This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

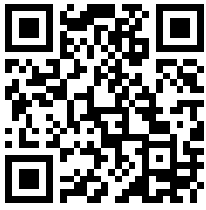

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

INDIANA
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PANTHÉON LITTÉRAIRE.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

HISTOIRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHOIX

DE

CHRONIQUES ET MÉMOIRES

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE.

Digitized by Google

BATIGNOLLES-MONCEAUX, IMPRIMERIE D'AUGUSTE DESREZ ET Cie,
RUE LEMERCIER, 24.

Digitized by Google

CHOIX

DE

CHRONIQUES ET MÉMOIRES

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE,

AVEC NOTICES LITTÉRAIRES,

PAR J.-A.-C. BUCHON.

ANONYME. — CHRONIQUE DE DU GUESCLIN.

ROMANCES ESPAGNOLES ET LIMOUSINES SUR BLANCHE DE BOURBON.

D'ORRONVILLE. — CHRONIQUE DE LOUIS DE BOURBON.

CHRISTINE DE PISAN. — VIE DE CHARLES V.

JUVENAL DES URSINS. — CHRONIQUE DE CHARLES VI.

MIGUEL DEL VERMS. — CHRONIQUE DES COMTES DE FOIX EN LANGUE BÉARNAISE.

ANONYME. — CHRONIQUE INÉDITE DE FLANDRES.

(EXTRAIT DES LIVRES DE BAUDOIN D'AVESNES.)

G. *GAIAN ET M. DE ROCHEFORT.* — AMBASSADE AU JUGE D'ARBORÉE.

PARIS,

AUGUSTE DESREZ, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 50.

M DCCC XXXIX.

Digitized by Google

699114

DC3
.C54
.v.1

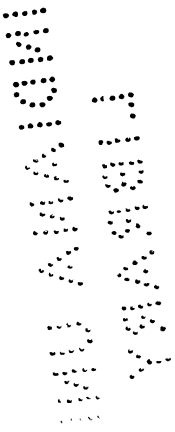

Digitized by Google

A

DON FÉLIX TORRES Y AMAT,

ÉVÊQUE D'ASTORGA, PRÉLAT DOMESTIQUE DE S. S., ASSISTANT DU TRÔNE PONTIFICAL, CONSEILLER D'ÉTAT DE S. M. C., ETC.;

ET

DON PROSPERO DE BOFARULL Y MASCARO,

ARCHIVISTE EN CHEF DE LA COURONNE D'ARAGON, SECRÉTAIRE DE S. M. C., ETC.,

Membres de l'Académie d'histoire.

MES BONS AMIS ET CHERS COLLÈGUES EN AFFECTION POUR LES PARCHEMINS HISTORIQUES ET LES LANGUES LIMOUSINES,

Voici un volume qui ne sera pas, je l'espère, sans intérêt pour vous: il contient quelques monumens qui ont droit à votre attention. Le premier est une ancienne chronique sur notre grand connétable Bertrand Du Guesclin, qui a figuré au nombre de vos ducs. Son expédition contre Pierre-le-Cruel y est racontée d'une manière fort dramatique. Il ne s'agissait guère, à vrai dire, de rendre service à l'Espagne en cette affaire : les Français et les Anglais l'avaient choisie pour champ de bataille propre à vider leurs querelles, les Français pour se débarrasser des ravages des routiers, le prince Noir pour offrir un exercice de plus à l'activité de ses troupes et à sa propre ambition de gloire. J'ai complété cette chronique, publiée pour la première fois dans son intégrité, en plaçant en appendice quelques-unes de ces belles et simples romances espagnoles que toute l'Europe vous envie et notre vieille romance limousine de *la Bertat*, composée à l'occasion de cette même expédition.

Digitized by Google

Le second morceau, qui, j'en suis certain, aura un grand intérêt pour vous, est la Chronique des comtes de Foix en langue béarnaise, par Miguel del Verms. Est-ce que vous ne donnerez pas une petite place à ce nom tout nouveau dans le supplément à votre *Dictionnaire critique des écrivains catalans ?* La langue béarnaise est parente très-germaine du catalan, et les monumens de notre langue méridionale limousine ne sont pas tellement nombreux qu'il y ait la moindre objection à réunir les noms de ceux qui l'ont illustrée sur les deux rives de nos Pyrénées. J'ai fait moi-même la copie sur le manuscrit des archives de Pau, et je vous offre mon volume à tous deux en souvenir de nos études communes et de notre vieille amitié.

Votre plus dévoué serviteur, collègue et ami,

J.-A.-C. BUCHON.

Paris, 26 août 1838.

Digitized by Google

NOTICES LITTÉRAIRES.

I.

SUR LA CHRONIQUE ANONYME DE SIRE BERTRAND DU GUESCLIN.

Il existe à la bibliothèque royale de Paris trois manuscrits de cette intéressante chronique :

1° Fonds Lancelot, n° 7910 — 3. 3. — C'est un volume de format petit in-4°, écrit sur vélin, dans le quinzième siècle. On lit en tête : *Cy commence le rommant Bertrand du Guesclin, jadis connestable de France, et nés de la maison de Bretagne et nombré au nombre des preux.* Ce manuscrit peu correct est presque complet.

2° N° 7224. — 3. 3. — A. — Petit in-folio, écrit à deux colonnes sur vélin vers la fin du quatorzième siècle. Les premiers feuillets manquent. Il ne commence que six lignes avant le chapitre X[1], intitulé : *Du bon duc de Lancastre.* Malgré cette mutilation, ce manuscrit est le meilleur de tous et le plus complet dans ce qui reste.

Au folio 72 commence un autre ouvrage, c'est cette même *Chronique de Richard II* que j'ai publiée dans ma *Collection des Chroniques*, d'après des manuscrits plus complets. Le préambule, qui annonce que l'ouvrage est de Jean Le Bel[2], manque dans ce manuscrit dont la première page commence à la reddition de Brest par Richard II, reddition qui répond à la page 4 de mon édition. Dans le dernier chapitre, relatif à l'enterrement de Richard II à Saint-Paul, la chronique abrége beaucoup plus le récit que ne le fait le texte que j'ai publié.

3° N° 9655, sans titre. — Manuscrit sur papier, écriture de la fin du quinzième siècle. Le commencement de la chronique s'y trouve, mais de temps à autre il y a des omissions d'une demi-page ou d'une page ou plus, par l'inattention du copiste, qui laisse un récit interrompu au milieu d'une phrase et termine sa phrase par un membre de période appartenant au récit d'un tout autre événement. J'en ai indiqué quelques exemples dans les notes jointes au texte de la présente édition.

Le manuscrit 7224 — 3. 3. —A. est celui que j'ai adopté et suivi exactement dans cette édition. Les deux autres ne m'ont été utiles que pour combler la lacune des neuf premiers chapitres.

Cette chronique avait été imprimée dans le premier siècle de l'imprimerie, à deux colonnes, sur papier fort et sans date ni nom de lieu ; mais cette première édition est devenue fort rare. Elle est d'ailleurs pleine d'erreurs et de lacunes, et en telle quantité que ce serait une fatigue pour le lecteur que de les énumérer. Je me contenterai d'une seule par laquelle on pourra juger des autres, qui sont à peu près de la même gravité.

Au chapitre XI (XII[e] de cette édition, p. 12), le chroniqueur parle de la levée du siége de Reims par le duc de Lancastre, qui se rendit *au château d'Auray, puis*, ajoute la chronique imprimée, *de là s'en partit, tirant à Rains, là où il cuida se faire coroner roy de France où droit n'avoit.* Ce serait là sans doute un fait fort extraordinaire s'il avait eu lieu, mais c'est tout simplement une bévue du copiste qui, en terminant la transcription d'un feuillet de l'original en a tourné deux ou trois par distraction et a ainsi supprimé la fin du chapitre XII, les chapitres XIII, XIV, et XV tout entiers et le commencement du chapitre XVI (p. 13 de mon édition), intitulé : *Comment le roy Édouart vint devant Rains.* Avec cette restitution, le récit du chroniqueur est tout à fait conforme à l'histoire : « Cil roy Edouart, dit le manuscrit, tenoit le bon roy Jehan en ses prisons, *et en ce voyage se cuidoit faire couronner roy de France, où droit n'avoit.* »

Cette édition, si fautive et si mutilée, a été réimprimée il y a peu d'années, et toutes les erreurs et les lacunes ont été religieusement conservées, sans être redressées en note, même la lacune énorme dont je viens de parler et sur laquelle il n'est pas dit un mot qui indique qu'on l'ait remarquée. J'ai dû ne tenir aucun compte de ces deux éditions et me conformer aux manuscrits, surtout au manuscrit 7224 — 3. 3. — A., qui est presque contemporain.

Outre cette ancienne chronique du temps, il existe aussi sur Du Guesclin un poëme qui est de la même époque, s'il n'est plus ancien. Ce poëme, qui est d'un nommé Cuvelier, n'a jamais été imprimé en entier. La commission des travaux historiques auprès du minis-

[1] Page 10 de cette édition.

[2] Issu du célèbre Jean Le Bel qui a servi de guide à Froissart. J'ai établi cette descendance dans une courte notice sur Jehan Le Bel, t. 3 de Froissart, p. 513. (*Édition du Panthéon.*)

Digitized by Google

tère de l'intérieur a décidé qu'il méritait les honneurs de l'impression dans son recueil in-4°, et ce travail a été confié à un jeune homme qui n'a épargné aucune peine et aucune recherche pour se montrer digne de cette confiance. L'impression est déjà fort avancée et le volume paraîtra fort probablement dans le cours de l'année. Le jeune savant chargé de cette publication a eu la complaisance de me montrer quelques feuilles. Il a donné en note les variantes des derniers manuscrits qui diffèrent beaucoup entre eux.

Voici le commencement et la fin du beau manuscrit de l'Arsenal, n° 168.

Cy commence le Rommant de Bertran de Claquin

Seigneurs, or faictes paix, pour Dieux le roy divin.
Que nostre sire Dieux, qui de l'eaue fist vin,
Vous voeille tous garder et donner bonne fin!
Or me vueillez oyr, chevalier et meschin,
Bourgoises et bourgois, prestres et jacobin,
Et je vous chanteray commencement et fin
De la vie vaillant Bertran de Claïquin,
Connestable de France, noble palazin
Qui tant fu redoubtés jusques à l'eaue de Rin,
En France et en Auvergne et dedens Limosin,
Que tant le redoubtoient Juyfs et Sarrazin.
Oncques puis le temps du roy Alexandrin
Ne puis le roy Artus, ne le bon roy Pepin,
Ne du temps Godefroy, ne de Salehadin
Ne fut si redoubtés pour maintenir hutin.
Les croniques en sont, ne cuidiez qu'adevin,
A Saint Denis en France escriptes en latin.
Seigneurs, or faictes paix et à moy entendez.
Vous qui voulez raison et qui honneur amez,
Et vous traiez vers moy, par quoy que vous orrez
Un livre suffisant qui nouvel est rimés.
Cil qui le mist en rime est Cuvelier nommés.
Et pour l'amour du prince, qui de Dieu soit sauvés!
Afin que on ne nie pas les bons fais oubliés
Du vaillant connestable, qui tant fu redoubtés,
En a fait les beaux vers ordonnés noblement.
Seigneurs, ce connestable fu Bertran appellés.

Ce poëme se termine ainsi :

A Saint Denis tout droit, celle abbaye de pris,
Fut Bertran enterrés, à qui Dieux soit amis;
Et Charles li bons rois gueres ne régna puis
Et fut à Saint Denis enterré, ce m'est vis.
Après fut couronné Charles ses ainsné fls.
Depuis fut Oliviers connestable eslis,
Celui qui de Clisson maintint les edifis.
Dieu lui doint, si règne, le père Jésus Cris
Que ce soit à l'onneur de France le païs [1].
Cy fine de Bertran à qui Dieu soit amis.
Dieu le père nous doint et paix et paradis
Et il voeille amender trestous nos enemis
Et nous voeille garder trestous nos bons amis.
Amen.

Explicit la vraye cronique de messire Bertran de Claquin.

Ce poëme a été traduit en prose à la fin du quinzième siècle, et c'est cette traduction qui a été publiée par Claude Menard, 1618, in-4°, Paris, chez Cramoisy.

Il existe plusieurs manuscrits de cette traduction en prose du poëme de Cuvelier dans les bibliothèques de Paris. Tels sont : le manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, in-folio, n° 32; le n° 9655. — 2. — A. de la bibliothèque du roi, et plusieurs autres; mais cette traduction est sans aucune espèce d'intérêt en présence du poëme.

Les deux seuls monumens originaux sont donc : la Chronique que je publie, et que je puis dire être publiée pour la première fois, tant les éditions précédentes étaient fautives et mutilées, et le Poëme de Cuvelier que publie la commission des documens inédits sur l' *Histoire de France* : ce sont deux monumens également curieux. La chronique me paraît moins mélangée de fables que ne l'est le poëme, quoique cependant, tel qu'il est, le poëme me semble presque tout à fait traditionnel.

Un fait mentionné par la chronique m'a surtout semblé mériter attention, c'est que c'est le seul des monumens contemporains qui fixe l'emplacement de la bataille de Poitiers à Chauigvny, où elle s'est véritablement donnée, comme l'ont fort bien prouvé mes doctes et laborieux confrères de la société des antiquaires de l'Ouest.

[1] Olivier de Clisson perdit en 1393 la dignité de connétable et fut remplacé dans cet office par le comte d'Eu. Ce vers place la date du poëme avant 1392, où Clisson fut laissé presque mort par Pierre de Craon, et 1393 où il fut remplacé dans son office.

Digitized by Google

II.

NOTICE SUR LES ROMANCES ESPAGNOLES

RELATIVES À PIERRE-LE-CRUEL,

ET SUR LA ROMANCE LIMOUSINE DE LA BERTAT.

Les malheurs de Blanche de Bourbon, la beauté de Maria de Padilla, le règne turbulent de Pierre-le-Cruel, sa lutte corps à corps avec le bâtard son frère, et cette espèce de croisade contre lui à laquelle prirent part les deux plus grands hommes du quatorzième siècle, le Prince Noir et Du Guesclin, ont fourni ample matière à la verve des poëtes populaires de l'Espagne et du midi de la France. J'ai recueilli dans l'appendice qui suit la chronique de Du Guesclin celles de ces chansons historiques qui m'ont semblé avoir le mieux conservé l'empreinte de l'époque. Les romances espagnoles sont extraites de divers *Romanceros* et *Cancioneros* espagnols ; quant à la chanson en langue limousine appelée *la Bertat* (la vérité), elle porte la date certaine d'avril 1367, et les faits qu'elle rappelle ont toute la physionomie du temps. On y lit surtout que dans cette expédition contre un prince ami des juifs

Le tot se fasia per la fe.

Et c'est au nom de la foi qu'on croyait aller défendre que cette guerre obtint du pape les avantages religieux d'indulgences, réservées communément aux croisades. La chronique précédente explique fort bien les sages motifs qui décidèrent Du Guesclin à entreprendre cette guerre pour débarrasser la France des routiers, et les motifs de prudence personnelle qui arrachèrent au pape l'octroi de tant d'indulgences. *La Bertat* nous a été conservée, parmi d'autres anciennes poésies méridionales, dans une ancienne édition du poëte Goudouli.

III.

NOTICE SUR CABARET, D'ORRONVILLE.

Ce qu'on sait de *Jean Cabaret* d'Orronville est ce qu'il en dit lui-même.

« Charles, comte de Clermont [1], dit d'Orronville au commencement du livre, vous a plu commander à compiler et descrire un livre des faits de vos prédécesseurs, et par espécial les œuvres d'armes, et chevaleries vertus, bonnes mœurs, belle vie et bonne fin de Louis de Bourbon vostre ayeul, et me ordonner ceste description. J'ay volontiers obéy à vostre commandement, combien que ce m'ayt esté chose grevense de si haults faits entreprendre, pour l'insuffisance de mon esprit et aussi de mon rude langage. Mais pour ce que la lecture plaise aux liseurs et escouteurs, j'ay mis l'histoire en assez commun parler, par le décret et mémoire de honoré chevalier, *Jehan, sire de Chastelmorant*, qui, à mon advis et selon vérité, parloit plus de voir que d'ouir..... Pourtant, plus assurément, je Jehan d'Orronville, Picard, nommé Cabaret, pauvre pélerin, *après les mémoires de luy eues, et la minute par moy faicte*, entrepris à descrire et à grosser par chapitres les louables faits d'iceluy duc et très-noble baron, le mardi 29 mars, l'an 1429 après Pasques. »

Cet ouvrage existait en manuscrit dans la bibliothèque de l'avocat Papire Masson ; Jean Masson, son frère, archidiacre de l'église de Bayeux, le publia pour la première fois en 1612 et le dédia à Louis XIII. Je n'en connais pas d'autre édition. J'ai reproduit exactement le texte de cette édition, et j'ai pris le soin de rectifier les dates et de redresser en notes quelques faits mal connus par l'auteur et quelques noms de lieux défigurés.

[1] Fils de ce Jean duc de Bourbon qui fut un des premiers à vendre la France à Henry roi d'Angleterre IV, et à se faire son courtisan pour abandonner ensuite son parti et y rentrer par pusillanimité, et qui fut petit-fils de Louis, dont Cabaret d'Orronville a écrit l'histoire.

Digitized by Google

IV.

NOTICE SUR CHRISTINE DE PISAN,

NEE EN 1363. — MORTE APRÈS 1429.

Christine de Pisan était âgée de cinq ans, lorsque, dans le mois de décembre de l'année 1368, son père, Thomas de Pisan, Bolonais, établi à Venise comme conseiller de la république, et fort célèbre dans toute l'Europe pour ses connaissances en astrologie, attiré en France par les offres généreuses de Charles V, présenta à ce prince dans le château du Louvre et sa femme et sa fille.

Elevée à la cour sous les yeux d'un prince éclairé et d'un père passionné pour toutes les sciences à la fois, Christine se familiarisa de bonne heure avec l'étude. La langue française avait été promptement sa langue naturelle, tandis que la langue italienne, qui était celle de sa famille, avait continué à être pour elle une langue de famille, et que le latin, qui lui était enseigné par son père, lui ouvrait un accès plus facile à la science. A l'aide de ces trois instrumens et des maîtres les plus distingués, son intelligence précoce et vigoureuse se développa de la manière la plus rapide. Son suave et noble caractère lui gagnait en même temps des amis. De nombreux prétendans se présentèrent parmi les nobles et les chevaliers; elle leur préféra un jeune écolier qui avait beaucoup plus de mérite que de fortune, Étienne de Castel. Elle parle elle-même avec beaucoup de grâce de ce choix.

» A venir, dit-elle, au point de mes fortunes, le temps vint que je approchois l'eage auquel on seult[1] les filles assurer de mari, tout fusse-je encore assez jeunette. Nonobstant que par chevaliers, autres nobles et riches clers fusse de plusieurs demandée (et ceste vérité ne soit de nul reputée à vantance, car l'autorité de l'onneur et grant amour que le roy à mon père demonstroit, estoit de ce cause, non mie ma valeur), comme mon dit père reputa cellui plus valable, qui le plus sciences avec bonnes mœurs avoit, ainsi un jeune escollier, bien né et de nobles parens de Picardie, de qui les vertus passoient la richesse, à celui, que il reputa comme propre fils, je fus donnée. En ce cas ne me plains de fortune. »

Charles V pourvut le mari de Christine d'une charge de notaire et de secrétaire du roi, et sans doute il l'eût suivi de sa protection paternelle dans sa carrière; mais la troisième année ne s'était pas encore écoulée depuis le mariage, lorsque la mort de ce roi de bon sens commença pour Christine une ère de souffrances, en même temps que pour sa patrie adoptive une ère de désordres. Christine s'était fait connaître par d'élégantes productions en vers, bien supérieures à la fois pour le naturel de la pensée et de l'expression et pour la mélodie du rhythme, à tout ce qu'écrivaient Froissart ou les poëtes dévots de Flandre; mais ces compositions n'arrivaient, avant l'invention de l'imprimerie, qu'aux classes les plus opulentes, et dans ce mouvement d'agitation politique, tous en France étaient distraits des idées littéraires par les dissentions civiles et les ambitions de cour, d'autant plus inquiètes qu'elles avaient à se partager entre des influences rivales. Les étrangers offrirent à Christine de lui donner ailleurs l'appui qu'elle ne trouvait plus en France. Henry IV de Lancastre, roi d'Angleterre, Jean Galéas Visconti, duc de Milan, se montrèrent empressés de l'appeler à leur cour; mais l'attachement de Christine pour la France avait survécu aux services qu'elle en avait reçus. Elle ne pouvait plus vivre éloignée de cette France « que l'on ne peut voir, comme le dit un autre illustre étranger[2], sans éprouver une affection qui ressemble à l'amour de la patrie et que l'on ne peut quitter sans qu'au souvenir de l'avoir habitée, il ne se mêle quelque chose de mélancolique et de profond, qui tient des impressions de l'exil. »

La poésie, et surtout ces gracieuses ballades et lais qui avaient commencé sa réputation, n'était que l'amusement de ses loisirs. Ses premières études et son admiration pour la mémoire de son père, avaient préparé son intelligence aux travaux plus rudes de l'histoire et de la philosophie : « Ainsi, comme l'enfant, dit-elle, que en premier on met à l'*a*, *b*, *c*, *d*, me pris aux histoires anciennes dès le commencement du monde, les histoires des Ebreux, des Assiriens et des principes des seigneuries, procédant de l'une à l'autre, descendant des Romains aux François et aux Bretons, et autres plusieurs historiographes; après aux déductions des sciences, selon ce que, en

[1] On a coutume.

[2] Manzoni.

Digitized by Google

l'espace du temps que y estudiai, en pus comprendre, puis me pris aux livres des poëtes.... Adonc fus-je aise quand j'os trouvé le stile à moi naturel, me délitant en leurs sublimes ouvertures et belles manières, mussiées [1] sous fictions délitables et morales, et le bel stile de leur mètre, en prose déduite par belle et polie rhétorique. »

Étienne du Castel, son mari, mourut en 1402. Philippe-le-Hardi, un de ses plus puissans protecteurs, celui auquel elle avait présenté pour étrenne en janvier 1403, son poëme de la *Mutation de fortune* en six mille vers était mort aussi, et Christine, âgée alors de quarante ans, eut de trop fréquentes occasions de prouver son élévation d'âme et son courage en luttant contre l'infortune qui pesait sur elle. Mère de trois enfans, elle redoubla d'ardeur et sa réputation devint un bouclier pour sa famille. Un de ses fils que le comte de Salisbury, un des grands admirateurs de son talent, lui avait demandé permission d'élever comme son propre fils, fut, après la révolution contre Richard II, rappelé par Christine et placé près du duc de Bourgogne. On voit même que quelques secours, trop tardifs peut-être, vinrent la trouver elle-même dans ses besoins, et de la manière qui dut lui être la plus agréable, en commémoration des services de son père. On lit dans un registre de la Chambre des Comptes pour l'année 1411 ;

» Somme de cent livres, accordée à damoiselle Christine de Pisan, veufve du feu maistre Estienne du Castel, jadis élève notaire et secrétaire du roi, pour considération des bons et agréables services que feu maistre Thomas de Boulogne, en son vivant conseiller et astrologien de feu roy Charles (que Dieu pardont!) et du dit seigneur, et aussi père d'elle, avoit faits, et pour certaines autres causes et considérations. »

Tous les bibliographes qui ont écrit jusqu'ici sur la vie et les ouvrages de Christine, s'accordent à placer sa mort vers l'année 1415, presque immédiatement après la désastreuse bataille d'Azincourt, et après la composition de son grand ouvrage intitulé le *Chemin de longue estude*, composé par elle à l'âge de cinquante-deux ans, avec toute la verve et toute la vigueur d'esprit de la jeunesse. Des renseignemens puisés à des sources inédites jusqu'ici, me mettent en état de rectifier cette erreur et de prouver qu'elle a vécu au moins jusqu'à l'année 1430 et à l'âge de soixante-sept ans.

Mathieu Thomassin, conseiller du dauphin de Viennois, depuis Charles VII, et ensuite secrétaire de Louis XI, en parlant de la pucelle d'Orléans dans son Registre Delphinal [2], dit .

« Mais sur tous les signes d'amour que Dieu a envoyés au royaume de France, il n'y en a point eu de si grand ni de si merveilleux comme de ceste pucelle ; et pour ce grandes chroniques en sont faictes. Et entre les autres, *une notable femme appelée* CHRISTINE *qui a fait plusieurs livres en françois* (je l'ai souvent vue à Paris [3]), fit de l'advenement de la dite pucelle et de ses gestes ung traicté dont je mettrai ci seulement le plus espécial touchant la dite pucelle ; et ay laissé le demeurant ; car ce seroit trop long à mettre ici. Et j'ay plustôt désiré de mettre icy le traité de la dite Christine que des autres, afin de toujours honorer le sexe féminin [4]. »

Après avoir pris copie dès 1829 des fragmens du poëme de Christine rapportés par Thomassin, j'avais cherché dans tous les manuscrits connus de Christine pour le compléter; mais ce poëme ne se trouve dans aucun des manuscrits de Paris. Le hasard me servit ; en visitant, il y a quatre ans, les manuscrits de la bibliothèque de Berne, je rencontrai ce que je cherchais. Sinner lui-même indique ce poëme dans son catalogue, t. 3, p. 412, et le décrit ainsi : « Poëme en vers de huit syllabes, fait par Christine, à l'honneur de la Pucelle d'Orléans et du rétablissement de la France. » Soit que cette indication de Sinner eut échappé aux biographes de Christine, soit qu'ils n'y ajoutassent pas foi, ou ne vissent pas la célèbre Christine de Pisan dans la Christine indiquée ici, nul compte ne fut tenu ni du poëme ni de la prolongation de la vie de Christine. L'assertion de Thomassin, témoin oculaire, qui vient corroborer celle donnée par le bibliographe de Berne, me parut sans réplique et le poëme dont j'ai publié la majeure partie y ajoute une preuve inattaquable. Voici les deux premières strophes :

Je, Christine, qui ay plouré
Onze ans [1] en l'abbaye close,
Où j'ai toujours puis demouré
Que Charles, c'est estrange chose !
Le fils du roy, si dire l'ose,
S'est fouy de Paris de tire,
Par la trahison là esclose ;
Or à prime me prens à rire [4].

L'an mil quatre cens vingt et neuf
Reprint à luire le soleil,
Il ramena le bon temps neuf
Que on avoit vëu du droit oeil.
Chose est bien digne de mémoire
Que Dieu, par une vierge tendre,
Ait adès voulu, chose est voire,
Sur France si grant grace estendre.

[1] Cachées.

[2] Le Registre Delphinal existe manuscrit à la bibliothèque de Grenoble. La ville de Grenoble ayant bien voulu me confier à Paris ce manuscrit, que j'étais allé consulter quelques années auparavant dans sa bibliothèque, j'en ai extrait toute la partie historique, du moins dans ce qui était intéressant ou authentique, et l'ai publié dans le volume du Panthéon dans lequel j'ai placé tout ce qui était relatif à la Pucelle d'O

[3] Il y était de 1415 à 1417. Voyez son Registre manuscrit, folio 89 recto, et ma notice sur Thomassin page 35.

[4] Documens divers sur Jeanne d'Arc ; page 540. (*Éd. du Panthéon.*)

[1] Ceci a été écrit en 1429, c'est-à-dire onze ans après l'année 1418 signalée par la fuite de Paris du dauphin, depuis Charles VII, et par le massacre des Armagnacs.

[4] C'est-à-dire que le spectacle du triomphe de la Pucelle sur les Anglais est le premier beau jour qu'elle a vu luire depuis l'expulsion du souverain français de sa capitale.

Digitized by Google

Christine, alors âgée de 67 ans, retrouve dans ses sentimens français et dans son enthousiasme de femme pour une jeune fille aussi merveilleuse que la Pucelle, toute la verve de sa jeunesse pour célébrer sa gloire. Elle la peint heureuse et triomphante, et la France heureuse et triomphante par elle. J'espère pour Christine qu'elle se sera éteinte dans cette douce illusion et qu'elle n'aura pas vécu une année de plus, pour contempler le sort affreux réservé à la jeune fille qui sauva la France, sans que le roi qui lui devait tout fît une seule démarche en sa faveur.

Voici la dernière strophe de ce dernier poëme de Christine :

> Donné ce ditié par Christine,
> L'an dessus dit mil quatre cens
> Et vingt et neuf, le jour où fine
> Le mois de juillet [1]. Mais j'entens
> Qu'aucuns se tendront mal contens
> De ce qu'il contient; car, qui chière
> A embrunche [2] et les yeux pesans
> Ne peut regarder la lumière.

Ce chant de gloire, en faveur de la libératrice de la France, couronne dignement la noble vie de Christine. Jeanne d'Arc fut faite prisonnière le 24 mai 1430, et périt sur le bûcher le 31 mai 1431. Rien ne prouve que Christine ait vécu pour être témoin de ces scènes qui eussent empoisonné ses derniers jours, et je me plais à croire que ce chant de gloire fut le dernier de ses chants, et que cette dernière joie fut la dernière de ses impressions.

Christine a laissé un grand nombre d'ouvrages la plupart manuscrits. Le plus intéressant de ses ouvrages en prose, est son *Livre des faits et des bonnes mœurs du sage roi Charles V*, publié ici. L'abbé Le Bœuf le publia pour la première fois en 1743, dans le tome 3 de ses *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*; mais il avait supprimé tout ce qui lui paraissait faire longueur, tel que exemples tirés des anciens ou digressions philosophiques. M. Petitot a restitué ces omissions d'après les manuscrits du roi, et M. Michaud a suivi son exemple.

La bibliothèque du roi possède cinq manuscrits de cet ouvrage, cotés : supplément 203, 211, 749, et fonds du roi, 841 et 9,668.

Cette nouvelle édition de la vie de Charles V, est entièrement conforme aux mêmes manuscrits et sans aucune suppression.

Christine a composé un grand nombre d'autres ouvrages philosophiques, politiques et moraux en prose; et aussi un grand nombre d'ouvrages en vers, tels que ballades, rondeaux, allégories, pièces amoureuses. Trois de ses ouvrages en vers sont beaucoup plus considérables.

Le plus célèbre est intitulé : *Épistre d'Othéa la déesse, qu'elle envoya à Hector de Troye à l'eage de quinze ans.* Les vers qui forment le texte de l'épître sont suivis d'une glose en prose qui développe les pensées morales du texte et d'une allégorie destinée à rendre l'explication plus frappante.

Le second grand ouvrage en vers, intitulé *Mutation de fortune*, n'a jamais été imprimé et fut présenté au duc Philippe de Bourgogne, en 1403.

Enfin, le troisième et le plus curieux est *Le chemin de longue estude* terminé en 1415, contenant aussi plus de six mille vers. Jean Chaperon a traduit cet ouvrage en prose, et sa traduction a été imprimée en 1549. Le poëme original n'a jamais été imprimé et est conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque royale. Tous les biographes se sont accordés à dire que c'était là le dernier ouvrage de Christine.

Je viens de prouver dans cette notice, qu'il faut ajouter un nouveau titre à sa gloire et au moins quatorze ans de plus à sa vie, puisqu'elle a composé, en juillet 1429, son *poëme sur Jeanne d'Arc*, conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque de Berne, n° 205, et en bonne partie dans le Registre Delphinal de *Thomassin*, et que le premier j'ai publié, parmi les documens relatifs à la Pucelle d'Orléans.

[1] Charles VII venait d'entrer en triomphe à Reims, à côté de la Pucelle et y avait été sacré le 16 juillet.

[2] Couverts, cachés; c'est-à-dire ceux qui se cachent la figure pour ne pas voir. Elle veut parler de ceux du parti anglais.

Digitized by Google

V.

NOTICE

SUR

JEAN JUVENAL DES URSINS,

NE A PARIS EN 1388.—MORT A REIMS LE 14 JUILLET 1473.

Jean Juvenal des Ursins, était le fils aîné de ce grand magistrat qui honora la fin du XIVe siècle par ses lumières et son courage dans les charges de prévôt des marchands, d'avocat général au parlement, puis de chancelier. Son fils, né à Paris, en 1388, se proposait d'abord de suivre comme lui la carrière de la magistrature; mais il quitta assez promptement le barreau pour se faire homme d'église. Il fut élu évêque de Beauvais en 1432, évêque de Laon, en 1445, et archevêque de Reims, en 1449. Ce fut lui qui présida, en 1456, à l'assemblée des prélats où fut révisée la monstrueuse condamnation de Jeanne d'Arc, et il eut l'honneur de coopérer à la réhabilitation de la mémoire de cette héroïne nationale.

Juvenal des Ursins a écrit sur le règne de Charles VI, une sorte de registre journalier de ce qui s'est passé depuis la mort de Charles V, en 1380, jusqu'à celle de Charles VI, en 1422. La majeure partie de son récit, depuis 1380 jusqu'à 1416, est empruntée au célèbre moine anonyme de Saint-Denis, qui nous a laissé une histoire latine de Charles VI, écrite avec tant d'impartialité et de bon sens, et qui avait écrit aussi une vie de Charles V qu'on n'a pu encore retrouver. A dater de 1416, Juvenal des Ursins écrit d'après ses propres souvenirs. Son style est clair, facile et parfois piquant.

Théodore Godefroy a publié la première édition, in-8°, en 1614, et Denis Godefroy, son fils, une seconde édition, in-fol., en 1633, augmentée de pièces et d'annotations historiques utiles. Ces deux éditions sont conformes l'une à l'autre. Je ne connais aucun manuscrit ancien de Juvenal des Ursins, et j'ai suivi le texte fourni par les Godefroy.

Digitized by Google

VI.

CHRONIQUE

DES SEIGNEURS DE FOIX ET DE BÉARN,

PAR MIGUEL DEL VERMS.

Nos provinces du midi de la France ont eu pendant tant d'années une existence si indépendante du nord de la France, d'abord par une civilisation plus étendue, introduite par la longue occupation des Romains, puis par la supériorité intellectuelle comparative des Visigoths sur les Francs, par la plus grande puissance des seigneurs féodaux, par la domination toujours croissante de l'Angleterre à la suite du mariage d'Éléonore et plus tard de la funeste bataille de Poitiers, et enfin par la différence même du langage, que c'est une véritable nécessité quand on veut se rendre maître de cette branche de notre histoire, de joindre l'étude des lieux à l'étude des hommes. Occupé depuis longtemps de recherches destinées à me guider dans le grand œuvre d'une Histoire de France, je voulus donner une base plus sûre à mes travaux historiques et littéraires, en allant une fois de plus visiter en détail un pays qui offre tant de charmes au voyageur. C'était surtout le Béarn que je voulais parcourir, et c'était surtout les archives du Béarn que je desirais connaître pour en apprécier l'importance et donner une direction plus sûre à mes recherches au moment du besoin. Je profitai donc l'année dernière de la saison des eaux; je visitai en détail les bibliothèques publiques et archives des Basses-Pyrénées, et trouvai à Pau le manuscrit original de la Chronique de *Miguel del Verms*, indiquée en tête de cet article, et que j'ai insérée dans son texte béarnais dans le corps de ce volume. Un récit exact de cette excursion littéraire dans les Basses-Pyrénées peut guider ceux qui s'occupent des mêmes études; il y est question de *Miguel del Verms* et peut-être un compte rendu détaillé de ce voyage mettra-t-il sur la voie de nouvelles investigations. J'ai souvent regretté pour moi-même qu'on ne dressât pas pour toute la France une topographie de ces archives et manuscrits, tels qu'ils ont survécu à l'incurie et au désordre de beaucoup d'années. Je désire rendre aux autres le service que je voudrais recevoir à mon tour.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET ARCHIVES DES BSSES-PYRÉNÉES.

Pau.

Il n'existe aujourd'hui qu'une seule bibliothèque publique dans tout le département : celle de Pau. Elle fut fondée, comme la plus grande partie de nos bibliothèques publiques en France, par le décret de 1791 qui attribuait aux districts les plus voisins, les livres, manuscrits, antiquités des ordres religieux supprimés. Pendant longtemps ce dépôt est resté dans un état complet d'abandon. Cependant dès 1827 un prêtre espagnol, domicilié à Pau, don Juan Hernando, se chargea bénévolement du travail d'arrangement. La ville, en 1831, lui conféra le titre de bibliothécaire, en accordant 800 fr. pour son traitement, pour les gages d'un garçon de salle et l'entretien du matériel, et une autre somme de 1,200 fr. pour achat annuel de livres. Don Juan Hernando est un homme modeste et ami de la retraite; il a pris en patience le refus de la ville d'améliorer jusqu'ici sa position et celle de la bibliothèque, et il a cherché à tirer le meilleur parti possible de cette somme modique, peu en rapport avec l'importance littéraire et politique de Pau, avec sa population qui est de 12,607 habitans et ses revenus qui pour 1837 étaient de 125,355 fr.

La bibliothèque publique de Pau se compose d'environ 20,000 voulumes provenant de l'ancien fonds, et de 2 à 3,000, fruit d'achats faits avec intelligence. Le gouvernement a aussi envoyé un fort petit nombre d'ouvrages du fonds de souscription et plusieurs ouvrages de luxe. Les grandes collections anciennes et modernes sur l'histoire et la science s'y trouvent pour la plupart. Les éditions sur peau de vélin et celles du xv^me^ siècle n'ont été séparées ni sur les tablettes ni dans le catalogue, de sorte qu'il m'a été impossible de me former la moindre idée des richesses de la bibliothèque à cet égard. Don Juan m'a assuré cependant qu'il n'existait aucun volume imprimé sur vélin et il va s'occuper d'un catalogue séparé des éditions du xv^me^ siècle. Les livres sur l'histoire et les langues

Digitized by Google

de la province n'ont pas été non plus placés séparément ni sur les tablettes ni sur le catalogue. Il n'en existe toutefois qu'un fort petit nombre, de quarante à cinquante, en y comprenant les nouveaux. Le volume qui m'a paru le plus curieux est un volume in-8° divisé en deux parties l'une de 138 pages, l'autre de 258; c'est un *Manual devotionezcoa* en vers basques que je n'ai trouvé indiqué sur aucun catalogue de livres basques; le grand titre manque.

Les seuls manuscrits que possède cette bibliothèque sont huit volumes de dictées philosophiques et théologiques du XVIII^me^ siècle.

Plusieurs des doubles pourraient être utilement échangés contre d'autres ouvrages.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de huit heures à midi et de deux heures jusqu'à la nuit, les jours de fête compris. Le nombre des personnes qui fréquentent journellement la bibliothèque est de six à dix, et tous les habitués réunis sont au nombre de cent. Un catalogue, qui a du moins le mérite d'être un inventaire exact et assez méthodique, autant du moins que cela a été possible à un homme qui n'est pas nûmement initié à notre langue, facilite les recherches. L'ordre alphabétique y est établi dans chacune des grandes divisions de théologie, sciences, lettres, histoire et jurisprudence.

Pour donner plus de vie et une utilité plus féconde à tous les établissemens littéraires de ce genre, dans une ville de troisième ordre comme est la ville de Pau, il conviendrait de ne pas laisser les bibliothèques complètement isolées de tout autre établissement littéraire, et réservées ainsi à un trop petit nombre de curieux. Étendre la science et la populariser est un excellent moyen d'améliorer la situation physique et morale de nos concitoyens des départemens.

Il serait, selon moi, indispensable qu'à côté de chaque bibliothèque publique se trouvât disposée une salle pour recevoir les minéraux et autres productions de l'histoire naturelle de chaque département; un jardin botanique destiné parfois à devenir un jardin d'acclimatation; et qu'une salle de ce même local, dans laquelle on réunirait peu à peu par legs et par dons, quelques antiquités départementales, fût réservée pour des cours publics. En se bornant à l'histoire naturelle et aux antiquités du département il y aurait peu à dépenser pour la création de ce musée et de ce jardin botanique. 12 a 1,500 francs suffiraient amplement dans une ville de 15,000 habitans pour payer annuellement le jardin et le jardinier, la collection minéralogique et le directeur qui se chargerait, pendant la saison qui précède les excursions d'été, d'un cours de minéralogie suffisant pour guider le curieux dans ses excursions, le manufacturier même et l'agronome dans leurs explorations. Mais là ne se borne pas encore la somme des sacrifices que je désirerais obtenir des villes. Il est important de réunir sous la vue de tous les habitans les produits naturels qui peuvent guider le meilleur emploi des capitaux; il est important d'avoir un professeur intelligent qui donne le goût de la science et mette sur la voie des études scientifiques, études si pures, si fécondes; mais il est un autre genre de culture qu'il ne faut pas négliger.

Avant peu d'années, les facilités nouvelles que vont donner aux voyageurs les diverses améliorations des routes, des chemins de fer, des moyens de transport de toute espèce auront cimenté d'une manière plus compacte encore le grand œuvre d'unité française entrepris par l'assemblée nationale. En partant sans cesse du centre pour y revenir, les hommes et les idées finiront par s'amalgamer de manière à n'offrir que des idées convergentes, et la même langue, grâce aux écoles primaires, achèvera de faire disparaître quelques disparités de civilisation. Je crois qu'on peut encore accélérer le progrès de cette fusion en multipliant les points sur lesquels tous seront en état de se former une opinion, Ainsi, par exemple, la littérature, la philosophie, l'histoire, la législation du nord de l'Europe sont devenues depuis plusieurs années à Paris, une étude familière à tous les esprits cultivés. Le romantisme a eu toute la fougue d'une révolution politique; le drame a été renouvelé; la tribune et la législation elles-mêmes se sont ressenties de l'invasion de ces études. Mais Paris était le seul champ de bataille où se combattaient ces idées. Les départemens n'avaient plus qu'à accepter ensuite la loi du vainqueur, sans se rendre bien compte de la justice ou de l'injustice de la cause en litige, et sans pouvoir par conséquent fortifier le bien et combattre le mal, ainsi qu'il conviendrait. Sans doute de temps à autre, et fréquemment même, des missionnaires volontaires vont porter la parole de la circonférence au centre et les journaux jettent quelques lueurs éparses sur ces divers sujets; mais un corps de doctrine un peu raisonné et suivi manque partout, et cependant il est bien facile d'y pourvoir. L'Athénée de Paris a successivement appelé à s'asseoir sur le fauteuil de La Harpe presque toutes les éminences littéraires et scientifiques de la France, sans jamais payer, je crois, pour un seul cours, plus de 12 ou 1,500 francs. Cette même somme doit suffire dans les départemens.

En mettant annuellement de côté une somme de 1,500 francs, le corps municipal pourrait faire venir à son choix un jeune littérateur ou savant, qui pendant les longues soirées de la fin de l'hiver, réunirait par le charme de sa parole facile et de son enseignement intéressant les jeunes gens des deux sexes. Tantôt ce serait un cours d'histoire littéraire française ou étrangère, tantôt une histoire des législations comparées, tantôt le développement d'une des doctrines scientifiques qui occupent le plus puissamment les esprits à Paris. De telle sorte qu'en renouvelant annuellement les professeurs et les cours, on pourrait peu à peu combler les lacunes que laissent les études classiques et se mettre au niveau des idées adoptées

Digitized by Google

par la science, sans se laisser tromper par la fausse apparence de celles qui ne sont destinées qu'à un éclat passager. L'appât de la célébrité à acquérir dans ces missions départementales, de la facilité qu'elles donneraient à manier la parole, la contrainte même qu'elles imposeraient aux professeurs d'étudier un sujet sous toutes ses faces, les feraient rechercher par un grand nombre de jeunes gens distingués. Il en pourrait naître quelques bons ouvrages de plus, et un dédommagement nouveau serait offert aux professeurs par l'impression de leurs cours. Dans les grandes villes deux ou trois professeurs libres pourraient être réunis en une sorte d'athénée; dans les petites villes, un seul professeur bien choisi pourrait suffire.

Un bon nombre de conseillers municipaux de la ville de Pau, ont manifesté devant moi à plusieurs reprises, le désir de s'imposer les 3,000 francs nécessaires à ces diverses améliorations. Plus qu'aucune autre ville Pau est propre à réunir et un musée pyrénéen et un jardin d'acclimatation pour les plantes pyrénéennes. Les montagnes des Pyrénées sont fécondes en minéraux de tout genre; il importe à l'industrie d'être éclairée sur le gisement de chacun d'eux et sur l'intensité de leurs couches; 300 francs devraient donc être consacrés au jardin botanique d'acclimatation et 1,200 francs au musée pyrénéen dans lequel tous les ans, avant la saison des eaux, un professeur du collége, ou le directeur de l'établissement, viendrait faire un cours public aux habitans du pays et aux étrangers, qui se prépareraient ainsi à faire fructifier leurs prochaines courses de montagnes. Le jardinier est tout indiqué d'avance; personne ne saurait présenter aucuns titres à comparer à ceux de Pierre Sacaze de Gaston, qui est un type trop précieux de la belle nature pyrénéenne pour que je ne cherche pas à le faire apprécier comme je l'apprécie moi-même.

Pendant que je prenais les bains aux *Eaux-Chaudes* dans les Basses-Pyrénées, je faisais de fréquentes excursions dans les vallées et les montagnes des environs. Désireux que j'étais de réunir plusieurs des minéraux les plus rares du pays, je m'informais partout si quelque paysan, sachant prévoir la curiosité des étrangers, n'aurait pas, dans ses courses après l'ours ou l'isard, ou dans ses excursions au pic du midi d'Ossau réuni quelques échantillons de grenat noir, de quartz violet, de copholite, ou même de brillans morceaux de cristal de roche à offrir à mes amis de Paris. Je ne trouvai rien de rassemblé à l'avance de ce côté des Pyrénées; mais on m'indiqua, dans un village à quelques lieues des *Eaux-Chaudes*, dans la montagne, un paysan dont tout le monde parlait avec un haut sentiment d'estime et qu'on disait fort versé dans la botanique.

Ce botaniste rural est Pierre Sacaze de Gaston. Le village de Bagès, où il demeure, est situé sur une montagne d'un accès on ne peut plus âpre, à une demi-lieue du village de Béost, qu'il domine à pic, et à une lieue environ de Laruns, commune qui englobe les *Eaux-Chaudes*, et est située aussi sur la route des *Eaux-Bonnes*. A une première visite, je ne trouvai que le père de Sacaze de Gaston, vieillard grand et droit de quatre-vingt-deux ans. Une famille assez nombreuse de fils et de neveux l'entourait. C'est un de ces caractères calmes et indépendans, tels qu'on en trouve souvent dans les montagnes du Béarn et du pays basque. Au moment de l'empire, il avait désapprouvé la reconstruction d'un trône héréditaire, et il avait développé son vote négatif sur le registre ouvert dans chaque commune. L'empire une fois établi, il céda à l'expression de la volonté générale, et son exemple ne fut pas sans influence dans un pays où de vieux attachemens pouvaient donner une physionomie un peu plus noble à des intrigues personnelles.

A ma première question, le vieillard me répondit: « C'est sans doute mon fils le botaniste que vous demandez: il vient de sortir; mais pendant que vous vous reposerez ici, en acceptant notre hospitalité de famille, il reviendra et il vous montrera sa collection. » J'attendis, en dirigeant la conversation de manière à acquérir quelques renseignemens sur une famille dont l'aspect général me plaisait.

Au-dessus de rochers accumulés avec désordre, par un chemin impassable au plus rude chariot, apparaît le village de Bagès, qui s'avance sur la cime des précipices comme pour surveiller avec jalousie la fécondité des vallées environnantes. A l'extrémité de ce village de rochers se présente une nature plus douce; des bois et des pâturages ornent les flancs abruptes de la montagne et reposent l'œil et le pied. La maison de P. Sacaze est la dernière du village et la première près de la verdure. Deux portes grillées y conduisent, donnant l'une sur le jardin, l'autre à l'extrémité du village. La maison est propre, le jardin bien entretenu, les champs de toutes parts rians dans leur grandeur.

Sacaze n'arrivant pas, je me décidai à profiter de mon excursion de ce côté du gave[1] d'Ossau pour aller aux *Eaux-Bonnes* par les bois et la montagne. Le vieillard me conduisit avec l'allure d'un jeune homme, par des bois et des sentiers si délicieux que ce serait la fortune d'un grand peintre paysagiste d'avoir pu les rêver. En nous séparant, il me dit que son fils le botaniste allait vendre le lendemain des bestiaux à la foire de Béost, et qu'il m'y attendrait. Je m'y rendis donc le lendemain avec quelques amis. Nous traversâmes le champ de foire, demandant Gaston, et un curé du pays m'amena près de lui. C'est un homme de quarante ans, grand, svelte, à l'œil vif, à la figure régulière, à la tournure aisée. Il y a dans son apparence cette distinction native que donne une intelligence élevée. Appuyé sur son long bâton, auprès de ses vaches, il répondit avec aménité, avec

[1] *Gave* signifie rivière dans la langue du Béarn.

Digitized by Google

nettelé à mes questions. Quelques renseignemens d'antiquité locale que je fus assez heureux pour pouvoir lui donner avec précision me concilièrent son intérêt, et il s'offrit à satisfaire complètement la curiosité que je manifestais sur l'étendue de ses études, dans une visite qu'il me ferait le lendemain aux *Eaux-Bonnes*. Il arriva en effet à l'heure dite. Les courses de montagnes les plus rudes sont un jeu pour les Béarnais et les Basques. Une personne fort spirituelle, qui avait vu Sacaze la veille avec moi, et qui s'est occupée aussi de botanique pratique, désira assister à notre entretien, et je crois que la présence de ce second auditeur contribua beaucoup à donner plus de vivacité et plus de relief à la conversation de Gaston.

Je désirais savoir comment lui était venu dans sa jeunesse le goût de la poésie et de la musique, talens pour lesquels il est cité dans les montagnes; comment avait surgi en lui le goût de la botanique d'abord, puis de la minéralogie; quels secours il avait trouvé dans les hommes et les livres; comment il avait débrouillé l'énigme des classifications latines; quel temps il y avait employé; à quel point de la carrière scientifique il était arrivé, et s'il se sentait force et volonté de persévérer et de la parcourir. J'écrirais les pages les plus attachantes si je pouvais seulement reproduire dans leur poétique simplicité les détails de cette vie de pasteur. Sacaze est méridional, son langage est parfois coloré, et ses idées le sont bien plus encore que son langage. J'ai heureusement un témoin à présenter pour me défendre contre toute accusation d'enthousiasme et d'exagération. Je raconte le vrai, mais ce vrai est neuf et moral : comment sur les montagnes du Midi ne deviendrait-il pas poétique!

Sacaze me raconta que, depuis sa jeunesse, il avait eu comme ses frères son mois de garde des bestiaux paternels. Aux premiers reverdissemens du printemps, le pasteur part pour la montagne avec ses vaches et ses moutons pour ne les faire rentrer au village qu'à la première neige. Seul avec son troupeau sur un étroit oasis de pelouse, au milieu des rochers et au milieu souvent de ces brouillards qui sont des nuages pour la vallée, le soir il trouve dans son chalet un abri contre l'orage, un lit de bruyères pour le repos de la nuit. Chaque jour amène la même vie, sans événemens et sans soins; car les ours sont rares et timides, les loups s'éloignent par crainte des ours, et un laitage abondant suffit à tous les besoins. A quoi donc songer dans ce loisir si complet donné à la rêverie, et surtout à qui communiquer ses songes heureux ou malheureux? Le pasteur le plus voisin garde ses troupeaux sur un coteau qui est en vue; mais une lieue d'abimes est entre les deux bergers voisins. L'air plus raréfié accourcit, il est vrai, l'apparence de la distance; mais sur ces pics isolés ce n'est que de bien loin que l'on reconnait la présence d'un ami, et la voix parlée s'éteint avant d'avoir franchi le premier des rochers et des abîmes qui vous en séparent. C'est alors que la poésie et la musique, se prêtant un mutuel secours, viennent en aide à l'insuffisance des moyens de communication ordinaire. Les souvenirs de la vie de famille et de la vie de village avaient rendu Sacaze poëte; le besoin de communiquer ses sensations à d'autres le disposa à être musicien.

Sacaze me chanta quelques couplets dont il avait composé les paroles et la musique : l'air était triste et langoureux, comme tous les airs des montagnards. Je lui demandai la raison de cette tendance générale de la musique de montagne. Son explication fut juste et ingénieuse.

« Isolé pendant des mois entiers, me dit-il, sur un pic de montagne, le pasteur a besoin de comprendre qu'il existe non loin de lui des êtres qui vivent comme lui et sentent avec lui; la voix ordinaire ne peut traverser les gorges des montagnes; le chant seul, et une seule espèce de chant, peut y parvenir. Si le chant était vif et saccadé, il n'arriverait que tout à fait indistinct au pasteur éloigné, brisé qu'il serait par les échos qui l'assaillent au passage. Pour qu'il arrive plus net, et par conséquent plus expressif, il faut que chaque son soit lentement prolongé, et que les finales en soient un peu aiguës. Or ces sons prolongés, ce chant sans nuances variées a toujours en soi quelque chose de solennel et de mélancolique. Voyez la musique d'église : elle procède ainsi par sons lents et sans nuances; elle s'adresse, non à une oreille, mais à un sentiment qu'elle va chercher, ainsi que le fait la nôtre. Seulement, comme les sons, dans les plus vastes églises, ne peuvent se perdre et sont concentrés entre des voûtes et des pierres nues qui les retiennent et les ramènent à tous, la musique d'église peut faire appel aux sons plus graves, qui s'allient avec la force et la majesté, tandis que nous, nous sommes obligés de ne faire appel qu'aux sons aigus, qui rappellent toujours les plaintes et les douleurs. Nos instrumens de montagne sont construits sur les mêmes principes, et leurs sons portés au loin sont profondément mélancoliques pour vous mêmes, habitans blasés des villes. Mais l'instrument est toujours un peu froid, et la voix de l'homme vibre seule profondément au cœur de l'homme. A la fin de nos longues journées, quand nous arrive dans notre solitude un son de voix d'homme, porté à nous d'échos en échos et triomphant de leur opposition moqueuse, alors notre cœur se réchauffe, c'est comme la visite d'un ami longtemps absent. La voix cesse et la nôtre lui répond, pour aller éveiller ailleurs les mêmes sentimens. Elle n'arrive pas à un seul; elle parle parfois à dix autres êtres comme nous, que nous ne voyons pas, que nous cherchons et dont nous reconnaissons la présence au chant nouveau qui répond au nôtre. Peu à peu les rochers s'animent; une sorte de lutte de chant s'engage, lutte de cœur en même temps que de voix, lutte qui met en jeu toutes les sympathies et nous prépare quelques bonnes heu-

Digitized by Google

res de rêverie pour la solitude qui va succeder. »

» — On m'assure, lui dis-je, Sacaze, que vous ne vous êtes pas tenu satisfait de répéter les mélodies anciennes qui vous étaient traditionnellement transmises; mais que vous-même avez composé quelques chansons et y avez ajouté des mélodies nouvelles nées en vous. — Que voulez-vous, me répondit-il, qu'un pasteur ignorant et isolé comme nous fasse de son imagination, quand elle s'allume au feu du souvenir, s'il ne devient un peu poëte. Notre langue béarnaise est douce, naïve, flexible, enfantine; les mots ont une harmonie naturelle qui s'allie bien avec le chant, et notre accent est déjà une règle pour l'oreille, en même temps que le chant nous force de nous resserrer dans les limites certaines, et que la rime, si facile chez nous, vient clore naturellement le mètre. Une plainte, un regret, un désir, s'encadrent ainsi avec aisance dans le couplet; on ne veut pas plaire aux autres par un jeu d'esprit qui ne parviendrait pas à leur oreille; on a pour ainsi dire un constant monologue avec soi-même, et le chant indique seul aux autres l'expression de ce monologue. Tout est dit quand notre sentiment arrive harmonieux à notre oreille par les mots et à celle des autres par le chant. Tout poëte dans les montagnes a commencé par des chansons.

» Mais quelquefois l'exercice, qui amène la passion d'un art et qui nous rend habiles à le manier, nous prépare et nous excite à des compositions plus sérieuses, et peut-être, en cherchant bien dans quelques-unes de nos cabanes, trouveriez-vous de petits drames qui ne seraient pas sans intérêt pour un homme dont le goût se porterait de préférence vers le simple et le vrai. Je ne sais si les autres approuveraient mes essais en ce genre, mais ils m'ont fait passer de douces heures, et je pourrai vous les montrer. Quant à l'habitude que j'ai acquise de créer ou plutôt de combiner et d'ajuster plus ou moins bien à mes vers quelques mélodies, cela tient à un autre mode d'existence qui nous est resté en propre dans le village de Bagès, à la vie de famille, à la vie patriarcale.

» Vous êtes allé chez mon père, et vous avez pu voir comment nous sommes tous rassemblés sous son vieux bras. Nous sommes onze frères et neveux dans la maison, et la plupart des familles de Bagès sont ainsi réunies en grand nombre sous la même autorité de famille. Jusqu'à leur mariage, quel que soit leur âge, les garçons et les filles restent dans la maison du père; après le mariage, le nouveau couple s'ajoute à l'une des deux familles, suivant les besoins de l'une ou de l'autre, et continue à rester sous l'autorité du chef commun. Et ne croyez pas que je prétende que c'est parce que nous valons mieux que vous que nous avons si longtemps conservé ces mœurs patriarcales. Sans doute ces mœurs produisent de bons et doux sentimens; mais leur conservation est l'effet, non de notre propre caractère, mais de notre situation physique. Vous avez vu Bagès : vous semble-t-il que ses habitans, condamnés à trouver partout les pentes les plus rapides, les plus escarpées, dans leurs chemins comme dans leurs champs, dans leurs bois comme dans leurs prairies, vivant dans la région des orages et parfois même des lavanges [1], puissent avoir le même mode d'existence que les paisibles habitans de la vallée? A Béost et à Laruns, placés sous nos pieds, les récoltes se sèment en leur temps et se recueillent en leur temps; on sait quel jour on doit couper les foins, pendant combien de jours il faut les faire sécher, quel jour il faut atteler les chevaux et les bœufs pour labourer ou rentrer les moissons. L'homme isolé de la vallée a plus de force, parce qu'il peut s'aider et du temps qu'il prévoit et des animaux qu'il dirige. Dans notre montagne de Bagès, c'est tout autre chose. Ni le cheval, ni le mulet, ni le bœuf ne peuvent être employés ni à la culture d'un terrain placé sur des pentes aussi rapides, ni à rapporter nos moissons, notre bois, nos foins dans nos greniers. Quelles roues assez fortes, quels trains de voitures assez étroits, quelle construction d'essieu assez robuste pourrait résister à des chocs de rochers aussi incisifs? quels animaux assez puissans pourraient faire remonter le moindre poids à leur suite sur ces hauteurs perpendiculaires, et ne pas être entraînés en les descendant? Il a donc fallu que l'homme s'aidât des secours de l'homme. Livré seul, avec ses seules forces, aux attaques gigantesques de la nature, il eût succombé sans faute. Ce n'est qu'en nous agglomérant que nous avons pu résister. Un nuage subit vient-il menacer nos regains [2], richesse si précieuse, à l'instant il faut faire appel à tous les dévouemens. Toutes les volontés doivent tendre vers le même objet : sauver la récolte ! et tous les dos recevoir leur fardeau. Que ferait ici un homme seul? je vous le demande, quand, avec tant de bras réunis vers le même but, nous menons nous-mêmes une existence si précaire. Couper le bois pour l'hiver, le rentrer, labourer, transporter les moissons et les foins, tout cela doit se faire par les seules forces de l'homme, et cela, non pas dans le moment qu'on désigne soi-même, mais à l'improviste, au moment où vous seriez le plus nécessaire ailleurs, dans la minute fatale que vous prescrit la voix bruyante de l'orage; car après cette minute, tous vos travaux seraient anéantis. Voilà l'impérieuse nécessité qui nous réunit; voilà le principe conservateur de notre vie de famille.

» Mais, quand sont passés les travaux des champs, quand la neige a fait rentrer sous le toit les troupeaux et les pasteurs, quand tous ont à passer auprès du même foyer les longues soirées d'hiver, quand la neige amoncelée fait disparaître les chemins et clôt les portes des maisons, pour ne laisser libres à l'air que les fenêtres supérieures, comment alors charmer les longues veillées? La musique revient avec nous de

[1] On appelle *lavanges* dans les Pyrénées ce qu'on appelle *avalanches* dans les Alpes.

[2] Dernière coupe de foin.

Digitized by Google

son émigration champêtre et anime le foyer de famille comme elle avait peuplé la solitude. Mon père était dans sa jeunesse un chanteur et un musicien cité. Ses enfans, qui sont certains d'aller toujours sûrement en marchant où il a marché, se sont mis aussi à cultiver la musique. Chacun de nous joue tant bien que mal de son instrument qu'il fabrique lui-même, et dans la dernière heure de la veillée nous improvisons des concerts à notre manière. L'instrument soutient la voix et en déguise la faiblesse ; l'ensemble de tous fait disparaître les inégalités de chacun; et nous passons une bonne heure ; et nous nous endormons bercés par l'harmonie à peine éteinte encore. C'est pour ces chants et ces concerts de famille que j'ai composé, ou plutôt arrangé de mémoire, quelques morceaux destinés à nous plaire à nous seuls.

» — Mais, Sacaze, ajoutai-je, avec ces dispositions, comment a surgi en vous le goût des sciences et celui de la langue latine, qui leur sert d'interprète et de règle ? — Encore la nécessité! me dit-il : c'est elle qui vous explique ma vie individuelle comme ma vie de famille. J'ai toujours eu, comme tous mes frères, à l'exception de mon frère le curé, qui est séparé de nous depuis trop longtemps, mon mois de garde des bestiaux dans la montagne. J'avais eu quelques vaches malades : j'achetai un *Manuel du Vétérinaire*. On m'y indiquait les plantes dont je devais faire usage pour les maladies de mes bestiaux, et on m'en donnait la description scientifique et les noms ; j'aurais bien mieux aimé qu'on m'en traçât la figure. Comment les reconnaître au milieu de cette multitude de fleurs qui parfument nos rochers et nos ravins? A mon premier voyage à la ville, j'allai trouver un pharmacien que je savais être un homme instruit, et je le priai de me montrer les plantes indiquées dans mon livre. Il m'en montra une soixantaine que je reconnus aisément pour les avoir fréquemment trouvées sous mes pas. Je mis sous chacune le nom qui m'était donné par mon livre : c'était un nom latin. Voyant mon empressement à m'instruire de la nomenclature botanique qui m'était nécessaire, le pharmacien et un autre habitant de la ville me prêtèrent des voyages scientifiques dans les Pyrénées, et un entre autres, la *Flore pyrénéenne* de La Pérouse, dans lequel sont décrites plus de deux cents plantes que je reconnus aux simples traits qui en sont donnés et que je plaçai également de côté avec leurs noms. Ma nomenclature s'enrichissait, mais en désordre, et il me devenait indispensable d'établir dans toutes mes notions et dans mes fleurs une classification quelconque pour m'y reconnaître. J'achetai Linnée, qui était souvent cité par mes livres; et comme la nomenclature de Linnée est en latin, je me mis dans la tête tout ce qu'il fallait de latin pour la retenir, et peu à peu je me rendis ainsi maître de mon terrain. Il n'est pas de fleur des Pyrénées qui ne soit pour moi une amie familière. J'ai su même en faire légitimer quelques-unes qui n'étaient pas connues et faire rendre à d'autres un nom mal connu. Mon herbier, que je vous montrerai, est abondamment fourni de toutes nos plantes dans toutes leurs variétés. Quand j'aurai pu lui donner une toilette qui lui permette de se montrer dans le monde, il aidera, je l'espère, à rectifier quelques erreurs de la science et à faire rechercher encore davantage nos précieuses montagnes. Tenez, voyez ces beaux lis! voyez cette multitude de fleurs aux couleurs si vives que j'ai récoltées en venant vous voir ce matin, car je sais aujourd'hui où se cache la plus modeste fleur : ne pensez-vous pas que, placées dans vos jardins, elles en deviendraient l'ornement?

» La science est devenue pour moi un culte auquel je ne cesserai jamais de me vouer avec ardeur. Vous pensez que la ville de Pau se laissera persuader de former un jardin d'acclimation des plantes pyrénéennes ; je serais charmé de seconder cet utile établissement. Quand on le désirera, j'irai le commencer et mettre tout en bonne voie, et de temps en temps j'accourrai de mes montagnes pour y donner mes soins ; car, pour quitter mon village et ma famille et mon vieux père, c'est ce que je ne ferai pas, du moins tant qu'un grand malheur ne m'aura pas frappé. Afin de nous conserver auprès de lui, mon père a fait de grands sacrifices pour acheter des remplaçans pour mes deux frères; le troisième est prêtre dans le département des Landes, et la seule faveur que nous puissions avoir à réclamer des puissans du siècle est de le rapprocher de nous en le faisant passer du diocèse d'Aire dans le diocèse de Bayonne ; moi, le quatrième, j'aurais sacrifié plus encore que mes deux frères, si cela eût été nécessaire, pour ne pas m'éloigner de ma famille, et j'ai fait en réalité ce sacrifice, puisque j'ai renoncé au mariage plutôt que d'aller porter mes bras au secours d'une autre famille. Je n'irai donc pas, en ce moment où mon père est âgé de quatre-vingt-deux ans, empoisonner par mon propre éloignement les années de bonheur qu'il peut nous donner encore. A lui seul le séjour permanent; à la science, tous les jours que ne réclame pas mon père.

» Je ferai plus encore. Vous croyez persuader à quelques-uns de vos amis du conseil municipal de Pau qu'il serait bon de réunir dans un musée pyrénéen tous les minéraux de nos montagnes. Eh bien! la science minéralogique est aussi une de mes passions; et en effet, il est difficile ici de séparer le culte des rochers du culte des fleurs qui les ornent et les parfument. J'ai commencé une collection des minéraux pyrénéens ; je me perfectionnerai pour vous dans cette science, et je compléterai ma collection dans mes courses de printemps, et je vous l'offre pour la ville de Pau, si vous le désirez, et sans vouloir accepter d'autre prix qu'une bonne parole dite par votre entremise à l'évêque de Bayonne en faveur de mon frère le curé. »

J'ai essayé de reproduire du moins la série des rai-

Digitized by Google

vonnemens de Sacaze; mais ma copie est bien décorée, comparée à l'original. Il y manque, et le vêtement poétique jeté sur les idées, et le regard, et le geste, et la tenue intelligente et aisée qui donne du relief à toutes les paroles. Sacaze est certainement un des hommes les plus intelligens que j'aie rencontré dans ce pays si intelligent, et le spectacle d'une belle intelligence au service d'une belle âme rafraîchit mieux le corps et l'esprit que l'eau même des Eaux-Bonnes et que l'air des montagnes.

On voit qu'un tel homme suffirait pour donner la vie à un établissement botanique comme celui que je désire à Pau.

Orthez.

Il n'y a pas de bibliothèque publique à Orthez, ancien séjour des comtes de Foix et seigneurs de Béarn et en particulier du fameux Gaston Phébus, immortalisé par Froissart. Des livres qui y avaient été mis en dépôt en 1791, il n'en reste pas un seul. Un très-bel édifice vient d'être construit pour recevoir les tribunaux et la mairie, et le conseil municipal a émis le vœu qu'une population de 7,857 habitans, avec un revenu public de 44,178 fr. 31 c., pût avoir une petite bibliothèque qui viendraient accroître les dons du gouvernement. Le ministère de l'intérieur a en effet commencé à faire quelques dons, et une quinzaine d'ouvrages de luxe ont été envoyés à Orthez en 1837. C'est le seul fonds de livres que la ville possède jusqu'à ce moment.

Bayonne et Ustaritz.

J'ai cherché vainement dans les greniers de l'hôtel de ville de Bayonne ce qui pouvait rester de l'ancien dépôt de 1791. J'avais d'abord pensé que comme, par un choix bizarre, le bourg d'Ustaritz, patrie de la famille Garat, avait été créé chef-lieu de district de préférence à Bayonne, il eût été possible que les livres provenant des ordres supprimés y eussent été transportés. J'allai donc à Ustaritz pour m'en assurer; mais, je ne trouvai pas un seul volume dans le petit réduit de la mairie. La préséance d'Ustaritz sur Bayonne n'avait jamais été prise au sérieux par aucune des autorités, et le tribunal civil n'y fut jamais installé, faute de maison pour le recevoir, et il resta constamment à Bayonne aussi bien que toutes les autres administrations. Il devint donc évident pour moi que les livres avaient dû aussi être réunis à Bayonne; et ces livres devaient être en assez grand nombre, puisqu'il existait à Bayonne même un évêché, un chapitre, et les cinq couvens anciens des Jacobins, des Cordeliers, des Carmes, des Capucins et des Augustins, et qu'enfin, à quelques lieues de là, le grand séminaire de la Ressorce avait dû fournir son contingent. Je cherchai dans les bureaux de la préfecture des Basses-Pyrénées pour savoir s'il n'existait aucun ancien procès-verbal de remise des livres et autres objets d'art, et aucuns inventaires réunis aux procès-verbaux. Je trouvai en effet dans la liasse cotée 155 quelques-uns de ces procès-verbaux, et entre autres deux catalogues sommaires des livres tirés du séminaire de la Ressorce et des Cordeliers de Bayonne, pour être remis ès mains des autorités locales, avec leur récépissé. Qu'étaient donc devenus ces volumes? En avait-on pris si peu de soin depuis cinquante ans que tous étaient complètement anéantis? Je cherchai avec attention et ne pus retrouver dans les greniers de la mairie qu'une vingtaine de volumes provenant des Augustins et dix volumes des cartes géographiques de Blaeu, grand in-folio avec belle reliure, et avec les cartes coloriées ainsi que les armes de chaque province. Les investigations les plus minutieuses m'éclaireirent sur l'époque fort ancienne de la disparition des livres. Elle ne date pas de moins de trente ans. Le conseil municipal a compris qu'une ville de l'importance de Bayonne, avec une population de 14,773 habitans et un revenu de 344,801 fr. pour 1837, ne pouvait rester plus longtemps dénuée d'une bibliothèque publique, aussi a-t-il voté une somme de 3,000 francs de premier fonds, qui doit être employée en 1838. En dirigeant les achats en particulier sur des voyages, des ouvrages de géographie, d'histoire moderne, de navigation, on pourra rendre cet établissement fort utile aux nombreux marins qui fréquentent le port de Bayonne. Le vaste bâtiment que fait en ce moment construire la ville de Bayonne offrira aussi un beau local pour y placer une bibliothèque.

Oloron.

Là, j'ai retrouvé une confirmation nouvelle de ce que j'ai toujours pensé, sur l'existence d'un fonds quelconque dans la plupart des anciens districts, assertion dont ma visite de cette année à Chatellerault m'avait fourni une preuve de plus. Le sous-préfet M. Forêt venait de retrouver dans les archives un ouvrage curieux dont je parlerai en son lieu, et s'était assuré qu'il existait dans les greniers un ancien fonds de livres que d'accord avec le maire, il avait commencé à faire cataloguer. Nous poursuivîmes ensemble nos investigations et trouvâmes qu'en y comprenant les livres amoncelés dans une seconde pièce, il y avait là trois mille cinq cens volumes qui devenaient une base excellente de bibliothèque publique. Je vérifiai la nature des ouvrages et leur état de conservation. Ce sont, au nombre d'au moins 1,500, des ouvrages d'histoire et de philosophie. Beaucoup de bons ouvrages anciens dans ce genre s'y retrouvent et sont complets. Un millier d'autres volumes a un intérêt moins présent, sans devoir cependant être dédaignés. Le reste se compose d'ouvrages religieux et mystiques; et quand ces sortes d'ouvrages ne se recommandent pas par la haute célébrité de l'auteur, l'antiquité ou la beauté de l'édition, ni même par l'éclat des reliures, ils peuvent devenir matière à échange, ou même être vendus avec

Digitized by Google

profit pour la bibliothèque ; mais jamais une telle disposition ne devrait être permise qu'après l'envoi à Paris d'une note des livres dont on demande l'autorisation de disposer ; car autrement, faute de lumières suffisantes, on s'expose aux plus grandes âneries. C'est ainsi que nous avons vu un bibliothécaire tout fier d'avoir échangé pour un beau Buffon neuf, de 200 francs, plus de quarante manuscrits précieux qui, peu d'années après, se sont vendus 140,000 fr. lors de la vente, après décès, de la bibliothèque de l'habile échangeur [1]. Un préfet des Basses-Pyrénées a commis tout récemment un acte de vandalisme non moins funeste : il a fait vendre comme vieux parchemins de précieuses archives, celles du Roussillon, et a causé une perte irréparable à la science.

Oloron, dont la prospérité est chaque jour croissante d'une manière sensible, désire que l'heureuse possession de ce premier fonds de livres devienne pour elle, l'occasion d'un établissement plus étendu et plus utile. Il n'existe dans la ville aucune bibliothèque particulière un peu considérable, de telle sorte qu'on est souvent fort embarrassé quand on a à faire une recherche statistique, scientifique ou administrative. Oloron a une population de 6,620 habitans, qui a tous les besoins d'une population de 10,000 habitans puisqu'elle n'est séparée que par un pont de Sainte-Marie qui a 3,442 habitans. Les revenus d'Oloron ont été pour 1837 de 37,207 francs 37 centimes ; sur ce revenu, assez bien administré aujourd'hui, le conseil municipal a mis de côté pour 1838 une somme de 1,200 francs destinés à un premier établissement du matériel d'une bibliothèque et aux premiers achats. Il a fait des démarches pour que la ville fût comprise avec discernement dans la distribution des livres de souscription. Déjà cent cinquante volumes bien choisis pour la localité lui ont été envoyés d'avance. Cette ville mériterait qu'on fît plus en sa faveur : placée sur la route du commerce d'Espagne, active, industrieuse, elle voit chaque jour croître les richesses de ses habitans. Depuis plusieurs années même, les spéculateurs du pays ont tourné leur vue sur l'exploitation des minéraux des montagnes voisines. Quelques forges viennent de se former. Ces essais en amèneront d'autres et finiront par indiquer quelle sera la bonne voie à suivre. Quelques ouvrages de mineralogie, les dictionnaires de médecine, d'agriculture, d'histoire naturelle, voilà les premiers ouvrages que doit se procurer la bibliothèque publique, et voilà aussi sur quelle ligne devraient être dirigés les envois du gouvernement. Oloron espère aussi trouver dans son propre sein, quand la bibliothèque sera ouverte, un professeur qui voudra bien donner pendant quelques mois de l'année un cours de géologie et de minéralogie appliquées aux arts et à l'agriculture.

[1] Ces manuscrits sont indiqués dans le catalogue de M. Macarthy.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT ET DES COMMUNES.

Archives de Pau.

Tant qu'une séparation tranchée, complète, irrévocable ne sera pas opérée entre les archives historiques qui viennent se clore avec 1789 et les archives administratives dont le premier acte est le décret de l'assemblée nationale du 15 janvier 1790, qui divisa la France en quatre-vingt-trois départemens, il sera impossible d'établir un ordre régulier dans les premières et même dans les dernières. J'avais autrefois fait passer ma conviction dans l'esprit de M. Martignac, ministre de l'intérieur, et un parti allait être pris d'accord avec les chambres lorsque la France fut appelée, non plus à s'occuper des divers détails de son administration, mais du principe même de sa propre existence. Aujourd'hui que les orages soulevés par tant de chaudes journées se sont dissipés dans le lointain ; aujourd'hui que le présent paraît avoir acquis quelque peu plus de certitude et de garanties, il serait temps, ce me semble, de s'occuper d'objets qui, sans intéresser particulièrement la prospérité d'une nation, ne sont cependant ni sans éclat, ni sans importance. De ce nombre est la recherche et la conservation des actes qui ont ennobli notre passé. Les manuscrits de l'art ancien ont trouvé protection dans le ministère de l'intérieur ; les monumens écrits, lors même qu'on ne les envisagerait que comme des pierres brutes qui doivent servir un jour aux édifices de l'art, ne sauraient rester dans la confusion et l'oubli où ils gisent partout en France. Il conviendrait de les confier désormais au ministère de l'instruction publique, afin de mieux établir la séparation entre le passé et l'actuel, l'histoire et l'administration.

Avant la révolution de 1789, tous les grands corps publics avaient de toute antiquité leurs archives spéciales bien classées, bien inventoriées et les érudits savaient où aller puiser les documens authentiques : corps ecclésiastiques, corps parlementaires, corps judiciaires, corps administratifs, corps municipaux, corps d'arts et métiers, tous possédaient ces archives spéciales, dépôt précieux d'actes de liberté et de propriété. Quand une administration nouvelle remplaça l'administration ancienne, tous ces actes, toutes ces archives furent apportés en masse au chef-lieu de la préfecture. Ceux relatifs à toutes les souverainetés réunies successivement à la couronne durent être envoyés aux archives du royaume à Paris. Beaucoup de papiers furent perdus, un beaucoup plus grand nombre qu'on ne pense a été conservé. Oublions nos pertes et mettons un point d'arrêt au désordre pour que l'on puisse du moins jouir de ce qui a été conservé. Plusieurs ministres à différentes époques et les conseils généraux à toutes les époques ont compris la nécessité de se reconnaître dans ce dédale de vieilles et de nouvelles liasses. Des instructions répétées ont été envoyées, des fonds ont été votés annuellement presque partout ; mais

Digitized by Google

ces mesures ont porté peu de fruits parce qu'elles ne s'appuyaient pas sur la seule base nécessaire, la séparation et le divorce complet entre les archives historiques et les archives administratives. Qu'on voie ce qui arrive depuis vingt ans! Les conseils généraux votent chaque année une somme d'un millier de francs, terme commun par département, pour classement d'archives: où en est ce classement presque partout? Les archivistes qui ont le plus fait sont ceux qui ont mis de côté les archives historiques en les enveloppant bien dans des liasses pour les reconnaître sur un inventaire sommaire, et qui ont réservé toutes leurs forces pour le classement des archives administratives. Et en effet, tant que l'archiviste sera payé par les fonds du préfet, il devra se rendre utile à l'administration du préfet, et pour un vieux papier utile au présent, il en est mille nouveaux qui sont indispensables. La préférence pour le nouveau est donc de toute justice, et ce n'est que dans de courts momens de loisir que l'archiviste payé par la préfecture peut abandonner le nouveau pour le vieux. Cet ordre de choses ne peut cesser, à moins de nouvelles mesures. Chaque jour le travail des archives nouvelles s'augmente avec l'accroissement des affaires publiques et privées. Les listes électorales d'une part, et de l'autre les recherches nombreuses de tout genre qu'exigent les nouveaux plans de canalisation et de chemins de fer, donnent à tous les employés d'une préfecture assez de besogne actuelle, pour qu'il puisse leur rester le moindre loisir pour l'investigation du passé. Il faut donc laisser l'administration des préfectures employer pour elle-même les hommes qu'elle paie, et chercher un autre moyen d'opérer dans les archives historiques un ordre qu'on n'obtiendra pas ainsi. Et qu'on ne pense pas que ces archives historiques soient des monumens de pure curiosité littéraire! Tout est là : les titres originaux de propriété publique et de propriété privée, l'ancien gouvernement, les anciennes mœurs. Les conseils généraux aideraient à cette réorganisation. L'exemple a été donné avant 1830, à Dijon, où M. Boudot est parvenu à rétablir l'ordre dans les immenses archives de la maison de Bourgogne, et tout récemment à Poitiers. Il faut maintenant coordonner et régulariser tout cela, en le soumettant à une action générale. Le gouvernement aurait peu de chose à ajouter à ce que donnent les conseils généraux; seulement, il faudrait une règle et de la suite, ce qui seul peut assurer le succès d'un long travail. Les archives de Pau, que j'ai visitées avec soin, me suffiraient d'exemple au besoin pour attester la richesse de ces dépôts et la nécessité de les connaître pour en jouir.

Jusqu'en 1834, il n'existait à la préfecture de Pau que les archives administratives réunies à celle de l'ancienne intendance, de l'évêché et des ordres religieux de Bayonne, et de l'abbaye de La Honce. Les archives historiques du Béarn étaient conservées dans le château de Pau. Ces dernières, qui contenaient tous les titres de la province de Béarn, des anciennes seigneuries de Foix, d'Albret, d'Armagnac et ceux de l'ancien royaume de Navarre [1], étaient depuis le quinzième siècle, conservées avec soin et avec ordre. La révolution de 1789 paraît y avoir peu touché. Dans ce bon pays de Béarn la vie est si douce, si gaie, si facile, que les hommes à passions violentes de toute nature sont forcés de se modifier pour s'y glisser, et de s'amortir complètement pour s'y naturaliser. Il y a eu à cette époque fort peu de perturbations. Habitués déjà à une liberté ancienne, les Béarnais ne songèrent pas à contester l'établissement général de formes que pour la plupart ils possédaient eux-mêmes depuis longtemps. Beaucoup d'hommes et beaucoup de choses restèrent donc en place. Les fiefs d'ailleurs n'avaient pas dans le Béarn et le pays basque le même caractère de suprématie que dans les autres pays français. Le Béarn libre avait été adjoint à la couronne en conservant ses libertés, et le peu d'importance du pays, de vieux souvenirs de Henri IV peut-être, et l'allure inoffensive des habitans avaient fait conserver toutes les formes de la liberté ancienne, qui ressemblèrent beaucoup en 1789 aux formes de la liberté nouvelle. Alors, il est vrai, les chartes de concessions privées devinrent inutiles en présence de la grande charte publique; mais s'il y eut négligence, il n'y eut jamais hostilité. C'est ainsi que les vieux papiers purent se conserver presque ignorés dans les salles du château de Pau. Comme aucun gardien n'était préposé à leur conservation, si elles subsistent encore, c'est que les visiteurs divers qui ont parcouru ces salles pendant cinquante ans les ont complètement dédaignées. Quelques vieux livres et quelques vieux titres auront disparu sans doute dans cet intervalle et sont entrés aujourd'hui dans les successions privées; mais l'ensemble existe.

En 1834, quelques travaux indispensables à la toiture du château, avaient amoncelé les décombres dans la salle des archives; l'humidité, contre laquelle cette salle n'était plus défendue, avait fait en peu de temps de terribles ravages, et les archives du Béarn qui avaient résisté à tant de révolutions étaient menacées d'une destruction prochaine. La nécessité était pressante. On les apporta par monceaux dans une des salles de la préfecture. Le conseil général vota une somme annuelle de 1,200 fr. pour la classification de toutes ces archives réunies qui forment une masse de liasses tout à fait redoutable, car on y compte environ :

Douze mille pièces historiques, aujourd'hui reconnues et inventoriées, mais non classées;

Trois mille dénombremens numérotés, qu'il reste ranger par ordre alphabétique.

Cinquante liasses de la Chambre des Comptes, déjà inventoriées.

[1] Tous ces titres ont été fréquemment réclamés par le savant M. Daunou, comme partie nécessaire des archives du royaume : aucune résolution n'a été prise à ce sujet.

Digitized by Google

Cinq cents liasses de la même chambre non reconnues encore.

16,000 pièces des papiers de l'ancienne intendance, inventoriés et même classés.

2,000 pièces relatives aux biens nationaux, inventoriées mais non classées.

3,000 papiers du district, inventoriés.

Et plus de 3,000 papiers épars à reconnaître.

Avant de procéder au classement des papiers historiques, le devoir de l'archiviste était évidemment de classer tout le reste, de manière à pouvoir fournir à l'instant même tout renseignement exigé par l'administration. Il s'est occupé avec ardeur et avec intelligence de ce travail fort peu rétribué, puisque les 1,200 fr. du conseil général sont répartis ainsi :

700 fr. pour l'archiviste,

360 fr. pour un copiste.

140 fr. pour achat de papier et registres.

Tout ce que pouvait faire l'archiviste à l'égard des papiers historiques était de les reconnaître par numéros et de les sauver de la destruction. Les anciens catalogues qui ont été conservés l'ont aidé à retrouver les chiffres manquans et constater les chiffres présens. J'en ai vu huit récens, sans parler des anciens. Les plus récens sont :

1° Inventaire du seizième siècle, relevé en 1689 pour Foix, Castelbon, Armagnac, Bigorre, Barbazan et Esparre, Périgord et Limousin, Marsan, Tursan, Gavardan, Nébouzan et Aspen, Lautrec, Villemur et Vendôme.

2° Inventaire de 1544 pour le duché d'Albret.

3° Suite de l'inventaire du duché d'Albret, récolé aussi en 1689 par ordre du conseil.

4° Inventaire de 1546 pour le Périgord.

5° Inventaire de 1612 pour l'Armagnac, relatif aux pièces conservées à Lectoure.

6°, 7°, 8° Courts inventaires pour Tartas, Périgord, Limousin, Montignac, etc.

Un vieux registre in-folio sur papier contient en outre l'inventaire fait en 1403 par l'ordre d'Archambaud, comte de Foix, et pour son usage particulier, de tout ce que contenaient alors les archives de Béarn depuis 1100. Il paraît n'avoir été clos qu'en 1412.

Un travail très-utile serait de reprendre une à une chacune des pièces indiquées dans ces inventaires et retrouvées en bonne partie par le zèle éclairé et dévoué de M. La Pomarède, conseiller de préfecture, et de les reclasser en liasses par ordre de matières, de dates et de numéros, conformément à ces anciens inventaires; mais pour cela il faudrait des études spéciales de paléographie et d'histoire locale et générale et surtout tout le temps d'un archiviste. C'est ce qu'on ne saurait exiger de l'archiviste actuel, homme laborieux et intelligent, mais occupé surtout, comme le prescrit son devoir, des papiers administratifs. Je le priai, de m'ouvrir çà et là quelques-unes des liasses que je m'imaginais devoir m'offrir le plus d'intérêt, et je revis les originaux de tous les contrats de mariage de la maison de Foix depuis les temps les plus anciens de son alliance avec les seigneurs de Béziers, de Carcassonne et de Toulouse; les diverses donations et achats; les prestations de sermens féodaux; les dénombremens des hommes d'armes à la solde de la France; les correspondances entre les seigneurs de Foix et de Béarn et les rois de France ou leurs grands officiers. Plusieurs de ces lettres offrent parfois des détails piquans. Je n'en ai copié aucune à Pau, ayant eu à consulter trop d'autres pages historiques qui me semblaient plus importantes; mais à Bayonne j'en ai transcrit plusieurs dont je parlerai plus tard, et deux autres à Bordeaux que je vais rapporter ici pour faire apprécier le genre de secours littéraires que peuvent offrir partout nos archives départementales et communales. La première est de 1581 : c'est la copie littérale faite par moi d'une lettre de Henry III à Michel Montaigne pour le féliciter sur son élection à la mairie, faite sans brigues après toutes les brigues récentes qui avaient divisé Bordeaux. Montaigne en avait sans doute déposé la copie dans les archives de la ville où elle était restée ensevelie. La voici :

« Monsieur de Montaigne, pour ce que j'ay en estime grande vostre fidellité et zellée dévotion à mon service, ce m'a esté plaisir d'entendre que vous ayez esté esleu maior de ma ville de Bourdeaulx, ayant eu très-agréable et confirmé ladicte eslection, et d'autant plus vollontiers qu'elle a esté faite sans brigue et en vostre lointaine absence. A l'occasion de quoy mon intention est, et vous ordonne et enjoincts bien expressement, que sans delay ne excuse reveniez au plus tost que la présente vous sera rendue, faire le deu et service de la charge où vous avez esté si légitimement appellé. Et vous ferez chose qui me sera très-agréable, et le contraire me desplairoit grandement; priant Dieu, monsieur de Montaigne qu'il vous ayt en sa saincte garde.

« Escript de Paris le xxv^e^ jour de novembre mil cinq cent quatre-vingt-ung, *signé* Henry.

Et plus bas : de Neufville.

Et au-dessus : à monsieur de Montaigne, chevalier de mon ordre, gentilhomme ordinaire de ma chambre, estant de présent à Rome. »

L'autre est du célèbre duc de Saint-Simon.

Lettre du duc de Saint-Simon à MM. le maire et jurats, gouverneurs de la ville de Bordeaux :

« Messieurs,

J'ay cru aussy vous devoir donner avis des entreprises que les ennemis de l'état font contre cette province; je l'ay appris et par une lettre que Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire et depuis encore par d'autres voyes qui me confirment, qu'assurément une puissante armée doit en peu de jours entrer en rivière et qu'elle a formé ses principaux desseins

Digitized by Google

contre Blaye. Cette place a un cœur et un zèle pour disputer jusques au dernier moment ses murailles et ses rempars, et le sang de ceux qui la gardent sera répandu libéralement avant que de donner le premier pied à nos communs ennemis. J'employe en toutes façons et mes moyens et mon crédit pour me mettre en état de m'opposer à leurs projets. Vous pouvez, messieurs, travailler avec moy pour nostre deffense; le service du roy vous y oblige, et vos vies et vos biens le veulent. Je vous conjure, autant que je le puis, d'aviser tous les moyens pour me donner vos assistances. Vous le pouvez, et moi je vous assure que je seray toujours très aise de pouvoir vous faire connoistre par des effets, que je suis véritablement,

« Messieurs,

« Votre très affectionné serviteur,

« Le duc de Saint-Simon. »

A Blaye, ce 14 juin 1642.

En poursuivant avec l'archiviste de Pau mes recherches dans les inventaires et sur les tablettes, mon attention se porta sur plusieurs volumes qui sont d'un intérêt trop général pour que je ne m'arrête pas à les décrire avec un peu plus de détails selon leur importance.

Celui qui m'a paru le plus ancien est un volume petit in-folio sur vélin, écriture du quatorzième siècle. C'est un recueil fait par l'ordre de l'évêque et du chapitre de Bayonne, de tous les actes de donation et de propriété de biens, cens, fiefs, droits et priviléges de l'église de Bayonne. Ce cartulaire contient la transcription de tous les titres anciens dans toute leur étendue. Plusieurs datent du commencement du treizième siècle et sont en langue catalane ou limousine: le dernier est de l'année 1310. A la fin du volume sont les cens de jardins qui doivent être payés par six cents ou sept cents personnes dont les noms sont mentionnés. Puis viennent les cens assignés à un prêtre chargé de dire la messe en grande pompe. La première pièce du recueil est le dénombrement de ce qui appartenait à l'évêché sous Arsius, évêque de Bayonne au dixième siècle (*Arsius, Laburdensis episcopus*, évêque de Labour). La deuxième est une bulle du pape Pascal qui désigne à Bertrand, évêque de Bayonne, les appartenances de son diocèse, *regnante Hugone magno*, dit la charte. Ce volume mériterait d'être copié en totalité pour être envoyé à Paris. Il me paraît contenir des chartes qui ne sont pas dans la collection de Jean de Doat. Ce Jean de Doat était un conseiller du roi en son conseil, président de la chambre des comptes de Navarre qui fut nommé par lettres patentes du roi en date du 1er avril et du 13 octobre 1667, commissaire député « pour faire recherche, disent les lettres patentes, des titres concernant les droits de la couronne et qui peuvent servir a l'histoire, dans tous les trésors des chartes de Sa Majesté et dans toutes les archives des villes et lieux, archeveschés, éveschés, abbayes, prieurés, commanderies, et autres communautés ecclésiastiques et séculières des provinces de *Guyenne* et *Languedoc* et du pays *de Foix*, et dans les archives des archevesques, évesques, abbés, prieurs et commandeurs *qui* en pourroient avoir de séparées de leurs chapitres, faire faire des extraits de ceux qu'il jugera nécessaires et les envoyer au garde de la bibliothèque royale. » Gratien Capot fut nommé greffier de cette commission, et de ce travail réuni il résulta deux cent soixante volumes grand in-folio, copiés très-lisiblement mais souvent très-incorrectement sur les anciennes chartes ecclésiastiques et séculières de la Guyenne, de Languedoc et du pays de Foix; matériaux précieux en les réunissant aux trente volumes d'Oihenart, et qu'il ne s'agit plus maintenant que de compléter par quelques copies d'ouvrages qui avaient pu échapper à leurs recherches, et d'authentiquer en quelque sorte par la conservation et la mise en ordre des titres originaux.

Les volumes dont il me reste à parler n'ont été transcrits convenablement et en entier dans aucune de ces collections.

Le premier est le recueil authentique des *Fors de Béarn* tels qu'ils furent réformés par Henry II de Navarre, grand-père de notre Henry IV, qui n'était qu'Henry III en Navarre. Cette réforme ou refusion avait été faite, ainsi que le déclare Henry, à la demande de ses sujets, les anciens fors ne se retrouvant plus ou n'étant plus compris. A la fin des fors on lit:

« Et à maior fermessa, habem segnat las presents de nostra man et mandat y meter lo sagel de nostres armes. A Pau, lo XXVI jorn de novembre, l'an 1551.

» Et pour plus ample confirmation nous avons signé les présentes de notre main, et y avons fait mettre le sceau de nos armes. Pau, 26 novembre 1551. »

Suit la signature authentique de Henry II et le sceau de ses armes.

Après cette signature vient le procès-verbal de publication de ce for.

On a imprimé plusieurs fois le for réformé, mais jamais d'une manière tout à fait conforme à l'original. Au reste ce manuscrit du for réformé est plus curieux comme monument de cette solennité que par le texte de ses lois, qu'il vaut mieux rechercher aujourd'hui dans la forme ancienne, restée jusqu'ici inédite. Cette forme ancienne est conservée dans le volume suivant:

Ancien for de Béarn, 1 vol in-folio sur papier, écriture du quinzième siècle. On lit en tête une sorte de préambule historique qu'on retrouve presque textuellement à la tête de tous les cartulaires des communes béarnaises. Les Béarnais, en appelant à les gouverner, en 1175 un des fils de Marie de Béarn qu'ils avaient chassée parce qu'elle avait fait hommage de leur pays au roi d'Aragon, voulurent faire ou-

Digitized by Google

blier leur obéissance ancienne à la maison des Centulle pour ne rappeler que leur indépendance de trois ans et l'appel libre qu'ils faisaient de Gaston, l'un des fils de Marie. Aussi à la tête de tous leurs cartulaires ont-ils le soin de dire qu'ils n'avaient jamais eu de souverain et que de leur plein gré, après en avoir essayé deux qui ne leur convenaient pas et qu'ils avaient tués ou chassés, ils faisaient choix de Gaston de Moncade. Voici ce récit tel que le donne le vieux for.

« Aquests son los fors de Bearn, en los quoaus fé mention que antiquement en Bearn no have senhor. Et en aqueg temps audiu laudar ung cavaler en Bigorra, et anan lo coelher, et fan lo senhor ung an. E après no los volo thier en fors ni en costumes. Et la cort de Bearn se amassa lasbets à Pau, et requerirent lo qual thien los en fors et en costumes; et eg no a bolo far; et lasbets aucigon lo en la cort.

» *Item*, après hom los lauda ung prodom cavaler en Auberny. Et anan lo coelher; et fan lo senhor dus ans. Et en après el se demostra trop orgulhos, que no los volo thier en for ni en costumes. Et la cort labets fets lo aucider au cap deu pont deu Saranh à ung escuder, lo quau lo feri tau cop de l'espiut que darrer li tregò. Et aqueg senhor ave nom Sentonge.

» *Item*, en après audin laudar ung cavaler en Catalonhe, lo quoau have agut dessa molher dus infans en una ventrade. Et los gens de Bearn agon conselh enter los qu'ey tremetassen dus prodomis de la terra et que domandassen là ung de quegs filhs per senhor. Et quant son là, anan los veder; et troban los endromits, lo ung maas sarrades, et l'autre maas ubertes. Viencon s'en ab lo qui ave las maas ubertes. »

Ce qui signifie :

« Ce sont ici les fors de Béarn dans lesquels il est fait mention qu'anciennement il n'y avait pas de seigneur en Béarn. Dans ce temps on entendit vanter un cavalier de Bigorre, et on alla le chercher, et on le fit seigneur pendant un an. Et ensuite il ne voulut pas tenir les Béarnais dans leurs fors et coutumes. Et les cortès de Béarn se réunirent sur-le-champ à Pau et le requirent de les maintenir dans leurs fors et coutumes. Et il ne le voulut pas faire, et aussitôt ils le tuèrent dans l'assemblée.

» Ensuite ils entendirent vanter un preux chevalier d'Auvergne, et ils allèrent le chercher, et ils le firent leur seigneur pendant deux ans. Et ensuite il se montra trop orgueilleux et ne les voulut pas tenir dans leurs fors et coutumes. Et aussitôt les cortès le firent tuer à la tête du pont de Seraing par un écuyer qui le frappa d'un tel coup de son épée qu'il la retira par derrière. Et ce second seigneur s'appelait Centulle. »

» Ensuite ils entendirent vanter un cavalier de Catalogne (Guillaume de Moncade, mari de leur ancienne souveraine, mais qu'ils avaient chassée depuis trois ans), lequel avait eu de sa femme deux enfans d'une seule fois (une seule ventrée); et les gens de Béarn eurent conseil entre eux qu'ils enverraient deux prud'hommes du pays et qu'ils demanderaient un de ces deux enfans pour seigneur. Et quand ils furent arrivés, ils les allèrent voir et les trouvèrent endormis, l'un les mains fermées, l'autre les mains ouvertes; et ils s'en allèrent avec celui qui avait les mains ouvertes. »

Ce recit est présenté d'une manière un peu différente dans le for manuscrit d'Henri II.

« Et primerament appert et clarament se resulte, la dite senhorie et principautat de son comensament era regida per fors et costumes, per observation et entretenement deus quoals los habitants elegeren divers cavalers en senhors sucessivement, lo primer de Bigorre, l'autre de Auberny. Et despuxe en elegin ung, qui fo lo ters senhor de Bearn, filh deu prince de Catalonhe, qui regna sus lors et los administra dret et justicie, segont lor for et costuma. Et despuxe en sa, an succedit per ordé et dret hereditari. »

C'est-à-dire : « Il paraît, et c'est même une chose claire, que la seigneurie de Béarn a été dès son origine, régie par des fors et coutumes, pour l'observation et le maintien desquels les habitans élurent successivement divers cavaliers comme leurs seigneurs; le premier de Bigorre, l'autre d'Auvergne. Et ensuite ils en élurent un, qui fut le troisième seigneur de Béarn, fils du prince de Catalogne, pour régner sur eux et leur administrer droit et justice selon leurs fors et coutumes. Et depuis cette époque en çà, ces seigneurs se sont succédé par ordre et droit héréditaire. »

La première version est la version populaire; la deuxième est la version royale.

A la suite du récit plus circonstancié et plus populaire de l'ancien for, on lit en lettres rouges :

« Renovacion deu for generau. »

Puis, en lettres noires comme tout le texte :

« Conegude cause sia que mossen Gaston, viscomte de Bearn, en l'an de Nostre Senhor 1188, Sants abesque de Lascaar, et En Bertrand abesque d'Oloron, en planere cort, en lo casteg de Pau, devant tots los barons de Bearn renobiu los costumes per los ancestres establides. »

A la suite vient la formule de serment à prêter par le seigneur. Il était d'autant plus détaillé et explicite qu'on savait qu'il se réservait de faire tout le mal qu'il ne s'était pas obligé à ne pas faire.

Puis les anciens fors, par ordre; d'abord le for général, puis celui de Morlaas confirmé par Talèse à la fin du douzième siècle, et par son fils, comme il est exprimé dans le texte : « Jo Talesa vescomtessa ac confermi, et jo Centog, lor filh, ac confermi; » puis les fors des vallées d'Ossau, d'Aspe et de Baretous.

Dans la formule de convocation on voit que les individus convoqués en cortès étaient : « los nobles, prelats, barons, cavers, domengers, homs francs, et tots autres maneres de gents qui son de cort maior. »

Digitized by Google

L'acte le plus récent qui se trouve dans ce volume est de l'année 1368 sous Gaston Phébus.

Mais de tous les volumes le plus curieux est incontestablement un grand et épais volume in-folio dont il me reste à parler.

Ce volume est écrit tout entier en langue béarnaise ancienne qui est la limousine ou catalane. Au premier aperçu il semble un inventaire détaillé des titres de la maison de Foix ; mais en l'examinant avec attention on voit que c'est comme une histoire complète de l'état de la souveraineté de Foix au commencement du quinzième siècle, précédée d'un précis chronologique détaillé des temps antérieurs. A ce premier travail d'ensemble, mêlé de prose et de vers, il donne sur chaque seigneurie, ses limites, son origine, ses revenus, ses obligations en hommes d'armes, en citant même le nom des hommes employés dans chaque expédition et le salaire qu'ils recevaient de leur souverain ou de ses alliés, des détails tels qu'on peut se faire, après l'avoir lu, l'idée la plus exacte du pays, en tracer la carte et en écrire en quelque sorte la vie. Les principaux faits de la vie du célèbre Gaston Phébus y sont rapportés avec de grands détails, et beaucoup des circonstances racontées dans la guerre d'Armagnac nous étaient inconnues. Pour les temps historiques antérieurs aux quatorzième et quinzième siècles, il est moins minutieux sans cesser d'offrir un grand intérêt. Ce volume m'a semblé si intéressant pour notre histoire que j'ai fait moi-même la copie de la partie historique et l'analyse du reste.

C'est cet ouvrage que je publie dans ce volume du *Panthéon*; le premier feuillet manquait au manuscrit, mais j'en ai trouvé une copie dans le numéro 164 de la bibliothèque du roi. C'est un grand in-folio, intitulé : *Titres de Foix et d'Armagnac*, qui fait partie de la collection Doat. La copie de Doat a été faite sur une copie assez imparfaite ; mais telle qu'elle est, elle supplée au moins les faits.

Le volume de Doat porte sur le premier feuillet :

« Inventaire des tiltres, lettres, chartes, papiers et enseignemens de la chambre du thrésor du château de Montignac en Périgord, fait par messieurs Jean Favot, évesque d'Aire, Mathieu de Pac, président de Béarn, Adesmar Mousiner, seigneur de Paneaux, et Pierre de Castille, conseillers du roy de Navarre et ses commissaires. Au mois d'aoust 1546. »

Sur le deuxième feuillet :

« Inventaire des tiltres du thrésor de Foix, contenant l'histoire sommaire des comtes de Foix, les bornes et limites de la comté et les droits appartenans au comte en chacune des terres et seigneuries ; fait et commencé le 7 décembre 1445, par l'ordre de M^me^ Éléonore, infante de Navarre, femme de Gaston comte de Foix, et sa lieutenante générale en toutes ses terres et dominations. »

Puis vient l'ouvrage en langue béarnaise dont j'ai parlé. Une détestable traduction française est placée en regard. La connaissance de notre ancienne langue est devenue aujourd'hui si familière à tous ceux qui s'occupent avec suite de l'étude de notre histoire qu'il m'a semblé pouvoir me dispenser de donner une traduction du texte béarnais, langue si simple et si facile, et surtout dans cet ouvrage dans lequel l'auteur n'a jamais recours à des artifices de style. Je citerai ici le préambule de la Chronique qui manque à l'intéressant manuscrit de Pau et me conformerai au texte incorrect qui y est donné par Doat. Les lacunes qu'on remarque ici se trouvent dans le volume de Doat que je transcris.

Repertori et inventari del tresaur et secrets del tres aut, inclit princip et redoptable seignour mossen Gaston, per la gracie de Diu, comte de Foix, de Bearn et de Bigorre, etc. Feyt et commensat lo 7 desembre 1445.

Aquest es lo libre appellat *Repertori et Inventari* del tresaur et secrets del tres-aut, inclit princip et redoptable seignour mossen Gaston, par la gracie de Diu, comte de Foix, de Bearn et de Bigorre, viscomte de Marsà, de Gavardà, de Castelbon, de Lautrec, de Villamur et seignour de Andorra ; feyt et commensat l'an de la incarnation de Nostre Seignour mil quoatre cens quoarante et cinq, le sept jour deu mes de desembre, per my Miguel del Verms, notari de Foix et procuraire del dit mosseignour lo comte, per mandament et ordonnance de tres-aute, inclita et de royale geniture madame Leonor, enfante de Navarre, moilher del dit mossen lo comte, comtesse et viscomtesse dels comtats et viscomtats susdits et sa loc tenente generalle enitotes sas terres et dominations, com esta ferm en una clausa entre las autres contenguda en sas lettres, trameses al thesaurer dejus nomat [1], en las quods es contengut lo mandament que lo dit inventari se reformes per my Miguel del Verms.

« De la quoal lettra et clausa la thenour s'en sieg :

» A nostre bien amat lo thesaurer de Foix, nostre amat Arnaud Esquerrier, thesaurer del comtat de Foix : A enfante de Navarre, comtesse de Foix et de Bigorre, loc tenente generalle per monseignour en sas terres et seignouries.

Thesaurer,

Vist abem una lettre que avets escriut à nostre cousin l'avesque de Tarbe et à l'abbat de Pimbo, secrettaire de mosseignour [2]..... et aultres escriptures et copies de lettres que trametz lour avets [3]..... deu cartulari que, disets, es malament desordenat, et seré besoing que fossé reformat et mettut en bonne ordi, et credets que mestre Miguel del Verms ac saberé bien far si à Nous plaset :

Sus que sapiats que, puix lo dit cartulari es aixi

[1] Arnaud Esquerrier, dont il va être fait mention et qui a aussi écrit une chronique des comtes de Foix, mais en langue française, chronique que je possède et dont j'ai pris copie.

[2] Lacune de quelques mots.

[3] Nouvelle lacune de quelques lignes.

Digitized by Google

mau desordenat, lo farats sip plats; et volem que lo dit mestre Miguel lo reformi et mette en acquest ordi qui sera necessari; car, com vous disets, el aco saberà bien far. Et [1]..... satisfàr de sa pene et tribailh, et vous ne farets far las causes que, disets, son necessaris per pla partir et aloyar las escripturas et enformes, con tant que [2]..... que, disets, y son necessaris [3]..... demourets en lo dit cartulari [4]..... feyt so que hom ne tirera; et l'autre, que sie trametlut part d'essa [5]..... en la maa deu thesaurer. Et tots jorns attenhats à los besoignes de [6]..... aixi que besoing es, et de vous confidem.

Diu sie ab vos.

Dades à Nay, lo sieys jour d'aoust l'an 1445.

LEONOR

Puis vient la chronique annoncée par les lignes suivantes :

« Et per entrament et nonnorable commensament del present libre, ad eternal memoria dels comtes antiges de Foix, et per saber qui foc lo primer comte de Foix et successivement tots los aultres, entro lo jorn present, lo dit mestre MIGUEL DEL VERMS ha volgut far memoria avans que procesis al dit inventari. »

D'après ce petit nombre de volumes dont je présente l'analyse, il est facile de voir que les archives historiques conservées à la préfecture de Pau mériteraient l'intérêt particulier d'une administration bien entendue. L'archiviste actuel ne peut faire plus qu'il a fait en ce genre sans être arraché à des travaux administratifs qui réclament plus vivement encore tout son zèle. Il conviendrait donc qu'on pût attacher à cet établissement un jeune homme laborieux et versé dans la langue du pays dans laquelle sont écrits presque tous ces monumens, afin qu'il pût rétablir dans chaque fonds et dans chaque liasse les papiers indiqués dans les excellens catalogues anciens. Il ferait, d'après l'ordre adopté dans les anciens inventaires, un nouvel inventaire de ce qui reste.

Il serait à désirer qu'on fît copier pour la bibliothèque royale, à Paris, le for général que j'ai décrit ici, et à la suite duquel viennent :

For de Morlaas de la page 57 à la page		73.
d'Oloron	jusqu'à	76.
d'Ossau	«	80.
d'Aspe.	«	85.
De Baretous.	«	86.
Taxe des salaires	«	87.
Statuts renouvelés.	«	90.
Amendes dues au seigneur	«	97.
Charte du pont de Navarcins	«	99.
Glose latine, jugemens, etc.	«	153.
Formulaire, institution de la cour-majour jusqu'à la fin du volume.		

[1] Lacune de quelques mots.
[2] Lacune. [3] Lacune. [4] Lacune [5] Lacune. [6] Lacune.

Ce volume pourrait être complété par deux autres.

L'un renferme les décisions rendues par Gaston Phébus de 1362 à 1375 ; c'est le registre original.

L'autre les décisions rendues par la cour-majour, de 1443 à 1444 et de 1449 à 1450 ; c'est aussi le registre original.

De cette manière, on aurait un corps complet des anciens fors du Béarn avec leurs interprétations ; et ce volume, servant de preuve à l'histoire originale et inédite en limosin et en français des anciens seigneurs du Béarn, pourrait prendre place dans le recueil des documens inédits et publiés par le ministère.

La ville de Pau devait avoir aussi autrefois ses archives particulières ; mais je n'ai plus retrouvé parmi les anciens papiers qu'un grand volume intitulé le *Livre Rouge*. C'est un grand in-folio, sur papier, en grande partie écrit au XV^e^ siècle, puis au XVI^e^ siècle. Quelques pièces viennent même jusqu'à nos jours. Il est rédigé en langue limosine, jusqu'en 1681, et depuis cette époque, en langue française. C'est en effet le registre officiel des délibérations les plus importantes du conseil municipal depuis l'année 1412. Tous les sermens prêtés par les souverains du Béarn à la province en général et à chaque ville en particulier, s'y trouvent fidèlement transcrits. En les rapprochant ainsi les uns des autres, on peut faire une remarque assez piquante : c'est que le langage des souverains devient plus haut à mesure que leurs actes sont plus benins. Ainsi, par exemple, Gaston Phébus s'engage à respecter le pauvre comme le riche, le riche comme le pauvre, à faire droit à tous, dans tous les détails qui lui sont minutieusement énumérés et auxquels il jure fidélité, en présentant en même temps des hommes qui viennent par serment répondre pour lui, et tout cela en personne. Ces obligations étroites se continuent avec les souverains tant qu'on a beaucoup à craindre d'eux. Ils jurent en personne, et le serment des sujets ne vient qu'après le leur, conformément aux lois féodales, telles que nous les donnent les Assises de Jérusalem et de Romanie.

Arrive notre Henri IV, qui était le troisième Henri de Navarre. On ne craignait aucune vexation de ce fils du sol, et on prend peu de précautions. Il écrit que ses affaires l'empêchent d'aller en Béarn ; il n'aimait pas sans doute à s'exposer à rencontrer sa femme et tant d'autres belles trahies qui pouvaient se multiplier sous ses pas. Mais il parle respectueusement et annonce qu'il enverra une commission qui prêtera serment en son nom. Louis XIII suit l'exemple de son père et envoie une commission, en expédiant en même temps une confirmation des fors, ce qui se renouvelait à chaque règne. Louis XIV fait savoir qu'on ait à lui envoyer une délégation pour lui rendre hommage. Elle arrive, prête hommage, et reçoit promesse du roi que le Béarn ne sera pas maltraité. On fait entendre au roi qu'il y a de vieux fors dont on désirerait bien la confirmation. Comme ces vieux fors ne ren-

Digitized by Google

fermaient aucune loi de tolérance en faveur des protestans qui n'existaient pas lors de leur première rédaction, les fors sont confirmés. Sous Louis XV, on est un peu inquiet; car la confirmation des fors se fait attendre, sans qu'on se plaigne pourtant d'aucune violation des fors, mais seulement de l'oubli des formes. Enfin, un beau jour, la confirmation arrive; il n'est pas question du serment. Louis XVI monte sur le trône, et assurément on ne peut lui reprocher comme une tache particulière à son caractère la parole et les formes hautaines de Louis XIV. Mais ces formes dédaigneuses étaient passées dans le formulaire royal, et les peuples avaient fini par n'y attacher aucune grande importance. La ville de Pau envoie une commission des états pour féliciter Louis XVI; elle a quelque peine à être admise près du ministre et encore plus à être présentée au roi: c'était, si je me rappelle bien, dans l'année 1774 même. Ils comparaissent enfin, et prononcent, l'évêque de Lescar en tête, le discours le plus emphatique et le plus humble, transcrit tout au long dans ce volume. Ils insinuent toutefois quelque chose sur un serment et sur les lois particulières au pays. Le roi leur répond : qu'il est charmé des bonnes dispositions de ses sujets du Béarn, et que quant à leurs anciennes lois et à leurs priviléges, il est tout disposé lui-même à leur accorder la faculté de conserver tout ce qui ne porte point atteinte aux priviléges de la couronne de France. Là dessus, la commission part, charmée de l'accueil bienveillant qu'on a daigné faire à une délégation du corps souverain du Béarn, et fait enregistrer son discours et la réponse dans le livre rouge, à la suite des sermens si minutieux, si étroits, si formels, mais si scabreux aussi, prêtés par les comtes du Béarn du XIVe siècle et leurs premiers fils, bardés de fer et entourés de chevaliers plus ignorans qu'eux-mêmes.

Archives de la ville de Bayonne.

Si la ville de Bayonne a été dépouillée de tous les livres de sa bibliothèque, il lui reste du moins des archives dont elle peut tirer vanité. Jusqu'ici elles étaient restées dans le plus misérable état d'abandon. Mais deux très-jeunes gens, MM. Jules Balasque, fils du maire actuel, et Eugène Daguerre d'Ospital ont eu pitié de ce dépérissement inévitable, et ils ont commencé des travaux de classification. La ville avait voté une somme de 700 fr. pour les aider dans leur copie; ils l'ont refusée et se sont mis au travail avec une ardeur vraiment digne d'éloge. Ce sont deux jeunes gens instruits, appartenant tous deux aux familles opulentes de la ville, et qui ne peuvent avoir pour récompense qu'un éloge public donné à propos. Ce travail est entrepris depuis seulement six mois. Il existait deux bons inventaires de l'année 1672; ils s'en sont servis pour constater la présence ou l'absence des pièces indiquées. Déjà soixante-dix caissons, contenant environ quatre mille pièces, sont vérifiés et l'inventaire est prêt. Restent les sacs, au nombre de plus de cent, et qui contiennent les mémoires du trésorier de la ville et les statuts originaux des compagnies des arts et métiers. Dans le cours de l'année, M. Balasque et M. Daguerre commenceront à se faire jour dans cette masse de papiers et sauront où porter toutes leurs forces.

Parmi les liasses qu'ils ont sauvées de la pluie et des rats, l'une a attiré particulièrement mon attention, et je leur en ai bien recommandé la conservation en vérifiant moi-même l'ancien catalogue qui en était fait. Cette liasse contient cent cinquante-sept lettres originales écrites à différentes époques par les rois de France à la ville de Bayonne, plus trente autres que j'ai numérotées en les réunissant au paquet. Ces lettres sont peu fréquentes et de peu d'intérêt quand tout est tranquille en France; mais lorsqu'on a à se méfier de quelques mouvemens du côté de l'Espagne, alors les lettres se multiplient et deviennent amicales et intéressantes : ainsi, par exemple, au temps de Charles IX, de la ligue, de Henri III et Henri IV, de Louis XIV, pendant la guerre de succession. Ce sont quelquefois des circulaires adressées aux villes importantes de province. Mais beaucoup de ces circulaires, retrouvées ici, ont été perdues ailleurs. Quelques autres lettres sont uniquement relatives aux affaires de Bayonne.

En compulsant les registres de délibération de la commune, j'ai remarqué la transcription de plusieurs autres lettres dont les originaux ne se retrouvent ni dans le paquet ni dans l'inventaire. L'une est de Henri V, roi d'Angleterre, en 1415, pour annoncer qu'il a mis le siége devant Harfleur; l'autre est une lettre fort originale de Louis XI, qui écrit à la ville de Bayonne de ne pas se gêner avec lui et de lui dire franchement toutes les sottises qu'ont pu faire à Bayonne son frère et ses officiers, et qu'il y portera remède.

J'en citerai ici quelques-unes.

L'une est une lettre de Charles IX, deux ans après la Saint-Barthélemy (en 1574), pour engager la ville de Bayonne à se réconcilier avec le vicomte d'Hortes, son gouverneur, le même qui, lors de la Saint-Barthélemy, avait fait cette belle réponse qu. aurait dû lui mériter le respect des sectaires catholiques les plus fougueux, comme elle lui a mérité celui de la postérité. Son humeur était, à ce qu'il semble, fort difficile et les Bayonnais étaient toujours en querelle avec lui.

LETTRES DU ROI CHARLES IX, A MESSIEURS LES LIEUTENANS, ESCHEVINS, GENS DE CONSEIL, CORPS ET COMMUNAUTÉ DE LA VILLE DE BAYONNE.

De par le roi,

Très-chers et bien amez. Nous avons entendu les remonstrances que vos députés nous ont faictes des déportemens du vicomte d'Hortes et iceluy oy sur

Digitized by Google

ce. Et d'aultant que nous désirons principallement vous remectre par ensemble en une bonne intelligence, au bien de nostre service et de l'ordre publicq, nous avons advisé de le renvoyer en vostre dicte ville pour y continuer sa charge, avec commandement exprès de nous, de se comporter envers vous avecq telle modestie et douceur et vous traicter si favorablement qu'il ne nous en vienne aucune plaincte. A quoi nous sommes asseurez que vous vous disposerez de vostre part, après avoir sur ce entendu nostre intention, laquelle ne tend que à vostre repos et utilité. Et en cas que le dict vicomte entreprenne chose qui soyt au contraire, vous nous en donnerez advis, sur lequel nous vous pourveoyerons de telle sorte que vous congnoissiez combien la justice nous est en recommandacion.

Donné au chasteau de Vincennes, le 2 jour de may 1574.

Signé : CHARLES.

Une autre est de Catherine de Médicis, qui annonce l'avènement à la couronne de son fils Henri III.

LETTRE DE LA REINE CATHERINE DE MÉDICIS.

Messieurs,

Je loue grandement la sage et saincte résolution que vous avez prise sur la nouvelle de la mort du feu roy monsieur mon fils, aiant veu par vostre lettre du XIVe du mois passé comme estes deliberés de vous conserver et maintenir soubs l'obéissance du roy monsieur mon fils qui est présent et de moy pareillement, attendans sa venue, sous asseurance que j'avois toujours esperé cella mesmes de vostre fidelité et affection au bien de son service, en laquelle je vous prie de continuer et de croire qu'il vous traictera et aimera ainsi que ses bons et très-fidelles subgets. Je suis bien marrie que je ne vous puis mander la volunté du roy monseigneur et fils, pour response à ce qui faict mention dans vostre lettre du vicomte d'Hortes[1], estant chose qui doibt estre reservée à luy seul pour y pourveoir ainsi qu'il advisera. Il fault attendre son retour. Et cependant tenez la main à la conservacion de vostre ville, donnans ordre que n'y puisse riens advenir au préjudice du service du roy monseigneur et fils, auquel je tesmoigneray à son retour le bon debvoir que vous y aurez faict : priant Dieu Nostre Seigneur de vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XVIIe jour de juilliet 1574.

CATRINE.

On y retrouve aussi la circulaire écrite de Chartres par Henri III aux différentes villes de France lorsqu'il se vit forcé d'abandonner Paris après la journée des barricades. Plusieurs circulaires de ce genre ont été publiées dans la grande collection des *Mémoires de la Ligue ;* mais comme celle-ci est complétée par une lettre additionnelle et de nouveaux renseignemens, je l'insérerai ici. Elle est surtout curieuse quand on compare les faits qui y sont mentionnés à ce qui s'est passé dans la même ville de Paris il y a peu d'années encore.

LETTRE D'HENRY III SUR LES BARRICADES.

De par le roy.

Chers et bien amis, vous nous avez toujours rendu tel contentement de vos actions, que nous avons bien pensé que l'émotion survenue en nostre ville de Paris n'altéreroit aucune chose aux affaires de nostre ville de Bayonne, comme elle n'a faict ; de quoy nous avons bien voulu dire que nous demeurons bien satisfait et que se présentant occasion de vous bien faire et gratifier, vous cognoistrez l'estime que nous faisons de vostre obéissance et fidélité.

Donné à Rouen, le de juillet 1588.

HENRY.

De par le roy.

Nostre amé féal, nous estions en nostre ville de Paris, où nous ne pensions à nulle chose qu'à faire cesser toutes sortes de jalousies et empeschemens du costé de Picardie et ailleurs qui retardoient nostre acheminement en nostre pays de Poictou, pour y poursuivre la guerre encommencée contre les huguenots suyvant nostre délibération, quand nostre cousin, le duc de Guyse, y arriva à nostre desceu le neuvième de ce mois. Sa venue en ceste sorte augmenta tellement les dictes deffiances, que nous nous en trouvasmes en bien grande peur, parce que nous avions auparavant esté advertis d'infinis endroits, qu'il y debvoit arriver, de ceste façon et qu'il y estoit attendu par aulcuns des habitans de la dicte ville, qui estoient soupçonnés d'estre cause de ses deffiances ; et luy avions à ceste occasion faict dire auparavant : que nous ne désirions pas qu'il y vînt que nous n'eussions composé les troubles de Picardie et levé les occasions de ses deffiances. Toutes fois, considérant qu'il estoit venu seullement accompagné de quatorze ou quinze chevaulx, nous ne voulusmes pas laisser de le veoir pour essayer à faire avec luy que les causes de ses deffiances et troubles de Picardie fussent ostés. A quoy voyans que nous n'avancions guères, et que, d'ailleurs, nostre dicte ville se remplissoit tous les jours de gentils hommes et aultres personnes estrangères qui se rallioyent à la suite du dict duc, que les recherches que nous avions commandé estre faictes par la ville par les magistrats et officiers d'icelle ne se faisoient qu'à demy, pour la crainte en la quelle ils estoient, et aussi que les cœurs et volontés d'aulcuns des dicts habitans s'aigrissoient et altéroient tous les jours de plus en plus, avec les advertissemens ordinères qui nous redoubloient journellement, qu'il debvoit esclorre quelque grand trouble en la dicte ville, nous prinsmes résolution de faire faire les dictes recherches plus exactement par les quartiers

[1] Probablement de nouvelles plaintes contre son administration inflexible.

Digitized by Google

d'icelle que les précédentes, afin de découvrir et recognoistre au vray l'estat de la ville et faire vider les dicts estrangers qui ne seroient advoués comme ils debvoient estre. Pour ce faire, nous advisasmes de renforcer certains corps de garde des habitans et bourgeois de la dicte ville, que nous avions ordonné estre dressés en quatre ou cinq endroits d'icelle, des compagnies de Suysse et de celles de nostre régiment de nostre garde qui estoient logées aux faulx bourgs d'icelle, et de commander aussy à aucuns seigneurs de nostre conseil et chevaliers de nostre ordre du Saint-Esprit, d'aller par tous les quartiers avec les quarteniers et aultres officiers de la dicte ville par les quels l'on a accoustumé de faire faire les dictes recherches, pour les auctoriser et assister en icelles comme il s'est faict plusieurs foys. Dont nous fismes advertir le dict duc et tous ceulx de la dicte ville, affin que personne n'en prinst allarme et ne fust en doubte de nostre intention en cest endroict. Ce que du commencement les habitans et les bourgeois de la dicte ville féirent contenance de recepvoir doulcement. Toutes fois, quelque temps après, les choses s'échauffèrent de telle façon, par l'induction d'aulcuns quy alloient semant et imprimant au cueur des dicts habitans que nous avions faict entrer les dictes forces pour establir des garnisons estrangères en la dicte ville et leur faire encore pis, qu'ils les eurent bientost tellement animés et irrités contre icelles que, si nous n'eussions expressément défendu à ceulx qui leur commandoient, de n'attempter aucune chose contre les dicts habitans et d'endurer et souffrir plustost toutes les estrémités du monde que de ce faire, nous croyons certainement qu'il eust esté impossible d'éviter un sac général de la dicte ville avec une très-grande effusion de sang.

Quoy voyant, nous nous résolusmes de n'exécuter et ne faire plus avant les dictes recherches commencées, de faire rester quand et quand les dictes forces que nous n'avions faict entrer que pour ceste seulle occasion, estant vraisemblable que si nous eussions eu aultre volonté, nous l'eussions tantée, et peut estre exécutée entièrement selon nostre désir, devant l'esmotion des dicts habitans et qu'ils eussent tendu les chesnes et dressé des barricades par les rues, comme ils commencèrent à faire incontinent après midy, quasi en mesme temps par toutes les rues de la dicte ville, à ce instruicts et excités par aucuns des dixainiers, gentils hommes, cappitaines et autres estrangers envoyés par le dict duc de Guise, qui se trouvèrent en bien peu de temps despartis et rangés par chascune des dixaines. Pour cest effect, faisant retirer les dictes compagnies suysses et françoises, il y eut, à nostre très-grand regret, quelques harquebusades tirées et coups rués par les dicts habitans, qui portèrent principalement sur aulcuns des dicts Suysses, que nous fésmes retirer et loger ce soir là, ès environs de nostre chasteau du Louvre, affin de veoir ce que deviendroit l'esmotion en la quelle estoient les dicts habitans; et fésmes tout ce qu'il nous fut possible pour l'amortir, jusques à faire le lendemain du tout sortir et retirer de la dicte ville les dictes compagnies, réservé celles que nous avions devant leur entrée posées garde devant nostre dict chasteau du Louvre. Nous ayant esté remonstré que cela contenteroit et pacifieroit grandement les habitans, nous fésmes aussy arrester quelque reste de compagnie de gens de pied du régiment de Picardie, qui estoient toutes fois encore à sept ou huict lieues de la dicte ville, ensemble quelques seigneurs et gentils hommes nos serviteurs qui nous venoient trouver, voyant que l'on en avoit donné ombrage au peuple et que l'on se servoit de ceste couleur pour esmouvoir davantage les dicts habitans. Néantmoins au lieu d'en veoir l'effect que nous attendions pour leur propre bien et nostre contentement, ils auroient continué depuis à hausser davantage les dictes barricades, renforcer leurs gardes jour et nuict et les approcher de nostre dict chasteau du Louvre et jusques contre les sentinelles de nostre garde ordinaire, et mesmes se seroient saisis de l'Hostel-de-Ville, ensemble des clefs de la Porte Sainct-Anthoine et aultres portes d'icelle, de sorte que les choses seroient passées si avant, le treiziesme de ce mois, qu'il sembloit qu'ils n'estoit plus au pouvoir de personne d'employer l'effect d'une plus grande violence et esmotion jusques devant nostre dict chasteau. Quoy voyant, et ne voulant employer nos dictes forces contre les dicts habitans, pour nous avoir tousjours esté la conservation de la dicte ville et des bourgeois et des habitans d'icelle aussy chère et recommandée que celle de nostre propre vye, ainsy qu'ils ont esprouvé en toutes occasions, et est très-notoire à ung chascun, nous nous résolusmes d'en partir le dict jour, et plustost nous absenter et esloigner de la chose du monde que nous aymions aultant, comme nous désirons faire encore, que de la veoir courre plus grand hasard et en recepvoir aussy plus de desplaisir, ayant supplié la royne nostre très-honorée dame et mère d'y demourer, pour veoir si par sa prudence et auctorité elle pourra faire en nostre absence pour assoupir les tumultes, ce qu'elle n'a pu faire en nostre présence, quelque peyne qu'elle y ait employée, et nous en sommes venus en ceste ville de Chartres, d'où nous avons bien voulu incontiment vous faire la présente, pour vous pryer de mettre en considération la conséquence de ce faict, combien il apporte de préjudice et désavantage à la cause publique, et principalement à nostre saincte religion catholique, apostolique et romaine s'il passe plus avant, puisque ceux qui avoient accoustumé de combattre ensemble pour la propagation d'icelle seront par cest accident, s'il n'est réparé, désunis et constraints de tourner leurs armes les ungs contre les autres. A quoy nous vous pryons de croire que nous ferons de nostre costé tout ce qu'il nous

Digitized by Google

gera possible pour n'y tomber, tant a de puissance sur nous le zèle que nous portons à nostre religion que nous avons assez faict parroistre jusques à présent. Et vous prions et exhortons tant qu'il nous est possible de faire prier Dieu en vos églises pour ceste réunion et que l'obéyssance qui nous est deue nous soit conservée comme il appartient, et ne permettre que les habitans de nostre ville de Bayonne se desvoyent du droict chemin d'icelle, mais les admonester et confirmer à demeurer fermes et constans en leurs loyautés envers leur roy, en union et concorde tous ensemble pour se maintenir et conserver soubs nostre obbéyssance, et ne tomber aux inconveniens qui leur sont préparés s'ils tiennent autre chemin. Et outre que vous ferez chose digne de vostre prudence, fidélité et debvoir, qui servira de grand exemple à tous nos subjets, nous vous en saurons gré et le recognoistrons à jamais envers vous et les vostres.

Donné à Chartres, le xx^e^ jour de mai 1588.

Signé : Henry, et plus bas : de Neufville.

Cette lettre avoit été écrite à l'évêque de Bayonne, qui en fit faire un extrait avec *vidimus* et collation exacte par un notaire royal, en gardant l'original entre ses mains et le communiquant le 7 juin 1588 avant midy, suivant le certificat du notaire qui suit cette pièce.

CIRCULAIRE ANNEXÉE A LA PREMIÈRE.

De par le roy.

Chers et bien amés, vous entendrez du sieur de la Gillière les occasions qui nous ont meu de partir de nostre ville de Paris le treize de ce mois; et vous dirons par la présente, que ça esté avec tous les regrets et desplaisirs qu'un prince qui a tant rendu de preuves de sa bonté et affection envers ses subjets, comme nous avons fait eulx sentir et supporter, non tant encores pour le respect de nostre absence et l'esloignement que de la façon de laquelle les choses se sont passées, pour avoir recongneu et esprouvé véritablement, contre nostre attente, la raison et la vérité, qu'aulcuns aient eu pouvoir d'imprimer au cueur des habitans de nostre dicte ville de Paris, que nous aions eu volonté de leur donner des garnisons estrangères, et que nous soyons entrés en doute de la fidélité et dévotion des bons bourgeois d'icelle; car c'est chose qui n'entra jamais en nostre pensée, n'ayant oncques cru et estimé, que domination et puissance vraye et naturelle establye si légitimement et de si longue main qu'est la nostre, et dont nos subjects ont de tout temps receu tant de bons traictemens et gratifications comme les roys nos prédécesseurs et nous ont faict preuve si notable de leur loyauté et dévotion, eust besoing d'estre fortifiée et appuyée pour estre maintenue et conservée comme il apartient, d'aultres forces et collomnes que de celles de la piété et justice et la bienveillance et confiance publique, dont nos prédécesseurs roys et nous avons toujours faict plus de fondement que de toute aultre chose quelle qu'elle soit. Et comme l'on a osé entamer ces desseins par la principalle et cappitale ville de nostre royaulme, sans avoir esgard à nostre présence, ny mettre en considération et balance les grands biens faicts et bons traictemens que les habitans et bourgeois de la dicte ville, tant en général qu'en particulier, ont recus de nous, nous, craignans que l'on ne veuille encore estendre ès aultres villes de nostre royaulme à mesme faict et intention, c'est pour quoi nous vous faisons la présente, par la quelle nous vous admonestons et prions : de n'adjouster foy à telles inventions et inductions, ains au contraire les rejeter et condamner comme ennemyes de la vérité et de vostre propre bien, et pareillement de nostre saincte religion catholicque, apostolicque et romaine, d'aultant plus que nostre vraye intention est de ne rien innover ni changer en la..... de vostre ville de ce qui a esté faict et observé jusques à présent et de vous..... estre plus de confiance que jamais, que telles inventions ne peuvent servir qu'à diviser les citoyens et bons bourgeois de vostre dicte ville, les plonger en des craincte et deffiances immortelles et establir des auctorités et puissances intérieures qui ne leur peuvent apporter à eulx et à la fin que toute ruyne et désolation. C'est proprement et directement aussy faire les affaires des hérétiques et de toutes sortes de factions, comme nous n'avons que trop esprouvé depuis le commencement de ces dernieres guerres, par le moien des quelles nos bons subjects catholicques ont vescu et vivent encore en telle craincte et division, qu'au lieu de ruyner les héréticques, ils ont acquis plus de forces et d'auctorité aux provinces auxquelles ils s'estoient retirés, et ont esté les aultres assallies de forces estrangères et de aultres innumérables maulx qu'ils ont endurés, à nostre très-grand regret et desplaisir, combien que nous aions faict tout ce qui nous a esté possible, jusques à souffrir d'accorder plusieurs choses contre nostre dignité, auctorité et force pour réunir nos dicts subjects catholicques et les pouvoir conduire et engager tous ensemble à embrasser et poursuivre avec nous tous d'un mesme pied et d'une vraye, simple et bonne intelligence et unyon la guerre contre les dicts héréticques, pour la quelle nous avons si souvent, et encore recentement en la routte dernière de ceste puissante armée estrangère, exposé si heureusement nostre propre personne. Au moien de quoy nous vous prions et exhortons de rechef de ne donner aulcun lieu aux susdictes impressions, certifians vous tenir fermes, unis et conjoincts avec nous pour nous rendre l'obéissance que vous nous devez et nous donner plus de moïens de vous régir et traicter heureusement et favorablement, comme nous avons très-bonne volonté de faire, et à ceste fin embrasser et effectuer tout ce que nous recongnoistrons qui pourra servir à advancer l'honneur et

Digitized by Google

gloire de Dieu et le bien et soulagement universel de tous nos peuples et subjects, aultant, voire plus que nous n'avons jamais faict, comme nous escrivons en l'heure au dict sieur de la Gillière vous faire plus amplement entendre de nostre part et congnoistre par vrais effects.

Donné à Chartres, le dix-neufvième jour de may 1588.

HENRY.
DE NEUFVILLE.

En entrant comme souverain à Paris, Henry IV écrivit aussi une circulaire, mais elle a une tout autre allure. On la retrouve immédiatement après celle-ci dans la même liasse.

LETTRE D'HENRY IV.

De par le roy.

Chers et bien amés, nous vous avons puis peu de jours faict sçavoir par autres nos lettres la grace singulière que Dieu nous avoit faicte en la réduction de ceste nostre bonne ville de Paris, et que nous espérions que nous ayant donné ung si bon tesmoignage de sa protection et faveur, que ce seroit pour la nous continuer au recouvrement des autres villes qui nous estoient occuppées, pour enfin parvenir à l'establissement de quelque bon et asseuré repos pour tout cest estat. Sur quoy nostre espérance par sa bonté n'a point esté vaine, car le chasteau de la Bastille, qui est la plus forte place de ceste dicte ville, et qui avoit tenu pour les ennemys depuis la réduction d'icelle, se rendit dimanche dernier, sans qu'il y ait esté tiré ung seul coup de canon, de sorte que la dicte ville est entièrement réduite, avec ce bonheur que ce a esté sans aucun excès ny viollence faicte aux habitans d'icelle.

Le chasteau du bois de Vincennes, qui est très-forte place à une lieue de ceste dicte ville, qui est encores tenue par les dicts ennemys, est entré en traicté, et espérons en avoir dans peu de jours bonne yssue, comme il seroit impossible qu'elle peust s'en deffendre, ne pouvant estre secourue.

Ainsy la dicte ville qui estoit, il n'y a que deux ou trois mois, environnée de plusieurs villes et places qui tenoient pour les dicts ennemys, en est tellement deschargée que du costé de la Beausse ils ne tiennent rien à plus de 60 lieues près, et de cellui de Picardie à plus de 25, toutes les rivières de Seyne, Marne, Oyse estans entièrement libres. Mais la grace et bénédiction de Dieu est bien encores estendue plus avant; car nous venons présentement d'avoir advis certain, comme, mercredy dernier, nostre ville de Rouen se réduisit à nostre obéissance avec la mesme allegresse et applaudissemens que les aultres qui les y ont précédées, et à son exemple les villes du Havre, de Pont-eau-de-mer, et toutes celles qui estoient cy-devant déclarées pour les dicts ennemys; de sorte que la province de Normandye est maintenant toute en nostre obéissance, sans que les dicts ennemys y tiennent une seulle place; en quoy nous avons receu ung très-bon et très-signallé service du sieur de Villars qui y avoit le commandement, non seullement pour leur en avoir montré le chemin et donné le *premier* exemple, mais s'estant vertueusement employé pour faire effectuer ceste bonne résolution.

Nous avons faict présentement rendre graces publiques à Dieu de tant de faveurs et de prospérités qu'il luy plaist despartir, non à nous seullement, mais à tout cest estat, et particulièrement ceste cy de la réduction de nostre dicte ville de Rouen qui nous rend ceste belle et grande et riche province de Normandye du tout asseurée, et déjà confirmée et jouissant d'un bon et asseuré repos, qui nous vaudra, si Dieu plaist, celluy du général de ce royaulme. A *quoy* nous vous exhortons, qu'en faisant rendre graces de ceste bonne nouvelle que nous vous envoyons, vous joigniez vos bonnes et dévotes prières, affin d'émouvoir toujours davantage sa divine clémence à nous continuer ses bénédictions jusqu'à l'establissement d'une bonne et durable paix.

Donc, estant bien asseuré que vous ferez vostre debvoir, nous ne vous dirons plus sur ce subject ici davantage.

Donné en nostre bonne ville de Paris le dernier jour de mars 1594.

HENRY.
FARGES.

Il paraît qu'au moment des affaires de la succession d'Espagne, les ministres de Louis XIV sentirent le besoin de réchauffer encore le zèle de cette frontière française. Entre autres lettres de cette époque, *j'en* trouve deux, l'une du duc de La Vrillière, l'autre de Louis XIV lui-même, les voici :

Messieurs les échevins de Bayonne.

Messieurs, depuis nostre retour de Champagne et la dernière lettre que je vous ay escrite de Chaalons, j'ay reçu les vostres du dix-neuf, *xx* du mois passé, *nn* et *bm* du présent, avec l'original d'une de Fuensaldagne, et coppie de celles que vous avez interceptées venant d'Angleterre. Nous en avons retiré tant d'advantage pour le service du roy, que je suis obligé de vous exhorter, ainsi que j'ay déjà fait, de continuer vos soings pour surprendre le plus que vous pourrez, et m'envoyer coppies des principales qui tomberont entre vos mains, particulièrement qui seront escrites de Flandres au comte de Pegnaranda, comte de Fiesque, et sieur Herrera, et celles que ces messieurs escriront d'Espagne en Flandres, avec toutes celles qui seront adressées à don Louis de Haro ou par lui envoyées au dict lieu, affin que nous puissions estre informés des négociations qui se font pour l'Espagne audict pays de Flandres et d'Angleterre, pour en profiter et rendre les desseings des ennemis

Digitized by Google

utiles. Je m'asseure que vous avez maintenant apris la nouvelle que nous eusmes ces jours passés de leur desfaicte proche de Péronne, par M. le maréchal d'Hocquincourt, ce qui luy pourra donner moyen de faire de ce costé là d'autres progrès et d'y faire subsister ses trouppes pendant cet hyver. Cependant, comme j'ai fait entendre à Sa Majesté l'obeissance que vous avez rendue à ce que M. Dubois d'Avaugour vous a ordonné de sa part, et du bon debvoir que vous apportez pour vostre seureté, elle a tesmoigné vous en sçavoir très-bon gré. Vous asseurant qu'en touttes rencontres, je vous ferai cognoistre que je suis toujours, messieurs,

vostre très-affectionné serviteur,

LA VRILLIÈRE.

A Paris, vingtième de ce mois 1652.

De par le roy.

Chers et bien amés, la lettre que vous nous avez escrite du second de ce mois nous a esté rendue avec les coppies de celles de nos ennemys qui sont parvenues en vos mains. Et comme est un effet de vostre soing, nous avons bien voulu vous tesmoigner par ceste lettre la satisfaction qui nous en demeure, et vous dire, par l'advis de la reyne régente nostre très-honorée dame et mère, que vous ayez à continuer, et à veiller exactement au retour de la personne que vous sçavez, pour exécuter l'ordre que nous vous avons donné de l'arrester prisonnier et de nous en donner promptement advis. Ce que nous promettant de vostre affection accoutumée, nous ne vous ferons la présente plus longue.

Donné à Libourne le dixième jour d'aoust 1650.

LOUIS.

PHELIPEAUX.

Voici quelques lettres extraites du cartulaire de la ville :

Le roi Henry V d'Angleterre au maire de Bayone.

« L'an mil quatre cent et quinze, en le mairetat dou sieur Bartholomiu de Lesbay, nostre senor lo rey Henric trameto d'Arreflor enfore au maire, juratz, cent pars et comunitat de Bayone une letre : la tenor de la quoau se seg de mot a mot en aqueste forme. »

De par le roy.

Tres-chers et loyaux et tres-chers et bien amés, nous vous saluons souvent. Et pour ce que nous savons bien que vous oriez volentiers bonnes nouvelles de nous et de nostre estat et santé, vous signifions que nous sumes à present devant la ville de Harefleu en nostre pays de Normandie, environ lequel nous avons mis le siege, en bonne santé et disposicion de nostre personne et de tous ceux de nostre compaignie, et sans resistence aucune à nous faicte sur nostre arrivaille ou depuis en cea par nos ennemis; dont nous rendons en toute humilité loanges à Nostre Seigneur Dieu tout puyssant, espoirans que, par sa grace, il nous donrra en nostre droit accomplissement de nostre desir emprins à plaisir de lui et honnour et confort de nous et de tous nos loyaulx liges. Et à ce nous ferons nostre devoir et diligence, que nos dits ennemis seront dassi en après de meindre puissance pour vous grever et domager qu'ils n'ont esté davantes heures. Si voulons partant et vous prions, que cy continuant tous dis envers nous et nostre coronne d'Angleterre vostre loyauté et bonne affeccion, ainssi et par maniére comme vos loyaulx ancestres et vous ount et avez faits à nos progeniteurs et à nous jusques en cea, dont nous vous savons especialement très-bon gré, vous metez de une part et procurez estre mis tielle diligence de temps en temps à la résistence de nos ennemis sur vos costes, que se pourra tourner à la saulvacion de nostre pays par de là. Sur l'affiance que nous avons de vous, en nous signifiant le plus souvent que vous pourrez de vostre gouvernance et de vos nouvelles, des nostres ensemble et de nostre esploit nous vous certifierons pareillement, et si tost comme faire le poirons bonnement. Outre ce, très chers et loyaulx et très-chers et bien amés, nous voulons et vous prions que, de tielle quantité de vins et autres vitailles dont on pourra bonnement faire provision en vos parties, envoier veuillez à toute haste par devers nous pour refrechement de nous et de nostre ost, sans ce lesser en aucune manière, sur l'entiere affiance quel nous avons en vous; et ferons tiellement agreer ceux qui la meneront qu'ils se tiendront largement pour contens. Et Nostre Senor soit garde de vous.

Donné soubs nostre signet devant la dicte ville de Harefleu, le second jour de setembre.

A nos très-chers et loyaulx et très-chers et bien amés les maires, jurés, cent pairs et communité de nostre cité de Baionne [1].

LETTRE DE LOUIS XI (TIRÉE DU MÊME REGISTRE).

« Letre tremesse per nostre très-suviran senihor Loys rey de France à le viele et ciutat de Bayonne.

De par le roy.

Très-chiers et bien amés, nous avons sceu la mort de nostre beau frere, dont Dieu ait l'ame; et à ceste cause vous envoyons Jehannot d'Anglade, lequel a toujours demouré en nostre hostel. Si vous prions que incontinent vous saisissez de vostre ville et des deux chasteaulx et envoyez devers nous et à toute diligence; et par ceulx que vous envoierés faittes nous savoir tout ce qui sera possible que pourrons faire pour vous, et nous le ferons de bon cueur. On nous a dit que on vous a mis sus beaucoup de charges nouvelles et que on ne vous a pas confermé vos previlleiges, dont il nous desplait. Soiez seurs que en la maniere que estiez avec nous, vous le serez; et si mieulx vous

[1] Dans les registres de délibération on, trouve la transcription exacte des lettres écrites par les souverains à la ville de Bayonne, chacune à sa date.

Digitized by Google

povons faire, nous le ferons de bon cueur. Aussi les compagnons de guerre qui estoient au service de nostre beau frere de Guienne, nous les recueillerons ; si le leur faictes savoir; et les nous envoiez devers nous; et si nous savions leurs noms, leurs escriprions. Et s'il en y a aucuns qui aient fait aucune chose à l'encontre de nous, nous le leur pardonnons. Afin que vous saichez que seront nos officiers nous n'avons rien changé et avons remis Estevenot ainsi qu'il estoit.

Donné à Monstereol-Belay le XVIII^e^ jour de may mil quatre cent soixante-douze.

LOYS.

FILHART.

La suscription est : « A nos très-chiers et bien amés les gens d'église, nobles, bourgeoys, manans et habitans de nostre ville de Baionne. »

Outre ces caissons et ces liasses, il existe dans les archives de Bayonne un grand nombre de registres manuscrits d'un extrême intérêt ; le plus ancien de tous mériterait d'être recopié en entier pour la bibliothèque du roi et décrit à part. M. Jules Balasque s'occupe de cette analyse.

Ce volume est sur vélin, de format in-folio assez épais, et d'une écriture du XIV^e^ siècle. Les premiers feuillets contiennent diverses matières particulières à la ville et d'une écriture antérieure au reste du manuscrit. A la page 38 (nouvelle pagination) on lit les mots suivans sur la bataille de Poitiers. Bayonne appartenait alors aux rois d'Angleterre, depuis le mariage d'Éléonore d'Aquitaine avec Henri II Plantagenet en 1152 :

« En l'an de Nostre Seignor MCCC LVI lo dilus (lundi) d'avant sent Mathieu apostol, lo tré excellent mossenihor En Jehan, rey de France, fo pris ab son filh per lo trop redoptable senihor nostre senihor Euward, filh premier deu mot haut senihor nostre senihor rey d'Englaterre prince de Gales, duc de Cornoaylhe et comte de Cestre. Et for aqui pres et morts mots prences, comptes et autres senihors de France, en batalhe esturmau amprès Poytiers. »

On voit que déjà le commerce familier avec les Anglais, avait dénaturé le limosin par l'invasion de la langue anglo-normande.

Après quelques pages plus récentes vient, en lettres du XIV^e^ siècle, un traité intitulé ainsi :

« Aquest es lo libre deu establiment de la ciptat de Baionne, lo quau a feit far lo senihor En William Arnaud de Viele, maire estant de Baionne, l'an de l'incarnacion Nostre Senihor MCCCXXXVI. »

Suit la table des matières contenues dans ce manuscrit, puis le texte du cartulaire divisé en quatre chapitres. Le premier contient les chartes et priviléges donnés à la ville, depuis la charte de Richard en 1190 sur les droits de naufrage, en langue latine, et celle du roi Jehan, en limosin, de l'année 1215, qui confirme l'établissement à Bayonne d'une commune semblable à celle de La Rochelle jusqu'aux chartes de 1336.

Un fragment en langue limosine contenu dans la même partie, confirme, en s'appuyant sur une charte latine de Richard en 1172 rapportée en entier, certains droits et priviléges concédés à Bayonne vers 1132 par Guillaume X comte de Poitou, en présence de l'évêque Raymon de Martres.

Le deuxième chapitre contient toutes les ordonnances municipales, et forme à proprement parler la coutume de Bayonne. On y voit entre autres l'annullation du privilége des cabaretiers en 1275 et la permission concédée à chacun de vendre son vin.

Le troisième chapitre contient les traités de paix et de commerce entre Bayonne et plusieurs villes de la côte de Cantabrie et avec d'autres communautés. On y lit entre autres le traité de 1331 entre Bayonne et Biarrits sur les droits de pêche à la baleine sur ces côtes. La juridiction de Bayonne s'étendait à une journée de marche et retour. On y trouve aussi un traité entre Édouard I^er^ et Philippe-le-Bel, daté du mardi après la fête de Saint-Laurent (20 mai) 1303 et relatif à la Guyenne (il est en langue française) ; deux traités de paix entre Bayonne et Biarrits d'une part et les communautés de Castro d'Urdiales, et Lando d'autre part, l'un de 1311 en latin, et l'autre du 28 juillet 1349 en espagnol, et enfin un troisième traité en langue espagnole entre Bayonne et Saint-Sébastien en 1328.

Le quatrième chapitre contient la forme de prestation de serment des divers corps et métiers.

Entre chacun de ces chapitres sont intercalés plusieurs pièces de différentes écritures et de différentes époques du XIV^e^ et du XV^e^ siècles.

A la page 301 on lit une lettre de Clément VI à Édouard III, au moment où il était devant Calais assiégée, pour le supplier de mettre enfin un terme à la guerre ; elle est en latin.

Enfin, divers statuts sur les droits des marins de Bayonne, sur les pouvoirs confiés aux capitaines des vaisseaux marchands, conformément au for d'Oléron, et sur les devoirs des marins, de l'année 1317.

Biarrits.

BIARRITS. — J'avais souvent entendu parler des archives de Biarrits, commune très-ancienne à deux lieues de Bayonne. La commune de Biarrits, disait-on, ayant été la première qui se soit distinguée par la pêche à la baleine qui se faisait sur ses côtes au douzième siècle, doit avoir conservé quelques-uns des traités faits avec les villes voisines, car alors les communes frontières et maritimes étaient comme autant de petites républiques qui traitaient ensemble avec une large part d'indépendance. Les baleines ont disparu des côtes de l'Europe, et Biarrits n'est plus renommée que par ses côtes pittoresques et brisées, et par le sable fin de ses rivages qui rendent ses bains

Digitized by Google

de mer si délicieux, et qui y attirent une nombreuse population de toutes les parties de la France pendant quatre mois de l'année. J'allai visiter Biarrits. Après avoir essayé les bains de toutes ses plages, couru toutes les côtes, visité toutes ses curiosités, depuis la nouvelle tour du phare, chef-d'œuvre de l'art moderne, jusqu'aux ruines du château de Ferragus qui domine toutes ces côtes brisées, depuis la Chambre d'Amour jusqu'aux débris des vieux murs d'enceinte dans lesquels on faisait bouillir l'huile de baleine, je revins à mon goût favori pour les vieux papiers, et je demandai les archives. Elles sont placées dans le village principal, à une demi-lieue du village des bains, dans une salle de l'église gothique construite par Édouard III roi d'Angleterre, et portant encore sur tous les murs son chiffre et ses écussons. Ces archives n'avaient pas été fouillées depuis bien des années, et nous eûmes beaucoup de peine à retrouver les clés de la vieille armoire. Je remuai tous les papiers et ne trouvai rien d'ancien. Ce que je vis de plus curieux est l'original d'un acte de confirmation par Louis XIV d'une charte de Louis XIII qui concède à Biarrits une commune dont elle avait sans doute été privée pendant des temps de trouble, puisqu'il est fait souvent mention dans les actes du quatorzième siècle de l'abbé et des jurats de Biarrits, ou, comme nous dirions aujourd'hui, du maire et des conseillers municipaux. Voici l'extrait de la Charte de Louis XIII confirmée par Louis XIV :

« Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, etc.

» Les manans et habitans du lieu et paroisse de Biarrits, pays de Labour, frontière d'Espagne, nous ont fait remonstrer en nostre conseil que, desirant mettre quelque bon ordre et police en l'administration de leurs affaires, ils avoient décidé, soubs nostre bon plaisir, de faire observer au dit lieu de Biarrits ce qui suit, savoir :

» Que la commune choisira douze des principaulx qui esliront ung abbé et quatre jurats, etc. »

Ceux-ci étaient obligés d'accepter, sous peine d'amende de 50 deniers.

Tout habitant était tenu de se trouver aux assemblées sous peine de 10 sols d'amende.

« Et advenant aucun tro ble, émeute ou autre excès par aucun habitant du dit lieu de Biarrits, le premier jurat qui se rencontrera, sur le faict et plainte qui en sera faite, pourra capturer le delinquant et le tenir dans la prison du dit lieu vingt-quatre heures durant, et en après le représenter avec son procès-verbal à la justice ordinaire.

» Donné à Paris au mois de janvier l'an de grace 1621 et de nostre regne le 11e. Louys. »

Confirmation de Louis XIV.

« Donné à Versailles au mois d'aoust 1677, de nostre regne le 35e. Louis. »

Le second morceau que je citerai ici des archives de Biarrits est un registre tout moderne tenu par le curé constitutionnel. Cet excellent curé avait pris tout à fait au sérieux les déclarations de la république sur l'égalité des citoyens et sur les réparations à offrir aux pauvres après tant de siècles d'oppression. Il a enregistré jour par jour ce qui s'est passé dans sa commune, où il occupait lui-même les premières fonctions civiles. On y voit par exemple qu'il fit arracher les grilles du château pour en fabriquer des instrumens aratoires distribués par lui aux classes pauvres. Toutes les idées sorties de la révolution de 1789 sont exécutées par lui avec une logique honnête et désintéressée pendant l'époque la plus agitée de nos troubles. J'ignore s'il s'est jamais aperçu que les bonnes choses ne venaient pas toujours à la suite des bonnes paroles.

Orthez.

Orthez m'intéressait surtout comme ayant été la résidence de Gaston Phébus et pour avoir possédé Froissart pendant trois mois dans ses murs à cette brillante époque. J'avais suivi pas à pas toutes les excursions de mon chroniqueur favori, depuis Pamiers, où il rencontra le célèbre chevalier Espaing de Lyon, avec lequel il se mit en route le 18 novembre 1388 pour chevaucher jusqu'à Orthez, et je me trouvais dans les mêmes lieux qu'il avait visités. L'hôtel de la Lune où il descendit, chez Ernauton du Pan, n'existe plus à Orthez. Bien d'autres dérangemens ont été opérés dans cette ville, devenue, de capitale brillante qu'elle était, une pauvre petite sous-préfecture de 7857 habitans, qui n'a plus à présenter à l'admiration des étrangers que la réputation de ses cuisses d'oie confites. Ne pouvant retrouver les traces de l'hôtel où descendit le chroniqueur, je demandai au moins le palais du comte : il n'en reste que quelques débris. La tour de Moncade [1], qui faisait partie du château et servait au comte Gaston Phébus à la fois de prison, de trésorerie et d'archives, est encore en partie debout. Je crois que c'est à quelque distance de là, sur le rempart, qu'existait la tour Ronde, dans laquelle son fils périt de sa main, fait terrible qu'on n'osait pas raconter à Froissart et que Miguel del Verms ne mentionne même pas en passant dans sa chronique des comtes de Foix. Les archives du Béarn avaient été transportées d'Orthez à Morlas et à Pau, où elles se trouvent encore. Quant aux archives de la ville, il n'en a été conservé qu'une bien faible partie. Quelques pièces sont cependant dignes d'attention. En première ligne il faut placer

[1] Construite par Jeanne, mère de Gaston Phébus, que l'on confond souvent dans les récits populaires avec Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV; mais la dernière des deux Jeannes a fait oublier la première, et elle passe dans les traditions populaires pour avoir construit la tour d'Orthez et plusieurs autres édifices qui sont l'œuvre de Jeanne de Foix ou de son fils.

Digitized by Google

un livre connu sous le nom de *Livre Martinet*, qui est le seul dont je parlerai ici. C'est un volume in-folio, relié en 1730, qui contient tous les actes essentiels de la commune d'Orthez, transcrits successivement sur ce livre au quinzième, au seizième et au dix-septième siècle.

Une bonne partie de l'administration de Gaston Phébus et de sa mère Jeanne s'y trouve commémorée tantôt par des actes en béarnais, tantôt par des actes en latin.

En général, ce sont des contestations entre la commune d'Orthez et les comtes, ou avec les communes et les seigneurs voisins, contestations sur lesquelles intervient une sentence arbitrale du comte.

Je lis, page xi : « Lo for autreyat par madone Na[1] Johane.

» Notum sit cunctis tam præsentibus quam futuris quod in presentiâ nobilis et potentis domine domine Johane de Atrebato [2], Dei gracià comitisse Bearnii, Marciani et Castelli.o unâque Montis-Cauchi et Castri Veteris, ac nobilis et potentis domini Gastonis, eâdem gracià comitis et vice-comitis locorum prædictorum cujusque domine comitisse filio primogenito, in domo communi ville Orthès... (noms des témoins)... Superiusque nominati tamque custodes et alii burgenses et vicini ville Orthès, vocati et congregati ibidem per præconem communem cum tubâ seu clarone, ut moris est in villâ Orthez..... asseruerunt se tenuisse et observasse à tanto tempore citra de cujus memoria non existit, forum ville de Morlanis, sub formâ et tempore qui sequitur, etc. : Anno domini MCCXX. » (Copie de 1314.)

Au XXX verso on lit : « Carte deu sagrament que moss. lo compte fe, que sera bon et leyau senhor aus jurats, gardes et a tot lo comun d'Orthez.

» Conegude cause sie que lo discepte apres Nostre Dame, III de marts, anno Domini MCCCXXIII, lo trop noble et poderos senhor mossenhor En Gaston, per la grace de Diu compte de Foys, vescompte de Bearn et de Marsan, presens per devant luy et avistats los jurats et los gardes et lo comun d'Orthez comunaument ab lo claron, segont que acostumat es de avistar, lo dit mossenhor lo compte jura, sobre los sants evangelis de Diu et la sanct crodz corporaument de sa man dextre tocats, que eg sera bon et leyau senhor aus jurats et a los gardes et au comun d'Orthez, aus presens et aus aveders, heus thiera, eus saubera en lors fors et en lors costumes et en lors franquesses, et que encontre non viera en aqueyg que soos predecessores ancianement los han thieneuts, eus emperera de tort et de force, eus defenera a son leyau poder, eus fara dret et judgement, assy au paubvre cum au ric, au ric cum au paubre. De les quals causes sobre dictes..... (témoins).

» Et per nom de la viele d'Orthez (nom du notaire) ne fas public instrument.

» Asso fo feyt en la mason comunau d'Orthez, lo die et l'an sobre dict.

» Testimonis son d'aquestes causes la noble madone Johane d'Arthez, comtesse, vescomptesse deus lochs sobre dicts, etc., etc.

Loi d'amnistie.

« Carte de mossenhor En Gaston.

» Notum sit que lo mot noble et poderos mossenhor En Gaston, per la grace de Diu, compte de Foys, vescompte de Biern, de Marsan et de Gavardan, de son bon grat et bona voluntat, ha agut concelh et deliberacion ab bones et savis persones; et certificat de son feyt et de dret, remets et quita, absolve per si et per los soos, als jurats et gardes et vesians et singulars persones de la viele d'Orthez, tant absents que presents, totes penes corporaus et pecuniaris a luy degudes, et totes exilhs et confiscacions de heys a luy aparthenents, en os quals algus homis d'Orthez eren per luy estats condemnats, et tot autre mal payement que de la dicte viele, jurat, gardes et singulars d'Orthez portava, per rason del exitament de poble et invasion feyt en la glisie dels predicadors d'Orthez al noble Arnau Guilhem de Bearn, fray naturau deudict mossenhor lo compte et viscompte et son loc thienent estant las ores.

» Et vol et autreyat ab la tenor de aquesta present carte, que totes los bandits exilhats et fugitius per la cause de sus dite, vesien quitis et pusquen tornar franquiets en la dicte viele d'Orthez, et per tots sas autres terres. Laqual quitance, remission et absolucion ha feyte mossenhor lo compte et viscompte, per trops et divers agradables serviceis que les vesians et singulars d'Orthez han feyt a luy et a soos predecessors, segon que dixo, dels quals se thiene per ben pagat et contant, et per mil escudy d'aur vieles, los quals los dicts jurats, gardes et vesians d'Orthez han prometut de pagar. »

L'acte finit par les noms des témoins présens et est daté ainsi :

« Asso fo feyt en lo casteg d'Orthez, IV dies en abriu anno domini MCCCLIV. »

Au folio 40, verso commence, d'une écriture du seizième siècle, la copie de quelques actes de 1358 et de 1489 en béarnais.

Au folio LXXVI des comptes de la ville sont contenus d'autres édits dont plusieurs sont donnés par Catherine, reine de Navarre, en 1481 et 1485.

A la page 125 vient une déclaration du 26 novembre 1568, de Jeanne de Navarre, qui rétablit le collége qu'elle avait fondé à Orthez. Cet acte est en français.

C'est une discussion entre Lescar et Orthez. On y examine laquelle des deux villes est mieux appropriée

[1] *Bn* pour les hommes et *Na* pour les femmes répondent au *Don* espagnol.

[2] Jeanne d'Artois.

Digitized by Google

sous tous les rapports, à l'établissement d'un collége, et on se prononce en faveur d'Orthez.

Oloron.

Le volume le plus ancien que possèdent les archives de la ville d'Oloron est un petit in-folio écrit sur vélin de manière à reproduire assez exactement l'écriture du treizième siècle, bien qu'il soit transcrit au seizième. C'est le cartulaire de la ville fort bien tenu et contenant toutes les chartes octroyées à Oloron depuis Centulle, en 1040, jusqu'à Henry d'Albret, père de Henry IV. En tête on lit :

« Segse la taula deus privileiges concedits et autreyats aus manants et habitants de la ciutat d'Oloron per los senhors de Bearn antipassats, entro Henrye per la gracie de Diu rey de Navare, senhor soviran de Bearn, et per eg confirmats, ensemble autres instrumens et documens, los quoals son inscrits en lo presant libre, l'ung apres l'autre, aixi que se seguen.

Et primerament.

1290. La poblation d'Oloron. f° 1
1290. Privileige concedit per lo comte mossen En Rodger Bernad, sus los peadges et lesnes. 2
1323. Privileige et confirmation autreyat per lo comte Gaston. 3
1325. Carte de melhuramant, autreyade per lo comte Gaston, deus fors et libertats. 4
1331. Lettre et privileige deu comte Gaston sus los peadges et costumes. 5
1333. Privileige deu comte Gaston sus los amarrats [1]. 5
1333. Privileige deu comte Gaston que degun baile no prenca la ley entro lo clamant sie pagat. 7
1333. Privileige deu comte Gaston, que no son tenguts prender dierades deus deutes a lor deguts. 7
1336. Privileige deu comte Gaston sus les carniceres. 8
1336. Privileige deu comte Gaston de no pagar peadges a Rocafort de Marsan, ny videren. 9
1336. Privileige deu comte Gaston, mandant aus jurats fasan dret aus clamants segon los fors. 9
1343. Carte de confirmation et privileiges autreyat per madame Aleonor, deus fors et privileiges concedits per los senhors antipassats. 10
1366. Mandament et ordenance feite per lo comte Febus sus la clauson de la ciutat d'Oloron, comprenen los locx qui son de la reculhide [1]. 11

Cette table contient ainsi jusqu'au règne de Henry d'Albret.

L'acte de 1290 est ainsi conçu :

« En aquels temps, quand Centol lo coms era senhor de Bearn et de Begorra, plagò a luy, per la divinau Pervidence, que aquella ciutat, que en aquel temps era dessolada, per conselh et per l'ajutori deus barons de Bearn et d'aquels qui las terras et las seubas aben en miro, fosse poblada. Mas conogò lo dabant dict conde, que no pode aber poblados, sy maior francqueza et melhors fors nous daba et nous autreiaba que aus autres homes de la senhorie. Fe là donc atau manament per totas las terras : que tots aquels qui aquesta poblation vieren, maior francqueza et melhors fors los darà et los autreiara que autres homis de sa senhorie. La quoau causa audide, sept homis de Camp-franc vienron prumerament poblar; d'aqui en la de tropas autres partidas. Et labets lo senhor Centol, lo conde de alor, las terras qui habe proprias de tot cens et de tot deber fè francas dents los murs et deforas..... et qu'eus homis d'aquestat ciutat no seguian lui en ost ni en cavalgada sino en tres maneries, so es assaber : si augun ennemic abe entrat en sa terre et aqui nut et dia aya yagut, o ly aya manat batalha; o sy augu de sos castels propris de Bearn l'abe tolut; o si son cors en augu castey era embarrad; et labets deu lo vesconde logar bestiars et portar los armas. »

Il finit ainsi :

« Et cum totes aquestas superditas causas sian estadas unadas, tienudas et observadas per tots los senhors de Bearn qui estats son, deu temps do dit Centol, conte de Bigorre et visconde de Bearn, entro al temps deu monsenhor Rodger Bernad, per la grace de Deu comte de Foix et viscomte de Bearn, el medixs, d agradable voluntat, etc., etc. »

A la suite vient l'ordonnance de Roger Bernard, dans laquelle se trouve insérée celle de Centulle dont le préambule est ainsi conçu :

« Jo Centol, per la gracie de Diu viscomte de Bearn et comte de Begorre, volen que aquestat ciutat que era dessolade, per conselh et per l'ajutori de mos baros, de Bearn, a ma onor et a mon profieit et de nos successors, fosse poblada; a la quau poblatio vienron homis de diverses partides, et, ajurats los ensemps, plaga à mi que jo departis assi planexament ab lor

[1] Il écrit à ses baillis : « Et los pas de las nassas deus dits molins (ses poopres moulins) fasats tenir uberts, en maneyra que los amarras deus dits marchants pusen passar francament sens nulh contrast ny pagar degun peadge, sauban los de Sauveterre acostumat. Et gardats que en lo far no siats negligents, car aquero que los marchants ne preneren de dampnadge, nos vos lo farem pagar de las vostres causes. Dades à Orthes, lo dimarts darrer jorn de agost, l'an MCCCXXXIII. »

[1] Cette ordonnance de Gaston prescrit qu'on veille aux fortifications d'Oloron de manière à ce qu'aucun ennemi ne puisse y entrer (c'était à cause du voyage du prince de Galles, dont l'ordonnance ne parle pas).

Digitized by Google

las leis, eus drets, eus fors de la ciutat; que coneguda causa sia tots temps et abant s'en contenta io que dey for a lor, et edis que deben far en mi en las primeras, etc., etc. »

Jusqu'au feuillet 94 ce sont des transcriptions d'actes de concessions de priviléges. A la fin de chacun de ces actes on lit :

« Lo present privileige es estat vidiusat et collationat ab lo propi original de mot a mot per mi Gaston Rogier secretari deu rey senhor soviran de Bearn, et comissari en aquesta part per sa majestat, cometut per aquest et autres pessas cy dejuns escriutas collecionar; et es estat feyt en contumatie de maestre Pees de Sarrabera procurayre general deu rey, qui inseguien nostre dit comission legitimament, y es estats aperat, aixi que plus amplement appar per nostres lettres d'adjornament et exployts, de queras en nostre proces verbal cy dejuus appart escriut es contengut. Feyt à Oloron lo vingt jorn deu mes d'apvril l'an mill cinq cens cinquoante ung.

ROGIER. »

La dernière pièce est signée du 28 avril même année.

Au feuillet 94 se trouve le procès-verbal de sa nomination et de ses démarches dans cette affaire.

A la suite vient une confirmation de tous les priviléges par Antoine et Jeanne, roi et reine de Navarre, datée de Pau 28 juillet 1556, puis une autre confirmation de 1612.

Vallée d'Ossau.

Chaque vallée des Pyrénées contenait autrefois comme une nation à part, qui avait ses lois, ses mœurs, son histoire. L'histoire de la vallée d'Ossau est toute pastorale et guerrière. On voit dans les temps les plus anciens les Ossalois descendre de leurs montagnes à main armée et enseignes déployées, suivre le cours des gaves[1] et prendre possession pour le pacage de leurs bestiaux de l'immense plaine encore presque inculte à l'extrémité de laquelle ils permirent au dixième siècle de construire la ville de Pau. Les Ossalois ont bien longtemps conservé leurs habitudes pastorales, dues à la nature de leur pays montagneux, ainsi que leur langue et leurs costumes. Encore aujourd'hui, malgré l'affluence d'étrangers qui envahissent pendant trois mois de l'année Laruns, les Eaux-chaudes et les Eaux-bonnes, les Ossalois conservent fidèlement leur type primitif et leur costume antique. Les divers villages du val d'Ossau dépendaient autrefois d'une administration générale nommée par les habitans de la vallée. L'établissement et la séparation des communes, réglés par notre code, a modifié ce système; mais comme ces diverses communes possèdent par indivis la propriété du Pont-Long, cette propriété leur sert encore de point de ralliement, et ils ont renouvelé l'antique forme administrative, bien que les droits aient cessé d'être les mêmes. Les trois villages principaux de la vallée, Bielle, Laruns et Saint-Colombe, ont conservé leurs archives en commun, et elles sont déposées à Bielle dans une armoire à trois serrures, une pour chaque village, dont le maire a la clé. Ainsi l'armoire ou coffre ne peut être ouverte que d'un consentement commun et sous l'inspection du président du conseil de la vallée, qui est aujourd'hui M. d'Espalungues, homme qui réunit d'une manière piquante en sa personne l'élégance d'esprit de l'homme du monde et l'indépendance du montagnard. M. d'Espalungues voulut bien, en ma faveur, convoquer le conseil de la vallée, composé de trois maires et des conseillers municipaux placés sous sa présidence temporaire. Nous entrâmes dans une salle annexée à l'église de Bielle. C'était un spectacle agréable pour moi de voir ces physionomies graves et passionnées des Béarnais, leurs cheveux longs, leur habillement pittoresque, leur coupe de figure dont le long oval et le nez romain rappelle les traits d'Henri IV, et leurs yeux si animés et si intelligens. Leur vieux patriotisme m'apparaissait tout entier au moment où ils allaient contempler les actes de leur nationalité passée. Le coffre s'ouvrit avec gravité et solennité. J'éprouvai une satisfaction véritable à la vue de quelques vieux volumes du quinzième siècle contenant les chartes de la vallée.

L'un de ces volumes mériterait d'être copié en entier pour que la copie en fût déposée aux archives de Paris. C'est un volume in-folio sur papier fort, d'une écriture du commencement du quinzième siècle. Toutes les anciennes chartes de la commune y sont transcrites depuis l'année 1277. Ce volume, ainsi que tous les cartulaires béarnais, commence par le préambule que j'ai cité en parlant du cartulaire de Pau et relatif au choix d'un Moncade. C'est un fait historique un peu défiguré, mais dont la croyance universelle donne un degré de fierté de plus au sentiment d'indépendance béarnaise. On retrouve, à la suite de l'acte de 1277, tous les traités de paix conclus par la vallée d'Ossau avec les vallées voisines sur les deux versans des Pyrénées ou même avec des villes telle que Jaca, etc. Plusieurs sont en langue espagnole. On y lit aussi tout ce qui est relatif à cette propriété du Pont-Long[2], qui a, depuis quelques années, été la source de tant de débats.

Dans la même salle des archives de Bielle, on trouve une pierre qui doit remonter jusqu'au douzième ou treizième siècle, autant qu'on en peut juger par le caractère de l'écriture. C'est une sorte de statistique des feux et comme un registre des suffrages électoraux de la vallée. Voici ce qu'on y lit.

[1] Rivières.

[2] Plaine qui s'étend de Pau à Morlas.

Digitized by Google

FOEQS D'OSSAU ET RENG PER RECEVE LES VOUTS DU JURADE, PER COUSTUME ET MEMORIE PERCUDE.

I.	Laruns,	a	123 foecqs.
II.	Saint-Colombe,	a	98
III.	Bielle,	a	77
IV.	Bilber,	a	55
V.	Louvier-jus,	a	66
VI.	Busi,	a	63
VII.	Arudi,	a	62
VIII.	Casteig	a	33
IX.	Beset,	a	29
X.	Savignac,	a	27
XI.	Fur et Balester,	a	27
XII.	Aste et Baon,	a	25
XIII.	Aas,	a	15
XIV.	Isest,	a	12
XV.	Juscat,	a	12
XVI.	Louvie sou Viron,	a	11
XVII.	Assouste,	a	4
XVIII.	Geteon,	a	4

N. S. Diu nous don pax.

ADDITION

SUR LA CHRONIQUE DES COMTES DE FOIX.

A mon retour à Paris, je cherchai dans la collection Doat si quelques-uns des volumes que j'avais visités dans mes courses n'auraient pas été transcrits. Doat avait surtout fait visiter les archives des églises, chapitres et couvens, et là se trouvaient quelques transactions qui leur étaient communes avec les seigneurs et la copie de quelques autres; c'est ainsi que le volume intitulé *Titres de Foix et d'Armagnac* contient une copie de l'inventaire de Miguel del Verms et de sa chronique, mais d'après un autre manuscrit que celui de Pau.

Le manuscrit 9864 — 2 de la bibliothèque du roi, provenant de l'ancienne bibliothèque de Baluze, n° 419, contient une chronique abrégée des comtes de Foix, depuis leur origine jusqu'à l'année 1505: « Ainsi, dit le chroniqueur, ores se trouvent quatre roynes chrestiennes cousines germaines, descendant du dict monseigneur Gaston comte de Foix et de madame Alyénor royne de Navarre. Le premier fils, nommé Gaston prince de Vienne, eut une fille nommée *Katherine*, ROYNE DE NAVARRE. Le second fils, nommé Jehan, eut une fille nommée *Germaine*, qui fut ROYNE D'ARRAGON ET DE NAPLES. La tierce fille, nommée Marguerite, eut une fille nommée Marguerite, qui eut une fille nommée *Anne*, qui fut deux fois ROYNE DE FRANCE. La quarte fille nommée Katherine, eut une fille, REYNE DE HONGRIE. » Le feuillet quinze de ce même manuscrit manque et aura probablement été déchiré.

Ce manuscrit sur papier est d'une écriture fort lisible du commencement du seizième siècle. L'auteur m'est inconnu.

On trouve une partie de cette chronique du comte de Foix, moins étendue que celle que je publie en langue béarnaise, dans le tome 48 de la collection Duchesne, page 301. Elle est précédée d'un court préambule qui manque au volume de la collection Baluze. Cette copie, qui se termine de la même manière que l'original, contient de plus le feuillet 15, qui manque au manuscrit de Baluze. C'est la description d'un repas qu'on aimera peut-être à comparer à celui qui est décrit dans la chronique de Flandres, p. 623 de ce volume. On verra que le banquet du bourgeois de Flandres l'emportait de beaucoup sur celui du souverain de Béarn. Voici cette relation :

« Du temps que le dit comte Gaston[1] estoit en cour[2] vint l'ambassade de Hongrie pour fiancer madame Magdelene fille de Charles VII sœur de Loys XI avec le roy de Hongrie. Ledit comte leur fit un des triomphans banquets qui fut veu auparavant. Et pour ce que c'est chose digne de mémoire, l'ordre du banquet s'en suit :

» Premierement faut noter que monsieur le comte estoit logé à Saint-Julian de Tours; et dedans a une grande sale, là où furent mises douze tables, chascune ayant sept aulnes de long et deux et demie de large.

» En la premiere table furent assis trois comtes de Hongrie, qui estoient chefs de l'ambassade. Là aussi fut assis le chancelier de France.

» Conséquemment, aux autres tables furent assis les seigneurs et princes de France, chascun en son degré.

» Les maistres d'hostels furent : monsieur le comte de Foix, le comte de Duras, le comte de La Marche et monsieur le grand seneschal de Normandie.

» Le premier service fut d'ypocras blanc et des testes.

» Le second service fut de grands pastés de chappons à haute gresse, avec jambons de sanglier; et estoient accompagnés de sept conditions de gasteaux; et tous les services estoient en plats d'argent; et falloit au dit service pour chascune table 140 plats d'argent.

» Le tiers service fut de rosty, où il n'avoit sinon faisans, perdris, paons, butors, hayrons, ostardes, oysons, cygnes, becasses, halebieus et de toutes sortes d'oiseaulx de rivière que l'on sçauroit penser. Au dit service avoit aussi chevreux sauvages, cerfs et de plusieurs autres sortes de venaison. Et faloit au dit service pour chascune table cent quarante plats d'argent.

» Après le dit service, douze hommes porterent un entremets qui estoit un chasteau à quatre belles

[1] Comte de Foix en 1436, fils de Jean comte de Foix et de Jeanne d'Albret; il fut le seizième comte de Foix.

[2] A son retour de la guerre de Navarre en 1457.

Digitized by Google

roues fondées sur un rocher ; et au millieu du chasteau avoit une grande tour en forme de donjon, où il y avoit quatre fenestres. En chascune fenestre avoit une belle damoiselle richement accoustrée. Aux quatre tours avoit quatre jeunes enfans chantans devant la seigneurie. Et à parler à la vérité, le dit entremets ressembloit au paradis terrestre. Desdites tours estoient pendants les escussons et bannieres du roy de Hongrie richement peints.

» Le quart service fut d'oiseaux tant petits que grands, et tout le service fut doré. En chascune table falloit de plats cent quarante, comme aux autres services.

» Après iceluy service fut porté un entremets, en forme d'une beste qu'on appelle tigre. Et getoit la dite beste par subtil engin le feu par la gorge, et portoit en son col un bien riche collier où estoient pendus les armes du roy de Hongrie bien richement faites. Le dit entremets estoit porté par six hommes : chascun avoit une escapule faite à la sorte du Bearn ; et dansoient devant les seigneurs et dames à la mode du dit pays. Et croyez que ce ne fut pas sans rire. Et les Hongres priserent plus cestuy entremets que tous les autres, à cause de la danserie nouvelle.

» Le cinquiesme service fut de tartes, dariolles, stais, cresme, oranges, citrons confits ; et en chascune table avoit, comme dessus, cent quarante plats d'argent.

» Après le dit service fut porté un entremets, qui estoit une grande montagne que portoient vingt-quatre hommes. En icelle montagne avoit deux fontaines ; de l'une sortoit eau rose, de l'autre eau muscade donnant merveilleusement bonne odeur à toute la salle. Par autres quartiers de la montagne sortoient de petits connins vifs et de plusieurs autres sortes de petits oiseaux. Dedans la montagne avoit quatre petits enfans, c'est à savoir quatre fils masles et une fille, accoustrés comme sauvages ; et sortoient par un trou du rocher, dansans par belle ordonnance une mauresque devant la seigneurie.

» Après monsieur le comte fit donner aux herauts et trompettes qui sonnoient tout au long du dessert deux escus au soleil, et dix aulnes de velours au roy d'armes de Hongrie pour une robe.

» Le sixiesme service fut ypocras rouge, ensemble oblies de plusieurs sortes.

» Après fut porté un entremets, d'un homme monté sur un cheval bien proprement, et couvert de satin cramoisy ouvré d'orfaivrie. Et dessus avoit un chaintre qui portoit un jardinet fait de cire, où avoit de toutes sortes de fleurettes et roses. Et fut bien prisé par les dames qui estoient presentes.

» Le septiesme service fut d'espiceries et confitures faites en façons de lyons, de cygnes, et de plusieurs autres sortes. Et en chascune pièce estoient les armes du roy de Hongrie.

» Après fut porté un pan vif dedans un grand navire. Le paon portoit en son col les armes de la royne de France ; et tout à l'entour du vaisseau estoient pendues les armes de toutes les dames de la cour, qui en furent bien fières de ce que le comte leur avoit fait tant d'honneur. Au milieu de la salle avoit un eschaffault où il y avoit de bons chantres et plusieurs instrumens qui seroient trop longs à recompter.

» Après le banquet, monsieur le comte fit crier une jouste à tous venans au dix-huitiesme jour prochain venant, en la maniere accoustumée contenue aux articles.

» Monsieur le comte du Maine avoit deliberé de faire un autre beau banquet et pompes, et en la cour du roy debvoient venir monsieur le duc de Bretagne, le duc d'Orleans et le duc de Bourbon pour se trouver aux fiançailles qui se debvoient faire entre le roy de Hongrie et madame Magdelene, fille du roy Charles VII de France ; mais trois jours après le dit banquet, vindrent nouvelles en la cour du roy, comment le roy de Hongrie estoit mort de peste. Et furent les nouvelles cause que les joustes ni les banquets que là avoit delibéré faire ne se firent point. »

Digitized by Google

VII.

NOTICE SUR LE MANUSCRIT DES CHRONIQUES DE FLANDRES.

EXTRAIT DES LIVRES DE BAUDOIN D'AVESNES.

J'avais déjà publié, il y a une dizaine d'années, quelques fragmens de cette chronique, relatifs aux empereurs latins de Constantinople, dans le volume de Villehardoin de ma Collection des chroniques. En la relisant depuis, j'ai trouvé quelques autres chapitres qui méritaient une attention particulière. Ce volume me semble être un de ces recueils de famille destinés, dans un temps où les bibliothèques étaient si rares, à contenir toutes les parties d'histoire jugées indispensables. Ainsi on y trouve un abrégé de chronologie, un extrait de l'histoire ancienne sur laquelle viennent s'enter les traditions du moyen âge sur Troies et sur Alexandre, un extrait des origines de l'Angleterre y compris Artus, et de la France y compris le voyage de Charlemagne à Jérusalem et les merveilles de l'épée et du cor de Roland, et des généalogies locales extraites des livres de Baudoin d'Avesnes, et enfin, ce qui devait être le plus intéressant, la chronologie de la ville de Valenciennes, patrie du possesseur du manuscrit, et l'histoire détaillée des triomphes, des honneurs, des persécutions de ce possesseur, histoire vraiment intéressante parce qu'elle nous fait pénétrer dans la vie intime, assister aux repas donnés aux souverains et errer dans l'exil avec les bourgeois persécutés par les grands, et enfin une chronologie générale, dans laquelle les renseignemens sur la Flandres et le Hainaut prédominent, et sur laquelle je vais donner quelques éclaircissemens.

Ce volume est écrit en patois de la ville de Valenciennes, connu sous le nom de patois rouchi. Il est inscrit sous le n° 1649 à la bibliothèque de l'arsenal et provient de la bibliothèque des carmélites déchaussés de Paris. Il est sur papier de forme oblongue non rogné ; l'écriture est une écriture cursive de la fin du quatorzième siècle.

Revenons à la troisième partie de ce volume, que je viens de désigner sous le nom de Chronique générale pour la distinguer des deux autres. Un investigateur exact et laborieux de nos vieux monumens, M. de Gaule, qui a un des premiers rendu une justice publique à cette chronique, appela mon attention sur quelques points de rapport qu'il y avait remarqué avec la chronique connue sous le nom de *Chronique extraite des livres de Baudoin d'Avesnes*, surtout dans la fondation de l'abbaye d'Anchin et dans le mariage de Guillaume-le-Bâtard de Normandie avec la fille du comte de Flandres. Je résolus d'éclaircir ces doutes.

Un fragment de généalogie, sous le nom de Baudoin d'Avesnes, fut publié pour la première fois à Anvers en 1693, f. par Jacques Le Roy.

D'Achery a publié (t. 3, l. 286-297) dans son Spicilége le même fragment, mais un peu plus étendu, relatif à la généalogie de quelques familles de Hainaut, tiré, dit-il, *ex chronicis hainoniensibus recollectis per magistrum Balduinum de Avennis.* Ce court fragment lui avait été communiqué par Ducange, et il existe à la bibliothèque du roi deux manuscrits récents de ce morceau [1]. En le comparant au manuscrit de l'Arsenal, sujet de cette notice, j'ai remarqué que la page 289 de d'Acheri, relative à l'alliance du comte de Flandres avec la famille des Gossuin de Mons, de Rumigny, des Reux, des Raison, s'y trouve presque littéralement traduite ; seulement le traducteur français a ajouté quelques détails de plus. Quelques autres des renseignemens donnés par la généalogie latine se trouvent aussi reproduits çà et là dans la chronique française, mais n'y sont pas traduits littéralement.

Je ne connais aucun autre fragment tiré des livres de Baudoin d'Avesnes que celui publié par d'Achery, par Duchesne, et dans le grand recueil des historiens de France.

Ces chroniques ou généalogies sont fréquemment citées pour le treizième siècle par Jacques de Guise, dans la chronique duquel on en trouve des fragmens, dont quelques-uns sont reproduits textuellement dans le morceau donné par d'Achery et dont d'autres ne se retrouvent que dans la chronique française ; tel est ce commencement du chapitre cv[2], relatif à Jean d'Avesnes, père de notre Baudoin collecteur de généalogies.

« Circà ista tempora, dominus Johannes de Aves-

[1] On le retrouve aussi dans la collection de Duchesne, et par partie dans le treizième volume du recueil des historiens de France, en note de la chronique d'Albert de Mons, dont ce morceau généalogique n'est qu'un complément porté jusqu'à l'époque où vécut Baudoin d'Avesnes.

[2] T. XIV, p. 465 de l'édition de Jacques de Guise, par le marquis de Fortia.

Digitized by Google

uis, antiquior filiorum Margaritæ, sororis Johannæ, Flandriæ in patriis circumvicinis sibi similis nullus habebatur. Erat si quidem decorus aspectu, astutus intellectu, crudelis in gestu, sed benignus in affatu, robustus corpore et elegantis staturæ, omnium quasi bonarum virtutum ad principem pertinentium ornatus; et quam maxime, in arte hastiludiandi et torneamentorum, omnes cocetaneos suos excellebat; et inter cæteras virtutes, à largitate et magnanimitate à cunctis recommendabatur, in tantum ut heraldi et histriones cantilenam hanc composuerunt.

»In torneamentis et hastiludiis, tam in Francià quam Alemanciâ, ubicumque veniebat, laurem, victoriam et leruviem cum bravio referebat.

Voici comment ce passage se trouve analysé dans le manuscrit français de l'Arsenal.

«Monseigneur Jehan d'Avesnes, fils de la comtesse Marguerite, qu'elle avait conchu de monseigneur Bouchart d'Avesnes, au vivant de sa mère, se maintint très-noblement; et suivoit joustes, behours, tournois et tous aultres esbattemens chevallereux; et menoit très-grant train; et faisoit grans despens; dont on chantoit de luy:

Par le sacrement d'amours
Jean d'Avesnes donnoit tout. »

A ce chapitre, qui forme la cent dix-septième histoire (folio 156) du manuscrit de l'Arsenal, se termine la série des emprunts faits à la chronique latine et la copie littérale de la chronique française. Tous les chapitres qui précèdent sont conformes, chapitre par chapitre, mot pour mot, à une chronique contenue dans deux manuscrits de la bibliothèque royale, folio 1566 et 10197, fonds Baluse, toutes les deux extraites, selon que le dit le titre des livres de Baudoin d'Avesnes.

En tête du manuscrit 10197, F. Baluse je lis:

« Che sont cronisques estraites et abregées des livres monseigneur Bauduin d'Avesnes, fil jadis la contesse Margherite de Flandres et de Haynault, qui fut moult sages homs et en assembla de plusieurs livres. »

Le manuscrit 1566 répète le même titre, et ajoute seulement: « et en assamblà de plusieurs lieux et de plusieurs livres. »

Cette même épithète de *collecteur* et non d'*auteur* de chroniques et de généalogies est donnée à Baudoin dans la généalogie latine, et c'est en effet ce qui est plus probable. Baudoin d'Avesnes était le second fils de Marguerite, fille de Baudoin de Constantinople, et d'un clerc nommé Bouchard d'Avesnes. De grandes discussions s'élevèrent sur la légitimité de ces enfans nés d'un prêtre qui avait dissimulé son caractère; et c'est probablement cette position exceptionnelle qui fit que Baudoin attacha une bien plus grande importance encore aux recherches généalogiques et à sa descendance. Il ordonna qu'on rassemblât de toutes parts toutes les chronique et généalogies relatives aux familles de Flandres et de Hainaut qui avaient eu des alliances avec sa propre famille, et les fit probablement rédiger et compléter sous ses yeux. C'est ainsi que la chronique de Gilbert de Mons servit de première base aux généalogies qu'il fit continuer et dans lesquelles il se fit placer à son rang. Ce recueil ou ces recueils acquirent autorité dans le pays, et les chroniqueurs suivans y puisèrent leurs renseignemens en s'appuyant toujours sur ses assertions. Jacques de Guise semble souvent, il est vrai, l'indiquer comme auteur des recherches contenues dans ses livres; mais jusqu'ici ce livre ou ces livres n'ont pas été retrouvés en entier, et la critique ne peut réunir que des probabilités et nullement arriver à une certitude.

Le manuscrit 1566, qui contient une traduction française de l'*Extrait des livres* de Baudoin d'Avesnes, commence avec la création du monde et se termine avec le chapitre:

CXVI. Du royalme de Sezille.

Ce chapitre devait contenir le récit de l'expédition de Charles d'Anjou à Naples; mais il se clôt brusquement au milieu d'une phrase.

Cette phrase est terminée dans le manuscrit de 1566, qui contient la fin du chapitre et seize pages de plus; mais ce manuscrit se clôt aussi au milieu d'une phrase, à la quatrième ligne du chapitre numéroté CIII et intitulé:

Comment le rois Loys assist Damiette et comment elle fu prise.

Tous les chapitres contenus dans ces deux manuscrits sont compris dans le manuscrit de l'Arsenal, du feuillet 47 au feuillet 155 verso. Il y a même dans ce manuscrit cette particularité que le chapitre intitulé:

Du royalme de Sezille,

qui forme la 116e histoire, se termine brusquement aussi, comme le manuscrit 10197, au même mot *il mourut* (le landgrave de Thuringe), sans ajouter, comme le n° 566, « ains qu'il fust couronné, » et sans donner par conséquent l'histoire de l'empereur Frédéric, de ses enfans et de Charles d'Anjou.

Immédiatement après commence, dans le manuscrit de l'Arsenal, une nouvelle histoire numérotée bien régulièrement de la même main, 117e, et intitulée

De Jehan d'Avesnes, fils de monseigneur Bouchard d'Avesnes et de Marguerite, puis comtesse de Flandres.

Ce manuscrit contient l'histoire de Flandres et de Hainaut mêlée à l'histoire de France, jusqu'au feuillet 251, où se clôt le dernier chapitre dans lequel le chroniqueur commence la relation des brigandages des grandes compagnies. Ce chapitre devait être suivi de plusieurs autres, comme le témoignent ces derniers mots: « *les quels exploitèrent*

Digitized by Google

assez bien, si comme vous orrez avant ; » mais je n'ai pu trouver cette suite nulle part.

Il m'est impossible de distinguer la moindre différence dans les habitudes de narration et de style du chroniqueur depuis ces premiers chapitres jusqu'aux derniers, et le tout me paraît être de la même rédaction. L'écriture du manuscrit annonce une main du quatorzième siècle, et le style et l'orthographe portent l'empreinte du même temps. Il serait impossible que la première partie, qui traite d'une époque contemporaine de Baudoin d'Avesnes, eût été écrite de son temps, c'est-à-dire vers la fin du treizième siècle ; et il aurait été impossible aussi d'imiter aussi bien ces formes de style et de langage, si on suppose que ce sont deux parties diverses réunies en une.

Je crois donc que les trois manuscrits de la bibliothèque royale et de l'Arsenal sont des copies d'un quatrième manuscrit plus étendu. Où est ce manuscrit et quel en est l'auteur? c'est ce qu'il m'a été impossible de découvrir.

Quoique imparfait, le manuscrit de l'Arsenal, écrit, comme je le pense, pour une famille de riches bourgeois, est un document utile à reproduire et à consulter ; et pour moi il a eu d'autant plus d'intérêt qu'il a dû être puisé aux sources consultées aussi par Froissart, dont il confirme souvent le témoignage.

VIII.

NOTICE SUR L'AMBASSADE AU JUGE D'ARBORÉE

M. Mimaut remarque avec beaucoup de justesse dans son *Histoire de la Sardaigne ancienne et moderne* [1] que l'ambassade dont je rapporte ici la relation officielle et qui finit par une cruelle mystification du duc d'Anjou est un des plus curieux épisodes de l'histoire de Sardaigne et même du quatorzième siècle : « Un petit prince, dit-il, ignoré du reste de l'Europe, qu'on devait supposer très-honoré par une proposition d'alliance de sa fille avec un fils du frère du roi de France, qui oppose aux finesses de la diplomatie sa fierté sauvage, au manque de foi de ses brillans amis sa grossière loyauté, au luxe des cours du continent sa simplicité insulaire, qui en appelle à son peuple assemblé et qui dédaigne les formes les plus communes de la politesse dans l'expression de sa colère, voilà certes un spectacle aussi nouveau et aussi piquant qu'il est intéressant et dramatique. »

Le héros de ce petit drame est Hugues IV, souverain ou juge de l'une des quatre principautés appelées *judicats*, entre lesquelles l'île de Sardaigne avait été divisée après la conquête qui en fut faite par les Pisans aidés des Génois en 1022. Afin de mieux faire concevoir le récit qui va suivre, je crois devoir donner un rapide aperçu sur l'état de la Sardaigne depuis le moyen âge.

Au moment de la dissolution de l'empire romain, vers le milieu du cinquième siècle, les hordes barbares qui avaient parcouru tout l'empire en le dévastant s'emparèrent tour à tour de l'île de Sardaigne, qui devint successivement la proie des Vandales, des Goths et des Lombards. Rentrée en 553 sous le sceptre des empereurs par les victoires de l'eunuque Narsès, général de Justinien, ses habitans se plièrent peu à peu au joug du christianisme ; mais à peine les barbares du nord avaient-ils été arrêtés dans leurs courses vagabondes et anéantis ou fixés sur le sol avec des habitudes plus pacifiques, que les Sarrasins arrivèrent de l'Afrique pour recommencer une nouvelle série de désastres. Prise, perdue et reprise à différentes fois par les Sarrasins depuis l'année 720, où ils débarquèrent dans cette île, jusqu'à l'année 1050 où leur émir Musat mourut âgé de quatre-vingts ans dans les cachots de la seigneurie de Pise, la Sardaigne passa enfin entre les mains des Pisans, qui s'en étaient déjà emparés dès l'année 1022 et y avaient établi une sorte d'organisation féodale à peu près régulière. A dater de leur conquête définitive en 1050, on retrouve cette île divisée en quatre provinces devenues bientôt les petits états indépendans de *Cagliari* dont Cagliari était la capitale ; de *Gallura* ayant pour capitale Ampurias, ville aujourd'hui détruite ; de *Torrès* ou *Logudoro* dont la capitale était Torrès, maintenant Porto-Torro; et d'*Arborée* dont Oristano était la capitale. Les souverains de ces quatre principautés prirent le nom de *juges*, usité dans beaucoup de titres du moyen âge, et leurs principautés celui de *judicat*.

Le judicat de Cagliari fut démembré en 1270 par les Pisans à la mort de son treizième et dernier juge, Guillaume III dit l'Oignon (Cipolla). Celui de Gallura finit d'exister comme état distinct en 1298 à la mor de Nino son quatorzième et dernier juge. Celui de Tor-

[1] Tome I, page 200.

Digitized by Google

rès ou Logudoro, déjà presque éteint avec Adelasia sa dixième souveraine et juge en 1270, disparut totalement après la victoire navale remportée par les Génois en 1284 et après leur conquête de Sassari en 1300 [1]. Le judicat d'Arborée fut celui qui survécut à tous et même à la souveraineté des Pisans et des Génois dans l'île de Sardaigne.

Gouverné depuis l'origine de la conquête pisane de 1050 par une famille connue sous le nom de maison d'Arborée, le judicat d'Arborée s'était successivement agrandi pendant le treizième siècle aux dépens des petits états voisins, et dès le commencement du quatorzième siècle, le dix-neuvième juge, Hugues III, bâtard de son prédécesseur Mariano III, était maître du tiers de toute l'île. Irrité des obstacles que les Pisans avaient mis à son installation, il résolut de se venger d'eux, et aidé de l'ambition des papes, qui offraient au roi Jacques II d'Aragon l'investiture de la Sardaigne, il appela les Aragonais; et Pise fut dépossédée de tous ses droits de souveraineté, cédés à la couronne d'Aragon par le traité de mai 1326. Mais bientôt les prétentions réciproques des deux souverains donnèrent lieu à une nouvelle guerre. Mariano IV, fils de Hugues III, forma une ligue pour chasser les Aragonais de la Sardaigne, comme son père en avait chassé les Pisans, et pour se faire proclamer, à l'exemple de son aïeul Barisone, roi de l'île entière. D. Pèdre, surnommé le Cérémonieux, était alors roi d'Aragon. Il crut pouvoir neutraliser les intrigues de Mariano par toute la popularité que lui donnerait à lui-même une bonne administration du pays, et il promulgua en conséquence, le 15 avril 1355, le jour de la fête de Pâques, dans la ville de Cagliari, un édit royal [2] par lequel il convoquait le parlement général des cortès, divisés en trois ordres, en établissant le système et les formes d'élection. Malgré toutes ces sages mesures, Mariano IV était sur le point de s'emparer de la ville de Cagliari, que le gouverneur avait juré de ne lui livrer qu'en cendres, et peut-être même de toute l'île, par suite de l'égoïsme versatile du saint-siége, lorsqu'il mourut en 1376.

Son fils, Hugues IV, dont il est question dans le morceau historique rapporté ici, hérita à la fois et de son ambition et de sa haine contre les Aragonais. C'était lui qui pendant la vie de son père avait commandé la flotte de la principauté et qui n'avait cessé de les harceler en remportant même sur eux d'assez fréquens avantages. Aussitôt qu'il fut à la tête des affaires, son ardeur belliqueuse ne fit que redoubler, et il continua avec persévérance et avec activité la guerre qui durait déjà depuis 1360.

Sur ces entrefaites, le duc d'Anjou, frère de Charles V, qui cherchait à tout prix à se faire une souveraineté hors de France, s'étant fait céder par Jacques de Minorque, époux de la reine Jeanne de Naples, ses droits sur le royaume de Minorque dont Jacques d'Aragon s'était emparé, chercha partout des alliés pour faire valoir ses prétentions et combattre le roi d'Aragon avec plus d'avantage. Le caractère déployé par Hugues IV lui fit comprendre toute l'utilité d'un semblable allié, et dès l'année 1377 il sollicita ses secours ainsi que ceux du bâtard Henri roi de Castille et du bâtard Jean roi de Portugal. Hugues IV adopta avec empressement une alliance qui lui donnait de nouveaux moyens de faire plus de mal à son ennemi, et il fit tous les sacrifices possibles d'hommes et d'argent. Mais Charles V, qui avait à cœur d'anéantir en France les derniers restes de ces bandes armées qui tenaient des places fortes dans l'Auvergne et le Languedoc, et qui, soutenues tantôt par le roi de Navarre, tantôt par le souverain anglais de l'Aquitaine, répandaient l'inquiétude et le désordre dans les provinces méridionales, pria son frère d'ajourner encore ses projets d'ambition; et le duc d'Anjou se vit forcé de remettre à une époque plus favorable l'exécution de ses projets. Cette époque lui sembla enfin arrivée en 1378, et il chercha à renouer ses alliances. Afin même de faire oublier à Hugues d'Arborée le peu d'activité qu'il avait mis à exécuter les conditions de leur alliance précédente, il chargea les ambassadeurs qu'il lui envoyait de lui demander sa fille en mariage pour son propre fils. On verra dans la narration qui suit comment cette proposition fut reçue. Quant aux projets du duc d'Anjou sur le trône de Majorque, ils eurent aussi peu de succès que son ambassade.

Hugues de son côté continua sa guerre, mais sans parvenir au but qu'il se proposait. Ses sujets, lassés enfin et de ses guerres continuelles et de ses violences à leur égard, se révoltèrent contre lui, et il fut massacré [1] dans une sédition populaire à Oristano, le 3 mars 1382, ainsi que sa fille Benedetta, la même qu'il avait refusée au duc d'Anjou et qui avait alors plus de vingt ans.

[1] La guerre entre les Pisans et les Génois au sujet de la possession de la Sardaigne en 1284 donna lieu à un trait de patriotisme semblable à celui qui a immortalisé Régulus. Le capitaine général de la Sardaigne pour les Pisans, Ugolino della Gherardesca, ayant offert de céder aux Génois le château de Cagliari pour la rançon des 11,000 prisonniers pisans faits dans cette guerre, ces prisonniers envoyèrent des commissaires à Pise pour protester contre leur délivrance: « Introduits » dans le conseil de Pise, les envoyés déclarèrent, dit M. Mi» maut, que les prisonniers ne consentiraient jamais à une ca» pitulation aussi honteuse; qu'ils aimaient mieux mourir dans » la captivité que de souffrir qu'on abandonnât lâchement une » forteresse bâtie par leurs ancêtres et défendue au prix de » tant de sang et de travaux; que si les conseils de la républi» que étaient capables de persévérer dans une résolution aussi » insensée, aussi criminelle, les prisonniers ne voulaient pas » leur cacher qu'à peine rendus à la liberté, ils tourneraient » leurs armes contre des magistrats pusillanimes ou traîtres » et qu'ils les puniraient d'avoir sacrifié la patrie et l'honneur à » de vaines et éphémères jouissances. » (Mimaut T. I. P. 161.)

[2] Il est enregistré en latin aux archives de la ville de Cagliari.

[1] Chronicon regiense, Anno 1382.

Digitized by Google

La suite des événemens qui eurent lieu dans la principauté d'Arborée, alors composée de la province d'Oristano, de la vicomté de Basso et du comté de Gocéano, est tout à fait étrangère à notre histoire ; les affaires de Sardaigne sont toutefois si peu connues que j'en donnerai une esquisse rapide.

Après la mort de Hugues, sa sœur Éléonore parvint à calmer l'exaspération populaire et à se faire reconnaître comme régente de la principauté au nom de son fils aîné Frédéric, alors en bas âge. Elle adoucit même en 1386 le roi D. Pèdre d'Aragon, qui voulait se venger sur elle des maux qu'avaient faits à son pays son frère Hugues et son père Mariano. Le 1er janvier 1388, dans une assemblée des états, convoquée par D. Juan après la mort de son père D. Pèdre, le judicat d'Arborée fut aboli et devint, sous le nom de marquisat d'Arborée, un des grands fiefs de la couronne d'Aragon. Éléonore et ses héritiers devaient néanmoins conserver les titres honorifiques de juges.

Éléonore, n'ayant plus à redouter d'être troublée dans la possession de son pays, s'occupa de l'administrer de la manière la plus conforme au bien-être des habitans. Un conseil de jurisconsultes fut convoqué ; elle le présida elle-même comme elle avait présidé à ses armées en temps de guerre, et après une mûre discussion, on rédigea un code connu sous le nom de *Constitution d'Éléonore* et qu'elle établit comme loi de sa principauté sous le nom de *carta de logu*, (charte du pays.)

Cette charte, publiée le jour de Pâques 1395, fut adoptée en 1421 par l'assemblée des cortès pour la Sardaigne entière, et c'est encore le code qui la régit aujourd'hui [1]. Pensant qu'il paraîtrait curieux à tous les hommes qui font une étude approfondie de l'histoire du moyen âge de connaître cet intéressant monument de législation, dans lequel se trouvent reproduites toutes les idées alors dominantes et dont le texte, quoique publié plusieurs fois, était tout à fait inconnu chez nous. Je l'ai republié en appendice à la suite de la relation de l'ambassade dans la première édition que j'en ai donné pour la collection des chroniques nationales ; j'y renvoie ceux qui ont à faire des études spéciales sur le droit féodal.

Éléonore mourut en 1403, et son fils Mariano ne lui survécut que quatre ans. Après lui, le marquisat d'Oristano passa dans la famille des Cubello d'Alagon, alliée de la maison d'Arborée, et entra définitivement, à la mort de Léonard II, en 1478, dans les domaines de la couronne d'Aragon, qui resta ainsi seule souveraine de toute l'île de Sardaigne.

D'après un article de la paix d'Utrecht, en 1713, qui suivit la brillante victoire de Denain, Philippe V renonça à la Sardaigne en faveur de l'empereur ; mais le 17 février 1720, il fut stipulé que cette île serait accordée au duc de Savoie en indemnité de la Sicile, qui lui avait été donnée par la paix d'Utrecht et qui fut rendue à Philippe V.

Le duc de Savoie prit en conséquence le titre de roi, et il a toujours continué à posséder cette île, qui, d'après le traité de 1720, doit revenir à la couronne d'Espagne au défaut d'héritiers mâles dans la maison de Savoie.

[1] La meilleure édition du code d'Éléonore est celle qui a été donnée par Mameli de Manelli, un vol. in-folio, Rome, 1805, sous le titre suivant : *le Costituzioni di Eleonora, giudecissa d'Arborea, intitolate* CARTA DE LOGU, *colla traduzione letterale dalla Sarda nell' italiana favella, et con copiose note.* La note 235, pages 160 à 167 contient un Essai historique et généalogique sur la maison d'Arborée.

Paris, 25 août 1838.

J.-A.-C. BUCHON.

FIN DES NOTICES LITTÉRAIRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

DE SIRE BERTRAND DU GUESCLIN.

PROLOGUE.

En ma pensée souventes fois me delite en ouyr lire et raconter les faits des anciens par lesquels, soubs la grace de Nostre-Seigneur duquel tous biens viennent, cognoissance de raison est donnée à tout vivant, et devant toute rien aux faits de clergie et chevalerie qui de justice sont voyes et droites gardes, jà-soit ce que clerc ne soye point ne tel que en moy doye estre chevalerie; mais les clercs et chevaliers en ma jeunesse ay voulentiers suis[1], et le cueur de moy fourment[2] y trait. Et puis naguères, en mon delit[3], comme celluy qui, pour entr'oublier les adversités mondaines par lesquelles maint cueur se desvoye, prent d'autre part aulcun remède de confort, pour ma pensée esliesser[4], me suis mis à traictier et raconter par hystoire les faits de monseigneur Bertrand du Guesclin, chevalier qui par sa doctrine et par sa vaillance surmonta en prouesse tous aultres chevaliers, en son vivant; et de luy et de sa vaillance ala tant la renommée que le roy Charles de France, qui justice et chevalerie tant ayma, le retint connestable de son royaulme. Cestuy roy Charles feut preud'homs et de saincte vie en son vivant, car, avecques ce qu'il fut tenu le plus preud'homs de son royaulme, regna-il par sa justice en telle maniere et puissance que bien peut-on dire que de luy parla Nostre-Seigneur par la bouche de Jeremie le benoist prophete qui, au livre des Lamentations, dit: « *Regnabit rex, et sapiens erit et faciet judicium et justiciam.* » Et certes bien se gouvernoit selon ces paroles le roy Charles: et bien le devra chascun congnoistre par ceste hystoire, laquelle doresnavant je veuil commencer; mais à tous supplie humblement que, se en aulcuns lieux je faus[1], ce qui souventes fois me advient, ils veueillent mes faultes debonnairement suppléer en corrigeant.

[1] Suivis.
[2] Fortement. [3] Plaisir.
[4] Mettre en liesse, en joie.

CHAPITRE Ier.

Cy commence le rommant Bertrand du Guesclin, jadis connestable de France, et né de la nation de Bretaigne, et nombré au nombre des preux.

Au temps et au règne Phelippe le roy de France, fils de Charles comte de Valloys, frere de Philippe-le-Bel roy de France et de Navarre, qui en son vivant engendra troys fils, lesquels l'ung après l'autre, despuis le trespassement dudit Phelippe-le-Bel leur père, furent couronnés roys de France par la succession du derrenier, et desquels le royaulme descendit et escheut audit Phelippe de Valloys, nepveu ainsné dudit Phelippe-le-Bel, estoit au pays de Bretaigne ung chevalier nommé Regnault du Guesclin, sire de la Mote de Bron, ung fort chastel et bien seant à six lieues près de Rennes. Le chevalier fut preud'homs, loyal et droicturier envers Dieu et le monde, renommé de grant prouesse et hardement. Sur toutes riens[2] aimoit l'église; et, à la reverence de Nostre-Seigneur de qui tous biens viennent, confortoit les povres et leur faisoit de grans aumosnes. Vray est que de cellui chevalier et de sa femme, qui moult fut de saincte vie renommée en son païs, yssirent trois fils, desquels l'ainsné eut nom en baptesme Bertrand[3], dont en ses jours courut tant la renommée que par toutes les terres chrestiennes et sarrasines il fut amé et doubté. Le second fils eut nom Guillaume,

[1] Je fais une faute.
[2] Sur toutes choses, du mot *res*.
[3] Bertrand du Guesclin naquit en 1314.

Digitized by Google

qui moult valut, mais peu vesquit. Et le tiers eut nom Olivier, qui ores regne conte de Longueville. A la haulte prouesse d'iceluy Bertrand, ne se peut nul comparer en son vivant; dont Charles, le roy de France, le retint son connestable et chief de toutes ses guerres.

Mais pour ce que les chevaliers de grant jeunesse qui desirent de grant vaillance oient voulentiers raconter les prouesses des anciens, sont cy les faits d'icelluy Bertrand rameneus[1], depuis le temps de sa jeunesse jusques à son trespassement, selon ce que trouvé est en ses faits, escripts ès livres des faits des roys en l'église monseigneur sainct Denis, en France.

Bertrand du Guesclin, ains-né fils de Regnault du Guesclin, fut de moyenne estature; le visaige brun, le nez camus, les yeulx vairs, large d'espaules, longs bras et petites mains. Mais pour ce que de grant beaulté n'estoit pas plein, fut pou prisé en son enfance; et souventes fois advient que l'enfant moins prisé en sa jeunesse, rechoit en ses jours avancement et grant honneur. Il advint, à une feste de Ascencion, que à la Mote de Bron vint une converse, qui juifve avoit esté et estoit de grant science. Celle converse reparoit[2] souvent en l'ostel du seigneur de Bron, qui débonnairement la receupt et la fit asseoir au disner. Si regarda la converse, que à la seconde table estoyent assis les trois enfans, et tout au derrenier bout estoit assis Bertrand, qui l'ains-né estoit; mais pou de compte et moins que les aultres en tenoit le chevalier. Elle considera et advisa la manière de Bertrand; et au lever du disner, print l'enfant, qui adoncques estoit en l'aage de cinq ans, et, après ce qu'elle luy eut regardé les mains et avisé sa filosomie[3], elle demanda au chevalier et à la dame pourquoy on le tenoit ainsi villement. La dame respondit: « Belle amie, en vérité cest enfant est tant rude, » mal gracieux, et de divers couraige[4], que » oncques son pareil ne fut veu; car jà homs, » tant soit de hault honneur, ne luy dira ou » fera son desplaisir, que tantost ne soit par luy » frappé. Si en sommes monseigneur et moi » souventes fois dolens, pour les griefs qu'il » fait aux aultres enfans du pays; car jà ne » cessera de les assembler pour les faire combattre, et luy mesmes se combat avecques » eulx; dont monseigneur et moy desirons souvent sa mort, ou que oncques ne eust esté né.» A ces parolles respondist la converse et dit: « Madame, je vous afferme que sur cest enfant » je vois ung tel signe, que par lui seulement » sera le royaulme de France honnouré, ne à » son temps ne sera nul qui puisse estre à luy » comparé de chevalerie. » De ce se commença la dame ung pou à esjouyr, et d'illec en avant le tint plus chier.

Tant creut Bertrand, qu'il vint en l'aage de neuf ans; et print une coustume, qu'il assembloit les enfans et les partissoit par batailles[1], et souvent les faisoit combattre si longuement que plusieurs des enfans s'en retournoyent navrés en leurs maisons, et luy mesmes y estoit blecié et ses robbes desrompues. Quand la dame véoit Bertrand ainsi demené, moult estoit dolente, et lui disoit: « Malostru, maul» vaisement vous souvient de la haulte hon» neur à quoy vous dit la converse que vous » devez venir; mais certes, elle vous advisa » mal, car en vérité je ne le pourroye croyre. » De ce ne tint compte Bertrand, ainçois fit faire quintaines et joustes d'enfans, et maniere de tournois, selon le sentement qu'il pouvoit avoir de ce que ouy en avoit raconter; car adoncques faisoit l'on tournois parmi le royaulme de France.

Ainsi se maintint Bertrand jusques à ce que les gens du païs firent plainte au seigneur de Bron de son fils, qui leurs enfans guerréoit en telle maniere. Adonc fit crier le seigneur du Guesclin et deffendre, que nul ne laissast aller enfans par sa terre avec Bertrand. Quand Bertrand apperceut que nul des enfans ne le vouloit plus suyr, il se prenoit à eulx, et les faisoit combattre à luy oultre leur gré. Adoncques retournerent les peres des enfans par devers le sire du Guesclin, faire plainte de son fils, lequel le fit emprisonner. Si advint que à ung soir une chamberière portoit à souper à Bertrand; et ainsi comme elle ouvrit l'uys de la prison, Bertrand yssit, lui osta les clefs, et l'enferma, puis s'en alla de nuit en l'un des hostels de son pere; là print une jument et s'en alla à Rennes. Le sire du Guesclin avoit une sœur, mariée à ung chevalier de grant honneur, qui à Rennes demouroit. Là se tra-

[1] Rappelés.
[2] Allait.
[3] Physionomie.
[4] Caractère, disposition d'esprit.

[1] Il les distribuait en bataillons.

Digitized by Google

hit[1] Bertrand. Et quand la dame l'apperceut, elle fut moult lie[2] de sa venue ; mais pour ce que ouy parler avoit de son maintien, luy dit : « Ha ! beau nepveu, mal ressemblez la geste » dont estes yssu, qui ainsi vous demenez vil- » lement. » Là estoit le chevalier, seignenr de la dame, qui luy dit : « Dame, laissez à » Bertrand soy acquitter envers jeunesse. » Puis dit à Bertrand : « Beau nepveu, l'hostel » de céans est vostre. » Dont Bertrand le mercia.

En Rennes demoura Bertrand avec son oncle longuement, et moult changea de ses manieres ; puis fut son pere rappaisié envers luy, et retourna en son hostel. Et tant creut Bertrand qu'il fut en l'aage de treize ans. Adonc luy bailla le seigneur du Guesclin chevaulx et harnois, et d'illec en avant suyvit les joustes et tournoymens ; et tant fut large en faisant dons et presens aux chevaliers qui par la terre de son pere passoient, que en brief temps fut accompté de chevalerie et renommé de grant largesse. Et entre ses manieres avoit de coustume que, se véoit aulcun povre querant aumosne, s'il n'avoit argent, il se desvestoit et donnoit sa robbe pour l'amour de Nostre-Seigneur : dont son pere l'avoit plus chier que de nulle chose qui fust en lui. Or advint que les barons de Bretaigne tindrent à Rennes unes grans joustes ; et de l'emprise fut le sire du Guesclin, père de Bertrand, et avec ledit sire du Guesclin alla Bertrand à Rennes ; et moult desirant estoit de jouster ; mais pour ce que jeune estoit, son pere ne vouloit qu'il joustast.

Au jour de la jouste arriverent chevaliers et escuyers de plusieurs contrées, à Rennes. Là eut grant feste ; et y eut moult de dames, de damoyselles et de bourgeoises. Les chevaliers de l'emprinse vindrent sur la place des joustes. Illec furent receus en joustes tous chevaliers et escuyers. Et sur tous ceulx qui bien le firent la journée, donnoit-on le pris dedans au sire du Guesclin. Il advint que pour ceulx de dehors vint jouster ung escuyer parent de la dame du Guesclin ; et moult bel et longuement se contint en la jouste, puis retourna en l'hostel où logié estoit Bertrand qui l'escuyer congnoissoit et le suyvit. Et en soy desarmant entra Bertrand dans sa chambre, et se agenouilla devant luy, en luy requerant humblement qu'il luy voulsist prester son harnoys pour jouster : dont l'escuyer qui le congnut si luy respondit doulcement : « Ha ! beau » cousin, ce ne devez vous pas requerre, mais » tout prendre comme le vostre. » Adonc fut Bertrand moult lie. L'escuyer arma Bertrand moult secretement, et luy bailla cheval de jouste et varlet pour le gouverner.

Joyeusement vint Bertrand sur le champ ; et quand il se vit sur les rans, il fiert cheval appertement des esperons contre ung chevalier, et le chevalier contre luy. Bertrand, qui oncques mais n'avoit jousté, ferit le chevalier par le heaulme de telle force, qu'il le lui mist hors de la teste. De ce coup cheut le chevalier et fut son cheval occis. Quand les heraulx apperceurent le rude coup que fait avoit, et ne le congnoissoyent, et ne savoyent quel cry crier, ils commencèrent tous à crier : « A l'escuyer » adventureux ! » Adoncques chevaucha Bertrand, cherchant les rans ; et tant fit ce jour que peu avoit de ceulx de dedans qui ne doubtassent à jouster contre luy, et ne savoyent qui il estoit. Quand le sire du Guesclin, qui toute jour avoit eu le pris, apperceut la retraite que faisoyent les chevaliers de dedans, il fiert cheval des esperons et s'adresse contre Bertrand son fils, lequel à ses paremens le recongneut. Adoncques laissa Bertrand sa lance cheoir et tourna arrière. Le sire du Guesclin, qui son fils ne recongnoissoit, s'esmerveilla dont il avoit refusé de jouster. Et assembla des chevaliers pour avoir conseil comme il pourroit savoir qui l'escuyer estoit qui ainsi joustoit asprement. Par le conseil et ordonnance du sire du Guesclin, fut dit : que l'ung des chevaliers de dedans yroit contre luy et mettroit peine de le desheaulmer, et par ce le pourroit-on congnoistre. Donc partit ung escuyer, qui de grant prouesse estoit et de grant vertu, et vint contre Bertrand et le desheaulma. Lors fut Bertrand cogneu et avisé de son pere et de son lignaige, qui tous joyeux en furent. Et sur tous ceulx qui joye en firent, le sire du Guesclin, pour le bien qu'il vit en Bertrand, celle journée l'ayma tellement que d'illec en avant le tint moult chier et luy habandonna toute sa terre.

Quand la dame du Guesclin ouyt les nouvelles de Bertrand son fils, à qui le prix fut donné des joustes de Rennes, ne demande nul si elle receut grant joye. Adoncques luy sou-

[1] Rendit.
[2] Joyeuse.

Digitized by Google

vint des parolles de la converse. Au partir de Rennes, s'en alla le sire du Guesclin à La Mote de Bron; avec luy Bertrand son fils, auquel il bailla très grant estat pour les joustes et tournoyemens aller suyr. Briefvement, tant fit Bertrand, que de lui courut grant renommée en la duchié de Bretaigne.

En ce temps regnoit en Bretaigne le bon duc Jehan, qui, en tout son temps fut vray François, preud'homs, et loyaument avoit servi le roy Phelippe de Valloys. Contre le roy Phelippe guerréoit le roy Edouart d'Angleterre qui tant fit, par l'ayde des Flammans, Alemans, Guerloys[1], Hainuyers[2], Brebançons et gens de plusieurs nacions à luy alliés, qu'il mist siege devant la cité de Tournay. Quand le roy Phelippe le sceut, il manda les princes de son royaulme. Au mandement du roy alla le bon duc Jehan de Bretaigne à grant harnois, accompaigné de ses barons; et briefvement assembla le roy quatre cens mille hommes. Adoncques se partit pour aller contre Edouart. Tant chevaucha par ses journées qu'il vint à Mons en Henault. Quand la contesse de Henault, qui veufve estoit, et par devocion s'estoit rendue abbesse de Fontenelles, sceut la venue du roy Phelippe son frère et de son host, elle fut moult désirant de mettre paix entre le roy Édouart qui sa fille avoit espousée, et le roy Phelippe son frere. Et tant se peyna la dame que, à sa priere, trefves furent prinses entre les roys en esperance de paix. Adoncques fut levé le siege, et s'en alla chascun des roys en sa contrée. Quand le roy Phelippe fut retourné en France, il donna congié à ses princes et moult les mercya de leur secours. Et sur tous les princes fut le bon duc honnoré et conjoy du roy; puis print congié et s'en retourna en Bretaigne où moult fut receu honnourément.

Pour la grant renommée qui de Bertrand couroit en Bretaigne, desiroit moult le bon duc Jehan de le veoir; et pour ce le manda; lequel y vint. Là le retint le bon duc Jehan en son service, et, en tous les voyages qu'il fit pour le roy, le mena en sa compaignie. Ne demoura pas longuement que le bon duc Jehan trespassa, dont le païs fut moult endommagié, si comme l'ystoire raconte çà en avant.

[1] Habitans du pays de Gueldres.
[2] Habitans du Hainaut.

CHAPITRE II.

Comment le conte de Monfort contendit la duchié de Bretaigne et le trésor du duc saisit.

En ceste partie, dit l'ystoire qu'après la mort du bon duc Jehan[1], le comte de Monfort frere moins-né du bon duc, alla à Limoges pour saisir les tresors d'icelluy duc, puis retourna en Bretaigne, et par largement donner atrahyt[2] à son party plusieurs barons du païs; et tant fit que à luy se rendirent plusieurs villes et chasteaulx de la duchié: et briefvement se nomma duc de Bretaigne.

CHAPITRE III.

Comme le duc de Bretaigne qui ores regne fut engendré son père en la royne d'Escosse qui deux maris avoit.

Vray est que Artur, duc de Bretaigne, pere du bon duc Jehan, avoit trois fils, dont les deux premiers furent engendrés en la vicontesse de Limoges sa femme, et le tiers en la royne d'Escosse, c'est asçavoir: ledit bon duc Jehan, premier fils, monseigneur Guy de Bretaigne, conte de Paintievre et de Grebbo, second fils, et Jehan, conte de Monfort, tiers et derrenier fils. Le bon duc Jehan, ains-né, après son pere le duc Artur, regna au gré de tous, et par le conseil de ses barons fut marié; mais oncques la duchesse sa femme ne porta enfans. Et pour ce que messire Guy, le second fils, fut preud'homs et plus agreable aux barons et peuple de Bretaigne que n'estoit monseigneur Jehan conte de Monfort, et mesmement au duc qui sur toutes riens l'aimoit, pour ce que frere estoit de pere et de mere, icelluy bon duc Jehan, considerant que nul autre hoir n'avoit que ledit messire Guy, qui après lui dust régner, voult (et le fit par le conseil de ses barons) que, au cas que ledit messire Guy, son frere, yroit avant luy de vie à trespassement, il vouloit et oultrement estoit son intencion, que le droit hoir dudit messire Guy, qui son hoir devoit estre, se représentast: et ainsi estoit la coustume de Bretaigne. A ce s'accorda le conte de Monfort et tous les barons; et briefvement trespassa ledit messire Guy avant le bon duc Jehan son frere. Duquel messire Guy demoura une fille, laquelle fut mariée à monseigneur Charles

[1] Le duc Jean, surnommé le Bon, mourut le 30 avril 1341 à Caen.
[2] Attira.

Digitized by Google

de Bloys, nepveu de Phelippe, le roy de France. Or advint, après le trespassement dudit bon duc Jehan, que ledit Charles de Bloys, à cause de sa femme, contendit la duchié et au roy Phelippe en présenta l'ommage, qui le receut, puis alla en Bretaigne et print nom de duc. Contre ledit Charles chalengea la duchié le conte de Monfort. Adoncques fut adjourné le conte par devant le roy, lequel y vint; et tant fut la cause demenée par devant les pers entre les dictes parties que ils furent apoinctés par droit. En ce contemple [1] fut accointé [2] le conte de Monfort que le jugement lui seroit contraire. Donc se partit de court hastivement sans congié du roy, et s'en alla tout seul en ung jour jusques à Orliens. Et illec se bouta sur Loyre en ung vaissel, et jour et nuit s'en alla en Bretaigne, et illec passa la mer, et alla en Angleterre par devers le roy auquel il fit hommage de la duchié; lequel roy la luy promist garantir. Et ainsi se allia le comte de Monfort des Anglois [3]. Et au jour assigné fut jugé par les pers que à Charles de Bloys, à cause de sa femme, et non à aultre, appartenoit la duchié; et, en approuvant l'arrest, les prelats et barons de Bretaigne y pendirent leurs seaulx.

Après le jugement, partit Charles de court et alla en Bretaigne. A luy se rendirent plusieurs villes et chasteaux, et plusieurs se tindrent de la partie du conte de Monfort. Ne demoura gueres que, pour faire secours au dit conte, le roy d'Angleterre envoya en Bretaigne le duc de Lancastre son frere à grans gens. Parmy la Bretaigne alla le conte de Monfort, chalengeant villes et chasteaux d'une part, et monseigneur Charles d'autre part : dont Bretaigne fut moult dommagée et les nobles abaissés; car adoncques en Bretaigne le pere guerréoit contre le fils, pour ce que les ungs tenoient le parti de Charles de Bloys, et les aultres tenoyent le parti de messire Jehan conte de Monfort.

CHAPITRE IV.

Comme messire Bertrand se print à armer premierement.

Adoncques fut Bertrand jeune d'environ vingt ans, et moult désira les armes. Si considera en soy que ores estoit temps d'acquerir honneur. Et bien avoyent le lieu tous chevaliers et escuyers qui en Bretaigne repairoyent, où lors estoyent les guerres des Anglois, pour ce qu'entre le roy de France et d'Angleterre estoient trefves. Et icelluy secours d'Anglois faisoit le roy anglois appensément [1] au conte de Monfort, pour la puissance de Bretaigne abaisser, qui tousjours estoit en l'obeissance et souveraineté du roy de France; aultrement n'eust pas le roy anglois eu voulenté de mener guerre contre Charles de Bloys, qui cousin remué de germain du roy anglois estoit et cousin germain estoit de la royne d'Angleterre, pour ayder au conte de Monfort qui riens ne luy estoit de lignaige.

La renommée fut par toute Bretaigne, que en la duchié le conte de Monfort n'avoit rien ne nul droit; et, pour ce, maints bons chevaliers de France et d'aultres contrées se tirèrent de la partie de Charles de Bloys. Bertrand qui ces choses sceut, dit que jà en son vivant ne soustiendroit maulvaise querelle; ainçois seroit tousjours avec droicture. Si se mit à tenir le party de Charles de Bloys; et pour sa vaillance il atrahyt à soy plusieurs jeunes gens desirans de guerre; et tant fit que en brief temps ils se trouverent bien soixante compaignons ou environ armés, qui dessus eulx firent Bertrand leur capitaine. Quand Bertrand se vit tellement accompaigné, il se print à courir sur Anglois et faire ambusches. Mais pour ce que point n'y avoit de forteresses ne frontieres où ils se peussent retraire, ils conversoyent [2] ès grans forests. Ainsi se maintint Bertrand qui, pour attraire à soy gens d'armes, donnoit tout à ses compaignons; et en peu d'eures fut povre par sa largesse. Quand Bertrand vit qu'il n'avoit plus que donner, il print les joyaulx de sa mere et les vendit, et en achetta chevaulx et harnoys : dont contre luy fut courroucée et doulente. Si advint une journée, que Bertrand chevauchoit, luy quatriesme, par les forests; adoncques passoit ung chevalier anglois qui dedans le chastel de Forgeray menoit la finance pour mettre à sauveté. Tantost congnut Bertrand que le chevalier estoit anglois, et hardiement lui courut sus. Le chevalier, qui de grant hardiement fut, et bien monté et armé estoit, tint

[1] Cependant.
[2] Informé.
[3] Voyez dans Froissard les détails de cette négociation, liv. 1er, 1re partie, ch. 147 et suiv.

[1] Exprès.
[2] Allaient.

Digitized by Google

pou de compte de Bertrand, pource que mal armé et monté estoit. Toutes voyes il estoit soy septiesme. Et de grant vertu courut sus à Bertrand, qui en peu de heures le desconfit et l'occit. Quand Bertrand eut le chevalier conquis, il s'en vint à la Mote de Bron voir sa mere; et quand elle l'apperceut ainsi monté et armé, moult en fut joyeuse. Adoncques descendit Bertrand et baisa sa mere; puis vint à son pere et lui conta son aventure, qui grant joie en eut, et moult l'introduisit en prud'omie et largesse. Adoncques fit Bertrand apporter la male au chevalier, et fut ouverte; illec trouva Bertrand grant finance d'argent et aussi de joyaulx, lesquels il donna à sa mere pour ceux que tollus lui avoit, et moult luy supplia que jamais elle ne le mauldisist. Quand la dame vit les joyaulx qui sans comparaison valloient mieulx que les siens, adoncques dit : « Ha! fils Ber» trand! bien dit la converse, que par toy se» roit honnorée toute la geste dont tu es yssu. »

Deux jours demoura illec Bertrand, puis print congié de son pere et de sa mere, et emporta avec luy tout ce qu'il avoit conquis, fors les robbes et les joyaulx. Tant alla par les forests qu'il vint à ses compaignons, qui moult furent joyeulx de sa venue et moult s'esmerveillerent de la monture et de l'estat que avoit. Illec despartit son gaing aux compaignons, et leur conta son adventure, dont chascun dist à soymesmes : que encores passeroit Bertrand toute la chevalerie de Bretaigne d'honneur et de prouesse. Ung pou sejourna Bertrand illec, puis dit à ses compaignons, que ores estoit saison de guerroyer et adviser quelle part ils pourroient gaigner une forteresse pour courir sur Anglois.

CHAPITRE V.

Comme messire Bertrand print le chastel de Forgeray.

Bertrand du Guesclin, qui de ses compaignons fut moult voulentiers escouté, dit : « Beaulx seigneurs, j'ay regardé que cy près » de nous sied le chastel de Forgeray, que tient » de par le conte de Monfort Robert Brambroch[1], » chevalier anglois. Nous sommes cy soixante » compaignons armés, dont n'y a celluy qui » desir n'ait de vaillance. Plusieurs fois ai ré» paire environ ce chastel où prisonnier ay esté » une fois; et y ay vu le bois apporter par » povres gens, à leur col. Vous sçavez que le » bois est près du chastel. » A celle heure passa ung varlet de Forgeray qui tantost fut prins. Par le varlet sceut Bertrand que hors de Forgeray estoit Brambroch yssu, et pou de gens y avoit laissé. Cil Brambroch estoit allé espier l'ost Charles de Bloys, qui ung chastel avoit assiegié, et illec le cuyda surprendre et de nuyt. Quand Bertrand oyt ces nouvelles, il fit le varlet garder, et tantost chevaucherent droit à Forgeray. A l'issue du bois, fit Bertrand partie de ses compaignons embuschier, et luy vingtiesme de compaignons armés à couvert, se mistrent en maniere de povres boucherons; et, leurs cols chargiés de bois, vindrent près du chastel. Adoncques Anglois qui cuyderent que ce fussent boucherons, avalerent le pont apertement; et entrerent ens Bertrand et ses compaignons, qui tantost laisserent la busche sur le pont et crierent : « Guesclin! » Adonc saillit l'embusche de Bertrand; et pour le chastel deffendre assemblerent Anglois, moult asprement contre Bertrand et ses compaignons. Illec eut assault fier et merveilleux, et moult y fut Bertrand blecié; mais en la fin furent Anglois desconfits, et le chastel prins, qui moult fut fort et garny de vivres et de richesses.

Au jour que Bertrand print Forgeray, estoit entré Robert Brambroch en l'ost de Charles de Bloys; mais il fut desconfit; et print son chemin vers Forgeray pour soy illec garantir : et tantost luy fut au devant ung varlet qui la prise et la mortalité de Forgeray luy raconta. Adoncques fut plus dolent que devant n'estoit, et se mit à fuyr aultre part. De ce vindrent nouvelles à Bertrand, qui tantost yssit de Forgeray et poursuivit Brambroch, qui par les gens de Charles estoit aussi poursuivi. Et tant fit Bertrand qu'il attaignit Brambroch. Là se mirent en grant deffence Anglois, qui plus fouyr ne povoyent; mais en la fin furent desconfits. Sur le champ fut occis Brambroch. Après celle desconfiture, retourna Bertrand à Forgeray, et de là en avant en fut nommé sire. De ce sceut Charles de Bloys nouvelles, qui moult desira veoir Bertrand, pour la grant renommée qui de luy couroit par toute la duchié de Bretagne.

CHAPITRE VI.

Comme Charles de Blois fut prins en traïson.

Durant ces guerres avoit le duc Charles siege

[1] Bembrough.

Digitized by Google

devant La Roche Darien. En sa compaignie estoit le vicomte de Rohan et la plus grant partie des barons de Bretaigne. Pour le siege lever, vindrent Anglois qui en Bretaigne estoyent; et entre monseigneur Charles et eulx furent prinses trefves de quinze jours, en esperance de paix. Si advint que les trefves durant, monseigneur Thomas d'Agourne[1], chevalier anglois, passa la mer à grant effort d'Anglois, et, de nuit, sans ce que le duc Charles sceust riens de sa venue, vint en l'ost des Anglois qui les trefves avoyent accordées, et le lendemain matin entrerent Anglois en l'ost du duc Charles qui de ce ne se donnoit garde. Quand le duc apperceut la trahyson, il s'arma luy et ses gens et asprement assembla contre Anglois. Là eut bataille fiere et merveilleuse; mais en la fin le duc Charles fut desconfit, et en son corps feru de dix-sept mortelles plaies[2]. Et y morut le vicomte de Rohan, et moult d'autres barons y furent morts et prins. Après la bataille, vindrent les varlets anglois cerchier les champs et les occis despoiller. Là fut ung varlet nommé Coffin qui Charles comme mort trouva et le voult despoiller. A celluy Coffin bailla Charles sa foy, et serment lui fit; et luy pria que à sa femme alast dire qu'il estoit encores en vie et qu'il le feroit riche homs. Pour trouver Charles fit d'Agorne après la bataille le champ cerchier. Adonc fut le duc trouvé en vie et lui fut amené. Quand d'Agorne tint Charles, il le mit dedans La Roche Darien et luy requist qu'il se rendist à luy. De ce fut le duc reffusant; et pour ce le mist d'Agorne en ung cellier tout nud sur ung pou d'estrain[3]; puis fit venir quatre archiers, et contre le duc les voult faire traire, se à luy ne se rendoit. Charles respondit: que gentil homme estoit, et que sa foy ne bailleroit à aultruy que à celluy à qui l'avoit promise. Là estoient plusieurs chevaliers qui de Charles eurent grant pitié; et dirent à d'Agorne qu'il ne fust tant hardy de le faire occire; dont d'Agorne se esraignit[4].

Ainsi fut Charles prins par la desloyauté des Anglois qui en Angleterre le menerent, et fut rendu au roy Edouart.

Despuis que Charles fut prins, faillirent les trefves des François et des Anglois et, les trefves faillies, fit le roy Edouart très grant armée que conduisit le prince de Gales son ains-né fils, qui la mer passa et entra en Picardie; et en gastant et exillant le païs de Picardie et de Champaigne, print sa voye droit en Guyenne.

CHAPITRE VII.

La bataille de Poictiers.

Pour le prince guerroyer, assembla le roy Jehan de France très grant armée; et le prince poursuy et luy manda bataille; mais moult la redoubta le prince, pour la grant paour du roy; et toujours traioit droit en Guienne. Pourtant le poursuy le roy tant que entre Poictiers et Chauvigny l'aconsuy[1]. Quand le prince apperceut que la bataille ne povoit plus eschever[2], il envoya devers le roy Jehan de France pour traittier; et pour soy partir sans bataille, fit offrir rendre au roy tous les chasteaux qui de par les Anglois estoyent tenus au royaulme de France et cent mille francs. Ces offres conseilla de prendre au roy le mareschal d'Audenehan qui du conseil du roy estoit; mais là fut le mareschal de Clermont qui au roi le desloa[3], et dit au mareschal d'Audenehan que, pour ce que paour avoit, donnoit le conseil. Des parolles se courouça le mareschal Audenehan, et si dit au mareschal de Clermont: « Clermont, affin » que sachiez, se bataille y a, que je n'ai pas » paour, je veuil que vous sachiez que la pointe » de vostre lance ne entrera jà si avant comme » la queue de mon escuyer.» Finablement toutes les offres du prince reffusa le roy, et entrerent le lendemain au matin en bataille. Là furent les deux mareschaux de France qui la premiere bataille avoient; et par les parolles qui entre eux avoyent esté, furent l'ung sur l'autre moult envieux, et desrément[4] entrerent en la bataille du prince, qui au front de sa bataille avoit mis grant nombres d'archiers. Par le trait des Anglois fut la bataille des mareschaux

[1] Thomas d'Agworth.

[2] La bataille de La Roche Darien eut lieu le 18 juin 1347.

[3] Paille.

[4] Enragea.

[1] L'atteignit. Cette chronique est la seule qui fixe réellement le champ de bataille de Poitiers. Je l'avais placé moi-même sur la route de Châtellerault. La Société des antiquaires de l'ouest l'a placé plus justement près de ce même lieu de Chauvigny.

[2] Éviter.

[3] Le déconseilla.

[4] En désordre.

Digitized by Google

desconfite. De l'ost du roy se partirent aucuns princes, qui plus de quatre mille hommes d'armes emmenoyent. Et en la bataille demoura le roy de France qui pour ce ne voult partir, ains assembla aux Anglois à pou de gens qui demourés y furent. Quand Anglois apperceurent que la chevalerie de France s'enfuyoit, apertement assemblerent [1] la bataille du roy qui grandement les receut; mais à la fin fut pris, et son mains-né fils Phelippe avecques luy, au moys de septembre mil trois cents cinquante-six.

Bien sçavoit le roy Edouart que le roy Jehan poursuivoit son fils le prince, et pour le secourir envoya le duc de Lancastre son fils, qui la mer de Bretaigne passa à grans gens, et tant se hasta pour estre en la bataille, que trois jours avant arriva au pont de Sée sur Loyre; mais tant lui garderent les François le passaige que illecques le convint arrester; et lui furent les nouvelles apportées de la desconfiture; dont grant deul demena, pour ce que esté n'y avoit. Adoncques retourna en Bretaigne.

CHAPITRE VIII.

Du siege de Rennes.

Le siege de Rennes assiegea le duc de Lancastre; et jura que de là ne partiroit jusques à ce que dedans auroit esté. En Rennes estoit, de par le duc Charles, Le Boiteux de Pennehoet qui chevalier fut de grant prouesse et de grant sens. Dedans Rennes desira moult estre Bertrand qui partie de son lignaige y avoit; mais tant avoit le duc assiegié la ville de toutes pars, que de vivres ne de gens ne povoient avoir secours. Durant le temps dudit siege se tint Bertrand en grans forests [2] près de Rennes, et souventes fois de jour et de nuit courut sur l'ost du duc en criant : « Guesclin! » De ce s'esmerveilla le duc de Lancastre; et moult enquist qui cil estoit qui si souvent resveilloit son ost. Là avoit ung chevalier de Bretaigne qui au duc dit : « Je vous jure, monseigneur, que c'est » ung jeunes homs de vingt ans, extrait de » grant parenté, qui en sa compaignie tient jeu- » nes gens; mais dès jà en son aage il a fait » plus d'armes que chevalier de ce païs de nos » aages ne fit oncques. » Puis lui conta la prinse de Forgeray, et que sire s'en faisoit nommer. Lors dit le duc que, puisqu'il tenoit le chastel, sire s'en povoit bien clamer, mais bien voulsist qu'il fust aultre part.

Devant Rennes fit le duc de grans assaulx; mais plus y perdit qu'il n'y gaigna. Lors fit la cité miner. Le tort Boiteux de Pennehoet qui de la mine se doubta, ordonna en Rennes que, pour avoir cognoissance de la mine, chascun tenist en son hostel bassins ou paelles d'arain et unes forcettes dedans. Par ce eurent ceulx de Rennes cognoissance de la mine et contreminerent.

De la mine sceut Bertrand nouvelles, qui moult en fut doulent; et une nuit chevaucha Bertrand secretement atout [1] ses compaignons, et en l'ost du duc bouta le feu. Lors commença le cry si merveilleux que Anglois cuidèrent que François, pour le duc Charles, fussent là venus. En celle envaye print Bertrand quatre chevaliers en dehors de l'ost, et là fiancèrent tenir prison, puis se retrait Bertrand en la forest. Pour le cry furent Anglois ordonnés en bataille toute nuit, jusques à ce que le gait du jour vint, qui rapporta que riens n'estoit. Lors se appensa le duc et dit, que c'estoit Bertrand qui dormir ne les laissoit. Adonc vint ung chevalier Anglois prisonnier que Bertrand envoya par devers le duc, et lui dit : « Monseigneur, à vous m'envoye » Bertrand, à qui prisonnier suys, pour vous » dire que ceste nuit vous a resveillé; mais » pour ce que doresnavant il vous laisse re- » poser, il vous requiert que dedans Rennes » il vous plaise laisser entrer lui et ses com- » paignons : car moult desire veoir ses parens » qui léans sont. » Le duc qui fut moult courroucé respondit, que jà trèves ne lui donneroit. Ainçois fit plus fort miner la cité.

Tant contreminerent ceux de Rennes que la mine fut percée. Là furent Anglois et Rennois qui longuement combatirent; et à la fin furent les Anglois de la mine morts et desconfits, et la mine fondue. Quand le duc sceut la desconfiture, en luy n'eut que courroucer. Si fit de plus en plus gaitier que vivres ne secours n'eussent ceux de Rennes. Et bien savoit le duc qu'à grant povreté estoient de chairs; mais point ne yssoyent. Lors se appensa d'une grant soubtiveté pour les Rennois faire yssir. Il fit assembler bien deux mille porcs et mettre en

[1] Attaquèrent le corps de bataille.

[2] La forêt de Paimpont.

[1] Avec.

Digitized by Google

pasture hors de Rennes en la prarie près des murs de la cité. Lors cuiderent yssir ceux de Rennes pour les porcs gaigner ; mais le capitaine ne le voult souffrir, ainçois trouva une subtilaté contre celle du duc. Il manda ung bouchier auquel il fit amener une truye; puis fit abaissier la planche du pont, et au dedans de la cité icelle truye fit au boucher langoier [1], qui moult fort se print à braire. Tantost que les porcs ouyrent le cry, ils accoururent crians, ne oncques riens ne les peut garder que dedans la cité ils n'entrassent tous, et en telle presse, que oncques Anglois ne se osa mettre sur la planche. Ainsi conquirent les gens de Rennes les porcs du duc qui moult marry en fut. Et de ce furent ceux de Rennes moult aisiés ; car longuement avoyent jeusné de chair; et longuement furent ainsi, pour ce que le duc de Lancastre avoit le siege juré, et que de jour en jour les vivres abaissoyent en Rennes, et secours n'avoyent de nulle part.

Le Boiteux de Pennehoet assembla ceux de Rennes pour avoir advis de quelle part ils pourroyent avoir secours du duc Charles, qui dedans Nantes estoit, mais encore prisonnier estoit eslargy sur sa foy, ne armer ne se povoit. Là estoit un bourgois de Rennes, qui six enfans avoit qui n'avoient que mengier; lequel dit : « Seigneurs, s'il vous plaist, je me aventurerai » en la maniere que je vous diray, c'est asçavoir » que je iray au duc de Lancastre et luy diray » que banny m'avez et le mien tollu; et luy » diray aussi que secours vous vient de France » bien prochainement, et secretement pensent » entrer François en l'ost; puys luy diray que » de Nantes doivent François partir, et le che- » min que doivent François tenir lui monstre- » ray; et, se en ce faisant je puis eschapper, » je iray à Nantes au duc monstrer la grant » misère de nous; mais de mes enfans vous » prie. » Ad ce furent les Rennois accordans ; et firent une saillie sur l'ost du duc; et en celle saillie se destourna le bourgois; et tant fit qu'il vint au duc de Lancastre et lui dit : « Ha! » monseigneur, comme dure chose sera, se ainsi » Rennes demeure. Monseigneur, voir est que » je suis de Rennes; mais de Rennes m'ont ban- » ny ceulx qui y sont et m'ont occis six enfans » et tollu le mien. Pour ce m'estoye retrait » à Nantes, cuydant trouver pitié devers le duc, » qui compte n'en a tenu. Monseigneur, vous » estes cy de longue main; mais si garde vous » n'y prenez, longuement vous n'y serez pas ; » car, par ma foi ! vous aurez demain François » qui secretement partis sont de Nantes pour » vous combattre; et si viennent par deux che- » mins pour vous surprendre en deux lieux. » Pour ces nouvelles, fit le vespre le duc ordonner ses batailles pour François recevoir, et ceulx qui en Rennes estoient firent faire feux de joie; et sur les murs de la cité, firent corner les menestrieulx et monstrer grant semblant de joie à l'afférent.

[1] Le mot *languéyeur de porcs* est resté longtemps dans notre langue avec le même sens.

CHAPITRE IX.

Du bourgois qui alla parler au duc de Lancastre devant Rennes.

Tant fit le bourgois qu'il eschappa de l'ost et print son chemin droit à Nantes ; et le lendemain trouva en son chemin Bertrand du Guesclin et ses compaignons, qui l'ost du duc aloyent espier. Tantost cogneut Bertrand le bourgois, qui luy conta comment il estoit à ceulx de Rennes, et toute l'affaire, et comme il avoit parlé au duc et s'en aloit à Nantes.

A ce matin chevaucha le duc de Lancastre sur le chemin de Nantes, en esperance de rencontrer François ; et en son siege laissa tentes, pavillons et charroys, vivres, et gens d'armes pour le siege garder. Bertrand, qui par le bourgeois sceut le departement du duc, vint ferir au siege en criant : « Guesclin ! » et illec se deffendirent Anglois. Quand ceulx de Rennes, qui le departement savoyent du duc, sceurent que Bertrand se combattoit aux Anglois, ils yssirent de Rennes et entrerent au siege. Là furent Anglois surprins, et les tentes du duc, vivres, charroys, garnisons et pavillons gaignées et mises dans la cité de Rennes avec leurs prisonniers. Ainsi entra Bertrand dedans Rennes, dont ceulx de son lignaige et de la ville se resjouirent moult.

De ce sceut tost les nouvelles le duc de Lancastre, qui moult en fut doulent ; et bien vit qu'il estoit deceu. Lors retourna à son siege et de plus en plus tint à destroit ceux de Rennes. Quand Bertrand fut en Rennes atout [1] les vivres, charroys et prisonniers, il delivra, sans rançon

[1] Avec.

Digitized by Google

payer, tous marchans estrangiers qui en l'ost avoyent amené vivres, et des vivres qu'ils avoyent au jour de la prinse les fit payer par ceulx de Rennes; mais ançois leur fit promettre que jamais en l'ost du duc de Lancastre n'ameneroyent vivres. Ce fait, les envoya au duc et leur chargea de le recommander à luy, et lui dire que, pour son corps, les biens de la ville estoyent en son commandement. Les marchans vindrent au duc, puis luy conterent de Bertrand tout ce que par eulx luy mandoit. Moult le prisa le duc en son cœur, et dit que jamais cueur de telle largesse ne pourroit mauvaisement finer, et que encores passeroit Bertrand tous les chevaliers du monde, et fort se dementa de le veoir. Avec luy fut le conte de Penebroch [1], qui luy dit: « Je loue [2], sire duc, » que vous envoyiez à Bertrand sau-conduit et » le mandez, et je le cognois tant qu'il viendra » à vous. » Tantost envoya le duc son herault à Rennes, et par sau-conduit manda Bertrand, soy quatriesme.

Dedans Rennes entra le herault, et se adressa au capitaine, puis lui demanda Bertrand du Guesclin. A celle heure venoit Bertrand du long de la rue, vestu d'un noir jacques [3] qui n'estoit pas de grant monstre, et à son col portoit une hache. Le capitaine monstra Bertrand au herault. Et quand le herault l'aperceut si noir et en tel arroy, si dit au capitaine: « Saincte Marie! sire! comme semble-il bien » brigant en tel estat. — Beaulx amis, dit le » capitaine au herault, je vous conseille que » vous parlez à luy courtoisement; car par » maistrise si ne auroit-on riens de luy.» Adonc fit le capitaine appeller Bertrand. Là fut le herault qui de par le duc le salua, et courtoisement luy dit: « Sire, à vous m'envoye le duc » de Lancastre qui, pour les biens que de vous » a ouy raconter, desire moult de vous veoir; » et, pour ce, vous prie debonnairement que, » vous quatriesme, le veuillez venir veoir en » son ost; et de ce prenez son sau-conduit » que par moy il vous envoye. »

Apertement partit Bertrand pour venir veoir le duc, mais avant donna au herault cent frans, qui moult le mercya. Quand Anglois sceurent la venue de Bertrand, ils yssirent des tentes et pavillons pour le veoir en son maintien. Et tant ala qu'il vint en la tente du duc. Devant le duc s'agenoilla Bertrand moult humblement, lequel tantost le releva et moult le mercya de ce qu'il estoit venu à son mandement.

[1] Pembrocke.
[2] Conseille.
[3] *Jaquette*, surtout.

CHAPITRE X.

Du bon duc de Lancastre.

Longuement tint le duc Bertrand en parolles. Et bien apperceut à ses parolles, que en luy estoit grant hardement; mais moult desira le atraire à sa part; et lui demanda qui son seigneur estoit: « Sire, dit Bertrand, le sçavez » assez. Jà sçavez vous que c'est monseigneur » le duc Charles, qui de par madame sa femme » tient la duchié de Bretaigne. » A ce respondit le duc: « Bertrand, beaulx amis, encores » ne tient pas Charles la duchié de Bretaigne; » ainçois tiens que avant en mourront cent » mille personnes: dont dommaige sera. » Et Bertrand en esbattant luy dit: « Monseigneur, » je croy bien qu'on en tuera assez; mais au » moins demourera l'avoir à ceux qui demoureront. » De ce se print le duc à soubsrire et dit » à Bertrand: « Se servir me voulez, je vous » feray chevalier, et vous donray terre en tel » tenement, que bien vous pourra souffire à » vostre estat mener. » Quand Bertrand entendit le duc, si songea ung petit et dit: « Sire, » pleust à Dieu que bonne paix fust entre vous » princes: car, en vérité, se paix y estoit, et » par especial envers monseigneur le duc » Charles à qui je suis, je feroye voulentiers » vostre gré; mais, sire, vous savez, se pre- » sentement vous avoye servi, et en après vous » laissoye pour servir autre qui vous fust con- » traire, vous me tiendriez pour traistre et des- » loyal, ce que jà n'aviengne! » De ceste response prisa moult Bertrand, et puis fit venir vin et espices, dont les chevaliers qui là furent servis.

Adoncques estoit en l'ost du duc messire Guillaume Brambroch, frère de feu Robert Brambroch, qui jadis tint Forgeray. Guillaume Brambroch se trahyt devers Bertrand, et luy requist jouste de trois coups de fer de glaive. Ceste requeste luy octroya Bertrand, ou six coups, se tant de trois n'estoit content; dont le duc se print à soubsrire; et dit que de fiere response estoit Bertrand; puis leur dit: « Beaulx seigneurs, puis qu'en ma presence

Digitized by Google

» vous plaist faire ceste jouste, je veuil que ce » soit demain. » En ce point vint le herault du duc et lui dit : « Sire, de la courtoisie et lar- » gesse que par vous me fit Bertrand, je vous » mercye : car pour l'honneur de vous me » donna très-grant present. » De ce sceut le duc bon gré à Bertrand et moult l'en mercya ; puis fit venir le meilleur coursier [1] qu'il eust, et à Bertrand le donna. Adonc luy dit Bertrand : « Sire, vous estes le premier prince » qui oncques mais me donnast. Je suis povre » homs et ne vous puis faire service ; mais je » vous jure que en tous cas vous serviroye » voulentiers, mon honneur sauf. Le coursier » est bel, dont je vous mercye, et demain par » devant vous je l'esprouveray. » En ce point print congié Bertrand du duc, et rentra en Rennes.

Lendemain matin se confessa et fit chanter messe ; puis s'arma et vint en l'ost du duc. Là estoyent aprestés le duc de Lancastre et le conte de Penebroch pour faire le champ garder. Briefvement y entra Guillaume Brambroch, et puis y entra Bertrand. Sur les destriers monterent ; et de grand vertu coururent ; et enferrerent l'ung l'autre ès bacinès dès la premiere entrée ; et fut Brambroch bien pou navré, et ne le fut point Bertrand ; mais du coup fut estonné. Après commencerent à ferir les aultres deulx coups de lance, et ne fut rien blessé d'une part ne d'aultre. Adonc fut moult doulent Bertrand, de ce que aultrement n'avoyent l'ung l'autre enferré. Si dit au chevalier : « Brambroch, vostre requeste vous ay acom- » plie et, pour l'honneur de monseigneur le duc » qui là est, vous ay espargnié, mais se plus » vous en voulez, plus en aurez. » Ces parolles print Brambroch en grant desdaing, et si dit à Bertrand que d'autant le requeroit. Si luy accorda Bertrand. Là recommença la jouste. Si advint que de la premiere lance Bertrand frappa Brambroch de telle vertu, qu'il luy faussa tout son harnoys, en telle maniere que le fer du glaive luy trespersa oultre le corps, dont il chéyt tout pasmé sur le champ. Quand Bertrand eut le chevalier abattu, il saisit son destrier, et tout monté s'en vint mercyer le duc et luy dit : « Sire, je vins cy à [1] ung des- » trier et je m'en vays à deux, vostre mercy. » Là vint le herault du duc. Quand Bertrand l'apperceut, tantost luy donna le destrier qu'il avoit conquis : dont le duc et sa chevalerie le tindrent de lui à très grant honneur.

[1] Cheval destiné aux courses.

« ... Et pour ce que il i a cevaus de plusieurs manie- » res, li un sont *destrier* grand pour combattre, li autre » sont *palefroi* pour cevaulcher à l'aise des cors, li autre » sont *roucin* pour sommes porter. » (*Brunetto Latini*, Trésor, liv. 1.)

CHAPITRE XI.

Comme messire Bertrand entra en la cité de Rennes.

Dedans Rennes rentra messire Bertrand, qui honnorablement y fut receu et festoyé celle journée ; mais environ le vespre, fit assaillir le duc la cité ; et en cel assault furent tant Anglois que ils menerent ung haut beffroy [2] bien près des murs de la cité. A la nuitée cessa l'assault, et mit le duc au beffroy gens d'armes et arbalestriers pour le garder, en esperance de lendemain recommencer l'assault par le beffroy ; mais lendemain, au point du jour, par le conseil Bertrand, yssirent de la cité Le Boiteux de Pennehoet, le dit Bertrand et grand nombre de Rennois qui le beffroy assaillirent et les gardes occirent ; là fut le beffroy ars par feu gregois : dont l'ost fut tout esmeu. Et assaillirent Anglois bien asprement ceux de Rennes qui yssus estoient. Là se deffendirent Rennois tant longuement en eulx retrayant et tant firent que sans riens perdre rentrerent dedans Rennes.

A ce temps approuchoit la saison d'iver, et moult estoyent le duc et les Anglois travaillés du siege qui longuement avoit tenu ; et voulentiers eust le duc levé le siege ; mais il avoit juré que jà n'en partiroit tant que son penon fust assis devant la porte de la cité.

En la cité estoyent en grant douleur, des vivres qui moult abaissoyent, et bien savoit Bertrand le serment que le duc avoit juré. Si fit assembler les chevaliers et barons qui dedans Rennes estoyent ; et, par le conseil de Bertrand, fut avisé que, se le duc de Lancastre, soy dixiesme seullement, vouloit entrer en Rennes, on lui ouvreroit les portes, et, pour son serment acquiter, asseiroit [3] son penon dessus les portes, mais que [4] son siege levast. Ceste chose fit Bertrand signifier au duc, qui debonnaire-

[1] Avec.
[2] Tour.
[3] D'asseoir, placer.
[4] Pourvu que.

699114

Digitized by Google

ment l'octroya, et demanda respit de trois jours pour avoir conseil sur ce.

Par l'ordonnance de Bertrand fut crié en Rennes : que lendemain au point du jour fust chascun armé, et que tous vivres de pain, de blé, de chairs et de poissons fussent mis sur les estaulx et fenestres de la cité. Tout ainsi comme Bertrand le devisa, il fut fait. En ce poinct aulcuns chevaliers Anglois conseillerent au duc que de ce ne fist riens, se plainement la cité n'estoit mise à son commandement, et qu'ils savoyent bien que la cité estoit affamée. Toutes voyes celle journée le duc devoit entrer en Rennes. Si se avisa le duc que, au jour d'uy que accordé avoit, il entreroit en Rennes ; et pour la ville et l'estat veoir chevaucheroit parmy la ville soy dixiesme, puis pourroit ouvrer selon ce que il verroit. Au jour que accordé avoit, entra dedans Rennes, soy dixiesme de chevaliers. Au devant du duc vindrent le capitaine et Bertrand ; et par la ville le menerent.

Quand le duc vit la grand planté des vivres qui en Rennes estoyent sur les estaux, et les gens qui armés estoyent parmy la ville, il envoya ung herault en son ost querir ses bannieres et penons, qui tost furent apportées. Sur les portes de Rennes monta le duc, et ses bannieres y assist, puis descendit ; et lui fut le vin aporté, dont il beut. Après le vin, dit Bertrand au duc : « Sire, je vous supplie qu'il vous » plaise moy dire où sera la guerre doresna- » vant, car là me vouldroye retraire. » Le duc luy respondit doulcement : « Bertrand, » beaux amis, vous le sçaurez tantost. »

CHAPITRE XII.

Comme le bon duc de Lancastre yssit de Rennes et luy getta-l'on ses penons après ses talons, dont il fut moult courroucé.

De la cité de Rennes yssit le duc de Lancastre. Et tantost qu'il fut sur le bort du pont, ceux qui sur la porte de Rennes estoyent lui getterent ses bannieres après ses talons : dont le duc fut doulent qu'oncques avoit traictié ; toutes voyes, pour sa loyaulté tenir, leva son siege et s'en alla au chastel d'Auroy [1], qui de la partie du conte de Montfort se tenoit : illec se tint le temps d'iver.

Après ce que le siege fut levé, vint à Rennes le duc Charles qui prisonnier estoit encores. Là lui fut conté le gouvernement Bertrand et ses vaillances, dont grandement le cueillit en amour le duc Charles.

CHAPITRE XIII.

Comment le duc Charles envoya à Dinan messire Bertrand et Le Boiteux de Pennehoet.

Au renouvel du temps, le duc de Lancastre qui en Auroy avoit séjourné par la saison d'iver, feit grant appareil pour mettre siege devant Dinan qui de la partie de Charles se tenoit. De ce oyt Charles parler, qui, pour la ville secourir, y envoya Bertrand et Le Boiteux de Pennehoet à grans gens.

CHAPITRE XIV.

Comment le duc de Lancastre assiegea Dinan.

Tantost après, vindrent devant Dinan le duc de Lancastre, le conte de Montfort et le conte de Penebroch à grant nombre d'Anglois et Bretons Bretonnans qui la ville assiegerent et souvent l'assaillirent. Durant le siege furent prinses trefves et accordées à quarante jours entre le duc et la ville de Dinan, sur condicion que, se dedans quarante jours n'avoyent secours de par le duc Charles, la ville seroit rendue au conte de Montfort en la fin d'iceulx quarante jours.

CHAPITRE XV.

Comment unes trefves pendant, fut prins messire Olivier du Guesclin, chevalier de nom.

Durant les trefves, advint qu'Olivier du Guesclin, frère mains-né de Bertrand, fut yssu hors de Dinan pour soy esbatre. Là fut rencontré de Thomas de Cantorbie, chevalier anglois, qui moult orgueilleusement le print et retint prisonnier. Cil Thomas estoit armé soy sixiesme, et demanda à Olivier qui desarmé estoit, de quelle parenté il estoit au chevalier. Respondit Olivier : que frere estoit de Bertrand qui trefves avoit prinses avec le duc de Lancastre. Oultrageusement respondit le chevalier anglois : que de Bertrand ne tenoit compte, et que, sans cause, de lui et de ses cruaultés couroit grande renommée par la terre. Ces nouvelles vindrent à Bertrand qui hastivement se parti et ala par devers le duc de Lancastre faire plainte de ceste chose. Le duc qui fut

[1] Tout ce passage jusqu'au milieu du chapitre XVI avait été omis dans les précédentes éditions, qui sont toutes fort incorrectes et mutilées.

Digitized by Google

moult juste chevalier et loyal lui promit de lui faire justice. Tantost fut mandé le chevalier anglois, auquel le duc dit: que de lui se plaignoit Bertrand, pour Olivier son frère que prins avoit durant les trefves. Le chevalier qui orgueilleux fut et félon, respondit au duc: que si Bertrand vouloit maintenir qu'aucune chose eust faicte dont il deust recevoir blasme, il disoit qu'il mentoit, et sur ce gettoit son gaige de bataille. Là estoit Bertrand qui, sans mot dire, leva le gaige; puis par devant le duc dit: « Faulx chevalier, traistre et desloyal! je prou» veray par devant le duc que à tort et sans » achoison [1], mauvaisement avez detenu mon frère en vos prisons. » Sur ces points fut le gaige jugé, et jour emprins par devant le duc et le capitaine de Dinan; dont ceux de Dinan furent en grand esmay[2] pour doubte de Bertrand que moult aimoyent.

A Dinan avoit une damoyselle de hault parage appelée Tiphaine Ravenel, aagée d'environ vingt-quatre ans. Celle damoyselle avoit en astronomie grant congnoissance; et quand elle entendit la plainte que faisoyent ceux de Dinan pour Bertrand, elle les conforta moult et dit que ce savoit elle certainement que Bertrand auroit victoire. Au jour du gaige entrerent dedans Dinan le duc de Lancastre et autres princes et chevaliers, jusques au nombre de cent, pour le champ tenir. Là furent Bertrand et le chevalier. Et de la partie du chevalier anglois fut parlé à Bertrand de traiter. Mais tant fut desirant Bertrand du chevalier combattre, qu'accord ne vouloit faire, se du tout le chevalier ne se rendoit à merci. Ce refusa le chevalier. A tant cessa le parlement et fut le gaige crié. Lors monterent sur leurs destriers, et de lances combattirent longuement; mais peu se mesfirent. Après combattirent de grans espées; et tant approcherent l'ung l'aultre qu'ils s'entreprindrent par les hatereaux [3]; et longuement furent en cest point, et tant que le chevalier perdit son espée; puis frappa son destrier des esperons; et par la force du destrier eschappa des mains de Bertrand qui longuement le poursuy par le champ. Quand Bertrand apperceut que Thomas alloit fuyant et son espée avoit perdue, il frappa son destrier à costé et descendit à terre, et print l'espée du chevalier et la getta hors du champ; puis osta tout son harnoys de jambes, et ses chausses avala[1]. Adonc fut Bertrand plus leger que devant n'estoit. En ce point frappa le chevalier son destrier des esperons droit à Bertrand, pour le faire passer par dessus lui; mais Bertrand qui ce avisa, vint apertement contre lui, et de l'espée frappa au costé le destrier. Tellement se desroya qu'il getta le chevalier à terre.

Quand Bertrand vit le chevalier abattu, il saillit sus apertement, et du gantelet le battit tant par le visaige qu'il fut tout ensanglanté. Adonc vindrent vingt chevaliers, tant d'une part comme d'aultre, qui Bertrand et le chevalier prindrent en l'estat. De ceste chose fut Bertrand dolent. Mais là estoit Robert Canolle [2] qui doulcement lui dit: « Bertrand, » beaux amis! monseigneur le duc vous prie » que vostre champion lui veuillez donner.» A ce s'accorda Bertrand debonnairement. Puis fit le duc de Lancastre amener Olivier par devant soy, et à Bertrand son frere le livra, auquel il donna cheval et harnoys du chevalier, avec mil livres de ses deniers; puis bannit le chevalier de sa court.

CHAPITRE XVI.

Comment le roy Edouart vint devant Reins.

En ce temps et durant les trefves prinses entre Bertrand du Guesclin, Le Boiteux de Pennehoet et les duc de Lancastre, conte de Montfort et conte de Penebroch, entra au royaume de France Edouart, roy d'Angleterre, à tel effort qu'on le nombroit à plus de six cents mille hommes. Cil roy Edouart tenoit le bon roy Jehan en ses prisons, et en ce voyage se cuidoit faire couronner roy de France où droit n'avoit; mais Dieu, qui tous biens mérit, le garda de son propos, si comme l'ystoire raconte çà en avant. Devant Rains vint Edouart, et là manda à luy venir le duc de Lancastre son fils et tous les Anglois de sa compaignie.

Quand Anglois, qui trefves avoyent de quarante jours pour Dinan recepvoir, se secours n'avoit, sceurent le mandement de Edouart, ils mandèrent les chevaliers et prelats de Bretaigne. Là, par l'advis de tous, furent prinses longues trefves, en esperance de paix. Lors

[1] Cause, occasion.
[2] Crainte.
[3] Le col.

[1] Descendit.
[2] Robert Knowles.

Digitized by Google

leverent Anglois le siege de devant Dinan, puis entrerent en mer pour passer droit à Calais; mais une maladie print au duc de Lancastre qui mesel [1] devint; et pour ce demoura et retourna en Angleterre, qui gaires ne vesquit.

CHAPITRE XVII.

De la pestilence des Anglois.

De devant Rains s'en partit Edouart; et en ardant et exillant le païs de Champaigne, Picardie et de France [2], chevaucha jusques environ Aunel près de Chartres. Environ Aunel chéit sur Anglois une tempeste merveilleuse; et maintenoit-on que sur eulx descendoient du ciel pierres qui tous les cravantoyent. Et tous mors et leurs chevaux les trouvoit-on entre Paris et Chartres.

Moult fut le roy Edouart dommagié à celle voye, ne riens n'y conquist; ains, pour traictier de paix, manda le conseil de France qui de par le duc de Normandie, régent, y fut envoyé au moys de may mil trois cens soixante, à deux lieues de Chartres. Et illec fut fait l'accord des roys. Après s'en alla le roy Edouart en son païs, en povre estat.

CHAPITRE XVIII.

Du siege de Becherel.

En ce temps fut en Bretaigne Charles de Bloys qui delivré estoit de prison; mais armer ne se povoit encontre le conte de Monfort qui chalengoit [3] la duchié de Bretaigne. Et pour la partie du duc Charles guerréoit le bon Bertrand auprès de Dinan ung chastel appellé Becherel, qui de par Charles le duc estoit tenu.

CHAPITRE XIX.

Comment le conte de Montfort mit le siege devant Becherel.

Devant Becherel mit le siege le conte de Montfort accompaigné de Jehan Chandos connestable d'Angleterre, Robert Canole [4] et de grans chevaliers d'Angleterre. Et plusieurs fois fit assaillir le chastel; mais moult se tint: car moult fort estoit et bien garny de gens d'armes qui bien le deffendoyent. Et tant y fut le siege que vivres abaissoyent au chastel. Le chastellain de Becherel print avec le conte de Monfort respit du chastel rendre, se du duc Charles n'avoit secours. Tantost fit le chastellain sçavoir au duc Charles le respit qu'il avoit prins avec le conte de Monfort; et, en brief temps, le duc Charles assembla grant chevalerie, et briefvement vint devant Becherel, pour le siege lever et Anglois combattre. Mais là vindrent les evesques de Bretaigne qui moult furent desirans de mettre paix entre les princes; et tant firent que entre eulx fut traictié, en paix faisant: que le duc Charles et le conte de Monfort assembleroyent à certain jour leur conseil, et à chascun d'eux seroit baillé tel nombre de villes et de chasteaulx comme le conseil aviseroit et ordonneroit, et que chascun d'eux porteroit nom de duc.

D'une part et d'aultre fut ceste chose accordée, et sur ce baillerent ostaiges et prindrent jour d'assembler. Pour la partie du duc Charles fut baillé Bertrand ostaige au conte de Montfort, qui à garder le bailla à messire Guillaume Felleton, chevalier anglois. Ainsi eschapperent à celle fois le duc Charles et le conte de Monfort, sans avoir bataille, et leverent Anglois leur siege. Mais au jour qui apointé avoit esté, le conte de Montfort ne aultre pour luy n'y ala ne ne vint. Et, pour ce, delivra le duc Charles les ostaiges anglois. Le conte de Montfort delivra de sa part les ostaiges du duc Charles, excepté Bertrand que moult doubtoit, et le fit retenir et bien garder. Plus d'ung an demoura Bertrand après la délivrance des aultres hostaiges; et souventes fois requeroit à messire Guillaume Felleton qu'il voulsist monstrer au conte qu'il n'avoit loy de le tenir, puisque ses ostaiges estoyent à plain delivrés. Et Guillaume, qui bien cognoissoit le tort que on luy faisoit, en fut doulent. Si advint ung jour que de ce il parla au conte, qui luy respondit: « Guil- » laume, dictes à Bertrand que, s'il ne me fait » serment que jamais contre moy ne s'armera, » que jà ne le delivreray, ainçois l'envoieray » en Angleterre. » De ce fut très doulent le dit Felleton, et à Bertrand le conta.

CHAPITRE XX.

Comment messire Bertrand yssi de prison.

Quand Bertrand sceut la voulenté du conte de Monfort, il envoya querir ung escuyer en son

[1] Attaqué d'une sorte de maladie fort semblable à la lèpre.
[2] L'Ile-de-France.
[3] Réclamait. [4] Knowles.

Digitized by Google

païs et en ung lieu près de l'hostel de Guillaume, qui en Bretaigne estoit demourant; et tellement appointa avec luy, qu'il luy amena secretement des chevaulx au jour que luy avoit chargié. A ce jour se leva Bertrand bien matin; et, pour soy aler esbattre, print le fils de Felleton, qui jeune fut. Et en maniere d'esbatement ala tant Bertrand, qu'il vint jusques au lieu où ses chevaulx estoyent. Là dist à l'enfant de Felleton : « Beau fils, alez en l'hostel vostre » pere, et me recommandez à luy, et luy dic» tes que du conte ne de luy ne suis point » prisonnier; mais trop longuement m'ont tenu « à desraison : pour ce m'en pars. » L'enfant demeura et Bertrand s'en partit. Et l'enfant vint à l'hostel de son pere, qui de l'aventure fut moult doulent, pour la desplaisance du conte qui baillé le luy avoit en garde.

CHAPITRE XXI.

Comment messire Bertrand arrive à Guingant où receu fut à grant joye et comment il ala bouter le siege à ung chastel nommé Pestien.

Tant chevaucha Bertrand qu'il vint à Guingant où receu fut à grant joye. Là luy fut dit comme Anglois et Navarrois guerréoient de par le roy de Navarre. Doncques voulut partir de Guingant pour venir en France; mais ceux de Guingant firent les portes fermer et dirent à Bertrand : « Sire, près de cy est Pestien et » aultres chasteaulx que tient David Holle» greve[1], chevalier anglois qui la vicontesse » de Rohan a espousée et tient le parti du » conte de Monfort. Par ces chasteaulx est » Guingant moult grevé et le païs d'entour. » Pour ce, puisque Dieu vous a cy amené, » vous prions-nous, pour courtoisie et pour le » nostre, que devant Pestien veuillez mettre le » siege; et certes vous le devez bien faire. Et » nous sommes cy apprestés de vous livrer de» niers et tous estoremens pour le siege met» tre. » Ceste chose convint que Bertrand accordast à ceux de Guingant, qui de la ville ne le vouloyent aultrement laisser aller, dont formenl luy desplaisoit. Et briefvement yssit de Guingant à grant arroy; et ala assiegier Pestien. Lendemain à matin fit Bertrand assaillir le chastel. Là estoit ung escuyer chastellain qui moult contrarioit ceulx de Guingant, et leur faisoit de grans durtés; car, quand il les prenoit, il leur faisoit crever les yeulx ou couper ung bras, puis les envoyoit. Pour ce furent ceulx de Guingant moult desirans d'avoir le chastel. Durement assaillirent ceux de Guingant; et l'escuyer, qui le chastel avoit fort garni bien le deffendoit; mais en la fin fut le baille[1] prins. Quand le baille fut prins, Bertrand manda à seurté le chastellain, qui au baille avoit tant fait de vaillances que merveilles estoit à les veoir. Debonnairement luy dist Bertrand : « Chastellain, vous véez bien » que le chastel ne pouvez plus tenir; rendez» le par courtoisie en ma mercy. » A ce point accoururent ceulx de Guingant qui le chastellain haioyent, et dirent à Bertrand : « Pour » Dieu, sire, ne vueillez traictier; car le chastel » tost aurons; et adonc de ce fol chastellain » ferons tout à nostre plaisir. »

[1] Holegrave.

CHAPITRE XXII.

Comment le chastel de Pestien fut rendu à messire Bertrand.

Bertrand, qui la prouesse du chastellain avoit veu, luy dit : « Chastellain, tenez-vous riens du » conte de Montfort? » A ce luy respondit le chastellain : « Sire, à vous rens-je Pestien, » sauve ma vie; et si vous jure que du conte ne » tiens ung denier vaillant. » Lors luy dit Bertrand : « Beaux amis, et en verité vous en tien» drez de moy, qui ne suy pas tel seigneur. » Adonc s'inclina le chastellain, et le mercia, et promit servir toute sa vie. Ainsi fut prins Pestien. Et d'illec en avant fut le chastellain servant Bertrand, qui pour sa prouesse l'honnoura moult et luy fit de très grans biens.

CHAPITRE XXIII.

Comment messire Bertrand assiega le chastel de Turgof.

Au partir Pestien, ala Bertrand assiegier le chastel de Turgof. Ce chastel tenoit ung escuyer anglois qui Thomelin avoit nom. Au tresor d'icelluy chastel estoyent de très long temps les livres des prophécies Merlin, et souvent y faisoit lire icelluy Thomelin. Quand il se vit assiegié, si luy souvint que ès livres Merlin avoit leu : que à ce temps ystroit de la petite Bretaigne une aigle qui de la condicion d'un estornel seroit, et au temps qu'il regneroit seroit par toutes terres redoubté. « Bien

[1] Porte.

Digitized by Google

» puis dire, dit Thomelin, que Bertrand, qui » l'aigle porte, est le droit estournel; car tout » ainsi comme, quand l'estournel qui devant » tous ceux de sa volée s'assiet en ung champ, » après lui les aultres se assient, et là où qu'il » voyse ils vont, et aussi comme il descent en » un colombier pour en faire vuidier les col- » lons, après luy viennent descendre tous les » aultres estourneaulx; ainsi est de Bertrand, » qui de toutes gens est suy [1], ne devant forte- » resse ne peut arriver, que briefvement ne luy » soit vuidée et descombrée de ses ennemis. »

CHAPITRE XXIV.

Comment le chastellain de Turgof manda à David qu'il fist savoir au conte de Montfort que Bertrand l'avoit assiegé et comment il se rendit.

Quand Bertrand eut assiegié Turgof, le chastellain le manda à David Houlegreve [2], qui ceste chose et la prise de Pestien fist savoir au conte de Montfort, qui encores cuidoit avoir Bertrand prisonnier. En l'hostel du conte estoit ung chevalier anglois qui Felleton hayoit pour ce que aultres fois l'avoit tenu prisonnier. Le chevalier anglois, nommé messire Gaultier Huet, dit au conte: que Felleton avoit eu de Bertrand grant finance pour le laisser aler, et aultrement ne s'en fust pas alé. Le conte fut moult dolent de Bertrand qui ainsi s'en estoit allé. Pour ce envoya saisir Felleton, et le emprisonna, et lui volt faire le chief copper. Ce fut rapporté à Bertrand, qui moult dolent en fut. Et tantost envoya par devers le conte, et luy manda par ung escuyer que, se saufconduit lui vouloit envoyer, il yroit par devers luy et getteroit son gaige de bataille contre messire Gaultier Huet, qui mauvaisement avoit Felleton accusé; et prouveroit par son corps, sans ayde d'homme vivant, qu'il s'estoit loyaument party des prisons du conte et de la maison Felleton, et sans sa sceue et sans ce que en riens touchast le deshonneur ne de l'ung ne de l'autre.

Au conte furent ces choses par l'escuyer denoncées en faisant son messaige. Et briefvement fut Felleton delivré, qui pour celle occasion avoit esté arresté. A l'escuyer dit le conte: « Amy, vous direz à Bertrand que, quelque » part qu'il soit, je le tiens mon prisonnier. » Atant se leva messire Felleton, et dit à l'escuyer: « Amy, vous direz à Bertrand que en- » vers moy a moult mesprins: car à la fiance » de sa loyauté le laissoye aler à son plaisir, » et ainsi s'en est party. Et de ce ne cuide » pas que je le combatte: car, par droit je » le pense faire aprouchier au parlement de « France, et bien brief. Ne n'est pas bel à » ung hostellier de s'en partir de son hoste » sans son congié, veu qu'à sa féaulté lui lais- » soye si large prison. »

Au congié du conte s'en partit l'escuyer, et retourna au siege où estoit Bertrand, et fit son messaige. De ce que Felleton lui manda luy despleut moult, pour ce que de sa loyauté lui faisoit reprouche; mais grans parolles ne langaiges n'en tint à celle fois, ançois fit engiņs dressier et le chastel assaillir de telle vertu que briefvement il fut conquis et prins d'assault, et tous ceulx qui dedans estoient prisonniers. Après la prinse de ces chasteaulx, s'en ala Bertrand par devers le duc Charles de Bloys, qui de sa prison estoit delivré, et sur le conte de Montfort avoit. La Roche Darien conquis puis sa delivrance.

A Dinant vint le duc Charles, qui le mariage de Bertrand et de Tiphaine Ravenel [1] fit, et en guerdon de ses services, lui donna le chastel de La Roche Darien à sa vie. Celle dame fut de hault lignaige et grant sens, et moult s'entre aymèrent. Pour l'amour de la dame, qui de grant beauté fut pleine, delaissa ung peu Bertrand à suyr les guerres au commencement de son mariage. Quand la dame vit que ainsi les delaissoit, elle le blasma et luy dit: «Sire, par vous » ont esté beaulx faits commenciés, et par vous » seulement en vos jours doit estre France re- » couvrée. Or est ainsi, que, pour m'amour, » voulez perdre honneur qui en vous est en- » commencé. Certes, sire, ceste chose ne pour- » roye endurer; car moult seroye abaissée, » qui par vous dois estre honnorée. Si saichez, » se les guerres ne poursuivez, de dame de » vaillance ne pouvez avoir l'amour. Et en » droit moy, qui suis povre dame, le cœur » de moy ne se pourroit adonner à ce que je » eusse amour à vous, si à vaillance estes » ainsi recréant [2]. »

En Normandie estoyent en ce temps plusieurs

[1] Suivi.
[2] Holegrave.

[1] Fille de Robin Raguenel.
[2] Refusant par lassitude ou faiblesse.

Digitized by Google

Anglois, Navarrois et Gascons, qui de par le roy de Navarre gastoyent le royaulme de France. Pour ce, partit Bertrand de Bretaigne et vint en France. Là trouva messire Guillaume Felleton, qui maintenoit que à tort avoit Bertrand sa prison brisée ; et, sur ce, fit adjourner Bertrand en parlement. De ce offroit Bertrand à soy excuser, et que le contraire prouveroit en champ par bataille ; mais à la bataille jamais ne se voult accorder Felleton ; ainçois le poursuivit par procès en la court de parlement. Et en fin de cause ainsi fut jugé : que bien et loyaulment Bertrand, qui au conte ne à Felleton n'avoit foy ne prison convenancée[1], s'en estoit deuement party, et que maulvaisement et sans droicture avoit esté detenu.

Adoncques estoit à Meleun-sur-Saine la royne Blanche, seur du roy de Navarre, qui à son frere le chastel livra. Avec le roy de Navarre estoit Le Bascon de Mareul[2], avec grant chevalerie. Quand Charles ains-né fils de France, duc de Normandie, regent le royaulme, sceut les nouvelles, il s'en partit de Paris à grans gens, et en sa compaignie Bertrand du Guesclin.

CHAPITRE XXV.

Comment Charles, duc de Normandie, alla mettre le siege devant Meleun-sur-Saine, où la royne Blanche estoit.

Devant Meleun vint Charles de France, duc de Normandie, et tantost print la premiere ville; mais briefvement luy manda la royne Blanche, que de là se departist et que à elle estoit l'eritaige et bien le garderoit. De ce fut doulent le duc, et dit que riens n'y avoit la royne Blanche, fors son douaire. Lendemain à matin fit le duc assaillir Saint Maclo de Meleun où est le plus fort de la ville. Tant fut l'assault merveilleux et tant dura que moult y finit de chevaliers et d'escuyers. En cest assault fut Bertrand getté de dessus les murs de Meleun dedans la Douve. Ceste chose apperceut le duc de Normandie, qui à force fit traire Bertrand de la Douve ; et cuydoit que Bertrand fust mort, dont grand deuil demenoit le duc ; mais guieres ne demoura que la parole luy commença à revenir, et demanda se Navarrois avoyent rendu le chastel. En ce point envoya la royne par devers le duc et luy rendit le chastel. Adonc retourna le duc à Paris, et donna à Bertrand la garde du Pont Orson.

[1] Promis.
[2] Le bâtard de Mareuil.

CHAPITRE XXVI.

Comment le roy de Navarre fut à Evreux.

En ce temps estoit à Evreux le roy de Navarre, qui contre le duc de Normandie guerréoit ; et à son ayde estoyent venus le captal de Buc[1], messire Jehan Jouel, Le Bascon[2] de Mareul, Pierre de Saquenville et aultre grant chevalerie d'Angleterre, de Normandie et de Picardie qui tenoyent le païs d'environ depuis Evreux jusques à Mantes et d'illec à Vernon-sur-Sayne. Et d'aultre part, en la marche de Beauvoisin, estoyent Anglois, qui au long de la rivière d'Oise, Creil et aultres villes et chasteaulx, de par le roy de Navarre guerréoient. A Roleboise pres de Mantes estoyent Navarrois en garnison qui les destrois de Sayne et les ports gardoient tellement, que par la rivière ne descendoient à Rouan nulles marchandises. Pour ce s'esmeurent ceulx de Rouan et entrèrent en la rivière de Sayne à grant navire ; et estoient nombrés plus de dix mille, qui devant Roleboise vindrent et y mistrent le siege. Et souvent l'assailloient ; mais fort se deffendirent Navarrois. Pour ces nouvelles vint hastivement Bertrand au siege ; en sa compaignie estoit Guillaume de Lannoy et aultres chevaliers et escuyers de grand renom, dont ceulx de Rouan furent moult lies. Et de nuyt et de jour, sans cesser, fit Bertrand dresser engins et assaillir le chastel de Roleboise.

CHAPITRE XXVII.

Du siege de Roleboise et de la prinse de Mantes.

Le siege durant, Bertrand et Guillaume de Lannoy furent à conseil par quelle voye ils pourroyent conquester Mantes, qui riche ville fut, forte et bien séant, mais moult hayoit Françoys. Si advint que une nuyt secretement partirent du siege Bertrand et Guillaume de Lannoy. Et près de Mantes ordonnerent un agait ; puis se meist Guillaume de Lannoy et aultres Françoys, en estat de vignerons. Et environ soleil levant approucherent Mantes, où

[1] Jean de Grailli, de la maison de Foix.
[2] Bâtard.

Digitized by Google

grant vignoble siet. Ceulx de Mantes, qui penserent que c'estoient vignerons qui en la place se venissent à louer, ouvrirent les portes; et dedens la ville entra Guillaume de Lannoy, qui sur le pont fit les portiers occire. Briefvement corna l'embuche. En l'agait estoit Bertrand et le conte d'Ausserre, qui à grans gens saillirent et entrèrent en la ville en criant: « Ausserre et Guesclin.» Adonc leva le cry par la ville.

En l'eglise de Nostre-Dame se retrahirent plusieurs bourgoys. Par avant avoient ceux de Mantes commencé à ranforcer l'eglise. Devant l'eglise vindrent Guillaume de Lannoy et ses compaignons, qui encommencerent l'assault; mais tous s'accorderent eulx rendre à Bertrand. Là vint Bertrand, qui aux bourgoys parla et dit: « Seigneurs, se au duc de Nor» mandie vous voulez rendre, je suis prest » de vous recepvoir, vos vies saulves.» Lors respondirent les bourgoys, qui le plus de leurs heritages avoient à Meulant, que tenoient Navarrois: « Sire, à nostre seigneur le duc de Nor» mandie nous rendons, s'il vous plaist, mais » que[1] promettre nous vueillez faire assaillir » ceux de Meulant, car aultrement ne pour» rait estre Mantes tenue, que de jour en jour » ne les eussions à nos portes; et nous qui cy » sommes, serons au siege et tant y exploiterons » nos corps et nos chevances, que nostre sei» gneur le duc et ne vous ne nous en saurez » que demander.» Ce leur accorda Bertrand, et tous se rendirent. Lors mit Bertrand garnison à Mantes, puis s'en retourna à Roleboise, et lors fit l'assault commencier grant et merveilleux. Et briefvement fut le chastel prins, où forte tour avoit, et tous les Navarrois qui léans estoient furent mors ou prins. La nuyt coucha Bertrand dedens Roleboise, et lendemain fit le chastel raser, et puis s'en retourna à Mantes avec le conte d'Ausserre. Et briefvement firent grant appareil pour Meulant assiegier.

CHAPITRE XXVIII.

De la prinse de Meulant.

Devant Meulant vint Bertrand en grant arroy et se logea en la praerie sur Sayne, et lendemain au matin fit la ville assaillir. Là furent ceulx de Meulant en grant deffence. Mais tant durement les assaillirent Françoys de traits et de mines que plus ne povoient souffrir l'estour, ains laissèrent la ville; et en la tour se retrahirent plusieurs, et aulcuns sur le pont qui emparé[1] estoit.

Dedens Meulant entra Bertrand, et au chastellain manda que la tour rendist, dont il fut reffusant; car forte tour y avoit et bien garnie de vivres. Adonc Bertrand fit commencer la mine pour la tour avoir; et tant fut minée qu'elle ne fut plus soustenue que sur etayes de boys, que Bertrand fit oindre de gresse et y fit le feu bouter. Quand partie du bois fut ars, la tour commença à soy encliner d'un costé. Adonc se rendit le chastellain et ceulx qui dedens estoient. Et briefvement fit la tour Bertrand abatre et raser, et tous les murs de la ville.

Quand ceulx qui au pont s'estoient retraits apperceurent que la tour fust rendue, ils se rendirent: le pont fit Bertrand renforcer, et gardes y mit. Adonc prindrent ceulx de Rouan congié de Bertrand, qui moult les honnora, et s'en retournerent très joieux en leurs contrées.

CHAPITRE XXIX.

Comment messire Bertrand tint frontiere en Normandie contre Anglois et Navarrois.

Sur la Normandie se tint Bertrand d'illec en avant en frontiere contre Anglois et Navarrois qui le royaulme grevoyent. Et pour le roi de Navarre y estoit le captal, Jehan Jouel, Saquenville. Le Bascon de Mareul, et grant chevaliers. Mais en ce contemple[2], vindrent en France unes nouvelles qui au royaulme furent griefves et desplaisans; ce fut du bon roy Jehan de France, qui à Londres estoit trespassé, en l'an de l'Incarnation de Nostre-Seigneur Jesus-Christ mille trois cens soixante-trois, dont Françoys furent très doulens; car oncques de mere ne fut né prince de plus grant vaillance. Cil roy Jehan de France fut le plus hault chevalier de tout son royaulme, ne de luy ne peut on plus fort trouver, car gros fut et bien taillé. Sur toute rien aimoit Dieu et droicture. En son vivant ne fut chevalier qui de son corps fit

[1] Pourvu que.

[1] Fortifié.

[2] Pendant ce temps.

Digitized by Google

tant de faits d'armes; mais fortune et traihiteurs[1] qui maint preud'omme mettent à bas lui furent durement contraires.

CHAPITRE XXX.

Comment, après le trespassement du roy Jehan qui tant valut, Charles, son ains-né fils, fut coronné à Rains, et comment le roy de Navarre assembla le captal de Buc et plusieurs aultres capitaynes qui, pour le royaulme guerroyer, partirent d'Evreux, et, en venant droit à Paris, par le mont de Cocherel trouverent Bertrand, qui illec bataille leur livra et les desconfit, le roy estant en son sacre.

Après le trespassement du roy Jehan de France, eschéy le royaulme de France à son ains-né fils, Charles, duc de Normandie, qui à Rains fut coronné et sacré en l'an de la resurrection Nostre Seigneur mille trois cens soixante-quatre, le jour de la Trinité. Et à son coronnement furent les ducs d'Orleans et de Brebant ses oncles, et les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgoigne ses frères, et grant nombre de contes et de barons.

Au temps que le roy Charles estoit en son sacre, se assemblerent en la cité d'Evreux grant nombre d'Anglois et de Navarrois que conduisoit le captal de Buc, de par le roi de Navarre: et estoit leur intencion de chevaucher devant Paris. De ce ouyt Bertrand parler qui hastivement s'en ala à Rouen, et là fit sa semonce de gens d'armes. En peu d'heures de temps, vindrent à Rouen le conte d'Ausserre, le viconte de Beaumont, messire Godefroy d'Annequin, maistre des arbalestriers de France, Le Bègue de Villaines, messire Guy le Baveux, l'Arceprestre[2] qui de chevalerie estoit renommé, Caralouet[3] escuyer de grant vaillance, monseigneur Jehan de Senarpont, monseigneur Thierry de Bournonville, messire Jehan de Caieu, Guillaume Trenchant, messire Engorrant de Hedin, qui sur son corsier armé, le bassinet à son arson, passa la riviere de Sayne à noe[4] au dessoubs de Vernon, pour estre à la journée; car la royne Blanche, la suer du roy de Navarre, qui dedens Vernon se tenoit le jour de la bataille, fit fermer les ponts que nul ne peust secourir Bertrand; et si y eut plusieurs autres chevaliers et escuyers de France; et se trouverent en nombre six mille combatans.

[1] Traitres.
[2] Arnault Cervolle.
[3] Kerlouet.
[4] A la nage.

Adonc partit Bertrand de Rouen, et print son chemin droit au mont de Cocherel[1], en ardant et exillant la terre que tenoit le roy de Navarre. Ces nouvelles sceut le captal, qui son host conduysoit au plus seurement qu'il peut pour Françoys surprendre. Tant chevaucha Bertrand qu'il vint à Cocherel et se logea en la praerie sur la riviere d'Eure. Par illec devoit le captal de Buc passer qui de la venue de Bertrand riens ne savoit. Tantost que Bertrand fut arrivé, luy fut rapporté que droit à Cocherel venoit le captal. Lors fit Bertrand armer Françoys et ordonner en bataille et le pont de la riviere garder.

CHAPITRE XXXI.

Comme l'Arceprestre se party, dont blasmé fut.

Là fut l'Arceprestre qui requist à Bertrand qu'il passast oultre atout[2] ses gens pour les Anglois viser et chevaucher; et ce faisoit seulement pour ce que armer ne se vouloit point contre le captal, de qui homme de foy pour sa terre devoit estre. A ce fut Bertrand accordant, et ainsi se partit l'Arceprestre qui despuis en fut dolent.

Depuis que l'Arceprestre se partit des Françoys, ne demoura guières que sur le pont vindrent Anglois qui de Bertrand sceurent tantost les nouvelles. Là desployèrent Anglois la banniere du captal, et sur le mont se tindrent de la montaigne véoient Anglois Bertrand, et tout son arroy qui logiée fut en la praerie. Pour ce, assembla le captal la chevalerie de son host et dit: « Seigneurs, Françoys sont cy à petit » nombre, et bien veoys que icy dessus ne nous » viendront point requerre; se ne veoys point » que bataille puissons avoir, se aval ne des- » cendons; et, d'aultre part, je apperçoy que » Françoys se doubtent et volontiers se parti- » roient sans bataille. »

Là fut Pierre de Saquenville qui au captal respondy: « Sire, en mon endroit, je ne loue[3] » point la descendue, car le mont est grant et » au desvaller se travailleroient moult vos gens » armés, tellement que à l'assembler ung de » ceulx de par de là en vauldroit troys de vos » gens; mais bien pouvez le mont garder et

[1] Le récit de la bataille de Cocherel est un des plus vifs de Froissard. Voyez ses chroniques, t. I, p. 475.
[2] Avec.
[3] Conseille.

Digitized by Google

» attendre l'adventure en aultre place. » A ce conseil se tint le captal à celle fois.

Toute jour se tindrent Françoys en arroy pour Anglois recepvoir à la descendue du mont de Cocherel. Quand vint sur le vespre[1], que Bertrand apperceut que Anglois doubtoient la descendue, il envoya ung herault en l'ost des Anglois, qui au captal dit : « Sire, à vous m'en-» voye Bertrand du Guesclin, qui demain vous » delivrera place ça dessoubs à vostre vouloir, » à trois traits d'arc oultre la riviere, pour ba-» taille livrer. Et encores plus, se ainsi ne le » voulez faire, vous mande que se l'ung de vous, » sire captal, ou vous, Jehan Jouel ou Saquen-» ville, voulez demain jouster ça dessoubs trois » coups de glaive, il l'accomplira auquel qu'il » plaira de vous trois, en tel convenant et par » telle maniere, que celluy qui l'autre abatra de » son cheval prendra telle place et à son choix » comme il luy plaira, pour bataille livrer, ou » seurement se partira luy et ses gens pour re-» tourner en sa contrée. — Beaulx amis, dit le » captal, vous direz à Bertrand que, quand je » verray mon point, je descendray et livreray » bataille. »

Ceste responce rapporta le herault à Bertrand, qui celluy soir fit son host bien gaitier; et deux jours et deux nuyts fut en ce point. Si pensa moult par quelle voye il pourroit Anglois combattre; et les chevaliers de son host manda pour avoir advis avecques eulx, et dist : « Seigneurs qui cy estes, vous sçavez que de » nulle part n'attendons secours, ains vont nos » vivres abaissant. Vous véez vos ennemis par-» devant vous en la montaigne, qui bien voul-» droient que là les combatissions, ce que ja-» mais ne le loueroye. Et sy pouvons apperce-» voir qu'ils ne descendront point, ainçoys » tendent à nous affamer cy bas en ceste val-» lée; et de cy près leur viennent vivres, de » Vernon et d'aultres villes et chasteaux qui » nous sont contraires. J'ai regardé que, sy » oultre la riviere faisons passer nostre som-» maige, et après nous montissons armés sur » nos chevaulx, et la riviere passions en fai-» sant semblant de nous enfuyr, Anglois pour-» ront descendre, et lors pourrons sur eulx » retourner. » A ce s'accorderent les chevaliers; et lors fut fait savoir par les chambres : que le lendemain, au point du jour, tout le sommaige fust assemblé, et chascun montast à cheval.

[1] Soir.

CHAPITRE XXXII.

Comme messire Bertrand fist semblant de s'enfuyr.

Au point du jour furent Françoys armés sur leurs chevaulx, et devant eulx firent leur sommaige passer la riviere en faisant semblant d'eulx enfuyr. Et tantost après fut dit au captal de Buc que Bertrand s'enfuyoit. Quand le captal vit Françoys fuyr, appertement fit Anglois descendre de la montaigne en faisant grant huée. Et Bertrand, qui tousjours faisoit semblant de s'enfuyr, se print garde que Anglois fussent tous de la montaigne descendus. Et quand il apperceut qu'il fut temps, il retourna à cheval hastivement et se mit entre Anglois et la montaigne dont partis estoient; ce dont furent Anglois esbahis; et bien apperceurent que soubtillement les avoit fait Bertrand descendre. Tantost envoya le captal son herault à Bertrand, et luy manda que, se sans bataille s'en vouloit partir, il le laisseroit aller seurement. Au herault donna Bertrand ung coursier et cent florins, et puis luy dit : « Herault, vous direz au » captal, de par le conte d'Ausserre et les aul-» tres qui cy sont, que, se briefvement ne nous » assault, nous le assauldrons. » Ceste responce dit le herault au captal qui moult doulent en fut, et bien apercevoit que fouir ne povoit sans bataille. Et plus furent Anglois les trois parts que n'estoient Françoys, mais la bataille alloient redoubtant. Bertrand ordonna ses batailles, et du costé de la riviere mit le conte d'Ausserre en ordonnance. Les batailles des gens d'armes se mirent ensemble; les varlets et paiges des Françoys, qui les varlets et paiges des Anglois et Navarrios assaillirent, tant se combatirent que les varlets des Anglois et Navarrios furent desconfits : dont Bertrand et les chevaliers de France s'en hardierent et plus grand espoir de bien y prindrent.

CHAPITRE XXXIII.

Comme les batailles assemblerent.

Pour la bataille livrer, partirent les deux hosts. Et à l'assembler s'avança devant les autres ung chevalier anglois qui premier et devant tous voult assembler. De la partie des Françoys partit Roland Du Boys, qui de fer de glaive occit le chevalier anglois. Tantost assemblerent Françoys contre Anglois. Et là fut navré le

Digitized by Google

conte d'Ausserre, et y furent mors le viconte de Beaumont, le maistre des arbalestriers de France, messire Robert de Bournonville, messire Jehan de Cayeu, Pierre de L'Espine et plusieurs aultres chevaliers de France. Quand Bertrand vit la mortalité des Françoys, il fut moult courroucé, tant qu'il alla avant et assembla à la bataille du captal. Là fut Le Bascon de Mareul qui la journée greva moult les Françoys, et tant fit de son corps que merveilles fut à veoir.

De la bataille partit messire Eustache de La Housseye, chevalier breton, qui à[1] deux cens lances vint contre Anglois, et par derrière la montaigne entra ès batailles des Anglois très asprement : car quand Anglois et Navarrois se deffendoyent contre Françoys qui par devant les combattoyent, monseigneur Eustache et ses gens qui par derriere estoient entrés en leurs batailles, les enferroient par derriere. Contre le bascon assembla ung escuyer de l'ost Bertrand, nommé Olivier Ferron, qui de moult grant prouesse fut renommé. Longuement se combatirent ; et tant fit Olivier que le bascon occit sur le champ.

En peu d'eures tourna la desconfiture sur Anglois et Navarroys. Là furent prins le captal, Pierre de Saquenville, et Guillaume de Graville qui de messire Guy le Baveux fut prisonnier. Mais son compère estoit de son enfant. Et tantost le delivra par rançon de dix mille francs ; dont, contre ledit messire Guy et ses enfans print le roy Charles telle malveillance, qu'il convint que ledit messire Guy et ses enfans s'en partissent hors de France. Et depuis fut ledit messire Guy envers le roy rapaisié, qui moult de biens luy fit. Ceste desplaisance print le roy, pour ce que son intencion estoit de faire à Guillaume de Graville le chief tranchier : car du royaulme de France estoit né, et de luy tenoit sa terre, comme duc de Normandie.

Sur la desconfiture de la bataille arriva le capitaine de Nouvencourt, à deux cens lances, qui pour le captal secourir y estoit venu. Tantost furent enclos des Françoys, et de toutes parts assaillir les firent, et tellement que ceux de Novencourt furent tous morts et desconfis. Et fut ceste bataille avant la Trinité, en l'an de l'Incarnacion Nostre-Seigneur mil trois cens soixante quatre.

[1] Avec.

De la desconfiture escripvit Bertrand au roy Charles qui à son sacre à Rains estoit ; dont moult loua Nostre-Seigneur de la victoyre que envoyé luy avoit par Bertrand à son commencement. Adoncques s'esjoyrent les princes et chevaliers de France ; et plus haulte feste en fut demenée en son sacre ; du captal qui prisonnier estoit et des aultres furent tous moult joyeulx.

Au Pont de l'Arche se retrahyt Bertrand après la bataille et illec fit ses prisonniers mener. Là trespassa messire Jehan Jouel, tant durement avoit esté navré ; et là le fit honnorablement Bertrand enterrer, puis ala à Rouen où il fut des bourgoys honnorablement receu.

CHAPITRE XXXIV.

Comme le roy Charles retourna du sacre de Rains.

De la cité de Rains se partit le roy Charles après son sacre, et vint à Paris où moult fut honnouré. Puis ala à Rouen et manda à Bertrand que ses prisonniers illec amenast. Au mandement du roy ala Bertrand à Rouen ; et en sa compaignie amena toute la chevalerie qui en la bataille avoit esté, et mena chascun ses prisonniers. De la venue de Bertrand, et de la chevalerie, fut le roy très lie, et moult les honnora en les mercyant de la victoyre ; mais à Pierre de Saquenville, qui prisonnier estoit, fit le roy la teste tranchier, pour ce que son traistre avoit esté. Là donna le roy à Bertrand la conté de Longueville, et mareschal de Normandie le fit. Au chastel de Longueville estoient Navarroys qui l'entrée refuserent à Bertrand. Mais ne demeura gaires que Bertrand fit le chastel assaillir ; adoncques luy fut rendu.

CHAPITRE XXXV.

Comme l'embusche de Valoingnes fut desconfite.

En ce temps estoyent en Coustantin[1] Anglois et Navarroys en plusieurs villes et chasteaulx, et moult endommageoient la Basse-Normandie. Adoncques print Bertrand congié du roy qui de Rouen se partit pour aller à Paris, et Bertrand ala à Caen et illec assembla gens. Et en sa compaignie fut ung chevalier de grand honneur et de grant vaillance, qui messire Guillaume Boitel

[1] Cotentin.

Digitized by Google

estoit nommé. Et au partir de Caen print son chemin droit à Valoingnes. De ce seurent Anglois nouvelles, qui sur le chemin firent une embusche pour Françoys surprendre. Adonc faisoit messire Guillaume Boitel l'avant-garde; et sur eulx frappa l'embusche des Anglois, et grandement les receurent les Françoys. Et tant asprement se combatirent, que sur le champ furent sept vingts [1] Anglois occis et le demourant s'en fouy dedans Valoingnes.

CHAPITRE XXXVI.

Comme messire Bertrand vint devant Valoingnes.

Tant chevaucha Bertrand qu'il vint devant Valoingnes, où fort chastel avoit et bien séant. Dedens la ville se logerent Françoys et le chastel assiegerent. Par plusieurs foys fit Bertrand le chastel assaillir; et grandement se deffendirent Anglois et Navarroys. Adonc fit Bertrand dresser engins qui grosses pierres gettoyent contre la muraille. Et au dedens du chastel, sur les tours et logemens, avoyent Anglois et Navarroys fait mectre fiens [2] qui les coups des pierres des engins recevoyt. Et au chastel avoit une grosse tour qui moult fut haulte et forte. Sur la tour mistrent Anglois une cloche, et une gaite qui tous les traits des engins des Françoys véoit. Et quand la gaite véoit mettre les engins en arroy pour pierres getter, il sonnoit la cloche; et lors ils se mettoient tous à sauveté jusques à ce que la pierre fust cheue. Et quand la pierre frappoit contre la muraille, adoncques sailloient Anglois qui le mur au droit du cop essuyoient d'une touaille [3].

Adoncques ordonna Bertrand que le chastel fust miné; mais pour ce que sur roche estoit, ne le peurent Françoys miner. Et, pour ce, jura Bertrand le siege devant Valoingnes, et le chastel fit fort assaillir. Quand Anglois et Navarroys seeurent que Bertrand avoit le siege juré, ils prindrent jour de traittier. Là promistrent le chastel livrer et de ce prindrent journée. Au jour que accordé avoient le chastel rendre, vindrent Françoys en arroy pour dedens le chastel entrer; et du chastel yssirent Anglois et Navarroys. Lors commencerent Françoys la huée sur les Anglois et Navarroys, en les mocquant; et quand les Anglois apperceurent la huée et moquerie que faisoient Françoys, ils se repentirent d'avoir fait traittié. Et se retrahyrent les aucuns dedens le chastel et le pont leverent. De ce fut Bertrand moult dolent, et l'assault fit commencer. Grandement se deffendirent ceulx qui au chastel se furent retrais; mais en la fin ne peurent l'estour [4] endurer, car ils n'estoient nombrés que huit hommes d'armes. Et à celluy assault fut le chastel prins et ceulx qui dedens estoient. Là sejourna Bertrand huit jours, et ce pendant envoya devant Carentan messire Olivier de Mauny qui chevalier fut de grand renom, auquel la ville fut rendue.

[1] Cent quarante.
[2] Foins.
[3] Linge, d'où est venu le mot anglais *towel*, serviette.

CHAPITRE XXXVII.

Comme Bertrand vint devant Le Pont d'Onne.

Au partir de Valoingnes, chevaucha Bertrand atout son ost devant Le Pont d'Onne, où ville avoit fermée et l'eglise amparée [2]. Et là fit ses engins drecier et la ville assaillir. Dedens Le Pont d'Onne estoit messire Hue de Cauvrelay [3], chevalier anglois, et grand chevalerie d'Anglois, Navarrois et Normans qui la ville deffendirent. Souventes fois l'assaillirent Françoys; mais pou y exploiterent. Adoncques fit Bertrand une mine encommencer secretement, mais Anglois, qui se doubterent, contreminerent. Et tant ouvrerent jour et nuyt, que les mines s'entrecontrerent. De ce sceut tost nouvelles Bertrand, qui dedens la mine entra, soy septiesme, pour la ville conquerre. De l'autre part, vindrent Anglois et Navarroys à l'encontre des Françoys de la mine. Là combattirent longuement Françoys aux Anglois et Navarroys; mais en la fin furent Anglois et Navarroys desconfits.

Dedens Le Pont d'Onne entra messire Bertrand, qui messire Huet de Cauvrelay et les aultres Anglois et Navarroys print à sa mercy; mais ceulx qui Normans estoient, et le parti du roy de Navarre avoient tenu, eurent briefvement les testes tranchées en la place du marchié.

[4] Le combat.
[2] Fortifiée.
[3] Calverley.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVIII.

Comme messire Bertrand alla à Auroy au duc de Bretaigne.

Après la prinse du Pont d'Onne, eut conseil Bertrand avec la chevalerie de France, du chastel de Saint-Sauveur-le-Vicomte aler assiéger, lequel tenoient Anglois et Navarroys; mais à ce temps estoit à Auroy le conte de Monfort, à grant chevalerie d'Angleterre; et par sa force avoit la ville conquise et le chastel assiegié. Pour le le siege lever, manda le duc Charles secours, et escripvy en plusieurs lieux. Et à Guinguant fit le duc Charles sa semonce. Là manda Bertrand, qui le voyage de Saint-Sauveur deslaissa pour le bon duc Charles secourir. Et en brief temps vindrent à Guingant en l'aide de chevalerie le comte d'Ausserre, Bertrand du Guesclin, le vicomte de Roan, messire Charles de Dinan, messire Olivier de Mauny, le sire de Beauvoir, messire Eustache de la Houssaye, Le Bègue de Villennes, Guillaume de Lannoy, Caralouet[1], messire Guillaume Boitel, Guillaume de Bron; le chevalier vert, conte de Tonnayrre, frère du conte d'Ausserre, nommé Loys de Chalon; Phelippe Loys de Beaujeu, Garnier de Fontigny, Le Moine de Betune, Henry de Pierrefort, Aymart de Poitiers et plusieurs aultres chevaliers et escuyers de Bourgoigne et de Bretaigne.

De Guinguant partit Charles en grant arroy, puis chevaucha atout ses hosts droit au chastel Jossellin, qui de sa part se tenoit. Là se refreschy Charles le duc.

De son assemblée sceut tost nouvelles le conte de Monfort. En l'ost du conte estoient messire Jehan Candos[2], chevalier anglois de renom, le sire de Clisson, Robert Canolle[3] et grant chevalerie d'Angleterre, qui pour l'assemblée du duc Charles furent à conseil; et ordonnerent que par devers le duc Charles seroient, de par le conte, ambassadeurs envoyés pour traictier; et au duc offriroient que, se la moitié de la duchié vouloit laissier au conte de Monfort, et que chascun d'eulx portast nom de duc, en telle maniere que si le conte en loyal mariage n'avoit hoir masle, ce qui par traictié luy seroit baillé, retourneroit, après son trespassement, aux hoirs de Charles le duc; et si ces offres refusoit, adoncques auroient plus grande cause et hardement de combattre.

Ces offres manda le conte au duc Charles, qui à sa femme la duchesse le fit assavoir, pour ce que de par elle mouvoit la duchié. La duchesse, qui de grant couraige fut, contredit ces offres et les refusa du tout en tout. Adoncques le fit savoir le duc Charles au conte; et, par le conseil de ses barons, luy manda que d'Auroy[1] se partist, qui son heritaige estoit, et bien sceust que, si briefvement ne s'en partoit, il le combatroit.

Au conte de Monfort furent les nouvelles apportées, qui le chastel d'Auroy fit assaillir et son ost guaytier. Tant tint ceulx du chastel en grant destresse, que fort s'abaissoient leurs vivres, ne par devers le duc Charles ne pouvoient envoier. Pour ce traictierent avec le conte, et accorderent que, si dedens le jour Saint-Michiel n'avoient secours du duc, ils livreroient le chastel; et hostaiges en baillerent.

De ce sceut nouvelles Charles, qui au conte manda jour de bataille; et partit luy et ses hosts de Jossellin. Tant chevaucha que, le jour devant la bataille, il vint en l'abbaye de Lonveaux[2], qui devant Auroy est assise. De la venue de Charles s'esjoyrent ceulx du chastel, et les trompettes et menestrels firent sonner.

Quand le conte de Monfort et les Anglois sceurent que Charles estoit arrivé, ils laisserent la ville d'Auroy et aux champs yssirent, et en ordonnance de bataille se mistrent. Et de l'aultre part estoit Charles, luy et ses hosts, sur la praerie en ung parc clos. Et furent les deux hosts si près l'ung de l'aultre, que veoir s'entre pouvoient, et entre eulx n'avoit que la praerie et ung ruyssel. Tant fut le conte desirant d'assembler en bataille, que, à la descendue de Charles, voult l'host des Anglois faire partir pour aler à l'encontre des Françoys; mais à ce ne se voult le sire de Clysson consentir, ainçois luy dit que, sans chaleur devoit faire les choses et par mesure, et que bien pouveoit veoir que Françoys estoient enclos dedens leur parc, dont, sans grant perte, ne seroient pas mis hors. « Sire, dit adonc Clisson au conte, vous » sçavez que pour néant n'est cy Charles venu » que pour bataille livrer, qui à demain lui est

[1] Kerlouet.
[2] Chandos.
[3] Knowles.

[1] Auray.
[2] Lanvaux.

Digitized by Google

» promise ; et tiengs que qui à demain vouldra » attendre, que Charles, avec toutes ses batailles » ystra hors du parc, pour assembler à vous. » Et si croy que plus à l'aise assemblerons con- » tre ces gens et à moindre perte. Et, d'aultre » part, qui à present assembleroit, à ce que à » demain avons accordé, tourné nous pour- » roit estre en reproche : si loue [1] en droit moy, » que à demain attendons. » Là fut Robert Ca- nole qui au conte dit : « Sire, loyaulment vous » conseille le sire de Clisson. Et non pourtant [2], » si Françoys, qui ores sont travaillés, fussent » dehors le parc, je conseillasse que on les as- » saillist : car bien sont deux contre ung de » nous. » A ce respondit Clisson et dit : « Selon » mon escient, encore nous seroit villennie, si » travaillés les prenions, car moins en aurions » d'onneur que de les combattre au jour ac- » cordé. Et quant au grand nombre d'eux qui » sont plus que nous, de ce je n'en donne riens ; » ainçois vouldroye que encores fussent autant : » car en trop grant assemblée de gens en ba- » taille a souventes fois desroy [3]. Et mieulx » vauldroit à ung prince, qui en bataille » vouldroit assembler, avoir quinze cens hom- » mes d'armes de cognoissance qui sa vou- » lenté feissent ; et plus aisement se tiendroient » en ordonnance, que ne feroyent trois mille. » Mais pour mes paroles ne soit fait ne plus ne » moins : car tout ce que à la chevalerie plaira » faire, je suis prest à moy employer et les en- » suyr. »

Au conseil du sire de Clisson se tint le conte de Monfort. Et, quand ce vint sur le vespre, au gué qui sur le ruyssel estoit commença une escarmouche, pour les chevaulx gaigner qu'on abeuvroit ; et adonc commencèrent les varlets à crier : « à l'armée ! » A celle fois cuyda le duc Charles que le conte et les Anglois le venissent combatre. Adonc mit ses gens en ordonnance, et yssit du parc atout [4] ses batailles, bannieres desploiées ; mais tost vint à Charles ung he- rault de par le conte qui luy dist que, se de- main il en faisoit autant, il fust seur de la ba- taille avoir. Lors fit Charles retraire ses gens.

Quand vint à la nuytée, le duc Charles ordonna de ses gens, pour le guet de la nuyt faire ; et y fut Guillaume de Lannoy, qui la riviere passa ; et toute nuyt chevaucha l'ost du conte à [1] fallos et à brandons. Au point du jour se retrahit le guet à l'ost du conte. Adonc de l'ost du conte saillirent plusieurs archiers, pour la riviere gaigner. Contre les archiers vindrent Françoys qui les reculerent et se retrahirent en leur host. Adonc, par le conseil de messire Jean de Chan- dos, fit crier le conte en son host : que, sur peine de perdre la teste, homme ne partist de l'ost. En ce point aussi ordonna ses batailles Charles. Et d'aultre part se ordonnerent An- glois. Adonc dit Chandos au comte : « Sire, » ne vueillez vos ennemis premier assaillir, » ainçois souffrons que premierement viennent » contre nous. » Et à ce conseil se tint le conte, qui sur les champs se tint en batailles ordon- nées en attendant l'aventure.

[1] Je conseille.
[2] Néanmoins.
[3] Désordre.
[4] Avec.

CHAPITRE XXXIX.

La bataille d'Auroy.

Environ soleil levant, voult le duc Charles yssir du parc à toutes ses batailles. A ce ne s'ac- cordoit point Bertrand, ainçois luy dit : « Mon- » seigneur, se attendre vous plaisoit, en ce » parc qui clos est, que Anglois nous venissent » courir sus, et en ordonnance nous tenissions, » selon mon advis, nous aurions avantaige sur » eulx. Et à briefs mots, je ne conseille point » que les batailles de vostre ost passent oultre » la riviere. » A ce conseil mandés furent le conte d'Ausserre, Le Bègue de Villennes, mes- sire Olivier de Mauny, le vicomte de Roan, messire Guy Le Baveulx et aultres plusieurs chevaliers de France qui tant desiroient la bataille, que au dit Charles louerent que ses ennemis alast assaillir. Par le conseil des che- valiers, partit le duc de son parc, toutes ses batailles, bannieres et penons desploiés, et passa la riviere. En la premiere bataille voult estre le duc Charles, oultre le plaisir de toute la chevalerie. Et près de luy furent en sa ba- taille : Bertrand, le conte d'Ausserre, Le Bègue de Villennes, messire Jehan de Vienne, mes- sire Olivier et plusieurs aultres chevaliers de France et d'aultres contrées. Et les aultres ba- tailles conduysit le vicomte de Roan et aultres barons de France, qui au duc se tenoient.

[1] Avec.

Digitized by Google

CHAPITRE XL.

Comme les batailles assemblerent.

Quand le conte de Monfort et les Anglois virent Charles le duc qui oultre la riviere estoit passé, et tous ensemble de pié venoient serrés, les lances abaissées, pour bataille livrer, appertement partit à toutes ses batailles; et devant mit ses archiers qui à traire commencerent; mais pou dura le trait. Et après les archiers, fut la premiere bataille, que conduisoit messire Jehan Chandos, qui contre la bataille du duc vindrent en grant arroy, lances abaissées. Qui lors ouyt menestrels corner et trompettes sonner d'une part et d'aultre, merveilles fut à escouter.

CHAPITRE XLI.

Comment le duc Charles perdit la bataille et y fut prisonnier.

En la premiere bataille du conte estoit ung chevalier qui son cousin estoit. A celluy bailla le conte sa tunicle, couverte toute des armes de Bretaigne, et la luy fit vestir. Et ce fit le conte, pour ce que ès propheties Merlin avoit trouvé : que, entre deux seigneurs qui Bretaigne contendoient, seroit griefve bataille, en laquelle seroient les armes de Bretaigne desconfites.

Le chevalier qui les armes de Bretaigne portoit s'avança oultre la bataille des Anglois, et premier assembla à la bataille du duc Charles. Et briefvement assemblerent les batailles. Et combatirent Françoys et Anglois très asprement. Moult desira Charles le duc trouver le chevalier qui les armes de Bretaigne portoit, et pensoit que ce fust le conte de Monfort. Et tant alla les rans cerchant [1], que le chevalier trouva; et à luy assembla de telle puissance que à terre l'abatit et occit, dont Françoys, qui cuiderent le conte mort, prindrent en eulx plus grant hardement, et fierement entrerent ès batailles du conte. Et tant furent Anglois pourmenés que en voye estoient de desconfiture. De la bataille des Anglois partit, à quatre cent lances, messire Hue de Cauvrelay, qui par derriere, tout à cheval, vint ferir sur les barrieres du duc; et d'aultre part, sur les esles, furent archiers qui moult Françoys greverent.

[1] Cherchant.

Et, en ce point, s'entr'approcherent bannieres Là firent tant de chevalerie le conte d'Ausserre, le chevalier vert son frère, nommé messire Loys de Chalon, et messire Olivier de Mauny, que en leur bien faire se delictoit la chevalerie de France. Et en ce point se voult partir le conte de Monfort, qui à desconfiture cuyda estre; mais par le sire de Clisson fut ramené; et sa bataille creut enforcer luy et messire Jehan Chandos.

Tant ala le conte d'Ausserre, que l'ueil senestre y eut crevé, et navré fut en plusieurs lieux; et par Anglois fut à terre getté, et comme mort demoura sur le champ : dont grant deuil eut le duc Charles, qui adonc se mit au front des batailles. Et asprement se prindrent à combatre Françoys contre Anglois, qui à celle heure furent moult grevés. Adonc fit Cavrelay la bataille retraire de cheval et ses gens descendre, pour eulx refreschir et desarmer de leurs cuissarts pour mieulx combattre à cheval, puis les fit sur leurs chevaulx remonter et à chascun bailla haches. Adonc retournèrent Anglois de cheval qui par force de haches partirent les batailles du duc : dont Anglois contre Françoys combatirent plus asprement. Et en grant deffence se tindrent Françoys. Adonc s'avança tant le vert chevalier, que la banniere du conte de Monfort abatit à terre; mais par l'ayde de Gaultier Huet, Caverlay et Canole fut tost redreciée. Contre la bataille du conte assemblèrent messire Bertrand, Le Bègue de Villennes, messire Eustache de La Houssoye, messire Charles de Dinan, Carlouet, Guillaume Boitel, messire Guy Le Baveux et aultres, qui soubs la banniere du duc se mistrent; et Anglois assemblerent très asprement; mais à eux ne se povoient retraire les aultres batailles, qui rompues et departies estoient et desjà tournoient à desroy [1] et rassembler ne se povoient. A celle heure mort fut messire Thomas de Cantorbie [2], chevalier anglois. Et tantost s'approcherent les batailles du conte et des Anglois, qui contre les batailles du duc assemblèrent. Et en pou de heures encommença la desconfiture sur Anglois et Françoys. Quand Charles apperceut que sur lui se tournoit la desconfiture, ès batailles du conte frappa très asprement, et, d'une hache qu'il tenoit, abatoit quant qu'il

[1] Déroute.

[2] Thomas de Canterbury, beau-frère de Chandos.

Digitized by Google

ataignoit, en telle maniere que forment le doubtoient Anglois à rencontrer; mais tant et tel nombre assemblerent à lances encontre lui, que par force fut à terre porté, et navré en plusieurs lieux, et comme mort fut laissé sur le champ.

Quand Bertrand sceut que le duc Charles fut à terre getté, ne demande nul le grant deuil qu'il eut en son cœur. A celle heure furent Françoys enclos des batailles du conte. Là se deffendit grandement Bertrand; mais par force fut prins et navré en mains lieux. Et briefvement y morurent grant nombre de barons de France et de Bretaigne de la partie du duc Charles, qui mis fut à desconfiture au jour de la Sainct-Michel, l'an de l'Incarnation Nostre-Seigneur mille trois cens soixante et quatre.

CHAPITRE XLII.

Comment le duc Charles fut trouvé et mené au conte de Montfort.

Après la bataille[1], vint ung escuyer sur le champ, qui en cerchant les mors, trouva le duc Charles en vie et prisonnier le retint. Et serment luy fit le duc, auquel l'escuyer promist sa vie sauver; mais en ce point fut rencontré le duc par le sire de Clysson qui, de par le conte, alloit cerchant le duc Charles par les champs. A l'escuyer tollit le duc le sire de Clysson et au conte de Montfort le mena, qui en ceste maniere luy dist : «Charles de Bloys, bien as sceu et scès encore que en la duchié de Bretaigne n'as aulcun droit; ne des armes ne de lignaige n'es extrait aulcunement. Pourquoy je te requier » que du tout renonces à la duchié, et les villes » et chasteaulx qui en ton obéissance sont, » me vueilles rendre et mettre au delivre sans » jamais y riens demander; et bien sçaiches » que par aultre voye ne peulx tu eschapper en » vie; ainçois morras cy bien prochaynement; » car tu peulx veoir et cognoistre que tu es » au dessoubs. »

CHAPITRE XLIII.

Comment le conte de Montfort fit mettre à mort le duc Charles.

Quand le duc Charles eut ouy parler le conte, bien appertement lui respondit ces paroles : « Conte de Montfort, bien sçay que du duc » Artus yssirent en son premier mariage le » bon duc Jehan et messire Guy de Bretaigne » son frere, pere de ma femme; et, après le » trespas de la duchesse, s'enamoura ledit » Artus de la royne d'Escosse, femme du roy, » qui oultre mer estoit alé visiter le sainct sé- » pulcre; et tant ala ledit Artus environ la » royne d'Escosse, que en elle engendra ton » pere. Et, pour leur peschié couvrir, vray est » que, quand la royne se vit grosse, elle fit pu- » blier partout le royaulme d'Escosse que mort » estoit son seigneur en la terre d'oultre mer; » dont tost après, la print et espousa toute » grosse le duc Artus. Mais guieres ne de- » moura que le roy d'Escosse repassa la mer, » et briefvement sceut les nouvelles comment » mariée fut sa femme au duc de Bretaigne. Si » parla le roi sur ce fait à ses privés qui lui » conseillèrent que par la justice de l'église » procédast en ceste affaire, sans, pour achoi- » son de femme, mener guerre, ne son pays » mettre en griefveté. A ce s'accorda le roy » d'Escosse. Et pour le pape voir, print sa voye » en Avignon, où moult fut honnouréement » receu du pape et du collége, par devant les- » quels il monstra comment de sa femme lui es- » toit prins, pendant son pelerinage. Et tant » alla la chose que par la court de Romme fut » ordonné, et par bulles, que par devant le roy » de France seroyent mandés le roy et la royne » d'Escosse à certain jour, auquel seroit le roy » d'Escosse, et ses faits feroit proposer, et de » toute la cause cognoistroit le roy de France » Phelippe-le-Bel, comme vicaire du saint » siege. Par devers le roy de France envoya le » sainct pere ses bulles; lequel à certain jour » manda le duc Artus et la royne d'Escosse. Et » pour soy conseiller, manda le roy les princes » et les prelats de son royaulme; et ce pendant » le roy d'Escosse vint à court où moult fut » honnoré du roy et de chevalerie. Au jour as- » signé, vindrent le duc de Bretaigne et la » royne d'Escosse. Et par devant le roy fut » la cause debatue en plusieurs manieres et » par plusieurs journées; et finablement fut » condamné le duc Artus à rendre la royne » au roy d'Escosse, son mari, qui grosse es- » toit; lequel duc, par devant tous, la print par » la main et au roy d'Escosse la livra. Adonc la » print le roy d'Escosse en la presence du roy » et dit : « Seigneurs, bien vueil que chascun

[1] Voyez dans Froissard, t. I, p. 494, le récit circonstancié de la bataille d'Auray.

Digitized by Google

» saiche que pour ceste dame avoir n'ai-je » pas ce procès fait faire : car par voye de » guerre eussé-je bien mis le duc à destruction; » mais pour achoison de femme, je ne quiers » ma chevalerie ne mes subjets mettre en dan- » gier. Et d'autre part, grand desplaisir me » seroit, se, au temps advenir, estoit reprouchié » à la coronne d'Escosse que par nulle voye le » duc de Bretaigne eust au roy d'Escosse sa » femme tollue ne sa terre. Et de la dame ai- » je à présent ce que j'en vueil. » Puis appella » le duc Artus, qui à luy vint; et par la main » destre le print; et, d'aultre part, tenoit la » royne d'Escosse, puis dit : « Sire, duc de » Bretaigne, grant pitié seroit, si femme n'a- » viez : si aurez la putain d'Escosse, qui plus » convenable vous sera que au roy d'Escosse » ne seroit d'avoir la putain de Bretaigne. » » En ces paroles disant, le roy d'Escosse la » livra et ensemble les laissa. Puis se partit » de conseil; et moult fut le roy d'Escosse loué » de sa manière. De court se partit le duc, qui » la royne d'Escosse emmena en Bretaigne. » Et tost après print congié le roy d'Escosse » du roy de France, qui moult le honnoura; » puis rentra en son pays qui très honnourée- » ment le receut et à grant joie. Guieres ne » demoura que la dame enfanta ung fils, qui » ton père est. Si peulx veoir par quelle raison » tu as droit en la duchié. Et en sur que tout » me requiers oultraige, qui me requiers de quit- » ter ce qui mien n'est : car bien scés que à » ma femme et à mes enfans appartient la du- » chié, et non à moy qui leurs drois dois des- » raisier et maintenir, et de ce qui à aultruy » est ne puis riens donner. »

A ces paroles appella le comte de Montfort Bertrand Lazenac, au quel il commanda que le duc occist; lequel, en accomplissant la vou- leté du conte, frappa le duc Charles d'une dague par la gorge et l'occit [1].

Et briefvement fut le duc despoillé par var- lets, et fut trouvé que soubs sa chemise avoit une haire vestue. Là vint ung frere mineur nommé frere Raoul de Carquignolles qui ung des plus fors hommes fut que l'on peust trouver; et le corps du duc saisit tout nud, et à son col l'em- porta plus d'une lieue; puis recouvra une charrette, et à Guinguant le fit porter et enter- rer en l'eglise des freres mineurs.

[1] Suivant le récit de Froissard, Charles de Blois fut tué à la bataille d'Auray.

En dix-huit batailles, fut le duc Charles en son vivant, dont és seize il obtint victoire. A la dix-septiesme, il fut prins à La Roche Da- rien par la desloyauté de messire Thomas d'Agorne, anglois, et à la dix-huitiesme, il fut mort. Ce duc Charles fut le plus bel chevalier de France et le mieulx entechié de vaillance, et de chevalerie, faisant ce qu'il n'appartient à prince; car n'eut oncques bataille que en la premiere ne voulsist estre; et souventes fois as- sembloit le premier à ses ennemis. Joly [1] fut plus que nul aultre, toute sa vie; et de faire chansons et lays s'esbatoit souventes fois; mais saincte vie menoit secretement; et main- tient-on que en sa vie il fit evidans miracles; et vray est que despuis son trespassement en a fait plusieurs.

CHAPITRE XLIV.

Comment le roy Charles fut courroucé de la mort du duc.

Quand messire Bertrand sceut la mort du duc, en luy n'eut que courroucer. Et de ceste desconfiture ala briefvement nouvelles au roi Charles, qui tant grant dueil en demena, pour l'amour du duc qui son germain estoit, que riens n'estoit qui reconforter le pust; et après les regrès que il faisoit de son cousin, regre- toit messire Bertrand et la chevalerie de France.

Après la bataille, se rendirent ceulx de la ville et du chastel d'Aulray au conte qui de- dens entra. Et illec festoya la chevalerie an- glesche, qui en brief terme prindrent de luy congié, et en Guienne alerent par devers le prince de Galles, et leurs prisonniers fran- çoys et bretons emmenerent avec eulx.

CHAPITRE XLV.

Comment le conte de Montfort envoya messagiers devers le roy de France et comment parlerent au roy.

Depuis que Anglois eurent laissié le conte de Montfort dedans Auroy, après la bataille, envoya devers le roy six chevaliers de ses gens, qui tant allerent que par leurs journées vindrent au roy, et en ceste maniere parlerent :

« Sire, à vous nous envoye le conte Jehan » de Montfort, qui de la duché de Bretaigne se » attent à avoir l'onneur, et de par son père, » qui contre Charles de Bloys l'a contendue

[1] Gai.

Digitized by Google

» toute sa vie. Bien scet le conte et recongnoit, » que de vous la duchié de Bretaigne doit estre » tenue : or est ainsi que, par les guerres qui » entre Charles de Bloys et le pere du conte » en son vivant et depuis ont esté, la che- » valerie et le pays ont esté moult grevés. Si » en est advenu que, en plusieurs batailles qui » entr'eux ont esté, sont mors de grans sei- » gneurs et aultres chevaliers de grant vail- » lance, dont moult sont abaissiés leurs li- » gnaiges : dont c'est grant dommaige. Et de » la journée d'Auroy, Sire, savez-vous bien » comme il en va? Grant desir a le conte, s'il » vous plaist, de vostre grace avoir, et en- » vers vous faire ce à quoy il est tenu. Et, » se en vostre grace et hommaige de la du- » chié de Bretaigne le vous plaist recevoir, » appareillé est de venir par devers vous. Pour » ce, sire, vous requiert le pais que à ce faire » le vueillez recepvoir ; et nous aussi, de par » le conte, que par vostre conseil soit voye ad- » visée par laquelle, soubs vostre obéissance, » le peuple de la duchié puisse vivre en paix » et les guerres eschever[1] qui trop longuement » ont duré. »

CHAPITRE XLVI.

Comment le roy rendi responce aux messages.

En la parole des chevaliers pensa moult le roy Charles de France et puis leur dist : « Amis, tout le cours de ma vie avons desiré » et desirons de parfait cuer mettre nos sub- » gets en paix ; et vostre messaige avons bien » entendu. En Bretaigne retournerez au conte ; » si le saluerez de par nous, et luy direz : » que de nous ne voulons rien faire sans con- » seil ; mais pour sur ce qu'il offre, mande- » rons bien prochainement tous nos privés ; et » ce que en leur conseil trouverons qu'il est » bon de faire, manderons au conte. » Et atant s'en retournerent les messagiers.

CHAPITRE XLVII.

Comment le roy Charles envoya ses ambassadeurs devers le duc de Bretaigne.

Pour avoir conseil sur les offres du conte de Montfort, manda le roy les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgoigne ses freres et plusieurs autres princes, barons et prelats de son royaume qui à son mandement vinrent. Et tant fut la chose demenée que, par l'advis des princes, barons et prelats de son royaume, le roy envoya en Bretaigne messire Jehan de Craon, arcevesque de Rains, qui noble homs fut et le mieux emparlé qui en France fut adoncques et le plus bel qui alors estoit, et avecques luy Pierre Le Meingre dict Bociquault, mareschal de France, qui de grant sens et chevalerie fut renommé ; et, par especial, eut renommée en ses jours de mieulx trouver voye de traictier que nul autre : dont en commun langaige on disoit parmy France en son vivant :

Assez plus vault en ung assault
Sainctré que ne fait Bouciquault,
Mais trop mieulx vault en ung traictié
Bouciquault que ne fait Sainctré.

A iceulx donna le roy pleine puissance de recevoir le conte en traictié d'accort.

CHAPITRE XLVIII.

Du traictié premier de la duchié de Bretaigne.

Au congié du roy, partirent de Paris l'arcevesque et Bouciquault. Et tant allerent par leurs journées qu'ils arriverent en Bretaigne. Et premier se retrahirent par devers la duchesse de Bretaigne, femme de feu le duc Charles. Et à elle et à son conseil exposerent les afaires que le roy avoit à supporter, par les Anglois qui en France grant guerre faisoient et appareil d'en plus faire, en lui monstrant que du roy povoit avoir peu de confort contre le conte et que assez avoit à faire en son fait et en son pays garder. Et finablement tant parlerent que sur les debats de la duchié cheurent leurs paroles. Et lors la duchesse leur donna pleine puissance de traictier avec le conte de Montfort, son oncle. Et en ce faisant, jurerent l'arcevesque de Rains et le mareschal, par devant la duchesse, sur les sainctes Evangiles, que, en nul accord qu'ils fissent ne se deslaisseroient pour elle de la duchié de Bretaigne, ainçois demoureroit perpetuellement à elle et à ses enfans. Sur la conscience de la loiauté de l'arcevesque et du mareschal, la duchesse bailla lettres du povoir qu'elle leur donnoit. Et briefvement s'en alerent par devers le conte de Montfort, qui en Bretaigne estoit, en compaignie de grant nombre d'Anglois.

[1] Éviter.

Digitized by Google

CHAPITRE XLIX.

Comment le conte de Montfort fut receu en l'obéissance.

Au conte de Montfort, en la presence de son conseil, monstrerent les ambassadeurs les affaires du roi et après les faits de la duchesse. Et, d'aultre part, contre les droits de la duchesse, monstra le conte de Montfort ses raisons. Et sur ces debats assemblerent plusieurs journées les ambassadeurs et le conte, qui moult les honnora et leur fit de très grans dons. Tant fut la question demenée que finablement les ambassadeurs receurent le conte en l'obéissance du roy; et accorderent sur les debas de la duchié en ceste manière : c'est assavoir que, au nom de la duchesse et par vertu du pouvoir par elle donné aux ambassadeurs, delaisserent au conte de Montfort la duchié de Bretaigne et du tout y renoncerent, non obstant le serment que fait avoyent, sauf toutes-voyes que, se le conte en ses jours n'avoit hoir masle de son corps procreé en loyal mariage, la duchié retourneroit à l'ains-né fils de la duchesse Jehanne ou au prochain hoir masle d'elle, sans ce que jamais ladite duchié descendit en branche feminine; et porteroit le nom de duchesse toute sa vie; et seroient et demoureroient parmi ce à la duchesse Jehanne les contés et les terres de Pointièvre et de Grelles avec la viconté de Limoges; et, en oultre icelles terres, seroit tenu le conte de Montfort bailler et delivrer à la duchesse douze mille livres de rente en la duchié de Bretaigne par assiette de chevaliers preudommes et loyaulx, dedens troys moys après que la duchié luy seroit rendue; et à ses frais, cousts et missions feroit le conte delivrer des mains des Anglois Jehan et Guy de Bretaigne, enfans du feu duc Charles de Bloys et de ladite duchesse sa femme, lesquels, pour la rançon que devoit le feu duc Charles leur pere de la prinse de La Roche-Darien, estoyent en hostaige en Angleterre. Et d'iceulx accords baillerent l'arcevesque et le mareschal bonnes lettres, tant pour le roy comme pour la duchesse, au conte qui les accords promit tenir et aussi ses lettres en bailla.

CHAPITRE L.

Comme les accords furent envoiés à la duchesse.

Les accords furent envoyés à la duchesse, qui grant dueil en demena. Et en brief temps vindrent en France l'arcevesque et le mareschal, qui au roi raconterent les traictiés que fait avoyent, dont fort luy desplut. Et d'illec en avant eut en eulx moins de fiance. Toutes-voyes, pour ce que par ses lettres avoit promis tenir le roy ce qu'ils accordoient, il voult les accors tenir. Et de Bretaigne partit le conte qui en grant arroy vint à Paris par devers le roy, et de la duchié luy presenta l'ommage et du conté de Montfort, à quoi le roy si le receut; et, à la priere de ses amis, luy pardonna toutes offenses. Et d'illec en avant fut nommé duc de Bretaigne, et jura et promist estre bon et loyal François; mais guieres ne demoura qu'il se parjura; et pou tint la duchié à celle fois; car pour ses mesfaits en fut mis hors et chassé par ses barons, si comme l'ystoire raconte ça en avant.

CHAPITRE LI.

Comment le duc d'Anjou voult Bretaigne guerroier.

Quand le duc d'Anjou, ains-né frere du roy de France, sceut le traictié, en luy n'eut que courroucier : car la fille du duc Charles et de la duchesse avoit espousée. En Bretaigne vouloit mener guerre le duc d'Anjou, pour les drois de la pucelle et de la duchesse chalengier; mais ce lui deffendit le roy son frère, qui sa loyaulté vouloit tenir. Ainsi demoura la chose à celle foys. Et moult doubta le duc de Bretaigne le duc d'Anjou, pour ce qu'il savoit bien et cognoissoit que ès princes de France n'avoit nul qui tant grever le peust, ne qui fust de telle chevalerie plein ne de tel hardement; et mesmement que à luy estoit la chevalerie de France plus obéissante que à nul aultre, et plus estoit redoubté en France et en toutes autres terres que n'estoit le roy son frère. Mais despuis ce en avant ne se ousèrent trouver en sa presence l'arcevesque ne le mareschal Bouciquault.

CHAPITRE LII.

De la delivrance des prisonniers d'Auroy.

Après le traictié de Bretaigne, furent delivrés par ledit traictié le conte d'Ausserre, Bertrand et la chevalerie qui prinse avoit esté en la bataille d'Auroy; et par devers le roy s'en vindrent, qui moult les honnoura. En ce contemple, delivra le roy de ses prisons le captal

Digitized by Google

de Buc qui prins avoit esté en la bataille de Cocherel par messire Bertrand; et lui quitta le roy sa ranson, et lui donna terre; et si le retint de son conseil : car moult estoit saige chevalier.

CHAPITRE LIII.

De la paix du roy de France et du roy de Navarre.

Au temps que fut le captal delivré et Bertrand retourné des prisons des Anglois qui en la bataille d'Auroy l'avoient prins, tint le roy Charles ung parlement à Vernon-sur-Sayne, pour avoir advis sur la guerre que luy menoit le roy de Navarre; mais à Vernon vint le dit roy de Navarre par devers le roy Charles soy rendre à sa mercy du tout; et tant se soubsmit en la voulonté du roy qu'il le receut en luy pardonnant toutes offenses.

CHAPITRE LIV.

Comment le prince de Galles tenoit Guienne.

En Guienne, durant ces faits, se tenoit le prince de Gales, qui la duchié tenoit par le traictié fait entre le roy Jehan de France et le roy Edouart d'Angleterre. Et combien que par le dit traictié paix eust esté criée entre les roys, et sur les sains eust juré le roy Edouart delivrer à ses propres frais, dedens quarante jours aprés le dit traictié, tous les chasteaulx, villes et forteresses qui par luy avoient esté et estoient tenues en France, hors Guyenne, Guines et Ponthieu, néantmoins ledit roy Edouart n'en faisoit en riens son devoir; ainçois estoient en France gens de plusieurs contrées qui, les guerres durant, avoient tenu la partie des Anglois, et encores tenoient le plus des villes et chasteaulx de France, et le royaulme mettoyent à destruction. Cestes gens se faisoient appeller les Grans Compaignies; et iceulx faisoit le roy Edouart secretement tenir, et le prince son fils; et de jour en jour ne faisoyent que cercher achoison de Normandie tollir et le roy Charles mettre en subjection.

CHAPITRE LV.

Des Grans Compaignies qui France grevoient.

Pour les griefves paines et plaintes qui de jour en jour venoient au roy Charles des grandes destructions que faisoient au peuple les Grans Compaignies, qui par le royaulme de France boutoyent feus et aux povres gens coppoyent les bras et crevoient les yeulx, manda le roy messire Bertrand et aultres ses princes, pour avoir advis sur la maniere de faire ceste gent vuydier. Là respondit messire Bertrand : « Sire, vray est que le prince de Gales, » qui ores regne en plus grant orgueil que ne » fit oncques Nabucodonozor, ne fait qu'ymaginer nuyt et jour de trouver voie par laquelle il vous puisse Normandie tollir, et » tant faire que de lui teniez vostre terre, ce que » jà n'aviendra, se Dieu plaist! Bien sçavez, » sire, que de promesse que le roy Edouart » son pere et luy fisrent au bon roy Jehan » vostre pere, que Dieu pardoint! ne luy en » ont riens tenu; mais parjurés s'en sont faulcement, ce que bien Anglois ont à coustume. » Tenez vous seur que par eulx sont de par deça » ceste gent; et bien s'en fussent partis, s'il » leur eust pleu, dès pieça. Et vous, qui de les » vuider demandez conseil, savez aussi qu'ils » sont fors et en grant nombre. Et à briefs » mots, sire, je ne vous conseille point en » mon endroit les guerroyer : car par ce pourroit plus grant guerre entrevenir, dont trop » porriez estre empeschié; mais, sire, se pour » nostre foy essaucier[1], il vous plaisoit faire » une armée pour aler sur Sarrazins qui les » royaulmes de Grenade et de Belle-Marine[2] » tiennent, qui de nous sont bien prochains, » il me semble que, en donnant à ceste gent de » vostre avoir et les faictes absouldre du pape » qui sur eulx a getté sentence, bien pourroient lors laisser leurs forteresses. Et, se » hors du royaulme estoient une fois, jamais ne » pourroient par leur puissance ne du roy » Edouart ne de son fils rassembler ne recouvrer les chasteaulx qu'ils tiennent. »

A ce conseil se tint le roy; et fut ordonné que, pour traictier avecques les Grans Compaignies, messire Bertrand iroit parler à eulx, et que pour aller sur les Sarrazins se feroit une très grant armée que le roy mettroit sus, dont seroit chief et conduiseur de par le roy messire Bertrand, qui en fut moult lie; et tantost le fist assavoir à toutes gens d'armes parmy

[1] Exhausser.

[2] Benemarin, sur la côte d'Afrique, dans le royaume de Fez.

Digitized by Google

le royaulme de France. Et en brief temps vindrent par devers luy plusieurs chevaliers et escuiers qui le voiage desiroient; mais retardé fut, si comme oyr pourrez.

CHAPITRE LVI.

Comment Bertrand se appareilla pour aller contre Sarrazins.

Voir est que, au temps où messire Bertrand faisoit son armée pour aler en Grenade contre Sarrazins, regnoit en Espaigne Pietre [1] le roy, fils d'Alphonse roi d'Espaigne, qui puissamment regna en ses jours. Icelluy Pietre eut espousée Blanche, seur du duc de Bourbon et de la royne de France. Celle royne Blanche d'Espaigne fut moult vaillante dame et de saincte vie; mais compte n'en tint le roy Pietre qui pou la vèoit, ainçois tenoit Juifves et Sarrazines ses concubines; et de mauvaise créance fut en la foy; et tant se gouverna par Juifs et Sarrazins tant de son hostel comme de ses villes et chasteaux, dont les princes et barons de son pays le prinrent à enhayr, et mesmement de ses faits le blasmerent bien. Et prindrent Henry son frère, conte de Tristemart [2], qui chevalier fut de grant emprinse, preud'omme et plein de grant vaillance, et de Pietre estoit ains-né; mais à Pietre fut la coronne donnée, comme vous orrez cy après.

CHAPITRE LVII.

Comme le roy Alfonse fiança la Riche Donne dont yssi le roy Henry d'Espaigne.

Alphonse le puissant roy d'Espaigne, qui tant valut en ses jours et qui le roy de Grenade mit en servage et luy fit treu [3] payer par an, par le traictié qui entre luy et les Grenadins fut fait, après la bataille d'Argezille [4] que fit en Grenade le roy Alphonse qui Sarrazins desconfit et print le roi de Belle-Marine, et le roy de Grenade y fut mort; (de laquelle bataille, le pape qui lors regnoit, et à l'eure de sa desconfiture estoit en Avignon, où sa messe chantoit, par révélation divine, après sa messe, dit aux cardinaux la manierè de la desconfiture, et en brief temps rescripvit le roy Alphonse au dit pape et aux princes de la chrestienté sa joyeuse victoire), au temps de sa jeunesse, fiança une dame de hault lignage qui de France estoit extraicte, pleine de grant beaulté, et nommée la Riche Donne [1]: tant alla le roy environ la riche dame les finançailles durant, que en elle engendra Henry et trois filles. Et depuis la voult le roy espouser, comme raison estoit; mais aulcuns de ses princes luy deslouerent [2]; et tant firent qu'il se maria aultre part à une dame qu'il espousa, de la quelle Pietre yssit. Et par ce, fut Henry nommé bastard; et moult s'entre amerent les freres longuement, jusques à tant que Pietre print à soy mal gouverner. Ung jour advint que le roy Pietre et Henry estoient en leur palais de Burgues [3]. Et au dit Henry dit Pietre: que une jeune damoyselle, fille d'ung prince d'Espaigne, qui son parent estoit, luy alast querir, pour en faire son plaisir. De ceste chose fut Henry moult courroucé, et dit à Pietre: « Mon» seigneur, vous sçavez que, après ceulx qui » de monseigneur mon pere Alphonse, dont » Dieu ait l'ame! sont descendus, ceste da» moyselle est vostre plus prochaine de lignaige » et qui plus tost devroit heriter à la coronne.» Ceste response print Pietre en grant desdaing, et orgueilleusement dit à Henry: « Fils » de putain, si la damoiselle ne me vas querre, » saches que je te courrouceray du corps. »

Adonc Henry plein de grant destresse vint au pere de la damoyselle conter son affaire, qui en son cuer pensa tost la mauvaistié de Pietre et humblement dit à Henry: « Sire, je suis » vostre povre parent, et bien voys que à la » puissance de Pietre ne puis resister; mais, » si moy ayder vous plaisoit, sachez que vous » seriez roy d'Espaigne, car plus y avez droit » et raison que Pietre le desloyal. »

Adonc luy demanda Henry qu'il lui plaisoit qu'il fist; auquel il dit: « Sire, je vous prie » que ma fille, qui la plus gentil femme est » de toute Espaigne, vueillez prendre à femme, » et contre tous hommes vivans jeà et les aultres » barons de la terre nous alierons avec vous. » Et saichez que, se Pietre vous est contraire,

[1] Pierre-le-Cruel, fils d'Alphonse XI et de Marie, infante de Portugal.

[2] Transtamare. Il était fils d'Alphonse XI et d'Éléonore de Guzman.

[3] Tribut.

[4] Algésiras.

[1] Du mot espagnol *dona*, dame.

[2] Déconseillèrent.

[3] Burgos.

Digitized by Google

» nous serons en vostre aide. Et se d'aventure » à present Pietre vous vouloit courir sus, re- » traiez vous seurement en Arragon et d'illec » au pays de France. En sur que tout vous dis » pour vrai que, au temps de mon enfance, je » fus à Tolete[1] demeurant, et souvent repai- » roye avec ung maistre de nigromancie[2], qui » des choses advenir racontoit plus vrayement » que nul qui fust en vie, ne oncques ne fut » trouvé mensongier. Saichez, sire, que par » maintes jounées j'ay ouy au maistre raconter » que vous mourriez roy d'Espaigne, et après » vous regneroit vostre lignée. »

De ces nouvelles se print Henry à esjouir. Et guieres ne demoura que la damoyselle espousa, puis s'en retourna à Burgues par devers le roy son frere Pietre, et luy dit que la damoyselle avoit espousée. Adonc Pietre le roy fut très courroucé et Henry voult occire; mais hastivement s'en fouyt en Arragon. Adonc fit Pietre saisir sa terre et de son royaulme le bannit. Et en Arragon demoura longuement Henry avecques le roy[3] qui le Blanc-Chastel[4] luy donna; puis vint en France, et pour le roy Charles s'arma en ses guerres.

CHAPITRE LVIII.

Comme Pietre manda au roy d'Arragon qu'il lui venist faire hommage de sa terre.

Après ce que Pietre eut son frere banny, il regna en grant orgueil. Et en l'an de l'Incarnacion mil trois cens soixante quatre, il envoya ambassadeurs par devers le roy d'Arragon lui signifier que de la couronne d'Espaigne estoient tenus et dependans les royaulmes d'Arragon et de Maillorgue[5], en luy faisant commandement que, au quarantiesme jour ensuivant, il fust au palais royal de Burgues, pour les hommaiges d'iceulx royaulmes d'Arragon et de Maillorgue faire au dit roy Pietre; et bien sceust que, si en defaut en estoit, il entreroit en sa terre à brief jour.

Pour ces nouvelles fut le roy d'Arragon en grant esmay[6]; mais semblant n'en fit, ainçois debonnairement receut les ambassadeurs et leur dit que, se Pietre guerréoit à nul prince vivant, qu'il estoit prest d'aller à son secours; mais, quant à l'ommaige, il ne trouvoit point en son conseil que de son royaulme eussent oncques fait ses predecesseurs aux roys d'Espaigne hommage; et en droit soy, toute aultre chose estoit prest de faire pour Pietre le roy, son honneur gardant, et sans la seigneurie de sa couronne abaisser.

[1] Tolède.
[2] Néchromantie.
[3] Pierre dit *le Cérémonieux*.
[4] Blamont.
[5] Mayorque.
[6] Crainte.

CHAPITRE LIX.

Comment Pietre envoya ses deffiances au roy d'Arragon.

Du roy d'Arragon se departirent les ambassadeurs, et par devers le roy Pietre leur seigneur retournerent à Burgues, auquel ils raconterent la response; laquelle Pietre print en grant desdaing; et briefvement envoya sa defiance[1] au roy d'Arragon qui en la cité de Berchelonne estoit.

CHAPITRE LX.

Comment Pietre alla en Arragon.

Grans gens assembla Pietre; et en Arragon entra en grant effort, en ardant et exillant le pays; et tant fit que à luy se rendirent plusieurs villes et chasteaulx jusques ès mons de Catheloigne[2].

CHAPITRE LXI.

Comment Pietre envoya estrangler la royne sa femme.

Quand Pietre approcha les montaignes qui Arragon encloyent, ne oncques mais habitées n'avoient esté, tant fit grant assemblée de peuple que les montaignes et les rochiers fit tranchier au sizel pour passaige avoir.

En l'ost de Pietre estoit ung juif auquel il créoit plus que en homme du monde qui fust en vie, et chief de son conseil estoit. Icelluy juif une fille avoit, qui moult belle estoit, et de jour en jour ymaginoit trouver voye que Pietre la print à femme. Si advint que une journée le juif dit au roy: « Sire, merveilles est de » vous, qui femme avez et n'en avez point; » car vostre femme n'a enfant ne jamais nul » n'en portera. Et voir est que, se vous tres- » passez de ce siecle, le royaulme descendra ès » mains de Henry-le-Bastart, qui vostre en-

[1] Défi.
[2] Catalogne.

Digitized by Google

» nemi mortel est. Pour ce, sire roy Pietre, » vous conseille que vous fassiez vostre femme » mourir et en vostre royaulme en preniez une » aultre qui puisse porter lignée. »

A ce s'accorda le roy; et hastivement envoya ung de ses sergens d'armes au chastel où la royne estoit, qui, tantost que elle vit le sergent, mua couleur, comme celle qui sa mort sçavoit, et bien humblement luy dit : « Beaulx » amis, bien sçay que du commandement » de monseigneur es cy venu pour moy deli- » vrer de ce monde; mais je te prye que en la » chapelle de céans avant ma mort me laisses » aourer mon créateur pour luy demander » pardon de mes peschiés; et je prieray Dieu » pour toy; puis peux ordonner de ma vie à ton » plaisir, puisque m'a voulu monseigneur mettre » entre tes mains. » Rudement luy respondit le sergent : « Dame, bien me plaist accomplir » vostre requeste; mais vostre oroyson povez » bien abregier, s'il vous plaist : car icy ne » puis-je longuement sejourner. »

CHAPITRE LXII.

Comment la royne fit ses oroisons à Dieu avant sa mort en sa chappelle.

Hastivement s'en entra la royne Blanche en sa chappelle pour faire ses oroysons, et se mit devotement à nuds genouls, disant : « Mon » créateur, très humblement je te crye mercy » de tous mesfais que te fis oncques. » Et en haulte voix moult d'aultres belles parolles piteuses dit la dicte dame, que le dit sergent ouyt et despuis les relata. Et tant longuement y demoura que au dit sergent ennuya, qui tantost alla prendre la royne par le bras et luy dit : « Dame, plus icy ne povez estre, mais mou- » rir vous convient. » Puis enmena la royne en sa chambre, et de grant douleur pleine se laissa cheoir sur son couessin.

CHAPITRE LXIII.

Comment la royne d'Espaigne fut estainte, qui seur fut de la royne de France.

Asprement vint le sergent d'armes qui ung couessin print et sur le visage de la dame l'assit, et tant fit que en pou de heures la dame estaignit, et fina de ce siécle[1]; pour laquelle Nostre-Seigneur fit et fait de jour en jour moult de miracles; et au pays d'Espaigne la reputent pour saincte; et devotement y va le commun peuple et de grans seigneurs, pour la saincte royne Blanche requerir et prier.

[1] Blanche de Bourbon avait vingt-cinq ans quand elle fut tuée, en 1361.

CHAPITRE LXIV.

Comment Pietre se repenti et des-manda[1] la mort de sa femme.

Le second jour après que le roy Pietre eut son sergent d'armes envoié la royne occire, il manda le juif qui ce conseil luy avoit donné et lui dit : « J'ay mal ouvré, de ma femme en- » voyer murdrir, qui de la plus noble lignée de » tout le monde est extraicte; et toute ma vie » l'ay veue de bonne vie; et moult suis en » doubte que mal ne m'en viengne. Une fois » estoie en Grenade, et devant moi fis amener » une femme de grant eage qui des choses ad- » venir sçavoit parler trop certainement. De mon » affaire luy enquis; et après ce qu'elle m'eut » bien avisé, elle me dit que riens elle ne me » descouvreroit. Mais moy, qui moult desiroie » de mon estre sçavoir, la priay tant qu'à la » fin me dit : « Sire, roy d'Espaigne, encores » sera un temps que du lignaige royal de » France aurez à femme une dame de saincte » vie, laquelle sans achoison ferez murdrir; » si en aviendra que le royaulme en perdrez » et en la fin finirez piteusement; car la teste » en aurez tranchée. » De ces parolles me recorde » souventes fois; et en ma pensée de tems à » aultre me trouve moult triste et doulent. » Pour ce vueil que hastivement soient en- » voyées mes lettres à mon sergent, par les- » quelles je luy escrips que la royne il n'occie » point. »

De l'ost du roy Pietre, s'en partit ung chevaucheur qui tant alla par ses journées que, à deux lieues près du chastel où la royne fut occie, encontra le sergent d'armes qui le meurdre avoit fait, et les lettres du roy Pietre luy bailla. Quand le sergent vit ce que le roy Pietre luy mandoit, esbahy fut, pour ce que jà avoit la dame occie; et par devers le roy ne s'en osa aller, ainçois s'en fouyt en Seville-la-grant, dont né estoit. Jusques au chastel ala le chevaucheur qui la royne devoit delivrer de mort. Là trouva des damoiselles de grand eage qui la royne avoient servie; et de sa mort plouroient sy tendrement, et tout le peuple d'entour,

[1] Décommanda.

Digitized by Google

que piteuse chose estoit à veoir. Ainsi fut la bonne royne occie et en povre estat enterrée.

CHAPITRE LXV.

Comment la royne fut plourée du peuple d'Espaigne, et des miracles que elle fist.

Et advint que, en portant la royne enterrer[1], accouroient les povres que en sa vie elle soustenoit, qui grant dueil demenoient, disant : « Las ! or nous est le soustenement de nos » povres vies defailly. » Et luy baisoyent les piés. Là avoit ung aveugle et deux ladres qui, tantost que de la royne eurent baisé les piés, furent garis par la voulenté Nostre-Seigneur. De ces miracles courut tost la renommée par la terre d'Espaigne. Et de toutes pars se faisoyent malades apporter à la sepulture, et d'illec retournoyent en santé.

CHAPITRE LXVI.

Comment le roy Pietre sceut la mort de sa femme, et comment il en fist merveilleux deuil.

Du chastel se départit le chevaucheur qui tant alla qu'il retourna en l'ost de Pietre, auquel il raconta l'occision de la royne et comme son sergent d'armes s'en estoit fouy en Séville, et comment enterrée avoit esté povrement, et aussi le grant deuil que le peuple en demenoit. Après, luy conta les grans miracles des trois hommes qui luy vindrent baiser les piés quand on la portoit en terre, et comme santé recouvrerent en la présence tous trois, et comme plusieurs gens accouroyent à sa sepulture pour santé recouvrer, et la grant plainte que l'on faisoit d'elle. Quand Pietre le roy ouyt ces nouvelles, il chéit pasmé; et, au relever, commença tel dueil à demener que reconforter ne le povoit nul. Et en son grant dueil disoit : « Ah ! » Blanche, royne saincte et extraicte de la » saincte et plus haulte lignée qui au monde » soit, et par qui estoye tant honnouré que » digne n'estoie point de telle femme avoir ! » las doulent ! comme maulvaisement t'ay fait » mourir si vilement ! Eh Dieu ! comme si ce qui » me fut dit en Grenade m'advenoit nuls hom- » mes ne me devroient plaindre ! » Parmy l'ost commença tantost grand dueil chascun à faire pour la royne, qui de petits et de grans estoit aimée. En ce grand dueil, fit Pierre saisir le Juif qui le conseil luy avoit donné de la royne faire occire.

[1] Elle fut enterrée au monastère de Saint-François à Xerez.

CHAPITRE LXVII.

Comment messire Bertand assembloit grans gens pour conquérir Belle-Marine et Grenade, et roy en vouloit estre.

Au temps que Pietre le roy guerroyoit Arragon et conqueroit de jour en jour plusieurs villes et chasteaulx et destruyoit le pays, en plusieurs lieux assembloit messire Bertrand grant chevalerie, pour Grenade et Belle-Marine conquerre sur Sarrasins, et roy s'en vouloit faire coronner. Et estoit son intencion que de Grenade entreroit en Chippre pour le bon roy[1] secourir qui Satalie avoit conquise et le souldan avoit occis; et de nouvel avoit prinse et conquise la cité d'Alexandrie; et de jour en jour conqueroit terre sur Sarrasins, en tenant son chemin vers Jherusalem : car roy s'en faisoit nommer; et illec, sur le sainct sepulcre de Nostre-Seigneur, se pensoit faire coroner. Mais durement luy fut fortune dure et contraire; car de nuyt et appensément[2] en son lit fut occis par son frere : dont grant deuil fut demené par tous les royaulmes chrestiens; car de si grant chevalerie fut renommé, et tant avoit Sarrasins grevés, que en son vivant fut tenu le plus vaillant roy chrestien qui pour lors en vie fust.

En ce contemple, vindrent nouvelles en France, de l'occision de la royne Blanche d'Espaigne, laquelle estoit seur du duc de Bourbon et de la royne de France, qui grant dueil en demenerent. Et mesmement le noble roy Charles en fut moult doulent.

CHAPITRE LXVIII.

Comment messire Bertrand traicta avecques les Grans Compaignies près de Challons.

Pour les Grans Compaignies mettre hors de France, se partit de Paris messire Bertrand, et à saufconduit alla par devers les capitaines qui près de Chalons-sur-Sone se tenoient. D'iceulx capitaines estoient messire Huet de Cavrelay, messire Jehan d'Evreux, messire Mathieu de Gournay, le vert chevalier, Robert Scot

[1] Pierre Ier, assassiné le 15 janvier 1369.
[2] De propos délibéré.

Digitized by Google

et aultres jusques au nombre de vingt-cinq capitaines, qui de la venue de messire Bertrand furent moult lies et grandement l'honnorerent. Et après ce que longuement se furent esbatus ensemble, voult messire Bertrand traictier avecques eulx du fait pour le quel venu estoit à eulx, et son affaire leur conta en ceste manière: « Seigneurs, à vous m'envoye le roy » Charles de France qui, pour nostre loy exaul- » cier, sur Sarrasins veult faire une armée. Et » en Chippre, pour le bon roy aidier, vouloit » son armée adresser; mais mort est le bon » roy piteusement, par son frère qui occis l'a: » dont grant perte est à la chrestienté, et moult » en est le roy de France doulent. Et d'aultre » part, sont venues de par deça nouvelles qui » moult sont desplaisans: c'est de ma dame » Blanche de Bourbon, seur de la royne de » France et de monseigneur de Bourbon, la- » quelle avoit à femme Pietre le roy d'Espaigne » qui murdrir l'a fait sans achoison. Pour ceste » chose est le roy conseillé de adresser son » armée droit en Grenade sur Sarrazins; et » d'illec pourra-l'on descendre en Chippre; et » bien peut estre que parmy Espaigne passera » l'armée, pour le roy Pietre grever qui de » mauvaise créance est[1]. De Juifs et Sarrazins » est lui, sa finance et tout son royaulme gou- » verné. De ceste armée a pleu au roy me bail- » ner la charge, qui de tel honneur ne suis pas » digne; et à vous, qui de chevalerie estes tant » renommés, comme chascun scet, je m'adresse, » en vous suppliant que, pour nostre foy exaul- » cier et maintenir, vous plaise estre mes frères » et compaignons de l'armée. Et certes, à mon » advis bien devons à présent à Dieu faire service » et considerer comment mauvaisement avons » nos vies usées jusques-cy: car vous sçavez » que en France sont les guerres affinées, où » tant de maulx avons fais que pires sommes » que larrons: car, les guerres durans, avec ce » que au peuple avons peu tollir, nous avons » femmes ravies, occis hommes, bouté feus en » villes et eglises et lesdites eglises desrompues » et violées. Par moy mesme le puis sçavoir, » qui de maulx ay tant fait et fait faire. Et » bien vous en povez nommer mes compaignons » et vous vanter de moy encore passer en pis » faire. Vous sçavez aussi, seigneurs, que loy » n'avez ne aveu de prince, du peuple et de » France ainsi grever, et de jour en jour mettez » à destruction sans loyal titre de guerre; et » plus loyal titre pour nos ames sauver, ne » pouvons trouver que des ennemis de la foy » guerroier. Saichez, seigneurs, se à compa- » gnon me voulez prendre, et croire me voulez, » je vous feray tous riches, et acquerrez hon- » neur; et bien vous diray la voye. »

Sur les parolles de messire Bertrand se mistrent à conseil les capitaines à part; puis appellerent messire Bertrand, et, de par les capitaines, parla messire Huet de Cavrelay et dit: « Bertrand, beau sire et frère et compain, » pour la loiaulté et vaillance de vous, qui au- » jourd'uy estes miroir de chevalerie, de vous » suir[1] et estre avecques vous en tous cas » sommes aprestés. Et ce vous responds-je de » par tous les capitaines; et en outre pour moi » vous requiers que vostre compaignon d'ar- » mes vous me veuillez retenir. »

De ceste response mercya messire Bertrand bien humblement les capitaines, et moult se humilia envers eulx qui moult le honnourerent; et sur tous se mist Cavrelay en effort de le plus honnourer. Et illecques s'accompaignerent de messire Bertrand humblement Cavrelay et tous les autres capitaines anglois qui contre tous le promirent servir, excepté contre le roy Edouart et son fils le prince de Gales. Et tant fit messire Bertrand que les capitaines, sur la fiance de sa loyaulté seulement, sans sauf conduit, vindrent à Paris devers le roy qui, pour l'amour de messire Bertrand, les receut à grant joie.

Au chastel du Temple fit le roy les capitaines logier; et par sa chevalerie les fit festoier. Là traicta messire Bertrand, qu'à iceulx capitaines donna le roy deux mille francs; et les chasteaux qu'ils tenoient delivrerent, et se mirent avec messire Bertrand qui bien tost se trouva à grans gens assemblés. En l'assemblée furent le conte de La Marche, messire Bertrand du Guesclin, chief de la compaignie, le mareschal d'Audenehan, le sire de Beaujeu, le Bègue de Villennes, messire Olivier de Mauny, chevalier de renom, et ses deux frères, messire Huet de Cavrelay, messire Jehan d'Evreux, messire

[1] Voyez à la fin de cette chronique une chanson en langue toulousaine composée sur ce sujet et intitulée *la Bertat*. Elle est de l'époque, et on y voit que chacun pensait marcher à une croisade en marchant contre don Pedre.

[1] Suivre.

Digitized by Google

Robert Scot, chevalier anglois, messire Guillaume Boitel et plusieurs autres chevaliers et escuyers françois et anglois et autres de plusieurs nacions et contrées. Et leur chemin prindrent droit à Avignon.

Tant chevaucherent les capitaines que devant Avignon vindrent; et à Villeneufve se logerent, auxquels envoya pape Urban le quint ung cardinal, pour sçavoir que faire vouloyent. A Villeneufve vint le cardinal; et parla le cardinal aux capitaines; et par leur ordonnance respondit le mareschal d'Audenehan, qui preud'ons estoit, saige et bien parlant, et dit: « Sire, à nostre saint père s'adressent mes» sire Huet de Cavrelay, le vert chevalier, Ro» bert Scot, Jehan d'Evreux, Guillaume Huet » et aultres de ceste gent qui en France ont » guerroyé et les eglises et femmes violées, » bouté feus et faict occision et pilleries, dont » n'a guieres getta le pape sentence sur eulx. » Et par la voulenté du roy de France, qui » toutes offfenses leur a pardonné, sont » cy venus en la compaignie de messire Ber» trand du Guesclin et du conte de La Mar» che, qui ceste armée conduisent en Grenade » sur Sarrazins, pour la chrestienté exaulcier. » Et par cy ont prins leur passaige, pour leur » absolution obtenir. Pour ce, sire, de par eulx » vous dis leur confession et leur requeste: si » pourrez ces choses dire au pape. Et en oultre, » de par toute l'armée, lui direz que, comme, » pour Nostre-Seigneur servir et sa foy exaul» cier, le trésor de l'église aye esté anciennement » ordonné estre employé en tels usages comme » ceste armée, dont, au plaisir Nostre-Seigneur, » grant bien s'en ensuivra, nostre sainct pere » le pape, avecques son absolucion de peine et » de coulpe, envoye cy du du trésor de l'es» glise deux cens mille francs.

Ceste responce rapporta le cardinal au sainct pere, qui des fenestres de son palais regardoit les varlets courir sur leurs chevaulx, qui en fourageant sur le pays d'Avignon couroient çà et là et tout pilloient en courant et racourant sur leurs chevaulx. « Dieux! dit le pape, bien se tra» vaillent ceste povre gent pour enfer acquerre.» Puis dit au cardinal, quand la responce eut oye. « Merveille est de ceste gent qui absolu» cion et argent demandent, et on a accoustu» mé, quand on prent cy absolucion, de de» niers donner.»

Adonc manda le pape ceux d'Avignon, qui la moytié de la composition promistrent paier et sur eux l'assirent; puis fut l'argent apporté avec l'absolucion à messire Bertrand, auquel il fut rapporté que de ceste assiette se complaignoit le peuple d'Avignon. Dont il lui despleut; et manda le prévost, et puis luy dit: « Amis, » vous direz au pape: que de l'eglise et non du » peuple doit cest argent venir, et les deniers » qui sont venus du peuple et qui d'eulx ont » esté receus, leurs restituez. Et bien luy direz » que d'icy ne partirons jusques à ce que de » l'eglise soyons payés. »

Quand le pape vit que aultrement ne pouvoit estre, il envoya l'argent du sien; et à ceulx d'Avignon fut leur argent rendu: dont moult prièrent pour messire Bertrand.

CHAPITRE LXIX.

Comme le duc d'Anjou conseilla à messire Bertrand guerroier le roy Pietre.

Là estoit le duc d'Anjou qui, de par le roy Charles son frère, gouvernoit le païs de Languedoc; et en à part parla à messire Bertrand en ceste manière: « Bertrand, beaux amis, vous » sçavez la desloyaulté du roy Pietre d'Espaigne, » qui sa femme a fait murdrir et son frère ban» nir hors de son royaulme par sa cruaulté, et » par raison doit estre Henry roy. Vray est que » en Arragon est Pietre qui le royaulme guer» roye, et au secours du roy est Henry. En » Arragon adressez vostre chemin et vostre ar» mée contre Pietre, qui sur nous a voulu » terre conquerre, et nostre cousine Blanche de » Bourbon a fait mourir villainement.»

Moult honnora le duc la chevalerie; puis prindrent congié et entrèrent en leur chemin.

CHAPITRE LXX.

Comment le roy d'Arragon receut Bertrand à Perpignan et sa compagnie, et comment messire Bertrand passa par Arragon.

Tant chevaucha Bertrand atout[1] ses osts que d'Arragon approucha. A Perpignan fut le roy d'Arragon qui secours mandoit de toutes pars pour aler contre Pietre, qui par le royaulme chevauchoit en ardant et exillant le pays, et prenoit villes et chasteaulx. De la venue messire Bertrand fut moult esjouy le roy d'Arragon, et

[1] Avec.

Digitized by Google

envoya au devant de luy pour le haster. Au Chastel-Blanc [1] estoit adonc le conte Henry d'Espaigne, sa femme et ses enfans et grant compaignie d'Espaignols. Tantost qu'il sceut la venue de Bertrand, de son chastel se partit, et devers luy vint et moult le honnora; et luy monstra les desloyaultés de son frere Pietre le roi, qui si mal regnoit et qui de sa terre s'estoit saisi et banny l'avoit. Moult doulcement monstra Henry à Bertrand ses faits et à la chevalerie qui grant pitié en print. Et bien dirent que à luy apartenoit le royaulme d'Espaigne, et moult le reconforterent.

Tant parlerent ensemble Henry et la chevalerie que entre eulx fut faite une alliance; et entreprindrent le roy Pietre guerroyer, et conquerir le royaulme au nom de Henry, qui moult humblement les mercya et en son chastel les mena, où moult honnorément furent receus de la dame et à grant joie.

Au partir du Chastel-Blanc chevaucherent au chastel de Perpignan où fut le roy qui, pour leur venue, tint la court pleniere et moult les honnoura. Puis fit son conseil assembler avec la chevalerie, et parla le roy d'Arragon en ceste maniere, qui de tous fut voulontiers ouy et escouté: « Seigneurs, dit le roy, j'ay entendu que » pour aler en Grenade estes cy venus, pour » Sarrazins grever; je vous jure que près de » vous avez les ennemis de la foy et belle terre » à conquerre, se faire le voulez, et il n'a en ce » monde plus mescréant en Dieu que Pietre qui » si villainement à sa femme murtrie, qui du » saint et hault lignaige de France estoit descendue et tant estoit de saincte vie. Vous véez » aussi comme il a chassié Henry et banny de » son pays et sa terre tollue, qui par raison devroit estre roy, comme premier fils du roy » Alphonse; et ses trois seurs fit mettre devant » les lions pour les devorer, qui doulcement se » coucherent encontre elles et les lecherent. Par » Juifs et Sarrazins se gouverne entièrement » Pietre, et tous princes veult mettre en son » servaige. Et certes, contre si très desloyal » prince et mescréant bien devriez vous mener guerre. Bien vueil ores que vous sachiez que, si contre luy voulez guerre mener » et maintenir, de tout mon povoir vous feray » secours de gens d'armes et de chevaulx. »

Appertement respondit Bertrand: « Sire, » nous avons ouy raconter toute la geste des » enfans Alphonse; et bien savons certainement » que vray roy d'Espaigne doit estre Henry. Si » sachiez, sire roy, que jamais en nos contrées » ne retournerons jusques à tant que Henry » soit coronné, et que du meurtrier desloyal qui » du sang de Bourbon a fait ceste occision si vil« lainement, en soit prinse vengence. Et en » briefs jours entrerons au pays d'Espaigne, » pour le pays conquerre. »

Ceste emprinse jurerent le conte de La Marche, nepveu de la royne Blanche d'Espaigne, le maréchal d'Audenehan, le sire de Beaujeu et toute la chevalerie qui avec messire Bertrand furent: dont le roy d'Arragon fut moult esjouy, et plus que devant les honnoura. Et guieres ne demoura que Bertrand print de lui congié et son chemin adressa parmy Arragon, en allant droit en Espaigne.

Pour la venue de Bertrand, se partit Pietre bien hastivement d'Arragon, et en Espaigne dedans la cité de Burgues se retrahyt luy et ses osts, et briefvement fit ses chasteaulx garnir. Tantost que Pietre fut à Burgues, il manda le juif devant soy, qui conseillé lui avoit la mort de la royne sa femme, et luy dit que ses dens luy falloyt rançonner chascune de cent mille royaux d'argent, ou se non toutes les feroit arracher. La rançon accorda le juif qui moult fut riche, mais pour ce en grand povreté chéit. Quand Pietre sceut qu'il eut toute le chevance du juif, il lui fit traire les yeux, et à tenailles de fer ardant lui fit la langue coupper, et puis escarteler le fit, et puis pendre. Après l'exécucion du juif, vint Pietre visiter la sepulture de la royne moult piteusement et la fit faire moult noblement et richement apporter en la sépulture des roys.

CHAPITRE LXXI.

Comment Bertrand entra dedans Espaigne droit à Marguillon.

En ce contemple, chevaucha tant Bertrand atout ses osts que d'Espaigne approucha. Et par le conseil de Henry adressa ses osts Bertrand devant Marguillon [1] où ville et chastel a fort bien séant, sur l'entrée du royaume; et illec, en la terre chalengant, print Henry nom de roy et la ville assiega.

Lendemain fit la ville et le chastel de tel ef-

[1] Blamont.

[1] Magalon, au nord, sur la frontière d'Espagne.

Digitized by Google

fort assaillir, que prins furent en pou d'eures. Plusieurs riches juifs fit emprisonner Bertrand, pour leurs richesses avoir, et dedens Marguillon sejourna Bertrand par deux journées. Au tiers jour vindrent devant Burgues où avoit forte ville et chastel bien séant. Asprement fit le chastel assaillir; et courageusement se deffendirent ceulx qui dedans estoient; mais en la fin se rendirent à Henry et à Bertrand. Et là furent occis tous les juifs et Sarrazins qui dedens estoyent. En Burgues sejournerent Henry le roy et Bertrand du Guesclin; et à Bertrand donna Henry la ville et comté de Burgues. De Burgues se partirent Henry le roy et Bertrand qui leur chemin tindrent droit à Brevesque[1] où ville a forte et bien close de double muraille seure, et à ung des bouts ung fort chastel.

Pour la ville assaillir, ordonna messire Bertrand que Huet de Cavrelay et la chevalerie anglesse d'ung costé assaudroient, et le roy Henry et les Espaignols d'aultre part, et les Françoys d'aultre part. Là commença l'assault fort et merveilleux; et, d'aultre part, grandement se deffendirent ceulx de Brevesque. Et advint que, l'assault durant, Bertrand dit aux Françoys, que dedens Brevesque estoient Anglois entrés, qui encores n'estoyent pas descendus ès fossés. Quand ces mots entendirent François, en eulx n'eut que courrouscer, car bien créoient messire Bertrand. Adonc enforcerent l'assault, et de telle vertu, que dedens Brevesque entrerent jusques au milieu de la ville, avant que Anglois fussent au pié des murs. Ainsi fut prinse Brevesque, où moult de richesses avoit. Et tous les juifs et Sarrazins qui dedens estoient fit Bertrand occire; mais chrestiens furent receus à mercy.

Quand ceulx du chastel virent que la ville estoit prinse, ils rendirent le chastel à Bertrand, et leurs corps et chevances à sa mercy; lesquels il receut moult debonnairement, et le chastel fit bien garnir.

De la prinse de Brevesque sceut bien Pietre nouvelles, qui en Burgues fut. Et devant luy manda les bourgois de la ville; et leur dit: que entre les bourgois de Toulette estoyent advenus de bien grans discors, pour lesquels apaiser aler luy convenoit, et requis l'en avoyent par leurs lettres. Bien se apperçurent ceulx de Burgues que, pour double des Francois, se vouloit Pietre retraire. Là parla ung bourgois à Pietre moult haultement, qui de tous fut bien ouy, et dit en ceste maniere: « Sire roy, à voie de per-» dicion et en grant douleur mettez vostre » royaulme et vos subjets, qui sçavez la puis-» sance des François que briefvement Henry » et Bertrand doivent cy amener, pour la ville » assieger. Et sans pastour, sire, vous plaist-il » laisser par ceste voie vostre ville royalle et » le chief de vostre royaulme. Bien scet-on que » despuis Charles-maigne[1] le grant roy puis-» sant qui tant valut, et qui après la mort Rolant » et les aultres pers de France qui occis furent » en la desconfiture de Ronchevaulx, coronna » à roy d'Espaigne dedens Burgues, ainçois » ne furent coronnés les roys d'Espaigne aultre » part qu'à Burgues. Pour Dieu, sire, ne nous » laissez ainsi! car seulement pour vostre pre-» sence, ung de nous vouldra mieulx dix, que si » aultre part vous traiez. »

Sur ces parolles songea le roy Pietre, puis dit aux bourgois: « Amis, besoing est que » briefvement soyons à Toulette; et bien som-» mes asseurés de nostre ville de Burgues, qui » bien est garnie de bonnes gens pour Fran-» çois contr'ester; et, d'aultre part, à Tou-» lette ferons telle assemblée que, si dedens » nostre regne Henry ne Bertrand font long sé-» jour, nous les combatrons. »

Ainsi departit Pietre de Burgues et s'en ala à Toulette, où bien fut receu. Le partement de Pietre sceut Bertrand, qui par devers le roy Henry et le conte de La Marche vint, et leur dit que plus n'y avoit de l'arrester, fors que d'aler appertement devant Burgues dont Pietre s'en estoit fouy.

Lendemain bien matin, partirent de Brevesque Henry, le conte de La Marche et Bertrand, le mareschal d'Audenehan et tous les aultres capitaines françois et anglois. Et tant chevaucherent atout leurs osts que Burgues approcherent. En grant esmay furent ceulx de Burgues, pour la venue des François. Pour ce, s'assemblerent les bourgois et par devant l'evesque s'en alerent requerir conseil, lequel evesque parla aux bourgois en ceste manière: « Mes enfans, voir est que je suis votre espiri-» tuel pere, et à vous conseiller selon mon sens » y suis-je tenu le faire loyaulment. Bien sçay » que à la Riche Donne, qui dame fut de grant

[1] Briviesca.

[1] Charlemagne.

Digitized by Google

» vaillance, le roy Alphonse, qui fiancée l'a-
» voit, engendra Henry qui cy vient nous
» assiegier, puis par la cruauté d'aulcuns ba-
» rons la laissa et en print une aultre. Et
» vrayement, puis que le roy avoit sa foy
» baillée à la dame et à elle avoit eu atou-
» chement, rien ne povoit le mariage desfaire.
» Et en mariage loyal fut engendré Henry
» par ceste voye; et bien scet-on que en l'aultre
» dame le roy engendra Pietre qui ores regne,
» qui, par les raisons que vous ay contées, deust
» estre bastard mieulx que Henry, qui de droit
» deust regner. »

» Vous sçavez, mes enfans, comme Pietre
» est mescréant en Dieu et comme mauvaise-
» sement a fait murtrir sa femme qui du hault
» et sainct lignaige de France estoit, et la meil-
» leure qui fust en vie et plus saincte dame. Et
» bien y appert; car par elle Nostre Seigneur
» fait de jour en jour miracles très evidens. A
» briefs mots, je conseilleroye que Henri, qui
» nostre droit sire doit estre, receussions. Et
» mesmement vous voyez comme Pietre vous
» a cy laissés. Et en sur que tout, sçavez assez
» comme il est hay de tous par le royaulme:
» car oncques ne maintint justice, ne de
» luy ne povons avoir secours; et bien povez
» sçavoir que, pour l'amour de la bonne royne,
» guerre ne nous fauldra par son hault lignai-
» ge, tant comme Pietre soit vivant. Et par son
» lignaige nous est ceste guerre survenue. Si
» en povez faire ce que Dieu vous en donra en
» voulonté et conseil. »

CHAPITRE LXXII.

Comment ceux de Burgues apportèrent les clefs à messire Bertrand du Guesclin.

Au conseil de l'evesque se tindrent tous les bourgois; mais le contredirent les juifs. Adonc la ville s'arma, et les juifs et Sarrasins occirent. Après l'occision des juifs, l'evesque et les bourgois de Burgues, vestus tous de livrée qui devant eulx faisoient porter huit lances, en chascune desquelles lances estoit pendue une des clefs des huit portes de Burgues, sur le chemin de Brevasque, à deux lieues de Burgues, rencontrerent Henry, le conte de La Marche et messire Bertrand et la chevalerie qui tantost descendirent contre la croix. Et reveremment apporterent ceux de Burgues les clefs de la ville à Henry, qui debonnairement les receut. Et, à l'entrée de la cité, jura les maintenir en leurs franchises et libertés, tout ainsi que fit en son temps le bon roy Olivier, fils du roy Leon d'Espaigne. Ainsi entrerent dedens Burgues, Henry le roy d'Espaigne, le conte de La Marche, messire Bertrand et la chevalerie, qui honnourément y furent receus.

CHAPITRE LXXIII.

Comment le roy Henry fut coronné roy d'Espaigne.

En ce temps estoit la femme Henry en ung chastel sur l'issue d'Arragon, au Chastel-Blanc, près de l'entrée d'Espaigne, pour tousjours ouyr nouvelles de son seigneur. A ung soir dit Bertrand à Henry, en la presence du conte de La Marche, du sire de Beaujeu, du mareschal d'Audenehan et de toute la chevalerie: « Sire, dedens Burgues estes, la mercy
» nostre seigneur et la chevalerie qui cy est!
» Tousjours vous avoye promis que roy d'Es-
» paigne coronner vous feroye. Et bien avez
» le lieu à present, s'il vous plaist; car dedens
» Burgues où estes, ont esté et sont tousjours
» les roys d'Espaigne couronnés; et, d'aultre
» part, de jour en jour se rendent à vous villes
» et chasteaux, tellement que, Dieu mercy! la
» plus grant partie est aujourd'ui à vostre com-
» mandement et obéissance. Et au plaisir Nos-
» tre-Seigneur, aurez briefvement le surplus à
» vostre commandement. Pour ce, et pour ma
» promesse acquitter, vous veuil requerir que
» coronner vous fassiez, vous et madame vostre
» femme qui bien y doit avoir partie. »

Devant tous parla le conte de La Marche, qui le plus noble homme fut, et de soy estoit chevalier appert et plain de grant hardement; et dit à Henry: « Sire, loyaulment vous con-
» seille Bertrand; si loueroye[1] que la dame
» mandissiez. »

A ce s'accorda Henry, qui sa femme manda; et vint à grant arroy. Et de Burgues yssirent pour aler à l'encontre d'elle le conte de La Marche, messire Bertrand, le sire de Beaujeu, le mareschal d'Audenehan, Le Begue de Villaines, Huet de Cavrelay, Eustace de La Houssoye, Silvestre Budes, Thibault du Pont, Aufroy de Cambrian, et plusieurs aultres, qui bien estoyent nombrés à mille chevaliers de renom. Et à deux lieues rencontrerent la royne, qui, tan-

[1] Conseillerais.

Digitized by Google

tost comme elle les vit, fut moult esjouie. Et à l'approchier s'inclina moult vers eulx, et moult les honnoura et mercya humblement. Et devant tous dit à Bertrand : « Amis et sires, bien » puis dire que de vous est la coronne d'Es» paigne tenue. »

A l'entrée de Burgues, descendit la royne pour aler à pié, jusques en l'eglise Nostre-Dame qui est la maistresse eglise. Là descendirent le conte de La Marche et le mareschal d'Audenehan, qui par les mains menerent la royne à l'eglise, et d'illec en son palais, où grant feste fut tenue. Lendemain fut toute la ville tendue; et le dimenche ensuivant, en l'an mil cccIxv [1], furent sacrés et coronés Henry roy d'Espaigne et sa femme, qui dame estoit de grant vaillance. Là eut feste grande et merveilleuse, et nobles joustes y furent faictes.

Après le sacre, donna Henry à Bertrand la duchié de Molines [2] et son royaulme luy abandonna, et au Begue de Villaines donna la comté de Ribedion [3].

Le roy despuis son coronnement ala devant Toulette; et avant son partement tint ung estroit conseil où furent le conte de La Marche, Bertrand, Le Begue de Villaines, messire Olivier de Mauny, le mareschal d'Audenehan, le sire de Beaujeu et aulcuns aultres de France, sans ce qu'oncques Anglois y fussent appelés : car on ne se fioit point trop en eulx, pour la desloyaulté qui tousjours est en Anglois trouvée. Là requit le roy Henry conseil de ses guerres achever et affiner et le demourant du royaulme conquerre.

Par la voulenté du roy Henry, parla premier Bertrand et dit : « Seigneurs, vray est que à » Toulete est Pietre, où cité a moult grant, » forte, puissante et riche, et moult y a de » saiges hommes qui de Pietre vouldroient » bien estre delivrés; et secours n'a Pietre » de nulle part. Si loueroye que tost et brief» vement fust la cité assiegiée, en l'esperance » que au roy Henry soit rendue, et, se d'illec » ne se part, prins soit : car bien verront » briefvement les bourgois que le siege ne « pourroient longuement endurer, ne encon» tre vostre chevalerie contr'ester [4] ». A ce s'accorderent tous. Et le lendemain partit le roy et toute la chevalerie pour aler devant Toulete.

De ce sceut tantost nouvelles Pietre par ses espies. Adonc, en regretant la royne sa femme, dit : « Mauvaisement me conseilla le juif tant » desloyal, par quoy la bonne royne de saincte » vie fis si villainement murtrir : car par mon » mesfait suis bien en voye par son grant li» gnaige estre destruit. Et certes, nul n'est qui » plaindre m'en doye. »

En la presence du roy Pietre avoit à celle heure plusieurs juifs. Et Pietre, qui de grant douleur fut adonques espris, osta à ung sien sergent d'armes sa masse, et en frappa ung juif tellement, qu'il l'escervella et l'occist. Et hastivement s'en fouyrent les autres juifs. Et despuis celle heure ne voult Pietre nuls juifs tenir environ luy; ainçois en fit plusieurs mourir.

Pour avoir conseil sur la venue de Henry et de Bertrand, manda Pietre ses princes et barons à Toulette. Là fut ung clerc qui des choses advenir sçavoit parler si ententivement que nul plus, et dit à Pietre : « Sire, vray est que par » l'aigle aux deux testes qui de France vole en » Espaigne devez estre du tout desherité. J'ay » ouy raconter que Bertrand, qui Henry con» duit, porte telles armes : pour quoi je tiens » que ce soit celluy aigle aux deux testes. Mais » vray est, sire, que par le premier faon des » trois liepards [1] sera vostre terre recouvrée et » l'aigle emprisonnée; et Henry vostre frere » qui sans terre sera, s'en yra fuiant par devers » le grant lyon de France, fils second du cham» pion au chief d'or [2] qui au temps de sa vie fut » prisonnier du dit faon; et lors sera Henry » fuytif sans terre. Mais quand de vous sera » le premier faon party, si envers Dieu vostre » vie n'amandez, l'aigle qui de prison sera getté » hors, retournera et volera en vostre terre, » accompaignié de plusieurs oyseaux de sa par» tie, par quoy terre et vie perdrez. »

Quand Pietre entendit que encores devoit sa terre recouvrer, il se reconforta, et dit que, se une fois recouvroit sa terre, jamais ne la perdroit. Là print conclusion Pietre que assiegier ne se laisseroit point, et lendemain partit de Toulete et à Cardonne [3] se retrahit.

De la venue de Henry et de Bertrand au plat païs la nouvelle en fut tantost sceue, et par

[1] 1366.
[2] Molina.
[3] Ribadea.
[4] Lutter contre, résister.

[1] Le prince de Galles, fils d'Édouard III.
[2] Le duc d'Anjou.
[3] Cardona.

Digitized by Google

especial environ Tolete. Et de six lieues entour se retrahyrent tous à Tolete : dont l'ost des Françoys eut grant souffreté de vivres. Quand Bertrand sceut que les vivres abaissoient, il fit les osts haster, pour la ville assieger. Adonc s'assemblerent les bourgois avec leur evesque, pour eulx conseiller. Et fut leur conclusion et conseil, que à Henry et Bertrand se rendroient. Et, par l'ordonnance de l'evesque et bourgois, se partit de Tolete ung bourgois, qui devant le roy vint, et humblement le salua, de par l'evesque et les bourgois de Tolete, et dit, de par eulx : « Sire, à vous se rent la cité de Tolete et le » païs d'entour, qui humblement vous requie- » rent que demain y vueillez entrer, et de vos- » tre grace leur jurer leurs libertés maintenir » et garder. »

Ce leur octroya Henry. Par le conseil de Bertrand, entra Henry le lendemain à Tolete, luy et toute sa chevalerie. Là fut receu noblement, et des nobles et bourgois receut les féaultés.

CHAPITRE LXXIV.

Comment Cardonne fut rendue au roy Henry et à Bertrand.

De la prinse de Tolete sceut Pietre briefvement nouvelles : dont en luy n'avoit que courroucier. Adonc partit de Cardonne et s'en ala à Sevile-la-Grant qui la meilleure ville est d'Espaigne ; et illec fut bien receu des bourgois.

Et bien sçavoit le roy Henry que à Cardonne estoit Pietre retrait ; mais rapporté luy fut dedens Tolete que à Sévile s'en aloit ; et tantost vint à Bertrand conter ces nouvelles. Pour ce, conseilla Bertrand à Henry, que tantost ses osts fussent menés de Tolete à Cardonne. Et pour ce, le roy Henry, Bertrand, le conte de La Marche, Le Begue de Villennes, Olivier de Mauny, Huet de Cavrelay, et la chevalerie qui là estoient tindrent leur chemin droit à Cardonne.

Entre Cardonne et Tolete si est une forest qui quinze lieues a de large et bien cent de long, ne en tout le chemin n'a ville ne herbergage, mais est habitée d'ours, liepars, lions, et de très mauvaises serpens moult diverses ; et moult d'aultres bestes sauvaiges y a. De ce s'esmerveillerent moult les gens de l'ost, et, le plus qu'ils pouvoient, ensemble se tindrent. Et pour sept jours y furent vivres portés. Dedens la forest entrerent François et Anglois, et, le plus fort qu'ils pouvoient se gaitoient des bestes sauvaiges ; mais oncques tant ne se seurent gaiter que là ne perdissent plus de trois cens hommes, dont les ungs furent devorés, et les aultres morurent pour le venin des serpens.

Tant chevaucherent que de la forest yssirent et Cardonne approcherent. Au devant du roy Henry vindrent à l'issue de la forest : l'evesque de Cardonne, le clergié et les bourgois en procession, et la ville rendirent au roy Henry, en laquelle il entra, et en leurs libertés les promit tenir ; et moult y fut honnouré lui et la chevalerie. A Cardonne vindrent devers le roy Henry plusieurs chevaliers et bourgois des cités et villes d'Espaigne, qui eux et leurs cités, villes et chasteaux mirent en son obéissance, dont il receut en la présence de Bertrand et plusieurs autres les hommaiges et féaultés.

CHAPITRE LXXV.

Comment Pietre envoya ses messagers à Henry.

Rapporté fut à Pietre, qui en Séville estoit, comment Cardonne et les villes et chasteaulx d'entour estoient ès mains du roy Henry qui les hommaiges en avoit receu ; et moult merveilleux dueil en commença à demener ; et, en son grant dueil, disoit : « Ha ! ha ! Bertrand, par ta grant » prouesse, à laquelle nul ne se compare au » jourd'uy, voy bien que de mon royaulme seray- » je desherité. » Et après son dueil, manda ses princes, pour soy conseiller. Par l'advis de son conseil, envoya Pietre à Henry deux chevaliers et ung clerc en lois en ambassadeurs à Cardonne. Et de par Pietre le roy, saluerent le roy Henry, Bertrand et toute la chevalerie, et en ceste maniere parlerent : « A vous, seigneurs, nous en- » voye Pietre le roy d'Espaigne, qui par mal » conseil a mal ouvré au temps passé, dont sur » luy avez prinse grande vengence. Bien voul- » droit sa vie amender et mettre le peuple de » son royaulme en tranquilité de paix, qui par » son mesfait a souffert maintes duretés. Se à » vous et à monseigneur Henry plaisoit que le » royaulme fust parti [1] et que le nom de roy ne » perdist point Pietre et que doresnavant ces- » sast la guerre, voulentiers s'y accorderoit ; et » pour Bertrand et la chevalerie satisfaire, » paieroit ung million de doubles d'or, mais que [2]

[1] Divisé.
[2] Pourvu que.

Digitized by Google

» le païs leur pleust laissier, et jurer que ja-
» mais ne le guerroyeroient. »

Sur ces offres se mistrent à conseil le roy Henry, Bertrand, le conte de La Marche et les aultres dessus nommés. Là fut ordonné, par la voulenté du conte de La Marche, que premier parleroient Anglois, qui pour eulx firent parler Huet de Cavrelay, qui, en la présence de tous les chevaliers, parla et dit : « Sire, grans » offres vous fait Pietre, qui la moitié de son » royaulme vous offre prendre; et oultre, d'aul-» tre part, pour les estrangiers payer, vous » offre grand finance : dont il vous doit bien » souffire. Et en tant qu'il touche les Anglois, en » moy baillant la moitié du million que Pietre » offre, sire, pour eulx, je me chargeray les met-» tre hors de ce royaulme sans jamais luy me-» ner guerre, se le roy Edoard ou le prince » son ainsné fils ne le guerroyent en leur » nom. »

Aux parolles des Anglois s'accorderent Robert Canole, Gaultier Huet, Robert Scot et les aultres capitaines anglois, qui l'argent voulsissent bien avoir et ils fussent en leur païs.

Après parla messire Jehan de Bourbon, conte de La Marche, et au roy Henry dit : « Sire, pour l'amour de la royne Blanche, ma » belle ante[1], vengier, qui par Pietre le des-» loyal a esté murtrie sans achoison, je suis » venu en ces parties, par l'ordonnance et vou-» lenté de monseigneur le roy Charles de Fran-» ce, et non point pour le royaulme conquerre : » car nul droit je n'y contens. Bien sçaichez, » sire, que se à luy traictier voulez, nul contre-» dit je n'y mets; mais jusques à ce que de » luy le hault lignaige de France ait eu ven-» gence, d'Espaigne ne partiray. Et bien sçai-» che Pietre que, se tenir le puis, mourir le » feray, comme très faulx murdrier, desloyal et » mescréant en Dieu. En sur que tout, me suis » esmerveillé de vous que de traictier sur ces » offres luy tenez parolles, qui bien deussiez » considérer que sa pensée n'est que de trouver » traictié envers vous par lequel nous puissions » yssir de sa terre; mais Dieu scet ce que en » sa pensée il vous garde : car bien vueil que » vous sçaichez que, se du royaulme estions » partis, jamais ne cesseroit de vous guerroyer, » et à destruction vous mettroit. Et toutes-» voyes, ce que bon vous en semblera en faic-» tes. »

[1] Tante.

Là fut le sire de Beaujeu qui haultement dit devant tous que, se tous departoient, si demoureroient le conte de La Marche et luy, pour Pietre guerroyer et du tout destruire.

En après parla Bertrand au roy, et dit : « Sire, » au departement de France, me commanda le » roy que de la mort de madame la royne Blan-» che fut prinse vengence sur Pietre le des-» loyal, avant mon retour; et mesmement, » pour avoir juste tiltre de ceste guerre mener, » a par deça envoyé monseigneur le conte de » La Marche, qui nepveu est de la dame, et » moy en sa compagnie. Bien peut estre que, » se de Pietre estoit faicte la vengence, le roy » m'a chargié de adresser son armée contre » Sarrazins; mais bien vueil que vous sçaichiez » qu'en place ne seray où Pietre sera receu en » accord, ne d'Espaigne ne partiray, jusques » à ce que il soit du tout desherité, et une fois » le feray mourir, quoiqu'il demeure. »

La destruction jurerent de Pietre tous d'ung accord le conte de La Marche, Bertrand, le sire de Beaujeu, le mareschal d'Audenehan, Le Begue de Villennes, Olivier de Mauny et tous les chevaliers de France qui là furent : dont Anglois furent esbahys pour la responce que fait avoient, et doulens furent aussi de la finance que bien appercevoient que point n'auroient; mais semblant n'en firent.

Adoncques adressa le roy Henry ses parolles au conte de La Marche et dit : « Sire, se en » mon obeissance estoit toute Espaigne, si vous » vouldroye-je servir partout; et en especial » vous jure que tout mon temps vous serviray » en la poursuite de ceste vengence. »

Atant, furent les parolles finées; puis manda le roy Henry ung de ses conseilliers qui aux ambassadeurs de Pietre dit ce qui s'ensuyt : « Seigneurs, à Pietre direz : que envers le » roy Henry, le conte de La Marche, le sire » de Beaujeu ne à la chevalerie de France que » Bertrand a cy amenée, paix n'aura, ne d'Es-» paigne ne partiront, tant que soit du tout » desherité et la vie ait perdue, ce que » bien a desservy, comme traictre et desloyal » murtrier et mescréant en Dieu, qui a fait » murdrir sans achoison la noble dame Blan-» che de Bourbon. »

Ceste responce rapporterent les ambassadeurs à Pietre en son palais à Sevile, qui moult grant dueil en eut en son cueur. Pour ce, manda les bourgois de Sevile, et en leur mons-

Digitized by Google

trant grant signe d'amour leur dit : « Seigneurs, » pour bataille livrer au bastard Henry, qui » par la puissance des Françoys me contralie » moult fort, vueil aller au roy Fagon [1] de Por- » tingal, qui mon parent est, querir secours; » et, se icy viennent Henry et les Françoys, » loyaulx vous prie que estre me veuillez. » Ce luy accordèrent les bourgoys. Et après, leur requist que oultre Sevile le voulsissent convoyer jusques au nombre de vingt, tels comme il les nomma. Debonnairement luy accorderent et de Sevile se partit Pietre le roy.

Tant nagea [2] Pietre que par mer à Lissebonne arriva, où estoit le roy de Portingal, pour ce que sa maistresse cité fut. Et pour la venue de Pietre fit le roy de Portingal grant appareil et moult le honnoura. Au roy de Portingal requit Pietre secours; mais le roy de Portingal; qui petit royaulme est, s'en excusa; et debonnairement offrit à Pietre lui donner terre et estat en son pais; mais de guerre mener ne se voult entremettre. Quand Pietre apperceut que tout luy estoit failly, briefvement s'en partit de Lissebonne, et tout desesperé print son chemin droit à Navarre. Mais atant laisse l'ystoire à parler de Pietre et de son partement, qui bien sera remenu quand temps sera, pour la chevalerie de France raconter.

CHAPITRE LXXVI.

Comment la cité de Seville-la-Grant fut rendue au roy Henry et à messire Bertrand.

L'ystoire dit que du partement de Pietre, qui de Sevile se partit, le roy Henry sceut tantost nouvelles, qui les osts et la chevalerie conduysit celle part pour la ville assieger. Longuement furent au siège le roy Henry, Bertrand du Guesclin, le conte de La Marche et la chevalerie de France et d'Angleterre, qui la cité tindrent si à destroit, que environ trois mois après leur venue leur fut rendue.

Et advint que, durant le siège, ceulx de Sevile firent une saillie sur l'ost. Là eut ung fier assault et merveilleux, et en ceste saillie fut prins le sergent d'armes qui la royne Blanche avoit murdrie; et tantost fut amené au roy Henry, lequel autres fois l'avoit veu et tantost le congneut. A l'eure que le sergent fut amené au roy Henry, estoit present le conte de La Marche, qui estoit venu veoir le roy Henry; et tost sceut le conte que c'estoit le sergent d'armes qui la royne avoit murdrie. Pour ce fut tant desirant du sergent avoir, que au roy Henry le demanda, qui tantost le luy fit bailler. Quand le conte le sergent murtrier tint, tantost et diligentement luy enquit de l'occision de la royne Blanche, lequel incontinent confessa le fait. Et dehors l'ost le fit le conte pendre : dont blasmé fut d'aulcuns chevaliers d'honneur qui maintindrent, que pour obéir à son prince qui ce commandé luy avoit, et refuser ne l'eust osé, pour ce il n'avoit pas mort desservie.

CHAPITRE LXXVII.

Comment messire Bertrand se voulut partir du roy Henry.

Après ce que Sevile fut au roy rendue et les richesses qui au palais estoient, telles que neuf moys avenir Henry satisfia sa chevalerie, et de tout le temps qu'ils l'avoient servy par avant, lequel tresor fut trouvé en l'espargne ès tresors des roys d'Espaigne, illec au roy Henry se rendirent villes et chasteaulx d'environ, et en pou de temps fut tout le règne en son obeissance. Et en telle maniere fut le roy Pietre chassié de son pais, et du tout desherité.

Après la prinse de Sevile, où les chevaliers de France furent honnourés du roy Henry, parla Bertrand, qui en Grenade voult aler. Et requit au roy Henry et à la chevalerie secours; mais tant furent desirans le conte de la Marche et le sire de Beaujeu d'eulx en aler et retourner en leur contrée, que au voyage ne vouldrent entendre, ne eulx accorder d'y aler, ainçois prindrent congié du roy Henry et en France retournerent. Dont grant dueil en demena Bertrand, et retourner s'en voult en France. Mais pour ce que encores doubtoit Henry, que quelque part fust alé Pietre querir secours, tant pria Bertrand et requit la chevalerie, que encores avec luy demourerent. Et villes et chasteaulx leur fit departir le roy Henry, pour leurs estats maintenir.

CHAPITRE LXXVIII.

Comment Pietre vint querir secours au roy de Navarre.

Avec le roy de Navarre [1] se tint Pietre le roy

[1] Ferdinand, fils de Pierre le justicier.
[2] Navigua.

[1] Charles-le-Mauvais.

Digitized by Google

une saison; et n'estoit en Espaigne qui nouvelles en sceut. Et tant fit le roy de Navarre que Pietre le roy lui donna par lettres scelées la ville et chastel du Groing [1] qui à l'entrée d'Espaigne siet, et d'ancienneté souloit estre du royaume de Navarre. Et par le conseil du roy de Navarre se partit Pietre pour aler en Guienne par devers le prince [2] querir secours. Et avec soy mena une fille bastarde qu'il avoit, et tout son tresor qui moult fut grant. Et tant ala par ses journées que à Angolesme vint, où se tenoit le prince de Galles en grant estat, et avec lui la princesse sa femme.

CHAPITRE LXXIX.

Comment le roy Pietre vint querir secours au prince de Galles.

Dedens le chastel d'Angolesme vint Pietre, pour le prince de Gales honourer, lequel, pour la venue de Pietre, yssit de sa chambre et mit son chapperon sur son espaule, pour ce que dit ne fust que contre luy [3] ostast son chapperon. A l'yssir de la chambre du prince, où tant eut d'orgueil, s'entr'encontrèrent luy et Pietre le roy, qui son chapperon osta contre le prince et envers luy se humilia moult fort. Par une main print le prince Pietre et en sa chambre le mena. Là monstra Pietre au prince, comment chassé de son royaulme estoit, et humblement luy requist secours, en luy promettant de païer tous ceulx qui en son aide viendroient, et de luy et de ses hoirs tiendroit en hommaige son royaulme. En ces paroles fit Pietre apporter une table d'or et ungs treteaux qui en son tresor estoient; et moult estoit la table de grans richesses aournée, tant d'or que de pierres précieuses. Au prince présenta sa table qui moult la prisa.

Pour avoir conseil sur la requeste de Pietre, se tira le prince à Bourdeaulx. Là traicta tant avec Pietre que son royaulme accorda et la coronne à messire Jehan d'Angleterre, son frere, duc de Lancastre, après son trespassement, en elle maniere que sa fille bastarde qu'il avoit amenée prendroit à femme le duc de Lancastre; et avec Pietre à ses frais, seroient demourans le duc et sa femme; et du prince et de ses hoirs seroit le royaulme tenu; et au prince en feroit le roy Pietre hommaige.

Pour ces alliances jura le prince au roy Pietre faire secours, et dedens Bourdeaulx fit à son frere espouser la fille de Pietre. A celle feste tint le prince grant court pleniere : et maintient-on que, au temps de lors, on ne vit oncques feste si plantureuse tenir, à laquelle estoient tous les grans seigneurs de Guienne. Et ung jour après la feste, manda le prince tous les seigneurs et grans barons de Guienne qui en une sale vindrent par devers luy. Et aux seigneurs, barons et chevaliers de Guienne parla le prince en telle maniere.

CHAPITRE LXXX.

Comment le prince de Galles requit à ses barons aide pour secourir le roy Pietre.

« Seigneurs, qui tous estes nobles et de noble » lignée yssus, et estes tenus tous nobles à » leurs droits soustenir, pour le grant desir » que j'ay des droits des nobles ayder et garder » à mon pouvoir, veuil faire un secours qui » moult est raisonnable, lequel sans l'aide de » vous, qui mes hommes estes, bonnement ne » pourroye faire. Vray est que, par la puissance » du roy de France et l'emprinse de Bertrand » du Guesclin, Pietre le roy d'Espaigne est de » son regne desherité et chassié hors par Hen- » ry, son frere bastard, qui couronné en a esté » roy nouvellement. Bien sçait-on que Pietre est » l'ung des vaillans roys de chrestienté; mais » résister n'a peu contre la puissance de France. » Et, se ainsi à ce bastard la chose demouroit, » tous aultres bastars exemplaire y pourroient » prendre et les drois hoirs desheriter. Et je » qui à Pietre promis ay de luy faire secours, » vueil sçavoir de vous se aide vous plaist » moi faire et à quel nombre de gens. » Là fut le conte d'Armignac, qui le plus grant seigneur fut et pour tous respondit et dit : « Sire, sur » ce nous conseillerons, s'il vous plaist, et » demain vous en respondrons. »

Au conseil et pour faire responce au prince, se retrairent les barons de Guienne; et en l'ostel du conte d'Armignac allerent, pour leur conseil tenir. Et premierement parla le conte d'Armignac et dit : « Seigneurs, avant que de » conseil parlons, s'il vous plaist, jurez vous » que de ce qui au conseil sera dit rien n'en » sera rapporté. » A ce s'accorderent tous les

[1] Logroño, sur l'Ebre.
[2] Le prince de Galles, duc d'Aquitaine.
[3] En allant à sa rencontre.

Digitized by Google

barons et jurerent. Et après les sermens commença le conte d'Armignac et dit : « Bien avez » ouy, seigneurs, ce que vous requiert le prince. » Et bien m'accorde que à tel nombre de gens » que assembler pourrons soyons avec luy en » ceste guerre : car comme duc de Guienne il » est nostre sire ; ne depuis qu'il fut duc ne nous » requit de riens que à present. Et moult suis » toutes-voyes esmerveillé de luy, qui la des- » loyaulté de Pietre congnoit, et qui scet l'oc- » cision qu'il a faicte de madame Blanche de » Bourbon sa femme, qui seur de la royne » d'Angleterre sa mere fut, pourquoy deust » estre en voulenté que, si en ce monde n'eust » eu aultre de son lignaige que luy seulement, » si en deust-il querir vengence sur Pietre ; mais » il fait bien le contraire, quand secours luy » veult donner. En sur que tout, bien scet le » prince que à Henry appartient la couronne » d'Espaigne. Et je mesmes sçay bien qu'il » est le premier fils au roy Alphonse d'Espai- » gne ; conceu ès fiançailles de luy et de la » Riche Donne. Et au fort, à homme de soy » n'appartient point à desranner les drois ne le » tiltre que son sire doit avoir quand guerroyer » veult ; ains le doit servir quand il le requiert ; » et doit penser que son sire s'est loyaulment » conseillé. Pour ce, quant à moy, conseille » que avecques luy allons. Et esprouver en » ceste armée d'aultre chose le pourrons, et si » appercevrons si nostre service prendra en » gré. Pour ce le dy, que desjà a monstré que » pou nous ayme : et plus grant compte tient » d'ung varlet anglois qu'il ne fait du plus » grant baron de Guienne. »

Au conseil du conte s'accorderent les barons, qui au prince retournerent et luy dirent, par la bouche du conte d'Armignac : « Sire, en mon » endroit vous serviray, vostre voyage durant, » à cinq cens hommes d'armes ; le conte de » Perregort[1] à trois cens que conduira Taleran » son frère ; le sire d'Albret à trois cens ; le » conte de Montlesu[2], le conte de Esterac[3], le » sire de Partenay, le sire de Pons et le sire de » Mucidan chascun à cent combattans. » Avecques les barons ne fut point le captal, pour ce que de l'estroit conseil du prince estoit.

De ces offres mercya le prince les barons, et en Angleterre envoya querir secours au roy son pere, qui le conte de Pennebroch luy envoya à mille hommes d'armes et mille archiers, tous paiés pour demy an. Pour passaige avoir parmi Navarre, envoya le prince ses ambassadeurs par devers le roy de Navarre, qui au prince se allia pour le roy Henry guerroyer.

[1] Périgord.
[2] Montlezun.
[3] Astarac.

CHAPITRE LXXXI.

Comment le prince desfia le roy Henry.

Deux chevaliers envoya le prince devers le roy Henry le desfier ; et à messire Huet de Cavrelay escripvit qu'il venist à luy, et tous les Anglois et Guiennois, qui du roy Henry prindrent congié. Et entierement les satisfia. Et à Cavrelay dit et aux aultres capitaines qui là furent : « Seigneurs, servy m'avez, » dont moult vous mercie, et par devers le » prince de Galles alez qui guerre me veut me- » ner. Bien vous pouvez, à mon advis, devers » luy excuser d'estre avecques luy à moy » guerroyer, combien que ses hommes soyez de » foy : car homme de foy n'est point tenu de » soy armer pour son seigneur en pays estrange, » s'il ne luy plaist, sinon contre celluy qui l'he- » ritaige auroit tollu ou vouldroit tollir ; dont » oncques au prince ne mesfis rien. Bien est » vray que, se ung seigneur mene guerre en » pays estrange à ung aultre seigneur qui en » aultres guerres ait tenu des gens du pays » d'icelluy qui adonc le guerroye, quand leur » seigneur commence la guerre contre celluy » qu'ils ont servy, laisser le doivent ; mais pour- » tant pour luy ne se doivent armer contre cel- » luy qu'ils ont servy. »

Au roy Henry respondit Cavrelay et dit : « Sire, pour vous ferons, nostre honneur sauf, » ce que faire pourrons. »

Après ces parolles, dit le roy Henry aux Anglois : « Seigneurs, mes hommes estes des » chasteaulx que donné vous ay[1]. Pour ce, » vous prie que, en yssant de mon païs, ne me » dommagez aulcunement, car vous sçavez » que loyaulment vous ay payés. Et, d'aultre » part, si d'aventure vous avez intencion de » vous armer contre moy, que, en acquittant » vos loyaultés, me rendez si à temps mes » villes et chasteaulx que donné vous ay, que » endommaigé n'en puisse estre, ni vous » blasmés. »

[1] Calverley était comte de Carrion.

Digitized by Google

Ceste chose asseurerent Anglois et jurerent, qui briefvement s'en parjurèrent; car quand sur l'issue d'Espaigne furent, ils pillerent, roberent, rançonnerent, et brulerent le pays, violerent femmes, et firent moult de duretés au peuple. Dont tost ouyt Henry nouvelles, qui à Bertrand dit : « Ha ! beaulx amis, Cavrelay et ses com- » paignons m'ont donné ung tour d'Anglois, qui » oncques loyaulté ne tindrent. »

Ainsi se partirent Anglois d'Espaigne, qui oncques au roy Henry ne rendirent villes ne chasteaulx; mais les garnirent de gens qui moult le royaulme greverent. Et quand dedens Navarre furent Cavrelay et les aultres retraits, manderent au roy Henry que ses chasteaulx et villes luy quittoient. Adoncques envoya le roy Henry de ses gens pour les villes et chasteaulx saisir; mais dedens furent Anglois que mis y avoient, comme traictres et desloyaulx; car, despuis que ung homs reçoit en don ville ou chastel d'ung seigneur, et son homme en devient, et après il le veust guerroyer, il luy doit son fief tout rendre et sa foy quitter, quarante jours ains[1] que armer se puisse contre luy, affin que garnir puisse sa ville ou chastel.

Tant chevaucha le prince de Galles atout ses osts, et le roy Pietre avecques luy, que dedens Navarre furent[2]: dont Henry et Bertrand sceurent tost nouvelles. Et, pour l'entrée d'Espaigne garder du costé de Navarre, envoya le roy Henry messire Olivier de Mauny avec trois cens lances.

[1] Avant.

[2] Gaston Phébus, comte de Foix, avait pris ses précautions pour protéger son pays contre le passage de l'armée anglaise. Aussitôt qu'il eut appris le dessein du prince, il donna ordre de réparer toutes les fortifications de ses villes de manière qu'on ne pût y entrer. Un registre sur vélin qui se trouve dans les archives d'Oloron, en Béarn, contient, à l'année 1366, une ordonnance à ce sujet. C'est la treizième du volume; elle a pour titre : *Mandament et ordonance feite per lo comte Febus sus la clauson de la ciutat de Oloron, comprenen los lochs qui son de la reculhide*. Elle se trouve au folio 11. Le résultat de cette sage mesure fut que le prince craignit de voir les passages fermés, ou d'être inquiété en passant, et qu'il fit avec le comte des conditions telles que les propriétés publiques et privées des Béarnais furent assurées, que l'armée anglaise paya tout au prix demandé, et qu'aucune insulte ne fut faite aux habitans.

CHAPITRE LXXXII.

Comment le roy de Navarre desfia le roy Henry et print Le Groing.

En ce contemple envoya le roy Charles de Navarre desfier le roy Henry. Et devant Le Groing[1] que le roy Pietre luy avoit donné par ses lettres, mit le siege. Et durant le siege, manda le roy de Navarre les bourgois du Groing, lesquels eurent conseil que au roy de Navarre se rendroient; et lendemain luy ouvrirent les portes. Ainsi print le roy de Navarre Le Groing, où ville close a et chastel très fort et bien séant sur une grosse riviere.

Après la prinse du Groing, se partit le roy de Navarre à cinq cens lances pour ung chastel prendre qui au roy Henry se tenoit. Et de sa venue sceut messire Olivier de Mauny nouvelles, qui contre luy vint et bataille luy livra. En celle bataille fut le roy de Navarre prins et desconfit par messire Olivier de Mauny; mais tant se humilia le dit roy envers Olivier de Mauny que merveille fut à veoir; et moult humblement luy requit que aler le laissast sur sa foy, ou aultrement son pais seroit destruit par le prince et le roy Pietre qui en son royaulme estoient en armes. Tant traicta le roy de Navarre à messire Olivier de Mauny par belles parolles que, sur sa foy le laissa aler, parmy ce que Charles son ains-né fils luy baillast en hostage.

CHAPITRE LXXXIII.

De la desloyauté que fit le roy de Navarre à messire Olivier, et comment son frere fut occis dedans le Groing.

Au Groing se trait le roy de Navarre, et ung jour manda à messire Olivier de Mauny par saufconduit que à luy allast, soy douziesme, pour traictier de sa ranson. Par devers luy ala messire Olivier, et ses frères avec luy : dont il fut mal conseillé; car, tantost comme au chastel fust, on l'arresta, et vint ung Navarrois qui à luy mit la main. Quand messire Eustace de Mauny vit son frere arresté, appertement vint ferir celluy qui en luy avoit mise main. Adonc saillirent Navarrois qui messire Eustace occirent : dont domaige fut, car bon chevalier estoit.

Ainsi fut messire Olivier de Mauny retenu

[1] Logroño.

[2] Hugues et Henri.

Digitized by Google

par le roy de Navarre qui dire luy fit que, se dedens lendemain prime ne luy rendoit son fils, la teste luy feroit trancher à luy et à ses freres. La delivrance accorda messire Olivier de Mauny au roy de Navarre, parmy ce que le roy luy promit et fit serment que, sans fraude et sans barat, en luy rendant son fils, le feroit mener luy et ses compaignons et frères en lieu de seureté. Adonc envoya messire Olivier de Mauny querir le fils du roy, et luy delivra et presenta. Et en ce faisant, le roy mit à délivrance lui et ses freres et ses compaignons; mais avant fut messire Eustace enterré honnourablement; et à son service fut le roy de Navarre, qui semblant d'en estre courroucié fit. Et, après le service, se departirent messire Olivier, et ses freres et compaignons. Et guieres ne demoura que messire Olivier entra au royaulme de Navarre et le guerroya, et par tout boutoit feu et moult le destruisoit; mais tant traicta le roy de Navarre que de son royaulme yssit messire Olivier; et, pour ce, fonda au Groing une chapelle sur la sepulture de messire Eustace, en laquelle il estora[1] quatre messes perpétuelles.

En ceste maniere yssit messire Olivier de Mauny de Navarre qui dedens Espaigne entra; et par le païs où devoit passer l'ost du prince fit ardoir les vivres qui retraits n'estoient en forteresses.

CHAPITRE LXXXIV.

Comment le prince de Galles et le roy Pietre passerent par Ronchevaulx dedans Navarre.

Tant chevaucherent le prince et Pietre atout leurs osts que le païs de Ronchevaulx et de Navarre passerent, par le consentement du roy de Navarre qui passaige leur livra. Et dedens Navarre rencontra le prince Huet de Cavrelay, qui grant joye luy fit. Dedens Espaigne entra le prince et Pietre, qui le royaulme prindrent à guerroyer moult asprement.

CHAPITRE LXXXV.

Comment le roy Henry et messire Bertrand envoyerent querir secours en Arragon.

Pour le prince combatre, manda le roy Henry sa chevalerie, et au roy d'Arragon envoya pour secours querir qui le conte Dayne[1], luy envoya à cinq cens lances. Tant fit Henry que en pou de temps assembla grans gens. Pour ce, manda son conseil pour avoir advis sur la maniere de son païs deffendre. A ce conseil furent messire Bertrand, Olivier de Mauny, Le Begue de Villennes, le mareschal d'Audenehan, Tibault Du Pont, le conte Dayne, l'admiral d'Espaigne[2] chevalier de renom et plusieurs aultres chevaliers, par devant lesquels parla messire Bertrand qui voulentiers fut ouy, et au roy Henry dit ainsi : « Sire, » grant chevalerie a le prince en sa compai- » gnie, et forte chose seroit que tant grant » compaignie peust estre longuement ensem- » ble à tant de gens. Bien sçay que plus grant » nombre de gens pouvez avoir; mais il a gens » qui tousjours ont guerres suyvies, plus que » n'ont les gens de ceste contrée : nullement » ne vous loueroye le prince à combatre en » journée à présent; mais les passaiges des » rivieres luy peut-on bien garder, et tenir si » à destroit de vivres, que espandre les con- » viendra pour aler en fourrage et vivres re- » couvrer. Et nous qui desjà avons le païs » aprins, trouverons bien sur eulx nostre » avantage, et, de fois à aultre, pourrons sur » eulx gagner. Dont leur ost pourrez abaisser, » et le prince desconfire sans journée ne ba- » taille livrer, combien que, quand les verrez » affoibloyer de chevalerie, vous les pourrez » bien combatre. »

A ce conseil s'accorda la chevalerie, qui à Nadres[3] vindrent pour le passaige garder.

CHAPITRE LXXXVI.

Comment messire Bertrand desconfit messire Guillaume Felleton atout cinq cens Anglois, environ Nadres.

A Nadres envoya ung jour le prince en fourraige messire Guillaume Felleton à cinq cens lances. De ce sceut tost nouvelles Bertrand, qui de l'ost du roy Henry se partit secretement, et avec lui mena le conte Dayne. Tant chevaucherent Bertrand et le conte Dayne que Anglois encontrerent qui vivres et prisonniers emmenoient chargés sur mulets, et tout le pays avoient pillé. Contre Anglois assemblerent Bertrand et le conte Dayne, et à terre en porterent

[1] Fonda.

[1] Le comte de Denia.
[2] Don Gil Bocanegra.
[3] Najara.

Digitized by Google

plusieurs. Quand ceste chose vit Felleton, appertement descendit à pié, lui et sa compagnie, en eulx ordonnant pour bataille recevoir. Adonc se mistrent Bertrand et le conte Dayne à pié ; et contre Anglois s'assemblerent, qui fierement se deffendirent, mais en la fin furent Anglois desconfits, et les prisonniers et fourrages tous recous. Et en celle rencontre fut occis messire Guillaume Felleton, qui pieça contre Bertrand avoit plaidoyé au parlement du roy de France.

De ceste desconfiture vindrent nouvelles au prince qui moult en fut doulent. Et ses osts fit chevaucher tant, que près du pont de Nadres vindrent ; et en la champaigne [1] qui sur la rivière est, fit ses trefs et pavillons tendre, et au roi Henry manda bataille.

Pour soy conseiller de bataille livrer, manda Henry la chevalerie. Et premierement parla Bertrand qui, à son povoir, desconseilla la bataille. Là fut le conte Dayne, qui jeune chevalier fut et desirant d'armes, et en la presence du roy Henry dit : « Sire Bertrand, en la com-» paignie du roy n'estes que douze cens chevа-» liers et escuyers de France, qui plus cuydez » valoir que tout l'ost du roy Henry qui plus » de gens a que le prince. Mais bien vueil que » vous sçachez que, se bataille est faicte contre » le prince, que Espagnols et Arragonnois » vaudront bien François. Et sembleroit à la » chevalerie d'Espaigne, si longuement main-» teniez ces parolles, que paour eussiez. »

Sur piés se leva Bertrand, qui de paour ouyt soy accuser, et dit : « Conte Dayne, bien vueil » que vous sçaichez que, se bataille y a contre » le prince, ouy sera autant ou plus nouvelles » des François que de vous et des Espagnols. » Les parolles deffendit le roy Henry ; et tant fut prié du conte Dayne et de la chevalerie d'Espaigne, qui la bataille luy loucrent, que au prince accorda bataille, et le jour lui fit sçavoir, dont le prince et les Anglois eurent grand joye.

CHAPITRE LXXXVII.

La bataille de Nadres, en Espaigne.

De toutes parts, vindrent Espagnols au roy Henry qui ses batailles ordonna. Bien estoient nombrés Espaignols soixante mille hommes, dont Henry fit deux batailles à cheval, chascune de dix mille, montés sur destriers armés, pour les batailles du prince rompre, et les aultres dix mille ordonna avec les batailles de pié. Ensemble se tindrent les Françoys ; avec eux se tint le conte Dayne d'Arragon.

De l'aultre part, fut le prince de Galles qui ses batailles ordonna. En sa compaignie estoit le roi Pietre, le conte de Saleberic, [2] qui premier mari fut de la princesse, le duc de Lancastre, le conte de Pennebroch, le conte d'Armignac, messire Bernard et messire Perducas d'Albret, messire Talleran de Perregort, le captal de Bruc, le conte de Montalesun, le sire de Partenay, le conte d'Astarac, le sire de Mucidan, le sire de l'Esparre, le vicomte de Castillon, [3] messire Jehan Chandos et plusieurs grans seigneurs d'Angleterre et de la duchié de Guienne. Et bien fut l'armée du prince nombrée à dix-sept mille hommes d'armes, six mille archiers, et vingt mille varlets armés, qui plus estoient excercités de guerre que Espaignols.

Le samedy, veille de Pasques fleuries, en l'an de la résurrection Nostre-Seigneur mil trois cent soixante six, partit de la cité de Nadres le roy Henry d'Espaigne, avec luy Bertrand du Guesclin, le conte Dayne, Olivier de Mauny, le mareschal Arnoult d'Audenehan, Le Begue de Villennes, l'admiral d'Espagne, et plusieurs chevaliers de nom. Bien furent les Espaignols et Arragonnois nombrés à plus de soixante mille hommes, avec les Françoys qui estoient douze cents hommes d'armes.

Oultre la riviere passerent les gens du roy Henry. Et tantost approcherent les gens du prince, qui ses archiers mit devant. Dedans les batailles du prince entrerent fierement les batailles de cheval du roy Henry. Là se deffendirent Anglois asprement ; mais moult les grevерent Espaignols de leurs destriers. Quand Anglois apperceurent le grief que leurs destriers faisoient, asprement commencerent archiers à traire ; et soubs le ventre des destriers se bouterent plusieurs Anglois qui d'espées et de dagues occioient les destriers. Et à l'assembler perdirent Espaignols environ douze destriers ; et par le trait en y eut plusieurs frappés qui à desroyer [4] se prindrent, et tellement que Es-

[1] Pays de plaines peu fertiles ; ce mot est conservé dans plusieurs de nos provinces.

[2] Salisbury.

[3] Châtillon.

[4] Sortir des rangs.

Digitized by Google

paignols emporterent aval les champs. Pou tindrent place les batailles de cheval; mais s'enfouirent. Quand Bertrand vit le desroy des Espaignols de cheval, appertement entra atout les François et Arragonnois, avec luy le conte Dayne, dedens les batailles du prince où estoit le duc de Lancastre, qui des François fut prins, et sa bataille mise à desconfiture. Et tournerent Anglois en fuite.

Quand le captal, qui la seconde bataille conduisoit, vit Anglois fouir, hautement les escria et ralia; et de l'ost se partit atout sa bataille, et aux François assembla et en son venir moult les dommagea. Devant tous voult le conte Dayne avec ses Arragonnois entrer en bataille; et tant fit que la bataille du captal perça et à la bataille du prince assembla. Moult greva le conte Dayne Anglois, et contre luy fit le prince ses batailles assembler. Là se deffendit le conte Dayne, qui plain fut de grant hardement; mais enfin fut occis et tous ceulx qui avec luy estoient.

Sur les esles des batailles du prince se tint messire Jehan Chandos qui à la bataille de l'admiral d'Espaigne assembla. Prud'homs fut l'admiral, et chevalier de grant hardement; et contre Anglois se combatit vigoureusement; mais pou souffrirent l'estour les Espaignols qui avec luy furent; ainçois s'enfouyrent, et fut l'admiral prins. Quand Henry et Bertrand apperceurent la fuite des Espagnols, en eulx n'eut que couroucer. Et atout sa bataille entra Henry en la bataille de Chandos, et retraire fit Anglois jusques à la bataille du prince. Adonc se féry Henry asprement ès batailles du prince, et Anglois abatoit en son venir. Et tant fit d'armes de soy, que merveilles estoit de son bien faire; mais pou souffrirent l'estour Espaignols qui tous s'enfouirent. Et dedens la bataille du prince se trouva Henry, soy dixiesme seulement. Adoncques se retrahit ès batailles des François, qui contre le conte de Pennebroch, le captal et le conte de Salebric maintenoient l'estour.

Quand Bertrand apperceut le roy Henri, à lui vint et lui dit : « Sire, contre vous est la » journée, dont ceste guerre finera; et le » royaulme perdrez, et mort en serez si prins » y estes. Pour ce, vous requiers que d'icy » partez, et à monseigneur le duc d'Anjou alez » à refuy : car bien sçay certainement que par » lui serez conforté et vostre terre recouvrerez.» A ce ne se voult accorder Henry; ainçois se férit dedens Anglois plus fort que devant; dont Bertrand accourut à luy et lui dit : « Ah! sire, » par vostre fol hardement voulez destruire » vous et toute vostre chevalerie, que bien pou» vez encore sauver, s'il vous plaist. Hé! sire, » si prisonnier estes comme nous, qui briefvement serons tous prins, où est celluy qui » de nous delivrer se penera? Certes, moult » mesprenez, qui ainsi vous voulez destruire. » Tant parla Bertrand à Henry que de la bataille se partit, luy septiesme seulement, en demenant grant dueil.

Sur une place bien peu haulte, près d'ung mur, se furent retrais Bertrand, le mareschal d'Audenehan, Le Begue de Vilennes, Olivier de Mauny, Alain de Beaumont et la chevalerie de France, qui tant asprement se deffendirent que en leur bataille ne pouvoient Anglois entrer; et pour à eulx assembler ne pouvoient Anglois venir que environ soixante hommes de front. Et sur le front de la bataille se tindrent tousjours messire Bertrand, le mareschal, Le Begue, Olivier de Mauny, Alain de Beaumont, qui tant combattirent que bien demie journée furent que oncques Anglois ne peurent en leur bataille entrer; et tant en occirent que merveilles fut. Dont le prince le sceut, qui toutes ses batailles assembla, et sa banniere desploia. Et contre Bertrand vint, et de grant vertu fit François assaillir. De grant deffence furent François, et moult d'Anglois occirent; mais en la fin furent François desconfits.

Quand Bertrand apperceut la desconfiture, contre le mur se retrahit; et une hache tenoit, dont tellement se combatit que devant lui avoit plusieurs Anglois jetté par terre, ne devant luy n'estoit nul qui osast plus de luy approucher, ains ne faisoient que jetter dagues et espées encontre luy.

Ces nouvelles furent rapportées au prince, qui moult desira à veoir Bertrand. Adonc adressa sa banniere où estoit Bertrand, qui tantost le cogneust et envers luy s'inclina à ung genoil et dit : « A vous, monseigneur le prince de Galles, » me rens-je prisonnier et non à aultre, car de » Pietre ne seray-je point prisonnier; ainçois » mourroye en moy deffendant. » Debonnairement receut le prince la foy de Bertrand, et le bailla à garder au captal de Buc, qui sur sa foy lui fit jurer prison et que de luy ne partiroit sans la voulenté du prince. Et la nuyt après la bataille finée, se tindrent le prince et Pietre sur

Digitized by Google

le champ, en signe de victoire, et moult furent doulens de Henry qui eschappé leur estoit [1].

Pour le roy Henry poursuir et prendre, furent à conseil le prince et Pietre avecques les seigneurs anglois et gascons de l'armée. Et rapporté fut : que par Arragon s'en estoit fouy Henry au duc d'Anjou, qui Languedoc gouvernoit de par le roy Charles de France, son frere. A ce conseil fut le Bourg [2] de Comminges. Ce Bourg estoit hardy chevalier, et grans acointances en Languedoc avoit, et mesmement en Tholosain dont il estoit né. Et tant traitèrent à lui le prince et le roy Pietre que Henry promist poursuir, et jura que, se quinze jours sejournoit en Languedoc, il le prendroit et à Pietre le rendroit. Pour ceste chose, promist Pietre payer au Bourg de Comminges cent mille doubles d'or. Et pleiges en furent : le conte d'Armignac, le sire d'Alebret, le captal et plusieurs barons ; et ostaiges promirent tenir et bailler, dedens quinze jours après sa requeste, où il vouldroit; et se son fait parfaisoit, et que payé ne fust, que Henry luy demoureroit. Et à celle heure se partit de l'ost le Bourg, en prenant son chemin par Arragon.

Après la bataille se rendirent au prince et au roy Pietre ceux de Nadres; et lendemain y entrerent. Là furent apportées au prince les clefs de plusieurs villes et chasteaulx, plus par crainte que par amour.

Mais atant se tait l'ystoire à parler du prince et de Pietre, que bien saura ramentevoir quand temps et lieu sera, et raconte de Henry, qui par l'ordonnance de Bertrand estoit party.

CHAPITRE LXXXVIII.

Comment le roy Henry fit sa femme retraire à Chastel-Blanc, et passa secretement parmy Navarre et vint à Thoulouse.

En ceste partie dit l'ystoire que, après ce que le roy Henry fut party oultre son gré de la bataille, en demenant grant dueil de Bertrand et de la chevalerie de France, si luy souvint de la royne sa femme et de ses enfans qui en Espaigne estoient; et bien pensa que, par le pouvoir du prince, la royne se rendroit bien tost. Pour ce, envoya Henry à sa femme ung de ses chevaliers, et la desconfiture lui fit sçavoir : dont grand dueil en demena la royne. Avec elle estoit l'arcevesque de Tuolette qui preud'oms fut et moult estoit saige; et par son conseil se retrait la royne et ses enfans en Arragon au Chastel-Blanc.

Par le royaume de Navarre passa le roy Henry, et son chemin y print couvertement, pour ce que bien pensoit que plus tost poursuy seroit par Arragon que par Navarre qui contraire luy estoit. Et tant ala par ses journées et sans estre congneu ne destourbé, qu'il arriva à Thoulouse. Et faillis luy estoient ses deniers, et ses chevaulx las et travaillés. En l'hostel des Balances descendit le roy Henry. Et illec avoit envoyé le Bourg de Comminges ung espie, qui le roy Henry bien congneut, mais semblant ne fit.

CHAPITRE LXXXIX.

Comment le roy Henry fut congneu à Thoulouse.

Dedens Thoulouse estoit demeurant ung chevalier nommé messire Guillaume Gaillart, qui en Espaigne avoit esté avec le conte de La Marche, et le roy Henry avoit servi, qui de grans biens luy avoit fait. Et en l'hostel du chevalier se fit le roy Henry mener par son hoste. A celle heure estoit assis messire Guillaume Gaillart avec sa femme au disner. Quand le roy fut léans entré, tantost le congneut le chevalier, qui de la table se leva et contre luy vint s'agenoiller. Le roy leva messire Gaillart, et en l'oreille luy dit : que de luy ne fist semblant, affin que congneu ne fust de nul homme. Tantost mena messire Gaillart le roy en une chambre ; et demoura l'hoste dehors, qui esmerveillé fut que Henry pouvoit estre. Tantost retourna messire Gaillart qui à l'hoste dit : « Amis, en » vostre hostel alez, et les gens de ce gentil- » homme amenez cy, qui céans disneront avec » leur maistre. » Après s'en retourna messire Gaillart au roy Henry, qui la desconfiture et la bataille de Nadres luy conta : dont il fut moult doulent, mais moult reconforta le roy Henry.

Pour accompaigner le roy Henry vint messire Gaillart querir sa femme, qui esmerveillée estoit de la grant honneur que à Henry portoit, et point ne lui avoit dit qui il estoit; et pour ce qu'elle ne savoit qu'elle devoit faire, estoit encores à table demourée. De la table fit messire Gaillart lever sa femme et en secret lui dit : « Dame, à la chambre vous en alez, et le che- » valier honnourez de tout ce que vous pour-

[1] Voyez Froissard et Ayala.
[2] Bâtard.

Digitized by Google

» rez : car bien en est digne. Et sçaichez que » c'est ung des grans seigneurs de ce monde, et » si est roy couronné ; mais gardez que de le » reveler ne soyez si hardye. »

Saige fut la dame, qui bien la chose cella et dedens la chambre entra ; et puis quand le roy Henry achoisy [1], le genoil mit à terre contre luy et humblement s'inclina. Et léans vindrent les chevaliers qui au roy estoient, qui bien tost congneurent messire Gaillart, lequel à son pouvoir les honnoura. Et après disner parlerent le roy et ses chevaliers à messire Gaillart, pour eulx conseiller que faire pourroient. Au roy respondit messire Gaillart : « Sire, au » duc d'Anjou, qui à Villeneufve est, vous » en irez, et moy en vostre compaignie. Ne de » chevaulx ne de finance ne vous doubtez que » jà souffreté ayez ; car assez pour vous ay des » biens, qui de Dieu et de vous sont venus et » vostres sont. Et en droit moy, j'ay fiance que » par mon seigneur le duc trouverez voye de » recouvrer vostre royaulme. »

Au lendemain, au point du jour, se partirent le roy Henry, messire Gaillart et les aultres chevaliers qui leur chemin prindrent droit à Carcassonne. Et ne furent que six en tout, sans pages mener. Et conta le roy Henry du fait de la journée, et comme Espaignols n'avoient point voulu croyre messire Bertrand.

CHAPITRE XC.

Comment le Bourg de Comminges poursuivit le roy Henry.

Parmy Arragon avoit chevauché hastivement le Bourg de Comminges, ne du roy Henry n'avoit peu avoir nouvelles. Pour ce, se doubta que par Navarre fust passé, et dedens Comminges se retrahit ; mais à Thoulouse dedens l'hostel des Balances envoya son espie, qui le roy Henry congneut à sa venue, et sçavoir le fit au Bourg par lettres qu'il envoya en Comminges ; ne de Thoulouse se partit l'espie jusques à ce qu'il eust veu le roy partir.

Tantost que le Bourg sceut nouvelles du roy Henry, hastivement s'en vint à Montguiscart qui à trois lieues de Thoulouse siet. Illec assembla cent hommes d'armes, ne rien ne leur descouvrit de son affaire, et à son espie manda que à luy venist ; et le jour que se partit le roy Henry de Thoulouse, s'en partit l'espie du Bourg, qui par devers luy vint à Montguiscart, et le partement du roy Henry luy dit, et que à Carcassonne aloit, et ce en secret luy dit. Lors vint le Bourg aux chevaliers et escuiers que assemblés avoit, et leur dit : que hastivement leur convenoit aler à Carcassonne, en leur priant qu'il n'y eust faulte qu'ils n'y fussent devers luy le soir ; car devant aloit. Ainsi se partit le Bourg de Montguiscart. Mais tant chevaucha le roy Henry qu'il vint, sans repaistre, dedens le bourg de Carcassonne, en l'hostel de la Pomme d'Or.

[1] Aperçut.

CHAPITRE LXI.

Comment la duchesse d'Anjou honnoura le roy Henry qui à Carcassonne arriva.

Dedens la cité de Carcassonne estoit adonc madame Marie de Bretaigne, femme du bon duc d'Anjou, et fille de monseigneur Charles de Blois. Et pour la veoir y estoit alé le roy Henry ; mais dans ce temps [1] estoit coustume que nulle princesse ne véoit seigneur estrange sans lettres ou mandement de son seigneur. Pour soy recommander à la duchesse, le roy Henry envoya devers elle messire Gaillart et deux de ses chevaliers, qui la desconfiture de Nadres luy raconterent ; dont grand dueil print à demener. Puis luy conterent comment le roy Henry s'en aloit par devers son seigneur le duc à refuy.

Pour le roy Henry honnourer, envoya la duchesse messire Henry de Bretaigne, son frere, accompaigné de deux fils du conte de Granpré et de plusieurs chevaliers d'honneur, qui le roy Henry moult reconforterent et avec luy mengerent. De grans dons luy fit faire la duchesse. Et après disner convoya messire Gaillart le frere de la duchesse dans la cité.

CHAPITRE XCII.

Comment le Bourg fut apperceu par ung chevalier du roy Henry.

Au retour que fit messire Gaillart de convoyer le frere de la duchesse, apperceut le

[1] Cette expression : *dans ce temps*, tendrait à prouver que cette chronique n'est qu'une sorte de traduction et de reproduction d'une chronique plus ancienne. Toutefois le manuscrit que je reproduis est de la fin du 14e siècle et des premières années du 15e.

Digitized by Google

Bourg de Comminges qui en Carcassonne estoit arrivé et par les hosteleries secretement enqueroit du roy Henry. De la Pomme d'Or le vit yssir messire Gaillart, qui bien sceut que à la desconfiture de Nadres avoit esté avecques le prince. Pour ce, fut en doubtance du roy Henry; et tant s'avança que le Bourg rencontra, et courtoisement luy demanda qui l'avoit là amené. A messire Gaillart respondit lors le Bourg : que de nouvel son pere, le conte de Comminges, luy avoit donné terre que on luy empeschoit, et que devant le seneschal de Carcassonne luy en failloit plaidoier, et, pour son droit garder luy devoit venir du conseil de Thoulouse; et, pour ce, par les hosteleries enqueroit se encores estoient venus.

CHAPITRE XCIII.

Comment le chevalier seut qu'en Carcassonne le Bourg avoit mis environ cent hommes de cheval.

En doubte fut messire Gaillart que le Bourg ne assemblast gens pour le roy Henry prendre. Pour ce, vint à la porte de Carcassonne, du cousté de par devers Thoulouse, sçavoir se au bourg estoient de nouvel entrés gens de cheval. A messire Gaillart respondirent les portiers : que n'a gueres estoient entrés bien cent hommes de cheval, qui par les hosteleries se logeoient.

Tant fit messire Gaillart que aucuns en trouva, et leur demanda quelle part ils aloient. Ils luy respondirent que, à la priere du Bourg de Comminges, estoient là venus, et ne savoient qu'ils avoient à faire.

Adonc se pensa messire Gaillart de la mauvaistié du Bourg; et au roy Henry vint et luy dit : « Sire, en vostre chambre vous retraiez » et tenez clos, car en doubte suis que poursuy » soyez. Vray est que en ce bourg de Carcas- » sonne sont gens entrés que bien congnois, et » assemblé les a le Bourg de Comminges qui » avec eulx est; et pour ce, si vueil aller par- » ler à la duchesse de ceste chose. »

CHAPITRE XCIV.

Comment la duchesse fit prendre le Bourg de Comminges.

Par devers la duchesse d'Anjou, alla messire Gaillart, et l'affaire et l'entrée du Bourg de Comminges et de ses gens luy conta, et bien luy dit que le roy Henry poursuivoit. Pour le prendre envoya hastivement la duchesse querir messire Hernoulx d'Espaigne, seneschal de Carcassonne, et luy commanda que retenu fust le Bourg et tous ceulx qui à luy estoient.

Dedens le bourg de Carcassonne entra le seneschal qui les portes fit fermer; puis assembla les bourgois en armes, et tant fit que le Bourg de Comminges et tous ceulx qui pour luy estoient venus furent prins et arrestés; et à la duchesse les mena, qui emprisonner les fit; et bien garder fit le Bourg et enfermer estroitement. Pour ce que de l'emprinse riens ne sçavoient ceulx qui avec luy estoient venus, furent mis à delivrance; mais gardé fut le Bourg soigneusement; et pendre le voult faire la duchesse, se n'eust esté pour l'amour de son pere le conte de Comminges, qui luy en fit requerir moult humblement.

CHAPITRE XCV.

Comment le roy Henry ala au duc d'Anjou à Villeneufve.

Le soir que fut prins le Bourg de Comminges, se partit le roy Henry environ mie nuyt de Carcassonne; et tant chevaucha que en deux jours vint à Villeneufve où se trouvoit le duc d'Anjou. Quand le roy fut près de Villeneufve, de luy se partit messire Gaillart, qui sa venue ala dire au duc, et la desconfiture de Nadres luy conta, et le grant dueil que demenoit le roy Henry de la chevalerie de France. De ce fut moult doulent le duc, et au devant du roy Henry envoya son cousin le conte d'Estampes et tous les chevaliers de sa court, qui le roy Henry encontrerent et moult le reconforterent, puis vindrent au chastel en sa compaignie. Adonc yssit le duc qui au devant du roy Henry vint. Et tantost que Henry apperceut le duc d'Anjou devant luy, s'agenoilla d'ung genoil, et son chapperon osta contre luy, et bien humblement luy dit : « Ha! monseigneur, à vous m'en » viens à reffuy, qui le plus povre chevalier » suis qui soit en vie, et royaume souloie tenir! » mais or puis bien dire : « de si hault si bas. »

Appertement le leva le duc en soy descouvrant contre luy; et son chapperon luy remit, et dit : « Sire, grandement mesprenez, qui » contre moy tant vous humiliez, qui roy es- » tes coronné. » Humblement respondit le roy Henry : « Sire, bien vous puis appeller mon sei-

Digitized by Google

» gneur : car par vous recouvreray terre et » mon royaulme d'Espaigne, que perdu ay » par ma simplesse et par fol conseil croyre, » oultre le vouloir de Bertrand et de la cheva- » lerie de France. »

CHAPITRE XCVI.

Comment le duc d'Anjou honnoura et conforta le roy Henry.

Grant pitié print au duc d'Anjou du roy Henry qui envers luy tant se humilia, et, en le reconfortant de grant couraige, luy dit : « Sire, » par vostre faulte n'avez pas vostre royaulme » d'Espaigne perdu. Bien croy que par la re- » créance[1] des gens du païs et de la cheva- » lerie de vostre royaulme avez perdu la jour- » née, et sur vous est tournée la desconfi- » ture en la bataille que avez eue à Nadres » contre le prince, qui à grant tort vous a guer- » royé, et bien deust faire le contraire ; mais je » vueil bien que chascun saiche, que en brief » temps baillerai au prince tant à besoingner » que grant peine aura à sa terre garder. En- » sur que tout, saiche le prince : que eust vail- » lant son pere et lui et tous leurs alliés, par » moy vous sera restitué la couronne d'Espai- » gne. »

De ce mercia le roy Henri le duc d'Anjou moult humblement, puis luy dit : « Je plains » plus Bertrand et la chevalerie de France, que » je ne fais la perte que j'ay faicte : car je ne » sçay comment d'eux en est alé, de la bataille » qui toute estoit habandonnée de mes gens, » quand Bertrand m'en fit partir à force. De » Bertrand et des François qui le champ main- » tenoient si vigoureusement que merveilles » estoit à voir, rien ne sais. Et plus seroie digne » d'estre là où ils sont, ou mors ou vifs, qu'ils » ne sont, et en espécial Bertrand qui bien me » advertit de tout ce. Et se creu l'eusse, sei- » gneur, fusse dans mon royaulme; et Pietre et » le prince en eusse deschassé. »

Moult doulcement le reconforta le duc, et bien luy dit qu'il ne se souciast de riens. Puis le mena en une tour où logié estoit, et ses pa- remens luy donna tous à l'entrée de la tour. A l'eure que arriva le roy Henri, avoit le duc d'Anjou, pour le recevoir, fait faire grant ap- pareil au disner, et fait asseoir avec le roy Henry le conte d'Estampes ; et tous les mets assist et les plats le duc par devant le roy tout le disner. Après mangier, donna le duc d'An- jou au roy Henri toute la vaisselle en quoy il avoit esté servi au disner, et tout estat royal lui bailla, tant de chambellans comme d'aultres officiers. Dedens Villeneufve festoya le duc d'Anjou le roy Henri longuement, puis le mena par devers le pape en Avignon, qui courtoi- sement le receut et de grans dons et biens luy donna.

[1] Mollesse, lâcheté.

CHAPITRE XCVII.

Comment le roy Henry entra en Guyenne et guerroya le prince pour le duc d'Anjou, et comment le prince et Pietre se re- freschirent dedans Nadres après la bataille.

Après ce que le duc eut festoyé le roy Henry, luy bailla deux mille hommes qui avec luy en- trerent en Guienne, et le païs du prince prin- drent à guerroyer et plusieurs villes et chasteaux conquirent.

Dedens Nadres se tint le prince avec ses osts, en la saincte sepmaine. Et ung jour vint Pietre, qui Bertrand du Guesclin et le ma- reschal d'Audenehan luy requit, et pour Ber- trand offrit son pesant d'or. De ce fut le prince reffusant.

CHAPITRE XCVIII.

Comment ceulx de Burgues vindrent à Nadres au prince.

Et après la Pasque fit le prince chevau- cher ses osts droit à Burgues. De sa venue sceurent tost ceux de Burgues nouvelles, qui, pour l'evesque, envoierent querir sauf conduit devers le prince qui voulentiers leur envoya. Par devers le prince de Galles vint l'evesque de Burgues qui au prince monstra les griefs que Pietre leur avoit fait, pourquoy rendus s'estoient au roy Henry ; et au prince se offrirent rendre, en luy suppliant que saufs fussent de leurs corps et de leurs chevances, et que de sa grace à Pietre les fit accorder, et le prince leur accorda, qui à Pietre promit faire jurer l'accord. Adonc parla l'evesque au prince et dit : « Mon sei- » gneur, bien sçavons que sur ceulx de Bur- » gues prendra Pietre grant vengence ; ne, pour » serment qu'il face, jà ne lerra, se par vous » n'est. Et mieulx le croiroye de jurer par » Mahom que par sa foy. Pour quoy humble- » ment vous requerons que en seureté nous

Digitized by Google

» vueillez maintenir. » De ce se commença le » prince à soubsrire; et le roy Pietre envoya querir, auquel il conta les offres de ceux de Burgues, à quoy il fut accordant.

Atant chevaucherent le prince et le roy Pietre que devant Burgues arriverent, qui rendue leur fut. Là fut Pietre receu. En brief temps luy furent apportées les clefs de Sevile, de Cordoe, de Toulette et de plusieurs aultres villes et chasteaulx. Et tant fit le prince que de la plus grant partie du royaulme mit Pietre en possession.

CHAPITRE XCIX.

Comment le prince sceut que dedans sa terre estoit entré le roy Henry qui le guerréoit et villes et chasteaux prenoit.

Le prince estant à Burgues, vint à luy ung messagier, qui de Henry le roy d'Espaigne luy porta nouvelles, qui dedens Guienne estoit entré à grans gens, et le païs gaignoit, et boutoit tout à mort et le feu partout. Bien sembla au prince que le roy Henry ne faisoit pas guerre de soy, qui destruit estoit. Et en son couraige pensa que du duc d'Anjou luy estoit esmeue ceste guerre; car moult s'entrehéoient le duc et le prince; et nuyt et jour ne faisoit le duc que querir tiltre pour le prince guerroier, qui estoit à paix envers le roy de France son frere. Si quist le prince voye par laquelle honnourablement du royaulme d'Espaigne se despartist; et au roy Pietre vint et dit: « Sire, quand de mon païs » je me partis, hommaige me promites faire du » royaulme d'Espaigne, se recouvrer le vous » pouvoye; et les gens que je y ay amenés, » qui à vos souldées sont, promites satisfaire » entierement. Bien savez que du royaulme avez » saisine; et bien le pouvez tenir paisiblement, » se par droit voulez vostre peuple maintenir. » Pour ce que en mon païs me vueil retraire » ceste saison, vous vueil requerre que ce » qu'estes tenus de faire vous faciez envers » nous. »

CHAPITRE C.

Comment Pietre traita avec le prince qu'il s'en alast loin de son pays.

Quand Pietre se vit à Burgues, et plusieurs de ses villes et chasteaulx estre en son obéissance, bien voulsist le prince et toute sa chevalerie estre en Angleterre; et tant traita que accord fit avec le prince: que à Tudelle[1] luy et sa chevalerie se retrahiroient; là yroit devers luy Pietre pour faire envers luy ses devoirs, dedens quinzaine. Tant desira le prince retourner en son païs que à Tudelle se retrahit, attendant Pietre, qui au jour que promis avoit ne vint ne ne envoya: dont à deceu se tint le prince et bien congneut sa desloyaulté.

Longuement ne pouvoit le prince sejourner dedens Tudelle, pour les vivres qui abaissoient, et de jour en jour luy venoient nouvelles du roy Henry qui sa terre gastoit. Pour ce, se partit d'Espaigne en povre estat et à Bourdeaulx retourna. Là donna congié à sa chevalerie qui par son ordonnance, sans adveu de luy, s'assemblerent et la Grant Compaignie se nommerent.

De celle assemblée fut chef messire Jehan Chandos qui au païs du roy de France les fit entrer. Et le païs mettoient à destruction; mais sur eulx jetta le pape sentence, dont après chascun se retrahit en sa contrée.

CHAPITRE CI.

Comment le duc d'Anjou manda le roy Henry qui en Guienne estoit, lequel vint à luy.

Pour la venue du prince, escripvit le duc d'Anjou au roy Henry, que à lui vint à Villeneufve, lequel y vint. Là ordonna le duc que dedens Espaigne retourneroit le roy Henry.

Et en ce contemple fut delivré par rançon Le Begue de Vilennes, qui par devers le roy se retrahit. Et briefvement par l'aide du duc d'Anjou, assembla le roy Henry grans gens pour Pietre guerroier; mais tant desira Henry veoir messire Bertrand, que au Begue bailla ses gens à conduire, en tenant le chemin d'Arragon. En estat de pelerin se mit le roy Henry; et tant chemina que à Bourdeaulx vint; et tant fit que à Bertrand parla à privé, et lui conta le secours que luy faisoit le duc d'Anjou; dont Bertrand moult s'esjouit. Puis se partit de Bourdeaulx Henry, sans estre apperceu, et en Arragon vint où Le Begue aconsuivit[2]. Et tant chevaucha le roy Henry que à Perpignan vint devers le roy d'Arragon, qui secours luy fit de deux mile hommes d'armes, payés pour trois moys.

[1] Tudela.
[2] Atteignit.

Digitized by Google

CHAPITRE CII.

Comment, après le département du prince, le roy Pietre alla à Toulette.

Despuis le partement du prince, partit le roy Pietre de Burgues, qui par les bonnes ville de son regne alla, chevauchant parmy son royaulme. Et premièrement vint à Toulette où receu fut honnourablement et d'illec à Cordoe et à Sevile, auquel lieu fit plusieurs chevaliers et bourgeois decoler : dont moult fut le peuple en grant douleur.

Mais en brief temps chevaucha tant le roy Henry que en Espagne entra et guerre print à mener. Devant Salemenque[1] adressa ses osts et la cité fit assaillir; mais tantost se rendist à sa merci. Au partir de Salemenque, vint devant Madrit qui briefvement luy fut rendue; amprés vint devant Toulette qui l'entrée luy refusa. Et illecques jura le roy Henri le siege. Du costé devers Cordoe, oultre la riviere, tint le siege devant Toulette Le Begue de Vilennes, qui son siege fit clore de bois. En sa compaignie furent le bastard de Berne[2], Regnault le Limosin, et Thomas Pineul à grans gens; et du costé de par deçà la riviere fut le roy Henry qui avec luy avoit les contes d'Anperie[3] et d'Aust, le conte de Lisle, gascon, Pietre Gonsalle, Pietre Ferrant, l'arcevesque de Toulette. Et au milieu du siege le roy Henry fit mettre la roine sa femme, que du Chastel-Blanc d'Arragon avoit fait amener.

Longuement dura le siege devant Toulette. Et tant à destroit les tint le roy Henry, que par famine moururent en la cité plus de trente mille hommes, tant chrestiens, sarrazins que juifs qui ens estoient ne de Pietre ne povoient avoir secours; ains affebléoient de jour en jour et leurs chevaulx mengeoyent. Mais cy endroit laisse l'ystoire du siege de Toulette à parler, que bien saura ramentevoir quand temps et lieu en sera, et vient à parler de messire Bertrand qui ès prisons du prince est retenu, ne de le mettre à rançon ne vouloit le prince avoir parolles.

[1] Salamanca.
[2] Béarn.
[3] Ampurias.

CHAPITRE CIII.

Comment, après le retour d'Espaigne, le prince se tint à Bourdeaulx, et de la rançon messire Bertrand ne vouloit tenir parolles, et comment le sire d'Alebret et Clisson et les autres seigneurs de l'estat du prince firent messire Bertrand mettre à rançon.

En Bourdeaulx tint longuement le prince en ses prisons messire Bertrand: dont à sa chevalerie moult desplaisoit, car messire Bertrand aymoient moult pour sa grant prouesse; mais au prince n'en osoient parler. Ung jour advint que grant court tint le prince dedens Bourdeaulx. Là furent le conte d'Armignac, le sire d'Alebret et les seigneurs de Gascoigne, le sire de Clisson, messire Jehan Chandos, Hue de Cavrelay, Gaulthier Huet et plusieurs aultres chevaliers d'Angleterre, que honnouréement festoya le prince. Et en maniere d'esbatement commencerent leurs paroles, d'amours, d'armes, de batailles, de prinses de forteresses, de journées, de rencontres et de prisonniers rachetés. En ces paroles se delictoit le prince, qui d'armes fut le plus vaillant qui en son temps fut, et devant tous les barons qui là furent parla et dit en telle manière :

« Seigneurs, quand en bataille ou en assault » est prins aulcun chevalier vaillant, moult » doit estre honnouré, ne du sien ne luy doit-on » point tant demander que une aultre fois ne » se puisse armer; mais sans congié de son » maistre ne se doit partir. » Là fut le sire d'Alebret, qui de Bertrand se recorda et au prince dit : « Sire, bien avez ces raisons dites; » mais, se desplaisir n'y prenissiez, d'une pa- » role vous recordasse qui de vous va courant » maintenant en ces contrées, qui est contraire » à ce que cy vous recordez. » A muer couleur se print le prince et dit : « Pou m'aymeroit le » chevalier qui à moi servioit, et sur moy » verroit ou orroit dire chose que faire ne » deusse en mon honneur gardant, se il ne » me le disoit. Pour ce, vous requiers que » vueilliez dire ce qu'on maintient de moy. » Au prince respondit le sire d'Albret et dit : « Sire, scet toute ceste chevalerie que partout » conte la renommée que Bertrand du Gues- » clin retenez en vos prisons prisonnier, sans » vouloir de luy nulle finance avoir, pour » doubte de sa prouesse. »

Quand le prince ouit ces nouvelles au sire d'Alebret recorder, et que à ses parolles s'accordoient le sire de Clisson et les aultres barons,

Digitized by Google

en luy n'eut que courroucier. Si leur dit par grand desdaing : « Bien vueil, seigneurs, que » vous sachiez que, se tous les barons qui ores » sont estoyent en mes prisons, tant ne les » doubteroye que du plus vaillant d'eulx ne » prinse rançon ; et vous qui de Bertrand par- » lez que soit mis à finance, bien rançon le » vueil mettre. Pour ce, alez le querir, et à moy » ne tiendra pas que delivré ne soit. »

De ce le louerent très grandement tous les barons et seigneurs, et, pour la vaillance de Bertrand, mercierent le prince ; puis alerent Bertrand querir, et devant le prince le amenerent. Humblement se agenoilla Bertrand devant le prince, qui tantost le releva et courtoisement luy demanda comment il luy estoit. Au prince respondit Bertrand très humblement : « Monseigneur, mieux me sera quand il vous » plaira. Long temps a que le chant des ras » et des souris m'avez fait ouir ; mais quand il » vous plaira, pour moi desduire, me donnerez » les champs, pour le chant des oyseaulx ouir. » A rire se print le prince et dit à Bertrand : « Amis, se jurer voulez que contre mon sei- » gneur le roy mon pere, ne contre moy, » ne encontre ceulx de son sang jamais ne vous » armerez, ne à Henry ne ferez secours, fran- » chement sans rançon vous quitteray, et pour » vous remonter vous donneray dix mille » francs. »

Grant dueil eut Bertrand en son cueur, quand de tel serment se vit requerre, et doulcement dit au prince : « Hélas ! sire, comment » se pourroit-il faire que le roy de France et » son sang, qui nourry m'a, ne servisse en- » contre tous et en tous lieux, se le me com- » mandoit ? Si vrayement ! comme je suis cy, » j'aymeroye mieulx mourir en vos prisons, » que ce serment faire. Et bien esmerveillé suis » qui tel conseil vous donne, qui le plus redoubté » prince estes de toute la chrestienté, et tel » serment me requerez. Monseigneur, bien ose- » roye maintenir par devant vous, que mal » vous conseille vostre honneur qui tel conseil » vous donne : car, monseigneur, si tel ser- » ment me faisiez faire, il sembleroit que doub- » tance eussiez de moy, qui suis ung povre » chevalier. »

De ces parolles se print ung pou le prince à courroucer, et en desdaing lui dit fy ! et que homme n'estoit pas qu'il deust doubter. Puis le rapaisa Bertrand, et à parler recommença au prince en telle maniere : « Monseigneur, main- » tenir vueil que loy n'avez de moy tenir en vos » prisons, et que longuement y ay esté sans rai- » son. Vrai est que, pour Sarrazins guerroier, » m'avoit le roy Charles de France baillé gens, et » par Espaigne menoye l'armée. Or advint, et » bien le sçavez, que mauvaisement et sans » achoison fit Pietre le roi d'Espaigne murdrir » ma dame Blanche de Bourbon, sa femme, vos- » tre cousine germaine, fille de la seur ma dame » vostre femme : dont bien deussiez avoir quis » vengeance. Bien sçavez aussi comme fut né » Pietre qui, bastard est par droicture ; et la » couronne deust avoir Henry son frere, qui « preud'omme est. De mauvaise foy est Pietre » et mescréant en Dieu ; et bien vous le sça- » vez ; et par juifs et par Sarrazins s'est toujours » gouverné. Pour ce que de son mauvais gou- » vernement le blasmoit Henry, Pietre le chassa » de son royaulme et le bannit, et toute sa terre » luy tollit. Et pour le murtre desloyal, me » manda le roy de France, que sur Pietre fust » prinse vengence ; et guerre lui menai pour » ceste achoison. D'aultre part, plus prés ne » povoye trouver Sarrazins que en Espaigne, » qui toute peuplée en est. A vous, monsei- » gneur, ne faisoie nulle guerre ne à vostre » sang. Et avec tout ce, bien sçavez, monsei- » gneur, qu'envers mon droicturier seigneur » le roy de France avez paix, ne cause n'avez » de lui guerroier ne à ses gens ; mais bien sçay » que, pour avoir l'ommaige d'Espaigne, estes » venu au secours de Pietre dedans Espaigne : » dont le sainct voyage que faire cuydoye en » Grenade sur Sarrazins, après ce que de Pie- » tre eust esté prinse vengence, avez destourbé ; » et aussi avez destruit moy, et maint aultre » povre chevalier mis à desconfiture ; dont tel » honneur en avez receu, que par povreté vous » en estes revenu du pays, ne de riens que Pie- » tre vous ait promis ne vous a tenu ne ne » tiendra convent ; ainçois par froidure et » par famine avez perdu maint bon chevalier : » dont c'est dommaige. Si saichez bien, mon- » seigneur, que de ce estes bien pou plaint. »

Sur les parolles de messire Bertrand, songea ung pou le prince et puis luy dit : « Bien sçay, » amis Bertrand, que vrayes sont vos parolles ; » et bien vouldroie non avoir fait oncques le » voyage, pour la desloyaulté que trouvée ay en » Pietre. Mais pour ce que le serment que je » requiers me refusez et de parolles de doub-

Digitized by Google

» lance me chargez, vous mectrai-je à finance, si » que nul n'aura cause de telles parolles main- » tenir; mais sans rançon de moy ne departi- » rez. » Debonnairement respondit Bertrand au prince, et dit: « Monseigneur, povre che- » valier suis, et le savez, ne de hault lignaige ne » suis pas tel que grant finance y puissiez re- » couvrer: pour quoi vous supplie que à rançon » raisonnable me veuillez mectre. »

Après que le prince eut messire Bertrand escouté, lui dit: « Bertrand, de vostre rançon » serez juge, pour la loyaulté qui en vous est, » ne jà sur vostre parolle n'en parleray. Si » direz ce que paier vous plaira, car jà n'en » serez desdit. » De ce mercya Bertrand le prince moult humblement, et puis dit: « Mon- » seigneur, se riche fusse, plus que ne feray » vous offrisse; mais, sur la fiance des seigneurs » que j'ay servis, me mettray à plus que mon » avoir ne monte, et que ne demanderiez, à mon » cuider. Pour ma rançon paieray, se il vous » plaist, soixante mille doubles d'or. » Quand le prince ouit parler de si grant somme, esmer- veillé fut; et à messire Bertrand dit: « Grande » est la somme, et bien sçay que encombré se- » rez de la payer, ne par vos parolles ne » vous vueil surprendre. Bien me plaist que » de ce rabatiez à vostre gré. »

De grant couraige fut messire Bertrand, ne rien ne volut rabatre; et dit au prince que, en brief temps, tel paieroit l'escot qui riens n'y au- roit acreu. Et vray disoit, si comme l'istoire raconte ça en avant.

CHAPITRE CIV.

Comment le peuple de la cité de Bourdeaulx oyt dire que messire Bertrand s'estoit taxé lui mesme pour sa rançon soixante mille doubles d'or, et comment pour le voir ils vindrent en l'hostel du prince.

Parmy la ville de Bourdeaulx courut tost la nouvelle que à soixante mille doubles d'or s'es- toit arançonné Bertrand de son vouloir: dont tant le desirerent à veoir ceulx de la ville de Bour- deaulx que à la cour du prince accoururent. Et tant fut l'hostel plain de gens que luy mesme s'en print à merveiller. Pour ce, demanda que ce peuple amenoit. Adonc luy fut dit: que pour Bertrand veoir estoient là venus. Dont le prince se print à soubsrire, et messire Bertrand fit venir devant le peuple.

En Angoulesme estoit adoncques la princesse, qui de la grant somme à quoi s'estoit messire Bertrand arançonné de son plaisir ouyt parler: dont grant desir eut de le voir. Pour ce, se fit amener à Bourdeaulx; et devant soy manda messire Bertrand, qui par messire Jehan Chan- dos luy fut amené. Et par le mandement du prince, moult le honnoura la princesse, et à sa table le fit asseoir. Après le disner, se retrahit la princesse en sa chambre à Paris, et illec fut servie de vin et d'espices; et devant toute la che- valerie les envoya à Bertrand, qui envers elle se humilia moult. Et après vin et espices, l'appela la princesse, qui chevalerie moult aima, et doul- cement luy dit: « Amis, de vostre rançon avez » esté juge, et à haulte somme vous estes prisé, » qui de grant couraige vous meult; mais ale- » gier vous en vouldroie, pour les grands biens » qui sont en vous. Saichez que de vostre ran- » çon vous feray-je rabatre dix mille francs, ou » de mon tresor les paieray. »

Contre la princesse fut à genoulx messire Bertrand, qui humblement la mercya, et en es- batement luy dit: « Ma dame, bien cuidoie es- » tre le plus lait chevalier qui fust en vie; mais or » voy-je bien que bel suis, puisque des dames » suis aymé. » Dont à rire se print la prin- cesse, qui congié donna à messire Bertrand, lequel retourna mercyer le prince qui moult fut joyeux de l'honneur de la princesse.

CHAPITRE CV.

Comment le prince eslargit messire Bertrand pour la finance faire.

Tant traita messire Bertrand avec le prince que sur sa foy le delivra pour sa finance faire; et retourner promist dedens certain jour de- vers luy; et jusques à la parpaye [1] de sa rançon ne se povoit armer. Ainsi fut messire Bertrand mis à rançon. Et à lui vint messire Jehan Chandos qui dix mille francs lui offrit à prester, dont moult le mercya Bertrand. Par devers luy vint mes- sire Hue de Cavrelay, qui courtoisement lui dit: « Sire Bertrand, longuement avons esté » compaignons, la vostre merci! et moult vous » suis tenu. Bien sçay que du vostre avez moult » despendu, et à grand finance vous estes mis. » Si saichez que, pour vostre rançon paier, vous » bailleray dix mille francs, qui vostres sont et » non pas miens; et plus en ay pour vous. »

De ce le mercya Bertrand, et dit que, se af- faire en avoit, espargner ne le pensoit pas.

[1] Paiement complet.

Digitized by Google

Adonc prindrent congié Bertrand et Cavrelay l'ung de l'autre, et s'entre accollerent et baiserent : car moult merveilleusement s'entreaymoient.

CHAPITRE CVI.

Comment messire Bertrand acquitta la rançon des gentilshommes.

Au point que de Bourdeaulx se voult Bertrand partir, pour sa finance assembler et pourchassier, illec vindrent à luy plusieurs chevaliers et escuyers françoys qui à Bourdeaulx estoyent prisonniers, et prins avoient esté en la desconfiture de la grant bataille de Nadres; mais à si grant finance les avòyent Anglois mis que païer ne le povoient. A messire Bertrand se recommanderent humblement, qui leur finance voult sçavoir. Et pour les delivrer s'obligea messire Bertrand de leurs rançons payer ; et illecques delivrés furent: dont à merveilles fut loué messire Bertrand de la chevalerie anglesse.

CHAPITRE CVII.

Comment le duc d'Anjou tenoit siege devant Tarascon.

En ceste maniere se partit de Bourdeaulx Bertrand, qui tant ala par ses journées que à Tarascon arriva, où estoit le duc d'Anjou qui siege tenoit devant Tarascon, près d'Avignon, qui la conté de Provence contendoit. En son ost avoit dix-huit engins qui de nuyt et de jour gectoient en la ville et contre la muraille.

De la venue de messire Bertrand fut le duc moult lie, et grant honneur luy fit. Et debonnairement luy enquit de son affaire, qui longuement luy en raconta, et les honneurs que trouvées avoit en la princesse : dont le duc le prisa moult. Adonc donna le duc à messire Bertrand, pour sa rançon payer, trente mille francs. Avec le duc se tint longuement Bertrand devant Tarascon et les engins faisoit gecter, mais armer ne se povoit. Quand Olivier du Guesclin, frere de messire Bertrand, sceut que devant Tarascon estoit son frere avec le duc, hastivement vint à lui. Et en sa compaignie vindrent messire Olivier de Mauny, son frere messire Hue de Mauny, messire Alain de la Houssoye, Petit, Cambray et plusieurs chevaliers et escuyers de nom, qui à Nadres avoient esté prisonniers, et qui, avant messire Bertrand avoient esté delivrés de prison. De leur venue s'esjouit moult le duc et moult les honnoura. Et d'aultre part les receut messire Bertrand à grant joye; et l'ost pour leur venue enforça. Lendemain fit le duc assaillir la ville qui tant fut forte que riens n'y faisoyent.

Pour Tarascon secourir envoya la royne de Secile sur mer dix-huit galées armées, dont tost nouvelles en sceut le duc. Pour ce, fit le duc assembler plusieurs vaisseaulx. Et tant fit par son povoir que entre Beaucaire et Tarascon fit faire ung pont de bateaulx dedens le Rosne, qui à merveilles fut tenu. Et pour ce, à Tarascon ne povoit venir secours, pour ledit pont qui bien fut garni de bons gens d'armes. Et ne povoient passer les galées qui à Arle-le-Blanc s'en retournerent. Si fit le duc adonc enforcier son siege et la ville assaillir souvent. Et advint une journée que, pour Tarascon secourir, s'assemblerent les barons de Provence. Et tant chevaucherent que le siege approucherent : dont nouvelles vindrent en l'ost du duc.

De l'ost se partit messire Hue de Mauny et aultres chevaliers et escuiers, qui n'estoient en tout que cent cinquante lances, qui Provençaux rencontrerent, qui grant nombre furent, et bien estoient huit contre ung. En une assez haulte place se trahit messire Hue et ses gens. Et asprement les assaillirent Provençaux; mais fort se deffendirent messire Hue et ses gens. Quand Provençaux apperceurent qu'en la montaigne ne povoient aller pour messire Hue et ses compagnons entamer, illecques les assiegerent, et souvent les firent assaillir de trait. Quand ce apperceut messire Hue, en ordonnance se mit soy et ses gens, qui la montaigne descendirent et contre les barons de Provence se assemblerent en bataille ; et briefvement sur Provençaux tourna la desconfiture. Là fut prins le sire de La Voulte par messire Hue de Mauny qui grant richesse en recouvra, ne puis celle journée ne se voult aventurer en guerre ; et prins y furent tous les barons de Provence. De la desconfiture vint tost nouvelles à Tarascon. Adonc traiterent au duc, et rendirent la cité et eulx en sa mercy, qui debonnairement les receut et toutes offenses leur pardonna.

Après la prinse de Tarascon, chevaucha le duc et tous ses osts, et Bertrand en sa compaignie, à Arle-le-Blanc. Par devant Arle mist le siege le duc d'Anjou. Mais atant se tait l'ystoire du siege d'Arle, et de messire Bertrand vueil raconter, qui par devers le prince devoit

Digitized by Google

retourner pour sa rançon paier, ne avant son parpayement ne se povoit armer; bien povoit estre en conseil de guerre encontre tous, excepté contre la lignée d'Angleterre.

CHAPITRE CVIII.

Du confort que fit le duc d'Anjou à messire Bertrand du Guesclin et comment Bertrand vint au roy Charles.

Desirant fut le bon duc Jehan d'Anjou du roy Henry secourir, et à Bertrand dit : « Amis, » pour vostre rançon paier, vous donne trente » mille frans; et par devers monseigneur le » roy mon frere vous en yrez, qui bien est tenu » vous aider, et desservi l'avez. Et à luy me re- » commanderez, et luy direz que en Espaigne » vous vueil renvoier. Et tantost que des pri- » sons du prince delivré serez, gardez que » sçavoir le me faciez : car aussitost vous en- » voieray gens d'armes. »

Humblement mercya Bertrand le duc, puis partit par son congié; et tant ala par ses journées que par devers Charles le roy arriva, qui grant joye eut de sa venue. Au roy raconta messire Bertrand son affaire et le secours que luy fit le duc d'Anjou son frere : dont bon gré luy en sceut le roy. Et après luy raconta comment en Espaigne le vouloit renvoyer pour le roy Henry secourir. A ce s'accorda le roy et luy promist faire secours de gens d'armes. A messire Bertrand donna le roy, pour sa rançon paier et pour soy acquiter de ses despens, cent mille francs : dont fut le roy moult prisié de tous; mais à messire Bertrand fit promectre que, toutes choses laisseroit pour à luy retourner toutes les fois qu'il le manderoit, se prisonnier n'estoit.

CHAPITRE CIX.

Comment messire Bertrand print congié du roy et s'en ala en Bretaigne.

Au roy print congié Bertrand et s'en ala en Bretaigne. Et tant ala par ses journées que en Bretaigne entra. Pour messire Bertrand honnourer se assemblerent le viconte de Rohan, le sire de Laval, le sire de Beaumanoir et les barons du pays, qui grant finance luy donnerent pour sa rançon payer. A la Roche-Darien vint messire Bertrand, pour ma dame Tiphaine veoir sa femme, qui, pour sa venue, fut moult ejouye.

Vray est que en l'abaye du mont Saint-Michiel messire Bertrand et sa femme avoyent mis en tresor cent mille francs, au jour que de Bretaigne partit pour son premier voyage d'Espaigne faire. Bien cuidoit adoncques illec trouver sa finance, pour soy et la chevalerie aider; mais rapporté luy fut que despendu avoit madame Tiphaine sa femme tout le tresor. Lors la manda à venir à luy et luy dit : « Dame, vou- » lentiers sçauroie que de mon tresor avez fait? » Et doulcement elle luy respondit : « Monsei- » gneur, aux chevaliers et escuyers qui servi » vous ont, qui veoir me sont venus, l'ay de- » parti, pour leurs rançons paier et eulx re- » monter : dont encores serez servy; et ce » sçaurez vous par eulx. Si ne m'en vueillez » riens demander. » Grant joye en eut messire Bertrand, et luy dit qu'elle avoit bien fait.

De Bretaigne partit messire Bertrand, et tant ala par ses journées que à Bourdeaulx arriva par devers le prince, qui moult le honnoura à sa venue. Guieres ne demoura Bertrand à Bourdeaulx que, de par le roy Charles de France, vindrent messagiers qui la finance apporterent à Bertrand, pour sa rançon paier au prince, qui premier luy rabatit ce que la princesse donné luy avoit. Et ainsi fut Bertrand à plein delivré; et du prince print congié, qui à son partement le honnoura grandement, et par sa chevalerie le fit conduire par sa terre longuement, en le faisant festoyer par ses bonnes villes et chasteaux honnourablement. Puis prindrent congié de lui les chevaliers, en luy disant : « Franc chevalier, bien sçavons que pou » nous lairrez sejourner : si nous recomman- » dons tousjours à vous. »

En ce temps se tenoit messire Olivier de Mauny en Languedoc, qui par l'ordonnance du duc d'Anjou assembloit gens d'armes, en attendant de messire Bertrand nouvelles. Et tant fit que en brief temps se trouverent douze cents lances. Et tantost que messire Bertrand sceut nouvelle de l'assemblée et delivré se vit, si manda messire Olivier que à luy alast à [1] toutes ses gens. Et en l'assemblée estoient messire Arnoulx d'Audenehan, mareschal de France, messire Olivier de Mauny, son frere, messire Eustache de La Houssoye, messire Guillaume Boitel [2], Ancheaume de Brie, Petit Meschin,

[1] Avec.
[2] Bouestel.

Digitized by Google

Carlouet[1], le bourg[2] de Paines, le sire de Pomiers et plusieurs aultres chevaliers et escuiers de nom.

CHAPITRE CX.

Comment messire Bertrand retourna en Espaigne après sa delivrance, et comment le roy Henry et l'ost en furent joieux.

De leur venue demena grant joye messire Bertrand, et leur chemin prindrent en Espaigne par le païs de Roncevaulx. Tant exploita messire Bertrand que en Navarre entra, et le royaulme passa, oultre le gré du roy de Navarre qui lors estoit. En Espaigne print Bertrand à guerroier; et à luy se rendirent plusieurs villes et chasteaulx. Et tant fit que en la duchié de Molines entra. Celle duchié luy avoit donné le roy Henry longtemps avant; mais contraires luy estoient ceulx du païs. Et briefvement tant les guerroya messire Bertrand que à luy se rendirent.

Au temps que devant Toulette estoit le siege que y tenoient le roy Henry et Le Begue de Vilennes (qui grant honneur y acquit), vindrent nouvelles au roy Henry de messire Bertrand qui la duchié de Molines conqueroit, et de par luy, atout[3] grans gens, menoit guerre en Espaigne. De la venue de luy fut Henry moult esjouy, et plus fort fit assaillir Toulette; mais pou y exploicta, combien que à luy se fussent voulentiers rendus; mais au chastel estoit ung capitaine, de par le roy Pietre, qui moult les confortoit, et au chastel tenoit en ostaige quatre des plus grans bourgois, pour la ville tenir en obeissance. Et baillé avoit la ville au gouvernement des dits quatre bourgois, en signe de vouloir à Pietre obéir. En grant destresse furent ceulx de la ville qui par devers Pietre envoyerent à Sevile; mais grans gens ne povoit avoir adonc-ques, pour la ville secourir. Et non-pourtant[4] bien leur manda que brief les secourroit. Si se pensa d'une voulenté dampnable, qui pou luy valut.

CHAPITRE CXI.

Comment Pietre ala en Grenade querir secours.

L'ystoire raconte que, pour Toulette secourir, de Sevile se partit Pietre qui par devers les rois de Grenade et de Belle-Marine s'en ala. Et tant traita que avec eulx s'alia contre tous chrestiens. Et maintient-on que, en l'aliance faisant avecques iceulx deux roys, qui Sarrazins estoient, icelluy Pietre se departit de la foy catholique et du tout y renonça; et parmi ce luy promistrent faire briefvement secours. Et pour le secourir assemblerent grans navires le roy de Belle-Marine et le roy de Grenade, qui à l'admiral de Belle-Marine baillerent dix mille Sarrazins. Et est vray que, par l'aliance faicte par le roy Pietre aux payens, le roy Pietre devoit prendre en mariage, selon la loi payenne, la fille ains-née du roy de Belle-Marine. Dedens la mer entra l'admiral de Belle-Marine, atout ses dix mille Sarrazins; et par terre vint à Sevile le roy Pietre, qui en costoiant la mer venoit secretement pour l'ost du siege de Toulette surprendre. Aussi fit partir de Sevile très grans gens, chrestiens, Juifs et Sarrazins. Et bien furent Juifs et Sarrazins nombrés à vingt mille.

Secretement manda Pietre à ceulx de Toulette sa venue. Et advint que une journée, au point du jour, yssirent ceulx de Toulette pour aler au devant de Pietre qui le chemin de Cordoe[1] tenoit. De leur venue sceut nouvelles Le Begue de Vilennes qui passer les laissa oultre son siege, sans semblant faire; puis les enclouyt entre la ville et la forest.

Quand Le Begue eut mis ses gens en ordonnance entre la cité et ceulx qui yssus en estoient, appertement les poursuivit et à eulx assembla. Là se deffendirent longuement ceulx de Toulette; mais en la fin furent desconfits, dont plusieurs en y eut d'occis et les aultres prisonniers. Après la desconfiture retourna Le Begue en son siege, et ses gardes ordonna de plus en plus; et puis dressier fit devant son siege ung gibet bien grant où il fit pendre les prisonniers de Toulette, qui en vie avoient esté prins. Quand le roy Henry sceut la desconfiture de ceux de Toulette, la cité fit assaillir de toutes pars; et moult y eut de gens navrés d'une part et d'autre; mais conquise ne peult estre.

CHAPITRE CXII.

Comment Sarrazins vindrent à Toulette.

Au roy Henry vindrent nouvelles de Pietre

[1] Kerlouet.
[2] Le bâtard.
[3] Avec.
[4] Néanmoins.

[1] Cordoue.

Digitized by Google

et des Sarrazins que ils approuchoient fort; et au prouchain port de Toulette se devoient rencontrer, pour son ost surprendre secretement. Pour ce, manda Henry hastivement Bertrand, qui en la duchié de Molines estoit. A briefs jours y vint luy et sa compaignie.

Près de Toulette, sur ung port de mer, arriverent Sarrazins qui à terre descendirent, et le roy Pietre y trouverent qui son ost mit ensemble, et droit à Toulette print sa voye : dont briefvement vindrent nouvelles au roy Henry et à messire Bertrand. Et ung soir leverent partie de leur siege pour aler à l'encontre de Pietre. Et furent là le roy, messire Bertrand du Guesclin, Olivier de Mauny, ses freres, messire Eustache de la Houssoye, Carlouet, Le Begue de Vilennes, messire Guillaume Boitel et plusieurs chevaliers et escuyers de nom. Au siege demourerent avecques la royne, les frères du roy Henry, l'arcevesque de Toulette et la chevalerie d'Espaigne.

CHAPITRE CXIII.

Comment le roy Pietre et les Sarrazins furent desconfits par le roy Henry et messire Bertrand au pont de Toulette.

Tant chevaucherent le roy Henry, messire Bertrand et la chevalerie de France, que, à quatre lieues de Toulette en tenant le chemin de Cordoe, devers la mer, rencontrerent les coureurs de Pietre, qui en son ost s'en retournerent. Pour la venue du roy Henry, ordonna Pietre ses batailles. Et, d'aultre part, se mistrent en ordonnance le roy Henry et messire Bertrand. Tant furent les hosts approuchiés que veoir s'entre-povoient, et les batailles assemblerent. Ès batailles des Sarrazins se tint Pietre, qui tant d'armes de soy fit que merveilles fut. Puissamment se deffendirent Sarrazins, qui à la bataille du roy Henry assemblerent et moult dommaigerent chrestiens. Sur une esle des batailles se tindrent messire Bertrand, Le Begue, messire Olivier de Mauny et Carlouet, qui à bannieres desploiées entrerent ès batailles des Sarrazins. Là eut bataille merveilleuse; et moult se combatirent chrestiens puissamment; et mesmement firent les Juifs et Sarrazins de l'ost de Pietre; et en grant arroy les tint Pietre longuement; mais en la fin furent desconfits. Et fut la mortalité nombrée à vingt sept mille neuf cens; ne des Sarrazins de Belle-Marine ne demoura environ que cinq cens. Et en celle bataille fut occis l'admiral de Belle-Marine. Et de là s'en fouyt Pietre qui droit à la mer se cuida retraire au navire de Belle-Marine; mais sur le cousté de la mer se tenoit adoncques Le Begue de Vilennes, qui le passaige tellement garda, que là ne se peut Pietre retraire, ains se bouta, atout les gens qui demourés luy estoient, ès grans forests.

Sur le champ de la desconfiture se assemblerent le roy Henry, messire Bertrand, Le Begue de Vilennes, Olivier de Mauny et les chevaliers de France, pour avoir conseil de Pietre poursuir; et en double furent que ès grans forests, où entré estoit, n'eust embusches. Pour ce envoyerent coureurs qui en la forest entrerent. Et tant alerent que le train de Pietre trouverent, qui à Montesclaire s'en fuyoit. Et briefvement le vindrent raconter à messire Bertrand, qui au roy conseilla que poursuy fut Pietre.

CHAPITRE CXIV.

Comment Pietre le roy desconfit Carlouet.

Pour laquelle chose faire, ordonna messire Bertrand les batailles du roy Henry, et à Carlouet bailla à conduire l'avantgarde.

Ès forests entrerent, en tirant à Montesclaire où se fut retrait le roy Pietre qui tantost sceut leur venue. Et d'illec se partit atout le demourant de ses batailles, et son chemin print à Mont-Jourdain. Devant Montesclaire arriverent le roy Henry et Bertrand. Et bien bref leur fut le chastel rendu, qui fort et bien séant estoit. Au Begue de Vilaines donna le roi Henry le chastel et la terre qui y appent. Et d'illec se partirent le roi Henry et Bertrand pour poursuir le roy Pietre qui à Mont-Jourdain voult entrer; mais jà sçavoient la desconfiture, et l'entrée lui refuserent, et de par le roy Henry se tindrent. De devant Mont-Jourdain se partit Pietre en grant desconfort. Et guieres ne demoura que à luy vint ung messagier de par le maistre de Caltairve[1], le maistre de Sainct-Jacques et le conte Ferrand de Castre, qui au secours de Pietre venoyent à grans gens. Et tant se hasterent que à luy vindrent : dont moult se rejouit; car bien estoient quinze cens hommes d'armes.

Bien sçavoit Pietre que du roy Henry et de messire Bertrand poursuy estoit. Adonc se arresta, pour le secours attendre qui luy venoit. Et ses espies mit sur les champs; et rapporté

[1] Calatrava.

Digitized by Google

luy fut que fort s'approuchoit le roy Henry : adonc ordonna ses batailles. En embusche envoya le roy Pietre cinq cens hommes d'armes de cheval sur le chemin du roy Henry. Et briefvement près de l'embusche arriva Carlouet, qui l'avantgarde conduisoit à deux cens hommes d'armes. De l'embusche yssirent Espaignols, qui contre Carlouet assemblerent en bataille. Là fut le maistre de Caltairve occis à l'assembler, qui des premiers estoit venu au secours de Pietre : dont doulent fut Pietre. Et tant combatirent Carlouet et ses gens, que en fuite tournerent Espaignols.

De ce sceut nouvelles Pietre le roy, qui a grans gens vint assembler à Carlouet. La furent Françoys desconfits. Quand Carlouet vit la desconfiture, et qu'il savoit bien que loing derriere luy estoient le roy Henry et messire Bertrand, pource qu'ils cuidoient que Pietre fust plus loin qu'il n'estoit, sur son coursier s'en partit hastivement, soy dixiesme, et à messire Bertrand vint hastivement les nouvelles dire : dont grand compte n'en tint Bertrand ; ainçois, en reconfortant la chevalerie, dit : que une heure falloit gaigner et l'aultre perdre.

CHAPITRE CXV.

La bataille de Mont-Jourdain en Espaigne sur le chemin de Sevile.

En ordonnance fit mettre messire Bertrand les batailles du roy Henry. Et tant chevaucherent que devant eux virent Pietre qui à [1] toutes ses batailles vint assembler à l'avantgarde du roy Henry, où deux cens lances avoit qui en pou d'eures furent desconfits. Quand messire Bertrand sceut la desconfiture, en luy n'eut que courroucier. Si se partit à toute sa bataille, avecques lui Le Begue de Vilennes, Olivier de Mauny et toute la chevalerie de France, qui, à bannieres desployée, en criant : « Guesclin ! » assemblerent contre Pietre qui grandement se deffendit. Là eut bataille forte et merveilleuse et grandement combatue d'ung costé et d'aultre ; mais desconfits furent Espaignols. De la bataille se departirent Pietre et le conte Ferrand de Castre, et le maistre de Sainct-Jacques. En celle bataille furent desconfits et occis, tant de ceulx qui de la bataille de Toulette estoient demourés comme de ceulx qui là estoient venus, dix sept cens hommes. A partir de la bataille, s'en fouit Pietre tout seu à Monterassent ; mais dedens ne osa entrer ains se bouta ès desrubans, en coustoiant l haulte mer. Et tant chevaucha que sur un port de mer arriva. Là estoient marchans qu en Sevile repairoyent souvent ; et bien apparceurent Pietre le roy, et tantost penserent qu desconfit estoit.

En la nave des marchands descendit Pietre qui mener se voult faire en Grenade ; mais dedans la mer le vouldrent getter les marchands. Adonc se mit Pietre à genoulx devant eulx en pleurant, et grant finance leur promist pour sa vie sauver. Pour la grant finance dont les marchands ouyrent parler, laisserent à Pietre la vie et en terre des payens le menerent ; et le vendirent aux Sarrazins ; dont briefvement fut rachapté par ceulx de Sevile, qui la rançon payerent [1] et dedens Sevile le ramenerent. Mais cy en droit laisse l'ystoire, et retourne au roy Henry et aux fais de messire Bertrand.

CHAPITRE CXVI.

Comment Henry et messire Bertrand retournerent à Toulette.

Après la bataille qui près de Mont-Jourdain fut, retournerent devant Toulette le roy Henry et messire Bertrand atout leur chevalerie. Là vindrent au roy Henry gens d'armes d'Espaigne de toutes pars, pour l'ost enforcier. Adonc fit messire Bertrand engins dressier et la ville assaillir souventes fois ; mais pou y exploita : car à merveille fut forte la clousture, et de grant deffense furent ceulx qui dedens estoient. Et briefvement leur vindrent nouvelles de Pietre qui par ses lettres leur escripvit que de luy auroient briefvement secours : dont plus fort se tindrent en celle espérance.

CHAPITRE CXVII.

Comment Pietre espousa la fille du roy de Belle-Marine et comment Pietre et Altaire arriverent avec tous les osts à Sevile.

De Sevile se partit le roy Pietre, et en Grenade ala par devers le roy querir secours, qui vingt mille Sarrazins lui accorda envoier par mer au prochain port de Toulette.

Après s'en ala Pietre par devers le roy de

[1] Avec.

[1] Ceci est du roman.

Digitized by Google

Belle-Marine qui en sa cité de Sormasanne fut adoncques.

De grant chevalerie plein fut le roy de Belle-Marine; et pieça avoit esté prins des chrestiens par devant Castrale[1] où longuement tindrent siege les chrestiens; et moult de François y avoit. Pour la venue de Pietre tint le roy de Belle-Marine grant court. Là espousa Pietre le roy, selon la loi payenne, l'ains-née fille du roy de Belle-Marine, qui pleine fut de grant beaulté. Après la feste, manda le roy de Belle-Marine sa chevalerie qui briefvement vindrent. Et tant fit que trente mille Sarrazins assembla, pour le roy Pietre secourir, et à Altaire son ains-né fils les bailla à conduire.

De Sormasanne la cité se partirent Pietre et Altaire atout leurs Sarrazins; et tant alerent par leurs journées que à Sevile arriverent. Illec honnoura Pietre Altaire de Belle-Marine de tout son povoir, et grans gens assembla pour le siege lever; et tant fit Pietre que de son païs trouva trente mille personnes, tant chrestiens comme Sarrazins et Juifs. Par la terre prindrent leur chemin pour aler devant Toulette Pietre et Altaire, qui au partir de Sevile furent bien nombrés à soixante mille combattans; et au prouchain port devoient trouver ceulx de Grenade qui avant Pietre y furent et descendirent à terre. Et, en attendant Pietre le roy, tendirent leurs tentes et pavillons.

CHAPITRE CXVIII.

Comment le roy Henry et messire Bertrand se partirent du siege de Toulette pour aler contre Sarrazins, qui furent desconfits.

De la descendue des Sarrazins de Grenade sceut tost nouvelles le roy Henry, et comme Pietre attendoyent, qui à grans gens venoit. A messire Bertrand le raconta qui, en luy reconfortant, dit: « Sire roy, bien povons dire que » semblons ceulx qui le Sainct Pere vont querir » à Romme et il est à leur huys. Vous savez » que pour aler sur Sarrazins le roy Charles de » France dès long temps en ce pays m'envoya, » en esperance d'aler sur Sarrazins en Gre- » nade; mais or ne nous fault point les aler » querir en Grenade ne en Syrie, ne ès loing- » taines contrées de payens, puis que si près les » avons de nous. »

[1] Castro-Urdiales.

Du siege se partirent le roy Henry, messire Bertrand, le Begue de Vilennes, messire Olivier de Mauny et plusieurs aultres François, et le siege laisserent garny, puis chevaucherent droit au port devant Toulette où estoyent les Sarrazins de Grenade descendus. Et en arroy se mistrent pour chrestiens combatre, car bien savoyent leur venue. Tantost que messire Bertrand, qui la premiere bataille du roy conduisoit, approucha Sarrazins, contre eux assembla. Adonc crierent François: « Nostre-Dame! Guesclin! » Et là se combatirent Sarrazins de grant povoir; mais en la fin furent desconfits; et sur les champs furent occis sept mille Sarrazins, et plus. Et ceulx qui de la bataille se peurent retraire rentrerent en leur navire; et à l'entrée s'entre-pressoient tellement que en la mer en chéyt plusieurs qui nayés furent. Et les aultres, atout leur navire, par la mer retournerent en leur païs et contrée de Grenade.

Sur Sarrazins gaigna messire Bertrand tentes et pavillons et grans richesses, qui par son ordonnance furent departies à la chevalerie; puis retournerent en leur siege de Toulette, en attendant nouvelles de l'ost de Pietre, qui tant chevaucha que près d'ung chastel appelé Montueil[1] arriva; et au roy Henry manda la bataille, qui, par le conseil de messire Bertrand, la luy accorda.

CHAPITRE CXIX.

La bataille de Montueil.

Pour combattre le roy Pietre, le roy Henry manda les capitaines de ses chasteaulx et toute la chevalerie qui en son obéissance estoit. Et tant fit que en brief terme se trouva en très grant nombre de gens. Pour le siege de Toulette maintenir, ordonnerent que devant la cité demoureroit l'arcevesque et la royne à grans gens, et droit à Montueil chevaucheroit le roy Henry atout ses osts.

En celle maniere ordonna le roy Henry de son siege tenir, par l'ordonnance de messire Bertrand; et atout ses ost chevaucha droit à Montueil. Sur les champs, à une lieue près de Montueil se tint le roy Pietre en attendant bataille. Et tant chevaucha le roy Henry que de l'ost de Pietre approucha, qui de ses gens ordonna cinq batailles. De l'ost du roy Henry ordonna messire Bertrand trois batailles, des-

[1] Montiel.

Digitized by Google

quelles il bailla au roy Henry la plus grosse à conduire. Sur les esles de la grosse bataille estoient les deux aultres batailles, dont l'une bailla à conduire au Begue de Vilennes, et la tierce il conduisit avec messire Olivier de Mauny.

En la bataille ordonnée descendirent à pié le roy Henry, messire Bertrand et toute la chevalerie; et nombrés estoient à vingt mille hommes de la partie du roy Henry; et de la partie du roy Pietre estoient bien nombrés soixante-dix mille hommes. Pour assembler contre Pietre partirent les batailles du roy Henry; et en eulx recommandant à Nostre-Seigneur, confessoient l'ung à l'aultre, et de la terre se couvroyent, en remembrance du corps Nostre-Seigneur.

Tous de pié alerent les batailles du roy Henry, estroit serrées et pas avant aultre; tout bellement alerent, tant que aux batailles de Pietre assemblerent. Et tant fut Le Begue desirant de bataille, que devant toute la chevalerie assembla le premier atout sa bataille contre Sarrazins. A l'assembler fut occis le nepveu du roy de Belle-Marine: dont grant dueil demenerent payens: car en leur loy estoit renommé chevalier de grant vaillance. Et l'espace d'ung demy trait d'arc reculerent les batailles du roy Pietre, pour la mort du nepveu du roy de Belle-Marine. Moult fut doulent Altaire son cousin germain, qui sa bataille conduisoit contre Le Begue de Vilennes, que plus ne povoit. Là combatirent chrestiens et Sarrazins de grant puissance, et y fit Le Begue tant de chevalerie que de tous fut moult prisé; et esmerveillé estoit chascun de son bien faire. Asprement le fit assaillir Altaire de Belle-Marine, qui à terre fut porté, mais relevé en fut; dont la bataille des payens se reconforta; et à celle envahie furent les chrestiens grevés et la bataille du Begue moult dommagée par Altaire: dont nouvelles vindrent à messire Bertrand qui sa banniere fit adressier droit à la banniere du Begue. Et quand ensemble se trouverent messire Bertrand et Le Begue, ne demande nul le grant hardement que Le Begue print en soy: car de plus en plus assaillit Sarrazins qui grandement se deffendirent. De l'aultre part estoit le roy Henry assemblé encontre le roy Pietre, lequel sur son destrier, couvert de ses paremens, estoit armé, la couronne sur son bacinet, et vestu de la tunicle royalle d'Espaigne.

Et puissamment assaillirent le roy Henry et sa bataille ceulx de la bataille du roy Pietre, qui grandement se deffendirent; et moult y faisoit Pietre de chevalerie.

Tant asprement assaillirent messire Bertrand et Le Begue à toutes leurs batailles les batailles des Sarrazins, que moult en occirent. Et briefvement sur eulx se tourna la desconfiture, et à fouyr se prindrent Sarrazins. Quand Altaire de Belle-Marine vit ses gens fouyr, bien vit que contre messire Bertrand ne pourroit souffrir l'estour. De la bataille s'en partit, avec luy quatre admiraux de son pays et grant nombre de Sarrazins. Dedens les forests entra Altaire de Belle-Marine, qui bien hastivement de messire Bertrand et de Begue fut poursui. Et tant fit messire Bertrand que Sarrazins aconsuit[1], qui ensemble se mirent avec Altaire. Là furent Sarrazins enclos de toutes parts et assaillis; mais grandement se deffendirent, et moult endommagerent chrestiens qui de plus en plus les assaillirent.

Merveilles fut à veoir les armes que le seul corps messire Bertrand faisoit: car nul n'osoit habiter devant luy, et là où il se trouvoit n'estoit si osé qui approuchast de luy; et tellement que plusieurs laissoient le besoigner pour le seulement veoir et regarder. Et en la fin furent occis Altaire, ses quatre admiraulx et leurs Sarrazins.

En grant arroy tint Pietre ses batailles contre Henry, qui durement les assaillit. Et après la desconfiture des Sarrazins, se trairent messire Bertrand et Le Begue à toutes leurs batailles et bannieres dedens les batailles du roy Henry. Là se renforça la bataille fiere et merveilleuse et en pou de heures tourna sur Pietre la desconfiture. Quand Pietre apperceut que contre luy fut la journée, hastivement se partit de la bataille, et dedans le chastel de Montueil s'en ala, avec luy quatre cens hommes d'armes. Grand occision fut faicte sur les champs de chrestiens, Juifs et Sarrazins; et bien furent en la bataille nombrés à trente-trois mille hommes morts. De la bataille se partirent ceux de Sevile, quand ils virent Sarrazins fouir, et les Sarrazins commencerent à poursuir, et tous les occirent. Sur ceulx de Sevile commença la chasse. Après et tost furent acconsuivis[2] et mis à mort.

CHAPITRE CXX.

Comment le roy Pietre fut assiegé et prins devant Montueil.

Après la bataille qui fut près de Montueil[3],

[1] Atteignit. [2] Atteints. [3] En mars 1369.

Digitized by Google

se assemblerent le roy Henry, messire Bertrand, Le Begue de Vilennes, Olivier de Mauny et tous leurs gens, pour le roi Pietre poursuir. Devant Montueil vint le roy Henry, qui le chastel assiegea de toutes pars. Et le siége fit le roy Henry clourre de murailles tout entour, tellement que sur le siége ne povoit saillir la garnison du chastel. Et bien furent huit cents hommes d'armes; et vivres n'avoient pas pour ung mois; dont furent à grant destresce. Souvent fit Bertrand le chastel assaillir, mais grandement fut deffendu, et prins d'assault ne povoit estre. Ung jour dit Bertrand au roy Henry : « Sire, bien vouldroye que en » vostre mercy se fust Piestre rendu et que » terre luy donnissiez logement, pour son estat » maintenir. Et me semble que bon seroit de » ceste chose signifier à luy. » A ce s'accorda le roy Henry qui ung hérault envoya dedens Montueil pour cestes nouvelles dire à Pietre, qui par le capitaine de Montueil fit dire : que de Montueil estoit parti pour aler querir secours.

Devers le roy Henry retourna le herault, et ce que luy eut dit le capitaine luy rapporta : dont il fut moult esmayé[1], et sa chevalerie manda pour soy conseiller. Là fut le viconte de Rocquebertin[2] qui au roy conseilla a lever son siége; mais à ce ne se voult consentir messire Bertrand, ains dit : « Sire roy, saichez que ce- » ler se fait, pour vostre siége faire lever; et » bien saichez que léans ne se peult longue- » ment tenir : car bien sçay certainement que » de vivres ont grant souffraité et trop sont » ensemble. » Au conseil de messire Bertrand se tint le roy Henry et le siége jura.

Une nuyt advint que, par l'accord de ceulx de la garnison du chastel de Montueil qui dedens douze jours devoient avoir secours de luy, et promis leur avoit le roy Pietre, se partit secretement de nuyt du dit chastel, soy cinquiesme seulement; et grant richesse emportoit avec luy. Pour plus secretement devaler du chastel, tenoient leurs chevaux en main et tout coyement venoyent. Celle nuyt faisoit le guet Le Begue de Vilennes, et par ses escoutes sceut que gens estoient yssus du chastel. Pour ce, fit Le Begue ses gens armer, et secretement les mit sur le passaige. Tant ala de pié Pietre le roy que à une faulte de mur, près d'ung passaige du siége, sur son destrier voult monter. Au passaige estoit Le Begue de Vilennes qui le roy Pietre print, et jà avoit ung pié en l'estrier pour à cheval monter, et par les gens du Begue furent tous les aultres prins. Quand Pietre se sentit prins, en deffense se voult mettre et Le Begue cuyda ferir d'une dague; mais par force la lui osta Le Begue des mains. Et bien apperceut Pietre que en luy n'avoit plus de deffense. Adonc debonnairement se print à humilier contre Le Begue, et grans dons et richesses d'or et de joyaulx luy promettoit avec troys cités et douze chasteaulx, mais que[1] aler le laissast. A ce ne se voult Le Begue accorder; ains le print et amena. Sur ce point vint devers luy le viconte de Rocquebertin, et au Begue s'offrit pour Pietre garder, dont il le refusa. Et par desplaisance dit le viconte au Begue : « Sire » Begue, bien a esté trahy Pietre, et bien l'avez » sceu prendre de nuyt en larrecin. » Au viconte respondit Le Begue, que il mentoit faulcement, et, sur ce, getta son gaige de bataille, mais le gaige refusa le viconte.

[1] Effrayé.
[2] Rocaberti.

CHAPITRE CXXI.

Comment Pietre fut mené en la tente messire Alain de la Houssoye et y vint Henry.

Dedens la tente de messire Alain de la Houssoye mena Le Begue le roy Pietre, et la prinse manda au roy Henry par Gille du Boissel, escuier de renom qui sa banniere portoit : dont le roy Henry fut moult joyeux. Et tantost partit de sa tente pour venir là où Pietre estoit, qui, aussitost que le roy Henry apperceut, l'escria et appela : « traictre! bastard! »

Adonc vint le roy Henry qui entre les mains du Begue le voult occire; mais Le Begue le luy contredit. Quand le roy Henry apperceut que de Pietre ne povoit à celle heure joïr, tant traitta avec Le Begue qu'il le luy livra et bailla. Et rançon promit pour luy paier au Begue, telle comme par les chevaliers seroit dit que ung tel prince devroit payer. Et à la livraison de Pietre, dit Le Begue au roy Henry, present sa chevalerie, ces parolles : « Sire Henry, roy d'Espaigne, » je, Pierre de Vilennes, chevalier de la nacion » de France, qui pour vostre secours suis venu » en ces parties, vous fais sçavoir que, en mon

[1] Pourvu que.

Digitized by Google

» devoir faisant, et le guet que je faisoie en » vostre siège devant le chastel de Montueil, » ay rencontré le roy Pietre qui de nuyt estoit » yssu du chastel, et l'ay prins : et mon prison- » nier est loyaument. Et je vous jure par ma » foy et par mon serment : que de sa venue ne » sçavoye rien, mais l'aventure ay trouvée, » telle comme il a pleu à Dieu à moi l'envoyer. » Et ces choses vous dy, pour ce que aulcuns » murmurent, que son partement sçavoye et » d'aguet mauvaisement l'ay prins ; mais, sire, » si en ce monde est aulcun chevalier qui main- » tenir veuille que Pietre ne soit loyaument » mon prisonnier, par mon corps je suis prest » à prouver le contraire par devant vous. » Et ces parolles recita Le Begue trois fois ; à quoy nul ne fut respondant.

CHAPITRE CXXII.

Comment le roy Pietre eut la teste tranchée devant Montueil.

En ce point fut prins Pietre par le roy, qui traictre l'appella. Quand Pietre se ouyt nommer traictre, de grant orgueil respondit au roy Henry : que faulcement il mentoit, comme bastard qu'il estoit. En ce point tira le roy Henry une dague, de quoy il frappa Pietre par le visaige ; lequel tantost approucha du roy Henry et l'embrassa. Et tant traiterent et luyterent que à terre mit Pietre le roy Henry, et fort le demena de ses genoux ; et la dague luy cuida arracher. A celle heure arriva en la tente de messire Allain de la Houssoye, messire Bertrand, avec lui Olivier de Mauny, Carlouet, Guillaume Boitel et plusieurs aultres chevaliers et escuyers de nom, qui tout esmerveillés furent, quand apperceurent les deux roys eulx entretenir. Et moult despleut à messire Bertrand dont le roy Henry fust au dessoubs. Pour ce, dit au bastard d'Asnieres, que Pietre alast mettre dessoubs Henry. Appertement vint le bastard d'Asnieres, qui par les jambes print Pietre et dessoubs le roy Henry le getta[1], qui de sa dague le print à férir en plusieurs lieux et à mort le navra[2], puis se leva de dessus.

Après ce que le roy Henry eut Pietre navré, fit ung varlet venir, et fit à Pietre tranchier la teste [1].

De ce sceurent tost nouvelles ceulx de Montueil, qui incontinent le chastel rendirent au roy Henry. Et la teste de Pietre fit mettre sur fer d'une lance, puis l'envoya devant son tref[2] et le corps fit pendre sur la tour de Montueil ; puis chevaucha le roy Henry droit à Sevile, et, par le conseil de messire Bertrand, fit porter la teste de Pietre : dont briefvement se rendirent ceulx de Sevile au roy Henry qui toutes offenses leur pardonna ; et la teste fit mettre ès halles ; mais une nuyt fut la teste du roy Pietre prinse par aulcuns du peuple et en la mer gettée qui par Sevile passe[3] : dont doulent fut Henry, car à Toulette la vouloit faire porter.

CHAPITRE CXXIII.

Comment le roy alla à Sevile la grant où il fut bien receu, et comment à Henry et à Bertrand furent apportées les clefs de toutes les villes et chasteaux.

A Sevile furent grandement honnorés le roy Henri, messire Bertrand, Le Begue de Vilennes, et toute la chevalerie ; puis s'en partirent, et au siège de Toulette retournerent. Là commença la grant feste pour la joieuse victoire du roy Henry. Et de jour en jour luy furent aportées les clefs des villes et des chasteaulx du royaulme d'Espaigne, qui tous à luy se rendirent, excepté Toulette qui fort se tint.

Mais atant se tait l'ystoire des fais du roy Henry, qui, par le conseil de messire Bertrand, conquit Espaigne, et raconte du roy Charles de France, qui à Bertrand avoit fait promettre, à son partement, venir à luy toutes les fois qu'il le manderoit.

CHAPITRE CXXIV.

Comment Anglois briserent la paix aux François.

Au temps que le roy Henry tenoit le siege de-

[1] Aucune des chroniques espagnoles ne mentionne ce fait, si contraire à la générosité habituelle de Du Guesclin. Les Espagnols de tous les partis parlent de lui avec le même éloge qu'en parlaient les Français. Ayala, qui était du temps, le traite toujours avec respect.

[2] Cette lutte des deux frères fait le sujet d'une fort belle ballade ou romance espagnole que je donne dans l'Appendice de ce volume. J'y réunis quelques romances sur dona Maria de Padilla, Blanche de Bourbon et le grand-maître de Saint-Jacques. Le règne de Pierre fournit ample matière aux romanciers. J'y ajoute la célèbre chanson toulousaine *la Bertat*, composée à cette époque sur cette expédition de croisade

[1] 23 mars 1369. Il était né en 1332.

[2] Pavillon.

[3] Il veut dire dans le Guadalquivir, car la mer est loin de là.

Digitized by Google

vant Toulette, avecques luy messire Bertrand, Le Begue de Vilennes, Olivier de Mauny, messire Alain de La Houssoye, messire Guillaume Boitel, Moradas de Romulle, Carlouet et les aultres chevaliers de France, rompirent Anglois la paix qui entre le roy de France estoit et eulx, et le royaulme prindrent à guerroyer en plusieurs parties. Grant armée assembla le roy Édouart d'Angleterre, dont il fit chief Robert Canolle, qui en mer entra et vint à Callais, et par là arriva en Picardie, qui par luy moult fut gastée. En ce contemple estoit connestable de France messire Moreau de Fiennes, qui tant fut de grant eage que plus armer ne se povoit. Pour ce escripvit hastivement Charles, le roy de France, à messire Bertrand qui devant Toulette estoit : que hastivement devers luy s'en venist; lequel escripvit au roy que en brief temps seroit devers luy.

Mais de ces nouvelles fut le roy Henry moult doulent, pour ce que encores ne luy estoit Toulette rendue, et à messire Bertrand dit : « Ha! » sire Bertrand, seulement par vostre grant » renommée et par la doubtance de vous, avoye- » je esperance Espaigne tenir toute, avant que » fussent troys moys; mais par vostre parte- » ment bien voy que à peine en pourray plus » conquerre. » Ainsi disoit le roy Henry à messire Bertrand, lequel, pour obéir au roy Charles de France, desiroit retourner en France; et en reconfortant le roy Henry, luy dit : « Sire, » bien sçay que de la mort du roy Pietre ne » croyent riens ceulx de Toulette; mais se, par » baillant hostaiges, l'arcevesque, qui moult est » vaillant et saige, entroit dedens la cité et de- » vant le peuple preschoit la maniere de la » mort du roy Pietre, à vous se pourroyent » bien rendre. Et, se croyre ne l'en vouloient, » que de quinze jours trefves leur soyent don- » nées, pendant lequel temps ils pourront en- » voyer à Sevile pour en sçavoir la verité. » Au conseil de messire Bertrand se tint le roy Henry, qui à sauf conduit manda les bourgoys de Toulette et le capitaine. Là traiterent en telle maniere : que dix hostaiges baillerent pour l'arcevesque, qui en Toulette entra et y fit predication devant le peuple. Après la predication faicte, Toulette fut rendue au roy Henry, qui en sa garde receut ceulx de la ville, et la garde en bailla au capitaine qui de par Pietre avoit esté mis.

CHAPITRE CXXV.

Comment, après que Toulette fut prinse, illec print congié messire Bertrand du roy Henry.

En Toulette par ce siege furent moult grevés, et par famine y moururent plus de trente mille personnes. Et après la prinse, y festoya le roy Henry messire Bertrand et la chevalerie de France qui là estoit. Illec print messire Bertrand congié du roy Henry, qui au departir fut moult dolent et luy dit : « Ha! sire Ber- » trand, comme vous pourroye-je jamais rendre » le bien que vous m'avez fait, dont tant suis à » vous tenu; car, se royaulme ou seignourie, » ne aultre bien ay, pour vous c'est. Et bien » puis vous dire devant toute la chevalerie qui » cy est : que, se par vous ne fust, je fusse le » plus povre chevalier qui soit sur terre. Et » pour toutes retribucions que vous sçauroye » faire, je prie au benoist fils de Dieu qu'il le » vous vueille rendre, en vous paroffrant mon » corps, mes biens et tout mon royaulme à vous » servir, quelque part qu'il vous plaira, en » vous suppliant et requerant, tant comme plus » je puis, qu'il vous plaise tant faire que Le » Begue de Vilennes demeure encores ung » petit jusques la chose aye prins fin. » Et ainsi le pria messire Bertrand au Begue qui moult envis[1] le fit, pour ce que fort luy desplaisoit laissier la compaignie de messire Bertrand. Ainsi s'en partit messire Bertrand du roy Henry, qui moult grans dons luy donna et à tous les chevaliers et escuyers de France[2], ausquels mercia moult fort le roy Henry. Et tant chevaucha messire Bertrand que en la duchié de Molines entra. Là estoient plusieurs chasteaulx qui en riens ne luy obéissoient; et en briefs jours les conquit.

CHAPITRE CXXVI.

Comment le roy Charles envoya querir messire Bertrand par ses messages.

Desirant fut moult le roy Charles et tout le peuple de la venue de messire Bertrand. Pour

[1] *Invitus*, malgré lui.

[2] Du Guesclin avait déjà le duché de Molina. Le Bègue de Villaine eut le comté de Ribadea, Olivier de Mauny la seigneurie d'Agreda, Eustache de la Houssaye celle d'Aguilar del Campo, et Thibault du Pont celle de Villalpando.

Digitized by Google

ce, luy envoya plusieurs messaiges, et au dernier luy envoya messire Jehan de Berguettes qui de par le roy lui dit : « Sire, à vous m'envoye Charles, vostre droicturier seigneur, » qui par ses aultres messagiers et par ses lectres vous a fait sçavoir que à lui venissiez : » dont rien n'en avez fait. Et contre vous est » courroucié : car, quand de France partites » par son congié, retourner lui promites toutesfoys qu'il vous manderoit. Et certes, retarder ne vous deussiez de vous en venir, pour » le grant bien qu'il vous garde. » Pour obéir au roy, s'en partit Bertrand de sa duchié de Molines ; et devant Soyre[1] s'en vint. Et là estoit messire Alain de Beaumont qui le chastel et la ville avoit assiegé, mais tantost que devant vint Bertrand, ils se rendirent à luy. A Soyre vint le mareschal d'Audenehan qui, à messire Bertrand dit que le roy le mandoit. Au mareschal respondit Bertrand : que bien le sçavoit, et que pou sejourneroit dedens Soyre.

CHAPITRE CXXVII.

Comment messire Bertrand partit de Soyre pour passer en France et passa par Foix.

Au depart de Soyre, chevaucha messire Bertrand droit en France et print son chemin par Foix. En ce temps guerréoit le conte d'Armignac contre le conte de Foix, et en l'alliance du conte d'Armignac estoit le frère de messire Bertrand, Olivier du Guesclin. Pour la venue de messire Bertrand fit le comte de Foix grant appareil, et au-devant de lui vint pour l'onnorer ; mais à lui se complaignit le conte de Foix de son frère qui le guerréoyt. De ce l'excusa messire Bertrand, en lui disant : que bien faisoit de servir le conte d'Armignac, puis que ses deniers avoit prins. Grandement festoia et honnoura messire Bertrand le conte de Foix, et ensemble s'allierent contre tous, excepté le sang royal.

Depuis les alliances faictes entre messire Bertrand et le conte de Foix, qui chevalier fut de grant vaillance[2], print messire Bertrand son chemin par Languedoc. Là luy furent au-devant les chevaliers et escuyers du pays, qui pour sa grant renommée se mirent avec luy ; et en brief temps se trouva à mille et cinq cents que chevaliers que escuiers. Grande joye eut messire Bertrand de la chevalerie ; et, son chemin tenant, commença à guerroier ; et tant fit que d'assaut print la ville et le chastel de Brandonne, la ville de Saint-Yrier[1] qui forte fut et bien close de murailles, Montespin, le chasteau de Marcenay et plusieurs aultres villes et chasteaux qui de par les Anglois se tenoyent.

Tant courut de luy la renommée par le païs de Languedoc, que de plusieurs villes et chasteaux, luy furent apportées les clefs ; et les féaultés en receut au nom du roy Charles de France.

En telle maniere chevaulcha Bertrand, tant que par devers Loys le duc d'Anjou arriva, qui la guerre avoit commencée sur Anglois par leurs tors fais[2], et sur eulx conqueroit de jour en jour, et bien avoit déjà conquis sur Anglois quarante chasteaulx.

CHAPITRE CXXVIII.

Comment messire Bertrand vint par devers le duc d'Anjou qui moult l'onnoura, et s'en alla en Perregourt.

De la venue de messire Bertrand[3] fut le duc d'Anjou moult esjouy, et moult grandement le honnoura. Puis print congié du duc ; et tant ala par ses journées, avec luy le mareschal d'Audenehan, que à Perregourt[4] arriva par devers le conte, qui moult le honnoura et fit honnourer par messire Talerant de Perregourt son frère.

Près de Perregourt siet une abbaye que tenoient Anglois, et les religieux en avoient chassiés, et l'eglise emparée[5]. Par icelle eglise et abbaye estoit la cité de Perregourt moult grevée. Et le jour que par devers le conte arriva messire Bertrand, après disner, en maniere d'esbattement, vint devant l'abbaye qui moult forte fut : mais d'assault la print messire Ber-

[1] Soria, qui avait été donnée à Du Guesclin avec Molina, Olivenza, Butron, Monte-Agudo et Soron.

[2] Gaston Phébus, le même dont parle Froissard d'une manière si intéressante.

[1] Ces prises de villes n'eurent lieu que plus tard. (Froissard, p. 621.)

[2] Charles V avait recommencé la guerre en l'année 1368, à la suite de l'appel reçu au parlement de Paris contre le prince de Galles.

[3] Du Guesclin arriva à Toulouse, où était le duc d'Anjou, en juillet 1370. (V. Froissard, t. I, p. 671.)

[4] Périgueux.

[5] Fortifiée. On a conservé le mot *désemparé* comme négatif dans ce sens.

Digitized by Google

trand, et les religieux y remit, puis s'en retourna au soir à Perregourt.

Illec sejourna messire Bertrand pour la chevalerie refreschir. En sa compagnie furent le mareschal d'Audenehan, Olivier de Mauny et son frere, messire Alain de Beaumont et plusieurs aultres chevaliers et escuyers de France.

Là furent apportées lettres à messire Bertrand de par le roy de France. Et hastivement partit le mareschal d'Audenehan, par l'ordonnance de messire Bertrand, dire au roy Charles sa venue : dont grandement s'esjouit le roy Charles.

CHAPITRE CXXIX.

Comment Robert Canole vint présenter la bataille devant Paris et à Vicestre se logea.

Cy endroit dit l'ystoire : que tant chevaucha Robert Canole parmy France, en exillant et gastant le pays, que devant Paris se vint logier en l'hostel de Vicestre [1] avecques luy messire Thomas de Grantson [2], messire Hue de Cavrelay, Cressouelle, et plusieurs aultres capitaines d'Angleterre. Bien estoient Anglois nombrés à trente mille. Au roy Charles de France envoyerent la bataille presenter. Dedens Paris estoit le roy Charles de France; avecques luy le duc d'Orléans son oncle, les contes de Saint-Pol, de Joigny, de Dampmartin, de Sancerre, de Tancarville et de Brayne, messire Jehan de Vienne, le sire de Fontaine, le sire de Sempy, messire Gauthier de Chastillon, messire Henry de Vodenay, messire Robert d'Estourmel et plusieurs aultres chevaliers et escuiers qui grans gens avoyent amené par devant le roy pour Anglois combatre; mais dedens Paris les fit le roy tous retraire et deffendit que nul n'en yssist: dont moult desplaisoit à la chevalerie et à ceulx de Paris, qui grant desir avoient d'Anglois combatre et plus grans gens estoyent que n'estoient Anglois; et en furent moult doulents; mais à bataille ne se voult le roy accorder.

En ceste ordonnance se tint Robert Canole devant Paris, attendant que l'on luy livrast bataille. Ung jour advint que de l'ost Robert Canole partit ung chevalier anglois qui par orgueil voua que aux portes de Paris viendroit sa lance atacher. A la porte Sainct-Marcel vint le chevalier armé, et sa lance baissée. Là fut le sire de Hangest, qui, sur ung coursier monta, et tout armé, sa lance abaissée, vint contre le chevalier anglois. A l'approcher ferirent les chevaliers leurs chevaulx des esperons, et de telle vertu s'entr'encontrerent des fers des lances que en tronçons briserent leurs lances, puis mirent mains aux espées et assaillirent l'ung l'autre; mais pour le coup que avoit receu le cheval du sire de Hangest aux joustes, se desroya [1] son cheval, et tellement se demena, que le chevalier anglois ne peut approchier; ainçois chéyt le cheval par son desroy, et fit cheoir son maistre, le sire de Hangest. Quand l'Anglois apperceut le sire de Hangest à terre, appertement luy vint courir sus; mais en ce point, messire Raoul de Renneval y vint, qui le chevalier anglois abattit de son destrier : et là fut le chevalier anglois occis; dont doulent fut la chevalerie anglesse. Pour l'achoison de la mort du chevalier anglois, furent Anglois esmeus de Paris assaillir; mais à ce ne se accorderent pas tous; car bien sçavoyent que à Paris avoit deux ducs et huit contes et grant chevalerie avecques le roy, qui voulentiers les eussent combattus, si au roy de France eust pleu.

CHAPITRE CXXX.

Comment Canole se parti de devant Paris.

Par cinq jours se tindrent Anglois devant Paris et au sixiesme jour se deslogerent. Au partir de devant Paris, chevaucherent Anglois par le royaume de France. De Paris yssirent messire Hue de Chastillon, maistre des albalestriers de France, le comte de Sancerre, messire Loys son frere et grant chevalerie de France qui l'ost des Anglois aloient costoyant; et moult les dommagerent. Et en ardant et exillant le pays alerent tant Anglois par leurs journées qu'ils entrerent en Anjou et en Maine. Là conquistrent plusieurs forteresses; et moult se refreschirent, car grant famine avoit eu en leur ost et voyage.

Mais cy endroit se tait l'ystoire des Anglois, qui en Anjou et en Maine se sont espandus par les chasteaux, dont bien saura parler quand lieu en sera, et retourne aux fais de messire Bertrand.

[1] Bicêtre, plus anciennement Winchester, du nom d'un évêque de Winchester qui y fit bâtir un château en 1204.

[2] Grandison.

[1] Sortit des rangs.

Digitized by Google

CHAPITRE CXXXI.

Comment messire Bertrand partit de Perregourt pour venir devers le roy à Paris et comment il fut esleu à connestable.

L'ystoire raconte que en Perregourt laissa messire Bertrand sa chevalerie et, soy sixiesme seulement, en estat mescogneu, vint hastivement à Paris. De sa venue sceut nouvelle le roy Charles, qui, pour l'accompaignier, lui envoya au devant messire Bureau de La Riviere qui de honneur sceut moult. Et à l'encontre de messire Bertrand vint trois lieues hors de Paris. Illec dit à messire Bertrand son messaige, et grant honneur lui porta. Et ung soir arriva à Paris petitement monté, et vestu d'une robbe grise. Et de sa venue fut le peuple de Paris moult esmeu de joye, et tant que à une voix crièrent : Noël! tout ainsi comme ils eussent fait du roy, se de loingtain pays fust venu. Et en leur grant joye demenant, disoient : « Bien viengne celluy par qui France sera re-» couvrée! Car certes, si en France eust esté » n'a pas longtemps, jà la chevalerie anglesse » n'eust osé approucher. »

A Sainct Pol vint messire Bertrand par devers le roy qui moult grant chière et honneur luy fit, et dedans l'hostel de Sainct-Pol près de sa chambre lui fit bailler son estat semblable au sien. Et moult luy enquit le roy de son estre. Et humblement s'agenoilloit messire Bertrand devant le roy en lui respondant à ses demandes; mais tousjours le relevoit le roy. Le soir, fit messire Bertrand asseoir à sa table au soupper, et par sa chevalerie le fit honnourer. Et grant joye fut à cour demenée pour sa venue; et lendemain fit le roy son conseil assembler et la chevalerie, et devant tous parla en ceste maniere :

« Seigneurs qui cy estes, mandés vous avons » pour nous conseiller sur ung affaire qui le » bien et honneur du royaulme, de nous, de vos » personnes et de tous nos subjects peut bien » toucher. Vous sçavez, seigneurs, les grans » adversités qui en nostre royaulme sont survenues; et par ceulx qui conforter nous estoyent » tenus avons esté guerroyés, et nostre royaume » endommagé, et nos subjects à desraison. » Bien povez appercevoir la voulenté d'iceulx » Anglois, qui nostre royaulme guerroyent, » non contr'estant la paix jurée entre nos-« tre très chier seigneur et pere, le roy » Jehan, dont Dieu ait l'ame! et eulx, et nous » qui les accords avons tenu sans enfraindre, » et fait avons envers le roy anglois et son fils » le prince ce que tenus de faire estions; mais en » riens ne nous ont tenu ce que promis et juré » nous ont. Et, pour nostre terre garder, nous » fault mener guerre contre Anglois. Seigneurs, » combien que par droicte lignée nous soyons » roy coronné, et soubs nous soie ou doie es-» tre la puissance, toutesfois bien sçavons que » en nous n'a de force plus que d'ung homme, ne » sans vous ne povons riens. En sur que tout, » jà prince, par sa puissance, ne jouira de sa « terre paisiblement, si du tout n'est au gré et » en l'amour de ses subjects. Pour ce, sei-» gneurs, en nostre royaulme ne voulons riens » faire que au gré de vous ne soit. Vray est que, » pour les guerres de nostre royaulme poursuir » et maintenir, et contr'ester à l'entreprinse de » nos anciens ennemis par le povoir de nostre » chevalerie, necessaire nous est avoir ung » chevalier loyal, de hardement et saige, qui » nos guerres maintiendra. En grant vieillesse » est cheu nostre très chier et aimé cousin, » messire Moreau de Fiennes, nostre connes-» table, qui plus armer ne se peut. Pour ce, » à nous en est venu et nostre espée nous a » rendue; et oultre tout, nous a juré que, pour » nos guerres maintenir, n'est chevalier à qui » l'espée fut si bien deue comme à messire Ber-» trand du Guesclin. Mais connestable vou-» lons eslire du tout à vostre gré, combien que » de nostre auctorité le pourrions faire, s'il » nous plaisoit; ne de ce ne tournez riens à » conquerre encontre nous. Si respondez sur » ces choses vos plaisirs. »

Là n'eut duc, conte, chevalier ne bourgois qui sa voix ne donnast du tout à Bertrand.

Adonc fit le roy amener Bertrand devant luy, et doulcement luy dit : « Amis Bertrand, pour » la loyaulté et hardement de vous qui de che-» valerie estes le plus prisié, par le conseil des » princes et barons de nostre royaulme, vous » voulons bailler office où bien pourrez l'hon-» neur et le nom de vous essaulcier. Pour ce, » vous prions que la connestablie de nostre » royaulme vous veuillez prendre, dont des-» chargé s'est nostre cousin de Fiennes par son » grant eage. » Humblement mercia messire Bertrand le roy, et dit : « Sire, à vostre com-» mandement obéiray voulentiers toute ma vie, » et bien y suis tenu. Bien sçay que l'office est

Digitized by Google

» moult grand, et petitement est employé en » moy, qui suis ung povre homme et ung povre » chevalier; mais, en verité, sire, l'espée ne » prendray-je point, si de vostre grace ne me » donnez ung don qui vostre honneur n'abais- » sera ne vostre finance en riens. — Amis, dit » le roy, bien povez demander seurement ce » qu'il vous plaira : car à peine vous voudroye » de riens escondire[1]. — Sire roy, dit Ber- « trand, bien sçay que par envye et flaterie qui » en court règne, en tout temps ont eu les » princes mal vouloir contre leurs subjects. Et » pour ce, vous veuil requerir que, se de ma » personne nul homme vous est mesdisant en » derriere de moy, que croire ne le vueillez, » ne que pis ne m'en soit, jusques à tant que » autant en aura dit en ma presence. » Ceste chose debonnairement luy octroya le roy. Puis print l'espée en sa main dextre, toute nue. Et devant luy fut messire Bertrand agenouillé, qui l'espée receut. Là baisa le roy messire Bertrand en la bouche, et se leva.

Après ce que messire Bertrand fut retenu connestable de France[2], luy bailla le roy mille cinq cens hommes d'armes, payés pour quatre moys; mais pou de compte en fit messire Bertrand, ains dit au roy : « Sire, cuidez-vous » que de si pou de gens puissons combatre tout » le povoir des Anglois? Et bien trouveray » gens d'armes assez, si du vostre vous plaist » despendre, dont assez et largement avez, la « Dieu mercy! —Amis, dit le roy, les Anglois » ne voulons pas que vous combatez en jour- » née; mais assez avez gens pour les hardoyer » et tenir court. Et sur eulx pourrez assez gai- » gner. » Au roy respondit messire Bertrand, et dit « : Sire, de grant reprouche me devroit » estre tenu, se devant moy véoye venir vos » ennemis, et je, qui chef suis de vos guer- » res, me departoye sans à eulx assembler! »

Aultre chose n'en peut avoir messire Bertrand à celle fois. Ains s'en partit de Paris moult dolent, et sa semonce manda à Caen en Normandie. Là vindrent à luy le sire de Clisson, le vicomte de Rohan, le sire de Rais, le mareschal d'Audenehan, messire Jehan de Vienne, messire Olivier du Guesclin, le conte d'Alençon, le conte du Perche, qui pour la venue de messire Bertrand firent grant appareil.

[1] Refuser.
[2] Le 2 octobre 1370.

CHAPITRE CXXXII.

Comment messire Bertand vint à Caen où il fut moult bien receu des barons de Normandie, et là fit sa monstre.

A Caen en Normandie vint messire Bertrand, qui des contes d'Alençon et du Perche, qui freres furent, fut moult honnouré, et honnourément receu de toute la chevalerie. En attendant gens d'armes à venir, sejourna messire Bertrand à Caen, et là manda à sa femme qu'elle y vinst, et tous ses joyaux et sa vaisselle apportast.

Grant desir eut la dame de son seigneur veoir, et à brief terme vint à Caen en grant arroy, où bien fut receue de la chevalerie et des bourgois de Caen. Pour la venue de la dame fit messire Bertrand grant appareil pour la chevalerie festoyer, et tint court pleniere. Là fut la vaisselle de Bertrand moult regardée de tous : car merveilles estoit de la veoir, et en Espaigne l'avoit gaignée.

De toutes pars vindrent gens d'armes à Caen; et en brief temps en vint plus de trois mille. Pour le grant nombre de gens d'armes qui estoyent à Caen venus et de jour en jour croissoyent, vint messire Olivier de Clisson à messire Bertrand et luy dit : « Sire, en vostre affaire faut » penser. Grant nombre de gens d'armes sont cy » assemblés, et du roy n'avez deniers que pour » mille et cinq cens hommes d'armes; si regar- » dez que à faire avez. — Beau frère, dit Ber- » trand, voir est que du roy n'ay eu deniers que » pour mille et cinq cens hommes d'armes; » mais si dix fois autant en venoit cy, tant » comme ma vaisselle et les joyaux de ma femme » dureront, jà homme n'en sera refusé que à » gaige ne soit retenu et payé : car par tieulx » reffus sont les pilleries et compaignies venues » en France. Et se à present employe ma vais- » selle pour le roy servir, aultre foys la me » rendra. »

En la ville de Caen fit messire Bertrand sa monstre, et bien trouva trois mille hommes d'armes. Adoncques engaiga toute sa vaisselle et tous les gens d'armes souldoya; puis se partit, et au chastel de Vire ala. Bien sceurent Anglois que à Caen faisoit messire Bertrand grant assemblée, et pour surs se tindrent d'avoir bataille, puis que connestable estoit retenu messire Bertrand. Pour ce, devers luy envoierent ung herault, qui de par les Anglois salua messire Bertrand, et dit : « Monseigneur, à vous

Digitized by Google

» viens cy de par messire Thomas de Grantson, » messire Hue de Cavrelay, Cressouelle, David » Holegreve et Geoffroy Orselay [1], qui au Pont » Valain se tiennent. Bien sçavent que de nou- « vel estes retenu connestable de France, dont » bien estes digne; et, pour ce, vous requie- » rent que à vostre commencement leur vueil- » lez la bataille accorder, et journée et place » en prendre. Et bien sçaichez, monseigneur, » que si vous leur refusez, à vous viendront » où que vous soiez, qui grant honte vous » seroit. » Doulcement respondit messire Ber- trand au herault, et dit : « A vos maistres me re- » commanderez, et bien leur dites : que brief- » vement auront de moy nouvelles; et si grant » desir ont d'avoir bataille, ils n'ont garde que » je leur faille, et bien peuvent dire qu'autant » en suis-je voulentif. »

De grans presens donna messire Bertrand au herault et festoyer le fit. Et beut le herault large- ment, et tant yvre fut que à Vire se coucha. Le soir mesme se partit Bertrand de Vire à la nuytée, tantost qu'il eust parlé au herault, atout sa chevalerie; et moult leur desplaisoit, car moult estoit obscur le temps, et telle chose n'avoient guieres accoustumé; et de plouvoir ne fina toute la nuyt; dont plusieurs chevaulx furent perdus qui du sejour partoient. Son che- min print messire Bertrand vers le Mans, et ung messaige envoya au chastel du Loir par de- vers messire Jehan de Bueil, qui sçavoir lui fit : que de plusieurs forteresses s'estoient Anglois assemblés environ Pont-Valain [2], et leur che- min prins avoyent en allant droit à l'abbaye de Champaignes : car là estoit Canole; et illec attendoyent la bataille, s'il y avoit qui com- battre les voulsist.

CHAPITRE CXXXIII.

La bataille de Pont-Valain.

Quand messire Bertrand sceut que près du Pont-Valain estoyent Anglois assemblés, hasti- vement conduisit droit là sa chevalerie. Et celle nuyt faisoit messire Bertrand l'avantgarde, avec lui messire Olivier de Mauny, son frere, mes- sire Alain de Beaumont; et en sa bataille avoit cinq cens combattans; mais si hastivement che- vauchoit que suir ne le povoient ses gens, ain- çois estoient par routtes et par troupeaulx, ne assembler ne se povoient pour l'obscurité de la nuyt, et soubs plusieurs mouroient leurs che- vaux par leur travail. Ung coursier tua messire Bertrand celle journée de nuit. Tant chevaucha messire Bertrand que au point du jour de Pont- Valain approucha, et entour luy regarda, ne de toutes ses gens d'armes ne trouva avecques luy que environ deux cens hommes d'armes. A pié fit messire Bertrand ses gens descendre, et leurs robbes secouer qui de pluie estoyent moil- lées; puis fit les chevaux ressangler. A celle heure cessa la pluie, et à lever se print le soleil, qui le temps eschauffa : dont François se res- jouirent. Lors messire Bertrand et sa chева- lerie monterent à cheval; et tant chevaucherent que en une valée apperceurent Anglois qui lo- gier se vouloyent. Ses coureurs envoya mes- sire Bertrand devant, qui les Anglois viserent, et bien les nombrerent à huit cens chevaliers et escuyers. Après fit messire Bertrand ses gens descendre en ordonnance de bataille, et tous- jours lui creurent gens. De l'aultre part fut messire Thomas de Grantson, qui ses batailles ordonna. Ses bannieres fit messire Bertrand des- ployer; et moult furent Anglois esbahis, quand Françoys virent en ordonnance, car sitost ne les croyoient pas veoir, et bien dirent que bien matin s'estoit levé Bertrand.

En ordonnance, bien serrés, et tous de pié, partirent les batailles à venir l'une contre l'autre. A l'assembler fut grant le froissis des lances, et longuement des lances se combati- rent, qui entrer ne povoient les ungs ès aul- tres; puis prindrent François des haches, et tant firent que dedens Anglois entrerent. Là eut bataille fiere et merveilleuse, car hardement se deffendirent Anglois; et non pourtant [1] à l'as- sembler en morut bien deux cens; mais la ba- taille renforça messire Thomas de Grantson qui, en criant son enseigne, fierement assembla con- tre François, et tant fit d'armes que merveilles fut à veoir.

A celle envahie que fit messire Thomas, fu- rent moult grevés Françoys; mais briefvement vindrent le mareschal d'Audenehan, le conte du Perche, messire Jehan de Vienne et mes- sire Olivier de Clisson atout sept cens hommes d'armes. Là renforça la bataille des François, et moult fierement entrerent ès batailles des

[1] Worsley. — [2] En Anjou.

[1] Néanmoins.

Digitized by Google

Anglois qui en pou de heures furent desconfits.

Là furent prins messire Thomas de Grantson, David Holegreve, Orselay [1] et plusieurs aultres chevaliers et escuyers anglois. Sur le point de la desconfiture arriva messire Hue de Cavrelay à trois cens lances; mais en la bataille n'entra point, ainçois se retrahit. De la bataille eschapperent Cressouelle et plusieurs Anglois, qui en l'abbaye de Vas se retrahirent.

Là conduisit messire Bertrand sa chevalerie. A Vas se refreschirent les François et d'assault la prindrent. Et devant Risle envoya messire Bertrand ses coureurs; mais de là s'estoyent partis Anglois, et le lieu desemparé avoyent, et plusieurs aultres places et chasteaulx desemparerent.

Quand la desconfiture sceurent du Pont-Valain, en l'abbaye de Sainct-Mor-sur-Loyre [2] se retrahirent Cressouelle et plusieurs aultres Anglois qui leurs forteresses avoient laissées: car moult fut forte l'abbaye et grant garnison d'Anglois y eut.

CHAPITRE CXXXIV.

Comment messire Bertrand, après la prinse de Vas vint à Saumur, et là manda Cressouelle qui y vint, et comment il accorda à rendre l'abbaye de Sainct-Mor.

Après la bataille du Pont-Valain et la prinse de Vas, se retrahit messire Bertrand et sa chevalerie à Saumur, où forte ville a et chasteau bien séant. Illec se refreschirent; et ung jour conta messire Bertrand au conte de Perche les grans vaillances que veu il avoit au pays d'Espaigne en Cressouelle, qui de la bataille du Pont-Valain fouy s'en estoit et en l'abbaye de Sainct-Mor-sur-Loyre s'estoit retrait. Et pour Sainct-Mor conquerir, furent à conseil messire Bertrand, le conte du Perche et la chevalerie. Par devers Cressouelle envoia messire Bertrand ung herault par saufconduit, et luy manda qu'il vinst par devers luy à Saumur.

Là traita tant messire Bertrand à Cressouelle que à certain jour promit livrer l'abbaye de Sainct-Mor au roy de France. Ainsi retourna Cressouelle dedans Sainct-Mor, et le traictié qu'il avoit fait raconta aux Anglois. Et une nuyt, avant le jour que accordé avoit Cressouelle l'abbaye rendre, chargerent Anglois toutes les richesses qui layens furent, et yssant de l'abbaye y bouterent le feu, et toute l'abbaye ardirent, puis s'en allerent droit à Bressure [1].

Ces nouvelles furent rapportées à messire Bertrand, qui moult doulent en fut, et tantost le fit sçavoir au sire de Clisson. Pour ce, se partirent messire Bertrand, le conte du Perche, le mareschal d'Audenehan, le sire de Clisson, messire Jehan de Vienne, messire Alain de Beaumont, messire Guy le Baveux, le sire de Tournemine, Carlouet, l'abbé de Male-Paie [2], messire Olivier [3] et son frere, messire Jehan du Bois, messire Guillaume Boitel, et plusieurs aultres chevaliers et escuyers qui en armes chevaucherent de Saumur droit à Bressure. Et tant approuchèrent François Anglois, que près de Bressure les aconsuivirent [4] et plusieurs en occirent; dont plus se hasterent Anglois d'eux retraire en Bressure à sauveté; et à si grant presse entroient dedens Bressure que de dessus le pont en chéit plusieurs ès fossés, qui nayés furent.

CHAPITRE CXXXV.

De la desconfiture des Anglois et de la prinse de Bressure.

Quand ceulx de Bressure apperceurent le grant peuple qui en leur ville se retraioit, dont leurs vivres povoyent abaisser, et bien pensoyent que de Françoys seroyent assiegés, hastivement et à force leverent le pont de leur ville; dont Anglois, qui dehors furent, demourerent moult esbahis, et en la basse-court se retrairent. Tantost arriverent François qui la basse court assaillirent. Et premier devant la chevalerie monta le sire de Tournemine sur la muraille de la basse-court, et tout armé saillit dedans entre Anglois. Là eut le sire de Tournemine une jambe rompue. Et gaires ne demeura que dedans la basse-court entrerent François de toutes pars. Là furent occis environ sept cens Anglois et le demourant prins. Et plusieurs en y eut qui ès fossés de Bressure se nayerent.

Après ceste desconfiture mut riote [5] entre aucuns des chevaliers de France, pour les prisonniers; dont l'ost fut moult esmeu. Et pour

[1] Worsley. — [2] Sainte-Maure.

[1] Bressuire.

[2] Prêtre qui combattait revêtu de ses vêtemens ecclésiastiques et le casque en tête.

[3] Olivier de Mauny.

[4] Atteignirent.

[5] Débat, querelle. Les Anglois ont conservé le mot *riot* avec la même acception.

Digitized by Google

ce, par le conseil du conte du Perche, du mareschal d'Audenehan, du sire de Clisson, fit messire Bertrand crier, sur peine de la mort, que tous prisonniers fussent occis, sans aucun en rançonner. En celle maniere furent les prisonniers anglois occis, qui bien furent cinq cens; puis fit messire Bertrand la ville assaillir de toutes pars. Et longuement dura l'assault; car asprement se deffendirent Anglois; mais en la fin fut la ville prinse par assault; et moult y conquesterent François de prisonniers et de richesses. Quand le capitaine de Bressure, qui au chastel se fut retrait, sceut la prinse de la ville, le chastel rendit, sauve sa vie.

Ainsi fut Bressure conquis et les Anglois; et d'illec en avant se print fort la puissance des Anglois à baisser. Après la prinse de Bressure se retrahit à Saumur Bertrand et la chevalerie de France; et illec accoucha malade le mareschal d'Audenehan qui son tems regna en grand prouesse; mais en la ville de Saumur trespassa, et fut enterré, et moult fut plaint de tous.

CHAPITRE CXXXVI.

La desconfiture des Anglois à Saint-Mahieu-de-fine-poterne.

En ce temps se retrahit Robert Canole, atout ce que demouré lui estoit d'Anglois, vers les marches de Bretaigne. Et quand à[1] si pou de gens se vit, dedens le chastel de Dorval[2] se retrahit. Illec donna congié Robert Canole aux Anglois, qui bien furent nombrés à onze cens lances, et leur chemin prindrent droit à Sainct-Mahieu-de-fine-poterne[3].

Du departement des Anglois sceut briefvement nouvelles le sire de Clisson, qui, par le gré de messire Bertrand, print en sa compaignie le viconte de Rohan, le sire de Rais, messire Geffroy de Carguolet[4], messire Jehan de Rochefort, messire Jehan de Beaumont, messire Robert de Beaumanoir, et plusieurs aultres chevaliers de France; et bien estoient nombrés à douze cens lances, qui par Bretaigne chevaucherent en poursuivant Anglois. Et tant se hasta le sire de Clisson que, ainsi comme se hastoient Anglois et s'appareilloient pour entrer ès vaisseaulx en mer, au port de Sainct-Mahieu, pour passer en Angleterre, François arriverent sur eulx, qui l'entrée leur deffendirent et leur venir. Là eut grant escarmouche, et moult furent Anglois dommagiés. Quand messire Robert de Neuville[1], chevalier, qui des Anglois estoit chief, aperceut que passer ne povoit, briefvement fit ses Anglois retraire et en bataille les ordonna. D'autre part fit le sire de Clisson retraire François et mettre en ordonnance de bataille. Et tantost assemblerent contre Anglois qui en grant conroy[2] se tindrent. Là eut fiere bataille et merveilleuse, mais en la fin furent Anglois desconfits; et sur le champ furent occis neuf cens Anglois. Et en celle bataille fut prins messire Robert de Neuville, lequel le sire de Clisson envoya à messire Bertrand qui sur les marches de Poictou se tenoit encontre Anglois; et de la victoire du sire de Clisson demena grant joie, et tousjours conqueroit sur Anglois.

CHAPITRE CXXXVII.

Comment le conte de Pennebroch fut prins à La Rochelle par Espaignols.

Au temps que devant Sainct-Mahieu furent Anglois desconfits, estoient en Guyenne, de par le prince de Galles qui en Angleterre estoit malade: le duc de Lancastre, frere du prince, le captal de Bar et messire Thomas de Felleton, seneschal de Bordeaux, à très grant nombre d'Anglois, qui contre messire Bertrand gardoyent les passaiges de Guienne; mais adès[3] tousjours chevauchoit messire Bertrand, qui de jour en jour conqueroit villes et chasteaulx en Guienne et garnir les faisoit, puis se retrayoit souvent à Saumur pour sa chevalerie refreschir, car bonne ville et bien delictable y avoit. Et pour ce que contre messire Bertrand le duc de Lancastre et sa chevalerie anglesse ne povoient contr'ester[4], envoia le duc de Lancastre en Angleterre querir secours par devers le roy Edouard, son pere, qui le conte de Pennebroch luy envoia, par mer, à très grans gens. Et estoit ainsi ordonné par le roy Edouard: que à La Rochelle descendroient, pour ce que adonc estoit anglesse. Et une journée ordonnerent que ils prendroient tous les bourgois, et en gresillons[5]

[1] Avec. — [2] De Derval.
[3] Saint-Mahé.
[4] Kergorlay.

[1] Nevill.
[2] Ordre.
[3] Alors.
[4] Résister.
[5] Fers.

Digitized by Google

les mettroient, et puis les envoieroient en Angleterre, et la ville peupleroient d'Anglois. Pour laquelle trahison parfournir, avoit baillé le roy Edouard au conte de Pennebroch grant garnison de gresillons bien enfoncés dedens tonneaux qui ès navires furent mis. Mais Dieu, qui tout scet, leur retailla bien de leur propos : car de ce sceurent nouvelles les bourgois et marchans, qui dedens La Rochelle ne laisserent les Anglois entrer ne le conte de Pennebroch ; ainçois demoura sur le port en son navire. En ce temps le roy Henry d'Espaigne avoit fait mettre très grant armée d'Espaignols sur mer, qui le conte de Pennebroch trouverent sur le port de La Rochelle, et illec sur mer le combatirent et le prindrent. Ne de tout le navire d'Angleterre qui devant La Rochelle fut, n'en eschappa fors que quatre vaisseaulx, qui par les Espaignols furent poursuys et prins devant Bourdeaulx et nayés dedens la mer [1].

Tant nagerent par mer Espaignols, après la prinse du conte de Pennebroch, avecques tous leurs prisonniers, que en Espaigne retournerent au port de Saint-Ander. Et là trouverent Yvain de Gales qui moult héoit le conte de Pennebroch, et moult fit grand debvoir de traiter avec les Espagnols du conte avoir ; mais finer n'en peut. Et atant se tait l'ystoire du conte de Pennebroch et des Espaignols qui sont à Saint-Ander, et aussi de la griefve trahison que cuyderent faire Anglois à ceulx de la riviere de La Rochelle, qui despuis ce jour gaires en Anglois ne se fierent, ains imaginerent et pourchacerent de jour en jour de retourner en l'obéissance du roy de France, où naturellement leur cueur se retrayoit, si comme l'ystoire racontera ça en avant, et retourne aux faits de messire Bertrand.

CHAPITRE CXXXVIII.

Comment le roy Charles ordonna à demeurer devant la Rochelle et comment messire Bertrand ala y mettre le siége et les vignes voult faire copper.

En ceste partie dit l'ystoire : que de la desconfiture du conte de Pennebroch et des Anglois sceut briefvement nouvelles le roy Charles de France, et bien sceut la deffiance que eurent ceulx de La Rochelle envers les Anglois et le bon vouloir qu'ils eurent de retourner en son obéissance. Pour ce, manda messire Bertrand qui à luy vint à Paris. Et illec luy bailla le roy grans gens pour La Rochelle assieger, dont moult fut joyeulx.

Par la voulenté du roy Charles se partit de Paris messire Bertrand en grant arroy ; et à grans gens vint La Rochelle assieger. Par devers le roy Edouard envoyerent ceulx de La Rochelle querir secours, qui briefvement le leur promit faire. Et, pour ce, envoyerent ceulx de La Rochelle querir trefves par devers messire Bertrand ; mais accorder ne leur voult, ainçois commanda à couper toutes les vignes de la ville et tout entour : dont à grant destresse de cueur furent ceulx de la ville. Et tant traiterent que, parmy payant soixante mille francs, leurs vignes ne fussent point couppées ; ainçois prindrent terme d'eulx rendre, se d'Anglois n'avoient secours.

En ce contemple, manda le captal bataille à messire Bertrand qui la lui accorda ; et sur les champs se mist en ordonnance en la bataille attendant. Au jour que accordé avoit la bataille, le captal y faillit. Pour ce, se partit messire Bertrand o[1] toute sa chevalerie, et son chemin adreça vers France [2]. Et briefvement luy vindrent nouvelles du duc Loys de Bourbon qui, pour estre à la prinse de La Rochelle, venoit de France hastivement à grans gens. Contre [3] le duc Loys vint messire Bertrand o toute la chevalerie. Près de La Rochelle séoit ung chastel lequel tenoyent Anglois. Là adreça le duc ses osts par le conseil de messire Bertrand, et appertement fit le chastel assaillir, qui guières ne demoura que par force fut prins d'assault, et des Françoys fut garni. Et puis adoncques le duc et messire Bertrand retournerent en France.

Atant se taist l'ystoire du duc de Bourbon et de Bertrand et du siege de La Rochelle, et raconte de la mort de Chandos, qui d'Anglois fut tant prisé pour sa chevalerie.

CHAPITRE CXXXIX.

Comment Chandos yssit de Poictiers pour Carlouet poursuir.

L'ystoire dit [4] que, ces guerres durans, se

[1] En mai 1371. Les flottes espagnole et française étaient commandées par D. Gil de Bocanegra et Yvain de Galles. (V. Froissard.)

[1] Avec.
[2] L'Ile-de-France.
[3] Au devant.
[4] Il y a ici inversion de dates. La mort de Chandos est antérieure, et est de l'année 1369. (V. Froissard, t. I, p. 690.)

Digitized by Google

tenoit dedans Poictiers, de par le prince de Galles, messire Jehan Chandos, à grant effort d'Anglois, et de par le roy de France se tenoit dedans La Roche-de-Posay Carlouet, escuyer de renom, qui cinquante lances de Françoys avoit. Souvent yssoit messire Jehan Chandos de Poictiers et couroit devant La Roche-de-Posay à grans gens, mais pou y exploitoit. Si advint une journée que de La Roche-de-Posay s'en partit Carlouet atout cinquante lances et dix-huit archiers pour chevaucher. Et dedens Poytou coururent en forrageant le païs, et en prenant hommes et bestes à prisonniers à grant effort. De ceste chose sceut tantost nouvelles messire Jehan Chandos, qui de Poictiers yssit à trois cens lances, et bien hastivement pourſuivit Carlouet jusques à la riviere de Vienne, qui jà l'avoit passée avec le pillage et les prisonniers.

De l'aultre part de la riviere estoit messire Jehan Chandos qui Carlouet et les Françoys véoyt emmener les prisonniers et leur pillage. Bien apperceut Carlouet que gens n'avoit pas pour Chandos combattre, et bien véoit que moult se hastoient Anglois de trouver passaige pour à luy assembler. Si ordonna Carlouet que au pont de Lussac se retrairoyent ses compaignons et luy, pour le passaige garder, et entre-deux[1] envoieroient leurs prisonniers et le pillage à La Roche-de-Posay. En ceste maniere gouverna Carlouet son fait, et au pont de Lussac vint hastivement avant Anglois. Tantost que au pont de Lussac fut arrivé Carlouet, sur le bout du pont mit ses gens en ordonnance et de pié, et devant le front de sa bataille mit ses dix-huit archiers qui leur trait ordonnerent.

Et en ce point arriva messire Jehan Chandos, qui tost advisa le pennon de Carlouet qui sur le bout du pont estoit desployé, et en regardant l'ordonnance des François et de Carlouet, qui en tout ne furent que cinquante hommes et dix-huit archiers, loua moult Carlouet; et à grant vaillance le tint, ce que contre trois cens hommes d'armes que avoit se mettoit en ordonnance de combatre.

CHAPITRE CXL.

Comment Chandos et Carlouet combattirent au pont de Lussac, et comment Chandos y fut navré à mort et Carlouet prisonnier.

Quand messire Jehan Chandos eut visité l'ordonnance des Françoys, appertement fit ses Anglois en bataille ordonner et tous rangier. Et de pié, à grant nombre d'archiers au front de sa bataille, vint Chandos assembler contre Carlouet, qui asprement se deffendit en assaillant Anglois. Et pou dura le trait; ainçois combatirent de lances sur l'entrée du pont que Françoys tindrent en grant arroy. Et en eulx ne pouvoient Anglois entrer; mais y en morut environ trente à l'assembler : dont Anglois se commencerent ung peu à eulx retraire. Et l'assault fit Chandos cesser. Après ce que l'assaut fut cessé, envoya messire Jehan Chandos son herault par devers Carlouet, qui, de par son maistre, le salua et luy dit : « Sire, à vous » m'envoye messire Jehan Chandos, connes- » table d'Angleterre, qui cy devant est atout » trois cens hommes d'armes, et en vostre com- » paignie n'avez que cinquante hommes d'ar- » mes et dix-huit archiers. Bien pouvez pen- » ser, sire, que gens n'estes pas que contre » messire Jehan Chandos puissiez longuement » estour maintenir. Et bien saichez que d'icy » ne partira jusques à ce que en sa mercy soyez. » Et pour ce qu'il luy semble que assez avez » fait vostre devoir, pour le bien de vous et de » vos compaignons, vous veult faire courtoysie » telle que, si à luy vous voulez rendre, celui » de vous qui par l'esgard de la chevalerie » devroit payer cent francs de rançon, sera » quitte pour la moitié. »

Au herault respondit courtoisement Carlouet et dit : « Amis, à messire Jehan Chandos me re- » commanderez, en le merciant, et de par moy » luy direz : que je cognois tant sa vaillance » et loyaulté qu'il ne vouldroit chargier moy » ne aultre de chose qui tourner deust à repro- » che; et en droit moy, en ces offres, ne » voy-je cy en mon affaire riens qui à mon » honneur puist estre. Bien scet messire Jehan « Chandos que sur nous, qui povres gens » sommes, ne peut grandement acquerir. Pour » ce, amis, vous lui direz que, se par courtoi- » sie s'en veult partir, debonnairement le lais- » serons aler; mais à ce qu'il nous requiert » que nous nous rendons, jamais à ce ne serons » accordans : ainçois, par le gré de Nostre-Sei- » gneur, garderons bien nostre place. »

Ceste responce rapporta le herault à Chandos qui grant dueil en eut. Et en sa compaignie estoit le sire de Mortemer, qui moult requist Chandos que congié luy voulsist donner de Françoys assaillir. Ceste requeste luy

[1] Pendant ce temps.

Digitized by Google

accorda Chandos ; et appertement assembla le sire de Mortemer contre Françoys qui bien le receurent. Et tant furent Anglois grevés à l'assembler que à retraire se commencerent, et plusieurs y en eut d'occis. Et moult fut doulent Chandos que les gens du sire de Mortemer vist reculer ; et, pour ce, tantost partit à toute sa banniere, et de grant hardement vint assembler contre Carlouet, qui sur le bout du pont maintenoit l'estour en faisant ses cris d'armes.

Là eut estour fier et dur ; et moult furent Françoys grevés en la venue de Chandos. Quand Françoys, qui au derriere du pont furent, apperceurent que sur eulx tournoit la desconfiture, hastivement envoyerent par devers leurs varlets qui à La Roche-de-Posay menoient le bestail, et savoir leur firent que à leur secours venissent. Et hastivement retournerent les varlets, qui sur le point de la desconfiture trouverent leurs maistres. Et pour ce que harnois point n'avoyent, de gros caillous emplirent leurs girons et tant firent que oultre la bataille passerent ; et contre Anglois se prindrent tellement à getter pierres que à reculer se prirent Anglois.

Quand Chandos apperceut Anglois reculer, en luy n'eut que courroucier. Et courageusement à toute sa banniere adressa contre Françoys, qui moult puissamment se deffendirent. Et tant fit d'armes Carlouet que ceste journée prisé en fut de tous. D'aultre part fut Yvon de Lannoy qui le pennon Carlouet laissa pour mieulx soy combatre ; et de son affaire fut moult prisé de la chevalerie anglesse ; et tant ala avant que la banniere de Chandos abatit. Ainsi se contindrent Françoys contre Angloys, qui moult furent grevés. Et moult longuement dura la bataille. Là fut Chandos navré à mort ; mais en la fin fut Carlouet prins, et François desconfits, et le bestail et prisonniers rescous par les Anglois.

Du pont de Lussac partit Chandos et toute sa chevalerie, et à Poictiers envoya ses prisonniers, excepté Carlouet qu'il fit mener à Mortemer près d'illec ; mais à Chauvigny alla Chandos qui au lit de la mort accoucha : dont grant dueil demenerent Anglois[1]. Avec messire Jehan Chandos estoit son frere, qui moult lui enquit qui ainsi navré l'avoit. Debonnairement respondit Chandos : « Beau frere, de ce n'estuet[1] » enquerir : car jà mieulx ne m'en pourois es- » tre. » Tant fut Chandos prié de son frere que il luy dit : que ce luy avoit ung escuyer fait, vestu d'ung noir jacques couvert de clochettes d'argent. Desirant fut le frere de Chandos de l'escuyer avoir, et par les chambres le fit querir pour l'occire ; mais de ce sceut nouvelles l'Anglois qui l'escuyer tenoit en ses prisons, et à son prisonnier Carlouet fit tourner son jacques à l'envers ; et par ce fut descongneu.

Et guières ne demoura que dedens Chauvigny fina de cest siecle messire Jehan Chandos[2], qui chevalerie tant ayma.

[1] Le récit de cette mort est un des plus intéressans de Froissard. (V. Froissard, t. I, p. 601.)

CHAPITRE CXLI.

Comment Carlouet fut délivré et depuis print Chastellerault.

Après la mort de Chandos, fut mis Carlouet à rançon à trois mille francs, que les bourgoys de Tours qui moult l'aymoyent payerent pour luy ; et par rançon furent les aultres delivrés.

Dedens la Roche-de-Posay retourna Carlouet qui moult joyeusement y fut receu. Et guieres n'y sejourna, que tant pourchassa qu'il assembla grans gens et sur Anglois courut, où moult gaigna. Sur la saison d'hyver se tint Carlouet à La Roche-de-Posay ; et souvent couroit sur Anglois et moult les grevoit : car par nuyt et par jour chevauchoit, que de luy ne se prenoient garde les Anglois, tant que devant leurs forteresses se véoient. Si advint une journée que devant Chastelleraut vint Carlouet, qui loing de la ville fit ses gens descendre à pié, et leurs chevaulx laisserent. Et tout de pié vindrent Françoys secretement, sans noise faire, jusque sur les fossés de la ville de Chastellerault. A celle heure estoit le guet endormi. Et bien l'apperceut Carlouet, par le guet du chasteau qui bien souvent crioit au guet de la ville que il fist bon guet, mais nul ne luy respondoit. Adoncques descendirent Carlouet et tous ses gens dedens les fossés ; et tant firent que contre les murs de la ville approcherent, et le palis, dont estoit la ville close, prindrent à coupper : dont le guet se resveilla, qui lors commença à crier : alarme ! Appertement vindrent ceulx de la ville et approcherent pour leur ville deffendre ; et moult furent grevés Carlouet

[1] Il ne convient pas.

[2] Il mourut le 2 janvier 1369.

Digitized by Google

et ses gens; mais tant se combatirent que par force d'assault conquistrent la ville, où moult eut de richesses; mais toute fut pillée. Et mesmement les enclumes des mareschaux et les meules des molins porterent vendre par la riviere de Vienne à Saumur.

En ceste maniere Chastelleraut fut conquis par Carlouet, qui le lendemain fit le pont assaillir, qui moult fut fort. Et dedens se tenoit messire Loys de Harecourt, viconte de Chastelleraut, qui bien fut accompaigné d'Anglois, et le pont bien deffendit. Dedens la riviere de Vienne estoit assis le pont, qui bien estoit bretesché[1]. Et, pour ce, ne peurent Françoys gaires mesfaire au pont du costé devers la ville.

Pour la nouvelle de la prinse de Chastelleraut vindrent gens d'armes de plusieurs contrées de France par devers Carlouet, qui bien se trouva en nombre de deux mille hommes d'armes. Adonc dedens Chastelleraut fit Carlouet assembler plusieurs vaisseaulx, et dedens la Vienne s'en entrerent partie des Françoys qui, au pié d'une des tours du pont qui sur l'arche du pont estoit fondée, aborderent, et à piques et à hoiaulx commencerent la mine. Et du costé de par devers la ville furent les aultres Françoys qui Anglois assailloient. Au pont, durant l'assault, minerent tant ceux qui en la Vienne furent, que dedans la riviere chéyt une des tours. Dont moult fut esbahy messire Loys de Harecourt, et aussi les Anglois qui, avant que la tour chéist, se retrahirent en une aultre tour au bout du pont, du costé de pardevers Poitiers. Et entre Françoys et eulx firent le pont rompre dont peu les peurent grever Françoys d'illec en avant.

CHAPITRE CXLII.

Comment messire Bertrand alla assieger la ville d'Usson en Auvergne.

En ce contemple que se tenoit à Chastelleraut Carlouet, qui grant appareil faisoit pour la tour du pont assaillir, conquistrent Anglois au païs d'Auvergne la ville d'Usson, qui forte est et bien séant. De l'éritaige du duc de Berry et d'Auvergne, frere du roy Charles de France, fut la ville de Usson. Pour ce, ordonna le roy à messire Bertrand que devant Usson yroit; et ceste chose fit sçavoir aux ducs de Berry et de Bourgoigne, ses freres, qui à Blois vindrent. Et là leur envoya le roy messire Bertrand, qui manda Carlouet et les aultres capitaines qui dedens Chastelleraut estoient, et plusieurs aultres gens d'armes de plusieurs aultres contrées. Pour ce, se partit Carlouet qui la ville de Chastellerault laissa garnie. Et à Blois vindrent luy et les capitaines, qui grant gent trouverent là assemblés.

Tant manda messire Bertrand gens d'armes de toutes pars que dedens Blois se trouva bien à douze mille combatans. Adonc yssirent de Blois les ducs de Berry et de Bourgongne, le conte de Blois et messire Bertrand, qui tant chevaucherent par leurs journées que devant Usson arriverent, et la ville assiegerent de toutes pars; et par l'ordonnance de messire Bertrand fut la ville assaillie. Et tant firent Françoys que l'eaue tollurent aux Anglois et les fossés emplirent de busches et de fagots. Quand Françoys eurent les fossés emplis, bien hardiement approcherent de la muraille et en plusieurs lieux la percerent. Là renforça l'assault dur et merveilleux, qui tant dura que la nuit fut obscure: dont les ducs firent Françoys retraire, en esperance de l'assault recommencer lendemain; mais icelle nuyt nega par telle maniere, que plus de cinq piés fut la nege de hault au lendemain. De nulle part vivres ne peurent venir en l'ost; ains par destresse de faim et de froidure leur convint le siege lever. Et en leurs contrées retournerent Françoys, dont plusieurs en celles voyes moururent de povreté.

CHAPITRE CXLIII.

Comment Saincte Severe fut assiegée que tenoient Anglois, et comment messire Bertrand vint à Saumur.

Au renouvel du temps, après le retour de Usson, se assemblerent dedens Berry les ducs de Berry et de Bourbon, le conte de la Marche, le sire de Sully, les sires de Courtenay et de Chalençon, le viconte d'Aunoy et plusieurs aultres seigneurs, qui bien se trouverent six mille hommes d'armes, et dedans le païs de Guienne eurent voulenté d'entrer. Ceste chose fit sçavoir le duc de Berry à messire Bertrand, et lui manda que à lui alast; lequel, par la voulenté du roy de France, lui fit sçavoir que: devant Saincte Severe allast mettre siege, et à luy yroit

[1] Fortifié.

Digitized by Google

à brief terme. De toutes parts manda Bertrand gens d'armes, et tant fit que en brief temps assembla grans gens. En sa compaignie furent : le mareschal de Sancerre, Olivier sire de Clisson, Olivier et Alain de Mauny, Alain et Jehan de Beaumont, le sire de Rais, le sire de Rochefort, le sire de la Hunaudoye, le sire de la Roche-Guion, le vicomte de Rohan, le gouverneur de Blois, le bastard de Flandres et plusieurs aultres chevaliers et escuyers. A messire Bertrand envoya le duc Philippe de Bourgoigne [1] grant chevalerie au secours de son frere le duc de Berry, lesquels il bailla à conduire au sire de la Trimoille, qui bon chevalier fut et vaillant.

CHAPITRE CXLIV.

Comment messire Bertrand laissa son chemin de Saincte Severe pour aller à Moncontour, au secours du sire de Clisson.

Son chemin print messire Bertrand à Saincte Sevère ; et tant chevaucha à toute sa chevalerie qu'il arriva à Saumur. Là fut Bertrand conseillé de Moncontour assieger qui d'Anglois estoit tenu. Et moult grevoit celle garnison le païs de Loudunoys et de Saumur. Devant Moncontour envoya messire Bertrand Olivier de Clisson, à quatre cens lances, le chastel assieger ; lequel par plusieurs foys le fit assaillir ; et moult y fut blecié : dont jura que jamais d'illec ne partiroit jusques à ce que le chastel auroit. Souvent fit le sire de Clisson le chastel assaillir. Et bien fut assiegé, si que de nulle part ne pouvoyent Anglois vivres recouvrer. Dedens Moncontour estoit Cressouelle et plusieurs capitaines d'Angleterre. En leur compaignie estoit ung chevalier auquel messire Bertrand estoit obligé en certaine somme de deniers par sa lettre, et payé ne l'avoit pas à son terme. Si se pensa l'Anglois de lui faire une honte, qui depuis lui tourna à grant douleur. Devant la barriere de Moncontour fit l'Anglois renverser et pendre les armes de messire Bertrand ; en maniere que du siege les pouvoient veoir François : dont moult desplut au sire de Clisson qui de plus en plus fit son siege renforcier, et le chastel assaillir et moult battre d'engins, et en tel party furent Anglois que secours n'esperoient de nulle part avoir. Bien sceurent Anglois de plusieurs forteresses la grant destresse des Anglois qui à Moncontour estoient. Pour ce, s'assemblerent de plusieurs garnisons de villes et chasteaulx pour le siege de Moncontour lever ; et bien se trouverent à douze cens lances d'Anglois.

Droit à Saincte Severe conduisoit en ce contemple messire Bertrand ce que de gens lui estoit demouré. Et bien sceut que Anglois se assembloient pour combattre le sire de Clisson qui riens n'en savoit. Pour ce, print messire Bertrand son retour ; et de nuyt et de jour chevaucha en telle maniere que devant Moncontour arriva avant Anglois qui, pour sa venue, se retrahirent et à leur enprinse faillirent du tout. Tantost que devant Moncontour fut arrivé messire Bertrand, sa trompette fit sonner pour le chastel assaillir ; dont moult desplaisoit à ses gens qui travaillés estoient, et non pourtant [1] fit l'assault commencier fier et merveilleux. Et sur Anglois fut la basse cour gaignée d'assault ; Adonc Anglois se retrahirent en la grosse tour, et tantost traitterent le chastel et eulx rendre à la mercy de messire Bertrand. Et briefvement vint aux Anglois le sire de Clisson, qui le chevalier anglois leur demanda qui pendu avoit à la renverse les armes de messire Bertrand ; et convint que les Anglois le livrassent, ou autrement les vouloit tous faire mourir. Quand messire Olivier le tint, appertement le mena en la place où il avoit les armes de messire Bertrand pendues à renvers, et illec le pendit luy-mesmes de sa main ; puis se departit le siege de Moncontour ; et à Loudun fut mené le sire de Clisson, qui en l'assault avoit esté blecié d'ung trait. Mais de Moncontour se partit messire Bertrand et laissa au chastel garnison, et son chemin print luy et son ost droit vers Saincte-Severe.

CHAPITRE CXLV.

Comment messire Bertrand reprint son chemin droit à Sainte Severe, et comment l'assault commença par ung escuier nommé Geuffroy Payan.

A Sainte-Severe arriva à ung jour de samedy : dont joyeulx furent les ducs de Berry et de Bourbon qui le siege tenoient. Pour sa venue fut l'ost moult enforcé ; et de toutes pars vindrent vivres au siege. Si advint une journée que au long des fossés s'aloient esbatant, pour la ville adviser, messire Geuffroy Payan, messire Guil-

[1] Philippe-le-Hardi, frère de Charles V.

[1] Nonobstant.

Digitized by Google

laume Boitel et aucuns chevaliers et escuyers de nom. En sa main tenoit Geuffroy Payan une hache dont il alloit s'appuyant ; et au droit d'une tour se arresta, en s'appuyant sur sa hache dessoubs son esselle. Et sur le bort de la dove, si comme il s'entr'oublia, la terre du bort de la dove fondit soubs la hache : dont lui eschappa et chéit sa hache au fons du fossé. Pour sa hache recouvrer, requist Geuffroy aux Anglois que dedens les fossés le laissassent entrer à seureté ; mais accorder ne luy vouldrent. Tant desira Geuffroy de sa hache avoir, que treize compaignons armés assembla, qui main à main s'entreprindrent pour au fossé descendre. Et devant fut Geuffroy qui par les aultres devoit estre retiré, quand sa hache auroit. Et en ceste maniere descendirent dedans les fossés jusques à dix qui main à main s'entre-tenoient. Quand Anglois apperceurent la descendue, à traire se prindrent ; mais tant fit Geuffroy Payan que sa hache recouvra.

En l'ost des François vindrent nouvelles que dedens les fossés estoient Françoys descendus et l'assault encommencié. Pour ce, accoururent gens d'armes de toutes pars, et sans le congié des princes l'assault encommencerent. A celle heure estoient les princes à leur disner assis ; et quand de l'assault eurent nouvelles, en leurs tentes ne demoura table que par terre ne fust gettée et ce que dessus estoit. En ordonnance et en armes vindrent les ducs de Berry, d'Auvergne et de Bourbon, le conte de La Marche et messire Bertrand sur les fossés ; et les bannieres firent desployer et l'assault renforcier. Tant fit Geuffroy Payan que au pié du mur s'approucha, et tantost assemblerent plusieurs François qui tant de dagues et d'espées que de houes[1] faisoient degrés pour la dove monter. Et quand François apperceurent que au pié du mur estoient, de toutes pars descendirent ès fossés ; et à eschielles et à houes s'en vindrent contre la muraille, et à miner et à eschaler la prindrent, et de toutes pars en plusieurs lieux furent les murs perciés. Mais asprement se deffendirent Anglois, qui toutes les eschielles tresbucherent ès fossés, et de pierres et de trait greverent moult les François. En l'ost des François avoit plusieurs jeunes femmes qui durant l'assault leur faisoient de grans secours : car tant furent Françoys eschaufés par force d'assaillir, que souvent perdoient alaine par la grant chaleur et soif qu'ils avoient ; adonc accouroient les jeunes femmes qui de boire les servoyent. Bien apperceut messire Bertrand à l'assault la grant soif que souffroyent gens d'armes, qui seullement buvoient l'eaue, dont ne pouvoient assez avoir ; pour ce, fit plusieurs tonneaux de vin dressier sur bout et d'ung bout deffoncier, et à boire les abandonna. Là accoururent gens d'armes de toutes pars, qui en pou de heures beurent tout le vin qui là fut ; et aussitost que chascun beu avoit, retournoit à l'assault.

Grant nombre d'archiers avoit messire Bertrand, qui l'assault durant traioient tellement que hors des murs ne se osoient monstrer Anglois. Pour ce, s'adviserent Anglois d'une subtilité telle, que sur le hault de la muraille firent mettre courtes pointes, serges, couvertures et tapis, qui le trait recevoient et soustenoient. Et par dessoubs les couvertures gettoyent Anglois grosses pierres sur les François qui au pié du mur estoient, tellement que au fons des fossés les faisoient chéoir.

De la subtilité des Anglois s'apperceut messire Bertrand, et au pié du mur envoya arbalestriers qui par dessoubs les courtes pointes et couvertures se prindrent à traire tant durement que plus ne se monstroient Anglois. Adoncques prindrent Françoys eschielles, et contre la muraille monterent pour la ville gaigner. Là fut l'abbé de Male-Paye, qui premier monta ; mais de dessus les murs fut getté au fons des fossés par les Anglois, qui sur les Françoys se prindrent à getter pierres de fais et tonneaux emplis de pierres, qui les François abatoyent dedens les fossés. Et tant longuement dura l'assault que dedens Saincte Severe ne demoura pavement que sur Françoys ne fust getté. Quand Anglois apperceurent que du tout leur estoient pierres faillies et que par les eschielles montoient Françoys de toutes pars, ils abatirent la muraille de la ville sur Françoys, et tresbucher les firent en grant douleur. En ceste maniere maintindrent Anglois leur ville, dont les murs furent rasés à plus de moitié pour sur François getter les pierres ; et en plusieurs lieux furent les murs perciés, tellement que dedens entrerent François qui par Anglois furent fort reboutés ; et sur eulx gettoient eaue bouillante et vive chaux, mortier et pestaux. Et en plusieurs endroits où

[1] Hoyaux.

Digitized by Google

furent les murs perciés, firent Anglois apporter foin, et le firent lier par botteaux, et ung peu mouillier; et le feu y faisoient bouter, dont yssoit telle fumée que retourner failloit François; et sur eulx gettoient Anglois barreaux de fer tout rouges de feu.

CHAPITRE CXLVI.

Comment Bertrand print Saincte Severe.

Pour la ville prendre, dresserent Françoys eschielles et au pié des murs minerent continuellement. Et tant fit l'abbé de Male-Paye que dedens Saincte Severe entra le premier de tous les Françoys; mais tant fut surprins d'Anglois que retenu y fut par force: car de haches y fut tellement feru que estourdy fut, et d'Anglois trainé, pour le desarmer. Mais a celle heure entrerent Françoys par le pas où passa l'abbé; et quand par Anglois le virent trainer, à eulx assemblerent et l'abbé recouvrerent; mais guieres ne sejournerent que par force François ne fussent repoussés dehors la ville par ung pertuis de la muraille, dont n'eut que courroucier en eulx. Grandement fut honnouré des princes et de messire Bertrand l'abbé de Male-Paye pour sa prouesse, et refreschir le firent; puis s'en retourna à l'assault. En une partie assaillirent François et Bretons et Berruyers qui dire oyrent que dedens Saincte Severe estoient Françoys entrés. Et ceste chose leur fit messire Bertrand assavoir, pour l'assault renforcier. Adoncques commença plus fort que devant; et de toutes pars eschellerent Françoys la ville; mais du hault des murs les gettoient Anglois à terre ès fossés. Et non-pourtant minerent Françoys, qui bien pouvoient entrer en la ville soixante hommes de front tout armés; mais illec se assemblerent Anglois qui le pas leur escondirent[1] tellement qu'il n'y entroit nul. D'aultre part, monterent Françoys ès eschielles et sur les murailles vindrent; mais là furent Anglois sur les creneaulx qui main à main à eulx combatirent. En telle maniere se combatirent les Anglois de Saincte Severe que plusieurs Françoys occistrent et navrerent. Et par Françoys aussi y eut plusieurs Anglois occis et navrés.

Bien s'apperceurent Anglois que longuement ne pouvoient la ville tenir. Adoncques envoya messire Richart Giles[1], chevalier anglois, capitaine de Saincte Severe, par devers messire Bertrand requerir que l'assault fit cesser pour parlementer. Et requeroit que seurement de la ville peust departir, luy et sa compaignie, avec leurs chevances, et que, pour la forteresse livrer, luy fussent baillés trente mille frans. A ce ne se voult messire Bertrand accorder; ainçois fit l'assault tousjours renforcier. Et au capitaine fit respondre: que, se de la ville se vouloit departir lui et les Anglois de par delà la mer, aler les laisseroit seurement et à chascun ce que de sa chevance pourroit emporter; mais, quant aux aultres qui du royaulme de France estoyent nés, lesquels estoient en leur compaignie, jamais n'en seroit nul respité[2]; et bien sceust que jamais d'illec ne partiroit, jusqu'à que prins auroit la ville et le chastel. En ce point faillit le parlement, et contre la muraille de la ville furent Françoys qui tousjours assailloient par eschielles et par mines.

Au droit des murs du chastel fit l'abbé de Male-Paye sa mine commencer; et tant fit que la muraille perça et dedens entra. Bien apperceut l'abbé un feneau de foin qui layens fut, et le feu bouta dedens. Là coururent Anglois de toutes pars, pour le feu estaindre; et à destasser le foin se prindrent à ung des bouts de la feniere. Mais à celle heure entrerent Françoys dedens Saincte Severe par les eschielles et par les mines, en telle manière et par tel effort que la ville gaignerent et plusieurs des Anglois occistrent; et aucuns se retrahirent dedens la grosse tour pour leur vie sauver; mais tant entra de fumée dedens la tour que rendre les convint.

CHAPITRE CXLVII.

Comment les Anglois furent mis à rançon et comment les François qui estoient de leur bande dans Saincte Severe moururent.

En l'an de la resurrection Nostre-Seigneur Jhesu-Christ mille trois cens soixante douze furent prins en ceste maniere la ville et le chastel de Saincte Severe qui tant durement fut par Anglois deffendue. Et par l'ordonnance de mes-

[1] Refusèrent.

[1] Richard Gilles, Guillaume Perez et Richard Knowles gardaient Saint-Sever pour Jean d'Evreux, à qui cette place appartenait. (Froissard, t. I, p. 648.)

[2] Épargné.

Digitized by Google

sire Bertrand furent Anglois qui d'Angleterre estoient mis à rançon; mais tous ceulx qui de France estoient extrais fit messire Bertrand accoupler, et jura que jamais ne buvroit ne ne mangeroit tant comme ils fussent en vie. Et tous les fit lier et accoupler.

En la ville et au chastel de Saincte Severe conquistrent Françoys moult de richesses. Et après la prinse, firent monseigneur de Berry et messire Bertrand le feu estaindre. Pour la chevalerie honnourer et mercier, manda monseigneur de Berry toute la chevalerie. Là fut le vin apporté. Et furent servis les ducs de Berry et de Bourbon, le conte de La Marche et plusieurs aultres grans seigneurs et aultres chevaliers et escuyers qui illec furent. Et devant tous commanda monseigneur de Berry à messire Bertrand qu'il prinst le vin, lequel le refusa; dont au duc en despleut; et moult doucement luy dit: « Amis Bertrand, pourquoy ne pre- » nez-vous le vin? Vous doubtez-vous que » empoisonner vous veuillons? » Humblement s'inclina messire Bertrand envers le duc et » luy dit: « A tous vos commandemens suis » prest de obéir; mais ung veu ay fait, que » moult je redoubte à enfraindre. Et vous diray » que il est. Monseigneur, vous sçavez que » les gens au monde qui plus ont France » grevée sont ceulx qui du royaulme sont » et le party des ennemis du roy et de vous » ont tenu. Vous sçavez bien, monseigneur, » que au dedens de ceste ville ont esté prins » plusieurs gens de la nacion de France; et par » eulx je tiens que l'assault en a tant duré, où » maint bon homme a la vie laissée. Pour » achoison de ceste chose, monseigneur, j'ay » voué et promis, que jamais ne mengeray ne » buray tant comme il en ait nul en vie. »

Moult fut lie le duc de Berry, quand il sceut que pour aultre chose n'estoit messire Bertrand courroucé, et appertement luy dit: « Amis » Bertrand, grant raison a tout homme de » loyauté maintenir à son seigneur; et preu- » d'homme ne seroit pas qui tel conseil deslouе- » roit[1]; mais bien vueil que vous sçaichez que, » tout tel serment que fait avez, je fais. Et » promets à Dieu que jamais ne buray ne men- » geray, tant comme homme de la nacion de » France soit en vie, qui avec les Anglois de » Saincte Severe ait esté prins. »

Debonnairement et humblement mercia le duc messire Bertrand et dit: « Monseigneur, » de vostre vouloir vouldroye que fussent tous » les princes de France. » En ce point fit messire Bertrand saisir tous ceulx de France qui avec Anglois furent dedens Saincte Severe, et aux varlets les fit pendre aux prochains arbres de la ville; et les Anglois fit delivrer par payant rançon. Puis fit messire Bertrand enterrer les trespassés qui occis furent ès assaults, et en Saincte Severe en fit le duc de Berry faire service notablement. Et après donna congié à plusieurs povres mesnagiers qui de la ville se partirent, sans rançon payer. Et la ville fit le duc de Berry remparer et de gens d'armes garnir.

CHAPITRE CXLVIII.

Comment tout l'ost partit de Saincte-Severe et alla à la Sousterraine.

Après les grans assaulx et la prinse de Saincte Severe qui des gens d'armes fut tant prisée, se refreschirent les ducs de Berry et de Bourbon, le conte de La Marche et messire Bertrand et la chevalerie de France. Et au quart jour se partirent tous leurs osts; et vindrent à une abbaye à trois lieues près de la Sousterraine[1] qui à croix sied. Et à la Sousterraine a bonne ville bien close, forte et bien séant; et illec sejournerent en l'abbaye par cinq jours.

Mais de ce fait se tait l'istoire; car bien le saura raconter, quand lieu en sera; et raconte du captal qui, durant le siège de Saincte Severe, faisoit très grant armée pour Anglois secourir et des Francoys faire lever le siège.

CHAPITRE CXLIX.

Comment le captal faisoit son armée en Guienne pour le siège lever.

L'istoire raconte que, au temps que devant Saincte Severe tenoient siège les ducs de Berry et de Bourbon, le conte de La Marche, messire Bertrand, connestable de France, et la chevalerie, estoit en Guienne le captal de Buc, lieutenant du roy d'Angleterre, et en Angolesme assembloit très grant armée d'Anglois, pour le siège de Saincte Severe lever et Françoys combattre. Et en brief terme se trouva bien à deux mille chevaliers et escuyers et cinq cens archiers. Et de jour en jour luy croissoient gens.

[1] Déconseillerait.

[1] Ville du Limousin.

Digitized by Google

Quand le captal se vit fort, son chemin print droit à Saincte Severe ; et guieres ne ala avant que plusieurs Anglois, qui par finance estoient eschappés de Saincte Severe, rencontra, et la prinse de la ville et du chastel luy raconterent; dont doulent fut en son cueur; et la chevalerie de son ost assembla, pour soy conseiller quelle part se pourroit traire, pour François grever. Et, pour ce que Anglois sceurent que en une abbaye à trois lieues de la Sousterraine s'estoient Françoys retrais après la prinse de Saincte Severe, fut le captal conseillé de ses gens conduire à la Sousterraine qui leur parti tenoit: car illec pourroient Françoys mettre siège et la ville prendre, si briefvement n'avoient secours.

Aux ducs de Berry et de Bourbon, au conte de La Marche, à messire Bertrand et à la chevalerie furent nouvelles apportées, que sur les champs se tenoit le captal en esperance de bataille livrer. Pour ce, fit messire Bertrand la chevalerie assembler, pour avoir advis des Anglois combatre; et moult doubta la prinse des ducs de Berry et de Bourbon, du conte de la Marche et des aultres princes de France qui estoient du sang royal. Et par le conseil des chevaliers, fut advisé : que sur les champs demoureroit messire Bertrand pour Anglois recevoir, se bataille vouloient livrer, et dedens Bourges se retraieroient les princes ; et, se contre Anglois les Françoys avoient victoire, les princes retourneroient pour la Sousterraine assieger, et de la Sousterraine pourroient aler assieger Chauvigny.

CHAPITRE CL.

Comment messire Bertrand conseilla aux princes d'aller assieger Poictiers.

Quand les ducs et autres princes ouyrent l'advis des chevaliers, en eulx n'eust que courroucer; et jurerent que, se bataille y avoit, ils y seroient en leurs personnes; et mal contens furent de ceulx qui tel conseil donnerent : car pou les prisoient, selon leur advis. Mais amiablement apaisa messire Bertrand les princes, et devant tous parla en ceste maniere : « Seigneurs qui » cy estes, de par le roy Charles de France » sommes cy venus pour son droit garder, et à » monseigneur de Berry, qui cy est, delivrer » le pais qui de son droit luy appartient. Ouy » avez, que sur les champs se tiennent Anglois » à grant pouvoir; et encores ne sçavez en quel- » les parties ils doivent leur ost tenir ne adresser. » Et quant aux parolles qui en ceste chevale- » rie ont esté parlées, de la bataille attendre, » vous savez que encore ne vous ont Anglois » mandé bataille. Et en ceste maniere pourrions » cy employer nostre saison en les attendant, » sans riens faire; car ainsi peut-on bien penser » que en grant doubte sont Anglois de leurs » villes et chasteaulx garder; mais, se à mon- » seigneur le duc et aux princes estoit plai- » sance, j'ay advisé une aultre voye. En grant » doubtance suis, seigneurs, que en especial An- » glois se retrayent dedens Poictiers et Chau- » vigny, pour les villes et chasteaulx de Poy- » tou garder plutost que nulle aultre part. Et, » au vrai dire, se dedens Poitiers estoient en- » trés, je ne voy aulcune voye que de long » temps la ville peust estre conquise par siège » ne par assault. Pour quoy, en mon endroit je » loue que d'icy nous partissions prochaine- » ment et devant Poictiers alissions mettre » siège. Et, s'il advenoit qu'il pleust à Dieu » nous donner à rencontrer sur les champs le » captal, j'ay ferme esperance en Dieu que sur » Anglois aurons victoyre. Et s'il avenoit que » sur Anglois pussions avoir une journée, je » suis tout seur que par ce aurions la duchié de » Guienne conquise. Sy, en die et respondo » chascun de vous ce que bon lui en semble ; » ne pour mon dit n'en soit ne plus ne moins. »

CHAPITRE CLI.

Comment Bertrand ala devant Chauvigny et lui fut rendue.

Grandement s'esjouyt le duc de Berry quand ainsi ouyt parler messire Bertrand, et haultement par devant tous luy dit : « Amis Bertrand, » si en cest ost n'avoit que le povoir de vous et » vostre bon conseil, si yrions Poictiers assie- » ger, puisque au cuer vous chiet. Et si An- » glois trouvons sur les champs, quelque effort » qu'ils ayent, nous leur livrerons bataille. » Là n'eut prince ni chevalier qui au conseil de messire Bertrand ne fust accordant. Et lendemain deslogierent les princes et la chevalerie de France de l'abbaye; et tant chevaucherent atout leur ost celle journée que devant le chastel d'Angle, qui à quatorze lieues sied de l'abbaye dont estoient partis, arriverent. Illec se logierent Françoys, et devant la porte du chas-

Digitized by Google

tel vint messire Bertrand parler au capitayne, qui debonnairement yssit pour venir par devers luy et luy dit : « Sire, desraison nous feriez, se » devant nous mettiez siège : car long temps a » que fusmes d'accord envers le duc de Berry, » que en son obéissance serions et luy rendrions » le chastel, quand à luy seroit rendu Poitiers. » Et nostre convenant ayons esperance de » tenir jusques là. » Quand messire Bertrand entendit le capitayne, courtoisement luy dit : « Amis, pour vostre chastel prendre ne sommes » pas cy venus appenséement[1]; mais des vivres » vous requerons pour nostre argent : car, se » faire ne le voulez, nous mettrons peine d'en » recouvrer sur vous. Et si vueil bien que vous » sçaichez que, si briefvement ne nous est Poic- » tiers rendu, jà vostre accord ne vous gardera » que vostre chastel n'ayons. »

Des vivres accorda le capitayne à messire Bertrand, et en l'ost en envoya tant comme François en vouldrent pour argent.

Devant Angle coucherent celle nuytée Françoys, et lendemain en partirent; et tant chevaucherent que devant Chauvigny arriverent, où quatre chasteaulx et ville close avoit, fors et bien séans. Et par avant avoient les capitaynes de trois d'iceulx chasteaulx promis d'eulx rendre au duc de Berry, tantost que Poictiers seroit à luy obéissant. Cest accord raconta le duc à messire Bertrand, qui grant compte n'en tint à celle fois, ainçois jura que d'illecques ne partiroit jusques à ce que du tout fussent en l'obéissance du duc. Adoncques yssirent de Chauvigny les capitaynes et bourgoys et l'évesque de Poictiers, qui en ung d'iceulx chasteaulx estoit, pour traitier. Et tant traita messire Bertrand avec eulx celle journée, que la ville et les chasteaulx rendirent au duc qui dedens entra à toute la chevalerie; et illec se refreschirent François par deux jours. Au tiers jour après la prinse de Chauvigny, requit messire Bertrand au duc de Berry que devant Poictiers fist ses osts adressier. A ce s'accorda le duc; et de Chauvigny partirent en ordonnance de bataille. Et tant chevaucherent à bannieres et pennonceaulx desployés que devant Poitiers arriverent; et pour la ville assieger firent tentes et pavillons tendre.

[1] Exprès.

CHAPITRE CLII.

Comment Poictiers se rendit au duc de Berry.

En grant douleur furent ceulx de Poictiers, quand assiégés se virent; et non-pourtant sur les murailles et creneaulx de la cité se s'ordonnerent en armes, en demonstrant grant semblant de la ville deffendre; mais bien apperceurent que au pouvoir des Françoys ne pourroient contr'ester[1]. Et pour sur ce avoir conseil, se assemblerent les bourgoys; et devant tous parla l'ung d'eux, qui saige homme fut et de grant eage, lequel dit : « Seigneurs, vous vécz que » des Françoys sommes cy assiegés, et longue- » ment ne pourrions souffrir l'estour, si d'aul- » tre part n'avons secours. Vous sçavez que, » par la voulenté du roy Édouard d'Angleterre » et du prince son fils, qui maintenir nous pro- » mistrent en nos franchises sans griefveté faire, » depuis que nous venismes en leur seignourie, » avons esté menés par raison; et de leur pays » nous ont baillés capitaines, baillifs, prevosts » et aultres officiers qui tant debonnairement » nous ont menés que cause n'avons d'en faire » plainte. Bien voy aussi que debonnairement » nous recevroient Françoys en l'obéissance » du roy de France, se à ce nous voulons ac- » corder. Et toutes fois, sur ce que cy devant je » vous monstre, maintes gens pourroient con- » tre nous faulceté maintenir, se l'ommaige du » prince guerpissions[2] sans achoison; et ce » dy-je pour loyaulté tousjours maintenir. Et si » aulcun de vous pouvoit trouver aulcune voie » raisonnable, par quoy, sans blasme ne dif- » fame de nos personnes, puissions retourner » en l'obéissance de France, certes, je y au- » roye grant plaisance. Pourquoy je vous re- » quiers que chascun vueille dire son advis. »

Là fut ung aultre bourgoys qui après parla, et dit : « Seigneurs, loyaulment vous a raconté » le preud'omme la besoigne; mais monstrer » vous vueil que juste et loyalle achoison avons » de l'ommaige des Anglois guerpir. Et est » telle ma raison. Bien scet chascun que le » roy de France, qui nostre souverain sire a » esté tout le temps de ancienneté[3], a fait en-

[1] Résister.
[2] Quittions.
[3] Le comté de Poitou n'appartenait plus à la France depuis le mariage d'Éléonore de Guyenne avec un prince anglais.

Digitized by Google

» vers le roy anglois et le prince son fils son » devoir très loyaulment, et par l'accord d'eulx » fut faicte paix entre eulx et jurée, laquelle » en son endroit il a tenue sans enfraindre. Vray » est que, nonobstant la paix jurée, le roy » Édouart et son fils le prince pensoient tous- » jours pour le roy de France desheriter et sa » lignée; et ont quis abusions et voies desrai- » sonnables sans achoison, du royaulme grever » et guerroyer. Et jà soit ce que au roi Edouard » et au prince son fils le roy de France eust deli- » vré toutes les terres que promises avoit, par les » traités par lesquels le roy Édouard et son fils » le prince estoient tenus faire delivrer à leurs » cousts et despens les chasteaulx et villes qui » de par eulx estoient tenus en France, néant- » moins de tout ce n'ont riens fait ne tenu; ainçois » ouvertement les ont tousjours fait maintenir » par leurs gens et le royaulme guerroyer. Et » puis que ainsy est que Anglois n'ont riens » tenu de leur convenant, et par leur trahison » ont voulu le royaulme de France desheriter, » juste titre a le roy Charles de France, qui » ores règne, des villes et chasteaulx qui » baillés furent aux Anglois recouvrer. Et par » mon esgard me semble que raison n'avons de » contre luy nous maintenir; ainçoys par vraye » droicture devons retourner en sa seignourie. » En sur que tout, vous sçavez que de son par- » lement n'avoit pas le roy puissance de nous » mettre hors: car de tout temps le duc de » Guienne est per de France, et en parlement » vont ses causes: qui le bien du peuple est et » de la couronne. Et sçaichent tous que des » biens de la couronne nul roy n'a pouvoir » juste de en separer aulcuns; pour ce que » les biens de la couronne sont les biens pu- » blicques. Et vous appercevez de jour en jour » par quelle justice le prince vous pense à gou- » verner: car toute son intencion est de nous » faire ressortir à Londres au parlement d'An- » gleterre, qui la destruction de la duchié et » du peuple est et seroit pour le temps advenir. » Si dis que, par ces six raisons, juste achoi- » son et léale avons de Françoys devenir. Bien » est droit que, si avecques Françoys traictons » aucunement, jamais ne devrons les Anglois » trahir, qui doulcement nous ont traictiés et » par justice; ainçoys devrions pourchasser » que seurement peussent retourner en leur » pais d'Angleterre. »

Après ce que les deux bourgoys eurent parlé, s'accorderent tous les aultres de la ville rendre aux Françoys. Et premierement le peuple assemblerent, qui à ce s'accorda; et de Poictiers plusieurs bourgoys yssirent, qui ce traictié vindrent accorder au duc de Berry qui dedens Poitiers entra, et avec luy le duc de Bourbon, le conte de La Marche, messire Bertrand et toute la chevalerie de France, à ung jour de samedy, en l'an de l'Incarnation Nostre-Seigneur, mil trois cens soixante-douze. Et moult y furent honnourablement receus.

Dedens le chastel de Poictiers se tindrent Anglois en grant arroy, et à rendre le refusèrent; mais lendemain le fit messire Bertrand assaillir de toutes pars. A l'assault accourut tout le peuple de Poictiers, qui en pou d'eures emplirent tous les fossés de fagos et de merrien, en telle maniere que jusques au pié du mur pouvoient Françoys venir. Là fit messire Bertrand l'assault renforcier, et drecier les eschielles contre la muraille, et le chastel assaillir de tel effort que à merveilles fut tenu. Et par force d'assault fut le chastel prins: ce que nul homs qui le chastel eust veu en sa grant force, par avant la prinse, n'eust peu croire, que d'assault peust ne deust estre prins ne gaigné. Dedens le chastel furent plusieurs Anglois occis et les aultres mis à rançon. En celle maniere furent prins la ville et le chastel de Poictiers où moult se refreschirent Françoys, et au chastel gaignerent de grans richesses.

CHAPITRE CLIII.

Comment messire Bertrand se partit de Poictiers et alla à Sainct Messand.

Après la prinse de Poictiers chevaucherent Françoys jusques devant Sainct-Messand[1]; et la ville, qui clouse fut, assiegerent: le chastel est bel et bien séant. Là vindrent nouvelles à messire Bertrand que, pour le siège lever, venoit le captal à grant nombre d'Anglois. Adonc fit messire Bertrand le siège lever et desloger; et à ung hamel au plat païs s'alerent François loger; et au captal manderent bataille, lequel la leur accorda; mais au jour que avoit le captal accordé ne vint point.

Par quinze jours furent Françoys logiés dedans le village, en bataille attendant; mais ès forteresses anglesses se retrahit le captal et ses

[1] Sainte-Maixence.

Digitized by Google

gens, sans bataille livrer. Et quand messire Bertrand et la chevalerie de France apperceurent que bataille ne pouvoient avoir, dedans Poictiers s'en retournerent. Là vint le duc Phelippe de Bourgongne, frere du roy de France, à grans gens. Au devant de luy ala messire Bertrand, et grandement le honnoura le duc. Et à Poictiers sejourna le duc Phelippe de Bourgongne par quinze jours; puis se partirent les ducs de Berry, de Bourgongne et de Bourbon, le conte de La Marche et messire Bertrand et la chevalerie de France, qui bien furent nombrés à trois mille cinq cens chevaliers et escuyers, qui tant chevaucherent que devant Sainct-Messand arriverent. En leur venue leur fut la ville rendue; mais contre eulx se tint le chastel qui fut moult fort et bien garny. Le chastel fit messire Bertrand assaillir de tous coustés, et guieres ne demoura que par force d'assault fut prins.

Au partir de Sainct-Messand chevaucherent Françoys droit à Fontenay-le-Viel, qui à leur venue leur fut rendu; puis alerent devant Bourgneuf en Aunis, où bonne ville et bonne place avoit et forte eglise qui bien amparée[1] estoit; mais à messire Bertrand fut rendue, et plusieurs aultres forteresses du pays d'Aunis.

CHAPITRE CLIV.

Comment les seigneurs manderent aux bourgoys de La Rochelle qu'ils venissent parler à eux.

En ce contemple, estoit sur mer Yvain de Galles en grand armée, qui tellement garda les passaiges que d'Anglois ne peurent ceulx de La Rochelle avoir secours, et jour avoient prins de rendre la place, se secours n'avoient.

Pour ce que la journée approuchoit, eurent conseil les ducs de Berry, de Bourgongne et de Bourbon, le conte de La Marche, messire Bertrand et la chevalerie de France, qui à Bourgneuf en Aunis furent, que les bourgoys de La Rochelle illec à saufconduit manderoient: dont leur fut envoyé ung herault qui la voulenté des princes leur fit assavoir, lesquels respondirent: que lendemain yroient par devers eulx. Lors s'en retourna le herault par devers les princes, qui de la responce furent moult contens.

En icelluy jour se assembla le commun de La Rochelle, qui le chastel abatirent et arraserent jusques aux fondemens, et aux bourgoys dirent: que jamais en l'obéissance de France ne retourneroient, se promis ne leur estoit que en la ville jamais ne seroit chastel édiffié. Et bien estoient contens et d'accord de édifier à leurs despens dedans la ville ung hostel notable pour le roy; mais de chastel n'y auroit-il point, qui fust maistre de la ville ne qui eust saillie par dehors aux champs.

[1] Fortifiée.

CHAPITRE CLV.

Comment La Rochelle fut rendue aux Françoys.

Lendemain matin, vindrent à Bourgneuf les bourgoys de La Rochelle en grant estat par devers les princes qui joyeusement les receurent, et à messire Bertrand ordonnerent dire l'intencion d'eulx aux bourgoys, lequel leur dit: « Seigneurs, par le gré du bon roy Jehan » de France, dont Dieu ait l'ame! fustes vous » mis en l'obéissance du roy d'Angleterre et » de son fils le prince de Galles. Et sçavez que, » en vous livrant, vous fut enjoint que, se » loyaulment ne tenoient la paix jurée entre les » roys, toutes fois que requis vous seriez, vous » retourneriez à vostre premiere seigneurie. » Or bien sçavez que en riens n'ont Anglois la » paix tenue, ainçois se sont parjurés desloyaul- » ment: car entierement a fait le roy de France » son devoir envers eulx. Et oultre tout, l'ont » guerroyé et guerroyent de jour en jour, » comme chascun peut appercevoir. Et pour ce, » aultrefois vous ay sommés, de par le roy, de » retourner à vostre premiere seignourie, et » jour emprintes de vous rendre, se d'An- » glois n'aviez secours. Or est venue la journée, » pour laquelle sont cy assemblés nos seigneurs » les princes; si vous requierent que vos pro- » messes vueillez tenir. Et bien sçaichez que, » se de ce les reffusez, que jà ville ne chastel » que vous ayez ne seront tant forts que pro- » chainement ne les face arraser. »

Là fut ung bourgois qui en sousriant dit à messire Bertrand: « Sire, vous semble-il que » eussiez si tost une telle ville et chastel rasé? » Fierement respondit messire Bertrand: « Je » vueil bien que vous sçaichez que, se le so- » leil entre en ville ne en chastel que ayez, » je y entreray. »

Adonc respondit doulcement le bourgoys et

Digitized by Google

dit : « Jà, se Dieu plaist, ne nous conviendra » assaillir : car le plaisir du roy, de ses princes et » de vous pensons à faire; mais aulcunes choses » voulons requerir, qui de par le commun » nous sont enchargiés ; et vous dirons quelles. » Seigneurs, grant desir ont les bourgoys et » le commun de la ville de venir en l'obéis- » sance du roy de France. Vray est que, par le » chastel de La Rochelle, qui par les Anglois » a esté longuement detenu, nous avons estés, » le temps passé, moult suppedités : or est ainsi » que subtillement en avons les Anglois debou- » tés; mais le commun, qui la subjection re- » doubte, a du tout le chastel arasé. Et pour » ce, nous a chargié que entre nos traictiés » fissions aucun accord par lequel jamais en » la ville ne soit édiffié chastel qui ait saillie » dehors. Bien sont d'accord de ung palais edif- » fier à leurs frais en la ville, pour les princes » recevoir ou le roy s'il y venoit. Et en après, » requierent estre maintenus en leurs fran- » chises anciennes. »

Ces choses leur accorderent les princes; puis s'en retournerent les bourgoys en La Rochelle, et au peuple conterent leur accord : dont grant joye demenerent et grand appareil firent pour les princes recevoir. Et lendemain, heure de tierce [1], entrerent dedens La Rochelle les ducs de Berry, de Bourgongne et de Bourbon, le conte de La Marche, messire Bertrand du Guesclin, messire Loys de Sancerre, mareschal de France, le sire de Clisson, le sire de Rais, le sire de Rochefort, messire Jehan de Vienne, admiral de France, et plusieurs chevaliers et escuyers de France, tous en ordonnance de bataille, vestus de leurs tunicles, estandars et bannieres desployées, et leurs menestrels et trompettes cornans.

Adonc yssirent de La Rochelle les bourgoys et le peuple, tout de pié, sans armures, qui au roy, en la personne des princes, presenterent la ville. A l'entrée de la ville fut ung dreceoir paré d'ung drap d'or et ung livre dessus. Et au devant du dreceoir et de la porte avoit ung filet de soye tendu. Là fut ung abbé avecques les bourgoys, qui au duc de Berry requistrent que illec voulsist faire le serment de les faire maintenir en leurs franchises. Lequel le fist. Et, ce fait, fut le filet de soye rompu, et dedens la ville entrerent les princes, qui grandement y furent receus et honnourés du peuple qui tous crièrent : Noël ! à une voix.

[1] De neuf heures du matin à midi.

CHAPITRE CLVI.

Comment les princes allerent mettre siége à Benon.

En celle maniere fut La Rochelle au roy renduc [1] à grant joie ; et y sejournerent les princes. Là leur fut raconté des griefves plaintes du peuple d'entour La Rochelle qui moult fut grevé par Anglois qui dedens le chastel de Benon estoient, et près de la Rochelle est séant. Pour ce, manderent les ducs messire Bertrand, et bien fierement luy commanderent que ses choses fist là adressier.

De la Rochelle se partirent les princes et à Benon arriverent. Au chastel de Benon, qui de par le captal se tenoit, estoit dedens à capitaine ung Anglois nommé David Holegreve [2] qui en sa garnison avoit six compaignons de La Rochelle qui avec le captal avoient esté nourris. Quand David sceut que au roy de France s'estoient rendus ceulx de La Rochelle, devant luy fit venir les six compaignons, et à chascun d'eulx fit ung poing coupper ; puis les fit partir du chastel pour aler à la Rochelle. Et à ceulx de La Rochelle manda : que à tous ceux qui de La Rochelle seroient et qui en ses mains pourroient cheoir, autant leur en feroit. A grant douleur se partirent les six compaignons, qui de l'ost des Françoys furent rencontrés et leur aventure raconterent : dont fut moult desprisié le capitaine de Benon.

Tantost que devant le chastel de Benon furent les princes arrivés, ils firent requerir au capitaine que le chastel rendist ; mais à ce ne se voult consentir ne accorder.

Adonc fut le chastel assiegé de toutes pars et souvent fut assailly ; mais fort se deffendirent Anglois. Et advint une nuitée que, environ mie nuyt, yssirent du chastel douze hommes d'armes qui, en faisant cry de l'enseigne du captal, entrerent en l'ost des Françoys, tous à cheval : dont l'ost fut esmeu ; car le captal cuidoient avoir, qui grans gens avoit assemblé en Guienne. Et en icelle saillie greverent Anglois plusieurs Françoys, et navré y fut Geuffroy Payan, escuyer de renom. Là survint le guait de la nuit, dont Anglois se prindent reculer et Geuffroy

[1] Le 15 août 1372.
[2] Holegrave.

Digitized by Google

emmenerent; mais pour ce que durement estoit navré, leur requeroit que sur sa foy le laissassent retourner en l'ost jusques à lendemain, pour ses plaies faire curer.

Quand Anglois sceurent que c'estoit Geuffroy Payan, qui au sire de Clisson estoit, si leur souvint que par luy et son emprinse fut le dur assault de Saincte Severe; et, en despit du sire de Clisson, l'occisrent : dont tant courroucé fut le sire de Clisson que n'estoit riens qui appaisier le peust. Et en son grant dueil jura que de l'année ne verroit Anglois en sa présence qui fut en sa subjection, qu'il ne l'occist. Et bien tint son serment, si comme l'ystoire raconte çà en avant.

Dedens le chastel se retrahirent Anglois; et lendemain fit messire Bertrand la mine commencier, et contre la muraille et le chastel fit eschielles dressier. Là commença fier l'assault et merveilleux, et grandement se deffendirent Anglois; mais tant furent assaillis de toutes pars que dedens le chastel entrerent François, et hastivement se retrahirent Anglois en une grosse tour. Contre la tour fit messire Bertrand une mine commencer. Adoncques se esbahirent Anglois, et, leurs vies saulves et leurs chevances, offrirent la tour rendre; mais à ce ne se voult messire Bertrand accorder; ainçois leur dit : que du tout se rendroient à la mercy des princes, ou aultrement seroit la tour abatue dessus leurs testes. Bien apperceurent Anglois que contr'ester ne povoient, et, les cordes au col, se vindrent à la mercy des princes mettre. Quand le sire de Clisson vit Anglois rendre, appertement s'en vint aux princes requerir que d'Anglois il peust faire à son plaisir. Sa pensée ne savoient pas les princes, et debonnairement luy octroierent sa requeste. Adonc fit le sire de Clisson tous les Anglois amener devant luy, et dedens une tour les fit bouter; puis print une hache, et les Anglois fit yssir l'ung après l'autre; et tout ainsi comme ils yssoient, le sire de Clisson les mettoit à mort de sa hache, à l'issue de la tour. Là ne demoura Anglois qui de sa main ne fust tué : dont fort despleut à plusieurs gens, qui au sire de Clisson dirent : que tel office deust avoir fait faire par ses varlets, non pas par luy mesmes [1]; mais compte n'en tint; ainçois jura que jamais Anglois n'espargneroit.

[1] Cet acte atroce est mentionné par toutes les chroniques et n'est démenti par aucune.

CHAPITRE CLVII.

Comment l'ost s'en alla devant Surgieres et comment ils se rendirent.

Après la prinse de Benon vinrent les princes devant Surgieres. Là estoient Anglois qui la dame de Surgieres et mainte aultre belle dame tenoient layens. Pour l'amour des dames, furent Anglois mis à sauveté; mais rendu fut le chastel. Entre iceulx Anglois eut ung puissant Anglois, nommé Bernard du Vas, qui la dame de Bourbon, mere de la royne de France et de monseigneur de Bourbon avoit prins par trahison et encore la tenoit en ses prisons. Hastivement s'enfouyt icelluy Bernard dedens la tour de Bro. Là fut tantost assiegé des Françoys; mais, par accord, Bernard rendit la dame de Bourbon, et la tour promit à rendre. Quand monseigneur de Bourbon qui là estoit eut sa mere à délivance, moult fut joyeux; et en son pays l'en envoya en grant estat et moult l'honnoura. Et de Surgieres se partirent François.

CHAPITRE CLVIII.

Comment messire Bertrand alla mettre le siège devant Monstereul-Bonnin et comment ils se rendirent.

Despuis la prinse de Surgieres, chevaucherent les princes et la chevalerie parmy Poytou; et plusieurs forteresses prindrent d'assault, et aultres se rendirent, si comme Sainct Jehan d'Angelly et Saintes.

En ce temps vint aux princes nouvelles que par devers le roy de France venoit le duc de Bretaigne pour soy mettre en son obéissance. Et pourtant se departirent de l'ost de Poytou les princes et les barons de Bretaigne pour aler à Paris devers le roy; mais en Poytou demoura messire Bertrand qui devant Monstereul-Bonnin alla mettre siége. Fort chastel eut en Monstereul Bonnin; mais tant durement le fit messire Bertrand assaillir que par force fut prins et les Anglois qui ens estoient. Illec se refreschirent messire Bertrand et sa chevalerie; puis fit son ost chevauchier droit à Chiset [1], où bataille eut fiere et merveilleuse.

CHAPITRE CLIX.

Comment messire Bertrand ala mettre le siège devant Chiset, et comment Clisson tenoit le siège devant La Roche-sur-Yon et messire Alain de Beaumont tenoit aultre part.

L'ystoire raconte que, après la prinse de

[1] Chizai.

Digitized by Google

Monstereul-Bonnin, mit siège devant Chiset messire Bertrand. Au chastel de Chiset estoit, de par le roy d'Angleterre, ung chevalier, nommé Robert Miton[1], à grant garnison d'Anglois. Et en la place devant le chastel fit messire Bertrand son siège clorre et faire palis et tranchis du cousté devers les champs. Souventes fois fit messire Bertrand assaillir; mais asprement se deffendirent Anglois.

En ce contemple, estoit lieutenant en Guienne de par le roy d'Angleterre messire Jehan d'Evreux, qui les Anglois de plusieurs contrées et de plusieurs forteresses assembla dedens Nyort, et bien se trouverent au nombre de huit cens chevaliers et escuiers. Adonc estoit le sire de Clisson devant le chastel de La Roche-sur-Yon où mis avoit le siège; et en sa compaignie estoit le sire de La Vau-Guion, le viconte de Rohan et plusieurs aultres barons. Et bien sçavoient que à Nyort assembloit Anglois messire Jehan d'Evreux; mais penser ne sçavoient se c'estoit pour eulx combatre, ou le siège de Chiset lever. Ceste chose fit sçavoir le sire de Clisson à messire Bertrand, en luy mandant que sur sa garde se tenist: dont moult le mercya Bertrand.

Et en ce mesme temps tenoit messire Alain de Beaumont, par l'ordonnance de messire Bertrand, ung siège devant ung aultre chastel, dont estoit capitaine Cressouelle, qui dedans fut. A messire Alain fit messire Bertrand sçavoir, que à Nyort se assembloyent Anglois et que sur sa garde se tenist. Adonc fit messire Alain son siège clorre de palis.

Ainsi tindrent les François trois sièges dont chascun esperoit avoir bataille celle saison.

CHAPITRE CLX.

Comment messire Jehan d'Evreux fit son assemblée d'Anglois devant Niort.

Tant fit messire Jehan d'Evreux que dedens la ville de Nyort assembla huit cens chevaliers et escuiers, tant d'Angleterre comme de la Guienne; et eurent conseil que premierement devant Chiset yroient pour messire Bertrand combattre. Et entr'eux fut ordonné que, se victoire avoyent, tous François mettroyent à mort, excepté messire Bertrand, Morice du Parc et Geoffroy de Carmuel; qui à rançon seroient prins, pour la grand rançon que avoir en cuidoient, et aussi pour la vaillantise de messire Bertrand; mais Dieu leur retailla assez de leur propos.

En la compaignie de messire Jehan d'Evreux furent le sire d'Ergences, Jacques son frère, Jaquemon Hasquet, Jannequin Haiton, le capitaine de Mortaing et Jaquentré, capitaine de Chivré. Et, par le conseil d'icelluy Jaquentré, firent faire Anglois tunicles de toile blanche toutes pareilles, croisées de la croix Saint-Georges, dont tous furent vestus par dessus leur harnois, qui grant chose fut à veoir. Et de Nyort partirent en grant arroy, bannieres desploiées. Et, au departir, par grant orgueil, dit Jaquentré à son hoste: que sa chambre fit bien parer et largement vitaille appareiller pour messire Bertrand honnorer: car là avoit intencion de l'amener. Et tant chevaucherent Anglois, en leur chemin tenant droit à Chiset, que dedans ung bois arriverent. Là trouverent deux charettes de vin, qui des parties de Monstereul-Belay estoient menées au siège pour les cuyder bailler aux François. Pour le vin s'arresterent Anglois; et les tonneaux firent dresser et d'ung bout deffonser; à boire le commencerent avec leurs cappelines, greves[1] et gantelets ceulx qui aultres vaisseaux n'avoient; et, après ce que tout le vin eurent beu, et que eschauffée leur fut la cervelle, desirans furent aulcuns de hastivement partir pour au siege venir; mais contredisans en furent aulcuns chevaliers anglois, qui conseillerent que dedens le bois se tenissent toute la journée, et la nuytée partissent pour l'ost des François surprendre.

Devant toute la chevalerie anglesse messire Jehan d'Evreux parla et dit en ceste maniere: « Seigneurs, dit-il, en ceste compaignie cy » sommes huit cens chevaliers et escuyers et » deux cens archiers. Et bien sçavons que de- » vant Chiset ne sont point plus de cinq cens » combatans. Renommés sont Anglois en tou- » tes contrées que en nulle saison n'ont trahy » leurs ennemis; mais aventureusement en » leurs grans avantaiges, et sans aguet ne » trahison, se sont tousjours tenus. Et ceste » chose dy-je pour ce que, se par ceste voye met- » tons Françoys à desconfiture, pou de hon- » neur y pourrions nous recouvrer, ainçois

[1] Milton.

[1] Guêtres de peau.

Digitized by Google

» nous tourneroit à reprouche. Et, certes, nul » cuer vaillant ne doit tendre à deshonneur. » Aux parolles de messire Jehan d'Evreux s'accorderent tous les Anglois, et moult l'en louerent. Ainsi s'en partirent Anglois du bois pour venir droit au siège de Chiset, où estoit messire Bertrand. Et devant envoierent leurs coureurs pour sçavoir et adviser l'estat du siege de Chiset: car en doubtance furent que retrais se fussent François; mais encores ne sçavoient pas François que si près fussent Anglois. Et par les coureurs des Anglois sceurent plusieurs François, qui dehors du siège estoient reculés dedans leur palis, que près d'illec estoient Anglois. Et guieres ne demoura que Anglois envoyerent heraulx et manderent la bataille à messire Bertrand presenter. Et prindrent place les Anglois.

A celle heure se reposoit messire Bertrand en sa tente, et pour soy conseiller manda le conte du Perche, le viconte de Chastellerault, messire Jehan de Vienne, admiral de France, messire Olivier de Mauny, messire Alain de Beaumont, messire Guillaume des Bordes, messire Geoffroy de Carmuel, messire Morice du Parc, messire Guy le Baveulx, le viconte d'Aunoy, messire Jehan de Monfort, le sire de Tournemine, le sire de Hangest et plusieurs chevaliers et escuiers de France, qui au siege estoyent, auxquels messire Bertrand dit: « Seigneurs, » vous véez que cy, devant nous, sont nos enne» mis qui bataille nous presentent; et à present » est venu ung chevaucheur de France, par » lequel nous a escript le roy : que pour nous » combatre il a entendu que se assemblent An» glois; mais tant hardys ne soyons de bataille » leur livrer. Si ne voyons en ceste affaire, que » tout à nostre deshonneur ne soit, se aultre» ment ne nous conseillez. »

Sur ces parolles penserent les chevaliers de France, puis à messire Bertrand respondirent tous d'un accord : « Sire, nullement ne serez » par nous conseillé de desobéir au mande» ment du roy : car, se fortune vous estoit con» traire, de luy n'auriez jamais secours. Bien » sçavons que, pour vostre siege garder et les » Anglois tenir à grant destresse, vous estes fort » en bataille de gens. Et aussi, si dedans vos» tre siège qui est clos de palis et de trenchis, » Anglois vous viennent assaillir, fort estes » pour les recevoir, et plus pourriez sur eulx » gaigner que ils ne feroyent sur vous : pourquoy » nous semble que honneur avez assez en » ces choses faisant, sans yssir en bataille. »

Doulent fut messire Bertrand, quand les parolles de la chevalerie entendit: car desirant estoit d'Anglois combatre. Après ce que longuement eut pensé en ceste chose, la chevalerie fit retourner, et à eulx parla en ceste maniere : « Seigneurs, tout temps ay ouy mainte» nir que le roy Charles de France est le droit » hoir de la couronne, et que de luy n'est nul » plus vray catholique en Dieu. Vray est que, » quand de luy partis dernierement, en pre» nant de luy congié pour venir en ces parties, » par son serment me jura, que loyaulment » estoit informé que à luy appartenoit la duchié » de Guienne, et que plus seur me tenisse, se » Anglois trouvoye, pour contre eulx sa droict» ture garder. Vous sçavez, seigneurs, que » pour les drois du roy de France garder, je » qui son connestable suis, combien que pou » vaille, suis venu en ces contrées. Et en ma » compaignie cuyde avoir amené chevalerie » de aussi grant prouesse comme recouvrer l'on » en pourroit en nulle contrée. Et bien l'avez» vous monstré jusques cy; et oultre cuyde-je » avoir près d'autel[1] nombre de gens comme » Anglois sont : pour quoy, à reprouche et des» honneur me pourroit estre tourné, se ba» taille refusoie; et me veuillez sur ce respon» dre et dire vos advis. »

Appertement respondirent les chevaliers à messire Bertrand : « Sire, bien sçavons que » du roy n'est nul meilleur chrestien. Et se de » droit ne fust hoir de la couronne, à luy ne » fussions point obéissans; et sçavons bien aussi » que de droit à luy appartient Guienne. Et bien » près d'autel nombre avez de gens comme sont » Anglois, et tous avez gens de cognoissance, » qui nullement ne vous fauldroient. Et bien » voulons que vous sachiez que, cy n'a nul qui » grant desir n'ait d'Anglois combatre; mais la » malveillance du roy, qui la bataille nous def» fend, nous fait ces choses vous desconseiller; » et toutes voies par vous nous voulons gouver» ner et faire ce qui au cueur vous encherra; » car tousjours nous sommes bien trouvés de » tout ce que empris avez. Et bien nous semble » que, moins fussions la moytié, que soubs » vostre conduite ne povons periller. »

Moult fut joieux messire Bertrand quand ces parolles entendit, et debonnairement les

[1] Égal.

Digitized by Google

mercya ; puis dit : « Seigneurs, procureur suis » du roy Charles, mon souverain seigneur, pour » ses droits desbatre ; et vous jure ma foy, qu'en » la duchié de Guienne est sa droicture : pour » quoy mon devoir ne feroye pas, se son droit » ne desbatoie. Et puis que je sçay ces choses » vrayes, veu qu'il est si vray catholique, Dieu, » en qui j'ay ma fiance de ses droits garder, » nous sera en aide, et, s'il vous plaist, Anglois » combatrons. » A ce s'accorda toute la chevalerie, et ainsi aux Anglois manderent bataille.

CHAPITRE CLXI.

Comment Bertrand ordonna ses batailles à Chiset contre les Anglois.

Dedans le palis devant Chiset ordonna messire Bertrand ses batailles ; et au dehors furent Anglois en la plaine, en ordonnance de bataille livrer. Et en attendant François, estoyent Anglois assis à terre au front devant. Après ce que messire Bertrand eut ses batailles ordonnées, mit en sa garnison, pour le siege garder, messire Jehan de Beaumont atout quatre-vingts hommes d'armes, qui dedens les tentes et pavillons du siege se tindrent couvertement pour Anglois surprendre, se du chastel yssoient. Et pour la bataille faire, fit messire Bertrand le palis dont son siege estoit clos, abatre. Et en ordonnance partirent Françoys de leur siege pour assembler aux Anglois. Et tous serrés, lances abaissées, alerent tant Françoys que aux archiers des Anglois abaisserent leurs lances. Et pou dura le trait. Après ce que le trait fut failli, assembla la bataille des Françoys contre Anglois, et de lances pousserent les ungs contre les aultres. A celle bataille reculerent Anglois les François par force de lances ; et adoncques laisserent Anglois leurs lances cheoir et aux haches se prindrent pour les lances des Françoys briser. Bien apperceut messire Bertrand que Anglois avoient leurs lances laissé cheoir ; et lors, en François reconfortant, s'escria que chascun tinst roide sa lance ; et le pousser fit renforcier de telle vertu que Anglois prindrent à reculer.

Quand ceulx du chastel apperceurent que aux Anglois estoient François assemblés, le pont du chastel firent abaisser et en armes yssirent ; mais par messire Jehan de Beaumont furent desconfits et le capitaine prins : dont briefvement sceurent François nouvelles, qui en bataille estoient ; et moult en creut leur hardement.

En combatant, des lances rebouterent François très grandement Anglois. Et sur les esles de la premiere bataille avoit mis messire Bertrand très grant nombre de gens d'armes et d'arbalestriers qui de haches et de trait assemblerent contre Anglois, tellement que enclos furent de toutes pars, et en pou d'eures tourna sur Anglois la desconfiture. Là fut prins messire Jehan d'Evreux par messire Pierre de Negron. Et y morut environ six cens Anglois ; ne de toute la bataille ne furent retenus que cinq prisonniers Anglois en vie [1].

Et après la desconfiture retourna messire Bertrand au siège. Et celle journée lui fut le chastel rendu ; et bien fut frustré de son intencion Jaquentré, capitaine de Chivré, l'anglois, qui sur la place demoura mort, qui à son hoste, au departir de Nyort, avoit chargié faire grant appareil pour messire Bertrand festoier, lequel cuidoit desjà avoir sur luy la victoire. Et bien est vray ce qu'on dit en proverbe : « Assez deschiet de ce que fol pense ; » et : « l'Omme propose et Dieu dispose. »

CHAPITRE CLXII.

Comment messire Bertrand entra dedans la ville de Nyort, et cuidoient ceux de la ville que ce fussent les Anglois.

Tantost que le chastel fut rendu à messire Bertrand, il fit tous les vestemens des Anglois prendre et les chevaulx sur quoy montés estoient, qui en bataille furent gaignés, et dessus fit monter François, et hastivement les fit partir de Chiset pour venir devant Nyort. Quand ceulx de Nyort apperceurent François habillés des robbes et chevaulx que Anglois avoient, cuiderent que ce fussent Anglois et appertement abaisserent leur pont. Et dedens Nyort entrerent François hastivement ; et, quand dedens furent, commencerent à crier : « Guesclin ! » Et furent prins tous ceulx qui dedens estoient, et mou-y gaignerent de belles richesses. Et fit messire Bertrand la ville et le chasteau garnir. Et d'illec s'en alla devant le chastel de Sivray, et tantost le conquist et y tint garnison. Au partir de Sivray, chevaucha messire Bertrand devant Gençay, que tantost il print d'assault et le chasteau garnit. Après la prinse de Gençay, chevaucha Bertrand devant Luzignen, où ville a bien séant et le plus fort chastel de

[1] Ce combat eut lieu, comme le dit Froissard (p. 661), le 21 mars 1372 ancien style, et 1373 nouveau style.

Digitized by Google

Poitou; mais guières ne sejourna que la ville et le chastel conquist. Pour la conté et seneschaucié de Poitou garder ordonna messire Bertrand messire Alain de Beaumont, chevalier de renom; et du pays se partit messire Bertrand pour aller à Pont-Orson, luy et sa chevalerie, où le duc de Bretaigne cuidoit trouver, qui à certain jour avoit promis d'y estre, et, par l'accord de ses barons, avait promis venir en l'obéissance du roy de France : dont il n'en fit riens, ainçois s'en ala par mer en Angleterre où il fit pou de ce qu'il cuidoit, et depuis en bien povre estat conversa longuement en la conté de Flandres.

Quand dedens Pont-Orson se trouva messire Bertrand, et les barons de Bretaigne qui pour le duc mener devers le roy estoient-là venus, et la faulte du duc apperceurent, en eulx n'eut que courroucier. Si eurent conseil ensemble que, puisque le duc failloit au roy de convenant, les villes et les chasteaulx de la duchié de Bretaigne mettroyent en l'obéissance du roy. Dont s'en entra messire Bertrand en Bretaigne, et, de par le roy Charles de France, chalengea villes et chasteaulx, dont la plus grande partie lui fut renduc.

Mais atant se tait l'ystoire des faits de la duchié de Bretaigne, et retourne aux faits de messire Bertrand, qui de Bretaigne partit pour venir devers le roy Charles de France.

En ceste partie dit l'ystoire: que après ce que messire Bertrand eut en Bretaigne receu les féaultés des barons et la saisine de plusieurs villes et chasteaulx, qui au roy se rendirent, s'en retourna à Paris, pour le roy veoir qui par ses lettres l'avoit mandé. Avec le roy estoit adoncques le duc d'Anjou, frere du roy. Et quand messire Bertrand fut arrivé, ne demande nul la chiere et l'onneur qui de par le roy luy fut faicte, et aussi par les ducs et princes et par le peuple de Paris : car, se Dieu fust descendu en terre, à paine en eust-on peu plus faire.

CHAPITRE CLXIII.

Comment le roy Charles envoya messire Bertrand avec le duc d'Anjou et Perregourt.

Par le gré du roy Charles de France, fit en ce temps le duc d'Anjou une armée pour aler en Perregourt contre Anglois qui la conté et le pays de Limosin guerréoyent. En la compaignie du duc envoya le roy messire Bertrand Yvain de Gales, Hue de Villiers, le mareschal de Sancerre, Tibault du Pont, escuyer de renom, et aultre grant chevalerie de France, qui tant alerent par plusieurs journées que, près d'ung chastel appelé la Bernardières qui sur la marche de Limosin et de Perregourt est séant arriverent. Là estoient grand nombre d'Anglois qui tantost sceurent la venue du duc d'Anjou et de messire Bertrand, et bouterent le feu dedans la forteresse et leurs prisonniers ardirent, puis s'en partirent à grant haste. Illec arriverent briefvement François qui la destruction apperceurent. Et là fut ung prestre trouvé qui ars estoit; et en sa main tenoit encores ung calice d'argent : dont grand pitié en print à la chevalerie de France, qui leur chemin prindrent droit à Condat.

Et à ung samedi fit messire Bertrand commencer l'assault fier et merveilleux, mais par force de mal temps cessa l'assault. Dessus eulx descendit si grief oraige que bien perdirent cent chevaliers et escuyers; mais lendemain fit messire Bertrand recommencer l'assault de telle puissance que souffrir ne peurent Anglois l'estour[1], ains se rendirent au duc, leurs vies saulves. Et de là se partirent Anglois. Et le chastel de Condat fit le duc garnir. Après la prinse de Condat se partit le duc atout ses osts et devant Bergerac alla mettre le siege. La ville et le chastel fit messire Bertrand assaillir de toutes pars; et asprement se deffendirent Anglois; mais en la fin se rendirent au duc qui dedens entra, et la ville et le chastel garnit.

Au partir de Bergerac, chevaucherent le duc et messsire Bertrand devant Esmettoi qui tost leur fut rendu, et d'illec allerent devant Saincte Foix qui semblablement se rendit.

CHAPITRE CLXIV.

Comment messire Perducas d'Albret fut prins des François.

En ce temps fut prins messire Perducas d'Albret qui François avoit tout son vivant grevés, et moult le héoit le duc d'Anjou. Quand le duc en seut la prinse, tant traita que amené lui fut en ses prisons, et enferrer le fit. Et avant que de ses prisons peust partir, par rançon rendit au duc vingt-sept chasteaulx qui en son obéissance estoyent; et, à la priere du sire

[1] Le combat, l'attaque.

Digitized by Google

d'Albret qui son parent estoit, le mit le duc à finance. Au sire d'Albret estoit le duc tenu en grande somme de deniers, à cause de pension qu'il prenoit sur luy, et bien montoit la somme de cent cinquante mille francs. A icelle finance mit le duc messire Perducas, et au sire d'Albret la bailla en payement; mais avant son partement paya comptant, pour chascun jour qu'il avoit prison tenue, cinquante frans pour sa despence, avec les gaiges de ses gardes.

En ce mesme temps estoit prins le sire de Devois, qui François promit estre. Et pour ce le duc lui quitta sa rançon; mais guieres ne demoura qu'il se rendit Anglois; et tourné luy fut à grant reprouche.

Depuis la prinse de Sainte-Foix, chevaucherent le duc d'Anjou et le connestable de France devant Chastillon qui tantost leur fut rendu, et le chastel fit le duc garnir. De Chastillon partirent; et tant chevaucherent que devant Saint-Maquaire vindrent et siege y tindrent.

Là vindrent au secours du duc le sire de Coussy et le sire de Partenay à très grands gens. Là furent apportées au duc les clefs de plusieurs villes et chasteaulx, qui au roy se rendirent. Et par accord se rendirent ceulx de Sainct-Maquaire; puis donna le duc congié à tous ses osts et en Touraine retourna. Et messire Bertrand s'en ala à Paris devers le roy, qui grande joye eut de sa venue; et moult le honnoura et fit honnourer par tous ceulx de son sang.

CHAPITRE CLXV.

Comment messire Bertrand se partit à grant armée et entra en la duchié de Guienne et mit le siege à Randon.

Longuement ne sejourna messire Bertrand à Paris; mais par l'accord du roy de France assembla très grande armée et dedens la duchié de Guienne entra. Et tant chevaucha en conquerant villes et chasteaulx que devant Chastel-Neuf de Randon arriva. Là furent Anglois qui le chastel garderent, et grandement garnis furent de vivres et d'artillerie. Fort fut le chastel et bien séant. Et assieger le fit messire Bertrand; et assault y livra par plusieurs foys; mais pou y exploicta. Illec jura messire Bertrand le siege. Et tant tint Anglois à destroit que de nulle part n'avoient de secours de vivres. Pour ce, requirent Anglois ung jour de trefves, et par devers messire Bertrand envoyerent leur capitaine, qui traita: que, à ung certain jour rendroient le chastel, si du roy anglois n'avoient de gens d'armes secours; et de ce baillerent ostages à messire Bertand: dont trefves leur furent données, jusques au jour que le chastel devoient rendre.

CHAPITRE CLXVI.

Comment messire Bertrand accoucha au lit de mort, et comment il mourut, et avant il manda le mareschal et la chevalerie en sa tente, et comment il receut tous ses sacremens comme bon chrestien.

Durant les trefves prinses par les Anglois du Chastel-neuf de Randon, messire Bertrand du Guesclin, connestable de France, qui siege y tenoit, accoucha au lit de la mort. Et quand de mort se vit si appressé, devotement receut ses sacremens; et par devant luy fit venir le mareschal Loys de Sancerre, qu'il tint moult cher, messire Olivier de Mauny et la chevalerie de son siege, auxquels il dit:

« Seigneurs, de vostre compaignie me fera » briefvement departir la mort, qui est à tous » commune. Par vos vaillances et non par moy » m'a tenu fortune en haulte honneur, en toute » France, en mon vivant, et à vous en est deu » l'honneur et non à moy, qui mon ame à vous » recommande. Certes, seigneurs, bien avoie » intencion de briefvement par vos vaillances » affiner les guerres de France, et au roy » Charles rendre tout son royaulme en obéis- » sance; mais compaignie à vous ne puis plus » tenir doresnavant. Et non-pourtant je re- » quiers Dieu, mon créateur, que loyal couraige » vous doint toujours envers le roy, qui, par » vous, sire mareschal, et par les vaillances » de vous et de toute la chevalerie, qui tant » loyaulment et vaillamment se sont toujours » portés envers luy, affinera ses guerres. Mais, » sire mareschal, et vous aultres seigneurs » qui cy estes, d'une chose vous vueil requerre, » dont ma vie finirois en grand repos, se faire se » povoit. Et vous diray quelle. Vous sçavez, sei- » gneurs, que envers moy ont prins Anglois » journée de leur chastel rendre si du roy an- » glois ne sont secourus. Au jour d'uy est la » journée; dont en mon cueur je desire moult » que, avant ma mort, Anglois rendissent le » chastel. »

Des parolles de messire Bertrand eurent

Digitized by Google

toute la chevalerie si grande pitié que nul ne le sçauroit dire. L'ung regardoit l'autre en plourant, en faisant le non pareil dueil que l'on vist oncques; et disoient : « Hélas! or perdons » nous nostre bon pere et capitaine, nostre bon » pasteur qui tant doulcement nous nourrissoit » et seurement nous conduisoit; et, se bien et » et honneur avons, c'est par luy. O honneur » et chevalerie, tant perdras quand cestuy def- » finera! »

Et plusieurs aultres regrets faisoient ceulx de l'ost, tellement que ceulx du chastel aucunement l'apperceurent; mais pourquoy c'estoit, ne sçavoient riens. Ainsi passa la journée, ne du roy anglois n'eurent aulcun secours ceulx du chastel. Et le lendemain matin, vint le mareschal Loys de Sancerre devant le chastel, et le capitaine du chastel manda, lequel tantost vint à luy; et moult doulcement luy dit le mareschal Loys de Sancerre : « Capitaine et amis » et frère, de par monseigneur le connesta- » ble, vous viens requerir les clefs du chastel » rendre et vos hostaiges acquitter, selon vos » promesses. » Courtoisement respondit le capitaine : « Sire, vray est que à messire Ber- » trand avons convenances, lesquelles nous » tiendrons quand nous le verrons, et non à » aultre. — Amis, dit le mareschal Loys, se » de par luy ne venisse, je ne le vous disse » point. — Certes, sire, je vous tiens à bien » croyant message; et aux compaignons de la » garnison me conseilleray sur vos parolles, » puis vous en feray response, après disner, » s'il vous plaist »

A ce s'accorda le mareschal Loys de Sancerre, qui devers messire Bertrand ala, et ce qu'il trouva en Anglois lui raconta.

Adonc approuchoit messire Bertrand de sa fin, et bien le congneut. Pour ce, manda la chevalerie, et devant luy fit venir l'espée royalle, laquelle luy fut apportée. Et en sa main la print; et puis dit, par devant tous, ces parolles : « Seigneurs, entre qui j'ay eu les hon- » neurs des mondaines vaillances, dont peu » suis digne, payer me fauldra briefvement le » truaige[1] de mort, qui nul n'espargne. Envers » Dieu premierement vous prie que me vueillez » recommander. Et vous, sire Loys de San- » cerre, qui de France estes mareschal, et qui » plus grand honneur avez bien desservie, à » vous recommande-je ma femme[1], et mon » parenté. Au roy Charles de France, mon » souverain seigneur aussi, me recommande- » rez, et ceste espée, soubs qui est le gouver- » nement de France, de par moy lui rendrez : » car en main de plus loyal ne meilleur que » vous ne la puis mettre en garde. »

Et en ces paroles fit sur soy le signe de la croix. Et ainsi trespassa de ce siecle messire Bertrand du Guesclin[2], qui pour le renom de ses vaillances fut mis au nombre et comme dixiesme preux. Et pour sa mort demenerent grand dueil la chevalerie de France et d'Angleterre; car, jà-soit ce que aux Anglois fust contraire, si l'aimoient-ils fort, pour sa loyaulté et droicture, et pour ce que amiablement et sans dure prison et rançons les traitoit et gouvernoit, quand il les prenoit.

CHAPITRE CLXVII.

Comment le capitaine de Chastel-Neuf de Randon rendit le chastel à messire Bertrand puis qu'il fut mort.

Au trespassement messire Bertrand fut levé grand cry en l'ost des François, dont les Anglois du chastel refuserent le chastel rendre. Adoncques fit le mareschal Loys[3] admener les ostaiges sur les fossés pour les testes leur faire tranchier; mais appertement abaisserent leur pont. Et au mareschal vint le capitaine les clefs offrir, lequel les refusa et lui dist : « Amis, à messire Bertrand aviez vos conve- » nances et à lui les rendrez.—Dieux! sire, dit » le capitaine, bien savez que mors est messire » Bertrand, qui tant valloit; et comment seroit- » ce que à luy ce chastel et nous rendissions. » Certes, sire mareschal, bien querez du tout » nostre deshonneur, qui à ung chevallier mort » nous voullez faire rendre et nostre chasteau. » — De ce n'estuet[4] parler, dit le mareschal » Loys; mais faictes le tost : car, se plus » avant en tenez parolles, allez en vostre chas- » tel faire le service de vos ostaiges : car » brief finera leur vie. »

[1] Tribut.

[1] Jeanne de Laval Tintiniac, sa seconde femme, qu'il épousa en janvier 1374, et dont il n'eut point de postérité.

[2] Le 13 juillet 1380.

[3] Louis de Sancerre.

[4] Il ne convient pas.

Digitized by Google

CHAPITRE CLXVIII.

Comment le capitaine et les Anglois du Chastel-Neuf de Randon sortirent tous du chastel et allerent porter les clefs sur le serqueul de messire Bertrand.

Bien apperceurent Anglois que autrement ne povoit estre. Adoncques yssirent tous du chastel, leur capitaine devant eulx; et au mareschal Loys vindrent, qui en l'ostel où repairoit le corps de messire Bertrand les mena, et les clefs leur fist rendre et mettre sur le serqueul de messire Bertrand, tout en plourant.

Et saichent tous que là ne eut chevalier ne escuier François ne Anglois qui grant dueil ne demenassent.

En ceste maniere rendit l'ame messire Bertrand du Guesclin qui tant valut. Et dedens le Chastel-Neuf de Randon mist le mareschal Loys garnison de gens d'armes et arbalestriers; puis s'en partit à grant chevalerie; et le corps de messire Bertrand fit embasmer et chargier pour porter à Guingant en Bretaigne enterrer.

Pour le corps conduire furent messire Olivier de Mauny, messire Allain de Beaumont et aultres chevaliers de nom, qui tant allerent par plusieurs journées qu'ils arriverent au Mans. Et en passant par toutes les cités de France, yssoient les bourgois et gens d'eglise des cités à procession au devant du corps, grant dueil faisans; et dedens les eglises cathedrales faisoient le corps porter. Et en chascune cité eut son service fait. Puis le convoioient à torches, au departir, plus d'une lieue. Mais quand du trespassement de messire Bertrand sceut le roy Charles nouvelles, ne demande nul le grant dueil que il en faisoit.

CHAPITRE CLXIX.

Comme le roy Charles de France manda le corps de messire Bertrand estre amené à Sainct-Denis en France.

Pour la grant amour et affection que avoit le roy Charles de France envers messire Bertrand, escripvy hastivement à messire Olivier de Mauny et à la chevalerie qui le corps menoient à Guingant: que le corps amenassent à Sainct-Denis en France et que là voulloit qu'il fust enterré. Adoncques se mistrent en chemin pour le corps admener, et à Chartres vindrent. Dehors Chartres yssirent les colleges et les bourgois, en procession, à grant nombre de torches, pour le corps recevoir, et là eut moult grant deuil demené. Puis le porterent dedans le cueur de la maistre eglise; et là lui fut fait le service solemnel; puis reprindrent les chevaliers le corps, et leur chemin prindrent droit à Paris. Mais tant fut le peuple de Paris esmeu de dueil pour sa mort, que le roy Charles manda aux chevaliers qui le corps apportoient, que dehors Paris le menassent à Sainct-Denis. Et ainsi le firent; et son corps fit le roy Charles enterrer au pié de sa sepulture. Dont moult fut le roy loué de ses chevaliers.

Et de vie à trespassement alla le bon roy Charles, qui tant fut saige, au mois de septembre ensuivant après son bon connestable, en l'an mil trois cens quatre vingts ans de la Résurrection Nostre-Seigneur Jesu Christ[1], qui les ames d'eulx vueille recevoir en sa benoiste gloire. Amen. Amen. Amen. Amen. Amen. Amen.

[1] Charles V mourut à Beauté-sur-Marne, près Vincennes, le 16 septembre 1380, âgé de quarante-six ans, et dans la dix-septième année de son règne.

FIN DE LA CHRONIQUE DE SIRE BERTRAND DU GUESCLIN.

Digitized by Google

APPENDICE.

I.

ROMANCES ESPAGNOLES RELATIVES A PIERRE-LE-CRUEL.

1.

La reine Blanche de Bourbon raconte ses malheurs.

Doña Blanca esta en Sidonia,
Contando su historia amarga.
A una dueña se la cuenta
Que en la prision la acompaña :

« De Borbon, dize, soy hija,
» De Carlos delfin cuñada,
» Y el rey de la flor-de-lis
» Pone en su escudo mis armas.

» De Francia vine à Castilla.
» Nunca yo dexara à Francia!
» Y al tiempo que la dexe
» El alma al cuerpo dexara!

» Peró si pueden desdichas
» Venir à ser heredadas,
» Segun desgraciada soy,
» Hija soy de la desgracia.

» Caseme en Valladolid
» Con don Pedro, rey de España;
» El semblante tiene hermoso,
» Los hechos de tigre hircano.

» Diome el si, no el coraçon;
» Alevosa es su palabra.
» Rey que la palabra miente,
» Que mal avrà que no haga?

» Posesion tomè en la mano,
» Mas no la tomè en el alma,
» Porque se la dió primero
» A otra mas dichosa dama;

» A una doña Maria
» Que de Padilla se llama,
» Dexando su misma esposa
» Por una manceba falsa.

» Por consejo de los grandes
» Le vi una vez en mi casa;
» Ocho dias estuvo en ella;
» Cien mil ha que della falta.

» Caseme en dia aziago;
» Martes fuè por la mañana,
» Y el miercoles, embiudaron
» El talamo y la esperança :

« Dile una cinta à don Pedro
» De mil diamantes sembrada,
» Pensando enlazar con ella
» Lo que amor bastardo enlaza.

» Huvola dona Maria
» Que quanto pretende alcança,
» Entregola à un hechizero
» De la hebrea sangre ingrata.

» Hizó parecer culebras
» Las que eran prendas del alma,
» Y en este punto acabaron
» La fortuna y la esperanza. »

2.

Mort de Blanche de Bourbon.

« Dona Maria de Padilla!
» N'os me mostrays triste vos,
» Que si una casè dos vezes
» Hizelo por vuestra pro.

» Y por hacer menos precio
» A doña Blanca de Borbon,
» A Medina Sidonia embio
» A que me labre un pendon.

» Sera el color de su sangre,
» De lagrimas el lavor.
» Tal pendon, doña Maria,
» Yo lo haré hazer para vos. »

Y llamara à Ynigo Ortiz,
Un excelente varon;
Dixole fuese à Medina
A dar fin à tal lavor.

Respondiera Ynigo Ortiz :
« Aquesto no haré yo.
» Que quien mata à su señora
» Haze aleve à su señor. »

El rey, de aquesto enojado,
A su camara se entró;
Y à un vallestero de maça
El rey entregar mandó.

Aqueste vinó à la reyna,
Y halló la en oracion.
Quando vió al vallestero,
La su triste muerte vió.

Aquel le dixó : « Señora!
» El rey acà embió,
» A que ordeneys vuestra alma
» Con aquel que la crió;

» Que vuestra hora es llegada;
» No puedo alargarla yo. »
» — Amigo, dixó la reyna,
» Mi muerte os perdono yo.

Digitized by Google

» Si el rey, mi señor, lo manda,
» Haga se lo que ordenó.
» Confesion no se me niegue,
» Sino, pido à Dios perdon. »

Sus lagrymas y gemidos
Al macero enterneció.
Con la voz flaca temblando,
Esta à dezir començó :

« O Francia, mi nobre tierra!
» O mi sangre de Borbon!
» Oy cumplo dez-i-siete años,
» En los dez-i-ocho voy.

» El rey no me ha conocido.
» Con las virgines me voy.
» Castilla, di que te hize?
» No te hize traycion.

» Las coronas que me diste,
» De sangre y suspiros son.
» Mas otra tenré en el cielo,
» Que será de mas valor. »

Y dichas estas palabras,
El macero la hirió.
Los sesos de su cabeça
Por la sala los sembró.

2.

Henry de Transtamare tue don Pèdre.

Los fieros cuerpos revueltos
Entre los robustos braços,
Està el cruel rey don Pedro
Y don Enrique su hermano.

No son abraços de amor
Los que los dos se estan dando;
Que el uno tiene una daga,
Y otro un puñal azerado.

El rey tiene à Enrique estrecho,
Y Enrique al rey apretado;
Uno en colera encendido,
Y otro de rabia abrasado.

Y en aquesta fiera lucha
Solo un testigo se ha hallado,
Page de espada de Enrique
Que de afuera mira el caso.

Despues, de luchar vencidos,
O suceso desgraciado!
Que ambos vinieron al suelo,
Y Enrique cayó debaxo.

Viendo el page à su senor
En tan peligroso paso,
Por detras al rey allega
Reziamente del tirando.

Diziendo : « No quito rey,
» Ni pongo rey de mi mano,
» Peró hago lo que devo
» Al oficio de criado. »

Y dió con el rey de espaldas,
Y Enrique vinó à lo alto,
Hiriendo con un puñal
En el pecho del rey falso.

Donde abueltas de la sangre
El vital hilo cortando,
Salió el alma mas cruel
Que vivió en pecho cristiano.

3.

Lamentations de dona Maria de Padilla sur la mort de don Pèdre.

A los pies de don Enrique
Yaze muerto el rey don Pedro,
Mas que por su valentia
Por voluntad de los cielos.
Al embaynar el puñal
El piè le pusó en el cuello,
Que aun alli no esta seguro
De aquel invencible cuerpo.
Riñeron los dos hermanos,
Y de tal suerte riñeron,
Que fuere Cayn el vivo
A no averló sido el muerte.
Los exercitos movidos
A compasion y contento,
Mezclados unos con otros,
Corren à ver el suceso.
Y los de Enrique
Cantan, repican y gritan
« Viva Enrique! »
Y los de Pedro,
Clamorean, doblan, lloran
Su rey muerto.

Unos dizen que fué justo;
Otros dizen que mal hecho;
Que el rey no es cruel, si nace
En tiempo que importa serlo;
Y que no es razon que el vulgo
Con el rey entra à consejo
A ver si casos tan graves
Han sido bien o mal hechos;
Y que los yerros de amor
Son tan dorados y bellos
Quanto la hermosa Padilla
Ha quedado por exemplo;
Que nadie verà sus ojos
Que no tenga al rey por cuerdo,
Mientras, como otro Rodrigo
No pusó fuego à su reyno.
Y los de Enrique
Cantan, repican y gritan
« Viva Enrique! »
Y los de Pedro,
Clamorean, doblan, lloran
Su rey muerto.

Digitized by Google

Los que con animos viles,
O por lisonja, o por miedo,
Siendo del vando vencido,
Al vencedor siguen luego,
Valiente llaman à Enrique,
Y a Pedro tyrano y ciego,
Porque amistad y justicia
Siempre mueren con el muerto.
La tragedia del maestre[1],
La muerte del hijo tierno,
La prision de doña Blanca,
Sirven de infame proceso.
Algunos pocos leales
Dan vozes, pidiendo al cielo
Justicia, pidiendo al rey;
Y mientras que dizen eso,
Y los de Enrique.
Cantan, repican y gritan
« Viva Enrique ! »
Y los de Pedro,
Clamorean, doblan, lloran
Su rey muerto.

Llora la hermosa Padilla
El desdichado suceso,
Como esclava del rey vivo
Y como viuda del muerto :
« Ay ! Pedro ! que muerte infame
» Te han dado malos consejos,
» Confianzas engañosas,
» Y atrevidos pensamientos ! »
Salió corriendo à la tienda,
Y vió, con triste silencio,
Llevar cubierto su esposo
De sangre y de paños negros,
Y que en otra parte à Enrique
Le dan con aplauso el cetro.
Campañas tocan los unos,
Y los otros instrumentos,
Y los de Enrique
Cantan, repican y gritan
« Viva Enrique ! »
Y los de Pedro
Clamorean, doblan, lloran
Su rey muerto.

Como acrecienta el dolor
La embidia del bien ageno,
Y el ver à los enemigos
Con favorable suceso.
Asi la trista señora
Llora y se deshaze, viendo
Cubierto à Pedro de sangre,
Y à Enrique de oro cubierto.
Echó al cabello la mano,
Sin tener culpa el cabello,
Y mezclando perlas y oro,
De oro y perlas cubrió el cuello.
Quisó dezir : « Pedro, » à vozes
» Villanos, vive en mi pecho. »
Mas poco le aprovechó;
Y mientras lo esta diciendo,
Y los de Enrique
Cantan, repican y gritan
« Viva Enrique ! »
Y los de Pedro,
Clamorean, doblan, lloran
Su rey muerto.

Rasgó los tocas, mostrando
El blanco pecho cubierto,
Como si fuera cristal,
Por donde se viera Pedro.
No la vieron los contrarios,
Y vió la invidioso el cielo
De ver en tan poco nieve
Un elemento de fuego.
Desmayó se, ya vencida
Del poderoso tormento,
Cubriendo los bellos ojos
Muerte, amor, silencio y sueño.
Entretanto el campo todo
Aqui y alli van corriendo,
Vencedores y vencidos,
Soldados y cavalleros;
Y los de Enrique
Cantan, repican y gritan :
« Viva Enrique ! »
Y los de Pedro
Clamorean, doblan, lloran
Su rey muerto.

[1] Voyez la romance qui suit.

4.

Romance du grand maître de Saint-Jacques dont il est question dans la précédente.

Yo me estava allà en Coymbra,
Que yo me la uve ganado,
Quando me vinieron cartas
Del rey don Pedro mi hermano;

Que fuese à ver los torneos
Que en Sevilla se han armado.
Yo, maestre sin ventura,
Yo, maestre desdichado,

Tomara treze de mula,
Veynte y cinco de cavallo,
Todos con cadenas de oro
Y jubones de brocado.

Jornada de quinze dias
En ocho la avia andado.
A la pasada de un rio,
Pasando le por el vado,

Cayó mi mula comigo,
Perdi mi puñal dorado,
Ahogara se me un page
De los mios mas privado.

Criado era en mi sala,
Y de mi muy regalado.
Con todas estas desdichas
A Sevilla uve llegado.

Digitized by Google

A la puerta Macarena
Encuentre con un ordenado,
Ordenado de evangelio
Que misa no avia cantado.

« Mantenga te Dios, maestre!
» Maestre, bien cays llegado.
» Oy te ha nascido un hijo,
» Oy cumples veynte y un año.

» Si te pluguiese, maestre!
» Bolvamos á baptizallo,
» Que yo seria el padrino,
» Tu, maestre, el ahijado. »

Alli hablera el maestre;
Bien oyreys lo que ha hablado:
« — No me lo mandeys, señor
» Padre, no querays mandallo.

» Que voy á ver que me quiere
» El rey don Pedro mi hermano. »
— Di de espuelas á mi mula,
En Sevilla me uve entrado.

Desque no vi tela puesta
Ni vi cavallero armado,
Fuy me para los palacios
Del rey don Pedro mi hermano.

En entrando por las puertas,
Las puertas me avian cerrado,
Quitaron me la mi espada,
La que yo traya á mi lado.

Quitaron me mi compaña,
La que me avia acompañado.
Los mios desque esto vieron
De traycion me han avisado.

Que se saliese yo fuera
Que ellos me pondrian en salvo.
Yo, como estava sin culpa
De nada uve curado

Fuy me para el aposento
Del rey don Pedro mi hermano.
» — Mantenga os Dios, el buen rey!
» Y á todos de cabo á cabo! »

« — En malhora vengays, maestre.
» Es por fuerça o por mandado?
» Vuestra cabeça, maestre,
» Mandada esta en aguinaldo. »

» — Porque es aquesto, buen rey?
» Nunca hize desaguisado,
» Ni os dexe vos en la lid,
» Ni cos Moros peleando. »

« — Venid aca, mis porteros,
» Hagase lo que he mandado! »
Aun no le uvó bien dicho
La cabeça le han cortado.

A doña Maria de Padilla
En un plato le ha embiado.
Asi hablava con ella
Como si estuviera sano.

Las palabras que le hize
Desta suerta esta hablando:
« Aqui pagareys, traydor!
» Lo de antaño y lo de ogaño

» El mal consejo que diste
» Al rey don Pedro tu hermano. »
Asió la por los cabellos.
Echado se la á un Alano.

El Alano es del maestre.
Puso le sobre un estrado.
A los aullidos que dava
Atronó todo el palacio.

Alli demandará el rey:
« Quien haze mal á este Alano? »
Alli respondieron todes
A los quoles ha pesado:

« Con la cabeça lo ha, señor,
» Del maestre vuestro hermano. »
Alli hablara una su tia,
Que tia era de entrambos.

« Quan mal lo mirastes, rey;
» Rey, que mal lo aveys mirado?
» Por una mala muger
» Aveys muerto un tal hermano! »

Aun no lo avia ben dicho
Quando le avia pesado.
Fuese para doña Maria;
Desta suerta le he hablado:

« Prended la, mis cavalleros;
» Poned me la á buen recaudo!
» Yo le daré tal castigo
» Que á todos sea sonado. »

En carceles muy escuras
Alli la avia apricionado.
El mismole da á comer,
El mismo con la su mano;
No se fia de ninguno,
Sino de un paje que avia criado.

Digitized by Google

II.

ROMANCES EN LANGUE LIMOSINE SUR L'EXPÉDITION DU COMTE DU GUESCLIN.

LA BERTAT [1].

Cançon ditta la Bertat, fatta sur la guérra d'Espagnia fatta pel generoso Guesclin, assistat des nobles Moundis de Tholosa.

A DONA CLAMENÇA.

Donna Clamença, se bous plats,
Jou bous diré pla las bertats
De la guerra que s'es passada
Entre Péy, lou rey de Leon,
Henric, soun fray, rey d'Aragon,
E dab Guesclin soun camarada,

E lous moundis qu'eron anats,
E les que noun tournen jamas,
S'es qu'ieu demande recompença,
Perço que nou meriti pas
D'abe de flous de bostos mas,
Suffis d'abe bost'amistança.

L'an mil tres cens soixanto-cinq,
D'eu boule d'eu rey Charles-Quint,
Passec en aquesta patria,
Noble seignou, Bertran Guesclin,
Baron de la Roquo Clarin,
Menan ambet gent-d'armaria.

L'honor, la fé, l'amor de Deu,
Eron touts lous soulis moteus
Qu' els portavan d'ana fa guerra
Contra lous cruels Sarrazis;
Aquo fec que nostre moundis
Se boutéguen jouts sa banera.

Deu, qu'ero aquo en aquet tems!
Las fennas qu'eron labets prens,
Bouleban estar ajagudas,
E que lours enfans fouron grans,
Per poude pourta lours carcans,
D'ambe bellas lanças agudas.

Les fils ne quitteguen lous pays;
Força ne quittegon l'arays,
E d'autres quitteroun las letras,
Belcop quitegon lous mouilhes,
Qualqu'un n'escapec lou couilhe,
Per prene l'arc et las pharetras.

Le tout se fasio per la fe.
Nou cal donc s'estouna de que
Le mounde abio tant de couratge,
Pusqu'on a bist en autre temps
Per ella peri tant de gens,
E mas encaro de maynatge.

Tout le monde partic content,
Pensan prene lour passotems.
E' gagna l'Espagna d'ausida
Sense cop ni perta de gens;
May be n'y aura de mal countens,
Après que bous m'aurets ausida.

Be partigoun de bon mayti
Touts lous moundis de San Sarni,
Après ab' ausit messa grana;
E toutis ples de debouceu,
Ramplits de la gracia de Deu,
S'en aneguen dret à l'Espagna.

Entre touts eron quate cens,
Entre lous quals les plus balens
E estimats dins las palestras,
Eron : Pagan, Joan Sarabella,
Simon Lautrec, Pol d'Auziella,
Lou majour Suau, Joan de Restra,

Luc Castelnau, Joan Monlauderi,
Carles Cenon, Marc Sabouneri,
Arnoul Trayct, e Huc Amati,
Amalric Vinnes, Guilhot Garrigue,
Joan Talairan, Gleon Pelehigues,
Bertrand Monluc, Pol Monpesati,

Mateu Lalu, Joan Larroquo,
Guitrad Colom, Claude Lapocquo,
Mateu e Arnaud Josse, Laubreins,
Hugo Burgada, Joan Caraboudas,
Joan Martin, Bartoumeu Lourdas,
Pons Aurola, Joanot de Moulens,

Gerard Berfeil, Gaston de Lambes,
Richard Leom d'ab Joan d'Ambres,
Paul de Buel, Robert Blaignaco,
Estebe Seiches, Antoni Porta,
Portal Delpont, Joan de Torta,
Bertrand Falgat, Pey de Preynaco,

Miquel Monlau, Joan de Morlanos,
Joan Ganelou e Paul Massanos,
Joan Goyrans, Hebert Abellana,
Huc Lespinassa, Joan Montelli,
Pey Montarsi, Joanot Morelli,
Joan de Grammont, Guilhot del Lana,

Gaillard Toulousa, Arnaud Bernard,
Bernard Deubourg, Simon Termat,
Pey Montardi, Gleon Roaxio,
Joan Brisson, Mateu Bousquetti,
Sans Guilabert, Pau Nogareti,
Joan Bascou, Joan Santibartio.

Poton Pestel, Medard Lacosta,
Arman Monluc, Carles Delosta,
André Bounet e Joan Barrassi,
Jacques Soules, Joan Monferran,
Gilles S. Loup, Joan Montaudran,
Joan Estebé, Miqueu Galassi.

Touts be passegoun tras la bila,
S'en aneguen coucha à Aussebila,

[1] La vérité.

Digitized by Google

D'aqui tout dreit à Castetnau,
D'arri puchent à Carcassonna,
Ount lou duc d'Anjou en perçonna
Lous recebouc anbe gran lau.

Het era un poutent seignou,
Noble, balent, de grand renoum,
Peu rey de França het goubernaba
En Languedoc, e assistouc
D'argent, de blat, ço que poudouc,
L'armada que Guesclin menaba.

Touts pla contents dreyt Perpignan
S'en aneguen randre ent'al camp,
Oun se troubeguen may de milo,
Francez, Navarrez ou Bretous,
Haragous, Normans ou Gascous.
Henric d'Espagna era à lour filo

D'ambe sous brabes compaignous,
Que quadun ne bailho pla dous.
Het ero lou rey d'Arragou,
Fray de Pey, lou rey de Castilha,
Qual, per abe ausit Blanca, filha
Del bon seignou duc de Bourbou,

E espouzat la Sarrazina,
Filha deu rey Bella-Marina,
E' quitat la ley deu bon Deu,
Per abe boulgut obligear
Henric, soun fray, d'homatgear
L'Aragou, dizen qu'ero syu;

Be bous attirec dins sa terra,
Out feguen ta grana guerra
Que res nou resistouc al bras,
A l'arbalesta e à la lança
D'aquella noblessa de França,
Que passec tout pel coutelas.

Guesclin courounec rey d'Espagna
Henric, noun pas sens gran magagna :
Et cassec touts lous Sarrazis.
Mas Pey s'escapec en autra leu;
Be s'en fugic ent'à Bordeaux,
Demanda força à sous amycs.

Le prince de Galles proumetec,
De fa mouns marabilhas per ec,
Coumo fec; è pourtat d'embia
Countro es Frances sous enemics,
Ne passec per tou lou pays
Deu Navarres dret Fontarbia.

Prenouc Pey lou rey de Nabarra,
E fasouc als nostres grand tara,
Contr'es ne gaignec tres batailhas :
A la darrera per malhur,
A Nadres, aguec tal bounhur,
Que lous batouc d'estoc è de tailha.

Guesclin, Deuchan é Villanés
Prenguec touts trets sous prisounés,
E moult d'altra bella noublessa,
Be lous menec touts estacats,
Ambe fort granas cruautats,
Deguens Bordeux sa fortalessa.

Henric escapec en dolença,
E' s'en anec enta Proubença
Trouba lou pape en Abignoun;
D'aqui s'en anec per lou Rona
Troubal' duc de Borbon à Narbona,
Qu'el recebec coumo mignoun.

Pey s'en anec en pelerin
Beze à Bordeux Bertran Guesclin,
E ly parlec dins la prisou.
Disen que cailho à tort ou dret,
Qu'el, ambe touts sous argoulets,
Fousson mesis à la rançou.

Qu'el sabio d'ount abe la pagua,
Que l'aurio al despens de sa bagua.
Guesclin lou remerciec be fort,
E ne jurec que dins breu tems,
El é d'ambe toutos sas gens,
Serion ou escapats ou morts.

Et s'en anec tout escalfat,
Troubal' prince qu'ero lebat,
Le prega del mel' metre à rançou,
Que de bon cor la pagario,
Quand be el ly demandario
Cent milo francs ou un miliou.

Que per sourti d'ambe sa gracia,
Noun debio pas teni fisancia,
Pesque l'abio tant maltraitat,
De l'abe tengut tant captiu,
Per abe batut lou jousyu[1],
Aquel rey Pey tant mal carat.

Le prince estounat del langatge,
E mas encaro del couratge
De Guesclin, gaignat de razou,
Be lou boutec à soixanto millà
Doublons d'or ambe sa quadrilla.
Guesclin labets de grand passiu,

Jurec que per la mala gaigna
Henric mouririo rey d'Espagna,
E' s'en anec cerca la pagua;
Le rey ly dounec cent flourins,
Le papo l'en dec quatre-bins,
E'l duc d'Anjou dec mila targuas.

D'an tant grand somma de dinés
El rescatec sous presounés,
E' s'en anec dret en Espagna;
Henric y fourec auta léu.
Lours gens labes sur de Mouréus
Attaquent touts Pey la billania

Qu'ero ambe lous de son pays,
E quatre-bins mil Sarrazis,
Les attendouc d'un grand couratge,
Fisance al nombre de sas gens,

[1] Juif, ami des juifs.

Digitized by Google

E' crezen qu'eron mas balens,
Qu'à Nadres qu'en fec tal carnatge;

May l'abugle nou bezio pas
Que les Angles nou y eron pas,
Perço qu'el n'abio pas tengut
Sa paraulo après la bictoria,
Mas l'abio abandounat de gloria,
Sens ly paga lou proumetut.

Les nostres n'eron estounats,
De quant que lour ero aribat;
Esperabon de Deu la gracia
De surmounta lous enemics,
De conquista tout lou pais;
Pusqu'el pot tout, mas que ly placia.

Coumo esperabon lour benguec,
Car dins sies mes Guesclin prenguec
Burgos, Madrid, toda la Castilha.
Sieys batailhas countro els gaignec;
Pey lou rey prisounié prenguec,
Son cap fouc coupat à Sabilha.

D'aqui bezen coumo les mechans
Finissen lours jours é lours ans,
E coumo Deu les recoumpensa;
A jamas elis soun maudits,
Mas que mas del qu'abion amis,
E degus n'a d'eus soubenança,

Au loc que les que preguen Deu,
E que disen en debouceu,
Le be lour ben quan mas y pensa;
Quan semblon estre touts perduts,
Aquos labets que pel segu
Deu lour bailha sa recoumpença.

Guesclin qu'ero estat pres captiu,
Henric lassat de ço de siu,
Les bela d'uno faiçou estranja,
Guesclin delibrat é poutent,
De bievres, d'argen é de gen,
Couronnec Henric soul rey d'Espagna.

Enquero lou rey Carlo-quint,
Aperec de bes u Guesclin,
E be lou fec soun conestable,
Coumo l'estiman lou prumé
De touts sous brabes cabailhés,
E de las armas pus capable.

Atal s'acabec dins breu tens
La guerra contre es mescresens;
Mas non pas sense grana perta
De nostres brabes cabailhés,
Que s'en perdougoun à milhés,
En combats ou en courren à l'erta.

Entre lousquals lous pus balens
Eron Matheu Josse, Lauvreins
Louqual se perdouc ent'à Nadres,
Et ero un brabe arbalesté,
Que n'ero jamas lou darré
Labes leu fouc embiat ad padres.

Joan d'Ambres lou millou lancé
Mouric à Burgos lou prumé;
Seiches, Monluc, Leon, Breffeil,
A Madrid fegoun lours annous,
Fort plourats de leurs coumpagnous,
Sens causa, pus qu'an l'amo al cel.

Bernat, Castelnau, Joan Marti,
Joan Carabodas, Mondousi,
Eroun be lous pus renommats,
Entre touts nostres cabailhés,
Per ana planta lous beillés;
Mas certo y fougoun matats.

Dus cens autres brabes moundis
Demouregen per lous camis,
Sens parla de tant de noublessa,
De Nourmans, Navarres, Gascous,
Frances, Aragous ou Bretous,
Qu'aquo fa beni grand tristessa.

Per aquo noun diré pas may;
Yeu besi qu'aquo bous desplay
D'ausi dire, dama Clamença,
La mort de tant de brabos gens,
Que n'eron mas que suffisens,
De creysse el terradou de França.

M CCC LXVII, april.

FIN DE L'APPENDICE.

Digitized by Google

HISTOIRE DE LA VIE DE LOUIS,

DUC TROISIÈME DE BOURBON,

PAR JEAN CABARET, D'ORRONVILLE.

PROLOGUE.

Très noble seigneur, Charles, comte de Clermont, aisné fils de puissant prince, Jean, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Forest et seigneur de Beaujeu, qui avez la charge et gouvernement et administration de ses terres et seigneuries en son absence, et estes lieutenant du roy de France et de ses guerres :

Pour ce que vous entendez droictement à bien user de vostre dignité, vous vous recordez des prouesses et vaillances de vos prédécesseurs, et pour le grand desir qu'avez leurs voyes ensuivre, vous a pleu commander à compiler et descrire un livre de leurs faicts et par espécial les œuvres d'armes, et chevalleries, vertus, bonnes mœurs, belle vie et bonne fin, du hault et excellent prince très-renommé, le duc Loys de Bourbon vostre ayeul, et me ordonner ceste description, et que ce seroit l'un des singuliers plaisirs que je peusse à vous et à vostre hostel faire, j'ay volontiers obéy à vostre commandement, combien que ce m'ayt esté chose greveuse de si haults faicts entreprendre, pour l'insuffisance de mon esprit et aussi de mon rude langage. Mais pource que la lecture plaise aux liseurs et escouteurs, j'ay mis l'histoire en assez commun parler, par le décret, et mémoire de honoré chevalier Jean sire de Chastelmorant, qui, à mon advis et selon vérité, parloit plus de veoir que d'ouir ; et singulier déduict prenoye en escoutant par sa parolle l'honorable vie du duc Loys, pour les très-grands biens que le chevalier me disoit avoir de luy receus, et aussi l'honneur que avoit eu en sa compagnie. Si eusse bien peu profité en ce volume, si le vaillant chevalier ne m'eust aydé en celle besongne, qui les faicts des batailles avoit fréquenté. Pourtant, plus asseurément, je, Jean d'Orronville, Picard, nommé Cabaret, pauvre pélerin, après les mémoires de luy eues, et la minute par moy faicte, entrepris à descrire et à grosser par chapitres les louables faicts d'iceluy duc et très-noble baron, le mardy vingt neufiesme de mars, l'an mil quatre cent vingt neuf, après Pasques. Volontiers commenceray ; et ay suivy du livre la matière qui est telle.

CHAPITRE PREMIER.

Comme le duc Loys de Bourbon alla en hostage en Angleterre pour le roy Jean.

C'est l'histoire de très-excellent, puissant, et très-noble prince, le duc Loys de Bourbon, comte de Clermont, grand chambrier de France, duquel je considère l'excellence et la noblesse, pource que selon la droicte ligne de génération, ou degré de consanguinité, est descendu par généalogie de très-glorieux saint Loys, jadis roy du royaume de France, comme vous orrez. Iceluy seigneur roy sainct Loys, de la royne sa femme, eut plusieurs fils, dont l'un, nommé Robert, fut comte de Clermont, lequel espousa la baronne de Bourbon ; et de Robert yssit Loys, premier duc en Bourbonnois ; car sainct Loys celle baronnie esleva en duché après son retour de Damiette ; et prist à femme celuy Loys, dame Marie de Haynault, sœur au comte Guillaume. Duquel Loys et de Marie descendit le duc Pierre, qui espousa la sœur au roy de France nommé Philipe ; et de Pierre et Ysabel sa femme, fut Loys de Bourbon le troisiesme duc, dont cestuy livre est faict.

Lequel duc fut requis pour aller en Angleterre après la prise du roy Jean, qui fut pris devant Poictiers en bataille, laquelle gaigna le prince de Galles contre luy, l'an mil trois cens cinquante six. Si obéyst le duc Loys de Bourbon et y alla, et si feirent maints autres

Digitized by Google

princes du royaume de France du sang royal, comme les ducs d'Anjou, Berry, et autres, et montoit la pleigerie du duc, pourquoy il estoit en hostage, la somme de cent mile francs d'or. Et la royne d'Angleterre qui lors vivoit, femme du roy Edouart, de l'hostel de Haynault, estoit sa parente à cause de la mère au duc, estant du lignage de Haynault; et par la valleur, belle jeunesse que la royne treuva au duc de Bourbon son parent, qui estoit moult bel et gracieux chevalier, et qui aymoit l'honneur sur tout, bien regardoit aussi les bonnes mœurs dont il estoit plain, et le sien lignage, et qu'il fut un chevalier fort amoureux, premièrement envers Dieu, après envers toutes dames et damoiselles, plain de gratieuses parolles, et ne pouvoit estre en lieu où il ouyst dire mal de dames ne de damoiselles; et ce a usé tout son temps, comme à plain est escript en aucuns livres qui sont faicts de luy; dont ses vertus furent tant agréables à la royne d'Angleterre, et aux dames du pays, et à tous autres chevaliers et escuyers d'honneur, que le duc Loys alloit par tout le royaume à son plaisir; et venoit souventes fois devers la royne à sa cour, où s'esbatoit aucunes fois au jeu des dez, où la royne passoit temps volontiers. Et celle grace d'aller et venir par toutes festes et esbanoys, avoit le duc Loys par sa gracieuseté, joyeuse parolle et bel vivre, ce que nul tenant les hostages n'avoit. Et tant que par le royaume d'Angleterre, dames, damoiselles, les chevaliers et escuyers l'appeloient le Roy d'honneur et de léesse. Et demeura le duc Loys de Bourbon en celuy hostage à ses propres cousts, frais et despens, pour son souverain seigneur, l'espace de sept ans et plus, montant la despence à la somme de quarante mil francs passés, sans le principal qui montoit cent mil francs d'or. Lesqueulx cent mil francs, ses pays de Bourbonnois et Beauvoisin payèrent comptans avec toute sa despense. Car en ce temps là le roy Charles de France qui vivoit, fils du roy Jean, qui mort estoit en Angleterre, avoit tant affaire en son royaume, tant par les esmotions d'aucunes ses communes appelés Jaques et Maillets, comme pour le roy de Navarre et d'autres grandes compagnies qui luy estoient contraires, que le roy n'avoit peu ayder au duc, nonobstant que le roy de France eust espousé sa sœur aisnée à femme, et le roy Pierre d'Espagne l'autre, et que l'autre de ses sœurs eust par mariage le comte Verd de Savoye, un grand seigneur et vaillant. La quarte espousa le comte d'Harcourt; la cinquiesme le seigneur d'Allebret, et la sixiesme fut prieure de Poissy; et la tante du duc Loys eut pour mary le roy de Behaigne.

CHAPITRE II.

Comment le duc Loys de Bourbon repaira d'Angleterre en son duché de Bourbonnois, et qu'il dist à ses chevalliers.

Le duc Loys de Bourbon, après la mort du roy Jean, paya toute sa finance dont il estoit pleigé, et eut plaine quittance du roy d'Angleterre, puis passa la mer et s'en revint en France; et l'en amena un grand chevalier d'Angleterre appellé messire Hue de Cavrelay à Clermont en Beauvoisin; et là demeura le duc l'espace de deux mois pour payer aucuns restes qu'il devoit encores en Angleterre, et depuis en de grands frais, lesqueulx portèrent la finance que le duc devoit en Angleterre, et aussi l'argent pour son venir en Bourbonnois. Et de Clermont partit ledit duc Loys, et s'en vint à son duché de Bourbonnois, à Souvigny, où il arriva deux jours devant Noël, l'an de grace mil trois cens soxante trois, et de son aage l'an vingt huict. Car il avoit grande dévotion à deux corps saincts Maiol et Odille, gisans illec honorablement au prioré; et y séjourna volontiers, pource que c'estoit l'une des bonnes villes de son pays. Et là vindrent par devers luy ses chevaliers et escuyers, qui bien sçeurent sa venue, au jour de la feste, moult lies et joyeux du repairement de leur seigneur. Et vint là messire Griffon de Montagu, et messire Guyon, frères, messire Guichart Daulphin, le sire de Chastelmorant et de la Palisse, le sire de Chasnentes, messire Guillaume de Vichy, sire de Bussech, le sire de Chastel de Montaigne, messire Lordin de Saligny, messire Regnault de Basarne, le sire de Champroux, et maints autres chevaliers et escuyers du pays de Bourbonnois. Et n'estoit point de bonne heure né qui n'y venoit. Et à la ville de Souvigny le jour de Noel, lendemain et l'autre, fut mené la plus grande vie que l'on pourroit faire; et le quart jour des festes dit aux chevaliers le duc en riant: « Je ne vous veux » point mercier des biens que m'avez faits. Car » si maintenant je vous en mercioys vous vous en » voudriez aller, et ce me seroit une des plus » grandes desplaisances que je peusse avoir: car

Digitized by Google

» depuis sept ans je ne fus aussi allie comme je » trouve entre vous. Car je suis en la compagnie » où je veux vivre et mourir; et vous prie à tous » que vous vueillez estre en compagnie le jour » de l'an en ma ville de Moulins, et là je vous » veux estrenner de mon cœur et de ma bonne » volonté que je veux avoir avec vous. Et veux » aussi que m'estrenniez au plaisir de Dieu, car » j'ai espérance de me gouverner par vous et par » vostre bon conseil ès choses qui toucheront mes » pays et le bien de ce royaume, èsquelles je me » veux employer à mon pouvoir, à vostre bon » ayde, en vous priant si acertes comme plus » puis, que vous me vueillez ayder à recouvrer le » temps que j'ai perdu, et bouter avant l'hostel » dont je suis sailly : car j'ay le cœur et le vouloir » de non estre oiseux; et de cecy je vous prie avec » les autres biens que m'avez faits, que vous me » vueillez ayder : car je veux vivre et mourir avec » vous, et je pense qu'aussi faictes vous avecques » moy. Et pour le bon espoir que j'ay en vous » après Dieu, d'oresnavant je porteray pour de- » vise une ceinture où il y aura escrit un joyeux » mot, ESPÉRANCE. » A celle heure les belles parolles du duc finées, la baronnie qui là estoit, chevaliers et escuyers, ploroient de joye, en disant : « Benoist soit Dieu, car nous avons sei- « gneur et maistre bon. »

CHAPITRE III.

Comment le duc de Bourbon donna à plusieurs chevaliers son Ordre de l'Escu d'Or, le jour de l'an : et comme Chauveau où le duc estoit logé, lui presenta le livre *Peloux* qu'il avoit faict contre les nobles, et qu'il en feist.

L'an qui couroit, mil trois cens soixante trois, comme dit est, advint que, la veille du jour de l'an, fut le duc Loys en sa ville de Moulins, et sa chevalerie après luy, et se logea en ladicte ville en l'hostel d'un de ses bourgeois, appellé Huguenin Chauveau, qui estoit grand procureur de Bourbonnois. Et le jour de l'an bien matin se leva le gentil duc pour recueillir ses chevaliers et nobles hommes pour aller à l'eglise Nostre-Dame de Moulins. Et avant que le duc partist de sa chambre les vint estrenner d'une belle Ordre qu'il avoit faicte, qui s'appelloit l'Escu d'Or. Et en celuy escu d'or estoit une bande de perles où il y avoit escrit ALLEN.

Et premier de celle Ordre fut estrené le seigneur de La Tour, messire Henry de Montagu, fils de messire Gillesselin, le second messire Guichard Daulphin, le tiers messire Griffon de Montagu, messire Hugues de Chastellux, l'aisné de Chastelmorant, le sire de Chastel de Montaigne, l'aisné de la Pallisse, messire Guillaume de Vichy, sire de Bussechs, messire Philippes de Serpens, messire Lordin de Saligny, le sire de Chantemerles, messire Regnault de Baserne, le sire de Champroux, le sire de Veaussé, le sire de Blot, messire Guillaume de la Motte, messire de Fontenay, du pays de Berry, et plusieurs autres chevaliers qui retindrent l'Ordre de l'Escu d'Or; et se tenoit chacun à moult honoré de le recevoir, et non sans cause. Et en baillant ledit Ordre commença à dire le duc de Bourbonnois à un chacun. « Mes- » seigneurs, ceste Ordre de l'Escu d'Or que j'ay » faicte, signifie maintes choses honnorables » pour tous chevaliers et autres, lesquelles je » vous diray après le service divin et que nous » aurons disné, afin que le jurons et promettons » tous ensemble. » De laquelle chose le merciérent moult humblement, et pour la responce de tous les chevaliers parla messire Guillaume Damès, Sire de Vichy, en partie. « Très-hault et » puissant prince, et nostre très-redouté sei- » gneur, véez cy vostre chevalerie qui vous mer- » cie très-humblement de la belle Ordre et grands » dons que vous leur avez donnés, lesquels ne » vous sçavent que donner à ce jour, fors qu'ils » vous offrent leurs corps et leurs biens, et ce que » Dieu leur a donné, quand vous plaira les re- » cevoir de bonne estreine à cestuy premier jour » de l'an, nonobstant qu'ils y sont obligés à le » faire : mais leur cœur est ferme et leur volonté est pareille. » Le duc Loys oyant les parolles du chevalier les mercia bien chèrement de leur très-bonne volonté, et leur dit plainement : « J'ay au » jourd'huy receu les plus belles estreines que » seigneur peust recevoir, quand j'ai receu le » cœur de si nobles chevaliers que je tiens que » vous estes, pour venir à l'intention que je dé- » sire. » Et sur ce se partirent; et alla le duc oyr messe, où en sa compagnie estoient huict barons, et bien jusques à quarante gentils hommes de nom. La messe célébrée, tint cour le duc avec ses barons; et luy revenu en la salle où il y avoit bon feu allumé, se présenta Huguenin Chauveau, et apporta un livre de demy pied de haut, qu'il avoit fait secrettement contre tous les nobles de Bourbonnois, chevaliers et escuyers, lequel Chauveau vint devant le duc disant : « Mon très redouté seigneur, vous estant » en Angleterre où vous avez demeuré longue

Digitized by Google

» saison, je me suis prins garde de vostre justice » et des faits de vostre pays, et ay mis en escrit » tous les tors faicts et desobéyssances que les » chevaliers, escuyers, et nobles d'arrière-fiefs » ont faict, qui sont si grands qu'ils ont confisqué » tous leurs biens, et aucuns en y a, le corps. Et » pour ce à ce jour de l'an, je le vous donne, et » vous faicts la plus belle offre qui vous fut faicte » depuis que vous vous partites d'Angleterre; » et ay mis sept ans à le faire; et s'appelle mon » livre *le Peloux*. Si vous prie, mon très-redouté » seigneur, que vous le faciez exécuter; et ce » sera un trésor à vous. » Le duc Loys de Bourbon qui escouta son hoste Chauveau, lui fit responce en telle manière : « Hoste, vous avez mis » longue estude et grande peine en sept ans que » j'ay demeuré en Angleterre à deffaire ma che- » valerie et la noblesse de mon pays; dont vous » avez fait comme œuvre de mauvais vilain; et » bien ressemblez la nature dont vous estes yssu : » car quand seigneur vous prend en son service, » veu l'estat dont vous estes, vous vous des cog- » noissez, et ne regardez point à la fin de vostre » commencement, que n'estes rien, sinon par le » prince esleu en tel office où il vous met. Et » quand est de ce, Cheauveau, que vous me dictes » que vostre livre *Peloux* soit exécuté, en bref le » sera faict devant vous. Certes il me semble que » vous n'avez mie descript en vostre livre les » biens que m'ont faict mes barons qui m'ont jetté » de prison, mais y avez mis les grandes haines » que vous avez à eux, comme telles gens de » vostre estat ont. » Finie la parole du duc, il prit le livre *Peloux* de la main de Chauveau entre ses mains, et appella ses barons et leur dit : « Mes amis, tirez vous près, venez et véez que je « feray de ce livre que cestuy hoste m'a présenté. » Lesquels y vindrent. Et adonc le duc rua le livre au feu, où il fut ars devant Chauveau, qui cuidoit obtenir audience contre les nobles pour les faire destruire; dont les chevaliers et escuyers mercièrent humblement le duc de la grande franchise qu'ils véoient en lui. Et fèit cecy si franchement que la renommée en dura tant qu'il vesquit, et en durera cent ans après sa mort. Et grande liesse fut à tous ses barons, car plusieurs y en avoit qui se doutoient.

CHAPITRE IV.

Comment le duc de Bourbon exposa la signifiance de l'Escu d'Or aux chevaliers, et messire Philippe de Serpens parla pour tous, et le duc repliqua aux parolles.

Pour la solemnité du jour de l'an, après la messe s'assit le duc à table, et fut grand le disné et plain de joye, de la noble chevalerie et escuirie qui là estoit; et après disné, graces dictes à Dieu, prononça le duc Loys de Bourbon à ses barons et chevaliers de l'Ordre de l'Escu d'Or, lequel avoit un bel chappel verd en sa teste, et dist : « Messeigneurs, je vous mer- » cie tous de mon Ordre qu'avez prise après ma » venue d'Angleterre, et vous veux dire que » l'Ordre signifie et porte. Ladicte Ordre signifie » que tous nobles qui l'ont et qui le portent, » doivent estre tous comme frères, et vivre et » mourir l'un avec l'autre en tous leurs besoins, » c'est à sçavoir en toutes bonnes œuvres que » chevaliers d'honneur et nobles hommes doi- » vent mener. Et outre qu'ils ne soient en lieu à » ouyr blasphémer Dieu qui le puisse eschever. » Et prie à tous ceux de l'Ordre qu'ils vueillent » honorer dames et damoiselles, et ne souffrir en » ouyr mal dire : car ceux qui mal en dient font » petit de leur honneur; ils dient d'une femme, » qui ne se peut revancher, ce qu'ils n'oseroient » dire d'un homme; dont plus en accroist leur » honte : et des femmes après Dieu vient une » partie de l'honneur de ce monde. Le second » article de cet Ordre si est : que ceux qui le por- » tent ne soient jongleurs ne mesdisans l'un de » l'autre, qui est une laide chose à tout gentil- » homme : mais porter foy l'un à l'autre comme » il appartient, à tout honneur et à chevalerie. » Eh mes amis! dit le duc, au travers de mon » Escu d'Or est une bande où y a escript : *Allen*, » *Allen*, c'est-à-dire, allons tous ensemble au » service de Dieu, et soyons tous un en la def- » fense de nos pays, et là où nous pourrons trou- » ver ou conquester honneur par faict de cheva- » lier. Et pour ce, mes frères, je vous ay dit que » signifie l'Ordre de l'Escu d'Or, laquelle un cha- » cun à qui je l'ay baillée le doit jurer et promet- » tre de le tenir, et moy le premier. » Lors s'age- nouillèrent les chevaliers tous devant luy, et luy dirent que c'estoit la plus belle Ordre dont ils ouyssent mais parler; et le remercièrent moult humblement de ce qu'il luy avoit pleu les mettre en ce nombre de son Ordre; et luy firent tous le serment en sa main, et les serments

Digitized by Google

faicts parla un chevalier de Bourbonnois nommé messire Philippe des Serpens, un des vaillans chevaliers de ce royaume qui dist au duc: « Très-hault, très-puissant prince et nostre » très-redouté seigneur, véez cy vostre chevalerie qui est tant lye et joyeuse que au monde » pourroit estre, de la grace que Dieu leur a » faicte, qui les a ostés des ténèbres où ils » avoient demeuré quinze ans. Et regracient » Dieu qui leur a donné la voye d'honneur et » de clarté. » Et sur ce respondit le duc Loys à messire Philippe des Serpens: « Je remercie » à mes bons loyaux serviteurs les choses qu'ils » me dient : mais nonobstant la douleur et » courroux qu'ils ont eu de ma demeure, se » sont montrés bons et féaux subjects : car » j'avois en mon pays plus de douze places qui » destruyoient mes hommes, lesquelles vous » avez délivrées de mes ennemis, dont je vous » sçay bon gré; et sont cestes: Verrières, Bleth, » Veros, le Bourg des Barres, Sainct Amand, » Lailhier, Montrond, Sainct Germain le Puy, » Peffo, les Borbes, Bourg le Comte, Baignols » et Chantemerle. Ausquelles places vous tous » mes loyaux serviteurs et subjects, vous estes tellement employés en mon absence, que » la plus grand part d'icelles ont esté délivrées, » moy estant prisonnier. A laquelle délivrance » vous, beau cousin, messire Guichard Dauphin, et messire Griffon de Montagu, le » sire de Chastelmorant, messire Erard de » l'Espinace, messire Lordin de Saligny, Damès » de l'Espinace, le sire de Giffé, le sire de Blot, » et messire Guillaume de la Monthe, avez puissamment aidé; lesquels vous autres icy nommés, aviez tousjours gens à vos maisons pour » vostre garde et deffence du pays, et les autres » chevaliers et escuyers bien à vostre commandement qui vous servoient pour la vaillance » de vous; et avez tant faict dont je suis tenu à vous. » De celle parole se hontoient les chevaliers; et dirent qu'il commandast, car ils estoient prests d'obéyr.

CHAPITRE V.

Comme le duc de Bourbon manda ses gens pour prendre certaines places en son pays que les Anglois tenoient. Comment pour l'honneur de Dieu il faisoit la feste des Roys.

Le duc qui veit et cogneut la bonne volonté de ses nobles hommes, leur dist encores: « Mes » amis, je n'ay trouvé en mes pays que trois places qui me sont bien encores sur le cœur, c'est » à sçavoir la Roche sur Allier, qui fait tant de » maux comme vous sçavez, car elle occupe la » rivière de Loire. » L'autre des places estoit Beauverne, où les Anglois avoient compassé une fosse nommée Enfer. Et là ils jettoient les gens qui ne se pouvoient ou vouloient rançonner. Et la tierce si estoit Mont-Estoch, où il n'y avoit que lieue et demie de l'une à l'autre; et des Anglois qui tenoient les places en estoient capitaine le Bourg Camus et Guillaume Pot, qui là estoient demeurés dès l'heure que le prince de Galles passa par France. « Si vous » requiers (faict le duc) mes très-vrais bons serviteurs et subjects, que le quinziesme jour » après la feste des Roys, vous vueillez estre ensemble atout la puissance de Bourbonnois, » chevaliers et escuyers, et autres gens de » guerre, pour aller en aucun lieu où je me veux » employer en ma venue en vostre bonne compagnie, et je vous départiray tieux biens que » Dieu m'a donnés. » Adonc les chevaliers le remercièrent humblement, et lui dirent: qu'ils estoient appareillés à accomplir son bon vouloir, et vivre et mourir à son bon commandement, et qu'ils avoient assez de biens à despendre à son service. Si les commanda le duc à Dieu; et eux pris congé de luy se partirent et s'en allèrent amasser leur assemblée. Et demeura le duc Loys à Moulins, qui feit faire habillements secrets et amasser gens à foison, et vaisseaux pour aller assieger ladite Roche qui estoit au milieu de la rivière d'Allier, et aussi eschelles, et ordonna trois vaisseaux en chastellets. Ces gens partis de cour, vint le jour des Roys où le duc de Bourbon feit une grande feste et lye chère. Et feit son roy d'un enfant en l'aage de huict ans, le plus pauvre que l'on trouva en toute la ville, et le faisoit vestir en habit royal, en luy baillant tous ses officiers pour le gouverner, et faisant bonne chère à celuy roy pour révérence de Dieu : et le lendemain disnoit celuy roy à la table d'honneur. Après venoit son maistre d'hostel qui faisoit la queste pour le pauvre roy, auquel le duc de Loys de Bourbon donnoit communément quarante livres pour le tenir à l'escolle, et tous les chevaliers de la cour chascun un franc, et les escuyers chascun demy franc: si montoit la somme aucunes fois près de cent francs, que l'on baillait au père ou à la mère pour les enfans

Digitized by Google

qui estoient roys à leur tour, à enseigner à l'escolle sans autre œuvre, dont maints d'iceux en vivoient à grand honneur. Et ceste belle coustume tint le vaillant duc Loys de Bourbon tant comme il vesquit. Le lendemain des Roys, feist le duc Loys de Bourbon, l'ordonnance des officiers qu'il vouloit avoir en son hostel. Et premièrement de son corps, et entre les autres prist messire Jean de Mouret, qui estoit un sage chevalier, vieil; si le retint son maistre d'hostel; et messire Goussot de Thory pour son conseiller, et Voult Barbarie (qui l'avoit servy en Angleterre) pour son escuyer tranchant, et qu'il portast son pennon, et le sire de Champ-Ropin escuyer d'escuirie; et son pannetier, un escuyer appelé Jean Confes. Et feist de ses offices un chascun double, et haussa son estat bel et grand, non myc comme on le faict aujourd'huy, mais par bel arroy et bonne mesure; et retint un chevalier qu'il aymoit moult, pour les belles conditions dont il estoit plain et pour les grands biens que le duc en avoit ouy dire, et l'envoya querre, et le feist son mareschal, et l'appelloit on messire Jean de Laye, qui le servit moult longuement et honorablement; et ne feist myc grande retenue de gens pour aller celle fois.

CHAPITRE VI.

Comment la Roche sur Allier fut prise par le duc et ses capitaines, Beauvoir où estoit Enfer et Mont-Escot, et l'ordonnance qu'il feist.

Le temps de quinze jours que le duc de Bourbon ot ordonné à ses gens de venir par devers lui, ils n'y faillirent myc: mais à celuy jour furent tous montés et armés moult gentement. Si alla une partie à Moulins, l'autre à la Ville-Neufve aux Breschars, et l'autre entre Belle Perche et Baignols. Le second jour après feit mettre le duc de Bourbon son mareschal, messire Jean de La Haye, messire Lordin de Saligny, Damès de l'Espinace, Bonnin Buret, pour les mander devant ès vaisseaux en chastellets; et au cousté en terre, messire Griffon de Montagu, le sire de Chastelmorant, messire Guillaume de La Monthe, le sire de Blot, messire Erard de l'Espinace. Et de l'autre costé deçà Baignols estoit le duc Loys et sa bannière, et grande foison de chevalerie qui avoient navire pour aller à la place quand ils vouloient. Et ne demeura le duc et sa compagnie que trois jours devant la Roche d'Allier qu'elle ne fut prise par force, et morts et pris tous les Anglois qui estoient dedans, et ladicte place rasée, dont la muraille y pend encore; et au partir de là se retirèrent tous ensemble à la Ville-Neufve aux Breschars; et eux tous ensemble estoient moult lyes et joyeux de ce qu'avoient exploité; et dirent au duc leur seigneur qu'il leur avoict fait une belle délivrance; et leur respondit adoncques le duc: « Messeigneurs, nous n'avons rien fait si nous ne » faisons encore mieux. Nous avons encores » ici deux autres places, l'une appelée Beauvoir, et l'autre Mont-Escot, que tient Le » Bourg Camus; et ont fait une fosse à Beauvoir, que quand ils ont prins aucuns prisonniers qui ne se veulent ou peuvent rançonner, ils disent: Menez-les en enfer. » Et là estoient jettés en celle fosse plaine de feu, de quoi le monde estoit si espouvanté que quand aucun estoit prisonnier, il bailloit ce qu'avoit vaillant pour peur d'estre jetté en enfer. Pour ce requist le duc Loys à celle compagnie que tous tirassent celle part, qui luy respondirent: « Nostre très-redouté seigneur, nous » sommes prests d'aller où il vous plaira, et ne » désirons autre chose; mais nous vous prions » humblement qu'il vous plaise que vostre personne n'y aille point, car ce seroit trop d'honneur à eux, à telles gens que ce sont, qu'un tel » prince que vous estes y deust aller, car ils sont » excommuniés de sentence du pape, et sont » gens de compagnie et sans advcu. Mais s'il » vous plaist, vous ordonnerez d'entre nous que » allions là. » Adonc le duc leur accorda, et à grand peine, comme celui qui tousjours vouloit estre avec eux. Si fut ordonné que messire Lordin de Saligny (qui avoit tousjours gens) le sire de Chastelmorant, messire Erard de l'Espinace, et maints autres iroient là, et que le duc se retrahiroit à Moulins, ensemble messire Guichard Daulphin, messire Henry de Montagu, et messire Griffon son frère, messire Guillaume de Vichi, messire Guillaume Damès, messire Philippe des Serpens et autres chevaliers de son hostel, pour avoir advis et conseil sur tous les grands affaires qu'avoit le duc après sa venue en son pays, et les autres dessus nommés iroient devant les places, et ainsi fut ordonné pour non perdre temps. Et s'en alla le duc à Moulins, et les capitaines avec leurs gens devant les places, lesquelles assiegerent;

Digitized by Google

et furent prises par force en onze jours, et morts tous ceux qui estoient à Beauvoir, excepté le capitaine nommé Le Bourg Camus, lequel ils menèrent à Moulins, et les autres furent jettés en leur enfer. Et vindrent les nouvelles au duc, dont il fut moult estouy et tout le pays, par manière qu'il sembloit que Dieu y fust. Après la prise des places, allèrent les capitaines devers le duc à Moulins, qui les receut liement, et en leur présence feist de belles ordonnances; tout premièrement quatre chevaliers pour l'ordonnance de ses affaires et de son pays, qui furent esleus : premier, messire Jean le Bastard de Bourbonnois, sieur de Rochefort, messire Philebert de l'Espinace, messire Pepin Chaillon. Et lors feist le duc le mariage de messire Jean le Bastard, et de la fille messire Pepin, qui depuis a esté appellée dame de Rochefort. Le quart chevalier on nomma messire Goussot, sire de Thory. Et estoient iceux chevaliers moult vieils, et ne suivoient plus les armes. Et retint messire Lordin de Saligny, qui estoit un appert et vaillant chevalier, pour son compagnon d'armes, et tous les autres chevalier retint pour soi, quelque part qu'il allast en armes, qui depuis ne faillirent d'estre en sa compagnie, en tous ses faicts qui ont esté grands.

CHAPITRE VII.

Comment le duc de Bourbon alla à Paris vers le roy Charles, et la duchesse sa femme.

Le roy Charles de France, fils du roy Jehan, quand il sceut comme le duc Loys de Bourbon, duquel il avoit la sœur à femme, avoit, après sa venue d'Angleterre, recouvré ses places par faict d'armes, et tenoit moult belle compagnie de chevaliers et d'escuyers, fut moult joyeux de ces nouvelles, comme celuy qui en avoit bien besoing; et luy manda un sien escuyer d'escuirie nommé Philippot de Santucilh, par lequel luy manda : que sur tous les plaisirs que le duc de Bourbon luy pourroit faire, qu'il fust par devers luy à la feste de la Chandeleur. Si s'excusa le duc, car il ne pouvoit nullement, pource qu'il avoit fiancé (comme le roy sçavoit) la fille au comte Dauphin, qui de droit devoit estre comtesse de Forests. Nonobstant ce que messire Regnault de Forests eust vendu la comté au duc d'Anjou, pourtant ne laissa pas le duc Loys de Bourbon à tenir sa promesse de mariage. Et recouvra depuis le duc la comté de Forests par ses beaux services qu'il feit au roy et au duc d'Anjou son frère. Et prestement se porta le duc de Bourbon pour aller espouser la duchesse sa femme; et furent les espousailles et nopces au Dauphiné d'Auvergne, en la ville d'Arde; et se hastoit fort le duc d'aller au roy : mais après le tiers jour de ses espousailles revint un chevalier de par le roy luy apportant une lettre de créance. Et le duc ouye la créance du chevalier, et les lettres leues, comme le roy luy prioit et requeroit qu'il se hastast à venir en cour devers luy, et qu'il feist venir la duchesse sa femme, pour accompagner et demeurer avecques la royne, ainsi le feist comme le roy luy manda, qui en fut moult lye quand il les veit en son hostel; et demeura la duchesse longuement avecques la royne, nonobstant ce que le duc allast tousjours en armes pour le bien du royaume.

CHAPITRE VIII.

Comme messire Loys de Sanxerre dist au duc de Bourbon qu'il parlast au roy d'aller devant Saincte-Sévère.

Demeurant le duc de Bourbon avec le roy à Paris, advint que messire Loys de Sanxerre, et messire Jean de Villamme qui sentoient le duc Loys moult chevaleureux, luy requirent qu'il pleust au roy de le mander à Saincte-Sevère qui destruisoit Poictou, Berry, et Bourbonnois, et eux avec luy : mais la royne voult en leur respondant qu'il attendist son connestable qui estoit en Espaigne, lequel y avoit envoyé querre, et jetté de prison : mais à eux dit le roy, qu'il luy sembloit bon, si bien meist garnison sur le pays pour réparer au mal que faisoient les Anglois estans à Saincte-Sévère. Si fut ordonné de par le roy : que le duc de Bourbon bailleroit à messire Loys de Sanxerre cent hommes d'armes, chevaliers et escuyers, pour aller fournir les frontières de Berry; et ainsi fut faict. Si se partit messire Loys de Sanxerre de Paris, et alla garnir les frontières, et quarante hommes d'armes des gens au duc de Bourbon à Bonnières, et à Oursan (qui est un prioré) en meist autres quarante, et dix hommes à Borthenoux, et dix à Ponnière, et messire Loys de Sanxerre meist de ses gens en establye à Puyagu, des meilleurs qu'il eust, dont ceux de Saincte-Sévère n'osèrent depuis

Digitized by Google

chevaucher ès pays dessus nommés, sinon un Anglois grand advanturier, qui s'appelloit Michellet la Guide, qui vint chevaucher de bois en bois luy septiesme, jusques à Souvigny près des portes. Et un bien matin comme à heure de tierce, Michellet rencontra au dehors un gentilhomme de Bourbonnois, frère du prieur de Souvigny, monté sur un bel coursier, avec un autre pareillement monté, et nommoit-on l'escuyer Lancellot de Chanillach père de la Renaude, que tous deux furent pris : mais en s'en retournant Michellet avec sa prise, il fut rencontré des gens au duc de Bourbonnois qui alloient d'une garnison à autre, et pouvoient estre huict : messire Guichard de Chastelmorant, Jean son frère escuyer, Perrin du Scel, Oudin de Roullat, et autres quatre gentilshommes, qui destroussèrent Michellet la Guide, et de faict le prist Jean de Chastelmorant.

CHAPITRE IX.

Comment le connestable Claiquin, et messire Loys de Sanxerre eurent un peu de noise pour la prise du mareschal d'Angleterre.

En celuy termine courut le bruit en Berry, comme le bon connestable de France nommé Bertrand du Guesclin, *aliàs*, Claiquin venoit d'Espagne vers le roy en France, et seroit gent en grande puissance pour amener avec luy en s'en revenant pour combattre les Anglois qui avoient esté devant Paris. Et estoit leur capitaine messire Robert Canolle. Et lors messire Loys de Sanxerre, qui sceut le connestable devoir combattre contre les Anglois, deffeist toutes ses frontières, et les mena après ly, ensemble les gens du duc de Bourbon et tous autres, et fina de tirer jusques il vint à Vendosme ; et là où il se disnoit l'y vindrent nouvelles que les Anglois n'avoient osé attendre le bon connestable à Pont-Vilain, mais s'enfuyrent une partie à messire Robert Canolle à Derval. Le mareschal d'Angleterre appellé messire Vaultier se cuidoit retraire à l'abbaye de Sainct Maur sur Loyre : mais il rencontra messire Loys de Sanxerre avec les gens du duc de Bourbon et les siens, près l'abbaye du Vas ; et se bouta le mareschal dedans se cuidant sauver, où illec ot faict de belles armes à le prendre. Si furent tous les Anglois morts ou prins, bien le nombre de trois cens combatans, et le mareschal d'Angleterre prisonnier, qui fut prins par messire Jean d'Azay sénéschal de Tholouze. Et environ trois heures sur le vespre, survint le connestable de France en bataille ordonnée qui les chassoit, et veit la desconfiture des Anglois, dont il fut moult courroucé qu'il n'y avoit esté, et demanda qu'estoit devenu le mareschal d'Angleterre. L'on luy dist qu'il estoit prisonnier entre les mains de messire Loys de Sanxerre. Si luy manda le connestable par le seigneur de Mailly qu'il luy envoyast le mareschal d'Angleterre, car il luy appartenoit, comme il disoit, à cause de son office. A laquelle parolle respondit messire Loys de Sanxerre : que le mareschal estoit prisonnier d'un très-gentil chevalier, et qu'il ne luy feroit point de tort. Le sire de Mailly parla orgueilleusement, disant, que le connestable auroit le prisonnier, et courrouceroit celuy qui l'avoit pris. Et reprit la parole messire Loys au sire de Mailly : que ce n'estoit mie guerdon à payer telles gens comme le chevalier estoit. Et prestement dist à messire Jean d'Azay présent, le sire de Mailly : qu'il amenast son prisonnier. Pourquoy meust un peu de riotte entre le connestable à sa venue, et messire Loys de Sanxerre, et ne parlerent point ensemble d'une pièce.

CHAPITRE X.

Comment Anglois furent desconfits devant Bressuire en Poictou, par messire Loys de Sanxerre, et comme le connestable prist la bastie de Saint-Maur sur Loyre.

Un chevalier nommé messire Jean de Troux, qui avoit herdié et sçavoit où ils s'estoient retraicts par advis, s'en vint à messire Loys de Sanxerre, et lui dist : « Monseigneur (faict-il) » si vos gens ne fussent las et gastés, je vous en» seignasse la plus belle adventure que vous » eussiez, passé a long-temps ; car j'ai veu bien » trois cens combatans qui sont eschappés de » Pont-Vilain pour la paour du connestable, et » se sont boutés en une meschante ville nommée » Coursillon ; il n'y a d'icy que quatre lieues. » Adonc luy demanda messire Loys, s'il le guideroit bien. « Certes, monseigneur, si, » dist le chevalier. Lors manda messire Loys de Sanxerre aux capitaines de sa compagnie, que tous montassent à cheval secrettement, et veinssent en une place qu'il leur montra, où ils trouveroient luy et son estendard. Si obéyrent à son commandement ; puis se meist à chemin toute la nuict, et se trouva après minuict

Digitized by Google

à Coursillon, où le chevalier les mena; et ne trouva point les Anglois, car n'avoit mye deux heures qu'ils s'estoient de là partis, et s'enfuyoient comme gens qui sçavoient bien que l'on les chassoit, et fuyoient en Poictou en une ville que l'on disoit Bressuire, à laquelle ville vindrent les Anglois pour cuider entrer dedans, et barguygnoient fort à ceux de Bressuire qu'ils les recueillissent; et à celuy barguygnement vint messire Loys de Sanxerre et sa gent à la croix dessus Bressuire, qui est loing de trois traicts d'arc. Quand les Anglois veirent François d'eux approcher, requirent fort à ceux de la ville qu'ils les meissent dedans, qui n'en voulurent rien faire. Et ce voyans les Anglois, ils se trahirent ensemble en un parquet qui estoit devant la porte. Lors messire Loys de Sanxerre avec les gens de Bourbonnois et les siens, vindrent mettre pied à terre entour le parquet; et les combatirent fort; et là y eut faict de belles armes; car les Anglois se deffendirent fort, et ils furent fort assaillis, car les François empririent la besongne si acertes, qu'ils gaignèrent le parquet où ils entrèrent par force, et se combatirent les uns aux autres. Mais en ce poignis furent tous morts les Anglois, sans en eschapper nul plus hault de quatre. Et après celle desconfiture ne tarda pas trois heures que le connestable de France survint, atout grand gent, en la place dont messire Loys de Sanxerre s'estoit party, c'est à sçavoir à la croix devant Bressuire, qui fut dolent et courroucé, de ce qu'il n'avoit esté à celle destrousse; et tourna tout court luy et ses gens pour aller prendre la bastie de Sainct Maur sur Loyre que tenoient les Anglois, qui pouvoient estre quatre cens combatans, et destroussoient le pays. Le connestable estant devant la bastie, voulurent faire les Anglois traicté à luy, d'eux en aller, et laisser le lieu, mais ne voult leur accorder pour le courroux qu'il avoit que jà deux fois ne les avoit trouvés; et feist assaillir le fort de toutes parts; et ly le premier estoit au front devant. Et tant s'efforça, à l'ayde de ses gens, qu'il prist la bastie de Sainct Maur, à force d'armes et d'assaillir, et fut délivré le pays d'icelle gent, qui l'adouloroient souvent et qui fut desconfite. Messire Loys de Sanxerre qui ne vouloit mye estre oyseux, avec les gens de Bourbonnois et autres s'en alla tirant à la Ferté Saincte-Fosse entre Berry et Orlienois, où estoient aussi Anglois qui faisoient moult de maux; et pouvoient bien estre deux cens combattans. Et si aigrement combatit messire Loys à l'ayde des siens celle place, que à force elle fut prise; et là messire Loys feist faire de belles charbonnées, car il en estoit bon maistre.

CHAPITRE XI.

Comment le roy de France feist de belles ordonnances sur le faict de ses guerres et de ses pays, et comment le duc de Bourbonnois et le connestable s'entr'aymoient.

Le roy Charles qui bien sçavoit les belles armes que son connestable de France, et messire Loys de Sanxerre avec leurs gens, faisoient chascun jour, en augmentant son honneur, qu'ils avoient prises plusieurs places sur les Anglois, et les eurent morts et desconfits, les manda pour faire et ordonner aucunes belles ordonnances et bonnes sur le faict de ses guerres et de son pays, qui depuis durerent bien longuement. Et fut le vouloir du roy de bailler les charges à chascun selon qu'il devoit avoir. Premièrement bailla au connestable de France, quand il fut venu, mille et cinq cens hommes d'armes, de quoy il auroit en ce nombre l'un des mareschaux et le maistre des arbalestriers. Et fut ordonné le duc Loys de Bourbon à huict cens hommes d'armes et deux cens arbalestriers, qui estoit le nombre de mil combatans; et avec le duc estoit le comte de La Marche. Messire Loys de Sanxerre ot en charge cinq cens hommes d'armes. Ordonna aussi le roy cinq cens hommes d'armes sur la frontière de Calais, que ot en conduicte le sire de Sempy. Et encores fit le roy une ordonnance: que le duc Loys de Bourbon et le connestable ensemble auroient la charge de la duché de Guyenne. De rechef ordonna le roy que, au jour de Noël venant, tous les seigneurs, capitaines et officiers se trairoient devers luy à celle feste, pour estre grandement accompagné de chevalerie, et aussi pour bailler les ordonnances que chascun devoit faire pour l'année. Et commanda le roy que toutes gens fussent sus à l'issue de mars. Et ordonna les trésoriers des guerres à un chascun selon qu'il estoit, pour payer de mois en mois. Si fut baillé pour trésorier au duc de Bourbon et au connestable, le Flament; et aux autres capitaines certains trésoriers. Et fut conclud que l'on payeroit les gens d'armes de mois en mois, jusques à cinq mois que l'hi-

Digitized by Google

ver venroit, qu'on asserroit les frontières, et que la grande puissance se retrairoit. Les ordonnances accomplies, le duc Loys de Bourbon regardoit amiablement messire Bertrand de Claiquin connestable de France, et l'aimoit moult, pource que ledict connestable estoit repairé d'Espagne, où il avoit vengé la mort de la royne d'Espagne sœur au duc Loys, que le roy Pietre son mary ot faict mourir, laquelle estoit une très-dévote et sainte dame. Et l'aymoit le duc aussi pour la bonne chevalerie dont plain estoit le connestable; et pareillement le connestable aymoit le duc, et ainsi s'ent'raymoient de saint amour, car le duc de Bourbon aymoit honneur et tous vaillans chevaliers.

CHAPITRE XII.

Comme par le duc de Bourbon, le connestable, messire Bertrand et messire Loys de Sanxerre, fut prinse et gagnée Saincte Sévère en Lymosin.

En l'an de grace mil trois cens soixante et douze, tint le roy Charles à Paris la feste de Noël grande et solemnelle : car les capitaines de guerre et officiers vindrent par devers le roy, ainsi comme ordonné estoit; et à celuy jour servit le connestable de France (la verge en la main et le chapperon hors de la teste) le roy à table, et aussi feirent les mareschaux, le maistre des arbalestriers, et chascun selon son endroit. Et fut l'ordonnance tenue, de servir en cour jusques après le jour de l'an, et le jour de l'an passé feurent prononcées les ordonnances devant dites : et que chascun capitaine deust aller où il estoit assigné. Et pleut au roy que le duc de Bourbon, le connestable, messire Bertrand, messire Loys de Sanxerre, et toute la puissance iroit en Guienne devant la cité de Poictiers, chef de Poictou, laquelle tenoient les Anglois. Ce entendu, le duc Loys de Bourbon respondit (oyant le roy) à ceux qui prononçoient : qu'à son advis il luy sembloit que le premier voyage qu'ils devoient faire, c'estoit devant Saincte-Sevère et puis à Poictiers; et les raisons pourquoys disoit le duc : que nuls capitaines de guerre ne devoient rien laisser derrière eux qu'ils ne maynent tout par ordre; et Saincte-Sevère sied deçà Poictiers dixhuict lieues; si seroit bon d'y aller premièrement pour despecher chemin et non perdre le temps. Après le duc de Bourbon, parla le connestable de France qui dist « A Dieu le veut, » monseigneur de Bourbon dit vray; car tous » vaillans capitaines ne doivent rien laisser » chose de conqueste arrière dos; et en allant » à Poictiers nous verrons que les gars de » Saincte-Sevère voudront dire. » Lors prinrent concluement de chevaucher devant Saincte-Sevère et puis à Poictiers; et s'en alla chascun capitaine faire son assemblée. Et à jour nommé se vindrent trouver tous les seigneurs et capitaines sur les marches de Berry et Montluçon, et eux assemblés s'en allèrent devant Saincte-Sevère jusques au nombre de trois mille hommes d'armes, et huict cens arbalestriers genevois : et eux venus devant Saincte-Sevère à heure de prime, feist parler le connestable de France aux Anglois qui estoient dedans, qu'ils se rendissent; lesquels ne voulurent rien respondre. Adonc le duc de Bourbon, le connestable et messire Loys de Sanxerre eurent advis sur ce qu'en estoit de faire. Si dist le connestable : « A Dieu le veut, monseigneur » de Bourbon; puisque ces gars ne nous son- » nent mot, je loue que vous et vos gens ayez » une partie à vous tenir près des murs, et mon » frère de Sanxerre soit aussi avec ses gens en » un lieu, et moy avec les Bretons et autres gens » que j'ay, en l'autre, et soient les gars assail- » lis. » La parolle finie et le conseil déterminé, alla le duc de Bourbon en son costé, le connestable au sien, et messire Loys de Sanxerre au sien. Et comme en un coy s'entendissent, commença l'assault grand et fort. Or les Anglois tenans Saincte-Sevère, véans les François estre à siège devant eux, et qui jà s'approchoient des murs pour l'assault commencer, se fièrent en leurs forces : et pour plus estre asseurés de leur pouvoir, jurèrent lesdits Anglois en la main de leur capitaine, un serment tel : qu'ils se deffenderoient vigoureusement, et que de leur place ils ne se mouveroient où ils seroient établis, s'ils n'estoient morts avant qu'ils la perdissent. Si fut l'assault des François moult grand et bien ordonné, et du costé du duc de Bourbon vint son pennon auprès du mur, lequel portoit Jean de Chastelmorant; et prestement ensemble le pennon fut un bastard appellé Loys Verd, et Ploton de Chastelleux, bel escuyer, et messire Guillaume de Vichy; et le remenant du fossé fut plain de gens d'armes au duc de Bourbon. Et feirent quatre hommes d'armes la mine et profonds pertuys au mur, où bien peussent entrer trois hommes d'armes,

Digitized by Google

mais nul si osé d'y entrer, pour le repoussis de lances que les Anglois leur faisoient. Et de là jusques au coin de la ville estoit l'assault du connestable, qui estoit belle chose à veoir; car on y combatoit en six lieux en eschelles, et y avoit autres six mines. Mais maintenant, par le cousté du duc de Bourbon, furent ses gens qui dedans la ville entrerent tous les premiers; et par les autres mines du connestable et de messire Loys de Sanxerre entrerent moult de gens d'armes, pource que par les eschelles n'y pouvoit entrer nul, pour l'aspre et fort deffendis des belles armes que faisoient ceux de dedans. L'assault longuement et durement duré de toutes les trois parties, sembloit à chascun des seigneurs en leur assault, que leurs gens deussent les premiers entrer. Et là peut-on veoir fortement assaillir, et fierement deffendre; et ne prenoient garde de leurs gens qui sur les murs estoient rampés, jusques à tant qu'ils veirent les gens au duc de Bourbon eux entrés, jusques à deux cens, qui tirerent envers la monte où est le chastel, où l'une partie des Anglois se retrahirent; et pesle mesle ores entrerent ensemble le pennon et gens du duc de Bourbon, en tuant Anglois en desarroy. Et ainsi fut gaigné le chastel, et occis tous ceux qui furent attains. Et à l'heure les gens du connestable qui combatirent leur lez, et aussi ceux de messire Loys de Sanxerre, quand ils veirent le pennon dudit duc de Bourbon sur le chastel, accoururent à monter sur les murs de la ville, où les Anglois estoient chascun en sa garde sans eux mouvoir, comme ils l'avoient voué. Et est merveilleuse chose à conter, car les François estans dedans se combatirent main à main aux Anglois, qui pour mourir ne se vouloient partir de leur estre : mais là faisoient de belles armes en eux deffendans fierement; et dura celle meslée plus d'une heure. Mais Anglois ne peurent plus resister, ainçois moururent vaillamment chascun en sa garde. Et est verité que de toute l'establie des Anglois tenans Saincte-Severe, n'en eschappa que cinq seulement, le capitaine appellé Hennequin Foudrigay, autres trois et Robert de Meyenton que Chastel-Morant prit, lequel Robert s'advoua pour le duc de Bourbon, affermant qu'il l'avoit servy en Angleterre, quand il estoit en hostage, de ses provisions. Si le presenta Jean de Chastel-Morant au duc son seigneur, qui lui feit bonne chere en luy sauvant la vie, et messire Loys de Sanxerre feit mourir Foudrigay pour aucuns desplaisirs que luy avoit faicts à la tour de Venre. Et sçachent tous que l'un des beaux assaulx que l'on veit pieça en ce royaume ne gueres ailleurs, fut la prise de Saincte-Severe, mieux assailly et mieux deffendu.

CHAPITRE XIII.

Comme plusieurs places furent prises en Poictou par le duc de Bourbon et autres.

Saincte-Severe prinse, lendemain bien matin deslogerent les seigneurs pour tirer leur chemin devant Poictiers : mais ils oyrent dire qu'il y avoit une place près leur chemin de Poictiers appellée Bellabre, que tenoit Pacqueron, et estoit moult forte. Et quand l'on fut devant, on leur demanda ouverture. Ils se teinrent un peu : mais leur advis fut, par deliberation, qu'ils delivrerent les clefs de leur fort aux seigneurs, et rendirent la place. De là chevaucherent les seigneurs avec leurs gens devant Angle, qui ne s'osa tenir, mais feirent obéyssance. Et ce faict, tirerent les seigneurs à Chauvigny, qui est un tel chastel que chacun peut sçavoir, où ils demeurerent cinq jours, car le duc de Berry leur escript une lettre qu'ils l'attendissent; ainsi le feirent. Et vint le duc de Berry à eux au terme, à notable compagnie; et pendant ce ils besongnerent tellement, que Chauvigny se rendist, ou ils l'eussent prins d'assault; et le trouva le duc de Berry rendu quand il arriva. Les ducs de Berry et de Bourbon, le connestable, messire Loys de Sanxerre et leurs gens se deslogerent de Chauvigny, et allerent auprès de Poictiers. Et sembloit au duc de Berry que ceux de Poictiers luy obéyroient; si n'en feirent rien; et demeura là un jour et demy devant eux, bien le nombre de quatre mille hommes d'armes. Et sur ce eurent advis les seigneurs qu'estoit de faire. Si determinerent qu'ils iroient devant une grande ville, nommée Vivonne, pour eux là loger; si le feirent. Et le lendemain allerent à un bel chastel clamé Mortemar. Si fut assailly et pris d'assault, et le premier qui dedans entra fut un escuyer du duc de Bourbon que l'on nommoit Huguenin de La Terrasse. Et print iceluy Huguenin le nepveu de messire Aymery de Rochechouart, qui estoit seigneur dudit chastel de Vivonne. Et après la prise du chastel fut ordonné d'aller devant Nyort pour le cuider prendre qui pourroit. Si se deslogea-

Digitized by Google

on bien matin pour aller loger à Fontenay l'Abbatu, qui est au plus près, lequel on print par assault. Mais un chevalier capitaine d'Anglois, nommé messire Vaultier Spurton, qui bien avoit trois mille combatans, s'estoit mis dedans Nyort, lequel sçavoit la venue des seigneurs françois; et leur vint celuy messire Vaultier avec ses Anglois entre marests et leur fort presenter la bataille. Si allerent tous les seigneurs et gens d'armes là pour combatre : mais ne peut estre remede qu'il n'y eust grande perte : car les Anglois estoient en très forte place, et ne pouvoient François à leur aise joindre à eux; et demeurerent un jour et une nuict François et Anglois, les uns devant les autres. Et les seigneurs estans par telle forme qu'ils ne pouvoient assembler aux Anglois, pour les fors marescages où ils s'estoient fortifiés, leur vinrent nouvelles que le duc de Bretagne, à grand pouvoir, se venoit joindre avec les Anglois pour les combatre. Si eurent advis les seigneurs, par meure deliberation, que de là se partiroient pour luy aller au devant, car ils avoient plus cher le rencontrer que les Anglois; et s'allerent loger les seigneurs devant Fontenay-le-Comte, un des beaux chasteaux de Poictou, et des forts; et eux estans devant, il leur fut denoncé qu'une partie de la garnison de Fontenay estoit yssue pour aller gaigner sur François. Pour ce chevaucherent les seigneurs hastivement pour trouver la place despourveue, et ainsi le feirent : car il fut pris d'assault, et moult y eut gaigné dedans de richesses.

CHAPITRE XIV.

Comme la duchesse de Bretagne fut prise, et le duc de Bourbon la delivra. Et comment aucuns barons bretons s'allierent au roy, et comme le connestable desconfist les Anglois devant Chissech.

Quand les seigneurs eurent pris Fontenay-le-Comte, celle nuict mesme se deslogerent pour tirer jour et nuict à rencontrer le duc de Bretagne qui estoit logé à Breschesac où est le bel estang; mais quand il sentit la venue des seigneurs françois, il se deslogea à grande haste; et le faillirent les seigneurs à trouver. Et departit le duc des Bretons ses gens par les places. Et lors François (qui tousjours avoient nouvelles) partirent des marches de Poictou, et tirerent jour et nuict en Bretagne par devant Rennes la cité au duc. Et quand les seigneurs y parvinrent, ils trouverent que la duchesse de Bretagne estoit partie un peu avant qu'ils vinssent pour s'en aller à Vannes. Si manderent le duc de Bourbon, et le connestable à bien cinq cens hommes d'armes après; et la prirent à quatre lieues de là. Et fut prise la duchesse par les gens au duc de Bourbon et le connestable, laquelle s'escrioit assez quand elle veit le duc de Bourbon; et dist la dame au duc : « Ha! beau cousin, suis-je prisonniere? » Si respondit le duc de Bourbon : « Nenny madame, » car nous n'avons point de guerre aux dames, » mais nous avons bien la guerre au duc de Bre» tagne vostre mary, qui se gouverne estrange» ment envers le roy son droit seigneur, et faict » folle entreprise qu'il ne pourra mettre à fin. » Et lors feit le duc de Bourbon crier en l'ost, pareillement le connestable de France : que tout homme qui auroit rien prins de la duchesse, fust apporté en la place, sur peine de la hart. Si obéyst chascun à leur commandement; et prestement fut rendu tout à la dame duchesse de Bretagne ce qu'elle pouvoit avoir perdu, fors aucunes lettres d'alliance des Anglois et du duc de Bretagne, qui luy feurent trouvées, qui servirent bien pour le roy de France, et mal pour le duc de Bretagne, qui despuis n'eut voulu s'en servir. Et après le duc de Bourbon donna congé à la duchesse de Bretagne, luy et le connestable, et luy baillerent gens à la conduire pour aller seurement elle et ses biens à cinq lieues de là, à un sien chastel appelé Loheac : laquelle mercia moult humblement le duc de Bourbon de l'honneur que faict luy avoit, et que Dieu luy avoit faict belle grace, quand elle estoit escheue ès mains d'un tel chevalier que il estoit. Ainsi s'en alla la duchesse son chemin; et le lendemain deslogerent le duc de Bourbon et le connestable, ensemble messire Loys de Sanxerre, et s'en allerent devant Redon, qui estoit au sieur de Rieux, un bon vaillant chevalier preu'homme de Bretagne, lequel vint parler aux seigneurs en seureté devant sa place; et incontinent luy monstrerent les lettres des alliances que le duc de Bretagne avoit eu au roy anglois, dont il fut moult esbahy. Et dit plainement le sire de Rieux : que jamais ne serviroit le duc de Bretagne son seigneur, tant qu'il tiendroit celuy chemin contre le roy. Et après un peu, envoyerent le duc de Bourbon, le connestable et messire Loys de Sanxerre, au comte de Poinctievre la copie des lettres; dequoy

Digitized by Google

le comte s'esbahit moult fort de les veoir; et renvoya le comte de Poinctievre devers les seigneurs un des beaux chevaliers du duché de Bretagne, appellé Le Roux de Piedreuch, pour leur certifier que, tant que le comte de Poinctievre vivroit, ne serviroit le duc de Bretagne, à tenir la voye qu'il tenoit; et ainsi feist le bon seigneur de la Hunauldaye. Et pendant cecy apporta-on nouvelles au duc de Bourbon et au connestable, de par le roy, pour ce que jà estoit bien avant en la saison: que le duc se traist vers le roy, et que le connestable allast establir les places qu'ils orent prinses avec une partie des gens du duc de Bourbon. Si fut faict ainsi. Et mena le duc de Bourbon en sa compagnie au roy à Paris le seigneur de Rieux, qui despuis fut mareschal de France; et y mena aussi Le Roux de Piedreuch, et par le comte de Poinctievre et le seigneur de la Hunauldaye, tous à seureté. Et feist le roy grande feste et chere au duc de Bourbon, quand il le veit, pour les belles besongnes qu'il avoit faictes. Et tenoit jà le roy que la duché de Bretagne fust jà demy conquise. Le connestable s'en alla en Poictou mettre ses frontieres; et trouva une place appelée Chissech, qui moult de maux faisoit au pays; et y meit le connestable le siege en personne, et y fut près d'un mois; et à la fin d'iceluy mois, s'assemblerent les Anglois des garnisons voisines, et vindrent presenter la bataille au connestable de France qui s'estoit clos en son siege. Mais quand le connestable les regarda estre devant luy rangés pour combattre, il commanda à ses gens crier: « par terre! » et leur courre et assaillir en belle bataille; et ainsi le feirent. Et alla le connestable et ses gens en bon arroy les requerre loing de sa place plus d'une arbalestrée, et eut la victoire de la bataille. Et furent que morts que prins devant Chissech huit cens Anglois de la garnison de Nyort; et fut le pays de Poictou fort allegé d'ennemis; et assist le connestable les frontieres et s'en alla à Paris, pource qu'en celle saison estoit près de Noël, où il y eust moult grande chere. Et fut bien venu et lyement festoyé du roy et des autres seigneurs; car il estoit commune parole en cour, que luy et le duc de Bourbon avoient fort entamé et bouté les ennemis hors du pays de Bretagne et de Guyenne, par especial au comté de Poictou.

CHAPITRE XV.

Comme messire Loys de Sanxerre fut faict mareschal de France et comme le duc de Bourbon et le connestable allerent en Bretagne guerroyer par le commandement du roy, et quelles places ils prindrent.

Le roy de France (comme il a de coustume) tint les festes de Noël solemnelles, et après les festes ordonna ce qu'estoit à faire pour la saison advenir. Laquelle ordonnance fut: que le duc de Bourbon et le connestable iroient par conqueste en la duché de Bretagne, que le roy avoit moult à cœur. Et à celle feste de Noël fut mareschal de France messire Loys de Sanxerre, après la mort du mareschal d'Audenehan; lequel Sanxerre mareschal fut ordonné qu'il allast en Poictou sur les frontieres pour la guerre entretenir pour celle saison; et les autres seigneurs partirent en mars à aller parachever la conqueste de Bretagne; et fut leur assemblée à Angers au pont de Séez, de deux mille chevaliers et escuyers, et de huict cens hommes de traict. Et à Angers dist le connestable de France au duc Loys de Bourbon: « A Dieu le » veut! il y a à quatorze lieues d'icy un chastel, » l'un des beaux et des forts qui soit au du» ché de Bretagne, qui est au duc, et l'appelle» on Jugon; et s'il peut estre pris, le duc aura » faict une grande perte; car on dit en prou» verbe parmy Bretagne: que

Qui a Bretagne sans Jugon,
Il a chappel sans chapperon.

» Et je me suis pensé (faict le connestable) » que le duc qui est, n'aura advis d'y pour» veoir; si aurons bon loisir de l'avoir. » Adonc se partirent et allerent devant Jugon, où ils ne trouverent fors les gens de la ville, et le capitaine, appelé Robert de Guitry, qui avoit un fils le plus bel luycteur qu'on peust trouver, auquel Robert on monstra les lettres devant pourparlées. Si feirent tant les seigneurs qu'il leur rendit Jugon; et si bien l'eust voulu deffendre, si ne l'eust il peu à force tenir, car il n'y avoit nulles gens de deffence. De Jugon partirent les seigneurs, et allerent devant la tour de Bron, qui tost fut rendue au duc de Bourbon et au connestable; et d'icelle tour allerent poser les seigneurs le siege devant Tyntiniach, une petite ville qui estoit à messire Olivier de Mauny, lequel estoit dedans; et disoit l'on que c'estoit un des vaillans chevaliers de Bretagne

Digitized by Google

Par le compromy qu'ils orent ensemble, messire Olivier rendit sa place, et feit obéyssance au roy, et se mit avec le duc de Bourbon luy et sa puissance. De Tyntiniach allerent les seigneurs à Fougeres-la-Rons, où l'on faict les draps : et venus les premiers coureurs de l'ost, ceux de la ville yssirent, dont mal leur print, car d'iceux y eut bien de morts six vingts. Et entrerent les gens de l'ost avecques eux en leur ville ; ainsi fut Fougeres prise. Et de tire chevaucherent les seigneurs devant Dynan, qui est l'entrée de Bretagne Bretonnant, où dedans estoit messire Maurice de Treseguidys, le plus vaillant chevalier de Bretagne, car il fut l'un des chefs de la bataille des Trente[1], et avec luy estoit son nepveu le sieur de Prustallet. Et requirent les seigneurs à messire Maurice l'ouverture de Dynan; et luy monstrerent les lettres qui dessus ont esté dictes. Et sur cecy messire Maurice de Treseguidys qui avoit grand part en la ville, lui et ses postalles rendirent la ville de Dynan, au nom du roy de France, au duc Loys de Bourbon, qui retint messire Maurice et son nepveu de Prustallet, lesquels depuis l'ont honorablement et bien servy toute leur vie en tous les lieux où fut le duc de Bourbon ; et estoit messire Maurice de Treseguidys à pension du duc de Bourbon, dont le duc s'en tenoit bien honoré. Dynan rendu, se partirent les seigneurs et allerent à Saint-Mathieu-de-Fyne-Posterne, une grande ville sur la marine[2] regardant Angleterre. Et eux venus devant, la veirent un peu mal emparée. Si l'assaillirent prestement; et fut prise, et feurent les compagnons bien rafraischis. Et lendemain partirent de Saint-Mathieu et allerent devant un bel chastel nommé Cone, dont estoit capitaine un escuyer anglois nommé Jannequin Pel, qui ne voult pour rien rendre la place. Si fut asprement assaillie, et y ot faict un bel assault, et combatit Ymbert de Cuyèvre, escuyer du duc de Bourbon, en l'eschelle audit Jannequin Pel; et feirent de belles armes les assaillans et les deffendans : mais nonobstant leur deffence fut la place prise par forces d'armes, et Jannequin Pel prisonnier. Puis se partirent les seigneurs, et tirerent devant un bel chastel et d'une ville nommée Quimperlay, qui aux seigneurs fut tost rendue. Et de là se transporterent devant Quimpercorentin assez près de Bresth. Les seigneurs leur requirent ouverture ; mais ils ne voulurent, pource que le duc de Bretagne leur seigneur estoit à Bresth près d'eux, dont il se tenoient orgueilleux. Quand les seigneurs veirent ce, ils feirent la place assaillir, qui fut prise d'assault; et y moururent des gens de la ville une grande partie.

[1] Voyez sur ce célèbre combat la relation donnée par Froissart.

[2] Sur la côte.

CHAPITRE XVI.

Comme le duc de Bourbon, le connestable et le mareschal prirent les îles de Jarsée et de Grenesie devant Bretagne, et comme ils assiegerent Bresth, et quels mots mandoit messire Robert Canolle au connestable.

Le duc de Bretagne, qui sçavoit comme moult de ses places estoient perdues et véoit que les seigneurs le suyvoient de si près, se partit hastivement de Bresth, luy et la duchesse sa femme, sœur du roy Edouard, et s'en passa en Angleterre, et laissa dedans Bresth messire Robert Canolle. Les seigneurs cuidans qu'il fust encores dedans, partirent de Quimpercorentin pour aller devant Bresth, à vouloir donner la bataille au duc : et quand ils feurent là venus, ils trouverent qu'il estoit party : si assaillirent gens d'armes le havre, et gaignerent quatre vaisseaux, puis s'en retournerent à Quimpercorentin, qui estoit une place dont il véoit les isles de Jarsée et de Grenesie qui confrontent entre Angleterre et Bretagne, et faisoient grand mal aux seigneurs françois, qu'ils ne pouvoient passer : et sur ce eurent les seigneurs advis de faire armer les quatre vaisseaux qu'ils avoient gaignés au havre de Bresth et autres qu'ils tenoient à Sainct Mathieu, pour passer outre ès isles de Grenesie et de Jarsée. Et les vaisseaux appareillés, vouloient les seigneurs mander de leurs gens ès isles : mais le duc de Bourbon dict au connestable, au mareschal, et autres : que point n'estoit chose honorable si eux mesmes n'y alloient. A quoy le connestable respondit: « A Dieu le veut! monsei- » gneur vous avez raison.» Ce dict entrerent les seigneurs ès vaisseaux atout deux mille hommes d'armes et six cens hommes de traict, en grand peril, car les vaisseaux ne valloient gueres; et arriverent en l'isle de Jarsée, où il y a deux chasteaux, devant lesquels le duc de Bourbon et ses gens se meirent devant l'un, et le connestable et le mareschal avec leurs gens devant l'autre; et lendemain par matin les as-

Digitized by Google

saillirent, et print le duc de Bourbon le sien, où il séoit, par l'effort de ses gens; et le premier qui entra dedans fut Barbarie. La place prise se partit le duc et alla devers le connestable et le mareschal, qui encores n'avoient mye prinse leur place : mais ceux de dedans, quand veirent venir le duc de Bourbon avec sa puissance, se rendirent au connestable. Et de l'isle de Jarsée passerent les seigneurs en l'isle de Grenesie, où il y a un chastel qui ne s'osa tenir quand ceux qui le gardoient veirent les autres pris, et si estoit le plus fort; et promirent les gens des isles de Jarsée et de Grenesie d'estre bons et loyaulx au roy de France, comme ils feurent tant que le bon admiral de Vienne vesquit. Et feurent mis pour garde des isles de Jarsée et de Grenesie, messire Jean Hedangest, et Thibault son frère, à les rendre au roy ou son admiral : et de là repasserent les seigneurs à Quimpercorentin et à Hennebon où ils avoient laissé leurs chevaux et leur cariage; et là prirent les seigneurs leur advis ensemble, avec aucuns des barons de Bretagne : qu'il seroit une belle chose d'aller mettre le siége devant Bresth; car, comme ils affermoient, messire Jean de Montfort duc de Bretagne n'avoit guères plus rien en son pays sur la marine fors Bresth, et s'en estoit allé en Angleterre. Et sur cela feurent d'accord les seigneurs, et assiegerent Bresth, où estoit messire Robert Canolle à peu de gens demeuré en garnison. Et n'estoit pas ladicte place moult bien envitaillée (ainsi que l'on disoit); et pourprirent les seigneurs l'environ de Bresth par la terre, car ils n'avoient mye navire pour l'assieger par mer. Et demeurerent le duc de Bourbon, le connestable de France, messire Bertrand, et le mareschal messire Loys de Sanxerre, quarante jours devant Bresth; et en celuy temps pleut continuellement si fort, qu'oncques on ne veit choir tant de pluye, et au pays de Bretagne Bretonnant n'avoit nuls vivres pour chevaux, dont les seigneurs eurent grand' perte : et mesmes messire Robert Canolle n'avoit que manger dedans Bresth : mais mangea ses chevaux, et manda au connestable de France comme il se tenoit mal content qu'il ne pouvoit lever le siege que le duc de Bourbon luy et le mareschal tenoient devant Bresth, où ils l'avoient assiegé : mais pou y comptoit, pource qu'ils sçavoient que moult estoient affoiblis les chevaux de l'ost pour la pluye, et en ce se reconfortoit que aussi pou avoient les seigneurs à manger que luy, et que point ne s'effréoit de leur assault; et manda encores au connestable: « Vous m'avez faict manger mes chevaux » en ce chastel de Bresth, comme je feis à vous » les vostres au siege de Rennes; ainsi (dit il) va » le changement de fortune et de guerre. » Les seigneurs, durant le siege, veirent venir d'Angleterre six vaisseaux garnis de vivres que le duc de Bretagne mandoit à Bresth son chastel, où il n'avoit rien laissé, et adviserent entr'eux que le chastel ne pouvoient-ils prendre par force, et par famine ne l'auroient point, pour les vivres qui dedans leur venoient, et aussi que l'ost n'avoit gueres que manger : si se conseillerent les seigneurs, le duc de Bourbon, le connestable et le mareschal avec les barons de Bretagne, et feurent d'accord que tous se tirassent devers le roy, car il n'y avoit plus en celles marches de Bretagne que Bresth, qui ne pouvoit porter dommage; et là dirent aucuns des barons, que jà pieça avoient ouy dire au duc que, s'il pouvoit passer en Angleterre, que toute la puissance du royaume il ameneroit une fois en France avec la sienne. Et s'il le dit, ainsi le fit l'année après.

CHAPITRE XVII.

Comment le duc de Bourbon partit de Bresth, et mena avec luy aucuns barons bretons à Paris, lesqueulx il retint en son hostel, et feirent serment au roy.

Puis que orent ce dit les barons de Bretagne, de devant Bresth se departirent le duc de Bourbon, le connestable et le mareschal, pour aller devers le roy, lesquels avoient faict une belle saison, grande et honorable. Et amena le duc de Bourbon avec luy à Paris, en le retenant de son hostel, le seigneur de Rieux, le seigneur de Loheach, le sire de Piedreuch, le sire de Carselio, messire Hervé de Mauny, car messire Olivier s'en voulut aller avec le duc d'Anjou, en Gascongne. O[1] le bon congé du duc de Bourbon, ensemble les barons dessus nommés, amena le duc messire Maurice de Treseguidys, le sire de Prustallet, et le sire de la Suze, lesquels il avoit retenus de son hostel pour le bien d'eux. Et estant le duc de Bourbon à Paris, le connestable et le mareschal, Dieu sçait quelle chere leur fut faicte; et n'estoit de bonne heure ne qui ne venoit à les veoir, pource que l'orgueil

[1] Avec.

Digitized by Google

de Bretagne estoit par eux tombé. Et feurent les barons de Bretagne grandement receus et festoyés du roy, et leur donna de grands dons, et feirent le serment au roy, et l'ont tenu leur vie durant. En iceux jours rapporta-on au roy de France : que le duc de Bretagne Jean de Montfort estoit allé en Angleterre faire une grande armée pour passer en France l'année advenir, laquelle fut vraye. Et en tant que les seigneurs estoient à Paris devers le roy, se pourparla le mariage du duc Philippe de Bourgongne frere du roy de France et de la fille au conte de Flandre, lequel mariage s'accomplit, qui estoit une chose moult desirée, car l'on tenoit que par celle alliance on conquestroit Angleterre; et en advint beaucoup de choses qui s'ensuyvent cy après. Le Noël passé, environ la Chandeleur, vindrent nouvelles au roy que les Anglois faisoient grande armée et le duc de Bretagne pour passer en France, et que l'armée devoit estre preste à passer entour la Saint Jean, la plus grosse que l'on veist oncques venir en France. Si eut le roy de France conseil à ses barons qu'il envoyast querre le duc d'Anjou son frere atout la puissance qu'il pourroit trouver, et aussi les ducs de Berry et de Bourgongne ses autres freres, et tous autres chevaliers, mareschaux et connestables, et que tous feussent la sepmaine de la Sainct-Jean à Troye en Champagne où le roy seroit pour estre au devant de l'armée. Et fut ordonné par meur conseil de tous les capitaines que l'on ne combattroit point les Anglois, pour les perils qui en pourroient advenir. Et outre disoit le duc de Bourbon : qu'il suffisoit les hardoyer et costoyer par maniere que par où ils passeroient ne trouvassent nuls vivres : et c'estoit la plus seure voye parquoy plustost se partiroient. Ce conseil fut loué de tous; et toutesfois fut l'assemblée du roy à Troye venue à jour nommé, comme mandé estoit, et s'esjouirent illec par plusieurs jours.

CHAPITRE XVIII.

Comme le duc de Bourbon envoya de ses gens à Plancy, et qu'ils feirent contre les Anglois à la Barriere Amoureuse.

Jean de Montfort, duc de Bretagne, qui trop avoit à cœur la perte qu'il avoit faicte de ses terres, pour les recouvrer et resister au pouvoir des François, luy qui estoit passé en Angleterre, tant et si avant fit, que le roy Édouard (duquel le duc avoit espousé la sœur) luy octroya secours, et en son ayde esleut le roy Édouard son oncle le duc de Lancastre pour passer en France à l'ayde du duc de Bretagne. Et tantost après partit l'armée d'Angleterre qui passa à Calais. Et pouvoit estre tant d'Anglois, de Hennuyers, que d'Allemans et Bretons, le nombre de seize mille; et prirent leur chemin tout droit vers Troye en Champagne où estoit le roy de France, les seigneurs de son sang et sa puissance. Et deux journées avant que les Anglois vinssent devant Troye, manda audict de Bourbon un gentilhomme nommé Jean de Nedonchel, capitaine de Plancy, disant: « Si » vous, mon redoubté seigneur, me voulez man- » der le nombre de cinquante hommes d'armes » gentilshommes, je vous feray avoir une belle » adventure, car il faut que les Anglois passent » par ceste ville, pour la riviere. » Et ce ouy, le duc de Bourbon tantost feit monter à cheval ceux de son hostel qu'il avoit le mieux pour y aller, c'est à sçavoir Jean de Chastel-Morant qui portoit son estendart, son frere le sire de l'Espinace, le Borgne de Veaulce, l'aisné de Montagu, le sire de Changy son chambellan, Hymbert de Cueur, Bertrandon, Aynaud Bausseure, et plusieurs autres des gens de son hostel; et allerent à Plancy, où ils demeurerent deux jours avant que les Anglois vinssent. Et feirent les gens du duc de Bourbon devant la porte la plus belle barriere que l'on veist pieça, et la nommerent la Barriere Amoureuse, et convenoit que les Anglois passassent au plus près. Si advint que passé deux jours les Anglois vindrent passer devant Plancy, et tous les compagnons estoient armés dehors leur barriere; et les Anglois les regardans meirent pied à terre pour les venir combattre; et ce voyans ceux de la garnison de Plancy, pour ce que trop estoient Anglois contre eux, se retrahirent dedans leur barriere où ils estoient bien fournis de traict; et incontinent les Anglois s'advancerent pour cuider gaigner la barriere, et ceux de Plancy et du duc de Bourbon à eux vigoureusement deffendre de leur traict et des lances; et là ot faict de moult belles armes qui durerent près de deux heures; car quand ceux d'entre la barriere veirent leur advantage ils yssirent à coup et se plongerent parmy les Anglois, et leur pointe achevée à leur honneur se retirerent ens. Et à ces issues que faisoient ceux de la barriere, occirent des Anglois sept hommes d'ar-

Digitized by Google

mes, et pour le traict y ot d'autres blessés grand foison ; et en soustenant ce tolleis, moururent à celle barriere des gens au duc de Bourbon Humbert de Cueur, et aussi Beausseure, et Jean Foucault, et Bertrandon. Arnauld fut feru d'une fleiche sous la mammelle, dont il perdit les yeux, et vesquit depuis longuement. Et pource que jà estoit nuict, les Anglois se retrahirent d'un costé, et les gens du duc à Plancy. Et entour trois heures de nuict se partirent les gens du duc de Bourbon de Plancy pour aller devers luy; et eux en allans, rencontrerent des Anglois qui faisoient escoutes entre l'ost de Troye et le leur. Si feurent les gens au duc parmy eux, et les meirent en fuye; et là moururent quinze Anglois, et sept y en ot de prins qu'ils menerent dans Troye à leurs maistres; et feurent les plus certaines nouvelles que les seigneurs de France eussent, que par les gens au duc de Bourbon, car les Anglois n'avoient eu destourbier depuis Calais jusques là.

CHAPITRE XIX.

Comme le duc de Lanclastre presenta la bataille devant Troye.

L'an de grace qui pour lors couroit l'on comptoit mil trois cent soixante et treize, et estoit le mois de juin, que le roy Charles de France estoit en sa cité de Troye, et les ducs ses freres et autres de son sang. En icelle saison le duc de Lanclastre conduiseur de la gent angloise à l'esmotion du duc de Bretagne qui o' luy estoit, accompagné de moult de Bretons, s'ordonnerent en belle bataille et se presenterent devant Troye. Si voulurent le roy de France et les seigneurs, que nul ne saillist de Troye, sinon aucunes gens qui à ce estoient ordonnés, c'est à dire cinquante des gens au duc de Bourbon, et cinquante du seigneur de Clisson, qui sailliroient pour faire l'escarmouche; et ainsi fut ordonné. Quand le duc de Lanclastre, qui tout le jour s'estoit tenu en bataille, regarda que les seigneurs françois, qui estoient à Troye à bien quatre mille hommes d'armes, n'issoient point, il feit advancer ses gens, qui se ferirent sur les fossés des faulxbourgs de Troye qui point n'estoient clos; et quand apperceurent que nul n'yssoit contre eux à deffendre les fossés, ils s'en entrerent aux faulxbourgs à qui mieux mieux : et lors tout à un coup, par le congé du roy et des seigneurs de Troye, saillirent bien deux mille hommes d'armes sur ceux illec. Et là les François repousserent vaillamment les Anglois par les fossés, tant qu'ils en occirent bien six vingt largement, et quatre vingt y en ot de pris, et demeura prisonnier un capitaine anglois appellé messire Jean Burlé, et trois Bretons qui eurent les testes couppées. Et celle nuict se retirerent les Anglois, et se logerent à demy lieue de Troye, et lendemain deslogerent bien matin pour tirer vers Sens en Bourgongne. Et dedans Troye feit le roy (presens les seigneurs) une ordonnance: que chascun des ducs, Anjou, Berry, Bourgongne et Bourbon, envoyeroient cent hommes d'armes pour chevaucher tous les jours à garder les Anglois d'envitailler; et dirent les vaillans chevalliers que l'on ne les pouvoit plus bel desconfire. Si fut ordonné que les grands capitaines, comme le connestable et les mareschaux, iroient à cousté, une journée, d'eux, pour garder qu'on ne les recueillist sur les marches de Lymosin et de Poictou, et que rien ne se perdist.

[a] Avec.

CHAPITRE XX.

Comme le seigneur de Clisson destroussa partie des Anglois és faulxbourgs de Sens : et comme Anglois chevaucherent par Bourbonnois.

Tant allerent Anglois qu'ils se logerent és fauxbourgs de Sens; et eux estans logés, feit une emprise le seigneur de Clisson, avec une partie des gens au duc de Bourbon et d'autres des seigneurs, et allerent mettre une grosse embusche à deux lieues de Sens, de mille hommes d'armes, et près de Sens, à une lieue, une autre de deux cens hommes d'armes; et manda le sire de Clisson par ses coureurs à ceux de la premiere embusche : qu'ils feissent semblant de fuyr jusques en la grosse premiere embusche; et ainsi fut faict. Si advint que les Anglois chasserent les coureurs jusques à la premiere embusche, et ceux de la premiere embusche les voyans venir commencerent à fuyr. Ce regardans les Anglois, se desroutcrent et suyvirent la trace des fuyans, cuydans que plus n'y eust embusche. Et celle premiere embusche de deux cens combattans se vint retraire à course d'esperons en l'embusche du seigneur de Clisson où ils estoient bien douze cens combattans. Adonc se descouvrit le seigneur de Clisson de son aguet o sa compagnie, et courut ferir sur les Anglois qui venoient à desroy et follement. Iceux re-

Digitized by Google

bouta le sire de Clisson par force d'armes jusques à leur logis, où luy et ses gens se frappoient bien avant; et en ce lieu occirent des Anglois jusques au nombre de six cens, et y orent de bons prisonniers; et fut la plus grosse destrousse que les Anglois eussent en celuy voyage; car onques puis celle destrousse les Anglois ne chasserent, pour nulles gens qui vinssent devant eux, et orent moult de pertes de leurs gens en chemin par parties, non mye tout ensemble. Et quand le duc de Lanclastre et le duc de Bretagne veirent chascun jour leurs gens descroistre, chevaucherent par leurs journées jusques à Brives-la-Gaillarde en Lymosin, où ils feurent receus par ceux de la ville qui feurent traistres au roy de France. Et là estimerent les Anglois le nombre qu'ils pouvoient estre illec despuis leur descenduc de Calais, où ils estoient en nombre seize mille combatans, et à Brives ne se trouverent sinon huict mille, dont la moitié estoit à pied, car les autres orent esté tous morts ou prins en chemin. Et lors les gens aux seigneurs de France regardans la trahison de Brives se partirent du Pont pource qu'il approchoit Noël, et s'en tirerent chascun vers leur maistre, c'est à sçavoir ceux du mareschal de Bourgongne, du duc de Berry, du duc de Bourbon, qui poursuivoient toujours les Anglois; iceux chevalliers porterent chacun à son maistre la trahison des gens de Brives qui avoient receu les Anglois.

CHAPITRE XXI.

Comme le duc de Bourbon, ses gens et les Angevins, print Brives-la-Gaillarde et autres places.

Le duc Loys d'Anjou, frere du roy de France, qui entendit le recueillement que ceux de Brives avoient fait aux Anglois, fut mal content; et pour le plustost recouvrer, ne tarda pas grandement qu'il envoya un sien chevallier, nommé messire Jean de Bueil, au duc de Bourbon, luy priant et requerant sur affinité de lignage, qu'il luy pleust estre au mars ensuivant par devers luy o huict cens ou mille hommes d'armes, car les pays d'Anjou et du Mayne se devoient joindre soubs messire Jean de Bueil, avec le duc de Bourbon; lesquels s'assemblerent à la my mars tous à Buzensays, sans le duc d'Anjou qui un poy se sentoit deshaitié[1]. Et de là allerent le duc de Bourbon et les Angevins, l'an mil deux cens septante trois, en Lymosin devant Brives-la-Gaillarde, dont les Anglois estoient partis un mois avant, et s'en estoit allé le duc de Lanclastre à Bordeaux à ce peu de gens qui luy estoit demeuré, et le duc de Bretagne à Derval en ses marches; et ne laisserent dedans Brives que cinquante combatans, vingt-cinq hommes d'armes, et vingt cinq archers. Le duc Loys de Bourbon qui apperceut Brives, la feit assieger, et luy mesme establit les gens en leur endroit, et s'alla loger ès Cordeliers devant la porte; et feit dire le duc à ceux de Brives qu'ils rendissent la ville, et baillassent le traistre qui l'avoit rendue aux Anglois, lesqueux ne voulurent obéyr au duc. Et en ce parlementeis du traicté, les Anglois tirerent des fleiches, et blesserent les gens du duc; et sur ce commença l'assault, et fut commencé fort et aspre du costé du duc de Bourbon, et de l'autre costé des Angevins: lequel assault fut fort grand, et dura trois heures; et y fut moult vaillant homme le sire de Chalençon; et bien le feurent les Angevins, pareillement les Bourbonnois, et fierement se deffendirent ceux de Brives: mais au fort on rompit le pont; si vint l'on dessoubs la porte, où il ot faict de belles armes; et feit le duc dresser un estaudis que de la tour on ne pouvoit blesser ceux qui assailloient la porte; et tandis qu'à force on rompoit la porte, monta Jean de Chastel-Morant qui portoit le pennon de duc de Bourbon, sur une fausse braye, où il n'avoit pas à monter sur les murs plus de cinq pieds, et là un fauconnier du duc apporta uns degrés qu'on meit sur la fausse braye à monter au mur, par où entra le pennon au duc de Bourbon, et celui qui le portoit, et maints autres après luy. Ce véans les Anglois se meirent en deffence, mais bien veirent que poy estoient pour eux tenir; et feurent si oppressés que plus ne se peurent deffendre. Lors, pour garentir leur vies, s'enfuyrent en l'eglise. Adonc de tous lez entrerent gens d'armes à force. Si fut prise Brives-la-Gaillarde, et mis à l'espée tous les Anglois que l'on y trouva, et ouvrit-on la porte de Brives, où entra le duc de Bourbonnois, qui feit crier que nul ne pillast les églises, et que les traistres luy feussent admenés, auxquels il feit coupper les testes. Lendemain se partit le duc de Bourbon et sa compagnie, pour tirer à Martel; et avoit laissé une partie de ses gens à Brives, qu'on ne la pillast, et s'en alloit avecques

[1] Malade.

Digitized by Google

chevaliers devant, à trois cens hommes d'armes pour repaistre à une lieue de Brives en attendant ses gens. Et en s'en allant les Anglois Gascons chevaucherent pour cuider entrer en Brives-la-Gaillarde, lesquels le duc de Bourbon rencontra. Et ferit le duc et les siens parmy les Anglois à desarroy; et le duc de Bourbon qui estoit monté d'avantage sur un bel coursier, le premier se plongea parmy eux, et porta par terre deux hommes d'armes, en la chasse desqueux le sire de Prustallet print la foy pour le duc de Bourbon, dequoy messire Maurice de Treseguidis, messire le Barrois, messire Guy le Baveux, messire Gaulthier de Passach, et messire Jean de Bueil (qui suivoient le duc à desarroy en celle chasse) quand ils l'orent attaint, le blasmerent bien fort, disant que ce n'estoit point faict d'un tel seigneur comme il estoit, de tout seul chasser ses ennemis à desarroy, et se un pauvre capitaine le faisoit il luy seroit tourné à blasme. Et ces parolles disoient ces bons chevaliers au duc volontiers pour la consequence : mais ils sçavoient bien en leur cœur, que c'estoit cœur de grande hardiesse à tout chevalier. De là s'en allerent droit à Martel, qui fut rendu par composition; et voult le duc de Bourbon qu'il fust ès mains du duc d'Anjou; si le bailla ès mains de messire Jean de Bueil en garde, qui pour luy là estoit. Et rendu Martel, tirerent loger au chastel Cernis; et là vint Messire Arnoud de Merle au duc de Bourbon, de par le duc d'Anjou, luy mercier sa venue et la belle compagnie qu'il amenoit et les belles œuvres qu'il avoit faictes en chemin en Limousin, et luy priant qu'il se voulsist traire devant Aiguillon à un jour qu'on nomma, où là trouveroit le duc d'Anjou. Si se hasta le duc de Bourbon, et tira celle part; et y parvint deux jours devant que le duc d'Anjou feust venu; et approcha la place de si près, que quand le duc d'Anjou vint, ceux d'Aiguillon luy baillerent les clefs : et fut faite grande feste et grande chere du duc de Bourbon au duc d'Anjou à sa venue, et estoit belle chose de veoir leur compagnie; car quand il estoient ensemble, on les pouvoit bien estimer à trois mille chevaliers et escuyers, et mille hommes de traict.

CHAPITRE XXII.

Comme le duc de Bourbon ayda au duc d'Anjou de sa guerre en Guyenne, et les places qu'ils prindrent, et les dons que fit le duc d'Anjou au duc de Bourbon.

Aiguillon rendu, se partirent les ducs d'Anjou et de Bourbon et s'en allerent au port Saincte Marie; et feirent par leurs gens assaillir un faulxbourg qu'ils orent fortifié, lequel fut pris, et y mourut un des enfans de Nades; et sur ce la ville se rendit, et y mit garnison le duc d'Anjou. Du port Saincte Marie partirent les ducs, et chevaucherent devant la Riolle à sept lieues de Bordeaux, qui fut assiegée, et si estoit l'une de fortes places du pays. Et devant la Riolle avoit fait mener le duc d'Anjou l'une des grandes bombardes que l'on sceust nulle part; et feurent au siege les ducs neuf jours. Et estoit le duc de Bourbon o les siens de son pays, logé vers les Cordeliers sur les vignes, où il y avoit une porte : et le duc d'Anjou sur la greve vers la riviere, où estoient les truyes et bombardes. Et un jour de la Riolle saillirent les Anglois, par leur malle advanture, sur le guet du duc de Bourbon, qui feurent reboutés si lourdement que pesle-mesle on entra avec eux aux Cordeliers dedans la ville. Et par celle prinse feurent perdus les vivres, qu'ils ne peurent rafraichir le chastel; et ne se tint le chastel que trois jours qu'il ne se rendit au duc d'Anjou, qui fut une des grandes joyes que le duc peust avoir, car c'estoit la place qu'il desiroit le plus. Et pour non faire long conte, print celle année le duc d'Anjou, le duc de Bourbon estant avec luy, Penne d'Agenois, et Penne d'Albigeois, et Sainct Machaire, Langon, la cité de Condon, Florence Jeune, tous en Gascongne. Et puis allerent les ducs tous en leur compagnie en Bigorre, devant le chastel de Lourde; et tant assaillit on par souventes fois la ville, qu'elle fut prise, et le chastel rendu au duc d'Anjou, par promesse qu'il ot entre eux. Et par ainsi se passa la saison. Pour l'hyver qui commençoit, licencia le duc d'Anjou ses gens, et s'en vint à Tholouze pour hyverner; et là le duc de Bourbon luy demanda congé pour s'en retourner, nonobstant ce que le duc d'Anjou le vouloit bien retenir, qui le remercia du service que luy avoit faict : et avec ce feit le duc d'Anjou au duc de Bourbon moult de beaux dons, en luy donnant trente mille francs d'or sur ce que l'on devoit au duc d'Anjou pour la comté de Forest, laquelle jadis il avoit acheptée, lequel droit il donna au duc de Bourbon pour les beaux, bons et agréables services qu'il luy avoit faits ès guerres où il avoit esté continuellement ès parties de Guyenne et de Gascongne pour le roy et le duc d'Anjou.

Digitized by Google

Outre, paya ses gens pour un mois, et donna le duc d'Anjou de beaux dons aux chevaliers qui estoient avec le duc de Bourbon, de vaisselle d'argent et draps de soye : et donna au seigneur de Beaujeu qui estoit avec le seigneur de Bourbon, un coursier à deux mille escus d'or. Ainsi se partirent le duc de Bourbon, le seigneur de Beaujeu, et leur compagnie du duc d'Anjou, et s'en allerent à Montpellier où le seigneur de Beaujeu prit le mal de cours de ventre, de quoy il mourut; dont le duc de Bourbon fut moult courroucé et dolent. Et fut un grand dommage, car il estoit un des beaux chevalliers de ce royaume.

CHAPITRE XXIII.

Comme le duc de Bourbon alla en Savoye visiter sa sœur la comtesse, et comme aucuns des siens allerent en Prusse.

Après les obseques faits et l'enterrement du seigneur de Beaujeu, se partit le duc de Bourbon de Montpellier, et s'en alla en Savoye visiter sa sœur la comtesse, et donna congé aux gens d'armes; et ne retint fors ceux de son hostel, dont il avoit tousjours grande compagnie; et s'en passa par Nissy[1] du comté de Genefve, où il trouva le cardinal de Genefve (qui depuis fut pape) et belle compagnie de dames et de damoiselles; et le tint le cardinal quatre jours, où il le festoya lyement; et donna le cardinal au duc de Bourbon l'un des beaux destriers d'adonques. Et de Nissy alla le duc de Bourbon à Chambery en Savoye, à sa sœur qui l'attendoit à la feste de Toussaincts, où le duc demeura six jours avec le Comte Verd de Savoye, mary de sa sœur, où fut menée feste grande et joyeuse. Et entant que le duc de Bourbon sejournoit en Savoye, le roy de France s'esbahissoit qu'il ne venoit vers luy, car il sçavoit sa departie d'Anjou. Pour ce luy manda plusieurs messagers, qu'il se hastast de venir, et fust à Noël ou avant. Si obéyt le duc de Bourbon; et au departir qu'il faisoit de Savoye, aucuns de ses genstilshommes luy requirent qu'il luy pleust leur donner licence d'aller dehors pour celuy hyver, c'est à sçavoir en Prusse, où pour celle rese[2] accomplir et suivir alloient maints chevalliers de plusieurs pays. Et fut le duc de Bourbon moult lye de la bonne volonté qu'ils avoient, et leur demanda en riant: «Avez-» vous argent?—Ouy, dirent-ils, assez; car nous »avons bien faict nos besongnes des voyages dont » vous venez, et monseigneur le duc d'Anjou » nous a donné de son or et de la vaisselle.» Ces parolles escoutées, le Comte Verd dit au duc de Bourbon: « Beau frere, vous avez bonnes gens, » car il ne cellent point les biens qu'ils ont, mais » les veullent employer honorablement.» Ceux de l'hostel au duc de Bourbon qui luy requirent congé feurent: Jean de Chastel-Morant, messire Aymart de Marcilly, messire Oudin de Roullat, messire Ouldray de la Forest, messire Jean de Sainct Prist, messire Pierre de la Bussiere, Sainct Porque, Perrin du Pel, Guyon Gouffier, et Jean Goudelin, Breton. Ainsi prirent les compagnons congé du duc leur maistre, qui leur enchargea, sur tant qu'ils le cremoyent à courroucer, qu'ils feussent vers luy assez tost après Pasques. Et à leur partir la comtesse de Savoye, sœur au duc de Bourbon, donna à chascun des compagnons allans en Prusse, un diamant, dont il furent moult joyeux du don des dames. Et de Savoye se partirent les compagnons, passerent par Lorraine et Allemagne, et tirerent en Boesme, à Prague, où ils trouverent la royne tante au duc de Bourbon, qui les veit volontiers et de bon cœur, en donnant de ses dons. Et en celle cité estoient plusieurs chevaliers de l'hostel du roy de France, qui s'entrefeirent grand chere, pource qu'ils tenoient le chemin de Prusse; et le premier, messire Hutin de Vermeilles, le Borgne de la Heuse, le bastard d'Aussi, et autres. Et cheminerent tant par leurs journées, qu'ils entrerent ès glaces gellées des paluds et des marais de Prusse; et tant se trainerent par les glaçons (comme il est de coustume) qu'ils vindrent à Mariembourg, le grand hostel de la religion des chevalliers de Prusse, où le haut maistre d'iceluy ordre les receut volontiers; et là les gens au duc de Bourbon trouverent messire Jean de Roye, messire Patroullart de Renty, messire Robert de Chalus, messire Jean le Maingre dict Boucicault, qui par sa chevallerie fut despuis mareschal de France, et par son bon sens gouverneur de la cité de Gennes, messire Jean Bonnevault, messire Gaulthier de Passach, messire l'Hermite de la Faye, et moult d'autres des nations que je ne sçay nommer, qui estoient venus si bien à point que merveilles; car le roy de Letho[1], Sarrazin[2], avoit fort emprins

[1] Annecy.
[2] Voyage, course.

[1] Lettonie. [2] Non chrétien.

Digitized by Google

de grever et conquester l'ordre de Prusse, et pour estre plus fort s'estoit adjoint au roy de Norgalles[1], qui par devers la marine guerréoit le maistre de Niffelant[2] deffenseur de sa religion, et protecteur de la Prusse, qui est tout un. Et pource qu'au propos de ceste histoire du duc de Bourbon, n'affiert mesler autre, le haut maistre de Prusse, par le secours des chevalliers et autres nobles hommes de plusieurs nations qu'il avoit en sa compagnie, se porta si vaillamment qu'il conquist le chastel d'Endrach sur eux; et les chasserent des grandes forests de Prusse, qui durent plus de huict journées, èsquelles sont les bestes hermynes, letices, gris, et martres zibelines, dont les riches fourrures sont apportées par les provinces du monde. Et tant feirent chrestiens que les Sarrazins feurent tous lies d'eux en r'aller en leur pays, parmy l'ordonnance faicte: que de certain temps les Sarrasins de Letho ne de Norgalles ne pilleroient nulles eglises des chrestiens, ne les brusleroient, ne aussi les chrestiens chevalliers de la religion, tant de Prusse comme de Niffelant en leur pays de Letho, ou ès marches, n'arderoient les saincts bois (que ainsi ils appelloient, des pins où ils consommoient les corps de leurs morts par feu, et en faisoient sacrifice). Si fut octroyé d'une part d'autre, et par ainsi fut la paix criée par les provinces. Et le hault maistre de Prusse, quand il veit que celle rese s'estoit si bien portée à l'honneur de foy, un jour de la feste de Nostre-Dame Chandelleur, festoya la chevallerie qui o[3] luy estoit moult hautement; et pour l'honneur du jour, le service divin accomply en son hostel de Mariembourg, feit couvrir la table d'honneur, et voult qu'à celle table feussent assis douze chevalliers de plusieurs royaumes; et du royaume de France seirent au hault deux, messire Hutin de Vermeilles et messire Tristand de Maguelliers, que toutes gens clamoient le Bon Chevallier, et des autres pays deux, jusques à douze, par l'ordonnance du maistre; et furent servis pour la hautesse du jour ainsi qu'il leur appartenoit. Et graces dictes à Dieu, à iceux douze devisa l'on l'ordre de la table, et comme elle fut establie. Et puis un des chevalliers, frere de la religion, à un chascun bailla un mot par escrit en lettres d'or sur leurs espaules, HONNEUR VAINC TOUT. Et lendemain les chevaliers prinrent congé du hault maistre, et s'en retourna chacun en sa contrée.

[1] Norvége.
[2] Finlande.
[3] Avec.

CHAPITRE XXIV.

Comme le roy Charles ordonna le duc de Bourgongne et le duc de Bourbon, aller guerroyer en Normandie contre le roy de Navarre.

Tandis que ces gens de l'hostel de Bourbon alloient en Prusse, le duc se partit de Savoye, et alla devers le roy qui le hastoit fort et l'avoit grand desir de veoir, pour les grands biens que le duc ot faicts celle année. Et quand le roy le veit, le bien-viengna et luy dit: « Beau » cousin, je suis moult lye et joyeux de vostre ve» nue: car nous sommes informés comme le roy » de Navarre veut mettre les Anglois dedans ses » places qu'il a en Normandie, comme vous sça» vez quelles elles sont, et ce seroit la destruc» tion de nostre royaume, et pour ce est nostre » intention (tantost la Chandeleur passée) que » beaufrere de Bourgongne, et vous le connesta» ble, et l'admiral, alliez en armes devant ces » places, car c'est une des grandes affaires que » nous ayons, en quoy nous voulons mettre toute » nostre puissance, et ce que pourrons finer » pour en venir à chef, et le desirons plus que » les Anglois propres. » Adonc respondit le duc de Bourbon au roy, qu'il estoit prest d'aller à l'ordonnance qu'il luy avoit baillée; et ainsi le feit. Et le mois de mars en suivant, partirent les ducs de Bourgongne, de Bourbon, le connestable, et leur compagnie, chevauchans en Normandie au conté d'Evreux, terre du roy de Navarre, devant Mortaigne, fort chastel et belle ville, et dedans treize jours après qu'ils l'orent assiegé prinrent la ville d'assault et le chastel, où ils gaignerent moult de biens dedans. De là se partirent les seigneurs, et allerent devant la cité d'Evreux, où estoit un capitaine pour le roy de Navarre, appellé Ferandon, qui ne s'osa fier à demeurer à Evreux. Quand il veit les seigneurs approcher à tout leur ost pour assieger la cité, il laissa tout et s'enfuyt à Gavre hastivement du chastel où estoit le tresor du roy de Navarre son maistre. Ceux de la cité qui veirent leur capitaine s'en partir d'eux, feirent obéyssance, et rendirent la cité aux seigneurs pour le roy de France. Et de la ville d'Evreux se partit le duc de Bourgongne, qui s'en alla, pour cause de l'armée qu'il devoit

Digitized by Google

faire en Angleterre. Et le duc de Bourbon, le connestable, et l'admiral allerent o leurs gens devant Gavre, le plus bel chastel de Normandie, et meirent leur siege. Et eux estant devant, Ferandon, qui estoit party d'Evreux et se tenoit dedans celuy chastel, advint qu'un jour il faisoit revisiter la pouldre des canons et l'artillerie, dedans une tour; si survint que, en la revisitant, une chandelle allumée chéyt sur la pouldre, qui brusla Ferandon tout le visage, dont il mourut, et deux autres avec luy. Parquoy ceux de léans feurent tous esperdus ; et durant celuy espouvantement, à ceux du chastel le duc de Bourbon feit tant, que ses gens prinrent une fausse braye par devers une porte au dessoubs du chastel, où il logea cent hommes d'armes. Le connestable et le mareschal estoient logés de l'autre part de la montaigne, qui les tenoient moult court; et tous les jours les gens duc de Bourbon parlamentoient avec eux qu'ils se rendissent, lesqueulx pour rien ne le vouloient faire, se le tresor du roy de Navarre (qui estoit dedens) ne luy fust porté et rendu, où il avoit trois moult riches couronnes d'or et de pierreries, qui avoient esté à des roys de France, et outre soixante mille francs d'or. Ainsi le recogneurent ceux de léans. Et tantost le duc de Bourbon et le connestable manderent au roy à Paris la sceue de ce tresor, dont au bout de trois jours par devers les seigneurs vint le sire de la Riviere hastivement, pour convoitise de ce tresor porter; lequel de la Riviere hasta fort le traicté, afin qu'il emportast l'argent : mais le duc de Bourbon, le connestable, et le mareschal, ne le voulurent advancer tant qu'ils eussent la place pour le bien du roy. Et tant feirent les seigneurs, que par assaillir et forte guerre, dedans trois jours après se rendirent ceux du chastel au duc de Bourbon et au connestable, et baillerent au sire de la Riviere le tresor qu'il desiroit fort, puis raserent le chastel, comme ils orent faict à Mortaigne, ainsi comme le roy ot commandé aux seigneurs s'ils les prenoient de force. Et pris Gavre allerent le duc de Bourbon, le connestable, et le mareschal, à Remeville, qui estoit bien avant en Normandie, qui se rendit quand ils sceurent que les autres places estoient prises et rasées, et orent les habitans leurs vies sauves : mais ils s'en allerent tous ailleurs habiter, et feirent les seigneurs raser la ville comme les autres.

CHAPITRE XXV.

Comme l'admiral de Vienne print Pont-eau de-mer par l'ayde aux gens de Bourbon, la Rye en Angleterre, et le prieur de Leaux.

Pour aucuns affaires que le roy de France ot, adoncques se partirent le duc de Bourbon, le connestable, et le mareschal de Normandie. Mais afin que la place entiere ne remansist[1] au roy de Navarre qui s'estoit allié aux Anglois, voulut le duc de Bourbon que se parachevast ce qui en estoit à conquester. Et pour ce faire, luy et le connestable envoyerent messire Jean de Vienne admiral de France au Pont-eau-de-mer, qui pour le roy de Navarre se tenoit, qui estoit belle ville et gros chastel; et bailla le duc de Bourbon la plupart de ses gens à l'admiral, et pareillement le connestable : et mena l'admiral grosse gent, pour ce que c'estoit pour aller sur la frontiere de la mer d'Angleterre ; et manda-on à messire Renier de Grimault[2], chevalier de Gennes, lequel estoit à Rouen où il faisoit faire galleres pour le roy, qu'il amenast quatre galleres à Balsames pour contre-assieger Pont-eau-de-mer qu'il ne leur vinst secours d'Angleterre; et ainsi le feit. Et fut assiegé Pont-eau-de-mer par mer et par terre; et dura le siege six sepmaines, où il s'est faict de beaux faicts d'armes, tant pour les assaillans que pour les deffendans, car les gens du duc de Bourbon et ceux du connestable avoient desir que leurs seigneurs, qui mye n'estoient là, ouyssent d'eux bonnes nouvelles, et aussi l'admiral de Vienne les admonestoit fort, qui vaillamment luy et ses gens se maintenoit. Pareillement messire Renier de Grimault et ses galleres avec ses arbalestriers genevois[3], qui si espois tiroient quarreaux, que ceux du fort ne s'osoient monstrer. Et tant s'efforçoit de continuellement combatre et assaillir, qu'à la longue fut pris ledict Pont-eau-de-mer par mines, et le dict chastel eschellé, combatu et pris par force, où tous moururent ceux de dedans. Après la prise de Pont-eau-de-mer, parla messire Grimault (qui estoit un vaillant homme de mer) à l'admiral de France, en disant : « Sire, vous véez » d'icy en Angleterre, où il n'a gueres de voies par » mer, une ville non close et qui est très grosse, » et dient les gens de ceste ville qu'on l'appelle » la Rye[4], et afferment ceux d'icy : qu'il ne semble » point à ceux de la Rye que l'on osast descen- » dre de là vers eux : pourquoy, sire, dict mes-

[1] Restât. [2] Grimaldi. [3] Génois. [4] Rye.

Digitized by Google

» sire Renier de Grimault, s'il vous semble bon, » je traverserois une gallère à Rouen pour ame- » ner cinq huissiers[1] qui là sont au quay à porter » deux cens chevaux : aussi feray venir d'autres » vaisseaux à Rennes pour passer beaucoup de » vos gens de pied. » De ces parolles le mercia moult l'admiral, en luy priant qu'ainsi le feist. Et tost à l'heure se partit messire Renier et sa gallere à aller amener l'armée, laquelle hastivement il amena, et en l'attendant l'admiral feit abattre le chastel de Pont-eau-de-mer. Et venu messire Renier de Grimault touchant les choses qu'il avoit promises devers l'admiral, meirent leurs armes sus à passer en nombre de quatre mille chevaux, et deux mille combatans, que gens d'armes que de traict, et allerent arriver en Angleterre, où les Anglois de celle frontiere cuiderent deffendre la descendue; mais rien ne leur vallut, car l'admiral et sa compagnie descendirent, et les chasserent bien une lieue et plus; et en celle chasse y ot morts moult d'Anglois. Et adonc fut prise et conquise la Rye et arse celuy jour, où il ot grand occision de gens, et assez menés ès vaisseaux de prisonniers, et gaigné foison de draps et de richesses de maintes sortes. Et un riche prieur d'Angleterre, nommé le prieur de Leaux qui ot sceu l'effroy pour les fuyans de la Rye, en son monastere qui estoit près de là, ot amassé grand gent pour dechasser les François s'il pouvoit; et pour ce au soir vint celuy prieur à bien cinq cens combatans des meilleurs gens qu'il eust. Mais l'admiral qui estoit sage, et bien se doutoit d'aucune venue, ot mis une grande embusche de trois cens chevaux des plus esleus; si les veirent venir de loing, et laisserent Anglois approcher, puis saillirent de l'aguet, et ferirent parmy, et les desconfirent; et prinrent leur chef, qui estoit armé d'une platte couverte de veloux vermeil; et fut le prieur de Leaux prisonnier de l'admiral pour sa part du butin, qui depuis le garda un an; et en ot iceluy admiral sept mille nobles. Et de la Rye en Angleterre se retrahit l'admiral en son navire honorablement sans perte, et alla à Paris devers le roy, et fut un grand bruit de luy, et des gens du duc de Bourbon, et du connestable, de l'emprise qu'avoient faict en Angleterre : car oncques mais François n'avoient faict dommage en Angleterre qui fust de souvenance.

[1] Vaisseaux de transport.

CHAPITRE XXVI.

Comme le duc de Bourgongne fut esleu pour passer en Angleterre, et pourquoi l'armée ne se tint.

Charles roy de France s'esjouyt moult, qui véoit ses ennemis assez au bas, tant en Guyenne qu'en Normandie, subjugués par l'effort du duc de Bourbon et de son connestable, et d'autres ses bons servans. Et pour monstrer sa puissance, ordonna en son conseil que le duc Philippe de Bourgongne son frere, et le navire de Flandre, et les galleres du roy, iroient en Angleterre par conqueste l'année ensuyvant, et le pouvoir de France, et se feroit l'armée à Rouen. Et le duc de Bourgongne qui ot prins congé de son frere le roy, s'en tira à Rouen à grand nombre de bonnes gens, jusques à trois mille hommes d'armes, et le duc de Bourbon alla o luy, qui amena huict cens; l'admiral de France, messire Jean de Vienne, et l'un des mareschaux appelé le Baudin de la Heuse, le suyvoit atout sept cens; et messire Renier de Grimault avoit huit cens bons arbalestriers genevois, pour fournir ses galleres; et outre y estoit le maistre des arbalestriers qui avoit belle compagnie de Picardie; et le comte de Flandre devoit faire aller de sept à huict mille Flamans par la mer d'autre part. Et feirent les monstres des seigneurs au pont de l'Arche, jouxte Rouen; et là les receut le Baudin de la Heuse, et feurent payés tous les gens d'armes pour deux mois. Et tandis que l'armée de France esperoit à passer outre, vindrent nouvelles au roy de France : que l'armée des Anglois estoit en grand nombre descendue à Calais pour venir tirer à Sainct Omer en Picardie, et d'icelle armée estoit capitaine messire Jean Joyel; et estoit celle armée faicte pour rompre celle des seigneurs françois. Et ce oy, le roy manda aux seigneurs et gens d'armes qu'ils tirassent vers Calais pour obvier aux Anglois et deffendre le pays. Si le feirent. Et ainsi fut le passage d'Angleterre qui moult couste à mettre sus, rompu. Et chevaucherent les seigneurs vers Sainct Omer; si trouverent que les Anglois estoient jà entre Liques et Ardre, et les seigneurs de France estoient atout leurs gens au dessus de Liques en une petite montagne, laquelle on nommoit Tournehen; et les Anglois se tenoient bas ès marests, pour ce qu'ils n'estoient mie assez forts pour combatre, dont ils se tenoient plus volontiers

Digitized by Google

en place forte. Et demeurerent François et Anglois les uns devant les autres trois sepmaines, et ot de belles escarmouches tous les jours. Et envoya le comte de Flandre au duc de Bourgongne son fils, dix mille communes. Et quand les Anglois apperceurent tant de gens, ils estoient assez près de la mer et en leur marche le comte de Guyne, ils s'en repairerent arriere en leur pays, et aussi les seigneurs de France se retrahirent.

CHAPITRE XXVII.

Comme le duc de Bourbon sceut nouvelles de la prise de Belle-Perche par les Anglois, où la duchesse sa mere fut prise.

Messire Robert Canolle, Anglois, qui par moult de fois avoit traversé le royaume de France, quand il fut hors de Bresth qui estoit au duc de Bretagne, il loua Dieu que les François ne l'avoient là attrappé, veu la disette où il estoit; si s'en passa en Angleterre, tourna par mer en Bourdelois, et reconquist aucunes places que les seigneurs de France avoient conquises en Guyenne, lesquelles il trouva despourveues de garde; si se mit ens, et les tint; ès quelles il meist ses capitaines et soudoyers à les garder pour le roy anglois; et par especial voult que la ville de Nyort en Guyenne (qui encores ne s'estoit rendue aux François) fust chambre et recepte des Anglois qui passeroient mer, et aussi des pactis. Si avoit laissé messire Robert Canolle à Nyort pour capitaine, messire Thomas d'Angorne[1], à belle compagnie de gens d'armes et d'archers. Et durant le temps que le duc de Bourbon estoit en la compagnie du duc de Bourgongne en France où il guerréoit les Anglois, deux hommes d'armes de Gascongne, l'un appellé Cicot de la Saigne, et l'autre Ortingo d'Ortesye, qui bien avoient six vingt combatans, et deux cens archers, eux véans que la guerre s'anéantissoit en celle part, requirent à leur capitaine de Nyort messire Thomas d'Angorne, comme il les laissast aller o leur compagnie à leur adventure, et ne se doutast, car ils pensoient faire chose qui luy viendroit à plaisir, et qui seroit l'honneur au roy d'Angleterre, et profit à eux; si leur octroya volontiers. Adonc de Nyort se partirent Cicot de la Saigne et son compagnon Ortingo d'Ortesye o leurs gens garnis de bons eschelles; et tant par nuict que par jour chevaucherent jusques à ce qu'ils feurent en Bourbonnois, où par exprès adviserent le chastel de Belle-perche, qui estoit du duc de Bourbon, où demeuroit la duchesse sa mere, et y tenoit son tynnel. Si y vindrent si à point que la place prinrent par la porte en guise de vilains[1]; et y entrerent leurs gens d'armes, et detinrent la dame prisonniere sans luy faire nulle ledange : mais pour ce que le fort estoit bien garny de vivres, tant pour hommes comme pour chevaux, s'en feirent maistres et le tinrent. Dont bien tost ces nouvelles vindrent au duc Loys de Bourbon, comme la duchesse sa mere estoit prise des Anglois, ensemble Belle-perche, et outre avoient prins la Bruyère l'Aubespin. De ce fut moult dolent et courroucé le duc de Bourbon et de la prinse madame sa mere, tant que c'estoit merveilles; et s'en alla le duc tirant jour et nuict à Paris devers le roy, qu'il lui aydast, où il trouva poy d'ayde, car le roy estoit moult troublé de son armée qui estoit rompue. Et le duc de Bourbon véant qu'il n'avoit nul secours du roy, pour ce qu'il avoit moult la besongne à cœur, feit partir ses gens pour tirer en son pays à le garder jusques à sa venue, c'est à sçavoir, messire Guichard Daulphin, messire Griffon de Montagu, messire Guillaume de Vichi, et les gens de Bourbonnois et de Forest, jusques à quatre cens qui s'en tirerent jusques à Sainct Pierre le Moustier à trois lieues de Belle-perche; et la nuict lesdicts capitaines et gens d'armes de Bourbonnois, de nuict allerent mettre une embusche auprès de Belle-perche, jà jusques deux cens Anglois qui venoient de la Bruyere à Belle-perche. Si ferirent parmy, les meirent en fuye, et en prinrent aucuns qu'ils detinrent. Et le jour devant avoit esté pris des Anglois messire Robert de Chaslus, et le commandeur de la Marche à trente hommes d'armes, à Monteilhys près de Moulins, qui demeurerent les gens de Bourbonnois près d'un mois sur le pays en attendant leur seigneur. Et pendant ce vindrent le comte de Sanxerre et le mareschal sur la frontiere, et orent advis ensemble les gens de Bourbonnois qu'il seroit de faire. Si fut accordé d'aller assieger la Bruyere, afin que, quand le duc leur seigneur seroit venu, qu'il n'eust à faire qu'un siege. Et par ainsi fut la Bruyere assiegée, où le commun de Bourbonnois alla au siege, qui bien estoient deux mille.

[1] D'Agworth.

[1] Déguisés en paysans.

Digitized by Google

Et rompit l'on les fossés, et léans s'en courut; et feirent les bonnes gens tant de fagots qu'ils comblerent les fossés; et feit on un chastel pour aller au pied du mur, qui fut miné; et après on jetta feu dedans qui ardoit tout. Parquoi feurent prins les plus grands capitaines de léans, messire Richard Mauverdin, et Jacques Sadellier; et tout le remanant des Anglois furent prins dedans, qu'on livra aux communes qui en feirent de grosses charbonnées.

CHAPITRE XXVIII.

Comme le duc de Bourbon assiégea Belle-perche, et comme le comte de Boucquingan le contre-assiegea.

L'an mil trois cens septante trois, le duc de Bourbon, qui fort estoit troublé de la prinse de la duchesse sa dame de mere, se hasta de chevaucher à venir en son pays, pour remedier aux besongnes qu'il avoit à faire: mais comme il venoit, luy fut denoncé comme de ses gens qu'il ot mandés o [1] le fort de ses communes et le pouvoir du comte de Sanxerre, estoit la Bruyere reprinse et gaignée sur les Anglois, les capitaines prisonniers, la ville arse, et les Anglois occis, dont un poy se resjouyt le duc, et ne fina tant qu'il se trouva en son pays: et promptement, avec les gens qu'il trouva, et ceux qu'il ot amenés, mit le siege devant Belle-perche au temps de l'hyver, à huict cens hommes d'armes et deux cens arbalestriers, pour ce qu'il sçavoit que les capitaines Cicot de la Saigne et Ortingo d'Ortesye estoient léans à six vingts combatans et plus, qui tenoient la duchesse en danger. Pour ce feit incontinent le duc de Bourbon six engins qui tiroient jour et nuict léans: mais la duchesse sa dame et mere estoit moult espouvantée quand on tiroit ens, laquelle manda au duc son fils qu'il ne feist plus tirer; si en ot pitié, et plus ne feit batre le lieu d'engins. Et dura le siege que le duc de Bourbon tenoit trois mois entiers, par le plus fort de l'hyver, où moult souvent estoient faictes par ceux de l'ost d'aigres escarmouches, d'aspres assaux, et aussi d'appertes saillies par ceux de dedans: si avoit voué le duc de Bourbon que mais du siege ne se mouveroit, si auroit rescous sa dame de mere, ou prins la ville à force; dont le comte de Sanxerre, le mareschal, messire Loys, les chevalliers et escuyers, gens d'armes de ses pays de Bourbonnois, Forests et Beaujoloys, avec la chevallerie qui de moult de lieux estoit là embatue à delivrer la dame, s'esjouyrent grandement, veu que le plus fort de l'hyver (à leur semblant) avoient passé, si que le remanant du temps peussent mieux et plus lyement besongner; et quand ils ouyrent ces nouvelles et parolles dire au duc, ils s'en contenterent moult. Adonc le duc ordonna une bastide autour soy, où enclouyst son ost, le fossoyant un poy, et y meit bonnes gardes aux entrées, si que ceux de Belle-perche ne l'offendissent, ne aussi, si aucuns en pouvoir venoient contre luy, ne le trouvassent despourveu, et qu'il ne laissast le siege honteusement. Cicot de la Saigne, qui tous les jours perdoit de ses gens, véant qu'il estoit assiegé, et pour quelque temps qu'il feist le duc de Bourbon ne se leveroit, mais plus s'enforçoit de gens et de vivres, manda un messager en Guienne aux Anglois qui là estoient: que pour Dieu les vinssent secourir, car le duc de Bourbon, avoit jà sis devant luy bien trois mois. Ne tarda guères que vint la puissance d'Angleterre, qui estoit en Guienne devant le duc de Bourbon, c'est à sçavoir le comte de Boucquingan [1], à bien sept mille combatans, et contr'assiegerent le duc de Bourbon, que bien le cuidoient endommager, car sa bastide n'estoit close que de menus pieulx du gros d'un bras, et le haut d'un homme, et d'un petit fossé qu'un homme pouvoit saillir. A la venue du comte de Boucquingan, vint devers le duc de Bourbon messire Mathieu de Gournay, celuy chevalier qu'il ot amené en France d'Angleterre, et voult parler à luy à seureté. Si en fut content le duc de Bourbon, car il l'aymoit moult; et quand le chevalier Mathieu de Gournay vint au duc, il luy feit bonne chere; et dit celuy chevalier au duc de Bourbon: que pour Dieu il s'ostast de celuy peril où il estoit: « car, monseigneur, vous véez » bien que vostre place est mal en point, et ne » vault rien.» Finie la parolle du chevalier anglois, luy respondit le duc de Bourbon: « Messire » Mathieu, dites à votre maistre que je suis en » mon pays et en ma terre, et pour le bien de » madame ma mere; et puis luy direz que je suis » prest et appareillé d'attendre toute sa puis- » sance, et tout ce qu'il pourroit faire, et que » je mourray et vivray avec ceste chevalerie (où » ils estoient bien deux cens chevaliers en tout).» Messire Mathieu de Gournay qui veit le cou-

[1] Avec.

[1] Buckingham.

Digitized by Google

rage du duc, sur ce se partit, et alla vers son maistre, auquel relata les parolles du duc de Bourbon telles comme il les luy avoit dictes.

CHAPITRE XXIX.

Comme le duc recouvra Belle-perche, et comme le comte de Boucquingan se partit et puis retourna, et comme le grand David fut mort.

Le comte de Boucquingan, Anglois, qui à grand nombre de gens avoit contre-assiegé devant Belle-perche le duc de Bourbon, sçavoit comme le duc y séoit pour esperance de reconquester son chastel et delivrer la duchesse sa mere qui ens estoit, et le comte y refaisoit son pouvoir de lever le duc du siege, et secourir ses gens qui la forteresse tenoient. Quand il entendit son chevallier messire Mathieu de Gournay qui luy referoit les paroles du duc de Bourbon, que pour rien de là ne partiroit, tantost le comte de Boucquingan celuy soir commanda à ses Anglois à faire fagots et grand attraict de merrien pour lendemain assaillir, et le duc de Bourbon grande ordonnance pour son bien deffendre. Et avant que le comte de Boucquingan vinst, avoit le duc de Bourbon licencié le plus de ses gens inutiles et communes, et n'ot retenu fors gens d'eslite et nombré : et pour ce, quand il se veit contre-asssiegé, ordonna que chascun homme d'armes auroit sa brasse à garder, car la bastide n'avoit que huict cens brasses, et avoit entre deux un arbalestrier genevois. Et par ainsi le duc de Bourbon vouloit que ses gens se pussent deffendre de leurs ennemis, en leur commandant que pour rien nul se partist de sa deffense. Et outre feit le duc de Bourbon, mettre avant les grosses arbalestres de chantelle au devant de la bataille des Anglois, lesquelles estoient moult belles, et feirent grand bien, comme vous orrez. Et encore le duc de Bourbon feit semer bien tard autour de son pallis quatre tonneaux de chauldes trappes, à deux lances entour près de son parc. Et lendemain par matin vint le comte de Boucquingan et ses Anglois en bataille rangée en un grand champ devant la bastide du duc de Bourbon; et lui estant en bataille, Thomas le Genevois et Domiges feirent tirer la grosse arbaleste de chantelle en la bataille du comte, qui tua deux hommes; dont feurent esbahis les Anglois, car oncques n'avoient veu si gros traict. Et après de la bastide par traict laisserent aller six arbalestes d'un tenant, qui feirent si grand dommage en la bataille que c'estoit merveilles, et pareillement les canons : et adoncques la bataille se retrahit le ject de deux pierres pour une piece; et après une espace le comte de Boucquingan feit crier que tout homme allast à l'assault et qu'ils s'efforçassent de gagner et prendre celle chetive cloison, et que chascun portast un fagot. Ainsi le feirent; mais ils ne peurent approcher le pallis de la longueur de trois lances qu'ils ne se ferissent ès chaudes trappes où ils tomboient comme pluye; et d'autre part le traict des Genevois qui au pallis estoient, fut si grand et espois, que onques gens ne feurent si bien servis, ne blessé tant de gens comme il ot des Anglois, lesquels se retrahirent honteusement; et à leur retraicte, le duc de Bourbon feit saillir de sa bastide l'estendard à l'escu d'or, de cinquante hommes d'armes et cinquante arbalestriers, et ferir parmy les derniers retrayans à une ramere qui là estoit, où ils moururent des Anglois bien trente deux personnes. Le comte de Boucquingan luy estant retraict dedans la forest en son logis, envoya un herault devers le duc de Bourbon, luy mandant : que le duc vuydast la place, ou il ameneroit sa mère, et par force raseroit son chastel devant luy et son pallis. Adonc le duc de Bourbon par celluy herault lui manda : que sa mere en pouvoit-il bien mener, qui estoit sa parente, et le chastel raser : mais quand de sa bastide, certes il n'en auroit point, si par l'espée non. « Et quant à ce conte que vous me » mandez, à venir demain à l'avoir par force, » venez quand il vous plaira, et vous trouverez » qui vous recevra. » Et celle nuict se deslogea le comte de Boucquingan à heure de minuict, et manda querir la duchesse mere au duc de Bourbon au chastel pour l'amener à son logis, et puis y boutteroit le feu. Et quand le duc de Bourbon et ses gens veirent le feu pris au chastel, et ils sceurent que les Anglois devoient desloger, à l'heure print le duc de Bourbon vingt-six varlets et treize eschelles, et les feit aller devers le jardin pour entrer devers le chastel s'ils pouvoient, et le premier qui léans entreroit auroit cent francs. Si se hasterent moult les varlets pour gaigner; et trouverent que les Anglois s'en partoient; et entrerent ens par eschelles, qui fut une sage entreprise; et refermerent les varlets la posterne du chastel par où les Anglois estoient saillis; si esteindirent le feu, qui ne feit mye grand dommage, et vinrent les

Digitized by Google

varlets crier que l'on envoyast des gens, car ils avoient tout, dont grand' léesse fut au duc et à ceux de la bastide. Et tantost envoya le duc de Bourbon cinquante hommes d'armes au chastel, et un de ses estendars. Et lendemain quand le jour apparut, regardoient les Anglois qui se deslogerent, l'estendart du duc de Bourbon sur la tour du chastel de Belle-Perche et les creneaux pleins de bacinets et cuiderent enrager, et disoient qu'ils estoient les plus deshonorés gens du monde : mais eux ce disans, prindrent leur chemin pour aller en Guyenne, pour eux aller loger à six lieues de là, à Lymoise et à Ponzy, et là ot grand debat entr'eux : car ils disoient au comte de Bouquingan, qu'il estoit le plus deshonoré chevalier que on sceust, et eux tous avec luy; car le duc de Bourbon avoit recouvré son chastel, et leur avoit faict un grand dommage, et eux ne lui en avoient point faict, de quoy le comte de Bouquingan se tint pour deshonoré. Et adonc luy et ses gens retournerent arriere à Belle-Perche, et en eux venans se chargerent d'huys et portes de granges, et ne laisserent nuls que tous n'apportassent pour assaillir; et en feirent un grand moncel devant la bastie, car ils se tenoient tous à vergondés, de ce que si peu de gens estoient les Bourbonnois en leurs pallis, et disoient : « Sainct-George, « millort de Bouquingan, bien nous esbahissons « et grand honte est à nous, que avons fuy de- « vant ceste triste bastie par tant de jours, et rien « n'y avons torfaict, ny un pal par force de leurs « pallis peu arracher; ains ont assez de nos hom- « mes occis et playés du fort traict qu'ils ont. « Mais puis qu'ainsi il va, (dirent les Anglois à « leur maistre le comte) qu'icy sommes retour- « nés, faisons par maniere qu'il appere que nous « y avons esté. » Le comte de Bouquingan qui entendit ses gens, leur en sceut bon gré, et ordonna tous habillemens pour lendemain fierement assaillir. Et le duc Loys de Bourbon qui pour la reconqueste de son chastel de son logis ne s'estoit meu, quand il veit les Anglois retourner, il alla tout autour de son pallis pour les deffenses, ainsi comme il les avoit ordonnées, et admonesta chacun de soy bien deffendre, et tenir soy fermement en son lieu; et leur dit le duc encores en les nommant par leurs noms : « Mes amys, gardez que ce travail ne vous vain- « que. A cestuy point est le grand besoing. Les « Anglois sont moult dolens que nous avons re- « prins sur eux; et qui pis leur est, c'est qu'ils ne « nous ont, la Dieu mercy! peu grever. Faictes « par maniere que nous n'y ayons dommage. Je « suis celuy qui ai mon espoir, par Dieu et par « vous, traire madame et mere de leurs mains; si » maintenant la tiennent, autrefois la lairront : » je sçay moult bien que de vous deffendre vous » ferez vos devoirs. » Lors chascun des chevaliers dirent au duc, que pour mourir ne luy faudront : si garderent leurs deffenses gaillardement, et estoient appareillés d'eux deffendre qui les eust assaillis. Et les Anglois qui au lendemain orent proposé de François assaillir, et faire leur pouvoir de eux jetter de leur bastie, celle nuict mesmes advint que cheust une si terrible neige que l'espesseur en estoit de deux pieds et plus, de quoy les Anglois au jour se deslogerent, et allerent bien dix lieues eux loger pour tirer à Mont-Luçon; et lors fut ordonné que les gentilshommes de Bourbonnois et Forests monteroient à cheval avec le mareschal de Sanxerre, et iroient après les Anglois, et le duc se retrahiroit à Moulins; et ainsi le feirent. Et pour la forte neige qu'adonc faisoit, on trouvoit les Anglois esparpillés par le pays, desquels on en tuoit tant qu'on en atteignoit. Et tirerent les Anglois à Mont-Luçon, qui pour lors estoient près de Guyenne : et en un village près de Mont-Luçon estoit logé un de leurs capitaines, appellé le grand David Olegreve[1], qui estoit l'un des grands hommes qu'on peust veoir, et des orgueilleux, et portoit deux espées, une ceinte et l'autre à l'arçon de la selle. Si allerent ferir à l'aube du jour le mareschal de Sanxerre, et les gens du duc de Bourbon à son logis; et fut le logis destroussé, et morts quant qu'il y avoit d'Anglois, qui bien estoient trois cens hommes d'armes; et là mesme fut mort celuy capitaine, le grand David, par la main du mareschal de Sanxerre, et y ot une des belles destrousses que l'on oyt parler de ce temps là, et plus dommageable au pays de Guyenne : et de sept mille combatans qu'estoient les Anglois avec le comte Bouquingan, ils en perdirent bien trois mille à venir à Belle-Perche, selon qu'ont depuis rapporté Pogneron et le Borgne Foulcault, qui lors estoient Anglois, et depuis ont esté François. Et lors fut le grand bruyt par le royaume de France, à Paris et autre part, et par la duché de Guyenne plus grand, que l'en eust ouy dire passé long-temps, que le duc Loys

[1] Holegrave.

Digitized by Google

de Bourbon avoit attendu sept mille combatans, qui n'en avoit que huict cens ; et fut le duc contrea-ssiegé, et ot siege sur siege devant Belle-Perche, ce que l'on ne veit onques en ce royaume : et recouvra le duc de Bourbon son chastel, presens eux, et morts des Anglois au pays du duc de Bourbon bien sept cens hommes d'armes, tant devant Belle-Perche comme de la destrousse du grand David.

CHAPITRE XXX.

Comme le roy bailla la charge au duc de Bourbon de la conqueste du Poictou : comme le seigneur de Clisson fut secouru, et comme Montcontour fut pris.

Après bien peu de terme que le duc de Bourbon eust demeuré en son hostel, et visité ses pays, ne tarda gueres que le roy de France ne l'envoyast querir, en luy priant et requerant que, sur tous les plaisirs qu'il luy vouloit faire, venist parler à luy. Si n'y alla point le duc à celle fois, et se feist demander trois ou quatre fois avant qu'il y voulsist aller, dont le roy fut mal content : mais moult le desiroit pour la grande renommée qu'il véoit en luy. Au fort, la chevallerie du duc de Bourbon (dont il avoit de belle) luy conseilla, comme ce feust, qu'il y allast, et à ce ne devoit point refuser, nonobstant la petite ayde que le roy luy eust faicte. Si y alla le duc, et y estant devers le roy, luy dist le roy de belles paroles, et loua moult les grandes choses qu'il avoit faictes, et s'excusa le roy vers luy de sa petite ayde, pour les grandes affaires qui luy survenoient tous les jours ; à laquelle respondit le duc de Bourbon humblement : « Mon très-redouté seigneur (dit » le duc) vous m'avez assez faict, et je suis » content de vous et le doy estre : mais il a » bien tel à vostre service, dont je ne suis con- » tent, et Dieu luy rende, si ne luy meffis-je » onques rien par ma foy, j'ai bonne volonté » en vos besongnes. » Le roy entendit assez où le duc vouloit aller, et luy dit : « Beau cousin, » je vous prie n'ayez nulle desplaisance en » rien, car (par ma foy) j'ay bonne volonté en » vos besongnes, et le dois bien avoir ; et vous » ay à faire une requeste que je vous prie que » me vueillez octroyer avec les autres plaisirs » que vous m'avez faicts, c'est à sçavoir, que » vous vueillez entreprendre en chef à aller à » Poictiers, vous et le connestable en vostre » compagnie, et aucuns officiers. » A laquelle chose respondit au roy le duc de Bourbon : « Sire, je voudrois obéyr à tousjours, mais ceste » chose me vient mal, que moy et les pauvres » gentilshommes de mon pays, qui m'ont servy » en mes grands besoings, sommes en petit » poinct de vous bien servir, car ils ont des- » pendu le leur en mon service, et aussi ay-je » le mien, qui n'ay point eu d'ayde. — Ha! » beau frere de Bourbon (dit le roy), je vous » prie, ne parlez point de cela, car je vous cer- » tifie que je les rafraischiray vous et eux, et » ne leur faudra rien. » De laquelle offre le duc de Bourbon le mercia humblement, et luy dit : « Sire, je vous remercie, et vous jure que je » serois en bien pauvre point, quand je fau- » drois à vous obéyr. — Je le sçay bien, beau » frere, et vous me le monstrez. »

Ainsi fut lors empris le voyage de Poictiers. Et tantost en mars chevaucherent le duc de Bourbon et le connestable en Poictou, à trois mille hommes d'armes, et huit cens hommes de traict ; et eux estans devant Poictiers, où ils traictoient à ceux de la ville qui estoient bien durs, vindrent nouvelles au duc de Bourbon et au connestable à minuit, par un gentilhomme et un herault : que le sieur de Clisson leur mandoit à grand haste qu'ils chevauchassent auprès de Montcontour vers luy, ou il estoit perdu ; car messire Vaultier Spurton, Anglois, estoit party de Nyort, et estoit venu devant luy à plus de gens la moitié qu'il n'avoit, et ne pouvoit avoir le seigneur de Clisson nuls vivres, pource que les Anglois le tenoient trop court. Et partirent le duc de Bourbon et le connestable à mynuict, pour tirer celle part, et allerent repaistre à Lodun. Et n'arresterent guere les seigneurs, pour la peur qu'ils avoient de Clisson, et feurent celuy jour auprès de Montcontour, entre vespres et soleil couchant, dont fut moult joyeux Clisson des seigneurs qui luy estoient venus à secours. Et celle nuict messire Vaultier Spurton qui véit l'ost des seigneurs approcher, se deslogea, et s'en alla à Nyort à grand' coyte ; et lendemain assaillit-on Montcontour, où fut l'un des beaux assauts qu'on peust guere veoir après Saincte-Severe, car le duc de Bourbon et le connestable semoncerent leurs gens et soudoyers de bien faire, lesquels point ne se faignoient, mais s'efforcerent de gravir aux murs par crocs de fer, et miner, monter par eschelles, trayre et lancer, emplir les fossés, et faire tout œuvre qu'en tel cas appartient. Et

Digitized by Google

tant feirent qu'ils prindrent la basse-court parmy l'eglise de Nostre-Dame de Montcontour; et le lendemain assaillit-on le chastel forcement, qui fut bien assailly et combatu aux eschelles en deux ou trois lieux; et le premier qui entra dedans fut messire Clochard de Cleux, qui estoit en l'hostel du duc de Bourbon, et un escuyer appellé Maraigot, qui servoit messire Jean de Digonne. Ainsi fut le chastel de Montcontour pris. Et encores durant l'assault le capitaine de léans qui estoit Anglois, avoit appellé le connestable de France parjure, et qu'il avoit menty sa foy de sa prison de Nadres[1] en Espagne, et l'appeloit-on Jannequin Lovet. Et quand le chastel fut pris, le connestable feit pendre ledit Jannequin Lovet armé de toutes pieces, le bacinet en la teste, aux creneaux du chastel.

CHAPITRE XXXI.

Comme Poictiers se rendit au duc de Bourbon au nom du roy, et autres places, et la Rochelle, et comme à Benon furent tous tués par le connestable : aussi comme la duchesse mere au duc fut delivrée. Et comme le captal de Buch fut prins.

Si tost que Montcontour fut prins, le duc de Bourbon et le connestable de France à tous leurs gens s'en retournerent devant Poictiers eux loger en la place dont ils estoient partis pour traicter à ceux de la ville, lesquels feurent plus doux qu'ils n'avoient esté par-devant, pour la prinse de Montcontour, et aussi de messire Vaultier Spurton qui estoit leur umbre, lequel laidement s'estoit retraict. Et feirent ceux de Poictiers au duc de Bourbon leur pactis : qu'ils rendroient obéyssance à luy au nom du roy, et tant que le duc de Bourbon leur promist, et jurast que, avant que luy ne ses gens partissent de la ville, ils prendroient le chastel, car autrement les Anglois qui le tenoient, les destruiroient. Ainsi leur promist le duc, que jamais ne bougeroit de la ville, si seroit le chastel ès mains du roy. Adonc ouvrirent les portes et y entrerent les seigneurs à un lundy, et le dimanche après assaillit-on le chastel par grands appareils que on ot faict en la ville; et n'estoient en la forteresse sinon dix-huict Anglois; et à la prise du chastel entra le premier messire Guichard de Chastel-Morant, où il gaigna de belles chambres anglesses, et les seaux de la duché de Guyenne qu'il bailla au duc de Bourbon son seigneur. Et lors fut la ville de Poictiers moult joyeuse, qui veit ce que le duc de Bourbon leur avoit promis, et luy requirent plus avant comment une place près de la chappelle, la tour de Citry qui leur faisoit forte guerre, leur voulsist delivrer. Ausquels le duc de Bourbon dit : qu'il feroit son devoir de la prendre. Et y envoya tantost les gens de son hostel, qui y demeurerent sept jours, et puis la prirent; dont ceux de Poictiers ne feurent onques si lyes, et donnerent au duc de Bourbon deux cens marcs d'argent, pour les bons services qu'il leur avoit faicts. De Poictiers deslogerent les seigneurs, et s'en allerent devant Pont l'Abbé, laquelle ville n'osa tenir; mais le chastel estoit moult fort, et le tenoit messire Bertrand de Caselys. Et assaillit-on le chastel si roidement qu'en l'espace de huict heures il fut pris, et s'enfuyt messire Bertrand de Caselys en une tour ès marests, où il n'avoit que manger; si se rendit aux seigneurs, et fut prisonnier. De là allerent les seigneurs devant Surgieres, où il a moult bel chastel, et le prindrent de plein assault. Puis allerent à Benon à trois lieues de la Rochelle, et là perdit le connestable quatre de ses gentilshommes qui gouvernoient tout son faict, lesquels estoient en leur logis en leur lict où ils dormoient : si eurent laissé d'avanture l'huys ouvert leurs varlets qui jouoient aux dés, et feurent tués les gentilshommes par ceux de la garnison de Benon, qui fut le plus grand courroux que le connestable eust en France; et pour celuy despit lendemain fut assailly Benon, où ils estoient trois cens habitans, et dura l'assault presque tout le jour : mais au fort feurent prins; et feit tout tuer le connestable sans en espargner un, pour le courroux de ses gens. De Benon chevaucherent les seigneurs devant la Rochelle, où ceux de la ville feirent muser les seigneurs trois jours; et en ce musement tandis les habitans abatirent le chastel, afin que jamais ne feust maistre de la ville, puis feirent ouverture aux seigneurs qui leur reprocherent ce qu'ils orent faict, lesquels despuis ont esté bons et loyaux au roy. Et fut grand dommage au roy d'Angleterre, car c'estoit le port à secourir tousjours Guyenne. Rendue la Rochelle, allerent les seigneurs devant Saint-Jean-d'Angely, qui tost feit ouverture et obéyssance au roy en la main du duc de Bourbon : puis allerent à Xaintes, qui obéyt comme Sainct-Jean-

[1] Najara.

Digitized by Google

d'Angely. Les choses faictes et le pays rendu au roy de France, requit le duc de Bourbon au connestable qu'il luy feist compagnie à aller devant la tour de Bron, où estoit la duchesse sa mere, prisonniere, où il n'y avoit que sept lieues; et en celle tour l'avoit laissée le comte de Bouquingan à son retour de Belle-Perche en garde, et cherement recommandée à Chicot de Saigne son escuyer, pour lors capitaine des gens d'armes qui avoient prins Belle-Perche et la dame, et maintenant tenoit icelle tour. Le connestable fut moult lye et dit : « A Dieu le » veut, monseigneur, et par les yeux de Dieu! » ceste requeste est bien de faire: or tost, allons » delivrer la bonne dame. » Adonc tantost monterent à cheval; si allerent et meirent le siege devant la tour, et là Chicot de la Saigne qui se veit mal empayé, et qui loing estoit de secours, rendit au duc de Bourbon la tour de Bron, et la duchesse sa mere, laquelle se loua moult au duc son fils de Chicot. Par quoy le duc l'envoya luy et tous ses gens francs, et luy donna du sien. Qand la tour de Bron fut rendue, les gens du duc de Bourbon s'en allerent courre devant Subyse, et le captal de Buch avoit mis une embusche de ses gens, et luy mesmes estoit entre Subyse et la tour de Bron: si s'entre-rencontrerent les gens de Bourbon et le captal, et se coururent sus les uns aux autres, et tourna le piene au captal, qui fut pris et rendu au duc de Bourbon, qui puis le mena à Paris et le rendit au roy : le duc de Bourbon, qui ot sa mere, moult fut joyeux. Et après se departirent de Poictou luy et le connestable, et chevaucherent par leurs journées à Paris, au roy, qui les receut lyement et festoya, pour les beaux faits que eurent faict, en delivrant grande partie de la duché de Guyenne de ses ennemis, et l'avoir mis en son obéyssance.

CHAPITRE XXXII.

Comment le duc de Bourbon ot la charge de par le roy et le duc de Berry, d'aller guerroyer en Auvergne les places qu'il ot, et comment il feit rendre les calices aux eglises que ceux des Trois-Croix avoient pillées.

Estant le duc de Bourbon et le connestable à Paris devers le roy, celle année mesme que l'on comptoit mil trois cens septante-cinq, requit le duc de Berry au roy son frere, qu'il luy pleust à lui bailler le duc de Bourbon, lequel se voulsist travailler au chevaucher en Auvergne, où il y avoit sept ou huit forteresses qui moult destruisoient le pays; et par especial y en ot une où estoit un capitaine anglois, qui bien avoit trois cens hommes d'armes en une place dessus Clermont, à deux lieues, que l'on appeloit la Roche-Sennadoire, et l'anglois capitaine, messire Robert Chennel[1]. Autres places y avoit, et autres capitaines, la Roche-dessus-Aigueperse, Ambers, Trois-Croix, dont Gourdinot avoit la garde, Saint-Angel, Charlieu-le-Pailloux, et Charlieu-Champ-Maigeris. De ceste emprise faire pour aller en Auvergne guerroyer contre les Anglois, fut le duc Loys de Bourbon chargé par le roy et le duc de Berry qui l'en pria. Et se partit le duc o[2] ses gens et vint en Bourbonnois, passa en Auvergne, et alla devant la Roche-sur-Aigueperse et n'y geut[3] le duc qu'une nuict, que le lendemain ne fut prinse d'assault par force, et occis tous ceux qui estoient dedans : puis alla le duc devant Ambers, moult belle place, où estoient bien quatre vingts combatans; et à la venue ot grosse escarmouche, car ceux de léans yssirent; et y ot bel escarmouchis de lances et d'espées des deux costés, et là fut blessé messire Gerard de Grand-Vau, qui estoit bon homme de son corps, et Jean de Chastel-Morant mort. Mais de celle escarmouche y feurent pris de ceux du fort, huit hommes d'armes qui plus eurent de voix, et quatre morts; lesquels huict le duc de Bourbon lendemain feit amener devant luy pour leur faire couper les testes, s'ils ne rendoient la place, et ils pouvoient bien le faire, car ils l'avoient en garde; lesquels aymerent mieux vivre que mourir ainsi. Si rendirent Ambers au duc de Bourbon, leurs corps et la place. Et tantost dedans une heure feit partir le duc de Bourbon de ses gens pour aller devant Trois-Croix; et celles gens qu'il envoya devant, rencontrerent les Anglois de Trois-Croix, les plus grands avanturiers, qui venoient gaigner sur eux; et furent rués jus par les gens du duc qui allerent hastivement devant la place, et estoit tard quand on y arriva; et celle nuict le duc de Bourbon qui là estoit venu, feit asseoir le guet des gens de son hostel, et dit à Jean de Chastel-Morant: « Prenez mon pennon, » et allez environner la place, si que nul n'en » aille. » Lequel feit son commandement; et la

[1] Knowles, que les autres appellent Canolle.
[2] Avec.
[3] Coucha.

Digitized by Google

nuict ot maintes parolles des gens du duc à ceux du fort qu'ils se rendissent, ou tant que l'on en prendroit on les penderoit par les gueulles, pour ce qu'ils estoient gens de malle renommée : si parla-on tant que Gourdinot, gardeur de la place, se rendit à Jean de Chastel-Morant escuyer, qui portoit le pennon du duc de Bourbon. Et à celle heure qu'il n'estoit mye jour, fut mandé au duc, si luy plaisoit le traicté qu'avoient faict les gens de son hostel. Si respondit que bien luy plaisoit, pource qu'il avoit encores de grands faicts à faire. Et celuy qui parloit de ce au duc, c'estoit Chastel-Morant, qui luy pria de donner les meubles de la forteresse aux gens de son hostel, laquelle chose feit le duc franchement, et que Gourdinot qui à luy s'estoit rendu luy demeurast prisonnier, et ce encores luy octroya. Et lendemain au matin vindrent Gourdinot et les siens de Trois-Croix, qui n'estoient que seize hommes d'armes, qui feurent tous prisonniers, et avoient léans deux cens marcs d'argent, dont les cens estoient en calices d'eglises qu'ils avoient robé partout. Si dict le duc qu'il vouloit avoir les calices, et recompenseroit bien les compagnons. Et le duc de Bourbon, meu de pitié, manda les calices à la cité de Clermont, faisant crier par toutes les eglises qui auroient calices perdus, que on vint à Clermont, et on les rendroit, ainsi comme il fut faict.

CHAPITRE XXXIII.

Comment le duc de Bourbon araisonna les seigneurs d'Auvergne, d'assieger la Roche Sennadoire qu'il assiegea.

Le duc Loys de Bourbon qui ot delivré Trois-Croix, se partit à tout son ost, et alla à Clermont, où il n'y a que deux lieues jusques à la Roche-Sennadoire ; et manda le duc les seigneurs d'Auvergne, le comte Daulphin, le sire de La Tour, le sire de Mont-Ravel, et les autres grands seigneurs, et un appellé le sire de la Gueulle, un des vaillans hommes d'Auvergne. Et leur dit le duc de Bourbon : « Messeigneurs, » j'ay delivré trois places, et près d'icy est celle » qui deserte tout le pays : car ils sont quatre-» vingts capitaines, et trois cens hommes » d'armes, et la place non prenable, si n'estoit » par la grace de Dieu. » Adonc respondirent les seigneurs d'Auvergne, et dirent au duc : « Mon-» seigneur, vous nous requerez de ce que nous » vous deussions requerir à mains jointes, car » celle place destruict tout Auvergne, et courent » tous les jours devant ceste ville. » Lors ordonna le duc de Bourbon que les Auvergnats allassent d'un costé, et luy et ses gens de l'autre, assieger la Roche-Sennadoire ; et fut commandé que les paysans emmenassent des vivres au siege et tous habillemens que l'en pourroit trouver pour assaillir : ainsi fut dit et faict. Et lendemain se deslogea le duc de Bourbon, et o ses gens s'en alla en la place la plus forte, où il feit tendre ses tentes et pavillons. Et la nuict que le duc se logeoit, ceux de la Roche-Sennadoire feirent emprise de faire saillir leurs chevaux hors, et en jettoient bien soixante pour eux en cuyder aller. Mais le duc de Bourbon, qui toujours faisoit ses faicts par belle ordonnance, avoit ordonné son guet si adroit que ces soixante chevaux feurent gaignés, où il n'y avoit que cinq hommes d'armes, et le remanant n'estoit que pages, mais c'estoient fleurs de chevaux. Les Anglois qui veirent leur place la Roche-Sennadoire assiegée de deux parts, l'une par le duc de Bourbon, et l'autre par les seigneurs d'Auvergne et grande foison de communes, se douterent fort qu'ils ne montassent par force entre les deux places, et pour ce feirent un pallis bas entre les deux montagnes, qui avoit cent brassées de long, et fut faict si hault en leur montaigne, qu'à peine une arbaleste y peust tirer au hault ; et faisoient les Anglois chacune nuict le guet de cent hommes d'armes dans ce pallis, afin que l'en ne peust monter à eux sur la montaigne.

CHAPITRE XXXIV.

Comme, present le duc de Bourbon en son ost, se combatit le bastard de Glarins, pour la querelle du sieur de Mont-Ravel, contre un Gascon anglois.

Entretant que le duc de Bourbon advisoit et imaginoit comme on pourroit prendre la place, advint qu'au vespre au guet, un Anglois gascon[1], et un des gens du duc de Bourbon orent parolles ensemble, et nommoit on le Gascon Pierre de Lignage, et celuy de Bourbon on clamoit le bastard de Glarins ; car Lignage disoit que le sieur de Mont-Ravel, qui estoit son prisonnier, luy avoit menty sa foy, et que si le contraire vouloit dire, vint avant, et il le combatroit, ou que s'il y avoit nul illec qui le voul-

[1] Gascon du parti anglais.

Digitized by Google

sist maintenir, pareillement le combatroit. A ce respondit le bastard de Glarins : « Je ne suis » amy ne parent du seigneur de Mont-Ravel ; » mais si tu as si grand talent[1] de combatre que » tu monstres, demain je te combatray devant » monseigneur de Bourbon en querelle, que si » je te desconfis tu seras mon prisonnier, et si tu » me desconfis je seray le tien. Et ce tu ne dois » myc refuser si tu as vouloir de combatre, car » c'est le mestier d'armes. » Et sur ce, dit l'Anglois qu'il en parleroit à messire Robert Chennel son capitaine, et puis qu'il lui feroit responce. Et le bastard de Glarins respondit : qu'il se tenoit bien seur de son très-redouté seigneur le duc de Bourbon, qu'il luy plairoit bien, car le duc ne luy refuseroit rien qui au bastard touchast à son honneur. Ainsi pour celle fois departirent l'un de l'autre ; et devoit faire responce celuy Pierre de Lignage au bastard de Glarins dedans midy ou vespre ; lequel le feit, et qu'il avoit licence de son capitaine au troisiesme jour, mais que[2] le bastard de Glarins l'asseurast, qui luy envoya seureté et saufconduict de par le duc de Bourbon pour luy et quatorze compagnons. Et entre tant feit faire le duc de Bourbon les lices. Et le tiers jour vint Perrot de Lignage, anglois ; et le feit recueillir le duc de Bourbon grandement et honorablement, pource que la chose estoit devant luy ; et trouva Lignage sa belle tente tendue ès lices, pour là desarmer et recueillir ses compagnons qui estoient venus avec luy, et le bastard pareillement, et chacun sa chaire. Et eux estans en leurs chaires, on leur demanda s'ils vouloient plus rien dire ; ils dirent que non. Adonc fut crié par les heraults : « Faictes vos de- » voirs ! » Si vinrent assembler, et feirent de belles armes quatre coups l'un sur l'autre (après le ject des lances) de leurs espées : Mais le bastard de Glarins reculla son adversaire Perrot de Lignage bien six pas loing en combatant de l'espée, et au fort le bastard jetta jus son espée, et alla prendre Lignage l'anglois aux poincts ; et le tenant fort, le porta par terre le bastard, et se jeta sur luy, et luy leva la visiere en luy donnant trois coups de gantellet sur le visage. Et lors l'Anglois qui, se sentit feru et mal atourné, se rendit, criant si hault qu'on le pouvoit bien ouyr. Nonobstant le bastard tira l'espée de l'Anglois, et l'en vouloit tuer, quand le duc de Bourbon dist qu'il suffisoit, et que assez en avoit faict ; et sur ce les feist oster de ce point : car il ne vouloit mye que l'Anglois mourust, pource que la besongne avoit esté faicte devant luy ; dequoy celle bonté fut tournée à hault honneur au duc de Bourbon. Et pendant ce gage, un des capitaines de léans nommé Olin-Barbe, qui gardoit l'une des tours, traictoit comme ses compagnons et luy s'en peussent aller eux et leurs chevaux. Et maints y ot des seigneurs d'Auvergne et autres qui avoient volonté d'en estre delivrés, qui conseilloient au duc l'allée des Anglois ; mais il n'en voult rien faire, ains jura que jamais de là ne se partiroit qu'il auroit la place à sa volonté, et les Anglois en son pouvoir. Et ainsi le feit, comme vous orrez.

[1] Désir, volonté.
[2] Pourvu que.

CHAPITRE XXXV.

Comme le duc de Bourbon print honorablement la Roche-Sennadoire et autres places, qu'il rendit au duc de Berry.

La querelle des deux souldoyers mise à fin par le bastard de Glarins, qui avoit outré son contraire, ot advis le duc Loys de Bourbon de ce pallis qui estoit en hault, car il avoit jà tenu son siege devant la Roche-Sennadoire trois sepmaines ; et pour soy plustost delivrer, feit-il renforcer son guet par l'espace de trois jours. Devers le soir bien tard, manda le duc de Bourbon aux seigneurs d'Auvergne, qu'ils feussent tous armés à l'aube du jour avec leurs gens, et prests à monter la montaigne de leur costé ; que son intention estoit que luy, à toute sa puissance, vouloit de faict combatre le pallis à ceste heure, et qu'ils feissent leur faict si secret qu'on ne les apperceust, car il vouloit faire gesir ses gens tous armés, pour soy joindre avec son guet, que pour ce soir avoit ordonné la nuict passée. Lendemain par matin, saillit chacun des tentes et pavillons, pour eux joindre au guet, et de leur guet au pallis, où il ot faict de moult belles armes, car les Anglois estoient de leur guet bien cent combatans, qui asprement et fierement se deffendoient : mais toutesfois le pallis n'estoit guere fiché en terre pour la roche[1]. Et là ot fier et grands poulssis de lances d'une part et d'autre ; et fut la besongne si aspre que nos gens à force prinrent le pallis

[1] Parce que ce lieu était un rocher.

Digitized by Google

à tirer à eux, et tant que les gens d'armes en ruerent par terre bien dix brasses. Et quand les capitaines anglois qui deffendoient le pallis, veirent que le nombre d'eux diminuoit, tant estoit ly assaulx grief et aspre, ce qui plus les angoissa, c'estoit qu'ils avoient jà main à main les Bourbonnois, ausquels le duc admonestoit qu'ils se preparassent de bien asprement assaillir, et accueillissent le chastel isnellement[1]. Après celles parolles eurent en peu d'heures le pallis conquis, et gaigné la montaigne, tant que ceux de léans en feurent tous esbahis, et là le duc de Bourbon véant ses chevalliers et escuyers de son hostel et pays et gens d'armes qui s'appareilloient à toutes adventures soustenir, et desrompre pallis et garnison, et passer outre par force, en estoit très-joyeux. Et durant ce treillis, parmy la bresche du pallis passa le pennon du duc de Bourbon, que continuellement portoit Jean de Chastel-Morant o ceux qui le suyvoient, lors ne sceurent les Anglois que faire, qui se mirent fort à penser d'eux retraire vers le fort; et en eux retrayans se ferirent avant le pennon, avec les vaillans hommes; et à celle retraicte des Anglois qui s'enfuyoient, feurent que morts que prins bien quatre vingts des meilleurs hommes d'armes de léans, fors les capitaines, dont en l'une des deux places, Olin-Barbe se retrahit à la main dextre, et en l'autre, à la main senestre, tira soy retraire messire Robert Chennel, qui estoit la plus forte, Jacques Bardenay, le fils messire Jean Jouel, Thomelin Maulevrier, messire Richard Coedo fils du maire de Londres; et en eux retrayans de certaines loges qui estoient en haut pour aller à leur fort, le pennon du duc de Bourbon o les gens de son hostel les chargerent de si près, que, comme ainsi qu'ils entroient en la tour, le pennon du duc de Bourbon se ferit parmy eux, moult bien accompagné, si que ceux Anglois ne peurent clorre l'huys de la tour. Et ainsy se rendirent à luy messire Robert Chennel capitaine, le fils messire Jean Jouel, messire Richard Coedo, fils du maire de Londres, et Thomelin Maulevrier. Et par ainsi fut delivrée la plus forte place. Et de là tira le pennon du duc de Bourbon avec ses compagnons, c'est à sçavoir, messire Le Barroys Bonnebanne, messire Gauthier de Passach, le sieur de Cordebeuf, le Borgne de La Veaulse, messire Odin de Roullach, messire Philippe Choppart, le sire de Billy, Jean sire de Changy, Philippe Berauld Michaille, le bastard de Glarins; et cinq ou six autres de l'hostel du duc de Bourbon avec son pennon tirerent à l'autre des tours, où ils trouverent desjà devant une grande partie des Auvergnats qui y estoient montés, c'est à sçavoir le sire de Mont-Morin, qui estoit vaillant chevalier, et qui avoit belle compagnie, et Girault sire de La Gueulle accompagné de bonnes gens, et estoit vaillant homme. Le sire de La Fayette et autres qui estoient avancés par le loëment[1] des seigneurs, tenoient moult de près les Anglois quand on y arriva, tant qu'Anglois ne leur peurent fouyr. Mais quand Anglois regarderent le pennon du duc de Bourbon approcher vers eux, se rendit Olin-Barbe capitaine et tous ses compagnons, au duc de Bourbon. Ainsi fut la Roche-Sennadoire prinse sans mentir de mot. Et au partir de là envoya le duc de Bourbon à Clairmont six capitaines anglois pour les mettre en la tour de la Monnoye, prisonniers : de quoy ceux de Clermont furent moult lies et joyeux ; et chevaucha le duc o ses gens et ceux d'Auvergne devant Sainct-Angel, une place qui faisoit moult de maux. Et là demeurerent un jour pour cuyder traicter à eux : mais ceux du chastel n'y vouldrent entendre. Or sur ce on advise que l'abbaye estoit couverte d'aissil[2]; et firent tirer le feu dedans par plusieurs fusées, tant qu'il se prist par tout le moustier de l'abbaye; et feurent ars tous les chevaux des Anglois, et une partie de leurs vallets, et se retrahirent les gens d'armes en une tour qui là estoit, où il n'avoit là que manger; et se essaya l'on à les prendre par force, car elle estoit moult belle. Auquel essay fut mort un chevalier du duc de Bourbon, qu'il aymoit bien, qu'on appelloit messire Jean de Digonne qui gist à Clairmont. A la parfin ceux de la tour se rendirent au duc de Bourbon, leurs vies sauves. Si les y prist le duc qui envoya par Chastel-Morant son pennon sur la tour, et on envoya les Anglois chacun un baston en la main. Et s'en alla le duc devant Charlieu-le-Pailloux, où les seigneurs d'Auvergne avoient demeuré quatre mois piecà, et ne l'avoient point pris, et tenoit la dicte place Jean d'Uxel, et le

[1] Avec vivacité.

[1] Conseil.
[2] Toit de planches.

Digitized by Google

commandeur de Belle-Chassaigne. Si se logea le duc qui avoit grosses gens à l'un des costés, et les Auvergnats qui estoient gens assez de l'autre costé. Et le premier jour feist faire le duc de Bourbon, habillemens sur charrettes, et ceux d'Auvergne pareillement, ausquels le duc avoit monstré la maniere; et le second jour fut l'assaut grand et fort par trois fois le jour par maniere qu'on prist la place de plain assaut. Et fut prins dedans le nepveu de Jean D'Uxel, le plus mal homme que l'en peust trouver, et qui plus avoit faict de maux au pays d'Auvergne, et que le duc de Berry desiroit plus à avoir. Et parce le duc de Bourbon luy en feit present, si fut mis en la tour de Ryon. Après celle prise tira le duc de Bourbon à Charlieu-Champ-Maigeris que tenoit Berangon de Cherach, qui le rendit au duc de Bourbon franchement et s'en alla en son pays. Ainsi delivra le duc de Bourbon tout le pays d'Auvergne des Anglois, et le rendit franc au duc de Berry qui luy en sceut très-bon gré.

CHAPITRE XXXVI.

Comme le duc de Bourbon se meit en ordonnance pour aller en Espagne la premiere fois, pour cuyder voyager en Grenade.

L'an de grace mil trois cens septante et cinq, quand le duc de Bourbon ot delivré l'Auvergne des ennemis du royaume, lequel avoit de coustume en tous ses faits de louer Dieu, et très-devot estoit à la vierge Marie; et pour ce, après la prise des places, s'en alla à Nostre-Dame-d'Orval en pelerinage, et illec offrit son pennon qui encores y est: lequel il avait voué quand il le veit premier sur La Roche-Sennadoire, pour ce que c'estoit la premiere près de la travée de Nostre-Dame. Et là fonda le duc une messe perpetuelle. Et faite son oblation, se partit et alla à Arde vers le comte Dauphin, qui le festoya moult grandement. Et d'Arde alla au Puy-Nostre-Dame où il s'estoit voué. Et luy estant au Puy à son pelerinage, et jà y avoit esté deux jours pour sa devotion, vint à luy un heraut honnorable, de par le roy Henry d'Espagne, qui apporta lettres au duc de Bourbon les plus belles qu'on eust peu voir, où ledict roy Henry prioit et requeroit audit duc de Bourbon qu'il luy pleust de venir en Espagne, et que ledit duc y avoit bien son venir: car la seigneurie de Bourbon avoit fort aydé à conquester son royaume, c'est assavoir le comte de La Marche, qui estoit du sang et des armes de Bourbon. « Et pour la grande renommée, » bonne chevalerie, preud'hommie et sagesse » que j'ay oy dire de vous, je vous envoye mon » especial heraut Moniquot, vous certifiant par » mes lettres, que mon intention et mon emprinse est, à l'ayde de Dieu, entrer en Grenade, en la saison nouvelle à toute la puissance d'Espagne; et sur toute rien desirerois » vostre compagnie. A laquelle chose je vous » prie que ne me veullez faillir; et vous plaise » amener avecques vous deux ou trois cens » chevaliers et escuyers, et je vous promets » que je vous despartiray de mes biens, tout » ce que en voudrez prendre. » De quoy le duc Loys de Bourbon fut moult lie et joyeux; et luy sembloit que Dieu l'emportoit quand il voioit chose honnorable en quoy en la saison nouvelle il se peust employer. Et sur cela delivra le duc de Bourbon le herault du roy, nommé Moniquot, et luy donna un escusson de ses armes, et de riches vestures de drap d'or, et sa devise, et l'en envoya, et escript le duc ses honnorables lettres par ledit herault au roy d'Espagne: Que au plaisir de Dieu, il seroit devers luy dedans la fin de may. Et sur ce s'en revint le duc en son pays de Bourbonnois pour mettre ordonnance à faire son voyage. Et estant le duc en son pays, fut le roy de France moult courroucé, et tous ses amis, du voyage qu'il avoit entrepris, et luy manda et requist fort le roy, qu'il n'y allast point. A laquelle chose feit responce le duc de Bourbon au roy: qu'il avoit escript au roy d'Espagne par son herault qu'il y iroit, et qu'il l'en avoit acertainé, et que c'estoit le service de Dieu; car par les lettres avoit sceu que le roy d'Espagne esperoit passer par conqueste au royaume sarrazin de Grenade, et il ne vouloit perdre le voyage. Adonc assembla le duc de Bourbon ses gens, pour aller en grand ordonnance delà. Et quand vint la saison qu'il estoit temps de partir pour aller au voyage, vinrent tous ceux qui estoient mandés en la ville de Brioude pour tirer en Avignon le plus droit, et mena le duc de Bourbon cent gentils-hommes chevaliers et escuyers de son hostel, où il y avoit ès cent gentils-hommes sept bannieres, lesquels estoient messire Guichard Daulphin, messire Griffon de Montagu, le sieur de Chastel-Morant, le sieur de Rochefort bastard de

Digitized by Google

Bourbon, messire Guillaume de Vichy, messire Girard de Bourbon, messire Lionnet d'Araines de Beauvoisin, estans en la compagnie que le duc Loys de Bourbon mena avecques luy.

CHAPITRE XXXVII.

Comme le duc de Bourbon alla en Avignon visiter le pape, et faisant son chemin, le roy d'Aragon le festoya; comme le roy Henry d'Espagne lui feit grand chere, et puis s'en retourna pour s'en aller en Grenade.

Le duc Loys de Bourbon voyant la noble compagnie des chevaliers et escuyers qui l'estoient venus servir et accompaigner pour aller en Grenade, comme la renommée en couroit, se liessa moult et leur dict : « Messeigneurs » freres et amys, au plaisir de Dieu, vous avec » moy et moi o[1] vous, irons en son sainct ser» vice contre les mescréans, dont nous tous » nous debvons esjouir, car meilleur maistre » ne pouvons avoir : tout soit faict en l'honneur » de luy tout ce que nous ferons. » Alors respondit la compagnie : « Vous dites bien, mon» seigneur. » Adonc se partist le duc de Bourbon o sa compagnie pour aller en Avignon, et pour y estre à certain jour, pource que le pape Gregoire onziesme, de l'hostel de Beaufort vouloit partir d'Avignon pour s'en aller à Rome[2]. Si chevaucha le duc et y fut deux jours avant que le pape se partist. Si feist le pape grand chere au duc de Bourbon, et le beneist, en luy donnant absolution de peine et de coulpe pour le voyage des mescréans où il alloit. Et du palais mena le duc de Bourbon (estant à dextre lez) par la bride du destrier blanc le pape jusques hors d'Avignon, avec le prefect de Rome, qui là estoit en court. Et hors de la porte tantost le pape commanda au duc de monter à cheval, qui le feist; et le convoya le duc hors d'Avignon une lieue, où ils parlerent de plusieurs raisons ensemble. Et à prendre congé, donna le pape au duc la beneisson, qui retourna celle vespre dormir en Avignon. Et lendemain s'en alla le duc de Bourbon o ses gens par journées en Arragon, où il trouva le roy dom Pierre qui avoit les menestrels; lequel receut le duc si grandement que c'estoit merveilles en sa cité de Barcellonne. Et pria celluy roy au duc de Bourbon, qu'il luy pleust estre aux nopces de son fils, le comte damp[3] Martin, et de la comtesse de Lune qui estoit à tenir son chemin d'aller en Espagne, à un chastel appellé Maison des Hospitalliers, à demye voye de Barcellonne et de Sarragosse. Si luy octroya volontiers le duc; et y alla, et mena l'espousée; et durerent les nopces trois jours. Et au partyr de la feste alla le duc de Bourbon à Nostre-Dame-de-Monserrat, qui est un moult devot et bel pelerinage, puis à Leride, où est au dehors l'abbaye de Poblet, en laquelle gisent les roys d'Arragon; et puis à la cité royale de Sarragosse et tira à main senestre, et entra en Espagne : et se logea à Sainct-Dominique-de-la-Caulsade. Et ne voult le duc entrer en Navarre, pour la dissention qu'avoit le roy de France au roy de Navarre. De Sainct-Dominique, alla le duc à l'Hospital-la-Royne, où toute personne qui passe pellerin, a sa refection pour trois jours et de l'argent quand il se part, qui est à quatre lieues de Burgues. Et là le roy d'Espagne luy envoya au devant bien cinq cens chevaux, et avec ce l'homme que mieux aymoit, et qui gouvernoit son fait nommé Pierre Nace, ensemble un grand seigneur espaignol appellé messire Pierre Ferrandon Velasque, seigneur de Briviesque, qui conduirent le duc de Bourbon à Burgues, au roy Henry, qui luy manda au devant de ses plus privés et des des plus grands de son pays, et le receut et conjouist grandement comme celluy qui estoit moult lye de sa personne et venue[1]. Et demoura le duc à Burgues avec le roy Henry, l'espace de dix jours. Et durant ce terme fut fait le mariage de la sœur du roy Henry d'Espaigne, et du jeune roy Charles de Navarre, et aussi feurent les nopces de l'infant d'Espaigne fils du roy Henry, à la fille du roy d'Arragon, où il ot moult grand feste selon le pays. Et quatre jours passés, pria le roy d'Espaigne audit de Bourbon, qu'il voulsist venir en son chastel de Segovie, où il verroit chose qui luy plairoit, et avec ce beau desduict de chasse. Et quand le roy Henry et Loys de Bourbon furent au chastel de Segovie, le roy mena le duc monstrer les enfans du roy dam Pietre, lesquels il tenoit en une cage de fer; et y furent mis en leur cage dès huict ans. Et à celle heure jà y orent esté bien huict ans. Et dit le roy Henry au duc de Bour-

[1] Avec.

[2] Grégoire XI partit d'Avignon pour retourner à Rome, le 13 septembre 1376.

[1] Don.

[2] Agala indique succinctement à l'année 1376 ce voyage du duc de Bourbon. (*Cronica del rey don Enrique segundo, p.* 80).

Digitized by Google

bon : « Véez là les enfans de celuy qui feist » mourir vostre sœur. Et si vous les voulez » faire mourir, je vous les delivreray. » A celle parolle respondit le duc de Bourbon tout court : « Je ne seroye mye volontiers consentant de » leur mort : car de la malle volonté de leur » pere, ils n'en peuvent mais. » Et celle parolle fut oyé de maints chevaliers et escuyers, tant espagnols que françois, qui le eurent à grand vaillance. Et lendemain fit chasser le roy Henry un ours allentour du chastel de Segovie, où il ot en la chasse beau desduit, et grand plaisance. Au partir du chastel de Segovie, demanda le duc de Bourbon par grace au roy Henry un chevalier de Touraine qui long-temps avoit esté illec prisonnier l'un des bons chevaliers du monde, appellé messire Guichard d'Angle, et un escuier nommé Jacques Sadellier, lesquels de bon cœur luy donna. Estant à Burgues le roy d'Espagne, on luy annonça que le roy de Portugal l'avoit deffié en luy mouvant guerre : parquoy il convenoit que son armée de Grenade cessast; dont ce fust grand dommaige à luy et à la tranquilité, et grand courroux à toute la compagnie. Et ce voyant que le voyage ne tenoit, demanda congé le duc de Bourbon au roy d'Espaigne, lequel ne luy voulloit donner : mais luy prioit que plus il envoyast querir des gens. Si luy respondit que, veu que l'emprise de Grenade ne se tenoit, le roy de France, qui en estoit certain, pour ce luy mandoit que briefvement se retrahist devers luy; veu que dix jours ou douze avoit eu nouvelles de luy. Adonc le roy Henry d'Espaigne, véant que le duc de Bourbon de son gré ne vouloit remanoir, le licencia à grand peine, en le priant qu'il se voulsist travailler pour son amour de pacifier le jeune roy de Navarre, qui sa sœur avoit pour femme, devers le roy de France; et luy dit le duc qu'il en feroit son pouvoir. Et avant partir feit presenter le roy Henry au duc de Bourbon or, argent et vaisselle; mais de tout ne voult rien prendre, sinon chiens nommés allands, cuyrs figurés, et tapis veloutés, et six beaux chevaux gennets : et à chacun des bannieres donna un gennet et son ordre de la bande. Ainsi se partist le duc Loys de Bourbon, du roy Henry d'Espagne, qui luy pria, s'il luy mandoit et en avoit besoing, qu'il vint devers luy. Si s'enclina le duc, et se partist de bonne alliance, et alla visiter l'eglise de Sainct-Jacques en Compostelle, par peleri-nage, puis s'en retourna en son pays où il licentia ses gens, les remerciant grandement. Et avec les gens de son hostel s'en tira en France, où il trouva petites nouvelles : car le sire de La Riviere avoit mis dissention entre le roy et le bon connestable, faisant entendre au roy que le connestable, messire Bertrand de Guesclin, estoit de la bande du duc de Bretagne, et tout ceci faisoit La Riviere pour faire le sire de Clisson connestable.

CHAPITRE XXXVIII.

Comme les ducs d'Anjou et de Bourbon ne peurent retenir le connestable Claiquin au service du roy.

Ce vaillant chevalier, messire Bertrand de Guesclin, qui tant de chevaleries ot faites tant que par sa proesse estoit connestable de France, fut trop mal content des parolles qu'on luy rapporta, et en ot moult grand dueil : car il estoit chevalier de grand cœur. Et dit : « Puisque le » roy me tient pour suspet, que j'ay loyaument » servy, je ne demeureray jamais en son » royaume, ains m'en vois en Espagne où j'ay » ma vie très-honnorable; car je y suis duc, et » luy renvoye son espée. » Dont pour ce vint un si grand bruit en ce royaume que ce fut merveille, pour le sieur de La Riviere, et tant que tout le monde le commença à hayr. Et monstrerent au roy Charles tous les grands seigneurs pourquoy il le mouvoit de deboutter ce vaillant chevalier, messire Bertrand de Guesclin qui si bien l'avoit servy, et estoit mauvais exemple aux autres. Et sur ce le roy de France Charles s'advisa et voult reparer la chose. Et envoya les ducs d'Anjou et de Bourbon en Bretaigne pour appaiser le connestable du courroux qu'il avoit, lesquels allerent au Pont-Ourson, et là manderent le connestable qui à eux vint volontiers. Et luy venu, dit le duc d'Anjou : « Connestable (fait-il), » monseigneur le roy nous envoye à vous, moy » et beau cousin de Bourbon, pource que vous » avez esté mal content des parolles qu'il vous » a mandées; c'est assavoir qu'on luy avoit » donné entendre que vous teniez la partie du » duc de Bretaigne. Et vous debvez estre bien » lie et joyeux, quand telles choses vous mande, » lesquelles le roy ne creut oncques. Véez icy » l'espée d'honneur de vostre office; repre-» nez-la, le roy le veut, et vous en venez avec-» ques nous. » Les parolles finies du duc d'An-

Digitized by Google

jou, respondit le bon connestable : « Mon très-» redoubté seigneur, je vous remercie hum-» blement des parolles que me dites, et des pa-» rolles que m'avez aussi dit que le roy ne » creut oncques : dont je remercie le roy, no-» nobstant le grand bruit qui en a couru. Et » vueil bien, monseigneur, que le roy sçache » que je l'ay servy bien et loyaument comme » preud'homme, et ne luy feis oncques trahi-» son; car si je servoye le duc de Bretaigne qui » est contre luy, je seroye traistre contre luy » qui est le plus grand roy qui vive. Et ce peu » d'honneur que j'ay conquis en ce monde, je » ne le voudroye pas perdre pour quelque » chose qui vive. Et dites au roy que j'aime » plus mon honneur que toutes les seigneuries » et biens qu'il me pourroit donner. Et cela je » luy certifie. Si vous remercie de l'espée que » vous m'avez apportée; je ne la reprendray » point; baillez-la à un autre qu'il lui plaira, » car pour l'oster de soupçon et tous autres, je » m'en vois en Espaigne; et vous jure par ma » foy, que jamais en ce royaume je ne demeu-» reray. » Dont le duc d'Anjou fut moult cour-roucé, et dit au connestable : « Ha! beau cou-» sin, ne faictes point cecy, et ne le mettez » point en vostre teste. » Adonc parla le duc de Bourbon : « Cousin connestable, je vous » prie que ne faites ce que vous dites : car » monseigneur le roy vous veut moult grand » bien, et vous l'avez bien desservy, et feriez » mal de le laisser en ceste maniere. » Et lors respondit le bon connestable : « Ha! monsei-» gneur de Bourbon, j'ay esté en vostre com-» paignie en tous les plus grands faicts de ce » royaume, et vous et moy avons deschassé le » duc de Bretaigne de son pays, qu'il n'y avoit » que un chastel. Il est mal à croire que je me » fusse rallié avec luy : et quant à ce que vous » me requerez de demeurer, vous estes le sei-» gneur du royaume qui plus m'avez faict de » plaisir, et que je croyrois plus volontiers, et » à qui je suis plus tenu après le roy. Mais je » vous jure et promets par ma foy, de ce que » je vous ay dit, vous n'en trouverez point le » contraire, vous suppliant que l'amour que » avez tousjours eue à moy, vous ne la voullez » point oblier : car où que je sois, je vous ser-» viray de corps et de chevance, et n'oblieray » jamais les plaisirs que vous m'avez faicts. Et » je vous prie que vous ayez souvenance de » celuy qui m'a brassé cecy, car vous sçavez » les tours qu'il vous a faicts et faict tous les » jours. Et ne tardera deux mois que je passe-» ray à belle compagnie en vostre pays, et ver-» rez que je ne m'en iray mie seul. » A tant s'en allerent les ducs d'Anjou et de Bourbon rapporter au roy les parolles de son connesta-ble : que pour nulle rien plus ne le pouvoient convertir à faire demourer. Dont le roy fut moult courroucé et dolent. Et dit le bon duc Loys de Bourbon en la presence du roy de-vant tous (après ce que ot parlé le duc d'An-jou) : « Monseigneur, vous faictes aujourd'huy » l'une des grandes pertes que vous fissiez » pieça long temps, car vous perdez le plus » vaillant chevalier, et le plus preud'homme » que je cuidasse oncques mais veoir de son » estat; et ont mal faict ceux qui ont com-» mencé cecy. » Atant se taist l'auteur de ce et retourne à parler du connestable.

CHAPITRE XXXIX.

Comme le connestable messire Bertrand se partit de Bretaigne, sur l'esperance de s'en aller en Espagne, et passa par Bourbonnois, où le duc le festoya, et alla devant Chastel-Neuf de Randon où il mourut et ot le chastel.

Jà couroit l'an de grace mil trois cens sep-tante neuf, que le bon connestable, messire Bertrand de Guesclin, meut du pays de Bre-taigne pour vuider le pays et royaume de France, comme il avoit promis aux ducs d'An-jou et de Bourbon. Et pour son bon los, à l'ac-compagner et suivre se presentoient plusieurs barons et seigneurs de moult de parties, les-quels il regracia de celuy offre; et ne voult me-ner o luy pour son aller accomplir, fors trois cens hommes d'armes. Et bien ordonnée son af-faire se mit au chemin pour s'en aller demeu-rer en Espagne; et avec sa compagnie vint passer par Bourbonnois, où le duc lors estoit, qui le festoya grandement; et derechef le cuyda convertir et le retenir, comme celuy qui avoit grand regret à son allée : mais le duc n'y peut oncques mettre remede. Et à son partir luy donna le duc un bel hanap d'or esmaillé de ses armes, luy priant qu'il y voulsist boire tousjours pour l'amour de luy, et luy donna aussi une belle ceinture d'or très-riche de son ordre d'Espé-rance, laquelle lui meist au col, dont le con-nestable le mercia et en fut moult joyeux. Ainsi prinrent congé l'un de l'autre. Et luy bailla le duc de Bourbon dix gentilshommes

Digitized by Google

de son hostel pour le conduire quatre journées, lesquels furent Jean de Chastel-Morant qui portoit l'enseigne du duc de Bourbon, Germain Micaille, Perrin d'Uxel, messire Oudin de Roullac, Champrompin, le bastard de Glarins, le borgne de Veaulse et autres. Et estoient gens que le connestable aymoit moult, et qu'il cognoissoit. Et le convoyerent au Puy-Nostre-Dame, où les citoyens le supplierent que pour Dieu voulsist aller devant Chastel-Neuf de Randon, qui destruisoit tout le pays, et que ainçois qu'il se partist du royaume, le delivrast des Anglois, et que ce luy seroit louable memoire, avec les autres biens qu'il avoit faicts. Si leur octroya le connestable. Et après qu'il ot visité l'eglise Nostre-Dame et faict son pelerinage, il dit aux compagnons qui le conduisoient : « Vous, mes chers compagnons, » frères et amys de l'hostel de mon bon duc, » seigneur et messire, le duc de Bourbon, puis » qu'il n'a guieres jusques là, je vous prie, » faictes moy compagnie devant la place, si » verrez que nous ferons : car à Dieu le veut, » nous les arons, les gars! et si le soleil y en- » tre, nous y entrerons. » De ceste parolle se rirent les compagnons, et dirent que de bon cœur le conduiroient. Adonc se partit le connestable du Puy o sa compagnie, et chevaucha devant Chastel-Neuf de Randon, où il meit le siege: mais avant ot dit à ceux du Puy : « Mes » amis, c'est la derniere place angloise que je » sçache en mon chemin pour m'en aller : mais » ainçois que je parte, à Dieu le veut, je l'au- » ray. » Et quand le connestable ot visité la place, il meist son siege en belle ordonnance, et commanda à ceux du Puy qu'ils garnissent le siege de vivres, d'artillerie et de mangoneaux, et autres engins à jetter léans : si le feirent, et y séit le connestable trois sepmaines, et illec furent faictes de belles emprinses d'armes de ceux du siege ; et y estoient plusieurs des seigneurs d'Auvergne et de Vellais, qui moult volontiers entendoient à delivrer ceste place. En tant que les assaulx se faisoient de ceux de l'ost à ceux du chastel par plusieurs jours, eux véans que gueres ne se pouvoient tenir, advint que au quinziesme jour que le connestable ot assiegé celuy chastel, luy print une maladie dont il mourut; et les Anglois qui dedans estoient, véans que nul remede n'avoit en leur faict, qu'à la longue ne fussent pris par force, se rendirent au bon connestable (qui point ne sçavoient qu'il fust mort) et s'en allerent où bon leur sembla. Et fut grande grace de Dieu au bon connestable, que oncques n'accueillit place que à luy ne se rendit, vif ou mort. Chastel-Neuf de Randon rendu au roy, fut semée la mort du vaillant et preux connestable, dont pleurs, cris et gemis furent de ses gens et par la contrée. Si le feirent les nobles hommes du duc de Bourbon appareiller et embausmer, et l'emmenerent par forests à Moulins en Bourbonnois, où le duc Loys luy feit faire moult solemnel obseque en l'eglise de Nostre-Dame de Moulins, où de nouvel le duc avoit fondé un college perpetuel. Et paravant avoit mandé le duc de Bourbon au roy Charles la mort de son bon connestable, de laquelle il fut moult marry. Et pource que le roy se recordoit des agréables services que son connestable messire Bertrand de Guesclin luy avoit faicts en sa vie, le volt recognoistre après sa mort, car le roy ordonna que après son decedz ledict connestable feust ensevely honorablement à ses pieds, à Sainct-Denis, où les roys de France reposent, pareillement le bon mareschal de Sanxerre, qui servy l'avoit loyaument: et ainsi fut faict, et illec gisent. Et ne demeura guere après que, l'année en suyvant, ne trespassast de ce siecle le roy Charles de France, cinquiesme de ce nom, qui tant vaillamment et sagement gouverné avoit le royaume, lequel fina l'an de grace Nostre-Seigneur mil trois cens quatre vingt[1]; et fut porté en royale littiere à Sainct-Denis, et ensevely si hautement comme il appartient à tel prince, et durerent les obseques quinze jours.

CHAPITRE XL.

Comment les princes et ducs, en France, du sang royal, menerent le jeune roy Charles, couronner à Rheims, et de ceux qui furent mandés à Nantes à le garder des Anglois.

En l'an de grace que l'on comptoit mil trois cens quatre vingt, les princes du sang royal, le duc de Berry, et le duc de Bourgongne, et le duc de Bourbon, menerent le roy Charles (fils du defunct), couronner à Rheims. Et hastoient fort le sacre, pource que les Anglois qui estoient devant Paris, s'en alloient en Bretaigne; et pour ce conduirent le jeune roy à

[1] Du Guesclin mourut le 13 juillet 1380, et Charles V le 18 septembre de la même année.

Digitized by Google

Rheims, où il ot grand' chevallerie et moult belle feste. Et après l'onction du sacre fut le roy assis à sa haute table d'honneur ; et bailla le duc de Bourbon (qui estoit pair et chambelan de France) trois de ses chevaliers, les deux, dont l'un estoit à dextre, et l'autre à senestre, et le tiers derriere son dos, et un escuyer aux pieds. Quand le roy estoit assis, il tenoit ses pieds au giron de l'escuyer. Les trois chevaliers furent messire Guichart Daulphin, messire Guy Le Baveux, et messire Jean de Laye, et l'escuyer qui estoit soubs la table où le roy tenoit ses pieds, estoit Jean de Chastel-Morant, ainsi fut l'assiette du roy. Et le vespre, comme au soleil couchant, vindrent trois chevaliers l'un après l'autre denoncer au roy et aux seigneurs que la puissance des Anglois (qui estoient sept mille combatans) s'en alloient devers Nantes, où le duc de Bretaigne les devoit boutter. Si ot grand conseil entre les seigneurs ; et ordonnerent que Chastel-Morant et Le Barrois qui avoient quatre cens hommes d'armes en la frontiere de Provence près d'Angers, qui menassent leurs gens dedans Nantes, et qu'ils se hastassent avant que les Anglois y parvinssent, et qu'ils chevauchassent jour et nuict. Ainsi le feirent, et furent à Nantes premier que les Anglois quelques trois heures : et allerent Chastel-Morant et Le Barrois o leurs gens à la Tour-Neufve, dont estoit capitaine Guillaume Leet, qui leur ouvrit moult volontiers, et leur dit qu'ils se prinsent garde de ceux de la ville, qui n'attendoient fors les Anglois. Et tantost que François entrerent ens, meirent sur les quatre portes à chacune vingt-cinq hommes d'armes, et le demeurant en la place au milieu de la ville en belle ordonnance ; et demanderent tantost lesdicts capitaines, les clefs des portes, mais ils ne trouverent homme sçachant pour vray que les tenoit. Et lors Guillaume Leet vint à Chastel-Morant, et luy dit secrettement à l'oreille : « Allez-vous-en en l'eglise cathe-» drale, et prenez un grand vilain chanoyne, » vieil, riche et plain qui est léans, où il s'en » est forny, et est le plus grand de léans; et » suis certain que vous luy trouverez les clefs » sous son surpelis; et si vous ne luy trouvez, » prenez-le et le mettez dehors. » Ainsi entrerent Chastel-Morant et Le Barrois dedans l'eglise, où ils perceurent le vieil chanoyne, comme Guillaume Leet leur avoit dit. Si le prinrent parmy la gorge. Adonq print à dire le chanoyne : « Ha ! messeigneurs, gardez que vous » ferez; vous estes excommuniés.—Avant, pres-» tre, rendez les clefs. » Lequel dit que mye » ne les avoit. A donc le chercherent et luy trouverent les clefs de la ville sous sa robbe en une gibessiere. Si prinrent le chanoyne et le menerent aux compagnons qui estoient en la place, et leur dirent : « Messeigneurs, faites bonne » chere, car véez icy le traistre qui avoit vendu » la ville aux Anglois et celloit les clefs. » Si fut mené comme infame par la ville, et puis attaché à un arbre en son pourpoint sans chapperon, afin que chacun le vinst voir. Et cependant estoient à grand' force les Anglois venus devant Nantes, où ils se logerent tout à l'entour en trois places, c'est à sçavoir en Rehobonnois, en la Saulsaye, et en la fosse où l'on met le sel. Ce sont les trois places devers la terre, car par les ponts ne pouvoient assieger encores. Et furent moult esbahis de ce qu'ils avoient failli à leur emprinse. Si meirent ceux qui estoient dedans moult belle ordonnance en eux, deux cens hommes d'armes de guet en la place qui est au milieu de la ville, et cinquante hommes de traict, et vingt-cinq hommes de cheval, à guecter tout autour de la ville, et vingt-cinq arbalestriers : et de jour avoit en la place cent hommes d'armes, et cinquante hommes de traict, et bien les portes garnies : et cela faict renvoyerent dire au roy par messaige Chastel-Morant et Le Barrois, comment ils avoient recouvré la ville de Nantes, et de l'ordonnance qu'ils y orent mise.

CHAPITRE XLI.

Comme messire Pierre de Bueil d'Anjou alla à Nantes se joindre avec les gens du duc de Bourbon.

Les oncles du jeune roy de France nouvellement couronné, quand ils entendirent Nantes estre bien garnie de leurs gens, en furent très-contens; et pource qu'ils véoient la requeste de ceux qui la tenoient estre raisonnable, se retirerent vers le roy et luy dirent : que bien estoit besoing que ceux qui tenoient Nantes eussent secours et ayde, car ils estoient assiegés d'une grosse gent. Ausquels respondit le roy : « Mes » beaux oncles, vous sçavez mieux que ce faict » monte que je ne fais, ordonnez-en comme il » vous plaira. » Adonc les seigneurs adviserent pour le mieux, d'y envoyer le seigneur de Clisson, lequel au sacre du roy avoit esté fait con-

Digitized by Google

nestable de France; auquel ils dirent comment Chastel-Morant et Le Barrois leur acertenoient que les Anglois estoient logés en trois sieges, et que l'un ne pouvoit bonnement secourir à l'autre, et que s'il y alloit à pouvoir de gens, on pourroit faire de belles choses : et pour ce disoient les seigneurs au connestable de Clisson, qu'il se hastast; auquel ils delivrerent finance pour mener gens. Et outre Chastel-Morant et Le Barrois avoient mandé au duc de Bourbon leur seigneur, qu'ils estoient de son païs et de son hostel, luy requerant pareillement qu'il leur voulsist envoyer leurs compagnons les gens de son hostel, car plus honorablement ne pouroient-ils estre. Et obtempera le duc de Bourbon à leur requeste, et feist prestement partir les gens de son hostel, pour venir au nombre de soixante hommes, et ne retint que deux escuyers pour se servir. Et entant que le seigneur de Clisson se mettoit sus (comme l'on disoit) un chevalier d'Anjou moult vaillant homme, appellé messire Pierre de Bueil, serroit gens partout pour aller à Nantes en l'aide des François contre les Anglois qui devant tenoient le siege, et desjà estoit à Angiers à deux cens hommes d'armes. Si le manderent querir Chastel-Morant et Le Barrois, et que briefvement s'en vint, et qu'ils le mettroient seurement parmy les ponts dedans la ville de Nantes; ainsi s'en vint comme ils luy manderent celuy chevalier, nommé messire Pierre de Bueil. Quand ils furent en la ville et ses gens logés, et ses chevaux envoyés, orent conseil ensemble Chastel-Morant et Le Barrois et luy, qu'il leur sembloit estre bon de faire, car Bueil avoit espié devers le chastel comme le seigneur de Cusenton, Anglois, qui estoit logé auprès du chastel et avoit l'ordonnance des guets, qu'en leur logis n'avoit mye bonne ordonnance, et qui sailliroit sur eux, qu'on leur feroit un grand dommage. Et voult le seigneur de Bueil que tantost on ferist sur eux : mais les autres ne le vouldrent, car ils attendoient leurs compagnons de l'hostel de leur seigneur le duc de Bourbon, en disant: que eux venus on essayeroit de faire aux Anglois toute nuisance. Si vindrent les combattans de çà à deux jours, et en tant on espia où l'on pouroit ferir.

CHAPITRE XLII.

Comme les gens estans à Nantes pour le roy de France se contindrent contre les Anglois.

De jour ne de nuict ne cessoient les gens d'armes mandés à Nantes par le roy de France, et le duc de Bourbon, ensemble messire Pierre de Bueil, d'imaginer comment ils pourroient grever les Anglois qui les tenoient assiegés. Si advint un jour que, parmy le chastel, toute la compagnie du duc de Bourbon et le sire de Bueil yssirent et allerent frapper et ferir sur le guet de l'Anglois, messire Estienne de Cusenton, qui estoit au logis de La Saulsaye, devers le matin, en changeant son guet; et ferirent François parmy, qui bien estoient d'Anglois cent et cinquante hommes d'armes, et François autant. Dont en celuy encontre l'une partie des Anglois fut prinse et l'autre s'enfuyt, et retint l'en prins le capitaine, messire Estienne de Cusenton, un moult vaillant chevalier d'Angleterre, et trente six hommes d'armes des siens, et bien soixante morts, et courut l'en dedans le logis bien avant; et se meirent Anglois en conroy devant, qui peu leur vallut : car les compagnons les repoulserent ens. Et franchement envoyerent à Nantes leurs prisonniers et soixante chevaux de cariage, et ot gaigné de bon bagaige; et fut la premiere saillie qui fut faicte à Nantes devers le logis des Hennuyers[1] qui estoient à l'autre des portes, où il y avoit de vaillans gens, c'est à sçavoir le seigneur de Vertain, le chanoine de Robersart, Thierry De Somain, le bastard de Vertain, et les enfans de Maubeuge, qui bien estoient trois cens combatans, et logés près des douves[2] en fortes maisons de bourgeois. Si commencerent une myne, pource que les Hennuyers ont une coustume d'estre bons myneurs; et mynerent bien par l'espace de dix jours, et contremynerent François à l'encontre; et estoient les mynes si pareilles, que les uns parloient aux autres. En continuant lesdictes mynes, advint que, la veille de Noël, aucuns de ceux de Nantes orent prins un Gascon, qui dit aux capitaines françois comme les ennemis n'entendoient pour l'heure à autre chose, sinon à jouer aux dets en l'hostel du seigneur de Vertain. Si ot-on advis de ouvrir la porte qui estoit au-

[1] Hommes du Hainaut.
[2] Fossés.

Digitized by Google

près d'eux, pour aller ferir dedans, et ainsi fut faict. Et celle veille de Noël, à heure de mynuit, les compagnons de Nantes, qui bien estoient sept cens combatans, ferirent hardiment au logis des ennemis, qui encores jouoient aux dés, et les desconfirent et destrousserent, et fut mors Thierry de Semain et l'un des enfans de Maubeuge, et le bastard de Vertain, et bien soixante hommes d'armes, et pris vingt-six bons prisonniers; et de ceux de dedans y mourut messire Macé des Ymages, et y fut pris messire Macé de La Jaille, et messire Pierre de Sury de l'hostel du duc de Bourbon, et Robert Guy; et se retrahirent les ennemis en un heult hostel; et quand leur logis fut secouru, y ot moult de blessés des gens au duc de Bourbon: mais tout fut gaigné. Et adonc vint le jour, et se retrahirent les compagnons dedans Nantes, qui pour celle fois n'allerent plus avant; et lendemain recouvrerent leurs prisonniers pour autres, et fut leur myne rompue, qui plus n'en feirent de celuy cousté, et de là à quatre jours le mareschal de Savoye, messire Boniface de Chalant escrit une lettre à Chastel-Morant et au Barrois, qu'ils le receussent en leur compagnie, car il avoit trente hommes d'armes gentilshommes; et pource qu'ils le sçavoient bon chevalier, l'envoyerent querir, et fut belle compagnie emmy la ville. Et messire Boniface venu, se prindrent à deviser le seigneur de Bueil, Chastel-Morant et Le Barrois, et les autres, ayans conduit, comme ils pourroient faire dommage au logis du comte de Bouquingan, conducteur et principal capitaine de celle gent, qui estoit logé près de la porte en Richebourg, et avoit fait sa barriere de deux chariots. Pour ce, quand les Anglois vinrent ouvrir la porte, ils se retrahirent tantost en leur barriere, et quand on ne l'ouvroit, ils se tenoient en leurs maisons pour le traict. Si adviserent un jour ceux dedans, de faire une myne soubs la porte, afin que les Anglois ne vinssent baisser le pont, et que beaucoup de leurs gens se peussent tappir ès douves sans la veue des autres. Si fut fait: et un jour après disner se bouterent ès douves des fossés quatre cens hommes d'armes et trois cens bons arbalestriers de la garnison de Nantes, par maniere d'embusche, et vint on baisser le pont, en faisant saillir cent hommes d'armes, en faisant semblant d'aller escarmoucher à la barriere comme ce estoit accoutumé. Et tantost les Anglois vinrent à leur barriere et à leurs chariots pour chasser ces hommes d'armes dedans la porte; et sur ce saillist tost l'embusche françoise des douves sur Anglois, qui estoient quatre cens hommes d'armes et cent arbalestriers, qui les rebouterent hors de leur barriere, et bien avant en la rue, où il mourut des Anglois six bannerets, et beaucoup d'autres; et feurent ces bannerets Anglois messire Hue Fuverin, messire Guillaume Clinton, messire Jean Burlé, messire Fitz Watier, messire Jean Frane et messire Thomas Trevet; et y ot de ceux de la garnison bien blessés: mais nul n'y mourut, sinon que fut pris Robert Guy de Rion; et quand il fut desarmé, les Anglois qui se douloient de leur perte ne prinrent garde de luy. Si se partit Robert Guy d'eux et s'en vint aux douves, puis entra avec les compagnons qui de ce commencerent à rire. Alors les Anglois furent mal desconfortés pour leurs barons qui morts estoient, et leurs gens qui se perdoient aux escarmouches, qu'ils ne sçavoient que faire, et de mal en pis sourdist en leur ost une maladie de cours de ventre, qui fort les atourna: car leurs gens mouroient espaissement de celuy mal, et ils avoient tenu le siege devant Nantes dès vendanges, qui jà avoit duré trois mois et vingt jours.

CHAPITRE XLIII.

Comment le comte de Bouquingan se leva de devant Nantes; et comment les quinze Anglois ne feirent leurs armes aux quinze François.

Charles le roy de France, pour l'honneur de son sacre, feit moult de chevaliers, desquels plusieurs en avoit à Nantes qui grandement eux et leurs compagnons se maintenoient contre les Anglois. Le comte de Bouquingan qui veit telle fermeté entre ces gens, et qui rien ne profitoit à tenir plus son siege devant Nantes, ot propos de soy lever pour celle saison; mais il le retardoit aucunement, pource que quinze hommes d'armes de l'hostel du duc de Bourbon avoient emprise une bataille en l'isle près de Nantes, et à autres quinze hommes d'armes anglois de l'hostel du comte de Bouquingan à combattre à outrance, et qu'il n'y auroit juges sinon deux heraulx, l'un de France et l'autre d'Angleterre; et fut la chose promise et jurée, qui faillit aux Anglois, comme vous orrez; et cousta celle emprise au duc de Bourbon trois mille francs de harnois et d'habillemens qu'il

Digitized by Google

envoya à ses gens tous les jours, par l'espace de trois sepmaines. Les quinze qui estoient de l'hostel du duc de Bourbon, ne faisoient que requerir les Anglois à tenir celle journée : mais les Anglois les menoient par parolles, et leur disoient : « Attendez, attendez, nous le vous di-» rons bien à poinct. » Sur ce, le comte de Bouquingan voyant trop perdre de ses Anglois par flux de ventre, à un soir se deslogea et toutes ses gens. Et à lendemain par matin les quinze Anglois manderent par un herault aux quinze François de l'hostel du duc de Bourbon qu'ils ne tenoient point la journée : mais s'ils vouloient venir à Vennes où leur maistre le comte alloit, ils accompliroient leurs armes. Autre responce ne feirent les quinze du duc de Bourbon, sinon dire au herault : que si le duc de Bretaigne leur vouloit donner bonne seureté qu'ils iroient faire et accomplir là. Ainsi se partit du siege de Nantes sans rien avoir faict de son profit, le comte de Bouquingan, et ses Anglois chevaucherent vers Vennes. Et après eux saillirent les capitaines françois, messire Jean de Chastel-Morant, messire Le Barrois, messire Pierre de Bueil, le mareschal de Savoye, qui bien estoient huict cens hommes d'armes, qui costoyerent et tinrent Anglois de près, et gaignerent beaucoup de leur cariage, avant qu'ils fussent à Vennes. Et se retrairent les François au chastel Josselin, où le seigneur de Clisson, nouvel connestable de France, estoit venu, et luy demanderent congé ceux de la garnison de Nantes, pour eux en aller vers leurs maistres. Le connestable leur dict de non, en leur priant qu'ils attendissent que les Anglois fussent montés en mer. Et entretant les quinze de l'hostel de Bourbon qui estoient retournés à Nantes en leur establie avec les autres, manderent aux quinze Anglois qu'ils estoient appareillés d'accomplir leur promesse, et sur ce leur envoyassent bonne asseurance du comte de Bouquingan leur maistre, ou du duc de Bretaigne; et là ils iroient volontiers. Si apporta un herault les saufconduits à messire Jean de Chastel-Morant, au Barrois, et leurs compagnons, et qu'avec eux peussent mener cinquante gentils-hommes, pour eux accompagner, et baillerent volontiers les saufconduits, cuidans que les quinze François n'y deussent point aller : mais nonobstant les saufconduits, manderent les quinze Cordelleur de Gironne, escuyer d'escuyrie du roy de France, pour l'asseurance, au comte de Bouquingan et au duc de Bretaigne, qui l'apporta ; et s'en allerent les quinze compagnons avec Cordelleur à Vennes au duc de Bretagne, et au comte de Bouquingan, eux presenter leur notifier que ce qui avoit esté promis, ils estoient venus tous prests de l'accomplir lendemain après leur messe.

CHAPITRE XLIV.

Comment cinq nobles hommes françois feirent armes à Vennes, contre cinq nobles hommes anglois, et ce qu'il en fut.

Le comte de Bouquingan, voyant que c'estoit à certes, ot grand conseil avec le duc de Bretagne qu'en estoit de faire ; et la responce que feit le comte de Bouquingan, si fut que : ses gens n'estoient bien en point, et qu'il avoit ung an qu'il estoit party d'Angleterre, et aussi que luy et ses gens avoient esté assiegés devant Nantes trois mois. Parquoy leurs harnois estoient moult empirés. Pource louoit[1] de non faire armes, et especiallement à oultrance : mais il avoit sentu d'aucuns de ses serviteurs que s'il y avoit aucun de l'hostel au duc de Bourbon qui voulsist faire armes nommées, à ce ils entendroient volontiers. Si furent moult esbahis les compagnons des parolles, et bien courroucés, cuidans qu'ils ne deussent poinct batailler. Si adviserent qu'il ne tenoit pas à eux, mais seroit bon d'en faire aucune chose, parquoy là estoient venus, et qu'ils prendroient ce que les Anglois leur offroient. Les armes que les Anglois vouloient que l'en feist estoient cinq coups de lance, cinq d'espée, cinq de hache, cinq de dague, et tout à pied, et on leur octroya. Et lendemain matin, François estans au champ, ne feurent que cinq Anglois qui voulsissent faire armes, et des gens du duc de Bourbon autre cinq. C'est asçavoir messire Jean de Chastel-Morant, messire Le Barrois, le bastard de Glarains, le viconte d'Aunay, messire Tristan de la Jaille. Et les cinq Anglois estoient messire Gaultier Cloppeton, Edouard de Beauchamp, messire Thomas de Hennefort, Coisselay, et messire Jean de Tracio, estans tous les compagnons en champ, où le duc de Bretagne et le comte de Bouquingan estoient, accompagnés de leur gent. Le premier qui feit armes des François fut messire Jean de Chastel-Morant, contre messire Gaultier Cloppeton, Anglois, lesquels

[1] ConsciNait.

Digitized by Google

ne feirent trois coups de lance à pied; car messire Gaultier Cloppeton fut blessé de la lance tout outre, entre les lames et la piece, et passa outre tant qu'il cheut; et d'eux deux ny ot que ces trois coups, car on emporta Cloppeton. Messire Le Barrois, qui estoit armé, entra au champ à faire armes, comme son compagnon, Thomas de Hennefort, qui entra pareillement. Et feurent leurs cinq coups de lance bien chevaleureusement. Et quant ce vint aux espées, du premier coup d'espée qu'ils assemblerent, blessa Le Barrois l'Anglois entre la piece et le garde-bras et faussa la maille: et luy persa l'espaule tout outre, tant qu'il en convint mener l'Anglois sans plus faire armes. Après vint le Bastard de Glarains, et Edouard de Beauchamp; et quant ce vint à l'assembler des lances, Edouard de Beauchamp tournoit un peu l'espaule, et tant que le Bastard de Glarains deux fois le porta par terre des deux coups de lance, nonobstant qu'il fust grand de corps et bien gentilhomme: et lors les Anglois dirent que Beauchamp estoit dronch [1], c'est à dire yvre; si le releverent et l'emmenerent. Lors vint messire Tristan de la Jaille à son compagnon anglois; et accomplirent toutes leurs armes jusques aux haches; et quand ce vint à ferir, messire Tristan de la Jaille rua jus son Anglois au second coup de la hache, et le blessa fort, et plus n'en fut. Le vicomte d'Aulnay rentra au champ o son compagnon, qui feirent belles armes: mais le vicomte blessa l'Anglois du dernier coup de lance, entre l'avant-bras et le garde-bras, et ot persé le bras tout outre, tant que l'Anglois n'en feit plus. Ainsi feurent les armes accomplies celluy jour, que les cinq hommes nobles compagnons françois en eurent le meilleur, et les cinq hommes nobles anglois le pire, comme on peut veoir dessus.

CHAPITRE XLV.

Comment les armes accomplies, messire Guillaume Farintonne, Anglois, et messire Jean de Chastel-Morant, feirent armes; qu'il en fut; comme le chevalier fut en prison, et comme Chastel-Morant dist de belles parolles.

Le duc de Bretaigne, et le comte de Bouquingan, qui orent veu les armes, se retrahirent en leurs maisons; et les François pour eux desarmer, et pource que presque estoit de nuict, le duc de Bretagne, par un sien chevalier maistre d'hostel les envoya semondre, qu'ils allassent soupper avec luy comme ceux qui estoient en sa ville; et vindrent au soupper tous ceux qui avoient faict armes, et leur fit le duc de Bretagne grand honneur en les faisant tous asseoir à sa table, et servir moult grandement: et sur le lever de table un chevalier appellé messire Guillaume Farintonne, bel chevalier et grand, qui requist Chastel-Morant, de vouloir parfaire les armes que messire Gaultier Cloppeton son cousin germain n'avoit peu accomplir. Si luy accorda Chastel-Morant, s'il plaisoit au duc de Bretagne: mais le duc ne le voult accorder, et se courrouça moult felonneusement à son chevalier anglois, qui de ce l'estoit venu requerir à sa table: mais Chastel-Morant pria tant le duc de Bretagne, que lendemain à soleil levant il fut armé en champ encontre celuy qui l'avoit requis, pour accomplir ce, et plus outre qu'il ne lui avoit demandé. Pource qu'il falloit que ses compagnons montassent le lendemain à cheval, si feurent au matin les deux chevaliers, messire Jean de Chastel-Morant et messire Guillaume de Farintonne en champ, present le duc de Bretagne, pour faire ce qui estoit empris. Et quand ils furent ensemble en champ, le chevalier anglois messire Guillaume Farintonne, n'avoit point harnois de jambes, car il avoit mal en un genouil, pourquoy il ne s'en povoit armer: et envoyerent requerir à Chastel-Morant, par Cordellier de Gironne, qu'il n'eust plus de harnois de jambes l'un que l'autre, et qu'ils s'asseurassent de non ferir à descouvert. Ce faict, les deux chevaliers en champ, assemblerent ès lances, et de celluy ject feirent moult bien leur devoir. Au second coup vinrent fort l'un à l'autre: et l'Anglois, messire Guillaume Farintonne, assena messire Jean de Chastel-Morant au bras, et Chastel-Morant l'Anglois soubs la baviere, et tant que messire Guillaume Farintonne cheut d'un genouil, et meit main à terre, et le tiers coup de lance joindirent fort l'un contre l'autre: mais quand ce vint sur l'assembler, messire Guillaume Farintonne baissa sa lance bas, et se accroupit un peu, dequoy il persa à messire Jean de Chastel-Morant la cuisse tout oultre, et l'en convinst porter à son hostel: dont pour ce coup il fut fait un grand cry par ceux qui estoient là, veu que le chevalier anglois ot promis de non s'essayer par armes en lieu descou-

[1] Drunk.

Digitized by Google

vert par especial ès jambes; et lors le duc de Bretagne et le comte de Bouquingan, qui orent veu celle desconvenue feirent prendre l'Anglois, messire Guillaume Farintonne, et le desarmer en petit pourpoint, et le feirent river en prison; et dirent au Barrois, cousin germain de Chastel-Morant: « Allez vous en à Chastel-Mo- » rant, et luy dictes que nous sommes très mal » contents et courroucés, de ce que ce mauvais » chevalier a failly de ce qu'il avoit promis, et » le luy rendons pour son prisonnier, à le met- » tre à celle finance comme il luy plaira; et » entre vous ses amys, si Chastel-Morant meurt, » faictes du chevalier à vostre vouloir; » qui fut reputé à grande justice des seigneurs pour entretenir les seuretés et saufconduits. Si vit Chastel-Morant la responce par Le Barrois, et Cordellier de Gironne. Ausquels respondit Chastel-Morant: qu'il remercioit cherement au comte de Bouquingan, et au duc de Bretagne, de la bonne raison et justice qu'il trouvoit en leur seigneurie, et qu'il aymoit mieux que Farintonne eust foullé son honneur sur soy, que si Chastel-Morant l'eust foullé sur luy: « et quant » à ce que me faictes assavoir qu'il soit mon » prisonnier, je vous remercie humblement; et » vous plaise sçavoir que, quand nous sommes » venus par deçà devant vous pour faire armes, » à vostre seureté et saufconduit, mes compa- » gnons ne moy ne vinsmes point pour avarice ne » convoytise; et me seroit tourné à deshonneur, » de vouloir prendre finance de vostre chevalier; » pour lequel je vous supplie que le jettez de » prison, et en faictes ce qu'il vous plaira, car le » faict d'armes est tel qu'il va à l'adventure; et » pouvez assez penser que monseigneur le duc de » Bourbon à qui nous sommes, et qui nous donne » ce qui nous est besoing, et qui nous envoye » au monde pour acquerir honneur, seroit mal » content de celle convoitise.» Et celles parolles tindrent les Anglois et Bretons, à un grand honneur; et envoya le comte de Bouquingan à Chastel-Morant, un hanap d'or, et cent cinquante nobles: mais Chastel-Morant luy renvoya l'or monnoyé, luy faisant sçavoir que pour ses affaires assez avoit de finances; si retint le hanap à boyre pour honneur de luy. Et lors Chastel-Morant dit à ses compagnons: que point ne retardassent à chevaucher pour luy, car il ne se sentoit mie si mal atourné que ne les suyvir à leur trot. Ainsi doncques se partyrent les François de Vennes, et allerent à Chastel Joselin, et les Anglois se partirent et allerent au chastel de L'Ermine pour monter en mer; car de six mille combatans qu'ils estoient au descendre à venir devant Nantes, ne se treuverent sinon trois mille au chastel de L'Ermine pour eux revaller en Angleterre. Et les gens du duc de Bourbon à Chastel Josselin prindrent congé du connestable Clisson, pour eux en aller à leur seigneur; mais il ne leur vouloit mie donner: car il doubtoit fort un grand debat qui estoit sours entre le duc de Bretagne et le comte de Pointhievre, car le comte de de Pointhievre avoit espousé la fille au seigneur de Clisson. Si dirent les gens au duc de Bourbon, au connestable, que pour rien ne lairroient qu'ils ne allassent devers leur maistre. Et quand ce veit le connestable, il pria moult aux capitaines qu'ils laissassent leurs gens avec luy, et eux allassent vers le duc de Bourbon leur seigneur: si le feirent; et s'en allerent les capitaines à Paris, vers le duc de Bourbon, qui les veit volontiers, et les festoya comme on doit faire telles gens qui ont accoustumé de bien faire.

CHAPITRE XLVI.

Comme le duc de Bourbon entreprit la charge de par le roy et le duc de Berry, pour la seconde fois aller guerroyer en Poictou, et comme il ot Taillebourg.

Les gens au duc de Bourbon, quand feurent vers luy, trouverent que à celle heure estoient venus les Poictevins devers le roy et le duc de Berry, c'est asçavoir le sieur de Partenay, le sieur de Poulanges, le sieur de Torsay, le sieur de Cour, requerir au roy, et au duc de Berry qu'ils leur voulsissent donner ayde et secours, car tout Poictou estoit destruict pour cinq ou six places, qui là estoient angloises. Premierement Tailbourg, Belchastel, Port de mur, Bourg Charente, le Faon, Moleon et Vertuel. Si pria le duc de Berry, qui estoit comte de Poictou, au duc de Bourbon, sur lignage, qu'il luy pleust de prendre celle commission, si ne luy vouloit bonnement entreprendre. Le duc de Bourbon disoit au duc de Berry: que c'estoit trop grand chose pour luy, veu qu'il faudroit grande finance, et que les chasteaux estoient moult fors, car il le sçavoit bien. A quoi luy respondit le duc de Berry: « Beau cousin, ne vous soucies » de finance; car véecy les barons de Poictou, » qui vous demandent fort au roy et à moy; et à » vostre venue, ils mettront sus un fouage qui

Digitized by Google

» montra soixante mille francs. » Et à ce respondit un bon homme clerc qui gouvernoit le faict du duc de Berry, qui puis fut evesque de Clermont, et dict au duc de Bourbon : «Monseigneur, » prenez hardiment ceste commission, et ne vous » esmayez d'argent, car en tant que vous amas- » serez vos gens, baillez moy deux hommes de » vostre hostel, un chevalier et un homme de » finance, et vous trouverez vostre argent prest » à ce que monte le fouage, la somme de soixante » mille francs. » Et sur ce le duc de Bourbon dist au duc de Berry qu'il luy feroit volontiers plaisir, mais cecy ne vouloit mie faire sans le sceu du roy et bon congé. Si alla tantost le duc de Berry au roy luy prier qu'il luy pleust donner licence au duc de Bourbon pour aller en Poictou; si en fut le roy content. Et lors ordonna le duc de Bourbon Chastel-Morant, pour un chevalier, et Seguyn pour son tresorier, pour aller en Poictou lever celluy fouage : et feurent moult lies les Poictevins quand sceurent que le duc de Bourbon venoit en Poictou; si leverent leur fouage qui fut prest en trois sepmaines; et le duc de Bourbon qui avoit ses gens sur les champs, se meist au chemin, et s'en alla en Poictou, et avoit donné jour à ceux de Poictou, qu'ils feussent assemblés, lesquels estoient belle chevallerie, bien six cens hommes d'armes. Et quand il eut faict les monstres des siens et des Poictevins, il s'en alla devant Taillebourg, le plus bel chastel de Poictou, et logea les Poictevins devers la riviere, et le duc se logea en hault avecques ses engins, et habillemens que ceux de Poictou avoient faict faire, qui tiroient jour et nuict dedans le chastel, mais ceux du chastel qui estoient grosses gens faisoient souvent de grosses escharmouches aux Poictevins, et speciallement à celle heure que ceux du chasteau cueilloient l'eaue pour eux et leurs chevaux, qui n'en avoient point s'ils ne la prenoient à la riviere. Si fut advisée la maniere que ceux du chastel tenoient, et pour ce ordonna le duc de Bourbon un jour, que trois cens hommes d'armes, que conduiroit messire Blain Loup mareschal de Bourbonnois, vaillant chevallier, iroyent de nuict loger ès tentes et ès pavillons des Poictevins avec ceux qui y estoient, afin que quand ceux du chastel sailliroient, que l'on saillist des tentes sur eux, et qu'on les chassast si qu'on peust gaigner la basse court, et leur tollir l'eaue : si advint qu'ainsi fut faict. Et le jour que l'embusche ot esté mise, la nuict commença l'escarmouche lendemain, comme accoustumé avoit esté; et jà ceux du chasteau chargerent fort les Poictevins : mais à celle heure saillirent des tentes à l'escarmouche les gens que le duc de Bourbon y ot faict mettre, qui estoient ordonnés pour rompre ladicte escarmouche, et aller en la basse court auprès de la porte à leur tollir le pas, parquoy ils n'eussent plus d'eaue: et ainsi le feirent, car chacun des Bourbonnois suyvoit volontiers le pennon que portoit Chastel-Morant, en bien faisant là leur devoir. Et gaillardement se porta le sire de Beauvoir, messire Blain Loup mareschal, Blyomberis son frere, messire Robert de Vendach, messire Oudry de la Forest, Tachon de Glevier, Guichart le Brun ; et tous le feirent si bien que là ot de belles armes. Si feurent les Anglois rompus, et y moururent de ceux du chastel dix-sept Anglois, et des Poictevins deux hommes ; et fut pris le connestable de léans, par messire Blain Loup, lequel on appelloit Bertrannet de l'Irisson, et gaigné la bassecour, et la tour du pont, parquoy ils ne peurent plus avoir d'eaue : dont la joye fust grande en l'ost, car on véoit bien que sans eaue, guieres ne se pourroient tenir; mais nonobstant ceux du chasteau tindrent trois jours, et au bout de trois jours feirent leur traicté, qu'on les laissast aller francs leurs chevaux et leurs harnois, et ils rendroient le chastel. Si ne leur voulut point accorder le duc de Bourbon, sans le vouloir des seigneurs de Poictou, lesquels il manda querir, et ot conseil avec eux ; et leur demanda : « Beaux seigneurs, » que vous semble de ceste chose, de traictis? » qui respondirent au duc : « Pour Dieu, Mon- » seigneur, nous vous prions, ne le refusez point, » car cestuy chastel est clef de Poictou, et port » de mer : et la place dont il pourroit venir » plus de maux : car de la mer, Anglois peuvent » entrer dedans sans danger de gens. » A l'heure ordonna le duc de Bourbon à messire Guillaume Neulach, et à messire Jean de Laye, et à messire Blain Loup ses mareschaux, de les aller faire vuyder par traictis; et bailla le duc à messire Guillaume de Neulach le chastel de Taillebourg, en garde au nom du roy et du duc de Berry.

Digitized by Google

CHAPITRE XLVII.

Comme le duc de Bourbon ot Bourg-Charante, le Faon, où fut pendu le cordellier, et Moléon où il feit le mal temps.

Rendu Taillebourg, deslogea le duc de Bourbon o ses gens, et les Poictevins à grande joie et liesse, et disoient : « Loué soit Dieu, véez cy » bon commencement ! » Et allerent devant Charente, un moult bel chastel qui estoit Bourg au sire de la Rochefoucault ; si fut assiegé le chastel de tous costés, et y demeura-on unze jours à siege devant ; et durant lesdicts unze jours fut faicte une belle subtilité de guerre : car il y avoit aucuns en la garnison qui estoient du pays, et venoient aucunesfois en l'ost parler à leurs amys. Et tel y estoit qui y avoit son cousin germain. Si fit parler le duc de Bourbon à ceux qui avoient leurs amys au chastel, comme leur feroit pardonner tout le mal qu'ils pourroient avoir faict, et outre ce ils auroient eux quatre qui parleroient à ceux dehors chacun cent francs, s'ils emplissoient le puys de léans par nuict, s'ils le pouvoient faire ; lesquels se feirent forts de le combler, par ainsi que l'on leur tinst vérité ; et quand ils auroient emply ledict puis par la garde qui leur estoit commise, ils s'en descenderoient ; requerans qu'on ne leur feist point de mal. Tout ce leur fut promis. Si rentrerent les quatre au chastel, et à leur heure convenable comblerent le puis de chiens qu'ils tuerent celle nuict, de terres, ordures, et autres punaisies, parquoy ceux de léans n'eurent point d'eaue. Et feurent moult esbahis les Anglois du chastel comme ceux qui avoient esté trahis, et vouldrent traicter à messire Guillaume de Neullach, duquel ils estoient bien accointés, que pour Dieu il traitast envers le duc de Bourbon, comment il s'en allassent seurement, et que la place fut rendue au seigneur de la Rochefoucault : si le fit messire Guillaume de Neullach, qui estoit parent du sire de La Roche, qui en supplia le duc de Bourbon : ainsi eut on Bourg Charente. De là partirent le duc de Bourbon et les Poictevins, et allerent devant une place appellée le Faon, qui n'estoit point close de fossés où il y eust eaue. Si fut assaillie bien rudement la place, et de celluy jour ne fut prise, fors seulement la basse court, où il y ot blessé moult de bonnes gens, car il y avoit léans un cordellier qui faisoit merveilles de tirer de dondaines, et tant qu'il tua quatre gentils-hommes, et disoit on qu'il estoit le plus fort arbalestrier de Poictou, et estoit armé ; et lendemain assaillirent Poictevins et Bourbonnois le donjon où il y ot fort assault, et ceux du fort à eux deffendre et le cordellier de traire : mais on s'y efforça par maniere qu'il fut pris de bel assault, et tua-on tant qu'il y avoit hommes dedans, excepté le cordelier arbalestrier qui ot prins son habit et s'en estoit fuy au moustier, et lors chacun de l'ost demandoit où estoit le cordelier : si fut accusé qu'il estoit en l'eglise à genouils devant l'autel. Adonc messire Jean de Roye courut celle part pource que le cordellier avoit tué de son traict un de ses escuyers. Et print le cordellier avec son habit, et l'alla luy mesmes pendre à un arbre, et se mussa fort que le duc de Bourbon ne le sceust. Et de Faon se partist le duc de Bourbon, et alla devant une belle ville et fort chastel nommée Moleon, où le duc meist son siege luy et toutes ses gens, et y demeura le duc trois jours devant la ville pour faire de beaux habillemens à l'assaillir de tous les coustés : et par assault prist icelle ville, et fit loger tout son ost dedans, et faire gros guect à l'entour du chastel, qui estoit moult fort et séoit sur un roc : et ordonna le duc de Bourbon d'envoyer querir tous les engins de Poictou, car il luy estoit advis qu'on ne pourroit avoir le chastel sinon par battement d'engins. Si advint que, le cinquiesme jour après que le duc de Bourbon ot pris la ville de Moleon, et qu'il attendoit ses engins, vint une tempeste du ciel soubdaine, qui commença entre vespres et soleil couchant, si terrible qu'à peine sembloit qu'on ne veist goute ; car il faisoit merveilleux tonnerres, et esclairs espois dont on estoit fort espouvanté, et après se leva le plus grand vent qu'on peust jamais veoir, si horrible qu'il portoit les maisons à terre, tant qu'il les convenoit abandonner ; et à deux heures de nuict, tant de pierres cheurent de gresle, qui merveilleusement estoient grosses tant qu'ils abbatirent les arbres et boys ès champs, et de celle tempeste feurent tués plus de cent chevaux des gens au duc de Bourbon, et aucuns pages par les maisons qui cheurent sur eux. Si advint que de celle tempeste terrible, au chastel qui séoit bien en haut lieu, ne fut retesche, mantel ne couverture qui ne cheust, et un grand pan de muraille ; dequoy il advint que ceux de léans estoient moult espouvantés et esbashys, et leur feist on

Digitized by Google

parler qu'ils se rendissent; lesquels respondirent orgueilleusement pource qu'il leur sembloit que si tous les murs estoient abbatus qu'on ne peust prendre la place. Si leur respondit le mareschal de Bourbonnois : puis qu'ils ne se vouloient condescendre à raison de rendre le fort, il n'oseroit jamais parler de ce traictys : et s'ils estoient pris, qu'on feroit telle punition que les autres y prendroient exemple, car le duc de Bourbon les feroit tous prendre par les gorges. Et de celle parolle que dict le mareschal, ot division entre eux grande, et telle que dedans trois heures ils vindrent requerir traictis. Si ordonna le duc de Bourbon qu'ils sceussent ce qu'ils vouldroient dire des choses que ceux du chastel requeroient, si estoit qu'ils s'en peussent aller, leurs personnes, leurs chevaux et leurs harnois, et avec eux qu'ils prissent tous les biens qui estoient léans, et qu'ils eussent deux jours d'espace à les tirer dehors. Et fut ceste chose rapportée au duc de Bourbon, qui les meit en conseil des chevaliers de Poictou, qui dirent au duc : « Monseigneur, pour » Dieu, prenez le traicté et les en laissez aller, » car c'est une des perilleuses places de Poictou, » veu qu'elle siet à douze lieues de Bordeaux; et » n'en serons jamais délivrés si par vous n'est. » Et monseigneur, nous vous supplions que » avant que le traictis ne s'accomplisse, laissez » leur hardiment emporter leurs vivres, car » nous avons besoing que vous y mettiez gens à le » garder à nos despens, et que nous l'advitaille- » lerons bien. » Si leur respondit le duc de Bourbon : « Vous requerez que je mette là sus à ce » chastel garnison à vos despens, et que vous » l'advitaillerez bien : mais si je laisse emporter » les vivres, par advanture, avant que l'eussiez » advitaillé, ceux de Bordeaux la vous pour- » roient avoir tollue. Pourquoy sans faille je ne » veux qu'ils n'emportent nuls vivres. » Si feit le mareschal de Bourbonnois, messire Jean de Laye, la responce aux compagnons, que comment qu'il fust, le duc ne vouloit point qu'ils emportassent nuls vivres, et qu'ils se partissent eux, leurs chevaux et leurs harnois, dont ils feurent contens. Et par ainsi fut le chastel de Moleon delivré, et mis par le duc de Bourbon garnison dedans. A la requeste des Poictevins, bailla la place en garde au Bouteillier, au nom du duc de Berry.

CHAPITRE XLVIII.

Comment le duc de Bourbon assiegea Vertueil, et comme la mine y fust ordonnée à faire.

Pource que la plus forte place estoit encores à delivrer, sembloit au duc de Bourbon qu'il n'eust rien faict, s'il n'avoit celle qu'on appelloit Vertueil, laquelle, à noble compagnie de Bourbonnois, Poictevins et François, alla assieger, qui estoit une des belles places et des fortes qu'on peust veoir, et assise en hault rocher; et estoient dedans quatre vingts hommes Anglois et Gascons, et bien quinze bons arbalestriers. Et d'iceluy chastel de Vertueil estoit capitaine un escuyer gascon, nommé Berthomieu de Montprivat, homme de grande entreprise, qui pour lors n'estoit mye là. Et avec le duc de Bourbon estoient à celuy siege le seigneur de Partenay, l'aisné de Poulanges, et le sieur de Torsay, messire Guy seigneur de Cousan, messire Regnault de Roye, messire Robert de Challus, messire Gaultier de Passach, le Borgne de Veaulse, messire Bouciquault, l'Hermite de la Faye, ses mareschaulx, messire Jean de Laye, et messire Blain Loup, Chastel-Morant, messire Regnault de Bressolles, messire Jean de Tillis, messire Robert Damas, qui en son temps porta la banniere au duc de Bourbon, messire Pierre de Fontenay, Guychard le Brun Bailly de Nasselles, Tachon de Glevier, que pour ses bonnes coustumes, on appella le Bon Bailly de Bourbonnois; et y estoit Michaille et autres en grand nombre. Si se logea ce duc de Bourbon et les siens d'un costé, et les Poictevins de l'autre. Et eux logés, ot le duc de Bourbon advis avec les seigneurs de Poictou et ses conseillers sur le faict de celle place, et leur demanda par quelle maniere se devoit gouverner, ou par eschelle ou par mine; et nonobstant ce alla le duc à l'environ de la place à cheval. Et bien advisé sembloit à tous qu'on ne la pourroit nullement avoir, sinon par mine. A celuy advis respondit le duc de Bourbon : qu'il luy sembloit bien qu'ils disoient vray : « Mais » beaux seigneurs, (faict le duc) ceste mine fault » qu'elle soit en roche qui est moult longue, et » seroit de grand'coustange, et y demeureroit- » on bien longuement avant qu'elle vint à fin. » Si respondirent les seigneurs de Poictou : « Mon- » seigneur, pour Dieu, ne craignez point la mise, » que avec les autres biens que vous nous avez

Digitized by Google

» faicts, vous n'ayez ceste place avant que vous » partiez. C'est la plus perilleuse qui soit en ces » marches : car la garnison, avant que vous vins- » sez, couroit tousjours à Cosne et à Poictiers; et » destruiroient tout s'ils demeuroient. » Et lors feit le duc de Bourbon visiter le lieu où se feroit la mine, et meit deux capitaines pour gouverner ladite mine, et chacun dix hommes d'armes soubs eux. Et feurent les capitaines, le sieur de Torsay et le Borgne de Veaulse qui feirent habillemens et grands manteaux devant le froy de leur mine, laquelle fut prestement commencée. Et pour le faict estre mieux en poinct avoit mis le duc de Bourbon l'un de ses mareschaux, messire Blain Loup, atout cent hommes d'armes devant la porte du chastel, pource que dedans y avoit grosses gens. Et dura la mine à faire six sepmaines, avant qu'elle fust crevée, et aussi ceux du chastel contre-minoient fort à l'encontre. Dedans les trois sepmaines que le duc de Bourbon estoit là, l'envoya le roy querir par trois messages, qu'il laissast tout, et vint vers luy, pource que le roy avoit sceu que le roy d'Angleterre avoit entrepris de prendre le chastel assis en la mer à l'Escluse en Flandres, que de nouvel avoit faict edifier l'oncle du roy de France, Philippe duc de Bourgongne, au nom du roy, qui fut garde du port à l'entrée du royaume en celle partie, et plus outre convoitoient lesdits Anglois la ville de l'Escluse s'ils la peussent avoir, pour tenir en leur garde et subjection comme Callais. Et pour accomplir leur intention, orent Anglois mis sus une armée assez grosse en mer pour venir devant l'Escluse[1], dont avoit la charge et capitainerie un chevalier anglois, nommé messire Jean d'Audelée, qui fort exploictoit à faire le commandement du roy son seigneur. Et pour la doute que le roy de France avoit que le chastel et ville de l'Escluse ne feussent pris de ses ennemis, veu que les Flamans n'estoient mye bien d'accord au conte Loys de Flandres, duquel le duc de Bourgongne avoit sa fille pour femme, pour y remedier y vouloit aller en personne le roy. Dont pour ce mandoit le roy au duc de Bourbon, qui tenoit le siege devant Vertueil, cestes parolles disans : « Vous sçavez, beaux » oncles, si l'Escluse estoit prise, ce seroit la des- » truction de nostre royaume; parquoy ne nous » vueillez faillir, et venez incontinent. » Et Dieu sçait si le duc de Bourgongne à qui touchoit la chose hastoit le roy.

[1] Voyez dans Froissart (Livre 2) tout ce qui concerne le soulevement de Philippe d'Arteveld, son alliance avec les Anglais et la bataille de Rosebecque, qui termina cette campagne et comprima les communes soulevées à la fois en Angleterre, en Flandres et en France.

CHAPITRE XLIX.

Comme le duc de Bourbon se contentoit mal de laisser le siege de Vertueil, et pour cela soy envoya excuser au roy.

Le duc de Bourbon, qui de grand cuer, sousmission et de bon vouloir se tenoit au siege devant Vertueil, afin que honnorablement le peust avoir, oyes ces nouvelles de par le roy, fut entrepris et fort pensif, et appella de ses privés chevaliers et serviteurs, et leur dict : « Véez une des » grandes desplaisances que j'eusse pieçà : car » elle touche mon honneur en deux manieres; » l'une, si je laisse ceste place, je la laisse à mon » très-grand deshonneur; et si je n'obéys à mon » seigneur le roy, aucunes gens pourroient dire » que ce seroit mal faict : parquoy en ces choses » j'ay beaucoup de pensées, et non sans cause. » Et oultre dict le duc à ses chevaliers à qui il se conseilloit : « Je vous diray de quoy je me suis » pensé, s'il vous semble bon, et pour le plus » honnorable à mon advis : j'envoyeray deux » chevalliers devers monseigneur le roi, pour » luy monstrer que j'ay grand desir d'accomplir » son commandement, et luy dire que j'ay assez » douleur et desplaisance de moy partir devant » ceste ville et chastel de Vertueil si honteuse- » ment, qui touche fort à mon honneur. » Et pour celle ambassade fournir, allerent, de par le duc de Bourbon, au roy à Paris, messire Jean de Chastel-Morant, et l'Hermite de la Faye qui dirent au roy la parolle et les regrets de leur seigneur : dont le roy print bien en gré leur venue. Et leur dict le roy : qu'il falloit que son oncle le duc de Bourbon s'en vinst, toutes choses laissées. Et respondirent les deux chevalliers au roy : « Sire, vous sçavez que ce seroit deshon- » neur à ce seigneur s'il laissoit celle place sans » la prendre; et aussi, amener les Poictevins qui » sont grosses gens, il n'a mie dequoy les con- » duyre. Si advisez sur ce qu'en est de faire, car » les Poictevins ont à leurs despens faict la guer- » re, dont monseigneur le duc de Bourbon vostre » oncle est chef. » Et cecy disoient les chevaliers au roy pour donner alonge, afin que leur seigneur le duc de Bourbon feist sa besongne en prenant le chastel de Vertueil, et s'en venir

Digitized by Google

honorablement devers le roy. Si respondit le roy aux chevaliers : « Ha! ha dea! pour ar-» gent ne demeurera pas, car avant que vous » partez j'envoyeray par vous à bel oncle la fi-» nance, pourquoy il s'en pourra venir. » Si feurent les chevaliers joyeux de la responce du roy, laquelle tantost ils manderent au duc à son siege de Vertueil, et qu'il se hastast le plus qu'il pourroit de prendre celle place, car ils eurent sceu par le roy, comment besoing estoit qu'il s'en retournast. Mais tant orent faict les chevaliers, que le duc avoit trois sepmaines pour l'argent que le roy leur avoit dict qu'ils porteroient, c'est asçavoir quinze jours avant que feust receu l'argent, et huit jours devant qu'ils feussent à luy; mais lui mandoient les chevaliers : « Hastez-vous de » vostre œuvre, par maniere que quand nous » serons par delà que vous en puissiez venir. » Le duc de Bourbon, oye la relation de ses chevaliers, se hasta moult, et meist doubles ouvriers à parfaire la myne. Et advinst que, quand les chevaliers vindrent au siege à toute la finance, ils relaterent au duc comme le roy et le duc de Bourgongne estoient partis de Paris, et pouvoient ja estre à l'Escluse pour remedier encontre l'armée des Anglois qui là estoit descendue : et en tant que les chevaliers orent mis à venir vers luy, il ot tant exploicté qu'il ne s'en falloit mie deux jours que la myne ne fust parachevée.

CHAPITRE L.

Comme le duc de Bourbon se combattit en mine à Vertueil, et comme il ot le chastel.

La mine mise à fin pour y entrer seurement et combattre, les chevaliers Torsay et Borgne de Veaulse, garde d'icelles, allerent au duc de Bourbon, luy disant : «Monseigneur, la mine est » preste, venez y quand il vous plaira.—Bien! » dict le duc. Mais lendemain par matin les Anglois de léans, qui veirent la mine estre persée, pour la cuyder estoupper feirent une sallye dessus le guet du duc de Bourbon. Si feurent iceux Anglois repoulsés si lourdement par ceux du guet, que pris y en ot cinq hommes d'armes et quatre morts, et de nostre costé fut mort le seigneur de Marueil, et le seigneur de Treignac blessé, tant qu'il l'en convinst porter, et deux escuyers de Poictou mors, et y ot faict de belles armes; ainsi fut l'escarmouche. Et celluy jour mesmes prist le duc de Bourbon douze chevalliers et aucuns escuyers avec luy, disant : « Je veux aller veoir la mine. » Et cella ne faisoit il sinon pour esperance de combattre. Si alla le duc en se mettant tout le premier : et meit le Borgne de Veaulse devant luy, disant : « Bor-» gne, allez devant, qui cognoissez les gens de ce » chastel, et dictes à ceux de léans : s'il y a poinct » de chevaliers, vienne avant pour combattre à » la mine, et il trouvera qui le recevra. » Lors appella le Borgne de Veaulse, s'il y a point de chevalier qui voulsist faire armes : si luy dirent que non, mais bien avec eux estoit un haut gentilhomme qui avoit belle compagnie léans, et lieutenant du capitaine, qui estoit prest et appareillé de faire armes à quiconque voudroit venir. Et sur ce respondit le Borgne de Veaulse : « On mette soy avant, car véez cy qui est » tout prest » (sans vouloir nommer son maistre). Et à l'heure s'advança le duc de Bourbon en sa mine, et aussi feit celluy escuyer que disoient ceux du chastel, lequel on clamoit Regnault de Montferrand, d'autre part, et feirent le duc et luy à poulseis de leurs espées cinq coups l'un à l'autre; et entre deux orent aucuns qui ne se peurent tenir de dire : « Bourbon! Bour-» bon! Nostre Dame! » Dont celluy escuyer Regnault de Montferrand fust moult esbahy, et se reculla, et dict : « Et comment, messei-» gneurs? c'est cy monseigneur le duc de » Bourbon! — Oy certes, ce dict le Borgne de » Veaulse, c'est il en personne. » Lors dict Regnault de Montferrand : « Je dois bien louer » Dieu, quand il m'a aujourd'hui faict tant de » grace et d'honneur d'avoir faict armes avec » un si vaillant prince. Et vous, Borgne de » Veaulse, dites-luy que je luy requiers qu'il » luy plaise qu'en ceste honorable place où il » est, il me face chevalier de sa main, car je » ne le puis jamais estre plus honorablement, » et pour l'honneur et vaillance de luy je suis » prest à luy rendre la place. » Et de cecy parla le Borgne au duc de Bourbon, qui regarda que toutes ces choses estoient à son très-grand honneur, disant qu'il estoit bien content : mais que Montferrand luy apportast les clefs au pertuis de sa mine : si luy accorda Montferrand qui les luy bailla; et les clefs rendues illec, mesmes le feist chevalier le duc, et luy requist ledict de Montferrand à son partir, qu'il luy pleust donner les prisonniers qui orent esté pris à l'escarmouche où mourut

Digitized by Google

Marueil; et le duc de Bourbon en fut très-content; et fut ordonné que Montferrand rendroit la place le jour de lendemain passé. Et outre fut faicte une ordonnance : que les chevaliers et escuyers, qui là avec le duc de Bourbon estoient, feroient armes lendemain dedans leur mine, à ceux du chastel, les uns contre les autres, que garderoit messire Jean de Laye mareschal, afin que chacun fust content d'avoir combattu à la mine. Et les chevaliers et escuyers qui feirent armes à ceux de dedans, feurent le sieur de Partenay, le sieur de Cousan, messire Regnault de Roye, messire Robert de Challus, messire Jean de Chastel-Morant, le Borgne de Veaulse, le sieur de Torsay, messire Guillaume de la Forest, messire Blain Loup, mareschal de Bourbonnois, messire l'Hermite de la Faye, messire Jean de Sainct Priet, appellé le Petit Mareschal, messire Boucicault, et les escuyers, Michaille, La Galle, Perrin d'Uxel, Bliomberis, Loup, Tachon de Glevier, Guichard le Brun, et autres; et ne pouvoient faire armes que d'espées, pour ce que le pertuis n'avoit qu'un pied et demy de quarrure; mais bien faisoit chacun son devoir l'un après l'autre selon le lieu qui estoit estroict, et pource que la nuict se obscursissoit, s'en retournerent les compagnons aux tentes. Et lendemain envoya le duc de Bourbon, l'un de ses mareschaux, messire Jean de Laye au chastel à Montferrand, lieutenant de Bartholomée de Montprivat, qui encores n'estoit mie de repaire d'Angleterre, le semondre de rendre la place, laquelle il rendit ainsi qu'il avoit promis, et saillit hors, et tous ses gens armés, et montés en belle ordonnance. Et vint devant le pavillon au duc de Bourbon descendre, qui estoit bien accompagné de chevaliers, et s'agenouilla Regnault de Montferrand devant le duc, et luy dict : « Mon très-redoubté seigneur, je vous » remercie moult humblement, les biens et » honneurs qui me sont venus de vous, et » d'estre chevalier par la main d'un si hault » et vaillant prince, comme vous estes. Si » est honneur à moy, et à tout mon lignage pour tousjours. » Mais après luy respondit le duc : « Messire, la chevallerie est bien em» ployée à vous, car vous estes un vaillant homme, et de bon lignage. » Et incontinent envoya querir le duc un bel coursier qui estoit tout prest et luy donna : et feist apporter par messire Guillaume de la Pierre son chambellan, une grosse ceinture dorée, poisant dix marcs d'argent, qu'il luy donna aussi : dont messire Regnault de Montferrand se tint à moult honnoré, et dict devant tous, que jamais sa personne ne s'armeroit, et ne seroit à l'encontre du duc de Bourbon. Adonc se partist messire Regnault, et print congé du duc, lequel mist au chastel pour garde, au nom du duc de Berry, le sire de Torsay à vingt-cinq hommes d'armes. Et ainsi pris Vertueil, se partit le duc à toute sa compagnie, et alla à Poictiers, desirant de tirer vers le roy. Et luy estant à Poictiers, lui requirent les Poictevins : « Nous vous » requerons en l'honneur de Dieu, avec les » biens que vous nous avez faicts (puis qu'ainsi » est vous despartir) que vous vueillez laisser la » moitié de vos gens, car il y a trois places entre » Limosin et Poictou sur la riviere de la Dor» donne, qui destruisent le pays, et en est capi» taine Bernard Donat et Gabillon, et sont les » trois places, Corbies, les Granges, et Mont» vaillant. » Et lors respondit le duc de Bourbon aux seigneurs de Poictou : « Vous estes six cens » hommes d'armes, et j'ai autres six cens hom» mes de mon hostel que j'emmeneray, car vos » six cens prendront bien celles trois places. » Si dirent les Poictevins au duc : « Nous ne pouvons » rien faire sans vos gens; baillez nous capitaines » à conduire cestuy faict, ils seront bien payés, » et nous laissez vostre enseigne, et des gens de » vostre hostel six ou sept. » Alors feit le duc de Bourbon son ordonnance, qu'il lairroit de ses gens deux cens hommes d'armes, et deux cens qu'ils emmeneroit des Poictevins, pour s'en aller devers le roy. Ainsi laissa le duc de Bourbon six cens hommes d'armes en Poictou; et pour les conduire demeurerent messire Jean de Chastel-Morant, qui portoit l'enseigne du duc, messire Regnault de Roye, messire Boucicault, le Petit Mareschal, le Borgne de Veaulse, messire de Regnault de Bressoles, messire Pierre de Fontenay, messire Robert Damas, messire Robert de Vendach, messire André de la Fourests, ensemble Michaille, Guyon Gouffier, Blyomberis, Loup, tous de l'hostel du duc, qui accompagnoient son pennon, et les autres estoient du pays de Bourbonnois : et le duc de Bourbon se partit avec six cens hommes d'armes, et s'en alla de tire devers le roy, à l'Escluse où il estoit.

Digitized by Google

CHAPITRE LI.

Comment les gens du duc de Bourbon en son absence, et les Poictevins conquesterent Corbies, les Granges, et Mont-Vallant.

Tandis que le duc de Bourbon qui estoit party de Poictou, s'en alloit au roy pour ordonner des besongnes sur le faict de l'Escluse, advint que les Poictevins ne voulurent perdre temps, ne aussi les gens que le duc de Bourbon leur avoit laissés. Si dirent les Poictevins aux Bourbonnois : « Il y a une place à vingt-» deux lieues d'icy, appellée Corbyes, qui » pourra aller de tire, sans qu'ils en sçachent » rien ; il y a auprès une abbaye au traict d'un » arc, où ils viennent ouyr l'office de Noël ; » et qui mettra là une embusche, on ne fau-» dra point à prendre les meilleurs de la gar-» nison ; et ne faut à ce faire que cent hommes » d'armes. » Et y fut en chef, messire Regnault de Roye, messire Jean de Chastel-Morant, portant le pennon, messire Boucicault, et messire Robert Damas, qui estoient tous bien montés. Et chevaucherent un jour et une nuict les vingt-deux lieues, par les guydes du pays qui les menoient, et meirent leur embusche en un bois deux heures devant jour ; et celle veille de Noël, un peu après soleil levant, saillit le capitaine de Corbyes, sa femme, et la pluspart des gens de léans, pour aller en l'abbaye ouyr le service ; et au plus fort de l'office saillit l'embusche des gens au duc de Bourbon qui estoient au bois, et prindrent le capitaine, sa femme, et les amenerent devant la place, avec plusieurs autres, pour la faire rendre ou coupper les testes. Et incontinent le capitaine fut d'accord à la rendre, qu'ils feussent saufs luy et sa femme, qui le furent. Adonc rendit la place aux cent hommes d'armes, qui detinrent les autres prisonniers ; et monta le butin de Corbyes aux cent hommes d'armes, tant des prisonniers comme de la robe, bien quatre mille francs. Et feirent les hommes d'armes raser la place, et s'en retournerent vers les compagnons, où ils les avoient laissés, ausquels de leurs gains ils feirent bonne part. Et eux assemblés tout d'un accord, et les Poictevins, allerent mettre le siege devant les Granges qui estoit en plain pays, dont estoit capitaine Gabillon, qui bien avoit quatre-vingts combattans ; et estoit la place toute de brique, qu'avoit faict faire le cardinal de Lymoges, et n'estoient mye parachevés les fossés d'un costé. Et feirent tantost Bourbonnois habillemens de bois pour venir au pied du mur d'une grosse tour qui estoit là, et commença-on à miner. Si n'osoient saillir ceux de la garnison, et aussi ne pouvoient, pource que tout entour estoit de Poictevins et Bourbonnois enclos, et se defendoient de la tour le mieux qu'ils pouvoient ; mais on mina par si bonne entente, qu'en deux jours et deux nuicts fut minée la tour, et estayée à y bouter le feu, et la feirent tomber ; et le tiers jour bouta l'en le feu à la mine ; si chéyt la moitié de la tour, qui tua bien vingt personnes des gens de léans ; et ceux qui estoient au remanant de la tour, d'en hault joignoient les mains à ceux de dehors, et qu' on les prist à mercy, ce qui fut fait, fors aux traistres dont il y en avoit quatre, qui orent les testes couppées. Ainsi fut délivré les Granges, et baillé Gabillon et les prisonniers anglois qui les avoient destruicts par ceux de Bourbonnois aux sieurs de Poictou, qui baillerent aux compagnons pour leur bel service trois mille francs. Et tirerent les compagnons de Bourbonnois et de Poictou à Mont-Vallant, que tenoit Bernard Donat : mais quand Bernard Donat les sentit venir, il se departit de la ville pour aller amasser gens, et gaigner sur l'ost s'il pouvoit, et laissa en la ville pour la garde, quelque trente combatans : mais quand l'ost vint devant eux, ils orent conseil entre eux, disans : « Nulle place n'arreste de-» vant les gens du duc de Bourbon, et hayssent » notre capitaine mortelement, pour la prinse » de la duchesse sa mere, où il fut, et si nous » sommes pris, nous serons tous morts ; pour » celle raison si vault mieux que nous nous » rendions à monseigneur le duc de Bourbon. » Et ainsi le feirent. Et fut mis pour garder le Mont-Vallant, Bernard Brochart, capitaine pour le duc de Bourbon, qui le garda bien. Et de Mont-Vallant prindrent congé les gens du duc de Bourbon aux seigneurs de Poictou, pour eux en aller vers leur maistre, veu ce qu'ils avoient achevé la conqueste qu'ils devoient faire ; et au partir les remercierent moult les seigneurs de Poictou de leur bonne ayde, et les payerent pour un mois outre leur sallaire, lesquels s'en allerent de belle tire vers leur prince, qu'ils desiroient moult à veoir : et en chemin trouverent plusieurs messagers qui fermement les hastoient, car fort desiroit toujours le duc de Bourbon

Digitized by Google

les gens de son hostel et ceux de son pays. Si chevaucherent les compagnons tant qu'ils vindrent à l'Escluse, où le duc de Bourbon leur maistre estoit avec le roy; et trouverent que les Anglois à grand pouvoir estoient descendus devant l'Escluse, et tenoient le siege à force de vaisseaux par devant le chastel neuf de l'Escluse assis en la mer, que le duc Philippe de Bourgongne avoit édifié. Si fut la compagnie bien recueillie et festoyée du duc de Bourbon, car les gens du roy et eux pouvoient bien estre mil cinq cens hommes d'armes; et disoit tout homme de valleur parmy l'ost du roy : « Le » duc de Bourbon a faict la plus belle delivrance » d'un chastel qui fut faicte pieçà : car en com- » batant à la mine en personne à Vertueil, contre » noble homme Regnault de Montferrand qui le » gardoit au nom du roy anglois, a rendu ledict » Regnault au duc de Bourbon icelle place, en » luy requerant Regnault, qu'il feust chevalier » de sa main. » De quoy l'on disoit par l'ost : « Véez cy belle chose, car le duc de Bourbon » avoit en Poictou six cens hommes d'armes, » qui ont pris trois belles places, et sont venus » assez à temps pour faire armes contre les An- » glois. »

CHAPITRE LII.

Comme, par le sens et advis du duc de Bourbon, Anglois se leverent de devant l'Escluse.

Après la prinse de Vertueil, que l'an de grace couroit mil trois cens quatre vingt et deux, et estoit le roy de France à l'Escluse, ensemble ses oncles les ducs de Bourgongne et de Bourbon, pour aller à l'encontre de l'armée des Anglois, qui en terre en celle partie estoient descendus à conquester le chastel de l'Escluse et la ville, de laquelle estoit maistre et capitaine messire Jacques d'Audelée, qui jà avoit faict les vaisseaux encrer, et son siege mis par terre, comme par vaisseaux signés. Par la mer nul n'en pouvoit yssir, ne par la terre aussi entrer, pource que c'estoit tout pallis. Et le duc Philippe de Bourgongne qui véoit cest inconvenient, et avoit peur de son chastel et de la ville du roy, commença à dire, present le roy, au duc de Bourbon : « Beau cousin, vous avez » bien besongné en Poictou, et vos gens aussi, » et ne semblez prince desert, car vous avez » belle compagnie. » Lors luy respondit le duc de Bourbon : « Monsieur, moy et ma compagnie » sommes au commandement du roy et de vous, » et à ce sommes venus : mais monsieur, il me » semble que le roy et vous estes bien taillés de » demeurer icy longuement, qui ne labourera » autrement : vous véez que les Anglois sont des- » montés à terre, et ont assiegé vostre chastel et » la ville, et si n'y avez encores pourveu. » Adonc dict le duc de Bourgongne : « Que vous semble, « beau cousin, que se doit faire? — Monseigneur, » il m'est advis que vous devriez sercer[1] toutes » les gens de mer, dont il y en a de bons, et au- » cuns de l'isle de Cadsen, qui est vostre, pour » sçavoir si en icelle isle a nuls vaisseaux et » d'icy là n'a guieres. » Si dict le duc de Bourgongne, present le roy, que c'estoit bien dict. Et sur ce fut empris le conseil, où fut rapporté par ceux de la marine, qu'en l'isle de Cadsen y avoit huict vaisseaux, et deux par deça au havre de l'Escluse comme à sec. Et fut conclud en conseil, d'avoir cinq cens hommes d'armes et quatre cens arbalestriers en l'isle de Cadsen, et qu'on meist aux deux vaisseaux de l'Escluse deux cens hommes d'armes et cent arbalestriers, que l'en feroit grand dommage à ceste armée, pource que des Anglois les plusieurs estoient en terre descendans vers le chastel, où ils avoient commencé la mine, et estoient plus à annuy à terre qu'en mer. Si dict le duc de Bourgongne au duc de Bourbon : « Beau » cousin, envoyons en icelle nostre isle cinq » cens hommes d'armes, vous deux cens cin- » quante, et moy autant, ensemble les arbales- » triers, et qu'ils s'en viennent icy dedans deux » jours, et aillent ferir et combatre les vaisseaux » anglois qui flottent en mer devant le chastel, » pource qu'Anglois gisent en terre, et sont en- » tentifs à ouvrer en leur mine; et avec ceux de » l'isle, seront en leur ayde les gens de nos deux » vaisseaux qui sont icy pour les reconforter. » Et ainsi fut accomply, car les deux ducs, Bourgongne et Bourbon, manderent en l'isle de Cadsen cinq cens hommes d'armes, et cinq cens hommes de traict, ausquels fut dict que le second jour vinssent comme on leur avoit chargé, ferir en la chayne où les vaisseaux des Anglois estoient arrangés entre les deux tours. Si se hasterent les compagnons, qui allerent en l'isle et s'appresterent; et celuy jour feirent grosse garde les gens des seigneurs ducs de Bourgogne et de Bourbon avec ceux du roy : et à l'heure

[1] Chercher.

Digitized by Google

qu'aux gens d'armes estoit ordonné, partirent de l'isle de Cadsen, et vindrent ferir à la chayne qu'avoient tendue les Anglois d'une tour à autre. Et quand messire Jacques d'Audelée veit ce, commanda à ses Anglois eux lever de terre, et se recueillirent en leurs vaisseaux en grand effroy : mais sitost ne se peurent recueillir, que nos gens, qui partis estoient de l'isle, n'eussent feru en une partie de leurs vaisseaux, en y boutant le feu, et il y en ot que pris que bruslés, jusques à seize vaisseaux. Et feurent Anglois moult esbayhs de ceste perte. Si se serrerent tous ensemble, entrerent en mer, et d'illec à quatre heures feirent voilles pour eux en aller leur chemin, dont il fut grande liesse à l'ost du desemparement des Anglois et de leur allée. Et ordonna le roy et les seigneurs du faict de l'Escluae grandement, pour crainte du retour des Anglois.

CHAPITRE LIII.

Comment le duc de Bourbon retint en son service au gouvernement de ses pays, le seigneur de Nourrys.

Ordonnée par le roy de France la garde de l'Escluse, se partit le roy avec ses oncles, et s'en vint à Paris où de nouvel estoit source[1] une conversion, rebellion et murmure contre les nobles, et aussi estoit elle en Flandres pareillement. Mais en celle de France, le roy se porta par maniere que là, Dieu mercy! elle ne vint point avant; et le murmure pacifié estant, le roy à Paris feit de grandes ordonnances, et les ducs ses oncles de Berry, et de Bourgongne, lesquels ordonnerent l'estat du roy si grandement tenir, et celuy de son frere le duc d'Orléans, qui estoit jeune raisonnablement. Et outre ordonnerent que le duc Loys de Bourbon auroit la garde de la personne du roy, sans s'en bouger, comme grand chambrier et pair de France qu'il estoit, et eux auroient le regiment du royaume et de ses finances, après la personne du roy. Et là establirent les pensions, selon que chacun devoit avoir. Et après icelle ordonnance, voyant le duc de Bourbon qu'il falloit s'arrester et entendre à la garde du roy, se pensa de mettre ordonnance en ses pays; et à ce convenoit un chevalier sage qui representast sa personne au gouvernement d'iceux; et pensant à ce, dist le duc de Bourbon aux gens de son conseil : « J'ay trop fort ouy louer un » chevallier de Nivernoys, appellé le sire de » Nourrys, et suis informé qu'il est bel caval- » lier, preud'homme, et moult sage, et en ay » ouy dire beaucoup de bien, au sieur de Me- » senconte, et au sire de Montmor. » Et dict le duc de Bourbon au sire de Montmor : « Il est » ton voisin; je te veux envoyer là, afin qu'il » vienne parler à moy : car je desire moult de » le veoir. » Si respondit Montmor : « Monsei- » gneur, je suis prest à faire ce qu'il vous plaira » me commander. » Lors se partit le sire de Montmor, vint en Nivernoys, dict au sire de Nourrys ce que luy avoit chargé son seigneur; et avec Montmor alla volontiers le seigneur de Nourrys à Paris au duc de Bourbon. Pour les grands biens qu'il avoit ouy dire luy, le sire de Nourrys venu à Paris, luy dit le duc : « Sire de » Nourrys, pour le sens et preud'homie de vous, » je vous ay envoyé querre pour vous bailler » le gouvernement de mes pays, où j'ay bien » besoing d'un bon gouverneur. » A ce respondit le sire de Nourris : « Monseigneur, ceux qui » vous ont parlé de mon sens, ils en sont mal » informés, mais quant à preud'homie, je vou- » drois tousjours estre preud'homme; et croy » bien que le petit faict qui est mien, je le gou- » verne à mon pouvoir le plus loyaument que » je puis, mais à vos faicts qui sont si grands, » ce me seroit trop grande charge : car me » doubte que je ne la sceusse mie bien faicte. » Adonc luy dit le duc de Bourbon : « Sire de » Nourris, si ferez bien; car je confie tant en » vostre sens, loyauté et preud'hommie, que » vous en viendrez bien à chef; et j'ay par de » là deux ou trois loyaux officiers qui sont » preud'hommes, qui bien vous serviront, et » vous monstreront tout l'estat de mon pays. » Ainsi retint le duc de Bourbon le sieur de Nourris qui feit au duc le serment; et l'envoya le duc en son pays. Si orrez cy après les belles ordonnances que feit le sire de Nourris, luy estant au pays de Bourbonnois.

[1] Née, de *sourdre*. Il s'agit de la révolte des communes de Flandres, d'Angleterre et de France et de la défaite de la démocratie à la bataille de Rosebecque.

CHAPITRE LIV.

Comment le sire de Nourris se exploicta au service du duc de Bourbon, et qu'il feit.

Messire Pierre de Nourris, quand il fut à Moulins, print le gouvernement en sa main, comme le duc luy avoit enchargé; et la pre-

Digitized by Google

miere ordonnance qu'il fit, fust : Que toutes les finances du duc de Bourbon se recueillissent par un homme tout seul ; et à ce faire, mit le sire Nourris, Lorin de Pierrepont qui estoit un preud'homme, et qui sçavoit les coustumes du pays, et qui loyaument avoit servy le duc. Et ordonna le sire de Nourris en la chambre des comptes, un qui avoit bonne memoire, appellé Gaiget, et qu'il eust vu clerc avec luy, et estoit celuy Gaiget un moult subtil homme, et bon coustumier ; et par ces ordonnances que le sire de Nourris fit, les finances du duc de Bourbon estoient tousjours ensemble. Et après que le sire de Nourris ot mis le pays en bonne ordonnance, tant sur les finances que sur la justice, il feit commencer le chastel de Mont-Luçon ; et avant qu'il eust demeuré neuf ans au service du duc de Bourbon, il trouva voye et maniere que son maistre le duc de Bourbon eust le chastel Chinon, un des beaux chasteaux de la duché de Bourgongne, et vault bien six ou sept mille livres de rente ; en recompense fut baillé à la royne Blanche, Creil, qui ne valloit de prise que trois cents livres de rente, laquelle le vendit au roy. *Item* feit recouvrer le sire de Nourrys la terre de Combraille, qui valloit deux mille livres de rente, laquelle avoit achepté messire Pierre de Giach chancellier de France, et ot esté vendue jadis pour le mariage de la royne de France, et du dauphin de Viennois, lequel chancellier en ot payé vingt cinq mille francs d'or. Si trouva voye et maniere le sire de Nourrys, que les gens de Bourbonnois feurent contens de payer ladicte finance au chancellier ; et par ainsi l'eut quitte le duc de Bourbon, qui sceut bien servir son maistre, et pendant tous ses services sur la grande rumeur commencée de ceux de Flandres, et une partie de ceux de France, que encores le roy n'avoit mie bien peu appaiser. Et pource que le duc de Bourbon fut plus asseur à la garde de la personne du roy, où il estoit, manda au sire de Nourrys qu'il luy envoyast les nobles de son pays armé, et montés, et ceux qni en feroient reffus, qu'il les punist. Si le feit le sire de Nourrys ; et les mena au duc luy mesmes, comme celluy qui vouloit estre en la bataille si poinct on en faisoit. Et quand le sire de Nourrys fut à Paris, le duc de Bourbon luy dict qu'il avoit faict bonne diligence de luy admener ses gens : « Mais quant est de vous qui estes icy, je suis » bien lie, car on m'a tant rapporté de bien en » vos œuvres, qu'il m'en est moult bel de pre- » sent. Vous ne pouvez venir avec moy, car » j'ay senty qu'il y a aucune rumeur à Clermont » en Beauvoysin, où il convient que vous alliez, » et que vous prenez de mes gens, pour estre » bien accompagné, vingt cinq ou trente ; car » vous sçavez que ceux de Beauvoisin sont vo- » lontiers coustumiers de faire mal et mouvoir » quelque rebellion[1], et véez que ceste ville de » Paris se murmure en tout mal. Et ont jà les » Flamens chassé leur seigneur le comte, qui » est bien taillé de tout perdre, si le roy ne se » haste de le secourir, et eux allié, (ceux de Flan- » dre) avec ceux de Paris, ainsi qu'on dict. » Et sur ce s'en alla le sire de Nourrys par le commandement de son maistre en Beauvoisin, à grand regret de le laisser, qui par son sens appaisa les gens d'icelle contrée, et tant par justice comme par doulces parolles les mit en la bonne grace et obéyssance du duc de Bourbon leur seigneur.

CHAPITRE LV.

Comme le roy de France entreprist le voyage d'aller en Flandres.

L'an courant, mil trois cens quatre vingt et deux n'estoit mie accomply encores qu'une conjuration s'estoit meue en Flandres, des communes contre leur seigneur le comte. Et la meute fut telle : car les maires et eschevins des villes, ayans la garde des privileges de leur franchise, monstroient comme le comte Loys les foulloit en ce cas, et ne leur laissoit jouyr des coustumes ordinaires accoustumées dont ils usoient, mais les avoit mises au néant (comme ils disoient) et que tout devoit estre sien, et vouloit que de luy eussent les loix et coustumes qu'ils debvoient maintenir, et toute la police de justice vouloit le comte que de luy fut exercée, en y mettant ses officiers ; pourquoy moult grief sembloit aux communes qui accoustumé avoient estre gouvernées par la loy de la ville, et estre subjectes à leur seigneur par raison. Se sentans estre aggravées de sa malle seigneurie, se rebellerent tous à une voix contre luy, et le jetterent hors du comté, en eslisant un de leurs complices à les soustenir, appellé Jacques d'Arte-

[1] C'était en Beauvoisin que, pendant la captivité du roi Jean à la suite de la bataille de Poitiers, avait commencé *la jaquerie*.

Digitized by Google

velles[1], en lui disant : « Le comte Loys a aigre-» ment pris envers nous de nous sous la main » suppediter et tenir en servaige. Dont il luy » meut, nous ne sçavons. Il a jà sa fille mariée » en France ; parquoy bon est d'adviser comme » nous nous gouvernerons, car sans faillir le » comte est allé là. » Ausquels respondit Jacques : « Pourtant que nous soyons d'accord, » nous sommes assez puissans de resister contre » luy ; defendons nous de tous qui allencontre » de nous viendront ; et je suis celluy qui de » bon cœur en prens la charge, et l'office de » vous defendre et garder à mon pouvoir. » Adonques toutes les villes de Flandres ordonnerent leurs dixainiers à lever tailles, garnir leurs villes, et mettre sus une grosse gend'armerie sur les champs pour combattre quiconque les viendroit assaillir. Et en tant que les Flamans se mettoient en poinct, le comte Loys leur seigneur, deschassé par eux, se partit du pays, s'en passa en Artois, alla à Hesdin, cuidant trouver le duc Philippes de Bourgongne, qui avoit sa fille pour femme ; si luy fut dict qu'il estoit vers le roy à Paris. Adonc y alla le comte où il trouva le roy, et le duc de Bourgongne son fils, ausquels il dict : « Monseigneur, » et très-redouté seigneur, monseigneur le roy, » la terre et seigneurie, et comté de Flandres » qui est mienne, je le tiens de vous de fief en » souveraineté ; dont à cause de ce, je suis pair » de France ; et le doyen des pairs qui est ici, » vostre oncle, le duc de Bourgongne, a es-» pousé ma fille. Or est ainsi que les gens de » mon pays se sont rebellés contre moy, et m'ont » chassé dehors, non mie par ma coulpe, mais » par la leur, qui ne peuvent souffrir aise : ils » sont si riches et plains que rien ne peuvent » endurer ; et m'est advis que s'ils avoient grand » pouvoir, puisqu'ils m'ont jetté du pays, ils » s'efforceroient à en jetter d'autres, et conques-» ter leurs terres. Parquoy, mon souverain et » redoubté seigneur, je suis venu à vous, ou à » vostre oncle mon fils, à refuge, que vous re-» mediez à ce, et me remettiez à ma seigneurie, » comme bon seigneur doit faire à son loyal » vassal. » Si prist à l'heure la parole le duc de Bourgongne, et dict au roy : « Monseigneur, » mon beau pere dict bien ; mandez vos gens, et » allons combattre celle villenaille. — Vous » avez raison, beau oncle, dict le roy, et » pource que plustost nous suyvent, demain » nous en irons d'icy, et tirerons en Flan-» dres. » Celle nuict mesme manda le roy de France ses lettres à ses gens d'armes qui en plusieurs parties se tenoient auprès de luy, qu'ils le suyvissent, et que tous se treuvassent ensemble au pont de Commines, à la riviere par où l'on entre en Flandres. Ainsi donc, quand tous capitaines oyrent ce dire, se hasterent fort pour aller devers luy, c'est asçavoir le mareschal de Sanxerre qui avoit belle compagnie, plus de six cens hommes d'armes, le sieur de Clisson connestable de France, qui avoit grand gent, le sieur de Sainct-Priet, le sire de Saveuse, le sire de Renty, le sire d'Aussy, le sire de Fosseuse, et le sieur de Longueval, tous de Picardie, et maints autres capitaines, tant que le roy ot bien six mille hommes d'armes ; lequel estoit logé en ses tentes, au long d'icelle riviere, et le duc de Bourgongne, et le comte de Flandres, estoient avec la personne du roy, et le duc de Bourbon à grand gent au plus près, et son commun estoit logé au pont de Commines, avecques l'evesque de Langres, qui fut moult vaillant homme, et avoit belle compagnie. Et pendant cela, celluy Jacques d'Arteveldt dessus dict, conducteur de la commune de Flandres allencontre de son seigneur, manda un de ses sequaces ou suyvants, appellé Pietre du Bois loger devant eux, au bout du pont de Commines, afin que François ne le peussent passer, qui avec Pietre estoient bien dix mille hommes. Mais celle nuict il advint, comme le mareschal de Sanxerre qui estoit logé sur la riviere, que ses gens qui n'estoient point oyseux, trouverent un bon homme qui leur enseigna jusques à trois petits vaisseaux enfondrés. Si les feit le mareschal tirer de l'eaue, et passer ses gens toute la nuict bien six cens hommes d'armes, et à l'aube du jour alla ferir aux Flamans, que conduisoit Pietre du Boys qui estoient à la garde du pont et de ce ne se prenoyent garde. Et les gens du duc de Bourbon, dont estoit capitaine messire Robert de Challus, ensemble messire Gaulthier de Passac, messire Jean de Chastel-Morant, le sire de Sainct Priet, le Petit Mareschal, messire Boucicault, messire Robert Damas, et autres avec l'evesque de Langres de l'hostel de Rougemont, qui tous estoient armés et sçavoient l'emprise du mareschal. A l'heure que le mareschal ferit

[1] Non pas Jacques d'Arteveld, mais Philippe d'Arteveld son fils.

Digitized by Google

les Flamans, ceux de Bourbon baisserent leur pont qu'ils gardoient, et se ferirent ens de l'autre lez, qui bien estoient six cens hommes d'armes; et en celle empaincte les ferirent tellement que des Flamans y eut bien noyés deux cens, et quatre mille morts en un pré, où estoit le mareschal de Sanxerre, et sur le pont. Et par l'effort des gens du duc de Bourbon, et du bon mareschal, et de l'evesque de Langres, s'enfuit Pietre du Boys atout quatre mille hommes seullement, vers Jacques d'Artevelle[1], son capitaine tout debaraté. Si feurent portées les nouvelles au roy de France, au duc de Bourgongne, et au duc de Bourbon, et au comte Loys, en leurs tentes, qui en feurent moult lies, et louerent Dieu de ce bon commencement.

CHAPITRE LVI.

Comme, par le bon advis du duc de Bourbon et du sire de Coucy, le roy de France eut la bataille contre Flamans à Rosebeque.

Le roy Charles de France, qui ot sceu comme ses gens orent besongné la nuict passée contre Flamans, s'esjouyt moult; et pour ce lendemain se deslogea du lieu où il estoit, et o toutes ses gens, passa le pont de Commines, et s'en alla devant Ypre, lesquels luy feirent ouverture; et fut logé le roy dedans Ypre, et son ost allentour. Estant le roy à Ypre, feit messire Guillaume de Neullach une emprise, ensemble les gens au duc de Bourbon où estoit messire Gaultier de Passac, messire Blain Loup, mareschal de Bourbonnois, messire Jean de Chastel-Morant, et Messire Guichard son frere, le sire de Sainct-Priet, Petit Mareschal, messire Jean de Sainct-Priet, messire Robert Damas, messire Robert de Vendach, messire Oudry de la Forest, messire Pierre de Fontenay, Michaille, Guyon Gouffier, Tachon de Glayvier, et maints autres qui chevaucherent toute la nuict, pour aller courre une ville, qui de rien ne se prenoit garde, et où il n'y avoit qu'une lieue; et nommoit on la ville Poperingues. Si arriva là Neullach de Bourbonnois une heure apres minuict, et trouva le guet de celle ville qui gardoit la barriere: si allerent les compagnons ferir baudement parmy le guet, que bien en tuerent la moitié, et le remanant s'enfuit; et y en eut bien morts que du guet que de ceux de la ville quatre mille personnes; et feurent tant riches de joyaux des femmes, de vaiselle d'argent, de draperie, que d'autres biens qu'ils trouverent que ce fut merveille. Si eux repairerent arriere atout le gain devers le roy, qui leur feit bonne chere. Et le lendemain d'Ypres se deslogea le roy pour tirer vers Bruges: mais il ne feit que trois lieues loing, ès plains Rosebeque, que Jacques d'Artevelle qui bien sçavoit la venue, ne fust en haut en la montagne de Rosebeque, atout quarante mille hommes armés. Ce voiant les François, comme les communes s'apprestoient pour eux combattre, rangerent leurs batailles, et se meirent en bonne ordonnance, dont ils en feirent trois; et en l'advantgarde estoit le connestable de France, Clisson, et le mareschal de Sanxerre bien accompagnés de bonnes gens: et en la bataille du roy, qui estoit à la main dextre, feurent ordonnés pour sa garde, les ducs de Bourgogne et de Berry, et le comte Loys avec leurs gens: à la tierce estoit le duc de Bourbon et le sire de Coucy, à belle compagnie bien entalantés[1] de bien faire. Mais quand les batailles feurent arrengées pour combattre Flamans, le duc de Bourbon dict au sire de Coucy: « Beau cousin, véez cy le connesta-» ble et les mareschaux qui sont devant nous, » ne pouvons aller assaillir nos ennemis, sinon » parmy eux, qui est bien une chose bien mer-» veilleuse.» Lors dict Coucy: « Monseigneur, » vous dictes bien vray; et me semble que si » nous allions entre la bataille du roy en ma-» niere d'une aisle, et prinssions la montagne, » aujourd'hui nous ferions une belle journée au » plaisir de Dieu. » Adonc dict le duc de Bourbon: « Beau cousin, c'est bon advis. » Et lors la banniere du duc, que messire Robert Damas portoit, se meist devant, et le duc de Bourbon, et le sieur de Coucy à toutes leurs gens après, et allerent tant qu'ils monterent le mont au derriere de la bataille des Flamans. Prestement à poulsis de lances, à coups de haches, et ferir d'espées vinrent ensemble parmi eux; et à celui commencement, les serrerent tellement François qu'ils recullerent Flamans en leur avantgarde, laquelle recula plus de six brasses. Mais pource qu'en Froissart[2] on trouve la vail-

[1] Lisez toujours, Philippe d'Artevelle.

[1] En intention.

[2] Voyez ses Chroniques de l'année 1482: on voit que ce chroniqueur jouissait déjà d'une grande célébrité auprès de ses contemporains. Froissart avait écrit sur cette révolte du second d'Arteveld un ouvrage sé-

Digitized by Google

lance des advoés, chevaliers, escuyers, et leurs noms, tant du roy comme des seigneurs, des ducs ses oncles, des connestables et mareschaux, et du sire de Coucy qui à la besongne vaillamment se porterent, n'est jà besoing plus en dire. Mais à venir au duc Loys de Bourbon, de qui ceste cronique est faicte, est à nommer aucuns qui avec luy estoient en ce champ, messire Guy sieur de Cousan : messire Hugues de Chastellins, le sieur de Chastel-Morant, ses fils Guichart et Jean, chevalliers, messire Le Barroys, messire Robert de Challus, messire Blain Loup, mareschal de Bourbon, Bliomberis son frere, le sieur de Saint-Priet, messire Guichart de Passach, messire Boucicault, l'Hermite de la Faye, Robinet de Vandach, et Ouldry de la Forest, chevaliers, messire Robert Damas qui tenoit la banniere, messire Regnault de Bressolles, le sire de la Fayette, le sire de Changy, et les escuyers Guichart le Brun, Michaille, Guyon Gouffier, Perrin d'Uxel, Tachon de Glaiviers, le Bastard de Glarains, Philippes Berault, Baudequin Meschin, et autres en bon nombre, qui felonneusement faisoient aux Flamands accointance, et si bien oppugnerent qu'il n'y avoit que redire.

Or doncques le duc de Bourbon, et le sieur de Coucy à tous leurs gens, envahirent les Flamens par derriere sur le mont de Rosebeque; et aigrement contendirent à l'assembler; maintes lances y ot brisées, et maint haulbert rompu et froissé. Là peut on voir maint hommes verser, et testes casser, et desrompre les heaulmes, poincts coupper, et voller emmy le champ. De moult grand force se combattoient François et Flamens ; et y fit le duc de Bourbon merveilles d'armes. D'une hasche qu'il tenoit, il frappoit à dextre et à senextre sur Flamans, et ce qu'il assenoit jà ne le sçais relever. Et tant se plongea entre Flamans le vaillant prince, qu'il en fut rué par terre et blessé, mais tost fut secouru par les vaillans et bons chevaliers, et escuyers dessus nommés, et autres qui se penerent de le redresser, et soustenans le faix, et tuans Flamans. Si fut relevé le bon duc par le sieur de Chastel-Morant et Michaille; et derechef plus fierement se remist en la bataille. Qui là veit le sieur de Coucy desrompre la presse, et abatre Flamans, les occir et destrancher, en luy peust remembrer de vaillant chevalier. Et là tant feirent les deux seigneurs par l'effort de leurs gens, qui vigoureusement se combatoïent, que leurs ennemis tournerent en fuitte, lesquels s'estoient tenus au plus asprement qu'ils peurent. Si en feirent grande occision. Et tant y en avoit que les uns destourboient les autres à fuyr. Si fut le capitaine Jacques d'Artevelle mort, et sa banniere abbatue que portoit une femme armée, appelée la Grand Margot, qui illec demeura morte. Et fut commune renommée, que par le duc de Bourbon et le sire de Coucy à l'ayde de leurs gens, la bataille fut gagnée contre Flamans, pource qu'ils avoient enchassé hardiment par derriere. Et à celle bataille sur le mont de Rosebeque, feurent morts des Flamans de seize à à dix huict mille, et le demeurant s'en fuyt.

Quand les sieurs de Bourbon et Coucy et leurs gens orent assez occis de Flamans, et outrée la bataille, ils firent venir leurs chevaux, sur lesquels eux et leurs gens monterent hastivement, et coururent après en chasse; et en tuerent bien deux mille en chassant, et mille qui feurent noyés en un estang. Et chasserent tant outre le duc et Coucy, qu'ils atteindrent Pietre du Bois, qui s'estoit mis en un petit boquet avec trois mille hommes; et là luy coururent sus, et envahirent aigrement; et Pietre du Bois et ses Flamans se vendirent cherement, et se deffendoient hardiment, pour la confiance du lieu où ils estoient. Celle meslée fut aspre et griefve, par le seigneur de Bourbon et Coucy, ensemble leurs gens d'armes, qui s'efforcerent de les jetter hors du boquet; et à ce faire plus s'entremettoient, pour ce qu'ils orent desconfis plus de gens sur le mont de Rosebeque. Et tant vaillamment s'embattirent, qu'ils les jetterent à force du boquet, et en orent le meilleur. Et là, pource que Pietre du Bois fut tué, perdirent Flamans leur vertu, et furent si pleins de peur, que onques puis n'y ot coup feru de par eux ; ains feurent là que morts que prins, quatre mille hommes, et n'y perdit le duc de Bourbon que trois des siens qui feurent morts, et Michaille griefvement blessé. Et à l'heure que le duc de Bourbon s'en repairoit de celle besongne avec le seigneur de Coucy, luy vint le Bastard de Flandres au devant, et criant: « Ha! monseigneur de Bourbon, le remanant

paré, qu'il refondit plus tard dans ses Chroniques. J'ai mentionné dans mon édition de ses Chroniques les trois manuscrits de cette monographie que j'ai eus entre les mains à Paris et à Arras. (Froissart, addition au livre II, t. 2, p. 351 et suiv.)

Digitized by Google

» des Flamans qui sont eschappés s'en vont à » Courtray; baillez nous de vos gens, et les » poursuivons. » Adonc dit le duc de Bourbon: « messire Jean de Chastel-Morant, prenez mon » enseigne, et vous tels et tels (comme il di- » soit) allez après. » Si se meirent à la poursuite ses gens; ensemble le Bastard; et le duc de Bourbon et le sieur de Coucy s'en retournerent vers le roy qui estoit en bataille au pied de Rosebeque, lequel de joyeux vouloir accolla les seigneurs de Bourbon et de Coucy, en louant Dieu de la victoire que par eux et leurs gens il luy avoit donnée. Et les gens des seigneurs de Bourbon et Coucy chevaucherent vistement après Flamans, dont ils trouverent grandes rouptes par les chemins. Si en tuerent assez, et entrerent en Courtray François et Flamans ensemble; et prinrent les gens du duc de Bourbon (après l'occision faicte) la grande rue du pont, où estoient les plus belles maisons de la ville, où ils se logerent et gaignerent moult de biens; et envoyerent dire au duc de Bourbon leur seigneur ce qu'avoient faict, dont il fut très-joyeux. Et leur manda le duc qu'ils ne se meussent de là où ils estoient, et ainsi le feirent: car avec la victoire de la bataille, le duc de Bourbon ot le bruict d'avoir pris Courtray, et trouva son logis grandement fourny quand il y vint. Et lendemain vint le roy Charles à Courtray, le duc de Bourgongne, et son beau pere de Flandres: aussi le duc de Bourbon qui trouva son logis bien faict, et grand'foison de vivres: et demeura le roy de France deux jours à Courtray, où l'on trouva au beuffroy de la ville trois cents esperons dorés des chevalliers au comte de Vallois, que jadis Flamans avoient tués, et sur ce ot-on grand conseil d'abatre la ville: mais le duc de Bourgongne pria que non, car c'estoit l'une des bonnes villes de Flandres, et n'en pouvoient mais ceux qui là demeuroient. Adoncques les ambassadeurs des communes de Flandres, selon leurs villes, vindrent requerir mercy à leur seigneur le comte Loys, de leur forfaict en la presence du roy qui le pacifia à son peuple, et le remist en sa plaine seigneurie.

CHAPITRE LVII.

Comment le roy à son retour de Flandres entra à Paris, où premier entra le duc de Bourbon.

L'an renouvellé que l'on comptoit mil trois cens quatre vingt et trois ans, le roy de France après la bataille de Rosebeque en Flandres, quand il eut restitué le comte de Flandres son vassal en sa seigneurie entiere, se partit du pays, ensemble le duc de Bourbon, à toutes leurs gens; et chevaucha le roy lyement par ses journées, tant qu'il vint devant Paris, pour cause de la rebellion, et le duc de Bourgogne avec son beau pere. Le comte et sa compagnie s'en alla à Bruges, pour faire mettre la ville en poinct. Si fut le roy en belle bataille devant sa cité de Paris, et avoit doute d'entrer dedans, car il avoit encores en la ville bien dix huict mile harnois pour armer encontre luy. Si fut ordonné que le duc de Bourbon y entreroit le premier atout huict cens hommes d'armes, pour ce qu'il estoit aymé de ceux de la ville. Et y entra le duc à avant-garde à belle bataille, et en arriere-garde; et outre envoya le duc certaines gens par les carrefours de la ville, parquoy il n'y eut point d'assemblée; et s'en alla tout droict le duc de Bourbon au palais en celle maniere, et puis au Louvre, où il meist gens, et pareillement à la bastille Saint-Anthoine; et les bonnes gens s'agenouilloient devant le duc de Bourbon comme devant Dieu, dequoy il en avoit grande pitié. Ainsi s'en retourna le duc de Bourbon devers le roy, qui luy dict: « Sire, entrez dans Paris vostre bonne » ville, quand il vous plaira, car on vous y verra » volontiers, et s'il y a dix ou douze qui ayent » mal faict, les autres n'en peuvent mais. » Alors se meist le duc de Bourbon devant, en l'ordonnance comme il estoit entré premierement, et le roy après en belle bataille, qui alla descendre au palais; et le duc de Bourbon passa outre avec ses gens en la cité, pour sçavoir s'il y avoit rien mal mis. Et celle nuict on ordonna certains capitaines, pour aller toute nuict parmy la ville, à trois cens hommes d'armes. Les trois capitaines furent Le Galloys d'Aulnay, Chastel-Morant, et Le Barroys; et feirent le guet celle nuict; et en partant du palais où ils avoient assemblé leur guet, vindrent au Chastellet, du Chastellet à Sainct Paul chez Cados, où il y avoit entré deux ribaux Bretons. Si oyrent femmes, lesquelles crioient léans: « à la mort! » Ce oyant le guet, descendirent et entrerent ens; et feurent pris les deux ribaux chargés de robes de femmes, d'argent et de joyaux, par especial l'un, car l'autre n'avoit point faict de mal, comme les femmes le disoient. Et celuy qui estoit chargé de robes, Le Galloys d'Aulnay,

Digitized by Google

Chastel-Morant et Le Barroys, le pendirent aux croisées de la fenestre, et à l'autre coupperent l'oreille, et l'en envoyerent; et demeura le ribault pendu deux jours; et le venoit chacun veoir, disant que c'estoit la plus belle justice qu'ils eussent pieçà veu faire à gens d'armes. Et s'en allerent les capitaines vers Saint-Paul, et vers la bastille Saint-Antoine; et s'en retournerent vers Sainct-Innocent, et en la grand rue Sainct-Denis. Là leurs vallets qui alloient devant, trouverent un vallet qui avoit desrobé une merciere de chapeaux et bien deux cens livres de joyaux. Si fut pris le malfaicteur et les joyaux sur luy; et estoit le ribault à la gallée; et le trouverent ainsi Chastel-Morant, Le Barrois; et le Gallois d'Aulnay; et eux mesmes le pendirent celle nuict à l'eschelle du Temple, où il pendit trois jours. Et fut le bruit si grand à Paris de la justice qu'on avoit faicte, que c'estoit merveille. Et fut lendemain ordonné que, en quelque part que l'on trouvast ribaults faisans mal, qu'on les pendist tantost en la place, sans les mener au gibet.

CHAPITRE LVIII.

Comme les armures de Paris feurent portées au Louvre par le commandement du roy qui les receut, et comme le duc de Bourbon parla au sire de Nourris beaux mots.

Pource que plus asseur fust le roy de France en sa ville de Paris, et que les habitans n'eussent cause d'eux esmouvoir à faire commotions, et eux rebeller, fut crié de par le roy à Paris à son retour de Flandres : que tout homme qui auroit harnois l'apportast au Louvre, sur peine d'estre faux et traistre au roy. Et lendemain que la criée eut esté faicte, Le Barrois, Chastel-Morant et le Gallois d'Aulnay, furent au disner du roy, qui loua moult ce qu'ils avoient faict et leur donna à eux trois le roy, sur les forfaictures mil cinq cens francs d'or; et leur pria le roy qu'ils allassent au Louvre, veoir et recevoir les harnois, et qu'ils en sceussent le nombre, lesquels y allerent et y feurent deux jours par le commandement du roy. Si vous certifie que dedans trois jours on apporta au Louvre quinze cens harnois à armer, sans les mescomptes. Et en tant qu'on recevoit ces armures, feurent faictes les informations de ceux qui estoient consentans de la rebellion, lesquels on feist trainer parmy Paris, et trancher les testes, jusques à douze; et fut monstré au roy et dict : « Qui tailleroit les testes à tous les def- » faillans, il y en auroit trop. » Et dirent ceux des finances, qu'il valloit mieux que le roy feist une composition, pour la despence que ot faict en Flandres, que plus proceder outre en cas criminel. Ainsi le roy creut conseil; et fut la composition de deux mil francs d'or; et donna le roy congé pour celle fois aux gens d'armes. Et le sire de Nourris qui sceut que le duc de Bourbon estoit à Paris, se partit de Clermont, et alla vers luy, et se accomplaignit fort au duc de ce qu'il lui avoit fait perdre ceste belle journée de Flandres : « Ne vous chaille, si dit le duc » de Bourbon, vous en serez, et des autres; et je » avois bien besoin de vous, là où vous estes » allé. » Et luy demanda le duc comme se portoit Beauvoisin : « Bien, monseigneur, ce dict » Nourris, et je vous ay acquis six cens livres de » rente qui ne vous a rien cousté, c'est à sçavoir » la Cherelle; et ay commencé un estang qui ne » sera mie moins grand que Gouvieux, mais » qu'il soit achevé. » Si fut le duc moult joyeux, et pria le duc au sire de Nourris qu'il s'en allast battant en Bourbonnois, et qu'il amassast argent à defroy, car le roy qui avoit fait tant de choses, esperoit à en faire de plus grandes. Si se partit le sire de Nourris, et vint en Bourbonnois en son office; et le duc demeura à Paris, à la garde de la personne du roy, comme il estoit commis.

CHAPITRE LIX.

Comment le duc Philippes de Bourgongne entreprist le passage d'Angleterre.

Charles, roy de France et Loys duc d'Orléans, freres, qui estoient deux jeunes princes en celuy temps, se donnoient liesse et joye de la victoire que contre Flamans orent eue; et en Paris la cité à l'eglise cathedralle, et au palais à la Sainte Chapelle, pour icelle victoire le roy et les princes du sang royal, feirent oraisons à Dieu, offrandes et louanges aussi à Sainct-Denis, où gisent les corps de très chrestiens roys de France. Et nonobstant ce que le roy fust de jeune aage, luy et le bon advis des princes, les seigneurs ducs ses oncles, Berry, Bourgongne, et Bourbon, orent ordonné ce sainct et meur conseil, tant en la cour de parlement, comme les officiers du royaume, aussi ès reformations, parquoy la chose publique estoit bien gouvernée : et aussi se contentoit moult de Dieu et des

Digitized by Google

seigneurs, de la paix que par sa grace leur avoit envoyée, veu que moyennant son ayde estoient dechassés comme tout hors du royaume les Anglois leurs ennemis anciens. Et comme il apparut après aux desbats qu'ils prinrent entre eux, sembloit que fortune leur fust comme mere et douce en ses tours. Et en celle prosperité la gloire de France se contint l'espace de trois ans, où de toutes parts venoient à regarder la majesté du roy pour la renommée qui partout en voloit, comme pour venir à refuge et avoir le secours de luy : pareillement les constitutions royales, droicts et ordonnances qui en son parlement se plaidoient, lesquelles ils véoient volontiers, et se gouvernoient en leurs terres selon icelles. Et les ambassadeurs qui ensemble venoient de maintes regions, pour le sens, preud'hommie et honneur qu'ils sçavoient au duc Loys de Bourbon, se tiroient tous vers luy, car il avoit l'administration et la garde de la personne du roy, lesquelles il faisoit expedier selon les faicts et briefs ; et moult se contentoient de sa parolle.

Durant icelle prosperité le duc Philippes de Bourgongne ce vaillant prince, qui tant de belles choses entreprist, comme la bataille de Flandres et le faict de l'Escluse, qui véoit le roy de France son nepveu croistre et avoir aage d'homme, se recorda des conquestes passées et vaillances qu'eurent faicts jadis les roys de France, en soustenant leurs droicts ; et sur ce, un jour entre les autres, à Paris, alla au palais le duc de Bourgongne, où il y avoit moult de seigneurs qui estoient là, et commença à dire au roy : « Les roys vos predecesseurs ont fait » maintes belles choses, tant en accroissant le » royaume, qu'en gardant et deffendant leurs » droits ; et pource en ce temps de paix que » nous avons, vous et nous de vostre sang, » pouvons faire amas de gens d'armes et pro- » visions, si que nul ne nous offence. » Dont dit le roy au duc de Bourgongne : « Vous dictes » bien, beau oncle : mais pourquoy le dictes » vous ? — Monseigneur, dict le duc, je le vous » diray. Il me semble que ce n'est point faict » qui ne faict plus fort. Les Anglois ont guer- » royé monseigneur vostre pere longuement et » vous, et ne font que passer souvent deça, et » ne sont que peu de gens. Laissons toutes ces » petites entreprises, et en soit faicte une telle » qu'il en soit memoire perpetuelle. Vous estes » le plus grand roy qui vive, et qui avez plus » de gens ; et me suis pensé maintes fois pour » quoy nous ne faisons une emprise à passer en » Angleterre, pour abattre le grand orgueil de » ces Anglois. Et pour cecy faire, monsei- » gneur, est mander tous vos vassaulx et sub- » jects qui sont loyaux serviteurs, et aussi vos » alliés et pensionnaires, et premier le comte de » Hainault, le duc de Juilliers, et le duc de » Bretaigne qui a une grande puissance, et » vous viendra volontiers suivre, et vostre beau » cousin Aimé comte de Savoye, fils au comte » Verd et de la sœur au beau cousin le duc de » Bourbon, qui de joyeux cœur vous suivra ; et » je me charge que dedans demi an, je feray » venir au port de l'Escluse vaisseaux, pour » passer dix mille hommes d'armes ; mais, » monseigneur, vous, mandez au hault maistre » de Prusse, qui bien est votre allié, qu'il vous » envoye le nombre qu'il pourra de vaisseaux. » Et je sçay bien qu'avec nous aurons beau cou- » sin de Hainault et beau cousin de Bretaigne, » ensemble la puissance de Flandres qui ne fau- » dra point. » Si fut ceste parolle du duc de Bourgongne au conseil du roy, moult bien ouye et prisée des gens tous vaillans chevalliers et preud'hommes qui là estoient ; et dirent tous en une voix au roy : « Sire, véez cy une haulte, » très honorable, et juste entreprise, et moult » vaillante (comme vous a dit monseigneur de » Bourgongne) et qui, à l'aide de vous, se peut » mieux faire par luy que par nul autre : car il » est un hault et puissant prince, et est grand » seigneur sur la mer en la province de Flan- » dres. » Et dict le comte de Tancarville auquel il parla après, qu'il luy sembloit, que le roy et le duc de Bourgongne esleussent jusques à huict chevalliers pour mettre ceste besongne en bonne ordonnance, et qu'elle fust executée, et qu'on amassast toutes les finances du royaume pour conduire à effect, et qui estoit un des plus forts poincts de la besongne, feussent mises en mains seures, que point ne feussent despendues sinon à celle armée. Et outre fut dict : que le roy mandast par tout pays, quiconques en armes à icelui voyage le voudroit servir et prendre ses souldes, et se retirast vers luy à l'Escluse, et on le contenteroit plainement, car il voudroit que partout on sceust que c'estoit pour passer et conquester Angleterre. Et prist le roy de France terme de huict mois, et que tous ceux de son mandement se trouvassent vers luy à l'Escluse comme il estoit ordonné. Et dirent les cheval-

Digitized by Google

liers au duc de Bourgongne : qu'il se retirast vers son pays pour assembler les navires, qui estoit le plus fort; qui respondit au roy en conseil : que bien se faisoit fort du navire, et d'une grande partie de gens. « Et vous sire et les autres qui » cy demeurez, mettez diligence chascun selon » son faict; que au jour nommé on soit en poinct, » car par deffaut de vaisseaux ne demeurera mye » que le voyage ne s'accomplisse. » Ainsi fut entrepris l'aller pour conquester Angleterre, et passer outre; et se partit le duc Philippe de Bourgongne pour aller en Flandres, et le duc de Berry et de Bourbon demeurerent vers le roy, pour mettre le remanant en ordonnance, ensemble les huict chevalliers qui en conseil pour ce faict estoient esleus. Et en celuy conseil avoit esté dict que le duc de Berry auroit le gouvernement du royaume durant le voyage, lequel dict qu'il n'estoit mie bien content du gouvernement du royaume, et que certes il iroit avec le roy à sa puissance jusques à l'Escluse, en esperance d'aller en Angleterre. Le duc de Bourbon qui estoit chevaleureux, et qui de loing pensoit à ses faits, manda au sieur de Nourris qui grandement gouvernoit ses besongnes, qu'il mist toutes ses finances ensemble, et outre, qu'il feist amener pour sa garnison à Paris, deux cens tonneaux de vin, et deux mille lards de la forest de Tronçay, et que toute ceste provision fut menée à Clermont en Beauvoisin, où il prendroit les bleds pour faire ses provisions et autres deux cens tonneaux de vin; et toute ceste ordonnance manda le seigneur de Bourbon au sieur de Nourris; qu'il feist; par maniere que les provisions du duc de Bourbon feurent les plus belles qu'on peust veoir.

CHAPITRE LX.

Comment le passage d'Angleterre fut rompu, et comment le duc de Bretaigne traicta les Anglois partir de Bourbourg.

Courant l'an mil trois cens quatre vingt quatre, le roy de France qui estoit jeune et fort, et entallenté de faire chose qui fust de renommée, avoit jà faict son mandement des seigneurs sus desnommés, et à tous autres de guerre notifié sa journée, pour mouvoir à passer en Angleterre. Pour ce partit de Paris en noble appareil, et s'en alla à l'Escluse par mer, en attendant ses gens. Or vint le temps que le roy avoit mandé, et n'estoit mie de bon homme qui volontiers ne tirast vers l'Escluse, en espoir de nager par mer en Angleterre. Et si vindrent en ce mandement vassaulx, nobles hommes et alliés, tant que le roy eust en sa compagnie bien vingt-deux mille harnois de jambes et huict mille hommes de traict, et le vaillant duc Philippe de Bourgongne comte de Flandres et d'Artois, qui n'avoit pas dormy, avoit bien assemblé seize cens gros vaisseaux tous à voilles, dont il y avoit bien huict cens nefs à caige à deux voilles, et tous les autres vaisseaux gallées et bons passageurs; et disoit-on partout qu'on n'avoit veu en nuls istoires en mer pour un prince, plus belle ne plus grande armée depuis Troye la grande. Et feurent les vaisseaux departis à un chacun seigneur, et fut dict que le duc de Bourbon seroit advantgarde en celle armée; et luy delivra-on ses vaisseaux, car il avoit belle compagnie de chevalliers, escuyers, et d'autres gens d'armes qui volontiers le servoient; et le suivoient pour son bon nom les chevalliers qui communement l'avoient servy en ses voyages; et y estoit messire Guichard Daulphin, le sire de La Tour, messire Hugues seigneur de Chastel-Morant, et messire Jean son fils, le pennon du sire de Sainct-Py, messire Blain Loup mareschal de Bourgongne, et Bliomberis, messire Guillaume Garet, messire Jean de Sainct-Py, dict le petit mareschal, messire Le Barrois, messire Jean de Bonnebault, messire Gaulthier de Passac, messire l'Hermite de la Faye, messire Robert Damas portant la baniere, Berthier de Nasseles, Phillebert Berault, Guichart le Brun, Baudequin de Versa, Michaille, Guyon Gouffier. Et entre autres avoit esté dict que le duc de Berry et Bourgongne se prendroient garde du roy, et le gouverneroient, pource que le duc de Bourbon estoit commis à conduire l'avantgarde, nonobstant que le duc de Berry fust ordonné à gouverner le royaume, lequel ne voulut point demeurer. Et au havre de l'Escluse, au port, estoit bel à veoir l'armée du roy flottant sur la mer, et les garnisons de dedans que les seigneurs y orent faict mettre. Et en tant que les patrons et administrateurs de mer se exploictoient à dresser les gardes et lever voilles, pour singler en mer à passer oultre, lendemain fut denoncé au roy que les Anglois qui œuvrent tousjours de grandes malices, et bien estoient certains du passage que le roy vouloit faire, pour le destourber vindrent passer par deça au pays de Flandres à Bourbourg, pour conseil d'aucuns qui onques n'ay-

Digitized by Google

moient le royaume. Et pour ce fut grand bruit à l'Escluse entre les seigneurs, disans: « Que » irons-nous faire en Angleterre? Véez cy nos » ennemis qui sont deçà! voulons-nous aller » conquester le royaume d'Angleterre et perdre » le nostre? » Ce dirent aucuns qui mie n'avoient vouloir de passer oultre. Et de cela vint la rumeur si grande entre les seigneurs, que l'armée en fut rompue. Et fut deliberé de licentier les vaisseaux, et d'aller par terre où estoient les Anglois, au val de Cassel, où ils avoient pris deux villes, l'une appellée Bourbourg, et une autre. Si tirerent une grande partie des gens d'armes du roy icelle part, et autres qui s'en allerent mal contens; et chevaucha le roy devant Bourbourg, si le fit assieger tout autour de ses gens. Et dedans Bourbourg estoient d'Anglois mille hommes d'armes, et mille archers, et estoit une partie de Bourbourg close de pallis: mais il y avoit fossés plains d'eaue. Et estant le roy à son siege devant Bourbourg, aucuns de ses capitaines fournis de gens, ensemble de ceux au duc de Bourgongne et de Bourbon, jusques à deux mille combattans, si partirent du logis, et allerent devant la ville aux pallis, par maniere d'assaillir, pour veoir que feroient ceux de dedans; et le seigneur de la Tremouille fut celluy qui premier entra ès fossés, le pennon du duc de Bourgongne après, et celluy du duc de Bourbon, et autres gens saillans des fossés, qui firent moult de belles armes aux pallis. Et en combattant aux pallis, fut jetté le feu dedans la ville de Bourbourg, qui estoit couverte de paille; et estoit le feu si horrible qu'il ardoit tant que les Anglois demandoient traictis, et ne requeroient que le duc de Bretagne; où le roy, qui ce sceut, pria au duc de Bretagne qu'il allast parler à eux. De quoy le duc breton dict au roy: « Sire, je ne me irois ja- » mais mettre en celle adventure, si vous ne » faites tout retraire. » Et adonc le roi envoya retraire ceux qui avoient jà abbatu grande partie des pallis, et bien estoit arse la moitié de la ville. Si alla le duc de Bretagne, et traicta que les Anglois s'en allassent francs et quictes, et que la ville fust au roy, qui estoit arse Et ce le duc rapporta au roy, de quoy les ducs de Bourgongne et de Bourbon, dirent au duc de Bretaigne: « Pourquoy leur donnera monseigneur le roy » congé d'eux en aller francs? La ville est jà de- » mie conquise qui est arse, et n'ont les Anglois » nuls vivres. » Respondit le duc de Bretagne au roi: « Monseigneur, ils ont encores un quar- » tier de la ville, où ils ont recueilly leurs vivres; » et avant que les ayez pris, vous y aurez une » grande perte, qui moult vous sera dommagea- » ble, et ils m'ont promis de s'en aller sans » guerroyer. » Ainsi fut escouté le duc de Bretagne, lequel fit tant que les Anglois se partirent de Bourbourg, qui fut grande perte au roy qui maintes fois a esté ramentue.

CHAPITRE LXI.

Comment, par le conseil du duc de Bourbon, deux chevaliers furent envoyés devant en Espagne, pour ayder au roy Henry, de sa guerre.

Les hauts barons, le comte de Hainault, d'Ostrevant, duc de Hollande, et seigneur de Zélande, aussi les seigneurs de Brabant, de Lorrayne, de Bar, de Juilliers, de Bretagne, et le comte de Savoye, qui tous avoient faict grandes missions pour accompagner et servir le roy de France en celle armée à passer en Angleterre, pour la conquerre, quand veirent que fut rompue, prindrent congé de luy, et s'en tournerent en leurs contrées; et le roy demeura encores en Flandres avec ses oncles, les ducs de Berry, de Bourgongne et de Bourbon. Et en tant comme le roy y estoit, vint à luy à Bourbourg l'archediacre de Cordoue, de par le roy Henry d'Espagne, priant l'archediacre au roy de France: que au roy Henry son seigneur voulsist envoyer deux mil hommes d'armes, payés pour deux mois, jusques au nombre de deux mille francs, et que de ce ne luy voulsist faillir, car il luy en sçauroit grand gré; et eux venus par devers luy, les contenteroit de leur venue, et renvoyroit l'argent au roy de France, où il luy plairoit. Et outre dict l'archidiacre: qu'à plus grand besoing ne pourroit ayder le roy de France au roy d'Espagne qui estoit son allié; car le roy de Portugal avoit eu desjà pour luy une grosse journée sur les Espagnols; et estoit acertainé le roy d'Espagne, que pour la gloire d'icelle victoire, que le roy de Portugal se donnoit, il faisoit venir l'armée d'Angleterre, pour plus fouller Espagne; et sur tout requeroit l'archediacre au roy de France, que le duc de Bourbon y vint. Le duc de Bourbon, qui avoit eu conseil avec ses chevaliers, feist dire que ceste armée il ne pourroit fournir à si peu d'argent, et les raisons pourquoy: « Car deux mille hommes d'armes payés pour

Digitized by Google

» deux mois montent quatre mille francs, et dix » mille francs qu'il faut livrer aux autres capitai- » nes et alliés ; et par ainsi, dict le duc de Bour- » bon au roy, monseigneur, advisez deux vail- » lans chevaliers, et que chascun meine mille » hommes d'armes, qui seront de moindre des- » pense que moy. Pourtant je ne renonce mie, » que je n'y aille à mes frais, cousts et despens, » car j'ayme mieux despendre le mien à mon » honneur, que prendre charge que je ne » peusse porter. » Et à ce dict le roy : « Beaux » oncles, que vous semble que soyent les deux » capitaines pour y envoyer? — Monseigneur, » dit le duc, je ne sçay, car vous en avez foison » de vaillans et de bons (desquels nomma le duc » de Bourbon plusieurs). Mais monseigneur, » entre les autres vous en avez ici deux moult » entreprenans, et qui bien vous ont servy en » tous vos affaires : l'un est messire Guillaume » de Neullach, et l'autre, messire Gauthier de » Passac, et sont serviteurs de messeigneurs » vos deux oncles, Passac à monsieur de Berry, » et Neullach à monsieur de Bourgongne, et » sont chevalliers qui feront loyaument ce que » leur commanderez, car ils ont esté en mon » service, où je les ay hantés, et m'ont bien » servy. Et me semble, monseigneur, que les » gens que vous envoyrez en armes en Es- » pagne, mesmement les capitaines, soient » des pays et hostels de messeigneurs vos on- » cles, qui est une belle chose, afin que le roy » d'Espagne veoye que luy vouliez bien faire. » Et aussi, monseigneur, je vous prie qu'il vous » plaise que je leur baille deux bons gentils » hommes des miens, afin que, si j'allois par » delà, que je les y trouvasse, nonobstant que » je sçay bien que de bon cœur les deux che- » valiers me serviroient. » Et lors dict le duc de Bourgogne : « Monseigneur, beau cousin de » Bourbon a bien pensé et advisé à ceste be- » songne à vostre très grand honneur, et en » sommes très-contens beau frere de Berry et » moy. » Alors furent appellés messire Guil- laume de Neullach, et messire Gauthier de Passac qui en prindrent la charge, par le com- mandement du roy qui leur dit : « Bel oncle » de Bourbon a cecy advisé pour la valeur qui » est en vous. » Adonc dirent les chevalliers au roy : « Sire, nous ne sommes mie dignes de si » grande charge : mais nous sommes prests de » vous obéir, » et le roy leur dict : « Allez vers » beau cousin de Bourbon, et il vous dira com- » ment la chose est ordonnée. » Lesquels y al- lerent et lui dirent : « Très-hault et puissant » prince, nous vous remercions humblement de » l'honneur que vous nous faictes. Vous nous » baillez l'emprise qui estoit ordonnée pour vous, » qui estes un tel prince que chacun sçait, et qui » est trop grande entreprise à si pauvres gens » que nous sommes; et grande chose est à deux » chevaliers mener deux mille hommes d'ar- » mes si loing comme Espagne, où il y a deux » mois de chemin, si par vostre bon conseil et » confort n'estoit, en nous donnant de vos pays » cinq cens hommes d'armes, avec aucuns de » ceux de vostre hostel, qui nous seroit hon- » neur, et grande renommée pour vous. » Si respondit le duc de Bourbon aux chevaliers : » Je le feray très volontiers, et par advanture » vous me verrez bien bref. » Lesquels lui res- pondirent : « Dieu le veuille! car si vous venez, » vous nous trouverez pour vos serviteurs. » Ainsi se partirent messire Guillaume de Neul- lach, et messire Gaulthier de Passac, pour faire leur chemin. Et ordonna le duc de Bourbon, qu'avec les chevaliers iroient de par luy, mes- sire Jean de Chastel-Morant, et le sire de Blot, qui auroient en leur conduicte quatre cens hommes d'armes de Bourbonnois et da Forest, et le duc donna congé d'amasser ses gens; et y alla avec eux le plus de la chevallerie de Bour- bonnois, qui feurent : Messire Guillaume de la Forest, le sire de Sainct-Geran-le-Puy, le sieur de Chitain, le sire de Chazeul, le Borgne de Veaulse, et tous les compagnons de Bourbon- nois.

CHAPITRE LXII.

Comme le duc de Bourbon alla en Espagne la seconde fois.

Messire Guillaume de Neullach et son com- pagnon, leurs gens d'armes, ensemble ceux de Bourbonnois, ne pouvoient mie estre en Avi- gnon, que nouvelles vindrent au roy de France, comme la maisnye[1] d'Angleterre s'en passoit en Espagne, dont estoit chef le duc de Lanclas- tre. Si fut le duc de Bourbon moult troublé sur ce qu'il devoit faire, et delibera qu'il iroit en Espagne. Si prist congé du roy, pour s'en aller en Bourbonnois pour accueillir gens, et faire son chemin. Et manda partout en Beau- voisin et ailleurs : que quiconque le vouldroit

[1] Suite, compagnie.

Digitized by Google

servir, si le suyvist. Et vindrent plusieurs à son mandement, pour le bien qu'ils sçavoient en luy, et mesmes les plus des gens de l'hostel du roy alloient à luy. Et se partit le duc lors de Paris, et s'en vint en son duché de Bourbonnois, atout grandes gens, où il trouva le sire de Nourrys qui lui avoit amassé grandes finances, pour faire le voyage. Et le roy mesmes paya pour trois mois les gens de son hostel, qui estoient bien six cens gentils hommes. Et tant que le duc de Bourbon, estant en Bourbonnois, trouva, tant des gens du roy comme de Berry (outre les siens), bien deux cens nobles hommes. Et se meit le duc au chemin pour attendre les autres. Mais de tout pays qu'ils ouyrent dire « le duc de Bourbon s'en va en » Espagne » chacun tiroit après luy! tellement que avant qu'il fut à Navarre, il ot bien trois cens gentils hommes, chevaliers et escuyers. Et luy estant en Navarre ouyt dire que le duc de Lanclastre avec ses Anglois, et grand foison de Portugallois avoient assiegé Burgues en Espagne, qui estoit ville du roy Henry. Les deux chevalliers, messire Guillaume de Neullach et messire Gaulthier de Passac, que le roy de France avoit envoyés devant (qui s'estoient logés à Sainct-Dominique de la Caussade) aprindrent certaines nouvelles, comme le duc de Bourbon venoit en Espagne, dont ils s'esjouyrent moult; et manderent au duc de Bourbon qu'il se hastast. Si fut à eux dedans trois jours; et le duc venu, feit-on grand'joye, et advisa l'on qu'estoit de faire : et dirent au duc les chevaliers : « Monseigneur, véez cy l'ambassade de » Burgues qui dict que les Anglois ont assiegé » la ville, et disent qu'il y a force mortalité en» tre eux : advisez qu'il est de faire. » Adonc respondit le duc de Bourbon. « Puis qu'ils se » meurent, il est bon que nous leur aydions, et » en plus faire mourir; et me semble que le plus » bref est le meilleur, car ils n'ont point de re» traicte d'icy en Portugal, où il y a longue » voye. » Si fut moult aggréable ceste parolle à tous ceux du conseil du duc de Bourbon, qui dict outre : « Allons d'icy à l'Hospital-la-Royne, » dont il n'y a que trois lieues jusques à Bur» gues, et envoyons gens d'armes à sçavoir » comment Anglois sont logés, si que demain » àl'aube du jour nous allions ferir parmy » eux. » Et dit chacun que c'estoit bien pris, et qu'on ne pouvoit mieux.

CHAPITRE LXIII.

Comment le duc de Lanclastre se leva du siege de Burgues en Espagne, et que le duc de Bourbon le suivist en Portugal, où il ne voulut consentir aux traictés du duc d'Espagne avec les Anglois.

Le duc de Lanclastre qui tenoit la ville de Burgues assiegée, ne s'en contentoit qu'il ne la pouvoit avoir, et estoit fort troublé de la mortalité qui couroit en son ost; mais plus desesperoit de ce que le duc de Bourbon s'estoit logé auprès de luy à trois lieues à grande puissance. Pour ce ne voult mie attendre que le duc de Bourbon vinst sur luy; mais luy et ses Anglois, qui sceurent toute l'armée françoise estre logée à l'Hospital, se deslogerent celuy soir après minuit, et chevaucherent bien douze lieues d'Espagne, jusques à une ville appellée Medine de Campe, et lendemain à Sainct-More, puis passerent la riviere et allerent à Chastel Rodrigue, qui est en Portugal. Et le duc de Lanclastre, et ses Anglois estans à Portugal cuydoient estre asseurés; mais le duc de Bourbon qui moult avoit le cœur à la besongne, alloit atout ses gens nuict et jour après, et tant qu'il parvint à Sainct-More un jour après eux; et là feit une ordonnance à passer la riviere qui despart Espagne et Portugal, à poursuivre les Anglois : que le chevalier de la Jennette, qui estoit un vaillant homme, et mille hommes d'armes, iroient pour aller chevaucher et ferir parmy, si les Anglois estoient en desroy. Ainsi fut faict. Et à une aulbe du jour, ferirent François et Espagnols en leurs logis; et y ot bien pris mille Anglois, et tués grand foison : et aussi faicte leur course, se retrahirent deçà la riviere, où ils admenerent en l'ost de bons prisonniers. Le roy de Portugal qui sceut ceste desconfiture, assembla grands gens, bien trois mille hommes d'armes, pour ayder aux Anglois qui estoient de son party : car il avoit espousé la fille du duc de Lanclastre. Et lors les puissances des deux osts françois et espagnols estans d'une part, et anglois, espagnols et portugois d'autre, où il n'y avoit qu'une riviere entredeux, furent portées nouvelles aux princes, tant au duc de Bourbon qu'au roy de Portugal et au duc de Lanclastre, que le roy Pierre d'Espagne estoit passé de ceste vie[1], et avoit laissé un fils appellé dom Jean, son successeur. Et par aucuns jours,

[1] Don Pèdre, roi d'Arragon, mourut le 5 janvier 1387.

Digitized by Google

estans les uns contre les autres, fut parlé de traicter, qui vint des Anglois, que le roy de Portugal presenta. C'est asçavoir qu'il luy sembloit, que si dom Jean Infant d'Espaigne nouvel roy, avoit espousé la seconde fille du duc de Lanclastre (laquelle estoit là) et desjà il avoit espousé sa sœur, que à son advis, il n'auroit jamais guerre entre Espagne et Portugal, et seroient comme freres, et aussi qu'au moyen de ce mariage le roy d'Angleterre ne leur mouveroit plus guerre. Et voulurent ces seigneurs charger le duc de Bourbon de faire ce traicté, qui dit qu'il ne le feroit point, pour les raisons qui s'ensuivent. Premierement pour ce que le roy d'Espagne est allié au roy de France, de foy et de serment. « Et maintenant » que le roy d'Espagne s'allie par mariage, » qui est alliance charnelle, je ne sçaurois re» garder le moyen que le roy d'Espaigne ne fist » faute ou à l'un ou à l'autre, et pour ceste » cause, je ne m'en veux entremettre. » Et dict le duc de Bourbon à dom Jean, nouvel roi d'Espagne, fils de feu Pierre, que les Espagnols avoient faict venir : « Sire, advisez bien que » vous ferez, car vous estes allié au plus grand » roy qui vive, et qui bien l'a monstré au feu » roy vostre pere et à vous, et je prens congé » de vous et m'en vois devers luy. » Dequoy le roy d'Espagne meit grand peine à le retenir, mais il ne voulut plus demeurer. Et se partit le duc de Bourbon du royaume d'Espagne avec sept cens hommes d'armes, et passa par celluy de Navarre du roy Charles, lequel il devoit mener en France devers le roy; et au partir d'Espagne commanda à messire Guillaume de Neullach et à Passac, que eux et les leurs passassent les monts de Ronceveaux, et allassent à Ortais devers le comte Phebus de Foix : « Et là me attendez, car j'y seray prochaine» ment, et ferons quelque chose digne de me» moire à nostre retour. « Si luy respondirent les chevalliers : « Monseigneur, volontiers, mais » il nous convient un peu dilayer tant que nous » ayons receu la paye de la reste de deux » mois que le roy d'Espagne nous doit. » Si demeurerent les chevaliers, et leurs gens en Biscaye près de Nadres sur les ennemis. Et le duc de Bourbon entra en Navarre, et alla à Pampelune où le roy et luy parlerent de leurs affaires; et là ot nouvelles le duc du traicté faict entre le roy dom Jean d'Espagne, et les Anglois, par le moyen du roy de Portugal,

CHAPITRE LXIV.

Comme le comte Phebus de Foix festoya le duc de Bourbon en sa ville d'Ortais, lequel s'en retournoit d'Espagne.

Le duc de Bourbon estant en Navarre, se pensa qu'il ot moult despendu au voyage d'Espagne, et guieres n'avoit exploicté, ainsi qu'il eust bien voulu : si advisa qu'il avoit notable compagnie de gens d'armes, et esperoit de non perdre temps, mais s'employer à quelque faict honorable sur les ennemis du roy de France son souverain seigneur. Et pour ce faire, et que les gens d'armes ne le laissassent, il envoya messire Jean de Chastel-Morant à Ortais au comte de Foix, luy prier qu'il luy voulsist prester quinze mille escus, et estoit l'intention du duc de Bourbon, guerroyer en l'isle de Medoch entre deux mers, assez près de Bordeaux, avec les gens qu'il avoit, et aussi de ceux qui estoient demeurés en Espagne qui le devoyent suyvre, lesquels il attendoit; et ainsi qu'il l'entendit clairement, à l'heure que le duc de Bourbon se partist de Sainct-More en Espagne, le duc de Lanclastre et ses Anglois s'estoient partis pour faire leur voyage en Angleterre; et bien y parut, car le duc de Bourbon en emmena aucunes des dames qui estoient avec la duchesse, lesquelles se confierent en l'honneur du duc de Bourbon, et se rendirent à luy, pour le grand bien dont ils le sçavoient plain. Si feurent mariées depuis richement à des vaillans chevalliers, au royaume de France : c'est assavoir dame Isabel de Ferrieres, que le duc donna pour femme à messire Regnault de Roye, et autres qu'il maria haultement. Messire Jean de Chastel-Morant et messire Le Barrois estoient à Ortais avec le comte Phebus, pour requerir au nom du duc de Bourbon leur seigneur, celluy prest; et il leur respondit, qu'il le feroit très-volontiers, et tout ce qu'il vouldroit. Si tournerent les chevalliers, Le Barrois et Chastel-Morant, arriere à leur seigneur le duc de Bourbon, qui s'estoit party de Navarre, et luy rapporterent ce que le comte Phebus leur avoit dict, et que luy et ce qu'il avoit estoit bien à son commandement, qui fut moult lie, et joyeux, et se hasta fort à venir à Ortais. Et Dieu sçait quelle chere luy feist Phebus le comte de Foix, lequel deffraya en sa ville d'Ortays[1] de toute despense le duc de Bourbon, et

[1] Froissart était alors à Orthez chez le comte de Foix,

Digitized by Google

toute sa cour, huict jours qu'il y demeura: dont le duc de Bourbon le mercia, et de l'argent qu'il luy avoit presté. Si luy dict le comte de Foix, que ce et autre plus grand chose pour luy vouldroit faire. Et en tant que le duc de Bourbon estoit à Ortays, mourut un de ses chambellans chevalier, le sire de Changy, qui là gist aux Freres-Mineurs. Le comte Phebus qui ès parties de Guyenne avoit aucunes terres pour recommandées, sçavoit que les capitaines françois se repartiroient d'Espagne, et se doutoit que par icelles ne passassent, en les degastant; pour ce prioit cherement au duc de Bourbon qu'il luy pleust envoyer Chastel-Morant et Le Barrois devers les capitaines, jusques au pied de Roncevaux, en l'hostel du seigneur de la Saigne, pour les destourber qu'ils n'entrassent point en la terre de Solle [1] ne de Mauléon, qui estoient en sa garde: car le comte Phebus avoit senty qu'ils vouloient venir là pour les rançonner. Si luy octroya le duc de Bourbon que aucuns de ses chevaliers iroient aux capitaines, et commanda à Chastel-Morant et au Barrois qu'ils y allassent; lesquels dirent au duc qu'il leur sembloit que le comte Phebus leur deust bailler l'un de ses gentils-hommes pour luy rapporter la diligence qu'ils auroient faicte: si leur bailla le comte pour ce faire, et estre avec eux Heliot de Campenes, un des beaux escuyers de Gascongne. Et partirent les chevalliers, et trouverent que desjà estoient passés les capitaines à quatre cens hommes d'armes deçà Roncevaux, qui plus ne vouloient attendre leur payement d'Espagne, mais desiroient d'eux en retourner en leurs maisons. Si en amenerent les chevaliers au duc de Bourbon les quatre cens hommes d'armes, et dirent aux capitaines messire Guillaume de Neullach et messire Gaulthier de Passac que le duc de Bourbon leur prioit qu'ils ne voulsissent entrer en la terre de Solle, ne de Mauléon, lesquels obéyrent à son mandement. Et feurent moult lies le duc et le comte Phebus, de ceux qui luy estoient venus, et donna le comte à chacun un bel coursier pour la diligence qu'ils avoient faicte.

où il avait passé trois mois, depuis le 25 novembre 1388, jour de son arrivée; et il quitta Orthez dans la compagnie du duc de Berry et de sa jeune fiancée, Jeanne comtesse de Boulogne, pupille du comte Phebus. Voyez le livre IV de Froissart, si fécond en récits amusans.

[1] Soule.

CHAPITRE LXV.

Comme le duc de Bourbon alla guerroyer en Bordelois, par l'advis du comte Phebus, et qu'il feist.

Quand le duc Loys de Bourbon et ses gens avec luy fut moult aisés, si regarda que trop avoit sejourné; et pour ce un jour print à dire au comte de Foix: « Beau cousin, puisque nos gens » sont venus, je n'attendray plus que je ne face » quelque chose; et me voudrois bien employer » par vostre bon conseil, et secrettement, car ce » que vous me direz ne sera jà revelé, pource que vous estes trop sur la frontiere. » Lors dict le comte Phebus: « Monseigneur, quand » vous partirez d'icy, je vous conseille que vous » en alliez en Bourdelois, en une ville appellée » Brassempoing [1], qui est une ville où il foi- » sonne villains, et n'ont cure de garnison: » mais se gouvernent tous par eux; et les » trouverrez hardis villains; et une partie de » la ville est close de pallis; et croy qu'ils ne » se pourront tenir contre vous. Et en allant là » trouverez une forte maison qui est de Per- » rot le Bernois, laquelle a bien cousté à faire » quinze mille francs de la finance qu'il con- » quist à Challusset; et m'est advis si la mai- » son faisiez ardoir, que ce ne seroit pas mal. » Et vous dis plus, qu'en prenant celle ville de » Brassempoing, vous conquesterez le seigneur » de Lectour, qui la tient du roy d'Angleterre. » Ainsi se partit le duc de Bourbon du comte Phebus, et avec sa compagnie s'en alla en la maison de Perrot le Bernois, Anglois, laquelle il feist ardoir et degaster tous les jardins. Et fut apauvry Perrot à celle heure de tout ce qu'avoit amassé, pillé et robbé en son temps; et de là s'en alla le duc de Bourbon avec sa compagnie devant Brassempoing, et feist parler à ceux de la ville d'eux rendre, lesquels parlerent moult orgueilleusement, et dirent qu'ils estoient bons Anglois, et vrais Anglois mourroient. Adonc commença le duc de Bourbon l'assault, et lors gens d'armes se meirent à pied, et de tous costés tant des gens au duc de Bourbon, que de ceux qui repairoient d'Espagne, fut commencé à combattre aspre et fort, et gens d'armes à entrer ès fossés et rompre pallis, et villains à eux defendre vigoureusement. Et tant s'efforça l'assault que François arracherent les pallis; et le premier

[1] Je ne puis retrouver ce nom.

Digitized by Google

qui léans entra fut le seigneur de la Roche-Guyon; et fut un cry que ceux de la ville l'avoient occis; et incontinent François oyans ce cry, Le Barrois et Chastel-Morant qui portoit le pennon, se bouterent ens, et après eux ceux de l'hostel : messire Blain-Loup, Bliomberis, freres, le Petit Mareschal, le sire de Chitain, messire Robert Damas, messire Guillaume Garet, Perrin d'Uxel, Philippes Berault, Guichart le Brun, Baudequin de Verse, et ceux du retour d'Espagne, messire Guillaume de Neullac, messire Gaulthier de Passac, à toute leur brigade, qui mieux mieux entrerent dedans à force : et quand ils y feurent, ils occirent moult de ceux de la ville, et les autres feurent prisonniers, et Roche-Guyon n'ot nul mal : et ainsi la ville de Brassempoing prinse, la feist le duc de Bourbon raser pour la male renommée qu'elle avoit. De ce lieu s'en tira le duc de Bourbon devant la ville de Lectour[1], qui fut prise de bel assault à sa venue, tant l'assaillit-on aigrement, et quarante combatans dedans; et cellen uict s'y logea, car le seigneur de Lectour estoit party de là pour aller à Bordeaux querir secours contre le duc de Bourbon, et lendemain s'esjourna le duc auprès de Lectour, et manda son estendard par toute la contrée du sire de Lectour, où ses gens ardirent villages, bordes[2] et maisons, tant que rien n'y demeura à ardoir, et s'en repairerent à leur maistre. Et de Lectour partit le duc de Bourbon, et alla devant une ville que l'on nommoit Ayneval, assise en marais, qui avoit esté du roy de France, de la seneschaussée de Thoulouze : mais le seigneur de Lectour la tenoit en subjection, et en grand pactys : pourquoy il failloit que ceux d'Ayneval tinssent son party. Et dès qu'ils veirent François venir devant eux, ils se rendirent au duc de Bourbon, luy priant qu'il voulsist mettre garnison en la ville, pour les garder du seigneur de Lectour, et ils luy seroient vrays et obéyssans et au roy de France : car ils estoient de par droict de la seneschaussée de Thoulouze. Et à une autre ville près de là, appellée Monteruch, envoya le duc de ses gens, laquelle luy feit obéyssance comme Ayneval. Et meist le duc garnison de ses gens aux deux villes, tant que messire Jean d'Azay, seneschal de Thoulouze, y eust envoyé gens à les garder pour le roy. Ainsi le duc de Bourbon en s'en retournant d'Espagne gasta deux villes du roy d'Angleterre en Bourdelois, et deux autres qu'il y gaigna, qui depuis se sont tenues bonnes françoises.

[1] Lectoure.

[2] On appelle *bordes* dans le Béarn le genre de maisons de campagne qu'on appelle *bastides* en Provence.

CHAPITRE LXVI.

Comme le roy de France alla en Allemagne guerroyer le duc de Juilliers, et que le duc de Bourbon ot le chastel de Dul par le moyen d'un sien vallet d'eschançonnerie.

Le duc de Bourbon qui en Bourdelois eust parachevé ce qu'il avoit empris, et là n'avoit plus que faire, manda par deux de ses chevaliers au roy de Navarre : comme il se partoit de Bourdelois, et le trouveroit à Thoulouze, ainsi comme eux deux l'avoient entrepris. Si partit de Pampelune le roy de Navarre, et vint où estoit le duc de Bourbon à Thoulouze, et tous deux s'acheminerent et allerent à Paris vers le roy de France, qui feit grand' chere au duc de Bourbon, pour la conqueste qu'il ot faicte en Bourdelois, et receut le roy de Navarre en sa grace, et le retint de son conseil à la priere du duc de Bourbon, pource que le roy d'Espagne Henry, dernier trespassé, l'en avoit requis pieça, qui avoit sa sœur espousée. Et plus dit le roy au duc de Bourbon : « Beau oncle, je » suis moult lie de vostre venue; vous estes » venu bien à poinct; car les ducs de Guerles » et de Juilliers, allemans, nous ont deffiés à la » guise d'Allemagne, qui sembloient estre nos » alliés; et avons esperance que beaux oncles » de Berry et nous irons les veoir, et y » serez, qui estes bien desiré en la compagnie.»

Ainsi fut entrepris le voyage d'Allemagne, l'an mil trois cens quatre vingt huict, par le roy de France, où il mena six mille hommes d'armes, et ordonna que le duc de Bourbon feroit en celluy voyage l'advantgarde. Si chevaucha le roy par ses journées, tant qu'il entra en Allemagne à grosse puissance, et chevaucha devant Juilliers, où il meist le siege, et feurent envoyés les courreurs par la contrée, pour proyer comme il est de coustume; et le duc de Bourbon qui faisoit l'advantgarde veit ung moult bel chastel auprès de luy, qui séoit en hault, qu'on appelloit Dul, duquel les nobles habitans de léans portent les armes pucelles d'or et de gueulles, dont les roys d'Arragon anciennement partirent de là. Et sembloit au duc que le chastel feroit assez dommage à ceux de Juilliers, au duc

Digitized by Google

et à ses vassaulx; et en ce penser où le duc de Bourbon estoit, un subtil varlet allemant de son eschançonnerie, qui l'avoit servy longuement, vint à luy et luy dict : « Monseigneur, je » suis de ce pays, bien vous en pouvez fier en » moy ; j'ayme vostre hostel : car je y ay esté » longuement nourry, et m'avez faict moult de » biens. Faictes moy bailler jusques à seize com- » pagnons, et je me iray embuscher, si qu'il ne » pourra que nous ne facions quelque mal à ceux » qui entreront dedans le chastel ou en ystront. » Et encores dict le varlet au duc : « Monseigneur, » si je veoy mon poinct, je prendray trois ou » quatre de mes compagnons allemans, et irons » à la porte du chastel de Dul, que vous véez, et » dirons que le duc de Juilliers nous y envoye » pour estre avec eux en la garnison, et pour » garder la place encontre les Françoys qui sont » au pays. » Si dict chacun en l'hostel du duc de Bourbon : que c'estoit bonne subtilité de guerre, veu que ce temps là tout homme estoit vestu selon l'Allemant. Et adonc le duc dict au varlet : qu'il se tinst seur de sa vie avoir bien assignée, s'il faisoit cela. Lequel varlet et ses compagnons allemans se partirent du logis du duc de Bourbon, et vindrent devant Dul avant une heure du jour, lesqueulx appellerent le capitaine, disants que le duc de Juilliers leur seigneur les envoyoit pour estre en la place avec luy en garnison : si le creut le capitaine, pour la langue qu'ils parloient; et descendit du chastel, vint à eux, et les mena dedans, pour la créance qu'ils luy asseurerent de son seigneur. Et quand ils se veirent plus forts que le capitaine, ils le prinrent et l'emprisonnerent, et celle nuict feirent bonne garde. Et le duc de Juilliers qui sçavoit comme François alloient souvent veoir son chastel de Dul, pource que mieux fut gardé la nuict, envoya huit gentilshommes, lesquels vindrent là au matin, et eux cuydans trouver le capitaine qu'ils cognoissoient, trouverent les serviteurs du duc de Bourbon, qui au chastel les menerent, et les detindrent prisonniers. Et au matin descendit du chastel de Dul le varlet d'eschançonnerie, et vint au duc de Bourbon son maistre, luy dire comme il avoit œuvré, et que le chastel de Dul estoit sien. Si en fut moult joyeux le duc, et y envoya gens pour le garder. Et le roy qui devant Juilliers estoit avec le duc de Berry, s'esjouyt fort de la prise du chastel de Dul, et le duc de Juilliers en fut triste et dolent, et non sans cause, car c'estoit le maistre chastel de son pays, et se donnoit paour que pour celluy chastel sa ville de Juilliers, qui estoit forte et belle, ne fust en doute d'estre perdue par la longue demeure que le roy feroit en celles marches, si comme il esperoit. Après ce que le duc de Bourbon ot Dul à sa main, vint au roy et au duc de Berry en leurs tentes (qui estoient devant Juilliers) un chevallier, et dict au roy : « Sire, le duc vostre ennemy est en sa » ville de Juilliers; si sçachez qu'il voudra faire. » Si fut conclud qu'on y envoyeroit deux heraults, pour sçavoir qu'il voudroit dire. Si luy dirent les heraults qu'il feist obéyssance au roy de France. Si demeura à celuy jour sans avoir responce; et le lendemain dict qu'il ne pouvoit faire traicté sans le duc de Gueldres, ne le duc de Gueldres sans luy, car ils estoient alliés sur ces poincts et sur ceste promesse, et que le roy pouvoit aller en la terre du duc de Guerles, et ce que le duc de Guerles feroit, le duc de Juilliers le tenoit à faict; et ce disoit, pource qu'il luy sembloit que nul Françoys n'oseroit entrer en la terre de Guerles, qui le peust grever.

CHAPITRE LXVII.

Comme le roy de France alla guerroyer le duc de Guerles, et comme celluy duc et celluy de Juilliers s'accorderent au roy.

Les ducs de Berry et de Bourbon dirent au roy : que assez estoit possible la responce dudict de Juilliers, et qui mettroit l'un en obéyssance, l'autre ne contendroit guieres. Pour ce conclurent d'aller guerroyer le duc de Guerles, qui tenoit plus grand' terre. Et sur ce se partit le roy de devant Juilliers, et s'en alla atout son ost au milieu du pays au duc de Guerles, qui marchissoit entre Juilliers et Coulongne sur le Rhin, tenant au marquisat de Moravie, dont l'archevesque et le marquis avec le duc de Bresvich[1], estoient ses alliés. Mais le roy de France n'ot mie demeuré au duché de Guerles quatre jours, que François allerent courre jusques ès portes de Coulongne, d'Aix[2] en Allemagne, en Moravie, et en Bresvich; et estoient les plus des coureurs des gens au duc de Berry. Et à leur retour amenerent grandes proyes en l'ost, et prinrent moult de prisonniers, et feurent tous riches du grand gain qu'ils orent faict en celle course; et eux venus, feurent bien receus du

[1] Brunswich.
[2] Aix-la-Chapelle.

Digitized by Google

roy et du duc de Berry leur maistre, de la grande chevauchée qu'ils avoient faicte, et lendemain feit le roy une belle ordonnance : que dans trois places du duc de Guerles (qui estoient à deux lieues de l'ost du roy) qu'on envoyeroit devant chacune des places mille hommes d'armes, et deux mille qui chevaucheroient par le pays, et trois mille qui demeureroient en l'ost avec le roy sans eux bouger; et fut dict que par ainsi la duché de Guerles seroit mise en subjection. Si demeura le roy de France unze jours en son ost; et durant ce terme feurent prinses par force d'armes les trois places au duc de Guerles, et son pays couru, ars et gasté par les gens au duc de Berry. Et lors les ducs de Guerles et de Juilliers, qui veirent que mal leur alloit, et leurs pays gastés de toutes parts, envoyerent ambassadeurs au duc de Berry : que pour Dieu il traictast et feist leur paix avec le roy. Si fut la paix traictée, ainsi que vous orrez. Le duc de Guerles et celuy de Juilliers promirent, que jamais ne seroient contre le roy de France ne son royaume, pour nulle personne qui vive, sinon pour l'empereur, lequel ils ne pourront excepter; de quoy le roy ne son conseil ne feirent mie grand compte, pource que l'empereur estoit oncle du roy : et feirent les ducs, ou leurs procureurs pour eux, le serment au roy de France de celle promesse, et en baillerent lettres scellées des sceaux de leurs seigneurs les ducs, presens les ducs de Berry et de Bourbon, et leur rendit on leurs places. Et accompli le traicté, qui fut moult grand et honorable pour le roy, se partit d'Allemagne à son très hault honneur, ayant mis ses ennemis en subjection, et s'en passa par la forest d'Ardenne, et tout son ost, puis licentia ses gens d'armes, et s'en repaira en France en son hostel à Paris : dont il fut hault honneur et grand bruict pour le bien du royaume.

CHAPITRE LXVIII.

Comme le roy et le duc de Bourbon baillerent gens au connestable de Clisson pour ayder au comte de Ponthievre, contre le duc de Bretagne.

Messire Olyvier seigneur de Clisson, connestable de France, qui estoit demouré pour le debat de Bretagne, sceut que le roy estoit retourné d'Allemagne, et demouroit à Paris, et les ducs de Bourgongne et Berry et de Bourbon : si vint devers le roy, se complaignant que le duc de Bretagne mettoit peine de vouloir destruire le comte de Ponthievre, et dict au roy : « Sire, le comte est vostre subject et allié, et tient la plus grande partie de sa terre en » Bretagne, de vous, et si le comte de Ponthievre » est destruict, vous perdez en Bretagne le plus » grand de vos alliés. » Si luy respondit le roy : « Par Dieu, connestable, je ne le lairray point » perdre, car je luy aideray. » Et à icelle requeste faire avec le connestable, estoit le sire de la Riviere, qui estoit tout un : « Combien (ce dist le » roy) que j'aye fait grand' despence en Allema- » gne, et n'aye mie de present tant d'argent » comme je voudrois.—Ha! ha! sire, si dit Clis- » son, ne vous chaille, car les gens que vous me » baillerez, je les payeray pour deux mois en » ceste guerre. » Dont ceux qui l'oirent dire feurent moult curieux de y aller. Et bailla le roy de France à son connestable Clisson pour aller en Bretagne contre le duc, huict cens hommes d'armes, de quoy le duc de Bourbon en bailla deux cens, dont Le Barrois et le sieur de Chastel-Morant feurent chefs, et messire Guillaume de Laire, qui estoit de l'hostel du roy, d'autres deux cens, et Moncaurel qui estoit chevalier de bien et d'honneur de l'hostel du roy, aussi en ot deux cens. Ainsi feurent baillés les huict cens hommes d'armes, et quatre capitaines de par le roy et le duc de Bourbon, au sire de Clisson, qui tantost feist payer les capitaines pour delivrer les gens d'armes et faire leurs monstres, par son tresorier, appellé maistre Jean le Roy, qui avoit la finance à Nostre-Dame de Paris; et bailla l'argent pour deux mois, et ordonna faire la monstre devant Sainct-Bris de Vaulx. Et se partit tantost Clisson du roy, pour faire son chemin avec ses gens d'armes, et tira tout droict en Bretagne devant Saint-Brio[1], où il avoit deux de ses capitaines qui l'attendoient pour mettre le siege, c'est à sçavoir Raoul de Carselio, et son frere, qui tenoient Guingant pour le comte de Ponthievre, qui avoient là quatre cens hommes d'armes de Bretons Bretonnans.

CHAPITRE LXIX.

Comme le connestable Clisson besongna en celle guerre, et comme Sainct-Brio se rendit à luy.

Le sire de Clisson, qui se veit bien accom-

[1] Saint-Brieux.

Digitized by Google

pagné, alla mettre siege devant Sainct-Brio des Vaulx du duc de Bretagne. Et Dieu sçait s'ils estoient garnis d'artillerie et bombardes et engins; et demeura devant ce siege cinq sepmaines; et meit la ville en tel estat par la batture de ses engins et assaulx, qu'elle ne se pouvoit plus tenir. Et en tant que le siege y estoit, le duc de Bretagne assembloit tout le pouvoir des gens qu'il pouvoit amasser, pour venir lever le siege; et se vint loger à Piedrech à un quart de lieue de Sainct-Brio, à trois mille combattans, dont il y en avoit douze cens hommes d'armes, et tout le demeurant de gens de pied. Et lendemain se partit le duc de Piedrech et quand il fut devant l'ost du seigneur de Clisson, il meit ses gens pour le combattre. Et le connestable Clisson qui estoit valleureux chevalier et de hardie entreprise, yssit baudement de son siege, et ses gens rangés, pour livrer bataille au duc s'il l'osoit attendre. Et le duc de Bretagne voyant l'ordonnance du seigneur de Clisson, dict à ses gens : « Messeigneurs et compagnons, véez là Clisson qui a » rangé ses conrois, et ne desire que la bataille. » Je ne la refuserois mie volontiers : mais je » voy qu'il a ordonné une grosse aisle des siens, » qui tous sont montés sur grands coursiers de » advantage. Nos chevaux sont petits; ceux de » là nous viendront courir sus; si ne les pourrons souffrir; pourquoy nous en aurons le » pire. » Pour ce retrayt soy celluy jour, ses gens, à Piedrech dont il estoit party, et Clisson en son logis. Et quand Clisson fut logé, il appella ses capitaines, et leur dict : « Beaux seigneurs, je sçay bien que le duc de Bretagne » envoira demain courir devant Moncontour » qui est au comte de Ponthievre, et gastera le » pays, car il y a moult la dent. Si est mon intention d'envoyer Beaumanoir (qui est icy) » tout de nuict entre Piedrech et Moncontour; » et vous Barrois et Chastel-Morant, prenez » trente compagnons, sur les meilleurs courssiers que vous aurez, et vous Sempy et Mont» caurel autant; et qu'il n'y ait que tous chevaux de prix pour les employer au besoing. » Et Beaumanoir menera le demeurant des gens » de mon hostel, car je ne veux que soyez si» non cent et cinquante hommes d'armes, qui » sera assez pour six cents chevaux, et huict » cens hommes d'armes. » Et y aller eut de belle tire; mais ils ne trouverent mie le vicomte, car il s'en estoit allé vers le duc, et avoit laissé sa place despourvue comme fol, laquelle fut prise d'assaut, et la vicomtesse sa femme; et perdit tout ce que le vicomte y avoit, et la dame prisonniere à Chappelle, nepveu de Chastel-Morant, qui ne fut mie detenue; car on luy rendit ses robbes; et s'en alla à ses amis, et laissa-on garnison dans le port de Lavallon, pour le sieur de Clisson. Et en retournant print-on la maison de l'evesque de Sainct-Brio, qui estoit moult forte, et près de la croix de Malchast, où Merlin faisoit les merveilles. Et de là le connestable Clisson, et son ost, alla devant Quintin, qui est à l'entrée de la forest de Broseliande, laquelle ville se rendit à luy, et puis à Loheach[1], où il assembla tous ses gens pour vouloir faire plus grande chose. Mais entant que le connestable y estoit, luy furent apportées nouvelles, comme le duc Philippe de Bourgongne estoit à Angers, que le duc de Bretaigne avoit faict venir de longue main, et estoient allés querir l'evesque de Sainct-Brio des Vaulx, pour avoir aucune paix entre le comte de Ponthievre et luy. Et le duc de Bourgongne qui estoit à Angers, envoya par ses huissiers d'armes au connestable Clisson, et aux capitaines que le roy luy avoit baillés, lettres patentes de par le roy, et les siennes, qui luy furent presentées, en leur disant : qu'eux et le duc de Bretaigne se retirassent à Angers, devers le duc de Bourgongne, qui estoit chargé de faire ceste paix, et que durant le traicté ne feissent Clisson ne les capitaines nul exploit de guerre, car le roy leur deffendoit, et aussi pareillement au duc de de Bretaigne, et que tous ensemble voulsissent obéyr au duc de Bourgongne, touchant ce dont de par le roy il estoit envoyé en ces parties, et que Clisson n'envoiast à Angers que cent hommes d'armes pour l'accompaigner, ny aussi le duc de Bretaigne que cent ou six vingts, et qu'ils seroient logés à Angers, l'un deçà la riviere, et l'autre delà, affin que rumeur n'y fust. Et quand je vous aurois faict long compte, là fut faict la paix et jurée, du duc de Bretaigne et du comte de Ponthievre, en telle maniere qu'ils promirent, en la main du duc de Bourgongne : que pour tous debats qui leur pourroient survenir, ils ne feroient guerre l'un à l'autre sans le congé du roy, ou du duc de Bourgongne, representant la personne du

[1] Loudéac, aujourd'hui chef-lieu d'un des arrondissemens du département des Côtes-du Nord.

Digitized by Google

roy. Et ainsi furent faits les sermens. Et disoit-on que c'estoit très-honnorable chose qu'avoit faict le duc Philippes de Bourgongne, qui ne s'estoit monstré partial ne d'un costé ne d'autre ; mais avoit honorablement executé celuy faict pour le roy, si que l'on ne pouvoit dire plus belle paix ne plus honorable. Et voulut le duc de Bourgongne, que la paix fust leue devant les deux parties, et devant les capitaines tant du roy comme du duc de Bourbon qui estoient avec Clisson et les autres, afin que chacun fut tesmoin du traictis ; et demanda le duc de Bourgongne au duc de Bretaigne pour veoir si ce traictis luy sembloit bon, et à l'autre partie semblablement ; lesquels dirent qu'ils estoient contens de ce qu'il faisoit au nom du roy ; et lors ledict Philippe de Bourgongne dict, qu'ils avoient bonne volonté : « mais, dict il, je vous » veux dire encores une parolle plus avant, qui » m'est chargée par monseigneur le roy ; car je » vous certifie par ma foy, devant toute la che- » vallerie, que le premier de vous deux qui » rompra ce traicté et fera guerre, monsei- » gneur le roy sera contre luy à sa destruction. » Ainsi s'en partit le duc de Bourgongne d'Angers, et le duché de Bretagne demeura en paix. Et le duc de Bourgongne et tous les compagnons tirerent devers le roy leur souverain seigneur, qui estoit à Paris ; et feurent bien contents le roy et tous les autres seigneurs, de la paix que le duc de Bourgongne son oncle ot faicte, et de l'obéyssance que le duc de Bretagne, et le comte de Ponthievre luy faisoit.

CHAPITRE LXX.

Comme le roy alla visiter Languedoc son pays, et avec luy son frere, ensemble le duc de Berry, et le duc de Bourbon.

Pacifié le pays de Bretagne, il ne tarda pas longuement après que le roy de France ot conseil et advis d'aller en Languedoc, où il n'avoit esté depuis la mort de son oncle le duc d'Anjou qui est un des bons pays de France que le roy ayt. Et en ce temps là que le roy avoit le cœur lie et joyeux, en donnoit et despendoit tant qu'il ne pouvoit fournir. Et fut advisé que c'estoit pour le mieux qu'il se trahit en ses parties pour accueillir finances, car il en avoit besoing, et estoit le pays qui plus de finances luy pourroit ayder, pour ce qu'estoit situé ès marches de Guyenne et Bourdelois, et autres provinces qui pourroient nuyre au roy, et pour ce estoit necessaire y aller : et fut ordonnée l'allée, par ainsi dire : que le duc de Bourgongne demeureroit pour garder le pays qu'il avoit à gouverner ; et aussi, pour les perils qui en pourroient advenir, le duc d'Orleans frere du roy, ensemble le duc de Berry et le duc de Bourbon, iroient avec le roy, accompagnés de quatre cens hommes d'armes. Et quand tout fut à point, se partit le roy de Paris, et vint à Mehun sur Yevre où le duc de Berry le festoya grandement, et puis à Gannat, où le sieur de La Tour avec les dames et damoyselles du pays le festoyerent liement. Et de Gannat partit le roy, et s'en alla au Puy Nostre Dame, où toutes gens le vindrent voir. Et là demeura trois jours, où luy feurent faicts de moult beaux presens et de grands dons. Et du Puy tira le roy le droict chemin à Carcassonne, qui est belle cité et ville, que on peut sçavoir, où il demoura huict jours à visiter le bel chastel, et cité qui y est. Et feit le roy crier : que toutes gens à qui on avoit torfaict, vinssent devers luy, car il estoit venu au pays pour faire raison à un chacun. Et en celle sienne ville expedia moult de besongnes, et pour ce qui à faire restoit, assigna jour aux personnes, pour que à luy vinssent à Tholouse où il alloit. Si se partit de Carcassonne le roy, et alla à Tholouse, où tout Languedoc attendoit. Et fut receu et festoyé si grandement que c'estoit merveilles de veoir celle lyesse. Et y avoit tant de gens ès rues à le regarder, qu'on ne pouvoit passer. Si estoient les rues par où il passoit encourtinées et parées d'ornemens riches et beaux ; et les consuls de la ville vestus d'habits royaux riches et beaux, porterent le poesle au roy ; et les petits enfans alloyent devant portant en leurs mains bannieres de fleurs de lys criant : Noel ! vive le roy ! et les suyvoient les processions, l'université et le clergé, dont il y avoit moult ; et auprès du roy estoient les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourbon, et assez loin d'eux les barons et seigneurs du pays ; puis le seneschal et viguier en leur endroict ; et les suivoient par ordre les gens des mestiers, vestus de livrée et portans banniere de leur office ; et par où le roy alloit, les tables parmy Tholouse estoient mises, où toutes manieres de gens beuvoient et mangeoyent en passant. Et en celle joye alla le roy à la maistresse Eglise louer Dieu, et de là au chastel-narbonnois, son royal hostel, où il demeura un mois, pour

Digitized by Google

sçavoir comme ses officiers le faisoyent, et pour ouyr compte, et determiner les querelles du pays. Et en tant que le roy demouroit à Tholouse vindrent à luy ses vassaux et le comte d'Armignac; et le comte de Foix y envoya pour luy; et aussi feirent les chevaliers et escuyers du pays. Et feit le roy crier que tout homme qui tenoit fief de luy vint à Tholouse, et il le recevroit; et plus, quiconque se sentiroit estre torfaict, il feroit droict et raison, et pour ceste cause estoit-il venu au pays. Et fut celle parolle bien prise en gré de toutes gens qui dirent: « Bien soit venu le roy! » Et puisque le roy ot receu ses homages, et le pays reformé en bon estat par le conseil de ses oncles les ducs de Berry et de Bourbon, luy feit la cité de Thoulouse de grands dons de vaisselle, et ceux de la ville luy feirent de grandes requestes, desquelles le roy leur octroya les aucunes qui luy sembloient bonnes, et les autres non. Et donna le pays de Languedoc au roy, trois cens mille francs de bonne monnoye.

CHAPITRE LXXI.

Comme l'ambassade de Gennes vint au roy luy requerant qu'il lui pleust bailler puissance de gens pour passer en Affrique.

Partout couroit la renommée du bon gouvernement mis au royaume de France, que le roy y tenoit par le bon sens et preud'hommie des seigneurs les ducs ses oncles, si que chacun qui en oyoit parler louoit Dieu de celle bonne justice qui y regnoit, par laquelle Dieu y souffroit estre le royaume en paix. Et jà s'alloient esbatans les vaillans chevalliers françois dehors en loingtains voyages pour plus avoir honneur; et ceux d'autres royaumes venoient en France voir le roy, qui les véoit lyement et leur donnoit largement du sien. Et disoient les chevaliers: que bien séoit au royaume la prosperité, car il avoit bel prince à roy, habille chevallier, fort et leger, bien taillé de conquerir grande chose. Et quand ils estoient repairés en leurs contrées, moult louoient les dicts et les faicts du roy de France.

En celluy temps, la cité de Gennes se gouvernoit en commun [1], et eslisoit le peuple l'un d'eux à estre duc certain temps pour gouverner la ville dedans et dehors. Et en tant qu'en telle police se gouvernerent et furent unis, ils prospererent grandement, et conquirent en mer moult de villes, et chasteaux. Or en celle saison que encores estoit le roy de France à Tholouse, se maintenoit ainsi la cité comme j'ay dict. Et pour lors estoit duc de Gennes, un moult gentilhomme sage et bel parleur, appellé messire Anthoine Adorne, lequel ne pensa qu'à bien mettre à fin l'emprise qu'il vouloit faire. Il ne sçavoit nul prince à qui il deust plustost demander ayde que au roy de France, qui avoit faict grandes choses, et estoit en paix, si que nul ne le guerroyoit. Pour ce meit sus le duc de Gennes une notable ambassade, et l'envoya à Tholouse devers le roy de France, luy suppliant qu'il luy pleust d'ayder aux Genevois [1] qui estoient ses bienvueillans, et à eux bailler gens à puissance pour aller sur les mescréans; et que ils s'avisoient et sçavoient une ville en Sarazinerie, qui estoit à une des poinctes de la mer d'Espagne et de celle de France, et s'appelloit la ville Affrique en Barbarie, laquelle ville [2] advitailloit trois roys maures, qui n'auroient de quoy vivre si la ville n'estoit, dont ils recevoient vivres par les gens qui par mer les y menoient par avarice; car en tous leur pays ne croissoient nuls biens, pource qu'en leur terre n'a que sablon. Et sont iceux roys sarrazins. Le premier est le roy de Thunes, le second le roy de Tremsen, et le tiers le roy de Bougie. « Et ne faisons point le double, dict » l'ambassade de Gennes au roy de France, que » si Affrique estoit aux mains des chrestiens, » laquelle nous pretendons avoir, si Dieu plaist, » que ces trois rois infidelles et leur pays ne » feussent destruits, ou ils tiendront la foi chrestienne, qui seroit une belle chose à vostre seigneurie, veu que vous estes le plus grand roy » des chrestiens, et qui tant avez grande renommée, si vous mettez sus ceste chose. Et nous » vous offrons, sire, dirent les ambassadeurs de » par la seigneurie de Gennes, qu'à tous ceux » qu'il vous plaira envoyer, de leur livrer vaisseaux et vesture, et que toute la seigneurie de » Gennes en iceluy voyage est preste de vivre et » mourir avec eux. » Qui fut une parolle moult bien ouye du roy, et de la chevallerie pour la

[1] En communauté, en république.

[1] Génois.

[2] Voyez pour l'emplacement de cette ville la 4e carte de l'atlas Catalan de 1374, publié pour la première fois par moi dans le 12e vol. de la notice des manuscrits de la bibliothèque du roi.

Digitized by Google

belle offre des Genevois. Et dirent tous les chevaliers au roy : « Sire, véez cy une des belles ma-» nieres d'emprise qui ot peu venir ; et bien se-» roit de bonne heure né le prince, qui si bonne » œuvre, pour l'honneur de Dieu et le bien de la » chrestienté, emprendroit. » Et aux ambassadeurs dict le roy de France : « Vos promesses » sont bonnes et honorables, et vos requestes » justes et raisonnables ; et pour ce, de cecy je » vous respondray d'huy à deux jours. »

CHAPITRE LXXII.

Comme le duc de Bourbon emprist le voyage d'Affrique, et quels seigneurs s'offrirent aller avec luy, dont il fut content, et les retint tous.

Durant le terme de deux jours, que le roy de France devoit faire response aux Genevois de leur ambassade, s'advança ce vaillant prince, le duc de Bourbon, qui dict au roy : « Monseigneur, » je vous supplie que, pour tous les services » que je vous pourrois faire, il vous plaise me » donner ceste charge, que je puisse m'employer » pour vous et au nom de vous au service de » Dieu; car c'est la chose au monde que j'ai plus » desirée, et après les faicts mondains, il est » belle chose de servir Dieu. » Et lors dict le roy au duc de Bourbon : « Beau oncle, vous sçavez » les grands affaires que nous avons ; et aussi à » grand peine trouverez gens qui voulsissent aller » si loing; parquoy ne vueillez entreprendre ceste » allée. » Et lors respondit le duc de Bourbon, au roy : « Monseigneur, j'ai les chevaliers et es-» cuyers de mon pays qui ne me failliront onques, » ne à ce besoing ne me faudront jà, ne aussi ne » feray-je à eux de ce que j'ay vaillant, de leur » départir. » Et tant pressa le duc de Bourbon le roy de France son seigneur, qu'il fut force qu'il luy octroyast. Et lendemain vindrent les Genevois devant le roy pour avoir leur responce; et leur feit dire le roy : qu'il avoit bien sceu et veu l'honorable voyage qu'ils entreprenoient. « Et pour ceste raison, dict le roy, je vous baille » bel oncle le duc de Bourbon pour vostre chef, » qui est tel chevalier comme vous sçavez; et ne » vous pourrois bailler un plus grand de mon » sang, sinon les autres ducs mes oncles de » Bourgongne et de Berry, en esperant que la » chose se face. » A l'heure s'aggenoillerent les ambassadeurs de Gennes devant le roy, le remerciant très humblement de ce qu'il leur bailloit le prince que plus desiroient. Et ainsi se despartirent ceux de Gennes moult liés et joyeux, qu'il leur sembloit que Dieu les emportoit; et se hasterent fort pour aller apprester l'armée. Et fut un grand bruict à Tholouse et au pays de Languedoc de l'emprise que le duc de Bourbon faisoit à s'en aller sur Sarrazins : et non mie en Languedoc tant seulement, mais jusques à Bordeaux, et en Espagne aussi, et en Arragon. Et advint que le Souldich de l'Estrau l'un des vaillans chevaliers du monde, qui estoit Bordelois, envoya son ambassade au duc de Bourbon, luy suppliant et requerant, qu'il luy pleust impetrer un sauf conduit du roy de France, pour lui et dix gentilshommes, afin qu'il peust aller en sa compagnie au voyage d'Affrique ; et aussi feit le seigneur de Castillon entre-deux mers [1], pareillement. Ausquels le duc de Bourbon envoya les sauf-conduits du roy; si vindrent à son service. Le vicomte de Rhodez, qui estoit moult vaillant chevallier du royaume d'Arragon, et le seigneur de la Saigne, envoyerent prier au duc de Bourbon, qu'il luy pleust qu'ils feussent en sa compagnie en ceste armée. Le sieur de Coucy qui estoit en Picardie, et sçavoit l'emprise du duc de Bourbon, et aussi le comte d'Eu, tous envoyerent à luy, que eussent leur retenue de deux cens hommes d'armes qu'ils ammeneroyent, et aussi le duc de Graville, Normant, qui avoit trente hommes d'armes à le servir. Et de tout cecy fut le duc de Bourbon très-joyeux, et les retint tous. Mais il advint qu'aucuns puissans nobles hommes Anglois, estants à Callais, qui sçavoient l'allée du duc de Bourbon, c'est assavoir le sire de Cliffort, le sire de Climbo, Neufville, Cornuaille, Jennicot d'Ortenie, messire Jean Franc envoyerent au duc de Bourbon, requerir qu'au nombre de vingt-cinq gentilshommes il les receust. Si le feit le duc de Bourbon. Et Dieu sçait si les nobles hommes de l'hostel du roy, des ducs d'Orléans de Berry et de Bourgongne, se offroyent au service du duc de Bourbon. Et lors pensa le duc de Bourbon : « Tant de gens s'offrent à moy que j'ay » peur que nous ne faillons à navire. » Et adonc feit mettre en escript tous ceux qui iroyent avec luy, et trouva qu'ils estoient mil cinq cens gentilhommes. Et lors ordonna apprester un de ses maistres d'hostel, et un de la chambre aux deniers, et cinq autres de ses officiers pour

[1] Castillonnez dans le Lot-et-Garonne.

Digitized by Google

mander aux Genevois le nombre de gens qu'il meneroit, en leur faisant sçavoir qu'avec luy estoyent bien mil cinq cens hommes, pour sçavoir s'ils avoient assez vaisseaux, et aussi les leur envoyoit pour faire ses provisions de chairs sallées, de biscuits, de poissons, et d'autres vivres necessaires à mettre en mer. Si manderent les Genevois au duc de Bourbon : « Monseigneur, nous avons assez vaisseaux pour mener » six mille hommes d'armes, si vous les amenez : » car il n'y faut mille chevaux. Et sommes » moult lies et joyeux de ce que vous nous » mandez. Et admenez ce que vous voudrez, car » nous avons vingt-deux galleres et dix-huit nefs; » et seront tous bien logés au plaisir de Dieu. » Par quoy plaise, vous, que vous et vos gens » soyez à Gennes la sepmaine après la Sainct-» Jean, et là vous trouverez tout prest pour passer » outre. » En ce temps se partit le roy de son pays de Languedoc, et alla en Avignon veoir le pape Clement, et le duc de Bourbon avec luy, qui alla volontiers là pour demander congé au pape pour aller sur les mescréans, et qu'il luy baillast absolution de peine et de coulpe à luy et à ses gens : si le feit le sainct pere de bon cœur à tous ceux qui alloient à l'armée. Et fut le roy grandement festoyé du pape qui les benit. Et s'en alla à Paris, ensemble le duc de Bourbon qui prit congé du roy, de son frere, et des seigneurs, et s'en vint en son pays de Bourbonnois, où il ordonna ses faicts honorables qu'il avoit à faire, tant pour l'ordonnance de ses pays comme pour l'armée mettre sus. Et luy estant en Bourbonnois, feit venir tous ses bons serviteurs, pour ordonner les affaires de son pays, lesquels ils ordonna bien à poinct. Et en celle ordonnance voult que le sieur de Nourris eust le gouvernement de ses terres.

CHAPITRE LXXIII.

Comme le duc de Bourbon envoya deux chevaliers au roy, qu'il luy accordast ce que les Genevois requeroyent; qu'il respondit, et comme le duc vint à Marseille.

Messire Anthoine Adorne, duc de Gennes, qui bien sçavoit la bonne volonté et grande diligence que le duc de Bourbon mettoit en celluy faict pour aller en Afrique, lui manda que l'armée estoit presque preste, et qu'on ne faudroit point au jour qui estoit nommé : mais disoit le duc de Gennes au duc de Bourbon : « Monseigneur, le commun vous prie que vous » veuillez impetrer du roy qu'il luy veuille » donner certaines charges de bleds et de » vins, pour argent, en son pays de Provence : » car le pays de Gennes est pauvre, et faut » qu'il s'envitaille d'autres contrées : nous de » Gennes l'en avons requis, mais il ne l'a voulu » octroyer; pourquoy l'armée se pourroit rompre. » Pourtant vous supplions, monseigneur, » que vous vous veuillez employer en cecy. » Et quand le duc ot receu les lettres, il eut peur que l'armée d'Afrique fust rompue, dont il estoit tel bruit. Et tantost (oy son conseil) envoya devers le roy messire Loys de Hangest, pour luy requerir de par luy ce que les Genevois autres fois luy avoient requis, et qu'il luy pleust envoyer, c'est à sçavoir, deux mille tonneaux de vin, et quatre mille charges de froment, pour mettre en biscuits. Et outre fut chargé le chevallier de requerir au roy : que toute l'armée qui alloit en Afrique vint à Marseille, et que la ville fut abandonnée au duc de Bourbon et à tous ceux qui s'y voudroient mettre : et le duc de Bourbon se faisoit fort de reparer le mal qui pourroit advenir; et outre requeroit le duc qu'il pleust au roy commettre gens, afin que les vivres ne feussent encheris pour le service de Dieu où ils alloient. Et de tout cecy feurent enchargés Charles de Hangest et ses gens rapporter au roy, qui le trouva à Beaucaire, et le receut grandement, et veit les requestes que le duc de Bourbon luy faisoit, ausquelles il respondit comme vous orrez. « Le » voyage, dict le roy, qu'a entrepris beau cousin le duc de Bourbon, est très-grand et très-» honorable, et un chacun luy devroit aider, du » grand honneur qu'a entrepris. Mais quant à » la requeste des Genevois, je veux que beau » cousin de Bourbon sçache : que je ne les aime » guere, et qu'ils n'auroient point de vivres de » moy, sinon en payant grand truage, car ainsi » est accoustumé : mais nonobstant ce, pour » les grands voyages et services de Dieu que » beau cousin a empris, cela et plus je luy octroye, et toute autre chose en quoy je lui » pourrois faire plaisir. » Et sur ce, partit messire Charles de Hangest du roy, qui de luy emporta ses lettres, et s'en alla aux Genevois à Marseille. Et entreprindrent messire Charles de Hangest et lesdicts Genevois ensemble, que si les vingt-deux gallées et les navires venoient de Gennes à Marseille, pour recueillir le duc de Bourbon et ses gens, il leur sembloit pour le

Digitized by Google

mieux, et aussi pour avoir meilleur marché de vivres. Si louerent[1] les Genevois audict messire Charles de Hangest, que partist de Marseille, et allast par devers le duc son seigneur, luy dire la responce du roy, et ce qu'avoit faict avec les Genevois, qui de ce fut moult lie et joyeux, plus qu'on ne pourroit dire; et dict le duc que Dieu conduisoit la besongne. Et tantost manda par tout pays dont il avoit eu nouvelles: que chacun qui avec luy entendoit à passer en Barbarie, vint à Marseille le premier jour de juillet, et là ils trouveroient la navie preste, où pourroient monter et aller outre au plaisir de Dieu. Et toutesfois le duc de Bourbon, qui estoit soigneux de ceste chose, print conseil qu'il y seroit dix jours devant pour ordonner son navire, et un chacun qu'il feroit. Et quand les Genevois ouyrent dire que le duc fut venu à Marseille, ils se hasterent de venir et amener leur navire par devers luy, tant pource qu'ils ne faillissent point, comme pour accueillir leurs vivres. Et eux venus, et leurs gallées et navires, eut conseil le duc de Bourbon avec les Genevois combien de gens pourroient pour chacune gallées; et pour ce voult ledict duc qu'ils meissent en un roolle toute leur ordonnance, et combien en chacune gallée et navire il pourroit de gens et de vivres, et le chemin qu'ils devoient tenir; et ce faisoit le vaillant duc de Bourbon, afin que quand ses gens seroient venus ils sceussent où ils devoient estre, et qu'ils devoient estre. Et commanda le duc à ses fourriers, qu'ils feissent en maniere que le comte d'Eu, le sieur de Couci, et autres seigneurs qui estoient de nom, qui suivroient, feussent logés honorablement à Marseille, comme ils feurent: mais le duc de Bourbon n'ot mie six jours demeuré à Marseille, que ceux qui l'avoient requis ne vinssent de tous costés, et autres qui ne le luy avoient mie demandé, comme le comte Daulphin, et le comte d'Uzais, et le comte de Caillehuc, lesquels y arriverent avec belle compagnie, et maints autres. A quoy vous ferois long compte? Ainsi que les seigneurs et leurs gens venoient, le duc de Bourbon, selon ce qu'ils estoient, leur faisoit assigner leur navire, afin que chascun se pourveust de ce qui luy faudroit, nonobstant la promesse des Genevois, qui fut une bonne ordonnance et belle conduicte faicte par le duc de Bourbon. Et avec la provision des Genevois, feist achepter le duc de Bourbon et mettre en ses vaisseaux, deux cens tonneaux de vin, et deux cens de lards, avec foison de potages, et telles provisions que l'on porte en mer, et feit mettre deux mille chefs de poullailles en ses navires, pour les malades. Et quand tous les gens feurent venus à Marseille, chascun trouva son logis prest pour eux en aller à l'armée.

[1] Conseillèrent.

CHAPITRE LXXIV.

Comme le duc de Bourbon partit de Marseille et alla à Gennes, et comme en belle ordonnance descendit devant Affrique, et l'assiegea, et comme Sarrazins feurent reboutés.

L'an de grace mil trois cens quatre vingt et dix, noble prince Loys duc de Bourbon, pour faire le voyage qu'il avoit entrepris avec les seigneurs, qui pour le bien de luy l'estoient venus accompagner, se partit de la cité de Marseille, et monterent tous en mer au jour qu'ils devoient, pour eux en aller selon l'ordonnance qui devant leur avoit esté escripte. Et l'armée mise en mer, après que toutes chargées feurent les nefs et gallées de viandes, et de vins, et d'autres eaues, d'armures, et de tout ce qui appartenoit et est necessaire porter à noble homme en tel cas, le duc et les autres barons entrerent ès chasteaux des nefs et gallées et ès souverains estages, et les chevalliers, les hommes d'armes et les sergens où leur estoit ordonné; puis nagerent les gallées et nefs par le vent qui se ferit ès voilles au long de la coste de Gennes. Et avoit esté ordonné que l'armée ne descendroit point à Gennes, mais seroit à la marine[1] loing trois mil, et le duc de Bourbon y entreroit, qui avoient requis de le veoir; lequel y entra, et le comte d'Eu, et le sire de Coucy, et le souldich de l'Estrau avec luy; et fut grandement receu et festoyé du peuple, combien qu'il n'y arresta guere: et au departir luy donnerent grande foison d'espices, prunes de damas, cirops, et autres liqueurs qui sont bonnes et confortatives pour les malades, dont il les remercia grandement. Et se partit de Gennes et vint en son armée, où estoient les vingt-deux gallées, et dixhuict nefs, tant de guerre que de cour, où luy hardy chevallier, et bons chevalliers et vaillans hommes d'armes de plusieurs contrées, estoient, et les ligers mari-

[1] Sur le rivage.

Digitized by Google

niers, pour aller devant l'ost, quand elle seroit menée pour port trouver et prendre. Et le duc de Bourbon qui estoit en sa gallée, s'esjouyssoit moult de veoir gallées et navires les unes près des autres, pour le temps qui estoit souef et calme; si qu'à point la mer se mouvoit, et tant que le duc de Bourbon desprioit aux jeunes hommes l'enseignement et la doctrine d'armes, des preud'hommes et anciens qui estoient là esprouvés, et que les sages endoctrinassent les plus jeunes qui avoient besoing d'estre enseignés. Voyant le bon duc de Bourbon ses gens encouragés de combatre, et qu'il pouvoit grande chose entreprendre et faire pour leur aide, il se meit en chemin vers Affrique, car ès vades de la mer le vent s'estoit feru, dont ils ne pouvoient singler à souhaict. Si nagerent en mer par le costé de Sardaigne où ils avoient d'assez bonnes villes, pour mieux eux rafraichir sans gaster leurs vivres. Les villes sont l'Anguillare, Chastel-la-Celle, la Mouziere, et la Conilliere[1] qui n'est qu'à seize lieues d'Affrique. Et à la Conilliere fut ordonnée l'advantgarde de la bataille; et l'arriere-garde, pour descendre devant Affrique; et ordonna on que le sieur de Coucy, qui estoit un moult vaillant chevallier et bon capitaine, auroit l'avantgarde de luy, et le comte d'Eu, pour descendre les premiers, atout six cens hommes d'armes que le duc de Bourbon leur bailloit, et mille arbalestriers de Gennes et d'ailleurs. Et pour fournir leur compagnie, le duc de Bourbon après, avec ceux de son hostel et de ses pays descendroit en bataille, et en arriere-garde les suivroit le souldich de l'Estrau, le sieur de Castillon, et les Anglois, avec le comte Daulphin, ensemble les Genevois qui estoient en celle armée; aussi descendit le sieur de Coucy, et logerent devant Affrique, auprès d'une mosquée de Sarrazins, où ils se meirent en ordonnance de batailles, pour attendre ceux qui d'Affrique les assaudroient: mais nul Sarrazin ne feit semblant d'eux assaillir. Et ce regardant le duc de Bourbon, hastivement descendit de sa gallée en terre, et toute la sienne bataille, et tous les autres de l'arriere garde: et celle nuict feurent les chrestiens devant la cité d'Affrique en belle bataille, et toutes leurs navires derriere eux. Et le lendemain fut ordonné par le duc de Bourbon et les Genevois le siege estre assis devant Affrique, par terre, et de ceux de Gennes par mer. Et le siege que le duc de Bourbon meist, c'estoit par terre, d'une mer à autre, où ceux d'Affrique avoient trois portes, et sur la mer n'en avoient fors qu'une. Et les Sarrazins d'Affrique qui bien estoient douze mille, qui veirent leur ville assiegée par les chrestiens, n'attendoient sinon qu'à leur poinct à saillir au logis du duc de Bourbon et des autres par les trois portes tout à un coup pour porter aux chrestiens grand dommage: ainsi attendirent trois jours sans yssir, pour sçavoir quelle garde feroient ceux qui estoient dehors; et au bout de trois jours advint, à l'heure que l'on souppoit, alors que Sarrazins ne veirent guere de gens, ils saillirent d'Affrique par les trois portes pour courir sus au logis. Mais avec ce que chrestiens faisoient bon guet, chascun estoit tousjours armé. Si saillirent Sarrazins à leur entreprise devers ceux de l'ost, qui estoient pourveus et armés, et les rebouterent si lourdement, que des Sarrazins y ot mort trois cens hommes. Et ceux du logis au duc de Bourbon s'advancerent tant en ce toullis où ils estoient, c'est à sçavoir, le bon preudhomme Chastellux, le sire de Chastel-Morant, qui onques en sa vie ne feit voyage sinon à ses despens, ne aussi n'ot cure de demeurer en cour de seigneur, et auprès de luy ses deux fils Jean et Guichard chevaliers, et le sire de Negreplisse, qui estoient de l'hostel du duc, le sire de l'Espinasse, le sieur de Chastel de Mortagne, messire Le Barrois, messire Blain Loup mareschal de Bourbonnois, le sieur de Sainct Priet, messire Regnault de Bressoles, messire Robert Damas, messire Guillaume de Garet, messire Berthomieu de Vernay, le sire de Sainct Porgne, Tachon de Glevier, Michailles, Philippes Berault, Guichard le Brun, et assez d'autres d'iceluy hostel, dont je ne sçay les noms, tellement se porterent qu'ils occirent à la porte d'Affrique plusieurs Sarrazins, dont ils orent telle peur qu'ils n'yssirent depuis de trois sepmaines, mais pensoient de fortifier leur place.

[1] Ile Conighera.

CHAPITRE LXXV.

Comme le duc de Bourbon parla au conseil devant Affrique, et comme le siege fut enclos, et l'ordonnance de le garder.

Ceux de Gennes cognoissant la marine des Maures hors mis et envoyés paravant de leurs gallées coursaires en celle marche sarrazine

Digitized by Google

pour espier le pays, lesquelles estoient retournées au siege, rapporterent au duc de Bourbon, et à toute l'armée, que le roi de Thunes et le roy de Bougie, et le roy de Tramessan[1] s'apprestoient fort pour venir combatre le duc de Bourbon à soixante mille chevaux. A laquelle parolle respondit le duc de Bourbon : « Ils soient » les mal venus! il faut attendre ce qu'ils vou» dront faire. » Lors appela le duc le sieur de Coucy, le comte d'Eu, le comte daulphin, le sire de Graville, le souldich de l'Estrau, le vicomte d'Uzais, et autres, et les capitaines des Genevois[2]; et dict le duc à eux en conseil : que trois rois sarrazins devoient venir sur eux, et que estoit de faire? Desquels aucuns d'eux dirent, que c'estoit grande chose d'attendre ces roys et leur effort, et ceux qui sont dedans Affrique, et d'autres, et que mieux vaudroit se lever du siege et s'en aller, que se departir honteusement quand Sarrazins seroient venus en si grand nombre. A laquelle chose ne se peut tenir le duc de Bourbon qu'il ne respondit à ceux là : « Messeigneurs, je me donne » grande merveille, d'avoir peur de ce que n'a» vez point veu, et ne sçavez encores s'ils ven» ront; et me semble que si Sarrazins viennent, » nous sommes assez gens d'avoir belle journée, » à l'ayde de Dieu, sur eux. » Et dict le duc à aucuns de ses parens : « Vous, beau cousin d'Eu, » et vous beau cousin de Coucy, que dictes vous » de cecy? » Lesquels luy dirent : « Monseigneur, » ce que vous avez dict nous semble bon et très» honorable : car à dire que vous soyez venu de » si loingtain pays pour acquerir honneur par » deça, et que honneur vinst, et vous le perdis» siez, vous auriez faict de vostre honneur des» honneur. » Alors le duc de Bourbon dict : « Mes» seigneurs, vous dictes bien. Il me semble qu'il » est bon que nostre logis soit clos d'aucune ma» niere legere, car Sarrazins ne combatent fors à » cheval. » Dont dirent les seigneurs : « Monsei» gneur vous dictes bien, et aussi nous le vous » voulions dire, et suffira de peu de closure. » Et fut dit par les Genevois qu'il suffisoit la closure des cordes que l'en saisit d'une mer à autre, à enclorre le siege, que fussent de quatre pieds de hault, afin que chevaux ne peussent saillir, et qu'il suffisoit assez pour ceste canaille. Mais à ce parlement y ot aucuns sages Genevois qui dirent, qu'avec la corde tendue on meist rames de gallées entre les cordes, si que arbalestriers peussent mieux traire et plus roidement contre les Sarrasins s'ils assailloient l'ost, et aussi contre les poulseis des lances. Si fut la parolle bien ouye et escoutée de tous, qui moult leur pleut : et ainsi fut clos l'ost. Après ordonna le duc de Bourbon où estoient les capitaines de l'armée genevoise, la garde que chascun auroit, par la maniere que vous orrez. Premierement il y auroit cent hommes d'armes qui seroient establis à garder vingt-cinq brasses de garde, et cinquante arbelestriers, dont l'ordonnance fut faicte à chascun seigneur ou capitaine ayans charge de gens d'armes. Et encores ordonna-on que le duc de Bourbon auroit avec luy mil combatans soubs sa banniere, laquelle portoit messire Robert Damas, qui se tenoient en courroy avec le duc à son commandement devant l'une des trois portes d'Affrique, et cinq cens arbalestriers, pour ayder à secourir là où seroient les besongnes plus aigres, et pour rebouter Sarrazins s'ils yssoient de la ville : et telle fut l'ordonnance si belle et bonne; et disoit chacun : « Viennent les Sarrazins quand ils voudront! »

[1] Tlemcen.
[2] Génois.

CHAPITRE LXXVI.

Comme le roy de Thunes, Sarrazin, accompagné d'autres deux roys vint devant Affrique, l'escarmouche qui y fut faicte, et comment le duc de Bourbon y escarmoucha, et les seigneurs, jour après autres.

Le roy de Thunes, Sarrazin, majeur en Barbarie, sçachant que sa cité d'Affrique estoit assiegée de chrestiens, s'estoit pourveu de ses gens d'armes, pour conforter sa ville, ou lever le siege s'il pouvoit : mais pour ce qu'il ne se sentoit mie assez puissant, avoit mandé deux roys ses alliés et consors, qui à son commandement vindrent à Thunes à grand pouvoir, ausquels il dict : « Vous, mes chers freres et parfaicts amis, » roy de Tramessan, et roi de Bougie, avez sceu » comme le peuple de Gennes par son outrage » plusieurs ans m'a guerroyé; et de present, » pour me pis faire, leur duc et recteur de leur » ville a fait venir un prince chrestien du sang » royal du grand roy de France, appellé le duc » de Bourbon. S'il prenoit ma ville qu'il a as» siegée, ce me seroit trop grande perte, et à » vous souffreté de biens, pource que vostre » terre est sablonneuse, et peu recueillez de » biens, si par la mer ne vient de ceux qui » partent de mon port d'Affrique pour vous

Digitized by Google

» envitailler. Et pourtant vous dis : il ne faict » mie bonnement souffrir son ennemy en son » regne longuement, qui oster l'en pourroit par » raison ou par force. Allons à eux ; sçachons » quelles gens se sont, et nous combatons pour » nostre franchise. » Adonc le roy de Thunes ayant mis fin à sa parolle, s'accorderent les autres roys à son dict.

Si veuillez savoir qu'après ceste parolle, ne tarda pas huict jours que le roy de Thunes, le roy de Tramessan et le roy de Bougie, vindrent devant Affrique en leurs conrois [1], selon leur coustume, atout leurs naqueres [2], tabours, cymballes, freteaux, et glays, et presenterent la bataille; et bien estoient en nombre, qu'à pied qu'à cheval, soixante mille personnes; et feurent auprès de l'ost des chrestiens, seulement le traict d'une arbalestre ; et à celle heure feit on de l'ost saillir le ject de deux pierres, mille combatans et six cens arbelestriers. Et ce voyant les roys sarrazins envoyerent de leurs chevalliers bien accompagnés tous à cheval assembler aux chrestiens : mais ils n'osoient approcher pour le traict. Et chrestiens qui veirent la couardise, s'advancerent, ceux qui estoient ordonnés à ce, et ferirent sur eux vigoureusement. Et se porterent si bien en celle empaincte gens d'armes et arbalestriers, qu'ils feirent Sarrazins retraire par bien enchasser et par force de traict ; et fut l'escarmouche si bonne que les Sarrazins y perdirent soixante chevaux bons, et cent hommes morts. Et les Sarrazins, qui se veirent foullés, se parforçoient d'entrer aux chrestiens, pource qu'ils veirent le petit nombre d'eux au grand nombre qu'ils estoient. Et moult de vaillans chevalliers et de heraulx croyables affermerent depuis que, si la nuict ne fust si tost venue, et la bataille et arriere garde se feussent ferus dedans, ce qui là estoit de mescréans, eussent perdu leur pouvoir et s'en feussent tournés à honte. Mais le duc de Bourbon qui estoit usé de bataille et de guerre, voyant la nuict qui approchoit, ne voulut sa gent abandonner en celle fortune, regardant que ceux de la ville luy peussent avoir donne au dos. Ainsi donques se passa la journée, pour la nuict qui vint : et s'allerent les trois roys maures et leurs gens loger auprès d'Affrique, sur un petit tertre qui là estoit, assez prochain de l'ost au duc de Bourbon et des Genevois, où les Sarrazins tendirent leurs tentes et pavillons; et de leur venue s'esjouyrent moult celle nuict ceux d'Affrique. Et quand chrestiens veirent leur convine [1], fut ordonné par le duc de Bourbon, son conseil, et les Genevois, qu'au dehors de l'ost pour faire garde, auroit six cens hommes d'armes et trois cens arbalestriers, par maniere de guet, en une petite montagne au ject de deux pierres, si Sarrasins yssoient à eux pour escarmoucher. Ainsi fut fait et ordonné, et pour celle heure n'y ot plus faict d'un costé ne d'autre : ains se retrahirent Sarrazins en leurs tentes, et chrestiens en leurs logis; et se reposerent les travaillés, et autres faisoient la garde, auxquels la charge en estoit commise. Et pour attraire Sarrazins à bataille, les chrestiens les alloyent ahaster chascun jour, et courre auprès de leurs tentes, par maniere d'escarmouche; et les Sarrazins ce veoyant yssoient de leurs herberges, et se mesloient aux chrestiens en l'escarmouche. Si advenoit qu'aucunes fois les chrestiens repoulsoyent les Sarrazins bien par fois en leurs loges, et les Sarrazins ensuyvoyent les chrestiens par fois emprés, car ainsi est le mestier d'armes. Les seigneurs qui venus estoyent avec le duc de Bourbon dirent : « Monsei- » gneur, il nous est advis, et à bon droict, que » vous entendez à avoir la ville d'Affrique, et ces » roys qui sont là nous le veullent contre- » dire, car ils ne nous veullent livrer leur ba- » taille : mais peu viennent à l'escarmouche cha- » cun jour, pour nous cuyder à force affamer, ou » trouver en desroy. Pourtant vous prions que » nous avecques nos gens, jour par jour nous » essayons à escarmoucher ces mescréans. » De ce fut joyeux le duc de Bourbon, et leur octroya de bon cœur. Si commencerent les escarmouches des chrestiens aux Sarrazins en celluy jour, et premiers le sieur de Coucy et le comte d'Eu avec leurs gens, qui fierement se contindrent; et lendemain, le comte Dauphin, le vicomte d'Uzays, et le vicomte de Rhodez, et le sieur de la Saigne d'Arragon, et leurs gens bien se porterent; puis au jour après, ce vaillant chevallier le souldich de l'Estrau de Bordelois, et autres, et avec luy le seigneur de Chastel, et leurs gens vaillamment se porterent, et le sieur de Sainct Georges, ensemble le sire

[1] Ordre, rang,

[2] Nacaires, instrumens militaires.

[1] Arrangement.

Digitized by Google

de Graville, et leurs gens le feirent grandement après eux. Ainsi que les jours venoient y furent à leur tour le sieur de Cliffort, messire Jean Franc, et ce bon escuyer Jennet d'Ortenis, avec Cornuaille qui là print son bruict, ensemble leurs Anglois qui réaulment se porterent. Et le duc de Bourbon veoyant que le tour des autres estoit achevé, y alla en personne avec les chevalliers et escuyers de son hostel, qui vaillamment se escarmoucherent, et aussi feirent les capitaines et hommes d'armes genevois avec leurs arbalestriers, que maincts Sarrazins occirent. Et ne peut estre qu'en celluy escarmouche n'eust esté occis et navré assez gens d'une part et d'autre, car quarante deux jours tout ensemble sans point de delay en ce soy escarmoucherent. Et que vous irois-je contant de chascun vaillant chevalier et escuyer le hardiment ne la force? tant le feirent bien que chascun est digne d'estre loué, car la chose vint à tant que vingt chrestiens assaillirent trente Sarrazins.

CHAPITRE LXXVII.

Comme l'assaut fut donné par le seigneur de Bourbon et sa compagnie à la ville d'Affrique, et comme Sarrazins se maintindrent contre chrestiens.

Ayant regardé le duc de Bourbon ès faicts des Sarrazins comme ils se contenoyent, manda querir les seigneurs de sa compagnie et les capitaines des Genevois, ausquels il dict : « Mes-» seigneurs, vous véez la puissance de ceste gente » sarrazine; et ainsi que je veoy leur gouverne-» ment, ils ne sont mie tant à craindre comme » on diroit, car je veoy que nos gens les foullent » tous les jours en toutes escarmouches. Et pour » ce me suis pensé que, despuis que nous vinsmes » devant ceste ville d'Affrique, nous n'avons mis » peine d'assaillir. Si seroit bon d'adviser comme » on la peut prendre. Si serions moult bien heu-» reux, si, devant telle puissance de nos ennemis, » nous la pouvions avoir. » Alors dirent le sieur de Coucy, le comte d'Eu, et tous les autres barons, qu'il disoit vray; et outre dirent le comte d'Eu, et le sire de Coucy : « Monseigneur, vous ferez » bien de demander aux Genevois s'ils ont ap-» porté nuls habillemens de guerre, et veoir qu'il » leur en semble. » Si furent mandés les capitaines des nefs et galleres genevois, ausquels fut faicte ceste demande. Lors respondirent ceux de Gennes : « Nous avons dans nos navires un » eschaffaut de trois estaiges de haut, de trois » brasses et demie de quarrure, et peut-on mener » celluy eschaffaut sur petites roues; et aucuns » de nos facteurs genevois demourans en la ville, » en lieu de marchans, nous ont dict que nous » ne faudrions point à prendre la ville, auprès » d'une tour par devers la terre, dont, par la » force d'icelle, Sarrazins ne tiennent guieres » compte. Et d'autre partie devers la mer, dirent » Genevois, avons intention de faire sur quatre » galleres, deux becqs de faulcon, et en chascun » becq de faulcon une eschis, à mettre quinze » hommes d'armes, et dix arbalestriers; et n'y a » becq de faulcon qui ne soit plus haut que n'est » la tour du port qui tant est forte; et si celle » tour pouvons avoir, nous aurons tout. » Dont les chrestiens de l'ost feurent si lies et joyeux, qu'il sembloit que tout fut nostre. Et demanda le duc de Bourbon aux Genevois, quand ces habillemens pourroyent estre prests. Lesqueulx de Gennes ne demandoient que huict jours de terme, où fut leur besongne arrestée : dont on s'esjouyt grandement. Et ne faillirent poinct ceux de Gennes que l'eschafaut ne fut dressé, et tout prest de le conduyre vers la tour du port, où l'on le devoit mener, et aussi par les galleres, les becs de faucon. Voians ceux d'Affrique les paremens pour eux assaillir, ne se fierent plus aux chrestiens demourans en la ville sur le faict de la garde, ains les enclouoient en leurs domicilles : car trop craignoient les Sarrazins celluy eschafaut qui près de leurs murs approchoit. Si meirent toutes les bombardes de la ville, où il y en avoit de belles, en haut d'icelle tour du port, pour traire sur l'eschafaut. Et envelopoient Sarrazins les pierres qu'ils jectoient, descoupées d'un doigt d'espais, où jectoyent pouldre qui jettoit feu pour esprendre l'eschafaut; et venoit la pierre tout ardant. Et tant tirerent de pierres les Sarrazins d'Affrique qu'ils ardirent l'eschafaut en un jour et une nuict, dont chrestiens feurent fort courroucés. Mais ce durant, advisa le duc de Bourbon, et les chevalliers qui là estoyent, que, nonobstant l'adventure, toute la compagnie par bon ordre iroit assaillir la ville aux trois portes par terre, afin que les becs de faulcon que portoient les galleres par mer feissent quelque chose : et ainsi fut ordonné l'assault et que les becs de faulcon feissent leur devoir. Et lendemain commença l'assault et lès becs de faulcon pour faire ce que Genevois auroyent entrepris :

Digitized by Google

mais les Sarrazins de la ville feirent un habillement sur la tour, encontre les becs de faulcon, tels que vous orrez. Sarrazins qui avoient l'arriere garde de la ville et les gardes des tours, et celle tour du port où plus se doutoient, osterent toute la defence, et feirent un sollier de bois au plus haut sans deffence, et pertuyserent celluy sollier moult dru à trois doigts l'un trou de l'autre. Et comme commis à ce faire orent mis aucuns de leurs Sarrazins au dessoubs de leur sollier, tous les chrestiens qui montoient des becs de faulcon sur la tour, avoyent les pieds percés des Sarrazins qui au dessoubs d'eux estoyent, lesqueuls chrestiens ne pouvoyent veoir les Sarrazins. Et de chrestiens y ot tant de blecés qu'a plusieurs convint saillir de la tour en bas. Ainsi cessa l'assaut des becs de faulcon, et devers les portes par terre où estoit le duc de Bourbon, ensemble les establies des seigneurs qui avec luy estoyent chascun en son endroict, comme estoit ordonné, et ceux de ses pays avec les Genevois, laissant garde suffisante pour la retraicte, assaillit-on si fierement que l'une des portes fut arse : mais le grand peuple qui estoit ens la murerent tant qu'on ne peust entrer. Et durant l'assaut estoyent les trois roys sarrazins dessus nommés, et plus de quarante six mille hommes, au traict d'une arbalestre, près des chrestiens, qui crioyent à ceux de la ville horriblement : « Tenez vous bien ! » Et n'osoyent approcher sur l'ost, pour la grosse arriere garde, qui guectoit comme Sarrazins s'abandonneroyent. Et fut une belle chose au duc Loys de Bourbon et sa compagnie, d'assaillir une telle forte et bonne ville, sur la mer, comme est Affrique, devant la puissance de trois roys sarrazins, qui au commencement estoyent soixante mille chevaux, sans le pouvoir de la cité.

CHAPITRE LXXVIII.

Comme le duc de Bourbon alla pour faire retraire Boucicaut le jeune, et comme le duc courut les tentes des Sarrasins.

Pour l'obscurité de la nuict, convint retraire les Sarrazins en leurs herberges, et les chrestiens en leurs closures, et ainsi s'appaisa celle journée : mais de là à huict jours que chrestiens et Sarrazins estoyent les uns devant les autres, advint que le jeune Boucicault à son tour faisant le guet, qui toujours avoit esté ordonné entre l'ost et les Sarrazins, lequel Boucicault estoit un chevallereux homme, feist requerir en l'escarmouche où il estoit, par aucuns truchements : s'il y avoit nuls Sarrazins qui encontre luy se voulsist combattre à pied ou à cheval, qu'il le combattroit. Lesqueulx luy feirent responce que non. Lors leur fit dire messire Boucicault : que s'ils vouloyent faire armes dix contre dix, où vingt à vingt, qu'il estoit prest, et sa compagnie. Si leur respondirent Sarrazins que non, si les roys leurs seigneurs n'y combattoient. Et quand Boucicault vit leur refus, leur fit dire qu'ils les combattroient, sçavoir est, vingt chrestiens contre quarante des leurs Sarrazins ; et tant que le parlement dureroit estoit ordonné qu'on ne se feist guerre l'un contre l'autre, et à peine estoyent les parlementeurs chrestiens et sarrazins ensemble ; dont le duc de Bourbon, le seigneur de Coucy, le comte d'Eu, le souldich de l'Estrau, et les autres barons s'esmerveilloient, car tous ceux de l'ost tournoyent à ce parlement. « Monseigneur, les » gens s'en courrent tous comme bestes là où » est Boucicault, et ne les pouvons garder, et » nous semble que si n'y envoyez aucun qui les » retraye, que la chose ne tourne à mal. » Lors respondit le duc de Bourbon : « Je n'y peux en» voyer meilleur messager que moy. Si iray je » mesme. » Lors demanda une mulle qu'il avoit tousjours ; et bien sembloit aux seigneurs qu'il n'y pouvoit aller meilleur message pour les faire retraire. Si monta le duc sur sa mulle, partit de sa tente, et se mit au chemin avec les gens de son hostel : mais il ne fut gueres loing, que le suyvirent plus de trois cens gentilshommes. Les Sarrazins qui veirent que le duc de Bourbon (lequel ils recognoissoyent à sa cotte d'armes) se venoit joindre avec messire Boucicault à moult de gens d'armes, se commencerent fort à retraire vers leurs tentes, et Boucicault et ceux qui avec luy estoient de les chasser. Et quand Boucicault vit venir vers luy le duc de Bourbon, il se donna orgueil, et chassa plus baudement les Sarrazins ; et le duc de Bourbon et sa compagnie alloit tousjours après pour le faire retraire : mais quand messire Boucicault fut auprès des tentes, les roys et Sarrazins se meirent en conroy de bataille hors de leurs logis, et Boucicault se meit en bataille avec les siens attendant le duc de Bourbon et ceux qui venoyent après luy. Et permist le duc de Bourbon à ceux qu'il vouloit faire retraite, et parla à Boucicault bien outrageusement des grandes follies qu'il faisoit.

Digitized by Google

Mais le duc de Bourbon véant qu'avec luy estoient bien deux mille combatans, qui l'avoient suivy, et regardant aussi les Sarrazins qui abandonnoient leurs herberges et se mettoyent en bataille tous dehors, dict : « Mes amis puisque » nous veoyons le logis des Sarrazins abandonné, allons, de par Dieu! ferir parmy leurs » herberges, et si Sarrazins vallent rien, ils les » viendront deffendre. » Et defendit le duc, que nul fust si hardy de soy oster d'ordonnance ne d'entendre à piller, mais se combattre efforcement, et qu'au premier son de trompette qu'il feroit sonner chascun se retrahist à son estendart. A celle heure le duc de Bourbon premier, et les seigneurs et capitaines, chascun selon endroict, leurs gens d'armes et arbalestriers de Gennes, se ferirent parmy les tentes des Sarrazins, et coururent tout le logis; et couppoient les cordes des tentes, et bouterent le feu ès logis de paille; et demoura le duc de Bourbon avec son estendart de la ceinture d'esperance, à meillieu du logis aux Sarrazins une heure. Et pendant cella arriva au duc de Bourbon, le comte d'Eu à bien sept vingt combatans, qui venoit d'un autre lez devers la marine, lequel fut moult lie et joyeux qu'il se trouva en celle place Et pour ce que c'estoit tard, dict le comte d'Eu au duc de Bourbon : « Monseigneur, vécz-cy la plus belle chose » qu'on peut veoir, et dont je regracie Dieu » que je me suis trouvé en vostre compagnie : » mais pour Dieu retrayons nous, car il est » vespre : et si Sarrazins couroyent en nos logis, il n'y est demeuré que le sieur de Coucy » à peu de gens et foison mallades, si seroit » tout perdu. » Adonc le duc de Bourbon dict au comte d'Eu : « Nous y serons tantost, au » plaisir de Dieu. » Lors feit sonner ses trompettes et se meit en bataille, dehors les tentes qu'ils avoient courues au ject d'une pierre, et feit là le duc une ordonnance; qu'au cas que les Sarrazins s'advanceroient, de leur courre sus, que tous à un tas se ferissent à eux sans les chasser. Et meit le duc de Bourbon, quatre cens arbalestriers genevois et deux cens hommes d'armes avec eux en maniere d'une esle : si vindrent quatre ou cinq fois Sarrazins pour cuider ferir en la queue, mais fierement on les reboutoit, et perdoient de leurs gens, et tant qu'en bataille ordonnée s'en repaira le duc en son logis, sans perte de ses gens, sinon six gentilshommes qui moururent ès tentes des Sarrazins par faute d'halaine, au sablon dont ne se pouvoient r'avoir parce qu'estoient trop fort armés; dont l'un fut le sire de Vailly, frere au comte de Sanxerre, le second messire Geoffroy de la Selle-Guenon, et quatre escuyers des leurs. Et le duc venu au logis trouva le seigneur de Coucy en belle ordonnance qui estoit moult dolent que ès tentes sarrazines ne s'estoit trouvé avec luy. Si se remit chascun en sa place et en son ordonnance; et les roys sarrazins, ausquels chrestiens avoient couru le logis, s'allerent loger demy lieue plus loing. Et demeura le duc de Bourbon, après tout cecy, quinze jours devant Affrique, ou d'un costé et d'autre, tant des chrestiens que des Sarrazins, y ot faicts de belles appertises d'armes; car les chrestiens s'accoustumoient des armes moresques contre leurs ennemis, et les Sarrazins s'efforçoient des armes chrestiennes pareillement.

CHAPITRE LXXIX.

Comment le duc de Bourbon, et autres partirent du siege d'Affrique, et leur belle maniere de partir.

Le duc de Bourbon qui séoit devant Affrique, avoit grand desir de l'avoir; si luy seroit tourné à grant victoire, si, presens les roys maures, la pouvoit prendre; et à ce mettoit moult son entente; et aussi faisoient les seigneurs et gens d'armes de sa compagnie. Et pour plustost venir à la fin de son desir, parla à aucuns des capitaines et patrons de l'armée genevoyse de ce faict; lesquels luy dirent : « Sire, ceste ville est forte » merveilleusement, vous le vécz, et est grandement garnie de gens; et là sus sont ces roys, » à si grans gens que, à nostre advis, ne se mouveront du champ; et pour rien que vous faciez » ne vous veullent livrer bataille, et nous mettent » en delayance pour faire consommer nos vivres. » Aussi en nos naves n'a ne truye ne boucelle » n'autre engin pour admener au mur : nostre » eschaffault est ars, et les becs de faulcon gastés; » si ne sçavons mie de cecy que dire. — Il n'y a, » dict le duc, que d'en faire d'autre. » Et ainsi comme Genevois parloyent de ceste besongne aux autres patrons de guerre et capitaines estans ès galleres, vont demander ceux d'Affrique traictis; et requirent que les Genevois feissent lever du siege le royal duc de Bourbon et tous les autres, et ils feroyent tant par devers leur seigneur le roy de Thunes, que son armée ne feroit mal aux chrestiens de dix ans. Si dirent

Digitized by Google

les Genevois : que volontiers diroyent ces parolles au duc de Bourbon et à sa chevallerie, qui ainsi le feirent presens leurs compagnons. Lors feit responce le duc aux Genevois : que hardiment dissent à ceux d'Affrique, qu'il n'estoit mie là venu pour faire pactis, mais pour les conquester ; et plus dissent à leur roy, que chrestiens n'auroyent que faire de luy, et qu'il ne valloit rien. Et sur cela leur feirent responce les Genevois ; dont ceux d'Affrique feurent fort esbahis ; et aussi estoyent les Genevois qui n'avoyent plus dequoy maintenir leur navie, et aussi la chevallerie n'avoit gueres que manger. Les Genevois veoyans que ceux d'Affrique de leur volonté traictoyent, querirent un autret raictis à eux qui fut tel : que la rente que le roy de Thunes prenoit chacun an sur Affrique, ils la payeront aux Genevois quinze ans, sans ce que le roy de Thunes y print rien, et dedans l'an payeroient aux commis de Gennes vingt-cinq mille ducats pour les deffrayer de l'armée, et bonne et forte seureté bailleroyent, telle comme ils la demanderoyent ; et la seureté que Genevois demandoyent estoyent Cathelains, Neapolitains et Sardins, qui estoyent marchands demeurans en la ville pour tenir lesdicts traictis. Et dura cedict traictis entre eux quatre jours entiers, que les grands riches marchands ne vouloyent accorder : mais quand ils orent assez debattu la chose ils regarderent, que tout quant ils avoyent vaillans estoit en la ville, de moult grandes richesses de tous les trois pays, et que si la ville se perdoit qu'ils seroyent destruicts, veu que leur roy leur faisoit peu d'ayde. Si accorderent leur traictis, lequel rapporterent au duc de Bourbon et aux chevalliers. Et furent le duc de Bourbon et toute la chevallerie, ensemble François et Anglois, asçavoir si ce traictis estoit honnorable ou non. Et eux estans en conseil, voult que le souldich de l'Estrau de Bourdelois, qui estoit un des plus anciens de l'armée, parlast le premier, et luy demanda son advis. Lequel souldich dict : que mie n'estoit raison qu'il parlast de cecy le premier, et qu'il n'avoit veu gueres de choses en son temps : mais toutesfois, il diroit volontiers ce qu'il en sçavoit, et de ce peu qu'avoit veu en son temps selon son advis. Si dict que c'estoit la plus honorable place enquoy onques en sa vie il se trouvast, d'avoir attendu la puissance de trois roys par deux mois et demy en champ, et assaillir leur ville devant eux, sans ce qu'ils ayent mis remede ; et despuis, aller courre leurs tentes, et les jecter par force hors, qui est plus grande chose que la plus grande bataille que on pourroit veoir. Et quant est du traictis, dict encores le souldich : « Ce que ceux d'Affrique offrent est » aussi honorable que si la ville eust esté prise, » car vous les mettrez en truage et servitude, qui » n'est poinct de refuser et en la presence de » toute leur puissance. Et quant est à moy, dit » outre le souldich, qui ne sui qu'un pauvre che- » vallier, je tiens ceste chose aussi honorable, » que si j'avois esté en trois batailles. » Après le souldich parla Jennicot d'Ortenie, Anglois, l'un des vaillans chevalliers que l'en sceust nulle part : lequel se tint à l'opinion du souldich de l'Estrau, et que certes il ne sçavoit que redire après le souldich ; et telle fut l'opinion des Anglois. Si advint après, que le duc de Bourbon demanda au comte Daulphin son advis, lequel dict au duc : « Monseigneur, il me semble » que les choses ont esté si grandes et si belles » jusques cy, et le traictis si honorable, que vous » ne le devez nullement refuser. » Après parla le seigneur de Coucy, lequel dict plainement au duc : « Monseigneur, ce voyage en quoy estes » venu, est si grand et si honorable pour vous, et » pour tous ceux qui y ont esté, qu'on ne pour- » roit dire mieux, à telle puissance comme de » trois roys, aux grandes choses qu'avez faictes, » qui ne vous ont osé combatre, et quelque en- » treprise que vous ayez faicte, eu du meilleur, » et au surplus avez gaigné leur logis sur eux, » qui vault bien en honneur une bonne bataille, » et est une malle desconfiture pour eux : après » vous avez le traicté si grand, dont ils sont asser- » vis. Parquoy vous en pouvez bien partir hono- » rablement, autant que si vous aviez prinse la » ville, et present telle puissance que vous véez » devant vous. Et aussi, monseigneur, vos gens » ont faute de vivres, il y en a beaucoup de » mallades, dont vous en pourrez assez perdre, » pour cause de trop demeurer ; et seroit vostre » demeurance sans raison, car vous avez le plus » bel traictis que nul pourroit avoir pour vous » et vostre compagnie. » Après on demanda le decret au comte d'Eu, qui dict, qu'après le seigneur de Coucy, il ne sçavoit qu'amender : et aussi feit-on au sire de Graville qui se tint à celle opinion, et le seigneur de Saint-Priet, et le seigneur de Castillon, et tous autres chevalliers, dont il y en avoit assez. Et durant ce parlementis

Digitized by Google

les Genevois orent pris la seurté de leur traictis. Dont après, gueres ne demeura que ne fut ordonnée la despartie, et que la navie s'appresta pour partir au tiers jour. Et à ce tiers jour le duc ordonna advantgarde, bataille et arrieregarde, pour entrer ès vaisseaux, et dict le duc au sire de Coucy: « Beau cousin, vous feus» tes le premier à la descendue en terre, quand » nous vinsmes devant Affrique, et je veux es» tre le dernier au monter en gallée au depar» tir. » Et ainsi le feist. Et meit le duc de Bourbon en une mesquite, derriere une vieille muraille qui là estoit, deux cens hommes d'armes et cent arbalestriers, et leur fut ordonné qu'ils ne se monstrassent, sur peine de la teste, et y feurent depuis deux heures devant le jour : et au soleil meit le duc son arrieregarde sur le port, et feit dire partout que chascun se retrahist en ses vaisseaux, ainsi comme il avoit esté ordonné le soir : si le feirent. Ceux d'Afrique qui veirent la retraicte des chrestiens, nonobstant le traictis qu'ils avoient avec Genevois, feirent signe à leur ost que chrestiens se retrayoient. Si vindrent tous les Sarrazins en bataille devant le port. Et nonobstant ce, le duc de Bourbon se vint retraire en belle ordonnance chascun en sa gallée, tournés les visages aux ennemis, et tant qu'il n'y avoit à retraire avec le duc sinon deux cens hommes. Et quand les Sarrazins veirent qu'il n'y avoit gueres gens à retraire, envoyerent leurs roys six cens hommes à cheval ferir sur ceux là, qui feirent un grand cry ; et le duc de Bourbon ont pied ferme, et feit descouvrir son embuche, et ferir sur eux, qui les rebouta si lourdement, que des Sarrazins à celle empainte y ot morts de cent à six vingts ; et puis se remit le duc en sa place, où il demeura demie heure, ensemble l'embusche qu'il avoit faicte pour luy retraire, pour veoir si Sarrazins derechef le voudroient envahir, lesquels ne vindrent oncques plus. Si se retrahit le duc de Bourbon à son bel aise, sans nul empeschement, luy et tous ses gens sur la marine ; et luy estant en sa gallée, singla sur la mer, et toute l'armée, tant des siens comme des Genevois, et celle journée allerent en l'isle de la Coniliere, où ils demeurerent lendemain tout le jour. Et les rois maures qui sceurent comme Affrique s'estoit accordée, s'en allerent avec leurs Sarrazins chacun en leur contrée. Et orent advis les chrestiens quel chemin ils feroient le plus honorable ; et là meit le duc de Bourbon en terme avec les chevalliers de France et d'autre part qui estoient avec luy, et dict aux Genevois : « Beaux seigneurs, véez cy ces grands chevalliers » et autres qui vous ont servy, et ont employé » leurs corps et honneur à vostre emprise ! Ils » sont venus de moult loing pour querir hon» neur ; et pour ce, je vous prie, mes amis, si vous » sçavez lieu ou place sur les mescréans, où moy » et ceste belle compagnie se puissent employer, » durant ce que nous sommes ensemble, dictes » le, car je suis prest de m'y employer, et suis » seur d'eux, comme aussi sont de moi. » Lors respondit le capitaine de l'armée, messire Jean d'Oultre Marin, pour les seigneurs : « Monsei» gneur, nous ne sçavons place où vous vous puis» siez mieux employer, que tirer d'icy en Sardai» gne, où il y a un chastel qui de toutes parts » advitaille le royaume de Thunes, où vont les » marchands du pays, et est appellé le chastel » de Cailhe[1] ; et qui le pourroit avoir on auroit » faict un grand dommage pour les Sarrazins, » et assez de bien aux chrestiens, car Sardaigne » est un plantureux pays qui les advitaille. »

CHAPITRE LXXX.

Comme le duc de Bourbon à son retour d'Affrique print en Sardaigne aucunes places baillans vivres aux Sarrazins, et comme par fortune arriva en Sicile, où le seigneur de Clermont le festoya; comme il appaisa les sires de Piombin et de l'Erbe[2] contre Genevois, et puis alla à Marseille.

Après que les Genevois orent acertené et faict sage le duc de Bourbon d'iceluy chastel, il dit, et aussi feirent les seigneurs : « Allons là. » Adonc de celle isle où ils estoient nagea toute la navye en Sardaigne devant Cailhe, où de pleine venue entrerent au port, où il y avoit moult de grosses navies qui feurent prises par forces d'armes et la basse ville du port. Et lendemain se rendit le chastel de Cailhe au duc de Bourbon, où il y avoit un capitaine qui s'advouoit pour le vicomte de Narbonne, lequel faisoit trop de maux, et estoit du pays mesmes : et bailla le duc de Bourbon aux Genevois ledict chastel en garde, ausquels il feit jurer et promettre que nuls vivres n'yroient en Thunes ; et les Genevois promirent au duc qu'ils le garderoient bien et loyaument pour les chrestiens : et sur cette promesse requirent les Genevois au duc de Bourbon « : Monseigneur, il y a icy encore une

[1] Cagliari.

[2] Les seigneurs de Piombino et de l'île d'Elbe.

Digitized by Google

» autre place, qui faict pis que ceste, d'advitail-» ler les Sarrazins, et a nom l'Anguillastre, et » n'est mie si forte que vous ne la preniez du pre-» mier assault, si ne se rendoit.» Si dict le duc à sa chevallerie « : Allons y ! » et ils y allerent; et dès qu'ils feirent semblant de l'assaillir, ceux de l'Anguillastre n'attendirent mie l'assault; mais se rendirent au duc de Bourbon, qui les prist à mercy, et les bailla en garde aux Genevois, ausquels il feit promettre que à ceux de la ville ne feroient point de desplaisir; et feirent faire serment pareillement, comme aux gens du chastel de Cailhe : et de là prinrent leur chemin le duc de Bourbon et les Genevois pour eux en aller, et vouloient fort tirer devers Naples, pource que advitailloient Affrique, pour eux monstrer le traicté qui avoit esté faict: mais celle nuict fut la plus terrible fortune en mer qu'oncques chrestien peust veoir, et cuiderent toutes les navires et gallées perir; et par fortune arriva le duc de Bourbon en l'isle de Sicile, à une cité nommée Messine, qui estoit à un grand baron du pays, appellé messire Menfroy, seigneur de Clermont; et plusieurs des gallées feurent separées, et vindrent arriver en moult de lieux; et de toutes les gallées de l'armée ne perilla sinon celle du souldich de l'Estrau et du seigneur de Chastel-Morant, laquelle brisa par force de vent au port de Trapanne; et fut si secourue de gens, que ceux de la gallée ne feurent point noyés, mais ils perdirent leur bagage. Et le duc de Bourbon auquel on rapporta la nouvelle de la gallée perie où estoient ses bons serviteurs, lendemain envoya sa gallée propre à Trapanne, où il n'y a que trois lieues, qui les admena vers luy à Messine, où le duc demeura huict jours pour rafraischir ses gens et mettre en ordre ses vaisseaux. Messire Menfroy seigneur de Clermont, lequel estoit seigneur de Trapanne et de Palerme, et de plus de la moitié de l'isle sicilienne, pource qu'il estoit podagreux, manda par ses plus privés au duc de Bourbon: que bien fust-il venu en son pays, luy et toute son armée. Et par ce temps que le duc sejourna en l'isle, le festoya grandement le sieur de Clermont; et le deffraya grandement le sieur de Clermont de sa despence tant que le duc y demeura par huict jours, ensemble le sire de Coucy, et le comte d'Eu, et le comte Dauphin. Et quand le duc de Bourbon voulut partir de Sicile, luy requit le sieur de Clermont qu'il luy pleust le faire chevallier, car de plus vaillant prince ne le pourroit estre. Si en fut moult lie le duc, et le feit chevallier, dont le seigneur de Clermont le remercia. Et au partir donna au duc deux beaux coursiers de la race de Clermont, près de Palerme, au seigneur de Coucy un, au comte Dauphin un, et au comte d'Eu un autre, et aux gallées et navies des Genevois vingt, biscuits, chairs sallées et autres provisions : et commanda qu'aux autres vaisseaux les vivres ne feussent point encheris; si fut faict son commandement. Et le duc de Bourbon regardant les agréables services qui luy estoient faicts en celluy pays, en sceut très-grand gré au seigneur de Clermont, auquel à son partement il donna une ceinture d'or, à sa devise d'esperance. Plus demanda aux Genevois quels voyages ils feroient, Si luy dirent : « Monseigneur, au partir d'icy » nous irons par mer; et pourrez arriver devant » une ville qui est au dispos de Romanie[1], clamée » Terrassine, où il y a bel port de mer, et ceux » là confortent de vivres Affrique, ainsi que faisoit l'isle de Sardaigne; si ne pouvez mieux » faire qu'au passer les assaillir et les destruire, » et nous semble que c'est bon d'y aller. » Lors entra en gallées le duc de Bourbon, ses chevalliers et ses gens; et partis de sa nave de Messine, nagerent par mer aux voilles et aux rames tant qu'ils arriverent au port de Terrassine; et de faict entrerent dedans, prinrent la basse ville, et assiegerent le chastel; et dedans deux jours le chastel fut rendu au duc de Bourbon, qui le bailla aux Genevois en garde, sur les convenances et promesses qu'avoit faict le chastel de Cailhe et celui de l'Anguillastre. Et de là se partit l'armée et s'en alla à Plombin[2] auprès de Pise. Et le seigneur de Plombin estoit un grand gentilhomme; et y avoit eu grand guerre entre le seigneur de Plombin et les Genevois, qui duroit encores. Le duc de Bourbon arrivé à Plombin, luy requirent fort ceux de Gennes, que pour la guerre ancienne qu'ils avoient entre eux et le seigneur de Plombin, il la voulsist destruire, et l'en prioient. Si dict le duc de Bourbon : « Je ne suis » venu pour faire guerre aux chrestiens; mais » s'il est chose de paix en quoi je me puisse em-» ployer, je le feray volontiers. Je l'envoyeray » querir; vous direz vostre raison et il dira la sien-» ne, et si aucune voye d'accord se trouve, j'en

[1] Romagne.
[2] Piombino.

Digitized by Google

»feray devoir de bon cœur. J'ay ici grand'foi-»son de chevalliers et escuyers, et sages gens »qui sçauront bien ordonner de vostre debat.» Si dirent les Genevois « : Monseigneur, nous »sommes bien contens, quand de cecy vous »plaist prendre la peine; si vous en remercions.» Alors leduc de Bourbon manda par aucuns de ses chevaliers au seigneur de Plombin, qu'il vint parler à luy. Si vint ledict seigneur au duc lyement, qui luy feit bonne chere. Lors monstra le seigneur de Plombin au duc les causes de la guerre, et quelle querelle il avoit, et aussi feirent les Genevois; lesquelles le duc de Bourbon meit en conseil avec la noble chevallerie qui estoit avec luy. Et sans vous faire plus long conte, les meit le duc de leurs debats en si bon accord, comme s'ils estoient freres, et defeit une grande dissension. Et de Plombin s'en alla l'armée en l'isle de l'Erbe[1], où les Genevois disoient avoir aucun droit que le sire de l'Erbe leur tolloit, et estoit bien vray : mais avant que le duc de Bourbon s'en allast, les meit si bien d'accord qu'ils en feurent contens, et que les Genevois orent leur droict. Et de l'Erbe se partit l'armée, et arriva à Portefin, assez près de Gennes, et lendemain alla arriver toute l'armée à Gennes entour midy, de laquelle armée descendit la plus grande partie, sauf le duc de Bourbon, qui ne voulut point descendre à Gennes, ny aussi le comte d'Eu, le seigneur de Coucy, ne le comte Daulphin, dont le duc de Gennes et toute la communauté feurent desplaisans, car ils luy vouloient faire de grands dons s'il fut descendu. Mais oncques nulle convoitise ne le prist. Si le prierent fort de descendre, ausquels il respondit: « Messieurs, vous »me pristes à Marseille, et là je m'en retourne-»ray, s'il vous plaist : car alors que j'en partis, »je vouay à Dieu et à Sainct Loys de Marseille, »que ce seroit le premier port à mon retour que »je prendrois à entrer au royaume de France.»

Ainsi se partit le duc de Bourbon et les seigneurs au bon gré de Gennes, et s'en allerent à Marseille, et tous les autres descendirent à Gennes pour se ravigourer de la mortalité et des meseises qu'ils avoient eu au siege d'Affrique et en mer, dont il y en ot morts grand'foison, tant de Gennes comme d'autres; et à Gennes mourut le sire de Saincte Severe, messire Guichard, fils du seigneur de Chastel-Morant, et des Anglois douze, et mourut le seigneur de Castillon, Bourdelois, le seigneur de Cailhac, et le souldich de l'Estrau. Le seigneur de Sainct Georges, Graville et les autres qui se feurent repairés se partirent de Gennes, et s'en allerent en leurs maisons.

[1] Elbe.

CHAPITRE LXXXI.

Comme le duc de Bourbon, après son retour d'Affrique, feit son mandement pour ayder la comtesse de Savoye sa sœur, de son douaire qu'on lui retenoit à tort.

Le duc de Bourbon estant à Marseille où il demeura dix jours, pour secourir luy et ses gens qui estoient moult foullés du travail et grand'peine qu'avoient eu en ce noble voyage, cependant envoya le duc en Forest, où il n'y a que quatre journées, devers la duchesse sa femme, et en Bourbonnois devers le seigneur de Nourris, pour querir ses chevaux et autres habillements qu'il luy convenoit, et argent dont il luy falloit grand'foison, qui moult en avoit despendu honorablement : et quand les chevaux feurent venus, et ce qu'il avoit mandé, se partit le duc de Bourbon de Marseille, et alla en pelerinage à Sainct-Anthoine-de-Viennois, et à Nostre-Dame-du-Puy, et puis en son comté de Forest, où tout le peuple luy venoit au devant en luy faisant la plus grande chere et le plus grand honneur qu'on luy pouvoit faire partout où il venoit; et en sa ville de Montbrison demeura huict jours avec la duchesse sa femme, qui l'aymoit de vraye amour, où estoient leurs beaux enfans, Jean et Loys, dont le duc s'esjouissoit moult de les veoir. Et ainsi comme illec sejournoit le duc, luy furent apportées nouvelles, comme à madame Bonne de Bourbon sa femme, sœur au comte de Savoye, on avoit soubstraict le gouvernement du comte, et de ses pays, lequel comte estoit son fils, et aussi du comte Verd son mary trespassé, et ne luy vouloient payer son douaire. Si fut de ce mal content le duc Loys, par exprès du douaire qu'on luy retenoit à tort, et dict: « Puis »qu'il en veut à belle sœur faire tel party, il me »convient remedier.» Et lors incontinent manda les barons, chevalliers et escuyers de ses pays, qui feurent à luy à jour nommé. Si se partit le duc Loys de Montbrison, et à belle compagnie, chevaucha à la cité de Grenoble, où à sa priere vindrent pour estre à l'ayde et secours de la comtesse contre les Savoysiens plusieurs seigneurs du Daulphiné; c'est à sçavoir messire Aymard

Digitized by Google

de Clermont, banneret, avec luy trois chevalliers, quinze escuyers, et cent hommes d'armes, le sire de Montchanu à deux chevalliers et trente hommes d'armes, les sires de Giers et Raiges, à quarante compagnons bien montés et armés, messire Henry de Vallins à vingt-deux hommes d'armes, le sire de Mont-Regnault, et Gilles Coiffier, chevalliers, à dix-neuf compagnons. Le sire de Marmay et Vachon d'Aches y vindrent à trente hommes d'armes, François de Sainct-Andrieu avec dix hommes; et Robinet de la Chassaigne, sire de la Mouliere en Auvergne, y estoit allé à ses despens, à douze hommes d'armes, dont le duc luy en sceut bon gré. Lors print à dire le duc à ses gens d'armes: « Puis que cy sommes ensemble, et ces vaillans chevalliers de Daulphiné qui » sont venus de leur bon gré moy servir et accompagner, ferons chose, au plaisir de Dieu, » parquoy belle sœur de Savoye ne sera mie » deserte. » Alors dirent les chevalliers, tant du Daulphiné comme du duc, qu'il mandast les deffiances en Savoye, car ils estoient prests d'entrer par armes, si que par force la bonne dame receust son droict, c'estoit son douaire qu'à tort on luy avoit tollu. Mais le comte Aimé[1] (qui puis fut premier duc en Savoye) certain que le duc de Bourbonnois estoit si près de luy mouvoir guerre, feit assembler son conseil, où estoient messire Jean de Beauffort chancellier, les seneschaux et mareschaux du pays, messire Boniface de Challant et messire Gaspart de Montmajour, et ce notable escuyer capitaine de Pimont[2] Henry de Colombier, qui de tous temps encontre tous avoit soustenu la bonne vefve dame, en accroissant tousjours honneur d'elle. Et parlementerent tant ensemble, que par le moyen du sage escuyer remonstrant au comte son seigneur les maux que pour icelle guerre pourroient ensuivre, fut envoyée une noble ambassade du comte au duc Loys de Bourbon en la ville de Grenoble. Et jà la lettre des deffiances estoit faicte, que devoient porter deux escuyers du duc de Bourbon, l'un appellé Ponsart de Grand Val, et l'autre Jean du Bois, Lymosin, escuyer d'escuyrie, quand devant le duc se presenterent lesdicts ambassadeurs, luy denonçans que pour Dieu il ne voulsist guerroyer le comte son parent, et que ce qui avoit esté faict tournant à outrage à la comtesse sa sœur, n'estoit mie venu de la part du comte ne des trois estats, et assez pouvoit entendre le duc Loys le parler des ambassadeurs, qui dirent outre, comme au duc ne voulsist desplaire du gouvernement et administration des pays et comté que pieça on desnie à dame Bonne sa sœur: « Car pareillement dame Bonne de Ber» ry, mere de nostre seigneur le comte, le vou» loit avoir, qui nous sembloit estre aisnée, et » haine et envie entre les nobles dames en » pourroit sourdre; et pour ce a esté deliberé » par conseil, que le comte doit prendre le » regime[1] de ses pays; et à dame Bonne de Bour» bon comtesse de Savoye, nostre grand' dame, » sera presentement et de faict assignée cer» taine pension de tout son douaire, et annuelle» ment payée de tout ce qu'on luy peut devoir. » Ainsi l'a juré le comte nostre seigneur, et les » trois estats, sans aller au contraire. » Lors le duc Loys de Bourbon, comme raisonnable prince, s'accorda aux parolles des ambassadeurs, par ainsi qu'on tint verité à sa sœur; lesquels s'en allerent à Chambery, raconter au comte et conseil le vouloir du duc qui feurent moult lyes d'iceluy accord. Si ne dura gueres que la promesse du traictis ne fust tenue bien et deuement à la grande comtesse de Savoye, dame Bonne de Bourbon, de tout son douaire et des arrerages. Si se partit la dame du pays, qui plus n'y voult demourer[2], et s'en alla à Mascon, où despuis elle usa vie moult sainctement et honorablement; et le duc Loys son frere, qui de Grenoble ne s'estoit voulu partir tant que sa sœur fut contente, remercia les seigneurs de Dauphiné, et tous les autres, et licentia gens d'armes, excepté ceux de son hostel, puis s'en repaira à Montbrison, dont il estoit party, et s'en alla à son duché de Bourbonnois, à Moulins, où il trouva le seigneur de Nourrys, et

[1] Amédée VIII, comte de Savoie en 1391 sous la tutelle de Bonne de Bourbon son aïeule, majeur en 1397, duc de Savoie en 1417.

[2] Piémont.

[1] Gouvernement.

[2] Le chroniqueur a confondu ici beaucoup de faits. A la mort d'Amédée VII, fils du comte Verd et de Bonne de Bourbon, en 1391, la régence fut, après quelques contestations, déférée à Bonne de Bourbon, qui fut préférée à Bonne de Berry, mère d'Amédée VIII. En 1397 la majorité d'Amédée VIII fut proclamée et on contesta à Bonne de Bourbon le douaire qui lui avait été assigné. Ce fut alors que son frère menaça et lui fit rendre justice; mais, piquée de la conduite tenue à son égard, elle quitta la Savoie pour se retirer à Macon. Elle y mourut en 1402.

Digitized by Google

son conseil, qui feurent moult lies et joyeux de leur seigneur, et aussi toutes gens.

CHAPITRE LXXXII.

Comme le duc de Bourbon alla à Paris devers le roy.

Quand le duc de Bourbon ot sejourné par aucuns jours en sa ville de Moulins, le sire de Nourrys luy dict : « Monseigneur, vous estes venu » bien à poinct, la mercy Dieu! Vous estes venu » à vostre grand honneur, et très-grande re- » nommée, tant de vostre voyage d'Affrique, que » du secours de vostre sœur. Et aussi le roy de » France fait le plus grand mandement qu'on » veit faire longtemps a, dont je suis certain » que vous orrez bientost nouvelles, mais qu'il [1] » sçache vostre venue. » Et lors demanda le duc de Bourbon quelle part le roy vouloit aller ; et ceux de son conseil si luy dirent qu'ils avoient entendu qu'il alloit en Bretaigne. Adonc leur dit le duc : « Les trefves que feit monseigneur de » Bourgongne, entre le duc de Bretaigne et le » comte de Ponthievre, sont elles rompues ? » Ils dirent que ouy, et que Clisson et la Riviere, qui gouvernoient le trosne, avoient tout rompu. Si dict adonc le duc de Bourbon : « C'est mal faict » et très-mal conseillé. »

Ne demoura guieres que le roy de France ne mandast au duc de Bourbon, que bien sçavoit sa venue, ses lettres contenans : que après l'honnorable voyage dont il venoit, il se voulsist traire devers luy. Et prestement si le feit le duc de Bourbon pour obéir au roy, et aussi pour le desir qu'il avoit de le veoir. Et y alla, où il ot grand chere du roy, et de tout le monde qui estoit là. Et de deux jours entiers le roy ne le duc ne parlerent sinon des adventures qu'il avoient eues, et estoit moult de plaisir au roy ouir parler de celuy honnorable voyage d'Affrique, dont le duc de Bourbon venoit. Et feirent bonne chere ces deux jours, et le tiers jour dict le roy de France au duc de Bourbon : « Beau oncle, nous vous voulons dire » aucunes grandes choses que nous avons em- » pris contre le duc de Bretaigne, qui tousjours » ne se peut tenir de nous faire desplaisir. » A laquelle chose respondit le duc au roy : « Monsei- » gneur, si vous n'avez bien grande cause, c'est » mal faict : car vous savez que monseigneur le » duc de Bourgongne vostre oncle, qui a faict la » paix d'eux deux ne sera mie content ; et par ad- » venture ceux qui vous ont cecy conseillé, et » qui sont avec vous tous les jours, sont par- » tiaux et regardent à leur faict, et pensent peu » au vostre. Parquoy vous avez ceste chose à » mettre en grande deliberation avant que vous » entrepreniez le faict. » Lors dict le roy prestement : « Beau oncle, nous avons tout deliberé, et » est nostre mandement faict qui doit estre d'icy » à quinze jours au Mans. Si vous prions qu'à » vostre puissance vous nous accompagniez, et » soyez à celuy jour par devers nous ; et de ce » nous vous prions bien cherement. » Lors dict le duc de Bourbon : « Monseigneur, je feray ce » qu'il vous plaist : mais je me doute que ce » soit mal faict où vous allez, et ne sçay si mon- » seigneur de Bourgongne est consentant de » cecy. » Adonc luy dict le roy hastivement : « Nous n'en prenons point conseil à bel oncle » de Bourgongne. » Si dict le duc de Bourbon au roy : « Monseigneur, il me semble que c'est » mal faict à vous, car Clisson vous faict estre » partial pour le comte de Ponthievre contre le » duc de Bretagne, qui est un grand seigneur » et qui vous peut bien servir ; et vous ne deus- » siez mie prendre à cœur cecy, mais deussiez » mettre peine à leur defendre toute voye de » faict : car ils sont vos vassaux. Et sur ce fut » faict le traicté que monseigneur de Bourgon- » gne feit à Angiers, lequel vous devriez tenir, » et ne suyvre point de partialité. »

[1] l'ouyre qu'il.

CHAPITRE LXXXIII.

Comme le roy de France alloit en Bretagne faire guerre au duc, et comme pour une maladie qui lui vint, luy convint retourner.

Charles roy de France, quand il ot ouy le bon conseil que luy donna le duc de Bourbon, ne le voult plus escouter, mais luy dit : « Beau » oncle, certes nous avons promis d'y aller ; si » tiendrons et partirons de Paris d'icy à quatre » jours, pour estre au Mans huict jours devant » le mandement, afin que toutes gens qui sçau- » ront que nous serons là, y tirent plus vo- » lontiers. Et pour ce vous prions, beau oncle, » que vous en veniez avec nous pied à pied, et » envoyiez aucun chevallier à vos gens, et qu'ils » soyent à vous à jour nommé. Et aussi beau » oncle de Berry y sera, et beau frere d'Orléans » venra avec nous. » Alors le duc de Bourbon

Digitized by Google

qui ne pouvoit destourner le roy, envoya un chevallier à ses gens afin qu'ils le suyvissent. Si le feirent; et le roy de France estoit jà party de la cité de Paris; et s'en alla au Mans l'an que l'en comptoit mil trois cens quatre vingt douze, où il demoura douze jours en attendant toute la grosse puissance de son mandement, lesquels vindrent au roy de tous costés. Et eux venus, si voult partir du Mans le roy pour aller à Angiers. Et s'en alla le mareschal Boucicault devant à la Flesche, pour faire le logis du roy, et de là à Angiers. Et lendemain se partit le roy pour s'en aller loger à la Flesche, et passa par les plains de Pont-Vallain, où le connestable du Guesclin avoit jadis desconfit messire Robert Cannolle[1]; et en celluy plain survint une soudaine maladie au roy, dont il meit la main à l'espée, et couroit sus à chacun; et tous le fuyoient car il estoit bel chevallier de corps, et de membres bien taillé, et estoit bien à redouter. Le bon duc de Bourbon, qui veit le roy en tel estat, fut moult dolent; et print douze gentilshommes, et vint à luy, et luy dit: « Ha! monseigneur, est-ce bien faict? » vous faites belles œuvres; vous vous desho- » norez. » Le roy qui l'aimoit et le craignoit fut bonteux. Adonc se trahit le duc de Bourbon près de luy, et luy dict: « Estuyez[2] vostre espée. » Si ne le voult le roy faire. Quand le duc veit cela, il dit au roy: « Monseigneur, baillez » la moi. » Si le feit, et lors le duc de Bourbon dit à quatre escuyers de ses gens bien armés, qu'ils prissent la bride du cheval du roy. Et de Pont-Vallain retourna l'ost, où fut ramené le roy au Mans qui estoit en très grande fureur, car il faisoit grande chalieur du soleil, et il s'eschauffa en lui mesme si fort que c'estoit la plus grande merveille du monde. Et pour l'eschauffement qu'il avoit en soy convint demeurer au Mans, l'espace de treize jours en forte fievre continue; et cependant il feit sa neufveine au glorieux saint Julian patron de ceste cité, et avoit on licentié toutes gens, et s'en estoyent retournés en leurs places. Et au bout de treize jours, la mercy Dieu! le roy amenda fort; et l'amenerent le duc de Berry, et le duc de Bourbon à Paris, où il fut longuement malade: car il guarissoit pour un moys, et l'autre moys estoit mallade. Et luy dura celle maladie tout l'an, voyre de foys à autre toute sa vie, qui fut longue[1]. Dequoy il advint que, pour celle maladie, les princes du sang royal, par especial trois, c'est asçavoir le duc Loys d'Orléans frere du roy, le duc Jean de Berry et le duc Philippes de Bourgongne, ses oncles, dirent qu'il falloit mettre gouvernement au royaume de France, dont ils feurent en debat; car le duc d'Orléans disoit, pource qu'il estoit frere du roy, que le regiment luy appartenoit; le duc de Berry, qui estoit plus ancien oncle, disoit qu'il devoit semblablement l'avoir; et le duc Philippes de Bourgongne, qui estoit un très-grand seigneur et sage, et aussi oncle du roy, disoit aussi que à luy devoit appartenir le gouvernement. Dont par tel debat, et estrif vint dissension au royaume.

[2] Knowles.

[3] Rengainez, remettez dans son étui.

CHAPITRE LXXXIV.

Comment l'autheur parle un peu de fortune, et ce qui luy en semble.

J'ay maintesfois pensé à aucunes choses que j'ai veu de long temps, comme Fortune, ainsi qu'il me semble, n'est autre chose que permission divine. Car moy estant en ceste mortelle vie, ay veu plusieurs royaumes par division cheoir en miserable ruyne, dont les plus grands, et mesmement les heritiers estoyent deschassés ou morts, et autres esleus en leurs sieges, et obtenir leur seigneurie. Ainsi Fortune par diverses manieres par sa moquerie tourne au rebours, et jamais n'est estable, en monstrant que soubs le ciel n'y a rien. D'icelle parle l'excellent poëte Bocace, en son livre *Du cas des Nobles*[1], où chacun prince tenant seigneurie se devroit mirer, afin qu'il n'encheust par son pourchas à estre descript en celluy volume qui ne parle sinon de la miserable fin advenue aux plus grands, dont rien ne tiennent compte. Et mesme le philosophe Sophocle grec, en sa grande vieillesse feit en vers diverses tragedies, èsquelles il descrivoit les mauvais et desordonnés faicts des rois et des haults princes du monde. Parquoy je raconte volontiers ce, pour donner entendement à tous, que Fortune est muable: parquoy en elle nul ne se doit fier,

[1] Charles VI mourut en 1422.

[2] *De Casibus illustrium virorum*, continué par Georges Chastelain. Voyez les œuvres inédites de Georges Chastelain, et ma notice sur sa vie dans cette collection.

Digitized by Google

mais seulement en Dieu, dont vient tout le bien. Et pour venir au propos de la matiere, ne fut assez Fortune diverse et amere au doux peuple françois, tant de l'estat de l'eglise que des nobles, en les navrant de playes cruelles, quand l'un des preux et vaillants chevalliers du monde, prince et roy d'icelle terre, par l'inconvenient d'icelle maladie, ne pouvoit regir son royaume; dont il advint que les ducs ses freres et ses oncles orent entre eux un peu d'envie, par convoitise de gouverner? mais le très-preud'homme prince, et vaillant chevallier, le duc de Bourbon alloit de l'un à l'autre, leur monstrant comme craincte et obéyssance estoit deue au roy, aussi bien comme devant; et que les seigneurs prissent garde que par division ne se moquassent d'eux les autres nations et n'envahyssent le royaume, et par especial les ennemis anciens, les Anglois, qu'à si grand peine on avoit mis hors, et volentiers y entreroyent s'ils véoyent leur jour. Ce et plusieurs notables dicts disoit le bon duc de Bourbon, aux autres princes, qui s'amollirent par maniere qu'il n'y encourust aucune voye de faict; et gouvernoient si bien à poinct qu'on se contentoit assez; et nonobstant la maladie du roy, avoit bonne paix au royaume, par le moyen du preud'homme et bon prince le duc de Bourbon, qui à ce maintenir mettoit grand'peine; dont à Paris et partout il estoit loué et honoré, et aymé de tous merveilleusement. Et durant celle bonne paix, et florissant le royaume en tous biens, moult de hauts seigneurs en autres terres faisoyent guerres; et pource envoyerent en France, où estoit la gloire de chevallerie, leurs messages en France, aux ducs seigneurs regens du royaume: qu'il leur pleust envoyer à leur ayde des chevalliers, qui de bon cœur y alloyent, et volentiers ès voyages s'employoient pour non estre oyseux. Dont l'un des seigneurs, qui faisoit guerre en ce temps, estoit le comte Jean de Haynault, duc de Hollande, lequel s'intitula roy de Frise, et entreprit la conqueste [1], où il alla de France noble chevallerie; et un peu après alla haulte baronnie, de France et d'ailleurs, en Hongrie où passé la riviere de Danoue [2], auquel lieu un prince de Turquie, Sarrazin, appellé Basuc [3], obtint la bataille contre eux, l'an mil trois cens quatre vingt seize; dont moult amoindrie en fut la chestienté pour les nobles qui là moururent. Et ne tarda guieres que le roy Richard d'Angleterre, après par lien de mariage (qui est alliance charnelle) print à femme la fille du roy de France, nommée dame Ysabeau [4], dont pour celluy mariage, l'on cuydoit que la paix des deux royaumes fut faicte pour tousjours: mais Fortune qui est variable, tourna sa roue merveilleusement contre celuy roy Richart: car, quand il pensoit estre au plus haut de sa gloire, il descheut, et le trouva-on mort [5]: aucuns dient qu'ils fut occis par conspiration des plus grands du pays, et autres disoyent qu'estoit mort en prison: mais en quelque maniere que ce fut, la royne sa femme retourna en France, et le comte d'Herby [6], appellé Henry, eslevé fut en roy d'Angleterre, et appellé par les barons du pays.

[1] En 1395. — [2] Le Danube, en allemand Donau; dans Froissart *Dunoe*.

[3] Bajazet. Il s'agit ici de la bataille de Nicopolis, en 1396. Voyez Froissart, liv. iv, p. 261.

CHAPITRE LXXXV.

Comment le duc d'Orléans fut occis à Paris, et comme le duc de Bourbon en avoit amere doulenr.

En suyvant la matiere de Fortune, parleray encore un petit, pour ce qu'elle se boute en tous estats. Vray est que l'an mil quatre cent, que la paix heureuse duroit en France (comme il sembloit) plusieurs princes deboutés de leurs seigneuries venoient en France à refuge, soubs l'espoir d'estre secourus et remis en leurs seigneuries, ausquels le roy quand estoit en santé faisoit bonne chere, et leur donnoit estat bel et grand. Et parce temps y estoit venu le roy d'Armenie des armes de Luzignen, dont est le roy de Chippre, requerant secours contre le souldan seigneur d'Egypte et de Surie, qui l'avoit jecté de son royaume; mais en poursuyvant ce faict mourut à Paris [4], et fut ensevely en habit royal, aux Frères-Prescheurs, très-

[1] Richard II épousa Isabelle de France, fille de Charles VI, le 3 novembre 1396.

[2] Il fut forcé d'abdiquer le 29 septembre 1399, et mourut d'une mort violente dans sa prison de Pontfract en 1400.

[3] Henry, comte de Derby, fils aîné du duc de Lancastre, frère du prince Noir.

[4] Livon v dernier roi chrétien d'Arménie. Dépossédé de son royaume par le soudan dès 1375, réfugié à Paris, dès 1385, il mourut dans cette dernière ville le 29 novembre 1393, au palais des Tournelles, rue St Antoine. Voyez Froissart, liv. III, p. 448 et 449, not. 1.

Digitized by Google

honorablement aux despens du roy de France.

Et en celle saison, pour un semblable cas, vint en France par devers le roy ce noble prince et bel vieillart, monseigneur Manuel Paleologue empereur de Constantinople[1], pource que le prince de Turquie[2] luy avoit moult de sa terre conquise; auquel le roy feit bonne chere, et le receut grandement; et fut logé au Louvre auprès du duc de Bourbon. Le duc Loys luy monstroit de grandes amitiés et le traictoit amiablement, dequoy l'empereur et sa chevallerie gregeoise l'avoyent moult à gré.

Et par iceux jours que l'empereur gregeois estoit à Paris, fut faict le mariage de Jean, comte de Clermont, fils au duc de Bourbon, et de l'excellente et vertueuse princesse dame Marie fille au duc de Berry, laquelle avoit esté comtesse de Blois et d'Eu, où fut la feste grande et solemnelle, au palais à Paris, où y estoient le roy françois et le grec empereur, ensemble la haulte baronnie de France. Lesquels mariés orent: Loys, le premier, qui ne vesquit guieres; Charles qui fut comte de Clermont quand son pere fut duc, et despuis marié à très noble dame. Agnès, sœur au duc de Bourgongne, qui aujourd'hui ont belle generation; et l'autre, Loys, ot la comté de Montpensier, et fut marié à la fille au comte Dauphin, heritiere d'icelle seigneurie; et y ot une belle fille leur sœur, appelée Ysabel.

Pour retourner au propos de Fortune; elle fut moult perverse pour le peuple du royaume, ainsi comme je diray, car le roy qui souvent estoit mallade, ne pouvoit mie bonnement gouverner, parquoy couroit aucunement hayne entre les seigneurs à qui auroit tout le gouvernement. Et durant ceste dissension, sans s'estre monstrée apertement, l'an que l'on disoit mil quatre cent et sept, un mauvais ribault normant, appelé Raulet d'Auquentonville, qui estoit en grande puissance et avoit trop gouvernement, avec autres ses alliés promirent entre eux de faire tuer le duc d'Orléans frere du roy de France. Et disoit Raullet à ses sequaces: que le duc d'Orléans luy avoit faict perdre un grand office de tresorier, qu'il avoit, et qu'il le vouldroit avoir tué de sa main. Et persevera tant Raulet en sa mauvaistié, que luy et ses alliés espierent le duc d'Orléans une nuict qu'il venoit de l'hostel de la royne, de souper d'avec elle et la reconforter des choses qu'elle véoit; et n'avoit guere mené de gens le duc, pour le courroux que la royne avoit de la malladie du roy son seigneur, qui encores duroit. Et au retour que feit le duc d'Orléans de l'hostel de la royne, une nuit de Saint Clément, aux vespres bien tard, Raullet d'Auquentonville, celui traistre ribaut, et ses complices, luy saillirent au devant, et le meurtrirent mauvaisement; dont grand bruict fut parmy Paris, et terrible rumeur qui dura longuement. Et celuy ribault traistre, avec les siens, qui orent faict celuy homicide et detestable trahison, celle nuict mesmes s'en allerent et vindrent à Paris. Ainsi fut mort le duc d'Orléans, dont hideuse noyse et grand debat fut dès lors, qui a depuis duré longuement. Et moult grand douleur ot le noble duc de Bourbon, qui tant estoit loyal et preud'homme, de veoir mort l'aisné frere du roy son souverain seigneur, par telles gens comme vous avez ouy, et son propre nepveu; et pour ce, nul ne pourroit penser ny imaginer les grandes douleurs que le duc avoit. Après, il véoit le roy son droicturier et souverain seigneur, en sa malladie que chascun sçait qu'il avoit, car une fois il estoit sain, et une autrefois malade, qui estoyent deux ameres douleurs que le duc de Bourbon avoit en son cœur douloureusement.

CHAPITRE LXXXVI.

Comment l'auteur commande fort la patience du duc Loys, et la belle vie qu'il menoit.

Au duc Loys de Bourbon souvenoit bien: que l'homme sage doit estre, en peril asseuré, peureux en prospérité, et ferme en adversité; et pource des choses qu'il véoit estre advenues au royaume par miserable Fortune, tant au chef qui estoit le roy, comme au frere d'iceluy, le duc d'Orléans son nepveu, qui estoit occis si vilainement, patiemment portoit sa douleur, et gracioit Dieu de tout. Et en esperant que Dieu de sa grace envoyast au roy planiere santé, demouroit le duc de Bourbon à Paris, où il faisoit faire souvent processions et donner aumosnes aux pauvres; et se travailloit moult d'aller et venir aux seigneurs, si que rumeur ne fut entre eux, de laquelle fort se doubtoit, et que le royaume n'empirast. Et estant

[1] Manuel Paleologue passa en 1400 dans l'Occident pour solliciter des secours contre Bajazet. Il fut partout fort bien accueilli, mais il n'obtint rien.

[2] Bajazet.

Digitized by Google

en celle attente tenoit lors le duc grand tinel[1] à Paris, en son hostel de Bourbon, ainsi que bien l'avoit accoustumé de tout temps, et estoyent bien receus toutes gens qui venoyent. Et advint que, quand le roy estoit mallade et qu'il ne tenoit point de cour, tous ceux qui venoient à la cour du roy et rien ne trouvoient appareillé, disoient : « Allons nous en disner à » l'hostel du duc de Bourbon, et nous y serons » bien venus. » Ainsi les nobles hommes et officiers venoient léans; dont le duc estoit moult joyeux, et les recevoit liement. Or avoit le duc de Bourbon une coustume qui est reputée digne d'estre belle, car il vouloit que les hommes, selon leurs honneurs, feussent assis et servis grandement, et bien avoit officiers en celuy hostel qui le sçavoient faire. Dont le duc s'esliessoit en les véant ainsi par ordre; et volontiers mangeoit en tinel pour veoir celle compagnie. Et pource que nul n'entendist sinon à ce pourquoy séoit à table, (c'estoit à estre bien ayse), il vouloit que nul ne parlast. Et afin que plus grand silence fust tenu, luy estant à table avoit ordonné que devant luy ne feussent nulles gens ou peu, sinon ceux qui estoient ordonnés à le servir, c'est asçavoir le pannetier, l'eschançon, l'escuyer tranchant, et Baudequin Meschin, le bon maistre d'hostel qui de tout se prenoit garde. Et pource que nul ne l'occupast en son manger, aux deux bouts de sa table estoient barres closes, si qu'on ne peust passer au derrier de luy pour turber son entendement, et pour estre plus ententif aux grandes affaires qu'il avoit au royaume, tant en conseil qu'en autres choses, dont il faut bien venir à fin. Et pour avoir plus haute memoire, faisoit lire à son disner continuellement les gestes des très-renommés princes, jadis roys de France, et d'autres dignes d'honneur, et en ce se delectoit après le service divin, duquel l'office il disoit très-reveremment. Et luy disné et graces dictes à Dieu, s'en partoit chascun, et retournoit souvent. Si dura si longuement ceste danse que le duc de Bourbon se trouva endebté de soixante mil francs d'or, qu'il devoit à Paris, car les marchans luy delivroient ce qu'il demandoit, pource qu'ils le sçavoient preud'homme, et payoit volontiers.

En iceux jours advint que Loys, l'un des fils au duc de Bourbon, en jeune age trespassa de ce siecle; lequel le duc de Berry, en son vivant avoit moult cher, car il estoit bel jouvencel, advenant, plaisant, et son parent. Et pour la bonne amour qu'avoit à luy, se partit le duc de Berry de Nesle son chastel, passa la riviere de Seine, entra en Bourbon en l'hostel du duc Loys pour le reconforter. Et quand le duc de Bourbon sceut que le duc de Berry venoit, se pensa pourquoy il venoit devers luy, car jà avoit sceu engreger[1] la maladie de son fils. Mais nonobstant ce qu'il sceust la cause, alla-il au devant de luy, comme faire le devoit; car le plus grand oncle estoit le duc de Berry, et pour sa franchise le venoit visiter. Et tantost que le duc de Berry vit le duc de Bourbon, luy soubs-leva le cœur, fremèrent ses yeux, et se print à pleurer si qu'il ne peut mot dire. Adonc le duc Loys de Bourbon le fit aller devant et monter en hault, en une chambre où estoient moult de gens; et commença à dire au duc de Berry : « Monseigneur, je » vous remercie de la bonne visitation que » m'avez faicte, et de la pitié qu'avez de beau » fils Loys qui est allé à Dieu; car je sçay que » pour ce estes venu à m'en dire la certaineté. » Bien me suffisoit un mineur seigneur de vous, » mais bon sang n'oublia onques l'amour naturelle que doit avoir l'un à l'autre. Pourquoy je » vous dy, monseigneur, que ceste vie possible[2] » n'est fors une hostellerie; mais la vie advenir, et la ferme et propre maison de l'âme » immortelle, est la bonne connoissance pour » voller à Dieu : car, monseigneur, à mon advis, » la fin de vivre est très bonne puis que l'homme a saine pensée et entiere raison, a naturels sentimens, certains et fermes pour offices appartenans à vie humaine. Et vous » sçavez, monseigneur, que nature, mere de » toutes choses, a donné à nous hommes, » logis pour demeurer ensemble, mais point » ne nous a donné maison pour tousjours habiter. Parquoy, monseigneur, si Dieu a pris » mon fils c'estoit son plaisir; il le m'avoit » presté, il l'a voulu pour luy; le sien nom soit » benist. Par advanture il eust esté le meilleur » de toute sa parenté : mais Fortune, qui met » les bas en hault et les haults en bas, l'a » mené trop tost à fin. » Le duc de Berry et les autres oyans si saines parolles du duc de Bour-

[1] Etat.

[1] Que la maladie de son fils augmentait.
[2] Peut-être.

Digitized by Google

bon, ne se peurent abstenir de pleurer; mais le duc de Berry devalla le degré, alla à la chambre avec plusieurs nobles hommes où estoit le corps de l'enfant prest de porter en terre, auquel il feit honneur. Et quand le duc Loys de Bourbon qui estoit à sa gallerie regarda les processions partir de son hostel atout grand luminaire, et le corps de son fils gisant en biere, luy atendrit le cœur, et larmoya de douleur paternelle; et incontinent s'en entra en sa chapelle où il appela son confesseur, maistre Pierre de Chantelle, bon théologien, et autres chappellains qui feirent l'office divin pour l'ame de l'enfant nouvellement trespassé; lesqueulx, avec la chevallerie et officiers de l'hostel, se miroient en la constance et patience du duc leur seigneur et maistre.

CHAPITRE LXXXVII.

Comme le duc de Bourbon print congé du roy et s'en vint en son pays, où il ordonna de ses besongnes, et comme le sire de Nourrys par son bon conseil pourvoya aux affaires du duc.

Puis que l'obseque du petit Loys fut parachevé, ne cessa mie le duc de Bourbon son pere de tenir l'estat et tinel qu'il avoit accoustumé, et tant qu'aucuns des gouverneurs des finances luy dirent plusieurs fois: «Monseigneur, » tout le monde vient à vostre hostel manger; » vous en estes content, et il nous doit bien plaire: » mais les marchands qui baillent les denrées » nous chargent fort d'estre payés; si vous sup- » plions que sur ce vous playse d'adviser. » Auxquels respondit le duc: « Mes amis, vous dictes » bien. Je me tiendrois mal content si nul se » plaignoit de moy: mais ce que j'ay fait jusques » cy, a esté à l'intention que monseigneur le roy » vinst en santé, si que les nobles hommes et » serviteurs de son hostel eussent quelque guer- » don de leur service: mais ce que je voy que à » Dieu plaist estre longue infirmité en sa person- »ne, je l'en regracie; si adviseray à ce que m'avez » dict. Et une chose vous dy: que ne m'estrangez » point les gentilshommes qui ont accoustumé » manger en ma cour, qu'ils y viennent.» Si luy dirent que non feroient-ils. Et sur ce pensa le duc de Bourbon longuement à luy mesmes trois choses: la premiere de prendre congé du roy en sa bonne guarison; la seconde, si estoit de se retraire en ses pays, et penser de son ame à regracier Dieu des biens qu'il luy a donnés; le tiers, si estoit de soy acquiter à tous ses debteurs de toute la despense qu'il avoit faicte en sa vie, afin qu'il ne deust rien à la fin de ses jours, qui estoit belle pensée de preud'homme seigneur. Si advint que, quand le roy de France tourna à guarison pour celle fois, luy alla requerir le duc de Bourbon congé pour aller en ses pays. Si ne le voult le roy donner congé, ains luy dict: « Ha! ha! dea! beau oncle, il n'est » pas temps de vous en aller.» Lors luy respondit le duc de Bourbon: « Monseigneur (faict-il), si » est-il temps, car je suis vieux mesouen, et » est temps que je m'en retrahie avec mes » chevalliers et mon pauvre peuple qui m'a » aydé à vivre, et pour crier mercy à Dieu » des maulx que je puis avoir faicts, dont il » en y a beaucoup plus que je ne deusse, et » pour moy acquiter à ceux à qui je doibs, et » satisfaire à tous ceux ausqueulx je pourrois » avoir faict tort en mon temps. » Et lors le roy luy dict: « Beau oncle, je vous prie, de- » meurez encores, car il y a moult d'affaires en » celuy nostre royaume, où vous pouvez beau- » coup. » Alors le duc luy dict en luy voulant satisfaire: « Monseigneur, quand je seray en » mes terres, je puis tousjours venir vers vous, » afin que, ce que me voudrez commander et » employer en tous vos affaires, je y laboure de » mon pouvoir. » Ainsi obtint congé le duc de Bourbon du roy de France son seigneur, et s'en vint en son duché de Bourbonnois. Et luy estant en son pays fit de belles ordonnances: la premiere, qu'il voult sçavoir toutes ses debtes; et outre dict au seigneur de Nourris: qu'il vouloit sçavoir combien pouvoient monter tous ses domaines, c'est à sçavoir, Bourbonnois, Forest, Beaujoloys, Combraille, Chastel-Chinon, et Clermont en Beauvoisin. « Et les raisons » pourquoy je fais cecy, dit le duc, si sont pour » regler et tenir estat de moy et de ma femme » et fils, et aussi pour m'acquiter de tous ceux à » qui je doibs. » Lors luy dict le seigneur de Nourris: « Vous prenez un bel et bon chemin » pour l'ame et pour le corps; et quand il vous » plaira, ce qu'avez dict sera faict. » Adonc dit le duc: « Nourris, mettez trois chevaliers qui » besongnent en cecy, car n'y pouvez bonnement » estre, pource qu'il est necessaire que conti- » nuellement vous soyez avec moy, pour aucu- » nes affaires que j'ay à faire. » Alors le sire de Nourris, par le commandement du duc, commit en la chambre des comptes pour ouyr cecy ceux qui y seroient; c'est à sçavoir: L'Hermite

Digitized by Google

de La Faye, Chastel-Morant, et messire François d'Aubrecicourt, pour trois chevalliers, et un clerc pour escrire ce que les gens de la chambre des comptes monstreroient. Fut la chose si bien demenée que les chevalliers commis et ceux de la chambre des comptes, au bout d'un mois, rapporterent au duc leur seigneur qu'il avoit quatre vingt mil francs de domaine, qui fut tenu une belle chose à ceux qui l'oyrent. Et lors dit le preud'homme seigneur de Nourris : « Vous n'estes mie pauvre » desert ; car la merci Dieu ! vous avez assez » pour vous acquitter, et pour tenir un très- » grand estat. » Lors lui dit le duc : « Sire de » Nourris, vous m'avez bien aidé à le croistre, » et voudrois bien adviser ce qui touchera à » ma despence, et le remanant demeurast pour » m'acquiter. » Lors luy dict le sire de Nourris : « Monseigneur, la despence de vostre hostel » gist en vostre vouloir : car nul n'en peut or- » donner que vous, et la faire telle qu'il vous » plaira : mais advisez une somme pour four- » nir à vostre despence telle comme voudrez, » car ces quatre vingt mil francs que je vous » ay dict, n'est pas argent comptant, mais est » la recepte de bleds, de vins, poullailles, et » maints autres domaines ; et avez, la Dieu » mercy ! en vos pays de Bourbonnois assez » vivres de toutes garnisons pour vivre : mais » nonobstant cela, il fault moult d'autres choses » en l'hostel d'un tel seigneur comme vous » estes, car il y a besoin foison d'argent pour » achepter autres choses que carnaige, espi- » ces et autres affaires qui surviennent en l'hos- » tel d'un seigneur, tant en ambassades comme » en messages, et pour vestir vous, madame, » vostre fils, et ceux de vostre hostel ; et aussi » convient donner dons particuliers à moult de » gens qui à vous viennent de par les sei- » gneurs. » Si dict adonc le duc : « Sire de Nour- » ris, vous avez très-bien advisé ; et est vray ce » que vous dictes. Pour ce vous prie que vous » adviniez quelle somme il faudra, et mettre en » espargne à fournir les choses principalles. » Le sire de Nourris qui veit que c'estoit le vouloir du duc, luy dict : « Monseigneur, les affaires de » vous, grand prince, sont telles comme il vous » plaist, et aucunes fois les despens si grands » qu'il n'y a point de mesure. Et me suis » pensé de moy mesme que, veu ce que vous » avez assez de bleds, vins, poullailles et cire, » que si vous avez vingt mille francs en espar- » gne pour les choses qui vous pourroient sur- » venir, que vostre estat seroit honorablement » tenu ; et outre que vos pays de Bourbonnois, » de Forest et Combraille, fourniroient bien » tout cecy, comme il a esté dict. » Et encores dict au duc le sire de Nourris : « J'ay advisé » avec les gens de vostre conseil, que le pays » de Beaujaulois, Chastel-Chinon et Cler- » mont en Beauvoisin, vous auront acquité de- » dans trois ans de tous vos debtes. Mais vostre » conseil et moy outre avons advisé que, pour » payer les menues debtes dont les pauvres gens » sont souffreteux, nous chercherons à toutes » mains les vingt mille francs pour payer iceux » debtes, et les gros debtes seront assignés sur » les trois pays à certains termes, dont les deb- » teurs seront bien contens ; et ainsi serez quitte. » Et encores avons advisé, si vous voulez que » la chose s'entretienne, que vous laissiez en » paix les bastimens de vostre hostel de Bour- » bon à Paris, qui tant vous ont cousté et cous- » tent, et tous autres edifices, excepté le cou- » vent des Célestins de Vichi, par vous fondé » en vostre ville ; et si vous faictes ce, il nous » est advis qu'avant deux ans passés vous serez » quitte, et vostre estat tenu bien grandement. » De ces parolles fut si aise le duc de Bourbon et si joyeux que merveilles, du bon conseil et advis du sire de Nourris, et luy dict : « Vous » m'avez jetté d'une des grandes pensées en » quoy je fus onques, qui m'a duré plus d'un » an, dont j'en suis dehors par vostre bon » conseil. Mais si je vous ay donné en moy » servant assez peine, il est raison que je la » doive cognoistre. » Si dict le sire de Nour- ris : « Monseigneur, je suis content de vostre » bon vouloir, et prest de vous tousjours obéir. »

CHAPITRE LXXXVIII.

Comme le duc de Bourbon envoya de ses gens en l'evesché de Mets en Lorraine, en l'ayde de son parent le cardinal de Luxembourg, qui ores est sainct.

Le duc de Bourbon estant en son pays de Bourbonnois, feurent bien esbahis ses vrais serviteurs et parens de ce qu'ils ne le véoient en cour, car il leur estoit refuge à la cour du roy ; si envoya devers luy un sien parent, Waleran de Sainct Paul, en luy mandant : « Mon » très-honoré seigneur, plaise vous sçavoir que » nostre sainct pere le pape a faict mon frere, » Pierre de Luxembourg cardinal, et pour te-

Digitized by Google

» nir son estat, luy a baillé en commande l'eves-
» ché de Mets, qui vault soixante mille florins
» de Rhin, et est une grande chose: mais il est
» vray qu'aucuns Allemans, desobeyssans au
» pape, tiennent les places de l'evesché, les-
» quelles sans vous ne pourrions recouvrer, qui
« estes nostre tuition et gouverneur. Pour ce,
» si vostre plaisance estoit de nous ayder et se-
» courir de quatre cens hommes d'armes, et
» quelques six cens que j'en fournirois de nos
» amis et parens, j'ay esperance en Dieu de
» faire aucun bon faict : car mon propre frere
» le cardinal y venra, qui a bonne renommée
» de preud'homme. Et sans vous, qui avez tous-
» jours esté nostre seigneur et amy, nous ne
» pourrions ceste chose conduire. Et vous sup-
» plie que, si c'est vostre plaisir d'y envoyer,
» que ceux qui y viendront apportent vostre
» enseigne; si en serons mieux appuyés, et par
» cela on verra bien que nous ne sommes point
» desaparentés de seigneur ne d'amis. » Tan-
tost le duc de Bourbon feit partir un herault,
lequel denonça au comte de Sainct-Paul le bon
vouloir du duc, et qu'il ne luy faudroit point
de cela, se tint tout asseur. Et pour non faire
long conte, renvoya tantost le comte de
Sainct-Paul pour remercier le duc, et luy sup-
plier que ses gens feussent prests d'estre à
Arch en Barrois dedans vingt-deux jours. Si
feit le duc de Bourbon mettre ses gens en ap-
pareil; qu'il vouloit envoyer, pour estre à ce-
luy jour, et bailla son enseigne messire Jean
de Chastel-Morant, qui tousjours la portoit
après le duc, et renvoya le seigneur de Corde-
beuf, messire Regnault de Roye, Michaille, le
Bastard de Glarins, Bellevaunie, et le Borgne de
Veaulse, mettant ces six chevalliers pour le gou-
vernement de ses gens, qui estoient quatre cens
hommes d'armes. Si les paya le duc de Bour-
bon pour un mois, et ne faillirent point d'estre
au jour qui estoit assigné. Et y feurent aussitost
ou plus que les gens au comte de Sainct-Paul,
lequel y mena de cinq à six cens hommes d'ar-
mes, et beaucoup de gens de traict. Et luy y es-
tant, ensemble les gens du duc de Bourbon,
dict le comte de Sainct-Paul aux gens du duc :
« Il y a une ville à sept lieues d'icy appellée
» Commercy, laquelle est au comte de Salle-
» bruch[1]; il est nostre ennemy mortel, et s'est
» rebellé contre le roy; et si nous la pouvions
» prendre, bien nous iroit, car elle est moult ri-
» che.» Si dirent les compagnons : « Deslogeons
» toute nuict, et allons devant. » Si le feirent; et
fut la ville de Commercy prise par le comte
de Sainct-Paul, ses gens et les Bourbonnois,
tant y meirent leur entente par bel assault,
où feurent les compagnons rafraichis grande-
ment; et y laissa le comte de Sainct Paul gar-
nison pour sa retraicte. Et de là on s'en alla en
l'abbaye de Gorre, qui estoit de l'evesché, la-
quelle tost fut prise d'assault; et puis on s'en
alla loger auprès du chastel de Champillon de
l'evesque, séant à une lieue de Mets. Ceux qui
estoient dans Champillon commis à la garde,
avoient de coustume que tous les matins ve-
noient manger des cerises, car c'estoit à la
sainct Jean. Le Bastard de Flandres, appellé
messire Rifflard, estoit ordonné par le comte
sur le guet de celles gens. Il estoit moult vail-
lant chevallier, et veit bien le gouvernement
de ceux du chastel; si leur meit une embusche
de nuict, à laquelle il print par un matin le
capitaine et les meilleurs de léans qui vinrent
manger des cerises; et manda messire Rifflard
que tout homme s'armast pour venir assaillir la
place, car il n'y avoit gueres demouré gens de-
dans; si vindrent tous en ordonnance. Et fut
l'assault moult grand et bel, et print la place.
Il feit coupper la teste au capitaine qui estoit
allemand, desobéissant au pape. Et de là aller-
rent le comte de Sainct-Paul, le cardinal, et
tous les compagnons, devant Vich, où est une
saline, qui vault dix mille florins : mais oncques
les Allemans qui dedans estoient ne se sceurent
donner conseil d'eux deffendre, mais feurent
pris, qui fut moult bel miracle pour le cardi-
nal, car il s'en tira vers Mayeu Vich, l'autre
saline, qui pareillement feurent pris, et de là à
Marsault à une autre saline, dont les habitans
oncques ne se deffendirent, mais feurent pris et
mis à la mercy du cardinal; et sont les trois sa-
lines qui vaillent trente mille florins, et est le
meilleur sel de l'evesché. Et par ainsi on print
cinq places, par droict appartenant à l'eves-
que. Les citoyens de Mets qui veirent l'aspre
guerre que leur faisoit le comte de Sainct-Paul,
douterent que mal ne leur en vint. Pour ce vin-
drent rendre obéyssance au cardinal de
Luxembourg qui puis fut sainct, et le tindrent
pour leur seigneur et prelat; et de là partirent
les gens du duc de Bourbon et le comte de
Sainct-Paul, pour venir à Commercy. Et en ve-

[1] Saarbruck.

Digitized by Google

sant, messire Amé de Sallebruch ot mis une embusche pour attraper les gens qui avoient pris sa ville ; laquelle embusche fut si lourdement descouverte, qu'il y fut que morts que pris bien quatre-vingt hommes d'armes. Et de là on alla devant Aspremont, un moult bel chastel de messire Amé, lequel fut pris. Et se retrahirent les gens après la prise de Commercy, pour eux rafraischir, où tous les compagnons se reposerent une piece, en attendant que ceux de Mets se rebellassent contre le cardinal, afin qu'ils feussent prests à le deffendre, et maintenir son bon droict.

CHAPITRE LXXXIX.

Comme le duc de Bourbon envoya de ses gens à son nepveu le comte de Savoye, et le terrible assault qui fut à Syon en Vallais.

En iceux jour que l'en comptoit l'an de grace, mil quatre cens et huict, le pays de Vallais marchissant d'une part à Allemagne, et d'autre à Savoye, s'estoit contre l'evesque prefect et seigneur rebellé, et par conspiration aucuns de celle rebellion l'avoient tué. Si estoient venus aucuns prud'hommes en Savoye, au comte Amé, denoncer celle malle adventure, et que pour Dieu il y pourveust, avant que la chose n'allast en pis. Et pour ceste cause, aux compagnons estans encores à Commercy, vint un herault du duc de Bourbon à ses gens et serviteurs, mandant bien acertes aux six chevalliers qu'avec le comte de Saint-Paul avoit envoyés : qu'il estoit moult joyeux, et louoit Dieu de ce que son parent le cardinal de Luxembourg avoit recouvré son evesché; et disoit aux chevalliers : « J'ai eu nouvelles de mon » nepveu de Savoye, qui me requiert et prie que » je luy vueille envoyer cinq cens hommes d'ar- » mes pour aucuns de ses pays qui se sont re- » bellés contre luy, c'est à sçavoir ceux de Gru- » ieres et Vallais, où en un chastel appellé Tur- » billon, les villains ont tué leur evesque; et fort » me prie le comte mon nepveu, que les gens- » d'armes je luy envoye à Lauzanne, et qu'à si » grand besoin je ne luy vueille point faillir : et » à Lauzanne seront le sire de Saint-George et » les Bourguignons qui viennent à son ayde, » d'icy à dix jours. Si vous mande, dict le duc par » sa lettre aux chevalliers, que vous et vostre » compagnie soyez à Lauzanne à ce jour, et je » vous envoieray d'argent ce que j'en pourray » finer. » Si accomplirent les chevalliers le commandement de leur seigneur; et n'orent mie demouré trois jours à Lauzanne que le duc de Bourbon leur envoya le sire de Champ-Ropin avec tout l'argent d'un mois, en leur deffendant qu'ils ne prinssent argent de son nepveu de Savoye. Si n'eussent pas volontiers passé le commandement de leur prince. Si s'en allerent les Bourbonnois et les Bourguignons ensemble au comté de Savoye où le comte les attendoit à Sainct-Morice en Chabellais à toute sa puissance; où ils trouverent le comte de Savoye et le prince de Piemont, qui feirent moult bonne chere aux compagnons. Et lendemain allerent le comte et le prince et les Bourbonnois et les Bourguignons devant Turbillon, lequel estoit un moult bel chastel, où avoyent été leur evesque : mais toutefois il fut tellement assailly de toutes parts qu'il fut pris par force, et couppé les testes aux traistres qui avoyent tué leur prelat; et l'autre demain bien matin, on alla mettre le siege devant la maistresse ville du pays, appellée Sion en Vallais, ou il y avoit grand commun en rebellation, dont estoyent les capitaines : Pietre de Rancogne, hostelier du cheval blanc sur la montagne de Brigue par où l'on entre en Lombardie, et l'autre estoit appellé Hauseman du pays de Gruiere. Et avoyent dedans la ville bien quatre mil hommes rebelles, qui les suivoyent. Si furent le comte de Savoye et le prince de Piemont faicts chevalliers, à la venue, par la main du seigneur de Granson, et maints autres; et feurent ordonnés les assaults, celluy jour, des gens au duc de Bourbon, sur le Rosne aux jardins, et de l'autre part de la porte, du sire de Sainct-George et des Bourguignons pour assaillir lendemain après la messe. A icelluy matin commença l'assaut, qui fut moult bel, comme vous orrez. Du costé des gens au duc de Bourbon fut moult assailly durement la ville; et n'y avoit autres gens sinon le seigneur de La Chambre, atout vingt cinq hommes d'armes (qui porte assez pareilles armes comme celles de Bourbon). Et fut si fort assailly qu'on fit sept pertuis au mur; et dura l'assaut dès le matin jusque à une heure après nuict. Si commanda le comte de Savoye faire la retraicte, pource que les Bourguignons s'estoient retraictés, qui très-bien avoyent esté battus par ceux de la ville à leur assault, et aussi les Bourbonnois au leur. Si vont dire les Bourbonnois au comte de Savoye : « Mon-

Digitized by Google

» seigneur, vous faictes retraire nostre assault » au plus fort de la besongne : nous avons faict » sept pertuis; et pour faire encores entre deux » pertuis un, il me semble que le mur cherra » dans la ville, car il y pend.» Si fut bien lie le comte; mais il dict aux Bourbonnois : « Vous » avez beaucoup de vos gens blessés.» Si luy dirent : « Monseigneur, ne vous chaille. » Adonc fut crié l'assaut plus fort que devant; et lors les Bourbonnois allerent commencer ce qu'ils avoyent dict. Si fut bien assailli et bien deffendu, et feirent leur pertuis comme il estoit ordonné, entre deux un. Dequoy il advint, à soleil couchant, que le mur que l'on cuidoit devoir tomber à la ville versa sur les gens d'armes bourbonnois; et de ceux qui estoyent sur le mur de la deffence, en tresbucherent vingt deux ès fossés, lesquels feurent tués, et aussi cinq hommes d'armes des Bourbonnois, du mur, et treize vallets, et mort celluy qui portoit le pennon du seigneur de La Chambre; et y ot messire Regnault de Roye le bras rompu, et messire Jean de Chastel-Morant le pied, qui portoit l'enseigne au duc de Bourbon, et aussi Michaille Froment blessé. Si fut le cry si grand au comte de Savoye et Bourguignons que tous vindrent à icelle bresche pour entrer dedans : mais si tost n'y sceurent venir que le pennon du duc de Bourbon ne fust entré, ensemble les Bourbonnois qui combattoyent fort aux villains de la ville par les rues, qui fierement se deffendoient. Et furent mors en celle entrée par les Bourbonnois, Savoyars et Bourguignons deux mille jaques villains, et la ville gaignée; et ot conquis moult de biens; et tirerent le pennon du duc de Bourbon. Et les Bourbonnois, qui n'avoyent entendu à rien piller, adviserent un chastel en hault, de l'evesque, où s'estoit retiré Pietre de Rancogne, et haulsement conduiseurs d'icelle villenaille, et au soleil levant les Bourguignons et Savoyars tirerent en haut, si assaillirent gens d'armes la place si vivement qu'on l'ot d'assault, où fut mort Pietre de Rancogne et autres; et par ainsi ot le comte de Savoye sa ville de Sion. Et après cestuy assault, requirent le sieur de Sainct-George et les Bourguignons au comte de Savoye, qu'il leur donnast congé d'aller courre au comte de Gruyere, dont estoit saillie ceste rumeur. Si y allerent ceux qui estoyent prests, et y feirent si grand dommage qu'on ne le pourroit nombrer; et courrurent jusques au mont de Brigue, où ils ardirent l'hostellerie qui estoit belle, et ruerent jus les ponts. Puis le tiers jour s'en retournerent les compagnons en la cité de Sion, devers le comte de Rams, qui leur sceut grande grace de celle course. Et le comte Amé avoit trouvé grand thresor à la ville; si voulut payer les gens du duc de Bourbon pour un mois, mais ils ne voulurent rien prendre de luy, disant qu'ils avoyent assez argent et que leur maistre le duc, quand le sçauroit, le prendroit mal en gré; car il n'avoit pas accoustumé de servir ses amis à leurs despens. Et lors donna le comte de Savoye à Chastel-Morant, un bel coursier et vingt quatre marcs d'argent, et aux autres quatre chacun un coursier; et feit parler à part à Chastel-Morant, pource qu'il portoit le pennon du duc de Bourbon, qu'il voulsist prendre pension de luy, lequel dict : que de nul prince il ne prendroit pension sans le bon congé et sceu de son bon seigneur et maistre, qui luy faysoit à foyson biens. Ainsi se partirent de la compagnie des Bourguignons, au bon vouloir du comte de Savoye, et vindrent à Moulins par devers leur prince le duc, qui jà sçavoit bien le bel exploit qu'ils orent faict, et leur feit moult grande feste, et les receut à lie chere.

CHAPITRE XC.

Comme le duc de Bourbon avoit intention de faire plusieurs voyages honorables.

En celuy an mesmes, ne tarda pas grandement, que le roy envoya querre le duc de Bourbon, luy priant si acertes qu'amerveilles, que il se voulsist traire par devers luy à Chartres, où il avoit une journée emprise, pour la dissention que le duc pouvoit assez sçavoir pour la mort de son beau frere le duc d'Orléans, et que le duc ne voulsist poinct faillir : « Car beau » oncle de Berry vous en prie fort.» A laquelle parolle du roy enclina le duc de Bourbon, et alla à celle journée où fut proposée la mort du duc d'Orléans; et fut dict qu'au duc Jean de Bourgongne, à qui plusieurs donnerent le blasme du faict, que mie n'estoit de croire qu'il eust cecy machiné, et que nul ne l'en mescroyoit, et qu'il peust aller et venir devers le roy, comme il avoit accoustumé, et que si le duc de Bourgongne pouvoit tenir nul de ceux qui avoyent occis le duc d'Orléans, qu'il les feist punir. Et sur ce feurent mandés les ambassa-

Digitized by Google

deurs du roy, à deux lieues de Chartres, où ils estoient, qui de ce se tint très-content, et jura la paix comme les autres. Faict ce traictis, se despartirent les seigneurs en bonne paix, touchant la mort du duc d'Orléans; et lors le duc de Bourbon, qui avoit grand desir de retourner en son pays, vint prendre congé du roy, qui ne luy vouloit donner pour rien; et meist deux jours avant qu'il peust avoir congé, et aussi le duc de Berry prenoit grand peine qu'il demeurast. Mais oncques ne se voult accorder; et n'eust point eu congé, s'il ne feust que le duc dict au roy: « Monseigneur, j'ai promis de mener la royne de » Jerusalem à Naples, et desjà ay envoyé de mes » gens à Valence la grande, où demeure la royne » Yoland sa mere, pour sçavoir quand ils voul- » droient que j'aille là; et aussi est mon in- » tention, au plaisir de Dieu, d'aller en peleri- » nage où mourut mon Créateur visiter son se- » pulcre, car après les faicts du monde convient » servir Dieu; nul ne m'en pourroit destourner; » j'y ay ferme vouloir. » Si ne valoit en tout ce rien au duc de Bourbon, son parler, car le roy ne le vouloit nullement licencier. Mais ce voyant le duc de Bourbon, dict au roy: « Monseigneur, je » m'en vois jusques à mon pays, et là me trou- » verez prest à vostre commandement. Je ne suis » mie si loing que tost ne sois par devers vous. » Adonc s'en partit le duc Loys d'avec le roy de France, s'en vint en Bourbonnois où il reigla tout son faict, et envoya messire Jean de Chastel-Morant en Arragon et à Valence la grande, la femme du roy Loys à Barcellonne, où le dict chevalier demandoit deux naves et quatre galleres, et que fussent prestes, afin que, quand le duc de Bourbon seroit à Barcellonne, ne le convint fors entrer en mer pour mener la royne à Naples. Et de cela traicta Chastel-Morant à messire Regnault de Cervillon, qui gouvernoit tout le royaume d'Arragon, mais il ne pouvoit trouver d'accord que la royne allast à Naples, mais disoit qu'on attendist que le roy viendroit en Provence. Ainsi se partist messire Jean de Chastel-Morant d'Arragon, et s'en vint au duc son maistre, et luy dict les choses qu'il avoit faictes, et que messire Regnauld de Cervillon avoit rompu ceste emprise, dont le duc fut moult dolent et courroucé: car il avoit de haultes pensées en luy. La premiere estoit de mener la royne à Naples, et allant son chemin, de prendre la saisine du principat de la Morée, que l'on clame Achaye, qui estoit sienne; car ceux de la Morée n'attendoient que luy pour le recevoir à seigneur. Jà le duc de Bourbon y avoit envoyé deux fois Chastel-Morant, qui avoit apporté le scellé de cils de l'Archadie[1]; et de la Morée iroit le duc à Naples; et delà estoit l'intention du duc de Bourbon d'aller en Cipre, qui devoit estre sien de raison; et de Cipre en Jérusalem au sainct sepulchre. Si pouvez veoir de grandes entreprises de noble cœur de seigneur, qui sur son vieil age ne vouloit point estre oyseux.

CHAPITRE XCI.

Comme le duc de Bourbon avoit en propos d'user sa vie aux Celestins à Vichy, avec quatre chevaliers, et comme à Souvigni luy vindrent nouvelles que Amé de Viry guerroyoit son pays de Bresse, et le bon remede que le duc y meit.

Quand le duc de Bourbon cogneut que pour celuy temps les voyages qu'il vouloit faire il ne pouvoit accomplir, fut mal content: mais nonobstant ce delayment, les esperoit accomplir et achever briefvement. Et luy estant en son pays de Bourbonnois avec ses barons et autres (ausquels il faisoit bonne chere et grande) il n'y avoit nul que de luy ne trouvast ayde et secours. Et tous les jours avoit le duc de Bourbon des nouvelles de France, qui luy desplaisoient, car le roy despendoit argent, et le bailloit à gens de petit estat, varlets de chambre deux ou trois, qui faisoyent grands palais en Paris et dehors. Et à celluy temps tout le gouvernement du roy estoit à Montagu, auquel on feist coupper la teste. Si veid le duc de Bourbon toujours les choses du royaume estre en dissention; pour ce n'ot volonté de bouger de ses pays; et avoit volonté de suivre le reglement des Celestins de Vichy, qu'il avoit de nouvel fondée, la plus belle que on peust regarder, à la fournir d'ornemens riches et pretieux et de reliques plus qu'il n'y en avoit donné: et outre vouloit faire maison pour son estat, car il avoit intention qu'après son retour des honorables voyages dessus declarés qu'il entendoit à faire, de là toujours demourer, et quatre chevaliers avec luy qui ne bougeroyent poinct, que à tout le moins les deux ou les trois y feussent tousjours. Et estoyent les quatre vieils chevaliers qu'il avoit ordonnés pour son corps: messire Robert de Vendach, messire Guichard Dalphin.

[1] Arcadia, ville de Morée.

Digitized by Google

messire Jean de Chastel-Morant, et messire Jean de Bonnebault, avec certains autres ses officiers. Et s'il eust vescu deux ans plus qu'il ne feit, sans faute il s'en y venoit à user le remanant de sa vie et servir Dieu. Or ne tarda pas demy an, que on commença une guerre sur le duc de Bourgongne à Arras en Picardie, en son pays de par delà. Et pour cause de celle riotte[1] se retrahit le duc de Berry en Poictou. Et de toutes ces rumeurs et debats qui lors estoient en ce royaume l'an mil quatre cens neuf, le duc de Bourbon qui estoit lie homme et joyeux, print une grande melancholie en sa teste, qui luy avança bien sa mort, car onques puis n'ot guieres de joye, et tant qu'il en perdoit le dormir, qui fort l'affoiblit: mais il regracioit Dieu de ce qu'en ses plains jours le laissoit veoir la paix de l'Eglise, dont le schisme avoit duré dès la mort du pape Gregoire, qui passa de ce siecle à Rome l'an mil trois cens septante trois, jusques à la date de cestuy an mil quatre cens neuf, que par inspiration divine, un homme de bonne vie, et grand théologien nommé maistre Pietre de Candie fut, en concille general à Pise, créé en souverain pontife et appellé pape Alexandre, de laquelle paix le duc de Bourbon s'esliessa[2]. Et pour ceste liesse qu'avoit le duc de Bourbon, du faict de l'Eglise, il alla par devotion en sa ville de Souvigny, au prioré, faire son oraison, auquel lieu il avoit faict edifier une belle chapelle, et sa sepulture pour dormir après ses jours. Et là luy vindrent nouvelles du païs de Beaujolois bien hastives: comme Amé de Viry, qui avoit bien mille chevaux, estoit venu courre son pays de Bresse, et avoit pris sa ville de Challemont[3], et tenoit le siege devant le chastel de Lan, dont il avoit prins et pillé la ville, et que à ce faire le comte de Savoye luy bailloit gens, et luy faisoit faire cecy. Si fut le duc de Bourbon moult dolent et courroucé des nouvelles, qui luy vindrent un vendredy aoré[4], à dix heures. Si ordonna tantost à ses clercs de faire demy cent paires de lettres, tant en Bourbonnois que en Forest et en Beaujolois, et que tout homme tirast là; et ordonna ce jour le duc après le service: que le sire de Chastel-Morant prestement montast à cheval et portast son pennon, et avec ceux de son hostel s'en allast, qui se trouverent quatorze; et en eux en allant de tire, recueilloient ce que peurent trouver de gens, et tant qu'ils se trouverent bien soixante hommes d'armes. Et quand messire Jean de Chastel-Morant et les siens feurent près de Toissy[1], une ville au duc de Bourbon, leur fut dict que Amé de Viry vouloit le lendemain assaillir la ville. Si se meirent en chemin, passerent la Saonne à vespre, et entrerent en la ville de Toissy entour minuict, et Amé de Viry la devoit assaillir lendemain à soleil levant. Si ne dormirent point les compagnons toute la nuict: mais ordonnerent leur guet et deffence, par maniere que si Amé de Viry venoit, que bien trouveroit qui le recevroit. Et deffendit messire Jean de Chastel-Morant: que homme ne se monstrast jusques à ce qu'ils verroient les ennemis auprès du mur, et quand Amé de Viry seroit au plus fort de son assaut, que le pont de Toissy baissé, si ysseroyt Chastel-Morant atout le pennon du duc, où en sa campagnie estoyent bien quatre vingt hommes d'armes. Et ainsi fut faict. Amé de Viry envoya ce matin soixante combatans assaillir, et se meist luy en bataille loing d'un traict d'arc. Et quand les soixante feurent ès fossés de Toissy et au pied du mur, s'abandonnerent fort. Et lors feurent sur les murs de ceux de la ville autres soixante qui jettoyent pierres et traux à val; et par la porte issirent les quatre vingt hommes d'armes, qui feirent par telle maniere que les assaillans feurent prins et morts. Et se retrahit Amé de Viry et sa compagnie à Riverieu-entre-estangs, pour faire son logis fort, où il demoura huict jours; et à la fin de huict jours vindrent à Toissy où estoit Chastel-Morant, de Bourbonnois, de Forests et Beaujolois, trois cens hommes d'armes; et pouvoient estre ensemble quatre cens hommes d'armes, qui estoit une belle compagnie. Et depuis vint à eux à Toissy, messire Robert de Challus, qui en avoit bien quatre vingt. Et quand il fut à Toissy, feirent les chevaliers une emprise d'aller combatre Amé de Viry, qui encores estoit à Riverieu, ou, s'il ne sailloit de son logis, l'assieger: si partirent les compagnons bourbonnois de Toissy en bataille. Mais quand Amé de Viry sceut par ses espies, que si grosses gens venoient sur luy, il ne les osa attendre: mais par une autre lais des estangs se

[1] Soulèvement. Ce mot s'est conservé en anglais.
[2] Se réjouit.
[3] Chalamont.
[4] Vendredi saint.

[1] Thoissey.

Digitized by Google

deslogea à Roche-Taillie, oultre la riviere d'Ain et tout le pays de Bugeay. Et quand ce virent les chevaliers, Robert de Challus et Jean de Chastel-Morant avec leurs gens, allerent après pour ensuivre Viry; et se logerent sur la riviere d'Ain, et demeurerent quatre jours en attendant quelle chose Amé de Viry feroit. Mais luy et ses gens s'en estoient fuis en Bresse, et allés en Savoye : si envoyerent messire Jean de Chastel-Morant et messire Robert de Challus, Tiercellet, neveu de Chastel-Morant atout deux cens hommes d'armes, prendre une place en Bresse qui estoit à un des maistres d'hostel du comte de Savoye, laquelle ils prindrent et la brulerent, et s'en repairerent devers leurs maistres. Et lendemain rapporta-on à messire Robert de Challus et messire Jean de Chastel-Morant, que Amé de Viry et les enfans de Bouan devoient passer la riviere d'Ain pour les venir combattre par deçà.

CHAPITRE XCII.

Comment le duc de Bourbon vint à Ville-Franche, où le roy de France luy envoya gens d'armes pour lui ayder de sa guerre contre les Savoyens. Comment Ambrieu fut pris, et comme le comte de Savoye rendit Amé de Viry au duc.

Quand les Bourbonnois apprindrent ces nouvelles, orent à dire ensemble qu'il estoit de faire. Si ordonnerent que messire Robert de Challus demoureroit au pont d'Ain avec ses gens, et messire Jean de Chastel-Morant allast vers Roche-Taillie, atout deux cens hommes d'armes, sçavoir s'ils trouveroient les Savoyens, ou si Amé de Viry avoit faict appareil de passer deçà. Et chevaucherent toute la nuict Chastel-Morant et les siens, et trouverent que Amé de Viry ot faict faire un pont, à vouloir passer la riviere contre eux; et jà des Savoyens outre le pont estoyent passés trente deux hommes d'armes, qui furent tous morts et prins par les Bourbonnois; et en y ot aucuns qui se noyerent; et fut le pont rompu et despecé, qu'ils ny peurent plus passer. Lors s'en retourna Chastel-Morant et ses compagnons au pont d'Ain, où estoient demeurés quatre cens hommes d'armes avec messire Robert de Challus : si furent lies et joyeux de la bonne adventure que leurs compagnons avoient eue. Et lendemain se serrerent toute la chevallerie ensemble, qui estoit les Bourbonnois de Forest et de Beaujolois, où il y avoit de vaillants gens, pour sçavoir qu'estoit de faire: car au pays du duc de Bourbon, n'estoit demeuré qu'une place nommée Ambrieu [1] que toutes les autres ne fussent conquises par les Bourbonnois, sinon celle. Et estoit tout le pays que le duc de Bourbon a en Bresse, d'accord que les chevalliers et les gens d'armes allassent mettre le siege devant Ambrieu, qui leur estoit contraire; si l'affermerent Chastel-Morant et Chalus et disoient bien: mais aucuns chevalliers dirent : que s'ils pouvoient trouver voye et maniere de passer en Savoye, comme Amé de Viry et les siens Savoyens estoient passés en Bresse, ce seroit un bel honneur au duc de Bourbon. Si dict toute la chevallerie : que bien estoit vray, mais qu'on peust trouver passage. Lors dirent aucuns: «Bien trou» verons le chemin. » Celle nuict se reposerent; et lendemain du pont d'Ain se deslogerent Bourbonnois bien matin, et allerent devant un chastel de l'abbé d'Ambronnay, où y avoit un meschant pont, lequel chastel, et l'abbé dedans, fut pris par force; et reparerent le pont, où ils meirent toute la journée. Et après minuict s'en allerent, et chevaucherent en Savoye jusques auprès d'Ambronnay où celuy matin se meirent en bataille; et se trouverent qu'ils estoient bien six cens hommes d'armes, disans que assez estoient pour faire grand dommage en Savoye. Lors s'advancerent leurs coureurs qui coururent devant icelle ville d'Ambronnay, laquelle n'estoit pas bien forte, et ne se prenoit garde: si entrerent dedans les premiers coureurs bourbonnois, et les autres qui les suivoient à effort de chevaux après. Et trouverent bien en la ville les compagnons bourbonnois quatre vingts chevaux de Amé de Viry, qui sejournoient là, lesquels feurent gaignés, et aucuns de ceux qui les gardoient occis; et les autres, qui veirent l'effroy, se retrahirent en l'abbaye, qui estoit forte. Si fut la ville courue, où les compagnons feirent grandement leur faict; et feurent bien refourbis, car le butin montoit ensemble à quatre mille francs. Et demeurerent deux jours Bourbonnois en la dicte ville pour eux rafraichir, et en ces deux jours coururent toute la terre de la Montagne et celle des enfans de Bouan qui estoient ennemis mortels; et porta-on par terre leur basse court, et ardit-on leurs moulins, et admena-on bien deux mille chefs de bestail; et se vindrent re-

[1] Amberieux.

Digitized by Google

traire Bourbonnois au pont d'Ain, où ils gaignerent le pont qui est delà la riviere, et se logerent en la ville de deçà, comme autresfois y avoient esté. Lors messire Robert de Challus et messire Jean de Chastel-Morant dirent aux compagnons : « Messeigneurs, il est temps d'al-» ler maintenant devant Ambrieu, car vous avez » bien faict vos besongnes; or allons là, et ne » nous en partons jusques à ce que l'ayons : car » nous sçavons de certain qu'ils sont bien léans de » vos ennemis quatre vingts combatans. » Si se desiogerent Bourbonnois du pont d'Ain, et s'en allerent loger devant le chastel d'Ambrieu, où il y a bel logis et grand; et là demeurerent quatre jours pour faire habillements à l'assaillir. Et durant ce siege, vint le duc de Bourbon à Villefranche en Beaujolois, à quatre cens hommes d'armes, lesquels il envoya au siege d'Ambrieu (où il n'y a que trois lieues) avec les autres, et il demeura audict Villefranche. Si advint qu'au bout de quatre jours feurent faicts les habillemens, et fut assailly Ambrieu. Et en la basse court du chastel estoient aucunes maisonnettes couvertes de paille, où l'en jetta le feu; et fut toute arse la basse court et le prioré et tous les vivres; et se retrahirent ceux d'Ambrieu dans la tour, qui est moult forte et belle; mais pour ce qu'ils n'avoient que manger, se rendirent au duc de Bourbon à sa volonté, dont il y en avoit treize gentils-hommes de Savoye; et prindrent Chastel-Morant et Challus tous ceux de la garnison, et les envoyerent tous en pourpoint, liés à vingt à une charette, au duc de Bourbon à Villefranche. Et quand le duc les veit il s'esjouyt moult, et sa compagnie; et tantost les feit boire et manger, puis commanda qu'on les gardast en prison. Et manda le duc à Challus et à Chastel-Morant : qu'ils avoient moult bien besongné, et qu'ils ne se retrahissent point, mais qu'ils advisassent quelque bel logis et se tinssent tous ensemble, jusques à ce que le duc auroit autrement ordonné. Et leur manda le duc que le plus bel logis qu'ils pussent, c'estoit Montlueil, qui estoit moitié de ses alliés et moitié du comte de Savoye, et ainsi le feirent. Mais pendant ceci envoya le roy de France à son oncle le duc de Bourbon, pour son ayde à sa guerre qu'il faisoit en Savoye, six cens hommes d'armes et les gens de son hostel. Et aussi feit le seigneur de Coucy de tout ce qu'il peut faire, le comte d'Eu pareillement, le comte de sainct Paul aussi, le comte de Harcourt et le comte d'Alençon, et tant que le duc de Bourbon se trouva à quatre mille hommes d'armes largement; et tous le conseilloient qu'il meist peine à destruire du tout le comte de Savoye, qui sçavoit tout cecy et estoit moult esbahy; et envoya devers le duc de Bourbon en quatre jours trois ambassades, par lesquelles il desadvouoit Amé de Viry, et jurant grand serment : que onques il ne lui avoit commandé de luy mouvoir guerre, ne il ne voudroit avoir fait à luy, qui estoit son oncle, une si outrageuse villennie; car le duc de Bourbon pouvoit bien penser que le comte de Savoye le serviroit s'il avoit besoin de luy. Si ot le duc de Bourbon advis avec les chevalliers, qui lui conseilloient fort de destruire le comte de Savoye : mais le duc de Bourbon, qui estoit le plus honorable prince et le plus preud'homme qu'on peust trouver, leur respondit : « Puisque mon nepveu de Savoye s'es-» conduit, et qu'il fait un si grand serment, et » aussi il est fils de ma sœur et n'a point de » querelle à moy, il me semble que je le dois » croire. » Et dict le seigneur d'Allebret : « Mon-» seigneur, le comte voit bien que, si vous vou-» lez, il est en votre pouvoir de le destruire et » de le chasser hors de ses pays; et c'est ce » qui lui faict dire ce qu'il dict. » A laquelle parolle luy respondit le duc de Bourbon : « Beau » cousin d'Allebret, supposons qu'il eust ce fait » faire, si ne le voudrois-je pas pourtant des-» truire, luy qui m'est si prochain, nonobstant » qu'il est bien en ma puissance : mais je dois » croire son esconduit. Je luy feray, dict le » duc, un autre party, que, puis qu'il dit que » mie n'a esté ceste guerre de son commande-» ment et qu'il desadvoue Amé de Viry qui » l'a faicte, lequel est son homme, le me le » baille le comte en mes mains à en faire » mon vouloir, de le pendre ou autrement, » et je me departiray et croiray ce qu'il m'a » mandé. » Si feurent bien contens les ambassadeurs savoyens; et rapporterent ce au comte leur seigneur, qui envoya incontinent Amé de Viry au duc de Bourbon à Villefranche, lequel Amé de Viry se tenoit pour mort; et dict plainement qu'il estoit homme du comte de Savoye, et que le comte son seigneur luy avoit fait faire la guerre qu'il avoit faicte contre le duc en ses villes de Bresse; et de cela Amé faisoit un grand serment. Celles paroles vint rapporter messire Robert de Challus au duc de

Digitized by Google

Bourbon; de laquelle chose respondit le duc : « Ce qu'il dict il le dict pour peur de mourir; » et dois mieux croire mon nepveu fils de ma » sœur que luy : car j'aurois assez puissance » à me venger de mon nepveu; et à faire mou- » rir cestuy-cy, c'est petite vengeance. Mais je » le renvoyeray à mon nepveu chargé des pa- » rolles qu'il a dites, pour veoir quelle punition » il en fera : car c'est pour son maistre un grand » reproche. » Et ainsi le fit le duc de Bourbon. Dont le comte de Savoye tint Amé de Viry long-temps banny de son pays; et ainsi demourerent les choses. Et outre plus, renvoya le duc les treize gentils-hommes en Savoye, francs et quittes; et par sa franchise licentia ceste communauté qui à luy s'estoit rendue à la prinse d'Ambrieu.

CHAPITRE XCIII.

Comme le duc envoya de ses gens au mareschal Boucicault, dont Chastel-Morant estoit chef, et qu'ils feirent avant qu'ils feussent à Gennes.

Estant encores le duc de Bourbon en sa baronnie de Beaujolois, à Villefranche son hostel, en celuy an mesme, mil quatre cens neuf, envoya le mareschal Boucicault, gouverneur de Gennes pour le roy de France, que le duc de Bourbon avoit nourry, Jean de Neufvis escuyer de son affaire devers le duc, afin qu'il luy pleust d'envoyer au mareschal douze cens hommes d'armes, pour aucunes grandes rebellations que les gens du marquis de Montferrat avoient fait au roy de France, comme de luy avoir destroussé huict cens hommes d'armes du pays d'Auvergne, dont estoit capitaine messire Guillaume de Saigne, et feurent desconfits entre Montdevis[1] et Saincte Claire. Et outre envoyoit le mareschal trois mille ducats, pour payer les compagnons jusques au Daulphiné, et au Daulphiné il bailleroit le payement pour un mois aux gens d'armes, jusques ils feussent à Gennes. Et outre prioit le mareschal au duc de Bourbon : qu'il luy voulsist prester messire Jean de Chastel-Morant, pour les conduire, qui autrefois avoit demouré en Lombardie un an avec le mareschal. Si luy accorda le duc de Bourbon que tous ceux qui y voudroient aller y allassent, et que Chastel-Morant fut chef d'icelle conduite. Et lendemain dict le duc à Chastel-Morant : « Allez vous en à Riverieu, où sont » encores presque tous les gens d'armes, et » véez ceux là qui voudront aller, tant de mes » alliés comme autres, aillent en vostre compa- » gnie, j'en suis content, et je vous baille mes » lettres comme ils vous croyent. » A tant se partit messire Jean de Chastel-Morant, et s'en alla à Riverieu; et parla aux souldoyers, qui feurent bien d'accord, mais qu'ils feussent payés pour un mois ou en partie tant qu'ils venroient à Gennes. Et feurent les capitaines que messire Jean de Chastel-Morant emmena t premierement, cent hommes d'armes que le sieur d'Allebret luy bailla, dont estoit capitaine Emynion[2] d'Allebret, et Gaucourt qui avoit foison de gens, le sire de Jonvelle fils du seigneur de Sainct-George, qui tenoit bonne compagnie d'hommes d'armes, Le Barrois, Jean de Neufvis, Jean Grand de Bourgongne, le Veau de Bar, le sire de Myrambel, et Raulet de Treserte; et avec ces capitaines et Chastel-Morant pouvoient bien estre douze cens hommes d'armes. Et leur fit un prest Chastel-Morant, et les mena en Briençonnois à l'entrée de Piemont. Et là trouva messire Jean de Chastel-Morant, le Borgne Caqueran et Loys Coste, qui presterent à Chastel-Morant le surplus du mois. Et dict le Borgne Caqueran à Chastel-Morant : « Si » vous voulez venir avec moy et vos gens sur » ceux qui ont destroussé les gens du mares- » chal Boucicault, je vous y meneray. » Si en fut content Chastel-Morant, et au partir de là s'en allerent devant le Montdevis une moult grosse ville en Piedmont, où le Borgne Caqueran avoit faict l'emprinse. Parquoy le Montdevis fut pris, qui estoit du marquis de Montferrat, et baillé en garde au bon chevallier Amé de Savoye, prince de Piedmont; et recouvra-on beaucoup de bagues des gens au mareschal Boucicault qu'ils avoient perdu l'année devant. Et de Montdevis Chastel-Morant et la compagnie s'en allerent à Saincte-Claire, une moult belle place du marquis de Montferrat; mais les maisons estoient couvertes de paille. Si bouta-on le feu dedans, et fut la place toute arse, et y mourut bien deux cens villains, et y trouva-on les cottes d'armes, les estendars et les harnois de messire Guillaume de Saignes, qui illec avoit esté destroussé. Puis tirerent les compagnons à cinq lieues de là, à une ville appellée les Autels, de laquelle les habitans

[1] Mondovi.

[2] Arranieu.

Digitized by Google

avoient esté à la destrousse de messire Guillaume de Saignes ; de là on s'en alla à Saincte-Gemme, une belle forteresse qui fut prise d'assault, et punis les villains du mal qu'ils avoient faict. Et de Saincte-Gemme chevaucherent tous les gens d'armes que conduisoit messire Jean de Chastel-Morant pour le duc de Bourbon, à la cité de Gennes, où le mareschal Boucicault les attendoit jour et nuict. Si fut moult lye et joyeux, et les contenta et paya pour un autre mois.

CHAPITRE XCIV.

Comme le mareschal Boucicault et les gens au duc de Bourbon desconfirent le marquis de Vercel et les brigans devant Milan.

Le gouverneur de Gennes, messire Jean le Meingre, dict Boucicault, mareschal de France, dict à messire Jean de Chastel-Morant et aux autres capitaines qu'il avoit amenés avec luy en l'ayde du mareschal, de par le duc de Bourbon : « Messeigneurs, je remercie moult de » fois monseigneur le duc de Bourbon, qui n'a » mie oublié jà son serviteur, mais m'a envoyé » une si noble compagnie comme vous estes, et » vous soyez les très-bien venus. J'ay sceu, » dict le mareschal, comme vous avez bien » vengé l'injure qui fut faicte l'année passée à » messire Guillaume de Saignes, au pays de » Montferrat, dont moult me plaist. Or est ainsi » que, la Dieu grace! j'ay gardé ceste cité de » Gennes au nom et pour le roy de France un » longtemps ; si serois-je très joyeux que sa » seigneurie fust eslargie plus avant. On m'a » conté les debats des deux freres, le duc de » Milan et le comte de Pavie, et qu'ils ne sont » mie bien d'accord ensemble. Si m'est advis » que, veu celle division et que ceste cité est » bien à mon commandement, et aussi que » j'ay grands gens, il seroit bon que je me re- » tirasse en Lombardie avecques vous, pour » veoir si pourrions faire chose parquoy le roy » eust profit et nous honneur. » Alors dict le seigeur de Chastel-Morant au mareschal : « Mon- » seigneur, vous sçavez les subtilités des Lom- » bards et leurs partialités : si vous laissez ceste » cité desgarnie, les gens sont motis, et est » doute qu'ils ne facent quelque rebellion ; et » si vous tirez en Lombardie où il n'y a que » division, ce sera fort que rien ou peu y fa- » ciez ou puissiez conquester. » Adonc dict le mareschal Boucicault : « Chastel-Morant, par » ma foy! vous dictes bien ; mais sans faute » j'iray là, et icy lairray gens èsquels je me » puis fier. » Lors se partit le mareschal Boucicault de Gennes, et toute sa compagnie, et s'en alla en la comté du marquis de Vercel ès hautes montagnes de Gennes et de Lombardie ; et le marquis de Vercel, qui sentoit le mareschal venir avec ses gens, feit mettre dedans une eglise bien deux mille villains et deux cens hommes à cheval, pour vouloir combattre la compagnie ; et n'estoit demeuré homme en la ville que tout n'y feust, lesquels s'estoient mis en bataille sur une greve, belle place pour combattre les François venans de Gennes. Et les François qui veirent que ce n'estoient que gens de pied, laisserent cinq cens hommes sur chevaux pour arriere-garde ; si se ferirent parmy et les desconfirent ; et des villains y ot bien morts trois cens, et le remanant prins ; et ceux de l'arriere-garde qui veirent les deux cens chevaux tappis et mussés auprès de l'eglise, tous à un tas, allerent ferir à eux, ruerent jus les maistres qui feurent prisonniers et gaignerent les chevaux ; et entra-on en la chasse en la ville de Vercel avec eux, où il y ot gaigné cent mille francs. Et se retrahit le marquis de Vercel en une tour, et feit traicter au mareschal Boucicault : qu'il deviendroit homme du roy de France par féaulté, mais qu'on luy rendist sa ville. Et le mareschal qui veit que la ville estoit comme gastée, et que ses gens estoient tant riches qu'à peine les pourroient porter, la rendit au marquis, et le receut en hommage du roy de France, dont les lettres sont à Paris. Et ce faict, se partit le mareschal Boucicault, les gens du duc de Bourbon et les autres capitaines, et passerent les montagnes, et entrerent au bel pays Plaisantin devant la cité de Plaisance, laquelle se rendit au roy, et le pays de Liestot[1], et aussi des Angoisseux[2], dont le mareschal Boucicault avoit quinze mille ducats pour mois de truage[3], que les villes rendent en Lombardie ; et de là passerent le Pau[4], et allerent à Pavie au comte, qui gueres encores ne se pouvoit ayder, car eux deux freres avoient debat, le duc de Milan et luy. Feit le comte hommage au roy de France en la main du mareschal, lequel il meit dedans sa ville, ensemble toute la compagnie ; et au bout

[1] Ce nom est tellement défiguré que je ne puis le reconnaître.
[2] Même remarque.
[3] Tribut. — [4] Pô.

Digitized by Google

de huict jours alla le mareschal Boucicault de Pavie à Milan, à toute sa compagnie, auquel le duc de Milan feit ouverture; mais on n'y osa mie bien entrer, pource que c'est une grosse ville forte et bien peuplée. Et lors pria le mareschal à messire Jean de Chastel-Morant, qu'il voulsist entrer à Milan atout quatre cens hommes d'armes, pour descouvrir s'il y avoit nulles gens. Chastel-Morant luy accorda, et à la premiere porte laissa cinquante hommes d'armes des siens à la garde; et atout trois cens cinquante entra Chastel-Morant dedans Milan, et alla au duc qui luy feit grande feste, et le fit mener par toute la ville, du long et du large. Et requist messire Jean de Chastel-Morant au duc de Milan, qu'il le laissast entrer, luy et sa compagnie, pour garnison en son chastel de Porte-Eusebe. Si dict le duc que non, et que nul n'y entreroit plus fort de luy: « Mais si vous, Chas-» tel-Morant, y voulez venir à treize compagnons » pour veoir dedans, je suis content. » Ainsi Chastel-Morant y alla veoir, et n'y trouva que la garnison, et s'en retourna au mareschal Boucicault qui estoit en bataille dehors Milan, et luy feit son rapport, disant : qu'il n'y avoit point de garnison, et qu'il y pouvoit entrer seurement. « Mais il me semble, dict-il, qu'aux rues » près des portes vous devriez faire loger deux » cens hommes d'armes, afin que nul ne peust » yssir ny entrer que ne le sçachiez. » Ainsi le feit le mareschal Boucicault. Et demeura la compagnie douze jours en la ville à grand joye et liesse; et grand estat tenoit le duc. Or advint que, le tiers jour que François feurent logés à Milan, saillit des faulxbourgs un capitaine de par les Guibellins, appellé Pierre de Sabergonne, à bien douze cens hommes Guibellins qui hayent les Guelphes, lesquels destrousserent bien douze cens hommes de fourrageurs françois. Si vint le cry à Chastel-Morant et à Bourdon à leur porte, qui saillirent hors atout quatre cens hommes d'armes, pour aller à l'ayde de leurs gens; et rencontrerent ces brigans, qui feurent tous desconfits et pris; et y ot gaigné trois cens aubergeons d'acier, et fut mort Pierre de Sabergonne, et son frere prisonnier, qui paya dix mille ducats et dix aubergeons d'acier, et oncques puis pour celle fois n'y eut rebellion en Lombardie. Et vous certifie que si bien se maintint le mareschal Boucicault, à l'aide des gens au duc de Bourbon et des autres capitaines et compagnons, qu'il prenoit, du truage accoustumé en Italie tousjours, de Ravenne, de Vercel, de Plaisance, de Pavie, de Milan, d'Yverie[1], soixante-dix-neuf mille ducats d'or, pour payer la compagnie, et avoit faict une telle conqueste pour le roy.

CHAPITRE XCV.

Comme le duc de Bourbon feit son mandement pour ayder ses nepveux d'Orleans.

Pour la guerre qui ot esté menée au duc Jean de Bourgongne en Picardie, il en ot si grand despit, que de fait il tira de tout son pouvoir à destruire les enfans d'Orleans, et tous ceux qui seroient en leur aide : car il disoit que les hoirs d'Orleans avoient conduit le roy en ses pays pour le guerroyer. Si advint que, pour maintenir la querelle du jeune duc et de ses freres, s'allierent par serment les ducs de Berry, de Bretagne, de Bar, et avec eux le comte d'Armignac, et assemblerent grand nombre de leurs amis et alliés à Gien sur Loire, qui jurerent par feu et glaive guerroyer le duc de Bourgongne; et ceste alliance mesme jura le comte de Clermont qui là estoit, à tenir pour luy et pour son pere le duc de Bourbon, qui à son fils sceut très-mauvais gré de l'avoir promis en son nom, s'en excusant à ceux qui luy rapporterent le traicté, que le fils n'a point de pouvoir de lier en nul serment le pere; parquoy disoit le duc : « J'ay faict une fois ser-» ment à monseigneur le roy; si ne le puis ne » dois faire à nul autre; et ce beau fils Jean a ce » faict sans mon sceu; fort m'en desplait. » Or ne tarda gueres que le duc Charles d'Orleans envoya un sien chevallier, nommé messire Guillaume de Laire en ambassade, pour le faict de sa guerre, au duc de Bourbon, et dict au duc le chevallier : « Très-honoré prince et puissant » seigneur, le duc Charles d'Orleans monsei-» gneur et maistre, avec ses freres vos nep-» veux, vous prient et requierent, sur affinité » de lignage, que vous leur aydiez en leur » guerre qui est juste, et mainteniez leur que-» relle encontre le duc de Bourgongne, qui à » tort les veut desheriter; car les autres sei-» gneurs (comme vous sçavez) s'y veullent em-» ployer et l'ont juré, et monseigneur vostre » fils qui à ce s'accorda. » Lors print à dire le duc de Bourbon : « Guillaume de Laire, vous » n'avez mie bien pensé que c'est de commen-

[1] Ivrée.

Digitized by Google

» cer guerre. Le commencement est bref, mais » la fin en est tardive. Vous estes un fol, qui » conseillez mes nepveux à commencer la guerre » à si forte partie comme ils ont à faire. Ils ont » un poy [1] d'argent; je pense que vous et au- » tres leur voulez faire despendre; puis demeu- » reront pauvres et souffreteux. Ils sont jeunes » et ne sçavent que c'est de tel mestier. Allez » vous en à eux, et les acertenez qu'au besoin » ne leur faudray mie, qui les oppresseroit: mais » je serois bien d'accord qu'ils feussent en age » et se congneussent en maniere que leur ar- » gent ne fust mie despendu sans cause.» Adonc s'en alla messire Guillaume de Laire au duc Charles d'Orleans luy dire ce qu'il avoit trouvé, et le duc de Bourbon demeura à Montbrison une piece, avec la duchesse sa femme, où par tant de fois escrirent et envoyerent ambassades les ducs de Berry, de Bretagne, de Bar, le comte d'Armignac et le sieur d'Albret connestable de France, au duc de Bourbon, luy remonstrant que le duc Jehan de Bourgongne faisoit grand mandement à destruire les orfelins d'Orléans, et jà celuy duc les avoit defiés, et qu'il y eust pitié, si pensa un peu le duc, et puis dict: « Puis que je veoy que c'est acertes » que l'on veut destruire mes nepveux, j'ay veu » ma chair et mon sang respandu inhumaine- » ment sur les carreaux, et ceux à qui il en deust » douloir sont plus obstinés à ce faire. Si voue » et promets à Dieu, que, tant comme j'auray » vie, je mettray corps, avoir et pouvoir à def- » fendre la querelle de mes nepveux, et me de- » claire estre de leur parti. » Et lors commença à dire le duc Loys à la duchesse sa femme: « Dame Anne dauphine, très-chere compaigne, » je cuydois prendre congé de vous pour aller » où ma devotion estoit, et est afin que sur ma » vieillesse je laisse le monde, et servir à Dieu » faisant ma demeurance au couvent des Celes- » tins de Vichy; mais je sçay de certain que » le duc Jehan de Bourgongne entend à des- » truire mes beaux nepveux d'Orleans; si ay » voué d'estre allencontre de tout homme qui » leur voudra nuyre. Et celle guerre affinée, » puis que je ne puis plustost, je voudroys » accomplir les voyages lesquels j'avois pro- » posé à faire au plaisir de Dieu, et je useray le » remanant de mes jours à Vichy, comme je » l'ay ordonné. Si vous dy adieu ma femme, » et de bien bref je vous reverray. » Lors la baisa le duc et se partit de la ville de Montbrison à belle compagnie. Et messire Loys de Cullant, qui despuis fut admiral en France, ensemble Ponsard de Beauval escuyer, et d'autres de l'hostel du duc, prindrent congé du duc, et s'en allerent en Grenade, royaume sarrazin; et à si bonne heure y vindrent qu'ils feurent au siege d'Antequiere, que tenoit dom Ferrant infant de Castille, despuys roy d'Arragon, laquelle fut prinse par les Espagnols, et conquestée sur le roy sarrazin qui moult belle chevallerie avoit de plusieurs contrées, l'an mil quatre cent dix; et le duc de Bourbon venu à Moulins commanda au comte son fils aller à Poictiers vers le duc de Berry, pour sçavoir la certaineté de leur traicté, et où leurs gens s'assembleroyent. Si se partit le comte, et alla à Poictiers pour sçavoir ces choses, et le duc son pere chevaucha à Bourbon-l'Archambault son chastel, et appella maistre Estienne de Bar son secretaire, luy commandant escrire lettres de mandement en grand nombre, qui feurent escriptes et mandées loing et près aux chevalliers et escuyers et gens d'armes, qui de bon cœur s'offroyent avec la personne de si bon preud'homme, valleureux chevallier et notable prince comme il estoit, pour estre en la deffence et ayde des enfans d'Orleans, comme un noble homme desire fort à soustenir la querelle. Si fut aux mandés assigné jour à Montluçon, où le duc estoit, qui se esbatoit à la chasse en les attendant pour les mener avec ses alliés en la guerre.

[1] Peu.

CHAPITRE XCVI.

Comment le bon duc Loys de Bourbon trespassa de ceste vie.

Puis que le mandement fut faict, s'appresta chacun endroit luy; et moult de chevalliers et escuyers vindrent à Montbrison, que le duc véoit volontiers. Et en tant qu'il attendoit les autres compagnons, lendemain d'une sainct Laurent, se sentit un peu deshaité [1] le duc, dont tout celuy jour ne tint compte: mais après la solemnité de la my-aoust, que le duc avoit solemnisé en grande devotion, il se sentit aggregié. Congnoissant la fin de ses jours approcher, loua Dieu devotement, en le regraciant de sa volonté qui estoit telle de l'appeller; et se print à dire le duc à plusieurs chevalliers et gens de nom qui près de luy estoyent:

[1] Malade.

Digitized by Google

« Mes amis, je regracie Dieu de tout mon cœur » qui m'a presté vie telle que j'ay vescu jus- » ques icy par son commandement. Certes la » mort ne me desplaist mie ; mais si au Crea- » teur eust pleu, j'eusse volontiers veu la santé » de monseigneur le roy, l'union des princes » des fleurs de lys, et la paix de celluy très- » desolé royaume de France. Je y ai de tout » mon pouvoir besongné à le pacifier ; et » estoit mon vouloir en ce voyage (où aller » cuydois) m'employer en maniere que bon » accord s'y fut mis. Et pource qu'aller je n'y » puis, je recommande l'affaire à Dieu le tout » puissant. Vous, loyaux et bons serviteurs, » sçavez comme pieçà j'ay faict mon testament, » lequel je veux qu'il soit tenu comme je l'or- » donnay à mes executeurs, la duchesse ma » femme, messire Hutin le Baveux, messire » l'Hermite de La Faye, et maistre Pierre de » Chantelle mon confesseur. Et commande » que les pompes qui se font ès obseques des » princes, qui tant coustent, en reverence de » Dieu ne me soyent poinct faictes, mais telle » somme d'argent qui y pourroit estre employée, » soit distribuée aux pauvres. Vous aurez mon » ame pour recommandée, et prierez Dieu, si » j'ay faict chose contre sa volonté, qu'il le me » vueille pardonner. Et je vous en prie, la » duchesse ma femme vous soit pour recom- » mandée ; elle n'est mye icy, ne Jehan mon » fils qui est mon heritier. Il est vostre seigneur » après mon decès ; conseillez le, et aymez, » et honorez loyaument, comme vous avez faict » moy ; de ce je vous en supplie ; et luy direz » de par moy qu'il soit deffenseur contre toutes » oppressions de la couronne de France, et ce » je luy enjoincts expressement. » Les chevaliers oyans parler le duc de Bourbon parolles si louables, pleuroyent tendrement, et luy promirent de faire et tenir ce qu'il commandoit. Alors, requist le duc que ses cheveux feussent ostés. Si feurent tondus, et quand il les tint, il parla en ceste maniere : « Beau sire Dieu » Jesus Christ, mon pere createur, ès delicts » de ceste vie mortelle où je me suis plus » ebatu c'est en mes cheveux ; si je ne veux mie » que ceste me suyve ; véez les là en despit d'or- » gueil. » Lors les foulla à ses pieds. Et chacun se partit, et il demoura en son oratoire. Et nonobstant que le duc eust de coustume de soy souvent confesser et communier, sa maladie durant le feit par plusieurs fois. Et par especial le dimanche dixseptiesme jour d'aoust, se sentant empiré, se reconcilia par la confession très-devote, et reverammment ouyes ses trois messes, dictes ses heures canoniaux, jectant pleurs et souspirs de ses pechés, criant mercy à Dieu son createur, de cœur contriot et d'humble pensée receut benignement le corps de Dieu par les mains de son chappellain et confesseur, maistre Pierre de Chantelle, lequel à son prince et seigneur voult apporter son Createur en son siege, pource que fort estoit affoibly : mais l'humble seigneur disoit : « A moy indigne n'est mie raison que le digne » Createur vienne. » Lors se leva, et tendrement plorant s'agenouilla devant l'autel, disant : « Mon Dieu mon pere, véez cy ta pauvre » creature : aye mercy d'elle par la tienne grande » misericorde ; et les pechés que je puis avoir » faicts, desquels fort me deplait, de ta digne » grace ils soyent effacés, car je les ay de » cœur et de bouche registrés et confessés verita- » blement, à la confusion de l'honneur de l'hu- » maine nature et à la salvation de mon esprit, » lequel en tes mains je recommande. » Lors fut communié le noble seigneur. Et par ces deux jours ne faisoit sinon adorer Dieu, luy requerant qu'à l'heure de son trespas eust ferme memoire de sa benoiste Passion. Et receut tous ses sacremens, comme prince vray catholique ferme en la foy chrestienne et obéyssant fils de saincte Eglise ; et souvent disoit que la mort n'estoit à nul preud'homme à redouter ; et continuellement sa bouche nommoit et loooit le nom de Dieu, se recommandant à luy piteusement, à la glorieuse vierge Marie son advocate, où gisoit son esperance et parfaicte fiance ; et aussi requeroit l'apostre de France, le glorieux martyr sainct Denys, qu'il priast à Dieu pour le salut de son ame ; pareillement supplia au devot confesseur patron des roys très-chrestiens françois, sainct Loys jadis roy d'icelle seigneurie (duquel lignage il estoit descendu) ; et à tous les saincts et sainctes de paradis, anges et archanges prioit que, à l'heure de son trespas, l'esprit de luy ne voulsissent esloigner. Ot celle bonne memoire, puis que la veue luy fut troublée ; et la parolle cessée, tenant la croix entre ses bras, et que son confesseur luy denonçoit la Passion de son Createur, devotement rendit l'esprit à Dieu en sa ville de Montluçon, le mardy dixneufiesme jour d'aoust, l'an de son aage soixante et

Digitized by Google

treize, et l'an de grace, mil quatre cens dix. Auquel très-preud'homme prince on trouva deux cordes ceintes en sa chair nue, l'une de fouet nouant de nœud, et l'autre de cordon choron ; et nuls de ses serviteurs sa vie durant ne s'en estoit apperceu. Et celle nuict mesme, puis que les choses apartenantes à prince trespassé feurent faictes, le meit-on en une lictiere; et fut porté à Cosne, en l'eglise, où on le veilla, faisant priere à Dieu pour son ame. Par les chemins où l'on menoit le corps estoyent les gens à grandes tourbes, regrettans leur seigneur, plorans et crians si hault que les voix en resonnoyent bien loing, et disoyent : « Ha! ha! » Mort, tu nous as osté à ce jour nostre souste- » nement, celluy qui nous gardoit et deffen- » doit de toutes oppressions : c'estoit nostre » prince, nostre confort, nostre duc, le plus » preud'homme, de la meilleure conscience » et de la meilleure vie qu'on sceust trouver, » et le plus très-vert en son vivre qu'on peust » trouver, là et nulle part. » En ces pleurs apporta-on le corps du très-excellent prince à Souvigni au prioré conventuel, où, après les obseques funeraux, fut ensevely et inhumé en sa belle chappelle, qu'en son vivant il avoit fondée, et douée richement de rentes, d'ornemens sacerdotaux, de calices, de livres. Et tous les jours, pour le remede de son ame, le soubsprieur de léans accompagné d'autres religieux chante à note une messe des trespassés, et autres oraisons ils disent sur la tombe.

Si ne demeura gueres qu'au comte de Clermont ne fust denoncée la mort de son pere, qui se partit du duc de Berry, s'en vint en Bourbonnois moult dolent d'icelle mort, et ses besongnes appoinctées, comme duc et seigneur fut subrogué à mener les gens d'armes que le feu duc Loys son pere avoit mandés. Si avoit de chevalliers et d'escuyers noble compagnie que le duc Jean de Bourbon mena devers le duc de Berry, pour ayde de la guerre des enfans d'Orléans ses germains cousins.

CHAPITRE XCVII.

Comment le duc Loys est digne de recommander.

L'homme vertueux doit estre loué après sa mort, et magnifié pour sa bien heurée fin; et pource que le duc de Bourbon est passé de ceste vie glorieusement, il faict moult à recommander, car cognoissant en sa plaine vie que l'ame est celeste et descendue de haut lieu, et le corps est terrestre et bas, et que l'ame est immortelle et le corps est mortel, vesquit en telle maniere que son ame est montée en hault dont elle estoit descendue. Et elle unie à son corps, comme tous doivent vouloir raisonnablement, l'une servoit le corps, et le corps obéyssoit à l'ame. En luy recordant en son vivant que l'ame juste est perpetuelle devant Dieu, ordonna en sa bonne memoire œuvre perpetuelle, afin que, si son ame estoit en gloire, qu'elle priast Dieu pour le salut des autres estans en purgatoire, et si elle alloit en lieu de purgation, par icelle œuvre feust refrigerée. Pour ce fonda messe et obits perpetuels, pour le remede de luy et de ses predecesseurs et successeurs. Et premierement en fonda une à tousjours, pour l'ame de feu le duc Pierre son pere, aux Freres-Prescheurs à Poictiers; et pour luy et les siens en l'abbaye de Clugny; une à note des trespassés, laquelle est au sainct couvent des Petits-Innocens ; au Mans une pour le salut du roy de France Charles sixiesme de ce nom; à Chartres une de Nostre-Dame; à Chasteau-Chinon deux messes perpetuelles ; une aux Augustins de Tholouze; à Tours en l'eglise Sainct Martin une ; à Nostre-Dame de Paris une et deux obits pour les trespassés ; et pour la ferme devotion qu'il avoit à la Vierge Marie, fonda en sa ville de Moulins un college de douze chanoynes perpetuels, et aussi l'hospital Sainct-Nicolas lez Moulins, à substanter les pauvres vieils officiers ; à Saint-Julien dudict lieu les pauvres malades passans ; fonda aussi le devot lieu des Celestins de Vichy où grand desir avoit de demourer; aussi à Souvigny fonda pour tousjours à note solemnelle en sa belle chappelle qu'il feit faire, où il gist. Et par tous les lieux, et eglises par luy fondés, donna rentes et ornemens de ses armes complets, calices et livre à faire le service divin. Tous les sjours oyoit trois messes en très-grande devotion, plorant ses pechés, requerant mercy à Dieu de ses mesfaicts. Chacun vendredy de l'an, luy mesme à treize pauvres donnoit à chacun treize deniers bons, à l'issue de sa chambre, où nul ne le véoit. Et au jeudy sainct devant Pasques, à treize pauvres creatures lavoit, essuyoit et baisoit les pieds en reverence de Dieu; les servoit à table, et donnoit de son argent. Dont il est à presumer que pour tels biens, et maincts autres qu'il

Digitized by Google

faisoit secrettement, l'ame de luy soit en bon lieu.

Regarda aussi le duc Loys que l'homme sage, qui se garnit d'armures celestes contre ses ennemis invisibles, se doit garnyr de forteresses contre ses ennemis visibles; et pource que son peuple feust en temps de guerre plus asseuré, fit fermer et paver aucunes ses villes comme Vichy, Varennes, Villefranche en Bourbonnois, et Fleurs, et Thiers; et ediffia les chasteaux de Moulins et Verneuil; et en repara plusieurs, comme celluy de Belleperche, où il feit le donjon; à Bourbon commença deux belles tours; le chastel de Herisson; moult amenda celluy de Montluçon; la tour à Billy; une tour et salle leva à Murat; et en Combraille le chastel d'Auzanne ediffia; et celluy de la ville en Haiz; et feist bastir son bel hostel à Paris, qui tant cousta, où il dressa une gente chappelle en laquelle il esperoit fonder chapellains à servir Dieu. Il admonestoit ses chevalliers en tout honneur, disant: qu'ils ne feussent convoiteux de villennie, par laquelle trahison est accreue et multipliée, et qu'ils se gardassent de mal faire et de mesdire d'autruy, car ce sont les œuvres qui corrompent et malmettent chevallerie. Et disoit que chevallier envieux ne seroit jà aise; ne nul chevallier ne doit avoir envie que d'une chose, c'est de bien faire plus que nul de toute sa compaignie; à ce doit estre ententif son courage (car c'est le commencement de convoitise) parquoy celle envie soit sans orgueil et sans villennie. Et disoit le duc Loys: que luy et ses chevalliers devoient bien aymer leurs bons et loyaux serviteurs, car nul greigneur thresor ne peut avoir nully hault homme avec luy, que celuy qui l'ayme de cœur loyal et entier et d'amour certaine. Le duc Loys aymoit les armes quand mestier en estoit, et receut par armes grands honneurs, et n'en faisoit fors s'humilier envers toutes gens. Honneur ne luy changea onques ses mœurs. Son nom fut moult profitable à l'hostel de France, par ses bons conseils et hautes vertus. La division qu'il véoit entre les royaux luy monstroit le mal que devoit advenir. Souvent feit son devoir de les pacifier. Il estoit profitable à tous communement, et moult mettoit grand'peine à garder ce qui luy sembloit juste; moult avoit en luy grand'mesnée. A peine sçauroit-on trouver son pareil. Il estoit prest d'armes et de droicture à deffendre France, qui a beaucoup perdu à sa mort. Bien pouvoit dire le bon duc en son vivant (qu'il véoit la division estre creue) ces parolles: « J'apperçoy que nully » n'aura honte de aneantir le royaume, et ceux » qui mieux le devroient garder et augmenter » le defferont: car chacun entendra à son pro» pre profit, non pas à l'advancement du peu» ple, mais au destruisement. »

Bien-heureux est le duc de Bourbon qui est passé de ceste vie et vollé au ciel par ses merites: au moins n'a-il veu les horribles maux advenus en France, dont il se doutoit. Parquoy peuvent dire ceux du royaume en celuy noble prince: « Ha! ha! chevallier et loyal discret, » sage en conseil, seur et fier en armes, tant » faictes à plaindre. Si France eust eu beaucoup » de tels deffendeurs comme vous estes, elle » eust peu moult longuement maintenir sa fran» chise: car vous ordonniez la chose publique » par conseil, par raison et par meure delibera» tion. » Hé! seigneurs des trois estats, que tant vault un preud'homme au besoin! Par un preud'homme est monté un lignage, deffendu un royaume, à mille hommes par un jour garanties les vies. Dieu l'a pris à sa part et a laissé le royaume, par le peché des hommes, et la balance de fortune, jusques à son plaisir. Ha! noble duc, l'invasion des Anglois n'eust jamais tant duré, si vous feussiez en vie, ne la division des seigneurs en France, rebelles contre leur souverain; à tout eussiez trouvé remede. Si oncluds: que travail de tous ouvriers dechet et perit, mais travail d'escrire faict ainsi comme l'homme vivre et estre tousjours en memoire. Il y appert; car, après la mort du bon duc Loys de Bourbon, dure encore sa vie pour sa bonne renommée; car on trouve le lieu de sa sepulture honorable, et les escrits qui pour l'honneur de luy sont faicts, dont partie des bonnes taches vous sont racontées cy arriere, que vous, très-noble prince, Charles de Bourbon, comte de Clermont[1], avez commandé à descrire et mettre au net.

Et est le livre compilé par le non sçachant Cabaret, pauvre pelerin, riche de plaisir et de joie, de ce que Dieu et gentillesse, que tant aima, ont permis l'œuvre present à bonne fin estre achevé.

[1] Charles Ier, comte de Clermont, petit-fils de Louis II et fils de Jean Ier, auquel il succéda dans le duché de Bourbon en 1434. On voit par là et par l'alinéa ci-dessus que cette chronique est antérieure à l'année 1434 et probablement aux triomphes de la Pucelle.

Digitized by Google

LE LIVRE DES FAIS

DU SAGE ROY CHARLES,

PAR CHRISTINE DE PISAN.

PREMIÈRE PARTIE.

CI COMMENCE LA PRIMIÈRE PARTIE DU LIVRE DES FAIS ET BONNES MEURS DU SAGE ROY CHARLES.

ET PRIMIEREMENT PROLOGUE.

Sire Dieux, ouvre mes levres, enlumines ma pensée, et mon entendement esclaires, à celle fin que ingnorance n'encumbre mes sens à expliquer les choses conceues en ma memoire, et soit mon commencement, moyen et fin, à la loange de toy, souveraine puissance et digneté incircumscriptible, à sens humain non comprenable.

Les choses expedientes et comme necessaires à l'edification de meurs virtueux et louables de commun cours, véons, par les sçappiens [1], en leur escript, amenteus [2] et ramenés à memoire pour nostre instruccion en ordre de bien vivre : si est digne chose que, avec les vehementes raisons prouvées et solues deulx bailliées, exemples vrais et notoires soyent certificacions des choses conduites en ordre de parleure. Pour ce, moy Christine de Pizan, femme soubs les tenebres d'ignorance au regard de cler entendement, mais douée de don de Dieu et nature, en tant comme desir se peut estendre en amour d'estude, suivant le stille des primerains [3] et devanciers noz ediffieurs en meurs redevables, à present, par grace de Dieu et solicitude de pensée, emprens [4] nouvelle compillacion menée en stille prosal, et hors le commun ordre de mes autres passées; à ce meue, par estant infourmée que ainssy plaist estre fait à très solemnel et redoubté prince monseigneur le duc de Bourgongne Phelippe, filz de Jehan par la grace de Dieu roy de France, par lequel commandement ceste dicte œuvre ay emprise; suppliant sa digne et virtueuse humilité que le deffault de la foiblece de mon sçavoir soit souppleyée, visant moy, non instruicte de science, en aucun atouchement de degré, par quoy entendement et parleure puisse avoir conduit par ycelle. Or soit donques mon rural cours en l'onneur de la très honorée digne couronne de France, dont la lueur resplent par l'univers, et l'ait à gré l'umaine digneté des solemnelz princes d'icelle, à laquelle reverance, humble recommandacion premise, soit presentée la petite œuvre de mon labour non souffisant à tous nobles et ameurs [5] de sagece; pareillement eulx annonçant une nouvelle invective, en laquelle j'espere traictier *des vertus et propriétés de noblece, de courage, chevalerie et sagece qu'il s'en ensuit, et quel bien en suit.*

Ainssy sera mondit volume contenu en trois parties, qui toutes s'assembleront à une seule chose : c'est assavoir en la singuliere personne du très illustre, hault et très loué prince feu le sage roy Charles, quint d'icelluy nom, en laquelle reverance ceste presente œuvre est emprise, ramentevant sa vie et louables vertus, et meurs dignes de perpetuelle memoire.

CHAPITRE 1.

Cy dit quel fut la cause et par quel commandement ce livre fut fait.

Pour ce que les causes ignorées et non sceues

[1] Sages.
[2] Rappelés.
[3] Anciens.
[4] Entreprends.
[5] Amateurs

Digitized by Google

aucunes fois sont cause de admiracion aux humains, quelz peuvent estre les motifs des choses faictes, sera recité par moy veritablement et sanz aucune adulacion le principe et mouvement de ceste presente petite compillacion.

Voirs est que c'est à présent an de grace 1403, après un mien nouvel volume, appellé *de la Mutacion de Fortune,* audit très solemnel prince monseigneur de Bourgongne, de par moy, par bonne estreine, presenté le primier jour de janvier, que nous disons le jour de l'an, lequel sa débonnaire humilité receupt très amiablement, et à grant joye me fu dit et rapporté par la bouche de Montbertaut, tresorier dudit seigneur, que il lui plairoit que je compillasse un Traictié touchant certaine matiere, laquelle entierement ne me declairoit, si come sceusse entendre la pure voulenté dudit prince; et pour ce, moy, meue de desir d'accomplir son bon vouloir selons l'estendue de mon foible engin [1], me transportay avec mes gens, où il estoit lors, à Paris, ou chastel du Louvre; et là, de sa bonne grace, luy, informé de ma venue, me fist aler vers luy, menée où il estoit par deux de ses escuyers en toute courtoise duis [2], nommés Jehan de Chalons et Toppin de Chantemerle; là, le trouvay retrait assez solitaire, accompaigné de son très noble filz Anthoine, monseigneur conte de Retel.

Devant luy venue, après le salut redevable, deis la cause qui me menoit et le desir qui me tiroit de servir et plaisir faire à sa haultece, se tant digne estoye; mais que de luy fusse informée de la maniere du Traictié ouquel luy plaisoit que j'ouvrasse. Adont luy très benigne, après que son humilité m'ot rendu plus mercis qu'à recepvoir à ma petitece n'appartenoit, me dit et déclaira la maniere et sur quoy lui plaisoit que je ouvrasse; et, après maintes offres notables, receus de sa benignité congé, pris avecques la charge agreable que je reputay commandement plus honorable que moy ydoine [3] ou digne de le souffisamment accomplir.

CHAPITRE II.

Ci dit la cause pourquoi ce present volume sera traictié en distinction de trois parties.

Ainssy plaist au très redoubté susdit que le petit entendement de mon engin s'applique à ramener à memoire les vertus et fais du très sereins prince le sage roy Charles, ameur [1] de sapience et toute vertu; desquelles choses, remplir ledit commandement, me suis informée, tant par croniques comme par pluseurs gens notables encore vivans, jadis ses serviteurs, de sa vie, condicions, meurs, ordre de vivre, et de ses fais particuliers: et pour ce que moy bien informée treuve que les biens de luy se peuent assez conduire par ces trois graces, ay je dit en mon prologue que je traicteray de noblece de courage, chevalerie et sagece, en distinction de trois parties, ramenant à propoz maintes autres addicions virtueuses; tout ainssy comme une pierre precieuse digne et fine et de grand chierté, on enveloppe en or, en esmail, ou drap de soye, et soueves odours, est bien raison que la juste véritable narracion de ses dignes meurs soit fleurectée de memoires prouffitables et de digne efficace.

CHAPITRE III.

Cy dit quel chose est noblece de courage.

Or, commençons donques en telle maniere:

Comme noblece de courage conduise les sens humains aux perfections salutaires, laquelle noblece se peut descripre et prouver par trois raisons, qui assez se terminent en une, c'est assavoir: tendre à haultes choses, amer bonnes meurs, et conduire ses fais par prudence; tendre à haultes choses, comme dit Aristote, povons entendre aux choses plus parfaictes et de plus longue durée; sur quoy povons noter estre les plus suppellatifs bien les celestielles choses comme perpetuelles; mais, selon l'entencion de nostre rural cours, c'est assavoir de ce qui touche à moralement vivre, le bien de renommée, acquis par vertu, peut estre attribué à l'acquerant noblece de courage; et pour ce est dit, Ecclesiaste 41, « Ayes cure » de bon nom, car il te remaindra plus que » nul tresor precieux: » et que le bien de renommée soit tendre à haultes choses approchans des biens non corruptibles, appert come choses terrestres soient de foible durée, excepté bon nom, lequel peut acquerir degré de per-

[1] Génie.
[2] Dressés.
[3] Propre à.

[1] Amateur.

Digitized by Google

petuité ; ce nous appert experience manifeste, sans autre preuve, si comme foy nous tesmoigne les dignes noms des biens parfaiz emprains en memoire eternelle, et sans terme deffalible.

Si poons[1] encore dire que ou bien de renommée sont incorporées les autres deux vertus susdictes, c'est assavoir amer bonnes meurs, et soy gouverner par prudence ; car il convient de necessité, pour emplir le bien de renommée, que vertus soient excercitées sanz delaissier ; comme renommée puist estre accomparée à la fleur que nous appelons *lis*, lequel est blanc, tendre et souef flairant, mais de moult petit hurt est froissié et taché, aussi bonne renommée convient que soit nectement gardée, et par grand soing enveloppée és odeurs de vertu : autrement son noble flair et beauté ne pourroit estre maintenu longuement.

Si convient encore que sagece aie l'administracion et gouvernement de ceste digne union, autrement tost seroit desprisé ; car sanz le conduit d'icelle, nulle vertu n'aroit lumiere par quoy le bon nom fust apperceu. Ainssi, ceste belle assemblée fait un digne corps ymaginable et non palpable ; lequel notable assemblement povons comprendre et trouver en la personne du solemnel roy de qui nous esperons traictier, si comme cy-après apperra par la recitation de l'ordre de sa très esleue digne et très notable vie.

Doncques ces choses desclairées et veues pour une fois souffize, sans plus repliquer en fin de chascun chapitre suscedent en ceste partie, par si que attribuée soit la gloire des vertus dudit prince à Dieu et à noblece de corage, prise en maniere de teume[2] en ceste premiere partie de mon volume.

CHAPITRE IV.

Cy dit dont vint, et de quelz gens, et en quel temps, la premiere naiscence et racine des rois de France et des François.

Or regardons à nostre propoz, descendent à la loange de nostre object et à la matiere emprise, se la noble memoire et la haulte genealogie des nobles roys de France, de qui celluy est descendus, dont esperons principaulment traictier, nous peut aydier en ceste partie comme preambule de gloire et non adulant.

Si seroit voirement expedient et à propoz ramentevoir les loanges des predecesseurs passés ; mais pour cause de briefté, et aussy que assez est divulgué et sceu communement par les chroniques de France et mains autres escrips, nous en passerons, pour eschever[1] prolixité, legierement ; mais, pour continuer coustume deue, si que qui veut parler de virtueuse fleur doit ramentevoir sa racine, dirons ainsy :

De la noble royal lignie de la renommée Troye, jadis, par variation de fortune, destruicte des Grieux[2], par divine volenté, au salut des universes terres remplir de nobles nacions, se partirent pluseurs barons nés de la lignie royal, avec multitude de gent espandens en diverses contrées, entre lesquelz un appellé Francio, filz au preux Hector, filz du roy Priant de Troye, avec sa compaignie, arrivans vers les Palus de Moede[3], fonderent par espace de temps, la cité de Sicambre, en monteplyant[4], par longue demeure, possedeurs d'icelle ; après pluseurs années, comme leur hault corage fust rebelle à servage, obviant à l'empire de Romme contraignant yceulx à servitude de treu[5], fu voir que en l'an de grace 381, avec leur descendus dudit estoc royal appellé Priant, se translaterent en la terre de Gaule, que ilz appellerent France ; auquel duc Priant succeda Machoeres, qui engendra Pharamond, que yceulx couronnerent à primier roy de France.

Ainssy fu le commencement de celle noble nacion françoise couronnée d'ancienne noblece, laquelle, Dieux mercis, doit en hoir, est continuée malgré les floz de la descordable fortune jusque cy en amendent en bien, à laquelle chose Dieux octroit tousjours acroiscement de gloire jusques au terme des aeulx[6].

CHAPITRE V.

Cy dit la nativité du roy Charles.

D'ycelle dicte noble ligniée Dieu, ameur du

[1] Pouvons.
[2] Thême.

[1] Éviter.
[2] Grecs.
[3] Palus-Méotides.
[4] Multipliant.
[5] Tribut.
[6] Remplir.

Digitized by Google

très christien peuple françois, pour la reparacion, confort et preservacion dudit lieu, lequel, par pluseurs adversités de nostre sire, peut estre consentyes pour cause de correccion, si comme le bon pere chastie ses enfens, tout ainssy comme jadis donna Moyse, né de nobles parens, ou temps de l'adversité d'Egypte, aux enfens d'Israël, le sage conduiseur pour ledit peuple en espace de jours tirer hors du servage de Pharaon, volt la divine Providence faire naistre de parens solemnelz et dignes, c'est assavoir du bel et chevalereus Jehan, roi de France, et de la royne Bonne s'espouse fille du bon roy de Bahaigne[1], ycelluy sage Charles, lequel fu le cinquante-sixieme roy de France, puis le roy Pharamont dit dessus, regnant glorieusement par l'espace de mille vingt trois ans courus jusques au couronnement d'icelluy dit sage roy Charles. Né fu au bois de Vincennes, le jour saint Agnès, vingt-unieme de janvier, en l'an de grace 1336, à grant joye receus, comme de ses parens primier né; administracion de nourreture et estat luy fu baillié si notablement comme droit et noble coustume requiert à telz royaulx enfens : de laquelle chose grant narracion faire n'est mie neccessaire, ne au propoz singulier où je veuil tendre, qui n'est fors seulement traictier de ce qui touchera ses vertus et estat en sages et bonnes mœurs et autres particularités, lesquelles sont assez sceues par le commun ordre du nosble estat royal de France ne seroyent fors prolixitez non neccessaires, si me passeray de son enfance assez legierement; par l'exemple que nous véons ès escriptures de tous les plus notables passez, n'estre escript de leur juene aage, fors comme chose apocriphe et sans grant foy, mesmement de l'enfence et adolescence de Jhesu-Crist peu traicté l'Evangile, de laquelle chose comme il fut tout sapient pareillement ou cours de sa vie; peut estre que ainssy luy plost estre fait pour monstrer que la perfection du sens humain ne doit estre prise fors en aage de discrecion, ouquel temps homme est appellé *vir*. Si n'en diray autre chose, exepté que la sage administracion du pere le fist introduire en lettres moult souffisamment et tant que competemment entendoit son latin, et suffisanment sçavoit les rigles de granmaire; laquelle chose pleust à Dieu que ainssy fust acoustumé entre les princes! et ce seroit chose très convenable et pertinent aux causes des cas divers et particuliers dont la cognoiscence leur est imputée et de droit comise, de quoy ne peut avoir introduccion des loys, ce n'est par estranges expositeurs, tout par peresse d'un petit de temps souffrir l'excercitation et labour d'estude.

[1] Bohème

CHAPITRE VI.

Cy dit de la jeunece du roy Charles, et comment c'est gran peril quant administracion de bonne doctrine n'est donnée aux enfens des princes.

Et aussi pareillement n'est à mon propoz et ne quier faire grant narracion sur les fais de l'adolescence dudit roi; et pour touchier la verité, j'entens que jeunece, par propre voulenté menée plus perverse que à tel prince n'appartient, dominoit en luy en celluy temps, mais je suppose que ce pot estre par maulvaiz aministrateurs : car comme jeunece soit de soy encline à mains mouvemens hors ordre de raison, encore quant elle est conduite et exortée par maulvais et sans conscience anministrateurs plus tendens à l'adulacion du jeune courage du prince, pour son gré acquerre, que pour le conduire par pure et deue voye, c'est un grant meschief et peril en tout grant seigneur; car orgueil qui leur ramentoit leur haulte puissance, et juenece qui les instruit à leur singulier plaisir en tous delis[1], leur ostent la crainte et regart de toute discipline, et par oultre cuidance peuent estre conduis à telle ignorance que ils presument à eulx estre licite faire follies et choses hors ordre de bonnes meurs : ce qui seroit lait et malhonneste à simples et povres hommes, laquelle chose est tout le contraire; car tout ainssy que seigneurie humaine est rigle des autres estas, est raison qu'elle soit regulée et reamplye de precieux joyaulx de vertus et de l'entendement; et pour ce, les parens, obvians à telz inconveniens, doivent plus singulierement procurer à leur enfens bonne compaignie sage et honeste, et prendre garde à la discipline des meurs, que à leur bailler estat quelconques ne autre nourriture deliée[2]; et pour ce, à ce propoz, treuve-l'en en maintes escriptures que anciennement aux en-

[1] Délices.
[2] Délicate.

Digitized by Google

fens des roys et princes, comme autrefois ay parlé sur ceste matiere, estoyent quis sages maistres philozophes, lesquelz en avoyent l'administracion et gouvernement jusques à ce que ilz feussent parcreus et enforciz, si que ilz fussent ydoines à soustenir le fais des armes, et adont estoyent livrés à la chevalerie ès mains des sages chevaliers expers en telle discipline; car n'est mie doubte, comme il est dit par maint aucteur, tout ainssy comme la cire est apte et preste à toute emprainte recepvoir, est l'engin de l'enfent disposé à recepvoir telle discipline comme on luy veult bailler et aprendre; et à ce propos n'est mie sans grant peril donner auctorité de seigneurie à enfent sanz frain de sages amenistrateurs.

Et, par exemple, l'avons ou *livre des Rois*, ou temps Roboam, filz Salomon, pour ce qu'il n'avoit pas respondu sagement au peuple, ainssi comme les preudes hommes luy avoyent conseillé, mais orgueilleusement et fierement, par le conseil des jeunes avecques luy nourris en enfence, le royaume fut divisé en deux royaumes; de douze lignées, Roboan n'en ot que les deux; et Jeroboam, qui ot esté sergent Salomon, en ot dix.

Des enfens des chevaliers, qui est à entendre des nobles victorieux aussi, est escript que anciennement en enfence les tenoyent soubz grant cremeur[1]: de ce est escript, ès histoires des Grieux jadis triumphans, que Ligurgus, roy de Lacedemone, entre les belles loys que il estably, ordonna que les jouvenceaulx n'eussent en l'an fors une robe; *item*, que les jeunes enfens, yssus hors de la primiere nourriture, fussent tirés des mignotises maternelles; et comme oisiveté et delices soyent à eulx comme venin destruiseur de meurs, ordonna ycelluy que separés fussent des delices des bonnes villes, et nourris sus les champs en exercitacion d'aucun labeur selon leur faculté et aage. *Item*, que honneur aucun ne fust donné à home, fors selon les merites de ses vertus, et non parfaict honneur actribué à aulcun jusques à tant que continuée vertu l'eust parmené en l'aage de viellece et d'impotence: laquelle loy, pour l'augmentacion de vertu, pleust à Dieu que courust en nos aages, et en perpetuel temps!

[1] Crainte.

CHAPITRE VII.

Cy dit le couronnement du roy Charles, et comment, tost après, prist à suivre la rigle de vertu.

Selons le triomphe par ancien et redevable usage, le jour de la Trinité, en l'an de grace mil trois cens soixante et quatre, de sa nativité le vingt-septieme, cestuy sage Charles roy, quint du nom, fu coronné, lequel tost après, nonobstant le boullon de si mene aage, contre la commune maniere des hommes cheminans par le cours de nature, par grace de Dieu et especial don de divine informacion, par les bateures[1] infortunées à longtemps receues en son royaume, par guerres, pertes excessives et tribulacions infinies, qui souventefois peuent estre prouffitables et salutaires aux vages humains, à cause de adverticence de leur vie inique et recognoiscence de leur Créateur, fu enluminé[2] de clere cognoiscence qui vrayement luy discerna le cler du trouble, le bel du lait, le bien du mal, par laquelle fu inspiré à droite voye, en deboutant les jueneces avuglées par flos d'ignorance; non mie que on doye par mes parolles entendre que ycelluy en sa juenece fust excerciteur de cruaultés inhumaines, ne aussi moriginé ès orgueuls tarquiniens, lesquelles choses, Dieu mercis, sont hors les usages des honorés princes françois, auxqueulx, pour la blancheur de leur glorieux estre, appert petite tache, se en eulx est, plus que très grant autre part ne feroit.

Ainssi ce très sage roy retrait des voyes d'ignorance, tout ainssi comme le champ non labouré et par longtemps esté en friche, remply d'espines, sans aulcun bon fruit porter, et après, luy deffriché et coulturé de bonne semence, porte fruit meilleur et plus habundanment que autre terre, cestuy sage, de soy esrachiées toutes espines de vices, en luy volt enter toutes virtueuses plantes, dont le fruit s'ensuivy si bon et de tel santé après, comme nous dirons par ordre, que encore en dure la rassadiacion et odeur en maints royaumes.

CHAPITRE VIII.

Cy parle de jeunece et de ses condicions.

Pour ce que le susdit suppoz, c'est assavoir la

[1] Défaites.
[2] Éclairé.

Digitized by Google

la matiere où nous sommes entrés, du temps de l'aage de juenece, nous donne cause de plus avant dire, sera un petit divulgué en cestuy chapitre des proprietez d'icelle, en descrisant selon les aucteurs et mon petit engin, ses mouvemens, passions et operacions diverses.

Comme il soit voir nature humaine, pour cause de sensualité, estre encline à plusieurs vices tous tendens au delit et aise du corps, lesquelles choses ne procurent mie les proprietez de l'ame intellective, comme de sa nature elle tende au lieu dont elle est venue, c'est assavoir à haultes choses; car, si comme dit Aristote ou primier de metaphisique, chascune chose desire estre conjoincte avec son principe, car en ce est le terme de toute matiere créé, ycelle ame est translatée ou corps, lequel est vessel composé de grosses et materielles substances, qui rend l'esperit empeché et comme lié des operacions intellectives, auquel, par procès d'ans, convient attendre temps et aage jusques l'instrument par où il doit ouvrer ait par ordre de nature pris convenable croiscence ains que les vertus de l'ame puissent, se petit nom, monstrer l'œuvre de sa soubtilleté; et ainssi petit à petit, ou temps de celle croiscence, nature appreste la fantaisie et entendement, tout ainssy comme une table rese, comme dit Aristote, en laquelle on peut escripre et figurer cé que l'en veult, si comme nous véons és enfens que l'en fait apprendre tel art comme on veult, si n'est mie doubte que ycelluy vaissel, jueune et nouvel, qui encore n'a expérience ne concept, fors ce qui appete à delices charnelz, comme ignorant encore des speculatives joyes de l'entendement, convient que ses operacions foraines et par dehors soyent joyeuses, legieres et de petite constance, et les inclinacions de l'abbilité sensible tost muées de joye en ire, de vouloir en desvouloir, et en autres passions tendres, comme nous véons communement és petits enfens, en amoderant tousjours ycelles fragilitez jusques en aage parfaict d'omme, ou adont, quant obfuscation extraordinaire n'empeche l'orguan, c'est à dire l'instrument, qui est le corps, par maladie ou autre accident, l'ame doit ouvrer.

Mais au desoubz de ses ans perfaiz, après les jours d'enfence que la ceve monte contremont la jueune plante, c'est à dire lorsque la chaleur et moitteur est grant ou jouvencel, environ l'aage de son adolescence, adont n'est nulz qui peust comprendre les divers mouvemens qui en celluy corps sont compris, lequel, comme passionné d'appetit sanz ordre, par inclinacion naturelle, non cognoiscent encore la lime et correccion de raison, se, par grant grace de Dieu, n'est octroyé aux aucuns par dessus le commun cour naturel: adont les voulentez aguës et sensuelles sont, comme juges és faiz et appetis, alumés et avivés d'iceulx jeunes, qui les rent avugles et non cognoiscens la forme de droit usage; et tout ainssi comme le malade de goutte qui souvent juge l'amer estre doulz ou aigre, et plus appete contraire viande que la propre, par comparaison avient au juene le plus des fois en ses jugemens sensitifs: et de ce la certaineté nous aprent l'experience de leurs œuvres et fais.

CHAPITRE IX.

Ci dit encore de ce mesmes.

O Dieux! comment voyons nous les jeunes gens adouler et entrister quant correccion, quoyqu'elle leur soit salutaire, leur est presentée, laquelle reçoipvent, comme opprobre et chose iujurieuse, à petite patience; et tout au contraire souvraine joie remplist leur folz cueurs ou temps de leur grief et mortel dommage, c'est quant en la voye d'oiseuse se pueuvent embatre[1], en laquelle nul autre paradiz ne presument leur estre propice ne plus agréable? Mais en ce chemin sont infinies à euls les sentes de desvoyement[2]; là souventefois sont procurées folles amours ou mains vicieux deliz en plusieurs manieres, ou ès aucuns, par la chaleur de leur sang, bataillés et riotés[3], autres par impatience prenent contens[4] à leurs melieurs amis, reçoipvent et aiment leurs mortelz ennemis et ceuls qui les trahissent, comme sont les aduleurs ou flateurs portans venim angoisseux dont ilz ne cognoiscent la decepvance, ne admonnetement de sage contre leur opinion n'y tiendrait lieu, en serchent[5] jeux et delis, sanz regart au petit effect de la fin, s'enveloppent legierement en infinies folies dont le retraire n'est mie sans peine, legierement tournent leur

[1] Se jeter.
[2] Les sentiers qui détournent du but.
[3] Querellés.
[4] Dispute.
[5] Cherchant.

Digitized by Google

pensées à maulvaiz consauls[1], habundent en oppinions voluntaires au contraire de raison, croiscent en parolles sanz frain affermées en pure voulenté, sanz regart où ce peut cheoir leur jugement contraire à vraye cognoiscence, souventefoiz leur dit que bien fait soit si comme folye, folye honneur, dehonneur chose belle et doulcereuse; si comme par experience le véons avenir en yceulx juenes qui sont desvoyés faire desrision de leurs compagons se ilz les voyent sustraiz par grace de Dieu des folies susdictes, ou que autres jeunes ne soyent vaguans en la voye de dissolucion comme eulx, ilz les reputent folz et chetifz, et dient que ce ne sont que commeres et gent de néant; de laquelle chose, blasme de telz sont aux oreilles des sages moult grans loanges; folles despences et superfluitez qui sont à desprisier reputent à sens et grant noblece, et par telles folles oppinions despendent l'avoir acquis par grant destrece par leur parens, et dont ils ont après viellece souffreteuse; estre crains par divers oultrages qui les deshoneure et fait souventefoiz perdre vie ou membres, reputent grant honneur et gloire; les folles compaignies suivre, où se sont embatus, quoyqu'on les en repregne, delaissier grant honte leur sembleroit.

Infinis mouvemens habondent és cueurs des juenes sanz frain de raison, qui est le regart de la fin de toutes choses, és uns plus, et és autres moins, selon leur diverses complexions, lesquelles causent és aucuns joye, és autres riotes et melencolie, si comme aux sanguins soulas et esbatemens, et aux melencoliques ou coleriques riotes et despiz; et partout y a infinis perilz.

Non mie que je vueille dire que tous les juenes en chiéent[2] és inconveniens susdis, et que mains n'en y ait d'accoisiés[3] et rassis, comme Dieu ait donné ses graces diversement où il luy plaist, soit és dons de nature, ou autres biens: j'entens seulement de communt cours, par lequel la sensualité humaine incline le cueur du juene, qui encor n'a l'experience de droit jugement; car, si comme dit Plotus, l'experience fait l'art: et d'icestes ou pareilles inclinacions croy que nulz ou pou soyent exeptés, se grace divine ou merveilleux sens ne les a esleus ou preservés.

[1] Desseins.
[2] Tombent.
[3] Paisibles.

CHAPITRE X.

Ci dit encore de jeunece.

Consideré les susdis mouvemens par nature és cueurs des jueunes, et maintes autres raisons que je laisse pour briefté, n'est mie doubte que celle avivée voulenté laissier sanz frain estrange de plus grand meureté, c'est comme le poulain sanz lien, habandonné à toutes voyes, si n'est mie sans grant peril, et plus és princes et és poissans que és moyens ne és mendres[1]: la cause est pour l'assemblement de juenece, oisiveté et poissance ensemble, qui est comme feu, souffre et esche[2] en un vaissel; ce que ne peut mie estre és plus bas, lesquelz necessité chace à aucun excercite qui les tient occuppés et tolt oyseuse: si ne fu mie dit sanz cause, « Maudite est la terre dont le prince est enfant; » et comme les parens ou majeurs de telz nobles enfens doyent avoir singulier regart à ces choses, bien doivent, comme dit est, mettre cure à les pourveoir de bonne et sage compagnie et maistres virtueux et prudens, lesquelz les doivent plus corriger par bons exemples introduisans à bonnes meurs, que par verberacions ou bateures maistriseuses, à l'exemple du léon que on chastye en batant devant luy le petit chien, affin que hayne et despit ne s'engendre en leur haultains corages, qui se veulent mener par leur donner à entendre que est honneur, et que est honte: à quoy ils doivent singulier regart; et aux maistres et gouverneurs de tels enfens tiens que grant prudence soit plus necessaire que moult grant sapience, car grant chose est ramener à discipline un corage eslevé en poissance de seigneurie.

Et à tant souffise la descripcion de la povre fragilité humaine en l'espace des jueunes jours, de laquelle tout sens bien ordonné doit avoir compassion comme de chose passionnée de divers desirs et assauls natureulz, et doit avoir recort un chascun comme par ce chemin luy convint un temps folloyer, par quoy ne dolt nul rendre à aultruy juene correccion hayneuse ne en despit; ains doivent les corrigeurs et maistres ou parens des jueunes faire comme le bon medecin qui desire la guerison de son enferme, et ne laisse pour nulle pitié du goust estrange qu'il ne luy appreste et baille medecines,

[1] Moindres.
[2] Amorce.

Digitized by Google

soyent ameres ou doulces, qui ramener le peuvent à vraye santé; et telle maniere tenir doit estre appellée la sage compassion, non mie celle qui laisse pourrir la playe pleine de vers, par pitié de l'espraindre[1].

Aussi ne doit homme nullement jugier, tant voye le juene folloyer ou desvoyer en quelconques voye dissolue, que jamais bien ne fera, et que estre deust chacié comme publican; mais doit dire d'iceulx, si comme il est vérité ès parolles de Jhesu Crist, « Pere, pardonnez » leur, car ilz ne scevent qu'ilz font; » et rappeller les doit-on par moderacions propices, si comme Valere[2] raconte de Polemon le philozophe, lequel en sa jueunece fu sanz nul frain abandonné à luxure et à toute dissolue vie : si avint un jour, comme il se fust levé pour aler en la taverne, encore estoit matin, si passa pardevant l'escole Senocrate, qui lisoit alors sa lecçon; et comme il entrast et s'assist entre les disciples, Senocrates, qui vit qu'il avoit le chapel ou chief et son maintien desordené, laisse le propos de quoy il disputoit, et se va tourner aux vertus, et comment vie d'omme doit estre autre que de beste. Polemon osta primierement le chapel de sa teste, et puis mua sa contenance; et ne cessa Senocrates de poursuivre ceste matiere, qu'il l'ot parfaictement converty; si fu après moult vaillant homs et grant philozophe.

Et ainsi souventefoiz, mesme en noz aages, en avons veu et voyons des plus desvoyés revenir à droicte sente; pour ce, n'est nulz qui sache la voye que homme tendra à la fin, quelqu'il semble estre en sa jueunece.

Et à ce propoz est encore escript, ès ystoires des Grieux, du bon chevalier Themiscodes[3], qui tous passa, en sens et chevalerie, ceulx d'Athenes en son temps, et par sa valeur fu desconfit le grant ost de Exerces[4], le roy de Perse; et, comme tesmoigne Valere, il fu tant pervers en sa jueunece que son pere le priva de tout droit de filiacion, et sa mere se pendy pour la douleur de ses perversités; et toutefois depuis fu cestuy Themiscodes le patron et soustenail de tout le pays en toute vertu et sagece.

Si ne doit nul desesperer du salu de telz enfens, nonobstant le grand peril, et que maint par voyes desordonnées en y ait de peris, si est moult grant charité de les retraire, se par quelquonques voye faire se pueut.

Et par un gros exemple povons comparer l'omme au vin creu en bonne plante : si avient aulcunefoiz, par accident de froidure ou gellée, ycelluy vin nouvel cueilly estre vert, cru et mal prouffitable, comme celluy qui n'est mie en boisson; mais lui laissié en tonniaulx crouppir au long d'iver à la gellée, avient souvent que celle verdeur se tourne en bon vin et en meureté convenable; et semblablement doit retourner l'homme, après toute verdeur de juenece, au complanct de meureté raisonable.

CHAPITRE XI.

Cy dit du temps de discrecion et d'aage parfaict.

Tout ainssy que és choses sensibles et és especes, és apprehansions, és vertus et és aages, il ait ordre et mesure, et par successions se reduisent afins, comme l'omme en soy, au regart des basses substances, soit chose moult parfaite; car, si qu'Aristote dit ou livre *des Secrez* : « Quant le Très Hault, c'est Dieu le glorieux, » eut proposé faire homme, pour ce qu'il fust » à sciences dispost, son corps constitua ainssi » comme une cité, et l'entendement il estably » son roy, et l'assist ou souvrain lieu de » lui, etc. »

Et aussy ou cinquante-troisieme, que on nomme *des Bestes*, il le dit la plus très haulte des choses si cogneuses; car, si qu'il est, l'a dit, les parties de luy sont disposées à la equipollence[1] des assietes du monde; pour quoy, comme homme soit si notable chose que chascun soit un roy, et chascun soit un monde, fu comme neccessaire etablir ordonnances, c'est assavoir lois telles que, non pas seulement en ensuivant l'ordre de l'univers, lequel est un tout seul monde, et homme est pluseurs, pour le bien et utilité de chascuns ceuls qui seroyent rebelles par sauvages coustumes, fussent ramoderés des limes de raison; et comme tout ordre regulé soit par degrez reduisans en un, car autrement ce ne seroit pas ordre, si comme à aulcun il n'affiert estre vague, aussi, en nul ordre de laquelle homme est part, il n'affiert qu'il n'y ait une fin; et, comme dit le philozo-

[1] La presser.
[2] Valère-Maxime.
[3] Thémistocle.
[4] Xerxès.

[1] Egalité.

Digitized by Google

phe, la fin, qui est le terme de tout œuvre, rend concluse et close toute chose à terme establie : et, à nostre propoz, Dieu, sapience infinie, acteur de toute forme, encore luy plot homme, par le cours de son establissement, que nous disons nature, assimiler en diverses choses à tous autres animaulx, comme à nostre propoz se peut appliquer aux plantes vegetatives ; si comme nous véons en la nature des arbres, en diverses saisons, operacions estranges, si comme en yver est prise leur pregnacion et coagulence du fruit à venir engendré des vertus du souleil ou ventre de la terre, nourry en la racine attrempée par moisteur convenable : lequel temps se peut comparer à l'enfent ou ventre de sa mere.

Puis véons, en l'espace que le souleil prent à monter et printemps approche, saillir des rainsiaulx [1] boutons cloz et serrés, qui nous peuent noter la naiscence humaine; après petit à petit recevant la doulceur de l'air, avec la ceve de l'arbre croiscent yceuls boutons, tant qu'ilz sont espains et font fleurs, plaisans et delictables, et ycelle doulce saison leur procure fueilles avec la fleur, qui peut estre pris par l'adolescence de l'omme ; après, de la fleur se forme le fruit et chiet la fleur ; vient la chaleur d'esté, qui le fruit croist, augmente et fait fortifier : que nous povons acomparer à l'aage de l'homme parfaict ; après ensuit automne, que le fruit se meure [2] et confite, et adont est en saison et temps de cueillir et en user prouffitablement : qui est à entendre ce qui touche raison, meurs et vertus intellectifz, lesquelles bonnement ne peuent estre parfaictes en l'omme jusques en l'aage de meureté.

CHAPITRE XII.

Ci dit encore de l'aage de meureté.

Or, nous convient parler du temps que le fruit est meur, cueilly et mis en sauf [3] pour en prouffitablement user : ce est adont que l'omme a jà passé cinquante ans ; lors celluy qui est de sain et sage entendement en soy a deja cueilly les vertus du sentiment de clere cognoiscence des choses qui sanables luy peuent estre. Or, est temps d'en user par l'administracion de raison ; or sont faillies les impetueuses chaleurs que jeunece souloit procurer, et les superflues voluptez qui empechent la liberté des sens ; or y a autres nouvelles : bien sont les meurs en celluy homme changiés, comment se repent-il et repute avoir esté fol de soy estre embatu, le temps passé, és excès en maintes manieres où tant de foiz est encheu, loé Dieu, dont, sanz honte ou membre perdre, des infinis perilz où tant de foiz s'est trové est echappé? quel differance treuve-il en son corage des affeccions et desirs passés à ceulx que ore a ? Or voit-il cler és choses troubles ; or luy ramentoit memoire l'experience des choses passées que il a veues, dont or à primes proprement en scet jugier ; or cognoist la verité et droicte operacion de tout quanqu'il a retenu et apris en son enfence et juenece ; adont cognoist et scet demonstrer les causes du vray ; or scet-il donner doctrine comme expert et instruit de ce qui lui est apparu ou cours de sa vie, soit en science ou autre exercite qu'il ait veu et continué, se il est homme apris és sciences ; or en entent-il à droit les sentences et vivement les scet demonstrer, se chevalereux est et frequenté ait les armes, celluy en scet conseil donner et les tours apprendre ; et se marchant est, ou homme jà enviellis en quelque exercite, celluy qui y est prudent doit estre creu en son experience ; et, à brief dire, certes plus grant bien n'est au monde que de ancien homme sage ; car tout soit son corps débilité, son sens peut estre meneur, conduiseur et conseilleur de moult grant multitude de gens, et cause de mains biens ; et pour ce jadiz, lorsque les Romains regnoyent en triumphe, establissoyent les anciens exercités et expers en vertu, sagece et chevalerie les superieurs de leurs ordres et conseilz, comme cent senateurs, qui est à dire cent anciens, et aussi autres conseillers et officiers, et aux anciens moult grand honneur et reverance portoyent, et les jeunes, tant fussent nobles, les servoyent et honnoroyent ; laquelle chose est de droit deue en pollicie droictement bien ordonnée.

Voire ainssi que je l'entens, c'est assavoir des sages anciens preudes hommes, non mie des enviellis en malice mauvaise ; car ou monde n'est plus grant peril, ne aussi de ceulx qui grant aage ont accomply sanz la cognoiscence de vertu ou prudence, comme assez en soit d'anciens sanz sens, et d'autres *jeunes assez*

[1] Rameaux.
[2] Se mûrit.
[3] Grenier.

Digitized by Google

d'aage et moult reamplis de vertus et savoir, si comme fu le roy Charles dont nous traictons, qui mesme en très jueune aage voult cognoistre les effects de vertu, qui estoit don de Dieu par dessus nature.

Et parcillement sont à mains influées telles graces; mes n'est mie doubte que se telz hommes, ainssy esleus, peuent vivre jusques en aage de meureté, que à cent doubles est crue en eulx la perfection de leur graces.

Et pour ce que la verité est manifeste que en ancien homme sage a plus parfaicte clarté de cognoiscence que en autre aagé, et comme la gloire et joye de soubtil et bon entendement precelle toutes aultres léesses[1], me suis aulcune fois moult esmerveilliée de oyr mains hommes jà enviellis et que on tenoit à sages, voire des sçavoirs fortunés du monde, lesquelz encore regraittoyent les folies de leurs jueneces et estre en tel aage; et comme sur ce je les interrogasse de la cause qui les mouvoit, trouvoye que ce estoit pour l'appetit encore demouré en l'affeccion et non en puissance de l'accomplir des delis esquelz juenece s'encline; et pour ce que yceulx plus prisoyent la fragilité de delit[2] de char que la perfection d'entendre, je les presumoye, nonobstant leurs vieulx jours, estre nus et ignorans des jugemens de bien cognoistre, et par consequent non sages.

CHAPITRE XIII.

Cy dit prouves, par raison et exemples, de la noblece du corage du sage roy Charles.

Retournant à nostre matiere, nous avons le suppos de nostre œuvre : c'est nostre dit prince, né, nourry, parcreu et couronné. Regarder nous convient, après, comment nous emplirons le convenant promis en nostre proëme; en quelle maniere se pourra descripre par ordre de verité en luy comprise les trois susdis biens, c'est assavoir noblece de corage, chevalerie et sagece en recitant en trois parties distinctes en nostre volume; dont la primiere partie est assavoir comment, par effect, luy pourrons imposer la primiere vertu descripte, en trois especiaulx dons de Dieu et nature octroyés; c'est assavoir noblece de courage, avec les trois deppendances susdictes, qui ne sont fors amer vertu, soy gouverner par prudence, et procurer le bien de renommée; si povons dire en tel maniere :

Le sage roy, anobly de nature par longue genealogie continuée en triumphe, avec ce de Dieu, par grace, doué de noblece de courage, laquelle luy fit delaissier ignorance en juene aage, par vertu née d'ammonestement de grant discrecion, jugiant et cognoiscent les fols delis estre perjudiciables, dampnables et hors ordre de fame[1] deue à digneté et trosne royal desirant de laissier les choses basses et tendre aux haultes béatitudes, pourpensa comment et par quel maniere pourroit actraire et aluchier meurs virtueux par continuation de vie salutaire, par quoy l'odeur de renommée devant Dieu et au monde luy fust permanable; delaissant en jeunes jours les abis jolis, vagues et curieus, lesquels juenece lui avoit ainçois amonnestés, prist abit royal et pontifical[2], sage et imperial, comme affiert[3] a tel dignité; et avec ce, par l'exemple de l'Escripture, qui dit : « Si ton œil te scandalise, si l'oste de toy, » pour oster toute folle memoire, chaça d'environ soy tous les fols procureurs, amenistrateurs et annonceurs de folles jueuneces passées, où yceulx flateurs le souloyent instruire et conduire au gré de sa jeune plaisance; lequel exemple noter seroit expedient aux princes et nobles, tant en leur fait, comme ou gouvernement de leur meneurs, lesquels souvent sont par maulvais losengers[4] plus amonestés ès follies peut estre que mesmes nature ou jeunece ne les amonneste ou semont.

Et ainssy le sage prince, sanz user de simulacion, soubs vesteure faincte, certainement tourna sès meurs en tous vertueux offices, et, pour mieulx parfournir l'affeccion de son noble corage, desira remplir sa noble court et conseil de preudes hommes sages et expers des estas necessaires à pollicie et ordre de bien et sagement vivre, et gouverner l'estat royal et augmenter la chose publique; pour ce, en pourvoyant au fait de ses guerres, actray[5] de tous pays environ soy, pour le fais de la chevarie bien gouverner et maintenir par secours et bon conseil, tous les expers chevaliers sages

[1] Satisfactions.
[2] Délice.

[1] Réputation.
[2] De gravité et de majesté.
[3] Appartient.
[4] Flatteurs.
[5] Fit venir.

Digitized by Google

et duis[1] d'armes qu'il pot onques finer[2], lesquels grandement honora et pourveut largement; et par leur conseil volt user, et en tel maniere qu'il s'en ensuivy la gloire et augmentacion de sa digneté et utilité de son royaume, si comme cy après sera par moy desclairé en la deuxieme partie de cestuy volume, en laquelle j'espere traictier, comme je promis, de chevalerye.

CHAPITRE XIV.

Comme le roy Charles estably l'estat, de son vivant, en belle ordonnance.

Et comme il soit de bonne coustume ancienne et comme redevable les roys estre conseilliés par les prelas du royaume, pour laquel chose bon seroit aux esliseurs avoir singulier regart aux eleccions d'iceulx, et par jugement veritable après l'informacion de leur science et prodomie, en deboutant les non dignes, asseoir les promocions, non mie par faveur voluntaire, etc.: le sage roy, sus l'estat des revenues de son royaume bien sainctement et sagement distribuer, tira à son conseil tous les sages prelas et de plus sain jugement, avec la prodomie de bien et saintement vivre.

Item encore celuy roy sage, desireus qu'en son royaume justice et équité fust bien gardée, en rendant à chascun son droict, fist eslire en sa court de parlement les plus notables juristes en quantité souffisant, et yceuls institua et estably du coliege de son noble conseil; autres si notables preudes homes fist maistres des requestes de son hostel, et à tous autres offices où conseil appartient pourvey de gens propices et convenables: par si que tous ses fais puissent estre menés selons l'ordre de droicture et regle de justice.

Item et luy, comme circonspect en toutes choses, pour l'aornement de sa conscience, maistres en théologie et divinité de tous ordres d'eglise luy plot souvent oyr en ses colacions[3], leur sermons escouter, avoir entour soy, lesquels il moult honorait et grandement meritoit, pere espirituel, personne sage, juste et de salutable enseignement, lequel avoit en grant reverance.

Item, pour la conservacion de la santé de son corps furent quis medecins les plus experts, maistres renommés et gradués és sciences medicinables.

Item, et selons la maniere des nobles anciens empereurs, pour le fondement de vertu en soy enraciner, fist en tous pays querir et serchier et appeler à soy clercs solemnels, philosophes fondés és sciences mathemathiques et speculatives; de laquel chose experience me aprent la verité: car comme renommée lors tesmoignast par toute crestienté la souffisance de mon pere naturel ès sciences speculatives, comme suppellatif astrologien, jusques en Ytalie, en la cité de Boulongne la grace, par ses messages l'envoya querir; par lequel commandement et volenté fut puis ma mere, avec ses enfens et moi sa fille, translatés en ce royaume, si comme encor est sceu par maint vivans.

Et ainssi generalement, par la noblece de son corage qui le tiroit au bien de vertu, tous les hommes preux, vaillans, sapiens et bons vouloit avoir de sa partie tant comme il pot, et user de leur consauls; et par estre menés et gouvernés en tous ses fais par les susdis suppellatifs, comme il sera cy-après declairié, s'en ensuivy vray le proverbe qui dit: » Qui bon « conseil croit et quiert, honneur et chevance « acquiert. »

CHAPITRE XV.

Ci dit exemples de princes virtueux et de vie bien ordonnée, ramenant, à propoz du roy Charles, comment en toutes choses estoit bien riglé.

Pour ce que ramentevoir le bel ordre des bons et bien renommés trespassés peut et dois estre exemple d'ensuivir leur meurs, et en parlant de nostre roy bien ordené, chiet à propos et me vient au devant ramentevoir ceulx qui les temps passés bien se sont gouvernés, si comme il est escript du vaillant roy d'Angleterre Ecfredes, home de science et virtueus, lequel translata, de latin en sa langue, Orose, le Pasturalsaint Grégoire, les Croniques Bede, Boëce de Consolation. Ycelluy avoit en sa chappelle une chandoille ardent qui estoit divisée en vingt quatre parties: les huit parties il mettoit en oraisons dire et à l'estude, les autres huit en recréation pour sa personne; et il y avoit gens deputés qui lui venoyent dire jusques où la chandoille estoit arse, et à ce avisoit quel chose il debvoit

[1] Habiles, expérimentés.
[2] Trouver.
[3] Conférences.

Digitized by Google

faire ; et, par ceste prudent mesure trouver, est à presumer qu'encor n'estoyent orloges communs. Ce roy divisa ses rentes en deux parties : l'une il divisa en trois parties ; l'une estoit pour les serviteurs de sa court, l'autre à ses œuvres, car il fist faire mains beauls edefices ; et la tierce il mettoit en tresor. L'autre partie il divisa en quatre parties : l'une estoit pour les povres, l'autre aux esglises, l'autre pour les povres escoliers, et la quarte pour les prisonniers d'outremer.

A propos je treuve pareille pollicie ou semblable ordre en nostre sage roy Charles dont me semble expedient reciter la belle maniere de vivre mesurément en toutes choses, comme exemple à tous successeurs d'empires, royaumes et haultes seigneuries en rigle de vie ordonnée.

L'eure de son descouchier[1] à matin estoit riglément comme de six à sept heures ; et vrayement qui vouldroit user en cest endroit de la maniere de parler des pouëtes pourroit dire que, ainssi comme la déesse Aurora, par son esjoyssement à son lever, rent resjoys les cueurs des voyens, se pourroit dire sans mentir semblablement de nostre roy, rendent joye, à son lever, à ses chambellans et autres serviteurs députés pour son corps à ycelle heure, lequel, de rigle commune, quelque cause qu'il eust au contraire, estoit lors de joyeux visage ; car après le signe de la croix, et, comme très devot, rendent ses premieres parolles à Dieu en aucunes oraisons, avec sesdis serviteurs par bonne familiarité se trufloit[2] de parolles joyeuses et honestes, par si que sa doulceur et clemence donnoit hardement[3] et audiance, mesmes au mendres, de hardiment deviser à luy de leur truphes et esbatemens, quelque simples qu'il fussent, se jouoit de leur dis, et raison leur tenoit.

Après, luy pigné, vestu et ordonné selon les jours, on luy apportoit son breviaire ; le chappellain, personne notable et honeste prest qui luy aidoit à dire ses heures chascun jour canoniaux, selons l'ordinaire du temps ; environ huit heures de jour, aloit à sa messe, laquelle estoit celebrée glorieusement chascun jour à chant melodieux et solemnel ; retrait en son oratoire, en cel espace, estoyent continuelement basses messes devant luy chantées.

[1] Lever.
[2] Divertissait.
[3] Hardiesse.

A l'issue de sa chappelle, toutes manieres de gens, riches ou povres, dames ou damoiselles, femmes, vefves, ou autres, qui eussent afaire, povoyent là bailler leur requestes ; et il, très débonnaire, s'arrestoit à oyr leur supplications, desquelles passoit charitablement les raisonnables et piteuses ; les plus doudteuses conmectoit[1] à aulcun maistre de ses requestes.

Après ce, aux jours deputés à ce, aloit au conseil ; après lequel, avec luy aulcuns barons de son sang, ou prelat, ou chief du dois, se aucun cas particulier plus long espace ne l'empeschast, environ dix heures, asséoit à table. Son manger n'estoit mie long, et moult ne se chargeoit de diverses viandes ; car il disoit que les qualités de viandes diverses troublent l'estomac et empechent la memoire ; vin clair et sain, sans grant fumée, buvoit bien trempé et non foison, ne de divers.

Et, à l'exemple de David, instrumens bas, pour resjoyr les esperis, si doulcement joués comme la musique peut mesurer son, oyoit volentiers à la fin de ses mangiers.

Luy levé de table, à la colacion[2], vers luy povoyent aler toutes manieres d'estrangiers ou autres venus pour besonginer : là trouvast-on souvent maintes manieres d'embassadeurs d'estranges pays et seigneurs, divers princes estranges, chevaliers de diverses contrées, dont souvent il y avoit tel presse de baronnie et chevalerie, que d'estrangiers, que de ceuls de son royaume, que en ses chambres et sales grandes et magnificens à peine se povoit-on tourner ; et sans faille[3], le très prudent roi tant sagement et à si benigne chiere recepvoit tous et donnoit responce par si moriginée maniere, et si deuement rendoit à chascun l'onneur qu'il appartient, que tous s'en tenoyent pour très contens, et partoyent joyeux de sa presence.

Là, luy estoyent apportées nouvelles de toutes maniere de pays, ou des aventures et fais de ses guerres, ou d'autres batailles, et ainssi de diverses choses ; là ordenoit ce qui estoit à faire selon les cas que on lui proposoit, ou comectoit à en determiner au conseil, deffendoit le contraire de raison, passoit graces, signoit lettres de sa main, donnoit dons raisonnables, octroyoit offices vaquans ou licites requestes.

[1] Remettait.
[2] La conversation.
[3] Sans faute.

Digitized by Google

Et ainssi, en telles ou semblables occupacions exercitoit, comme l'espace de deux heures; après lesquelles il estoit retrait et aloit reposer, qui duroit comme une heure; après son dormir, estoit un espace avec ses plus privés en esbatement de choses agréables, visitant joyauls ou autres richeces; et celle recréacion prenoit, affin que soing de grande occupacion ne peust empescher le sens de sa santé, comme al[1] qui le plus souvent estoit occupé de negoces laborieux, selon sa deliée complexion.

Puis aloit à vespres, après lesquelles, se c'estoit en esté temps, aucunes foiz entroit en ses jardins, ésquelz, se en son hostel de Saint-Paul estoit, aucunes fois venoit la royne vers luy, où on lui apportoit ses enfens; là parloit aux femmes et demandoit de l'estre de ses enfens.

Aucunes foiz luy presentoit-on là dons estranges de divers pays, artillerie ou autre harnois de guerre, et diverses autres choses; ou marchans venoyent apportans velous, draps d'or, ou autres choses, et toutes autres manieres de belles choses estranges, ou joyauls, qu'il faisoit visiter aux cognoisseurs de tels choses, dont il y avoit de sa famille..

En yver, par especial s'occupoit souvent à oyr lire de diverses belles ystoires, de la saincte Escripture, ou des fais des Romains, ou moralitez de philozophes, et d'autres sciences, jusques à heure de soupper, auquel s'asséoit d'assez bonne heure et estoit legierement pris; après lequel une piece [2] s'esbatoit, puis se retrayoit et aloit reposer: et ainssi, par continuel ordre, le sage roy bien moriginé usoit le cours de sa vie.

CHAPITRE XVI.

Ci dit la phisionomie et corpulance du roy Charles.

Or me plaist deviser, et raison m'y instruit, la phinozomie et personne du susdit noble sage prince.

De corsage estoit hault et bien formé, droit et lé [3] par les espaules, et haingre [4] par les flans; gros bras et beaulx membres avoit si correspondens au corps qu'il convenoit, le visage de beau tour un peu longuet, grant front et large; avoit sourcilz en archiez, les yeuls de belle forme, bien assis, chasteins en couleur, et arrestés en regart; hault nez assez, et bouche non trop petite, et tenues levres; assez barbu estoit, et ot un peu les os des joes hauls, le poils ne blont ne noir, la charneure clere brune; mais la chiere ot assez pale, et croy que ce, et ce qu'il estoit moult maigre luy, estoit venu par accident de maladie et non de condicion propre. Sa phinozomie et façon estoit sage, attrempée et rassise, à toute heure, en tous estas et en tous mouvemens; chault, furieus en nul cas n'estoit trouvé, ains agmoderé en tous ses fais, contenances et maintiens, tous telz qu'appertiennent à remply de sagece, hault prince. Ot belle aleure, voix d'omme de beau ton; et avec tout ce, certes, à sa belle parleure tant ordenée et par si belle, arrengé sans aucune superfluité de parolle, ne croy que rethoricien quelquonques en lengue françoise seeust riens amender.

CHAPITRE XVII.

Ci dit comment le roy Charles se contenoit en ses chasteauls et l'ordre de son chevauchier.

Aulcunes fois avenoit, et assez souvent ou temps d'esté, que le roy aloit esbatre en ses villes et chasteauls hors de Paris, lesquelz moult richement avoit fait refaire et reparer de solemnelz edifices, si comme à Melcun, à Montargis, à Créel, à Saint-Germain en Laye, au bois de Vincenes, à Beauté, et mains autres lieux; là, chaçoit aucunes foiz et s'esbatoit pour la santé de son corps, desireus d'avoir doulz et attrempé; mais en toutes ses alées, venues et demeures estoit tout ordre et mesure gardée; car jà ne laissast ses cotidiennes besongnes à expedier ainssi comme à Paris.

L'acoustumée maniere de chevauchier estoit de notable ordre: à tres grant compaignie de barons et princes et gentilz hommes bien montés et en riches abis, luy assis sus palefroy de grant eslitte, tout temps vestu en abit royal, chevauchant entre ses gens, si loing de luy par telle et si honorable ordonnance que par l'aorné maintien de son bel ordre, bien peust sçavoir et cognoistre tout homme, estrangier ou autre, lequel de tous estoit le roy; ses gentilzhommes devant luy ordenés, et gens d'armes, tous estoffés, comme pour combatre, en nombre et quantité de plusieurs lances, les-

[1] A celui.
[2] Quelque temps.
[3] Large.
[4] Étroit.

Digitized by Google

quelz estoyent soubs capitaine, chevaliers notables, et tous recepvoyent beauls gages pour la desserte de cel office; les fleurs de lis en escharpe portées devant luy, et par l'escuyer d'escuierie le mantel d'ermines, l'espée et le chapel royal, selons les nobles anciennes coustumes royales.

Devant et après, les plus prochains du roy chevauchoyent, les princes et barons de son sang, ses freres ou autres; mais nul jà ne l'approchast, se il ne l'appelast: après luy, pluseurs groz destriers, moult beauls en destre, estoyent menés, aornés de moult riches harnois de parement; et quant il entroit en bonnes villes, où à grant joye du peuple estoit receu, ou chevauchoient parmy Paris, où toute ordonnance estoit gardée, bien sembloit estat de très hault, magnific, très poissant et très ordené prince.

Et ainsy ce très sage roy avoit chiere en tous ses fais la noble vertu d'ordre et convenable mesure. Lesquelles serimonies royales n'accomplissoit mie tant au goust de sa plaisance, comme pour garder, maintenir et donner exemple à ses successeurs à venir que, par solemnel ordre, se doit tenir et mener le très digne degré de la haulte couronne de France, à laquelle toute magnificence souveraine est deue et pertinent.

CHAPITRE XVIII.

Ci dit l'ordonnance que le roy Charles tenoit en la distribucion des revenus de son royaulme.

Pour ce que la science de politiques, supellative entre les ars, enseigne homme à gouverner soy mesmes sa *mesgniée*[1] et subgiez et toutes choses, selons ordre juste et limité; comme elle soit discipline et instruccion de gouverner royaumes et empires; tous peuples et toutes nacions en temps de paix, de guerre, de tranquilité et adversité, assembler et amasser par loisibles gaagnes, tresors et revenus, dispenser pecunes, meubles et receptes; apert manifestement cestui sage prince est très apris, sage maistre, et expert en ycelle science, laquelle la noblece de son courage, par la prudence de son averty entendement, luy apprenoit naturellement, sans autre estude de lettreure aprise en ceste partie: car sa personne gouvernoit par policie très ordonnée, comme dit est.

[1] Sa suite.

Item, les revenues de son demaine et rentes accrut grandement, comme il sera dit cy après.

Item, ses princes et nobles maintenoit en honneur et largece, et de luy contens.

Le clergié tenoit en paix;

Le peuple en crainte et obéyssance en temps de paix et de guerre;

Les estranges nacions, benivolens.

Les revenus de son royaume distribuoit sagement, dont l'une partie estoit appliquée pour la paye de ses gens d'armes et soustenir ses guerres; l'autre, pour la despence de son hostel et estat de luy, de la royne et de ses nobles enfans, grandement et largement soustenu; l'autre, pour dons à ses freres et parens, dont continuellement avoit avec luy à grans pensions, et des barons et chevaliers estranges qui venoyent en France veoir sa magnificence, ou ambassadeurs à qui donnoit de riches dons; l'autre, pour payer ses serviteurs, donner à esglises ou aumosnes; l'autre, pour ses edefices, dont il basti de moult beauls et notables chasteauls et esglises; et toutes ces choses estoyent largement payées, si que pou ou néant venoyent plaintes au contraire.

CHAPITRE XIX.

Ci dit la rigle que le roy Charles tenoit en l'estat de la royne.

Entre les politiques ordenances instituées par celluy sage roy Charles, affin que oubliance ne m'empesche à narrer en ceste partie ce qui est digne de memoire et singuliere loange, Dieux! quel triumphe, quelle paix, en quel ordre, en quelle coagulence regulée en toutes choses estoit gouvernée la court de très noble dame la royne Jehanne de Bourbon s'espouse, tant en estat magnificent comme en honestes manieres riglées de vivre, si comme en ordonnances de mengs[1] et assietes, en compagnie, en serviteurs, en abis, atours, et en tous paremens, par notable et aux solemnitez des festes années[2], ou à la venue des notables princes que le roy vouloit honorer! En quelle digneté estoit celle royne, couronnée ou atournée de grans richeces de joyauls, vestue és abis royauls, larges, longs et flotans, en sambues

[1] Maison, le ménage.
[2] Annuelles.

Digitized by Google

pontificales [1] que ilz appellent chappes ou manteauls royauls des plus precieux draps d'or, ou de soyes, aornés et resplandissans de riches pierres et perles précieuses, en ceintures, boutonneures et actaches, par diverses heures du jour abis rechangés pluseurs foiz, selons les coustumes royales et pontificaulz; si que merveilles ert [2] à veoyr ycelle noble royne à telles dictes solemnités, accompagniée de deux ou trois roynes pour lors encore vivans, ses devancieres ou parentes, à qui portoit grant reverance, comme raison et droict le debvoit.

Sa noble mere et duchesses, femmes des nobles freres du roy, contesses, baronesses, dames et demoiselles, à moult grant quantité, toutes de parage, honestes, duites d'honneur [3], et bien moriginées; car autrement ne fussent ou lieu souffertes, et toutes vestues de propres abis, chascune, selon sa faculté, correspondens à la solemnité de la feste.

L'assiete de table [4] en sale, le triumphe et haultece qui y estoient tant notable que ne cuid [5] pareil estre aujourduy ou monde; la contenance de celle dame louée, rassise et agmoderée en parolle, maintien et regart, asseurée entre toutes gens, aornée de toute beauté, passant les autres princepces, estoit chose à veoir très-agréable et de souveraine plaisance.

Les aornemens des sales, chambres d'estranges, et riches brodeures à grosses perles d'or et soyes à ouvrages divers; le vaisselement d'or et d'argent et autres nobles estoremens [6], n'estoit se merveilles non.

Ainsi, celle très-noble reine, par l'ordonnance du sage roy, estoit gouvernée en estat hault, pontifical et honneste en toutes choses, si comme à tel princepce est aduisant et redevable, en laquelle en abis, atours royaulx très-honorables, toute honnesteté estoit gardée: car autrement ne se souffrist le très-sage roy, sans lequel commandement et ordonnance ne feist quelconques nouvelleté en aucune chose; et comme ce soit de belle pollicie à prince, pour la joye de ses barons, resjoyssans de la presence de leur prince, mengoit en sale communement le sage roy Charles; semblablement luy plaisait que la royne feyst entre ses princepces et dames, se par grossesse ou autre impediment n'en estoit gardée; servye estoit de gentilzhommes de par le roy à ce commis, sages, loyaux, bons et honestes; et durant son mangier, par ancienne coustume des roys, bien ordonnée pour obvyer à vaines et vagues parolles et pensées, avoit un preudomme en estant au bout de la table, qui sans cesser disoit gestes de meurs virtueux d'aucuns bon trespassez. En tel maniere le sage roy gouvernoit sa loyale espouse, laquelle il tenoit en toute paix et amour et en continuels plaisirs, comme d'estranges et belles choses luy envoyer, tant joyauls comme autre dons, se presentés luy fussent, ou qu'il pensast que à elle deussent plaire, les procuroit et acheptoit; en sa compaignie souvent estoit et tousjours à joyeux visage et moz gracieux, plaisans et efficaces; et elle, de sa partie, en luy portant l'onneur et reverance que à son excellance appartenait, semblablement faisoit; et ainssi celluy en tous cas la tenoit en soufflsante amour, unité et en paix.

[1] Majestueuses.
[2] Était.
[3] Se conduisant avec honneur.
[4] Dépense de table.
[5] Penser.
[6] Meubles.

CHAPITRE XX.

Ci dit l'ordre que le roy Charles mist en la nourriture et discipline de ses enfans.

Le sage roi, semblablement par pollicie deue, vouloit que fust riglé l'estat de ses nobles enfens; et à son aisné filz Charles, daulphin de Vienne, qui à present regne, duquel la nativité remply de joye le courage du pere, celebrant la journée à grand solemnité, pourvey de grand ordenance en administracio de nourriture par le conseil des sages tout au mieulx que estre povoit.

Mais encore plus desirant pourveoir à l'entendement de l'enfent, ou temps à venir, de nourriture de sapience, se faire se peust, à laquelle, à l'ayde de Dieu, n'eust mie failly, se la vie dn pere longue fust et accident de diverse fortune ne l'eust empeché; et, en approuva la parolle à ce propoz que dist l'empereur Helius Adrians: « On doit, dist-il, premier les » enfens nourrir et exerciter en vertus, si que » ilz surmontent en mœurs ceuls qu'ilz veulent » surmonter en honneurs, » luy fist en ses jeunes jours aprendre lettres et meurs convenables à sa haultece; et pour l'instruire à ce,

Digitized by Google

bailla l'administracion de luy à sages maistres et chevaliers anciens preudes hommes et de belle vie; et semblablement à ses autres enfens, lesquelz voulait qu'ilz fussent tenus en obéyssance soubz crainte et correccion ordenée.

CHAPITRE XXI.

Ci commence à parler des vertus du roy Charles, et primierement de sa prudence et sagece.

Bon me semble, à perfaire l'entencion de nostre œuvre, que distinctement soit traictié des bonnes meurs et condicions d'icelluy sage dont nous parlons.

Et comme prudence et sagece soit mere et conduiserresse des autres vertus, laquelle luy estoit instruccion en tous ses fais, comme il a paru ou procès de sa noble vie, povons ramener son esleue maniere d'ordre à l'egalité des nobles anciens bien renommés, si comme il est leu du sage empereur Helius Adrians cy-devant allegué, lequel fu lettré et instruit en toutes sciences, et si expert en rethorique qu'il sembloit que pensé eust à quan que il exprimoit de bouche. Ne dirons nous semblablement de nostre roy, lequel en son temps nul prince n'actegny en hautece de lectreure [1] ne parleure, et prudent pollicie en toutes choses generaulment, comme plus à plain dirons à la fin de ce livre, si comme promis nous l'avons.

CHAPITRE XXII.

Ci dit da la vertu de justice au roy Charles.

Si comme dit le philosophe: « Nul ne doit » estre appelé sage, se bonté ne l'esclaire, » laquelle est le principe de la sapience, avec la crainte de Nostre Seigneur, comme dit le psalmiste.

Or, soit donques traictié des vertus ou bontez d'icelluy roy que nous disons sage, lequel, à l'exemple du bon empereur Trayan et mains autres jadis ameurs de justice, comme nous lisons, fut celluy Charles pillier d'icelle; et en telle maniere la gardait que si hardis ne fust, ne tant grant prince en son royaume, ne amé serviteur, qui extorcion osast faire à homme tant fust petit.

Et entre les exemples qui en pourroyent estre dis, une foiz avint que un chevalier de sa court donna une buffe [1] à un sergent faisant son office, de laquelle chose à très grant peine pot estre desmeu [2] le roy par prieres de ses plus amés princes, que icelluy chevallier n'encourust la loy et rigueur de justice, qui ést, en tel cas, copper le poing; toutesfoiz onques ne fu en grâce comme devant.

Item, à un juif semblablement fist droit d'un tort et extorcion que un chrestien luy avoit faicte, et fu de luy avoir baillié un fauls gage pour bon; et volt le roy que la simplece du juif fust vainqueresse de la malice du crestien; et comme il fist droit au juif, n'est mie doubte qu'à toute personne vouloit que il fust entierement tenuz; et se au contraire luy venist à cognoiscence d'aucun de ses justiciers, en exemple donnant aux autres juges de bien et sagement gouverner justice, tantost commandoit qu'il fust desmis, et punis selon sa desserte.

De mains cas particuliers luy mesme fist droit par bonne equité; et comme il est escript de l'empereur Trayan préalegué, que une foiz, comme il fust jà monté sur son destrier pour aler en bataille, une femme grevée de tort, à lui venue complaignant, arrestast tout son host, descendy, donnant sentence droicturiere pour la vefve.

Avint une fois, nostre roy estant au chastel qu'on dit Saint Germain en Laye, une femme vefve, devers luy, à grant clamour et lermes, requerant justice d'un des officiers de la court, lequel par commandement avoit logié en sa maison, et celluy avoit efforcé une fille qu'elle avoit; le roy, moult airé [3] du cas lait et maulvaiz, le fist prendre; et le cas confessé et actaint, le fist pendre sans nul respit à un arbre de la forest.

Pour justice tenir, luy en personne, maintes foiz en son temps, selons les nobles anciennes coustumes, tint en son palais à Paris, séant en trosne imperial, entre ses princes et sages, le lit de justice, en cas qu'ilz sont reservés à determiner à luy à telz solemnitez députés d'ancienneté.

Par maintes particularitéz pourrions trouver exemples de la juste volonté du sage roy, lesquels je laisse pour cause de briefté; mais pour conclurre de ce en brief, comme justice soit

[1] Science des lettres.

[1] Soufflet.
[2] Détourné.
[3] Courroucé.

Digitized by Google

ordre, mesure et balance de toutes choses rendre à chascun selon son droit, comme dit saint Bernard, n'est pas double que, par ycelle bien tenir, vint à chief de toutes ses adversités non pas petites, et aneanty les floz de male fortune, soubs quel subjeccion avoit esté degetté par long espace.

Or cest bon roy, gardant à la ligne la loy de Dieu, comme le decret deffende, soubs peine d'escommuniement, les champs de bataille : de quoi on use communement ès-cours des princes, en l'ordre d'armes, ès cas non cogneus et non prouvés. Comme ce soit une maniere de tempter Dieu, onques ne voult en son temps consentir de telles batailles.

Si povons conclurre de luy ce qui est dit ès proverbes : « La joye du juste est que justice soit faicte. »

CHAPITRE XXIII.

Ci dit de la benignité et clemence du roy Charles.

Ainssi comme nous avons traictié de la justice du sage roy Charles, est droit que, en descendent de vertu en vertu, dissions de sa benignité et clemence digne de estre notée et receue en forme d'exemple ; et si qu'il est escript des plus souverains, comme elle soit à tels très-neccessaire comme nous lisons de Scipion, l'un des princes de Romme, acquist nom et grant loange à cause de la cartagienne guerre ; mais de plus glorieuse loange fut coronné de ce qu'il ne fu pas tant seulement à l'obseque d'un sien ennemy mortel, ains porta d'une part la biere à ses propres espaules ; redut avoir grant gloire quand il vainquy Mithridate, lui et sa gent pleins de force et puissance ; mais plus la deubt avoir de ce qu'il ne leva pas tant seulement de terre le roy Tigrane, qui vaincu, agenoillé devant ses piés, tenoit sa couronne sus ses genous, en luy mercy criant ; ainçois luy mist la couronne sus son chief, se leva et assist lez luy [1].

Or soit de nous noté et avisé se nous pourrons trouver nostre roy en ceste partie plus que Scipion, les verités de ses œuvres prouvées par nobles gens encore vivans, avec le texte des trop briefves croniques de ses fais, ou contenu de ses guerres ésquelles Dieu luy donna de belles victoires, si comme sera dit cy-aprés.

Notons quans grans princes, barons et chevaliers vindrent à luy subjugués à mercy, non pas seulement comme estoit Tigrane estrange aux Romains ; mais ses propres hommes et subgiés d'ancien droit et seigneurie, rebelles contre sa majesté, que il receut à mercis tant de fois et si doulcement pardonna, non pas seulement traicta amiablement, mais donna très-largement du sien, comme plus pleinement peut apparoir ésdites croniques qui de ce font mencion ; mais j'en passe les noms, car n'affiert à ma personne et ne vouldroye ramentevoir chose à l'opprobre d'aucune noble ligniée qui indigner s'en pourroit.

Et si comme il est escrit de la débonnaireté du roi Pirrus très-vaillant, dit Valere, que comme il luy fust rapporté que veneurs, buvans en taverne dans la cité de Tarante, disoyent mal de luy, il les manda et leur demanda s'ainssy estoit ; et ils respondirent : « Se le vin » ne fust sitost faillis, ce que on t'a rapporté » envers ce que nous eussions dit ne fust que jeux ; » et ainssi la simple confession de la verité tourna l'ire du roy en ris.

Plus grant sens en debonnaireté povons dire de nostre prince, lequel une fois, ou temps des pestillences de France, encore n'estoit couronné, entra à Paris en grant compaignie après une grant commocion en la ville qui contre luy ot esté ; et ainssi comme il passoit par une rue, un garnement, traitre oultre cuidié, par trop grant presumpcion va dire si hault qu'il le pot oyr : « Par Dieu, sire, se j'en feusse creus « vous n'y fussiez jà entrés ; mais, au fort, on « y fera peu pour vous. » Et comme le conte de Tancarville, qui droit devant le roy chevauchoit, eust oye la parolle, voulsist aler tuer le villain, le bon prince le retint et respondi en sousriant, comme se il n'en tenist conte : « On ne vous en croira pas, beau sire. »

Le sens de ceste pacience fait moult à noter aux vindicatifs qui, sans viser aux inconveniens qui en peuent venir, de tous mesfais se vueullent vengier, laquel chose est encontre l'ordre des sages ; et visa ce très-prudent prince, nonobstant luy fut legiere la vengence, s'il luy pleust que par celluy occire, la ville, qui par malvaise exortacion estoit commeue, cité rebelle se fust bien peue esmouvoir, dont grant meschief fust venus ; ou, par aventure, la hautece de son noble courage ne deigna tenir conte de chose que un tel garçon deist. Et à celle mesmes entrée qu'il fist lors à Paris, qui trop

[1] Elle confond Scipion avec Pompée.

Digitized by Google

luy ot esté rebelle, tous ainssi comme jadis Othavien à Hérode pardonna vers luy venu à grant humilité, despoullé de ses aornemens royaulz, lui criant mercis de ce qu'il ot esté en l'ayde de Anthoyn et de Cléopatra sa femme, et le receut en grace, luy remectant la couronne sur le chief; semblablement nostre bon roy fist à des princes ses subjiés et à maint de ses cytoyens et autres esté ses adversaires retournés à mercis.

CHAPITRE XXIV.

Ci dit encore de ce mesmes, et d'autres ystoires aprovées.

Ainssy ce très debonnaire roy en tous ses fais gardoit le lien d'amour et debonnaircté, fust envers ses subgiez ou autres.

Et si comme il est escript ès croniques du vaillant cinquieme roi de France Clodovée le grant, très vaillant, avint une foiz que ses hots s'embattirent sur les crestiens; et comme entre autres despoulles et proyes par euls ravies, prensissent un vaissel d'argent d'esglise, que ils appellent orcheul, saint Remy, qui lors estoit arcevesque de Rains, manda au roy qu'il luy fist rendre son vaissel; il appela ses princes et barons et leur dit ainssy: « Seigneurs, » mes princes et mes compaignons, nonobstant » que soit droit que par commandement prince » procede vers ses subjiez, mieulx me plaist » requerir vers vous par debonnaireté que par » auctorité de seigneurie, si ay-je plus chier » que on me porte crainte par amour que par » raison de ma cruaulté. » Lors requist ledit vaissel en don; et comme il lui fust baillié, le rendy en grant reverance au message. Ycelui benefice, avec autres biens que il fist, Dieux accepta tellement que il l'enlumina de sa saincte loy et fu le primier roi crestien.

Semblable loange povons dire de notre bon Charles, successeur par espace d'ans dudit Clodovée; car, comme il soit de droit escript et loy que tous les princes natureus puissent user et prendre sur les subjiez en certains cas necessaires, comme pour soustenir les guerres et deffences du royaume et du bien commun et autres cas, et les contraindre à ce, se besoing est, ycelluy notre debonnaire roy, comme il fust maintes foiz oppressé de grans armées et grans garnisons faire et tenir contre ses ennemis, dont par neccessité convenoit trouver hastives chevances de finance, adont ycelluy justé roy pensoit comment, au moins de griefs sur les subjiez, pourroit avoir ayde, non mye asséant tailles griefves ne dures toltes[1], ne en prenant joyauls des dames, ne les deniers des vefves, comme jadis pluseurs fois fut fait à Romme en cas de nécessité.

En ceste partie bien avoit retenue la parolle qu'avoit dit Thibere l'empereur à ses conseillers, qui une foiz luy distrent « qu'il povoit » bien lever plus grant treub[2] et plus grant » subsides sur ses subjiez qu'il ne faisoit; » il respondit moult notable parolle, et dist: « A » bon pasteur appartient ses brebis tondre, et » non mie escorchier. » Nostre roy encore le faist-il enuis[3]; mandoit les plus riches de ses citoyens et subjiez, et adont très debonnairement les requeroit de prest raisonnable, par si que il les assignoit de payement sus ses receptes et revenues cleres et bien venans jusques à fin de paye, dont il lui avint une fois que comme un très riches homs s'excusast moult d'icellui prest, disant par assés de repliques « que il avoit un grand tas de petits enfens, qu'il » luy convenoit nourrir; » et quand le roy en ot assez escouté, respondit en sousriant: « Beaul sire, s'ilz sont petits, tant despendent- » ilz mains; vous serés payé, ains[4] qu'ilz soyent grans. » Assez d'exemples pourroye traire à preuve de la debonnaireté de ce bon roy Charles, que je passe pour briefté. Maintefois avint qu'il sçavoit de ses subgiez serviteurs et autres desvoyés, et suivans voyes de perdicion en maintes guises, comme de tavernes et autres maulvaises compaignies, femmes diffamées, jeux de dés, et autres dissolucions; mais le très debonnaire roy, à qui mieuls plaisoit, à l'exemple de Jhesu-Crist, rappeller et ravoyer[5] ses gens par doulceur, et benignement les chastier, que par crainte et par rigueur, les reprenoit luy mesmes courtoisement, et par sa debonnaireté les ramenoit à droicte voye.

Et que ceste voye soit acceptable à Dieu en bonne et charitable entencion, nous en donna exemple le très debonnaire empereur Henry, duquel est leu que, entre les autres signes de debonnaireté qui de luy peuent estre notés,

[1] Impôts.
[2] Tribut.
[3] Aujourd'hui.
[4] Avant.
[5] Remettre en voie.

Digitized by Google

avint une foiz que comme celluy empereur eust une seur qui estoit nonain, il s'apperceut que elle amoit un clerc follement; si la volt chastier par luy accroistre son estat, et la fist abesse, et luy dist « que impertinent chose seroit à tel » digne office estre folle et diffamée; » au clerc qui l'amoit donna une esvechié, et luy dist « qu'il fust chastes dorenavant comme il appar- » tenoit à sa digneté. » Adont Dieu, considerant la bonne charitable simplece de l'empereur, toucha les cueurs des deux pecheurs, qui se rendirent honteus et confus que l'empereur sceust leur follie, et plus ne pechierent.

Grant debonnaireté fu à nostre roy quant son barbier, luy faisant la barbe, reamply de trop osée presompcion et maulvaise convoitise, mist la main à la gibeciere du roy pendent à son costé, et jà avoit l'or au poing, quant le roy le prist saisi; mais comme il le veist esperdu, luy criant mercis, luy pardonna, sanz le debouter de son office. Plus grant debonnaireté fu encores quant le malheureux barbier, ingrat par trois foiz, ou meffait renchut, luy pardonna; tant que, à la quarte, le bany et chaça de soy, mais ne voult, pour ce que par long temps l'avoit servi, qu'il receust mort.

A brief parler ce très vertueux roy tant fu doulx et debonnaire, qu'il nous appert par ses dignes fais avoir semblable courage de ce qui est escript du très debonnaire empereur Trayan, jà devant allégué, qui, comme ses parens et affins le repreissent de ce que si debonnaire estoit à toutes gens, en luy disant « qu'il n'ap- » partenoit à prince soy monstrer si humain à » ses subgiez, » il respondy « que il desiroit » estre tel empereur vers tous comme tous » desiroyent qu'il leur fust: » pareillement sembloit que ainssi le voulsist nostre prince, le sage roy Charles.

CHAPITRE XXV.

Ci dit comment humilité est convenable, et fait à loer en hault prince.

Pour ce que ceste vertu de doulceur et humilité fait entre les vertus à recommander comme de Dieu très esleue et singulierement amée, si comme il paru ou procès de sa très esleue vie tout à nostre instruccion, comme dit à ce propoz le proverbe, est entre les autres vertus comme neccessaire à tout hault prince et gouverneur de peuple, sanz laquelle aulcune amour d'estrange ou privé ne se peut bonnement acquerir, plus longuement m'y suis arrestée, comme ce soit matiere dont la proxilité ne devroit comme point tourner à ennuy; et qu'elle face plus à louer és princes et poissans que en autres hommes, nous peut apparoir par les loanges des trepassés virtueux remply d'icelle, si qu'il est escript du vaillant empereur Helius Adrians devant allegué, homme remply de science et vertus; et pour le grand bien de luy, le senat luy pria que il feist son filz Cesare. « Non feray, dist-il, » il doit souffire que j'ay pris l'empire malgré » mien où je n'estoye pas digne: car la princée » ou seigneurie sus aultruy n'est mye deue au » sang, mais aux vertus. »

Aussi l'empereur, qui estoit appellé Partinauls[1], tant fu humbles que oncques ne volt souffrir que sa femme fust appellée Auguste, ne son filz Césare. « Il vous doit, dist-il, » souffire que, oultre mon vouloir, j'aye ac- » cepté le nom et office. »

Du vaillant prince Publius Valerius est escript de son humilité, et celluy tant ama la chose publique que pour ce fu appellé Publicole, qui est à dire celluy qui aime la chose publique. Cestuy fist abbatre ses maisons pour ce qu'elles estoyent plus haultes que ses voisins; et de tant cedit Valere ot-il plus haulte gloire, comme il fist faire ses maisons plus basses.

Plus parlasse de ceste matiere; mais comme, en mon livre que je intitulay du *Chemin de longue estude*, aye assez longuement parlé et traictié de l'umilité qui en bon prince doit estre, n'en diray plus à ceste foiz.

CHAPITRE XXVI.

Ci dit du vitupere[2] aux orguilleux, et mains exemples.

Pour ce que les differences des choses contraires l'une de l'autre en leur estre sont plus notoirement cogneues et apperceues leur forces et natures non semblables près à près, si comme le blanc après le noir, le jour après la nuict, le chault après le frois, et ainssi de toutes choses contraires, n'est mie doubte que à la difference du mal quant le bien est loué, ce est en vituperacion du mal; ainssi, quant le

[1] Pertinax.
[2] Mépris.

Digitized by Google

mal est blasmé, ce doit estre à l'augmentacion du bien.

Et comme, en toute maniere d'oroison, soit escripte ou parlée en colacion ou sermon, là où telle matiere est touchée, est à entendre aux oyans en la maniere susdite.

Et pour ce que ores et autrefoiz ay assez parlé de la divine vertu de clemence et doulceur, à present, en donnant cause de discerner le bel du lait, me plaist parler aulcunement des arogans et orguilleus, et prendre en ce mon introïte, ainssi comme les appelle un vaillant docteur, disant : « O maigniée dya-» bolique en la possession Lucifer, de qui ciel » ne terre ne pot soustenir la pesanteur de » vostre griefté, qui pourra ores souffrir les » enfleures de vos eslevés corages ? »

Mais si comme il est dit Job, dixieme chapitre : « Se l'orgueil d'yceulx a monté jusques » aux cieulx et leur teste actaigne les nues, » ainssi comme un peu d'ordure en la fin sera » anienty et perdu. »

Et comme tel vice soit à Dieu comme insouffrable, à nous, en toutes escriptures, exemple de leur trebuchemens : ce que en noz aages nous est souvent apparu et appert manifestement chascun jour. A ce propos donne exemple la saincte Escripture, du temps de Nabugodonozor, soy véant en sa cité de Babilonie exaucié et eslevé sur tous princes, mettant en oubly sa fragilité et povreté humaine, se leva en tel orgueil et arogance, que il se reputa comme per à Dieu ; pour laquel chose la divine poissance tant l'umilia, que son corps humain sept ans fu tresmué en figure de beste mue, paisçant en cel espace aux champs avec les oisons et bestes villes ; mais, pour la priere de Daniel le prophete, qui lors florissoit en vertu, qui empetra devers Dieu que celluy, contrict et humilié, retournast à sa forme humaine, et à son royaume fust restitué.

Après le trespassement d'icelluy, Baltazar fu son successeur aprés Elmoradab[1], qui trop ot mis en oubly la sentence divine, lui monte en trop grant orgueil en la cité de Babilonie, séant à table avec ses barons et princes de son royaume ; et comme il eust fait apporter les riches vaisseauls d'or et de pierres précieuses que Nabugodonozor son pere avoit aporté du temple Dïeu en Jherusalem, furent veus trois dois qui escripvoyent en la paroit Manne, Thechel, Pares, et signifioit celle escripture que le royaume lui seroit osté, et avec ce il perdroit la vie : si comme il luy fu exposé, et ainssi avint.

D'assez d'autres pourroye dire pareillement tresbuchiés, que je laisse pour briefté, et en plus nouveau aages : comme Néron l'empereur, plain de perversité, qui tant estoit orgueilleux que il ne daignoit que tant fussent riches chevauls ou beauls portassent son corps, ains se faisoit porter en lictiere sur le col des roys ; et tant fu puis villement occis que sa maleureuse charongne n'ot onques sepulture, ains demoura en un ort[1] fossé.

Julien l'Apostat, fauls herite[2] et tant orgueilleus que Dieu et tout le monde avoit en despris sanz nulle craintes des vengeances divines, crestien fu premierement, puis renya la foy, et moult persecuta les crestiens. Quant celluy tirant orgueilleus ot regné sept ans, saint Bazile, qui lors estoit evesque de Capadoce, ot une telle vision : que la glorieuse vierge du ciel véoit seoir en un trosne royal, à moult belle compaignie à destre et à senestre ; si dist à ceulz qui estoyent environ elle : « Qui me pourra ven-» gier de ce maulvais Julien ? » et luy fu respondu « que Mercurius, qui estoit un chevalier » qui mort ot esté pour le nom de Jhesu-Crist, » et estoit enterré au moustier, en venroit « bien à chief[3]. » Si commanda la dame que de par elle luy fust commandé que il prensist ses armes, et alast combatre contre le maulvaiz Julien. Et ainssi comme Bazile se fu esveillé, il ala tantost au sepulcre de Mercurius le chevalier ; si ne trouva sa lance, son escu, ne ses armes, qui là souloyent pendre ; et comme il fu informé que c'estoit la vision qu'il ot eue, lendemain revid la lance et les armes en leur lieu toutes ensanglantées ; et tantost après vint nouvelles que un chevalier, venus d'aventure, avoit occis Julien en la bataille. Hugues de Fleury raconte que, comme il mouroit, il prenoit le sang qui yssoit de son pis[4], et le gectoit contre le ciel en disant : « Tu m'as » vaincu, Galilien ; Galilien, tu m'as vaincu. » Et ainssi rendi l'ame dampnée : laquelle mort rempli le monde de joye, pour sa grant cruaulté.

[1] Evilmerodach.

[1] Sale.
[2] Hérétique.
[3] A bout.
[4] Poitrine.

Digitized by Google

Par diverses manieres prent Dieu vengence des orgueilleus qui ne ressongnent [1] ses jugemens.

Et que les maulvaiz soyent hays et abominés devant Dieu et au monde, est escript de Denis le Tirant regnant en Cecile, tant oultrecuidié et plain de perversité, que ses subgiez mieulx voulsissent sa mort que vie. Une bonne femme vielle prioit tousjours à haulte voix que les Dieus lui donnassent longue vie ; et comme il l'oyst dire, la manda, et volt sçavoir qui la mouvoit. « Certes, dist-elle, j'estoye pucelle » chieux mon pere ; si avoit un roy en ceste » terre moult mal, et qui trop grevoit le peu- » ple ; je prioye au Dieux que sa vie fust briefve : » il mouru ; après celluy, nous omes pire : » après la mort duquel, tu es le pire de tous » tes devanciers. Or ay si grant paour que » après toy nous ayons pire, que pour ce prye « aux Dieux qu'ilz te donnent longue vie. » Si fu ce tirant tout confus des parolles de la vielle bonne femme. Celluy Denys ne faisoit mye grant reverance aux Dieus que alors aouroyent [2].

Il avint une foiz qu'il vit un moult riche mantel d'or qu'on avoit mis à l'image de Jupiter : si le prist, et en mist un de drap en lieu ; il volt appaisier en telle maniere les prestres qui s'en courrouçoyent. « Le mantel d'or, » dist-il, estoit trop froit pour yver, et trop » pesant pour esté ; pour ce, lui en ay donné » un plus convenable en toutes saisons. »

Une autre foiz il vid l'image d'Esculapius qui avoit une grande barbe d'or jusques aux piez, et Apollo son pere n'en avoit point : si prist la barbe d'or et dist aus prestres qui l'en reprenoyent « qu'il n'estoit mie avenant que le » filz eust si grant barbe, puisque le pere » n'en avoit point. » Et ainssy se moquoit des Dieux, non mie par oppinion que ceste loy fust faulse, mais par le grant orgueil de luy, qui le faisoit si oultrecuidier que il presumoit sa poissance plus grande que nulle déité. En la fin cestui fina villainement par lait trebuchement.

Et en retournant à ma matiere, que trop ay delaissié, à tant souffise des arrogans orgueilleus.

[1] Se soucient de.
[2] Adoraient.

CHAPITRE XXVII.

Ci dit de la liberalité et sage largece du roy Charles.

Qu'il soit ainssi que largece et liberalité soit vertu agréable à Dieu, appert parce que il nous commande amer nostre proisine [1] comme nous mesmes ; lequel commandement accomplir seroit impossible, là où ycelle seroit close et hors usage ; et que la premisse vertu de nostre introïte, c'est assavoir noblece de courage, se peust emplir et parfaire sanz celle avoir, ne pourroit nullement estre, et par especial ès princes poissans et aisiés de mettre à œuvre les liberalitez à quoy elle instruit ses très vertueux nobles courages, acquerans la lueur de bonne renommée.

A nostre propoz, povons avec les autres vertus prouver nostre prince susdit très entièrement rempli de pure, virtueuse et prudent largece, sanz laquelle vertu avoir nul prince, quelque autre grace qu'il ait, ne peut acquerir parfaictement estrange amour ne grant loange ; et que la trouvions entiere en nostre roy, le nous aprent experience de ses fais, si comme nous l'avons cy-devant recitée, et sera cy-après ; car, comme dit Boëce, « la liberalité » du prince ne s'estent pas seulement en don- » ner dons, mais en joyeusement recepvoir » tous en liberal pardon, en expedicion de » causes, en audience des povres, et à toutes » choses, où l'office d'amour demonstre son » effect. »

De ce dit Tulles [2] : « Que le prince plus de- » monstre sa liberalité quant se rent privé et » douls entre ses gens, que se leur donnoit or » et argent ; » et de tout ce estoit expert celluy dont nous parlons, par lequelz sens et liberalité actray l'amour des estranges et privés.

Douls et debonnaire estoit entre ses gens : par laquel doulceur, sens et gouvernement l'avoyent en si grant reverance que ilz le craignoyent et doubtoyent à courroucier plus que quelconque chose, et non mie par rigueur qui en luy fust, mais par pure amour, de laquelle vient crainte bien ordonnée qui les faisoit doubter offenser sa digne magesté ; car toutes ces choses tant par ordre estoyent menées en tous ses fais, que riens n'y avoit fait que gardé n'y eust raison, ordre, temps et mesure ; et tant

[1] Prochain.
[2] Cicéron.

Digitized by Google

estoit cellui ordre bien mené, qu'il n'y eust si hardi qui osast passer heure, point ne ordonnance de ce qui à faire luy appartenoit; car luy, très sage, establissoit chevetaines [1] de ses offices gens sages et prudens, qui tendoyent à mener les choses au gré de leur superieur plain d'ordre, et par ce n'y estoit rigle faillie : à yceuls faisoit du bien, donnoit largement, tenoit honorablement et à tous ceuls de sa court, chascun en son degré, si qu'ilz estoyent richement vestus et estorés [2] de toutes choses, selon leur faculté.

Vouloit sçavoir et enqueroit des condicions de ses serviteurs, et esprouvoit leur loyaulté.

CHAPITRE XXVIII.

Ci dit de la vertu de chasteté en la personne du roy Charles.

Ès vertus qui sont à loer en créature, entre les autres moult amoit le roy Charles celle de chasteté, laquelle estoit de luy gardée en fait, en dit et en pensée, et vouloit que ainssi fust en ses prochains et serviteurs, tant en contenences comme en abis, parolles et fais, et toutes choses.

Il gardoit son mariage loyaument et selon Dieu; son parler et abit honneste et chaste; cellui de la royne, de ses enfens et serviteurs de sa court, semblablement simple; car ne souffrist que homme de sa court, tant fust noble ou poissant, portast trop cours abis, ne trop oultrageuses poulaines [3], ne femmes cousues en leur robes trop estraintes, ne trop grans collez.

Commandoit à ses gentilzhommes que bien se gardassent que, en fait de femmes, si sagement se gouvernassent que personne n'eust cause de s'en tenir mal content; et se au roy, par quelque aventure, veinst à cognoiscence ou que complainte luy fust faicte d'aulcun de ses gens, qu'il eust deshonnoré femme, tant fust son bien amé, il perdoit sa grace, le chaçoit, et plus ne le vouloit veoir.

Mais, pour la grant compassion qui en luy estoit, considerant la fragilité humaine, onques en sa vie ne volt donner licence à homme, pour meffait de corps, qu'il emmurast [4] sa femme à penitence perpetuelle, tout en fust-il maintes foiz supplié; et, à difficulté, donnoit congé que le mari la tenist close en une chambre, se trop estoit desordenée, affin qu'elle ne feist honte à son mari et parens.

Et, à l'exemple des Lacedemoniens, comme dit Valere, qu'ilz firent porter les livres de Archiloque le poëte, hors de la cité et ardoir [1], pour ce que lesdits livres ne parloyent mie assez chastement, et ne vouldrent mie que les enfent y aprensissent, affin qu'ilz ne nuisissent plus aux meurs qu'ilz ne prouffitassent aux engins de Simonides. De celluy bon Simonides sera dit ou chapitre de charité.

Ainssi cestui sage roy deffendoit que livres deshonnestes ne feussent leus ne portés à la court de la royne, ne de ses enfens; et soubz peine de perdre sa grace, ne fust si hardi qui osast à son filz le daulphin ramentevoir matiere luxurieuse.

Dont une foiz rapporté au roy que un chevalier de sa court, jeune et jolis pour le temps, avoit le daulphin instruit à amours et vagueté; le roy, pour celle cause, la chaça, et deffendy sa presence et celle de sa femme et enfens.

Et, si qu'il est escript en telle maniere, la cité de Marceille, gardée de rigueureuse justice, ne souffre nullement que gouliars de bouche [2] aportans parolles vagues, entrent à leurs mengiers; car les dis et fais de telz menestriers ne sont fors introduccions à luxure; et la coustume de leur jeux semble que ilz donnent congié de telz choses faire.

A cest exemple, ne vouloit point le sage roy que gloutons de bouche et de parolle, lesquelz en pluseurs cours sont moult essauciés, entrassent ès mangiers de ses cours, ne plaisir aulcun n'y prenoit; et par ce approuvoit le sage roy la parolle que dit saint Pol du poëte Menander, de qui il prent exemple, tel que il escript aux Chorientiens : « Les parolles maul» vaises corrumpent les bonnes meurs. »

CHAPITRE XXIX.

Ci dit de sobrieté louée en la personne du roy Charles.

Sobrieté, laquelle est vertu divine, celluy roy approuva en ce qu'il, entre les habundans delices, volt user icelle, si comme il paroit en

[1] Chefs.
[2] Ornés.
[3] Sorte de chaussure dont la pointe était ridiculement longue.
[4] Mettre en prison.

[1] Brûler.
[2] Gourmands.

Digitized by Google

ses mengiers, continuellement ou très actrempement usoit de vins et de viandes plus sains que delicatifs; et aussi en ses vesteures royauls et honnorables, non trop curieuses, n'en coust desordené ne superflu.

Et comme sobrieté soit nourriture et engraiscement de l'entendement, est escript de Socrate de philozophe, qui, entre des volumes qu'il fist, trouva la science morale, qui est des vertus.

A. Gellius [1] raconte de luy qu'il fu de si actrempée abstinence, que onques ne senti mal en membre qu'il eust, et disoit : « Maintes » gens vueulent vivre pour ce qu'ilz puissent » mengier; mais je vueil mengier pour ce que » je puisse vivre. »

CHAPITRE XXX.

Ci dit de la vertu de verité en la personne du roy Charles.

La vertu de verité, sanz laquelle avoir aucun ne pourroit desservir, ne estre digne de loange, en la personne du roy Charles estoit très reluisant et manifeste; car, si comme soit chose très aduisant à prince, et le contraire plus qu'à autre gent grant vitupere, mençonge aucune ne fust oye yssyr de sa bouche, ne faulse promesse; ce qu'il affermoit estoit verité; en ce qu'il promettoit, en l'attente, n'avoit faulte aucune en nul cas.

Dont comme il voulsist que ses commandemens fussent obéys, comme raison le debvoit, et que verité fust tenue, avint une foiz, qu'il ot donné à un gentilhomme, qui bien l'avoit desservi en ses guerres, la somme de cinq cens frans, par un mandement à ses generaulx, de laquelle chose avoit comandé de bouche expressement à un de ses generaulx, appelé Bernard de Montlehery, qu'il n'y eust faulte d'expedicion; et nonobstant ce, pourmena par pluseurs jours ledit gentilhomme, lequel par ennuy s'en ala plaindre au roy, à qui de ce desplut grandement, et, selon ce qu'il n'estoit mie furieus, bien le monstra; car, incontinent et de fait, par un de ses sergens d'armes et ledit gentilhomme l'envoya executer, et prendre la vaisselle d'iceluy general, lequel, moult espovanté de l'indignacion du roy, le delivra incontinent.

Encore qu'il fust veritable, appert, en approuvement de la noblece de son courage, par ce qu'il fist à un Angèls son grant ennemy, appelé le captal de Beu [1], qui moult estoit notables homs et grant capitaine d'ost, lequel, au temps du couronnement du roy Charles, comme sera cy-après dit, avoit cuidié empescher ledit couronnement; mais, Dieux mercis, il failly, et, sa gent desconfite, il fu pris; dont après ce qu'il ot esté une piece en prison, le roy, de sa debonnaireté, le delivra, parce qu'il promist estre bon françoiz, et le fist le roy son chambellan, et assez de bien et d'onneur luy fist; mais quant les guerres recommencierent, celluy prist congié du roy, renonçant à son service; et comme luy donnast le roy bien et voulentiers, et luy eust du tout octroyé et promis de s'en laissier aler quictement, fu dit au roy que à son trop grant prejudice seroit le laissier aler : car il estoit homs de grant poissance, entreprise et hardement; si sçavoit l'estat et secret de son gouvernement et de sa court, et qu'encore luy pourroit nuire trop grandement; et que, en le retenir, n'y avoit point de reprehansion, puisque son prisonnier estoit non delivré par rençon, qui partir s'en vouloit pour luy nuire et grever. Le roy, nonobstant qu'il sceust bien que ce conseil estoit veritable, juste et loyal, et que celluy le greveroit, puisqu'il ot promis et octroyé le congé, nullement ne le volt retenir, et aler le laissa; lequel depuis moult nuisi à ce royaume; mais, comme Dieu le payast, puis mouru és prisons du roy, comme dit sera.

Cestuy cas et la veritable vertu de nostre roy me ramentoit la loange du vaillant preudomme Regulus, consule de Romme et prince de l'ost, lequel, après maintes belles et merveilleuses victoires qu'il ot eues sur ceuls de Cartage pour les Romains, et qu'il eust occiz l'espouvantable serpent qui avoit six vingts piez de long, dont le cuir à Romme, et moult avoit occiz de ses chevaliers; finablement de ceulx de Cartage fu pris en une bataille; et comme ceuls de Cartage eussent plusieurs prisonniers de Romme, et les Rommains de ceuls de Cartage, voulsissent bien ravoir leurs prisonniers et rendre ceuls de Romme, leur plot envoyer en message ledit Regulus, receu toutevoyes son serement qui, ou cas que non, il

[1] Aulu-Gelle.

[1] Le captal de Buch (Archambauld de Grailly).

Digitized by Google

retourneroit en la prison. Et comme Regulus eust cest chose proposée au senat, ilz luy en demanderent son conseil; lequel respondy que ce n'estoit mie le prouffit de la chose publique tresmuer les prisonniers. Ainsi le veritable preux, loyal preudome, nonobstant sceust bien la cruaulté de ses ennemis, et qu'ilz le feroyent mourir, ama mieux s'aler mettre en leur mains et laissier ses amis, que fraindre sa foy, verité et loyauté.

CHAPITRE XXXI.

Ci dit de la vertu de charité en la personne du roy Charles.

Pour ce que l'Escripture saincte dit que se homme faisoit tous les jeunes, tous les pellerinages et tous les biens que toute sa vie faire pourroit et ne cessast de Dieu prier, et n'auroit la charité, tout ne lui prouffiteroit aucune chose.

De laquelle parle Cassiodore, qui dit que charité est comme la pluye qui chiet en printemps, qui toute plante fait fructifier, volt cestuy sage roy par charité ruiler [1] le cours de son vivre, si comme il paru en sa benignité et pacience.

Car, dit saint Pol, *charité est benigne et pacient;* et les autres vertus qui en charité sont comprises en nostre roy estoyent manifestes, comme de non querir, mesmes tout ce qui est, est sien en pluseurs cas, et pardonner de legieres faultes à luy faictes : de quoy, une foiz luy fu dit de ses princes « que le trop liberal » pardon que il donnoit de legier povoit estre » cause aux deffaillans seuls trop enhardir à » faire faultes : » dont luy respondi : « Se vice » peut avoir en trop legierement pardonner, » j'ay plus chier estre defaillant en ce cas, que » en tenir trop estroicte rigueur. »

Très grand aumosnier estoit le roy Charles, si comme il paru en pluseurs fondacions d'esglises et collieges que il fonda, où il assit grans rentes amorties, comme cy après sera dit.

Donnoit aux povres abbayes et priorez, en esglises soustenir, reffaire et gouverner les pitances des freres et couvens, ou des seurs; soustenoit les hospitauls par larges aumosnes; aux freres mendiens, aux povres escoliers aydoit et confortoit en leur congregations et assemblées, où il convenoit mises pour leur degré avoir : ou, quant luy venoit à cognoiscence que aucun gentilhomme ou femme envieilliz, ou cheus en maladie ou povreté, ou fust en grant necessité, povres religieus ou d'autre estat, ou pour aydier à marier povres filles, dont il fust informé que bien fust employé, povres femmes vefves, orphenins en tous cas piteus, donnoit très largement du sien, et de bonne voulenté; et chascun jour continuellement de sa propre main humblement et devotement donnoit certain argent à une quantité de povres, et à chascun baisoit la main.

Ainsi ce très noble roy tenoit la voye de ses predecesseurs roys de France, ameurs de charité.

Si comme il est contenu ès croniques du bon roy de France Phelippe, fils au Loys le Debonnaire, lequel fu homme de grand vertu : celluy, avisant que maintes manieres de gengles et flateurs soulent, par leurs gengles, actraire les cueurs des princes, parquoy reçoivent de riches dons, robes ou joyauls; ce bon roy Phelippe, desprisant telle coustume, ce qu'on souloit donner à telz gens il donnoit aux povres, et les vielles robes qu'il laissoit aux années [1], vouloit que ilz fussent données aux povres.

Ainsi, ne plus ne mains, fu le roy Robert de France si grant aumosnier que aux povres donnoit ses robes que il laissoit aux festes années.

Ceste vertu de charité, que elle soit entre les autres toute la plus agréable à Dieu, appert, comme il est escript, de ce vaillant empereur Trayan, que j'ay pour sa valeur jà pluseurs foiz allegué, nonobstant fust payens et persecutast les crestiens en cuidant bien faire, comme faisoit saint Paul, ains sa conversion, comme celluy qui n'avoit cognoiscence de la foy de Jhesu-Crist, et tenoit la loy de nature.

Dont une fois avint que l'en faisoit grant martire des crestiens, vint à luy un preudomme de sa mesgniée qui luy dist : « Sire, trop est grant » orreur que on fait là hors, de tant de peu- » ple mectre à mort qui riens n'ont meffait, » et n'i treuve l'en autre chose à redire, fors » qu'ils aourent [2] ne sçay quel Crist, et se lievent » à midnuit et chantent loange à leur Dieu. »

[1] Régler.

[1] Fêtes annuelles.
[2] Adorent.

Digitized by Google

Adont l'empereur, meu de compassion de tant de sang humain respendre, fist cesser l'occision.

De cestui empereur est escript que, principaulment entre les autres vertus, pour la grant charité et compassion dont il estoit plain, nonobstant fust mescréant, desservi estre saulve : car il avint, après sa mort, que comme saint Gregoire, pape de Romme, lisist en un livre et trouvat enregistré les belles vertus de cel empereur, par especial sa grant charité, moult ot grand pitié que tel homme fust dampné ; adont leva les yeuls vers le ciel et dist : « Beau sire Dieux à qui toutes choses sont pos- » sibles, donne moy l'ame de cest dampné, » seulement perdu par faulte d'instruccion de » saincte loy ; tu, juste et misericors, ne vueil- » les pas que les benefices de la grant charité » de cest empereur soyent du tout anientis et » peris! » Et ainsi pria tant le glorieux saint Gregoire, que Dieu, de sa grace, octroya que l'ame de l'empereur retournast en son corps ; si fist penitence et fu saulvé.

Si est bel exemple, quelque pecheur que on soit, que par celle vertu de charité exerciter on puisse empetrer grace par-devers Notre-Seigneur.

Item, de la charité de Simonides, dit Valere que une fois cellui Simonides vouloit entrer en une nef pour passer mer, il trouva un corps mort sur terre, et par pitié il l'ensevely ; et tantost oy une voix qui lui dist que ce jour il ne se meust. Il obéy, et ceulx qui se meurent furent péris en mer.

Cestui, pour sa grant charité, le voult Dieux encore sauver : une autre foiz, comme il souppoit avecques autres, deux compaignons l'appellerent, et il se leva de table et vint à eulx ; et tantost qu'il fu hors, la maison chay [1], et occist ceulx qui ens estoyent.

Si devons noter comme Dieux sequeure [2] mesmes les payens et mescréans qui ont la vertu de charité, n'est mie doubte que plus grand merite en auront les crestiens en qui elle sera trouvée.

[1] Tomba.
[2] Secourt.

CHAPITRE XXXII.

Ci dit de la devocion du roy Charles.

Très devot et vray catholique estoit ce très vray crestien, le roy Charles.

Sa primiere œuvre, dès qu'il estoit levé, estoit de servir Dieu, comme devant j'ay dit ; et nonobstant sa deliée [1] complexion, jeunoit tout temps un jour de la sepmaine, et les jeunes commandés, se grant accidens ne luy tolloit. Devotion en aucuns sains, apres Dieu et sa mere, avoit singulierement : dont fist aucunes fondacions, ou acrust leurs moustiers ou chappelles de rente et d'edifice.

L'esglise Saint Denis en France, auquel glorieux saint avoit grant devotion, visitoit souvent ; et aux festes de cette eglise, à grant devocion, aloit à la procession avec les barons et les roynes qui lors vivoyent ; grans dons et beaulx y offroit ; un moult riche reliquiaire d'or à pierres precieuses, entre les autres dons, y donna.

La chapelle du Pallais à Paris souvent visitoit, et, aux festes années, le service à grant solemnité celebroit devotement ; aloit au noble oracle [2] où sont les dignes reliques, et à grant devocion baisoit.

Et de sa propre main, le jour du grant vendredi, au peuple monstroit la vraye croix.

Et fut voir que une foiz à celluy roy, tres inquisitif de toutes virtueuses choses, plout que l'armoire où les saintes reliques d'icelle chappelle du pallaiz sont fust visité, pour mieulx avoir certification de tous les sanctuaires qui là sont ; là furent trouvées maintes nobles choses, que je passe pour briefté : et, entre les plus notables, fu trouvée une petite ampolle, où avoit escript grec et latin que c'estoit du propre sang du precieux corps de Jhesu-Crist qu'il respendit sus l'arbre de la croix.

Adont ycellui sage, pour cause que aucuns docteurs ont voulu dire que, au jour que Nostre Seigneur ressuscita, ne laissa sur terre quelconques choses de son digne corps que tout ne fust retourné en luy, volt sur ce sçavoir et enquerir par l'opinion de ses sages, philozophes natureuls et théologiens, se estre povoit vrai que sur terre eust du propre pur sang de Jhesu-Crist. Colacion [3] fu faicte par

[1] Délicate.
[2] Oratoire, chapelle.
[3] Conférence.

Digitized by Google

lesdicts sages assemblés sus cette matiere; ladite ampolle veue et visitée à grant reverance et solemnité de luminaire, en laquelle, quant on la penchoit ou baissoit, on véoit clerement la liqueur du sang vermeil couler au long aussi fraiz comme s'il n'eust que trois ou quatre jours qu'il eust été seigné : laquelle chose n'est mie sanz grant merveille, consideré le long temps de la Passion.

Et ces choses sçay-je certainement par la relacion de mon pere, qui, comme philozophe serviteur et conseillier dudit prince, fu à celle colacion, en laquelle ot pluseurs alterquacions et argumens de la saincte Escripture et des substances naturelles; et à la parfin fu determiné et dit que, saulves toutes raisons d'Escripture saincte ou théologie, n'estoit point de necessité que, à la perfection et enterinité[1] du corps ressuscité de Jhesu-Crist, ravoir tout le sang répandu en l'arbre de la croix; et devotement se peut croire que pour la devocion de ses amis dont il n'est point de doubte, que, le jour de sa Passion devotement en recueillent, en laissa sur terre.

Bien est vrai (et c'est que les docteurs veulent dire) que tout ce que Jhesu-Crist prist ou corps de sa benoicte mere, en emporta ou ciel glorieusement ressuscité; mais chose est possible, sanz empirement de sa digne humanité, qu'en terre ait des superfluitez de son corps humain, comme cheveux, ongles, sang, et telz choses : et ainsi fu determiné et conclus.

Cestui Roi celebroit les festes des saints en service melodieux de chant, dont il avoit souveraine chappelle, laquelle il tenoit richement et honestement de toutes choses, et à chantres, musiciens, souverains et honorables personnes.

Monseigneur saint Louis de France avoit en grant reverance et devocion et moult honnoroit sa feste; de sainct Remy, saincte Catherine, saint Anthoyne, saincte Agnès, et d'autres. Dont n'est point de doubte que, ainssi comme il est dit en l'istoire de saint Loys, la devocion qu'il ot aux benoiz saints les fit estre intercesseurs par devers Dieu, si que ses besongnes en vindrent à meilleurs chief en toutes choses.

[1] Intégrité.

CHAPITRE XXXIII.

Encore de la devocion du roy Charles, et autres exemples.

Et que le sage roy Charles fust homme de très grant devocion, appert par la ferme entencion que il avoit deliberée en soy, ce sçavoient assez de ses privés preudes homes, que se tant povoit vivre que son filz le Dauphin portast couronne, il lui delairoit le royaume et le feroit couronné : et lui seroit prestre, et le demourant de sa vie useroit ou service de Dieu; de laquelle chose, s'il eust pleu à Dieu que sa vie eust esté longue, croy que grant bien fust venus; mais aulcunes foiz Nostre Seigneur punist le corps par luy oster le chief.

Ce bon Roy, considerant les seigneuries et honneurs du monde de grant charge en conscience, et de petite durée et empechement peut-estre de saulvement, vouloit prendre exemple, en delaissant le monde, au bon empereur Deoclesien, lequel quand qu'il ot amenistré l'empire vingt ans, avec luy Maximien, par l'exortacion d'icelluy Deoclesien, tous deux se deposerent de la digneté imperiale, et demoura Deoclesien à Nichomedie, et Maximien à Melan[1]; et après les Rommains, véans que la chose publique estoit mal gouvernée, renvoyerent querre Deoclesien, lequel refusa, et dist qu'il trouvoit plus de paix ou service de Dieu que ou service du monde.

Ainsi est-il escript du roy des Bulgres, lequel assez-tost après qu'il fu converti à la foy, son ainsné filz fit couronner à roy, et il laissa le monde et entra en religion; mais comme son filz se porta moins sagement que il ne deust et voulsist retourner à la fausse loy, le pere, de ce informé, laissa l'abit de moine et prist l'abit d'un chevalier, et poursuivy son filz et le prist, les yeuls luy sacha[2], et le mist en prison; et puis qu'il ot fait son second filz roy, retourna en la religion et persevera jusques en la fin.

Item, pareillement est escript de Guillaume, conte de Nevers, lequel, floury en grans vertus, homme estoit de grant devocion et honneste, et il y paru; car nonobstant fust-il seigneur de si grant puissance et si noble, laissa le monde et devint humble moine en l'ordre des Chartreux; et sans doubte je tien que de

[1] Milan. [2] Arracha.

Digitized by Google

ceulx se peut dire comme Jhesu-Crist dist de Marie Magdelaine : « *Ils ont esleu la meilleure partie* ».

CHAPITRE XXXIV.

Ci dit comment en donner dons doit avoir mesure, et comment folle largece si est vice.

Et comme ce soit et ait esté coustume a mains princes et hommes poissans prendre trop excessive amour et familiarité à aucuns de leurs serviteurs plus que à nulz des autres, sanz aucune vertu qui fust en eulx, mais par pure voulenté, sanz ce que plus qu'autres l'eussent desservi[1], comme en pluseurs hommes soit folle largece, laquelle est vice desplaisant à Dieu, qui ne veult mie que ceulx soyent grandement merités qui ne le valent ne l'ont desservi : parquoy ils conviengne les dignes et vertueux avoir souffraicté[2], estre indigens et mal merités; et aultre si, pour folle largece accomplir, convient faire souventefoiz extorcions non deues; car autrement ne se pourroit fournir la superfluité de l'omme prodigue, qui est à dire fol large.

Si n'est nulle largece virtueuse se le terme de raison et discrecion n'y est bien gardé.

Pour ce, dit Seneque ou livre de *Clemence*, que le prince n'est mie liberal, qui de l'autruy fait ses largeces; mais celluy doit estre appellé vray large[3], qui restraint son propre estat pour donner là où discrecion luy monstre qu'il soit bien employé; et pourtant nostre sage roy, en qui toute discrecion estoit, bien avisoit où asséoit ses grans dons, et nullement n'amast aulcun singulierement, se aulcune grant vertu ou pluseurs n'y avoit apperceu : si comme il fist en son bon chevalier messire Jean de La Riviere, que il ama especiaulement pour sa très grant loyaulté et preudomie; car, ou temps des pestilences de France, à celluy furent faictes grans offres de deniers et seigneuries par plusieurs traistres maulvaiz, mais qu'il[4] voulsist faire ou donner oportunité et lieu de accomplir maulvaistié et trayson, lequel loyal et bon chevalier plustost eust esleu la mort en sa personne que consentir fellonnie. Et ces choses et autres vertus en luy sceues et apperceues du sage roy, à bon droit l'amoit singulierement; laquelle amour, après la mort d'icelluy, bien monstra à son frere messire Buriau de La Riviere, lequel autre si estoit sage, prudent, beau parlier, homme de belle faconde et miste[1] en toutes choses.

Et ainssi pluseurs autres de divers estas acquirent sa grace, pour vertu de chevalerie, sagece, loyaulté, abilleté, ou bel service.

Ce roy singulierement amoit gens constans en vertu, à l'exemple du bon empereur Henry ci-dessus allegué, lequel virtueux, entre les autres biens, moult amoit le service d'esglise, et se delictoit à l'oyr celebrer en chant solemnel.

Une foiz avint à une solemnité, comme il commandast à un clerc diacre, lequel avoit moult melodieuse voix, qu'il se revestit et chantast l'Evangile, cellui diacre s'en excusa; l'empereur de rechief lui commanda : il le refusa dutout. Et adont comme l'empereur fust informé que celluy clerc avoit la nuit couché avec une femme, pour ce se reputoit non digne, voult plus fort esprouver sa constance, le fist menacer de battre et de prison, ou cas qu'il ne chanteroit : et celluy rien n'ens voult faire; luy fist dire qu'il vuidast et fust banis à tousjours mais; et celluy prent ses robes et choses, et s'en va. L'empereur, qui moult le prisa, le fist suivre et ramener en seurté, et luy dist : « Tu, qui as plus doubté offenser Dieu que encourir mon ire, es digne que ta constance te » soit cause de merite; et pour ce vueil-je que » tu ayes le primier eveschié qui sera vacquant, » mais que ores-en-avant te gardes de péchié. » Et ainssi le bon empereur luy promist et luy tint.

A ce propoz d'amer bonnes gens et serviteurs preudeshommes, ce que par especial tous princes doivent avoir chiers, est escript que, ou temps que Galeres et Constans tindrent l'empire de Romme, Galeres ès parties d'oriant, et Constans ès parties d'occident, ce Constans fu moult sage homs et prudent. Yl voult une foiz, si comme dit l'Istoire Tripertite[2], prouver[3] lesquels estoyent vers Dieu plus féauls de ses gens; si fist dire que il voloit retourner à la loy des ydoles, et que ceuls qui vendroyent avec luy aux sacrefices des dieux, et qui les aoure-

[1] Mérité.
[2] Pénurie, besoin.
[3] Libéral.
[4] Pourvu qu'il.

[1] Plein d'aménité.
[2] Divisée en trois parties.
[3] Éprouver.

Digitized by Google

royent[1], seroyent ses amis, et demourroyent en leur dignetez; et ceuls qui à ce n'obéyroyent yroyent hors, et leur feroit grant grace qui leur lairoit les vies: si en y ot qui, pour cuidier acquerir la grace de l'empereur, s'offrirent à faire le sacrefice et aorer les ydoles, et ne firent force d'aler contre leur loy; les autres dirent que riens n'en feroyent, et que mieulx amoyent perdre sa grace que faire contre Dieu et sa loy; et ceuls l'empereur tint avec soy, et dist que, comme ilz fussent féauls à Dieu, il avoit créance que à luy le seroyent; et les autres, comme flateurs, furent deboutés.

CHAPITRE XXXV.

Ci est la conclusion de la primiere partie.

Pour ce que trop longue narracion souventefoiz tourne aux oyans et refferendaires à ennuy, comme la fragilité humaine en peu d'espece soit ennuyée ou lasse, pour sa muable sensualité qui desire tousjours nouvelletez des choses qui luy sont presentées en prolixité, soufflse à present la declaracion des vertus comprises en noblece de courage, qui, en traictant des bonnes meurs du sage roy Charles, est la primiere partye de ce present Traictié, si comme au primier fu promis; nonobstant que trop plus en pourroit estre dit, et que soufflsant ne soit mon entendement de bien expliquer tous les virtueux effects de la noblece d'icelluy, desquels plus narrer je laisse pour la cause de briefté.

Mais, pour traire affin ce primier tiers, comme desireuse de parchever le surplus, m'en passeray. A tant, priant Dieu omnipotent qu'il, à mon foible sentiment, aucteur de ce livre, doint[1] vigueur et force de continuer et finer cest present volume, si et en tel maniere que ce soit à la loange et gloire perpetuelle de celluy de qui principaulment il traicte, et à l'augmentacion de vertu et destruisement de vice. *Amen.*

Explicit la primiere partie du livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles, parchevé le vingt-huictiesme jour d'avril, l'an de grace 1404.

[1] Adoreraient.

[1] Donne.

DEUXIÈME PARTIE.

CI COMMENCE LA DEUXIÈME PARTIE DE CE PRÉSENT VOLUME, LAQUELLE PARLE DE CHEVALERIE, EN REPLIQUANT[1] A LA PERSONNE DU ROY CHARLES.

ET PRIMIEREMENT PROLOGUE.

Comme obscurcie de plains, plours et lermes à cause de nouvelle mort, me convient faire douloureuse introyte et commencement à la deuxieme partie de ceste œuvre presente, adoulée[2], à bonne cause, de survenue perte, non mie singuliere à moy, ou comme à aulcuns, mais generale et expresse en maintes terres, et plus en royaume, comme despouillié et deffait de l'un de ses souverains pilliers.

Et cestui dommage et meschief procuré par fortune, amenistraresse de tous inconveniens et meschiefz qui, ou mois de mars en la fin de l'an 1403, lorsque les constelacions saturnelles et froides rendoyent l'air en toutes contrées infect par moisteur froide continuée en longue pluye plus impetueuse que par nature la saison ne doit; par quoy furent causées, ès corps humains, rumatiques enfermetés, avecques fievres fimeres et entreposées, causales de mort, fist lors transporter ès contrées nubleuses ou à à air bruineux et couvert, pour la moisteur des palus esveus[1] et terre ramoitie d'icelluy pays

[1] L'appliquant.

[2] Affligée.

[1] Marais bas et humides.

Digitized by Google

qui siet vers les marches de Flandres, celluy de laquel mort nous doulons, qui fu nommé. en son tiltre, Phelippe, filz de roy de France, duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne, qui frere germain fu au sage roy Charles, de qui cest present livre est traictié, lequel, à grant prejudice du bien propre de la couronne de France et grief et perte de la publique utilité commune, est trespassé nouvellement à Hale en Henault, le vingt-septiesme jour d'avril, en l'an present 1404.

Lequel trespassement, raportant nouveaulx regrais et ramenant à memoire ses dignes vertus, sagece et bonté, nous fait dire à yeuls moullés : « Hellas! très bon prince, ameur de » toutes bonnes et virtueuses choses, encore » nous estoyent propices et comme neccessaires » tes anciens jours trop tost faillis aux ordon- » nances politiques de cestui royaume demouré » presentement amortis de joye et remplis de » ténébres ès clers jours de may; tout soulas » remys pour matiere de dueil entre les princes » à bon droit adoulés, noir vestus, en plains et » plours, comme de perte singuliere et gre- » veuse de tel appuy al vaissel, de sens, con- » seil, confort, ayde et secours du bien publi- » que, de qui les merites de son sçavoir, prudent » conseil, vraye amistié et preudomie sera, és » temps à venir, en souspirs et plains regrai- » tiés de ses charnels affins, consors, aliés et » familiers. » Et, comme soit juste cause à un chascun plaindre son dueil, moy, comme femme vefve, orphenine d'amis, ay cause de de douloir et plaindre celluy par lequel digne commandement j'empris[1] ceste presente œuvre, et de qui plus particulierement avec ses autres charnelz[2] sera parlé, ramentevant ses fais et nobles condicions, qui confort, ayde et soustenail[3] de vie a esté à moy et au petit coliege viduval de ma famille; laquelle charité Dieu pri de toute affeccion, que retribucion de gloire luy en soit rendue à l'ame; mais or n'y a plus, quant au corps, reservé les desrenieres serimonies pertinans aux obis selons sa digneté; l'ame ait Dieux escripte ou livre de ses vrays esleus; memoire en soit demourée à ses nobles enfens et parens, si que, par prieres et oroisons d'euls, procurée remission de peine purgatoire luy puist estre intercessée[1] et gloire perpetrée par infini siecle. *Amen.*

[1] J'entrepris.
[2] Parens.
[3] Soutien.

CHAPITRE I.

Ci dit comment seigneuries temporelles furent au monde primierement establies, et comment ordre de chevalerie fu trouvé.

En suivant la matiere au primier encommenciée, c'est assavoir la narracion des fais ès bonnes meurs du sage roy Charles, nous convient en ceste deuxieme partie du present volume aviser comment envieux ou medisans, qui souvent soulent reprimer le loz des aucteurs, ne nous puissent chargier de mençonge ou faute de promesse, par si que le propoz prescript, qui fu de traictier secondement de chevalerie, puist estre emply satisfait.

Or soit regardé comme elle se pourra joindre et assembler avecques les vertus et bonnes meurs du susdit sage roy Charles; donques, pour ce faire, convient aviser quelle chose est celluy ordre que on dit de chevalerie; comment il vint; pour quel chose il fu estably; quelles choses y conviennent; de quoy il doit servir, et à quelles comparaisons se peut assimiler.

Et pour mieulx entamer ceste matiere et traire à nostre propoz, convient aviser à quel cause vindrent seigneuries et princées au monde primierement, si comme la narracion des escriptures le tesmoigne; lesquelles recordent que, ès anciens aages, trèsque[2] la semence humaine prist à publier et à remplir les contrées de la terre, asseztost après, comme perversité, là où lime de raison ne l'agmodere, soit naturelle ou sang humain, adont, comme gent sans loy, se pristrent à grans extorcions et infinis maulx faire les uns contre les autres, par rapines et occisions et mains excessis oultrages, sanz que regart de justice y meist aulcun frain; lors les anciens, enseignés de don de nature, par longue experience ès regars de raison, aviserent que bon seroit, pour à ces inconveniens obvyer, que l'un d'entr'eulx, le plus ydoine[3] et propice en vertu et sçavoir, fust esleu et estably superieur et prince d'entr'eulx, et à icelluy par commun accort donnassent auctorité et signouries, et eust la cognoiscence des causes

[1] Accordée par intercession.
[2] Aussitôt que.
[3] Apte.

Digitized by Google

entr'eulx meues, par luy fust jugié des torfaiz, en baillant à chascun son droit, sanz que de nul fust desobéy, soubz peine de perdre la vie.

Ainssi, par le commun esgart des peuples universelz, furent commenciées primierement propres signouries au siecle; et adont un chascun prince, en sa juridiction, parti son peuple en ordre de plusieurs parties, et fist ses establissemens selon son esgart; dont, pour ce que il, comme bien avisiez, considerast chose estre impossible à l'entendement et memoire d'un tout seul homme, tout soit-il sçavent, de si cler veoir, comme font pluseurs sages, eslut quantité de ses anciens, des plus expers et de meilleur jugement, pour estre ses conseilliers.

Item, aussy luy avisé n'estre souffisant la capacité d'un seul homme veoir et cognoistre de tous les cas d'une grant université ou commune, estably par diverses parties de son peuple des preudeshommes, anciens, sages, ses commissaires et lieuxtenans ès fais de justice, pour mettre entre les humains ordre de vie raisonnable, soubz peine de punition.

Item, un autre porcion du peuple fu par luy commis au labour et coultivement de terres pour la nourriture et soustenance de corps humain.

Item, estably autre porcion de gent aux œuvres mecaniques, que nous disons les mestiers ou ouvrages. Autres feit instruire ès loys et estatus par luy establies, pour estre conseilliers des princes futurs et enseigneurs du simple peuple.

Autres, de leur propre inclination, se ingenierent à speculer les arts, pluseurs sciences, et à enserchier [1] des divines choses et des secretes soubz l'ordre de nature, que nous disons philozophie.

Autre porcion de gens ot le prince reservée, lesquelz il establi pour la compagnie, garde et deffense de son corps, du menu peuple, du clergié, des femmes des laboureurs et de son pays; et ceulx ne feissent autre mestier, fors toujours estre esveilliés et prestz à ladicte deffence, et ne debvoyent espargner leur corps pour peril de mort contre tous leurs ennemis; ceulx, pour plus estre hardis vers leurs ennemis, et pour la deffense contre coups de dars, de fondes ou d'autres bastons, seroyent abilliés et vestus de harnois fort et dur, façonné à la forme de leurs corps, selon la maniere que lors trouverent pour faire armeures.

Entre ceste gent mist aussi le prince ordre et maniere de gouvernement, mené et conduit soubz plusieurs chiefz, des lieuxtenans conduiseurs des batailles et assemblées d'iceulx; et très adont [2] furent instituées rigles et ordonnance d'ost mettre en forme d'eschieles, par pluseurs routes [3], soubz divers capitaines; et estabii qui devoit aler devant et qui après, l'ordre et maniere d'arrengier un host en divers advis, selon l'avantage des lieux et places ou quantité de gens, comme cy après sera dict sus ceste matiere; et comment, tout ainssi que le maistre donjon d'une fortrece est assis en la plus fort place du chastel, targé [3] de fossez, portes, palis et murs, environné de tours et bastides, ordonnerent que le prince fust en bataille entre ses meilleurs gens, en la plus fort eschielle et la plus deffensable.

Encore fu sagement regardé, redoubtant la variacion de fortune, que tout ainssi que quand le chief est ferus, le corps et les membres sont enfermés et dueilleux, que aussi la prise ou mort du prince pourroit estre la perdicion de tous les subgiez, n'estoit mie expedient que sanz trop grant neccessité prince en propre personne alast en bataille; et, pour ce, avisa le prince à eslire un superieur le plus esprouvé sage et expert en ordre d'armes, qui representast sa personne, eust la charge et amenistracion de toutes les ostz et assemblées d'icelle gent deffensable, et celuy appellerent prince de la chevalerie.

Et est certain que en celluy temps, et depuis les ans que les anciennes ystoires ont esté escriptes, comme il appert ès passées gestes, tous les hommes à cheval suivans les routes estoyent appellés chevaliers; et encore ainssy aujourduy peuent estre appellés, en description d'armes traictiées en livres, tous nobles poursuivans ycelles.

En outre dit, ou primier de chevalerie, le livre du *Regime des Princes*, que chevalerie est une espece de sens et avis de surmonter les ennemis et empechans du bien commun et tout ainssi que l'omme a deux vertus de l'ame, l'une par qui il ensuit son propre delit [4], l'autre

[1] Chercher.

[2] Aussitôt.
[3] Corps d'armée.
[3] Couvert, défendu.
[4] Plaisir.

Digitized by Google

par laquelle il resiste par vertu à ce que sa propre voulenté l'encline, ainssi est neccessaire à réaumes et citez deux vertus; l'une est les lois pour la chose publique tenir en ordre de droit; l'autre est chevalerie, pour garder et deffendre le prince et contrée, et le bien commun.

Nonobstant que Romulus qui fonda Romme, comme il estoblist pluseurs nobles ordonnances, fist eslire, entre mille de ses gens d'armes, un le meilleur; et tous ceulx qui furent ainssi esleus et trouvés les meilleurs entre mille, il leur donna l'ordre que nous disons de chevalerie, et les appella *milites*, qui est à entendre les meilleurs d'un millier; et ceulx qui ainssi peuvent être esleus et esprouvés bons au jour d'uy, selon l'ordre de Romulus, doyvent mieulx estre nommés *milites* que chevaliers, dont, par la note de ceste sentence, bien devroyent à present estre esleus ceulx à qui on concede celluy dit ordre trouvé par si grant eslection et espreuve.

CHAPITRE II.

Ci dit quatre graces neccessaires à chevalerie, que ot le roy Charles.

Si avons donques comment, selons l'oppinion d'aucuns aucteurs, vindrent seigneuries et aussi chevalerie primierement, et quel chose est celluy ordre, et pourquoy il fu estably, et comment il fut très noblement et à juste cause institué, et soit de digne reputacion; nous convient regarder quelz choses y conviennent, de quoy il doit servir, à quelz comparaisons se peut assimiler; et quant aux choses qui luy conviennent, toutes les serimonies d'icelluy dit ordre bien scrupulées [1], en conclusion me semble que, entre les choses expedientes, quatre ensemble en y a neccessaires; car sans ycelles n'aperçoy et ne pourroit estre le degré et titre de chevalerie honoré, nullement acquis ne acreu par quelconque voye, c'est assavoir bonne fortune, senz, diligence et force; et là où l'une de ces quatre fauldroit, la vertu des autres remaindroit [2], comme toute amortie.

Et qui ce veult à droit noter peut comprendre que, sanz l'assemblée de ces quatre, onques, en quelconque empire, regne ou homme singulier, ne fu eslevé le haut nom de très louée proëce; si soit avisé de nous, se trouver se pourra aucun chevalier digne, selon le degré de vertu, estre appelé *milite*, à l'interpretacion devant dicte; et vrayment tout soyent-ilz, ou temps d'ore, pou communs, j'en apperçoy, entre les autres, un en son tęmps digne d'estre nommé vray *milite*, nonobstant les contrediseurs, qui jugent, non mie selon les effects des choses, mais au regart du repos des membres : et ce est le sage roy Charles, dont nous traictons; duquel est certain que, comme introduit par l'administracion de raison et grant prudence en toutes choses, sanz faille [1] fu conduit par ces quatre susdictes vertus et meurs en tous les fais generaulx et particuliers de ses guerres; et ce nous tesmoigne et fait certains la vraye experience que nous sçavons clerement par la fin de ses glorieuses conquestes, desquels fu principal capitaine sens, avec l'ayde de Dieu qui donne bonne fortune, diligence et force de soustenir les diversitez comprises en telles bellacions ou batailles; et qu'il soit ainssi apperra cy-après, par la declaracion des fais du descombrement de son royaume, lequel estoit par ses ennemis comme tout entrepris, avironné et pourpris.

CHAPITRE III.

Ci dit quel similitude peut estre baillée à chevalerie.

Encore nous convient à dire à quelz comparaisons se peut adjoindre cestui ordre de chevalerie, et de quoy il doit servir, que signefie son nom; dont, par naturelle similitude, me semble, se peut comprendre, si comme un liam, ou une chayenne forte et de dure assemblée par ordre de plusieurs aneaulx joins et entretenans ensemble; car, si comme chayennes sont communement faictes pour la deffense et soustenail de ce que on vueult qu'elles soutiennent ou environnent, doit estre ordre de chevalerie en un chascun à par soy, de sa puissance, et en pluseurs ensemble, comme une chayenne dure, serrée et entretenant, pour le soustenail et deffense de la commune utilitié.

Car en un chevalier seul doit avoir comme une chayenne de pluseurs aneaulx; c'est que pluseurs consideracions le doivent tenir fort et ferme, et faire en luy une chayenne de forte durée, c'est assavoir honneur qu'il acquiert en faisant son debvoir, memoire après luy de ses

[1] Examinées avec scrupule.
[2] Resterait.

[1] Faute.

Digitized by Google

bienfais, gueredon et loz des princes, Dieu a amy pour la deffence de son peuple. Et ces choses doivent faire un chascun chevalier, à la semblance de la chayenne, fort et affermé, si que estre ne puist roupt [1] par auculne paour ou couardise.

Ordre de chevalerie, de pluseurs ensemble, doit autresi estre comme la chayenne de pluseurs anneaulx, fort à despecier et de longue durée; c'est que, ès batailles arrengiées et aux assemblées, doivent estre ensemble, comme une chayenne dure, serrée et entretenant, resistant à la force des adversaires et ennemis.

Pourquoy ordre est appelé, n'est mie à entendre que ce soit un nom simplement dirivé des serimonies que on fait lorsque l'omme est institué chevalier; ains vient ce nom d'ordonnance qui doit estre en celluy office, et aussi bien en tous ceulx qui suivent les armes, comme en ceulx qui sont fais chevaliers; car, comme j'ay dit devant en conte d'armes, tous ceulx sont chevaliers qui hantent chevalerie, et chevalereux sont appelés tous les vaillans en cel office; et il n'est chose plus neccessaire à avoir ordre, qu'il est en l'exercite et fait d'armes; car là où ordre n'y est gardé, c'est une chose desroupte, confuse et gaste; et c'est chose manifeste, si comme on voit les batailles où ordre est roupt, en peu d'eure desconfites et vaincues : et sanz faille, d'icelle cause vint le non que on dit ordre de chevalerie. De quoy « il » doit servir, dit Vegete en son livre, que son » office est garder et deffendre le prince, le » clergié, les femmes, le commun, » si comme devant ay recité.

Mais pour ce que, à tel charge avoir, y convient employer si chier chatel, comme la vie, le sang, les membres et l'avoir; en retribucion de leur sang fu estably honneur et reverance en toutes places; pour reconfort et recréacion du corps travaillié et piercé, leur fu ordené gages de deniers et pansions convenables, prises ès tresors et revenues des citez ou royaumes, ou du commun peuple; en regart des mesaises, durs gistes, froit, et mains meschiefz, ès longs sieges, aux champs dehors, et aux perilz des assaulx et des batailles, les riches aornemens orfroisies [2] et reluisans d'or et de pierres precieuses leur furent establis, comme chose à eulx deue et pertinent.

[1] Rompu.
[2] Couverts de broderie.

CHAPITRE IV.

Ci dit preuves comment le roy Charles pot estre dit vray chevaleureux.

Dès ore est temps de retourner à l'estat de nostre matiere, par ci que, en tenant de promesse vérité, soit expliqué en réale forme comment nostre sage roy Charles, nonobstant que sa personne apparust le plus du temps estre à requoy [1] en ses riches palais, fu droit chevalereux par la maniere que à vray prince est apertenant, et entierement en luy furent les quatre graces susdictes qui à fornir droicte chevalerie conviennent.

Dont, pour traire à fin la forme de noz preuves, convient revenir au temps de son couronnement, duquel procès me semble, parce que je treuve, ès vrayes croniques de son temps, que dès lors fortune au double visage volt commencier à demonstrer et faire luire le ray [2] du soleil de sa riant et belle face, lequel par longtemps avoit esté en ce royaume couvert de très nubileuses et infortunées nuées.

Car il est escript que quant Charles, ainsné filz du roy Jehan de France, se fu parti de Paris pour aler à Rains estre sacré à roy de France, adont s'assemblerent jusques à trois mille hommes d'armes, ses ennemis fors et puissans, desquelz je tais les noms des capitaines et de leur nacions, m'en rapportant auxdictes croniques, qui là le vouldra sçavoir, et se partirent tenant leur chemin vers Vernon, où cuidoyent passer Saine pour aler empechier et rompre le couronnement dudit Charles; mais comme Françoiz fussent de ce avisés, s'assemblerent hastivement le comte d'Ausseure, Loys, son frere derrenier, mort connestable de France, le bon breton Bertram du Clequin, et mains autres vaillans et bons chevaliers à souffisant compagnie de gens d'armes; au devant leur furent : si qu'ilz assemblerent à bataille delez le Mont, qu'on dit Cocherel, en laquelle ot moult fiere meslée de la quantité de gent, et moult d'occiz, comme coustume est de telz jeux, de toutes les deux pars; mais en la fin Dieux en donna aux Françoiz la victoire, et furent les ennemis auques [3] tous mors et pris.

Et notre roy joyeusement s'en vint du sacre

[1] Repos.
[2] Rayon.
[3] Presque.

Digitized by Google

à Paris, où à grant solemnité, come raison estoit, fu receus; et le bon roy non ingrat, en tenant la voye des chevaleureux princes, et donnant exemple aux chevaliers d'estre bons, en remuneracion des bienfaitz que ot fait en ceste dicte bataille et autrefois Bertram du Clequin, luy donna la conté de Longueville.

Et souffise en ce pas, quant à l'une de noz preuves de bonne fortune convenable à bon chevalier.

CHAPITRE V.

Ci dit comment le roy Charles avisa, par bon sens, d'en faire aler les grans compaignies de France.

Or, comme assez ay dit devant, le sage roy Charles après son couronnement, en jeune aage averti par l'administracion de raison de ce qui estoit convenable à faire à bon chevalereux prince, selon l'ordre de son estre, auquel, comme droit pasteur apertient à garder ouailles, s'est son peuple et ses subgiez, ouvry les yeuls de son entendement, regarda son peuple et royaume batu et desolé de longue et greveuse guerre, et encore chascun jour mengié et devouré par grandes et excessives compaignies esparses en divers lieux en son royaume; meu de grant pitié, moult voulsist aviser comment sans sang humain espendre, lequel, selon la saincte loy, on doit espargnier, ce baston et flayel [1] peust estre osté de son royaume.

Si vint lors, comme il plot à Dieu, nouvelles que le roy d'Espaigne nommé Pietre, lequel avoit espousé la seur de la royne Jehanne de Bourbon, femme du roy Charles, avoit fait mourir sa femme, et comme maulvaiz et pervers crestien maintenoit une sarrazine, par lesquelles males façons un frere bastart nommé Henry, que celluy roy Pietre avoit à l'ayde de partie du pays, qui pour ses demerites le héoyent [2], lui faisoit la guerre.

Adont le pourveu roy Charles à juste cause ordonna que son mareschal nommé Hernoul d'Endrehen, Bertram du Clequin, et autres chevetains [3], conduisissent et menassent toute celle gent de compaigne en Espaigne, faire guerre au roy Pietre; ainssi fu fait. Parquoy en la fin, nonobstant que, après ce que par l'ayde de celle gent françoise qui orent tant fait que le frere bastart fu couronné à roy d'Espaigne, et chacié Pietre: lequel Pietre ala requerir ayde au roy d'Angleterre, auquel ayde ala en personne l'aisné filz dudit roy, Edouart, dit le prince de Gales, avec grant foison d'Anglois, par lequel ayde fu remis Pietre en son royaume, et Françoiz desconfis, et Bertram du Clequin et pluseurs Françoiz pris. Et après ces choses, environ l'espace de trois ans, Bertram de Clequin, par rençon délivré, rala Henry en Espaigne avec luy Bertram et foison de Françoiz, et, aydié dudit pays d'Espaigne, fu remis comme roy ou royaume, et conquis tout le pays; le roy Pietre pris par son frere, le chief trenchié; et ainssi demoura Henry roy paisiblement: et ce serve pour partie de preuve le roy Charles estre comme prince chevalereux, vray sage, deffendeur et gardeur de son peuple.

[1] Fléau.
[2] Haïssaient.
[3] Capitaines.

CHAPITRE VI.

Cit comment, pour le sens et bel gouvernement du roy Charles, aucuns barons se vindrent rendre à luy.

Comme il soit voir que bonté, sagece et bel gouvernement soyent souventefoiz cause de actraire bonne fortune, et que oudit sage roy fussent reluisans ycestes vertus, appert par ce que par luy continue jà l'espace de trois ans, depuis son couronnement, vie belle ordonnée et honnorable en toutes choses: parquoy le renom porté de ses vertus en la presence de pluseurs princes et terres estranges comme de prince solemnel en toutes graces, se vindrent manifestement et de fait rendre et donner à luy pluseurs barons devant esté ses ennemis et adversaires.

Si comme un baron de Gascongne, sire d'Alebreth [1], qui sa terre tenoit du roy d'Angleterre, assise en la duchié de Guienne, anglesche pour le temps; le roy, pr le conseil de ses sages, sanz lequel ne faisoit aulcune chose, le receut très-honnorablement, et, le voyant honnouré et puissant seigneur, lui donna par mariage la seur de la royne de France, sa femme; duquel mariage est né Charles d'Alebreth, à présent connestable de France, et Loys son frere.

Item, pareillement se vindrent rendre le conte d'Armegnac, le conte de l'Isle [2], et mains

[1] Albret.
[2] L'Isle-Jourdain.

Digitized by Google

autres barons de Gascogne, lesquelz le roy receupt à très grant honneur; et si amour les tint que tousdiz [1] puis furent ses vrais subgiez, amis et serviteurs.

CHAPITRE VII.

Ci dit comment le roy Charles envoya deffier le roy d'Angleterre.

Le sage roy Charles, comme averti et circonspect de toutes choses faire et eslire en la meilleur et plus convenable partie, advisast et eust regart comment c'est honteux vitupere à prince descroiscement de chevalerie et loz, laissier ses drois, fiez, juridicions, terres et signouries, et choses à luy appertenans és mains de ses adversaires, ou par faulte de deffense les souffrir tollir [2] et soustraire contre la forme de bon pastour, lequel doit estre, comme dit est, deffendeur et garde de ses subgiez, ot regart sus traictié de la paix, lequel avoit esté fait en matiere de contrainte, pour le temps de trop griefve fortune, et pour obvier à plus grant inconvenient, lorque son père le roy Jehan estoit prisonnier en Angleterre; laquelle dicte paix ne lui estoit mie bien honnorable, ains moult au descroissement et prejudice de son royaume, seigneurie et poissance.

Comme en celle dicte paix eust contenu que le roi d'Angleterre tendroit et auroit toute la duchié de Guiennne, où sont appendens douze contez; tendroit La Rochelle et la cité de Poitiers, la conté de Pontieu, celle de Guines; et ycestes terres, lesquelles sont des fiez anciens de la couronne de France, tendroit le roy d'Angleterre purement et quictement, sans en faire hommage et redevance quelconques, comme terre conquise à l'espée: ycestes choses avisées du roy Charles informé justement que convenances ou promesses, faictes ou prejudice de l'utilité publique, et mesmement par contrainte, ne doivent estres tenues, assembla son conseil, où bien fu sus ces choses regardé et discuté et enfin conclus que le roy de France avoit bonne et juste cause de recommencier la guerre.

Et pour ce, le roy Charles, par le conseil des nobles, clers et bourgois, renvoya deffier le roy Edouart d'Angleterre, mesmement que les Angloiz avoient rouptes [3] certaines convenances que tenir devoyent.

[1] Toujours.
[2] Ravir.

CHAPITRE VIII.

Comment le roy Charles se pourvey sus le fait de la guerre, et des conquestes que tantost il fist.

Le roy Charles, qui ot fait deffier le roy d'Angleterre, tantost comme sages chevalereux prince se garny de bonnes gens d'armes, atray à soy vaillans capitaines dont finer pot, estranges et privés; donna de beaulx dons, les receut joyeusement et moult honnoura: fist pourvéance de riches armeures, beauls destriers amener d'Almaigne, de Pulle [1]; courciers, haubergons [2] et azarans camailz forgier à Millan à grant foison, apportés par deçà par l'affinité messer Barnabo, lors seigneur dudit lieu; à Paris, faire toutes pièces de harnois: et de tout ce donna largement aux compaignons d'armes, aux riches gentilzhommes les choses belles et jolies, aux povres les prouffitables et fortes; et pourvey d'artillerie, et bons arbalestriers fist assez venir de Genes et d'autre part: et ainssi de tous estoremens [4] de guerre se pourvey, et bien et bel fist de tout ce, et de bonne gent garnir les chasteaulx et fortresses vers les frontieres de son royaume si convenablement, et de tous vivres à longtemps, que riens n'y failloit. Et comme tout dire et narrer seroit longue chose, qui mieux y fist, qui fu capitaine, qui y ala, et par qui ce vint, à tout dire en brief, tant sagement et prudemment y pourvey nostre sage roy, que tost après la deffiaille susdicte, par grace de Dieu, sens et diligence, bonne fortune et force pristrent [5] les gens qu'il y ot commis la ville et le chastel du Crotoy; avec ce, se rendy au roy la ville d'Abeville et de Rue; et aprés fu pris le chastel de Noyelle; et ainssy, en assez peu de temps, conquesta toute la conté de Pontieu.

Pareillement, en pluseurs pars du royaume de France, envoya le roy gens d'armes en bel et bon estorement, conduis par vaillans capitaines; mais luy, comme vray pastour humain et doulx, piteux de la perte de ses gens, ordonna que les fortreces où tel resistence trou-

[1] La Pouille.
[2] Cottes de maille.
[3] Rompu.
[4] Équipages.
[5] Prirent.

Digitized by Google

veroyent que trop convensist perdre de bonnes gens ains que par assault on les eust, fussent raimtes[1] par traictiez et pacts, c'est assavoir saulve les vies de ceulx dedens ou à aucune quantité de deniers, mais qu'ilz laissassent la place; car trop mieulx ainssi le vouloient que ce qu'il convenist ainçoiz moult de sang y espandre.

Et ainssi par telz traictiez furent aulcunes fortresses rendues en la duchié de Guienne, et pluseurs autres prises par force d'assault et par bataille, où ot mainte forte escarmouche, maint tour d'armes, mainte fuite et mainte suite que je trespasse, ainçois que prises fussent.

Et soyent notées noz preuves, avecques celles à venir, nostre roy estre prince chevalereux, sage gouverneur, bien fortuné, diligent, fort tenant comme la chayenne bonne garde et deffense de l'utilité de sa commune.

CHAPITRE IX.

Comment le roy, par son sens, moult conquestoit en ses guerres, nonobstant n'y alast; et la cause pourquoy n'y aloit.

Mes, pour ce que aucunes gens pourroyent contredire à mes preuves de la chevalerie de cestui roy Charles, disant que recréandise ou couardie luy tolloit[2] que luy en propre personne n'aloit comme bon chevalereux aux armes et faiz des batailles et assaulx, ainsi que firent son ayol le roy Phelipe, et son pere le roy Jehan, et ses autres predecesseurs; parquoy donques ne povoit avoir en luy si grant tiltre de chevalerie, comme je luy vueil imposer et adjoindre: à ceulx convient que je responde verité manifeste et pure au sceu de toutes gens.

Que par recréandise n'alast en personne aux armes de ses guerres, n'est mie; car ou temps qu'il estoit duc de Normandie, ains son couronnement, avec son pere le roy Jehan maintes foiz y ala; et aussi, luy seul chevetaine de grans routes de gens d'armes, fu en pluseurs besongnes bonnes et honorables, à la confusion de ses ennemis.

Mais, depuis le temps de son couronnement, luy, estant en fleur de juenece, ot une très grieve et longue maladie, à quel cause luy vint je ne sçay; mais tant en fu affoiblis et débilité, que toute sa vie demoura très pale et très maigre, et sa complexion moult dongereuse de fievres et de froidure d'estomac; et avec ce, luy remaint[1] de ladicte maladie la main destre si enflée, que pesant chose luy eust esté non possible à manier; et convint, le demourant de sa vie, user en dengier de medicins.

Mais que pourtant le loz de sa grant vertu qui, sanz cesser, ouvroit[2] en toute peine pour la publique utilité, doye estre reprimé, n'est mie raison.

Car, dit Vegece, que « plus doit estre louée » chevalerie menée à cause de sens, que celle » qui est conduite par effect d'armes, si, » comme les Rommains, plus acquissent sei- « gneuries et terres par le sens que par la force,» semblablement le fist nostre roy, lequel plus conquesta, enrichy, fist aliances, plus grans armées, mieulx gens d'armes payés et toute gent; plus fist bastir edifices, donna grans dons, tint plus magnificent estat, ot plus grant despense, moins fist de grief au peuple, et plus sagement se gouverna en toute pollicie, et plus largement fu formé toutes despense que n'avoit fait roy de France, selon le rapport des escriptures, je l'ose dire, depuis le temps Charlemaine, qui, pour la haultece de sa prouece, fu appellé Charles le Grant. Ainssi, pour la vertu et sagece de cestui luy, doit bien perpetuellement demourer le non de Charles le Sage.

Et ces choses et autres considerées qu'en luy habonderent, je puis conclurre celluy estre digne d'avoir le nom et tiltre de parfaicte chevalerie.

CHAPITRE X.

Ci continue à parler des freres du roy Charles, et primierement du duc d'Anjou.

Avant que plus oultre je procede en ceste matiere, me plaist, comme chose expedient, entrer en un autre suppost qui assez est pertinent et à propoz du loz et gloire de nostre prince de qui traictons.

Trestout ainssi comme qui vouldroit descripre un arbre solemnel, le plus hault et notable du monde, en la loange de luy, seroit parlé de

[1] Rachetées.
[2] La paresse ou la timidité l'empêchait.

[1] Resta.
[2] Travaillait, opérait.

Digitized by Google

la bonté, doulceur et vertu de son fruit; et aussi de la beaulté, verdeur et pourprise de ses grandes et espandues branches et feuilles, me semble qu'assez appartient parler aucunement en nostre traictié du beau fruit et belles branches de l'arbre dont cy devant avons jà parlé de la racine, ouquel dit arbre et plante nous prenons la matiore et le motif de ce present volume; ce est le sage roy Charles, dont sailly fruit bel et bon, que Dieux, par sa grace, veuille augmenter et saulver en toute bonne convalescence et vertu; ce sont ses très dignes et haulx enfens, le roy Charles, qui à present règne, et Loys, monsieur le duc d'Orliens, son frère.

Les branches de l'arbre sont ses tres nobles freres, trespassés et en vie. Et pour ce que tous arbres, et mesmement d'icelluy, furent et son avant les branches que le fruit; et aussi, pour ce qu'il appartient à l'estendue du continue procès [1] de ce livre, disant par ordre les particuliers fais au propoz de chevalerie, diray des dictes branches ains que du fruit, c'est assavoir des freres dudit roy.

En commençant au plus aagé après le roy Charles, lequel fu appellé Loys, duc d'Anjou et de Touraine, qui après fu couronné du royaume de Naples, comme cy après sera dit; lequel Loys je treuve ès croniques et l'informacion de gens dignes de foy, à son vivant serviteurs de luy, ce fu prince louable et de digne reputacion, moriginé et appris en toutes choses qui à hault prince peuvent appartenir estre convenables; moult sages homs estoit et avisiès en tous fais, prompt en parolle belle et bien ordonnée, hault et pontifical [2] en maintien, très bel de corps et de viaire [3], passant les autres communs hommes de grandeur; de très grant courage estoit, et moult desiroit haultes signories; hardy et traveillant; amoit les chevalereux, et les sages clercs; amassoit et tiroit environ soy tous beauls hommes fors et bien combatans qu'il povoit avoir; constant en delibéré propoz, fier et courageux contre ses ennemis; douls, paisible, et très familier à ses amis et à privé; entre ses serviteurs, si très humble et tant humain, que plaisir estoit de luy servir; convoiteux estoit d'amasser tresor, pour desir de voyagier et conquerre : à brief parler, moult de belles vertus furent en luy; et se fortune ne luy eust nuit oultre raison, jà n'eust en son temps failly à conquerre royaume ou empire.

Les emprises et faiz par luy accomplies furent pluseurs, et trop me seroit long tout narrer.

Mais en brief, en France, ou temps des guerres, regnant son frere le roy Charles, entre les autres forteresses qui en la duchié de Guienne et autre part par luy furent prises, fu en l'an 1374 prise la ville et le chastel de La Rochelle, qui se rendi à luy pour le roy de France, avec luy le bon conestable Bertram; mains fors chasteaulx prist en Guienne et aussi Pierregort, aussi en Champaigne pluseurs, et prist le chastel de Bergerat, moult forte place; puis ala devant la grosse ville de Saincte Foy, qui siet sus la riviere de Dordongne, qui à luy se rendi; puis ala à Chastillon, grosse ville et chastel, l'assiga et moult dommaga par engins, puis se rendy.

Item, le seigneur de Duras et le seigneur de Rosain s'estoyent retournés Anglois; si vint le duc devant Duras, y mist le siege, et par engins moult la dommaga, et au bout de trois sepmaines se rendy, et aussi mains d'autres chasteauls et fortresses de grant nom : mais, pour le faire brief, conquesta celle saison en Guïenne jusques au numbre de six vingts et quatorze que villes, que chasteaulx, et autres grosses et notables fortresses.

Celluy prince fist grant guerre à la royne de Naples pour le royaume d'Arles et terre de Provence; dont ils firent paix, et le fist ladicte royne son fils adoptif, et heritier de son royaume de Naples et de Poulle [4]; dont, après le trespassement du roy Charles son frere, nonobstant luy appartenist la regentation du royaume de France tant que l'enfant fust en aage d'estre couronné, laissa tout ès mains des autres princes ses freres et pairs de France; à la plus belle et notable compaignie de gent d'estoffe très esleus qui partist de France, passé a trop long temps, passa les Alpes, et ala en la mauldicte terre en laquelle trouva resistance par le contredict d'un poissant chevalier appellé Charles de La Paix, chief et duc de très grant multitude de gens d'armes, qui jà estoit saisis dudit paya, et avoit ladicte royne assigié en un

[1] Progression.
[2] Majestueux.
[3] Visage.
[4] Pouille.

Digitized by Google

fort chastel qu'il par trahison prist, comme aulcuns dyent, et mourir la fist de piteuse mort.

Le duc d'Anjou, nonobstant son adversaire, enfin conquist aucques [1] tout le royaume, couronné fu de Naples, et appellé le roy Loys : longtemps y fu toudiz en guerre ; et se le pays, jà par lui conquis et receu les sermens des princes, luy eust esté loyal, ce qu'ils n'ont mie d'usage, et vivres eust esté assez, car la terre et contrée estoit gaste et deserte, il n'eust point failly à subjuguer ses ennemis, et apres à conquerir l'empire de Romme, auquel avoit grant affection et esperance; mais principalement par faulte de trouver loyaulté, et par necessité de vivres, failly la force de ses gens, lesquels à son povoir reconfortoit de tels biens comme il avoit, sans querre pour sa personne nul avantage de prince, mais les faisoit tous communs en ce qu'il avoit ; et tant paciemment portoit son ennuy et mesaise, qu'ils ne plaignoit riens, fors la destrece de ses bonnes gens et loyaulx servans qu'il véoit chascun jour mourir à grant douleur : et en cel esta fina [2] piteusement, dont fu dommages et pitié le vaillant roy Loys, lequel laissa sa très noble, bonne sage et belle femme et deux très beaulx et bons enfans, l'un appellé à présent comme le pere le roy Loys ; l'autre, trespassé n'a mie moult, appellé en tiltre prince de Tarente : et ainssy transist la gloire du monde.

CHAPITRE XI.

Ci dit du duc de Berry.

Le deuxieme frere du roy Charles estoit Jehan, duc de Berry, qui encores est en vie, lequel en sa jeunece hanta les armes, et fu à maint fait d'armes, en Guienne et autre part, contre les Anglois; fu moult bel jousteur, dont, ou tant qu'il estoit en Angleterre avec son pere le roy Jehan, y forjousta les joustes [3] par plusieurs fois, et aussi en France.

Jolis estoit, amoureux et gracieux et de moult joyeuse condiction; en France, au vivant du roy Charles, furent par lui assigiées maintes fortresses, et prises ; et pluseurs à luy se rendirent, et mesmement la cité de Poictiers, comme devant est dit.

[1] Aussi.
[2] Mourut.
[3] Fut vainqueur dans les joutes.

Ses condicions sont telles : il est prince de grand benignité à toutes gens qui à lui ont à parler ou besongner ; sage en conseil, preudomme en fait ; aime principalement de grant amour le roy et son estat, et tous ses parens et affins [1] ; moult est debonnaire à ses serviteurs, les aime et porte, et enrichist par especial ceulx dont à singuliere oppinion, ou a trouvé bons.

Se delicte et aime gens soubtils, soyent clercs ou autres, beaulx livres des sciences morales et histoires notables des pollices rommaines, ou d'autres louables enseignemens, moult aime et voulentiers en oit tous ouvrages soubtilement fais, et par maistrise beauls et polis, aornemens riches, beauls edifices dont a fait faire maint en son pays, à Paris et alieurs ; est prince de doulce et humaine conversacion, sans haulteineté d'orgueil, benigne en parolle et responce, joyeus en conversacion, et en toutes choses très traictable.

De beauls enfans a eus : plusieurs fils et filles desquels, sans plus, deux belles et bonnes dames sont en vie; l'une, contesse de Savoye; l'autre, mariée au primier né fils du duc de Bourbon, à présent comte de Cleremont, laquelle est dame de grant devocion et bonté, suivant la trace de sa bonne mere ; de laquelle mere dient aulcuns que quant elle fu trepassée, fu trouvé, en lieu de tresor, plain un secret coffre de haires, cordes et choses d'abstinence et devocion. Belle lignie voit cestui duc venue de luy, nepveus et nieces ; que Dieux, par sa grace, lui veuille conserver en tout bien une longue vie !

CHAPITRE XII.

Ci dit du duc de Bourgongne.

Le tiers frere du roy Charles fu Phelippe, duc de Bourgongne, duquel ay parlé en piteux regraiz de sa nouvelle mort, au primier de ceste deuxième partie.

Celluy, dès qu'il estoit jeune, et encore assez enfent d'aage, lorsque la douloureuse bataille fu vers Poitiers, là où son pere le roy Jehan fu pris; comme coustume soit à si jeune qu'il estoit d'estre paoureux et de legier fuir, luy, nonobstant que il veist la fuite des autres,

[1] Alliés, de *affinis*.

Digitized by Google

onques ne relainqui son pere, ne fouy; par quoy acquist lors le nom que puis ne luy chay [1], que on le disoit *Phelippe-le-Hardy*.

En sa juenece, ou temps du roy Charles, estoit communement à grant armée ès frontières des ennemis; et par luy et sa compaignie, comme dist est, fu prise la ville d'Ardres, pluseurs autres fortresses, lorsqu'il estoit alé devant Calais; et aussi furent autre part pluseurs chasteaulx.

De cestui duc le roi traicta le mariage de Marguerite, fille et heritiere du conte de Flandres, laquelle il espousa en son pays, present grant baronnie, à grant feste et à grand solemnité; puis vint la duchece à Paris en moult riche appareil, où du roy et de la royne et de tous fu receue à grant honneur et chiere. Par celluy mariage fu appertenant et eschéoit au duc la conté de Flandres, laquelle est la plus nobie, riche et grant qui soit en crestienté, la duchée de Brbean, celle de Lainbourc, la conté d'Artois, celle de Nevers et celle de Retel, autres que ne sçay nommer, et pluseurs signouries et très grandes et belles à merveilles. Si estoit bien digne le duc de si riche mariage: car la noblece de son sang valoit encore plus, et aussi la grant discretion de luy pour le bien gouverner. Lesquelles dictes terres, et sa duchié et conté de Bourgogne, si bien et si sagement en son temps a gouverné, que depuis le temps que Flamens, par maulvais enort, lui furent rebelles, à laquelle chose si grandement remedia, comme sera cy après dit, que puis n'y ot nul de ses subgiez qui osast desobéyr.

Et par son sens, et ayde de ses bons amis, rendy Flamangs si subgiez, que eulx et tout le royaume de France, lors par estrange constelacion enclins à rebellion, furent, par celle desconfiture, rendus si confus, que tous se tindrent cois et appaisiés: en paix et bonne amour a puis tenu toutes ses terres, gouverné par belle, sage et traictable pollicie.

Et à dire de luy et de ses condicions et bonnes meurs, sans faille, tous le bien qu'on peut dire de prince, et toutes les vertus qui à bon appartiennent, furent en luy, prince de très grant sçavoir, de grant travail, et grant volenté de l'augmentacion, bien et acroiscement de la couronne de France; si que, mesmes en sa viellece, nul temps à peine avoit repos, puis à conseil, puis à chemin, querant voyes tousjours d'actraire aliances et affinités de princes estranges, hauls et puissans à ladicte couronne, en traictant et conseillant divers mariages pour actraire les Alemens, affin de bien. Par luy fu conseillié et fait l'assemblement du roy adès [1] vivant, et de la royne Isabel, fille du duc de Baviere; lequel lignage d'ancienneté est de grant noblece.

Par son conseil fu fait le mariage de la fille de cestuy roy et du roy Richart d'Angleterre, qui à grant honneur la receupt en son royaume; mais encore n'estoit la royne que de l'aage de sept ans: duquel dit mariage fust ensuivy si grant bien, comme paix perpetuelle et acroiscement d'amis à ce royaume, se fortune n'eust consenty par faire la trahison que fist Henry de Lancastre, qui celluy roy Richart, par fauls et desloyal tour, prist et fist mourir; pour laquelle trahison et orrible mauvaistié vengier, comme sera dit cy après, la royne d'Angleterre tournée par deçà, est née à present nouvelle guerre entre François et Anglois.

Le duc de Bourgongne aussi, pour tousjours tirer amis à ce royaume, a fait aliances de mariage de ses enfens à hauls princes allemans et autres, comme sa bonne, sage et très humaine fille au conte d'Ostrevan; l'autre de ses filles au duc d'Osteriche, et l'autre au jeune conte de Savoye; son aisné filz à la fille du duc Aubert de Baviere, bonne, honeste et sage dame.

Ainsi, sanz cesser, ce bon duc ne finoit [2] d'avisier et pener au bien et proffit du royaume, et à la paix et santé de la personne du Roy qui adès vit; de laquelle santé à son povoir pourchacier a quis [3] et enserchié tous les remedes qu'il a peu et sceu. Son conseil sage, sain et profitable en tous cas à ce royaume, a adverti et avisié de toutes choses au mieulx qui estoyent à faire, et le contraire du bien du royaume et de la chose publique à son povoir escheue; sousteneur a tous diz esté du peuple et du bien commun: mais comme onques homme, tant fust parfaict, ne peust tout faire au gré de chascun, mesmement, pour nostre exemple, Jhesu-Crist, tout parfaict, ne fu mie au gré de chascun. Aucuns peuent avoir parlé sus le conseil pour cause de certaine ayde non

[1] Qu'il ne cessa plus d'avoir.

[1] A présent.
[2] Cessait.
[3] Cher hé.

Digitized by Google

trop excessive, quoyqu'on se plaigne, sus les subgiez du royaume, laquelle chose est d'ancien droit et coustume en toutes terres pour tel usage, c'est assavoir pour armées faire sus les ennemis de la contrée; lequel dit ayde peut chascun veoir employer ès armes qu'on fait presentement sus les frontieres du royaume, et l'assemblée du connestable grande et belle, et ès marches de Guienne, et aussi autre part; parquoy n'a cause le peuple de soy clamer[1].

Et est chose vraye que le bon duc avoit ferme esperance et voulenté de, partie dudit ayde et aussi de ses propres deniers, aler, l'année de son trespassement, en propre personne, à grant ost, et les communes de ses bonnes villes de Gant et d'autres de Flandres, assigier la fortresse de Calaiz, et tel peine y mectre que renduc fust prise au roy de France.

Si n'est mie doubte que grant perte et singuliere a fait ce royaume de sa mort, pour le grant bien de sa personne.

Ses condicions estoyent telles: prince estoit de souverain sens et bon conseil; doulx estoit et amiable à grans, moyens, et petis; les bons amoit de tous estas; large comme un Alixandre, noble et pontifical, encourt et estat magnificent; ses gens amoit moult chierement, privé estoit à eulx, et moult leur donnoit de bien: pour laquel bonté et esmolumens qu'ilz en recepvoyent, tant l'amoyent que plus grant pitié ne pourroit estre veue que le dueil et regraiz d'eulx fait de son trespassement.

A sa derreniere fin apparu le grant bien de luy et de sa conscience: car, recognoiscent son Créateur jusques au derrenier trait, sagement fist ses ordonnances, testament et laiz; moult nobles parolles piteuses et sages dist, et enorta[2] à ses nobles enfens qu'ilz amassent et servissent Dieu, dont tout bien vient: aussy la personne du Roy, à qui fussent loyaulx comme toute sa vie avoit esté; le bien de la couronne et du royaume eussent à cueur; fussent en paix et amour entr'eulx, servissent et honnourassent leur sage mere, se gardassent de grever leur subgiez, lesquelz tenissent à amour; leur recommanda ses serviteurs, desquelz avoit grant pitié.

Et moult d'autres beaulx amonnestemens leur dist, et tost après à grant devocion et contricion rendit l'ame à Dieu: laquelle mort, comme dit est, remply de dueil tous nos signeurs de France, et mesmement toute gent, de qui fu, est et sera moult regraictié. Son corps auquel ot fait, en toute ville où il passoit, nobles obseques, depuis la ville de Halle en Hainault, là où il trespassa, jusques à Digon en Bourgongne, où il fu porté à grant solemnité, et là où il repose en riche tombe, en l'esglise des Chartreus que il mesmes a fondé; duquel Dieu, par sa digne grace et pitié, vueille avoir l'ame!

Trois beaulx filz luy sont demourés: l'ainsné, nommé Jehan, que on nommoit, au vivant du pere, conte de Nevers, prince de toute bonté salvable, juste, sage, benigne, douls, et de toutes bonnes mœurs; l'autre, Anthoine, dit lors conte de Rethel, à present, par l'ordonnance du pere, attendant la duchiée de Brabant; le plus jeune, nommé Phelippe, qui assez enfent d'aage est demouré.

CHAPITRE XIII.

Cy dit du duc de Bourbon.

Il est bien raison que, ou numbre et procès de la vie et bonnes meurs des nobles freres du roy Charles, comme le quatrieme frere doye estre reputé, soit ramenteu et mis à memoire les biens fais et condicions dignes de louange du très noble et en toutes choses bon Loys, duc de Bourbon, filz jadis du bon duc Pierre, qui, par sa vaillance et grant loyauté, mouru en la bataille de Poitiers, en la compaignie du roy Jehan.

Cestuy Loys, frere jadiz de la royne Jehanne, femme du roy Charles, et oncle du roy qui à present regne, venus et descendus, par droicte ligne et estoc, du glorieux roy de France saint Loys.

De cestuy bon duc, quel le dirons, mais que vaissel de toute bonté, clemence, benignité et doulceur?

En sa juenece fu prince bel, joyeux, festoyant et de honnorable amour amoureux et sanz pechié, sclon que relacion tesmoigne; joyeux, gentil en ses manieres, benigne en parolles, large en dons, avenant en ses faiz, d'accueil si gracieux que tiroit à luy amer princes, princesses, chevaliers, nobles, et toutes gens qui le frequentoyent et véoyent. En Angleterre fu

[1] Réclamer.
[2] Remontra.

Digitized by Google

prisonnier avec le roy Jehan, ouquel pays si gracieusement se contint, que, mesmes au roy Edoart, à ses enfens et à tous tant plaisoit, qu'il luy estoit abandonné d'aler esbatre et jouer partout où il luy plaisoit; et, à brief parler, tant y fist par son sens, courtoisie, peine et pourchas, que grant part de sa rençon, qui montoit moult grant finance, luy fust quicté, pour cause qu'il vint en Avignon devers le Pape, à la requeste du roy d'Angleterre, pour l'esvechié de Clocestre empetrer à un de ses officiers, laquelle luy fu octroyée. En Angleterre, moult bien jousta, car bel jousteur estoit: et avec tous ses autres biens estoit vaillant et chevaleureux, comme il appert par ses fais; car, au vivant du roy Charles, et mesme depuis, moult a voyagé et esté en maintes bonnes et honnorables places; ou pays de Guienne, par luy et ses gens, maintes fortresses furent prises.

En Bretaigne, avec luy le bon conestable, fu en maintes chevauchiées contre les Angloiz, où ot pris plusieurs forts.

Item, ou temps qui estoit [1] en Auvergne lieutenant du roy Charles, en l'an 1375, prist, oudit pays d'Auvergne, la fortrece de Embeurs [2], et s'enfoyrent les Angloiz, qui moult avoient grevé le pays; puis prist par fort assault la fortresse qu'on nomme La Roche-Bruant [3], qui moult est forte place; puis à la fortrece de de Tracot; et tant fist par engins et force, qu'ilz se rendirent. Puis mist le siege à La Roche-Sinodoire [4], qui merveilleusement est forte place, et qui semble comme imprenable; et moult grand garnison de bonnes gens y avoit, toutesfoiz par force fu prise: qui sembla estre miracle; et ainssy pluseurs autres très fortes et très merveilleuses fortresses oudit pays, dont les aucunes se rendirent, les autres par force; et aussi ès montaignes d'Auvergne, où, à divers pays que Angloiz possedoyent, tous s'enfuirent pour paour dudit duc: ainssi en une saison d'esté y fist moult grant et honorable conqueste.

Item, l'année ensuivant, à moult honorable compagnie et foison gent, ala en Espaigne, où le roy Henry le receupt à grant honeur et joye, et de là à Saint Jaques en Galice.

Item, depuis, luy estant fait lieutenent dudit roy Charles et du duc de Berry en Auvergne, y prist plusieurs fortresses que les Angloiz tenoyent, comme Le Faon, Bonclande, Bretueil qui fu miné, Taillebourc, Montlan, qui est prés de Bourc, et Broye, et plusieurs autres fortreces et chasteaulx que je laisse pour briefté.

Et depuis, ou temps de cestui roy, en la bataille de Flandres moult bien se porta.

Et depuis, n'a mie ..... ans, ala en Barbarie, à grant ost, contre les Sarrazins; tint le siege devant Auffrique, et y fu soixante-cinq jours; contre lui vint toute la poissance des Auffriquans, où ot grant multitude de Sarrazins, qui grant partie y demourerent mors; et ainssi onques ne fina de son temps bien employer en toutes manieres.

Quant est venu cestui bon duc en aage de meurté [1], toute celle jolye jeunece a tournée en sens et agmoderacion, en bon conseil, devocion et constance; et combien que ses condicions ayent tousjours esté loables, encore à present tousdiz en croiscent les degrez de vertus, sont ses meurs et ordre de vie dignes de recommandacion et loz [2], la vertu de charité en lui reluit: aux povres genstilzhommes secueurt, aux religieux besongneux fait mains biens, à povres clercs et escoliers, et vers toute povre gent est piteux et aumosnier, et la bonne amour qu'il a tousjours eue vers les gentilzhommes, les damoiselles et toutes femmes est continuée, mais est creue en vertu: car l'amoureuse plaisance de jadiz s'est tournée en charitable vertu.

Car, si qu'il est escript du prince Brutus, qui estoit le reconfort et soustenail [3] des vesves dames de Rome et de toutes femmes à qui on feist tort; ainsi ce bon duc est le reconfort des povres gentilzhommes et de toutes celles èsquelles voit cause d'avoir pitié, les secueurt du sien, baille leur requestes en conseil se elles y ont affaire, les ramentoit, procure leur bien et ayde, de sa parolle soustient leur droit, et porte en toute raison; et de ce puis-je parler par droite experience, car son ayde m'a eu besoing, et n'y ay mie failly. Le benoit filz de Dieu luy vueille meriter!

Cestui bon duc est le droit refuge des povres femmes besongneuses et adoulées [4] grevées de tort, lesquelles sont pou oyes en maintes cours.

[1] On disait souvent alors *qui* pour *que il*.
[2] Ambert, suivant l'abbé Lebœuf.
[3] La Roche-Briant. — [4] La Roche-Sanadoire.

[1] En âge mûr.
[2] Louange.
[3] Soutien.
[4] Affligées.

Digitized by Google

Fait cel duc maintes aumosnes secretes; grantfoy a vers Dieu; en ses besoings vers luy se tourne; constant est en tribulacion; prince est de moult belle et humaine conversacion; aime et secueurt les bons chevaliers et les clercs sages; en toutes choses bonnes, soubtilles et belles se delicte; livres de moralitez, de la saincte escripture et d'enseignement moult luy plaisent, et voulontiers en ot, et luy mesmes par notables maistres en théologie en a fait translater de moult beaulx; de belle ordonnance et vie riglée en toutes choses, tient belle court de chevaliers et gentilzhommes, seigneuries a acquises et acreu sa duchiée, non mie par extorsions et grever le peuple, duquel est piteux, leur fait bien, et de celluy de son pays et de ses subgiez tres amé, mais par sagement et morigenéement vivre.

Femme a noble dame et moult sage, de qui a eu pluseurs beaulx enfens adès en vie : un filz nommé Jehan, conte de Cleremont, très bel et de corps et bonne voulenté, comme on peut jugier selon son assez jeune aage et ses fais, alé à présent, à belle compaignie de gens d'armes et bon conseil, ou pays de Languedoc, où que il a jà pris pluseurs fortresses sus noz ennemis; et une belle damoiselle à fille, desquels Dieu, par sa grace, luy vueille donner parfaicte joye.

CHAPITRE XIV.

Cy dit des filz du roy Charles, et primierement du roy Charles qui à present regne.

Protestation avec humble requeste soit faicte avant que outre je procede, que grief ne soit au roy n'a autre de noz princes, ne merveillement aux oyans, se, en parlant de leur nobles personnes, n'ay tenu l'ordre du renc où ilz doivent aler l'un après l'autre, selons leur de degrez et les instituées honneurs de France, parce que je n'ay parlé du roy qui à present regne, premier après le pere, et puis de renc ensuivant. La cause qui m'a meue est pour traictier selons l'ordre du temps des choses avenues et passées, lesquelles n'eussent esté continuées.

Si dirons d'or en avant, en suivant, du fruit de la tres excellant tige de laquelle faisons notre compte : c'est le sage roy Charles, dont avons parlé des branches, qui sont à entendre ses dignes freres.

Or, dirons du fruit issant de celle noble tige et arbre, c'est ses deux nobles filz : le très excellent prince le roy Charles VI[e] du nom, qui est à present; et Loys, duc d'Orliens, son frere.

Cestuy Charles fu né et receu à grant joye de ses parens, comme le premier né, à Paris, en l'ostel de Saint Pol, le dimenche tiers jour de decembre en l'an 1368, en la tierce heure après midnuit, le premier jour de l'advent. Grande fu la consolacion du pere, de laquelle, comme très crestien, rendy graces à Dieu par toutes esglises de Paris, Nostre-Dame et ailleurs; à grant sonnerie, en chants glorieux et melodieux, fist dire laudes et graces à Nostre-Seigneur.

Solemnisa la feste du baptisement, lequel fu en l'esglise de Saint Pol, à très haulte honneur et grant compagnie de barons et haultes princepces en trés grand quantité, en riches abis, joyauls et paremens, dames, damoiselles, bourgoises, à solemnité de torches, et tant de gens que ès rues on ne se povoit tourner; et moult estoit haulte et noble chose à veoir; le peuple, d'autre part, aloit menant feste, sans faire aulcun ouvrage, resjoys de la nativité de leur prince, criant : « Noé! et que bien peust-il estre venus! »

Comme devant ay dit, le roy son pere, par grant cure et diligence, fist nourrir cest enfent, tant en nourriture de sa personne, comme quant vint l'aage de cognoistre, de nourritures de meurs propres à prince, et introduccion de lectres; et ainssi le continua jusques en l'aage de la douzieme année, en laquelle, à grant préjudice de l'enfant et de tout le royaume, luy failly par naturel trespassement; si fu, en succedant le pere, couronné à Reins, à grant feste et solemnité present grant baronnie.

En ycelle mesmes année, après, vint à Paris, où à grant joye et feste de tous fu receu, comme droit et raison le debvoit. Ainsi fait les seremens qui y appartiennent, et les hommages et féaultez receuz de ses barons et subgiez, prist à regner ce jeune roy en si belle apparence de meurs chevalereux, de noblece de courage, largece et honneur faire aux bons, que ceuls qui véoyent son enfance si incline à armes, chevalerie, et desir de voyagier et entreprendre faiz, jugierent que celluy roy Charles estoit né, lequel, ès prophecies promis, qui doit

Digitized by Google

faire les grans merveilles ; et encore après, plus le certifia la merveilleuse et noble victoire qu'il ot sur les Flamangs en l'aage de quatorze ans ; car, comme assez est sceu, comme les communes de Flandres, par maulvais conseil, se furent rebellés contre leur seigneur, le duc de Bourgongne, qui conte en estoit à cause de Margarite, fille et heritiere du conté de Flandres, comme dit est, qu'il avoit espousée, les fiez de sa terre ne luy vouloyent rendre, ains estoyent rebelles contre leurs debvoirs ; parquoy le sage duc et conte, considerant que, à tel outrage de commune et subgiez souffrir en tel orgueil, pourroit estre exemple d'ainsi faire en tout ce royaume, et mesmes ce seroit ou prejudice du roy qui est souverain seigneur ; pour ce, par son conseil, y alla le roy et toute sa baronnie, à assemblée bannie, moult noble et moult redoutable, dont les Flamangs, lors remplis de grant oultrecuidance et presumpcion, s'assemblerent à bataille contre leur souverain seigneur le roy de France, et contre leur conte, furent en champ, à bannieres levées, le jeudi jour vingt-septiesme de novembre, en l'an 1382 : et là, en la haute plaine de Rosebech, par la grace de Dieu, ameur de tout droit, furent, le roy enfent present en la bataille et assemblée, desconfis quarante mille Flamangs, et leur capitaine Artevelle mort, et la plus grant partie d'eulx

Celle grant victoire certifia l'esperance des gens, la bonne fortune et propice eur au jueune roy et sans faille[1] n'y eut mie failly ; au noble courage et grand voulenté qu'il a, se maladie ne l'eust de ce empechié ; auquel inconvenient, à luy et à son royaume Dieux tout poissant, par sa digne misericorde vueille remedier par luy donner enterine santé ! Car, de sa condicion, est prince tout bon et si noblement condicionné qu'il n'y a nul deffault : il est souverainement bel de corps et de viaire[2], grant de corps plus que communs hommes, bien formé et de beauls membres ; aime les chevaliers, les nobles et les bons ; et voulentiers ot[3] parlé d'armes qui plus lui plaisent que nulle riens[4] ; à sa grant benignité, doulceur et clemence autre ne se accompare ; humain à toutes gens, sans nul orgueil ; de si grant amour à ses parens, amis et affins, et mesmes à ses officiers, qu'il n'est chose qu'il leur voulsist véer ; plus large et liberal qu'onques ne fu Alixandre : car, tout soit sa poissance moult grant, la grant franchise et libéralité l'excede et passe en toutes choses ; son peuple aime et ses subgiez, et moult envis[1] les charge ; et à brief dire, tant est plain de grant benignité, doulceur et amour, que Dieu le demonstre mesmes eu l'emprainte de sa face ; en telle maniere que, de providence divine, a une telle singuliere grace, que toute personne qui le voit, soit estrangier prince ou autre, est amoureux et resjoy de sa personne : dont maintes foiz ay eu admiration, véant le grant peuple, femmes, enfens et toutes gens fuir par les rues pour le veoir passer quant il est respassé de sa maladye, mesmement gens de nacion non trop familiaire à ceste, passans par Paris leur voye, qui, en le regardant a peu, pleuroyent de compassion de son enfermeté et malage[2], dont tel amour peut venir, qui ne peut estre autre chose fors don predestiné esleu de Dieu.

Autre merveille se considere et fait à noter ou cours de la vie de cestui prince, et de ce je me raporte à tous les plus anciens qui aujourd'hui vivent, se verité, sanz parler à voulenté, veulent dire, et aux registres des choses passées, que depuis l'aage de cent ans et plus, duquel temps ne puis parler, fors surle rapport des escriptures et croniques, ne fut le royaume de France plus riche, Dieux soit loué ; plus le demaine et les fiez acreus, la poissance et noblece en chevalerie et toutes choses greigneur[3] ne plus augmentée ; plus en paix, moins molestés, gens de tous estas ; plus riches, mieulx meublez, soyent princes, nobles, clercs, bourgeoiz, ouvriers et gens du commun ; qu'il est, de bonne heure soit dit aujourd'huy, et a esté tousjours en amendant au temps du roy adès vivant, nonobstant ce que à nostre nature imperfecte, en ce monde non assouvie, ne souffise mie, et que maintes murmuracions ayent esté et soyent sus le gouvernement des princes et leur conseil, sur le fait du royaume ; mais plaist au benoit filz de Dieu que jamais n'alast pis ! Je tien que ce seroit le plus glorieux royaume qui temporisast soubz les nues, nonobstant que au gré de tous, qui seroit impossible,

[1] Sans manquer.
[2] Visage.
[3] *Ot* pour *oyt*, entend.
[4] Chose.

[1] Malgré soi.
[2] Mauvaise santé.
[3] Plus grande.

Digitized by Google

ne soit mie gouvernée la chose publique : mais considéré tout ensemble qui bien au cler yveult regarder, je tien que ma parolle sera veritable trouvée, combien que le sage roy Charles avoit fait le preparatif de ceste grant felicité ; mais comme en riens depuis ne soit amoindri l'estat de la couronne de France, ne la richesse de la communité, est à presumer, et je le tiens, que Dieu, du tresor de sa liberalité, veut recompenser à cestui roy, pour le soustrait de santé et le flayel [1] et glaive sur lui descendu, non mie par ses pechiez, mais de ceuls du peuple punis en sa personne [2]. Ainssi, comme les vengences de Dieu soyent merveilleuses : ainssi, comme jadis la punicion du pechié de David, Dieu purgia par la percussion du peuple, peut estre pour nos pechiez, Dieu consent la playe sus nostre chief.

Une autre grace que Dieu donna jadis à nos peres anciens, par grant especiaulté, à ce roy; car il a moult belle lignié ed'enfens encore moult jeunes d'aage : le primier fils, dit duc de Guienne [3], tant bel prince et de si belle apparence en toutes choses bonnes, comme prince peut estre; autre deux fils [4] semblablement beaulx et gracieux, par lesquelz, se Dieu plaist, sera, en leur temps, ce royaume gardé et soustenu contre tous ennemis; quatre belles filles : l'aisnée [5], pieça [6], couronnée du royaume d'Angleterre, comme dit est; l'autre [7], espouse au duc de Bretaigne : laquelle noble compaignie Dieu, par sa saincte misericorde, vueille saulver et maintenir en bonne convalescence ! *Amen.*

CHAPITRE XV.

Cy dit du duc d'Orliens.

L'autre filz du sage roi Charles fut Loys, duc d'Orliens à présent vivant, florissant par grace de Dieu en bien. Cestui Loys, acroiscent la joie du père, nasqui trois ans aprés le susdit Charles dont nous avons parlé ; (d'une fille [8] entre deus ne fais moult grant mencion, ne des autres [1], moult belles dames, pour ce que assez jeunes trespasserent.) Grant joye et solemnité fu faicte de sa naiscence : le roy, resjoy d'avoir deus beaulx enfens masles, fist celebrer en chants et sons melodieus, par toutes esglises, louanges à Nostre Seigneur; grant feste fu entre les barons, et le peuple faisant grant feu par toutes les rues de Paris en signe de solemnisée joye.

Le sage roy son pere luy fist amenistrer nourriture propice en toutes choses ; l'administracion et garde commist à une bonne et sage dame, appellée madame de Roussel, qui par grant soing le nourry ; et la bonne dame, très qu'il sceust apprendre à parler, les premieres parolles que elle luy apprist fut son *Ave Maria* ; et par elle fut si duit [2], que c'estoit doulcete chose luy oir dire, enfenciablement à genoulz, ses petites mains joinctes devant l'image Nostre-Dame ; et de bonne heure aprist à Dieu servir : car il a très bien continué en devocions, oroisons, à l'esglise estre longuement, et à oyr et dire grant service ; bonnes gens et devotz aime et voulentiers ot leur enseignemens, comme il appert par la frequentacion qu'il fait chascun jour par long espace en l'esglise des Celestins, où a couvent de sains preudeshomes servant Dieu, et là ot le service ; de laquelle frequentacion est impossible que son ame et ses meurs n'en vaillent mieulx, et que Dieu en ses fais ne luy soit plus propice; donne voulentiers aux povres, et largement, et chascun jour de sa main ; est moult devot, par espécial ou temps de la passion de Nostre Seigneur ; le service ot voulentier en ladicte devote place, soubstrait de toutes gens, fors des preudes hommes de léans ; visite, oudit temps, l'Ostel-Dieu et les povres malades, leur donne l'aumosne de sa main, et visite les sainctes places.

Ce prince est de très noble courage et grant voulenté sur la confusion de nos ennemis, comme il y a paru et pert [3] par ce que hardiement et de grant desir s'est mis en tout debvoir, par ses lettres et messages envoyées en Angleterre, comment la mort du bon roy Richart, à qui sa niepce par mariage estoit donnée, fust ven-

[1] Fléau.

[2] Maladie de Charles VI, qui commença en 1392.

[3] Louis, né en 1396, mort en 1415.

[4] Jean, né en 1398, mort en 1416; Charles, né en 1402, depuis roi sous le nom de Charles VII.

[5] Isabelle, née en 1389, mariée à Richard, roi d'Angleterre.

[6] Depuis longtemps.

[7] Jeanne, née en 1391. Les deux autres sont Michelle, qui épousa Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et Catherine, mariée à Henri V, roi d'Angleterre.

[8] Cette princesse, qui s'appelait Marie, mourut en 1377.

[1] Isabelle, née en 1373, morte en 1377; Catherine, née en 1377, morte en 1388.

[2] Instruit.

[3] Paraît.

Digitized by Google

giée, et luy mesmes offert son propre corps en preuve contre Henry de Lancastre, à present roy; et par maintes offres valeureuses d'armes, comme il appert par les lettres de ce escriptes, lesquelles dites armes offertes en plusieurs manieres n'a osé ledit Henry accepter, n'accomplir.

Cestui prince aime les gentilzhommes et les preux qui par vaillantisse voyagent et s'efforcent d'accroistre l'honneur et le nom de France en maintes terres, les ayde du sien, les honneure et soustient. Cestui est aujourduy le retrait et refuge de chevalerie de France, dont tient noble court et moult belle de gentilzhommes jeunes, beauls, jolis et bien assesmés[1], tout apprestés d'eulx embesoingnier pour bien faire. A luy viennent de toutes pars pour sa belle jeunece et esperance de son bienfait, et il les reçoipt amiablement, et entr'eulx est en maintien de prince tout tel qu'il appartient.

En ses jeunes faiz est en toutes choses trés avenant; bel est de corps, et a trés doulce et bonne phinozomie; gracieux en ses esbattemens; ses riches et gens[2] abillement bien lui siéent; bel se contient à cheval; abillemens à feste se scet avoir, et trés bien dance; jeue par courtoise maniere; rit et soulace[3] entre dames avenamment[4].

Ses condicions sont telles : il aime les bons, comme dit est; il a sens naturel tel que nul de son aage ne le passe, maintieng hault et benigne, parolle rassise et agmoderée; n'a en luy felonnie ne cruaulté; doulce response et et amiable rent à toute personne qui à lui a à besongnier; et, entre les autres graces qu'il a, certes, de belle parleure aornée naturellement de rhetorique, nul ne le passe; car, comme il aviegne souventefoiz, devant luy faictes maintes colacions[5] de grant congregacions de sages docteurs en sciences et clercs solemnelz, aussi au conseil et alieurs, où mains cas sont proposés et mis en termes de diverses choses, merveilles est de sa memoire et belle loquelle : car n'y aura si estrange proposicion que, au respondre, il ne repete de point en point par ordre à chascun : si bien et si vivement responde ou replique, s'il affiert, qu'il semble que de longue main ait estudié la matiere; et par si bel maintien et signorie contenance parle, attrait non de haulte ne de fiere parolle, mais rassisement et tout en paix, que ce est grant beaulté : et ce ay-je veu de mes yeulx, comme j'eusse affaire aucune requeste d'ayde de sa parolle, à laquelle de sa grace ne faillis mie; plus d'une heure fus en sa presence, où je prenoye grant plaisir de veoir sa contenance, et si agmoderement expedier besongnes, chascune par ordre; et moy même, quant vint à point, par luy fus appellée, et fait ce que requeroye.

Avec les autres bonnes condicions n'est mie moult vindicatif de desplaisirs receus : tout le peust-il bien faire; et certes, c'est moult noble condicion à prince. Pitié a de ceuls qu'il voit confus, si comme une fois, entre les autres demonstrances de sa benignité, avint, comme il regardast luictier[1] de ses gens enmy sa court, un jeune homme, eschauffé d'ire trop follement, donna une buffe à un autre; cellui fu moult felonnessement pris et menacié, pour l'injure faicte devant le prince que le poing aroit coppé. Le bon duc, comme il veist le cas d'omme moult confus, dist à ses gens tout bas : « Dictes, dictes qu'on lui face paour, et que » on le laisse aler. »

N'a cure d'oyr dire deshonneur de femmes, ne de nulluy mesdire, et ne croit mie de legier mal qu'on luy rapporte d'autruy, à l'exemple du sage, et dit telles notables parolles : « Quant » on me dit mal d'aucun, je considere se cel» luy qui le dit a aucune particuliere hayne à » celluy dont il parle; aussi se envie luy fait » dire, ou il se tient à le despointer d'aucun » degré pour y estre luy mesmes. » Et ceste sage et bonne condicion à prince, de non croire de legier, me ramentoit ce qui est escript à ce propoz du vaillant empereur Julius-Cesar, que, entre les autres vertus de luy, il ne créoit mie de legier maulvais rapports. Une fois luy fu dit que un de ses chevaliers avoit dit mal de luy; l'empereur respondy que il ne le croyoit mie; et comme l'autre jurast et affermast que voir estoit, Cesar respondy que ce n'estoit mie chose créable, que il ne fust amé de celluy à qui il avoit bien fait. Aristote dit que quant prince croit de legier, il ouvre la porte aux mençongeurs de lui rapporter nouvelles.

Assez pourroye dire de cestui prince sage en

[1] Parés. — [2] Pluriel de *gent*, gentil.
[3] Se récrée.
[4] Convenablement.
[5] Assemblées, conférences.

[1] Lutter.

Digitized by Google

juene aage, de laquel chose on peut jugier par ce que on voit de luy. Se il vit jusques au temps de vieillece, ce sera prince de moult grant excellence, par qui mains grans biens seront faiz; moult s'est efforcié de mectre paix en l'Esglise : luy mesmes, pour celle cause, est alé devers le pape. En toutes guises, se vouldroit travaillier que tout bien fust fait, et le mal laissié.

Noble dame a espousée et de grant prudence, fille [1] au duc de Millan, dont il a trois beaulx et gracieux filz [2], que Dieu, par sa misericorde, vueille acroistre entoute vertu!

CHAPITRE XVI.

Ci dit d'aucuns du sang royal et de tous en general, et des nobles de France.

Après ce que j'ay parlé des branches et fruit de ce noble arbre, est droit que je die des beaulx gictons [3] et ver des feuilles fresches et belles, soubs laquelle umbre ce royaume est et sera gardé de l'arsure [4] et trop excessive chaleur de jours chennis [5] du temps d'esté; lesquels gictons ou feuilles sont les nobles parens, nepveus et niepces, et cousins du sage roy Charles et de ses nobles enfens; lesquels enfens ay jà nommés partie cy-devant, et d'aultres du sang royal, par qui sera, à l'ayde de Dieu, France gardée et garentie de ses ennemis, pour laquel crainte n'oseront sortir l'effait de leur malice en ce royaume; si comme jà piéça sont alés contre eulx le noble Charles d'Alebreth, connestable de France, à la belle compagnie ès marches de Guienne; et Jaques de Bourbon, conte de La Marche, chevalier jeune, de grant bonté, et dès son enfence prist armes à hanter ès marches d'Italie, lequel exercite luy plaist et a tousjours continué vaillamment, qui pareillement vait à grant armée, passant la mer perilleusement contre nos ennemis, ès marches de Galles.

Et aussi de mains autres de celle noble ligniée, dont je ne puis tout dire, et par les aliences des mariages des belles dames nées du sang royal, de qui naistra de nouveaulx parens ès estranges contrées et affinités ès nacions longtaines.

Ainsi ces nobles fleurs de lis odorans, venues de racine susdite qui de Troye la grant fu apportée, seront et sont peuplées en exaulcement de gloire et de vertu, par quoy maintes gens seront revigores et reconfortés; et aussi par l'ayde de la noble chevalerie de France, monteplyée, Dieux mercis, autant comme en tous les temps passés ait esté, où moult a de vaillans hommes et de bonne volentés, et desirans d'acroistre leur loz et renommée, et aussi de sages conduiseurs et meneurs des fais de ce royaume, si comme le conte de Tancarville, seigneur veritable et preudhome, bon, loyal et sage conseilleur, M. de Heugueville, et mains autres sages et vaillans, tous tendens au bien et utilité de ceste terre; et d'autres preudeshommes, sages distribueurs et conseilliers loyaulx de la personne du roy, si comme messire Jehan seigneur de Montagu, vidame de Laonnois et grant-maistre d'ostel du roy, chevalier sage, loyal, preudome et de conscience; et celluy suis-je tenue de ramentevoir, car c'est le pere des povres et secours des besogneux, homme prudent et et discret, large de son avoir et de sa parolle, et ayde liberal et vray amy, si comme maint et moy l'avons esprouvé : le benoit fils de Dieu le veuille tenir en prosperité!

Si avons cause d'esperer à l'aide de Dieu, et n'est point de doubte, France estre continuée en bonne convalescence et prospérité, selons les aultres terres de crestienté, èsquelles les seigneuries sont venues d'aventure et continuées par tirannie, non pas ainssi naturelles comme en ce royaume, et où il n'a tant de pilliers nobles et poissans, tous d'une loyal aliance et d'un lignage, vrays et obéissans à un seul chief; et quoyque pluseurs gens dient et jugent que tout ira mal, pour les pechiés commis en ce royaume, je tiens que Dieu misericors, qui scet la fragilité humaine, conservera sôn roy et son peuple vray crestien et non cruel, mais humainement pecheur et obstiné, ne de si horrible perversité, comme en pluseurs pays sont; laquelle chose Dieu, par sa misericorde vueille octroyer!

[1] La célèbre Valentine, fille de Galéas I, duc de Milan.

[2] Ces trois fils étaient Charles, duc d'Orléans; Philippe, comte des Vertus, et Jean, comte d'Angoulême.

[3] Rejetons.

[4] Brûlure.

[5] Caniculaires.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

Cy respont Christine à aulcuns redargus [1] que on lui pourroit faire.

Or est temps que je retraye à ma primiere matiere ; mais avant, me convient excuser et respondre à deux articles de quoy les redargueurs me pourroyent, présentement et ou temps à venir, encourper [2] de vice : l'un que le continue [3] de mon œuvre, és chapitres là où je parle du roy à present regnant et de nos autres seigneurs, en louange d'eulx et de leurs meurs, que flaterie, pour acquerir leur grace ou benefice, m'a ingerée à ce dire ; car, comme nul homme soit sans crime, je me taise de leur vices, et dye sanz plus les vertus : l'autre que, comme il n'appertiegne louer aucun, et determinéement le dire estre bon jusques après le terme de ses jours, comme toutes choses soyent extimées selon regart de la fin, je aye dit yceulx nos princes estre bons, desquels ne sçay l'experience derreniere de leur fais. Si diray pour responce, saulvant la verité, que à ce ne m'a meue aucune adulacion, n'espoir que pour ce eusse leur grâce ; mais comme desir me menast de bien et deuement accomplir l'œuvre emprise, c'est assavoir de la loange du sage roy Charles, par diligent informacion enquerir, à ce propos, ce que ne sceusse de moy mesme, et que expedient savoir m'estoit, m'a semblé pertinent à la matiere ramentevoir son très excellent, noble et digne parenté ; mais comme de ce ne sceusse de moy parler, fors à l'aventure, et non vivement, me soye informée diligemment de chascun d'eulx par ceuls qui plus les frequentent et qui mieulx le doivent savoir, sages dignes de foy ; et leur desclairant la cause qui me mouvoit, et priant à celle fin qu'en mon Traictié n'eust mençonge, me deissent pure verité de leur fais, dignes d'estre ramenteus, et leur meurs louables et et condicions, si ne croye que nul que y aye mis mençonge de mon auctorité, qu'en vérité non ay ; ains sçay bien, nonobstant à de ce faire enqueste, aye mis diligence de ma poissance, n'en ay mie parlé souffisamment : l'une cause est, comme ne soye à la value ; l'autre, que tous les fais dignes de loz ne m'ont mie esté raportés : car comme je feisse, à mon povoir, diligence du sçavoir, les aucuns trouvoye qui bien et voulentiers m'en disoyent ce qu'ils en sçavoyent etqu'il leur en estoit avis ; et d'autres par aventure, pour ce qui leur sembloit non appertenir à ma petite faculté, qui femme suis, enregistrer les noms de si haultes personnes, ne m'en deignoient tenir resne [1] : toutefois vrayement, comme pourront tesmoigner, oyant ceste matiere, ceux qui en ont déposé, telle en est la relacion que trouvé ay.

Et à ce qu'on en pourroit dire que n'ay parlé, fors de leur bienfais, et teu les vices, je respons : que le texte de mon livre n'est que en louant les vertus, et parler des vices seroit hors de mon propos né, mais en tant comme doit estre presupposé le blasme des vices en loant les vertus. Et se vices en eulx a, de ce ne sçay je riens : n'enqueste n'en ay faicte ; et de parler en reprenant les princes en publique, saulve la reverance de ceuls qui ce vouldroyent approuver, nonobstant que tous auteurs, comme je tiens, refferandeurs de traictiés ou dictiés, à ce propos ayent fait ou facent tout à bonne fin selon mon petit entendement, n'est mie à tous licite, vouloir, en la face du peuple, corrigier leur fais. Posons que on les veyst deffaillans, pour pluseurs raisons ; car comme nature humaine soit incline à plus noter le vice d'autruy que le sien propre, seroit cause de exaulcement de leur blasme, laquel chose plus pourroit tourner à peril que à utilité ; et aussi nonobstant que princes soient singuliers en auctorités de persones, se vices a en eulx, trop plus sont pesés et ventilés en toutes pars que ne soit d'autres gens, pour ce s'en raporter à ceuls à qui en appertient la correccion à part, et à leur secrez amis, qui, pour le bien de leur ame et de renon, leur doivent en privé dire et monstrer, est, selon mon avis, le plus seur ; et quant à moy, si presumpcion m'avoit menée à les reprendre, me pourroit veritablement estre respondu ce qui est ecrit de Julius Cesar, que comme un sien homme, par grant injure, l'appellant *tirant*, César respondit : « Si je le fusse, tu ne l'osasse dire. »

A l'autre article que pourroyent dire que je deusse avoir attendu après leur mort, je respons que taire vertus et bienfait, où qu'il soit veu et apperceu, doit estre reputé comme raim [2] d'envye ou reprimacion de salutaire exemple ; et quoy qu'on die, louer autruy estre flaterie,

[1] Critiques. — [2] Inculper. — [3] Le contenu.

[1] Compte. — [2] Effort.

Digitized by Google

ce ne peut estre : car verité dire du bien d'autruy, ou que elle soit dicte, et especial en exaulcement de celuy ou ceulx en quy vertu est trouvée, n'est adulacion et ne doit estre reputée, laquelle n'est autres chose fors, fainctement par mençonge, loer autruy par controuver blandices [1] ; lesquelles choses ne sont point là où verité est dicte, quelqu'en soit la loange. Et que j'eusse laissié à dire vérité, si comme rapport de pluseurs me tesmoigne, à gloire et loange de euls, pour actendre après leur mort, peut-etre que plus sera ma vie briefve, ou que occupacion de viellece, maladie ou autre cas me toldra l'exercite d'escripre, ou, par aventure, si à propos ne seroit appliquié.

Et comme il soit temps de faire fin à ceste matiere et reprendre nostre primiere forme, supplie humblement à la haultece des très-poissans et et redoutés princes dont memoire est cy faicte, qu'il leur plaise prendre en grace le petit stile et escripture du rapport et déclaracion par moi simplement expliquée de l'informacion de leur nobles meurs et fais.

CHAPITRE XVIII.

Ci dit commont le roy Charles fist messire Bertram Du Clequin connestable.

Nostre très bon sage roy Charles avisant en un temps, ou contenu de ses guerres, que le fait de la chavalerie en son royaume commençoit aucunement à descheoir, ne par tel vigueur n'estoit maintenu comme souloit [2], ains venu ainssi comme en une negligence affetardie, parquoy ses ennemis, plus que ne souloyent, se prisdrent à enhardir en France, et moult fouler et demarchier le royaume ; et de fait passerent par deçà les Anglois par grant armée de laquelle fu capitaine un Anglois, appelé Robert Canolle [3], quy ou temps d'adont moult dommaga ce royaume ; jusque devant Paris vint, ou temps de l'endormie chevalerie de France comme dit est : dont l'avisié roy Charles qui rien ne faisoit par soubdaineté [4], n'a volenté, fors selon le regart de discrécion et raison, ne volt soufrir que le peuple de Paris issist [5] hors contre euls à bataille, tout en eust ledit peuple grand desir et moult en murmurast ; mais le roy, non alors bien porveu de principal chief de sa chevalerie, considerant gens de peuple contre esprouvés hommes d'armes estre comme tropiaulx de brebis devant les loups, ou oiselles en regart des ostours [1], ama mieulx y pourvoir pas une autre voye.

Adonc estoit connestable de France un chevalier appelé Moreau de Fiennes. Le roy avisant celluy endormi et froit ou fait de la chevalerie, le deposa de la connestablie et conseil ot d'eslire autre nouvel, lequel sage et propice sur tous autres estoit en l'exercite d'armes ; car, si comme il est escript ou susdit livre du *Regime des princes* [2], là où il parle de chevalerie, par moult grant esgart et deliberacion de sens doit estre avisé quelz gens on establist chevetains et conduiseurs des autres ; car, ainssi comme nul n'est digne d'estre appellé maistre s'il n'a science, nul ne doit estre esleu à tel charge s'il n'est expert, prompt et apte à toute office de chevalerie, et à tout œuvre de guerre et de bataille. Et toutes ces choses bien avisées par le roy et son sage conseil, fu lors esleu à connestable de France le bon Breton, chevaleureux et preux messire Bertram Du Clequin, et fu fait le mecredi second jour du mois d'octobre l'an 1370 ; duquel dit connestable trop de biens ne pourroyent estre dis, qui onques, pour paour de mort, ne guenchi [3] ; hardy comme léon est, tout tel qu'à preux et vaillant chevalier apertient estre ; car, comme dit Vegece, pour paour de mort en la deffense du bien publique, chevalier ne doit estre recréant, si comme il est escript du bon prince Codrus, vaillant et preux, recorde saint Augustin et aussi Valere, que comme il eust amené son ost contre les Peloposiens, et à la bataille fut moulte aspre, il envoya à Apollo, le dieu de Delphe, savoir en quelle maniere son ost pourroit avoir victoire ; la responce de l'idole fu : que le peuple aroit victoire se le roy mouroit en la bataille ; et comme celle response fust tantost espandue en tous les deux ostz, en la contraire partie fu crié que on gardast bien que à la personnne du roy Codrus ne fust touchié. Codrus, qui ce ot entendu, par desir de saul-

[1] Flatteries.
[2] Avait coutume.
[3] Knowles.
[4] Soudainement.
[5] Sortit.

[1] Petits oiseaux à l'égard des autours.
[2] *De regim. principum*, par Gilles de Rome, augustin.
[3] Sourcilla.

Digitized by Google

ver son peuple et ost, laquelle fust vainqueresse, ne fist force de mourir : ains desvesti son abit royal et se mist en forme d'un povre chevalier, et ainssi entra en la bataille, où il fist maintes proèces; mais tant s'abandonna qu'il fu occiz, et ceuls d'Athenes orent la victoire.

CHAPITRE XIX.

Comment les chevalereux firent grant feste de ce que messire Bertram fu fait connestable.

Si tost que Bertram fu fait connestable, grant joye fu menée entre les vaillans chevalereux, et les armes reprises de maint qui, comme par ennuy de negligent conduiseur, les avoyent delaissiées.

Adont les gentilzhommes de la nacion de Bretaigne, comme très resjoys, prisdrent à venir de toutes pars, le suivre et avironer tout ainsi que la geline [1] les poussins, lui offrir service et corps desireux de bien faire, et leur sembla avoir trouvé que d'oiseuse les gardera : or ont recouvré chief correspondent à leur nature; car naturellement, comme on trouve en escript des regars des planetes, ycelle gent plus qu'autres sont combatans et enclins à bataille, par la planete de Mars influant guerres et batailles, qui sur euls a dominacion; et aussi, par aventure, leur peut venir de l'antique nacion, continuée en celluy exercite, qui par Brutus fut amenée et conduite de la grant Troye desheritée.

Et si, comme recite le prealegué livre, pour batailler on doit aviser fors hommes, hardis et de beauls membres, de hardie regardeure et peu delicatifs; et de tels choisir pour sa ronte [2] fu expert et apris le vaillant connestable, lequel se fourny et pourvey de bonne gent et bien combatable, tant de gentizhommes, comme de ce qu'il luy convenoit de gens de commune.

Et dit, à ce propoz, ledit livre que si le prince ou chevetaine de l'ost a mestier [3] de gens de commune, qu'il doit eslire gens de mestiers plus de bras travaillans, comme charpentiers qui ont acoustumé à ferir de bras et tenir coigniée, mareschauls, et aussi bouchiers, qui ont acoustumé de sang espandre.

[1] Poule.
[2] Troupe.
[3] Besoin.

CHAPITRE XX.

Ci dit que il est expedient reciter ce que les auteurs traictent en leurs livres de chevalerie.

Pour deux raisons principales me semble expedient en ceste partie, qui touche de chevalerie, dire et traictier de ce que les sages et autentiques auteurs ont escript et traictié de l'exercite d'ycelle ès ordres des cas particuliers de la frequentacion d'armes : l'une raison si est, pour ce que impossible est à sens humain que de soy peust toutes sciences et art concepvoir sanz introduccion d'autruy; et pour ce, à ceuls qui au mestier d'armes desirent à euls instruire, est chose pertinent à savoir la pratique; car les sciences et les ars qui sont escriptes, ne furent mie trouvées pour ceuls qui les saroient, mais pour introduire ceuls qui encore n'en avoyent la cognoiscence, si comme les livres de gramaire ou d'autre science que on escript tous les jours; ceuls qui les scevent pourroyent donques dire : « Pourquoy nous escript-» on telz livres, quant nous les savons? » Pour ceuls le dit qui de moy pourroyent pareillement dire : « A quoy nous escript ceste femme les » ordres de chevalerie, que nous sçavons? » Laquelle chose, comme dit est, ne s'adrece mie dutout aus maistres d'icelle art, mais à ceuls qui l'ignorent.

L'autre raison est que expedient est, mesmes au plus savens, expers et sages, comme il soit possible que le ventre de la memoire puist retenir et avoir recort continuelement de toutes les choses ydoines et expedientes à faire ès offices de quoy l'omme se veult entremectre; pour ce, à propoz de ceste matiere, traictier après les dits des auteurs peut aux expers chevalereus estre ramentevable, et aux ignorans discipline.

A deux autres raisons dont les reprimeurs de loange me pourroyent chargier et accuser d'ignorance, et avec ce de presumpcion el procès de mon dictié en ceste partie, convient que je responde.

La premiere est que ilz pourroyent dire : Ceste femme ne dit mie de soy ce qu'elle explique en son livre, ains fait son traictié par procès de ce que autres acteurs [1] on dit à la lectre. De laquelle chose à ceuls je puis respondre : que, tout ainssi comme l'œuvrier de

[1] Auteurs.

Digitized by Google

architecture ou maçonage n'a mie fait les pierres et estofes dont il bastit et edifie le chastel ou maison qu'il tent à perfaire, et où il labeure, nonobstant assemblé les matieres ensemble, chascune où elle doit servir, selon la fin de l'entencion où il tent: aussi les brodeurs qui font diverses devises, selon la soubtiveté de leur ymaginacion, sanz faute ne firent mie les soyes, l'or ne les matieres, et ainssi d'autres ouvrages : tout aussi vrayement n'ai-je mie faictes toutes les matieres de quoy le traictié de ma compillacion est composé ; il me souffit seulement que les sache appliquer à propoz, si que bien puissent servir à la fin de l'imaginacion à laquelle je tens à perfaire. L'autre raison est que aucuns pourroyent dire : Presumpcion meut ceste ignorant femme oser dilater de si haulte chose comme chevalerie, aussi comme se elle tendist à de ce donner discipline ou doctrine ; auxquelz je respons ce que mesmes autres fois ay dit, qui sert à ce propoz, ce que Hugues de Saint Victor dit : « Le sages homs » aprent voulentiers. Posons que un enfent luy » monstrast ; il ne regarde mie à la personne » qui parle, mais à la doctrine qu'il donne : se » elle est bonne, il la retient ; se maulvaise est, » il la laisse. » Pareillement puis dire en ceste part.

Et quant à ce que femme suis, oser parler d'armes ; il est escript que ès anciens aages, comme autrefoiz ay dit, une sage femme de Grece nommée Minerve, trouva l'art et science de faire armeures de fer et d'acier, et tout le hernois qu'on seult [1] porter en bataille fu par elle primierement trouvé.

Si n'y a nulle force qui donne la doctrine, mais que [2] bonne et salutaire.

CHAPITRE XXI.

La cause pourquoy les François sont bonnes gens d'armes.

Pour ce que les anciennes ystoires et aussi la continuée experience nous certifie les Françoiz, qui jadis furent appelés Gaulés, c'est assavoir les hommes nés du royaume de France, estre bons et vaillans à l'exercite des armes, est à presumer que de ce ces deux raisons sont cause.

La primiere, si est la longue continuacion de la gloire et haulte renommée de cestui royaume, par laquelle y est noblece de corage revertie, aussy comme en nature, ès hommes desirans acroistre et soustenir la noblece des franchises de cestuy royaume.

L'autre raison, si peut estre pour l'influence des cieulx et la nature de la terre ; car si comme il est contenu oudit livre, à bon batailleur convient par especial deux vertus, c'est assavoir sens et hardement.

Et nous devons savoir que ès chauldes terres, lesquelles sont près du souleil, ne sont pas les hommes moult hardis ; et est la cause pour ce que, pour la grant chaleur, ilz ont peu de sang ; mais jà soit ce qu'ilz soyent couars, ilz sont moult sages et soubtilz en leur fais ; et aussi par le contraire ceuls qui sont ès froides regions, et loings du souleil, ont foison sang, si sont hardis et pou sages. Si ne sont ces deux extremités bonnes en faiz de bataille ; mais ceuls qui sont ès terres moyennes convenablement sont bons, hardis et sçavens communement ; lesquelles qualitez assez actemperées sont en ceste terre.

CHAPITRE XXII.

Ci dit des loanges dudit connestable.

Ainssi, comme dit est, fu fait messire Bertram de Clequin, à la très grant exaltacion et exaussement du royaume, connestable de France ; et vrayement se peut de luy dire ce que dit le proverbe commun : « A tel maistre, » tel varlet ou serviteur ; » car, selon la digneté du sage maistre, c'est assavoir le roy Charles, estoit aduisant [1] si chevalereux et vertueux lieutenant et serviteur : laquelle chose croy qu'en leur tems furent deux des plus solemnelz hommes, chascun en sa faculté, qui fussent ou monde, dont soit mencion.

A propos d'icelluy Bertram, Aristote dit, en le huitieme d'*Ethiques*, que « de quatorze ans » en avant doit commencier le gentilhomme » petit à petit à soy exerciter ès travaulx qui à » armes appartiennent ; pour cause que la » chose apprise et duite en jeunece est commu- » nement retenue et voulentiers continuée : et » est chose perilleuse et desséant estre non ap- » pris ou mestier d'armes, quant on entre en » bataille, en laquelle convient exposer son » corps à mort, ains qu'on ait l'experience ; »

[1] Qu'on avait coutume de.
[2] Pourvu que.

[1] Assorti.

Digitized by Google

et comme dit celluy mesmes Aristote: « L'ex-» perience rent l'omme maistre. »

Et que exercitacion d'armes soit neccessaire aux valereux chevaliers, est escript ès fais des Rommains : que quant ceulx de Romme orent deliberé que Cartage seroit destruite du tout, pour ce que trop estoit la condicion des Cartagiens rebellative, Scipio Nasiqua, qui lors estoit consul, contresta[1] tant qu'il pot qu'elle ne fust destruite, mais qu'on la laissast pour l'exercitement des Romains, affin que, par aise ou par paresse, ilz ne perdissent leur force et abilité, quand ne trouveroyent à qui combatre.

Celluy Bertram de Clequin, très en l'aage de quinze ans, si comme il est recité de luy, se prist par droicte nature, maulgré ses parens, à l'exercice des armes, et tousjours puis si les continua, que sanz faille il en estoit très souverain maistre, si comme il paru à l'effet de ses œuvres et emprises, comme cy-après assez en brief sera desclairié.

CHAPITRE XXIII.

Comment messire Bertram ala après les Anglois, qu'il desconfit.

Tost après que Bertram de Clequin, comme dit est, fu fait connestable de France, gaires ne sejourna; ains, à belle compaignie de gens d'armes, se parti de Paris, et ala après Robert Canole et Thomas de Grançon et sa compaignie, tant que il attaigni une route[2] d'Anglois de la compaignie d'icellui Robert Canole, d'environ huit cens lances : à celle assembla le connestable, et tant fist luy et sa gent qu'en la fin furent Angloiz desconfiz, lesquels estoyent gens d'eslicte, et moult vaillamment se deffendirent; si fu pris Thomas de Grançon et jusques à quatre-vingts autres groz prisonniers, et le surplus mors et fuitès[3]. Celle gracieuse victoire ot messire Bertram en primiere estraine de sa connestablie, à l'ayde de son chevalereux sens et des bonnes gens de sa compaignie, à qui souvent disoit, tout ainsi qu'il est escript que enseignoit le sage Chaton ses chevaliers, dont, entre les autres beaulx notables, leur dist un moult beau mot celluy Chaton : « Se par vostre valeur vous faictes » aucune bonne œuvre, le labeur passe, et le » benefice vous demeure tant comme vous vi-» vrez; et se, par maulvaise voulenté, vous » faictes aulcun delit, le delit passe, et l'iniquité » demeure. » Ainssi, par le bon enortement[4] de leur vaillant conduiseur Bertram, estoyent maistres esprouvés de tout ce qu'il convient au mestier d'armes.

Ainssi que le recite ledit livre, où il est escript que aux bons batailleurs sont neccessaires huit condicions : la primiere, qu'ilz soyent adurcis à souffrir le fais des armes; la seconde, que ilz hayent les bras mouvables et abilles pour ferir à destre et à senestre; la tierce, que pou doivent tenir conte de leur mengiers, et non trop euls chargier de viande et de vin; la quarte, que de souefz lis ne leur doit chaloir[5]; la quinte, que point ne doivent redoubter la mort, pour la deffence de leur prince, le bien du pays et deffense de la loy, la sixiesme, qu'ilz ne doivent doubter[6] effusion de sang; la septiesme, plus neccessaire, que ilz doivent estre sages et cautilleux[7] ou mestier des armes; la huitiesme, que tant doivent desirer pris d'armes et eschever[8] honte, que, pour nulle chose, fuir ne doivent, ains estre fermes et arrestés. De tout ce estoit sage maistre, qui bons disciples avoit, le preux Bertram et sa compaignie.

CHAPITRE XXIV.

Ci dit d'aucunes fortreces que messire Bertram assigia et prit.

Après que le connestable Bertram ot desconfit les dessusdis Anglois, assigia la fortresse du Bas, et par assault, à l'ayde de ses bonnes gens, la prist, et y ot, que mors, que pris, environ quatre cens hommes anglois; adont, pour paour dudit connestable, ceuls qui estoyent ou chastel de Ruilly[9] s'enfuirent, mais petit y gaignerent : car il les suivi jusques à Bersières[10], laquelle il prist par force; les Anglois, qui fuis s'en estoyent, se combatirent à luy, et furent desconfis, mors et pris, et ainssi pareillement pluseurs autres fortresses. Mais à quoy feroye plus long conte qui ne seroit au propoz

[1] S'opposa.
[2] Troupe.
[3] Mis en fuite.
[4] Exhortation.
[5] Soucier.
[6] Craindre.
[7] Cauteleux.
[8] Éviter.
[9] En Anjou.
[10] Bressuire, en Poitou

Digitized by Google

de ma matiere, et fors prolixité dire lesquelz chasteaulx, comment et quelz besongnes ot celle année aux Anglois ledit connestable? Lesquelles choses sont coustumes et maniere de polir gestes et romans, qui n'est selon l'ordre de mon entente, qui singulierement est, loer ce que fait à loer, en prouvant la verité par les fais particuliers touchier en brief, revenant au propoz de mon object; et qui plus vouldra, trouvera l'estendue sur ceste matiere, le livre *des Fais messire Bertram* l'en fera sage.

Celle dite année, ot pluseurs batailles aux Anglois, qu'il desconfit tant qu'à l'ayde de Dieu, bonne diligence et force de luy et de sa route, furent aucques tous mors et pris par pluseurs lieux du royaume de France, comme en Guienne, ou pays d'Anjou, de Normandie et de Bretaigne, ceuls qui avoyent esté devant Paris avec Robert Canolle l'esté devant.

Et aussi en pluseurs autres parties du royaume, esploitierent bien et vaillamment contre Anglois celle année pluseurs autres chevetains du royaume de France, les freres du roy Charles, comme dit est, le bel et bon chevalier, vaillant et sage, messire Jehan de Vienne, admiral de France, aussi le chevalereux messire Loys de Sancerre, lors mareschal, et aussi le mareschal de Blainville et pluseurs autres.

Si y ot, par cesdicts vaillans chevaliers et leurs gens, pluseurs besongnes entre Françoiz et Angloiz, où il ot pertes et gaignes, souventefoiz d'ambe les deux[1] parties; mais, par volenté de Dieu, communement en conclusion aux Francoiz demouroit la victoire.

Mesmes en Limosin, y ot mains fais, tant que la ville de Limoges, par ledit frere du roy, fu prise; et auxdictes besoingnes traire à fin moult aydierent avec les gentilzhommes les communes du pays, lesquelles, comme dit Vegece en son livre de chevalerie, souvent sont prouffitables en bataille, quant icelle gent de commune est conduite et gouvernée soubz ordre de bons chevetains.

Et mesmement sont aucuns aucteurs qui dire veulent que les populaires soyent plus convenables ès fais d'armes et batailles que les gentilzhommes, et mesmement ceuls de vilages. Leur raison est, pour ce que mieuls ont accoustumé travaulx à porter peine, et vivre rudement et grossement que les nobles: si ne leur est si dur le travail des armes. Mais meilleur raison y a qui ceste destruit: c'est que sens et avis, noblece de corage, desir d'onneur et paour du contraire fait plus en fait d'armes que peine et travail de corps: lesquelles condicions plus sont communement ès nobles que ès populaires.

Bien est voir que, comme dit le préalegué livre, que pour ce que ceuls du peuple sont duis desdictes peines, prouffitables sont ès batailles à pié; et pour ce, en telz fais, les sages ordonneurs des batailles les mectent devant, et les primiers à l'assemblée.

Encore ensuivant recite ledit livre que avec le bon sens qu'il convient à gouverner chevalerie, c'est assavoir fais d'armes, est neccessaire l'exercite par longue main; et qu'il soit voir, le tesmoigne l'experience de ce que souventefoiz on voit à petit de gens expers desconfire grant route de gent non ou pou experte; et pour ce est dit, ès fais du preus Julius-Cesar, que petite porcion de ses chevaliers souffisoyent à conquerir grant pays.

Dit oultre ledit livre que le duc ou chevetaine de l'ost doit ordonner ses batailles, selon l'avantage de la place et le champ où la bataille doit estre, et ordonner que ses gens voisent[1] serrés et sanz desrouter[2]; et s'aucun y a qui communement soit coustumier de desrouter, soit bouté hors; car il pourroit nuire aux autres. Deux grans maulx, ce dit, peut ensuivre de bataille desroutée: l'un est que les ennemis y peuent entrer legierement; l'autre est que les batailles sont si empressées[3] que ilz ne peuent combatre: pour ce est neccessaire tenir ordre arrengié, et comme un mur serré et joint ensemble.

CHAPITRE XXV.

Comment le roy Edoart envoya son fils le duc de Lancastre en France, à tout grant ost; qui gaires n'y fist.

Le roy Edouart d'Angleterre voyant la gent qu'il ot envoyée avec Robert Canolle en France avoyent pou exploictié, et petit, où nulz en estoyent retournés, et mesmement moult appeticiés[4] ceuls qu'il avoit commis ès garnisons

[1] Les deux ensemble.

[1] Marchent.
[2] Sans se rompre.
[3] Pressées.
[4] Diminués, réduits.

Digitized by Google

des terres et forteresses qu'il tenoit en Guienne et par le royaume de France, et que moult avoit jà perdu seignouries et chasteauls par la force des François, ot conseil d'y envoyer plus grant effort[1]; et adont, cuidant à celle foiz confondre le royaume de France, y envoya son filz le duc de Lancastre, atout trente mille bons hommes d'armes; et passa celle armée en France l'an 1369. Ycelle gent en pluseurs lieux du royaume de France s'espendirent, en Guienne et autre part; et partout où ils passerent n'est mie doubte que moult dommagierent le pays, et plus l'eussent mal mené, se ne fust la resistance qu'ilz trouverent. Par quoy moult faillirent à leur entente; car maulgré eulx, et estans en France, fu conquis par nos gens ce qu'il s'en suit, et plus, que pour briefté je laisse, c'est assavoir : en l'an 1372, prist Loys, duc d'Anjou, en Gascongne, le chastel d'Aguillon, La Rioule, et pluseurs autres forteresses. En cel an fu messire Bertram et les Françoiz ou pays de Poitou, où fu mainte forteresse prise et conquestée par assault, et mesmement Sainte Severe et autres, qu'on tenoit estre non prenables; et en cel an mesme se rendy la cité de Poitiers à Jehan, frere du roy, duc de Berry, comme dit est; le chastel de Monstereul Bonni[2] à trois lieues de Poitiers, conquist le connestable par assault.

Item, en cel an dessusdit, arriva en France Yves de Gales, noble escuyer, lequel estoit, comme on disoit, droit heritier de la princée[3] de Gales; et pour la renommée susdicte du bon roy Charles, avoit relainqui[4] les Anglois, et s'estoit venu rendre au roy de France, avec luy un sien parent et compaignon, moult vaillant escuyer, qui jadis avoit esté de la bataille des trente, du costé des Angloiz, appellé Jehan de Vuin, dit le Poursuivant d'amours, avecques autres Galois moult beauls hommes, nonobstant fussent compaignons du prince de Gales, filz du roy d'Angleterre, et eussent son colier, considerans eulx estre par les Angloiz desheritez de leur propre terre et seigneurie; par quoy naturellement les héent[5], relainquirent tout, et avecques autres Françoiz arriverent vers La Rochelle en l'isle de Marene, et monterent à terre sur le pays qui estoit au roy d'Angleterre pour prendre vivres, mais n'y furent mie grantment, quant le captal les vint une nuit assaillir; et fu pris, de noz gens, Thibault Du Pont par les Anglois, qui l'alerent assaillir en un hostel où estoit logié; mais ainçoiz moult se deffendirent lui et sa gent, car moult ot en lui vaillant homme. Après allerent les Anglois, et le captal de Bue et sa gent, en une ville nommée Selles en Mareille, et assailly fort la maison et la porte où Yves de Gales estoit logié avec sa gent, et estoit avec le captal, le seneschal d'Angoulesme et de Santonge nommé Thomas de Persi, le capitaine de Lisigen[1], Gautier Huet, et grant foison gent, qui à celle porte livroyent grant assault à ceuls de dens, qui moult estoyent bonnes gens, mais pou y en avoit, selon la quantité des assaillans, fort se deffendoyent; et en tendis que cel assault estoit, Morellet de Monmor et les Françoiz issyrent par un autre lez[2] de la ville, et en menant grant cris assaillirent et leur furent au doz; adont cuiderent Angloiz que grant foison de gent y eust, et partir se cuidierent : si furent desconfiz, et fut là pris le captal par un simple souldoyer nommé Pierre Douillier; aussi fu pris le seneschal de Exantonge[3] et mains autres gros prisoniers : les autres s'enfuirent au chastel de Sobisse[4]. Mais lendemain vint le connestable Bertram et les Françoiz, qui alerent à Sobisse, et fu prise par force, le captal mené à Paris au Roy, qui le fist emprisonner; et comme autrefoiz luy eust le roy Charles quicté sa rençon et le fest de son hostel, s'estoit retourné Angloiz. Ne le volt puis le Roy par rençon delivrer : ains mouru en la prison du Roy en la tour de Corbueil.

CHAPITRE XXVI

Ci dit comment le duc de Lancastre s'en retourna en son pays à pou d'esploit.

Ainsi, par plusieurs diverses parties du royaume furent combatus et desconfis les Anglois, et les fortresses qu'ilz tenoyent prises; et à le faire brief, sanz plus longue narracion des fais qui furent en ce temps d'une part et d'autre, moult petit esploit ot fait et faisoit le duc

[1] De plus grandes forces.
[2] Montreuil-Bonnin.
[3] Principauté.
[4] Laissé.
[5] Haissent.

[1] Lusignan.
[2] Côté.
[3] Saintonge.
[4] Soubise.

Digitized by Google

de Lancastre en France, selon son entencion : pourquoy, quand vid que autrement ne povoit besongner, s'en retourna, à moult petit de sa gent, en Angleterre : car toute l'ot laissiée morte et prise en divers lieux de France, où cinq ans entiers ot demouré ; si fu moult blasmé de son pere et à petite feste receu, pour ce que si mal ot esploictié ; mais follie estoit l'en blasmer : car à luy n'avoit mie tenu, mais à ce que plus trouvoyent François aduis [1] aux armes par le long exercite que estre le souloyent.

Car si, comme dit le livre préalegué, par longue accoustumance aprent-on l'art ; et pour ce enseigne et dit que qui veult estre homme d'armes se doit acoustumer aux choses qui s'ensuivent, c'est assavoir à porter plus grant fardel [2] que les armes.

Item, souventefoiz à autres hommes soy essayer, si, comme dit Vegece, que soloyent anciennement les Rommains faire aux jeunes enfens, auxquels ils bailloyent à leur essais plus pesans armeures que celles de guerre ; et en ce il les entroduissoyent.

Item, se doit exerciter en escremie [3], traire d'arc, lancier dars et lances, ferir de mace [4] avant et arriere ; et doit estre la lance avant brandelée de fort bras qu'elle soit lanciée, car elle perse mieuls et en donne plus grant coup ; il se doit aprendre à traire pierres de fondes [5] ; et par ce fu fait David roy, qui conquist Golyas ; et ceste maniere de combatre souloit estre en cours anciennement, et fu trouvée en une isle de mer [6], où les meres ne donnoyent nulles viandes à leur enfens, jusques à ce qu'ilz eussent assené leur viande de la fonde ; et ceste maniere de combatre est bonne à grever ses ennemis de loings, et en pluseurs pays encore en usent.

Il se doit apprendre à gecter plommées [7], qui a une chayenne sont attachiées à une mace. Se doit exerciter à saillir sur chevaulx tout armés et sanz mettre pié en l'estrief, et ainsi le faisoyent anciennement : parquoy il en estovent si duis qu'à tous tours s'alloyent, armés sur leurs chevaulx, accoustumer aler à pié courir tous armés, pour aprendre longue alaine. Aussi aprendre à nouer [1] leur est convenable, car par ce ont esté maint de mort respités [2].

[1] Habiles.
[2] Fardeau.
[3] Escrime.
[4] Masse d'armes.
[5] Frondes.
[6] Les îles Baléares, dans la Méditerranée, aujourd'hui Maiorque, Minorque et Yvice.
[7] Jeter des boules de plomb.

CHAPITRE XXVII

Des chasteaulx et villes qui furent pris en pluseurs pars du royaume par les Françoiz.

Ainsi, comme oyr povez, fu la male fortune des François, qui jadis moult les ot grevés, tournée, par le bon sens du prince et la peine des ministres, en convalescence et bon eur, comme, par exemple, est declairié le petit exploit que firent à si grant armée Anglois en France ; et mesmement ladicte année le duc de Lancastre, parti qui fu l'an 1374, se rendy la ville et le chastel de La Rochelle, ainssi comme dit est.

Item, l'année ensuivant, se rendy la ville et le chastel de Cognac au connestable. *Item*, ledit an, la ville et le chastel Saint Saulveur le Viconte en Contentin, qui, par l'espace de vingt ans, avoit esté Anglois, se rendy au bon admiral de France, qui assigié l'avoit ; et n'est mie doubte que par especial, à trois si especiales villes et chasteaulx prendre en si pou de temps, avecques aultres fortresses qui aussi le furent, convint avec la force grant sens et soubtilletés d'armes en maintes manieres, qui cy ne sont mie devisées.

Et, à parler du sens qu'il convient en fait d'armes, dit Vegece : que, pour ce que le mestier de chevalerie est le plus perilleux, on n'y peut avoir trop grant sens ; parquoy en toutes choses communement, se faultes y sont, on les peut amender, excepté en fait de chevalerie ; car la male façon ne se peut reparer de ceuls qui sont mors : pour ce, est neccessaire savoir ce qui est convenable à faire.

Quant un ost a avisié place pour soi retraire, laquelle doit estre en hault lieu, qui peut la fortifier autour de bons fossez, de chasteauls, de fust [3] et de palis ; et là doivent estre leur garnisons, de laquelle chose se doivent pener d'estre saisis. Se les ennemis sont près l'ost, doit estre partie en pluseurs pars, pour garder que les ennemis ne destournent affaire les chas-

[1] Nager.
[2] Participe du verbe *respiter*, avoir répit.
[3] De bois.

Digitized by Google

teaulx et fossez; et les pietons, à tout engins convenables, doivent faire les fossez et bastides, et doit avoir commandeurs sur eulx, qui la chose ordonnent et leur facent faire. Et à faire chasteauls et garnisons, on doit garder que le lieu soit sur eaue, et que montaigne ne soit sur euls; et doit-on prendre espace convenable, si que ceuls de l'ost ne soyent trop serrés ne trop espandus, et, qui peut, doit estre en bon air et sain.

On doit faire l'edifice ou les fossez reons[1], ou en telle disposicion, comme est plus convenable; la porte du chastel doit estre au front des ennemis, et autres portes, se la place est grant, qui soyent regardans pays, par où leur puist venir vivres et ayde. On doit mectre ensegnes et banieres aux chasteauls; et se l'ost doit demourer grant piece[2] ou lieu où il se loge, besoing n'est de faire si grant edifiement; et, dit Vegece, que se trop grant force d'ennemis n'appert, il souffit faire fossez larges neuf piez et perfons de sept piez; et se grant force d'ennemis on actent, on les doit faire de douze piez et neuf de perfont, ou de treize, se la terre des fossez est autour; et doivent estre les fossez roydes et drois du costé des ennemis, et y doit on mectre pieux agus, chauche-trapes et garnisons, encombrans à ceulx qui là se vouldroyent devaler[3].

CHAPITRE XXVIII.

Comment le roy Charles, nonobstant sa bonne fortune en ses guerres et sa grant poissance, se consenty à traictié de paix aux Angloiz.

A retourner à nostre principal, c'est nostre bon sage roy Charles, lequel, comme très vertueus, ne se surhaulsoit en arogance pour quelconques prosperité, ainssi comme il est escript de l'omme fort, comme dit saint Ambroise ou primier livre *des Offices*, « que la vraye » force de corage humain est celle qui n'est » onques brisiée en adversité, ne s'enorgueillist » en prosperité, qui n'est recreue[4] en labour, » qui est hardie en perilz, etc. »

Par ces signes, qui en homme fort doivent apparoir, povons tel nostre Roy approuver en tous ses fais, par especial ou procès de ses guerres, èsquelles n'est nulle doubte; et le contraire seroit impossible, que souventefoiz n'en oyst de nouvelles moult pesans et dures, selon l'entregect[1] de fortune, qui communement gouverne aventures de guerre, nonobstant la Dieu-grace, « au derrain[2] le meilleur, » estoit communement pour ledit roy; avoit à la fois des desconfitures, son pays ars et mal mis; de ses gens, amis et familiers, qu'il amoit de grant amour, pris et occiz : dont luy, plain de toute pitié et compassion, avoit au cueur de grans pointures. Mais pourtant, quelque adversité qu'il eust, la commune semblance de sa chiere[3] ne fust jà muée, ne flechissoit contre la constance de son juste afferme propoz, où qu'il n'estoit recreu[4] en labour, soing et despence de la deffense de son peuple; aussi, comme droit fort, ne s'enorgueillissoit pour quelconques prosperité : et, qu'il soit ainssi, appert par ce que en l'an 1375, ouquel an ot devant de belles victoires ot eues sur ses ennemis; et jà soit ce que, par tous les lieux où il avoit guerre, par terre et mer, fust le plus fort que les Anglois, par l'aide de Dieu et sa bonne diligence, et toutes choses à son avantage, et eust moult grant navire sur mer, tout bien garni de gens d'armes et d'arbalestriers, toutefois, par le moyen de notables plans de saincte Esglise, pour l'amour de Dieu, de bien de paix et compassion du peuple, se consenti à traictié de paix, laquelle fu pourparlée entre les deux rois; et consentoit nostre roy, plain de doulceur, de laissier paisiblement au roy d'Angleterre les terres et seigneuries qu'il avoit en France; reservé toutefoiz à luy son hommage, souveraineté et ressors des terres que le roy d'Angleterre avoit ou royaume de France, tant en celles qu'il tenoit comme en celle que nostre roy, pour le bien de paix, luy vouloit encore bailler par ledit traictié, lequel Dieu ne volt que adont fust acomplis, ne paix faicte : et en ce mesme an mouru Edouart, roy d'Angleterre, qui longuement avoit vescu, et regné cinquante-deux ans.

CHAPITRE XXIX.

De la force et poissance que le roy Charles avoit en pluseurs grans armées sus ses ennemis.

De la force et poissance des gens d'armes

[1] Ronds.
[2] Longtemps.
[3] Descendre.
[4] Lassée.

[1] Jeu. — [2] Dernier.
[3] Physionomie.
[4] Fatigué.

Digitized by Google

que le roi Charles lors avoit, par informacion de gens vivans et par escriptures, puis savoir ce qui s'ensuit : c'est assavoir que, ou mois de juillet l'an 1378, le duc d'Angou et le bon conestable alerent en Guienne, à grant compaignie de gens d'armes et d'arbalestriers.

Item, sus mer ot vingt-cinq galées et grant foison barges et autres vessiauls ; lequel navire estoit fourni de grant foison de gens d'armes et d'arbalestriers.

Item, en la frontiere de Picardie, contre les Anglois qui estoyent à Calais, à Ardre, à Guines et ès autres fortresses anglesches, tenoit grant quantité de gens d'armes et d'arbalestriers.

Item, avoit fait le roy mectre le siege devant deux chasteaulx qui encore se tenoyent pour messire Jehan de Monfort, c'est assavoir Brest et Aulroy[1] ; et par tous les lieux dessus dicts les gens du roy tenoyent les champs.

Item, le duc de Berry et celluy de Bourbon estoient au siege devant une fortresse en Auvergne, nommée *Carlat*, laquelle les gens de compaigne tenoyent, qui estoyent pour les Anglois.

Ainssi le roy de France avoit telle poissance en cinq parties où ses ennemis estoyent les plus foibles ; et dient ceuls qui le scevent, et aussi les escrips, que de nulle memoire d'omme n'avoit esté veu que roy de France eust mis sus si grant fait ; et par icelles gens d'armes furent fais, en maintes parties, pluseurs notables fais que je laisse pour briefté, par l'industrie et bon sens des conduiseurs prudens, gardans les rigles de chevalerie, ainsi comme l'enseigne ledit livre, disant en tel maniere : « Les » princes et les chevetains meneurs de ba» tailles, ains qu'ilz se combatent, doivent re» garder combien ilz ont de gent, et combien » fors esprouvés, quelz, comment armés ; et » ainssi de leurs ennemis. »

Item, aussi doit regarder lequel a l'avantage de la place, luy ou ses ennemis ; lesquelz ont meilleurs chevaulx, plus d'archiers ou d'arbalestriers, plus de gens à pié, et de quel nacion, nobles et autres.

Doit regarder se ou lieu convient qu'il soit longuement, considerer quelz vivres il a, comme il en aura, et savoir, s'il peut aussi, de l'estat de son ennemi. Doit avisier s'il aura secours ou son ennemi ; car, selon que l'on attent, on doit donner, ou tost ou tart, la bataille.

Des meilleurs doit le prince de la chevalerie faire ses chevetains, et des plus expers en bataille et en fait d'armes.

[1] Aurai.

CHAPITRE XXX.

Des principaux barons que le roy Charles tenoit continuelement, à grant ost, sur les champs, en pluseurs pars.

Les barons principauls que le roy continuelement tenoit sur les champs, à grant povoir de gens d'armes, estoyent ceuls dont les noms s'ensuivent.

Es parties de Pieregort fu, un temps, monseigneur le duc d'Anjou ; le connestable en Champaigne ; le duc de Bourbon, frere à la royne de France ; le mareschal de Sancerre, le seigneur de Coucy, le seigneur de Monfort ; le seigneur de Montauban, le seigneur de Roye, messire Guy de Rochefort, messire Olivier de Mauni, le sire d'Assé, le Begue-de-Villaines, Yves de Gales, le seigneur de Chasteaulgiron, le sire de Bueil, et autres bannieres[1], vaillans preux à grant foison, qui en Guienne en pluseurs pars estoyent espandus, en Picardie, Normandie, Bretaigne, Anjou et ailleurs, à moult grand ost de gens d'armes et foison arbalestriers, dont, quant ilz arrivoyent en une marche[2], devant leur venue se partoyent les Anglois des fortresses, et boutoyent le feu dedens. Le chastel de Condat se rendi, qui estoit assigié ; après fu prise la ville de Bergerat : devant y ot bataille, et furent Anglois desconfiz, et y fu pris le seneschal de Bordeauls et pluseurs autres Anglois ; la ville d'Aymet, la ville de Sauvetat, et pluseurs autres villes et chasteauls.

Et aussi par ces barons furent prises en diverses parties du royaume pluseurs fortes places, et fait mains beauls fais, dont je ne fais mie mencion ; et n'estoit mie à merveiller se par si noble gent et tant esprouvés estoyent maintes belles besongnes achevées : car de quinze ou seize qu'ilz estoyent nobles barons, n'y avoit celluy qui souffisant ne fust de mener et conduire un grant ost, non mie centurions, comme on souloit jadis faire les chevetains de cent chevaliers, mais des batailles de Perces[3],

[1] Chevaliers bannerets.
[2] Frontière.
[3] Corps d'armée à la manière des Perses.

Digitized by Google

qui chascune estoit de dix mille chevaliers, comme dient aucuns auteurs : aussi n'est mie doubte que chascun de ceuls cy avoit soubs sa baniere assez quantité de gens.

A ce propos dit Aristote, là où il parle de chevalerie, que « en chascune banniere des « chevetains doit avoir lettres ou enseignes, « affin que un chascun homme d'armes se sache retraire soubz qui il est commis : » et anciennement faisoyent chevetains, qui soubz euls avoyent cent chevaliers, c'est assavoir hommes d'armes; et chascune disaine avoit aussi un chief; et puis tous ensemble se retrayoient soubz le centurion, lesquelz avoyent certaines cognoiscences : et dit que « ceuls qui « portent les estandars et banieres des princes « et chevetains doivent estre esleus preus, fors « et de grant corage, et nobles hommes, pour « cause que au regart de l'estendart se gouverne la bataille et l'ost : » et dit que « on « doit regarder que celluy à qui on le baille à « porter soit preud'homme; car se il estoit « traitre, luy tout seul pourroit, par son signe, « faire desconfire et destruire sa partie; » si comme on treuve ès escriptures que autrefoiz ait esté fait. Aussi doivent estre les chevetains loyauls, sages et preux, fiers et crennis[1] sur tous autres.

Dit encore le philozophe que « ainssi comme » comme ceuls qui vont par mer et bien ne » scevent les perilz et passages de mer, les se » font paindre en une carte pour les eschever; » ainssi faire doit le capitaine et conduiseur » d'un ost savoir les voyes et passages, mon- » taignes, eaues, rivieres, destroiz et autres » passages par où il doit passer; et se il ne les » scet, doit prendre garde et conduit; et doi- » vent les conduiseurs estre bien gardés que » ilz ne puissent avoir esperance de foyr, se » aucunes mauvaistiez faisoyent; et leur doit- » on promettre grans dons se ilz se conduisent » loyaulment, et menacier se ilz font le con- » traire : et doit le chevetaine prendre à son » conseil les bons chevaliers expers des armes, » anciens et sages, et ne doit pas soy fier en » son opinion. »

Item, doit deffendre à ses conseillers que ne soit dit ne manifesté en quel point ne par quel chemin l'ost doit passer, ne quel propoz il a.

Item, le chevetaine doit avoir hommes sus chevauls igneauls[1] qui quierent çà et là, pour veoir et prendre garde que l'ost ne soit espiée.

Item, le prince de la bataille doit mectre ses meilleurs chevaliers là où le plus grant peril peut apperoir, et doit la plus foible partie estre subgecte à la plus forte.

Item, doit ordonner que ses batailles voisent serrés ensemble et tous aprestés : car il ne scet se ilz seront assaillis d'aucune part.

Le chevetaine doit regarder se il a plus gent à pié ou plus à cheval : car ceuls à cheval se deffendent mieulx en bois et en montaigne; et selon qu'il voit la faculté de ses gens, il doit prendre plains champs ou la montaigne, se le lieu y est convenable.

CHAPITRE XXXI.

Comment, pour le grand renom de la sagece et bonne fortune du roy Charles, encore pluseurs barons se vindrent rendre à luy.

Ou temps dessusdit fu jà, Dieu mercis, la bonne fortune du roy Charles si avanciée, par le moyen de ses vertus et la peine et diligence de ses bons menistres cy devant nommés, et mains autres vaillans hommes du royaume de France, que partout aloyent les nouvelles de l'acroiscement de sa grant prosperité; parquoy, tout ainssi qu'il escript d'Ector de Troye, le preux combatant, que, pour la grand bonté de luy, tant l'amerent pluseurs estrangiers, que ilz desirerent estre ses subgiez; et de fait à luy se rendirent, se vindrent pluseurs hauls barons, pour le grant bien du roy Charles, mectre en sa juridicion et hommage.

Ou temps que le duc d'Anjou estoit au siege devant Bergerac, messire Perducat d'Alebreth vint en l'obedience du roy, avecques toutes les fortresses qu'il tenoit.

Item, le seigneur de Bedoz, messire Ansel de Caumont, le seigneur du chastel d'Andorte, les enfens de Saint Aonys, euls, leur villes, leur chasteaulx et leur fortresses, dont il y avoit très grant numbre; avec ce, pluseurs autres chevaliers et gentilzhommes, lesquelz le sage roy receupt à grant honneur, et les retint familiers de sa noble court.

En ce tendis besongnoyent les susdis barons en pluseurs autres parties du royaume, comme dit est, qui mie n'estoyent aprentis de conduire leur gens et leur batailles, par lequel sens et

[1] Craints.

[1] Éclaireurs.

Digitized by Google

vaillance ensuivy preu [1] et honneur au royaume de France. D'ordener bataille, dit Vegece, que se ceuls de l'ost ne vont ordonnéement, ilz ne pourroyent bien combatre; car quant ilz sont trop empressés, ilz empechent l'un l'autre à ferir sur les ennemis, et aucune foiz la grant foule d'euls mesmes les desconfit; donc ceuls à pié et ceuls à cheval doivent diligemment garder leur ordre; et doit le prince de l'ost, ains qu'il parte, pluseurs fois mener ses gens aux champs, et les mectre en ordonnance, et puis les faire mouvoir ainssi qu'il veut qu'ilz aillent, et bien les endoctriner comment il veult qu'ilz se maintiegnent, ceuls à pié et ceuls à cheval; doit partir ses batailles, et en chascune doit avoir bon chèvetaine; doit ordonner ses communes devant, et puis qui irą aprés, et ainssi de renc, selons le fait qu'il a à faire et les gens qu'il a, et bien les doit endoctriner comment ilz feront, selon la disposicion de leur adversaires et des cas qui peuent advenir, car il doit estre avisié de tous les barns [2] et soubtilleté d'armes pourquoy ses ennemis le pourroyent grever; si y doit remedier, et par soubtilz poins les savoir surprendre, et rompre leur bataille: et de tout ce doit avisier ses gens.

Et se le prince de l'ost cognoist que ses adversaires soyent de si grande force qu'il ne les puisse vaincre, ains leur souffiroit de bien povoir fuir, lors doit ordonner ses batailles en reondesse [3], bien serrés ensemble, qu'ilz ne puissent estre perciés: et en celle bataille on doit mectre par dehors, ou primier front, les meilleurs, plus hardis et mieuls armés.

Autre maniere d'ordonner bataille, se les ennemis ne sont mie en grant quantité: ceuls de l'ost doivent estre ordonnés en guise de fer de cheval à demy ront, affin qu'ilz encloyent [4] leur ennemis; et se l'ost a afaire à forte partie de foison de gent, ilz doivent estre ordonnés en maniere d'une espée qui est ague devant, pour percier leur ennemis.

Et doit-on savoir que la meilleur maniere d'ordoner batailles communement est en reondece; et y doit avoir pluseurs batailles, et ou front devant; et où il a le plus grant peril, on doit mectre les meilleurs: y doit, autre si [5], avoir ordonnance de secourir les batailles par bonnes gens d'armes, se besoing en ont, ou que chanceler on les voye.

La maniere de ferir en bataille est la plus convenable d'estoc, pour ce que plustost ataint en char [1], et moins couste à celluy qui fiert, et plus est de grant force feru [2] que celluy de tranche; et pour ce les bons haubers [3] doivent avoir les mailles empressiées l'une sur l'autre, afin qui sitost on ne les puist percier; et aussi l'adversaire se peut mieulx couvrir du coup dont il voit lever le bras que il ne fait de l'estoc. Et dient aulcunes histoires que les Romains trouverent primierement la maniere de ferir: car anciennement souloyent ès batailles ferir d'espée à coup; et aussi, pour ce que le batailleur n'est mie si traveillié de ferir d'estoc comme seroit de taille, et ne descueuvre mie tant, ne doit mie ferir à l'estourdy, mais amesuréement, affin que plus longuement puist souffrir le travail.

CHAPITRE XXXII.

Ci dit des gens d'armes que le roy envoya en Bretaigne, et le bon esploit que ilz y firent

Encore de la bonne fortune du roy Charles: en celluy temps, n'ot pas moins de victoires en la duchié de Bretaigne; car, si comme assez de gens encore vivans le scevent et les chroniques le tesmoignent, comment le duc Jehan de Bretaigne, nonobstant l'ommage que avoit fait au roy de France, soustenoit la partie au roy d'Angleterre, et de fait tint les Angloiz en pluseurs villes et fortresses de son pays de Bretaigne, contre la voulenté de ses barons, qui vouloyent estre bons Françoiz; lesquelz Anglois moult dommagoyent mesmes ceuls du pays, et Françoiz; par quoy le roy y envoya, à grant armée, le duc de Bourbon, le conte d'Alençon, et celluy du Perche, le connestable, et pluseurs autres; et quant le duc de Bretaigne vit que il ne pourroit contrester, il garni ses meilleurs chasteauls, c'est assavoir Aulvray, Brest, Darval et pluseurs autres; entra en mer et passa en Angleterre, où y ot par noz gens maintes villes et chasteauls pris, de ceuls que tenoyent les Angloiz pour le duc: mais [4] ot fait

[1] Profit.
[2] Tromperies, stratagèmes.
[3] En forme ronde.
[4] Afin d'environner.
[5] De plus.

[1] Chair.
[2] Frappé.
[3] Armures, sorte de chemises à mailles de fer.

Digitized by Google

ainçois maint fait d'armes et mainte bataille, esquelles noz gensperdirent et gaignierent.

Et dit ledit livre *du Regime des princes*, que, pour sept raisons, les ennemis de ceuls de l'ost peuent estre plus fors et plus poissans.

La primiere raison si est que se ilz sont les premiers assaillis, et ilz sont bien assemblés et en bel ordre, ilz ne sont pas de legier vaincus.

Item, se ilz ont la riviere devant euls, ou la garde des montaignes où l'en ne puist monter, ou destroiz legiers à garder, ilz sont moult fors à vaincre.

Item, se ilz n'ont vent, pouldre ne souleil, et le dessus du champ, ce leur est grant avantage.

Item, se ilz sont avisés de ceuls de l'ost, et bien informés quant ilz sont, par où ilz viennent et leur ordonnance, ilz se peuent pouveoir d'euls actendre.

Item, quant ilz ne sont travailliés, affamés ne defoulés [1], ilz peuent bien contrester [2].

Item, se ilz sont tous d'une mesme voulenté, loyaulx ensemble, et d'un accort de tenir place, ilz ne sont pas legiers à desconfire.

Item, quant ceuls de l'ost ne scevent mie l'entencion d'euls, qu'ilz béent [3] à faire, et de quelz tours ilz sont avisiés;

Par autres sept manieres peuent ceuls de l'ost vaincre les ennemis, c'est quant ilz les treuvent espars, non ensemble et sans arroy [4].

Item, quant l'ost prent l'avantage de la place et vient au devant;

Item, l'ost doit mectre, se faire se peut, les ennemis le visaige au soleil et au vent.

Item, que l'ost puisse surprendre ses ennemis en prenant leur repast, ou de nuit en leur hebarges [5], ou aucunement despourveus.

Item, quant les ennemis sont las et travailliés pour le long chemin, ou chault [6], lors les doit l'ost assaillir.

Item, quant l'ost peut tant faire, par aucun moyen, qu'il seme descort et deffiance, envie et mautalent [7] entre ses ennemis, et que ilz ne daignent obeyr à leur chevetains, lors les peut l'ost assaillir.

Item, doivent enquerir ceulx de l'ost quelles condicions [1] a le prince de l'ost; et le prendre, se ilz peuent, par la condicion dont il le sentent entechié [2].

La maniere comment les batailles se doivent contenir en combatant est telle : Quant ilz veulent ferir de loings et gecter dars ou sayetes [3], ilz doivent tenir le pié senestre avant, et le destre arriere : la cause est pour ce que le cueur d'omme a plus grant vertu au costé destre que au senestre; pour ce sont les membres destres plus fors et plus mouvables que les senestres : si meut plus fort l'air et donne plus grant coup; mais quant les batailles doivent combatre des espées main à main, ilz doivent tenir le pié destre avant, et le senestre arriere.

Nous devons savoir que quant les ennemis sont pou [4], on ne les doit pas si enclorre que on ne leur lait [5] aucun lieu par où ilz puissent fuyr : car, en fuyant, les peut-on mieulx occirre ou prendre; mais se ilz se véoyent si encloz que fuyr ne pussent, ilz vendroyent chierement leur mort.

Nous dirons comment on se doit traire arriere de la bataille quant on n'a mie conseil de combatre, et doit estre secret, de paour que l'ost ne s'espouvante : par quoy s'enfuist; si se doit le prince contenir en telle maniere qu'on ne cuide mie qu'il veuille partir pour fuyr, mais qu'il vueille appareillier son agait [6] en autre lieu; et se doit retraire en telle maniere que les ennemis ne s'en apperçoivent, si, comme souvent avient, que l'ost se part plus par nuit que par jour, et se doit tousjours l'ost tenir serrée ensemble sanz espandre; car mieulx se pourroyent deffendre contre embuches et toutes manieres d'assauls, et doit ledit chief enquerir se ilz se pourroyent retraire quelque part, se quelque affaire leur survenoit.

CHAPITRE XXXIII.

Ci dit comment le roy Charles ot auques [7] toute recouvrée la duchié de Guienne.

Ainssi ala tousjours, à l'aide de Dieu, croiscent la poissance du roy Charles, tant que auques toute ou la plus grant partie de la duchié

[1] Exténués.
[2] Résister.
[3] Hésitent.
[4] Ordre.
[5] Logemens.
[6] Ou par la chaleur.
[7] Dessein de nuire.

[1] Humeur.
[2] Entiché.
[3] Flèches. — [4] Peu.
[5] Laisse.
[6] Prendre sa position.
[7] Presque.

Digitized by Google

de Guienne, avecques les terres, bonnes villes et citez que le roy d'Angleterre tenoit en France, comprises ou traictié de l'efforciée paix[1], si, comme est desclairié, furent rendues et conquises au roy de France, lesquelles avoyent esté gaigniées, aucunes par assault, autres par batailles et force, autres raimptes[2] par argent à cause d'eschever[3] perdicion de gent, et en maintes diverses manieres, tant et quantes furent demourées soubz l'obéysance du roy.

Et ainssi dit le livre que on doit acquester[4] sur ses ennemis, et dit que quatre manieres sont de bataille : l'une si est quant les deux parties sont en plains champs et se combatent; l'autre si est quant l'en assault aucun chastel; l'autre si est quant ceulx du chastel se deffendent; la quarte si est quant l'en se combat en eaue ou en mer.

Et au propoz de ce que tant avons parlé d'assaillir et prendre villes et fortresses : l'une est par faulte d'eaue : pour ce, l'ost se doit efforcier de tollir l'eaue. La seconde maniere est par faim; pour ce, se doit bien prendre garde l'ost que à ceuls du chastel ne soit porté vivres; et voit-on aucunes fois que se l'ost prent aucuns de ceuls du chastel ils ne les tue pas, mais les affole[5] de membres, si que jamais ne se puissent aydier, et les renvoyent au chastel pour plustost aydier à devourer les vivres. Et la tierce est quant ceuls de dens et ceux de hors se combatent aux murs; et de ceste maniere dirons après.

En temps d'esté, ains que on cueille les biens, doit on assigier les chasteaulx et citez, affin que ilz ne puissent faire leur cueilte[6]; et aussi en celle saison sont les fossez plus vuis[7] qu'ou temps d'iver; plus ont ceulx de dedens soufraite[8] d'eaue, et moins grieve à ceulx qui sont au siege en temps d'esté qu'à la froidure.

L'ost qui veult assigier se doit logier comme à un trait d'arc loings du chastel, et entour soy faire fossez et palis, comme devant est dit, et faire aussi comme une fortrece, affin que ceulx dedens ne les puissent surprendre.

[1] Le traité de Bretigny.
[2] Rachetées.
[3] Éviter.
[4] Acquérir, conquérir.
[5] Estropie.
[6] Récolte.
[7] Vides.
[8] Souffrance.

On doit commencier l'assault par trait et par drecier eschielles, par miner et faire voyes de soubz terre, par engins, mangoniaulx[1] et canons qui fort trayent; par edifices et engins que l'on maine jusques aux murs, et doivent commencier la mine ains qu'ilz mectent leur tentes et doivent foyr soubz terre plus parfont que les fossez, et faire voye jusques aux murs; et doit-on la voye estayer de pieces de marrain et d'ais, affin que la mine ne chiée; la terre que on trait hors, on la doit si mucier[2] que ceulx du chastel ne l'apperçoivent : ainssi doit-on aler minant jusques aux maisons du chastel; puis doit-on mectre du feurre[3] et du bois en la mine, et par nuit bouter le feu dedens. Et se le chastel est assis sur roche vive, ou par telle maniere que estre ne puist miné, il doit estre assaillis par fortes pierres d'engin, ou par autres instrumens que on meine jusques aux murs; et se par nuit on trait, on doit lier tisons de feu ardens aux pierres qu'on trait : car par ce tison pourra l'en savoir comment l'engin gecte, et combien pesant l'on y pourra mectre.

CHAPITRE XXXIV.

Comment auques toute la duchié de Bretaigne demoura au roy Charles.

Ou temps dessusdits, ceulx d'Aulroy[4] en Bretaigne, où messire Olivier de Clisson tenoit le siege, se rendirent au roy; et aussi firent les autres fortreces contraires : et par ainssi toute la duchiée de Bretaigne demoura au roy, exepté Brest, où il avoit bastides qu'ilz ne povoyent saillir.

A ce propoz de prendre chasteaulx, dit encore ledit livre comment, par aucuns engins fais de merrien que l'en peut mener jusques aux murs, l'en peut prendre le lieu assailly : l'en fait un engin de merrien, que l'on appelle mouton, et est comme une maison faicte de merrien, qui est couverte de cuirs crus affin que feu n'y puisse prendre; et devant celle maison a un grand tref[5], lequel a le bout couvert de fer, et le lieve l'en[6] à chayennes et à cordes, par quoy ceuls qui sont dedens la maison peuent

[1] Machines, instrumens à battre les murailles.
[2] Cacher.
[3] De la paille.
[4] Auray.
[5] Poutre.
[6] Et on le lève.

Digitized by Google

ambatre le tref jusques aux murs, et le retrait-on arriere quant on veult, en maniere d'un mouton qui se recule quant il veult ferir : et pour ce est-il appellé mouton.

Item, un autre engin on fait, qui est appellé *vigne ;* et cel engin fait-on de bons ays et de merrien fort, affin que pierre d'engin ne le puisse brisier, et le cueuvre l'en de cuir cru que feu n'i puist prendre ; et est cel engin de huit piez de lé et seize de long, et de tel hautece que pluseurs hommes y puist entrer, et le doit l'en garder et mener jusques aux murs, et ceuls qui sont dedens foyssent[1] les murs dn chastel ; et est moult prouffitable quant on le peut approchier des murs.

Quant l'en ne peut prendre le chastel par vigne ne par mouton, l'en doit considerer la mesure des murs, et doit-on faire chasteaulx et tours de fust, et pareillement couvrir de cuir et mener au plus près des murs qu'on peut ; et et par tel chastel de fust, on peut assaillir en deux manieres : c'est par pierres lancier à ceulx qui sont ou chastel, et aussi par pons leveys qu'on fait, qui vont jusques aux murs du chastel assigié ; l'en fait uns petit edifices de fust, parquoy l'en meine ces chasteaulx, et tours de fust près des murs ; ceuls qui sont au plus hault du chastel doivent gecter pierres à ceulx qui sont sus les murs, et ceulx qui sont au moyen estage doivent avaler[2] les pons leveys et envayr[3] les murs ; et cels qui sont en l'estage de desoubz, se ilz peuent approchier les murs, ilz les doivent foyr et miner.

Et doivent les assaillans de tous les engins ensemble assaillir, et de tant esbahiront-ilz plus les deffendeurs.

CHAPITRE XXXV.

Les chasteaulx et villes que le duc de Bourgongne prit en une saison de peu de temps.

Au temps dessus dit, envoya le roy Charles le duc de Bourgongne son frere, et le signeur de Clisson, à grant compaignie, à la fortrece de Calais ; et avec ceuls qui devant y estoyent ala ledit duc et sa compaignie, le troisieme jour de septembre, devant la ville d'Ardres, qui, le septiesme dudit mois, fu rendue au roy ; et ledit jour fu pris d'assault le chastel de Bauliguen, et la fortresse de Planque rendue ; et depuis fu pris le chastel de Bondiroit : puis se parti le duc de Bourgongne, pour la saison d'iver qui approchoit ; mais il laissa grans garnisons de gens d'armes, vivres, et toutes choses convenables ès chasteaulx et fortresses qu'ot conquestés.

Et à ce propoz dirons comment ceuls dedens se doivent deffendre et fortiffier leur fors. Et primierement quant on veult edifier chasteaulx et citez, on y doit regarder cinq choses : car on doit considerer que se ledit edifice est sus roche ou sus montaigne, en hault lieu, ou avironné d'eaue ou de mer, il est fort à prendre : parquoy, quant l'en edifie, on y doit prendre garde.

Secondemnnt, les murs doivent estre faiz à pluseurs angles, pour cause que ceulx qui se deffendent peuent, par plus de pars, grever leur ennemis.

Tiercement, on doit mectre, en l'espace qui est entre les deux murs qui sont environ le chastel, terre haulte comme ung gros mur pour recepvoir les coups de pierres et des engins.

Quartement, on doit mectre ès portes des chasteaulx et villes, portes colices[1] et anneaulx de fer ; et par là peut-on gecter eaue, ou pour feu estaindre ; pierres et chaulx pour deffendre l'entrée.

Quintement, doivent avoir de larges fossez, roides et perfons.

On doit garnir les citez et fors, primierement de bonnes gens d'armes, fors et deffensables à telle quantité comme au lieu est convenable, selon l'affaire que on peut avoir.

Après, des vivres, comme orge, froment, aveine, char salées, et autres necessaires à vie humaine ; et ce que on ne peut porter en garnison des villes prochaines, se la guerre est prochaine, on le doit destruire des villes d'environ, affin que les ennemis n'en ayent l'aise. La vitaille doit estre dispersée et distribuée par sages gens, affin que, par bon ordre, elle puisse durer plus longuement.

Item, les foibles et non puissans on doit envoyer ès autres villes, affin que les vivres n'appetissent.

Si on a paour que les eaues, rivieres ou fontaines venans par conduit ou chastel puissent estre tollues[2], on doit faire cisternes pour gar-

[1] Creusent.
[2] Baisser.
[3] Envahir.

[1] Herses. — [2] Enlevées.

Digitized by Google

der eaue, se c'est si près de la mer que les puis y soyent salés : et dit Aristote, ou livre *de Methéores*, que l'eau salée, passée parmi cire, pert son amertume et devient doulce ; et doivent estre garnis de vinaigre, affin que, se vin failloit, avec eaue il donne aucune force à boire.

Le chastel doit estre garni de quantité d'oyle [1], de pois et de souffre, pour ardoir les engins de leur adversaires; doivent garnir de fer et merrein lances, dardes, ars, arbastes [2] de tout trait et de toute artillerie, et toutes armeures deffensables.

On se doit garnir de grant foison de dures pierres et cailloux, et mectre sur les murs et sur tours à grant quantité, et emplir pluseurs grans vaisseaulx de chaulx; et quant les ennemis approchent, ceuls vaisseauls doivent estre lanciés jus [3] des murs, et respendue celle chaulz, laquelle entre ès yeulx des assaillans, et les rent comme aveugles.

Doivent estre garnis de nerfz à corde, pour ars et arbalestres; et se felz cordes faillent, on doit prendre crins de chevaulx, ou les cheveuls des femmes, et en faire cordes, si comme dit Vegece, que jadis firent les dames à Romme, qui coperent leur cheveulx lorsqu'il avoyent faulte de trait à Romme, et par ce furent recouvrés; et doivent estre garnis de foison cornes de bestes pour rappareillier leurs arbastes, et aussi de cuirs crus pour couvrir leur engeins et autres edifices, affin que feu ne sy boute.

CHAPITRE XXXVI.

Comment le roy Charles estoit sage, et ès conquestes faire, et en gardant les choses conquises.

Ainssi, comme oyr povez, par grace de Dieu et desserte du roy Charles, aloit tous les jours croiscent l'augmentacion de sa bonne fortune, qui, au feur [4] de l'accroissement, plus reluisoyent en luy à double vertu en ses graces et bonnes meurs, et plus en plus abondoit son bon sens qui le rendoit expert en toutes choses convenables; dont nous povons sçavoir que, comme en toutes besoignes il fust très circonspect ou fait de ses guerres, où jà par longtemps avoit procedé, n'estoit mie ignorant de ce que en telle continuacion convenoit faire, tant en soustenir par finance et savoir honorer les capitaines et gens d'armes par qui avoit les nobles victoires; comme en ordonnance que bien fussent gardées les choses conquises; auxquelles choses si sagement pourvey, que je ne treuve en croniques, n'escrips, ne personne qui le me die, que chose conquise, fust cité, terre, fortresse, ou autre besoingne, onques puis en son temps fust perdue par rebellacion, ne autrement; qui est chose merveilleuse, et hors le commun cours des chose conquise à l'espée, qui souvent se seulent [1] rebeller et entregecter en diverses mains; mais si bonnes garnisons, si loyales et si propres furent mises ès terres et fortreces, que Dieu merci, furent tenues et demourerent en leur estat.

Et à propoz, comment fortresses se doivent garder et deffendre contre ennemis, dit ledit livre que, affin que estre ne puist le chastel pris par mine, par pierres, ne autres engins, l'en doit si aperfondir les fossez que nul mine ne puist par dessoubz passer; mais s'il est sus forte roche, ou avironné de riviere, de ce n'ara-il garde; ceuls du chastel doivent monter hault, et regarder se ils verront point porter terre, ne aucun signe parquoy doivent avoir souspeçon de miner, et doivent escouter près des murs se ilz orront point marteller; et se ils s'en apperçoivent, doivent contreminer et tant faire qu'ilz viennent jusques à la mine de leur ennemis; et là se doivent fort combatre pour leur tollir à miner : et doivent avoir à l'entrée grans cuves plaines d'eaue et d'orine, et quant ils se combatent doivent faindre que ilz s'enfuyent, et saillent hors de celle foule; et quant hors sont, doivent gecter à coup, jus bas [2], en la mine, celle eaue et celle orine, et ainssi les mineurs sont pris et noyés, et par celle maniere, maintefoiz en tel cas on a usé; et maintefoiz aussi a-l'en veu que ceulx du chastel, qui bien s'estoyent pris garde que ceulx du dehors quelque heure ne fussent mie sur leur garde, puis en tel arroy sailloyent hors [3], et grant force ardoyent les engins de leur ennemis; mais se ils n'osent dehors saillir, ilz doivent avaler par nuit hommes à cordes, et ces hommes, à tout ocile et esche [4], mectent le feu dedens, et puis sont retrais dedens.

[1] Huile.
[2] Arbalètes.
[3] En bas.
[4] A proportion.

[1] Ont coutume.
[2] Du haut en bas.
[3] Faisaient une sortie.
[4] Mèche.

Digitized by Google

Et aussy peut-on faire sayetes cavées [1] dedens, et y met-on feu fort d'oeile, souffre et poiz noire, et poiz resine, et ce feu est enveloppé en estouppes; et les peut-on gecter par arbalestes en ces engins : et se loisir on peut avoir de foison en gecter, merveilles sera se ils ne s'esprennent.

Aussi peut-on destruire les engins de dehors par un engin gectant une fonde [2] de fer à anneauls ; et delez [3] cel engin, on doit faire une forge, en laquelle soit un grant fer bien rouge et bien embrasé, et soit ce fer ardent gecté ès engins de dehors; et contre ce fer nul cuir cru ne peut deffendre que le feu ne se fiche en l'engin.

Assez d'autres manieres sont pour grever ceuls de dehors; mais contre l'engin que on appelle *mouton*, on fait un autre que on appelle *loup* : ceulx du chastel font un fer courbe, à très fors dens agus, et le lie l'en à cordes, par quoy ilz prennent le tref, qui est appelé *mouton;* adont, quant il est pris, ou ilz le trayent du tout amont, ou ilz le lient si hault que il ne peut plus nuire aux murs du chastel. Et encontre les chasteaulx de fust, valent moult pour ceuls dedens les fers alumés, si comme devant est dit : ceulx du chastel assigié doivent privéement faire une voye soubz terre, et foyr par où ceulx de l'ost doivent mener leur chasteaulx, affin que celle fonde [4] soubz la pesanteur du merrien.

Et ceulx de l'ost faignent aucunes foiz qu'ilz fuyent, et puis assaillent le chastel quant ilz scevent par leur espies que ilz se sont partis de dessus les murs; et pour ce ne s'en doivent mie partir, mais faire meilleur gait, et par aucune espie faire enquerir de la voye de leur ennemis.

CHAPITRE XXXVII.

Ci dit le navire que le roy Charles tenoit sur mer.

Le navire que le roy Charles tenoit sur mer, comme dit est par maintesfoiz, dommagia moult les Angloiz, et gaigna sur eulx nefz et berges [5] et autres vaisseaulx qui leur portoyent vivres et marchandises, gaignerent prisons [6] et maintes richeces, en ardirent partie; et aussi aucune foiz couroyent jusques en Angleterre, boutoyent feu ès villes, prenoyent prisons, ainsi que coutume est de faire en tel cas : une grosse ville, nommé Larre, prisdrent et ardirent et toute pillierent, où avoit grant richeces. Et ainsi souvent, par mer et par terre, s'entrebatoyent Françoiz et Angloiz, où avenoit de divers aventures.

A ce propoz, de combattre en mer et eaue, parle Vegece, et dit premierement comment on doit faire nefz et galées [1]; que ou mois de mars et d'avril, que les arbres commencent avoir abondance d'umeurs, on ne doit mie tailler les arbres dont les nefz doivent estre faictes; ains les doit-on tailler au mois d'aoust ou de juillet, quant l'umeur des arbres commence à sechier; de ces arbres on doit faire ais, et laissier sechier, affin qu'ilz ne se retrayent.

Ceuls qui combatent ès nefz et ès galées doivent estre mieulx armés que ceulx qui se combatent aux champs; car ilz ne se meuvent pas tant, et si reçoipvent grans coups de trait. Ilz doivent estre bien garnis de vaisseauls plains de poix noire, roisine, souffre et oile, tout ce confit et enveloppé en estouppes; et ces vaisseaulx on doit allumer et embraser, et gecter ès nefz et galées des ennemis, et puis les doit-on fort assaillir, affin qu'il n'ayent loisir d'estaindre le feu.

Item, on doit avoir espies quant les ennemis sont despourveus.

Item, ceuls qui se combatent doivent tousjours tachier à mettre leur ennemis vers terre, et euls tenir en la profonde mér.

Item, au mast de la nef on doit lier un tref qui est ferré de tous les deux costez, et par ce tref on peut ferir la nef par certain engin, parquoy on le retire et le reboute l'en de grant force : par quoy il va hurter la nef et la rompt, ainssi comme il est dit.

Ietm, on doit avoir grant foison de larges sayettes pour ferir ou voile, et le despecier, affin qu'ilz ne puissent retenir le vent, et que fuyr ne s'en puissent.

Item, avoir un fer courbe aussi comme une faussille, et soit attachié à une longue hante [2] et de ce fer bien tranchant copper les cordes des voiles; par ce, ne sera la nef si convenable à combatre.

[1] Flèches creusées.
[2] Fronde.
[3] A côté.
[4] S'écroule.
[5] Barques.
[6] Prisonniers.

[1] Gros vaisseaux.
[2] Perche.

Digitized by Google

Item, à arches de fer et crampons actachier la nef de leur ennemis à la leur, affin que ilz ne puissent eschapper quant on a la force sur eulx.

Item, on doit avoir pluseurs vaisseaulx legiers à rompre, comme poz plains de chauls ou pouldre, et gecter dedens; et par ce seront comme avuglés, au brisier des poz.

Item, on doit avoir autres poz de mol savon, et gecter ès nefz des adversaires; et quant les vaisseaulx [1] brisent, le savon est glissant, si ne se peuent en piez soustenir, et chiéent en l'eaue.

Item, doivent être garnis de mariniers qui longuement sachent nouer [2] soubz eaue; yceulx ayent perçoyeurs bien agus et tranchans, par quoy ilz percent les nefz en pluseurs lieux, si que l'eaue y puist entrer; et du costé dont ilz voient la nef plus penchiée ou plus penchier, on doit gecter grosses pierres à faiz [3] et bastons de fer bien agus pour percier et rompre la nef.

CHAPITRE XXXVIII.

Le derrenier de ceste partie, qui conclut, par ce que dit est, le roy Charles estre vray chevalereux.

Or fu aucques au-dessus de ses besongnes le sage roy Charles, tant que, à l'ayde de Dieu, son bons et pourvéance, son royaume fu comme tout despechié [4] de ses ennemis, qui en telle maniere y furent subjugués, que plus n'i firent leur chevauchées, si comme autrefoiz orent faict. Les frontieres en toutes pars bien garnies de bonnes gens et de quanqu'il convient; dont les Angloiz, véant la prudence et valeur du souverain prince, garde de son pays comme bon pasteur de ses ouailles, par lequel leur bonne fortune estoit malement adnichilée [1], et aussi que les seigneurs et chevaliers de France estoyent très expers et esveilliés aux armes, se besoing fust, ainsi que dit le proverbe: « Selon seigneur, mesgniée duite, » vigueureux deffendeurs de leur terre, n'oserent plus mectre pié en France, se tindrent en leur pays; là guerroyerent entr'eulx, s'ils voldrent; car par deça, depuis le temps du sage roy Charles, moult y orent perdu et riens gaigné, tout y eussent-ilz devant si grant prerogative, qu'il sembloit que devant eulx nul n'osast l'œil lever, comme il appert par les croniques et la relacion des anciens de ce temps; mais, Dieux mercis, or fu faillie en telle maniere que, jusques à la journée d'uy, n'ont pas depuis Angloiz moult nuy, et plus a l'en gaigné sur eulx.

Ainssi continua cellui, sage roy, en son vivant, tous diz conquestant villes et chasteauls, et tant que la duchiée de Guienne, les autres contez, villes et citez devant nommés, comprises en ladite contrainte paix, ot recouvrées à la couronne. Dont, toutes ces choses considerées, soyent receues mes raisons pour vrayes ot preuves, notre sage roy estre vray chevalereus, ayant les condicions devant dictes neccessaires au hault tiltre de chevalerie, c'est assavoir bonne fortune, sens, diligence et force; et à tant souffise la deuxieme partie de ce livre, laquelle traitte de chevalerie.

[1] Vases.
[2] Nager.
[3] En quantité.
[4] Débarrassé.

[1] Réduite à rien.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

CI COMMENCE LA TROISIEME ET DERRENIERE PARTIE DE CE LIVRE, LAQUELLE PARLE DE SAGECE ET DES SCIENCES EN LA PERSONNE DU ROY CHARLES.

ET PRIMIEREMENT PROLOGUE.

O Dieux glorieux, qui jusques cy as esté aideur à mon œuvre terminer au mieulx, selon le volume de la matiere et l'engin[1] que tu m'as presté, vueilles mon sens amagistrer à plus grant besoing! c'est que me donnes entendement de cognoistre et forme de parler de si haulte chose comme bien voulsisse expliquer en ceste tierce partie de mon volume, c'est assavoir de sagece, el[2] quel terme ou seul mot peut estre compris sapience, science et prudence, si comme cy-après j'espoir à desclairier[3]; lesquelles en aucune quantité souffisamment exprimer ne pourroit souffire le sens de mon entendement sanz toy, souveraine Providence, laquelle moy, par la consideracion de ma foiblece, espovantée de me fichier[4] en si haulte matiere, j'apelle en soustenail et ayde, à parfornir et continuer le procès de ma dicte œuvre en procedant de fin en fin, selons l'ordre et cause primiere de cestui livre, c'est assavoir du sage roy Charles. Considerant ce que de luy peut estre dit, me prent appetit de parler en sa personne en terme estrange, en maniere d'oroison, ainssi comme se ores fust vivant au monde, disant ainssi:

Et Dieu loué, glorieux roy de France, excellant magesté, est de telz biens garnie: car, ad ce que digne renommée, en la journée d'uy, vostre hault nom denoncé sur tous princes mortelz, vous ne recognoissiez autre souverain que Dieu, comme il appert en la decretale de enfens legitimes, *per venerabilem*: aussi que replein soyés de perfeccions mundaines qui aduisent à prince, soyent accidentales ou propres, comme il appert, tant par considerer vostre sang valereux, de qui l'estat resplendist par tous pays, par remirer[1] vostre magnificence et voz propres coustumes, comme aussi par celles remembrer[2] que digne recordance recité de jadiz, lesquelles sont à plain desclairiées[3], tant par les genéalogies de voz predecesseurs, comme en fais aussi; et que la reflambeur de vostre diademe, qui naturelement reluit en marches de delices, precelle tous royaumes, par qui lueur toutes terres s'esclairent et se duisent à meurs, par qui aussi, si comme chascun scet, vassal de Dieu et le primier des roys vous estes apellé, et encore non mie seulement vous soyez adorné de ses biens de dehors; mais par dedens vous estes revestu des richeces de l'ame, si que de biens vous reluisez en toutes choses, et moriginéement vivez et en vertus occupez vostre temps; aussi edifiez et valez au commun, amez les bons et ceulx d'entendement: par quoy, et si qu'en la succession des roys de pareil nom, vous estes le cinquieme, Charles le Sage doyez[4] estre appellé par distinctées vertus; dont et pour ce que vous, si ami de vertus, cognoiscent que c'est souveraine felicité la richece d'entendre; vous, instruit ès sciens siviles, très sage philozophe et expert ès estoilles, voyant que en l'ordre des soiences sapience est la derreniere, l'amez comme singuliere chose. Est raison aussi que distinctéement et par ordre, en vostre nom soit desclairié plus particulierement le effect de sapience, de laquelle estes imbué et instruit en toutes choses, si comme manifestement le vous denoncent voz fais, soit donques procedé oultre à loenge de sapience et de voz valeureuses œuvres. Or me doint Dieux à tel fin esploictier que labour face à gloire de vous,

[1] Génie.
[2] Dans le.
[3] De le démontrer.
[4] De m'ingérer.

[1] Contempler.
[2] Rappeler.
[3] Expliquées.
[4] Devicz.

Digitized by Google

et la bienvueillance de vos amés en reviegne sur moy !

CHAPITRE PREMIER.

Ci dist que c'est que sagece, et quelz choses y sont comprises.

Si est donques ainssi que traictier nous convient particulierement de ce que nous disons en general sagece, à savoir quelz choses y sont comprises, à quoy elle s'estent et dequoy elle vient, et en qui elle se termine; et quoyque oeste matiere soit moult obscure et soubtille à la foiblece de mon povre engin, leçons des aucteurs et leur escrips nous en fera sages, dont, en usant de leurs motifs, dirons que art, providence, entendement, science et sapience sont les suppoz de parfaicte sagece.

Et que aucun ne puist cuidier qu'ilz soient sinonimes, c'est assavoir qu'ilz signifient tout un, Aristote oste ceste doubte; et pour la desclairier il envoye aux moz elles [1] sciences, c'est assavoir ou sixieme d'*Ethiques*, ouquel il a monstré comment sont differans les vertus de l'ame, qui sont, comme dit est, art, prudence, entendement, science et sapience, et dit que ce sont vertus de la part speculative de l'ame, qu'on dit sainctifique. Toutefoiz ilz different : car l'entendement est habit [2] des principes primiers des demonstrances; science est abit des conclusions par les causes plus basses; et sapience considere les causes primieres; et, pour cela mesmes, il dit sapience estre le chief de toutes les sciences; mais prudence et art sont ès parties de l'ame où advient la pratique, laquelle est raciocinative des choses ouvrables contingentes.

Et different; car prudence adrece aux accions qui ne passent pas en matiere dehors, mais sont accions perfaictes, si comme là appert : mais art adrece aux façons qui passent en estrange matiere, si comme edifier, paindre, ou autre œuvre. Il monstre, par les choses jà dictes, le propoz principal, c'est assavoir que ceste sapience soit vers terminées causes, et des primiers principes; dont, dit-il, comme se pour la grace de qui ore faisons parolle, c'est assavoir sapience, si comme il semble à tous, considere, et très certaines causes et les primiers principes; car un chascun de tant est reputé plus sage et plus cognoiscent, comme plus il approche à cognoistre les causes; car l'expert est plus sage que celluy qui seulement a le sentement sanz l'experience, et l'artiste est plus sage que l'ouvrier de la main. Aussi, entre toutes les ars et toutes les sciences, les speculatives sont sapience mieulx dictes que ne sont les pratiques : et cestes choses apparens et vrayes, il affiert dont conclurre que icelle science qui sapience est dicte, considere les causes et les primiers principes.

CHAPITRE II.

Ci preuve comment le roy Charles fu vray philozophe, et que est philozophe.

Or avons donques, selon le philozophe, desclairié des sciences et vertus de l'ame, et à quoy elles se terminent; retourner nous convient à nostre matiere, véant se nous pourrons condescendre cestes nobles muses ou sciences aux vertus de nostre sage roy Charles, vray disciple de sapience, si comme nous povons comprendre selon les meurs de luy et les termes d'icelle : lequel roy, avecques les autres tiltres à lui institués et dis ès autres parties cy devant de mon livre, encore de rechief l'appellerons, par droit de verité, vray philozophe, ameur de sapience; et comme celluy nom de philozophe fu trouvé, dit saint Augustin, que, en une isle qui a nom Samos, fleuri Pitagoras, homme de grant science; et comme, devant son temps, on appelast telz speculatifs sages, on demanda à Pitagoras de quel prophecion il estoit, il respondi qu'il estoit ameur de sapience, qui vault autant, en grec, comme philozophe; car il luy sembloit que c'estoit presumpcion que homme s'appelast sage.

Et que nostre roy Charles fust vray philozophe, c'est assavoir ameur de sapience, et mesmes imbué en ycelle, appert par ce que il fu vray inquisiteur de haultes choses primeraines [1], c'est assavoir de haulte théologie, qui est le terme de sapience, qui n'est autre chose que cognoistre Dieu et ses haultes vertus celestes par naturelle science.

En ce le demonstra nostre bon roy, car il voult en ycelle par sages maistres estre instruit et apris; et pour ce que peut estre n'avoit le

[1] Aux écrits en les.
[2] La demeure, le point de réunion.

[1] Primitives.

Digitized by Google

latin, pour la force des termes soubtilz, si en usage comme la langue françoise, fist de théologie translater pluseurs livres de saint Augustin et autres docteurs par sages théologiens, si comme sera cy après desclairié ou chapitre de ses Translacions; et de théologie souvent vouloit oyr, entendoit les poins de la science, en savoit parler, sentoit par raison et estude ce que théologie demonstre; laquelle chose est vraye sapience : et à ce propoz dirons ce que Aristote, en sa Méthaphisique et autre part, desclaire sur ceste matiere.

Elle est dicte théologie ou science divine, entant comme elle considere les essences, ou substances separées, ou les divines choses. Elle est dicte méthaphysique, c'est à dire *oultre nature* de *metha*, en grec, qui vault autant comme *oultre*, et *phisis*, qui veult dire *nature*; entant que elle considere ens[1] et les choses qui ensuivent à luy.

Elle est dicte primiere, philozophie, entant que elle considere les primieres causes des choses.

Autre si[2], elle est dicte sapience, et est son propre nom, en tant que elle est très generale, et fait son possesseur cognoistre toutes choses.

La dignité de sapience est telle; car, comme des sciences, l'une precelle[3], si que dit Aristote ou proesme de l'Ame, ou pour ce que plus celle est certaine, ou parce que elle est de meilleurs et de plus dignes choses, voire aussi ou que elle est perfeccion de ce qui est devant, si comme il appert ou sixiesme d'*Ethiques*, ou parce que elle est pou commune et assez difficile, comme il fu dit devant, tout autre si qu'à celle qui sapience est dicte toutes ces condicions appertiennent: car, primierement, plus qu'autre elle est certaine; car, des primiers principes, très honorable; car, de suppost, honorable et digne, c'est assavoir Dieu.

Aussi elle perfaict les autres; car, si que Avincene[4] recite en sa Methaphisique, elle est le principe de toutes et est la fin d'entr'elles : parquoy comme il appert qu'elle n'ait fin hors soy, mais se fine soy mesmes, et donques perfaicte; car si comme c'est signe singulier de grant perfeccion rendre une chose en soy; et pour ce, seul Dieu, disons nous très perfaict, qu'il est principe et fin, et à soi se reduit.

[1] L'être, l'entité.
[2] Autrement.
[3] L'une vaut mieux.
[4] Avicenne, *Aben-Sina*, savant arabe.

CHAPITRE III.

Ci dit comment le roy Charles estoit astrologien, et que est astrologie.

Assez avons desclairié notre sage roy Charles estre ameur de sapience et souffisamment fondé en ycelle: aussi nous convient-il dire les autres biens qui apertiennent à perfaicte sagece, c'est assavoir sapience, science, entendement, prudence et art.

De science, laquelle, comme dit Arioste si que est dit devant, est abit des conclusions par les causes plus basses, qui est proprement à dire, savoir les causes des choses de ça jus[1]; pour quoy sont faictes, et à quoy elles servent: et de ce sera parlé cy après; povons dire nostre sage roy, en science, doctrine, et mesmement ès sept ars liberaulx, apris et entendent souffisamment, si que de toutes bien et bel sceust respondre et parler, et encore des haultes choses de philozophie comme d'astrologie, très expert et sage en ycelle, c'est chose vraye, si que les poins entendoit clerement, et amoit celle sience comme chose esleue[2] et singuliere.

Et que celle science d'astrologie soit digné et esleue, dit Tholomée en son *Almageste*, après mains loz d'elle, de rechief dist il : Ès « accions de vie et en meurs honorables, sa « neccessité n'est mie petite; car, à celluy qui « perseveramment l'enquiert, elle faict amoureux des beaultez de là sus; » aussi avec perseverance de la digne estude, et par continuacion d'icelle avec luy, elle ycelluy induit à ce qu'il semble à l'ame, c'est assavoir à la bonté de forme, et assimile à celluy qui le fist.

Aussi dit Avicene en sa *Méthaphisique*, ou troisieme chapitre du premier livre, que « comme pluseurs choses on preuve, ès na- » turelles sciences, qu'on suppose cogneues » dedens metaphisique, si comme lieu, temps, » mouvement, etc., et par quoy il appert qu'il » les fault avoir veues; » comme aussi l'entention finale de sapience ou de metaphisique soit parvenir à cognoistre le gouvernement de la cause primiere, c'est Dieu le glorieux, la cognoiscence de l'ordre des esperes celestres[3],

[1] D'ici-bas.
[2] De choix.
[3] Sphères célestes.

Digitized by Google

auxquelles cognoiscences impossible est venir, senon après astrologie ; et toutefoiz à astrologie nul ne peut parvenir, saingoiz n'est philozophe, géometre et arismetien : parquoy, comme il appert qu'en l'ordre des sciences astrologie et metaphisique sont très-haultes, il s'ensuit, puisqu'il y a tel ordre, que elle soit de la derreniere; doncques, et comme l'ordre des sciences soit instituée après l'ordre des choses, car les choses precedent les sciences, si que veut le philosophe dire en ses predicamens ; puisqu'ainssi est que ceste soit derreniere, que elle soit très-divine et donques difficile ; car, si que dit Platon, comme Dieu soit celluy qui dignement ne peut estre trouvé, ne dignement ne puist estre cogneu, ainçois, mais que dit Ovide, c'est vertu sur toutes vertus, transcendent sur toutes simplece, eslongné de nostre cognoiscence par soubtilité, non pas, dit-il, que de luy proviegne le deffault, mais de nostre rudece ; car comme de luy nous procedons trestous [1], voire comme en l'umbre de luy nous soyons tous causés, si comme dit Ysaac : parquoy ne nostre abilité ne soit pas souffisant à le povoir comprendre ; mais, par basses lumieres, le nous faille avisier et à lui parvenir, « de tant, dit-il, comme les » yeuls des suetes [2] ou des chauve soris sont » inabiles à recepvoir la clarté du souleil, car » ils ne la peuent veoyr ne souffrir, et ils » voyent en plus basses lumieres. »

CHAPITRE IV.

Comment le roy Charles avoit grant entendement ; et qu'est entendement.

Avec sapience et science est neccessaire don d'entendement à perfaicte sagece, c'est assavoir homme sage : or soit noté se celluy que nous disons si sage, qui est, à mentencion [3], le roy Charles, pot avoir, avec les biens dessus diz, la noblece d'entendement, selon ce que le desclaire Aristote, qui dit « qu'entendement » est abit des principes primiers des demons- » trances ; » qui n'est autre chose dire que le concept des choses veues, sceues et oppinées par vrayes raisons.

Or regardons la soubtilleté de l'entendement de nostre prince, comment gramment s'estendy à comprendre et concepvoir toutes choses, tant speculatives comme ouvrables, lorsque les belles sciences estudioit, desquelles les termes savoit plainement rapporter ès assemblées et congregacions des sages maistres et philosophes, parler de toutes choses si bien et si parfondement que nul ne l'en passoit ; et c'est chose manifeste, sceue et prouvée par gens dignes de foy, qui ce tesmoignent.

Si povons de celluy roy conclurre que, entre les esleus, estoit très souverain et suppellatif en haultece d'entendement.

De ceste noblece d'entendement, dit Aristote au premier de *Métaphisique :* « Tous hommes, » par nature, savoir desirent; car, dit la glose, » par appetit naturel, l'entendement desire et » convoite savoir ; et la cause est, car l'enten- » dement naturellement est imparfaict ; dont, » comme l'appetit ensuive l'imperfeccion, est » desireux : car se imperfeccion n'i estoit, ap- » petit n'i seroit. » Et de ce, et des dependences de sapience, sera plus plainement parlé, selon la declaracion d'Aristote cy après.

CHAPITRE V.

Qu'il dit de prudence et art en la personne du roy Charles, et que c'est.

« Prudence donques et art, dit Aristote, sont » ès parties de l'ame où avient pratique, qui » appartient aux choses ouvrables ; » car, comme prudence, par memoire des choses passées, pouvoye aux futures ; car, selon Tulle, au deuxieme des siennes *Rhetoriques*, les parties d'elle sont mises : Memoire, intelligence, et pourvéance.

En notre roy Charles j'ay avisé parfaicte prudence et aussi art, comme après sera dit ; et ce appert par les effects de ses œuvres, si comme jà pieça [1] grant part en avons desclairié, et encore en dirons.

En cellui temps, comme le roy Charles se veyst aucques au dessus de ses besongnes, et non si occupé de grans guerres aucques lors accoisiées [2] comme estre souloit ; et comme sa grant prudence lui amenistrast regart sur les choses à venir, considerant la fragilité de vie humaine de petite durée, et aussi que son corps et sa complexion, non mie par ancien aage, mais par deliée nature, n'estoit disposé à longuement vivre, volt, ce saine memoire et entencion de-

[1] Tous sans exception.
[2] Chouettes.
[3] A mon avis.

[1] Dequis quelque temps.
[2] Apaisées.

Digitized by Google

liberée pour le bien de la couronne de France et de la commune utilité, establir certaines lois, dont, entre les autres, ordena, institua, fist juger et promettre à tenir ferme et estable à toujours mais, à ses freres, aux pers de France, et à tous les barons, que, ou cas que il iroit de vie à trespassement, ainçois que son fils Charles, selons les anciennes coustumes de France, fust en aage de recepvoir la digneté royale, que néantmoins, par nouvelle institution, seroit couronné, très en l'aage [1] de quatorze ans, s'il avenoit que avant luy fust deffaillis; et que, dès lors en avant, ceste loy vouloit et ordonnoit fust ferme et estable, si que joyr en peussent tous les enfens, princes nés des rois, se le cas se y eschéoit.

Autres lois et establissemens institua le roy sus le royaume et sus le finances.

Et pour ce qu'il chiet à propos de lois establir, si comme il est contenu ou livre préalegué du *Régime des Princes*, dit Aristote, au second livre de *Pollitiques*, demande se c'est profit au royaumes et citez de souvent les loix et coustumes tresmuer [2]; et preuvent les philozophes, par quatre raisons, que c'est grant prouffit d'establir nouvelles loys, et les vielles muer.

La premiere raison, ainsi que nous véons en l'art de medicine et ès autres sciences, que ceulx qui les apprennent treuvent aucunes meilleures choses et plus vrayes que les ancesseurs [3] n'ont fait; par quoy on laisse les dits des anciens, et prent-on les nouveaulx : tout ainsi semble qu'il doye [4] etre ou faict des loys; car, se ceulx des cités ou royaumes treuvent meilleures lois et plus prouffitables, que l'en deust tenir les nouvelles et les autres laissier.

La seconde raison est, car aucunes lois sont moult mauvaises, si comme la loy qui estoit, ça en arriere, entre les Grieux, qui disoit que « se uns homs estoit occis et aucun du lignage » en naissoit, homs de qui eust souspecçon se » l'assailli, s'enfuyoit, il estoit enculpés du » fait. » Et ceste estoit folle loy, car, par nature, chascun, quoiqu'il soit innocent, la mort redouble : dont se telles lois ou semblables estoyent en quelque pays, il sembleroit que bon fust les laissier et prendre nouvelles.

La tierce raison est, car il peut bien avenir que ceulx que les loix ont estably ont esté simples; dont, se ceulx qui viennent après sont plus sages, il sembleroit que ce fust contre raison se ils ne les muoyent en meilleurs.

La quarte raison est, que combien que ceulx qui les lois establissent soyent sages, peut estre que ils ne scevent pas les condicions et toutes les circonstances des fais et œuvres humains; par quoy, se ceulx qui ou pays demeurent sont plus esprouvés, il semble que nouvelles lois puissent establir.

Ainsi, par ces quatre raisons, aucuns philozophes preuvent que proffit soit muer les lois; mais qui ce consentiroit, ce seroit grant peril; car se l'en accoustumoit à establir de nouvelles lois, accoustumance vendroit de non obeyr aux lois, les quelles sont de tel vertu et de si grant puissance que, pour la longue continuation d'y obeyr, est chose tournée en accoustumée debte faire ce que la loy commande; et qui aux lois n'obeyroit, les rois et les princes perdroyent leur juridiccions : par desobeyssance aussi grans mauls ensuivroit ès communes des cités et du peuple.

Or convient respondre à la demande devant dicte, se c'est proffit du muer les lois; et dirons que se les lois humaines et escriptes sont justes et droicturieres, fondées sont sus la loy de nature, et convient que les fais particuliers des hommes determinent; et y peut avoir deffaute en tel maniere, c'est assavoir quant elle est contraire à la loy de nature, lors c'est corrupcion et non mie loy : dont, s'il advient que tel loy soit quelque part, estre ne doit tenue, mais delaissiée, et faire nouvelle; car loy escripte ne doit estre contraire à celle de nature, si comme estoit la loy faictes des Juifs, qui disoit que les hommes povoyent vendre leur femmes.

Et toutefoiz on doit savoir que, posons que faute ait ès lois, en tant que elles ne determinent toutes les condicions et circonstances qui, en divers cas, adviennent, ou ne les doit pourtant laissier, pour ce que se pourroit tourner à maulvaise coustume, jà soit ce que meilleurs et plus souffisans puissent estre trouvées.

Et que bon soit loy durer longuement, n'est mie semblable aux autres sciences; car lois ont poissance par le long temps et continuée acoustumence, et les autres sciences par vertu d'entendement.

Pour ce, en conclusion, les rois et les princes doivent les lois anciennes de leur terre te-

[1] Dès l'âge.
[2] Changer.
[3] Prédécesseurs.
[4] Doive.

Digitized by Google

sir, sans les abatre, se contraires ne sont à la loy de nature.

CHAPITRE VI.

Ci dit encore de la prudence du roy Charles sus la pourvéance du bien commun.

Encore que le roy Charles, tres ameur et desireux du bien et du prouffit commun fust vray, prudent, et des choses au mieulx faisables eust clere cognoiscence, appert par la grant providence et advis qu'il avoit aperceu sus le bien et utilité de la cité de Paris, et mesmement sur grant part de son royaume, en ce que, comme il considerast à Paris, pour la grant quantité des gens et divers peuples, princes et autres, qui pour cause que là est le siege principal de sa noble court, arrivent de toutes pars les vivres, au regart de la poissance du menu peuple, et aussi, contre le proffit de tous, n'i peuent estre à si grant marché comme en mains autres lieux de son royaume, comme vers les parties de Bourbonnois et Nivernois et ailleurs, tant que la riviere de Loire s'estent, lequel pays est moult fertil et abondant de tous vivres, comme assez est sceu, et que à grant marchié y sont, parce que on ne les peut par deça porter, fors par charroy mener, qui est trop cousteux; que il feroit fossoyer la terre de tel large et profondeur, et en telle adrece que ladicte riviere de Loire peust prendre son cours jusques en la riviere de Seine, et porter navire qui venist jusques à Paris; et ainssi l'avoit ordonné le très porveu sage roy, et a marché fait aux ouvriers qui debvoit couster cent mille frans, laquelle mise n'estoit mie moult outrageuse au regart du grant bien et utilité qui s'en fust ensuivy à tout ce royaume : laquelle chose pleust à Dieu que ainssi eust esté fait pour le bien d'un chascun! et en ce et maintes autres ordonnances bonnes n'eust mie eu faulte, se mort, qui trop engreva ce royaume, ne l'eust sitost osté de vie.

Et vrayment cellui roy se debvoit bien appeller vray conduiseur de son peuple, et garde clef et fermeure de chasteaulx, citez et villes, lesquelles furent establies, comme dit Aristote, pour avoir six biens : et le premier est joye et delict; car homme ne pourroit en richeces tant habonder que joye eust de vivre seul, ains desireroit compaignie, pour estre participant avec ses biens. Le second est pour ce que l'un peut aydier à l'autre, et ce bien n'aroyent mie les hommes seuls. Le tiers bien est que hommes seuls ne pourroyent contrester [1] à leur ennemis; pour ce furent faictes villes et citez, pour estre ensemble, et mieulx deffendre et garder contre ennemis. Le quart bien est pour vendre et acheter ès marchiez, et faire aliances, et ce ne pourroyent faire les hommes seuls. Le quint bien est que par mariages s'entr'alient, et font amistiez et aliances ensemble. Le sixieme bien est pour vivre bien et convenablement ensemble, et mieulx punir et prendre les malfaicteurs. Dont, se l'on demande quel chose est ville, on doit dire que villes et citez n'est fors une assemblée et communité de gens establie pour bien et vertueusement vivre, et selon raison.

Et dit le philozophe que royaume n'est que une grant multitude de gens qui vivent selon loy et vertu, et sont ordonnés soubs un chief qui vertueus doit estre; et luy appartient l'obeissance de tous, et doit ce roy diligemment curer [2] que, selon raison et loy, ses subgiez se gouvernent et soyent gouvernés.

Dont, puisque citez et royaumes sont ordonnés pour congregacion humaine mener en vie ordonnée, il convient dont que le pueuple soit moriginé en vertus et en toutes bonnes meurs.

CHAPITRE VII.

Ci dit comment le roy Charles tenoit ses subgiez en amour; et preuves que ainssi doye estre fait.

De la prudence du roy Charles, comme il fust perfaict ameur de ses subgiez, avisoit en toutes manieres de les tenir en amour et dilection vers luy : pour ce, volt vers eulx tenir tel maniere, que de tous estas se tenissent pour contens des ordonnances qui estoyent neccessaires et convenables à faire en la gouvernance des fais du royaume; et pour ce, nonobstant que sa signorie et auctorité peust faire et ordonner de tout à son bon plaisir, quant venoit à conseillier sus l'estat du royaume, il appelloit à son conseil les bourgeois de ses bonnes villes, et mesmement des moyennes gens et de ceulx du commun, affin qu'il leur monstrast la fiance qu'il avoit en eulx, quant par leur conseil vouloit ordonner.

Et que ce fust sagement fait et qu'il apper-

[1] Résister.
[2] Avoir soin, du latin *curare*

Digitized by Google

tiegne à prince tenir mesmes son commun à amour, le philosophe preuve, ou tiers de *Politiques*, par quatre raisons, que royaumes et citez sont bons quant moyennes gens y a.

La premiere raison est que se, en un pays, a moult de très riches hommes et moult de très povres ensemble, bien ne raisonnablement ne pourroyent vivre, pour ce qu'ils sont aux deux extremitez; mais par entre deux estre les moyens riches, est l'estat de la policie riglé ensemble.

La seconde raison est que, communement, les riches et les povres ne s'entr'aiment pas, ne s'entr'acompaignent; pour ce, est neccessaire que de moyens y ait.

La tierce, que le descort d'entre les très riches et les très povres pourroit estre cause de la destruccion du royaume ou cité, par ce que les povres s'estudieroyent à embler[1] aux riches.

La quarte cause, que, se foison moyennes gens y a, il n'y a mie tant d'envie et de despit entre les deux extremités.

Si doit le prince regarder, dit Aristote, comment son peuple pourra en tel maniere maintenir qu'il y ait de tous estas; et pour ainssi le maintenir, en pluseurs pays et de coustume que nuls n'y peut vendre n'acheter heritages venus de pere et de mere, fors pour certaine cause.

CHAPITRE VIII.

Comment le roy Charles desservoit par ses merites qu'il fust craint et amé.

A brief parler, si sagement se gouvernoit vers toutes gens le roy Charles, fussent estranges ou privés ses subgiez, et autres de tous estas, qu'il acqueroit l'amour universelle de toute personne; et raison le debvoit; car à nul ne meffaisoit, et à tous, à son povoir, pourchaçoit bien[2]; si estoit obéy, honoré, craint et amé, si comme à bon prince appartient estre.

Et dit Aristote que « se le peuple obeyst et » honeure son prince, et ses lois garde, trois » profis acquiert, c'est assavoir le merite de » bonnes œuvres, la paix et transquilité du » royaume, et la planté[3] biens temporieulx. »

[1] Ravir.
[2] Procurait du bien.
[3] Abondance.

Si est demonstrance de bon peuple, quant à son seigneur est subgiect; et de celle subgeccion doit estre en tous les estas; car les gentilshommes plus obéissans doivent estre que les autres, pour donner exemple : et se bonne obeissance a ou royaume, paix et transquilité y aura, et par consequent de tous biens.

Et est folie à ceulx qui croyent d'obéir aux lois et establissemens soit servage; car Aristote dit « que ceulx qui sans loy veulent vivre et » ne veulent obéyr, et par leur descort trou- » blent la terre, sont plus bestiaulx que hu- » mains, et plus serfz que frans; » et dit ainssi : « Que tout ainssi que l'ame le corps gou- » verne, garde et maintient, ainssi prince » droicturier est la santé du royaume ou con- » trées; et si comme les membres affoiblissent » au departir de l'ame, est le royaume affoibli » quant il n'est gouverné par droicturier prince, » ou qu'il est mal obéy. » Et dit encore : « Que » de mal obéyr à son prince ensuit grant in- » convenient, car haine s'en engendre; par » quoy aucunes fois sont source d'extorcion et » griefs, dont ensuit rebellions et mains autres » meschiefz. » Aussi dit : « Que honneur doit » estre portée au prince, de tous ses subgiez » pour reverance de luy, aussi à sa femme, » enfans et tout son parenté. »

CHAPITRE IX.

Ci dit les bonnes condicions qui en prince doivent estre, lesquelles le roy Charles avoit.

Pourquoy ne fust amé le sage roy Charles, car en luy povoyent estre trouvées toutes les causes, si comme le desclaire le dessusdit livre *du Gouvernement des princes*, par qui bon et sage doit estre de ses subgiez amé, qui dit: » Que princes doit estre large en dons, et gra- » ces donner. »

Lesquelles choses avons assez prouvées de nostre roy. Sage doit estre, prudent, pourveu de toutes choses à la saulveté de son peuple : ce que nostre roy estoit; juste, droicturier, diligent, fort et constant ès choses par conseil affermées : à ce ne falloit mie nostre prince; douls et humain, communal entre ses amis, fier et hardy contre ses adversaires : lesquelles condicions et toutes autres bonnes furent ou roy Charles.

Dist aussi ledit livre : « Que doit estre craint, » et pour trois causes : l'une pour les tour-

Digitized by Google

» mens de sa justice; l'autre, que roy droictu-
» rier n'espargne ne parent ne affin [1] en sa jus-
» tice; ains, s'ils le deservent, plus sont punis :
» la tierce, que le prince a de toutes pars es-
» pandus les menistres de sa justice pour pu-
» nir les malfaicteurs. » Mais comme nulle amour soit sanz crainte, et souvent crainte est sanz amour, trop mieulx vault à prince estre amé que cremus [2].

CHAPITRE X.

Ci dit comment le roy Charles estoit droit artiste et apris ès sciences; et des beauls maçonnages qu'il fist faire.

Assez avons dit de la vertu de prudence en la personne du roy Charles, de laquelle tout le contenu de ce livre est tirant à telle matiere; mais pour un petit differer, selon l'ordre qu'Aristote met des vertus comprises en sa sagece par particularités distinctées, comme cy devant est dit, dirons d'art, en prouvant nostre sage roy Charles estre très grant artiste, soit ès sept sciences liberalles, ou ès causes ouvrables. Es sciences expert estoit : car en gramaire, qui aprent la maniere des mos, estoit souffisamment fondé et toutes en savoit les rigles; l'art de rethorique, qui enseigne la forme de savoir mettre parolles en ordre de beau langage, sçavoit par nature et aussi par science; logique, qui enseigne arguer, et entre le vray et le fauls discerner, nul de luy plus soubtil n'y fust trouvé; arismetique, qui est science d'assembler numbre et monteplier, sans laquelle science d'astronomie ne se pourroit passer, savoit le roy notablement; de géometrie, qui est l'art et science des mesures et des ecquerres, compas et lignes, sanz qui nulle œuvre est faicte, s'entendoit souffisamment, et bien le monstroit en devisant ses edifices; de musique, qui est la science des sons accordés par notes minimes, entendoit tous les poins si entierement que aucun ne luy peut estre mucié [3]; en la science d'astrologie, qui est art de cognoistre les mouvemens des celestielles esperes [4] et planetes, estoit souffisamment fondé : et en tous ces sept ars, tout ainssi qu'il est dit de Charlemaine, comme il sera dit cy après que il les sçavoit, de cestui Charles-le-Sage ne peut pareillement dire.

De art, entant que s'estent l'œuvre formele, nul ne l'en passoit, tout n'eust-il l'experience ou exercite de la main.

« Mais, dit Aristote, en tant l'artiste est re-
» puté plus sage de l'expert, qu'il cognoit
» mieulx les raisons pourquoy il convient qu'il
» soit ainssi; et l'expert, sans plus, ne cognoist
» autres causes : ne mais il est ainssi; car il
» est assavoir, ce dit-il, que l'art ou la science
» est dicte principal laquelle a plus principal
» operacion. » Comme les operacions des artistes sont distinctées, aucunes sont establies seulement à disposer les autres en œuvres, si comme maçons et charpentiers, qui, en siant, dolant [1] et aplainant, disposent les buches ou les pierres à forme d'une maison, d'une nef, ou d'autre ouvrage.

Autre operacion y a, quant les buches ou les pierres taillées ou disposées, on les assemble en ordre, en la forme qu'on veult. Et autre operacion y a encore : ce est l'usage de la chose jà faicte; et ceste est la plus principal, car elle ordonne et gouverne les autres, et est la fin de toutes, et la primiere si est la plus petite; car si comme la primiere s'ordonne à la deuxieme, aussi la deuxieme s'ordonne à la derreniere; car comme le principal maistre soit celluy qui use de la chose, si comme l'arbalestier de l'arbaleste, et le marinier de la nef, entant qu'il scet à quoy la chose est faicte plus que cil qui ouvroit : par quoy, comme il appere que de la forme des artistes on prent les causes des operacions qui sont vers les disposicions des matieres, et par usage sont prises les causes des operacions qui sont vers les disposicions des matieres, si s'ensuit que les architeteurs, c'est assavoir les disposicions de l'œuvre, scevent les causes des besoignes, et que on les doit reputer les plus sages.

Assez ay prouvé que l'artiste a plus grant science que l'expert qui œuvre de la main; lesquelles descripcions ne sont mie mes parolles, mais d'Aristote en sa *Métaphisique;* et tout soit la matiere obscurement desclairiée, et selon le stile du philozophe, tourner aux lais [2] ne doit à ennuy; car les soubtilles raisons sont l'aguisement de l'engin et entendement, comme

[1] Proche, allié.
[2] Craint.
[3] Caché.
[4] Sphères.

[1] Polissant.
[2] Laïques peu instruits.

Digitized by Google

en choses rurales [1] n'ait aucune discipline.

Et à revenir à notre matiere, en effect que nostre roy Charles fust sage artiste, se demonstra vray architeteur, deviseur certain et prudent ordeneur, lorsque les belles fondacions fist faire en maintes places, notables edifices beaulx et nobles, tant d'esglises comme de chasteauls et autres bastimens, à Paris et ailleurs; si comme, assez près de son hostel de Saint-Paul, l'esglise tant belle et notable des Celestins, si comme on la peut veoir couverte d'ardoise, et si belle que rien n'i convient [2]; et le couvent des freres; saintes personnes vivans en grant aspreté de vie ruilée [3], servans Dieu, y ordonna en certain numbre, dont y a moult grant couvent, qui moult devots service rendent à Nostre-Seigneur, lesquels il renta moult richement par amortissement perpetuel; et à la porte de celle esglise a la sculpture de son ymage et de la royne s'espouse, moult proprement fais.

Item, fonda l'esglise de Saint-Anthoine dedens Paris, et rentes assist aux freres demourans en ce lieu.

Item, l'esglise de Saint-Paul, emprès son hostel, fist amender et acroistre.

Item, à tous les couvens de Paris des mendians, donna argent, pour reparacion de leur lieux; à Nostre-Dame-de-Paris, à l'Ostel-Dieu, et ailleurs.

Item, au bois de Vincennes fonda chanoines, leur assena leur vies par belles rentes amorties.

Item, les Bons-Hommes, d'emprès Beauté [4], et maintes autres esglises et chapelles fonda, amenda, et crut [5] les edifices et rentes.

Les autres edifices qu'il basti moult amanda, et acrut son hostel de Saint-Paul; le chastel du Louvre, à Paris, fist edifier de neuf, moult notable et bel edifice, comme il appert; la bastille Saint-Anthoine, combien que puis on y ait ouvré, et sus pluseurs des portes de Paris, fait edifice fort et bel; au Palais fist bastir à sa plaisance.

Item, les murs neufs, et belles, grosses et haultes tours qui entour Paris sont, en baillant la charge à Hugues Obriot [1], lors prevost de Paris, fist edifier.

Item, ordonna à faire le Pontneuf [2], et en son temps fut commencé, et pluseurs autres edifices.

Item, dehors Paris, le chastel du bois de Vincennes, qui moult est notable et bel, avoit entencion de faire ville fermée; et là aroit establie en beauls manoirs la demeure de pluseurs seigneurs, chevaliers et autres ses mieulx amés, et à chascun y asseneroit rente à vie selon leur personnes: cellui lieu voult le roy qu'il fust franc de toutes servitudes, n'aucune charge par le temps à venir, ne redevance demander.

Edifia Beaulté, Plaisance la noble maison; repara l'ostel de Saint-Ouyn, et mains autres cy environ Paris.

Moult fit redifier; notablement de nouvel, le chastel de Saint-Germain-en-Laye; Creel; Montargis, où fist faire moulte noble sale; le chastel de Meleun, et mains autres notables edifices.

CHAPITRE XI.

Ci dit comment le roy Charles amoit livres; et des belles translacions qu'il fist faire.

Ne dirons-nous encore de la sagece du roy Charles la grant amour qu'il avoit à l'estude et à science; et qu'il soit ainssi, bien le demonstra par la belle assemblée de notables livres [3] et belle librairie qu'il avoit de tous les plus notables volumes que par souverains auteurs ayent esté compillés, soit de la saincte Escripture, de théologie, de philozophie, et de toutes sciences, moult bien escrips et richement adornés, et tout temps les meilleurs escripveins que on peust trouver occuppés pour luy en tel ouvrage; et se son estude bel à devis [4] estoit bien ordonné. Comme il voulsist toute ses choses belles, nettes, polies et ordonnées, ne convient demander, car mieulx estre ne peust.

Mais nonobstant que bien entendist le latin, et que jà ne fust besoing que on luy exposast, de si grant providence fu pour la grant amour qu'il avoit à ses successeurs, que, ou temps à

[1] Grossières.
[2] Rien n'y est comparable.
[3] Réglée.
[4] Auprès de Beauté-sur-Marne.
[5] Augmenta.

[1] Aubriot.
[2] Aujourd'hui le pont Saint-Michel.
[3] Voyez la Librairie prototypographique de M. Barrois en 1 vol. in-4°. — [4] Plaisir.

Digitized by Google

venir, les volt pourveoir d'enseignemens et sciences introduisibles à toutes vertus; dont pour celle cause fist par solemnels maistres, souffisans en toutes les sciences et ars, translater, de latin en françois, tous les plus notables livres : si comme la Bible, en trois manieres, c'est assavoir, le texte; et puis le texte et les gloses ensemble; et puis d'une autre maniere allegorisée.

Item, le grant livre de Saint-Augustin, de la cité de Dieu [1].

Item, le livre du Ciel et du Monde [2].

Item, le livre de Saint-Augustin : *De Soliloquio*.

Item, des livres de Aristote, Ethiques et Politiques, et metre nouveaulx exemples [3].

Item, Vegece, de chevalerie [4].

Item, les dix-neuf livres des Proprietés des choses [5].

Item, Valerius Maximus [6].

Item, Policratique [7].

Item, Titus-Livius [8]; et très grant foison d'autres [9].

Comme, sans cesser, y eust maistres, qui grant gages en recepvoyent, de ce embesongniés.

De la grant amour qu'il avoit à en avoir grant quantité de livres, et comment il se delictoit en estude, et de ses translacions, me souvient d'un roy d'Egipte appelé Tholomée Philadelphe, lequel fu homme de grant estude, et plus ama livres que autres quelconques choses, ne estre n'en povoit rassadié [10]: une fois demanda à son libraire quans [11] livres il avoit; celluy respondy : « Que tantost en aroit ac» compli le numbre de cinquante mille; » et comme celluy Tholomée oyst dire que les juifs avoyent la loy de Dieu escripte de son doy [12], ot molt grant desir que celle loy fust translatée d'ebrieu en grec; et il luy fu dit qu'il en desplairoit à Dieu que nul la translatast s'il n'estoit juif; et se autre s'en vouloit entremectre, que tantost charroit en forsenerie [1]; si manda ce roy à Eléazar, qui estoit souverain prestres des juifs, qu'il luy envoyast des sages hommes du peuple des juifs, qui la langue ebrée et grecque sceussent, qui ladicte loy luy translatassent; et pour le desir qu'il ot que ceste chose fust accomplie, il relacha la chetiveté [2] des juifs qui estoyent en Egipte, où moult en avoit grant quantité, et, avec ce, leur donna grans dons. Eléazar, resjoy de ceste chose, rendi graces à Dieu, et esleut soixante-douze preudeshommes ydoines à ce faire, et au roy Tholomée les envoya, lequel les receupt à moult grant honneur; et raconte saint Augustin que le roy les feist metre chascun à part en une celle [3] pour estudier; et fu la translacion faicte en soixante et douze jours; et comme ils n'eussent point de colacion [4] ensemble, tant comme la translacion mirent à faire, on trouva que l'un avoit fait comme l'autre, sans difference en mot ne en sillabe : laquelle chose ne pot estre sans miracle de Dieu. Celle translacion moult fu agréable au roy. Moult fu sage celluy roy Tholomée, et moult sceut de la science d'astronomie, et mesura la rondeur de la terre.

[1] Par Raoul de Presle
[2] Par Nicolas Oresme.
[3] Par le même.
[4] Végèce avait déjà été traduit par Jean de Meun.
[5] Par Jean Corbichon.
[6] Par Simon de Hesdin.
[7] Par Denis Soulechat.
[8] Pierre de Bressuire avait déjà traduit Tite-Live par ordre du roi Jean.
[9] Voir le mémoire sur les anciens traducteurs, lu en 1741 à l'Académie des inscriptions, par l'abbé Lebeuf.
[10] Rassasié.
[11] Bibliothécaire. Combien.
[12] Doigt.

CHAPITRE XII.

Ci dit comment le roy Charles amoit l'université des clercs, et comment elle vint à Paris.

A ce propos, que le roi Charles amast science et l'estude, bien le monstroit à sa très amée fille l'université des clercs de Paris, à laquelle gardoit entierement les privileges et franchises, et plus encore leur en donnoit, et ne souffrist que leur fussent enfrains. La congregacion des clers et de l'estude avoit en grant reverance, le recteur, les maistres et les clercs solemnels, dont il y a maint; mandoit souvent pour oyr la doctrine de leur science, usoit de leur conseils de ce qui appertenoit à l'espirituaulté, moult les honnouroit et portoit entoutes choses, tenoit benivolens et en paix.

Et ceste matiere de l'université de Paris, et la grant amour que le roy y avoit, m'ingere à

[1] Tomberait hors de sens.
[2] Captivité.
[3] Cellule, chambre.
[4] Communication.

Digitized by Google

dire comment elle vint à Paris, et la grant affeccion que le roy de France lors y avoit.

Ou temps Charles le Grant vint un moult grant clerc de Bretraigne, qui avoit à nom Alcun ou Aulin[1]; de ce maistre apprist le roy tous les sept ars liberaulx. Cellui maistre, pour la grant amour qu'il vit que Charles avoit à science, et par la priere qu'il luy en fist, tant pourchaça par son sens, que il amena et fist translater[2] les estudes des sciences de Romme à Paris, tout ainssi comme jadis vindrent de Grece à Romme; et les fondeurs de la dicte estude furent celluy Alcun, Rabanes[3] qui fu disciple de Bede, et Clodes, et Jehan l'Escot; cellui Jehan l'Escot fu moult grant clerc; il translata, à la requeste de Charles le Chaulve, la *Ierarchie saint Denis l'aréopagite*, de grec en latin, et fist un command[4] dessus.

L'en treuve en certaines croniques que, un peu devant ledit temps, deux moines escots[5] vindrent d'Illande[6], lesquels ne finoyent de crier par les villes: « Comme nous soyons mar» chans de science, qui vouldra acheter sa» pience viegne à nous, car cy sommes venus » pour la vendre. » Tant crierent, que ces nouvelles entendy le roy, qui vers soy les fist venir; et combien que les communes gens les reputassent hors du sens, le roy, qui vit leur grant sapience, leur demanda « que ils vou» loyent avoir, et il leur feroit livrer; » ils respondirent « que ils ne vouloyent fors lieux » convenables et hommes de bon entendement, » et la chose sans laquelle ceste peregrination » ne peut estre passée, ce sont vivres neccessaires et vesteure. » Le roy leur octroya assez de biens à moult grant joye, et un peu de temps les tint avec luy; mais, par la necessité des batailles, convint qu'il les laissast; si fist l'un demourer à Paris; et luy fist avoir de toutes manieres d'enfans, nobles et autres, et les pourvey grandement; l'autre envoya en Ytalie: et adont, comme celluy Alcun dessusdit oyst dire que le roy recepvoit voulentiers les clercs, vint à luy à Paris, si comme dit est.

Celluy Charlemaine, si que tesmoigne Sigibert en ses croniques, sceut pluseurs lengages estranges; il translata le *Siege de gramaire* en tyois[1]; il mist nom aux douze mois de l'an oudit lengage; il appella les douze vens par leur noms propres, selon ledit lengage, car n'y avoyent nom fors les quatre vens principaulx; il savoit les gestes et batailles des princes et preux passés, et aucunes fois les chantoit.

[1] Alcuin.
[2] Transférer.
[3] Raban-Maur.
[4] Commentaire.
[5] Écossais.
[6] D'Irlande.

CHAPITRE XIII.

Ci commencent les chapitres d'aucuns moz subtancieux que le roy Charles dist, et d'autres addicions.

Par approbacion de la sapience du roy Charles, nous convient recorder aucuns mos et paroles notables que à certains et divers propos, comme vray philosope, il dist de sa bouche.

Comme il avenist une fois qu'il luy fust raporté que aucunes gens avoyent murmuré de ce qu'il honnouroit tant les clercs, il respondit: « Les clercs où a sapience, l'on ne peut trop » honorer, et tant que sapience sera honorée » en ce royaume, il continuera en prosperité; » mais quant deboutée y sera, il decherra. »

Et à ce propos, de honorer les sages, est escript que, ou temps des sept sages, un pescheur peschoit en la mer; et comme un homme eust acheté la primière prise, le pescheur prist en sa rez[2] une table d'or; debat fu entr'eulx qui l'aroit; alerent demander au dieu Apollo qui devoit avoir celle table d'or, et il respondi qu'on la donnast au plus sage; si la donnerent à Athales[3], qui estoit l'un des sept sages; mais il la refusa, et dist que Abias[4] la debvoit avoir: et ainssi par ordre des sept le dist. Et, au desrain, fu offerte à Solon, qui commanda qu'elle fust dediée à Dieu, comme au plus sage.

On raconte de Bias que comme les ennemis eussent assailli son pays, et chascun, pour paour d'eulx, s'en alast et emportast ses plus precieuses choses, Bias n'emporta riens qu'il[5]; ce comme ses amis le blamassent, leur dist: « J'ay mes biens avecques moy; nul autre n'est » mien. » Et leur exposa que c'estoit son sens et science qu'ennemis ne luy puissent tollir.

[1] Tudesque.
[2] Rets.
[3] Thalès.
[4] Bias.
[5] Que lui.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

Comment le roy Charles respondy agmoderéement à ceulx qui le hastoyent.

Comme le roy Charles seist[1] une fois à table, en sa chambre assez à privé, nouvelles luy vindrent hastives, comment les Anglois, où avoit grant route, avoyent assigié une fortrece en Guiene, où le roy n'avoit pas grant garnison de gent; par quoy se brief secours n'y envoyoit, ceuls de dedens ne pourroyent avoir durée, ains convendroit qu'ils se rendissent: et comme le roy oist ceste chose, n'en fist pas grant semblant, ains sembloit qu'il n'en feist grant conte, car en chiere[2] n'en maintien ne s'en meut, et tout rassisement, comme se il parlast d'autre chose, se tourne, regarde et voit un de ses secretaires; courtoisement le feist appeller, lui commanda tout bas que hastivement escripsist à Loys de Sencerre son mareschal, qui n'estoit mie moult loings, qu'il venist tost devers luy. Ce commandement n'oyrent mie ceuls qui estoyent environ luy, et s'esmerveilloyent de ce que la chose estoit assez pesant, et sembloit qu'il n'en feist force. Adont aucuns jeunes escuyers, gentilshommes qui à table le servoyent, se vont enhardir, et dire: « Sire, donnez nous de l'argent pour » nous bien abillier, pluseurs que nous » sommes, tels et tels céans de vostre hostel, » pour aler en ceste besongne, et nous serons » nouveauls chevaliers, et irons lever le siege.» Adont le roy commença à sousrire, et dist: « Il » n'i convient mie nouveaulx chevaliers, il y » aront besoing tous viculx. »

Après ce, les aucuns de ses gens, qui virent qu'il n'en disoit autre chose, vont dire: « Sire, » que ordonnez vous de ceste chose, laquelle » est hastive? » Le roy respondi: « En hastiveté » ne gist pas la bonne ordonnance; quant nous » verrons ceuls à qui parler en appartient, » nous en ordonnerons. »

A propoz, que on se doye actendre aux sages conseilliers, est escript que Xercès, roy de Perse, ot en son ost contre les Grieux deux cens mille armés de son royaume, et trois cens mille qui luy estoyent d'autre part venus en ayde, deux cens nefs batailleresses, et trois cens qui portoyent vivres; mais onques n'ot en si grant multitude gens qui luy donnast bon conseil, fors Baracus qui avoit esté pris en bataille, qui dist que si grant multitude de gens estoit comme une chose mal digerée, et que plus avoit de charge que de force, et ne povoit estre bien gouvernée, et chose mal gouvernée ne peut avoir longue durée. Celluy ne fut mie creus; si fu desconfit l'ost de Xercès, lequel s'enfoy honteusement, et sa gent morte et prise.

[1] Siégea, fut assis.

[2] Visage, physionomie.

CHAPITRE XV.

Ci dit comment le roy Charles approuva diligence.

Comme il venist à cognoiscence à un clerc que un notaire du roy tiroit à la mort si près que ne povoit vivre une heure, tantost à un chevalier de la court, bien amé du roy, qui estoit son amy, ala, et tant fist qu'il luy empetra ladicte office. Un autre clerc, qui tousdiz avoit l'ueil que le notaire fust oultréement trespassé, par un autre moyen fist requerir au roy ledit office; et comme le roy affermast que jà estoit donnée, le deuxieme dist « que ce ne » debvoit valoir, car, à l'heure que le don fu » fait, encore estoit l'autre en vie; » et briefment tant fist, que sa lettre fu commandée. Quant vint au scel, le chancelier, qui en vid deux d'une mesme date, les refusa à seller; le primier, qui moult estoit malicieus, en ce tendis oy que le chancelier dist à un sien messagé qu'il alast savoir en quel point le roy estoit, car il vouloit aler devers luy. Cestui gaitta tant que il vit le roy et le chancelier, celluy jour, ensemble à conseil, et de tant luy prist bien, qu'il estoit jà nuit; tant s'aventura cil, pour le grant desir qu'il avoit, qu'il se mist en lieu où il pot oyr tout quan que le roy et le chancelier disoyent, qui parloyent d'assez secretes choses; et oy que le chancelier, lequel estoit le cardinal de Beauvais, luy prioit que il voulsist escripre au pape pour une archidiaconé pour un de ses nepveus; de laquelle chose le roy dist voulentiers. Quant vint l'après disner, ce clerc fist bien l'embesongné; au chancelier ala dire que le roy lui avoit enjoint aler en Lenguedoc hastivement porter lettres de par luy au duc d'Anjou, pour la cause de ce dequoy il luy avoit parlé; et adont dist le secret qu'il avoit oy, qui estoit d'envoyer oudit lieu; encore luy dist que le roy luy avoit enchargié d'aler en Avignon devers le pape, pour

Digitized by Google

le benefice de quoi il luy avoit prié; si luy mandoit le roy que, à ces enseignes, il luy saelast sa lettre, et que il fust mis en saisine dudit office. Le chancelier, qui oy les certaines enseignes, ce luy sembla, et encore que celluy estoit chargié, comme il cuida, de porter les lettres de son fait au pape, encore luy en fust plus favourable; hastivement furent ses lettres saélées, fist recepvoir le serement, et luy presta le demi marc d'or qu'il convenoit payer à l'entrée de l'office, et moult luy recommanda sa besoigne en Avignon, et dist encore de ses secrez pour dire de bouche au page; et celluy qui estoit malicieux encore luy dira de bouche, pour plus le tenir subject, tel chose qu'il luy fist jurer, que il n'en diroit riens à personne, n'au roy n'a autre, fors à la personne du pape.

Or fu ce clerc bien armé; si se parti et absenta ne sçay quans jours, tant tant que l'esmeute fu passée.

Le deuxieme clerc, qui poursuivoit fort ledit office, fist tant, qu'il prouva que à l'eure que l'autre avoit eu le don du roy, le notaire n'estoit mie trespassé; et tant esploicta, que le roy escripst au chancelier, qu'il luy saellast sa lettre. Le chancelier, esmerveillié de ceste chose, ala devers le roy, et luy dist les enseignes qu'il avoit envoyées pour l'autre.

A brief parler, le primier fu adjourné, pour ce qu'il ne s'estoit trouvé, soubz peine de ban, devant le roy; convint qu'il comparust et deist la verité de la chose.

Le chancelier, nonobstant fust bien courroucé, et que l'en pensoit que luy fust contraire, et que l'autre fust punis et deust perdre l'office, esbay et honteux d'ainssi avoir esté déceu, regardoit celluy, et celluy luy, comme s'il voulsist dire: « Se vous me nuisez, je di-« ray. » Le roy, qui assez savoit, se commença trop fort à rire de celle malice; et là où chascun couroit sus à l'autre, le roy considera la grant affeccion et desir que celluy avoit d'estre pourveu de sa vie, en riant va dire: « Avant, » avant; je voy bien que cautelle vaint sens[1]. » L'office lui demoura: ainssi celluy gaigna sa cause.

Ceste cautelle me ramentoit un autre dont il est escript, que avint à Rome après ce que leroy Tarquin l'Orguilleux fust chacié de Romme pour cause de Lucrece qui avoit esté efforciée; les Rommains, qui plus ne voldrent avoir roy, envoyerent savoir au dieu Apollo lequel des princes aroit le gouvernement de Romme; l'idole respondi: « Que celluy qui » primier baiserait sa mere; » et comme Brutus, qui un des princes estoit, sceust secretement ceste response, fist semblant que le pié luy fust glissié, et se laissa cheoir, et baisa la terre: si fust jugié qu'il avoit baisié sa mere; si fu gouverneur des Rommains. Si n'est mie doubte que aucune fois sage cautele ayde moult.

Ainssi qu'il est escript de ceulx de Perse, qui ne povoyent accorder d'eslire roi: si s'assemblerent les princes, et dirent qu'ils iroyent tous devant le temple d'Apollo, et le primier cheval qui heniroit d'entr'eulx, celluy qui sus seroit regneroit; adont l'un d'entr'eulx, qui malicieux estoit, la nuit devant fist mener une jument en ladite place, et le cheval sur quoy lendemain vouloit chevauchier; et ainssi quant il fu, au matin, avec les autres princes, le cheval sur quoy il estoit commença si fort à hennir, qu'ils dirent que vrayment c'estoit miracle du Dieu, qui vouloit qu'il fust roi: et ainssi, par ceste cautele, fu Daires[1] couronné de Perse.

CHAPITRE XVI.

Ci dit ce que le roy Charles dist au propoz de ceulx qu'on fait mourir à tort.

Ou temps que messire Sevestre Budes, qui long-temps avoit mené les guerres du pape, ot le chief trenchié, fu dit devant le roy que ses parens et affins se tenoyent trop mal contens du baillif de Macon qui l'avoit fait mourir, et que tous estoyent enragiés et impaciens dont sanz cause avoit esté decapité, comme ils disoient; le roy va respondre: « Se il est mort » à tort, moins leur doibt peser que se à droit » fust; car c'est mieulx pour son ame, et à » meindre deshonneur pour eulx. »

Au propos de ceste parole, est escript que quant on volt par envye faire mourir Socrates par venim[2], ainssi comme il vouloit boire, sa femme s'ecria que à tort mourir on le faisoit. » J'ay, dist-il, plus chier mourir sans cause, » que ce que je l'eusse desservy. »

[1] La finesse triomphe du jugement.

[1] Darius.
[2] Venin.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

Ci dit ce que le roy Charles respondi à aucuns barons de Bretagne.

Une fois devant le roy Charles, en la presence d'aucuns barons de Bretaigne, escheut à parler, entre plusieurs choses, de la duchiée de Bretaigne, tant que aucuns vont dire « que » n'estoit point de ancien droit que on appelast » de la court du duc à la court du roy en parle» ment. » Le roy respondi lors : « Lequel vous » vault mieulx, ou que vous souffriez le tort » de vostre pays, ou que vous souffriez le se» cours de droit du nostre? »

Ceste sage response me ramentoit ce que Julius Cesar respondy à celluy oultrageux chevalier, qui l'ot appelé fils de villain : de quoy l'empereur, sans aucun mouvement de courrous, luy respondy : « Or me dy lequel vault » mieulx, ou que gentillece commence en moy, » ou qu'elle faille en toi? »

CHAPITRE XVIII.

Ci dit comment le roy Charles approuva plus le sage homme povre que le riche nice [1].

Comme le tresorier de Nimes fust trespasse, un preudomme se tira devers un chambellan du roy, sien amy, luy pria de luy empetrer l'office; le roy, qui de celluy ot bonne relacion, l'octroya. Tost après, le duc d'Anjou, à la requeste d'un sien tresorier nommé Pierre Scatice, demanda pour un nepveu ou parent d'icelluy Pierre, ledit office au roy, lequel dist qu'il l'avoit octroyé; et comme le duc d'Anjou moult en pressast le roy, à l'instigacion de son tresorier, dist au roy que celluy à qui il l'avoit donnée n'estoit mie souffisant de tel office exerciter, car c'estoit homme de néant et de petite auctorité : le roy voult qu'information fust faicte des deux, et dist que le plus souffisant l'aroit. L'informacion raporta que le nepveu Pierre Scatice estoit un jueur de dez, jeunes homs de petit sens; riche estoit, mais de petit gouvernement : de l'autre, que sages estoit, prudent preudoms, mais non pas riche. Monseigneur d'Anjou, qui le roy solicitoit de ceste chose de rechiel, pria le roy comme devant. « Vrayement, dist le roy, beau frere, » nous sommes informés que celluy dont vous » parlez est fol, de mauvais gouvernement. » — Certes, dist le duc d'Anjou, monseigneur, » celluy à qui vous l'avez donnée est de petite » value, et n'est souffisant d'estre en tel office. » — Pourquoy? dist le roy. — Pour ce, dist » monseigneur; car c'est un povre homs, né» de petites gens de labour, qui encore hanent [1] » les terres en nostre pays. — Ha, dist le roy, » n'i a-il autre chose? Beau frere, certes plus » fait à prisier [2] le povre sage preudomme que » le riche fol desordené. » Monseigneur d'Anjou plus n'en voult le roy prisier; et ainssi demeura l'office au primier.

A ce propos est escript du vaillant chevalier Choriscordes dont j'ay dit cy devant, qui fu le plus honoré, ce dit Justins, de l'ost Xercès, que quand on luy demanda lequel il aroit plus chier, que sa fille fust donnée à un povre homme sage, ou a un riche non sage, il respondi : « J'ay plus chier un homme sage qui » ait deffaute de pecune, que pecune qui ait » deffaulte d'omme sage. »

[1] Du latin *nescius*, non instruit.

CHAPITRE XIX.

Ci dit ce que le roy Charles dist ne celluy qui s'estoit occis, par soy trop fier en son art.

Un homme estoit à Paris, du temps du sage roy Charles, qui aprise avoit une telle industrie, que merveilleusement sailloit, tumboit et faisoit pluseurs appertises sus cordes tendues hault en l'air, qui sembleroit à dire, qui veu ne l'aroit, chose impossible; car il tendoit cordes bien menues, venans depuis les tours de Nostre-Dame de Paris jusques au Palais et plus loings; et par dessus ces cordes en l'air sailloit et faisoit jeux d'appertise, si qu'il sembloit qu'il volast, et aussi *le voleur* estoit appellé celluy. Je vy s'i firent maint autres; et disoit-on que, en icellui mestier, n'avoit onques esté veu son pareil; et comme tels gens ou semblables se ingerent à diverses choses faire, sans aux perilz qui d'ame et corps s'en peuent ensuivre, viser, celluy, par pluseurs foiz, devant le roy ainssi vola.

Et comme un temps après le roy oyst dire que cil, en volant, avoit failli à prendre la corde qu'il devoit au pié happer, et de si hault

[1] Piquent, défrichent.
[2] Estimer, considérer.

Digitized by Google

estoit tombé que tout s'estoit esmormelé [1], le roy dist : « Certes c'est comme impossible qu'à » homs qui, de son sens, force, legiereté ou » autre chose, de soy presume, qu'au derrain » ne luy en meschiée : » et lors, ce propos, luy-mesme conta d'un philozophe qui tant presumoit savoir, que il dist, comme le tenoit impossible, « que quant il seroit vaincu en dis- » putation, jamais après ne mengeroit ; » et comme il avenist que par plus soubtil de luy le fust, mectant erreur sus erreur, mouru de dueil : et ycestes choses font à noter aux presumptueux.

Au propos de la sentence que dist le roy des trop presumptueux, raconte Solins d'un homme merveilleux qui ot nom Milions Crotonise [2] et dist que au tournoy d'Olimpe [3] il porta un beuf sus ses espaules par l'espace d'une estade [4], et puis le tua d'un seul coup de sa main nue, et tout le beuf il manga en celluy jour, sans que de riens fust grevé : celluy Milions fu vainqueur entous lesdis jeux, et dit que communement portoit une pierre qui a nom alectoire [5]; et naist au petit ventre d'un coch. La fin de cestui Milions fu que, comme il alast par un chemin, il trouva un grant chesne que par my [6] on avoit voulu fendre, et encore les coins y estoyent ; adont Milions volt essayer sa force, et ses deux bras en la fente estendy, si que les coins cheirent et l'arbre se rejonit, et il demoura en la fente et ne se pot ravoir : et ainsi là mouru, et des bestes devouré.

CHAPITRE XX.

Ci dit comment le roy Charles approuva la patience qu'il vid avoir à un de ses gens.

Le roy Charles avoit un sien varlet de chambre, lequel, pour cause que en lui savoit plusieurs vertus, moult aimoit ; celluy, par especial sur tous autres, souverainement bien lisoit et bien ponctoit [7] et entendens homs estoit, comme il y pert [1]; car encore est vif, chevalier, maistre d'ostel, sage et honoré, comme il fust par ledit roy moult enrichis.

Comme une foiz à celluy (Gile Malet [2] avoit nom) avenist tel inconvenient que un sien petit filz, courant à tout un petit coutel pointu, cheust dessus et se tuast ; laquelle chose, n'est mie doubte, fu grant douleur et perplexité au pere ; néantmoins, celluy propre jour, fu devant le roy, lisant longue piece [3], par autel [4] semblant et chiere, ne plus ne moins que à coustume avoit ; dont le sage roy, qui la vertu de toutes choses estoit considerant, comme il sceust le cas, moult l'en prisa, et tels paroles dist de luy en son absence : « Se cest homme » n'avoit ferme vertu, et plus grand que na- » ture ne l'influe communement ès hommes, » la pitié paternelle ne luy souffriroit couvrir » son cas soubs telle constance. »

A ce propos de constance, raconte Valeres que, ou temps que furent ces philozophes, c'est assavoir Democritus qui se fist crever les yeulx affin que il en eust meilleur entendement, Eraclitus, qui est appellé tenebreux, Anaxagoras, et Esciles, aucteur de tragedes [5], de Naxagoras [6] est escript que, comme il disputast ès escoles, un messagé lui vint dire que ses fils estoyent mors ; mais onques ne s'en mua, ne laissa la disputacion, après dist au messagé : « Tu ne m'as apporté nulle nouvelleté, car je » savoye bien qu'ils estoyent mortels. » Saint Augustin dit que celluy Naxagoras fu condampné à Athenes, pour ce que il disoit que le soleil n'estoit autre chose que ainssi comme une pierre ardent ; et ceulx d'Athenes aouroyent le soleil comme Dieu.

CHAPITRE XXI.

Ci dit la sage response que le roy Charles rescript à un clerc mathemathien.

Le sage roi Charles, qui se delictoit singulierement en tous hommes de science, entendi que, vers Avignon, avoit un speculatif clerc qui tenoit vie de philozophe, et moult soubtilment

[1] Fracassé.
[2] Milon de Crotone.
[3] Aux jeux olympiques.
[4] Stade.
[5] Du latin *alectorius*, formé du nom grec du coq, *alector*. On croyait à cette pierre la propriété de rendre supérieur à ses concurrens celui qui la portait. *Voy.* Pline, *Hist. nat.*
[6] Par le milieu.
[7] Faisait bien ressortir les points du discours.

[1] Paraît.
[2] C'est ce même Malet qui était valet de chambre et bibliothécaire du roi.
[3] Longtemps.
[4] Tel.
[5] Et Eschyle, auteur de tragédies.
[6] Anaxagoras, dont il vient d'être parlé.

Digitized by Google

ouvroit en l'art d'arquemie[1], en laquelle avoit jà, si comme l'en disoit, actaint de moult beaulx et notables poins; et avoit esté ce dit clerc disciple de maistre Arnault de Villeneuve, qui moult fu en science solemnel homme, et tenoyent aulcuns qu'il actaigni à la pierre des philozophes. Le roy, qui toutes soubtilles choses desiroit à veoir, luy escripst qu'il voulsist venir par deça, et bien et grandement lui seroit sa peine meritée. Le clerc, en ses lectres, dictées en très beau latin, mercia le roy humblement de l'honneur que à luy non digne faisoit; mais que vrayement, comme il fust homme solitaire, speculatif et d'estranges manieres, n'estoit apte à court, ne en bouche ne sceust avoir les blandices flateuses qu'il convenoit à seigneurs; si estoit trop plus aise à repoz, à povre vie mengant chouls et rabes, en speculant philozophie; comme il ne fust convoiteux d'autre richece, qu'il ne seroit de quelconques delices ou richeces, par si qu'il deust perdre le repoz et aise de speculacion.

Le roy luy envoya un message, par lequel luy manda « que son repos ne lui vouloit il mie » tollir, mais accroistre, s'il povoit; et que » pourtant, se Dieu luy avoit donnée la charge » de l'office de temporelle seigneurie. son in- » clinacion et desir n'estoie mie ès flateries » mençongeuses oyr, qui souvent aux princes » sont offertes; mais enserchier les poins de ve- » rité et de vertus. » Celluy clerc, véant la benignité du roy, vint à Paris, où le roy le receupt à grant honneur, l'oy parler: pou demoura, puis s'en retourna, à tout de moult beauls dons.

La responce que fist ce clerc me ramentoit celle que fist Dyogenes à Aristipus, et compaignons avoyent ensemble esté aux escoles; et comme Aristipus fust retenus du conseil du roy de Cecile[2], Diogenes n'en volt estre, combien qu'il en fust requis. Une foiz avint, comme Aristipus passa de lez[3] un ruissel, vid Diogenes qui lavoit les chouls pour son mengier, dist Aristipus: « Se tu voulsisses un poy flater Denis » le roy, tu ne mengasses pas chouls. » Diogenes luy respondit: » S'il te despleust si pou » qu'à moy mengier tel viande, tu ne flatasses « mie tant Denis, comme tu fais. »

[1] Alchimie.
[2] Denys, tyran de Syracuse.
[3] A côté de, auprès de.

CHAPITRE XXII.

Ci dit comment le roy Charles envoya querre une bonne dame de très esleue vie.

Comme dit est, le sage roy Charles, qui en vertus se delictoit, toutes gens virtueus, de quelque estat qu'ils fussent, amoit et honnouroit, oy dire que à La Rochelle avoit une saincte dame de très esleue vie et singuliere en devocion et discipline de vivre; et mesmement tel degré avoit jà acquis devers Dieu, que ce que de grande affeccion requeroit, on s'appercevoit que il luy estoit octroyé, et que moult avoit de belles revelacions de Nostre Seigneur.

Le roy, par message souffisant, manda, par grant priere, à ceste bonne dame, laquelle estait nommée dame Guillemette de La Rochelle, qu'elle voulsist venir à Paris, et que moult volentiers la verroit. Celle y vint; le roy la receupt à grant chiere, à elle parla longuement, et moult prisa ses devotes et humbles paroles, son simple maintien en tous ses fais, et affectueusement la requist que elle priast Dieu pour luy; à laquelle chose tout se deist elle non digne d'estre exaulcée, s'offry de bonne voulenté. La garde et admenistracion de ceste bonne dame fu commise à cellui Gille Mallet, dont devant ay parlé, avec sa femme, en son hostel. Le roy luy fist faire de beauls oratoires de bois en pluseurs esglises, où d'estre longuement avoit devocion, comme à Saint Marry sa perroisse, aux Augustins et ailleurs; car moult estoit femme solitaire et de grant contemplacion, et tant que j'ay certainement oy recorder à gens dignes de foy que, en sa contemplacion, on l'a aucunesfois veue soulevée de terre en l'air plus de deux piez. Le roi l'avoit en grant reverance, et foy en ses prieres, qu'il tenoit qu'elles luy avoyent valu en certain cas.

Item, messire Burel de La Riviere ne povoit avoir nulz enfens de sa femme qui a droit terme venissent; de ce, luy et la dame se recommanderent aux prieres de ceste dame: de laquelle chose, pour leurs enfens qui puis vesquirent, avoyent foy que c'estoit par l'impetracion de la bonne femme.

Au propoz, que telles singulieres femmes doyent estre des notables hommes amées et honnorées, est escript que à saincte Pole, une dame de Romme, moult esleue, escripst saint

Digitized by Google

Jerosme maintes belles escriptures, et à sa fille nommée Eustache.

CHAPITRE XXIII.

Ci dit de quoy vint ce que on dist : « Gardez-vous des » charretes. »

Comme le comte de Tancarville se fust longuement tenus de venir vers le roy, nonobstant mandé feust par pleuseurs foiz, s'envoya excuser, disant « que, pour le trop long sejour » fait à Paris, pour cause du mauvais air, avoit » esté malade, et pour ce, une piece, s'esba- » toit à chacier en la forest de Biere [1], et se » tenoit à Meleun; mais bien brief vendroit. » Le roy, qui oy l'accusacion du maulvaiz air, bien luy sembla que, partout où il estoit et demouroit, que ses subgiez ne debvoyent mie ressongner [2], pour maulvaiz air ne autre cause, aler vers luy, respondi au messagé : « Dya, il » y a meilleur cause; il ne voit mie bien cler, et » il a à Paris trop de charetes; si s'en fait bon » garder. » Celle response bien entendi le conte, et tost vint devers le roy.

A propos de quoy vint le commun mot : « Gardez-vous des charretes. » Ou temps que Phelippe, le roy de Macedoine et pere du grant Alexandre, regnoit en grant prosperité, ot desir de savoir l'eure et la maniere de sa mort, si fist de ce sa requeste au dieu Appollo, dont l'idole luy respondi « qu'il se gardast des char- » retes. » Pour laquel response Phelipe fist destruire tous lès chars et charetes de son royaume; mais il fu deceu en son oppinion, car Posanias, le prince qui le tua en la bataille, portoit en ses devises et banieres la figure de charrete, et au panoncel du glaive dont il fut occis, avoit pourtrait deux charetes : et ainssi, par fallace [3] double, scet l'ennemy decepvoir ceulx qui le croyent.

CHAPITRE XXIV.

Ci dit comment le roy taussa [4] son officier changeur à cinq cens francs.

Un chevalier de ce royaume volt aler oultremer, ouquel pays ot entencion de demourer un temps; ordonna de ses besongnes [5], fist son testament, et à un sien amy changeur de Paris, nommé Limon Danmartin, laissa mille frans en garde, et commande jusques à son retour, et bien gardast, qu'à autre qu'à luy ne les rendist; mais se il avenoit que oudit voyage mourust, et que il eust vraye certification, il luy ordonna que il en debvoit faire, c'est assavoir faire dire pluseurs anuez [1], et autres aumosnes et devocions pour son ame : et toutes ces condicions furent bel et bien escriptes en une bonne obligacion, en quoy ledit changeur s'obligia et lya très fort.

Quant ledit chevallier fu en Rodes, là où une piece se tint, comme il eust mené avec luy un sien filz, jeune assez, plain de sa voulenté et de maulvaiz gouvernement, comme assez en est; pour ne sçay quel meffait se courrouça le pere au filz; par quoy cellui jeune s'avisa de grant mauvestié et malice : celle fu, car il escript unes faulses lectres, comme se son pere l'envoyast audit changeur, èsquelles estoit contenu que comme fortune luy eust esté contraire en une bataille, parquoy estoit pris des Sarrazins, en peril de perdre la vie, se brief il n'avoit secours; et que, pour ce, hastivement il envoyoit son filz querir ledit argent qu'il lui avoit laissié en depost, duquel il luy envoyoit bonne et seure quictance par ledit son filz; si gardast bien, soubz peine que il le reputast son ennemi mortel, que audit argent bailler et livrer à sondit filz n'eust faulte : bel et bien ordonna cellui filz ces faulses lectres, et aussi la quictance plaine et bonne dudit argent : tant espia son point que, une nuit, vid son pere bien endormi; adont prist le sael [2] soubz son chevet, et saela lesdictes lectres et la quictance, que son pere ne s'en apperceust. Tost après, fist cellui filz moult fort le malade, et tant, qu'il dist à son pere qu'il ne pourroit passer oultre, et qu'il mourroit s'il ne retournoit en France. Le pere fu d'accort de son retour. Quant vint au partir, le filz demanda au pere se il lui vouloit aucune chose chargier en France, dont, entre les autres choses, luy chargia que au changeur dessusdit, lequel, comme à son amy, avoit chargié diverses choses de de ses besongnes, deist certaines choses qu'il lui mandoit. Le fils, qui fu malicieux, dist : « Il ne me croira mie; faictes de vostre » main unes lectre de créance de ce que je lui

[1] La forêt de Fontainebleau.
[2] Craindre.
[3] Tromperie.
[4] Taxa.
[5] Mit ordre à ses affaires.

[1] Annuels; services pour les morts.
[2] Scel, sceau.

Digitized by Google

» diray. » Et ainssi le pere, qui n'y pensa à nulle decepvance, le fist. Le filz à Paris vint, et par ces lettres, certificacions et enseignes, qui moult se monstroit doloreux que son pere fust pris des Sarrazins, fist tant, quoyque le changeur y meyst difficulté, que, au derrain, ot tout ledit argent, c'est assavoir mille frans, lesquelz il gasta [1], et en fieist ce que il volt.

Le pere au chief [2] de deux ans revint à Paris, demanda son argent audit changeur, lequel monstra ces lectres de quictance; et comme plait [3] deust mouvoir de ceste chose, au derrain s'en mirent à ce que le roy Charles en diroit; car le chevalier, qui estoit son chambellan, s'en estoit à lui plaint. Le roy oy le cas, et considera la simplece de toutes les deux parts; dist que voirement payeroit Simon Danmartin les mille francs au chevalier, comme fort estoit obligié de non les rendre, fors à luy; mais il suivroit son garant, c'est assavoir le filz : si faloit qu'il fust regardé quel part et porcion des biens du pere povoit appartenir au filz, qui encore riens n'avoit; et sur celle portion le changeur fust restitué. Le chevalier dist que la terre qu'il tenoit estoit dans son conquest : si n'estoit tenus, oultre son gré, d'en faire aucune part à son filz, qui contre lui avoit forfait, s'il ne lui plaisoit; et mesme après sa mort, pour ses desmerites, le desheriteroit. A la parfin, fu conclus par le roy et dit aux deux parties; dist au chevalier : « Vous qui si mal avez chastié » votre filz en sa juenece, que à present tel of- » fense vous ose faire, vostre ignorance vous » condampnera, qui mieulx ne vous gaitastes [4] » de votre filz mal moriginé; si ne vous en sera » rien restitué. Et toy, dist-il, pour ta folye, » Simon Danmartin, qui alas encontre l'obli- » gation que tu avoyes faicte, et creus simple- » ment les faulses lectres, tu payeras cinq cens » francs, lesquelz seront convertis ès laiz, » c'est assavoir donner aux povres, comme ce chevalier l'avoit ordonné pour son ame. Ainssi les condampna le roy, et ainssi fu tenus. Et le filz, qui avoit fait la decepvance, fu privé de tout office du roy, bani de la cour, et longuement tint prison; et le pere, indigné contre lui, le priva de son heritage.

Cest jugement me ramentoit ce que je treuve de deux hommes qui baillerent à une femme un depost à garder, par telle condicion que elle ne le bailleroit à l'un sanz l'autre, mais à tous deux ensemble. Dedens brief temps l'un vint vers la femme, à tout piteus visage, faignant que l'autre estoit mort, et tant deceupt la femme que elle lui bailla en depost. Après vint l'autre, que la femme cuidoit mort : adont la femme, moult esperdue, s'en ala au philozophe Demostennes dit dessus, lui pria qu'il la voulsist conseiller; si respondit en ceste maniere, pour la bonne dame, Demonstennes à cellui qui demandoit : « Ceste bonne dame est » preste de rendre ce que tu ly demandes, mais » que tu li ameines ton compaignon; car telle est » la convenance du depost que à l'un sanz l'au- » tre ne le doit rendre. » Et ainssi fu la bonne dame delivrée.

Du sens de cestuy Demostenes, dit encore que ou temps que Phelipe, nommé dessus, pere d'Alexandre, avoit guerre aux Atheniens; et comme il sceust bien que, par le conseil des sages qui estoyent en la cité, elle fust maintenue en prosperité, lui estant au siege de celle cité, manda aux Atheniens que se ilz vouloyent luy baillier dix orateurs que il leur requerroit, dont Demostenes estoit l'un, que il se partiroit du siege, et plus ne leur feroit ennuy; et comme ou senat, pour paix avoir, pluseurs l'accordassent, Demostenes, qui l'un d'eux estoit, usa de cette parabole : « Les loups, dist-il, » voldrent une foiz faire telle accordance et » aliance avec les pastours, que tous les chiens » qui estoyent contraires aux loups, ilz leur » bailleroyent, et ainssi seroit paix entr'eulx. » Les pastours ainssi le firent, et puis les loups » vindrent seurement et sanz paour quant les » pastours dormoyent, et devourerent les bre- » bis. Ainssi, dist-il, veult faire Phelippe au » peuple d'Athenes. »

CHAPITRE XXV.

Ci dist que le roy dist de dissimulacion.

Comme souventefoiz avenist que le roi Charles s'esbatoit et desrevoit [1] avecques ses familiers, entre les autres propoz chut à parler de dissimulacion, et disoient aucuns que dissimuler estoit un rain [2] de trahison. « Certes, ce » dist le roy adont, les circonstances font les

[1] Dissipa.
[2] Au bout.
[3] Procès.
[4] Tintes en garde.

[1] S'égayait.
[2] Rameau.

Digitized by Google

» choses bonnes ou maulvaises; car en tel ma-
» niere peut estre dissimulé que c'est vertu, et
» en tel maniere vice; savoir : dissimuler con-
» tre la fureur des gens pervers quant il est be-
» soing, est grant sens ; mais dissimuler et fain-
» dre son courage, en attendant opportunité
» de grever aucun, se peut appeller vice. »

Ce propoz me ramentoit ce qu'il avint une foiz à un sage Lombart : comme il alast par un chemin, il encontra un de ces ribaulz, vestus d'une roiz [1], qui par chemin souloyent aler, qui lui demanda un denier ; et comme le Lombart l'escondisist [2], le ribault haulse la paume et lui donne une grant buffe; lors le vallet de celluy Lombart lui volt courir sus; mais le maistre le retint et lui dist: « Attens, sueffre toy, » et attens. » Adont va à sa bourse, et au ribault donne un fleurin ; puis dist à son varlet qu'il suivist le ribault et qu'il se prenist garde, qu'il l'y avendroit. Le fol cuida par ainssi faire à un autre, et avoir pareil loyer ; si feri semblablement un autre, lequel d'un coutel l'occist. « Or regarde, dist le maistre au varlet, se en » souffrant bien me suis vengié. »

CHAPITRE XXVI.

Ci dit comment le roy approuva la vertu de peu de langage.

Une foiz, parlant de plusieurs choses devant le roy, ot un qui dist que c'estoit moult belle vertu de sçavoir bien parler. « Certes, se dist le » roy, elle n'est pas moindre de savoir bien » taire. »

De bien savoir taire peut cheoir à ce propoz ce que recite Boëce, et son livre *de Consolacion*, d'un homme qui pour philozophe vouloit estre tenus et si n'en avoit mie les vertus : un autre homme volt essayer par redarguer et ledengier [3] asprement ycellui, se il auroit pacience de philozophe; et comme celluy, une piece, eust faint avoir pacience contre les injurieuses paroles de l'autre, lui dist au desrenier : « N'as-» tu pas cogneu que je suis philozophe? » Adont l'autre respondi : « Je l'eusse cuidié, se » le fusses teu. »

[1] Sorte de blouse.
[2] Le refusa.
[3] Critiquer et contredire.

CHAPITRE XXVII.

Le sage avis que le roy ot contre la cautele [1] d'un de ses officiers.

Un clerc estoit, lequel savoit moult beauls experimens et de tout plain des secrez d'arquemie [2]; entre les aultres choses, faisoit artificiellement moult bel azur. Un autre clerc, riches homs, et de la cour du roi Charles, qui assez estoit investigueur des secretes sciences, pria moult à l'autre qu'il lui voulsist enseigner à faire ledit azur; et comme il en feist grant difficulté, à la parfin s'obligia qu'il lui payeroit cent frans ; et l'autre lui promist à aprendre, par si [3] que il jura grant serement que, jour de sa vie, ne l'apprendroit à autre : par ainssi divisa [4] la maniere comment on faisoit ledit azur, et par experience de fait lui monstra et fist devant luy; et après lui demanda son salaire; et comme cellui le menast [5] par parolles, enfin lui dist que riens ne lui en payeroit, car il lui devoit aprendre à faire l'azur, et ne lui avoit mie apris, car il ne le savoit faire. L'argu [6] de ceste demande ala tant avant, que aux oreilles du roy Charles vint; et comme il voulsist les parties oyr, le primier clerc dist que comme bien et bel eust montré à l'autre à faire l'azur selon la convenance [7], laquelle estoit qu'il en auroit cent francs, demandoit son salaire, et requeroit ou roy qu'il lui en feist droit. L'autre dist que, voirement, lui avoit promis cent frans, ou cas que il lui aprendroit; mais vrayement, disoit-il, il ne lui avoit pas apris, car il ne le savoit faire, nonobstant par pluseurs fois y eust essayé, et assez eust despendu ès matieres et façons, comme il fust de plus grant coust que valoir ne pourroit; si disoit que puisque faire ne le savoit, donc ne lui avoit-il pas apris, et pour ce ne debvoit mie les cent frans. Le roy, en qui n'ot nulle ignorence, ot bien noté ce que cellui ot dit, qu'il avoit plus coust que prouffit, fist semblant que le droit fust pour celluy qui debvoit les cent frans, et dist à l'autre . « Mon amy, se vous n'avez apris à cestui « à faire ce que vous lui aviez promis, raison

[1] Tromperie, mauvaise foi.
[2] D'alchimie.
[3] Moyennant.
[4] Rendit compte, exposa.
[5] Menaça.
[6] La discussion, la difficulté.
[7] Convention.

Digitized by Google

» n'est mie qu'il vous paye. » Ainssi ilz se departirent. Le roy, qui desira actaindre le voir[1] de la chose, ne l'oublia mie; ains tost après charga à un de ses clercs, soubtil homme, que il, par bonne maniere, se tirast devers cellui qui devoit lesdits cent frans, et de loings fist semblant que moult desirast à savoir faire ledit azur, et promeist deux cens francs à celluy, et hardiement, pour plus grant decepvance, lui en baillast gage, mais que ladite science lui voulsist aprendre: et ainsi fu fait. Pour laquelle promesse, pour cause de gage qu'il vid bel et bon, s'i fya, et par tel convent[2] lui promist enseignier à faire ledit azur; que il ne le diroit au roy ne à autre, et la chose tendroit secrete; et encore luy dist que cestoit moult belle science et bel secret; encore lui confessa que pour riens ne vouldroit qu'il ne le sceust faire. Celluy, qui plus ne vouloit savoir, rapporta au roy ce que trouvé avoit; par quoy le roy manda celluy, et moult le reprist, blasma, et commanda tantos payer l'autre de ses cent frans, ou qu'il le puniroit; et pour ceste maulvaistié perdi la grace du roy.

Ce cas me ramentoit ce que Augellius raconte, que, ou temps de Pitagoras le sophiste, un disciple, jeune homme qui nommé estoit Athales, s'en ala audit Pitagoras et luy pria que il luy aprensist à plaidoyer; et il luy promist que, à la premiere cause que gaigneroit devant le juge, il luy donroit grant pecune; et l'autre s'i accorda: et comme Athales fust souvrainement apris, il ne voult recepvoir nulles causes. Adont Pitagoras luy demanda son loyer et le fist convenir devant les juges et dist en ceste maniere: « Athales, il convient que tu me payes, » quelque soit la sentence, ou pour moy ou » contre moy; car se elle est pour moy, ce n'est » pas doubte que tu payeras par la vertu de la » sentence; et se j'ay contre moy et tu pour » toy, si me payeras-tu, par la convenance » d'entre nous. » Athales respondy: « Maistre, » apren que, quelque sentence soit donnée, je » ne te payerai chose que tu demandes; car » selon la distinccion, ou j'aray sentence pour » moy ou contre moy: se j'ay sentence pour » moy, c'est certain que j'aray gaagné: si ne » te devray riens payer; se la sentence est con- » tre moy, il n'est mie doubte que je ne devray » riens, car je n'auray pas gagné. »

[1] Le vrai.
[2] Convention.

CHAPITRE XXVIII.

Ci dit la responce que le roy Charles feist à la parolle qu'apporterent les heraulx venans d Angleterre.

En celluy temps, comme deux hairaulx de France eussent esté envoyés en Angleterre pour certains messages et fussent retournés par deça, et comme ilz raportassent tout plain de responses et parolles que oudit pays avoyent oyes, entre les autres choses distrent devant le roy et son conseil que une foiz, eus estans en la presence dudit roy d'Angleterre, eschut à parler du roy de France; si y ot aucuns barons qui distrent que c'estoit un moult sage prince; dont alors le duc de Lancastre va dire « que ce n'es- « toit que un advocat. » Quant le roy Charles ot oy ce conte dire aux heraulx, il respondy en sousriant: « Et se nous sommes advocat, nous « leur bastirons tel plait dont la sentence leur « ennuyera. » Et à ce ne failly mie le roy Charles; car, par force d'armes leur basti tel plait, dont ilz perdirent plus que ne gaignerent ou royaume de France.

Ceste sage response me ramentoit celle que fist Narcès, le vaillant duc et chevetaine envoyé en Ytalie par l'empereur de Constantinople contre les Gociens[1] que il desconfit; et ot de moult belles victoires; et comme l'empereris[2] n'eust mie cellui Narcès bien agreable, ains le héoit[3]; et pour ce qu'il avoit pou de barbe, le ramposna[4] l'empereris en tel maniere; elle lui manda « que elle le feroit filer avecques les « femmes, et que mieulx luy aduisoit[5] que por- « ter armes; » et cellui respondy: « Et je luy « ourdiray tel toile que, jour de sa vie, elle ne « saura mectre jus[6]. » Si n'y failli mie: car, par son enortement, vindrent les Lombars de Panonnie, qui moult d'ennuy firent à l'empire.

CHAPITRE XXIX.

Ci dit ce que le roy Charles dist de la felicité de seigneurie.

Une fois, devant le roy Charles, cheut à parler de seigneuries; si ot là un chevalier qui dist « que c'estoit eureuse chose estre prince; » res-

[1] Goths.
[2] L'impératrice.
[3] Haïssait.
[4] L'insulta avec moquerie.
[5] Convenait.
[6] La quitter, s'en débarrasser.

Digitized by Google

pondi le roy.« Certes, c'est plus charge que » gloire; » et comme l'autre en repliquant deyst: « Et, sire, les princes sont si aises! — Je ne » sçay, ce dit le roy, en signorie felicité, excep- » té en une seule chose. — Plaise nous dire en » quoy? ce dirent les autres. — Certes, dist-il, » en poissance de faire bien à autruy. » Et vraye- ment de luy pourroit estre dit ce qui est escript du bon empereur: que nul ne se partoit de sa presence qui ne fust joyeux; et au propoz qu'il dist, que seigneurie temporelle plus est charge que gloire, respondi un vaillant empereur aux senateurs, qui, pour le grant bien de luy, luy prierent qu'il voulsist establir que son filz regnast après luy: « Ha, dist-il, vous me reque- » rez que à mon filz, lequel est franc, legier, » je mecte sus son col la charge du très grief et » pesant fardel plain de confusion. »

CHAPITRE XXX.

Ci dit comment, pour le grant sens et vertu du roy Charles, les princes de tous pays desiroyent son affinité, alliance et amour.

Assez pourroye tenir long conte des substancieuses parolles et beaulx notables que chascun jour on povoit oyr dire au sage dont nous parlons, si comme j'en suis informée par les preudeshommes ses serviteurs, qui encore vivent; mais pour traire à autre matiere et à la conclusion de mon œuvre, temps est de ce faire fin.

Si dis encore que, pour la grant renommée qui d'icelluy roy Charles par le monde couroit, parquoy comme plusieurs princes de loingtain pays, comme le roy de Honguerie qui maint beaulz arcz et autres choses luy envoya, le roy d'Espaigne, d'Arragon et mains autres, desirassent son affinité, amour et aliances, par mariages ou aultrement, à son sang, filz et filles: si comme eust eu à femme son filz Loys devant dit, la fille du roy de Honguerie, aisnée et heritiere du pere; se elle eust vescu et sa tante, fille du roy Phelipe son ayol, le roy d'Arragon.

Le roy de Chipre et autres mains roys, princes et seigneurs, parquoy plusieurs vindrent en France veoir sa sagece, noblece et estat, et pluseurs leur feaulx messagés y envoyerent; mesmement le souldan de Babiloine y envoya un de ses chevaliers avec plusieurs riches et beaulx presens, et, en lui cuidant faire grant honneur comme au solemnel[1] prince des crestiens, lui manda, « que pour le bien et renom- » mée qu'il avoit entendu de son sens et ver- » tus, se il vouloit aler en son pays avec lui de- » mourer, il le feroit tout gouverneur de ses » provinces et terres, et maistre de sa cheva- » lerie, et lui donroit royaume plus grant et » plus riche trois foiz que cellui de France, et » tendroit telle loy comme il luy plairoit. » Et que nul mescroye ceste chose, certainement je l'afferme pour vray; car lorsque j'estoye enfent, je vi le chevalier sarrazin richement et estrangement vestus, et estoit notoire la cause de sa venue. Dont le sage roy, prudent en toutes choses, et qui avec toutes nacions et diversitez de gens de bien se savoit avoir, et les honnorer selon leur estas, considerant le bon vouloir du souldan, qui pour ce si loing avoit envoyé son messagé, receupt ledit chevalier et ses presens à grant honneur, et lui et ses gens moult festoya et honora, et son drucheman[1] par qui entendoit ce qu'il disoit; et, merciant le souldan, lui renvoya de beauls presens des choses de par deça; toiles de Rains escarlates, dont n'ont nulles par de là et grant feste en font, donna largement aux messagés, s'offry à faire toutes choses loisibles qu'il pourroit pour le souldan.

[1] Au plus grand.

CHAPITRE XXXI.

Ci dit comment le roy Charles avoit propres gens instruits en honneurs et noblece pour recepvoir tous estrangiers.

Ainssi ce roy auctorisié par le monde, comme digne il en estoit, bien savoit recepvoir grans, moyens et petis. Quand nobles princes venoyent ainssi vers luy, ou leur messagés, convenoit qu'ilz dinassent avec luy, et, selon qu'ils estoyent notables, séoyent à sa table. Et à ses disners, quant hauls princes y estoyent, et mesmement aux fêtes solemnées, l'assiete des tables, l'ordonnance, les nobles paremens d'or et de soye ouvrés de haulte lice, que tendus estoyent par ses paroitz et ses riches chambres, de velous brodées de grosses perles d'or et de soye, de pluseurs estranges devises, les aornemens de partout, ces draps d'or tendus, pavillons et cieulx sus ces haulx dois et chayeres[2] couvertes; la vaissel d'or et d'argent grant et pesant de toutes façons, en quoy l'en estoit servi

[1] Truchement.
[2] Dais et chaises.

Digitized by Google

par ces tables; les grant dreçouers [1] couvers de flacons d'or, couppes et goubellés et autre vaisselle d'or à pierrerie; ces beauls entremés, vins, viandes delicieuses et à grant planté [2] et à court plainiere, à toutes gens, certes pontifical chose estoit à veoir; et tant y estoit l'ordonnance belle, que, nonobstant y eust grant quantité de gent, si y estoit remedié que la presse ne nuisoit. Et quant yceulx princes ou estrangiers vouloit bien honorer, les faisoit mener devers la royne et ses enfens, où ne trouvoyent pas moins d'ordonnance : et puis, à Saint Denis; là leur faisoit monstrer les reliques, le tresor et les richeces qui là sont, les riches chasubles, aornemens d'otelz.

Les beaulx paremens et habits en quoy les roys sont sacrés, dont il en feist faire de tous neufs, et les plus riches qui onques eussent esté veus qu'on sache; tous les abis ouvrés à fines et grosses perles, et mesmement les soulers [3]; ouvrir les riches armoires où de joyaulx de grant valour a à merveilles, où est la riche couronne du sacre, qu'il fist faire, en laquelle a un gros balez [4] au bout, du prix de trente mille frans; et d'autre pierrerie moult fine : et vault la couronne moult d'avoir [5]; et les autres estranges choses qui y sont, de moult grant richece.

Pour maintenir sa court en tel honneur, le roy avoit avec luy barons de son sang, et autres chevaliers duis et apris entoutes honneurs, si comme son cousin le conte d'Estampes, qui bel seigneur estoit, honorable, joyeux, bien parlant et bien festoyant, et de gracieux accueil à toute gent; aucune foiz, en certaines places et assietes, representoit la personne du roy, et moult estoit de bel parement à celle court. D'autres aussi y avoit : et aussi messire Burel de La Riviere, beau chevalier, et qui certes très gracieusement, largement et joyeusement savoit accueillir ceulx que le roy vouloit festoyer et honnorer, faire liement [6] et à grant honneur les messages que le roy mandoit par luy à yceulx estrangiers, les aler souvent veoir et visiter en leur logis, leur dire de gracieux et beauls motz; et que le roy les saluoit, et leur mandoit que ils feissent bonne chiere et n'espargnassent riens, et telz gracieuses parolles; et quant venoit à leur presenter dons de par le roy, ne failloit mie à dire ces courtoises et honorables parolles bien assises à chascun, selon son gré; car toute l'onneur qu'il convient à bel recep [1] de gens il savoit, et à ceuls il donnoit souppers et disners en son hostel bel à devis [2] et richement adorné; là estoit sa femme, belle, bonne et gracieuse, qui pas ne savoit moins d'onneur, et courtoisement les recepvoit; là estoyent les femmes d'estat [3] de Paris mandées, dencié, chanté et fait joyeuse chiere; y avoit, pour l'onneur et la reverance du roy, tant, que tous estrangiers du roy et de luy se louoyent.

[1] Dressoirs, buffets.
[2] A profusion.
[3] Souliers.
[4] Rubis-balais.
[5] Un grand prix.
[6] D'une manière agréable.

CHAPITRE XXXII.

Comment l'empereur de Romme escripst au roy Charles qu'il le vouloit venir veoir.

Qu'il soit ainssi que tous les princes longtains et prochains desirassent veoir la personne du roy Charles, avint, en l'an 1377, que l'empereur de Romme, Charles, le quart de ce nom, lui escripst de sa main qu'il le vouloit venir veoir; de laquelle chose le roy fu moult joyeulx, et en toutes manieres se pourpensa comment selon sa digneté le pourroit honnorer et festoyer; et quant il sceut le temps, tantost envoya à Reins, jusques à Mousson et à l'entrée de son royaume, par où l'empereur debvoit venir, le conte de Salebruche [4], de Breine, ses conseillers, le seigneur de La Riviere dessusdit son premier chambellan, et pluseurs autres chevaliers et gens d'onneur, pour aler à l'encontre et le recepvoir à l'entrée du royaume honnorablement; mais nonobstant que le roy eust esté informé que par là vendroit, n'i vint mie, pour certaine cause; et quant le roy sceut qu'il vendroit par Breban et Hainau, envoya à Cambray le seigneur de Coucy, de Salebruce, de Braine, de La Riviere, et grant foison de nobles gens, jusques à bien trois cens chevaulx, moult bien abilliés et vestus des livrées des seigneurs; et fu le mardi devant Noel, vingt-deuxieme jour de decembre, que au devant alerent jusques delà Cambray; là; lui fi-

[1] Réception.
[2] Beau pour assemblées et conférences.
[3] De distinction.
[4] Saarbruck.

Digitized by Google

rent la reverance, et distrent que le roy le saluoit, et moult avoit joye de sa venue et desir de le veoir; et il, en merciant le roi, les receupt moult gracieusement et mercia de leur venue. Au devant luy alerent l'evesque de Cambray et les bourgoiz à bien deux cens chevaulx, et le commun et arbalestriers de la ville, arrengiés d'une partie et d'autre, pour lui faire la reverance. Ainssi y entra l'empereur, et son filz le roy de Bahaigne [1] avec luy, et fut receup à procession de l'evesque et des colieges, et ala à pié jusques à l'esglise, puis en l'ostel dudit evesque, où estoit ordonné son ostel, bien paré et bien ordonné.

Aprés disné manda querir les gens du roy susdiz, publiquement leur dist devant chascun que, « combien qu'il eust sa devocion de venir » à Saint Mor, venoit principaulment pour » veoir le roy, la royne et ses enfans, que il » plus desiroit veoir que créatures du monde; » et aprés ce que veu l'aroit et à luy parlé et » baillé son filz le roy des Rommains, qu'il lui » amenoit pour tout sien estre, la mort prendroit en bon gré; car accompli aroit un de » ses plus grans desirs. »

A Cambray, qui est cité de l'empire, celebra feste de Noël, et là fist ses serimonies imperiaulx, selon l'usage: ce qu'il n'eust mie fait ou royaume de France; et pour ce y demoura et chanta, selon la coustume et son droit, la septiesme lecçon à matines, revestu de ses abis et aornemens imperiaulx, selon l'usage.

Lendemain se parti: au giste vint à l'abbaye de Saint Martin, où disna lendemain, et au giste vint à Saint Quentin; les gens du roy du lieu et les citoyens luy alerent à l'encontre et honnorablement le receurent, disans que bien fust venus en la ville du roy; et grans presens luy firent de vins, viandes et tous vivres.

Puis vint au giste à Han, et toujours l'accompaignerent les susdiz barons de par le roy envoyés, et de ladicte ville ot presens. A Noyon vint: au devant lui alerent l'evesque, chapitre et bourgoiz à grant compaignie, et lui firent la reverance, et presens luy firent: deux jours y sejourna, et visita l'abbaye de Saint Eloy et le corps saint. Le jeudi, trente-uniesme et derrein jour de decembre, vint au giste à Compiegne: au devant luy furent deux cens chevaulx des notables de la ville, qui le receurent, comme dit est.

[1] Bohême.

Et tost aprés le duc de Bourbon, frere de la royne, le conte de Eu, cousin germain du roy, les evesques de Paris et de Beaulvaiz, et pluseurs autres notables personnes, jusques au numbre de trois cens chevaulx et plus, vestus des robes dudit duc. La reverance luy fist le duc et les autres, et salut luy dirent de par le roy, qui là pour le recepvoir les avoit envoyés: dont l'empereur moult mercia le roy et eulx. Le duc de Bourbon semont [1] les chevaliers et seigneurs de l'empereur au soupper avec luy; et l'empereur, qui l'onneur que le roy luy faisoit avoit moult agréable, y envoya son filz le roy de Bahaigne, et luy manda que s'il fust en point que il se peust aydier, car de nouvel une grant pointeur de son mal de gouttes luy estoit prise; que il, en sa personne, fust venus soupper avec luy. Si y ot moult bel soupper, large et honnorable et joyeux, si comme le sage et gracieux duc de Bourbon bien le sceust faire, et y furent les dames de la ville et d'environ.

Lendemain, qui fu vendredi primier jour de jenvier, vint au giste à Sanlis; audevant luy alerent le baillif de ladicte ville, les bourgeois et officiers, disant que bien fust venus en la ville du roy.

CHAPITRE XXXIII.

Ci dit comment le roy Charles envoya ses freres au devant de l'empereur.

Tost aprés vindrent, de par le roy, ses freres les duc de Berry et de Bourgongne, le conte de Harecourt, l'arcevesque de Sens et l'evesque de Laon, à grant compaignie de gentilzhommes et gens d'onneur, vestus de livrées des seigneurs, les chevaliers de veloux, les escuyers de draps de soye; et bien furent cinq cens chevaulx. Le duc de Berry dist à l'empereur que le roy le saluoit, et que envoyés les avoit pour lui honorer et compagnier: dont l'empereur rendi moult grant mercis; et par toutes bonnes villes où il passoit lui estoyent dons presentés.

Quant vint à Louvres, derechief luy fu le duc de Bar en l'encontre, que le roy y ot envoyé. Lendemain, qui fu le dimanche, tiers jour de jenvier, se parti de Louvres; et pour ce que le sage roy sçot [2] qu'il ne pot chevauchier,

[1] Convoqua.
[2] Sut

Digitized by Google

luy envoya un de ses curres [1] moult noblement aorné et atelé de quatre beauls mulés blancs et de deux courciers, et une moult noble et riche des littieres de la royne; de quoy l'empereur fu moult joyeux, pour ce que trop lui grevoit le chevauchier; et moult pria pour le roy et le mercia en son absence, et en ladicte littiere vint jusques à Saint Denis; là, luy furent à l'encontre les arcevesques de Rains, de Roen et Sens, et les evesques de Laon, Beaulvaiz, Paris, Noyon, Lisieux, Bayeux, Miaulx, Evreux, Touraine, et autres assez, et abbés maint, et tous furent du conseil du roy; li firent la reverance, et il les receupt à grant honneur; et ainssi entra à Saint Denis, ouquel moustier falu porter à bras la litiere, pour ce qu'à pié ne povoit aler. Devant le grant autel saint Louys se fist ainssi porter; ses oroisons faictes, fu porté jusques dedens sa chambre, et là lui fu presenté, de par l'abé, de grans poissons et quantité de toutes viandes, et tous ses vins luy furent abandonnés.

Après qu'il se fu une piece reposé, il se fist derechief porter en l'esglise de léans, et se fist porter ou tresor, en une chayere, et vid les reliques et joyaulx, et moult y prist grant plaisance.

CHAPITRE XXXIV.

Ci dit comment l'empereur se partit de Saint-Denis pour venir à Paris, et les beaulx chevaulx que le roy lui envoya.

Le lundi ensuivant, quart jour de jenvier, pour ce que entrer debvoit à Paris, se fist l'empereur en ladicte esglise de Saint Denis porter devant les corps sains, et se fist porter tout entour les chaces, et baisa les reliques, le chief, le clou et la couronne. Quant ses devocions ot faictes, demanda à veoir les sepultures des roys, et par especial du roi Charles et de la royne Jehanne sa femme, du roy Phelippe et de la royne Jehanne sa femme, èsquels cours, ce dit-il, avoit esté nourris en sa jeunece, et que moult de bien lui avoyent fait; aussi volt veoir le sepulcre du roy Jehan. L'abbé et le couvent pria affectueusement que, en present, deissent à Dieu recommandacions des ames de ces bons seigneurs et dames qui là gisoyent; laquelle chose fu faicte. Après, quant en sa chambre fu venus, vint en la court, devant ses fenestres, le signeur de La Riviere, et Colart de Tanques, escuyer de corps; et, de par le roy, luy presenterent un bel destrier et un courcier moult richement enselle, et à moult bel harnois aux armes de France: dont il mercia le roy grandement, et dist qu'il monteroit dessus à entrer à Paris. Se parti de Saint Denis et vint en littiere jusques à La Chapelle, car grief luy estoit le chevauchier [1]. Audevant lui alerent le prevost de Paris et celluy des marchans, les eschevins, les bourgois, tous vestus de livrée, en bel arroy et bien montés, jusques environ, que d'eulx que [2] des officiers du roy, quatre mille chevaulx; le prevost de Paris, faisant la reverance, dist: « Nous, les officiers du roy à » Paris, le prevost des marchans et les bourgoiz » de sa bonne ville, vous venons faire la reve- » rance et nous offrir à faire vos bons plaisirs; » car, ainsi le veult le roy nostre seigneur, et » le nous a commandé; » et l'empereur en mercia le roy et eulx moult gracieusement.

A La Chappelle descendi l'empereur, et fu monté sur le destrier que le roy lui ot envoyé, lequel estoit morel [3], et semblablement fu monté son fils; et ne fu mie sanz avis envoyé de celluy poil; car les empereurs, de leur droit, quant ilz entrent ès bonnes villes de leur seigneurie, ont accoustumé estre sus chevauls blancs: si ne voult le roy qu'en son royaume le feist, affin qu'il n'y peust estre noté aucun signe de dominacion.

CHAPITRE XXXV.

Ci dit comment le roy Charles ala au devant de l'empereur.

Adont de son pallais parti le roy, monté sur un grant palefroy blanc aux armes de France, richement abillié; estoit vestu le roy d'un grant mantel d'escarlate, fourré d'ermines; sus sa teste avoit un chapel royal à bec très richement couvert de perles. Quatre ducs estoyent avec luy, c'est assavoir: Berry, Bourgongne, Bourbon et Bar. Le duc d'Eu, Boulongne, Coucy, Salebruce, Tanquerville [4], Sancerre, de Danmartin, de Porcien, Grantpré, de Saumes [5], de Braine, et d'autres barons et chevaliers sanz exstimacion et gentilzhommes sanz compte; et tous les prelas dessusdiz, vestus en chappes

[1] Du latin *currus* : char.

[1] Il avait peine à aller à cheval.
[2] Tant d'eux que.
[3] Bay brun foncé.
[4] Saarbruck, Tancarville.
[5] De Salm.

Digitized by Google

rommaines, et leur gens de leur livrée; aussi tous les gens du roi, en leur offices, vestus de livrée; et les princes et seigneurs, aussi les leur, moult richement, en bel arroy et grandement montés.

Ainssi le roy, accompagnié de si grant multitude de gent que merveilles estoit, ala vers Saint Denis; et au passer de la porte, ne aucun destroit, estoit l'ordonnance si bien faicte que nulle presse n'i faisoit grief. Devant aloyent sergens d'armes, arbalestriers, puis chevaliers et escuyers: devant le roy estoit le mareschal de Blanville et deux escuyers de corps, qui avoyent chascun un espée en escharpe et les chapeaulx de parement, et sanz moyen [1] estoit devant luy le filz au roy de Navarre, le conte de Harecourt et cellui de Tanquerville; et après luy les quatre ducs dessus nommés et autres princes et barons, et les prelas dessusdiz, venoyent par ordonnance, deux à deux. Environ le roy, tout à pié, estoyent ses huissiers d'armes vestus de drap de soye, tout une livrée, leur vergetes [2] en leur mains; en maniere que le roy n'estoit approchié de nulz des autres chevaulx de plus de deux toises. Après les prelas et leur route [3] venoyent les grans destriers de parement du roy, menés en destre [4], ensellés moult richement de veloux à brodeures de perles; les varlés qui les menoyent vestus tout un, en escharpes, les paremens de France à la maniere accoustumée; le palefrenier monté sur un hault courcier, devant le roy, avoit le parement en escharpe de veloux brodé de fleur de liz de perles; les trompetes du roy, à trompes d'argent à panonceaulx [5] brodés, devant aloyent, qui, pour faire les gens avancier, par foiz trompoyent [6].

Ainssi, jusques à my voye de La Chapelle, chevaucha le roy tant, que luy et l'empereur s'entrencontrerent, et, pour la presse, grant piece fu ains [7] que ilz approchassent. Quant vint à l'approchier, l'empereur osta sa barrette, et aussi le roy, et touchierent l'un à l'autre, et luy dist le roy « que très bien fust-il venus, » et aussi à son fils; et chevaucha le roy, ou mis-lieu des deux, tout le chemin ouquel la sage ordonnance du roy avoit pourveu à l'encombre de celle presse, en telle maniere: car, tout premierement, ils fist ordonner que ceulx de la ville, pour ce que trop grant quantité estoyent, demourassent dehors, tant qu'il fust entré à Paris.

Item, avoit fait crier, le jour devant, que nul ne fust si hardi d'encombrer les rues par où devoyent passer, et ne se bougeast le peuple des places que prises avoyent pour les veoir passer; et, pour garder que ainssi fust faict, furent mis sergens par les rues, qui gardoyent le peuple d'eulx bougier de leur places tant qu'ils fussent passés. A l'entrée de Paris descendirent à pié trente sergens d'armes, à tout leur maces d'argent et leur espées en escharpes, bien garnies et ouvrées, pristrent le travers de la rue; et comme l'empereur eust fait dire au roy « que très qu'il [1] seroit à Paris, il ne vou- » loit estre servi ne mes [2] des gens du roy, en » laquel garde il se mectoit, » le roy luy octroya; et, pour ce, ces dits sergens, pour luy faire honneur et garder de la presse, estoyent environ luy. Le roy fist convoyer devant, par le seigneur de Coucy, les gens de l'empereur, et mener au pallais; et, pour la garde et servise du corps de l'empereur, avoit le roy ordonné six de ses chambellans et quatre de ses huissiers d'armes, c'est assavoir le seigneur de La Riviere, messire Charles de Poitiers, messire Guillaume des Bordes, messire Hutin de Vermelles, messire Jehan de Berguetes, et ne sçay quel autre; et quatre pour le roy des Rommains, et deux huissiers d'armes: lesquelz chevaliers et huissiers descendirent à l'entrer à Paris, tous à pié; et à la garde qui commise leur estoit se ordonnerent en moult belle ordonnance.

CHAPITRE XXXVI.

Ci dit la belle ordonnance et grant magnificence qui fu à l'entrée de Paris, à la venue de l'empereur.

Derechief encore amenda l'ordonnance à l'entrée de la ville; car, après les gens de l'empereur que le seigneur de Couy menoit devant, venoit la flote [3] des chevaliers et gentilzhommes de France, dont tant en y avoit et en si bel

[1] Immédiatement.
[2] Petites baguettes; diminutif de verge, dérivé du latin *virga*. De là vient, huissiers à baguette.
[3] Cortége.
[4] En main.
[5] Petites banderoles armoriées.
[6] Sonnaient de leurs trompettes.
[7] Ils furent longtemps avant.

[1] Dès qu'il.
[2] Si ce n'est.
[3] Multitude, foule.

Digitized by Google

arroy et monteure, que grant noblece estoit a veoir.

Après, estoit le chancelier de France et les laiz conseilliers [1] du roy; puis estoyent de front, tout à pié, les portiers et varlés de porte, vestus tout un [2], bastons en leur mains; après venoit à cheval le prevost de Paris, puis celluy des marchans; après, le mareschal de Blanville; après, plusieurs seigneurs, contes et barons; et puis venoyent les escuyers du corps, comme dessus est dit; et, au plus près de l'empereur et des deux rois, avoit une rengée de chevaliers à pié, bastons en leur mains, en tel maniere que nulz ne les povoit approchier; après, venoyent les freres du roy, et ou mislieu d'euls deux estoit le duc de Breban, frere de l'empereur, et oncle du roy et le leur; après, venoit l'eliseur de l'empereur, le duc de Saxonne [3], le duc de Bourbon, le duc de Bar, et autres ducs allemans: après ces barons venoyent les gens d'armes du roy à pié, qui pour garde de son corps tout temps estoyent establis, tous armés; et, devant eulx, vingt-cinq arbalestriers serrés ensemble et espées en leur mains, et gardoyent que la foule des gens, dont trop quantité il y avoit, ne venist sus les princes; et après, venoit si grant quantité de toutes gens, ceuls de Paris et autres, que c'estoit une grant merveille; mais, pour la belle et sage ordonnance, en peu de temps et sanz encombrier fu l'empereur et les rois au palais; dont maintes gent moult prisierent la prudence du roy, qui avoit sceu mettre en ordre une si grant quantité de gent, en tel maniere qu'il n'y avoit desroy de presse.

A la porte du palaiz furent faictes barrieres, et à l'entrée des merceries et de la grant sale, et sergens d'armes pour les garder; et fu ordonné que, à l'entrée de la porte du palaiz, nulz chevaulx ne s'arrestassent, ains passassent tout oultre ceulx qui là arriveroyent, et s'espandissent par les rues, affin que presse ne fust à l'entrée; et ainssi fu fait: parquoy, quant l'empereur et le roy arriva, il n'entra mie en la court plus de cent chevaulx; et tout à large y entrerent lesdits princes, et ainssi arriverent droit au perron de marbre, environ trois heures après midi; et pour ce que aisiéement, pour cause de sa goutte, ne se povoit l'empereur soustenir, le roy fit estre preste sus ledit perron une chayere [1] couverte de drap d'or; et là fu porté entre bras, par les susdits chevaliers qui en avoyent la garde, en ladicte chayere, et assis.

[1] Les conseillers laïques.
[2] Uniformément.
[3] Saxe.

CHAPITRE XXXVII.

Ci dit comment le roy Charles receupt au palais l'empereur.

Si comme l'empereur en la chayere séoit, le roy à lui vint, et lui dist: « Que bien fust-il » venus, et que onques prince plus voulentiers » n'avoit en son palaiz veu; » adont le baisa, et l'empereur du tout se deffula [2] et le mercia. Lors fist le roy lever l'empereur à tout sa chayere, et contremont les degrez porter en sa chambre; et aloit le roy d'un costé, et menoit le roy des Rommains à sa senestre main; et ainssi le convoya en sa chambre de bois d'Irlande, qui regarde sus les jardins et vers la Saincte Chapelle, qu'il lui avoit fait richement appareillier; et toutes les autres chambres derriere laissa pour l'empereur et son filz; et il [3] fu logié ès chambres et galatois que son pere le roy Jehan fist faire. Après que l'empereur une piece fu reposé, le roy en sa chambre veoir l'ala, et en le saluant osta tout jus [4] son chaperon, dont il pesa à l'empereur, qui recouvrir le voult, et il dist: « Que il lui monstreroit » sa coiffe, que encore n'avoit veue; » car est assavoir que, ès ancienes guises, les roys portoyent deliées coiffes soubs leur chapperons. En une chayere fu assis, costé de l'empereur, et lui dist: « Beauls oncles, sachiez que j'ay si » grant joye de vostre venue que plus ne puis, » et vous pry que vous teniez qu'en ce que j'ay » vous avez comme ou vostre. » Adont l'empereur osta son chaperon, et le roy aussi, et respondy: « Monseigneur, je vous mercy des » biens et honneurs que vous me faictes, et je » vous offre et vueil que certain soyez que moy » et mon filz que amené vous ay, et mes autres » enfens, et tout quan que j'ay, sommes vos- » tres, et prendre le povez comme le vostre. » Desquelles parolles les oyans, qui presens estoyent, qui furent mains barons et autres, orent grant plaisir d'entr'eulx veoir si grant

[1] Fauteuil.
[2] Découvrit.
[3] Lui, le roi.
[4] Tout à bas.

Digitized by Google

amour et bonne voulenté. Après maintes amoureuses parolles, le roy se parti, et ordonna que, pour le travail qu'il avoit eu, souppast en sa chambre à requoy[1]; et il mena avec lui souper le roy des Rommains, les ducs, princes et chevaliers de l'empereur; et grant noble soupper y ot; et telle fu l'assiete : l'evesque de Paris, primier; le roy, et puis le roi de Bahaigne; le duc de Berry, le duc de Breban, le duc de Bourgongne, le duc de Bourbon, le duc de Bar; et pour ce que deux autres ducs n'estoyent chevaliers, mengierent à la seconde table, et compaignie leur tint le filz du roy de Navarre, messire Pierre; le conte d'Eu et pluseurs autres seigneurs : et est assavoir que la grant sale du palais, la chambre du parlement, la chambre sur l'eaue, la chambre vert, et toutes les autres notables chambres du palaiz, la Saincte Chapelle, et celle d'emprès la chambre vert, estoyent toutes très richement ordonnées et parées, tant au palais, comme à Saint Pol, au chastel du Louvre, au bois de Vincenes, à Beauté; esquels hostelz le roy mena, tint et festoya l'empereur. Après ce souper, vin et espices prises, se retrayrent le roy et le filz de l'empereur et les autres seigneurs, chascun en sa chambre; et ainssi se passa celle journée.

CHAPITRE XXXVIII.

Ci dit les presens que la ville de Paris fist à l'empereur.

Lendemain, le prevost des marchans et les eschevins, à l'eure que l'empereur disnoit, entrerent en la chambre, et de par le roy lui presenterent une nef pesant neuf vingts et dis mars d'argent doré et très richement ouvrée, et deux grans flacons d'argent esmaillié et doré, du poix de soixante-dix mars; et à son filz, une fontaine moult bien ouvrée et dorée, du poids de quatre vingt et treize mars, avec deux grands poz dorés, de trente mars; dont l'empereur grandement mercia la ville, et eulx aussi.

Et pour ce que le roy n'estoit point alé, celle journée, devers l'empereur, pour le laissier reposer, l'empereur lui envoya dire et prier que, après relevée, il luy pleust qu'il parlast à luy; car aucunes choses lui vouloit dire, et venast son chancellier avecques lui. Le roy venga en sale, avec grant foison de gens, et y fu le duc de Saxonne, l'evesque de Brusebec[1], le chancelier de l'empereur, et tous ses barons, excepté son filz, qui à son pere tint compaignie, et tous les chevaliers et gens de l'empereur aussi.

Après disner, à l'eure dicte, ala privéement le roy, son chancelier avec lui, devers l'empereur; l'empereur et le roy, assis sur deux chayeres, firent tous vuidier de la chambre, fors leur deux chanceliers, et bien l'espace de trois heures parlerent ensemble; mais de leur paroles, ne qu'ilz ordonnerent, ne scet-on riens, fors que, en la fin de leur parlers, appellerent leur chanceliers, et à eulx deviserent; et puis se parti le roy. Et celluy jour estoit la veille de la Tiphaine[2] : si ala le roy oyr vespres en la Saincte Chapelle, où avoit deux oratoires tendus : un à destre, pour le roy; l'autre à senestre, pour le filz de l'empereur; et fist le service l'arcevesque de Reins. Les nobles reliques, joyaulx, aornemens d'autelz, luminaire et toutes richeces qui là estoyent, estoit merveilles à veoir; et tant y ot barons et chevaliers, que tous ne povoyent tenir en la Saincte Chappelle. Grant soupper tint le roy, celle vueille des Roys, où tant avoit de nobleces que ce n'estoit se merveilles non, et le luminaire des cierges pendus, et torches que varlés, vestus d'un drap tenoyent, que aussi cler y faisoit comme de jour. L'assiete fu, à primier, l'evesque de Paris, l'evesque de Brusebec, conseillier de l'empereur, l'arcevesque de Reins, puis le roy, le roy de Bahaigne, Berry, Breban, Bourgongne, de Saxonne, de Bourbon, le duc Henry, celluy de Bar, et les autres princes, ducs et contes; à l'autre dois[3], qui estoit au plus près de la table de marbre, furent les autres barons : et fu le souper long, et servi de tel foison de divers mes, que longue chose seroit à recorder; et selon le rapport des hairaus, à celluy soupper furent en sale, tant du royaume de France comme d'estrangiers, bien environ mille chevaliers, sanz l'autre multitude de gentilzhommes et gens d'estat, dont si grant presse y avoit que c'estoit merveilles; mais en tous diz continuant la rigle ordonnée du sage roy, tel ordonnance y avoit que nulle presse n'empechoit servir aux tables, comme il appartient, aussi les derrenieres tables

[1] En repos

[1] Brunswick.
[2] L'Épiphanie.
[3] Dais.

Digitized by Google

comme les primieres. Après soupper se retray le roy, avec lui le filz de l'empereur, et tant de barons comme entrer y pot, en la chambre de parlement; et là jouerent, selon la coustume, les menestriers de bas instrumens si doulcement comme plus peut, et là estoyent assis les deux rois en deux haultes chayeres, où sus chascune ot ciel brodé à fleur de lis d'or. Le duc de Berry y servi le roy d'espices, el le duc de Bourgongne de vin. Après se retray le roy en sa chambre, et fist convoyer par ses freres le filz de l'empereur en sa chambre:

CHAPITRE XXXIX.

Ci dit la solemnité qui fu, le jour de la Tiphaine, au palaiz, que l'empereur disna avec le roy.

Lendemain, jour de la Tiphaine, l'empereur volt veoir les reliques celluy jour, et estre à la messe, et en pria le roy, et que avec luy disnast; car de ce ne l'avoit endurer à presser le roy, pour cause qu'il n'en fust grevé; et, pour obvier à si grant presse, fist le roy garder les portes par chevaliers et escuyers, pour ce que plus fussent craint. Si alerent paisiblement le roy et l'empereur en la Saincte Chappelle, et volt l'empereur, pour la grant devocion qu'il avoit de veoir de près les sainctes reliques estre portées, par les bras et par les jambes, en hault, devant la saincte armoire, qui, à grant peine de son corps, y pot estre portée, pour cause de la vis [1] estroicte: quant en hault furent, la saincte chace ouverte, l'empereur osta son chaperon, et, joint les mains et comme en larmes, fist son oroison longuement et à grant devocion; et le roy lui monstra et devisa toutes les choses qui sont en la saincte chasse, que il baisa, et les autres pieces aussi; puis tourna la chace devers la chappelle, que les autres d'embas la veissent; et volt l'empereur que sa chayere fust embas mise front à front devant les reliques, si que tousdiz les peust veoir, et ne volt estre en l'oratoire qui appareillé lui estoit: pour laquel chose le roy fit abbaissier ses courtines.

Le roi, à l'entrée de la messe, l'eaue benoicte et aussi le texte de l'Evvangile envoya primier à l'empereur, qui à trop grant peine vouloit prendre aulcun honneur avant le roy: à aler à l'offrande l'empereur s'excusa, pour ce que ne povoit aler ne soy agenoullier. Si fu l'offrande du roy telle: trois de ses chambellans tenoyent haultement trois couppes belles dorées; en l'une y avoit or, et en l'autre encens, et en l'autre mirre; et de renc aloyent; si offry le roy l'or primierement, puis l'encens, et puis le mierre; et à chascune foiz, baisa la main de l'arcevesque de Rains, qui chantoit la messe; à la paix, deux paix furent portées par le diacre et soubz diacre, et aussitost prist l'un comme l'autre. Après la messe, l'empereur se retrahy en un retrait, costé la chappelle, que pour celle cause le roy avoit fait ordonner. Oudit retrait envoya le roy son aisné filz, le daulphin de Vienne, que il avoit envoyé querir en son hostel de Saint Pol, et l'accompaignerent ses freres les ducs, et grant foison chevalerie. A l'encontre du daulphin, se fist lever l'empereur de sa chayere, et osta son chapperon; le daulphin s'inclina, et l'empereur l'embraça et baisa; et tost après vint le roy querir l'empereur pour aler disner, et en fu l'empereur porté dans sa chayere, et le roy costé lui, qui tenoit le roy des Romains par la main, et devant estoit porté le daulphin sur colz de chevaliers, à grant honneur; et ainsi alerent en la grant sale.

[1] Escalier.

CHAPITRE XL.

Ci dit les assietes [1] des tables, et les barons que y estoient.

A la table de marbre fu l'assiete: primierement sist l'arcevesque de Reins, et après sist l'empereur, puis le roy de Bahaigne, et avoit autant de distance du roy à luy comme du roy à l'empereur, et sus chascun des trois avoit un ciel distincté l'un de l'autre, de drap d'or à fleurs de lis, et par dessus ces trois en avoit un grant qui couvroit tout au long de la table, et tout derrière eulx pendoit, et estoit de drap d'or; après le roy des Romains seirent trois evesques, bien loing de lui, jusques à la fin de la table. A l'autre doiz, au plus près, séoit le duc de Saxongne, le daulphin filz du roy, et puis les ducs de Berry, de Breban, de Bourgongne; le filz du roy de Navarre, le duc de Bar, le duc Henry, et puis le chancellier de l'empereur; et ne séoyent mie le duc de Bourbon, le conte de Eu, le seigneur de Coucy et le conte de Harecourt, mais estoyent entour le daulphin, tout enprès, pour luy tenir compai-

[1] Action d'asseoir une chose.

Digitized by Google

gnie et garder de presse; les autres ducs, contes et barons et chevaliers mengoyent aux autres tables, par belle ordonnance; et sus le chief du daulphin avoit un ciel, et puis un autre par dessus qui toute la table couvroit. Cinq dois avoit en la sale, plains de princes et et de barons, et autres tables partout; trois dreçouers [1] couvers de vaisselle d'or et d'argent, et estoyent les deux grans dois et les dreçouers fais de barrieres à l'environ, que l'en n'y povoit aler, fors par certains pas qui gardés estoyent par chevaliers à ce ordonnés; et si grant quantité de gent y mangia que merveilles fu : et combien que avoit ordonné le roy quatre assietes [2] de quarante paire de mais [3], toute voyes, pour la grevance de l'empereur, qui trop eust sis à table, le roy oster en fist une assiete; si ne fust l'en servi que de trois de trente paires de més. Deux entremés [4] y ot : l'un, comme Godefroy de Buillion conquist Jherusalem, laquelle histoire ramentevoir estoit pertinent pour exemples donner à telz princes; estoit la cité grande et belle, de bois painte à panonceaulx et armes des Sarrazins, moult bien faicte, qui fu menée devant le doiz; et puis la nef où Godefroy de Buillon estoit; et puis l'assault commencié et la cité prise : qui fu bonne chose à veoir. Après ces choses, laverent le roy et l'empereur aussitost l'un comme l'autre, et puis le roy des Romains; et pour cause que l'empereur ne peust estre aucunement empressé au lever de table, fist le roy apporter, mesmes à la table, vin et espices, et fu apporté entre bras le daulphin, que le duc de Bourbon tenoit à deux piez sus la table; le duc de Berry, par le commandement du roy, servi d'espices l'empereur, et le duc de Bourgongne le roy, et pristrent ensemble, après plusieurs prieres; le conte de Eu servi le roy de Bahaigne; après se leverent, et fut l'empereur porté en sa chayere en sa chambre; le roy se retray en la grant chambre, et grant piece devisa aux barons tant que jà fu tart, et que le roy ala en sa chambre et les autres barons. Au soupper, derechief, ot le roy plusieurs d'iceulx barons avecques lui; et puis ala veoir l'empereur, et une piece dirent de bons mos et esbatemens ensemble; puis se retray le roy en sa chambre, et s'alerent couchier : et ainssi passa ce mercredi, jour de la Tiphaine.

[1] Dressoirs, buffets.
[2] Services.
[3] Mets.
[4] Intermèdes.

CHAPITRE XLI.

Ci dit comment le roy mena l'empereur au Leuvre.

Lendemain volt aler le roy disner au Louvre; et à la pointe du pallaiz fu porté l'empereur : là estoit le bel batel du roy, qui estoit fait et ordonné comme une belle maison, moult bien paint par dehors, et paré dedens; là entrerent, et prisa moult ce beau batel l'empereur. Au Louvre arriverent; le roy monstra à l'empereur les bauls murs et maçonnages qu'il avait fait au Louvre edifier; l'empereur, son filz et ses barons moult bien y logia, et partout estoit le lieu moult richement paré : en sale disna le roy, les barons avec lui, et l'empereur en sa chambre.

Après disner, assembla le roy le conseil en sa chambre, et en ce tendis, par le commandement du roy, vint l'université de Paris devers l'empereur, et estoyent de chascune faculté douze, et des arciens vingt quatre, vestus en leur chappes et abis, et la reverence vindrent faire à l'empereur; et la colacion [1] notablement fist maistre Jehan de La Chaleur, maistre en theologie et chancellier de Notre Dame, et en ycelle colacion recommanda [2] moult la persomne de l'empereur, ses nobles fais, ses vertus et sa digneté, et aussi recommanda moult et ramena notablement le sens, estat et honneur du roy et du royaume de France, en louant et approuvant à l'empereur sa venue devers le roy; et enfin recommanda bien et sagement l'université, comme il appartenoit. L'empereur, en latin, de sa bouche respondy, en les merciant des honnorables parolles que dictes lui avoyent, et dict la cause qui en ce royaume l'avoit amené, qui estoit venir à Saint Mor veoir les reliques, et principaulment l'amour qu'il avoit au roy, dont souvrainement et en beau lengage loua et recommanda la prudence et sagece.

En ce temps estoit le roy en son conseil, sanz lequel ne vouloit faire aucune chose; et mist en termes et leur demanda « se bon seroit que » il monstrast et deist à l'empereur son oncle, » qui tant d'onneur et d'amour luy avoit fait

[1] La harangue.
[2] Loua, célébra.

Digitized by Google

» que cy estoit venus, son bon droit et le tort » de ses ennemis, pour cause qu'en maint pays, » et mesmes en Allemaigne, s'efforçoyent de » publier le contraire; et aussi pour avoir le » conseil, sur ce, dudit empereur. » A laquel chose le conseil respondy : « Que bon seroit » que ainssi le feist. » Si fist savoir à l'empereur et à son conseil que lendemain vouloit parler à luy, present sa baronnie, et qu'à certaine heure fussent au Louvre, pour oyr ce que dire leur vouldroit.

CHAPITRE XLII.

Ci dit comment le roy Charles parla au conseil, present l'empereur, du tort que le roy d'Angleterre avoit vers lui.

Ainssi, comme le roy l'avoit ordonné, furent lendemain, lequel jour fu vendredy huitieme de janvier, assemblés, en la chambre de parement au Louvre, l'empereur, le roy, le roy de Bahaigne, et environ cinquante des plus notables princes et du conseil de l'empereur, et environ autant des princes et conseil du roy. Si estoyent l'empereur et les deux rois assis en trois chayeres couvertes de drap d'or, et les autres sus bancs et doubles formes, en la maniere que on fait à conseil. Adont le sage roy, qui en son entendement avoit science et rethorique en langage, commença son parler par une préambule si belle et si notable que grant beaulté estoit à oyr, et commença sa matiere dès les primiers temps du royaume de France, et après de la conqueste de Gascongne que fist saint Charlesmaine, quant il la converti à la foi crestienne, dont très lors fu le pays subgiect au royaume de France sanz interrupcion depuis, et comment ceuls qui en ont tenus les demaines; et par especial les ducs de Guienne, tant rois d'Angleterre, comme autres, en ont tousjours fait homage lige et recognoiscence aux rois de France, comme au chief et droicturier seigneur, se n'a esté depuis Edoart d'Angleterre, derrenier mort, que onques n'y fu mise contradiccion, nonobstant en fist homage au roy Phelippe son ayol à Amiens, et à seigneur le recognut, et comment, depuis longtemps, ledit homage ratifia par ses lectres saelées de son grant scel, comme il appert par les lectres, lesquelles furent ilecques monstrées et leues, et autres lectres plus ancienes des predecesseurs des rois d'Angleterre et chartres faictes à Saint Denis ou temps de la recognoiscence des homages de Gascongne, Bordeauls, Bayonne et isles qui sont en droit Normandie; et lectres expresses comment les rois d'Angleterre ont renoncié à toutes les terres de Normandie, d'Anjou, du Maine et de Touraine et de Poitiers, se aulcunes en y avoyent, comme plus à plain le disoyent lesdictes lectres, qui là furent monstrées.

Item, après dit le roy que « mesmes le traictié de la derreniere paix, par son pere et lui » trop achetée, avoyent les Anglois mal gardé; » et adont desclaira le roy particulierement « comment, tant par le deffault de restituer les fortresses occupées que rendre devoyent, comme » par les ostages que ilz rançonnerent, contre » le contenu du traictié; tant par les compaignies [1] que continuelement tenoyent ou royaume, comme par usurper et user de droit de » souveraineté qui ne leur appartenoit, comme, » en confortant le roy de Navarre lors ennemi » du royaume, donrer ayde, secours et vivres, » contre la teneur des alliances faictes et jurées et passées par sermens, si fore comme » entre crestiens se peut faire : » desquelles choses les lectres furent leues, là en present, devant l'empereur, en françois et en latin, affin que chascun mieulx l'entendist, « monstrant le roy comment le conte d'Armignac [2], » le seigneur d'Alebret, et pluseurs autres barons et bonnes villes, avoyent appellé du » prince à luy, et vindrent en leur personnes » requerre adjournement et escript en cause » d'appel; et comme il ne le volt pas faire sans » grant conseil et deliberacion, et oyr les opinions de plusieurs estudes de droit, de » Boulongne la Grace, de Monpellier, de Thoulouse, d'Orliens, et des plus notables clercs » de la cour de Romme, qui determinerent » que refuser ne le povoit; et comment, par » voye ordonnée de justice, non mie par rigueur d'armes, fu envoyé un docteur juge et » un chevalier de Toulouse, qui porterent au » prince les lectres, inhibicions et adjournemens, par le sauf-conduit du seneschal dudit prince, lequel les fist prendre et murdrir [3] maulvaisement. »

Ainssi devisa là le roy longuement, et de pluseurs autres griefz et torfaiz qu'il avoit receu dudit prince de Gales, dont, ains qu'il voul-

[1] Les grandes compagnies.
[2] D'Armagnac.
[3] Mettre à mort.

Digitized by Google

sist proceder par voye de guerre, avoit mandé à son pere Edoart, roy d'Angleterre, que remedier y voulsist; desquelles choses onques bonne response ne pot avoir : parquoy, par neccessité, et par le conseil de ses barons et de son royaume, assemblé pour ce en son parlement, emprist à deffendre sa bonne justice contre ses ennemis : de laquelle chose Dieu, de sa grace, lui en avoit donné bonne fortune. Et adont desclaira le roy les conquestes que ot faictes sur ses ennemis; et nonobstant ce, devisa les offres que il leur avoit fait pour le bien de paix que ilz avoyent reffusé : si pria l'empereur que sur ce le voulsist conseillier, et ne creussent ses barons que, à son tort, la guerre fust. Et assez d'aultres choses dist le roy, qui longues seroyent à dire; et par si bel ordre, si notable arenge [1], l'ot dit, que tous en furent esmerveilliés, et moult prisierent et louerent son grant sens et memoire.

L'empereur respondi : « Que très bien avoit » entendu ce que le roy très sagement avoit » expliqué, tant ès lectres comme ès parolles; » et que partout Allemaigne le manifesteroit et » feroit savoir, et que au contraire les Angloiz » ne fussent creus ; et mesmement, qu'il fu » present à Miens [2] quant le roy Edoart fist » homage au roy de France; si savoit son bon » droit. » Et quant au conseil donner, dist : « Que, consideré son bon droit et tort de ses » ennemis, l'avantage et bonne fortune qu'il » avoit contre eulx, et ses aliés et amis, comme » le roy de Castelle, de Portugal, d'Escoce et » maints autres, il ne lui donroit conseil de tant » avant offrir à ses ennemis, et trop en avoit » fait, se pour l'amour de Dieu n'estoit. » A tant finerent ses parolles, et le roy et luy et les autres alerent en sa chambre.

CHAPITRE XLIII.

Ci dit la grand offre que l'empereur fist au roy Charles.

Comme l'empereur s'avisast que la response que faicte au roy avoit n'estoit assez souffisant, pria que assemblé le conseil derechief fust, et bien lui plairoit que assez plus y eust barons et gens que n'avoit eu au conseil precedent : et ainssi fu fait. Adont commença l'empereur si hault, que tous oyr le porent; et, primier, « s'excusa de ce que souffisent responce, ce lui sembloit le jour precedent, au roy faicte n'avoit; si vouloit que tous sceussent que luy, son filz le roy des Romains, ses autres enfens, et tous ses parens, aliez et amis, et toute sa poissance, il vouloit et offroit au roy estre tous siens contre toutes personnes, à aydier et garder son bien, honneur et royaume, et de ses enfens et freres et amis : » et adont lui bailla un rolle où ses amis et affins declairiés et nommés estoyent, dont il se faisoit fort : dont le roy le mercya moult gracieusement.

Lendemain, après que disné orent, le roy ou dessusdit batel mena l'empereur à Saint Paul, passant par dessoubz le pont de Paris. Quant à Saint Pol furent, le daulphin et son frere vindrent à l'encontre, devant leur pere s'alerent agenoullier, et puis saluerent l'empereur, puis entre bras devant furent portés. L'empereur se guermenta [1] d'aler veoir la royne : si lui mena le roy, et moult grant presse y avoit de barons et chevaliers. La royne audevant du roy vint; en moult riche atour estoit, et ot un cercle d'or sus son chief de moult grand pris, accompaignée de nobles dames; là estoit la duchece d'Orliens, fille de roy de France; la duchece de Bourbon, mere de la royne; la contesse d'Artois, la fille du duc de Berry, la fille du signeur de Coucy, la dame de Préaux, et pluseurs autres contesses, baneresses [2], dames et damoiselles, a très grant quantité. L'empereur son chapperon osta et lever se fist contre la royne qui le baisa, et aussi son filz le roy de Bahaigne; et toutes baisierent les dames du sang de France.

Quant l'empereur vid la duchece de Bourbon, si fort à plourer se prist que parler ne pot, et aussi la duchece, pour la memoire que ilz avoyent de ce que seur avoit esté de sa primiere femme, et aussy toute nourrie avecques sa sueur la royne, bonne mere du roy Charles et de ses freres les ducs; dont, après disner, volt l'empereur grant piece avec elle parler. Une piece là fu l'empereur; puis se parti, et en sa chambre fu porté.

Après disner, que l'empereur estoit en sa chambre et parloit à la duchece de Bourbon, le roy y envoya la royne et ses deux filz, dont il fu moult lie [3]; et là fu la royne longuement

[1] Harangue.
[2] Amiens.

[1] Témoigna le désir.
[2] Épouses de bannerets.
[3] Joyeux.

Digitized by Google

assise, costé luy, et longuement deviserent ensemble. Elle lui donna un bel reliquiaire d'or, grand et moult riche de pierrerie, où ot de la vraye croix et autres reliques, et le daulphin lui donna deux très beauls braches[1], à coliers d'or et belles laisses; et de tout ce fist moult grant feste, et moult les mercia; adont entra le roy de Babaigne, et la royne lui donna un riche fermail[2]. En ce tendis le roy vint; si prindrent congé, et le roy mena l'empereur au bois[3]; et pour ce jà tart estoit, grant foison torches au devant lui vindrent.

Lendemain, se fist porter l'empereur tout autour de la grant chambre, pour veoir par les fenestres le circuit du chastel, que il moult prisa.

Après dormir, à remontée[4], grant piece ensemble furent, lui et le roy, en bons esbatemens et parolles de vraye amour, et pria l'empereur au roy que lui donnast une de ses Heures, et il prieroit Dieu pour lui: dequoy le roy luy envoya deux, une petite, les autres grans. En dementiers que[5] ainssi parloyent, vint le roy des Romains, que le roy avoit envoyé ou parc esbatre et chacier, avec lui ses freres; adont l'empereur l'appella et par la main le prist, et lui fist promectre par sa foy, en la main du roy, que, tant qu'il vivroit, serviroit et aimeroit lui et ses enfens, devant tous les princes du monde; dont le roy les remercia.

CHAPITRE XLIV.

Ci dit comment l'empereur ala faire son pellerinage à Saint-Mor.

Le mardy ensuivant, qui fu le douzieme jour de jenvier, faire volt l'empereur son pellerinage à Saint Mor.

Au matin, en sa litiere, du bois se parti; ainssi que le roy commandé avoit, y fu receu à procession. L'abbé la messe chanta; l'empereur offri cent frans, et les dons de vivres que lui ot fait ledit abbé laissa au couvent; là disna et dormi en bel appareil que le roy bien et richement lui ot fait apprester, et le lieu parer partout; fu mis en sa lictiere et porté à Beaulté-sur-Marne, que il moult prisa, et y amenda de sa goutte, comme il disoit, si que lui mesmes viseta tout l'ostel, qui moult estoit bien paré, et disoit que oncques en sa vie n'avoit veue plus belle, ne plus delictable place; et aussy disoyent ses gens, lesquelz on avoit aussi menés en la tour du bois, par tous les estages de léans[1], et monstré les grans garnisons d'icelle et l'artillerie[2], dont le roi des Romains ot des arbaleştes à son chois, que onques mais n'avoyent veu si merveilleuse chose; et ainsi louoyent le sens, la valeur et haultece du roy de France. A Beauté fu l'empereur pluseurs jours, et le roy chascun jour l'aloit viseter, et à secret parloyent longuement, puis au giste s'en retournoit au bois; car le très sage roy, pour soing qu'il eut à cause de l'empereur, ne croye nul qu'il laissast à expedier ses autres besoingnes, comme cil qui pourveu estoit en toutes choses.

L'empereur desira à veoir la belle couronne que le roy avoit fait faire; si luy envoya le roy par Giles Malet son vallet de chambre, et Hennequin son orphevre; la tint et regarda moult longuement partout et y prist grant plaisir, puis la bailla, et dist que, somme toute, onques en sa vie n'avoit veue tant de si riche et noble pierrerie ensemble.

Le jeudi devant la departie de l'empereur, avoit fait le roy tous assembler les gens dudit empereur; car beauls dons avoit fait apprester pour leur donner; si y mena le roy ses freres, le seigneur de La Riviere et aultres chevaliers porter ses joyaulx, et de ses varlés de chambre.

CHAPITRE XLV.

Ci dit les beaulx et riches dons que le roy Charles envoya à l'empereur et son filz.

Là où l'empereur fu et toutes ses gens assemblés, vint le duc de Berry, et dit que le roy le saluoit et lui envoyoit ses joyaulx tels comme à Paris on les faisoit; lors lui presenta une moult noble couppe d'or garnie de pierrerie, en laquelle avoit figure d'esmail moult richement ouvré, l'espere[3] du ciel, où estoit le zodiaque, les signes, les planetes et estoilles fixes, et leur ymages; et aussi lui presenta

[1] Braques, chiens de chasse.
[2] Boucle de ceinture, etc.
[3] Au bois de Vincennes.
[4] Après dîner.
[5] Tandis que.

[1] De ce lieu.
[2] Non-seulement les armes à feu, mais tous les produits de l'art de la guerre.
[3] La sphère.

Digitized by Google

deux grands flacons d'or, où estoit figuré en ymages eslevées[1] comment saint Jaques monstroit à saint Charlesmaine le chemin en Espaigne par revelacion, et estoyent lesdis flacons en façons de coquilles. Si lui dit le duc de Berry, bien gracieusement, que, pour ce qu'il estoit pellerin, lui envoyoit le roi des coquilles; encore lui presenta un grant hanap[2] d'autre façon, un gobellet et une esguiere, tout d'or, garnis de pierrerie et esmailliés de diverses façons, deux grans pos d'or, à testes de lions.

Item, à son filz furent presentés quatre grans poz, un grant gobellet, une esguiere tout d'or, garni de pierrerie; et, oultre cela, une ceinture d'or longue, garnie de riche pierrerie, du prix de huit mille frans. Desquels presens l'empereur faisoit merveilleusement grant conte, et moult mercioit le roy; si fist son filz.

Après, ensuivant, à tous ses princes fu presentée vesselle d'or et d'argent, si largement et à si grant quantité que tous s'en esmerveilloyent, et tant qu'il n'y ot si petit officier, de quelque estat qu'il fust, qui par le roy ne receussent present: mais quoy et quelz se passe la cronique, pour cause de briefté; si reputerent moult ceste grant largece, et moult louerent, mercierent et magnifierent, comme raison estoit, le roy de France.

CHAPITRE XLVI.

Ci dit la departie de l'empereur.

Le vendredi ensuivant, qui fu le jour Saint Mor, et le quinzieme dudit mois, ala l'empereur à Saint Mor, et chanta l'evesque de Paris, en pontifical, la messe; puis revint disner à Beaulté. Après disner, que le roy l'estoit alé veoir, le mercia moult de ses nobles presens, et dit que trop avoit fait de lui, de son filz et des siens, que desservir ne lui pourroit: grant piece furent ensemble à grant conseil, puis revint au giste au bois.

Lendemain, qui fu le seizieme jour de jenvier, que l'empereur partir devoit pour s'en aler en son pays, ala le roy à Beaulté, et derechief parlerent ensemble; et par grant amistié et doulces parolles prist un rubis et un dyamant l'empereur en son doy; et au roy les donna; et le roy lui redonna un gros dyamant, et là, devant tous, s'entr'accollerent et baisierent à grans remerciemens; aussi à son filz. L'empereur monta en sa lictiere, le roy à cheval, et chevaucha le roy, costé lui, tousjours devisant, et tous les seigneurs, prelas et barons, et grant multitude de gens avecques eulx; et le convoya le roy assez près de la maison de plaisance: ce que l'empereur ne vouloit, que tant venist avant; et là pristrent congié l'un de l'autre, mais si fort plourerent qu'à peine povoyent parler; et le roy au bois s'en retourna, et une piece le convoya le roy des Romains, puis prist congié; et nos seigneurs les ducs convoyerent l'empereur, qui vint celle nuit à Laigni-sus-Marne, et lendemain ala au giste à Meaulx, et jusques par delà le convoyerent noz diz seigneurs, puis congié pristrent, et s'en retournerent.

Et ainssi le roy le fist convoyer par ses princes, barons et chevaliers, tant qu'il fu hors du royaume; et en toutes les villes où il passa, pareillement, par l'ordonnance du roy, à feste, à solemnité et presens fu receus, ainssi comme au venir avoit esté.

Et est assavoir que depuis le jour qu'il entra ou royaume de France, jusques au jour qu'il en sailly, tout l'estat de la despence de lui et de ses gens fu au despens du roy; de laquel chose les choses dictes et les dons considerées, monta une très grant somme d'or; mais, Dieux mercis, et le grant sens du sage roy, tout fu bel et bien fourni, et largement, tout au despens du roy, sanz quelconques grief à créature.

CHAPITRE XLVII.

Ci dit les juridicions que l'empereur donna au daulphin.

Pour ce que tout ensemble ne se peut mie dire, n'est pas à oublier ce que l'empereur, de son propre mouvement, fist en retificacion de l'onneur, bonne chiere et amour qu'il ot du roy receu; pour laquel chose, en faveur du roy, son filz le daulphin de Vienne ordonna et fist son lieutenant et vicaire général ou royaume d'Arle, ledit daulphin à sa vie; dont lectres lui en fist, saelées en sael d'or, par lesquelles lui donnoit si grant et plain povoir, comme faire se povoit: ce que autrefois n'a esté accoustumé; et semblablement le fist son lieutenant et general vicaire, par unes autres lectres, à pareil povoir, en fiefz, arriere-fiefz et tenemens quel-

[1] En relief.
[2] Sorte de coupe ou de flacon.

Digitized by Google

conques, sanz riens excepter; et lui donna et bailla le chastel de Pompet[1] en Viene, et aussi un autre lieu appellé Chaneault, et aussi le aagea[2], et suppléa toutes choses qui par enfence de aage pourroyent donner empechement pour ces graces et gouvernement obtenir audit daulphin.

Et, pour ces choses et autres faire au gré et prouffiit du roy et de ses enfens, laissa son chancelier après lui, pour saeler et delivrer lesdictes lectres, lequel chancelier, au chief de trois jours, les apporta au daulphin toutes saellées, dont il mercia l'empereur; après fu presenté de par ledit daulphin, par le commandement du roy, vingt mars de vaisselle dorée, et dedens mille frans, pour la peine que eue avoit de sa besoigne. Quant l'empereur fu hors du royaume, pluseurs contes, barons, chevaliers et seigneurs pritsrent congié de lui; il les remercia, et s'en retournerent.

CHAPITRE XLVIII.

Ci dit la recapitulation de ce que dit est.

Pour ce que la matiere de cest present œuvre est prise en la declaracion des vertus du sage roy Charles, lequel en general avons dit reamply de graces, est raison que par divers effects soit prouvé et desclairié que vrayes soyent noz parolles; et, pour ce que la venue de cest empereur dessusdit fu chose moult notable, l'ay mis plus au long, et encore, pour traictier ma matiere en brief, l'ay abregié, plus que les croniques et la relacion de ceulx qui y furent ne le desclairent; et nonobstant que à ceuls qui encore vivent, qui ceste dicte venue virent, et aussi maintes autres choses en ce livre dictes, ne leur seroit, par aventure, à oyr si plaisans, parce qu'ilz le scevent; mais, comme dit Ovide en la fin de son livre *Methamorphoseos*, « Je ay fait un œuvre, lequel par » feu ne eaue ne peut être destruit, » comme livres qui tost sont ventilés en pluseurs pars par diverses copies n'en puist estre destruicte la matiere, est bien droiz que, pour belle legende et exemplaire notoire aux princes à venir, soit enregistrée chose laquelle si notablement et grandement ne pourroit avoir esté menée et par tel ordre en toutes choses, sanz en aucune avoir quelconques faulte, se grant poissance, grant sens et grant prudence ne l'eust gouvernée; lesquelles choses sont à noter en cellui sage roy dont nous parlons; car, parce que il nous appert par les legendes des solemnelz anciens, et par ce que nous savons de veue et de fait de ce roy Charles, que peut on plus dire de la magnificence du riche roy Assuaire[1] ès nobles assemblées des barons? Que peut plus estre dit de l'ordre de vivre du sage roy Salomon? Que peut plus estre dit de la largece de Alexandre? Que peut-on plus dire de la belle policie des Rommains? A non Dieu, il me semble que le bel stile de vie de cestui sage roy se peut bien à yceuls et à tous autres renommés bon assimiler: et encore, en prouvant ce que dit est, dirons des effects de sa haultece et perfaict sens.

CHAPITRE XLIX.

Ci dit la mort la de royne.

Le lundi, quart jour de février[2], après la departie de l'empereur, comme dit est, la royne de France enfenta une fille, dont moult fu grevée du travail; baptisiée fu en l'esglise de Saint Pol; et, pour la devocion que ot le roy et la royne à sainte Katherine, fu ainssi nommée. Le samedi ensuivant, ladicte royne trespassa de ce siecle: de laquel chose le roy merveilleusement fu dolent; et nonobstant que la vertu de constance en luy fust plus grant que communement ès autres hommes, ceste departie luy fu si grant douleur et si longuement lui dura que onques, devant ne après, faire on ne lui vid pareil dueil pour chose qui avenist; car moult s'amoyent de grant amour. Si fu assez plainte et plourée de son frere le duc de Bourbon, et de mains autres. Le roy, qui avoit amé le corps, pensa de l'ame par devotes oroisons, messes, vigilles et psaultiers faire dire continuelement en très grant quantité, et en grans aumosnes faire: si fu son corps apporté solemnéement, selon l'usage des roys et roynes, vestue, parée et couronnée, sus un riche lit couvert de drap d'or, à tout un ciel dessus; et ainssi fu portée à grant procession à l'esglise de Nostre Dame. Le ciel à quatre lances portoient le prevost des marchans et

[1] Poupet.
[2] Lui donna dispense d'âge.

[1] Assuérus.
[2] Christine se trompe: le 4 février 1377 était un jeudi.

Digitized by Google

es eschevins; et la poille, les seigneurs de parlement : quatre cens torches, chascune de six livres de cire, y avoit; toutes les religions[1] devant le corps aloyent, et noz seigneurs après vestus de noir. A Nostre Dame fu receups le corps à grand sons de cloches et chants, dictes messes, et faictes grans aumosnes et grans oblacions à très grant et merveilleux luminaire : là furent quinze, que arcevesques que evesques, en pontifical; et là fu la royne Blanche[2], la duchece d'Orliens, fille de roy, et toutes les haultes dames de France qui lors à Paris estoyent, dont y ot grant compaignie. Toute jour et la nuit demoura le corps ou cueur de l'esglise, soubz une chapelle couverte de sierges; et sanz cesser y estoit service dit de messes, vigiles, psaultiers et prieres de jours et de nuit.

Lendemain, après les messes dictes, fu semblablement porté le corps à Saint Denis, à merveilleuesment bel luminaire et solemnité : desquelles choses, toutes dire particulierement, pour cause de briefté, je me passe; car assez est sceu la maniere des solemnitez et serimonies en France honorablement faictes en tel cas. Bien est voir que le roy voult que le plus grandement que faire se povoit fust fait; car le corps vouloit honnorer de sa loyal compaigne et espouse, de qui tant de beauls enfens avoit eu, et qui loyaulment l'avoit amé, et lui elle; et aussi l'ame de qui toute sa vie ot la recommandacion en sa pensée, dont lors et continuelement son debvoir grandement fist par prieres et oblacions devers Dieu, que il, par sa grace, ait voulu exaucier.

Ainssi fu ledit corps porté à Saint Denis, où fu celebré le service de pluseurs prelas, et enterrée après, à si grant solemnité de toutes les choses qui appartiennent à l'estat de haute noblece, que, à dire en brief, je croy que onques plus grant ne fu fait à royne de France, dont il soit mencion; et fu enterrée en une chapelle de ladicte eglise, qui au destre costé est du grant autel, emprès les degrez par lesquelz on monte aux corps sains, laquelle chapelle le roy Charles avoit fondée pour lui et pour elle; et le mercredi d'après, derechief fu le cueur enterré aux Freres Meneurs, en l'esglise, en solemnel service de vigiles, messes, luminaire, et grant compaignie de barons et gens notables; et pareillement le vendredi aux Celestins, où les entrailles devant le grant aultier[1] furent enterrées, et en tous les aniversaires ot donnée[2] generale à tous ceulx qui la vouloyent prendre.

Et dorenavant nous convient entrer en autre matiere plus ponderant et de plus grant efficace.

[1] Les communautés religieuses.

[2] La reine douairière était ainsi nommée parce qu'elle portait le deuil en blanc.

CHAPITRE L.

Cy dit la mort pape Gregoire[3].

A mois de mars, le vingt-septiesme jour en l'an dessusdit 1377, pape Gregoire, qui estoit alé à Rome, de ce siecle trespassa ou palais Saint Pierre, en ladicte cité de Romme; et le mardi, sixiesme jour du mois d'avril ensuivant, avant Pasques, lesquelles furent le dix-huitiesme jour d'avril, en conclave, qui pour les cardinaux estoit ordonné pour faire elecion de nouvel pape, où entrer devoyent lendemain, chay le tonnoirre et la fouldre, qui despeça les logis fais et ordonnés pour deux des cardinaulx : laquel chose fait moult à noter par ce qu'il s'en est ensuivy.

Item, lendemain, jour septiesme dudit mois, les cardinaulx qui estoyent à Rome entrerent oudit conclave; mais encore en avoit six en Avignon, qui à Rome n'estoyent alés avec ledit pape; et par ce qui dessus est dit, apparoir peut que cestui pape Gregoire, lequel fut esleu en pape le trentiesme jour de decembre l'an 1370, ne regna pape que sept ans, et tant comme il a, du trentiesme jour de decembre jusques au vingt-septiesme jour de mars : si dura ladicte eleccion trop stimulée par stimulacion desordonnée par assez long espace, comme il appaire par ce que ci après sera desclairié.

CHAPITRE LI.

Ci dit comment fu escript au roy Charles qu'il se gardast de ceulx qui le cuidoyent empoisonner.

Qu'il soit voir que le roy Charles fust amé,

[1] Autel.

[2] Aumône.

[3] Le pape Grégoire, onzième du nom, était Français : il se nommait Pierre Rogier, de la maison de Beaufort-Canillac et Montboissier. En 1376, il rétablit à Rome le saint-siége, qui avait été transféré à Avignon en 1308.

Digitized by Google

pour cause de ses bontez, de pluseurs et mesmement estrangiers, lui furent lectres envoyées ou mois de mars par aucuns grans seigneurs, ès quelles estoit contenu que un homme appellé Jacques de Rue, à l'instance d'un certain prince[1], à grant tort et pechié, devoit machiner, par poisons ou autrement, la mort dudit roy Charles, et que d'icellui Jacques, lequel venoit en France pour celle cause, soubz autre ombre se voulsist garder : pour lesquelles nouvelles le roy fist tantost prendre, là où il fu trouvé, ledit Jacques de Rue et emprisonner; et fu trouvé en un coffret d'icellui certains rolles, en maniere de memoires, des voyes qu'il devoit tenir, avec l'ayde de pluseurs aultres, d'icelle traitreuse aliance adherée avec cellui prince de qui estoit cellui à ce commis, pour la mort et destruccion dudit sage roy Charles.

Mais comme Dieu ne voulsist si grant inconvenient souffrir comme de laissier ainssi perir son bon sergent[2] par desloyal traictié, voult de sa divine grace que la chose venist à clarté, et en telle maniere que ycellui Jacques de Rue, et un autre sien compaignon appellé maistre Pierre Du Tertre, confesserent entierement, de leur bonne voulenté, sans contrainte, toute la faulse machination; par quoy le roy volt que, en la chambre de parlement, grant multitude de gens, prelas, princes, barons, chevaliers, conseilliers, advocas et toute gent fussent presens; et là furent menés lesdis Jacques de Rue et maistre Pierre Du Tertre, lesquelz furent interrogés sur les choses contenues en leurs confessions et conjurés des plus grans sermens que faire se peut, lesquelz affermerent par yceulx seremens leurs confessions estre vrayes en la maniere que ilz l'avoient dit, sanz force et sanz contrainte aucune, sus le peril de leur arme[3]; car ils savoyent bien que dignes estoyent de mort se le roy n'en avoit mercy. Et ces choses rapportées au roy, il voult que justice et raison en fust faicte, selon le jugement de parlement; lequel parlement les condampna estre traynés du pallaiz jusques ès halles, et là sur un eschaffault avoir les testes trenchiées, et puis escartelés, et pendus leurs membres aux quatre portes de Paris, et le corps au gibet : et ainssi fu fait. Les causes pourquoy cest exploit fu fait, et pour qui, ne à quel instigaciòn tel trahison machinoyent, je me passe, pour ce que moult ne touche à ma matiere; et qui plus en vouldra savoir, trouver le pourra assez près de la fin, où les croniques de France traictent dudit roy Charles, après le trespassement de ladicte royne Jehanne de Bourbon.

[1] Charles-le-Mauvais, roi de Navarre.
[2] Du latin *serviens*, serviteur.
[3] Ame.

CHAPITRE LII.

Ci dit comment les nouvelles vindrent que les cardinaulx, à Romme, avoyent esleu à pape Berthelemy.

Environ le mois de may, l'an 1378, vindrent nouvelles à Paris et en France que les cardinaulx qui à Romme estoyent avoyent esleu en pape un appellé Barthelemy[1], pour le temps archevesque de Bar[2]; et tost après ot le roy aucunes particulieres lectres, qui secretement lui escriprent « qu'il ne donnast foy en chose » qui eust esté faicte en ceste nominacion, et » que plus à plain le certifieroyent de la verité; » et aussi ne donnast responce aux messages » qui de par Barthelemy lui veinssent : » et tost après vint un chevalier et un escuier au roy, comme ilz disoient envoyés d'icellui Barthelemy, lequel s'appelloit pape Urbain, auxquelz le roy respondy : « que il n'avoit encore » oy certaines nouvelles de ceste eleccion; et si » y avoit tant de bons amis cardinaulx qui ja- » dis furent serviteurs de ses predecesseurs et » les siens, que il tenoit fermement que, se au- » aucune eleccion de pape eust esté faicte, ils » la lui eussent signifié; et pour ce, son en- » tencion estoit d'encore actendre jusques au- » tre certificacion eust, avant que en ce fait » plus procedast. »

CHAPITRE LIII.

Ci dit comment le roy Charles receupt lectres des cardinaulx que Barthelemy n'estoit mie justement esleu, et qu'il n'estoit pas pape.

Comme il soit voir que le roy Charles, comme dit est, ne voulsist quelconque chose où il convenist ains deliberer sanz conseil de sages clercs et autres discrez et preudeshommes, encore continuant celle juste accoustumance ou fait de l'Esglise, dont jà le scisme fu encommencié, dont moult grandement lui pesa; comme ce fust chose grieve et pondereuse et

[1] Barthélemy Butillo Pregnani, napolitain.
[2] Bari, au royaume de Naples, dans la Poullie.

Digitized by Google

où chéoit grant scrupul de conscience, ne volt en aulcune maniere y proceder de sa propre voulenté ; mais tousjours, en toutes choses, par deliberacion des plus sages. Parquoy, comme, ou mois d'aoust l'an dessusdit 78, lui fussent envoyés, de par les cardinaulx, certains messages, comme l'evesque de Famagoste [1], et autres religieux maistres en théologie, avecques lettres closes et ouvertes, de par le colliege des cardinaulx, saelées de leurs seauls, affermans et certifians ledit Barthelemy non estre pape, mais avoit esté faicte la nominacion par expresse violence, comme il pourroit estre certifié par lesdis messages porteurs des lettres : adont le sage roy, pour avoir avis et regart bien au vray sur ceste chose, prelas, arcevesques et evesques de son royaume, et tous les souvrains clercs, maistres en théologie et autres docteurs, pris ès universitez de Paris, d'Orliens, d'Angiers et autre part, partout où les pot savoir, et assembler les fist. Le samedi, onziesme jour de septembre l'an dessusdit, au pallais fu ladicte assemblée ; et là, en presencc desdis clercs et sages, dont grant quantité en y avoit, oy lesdis messages, lesquelz, tant l'un comme l'autre, disdrent la maniere, « comment » ledit arcevesque de Bar avoit esté nommé » pape, par violence et paour du tumulte des » Rommains, qui cryoient : *Rommain le vou-* » *loras;* et comme il ne fust oncques esleu » droicturierement, les cardinaulx determinés » estoyent à non le tenir pour pape : si con- » clurrent que, pour ce signifier, estoyent de- » vers le roy venus, et lui requisdrent qu'il » voulsist adherer à la determinacion des car- » dinaulx, et que confort, conseil et ayde il » leur voulsist donner en ce fait. » Quant les parolles d'iceulx furent finies, adont le sage roy volt que les sages clercs, prelas, maistres en théologie, en loys, decrez et autres sciences eussent deliberacion ensemble, en son absence, que il avoit à faire et à respondre sur ceste chose, qui moult estoit de grant poiz ; et fu mis jour de responce et deliberacion sur ce. En ces entrefaictes, le roy ot conseil pour la chose, qui trop estoit de grant avis, de non respondre absoluement ; si fist, par son chancelier, rendre auxdis messages tel responce ; et dist ainssi le chancellier : « Que le roy avoit benignement » oy ce que lui avoyent exposé : et quant aux » requestes qu'ilz avoyent faictes, tant de » adherer à la determinacion des cardinaulx, » comme à leur donner conseil, confort et ayde, » le roy n'estoit pas encore conseillié de con- » sentir ou nyer ladicte adheracion, et que plus » avant en vouloit ainçois estre informé ; que » la matiere estoit moult haulte, perilleuse et » doubteuse. Quant à l'ayde, que il estoit voir » que, ou mois d'aoust precedent, le roy avoit » aydié les cardinauls d'une grant finance, et » mandé aux gens d'armes nés de son royaume, » qui oultre les mons estoyent, qu'ilz fussent » en l'ayde desdis cardinauls pour les mectre » hors de peril : mais se encore l'ayde dessus- » dit ne souffisoit, il estoit prest, pour l'amour » de Dieu et du bien de saincte Esglise, de les » aydier et conforter. » Et à celle la responce s'en retournerent lesdis messages à celle foiz.

[1] Famagouste, dans l'île de Chypre.

CHAPITRE LIV.

Ci dit comment le roy receut lectres desdis cardinaulx, qu'ils avoyent laissié ledit Barthelemy.

Après, receupt le roy lectres, comment le plustost que les cardinaulx avoyent peu estoyent partis hors de Romme, et par scrupul de leur conscience n'avoyent fait audit Barthelemy obéissance ni reverence aulcune ; et après, tous ensemble, Ytaliens et Oultremontains, exepté le cardinal de Saint Pere [1] qui malade estoit, contredirent le fait, et fu escript et signé de leurs mains ; et depuis estudierent pluseurs cardinaulz très solemnelz, docteurs commis en ce en especial à très grant diligence, pour savoir, consideré le fait accordé, se ledit Barthelemy, par l'eleccion faicte ou par les fais ensuivis après, povoit avoir aulcun droit ou pape ; lesdis commissaires et tous les cardinauls desclairans le cas à tous les prelas, maistres en théologie, docteurs en droit canon et sivil, à qui parler porent.

Enfin, concordablement en conclusion, fu de tous dererminé que ledit Berthelemy n'estoit point pape, ainçois par occupacion de tirannie tenoit le siege : et ces choses ainssi faictes, après firent les cardinaulx leur publicacion solemnéement, comme de droit faire debvoyent ; et eulx estans en Avignon, le firent savoir aux autres six qui n'y avoyent esté, lesquels, informés par les lectres saelées du col-

[1] Saint Pierre.

Digitized by Google

liege desdis cardinauls, l'approuverent du tout en tout, et firent publier en Avignon solemnéement, et deffendre que audit Barthelemy ne fust obéis, exepté le cardinal de Pempelune, qui encore y voult deliberer; mais depuis se consenti avec les autres.

CHAPITRE LV.

Ci dit comment les cardinaux esleurent pape Clement.

Depuis, lesdits cardinaulx se transporterent en cité de Fondes[1]; et là tous ensemble, tant Ytaliens comme autres, le vingtième jour de septembre 1378, pour proceder à l'eleccion de vray pape, esleurent justement, canoniquement et concordablement, en pape, sanz debat, difficulté ou contradiccion, un cardinal appellé messire Robert de Geneve[2], et fu appellé pape Clement VII; et couronné fu et consacré le derrenier jour d'octobre, veille de Tous Saints, lequel se consenti à ladicte eleccion, et aussi fist la royne de Naples et tous les seigneurs du pays; mais les Rommains tindrent tousjours ledit Berthelemy pour pape: et ces choses furent escriptes et signifiées au roy de France, tant par ledit pape Clement comme par lesdits cardinaulx, en le requerant et priant qu'il voulsist adherer à ladicte eleccion, et tenir ledit pape Clement pour vray pape.

Le sage roy, qui ces nouvelles ot oyes, ne volt mie, sanz grant avis, deliberer de ceste chose; et affin que, par bon conseil et seur, il fist ce qu'il en debvoit faire, manda et pardevant lui fist venir au bois de Vicennes, le mardi seiziesme jour de novembre l'an dessusdit, pluseurs prelas, tant arcevesques que evesques, comme abbez et autres sages clercs et maistres en théologie, docteurs en decret et lois, et pluseurs autres sages de son conseil, chevaliers et autres, auquels le roy desclara ces nouvelles, leur fist jurer sur sainctes evvangiles de Dieu et par tous les seremens dont bon crestien doit estre creu, que de ce, sans faveur, diroyent leur avis de ce que leur sembloit que faire en deust; lesquels tous, singulierement et d'un accord, dirent et conseillerent, veu toutes choses, au roy, que il se declairast et determinast pour la partie du pape Clement; pour vray pape le tenist, et que plus n'actendist à ce faire, tant pour ce qu'ainsi le devoit faire, comme pour bon exemple donner aux autres princes. Si desclaira lors le roy manifestement pape Clement, et le fist signifier par tout son royaume, tant en prelas et esglises cathedrales, comme autres gens.

[1] Fondi, au royaume de Naples.

[2] Frère du comte de Genève.

CHAPITRE LVI.

Ci dit comment le roy Charles signifia à pluseurs princes que lui, bien informé de la vérité, s'estoit desclairié pour pape Clément.

Après ladicte desclaracion, le roy ot conseil qu'il signifiast ceste chose aux autres princes crestiens qu'il tenoit pour ses amis et bienveillans; si envoya messages, notables prelas, barons, chevaliers et clercs, les uns en Allemaigne, les autres en Honguerie, et ainssi en pluseurs pays, pour signifier aux princes, prelas ès divers pays, comment lui, bien et justement informé de la verité, s'estoit desclairié pour pape Clement; et leur mandoit que, pour l'onneur de Dieu et de saincte esglise, ainsi voulsissent faire, affin que toute crestienté fust soubs un vicaire de Jhesu-Christ; et oultre, leur faisoit le roy savoir que s'il y avoit aucun prince ou autre qui aucune doubte feist en ce fait, pour cause de l'eleccion et desclaracion de Berthelemy, que ils voulsissent oyr les messages que le roy y envoyoit, lesquels estoyent instruis souffisamment, et informés de la verité du fait.

Ainssi par maint pays alerent les messages du roy, lesquels trouverent, en aucuns lieux, gens instruis autrement que la verité, et soustenans le fait dudit Barthelemy; et jasoit ce que[1] le roy de Honguerie eust pardevant escript et signifié au roy de France, comme il fiast en son grant sens qui riens ne desclaireroit sans le jugement de grant savoir, que tel partie comme il tendroit il vouloit tenir, les messages que le roy y ot envoyés trouverent que plus enclin estoit à la partie dudit Bartholemy que à celle de pape Clement: et aussi les Flamangs, jasoit ce qu'ils fussent et soyent du royaume de France, respondirent que, jusques ce qu'ils fussent plus plainement informés, ne tendroyent ledit pape Clement pour pape.

[1] Quoique.

Digitized by Google

CHAPITRE LVII.

Ci dit comment Barthelemy fist vingt-neuf cardinaulx.

En celluy temps, c'est assavoir le vingtiesme jour de septembre l'an dessusdit, ledit Barthelemi, qui se nommoit pape Urbain, fist vingt-neuf cardinaulx dont les noms s'ensuivent: messire Phelippe d'Alençon, patriarche de Jherusalem, admenistreur de l'arceveschié d'Aux[1]; l'evesque de Londres, en Angleterre; l'arcevesque de Ravene, de Padoue, l'evesque de Cisteron, l'evesque d'Anverse[2], Ursain; messer Agapit de La Colompne, messer Estienne de La Colompne[3], l'evesque de Perouse, l'evesque de Boulongne la Grasse, l'evesque de Strignon[4] en Honguerie; maistre Mosquin, de Naples; Stephane, frere du conte Tiretart; messire Loys de Stancelle, de Naples; messire Galeat de Petramale, l'arcevesque de Pise, l'arcevesque de Corphien[5], l'evesque de Tuille[6], le general des Freres Meneurs, l'evesque de Nucherie[7], l'arcevesque de Salerne, l'evesque de Versil[8], l'evesque de Theate, le patriarche de Grade[9], l'arcevesque de Prague en Bouesme, messire Gentil de Sangut, le general des Augustins; l'evesque de Palence en Espaigne; l'evesque Reatim[10], l'evesque qu'ils nomment de Mirepoix, qui estoit evesque d'Autun, lequel ne l'accepta pas, et non firent pluseurs des autres; et depuis, ledit pape Clement fist ledit evesque d'Autun cardinal, lequel l'accepta; et est tesmoigné en verité que s'estoit un des bons clers qui fust en crestienté, lequel avoit fait grant diligence de savoir et enquerir comment ledit Berthelemy avoit esté esleu; et quant la verité en sçot, le chapel rouge refusa de lui, et depuis, comme dit est, le receupt dudit pape Clement; si estoit grant approbation dudit pape Clement, considerée la grant clergie[11] et souffisance dudit cardinal.

[1] D'Auch.
[2] Au royaume de Naples.
[3] Deux cardinaux de la maison Colonne.
[4] Strigonie, aujourd'hui Gran.
[5] Corfou.
[6] Tulle.
[7] Nocera.
[8] Vercell, en Piémont.
[9] Grado, dans l'état de Venise.
[10] Rieti.
[11] Science, érudition.

CHAPITRE LVIII.

Ci dit la mort de l'empereur Charles.

Celle dicte année, la veille de Saint-Andry, Charles, empereur de Romme et roy de Boesme, qui à Paris ot esté, comme dessus est mention faicte, trespassa de ce siecle, lequel avoit paravant procuré et pourchacié, par devers les esliseurs de l'empire, que son fils[1], après sa mort, fust empereur; et longtemps avant ladicte mort s'appella roy des Rommains, et, après la mort de son pere, tint avoir le droit de l'empire; et tenoyent aulcuns que, pour ce que ledit Berthelemy lui avoit promis de le faire couronner à empereur, il le tenoit pour pape, et avec lui se seroit adhéré; mais comme depuis ait esté plus informé de la verité, s'est retourné audit pape Clement.

CHAPITRE LIX.

Ci dit comment le cardinal de Limoges vint à Paris, de par le pape Clement.

Le karesme ensuivant, le cardinal de Limoges vint à Paris, envoyé de par le pape Clement, tant comme message à laterre[2], pour signifier monstrer et desclairier tout ce qui avoit esté fait de la nominacion de Berthelemy, dont dessus est faicte mencion, et aussi de l'eleccion du pape Clement, lequel, pour honneur de l'esglise, le roy receupt à grant reverence; et après ce qu'il ot dit les causes de sa legacion, le roy luy assigna certain jour pour l'oyr publiquement. A laquelle journée fu le roy en la grant chambre du Louvre, assis en une chayere, et costé lui ledit cardinal; et presens furent grant foison prelas, princes, barons, docteurs, et maistres en théologie de l'université de Paris et d'alieurs: en la presence desquels ledit cardinal rapporta tout ce qui avoit esté faict à Romme à la nominacion de Berthelemy, laquelle desclaira non estre deue ne juste; et tout ce qu'il disoit affermoit vray en sa conscience et sur le peril de son ame, et savoit ces choses estre vrayes, car present avoit esté, et veu et sceu tout l'effect. Pour laquelle chose, se aucun avoit quelconques scrupul de conscience au contraire, toute appaisiée la doit avoir, car n'est mie voirsem-

[1] L'empereur Wenceslas.
[2] *Légat a latere.*

Digitized by Google

blable que un homme de telle auctorité et de si grant science, tesmoigné de tous ceuls qui le cognoiscent estre preudomme, se voulsist dampner pour aulcune amour ou faveur temporelle.

CHAPITRE LX.

Ci dit recapitulacion du scisme en saincte esglise.

Or, avons devisé par le tesmping des croniques, et mesmement d'aulcuns hommes encore vivans qui ce virent, la maniere du commencement du douloureux scisme et envenimée plante contagieuse fichiée par instigacion de l'ennemy ou giron de saincte esglise. O quel flayel! O quel douloureux meschief[1] qui encore dure, et a duré jà l'espace de vingt-six ans! ne taillée n'est[2] ceste pestilence de cesser, si Dieu, de sa saincte misericorde, n'y remedie; car jà est celle detestable playe comme apostumée[3] et tournée en accoustumance, tellement que l'en n'en fait mes[4] conte; si est grant peril que mort soubdaine s'en ensuive quelque jour en la religion crestienne, c'est assavoir une si mortel de Dieu vengence, que à celle heure faille tous crier: *Miserere mei*; car, se n'est par voye d'aulcune orrible bateure, j'ay grant paour que ne soyons pas chastiés; car semble que n'ayons aulcune memoire des Dieu vengences; et Dieu, par sa sainte clemence, y vueille piteusement pourveoir!

CHAPITRE LXI.

Ci dit comment le roy Charles avoit intencion de faire tant que conseil général fust assemblé sur le fait de l'esglise.

Ainssi comme recité est, le sage roy Charles, par la relacion de tant de cardinauls (car autrement ne le peust sçavoir) crut fermement, quant souffisant investigacion en ot faicte très sagement, comme dit est, pape Clement estre droicturier pape, et pour cellui se desclaira; mes, comme ceste chose fust cause de grant esclandre, pour les diverses oppinions des crestiens, lesquels doivent estre tous soubz une mere saincte esglise, et veoir deux occupans le siege papal, dont les unes provinces se portoyent pour l'un, les autres pour l'autre, dont trop d'inconveniens ensuivoit, et ne povoit que trop de scrupuls n'en fussent en conscience, veant le bon prince que il ne povoit tout le monde de ceste chose appaisier[1], desirant le bien et la paix universelle de toute crestienté, ains qu'il trespassast, avoit deliberé, par son bon sens et aussi par le conseil de sa fille l'université de Paris, et maintes autres bonnes personnes, comme maintes belles colacions et sains amonnestemens en fussent fais devant lui, et moult notable epistre lui en envoya, mouvant à ce sa dicte fille que il feroit tant vers les princes de crestienté, que conseil general de tous les prelas seroit assemblé, aucune part, à certain jour; les deux, qui se disoyent avoir droit ou pappe, resineroyent[2], et là, selons la voye du Saint-Esprit, seroit esleu par lesdis cardinaulx et lesdis prelas, tous ensemble, nouvel pape, ou l'un des deux, ou tel comme Dieu, sans viser à faveur quelconques, leur administreroit; et se aulcune desdictes deux parties fust refusant de ceste chose, que, pour le bien de paix, remedié y fust, selon l'esgart dudit conseil general, si que, voulsissent ou non, leur convenist obeyr à la saincte ordonnance: et ceste chose avoit entencion le sage prince de metre sus briefment, au temps qu'il trespassa; laquelle chose pleust à Dieu que eust esté faicte! car bien et utilité perpetuelle en fust ensuivy; mais fortune, qui souvent le bien de paix destourne, ne souffri la chose accomplir, par l'abrigement de sa vie. Si est des ore temps que je tire vers la fin de mon œuvre, en terminant le procès des particulieres loanges des fais et bonnes mœurs de cestui sage roy, dont j'ay traictié; mes, ainssi comme je promis cy devant, encore attribuant à sa digne personne, ma derreniere conclusion sera des termes de sapience aucunement, si comme les aucteurs les desclairent, et ne sont mes parolles, mais celles d'Aristote en sa *Metaphisique;* et tout soyent elles à l'entendement des non expers aulcunement estranges, toutefois sont elles de grant efficace à qui l'entendement y applique.

[1] Malheur.
[2] N'est en disposition.
[3] A formé un apostume.
[4] Plus.

[1] Mettre d'accord sur cette chose.
[2] Résigneraient.

Digitized by Google

CHAPITRE LXII.

Ci retourne à parler encore de l'entendement des sciences.

Tout ainssy que le bien de l'entendement est le souverain des biens, car à lui tous autres obéyssent, parquoy naturellement les hommes sages soyent seigneurs des autres, et ceulx qui defaillent d'engin [1] soyent naturellement serfs; car mesmement ainssi nous le véons entre le corps et l'ame, que naturellement le corps sert et l'ame seigneurist [2], comme nous véons les operations du corps obéir aux affeccions, lesquelles sont vertus de l'ame; ainssi comme raison seigneurist sensualité, et ainssi comme toutes les ars et science se conviennent à une souveraine, laquelle à nom sapience, ainssi est il des hommes; comme à l'un affiere estre roy duquel l'estat soit souverain sur tous autres, aussi c'est juste chose, ainssi que recite Giles en son livre *des Princes*, que il soit plus sage, plus pourveu que nul de ses subgiez; car, si qu'il donne exemple de l'archier et de la sayete, dist-il, combien que la sayette n'apperçoive le signe, il ne s'ensuit pas, pour ce, que ferir ne le puisse, car au signe est adreciée par l'archier; dont si comme est chose plus convenable l'archier percevable du signe que la sayette; car il est adreçant: aussi le roy, qui le peuple adrece, dit-il, plus est expedient la fin cognoistre que ne fait le peuple; car, dist-il, si comme l'archier qui n'apperçoit le signe, se il le fiert, c'est chose de fortune; aussi cil qui sa fin ne cognoist, s'il devient ben euré [3], c'est chose d'aventure; pourquoy, comme il appert le bien des choses soit en leur ordre et plus en fin que en l'ordre, car fin met plus en efect que les choses premisses; comme il appert Dieu estre fin de tout, de qui toutes les ordres dependent, ne ne despent de nulle: puis aussi que toutes choses sont jà mises à ordre, et en cel ordre a telle coliguence [4] que les unes sont subgiectes aux autres, je conclus que les choses plus sont prenables, plus reçoipvent de bien, et plus sont generales et plus ressemblent à Dieu: donques, comme telle souveraineté, c'est assavoir majesté royal, soit aucunement, en l'ordre des estas, relative de Dieu, de la cause primiere de qui elle est vicaire, aussi c'est juste chose que, à l'exemple de lui, à quel similitude elle est instituée fin et chief de pluseurs, elle aussi se maintiegne et proportionnellement ses manieres ensuive: donques, si comme Dieu influe sanz cesser ses largeces au monde, aussi et que les autres fins, soubz lui graduelement, selon leur lois, habondent en vertus et s'influent aux autres, et plus l'ensuivent et plus sont perfaictes, semblablement en son equalité roy leur doit ressembler; et donques comme tel, en France, peut estre trouvé le bon roy Charles à son vivant, dont la lueur des bienfaiz de ses vertus encore nous en redonde. Et pour ce, comme dit l'un des sages, Solon, et ce récite Aristote ou dixieme d'*Ethiques*, que les solicitudes des besongnes mundaines engendrent destourbier [1] et empechent des délices de verité, aussi et que les desirs et sensuelz deliz encombrent la raison, cestui roi Charles, pour y remedier et faire son debvoir, comme droit sage, se delictoit, si comme il est cy devant prouvé et dit, en famille telle est si constant que pour lui peust à la foiz vacquier et suppléer ses foiz, et aussi que le repparast et esmeust en bien; car son sens le faisoit certain que, par gent suivre desordonnée, devient homme en bestialité; et yceulx bons bien savoit merir [2], selon leur degré, comme dit est, et user de l'entendement et du bien d'un chascun comme du sien, ainssi que Dieu fait des substances mundaines, par lesquelles il œuvre et monstre ses merveilles.

[1] Manquent d'esprit.
[2] Commande.
[3] Bien heureux.
[4] Enchaînement.

CHAPITRE LXIII.

Ci dit encore de ce mesmes.

Ainssi, par le rural cours et stile de la vie de cestui roy dont nous parlons, comme il amast donques les sages, par desir de toutes choses cognoistre; car, comme dit Aristote: « Celluy n'est mie sage qui de toutes choses » scibles [3] à homme ne scet parler. »

Encore derechief le povons conclurre sage, parce que prouvé avons des experiences de son savoir; et pour ce que la matiere y trait, dirons encore, si comme ou primier de ceste derreniere partie je promis, des effects de sa-

[1] Troubles.
[2] Trier.
[3] Du latin *scibilis* : que l'on peut savoir.

Digitized by Google

pience, selon les dis des aucteurs, et primierement sur ce que je propose ce que Aristote dit : « Tous hommes, par nature, savoir de- » sirent ; » et dient les dictionneres[1], aucuns pourroyent avoir doubte, se ainssi est, que tous hommes, par nature, ayent desir de savoir, comment c'est que tous hommes ne poursuivent science. A ce donques que ceste difficulté solue soit, noter icy devons que, comme pluseurs hommes se retrayent de ce que moult desirent, ou par la difficulté d'y parvenir, ou par occupations aultres, ou par aucune impotence ou deffault ; par difficulté, dis-je, et c'est en pluseurs guises, c'est assavoir : ou simplement, quant aulcuns se retrayent de science, par reputer que elle leur fust impossible, combien que la cognoiscence de verité ne soit impossible, comme il appert ou deuxieme de *Metaphisique* ; voire aussi, ou supposé, que vers aulcuns elle fust possible, toutesfoiz, par parece, appliquier ne s'i peuent, ou peut estre à y soy appliquier delectacion n'aroient, bien que de toutes delectacions la souveraine si soit, celle qui en speculacion est prise : et ce advient ou cas supposé que à aulcun fust delictable et son bien y veist aucunement, toutefoiz il se donne à entendre qu'il en empireroit et dommage en aroit, voire aussi, ou peut estre, car les aucuns sont si accoustumés à oyr fables et besongnes legieres, car si comme il appert oudit livre de *Metaphisique*, ou deuxieme ; telles choses empeschent moult de cognoistre verité ; aucuns aussi, pour la clameur publique, ou d'aulcuns maleureux qui les philozophes et les sages desprisent, ne poursuivent science ; mais à ce, dit Seneque en la quarantieme epistre à Lucille : « Jà tant ne montera » la niceté[2] du peuple, que nom de philo- » zophe, très honnorable et très saint, ne de- » meure. » Par occupacions aussi les aucuns s'en retrayent, et c'est en pluseurs guises : ou par delectacions serviles, avuglans la raison, comme devant fu dit, ou par cure[3] de mondaines vaguetez[4], et ceulx sont meseureux ; dont ce dit le philozophe : « Pour cure des » biens mondains ; mains hommes ont péri ; » et, pour ce, dit Tholomée « que cil est eureux, » cui il ne chault[1] en qui main est le monde ; » aussi, par impotence, en sont pluseurs retraiz, c'est assavoir : car, ou neccessité ont de ce qu'il fault à vivre ; toutefoiz, dit Seneque : « Se » homme vit à nature, jamais ne sera povre ; et » s'il vit aux operacions, jamais ne sera riche ; » ou qu'ilz sont mal imbués ès principes primiers, dont ce dit Alebert[2] : « Qui logique ne » scet, il ne scet soy savoir ce qu'il scet. » Aucuns aussi en sont retraiz par maulvaise complexion ; c'est assavoir, si comme dit Geber[3] au commencement de son livre alkimiste : « ou » par deffault de l'ame, ou par deffault du » corps : deffaut de l'ame, dist-il, organisa- » cion ès membres dedens par lesquelz la cog- » noiscence est faicte, comme fantasieux, ydioz » ou folz ont ; et du corps, qui est ès membres, » ou orgues[4] dehors, comme ont aucuns ma- » lades sours, ou qui n'ont point de veue. » Lesquelles choses aucune foiz aviennent par nature ou par fortune : mais ceuls n'en peuent maiz ; ou par excès, comme sont luxurieux et glous[5], et ceulx sont comme bestes, et de ceulx, dit Eustrate[6] sur le primier livre d'*Ethiques* : « O vous hommes, moult estes maleureux, qui » entre les bestes vous comptez ignorans et » perdez le bien d'entendement qui est en vous, » et le mal poursuivez, en maniere des ani- » maulx non raisonnables. »

Dont par telz empechemens se sont retraiz mains de poursuivre leur fin ; toutefoiz, si que dit saint Thomas, « bien que n'i mectent mie peine, » car ilz sont detenus par aucuns des empechemens susdiz, « neantmoins, ce dit-il, » combien peut estre que aulcuns ne le cog- » noiscent, si vouldroyent-ilz tous par propre » enclinement aucune chose savoir. »

CHAPITRE LXIV.

Ci dit des sens du corps.

Or, esclairié assez avons quelz choses peuent empecher mectre à effect celluy desir de savoir que dict le philozophe par nature tout homme

[1] Commentateurs.
[2] Simplesse.
[3] Soin, souci.
[4] Frivolités.

[1] Est heureux celui à qui il n'importe.
[2] Albert-le-Grand. Il vint à Paris, et la place Maubert (maitre Albert) a conservé son nom ; c'était là qu'il donnait ses leçons.
[3] Auteur arabe.
[4] Organes.
[5] Gloutons.
[6] Eustrate de Nicée, commentateur d'Aristote.

Digitized by Google

avoir; et, par ce que je puis comprendre de ses conclusions, la vertu des sens bien disposés avec le desir peuent estre les prehensions de acquerir sçavoir, sans lesquelz ne pourroyent estre acquis; et ceste mesmes proposicion, par signe, Aristote preuve : « Car, disoit-il, comme » les sens à ce nous soyent faiz, c'est assavoir » à l'utilité de vivre, doublement, dist-il, sont » ilz de nous amés pour euls mesmes, en tant » comme ils font cognoistre; et pour vivre, en » tant que ilz scevent pourchacier et aussi dis- » cerner ce qui est bon du mal : et ce nous » appert, dist-il; car, si comme cellui sens » qui est faicte par les yeuls, c'est assavoir le » veoir, entre tous les autres sens, nous l'amons » et cherissons le plus, et non pas seulement » pour ouvrer, mais aussi que se riens ne de- » vions faire; et la cause si est, car, entre » tous les autres sens, le veoir nous fait très » grandement cognoistre et pluseurs differances » nous demonstre des choses. » Parquoy, com- me il soit manifeste que le veoir ait deux pro- pres dignetez plus que les autres : l'une, car perfectement cognoist, car il est spirituel plus que nesun[1] des autres; car si comme des vertus qui sont cognoiscitives, une chascune moins est materielle, plus a perfaicte cognoiscence, si comme le veoir, de tous les sens, soit le moins materiel, laquelle chose appert par le remue- ment de lui vers son object, c'est à dire vers la chose dont est percevable. La deuxiesme, car pluseurs differances des choses nous demonstre comme en l'obgect de chascune poissance soit à considerer aucune chose en raison de nature; donques, comme son object soit lumiere qui s'estent à son environ, ès corps celestielz et aux bas ait poissance de veoir, il s'ensuit que le veoir soit demonstratif plus que nul des au- tres sens; car la vertu des autres s'estent seu- lement aux choses basses, et cestui, par la vertu de lumiere, cognoist mesmes les subs- tances du ciel.

CHAPITRE LXV.

Ci dit encore de prudence.

Pour ce que cy devant fu entamée la matiere de traictier de la vertu de prudence, entrelaissié par habundance des autres matieres traire à fin, à present, comme plus ayons loisir vers la fin des loanges et bons faiz du sage roy, en qui nous l'avons assez prouvé estre, dirons encore d'icelle, selon les termes d'Aristote, qui dit « que prudence est ès hommes ce qu'ilz deli- » berent par raison des choses agibles : donc » proprement prudence est rigle de conseil : » si que, où est nature consiliative, proprement est prudence; car il convient que quiconques conseille primierement conçoive aucune fin, et puis qu'il enquiere les choses duisans[1] à celle fin, c'est assavoir en conferant entr'elles, lesquelles sont celles qui valent mieulx ou pis; et ainssi toute poissance consiliative est pru dence; car comme nulle poissance propremen[t] ne confere se non raison pour ce conseillier, proprement afflert à raison, et prudence qui regule conseil n'est ou monde ça jus[2] propre- ment que ès hommes : donques, comme il pere[t] que les bestes ayent aulcunement prudence, c'est selons aucune similitude, et non pas pro- prement prudence; car en euls n'est autre, fors une nature, exstimacion de poursuivre les choses conveniens et fuir leur nuisibles, si comme l'agnel suit sa mere et fuit le loup, et ainsi des autres; mais ès hommes celle est dicte prudence, laquelle est proprement consiliative de raison; car, dit Aristote, « c'est le signé » d'omme sage, povoir enseigner; » car com- me une chascune chose soit adonc perfecte en s'opperacion, quant faire peut autre semblable à elle, si qu'il appert ou quart de *Méthéores;* car, si comme c'est vertu de la chaleur povoir eschaufer autre, si est ce signe de savoir, de povoir enseigner, et science en un autre causer, lesquelles choses ne se peuent faire sanz cellui conseil de raison.

Après, dit Aristote, « nous disons cellui estre » sage, qui est poissant de la vertu de son en- » tendement à coignoistre choses qui soyent » difficiles et communement aux hommes non » cogneues; mais nous ne disons pas que les » cognoiscences qui se font par les sens soient » science, ne que ceulx soyent sages qui les » ont et en usent, entant que est de l'user; car, » pour ce, sont ycelles vertus legieres que elles » sont en chascun; mais nous disons encore » estre sage ycellui qui des choses qu'il scet a » plus certaineté que les autres hommes, et » mieulx disant les causes : donques celluy

[1] Pas un, aucun.

[1] Convenables.
[2] Ici-bas.
[3] Paraît.

Digitized by Google

» qui est sage doit savoir rendre cause de ce » qu'on lui demande, et par ce enseignier ce » qu'il scet. »

Encore dit : « Que l'ome sage doit avoir » science, laquelle il vueille, plus pour le bien » de savoir que pour avoir le prouffit de ri- » checes. »

CHAPITRE LXVI.

Ci dit encore des sciences, et de ceulx qui les trouverent.

Encore, de la noblece des sciences et de ceuls qui les trouverent, dit Aristote : « Qui- » conques quiert fuir ignorance, il entent à » savoir se il l'entent comme fin pour le bien de » savoir; donques ceuls qui philozophent quie- » rent ignorance fuyr ; par consequent enquie- » rent science pour le bien d'elle mesmes : et » qu'ilz quierent à fuir ignorance, dist-il, il » appert manifeste, car ceuls qui primiere- » ment philozopherent et qui encore philozo- » phent, commencent tous par admiracions.

» Au commencement, dist-il, les hommes » s'esmerveilloyent des choses dont n'avoyent » la cognoiscence; puis après, par la cognois- » cence manifeste d'icelles, en procedant plus » outre, ils prisdrent à speculer sus plus oc- » cultes choses, si comme des passions[1] de la » lune; comment sont esclipses, et que elle est » enluminée une foiz, que une autre, non; » des choses achéans[2] au souleil et aux estoil- » les, comme sont diverses apparences qui » aviennent en elles, si comme cercles, halo[3], » queues, ou ycelles besongnes; aussi des » mouvemens du ciel, comment il se soustient; » des grandeurs des esperes, de la diversité » d'elles, et de leur influences : et après, de » la generacion ou naiscence du monde, et » comment il est fait. » Et, en ce, nous appert une prerogative d'astrologie vers les autres sciences; car les choses dont elle considere sont naturellement à tous merveillables, et naturel- lement tous hommes les desirent savoir ; aussi, et que, par elles sceues, on cognoist grant par- ties de la naiscence des choses de ça bas, et à peu près on parvient aux cognoiscences des causes de ce monde; et dont, combien que cellui qui a doubte et s'esmerveille, si appere ignorant; pourquoy philomites[4] peut estre dit qu'il commet philozophic, c'est assavoir de tant que fable est faicte des merveilles. Comme ainssi soit que à fuir ignorance yceulx anciens furent fais philozophes, c'est chose manifeste; car, pour savoir, ils ont poursuivy estude, ne non pour cause de nul quelconque usage, dont « comme ce soit chose evident, dist-il, que » doubte et admiracion procedent d'ignorance » et par admiracion, en investigant les causes, » on devient philozophe : » car, encore aujour- d'huy, quant grans effects aviennent, des- quelz les causes ne nous sont pas cogneues, yceulx nous merveillons et en querons la scurce.

« Tout ainssi, dist-il, comme admiracion si » fu cause mouvant à estre philozophe, autre » si aucunement peuent estre appellés philo- » mites, c'est à dire ameurs de fables; car » ainsi que philozophie vient d'admiracion, » aussi les fables sont faictes de merveilles : » dont, dist-il, comme les primiers qui, par » maniere de fables ont traictié des principes » des choses, ont esté dis poetes, si comme » Orphéus qui furent ainçois que les sages; et » la cause si est, car les fables vers lesquelles » yceulx estudioyent sont contenues de choses » merveilleuses. »

Autre si yceulx anciens, qui feurent meus par grans merveilles à estre philozophes, peuent estre dis poetes; et pour ce que admi- racion a source d'ignorance, il appert qu'ils es- tudierent à estre philozophes pour fuyr igno- rance; et aussi, il appert que, pour ce, ont ilz poursui science, pour cause seulement qu'ilz cognoiscent sans cause d'aucun usage de prouffit servile.

Et à ce propos, dit encore Aristote de la hau- tece de philozophie, dont dist-il : « car icelle » science qui est très liberal, ne puist estre » possession de chose naturellement serve, » comme la nature humaine soit serve en » maintes guises, comme elle soit subgecte à » maintes passions ; dont ils avient aucunefoiz » que se elle delaisse à querir ce qu'il luy est » plus propre, c'est assavoir le vivre, il con- » vient que elle delaisse à estre; » et ainssi il convient que, combien que meilleur soit phi- lozopher qu'enrichir, si comme il appert par le troisiesme de *Thopiques*, toutefoiz enrichir,

[1] Des phases.
[2] Qui arrivent.
[3] Météore en forme d'anneau diversement coloré qui environne les astres.
[4] Phylomythes.

Digitized by Google

aulcunefoiz, lui est plus eslisible ; parquoy, si qu'il appert que proprement elle ne soit humaine, aussi ne elle ne compete à homme comme possession de meuble ; car, comme proprement soit possible et acquisible à homme qu'il l'a à son demaine et de quoy franchement il use comme il veult, toutefoiz d'icelle science qui est tant enquise, tant seulement pour soy home ne peut user, n'à franchise vacquer, par especial les povres, pour occupacions d'euls, pourchacier, ne les très grans mondains, pour parece ou pour autres delis : aussi, et comme à ce vouloir tous hommes ne soient pas habiles, n'aussi et supposé que tous bien le voulsissent, toutefoiz n'i pourroyent acteindre ; car un peu d'elle sceu et clerement cogneu est plus difficile et de plus grant valeur de tant qu'on scet des autres, il s'ensuit que de toutes elle est la moins humaine.

Affin que entendu soit au cler de ceste grant difficulté que Aristote met à concepvoir philozophie, si est à entendre qu'il veut dire de la partie de philozophie en laquelle toutes autres sciences sont comprises, qui appartient à la divinité et veult dire plainement de méthaphisique, qui est interpretée oultre nature.

Toutefoiz reprent il l'erreur d'un poete ancien nommé Simonides, cy devant dit, lequel disoit que « seulement appartient à Dieu, non » pas aux hommes, savoir ceste science ; car, » disoit-il, comme elle soit très digne, Dieu la » s'est reservée ; aussi à homme, elle qui est si » noble, et lui qui est si vil et soubmiz à tant de » fragilitez et de deffaulz, elle n'est pertinent. »

Dont « ceste erreur, disoit Aristote, sourdoit[1] » des erreurs des poetes, affermans par leur » dis Dieu et les divines choses estre envieuses ; » car, disoit-il, par envie, les choses qui à » leur estre affierent ilz n'ont pas acceptable » que les hommes sachent, ne qu'ilz s'en en- « tremectent ; dont, disoit icelluy, se, ès cho- » ses qui sont mains principales, les dieux » ayent envie aux homes, par plus forte raison » c'est juste chose qu'en ceste-cy, c'est assa- » voir la science qu'on enquiert pour soy-mes- » mes, et qui sur toutes est très honnorable, » très franche et très digne, plus envieux ilz » soyent. »

Dont, disoit Aristote, « se ainssi estoit « comme cil oppinoit, il s'en suivroit les hom- « mes estre moult maleureux, quant par envie « Dieu les indigneroit, ne donques plus ses « biens vers eulx influeroit. » Mais la racine de ceste opinion est faulse, que chose qui est divine puist être rancuneuse ; car, comme envye soit tristece de la prosperité du bien d'aucun autre, laquelle chose ne peut estre causée, fors que d'aucun deffault, entant que l'envieux si cuide celluy bien estre dominant le sien, laquelle chose ne pourroit estre en Dieu, n'en chose qui à lui appartiegne, car Dieu estre ne peut meu ne troublé ; comme il ne soit soubmiz à aucun mouvement, ne son bien par bien d'autre ne puist diminuer : car de soy comme de fonteine resourdant de perfecte bonté, ressourdant incessamment et effluant tous biens ; aussi, car si que Platon disoit : « Comme Dieu soit causeur, et toutes choses » il ait fait pour leur bien, » il convient toute envie de luy estre eslongniée : pour ce, disoit Aristote, « non pas seulement en cecy, mais en » pluseurs besoignes, les poetes si mentent ; car » si qu'il dit c'est proverbe commun, que les » poetes mentent de moult de choses. »

CHAPITRE LXVII.

Ci dit de poésie.

Puisqu'il chiet en matiere de parler des poetes, nonobstant les choses susdictes, yceulx anciens, entant que des sciences lès portes nous ouvrirent, comme dit est, excuser, amer et supporter les devons ; si est assavoir que comme en general le nom de poesie soit pris pour ficcion quelconques, c'est-à-dire pour toute narracion ou introduccion signifiant un sens, et occultement en signifie un autre ou pluseurs, combien que plus proprement dire celle soit poesie, dont la fin est verité, et le procès doctrine revestue en parolles d'ornemens delictables et par propres couleurs, lesquelz revestemens soyent d'estranges guises au propoz dont on veult, et les couleurs selon propres figures.

Comme cette guise fust moult ès anciens, et plus ès sages que autres, tant ès Ebrieus, Latins, comme ès Grecs par especial, en traictant de secrez, si comme Hermès, et aussi Virgile et Ovide, Discoride, Omer et Lucan ; de consolacion, comme Boece et Marcian[1] ; de reprehancions, comme Juvenal et

[1] Naissait, provenait.

[1] Martianus Capella.

Digitized by Google

Alain[1]; de divinité, comme Orpheus, Socrates et Platon, et aussi pluseurs autres, et aussi de Daniel, de Salomon, et de tous les prophetes; car si, comme il appert, l'Ancien Testament fu tout fait par figures, mesmement aussi Jhesu-Crist si parla par figures; laquelle chose estoit, car icelle maniere est plus comprendieuse et de plus grant recueil, et en elle on prent plus de delit[2], et ceste sentence est la plus usagiée; ou pueut estre que, aux ententes que ilz avoyent, mots propres n'estoyent imposés, si les vouloyent par similitude ou exemple bailler; ou peut estre que, comme soyent aulcuns secrez, acquis ès textes des sciences que Dieu a reservés aux merites des sages, lesquelz secrez, comme yceulx philozophes, pour leurs successeurs dignes, voulsissent arrester qu'ils ne fussent perdus, toutefois non si cler qu'aux ignorans ils ne fussent mucíés[3], ne non si troubles qu'aux sages ne fussent manifestes, si comme mesme ilz dient; parquoy leur faulsit occultement figurer en semblance d'autre chose parler: parquoy aussi et en honneur d'eulx tous, poesie nous devons honorer: dont, combien qu'Aristote les repreuve en sa Metaphisique, il n'est pas à entendre que il les repreuve en tant comme poetes, ne en tant comme ils parlent couvertement des secrez, car poesie si n'est pas reprouvée; ainçois mesmes, ou tiers livre, il recite, et saint Thomas le desclaire, il ne les repreuve ne diffame[4], se non en tant comme il appert que fabuleusement ilz ont parlé des principes des choses, lesquelz trop clerement ne se peuent enseignier; car, « comme, ce » dit-il, en tant comme il appert dehors qu'ils » les estudierent, on n'i voit qu'ignorance, et » sont choses trop grosses; et qui veult querir » en la mouele muciée, c'est chose trop oc» culte. » Parquoy, si que dit saint Thomas, comme il appaire qu'Aristote vueille clerement enseignier la verité, et par consequent impugner[5] Platon, Socrates et les autres qui ont parlé couvert, et ont en umbre escriptes leur doctrines, toutefoiz il ne dispute à eulx, selon vérité occulte, mais selon le sens apparent par dehors.

[1] Alain de l'Isle.
[2] Plaisir.
[3] Cachés.
[4] Blâme.
[5] Combattre.

CHAPITRE LXVIII.

Ci dit quel bien vient des choses dessusdictes.

Delaissant la matiere precedent, qui est des sciences et de leur effaiz, selon le dit des auctеurs, au mieulx que mon petit engin a sceu rapporter, comme trop prolixement en parler, pour cause que à maint pourroit le lengage sembler estrange qui appris ne l'ont, et par consequent tourner à ennuy, retournerons à nostre primier obgect, lequel, nonobstant que neantplus[1] qu'on pourroit espuisier une grant riviere, ne souffiroit mon sentement à souffisamment en parler, est temps de terminer; mais, affin que emplies soyent mes promesses, nous convient recueillir en briefves parolles les motifs de cest œuvre pris en un seul suppost, qui est le sage roy Charles devant dit, duquel, en trois especiaulx dons, avons desclairié les vertus et les bienfais assez au long, comme promis estoit, c'est assavoir en noblece de courage, chevalerie et sagece, en assez desclairant quelz choses ce sont et à quoy elles s'estendent; si reste encore à parler nommeement du bien qui en vient: ce que fu promis; mais, sans plus repliquer en eslongnement de matiere, peut assez servir de souffisante preuve de l'utilité qui vient des trois susdictes graces, la desclaration des fais et bonnes mœurs du sage roy, en qui nous les avons prouvées, à qui s'en ensuivi gloire perpetuelle à l'ame, si comme je tiens grant preu au corps, et, tant comme le sciecle durera, loange au monde apres lui demourée.

Si est donques ainssi que de la vertu de noblece de corage ensuivent toutes bonnes meurs et fais virtueux, eschevement de toutes laides, males[2] et reprouchiées coustumes et œuvres villaines, abondance de graces, loz, honneur, amour, courtoisie, charité, paix et transquilité.

Item, de chevalerie bien gouvernée s'ensuit garde et deffense de la loy, du prince, du bien commun, et du royaume.

De sagesse ensuit tout ordre de vie bien ordonnée, justice, droit et equité à chascun, faire memoire du temps passé, pourvéance sur cellui à venir, arroy ou present, et paradis à la fin; et, en briefve description, telles sont les utilités des susdictes graces.

[1] Opposé de néanmoins.
[2] Mauvaises

Digitized by Google

CHAPITRE LXIX.

Ci commence à parler de l'approchement de la fin du roy Charles, et de la mort de messire Bertram.

Ainssi comme clerement est sceu et cogneu toutes choses creées avoir fin, car à ce se trayent ycelles, en aprestant la fin de nostre presente œuvre, dirons du dernier terme d'icellui sage, ouquel avons pris la matiere et contenu de ce livre, et tout ainssi que dit le commun proverbe : « En la fin peut-on cognoistre la per- » feccion de la chose, » povons vrayement, à la fin de nostre dit sage roy, cognoistre la perfeccion de ses très préeleues vertus et sapience : de laquel fin moult me plaist ce que memoire me rapporte, sanz dongier[1] d'autre informacion, la relacion que j'en oys de mondit pere naturel, auquelles parolles, cognoisçant son excellence en toute vertu, je adjouste foy comme à parolle veritable dicte de preudomme, lequel très amé serviteur et clerc excellent, gradué et doctorisié à Boulongne la Grace en la saincte medicine, avecques autres degrés de sciences, fu continuelement present en la maladie dudit prince, jusques à la fin; et ceste verité par assez de gens encore vivans peut estre sceue.

Peu de temps avant le trespassement dudit roy, tout ainssi comme avant la mort du preux Alixandre, mourut son bon cheval Bucifal[2], qui ou monde pareil n'avoit, comme dit l'istoire, qui fu noté merveilleux presage de la briefve vie de son maistre, si comme il advint.

Ainssi le bon conestable Bertram de Clequin, lequel estoit des faiz de la chevalerie dudit roy, trespassa pou avant, qui fu le vendredy quatorziesme jour de juillet, ce mesme an; de laquel mort moult pesa au sage roy, et en tous-diz recompensant, comme non ingrat, la bonté, service et loyaulté d'icellui conestable, en honorant le corps de si solemnel chevalier, et pensant de l'ame comme raison estoit, volt qu'il fust enterré en haulte tombe, à grant solemnité, honneur et recommandacion, ou propre lieu où sont enterrés à Saint Denis les roys de France, et mesmement en la chappelle que pour luy avoit faire au pié de la tumbe, où en peu de temps après fu ensevelis : laquelle mort dudit connestable fu plainte et plourée de maint vaillant, et communement de tout le royaume, lequel faisoit perte de très vaillant champion et deffendeur de lui très propice. Si fu la mort de lui très virtueux comme presage de trespassement de son très excellent maistre.

[1] Sans avoir besoin.
[2] Bucéphale.

CHAPITRE LXX.

Ci dit le trespassement et belle fin du roy Charles.

Vers la moictié passée du mois de septembre, en l'an mil trois cent quatre-vingt, le roy Charles ala en son hostel de Beaulté, ouquel, peu de jours après, luy prist la maladie dont il trespassa en assez brief terme; mais de l'estat de s'enfermeté ne quier faire grant informacion, ains selons le continue procès precedent, c'est assavoir des vertus de lui, dignes d'infinie memoire, diray de sa très fervent foy, devocion, constance et sain entendement. Comme sa complexion soubtille[1] fust non puissant de porter longuement fais de si grieve maladie, en bien pou de jours fu à merveilles débilité, et tant que sa seine discrecion, non empechiée jusques à la mort, pour quelconques souffrance du corps, lui jugia que brief seroit le terme de sa vie. Pour ce, volt disposer de ses derrenieres ordonnances et tendre au salut de son ame, dont nonobtant eust tousjours accoustumé de soy confesser chascune sepmaine; adont son pere espirituel, continuelement avec lui, très diligemment examinant sa conscience, et que riens n'y demourast en scruppul, en grant devocion, larmes et contricion, se confessoit derechief par souventefoiz; et comme jà fust agrevé très durement, volt recepvoir son Créateur, lequel, après pluseurs messes de luy oyes, lui fu admenistré : devant laquelle reception, à merveilleux signes de devocion, dist telz parolles, en la presence du sacrement : « O Dieu » mon rédempteur, à qui toutes choses sont » manifestes, moy recognoiscent tant de foiz » avoir offensé devant ta majesté et digne sainc- » teté, soyes propice à moy pecheur, et ainssi » comme as daigné approchier le lit du povre » languissant, te plaise, par ta miséricorde, » que à toy puisse en la fin parvenir! » Et en telles parolles disant, à grans larmes, fu communié, et après rendy graces à Dieu.

Cestui sage roy, demonstrant les signes de sa grant constance nonobstant les tourmens de l'engagement de sa maladie, pour donner aul-

[1] Délicate.

Digitized by Google

cune recréacion de reconfort à ses serviteurs, que il véoit pour lui grandement adoulés [1], dont il avoit grant pitié, en efforcent sa puissance, vouloit chascun jour estre levé et vestus, et mengier à table; et, quelque foible qu'il fust, leur disoit parolles de reconfort et bons amonnestemens, sanz quelconques clameur ou plainte de signe de douleur, fors en appellant le nom de Dieu, de Nostre-Dame et des sains; et deux jours ains son trespassement, tout eust il passé moult greveuse nuit, lui levé et vestus, va regarder ses chamberlans et tous les autres serviteurs et phisiciens [2], qui estoyent tous esplorés; adont leur prist à dire de très joyeux visage, et en semblant de bonne convalescence : « Esjoyssez-vous, mes » bons loyaulx amis et serviteurs, car en » briefve heure seray hors de voz mains; » lesquelz, oyans ces parolles, ignorerent, pour la joyeuseté de la chiere [3], en quel sens ot dicte la parolle, de laquelle, tost après, l'effect leur en donna la clarté.

Le samedy devant son trespas, apparirent en lui les signes mortelz, où les douleurs furent horribles, sanz que apperceue fust en luy aucune impacience; mais en continuant sa devocion, tousjours estoit sa clameur à Dieu, et costé lui sondit confesseur lui amonnestant les parolles en tel article necessaires, auxquelles, comme très vray crestien catholique, respondoit et faisoit signes de grant foy à Nostre-Signeur.

Quant vint le dimanche à matin, et jour qu'il trespassa, fist appeller devant luy tous ses barons, prelas, son conseil et chancelier; adont va parler devant eulx moult piteuses parolles, si que tous les contraigni à larmes. Entre les autres choses dist, du fait de l'esglise, que comme il eust esté informé par tout le coliege des cardinaulx et en faisant toute l'investigacion qu'il avoit peu et sceu faire, presumant que tant de vaillans prelas ne se voulsissent mie dampner pour un singulier [4] homme, que il avoit desclairié pape Clement pour vray pape; et ce qu'il en avoit fait, prenoit sus son ame que de bonne foy l'avoit fait.

Item, son testament et laiz, que pieça devant avoit fait, vouloit qu'en celle forme fust tenus.

[1] Affligés.
[2] Médecins.
[3] Face, physionomie. — [4] Seul.

Après ces choses, requist la couronne d'espines de Nostre-Seigneur, par l'evesque de Paris, lui fust apportée; et aussi, par l'abbé de Saint Denis, la couronne du sacre des rois; celles d'espines receupt à grans devocion, larmes et reverance, et haultement la fist mectre soubz ses piez; adont commença telle oroison à la sainte couronne : « O couronne precieuse, » dyademe de nostre salut, tant est douls et » enmiellé le rassadyement [1] que tu donnes, » par le mistere qui en toy fu compris à nostre » redempcion; si vrayement me soit celluy » propice duquel sang [2] tu fus arousée, comme » mon esperit prent resjoyssement en la visi- » tacion de ta digne presence! » Et longue oroison y dist moult devote.

Après tourna ses parolles à la coronne du sacre, et dist : «O coronne de France, que tu » es precieuse, et precieusement très ville! » precieuse, consideré le mystere de justice » lequel en toy tu contiens et portes vigoreuse- » ment; mais ville, et plus ville de toutes cho- » ses, consideré le faiz, labour, angoisses, » tourmens et peines de cueur, de corps, de » conscience, et perils d'ame, que tu donnes » à ceulx qui te portent sur leur espaules; et » qui bien à ces choses viseroit, plustost te » laisseroit en la boe gesir [3] qu'il ne te releveroit » pour mectre sus son chief. » Là dist le roy maintes notables parolles, plaines de si grant foy, devocion et recognoiscence vers Dieu, que tous les oyans mouvoit à grant compassion et larmes.

Après ce, la messe fu chantée, et volt le roy qu'en chants melodieux et orgues fussent à Dieu chantées laudes et beneyssons [4].

Porté fu le roy de sa couche en son lit; et comme il prensist moult à foibloyer, son confesseur lui ala dire : « Sire, vous me comman- » dastes que, sans actendre au derrain besoing, » je vous ramenteuse le derrain sacrement; » combien que necessité ne vous y chace mie, » et que maint, après celle unxion, soyent re- » tournés à bonne convalescence, vous plaist- » il, pour le reconfort de vostrre ame, recep- » voir la? » Le roy lui respondi que « moult » lui plaisoit. » Adont lui fu aprestée, et volt le roy que toutes manieres de gens à qui il plairoit

[1] Contentement.
[2] Du sang de qui.
[3] Reposer dans la boue.
[4] Bénédictions.

Digitized by Google

entrassent dedens sa chambre, laquelle fu tost remplie de barons, prelas chevaliers, clercs et gent de peuple, tous plourans à grans senglous de la mort de leur bon prince; sur tous y menoit dueil son loyal chambellan le seigneur de La Riviere, si grant que il sembloit comme homme tout remis[1] de son sens; et par tel contenance ala le roi baisier, si comme il vint dehors, que à tous fist moult grant pitié.

Le roy lui mesmes, selons sa foiblece, s'aida à s'enulier[2]. Quant la croix lui fu presentée, la baisa, et en l'embrassant commença à dire, regardant la figure de Nostre Signeur : « Mon » très douls sauveur et redempteur, qui en ce » monde daignas venir, affin que moy et tout » l'umain lignages, par la mort, laquelle, vo- » lointairement et sanz contrainte, volz souffrir, » rachetasses, et qui, moy indigne et insipient[3] » à gouverner ton réaume de France, as ins- » titué ton vicaire, j'ay tant griefment vers toy » pechié, dont je dis : *Mea culpa, mea gra-* » *vissima culpa, mea maxima culpa;* et no- » nobstant, mon douls Dieu, que je t'ay cour- » roucié par deffaultes innumerables, je sçay » que tu es vray misericors et ne veuls la mort » du pecheur; pour ce, à toy, pere de miseri- » corde et de toute consolacion, en l'article de » ma très grant necessité, criant et t'appellant, » te demande pardon. » Celle oroison finée, se fist tourner la face vers les gens et le peuple qui là estoit, et dist : « Je sçay bien que ou » gouvernement du royaume, en pluseurs cho- » ses, grans, moyens et petis, ay offensés, et » aussi mes serviteurs, auxquelz je debvoye » estre benigne et non ingrat de leur loyal ser- » vice; et, pour ce, je vous pry, ayez merci de » moy : je vous requier pardon; » et adont se fist haulser les bras, et leur joingni les mains : si povez savoir se grant pitié et larmes y ot gictées de ses loyaulx amis et serviteurs.

Encore dist : « Sachent tuit, et Dieu l'a pri- » miérement cogneu, que nulle temporalité ne » prosperité de vanité mondaine ne me pertrait[4] » ne encline à vouloir de moy autre chose ne » mes[5] ce que Dieu a voulu de moy ordonner, » lequel scet qu'il n'est quelconques chose pre- » cieuse pour laquelle je voulsisse ou desirasse » estre retourné de ceste maladie. »

[1] Relâché, déchu.
[2] S'enhuiler, s'administrer l'onction.
[3] Ne sachant, ignorant.
[4] Entraine. — [5] Non plus que.

Un peu après, en approchant le terme de la fin, en la maniere des anciens peres patriarches, du Vieulx Testament, fist amener devant lui son filz aisné, le daulphin; alors, en le beneyssant, commença ainssi à dire :

« Ainssi comme Abraham, son fils Isaac, en » la rousée du ciel et en gresse de la terre, et » en l'abondance de froment, vin et œile, » beney et constitua, en enjoingnant que qui » benistroit lui fust beneit, et qui le mauldiroit » fust rempli de maleisson[1]; ainssi plaise à » Dieu qu'à cestui Charle doint la rousée du » ciel et la gresse de la terre et l'abondance de » forment, vin et oile, et que les lignées le » servent, et soit seigneur de tous ses freres, » et s'inclinent devant luy les filz de sa mere! » Qui le beneistra soit beneit! et qui le maul- » dira soit remply de maleiçon! »

Ce mistere fait, à la priere du seigneur de La Riviere, beny tous les presens, disant ainssy : « *Benedictio Dei, Patris et Filii, et Spiritus* » *Sancti, descendat super vos, et maneat sem-* » *per!* » laquelle beneysson receurent tous à genous, à grant devocion et larmes. Puis leur dist le roy : « Mes amis, alez vous en, et priez » pour moy, et me laissiez, affin que mon tra- » vail soit finé en paix. » Lors, luy tourné sus l'autre costé, tost après tirant à l'angoisse de la mort, oy toute l'istoire de la Passion, et auques près de la fin de l'evvangile saint Jehan commença à labourer à la derreniere fin; et, à peu de trais et sanglous, entre les bras du signeur de La Riviere, que moult chierement il amoit, rendi l'esperit à Nostre Seigneur, qui fu, comme di est, environ l'eure de midi, le seiziesme jour de septembre ledit an 1380, et le quarante-quatriesme de son aage, le dix septiesme de son regne.

Lequel trespassement fu plaint et pleuré merveilleusement de ses freres, parens et amis, et de ses serviteurs moult regraictés, et de tous autres sages et preudes hommes, et à bonne cause; car perte de si excellent prince n'est mie merveilles se elle est doulousée[2].

CHAPITRE LXXI.

La fin et conclusion de ce livre.

Et Dieu loé, à qui graces avec beneissons

[1] Malédiction.
[2] Suivie d'affliction.

Digitized by Google

soyent presentées, qui m'a presté engin, santé, temps et lieu de mener à fin ceste petite compillacion par moy traictiée, comme mon sens ne soit souffisant de bien demener si haulte matiere! Mes humblement supplye tous les vivans très hauls, excellens et redoublés princes d'icelle très noble susdicte royal ligniée, dont ceste histoire fait mencion, et à ceulx qui d'eulx descendront, à qui, ès temps à venir, sera manifestée, que ilz vueillent avoir à gré plus mon desireux vouloir de exaulcier leur noms en loange veritable, que l'effect de mon petit savoir à ce estendu; et, après ma vie, mon ame leur soit recomandée; car nonobstant receusse ce labour par digne commandement, comme dit est, la matiere de si excellent prince en toutes choses, comme fu le sage bon roy Charles, pour pluseurs raisons m'a esté très agréable. Deux principales y a : l'une, pour cause de ses vertus; l'autre, que comme en ma jeunece et enfence, avec mes parens, je fusse nourrie de son pain, m'y repute si comme tenue.

Si prie enfin à la benoicte Trinité, Pere et Filz et Saint Esperit, un seul Dieu, que l'ame d'icelluy son sergent devot et très crestien le sage roy Charles, quint d'icellui nom, vueille avoir en la compaignie de ses benois esleus en paradis, et aussi celle de son bon frere monsigneur de Bourgongne, et de tous leur predecesseurs. AMEN, *amen*.

EXPLICIT LE LIVRE DES FAIZ BT BONNES MEURS DU SAGE ROY CHARLES V.

Digitized by Google

HISTOIRE DE CHARLES VI,

ROY DE FRANCE,

PAR JEAN JUVENAL DES URSINS.

1380.

L'an mille trois cent quatre-vingt, le seiziesme jour de septembre, alla de vie et trespassement le noble roy Charles cinquiesme de ce nom, lequel fut nommé Charles le Sage. Car il avoit sens, prudence, et discretion de gouverner son royaume tant en fait de guerre, en resistant à ses ennemis, et conquester et recouvrer ce qu'ils avoient gaigné, tenoient et occupoient, par vaillans chevaliers, chefs de guerre à ce commis et deputés, comme connestables, mareschaux et gens de guerre en armes exercés, comme aussi sur le faict de la justice. Et fit visiter les ordonnances anciennes de ses predecesseurs, et les confirma et approuva. En grand honneur et reverence avoit l'Eglise et les personnes ecclesiastiques, et grande esperance avoit en Dieu, et à sainct Remy, apostre de France, et très-volontiers il faisoit lire les histoires. Et, en l'eglise de Sainct-Remy de Rheims où il fut sacré, fit de belles fondations et leur donna de beaux et grands revenus. Belle fut sa fin, et mourut comme vray chrestien. Et fut porté à Sainct-Denys, et mis en sepulture, les solemnités accoustumées gardées. Et laissa deux enfants, l'un nommé Charles, aisné, et le deuxiesme Louys; lesquels etoient en bas aage. Et si avoit trois freres, Louys roi de Sicile et duc d'Anjou, Jean duc de Berry, et Philippes duc de Bourgongne. Et auquel temps du trespassement dudit feu roi Charles cinquiesme, l'an mille trois cent quatre-vingt, les choses en ce royaume estoient en bonne disposition, et avoit fait plusieurs notables conquestes. Paix et justice regnoient. N'y avoit obstacle sinon l'ancienne haine des Anglois, desplaisans et comme enragés des pertes qu'ils avoient faites, qui leur sembloient estre irrecuperables; lesquels sans cesser espioient et conspiroient à la destruction totale de ce royaume, et contemnoient toutes manieres d'ouvertures de paix. Souvent venoient en armes d'Angleterre en France, et aucunes fois descendoient en Guyenne, autres fois en Bretagne, Normandie, Picardie et specialement vers les rivages de la mer, boutoient feu ès maisons du plat pays, comme ès grains, et partout où ils pouvoient, prenoient prisonniers, et les menoient en Angleterre, et piteusement les traitoient. Et durant sa vie y avoit ordonné pour resister les ducs d'anjou, de Berry, de Bourgongne, et de Bourbon, qui estoient ès frontieres, faisans le mieux qu'ils pouvoient. Et quand on vid la maladie du roy non sanable, on envoya devers lesdits seigneurs hastivement qu'ils s'en vinssent, lesquels le firent, en laissant provisions à leursdites frontieres pour resister aux entreprises des ennemis, et s'en vindrent à Paris. Et si devant ils avoient esté curieux et soigneux du faict du royaume, encores delibererent de l'estre plus, veu l'aage des deux enfans du roy, à ce que les affaires du royaume fussent bien gouvernées.

Et le roy, comme dit est, mis en sepulture à Sainct-Denys bien et honorablement, lesdits seigneurs firent assembler un grand et notable conseil auquel furent ceux du sang royal, et plusieurs barons et gens de grande science et authorité tant de la cour de parlement, que des comptes, tresoriers et autres. Et furent mises plusieurs choses en deliberation touchant le gouvernement du royaume. Et y eut diverses opinions et imaginations. Car le roy de Sicile, frere aisné du roy Charles cinquiesme, disoit, que selon la coustume de France, veu que Charles, l'aisné fils du roy n'avoit pas quatorze ans, qu'il devoit avoir le gouvernement total du royaume, et de tous les deux enfans, jusques à ce que l'aisné eust quatorze ans. Et ces choses requeroit avoir expressement et tres-instamment. En cette matiere messire Pierre d'Orgemont, qui se tenoit comme principal du conseil du roy, parla bien grandement, et disoit qu'on devoit attendre qu'il eust plus grand aage, alleguant plusieurs raisons, et speciale-

Digitized by Google

ment que le roy Charles cinquiesme, pere des enfans, avoit ordonné et voulu qu'il ne fust sacré, jusques à ce qu'il eust plus grand aage, et que les ducs de Bourgongne et de Bourbon eussent le gouvernement des enfans. Et entre les seigneurs y avoit de grandes divisions, et mandoit-on gens d'armes de toutes parts, lesquels se mirent sur les champs, et pilloient, et roboient, et empeschoient que les vivres ne vinssent à Paris, et desja y avoit grand murmure entre le peuple, et taschoient fort à eux esmouvoir. Et pource messire Jean des Mares, qui estoit advocat du roy en parlement, bien notable clerc, et de bien grand prudence, considerant les choses dessus dites, fit une moult et notable proposition, en monstrant qu'on devoit mener le roy à Rheims, pour estre sacré, et allegua plusieurs grandes raisons, et comme plusieurs roys en moindre aage avoient eu le gouvernement de leurs royaumes, et mesmement le roy sainct Louis. Et monstra ledit maistre Jean des Mares, que quelconque loy ou ordonnance qui auroit esté faite au temps passé, elle se pouvoit muer ou changer pour eviter plus grand inconvénient, lequel estoit taillé d'estre bien grand, pour la division des seigneurs qu'on voyoit évidente ; et que quand le roy seroit sacré, toutes telles divisions cesseroient, et prendroit le gouvernement en son nom, et auroit bon conseil. Et quand ledit duc d'Anjou eut ouy parler ledit des Mares, et aussi plusieurs autres, se condescendit à son imagination. Toutes fois ledit duc tousjours requeroit, qu'il ne fust point defraudé de son droict de regent, non mie pour convoitise ou ambition, mais pour garder son honneur. Et quand la matiere eut fort esté débatue, fut le conseil fort dissolu, et entre les serviteurs des princes y avoit plusieurs paroles, et aux champs mesmes entre les gens de guerre avoit en paroles telles manieres que gueres ne s'en falloit, alloient jusques à la voye de faict. Et, par l'admonestement d'aucuns gens de bien, les princes se condescendirent qu'aucuns gens de bien y advisassent. Lesquels jurerent aux saincts Evangiles de Dieu, que cessans toute amour, crainte ou peur, ils discuteroient selon la qualité de la personne du roy. Et ainsi fut juré et promis, qu'on tiendroit ce qu'ils ordonneroient et tiendroient. Ceux qui estoient esleus s'assemblerent, et après qu'ils eurent esté quatre jours ensemble, desirans dire leur advis et imagination, selon ce que la matiere hastivement le requeroit, dirent et prononcerent leur sentence et imagination en la maniere qui s'ensuit : c'est à sçavoir que la loy des predecesseurs roys de France, ne pouvoit pas tellement arrester ou retarder ceux de la lignée royale, qu'ils ne peussent anticiper le terme prefix de leur sacre. Et à ce faire fut assigné la fin d'octobre, et que tous les vassaux et feaux lui feroient foy et hommage, et que tout le fait de la guerre et de la justice se conduiroit en son nom et soubs son scel, et que les enfans du roy seraient baillés au gouvernement des ducs de Bourgongne et de Bourbon, lesquels les feroient nourrir doucement, et instruire et endoctriner en bonnes mœurs, jusques à ce qu'ils fussent en l'aage de puberté. Et que toutes les finances tant du domaine que des aydes se mettroient au tresor du roy. Et au regard des meubles, or, argent et joyaux qui furent au roy son pere, le duc d'Anjou les auroit, en delaissant toutesfois au roy sa provision competente, et que seulement il useroit de ce mot : *regent*, et qu'à parler des negoces et affaires il seroit appellé. Le dict des arbitres fut mis par escrit, et les ducs l'accepterent, en remerciant lesdits arbitres de ce que, par leur bonne diligence, les questions étoient assoupies. Et combien qu'il sembloit au duc que l'authorité de la regence estoit fort diminuée, toutesfois en faveur du roy son neveu, en la salle du Palais il le fit publier. Les gens de guerre estans sur les champs, pilloient, roboient, prenoient prisonniers, efforçoient femmes, violoient et despuceloient vierges et faisoient tous les maux que ennemis pourroient faire, excepté bouter feux; et se retiroit tout le peuple ès forteresses et bonnes villes, marchands estoient destroussés, et disoient qu'ils se payoient de leurs gages. Le duc regent envoya vers plusieurs capitaines, et aucuns manda, et parla à eux, et fit faire defenses par cris et proclamations sur peine de la hard, que plus ne usassent de telle maniere de faire. Mais conte n'en tenoient, et pis en faisoient. En plusieurs lieux le peuple s'esmeut, et pillerent ceux qui se mesloient de receptes des aides, gabelles, et impositions. Le duc par douces paroles appaisa ceux de Paris.

Quand on delibera de mener le roy au sacre, il voulut aller par Melun, voir les armures qui y estoient, et qu'il avoit veues durant la vie de son feu pere Charles, roi de France, cinquiesme

Digitized by Google

de ce nom. Et avoit esté deliberé que à grande compagnie de gens de guerre il iroit à Rheims. Et, du temps de sondit feu pere la grand plaisance qu'il avoit, estoit le plus en beaux harnois et armures, que autrement. Et luy monstra-on de par sondit pere, et en sa vie, les plus grandes parties des tresors, où il y avoit de bien nobles choses, et si lui monstra-on du harnois beau et clair et bien fourbi, et luy fut demandé lequel il aymoit le mieux, et il respondit, que il aymoit mieux les harnois que les richesses. Et luy fut dit qu'il prist ce qu'il voudroit, et en un coin il vit une moult belle espée, laquelle il requit lui estre donnée. Et un autre jour après, le Roy son pere fit un grand convei, et moult beau disner; et après qu'on fut levé de table, fit apporter une moult belle et riche couronne, et un beau bacinet, et les monstra à son fils Charles, et luy demanda lequel il aimoit le mieux ou estre couronné roy de la couronne, ou avoir le bacinet, et estre sujet aux perils et fortunes de guerre, lequel respondit plainement que il aimeroit mieux le bacinet que la couronne, dont apperceurent les presens qu'il seroit chevaleureux. Et n'eut pas seulement ce qu'il demandoit, mais selon son corps on lui fit faire un gentil harnois, lequel on fit pendre au chevet de son lit. Et fit le roy promettre à tous ses parens et à tous les presens, qu'ils le serviroient loyaument après son trespas.

Le principal, comme on disoit, qui avoit trouvé et conseillé à mettre aides sus, c'estoit le cardinal d'Amiens, lequel estoit moult hay du peuple, et avoit tout le gouvernement des finances, et l'avoit le roy en grande indignation. La cause on disoit qu'il le hayoit, pour cause qu'il estoit bien rude au roy durant la vie de son pere en plusieurs manieres, et un jour appella Savoisi, et luy dit: « Savoisi, à » ce coup serons vengés de ce prestre, » laquelle chose vint à la cognoissance du cardinal, lequel monta tantost à cheval, et s'en alla de tire à Doué en une place qui estoit à messire Jean des Mares, et de là le plustost qu'il peut en Avignon, et emporta ou fit emporter bien grande finance, comme on disoit.

Avant que le roy fust à Rheims pour son sacre, fut ouverte la matiere de faire un connestable. Car depuis la mort de messire Bertrand du Glisquin n'en avoit point esté esleu ou fait un. Et disoit le duc d'Anjou, regent, que c'estoit à lui de le faire. Et assez tost eut response des ducs de Berry, Bourgongne, et Bourbon que non estoit, et que seulement devoit user de nom de regent, et que le faict de la guerre se devoit conduire et faire par le roy. Et ainsi fut conclu. Et à conseiller le roy qui seroit connestable, y eut diverses opinions et imaginations. Car lors y avoit en France de vaillans princes, barons et chevaliers, et y eut un prince lequel en parla à messire Louys de Sancerre, et luy demanda s'il le vouloit estre. Et il respondit que non. Car il n'y avoit si vaillant au royaume, qui peust, ne sceust faire de si vaillans faits d'armes, qui ne fussent reputés pour néant envers ceux dudit Bertrand de Glisquin. Et desdites paroles ne fut nouvelles, et vint-on à conseiller le roy. Et par deliberation de tous, fut nommé messire Olivier de Clisson, un vaillant chevalier de Bretagne, et le fit le roy connestable, et luy bailla l'espée, et fi les sermens en tels cas accoustumés. Et luy commanda le roy d'assembler gens d'armes pour le conduire à Rheims à son sacre.

Et le vingt-cinquiesme jour d'octobre partit ledit connestable de Melun, et prit son chemin à Rheims. Et le roi après se partit, accompagné des ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgongne, de Bourbon et de Bar, des comtes de Hainault, de Harcourt, et d'Eu, et de plusieurs barons, chevaliers et escuyers, et firent ceux de Rheims beau et grand appareil pour recevoir le roy et sa compagnée. Or faut estre adverti, que depuis le partement du roy de Melun, le duc d'Anjou contraignit Savoisi à reveler le tresor, et luy cuida faire couper la teste, et estoit ledit tresor en gros lingots d'or, et si y avoit plusieurs joyaux. Le roy vint à Rheims, où il fut grandement et honorablement receu à processions, et mené jusques à l'hostel archiepiscopal, et y avoit foison de peuple tant nobles que autres. Et après que ledit duc eut eu ledit tresor, s'en vint hastivement à Rheims, et fut le roy sacré. Tous les pairs de France ecclesiastiques presens. Le duc de Bourgongne y estoit, mais le comte de Flandres n'y fut point. Et fut moult belle chose et notable de voir le mystere du Sacre, la maniere d'aller querir la saincte Ampoule, et de l'apporter, et bailler ès mains de l'archevesque, les ceremonies de la messe, la belle et douce maniere du roy, veu l'aage qu'il avoit, et aussi constamment que s'il eust eu vingt ou trente ans. Et

Digitized by Google

qui voudroit voir le livre du sacre du roy, on diroit bien que c'est une bien precieuse chose.

La messe finie, et le service fait, le roy s'en vint au palais de l'Archevesque pour disner, où tout estoit ordonné et appresté ainsi qu'il appartenoit. Et à l'assiete des seigneurs, y eust aucunes controverses et dissentions entre le duc d'Anjou Louys, et Philippes duc de Bourgongne. Car Louys disoit qu'il estoit aisné, et avant son frere Philippes maisné, il devoit avoir les honneurs, et estre le premier assis. Philippes disoit que au sacre du roy les principaux estoient les pairs de France, et comme pair et doyen des pairs il devoit aller devant, et y eut plusieurs paroles d'un costé et d'autre aucunement arrogantes. Car Louys se tenoit pair, et tenoit en pairie sa duché. Philippes respondit qu'il estoit doyen des pairs, et que son frere ne tenoit que en pairie. Et parce le roy assembla son conseil, auquel il y eut diverses opinions. Et finalement fut conclu par le roy que Philippes au cas present iroit le premier, dont Louys ne fut pas bien content. Et dient aucuns que ce nonobstant Louys s'en alla seoir assez près du roy, qui avoit son siege paré sur le banc : mais Philippes saillit par dessus, et se vint mettre entre le roy et son frere Louys, lequel prit en patience, et dissimula le tout. Et lors Philippes fut appelé *le Hardy*. Le roy fut sacré le dimanche avant la Toussaincts. Les connestables et mareschaux servirent portans les mets à cheval, le roy fit des chevaliers, et receut ses hommages, et s'en vint à Paris sans passer par aucunes bonnes villes fermées où on l'attendoit, pour doute des requestes que on eust peu faire touchant les aides. La maniere de ses predecesseurs estoit qu'il devoit venir à Sainct-Denis faire ses oraisons, et l'attendoit l'abbé. Mais empesché fut par mauvaises gens. Il entra à Paris vestu d'une robbe bien riche toute semée de fleurs de lys. Ceux de la ville de Paris allerent au devant de luy bien deux mille personnes vestus tout un, c'est à sçavoir de robbes my-parties de vert et de blanc. Et estoient les rues tendues et parées bien et notablement, et y eut divers personnages et histoires. Et crioit-on *Noël*, et fut receu à très-grande joie. Et tout droit vint à Nostre-Dame, si fut grandement receu par l'evesque, et s'en alla au Palais. Et receut les dons que la ville et autres luy faisoient, et par trois jours fit grands convis et joustes. Et furent les dames presentes, et y eut grande joie demenée.

Le comte de Sainct-Paul fut fort chargé d'avoir esté en Angleterre, et d'avoir espousé la sœur du roy Richard sans le consentement du roy. Il usa de grandes excusations, et finalement le roy lui pardonna. Et puis il chargea fort messire Bureau de La Riviere d'avoir fait venir les Anglois, et leur avoir escrit lettres. Parquoy fut absent de la cour, et hastivement rescrivit à Clisson, connestable, lequel tantost le veint excuser jusques à l'exposition de son corps, et à gage. Et avoit ledit de La Riviere à adversaires tous les seigneurs par envie, et fut sa paix faite, si fut rappellé en cour comme paravant.

Grandes divisions s'esmeurent derechef entre les seigneurs, et estoient les gens d'armes sur les champs faisans maux innumerables, combien que commandemens leur eussent esté faits qu'ils s'en allassent à leurs maisons et garnisons. Et en donnoit-on grand charge au duc d'Anjou, et specialement Philippes de Bourgongne, qui se plaignoit du tresor qu'il avoit pris, et qu'il n'estoit point compris en ce qu'il devoit avoir, et qu'il n'avoit fait aucune provision au roy, ainsi qu'il devoit. Et estoit le feu de toute division fort allumé. Prelats et autres se mesloient fort de tout appaiser, et leur monstroit-on que tout ne pouvoit tourner que au dommage du peuple, et y eut accord. Et fit la proposition maistre Jean des Mares, lequel loua le duc d'Anjou, et monstra ses vertus et despenses, peines et travaux, et teut celles des autres. Aucunes gens de bas estat de Paris s'assemblerent et vindrent vers le prevost des marchands, et, luy contraint vint à une assemblée, et requeroient les aydes à cheoir, disans que sur la requeste qu'ils avoient sur ce autrefois faite, n'avoient eu quelque response, et le contraignirent à aller vers le duc. Et beaucoup de gens de bien estoient d'opinion qu'on attendist, cuidans rompre le coup, mais un savetier se leva et allegua leurs charges, et les pompes de ceux de la cour, et tourna tout en grand mal et sedition. Et parla le prevost, et fit la requeste. Le chancelier des Dormans, evesque de Beauvais, leur monstra leur folle maniere et entreprise, et fit tant qu'ils attendirent jusques au lendemain, et n'oublierent pas à retourner, car on leur avoit donné esperance. Et furent mis jus les aydes, et du com-

Digitized by Google

mandement du roy, et par son ordonnance, et aussi des seigneurs du sang. Et par le conseil fut chargé messire Jean des Mares de parler au peuple, et de leur dire qu'ils s'appaisassent, et que le roy avoit mis et mettoit au neant les aydes, sans ce qu'elles eussent plus de cours. Ce qu'il fit, et print son theme *novus rex, nova lex, novum gaudium*, et le deduisit bien et grandement, aussi en estoit-il bien aisé. Et la chose qui meut à conseiller, qu'on les mist jus, c'estoit que le roy Charles cinquiesme, pere du roy, ordonna à cause des maux infinis qu'elles causoient, qu'elles cheussent. Et si monstra au peuple le danger où ils se mettoient, de faire telles commotions, et comme ils devoient obeir au roy, et le servir, et fit tellement qu'il sembloit qu'on en fust très-content, et cuidoit-on qu'ils fussent contens, mais ils requirent que les juifs et usuriers fussent mis hors de Paris. Et sur ce respondit qu'il en parleroit au roy, et qu'il en feroit son devoir. Nonobstant laquelle response, et sans attendre la publication de par le roy, s'esmeurent, coururent par la ville, rompirent les bouettes des fermiers, jetterent l'argent par les rues, jettoient et deschiroient les papiers, allerent environ en quarante maisons de juifs, pillerent et roberent vaisselle d'argent, joyaux, robbes, et les obligations. Et aucuns nobles et autres à ce les induisoient, aucuns en tuerent, et despleut la chose bien au roy, et fit crier que tout fust rapporté, mais peu y fut obey.

Les Anglois voyans que les seigneurs de France estoient partis des marches de Guyenne, se mirent sus, et ensemble coururent les pays de Touraine, d'Anjou et du Maine, bouterent le feu ès villages du plat pays, pillerent et roberent tout ce qu'ils trouverent, et se retirerent ès marches de Bretagne, comme avec leurs amis et alliés. Et combien que plusieurs des barons en fussent desplaisans, toutesfois ils le souffrirent, considerans que c'estoit le plaisir de leur duc, et frequentoient en marchandise les uns avec les autres, comme si tous eussent esté Anglois. Laquelle chose venue à la cognoissance de messire Olivier de Clisson, escrivit à messire Robert de Beaumanoir que à telles choses il voulust obvier. Car telles estincelles pouvoient allumer un grand feu prejudiciable à tout le royaume. Ledit de Beaumanoir estoit un vaillant et gentil chevalier, lequel fit tantost venir vers luy, et parla aux seigneurs qui avoient fait le serment au roy Charles cinquiesme, et leur monstra les mauvaistiés couvertes du duc de Bretagne et d'aucuns autres, et que le roy de France estoit leur souverain seigneur, devers lequel ils envoyerent afin d'y trouver aucun expedient, et dont se meslerent les ducs d'Anjou et de Bourgongne, et plusieurs ambassades envoyées de costé et d'autre. Et finalement envoya le roy vers le duc et ceux du pays, l'evesque de Chartres, le seigneur de Chevreuse, et messire Arnauld de Corbie president en parlement. Et en la presence du duc et des barons, furent leues les alliances anciennes, subjections et sermens faits par les ducs et nobles, et les jurerent garder et observer, et les jura solemnellement le duc mesmement, combien que aucuns disoient que bien envis, et non de bon courage. Et furent toutes les choses accordées, et consommées et appointées au nom du roy par lesdits ambassadeurs. Quand les Anglois estans à puissance au pays de Normandie, faisans tous les maux que ennemys peuvent faire, ouyrent et sceurent que le duc de Bretagne, qu'ils tenoient pour leur amy, estoit tourné et declaré leur ennemy, très-impatiemment le porterent, et en Bretagne entrerent, et là firent forte guerre, et furent en Bretagne bretonnant faisans maux innumerables. Mais les nobles du pays à coup s'assemblerent, et par force d'armes les rebouterent. Et lors les Anglois vindrent devant Nantes assez soudainement, en laquelle cité assez diligemment, et hastivement le peuple du plat pays se retira avec leurs biens, laquelle chose venue à la cognoissance de messire Amaulry de Clisson, capitaine de la ville, il fit grande diligence de pourveoir à la garde, tuition et defense de la ville, et ordonna ses gardes. Et n'estoit pas la ville en aucun lieu forte de murailles. Et pource delibererent les Anglois de l'assaillir, promettant argent à ceux qui premiers y entreroient. Mais ceux de dedans vaillamment se defendoient, et jour et nuict estoient assaillis, et doutoit fort le capitaine que ceux de dedans ne se lassassent. Si envoya devers le roy hastivement, afin qu'il luy envoyast gens, par lesquels ils peussent estre secourus. Et fit le roy grande diligence, et y envoya de vaillans gens lesquels diligemment chevaucherent, et ne se donnoient les Anglois de garde, quand soudainement frapperent sur eux. Lesquels Anglois furent bien ebahis, et

Digitized by Google

perdirent leur principale banniere, et se retiroient. Mais leur capitaine les commença à arguer de la lascheté de leur courage, et leur disoit que les François n'estoient pas si grand puissance, comme ils estoient, et que s'ils se vouloient rallier, qu'il ne faisoit doute qu'ils desconfiroient les François, et approcherent les uns des autres depuis qu'ils eurent deliberé de combatre, archers et arbalestriers fort tirerent, et y avoit si grande foison de traicts, que le jour en estoit offusqué, et s'assemblerent aux lances, haches et espées, et combatirent durement et asprement, et fut long-temps qu'on ne sçavoit lesquels avoient le meilleur. Finalement les Anglois ne peurent soustenir la vaillance des François, et furent desconfits, et la plus grande partie morts ou pris, et les autres s'enfuirent navrés et blessés, et se retirerent à Brest, et y laisserent garnison et le demeurant à toutes leurs playes, se retirerent et allerent en Angleterre.

Cependant les princes et ducs cognoissans la pauvreté du domaine, et qu'il ne pouvoit suffire aux choses urgentes et necessaires, assemblerent une partie des plus notables de Paris. Et furent assez contents qu'on mist douze deniers pour livre. Et fut ce à Paris et à Rouen crié, et à Amiens. Mais le peuple tout d'une volonté le contredirent, et ne fut rien levé ne exigé.

Le roy après s'en alla à Sainct-Denys visiter les corps saincts, et fut receu par l'abbé et religieux, et venu querir jusques à la porte, et le conduisirent jusques à l'eglise chantans respons, et veid les reliques, et fit ses offrandes. Et selon la puissance de la ville, luy furent faits presens.

Et de là s'en alla à Senlis pour chasser. Et fut trouvé un cerf qui avoit au col une chaisne de cuivre doré, et defendit qu'on ne le prit que au las, sans le tuer, et ainsi fut fait. Et trouva-on qu'il avoit au col ladite chaisne, où avoit escrit: «*Cæsar hoc mihi donavit.*» Et dès lors le roy de son mouvement porta en devise le cerf volant couronné d'or au col, et partout où on mettoit ses armes y avoit deux cerfs tenans ses armes d'un costé et d'autre.

1381.

Audit temps de l'an mille trois cens quatre-vingt et un, les ambassadeurs des roys d'Espagne et de Hongrie estoient venus devers le roy, lesquels furent ouys en la presence du roy et du duc d'Anjou. Et firent une bien notable proposition en latin touchant le faict de l'eglise, en monstrant que l'eslection faite de Urbain en pape, après la mort de Gregoire onziesme, fut juste, saincte et canonique, et qu'ils avoient assemblé toutes les personnes ecclesiastiques et clercs de leurs pays et royaumes, et que telle avoit esté trouvée, et qu'ils avoient deliberé et conclu de luy obéir comme à vrai pape et unique. En requerant au roy qu'ainsi le voulust faire, ou autrement leur intention estoit de eux departir, et se departiroient des alliances qu'ils avoient avec le roy, et y renonceroient. Car ceux qui n'obeïroient audit Urbain, ils les reputoient schismatiques. Et avec telles gens ils ne vouloient avoir nulle amour. Après laquelle proposition faite, on les fit retirer. Et sembla aux seigneurs et conseil du roy, que lesdites manieres estoient bien estranges au regard des Hongres, de eux departir de l'alliance du roy de France, sans ce que oncques leur eust esté fait chose, parquoy ils le deussent estre. Et entant qu'il touche les Espagnols, ils monstroient bien signe de grande ingratitude, veu que par le roy trespassé et les François il estoit roy, et fut par eux desconfit son adversaire. Et toutesfois fut-il conclu, qu'on leur feroit la plus gracieuse response que faire se pourroit, et les fit-on venir. Et le duc mesme d'Anjou fit la response, et comme il estoit sage, prudent, et avoit moult beau langage, il recita les alliances faites par feu de bonne memoire son frere le roy Charles cinquiesme, lesquelles furent jurées et promises par sermens solemnellement faits par les roys, princes et barons du pays, lesquelles n'estoient pas seulement personnelles, mais réelles de pays à pays, plus pour avoir honneur, que pour avoir mestier de eux. Et que l'intention du roy son fils estoit en volonté, et avoit intention de les entretenir et accomplir, et de non icelles enfraindre en aucune maniere, tant que lesdits roys garderoient la loyauté, qu'ils avoient jurée et promise aux roy et princes de ce royaume de France. Et puis vint au faict de l'Eglise, en leur monstrant que après la mort de Gregoire onziesme, on proceda à eslire un Sainct Pere, et furent les cardinaux assemblés, mais le peuple de Rome en grand tumulte et impetuosité vindrent en armes dire qu'ils tueroient

Digitized by Google

tout, s'ils n'avoient en pape un Romain, et mesmement celuy qu'ils appelloient Urbain. Et que si eslection y avoit esté faite, elle avoit esté violente, et les cardinaux par force ou crainte de la mort s'absenterent, le plustost qu'ils peurent, et esleurent Clement, lequel après son eslection envoya vers le roy son frere trois cardinaux, pour lesquels ouyr, le roy fit assembler plusieurs prelats, docteurs et clercs en la presence desdits cardinaux, qui proposerent en effet ce que dit est. Et pource le roy fit assembler tous les prelats, chapitres et couvents, à ce qu'ils envoyassent vers luy gens clercs et notables, et pareillement aux universités. Et furent à Paris assemblés, et ouys derechef lesdits cardinaux. Et conclurent que le roy devoit adherer à Clement, et que ausdits cardinaux on devoit adjouster foy. Mais que en toutes manieres le roy et ceux de son sang estoient prests d'entendre à eux exposer à trouver bonne union en l'Eglise, et que ainsi feroit-on response. Ce qui fut fait. Et après laquelle response, et d'icelle les ambassadeurs furent très-contens. Et par aucun temps demeurerent à Paris, et y furent grandement festoyés, et eurent de beaux dons du roy et des seigneurs, et s'en retournerent.

Ledit schisme fit de grands dommages en l'Eglise, au royaume de France, et autre part. Avec Clement y avoit bien trente six cardinaux, lesquels meus de grande avarice, souhaiterent d'avoir tous les bons benefices de ce royaume par divers moyens, et envoyerent leurs serviteurs parmi le royaume, enquerans de la valeur des prelateures, priorés et autres benefices. Et usoit Clement de reservations, donnoit graces espectatives aux cardinaux, et *anteferri*. Et fut la chose en ce poinct, que nul homme de bien, tant de l'université que autres, ne pouvoient avoir benefices, exactions se faisoient, tant des vacans, que des dixiesmes, que d'arrerages des choses qu'on disoit estre deues à la chambre apostolique, et poursuivoit-on les heritiers des gens d'eglise, et disoit-on que tous leurs biens devoient appartenir au pape. Et seroit chose trop longue à reciter les maux qui se faisoient, et les inconveniens qui en advenoient. Et tout souffroit le duc d'Anjou regent, et disoit-on qu'il en avoit son butin. Et estoit grande pitié de voir partir les escoliers de Paris, et regens, et s'en alloient comme gens esgarés et abandonnés. Lesquelles choses considerant l'université de Paris, delibererent de le remonstrer au roi, et audit regent especialement. Et de faict y allerent, et ordonnerent un notable docteur en theologie, natif d'Abbeville, nommé maistre Jean Rousse, demeurant au cardinal le Moyne, et monstra au roy, le moins mal qu'il peut, les inconveniens dessus dits, en requerant que provision y fust myse. Dont ledit duc fut tant mal content que merveilles, et le monstra bien. Car il envoya de nuict furtivement audit lieu du cardinal le Moyne, et furtivement et par force entrerent dedans, et vindrent jusques à la chambre dudit proposant, rompirent l'huis, et le menerent comme tout nud, et le menerent bien vilainement et scandaleusement en Chastelet, et le menerent en une très-estroite prison. Laquelle chose engendra un grand scandale en l'université, et non sans cause. Et se assemblerent et allerent devers le roy et le regent, requerans très-instamment la delivrance de leur sujet, qui estoit si notable homme. Finalement après plusieurs delais et refus que le duc faisoit, il fut rendu, pourveu qu'ils obeïroient à Clement. Et avec ce duc estoient presens presque tous les princes et nobles du royaume. Et estoit bien grand crime et capital de non obeïr à Clement, et fut le docteur delivré, et tantost après monta à cheval, et s'en alla le plustost qu'il peut vers le pape Urbain. Or advint que le pape Urbain escrivit une lettre à l'université de Paris bien gracieuse, en les remeroiant et exhortant qu'ils luy voulussent obeïr. Et furent receues lesdites lettres par le recteur, lequel fit faire une grande assemblée, et les fit lire en pleine congregation. Dont ledit duc fut tant mal content que merveilles, et ordonna gens pour prendre et aller querir ledit recteur, et luy amener. Lequel doutant de sa vie, s'en partit hastivement. Car il en fut adverti. Et prenoit le duc la cause, pource que préalablement ledit recteur, n'avoit au roy ou à luy premierement presenté les lettres. Et tantost après, quand plusieurs notables gens de Paris de l'université, virent les manieres de proceder, ils delibererent de eux en aller, et departir. Et de faict plusieurs s'en allerent à Rome, et mesmement un bien notable homme chantre de Paris, nommé maistre Jean Gilles, et plusieurs tant avec luy que après. Et Clement, tousjours voulant capter la benevolence et grace du duc, voulut et ordonna que le duc

Digitized by Google

levast un dixiesme entier, et le fit lever non mie par gens ecclesiastiques, mais par gens purs lais et officiers de justice laye. Plusieurs firent certaines appellations, et oppositions. Mais ce nonobstant fut levé reaument et de faict, et par force, au grand dommage des gens d'eglise, et tels benefices y avoit, qu'on levoit pour le dixiesme, plus que les benefices ne valoient.

Le duc de Berry voyant que le duc d'Anjou estoit regent, et les ducs de Bourgongne et de Bourbon avoient la garde du roy, luy desplaisoit qu'il n'avoit quelque charge, et parla d'avoir le gouvernement de Languedoc et de Guyenne, au duc d'Anjou son frere, lequel fut content d'en parler au roy, et de lui ayder à obtenir son intention. Et de faict, lui fit avoir ledit gouvernement, et en furent les lettres scellées. Et quand ce vint à la cognoissance du comte de Foix, il assembla à Toulouze grande foison de gens de tous estats, pour sçavoir qu'il estoit à faire. Et plusieurs furent d'opinion, qu'on devoit obeïr au roy et à ses mandemens. Les autres et la plus grande partie furent d'opinion, qu'ils ne le debvoient point souffrir, et qu'ils vivoient sous le comte de Foix en bonne paix et justice, et que le duc de Berry ne demandoit qu'à exiger argent, et que en la comté du Poictou, il avoit exigé tous les ans, à cause de ce qu'il la tenoit, deux ou trois tailles. Et furent deliberés de envoyer devers le roy, et de faict y envoyerent, en lui faisant requerir qu'il se voulust deporter de y mettre autre que le comte de Foix, lequel le roy son pere y avoit mis, et en avoit osté le duc d'Anjou pour les grandes exactions qu'il faisoit. Dont le roy, combien qu'il fust jeune, fut très-mal content, et renvoya les messages, et dit, que avant iroit-il lui-mesme, qu'il ne fist que son oncle eust le gouvernement. Et de faict, s'en alla à Sainct-Denys, et visita les corps saincts, fit ses offrandes, fit benir l'oriflambe par l'abbé, et la bailla à messire Pierre de Villiers, lequel fit le serment accoustumé, et la garda près d'un an entier. Car le duc de Bourgongne desmeut le roy d'y aller, et qu'il en auroit à faire en lieux plus prochains, c'est à sçavoir en Flandres, lesquels se rebelloient fort. Toutesfois le duc de Berry delibera d'aller en Languedoc, et d'en avoir par force le gouvernement, et assembla gens d'armes de toutes parts, et se confioit fort au comte d'Armagnac, et s'en vint en Languedoc accompagné de gens de guerre qui pilloient et roboient tout le pays, et faisoient tout ce que ennemis pouvoient faire, hors bouter feux et tuer, et prenoient prisonniers et rançonnoient ou mettoient à finance. Le comte de Foix assembla à Toulouze presque les trois estats du pays, gens d'eglise, nobles et marchands, pour sçavoir qu'il estoit à faire. Et y eut diverses opinions. Et finalement fut deliberé qu'il falloit combatre les gens du duc de Berry, où luy-mesme estoit en personne; et se mit le comte de Foix aux champs bien accompagné, et avoit plus de gens que le duc de Berry: mais il sembloit au duc que ses gens estoient plus usités de guerre. Et combien qu'on lui conseillast, qu'il se retrahist, et qu'il ne combatist point, il respondit que ce luy seroit reputé à une lascheté de courage. Et de faict se rencontrerent bien asprement et durement, et eut le comte la victoire. Dont ledit duc tascha fort à recouvrer son honneur. Si tint les champs près d'un an, et aucunes fois couroit vers Thoulouze, et vers Besiers, et en divers lieux. Mais tousjours il trouvoit les autres prests à resister, et y eut de ses gens morts bien trois cens, dont il fut bien desplaisant. Toutesfois ledit comte de Foix considerant la devastation et destruction du pays, qui se faisoit sous ombre de cette guerre, voulut preferer le bien de la chose publique à son faict particulier, fut content de ce qu'il avoit combatu et vaincu le duc notablement, et envoya vers luy, et firent paix et alliance, et luy laissa tout le gouvernement du pays paisiblement, soi offrant au service du roy et de luy. Et fut tout bien appaisé audit pays.

Hugues Aubriot natif de Bourgongne, lequel par le moyen du duc d'Anjou fut fait prevost de Paris, riche et puissant estoit, et si avoit eu grand gouvernement des finances. Et fit plusieurs notables edifices à Paris, le pont Sainct-Michel, les murs de devers la bastille Sainct-Antoine, le Petit-Chastelet, et plusieurs autres choses dignes de grande memoire. Mais sur toutes choses avoit en grande irreverence les gens d'eglise, et principalement l'Université de Paris. Et tellement, que secrettement on fit enqueste de son gouvernement, et de sa vie, qui estoit tres-orde et deshonneste en toute puterie et ribaudise, à decevoir femmes, partie par force, partie par argent, dons et promesses, et avoit compagnée charnelle à juifves, et ne croyoit point le sainct sacrement de l'autel, et

Digitized by Google

s'en mocquoit, et ne se confessoit point, et estoit un tres-mauvais catholique. En plusieurs et diverses heresies estoit encouru, et ne craignoit puissance aucune, pource qu'il estoit fort en la grace du roy et des seigneurs. Toutesfois fut fort poursuivi par l'université et gens d'eglise, tellement qu'on le print, et emprisonna-l'on, et à la fin fut content de se rendre prisonnier ès prisons de monsieur l'evesques de Paris. Et fut examiné sur plusieurs poincts, lesquels il confessa, et fut trouvé par gens clercs à ce cognoissans, qu'il estoit digne d'estre brulé. Mais à la requeste des princes, cette peine luy fut relaschée, et seulement aux parvis Nostre-Dame fut publiquement presché et mictré par l'evesque de Paris, vestu en habit pontifical, et fut declaré en effet estre de la loy des juifs, et contempteur des sacremens ecclesiastiques, et avoir encouru les sentences d'excommuniement qu'il avoit par long temps contemnées et mesprisées. Et le condemna-on à estre perpetuellement en la fosse au pain et à l'eau.

Le comte de Flandres Louys s'efforçoit de faire grandes exactions sur ses subjets, et les vouloit souvent tailler ainsi qu'on faisoit en France. Et pource firent dire au comte, qu'il s'en voulust deporter, dont il ne fut pas content. Et s'en alla à la ville de Gand requerir aide d'argent par maniere de taille, et usa d'aucunes hautes paroles, et luy fut refusé sa requeste, dont il fut bien mal content. Et se partit de la ville, et delibera de se monstrer leur seigneur par voye de faict. Et avoit un bastard bien vaillant homme d'armes, auquel il chargea ceste besongne. Et de fait, il fit grande assemblée de gens de guerre, et s'en vindrent loger assez près de la ville de Gand comme à une lieue, et faisoient à ceux de Gand guerre mortelle. On tuoit, on prenoit, et mettoit-on à rançon, et boutoient feu, ardoient moulins, faisoient toute guerre que vrays ennemis pouvoient faire. Et ledit comte pour luy aider, fit mander des Anglois, lesquels vindrent à son service. Ceux de Gand, voyans les manieres qu'on leur tenoit, plusieurs fois s'assemblerent et conclurent que pour mourir ils ne laisséroient leurs libertés, et fort se defendoient, et portoient des dommages au comte. Et à seureté demanderent parler à luy, ce qui leur fut octroyé. Et envoyerent de bien notables gens devers le comte, lesquels de par les habitans le supplierent qu'il leur voulust pardonner, si aucune chose luy avoient mesfait. En luy suppliant qu'ils ne feussent point subjets à aucuns subsides ordinaires : mais s'il avoit affaire d'aucunes choses en ses necessités, ils estoient prets de luy aider de certaine somme, et tant faire qu'il seroit content. Et cuidoient lesdits ambassadeurs avoir satisfait : mais aucuns jeunes hommes estans près du comte, commencerent à dire, qu'il auroit par force les vilains s'il vouloit, et qu'il les falloit poindre à bons esperons, et les subjuguer de tous poincts, et ainsi s'en allerent lesdits ambassadeurs. Le comte les cuidoit tousjours subjuguer et suppediter, et les mettre en estat qu'ils n'eussent que manger, tellement qu'ils se missent à sa volonté, et tousjours faisoit forte et terrible guerre. Et lors ceux de Gand delibererent de y resister par voye de faict. Et pour estre leur capitaine, esleurent un nommé Jacques Artevelle, qui estoit une belle personne, haut et droit, vaillant et de très-bel langage, et estoit fils d'un nommé Artevelle qui se voulut faire comte, lequel eut le col couppé; et se mit sus, et assembla foison de gens et delibera de se mettre sur les champs. La chose venue à la cognoissance du comte, manda gens à Bruges et de toutes parts. Et y-sit Artevelle et sa compagnée, et tant que luy et les gens du comte se rencontrerent et approcherent. D'un costé et d'autre y fut combatu de traict tant d'arbalestriers que d'archers, et à la fin combatirent main à main longuement, et tellement que le comte fut desconfit. Et y eut bien cinq mille de ses gens morts et tués sur la place, et puis se retrahit à Bruges. Et parla Artevelle au peuple tousjours les animant à la guerre. Et combien qu'il estoit nouvelles que les François aideroient au comte, toutesfois ils ne devoient point craindre leurs jolivetés superflues, qui estoient cause de leur destruction, et qu'ils devoient poursuivre leur guerre encommencée, veu la victoire qu'ils avoient eue. Et donna tel courage au peuple, qu'il leur sembloit qu'ils estoient taillés de conquester tout le royaume. Et tellement que les bonnes gens du plat pays, et autres, laisserent leurs labourages et mestiers, et prindrent les armes, telles qu'ils peurent finer. Et tousjours se soultivoit Artevelle, comme il pourroit grever le comte, qui estoit dedans Bruges. Et de tout ancien temps ceux de la ville de Bruges, ont accoustumé de faire une belle et notable procession, et porter le precieux sang de Bruges, et là

Digitized by Google

abonde foison de peuple de Bruges et du plat pays. Et là ordonna Artevelle deux mille hommes des plus vaillans, lesquels seulement estoient vestus de leurs robbes, mais dessous armés et bien garnis. Et à diverses fois, et par divers lieux entrerent dedans la ville, et se trouverent tous ensemble au marché, ainsi qu'on faisoit ladite procession, et crierent alarme au long des rues, dont le comte fut bien esbahi. Toutesfois assez diligemment assembla gens, et se efforça de resister. Mais à la fin il fut vaincu, et se retrahit en son hostel, et fut suivi par les Gantois, lesquels violemment entrerent en son hostel, le cuidans trouver. Mais il se sauva par une fenestre, et se bouta en l'hostel d'une pauvre vieille femme, et y fut jusques à la nuict, et de là s'en alla à l'Escluse. Les Gantois le imputerent à ceux de Bruges, disans que c'étoit par eux qu'il s'estoit sauvé, et leur coururent sus, et en pillerent et roberent, et à toute leur proye s'en retournerent à Gand.

La reyne Jeanne de Sicile et de Jerusalem, comtesse de Provence, fille de Charles duc de Calabre, fils de Robert roy de Sicile et de Naples, et de Marie sœur du roy de France Philippes, laquelle avoit regné trente et un an, et n'avoit peu avoir lignée, adopta Louys duc d'Anjou, et en fit son heritier; lequel l'en remercia, et delibera de y entendre. Et de ce, Charles, prince de Tarente, qui avoit espousé la niepce de ladite dame, fut très-mal content, et à luy allia les plus grands seigneurs du pays, et le pape Urbain mesme luy aida et conforta. Car il ne faisoit doute, si le duc Louys fust venu, qu'il n'eust adheré à Clement. Laquelle chose venue à la cognoissance du duc Louys, il fit grande assemblée de gens de guerre, et escrivit à messire Philippes d'Artois, qui estoit vaillant chevalier, qu'il voulust prendre la charge d'aller combatre ledit Charles. Lequel s'en chargea, assembla gens, et s'en alla audit pays, et ledit Charles se prepara à le recevoir. Et ladite Jeanne et son mary delibererent d'aider audit Philippes; et de faict le firent, et y eut bataille dure et aspre. Et avoit le pape Clement envoyé gens avec ledit Philippes, lequel fut desconfit, et furent pris Jeanne et son mary, et ledit messire Philippes d'Artois, et detenus prisonniers. Et se fit ledit Charles couronner par l'ordonnance de Urbain en roy de Sicile, et eut bien grande finance de la rançon dudit messire Philippes, et du mary de ladite Jeanne, laquelle assez tost après alla de vie à trespassement. Quant le pape Clement sceut ces nouvelles, doutant que plusieurs seigneurs se missent hors de son obeïssance, escrivit au roy duc Louys qu'il pensast de se mettre sus, et de venger la mort de ladite Jeanne, sa mere, par adoption. Lequel delibera de ainsi le faire, et d'y aller l'esté ensuivant.

En ceste année, le mareschal de Sancerre s'en alla en Limosin pour resister aux ennemis, specialement aux gens, qui estoient en une ville fermée, nommée la Souteraine, devant laquelle il mit le siege, et y fut par aucun temps, et par composition les Anglois rendirent la place, et s'en allerent vers Limosin, pillant et robant, et plusieurs maux innumerables faisoient, et les suivit ledit mareschal, et y eut plusieurs rencontres et petites batailles, mais le mareschal estoit toujours victorieux, et s'en retourna à Paris vers le roy.

Le roy accompagné de ses oncles, et de plusieurs notables prelats, et autres, le seiziesme jour de septembre alla à Sainct-Denys, et fit faire un bien notable service pour l'ame de son pere.

Et pource qu'il y avoit jour assigné pour le faict de la paix entre luy et les Anglois, il envoya à Boulongne l'archevesque de Rouen, l'evesque de Bayeux, le comte de Brenne, et messire Arnaud de Corbie, et se assemblerent à Lelinguehan, et là eut plusieurs choses ouvertes, et finalement ne firent rien, sinon de prolonger les trefves en esperance de bonne paix.

Le duc de Bretagne fit son hommage au roy le vingt-cinquiesme jour de septembre. Et estoit le roy bien accompagné de prelats, princes et barons, et gens de conseil. Et aussi estoit le duc venu à tout bien belle compagnée et gente.

1382.

L'an mille trois cens quatre-vingt et deux, le duc d'Anjou, et aussi les autres seigneurs et ceux de la cour, considerans que depuis que les aydes avoient esté mis jus, ils n'avoient pas les profits qu'ils souloient avoir, desiroient fort à remettre sur les aydes, et firent plusieurs assemblées, mais jamais le peuple ne leur vouloit souffrir. Combien que messire Pierre de Villiers et messire Jean des Mares, qui estoient

Digitized by Google

en la grace du peuple, comme on disoit, en faisoient grandement leur devoir, de leur monstrer les grands dangers et perils qui leur en pourroient advenir, et de encourir l'indignation et malveillance du roy. Lesquelles demonstrances ils prenoient en grande impatience, et reputoient tous ceux qui en parloient ennemis de la chose publique, en concluant qu'ils garderoient les libertés du peuple jusques à l'exposition de leurs biens, et prindrent armures et habillemens de guerre, firent dixeniers, cinquanteniers, quarteniers, mirent chaisnes par la ville, firent faire guet, et garde aux portes. Et ces choses se faisoient presque par toutes les villes de ce royaume; et à ce faire, commencerent ceux de Paris. Et à Rouen se mirent sus deux cens personnes mecaniques, et vindrent à l'hostel d'un marchand de draps, qu'on nommoit le Gras, pource qu'il estoit gros et gras, et le firent leur chef comme roy, et le mirent sur un chariot comme en maniere de roy, voulust ou non, et contre sa volonté; et pour doute de la mort fallut qu'il obeïst, et le menerent au grand marché, et luy firent ordonner que les subsides cherroient, et qu'ils n'auroient plus cours. Et si aucuns vouloient faire un mauvais cas, il ne falloit que dire: « Faites, » si estoit executé. Et procederent à tuer et meurtrir les officiers du roy au faict des aydes. Et pource qu'on disoit ceux de l'abbaye de Sainct-Ouen avoir plusieurs privileges contre la ville, ils allerent furieusement en l'abbaye, rompirent la tour où estoient leurs chartes, et les prindrent et deschirerent. Et y eussent eu l'abbaye et religieux grand dommage, si le roy depuis deuement informé, ne leur eust confirmé leursdits privileges. Et après s'en allerent devant le chasteau, cuidans entrer dedans pour l'abbatre. Mais ceux qui estoient dedans, se defendirent vaillamment, et plusieurs en tuerent et navrerent. Presques par tout le royaume, telles choses se faisoient et regnoient, et mesmement en Flandres et en Angleterre, où le peuple se esmeut contre les nobles, tellement qu'il fallut qu'ils se retirassent, et s'en allassent. Aucuns demeurerent avec le roy d'Angleterre, cuidans estre asseurés: mais le peuple y alla, et en la presence du roy tuerent cinq ou six chevalier des plus notables, et son chancelier, l'archevesque de Cantorbie. Et puis leur coupperent les testes comme à ennemis de la chose publique, par grande cruauté et inhumanité les trainerent parmy la ville, et mirent la teste dudit archevesque au bout d'une perche sur le pont, et fouloient son corps aux pieds emmy la boue. Or faut retourner à la matiere du peuple esmeu à Rouen et à Paris, et par tout. Le duc d'Anjou differa à faire aucunes punitions, ou mettre remede aux choses dessus dites, dès le mois d'octobre jusques en mars, et cependant cuidoit toujours mettre les aydes sus, et mesmement l'imposition du douziesme denier, et trouva des cautelles en diverses manieres pour amuser le peuple. Mais rien n'y valoit, à ce qu'ils s'y fussent consentis. Toutesfois en Chastelet, il fit crier ladite ferme de l'imposition, et bailler et delivrer pour la lever mandement exprès, dont on murmuroit et grommeloit par tôut très-fort. Et devoit commencer ladite ferme le premier jour de mars. Et desja se assembloient meschans gens, et y eut une vieille qui vendoit du cresson aux halles, à laquelle le fermier vint demander l'imposition, laquelle commença à crier. Et à coup vindrent plusieurs sur ledit fermier, et luy firent plusieurs playes, et après le tuerent et meurtrirent bien inhumainement. Et tantost par toute la ville le menu peuple s'esmeut, prindrent armures, et s'armerent tellement, qu'ils firent une grande commotion et sedition de peuple, et couroient et recouroient, et s'assemblerent plus de cinq cens. Quand les officiers et conseillers du roy, et l'evesque de Paris, virent et apperceurent la maniere de faire, ils se partirent le plus secrettement qu'ils peurent de la ville, et emporterent ce qu'ils peurent de leurs biens meubles petit à petit. Et ceux qui ce faisoient estoient meschans gens et viles personnes de pauvre et petit estat, et si l'un crioit, tous les autres y accouroient. Et pource qu'ils estoient mal armés et habillés, ils sceurent que en l'Hostel de la Ville avoit des harnois, ils y allerent, et rompirent les huis où estoient les choses pour la defense de la ville, prindrent les harnois et grande foison de maillets de plomb, et s'en allerent par la ville, et tous ceux qu'ils trouvoient fermiers des aydes, ou qui en estoient soupçonnés, tuoient et mettoient à mort bien cruellement. Il y en eut un qui se mit en franchise dedans Sainct-Jacques-de-la-Boucherie, et luy estant devant le grand autel, tenant la representation de la Vierge Marie, le prindrent et tuerent dedans l'eglise; s'en alloient aux maisons des

Digitized by Google

morts, pilloient et roboient tout ce qu'ils trouvoient, et une partie jettoient par les fenestres, deschiroient lettres, papiers et toutes telles choses, effonçoient les vins après ce que tout leur saoul en avoient beu. Et de tant furent encores plus pires à exercer leur mauvaistié. Si vint à leur cognoissance qu'il y avoit des impositeurs dedans l'abbaye de Sainct-Germain-des-Prés, si saillirent hors de la ville, et là vindrent et s'efforcerent d'entrer dedans, et demanderent ceux qui s'y estoient retraits. Mais ceux de dedans se defendirent vaillamment, tellement que point n'y entrerent. Et de là se partirent, et vindrent au Chastelet de Paris, où il y avoit encores deux cens prisonniers pour délicts et debtes qu'ils devoient, et rompirent les prisons, et les laisserent aller franchement. Pareillement firent-ils aux prisonniers de l'evesque de Paris, et rompirent tout, et delivrerent ceux qui y estoient, et mesmement Hugues Aubriot, qui estoit condamné, comme dit est. Et luy fut requis qu'il fust leur capitaine, lequel le consentit, mais la nuict s'en alla. Et tousjours croissoit la multitude de peuple ainsi desvoyé. On le cuidoit refrener, mais rien n'y valloit, et la nuict entendoient en gourmanderies et beuveries. Et le lendemain vindrent à l'hostel de Hugues Aubriot, et le cuidoient trouver pour le faire leur capitaine. Et quand ils virent qu'il n'y estoit pas, furent comme enragés et desplaisans, et commencerent entrer en une fureur, et vouloient aller abatre le pont de Charenton. Mais ils furent desmeus par messire Jean des Mares, et commençoient ja aucunement à eux repentir et refroidir.

Merveilles[1], en un village auprès Sainct-Denys, un jour une vache, ayant ladite commotion, eut un monstre en semblance d'une beste, qui avoit comme deux visages, et trois yeux, et en sa bouche fourchée deux langues, qui sembla chose merveilleuse à l'abbé, qui estoit un bon prud'homme. Et dit, que telles choses jamais ne venoient, que ce ne fussent mauvais signes et apparences de grands maux.

Paravant aussi au cardinal le Moyne apparut feu à gros globeaux sur la ville de Paris, eoruscant et courant de porte en porte, sans tonnerre ne vent, et le temps estant doux et serein, qu'on tenoit chose bien merveilleuse.

Quand les choses que avoient fait ceux de Paris, vindrent à la cognoissance du roy et de son conseil, il en fut moult desplaisant et non sans cause. Et delibera d'en faire une bien cruelle punition. Laquelle chose venue à la cognoissance de ceux de Paris, ils envoyerent devers le roy, et aussi fit l'université, plusieurs notables clers et docteurs, lesquels monstrerent bien grandement et notablement, comme les plus grands de la ville et principaux en estoient courroucés et desplaisans; et que ce qui avoit esté fait, estoit par meschans gens et de bas estat, en implorant sa misericorde, et qu'il leur voulust pardonner toute l'offense, et surseoir de mettre plus aydes sus. Et y eut de grandes difficultés, et le roy très-esmeu n'en vouloit ouyr parler. Finalement meu de grande misericorde, fut content que le peuple jouyst de ses immunités et franchises, et faire cesser ce qui estoit mis sus, et leur pardonna tout ce qui avoit esté fait, pourveu que justice se feroit de ceux qui avoient rompu le Chastelet. Et de sa response furent les embassadeurs très-contens, et en remercierent le roy. Et se fit mettre messire Jean des Mares en une litiere, à cause de sa maladie, et mener par les carrefours, et le publia au peuple. Desja le prevost de Paris avoit pris plusieurs des malfaiteurs pour en faire justice. Et quand le peuple sceut qu'on en prenoit foison, et qu'on en vouloit faire punition, derechef s'esmeurent aucunement, en disant que c'estoit chose trop estrange, de faire mourir si grande multitude de gens. Laquelle chose venue à la cognoissance du roy, manda que tout fust sursis jusques à une autre fois. Toutesfois souvent on en prenoit, et les jettoit-on en la riviere. Le roy, ses oncles et son conseil cuidoient par simulation induire le peuple à consentir les aydes estre levées, comme du temps de son pere, et assembla les trois estats à Compiegne, et à la my-avril manda les plus notables des villes à estre devers luy, et obeirent. Et là proposa messire Arnaud de Corbie, premier president en parlement, et monstra bien grandement et notablement les grandes affaires du roy, tant pour le faict de la guerre, que aussi pour l'entretenement de son estat. Et qu'il n'estoit pas possible que sans aydes la chose publique se peust conduire, ou qu'il fal-

[1] Merville est le nom du lieu où arriva le phénoméne; l'historien anonyme de Saint-Denis dit : « Le jour précédent de la sédition, il naquit en la maison de Merville, près Saint-Denys, un veau monstrueux, etc. »

Digitized by Google

loit que le royaume vinst à perdition, et fust subject à pilleries et roberies, en requerant qu'ils n'empeschassent que le roy ne usast de sa puissance, et authorité, de le pouvoir et devoir faire. Lesquels respondirent qu'ils n'estoient venus que pour ouyr et rapporter, mais qu'ils s'employeroient de leur pouvoir à faire consentir ceux qui les avoient envoyés, à faire le plaisir du roy. Et leur ordonna-on que à Meaux ils fissent sçavoir la response, et à Pontoise. Ce qu'ils firent. Et tous presques firent response que ainçois aimeroient mieux mourir, que les aydes courussent. Et combien que ceux de Sens, qui furent à Compiegne, se firent forts que ceux de Sens le consentiroient, toutesfois quand ils y furent, le peuple dit que jamais ne le consentiroient, ne souffriroient. Le roy fut fort pressé de pardonner à ceux de Paris, et de trouver moyen d'y aller joyeusement, et parler à eux. Et furent aucuns envoyés à Paris, lesquels rapporterent que très-volontiers ils verroient le roy, et joyeusement le recevroient, et le roy dit que très-volontiers il iroit. Mais ces deux choses requeroit. L'une, que à sa venue, ceux de la ville laissassent leurs armures et harnois, et qu'ils ne se armassent point. L'autre, que les chaisnes de nuict ne fussent point tendues, et que les portes jour et nuict fussent ouvertes; et que seulement ceux qui stoient natifs de la ville de Paris, et qui avoient à perdre, allassent armés par la ville; et que par six de la ville de Paris, on luy fist sçavoir à Melun la response. Si s'assemblerent en la ville de Paris, et leur fut rapporté la volonté du roy, et y eut de meschans gens qui commencerent à murmurer, et dirent que jamais ne se consentiroient à mettre aydes ne tailles, et estoient plus enflambés que devant. Et furent six envoyés devers le roy, et y eut plusieurs allées et venues, et journées prises à Sainct-Denys, où il y avoit plusieurs conseillers du roy. Et de ceux de Paris y eut ordonnés aucuns qui y allerent, et à la fin y alla messire Jean des Mares. Et fut là une conclusion finale prise. C'est à sçavoir que le roy iroit à Paris, et pardonneroit tout, et la ville lui feroit cent mille francs. Et de ce furent les parties contentes, et fut fait grande joye, et en l'eglise de Sainct-Denys chanta-l'on *Te Deum laudamus*. Et ceux de Paris furent bien joyeux, et y vint le roy, et à grande joie fut receu. Mais à payer l'argent de cent mille francs, derechef y eut aucunes difficultés ou contradictions, pource que les habitans vouloient que les gens d'eglise y contribuassent. Qui estoit contre raison.

En ce temps la comtesse de Flandres Marguerite, descendue de la couroune de France, bien aagée alla de vie à trespassement, et avoit son fils Louys lequel avoit toujours en volonté d'estre Anglois. Mais à chacune foi la bonne dame luy rompoit son propos et volonté, en lui monstrant la haute folie qu'il feroit. Et en monstrant ledit Louys sa mauvaise volonté, il avoit une fille seule nommée Marguerite, laquelle il vouloit bailler en mariage au duc de Lanclastre d'Angleterre. Mais la bonne dame l'empescha, et fit tant que ladite fille fut mariée au duc de Bourgongne Philippes le Hardy, le quel par ce moyen fut comte de Flandres, d'Artois et de Rhethel.

Audit an mille trois cens quatre-vingt et deux, le duc d'Anjou considerant qu'il avoit eu du roy moult grandes finances et tresors, eut conseil avec aucunes jeunes gens nobles de s'en aller en Provence, et de là à Naples, et print son chemin par Avignon devers le pape Clement. Et de faict y alla, et fut receu bien grandement et honorablement. Et envoya le pape au devant de lui des cardinaux et autres, et à le recevoir y eut de grandes solemnités. Et assez tost après le pape l'ordonna et declara estre roi de Sicile et de Naples, et le couronna en roy, et le receut en foi et hommage tant des royaumes que de la comté de Provence. Puis s'en alla, et fit forte et aspre guerre, en destruisant tout le pays. Belle, grande et notable compagnée y avoit amené avec luy, laquelle il bouta en Provence, et faisoient les Provençaux forte resistance, et se defendoient fort. Plusieurs villes, chasteaux et forteresses y eut prises, et grande quantité de gens morts et pris. Et dura ladite guerre près de huict mois. Et finalement les Provençaux, voyans qu'ils n'avoient aide ou secours aucun, se mirent en l'obeïssance du roy Louys, comme vray comte de Provence. Et receut les foy, hommages et sermens des gens d'eglise, nobles, et autres du pays, et y commit officiers, ainsi qu'il est accoustumé de faire en tel cas. Et assez tost après se partit ledit roy Louys, et tira vers les marches de Naples. Et se faisoient au pays de Provence et à l'environ chansons, comedies et balades à la louange dudit

Digitized by Google

roy. Non attendans ne considerans les fortunes de guerre qui pouvoient survenir, luy et ses gens entrerent au pays de Lombardie, où ils trouverent de grands empeschemens, specialement entre les montagnes d'Italie, où ils trouverent plusieurs grandes resistances. Et y perdit ledit roy beaucoup, tant de gens que de richesses. Et souvent ceux qui passoient devant, et aussi ceux qui estoient à la queue de l'ost, estoient destroussés, et mis à pied; et d'aucuns on ne sçavoit qu'ils devenoient, ne oncques puis ne furent veus. Toutesfois luy et son armée passerent outre; et contre ceux qui le vouloient empescher, eut en plusieurs lieux victoires et rencontres. Et arriva le roy Louys et son armée vers les marches de Naples. Et ce vint à la cognoissance de Charles soy disant roy de Naples et de Sicile, lequel avoit assemblé grand compagnée de gens de guerre, et avoit trop plus grande puissance et quantité de gens, que le roy Louys. Et avoient tous esperance qu'il y auroit bataille, et autre chose ne demandoient les François. Mais Charles usa fort de subtilités, et partout où les François devoient passer, faisoit retraire le peuple en bonnes places et fortes, et leur vivre et bestail, et mit grandes et grosses garnisons en ses places. Et couroient souvent ses gens sur l'ost des François, et leur portoient de grands dommages. Et souvent en estoient les François advertis, et reboutoient les parties adverses bien hastivement en leurs places, et jamais peu ou point n'arrestoient emmy les champs. Charles soy disant roy de Sicile, par toutes voyes et manieres faisoit diligence de trouver moyen comme il pourroit grever le roy Louys son adversaire. Et vint à lui un compagnon, qu'on disoit estre ouvrier de merveilleuses manieres de poisons. Et entre autres choses, il avoit une petite lancette, qui estoit comme la tierce partie d'une lance, de laquelle il avoit tellement envenimé le fer, que si en aucune maniere celui qui l'avoit, touchoit à la robbe, chapperon ou vestement d'un homme, voire encores si une personne y fichoit fermement son regard, ladite personne tantost estoit empoisonnée, et mouroit. Et ordonna ledit Charles que ledit empoisonneur, en guise de messager, heraut ou poursuivant, iroit vers le roy Louys, pour le defier et demander jour de combatre, afin qu'il le peust empoisonner. De laquelle chose faire, il se faisoit fort, et n'en faisoit doute. Et de laquelle chose le roy Louys, par un Italien, qui avoit cognoissance dudit mauvais homme, fut adverti. Et ainsi qu'il venoit pour accomplir sa mauvaise volonté, fut pris sans voir la presence dudit roy Louys. Tantost fut interrogé, et assez legerement confessa le cas, et fut decapité par justice. Dont ledit Charles fut bien desplaisant, et, tant qu'il pouvoit, faisoit diligence d'empescher de venir vivres en l'ost du roy Louys. Et de ce, estoient luy et ses gens très-fort grevés.

Les Flamens se rebellerent contre Louys comte de Flandres, lequel assembla plusieurs gens, tant de Bruges, que d'Artois et d'ailleurs, pour refrener la fureur desdits Flamens, et se mit sur les champs. Et en cette rebellion, n'y avoit que ceux de Gand; et estoit leur capitaine Philippes Artevelle, lequel estoit fort affecté contre ledit comte. Car on disoit qu'il avoit fait coupper la teste à son pere. Et estoit beau langager, hardy et courageux. Mais les autres villes comme Bruges, Lisle, Audenarde et autres, se tenoient du parti du comte. Quand le comte sceut que Artevelle estoit sur les champs, il prepara et assembla ses gens, et tant que les batailles se veirent, et s'approcherent les uns des autres. Et à l'assembler, firent d'un costé et d'autre merveilleux et grands cris, et d'un costé et d'autre, traict se tiroit, et dards. Et y eut dure et aspre bataille, et vaillamment de toutes parts se combatirent. Foison de communes aussi y avoit du costé du comte, et de vaillans archers Boulonnois et d'Artois. Et de la partie d'Artevelle, arrivoient de tous costés gens de communes du plat pays, lesquels vindrent hardiment frapper en la bataille contre les gens du comte, par les costés et aussi par derriere; et tellement que Artevelle et ses gens eurent la victoire. Et s'enfuit ou retrahit le comte et ses gens, et s'en vint ledit comte par bois et chemins estranges jusques à Lisle, les autres de ses gens à Bruges, et les François à Audenarde. Et y en eut de morts en ladite bataille des gens d'Artevelle quatre mille, et de ceux du comte dix mille. Artevelle en sa compagnée avoit environ quatre cens Anglois, et quarante mille hommes sans les bannis, Et continuellement arrivoient vers luy communes de toutes parts, et leur disoit Artevelle plusieurs paroles par lesquelles il les animoit fort contre leur seigneur, et que ce qu'ils faisoient, estoit pour leurs libertés et franchises garder et observer.

Digitized by Google

En leur demonstrant par divers langages, qu'ils avoient juste et saincte querelle.

Quand Artevelle veid la grande compagnée qu'il avoit, si disposa d'aller mettre le siege devant Audenarde, où il sçavoit que les François s'estoient retraits : et de faict y alla, et y mit le siege. Et à l'aborder, les François saillirent vaillamment sur les Flamens, et grand foison en tuerent, mais ils ne peurent soustenir la grande charge et quantité de gens que Artevelle avoit. Et se retrahirent en leur place, laquelle ils firent fortifier diligemment, et firent visiter les vivres et habillemens de guerre, et se trouverent assez competemment garnis. Et pource delibererent et conclurent de eux tenir, et souvent faisoient saillies, et plusieur Flamens tuoient tant de traict que autrement. Au pays de Flandres, avoit un seigneur, nommé le seigneur de Hanselles, lequel se joignit avec Artevelle, et envoya defier le comte, et se mit audit siege aves les Flamens.

Artevelle se doutoit fort que le roi ne aidast au comte encores, veu que ceux de dedans Audenarde estoient François. Et pour ce envoya Artevelle un chevaucheur vers le roi, en maniere de poursuivant ou heraut, en luy faisant sçavoir par paroles arrogantes, qu'il ne voulust donner faveur aucune, aide, ou confort au comte; ou autrement ils se allieroient aux Anglois, et escrivit une lettre laquelle le messager presenta au roy en la presence de ceux du sang, et de ceux du conseil. Et après que la lettre eut esté leue, veu que ce n'estoit qu'un messager, il fut gratieusement renvoyé sans aucune response.

Et tantost le comte vint devers le roy, en luy exposant la rebellion de ses sbujets, et qu'il estoit son vassal tant à cause de la comté de Flandres, que de plusieurs autres grandes terres et seigneuries, en le requerant, qu'il voulust l'aider et donner confort. Et combien, selon ce que aucuns disoient, qu'il avoit fait des fautes, en ayant plusieurs grandes conjonctions avec les Anglois; toutesfois le roi delibera de luy aider comme à son vassal, pour plusieurs causes et raisons lors alleguées. Et pource qu'on voyoit, qu'il estoit expedient d'avancer la besongne, le roy tres-diligemment manda, et fit mander gens de toutes parts, qu'on fust vers luy à my-octobre en armes, et que chacun se disposast d'estre le mieux habillé qu'il pourroit. Et fut obeï par les vassaux, capitaines et autres, et firent tellement que au jour assigné, tres-grande compagnée et merveilleuse, et de vaillans gens estoient sur les champs par tout, en tirant vers Arras et les marches de Picardie. Quand le roy sceut que ses gens estoient prests, et si belle et si grandes compagnées, il delibera de partir et se mettre sur les champs. Et en ensuivant la louable maniere de ses predecesseurs, delibera d'aller à Sainct-Denys, si y alla et fut grandement et honorablement receu par les abbé et religieux. Et le lendemain matin fut par l'abbé et les religieux chantée une bien notable messe, avec un sermon par un maistre en theologie. Et ce fait, les corps de sainct Denys et de ses compagnons furent descendus et mis sur l'autel. Le roy sans chaperon et sans ceinture les adora, et fit ses oraisons bien et devotement, et ses offrandes, et si firent les seigneurs. Ce fait, il fit apporter l'oriflambe, et fut baillée à un vieil chevalier vaillant homme, nommé messire Pierre de Villiers l'ancien. Lequel receut le corps de Nostre-Seigneur, et fit les sermens en tel cas accoustumés. Et après s'en retourna le roi au bois de Vincennes.

Le peuple de Paris tousjours fort grommeloit, et fut assemblé, et en leur presence le duc de Bourgongne fit une proposition bien notable, en exhortant le peuple à pacification, et à obeïr au roy leur souverain seigneur.

Trefves y avoit entre les François et les Anglois, très-mal gardées et entretenues par les Anglois, et tousjours en Guyenne les rompoient, et sur la mer vers Normandie, pilloient et roboient, et faisoient plusieurs grands exceds et dommages aux François. Pour laquelle cause ceux de Normandie, eux voyans ainsi foulés, firent finances de navire et se mirent sur la mer; et rencontrerent les Anglois lesquels estoient en une grande nef, et joignirent ensemble, et y fut fort combatu d'un costé et d'autre, et finalement les Normands eurent victoire et furent les Anglois desconfits, dont lesdits Normands se habillerent très-pompeusement de leurs biens, tant qu'ils durerent.

En ce temps le mareschal de Sancerre etoit dans le Poictou, Xaintonge et Guyenne, et mit en l'obeïssance du roy plusieurs places, les unes par composition, les autres par force, et si eut diverses rencontres d'Anglois. Car plusieurs fois se trouverent en escarmouches sur les champs, et tousjours en venoit à l'honneur et profit du roy, et au sien.

Digitized by Google

Le roi Jean d'Espagne sceut, que une bien grande quantité d'Anglois tant nobles que archers estoient descendus en une isle estant sur la mer près de La Rochelle, et là les vint assieger. Ceste isle estoit très-peu peuplée, et mal garnie de vivres. Et tant fut devant eux, que après qu'il eut gaigné leur navire, et que les Anglois eurent defaut de vivres, ils commencerent à traiter. Et par composition fut ordonné qu'ils s'en iroient tous desarmés en leur pays, et leur bailla le roi d'Espagne vaisseaux, et promirent de eux non armer jusques à trois ans. Et s'en allerent ainsi. Et disoit-on, et estoit commune renommée, que si le roy d'Espagne eust encore demeuré par aucun temps, il les eust eus à sa volonté, et menés en son pays. Et que par ce très-aisement eust esté trouvé traicté entre les François et les Anglois.

Or faut retourner aux Flamens, qui tenoient le siege devant Audenarde, où estoient les François. Et faisoient Artevelle et les Flamens de grandes diligences d'assaillir la place, et avoir à leur volonté lesdits François, qui estoient fort lassés et travaillés de eux defendre, et non sans cause; et envoyerent vers le duc de Bourgongne et vers le comte les advertir, que si en bref n'avoient secours, ils ne se pourroient plus tenir, et que aussi vivres leur defailloient. Le duc de Bourgongne faisoit grande diligence d'assembler gens de guerre, pour aller lever le siege; et de faict en assembla. Ce qui vint à la cognoissance de Philippes Artevelle, et luy fut rapporté par aucuns Flamens espies, et le sceurent ceux de sa compagnée. Et en y eut un de la ville de Gand, bien notable homme, lequel leur monstra bien doucement, et le plus gracieusement qu'il peut, par maniere de predication, qu'ils feroient bien de trouver accord, et qu'il se devoit requerir, en declarant les inconveniens qui s'en pouvoient ensuivre. Mais incontinent il fut tué et mis en pieces, et si vouloient-ils faire le mesme à plusieurs autres. Mais Artevelle les pacifia et appaisa, et prescha contre les raisons de celuy qui fut tué, en contemnant et mesprisant les François et leur puissance, et le appelloient les Flamens leur prince et leur seigneur. Et au plus près de Audenarde, avoit bien cinq cens pourceaux, qui paissoient et avoient gardes. Ce que apperceurent ceux de dedans, lesquels estoient bien despourveus de vivres. Et se assemblerent aucune petite compagnée à cheval et à pied, et saillirent hors de la ville, et se mirent ceux de cheval entre ceux de pied et le siege des Flamens, et vindrent aucuns de ceux de pied jusques au lieu où estoient les pourceaux, et en prindrent deux ou trois qu'ils traisnerent vers la ville, et moult fort se prindrent à crier lesdits pourceaux, et tous les autres les suivoient; et pour abreger tous entrerent dedans la ville. Et s'esmeurent aucuns des Flamens pour empescher que les François n'eussent les pourceaux, mais ceux de cheval, et autres qui saillirent de la ville, resisterent. Plusieurs des Flamens y eut de tués sans dommage des François, lesquels des pourceaux furent fort reconfortés. Et avoient bonne volonté de eux tenir, veu encores qu'il estoit ja venu à leur cognoissance, que le roy estoit sur les champs. Et estoit merveilles des vaillances que faisoient les François dedans la place, et tous les jours tuoient plusieurs Flamens tant de traict que autrement.

Le roy environ la fin d'octobre vint en la cité d'Arras, et envoya un gentilhomme, qui entendoit et parloit bien flamend, par devers Philippes Artevelle et les Flamens, pour les desmouvoir et monstrer qu'ils avoient mal fait, d'avoir fait l'entreprise, et les choses qu'ils faisoient. Et sur ce leur monstra plusieurs inconveniens qui leur pourroient advenir, le plus gratieusement qu'il peut, et firent bonne chere au gentilhomme. Mais la response de Artevelle fut, que en nulle maniere ils ne laisseroient leurs harnois, et poursuivroient ce qu'ils avoient commencé, veu que c'estoit pour la liberté du pays. Et à tout ladite response, s'en retourna ledit gentilhomme devers le roy, auquel il dit, ce qu'il avoit trouvé. Quand le comte sceut la venue du roy, il envoya deux chevaliers devers le roy, lesquels bien grandement, et en assez briefves paroles et gratieuses exposerent le bon droict, et la juste querelle que avoit ledit comte, en le suppliant, que, comme son vassal, il le voulust aider, et rebouter l'orgueil et les commotions des Flamens. Le roy, qui estoit jeune, respondit de son mouvement ausdits chevaliers: « Retournez-vous-en devers mon beau cousin, « et luy dites, que en bref il aura de nos nou- « velles, » dont ils furent bien contens. Et quand ledit comte le sceut, avec la compagnée qu'il avoit, il fut bien joyeux.

Le roy diligemment se mit sur les champs, et ordonna ses batailles par le conseil des connestable, mareschaux et capitaines. Et quand le comte le sceut, il considera que le passage se-

Digitized by Google

roit bien difficile au roy et à ses gens, sinon par le pont de Commines, lequel les Flamens occupoient, en intention de defendre le passage. Et pource pour le gaigner et occuper sur lesdits Flamens, envoya le seigneur d'Antoing Guillaume, bastard de Flandres, le seigneur de Burdegand, son bastard de Flandres, et autres capitaines accompagnés de gens de guerre, lesquels en belle et bonne ordonnance approcherent dudit pont. Si les receurent les Flamens vaillamment. Et y fut fait de vaillans faicts d'armes tant d'un costé que d'autre, et très-asprement et durement combatirent, et tellement resisterent les Flamens, que les gens du comte ja ne fussent venus à leur intention, si ce n'eust esté ledit Guillaume, lequel se tira et ses gens vers un moulin, où il trouva des bateaux, et trouva moyen de passer de l'autre part de la riviere. Et vindrent luy et sa compagnée audit pont, pour frapper sur lesdits Flamens, lesquels furent desconfits, et la plus grande partie morts et tués. Et assez tost après se rassemblerent et rallierent les Flamens en nombre de huict mille combatans, et vindrent bien asprement audit pont de Commines. Et combien que les gens du pont vaillamment resistassent et se defendissent, toutesfois il fallut qu'ils demarchassent et se retrahissent, et mesmement se retrahit ou enfuit le bastard de Flandres et plusieurs autres. Guillaume dessusdit resista, et demeura, et fit merveilles d'armes, dont les Flamens estoient bien esbahis. Et combien qu'il fust environné de ses ennemis, lesquels de leur puissance taschoient à le prendre ou tuer; toutesfois il fit tant par sa vaillance, à l'aide de ses gens, qu'il se sauva, et revint devers le comte, qui fut bien dolent et desplaisant de ce que les Flamens avoient recouvert ledit pont. Et fit très-bonne chere audit Guillaume, et le remunera, et donna de ses biens grandement. Quand Artevelle sceut les premieres nouvelles de la perdition du pont, et que ses gens avoient esté desconfits, il fut bien courroucé, et delibera de lever son siege, et venir luy et sa compagnée vers ledit pont. Et tantost après luy vindrent nouvelles, qu'il avoit esté recouvert et regaigné. Et pource demeura.

Le roy, comme dessus est dit, se mit sur les champs, en intention et volonté de combatre les Flamens, et avoit grande foison de peuple avec luy, et ordonna par deliberation des gens de guerre, que les gens debilités de leurs corps, et les mal habillés et armés, demeureroient à la garde du bagage. Et au surplus, pource que necessaire estoit de gaigner le pont de Commines, que les Flamens tenoient comme dessus est dit, pour avoir passage furent ordonnés messire Olivier de Clisson connestable de France, et messire Louys de Sancerre mareschal de France, à tout deux mille combatans, qu'ils iroient audit pont, duquel les Flamens avoient rompu une arche, pour empescher le passage. Et à la garde duquel estoient commis des plus vaillans gens de guerre qu'ils eussent, et y avoit des Anglois, et monstroient bien qu'ils avoient grande volonté de eux defendre. Les François, c'est à sçavoir Clisson et Sancerre, et leurs gens allerent devant ledit pont, et faisoient les Flamens guet merveilleusement. Et considererent les François, que veu la rupture du pont, il estoit impossible que par ledit lieu ils les peussent gaigner. Et pource trouverent moyen et maniere de passer la riviere par au dessus, la nuict ensuivant, et par lieux dont les Flamens en rien ne se doutoient. Et quand ils le sceurent, ils furent bien esbahis, et se mirent en bataille au devant du pont. Et les François vigoureusement et vaillamment les assaillirent, et furent iceux Flamens desconfits, et y en eut plusieurs morts et tués, et les autres s'enfuirent ou retrahirent vers leurs gens. Le pont qui avoit esté par eux rompu, fut remparé et refait, et bien fortifié. Et à la garde et defense d'iceluy, fut commis un vaillant chevalier le seigneur de Sempy, accompagné de gens de guerre. Et par ledit pont passerent tous les François. Quand Artevelle sceut les nouvelles de ladite desconfiture, il fut moult diligent de bien enhorter ses gens d'estre vaillans en armes, et de eux apprester à combatre. Et leur vint dire une vieille sorciere, qu'elle feroit tant, qu'il gagneroit, si on combatoit en bataille. Artevelle ordonna de neuf à dix mille Flamens pour y aller, et à un poinct du jour vindrent frapper sur aucuns logis des François. Et à grande et belle ordonnance vindrent pour accomplir ce qui leur avoit esté enchargé. Et de faict, approcherent d'un lieu, où estoient logées aucunes parties de l'ost des François, et frapperent sur ledit logis. Mais les François vaillamment se defendirent. Et à l'heure Clisson, qui estoit logé vers lesdites marches, qui sceut et ouyt le bruit, s'en vint au lieu, et si tost qu'il fut arrivé, les Flamens ne tindrent gueres, et furent desconfits. Et y en eut de trois à quatre mille morts, les autres s'enfuirent où bon leur

Digitized by Google

sembla. Philippes Artevelle, doutant que ses gens dont il avoit grand nombre, ne sceussent ces nouvelles, se prit à parler avant que aucune chose vinst à leur cognoissance, et leur dit, que en bref il recouvreroit ledit pont, et que les François à ladite besongne avoient esté desconfits.

Le roy après ses gens passa audit pont de Commines, visita ses gens et en trouva plusieurs qui avoient esté navrés et blessés aux dites besongnes, et bien peu de morts. Messire Jean de Vienne admiral de France, bien vaillant chevalier, fut ordonné d'aller par le pays, faire amener et conduire vivres pour l'ost, et print son chemin vers Ipre. Plusieurs Flamens tant de la ville que du pays s'estoient assemblés, et s'efforçoient de courir sus, et de combatre ledit messire Jean de Vienne, lequel se disposa à y resister, et les combatit et desconfit, et y en eut plus de trois cens de tués. Quand ceux de Ipre veirent ladite desconfiture de leurs gens, se rendirent, et mirent en l'obeïssance du roy. Et pour ceste cause, envoyerent un religieux devers le roy, le suppliant qu'il leur voulust pardonner, et qu'il les voulust prendre à sa grace et mercy. Ce que le roy fit très-volontiers.

Artevelle animoit tousjours ses gens, et leur donnoit courage, et envoya douze hommes de sa compagnée en l'ost du roy pour sçavoir quelles gens il avoit pour conserver le faict de l'ost du roy, et de ses gens. Et aussi le roy envoya en habits dissimulés messire Guillaume de Langres et douze autres, lesquels entendoient et parloient flamend, pour sçavoir l'estat de l'ost des Flamens, lesquels y furent; et en eux retournans, rencontrerent les douze que Artevelle avoit envoyés en l'ost du roy, lesquels ils tuerent, et rapporterent au roy ce qu'ils avoient trouvé, et comme les Flamens se disposoient à combatre le roy et son ost. Et cependant les François en divers lieux faisoient forte guerre, et soudainement allerent une partie devant la ville du Dam, qui estoit forte ville, et la prindrent d'assaut. Et tous les jours les François dommageoient les Flamens, et se commença Artevelle aucunement à esbahir, quelque semblant qu'il monstrast.

Le seigneur de Hancelles, dont dessus est faite mention, lequel se joignit avec les Flamens et Artevelle, quant il sceut et apperceut la puissance du roy et de ses gens, cognut sa folie, et le danger et peril, si le monstra à ses gens : mais ils n'en tindrent compte, et se animerent plus que devant. Et pource il monta secretement à cheval, et s'en alla et les laissa. Et dient aucuns que ainsi cuida faire Artevelle, et dist au peuple, qu'on lui laissast prendre jusques à dix mille combatans, et il se faisoit fort de desfaire la plus grande partie de l'ost du roy, et leur monstroit la maniere assez apparente. Mais ils respondirent qu'ils ne souffriroient point qu'il se partist d'avec eux, comme avoit fait le seigneur de Hancelles.

Les batailles du roy furent ordonnées, et eurent Clisson et Sancerre, et Mouton de Blainville l'avant-garde. Et avec eux se joignirent les comtes de Sainct-Paul, de Harcourt, de Grand-Pré, de Salm en Allemagne, et de Tonnerre, le vicomte d'Aulnay, et les seigneurs d'Antoing, de Chastillon, d'Anglure, et de Hanguest. Les ducs de Berry et de Bourbon, l'evesque de Beauvais, et le seigneur de Sempy faisoient les aisles. Le comte d'Eu, et autres faisoient l'arriere-garde. En la grosse bataile estoit le roy, le comte de Valoys frere du roy, et le duc de Bourgongne Philippes, avec grande et grosse compagnée. Et fut crié de par le roy, que personne, sur peine de perdre corps et biens, ne se mist en fuite. Et fut ordonné, que tous descendissent à pied, et renvoyassent leurs chevaux. Et ainsi fut fait. Excepté que le roy seul estoit à cheval. Et autour de luy furent ordonnés certains chevaliers, le Besgue de Villaines, le seigneur de Pommiers, le vicomte d'Acy, messire Guy le Baveux, Enguerrand Hubin, et autres. Toutesfois aucuns dient que un chevalier, nommé messire Robert de Beaumanoir, fut ordonné à tout cinq cens lances pour les verdoier et escarmoucher, pour voir leur estat et gouvernement. Ce qu'il fit bien diligemment, et retourna vers l'avant-garde, et descendirent à pied, et renvoyerent leurs chevaux comme les autres. Deux choses advindrent, qu'on tenoit merveilleuses. L'une, qu'il survint tant de corbeaux qui environnoient l'ost tant d'un costé que d'autre, que merveilles, et ne cessoient de voleter. L'autre, que par cinq ou six jours le temps fut si obscur, et chargé de bruines, que à peine on pouvoit voir l'un l'autre. Et quand le roy sceut que les Flamens venoient pour le combatre, il fit une maniere de promesse qu'il les combatroit, et fit marcher ses gens, et desployer l'oriflambe. Et aussitôt

Digitized by Google

qu'elle fut desployée, le temps à coup se esclaircit, et devint aussi beau et clair qu'on avoit oncques veu, tellement que les batailles se entre-veirent. Et anima fort Artevelle ses Flamens. Pareillement messire Olivier de Clisson parla, et monstra aux François qu'ils devoient avoir bon courage à combatre, et plusieurs mots et bonnes paroles leur dit. Les batailles marcherent les unes contre les autres, tant qu'ils approcherent pour combatre main à main. Et y eut bien aspre et dure besongne; et se porterent les Flamens si vaillamment, que, eux assemblés ils firent reculer les François un pas et demy. Et lors un François commença fort à crier: « Nostre-Dame, Mont-Joie, Sainct-» Denys! » à eux, et plusieurs autres aussi. Et en ce poinct, prindrent vertu et courage les François, et tellement qu'ils firent reculer les Flamens, et les rompirent, et furent desconfits en peu d'heures. Et d'un costé et d'autre, y eut de vaillans faicts d'armes. Et cheurent les Flamens les uns sur les autres à grands tas, et y en eut plusieurs morts estouffés, et sans coup ferir. Et estoit commune renommée, qu'il y en avoit bien eu quarante mille morts; les autres disent vingt-cinq ou trente mille de morts. Et des gens du roy environ quarante-trois personnes. Messire Guy de Baveux, un vaillant chevalier, y fut blessé.

Aprés ladite desconfiture, on douta fort que les Flamens ne se ralliassent pour combatre. Et pource furent ordonnés les seigneurs d'Albret et de Coucy, à tout quatre cens hommes d'armes à cheval à les poursuivre, et firent tellement que les Flamens n'eurent loisir de eux assembler; et là où ils se trouvoient frappoient dessus, et y en eut plus de mille morts. Et quands les Flamens, qui s'en estoient fuys de la bataille, virent qu'on les poursuivoit ainsi chaudement, ils s'enfuirent ès bois, marescages et rivieres. Et y en eut plusieurs noyés esdits rivieres et marescages, où ils se boutoient si avant, qu'ils ne s'en pouvoient avoir, et là mouroient.

Et quand on eut bien sceu par les Flamens *la quantité* d'eux, on trouva que veritablement il falloit qu'il y en eust bien quarante mille de morts. Et si y avoit mesme des Flamens de la partie du comte qui sçavoient les adresses des bois, lesquels s'y bouterent, et plusieurs en tuerent. Le roy fut moult joyeux de cette victoire. Et en eurent grand honneur les connestable Clisson, et Sancerre marcschal, et ceux de l'avant-garde.

Et quand ceux de Flandres qui estoient demeurés au siege de Audenarde, et l'avoient fort fortifié, sceurent que leurs gens estoient desconfits, ils leverent leur siege comme sans arroi, et s'en allerent par diverses pieces. Et alors saillirent ceux de dedans, et les poursuivirent, et les trouvoient par petites parties ou compagnées, et les tuoient. Et y eut derechef grande quantité de Flamens tués et mis à mort.

Le roy voyant et cognoissant la grande grace que Dieu lui avoit faite, et bien devotement avec ses parens, et tous ceux de son ost, en remercierent Dieu.

Le comte de Flandres, en faisant son devoir, vint en l'ost du roy bien accompagné, et en la presence des seigneurs du sang, et de plusieurs capitaines, barons et seigneurs, remercia le roy du grand bien et plaisir qu'il luy avoit fait, et pareillement remercia tous les assistans. Auquel le roy respondit: « Beau cousin, je vous ay aidé » et secouru tellement, que vos ennemis sont » desconfits. Combien que du temps de feu » monsieur mon pere, dont Dieu veuille avoir » l'ame, vous fustes fort chargé d'avoir eu al-» liance, et favoriser nos ennemis les Anglois; » si vous en gardez doresnavant, et je vous » auray en ma grace. »

Le roy avoit grand desir de sçavoir si Artevelle estoit mort ou non. Et y eut un Flamend bien navré et blessé, qui estoit l'un des principaux capitaines, auquel on demanda s'il en sçavoit rien. Et il respondit qu'il croyoit certainement qu'il estoit mort, et estoit à la besongne assez près de luy. Et fut mené sur le champ, et fit telle diligence qu'il trouva le corps d'Artevelle mort, et le montra au roy, et aux assistans. Et pource le roy voulut le faire guerir, et donner sa vie. Mais le Flamend ne voulut, et dit qu'il vouloit mourir avec les autres. Et par l'evacuation du sang et des playes mourut.

Le roy voulut venir à Courtray, et abatre les portes, et y tuerent les gens d'armes, et y furent trouvés largement vivres et biens. Et combien que le roy eust fait crier qu'on ne tuast personne, et qu'on ne fist desplaisir à nul, toutesfois en despit de la bataille de Courtray, où les François avoient esté desconfits, les gens de guerre tuerent presque tous ceux de la ville, et les pillerent et roberent, et puis bouterent

Digitized by Google

feux partout, et ardirent et bruslerent. Et en ladite ville furent trouvées lettres, que ceux de la ville de Paris avoient escrites aux Flamens, tres-mauvaises et seditieuses. Desquelles choses le roy fut bien desplaisant. Et advinrent les choses dessus dites environ la vigile de Sainct-Martin.

Le roy avec ceux de son sang, joyeux de la victoire que Dieu leur avoit donné, delibera de s'en retourner à Paris pour remedier à leurs mauvaises volontés, et passa par les villes de Picardie, esquelles il fut grandement et honorablement receu, et lui furent faits plusieurs beaux dons et de grande valeur. Et à tout son conseil, et à tout son aise s'en venoit. Et pour aucunement passer l'hiver, il vint en la ville de Compiegne chasser et deduire, et y fut par aucun temps pour soy esbatre. Et aprés il vint à Sainct-Denys en France près de Paris, accompagné de ses oncles, et de plusieurs barons et seigneurs. Les abbé, religieux et convent, et ceux de la ville de Sainct-Denys, le receurent bien grandement et notablement selon leur pouvoir. Et vint le roy à l'eglise, et print l'oriflambe luy estant nue teste et sans ceinture, et la rendit en moult grande devotion devant les corps saincts, et la bailla à l'abbé. Et donna à l'eglise un moult beau poille de drap d'or. Et avoient les ducs de Berry et de Bourgongne, et tous les notables barons, grande joye, et moult se esjouyssoient de voir les maintiens du roy, et à l'eglise firent aucuns dons.

Et cependant qu'ils s'esbatoient à Sainct-Denys, le roy delibera en toutes manieres d'abbatre l'orgueil de ceux de Paris, lesquels estoient moult esbahis, et non sans cause. Et vint le prevost des marchands, qui lors estoit, vers le roy, et luy dit, que toutes les choses estoient appaisées, et qu'il pouvait entrer à tout son plaisir et volonté en la ville et le pria très-humblement qu'il eust pitié du peuple, et leur voulust pardonner et remettre l'offense qu'ils avoient faite. Et dient aucuns, que de ce que le prevost des marchands avoit dit au roy, le peuple n'en sçavoit rien. Toutesfois il s'offroit, et plusieurs notables de la ville, de le faire entrer à ses plaisirs et volonté. Et le roy respondit qu'il estoit content d'entrer dedans la ville, et ordonna audit prevost le jour. Et fit crier le roy en son ost, que tous fussent prests et armés pour entrer en ladite ville de Paris. Le four au matin les gens du roy approcherent la porte Sainct-Denys, et furent les barrieres rompues et abbatues, et pareillement le fut la porte. Et ce fait, y eut trois batailles ordonnées toutes à pied. En la premiere estoit Clisson le connestable, et le mareschal de Sancerre. En la seconde, estoit le roy, grandement accompagné de ses parens, et estoient tous à pied, excepté le roy, combien que aucuns disent, que ses oncles estoient à cheval. Au devant du roy vindrent à pied humblement le prevost des marchands, et foison de ceux de la ville, qui vindrent pour faire la reverence au roy, et aucune briefve proposition. Mais il les refusa, et ne voulut qu'ils fussent ouys, ne qu'ils fissent reverence, ne dissent parole, et passa outre, et vint à Nostre-Dame, descendit de dessus son cheval, et vint à l'eglise, et en bien grande devotion fit son oraison, et son offrande. Aussi firent ses oncles et autres seigneurs. Et s'en revint au portail de l'eglise, et monta à cheval, et s'en vint descendre au palais. Ses gens d'armes estoient logés par les quartiers ès hostelleries, et fut crié à son de trompes, qu'on ne dist aucunes paroles injurieuses, ne qu'on ne prist biens, ou que on fist dommage à autruy. D'eux y eut, lesquels userent d'aucunes manieres seditieuses, et de mauvais langages, lesquels furent tantost pris, et pendus à leurs fenestres. Les ducs de Berry et de Bourgongne, chevaucherent par la ville bien accompagnés. Et y eut des habitans de la ville bien trois cens de pris. Et entre autres messire Guillaume de Sens, maistre Jean Filleul, maistre Martin Double, et plusieurs autres, jusques audit nombre. Et n'y avoit celuy à Paris, qui n'eust grand doute et peur. Et y en eut de décapités aux halles, qui estoient des principaux de la commotion. La femme d'un d'eux, qui estoit grosse d'enfant, comme desesperée se precipita des fenestres de son hostel, et se tua. Après ces choses, furent encores gens par la ville, pour oster les chaisnes, lesquelles furent emportées hors de la ville au bois de Vincennes. Et furent tous les harnois pris ès maisons de ceux de Paris, et fut une partie portée au Louvre, et l'autre au Palais. Et disoit-on qu'il y avoit assez pour armer cent mille hommes. La duchesse d'Orleans et l'université de Paris vindrent devers le roy le prier et requerir, que seulement on procedast à punir ceux qui estoient principaux des seditions. Un nommé Nicolas le Flamend, qui estoit l'un des principaux, eut aux halles le col couppé. Et

Digitized by Google

après ces choses ainsi faites, on mit sus les aydes, c'est à sçavoir gabelles, impositions, et le quatriesme. Et fut l'eschevinage osté, et ordonné, qu'il n'y auroit plus nuls eschevins, ne prevost des marchands, et que tout le gouvernement se feroit par le prevot de Paris. Messire Jean des Mares, qui estoit un bien notable homme, conseiller et advocat du roy au parlement, lequel avoit esté du temps du roy Charles cinquiesme en grande auctorité, et croyoit le roy fort son conseil, fut pris et emprisonné. Et estoit commune renommée, que ce n'estoit pas, pour cause qu'il eust esté consentant des seditions et commotions, qui avoient couru. Car elles lui estoient moult desplaisantes, et y eust volontiers mis remede. Mais ès brouillis et differends qui avoient esté entre le roy Louys de Sicile, cuidant bien et loyaument faire, les ducs de Berry et de Bourgongne avoient conceu grande haine contre luy. Et luy imposa-on, qu'il avoit esté comme cause desdites seditions. Si fut mis en Chastelet, et n'y fallut gueres de procès, et sans à peine l'examiner ne dire les causes, fut dit qu'il auroit le col couppé. Et combien qu'il requist estre ouy en ses justifications et defenses, et aussi qu'il estoit clerc, marié avec une seule vierge et pucelle, quand il espousa, ce nonobstant fut mené aux halles. Et en allant disoit ce pseaume: « *Judica me Deus, et discerne causam meam de gente non sancta.* » Eut la teste couppée, à la grande desplaisance de plusieurs gens de bien et notables, tant parens du roy et nobles, que du peuple. Avec ledit des Mares, y en eut douze autres qui furent décapités. Et estoit grande pitié de voir la grande perturbation qui estoit à Paris. Après plusieurs executions faites, le roy ordonna qu'on lui fist un siege royal sur les degrés du palais, devant la presentation du beau roy Philippes. Et tantost fut grandement et notablement paré. Et s'assit en chaire, accompagné de ses oncles des ducs de Berry et de Bourgongne, et de foison de nobles gens de conseil. Et là fit-on venir le peuple de Paris, qui estoit grande chose de voir la quantité du peuple qui y estoit. Et commanda le roy à messire Pierre d'Orgemont, son chancelier, qu'il dit ce qu'il luy avoit enchargé de dire. Lequel commença bien grandement et notablement dire le trespassement du roy Charles cinquiesme, et le sacre et couronnement du roy present, le voyage de Flandres, et la victoire, et l'absence du roy, les grands et mauvais, et merveilleux cas de crimes et delicts, commis et perpetrés en effect par tout presque le peuple de Paris, dignes de très-grandes punitions. Et qu'on ne se devoit esmerveiller des executions ja faites, en monstrant que encores y avoit des prisonniers dignes de punitions, et d'autres à punir et à prendre, en declarant les matieres suffisantes de ce faire. Et tint ces paroles assez longuement. Et en prenant issue demanda au roy si c'estoit pas ce qu'il luy avoit enchargé. Lequel respondit que ouy. Après ces choses, les oncles du roy se mirent à genoux aux pieds du roy, en le priant qu'il voulust avoir pitié de son peuple de Paris. Après vindrent les dames et damoiselles toutes deschevelées, lesquelles, en plorant, pareille requeste firent. Et les gens et le peuple à genoux, nue teste, baisans la terre, et commencerent à crier: « *Misericorde!* » Et lors le roy respondit, qu'il estoit content que la peine criminelle fust convertie en civile. Et furent tous les prisonniers mis en pleine delivrance. Et fut la peine civile imposée à chacun des coupables, selon ce qu'ils avoient mespris. Mais elle estoit qu'il fallut qu'ils payassent et baillassent de meuble ou la valeur, la moitié de ce qu'ils avoient. Et y eut moult grande finance exigée et à peine croyable. Et n'en vint au profit du roy le tiers. Et fut la chevance distribuée aux gens d'armes. Lesquels en furent bien payés et contentés. Et leur donna le roy congé, et promirent, veu qu'ils estoyent bien payés et contentés, de ne faire eux en allant aucunes pilleries ne roberies. Mais ils tindrent très-mal leur promesse. Car aussitost qu'ils furent sur les champs, ils commencerent merveilleuses pilleries à faire, en rançonnant le peuple, et faisoient maux innumerables.

Quand ceux de Rouen, qui estoient, comme dit est encores, en courage de leur fureur, sceurent comme ceux de Paris s'estoient esmeus, et qu'ils se gouvernoient à la maniere dessus dite, ils firent pareillement et pis que devant. Mais quand ils virent ce que le roy avait fait à Paris, ils eurent grande crainte et peur. Et non sans cause. Ils envoyerent devers le roy demander misericorde, et qu'il leur voulust pardonner ce qu'ils avoient mespris. Et pour cette cause, le roy envoya messire Jean de Vienne, admiral de France, vaillant chevalier et preud'homme, accompagné de gens de guerre. Et avec luy messire Jean Pastourel, et messire Jean Le Mercier

Digitized by Google

seigneur de Noujant. Et entrerent dedans, et firent abatre aucunes des portes, et prendre grande quantité des habitans, specialement ceux qui avoient contredit à payer les aydes, et qui avoient couru sus et injurié les fermiers. Et de ceux-cy y eut plusieurs executés, et leurs testes couppées. Et lors les habitans demanderent pardon et misericorde. Et pource que c'estoit près de Pasques, c'est à sçavoir la semaine peneuse, et la Resurrection de Nostre-Sauveur Jesus-Christ, les prisonniers furent delivrés. Et comme à Paris, le criminel fut converti en amende civile. Et furent exigées très-grandes finances très-mal employées, et en bourses particulieres comme on dit, et non mie au bien de la chose publique. Et ainsi furent les choses appaisées à Rouen.

1383.

En l'an mille trois cens quatre-vingt et trois, en Angleterre y eut de grandes sèditions et commotions. Et estoit, pource que à un parlement, qui fut tenu à Londres, fut mis en deliberation, si on feroit guerre au roy, et au royaume de France. Et des notables prelats et nobles furent d'opinion, qu'on trouvast maniere d'avoir la paix, et qu'il estoit plus expedient et plus profitable, que de faire guerre. Et sentoient bien que la volonté du roy Richard d'Angleterre, estoit plus à paix que à guerre. Et celuy qui soustenoit plus fort ceste matiere, c'estoit l'archevesque de Cantorbie, vaillant prelat, et preud'homme, contre lequel plusieurs s'esmeurent, et firent une grande commotion, et le tuerent et meurtrirent bien inhumainement, et plusieurs autres de sa compagnée. Et disoient que leur roy estoit bien lasche de courage, et qu'ils feroient guerre. Et pource ordonnerent que Thomas fils du roy, Hugues de Carvelay, Cressonnal, et Robin Canole assembleroient gens de guerre, et viendroient en France. Et se trouverent huict cens hommes d'armes, et dix mille archers pour venir en France. Et firent appareiller leur navire et se mirent sur mer. Mais merveilleux vents se leverent, tellement qu'ils se rebouterent vers Angleterre. Et y eut plusieurs de leurs nefs peries, et de leurs gens. Et quand les vents furent cessés, derechef preparerent plusieurs autres navires, et rafreschirent leurs gens qui estoient demeurés en ladite tempeste. Et bien orgueilleusement, comme ils ont bien accoustume, se mirent sur mer derechef, et eurent vent assez propice, et s'en vindrent descendre à Calais. Puis se mirent sur les champs, et cheminerent jusques en Flandres, où ils furent en aucuns lieux festoyés grandement, et leur furent vivres administrés.

Et de ces choses le roy rien ne sçavoit, lequel se disposa d'aller en pelerinage à Chartres, et visiter l'eglise qui est belle et notable, fondée de Nostre-Dame. Et y fut grandement et honorablement receu, ainsi qu'il appartenoit; et fit ses oraisons et offrandes. Et luy estant audit lieu, on lui apporta nouvelles que ceux d'Orleans s'estoient esmeus, et avoient les aucuns fait aucuns grands excès, et avoient refusé de payer les aydes, et qu'ils avoient fait grande sedition et commotion contre les fermiers et officiers du roy. Et pource y alla, et fut grandement et honorablement receu par ceux de la ville. Mais pourtant ne demeurerent pas les fautes qu'ils avoient faites impunies. Car, comme à Paris et à Rouen, fit abatre aucunes portes, et oster les chaisnes, et aux principaux delinquans fit coupper les testes, et payerent aucuns certaine finance. Et tout fut appaisé.

Et s'en retourna à Paris, où il ouyt nouvelles des Anglois, qui estoient en Flandres, et faisoient maux infinis, pilloient, roboient et prenoient places. Le roy delibera d'y remedier, et manda gens de toutes parts. Ceux de Gand sçachans que le roy faisoit armée, envoyerent vers luy des nobles de la ville, lesquels cuiderent avoir accès au roy, pour lui exposer les causes de leur venue. Mais le roy qui avoit esté informé qu'ils s'estoient alliés aux Anglois, et leur avoient baillé vivres et confort, ne les voulut voir ne ouyr; et leur fit dire qu'ils s'en retournassent en leurs maisons. Gens venoient de toutes parts au roy, et tant qu'on trouva que le roy avoit bien de seize à dix-huit mille chevaliers et escuyers, et foison de gens de traict. Et voulut et ordonna, que tous ceux qui venoient à son service, eussent estat en toutes leurs causes, jusques à deux mois après leur retour. Et gens aagés, et aussi trop jeunes s'en retournassent à leurs maisons, sans qu'ils fussent tenus d'aller audit voyage. Les Gantois tousjours poursuivoient de trouver moyen de parler au roy, et le prier, que si aucunes choses ils avoient faites, qui fust à sa desplaisance, qu'il leur voulust pardonner, et faire leur paix envers le duc de Bourgongne, et le comte de Flandres, et ils

Digitized by Google

tôt qu'il peut, et s'en alla en Bretagne. Et fut ordonné par le roy, que son oncle le duc de Berry iroit devers Calais, pour avoir convention avec le duc de Lanclastre, et y furent bien par l'espace de deux mois. Et sur les matieres, pourparlerent souvent lesdits deux ducs, et envoyerent devers leurs roys. Et finalement leurdite assemblée ne porta nul fruict, sinon une trefve laquelle ne dura gueres.

Le comte de Flandres, audit an, alla de vie à trespassement. Duquel le duc de Bourgongne, Philippes le Hardy, avoit espousé la fille nommée Marguerite. Et par ce moyen eut la comté de Flandres, et y fut bien obey. Et à l'heure de sa mort se leverent les plus terribles et horribles vents qu'on avoit oncques veu, dont plusieurs gens disoient ce que bon leur sembloit.

Les trefves, dont dessus est fait mention, furent publiées en Guyenne, où estoit le mareschal de Sancerre. Et après ce, plusieurs brigands et gens de guerre, se mirent soudainement sus, et se mirent sur les champs, sans ce que ledit mareschal s'en donnast de garde. Et vindrent frapper sur ledit mareschal et ses gens, et le cuiderent tuer et meurtrir. Mais vaillamment il se defendit, et y eut une bien dure et aspre besongne. Et n'estoient pas les François au quart autant que les autres. Et trouva moyen ledit mareschal de se retraire et ses gens. Et y en eut d'un costé et d'autre de morts. Et estoit pitié des maux que faisoient lesdits de Guyenne, de piller, rober, et prendre places, et faisoient guerre à toutes personnes, où ils pouvoient. Et estoient commune renommée que les Anglois le faisoient faire. Car ils sont cauts et malicieux, et en telles manieres ont accoustumé d'user de paroles ambiguës et diverses. Et par effect monstroient que leurs paroles n'estoient qu'une maniere de feintise sans ferme volonté. Et au temps passé, plusieurs fois l'ont fait.

Et en ce temps ou environ, le duc Louys de Bourbon se partit de ce royaume pour aller en Barbarie. En sa compagnée estoient le comte de Harcourt, et le seigneur de La Trimouille, et autres jusques au nombre de huict cens chevaliers, escuyers, et plusieurs autres de nations estranges. Et vers Afrique fit de grands dommages aux Sarrasins, vaillans en armes, et tous les jours y avoit escarmouches, et de belles armes faites. Et y fut six semaines, en grande souffreté et indigence de vivres, et avoient les Sarrasins retraict tous leurs vivres en Afrique. Et tellement que ledit duc Louys et les chrestiens, furent contraints de lever leur siege qu'ils avoient mis, et retourner en leur pays.

1384.

L'an mille trois cens quatre-vingt et quatre, les trefves qui avoient esté pourparlées entre les ducs de Berry et de Lenclastre à Calais, furent derechef publiées et par terre et par mer, et assez competemment gardées.

Et delibera le duc de Berry d'aller visiter le pape en Avignon. Et en y allant, il vint nouvelles audit duc que les païsans, laboureurs, et gens mecaniques en Auvergne, Poictou, et Limosin, se mettoient sus, et tenoient les champs, et faisoient maux innumerables, et firent un capitaine nommé Pierre de Bruyeres. Et quand ils trouvoient nobles gens, ou bourgeois, ils mettoient tout à mort, et les tuoient. Ils rencontrerent un bien vaillant homme d'armes et noble d'Escosse, et luy mirent un bacinet tout ardent sur la teste, et piteusement le firent mourir. Ils prindrent un prestre, et luy coupperent les doigts de la main, luy escorcherent la couronne, et puis le bouterent en un feu, et le bruslerent. Ils trouverent un Hospitalier, et le prindrent, et pendirent à un arbre par les aisselles, et le transpercerent de glaives, viretons, et sagettes, et ainsi mourut. Et ne sçauroit-on songer, dire ne penser maux, qu'ils ne fissent, et les plus grandes cruautés et inhumanités que oncques furent faictes. Et pource le duc de Berry assembla des nobles et des gens de guerre, dont il fina assez aisement, et sceut où lesdites communes estoient. Et à un matin frappa sur eux, et ne firent gueres de resistance, et legerement furent desconfits, et grande foison en y eut de tués sur le champ, et de prins, lesquels furent tous pendus. Et les autres se mirent en fuite, et retournerent à leurs maisons labourer, comme ils faisoient paravant, et furent delaissés, et leur fut tout pardonné. Et de cet exploit, fut le duc de Berry moult loué, et recommandé, s'en alla outre vers le pape. Lequel quand il sceut sa venue, il envoya des gens de son palais et serviteurs, et si envoyerent tous les cardinaux, et fut grandement et honorablement receu par le pape, lequel le festoya, et fit festoyer en plusieurs et diverses manieres, et monstra, à chacune fois qu'il alloit devers luy, son palais, et ses joyaux,

Digitized by Google

saillirent dehors. Mais on les tuoit à mesure qu'on les trouvoit, et n'y en eut comme nuls sauvés, qui fussent de defense. Plusieurs jeunes hommes et enfans, furent pris et reduits en servitude, pour avoir finance et rançons.

Après ces choses ainsi faites, le connestable Clisson et les François sceurent, que lesdits Anglois s'estoient retraicts à Bourbourg, et vint Clisson devant ladite ville avec l'ost des François, et fit tant Clisson qu'il trouva maniere de parler à leurs capitaines, et par belles et douces paroles les cuida induire, à ce qu'ils s'en allassent en leurs pays, et delaissassent le pays du roy. Mais ils en furent plus aigres, et fort abandonnés en grosses paroles, et firent des saillies, et de merveilleuses armes et vaillances, aussi trouverent-ils les François forts et roides à resister, et les rebouter dedans. Le siege fut mis devant eux de toutes parts, et dressa et assit-on les engins, et les fit-on jetter et tirer; et environ la fin d'octobre fut ordonné, qu'on feroit assaillir la ville. Et de faict, fut assaillie, et estoit merveille de la vaillance des François. Et entre les autres, fit moult, et se porta vaillamment messire Philippes d'Artois comte d'Eu, et print la banniere du roy à fleurs de lys, et monta en une eschelle; et si chacun eust fait comme luy, on disoit que la ville eust esté prise d'assaut, combien que les Anglois fort se defendoient. Et demanderent à parler au duc de Bretagne, qui estoit en la compagnée, et leur fut accordé, et cessa l'assaut. Et vint ledit duc de Bretagne parler à eux. Auquel ils ramenteurent le service qu'ils luy firent en Bretagne, et que tousjours luy et ses predecesseurs avoient servi la maison d'Angleterre, et qu'il leur voulust aider à trouver moyen, que honnestement ils peussent saillir, et retourner en leur pays (car ils voyoient bien, qu'ils ne pouvoient resister à la volonté des François), et qu'il devoit bien considerer, que si n'eussent esté les Anglois, il ne fut pas duc de Bretagne. Lors le duc leur promit, qu'il y feroit le mieux qu'il pourroit. Et s'en alla devers le roi, et parla à luy, non mie par maniere de supplication, mais d'une forme de admonnestement, en lui monstrant, que les faicts de guerre estoient adventureux, et qu'ils estoient puissans gens dedans, et que à les avoir d'assaut, il y pourroit perdre foison de ses gens, et des plus vaillans qu'il eust, et si ne sçavoit quelle en seroit l'issue, et que l'hyver approchoit fort; et que le pays de Flandres estoit froid, en luy monstrant qu'il y devoit adviser, et luy conseillant qu'il devoit trouver expedient et moyen qu'ils s'en allassent, et que la ville demeurast au roy. Autres seigneurs et capitaines estoient d'opinion contraire, et que le roy ne devoit point lever son siege, ne partir, sans les avoir à son plaisir et volonté. Et specialement y eut un vieil chevalier, vaillant homme, nommé messire Pierre de Villiers, lequel monstroit au roy bien evidemment, que ses ennemis estans dedans la ville, estoient perdus, qui continueroit à les assaillir, et que à l'opinion et imagination du duc de Bretagne ne se devoit arrester, veu que autresfois les avoit eus à son service, et avoit esté leur allié. Et si dit plusieurs autres paroles aucunement poignans, lesquelles le duc pour venir à son intention dissimula, et attrahit à sa cordelle plusieurs des seigneurs du sang et du conseil, tellement que le roy conclud qu'il traiteroit, et s'en iroit, et retourneroit à Paris. Et par le moyen dudit duc fut traité et accordé, que les Anglois s'en iroient sauves leurs corps, et biens, et laisseroient la ville à la volonté du roy. Ce qui fut fait, et se partirent de la ville, et vindrent au roy le remercier et regratier du gratieux traité qu'il leur avoit fait, et vindrent bien pompeusement parés et habillés, et puis s'en allerent à Calais. Et dudit traité, furent la plus grande partie des gens de guerre très-mal contens, et maudissoient le duc de Bretagne, en disant diverses paroles. Les François entrerent dedans la ville, et y en eut un de la compagnée, qui par force entra dedans l'eglise, et rompit l'huis, et y avoit une moult belle image de sainct Jean, d'argent, laquelle il cuida empoigner et prendre, mais l'image luy tourna le dos. Et devint celuy qui ce fit, enragé, et hors du sens. Et de ce, tous les autres compagnons de guerre se mirent en grande devotion, tellement que dedans l'eglise, n'y eut aucun mal fait, et en la ville se porterent doucement et gratieusement.

Et retourna le roy à Paris. Et vint à Sainct-Denys, où il fit ses oraisons et offrandes, et remit l'oriflambe en la forme et maniere dessus declarée. Et quand il fut à son hostel à Paris, et il eut ouy aucuns capitaines parler, il considera la fraude et malice dudit duc de Bretagne. Mais il la dissimula. Et après le roy, ledit duc retourna à Paris. Et apporta une maniere d'abstinence de guerre. Et de là s'en partit, le plus-

Digitized by Google

estoient prests d'obeïr. Mais le roy ne fut conseillé à ce faire, et leur fut dit, qu'ils s'en retournassent. Et au roy venoient tousjours nouvelles, que les Anglois descendoient, et mesmement que le comte de Warwic estoit descendu à bien mille hommes d'armes, et cinq mille archers, et estoit arrivé et abordé à Bourbourg. Le roy assembla ses gens, et fit crier que, sur peine de la hart, ils ne fissent pilleries, ne roberies. Car ils furent bien payés. Difficulté y eut grande, comme un si grand ost pourroit avoir vivres. Et fut mandé un marchand et bourgeois de Paris, nommé Colin Boulart, lequel se fit fort de trouver du bled, et mener à l'ost pour cent mille hommes, quatre mois. Et luy fut ordonné, afin qu'il le fist, et aussi qu'il seroit bien payé, lequel fit ses diligences.

Le roy se partit de Paris, et vint à Sainct-Denys, ouyt messe, print l'oriflambe en grande reverence, et la bailla à messire Guy de La Trimouille, vaillant chevalier. Lequel receut le corps de Nostre-Seigneur, et fit le serment accoustumé, et la prit.

Et vint à la cognoissance du roy, que les Gantois mesmes, lesquels faisaient si bien la maniere d'être bons François, prierent aux Anglois qu'ils voulussent mettre le siege devant Ipre en Flandres. Lesquels le firent, et ceux de dedans vaillamment se defendoient. La chose venue à la cognoissance du roy, il delibera de aider ausdits de Ipre, et de debouter ses ennemis, qui estoient au pays de Flandres. Et se mit sur les champs, et vint jusques à Arras accompagné de son ost. Et de là se partit, et entra au pays de Flandres, et sceut que ceux de Ipre estoient bien oppressés, et fort travaillés des Anglois, si print son chemin vers Ipre, où les Anglois estoient, et tenoient le siege. Et eux, sentans que le roy et son ost approchoient d'eux, ils leverent leur siege assez hastivement. Et au partir, bouterent le feu aux faux-bourgs, lesquels valoient mieux que la ville, dont ce fut grand dommage. Et tout le pays destruisirent, pillerent et roberent, en prenant hommes, femmes et enfans, et en faisans maux innumerables. Et de là, s'en allerent devant Cassel, feignans d'y mettre le siege, et de resister à la puissance du roy; et de fait mirent le siege. Ceux qui avoient l'avant-garde du roy, c'est à sçavoir Clisson le connestable, et le duc de Bretagne, commencerent à tenir leur chemin vers lesdits Anglois. Et aussi-tost qu'ils le sceurent, ils leverent leur siege, et bouterent le feu en leurs tentes, et s'en allerent la nuict à Bergues, Bourbourg, et Gravelines, se retrahirent, et faisoient merveilleux et grands signes de résister à l'entreprise du roy, et de son armée.

Robert Canole estoit devers Bergues, et pource qu'il estoit renommé d'estre le plus vaillant et mieux accompagné d'Anglois, le roy delibera d'aller devant l'assieger. Et quand Canole sceut les nouvelles, il partit de ladite ville, et sen alla à Gravelines, où les gens du roy le suivirent. Et fut mis le siege devant ladite ville, et y eut de belles armes faites, et très-vaillamment se portoient les Anglois, en monstrant toutes manieres de eux vouloir bien defendre, et aussi faisoient-ils. Et pource les capitaines françois firent approcher l'artillerie, c'est à sçavoir canons, bombardes, et autres habillemens propices à assieger et à assaillir villes. Et quand les Anglois apperceurent et veirent les preparations qu'on leur faisoit, ils delibererent de eux partir, et s'en aller. Ceux de la ville resisterent le plus fort qu'ils peurent, et s'efforcerent de les retenir, et empescher leur partement. Ce qu'ils ne peurent faire, et secrettement partirent par une porte non assiegée; lequel partement les François ignoroient. Ce qui fut rapporté à ceux qui estoient devant au siege, mais ils ne le pouvoient croire. Et supposé qu'ils ne vinssent point escarmoucher, ne eux monstrer ainsi qu'ils souloient, toutesfois les François cuidoient et imaginoient que ce fust une fiction, pour cuider faire quelque grosse entreprise ou saillie sur les François. Et y eut trois de la nation de Picardie, qui estoient dedans, lesquels pource que par les portes on ne laissoit personne saillir, descendirent par dessus les murs et fossés, et affermerent aux François que sans doute les Anglois estoient partis, et encores on ne les vouloit pas croire. Et pource y eut des plus vaillans de ceux qui estoient au siege, qui prindrent un petit vaisseau, et se mirent dedans; et par l'eaue allerent jusques aux murs, et à eschelles assez aisement entrerent dedans la ville en assez gente compagnée. Et y eut aucuns qui s'assemblerent en la ville pour resister. Mais tous furent mis à l'espée. Et après tous ceux de l'ost y entrerent, et fut tout pillé et pris, et en aucunes extremités de la ville, fut le feu bouté, tellement que toute la ville fut comme bruslée et arse. Plusieurs y avoit des habitans retraicts en leurs maisons, lesquels pour eviter le peril du feu,

Digitized by Google

et très-longuement parloient ensemble, et se faisoient très-bonne chere. Le duc de Berry voulut prendre congé du pape. Car il avoit à faire en plusieurs manieres pour les besongnes du roy, et du royaume. Et au partir, n'y eut si petit serviteur du duc, à qui le pape ne fist donner aucune chose. Et au duc donna une bien pretieuse chose, c'est à sçavoir une partie des clous dont Nostre-Seigneur fut crucifié.

1385.

L'an mille trois cens quatre-vingt et cinq, il y eut aucune rumeur et renommée, que le corps de monseigneur sainct Denys, n'estoit pas en l'abbaye ou eglise Sainct-Denys. Et disoient aucuns religieux de estrange pays, qu'ils l'avoient en leur pays et eglise. Et y eut aucunes enquestes faites, et trouva-on qu'il estoit en ladite abbaye de Sainct-Denys en France. Et en signe de ce, on ouvrit la chasse, et trouva-on les enseignemens dedans, par lesquels apparoissoit, que lesdites reliques estoient dedans, et y eut de beaux miracles. Car il y avoit un homme enragé ou demoniaque, terriblement vexé et travaillé, qui fut mené devant le crucifix, et de là, devant les corps saincts, et y eut des religieux faisans oraisons et prieres, requerans l'aide des corps saincts, et fut tout guary, et ne luy souvenoit de chose qu'il eust faite ou dite, durant sa maladie. Il y avoit le fils d'une bonne femme, auquel une espine estoit entrée dans l'œil, et disoient les chirurgiens qu'il n'y avoit remede, et qu'il perdroit l'œil, et elle le voua, et mena à monseigneur sainct Denys, et fut de tout poinct soudainement guary. Et un homme y eut, qui fut mors d'un chien enragé, tellement qu'il devint hors du sens et enragé, si fut mené devant la chasse de sainct Denys, et tantost recouvra santé.

En ce temps un Sarrasin prince des Turcs, nommé l'Amaurabaquin, avait promis et voué au souldan de Babylone de faire guerre aux chrestiens, et qu'il avoit songé que Apollon luy apportoit, et bailloit une moult belle couronne, laquelle douze personnes portant la croix adoroient. Et luy sembloit que ce fussent religieux de Sainct-Jean-de-l'Hopital, et que la lueur et resplendisseur de ladite couronne alloit jusques en Occident. Et de fait se mit sus, et fit guerre mortelle aux chrestiens jusques à bien dix journées, et conquesta tout le pays, et fit tellement qu'il mit l'empereur de Constantinople en telle necessité qu'il fallut qu'il se rendist tributaire à luy, et en avoit tous les ans certaine pension.

Le roy d'Armenie, qui estoit vaillant roy, sage, prudent, et riche, fut tellement vexé et travaillé des Turcs, qu'il fut contraint à soy partir de son royaume, et delibera de s'en venir vers le roy. Et sur la mer, eut moult à faire par les terribles vents et tempestes. Et finalement apres plusieurs vexations et travaux, arriva en France. Si vint devers le roy, où il fut moult honorablement receu, et luy fit le roy une tresgrande chere, en l'accolant et baisant, et ordonna, et voulut que à ses despens son estat fust tenu, et ainsi faire le promit le roy.

Comme dessus a esté touché, le duc Louys, soy disant roy de Sicile, estoit allé vers Naples, et eut bien à faire à passer les montagnes, et y fit grande perte de gens, et de biens. Car les premiers qui passoient, aussi-tost qu'ils estoient outre, les Lombards les destruisoient, et mettoient à pied. Et pareillement ceux qui passoient les derniers estoient destroussés, et en y eut de morts aucuns. Et quand ils furent passés, encores furent-ils plus esbahis. Car Charles, qui se disoit roy de Sicile, avoit tellement fait retraire les gens et vivres, qu'ils ne trouvoient que manger pour eux, ne pour leurs chevaux, et estoient en grandes pauvreté et misere. Le roy Louys envoya à Charles lui signifier, que la royne l'avoit adopté à son fils, et donné le royaume qui luy appartenoit, en luy requerant qu'il luy voulust laisser, sans luy donner aucun empeschement. Et promptement ledit Charles luy fit response, que le royaume lui appartenoit par succession, et que son intention n'estoit pas de luy laisser : mais l'empescheroit et luy resisteroit en toutes manieres possibles. Et lors le roy de Sicile estant en grande indigence et perplexité d'avoir conseil sur ce qu'il avoit à faire, veu que leurs chevaux mouroient, et que toutes leurs jolivetés estoient vendues, et à peine pouvoient-ils avoir du pain d'orge ou d'espeautre [1], ou trouver moulins pour moudre, l'envoya sommer et requerir qu'il le voulust combatre, et plusieurs fois y envoya, et bien par dix fois, et Charles tousjours usoit de feintes paroles couvertes. Et une fois jura et promit de le venir voir en champs. Et pource le roy Louys cuidant que son adversaire le vint combatre, lequel

[1] Espèce de blé que les Italiens nomment *spelta*, et ceux du Languedoc *speut*. (*Godefroy.*)

Digitized by Google

estoit en la cité de Barlette, alla devant en belle bataille arrangée. Et estoient les François assez bien armés, mais petitement habillés, et tellement que le roy n'avoit qu'une cotte d'armes de toile, peinte seulement. Charles voulut accomplir sa promesse de le voir aux champs, et partit par une des portes de la ville, et cuidoient les François qu'il les vint combatre, mais il rentra par une autre porte. Le roy Louys, se voyant illudé de son adversaire, et en la necessité dessus dite, et que en son ost avoit forte mortalité, delibera de s'en partir et retourner. Et de courroux et desplaisance mourut, et alla de vie à trespassement le vingt et uniesme jour de septembre. On mit son corps en un coffre de plomb, et luy fit-on ses obseques possibles selon l'adventure. Et au regard de ses gens tant nobles que non nobles, ils s'en retournerent à grande peine à pied, ayans chacun un baston en leur main, et estoit grande pitié de les voir. Et ainsi toute la chevance que le roy Louys avoit eue du royaume, qui estoit merveilleuse, fut perdue. Et ce fut bel exemple à princes, de ne faire telles entreprises, si on ne sçait bien comment.

Or est vray, que le roy Louys de Sicile, considerant la grande despense qu'il avoit esté necessité de faire en Provence, à conquester la comté de Provence, et les pertes qu'il avoit eues à passer les monts, envoya messire Pierre de Craon, auquel moult il se fioit, en France vers sa femme fille du comte de Blois, afin d'avoir argent. Car il luy en avoit laissé une partie. Laquelle bonne dame, bailla audit messire Pierre ce qu'elle avoit. Et mit ledit de Craon à soy partir plus qu'il ne devoit, et vint à Venise bien grandement et orgueilleusement habillé. Et là sceut la mort du roy Louys, dont comme on disoit, il fut bien joyeux, et s'en retourna, et vint en grande pompe à Paris. Et un jour entra au conseil du roy, auquel étoit monseigneur de Berry. Et quand il veid ledit de Craon, il lui dit: « Ha! faux traistre, mauvais et desloyal, » tu es cause de la mort de mon frere. Si tu eus» ses fait diligence, de luy porter l'argent que » tu avois receu, les choses autrement fussent » advenues, » en disant: « Prenez-le, et que jus» tice en soit faite. » Mais il ne fut pas pris, ne arresté. Car il n'apparoissoit en rien, de ce que monseigneur de Berry disoit.

En ladite année, depuis le printemps jusques en aoust, y eut si grande secheresse que merveilles, tellement que tous les biens de la terre furent comme de nul fruict. Et depuis ledit mois d'aoust jusques en mars, et y eut si merveilleux et si mauvais hyver et meschant, que tous les raisins et autres biens de la terre furent pourris. On faisoit diligemment durant ledit temps processions, mais rien n'y vallut.

Audit temps les Anglois firent sçavoir qu'ils estoient contens qu'on s'assemblast derechef pour adviser si on pourroit trouver traité entre eux et les François. Et pour ce faire, envoyerent le duc de Lenclastre à Calais. Le roy alla en pelerinage à Sainct-Denys, et en sa compagnée estoient ses oncles. Et de là envoya le duc de Berry vers Calais en bien grand estat et pompe, et y eut tentes tendues et dressées. Et quand les ducs estoient assemblés, faisoient très-bonne chere, et disnoient et souppoient le plus souvent ensemble, et tous seuls devisoient, ainsi que bon leur sembloit. Et aucune fois parloient du faict de trouver traité et accord. Et se mettoit fort le duc de Berry en son devoir, faisant plusieurs offres grandes. Mais le duc de Lenclastre n'y vouloit entendre. Et avoit le duc de Berry très-grand desir d'avoir paix bonne et ferme. Et fut ordonné que par tout on fist processions, et devotes prieres à Dieu pour avoir paix. Mais par la maniere que tenoient les Anglois, qui sont cauts et malicieux, et de la condition dessus declarée, apparoissoient cuidement qu'ils n'avoient intention aucune d'entendre à paix. Et pource s'en retourna à Paris le duc de Berry, devers le roy. Et se disposa d'aller ès pays, dont il avoit le gouvernement, vers les marches de Languedoc et de Guyenne. Et fit mandement de gens de guerre, et en assembla conpetemment.

Ledit an mille trois cens quatre-vingt et cinq y eut mutation de monnoye. Et disoit-on que le roy y avoit merveilleux profit, et au grand dommage du peuple, et de la chose publique du royaume. Et y eut de grands murmures tant des gens d'eglise, que nobles, marchands et autres. Et la faisoit-on plus foibles, que celle qui avoit paravant couru. Et à peine la vouloit-on prendre, et mesmement les crediteurs, à qui estoit argent deu de prest, de rentes, et autres manieres de debtes. Et disoit-on, qu'il n'estoit ja mestier de la muer, veu que le royaume estoit opulent et riche. Toutesfois la chose demeura en la maniere qu'elle avoit esté ordonnée. Et donna-on cours à la monnoye qui souloit estre, pour certain prix.

Digitized by Google

Mariage fut traité entre le comte de Nevers, et la fille du comte de Hainaut; et le fils du comte de Hainaut, et la fille du duc de Bourgongne, afin que alliance fust faite ferme et stable, et à ce qu'il se declarast au roy, et qu'il se joignist à faire guerre aux Anglois. Lesquelles choses furent jurées et promises, et furent les nopces à Cambray. Et y eut grande feste, et belles joustes. Et combien que les roys n'ayent pas accoustumé de eux exercer en telles manieres de joustes, toutesfois le roy voulut jouster contre un nommé Colart d'Espinay, fort jousteur reputé. Et de faict jousta, et se porta très-vaillamment, et de tous en fut loué et prisé.

Le roy de Navarre eut intention de faire empoisonner les ducs de Berry et de Bourgongne, et de la matiere parla à un nommé Jean Destan, Anglois; et lui fit de grandes promesses, en cas qu'il le feroit, et luy offrit bailler argent promptement. Lequel Destan luy promit d'en faire son devoir. Et ainsi il eut argent comptant assez largement. Et fit faire ledit roy de Navarre une poudre, laquelle il bailla audit Destan. Laquelle estoit de telle force et vertu, que si une personne en eust mangé, tant fust petit, il fust entré en une chaleur, que les cheveux et poils de la teste lui fussent cheus, et au bout de trois jours fust mort, et allé de vie à trespassement. Et mangeoient souvent lesdits deux ducs ensemble. Aussi estoient-ils freres, et fort s'entr'aimoient. Et toutes et quantes fois qu'ils devoient disner ou soupper l'un avec l'autre, tousjours ce Jean Destan frequentoit les lieux où on dressoit la viande, et plusieurs et diverses fois y vint, et tellement que aucuns de leurs serviteurs eurent imagination, que ledit Destan qu'ils ne cognoissoient point, et ne sçavoient qui il estoit, n'y venoit point pour bien. Et pource le firent prendre et mettre en prison, et faisoit trop bien la maniere d'estre innocent, et qu'il n'estoit venu que pour voir l'honneur de la cour, et apprendre la forme de servir. Toutesfois il fut interrogé, et aucunement aux interrogations varioit, et pource on luy monstra la question, et incontinent après confessa ce que dessus est dit. Et pource fut décapité et escartelé.

Le roy estoit encores à marier, et plusieurs grands seigneurs taschoient fort à avoir son alliance, et non sans cause. Et envoya-on en plusieurs et divers pays peintres, pour luy apporter, au plus près que faire se pourroit, les phisionomies de celles dont on luy parloit. Et finalement celle qui plus lui pleut, fut Isabeau de Baviere, qui estoit belle, jeune, et gente et de très-belle maniere.

En ce temps avoit en France de vaillans chevaliers, et escuyers, et de gens de traict, et bien largement. Et sembloit aux capitaines et chefs de guerre, que si une fois ils descendoient en Angleterre, que très-aisement la conquesteroient. Et tant que les paroles allerent jusques en la presence du roy, lequel estoit jeune, et de vaillant courage Et assembla ceux de son sang, et aussi des capitaines. Et fut conclud d'entreprendre le voyage, et descendre en Angleterre. Et furent mis en escrit les choses necessaires pour executer ce qui avoit esté entrepris, et mesmement de faire diligence d'avoir navires: Lesquelles choses ne se pouvoient executer, ne faire, sans grande finance. Et pource fut mise sus une grande et excessive taille. Laquelle fut cause que une grande partie du peuple, s'en alla hors du royaume en autres pays. Et estoit pitié de l'exaction. Car on prenoit en divers lieux à peu près tout ce qu'on avoit vaillant, sans quelque consideration, ou avoir regard à la faculté des personnes. Grands navires et de divers pays furent assemblés. Et estoit renommée, qu'il y en avoit si grande quantité, qu'on en eust fait un pont à passer jusques en Angleterre. Et fit-on grande provision de vivres, habillemens de guerre, et autres choses necessaires. Et estoient les choses bien ordonnées pour passer. Et toutesfois tout vint à neant, et ne porterent lesdites provisions aucun fruit. Et disoit-on, et estoit commune renommée, que aucuns seigneurs du sang de France en furent cause. Et que la grosse somme de deniers, qui fut levée à cause de ladite taille, fut entre eux butinée. Et qui pis estoit, aucuns avoient eu argent et grands dons des ennemis, pour rompre ladite entreprise.

Quand messire Jean de Vienne, admiral de France, veid et sceut que l'entreprise dessus dite estoit rompue, il fut moult desplaisant, et non sans cause, si furent plusieurs autres capitaines. Ledit admiral delibera d'assembler gens, et de passer en Escosse, pour faire guerre à l'aide des Escossois aux Anglois, et fit tant qu'il eut soixante navires et autres vaisseaux, garnis de gens de guerre et de vivres, et autres choses necessaires. Et se mit sur mer environ après le commencement du printemps, et y fut jusques

Digitized by Google

au commencement d'esté, avant qu'il peust entrer en Escosse. Pendant lequel temps les Anglois à bien grosse puissance, et plus deux fois que n'estoient les François, se mirent sur mer pour combatre les François, et avoient fait faire un vaisseau tout fourré, farcy et garny de poix, pour le faire joindre aux vaisseaux des François. Et leur sembloit que par ce moyen, avec autres habillemens qu'ils avoient, qu'ils bruleroient et arderoient les vaisseaux des François.

Cependant y eut merveilleuses tempestes sur mer de vents et tonnerre, et tellement que les aucuns vouloient, comme que ce fust, retourner en France. Et par aucun temps après, le temps s'appaisa, et cesserent les tempestes, et fut le temps bien clair et net. Et en une belle greve sur la mer descendirent les François pour eux aisier. Et la plus grande partie de la compagnée de ceux qui là estoient, estoient d'opinion et volonté de retourner en France. Mais ledit admiral, qui estoit un vaillant chevalier et courageux, commença à parler à eux si gratieusement et doucement, et tellement que les principaux, qui estoient d'opinion de retourner, delibererent d'aller en Escosse avec ledit admiral. Les gens d'eglise cognoissans la vaillance dudit admiral, et son entreprise, et aussi le peuple, faisoient belles processions et bien devotes, en priant Dieu pour luy, et sa compagnée. Ils allerent tant par mer, que ils vindrent en Escosse, et arriverent à Edimbourg. Et allerent ledit admiral et aucuns de sa compagnée vers le roy d'Escosse, et luy firent la reverence et l'honneur qui luy appartenoit, en luy exposant qu'ils estoient là venus pour faire guerre aux Anglois en sa compagnée, et pour l'aider à les combatre, en le priant et requerant que le plustost qu'il pourroit, il livrast bataille aux Anglois, et ils estoient prests et disposés d'y employer leurs personnes. Et sembloit par ses manieres qu'il n'estoit pas joyeux de leur venue. Toutesfois il respondit qu'il falloit bien trois semaines avant qu'il peust avoir mandé et assemblé ses gens, et qu'il en feroit diligence. Et fit crier que aux François *on baillast* vivres en les très-bien payant, et non autreme nt. Et seulement le roy d'Escosse bailla trois mille combatans aux François, lesquels delibererent à ladite compagnée passer outre, et sçavoir s'jls trouveroient les Anglois, et se partirent ensemble, et passerent par merveilleux deserts, et tant cheminerent qu'ils arriverent en Angleterre, en un pays aucunement peuplé, et où avoit aucunes forteresses, et firent tout ce que ennemis ont accoustumé de faire, en boutant feux, et prenant tout tant qu'ils pouvoient et trouvoient, et tuoient ceux qui resistoient. Et tindrent par huict jours les champs, sans qu'ils trouvassent empeschement, ne gens qui les voulussent combatre. Et vindrent devant un chasteau nommé Drouart, que les Anglois et Escossois tenoient comme imprenable. Et advisa l'admiral ladite place, et luy sembla que par un endroit elle estoit prenable d'assaut, et en parla à ses compagnons, lesquels furent tous d'opinion qu'on l'assaillist. Les Escossois au contraire disoient que ce seroit folie, et qu'ils la tenoient comme imprenable. L'admiral fit ses preparatoires, et fit sonner ses trompettes à l'assaut. Et combien qu'il y eut gens de defense dedans, toutesfois les François assaillirent si vigoureusement et asprement la place, qu'ils y entrerent, et la gaignerent à la veue des Escossois qui les regardoient sans faire semblant d'aider aux François, et estoient comme statues de pierre, esbahis de la grande vaillance des François. Autres places y avoit, qu'on tenoit fortes au pays: mais rien n'arrestoit devant eux. Et y gagnerent assez competemment. Et fort doutoient les Escossois, qu'ils ne leur jouassent un mauvais tour, et se separerent des François. Toutesfois ils trouverent tousjours le comte du Glas bon et loyal envers eux, et les aidoit et confortoit en toutes les manieres qu'il pouvoit. Les exploits que faisoient les François vindrent à la cognoissance du roy d'Angleterre, lequel fut fort sommé et requis par les gens desdites marches, qu'il voulust resister à l'entreprise des François, et qu'il y mist remede. Et diligemment assembla des gens de guerre, le plus qu'il peut, et escrivit à l'admiral en luy improperant sa folle entreprise d'estre venu en son pays, et que en bref il lui feroit monstrer. L'admiral receut, le plus honorablement que il peut, le message qui estoit venu, en luy donnant largement du sien, et escrivit au roy d'Angleterre qu'il ne se devoit point esbahir, s'il estoit entré en son pays, et qu'il ne faisoit chose, que ennemy ne deust faire à autre. Et que si en sa presence il vouloit qu'on fist armes, il offroit à les faire faire de dix François contre trente Anglois, ou de cent François contre trois cens Anglois. Et le roy d'Angleterre respondit, que telles offres n'estoient ne raisonnables ne faisables, et ne les acceptoit point. Mais il assem-

Digitized by Google

bla foison de gens, et les envoya ès marches où estoit ledit admiral. Et quand il le sceut, il parla aux Escossois bien et doucement, en leur priant et requerant que par vertu des alliances, que les roys de France et Escosse et leur pays avoient ensemble, qu'ils les voulussent aider et conforter. Si respondirent les Escossois, que là où les Anglois les suivroient jusques à l'entrée d'Escosse, et qu'ils s'efforçassent d'y entrer, ils resisteroient le plus qu'ils pourroient, et recevroient les François. Quand l'admiral sceut la venue des Anglois, et qu'ils estoient si grosse puissance, et plus dix fois qu'il n'avoit de gens, et que les Escossois n'avoient pas intention de leur aider à combatre les Anglois, ils se retrahirent vers les marches d'Escosse en la comté du Glas, où ils furent receus. Quand les Anglois sceurent qu'ils estoient audit pays, ils s'en retournerent, et ne poursuivirent plus lesdits François.

Esdites marches furent par aucun temps les François pour eux aisier, et leur faisoit-on bonne chere. Et commença l'admiral à frequenter les nobles dames et damoiselles du pays, lesquelles estoient bien joyeuses de voir les François, et joyeusement les receurent. Et tellement que l'admiral s'accointa d'une dame, prochaine parente du roy, et estoit aucune renommée qu'il avoit sa compagnée. Si fut adverty par ladite dame qu'il se sauvast, ou il estoit en adventure d'avoir à faire de sa personne, et ses gens aussi. Et tantost et bien diligemment envoya visiter ses vaisseaux et les mettre à poinct. Et le plus secrettement qu'ils peurent, luy et ses gens entrerent dedans, et s'en vindrent en France. Et ne rapporterent aucun profit, mais seulement renommée de vaillance et hardiesse, et sans comme nulle perte de gens. Et par le roy, les seigneurs et autres furent bien receus.

Au temps que ledit admiral estoit allé en Escosse, pource que l'armée qui vouloit passer en Angleterre estoit rompue, il demeura à l'Escluse tres-grande foison de beaux et grands navires. Et y eut aucuns de la ville de Gand, lesquels meus d'une grande mauvaistié, deliberererent d'ardre les navires et y faire bouter le feu. Et celui qui en avoit la charge, estoit homme de bas estat, nommé Francon, et luy fit-on de grandes promesses. Et de faict s'en vint à l'Escluse, cuidant executer sa mauvaise volonté, et luy et ses alliés arracherent les verouils et serrures des portes. Le capitaine de l'Escluse s'en apperceut et le fit sçavoir au roy, qui estoit au pays. Le roy manda qu'on print les malfaicteurs, et qu'on en fist bonne justice. Mais ils s'enfuirent et partirent de la ville, et se retrahirent en la ville de Dam, en laquelle avoit plusieurs Anglois, qui s'en devoient aller en Angleterre, lesquels ceux de Dam retindrent, doutans que le roy ne leur donnast des affaires, comme il fit. Car il ordonna que le siege fust mis devant la ville, ce qui fut fait. Et quand ceux de dedans virent qu'on y mettoit le siege, ils commencerent à se mocquer des François, et leur disoient plusieurs injures, opprobres, et vilennies. On y fit plusieurs assauts, qui peu profiterent. Car ceux de dedans estoient vaillantes gens, et fort se defendoient, et merveilles d'armes faisoient, et avoient fort traict, et alloient les pierres de leurs canons jusques aux tentes du roy. Les François, voyans leurs manieres, firent dresser leurs canons et firent faire engins de bois nommés chars, pour approcher des murs, tellement que ceux de dedans ne les eussent peu grever. Et quand les assiegés cognurent les preparatoires que faisoient les François, et puis que le roy y estoit en personne, jamais ne partiroient jusques à ce qu'il les eust, ils s'assemblerent, et conclurent, et delibererent, s'ils pouvoient avoir traité qu'ils y entendroient. Et pour ce faire, ils envoyerent devers le roy, et offrirent bailler la ville, et qu'on les laissast aller eux et leurs biens sauves. Et leur fut respondu, que le roy auroit advis s'il le feroit ou non, et dilayoit-on à faire response. Et doutoient aucuns de dedans que les delais ne se fissent, que pour leur faire dommage. Or il y avoit d'un costé de la ville marests très-grands, et ne cuidoient pas les François qu'on les peust passer, et pource n'y avoient-ils point mis de garde; et par là aucuns et quasi tous les Anglois s'en allerent. Et au matin, environ le poinct du jour, ceux qui tenoient le siege s'en apperceurent; et afin que plus n'en partist par là, fut mis un siege par devers lesdits marests, et fut la ville tout en l'environ assiegée, dont ceux de dedans furent bien esbahis. Et quand les murs furent aucunement battus, les François conclurent d'assaillir la ville, combien que encores dedans y avoit de vaillantes gens. Et après aucuns preparatoires faits, necessaires à assaillir, y eut fait assaut dur et aspre, et de grandes armes faites. Et finalement fut d'assaut la ville prise, et sans gueres grande perte

Digitized by Google

de François, veu la grande vaillance et defense de ceux de dedans. En ceste ville y avoit de grandes richesses et largement. Tout fut pillé et pris par les François, et tuoient et mettoient à mort tout ce qu'ils trouvoient. Le roy tantost fit crier que sur peine de la hart on ne tuast les desarmés, et y eut grande occision. Les uns se cuiderent sauver, et allerent par une des portes : mais Clisson connestable les suivit, et ne cessa l'on de tuer des ennemis jusques à la nuict. Et Francon, qui devoit bouter le feu aux navires, se retrahit en une bien forte place à six milles de Gand. On delibera d'y aller l'assieger, mais quand il le sceut, il s'en alla retraire dedans Gand. Les François vindrent devant ladite place, et la prindrent, et fut toute rasée jusques à terre. Et est chose comme incroyable des grandes richesses que les François y trouverent. Le roy, voulant pourvoir à la garde et seureté des navires estans à l'Escluse, fit faire une belle et grosse tour à l'Escluse au havre. Et depuis, comme on dit, donna le roy lesdites navires et la ville de l'Escluse au duc de Bourgongne son oncle.

On rapporta au roy que sur les marches de Zelande avoit un pays assez fort, où il y avoit beaux pasturages, et largement vivres et gens, lesquels favorisoient les Gantois, et s'estoient preparés à resister à la puissance du roy. Si ordonna le roy qu'on y allast et qu'on y menast son armée. Forte resistance y eut faite par ceux du pays, nonobstant laquelle les François y passerent et entrerent. Et trouverent un bien riche pays plein de biens, tant de vivres pour eux et leurs chevaux, que autres richesses. Et prirent ce qu'ils trouverent, et y eut grande occision de gens. Car ils s'estoient mis en defense, cuidans resister. Et si y eut des prisonniers pris des plus riches. Et cuidoient ceux qui les prirent, les mettre à finance et avoir quelques grandes sommes d'argent : mais le roy les fit prendre, afin que de eux punition en fust faite. Mais plusieurs des princes et seigneurs estans en la compagnée du roy, luy firent requestes et prieres qu'il leur voulust pardonner la mort, et ils se declareroient ses subjets. Laquelle chose le roy estoit prest de faire, et leur fut dit. Mais ils respondirent, qu'ils aimoient mieux mourir, et que après leur mort, leurs os, s'ils pouvoient, resisteroient à ce qu'ils ne fussent en l'obeïssance du roy, et très-constamment persisterent en ceste opinion et volonté. Et pource fut ordonné, que tous seroient decapités. Et en y eut l'un d'eux cuidant eviter la mort, lequel s'offrit à les decapiter, et les decapita. Et le plus loin, qui fut en degré de ceux qu'il decapita, estoit son arriere-cousin. Et pource le roy, veue l'inhumanité d'iceluy, et le courage qu'il eut de decapiter ses parens, le fit mourir, et non sans cause.

En Avignon avec le pape y avoit trente-six cardinaux, et si n'estoit obeï en toute chrestienté, que à peine en France. Il n'y avoit celuy qui ne voulust mener un grand estat, et tout le principal du profit qu'ils pouvoient trouver et avoir, venoit du royaume de France. Et en toutes manieres qu'ils pouvoient trouver d'avoir argent, ils le faisoient. Et lors y avoit un abbé de Sainct-Nicaise de Rheims, bien notable homme, auquel le pape commenda qu'il vinst en France, et que de tous benefices il prit la moitié des revenus, pour estre employée à tenir les estats de luy et ses cardinaux. Et que ceux qui desobéiroient, il les privast de leurs benefices. Lequel abbé obeït au commandement du pape. Et s'en vint en France, et se transporta en Bretagne et Normandie, pour executer sa commission. Et faisoit de bien aspres contraintes, et grande somme de deniers commençoit à exiger, et des benefices mesmes d'aucuns escholiers estudians à Paris, lesquels se pleignirent à l'université. Et fut conclu, que le recteur et aucuns deputés iroient devers le roy. Et y vindrent, et y eut une proposition bien notable faite par un docteur en theologie, et monstra que la chose n'estoit ne soustenable ne faisable par le pape. Et leur fut respondu, que le roy y pourvoiroit. Et y eut ordonnances faites, par lesquelles fut defendu, que nul or, ne argent, ne se transportast hors du royaume. Et outre qu'on saisist tous les benefices, et que les fruicts fussent mis en la main du roy. Et que le tiers en fust mis ès reparations des maisons et edifices, l'autre tiers à payer les charges, et l'autre au vivre des personnes ecclesiastiques. Et quand ils sceurent en Avignon ces nouvelles, ils furent bien esbahis. Le roy pour ceste cause envoya vers le pape messire Arnaud de Corbie, lequel exposa au pape les complaintes que faisoient et avoient faites au roy l'université et les gens d'eglise, touchant ladite exaction. Et le pape et les cardinaux cognoissans que à bonne et juste cause ils se plaignoient, pro-

Digitized by Google

mirent cesser, et de faict cesserent lesdites exactions. Et s'en retourna ledit de Corbie à Paris devers le roy. Et ainsi l'université fut contente de la response.

Le roy après la prise de la ville de Dam, s'en retourna à Paris, bien desplaisant de ce que l'entreprise, qui avoit esté faite de passer en Angleterre, avoit esté rompue, et qu'on n'y estoit passé. Et donna congé aux gens d'armes qu'ils s'en allassent en leurs maisons, et qu'ils fussent prests de retourner au printemps. Cependant ceux de Bruges et de Ipre envoyerent devers le roy un orfevre bien eloquent, en priant et requerant au roy qu'il luy pleust avoir bonne paix avec ses subjets de Flandres. A laquelle chose le roy estoit fort enclin, et accorda d'y entendre. Et fut conclu qu'il envoyeroit à Tournay, et aussi vers les Flamens, et que là on adviseroit si aucun bon accord ou expedient s'y pouvoit trouver. Et de faict, le roy y envoya de bien notables gens, et aussi fit le duc de Bourgongne. Ceux de Gand y envoyerent cinquante personnes bien pompeusement habillées, tant en chevaux que vestures et habillemens, dont les gens du roy ne furent pas bien contens. Car il leur sembloit qu'ils deussent estre venus en toute humilité. Mais en paroles, langages et manieres, ils se porterent si doucement et gratieusement, que tous les gens du roy et du duc en furent très-contens. Et y eut accord et traité fait, dont on fit grande joye. Et se mirent en l'obéissance du roy et du duc, selon les poincts contenus en la charte faite dudit traité.

En ce temps fut le mariage du roy à Amiens, et de dame Isabeau de Baviere, et y eut joustes et grandes festes faites.

La disme de l'eglise de Sainct-Denys en France, qui souloit estre de neuf cens soixante et une livres treize sols parisis, fut reduite par le pape à la requeste du roy à quatre cens. Et à cette cause l'abbé fit faire deux images d'argent, l'une de sainct Nicolas, et l'autre de saincte Catherine.

Pierre de Courtenay, Anglois d'Angleterre, lequel estoit des plus prochains du roy d'Angleterre en service et auquel il se fioit moult, vint en France voulant faire armes contre le seigneur de La Trimouille. Et se presenta en la presence du roy audit de La Trimouille, en luy requerant qu'il voulust accomplir ce qu'il requeroit. Et le conseil du roy respondit, que telles manieres de faire n'estoit à souffrir ne point honnestes, veu qu'il n'y avoit point de matiere. Et le seigneur de La Trimouille respondit qu'il le combatroit, et qu'il y avoit assez cause, veu qu'il estoit François et Courtenay Anglois. Et fut journée assignée à la couture Sainct-Martin. Il y avoit des astronomiens à Paris lesquels vindrent dire au seigneur de La Trimouille, qu'il combatist hardiment. Et que au jour assigné il feroit très-beau temps, et qu'il vaincroit son adversaire. Au jour assigné, ils apparurent en champ en la presence du roy et des seigneurs, et faisoit un temps très-pluvieux. Et quand ils furent tous prests de besongner, et de faire armes, le roy les fit prendre, et defendre qu'ils ne combatissent point. Et ainsi se departirent. Ledit Anglois s'en partit de Paris, et le fit le roy deffrayer et donner du sien bien et honnestement. Et s'en vint devers le comte de Sainct-Paul, qui avoit espousé la sœur du roy d'Angleterre, et se vantoit qu'en la cour du roy, il n'avoit trouvé François qui l'eust ozé combatre. Un gentilhomme seigneur de Clary estoit present qui luy respondit, que s'il vouloit, il le combatroit le lendemain, ou quand il luy plairoit. Et estoit homme de petite stature, mais de grand courage. Et en fut l'Anglois content, et jour assigné au lendemain, et comparurent le François et l'Anglois au champ, et combatirent vaillamment. Et finalement l'Anglois fut blessé, et cheut à terre, et fut desconfit, et y eut le seigneur de Clary grand honneur. La chose venue à la cognoissance du duc de Bourgongne, il en fut très-mal content, et disoit que ledit de Clary avoit gagné de mourir, et qu'on luy coupast la teste, pource que sans le congé du roy, il avoit fait armes et combatu ledit Anglois. Et il respondit que ce pouvoit avoir lieu entre gens d'un party : mais un François pouvoit combatre un Anglois son ennemy mortel en tous les lieux qu'il le trouvoit. Toutesfois ledit de Clary, craignant le courroux et mal-talent du duc de Bourgongne, se absenta, et en divers lieux se latita et muesa. Et à la fin, le roy luy pardonna l'offense qu'il luy avoit peu faire, en faisant armes sans son congé.

1386.

L'an mille trois cens quatre-vingt et six, le roy, desirant tousjours de passer en Angle-

Digitized by Google

terre, manda le duc de Touraine son frere, et les ducs de Berry, de Bourgongne, et de Bourbon, et autres princes, tous deliberés de non plus entendre à aucun traité avec les Anglois. Quand le roy d'Armenie sceut ladite deliberation, il vint en la presence du roy, et desdits seigneurs et du conseil, et fit une belle proposition, en monstrant le faict des ennemis de la foy, et la conqueste qu'ils avoient faite, et les tirannies qu'ils faisoient aux chrestiens. Et que le souverain remede estoit, que les roys de France et d'Angleterre fussent bien unis ensemble, et qu'ils estoient assez puissans pour resister à l'entreprise des Turcs, et les confondre et conquester leur pays, en exhortant le roy qu'il voulust encores entendre à faire paix. Et s'offroit à aller en Angleterre, et parler au roy, de laquelle chose le roy fut très-content. Et dit, que le plus grand desir qu'il eut, c'estoit qu'il eust bonne paix avec ses ennemis. De laquelle response le roy d'Armenie fut très-joyeux. Et le plustost qu'il peut, se mit en chemin devers les Anglois. Et de faict, arriva en Angleterre, où il fut receu grandement et honorablement, et vint en la presence du roy d'Angleterre. Et là recita les causes de sa venue. Et si en la presence du roy il avoit fait belle proposition, encores se porta-il mieux en monstrant quel profit la paix d'entre les deux royaumes pouvoit faire au bien de la chrestienté. Et conclud le roy d'Angleterre d'y entendre, et qu'il envoyeroit à Calais de ses gens en certain temps. Et retourna le roy d'Armenie devers le roy, et luy dit la response qu'avoit fait le roy d'Angleterre. Et estoit le roy très-joyeux d'y entendre. Et pource envoya à Boulogne bien notable ambassade. Et estoit le mediateur ledit roy d'Armenie, et là furent six semaines. Et estoit merveilles de voir l'orgueil des Anglois et leur arrogance, et demandoient plus beaucoup qu'ils ne souloyent faire. Et par leurs manieres apparoissoit evidemment qu'ils n'avoient aucune volonté d'accorder ne traiter, et n'y eut rien de fait. Si s'en retournerent les Anglois en Angleterre, et les François à Paris devers le roy, auquel ils reciterent les allées, venues et paroles, qui avoient esté faites et dites. Et estoit tout evident et clair, que les Anglois ne vouloient aucun accord, s'ils n'avoient tout ce qu'ils demandoient. Et cependant de Brest en Bretagne, et de Cherbourg en Normandie qu'ils tenoient, faisoient forte guerre sur la mer. Et leur resistoient les François, et estoient les frontieres bien garnies de vaillantes gens; et tellement, que quand les Anglois sailloient desdites places, le plus souvent bien chaudement et asprement estoient reboutés jusques dedans leurs places dessusdites, à leur grande confusion.

Quand le roy, ceux du sang, et le conseil sceurent et apperceurent la maniere des Anglois, ils conclurent de faire armée, et de passer en Angleterre. Et pour ce faire, estoit chose necessaire d'avoir argent. Et furent faits gros emprunts des gens d'eglise, et une grosse taille sur le peuple, montans à grandes sommes de deniers. Et se chargea le duc de Berry d'en faire les diligences. Et envoya monseigneur le connestable de Clisson en Bretagne, messire Jean de Vienne, admiral de France, en Normandie, et le seigneur de Sempy en Picardie, pour faire provision de navires, et aussi de gens. Et estoit commune renommée, que ledit duc de Berry assembla assez de gens, pour conquester et combatre toutes nations estrangeres. Et fut ordonné, que tous se rendroient à certain temps à l'Escluse. Et pour avoir, quand on seroit descendu, quelque retraict, on fist faire certaines clostures de bois, en maniere de murs de ville, qu'on devoit dresser audit pays d'Angleterre. Et pour les choses dessus dites accomplir, y eut de grandes mises et despenses.

Il fut grande renommée que le duc de Bretagne favorisoit fort les Anglois, et furent trouvées certaines lettres de ce faisans mention, et y avoit très-grande apparence. Et vint la chose à la cognoissance du duc, lequel envoya bien diligemment une notable ambassade devers le roy, en soy excusant, et monstrant que lesdites lettres ne vindrent oncques de luy, et que les Anglois les avoient contrefaites, pour luy donner charge. Et receut le roy benignement son excuse, consideré mesmement qu'il fit dire, qu'il monstreroit si cuidemment qu'il estoit bon François, qu'on s'en appercevroit, et qu'on envoyast à Brest en Bretagne, pour avoir la place, et qu'il y aideroit de tout son pouvoir. Mais plusieurs disoient que ce n'estoit que fiction. Toutesfois le duc fit grand appareil de navires bien garnis, et fit assieger Brest sur mer. Et sur les vaisseaulx, fit faire chasteaux de bois, tellement que les Anglois par la mer n'eussent peut sortir ne s'en aller. Et pareillement par terre fit faire grosses bastilles de bois, et mettre

Digitized by Google

gens dedans, et fit tout bien garnir de vivres. Et estoient les choses très-bien disposées à avoir la place. Le duc de Lanclastre delibera d'aller en Espagne faire guerre, et assembla foison de gens de guerre, et grande foison de navires, pour y aller. Et de faict, se mit sur mer, et fut prié et requis, que en passant il voulust faire lever le siege par mer, mis par le duc de Bretagne; ce qu'il promit de faire. Et de faict, approcha les marches de Bretagne, et vint vers la place où les vaisseaulx du duc de Bretagne estoient, les cuidant gagner, ou au moins faire departir, et par trois jours les assaillit : mais les Bretons si vaillamment se defendirent, que le duc de Lanclastre ne vint pas à son intention. Et se departit de l'entreprise, qu'il cuidoit faire, et print son chemin en Espagne. Et furent les Anglois dedans Brest tellement affamés, qu'ils estoient contraints, et comme deliberés d'eux rendre, et laisser la place, n'eust esté que les Bretons furent contraints de lever le siege, pource qu'il n'estoient payés.

En ce temps y eut grande guerre entre le roy d'Espagne et le roy de Portugal, lequel estoit fort allié des Anglois. Et l'année de devant, le roy d'Espagne avec dix mille combatans estoit entré au royaume de Portugal, et y faisoit forte et aspre guerre, et vint devant Lisbonne, une grosse ville de Portugal. Le roy de Portugal assembla gens de toutes parts, et si avoit des Sarrasins et des Anglois. Et avec le roy d'Espagne estoit messire Geoffroy de Roye, avec huict cens hommes bien armés. Et furent contens les Espagnols et les Portugalois de combatre, et se mirent sur les champs, et se rencontrerent l'un l'autre, et y eut dure et aspre bataille, et foison de morts d'un costé et d'autre, et finalement les Espagnols furent desconfits, et s'enfuit le roy d'Espagne. Et le roy de Portugal encores, non content d'avoir gagné la bataille, voulut faire forte guerre, et envoya en Angleterre pour avoir gens, et en escrivit au duc de Lanclastre, lequel avoit espousé la fille de Pierre, qui se disoit roy d'Espagne. Et se disposa le duc de Lanclastre de venir en aide au roy de Portugal, et passa par emprés Brest, comme dessus est dit. Quand la chose vint à la cognoissance du roy d'Espagne, il envoya aussi hastivement devers le roy de France, querir aide et secours. Le duc de Bourbon, un vaillant prince, s'offrit d'y aller, et d'y mener gens le plus qu'il pourroit. Et cependant qu'il faisoit son armée, le roy y envoya mille combatans estant soubs messire Pierre de Villaines, et Olivier de Glisquin, et firent grande diligence d'aller vers le roy d'Espagne. Dont il fut moult joyeux, et les mit en garnison en ses villes. Quand le duc de Lanclastre sceut que les François estoient venus, il fut bien esbahi, et leur envoya dire que la chose ne touchoit le roy de France, et que s'ils le vouloient servir, il les contenteroit très-bien. Les François respondirent, que si la chose touchoit le roy ou non, ils n'en avoient point à cognoistre, et qu'il leur avoit commandé qu'ils vinssent servir le roy d'Espagne, et pour ce y estoient-ils venus, en luy obeïssant, pour le servir.

Et commencerent à faire forte guerre, et aspre, et merveilleuse, et se monstroient bien les François estre vaillans en armes. Le duc de Lanclastre considerant que aisement il ne pouroit pas venir à son intention, et que grandes nouvelles estoient de la venue du duc de Bourbon, et que, dès avant son partement, il sçavoit que les François devoient passer en Angleterre, et faisoient grand apparcil, delibera d'entendre à trouver moyen d'aucun traité, et accord. Et y eut aucunes trefves entre les deux roys, et finalement ils furent amis. Et avoit le duc de Lanclastre deux filles, et les deux roys estoient à marier, et eut le roy d'Epagne l'une des filles, et le roy de Portugal l'autre. Et y eut paix et bon accord, et par ce moyen les François s'en retournerent, et ne fut aucune nécessité que le duc de Bourbon s'en allast en Espagne. Et devoit ledit duc de Lanclastre porter des armes d'Espagne un quartier. Et tous les ans avoit certaine somme d'argent, à cause de sa femme qui estoit fille de Pierre, soy disant roy d'Espagne. Et après ces choses survint une merveilleuse et piteuse mortalité esdits pays, et tellement qu'on disoit, qu'il n'y demeura pas le quart du peuple qui y estoit. Et y moururent la femme dudit duc de Lanclastre et son fils. Et y eut sur la mer telle et si grande tempeste, et vents merveilleux, que les navires dudit duc furent toutes peries et perdues : toutesfois il fit diligence d'en trouver d'autres, et en eut, et s'en retourna en Angleterre, Et y eut bien piteuse venue, quand on sceut la merveilleuse mortalité qui avoit esté, par le moyen de laquelle plusieurs chevaliers et escuyers de bien estoient trespassés. Et ne sçauroit-on à peine declarer la douleur qu'avoient les dames et da-

Digitized by Google

moiselles, et les enfans, qui estoient demeurés vefves et orphelins.

Le roy se tenoit à Paris, et tousjours faisoit-on preparatoires pour passer en Angleterre. Le roy avoit une sœur nommée Catherine, qui n'avoit que de neuf à dix ans. Monseigneur de Berry oncle du roy, avoit grand desir que son fils l'eust en mariage, et envoya vers le pape pour en avoir dispense, laquelle il eut bien aisement. Et donna le roy sa sœur au fils du duc de Berry, et en fit le mariage.

Et après se partit de Paris, et vint à Sainct-Denys faire ses offrandes. Et y eut difficulté s'il prendroit l'oriflambe, et disoient le plus des chevaliers et escuyers que non, et qu'elle ne se devoit prendre sinon à la defense du royaume, mais non mie quand on veut conquester autre pays. Il se partit de Sainct-Denys, et vint à Senlis, et de là à Amiens, et de Amiens à Arras, esquelles cités il fut grandement et notablement receu, comme il luy appartenoit. Il fit enquerir s'il y avoit navires prests. Et trouva-on, qu'il y avoit neuf cens nefs ou vaisseaux tous prets et garnis de vivres, et huict mille chevaliers et escuyers, et gens de traict et gros varlets sans nombre. Et sembloit que les choses estoient bien fort apprestées pour passer. Et fut ordonné que partout on fist prieres, oraisons, et processions, ce qui fut fait bien diligemment. On vint devers le roy lui dire qu'il attendoit trop à partir, et que tout estoit prest, et le temps doux et paisible. Et il respondit, qu'il attendoit son oncle le duc de Berry, qui estoit à Paris, auquel il manda qu'il s'avançast. Lequel duc rescrivit au roy qu'il fist bonne chere, et vescust joyeusement sans partir. Les gens de guerre et autres de bonne volonté estoient en grande desplaisance de ce qu'on ne partoit, veu que le temps estoit propice, et convenable, et estoient de très-grand desir et affection de exploiter sur leurs ennemis. Et de très-grande desplaisance commencerent à piller, derober, et detrousser gens allans par le pays. Et fut l'entreprise rompue, et de nulle valeur. Et si furent lesdites pilleries si merveilleuses, que au pays ne trouverent plus que manger, et furent contraints eux en aller et departir par defaut de vivres et de payement, combien qu'on eust levé grand argent.

Audit an le vingt-cinquiesme jour de septembre, la royne eut un fils nommé Charles. Parquoy furent ordonnés chevaucheurs par tout le royaume, pour le faire sçavoir aux gens d'église, nobles et peuple. Si en fut faite grande joye partout. Et combien que au temps passé, on eust accoustumé de faire aumosnes, et relever le peuple d'aucunes charges qu'on leur faisoit; toutesfois de ce ne fut rien fait, ne monstré semblant de le vouloir faire. Et le jour des Innocens ensuivant, ledit enfant alla de vie à trespassement. Et fut enterré à Sainct-Denys en la chapelle de son ayeul Charles cinquiesme de ce nom.

En ce temps y eut merveilleux vents et tempestes, ès forests et jardinages, arbres arrachés de terre et maisons, cheminées abatues sans nombre et si fit merveilleux tonnerres; et si advint en une ville sur la riviere de Marne, que le tonnerre et foudre cheut sur une eglise, tellement que ladite eglise fut toute arse, et la custode où estoit le corps de Nostre-Seigneur, mais on trouva l'hostie sacrée tout entiere sur l'autel.

Le duc de Berry, après l'entreprise faillie de passer en Angleterre, et par sa faute, comme on disoit feignit de vouloir tant faire qu'on passast. Et disoit en soy excusant, qu'il ne pouvoit plustost venir. Et estoient les excusations apparemment vaines et frivoles. Et de faict, vint jusques à l'Escluse, où le roy estoit. Mais le temps n'estoit pas bien disposé. Car sur mer estoient merveilleuses tempestes. Et si estoient les gens de guerre tellement separés en divers lieux, qu'il estoit tout apparent qu'il n'estoit pas possible de passer, et les manieres que tenoit le duc de Berry, n'estoient que mocqueries et derisions. Et estoit-on très-mal content, et en disoit-on plusieurs meschantes paroles. Et furent tous les navires peris par la tempeste de la mer, ou gagnés par les Anglois. Et y avoit vaisseaux pleins de vivres et de vins, jusques à deux mille tonneaux, lesquels furent gagnés par les Anglois. Et fut contrainct le roy s'en retourner à Paris, et donna la ville de bois, dont dessus est fait mention, au duc de Bourgongne son oncle.

En ladite année, Charles I, roy de Navarre, (qui estoit fils de la royne Jeanne II, fille unique du roy Louys X, dit Hutin), lequel au royaume de France par plusieurs et diverses fois fit maux innumerables, alla de vie à trespassement. A sa mort y avoit un evesque, lequel fit une maniere d'escrire à sa sœur, en louant fort sa vie et sa fin. Mais autres, qui en sçavoient, affermerent que pource que par

Digitized by Google

vieillesse il estoit tout refroidi, on conseilla qu'il fust enveloppé en un drap mouillé en eaue de vie, et y fust cousu dedans, et que quand le drap seroit sec, qu'on l'arrousast de ladite eaue. Celui qui le cousoit avoit devant luy de la chandelle de cire almée, et pour rompre son fil, il prit la chandelle de cire pour le brusler. Mais il advint que le feu du filet alla jusques au drap.

Et fut ledit drap mis en feu et en flamme, et n'y peut-on oncques mettre remede, et vesquit trois jours, criant et brayant à très-grandes et aspres douleurs, et en cet estat alla de vie à trespassement. Et disoit-on que c'estoit une punition divine.

En ce temps y avoit un gentil chevalier nommé messire Jean de Carrouget, qui avoit espousé une très-belle et vaillante dame, lequel par aucun temps avoit esté absent. Et quand il revint, la dame en plorant dit à son mary, qu'elle avoit esté prise à force et cognue charnellement par un escuyer nommé Jacques le Gris. Lequel, quand il sceut qu'on le vouloit charger d'un tel cas, fut bien desplaisant, et souvent affermoit par serment, que oncques le cas ne luy estoit advenu. Toutesfois Carrouget ne le creut point, et le fit adjourner en la presence du roy en cas de gage de bataille, et comparut, et fut jetté le gage, et cette matiere renvoyée en la cour du parlement. Et le tout veu et consideré, fut dit qu'il y escheoit gage, et fut adjugé le gage, et ordonné que la dame seroit detenue prisonniere. Et feroit serment, que ce qu'elle imposoit à Jacques le Gris estoit vray, et ainsi le jura et afferma, et ledit Jacques aussi pareillement le contraire. Si furent les parties mises au champ, et les cris faits en la forme et maniere accoustumée. Et disoit-on que messire Jean de Carrouget avoit fievres, et que à ceste heure le prirent, si combatirent lesdits champions bien et asprement l'un contre l'autre. Et finalement Jacques le Gris cheut. Et lors Carrouget monta sur luy, l'espée traite, en luy requerant qu'il luy dist verité. Et il respondit que sur Dieu, et sur le peril de la damnation de son ame, il n'avoit oncques commis le cas dont on le chargeoit. Et pourtant Carrouget, qui croyoit sa femme, luy bouta l'espée au corps par dessous, et le fit mourir, qui fut grande pitié. Car depuis on sceut veritablement qu'il n'avoit oncques commis le cas, et que un autre l'avoit fait, lequel mourut de maladie en son lict, et, en l'article de la mort, il confessa devant gens que ce avoit-il fait.

En Bretagne audit temps avoit un chevalier nommé messire Robert de Beaumanoir, qui fit appeller devant le duc un autre chevalier nommé Pierre de Tournemine, en gage de bataille. Et disoit qu'il avoit un sien parent de son nom et armes, lequel on chargeoit d'entretenir la fille d'un laboureur, devers lequel vint ledit de Tournemine, et luy dit, qu'il estoit bien meschant, qu'il ne tuoit, ou faisoit mourir le parent dudit de Beaumanoir, veu la cause dessus dite, et luy conseilloit qu'il le fist; et tellement il enhorta ledit laboureur, qu'il se mit en aguet de le tuer par plusieurs fois, et le trouva une fois à son advantage, et le tua. Et disoit ledit de Beaumanoir, que le meurtre avoit esté fait par l'induction dudit de Tournemine, et que faussement et mauvaisement il l'avoit fait; et s'il le vouloit nier, il estoit prest de l'en combatre, et jetta son gage. Tournemine respondit, en niant tout ce que disoit Beaumanoir. Et finalement veue la matiere, et tout consideré, le gage fut adjugé, et dit qu'il y avoit gage de bataille. Et y eut jour et lieu assigné, auquel les parties comparurent en la presence du duc, et furent les sermens faits en la maniere accoustumée. Et après cry fait, que chacun fist son devoir, ils s'approcherent l'un de l'autre, et combatirent bien longuement, et ne sçavoit-on à peine lequel avoit le meilleur; et finalement de Tournemine fut desconfit, sans recognoistre le cas, et comme mort fut mis hors du champ.

1387.

L'an mille trois cens quatre-vingt et sept, y eut en France une merveilleuse et comme generale mortalité, et si piteuse que à peine trouvoit-on qui ensevelist les morts, et estoit de bosses et de flux de ventre. Et ne sçavoit-on remede humain trouver. Si fut-il advisé, qu'il falloit avoir recours à Dieu, et ordonna-on à faire processions, et devotes oraisons. Et estoit grande pitié de voir les pleurs et gemissemens des creatures humaines. Les uns prians à Dieu, qu'elle voulust cesser, les autres pleurans leurs parens et amis trespassés. Et comme soudainement cessa ladite mortalité, ce qu'on tenoit œuvre de Dieu.

Les nobles de Normandie et autres gens de

Digitized by Google

guerre, voyans que en rien on ne les occupoit, delibererent de faire finance de vaisseaux, et eux mettre sur mer, pour grever les Anglois, s'ils pouvoient; et de faict ils le firent. Laquelle chose vint à la cognoissance des Anglois, lesquels s'appareillerent à resister, et equiperent les Anglois, et fournirent de gens, et de choses necessaires à ce appartenans, leurs navires, et se mirent sur mer en intention de trouver les François, lesquels aussi ne demandoient autre chose. Et estoit chef des Anglois messire Hue le Despensier, et cinglerent tant par mer qu'ils s'apperceurent les uns les autres, et se disposerent les Anglois et François à combatre, et approcherent et commencerent à tirer canons, arbalestes, et sagettes, et y eut bien dure et aspre besongne, et plusieurs blessés d'un costé et d'autre. Or advint que le traict faillit aux Anglois, et se joignirent à eux les François, et finalement les Anglois ne peurent soustenir l'assaut que les François leur faisoient, dont ils furent desconfits, et presque tous morts et jettés en la mer. Et fut messire Hue le Despensier pris et amené en Normandie. Dedans les vaisseaux des Anglois qui furent pris, y avoit peu de vivres, mais de grandes richesses, et fut tout butiné entre les François. Et dient aucuns, que messire Hue les Despensier fut delivré sur sa foy, et comme sans finance.

Le cardinal de Luxembourg, lequel fut fait pour le bien qui estoit en sa personne, cardinal en l'aage de dix-huict ans, alla de vie à trespassement, et fut enterré en Avignon aux Celestins. Et à son enterrement, y eut foison de peuple. Et y eut des aveugles, qui par les merites du glorieux sainct, recouvrerent veue, et des boiteux, qui allerent droit. Aussi plusieurs creatures humaines, malades de diverses maladies, vindrent faire leur devotions, en requerant le glorieux cardinal trespassé, qu'il voulust prier Dieu, qu'il leur donnast santé, lesquels au neufiesme jour estoient guaris, et tous sains.

En ce temps y avoit grandes divisions en Angleterre. Messire Ollivier de Clisson, connestable de France, et messire Jean de Vienne admiral, voyans et considerans le voyage de passer en Angleterre rompu, delibererent d'y passer à tout trois mille combatans, et qu'ils prendroient assez de navires et gens aux marches de Bretagne, Normandie, et Picardie, et leur sembloit, veue ladite division qui estoit en Angleterre, qu'on porteroit grand dommage aux Anglois. Et pour faire aucuns preparatifs, Clisson s'en alla en Bretagne. Les Anglois, qui en eurent cognoissance, escrivirent au duc de Bretagne, comme à leur accointé, qu'il les voulust aider, avec plusieurs autres choses. Quand le duc de Bretagne sceut que le connestable de Clisson estoit en Bretagne, il lui manda comme à son amy et serviteur de venir disner avec luy, et qu'il luy feroit très-bonne chere. Le connestable, cuidant que ce fust à bonne intention, y alla volontiers, cuidant estre très-bien en la bonne grace du duc, et qu'il n'eust aucune malveillance contre luy. Et estoit le duc à Vennes, et aussi-tost que Clisson y fut, par l'ordonnance du duc fut pris, et mis en une très-mauvaise prison, et très-durement traité, et souvent on le menaçoit de le faire mourir, et le traitoit-on moult durement et meschamment. Et après, par le moyen d'aucuns barons de Bretagne, qui monstrerent au duc le mal qu'il faisoit, veu que Clisson estoit si vaillant chevalier, et le pere duquel, et Clisson mesmes, l'avoient grandement servi, et qu'il estoit connestable de France, qui estoit grande chose, et parce il pouvoit encourir l'indignation du roy, y eut aucun traité et accord. Et requeroit le duc, que Clisson mist toutes les places qu'il tenoit en la main du duc, et qu'il luy fist certains sermens et promesses de le servir, et autres choses, comme on disoit non bien honnestes. Et quand on dit à Clisson, ce qu'il falloit qu'il fist, et ce que le duc vouloit, ou autrement il seroit en grand danger de sa vie, il luy fit grand mal de l'accorder. Toutesfois il s'y accorda, et mit ses places en la main du duc, et fit ce dequoy on le requeroit, ou promit de le faire et accomplir, et à ce s'obligea. Et par ce moyen fut delivré, très-mal content, et monstroit bien par ses manieres, que il avoit bien intention de s'en venger. Et en le delivrant, le duc dit qu'il voyoit bien que la delivrance, qu'il faisoit de Clisson, une fois retourneroit au grand dommage du pays. La chose venue à la cognoissance du roy, il fut bien mal content, et non sans cause, et envoya une ambassade vers le duc, et luy manda que comme que ce fust, il mist les places de Clisson en sa main, ou autrement qu'on l'adjourneroit à comparoir en personne en parlement. Et cependant Clisson ariva devers le roy, soy plaignant du duc, et luy recita la maniere comment

Digitized by Google

il avoit esté gouverné par le duc, et les promesses qu'il luy avoit faites; et pleinement devant le roy, ceux du sang, et le conseil, dit que le duc estoit « faux et mauvais envers le » roy et la couronne de France. » Le roy et le conseil considerans que le cas estoit très-mauvais, et que c'estoit crime de lese majesté, ordonnerent qu'on luy envoyeroit certains commissaires, à l'adjourner pour comparoir en personne à Orleans, par devant luy. Et de faict, y furent certaines personnes notables, lesquelles firent diligence de venir en Bretagne en la presence du duc, lequel les receut bien doucement et honorablement. Et luy exposerent les causes pourquoy le roy les avoit envoyés, en aucunement detestant le plus doucement qu'ils peurent le cas par luy commis en la personne du connestable, et que pour ceste cause ils estoient chargés de l'adjourner à comparoir en personne devant le roy à Orleans, ce qu'ils faisoient. Et après ces choses ainsi dites, le duc respondit en brefves paroles qu'il estoit serviteur du roy, et luy voudroit obeïr en toutes choses. Et que ce qu'il avoit fait, ce n'estoit au contempt du roy, ny comme à connestable, mais il estoit son vassal, et en plusieurs et diverses manieres, il avoit mespris vers luy, et qu'il avoit assez de matiere de monstrer qu'il avoit envers luy confisqué corps et biens, et que trop doucement et gratieusement il avoit procedé contre luy. Ce qu'il monstreroit en temps et lieu. Et que très-volontiers en l'esté, il comparestroit en personne par devant le roy, esperant qu'il n'auroit que justice et raison, et leur fit très-bonne chere. Et prirent congé, et s'en vindrent devers le roy, auquel ils dirent la response du duc.

En ce temps y eut un docteur en theologie, de l'ordre des Freres Prescheurs, nommé maistre Jean de Montesono, qu'on tenoit bien notable homme, et bon clerc, lequel souvent preschoit. En une predication dit et tint publiquement, que la glorieuse Vierge Marie, mere de Nostre-Sauveur et Redempteur Jesus-Christ, fut engendrée en peché originel. L'evesque de Paris le sceut, et sur ce assembla plusieurs notables clercs tant seculiers, que reguliers, et mendians. Et fut la matiere ouverte, et disputée, et debatue en son hostel, et fut conclu que ladite conclusion dudit maistre en theologie seroit et devoit estre condamnée. Et pource, fut fait une procession generale à Nostre-Dame de Paris. Et par l'evesque de Paris, vestu en estat pontifical, fut ladite proposition condamnée bien et solemnellement. Et à Rouen, y eut un autre docteur en theologie, qui prescha publiquement, comme avoit fait l'autre, et estoit dudit ordre; et en preschant dit, que s'il ne le sçavoit monstrer, qu'il vouloit qu'on l'appelast Huet. Et au contempt de ce, quand on voyoit aucuns de ladite religion, on les appelloit Huets, et mesmement les jeunes enfans de l'université le crioient à haute voix, quand ils les voyoient.

En Angleterre y avoit grande division, et disoit-on que le roy Richard II du nom se gouvernoit par gens non nobles, et non mie de grand estat, dont les nobles du pays estoient très-mal contens. Et s'assemblerent les oncles et parens, et avec eux les plus nobles qui y fussent, et pource que aucuns contredisoient aucunement au roy, il fit coupper aucunes testes. Lesquelles choses enflammerent plus lesdits nobles, et soudainement, et comme on ne se donnoit de garde, vinrent devant Londres armés, tous prests de combatre. Et y avoit avec le roy, le duc de Hibernie, et sembloit au peuple de Londres, que tantost les desconfiroit: et furent les uns devant les autres en bataille rangée, et s'approcherent d'un costé et d'autre, et tirerent largement sagettes, et puis s'assemblerent aux haches, lances et espées. Et en peu d'heures les nobles desconfirent le roy Richard, et ceux qui estoient avec luy: car ils estoient exercés en armes, et qui sçavoient ce que c'estoit de guerre, et les autres non. Le roy Richard se retrahit aux prochains chasteaux, et avec luy le duc de Hibernie, et les principaux de son conseil. Aucuns y en eut de pris, ausquels on coupa les testes, et estoient ceux qui estoient avec le roy bien esbahis, et leur conseilla le roy, qu'ils se retrahissent en France, ce qu'ils firent. Et combien qu'ils fussent ennemis du roy de France, toutesfois les receuil, doucement et benignement, et leur fit ordonner leur estat bien grandement. Et firent sçavoir au roy d'Angleterre leur gratieuse reception. De laquelle chose il envoya remercier le roy de France: et appaisa les nobles, et par eux se gouverna: et y eut aucunes trefves.

En Guyenne vers Limosin y a une place bien forte nommée Chalucet, et y avoit grosse garnison de gens, et en estoit capitaine un nommé Teste-Noire, vaillant homme d'armes, lequel

Digitized by Google

endommageoit fort les François, et couroit souvent le pays : il assembla bien quatre cens combatans tous gens de guerre, portans habillemens pour escheller et prendre places, et s'en vinrent devant Montferrand, sçachans que dedans n'y avoit aucunes gens de defense, et arriva en une nuict obscure, et mit une assez grosse embusche au plus près de la ville, et ordonna dix ou douze compagnons ausquels le plus il se fioit, qui estoient vaillans et armés dessous, menans huict ou neuf chevaux chargés de diverses marchandises, lesquels vinrent au poinct du jour, au pont levis, crier et requerir qu'on les mist dedans, et leurs marchandises. Aucuns de la ville vinrent, qui se disoient portiers pour le jour, et avalerent le pont levis. Les Anglois, qui se disoient marchands, tirerent leurs dagues, et tuerent les portiers, et saillit l'embusche, et entrerent dedans la ville. Les habitans se cuiderent allier, pour les rebouter, mais ils ne peurent resister. Et pillerent et deroberent la ville, prirent prisonniers, et firent tous les maux que ennemis ont accoustumé de faire. Laquelle chose vint à la cognoissance du mareschal de Sancerre, qui estoit vers lesdites marches, lequel tantost assembla gens de guerre, en intention d'aller assieger Teste-Noire dedans Montferrand : mais Teste-Noire en sceut les nouvelles, et chargea sur chevaux, charettes et chariots, ce qu'il avoit pillé, et le plustost qu'il peut, avec ce qu'il avoit, se retrahit à Chalucet, dont il estoit venu.

Jean de Bretagne espousa la fille de messire Olivier de Clisson.

Il y eut un cardinal de l'antipape Urbain, qui vint vers Clement, feignant qu'il vouloit estre en son obeïssance, et delaisser Urbain, et y fut par aucun temps, et luy faisoit-on beaucoup de biens. Et sceut et enquit de tout le faict de Clement, et amassa de l'argent largement, et puis s'en alla par Allemagne, et de là vers Urbain l'antipape.

1388.

L'an mille trois cens quatre-vingt et huit, comme dessus a esté touché, le duc de Bretagne avoit esté adjourné à comparoir en personne à Orleans par devant le roy. Mais au jour assigné, combien qu'il fut longuement attendu, il ne vint ny ne comparut en aucune maniere. Ouand Clisson veid qu'il ne venoit point, il s'agenouilla devant le roy, en disant que autresfois il avoit dit, et encores maintenoit, que le duc luy avoit faussement fait les choses dessus dites, et comme faux, traistre, et desloyal, estoit content de le combatre, et autre qui le voudroit soustenir. Et jetta son gand par maniere de gage sur le lict, lequel aucunement ne fut receu par personne. Le roy retourna à Paris, très-fort indigné contre le duc, et avoit le duc grande crainte et doute que le roy, par le moyen de son connestable Clisson, ne fist armée pour aller en Bretagne contre luy : et plusieurs de ses barons y avoit, lesquels luy remonstroient qu'il avoit mal fait, et qu'il seroit bon d'y trouver aucun expedient : et pour ceste cause, le duc envoya vers le roy certains ambassadeurs, pour aucunement appaiser l'indignation du roy. Et quand ils furent à Paris, y eut aucunes difficultés, si le roy les oiroit ou non. Car le connestable toujours chaudement poursuivoit. Et finalement fut dit que le roy les oiroit. Ils excusoient le duc, de ce qu'il n'estoit venu à Orleans, en offrant qu'il estoit content de venir jusques à Blois, et il pleust au roy envoyer personnes, ausquelles il se peust fier, et à seureté il viendroit jusques en la presence du roy. Et pour ceste cause, le roy, considerant la matiere estre haute et grande, envoya ses deux oncles les ducs de Berry et de Bourgongne jusques à Blois. Et là vint le duc, auquel les deux ducs monstrerent qu'il avoit grandement failly et offensé, mais que s'il s'en vouloit venir à Paris devers le roy, il leur sembloit qu'ils trouveroient moyen de tout appaiser, tant envers le roy, que Clisson. Et delibera le duc de soy y en venir avec lesdits deux seigneurs. Et luy sembloit bien veu qu'ils le supporteroient, que par leur moyen tout s'appaiseroit. Et de faict, s'en vint comme eux à Paris, et le presenterent au roy, lequel, quand il veid que ses deux oncles le presentoient, très-joyeusement et gratieusement le receut, et luy fist très-bonne chere, dont plusieurs s'esbahissoient : et luy disoit-on plusieurs paroles aucunement contre l'honneur de sa personne, touchant lesdits cas. Et des manieres dessus dites, Clisson estoit très-mal content et desplaisant, et eust volontiers usé de faict, s'il eust ozé, et s'arrestoit fort à sçavoir si le duc ou autre voudroit lever son gage, qu'il avoit jetté. Mais lesdits deux ducs de Berry et de Bourgongne parlerent par diverses fois à

Digitized by Google

luy, en disant, que s'il se vouloit sousmettre du tout au conseil du roy, en monstrant que autre chose ne pouvoit-il demander, et que le duc estoit content. Et finalement Clisson fut d'accord, que, les parties ouyes, le roy en son conseil luy fit justice et raison; et fut fort à emouvoir de s'y consentir, jaçoit que autre chose ne pouvoit-il raisonnablement requerir : il sceut que le roy, à la requeste desdits deux seigneurs ses oncles, avoit tout pardonné audit duc, entant qu'il luy touchoit, l'offense, et les cas commis et perpetrés par iceluy duc, et en avoit eu remission, et appercevoit qu'il n'avoit que son interest civil. Si vinrent et comparurent en la presence du roy et de son conseil, et fit proposer Clisson les exceds que le duc luy avoit faits, et la forme, qui estoit pour le duc bien deshonorable. Par le conseil du duc fut defendu, en proposant plusieurs excusations, plus tendans à excusation et couvrir sa faute, que autrement. Et les parties ouyes, fut appointé, et dit par le chancelier, que le roy les avoit ouys, et qu'il feroit tout ce qu'il appartiendroit par raison : si fut le conseil du roy plusieurs et diverses fois assemblé, tant en la presence du roy, que autrement. Et finalement fut la sentence prononcée par la bouche du chancelier, par laquelle le duc de Bretagne fut condamné à delivrer les places de la Rochedarien, Josselin, et autres qui estoient audit connestable Clisson, avec tous les joyaux, tresors, et autres biens meubles estans dedans lesdites places: et en faisant du criminel civil, fut condamné en cent mille francs. Et sur ce, furent lettres royaux faites, et scellées, et baillées à chacune des parties. Et par ce moyen fut la paix faite entre le duc et le connestable, et ne dura gueres.

En ce temps il vint à la cognoissance du roy, que le docteur religieux prescheur qui avoit presché de la conception de la benoiste et glorieuse Vierge Marie, mere de Dieu, estoit devers le pape Clement. Et pource y envoya l'université certains ambassadeurs, et fut appelé et evocqué de Montesono en la presence du pape, et fut ouy, et aussi ceux de l'université bien et au long. Et finalement fut condamné ledit Montesono à retourner à Paris, et à prescher, et à soy revocquer publiquement. Laquelle chose il promit de faire, mais la nuict se partit, et s'en alla en Arragon dont il estoit.

La cité de Boulongne en Lombardie fit obeïssance à Clement estant en Avignon, et non à Urbain estant à Rome. Et envoya l'université de Boulongne vers le pape en Avignon demander roolle pour les escoliers à avoir benefices, et l'eurent.

La royne eut une fille nommée Jeanne, laquelle alla de vie à trespassement. Il y eut un hermite, ayant une croix rouge à son bras dextre, et sembloit une bien devote creature, et de bien dure et aspre vie, et faisant une grande penitence, lequel vint à la cour du roy, requerant très-instamment qu'il parlast au roy, et fut par aucun temps qu'on n'en tenoit conte. Et finalement fut dit au roy, et en parla-on en plein conseil devers deux fois. Et faisoit-on grande difficulté de luy laisser parler, et estoient plusieurs d'opinion qu'on ne le souffrist point venir en la presence du roy, et finalement par la volonté du roy mesme il luy parla. Car le roy dit qu'il le vouloit ouyr. Et dit au roy qu'il avoit eu revelation de Dieu, que s'il ne faisoit cheoir les aydes, que Dieu se courrouceroit à luy, et en sa personne le puniroit. Et si n'auroit lignée qui vesquit. A laquelle chose le roy pensa fort, et y eust diverses imaginations, et fut le roy en volonté de faire cheoir les aydes. Et quand il vint à la cognoissance des ducs de Berry et de Bourgongne, que le roy estoit aucunement en ceste volonté, ils vinrent vers luy, en luy disant que ledit hermite n'estoit qu'un folastre, et qu'on ne se devoit arrester à chose qu'il dist. Et que n'estoit les aydes, ni ne sçauroit de quoy soustenir le faict de la guerre, ni soustenir son estat, ny celuy de la royne. Et tellement firent, qu'ils desmeurent le roy, et tousjours coururent les aydes.

En l'année dessus dite, le duc de Gueldres, en Allemagne, envoya defier le roy, et ès lettres de defiance n'y avoit contenu aucunes causes, mais que simples defiances. Le roy receut le herault assez honorablement. Et luy fit bonne chere, et luy fut respondu, qu'on voyoit bien ce que son maistre avoit rescrit, et que le roy y pourvoyeroit, et luy fit-on assez beau don, et luy dit-on qu'il s'en retournast à celuy qui l'avoit envoyé, ce qu'il fit. Le roy assembla son conseil, et ceux de son sang, pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. Et y eut diverses opinions. Car les uns conseilloient que le roy ne se bougeast, et qu'il mist les gens d'armes sur les marches et frontieres dudit duc de Guel-

Digitized by Google

dres, et que s'il commençoit et arrivoit que aucunement il fit guerre, que le roy y pourvoyeroit. Les autres disoient que puis que le roy estoit defié, que c'estoit commencer en effet guerre, et ce luy feroit grand deshonneur, s'il ne se revenchoit, et monstroit sa puissance contre le duc. Et fut conclu par le roy, qu'il iroit jusques en Gueldres, et assembla gens de guerre de toutes parts. Et partit le roy bien accompagné et tira ès marches d'Ardenne, et faisoit grande diligence de avancer son allée, et de approcher du duc de Gueldres, et tant qu'il arriva à Verdun, où il fut grandement et notablement receu. Le roy envoya vers le comte de Julliers, lequel estoit pere dudit duc de Gueldres, entant qu'il avoit espousé sa fille, pour sçavoir s'il vouloit faire guerre, et soustenir son fils. Lequel respondit qu'il estoit serviteur du roy, et luy voudroit complaire en toutes manieres. Et vint l'archevesque de Cologne vers le roy, et amena avec luy ledit comte de Julliers, auquel le roy fit très-bonne chere, et aussi parla-il au roy très-doucement et humblement, et luy jura foy, loyauté et service, et si promit à son pouvoir de faire humilier son fils envers le roy. Et pource qu'on avoit vivres à grande difficulté, Colin Boulart, marchand de Paris, envoya vers le Rhin, et par sa diligence on amenoit et faisoit venir vivres largement. Ceux aussi du Traict[1] et de Brabant en amenoient assez. Car les gens du roy estoient très-bien payés, parquoy ils payoient bien. Le comte de Julliers envoya à son fils, en luy monstrant la folie qu'il avoit faite, de defier le roy ainsi legerement, et qu'il estoit taillé d'estre detruit s'il ne se venoit humilier vers le roy. Lequel duc n'en tint conte, et pour son pere ne voulut rien faire. Et toutesfois tous les pays voisins vinrent capter la benevolence du roy, et eux offrir à luy complaire en toutes manieres. Quand le comte veid que son fils ne luy vouloit obeïr, il envoya la mere du duc, laquelle parla à son fils le plus doucement qu'elle peut, en luy monstrant qu'il ne pourroit resister à la puissance du roy. Mais il fut plus obstiné que devant, et en ce poinct et en ceste volonté fut bien quinze jours, et jusques à ce que l'archevesque de Cologne y allast. Et tousjours le roy, le plus doucement qu'il pouvoit, approchoit les marches du pays dudit duc de Gueldres. Auquel l'archevesque de Cologne monstra sa faute, et haute folie, et s'il ne se advisoit, il estoit taillé d'estre perdu, et sa terre destruite. Et à la fin se modera, et fut d'accord d'aller à seureté devers le roy, et le amena l'archevesque où estoit le roy et toute son armée emmy un champ. Et quand le duc veid toute la compagnée, il s'esmerveilla de la haute et grande puissance que le roy avoit, et de la chevalerie. Parquoy il delibera d'avoir paix, et pria son pere et l'archevesque qu'ils voulussent traiter avec le roy, ce qu'ils firent très-volontiers, et en fut le roy très-content. Et fit certains sermens, et fut très-joyeux d'avoir veu le roy, et de sa très-gratieuse reception, et prit congé du roy, lequel luy fit aucuns dons. Et par toutes les Allemagnes publia la douceur gratieuse, vaillance et puissance du roy. Et environ la fin d'octobre, le roy se mit en chemin pour retourner, et passer certaine riviere, laquelle en esté estoit passable. Mais lors les eaues estoient devenues si grandes et grosses, qu'on n'y eust peu passer, et mesmement les chariots, charettes, sommiers et bagages. Et y eut des gens qui essayerent à passer, et en y eut une partie de noyés et de morts. La plus grande partie du bagage demeura en la riviere, et y eut grand dommage. Et on imputoit tout cela au duc de Bourgongne.

Le roy arriva à Rheims à la Toussaincts, et y ouyt le service, et se logea en l'hostel de l'archevesque. Et quand la feste fut passée, et le service des morts, il assembla ceux de son sang et conseil en la salle dudit hostel, et y avoit grande assemblée, où estoient les oncles, cousins et parens du roy, et des prelats et gens d'eglise. Et y estoit le cardinal de Laon, l'archevesque de Rheims et autres. Et fut mis en deliberation ce que doresnavant il avoit à faire, veu l'aage qu'il avoit, et considerées les affaires du royaume. Car combien qu'il fust assez jeune d'aage, toutesfois il avoit grand sens et entendement, et estoit très-belle personne, benigne, et douce, et voyoit faire à ses oncles et autres par leur moyen, choses qui estoient plus au profit d'eux, et d'aucuns particuliers, que du bien public. Le chancelier, qui presidoit au conseil après le roy, demanda au cardinal de Laon ce qu'il luy en sembloit, et ce que le roy avoit à faire, lequel moult se excusa de vouloir deliberer, ou parler le pre-

[1] Utrecht.

Digitized by Google

mier. Toutesfois après que le roy luy eut commandé, il monstra que le roy estoit en aage competent pour cognoistre et sçavoir le faict de son royaume, et pour oster de tous poincts plusieurs envies des seigneurs, qu'ils avoient les uns envers les autres, dont inconveniens advenoient et pouvoient advenir plus grands. Il fut d'opinion que le roy seul eust le gouvernement de son royaume, et qu'il ne fust plus sous le gouvernement d'autruy, c'est à sçavoir de ses oncles, et specialement du duc de Bourgongne, combien qu'expressement il ne les nomma pas, mais on les pouvoit assez entendre. Après, l'archevesque de Rheims et les chefs de guerre furent de ceste opinion, et ainsi fut conclu. Et bien et gratieusement le roy remercia ses oncles des peines et travaux qu'ils avoient eus de sa personne, et des affaires du royaume, en les priant que tousjours ils l'eussent pour recommandé. Lesquels prirent congé du roy, lequel leur donna du sien le mieux qu'il peut. Et s'en alla le duc de Berry en Languedoc, dont il avoit le gouvernement, et le duc de Bourgongne en ses terres et seigneuries, très-mal content, et ses gens desplaisans, de ce que ils n'avoient l'administration et l'auctorité qu'ils avoient eu auparavant, quand ils gouvernoient. Or advint que ledit cardinal, qui avoit dit le premier son opinion, assez tost après alla de vie à trespassement bien piteusement. Car il fut sceu que veritablement il avoit esté empoisonné, et le cognut et sentit bien, et pria et requit très-instamment, que nulle enqueste ou punition en fust faite. Il fut ouvert, et trouva-on les poisons. Le roy en fut très-deplaisant et courroucé.

Et le roy de son mouvement advisa quelles gens il vouloit avoir près de luy, et choisit principalement le seigneur de La Riviere pour estre en sa compagnée. Et près de sa personne, le seigneur de Noujant, lequel il fit son grand maistre d'hostel, et avoit à nom messire Jean le Mercier. Gentilhomme et noble estoit de pere et de mere, lesquels n'estoient pas si bien heritès, qu'on pourroit bien dire, mais ils en vivoient. En jeunesse fut moult nourry avec le roy. Sage et prudent estoit, et de grande discretion. Et en effect avoient presques tout le gouvernement des finances, luy, et le fils d'un secretaire nommé Montagu. Et s'en vint le roy à Paris, et fit voir et visiter les ordonnances anciennes que ses predecesseurs avoient fait en les confirmant, et adjoustant où mestier estoit, et les fit publier, et ordonna qu'elles fussent gardées et observées sans enfraindre. Et gouvernoit tellement ledit seigneur de Noujant, qu'il fit un bien grand tresor pour le roy, lequel il gardoit pour les affaires du roy, qui luy pouvoient survenir. Et tousjours estoit fort desplaisant le duc de Bourgongne, qu'il ne gouvernoit.

Or est vray, comme dessus a esté dit, que comme le roy revint de Flandres, après la commotion faite par le peuple, nommée les Maillets ou Maillotins, il abolit, et mit au neant les prevosté et eschevinage de la ville de Paris, et fut tout uny à la prevosté de Paris, et avoit le prevost de Paris toute la charge, gouvernement et administration. Et pour le temps estoit prevost de Paris un nommé messire Jean de Solleuille, qui avoit esté des seigneurs de parlement, qui estoit bon clerc, et avoit très-bien fait son devoir. Lequel à certain jour s'en vint devers le roy et son conseil, et leur exposa les charges, peines et travaux qu'il avoit pour le gouvernement des deux prevostés de Paris et des marchands, et que bonnement les deux ensemble ne se pouvoient pas bien exercer. Et fut advisé par le conseil, que les prevost et eschevins des marchands jamais ne se remettroient sus, comme ils estoient, veu les inconveniens et les cas dessus declarés : mais ils estoient bien d'opinion, que on advisast un notable clerc et preud'homme, qui eust le gouvernement de la prevosté des marchands de par le roy, ne plus ne moins que le prevost de Paris, pareillement celuy qui y seroit commis, s'appelleroit Garde de la prevosté des marchands pour le roy. Et furent aucuns chargés de trouver une personne qui fust propre et habille à ce, et que celuy qu'ils auroient advisé, ils le rapportassent au conseil. Lesquels enquirent en parlement, chastelet, et autres lieux. Et entre les autres, ils rapporterent au roy et au conseil, que en parlement y avoit un advocat, bon clerc et noble homme, nommé maistre Jean Juvenal des Ursins [1], et qu'il leur sembloit qu'il seroit très-propre. En ce conseil plusieurs y avoit, et mesmement des nobles de Bourgongne, qui lui appartenoient, qui pleinement dirent qu'ils respondoient pour luy, qu'il gouverneroit bien l'office de la garde de la

[1] Le père de l'auteur de cette histoire.

Digitized by Google

prevosté des marchands. Et estoient ses predecesseurs extraits des Ursins de devers Naples, et de Rome du mont Jourdain, et furent amenés en France par un leur oncle, nommé messire Neapolin des Ursins, evesque de Mets. Et fut son pere, Pierre Juvenal des Ursins, bien vaillant homme d'armes, et l'un des principaux qui resista aux Anglois avec l'evesque de Troyes, qui estoit de ceux de Poictiers, et le comte de Vaudemont. Et quand les guerres furent faillies en France, s'en alla avec autres sur les Sarrasins, et là mourut, auquel Dieu fasse pardon. Ledit maistre Jean Juvenal, institué audit office de garde de la prevosté des marchands, vint demeurer en l'hostel de la ville, et trouva que les affaires, droicts, et privileges de la ville avoient esté delaissés. Et à l'aide d'aucuns notables bourgeois de la ville, trouva moyen de les remettre sus. Et fallut commencer procès tant contre la ville de Rouen que autres, et obtint plusieurs arrests, tant des compagnées françoises que autres. Et si trouva que plusieurs empeschemens y avoit sur les rivieres, obstans lesquels, les vaisseaux, amenans vivres à Paris, estoient empeschés, et ne pouvoient passer, et mesmement en la riviere de Marne. Et pource, à la requeste du procureur du roy, fut obtenu un mandement adressant à luy-mesme, qui estoit officier royal, et garde de la prevosté pour le roy, qu'il pourveust, et mit remede tellement, que les vaisseaux librement et sans empeschement peussent venir à Paris, en demolissant ce qui seroit trouvé nuisible et dommageable. Et au cas que aucuns seigneurs des lieux y auroient dommages, le roy vouloit qu'ils fussent recompensés, pour un denier de revenu, de dix, fust de moulins ou autres choses. Si envoya par vertu dudit mandement, sur la riviere de Marne, pour soy informer quels empeschemens il y avoit, et les eut par declaration, et envoya pour faire les demolitions, bien trois cens compagnons pour y aller, et leur distribua par nombre les lieux où ils iroient, et le jour et l'heure qu'ils exploicteroient. Et en une nuict rompirent et abbatirent tous lesdits empeschemens. De laquelle chose les seigneurs furens très-mal contens, et envoyerent à Paris, et, voulussent ou non, fallut que de un denier de dommage, qu'ils y pouvoient avoir, prissent dix, et leur fut permis de faire des moulins, tellement que le navigage des vaisseaux ne fust point empesché. Et ainsi fut fait, laquelle chose fut très-profitable pour la ville de Paris.

Comme dessus a esté dit, le duc de Berry avoit le gouvernement de Languedoc, et faisoit de merveilleuses exactions sur le peuple. Pour laquelle cause plusieurs habitans s'en alloient demeurer hors du royaume, tant en Provence qu'en Arragon, et aucuns ès marches de France. Et y eut un religieux de l'ordre de Sainct-Benoist, qui fust envoyé devers le roy. Et, en la presence du roy et dudit duc, declara les exactions que faisoit le duc, bien hautement et grandement, et sans l'espargner, et que le pays requeroit qu'ils eussent derechef le comte de Foix. Et pource qu'il doutoit que monseigneur de Berry ne luy fit desplaisir, le roy le mit en sa garde, en defendant au duc qu'il ne luy meffit, ou fit meffaire en corps ne en biens, en aucune maniere. Ce que promit le duc, nonobstant qu'il fust bien desplaisant et courroucé, de ce qu'on l'avoit blasonné en la presence du roy. Et s'excusa, en disant qu'il n'en sçavoit rien, et escrivit qu'on cessast, et aussi fit-on.

Un heretique vint à Paris, lequel semoit beaucoup d'erreurs, et avoit un livre en quoy il estudioit, auquel plusieurs mauvaises choses estoient contenues, lequel fut pris, et son livre aussi, et fut presché publiquement, et son livre ars, bruslé et mis au feu. Quant à l'heretique, il fut mis en prison, sans ce qu'on procedast en sa personne. Car on trouva qu'il estoit alteré d'entendement.

1389.

L'an mille trois cens quatre-vingt neuf, le roy voulut que la reyne sa femme entrast à Paris. Et il le fit notifier, et à sçavoir à ceux de la ville de Paris, afin qu'ils se preparassent. Et furent toutes les rues tendues, par lesquelles elle devoit passer. Et y avoit à chaque carrefour diverses histoires, et fontaines jettans càue, vin, et laict. Ceux de Paris allerent au devant avec le prevost des marchands, à grande multitude de peuple criant Noël. Le pont par où elle passa estoit tout tendu d'un taffetas bleu à fleurs de lys d'or. Et y avoit un homme assez leger, habillé en guise d'un ange, lequel par engins bien faits, vint des tours Nostre-Dame de Paris à l'endroit dudit pont, et entra par une fente de ladite couverture, à l'heure que

Digitized by Google

la reyne passoit, et luy mit une belle couronne sur la teste. Et puis, par les habillemens qui estoient faits, fut retiré par ladite fente, comme s'il s'en fust retourné de soy-mesmes au ciel. Devant le grand Chastelet y avoit un beau lict tout tendu et bien ordonné de tapisserie d'azur à fleurs de lys d'or. Et disoit-on qu'il estoit fait pour representation d'un lict de justice, et estoit bien grand et richement paré. Et au milieu y avoit un cerf bien grand à la mesure de celuy du Palais, tout blanc, fait artificiellement, les cornes dorées, et une couronne d'or au col. Et estoit tellement fait et composé, qu'il y avoit homme qu'on ne voyoit pas, qui luy faisoit remuer les yeux, les cornes, la bouche, et tous les membres, et avoit au col les armes du roy pendans, c'est à sçavoir l'escu d'azur à trois fleurs de lys d'or, bien richement fait. Et sur le lict emprès le cerf, y avoit une grande espée, toute nue, belle et claire. Et quand ce vint à l'heure que la reyne passa, celui qui gouvernoit le cerf, au pied de devant dextre luy fit prendre l'espée, et la tenoit toute droite, et la faisoit trembler. Au roy fut rapporté qu'on faisoit lesdits preparatoires, et dit à Savoisi, qui estoit un de ceux qui estoient des plus près de luy : « Savoisi, je te prie tant que je puis, » que tu montes sur un bon cheval, et je » monteray derriere toy, et nous nous habille- » rons tellement, qu'on ne nous cognoistra » point, et allons voir l'entrée de ma femme. » Et combien que Savoisi fit bien son devoir de le desmouvoir, toutesfois le roy le voulut, et luy commanda que ainsi fust fait. Si fit Savoisi ce que le roy avoit commandé, et se desguisa le mieux qu'il peut, et monta sur un fort cheval, et le roy derriere luy et s'en allerent parmy la ville en divers lieux, et s'advancerent pour venir au Chastelet, à l'heure que la reyne passoit, et y avoit moult de peuple et grande presse. Et se bouta Savoisi le plus près qu'il peut, et là y avoit sergens de tous costés tenans grosses boulayes : lesquels pour defendre la presse, et qu'on ne fist quelque violence au lict, où estoit le cerf, frappoient d'un costé et d'autre de leurs boulayes bien fort, et s'efforçoit tousjours Savoisi d'approcher. Et les sergens qui ne cognoissoient ny le roy, ny Savoisi, frappoient de leurs boulayes sur eux : et en eut le roy plusieurs coups et horions sur les espaules bien assis. Et au soir en la presence des dames et damoiselles fut la chose sceue et recitée, et et s'en commença-on à farcer, et le roy mesme se farçoit des horions qu'il avoit receus. La reyne, à l'entrée, estoit en une lictiere bien richement ornée et habillée, et aussi estoient les dames et damoiselles, qui estoit belle chose à voir. Ils souperent, et firent grande chere. Et qui voudroit mettre tous les habillemens des dames et damoiselles, des chevaliers et escuyers, et de ceux qui menoient la reyne, ce seroient choses longues à reciter, et ne serviroient de gueres. Après souper, y eut chansons et danses jusques au jour, et fait une très-grande chere. Le lendemain y eut joustes, et autres esbatemens.

Le pape Clement envoya vers le roy le cardinal de Thury, pour declarer la piteuse calamité et misere du royaume de Sicile. Lequel arriva devers le roy, et luy exposa la charge qu'il avoit, en luy priant et requerant qu'il voulust adviser, comme on y pourroit remedier, et offrit, de par le pape, à y employer et gens, et argent, de tout son pouvoir. Le roy fit respondre par son chancelier, que très-volontiers il y adviseroit.

Le roy voulut aller à Sainct-Denys en France, et y mena la reyne, et y fut receu bien grandement, et le lendemain y eut messe bien notable. Audit lieu estoit venue la reyne de Sicile, bien et grandement accompagnée, et y amena ses deux fils. Lesquels le roy à grande solemnité fit chevaliers, à la joye de tous les assistans. Car ils estoient très-beaux enfans, doux et gratieux, et les faisoit beau voir. Le roy, pour festoyer la reyne, et plusieurs seigneurs tant estrangers que autres, ordonna audit lieu de Sainct-Denys certaines joustes estre faites, et y fit-on grands preparatoires, tant d'eschafauts que d'habillemens, et durerent trois jours. Le premier jour jousterent les chevaliers. A l'entrée au champ, les chevaliers qui devoient jouster estoient menés par dames vestues de robes semées et bordées d'eschets. Et y avoit au col du coursier un gros las d'or et de soye lié, que les dames tenoient en leurs mains, et au champ les presentoient, montées sur grosses hacquenées. Les chevaliers presentés au champ, les dames descendoient, et montoient sur eschafauts. Pareillement furent menés les escuyers par damoiselles, vestues comme celles du premier jour. Le troisiesme jour n'y eut ny dames ny damoiselles qui menassent les jousteurs. Aussi joustoit-il qui vouloit, fussent chevaliers

Digitized by Google

ou escuyers. Une belle salle fut faite de tentes longue et large, où les disners et soupers furent preparés. Et pource que lesdites joustes ont esté faites tapisseries, on s'en passe en bref. Et estoit commune renommée que desdites joustes estoient provenues des choses deshonnestes en matiere d'amourettes, et dont depuis beaucoup de maux sont venus. Et dit une chronique que esdites joustes *lubrica facta sunt.*

Le roy, voulant honorer la personne de messire Bertrand Du Guesclin, en son vivant connestable de France, et lequel estoit trespassé au service du roy son pere, et enterré en sa chapele à Sainct-Denys, fit faire en ladite eglise de Sainct-Denys un très-beau service des morts, où y avoit très-grand luminaire de cierges et de torches. Et estoient le connestable messire Olivier de Clisson, le mareschal Sancerre, et huict autres tous vestus de manteaux noirs, faisans le deuil. L'evesque d'Auxerre chanta la messe. Et quand ce vint à l'offrande, l'evesque et le roy vinrent à l'entrée du chœur. Et premierement vinrent quatre hommes d'armes armés de toutes pieces, montés sur quatre coursiers bien ordonnés et parés, representans la personne du mort quand il vivoit. Secondement après vinrent quatre hommes d'armes, ayans les cottes d'armes du trespassé quand il vivoit, portans les bannieres ausdites armes. Ce fait, l'evesque retourna à l'autel, et vinrent à l'offrande ceux qui faisoient le deuil, tenans chascun un escu aux armes du mort, et une espée nue, la pointe dessus. Et après secondement allerent à l'offrande ceux du sang et parens du roy. Et puis vinrent huict gentilshommes armés ou habillés de haubergeons, qui portoient les heaumes, et quatre bannieres aux armes du mort, et les mirent sur l'autel : et après ces choses, y eut un beau sermon par un docteur en theologie, bien notable, lequel declara les vertus, vaillance, et preud'hommie du trespassé. Et fut la messe achevée, et s'en allerent disner. Il y eut aumosne generale aux pauvres, qui y voulurent venir. Et estoient les seigneurs et tous les presens joyeux de l'honneur que le roy avoit fait à un si gentil chevalier et vaillant, comme estoit le feu connestable. Et ce fait, s'en retourna à Paris.

Le duc de Berry, oncle du roy, prit à femme la fille du comte de Bolongne, laquelle estoit très-belle damoiselle. Mais enfans n'en pouvoit avoir, dont il estoit moult desplaisant.

Le comte d'Estampes fut conjoint par mariage avec la duchesse d'Athenes, laquelle alla de vie à trespassement, et fut ensepulturée à Sainct-Denys en France.

Tousjours y avoit allées et venues des François aux Anglois, et aussi des Anglois aux François, pour trouver les manieres d'avoir paix, et souvent pour ceste cause on s'assembloit. Et après plusieurs choses, furent accordées et ordonnées trefves jusques à trois ans entre les roys et royaumes, sur esperance cependant de faire paix, et furent jurées et promises.

Le pape Clement plusieurs et diverses fois escrivit au roy, qu'il le voulust visiter, et il avoit très-grand desir de le voir, et communiquer avec luy du faict de l'Eglise, et du royaume de Naples et de Sicile. Et le roy, sous ombre d'y vouloir aller, fit des exactions sur les gens d'eglise bien griefves, et à leur bien grande desplaisance. Et estoit large et abandonné à l'argent distribuer, et donner les finances. Et là où son feu pere donnoit cent escus, il en donnoit mille. Dont estoient ceux de la chambre des comptes très-mal contens. Et tellement que quand les receveurs venoient en ladite chambre rendre leurs comptes, ainsi qu'ils devoient faire, et ils voyoient les dons excessifs, ils mettoient ou faisoient mettre en teste sur l'article de ce faisant mention : « *Nimis habuit, recuperetur.* » Et fut lors advisé par le seigneur de Noujant, qui avoit la charge principale des finances, et autres du conseil du roy, qu'on ne gardast point d'or monnoyé, et que tout tantost fust amassé en gros lingots, comme le faisoit faire le roy Charles cinquiesme. Et advisa ledit de Noujant qu'il feroit un cerf d'or, pareil à la grandeur et corpulence de celuy qui est au Palais entre deux pilliers. Et fut commencé et en fut fait la teste, et tout le col, et non plus.

La reyne fut grosse d'enfant sentant, dont le roy et tout le peuple fut bien joyeux, et voulut le roy qu'elle entrast bien et honorablement à Paris. Et, en signe d'aucune joyeuseté, à tous bannis et prisonniers donna franchise et immunité jusques à quatre mois, sans ce que rien on leur peust demander. Et en outre voulut que la reyne fust couronnée et sacrée. Et s'en retourna à Sainct-Denys, et dudit lieu s'en partit pour venir et entrer à Paris à belle et noble compagnée, tant de ceux du sang, que de gens d'eglise, nobles et peuple. Et s'en vint au Palais à Paris, et le lendemain à grande solemnité fut

Digitized by Google

couronnée et sacrée, et estoit richement habillée et vestue, et de joyaux bien garnie. Et si estoient ses dames et damoiselles, les seigneurs, chevaliers, et escuyers chacun selon son estat. Et s'en vinrent à Sainct-Paul au disner, qui estoit ordonné. Et là le roy l'attendoit, et y eut grande et notable feste, et trompettes et menestriers cornoient. Et si y avoit bas instrumens, herauts et poursuivans, ausquels le roy fit donner largement. Et y eut joustes, et jousta le roy, lequel fit bien son devoir. Mais plusieurs gens de bien furent très-mal contens de ce qu'on le fit jouster. Car en telles choses peut avoir des dangers beaucoup, et disoient que c'estoit très-mal fait. Et l'excusation estoit, qu'il l'avoit voulu faire.

Le peuple avoit grande esperance que, à la venue de la reyne, et pour son couronnement, ils deussent avoir aucune allegeance, touchant les tailles et aydes extraordinaires. Mais rien n'en fut diminué, ains la gabelle du sel augmentée. Et si fut la monnoye, qu'on faisoit du temps du pere, du tout annullée, sans ce qu'on luy donnast aucun cours, dont ils furent moult grevés et travaillés.

Après ces choses ainsi faites, le roy, veues les prieres du pape, delibera de le visiter. Et, ainsi qu'il estoit sur son partement, vinrent derechef du pays de Languedoc au roy grandes plaintes du duc de Berry son oncle, en eux complaignans des grandes exactions qu'il faisoit sur le peuple, et tellement qu'il s'en estoit party plus de quarante mille mesnages. Si supplioient et requeroient ceux qui estoient venus de la partie du pays, qu'il y voulust remedier. Le roy, dolent et desplaisant des plaintes qu'on faisoit de son oncle, respondit qu'il iroit au pays de par delà, et y mettroit remede. Et manda à son oncle, qu'il ne se bougeast, et qu'il remediast ausdites exactions, ou sinon il y pourvoyeroit tellement que les autres y prendroient exemple.

Le roy, pour accomplir son voyage d'aller devers le pape, s'en alla à Sainct-Denys, soy recommander à Dieu, et aux corps saincts, et y fit ses offrandes, et donna à l'Eglise de très-beaux vestemens. Et s'en vint à Montargis, puis à la Charité, et de là à Nevers, et passa par Auvergne et Mascon. Et esdites villes fut notablement receu, et à grande et joyeuse chere. Et luy fit-on dons et presens, selon la possibilité et faculté des pays. Et s'en vint à Lion, et les habitans furent moult joyeux de sa venue, et parerent les rues. Et à l'entrée de la ville, joignant la porte, y avoit un bien riche poille sur quatre bastons, que tenoient quatre belles jeunes filles, et se mit le roy dessous. Et en certains lieux en la ville, y avoit jusques à mille enfans vestus de robes royales, louans, et chantans diverses chansons sur la venue du roy. Cheres se faisoient, feux et tables furent mises par les rues, et ne cesserent pendant quatre jours de ce faire, jour et nuict. Jeux et esbatemens se faisoient, et tous signes qu'ils pouvoient faire de joyeusetés, de la venue du roy leur souverain seigneur, et de le voir en bonne santé et prosperité. De ladite ville de Lion, après ce qu'il y eut esté par aucun temps, se partit, et s'en vint à Rocquemeure, une belle place sur le Rhosne, qui estoit au roy assez près d'Avignon. Laquelle chose vint à la cognoissance du pape, dont il fut moult joyeux. Et se disposa le roy d'aller en Avignon, où le pape estoit. Lequel envoya au devant certains cardinaux avec evesques et prelats, lesquels firent les reverences au roy, et le roy à eux, ainsi qu'il appartenoit. Et estoit le pape en son palais en consistoire, où il attendoit le roy en son siege papal. En Avignon faisoient grande joye de la venue du roy, et le receurent bien honorablement. Et s'en vint le roy jusques au palais, entra dedans, et jusques au lieu où le pape estoit. Et luy fit le roy la reverence qu'il appartenoit, comme fils de l'Eglise, en mettant un genouil à terre, baisant le pied, la main et la bouche. Et emprès le siege, où estoit le pape assis, y avoit une chaire bien ordonnée et parée, non mie si haute que celle du pape, en laquelle le roy fut assis. Or après aucuns signes de joyeuseté, monstrés l'un à l'autre, le roy dit, qu'il estoit venu vers luy le visiter, en soy offrant à son service et de l'Eglise, en toutes manieres à luy possibles, dont le pape et les cardinaux le remercierent bien grandement. Et luy dit le pape que aussi à luy « comme à » bras dextre de l'Eglise, et vray champion, et » très-chrestien roy » il avoit singuliere fiance. Et ce fait ils se partirent du conclave, et allerent prendre leur refection. Avec le roy estoit Louys qu'il avoit fait chevalier, et Charles son frere, et aussi la reyne de Sicile leur mere. Et à la messe couronna le pape en roy de Sicile Louys. Le pape et le roy à part eux deux tous seuls eurent plusieurs paroles et collocutions

Digitized by Google

ensemble, tant du faict de l'Eglise, que d'autres choses, et depuis en la presence des cardinaux. Puis se disposa le roy à soy partir, et prendre congé du pape, et luy furent faits aucuns presens, et aux seigneurs et serviteurs estans en sa compagnée. Et si octroya au roy nominations pour avoir et obtenir benefices à ses serviteurs et officiers. Et si y en eut plusieurs qui demanderent dispenses de diverses manieres, et rien ne leur fut refusé. Et prit congé et sa compagnée du pape, et des cardinaux.

Le quatriesme jour de novembre partit le roy d'Avignon, et prit son chemin vers Montpellier, et par Carcassonne et Narbonne passa. Esquels lieux fut grandement et notablement receu comme il appartenoit, et luy fit-on beaux et grands presens. Et s'en vint à Thoulouse, qui estoit le lieu principal de Languedoc, et y fut jusques au huictiesme jour de janvier. Et pendant le temps qu'il y fut plusieurs plaintes et requestes luy furent faites. A toutes lesquelles choses le roy fit et fit faire si douces et gratieuses responses, que tous en estoient contens, et donna provisions où il les falloit donner. Et quand il entra à Thoulouse, trouva que en la prison de l'archevesque, estoit un nommé Oudart de Atenville, qui avoit esté baillif et officier du roy, auquel on imposoit aucuns cas sentans heresie. Le roy à sa bienvenue le delivra, et ce nonobstant ordonna que le procès qui avoit esté fait fust veu et visité par notables clers, lesquels en firent leur rapport. Et fut trouvé que à tort et contre raison on avoit procedé contre luy injustement. Et par les valets d'un surnommé Betizas, familier et serviteur du duc de Berry, il avoit esté chargé. Et en aucun endroit du procès, on trouvoit ledit Betizas aucunes fois entaché du peché de sodomie. Et en fut faite information, et icelle veue fut mis en prison, puis examiné, et confessa les cas à luy imposés assez pleinement. Et pour ce fut ars et bruslé.

Le roy delibera d'aller voir le comte de Foix, et se partit de Thoulouse pour venir à Maseres, qui est la ville principale de la comté de Foix. En icelle estoit le comte, qui estoit bien vieil, mais riche homme, et puissant de chevance et de gens. Au devant du roy envoya cent chevaliers, et de gras moutons sans nombre, et cent bœufs gras, et après douze beaux destriers ou coursiers, lesquels avoient au col sonnettes d'argent, comme celles qui estoient au col de bœufs, et sailloient en pleine terre merveilleusement. Et ceux qui conduisoient ledit bestail, et aussi chevauchoient lesdits destriers, estoient vestus en habits de vachers et bouviers, encores que ce fussent des plus nobles gentilshommes qui fussent au pays de Foix. Dont le roy, et sa compagnée, et ceux du pays mesmes rioient, et se devisoient, en disant : « Quels vachers et bouviers à mener » bestail, et pages à mener coursiers ! » Et de toutes les choses dessus dites fut fait present au roy de par ledit comte de Foix. A Maseres le roy fut receu grandement et notablement, et festoyé par le comte plusieurs et diverses fois. Et ordonna un jeu nommé joculatoires, à jeter dards et javelines, et promettoit au mieux jouant et jettant une belle couronne qu'il avoit, qui estoit moult riche. Et de ce faire le roy dès jeunesse se delectoit à jetter verges de couldre, et souvent à Paris en jettoit en sa cour de Sainct-Paul par dessus les salles, et n'y avoit en son hostel personne qui de ce l'eust mieux fait. Et audit jeu se essaya de jouer, et de faict gagna le prix, et luy fut baillée la couronne, laquelle aussitost donna aux chevaliers et escuyers du comte. Lequel fit au roy foy et hommage de la comté de Foix, et de toutes les autres terres qu'il tenoit au royaume de France. Et encores voulut-il donner, ceder et transporter au roy la comté après sa mort, car il n'avoit lors aucuns enfans. Et est vray que aucun temps paravant il avoit un très-beau fils, duquel il tenoit l'estat moyennement le mieux qu'il pouvoit, mais non mie si grandement que le fils eust bien voulu. Et estoit fils de la sœur du roy de Navarre, et s'en alla audit roy de Navarre son oncle soy plaindre de son pere, en disant qu'il ne tenoit conte de luy, non plus que d'un simple gentilhomme de son hostel. Et fut par aucun temps avec sondit oncle, lequel conseilla à sondit neveu qu'il empoisonnast son pere, et ainsi il seroit comte de Foix et seigneur de tout, et qu'il luy feroit finance de bonnes et fortes poisons, et prescha tant sondit neveu, fils dudit comte, qu'il s'y consentit. Et prit les poisons, et s'en vint vers son pere, cuidant mettre à execution le conseil que sondit oncle luy avoit donné. Et tous les jours espioit l'heure qu'il le pourroit faire, et aucunes fois alloit en la cuisine de son pere, ce qu'il n'avoit accoustumé de faire. Et d'ad-

Digitized by Google

venture la petite bouette de latite poison cheut à terre, et fut levée par un des gens du comte, et monstrée aux physiciens et apoticaires, qui disoient que c'estoient très-mauvaises poisons. Si fut le fils pris et arresté. Un homme estoit, qui avoit gagné à mourir, auquel en fut baillé avec autres viandes, et tantost mourut. Le comte fit interroger son fils, et examiner, lequel confessa la chose, ainsi que dessus est escrite. Et pour ceste cause, il luy fit coupper la teste. Et aimoit mieux que le roy eust ladite comté, que nul autre, et pource luy donna.

L'antipape Urbain VI mourut à Rome, les Romains en esleurent un autre, qu'on appelloit Boniface.

Il y avoit un nommé Paulus Tigrin, lequel se disoit patriarche de Constantinople, et sur les marches de devers Orient leva de merveilleuses finances, et vint en Cypre, où par le roy fut receu grandement et honorablement, et le tenoit-on riche desja de trente mille florins, et commença sa renommée à croistre par tout le pays, et donnoit benefices, et faisoit merveilleuses assemblées de finances, et vint à Rome du temps d'Urbain l'antipape, lequel fit faire information de la vie dudit Paule, et de son gouvernement, et trouva-on que ce n'estoit qu'un abuseur; si le fit prendre et emprisonner, et eut sa finance, qui estoit grande. A l'antipape Urbain, comme dit est, Boniface luy succeda, et delivra à sa coronation ledit Paule, et le laissa aller où il voulut, lequel s'en vint le plustost qu'il peut, vers les marches de Savoye, et dit au comte qu'il estoit son parent, luy declarant une grande genealogie, laquelle ledit seigneur de Savoye creut, et une très-bonne chere eut de luy, et luy donna du sien grandement. Et le fit vestir et habiller selon l'estat de patriarche et notablement. Et à douze chevaux l'envoya vers le pape en Avignon, en le recommandant comme son parent et vray patriarche de Constantinople. Parquoy le receut le Sainct Pere bien honorablement. Auquel recita maux infinis que luy avoit fait l'antipape Urbain, sous ombre de ce qu'il favorisoit le pape Clement, et luy donna le pape plusieurs beaux et bons dons. Si demanda congé de visiter le roy de France, et y vint, et le receut le roy honorablement, et luy fit très-bonne chere, et se monstroit une très-devote creature, et frequentoit bien et devotement l'eglise. Et voulut visiter l'eglise et l'abbaye de Sainct-Denys, et après plusieurs choses dit à l'abbé et religieux qu'il sçavoit qu'ils avoient le corps de monseigneur sainct Denys, mais il avoit de belles choses de sainct Denys, comme sa ceinture, et plusieurs bons livres, qu'on n'avoit pas par deça. Et que si on luy vouloit bailler deux religieux, qu'il les leur feroit avoir. Et luy fut accordé que ainsi se feroit, et furent deux religieux ordonnés. Et cautelcusement et malitieusement se tira vers les marches de la mer, et se mit en un vaisseau avec ses richesses, et s'en alla. Les deux religieux allerent après, le cuidans trouver, et furent jusques à Rome, et s'en enqueroient le mieux qu'ils pouvoient. Mais ils sceurent que ce n'estoit qu'un trompeur et abuseur. Parquoy ils s'en revinrent.

1390.

L'an mille trois cens quatre-vingt et dix, quand le roy fut retourné de Languedoc, combien qu'il avoit dit, et fait sçavoir à son oncle que son plaisir n'estoit pas qu'il fist si grandes exactions sur le peuple, dont il avoit le gouvernement, pourtant ne cessa-il point qu'il ne fist tailles trop merveilleuses, et sans ce que necessité en fust. Lesquelles choses vinrent à la cognoissance du roy, dont il fut très-desplaisant, et dit qu'il n'y sçavoit remede, sinon de le desapointer. Messire Jean Herpedenne le sceut, et fit sçavoir au duc de Berry comme on le vouloit desapointer du gouvernement qu'il avoit. Et fut le duc très-mal content de ceux qui estoient alentour du roy, et de son conseil, et specialement du connestable Clisson. Et estoit le roy fort indigné contre sondit oncle; et de faict le desapointa, et envoya seulement un simple chevalier, nommé messire Pierre de La Capreuse, homme sage et prudent, lequel en peu de temps s'y transporta, et s'y porta grandement bien et notablement, et en estoit le peuple trés-content. Mais il vint à sa cognoissance que le duc de Berry très-impatiemment portoit son desapointement dudit gouvernement. Et de faict fit à sçavoir audit de La Capreuse que s'il s'en mesloit plus qu'il le feroit courroucer du corps. Et luy qui n'estoit qu'un simple chevalier, et pour ce doutoit sa personne, et s'en retourna devers le roy.

Les Turcs faisoient forte guerre aux chrestiens, et merveilleuse jusques à Gennes. Pour laquelle cause les Genevois envoyerent une

Digitized by Google

bien notable ambassade devers le roy. Et firent par la bouche d'un clerc qui estoit là une proposition bien notable, et louoit fort le roy, la la maison de France et le royaume, puis exposa les tyrannies que faisoient les Sarrasins aux chrestiens, et que à luy comme à roy très-chrestien ils requeroient à avoir ayde et confort pour resister à l'entreprise du Turc. On les fit retraire, et fut mise leur requeste en deliberation, laquelle sembloit bien haute, et y cheoit bien advis, et diverses fois y adviserent. Et audit conseil estoient le duc de Bourbon, le comte d'Eu, l'admiral de Vienne, et autres. Et dit le bon duc de Bourbon, que ensuivant le bon roy sainct Louys, il iroit volontiers, s'il plaisoit au roy. Pareillement firent les dessus dits, et le seigneur de Coucy, le comte de Harcourt, et plusieurs chevaliers et escuyers, dont le roy fut très-content. Si furent mandés les ambassadeurs ou messagers en la presence du roy, lequel leur fit response, que volontiers il les aideroit et conforteroit, et que en bref il leur bailleroit gens tant de son sang, que autres, et leur fit dons et presens. De laquelle response ils furent très-joyeux et contens du roy. Et avec ce que lesdits seigneurs s'offroient d'aller contre les Sarrasins, et faisoient comme bons et vrays chrestiens, toutesfois volontiers aussi ils y alloient pour distraire eux de la cour. Car ils voyoient sourdre aucunes divisions, et si faisoit-on des choses qui leur sembloient estre non bien honnestes, lesquelles estoient à leur grande desplaisance. Lesdits seigneurs faisoient diligence bien grande pour assembler gens, et tant qu'ils se trouverent bien quinze cens chevaliers et escuyers, avec les arbalestriers, et autres gens de traict. Les nouvelles furent en Angleterre, comme aucuns seigneurs de France se disposoient d'aller sur les Sarrasins. Et à ceste cause, le comte Derby, un vaillant chevalier d'Angleterre, delibera d'aller avec lesdits seigneurs de France, et vint vers eux avec une compagnée de ceux de son pays non mie grande. Et s'en partirent du royaume de France, et prirent leur chemin à Marseille. Et partout où ils passoient, on leur faisoit bonne chere, car ils payoient competemment ce qu'ils prenoient. Et de Marseille tirerent à Gennes, où ils furent grandement receus, et leur faisoit-on grande chere. Et en passant faisoient diligence de trouver gens de traict, et trouverent jusques à mille arbalestriers, sans ceux qui estoient ès navires, qu'on estimoit bien à quatre mille combatans bien armés et habillès, et trouverent des vaisseaux de mer bien largement. Et pource qu'on doutoit qu'il y eust aucuns debats pour le schisme qui estoit en l'Eglise (car les François et autres tenoient Clement VII pour vray pape à Avignon, et les autres Boniface IX à Rome), fut ordonné et defendu que de ladite matiere ne fust faite aucune mention ou parole, et que chacun sans avoir en ce regard, en bonne amour, fraternité et dilection comme bons chrestiens, en bonne et parfaite union s'employassent contre les mescreans, en la defense de la foi catholique.

Après que les choses furent prestes et disposées à monter sur mer, les chrestiens entrerent ès vaisseaux et firent chef un nommé Jean de Oultremarins, qui estoit vaillant homme, et tout son temps s'estoit tenu sur mer à faire guerre aux Sarrasins, et sçavoit et cognoissoit leurs manieres de faire. Après leur partement, quand ils furent aucunement bien avant sur la mer, survinrent merveilleuses tempestes de vents, et très-merveilleux et horrible temps, desplaisant, et non sans cause, à ceux qui n'avoient pas accoustumé la mer. Mais tousjours ledit Jean leur capitaine les confortoit, leur donnant fiance et esperance en Dieu, et arriverent en l'isle de Sardaigne. Et là descendirent, et estoient très-ennuyés et desplaisans d'y estre venus, et très-volontiers les aucuns s'en fussent retournés. Mais ce vaillant duc de Bourbon si doucement les confortoit et donnoit courage que tous delibererent de le suivre, et rentrerent en leurs vaisseaux, et voguerent sur mer. Et si paravant ils avoient eu forte tempeste, encores l'eurent-ils plus merveilleusement et terrible, et n'y sceurent trouver remede, sinon avoir recours à Dieu, et à sa glorieuse mere, et à tous les saincts ausquels ils avoient fiance. Et se mirent tous en oraisons et prieres, et comme à coup toute la tempeste cessa. Le roy de Thunes mit dedans Carthage deux mille combatans. Et aux champs en avoit bien quarante mille. Car il avoit sceu la venue des chrestiens, lesquels approchoient de terre en lieu propice pour descendre. Et lors le capitaine nommé Jean commença à parler aux chrestiens, en leur exposant la maniere des Sarrasins à combatre, et qu'ils eussent bon courage et fiance en Dieu, et il avoit esperance

Digitized by Google

qu'ils auroient victoire des mescreans. Et vinrent jusques à descendre sur la greve, où descendirent les Anglois bien vaillamment les premiers. Et d'un costé et d'autre y eut traict abondamment. Et firent bien hardiment les archers d'Angleterre, et tellement que les Sarrasins reculerent. Et tousjours descendoient les chrestiens, et y eut de vaillantes armes faites, specialement par l'admiral de Vienne, le seigneur de Coucy, le comte Derby, et autres. Et les animoient fort le duc de Bourbon et le comte d'Eu, qui estoient tousjours les premiers à faire leur devoir et donnoient courage aux autres. Ceux de dedans Thunes saillirent à escarmoucher, qui faisoient merveilles d'armes, et se monstroient bien vaillantes gens et habiles en armes, et finalement par la vaillance des chrestiens furent reboutés dedans Thunes. Parquoy delibererent les chrestiens y mettre le siege devant, et là y eut divers assauts. Ceux de dedans estoient trop forts et bien se defendoient. Et avoit-on ordonné des chrestiens pour tenir les champs, lesquels les Sarrasins souvent venoient assaillir bien hardiment, et plusieurs fois reboutoient les chrestiens jusques à leurs navires. Il y avoit des Genevois, qui parloient et entendoient bien le langage des Sarrasins, et avoient aucune cognoissance du capitaine de dedans Thunes, et eurent paroles ensemble, et le cuiderent induire qu'il se fist chrestien, et qu'il rendist la ville, et qu'on la luy laisseroit comme sienne, et si luy faisoit-on plusieurs promesses et offres bien grandes. Et il respondit qu'il avoit bonne loy, en laquelle il avoit esté nourri dès sa jeunesse, et que jamais ne la laisseroit, ne la ville ne rendroit, avec plusieurs autres paroles. Et quand les chrestiens sceurent sa response et la volonté de ceux de dedans, ils livrerent plusieurs assauts et par mer et par terre, et en divers lieux. Mais tousjours estoient reboutés les chrestiens à leur dommage, et voyoient bien qu'ils ne pouvoient faire chose qui peust profiter, et pource leverent le siege, et delibererent de tenir les champs et combatre les Sarrasins, qui estoient sur les champs en belles tentes, et grande foison. Quand les Sarrasins apperceurent la volonté des chrestiens, ils vinrent au devant d'eux, et s'assemblerent en bataille, laquelle fut dure et aspre. Mais après que les Sarrasins virent la force et vaillance des chrestiens, ils se mirent en fuite, et furent desconfits, et y en eut grande quantité de morts, et en leurs tentes les chrestiens bouterent le feu après qu'ils eurent pris ce qui estoit dedans. Et s'assemblerent les capitaines des chrestiens pour sçavoir ce qu'ils avoient à faire, et trouverent qu'ils ne se pouvoient tenir au pays par defaut de vivres. Et aussi que leur puissance estoit fort diminuée de gens, tant par mortalité et guerre, que autrement. Et pource conclurent qu'ils s'en retourneroient d'où ils estoient venus. Et ainsi le firent, et se mirent en leurs navires. Quand le roy de Thunes sceut la desconfiture de ses gens, il douta que ce que les chrestiens s'en alloient ne fust qu'une fiction, et pour assembler derechef gens et eux renforcer. Et fit tant qu'il parla aux principaux des Genevois, à la requeste desquels ladite armée avoit esté faite, en volonté de traiter avec eux, et de faict y eut accord, c'est à sçavoir que le roy rendroit tous les prisonniers chrestiens qu'il detenoit, et dix mille ducats, et trefves jusques à un certain temps, se doutant que les chrestiens ne retournassent. Et en ce voyage eut le duc de Bourbon grand honneur.

Le duc de Milan, et les Florentins, et Boulonnois de Lombardie, eurent forte guerre ensemble. Et estoit le duc comme on disoit, plus puissant que les autres. Parquoy ils envoyèrent devers le roy une bien notable ambassade, en luy suppliant qu'il les voulust prendre en sa seigneurie, et pour ses subjets, et qu'ils luy obeïroient en toutes manieres, comme à leur seigneur. Et sur ce assembla le roy son conseil, et fut trouvé que entre le roy et le duc de Milan y avoit grandes alliances jurées et promises, et que ce ne seroit pas son honneur de les prendre en sa seigneurie, et ceste response leur fut faite. Mais aussi si le duc de Milan les vouloit aucunement travailler ou vexer, qu'il leur aideroit.

Les Anglois qui conversoient aucunes fois avec les François à Calais, disoient que les François estoient lasches de courage. Et y avoit deux barons ou chevaliers d'Angleterre, qui maintenoient qu'ils n'avoient trouvé François, qui avec eux, ou contre eux voulussent faire armes; laquelle chose venue à la cognoissance de messire Regnaud de Roye, et de messire Jean Boussicaut, vinrent devers le roy, en luy suppliant qu'il leur voulust donner congé de faire armes. Et de ce le roy fut très-content, et s'en allerent à Boulongne, et les Anglois estoient à Calais. Et comparurent les Anglois, et aussi

Digitized by Google

firent les François. Et combatirent fort et asprement, et assez longuement. Et finalement fut dit par les juges, que c'estoit assez fait, et eurent honneur les uns et les autres, et disnerent et soupperent ensemble, et firent très-bonne chere les uns aux autres, et se firent de beaux et gratieux presens. Les François presenterent leurs chevaux et harnois en l'eglise de Nostre-Dame de Boulongne, et se rendirent à Paris à grand honneur.

Audit an, le roy s'en alla esbatre à Sainct-Germain-en-Laye, et la reyne aussi, et plusieurs des seigneurs, dames et damoiselles, et devisoient ensemble, et s'esbatoient ès bois de Poissy. Et une fois survint un terrible tonnerre, si se retirerent au chasteau. Et disoient aucuns que oncques n'avoient veu si horrible ne terrible tonnerre, et entre Sainct-Germain et Poissy y eut quatre hommes morts et foudroyés. Et après ce toute la nuict fit le plus merveilleux vent que oncques on eust veu, qui arracha arbres ès forests et jardins, et abbatit cheminées et hauts des maisons, et aucuns clochers, et fit des dommages innumerables. Et disoit-on, et aussi estoit-il vray, que le conseil estoit assemblé pour faire une grosse taille sur le peuple, et quand on veid lesdites tempestes, le conseil se separa, et fut rompu. Et à la requeste de la reyne fut expressement defendu qu'on n'en levast aucunement.

Le roy d'Espagne un jour s'en alloit esbatre aux champs pour chasser. Si trouva un lievre lequel ses chiens chasserent, si frappa son cheval des esperons, et courut après, son cheval cheut, et luy aussi, et de ladite cheute en fut si malade, qu'il en mourut. Et pource son fils envoya devers le roy, pour renouveller les alliances, qu'ils avoient son feu pere et luy ensemble. Laquelle chose le roy fit volontiers.

Il vint un homme en guise de hermite à Paris, disant qu'il vouloit parler au roy, comment que ce fust. Et vint jusques à Sainct-Paul en l'hostel du roy, et que ce qu'il vouloit dire, estoit sur le faict du schisme qui estoit en l'Eglise. Et furent aucuns du conseil commis et deputés de parler à luy, et luy parlerent. Et fut deliberé que le roy ne luy parleroit point, ny ne le verroit, et luy dit-on, qu'il s'en allast.

L'université de Paris faisoit grande diligence d'exciter le roy pour mettre paix en l'Eglise, et appaiser le schisme qui y estoit. Et de ce faire avoit le roy grande volonté d'y entendre. Et dit que on advisast les moyens, et ce qu'il avoit à faire, et il l'executeroit très-diligemment, et ne tiendroit point à luy.

Grandes dissentions, haynes et divisions y avoit en l'hostel du roy, et par tout le royaume, tant entre les princes que les populaires, specialement entre les gens pour le faict des aydes et finances qu'on exigeoit sur le peuple, sans ce que comme point rien en fust mis au bien de la chose publique. Mais pourtant autre chose ne s'en faisoit, et s'en alloit la finance en bourses particulieres, et ne sçavoit-on que tout devenoit.

En la fin de ladite année y eut sur mer et sur terre les plus merveilleux vents qu'on veid oncques, et tellement qu'il n'arracha pas seulement les arbres, et abbatit les autres choses dessus dites, mais il y eut cités abbatues et fondues, et estoient en la mer les ondes si grandes, qu'elle vomissoit poissons de diverses especes jusques sur la terre. Et disoit-on que c'estoit signe de tout mal.

1391.

L'an mille trois cens quatre-vingt et onze, le roy voulant aucunement appanager son frere Louys, luy bailla la duché d'Orleans, laquelle après la mort de Philippes duc d'Orleans estoit venue à la couronne, et l'en receut en foy et hommage. Dont ceux d'Orleans furent très-mal contens, disans que le roy leur avoit promis que jamais ne partiroient de la couronne, et en firent forte poursuite, mais finalement la chose demeura en ce poinct, et fut nommé duc d'Orleans. Et combien qu'il fust jeune d'aage, toutesfois il estoit sage et de bon entendement, desiroit fort d'acquerir loyaument et à bon prix terres et seigneuries; et acquesta la comté de Blois, la seigneurie de Coucy, la comté de Soissons, et plusieurs autres terres et seigneuries.

Quand les Florentins et Boulonnois sceurent que le roy ne les vouloit pas prendre en sa subjetion et seigneurie, ils s'allierent du comte d'Armagnac, en luy requerant qu'il leur voulust aider à faire guerre au duc de Milan. Et combien que il fist plusieurs doutes, craignant à prendre si grande charge, toutesfois il s'y accorda. Car plusieurs luy conseilloient, et luy disoit-on que s'il vouloit mener plusieurs estans au royaume de France, qu'on nommoit

Digitized by Google

compagnées, qui pilloient et deroboient, il feroit un grand bien. Et principalement pour ceste cause il s'y condescendit, et les assembla, se mit sur les champs, et passa les monts pour venir devant Alexandrie. De laquelle chose le duc de Milan fut adverti, et dedans Alexandrie mit des gens très-vaillans secretement. Et quand il sceut la venue du comte d'Armagnac, qui se disposoit à mettre le siege, le duc fit mettre une bien grosse embusche assez près de la ville. Le comte d'Armagnac et ses gens se mirent devant la ville : ceux qui estoient en embusche envoyerent certains coureurs, comme pour escarmoucher les gens du comte, lesquels non sçachans qu'il y eust grosse garnison dedans, et aussi l'embusche, coururent sus aux coureurs, et les suivirent jusques à l'embusche, et la passerent, et lors ceux de l'embusche saillirent, et y fut fort combatu. Le comte d'Armagnac voulant secourir ses gens, y alla bien accompagné. Et quand la garnison, qui estoit dedans la ville, ainsi que dit est, le veid, ils saillirent, et fut le comte desconfit, et y en eut bien trois cens de morts, et luy-mesme fut navré de huict playes, et en disant « *In manus tuas Domine commendo spiritum meum,* » alla de vie à trespassement. Vaillant homme estoit, et avoit guidé bien faire.

Audit an le bon comte de Foix aagé de quatre-vingts ans, en soy voulant mettre à table pour soupper fut frappé d'apoplexie, parquoy alla de vie à trespassement. Il avoit esté vaillant prince en son temps, et subjugua tous ses voisins. Et estoit bien aimé, honoré, et prisé, craint, et redouté. Et estoit très-bon François, et pource estoit-il en hayne du roy de Navarre. Riche estoit, et avoit grand tresor. Un fils bastard avoit, bel et vaillant homme, et bien aymé de ceux du pays. Et comme dessus est dit, il avoit donné la comté au roy, et en effect l'avoit fait son heritier. Mais le roy qui estoit liberal, donna au bastard tout le comté, et tout le tresor, et en fut receu par le roy en foy et hommage.

Dessus a esté faite mention de l'arrest et appointement du duc de Bretagne, et de messire Olivier de Clisson, connestable de France, que le duc n'a voulu executer. Et quand il fut au pays, rien n'accomplit de chose qui fust ordonnée, ne par luy promise. Dont ledit connestable se plaignit au roy, dont il fut très-mal content, et desplaisant. Parquoy il envoya vers le duc pour ceste cause, en luy mandant qu'il accomplist ce qu'il luy avoit esté ordonné. Mais il n'en tint conte. Et pource Clisson suscita une grande guerre en Bretagne, qui fut bien aspre, et y eut de grands dommages faits au pays, et furent comme presques destruits, où les frontieres estoient. Et y eut de vaillantes rencontres et armes faites aucunes fois inhumaines. Les choses estoient fort à la desplaisance du roy, et de son conseil, et pource le roy commanda à son oncle le duc de Berry, qu'il allast en Bretagne parler au duc. Quand le duc de Bretagne sceut la venue du duc de Berry, il se mit en un vaisseau bien accompagné, et contremont la riviere vint au devant de luy, et ensemble arriverent à Nantes. La duchesse de Bretagne, qui estoit sœur du roy de Navarre, vint avec ses enfans au devant dudit duc de Berry : plusieurs convis y eut, où on fit très-grande chere, et y eut de beaux dons donnés d'un costé et d'autre. Et requit le duc de Berry au duc de Bretagne, qu'il assemblast ses barons et son conseil, et ainsi furent convoqués et assemblés en bien grand nombre. Et avec le duc de Berry, avoit envoyé le roy de bien notables gens de conseil, et autres. Et en sa presence et de son conseil furent exposées les doleances que faisoit le roy. C'est à sçavoir de la monnoye, qu'il faisoit d'or et d'argent, et toutesfois il ne la devoit faire que noire. Secondement fut exposé comme il n'avoit obey à l'arrest, que le roy avoit donné touchant son connestable, et qu'il n'avoit voulu delivrer, ny ne delivroit les chasteaux, et autres terres dessus declarées, et autres estans à Jean de Bretagne. En commandant et requerant qu'il se desistast de forger lesdites monnoyes, et qu'il voulust accomplir ce qui estoit ordonné touchant le connestable, et qu'on cessast de faire guerre, veu que ce n'estoit que destruction de pays, et que desja y en avoit qui estoient moult endommagés. Quand le duc et ses barons eurent ouy ce que les ambassadeurs avoient dit et proposé, les barons furent très-contens, en disant assez pleinement que les requestes estoient raisonnables. Mais le duc à chose qu'ils dissent ne voulut ouvrir les oreilles, et en estoit très-mal content. Et s'en allant en son hostel dit qu'il feroit emprisonner tous les ambassadeurs du roy, et les arrester. Messire Pierre de Navarre, qui estoit frere de la duchesse, sceut la volonté du duc, et vint à sa sœur, en luy

Digitized by Google

priant qu'elle voulust advertir le duc, qu'il ne mit pas à execution ce qu'il vouloit faire, en luy monstrant les inconveniens qui en pouvoient advenir. Laquelle très-benignement ouyt ce que son frere luy disoit, et en cognoissant qu'il luy disoit verité, luy dit et promit qu'elle y feroit ce qu'elle pourroit. Et pour ceste cause le duc estant au soir en sa chambre, la duchesse et ses enfans avec elle vinrent à la chambre, et entrerent dedans, et aux pieds du duc se jetterent, en pleurans abondamment, et en luy supplians humblement qu'il voulust avoir esgard à ce que les ambassadeurs du roy luy avoient dit, et qu'il ne voulust faire ce qu'on disoit, qu'il avoit entrepris de les arrester. Quand le duc veid sa femme et ses enfans, il y pensa aucunement, et finalement leur dit qu'il accompliroit leur requeste. Toutesfois plusieurs de ses gens mesmes disoient que ce n'estoit que fiction. Et quelque chose qu'il en fust, il ordonna que le lendemain ils fussent à l'eglise pour ouyr la response qu'il leur vouloit faire, qui seroit douce, raisonnable, et paisible. Et lendemain le duc de Berry, et les autres ambassadeurs allerent en ladite eglise, et fut la response du duc faite. C'est à sçavoir qu'il iroit devers la personne du roy mesme, et lui feroit telle response qu'il en seroit content. De laquelle response lesdits ambassadeurs furent contens, et s'en retournerent devers le roy, et le duc de Berry s'en alla à Poictiers. Et en accomplissant ce que le duc de Bretagne avoit promis, il se disposa de venir devers le roy bien grandement accompagné. Car il avoit quatre cens gentilshommes, tous armés de haubergeons bien beaux, et s'en vint à Paris. Et avant qu'il y fust, et vint en la presence du roy, il y eut aucuns brouillis et differens en jeux et esbatemens, dont inconveniens eussent pu venir : mais le duc d'Orleans appaisa tout. Et s'en vint le duc en la presence du roy, qui le receut très-gratieusement et benignement, dont le duc fut très-content, et ensemble firent bonne chere tant en convis que autrement, et bien joyeuse. Et s'excusa le duc en la presence du roy et du conseil, le mieux qu'il peut et sceut, tant par luy-mesme de bouche, que par son conseil. Et specialement des choses touchant le connestable, et disoit qu'il luy faisoit grand mal, que son vassal et subjet se portoit si orgueilleusement contre luy. Et que s'il n'avoit point rendu aucunes places, on ne s'en devoit point esbahir; car il doutoit que Clisson desdites places ne luy fist guerre, comme sans icelles il avoit ja fait un an entier. Finalement après plusieurs responses de costé et d'autre faites et alleguées, fut par le roy appointé, que le premier appointement par le roy fait, tiendroit et vaudroit. Et quelque volonté que les parties eussent ou monstrassent, ils monstroient semblant qu'ils feroient le plaisir du roy.

Le sixiesme jour de fevrier en ladite année, la reyne eut un fils nommé Charles, lequel fut baptisé par l'archevesque de Sens, accompagné de dix autres. Et de ladite nativité furent envoyés messagers par tout le pays, et fit-on sonner les cloches de Paris, et y eut grandes joyes et festes, tant de feux faits parmy la ville, que de tables mises par les rues.

En ceste annee, y eut par plusieurs fois faites diverses assemblées et collocutions, pour trouver moyen et maniere d'avoir paix entre le roy et les Anglois. Et pource que entre Calais et Boulongne avoient esté diverses voyes ouvertes, le roy d'Angleterre desirant d'en avoir une fin et conclusion, delibera d'envoyer le duc de Lanclastre son oncle jusques vers le roy de France. Et de faict vint jusques à Amiens, où il fut receu joyeusement par le roy, lequel avoit bien accoustumé de faire bonne chere à estrangers, et à ses ennemis mesmes. Et demanda le duc au roy jour et heure qu'il peust parler à luy, et exposer les causes pourquoy il estoit venu. Jour luy fut assigné en la presence du roy et de ceux de son sang, et autres de son conseil. Et fit le duc plusieurs demandes, et mesmement demandoit le demeurant de l'or ou argent qui fut promis pour la redemption du roy Jean, montant à un million, la duché de Guyenne jusques au portereau d'Orleans, et la comté de Poictou. Et qu'en ce faisant bonne paix se tiendroit. Lesdites nouvelles ouyes, on les fit retraire. Et cependant le conseil du roy eut advis qu'on feroit la response, laquelle autresfois avoit esté faite en autres conventions, esquelles ils faisoient les requestes dessus dites. C'est à sçavoir que aux demandes que on faisoit pour les Anglois on ne donneroit aucune response, pour denier ou refuser ce qu'ils demandoient, ne leur rien accorder. Mais simplement leur fut respondu qu'ils rendissent le roy Jean, et les ostages qui estoient en Angleterre avec luy, et qui estoient morts par leur faute. Et

Digitized by Google

que par le traité qu'ils avoient fait devoient faire vuider les gens des places, qui y firent dommages irreparables, pour lesquels on leur demanda trois millions. Et quand ils auroient fait ce que dit est, ils rendroient response à ladite requeste, et aux demandes qu'ils faisoient. Le duc de Lanclastre quand il ouyt ladite response, il dit qu'il rapporteroit à son roy ce qui luy avoit esté dit. Et au surplus prit congé du roy, et s'en alla à son pays.

1392.

L'an mille trois cens quatre-vingt et douze, on disoit aucunement que le duc d'Orleans, (qui estoit jeune d'aage, mais avoit assez bon sens et entendement, et estoit beau prince et gratieux), par le moyen d'aucuns qui estoient près de luy, oyoit volontiers gens superstitieux, qu'on maintenoit exercer sortileges. Et pource que messire Pierre de Craon se tenoit bien son serviteur, il delibera de l'en advertir. Et de faict, par la maniere qu'il peut, l'en advertit, et luy dit la renommée qui de luy couroit. Dont le duc ne fut pas bien content. Car il luy sembloit que Craon le tenoit sorcier, et le fit bouter hors de la cour. Et pource que le duc d'Orleans avoit aucune affection au connestable Clisson, et qu'il le croyoit, et qu'une fois y avoit eu paroles entre Clisson et luy d'une maniere de hautaineté, Craon cuida que ce qu'il avoit esté bouté hors de la cour, que ce fust par le moyen de Clisson, et qu'il luy eust conseillé, il delibera en luy-mesme qu'il le courrouceroit, et feroit mourir ou battre. Et pour executer son intention et propos, manda gens, et en venant de l'hostel Sainct-Paul où le roy estoit, en un hostel, en un lieu, Craon se mit en une maniere d'embusche, et vingt compagnons avec luy bien habillés, couverts, et armés. Et le jour du Sainct-Sacrement, le quatorziesme jour de juin, que Clisson s'en venoit de devers le roy, de Sainct-Paul en son hostel, les compagnons saillirent et l'assaillirent. Et tantost tira son espée, et merveilleusement se defendit. Et disoit-on qu'il estoit tousjours garny de haubergeon par dessous, ou d'autre forte garniture, et fut jetté de dessus son cheval à terre, mais habilement il se releva, et mit dans une maison, et eut ès fesses trois coups. Ceux qui firent l'exploict, bien hastivement s'enfuirent, doutans le peuple, et aussi que les gens de Clisson ne s'assemblassent, lesquels desja s'assembloient. Parquoy ils se mirent en fuite, mais ils ne sceurent si bien fuir, qu'il n'y en eust trois de pris, qui furent mis en Chastelet, et là par les gens du roy examinés, confesserent le cas, parquoy eurent les testes couppées. Craon fut appellé à ban, et ne comparut point, parquoy il fut banni, et ses biens confisqués. L'admiral se transporta pour executer la sentence en un chastel, où on cuidoit qu'il fust retrait, mais il n'y estoit pas, et s'en estoit parti. Et prit la place, et entra dedans, et y trouva force meubles, qui montoient bien jusques à quarante mille escus. Et ne laissa rien à la femme dudit Craon qui estoit dedans, sinon de très-pauvres habillemens, et la mit dehors, pour s'en aller où bon luy sembleroit.

En ce temps le roy bailla à monseigneur d'Orleans Pierrefons, et la Ferté-Millon.

Clisson fut guary des playes qu'il avoit eues, et faisoit grande diligence d'enquerir où estoit Craon, et disoient aucuns qu'il estoit ès Allemagnes, ou en Bretagne, ou en Hainaut, hors du royaume. Et enfin on trouva qu'il estoit allé vers le duc de Bretagne, lequel l'avoit receu, et luy faisoit très-bonne chere. Et estoit commune renommée que de ladite bature le duc de Bretagne estoit consentant, et estoit bien desplaisant qu'on ne l'avoit tué. Quand le roy et son conseil furent aucunement advertis que le duc de Bretagne estoit consentant de la bature de Clisson, et qu'il avoit receu Craon, et luy avoit fait bonne et joyeuse chere, combien qu'il eust commis un si horrible et damné cas et crime de leze-majesté, et que pource il estoit banni du royaume de France, il fut deliberé et conclu par le roy que luy-mesme iroit en Bretagne : veu mesmement que le duc touchant la prise de Clisson n'accomplissoit ce qui avoit esté ordonné par le roy, et que luy-mesme avoit promis d'accomplir. Et manda le roy à ses oncles de Berry, et de Bourgongne, la deliberation qu'il avoit faite d'aller en Bretagne, en les requerant qu'ils vinssent vers luy le mieux accompagnés qu'ils pourroient. Lesquels furent bien esbahis quand ils sceurent l'entreprise, et comme ceux qui estoient au conseil du roy, avoient ozé estre si hardis, d'avoir fait ladite conclusion, sans les appeller, eux qui estoient oncles du roy, veu que l'entreprise estoit grande, et à l'executer il y pouvoit avoir des difficultés et dangers beaucoup. Et pour ce furent très-mal contens de ceux

Digitized by Google

qui estoient autour du roy, et qu'on disoit le gouverner, c'est à sçavoir Clisson, La Riviere et Noujant, et si estoient plusieurs autres. Car ils tenoient le roy de si près, que nul office n'estoit donné sinon par eux, ou de leur consentement. Et sembloit par leurs manieres qu'ils cuidoient estre perpetuels en leurs offices, et qu'on ne leur pouvoit nuire : hautement et en grande auctorité se gouvernoient. Et si estoient les gens d'esglise et de l'université tres-mal contens d'eux, car ils grevoient eux, et leurs jurisdictions ecclesiastiques, et leurs privileges. Et voloient de si haute aisle qu'à peine en ozoit-on parler. Et afin qu'on n'eust pas leger accès devers le roy, ils le firent partir de Paris, et aller à Sainct-Germain-en-Laye. Ce nonobstant l'université delibera d'envoyer une notable ambassade devers le roy audit lieu de Sainct-Germain. Et y furent deputés le recteur mesme, et plusieurs nobles clercs de toutes les quatre facultés. Et quand ils furent à Sainct-Germain, ils firent sçavoir à monseigneur le chancelier, et au conseil, qu'ils avoient à parler au roy, et qu'il leur pleust de leur faire avoir audience, et par plusieurs fois interpellerent, et firent diligence de l'avoir. Et après plusieurs responses et choses dites par le chancelier, il leur dit que le roy estoit occupé en très-grandes et hautes besongnes, et que de present n'auroient audience, et qu'ils ne se souciassent de leurs privileges, et qu'on les garderoit très-bien, et qu'ils s'en allassent. Et pource s'en retournerent à Paris, sans estre ouys. Ce qu'on tenoit à chose bien estrange.

Le roy pour executer ce qui avoit esté entrepris et conclu en son conseil, se partit des marches de devers Paris, et se mit en chemin pour venir au Mans, et y arriva environ la fin de juillet. En ladite ville il attendit ses oncles les ducs de Berry et Bourgongne. Et estoit le duc de Berry fort occupé à la conqueste de Guyenne, où il labouroit et travailloit fort, et en avoit conquesté la plus grande partie, et presques tout. Toutesfois il faisoit la meilleure diligence qu'il pouvoit de s'en venir. On envoya devant Sablé, une place forte, faire commandement qu'ils rendissent la place au roy, et luy fissent obeïssance. Mais ils firent les sourds, et n'obeïrent en aucune maniere, et disoit-on que Craon estoit dedans. Quand le duc de Bretagne sceut que le roy approchoit, et qu'il avoit intention de venir en armes sur luy, il envoya vers le roy bien notable ambassade, car il redoutoit fort la venue du roy, et qu'il n'entrast en armes en son pays. Si prsenterent ses ambassadeurs leurs lettres qui estoient de creance, qui fut que le duc s'esmerveilloit que le roy vouloit venir audit pays, et qu'il n'estoit ja necessité qu'il amenast armée, et qu'il le feroit obeïr en toute la duché de Bretagne, et que tout estoit sien, et à son commandement. Et s'offroit à luy faire tout service, comme son bon, vray, et loyal vassal et subjet. Or est vray que environ le commencement d'aoust, on s'appercevoit bien que le roy en ses paroles et manieres de faire avoit aucune alteration, et diversité de langage non bien entretenant. Lequel dit que comme que ce fust il vouloit aller aux champs en armes. Et de faict monta à cheval, pour aller, et au devant de luy vint un meschant homme mal habillé, pauvre, et vile personne, lequel vint au devant du roy, en luy disant : « Roy où vas-tu? Ne » passes plus outre, car tu es trahy, et te doit» on bailler icy à tes adversaires. » Le roy entra lors en une grande frenesie, et merveilleuse, et couroit en divers lieux et frappoit tous ceux qu'il rencontroit, et tua quatre hommes. Lors on fit grande diligence de le prendre, et fut pris et amené en son logis, et fut mis sur un lict, et ne remuoit ny bras, ny jambes, et sembloit qu'il fust mort. Les physiciens vinrent qui le veirent, lesquels le jugerent mort sans remede. Tout le peuple pleuroit et gemissoit, et en cet estat le voyoit chacun qui vouloit. Des Anglois mesmes par le moyen du seigneur de La Riviere le vinrent voir. Et de ce fut le duc de Bourgongne très-mal content. Et dit au seigneur de La Riviere qu'un jour viendroit auquel il s'en repentiroit. C'estoit grande pitié de voir les pleurs et douleurs qu'on menoit. La chose vint à la cognoissance du pape et du roy d'Angleterre, qui en furent très-desplaisans. Et partout on faisoit processions, et oraisons très-devotes. Si recouvra santé, et se voua à Nostre-Dame, et à monseigneur sainct Denys. Il fut en une abbaye de religieuses, et y fit sa neufvaine. Puis bien devotement vint à Chartres, fit sa devotion en l'eglise, et y donna un beau don. Et fut ramené à Paris.

Et tousjours faisoient les seigneurs de La Riviere et Noujant le mieux qu'ils pouvoient. Les ducs de Berry et de Bourgongne reprirent le gouvernement du royaume. Et combien que lesdits de La Riviere et Noujant eussent bien nota-

Digitized by Google

blement gouverné, et espargné une grande finance, toutesfois lesdits ducs ne queroient que maniere de les vouloir destruire. Et advint que le duc de Bourgongne rencontra le seigneur de Noujant au Palais et luy dit: « Seigneur de Nou- » jant, il m'est survenu une necessité, pour la- » quelle me faut avoir presentement trente mille » escus, faites me les bailler du tresor de mon- » seigneur le roy, je les restitueray une autre » fois. » Lequel luy respondit bien doucement et en grande reverence que ce n'estoit pas à luy à faire, et qu'il en parlast au roy, et au conseil, et qu'il feroit ce qu'il luy seroit ordonné. Ledit duc qui vouloit avoir ladite somme, sans ce que personne en sceut rien (ce qui eust esté en la charge dudit seigneur de Noujant), respondit: « Vous ne me voulez pas faire ce plaisir, je vous » asseure que en bref je vous destruiray. » Et tantost après ne furent pas contens lesdits ducs d'avoir desappointé ceux qui gouvernoient, et de leur avoir osté tout le gouvernement qu'ils avoient, mais les persecuterent eux et leurs alliés en plusieurs et diverses manieres, et specialement le connetable messire Olivier de Clisson, lesdits de La Riviere et Noujant. Et fut mandé Clisson par le roy, qui respondit à ceux qui y vinrent que le roy n'avoit mestier de connestable, et n'y voulut venir, car il se doutoit, et non sans cause. Si fut desappointé, et le comte d'Eu fait connestable. Et procederent au bannissement dudit Clisson, et de faict fut banni. Et quand ledit duc de Bourgongne eut dit audit de Noujant les paroles dessus dites, de Noujant vint audit Juvenal, garde de la prevosté des marchands (duquel Noujant, Juvenal avoit espousé la niepce), et luy dit ce que le duc de Bourgongne luy avoit dit. Dont ledit Juvenal le conforta, en luy disant, que souvent les grands seigneurs disent des paroles qu'ils ne mettent pas à execution, et qu'il falloit trouver moyen de capter sa benevolence. Et ledit de Noujant, qui estoit sage et prudent, et cognoissant bien les gens, respondit qu'il cognoissoit bien les conditions du duc, et qu'il avoit accoustumé de mettre ses volontés à execution. Et qu'il l'avoit bien monstré au faict de messire Jean des Mares, et d'autres. Et tantost après fut mis en la bastille de Sainct-Antoine, et bien gardé, et ne trouvoit amy, parent, ny autre qui s'en ozast mesler. Et tous les jours disoit-on, et estoit commune renommée, qu'on luy coupperoit la teste, et venoient plusieurs de ses haineurs qui l'accusoient, et luy bailloient de grandes charges. Comme dit est, ledit Juvenal avoit espousé la niepce dudit seigneur de Noujant, lequel Juvenal se gouvernoit tellement en son office, qu'il avoit l'amour et la grace du roy, et de tout le peuple, tant de gens d'eglise, que nobles, marchands, et commun. Et par les paroles mesmes que le roy disoit souvent, qu'il n'avoit fiance en sa maladie ne autrement qu'en son prevost des marchands et ceux de sa ville. Or est vray, que ledit duc fit emprisonner pareillement le seigneur de La Riviere, et plusieurs autres, duquel de La Riviere ledit Juvenal estoit parent. Et sçavoit ledit Juvenal que eux estans en gouvernement, avoient grandement fait leur devoir, et que ce qu'on leur faisoit n'estoit que par envie. Et pource il delibera de leur aider, et en parla ausdits seigneurs, et à ceux qui se mesloient du gouvernement de la justice, en toute douceur et humilité, requerant qu'on leur fist justice, accompagnée de misericorde si mestier estoit. Et de ce le duc de Bourgongne, quelque semblant qu'il monstrast, feignant que la requeste estoit raisonnable, estoit très-mal content. Et dès lors commença à machiner contre ledit Juvenal pour le destruire. Et finalement la chose par le moyen dudit Juvenal fut tellement conduite, que esdits de La Riviere et de Noujant ne fut trouvée chose, pour laquelle ils eussent desservi à avoir forfait ny corps, ny biens, et furent seulement bannis de la cour du roy, en leur defendant qu'ils n'en approchassent de quatorze ou quinze lieues, et seulement eurent dommage ès biens qui furent pris en leurs maisons, après leur prise, et en plusieurs frais et mises qu'il fallut faire. Et le tout consideré, Dieu leur fit belle grace d'ainsi eschapper.

Les seigneurs dessus dits recognoissans la faute qu'ils avoient faite touchant Clisson, et aussi que le roy recouvroit souvent santé, et luy donnoit-on le plus de plaisance qu'on pouvoit, voulurent que tout ce qui avoit esté fait contre Clisson fust rappellé, revoqué, et mis au neant. Toutesfois toujours estoit en l'indignation du duc de Berry.

Audit temps le roy avoit aucunement recouvert santé, et luy donnoit-on le plus de plaisance, comme dit est, qu'on pouvoit. Et fut ordonné une feste au soir en l'hostel de la reyne Blanche, à Sainct-Marcel près Paris, d'hommes sauvages enchaisnés, tous velus. Et estoient leurs habillemens propices au corps, velus, faits de lin, ou

Digitized by Google

d'estoupes attachées à poix-raisine, et engraissés aucunement pour mieux reluire. Et vinrent comme pour danser en la salle, où il y avoit torches largement allumées. Et commença-on à jetter parmy les torches torchons de fouerre. Et pour abreger, le feu se bouta ès habillemens, qui estoient bien lacés et cousus. Et estoit grande pitié de voir ainsi les personnes embrasées, et combien qu'ils s'entretinssent, toutesfois se delaisserent-ils. Et d'iceux hommes sauvages est à noter que le roy en estoit un. Et y eut une dame vefve, qui avoit un manteau, dont elle affeubla le roy, et fut le feu tellement estouffé qu'il n'eut aucun mal. Il y en eut aucuns ars et brulés, qui moururent piteusement. Un y eut qui se jetta en un puits, l'autre se jetta dans la riviere. Et fut la chose moult piteuse et merveilleuse. Plusieurs diligences furent faites d'enquerir d'où ce venoit, et en parloit-on en diverses manieres, et ne peut-on oncques sçavoir ny averer le cas. Et pour l'enormité du cas, fut ordonné que ledit hostel, où advinrent les choses dessus dites, qu'on disoit l'hostel de la reyne Blanche, seroit abbatu et demoly. Le roy lequel s'etoit voué à monseigneur sainct Denys, y alla en pelerinage, et ses oncles avec luy. Et fit mettre le corps de monseigneur sainct Louys en une chasse, et voulut qu'elle fust couverte d'or. Et pour la faire belle et bien faite, il donna deux cens cinquante deux marcs d'or, et mille livres parisis pour au dessus de la chasse faire un chapiteau de cuivre. Aussi messieurs de Berry et de Bourgongne donnerent de beaux et riches vestemens, en remerciant Dieu, et monseigneur sainct Louys de la grace que Dieu avoit faite au roy, d'avoir recouvert santé.

Clisson nonobstant toutes les choses dessus dites faisoit tousjours forte guerre, et merveilleuse, et avoit toujours plusieurs qui luy aidoient, comme le seigneur d'Aigreville, lequel alloit vers luy pour le servir, et menoit certaine quantité de gens. Mais il fut rencontré par les gens du duc de Bretagne, et fort se defendit. Et y eut d'un costé et d'autre des morts. Et à la fin fut ledit seigneur d'Aigreville pris prisonnier, et mis à rançon et finance, laquelle il paya, et fut delivré.

Le pape en faveur du roy de Sicile, ordonna un dixiesme pour lui aider à trouver moyen de recouvrer son royaume, et pour ses autres necessités. Les gens d'eglise s'y opposerent, et l'université, et appellerent des commissaires ordonnés, et eurent apostres refutatoires : mais il leur fut dit pleinement, que nonobstant leurs appellations et oppositions, ils le payeroient. Et ainsi le firent.

Soubs ombre d'aucunes differences et divisions dessus declarées, plusieurs seigneurs tenoient des gens sur les champs, lesquels faisoient des maux beaucoup. Et pour ce fut advisé qu'il falloit trouver moyen de les mettre hors. Et fut ordonné que le mareschal de Boussicaut en meneroit une partie en Guyenne. Et ainsi le fit.

Le comte de Sainct-Paul avoit une grande guerre contre le roy de Boheme. Et disoit que son pere avoit presté grande foison d'argent audit roy, et de ce avoit obligation. Et avoit envoyé vers ledit roy, requerant qu'il le voulust payer, lequel voulut voir son obligation, et luy envoya-l'on ; il la veid, et la leut, puis la jetta au feu, et respondit que jamais n'en payeroit rien. Et pource ledit comte delibera de faire guerre audit roy, lequel tenoit la duché de Luxembourg. Et pource ledit comte prit le demeurant desdits gens de guerre, et les mena en la duché de Luxembourg, en laquelle on ne se donnoit garde d'avoir guerre, et n'en estoit nouvelles, et occupa la plus grande partie, et luy obeïssoit-on. Le roy de Boheme le sceut, et tantost envoya gens d'armes pour defendre son pays, et fit mettre le siege en aucunes places. Le comte envoya prier au roy qu'il luy envoyast ayde de gens. Ce que le roy fit, et y envoya le connestable avec huict cens hommes d'armes. Les gens du roy de Boheme, qui tenoient le siege, le sceurent, et douterent que les François ne fussent plus qu'ils n'estoient. Et pource se leverent, s'enfuirent hastivement, laisserent leurs tentes, et tout ce qui estoit dedans, et des biens plusieurs, dont les François furent moult riches.

En ladite année, les eaues furent si très-basses et petites, que les rivieres furent non navigeables.

Une loy fut faite ou une constitution dont dessus est faite mention, que en France les roys seroient majeurs et couronnés en l'aage de quatorze ans, laquelle n'avoit pas esté publiée. Et pource le roy ordonna qu'elle fust publiée, et enregistrée, tant en parlement, que ès autres chambres. Et ainsi fut fait.

Il y eut deux chartreux, qui s'en allerent à Rome, devers l'antipape Boniface, en l'exhor-

Digitized by Google

tant qu'il voulust entendre à avoir union en l'Eglise, et que sur ce il voulust escrire au roy de France. Lequel se condescendit fort à leur requeste. Et fit faire une epistre bien faite et dictée adressée au roy, laquelle il bailla ausdits chartreux. Et vinrent en France, et la presenterent au roy. Et la veid et fit lire le roy, et en estoit bien content. Et en icelle offroit Boniface à faire toutes choses licites à avoir union en l'Eglise. Le pape Clement le sceut, et voulut faire prendre et emprisonner lesdits deux chartreux, tant par le moyen de l'université, que autrement. Mais le roy les en garda, et defendit qu'on ne mist la main sur eux, ne que aucun empeschement leur en fust fait, ny en corps, ny en bien, et les receut le roy très-doucement et gratieusement. Tantost le pape Clement envoya devers le roy diligemment, en lui signifiant qu'il estoit prest de faire cesser le schisme en toutes manieres. Combien que plusieurs disoient que ce n'estoit que toute fiction, et qu'il avoit intention que ja accord ne se feroit, ne à union n'entendroit, sinon qu'il fust tousjours pape. Et plusieurs seigneurs et notables clercs tiroit à son intention et cordele. Processions et oraisons se faisoient bien et diligemment pour la paix de l'Eglise et union. Et y eut une propre messe ordonnée et faite, et pardon à ceux qui la diroient, et pour l'union de l'Eglise prieroient.

La duchesse d'Orleans nommée Blanche l'Ancienne, fille de feu Charles le Bel, fils de Philippes le Bel, alla de vie à trespassement. Et disent aucuns que ce fut celle à laquelle le roy Philippes de Valois, ou le roy Jean son fils, parla aucunement aigrement. Et elle luy respondit que si elle eust esté homme, il ne luy eust ozé dire ce qu'il luy disoit. Et elle estoit de belle, honneste et saincte vie, et grande aumosniere en sa vie, distribuant aux pauvres tous ses biens meubles, tellement qu'on n'y trouva comme rien. Le corps fut porté à Sainct-Denys, et y eut beau service de mort, auquel le roy estoit present, et faisoient le deuil les oncles du roy, et ceux du sang. Et disoit-on merveilles de bien d'elle. Et par tout prieres et oraisons se faisoient pour le salut de son ame.

Quand on sceut la grace que Dieu avoit faite au roy du feu qui fut bouté, quand le roy et autres faisoient les hommes sauvages, dont il eschappa sain et sauf, par le moyen de la dame qui le couvrit de son manteau, on fit deux choses: l'une, un service pour ceux qui y trèspasserent, bel et notable; l'autre, le roy et ceux du sang allerent en pelerinage à pied à la chappelle des Martyrs, au pied de Mont-Martre, pour revenir à Nostre-Dame en devotion. Et estoit le roy seul à cheval, ses freres et oncles, et autres du sang, et foison de gentilshommes, nuds pieds. Et en cest estat, vinrent jusques à Nostre-Dame, où ils furent receus par l'evesque, chanoines, chappelains, et gens d'eglise bien honorablement, firent leurs offrandes et oraisons, et y eut une très-belle messe chantée, et maintes larmes des yeux jettées, en remerciant Dieu de la grace qu'il avoit faite au roy.

Le duc d'Orleans, frere du roy, se gouvernoit aucunement trop à son plaisir, en faisant jeunesses estranges, à luy qui estoit si prochain parent du roy et de la couronne, lesquelles ne faut ja declarer. Si fut ordonné qu'on lui monstreroit doucement et gratieusement. Lequel fit semblant de le prendre en patience, car il estoit assez caut, et sage de son aage. Mais il avoit jeunes gens près de luy, et aussi les vouloit-il avoir, qui l'induisoient à faire plusieurs choses, que bien adverty il n'eust pas fait. Et une journée le dessus dit Juvenal, lequel le duc avoit retenu de son conseil, se advisa qu'il luy diroit, et de faict luy dit par une maniere joyeuse. Si le prit ledit duc trop plus en gré qu'il ne fit de ses oncles, et respondit qu'il pourvoyeroit aux charges qu'on luy donnoit. Et commença à faire faire une belle chapelle aux Celestins de Paris, et autres bonnes œuvres.

1393.

L'an mille trois cens quatre-vingt et treize, il y eut plusieurs collocutions et parlemens faits, pour trouver moyen d'avoir paix entre les roys de France et d'Angleterre, dont s'entremettoient plusieurs notables personnes gens d'eglise, et plusieurs autres tant nobles que autres, tant d'un costé que d'autre. Et fit le roy d'Angleterre à Wesmontier auprès Londres un parlement, où les trois estats estans assemblés, fut mis en deliberation si on traiteroit de paix avec le roy de France, et y eut diverses imaginations. Car les jeunes princes et nobles estoient d'opinion qu'on n'entendist point à paix. Et leur sembloit que qui viendroit en France

Digitized by Google

en grande puissance, qu'on la conquesteroit, veu la maladie du roy, et qu'il y avoit eu en aucuns lieux des différences et divisions, et mesmement en Bretagne. Les anciens princes, seigneurs et prelats furent d'opinion contraire, et alleguoient plusieurs grandes et belles raisons, par le moyen desquelles la plus grande et saine partie se condescendit à ouvrir traité de paix avec les François, et que s'ils y vouloient entendre, qu'on y envoyast notable ambassade. Et fut ce fait à sçavoir au roy de France, lequel fut très-content d'y entendre. Et y eut jour et lieu pris à y besongner. Et y envoyerent les Anglois les ducs de Lanclastre, de Clocestre, et aucuns comtes, prelats et gens d'eglise, qui vinrent à Calais. De la partie du roy y furent envoyés les ducs de Berry et de Bourgongne, et gens d'eglise, et autres, qui vinrent à Abbeville, en Ponthieu. Et fut ordonné et accordé, que l'assemblée se feroit à Lelinguehan en une chappelle, en laquelle fut ordonné qu'on feroit deux huis opposites l'un de l'autre, pour entrer et yssir les princes en ladite chappelle, et d'un costé et d'autre se tendroient tentes pour eux retraire. Le duc de Bourgongne fit dresser une moult belle tente, en forme et maniere d'une ville environnée de tours, et en icelle y avoit grand logis, et y avoit assez d'espace pour retraire trois mille hommes, et entour par dedans y avoit salles et chambres, où estoient tendues diverses tapisseries, les unes de laine, à batailles diverses, toutes battues en or, et ès autres estoit signée la Passion de Nostre-Sauveur Jesus-Christ, et estoient tenues moult belles, et moult riches. Et puis y avoit les sieges des seigneurs à eux asseoir, très-noblement parés, qui estoit bien plaisante chose à voir, et le bas comme le plancher couvert de tapis velus. Et disoient les Anglois que oncques n'avoient veu chose en tel cas si riche, ne si bien ordonnée. Et là furent les feries de Pasques tous les seigneurs assemblés en ladite chappelle. Et délayerent à ouvrir les matieres ouvertures de paix (pource qu'on leur avoit envoyé aucunes choses secrettes par escrit), jusqu'au mois de mai ensuivant. Auquel temps, et d'un costé et d'autre, fut promis de retourner. Et cependant y eut les plus merveilleuses tempestes de tonnerre, gresle, et vents horribles qu'on veid oncques. Et disoit-on que ce faisoient les diables, courroucés et indignés de ce qu'on ouvroit les matieres de paix. Et audit mois de mai, revinrent lesdits seigneurs bien parés, et richement, tant d'un costé que d'autre. Et très-diligemment entendoient à ouvrir les moyens de paix. Or estoit le cardinal de la Lune à Paris, lequel y estoit venu par l'ordonnance et commandement du pape Clement, pour l'union de l'Eglise. Lequel vint où lesdits seigneurs estoient, pour parler aux Anglois du faict de l'Eglise, et leur demanda à avoir audience. Ce que lesdits princes d'Angleterre ne luy voulurent donner en aucune maniere, et plusieurs fois le refuserent, disans qu'ils n'estoient envoyés de leur roy pour ceste matiere. Toutesfois à la requeste des princes de France, et par son importunité, il eut audience, et leur fit une notable proposition de l'eslection de Clement, pour monstrer qu'elle estoit bonne, juste et canonique, et qu'on luy devoit obeïr, et le reputer pour pape, en detestant le faict de l'antipape, et ès matieres deduisoit plusieurs et grandes auctorités de la saincte Escriture. Et quand il eut tout au long dit tout ce qu'il voulut dire et proposer, la response des Anglois fut bien brieve, en disant ce que dit est, que de la matiere n'avoient point de charge de leur roy, mais bien sçavoient qu'il tenoit pour pape Boniface, et que pour tel le tenoient tous ceux du pays d'Angleterre. Et que s'il vouloit aller audit pays d'Angleterre, prescher et dire ce qu'il leur avoit dit, qu'ils luy feroient avoir sauf-conduit. Mais ledit cardinal n'y voulut aller, et s'en retourna. Lesdits seigneurs de France et d'Angleterre ouvrirent plusieurs moyens d'avoir paix ensemble, et leur sembloit que les choses y estoient très-bien disposées. Et les choses estoient secrettes, et eussent esté mises à effect, si ce n'eust esté la maladie du roy. Et conclurent que le roy iroit jusques à Abbeville, et le roy d'Angleterre jusques à Calais. Et derechef le roy devint malade, et en la frenaisie où il avoit esté au Mans. Qui estoit grande pitié, tant pour le royaume, que pour sa personne, car il estoit beau, et bien formé de tous ses membres, et de grand et vaillant courage.

Le duc de Berry, qui long-temps avoit eu en grande indignation messire Olivier de Clisson, connestable de France, le receut en sa grace, et fut sa paix faite.

Plusieurs grandes divisions avoit en la cour du roy, mais tousjours Juvenal mettoit tout à

Digitized by Google

poinct, dont plusieurs l'honoroient et prisoient. Les autres qui ne pensoient que à leur profit, luy en sçavoient mauvais gré, disans qu'il se mesloit de plus de choses qu'il ne luy appartenoit. Et de faict y en eut qui dirent au duc de Bourgongne, qu'il avoit dit plusieurs paroles de luy et d'autres, et fait plusieurs choses dignes de grande punition, si luy en dirent aucunes, qui n'estoient que toutes bourdes. Le duc de Bourgongne, qui ne l'avoit pas trop bien en sa bonne grace, pour cause qu'il avoit pourchassé la delivrance desdits de Noujant et de La Riviere, legerement ouvrit les oreilles, et les creut, et furent les cas mis par escrit, et baillés à deux commissaires de Chastelet, pour en faire information. Et subvertit-on bien trente tesmoins tous faux, qui deposoient l'un comme l'autre. Puis apporta-on l'information audit duc, un jeudy après disner, et lui dirent que l'information estoit faite, et qu'il ne la falloit que grossoyer. Lequel leur dit qu'elle suffisoit ainsi, et qu'ils la baillassent aux advocats et procureur du roy de parlement, afin qu'ils fussent instruits le samedy matin de proposer les cas contre ledit Juvenal. Ce qui fut fait. Mais ledit procureur respondit qu'il ne se feroit ja partie contre ledit Juvenal, ny ne proposeroit ce qu'ils apportoient. Car par plusieurs conjectures voyoit bien, que c'estoient toutes choses controuvées. Parquoy lesdits cas furent baillés à un advocat de parlement, nommé maistre Jean Andriguet, lequel se chargea de les proposer le samedy matin, comme de par le roy et commandement du grand conseil. Or advint que lesdits commissaires de Chastelet, quand ils se partirent du duc de Bourgongne, s'en vinrent soupper à l'eschiquier en la Cité, et se tinrent assez aises. Car aussi estoient-ils bien payés, et beurent fort, tellement qu'ils mirent leur information sur le bord de la table, et d'adventure en janglant et caquetant ensemble, avec aucuns des solliciteurs et conducteurs de la besongne, lesdites informations cheurent à terre. Et le lieu où ils souppoient estoit la chambre du maistre de l'hostel, si y survint un chien, qui estoit de l'hostel, qui les prit pour ronger, et les porta en la ruelle du lict, dont lesdits commissaires ne s'adviserent, car l'un s'attendoit que l'autre les eust en sa manche. Et quand vint que le seigneur fut couché, la dame en se voulant coucher près de son mary, s'en alla à la ruelle, et toucha de son pied ausdites informations, et dit à son mary qu'elle avait trouvé un gros roole en la ruelle du lict. Lequel luy dit qu'elle luy baillast, ce qu'elle fit. Et quand il veid que c'estoit une information contre maistre Jean Juvenal, garde de la prevosté des marchands de par le roy, il fut bien fort esbahy, en disant: « Helas! » qui sont ces mauvaises gens qui le veulent » grever? » Si se leva à l'heure presque de minuict et vint à l'hostel de la ville, frappa à l'huis et parla au concierge qui couchoit en bas, en disant qu'il vouloit parler au prevost. Si se leva, le fit entrer en sa chambre, et tantost luy bailla lesdites informations. Et quand le prevost les veid, il remercia le bourgeois, lequel après qu'il luy eut conté comme il les avoit trouvées, s'en retourna en son hostel. Encore fut ledit prevost bien joyeux quand il fut adverty des bourdes et charges qu'on lui imposoit, et cognoissoit bien aucuns des tesmoins. Et ne se sceut le lendemain lever si matin, qu'il n'arrivast à sa porte un huissier d'armes, nommé Jesus, qui le vint adjourner à comparoir en personne pardevant le roy et son conseil, au bois de Vincennes (où le roy estoit, qui estoit retourné à convalescence) au samedy matin ensuivant, à l'heure de neuf heures. Et audit lieu, fut ordonné une forte tour et prison pour le mettre. Et ledit samedy fut renommée comme publique, qu'on lui devoit coupper la teste, dont tout le peuple s'esbahissoit. A ladite heure et jour, ledit prevost ne s'y trouva pas seul, car il fut accompagné de trois à quatre cens des plus notables de la ville de Paris, et vint au bois, non de rien esbahi. Si comparut devant le roy et son conseil. Et proposa ledit maistre Jean Andriguet, en alleguant les cas qu'on lui avoit baillés par escrit, et prenant conclusions criminelles. Et lors se leva ledit Juvenal, qui estoit adverty du cas par ladite telle quelle information, et se voulut defendre comme il en estoit bien aisé, et avoit un beau langage, et si estoit plaisant homme, aimé, honoré et prisé de toutes gens. Mais ledit Andriguet dit qu'il ne devoit point estre ouy, et qu'on le devoit envoyer en prison. Et sur ce y eut plusieurs paroles. Et finalement le roy en sa personne dit, qu'il vouloit que son prevost des marchands fust ouy. Lequel s'excusa bien et grandement des cas qu'on luy imposoit, et se defendit, en soy deschargeant bien et honorablement. Et outre dit, que contre

Digitized by Google

un officier royal, on ne devoit pas proceder par informations. Et aussi qu'il ne croyoit pas, quelque chose que dist Andriguet, qu'il y eust informations faites, veu que ce n'estoient que toutes choses controuvées. Et lors ledit Andriguet qui certifioit qu'il en apperroit bien, demanda aux commissaires qui estoient derriere luy, qu'ils luy baillassent, qui cuidoient les avoir, et demandoient l'un à l'autre : « Ne les » avez-vous pas? » Pour abreger, ils ne sçavoient qu'elles estoient devenues. Et quand le roy veid la maniere, luy-mesme dit : « Je vous dit » par sentence que mon prevost est preud'- » homme, et que ceux qui ont fait proposer les » choses sont mauvaises gens. » Et dit audit Juvenal : « Allez-vous-en, mon amy, et vous » mes bons bourgeois. » Si s'en retournerent. Et quand les faux tesmoins sceurent l'issue, ils furent moult esbahis, et parlerent l'un à l'autre, en cognoissant leur faute, et estoient en bien grande perplexité, et sceurent que leur information estoit perdue. Et les commissaires leur dirent, qu'il falloit qu'ils deposassent encores ainsi qu'ils avoient fait. Et ils respondirent qu'ils n'en feroient rien, et qui plus est, qu'ils sçavoient ledit Juvenal estre preud'-homme, et demeura la chose en ce poinct.

En ce temps y eut un beau miracle à Nostre-Dame de Sainct-Martin-des-Champs. Il y avoit une creature pecheresse, qui estoit enceinte d'enfant, et elle mussoit sa grossesse le mieux qu'elle pouvoit, tellement qu'on ne s'en apperceut oncques. Toute seule se delivra et cuida couvrir, et celer son cas advenus, et elle-mesme mussa son enfant dans du fiens. Un chien sentit aucunement qu'il y avoit quelque chose, et gratta tellement au lieu qu'il descouvrit l'enfant. Une bien devote femme le veid, qui passoit d'adventure par là, et prit cet enfant et le porta à Sainct-Martin-des-Champs devant l'autel Nostre-Dame, en faisant une oraison telle qu'elle la sçavoit. L'enfant ouvrit les yeux, cria et alaita, et fut baptisé, et vesquit trois heures, puis après mourut.

C'estoit grande pitié de la maladie du roy moult merveilleuse, comme dit est, et ne cognoissoit personne quelconque. Luy-mesme se descognoissoit, et disoit que ce n'estoit-il pas. On luy amenoit la reyne, et sembloit qu'il ne l'eust onques veue, et n'en avoit memoire, ne cognoissance, ne d'hommes ou femmes quelconques, excepté de la duchesse d'Orleans; car il la voyoit et regardoit très-volontiers, et l'appelloit belle sœur. Et comme souvent il y a de mauvaises langues, on disoit et publioient aucuns qu'elle l'avoit ensorcelé, par le moyen de son pere le duc de Milan, qui estoit Lombard, et qu'en son pays on usoit de telles choses. Et fut malade depuis le mois de juin jusques en janvier : et l'une des plus dolentes et courroucées qui y fust c'estoit la duchesse d'Orleans. Et n'est à croire ou presumer qu'elle l'eust voulu faire ou penser. Il vint à Paris un meschant homme, lequel à proprement parler estoit sorcier. Et se vanta que qui le voudroit laisser faire qu'il guariroit le roy. Et qu'il avoit un livre qui s'adressoit à Adam, de la consolation de son fils Abel, qu'il pleura et en fit le deuil cent ans. On fit parler à luy, et trouva-l'on que c'estoit un trompeur. Et de luy fut faite punition telle qu'au cas appartenoit. L'on fit partout processions, bien devotes oraisons et prieres pour la santé du roy, car autre remede on ne trouvoit. Et diverses fois les physiciens du roy furent assemblés, et autres physiciens mandés de divers pays. Mais on n'y sçavoit trouver ny la cause de la maladie, ny la forme comment on la pourroit guarir. Et luy cessa ladite frenaisie, et disoit-on que c'estoit par le moyen des prieres et oraisons qu'on avoit faites, et qui de jour en jour se faisoient.

Le vingt-quatriesme jour d'aoust, la reine eut une fille, qui fut nommée Marie. Et fit la reyne promesse et vœu, que si elle vivoit, qu'elle seroit religieuse.

Afin que les Anglois ne cuidassent pas qu'on ne voulust entendre à paix en toutes manieres licites et raisonnables, on envoya messire Philippes vicomte de Melun devers les Anglois, leur requerir qu'ils voulussent continuer les journées entreprises sur le faict de la paix. A laquelle parfaire le roy, ses parens, et ceux de son sang avoient très-bonne volonté.

Le roy alla en pelerinage à Saint-Denys en France, et aussi au mont Sainct-Michel. Et avoit de belles et grandes devotions en Dieu, et s'en retourna esbatre à Sainct-Germain-en-Laye. Et lui faisait-on toutes les plaisances qu'on pouvoit.

La guerre estoit tousjours fort en Bretagne entre le duc et Clisson, laquelle estoit bien desplaisante à plusieurs. Et y envoya le roy l'evesque de Langres, messire Hervé-Lere chevalier, et maistre Pierre Blanchet, lesquels

Digitized by Google

vinrent en Bretagne, et parlerent à Clisson, en luy monstrant les inconveniens qui estoient advenus, et advenoient tous les jours à cause de ladite guerre. Lequel respondit qu'il estoit prest de faire le plaisir du roy, et très-gratieusement se porta. Puis allerent vers le duc, mais il ne les voulut voir, ne ouyr, et sembloit qu'il fust fort indigné contre le roy mesme. Et après ce que plusieurs de ses gens luy eurent remonstré, qu'au moins ne pouvoit-il que de les ouyr, il les fit venir en sa presence. Si luy exposerent bien humblement et doucement la charge qu'ils avoient de par le roy. Ce qu'il prit en grande impatience. Toutesfois il respondit assez gratieusement, mais on appercevoit bien qu'il estoit fort indigné. Les ambassadeurs s'en retournerent, et dirent la response qui leur avoit esté faite.

Le roy estant à Sainct-Germain-en-Laye et son conseil, l'université de Paris envoya une notable ambassade par devers luy, le prier et requerir qu'on voulust entendre à l'union de l'Eglise. Et leur octroya leur requeste, et voulut qu'on advisast toutes les manieres, par lesquelles l'union se pourroit faire, et il estoit prest d'y entendre. De laquelle chose les ambassadeurs au nom de l'université rendirent graces et mercis au roy, et aux seigneurs qui estoient avec luy, et en firent leur rapport à l'université. Laquelle fit une bien notable procession à Sainct-Martin-des-Champs, en remerciant Dieu et le roy de sa bonne response. Et pource que plusieurs craignoient et doutoient de dire publiquement leur imagination et opinion, il fut dit qu'on auroit un coffre, auquel par un pertuis on mettroit l'imagination des opinans. Et furent ordonnés de chacune nation députés qui verroient les cedules. Et fut trouvé que la commune opinion de ceux qui mirent les cedules, estoit que la voye de cession ou de compromis, estoit la plus seure. Et sur ce un bien notable clerc, et grand orateur, nommé maistre Nicole de Clemangis, fit une très-belle epistre, qui fut monstrée au roy, et presentée de par l'université. Lequel très-benignement et doucement la receut.

Boniface l'antipape de Rome escrivit aussi une lettre au roy, par laquelle il sembloit bien, qu'il avoit bonne volonté à l'union de l'Eglise.

Le roy de Hongrie escrivit au roy de la victoire que les Sarrasins avoient eue alencontre de luy, et la forme et maniere de la bataille, en luy requerant aide et confort. A laquelle chose faire, le roy estoit fort enclin, et si luy escrivit la moquerie et derision que les Sarrasins faisoient et disoient de la division qui estoit entre les chrestiens, touchant l'Eglise, et le schisme d'icelle.

Le roy d'Armenie, qui avoit esté assez longuement en France, seigneur de belle et bonne vie, honneste, et catholique, alla de vie à trespassement. Et fut mis en sepulture, vestu de vestemens tous blancs. Et à son enterrement furent les princes et seigneurs, et foison de peuple. Et estoit assez riche de meubles, car quand il vint il apporta de grandes richesses, lesquelles il distribua en quatre parties : l'une à un bastard qu'il avoit, la seconde aux pauvres mendians, la tierce à ses familiers et serviteurs, et la quarte aux maitres et gouverneurs de son hostel. Et estoit fort plaint pour sa belle vie, et honneste conversation.

Quand le roy et son conseil eurent ouy la response des ambassadeurs, qu'on avoit envoyés vers le duc de Bretagne, on douta fort qu'il ne fust mal content de ce qu'on ne luy avoit envoyé aucun du sang du roy. Et pource fut advisé par le conseil que le duc de Bourgongne y iroit, lequel y alla, et le receut le duc grandement, notablement, et joyeusement. Et fut mandé Clisson par les ducs tous seuls, lequel parla à eux en toute douceur et humilité, et tellement qu'il y eut bonne paix et accord fait, dont tout le pays fut bien joyeux. Et monstroit le duc à Clisson tous signes d'amour. Et pource qu'on avoit parlé de mariage de la fille du roy, et du fils du duc, il s'en vint à Paris, et laissa en Bretagne Clisson son lieutenant et gouverneur de tout le pays.

En ladite annnée monseigneur de Berry fut à Sainct-Denys en France. Et avoit volonté et grand desir d'avoir une partie du chef sainct Hilaire, qui estoit en ladite abbaye. Et de ce avoit plusieurs fois requis l'abbé et les religieux. Dont après plusieurs difficultés luy fut accordé, et luy en baillerent partie. Pour laquelle enchasser il fit faire un beau chef tout d'or, et le fit mettre dedans, et l'apporta à Poictiers, et le donna à l'eglise de Sainct-Hilaire. Et en recompensation de ce, il donna à ladite eglise de Sainct-Denys une partie du chef et du bras de monseigneur sainct Benoist.

Les juifs à Paris furent accusés d'avoir en

Digitized by Google

despit de Nostre-Sauveur Jesus-Christ tué un chrestien, et quoy que ce fust ils l'avoient villené et battu. Et en faisant information fut trouvé qu'ils faisoient plusieurs choses non bien honnestes, en despit des chrestiens. Plusieurs y en eut de pris, et emprisonnés, et battus de verges par les carrefours, et condamnés en dix-huict mille escus, lesquels ils payerent, qui furent employés à faire le Petit-Pont à Paris. Et si y en eut plusieurs qui se firent chrestiens, et furent baptisés.

Le roy qui n'avoit pas mis en oubly la requeste que luy avoit fait le roy de Hongrie, de luy envoyer aide et secours, luy envoya le comte d'Eu connestable de France, bien grandement accompagné. Et quand le prince des Turcs sceut que les François venoient pour luy faire la guerre, il se retrahit, et laissa les entreprises qu'il avoit faites contre ledit roy de Hongrie. Le comte d'Eu desplaisant qu'il n'avoit fait quelque exploit de guerre sur les Sarrasins, sceut par le rapport de gens de bien, que le roy de Boheme sentoit mal en plusieurs articles de la foy, et ne valoit gueres mieux que Sarrasin, et pource se bouta audit royaume. Et mit le roy et tout le pays en sa subjection, et s'en retourna à grand honneur et louange.

Il y avoit en l'université de Paris un bien notable clerc nommé maistre Jean de Varennes, lequel estoit très-bien beneficié en plusieurs et divers lieux. Lequel delaissa tous ses benefices, excepté sa prebende de Rheims, deliberé de soy retraire. Et s'en vint au pays, et esleut son lieu et sa demeure assez près de la cité de Rheims à Ville-Dommange, en une chappelle fondée de Sainct-Dié, assise au dessus dudit village.

1394.

L'an mille trois cens quatre-vingt et quatorze, y eut plusieurs allées et venues, pour le fait de trouver moyen de paix entre les roys de France et d'Angleterre. Et de ce faire avoient grand desir d'un costé et d'autre d'y entendre. Et mesmement le roy d'Angleterre desiroit d'avoir alliance sur toutes choses par mariage, combien que la plus aisnée des filles du roy n'avoit que sept ans. Et fut advisé qu'il estoit expedient que derechef fussent envoyés notables ambassadeurs pour traiter de la matiere. Et de ce furent contens les deux roys. Et envoya le roy à Boulongne nos seigneurs les ducs de Berry et Bourgongne avec notables gens de conseil, et autres. Et aussi de la partie des Anglois furent envoyés plusieurs notables princes, et grands seigneurs. Et furent entre eux ordonnées et conclues certaines trefves en esperance de paix, durant quatre ans. Et disoit-on que entre les princes y avoit conclusions tendans à finale conclusion de paix. Et pource que souvent les Anglois usent de paroles deceptives, fut advisé qu'on revisiteroit les bonnes villes, et qu'on les fortifieroit. Et en outre fut defendu qu'on ne jouast à quelque jeu que ce fust, sinon à l'arc, ou à l'arbalestre. Et en peu de temps les archers de France furent tellement duits à l'arc, qu'ils surmontoient à bien tirer les Anglois, et se mettoient tous communement à l'exercice de l'arc et de l'arbalestre. Et en effect si ensemble se fussent mis, ils eussent esté plus puissans que les princes et nobles. Et pource fut enjoint par le roy qu'on cessast, et que seulement y eust certain nombre en une ville et pays, d'archers et d'arbalestriers. Et en après commença le peuple à jouer à autres jeux et esbatemens, comme ils faisoient auparavant.

En ce temps vint à Paris comme legat le cardinal de La Lune, commis pour le faict de l'union de l'Eglise.

Et environ le caresme, lesdits faux tesmoins, qui avoient deposé contre maistre Jean Juvénal des Ursins, garde de par le roy de la prevosté des marchands, eurent contrition et repentance de leur peché. Et vinrent un jour à leur curé, en luy exposant la faute qu'ils avoient faite, le plus secretement et doucement qu'ils peurent tous ensemble, et en une mesme maniere, et estoient bien trente ou environ. Quand le cure les eut ouys, il leur dit qu'il ne les ozeroit absoudre, et qu'ils allassent au penitencier de l'evesque de Paris, et y allerent; et les envoya à l'evesque, et y furent, et les ouyt. Et leur dit que le cas de soy estoit si grand et si mauvais, qu'il craignoit bien de les absoudre. Et pource qu'ils allassent au cardinal de La Lune, qui estoit à Paris, et legat de nostre Sainct Pere, lesquels y furent, et faisoient toutes ces choses le plus secretement qu'ils pouvoient. Lequel cardinal les ouyt, et les absolut, et leur donna en penitence que le vendredy sainct au matin, ils fussent à l'huis dudit prevost tous nuds, en luy confessant leur cas et mauvaisetié, et le priant qu'il leur voulust

Digitized by Google

pardonner. Et ils respondirent que si ledit Juvenal les voyoit il les cognoistroit bien. Et pource ledit cardinal fut content qu'ils eussent chacun un drap affeublé, et fussent nuds dessous. Lesquels ledit matin vinrent à l'huis dudit Juvenal, lequel s'estoit levé bien matin, pour aller gagner les pardons, qui trouva à son huis les dessus dits ainsi affeublés, dont il fut bien esbahy. Si leur demanda ce qu'ils vouloient, desquels l'un dit leur faute et peché. Et tous d'une voix en pleurant luy requirent pardon. Et adonc ledit Juvenal et ses serviteurs commencerent à pleurer. Aussi n'y pensoit-il plus, et leur demanda qui ils estoient qui luy demandoient pardon. Lesquels dirent que par leur penitence ils ne se devoient point nommer. Mais parce qu'il avoit veu l'information, dont dessus est faite mention, il les nomma chacun par leur nom, tellement qu'il n'en oublia nul, et leur dit : « Vous êtes tel, et tel. » Puis bien doucement leur pardonna. Dont ils le remercierent humblement, en baisant la terre, et pleurant effondement. Et puis par le moyen d'aucuns des dessus dits à qui il parla, il sceut toute la mauvaisetié, et d'où elle estoit venue, et pourquoy.

Et entre ledit cardinal, et ceux de l'université, pour le faict de l'union de l'Eglise, il y eut plusieurs diversités merveilleuses, et propositions bien et trop rigoureuses. Et baillerent ceux de l'université une proposition, que le cardinal veid et leut, et eurent aussi de luy response bien rigoureuse. Et en outre, de l'auctorité apostolique leur defendit, qu'ils n'usassent plus de telles manières de langages, dont ils ne furent pas bien contens, et de tout leur pouvoir poursuivoient ladite union. Et escrivit le pape au roy, qu'il luy voulust envoyer maistre Pierre d'Ailly, et maistre Gilles des Champs, qui estoient deux solemnels docteurs en theologie. Lesquels quand on leur en parla, dirent pleinement qu'ils n'y iroient point; car ils se doutoient de leurs personnes. Quand le pape veid que ceux de l'université estoient si aigres, il s'advisa qu'il falloit qu'il se joignist aves les seigneurs et ceux qui estoient près du roy. Et envoya messages bien garnis d'or et d'argent, et de choses plaisantes, et specialement fit faire un plaisir au duc de Berry, tellement que luy et le cardinal se joignirent ensemble, et menacerent fort aucuns de l'universite. Lesquels s'en allerent au duc de Bourgongne, et lui supplierent qu'il fist tant envers le roy qu'ils fussent ouys. Lequel le fit, et tellement qu'ils furent ouys et firent une epistre, laquelle le roy voulut estre mise en françois, ce qui fut fait. Puis tout veu et consideré, leur fut defendu que d'icelle, ny du contenu ils ne parlassent, ne usassent point. Dont ils furent très-mal contens, et delibererent que toujours poursuivroient le contenu en ladite epistre. Et pource qu'on les vouloit empescher, intimerent cessations, et se sentoient bien avoir aucun port d'aucuns estans près du roy. Et en l'intimation desdites cessations estoit present ledit cardinal : mais le duc de Berry estoit absent.

Et cependant les cardinaux estant en Avignon, desirans l'union de l'Eglise, considerans comme il leur sembloit, que le pape très-sagement y entendoit, s'assemblerent en intention d'y remedier. Et de ce fut le pape tant mal content que merveilles. Et s'en retourna ledit cardinal de La Lune vers le pape, lequel le seiziesme jour de septembre cheut malade d'apoplexie, dont il mourut comme soudainement. Riche et puissant estoit, tant en meubles que autrement, et est chose comme incroyable de la chevance qu'il avoit. Et lors les cardinaux après qu'il eut esté mis en sepulture honorablement, ainsi qu'il appartenoit bien, delibererent de eux mettre en conclave. Laquelle chose le roy cuida plusieurs fois empescher par messagers, et autrement, esperant d'y mettre union. Dont ils firent difficulté, disans qu'il leur falloit un chef, et aussi que messire Raymond de Turaine, qui se disoit neveu du feu pape, leur menoit guerre très-grande, et avoit pris par la vaillance de son corps, plusieurs places ausquelles il avoit mis garnisons, parquoy il tenoit les cardinaux en Avignon en grande subjection. Dont les cardinaux escrivirent au roy, dequoy il fut bien desplaisant contre ledit Raymond, et luy escrivit qu'il se deportast. Lequel craignant le roy, le fit par aucun temps, et s'abstint de faire guerre. Et eux considerans et voyans qu'il leur falloit un chef, esleurent le cardinal de La Lune, lequel fut nommé Benedict.

Et assez tost après recommença ledit messire Raymond à faire guerre, et estoit sa querelle, qu'il demandoit les biens meubles et successions du pape Clement son oncle. Et disoit-on, qu'il faisoit guerre au pape sans Rome, et au roy sans couronne, c'est à sçavoir au roy

Digitized by Google

de Sicile, et au prince d'Orenge sans terre, car toutes ses terres estoient occupées.

Le roy avoit devotion d'aller à Sainct-Denys, et y alla et fit ses offrandes. Car continuellement estoit en oraisons et prieres, croyant par l'intercession de monseigneur sainct Denys, eviter l'inconvenient de maladie qui luy estoit advenue, doutant d'y recheoir.

Et après l'eslection dudit cardinal de La Lune, il envoya devers le roy avant sa consecration, en luy signifiant son eslection, laquelle par l'impression et importunité des cardinaux il avoit accepté. Et faisoit sçavoir au roy, que par toutes voyes qu'on adviseroit, il estoit prest d'entendre à l'union de l'Eglise. Dont le roy et aussi ceux de l'université furent bien joyeux. Et delibererent ceux de l'université d'envoyer vers le pape. Et de faict, ils envoyerent une bien notable ambassade, et escrivirent lettres exhortatoires à entendre à union. Et vinrent en Avignon, et presenterent les lettres au pape, lequel vouloit aller disner. Et quand il eut veu les lettres, par lesquelles on l'exhortoit si doucement, il respondit en depouillant sa chappe, qu'il estoit aussi prest de ceder, comme il avoit esté prest de despouiller sa chappe, laquelle de faict il despouilla. Et depuis demanderent audience en public, et l'eurent, et les ouyt le pape à leur plaisir, et leur dit qu'il estoit content de leur octroyer roolles pour avoir des benefices. Et que pour ouvrir la forme et maniere de venir à la voye de cession, il faudroit avoir aucunes collocutions secrettes. Et s'en retournerent lesdits embassadeurs très-joyeux. Et la response ouye à Paris, le roy y envoya son aumosnier, nommé maistre Pierre d'Ailly, qui estoit un bien notable docteur en theologie. Lequel presenta les lettres du roy, et eut audience. Et luy fit le pape pareille response, comme à ceux de l'université. Et après s'en retourna à Paris, et rapporta au roy la bonne volonté que le pape avoit pour l'union de l'Eglise. Mais plusieurs doutoient que ce ne fust que toute fiction, et qu'il disoit d'un, et pensoit d'autre.

Le roy par la deliberation de son conseil, et de ceux de l'université, voulut et ordonna que les archevesques, evesques, abbés, religieux, et autres personnes ecclesiastiques fussent assemblés, et leur manda qu'ils fussent à Paris à certain jour, pour avoir leur advis de proceder en la maniere. Et combien que tous n'y vinrentpas (car aucuns avoient justes excusations) toutesfois la plus grande partie y vint. Et si y avoit plusieurs grands et notables clercs, tant de l'université de Paris, que d'autres universités et lieux de ce royaume. Et estoit belle chose et notable de voir l'assemblée. Et pour demander les opinions, et en faire les relations au roy, et à son conseil, fut ordonné messire Simon de Cramault, patriarche d'Alexandrie et evesque de Carcassonne, qui estoit un des principaux du conseil du roy, et notable clerc. Les prelats et autres personnes ecclesiastiques, furent tous assemblés au Palais à Paris. Et là estoient presens ledit maistre Pierre d'Ailly aumosnier du roy, docteur en theologie, et les ambassadeurs de l'université, qui avoient esté en Avignon vers le pape Benedict. Lesquels firent leur relation des responses que leur avoit fait le pape Benedict, disant qu'il estoit prest et appareillé d'entendre à l'union de l'Eglise en toutes manieres, jusques à ceder son droict, si mestier estoit. Et ce fait, le patriarche leur exposa comme le roy les avoit mandés, pour avoir leur advis et conseil des manieres de proceder, et de trouver la voye d'y parvenir. Lors lesdits prelats, en gardant les louables coustumes anciennes, firent une procession par la grande salle du Palais, et par la cour, pour venir à la Saincte-Chappelle, où fut dite une messe du Sainct-Esprit par un prelat, pour invoquer l'aide de Dieu, à ce qu'il les voulust inspirer à bien deliberer, puis s'en retournerent en ladite salle. Et les fit le patriarche jurer, qu'ils diroient leur vraye opinion, sans aucune fiction, ny partialité, et demanda à chacun son opinion, dont y en eut plusieurs belles et hautes. Et finalement tous furent d'opinion, que la voye de cession estoit la plus expediente, *imò* necessaire à trouver union et meilleure que la voye de compromis, dont aucuns avoient touché. Laquelle deliberation fut rapportée au roy, aux seigneurs du sang, et du grand conseil, lesquels en furent très-contens. Et fut conclu que ladite voye diligemment se pratiqueroit. Et y eut gens ordonnés à faire les instructions. Et donna le roy congé aux prelats de eux en retourner, et leur fut chargé expressément de faire procession et oraisons pour l'Eglise, et aussi pour la santé du roy.

En ladite année, la duchesse d'Orleans eut un fils nommé Charles, et à le baptiser y eut grande solemnité.

Et le douziesme jour de janvier ensuivant la

Digitized by Google

reyne eut une fille nommée Michelle. Et voulut le roy que la porte de Paris, par laquelle on va aux Chartreux, à Vanvres, et plusieurs autres villages, qu'on appelloit la porte d'Enfer, eust nom la porte Sainct-Michel, et la fit faire plus grande et ample qu'elle n'estoit.

Depuis le mois de décembre jusques au premier jour de mars, les rivieres tant grandes que petites furent si grandes, terribles et merveilleuses qu'on veid oncques, et firent plusieurs grands dommages. Et estoit pitié de voir les maisons, hommes, femmes et enfans, qui par ravines venoient à val les eaues. Et fut ce comme tout generalement en ce royaume. Qui estoit chose bien piteuse, et merveilleuse.

1395.

L'an mille trois cens quatre-vingt et quinze, le roy, comme très-chrestien et catholique, et bras dextre de l'Eglise, de tout son pouvoir voulut et delibera d'entendre à mettre union en l'Eglise. Et combien que les Anglois eussent fait une epistre par l'une de leurs universités, adressante au roy Richard, differente de l'université de Paris, leur semblant la voye de cession n'estre la plus convenable, et plusieurs grandes raisons sur ce alleguoient, responsables à ceux de France, maintenans que la voye de compromis ou de faire concile general, où toutes les deux parties fussent présentes, ou deuement appellées, estoit la plus convenable. Toutesfois le roy delibera d'avoir union par voye de cession, selon la deliberation qui avoit esté faite en son Palais, et envoya vers Benedict une bien notable ambassade, c'est à savoir les ducs de Berry et de Bourgongne, et son frere de duc d'Orleans, accompagnés de l'evesque de Senlis, de maistre Oudart de Moulins, du vicomte de Melun, et de messire Gilles des Champs, et autres, qui arriverent à Avignon le quatriesme jour de may, environ quatre heures après midy, et allerent tout droit vers le pape, et luy presenterent les lettres du roy escrites et signées de sa main. Et pareillement l'evesque d'Arras en presenta une au college des cardinaux. Et les receut le pape bien grandement et honorablement, et luy baiserent le pied, la main, et la bouche. Et après prit la parole le duc de Berry, en disant les causes pourquoy le roy les avoit envoyés. Et le pape respondit qu'ils estoient las et travaillés, et qu'ils s'en allassent reposer, et que le lendemain vinssent disner avec luy, et il leur diroit quand ils auroient audience. Ceux aussi de l'université de Paris avoient pour la matiere mesme envoyé une notable ambassade, et lettres, lesquelles furent presentées aux pape et aux cardinaux par maistre Jean Luquet, qui furent receus en la maniere dessus dite, et leur fut dit comme ausdits seigneurs. Et les fit-on retraire en la chambre de parement, et prirent vin, et espices, et s'en allerent à Ville-Neufve, où ils estoient logés. Et là fut le conseil assemblé, pour sçavoir s'ils auroient audience, et aussi si maistre Gilles des Champs proposeroit, qui en estoit chargé. Lequel recita ce qu'il avoit intention de dire. Et luy fut ordonné ce qu'il diroit, et aussi ce qu'il tiendroit.

Et le lendemain retour erent au palais, disnerent avec le pape, et furent grandement et honorablement servis, et de divers mets. Et après disner leur fut dit par le pape qu'ils vinssent le lendemain et qu'ils auroient audience. Lesquels vinrent, et furent ouys en la présence du pape et de vingt cardinaux, où proposa maistre Gilles des Champs, et prit son theme : « *Illuminare his, qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.* » Lequel il deduisit bien notablement, en monstrant le bien de paix, en recommandant le roy et les seigneurs, et le royaume, et aussi la bonne volonté du pape, de tendre à fin d'union. Et demanderent audience à part et particuliere, et à leur donner jour. Le pape fit response incontinent, et prit son theme : « *Subditi estote omni creaturæ propter Deum, sive regem tanquam præcellenti, sive ducibus, tanquam ab eo missis.* » Et très-benignement et gratieusement le deduisit, et pour conclusion dit, qu'il entendoit à trouver union en l'Eglise en toutes manieres deues et raisonnables, qui luy seroient conseillées.

Et au lendemain assigna jour à avoir audience particuliere, et y vinrent, et proposa l'evesque de Senlis, et prit son theme : « *Spiritus sanctus docebit vos omnem veritatem.* » La division de son discours, et la fondation de son theme estant faites, il requit au pape qu'il baillast la cedule, et toutes les escritures qui avoient esté faites tant en son eslection, que en son entrée du conclave, et que expressement ils avoient charge de ce requerir, et qu'il avoit

Digitized by Google

escrit au roy qu'ainsi le feroit. Le pape respondit, que sur ceste matiere il parleroit aux seigneurs à part. Lesquels respondirent que s'il y parloit, si ne feroient-ils aucune response jusques à ce qu'ils eussent eu et veu autant de ladite cedule. Et lors il l'envoya querir par le cardinal de Pampelune, qui l'avoit en garde, et fut leue, et en fit maistre Gontier-Coul, notaire et secretaire du roy, autant. Laquelle il envoya au roy et leur sembloit qu'elle serviroit très-bien à l'intention pour laquelle ils estoient venus; car expressement à l'entrée du conclave les cardinaux jurerent et promirent d'entendre à la voye d'union, et que si l'un d'eux estoit esleu il y entendroit *usque ad cessionem inclusivè*. Et estoit signée de toutes les mains des cardinaux. Toutesfois le pape requit et supplia qu'elle fust tenue secrette. Et le vingt-huitiesme jour de may, le pape en bref dit, que luy et ses cardinaux avoient advisé, que luy et l'antipape, et ses cardinaux d'un costé et d'autre fussent assemblés en quelque lieu, près du royaume de France, et soubs la protection du roy, et qu'il falloit qu'ils fussent ouys, et qu'il n'y avoit autre voye plus seure, car il falloit avoir le consentement des deux parties.

Le mardy premier jour de juin, les ducs et ambassadeurs retournerent vers le pape, et les cardinaux. Et pour respondre à la voye que le pape avoit ouvert, proposa maistre Gilles des Champs, et prit son theme : «*Viam veritatis elegi, et judiçia tua non sum obligatus.*» Lequel il deduisit, et declara les voyes qui avoient esté ouvertes au conseil de l'Eglise à Paris. Dont la premiere estoit d'avoir concile general; la seconde, de s'assembler en un lieu soubs la protection du roy. Et en ce estoit comprise la voye de compromis. La tierce estoit, la voye de franche cession, et volontaire renonciation des deux parties à leur droict. Et qu'en ceste maniere s'estoient tous arrestés, le roy et le conseil. Le pape persista en son imagination, et usa de gratieuses paroles, en declarant plusieurs choses, et demanda qu'on lui baillast ladite voye, soustenue et roborée de toutes raisons, et la maniere de la pratiquer. Et luy fut respondu qu'il pouvoit assez entendre ce qui luy avoit esté dit, sans rien bailler par escrit. Et lors usa d'aucunes paroles, monstrant qu'il estoit aucunement desplaisant, disant que nul ne le pouvoit en rien contraindre sinon Dieu, dont il estoit vicaire. Et à tant s'en allerent les seigneurs disner. Et de par le roy privement fit-on prier aux cardinaux, qu'il leur pleust de venir devers eux à Ville-Neufve, lesquels y allerent très-volontiers. Et leur requit monseigneur de Berry, qu'en leurs privés noms ils voulussent dire et declarer leurs imaginations. Lesquels tous en effect furent d'opinion, qu'il n'y avoit voye sinon de faire bouter l'antipape dehors, ou la voye advisée par le pape, de convention. Et s'en retournerent les cardinaux à leurs maisons. Et envoya le pape aux seigneurs un evesque, leur prier qu'à chacun d'eux parlast à part. Dont ils voulurent avoir l'opinion de leur conseil, qui fut différent, car aucuns disoient qu'ils dévoient parler, les autres non.

Et le mercredy, veille de la Feste-Dieu, allerent vers le pape, et disnerent avec luy, et tous les principaux de l'ambassade, et y demeurerent jusques au vendredy matin, et furent à vespres. Après lesquelles les ducs de Berry et d'Orleans allerent souper, et Bourgongne demeura avec le pape, et parla à luy à son aise, car tous deux jeusnoient. Le jeudy il parla à part à monseigneur de Berry, et le vendredy matin à Orleans, lequel se confessa à luy et de sa main receut le saint sacrement de l'autel. Si s'en retournerent à Ville-Neufve, et au conseil reciterent ce que le pape leur avoit dit, qui estoit tout un, qui estoit qu'il se plaignoit fort de ce qu'on vouloit ouvrir la voye de cession, et dit aucunes paroles bien poignantes. A quoy le duc de Bourgongne luy avoit bien respondu, en soustenant l'opinion du roy.

Si luy fut requis par les seigneurs qu'il voulust bailler conclusion finale de sa volonté en public. Et y eut un jacobin nommé frere Jean Hatonis, qui mit aucunes conclusions erronnées, parquoy fut requis qu'il fust arresté, et saisi de son corps. Et finalement le pape le vingt-cinquiesme jour du mois de juin fit venir les seigneurs, et disnerent avec luy. Et après disner leur bailla certaine bulle declarative de son intention. Et lesdits seigneurs respondirent qu'ils la feroient voir et visiter, et se partirent et allerent à Ville-Neufve. Et les conduisoient les cardinaux d'Albanie, et de Pampelune. Entre lesquels cardinaux y eut de grosses paroles sur le faict du contenu dans ladite bulle. En imposant l'un à l'autre que ce avoit-il fait faire, et qu'il vouloit gouverner, et tant qu'ils procederent jusques à dementir l'un

Digitized by Google

l'autre bien hautement. Et dit Albanie à Pampelune qu'il avoit menti par la gueule et y eut entre eux plusieurs meschantes paroles, dont se rioient les seigneurs. Et la nuict fut le feu bouté en deux arches du pont, qui estoit de bois, tellement qu'il falloit passer à bateaux. Et de ce, ceux de la ville d'Avignon, et plusieurs cardinaux furent fort troublés. Et disoient aucuns que ce avoit fait faire le pape à cautelle. Mais il s'en excusa grandement, en affermant qu'il n'en sçavoit rien, et en estoit desplaisant, et très-diligemment le fit refaire. Et qui voudroit mettre toutes les allées, venues, propositions, et allegations d'un costé et d'autre, la chose seroit longue. Et doit suffire de monstrer la bonne et vraye affection qu'avoit le roy et nos seigneurs de son sang à l'union de l'Eglise.

Les jacobins d'Avignon, quand ils sceurent les conclusions de Hatonis, ils vinrent vers lesdits seigneurs, et ambassadeurs de l'université, declarer que lesdites conclusions n'avoient oncques esté faites de leur sceu ou consentement, et qu'en rien ils n'y adheroient.

Plusieurs assemblées et consultations furent faites, tant aux cordeliers d'Avignon, comme à Ville-Neufve, et autrement. Et fut conclu que lesdits seigneurs, et autres ambassadeurs du roy, et de l'université, se tiendroient fermes à la voye de cession, et non à la volonté du pape. Et en ce s'adjoignirent tous les cardinaux, excepté deux, ou un nommé Pampelune. Et en rien n'approuverent la bulle que le pape avoit baillée. Et firent mettre par escrit leurs volontés, et offrirent de les signer. Et envoyerent lesdits seigneurs et ambassadeurs vers le pape, luy requerir audience publique, et par deux fois : mais à chacune fois pleinement les refusa, et ne leur vouloit octroyer. Qui plus est, il defendit aux cardinaux qu'ils ne signassent leurs opinions. Et lors lesdits ambassadeurs du roy requirent auxdits cardinaux, qu'ils voulussent dire leurs opinions publiquement. Laquelle chose ils firent très-volontiers, en recitant la conclusion faite au conclave, et les sermens et promesses, et en effect le contenu de la cedule, à laquelle ils se tenoient. Et par ce adhererent à la voye conclue par le roy et l'Eglise de France. Et eussent bien voulu qu'on leur eust declaré la forme et maniere de pratiquer ladite voye. Par lesdits seigneurs leur fut respondu qu'ils ne s'en doutassent, et qu'ils le pratiqueroient très-bien. Et remercierent grandement messeigneurs les ducs, de ce qu'ils avoient pris la peine et travail d'avoir passé le Rhosne à bateaux, veue la roide eaue, et le fort vent qu'il faisoit. L'université de Paris avoit envoyé une epistre, laquelle fut leue en la presence des seigneurs, lesquelles conclurent qu'elle ne seroit point presentée. Et ce jour mesme au matin, qui estoit le vingt-sixiesme jour de juin, fut mise la premiere pierre en l'eglise, de nouveau edifiée, de Sainct-Pierre-Celestin, où estoit enterré sainct Pierre de Luxembourg. Et y avoit foison de gens, et y eut un beau sermon fait par maistre Gilles des Champs, lequel recommanda fort la vie dudit cardinal. Et fit-on deux cedules, l'une de l'intention du pape, l'autre de celle du roy. Et esleva-on le cercueil où estoit le corps, et dessus mit-on les deux cedules, en priant audit cardinal, qui avoit eu tant grand desir et affection à l'Eglise, qu'il voulust ficher au cœur des gens, laquelle voye estoit la meilleure. Et se tenoit tousjours fort le pape en son imagination, et aussi faisoient lesdits seigneurs et ambassadeurs, et les cardinaux avec eux, excepté le cardinal de Pampelune. Et après plusieurs allées et venues vers le pape, de Ville-Neufve aux cordeliers, et augustins d'Avignon, nos seigneurs desirans avoir issue et conclusion, et aussi les cardinaux requirent au pape d'avoir audience publique. Et de ce faire delaya longuement.

Et finalement le jeudy huictiesme jour de juillet, nosdits seigneurs et aussi les cardinaux vinrent au palais du pape, en la chambre de parement, et là firent supplier au pape qu'ils parlassent à luy. Et après aucunes excusations, il issit hors de sa chambre, et vint en ladite chambre de parement. Et les seigneurs s'agenouillerent, et par la bouche de monseigneur de Berry, le prierent qu'il voulust ouyr lesdits cardinaux publiquement en paroles très-douces et humbles. Et allegua plusieurs raisons, en monstrant qu'il estoit plus raisonnable de les ouyr à part. Et à la fin très-envis et malgré luy se condescendit, et fit le cardinal de Florence pour tous les autres (excepté le cardinal de Pampelune) la proposition, et bien grandement recita tout le demené de la matiere, et toutes les voyes qui avoient esté ouvertes de venir à union, et que tous estoient condescendans à la voye esleue par le roy et l'Eglise de France, c'est à sçavoir de cession. Et luy firent aucunes requestes raisonnables, mais en effect il les re-

Digitized by Google

fusa, et disoit qu'on les luy baillast par escrit, et estoient paroles toutes frustratoires evidemment. Et pource lesdits seigneurs requirent audience publique, et estoient desplaisans de ce qu'il ne vouloit bailler la cedule, et qu'il ne vouloit pas revoquer le commandement qu'il avoit fait aux cardinaux, de non signer et sceller leurs opinions. Laquelle audience le pape leur refusa. Dont lesdits seigneurs furent moult courroucés, et prirent congé du pape, en disant qu'ils rapporteroient au roy ce qui avoit esté fait et dit. Après laquelle chose, le pape les pria bien affectueusement qu'ils disnassent le lendemain avec luy. Et mondit seigneur de Berry respondit qu'ils avoient assez mangé et parlé à luy tout à son aise. Et que s'il n'avoit volonté de condescendre à la voye que le roy luy conseilloit, qu'ils ne reviendroient plus. Et à tant se departirent, et allerent à Ville-Neufve à leur logis. Et de là tirerent à Paris devers le roy.

Le jour de Sainct-Barthelemy, lesdits seigneurs et ambassadeurs arriverent à Paris devers le roy, et en briefves paroles reciterent au roy et à son conseil ce qui avoit esté fait. Et supplierent au roy, qu'il luy pleust de poursuivre ce qu'il avoit commencé pour l'union de l'Eglise, et que ce luy seroit grand honneur que la chose se conduisist tellement qu'elle peust parvenir à son intention. Et fut lors conclu par le roy et son conseil que le roy envoyeroit vers les autres roys et princes chrestiens pour ceste matiere. Et de faict, furent ordonnés d'aller ès Allemagnes l'abbé de Sainct-Gilles de Noyon, et maistre Gilles des Champs, notable docteur en theologie; lesquels y allerent, et firent grandement et notablement leur devoir, mais très-petit fruict en rapporterent. Et en Angleterre furent envoyés messire Simon de Cramault, patriarche d'Alexandrie, et l'archevesque de Vienne, et autres, lesquels y furent receus grandement et honorablement. Et après la proposition faite, et la cause declarée pourquoy ils estoient venus, eurent du roy d'Angleterre response gratieuse, disant que la voye que le roy de France avoit esleue estoit bonne et louable, à laquelle il s'adjoignoit. Et donna de ses biens ausdits ambassadeurs, puis s'en revinrent à Paris devers le roy, et firent leur relation bien notablement. Et quand le pape Benedict sceut les diligences que le roy faisoit, il fut bien esbahi. Et pour le aucunement cuider desmouvoir, et aussi les seigneurs qui avoient esté devers luy, de son mouvement, et sans ce qui en fust requis, octroya au roy un dixiesme. Dont les gens d'eglise n'estoient pas bien contens. Et aussi pourtant ne fut pas la poursuite delaissée.

En ce temps, comme dit est, s'entretenoient tousjours les traités des roys de France et d'Angleterre. Et entre les seigneurs y avoit un certain accord, que le roy d'Angleterre devoit avoir en mariage madame Isabeau, fille du roy, laquelle n'avoit d'aage que sept ans, et il en avoit trente, et qu'il y auroit trefve de trente-huict ans, esquelles il y eut plusieurs et diverses clauses concernans le bien public des deux royaumes. Et pour parfaire ledit traité, le roy d'Angleterre envoya à Paris le comte Roland de Corbe, admiral d'Angleterre, le comte de Northampton, mareschal d'Angleterre, et messire Guillaume Strop, grand chambelan, et autres nobles d'Angleterre, pour demander la fille du roy. Et avoient procuration suffisante pour espouser, et passer l'accord en la forme et maniere dessus declarée. Et par aucuns jours furent assemblés messeigneurs les ducs de Berry et de Bourgongne, lesquels avoient conduit ceste matiere, et finalement accorderent ledit traité. Ledit comte Roland, par le moyen de sa procuration, au nom et comme procureur du roy d'Angleterre, espousa madame Isabeau de l'aage dessus dit. Et furent les nopces au Palais, et y avoit trois roys, c'est à sçavoir le roy de France, le roy de Sicile et le roy de Navarre, et plusieurs ducs, comtes, princes et barons, archevesques, evesques, abbés et prelats, nobles, bourgeois et habitans des bonnes villes, et y eut huict mets, et chacun mets en huict paires de manieres. Et si on vouloit declarer les assietes des personnes, les paremens et habillemens, tant en tapisseries, que robbes, trompettes, et menestriers, et ceux qui servoient, la chose seroit trop longue à reciter. Toutesfois le commun langage estoit, que là pouvoit-on voir la pompe et superfluité des François, et les bombans. Et dons merveilleux s'entre-donnoient les roys et les princes les uns aux autres. Et pource que plusieurs choses, comme on disoit, se faisoient, qui n'estoient honorables ne profitables pour les royaumes, on se passe de les declarer. Une chose toutesfois n'est pas à delaisser, que pour ledit temps, le roy d'Angleterre tenoit Cherbourg, qui est une place très-forte en Normandie, et Brest en Bretagne,

Digitized by Google

qui sont places, comme on dit, à faire guerre très-grande esdits pays, et comme imprenables, si gens de faict y estoient, et qui eussent vivres. Lesquelles n'estoient que engagées de certaine somme d'argent. Desquelles sommes ledit roy de France paya et contenta ledit roy d'Angleterre. Et pource rendit-il lesdites places en l'obeïsssance du roy, qui fut un grand bien pour le royaume et pour le pays.

En ceste année furent merveilleux vents par l'espace de trois mois, et specialement au mois de septembre furent si horribles et si grands, qu'ils abatoient gros arbres portans fruicts, forests, maisons et cheminées, et estoit grande pitié des dommages qu'ils faisoient au diocese de Maguelone.

Au pays de Languedoc fut veue au ciel grosse estoile, et cinq petites. Lesquelles, comme il sembloit, assailloient et vouloient combatre la grosse, et la suivirent bien par l'espace de demie heure. Et oyoit-on voix au ciel par maniere de crys. Et après fut veu un homme qui sembloit estre de cuivre, tenant une lance en sa main, et jettant feu, qui empoignit la grande estoile, et la frappa. Et oncques plus rien ne fut veu.

En aucunes marches de Guyenne furent ouyes voix, et froissemens de harnois, et de gens qui se combatoient. Lesquelles choses donnoient aux gens grande crainte et peur, et non sans cause. Et pource que lesdites choses advinrent avant la bataille de Hongrie, aucuns disoient que ce en estoit la signification.

Or estoient les trefves fermées entre les deux roys de France et d'Angleterre, et alloit-on de l'un à l'autre qui vouloit. Et pour lors faisoit-on grandes cheres et esbatemens, comme joustes, disners, et soupers, et estoit toute abondance d'or et d'argent. Et regnoient en France merveilleuses pompes, tant en vestures et habillemens, que chaisnes d'or et d'argent. Et combien qu'il ne fust point de guerre, toutesfois levoit-on toujours les aydes et l'argent sur le peuple, lequel fort murmuroit, et disoit que Dieu punissoit le royaume pour la cause dessus dite, par la maladie du roy.

Aucuns disent qu'en ceste année le mareschal de Boussicaut eut le gouvernement de Gennes pour le roy, et avoit bien dix ou douze mille chevaux, et mit en l'obeïssance du roy Milan, Plaisance, Pavie, et plusieurs autres places. Et assez tost après fut deux fois sur les Sarrasins. Et estoit chef des Sarrasins le Basac, qui fut longuement devant Contantinople, où ledit mareschal fit moult de belles vaillances et armes, et aida fort à secourir la ville de Constantinople, qui estoit assiégée desdits Sarrasins. Et dedans estoit un chevalier françois nommé Chasteaumorant, lequel vaillamment se porta, et tellement que le Basac leva son siege. Et s'en allerent luy et ses Sarrasins.

Les Turcs, qui comme dessus est touché, s'estoient retraits quand ils avoient sceu la venue des chrestiens, et mesmement de France, s'assemblerent en bien grand nombre. Et estoit merveilleuse chose de la grande quantité qui estoit, et leur sembloit qu'ils pouvoient et devoient conquester toute chrestienté. Le roy d'Hongrie assembla gens pour leur resister bien cinquante-deux mille chrestiens, et se mit sur les champs, et aussi y estoient les Sarrasins. Et quand ils furent aucunement près l'un de l'autre, le roy d'Hongrie envoya environ quatre cens hommes d'armes, pour voir et conjecturer l'ost des Sarrasins. Lesquels furent enclos : mais vaillamment et longuement se defendirent, tellement que plusieurs Sarrasins tuerent ; et finalement ne peurent resister à la puissance de leurs ennemis, et tous furent mis à mort. Quand les chrestiens veirent ceste desconfiture, et sceurent la grande compagnée que les Turcs estoient, ils eurent ensemble advis de ce qu'ils avoient à faire. Et fut la plus grande partie d'opinion, qu'ils s'en retournassent. Mais le roy, qui estoit vaillant chevalier, et autres des plus grands seigneurs, eurent autre imagination, c'est à sçavoir qu'on les combatist. Et ne fallut gueres marchander : car ils estoient les uns près des autres. Si frapperent nos gens sur la premiere bataille, contre laquelle lesdits quatre cens avoient combatu, et y en avoit de las et de blessés. Et y eut forte et aspre besongne d'un costé et d'autre. Et ne peurent lesdits Sarrasins de la premiere bataille soutenir la vaillance des chrestiens, et se trouverent desconfits. Lors le roy d'Hongrie leva sa baniere, en donnant courage à ses gens. Si frappa sur les Sarrasins, lesquels n'arresterent point, et furent desconfits, et y en eut plusieurs mille de morts. Et fut tué le fils dudit Basac, nommé l'Amaurabaquin. Et son neveu, accompagné de grand nombre de Sarrasins, qui venoit à l'aide de son oncle pour combatre les

Digitized by Google

chrestiens, quand il sceut ladite desconfiture, il s'en retourna d'où il estoit venu. Lesquelles choses venues à la cognoissance du roy, il fit faire processions par tout son royaume, et rendit et fit rendre graces à Dieu.

Aucuns seigneurs du pays de France estoient allés en Lombardie en armes, et mesmement plusieurs de la comté d'Armagnac, dont estoit capitaine un chevalier nommé messire Amaury de Severac, qui vaillant chevalier estoit, et pour lors jeune d'aage. Et furent contraints les François tant par famine que mortalité de eux en retourner mal habillés, et comme tous nuds, et à grande difficulté passoient par les destroits de Savoye, et du Dauphiné, et n'avoient aucun argent, pour eux deffrayer en retournant. Et pource falloit qu'ils se pourveussent de vivres, dont ils se pourvoyoient le plus doucement et gratieusement qu'ils pouvoient, en demandant et requerant qu'on leur donnast à manger, en les laissant passer et aller à leur pays. Et s'assemblerent les nobles du Dauphiné, pour leur courir sus. Et pour ce faire assemblerent le comte de Valentinois, l'evesque de Valence, le prince d'Orenge, et le seigneur de la Vernouilliere; et pour abreger, tous les nobles du Dauphiné, et leurs alliés. Et les estimoit-on à bien huict cens chevaliers et escuyers, et de faict se mirent sur les champs. Laquelle chose venue à la cognoissance dudit Severac, il envoya devers eux un heraut, en les priant et requerant, qu'ils le laissassent passer luy et ses gens seurement, et leur ordonnassent quelque peu de vivres. Et encores estoient-ils contens de ce que Dieu leur avoit donné d'en payer partie selon leur possibilité. Lesquels n'en voulurent rien faire: mais persisterent en leur imagination et opinion. Et pource Severac parla à ses compagnons, en leur monstrant qu'il valoit mieux qu'ils se defendissent, que de eux laisser prendre et tuer, et qu'il avoit esperance en Dieu et en leurs courages. Et faisoient lesdits seigneurs la nuict grands feux, mais petit guet, car en rien ils ne craignoient la puissance dudit Severac, et des siens, lesquels, comme dit est, estoient la grande partie tous nuds et sans arroy. Au poinct du jour vinrent frapper sur les nobles du Dauphiné, et les desconfirent: et y furent pris ledit comte de Valentinois, l'evesque de Valence, le prince d'Orenge, et plusieurs autres. Et pource que ledit Severac doutoit que ceux qui s'en estoient fuys ne se ralliassent ensemble, cognoissant que leur desconfiture estoit une chose soudaine, et que quand on vint frapper sur eux, ils n'avoient pas eu le loisir de s'armer, ny de s'habiller, desira de trouver une maniere d'expedient avec eux. Car à tout considerer, combien que ses gens fussent armés de leurs harnois, toutesfois il y avoit plusieurs passages difficiles. Et quand il n'y eust eu que les paysans du pays, si y eust eu fort à faire. Et pource lesdits seigneurs mesmes ayans desir d'estre hors de ses mains, et se doutans que si leurs gens s'assembloient, pour luy courir sus, qu'on ne les tuast, demanderent audit Severac qu'il leur fist bonne compagnée, et on les laisseroit passer seurement. Lequel en fut d'accord, et ses gens. Et au regard desdits princes, ce qu'ils voulurent donner de leur franche volonté, Severac et ses gens en furent contens, et des autres gentilshommes chacun paya un marc d'argent. Et par ce moyen ledit Severac, et ses gens, qui estoient tous nuds, mal habillés, et sans argent, s'en vinrent à leur pays, et devers leur seigneur, le nouveau comte d'Armagnac, montés, armés, et bien garnis. Ainsi va aucunesfois des adventures de la guerre. Et desdits du pays de Dauphiné se mocquoient les François, Anglois, et toutes autres nations.

Ceux de la cité et pays de Gennes, eux sçachans et sentans fort grevés, envoyerent vers le roy, en luy priant et requerant qu'il les voulust prendre en sa garde. A laquelle chose le roy, et ceux de son sang et conseil delibererent d'entendre diligemment.

Le roy devint en ceste saison merveilleusement malade, et estoit grande pitié de le voir, et les choses qu'il faisoit. Et n'y trouvoit-on remede sinon prier Dieu. Et estoit belle chose et piteuse des devotions, qu'avoient toutes gens. Et faisoit-on aumosnes à eglises, Hostels-Dieu, et pauvres gens.

1396.

L'an mille trois cens quatre-vingt et seize, le roy et son conseil adviserent, que le schisme de l'Eglise estoit bien merveilleux, et par iceluy pouvoit avoir plusieurs erreurs en la foy, et que à luy comme à roy très-chrestien, et bras dextre de l'Eglise, appartenoit de faire diligence de mettre paix en l'Eglise. Et pource conclud d'y entendre de son pouvoir, et envoya diver-

Digitized by Google

ses, grandes, et notables ambassades par devers presques tous les roys et princes chrestiens, et y fit le roy de moult grandes despenses. Et en la matiere, furent ouvertes par lesdits ambassadeurs voyes, de mettre paix et union en l'Eglise, qui estoit chose bien nécessaire.

En ce temps le roy d'Arragon lequel souventesfois prenoit plaisir et deduit de chasser tant de grosses bestes, que de lievres, et volontiers couroit après ses chiens. Advint un jour luy prit volonté de voir courre un lievre, et vint aux champs bien monté et accompagné, et fut par les petits chiens trouvé et levé un lievre, qui commença fort à courir, et le suivoient les levriers, et aussi le roy alloit après, et faisoit fort courir son cheval, lequel cheut et tresbucha des pieds de devant. Parquoy le roy cheut à terre et se rompit le col, et mourut, qui fut grand dommage, comme on disoit. Et pource roys, princes, chevaliers, escuyers, et autres personnes prenans plaisir à tels deduits, doivent bien entendre à eux. Et est bien grande simplesse, de se mettre trop à telles choses ardemment, dont la mort se peut ensuivre sans profit et honneur. Et estoit lors le patriarche d'Alexandrie en Arragon, si fut aucunement retenu. Le service du roy fut fait bel et notable. Et ce fait furent renvoyés ledit patriarche, et les autres ambassadeurs du roy, sans autre response, à cause de la mort du roy.

Les autres ambassadeurs aussi qui avoient esté envoyés en divers royaumes, retournerent devers le roy, et firent leur relation, disans que la plus saine partie estoit d'opinion, que la voye par le roy esleue estoit la meilleure, et qu'elle estoit bonne, saincte, et juste.

De par le roy d'Angleterre, et le clergé de son pays furent envoyés certains cleres bien aigus devers le roy, touchant le faict de l'Eglise, et firent une proposition, et à la fin dirent que le roy n'acceptoit point la voye de cession, et qu'il sembloit que la voye d'assembler general concile estoit la plus expediente. Et on leur requit que avec aucuns ils voulussent parler de la matiere, et conferer ensemble, pour sçavoir les causes qui les mouvoient, et ouyr aussi les causes du roy. A quoy ne voulurent entendre en aucune maniere, et s'en retournerent en Angleterre, combien que depuis ils changerent leur imagination.

Le comte de Hainaut ayoit forte guerre contre les Frisiens, et envoya devers le roy luy prier qu'il luy envoyast des gens d'armes pour luy aider. Laquelle chose le roy luy octroya; et de faict luy envoya gens de guerre largement, parquoy il surmonta ses ennemis.

En ce temps fut advisé par le roy, et ceux de son sang et conseil, et aussi par les Anglois, qu'il falloit achever ce qui avoit esté encommencé touchant l'alliance par mariage de madame Isabeau de France. Et requeroient les Anglois qu'on leur livrast ladite dame. Et fut advisé qu'il estoit expedient que les roys s'entre-veissent en quelque lieu, et qu'ils parlassent ensemble. Et de faict pour la cause le roy vint à Boulongne, et de là à Ardres, et le roy d'Angleterre vint à Calais. Et furent ordonnées certaines tentes, où chacun roy en la sienne seroit. Et entre les deux tentes devoient les deux roys parler ensemble, accompagnés chacun de quatre cens chevaliers et escuyers bien ordonnés et habillés.

Le vingt-septiesme jour d'octobre audit an, le roy issit d'Ardres accompagné de ses oncles et de plusieurs ducs et comtes ses parens, et de quatre cens chevaliers et escuyers, bien ordonnés et habillés, comme en bataille rangée. Et devant le roy estoit le comte de Harcourt son prochain parent, lequel portoit l'espée du roy. Et quand ils vinrent à un traict d'arc des tentes, ils descendirent tous à pied, excepté le roy et ses prochains parens, puis quand ils vinrent aux cordes qui soustenoient les tentes, le roy et les autres descendirent à pied. Et se divisa l'armée en deux, deça et dela les tentes. Et leur fut ordonné qu'ils ne se bougeassent, et se tinssent sans mouvoir. Et pource que le roy doutoit qu'aucuns de jeune courage ne s'esmeussent, parquoy il eust peu s'ensuivre aucun inconvenient, il parla à eux bien doucement et gratieusement, en les exhortant et commandant qu'ils ne se bougeassent, en monstrant quel deshonneur ce seroit, s'ils rompoient les formes et manieres pourparlées entre luy et son adversaire d'Angleterre. Et lesdites formes et manieres garderent aussi les Anglois, sans les enfraindre. Eux estans à la veue l'un de l'autre, vinrent vers le roy les ducs de Lanclastre et de Clocestre, et autres comtes et seigneurs d'Angleterre. Lesquels bien humblement s'agenouillerent, disans qu'ils venoient vers luy, pour sçavoir en quelle forme, habits, et ordonnance ils se devoient assembler. Et

Digitized by Google

pour ceste mesme cause, estoient allés vers le roy d'Angleterre nos seigneurs les ducs de Berry et de Bourgongne. Le roy receut lesdits princes d'Angleterre honorablement. Et la response ouye, le roy leur donna à chacun un bel anneau. Lesquels les receurent, en remerciant le roy très-humblement, et s'en retournerent devers leur maistre. Et voulut le roy, avant le partement desdits princes, boire avec eux, et prirent vin et espices. Et pareillement fit le roy d'Angleterre à nos seigneurs. Et quant à la requeste qu'on faisoit, de sçavoir quels habillemens, et les manieres qu'ils feroient l'un à l'autre, le roy d'Angleterre respondit, que les convenances ou pactions de paix et amitié ne consistoient ou gisoient pas en superfluité de robbes et vestures, mais en cordial amour et affection. Laquelle chose fut fort notée, car par ce il monstroit la grande affection qu'il avoit au bien de paix.

Or il est vray qu'entre la distance des tentes, et comme au milieu du chemin, y avoit un grand pal ou pieu fiché en terre, et à ce pal là se devoient assembler les deux roys. Et environ trois heures après midy se mirent en chemin à pied. Car la distance n'estoit pas longue. Le roy vint en un simple habit jusques au genouils, fourré de martres, son chapperon à une longue cornette entour sa teste, troussée en forme de chappeau, et estoit accompagné de ses oncles. Et d'autre part le roy d'Angleterre sortit hors de sa tente, vestu d'une robbe longue, jusques aux talons; et devant luy avoit messire Jean de Hollande, qui portoit son espée, et le comte Mareschal, qui portoit un baston royal doré. Et tantost que les deux roys se veirent l'un l'autre, tous leurs gens se mirent d'un costé et d'autre à genoux, jusques à ce qu'ils fussent venus audit pal. Et quand ils y furent, ils se baiserent et saluerent l'un l'autre, en bonne amour, paix et dilection, et lors on demanda les espices et le vin. Et servirent les ducs de Berry et de Bourgongne, et les ducs de Lanclastre et de Clocestre. Et estoit grande noblesse et pitié de voir ladite assemblée, et de joye pleuroient ceux qui les voyoient. Et en signe d'amour et de dilection donna le roy au roy d'Angleterre une très-belle couppe d'or, garnie de pierres pretieuses, et une aiguiere. Et aussi le roy d'Angleterre luy donna un très-beau vaisseau à boire cervoise, avec un vaisseau aussi à mettre eaue, garnis de pierres pretieuses, lesquels dons ils receurent benignement, en se remercians l'un l'autre. Et à la requeste, au moins par la persuasion des princes et seigneurs presens, ils jurerent et promirent l'un à l'autre, que si Dieu leur donnoit grace de venir à bonne et finale paix, qu'ils fonderoient, et feroient faire à communs frais et despens, pour memoire de leur vision mutuelle faite audit lieu, une chappelle.

Quand les roys veirent que leurs gens, tant d'un costé que d'autre, gardoient si bien et fermement ce qui leur avoit esté commandé, en monstrans le desir, l'affection et joye qu'ils avoient, que bonne paix fust entre les deux roys, leurs royaumes et peuples, lors le roy d'Angleterre, et lesdits ducs et seigneurs de son sang, vinrent en la tente du roy de France, laquelle estoit bien parée et ornée de beaux draps d'or riches, en laquelle y avoit deux chaires bien richement habillées. Et fut offerte par plusieurs et diverses fois au roy d'Angleterre, la chaire dextre. Ce qu'il ne voulut accepter, et tant plus luy offroit-on, tant plus la refusoit. Et finalement se assit à senestre, et le roy en la dextre. Et ne demeura en ladite tente que lesdits roys, les ducs de Berry, de Bourgongne, de Bourbon, de Lanclastre et de Clocestre, et les comtes Roland et Mareschal. Et là ouvrirent et traiterent les matieres pourquoy ils estoient assemblés, tendans à bonne amour, à fin de paix et alliance par mariage. Ce qui fut fait entre eux fut secret, car il n'y avoit que les roys et princes dessus dits, lesquels aucunement rien ne revelerent, sinon du mariage d'Angleterre, et de la fille du roy. Car dès lors le roy appelloit le roy d'Angleterre son fils, et l'autre l'appelloit son pere. Et après que leur conseil fut finy, prirent vin et espices, et furent servis en la forme dessus dite. Et au partir le roy donna à son fils une nef d'or, de grand poids, garnie de pierres qui estoient de grand prix, laquelle il prit en le remerciant. Et s'en allerent eux-deux jusques à l'autre tente d'Angleterre, parlans ensemble, et eux esbatans. Et eux à la tente venus, le roy d'Angleterre donna à son pere un beau fermail garni de pierres pretieuses, et s'en revinrent ensemble jusques au pal. Et là venus ils s'entr'accollerent, et baiserent, et s'en retourna chacun en sa tente, en se recommandant à Dieu l'un l'autre. Et s'en retourna le roy à Ardres, et laissa à la garde de sa tente les comtes de

Digitized by Google

Sainct-Paul, et de Sancerre, le seigneur d'Albret, messire Jean de Bueil maistre des arbalestriers de France, et messire Jean de Trie. Et pareillement firent les Anglois, et mirent des princes et seigneurs du pays en la leur.

Le samedy au matin environ neuf ou dix heures avant midy, comparurent en leurs estats et habits, comme ils estoient en la journée de devant, excepté que le roy d'Angleterre avoit un chapperon mis sur sa teste, et vinrent lesdits deux roys jusques au pal, et se baillerent la main l'un à l'autre, en se saluant en tout amour et dilection, et les ceremonies gardées de chacune part, et comme dessus. Puis le roy de France prit le roy d'Angleterre par la main, et le mena en sa tente, accompagnés chacun de douze de leurs parens et conseillers. Et tantost survint un terrible temps de pluye, gresle et vent, par telle maniere que ceux qui estoient hors des tentes, furent contraints d'eux bouter dedans. Et furent lesdits roys, et leurs parens et conseillers, bien quatre bonnes heures ensemble. Et quand le conseil fut finy, aucuns s'enquirent secrettement de ce qui avoit esté conclu. Et fut respondu qu'on fit bonne chere, et que les roys en parole de roys, avoient sur les saincts Evangiles touchés, juré que doresnavant ils seroient bons et loyaux amis ensemble, et que comme pere et fils s'entr'aimeroient, et aideroient l'un à l'autre envers tous et contre tous. Et firent alliances perpetuelles pour eux et leurs successeurs, de pays à pays et de peuple à peuple, tant reelles que personnelles. Et les assistans tant d'une partie que d'autre, commencerent à faire grande joye et grande chere, et touchoient l'un à l'autre, en rendant graces à Dieu dudit traité. Et fit-on venir vin et espices, et beurent tous ensemble. Et lors le roy à grande joye et liesse donna au roy d'Angleterre son gendre, quatre paires d'ornemens d'eglise, semés de perles à or battu (esquels estoient signés la representation de la benoiste Trinité et du mont Olivet, et les images de sainct Michel et de sainct Georges) et deux gros pots d'or, ornés de pierres pretieuses, vallans de seize à vingt mille escus, dont il remercia le roy, et s'en revinrent au pal, en disant adieu l'un à l'autre. Et depuis revint le roy d'Angleterre, lequel joyeusement et de bon cœur donna au roy un beau collier d'or, riche et bien garni de pierres pretieuses. puis s'en retournerent, et estoit ja tard près de soleil couchant, et envoya le roy avec son gendre pour le conduire jusques à Guines, les ducs de Berry et de Bourgongne, et souperent avec luy. Et pareillement les ducs de Lanclastre et de Clocestre convoyerent le roy jusques à Ardres, et avec luy souperent et tous firent joyeuse chere, et y furent jusques à neuf heures au soir. Et après se partirent desdits lieux lesdits ducs de Berry et de Bourgongne, comme aussi lesdits ducs de Lanclastre et de Clocestre, pour revenir chacun devers son roy. Mais ce ne fut pas sans empeschement; car en icelle heure que lesdits princes se partoient pour eux en retourner, survint une pluye si grosse et si terrible, qu'il sembloit que Dieu voulust faire un nouveau deluge. Et qui plus est, un vent si horrible et vehement, que tous les luminaires furent esteints, et ne pouvoit-on cognoistre, ny s'appercevoir l'un l'autre. Et comme les bestes sauvages vont parmy montagnes et bois, ainsi alloient lesdits seigneurs, et n'y sceurent trouver remede, sinon recourir à Dieu. Ce qu'ils firent bien et devotement, parquoy ils vinrent à port de salut. Et pour la grande violence du vent y eut des tentes du roy cent et quatre cordes rompues, et du roy d'Angleterre quatre seulement, dont la cause fut qu'elles estoient en bas lieu. Et furent les draps tant de soye que de laine rompus et dechirés, dont il y avoit foison de moult beaux. Plusieurs gens disoient qu'en icelle paix faisant y avoit trahison, ou qu'elle y adviendroit. Mais ceux qui sceurent et cognurent le vray amour, dont procedoient les parties, conclurent et creurent fermement que le diable d'enfer, adversaire de paix, fit lesdites tempestes, comme desplaisant de ce qu'il n'avoit peu empescher le bien de paix. Ce fut grande chose, comme les parens, gens et serviteurs garderent sans enfraindre les ordonnances, qui leur avoient esté enjointes. La premiere chose qui fut dite, estoit que chacun roy auroit quatre cens chevaliers et escuyers, lesquels ne seroient point armés, et n'auroient que chacun son espée, ou autre cousteau, et que autre harnois ils n'auroient soubs ombre d'achapt, ne autrement. En outre que soubs peine de la hard nul n'approchast les tentes des roys. Avec ce fut defendu que au partement des roys, c'est à sçavoir du roy de France de Saint-Omer et du roy d'Angleterre de Calais, nul ne les suivist soubs pareille peine, sinon ceux qui estoient depuis

Digitized by Google

et ordonnés, et furent contés et nommés ceux qui devoient suivre. Toutesfois il estoit permis aux marchands menans vivres, merceries et autres choses, d'aller exercer leur faict de marchandise à Ardres, ou à Guines, sans eux bouger de là. Et fut en outre ordonné, que nulles riotes, clameurs, debats, noises, discords, ou paroles injurieuses, ne se meussent entre les gens, ny d'un costé, ny d'autre; et qu'on ne jouast à jetter la pierre, lucter, tirer de l'arc, ne à quelque autre jeu, dont peut venir murmure, impatience ou debat. Et que durant le temps que les roys parleroient ensemble, on ne sonnast, ne fit sonner trompettes, ne autres instrumens de musique, et que chacun obeïroit sommairement et de plain à tout ce qui seroit ordonné. Toutes lesquelles choses furent gardées grandement et notablement, tant d'un costé que d'autre, sans les enfraindre.

Le lendemain au matin que lesdites tempestes estoient survenues, lesdits roys et leurs parens voulans proceder à la consommation et perfection des choses, pour lesquelles ils estoient assemblés, vinrent en leurs tentes, et chacun d'eux se departit pour venir au pal. Et en venant arriva madame Isabeau de France, accompagnée du duc d'Orleans son oncle et de barons, chevaliers et escuyers, dames et damoiselles, et avoient belles et grandes hacquenées, lictieres, chevaux et chariots bien garnis. Et quant à ladite dame, elle estoit moult richement habillée, de chappeau d'or, colliers et anneaux de grand prix. Quand elle fut assez près desdits roys, elle fut descendue de dessus sa hacquenée et prise par les ducs d'Orleans, de Berry et de Bourgongne. Et aussi-tost qu'elle fut descendue, vinrent en grand appareil les duchesses de Lanclastre et de Clocestre, accompagnées de foison de dames et damoiselles bien ornées et appareillées, lesquelles firent la reverence en la maniere accoustumée. Et n'avoit onques esté veu de memoire d'homme chose si haute, ny si notable, ne dames et damoiselles si richement habillées. Et la presenterent lesdits ducs, accompagnés desdites duchesses, au roy d'Angleterre. Et en allant vers luy s'agenouilla deux fois. Lors le roy d'Angleterre se leva de sa chaire, et la vint embrasser et baiser. Alors le roy lui dit: « Mon fils, c'est ma » fille que je vous avois promise. Je la vous » livre et delaisse, en vous priant que la veuil- » liez tenir comme vostre espouse et femme. » Lequel ainsi le promit. Et lors les pere, mary et oncles la baiserent, et la delaisserent ès mains desdites duchesses, qui la menerent à Calais. Et peut-on penser que ce n'estoit pas que plusieurs ne pleurassent à grosses larmes, et specialement ladite dame, en faisant grands sanglots et merveilleux. Le roy d'Angleterre pria son pere qu'il disnast avec luy, ce qu'il fit volontiers. Si luy fit tout le plus d'honneur qu'il peut, tellement qu'il le fit seoir à la dextre, et n'y avoit que eux deux à table, et le fit servir par les ducs de Lanclastre et de Clocestre. Et après disner prirent vin et espices. Et servit le duc d'Orleans le roy son frere, et le duc de Lanclastre le roy d'Angleterre. Puis donna le roy à son fils un drageoir, garny de pierres pretieuses, avec un très-riche fermillet. Et le roy d'Angleterre donna à son pere un autre fermillet, qui avoit esté au feu roy Jean, et estoit le plus riche de tous les dons qui avoient esté faits. Et ce fait, les roys monterent à cheval, et vinrent jusques au pal, pour prendre congé l'un de l'autre, et dirent adieu, en eux baisans de bon et loyal amour. Et donna le roy à son fils au partir un beau et riche diamant et un saphir. Et son fils luy donna deux beaux coursiers bien ornés et parés. Puis se departirent, et s'en revint le roy à Paris et son fils à Calais.

En ceste année combien, comme dessus a esté touché, que le roy d'Hongrie eust eu grande victoire sur les Sarrasins, toutesfois ils s'assemblerent très-grande quantité de Sarrasins, et se mirent sur les champs pour destruire les chrestiens, et mesmement ceux d'Hongrie et leurs voisins, et leur faisoient maux innumerables. Pour laquelle cause le roy d'Hongrie envoya devers le roy une ambassade de gens de bien. Lesquels exposerent en effet ce que dit est, en suppliant et requerant au roy, qu'il luy pleust d'envoyer gens pour resister à la mauvaise volonté des mescreans. Et les ouyt le roy très-doucement et benignement. Et comme ayant pitié des maux qu'ils faisoient aux chrestiens, assembla son conseil pour y envoyer. Et au conseil estoit present le duc de Bourgongne, nommé Philippes le Hardy, lequel dit qu'il y envoyeroit son fils aisné Jean comte de Nevers. De laquelle offre il fut honoré et prisé; et fut dit qu'il y venoit de vaillant courage d'offrir son fils aisné. Et lors le comte d'Eu connestable de France, messire Jean Le Maingre, dit

Digitized by Google

Boucicaut, mareschal, et messire Jean de Vienne admiral de France, et les seigneurs de Coucy, de Roye, de La Trimouille, et plusieurs chevaliers et escuyers s'offrirent d'y aller, ce qui leur fut accordé. Puis assemblerent gens d'armes et de traict, et se mirent en chemin, en intention de passer le plustost qu'ils pourroient. Le duc de Bourgongne conduisit son fils jusques à Sainct-Denys, et là fit ses offrandes, et le recommanda à la garde de Dieu et de monseigneur sainct Denys; puis pria aux seigneurs qui estoient en sa compagnée, qu'ils l'eussent pour recommandé. Si s'en partirent et passerent par les Allemagnes, où ils trouverent plusieurs plaisirs et gratuités: mais pourtant ne laissoient-ils point qu'ils ne pillassent et derobassent, et fissent maux innumerables de pilleries et roberies, lubricités et choses non honnestes. Et mirent à passer, avant qu'ils fussent ès marches où ils avoient à besongner, bien trois moïs. Et sans avoir dommage de leurs gens et biens, passerent la Dunoue, qui est une grosse riviere, et envoyerent un vaillant chevalier de Bourgongne, nommé messire Gaucher de Rupes, devers le roy d'Hongrie, pour avoir conseil de ce qu'ils avoient à faire, et de la maniere d'entrer en la terre des Sarrasins et de les assaillir, et aussi de eux defendre si on les assailloit. Et leur fit à sçavoir le roy qu'ils ne fussent pas chauds ne trop hastés en ceste guerre, et qu'il conseilloit qu'on laissast encommencer les gens de pied du pays et autres qui avoient accoustumé la guerre ès frontieres et cognoissoient la maniere des Sarrasins, et puis qu'ils allassent après. Et qu'ils seroient tous frais et les Sarrasins lassés, par les affaires qu'on leur auroit ja baillées. Dont les François ne furent pas contens, ny de ceste opinion, et disoient qu'ils iroient des premiers. Les gens d'eglise sceurent que les François avoient des manieres bien lubriques d'excès en mangeries, beuveries, jeux de dés, puteries et ribauderies, et leur monstrerent le danger où ils estoient, et que les Sarrasins estoient grande quantité de peuple. Et que supposé qu'ils fussent suffisans pour resister, toutesfois s'ils ne se mettoient en bon estat, comme bons chrestiens, il estoit à douter qu'il ne leur meschenst, mais de tout ce que dit est ne tinrent conte. Ils avoient grandes poulennes à leurs souliers, et estoit grande pitié des dissolutions qu'ils avoient. Toutesfois ils sceurent qu'en un lieu y avoit grand peuple de Sarrasins, assez près d'un chasteau lequel on nommoit Richo, lesquels en rien ne se doutoient. Les François et autres chrestiens vinrent soudainement frapper sur eux, et y eut bien trente mille Sarrasins morts ou pris, et les autres se mirent en fuite. Et assez tost après les chrestiens assiegerent ledit chasteau de Richo. Et premierement n'y envoyerent que cinq cens combatans et les autres suivirent. Quand le roy d'Hongrie le sceut, il s'en vint par la Dunoue et assaillirent la place. Ceux de dedans se defendirent vaillamment, et finalement fut le chasteau pris, et ceux de dedans mis à mort et tués.

Après vinrent devant Nicopoli forte cité, bien garnie de Sarrasins vaillans en armes, et l'assiegerent, et tousjours leur aidoit et confortoit le roy d'Hongrie et les gens du pays. Et par diverses fois livrerent plusieurs assauts, tellement que ceux de dedans furent si lassés qu'ils n'en pouvoient plus. Et y furent les chrestiens dix-sept jours devant. Mais les Sarrasins estans dedans la place sceurent la venue du Basac et de ses gens, pour combatre les chrestiens. Et parlerent les chrestiens au roy d'Hongrie, pour sçavoir ce qu'ils avoient à faire. Trop bien voyoient et appercevoient qu'ils estoient venus à la bataille et qu'il falloit combatre. Car le Basac venoit, lequel avoit grande multitude de Sarrasins. Et d'autre part aussi le roy d'Hongrie, et les princes du pays et marches voisines assemblerent le plus de gens qu'ils peurent avec les François, lesquels demanderent à avoir l'avant-garde. Et sur ce eurent conseil, et assemblerent des chefs de guerre. Et le roy d'Hongrie bien grandement s'acquitta, et monstra qu'il estoit expedient qu'il eust l'avant-garde. Et disoit que ses gens cognoissoient les Sarrasins, et sçavoient leur maniere de combatre, car tous les jours ils avoient escarmouches ensemble, ce que les François ignoroient. Et si disoit plus, que si ses gens estoient devant, et ils voyoient les François en volonté de bien faire, ils s'efforceroient de bien combatre, et si ne pourroient fuir ou reculer, car les François les suivroient de près. Et que si au contraire se faisoit, et que les François eussent l'avant-garde, et il venoit une rupture tant fust petite, tous les Hongres et autres des pays d'Allemagne se mettroient en fuite, et demeureroient les François perdus et desconfits. Les seigneurs de France persisterent en leur opi-

Digitized by Google

nion et requeste d'avoir l'avant-garde, combien que le seigneur de Coucy fust de l'opinion du roy d'Hongrie, disant que la bataille seroit plus seurement conduite. Mais messire Guy de La Trimouille luy dit qu'il avoit peur. Lequel de Coucy, qui estoit grand seigneur et vaillant chevalier, luy dit qu'il ne le faisoit mie par crainte ne peur, mais pource que c'estoit le plus seur. Et qu'on doit prendre sur ses ennemis tout l'avantage, et ouvrer le plus sagement et prudemment que faire se peut. Et que à la besongne il monstreroit qu'il n'avoit pas peur, et qu'il mettroit la queue de son cheval en tel lieu, où il n'ozeroit mettre le museau du sien. Et loua grandement le roy d'Hongrie la vaillance et le courage des François : mais il se doutoit fort de la fuite de ses gens, et estoit bien desplaisant qu'on ne vouloit croire son conseil. Il envoya visiter les Turcs par le comte d'Hongrie, lesquels venoient pour combatre. Ce qu'il fit à sçavoir aux François, dont ils furent bien joyeux, et en louerent Dieu. Et combien qu'ils eussent plusieurs prisonniers, ausquels ils avoient promis de non les tuer, mais les mettre à finance; toutesfois ils les firent tous mourir. Et pour abreger, les François eurent l'avant-garde, et furent les batailles ordonnées tant d'un costé que d'autre, c'est à sçavoir des chrestiens et Sarrasins. Et quand ce vint à l'assembler, les François moult fierement et vaillamment se porterent, et avec eux y avoit autres nations. Les Sarrasins aussi faisoient le mieux qu'ils pouvoient. Et entre les autres François estoient le seigneur de Coucy, l'admiral de Vienne, et autres qui merveilles de leurs corps faisoient et soustenoient grand faix en la bataille, comme ceux qui de tous temps estoient reputés vaillans, et aussi faisoient les autres. Mais finalement les Sarrasins entamerent et firent ouverture ès chrestiens, ayans l'avant-garde. Aussi estoient les Sarrasins dix contre un. Et finalement les autres nations estans en la grosse bataille et arriere-garde se retrahirent, et n'ozerent attendre le faix des batailles des Sarrasins. Et furent les François, et ceux de leur compagnée desconfits, et tous morts ou pris. Et plusieurs furent pris sans tuer, et mesmement le comte de Nevers, le mareschal Boucicaut, Vienne, Coucy et autres, lesquels furent menés devant le Bazac. Et dit-on une chose merveilleuse, que le seigneur de Coucy, qui estoit vaillant et bon preud'homme, estoit mené tout nud, et le chassoit-on en le boutant et frappant devant les autres. Mais au bout d'une haye un manteau soudainement le couvrit. D'où il vint on ne sçait. Après quand on les eut amenés devant le Basac, qui estoient environ trois cens chrestiens, il ordonna et commanda que tous fussent tués en sa presence et mis à mort. La cause si fut, car les chrestiens avoient pris une cité nommée Craco, où ils trouverent plusieurs Sarrasins, lesquels ils mirent tous à l'espée. Là eust-on veu grande pitié de voir chrestiens ainsi mettre à mort, lesquels par apparence patiemment la receurent. Entre les autres fut reservé et gardé de mourir le mareschal Boucicaut. Car autresfois en guerre avoit fait bonne compagnée à plusieurs Sarrasins. Et combien que le comte de Nevers fut en bien grand danger d'estre tué, toutesfois il fut sauvé. Et disoit-on communement qu'il y eut un Sarrasin, nommé Nigromancien, devin ou sorcier, qui dist qu'on le sauvast, et qu'il estoit taillé de faire mourir plus de chrestiens que le Basac, ny tous ceux de leur loy ne sçauroient faire. Et par ce moyen fut sauvé, et les autres mis à mort piteuse. Et estoit comme commune renommée, que ladite desconfiture estoit venue sur les François et chrestiens, par l'orgueil des François, et parce qu'ils n'avoient pas voulu croire le roy d'Hongrie. Et aussi que Dieu le permit pour leurs péchés, car ils firent en allant moult de maux, et avoient toujours ribaudes, et jouoient à jeux dissolus. Helas! la chose fut tant douloureuse et piteuse au royaume de France que merveilles, comme gens ayans entendement peuvent considerer. Et y en eut plusieurs qui s'enfuirent de la bataille, quand ils veirent que les Sarrasins avoient le dessus. Et presque tous ceux du pays s'enfuirent. Une chose merveilleuse et miraculeuse advint. Car les Sarrasins laisserent les chrestiens morts emmy les champs, pour les faire devorer aux loups et bestes sauvages, sans vouloir souffrir qu'ils fussent mis en terre. Et furent treize mois tous nets et blancs, sans ce que oncques beste y touchast, et disoient les Sarrasins que les bestes n'en daignoient manger. Le comte de Nevers fut mis à finance, et pareillement Boucicaut, lesquels la payerent, puis s'en revinrent en France. Quand en France les nouvelles furent scenes, y eut grandes pleurs et douleurs, et non sans cause. Et mesmement les dames et damoiselles demeurées vefves sans maris et les

Digitized by Google

enfans sans peres. Et furent ordonnés par les eglises services, et mesmement en la ville de Paris furent en toutes les eglises faites de très-belles vigiles, et des commendaces, et messes le neufiesme jour de janvier.

En ceste année, le roy estant en compagnée de ses oncles, la duchesse de Brabant vint le voir et visiter. Et s'offrit à lui à le servir envers tous, et contre tous. Et declara au duc de Bourgongne en la presence du roy, que la duché de Brabant après la mort d'elle lui competoit et appartenoit. Mais elle le prioit que Antoine, fils second dudit duc, eust la duché après sa mort. De laquelle chose ledit duc fut d'accord. Le roy la receut bien et honorablement, et lui fit très-bonne chere, et au partir luy donna de ses biens.

Quand le duc de Milan sceut que les Genevois s'estoient adressés au roy pour estre en sa garde, il n'en fut pas bien content, et tascha par toutes manieres à rompre le coup, et les en faire departir par grâtieuses paroles. Mais les Genevois en rien n'y voulurent entendre, et envoyerent à Paris, et se sousmirent de tous poincts à la seigneurie du roy.

En ce temps fut fait le mariage du fils du duc de Bretagne, et d'une des filles du roy, et luy fut promis trois cens mille francs, mais elle trespassa.

Le roy d'Angleterre voulant tousjours complaire à son pere, lui fit à sçavoir qu'il vouloit espouser sa femme à Calais, en face de saincte Eglise, en priant aux ducs de Berry et de Bourgongne, qu'ils voulussent estre audit lieu à certain jour, lesquels par le vouloir du roy y allerent. Et l'espousa bien et solemnellement en l'eglise en la forme accoustumée. Et y eut un bien notable disner, où on fut servi de plusieurs mets, et diverses manieres de jeux et esbatemens, et le lendemain joustes. Et se monstrerent en toutes choses les Anglois bien pompeusement, ainsi qu'ils ont bien accoustumé de faire. Et quand la grande solemnité des nopces fut passée, ils tinrent un grand conseil pour sçavoir ce qu'on avoit à faire, pour tousjours entretenir les alliances. Et fut ordonné que les trefves, qui avoient esté ordonnées, et par mer et par terre, seroient criées publiquement, gardées et observées. Et qu'on ordonneroit conservateurs, qui seroient commis à les faire garder et observer. Et pource que le roy requeroit diligemment à son fils le roy d'Angleterre, qu'il voulust entendre avec luy à l'union de l'Eglise, à laquelle chose sondit fils estoit fort enclin, et y avoit grande volonté, il delibera d'envoyer vers les deux contendans. Et de faict y envoya bien notable ambassade, laquelle vint premierement à Avignon devers Benedict. Mais oncques il ne les voulut voir, ny ouyr; et pource ne passerent point outre, ny n'allerent devers l'antipape, mais s'en retournerent en Angleterre. Et fut lors deliberé que pour ceste matiere lesdits ducs de Berry et de Bourgongne s'assembleroient avec le roy d'Angleterre le dimanche de *Lætare Jerusalem*. Et s'arresta fort le roy à la voye de cession. Et que cependant tous les deux roys envoyeroient chacun ambassade devers les contendans, à ce qu'ils voulussent consentir, et avoir agreable la voye de cession, et pareillement vers le roy des Romains, pour le requerir qu'il voulust accepter, et avoir agreable ladite voye de cession. Et de faict y envoyerent.

En ce temps vinrent en l'eglise de monseigneur sainct Denys aucuns qui avoient esté malades. Lesquels s'estoient voués à monseigneur sainct Denys, et à ses compagnons, et par leurs merites affermoient avoir esté guaris. L'un avoit esté empoisonné, l'autre estoit enragé, et hors du sens et entendement, et le tiers avoit un flux de sang, et ne le pouvoit-on restraindre, et s'en vinrent à l'eglise de Sainct-Dénys rendre graces à Dieu, et aux glorieux saincts.

Audit temps la reyne eut un fils, lequel monseigneur le duc d'Orleans leva sur les fons. Et fut au sainct sacrement de baptesme nommé Louys. Et en fit-on à Paris, et par tout le royaume grande joie et solemnité.

Le roy d'Espagne envoya vers le roy et aussi vers Benedict pour le faict de l'union de l'Eglise. Et quand ils furent vers Benedict, il les corrompit par argent, tellement qu'ils ne voulurent oncques dire ce qui leur estoit enchargé. Toutesfois le patriarche d'Alexandrie fit tant quand lesdits ambassadeurs vinrent devers le roy, qu'il eut les lettres et instructions que ledit roy d'Espagne leur avoit baillé. Par lesquelles apparoist assez, que si Benedict ne s'advisoit, qu'il avoit volonté de luy faire substraction. Et fut la matiere mise au conseil du roy, et ouverte par divers clercs. Et finalement fut advisé et presque conclu, veu la maniere de proceder de Benedict, qu'on lui pouvoit faire substraction.

Or est ainsi que le roy d'Angleterre avoit

Digitized by Google

renvoyé après le retour de ses autres ambassadeurs à Boniface luy signifier d'entendre à l'union de l'Eglise, et qu'il voulust accepter la voye de cession. Mais ils s'en vinrent sans response effectuelle. Et disoit-on que c'estoit pource qu'il avoit sceu, que Benedict l'avoit refusée. Revinrent aussi les ambassadeurs, qui avoient esté envoyés par les roys de France, et d'Angleterre ensemble. Et furent vers les deux contendans, et leur exposerent les prieres et requestes des deux roys, touchant ladite union, et affection qu'ils avoient au bien de l'Eglise. En leur requerant qu'ils y voulussent entendre, en la forme et maniere qu'ils declareroient. Mais ils s'en retournerent et rapporterent que tous les deux contendans estoient tant pleins de convoitise et d'avarice, et aveugles de vraye connoissance, qu'à autre chose ils ne vouloient entendre.

Au royaume de France regnoient plusieurs pechés, et tenoient plusieurs, que les maux, et les accidens qui venoient, estoient pour les pechés publics qu'on y faisoit, non corrigés ne punis. Et pource que principalement il n'y avoit si meschant, qui en jeux et manieres de parler, ne reniassent Dieu, maugreassent et despitassent ses saincts, et la benoiste glorieuse Vierge Marie, y eut certaines ordonnances par le roy faites, et publiées par mandemens patens, contenans les punitions qu'on devoit faire. Lesquelles par aucun temps durerent et furent executées. Mais pource que des plus grands aucune punition n'en estoit faite, les choses retournerent en leur premier estat, à la très-grande desplaisance des gens de bien.

1397.

L'an mille trois cens quatre-vingt-dix-sept, le roy de Navarre envoya devers le roy, pour luy requerir qu'il luy fist justice, et envoya l'evesque de Pampelune, qui estoit un très-notable clerc, lequel presenta ses lettres au roy, qui estoient seulement de creance, en luy priant et requerant, qu'il luy voulust bailler audience pour dire sa creance, et assigner jour à la dire, lequel luy fut assigné. Et bien notablement recita ce qui luy estoit enchargé, en declarant la prochaineté de lignage, que le roy de Navarre avoit au roy, et les terres et seigneuries qu'il devoit avoir au royaume de France, et mesmement en Normandie, en requerant qu'il les luy voulust faire bailler et delivrer, et qu'aussitost son maistre et seigneur estoit prest et appareillé de faire ce qu'il appartiendroit. Iceluy evesque fut grandement receu par le roy, et aussi par les seigneurs. Et luy fut dit, que les demandes estoient grandes et pesantes, et que le roy y auroit regard, advis et conseil. Et en ceste matiere y eut de grandes difficultés. Et disoient aucuns, que ce seroit mal fait de luy rien bailler, veu les horribles et détestables maux que son pere avoit fait en ce royaume. Et qu'on ne sçavoit la volonté de son fils, et que s'il avoit en Normandie les places qu'il demandoit, et il vouloit faire guerre, que grands inconveniens en pourroient advenir. Les autres disoient qu'il y avoit eu accord avec le pere, et ferme paix faite, et qu'on ne devoit point avoir regard au temps passé. Et pour pourvoir à l'inconvenient allegué, s'il avoit places en Normandie, fut dit par ceux de ceste opinion qu'on luy en baillast ailleurs. Et ainsi fut fait. Et fut erigé Nemours en duché. Et en Gastinois et Champagne luy furent baillées terres et seigneuries jusques à dix milles livres tournois de revenu. Et à messire Pierre de Navarre, son frere, le comté de Mortaing. Et à tant se partit ledit evesque, et disoit-on que son maistre en avoit esté content.

Et pource que toujours, et comme continuellement on faisoit diligence tant en ce royaume que dehors, de trouver moyen de guarir le roy, et remede de pourvoir à son inconvenient, vinrent deux augustins à Paris, qui s'offroient à guarir le roy. Et demanderent plusieurs choses à faire les remedes, et n'y voulut-on rien espargner. Et couroient divers langages entre le peuple, en disant que la maladie du roy estoit punition divine, pour les grandes exactions qui se faisoient sur le peuple, sans rien en employer au faict de la chose publique.

Quand le roi Richard d'Angleterre se veid au-dessus de ses besongnes, comme il luy sembloit, et il fut en Angleterre, il cuidoit que tous murmures cessassent contre luy. Si fit grande exaction sur son peuple d'or et d'argent, disant que c'estoit pour son mariage avec la fille de France, et aussi que les Irlandois se rebelloient contre luy, et qu'il y vouloit aller. Et de ces exactions et tailles la plus grande partie du peuple, nobles, et gens d'eglise estoient très-mal contens. Et de faict, le duc de Glocestre et le comte d'Arondel murmurerent fort en plusieurs manieres, et faisoient alliances secret-

Digitized by Google

tes. Lesquelles choses vinrent à la cognoissance du roy Richard. Si les fit tous deux prendre, et examiner, et après qu'ils eurent confessé le cas, il leur fit coupper les testes, c'est à sçavoir au duc de Glocestre son oncle à Calais, et au comte d'Arondel à Londres. A cause dequoy se leverent plusieurs divisions, et paroles. Et disoient les aucuns, que c'estoit sans cause, et que ce n'estoit que pource qu'ils advertissoient le roy qu'il faisoit mal de souffrir à faire faire les griefves exactions qui se faisoient sur le peuple. Les autres disoient, qu'ils avoient voulu attenter à la personne du roy, sous ombre qu'il avoit trefves avec le roy de France, et baillé Cherbourg et Brest. Et quelque chose qu'il en fust, les deux princes moururent, et furent executés.

Le roy revint à santé, mais elle ne luy dura gueres. Et estoit chose bien piteuse d'ouyr les regrets qu'il faisoit quand il sentoit qu'il devoit renchoir, en invoquant et reclamant la grace de Dieu, et de Nostre-Dame, et de plusieurs corps saincts. Les gentilshommes, dames, et damoiselles, et tous ceux qui le voyoient, pleuroient à chaudes larmes, et ceux aussi qui l'oyoient reciter, de grande pitié et compassion qu'ils en avoient. On prit son barbier, et aucuns des serviteurs du duc d'Orleans, pour sçavoir si on ne luy avoit rien fait, dont la maladie en peust venir. Mais à la fin on trouva qu'ils estoient innocens en toutes manieres, et furent delivrés.

En ce temps y eut grande mutation d'officiers, car plusieurs estoient morts en la bataille de Hongrie, et fut fait connestable Sancerre, lequel paravant estoit mareschal, et messire Jean Le Maingre dit Boucicaut, fut fait et ordonné mareschal, messire Jacques de Bourbon grand chambellan, et messire Hutin d'Omont ordonné à porter l'oriflambe. Et furent ces choses faites le vingt-sixiesme jour de juillet.

Et combien que comme dit est que le mariage eust esté tout accordé, de Jean V, fils du duc de Bretagne, et de Jeanne dite la Jeune, quatriesme fille du roy, et qu'il y eust desja eu quelques solemnités faites, toutesfois encores de nouveau furent-elles faites à Paris en grandes pompes, tant de vestures, que de joyaux, et habillemens des dames et damoiselles, et y eut joustes, et autres choses accoustumées d'estre faites.

Madame Marie de France, qui dès le temps de sa nativité avoit esté ordonnée à estre religieuse, fut menée à Poissy, et là rendue, religieuse de son bon gré et volonté. Et lui fut habillé et ordonné son hostel et logis ainsi comme il appartenoit bien, et lui ordonna-on assignation à tenir son estat, et luy furent baillées des dames de religion, estans en ladite abbaye, pour luy tenir compagnée.

Le roy revint derechef en santé. Et pource qu'à Sainct-Denys, estoit l'un des clous, dont Nostre-Sauveur fut crucifié, lequel n'estoit pas bien envaisselé ainsi qu'il appartient, le roy fit faire un beau et riche reliquaire, et le donna à l'eglise de Sainct-Denys, à ce que ledit clou fut mis richement et honorablement.

En ladite année l'empereur de Constantinople envoya vers le roy demander aide et confort contre les Turcs, lesquels lui faisoient forte guerre, et taschoient d'avoir la cité de Constantinople. Et y vinrent de bien notables gens, qui monstroient que sans aide l'empereur ne pourroit resister, et en toute humilité firent leur proposition : eux retirés la matiere fut ouverte au conseil. Et furent tous d'opinion, que combien que l'année de devant le roy y eust eu grand dommage, encores devoit-on entendre à leur aider. Et lors s'agenouilla monseigneur le duc d'Orleans frere du roy, en luy suppliant et requerant qu'il luy pleust luy donner congé d'y aller, et que très-volontiers il y emploieroit sa personne. Laquelle requeste luy fut reputée à bien grand honneur et vaillant courage. Et sur ce le roy ne luy fit aucune response. Et appella-on les ambassadeurs, et leur fit faire response le roy, qu'en temps convenable il aideroit et conforteroit l'empereur, et luy envoyeroit gens. Et leur fut fait dons beaux et honorables, et s'en retournerent vers leur maistre.

Le connestable du Basac, et son principal capitaine, envoya de très-gracieux presens au roy, lesquels le roy receut très-benignement, et renvoya les messagers.

Le roy de Boheme avoit grand desir de voir le roy et sceut que le roy devoit venir à Rheims, et que par aucun temps se tiendroit là, si fit diligence d'y venir. Laquelle chose venue à la cognoissance du roy, il en fut bien joyeux, et delibera de luy faire bonne cher. Et ainsi comme le roy s'esbatoit aux champs à chasser, et voler, environ à deux lieues de Rheims, survint le roy de Boheme, lequel il receut bien et honorablement, et à grande joye le mena à

Digitized by Google

Rheims, et fut festoyé en toutes manieres bien grandement. Et luy fit le roy de beaux dons et plusieurs presens. Et cependant qu'il y fut, survint une ambassade d'Allemagne, pour avoir union en l'Eglise, disant qu'ils avoient esleu la voye de cession comme luy, dont le roy fut moult joyeux.

1398.

L'an mille trois cens quatre-vingt dix-huit, il vint à la cognoissance de Benedict, que le roy avoit envoyé devers les roys et princes de la chrestienté pour le faict de l'union. Et qu'en ce le roy d'Angleterre s'estoit joint avec luy. Dont il fut bien desplaisant, doutant qu'il n'eust fort à faire. Parquoy il envoya devers le roy le cardinal de Pampelune, qui luy estoit fort allié. Le roy et ceux de son sang le sceurent assez tost. Et pource fut mandé audit cardinal qu'il ne vint point, et aussi ne fit-il. Et si Benedict avoit esté paravant mal-content, encores le fut-il plus. Et escrivit au roy et à monseigneur de Berry, ainsi que bon luy sembla. Et ès lettres escrivoit plusieurs choses, touchant ledit messire Simon de Cramault patriarche d'Alexandrie, en le chargeant. Mais le roy et nos seigneurs ne s'y arresterent ja, car ils voyoient et appercevoient, que ce n'estoit que pour ce qu'il avoit à cœur, d'aider à son pouvoir à executer l'intention du roy, qui estoit juste et raisonnable.

Le roy pour pourvoir au schisme de l'Eglise, delibera d'assembler à Paris les prelats de son royaume, pour avoir advis et conseil sur ce qui estoit à faire en la matiere. Et y eut bien grande et notable compagnée de gens d'eglise, clercs, et autres notables personnes, docteurs, maistres et gradués. Par diverses fois on avoit envoyé par devers Benedict, qui estoit à Avignon, pour le prier de requerir qu'il y voulust adviser, et qu'il n'y avoit provision, sinon que tous les deux contendans fissent cession ; et qu'on fist un concile general, où les cardinaux tant d'un costé que d'autre, fussent avec les prelats de la chrestienté ; et que là on advisast, qu'il y eust un pape seul et unique. Mais Benedict en rien n'y vouloit entendre. Et pour trouver la maniere d'y proceder, y eut plusieurs grandes et notables consultations faites. Et finalement fut deliberé et conclu, qu'on ne soustrayeroit pas seulement à Benedict la collation et disposition des benefices : mais qu'on luy feroit pleniere soustraction de toute obeïssance. Et sur ce furent lettres bien notablement faites, et composées, lesquelles furent envoyées et publiées par tout le royaume de France. Et fut conclu que l'Eglise de France seroit reduite à ses anciennes libertés et franchises ; c'est à sçavoir que les ordinaires donneroient les benefices estans en leurs collations, et que toutes graces expectatives et reservations cesseroient. Et qu'aux benefices on procederoit par voye d'eslection, et en appartiendroit la collation aux ordinaires. Et pour ceste cause fut ordonnée une notable procession à Saincte-Genevieſve, en laquelle furent les ducs de Berry, de Bourgongne et de Bourbon. Et là fit un notable sermon ou predication maistre Gilles des Champs, lequel sçavoit bien la matiere, et avoit tousjours esté present en la deduction d'icelle.

Et advint que tantost vacqua l'abbaye de Sainct-Denys, par la mort de Guy II de Monceaux abbé d'icelle. Et fut esleu messire Philippes de Vilette, qui estoit un bien notable clerc, docteur en theologie. Et y eut des difficultés beaucoup touchant la confirmation de l'eslection, bien qu'ils estoient exempts, tant et si avant que l'exemption se peut estendre. Et fut dit que l'evesque de Paris, qui estoit ordinaire du lieu, confirmeroit, ou infirmeroit ladite eslection. A laquelle chose l'evesque proceda, et trouva que l'eslection estoit juste, saincte et canonique. Et pource la confirma, et si luy bailla le don de benediction. Mais il y eut lettres faites et baillées par l'evesque de Paris, que ce fust sans préjudice de l'exemption des religieux, abbé, et convent de ladite egise de Sainct-Denys. Et pource que semblable cas de jour en jour pouvoit advenir, le roy assembla ceux de son sang, des gens d'eglise, et de l'université, pour sçavoir ce qu'on auroit à faire, quand le pareil cas adviendroit, touchant les exemptions. Et fut ordonné generalement que si aucunes eglises, ou benefices vacquoient, qui fussent electifs, on y procederoit par voye d'eslection, dont la consecration, confirmation, ou benediction appartiendroit aux ordinaires, sans prejudice des droicts, prerogatives et exemptions des exempts et ordinaires. Et furent lesdites choses touchant lesdites substraction et reduction de l'Eglise de France, conclues le vingt-septiesme jour de juillet. Quand les cardinaux estans en Avignon, sceurent la conclusion de substraction faite par le roy, et l'Eglise de France, ils firent pareille-

Digitized by Google

ment substraction à Benedict, et soudainement et secrettement ils partirent d'Avignon, et s'en vinrent à Villeneufve, qui est au royaume.

En ce temps, le comte de Perigort, qui estoit grand seigneur, et puissant au pays de Guyenne, assembla gens de guerre, et les mit en ses places. Et sous ombre qu'il se disoit tenir le party des Anglois, commença à faire aspre et forte guerre aux François, vers les marches de Guyenne. Et faisoit maux infinis, et pilloit, desroboit, et faisoit courre tout le pays. Pour laquelle cause, le roy delibera d'y envoyer. Et fut deliberé que le mareschal Boussicault iroit. Et y alla à grande compagnée de gens de guerre, tant d'hommes d'armes, que de traict, et mit le siege devant Montignac, où ledit comte estoit, lequel finalement se soumit à la cour de parlement du tout. Et mit ledit mareschal la comté en l'obeïssance du roy, et prit Montignac, Bourdille, Auberoche, Saulac, et autres places, et y eut grande peine, et de belles armes faites. Et amena Boussicault ledit comte de Perigort à Paris. Et luy ouy, à grande et meure deliberation, fut dit par arrest, que ledit comte avoit forfait corps et biens. Toutesfois la vie luy fut sauvée. Et fut ladite comté de Perigort, avec les appartenances, donnée à monseigneur le duc d'Orleans, frere du roy, et luy fut baillée par appanage à luy et à ses hoirs masles, procréés de sa chair.

Et pource qu'on voyoit que Benedict ne vouloit faire obeïssance, et que tousjours estoit obstiné en son opinion, on delibera qu'on l'assiegeroit dedans le palais d'Avignon. Et de faict y fut le siege mis, et y souffrit moult de miseres, peines et travaux, tant de vivres, que autrement: mais il avoit moult grand courage, et tousjours se tenoit fort, et confortoit ceux qui estoient avec luy. Rodrigo de La Lune son frere, faisoit toutes les diligences qu'il pouvoit de luy faire avoir vivres, et quelque siege qui y fut, bien souvent, par manieres subtiles on y mettoit vivres. Or advint que aucuns estans audit siege, advisoient souvent manieres de trouver moyens subtils d'entrer en la place du palais où estoit Benedict. Et adviserent qu'il y avoit un esvier ou conduit d'eaues, de la cuisine dudit palais, qui estoit grand et large, et que par iceluy, en ostant un treillis de fer qui y estoit, on pourroit très-aisément entrer. Et trouva-on moyen de oster ledit treillis de nuict, si subtilement, qu'on le remettoit et ostoit quand on vouloit. Ceux de dedans s'apperceurent et imaginerent bien que par ledit lieu on avoit intention d'entrer. Et pource y mirent guet secret, et considererent qu'on ne pouvoit entrer que l'un après l'autre, et que ceux qui entreroient, quand bon leur sembleroit, ils seroient pris et attrapés par ceux de dedans, et ainsi fut fait. Car aucuns de ceux du siege, et des plus vaillans, vinrent audit esvier ou conduit de cuisine et entrerent dedans, et à mesure qu'ils entroient estoient pris, et tant qu'il y en eut de pris cinquante à soixante. Dont ceux qui tenoient le siege furent moult esbahis, et non sans cause, car il y avoit de leurs parens et amis. Et finalement y eut traité et accord, par lequel ceux du siege se leverent, et les prisonniers furent rendus, et s'en alla chacun où il voulut.

Et est à advertir qu'il y avoit ja grandes haines, envies et divisions entre les ducs de Bourgongne Philippes le Hardy, et Orleans frere du roy, lequel soustenoit Benedict, et disoit que c'estoit mal fait de luy avoir fait substraction, et plusieurs mesmes de France le tenoient pour vray pape. Et quand telles divisions venoient à la cognoissance dudit maistre Jean Juvenal des Ursins garde de par le roy de la prevosté des marchands, il alloit parler à eux, et à autres qui pouvoient aider à reprimer leur ire; et tellement qu'ils s'appaisoient, ou au moins dissimuloient.

Et comme dessus a esté touché, vinrent à Paris deux augustins, qui se faisoient forts de guarir le roy, et leur furent baillées toutes les choses qu'ils vouloient et demandoient, et eurent bien grande finance. Et de faict, mirent la main à la personne du roy, et comme l'on dit luy firent aucunes incisions au chef, et comme il fut trouvé, mirent le roy en grand danger de le faire mourir piteusement. Et pource furent pris et emprisonnés, interrogés et questionnés. Et pour abreger, confesserent qu'ils ne s'y cognoissoient. Et y eut plusieurs notables gens assemblés, tant d'eglise que lais, lesquels conclurent qu'ils seroient degradés, et qu'ils auroient les testes couppées. Et pour ceste cause furent faits escharfauts en Greve devant l'Hostel de Ville, et du Sainct-Esprit. Et y eut une maniere de pont de planches fait, qui venoit à l'endroit d'une des fenestres de la salle du Sainct-Esprit, laquelle fenestre on mit en l'estat et semblance d'un huis, et furent mis lesdits augustins sur lesdits escharfauts. Et fit-on une maniere de briefve predication. Et après issit

Digitized by Google

l'evesque de Paris en habit pontifical par ladite fenestre, et vint jusques aux deux augustins, lesquels estoient revestus comme s'ils eussent voulu dire messe. Et après ce qu'il eut parlé à eux, il leur osta à chacun d'eux les chasuble, estole, manipule, aube, et surplis, en disant certaines oraisons, puis s'en retourna par où il estoit venu. Et paravant en sa presence furent raiz et ostés leurs cheveux, sans apparence de couronnes. Et tantost ceux de la jurisdiction laye les prirent et les despouillerent, et leur laisserent seulement leurs chemises, et à chacun une petite jacquette par dessus. Et furent mis en une charette, et liés et menés aux halles, et là eurent les testes couppées, et si furent escartelés, et les corps portés au gibet, et les testes mises sur deux demies lances, en l'escharfaut aux halles, où ils avoient esté decolés. Et furent plusieurs hesbahis comment on les avoit degradés, et baillés à la justice seculiere. Mais par clercs notables, veu les cas par eux commis en la personne du roy, fut dit que c'estoit justice. Et disoient aucuns, que lesdits augustins se disoient au due d'Orleans, et que par haine que le duc de Bourgongne avoit audit duc d'Orleans, il leur avoit fait faire et procuré ce qui fut fait. A cause que le duc d'Orleans avoit fait brusler un nommé maistre Jean de Bar, qui estoit nigromancien et invocateur de diables, et estoit au duc de Bourgongne. Et disoit-on que pour les envies, qui estoient entre lesdits deux ducs, diverses choses se faisoient.

En ceste année, après que le roy Richard eut en Angleterre fait coupper les testes des seigneurs d'Angleterre dessus dits, plusieurs divisions se çommencerent. Et mesmement Henry de Lancastre, fils du duc de Lancastre, tenoit plusieurs diverses et estranges manieres, sentans murmures et conspirations contre le roy Richard, lesquelles vinrent à sa cognoissance. Et pource manda le duc de Lancastre, pere dudit Henry, et luy dit ce qui estoit venu à sa cognoissance touchant sondit fils. Et selon ce qu'on disoit, y avoit de meschantes choses entreprises contre le roy et trouvoient assez de matiere pour le faire mourir. Quand le roy d'Angleterre apperceut les choses dessus dites, il delibera de tenir un parlement à Wincestre, et assembla les trois estats du pays; et y eut grande assemblée, et fit des ducs et des comtes. Et en ce parlement Henry de Lancastre dit au comte Mareschal, qu'il estoit faux, traistre et desloyal et mauvais, et qu'il avoit faussement et mauvaisement tué ou fait mourir son oncle, le duc de Glocestre frere de son pere. Et qu'il avoit emblé les deniers du royaume, et les avoit appliqués à son profit, et plusieurs autres trahisons avoir fait. Le comte respondit qu'il avoit faussement et mauvaisement menty. Et y eut gage jetté et adjugé, et dit qu'il cheoit gage de bataille. Et pour ce faire y eut jour assigné. Et tousjours cuidoit le duc de Lancastre pere de Henry, muer le propos du roy, et des parties. Au jour assigné les parties tous armés comparurent en champ. Et après les sermens fut à chacun permis faire son devoir. Et quand Henry de Lancastre veid son adversaire, il marcha bien vaillamment huit pas, sans que l'autre commençast à marcher. Toutesfois il s'esmeut, et comme de grand courage venoit à Henry, mais quand il vint à l'approcher, tous deux jetterent leurs lances. Et ce fait le roy d'Angleterre les fit tous deux prendre, et les bannit de son royaume, le comte Mareschal à perpetuité, et Henry de Lancastre jusques à dix ans. Et de ce fut le pere bien content. Henry s'en vint à Paris vers le roy de France et les seigneurs, et fut receu bien grandement et honorablement, et lui fit-on très-bonne chere. Et luy ordonna le roy son estat bien honorablement. Dont le roy d'Angleterre fut très-mal content, et très-impatiemment le porta; et luy sembloit, veu l'alliance, que le roy et les seigneurs de France ne le deussent point avoir receu. Et depuis le pere dudit Henry alla de vie à trespassement. Et cuidoit bien Henry de Lancastre que le roy d'Angleterre deust appaiser son courage et le rappeller, et lui laisser la succession de son pere, tant de meubles, quo d'immeubles. Mais il fit tout le contraire, car il prit tous les meubles, qui estoient grands, et les appliqua à son profit. Et de ce ledit Henry eut bien grande desplaisance. Dont monseigneur de Berry le confortoit et l'appaisoit le plus qu'il pouvoit. Toutesfois il sembloit bien à sa manière et contenance, qu'il avoit un courage bien despiteux, et intention s'il eust peu de s'en venger.

Cette année la reyne Blanche alla de vie à trespassement, à Neaufle-le-Chastel, le cinquiesme jour d'octobre, dont ce fut grand dommage. Elle fut portée en terre à Sainct-Denys bien solemnellement, ainsi qu'il appartenoit. Elle avoit une partie de l'un des clouds, dont

Digitized by Google

Nostre-Seigneur fut crucifié, qu'elle fit bien et honorablement enchasser, et le donna à Nostre-Dame des Carmes, pour mettre en leur eglise.

Le roy, la reyne et nos seigneurs les ducs envoyerent à leur fille et niepce d'Angleterre, de beaux et riches dons, par notables chevaliers et escuyers qui furent en Angleterre, et là les presenterent. Et quand ils furent retournés, ils rapporterent qu'en Angleterre y avoit plusieurs divisions, et qu'on murmuroit fort contre le roy pour les exactions qu'il faisoit, et qu'ils doutoient fort qu'il n'y eust un grand brouillis, car il n'y avoit ny gens d'eglise, ny nobles, ny autres, qui n'en fussent mal-contens. Et quand Henry de Lancastre qui estoit par deça, le sceut, il en fut bien joyeux et se reconforta fort.

Les cardinaux de Thury et de Saluces vinrent à Paris en grandes pompes et estats, devers le roy et nos seigneurs les ducs, et firent une proposition par la bouche dudit de Thury, et disoient maux infinis de Benedict et plusieurs autres paroles. Et firent deux requestes, l'une, que le roy voulust escrire aux roys et princes diligemment, touchant le faict de l'union. La seconde fut, qu'il voulust faire diligence, et mettre peine à prendre Benedict. Sur la premiere leur fut respondu que le roy y avoit entendu et entendroit le mieux que faire se pourroit. A la seconde requeste fut fait response que n'estoit pas à faire au roy de faire prendre Benedict, ny mettre la main sur luy. Et aussi que ce n'estoit pas chose aisée à faire. C'estoit merveilles des pompes et estats desdits cardinaux, lesquels estoient à toutes gens de quelque estat qu'ils fussent, à grande desplaisance et abomination.

Il y eut deux cardinaux, l'un nommé Martin et l'autre Boniface, lesquels se cuiderent eschapper du palais d'Avignon, en habits dissimulés, et furent rencontrés par les gens du mareschal Boussicaut, et pris. Et dit-on que Martin dedesplaisance, pauvreté et indigence, alla de vie à trespassement. Et au regard de l'autre nommé Boniface, l'on disoit que Boussicaut en avoit bien eu cinquante mille ducats.

En ce temps un bourgeois de Vitré en Bretagne, nommé Pierre Pilet, jetta son gage de bataille contre un gentilhomme dudit pays, nommé Guillaume Marcille. Et le chargeoit d'avoir fait tuer par ses fils un sien parent. Ledit Marcille au contraire maintenoit, que jamais n'en avoit esté consentant. Et estoit ledit Pilet un bel homme, fort et roide, et Marcille estoit vieil et ancien : et luy fut permis qu'en son lieu il mist le bastard du Plessis. Et soustenoit fort ledit Pilet monseigneur de Laval, devant lequel se faisoit le gage. Et furent les sermens faits ; et fut ledit Pilet jetté à terre d'un coup de lance par le bastard, et après tira son espée et le tua. Et tantost après on envoya querir le bon-homme vieil, qui estait prisonnier, comme raison estoit, et fut delivré. Et si son champion eust esté desconfit, il eust souffert mort.

1399.

L'an mille trois cens quatre-vingt dix-neuf, le roy retourna en santé, et avoit bon sens et entendement, et fit la solemnité de Pasques en son hostel à Sainct-Paul. Au huictiesme jour après, l'evesque de Paris vint ausdit hostel en la chappelle, et de sa main le roy receut le sainct sacrement de confirmation, en grande devôtion. Et si firent plusieurs autres seigneurs, chevaliers est escuyers.

Les ducs de Berry, de Bourgongne, et de Bourbon, avoient grand desir de sçavoir d'où venoit la maladie du roy, et firent assembler tous les physiciens de l'université de Paris, et autres, dont il estoit memoire. Et fut mise la matiere en termes, et spécialement si la maladie qu'il avoit venoit de choses et causes intrinseques, ou par accidens extrinseques. Et y eut divers argumens et imaginations. Et finalement on ne sceut que conclure, et demeura la matiere indiscusse, et sans aucune decision ny determination, dont les seigneurs ne furent pas bien contens,

En ce temps, aucuns de l'ordre de Sainct-Bernard apporterent, comme ils disoient, le sainct Suaire, où nostre benoist Sauveur Jesus-Christ fut ensepulturé, et le mirent à Sainct-Bernard à Paris. Et y eut grande affluence de peuple, et en leverent une bien grande finance d'argent. Et disoit-on qu'il y eut de beaux miracles faits, combien qu'on n'en déclarast aucuns particulierement.

Ceux de Venise envoyerent vers le roy, demander aide et confort contre les Turcs, lesquels avoient occupé plusieurs villes. Et leur donna-on esperance de leur aider, et aussi en avoit le roy bonne volonté.

On disoit que aucuns mieux aimans leur pro

Digitized by Google

fit particulier que le bien public, procuroient et faisoient diligence qu'on mist un dixieme sus. Et estoit renommée, que le principal qui poursuivoit ceste matiere, estoit messire Simon de Cramault patriarche d'Alexandrie, qui disoit qu'il avoit fait plusieurs grandes mises en ambassades, et autrement, pour le faict de l'Eglise. Et qu'autrement il ne pouvoit estre contenté, ne satisfait. Et furent les gens d'eglise assemblés, pour avoir leur consentement; plusieurs quand ils ouyrent parler de la matiere s'absenterent, et departirent. Et de ceux qui y demeurerent aucuns oncques ne s'y voulurent consentir. Toutesfois fut le dixiesme mis sus, à la grande desplaisance de la plus saine partie : et ne trouva-l'on à peine personne ecclesiastique, qui se voulust mesler de le recevoir, et lever. Et fut ordonné, qu'on le feroit lever par personnes layes. Et ainsi fut fait bien rigoureusement, et en fut levé grande finance. Et disoit-on que c'estoit pour le faict de l'Eglise et de la poursuite de l'union. Mais tout s'en alla en autres choses bien inutiles, et en prirent les princes et autres ce qu'ils peurent, à leur profit particulier.

En ce temps, les Turcs et Sarrasins grevoient fort Constantinople, et fesoient forte et aspre guerre. Pour laquelle cause l'empereur de Constantinople envoya devers le roy requerir aide et secours. Et y envoya le roy le mareschal Boussicaut, avec douze cens combatans; et en sa compagnée estoit Chasteaumorant, un chevalier de Bourbonnois. Lesquels se porterent vaillamment, et firent plusieurs grands dommages aux Sarrasins, et resisterent à leur mauvaise entreprise et volonté. Et quand ils eurent fait le mieux qu'ils peurent, delibererent d'eux en retourner, dont les Grecs furent bien desplaisans. Mais l'air estoit non propice aux François, et desja aucuns se commençoient à mourir, et si avoient faute d'argent, et souvent de vivres. Et de faict, le mareschal Boussicaut s'en partit, et laissa ledit Chasteaumorant vaillant chevalier avec seulement cent combatans. Lequel très-volontiers y demeura, dont les Grecs, encores combien qu'ils fussent peu de gens, furent grandement reconfortés,

En ceste année, fut moult grande abondance d'eaues, se creurent les rivieres merveilleusement, et se desriverent au grand dommage des biens de dessus la terre. Et emmenoient maisons, gens, enfans, et biens meubles.

Et en cet an y eut grande, horrible et piteuse mortalité en Bourgongne, Champagne, Brie, Paris, et Normandie, et pour abreger, par tout le royaume de France. Et quand elle cessoit en un pays elle commençoit en un autre. Et est comme chose incroyable de la grande quantité de peuple qui mourut. Et disoit-on, que c'estoit à cause des horribles et detestables pechés, qui se commettoient publiquement et notoirement sans aucune reprehension. Et quand on en parloit en predications, au conseil du roy, ou autre part, on contemnoit et desprisoit ceux qui en parloient à bonne intention. Les gens d'eglise ne sçavoient que faire, sinon prieres et processions solemnelles, dont ils faisoient grandement leur devoir. Et les religieux, abbé, et convent de Sainct-Denys, à la requeste d'aucuns seigneurs, et autres, en une bien notable procession, portèrent jusques à Paris en la Saincte-Chapelle, le corps de monseigneur sainct Hippolyte, et celebrerent une bien notable messe, et puis le rapporterent à Sainct-Denys, et cessa la mortalité.

Une merveilleuse comete apparut au ciel. Et combien qu'on die que telles choses sont naturelles, toutesfois elle sembla fort estrange, car elle dura huict jours entiers enflambée, et estoit de grande estendue. Et disoient aucuns astronomiens que c'estoit signe de quelque grand mal à venir.

Les Allemans eurent en aucune desplaisance leur empereur, si le desappointerent, et en mirent un autre[1].

Il y eut grandes alliances jurées et promises entre monseigneur d'Orleans, et Henry de Lancastre, et se monstroient grands signes d'amour, et souvent estoient ensemble.

Or est vray, comme dessus a esté dit, que Henry de Lancastre avoit esté banni du royaume d'Angleterre, et s'en vint en France, où il estoit bien desplaisamment, et ne faisoit que penser et ruminer, comme il pourroit trouver maniere et moyen de faire un grand brouillis. Et en ce temps ceux de Hibernie se rebellerent contre le roy d'Angleterre, et fut content d'y aller en personne; et de faict y alla. Et aprés son partement plusieurs monopoles, conspirations, et seditions se commencerent à esmou-

[1] Robert, comte palatin.

Digitized by Google

voir. Lesquelles choses vinrent à la cognoissance de Henry de Lancastre, duquel le pere estoit mort, car durant sa vie il eust resisté aux entreprises et malices de son fils. Et delibera de trouver maniere de passer en Angleterre. Et après le pássement dudit roy d'Angleterre en Hibernie, aucuns pleins de mauvaise volonté vinrent là où la reyne fille de France estoit. Et luy osterent tous ses serviteurs et servantes de la langue de France, excepté une damoiselle et son confesseur, et aucuns Anglois entendans et parlans quelque peu de la langue de France : et en un chasteau la mirent, qui fut un exploict bien merveilleux, dont ledit de Lancastre fut bien joyeux. Et luy sembla qu'il estoit temps qu'il passast en Angleterre, et à ce faire se disposa le plus secrettement qu'il peut. Toutesfois il vint à la cognoissance d'aucuns seigneurs de France, qui se doutoient bien qu'il ne voulust faire quelque mauvaise besongne ou entreprise contre le roy Richard, gendre du roy. Et de ce on luy parla : mais il affermoit que ce n'estoit pas son intention, ny ne fut oncques, de faire chose prejudiciable ou dommageable au roy d'Angleterre son souverain seigneur ; et que ce qu'il faisoit, c'estoit pour son honneur et profit, et pour luy cuider faire service et plaisir : toutesfois l'issue monstra tout le contraire. Et pour abreger, s'en alla en Angleterre, et passa la mer, et tantost trouva satellites qui luy promirent l'aider et ainsi le firent. Il escrivit lettres très-seditieuses à plusieurs prelats, nobles, et gens des bonnes villes, faisans mention de plusieurs bourdes et mensonges. Et tantost trouva gardes, suittes et alliances. Et s'en vint devers le duc d'Yorck son oncle, qui le reprit fort : mais il jura et afferma, comme dessus il avoit dit en France, combien que desja il avoit fait prendre plusieurs nobles d'Angleterre, et autres, et leur avoit fait coupper les testes, et icelles envoyer à Londres. Et avoit obeïssance desja en plusieurs places et villages, et presque tout le peuple se retiroit vers luy, et obeïssoit. Quand la chose vint à la cognoissance du roy Richard, il fut moult troublé, et non sans cause, et delibera de s'en venir en Angleterre, et retourner, et de faict ainsi le fit. Et quand il y fut, quasi de tous ses gens comme tout seul il fut delaissé, dont il fut moult esbahi. Et encores luy vint-il bien pis, car par ceux ausquels il se fioit fut pris, detenu, et emprisonné, et baillé et livré ès mains de son adversaire. Et lors tout le peuple commença à crier et dire, tant gens d'eglise, nobles, que autres, qu'on le devoit priver du royaume, et mettre en chartre perpetuelle, car il avoit fait mourir ses parens sans cause, et baillé Cherbourg et Brest, et fait paix avec le roy de France et les François sans le consentement du peuple. Et qu'il avoit fait de grandes et excessives exactions sur le peuple, sans l'avoir employé au faict de la chose publique, et du royaume. Et prenoit-on gens de tous estats, qui avoient servi le roy Richard, qui estoient executés à mort, pillés et derobés. Et fut conclu qu'il falloit faire un autre roy par eslection. Et fut esleu Henry de Lancastre, et constitué et ordonné roy par les trois estats. Et l'archevesque de Cantorbie l'oignit, et fit une grande proposition, et prit son theme : « *Habuit Jacob benedictionem.* » Et le deduisit ainsi que bon luy sembla. Et se nomma et porta ledit Henry publiquement et notoirement roy. Et monstra une ampoulle, qu'un ange, comme il disoit, avoit apportée à sainct Thomas, pour en oindre et sacrer les roys d'Angleterre. Et avoit le roy de France envoyé gens devers ledit Henry de Lancastre, pour sçavoir ce que c'estoit qu'on faisoit en Angleterre contre son fils, ausquels on monstra ladite ampoulle. Et si paravant il avoit fait mourir plusieurs personnes d'Angleterre bien notables, encores quand il se trouva maistre, il en fit plus mourir sans cause et sans raison. Et qui pis est, il fit tant que les serviteurs du roy Richard mesmes, et ausquels il se fioit, le mirent à mort bien inhumainement. Et pource que plusieurs en ceste matiere en ont escrit, on s'en passe en bref. Et trouve-on bien que les Anglois ont autresfois fait de tels exploits.

Environ ce temps, estoit à Paris monseigneur le duc de Berry oncle du roy, et en sa compagnée estoit le comte d'Estampes, lequel souvent beuvoit et mangeoit à sa table, et un jour le mal d'apoplexie le prit, et à la table sa teste mit sur ses bras, qui estoient sur la table comme croisés, et cuidoit-on qu'il dormist. Et disoit ledit monseigneur de Berry en riant : « Beau cousin dort. » Mais il dormit tellement, que oncques puis n'en reveilla.

Quand le roy sceut ce qui avoit esté fait en Angleterre contre son gendre, il en fut bien desplaisant, et cognut-on bien que toutes alliances et trefves estoient rompues, et qu'on

Digitized by Google

estoit revenu à la guerre. Toutesfois Henry soy disant roy d'Angleterre, envoya vers le roy luy faire sçavoir, que s'il vouloit envoyer à Boulongne de ses gens, qu'il envoyeroit à Calais. Et ainsi fut fait. Et y eut personnes notables envoyées de costé et d'autre, et parlerent ensemble. Et y eut seulement une trefve conclue à la Pentecoste ensuivant.

Pource que l'année d'après y avoit pardon general et indulgences en cour de Rome, et que le royaume estoit bien appauvri, et que si on permettoit d'aller à Rome, que ce seroit grande evacuation de pecunes, veu qu'à Rome ils tenoient l'antipape[1] pour pape, il fut defendu qu'on y allast point, par cry public: mais ce nonobstant grand peuple y fut.

Pource que par les ordonnances royaux, qui avoient esté mises sus, l'Eglise de France avoit esté remise en ses libertés et franchises, et ordonné que les ordinaires donneroient les benefices, ils en disposerent en faveur de leurs valets et serviteurs. Et de ce, ceux de l'université se plaignirent, et non sans cause. Et aussi en entreprenoit fort sur leurs privileges, et en diverses manieres n'en pouvoient jouyr. Ils requirent au roy qu'on y pourveust, ou autrement ils faisoient sçavoir qu'ils cesseroient. Et de faict, pource qu'on ne leur fit aucune provision valable, ils cesserent de faict, et durerent leurs cessations tout au long du caresme. Et depuis fut trouvé expedient, et recommencerent leurs leçons.

En Sicile, et Naples, Louys II, roy de Sicile en plusieurs lieux estoit obey, et tenu pour roy, et specialement à Naples. Et y eut un comte du pays mesme, auquel il se fioit, lequel par trahison mit le roy Ladislaus ou Lancelot dedans Naples. Et pource quand la chose vint à la cognoissance du roy de Sicile, il envoya le comte de La Marche au pays pour faire guerre.

1400.

L'an mille quatre cens, il vint à la cognoissance du roy, que l'empereur de Constantinople avoit grand desir de venir en France, tant pour voir le roy, que aussi pour luy requerir aide et confort, pour resister alencontre des ennemis de la foy; et de plus, pour le remercier des secours, aides, et courtoisies qu'il luy avoit faites. Et quand le roy sceut sa venue, il fit faire diligence qu'à l'entrée du royaume il y eust chevaliers et escuyers pour le conduire et defrayer partout où il passeroit. Et quand il fut assez près de Paris, il envoya ses oncles au devant de luy, et le roy mesme le receut à l'entrée de Paris, et luy donna un beau coursier bien enharnaché, tout blanc. Et l'amena le roy jusques au Palais, et puis le fit mener au Louvre, où il fut logé. Et estoit l'hostel très-bien habillé et paré, et là tenoit son estat aux despens du roy. Et faisoient le service de Dieu selon leurs manieres et ceremonies, qui sont bien estranges, et les alloit voir qui vouloit.

En ce temps fut ordonné par le roy et ceux de son sang, qu'on feroit diligence d'avoir madame Isabeau reyne d'Angleterre, qui estoit pucelle, car oncques le roy Richard compagnée charnelle n'avoit eu avec elle. Et envoya-on querir sauf-conduit, lequel fut accordé et et envoyé par Henry de Lancastre. Et y furent commis Jean de Hangest seigneur de Hugueville, et maistre Pierre Blanchet conseiller, et maistre des requestes de l'hostel du roy. Lesquels arriverent en Angleterre, et firent leur requeste, et ce qui leur estoit enchargé par le roy. Et y eut par les Anglois des difficultés, et vouloient avoir descharge de plusieurs promesses, qui avoient esté faites au traité de mariage, et de ce qu'elle avoit eu et apporté. Et pource que ledit maistre Pierre Blanchet debatoit fort les matieres au profit et à l'honneur du roy, les Anglois conceurent grande haine contre luy, et aussi contre son compagnon. Et fut aucune renommée que tous les deux furent empoisonnés; et quoy qu'il en fust, mourut maistre Pierre Blanchet, et ledit de Hugueville fut en tel poinct, qu'il vomit jusques au sang clair, dont il fut bien malade: mais par laps de temps il guarit. Les autres disent, qu'il y avoit grande mortalité en Angleterre, et que tous deux furent frappés, et que maistre Pierre Blanchet y mourut, et Hugueville eschappa. Et furent bien long-temps en Angleterre, sans ce qu'ils y eussent rien fait.

En ce temps maistre Jean Juvenal des Ursins, qui avoit la garde de la prevosté des marchands de par le roy, fut ordonné par eslection de la cour de parlement, conseiller et advocat du roy en ladite cour. Lequel audit office de la garde de la prevosté, s'estoit grandement gouverné et honorablement. Et tousjours quand il

[1] Boniface IX.

Digitized by Google

y avoit aucun discord entre les seigneurs, il mettoit peine à tout appaiser, tellement que de son temps, nonobstant la maladie du roy, aucun inconvenient n'en advint.

En ce mesme an fut fait le mariage de Louys duc d'Anjou, cousin du roy, et de la fille du roy d'Arragon, nommée Ioland, qui estoit une des belles creatures qu'on peust point voir. Et y eut bien grande et solemnelle feste, comme à tel seigneur et dame appartenoit bien.

Le roy de Boheme, qui avoit esté esleu empereur d'Allemagne, fut pour aucunes causes, par l'ordonnance des electeurs de l'empire, et des gens d'eglise, princes, et nobles d'Allemagne, desappointé de l'empire. Et disoient aucuns que c'estoit de son consentement. Et fut ordonné empereur le duc Robert de Baviere, renommé d'estre bon et vaillant prince. Et sur ce envoyerent ledit empereur et ceux d'Allemagne devers le roy. Et aussi sur le faict de remedier au schisme, et avoir union en l'Eglise. Les ambassadeurs furent honorablement receus, et de ce qu'ils avoient signifié au roy les choses dessus dites, on les remercia, et leur fit-on aucuns presens, et s'en retournerent. Et pource qu'ils n'avoient aucunement particulierement declaré la forme et voye qu'ils entendoient de venir à union, combien que le patriarche Cramault eust rapporté, que quand il fut en ambassade, ils se adheroient au roy, et estoient d'opinion d'eslire la voye de cession. Toutesfois le roy delibera d'envoyer vers les esliseurs de l'empire, pour sçavoir leur intention, et de faict y envoya. Et leur fut respondu, que à avoir union ils estoient prests d'entendre, mais non mie par la voye de cession, ainsi que le roy l'avoit advisé. Dont les ambassadeurs furent bien esbahis, car ils affermerent que à Cramault n'avoient fait autre response. Laquelle chose fut rapportée au roy. Dont luy et ceux du sang furent très-mal contens dudit patriarche Cramault. Et pource luy fut defendu, que plus ne vint au conseil du roy.

En ceste année, la reine de Dacie, qui n'avoit qu'un seul fils, jeune d'aage, envoya vers le roy luy requerir, et prier qu'il luy pleust qu'elle eust une fille de la lignée de France, pour son fils. Et estoit present à faire la requeste au roy par les ambassadeurs, le duc de Bourbon. Lequel respondit, mais que l'une de ses filles fust en aage, que volontiers il luy envoyeroit.

Charles fils du roy, qui estoit un très-bel enfant, fut très-griefvement malade, et devint ectique et tout sec. On ordonna prieres estre faites par toutes les eglises de Paris, et fut fait ainsi, et en plusieurs et divers lieux. Toutesfois il alla de vie à trespassement, dont tous furent desplaisans. Et disoit-on plusieurs et diverses paroles, à la grande charge d'aucuns seigneurs.

L'empereur fut couronné à grande solemnité, en la forme et maniere accoustumée.

Combien, comme dessus a esté touché, le roy eust donné au bastard de Foix la comté de Foix, toutesfois le roy depuis ordonna, que le captal de Beu en Guyenne l'auroit.

Monseigneur le duc de Berry, qui avoit donné à Sainct-Denys une partie du chef et bras de monseigneur sainct Benoist, y fit faire un plus beau reliquaire que celuy où ils estoient enchassés, et le donna à ladite eglise de Sainct-Denys.

1401.

L'an mille quatre cens et un, après le retour de monseigneur de Hugueville, et que maistre Pierre Blanchet avoit esté trespassé comme dit est, qui estoient allés pour le faict de la reyne d'Angleterre, femme et vefve du roy Richard, les Anglois cognoissans qu'ils feroient leur honneur de la renvoyer au roy son pere, luy firent ramener jusques à Calais. Et là par l'ordonnance du roy, allerent Jean de Montagu evesque de Chartres, messire Jean de Poupaincourt, premier president du parlement, et autres, pour requerir aux Anglois, qu'ils la leur voulûssent delivrer, lesquels en furent contens. Et à Lelinguehan firent tendre une très-belle tente, bien ornée et garnie. Et le septiesme jour d'aoust, ladite dame estant bien accompagnée de seigneurs d'Angleterre, ils la firent venir jusques à ladite tente. Et là survint le comte de Sainct-Paul ordonné avec les autres pour la recevoir, et furent baillés les vins et espices, et donnerent à la dame de beaux dons, et aussi à ses damoiselles, et à aucuns de ses serviteurs. Et prirent les Anglois congé d'elle pleurans à grosses larmes, et la bonne dame ausi pleuroit, et plusieurs des assistans. Et puis la prirent le comte de Sainct-Paul, et autres, pour l'amener à Boulongne. Assez près estoit le duc de Bourgongne avec cinq cens chevaliers et escuyers, lequel la receut bien honorablement, et la con-

Digitized by Google

duisit jusques à Boulongne, et de là l'amena jusques à Paris. Et en passant par les villes de Picardie elle fut grandement festoyée. Et quand elle approcha près de Paris, allerent au devant d'elle messeigneurs les ducs d'Orleans, de Berry et de Bourbon, qui la conduisirent jusques à Sainct-Denys, et de là à l'hostel de Sainct-Paul devers le roy son pere, et la reyne sa mere, qui la receurent à grande joye, combien que la bonne dame pleuroit fort.

En ceste année, en Beauvoisis, et bien seize lieues de pays, y eut de merveilleux vents, et cheut grosses gresles en aucunes places, comme gros œufs d'oye, qui fit de grands dommages, et fut environ le mois de may, et furent merveilleux tonnerres, corruscations, et esclairemens. Et cheut le tonnere en une maniere de feu, qui entra en la chambre de la reyne, laquelle gissoit d'enfant, qui ardit et brusla toutes les custodes et courtines de son lict, et autre mal n'y fit. Et cependant que le Lendit se tenoit (qui estoit lors grande chose des marchands et marchandises qui y affluoient), survint soudainement grandes corruscations et tonnerre, et cheut gresle presques partout ledit Lendit, grosse comme œufs d'oye, et abbatit plusieurs loges, et presque toute la grange du Lendit.

Le duc d'Orleans frere du roy, fit confederations et alliances avec le duc de Gueldres d'Allemagne, et y alla le duc d'Orleans jusques à Mouson, avec bien mille cinq cens hommes d'armes, et le duc de Gueldres en avoit bien cinq cens. Et de faict l'amena jusques à Paris par Coucy, et y eut grands sermens et alliances faites. Et pource qu'il n'en avoit parlé à ses parens les ducs de Berry et de Bourgongne, ils en furent très-mal contens. Et dès lors y eut de grands grommelis, et manieres tenues entre eux bien estranges, tellement qu'on appercevoit evidemment qu'il y avoit haines mortelles. Et toute la principale cause estoit pour avoir le gouvernement du royaume, et mesmement des finances. Et manderent chacun desdits d'Orleans et Bourgongne gens d'armes à foison, lesquels vinrent autour de Paris, et firent des maux beaucoup. Et finalement le duc de Berry s'entremit de faire la paix. Et de faict les requit de venir à son hostel à Nesle. Laquelle chose ils firent, et là furent d'accord le quatorziesme jour de janvier, se baiserent l'un l'autre et firent promesses d'amour et alliances ensemble, lesquelles ne durerent gueres.

Et en ce mesme mois, y eut une comete merveilleuse, qui s'estendoit du septentrion en occident, et apparut bien pendant quinze jours. Et s'imaginoient dès lors plusieurs personnes d'entendement, tant astrologiens que autres, que c'estoit signe de quelque male fortune qui devoit advenir en ce royaume.

1402.

L'an mille quatre cens et deux, il y eut aucunes divisions touchant la substraction à Benedict, et mesmement entre les princes. Car le duc d'Orleans soustenoit fort Benedict. Et disoit que ceux qui avoient fait ladite substraction estoient fauteurs de schisme, et qu'il eust mieux vallu de le tolerer, que d'estre sans pape souverain en l'Eglise. Et la chose venue à la cognoissance de l'université, ils firent prescher publiquement, que quiconque vouloit soustenir que la substraction ne fust bien faite, on le devoit reputer fauteur de schisme. Ceux d'Espagne, et autres qui avoient adheré, et adheroient à Benedict, tenoient fermement que la substraction ne se pouvoit valablement faire, ny soustenir. L'evesque de Sainct-Pons monstra que d'avoir mis le siege devant le chasteau d'Avignon, qui estoit une maniere d'incarceration, et de le tenir prisonnier là dedans, estoit chose damnée et non soustenable, quelque substraction qu'on luy eust fait. Laquelle ne pouvoit empescher qu'il n'eust esté et fust pape. Et sur ce y avoit entre les clercs mesmes de merveilleuses imaginations; lesquelles aucuns n'ozoient monstrer.

En ce temps, le roy estant en santé, il ordonna qu'en son absence le duc d'Orleans eut le gouvernement et administration du royaume, puis le roy devint malade. Adonc il entreprit ledit gouvernement, et commença à faire aucunes exactions. Et fit faire une grosse taille sur le peuple, en laquelle furent compris les gens d'eglise, voire comme contraints, et si vouloit qu'ils payassent des impositions et aydes: la chose venue à la cognoissance de l'archevesque de Rheims, il s'y opposa pour luy, et tous ses adherans. L'archevesque de Sens s'efforça d'excommunier tous ceux qui y contrediroient. Et y avoit de grands brouillis et murmures, qui pouvoient estre cause de grand mal. Et firent les ducs de Berry, de Bourgongne, et de Bour-

Digitized by Google

bon, publier et dire que ce n'estoit point de leur consentement que telles choses se faisoient, et qu'ils en estoient desplaisans. Le roy toutesfois revint à santé, et fit le duc d'Orleans publier, comme le roy l'avoit ordonné lieutenant et gouverneur du royaume en son absence, et que encores vouloit-il qu'il le fust. Mais lesdits ducs et plusieurs notables gens remonstrerent que ce n'estoit pas chose raisonnable, ny honorable, veu sa jeunesse, qu'il l'eust, et qu'il avoit meilleur mestier de gouverneur que de gouverner, et les choses estoient apparentes. Et pource il fut ordonné qu'il n'auroit point de gouvernement, dont il fut bien mal content, et de ce qu'il fut dit, que le duc de Bourgongne, nommé Philippes le Hardy, l'auroit, Et l'eut sans ce qu'il voulut souffrir que le duc d'Orleans en eut quelque auctorité, gouvernement et administration. Et dès lors ils eurent grandes haines conceues et malveillances les uns envers les autres.

Quand le duc de Bourgongne se veid en si grande auctorité, comme d'avoir le gouvernement du royaume, il voulut trouver certaines manieres de reformations, pour reformer toutes gens, qui avoient administrations, tant du roy, que d'autres, tant sur gens d'eglise que lais. Et ce pour avoit argent. Et la chose venue à la cognoissance de l'archevesque de Rheims, qui estoit noble prelat, et de grande representation, il vint devers le duc de Bourgongne, et en sa compagnée aucuns notables gens, qui s'opposerent et contredirent à ce qu'il vouloit faire, et si firent plusieurs autres. Et pource le duc de Bourgongne cessa d'executer son intention.

Et quand le duc d'Orleans veid qu'il n'avoit point le gouvernement, il fit semblant et fit publier qu'il ne luy en chaloit, et s'en alla en la duché de Luxembourg, où il fut receu bien et honorablement. Et pour lors y avoit guerre entre le duc de Lorraine, et ceux de Metz. Et les mit le duc d'Orleans en bon accord. Et se gouverna tellement et si grandement, qu'il y eut grant honneur et profit.

En ce temps y avoit forte guerre entre les Anglois et Escossois; plusieurs nobles du royaume de France allerent pour aider aux Escossois; et y eut bataille dure et aspre, en laquelle les Escossois et François furent desconfits, pour s'estre trop advancés, en cuidant faire vaillance, par outrecuidance plus, que par sens et discretion. Là fut pris le comte du Glas et plusieurs autres nobles d'Escosse et gentilshommes de France, entre lesquels messire Pierre des Essars, natif d'assez près de Paris, fut mis à finance, et autres François, lesquels furent rachetés tant par dons du roy et des princes, comme par aumosnes. Et les recommandoit-on aux prosnes des paroisses, et ès sermons, plusieurs bonnes gens, hommes et femmes, leur donnoient, tellement que par ce moyen ils furent delivrés.

En ce temps, l'empereur de Grece qui avoit esté deux ans et demy à Paris, se partit pour s'en retourner à Constantinople. Tant qu'il fut à Paris, et dès qu'il entra au royaume, il ne despendit rien, et fut deffrayé par le roy, qui le fit conduire bien notablement par un chevalier vaillant homme, qui autresfois avoit esté en Grece, nommé Chasteaumorant.

En ceste année, un vaillant chevalier estant ès marches de Guyenne, nommé messire Jean de Herpedenne, seigneur de Belleville et de Montagu, qui estoit pour le roy seneschal de Saintonge, esquelles marches souvent y avoit de belles rencontres et faicts de guerre, fit sçavoir à Paris à la cour du roy, qu'il y avoit certains nobles d'Angleterre, ayans desir de faire armes pour l'amour de leurs dames, et que s'il y avoit aucuns François qui voulussent venir, ils les recevroient à l'intention dessus dite. Quand aucuns nobles estans lors à Paris, specialement à la cour du duc d'Orleans, le sceurent, ils leverent leurs oreilles, et vinrent audit duc d'Orleans luy prier qu'il leur donnast congé d'aller resister à l'entreprise des Anglois, en intention de combatre lesdits Anglois, lesquels et d'un costé et d'autre estoient renommés vaillantes gens en Angleterre et Guyenne. Les noms des Anglois estoient le seigneur de Scales, messire Aymon Cloiet, Jean Heron, Richard Witevalle, Jean Fleury, Thomas Trays, et Robert de Scales, vaillantes gens, forts et puissans de corps et usités en armes. Les noms des François estoient messire Arnaud Guillon seigneur de Barbasan, messire Guillaume du Chastel de la basse Normandie, Archambaud de Villars, messire Colinet de Brabant, messire Guillaume Bataille, Carouis et Champagne, qui estoient tous vaillans gentilshommes. Et leur donna congé ledit duc d'Orleans, se confiant en leurs prouesses et vaillances. Toutesfois aucune difficulté fut faite de Champagne, lequel oncques

Digitized by Google

n'avoit esté en guerre, ny en telles besongnes, mais il estoit un des bien luictans qu'on eust peu trouver. Et pource ledit seigneur de Barbasan dit au duc d'Orleans : « Monseigneur, » laissez-le venir, car s'il peut une fois tenir » son ennemy aux mains, et se joindre à luy, » par le moyen de la luicte il l'abbatra et des- » confira. » Et ainsi fut donné congé audit Champagne, comme aux autres. Ils partirent de Paris bien ordonnés et garnis de harnois, et autres choses necessaires en telles matieres. Et s'en vinrent bien diligemment en Guyenne vers ledit seneschal de Saintonge. Et fut chef desdits sept François le seigneur de Barbasan, et des Anglois le seigneur de Scales. Et fut la journée prise au dix-neufiesme jour de may. Auquel jour comparurent les parties bien ordonnées, armées et habillées comme il appartenoit. Le matin bien devotement ouyrent messe, et s'ordonnerent en grande devotion, et receurent chacun le pretieux corps de Jesus-Christ. Grandement et notablement les exhorta ledit seigneur de Barbasan de bien faire, et de garder leur bien et honneur. En leur demonstrant la vraye et raisonnable querelle que le roy avoit contre ses ennemis anciens d'Angleterre, sans avoir esgard à combatre pour dames, ny acquerir la grace du monde, et seulement pour eux defendre contre l'entreprise de leurs adversaires, avec plusieurs autres bons enseignemens. Quant aux Anglois, ce qu'ils firent, on ne le sçait pas bien : mais aucuns disent qu'en s'habillant ils beuvoient et mangeoient très-bien. Et vinrent aux champs entalentés de bien combatre, et eux faire valoir. Et estoient hauts et grands, monstrans fier courage. Et les François monstroient bien signes d'avoir grande volonté de eux defendre. Et estoient garnis les Anglois de targes [1] et pavois pour le jet des lances. Après il fut crié par le heraut, du commandement dudit seneschal de Saintonge, juge ordonné du consentement des parties, que chacun fist son devoir. Lors ils s'approcherent les uns des autres, et jetterent leurs lances sans porter aucun effect, et vinrent aux haches. Et pource qu'il sembloit aux Anglois, que s'ils pouvoient abatre messire Guillaume du Chastel, qui estoit grand et fort, du demeurant plus aisement viendroient à leur intention, ils delibererent d'aller deux contre luy. Et de faict ainsi le firent, tellement que Archambaud se trouva seul, sans ce qu'aucun luy demandast rien, de sorte qu'il vint à celuy qui avoit à faire à Carouis, qui estoit le premier qu'il trouva, et luy bailla tel coup de hache sur la teste, qu'il cheut à terre. C'estoit ledit Robert de Scales qui y mourut. Quant est de Champagne, ce qu'on en avoit dit advint, car il se joignit à son homme, et l'abbatit à la luicte par dessous luy, de façon qu'il se rendit. Archambaud alla aider à messire Guillaume du Chastel, qui avoit bien affaire, lequel les Anglois n'approcherent pas si tost, l'un desquels fut contraint laisser ledit du Chastel, et de se prendre à Archambaud. Là y eut de belles armes faites d'un costé et d'autre, enfin se rendirent les Anglois. Et y eut messire Guillaume Bataille beaucoup à faire ; car il cheut, et fut abatu à terre par l'Anglois, mais tantost fut secouru par aucuns des François. Et pour abreger, les Anglois furent desconfits.

La duchesse de Bretagne se maria au roy Henry, laquelle avoit trois fils du duc de Bretagne, Jean, Artus et Richard. Et vinrent nouvelles qu'elle vouloit trouver moyen de tirer avec elle en Angleterre lesdits trois enfans, et y mettoit peine, et faisoit diligence. Laquelle chose vint à la cognoissance du roy, et de ceux de son sang, specialement du duc de Bourgongne Philippes le Hardy, lequel le plus diligemment qu'il peut alla en Bretagne, où il trouva lesdits enfans, et les amena à Paris bien grandement accompagnés ; ils estoient tous trois vestus de mesmes robbes, c'est à sçavoir de velours vermeil. Et les receurent le roy et les autres seigneurs à grande joye. Et par ce, fut fraudée ladite duchesse de son intention.

Il y avoit audit an à Paris un notable homme, procureur en parlement, nommé maistre Jean Le Charton, qui avoit espousé une belle jeune et gratieuse femme, en un jour de vendredy on lui avoit donné d'une sole, laquelle il mangea, après quoy il dit ces paroles : « Il me sem- » ble que j'ay mangé un mauvais morceau. » Et environ quatre jours après, il alla de vie à trespassement, il n'avoit aucuns enfans, mais il avoit des parens lesquels furent ses heritiers. Assez tost après son trespassement ladite femme se remaria, et prit son clerc qui estoit bien habile homme ; lesquels après leur mariage parfait firent adjourner les heritiers du

[1] Targes, « espèce de boucliers presque quarrés, et plissés par le travers en forme de la lettre S. » (*Godefroy*.

Digitized by Google

premier mary, pardevant le prevost de Paris. Il y eut plusieurs faicts et coustumes proposées d'un costé et d'autre. Entre les autres faicts, les heritiers dudit premier mary proposerent qu'elle avoit mauvaise renommée de sa personne, et qu'elle avoit empoisonné son premier mary. Et de ce fut faite information, laquelle veue, le lieutenant dudit prevost fit emprisonner ladite femme, et son nouveau mary. Et y avoit matiere pour les questionner. Et de faict le furent très-bien, mais rien ne vouloient confesser. Finalement un jour ledit lieutenant vint à la femme, et usa de belles paroles, et luy dit que son mary avait tout confessé, et que ce avoit esté par elle. Et lors elle s'escria, et dit que ce avoit-il fait. Et fut amenée devant le mary, et l'appella traistre de ce qu'il avoit confessé, et toutesfois il n'en estoit rien. Et à la fin confessa tout, et aussi fit le mary. Et fut la femme arse en la presence du mary. Et après le mary fut mené au gibet, et pendu. Qui fut exemple aux autres femmes de non ainsi faire.

En ce temps, les Tartares sarrasins firent guerre au Basac, et aux Turcs. Et y eut une merveilleuse bataille, et aspre, et grande quantité de Sarrasins morts d'un costé et d'autre, et à peine le compte d'eux est-il croyable. Toutesfois les Tartares eurent victoire, et furent les Turcs desconfits, et le Basac, et les nobles Turcs furent pris. Le prince des Tartares leur fit à tous coupper les testes, et au Basac fit mettre aux narines des anneaux de fer, comme aux bugles [1] pour les dompter et maistriser, et aux anneaux mit des cordes, et le faisoit ainsi mener par ses villes et cités.

Les Anglois equipperent des vaisseaux sur mer, et mirent gens dedans, qui faisoient maux infinis sur mer, et specialement grevoient fort les isles estans en la mer, obeïssans au roi de France. Les François se mirent sus ès marches estans sur la mer, obeïssans au roy de France, et firent tant de diligence, que souvent trouvoient les Anglois sur mer, et les assailloient, et aussi les Anglois se défendoient le mieux qu'ils pouvoient. Toutesfois les François plusieurs petites victoires eurent aucunement sur leurs ennemis, et tellement qu'ils ne s'adventurer plus d'ainsi voguer sur mer.

Le duc d'Orleans, pour aucunes causes qui le mouvoient, envoya defier le roy d'Angleterre, et ès lettres de deffiance, y avoit plusieurs choses contenues, lesquelles le roy d'Angleterre très-impatiemment porta, et en fut très-desplaisant. Et dit que le duc d'Orleans avoit faussement et mauvaisement menty, et fit publier en ses pays les deffiances.

Le roy commanda que les prelats fussent mandés, touchant le faict de l'union de l'Eglise. Et sur ceste matiere le roy d'Espagne envoya messages au roy, lui faire sçavoir qu'il adheroit en toutes manieres à Benedict, et le tenoit pour vray pape et unique.

En l'année dessus dite, alla de vie à trespassement le vaillant connestable de Sancerre. C'estoit belle chose d'ouir les paroles qu'il disoit en requerant mercy et pardon à Dieu, et à tout le monde, en mesprisant cette vie presente: il remercioit Dieu de ce qu'il l'avoit préservé dans tant de perils et dangers où il avoit esté, de mort soudaine en guerre, et autrement. Et à la fin de ces paroles rendit l'espée de connestable, et supplia qu'il fust enterré à Sainct-Denys, où il fut mis et sepulturé en grand honneur. Et offrit le duc d'Orleans de prester trois mille écus, pour luy fonder une messe.

Le roy le vingt-uniesme jour de janvier, eut un fils nommé Charles, qui fut baptisé à Sainct-Paul.

Combien que le siege de devant Benedict au palais d'Avignon fust levé, toutesfois y avoit-il gens qui se donnoient tousjours garde s'il sortiroit, en intention de l'arrester. Il y avoit un gentilhomme vaillant, nommé messire Robinet de Bracquemont, qui avoit en sa compagnée des François armés et habillés, assez près d'Avignon, lequel alloit et retournoit quand il vouloit audit palais parler à Benedict. Lequel se descouvrit audit Bracquemont, et tant qu'il luy accorda de le mettre dehors. Si le mit sans quelconque solemnité. Et prit Benedict le corps de Nostre-Seigneur en une belle bouette, et le porta en sa main avec lettres du roy, par lesquelles il certifioit, que oncques n'avoit esté consentant qu'on fist substraction à Benedict. Et quand il fut aux champs trouva des François, qui le conduisirent là où il luy pleut. Et lors il fit faire sa barbe, laquelle il n'avoit fait faire depuis qu'il avoit esté assiegé. Et ceux d'Avignon furent bien esbahis, car la demeure qu'il avoit faite, et faisoit à Avignon, leur estoit profitable, et aussi au pays. Les

[1] Taureaux sauvages et indomptés.

Digitized by Google

cardinaux, au moins aucuns, quand ils veirent qu'il estoit sorty cuiderent faire leur paix, en offrant d'aller vers luy, et promettant plusieurs choses. Mais lors il n'y voulut entendre, et envoya vers le roy luy signifier sa sortie, esperant que le roy lui rendist obeïssance, mais pour lors rien n'y fut ordonné.

1403.

L'an mille quatre cens et trois, le mariage ja pieça pourparlé de monseigneur le dauphin Louys, et de la fille du comte de Nevers, fils du duc de Bourgongne Philippes, fut accordé et conclu : il y avoit pour la proximité du lignage dispensation, et furent les nopces faites au Louvre. Le duc de Bourgongne fit faire un beau et grand disner, et il y eut belle feste, bien servie, avec plusieurs entremets, et très-beaux et grands dons.

On a accoustumé à Pasques de faire une table, attachée au cierge benit. Et y met-on les années que le pape fut créé, et le roy couronné. Et en plusieurs eglises, estoit declaré l'an de la creation du pape Benedict: mais pource qu'on luy avoit fait substraction, cela despleut à aucuns seigneurs. Et furent envoyés sergens ès eglises, et là où ils trouvoient les tableaux, où estoit faite mention de Benedict, ils les arrachoient et emportoient. Et pource qu'entre les autres on chargeoit fort le duc de Berry, il s'en excusa fort, en affermant qu'il n'en estoit coulpable, et que ce qui avoit esté fait, estoit sans son sceu et volonté.

Le mareschal Boucicaut, qui estoit à Gennes, appaisa plusieurs divisions et différens qui estoient entre eux. Dont il fut fort prisé et aimé, puis se mit sur mer, et porta plusieurs grands dommages aux Sarrasins, et leur faisoit très-forte guerre. Une journée en flotant sur la mer, il rencontra aucuns navires, qui estoient aux Venitiens, et menoient plusieurs choses défendues aux Sarrasins. Et pource il les prit, et en eut beaucoup de profit: mais les Venitiens se raviserent et raillerent, et firent tellement qu'ils eurent victoire contre Boucicaut. Et luy fut bon mestier, que en un moyen vaisseau il se sauvast.

Comme dessus a esté touché, quand les cardinaux sceurent que Benedict estoit en sa franche volonté, considerans que les Espagnols luy adheroient, et qu'au royaume de France y avoit des difficultés, et que aucuns pour pape le tenoient et reputoient, ils delibererent de faire leur paix envers Benedict, et pareillement ceux d'Avignon. Et pourchasserent tellement, que Benedict les receut en sa grace : pourveu que ceux d'Avignon fissent refaire les murs du palais, qui avoient esté rompus durant le siege d'Avignon.

Et ce fait, ledit pape Benedict delibera d'envoyer devers le roy, et de faict y envoya le cardinal de Poictiers, et aussi celuy de Saluces. Eux estans arrivés à Paris, ils vinrent devers le roi, et demanderent audience, laquelle ils eurent le vingt-cinquiesme jour de may. Et fit la proposition le cardinal de Poictiers, qui monstra bien grandement les vertus qui estoient au pape Benedict, et que oncques il n'avoit refusé d'entendre en toutes manieres justes et raisonnables, à avoir union en saincte Eglise, et encores estoit tout prest d'y entendre. Et à la fin il requeroit au roy, qu'il se voulust deporter d'user de ladite substraction, et tenir Benedict loyal pape, comme il avoit fait auparavant. Et à ce l'induisoit par belles paroles. Après que lesdits cardinaux furent retirés, le roy mit en deliberation ce qu'il avoit à faire. Il y eut là dessus diverses opinions et imaginations, et soustenoient fort les ducs, excepté Orleans, qu'on se devoit tenir à la substraction, et qu'à bonne et juste cause elle avoit esté faite. Plusieurs autres estoient de contraire opinion, et disoient que le Roy et son royaume demeureroient seuls en ceste imagination : car tous les tenans et estans en l'obeïssance de l'antipape ne luy avoient fait aucune substraction, ny les autres rois chrestiens tenans Benedict pour pape, et que si le roy demeuroit seul en ceste opinion ce luy seroit mal et deshonneur. Et que c'estoit moins mal de non user de ladite substraction, que de la tenir. Quand le roy eut tout ouy, lequel estoit lors en bon poinct, il dit, qu'il n'avoit pas memoire que oncques il fust consentant de ladite substraction, et qu'il vouloit obeïr à Benedict, comme à vray pape, et jura et promit de lui obeïr, et de faire annuller ladite substraction, ce qui fut fait le jour de Pasques. Dont les ducs et ceux qui tenoient leur party furent mal-contens, mais à la fin ils s'appaiserent. Et y fut faite une notable procession, où estoient les ducs de Berry, de Bourgongne, d'Orleans, et de Bourbon, et plusieurs princes et barons. Et là fut publiée l'obeïssan-

Digitized by Google

ce, et y eut un bien notable sermon, fait par maistre Pierre d'Ailly, qui prit son theme: «*Benedictus Deus, qui dedit voluntatem in cor regis.*»

Les jacobins, et plusieurs de l'université, qui avoient esté mis hors durant ces brouillis, furent rappellés, et tenus et reputés de l'université, comme devant. Mais il y eut, et avoit une grande difficulté, touchant l'abbé de Sainct-Denys, qui avoit esté esleu par les religieux, et confirmé et benit par l'evesque de Paris durant la substraction, combien qu'ils fussent exempts. Car Benedict, quand il sceut que la restitution luy avoit esté faite, il se tenoit fort, et disoit qu'il en pouvoit disposer. Et pour ceste cause on envoya vers luy une ambassade, et encores depuis une autre, luy requerir qu'il voulust confirmer toutes les eslections, confirmations, consecrations, benedictions, collations, et provisions de benefices, qui avoient esté faites durant ladite substraction: mais il n'en voulut rien faire. Le duc d'Orleans, qu'on tenoit tant son amy que merveilles, y alla, cuidant qu'à sa requeste il fist ce que dit est. Et fut receu à grande joye et solemnité par le pape, et luy fit une grande chere: mais il s'en retourna sans rien faire, ny qu'il peust muer l'imagination et opinion du pape. Dont le roy fut moult desplaisant, quand son frere luy eut rapporté cela. Si assembla son conseil, pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. Où fut conclu, que le roy defendroit ceux qui estoient possesseurs en leurs possessions, lesquels ils avoient à juste titre, et ne souffriroit point qu'on s'aidast au contraire de bulles apostoliques. Outre, furent defendues les exactions d'argent, que faisoit Benedict sur vacans, et autrement. Dont les gens d'eglise du royaume furent bien joyeux. Mais le pape Benedict au contraire en fut bien desplaisant, quand on luy envoya signifier. Et en ordonna le roy lettres du vingt-neufiesme jour de decembre.

Aussi en ce mois il y eut un bien notable bourgeois de la ville de Paris, qui se pendit et estrangla, et oncques ne peut-on en sçavoir la cause.

En ce temps, un prestre nommé Ives Gilemme, damoiselle Marie de Blansy, Perrin Hemery serrurier, et Guillaume Floret clerc, faisoient certaines invocations de diables, et disoit le prestre qu'il en avoit trois à son commandement, et se vantoient qu'ils guariroient le roy. Il fut deliberé qu'on les essayeroit, et leur souffriroit-on faire leurs invocations. Ils demanderent qu'on leur baillast douze hommes enchainés de fer. Et ainsi fut fait, ils firent un parc, et dirent ausdits douze hommes qu'ils n'eussent aucune peur, et firent tout ce qu'ils voulurent, mais rien ne firent. Puis furent interrogés pourquoy ils n'avoient rien fait, ils respondirent que lesdits douze hommes s'estoient signés, et garnis du signe de la croix, et pour ce poinct seul avoient failly; laquelle chose n'estoit que tromperie, qui fut revelée par ledit clerc au prevost de Paris, lequel les fit prendre. Et finalement le vingt-quatriesme jour de mars furent publiquement preschés, et les punitions faites selon les cas, c'est à sçavoir ards et bruslés.

Un autre homme y eut qui s'efforça de trouver moyen de parler au diable, et fut en plusieurs et divers lieux pour s'enquerir s'il y avoit personne qui s'en meslast, mais rien n'y trouvoit: il luy fut conseillé qu'il allast en Escosse la sauvage, et de faict y alla, et luy fut enseigné une vieille, qu'on disoit se mesler de telles besongnes. A laquelle il parla, et elle luy dit qu'elle le feroit bien. Et de faict luy monstra un vieil chasteau ancien, tout rompu, où n'y avoit que les murs et parois, pleins de ronces et espines. Et y avoit un corbeau [1] contre le mur, comme pour soustenir un gros bois, et qu'il se tint là sans avoir peur. Et il trouveroit un homme en maniere d'un More de la Mauritanie en Afrique, et qu'il luy demandast ce qu'il voudroit, et il luy respondroit. Lequel compagnon alla au lieu, et quand il y eut esté par aucun temps, on apporta sur deux grosses pierres une maniere de biere ou cercueil, où il y avoit une personne toute nue, laquelle fut mise sur ledit corbeau. Et lors il veid venir plus de dix mille corbeaux qui descharnerent ceste personne, et luy mangerent toute la chair, et ne demeura que les os. Et ce fait, fut remis audit cercueil et emporté. Et après ce il veid venir ledit More de Mauritanie, dont la vieille luy avoit parlé, et luy demanda ce que c'estoit de cet homme ainsi deschiré, lequel luy dit que c'estoit le roy Salomon. Et lors il l'interrogea s'il estoit damné, lequel luy dit que non, mais que tous les jours il souffriroit jusques à la fin du monde telle penitence et mal, comme s'il estoit en vie. Et après ce il luy

[1] Pierre de taille sortant d'une muraille et servant à supporter le bout d'une poutre.

Digitized by Google

fit trois demandes, l'une de ce qu'il queroit et vouloit sçavoir, laquelle chose il ne voulut oncques à personne reveler, ny la demande, ny aussi la responce. La seconde, il luy requit qu'il luy enseignast les tresors perdus. Et à ce fit response, que luy ny ses compagnons jamais ne les enseigneroient: car ils les gardoient pour leur maistre l'Antechrist. La tierce demande fut, si Paris ne seroit point destruit, veu que les gens qui y estoient, estoient si dissolus en estats, et que infinis maux s'y faisoient tous les jours. Et il respondit qu'il ne seroit pas destruit du tout: mais il souffriroit beaucoup, car plusieurs grandes divisions y seroient, mais finale destruction ne souffriroit-il pas. Car supposé que plusieurs maux s'y fissent, toutesfois aussi y faisoit-on beaucoup de biens; et qu'il y avoit plusieurs bonnes personnes, dont les prieres empescheroient la destruction.

Pource qu'on voyoit evidemment les envies qui estoient et regnoient entre les ducs d'Orleans et de Bourgongne, on advisa qu'il seroit expedient de les separer, et employer au faict de la guerre, sans ce que ny l'un ny l'autre se meslast du gouvernement. Car pour ceste cause estoit leur division. Et fut ordonné que l'un iroit vers Calais faire guerre aux ennemis, et l'autre vers Bordeaux. Et se partit le duc d'Orleans de Paris, et voulut en passant faire son entrée à Orleans. Et de faict la fit, et y fut grandement et notablement receu. Les rues tendues, et fontaines artificielles par la ville en divers lieux, jettans vin, laict et eaue. Il se logea en son hostel. L'université fut par devers luy. Et proposa messire Raoul du Refuge, un bien notable docteur, bien grandement et notablement. Et aussi respondit le duc mesmes bien sagement et prudemment. Et reprit tous les poincts, touchés par le proposant, et à chacun d'iceux respondit. Il receut aucuns presens qui luy furent faits. Et si fit son entrée à monseigneur Sainct-Aignan d'Orleans, en habit de chanoine, en la forme et maniere accoustumée. Et puis cuida passer outre: mais il fut remandé, et fallut qu'il s'en retournast, et toute sa compagnée; et en effect il n'y eust rien fait qui vallust, et si y eut une grande despense. Et pareillement le duc de Bourgongne s'en alla en Flandres, en intention d'aller à Calais, et fit faire des bois merveilleux, comme chasteaux, pour eux loger devant la place. Mais tout vint au neant, qui estoit grande pitié, d'avoir levé tant d'argent, comme on disoit d'avoir fait, et sans rien faire au profit de la chose publique.

Les Anglois incommodoient fort les François sur mer, et mesmement les Bretons, et estoient bien grosse compagnée. Pour laquelle cause messire Olivier de Clisson et messire Guillaume du Chasteau, vaillans chevaliers, se mirent sur mer en trente vaisseaux. Lesquels ils equipperent, et garnirent très-bien de vaillantes gens de guerre, et autres choses necessaires. Et sceurent que les Anglois estoient vers les rais de Sainct-Mahé, et assez près sur le vespre, les apperceurent les Bretons, et delibererent de les combatre le lendemain matin. Quand ce vint au matin, ils approcherent les uns des autres: les Bretons diviserent leurs navires en deux parties, comme pour faire deux batailles. Aussi pareillement firent les Anglois, et approcherent hardiment les uns des autres, combatirent fort, et y eut de belles armes faites d'un costé et d'autre, la bataille dura depuis un grand matin jusques à midy. Et finalement les Anglois furent desconfits, et y en eut cinq cens de morts, et tous armés les jettoient en la mer, et en emmenerent bien mille prisonniers, et tous leurs navires, où ils trouverent de bonnes choses, et de grande valeur. Et encores derechef les Bretons se mirent sur mer, et y avoit autres chefs de Bretagne, que les dessus nommés, et vinrent naviger proche des rivages d'Angleterre, vers les isles de Jarsay et Grenesay, et firent des desplaisirs beaucoup aux Anglois, et gagnerent merveilleusement, et avec toute leur gagne et proye s'en retournerent en Bretagne. Et disoit-on que c'estoit grande richesse de ce qu'ils avoient gagné.

Quand les Anglois virent que les Bretons leur faisoient si forte et aspre guerre, ils assemblerent grand nombre de navires qu'ils esquipperent et garnirent de gens, jusques à cinq ou six mille combatans, et de tout ce qui leur sembloit estre necessaire, et voguerent sur mer, tant qu'ils vinrent sur les marches et rivages de Bretagne, dont les Bretons ne se donnoient de garde; ils descendirent en Bretagne, et commencerent à faire tous les maux que ennemis ont accoustumé de faire. Très-diligemment les Bretons pour les debouter s'assemblerent, et vinrent ès marches où les An-

Digitized by Google

glois estoient sur les rivages de la mer; les Anglois qui estoient en diverses courses se rassemblerent, et joignirent ensemble, et s'approcherent tellement les uns des autres, qu'il yeut bataille aspre et dure, durant une grosse demie heure, tellement qu'on n'eust sceu dire lequel avoit le meilleur. Enfin les Bretons furent desconfits, et plusieurs morts d'un costé et d'autre, mais beaucoup plus des Bretons : ramentevans les Anglois ce qui avoit esté fait sur la mer aux rais Sainct-Mahé, lesquels se retirerent en leurs vaisseaux avec leur proye, et avec très-grande foison de navires, qui pouvoient bien porter dix mille tonneaux de vin, puis s'en retournerent en Angleterre en grande joye et liesse.

Thomas de Persi et ses alliés, parens prochains du roy Richard, desplaisans de ce qu'on avoit ainsi traistreusement pris et tué ledit roy Richard, se mirent sus en armes. Et quand la chose vint à la cognoissance du roy Henry, il manda à Thomas qu'il vinst parler à luy. Lequel respondit qu'il n'y entreroit ja, et que faussement, traistreusement et mauvaisement il avoit fait mourir son souverain seigneur, et qu'il estoit faux, traistre et desloyal. Et pource le roy assembla des gens le plus qu'il peut, et aisément en fina, car ils le tenoient pour roy, et vint en bataille contre Thomas de Persi. Et combatirent les uns contre les autres longuement, et fut Henry de Lancastre deux fois pris, et aussi rescous. Et finalement le roy Henry eut victoire contre Thomas de Persi; il y eut d'un costé et d'autre de neuf à dix mille Anglois morts, et y mourut Henry de Persi. Et fut Thomas pris, et aucuns jours après le roy Henry le fit prendre, attacher à un pieu, et le fendre; puis luy fist oster les entrailles de de dans le corps, et les fit jetter en un feu. Et après le fit destacher, et luy coupper la teste.

Le comte de Sainct-Paul, lequel avoit espousé la sœur du roy Richard, et en avoit un fils, envoya defier le roy Henry, dont il tint peu de conte. Toutesfois ledit comte se mit sur mer en personne, et avoit pris gens de navires bien habillés et ordonnés, et vint sur les rivages de la mer d'Angleterre, où il prenoit tout ce qu'il pouvoit trouver, tant prisonniers que biens meubles. Et voulut mettre les feux par tous les villages; mais il y eut un prestre en habit de religieux, qui estoit Anglois, lequel luy dit, qu'il valoit mieux qu'il prist argent et qu'on rachetast les feux. Et que s'il vouloit entendre, que luy-mesme feroit diligence d'aller aux villages pour avoir de l'argent, et en promettoit bien huict à dix mille nobles, de ce fut le comte de Sainct-Paul content. Et le tint ledit prestre en ces paroles bien quatre jours. Et cependant les Anglois s'assemblerent, et venoient de toutes parts pour combatre ledit comte; lequel quand il les veid, il s'apperceut bien qu'il n'estoit pas suffisant pour resister. Si se retira en ses vaisseaux, et s'en vint en France. Tantost après le roy d'Angleterre envoya un heraut vers ledit comte, en luy resorivant lettres derisoires, et en se mocquant de luy, luy manda qu'en bref le visiteroit, et aussi fit-il, car il envoya gens d'armes en la comté de Sainct-Paul, et fit piller et ravager toute la comté et terre dudit de Sainct-Paul, sans ce qu'ils trouvassent aucune resistance, puis s'en retournerent en leur pays.

1404.

L'an mille quatre cens et quatre, on fit une bien grande taille, et disoit-on qu'elle montoit à dix-huict cens mille livres, il avoit esté deliberé que l'argent qui en seroit levé, seroit mis en la tour du Louvre, afin qu'on s'en aidast en temps et lieu, pricipalement pour passer en Angleterre, mais elle ne porta oncques profit. Et fut tout pris par les seigneurs, et despendu très-inutilement. Le duc de Bourgongne tascha d'empescher qu'elle ne fust levée, mais il ne fut pas creu. Et si disoit-on que le duc d'Orleans avoit esté rompre les huis où le tresor du roy estoit, et qu'il prit tout ce qu'il y trouva.

Au printemps, fut le temps très-pluvieux, et s'en ensuivirent plusieurs maladies de rheumes de testes, et de fievres dont en moururent aucuns.

Audit an, mourut Philippes, duc de Bourgongne, dit le Hardy, qu'on tenoit vaillant, sage et prudent. Et estoit prince de grande louange, sinon que très-envis il payoit, comme on disoit. Et tant, que tous ses meubles n'eussent pas suffy à payer ses debtes. En ce temps, le duc de Berry estoit à Paris, lequel quand il sceut les nouvelles que son frere estoit trespassé, il en fut moult dolent. Et luy dit-on, comme il estoit mort à Nostre-Dame de Halles en Brabant, et qu'il avoit eu moult belle fin, et se fit porter en l'eglise : laquelle chose aucune-

Digitized by Google

ment le conforta, nonobstant qu'il luy prit une très-mauvaise maladie, tant du cas susdit, que d'autres accidens qu'il avoit, et tellement qu'on n'y sçavoit remede, sinon prieres à Dieu, lesquelles il fit faire diligemment, et par toutes les eglises de Paris fit des aumosnes, et fit remettre de la taille vingt mille escus. Et si donna à Nostre-Dame de Paris une belle croix, si recouvra santé. Puis fit faire un beau et notable service pour son frere aux Augustins, de messes et vigiles, comme il est accoustumé. Et pareillement le fit faire le roy aux Celestins, près de son hostel de Sainct-Paul.

Aucuns jeunes hommes nobles, et autres de la duché de Normandie, voyans et considérans qu'ils ne faisoient rien, ny ne s'occupoient en maniere quelconque, mais estoient oiseux, s'assemblerent et disposerent d'aller en Angleterre; et de faict y allerent, mais estoient comme sans chef. Assez près de la rive d'Angleterre, ils furent rencontrés par des Anglois, combatus et desconfits, par faute de bonne conduite, et gouvernement en faict de guerre. Cela arriva près d'une isle, laquelle ils avoient toute pillée et derobée. Quand aucuns de la compagnée seurent que les Anglois venoient et estoient assemblés, ils conseillerent qu'on s'en retournast, et estoient des anciens, qui sçavoient l'usage de guerre, et cognoissoient les Anglois. Mais les jeunes hommes disoient, que ce seroit chose non convenable de fuir et se retraire devant vilains, et furent ainsi desconfits, et plusieurs morts et pris.

Messire Guillaume du Chastel, un vaillant chevalier de Bretagne, assembla aucuns gens de guerre, et descendit en Angleterre. Tantost les Anglois s'assemblerent, et le vinrent combatre, et à l'assemblée fut tué. Si se retirerent ses gens le plustost qu'ils peurent, et retournerent en Bretagne. Messire Tanneguy du Chastel, frere dudit messire Guillaume aussi vaillant chevalier, quand il sceut la mort de son frere, il en fut desplaisant. Et delibera d'aller, et descendre en Angleterre, et assembla bien quatre cens combatans, gens de faict, et usités en faict de guerre, en divers lieux descendit, y fut bien huict semaines, et porta aux Anglois des dommages largement, en boutant feux, et prenant tous les meubles de valeur qu'ils trouvoient; et les mettoient en leurs vaisseaux. Et si y eut des Anglois pris, amenés prisonniers comme on a accoustumé faire en tel cas, puis luy, et ses compagnons s'en retournerent en Bretagne, avec bien grand gain et profit, et sans quasi point de dommage des leurs.

A La Rochelle estoit un marchand, demeurant et residant en la ville, logé près des murs, lequel avoit un frere qui tenoit le party des Anglois, et demeuroit vers Bordeaux, lequel par diverses fois par messages et autrement, induisoit son frere de trouver moyen de bailler la ville de La Rochelle aux Anglois. Et sondit frere luy accorda, comme mal conseillé. Et avoit deux moyens, l'un par escheller, l'autre par gagner la porte, et donner entrée aux ennemis, lesquels eussent esté en certaine embusche, près de la ville. Et de faict ledit Anglois vint occultement à La Rochelle, à l'hostel de son frere, lesquels avoient intention de parfaire leur mauvaise volonté, et de la mettre en effect. Ce qui vint à la cognoissance d'un de la ville, qui revela que ledit Anglois estoit en la maison de son frere. On y alla, et tous deux furent pris par la justice, et mis en prison. Et tantost furent interrogés, confesserent le cas, et furent decapités, ainsi que raison vouloit.

Le treiziesme jour de juillet audit an, ceux de l'université firent une belle et notable procession, pour la santé du roy. Et partirent de Saincte-Geneviefve, et vinrent à Saincte-Catherine du Val des Escoliers bien ordonnement, ainsi qu'il est accoustumé de faire. Quand ils furent arrivés, ils firent commencer la messe et le sermon. Plusieurs jeunes escoliers s'en alloient esbatans autour de Saincte-Catherine, vers l'hostel de messire Charles de Savoisi. Et y eut pages, qui emmenoient de boire leurs chevaux, qui passerent sciemment parmy lesdits escoliers, en faisant ruer les chevaux, et tellement que aucuns desdits escoliers cheurent à terre. Les autres escoliers prirent des pierres, qu'ils jetterent après des pages, qui se mirent dedans l'hostel, et jusques là les poursuivirent les escoliers. Quand les gens dudit Savoisi ouyrent le bruit, ils saillirent à tout arcs et fleches de l'hostel, et commencerent à tirer tellement, que les fleches cheurent dedans l'eglise, et où on faisoit le sermon. Et furent tous ceux qui estoient à la procession moult effrayés. Et estoit ledit messire Charles de Savoisi en son hostel, lequel n'en fit semblant. Les docteurs, escoliers, et ceux qui estoient en la procession s'en retournerent, et y eut des escoliers bien vingt-quatre de blessés. Le

Digitized by Google

recteur alla bien accompagné devers messire Guillaume de Tignonville prevost de Paris, luy requerir qu'il fist prendre les malfaicteurs, veu que le cas estoit grand et enorme. Et si allerent vers le duc d'Orleans, pource qu'on disoit ledit Savoisi estre à luy. Et après vinrent à la cour de parlement, laquelle leur respondit qu'elle leur feroit justice et raison. Et y en eut de pris, et mis à la Conciergerie. Et les parties ouyes, où fut Savoisi en personne, s'ensuivit l'arrest; c'est à savoir que Savoisi fut condamné à asseoir cent livres de rente amortie, et à bailler deux mille francs, et que son hostel seroit abatu. Et ne fut point condamné à faire amende honorable, car il estoit clerc non marié, mais trois de ses gens le furent. C'est à sçavoir, que eux en chemise, une torche en leur poing, iroient à Saincte-Geneviefve, au carrefour de Sainct-Severain, et devant Saincte-Catherine, et seroient battus de verges par les carrefours, et bannis pendant trois ans. Ledit arrest fut donné le vingt-troisiesme jour d'aoust.

Le trentiesme jour d'aoust, Louys dauphin de Viennois, et duc de Guyenne, espousa Marguerite fille du duc de Bourgongne, Jean, et y eut grande feste. Et le sixiesme jour de septembre, il alla à Nostre-Dame vestu en habit royal, grandement accompagné du roy de Navarre, et des ducs d'Orleans, de Berry, Bourgongne, et Bourbon, des comtes du Perche, de Sainct-Paul, La Marche, Dammartin, Tanquarville, et de plusieurs barons, chevaliers, et escuyers; il estoit très-bel enfan, et le faisoit beau voir.

Un piteux cas advint à Paris, à l'eschole de Sainct-Germain, en une maison d'un notable marchand de Paris, où le feu se mit d'adventure auprès d'un chantier de bois. Et fut le feu si aspre et si grand qu'on n'y peut mettre remede, et le seigneur de la maison, la femme et une fille qu'ils avoient, ne sceurent oncques trouver moyen de se sauver. Si se jetterent dedans une chambre coye, et là moururent tant par la force de l'eaue qu'on jettoit, que étouffés par la force du feu.

Après la mort du roy de Navarre, lequel fit tant de maux au royaume de France, et lequel jusques à sa mort ne cessa de le grever et dommager, son fils n'eut pas l'imagination comme son pere. Et envoya à Paris, comme dessus est dit, devers le roy gens notables. Lesquels eurent a response cy-dessus déclarée, dont leur maistre fut aucunement content. Et desiroit que execution reelle fust faite, et qu'il sceust ce qu'il auroit pour recompense de ce qu'il demandoit, c'est à sçavoir des comtes de Champagne, d'Evreux, et Cherbourg, et autres terres qu'il pretendoit luy appartenir. Et pource vint en France devers le roy, et luy exposa et à son conseil bien doucement les causes de sa venue, en requerant au roy qu'il luy voulust faire raison et justice. Et sur ses demandes il y eut plusieurs et diverses consultations et assemblées. Et finalement iceluy roy de Navarre ceda et transporta tout le droict qu'il pouvoit avoir, et avoit ès comtés de Champagne et d'Evreux, et tout ce qu'il avoit en Normandie. Et en recompense, le roy erigea Nemours en Gastinois en duché, et luy assigna en Gastinois et Champagne douze mille livres de revenu. Et depuis il y eut aucune difficulté de Cherbourg, et disoit le roy de Navarre, qu'il n'estoit point compris en la comté d'Evreux. Mais pour tout appaiser, il eut certaine somme d'argent. Et alors fut content qu'il demeurast au roy, et en effect fut bien acheté,

Combien qu'on voulut dire, qu'il y eust trefves avec les Anglois, toutefois sur la mer faisoient maux innombrables. Messire Charles de Savoisi, dont aucunement est fait mention, avoit grand desir de se faire valoir. Et envoya en Espagne pour sçavoir s'il pourroit finer de navires, en intention de faire armée contre les Anglois. Et sur ce, en escrivit au roy d'Espagne, et n'eut pas response telle qu'il eust bien voulu, dont il fut bien desplaisant. Et aucunement declara sa volonté de faire la guerre aux Anglois, dont le roy fut mal content, et fit sçavoir en Espagne qu'on ne luy baillast point de navire. Et disoient aucuns près du roy, que Savoisi faisoit mal de vouloir executer son entreprise, veues les trefves. Et quand Savoisi sceut les paroles, il dit publiquement, qu'il faisoit comme bon et loyal François. Et s'il y avoit gentilhomme qui voulust dire le contraire, il estoit prest de s'en defendre, et en jetta son gage, lequel personne ne receut.

Et disoient les Anglois qu'ils pouvoient faire guerre, et qu'il n'en chailloit au roy. Et qu'il n'y avoit chose si secrette au conseil du roy, que tantost après ils ne sceussent, et qu'on ne leur fist sçavoir. Et pour ceste cause fut pris un capitaine, qu'on appelloit le seigneur de Courseray, et mené au Chastelet: il fit sçavoir au

Digitized by Google

roy qu'il estoit prest de se soumettre, et soumettoit à la cour du parlement, dont le roy fut content. La cour ordonna commissaires pour faire information, et fut examiné sur les charges. Le tout veu, il fut trouvé pur et innocent, et delivré par la cour. Tout ce qu'on luy imposoit ne provenant que d'envies et haines particulieres, qui estoient entre les seigneurs qui estoient en la cour, causées, comme l'on disoit, de choses non bien honorables, entre les serviteurs des seigneurs.

Depuis la mort du roy Richard, qui estoit fils du vaillant prince de Galles, les Gallois faisoient guerre aux Anglois. Et envoya le prince de Galles en France devers le roy, pour avoir argent, et du harnois, et aide de gens. Dont le roy fut content, et luy envoya un beau bassinet bien garny, un haubergeon, et une espée. Et au surplus dit aux messagers, que très-volontiers il l'aideroit et conforteroit, et luy envoyeroit gens. Et pour y aller ordonna le comte de La Marche de son consentement, lequel assembla navires et gens, et trouva soixante et deux vaisseaux d'armes garnis de toutes choses, qui se rendirent tous à Brest en Bretagne.

Comme dessus a esté dit, les Anglois par moyen avoient cuidé avoir La Rochelle, et s'estoient embuschés une grosse et grande compagnée, dont estoient chefs un surnommé de Beaumont, qu'on disoit comte de Beaumont, et le bastard d'Angleterre. Quand ils virent qu'ils avoient failly, ils s'adviserent, veu qu'ils estoient beaucoup de gens, que de s'en aller sans rien faire, ce leur seroit reputé à lascheté de courage. Et delibererent d'entrer et descendre en Bretagne vers Brest, pource que ledit bastard sçavoit le pays, et avoit esté capitaine de Brest; ils commencerent à piller, desrober, et bouter feux, et faire tout ce que ennemis peuvent faire. Parquoy diligemment se mirent sus les nobles du pays. Le duc mesmes fit mandement: et aussi Clisson, et le seigneur de Rieux, qui estoient au pays, assemblerent gens le plus qu'ils peurent, et se mirent sur les champs. Et fut ordonné le seigneur de Rieux, pour aller voir quelles gens c'estoient, mais il trouva que ceux du pays mesmes avoient deliberé de les combatre, et desja avoient comme commencé l'escarmouche; il descendit à pied comme les autres, et commença bien dure meslée. Tantost survint le duc et Clisson, et depuis les Anglois ne firent aucune resistance. Là fut tué ledit comte, et dit-on que messire Tanneguy du Chastel le perça d'une lance tout outre. Le bastard s'enfuit avec son navire; il envoya en suite demander au duc sauf-conduit pour aller parler à luy, ce qui luy fut accordé. Si fit dire au duc, que la guerre qu'il faisoit estoit pour cause du douaire de la duchesse de Bretagne, qui avoit espousé le roy d'Angleterre. Et ce fait, descendit en une marche de Bretagne où il brusla deux villages et une eglise. Et de là s'en alla ès isles, prenant son chemin en Angleterre.

Les Anglois en Guyenne faisoient forte guerre, et avoient entre autres places, une nommée Corbefin, forte et comme imprenable. Et tous les ans levoient cinquante mille escus de patis. Et envoya-l'on vers le connestable luy requerir qu'il y voulust remedier, et se mit sus: lequel amassa gens de toutes parts. Il y eut aucuns de Bordeaux, pour le cuider decevoir, qui luy devoient bailler la ville de Bordeaux, dont ils ne firent rien. Et fut apperceue leur mauvaisetié, et pource ils furent decapités. Puis s'en alla le connestable mettre le siege devant Corbefin, à la requeste de ceux du pays, et y tint le siege par douze semaines. Enfin, après plusieurs assauts et essayemens d'avoir la place, ceux de dedans parlementerent, et furent contens de s'en aller, saufs leurs corps et leurs biens, et quatorze mille escus qu'ils eurent; et les paya le pays, à qui ce fut un grand profit. Car d'avoir eu la place, la chose estoit bien douteuse, et avec ladite place y eut treize autres places reduites en l'obeïssance du roy. Le comte de Clermont bien accompagné vint audit pays de Guyenne; quand les Anglois le sceurent, ils luy envoyerent offrir bataille, dont ledit comte fut joyeux et content, et se disposa à les recevoir. Mais ils n'y vinrent ny comparurent, et en assez peu de temps il conquesta bien trente-trois places. Et delibera de se tenir au pays l'hyver. Les unes prit par force, les autres par accord, et aucunes fit abattre, et les autres remparer, pour resister aux ennemis.

En ce temps, la duchesse de Bar alla de vie à trespassement.

Le duc d'Orleans acheta la seigneurie de Coucy, et plusieurs autres belles terres et seigneuries. Et fut adjourné en parlement en cas de retraict. Mais la chose demeura en cet estat.

Digitized by Google

La reyne de Sicile l'ancienne alla aussi de vie à trespassement. Et declara son meuble qu'elle avoit, c'est à sçavoir deux cens mille escus, et plusieurs joyaux. Il luy fut demandé pourquoy elle les avoit gardés, veu la grande necessité en laquelle avoit esté le roy de Sicile son mary. Elle respondit qu'elle doutoit que sondit mary ne fust prisonnier audit pays, et les avoit épargnés et gardés pour le racheter, et que ladite chevance seroit bonne pour ses enfans. Et c'estoit une très-bonne et saincte dame, qui eut une moult belle fin.

Le pape Benedict voulant monstrer qu'il avoit bonne volonté à l'union de l'Eglise, envoya l'evesque de Sainct-Pons, et autres notables personnes devers l'antipape, nommé Boniface, à ce qu'il voulust eslire jour et lieu, où ils peussent seurement convenir ensemble, pour trouver remede d'oster, et faire cesser le schisme qui estoit en l'Eglise. Quand ils furent à Rome, et que l'antipape le sceut, il leur fit sçavoir qu'il ne les oiroit, ny à eux parleroit, sinon qu'ils parlassent à luy comme pape, dont lesdits ambassadeurs furent en grande perplexité. Et à la fin, veu que c'estoit pour si grand bien, et que ce qu'il vouloit n'estoit qu'une maniere de vaine gloire transitoire, ils le firent. Et proposa l'evesque de Sainct-Pons, qui exhauçoit fort Benedict, et sa bonne et saincte volonté à l'union de l'Eglise, en faisant la requeste dessus dite. De laquelle proposition l'antipape fut très-mal content, et se retira en sa chambre, et soudainement luy vint une fievre dont il mourut. Quand le capitaine du chasteau de Sainct-Ange ved que son maistre estoit mort, il prit lesdits ambassadeurs, et les mit audit chasteau, et là les retint prisonniers. Après la mort de l'antipape, les cardinaux en esleurent un autre, lequel ils nommerent Innocent, auquel lesdits ambassadeurs firent prier qu'il le voulust faire delivrer, et sembloit qu'il en eust bonne volonté. Mais le capitaine n'en voulut rien faire s'il n'avoit argent. Et par ce moyen, et non autrement, s'en allerent et s'en retournerent devers le pape Benedict, et sans aucune response, dont ledit pape fut bien desplaisant, et delibera d'aller en personne jusques à Rome pourveu qu'il y fust conduit par les fleurs de lys, ce qu'il fit sçavoir au roy. Et s'offrit le bon duc de Bourgongne Louis II de l'y mener: mais le roy ne le voulut consentir. Et à tant aussi se tint Benedict, devers lequel plusieurs abbés vinrent de divers pays, et le plus du royaume, et mesmement de ceux qui estoient promeus durant la substraction. Et leur fit le pape bonne et grande chere, et leur donnant à chacun le don de benediction, et à disner, et à chacun un anneau, et avec ce permission et congé d'user de mitre en leurs eglises, en faisant le service divin.

Le comte de La Marche, comme dessus est dit, avoit assemblé plusieurs navires vers Brest et Bretagne, pour aller en Galles. Et se mit sur mer, et y fut depuis la my-aoust jusques à la my-novembre, attendant tousjours nouvelles de par les Gallois, pour sçavoir où il descendroit, mais oncques n'y vint personne à luy. Et tousjours estoit sur les rivages de la mer d'Angleterre, où il fit aucuns exploicts de guerre, puis s'en revint sans aucun fruict. Ils avoient mis en un vaisseau d'armes leurs harnois et autres biens: mais le vaisseau perit, et fut perdu dans la mer.

La duchesse de Bourgongne mourut en ce temps.

Et combien qu'au commencement de l'année on eust mis une grosse taille sus, laquelle ne porta aucun profit à la chose publique du royaume, neantmoins à la fin de ladite année, en fut une autre faite aussi grosse, dont tout le profit alla en bourses particulieres. Dequoy gens d'eglise, et autres se plaignoient et murmuroient fort.

1405.

L'an mille quatre cens et cinq, le comte de Sainct-Paul, qui estoit lieutenant du roy ès frontieres de Calais, assembla foison de gens, tant du pays que d'autres, en intention d'aller assieger un chasteau, qui estoit assez près de Calais, nommé le Marc. Et de faict y alla, en intention d'y mettre le siege, ou d'assaillir la place, et ainsi le firent. Et comme ils estoient à l'assaut, le comte de Pembroc et ses gens saillirent de certaine embusche où ils estoient, et frapperent très-vaillamment sur les François, lesquels furent desconfits. Et y en eut plusieurs morts et aussi de prisonniers. Et quant au comte de Sainct-Paul, il se retira sans avoir dommage de sa personne, ny de prise ny de mort. Le comte de Pembroc voyant ceste adventure, qui luy estoit advenue, delibera d'aller à l'Escluse pour faire guerre. Et de faict y alla, et y fit plusieurs maux. Mais il fut re-

Digitized by Google

bouté, tant par plusieurs Allemans, qui estoient ès marches, comme aussi par les Flamens et François. Et fut contraint de s'en retourner d'où il estoit party.

Le gouvernement, comme on disoit, pour lors estoit bien petit. Et en fut le roy, et aussi les seigneurs, par plusieurs fois advertis par propositions, et autrement : mais nulle provision n'y estoit mise. Et si disoit-on beaucoup de choses publiquement, qui estoient bien ordes et deshonnestes.

En ce temps les eaues furent merveilleusement grandes et horribles, et firent moult de maux, tant ès bleds qu'ès prés. Et ès villages qui estoient près des rivages, furent par ladite inondation plusieurs petites maisons comme abatues, et en venoit le marrein, et morceaux de bois aval l'eaue.

Environ le treiziesme jour de juillet, il y eut horribles tempestes de tonnerres et gresles. Et cheut le tonnerre sur le pont de Charenton, où il abatit trois cheminées, et les jetta en la riviere. Et rencontra un compagnon auquel osta le chapperon, et la manche dextre de sa robbe, et passa outre sans luy mal faire. Et par un trou entra en la maison de monseigneur le dauphin, et en une chambre rencontra un jeune enfant, lequel il tua, luy consommant la chair, les os et tout, et ne luy laissant que la peau toute noire, et plusieurs autres blessa en diverses manieres. Et continuoit jusques à ce qu'on prist de l'eau beniste, en l'aspergeant en la chambre, et ailleurs par l'hostel : et ne sceut-on oncques depuis qu'il devint.

Tousjours se plaignoit-on du gouvernement, qui estoit très-mauvais, et le voyoit-on evidemment, mais aucune provision ne s'y mettoit. Les seigneurs commencerent fort à murmurer les uns contre les autres, et leurs serviteurs aussi.

Le dix-neufiesme jour de juillet, la reyne et le duc d'Orleans s'en allerent à Poissy. La cause estoit pour induire madame Marie de France, qui avoit esté rendue religieuse audit Poissy, afin qu'elle voulust sortir dehors de l'Eglise, pour estre mariée à Edouard fils du duc de Bar. Et en parlerent à ladite dame Marie, en luy disant plusieurs paroles, pour à ce la mouvoir. Mais il ne fut oncques en leur puissance qu'elle y voulust consentir, et demeura ferme et stable en son imagination, en disant que puis qu'il avoit plen au roy, à la reyne, et à ses parens et amis, que jamais hors de l'estat de religion ne seroit. Et y eut, comme on dit, plusieurs choses non honnestes faites en ladite abbaye, et quoy qu'il en fust, renommée en estoit.

Et s'en retournerent la reyne et le duc d'Orleans à Paris. Et le septiesme jour ensuivant se partirent de Paris, et vinrent au Val-la-Reyne, en une place nommée Pouilly, en intention de tirer à eux monseigneur le dauphin. Et de faict, le duc de Baviere, le marquis du Pont et Montagu delibererent de l'y transporter, sans ce que le duc de Bourgongne en sceust rien. Et le firent passer par la riviere jusques à Sainct-Victor, et le vouloient emmener, comme on disoit, où estoit la reyne et le duc d'Orleans. Et en le menant il se leva une merveilleuse et horrible tempeste de pluye, vent et tonnerre, tellement qu'ils furent contraints de demeurer la nuict à Ville-Neufve auprès Paris.

Or est-il vray que le duc de Bourgongne venoit à Paris, et estoit logé à Louvres en Parisis, auquel hastivement on envoya dire les nouvelles, comme on emmenoit monseigneur le dauphin, et ceux qui estoient en sa compagnée. Et lors il monta à cheval le plus diligemment qu'il peut, pour poursuivre et atteindre ledit monseigneur le dauphin, lequel ceux qui le menoient bien matin avoient fait monter à cheval, et s'en alloient. Mais ledit duc de Bourgongne fit telle diligence qu'il les attrapa, et ramena à Paris ledit monseigneur le dauphin, à grande joye du peuple. En la presence duquel dauphin il fit faire une notable proposition, où estoient le roy de Navarre, le duc de Berry et plusieurs autres seigneurs, prelats et barons, en faisant monstrer le mauvais gouvernement qui estoit, et les maux qui s'en ensuivoient. Et que ce qu'il avoit fait c'estoit pour bien, et fit dire qu'il estoit venu pour quatre causes. « Premierement pour le gouver-» nement du roy, et procurer sa santé. Secon-» dement pour mettre justice sus en ce royaume, » auquel maux infinis se faisoient, sans ce que » justice et raison s'en fist. Tiercement pour » mettre le domaine sus, dont les profits es-» toient comme nuls, et mis à nonchaloir et » grande negligence. Quartement pour assem-» bler les trois estats, pour pourvoir aux af-» faires du royaume, et adviser au gouver-» nement. Car ceux qui se disoient l'avoir, » gastoient tout, » comme il fit monstrer clai-

Digitized by Google

rement et evidemment. Et après que tout fut grandement et notablement demonstré par celuy qui proposoit, monseigneur le dauphin se leva, et dit que ce que le duc de Bourgongne l'avoit emmené à Paris estoit de son consentement et franche volonté. Après ladite proposition faite, le roy de Navarre et le duc de Berry allerent à Sainct-Paul, où les autres enfans du roy estoient, et les prit le duc de Berry en sa garde. Et après que monseigneur le dauphin eut dit les paroles dessus dites, le duc de Bourgongne dit que ce qu'il avoit fait, il l'avoit fait « comme vray et loyal sujet du roy, » et s'il y avoit personne qui voulust dire le contraire, il estoit prest d'en respondre de sa personne. Le jeudy ensuivant, le duc de Limbourg frere du duc de Bourgongne, entra à Paris avec huict cens hommes d'armes, lesquels entrerent par la porte Sainct-Denys, le long de la rue, et s'en vinrent au Louvre où monseigneur le dauphin estoit, et luy fit la reverence, en s'offrant en son service. Puis s'en revint devers ses gens, et monta à cheval; ses gens se logerent en hostelleries, lesquels se gouvernerent bien doucement et gratieusement. Et demeurerent le duc de Bourgongne et ses deux freres, avec monseigneur le dauphin, et firent mettre les communes et gens de Paris sus, et armer. Et fut ordonné monseigneur de Berry capitaine de Paris, et comme capitaine chevaucha par Paris. Si peut-on penser que grands debats y avoit, et que la reyne et le duc d'Orleans estoient très-mal contens, et se disposoient les choses à un bien grand mal, pour estre cause de la destruction finale du royaume.

Or pource que le roy revint à aucune convalescence, il prit les choses en sa main, en defendant la voye de faict tant d'un costé que d'autre. Il fut ordonné par le roy en son conseil, qu'ils envoyeroient une notable ambassade à la reyne et devers le duc d'Orleans. A quoy furent commis et deputés le duc de Bourbon et le comte de Tancarville, et messire Jean de Montagu grand maistre d'hostel du roy, lesquels allerent à Melun où la reyne et le duc d'Orleans estoient. Ausquels fut exposé l'inconvenient qui pouvoit advenir, des manieres qu'on tenoit tant d'un costé que d'autre. Et que tout le plat pays estoit plein de gens d'armes, qui pilloient et destroussoient tout, à la desplaisance du roy bien grande. En leur requerant qu'ils voulussent rappaiser leurs courages, et que le duc de Bourgongne estoit prest en toutes choses de faire le plaisir du roy. Et à ce fut fait response par la reyne, et le duc d'Orleans, que sur ce ils auroient à loisir advis et conseil, et que lors ils ne pouvoient faire response, ne n'y estoient disposés, veu la grande injure qu'on leur avoit faite, et mesme à la reyne, laquelle avoit mandé son fils le dauphin, qui venoit vers elle, accompagné de ses parens simplement, sans aucunes armes invasibles, et que ce luy estoit forte chose à dissimuler. La response ouye, lèsdits ambassadeurs s'en retournerent sans rien faire. Et demandoient expressement la reyne, et monseigneur le duc d'Orleans qu'on leur restituast et envoyast monseigneur le dauphin. Cependant le duc d'Orleans faisait mandement de gens d'armes de toutes parts, et desja y en avoit foison en Brie, Gastinois, Solongne et Beausse, et avoit avec luy le duc de Lorraine et le comte d'Alençon. Le roy de Sicile vint aussi à Paris, accompagné de gens de guerre, et autres qu'il avoit sur les champs, il fallut qu'il fit certains sermens, qu'on vouloit aussi que la reyne et le duc d'Orleans fissent. Mais rien n'en voulurent faire. Toutesfois par le moyen du duc de Bourbon, qui tousjours les asseuroit, ils vinrent jusques à Corbeil, et de là après jusques à aucun temps vinrent au bois de Vincennes. Le vingt-huictiesme jour d'aoust vint l'evesque de Liege, pour servir le duc de Bourgongne avec huict cens lances, douze cens coustillers et cinq cens archers, et mit bien deux heures à entrer. Et fit des difficultés avant qu'il voulust entrer. Dans Paris y avoit bien lors mille chevaux d'estrangers : mais oncques rien n'en renchérit, excepté le bled, et bien peu. Le premier jour de septembre arriverent entour de Paris, ceux des comté et duché de Bourgongne, se montans bien à deux mille combatans. Et par force entrerent dedans Lagny, et se logerent entre Paris et Pontoise, et tout destruisoient. Les gens aussi du duc d'Austriche, du comte de Wirtemberg, du duc de Savoye et du prince d'Orenge vinrent au mandement du duc de Bourgongne, qui faisoient six mille chevaux, logés autour de Provins. Et vers le pont Sainct-Messence estoient logés ceux de Hollande, Zelande, Hainaut, Brabant et Flandres, lesquels tout destruisoient, et c'estoit grande pitié des maux qu'ils faisoient. Le duc de Berry capi-

Digitized by Google

taine de Paris, fit remettre les chaisnes au travers de la riviere deçà et delà l'isle Nostre-Dame, et planter grosses poutres pour icelles soustenir, et ordonner en estat les portes pour fermer, lesquelles n'avoient fermé y avoit plus de vingt-quatre ans. Le samedy quinziesme jour d'octobre, on cria alarme à Paris, et s'armerent les gens de guerre, et aussi ceux de la ville: il y eut grande esmeute, et vouloient saillir par la porte Sainct-Antoine; mais monseigneur de Berry monta à cheval, et appaisa tout, et defendit et empescha que personne ne saillist.

Dans le bois de Vincennes estoit la reyne et le duc d'Orleans, et y allerent tous les princes estans à Paris, et y eut plusieurs gens de conseil. Et fut advisé et conclu qu'on ne pouvoit appaiser ceste division, sinon qu'on accomplist au duc de Bourgongne ses requestes, ou la pluspart de ce qu'il demandoit. Et fut conclu qu'ainsi se feroit. Et de le faire et accomplir le jurerent tous les seigneurs presens, excepté le duc d'Orleans, qui ne voulut oncques faire aucun serment. Le mercredy ensuivant, le duc d'Orleans manda le prevost des marchands, et aucuns notables gens de Paris, et leur dit qu'il estoit bien esbahi des manieres qu'on tenoit envers luy, et mesmement le duc de Bourgongne, qui n'estoit pas si prochain de la couronne qu'il estoit. Que quant à luy son intention estoit de servir le roy, et la chose publique du royaume, et de tenir ce qui seroit advisé pour le profit du royaume, en s'offrant auxdits de Paris, faire pour eux et par leur conseil ce qui luy seroit possible. Et uza de moult belles et gratieuses paroles, car il en estoit bien aisié. Et lors quand la cognoissance en vint au duc de Bourgongne, il delibera, veu les gens qu'il avoit, d'aller devant ledit bois en armes, pour assieger la place: mais les autres le reprimerent et empescherent. Et après plusieurs difficultés le duc d'Orleans fit le serment comme les autres. Et fut crié à Paris que tous gens d'armes vuidassent. Et le jeudy partirent de Paris le duc de Limbourg, l'evesque de Liege, le comte de Nevers, tous armez qui s'en allerent en leur pays. Aussi fut-il mandé à ceux qui tenoient les champs, tant d'un costé que d'autre, qu'ils s'en partissent et qu'ils s'en retournassent d'où ils estoient venus, et ainsi le firent. Le vendredy après midy la reine entra à Paris à grandes pompes tant de lictieres, chariots branlans couverts de draps d'or, et hacquenées, que d'autres divers paremens. Et estoient en sa compagée les roys de Sicile, et de Navarre, et les ducs de Berry, d'Orleans, et de Bourgongne, et plusieurs seigneurs, comtes, et barons. Le samedy fut tenu encores un grand conseil, où furent les sermens renouvellés, et y eut bon accord fait entre les seigneurs, dont le peuple et toutes personnes faisoient grande joye. Le dimanche la reyne alla à Nostre-Dame en un chariot, et ses deux fils avec elle, accompagnée des seigneurs dusdits, qui estoit belle chose et noble à voir. Il fut tenu un conseil comment on avoit à se gouverner, où fut deliberé entre autres choses, qu'on restraindroit les officiers de l'hostel du roy, et de ceux de la reyne, et des enfans, et de ceux qui demeureroient on leur diminueroit leurs gages. Plusieurs belles ordonnances y furent faites, lesquelles, comme on dit, ne durerent gueres.

Audit an, y avoit eu un debat entre le fils du seigneur de Graville et messire Geoffroy Boucicaut, pour paroles injurieuses dites l'un à l'autre en la chambre de la reyne. Et disoit-on que Boucicaut avoit baillé un coup de pied à Graville, et que lors Graville jura que avant qu'il fust le bout de l'an il le battroit. Si advint que le dernier jour de decembre, qui estoit le dernier jour de l'an, Graville accompagné de cinq ou six valets rencontra Boucicaut vers les marches de Greve, et le battit très-bien d'espées par bras et jambes. Et disoit-on qu'il estoit bien employé, et qu'il avoit eu tort d'avoir injurié Graville, qui estoit bien gentilhomme de nom et armes.

Le comte d'Armagnac, qui avait espousé la fille du duc de Berry, se mit sus en Guyenne, et fit forte guerre aux Anglois ladite année. Et gagna bien soixante places, les unes par force, et les autres par composition, et fit un bien grand dommage aux Anglois.

Audit an mille quatre cens et cinq, le pape Benedict voulut aller à Gennes, et ordonna un dixiesme estre levé en ce royaume, et en toute son obeissance: dont ceux de l'université ne furent pas contens. Et allerent le recteur et aucuns de l'université, devers les seigneurs, en leur requerant qu'il leur pleust, qu'en ce royaume le dixiesme ne se levast point; et quoy que fust, que ceux de l'université n'en payassent rien, et que sur ce on en escrivist au pape. Mais on leur respondit en effect que le dixiesme se leveroit, et qu'ils en payeroient, dont ils ne furent pas bien contens. Et disoit-on communement que lesdits seigneurs, ou leurs gens, en devoient avoir leur part. Et conclurent ceux de l'univer-

Digitized by Google

sité d'envoyer vers Benedict pour ceste cause gens notables, et firent sur eux une colecte, qui monta bien jusques à deux mille escus.

L'antipape estant à Rome, envoya une bulle bien faite à l'université, en s'offrant en toutes manieres à l'union de l'Eglise. Et s'excusoit fort de la detention qu'on fit des ambassadeurs de l'université de Rome, devant sa creation, lesquels furent mis au chasteau de Sainct-Ange, et que ce ne fut point de son consentement, ny de ses cardinaux. Mais le capitaine le fit faire, pour doute qu'on ne leur fist desplaisir, et pour la garde et conservation de leurs personnes.

Le duc de Berry enyoya à Rome vers l'antipape, et luy escrivit, en l'exhortant d'entendre à l'union de l'Eglise. Et furent ses ambassadeurs grandement et honorablement receus. Il rescrivit audit duc de Berry, qu'il ne tenoit point à luy, et qu'il estoit prest et appareillé d'y entendre, et faire tout ce qui seroit advisé, et grandement se mettoit en son devoir.

Le mariage se fit entre le duc de Gueldres et la fille du comte de Harcourt. Pour laquelle cause le duc de Gueldres vint à Paris; et luy y estant, le duc de Limbourg l'envoya defiier. Pour laquelle cause, s'en retourna le plustost qu'il peut.

Le pape Benedict, comme dit est, se disposa d'aller à Gennes, et de faict y fut, et y fut receu grandement et honorablement par les Gennois. Ledit pape avoit foison de gens de guerre, lesquels tous entrerent en la ville, dont les Gennois n'estoient pas bien contens. Benedict y fit une belle proposition, en declarant qu'il avoit bonne intention en toutes manieres possibles d'entendre à l'union de l'Eglise. Et pour ceste cause il estoit venu en ladite ville de Gennes, en leur requerant qu'ils lui voulussent aider de navires, et qu'il vouloit aller à Rome, afin d'entendre à l'union de l'Eglise. Les Gennois voyans en leur ville tant de gens d'armes que le pape y avoit mis, feignoient que en tous temps passés ils avoient accoustumé de faire une maniere de monstre de leurs gens de guerre, pour sçavoir la puissance de la ville. Et aussi qu'il estoit grandement expedient, de voir les gens de guerre du pape, pour sçavoir s'ils estoient en nombre suffisant pour conduire le pape à Rome. Et l'induisirent qu'il se consentit à faire ce que dit est, lequel tres-envis en fut d'accord, et feignit qu'il en estoit content. Et de faict sortirent dehors tous les gens de guerre, mais quand ils furent dehors ils fermerent les portes, et laisserent rentrer seulement leurs gens, ne voulant souffrir que de ceux du pape un tout seul y rentrast. Dont le pape fut très-mal content, et se doutoit fort de sa personne. Mais ceux de Gennes envoyerent vers luy pour l'appaiser, et fut toute leur excuse qu'ils se doutoient de leurs femmes, qui estoient belles, et qu'il ne vint soubs ombre d'aucune d'elles brouillis et inconvenient. Et autre chose n'en fut.

En ce temps on parloit fort de la reyne et de monseigneur d'Orleans, et disoit-on, que c'estoit par eux que les tailles se faisoient, et que les aides couroient et levoient, sans ce que aucune chose en fust mise et employée au faict de la chose publique, et assez hautement par les rues on les maudissoit, et en disoit-on plusieurs paroles. La reyne en un jour de feste voulut ouyr un sermon, et y eut un bien notable homme, lequel à ce faire fut commis. Lequel commença à blasmer la reyne en sa presence, en parlant des exactions qu'on faisoit sur le peuple, et des excessifs estats qu'elle et ses femmes avoient et tenoient, et comme le peuple en parloit en diverses manieres, et que c'estoit mal fait, dont la reyne fut très-mal contente. Et ledit prescheur en s'en retournant de la predication, fut rencontré d'aucuns hommes et femmes de la cour, et luy dirent qu'ils estoient bien esbahis comme il avait osé ainsi parler. Et il respondit, qu'encores estoit-il plus esbahi comme on ozoit faire les fautes et pechés, qu'il avoit dit et declaré. Et en s'en allant outre, il rencontra encores un autre homme, qui luy dit en jurant le sang de Nostre-Seigneur, que qui le croiroit qu'on l'envoyeroit noyer. Et le bon-homme dit: Il n'en faudroit qu'un autre de telle volonté que tu es, avec toy, pour faire un grand mal. Ladite predication vint à la cognoissance du roy, et luy rapporta-on plus pour mettre à indignation le bon-homme, que autrement. Et dit le roy qu'il le vouloit ouyr prescher, et fut ordonné que le jour de Pentecoste il prescheroit. Lequel prescha, et prit son theme, « *Spiritus sanctus docebit vos omnem veritatem*, » et le deduisit bien grandement et notablement. Et s'il avoit parlé en la presence de la reyne des grands pechés qui couroient, encores en parla-il plus amplement et largement en la presence du roy: et fit tant que le roy fut content, et si luy fit donner aucune legere somme d'argent.

Digitized by Google

En Saintonge, y avoit une place nommée Mortaing, qui devoit estre au vicomte d'Aunay, laquelle les Anglois tenoient moult fort. Et n'estoit année, à cause de ladite place, qu'ils n'eussent d'appatis sur le pays bien quatre-vingt mille escus. Laquelle les François delibererent d'assieger; et de faict y mirent le siege, et y assortirent canons, et coulgrs, et autres engins, et firent toutes les diligences en tel cas accoustumées. Ceux de dedans faisoient merveilles de se defendre, et aucunes fois faisoient saillies, et de grands dommages aux François. Celle qui s'en disoit dame estant en place, estoit fort obstinée, et ne vouloit pour rien ouyr parler de traité, ny de rendre la place; il fut procedé par les François à faire mines, et si endommageoient fort ceux de dedans les coullars, par où on jettoit grosses pierres, et pesantes. Un jour advint, qu'une grosse pierre cheut sur le faiste de la chambre où estoit la fille de ladite dame, laquelle pierre foudroya et abatit tout ledit faiste, et y fut ladite fille tuée, dont ceux de dedans firent grande plainte et douleur, et mesmement ladite mere. Et furent les Anglois à ce reduits, après sept semaines que le siege y avoit esté mis, qu'ils n'avoient plus que manger, et si voyoient et appercevoient bien qu'ils n'auroient point de secours. Et par une fausse poterne trouverent maniere de s'en aller par la mer. Les François voyans, que plus n'y avoit de defense, entrerent dedans et gagnerent la place, et la rendirent au vicomte d'Aunay, auquel elle appartenoit.

En cette saison, advint à Cluny une bien pitoyable chose, car il y survint soudainement une si grande abondance d'eaues, et si merveilleuses ravines en iceluy lieu, et tout le pays d'environ, qu'elle abatit et prosterna plusieurs gros villages et maisons. C'estoit grande pitié d'ouyr les clameurs et voix du peuple, criant à Dieu mercy, et y en eut un grand nombre de noyés, ladite ravine dura quinze heures, laquelle passée, c'estoit pitié de voir les hommes et femmes morts, qui furent bien diligemment ensevelis.

Comme dessus a esté dit, il y eut un merveilleux tonnerre, et grande tempeste en l'hostel de monseigneur le dauphin; mais un autre audit an, vint à Sainct-Germain-en-Laye bien grand et horrible auquel estoient la reyne, et le duc d'Orleans, qui avoient esté voir madame Marie de France à Poissy. Il faisoit à une vesprée depuis disner beau temps, et net. Parquoy delibererent d'aller chasser au bois, et se mit la reyne en un chariot, et ses damoiselles avec elle, et le duc d'Orleans, et autres femmes, à cheval. Et soudainement survint une merveilleuse tempeste de vents, grosse gresle et playe, tellement que ledit duc d'Orleans fut contraint de se mettre dedans ledit chariot où la reine estoit. A cause dequoy les chevaux d'iceluy chariot, qui estoient forts et puissans, furent tellement espouventés qu'ils commencerent à courir tant qu'ils peurent, jusques à ce qu'ils se trouverent en la vallée, vers le pont du Pec, et s'en alloient tout droit à la riviere. Et disoit-on qu'ils se fussent fourrés et boutés dedans l'eaue, et que tous ceux qui estoient dedans eussent esté noyés, si ce n'eust esté un homme qui s'advisa de coupper les traits des chevaux. Et de ce furent grandes nouvelles à Paris, et partout. Et y eut aucunes gens notables, et catholiques, qui advertirent la reyne et le duc d'Orleans que c'estoit exemple divin, et punition divine, et qu'ils estoient taillés que de brief leur mescheroit, s'ils ne faisoient cesser les aides et charges qu'on donnoit au peuple, et qu'ils payassent leurs debtes qu'ils devoient aux marchands, qui leur avoient livré leurs marchandises. Et pour ceste cause le duc d'Orleans fit sçavoir partout que ceux à qui il devoit vinssent à certain temps à Paris, et il les feroit contenter et payer : dont plusieurs de divers pays y vinrent, et furent aucunement contentés les aucuns, specialement ceux qui estoient de loingtaine pays, et qui avoient despendu en venant et retournant : aux autres fut donné partie de ce qu'on leur devoit, et aux autres neant.

Le roy estant malade, le duc d'Orleans voulut avoir le gouvernement de Normandie, et de faict alla vers Rouen, et cuida entrer au chasteau, et en la ville. Mais il trouva resistance, et luy fut respondu qu'ils estoient au roy, et qu'ils lui obeiroient, et non à autre. Si s'en retourna très-mal content. Quand le roy fut en santé, ledit duc luy pria et requit qu'il en eust le gouvernement, et qu'il s'y voulust consentir. Mais oncques n'en voulut rien faire, et c'estoit grande pitié de voir les choses en l'estat qu'elles étoient, car on levoit foison d'argent et grandes chevances, et toutes fois le roy n'avoit rien, et à peine avoit-il sa despense. Or advint une fois qu'il disnoit, et estoit à table,

Digitized by Google

que la nourrisse, laquelle nourrissoit monseigneur le dauphin, vint devers le roy, et dit qu'on ne pourvoyoit en rien ledit seigneur, ny à celles ou ceux qui estoient autour de luy, et qu'ils n'avoient que manger, ny que vestir. Et qu'elle en avoit plusieurs fois parlé à ceux qui avoient le gouvernement des finances, mais nulle provision n'y estoit mise. Le roy de ce fut très-mal content, et respondit à ladite nourrisse que luy-mesme ne pouvoit rien avoir, et qu'il n'avoit autre chose, et fut le roy très-mal content des façons qu'on tenoit. Et pour y pourvoir, manda le duc de Bourgongne qu'il vint devers luy le plustost qu'il pourroit. Lequel y vint volontiers, et diligemment ; nonobstant que pour lors il estoit empesché pour les partages de luy et de ses freres, touchant les successions de leurs pere et mere, esquelles choses il fut longuement embesongné. Et finalement partit estant grandement accompagné, et eut nouvelles en chemin, assez près de Paris, du partement de la reyne, du duc d'Orleans et de monseigneur le dauphin. Et fit les choses dessus touchées, sans plus les reciter.

Messire Charles de Savoisi vaillant chevalier, assembla des gens de guerre du royaume de France, ce qu'il en peut finer, en intention d'aller sur mer vers la coste d'Angleterre. Et de faict lui et sa compagnée vinrent sur les marches de Bretagne, et là trouverent plusieurs vaisseaux d'Espagne, garnis de gens de guerre, et s'assemblerent en intention de venir vers la coste d'Angleterre pour grever les Anglois. Et de faict y vinrent, et sur la mer trouverent plusieurs petits vaisseaux, esquels y avoit certains Anglois, et sembloit que ce ne fussent que pescheurs. Dont aucuns vaisseaux et tout ce qui estoit dedans furent noyés, et les autres tirerent vers Angleterre, et firent à sçavoir la venue desdits François. Lesquels arriverent au port de Tache, et là trouverent vingt-six naves, où estoient plusieurs Anglois, lesquelles estoient chargées de diverses marchandises. Et combien que aucuns Anglois estans esdits vaisseaux, se cuidassent mettre en defense, esperans d'avoir secours des villes et villages anglois près dudit port, toutesfois leur defense en rien ne profita; car les François brulerent la plus grande partie desdits navires, et celles qui estoient chargées de marchandises, comme laines et autres choses, firent seurement conduire et mener jusques au port de la ville de Harefleur, laquelle est située en Normandie. Les François descendirent à terre audit pays d'Angleterre, et adviserent une ville bien peuplée, et trouverent les Anglois d'icelle appareillés à resister aux François. Mais quand les François les virent comme sans ordonnance, ils les assaillirent, et y eut tant d'un costé que d'autre assez aspre besongne. Enfin par le moyen des arbalestriers françois et espagnols, les François eurent victoire. Il y eut plusieurs Anglois de morts, les autres s'enfuyrent. Et lors brulerent les François la plus grande partie de la ville, et prirent tout ce qu'ils peurent emporter, puis s'en retournerent à leurs navires. De là s'en partirent, et s'en vinrent en l'isle de Piolent, où messire Jean de Martel un vaillant chevalier de Normandie avoit esté autrefois pris. Là se trouverent les Anglois environ mille à douze cens archers armés et habillés, avec les communes de ladite isle, prets de resister aux François, lesquels cuiderent prendre terre, mais fort estoient empeschés par lesdits Anglois de traict. Finalement ils ne peurent soustenir le faix et charge des arbalestriers, parquoy se mirent en fuite ; et y en eut de quatre à cinq cens de morts et pris. Et marcherent outre les François en ladite isle, et trouverent une abbaye, en laquelle ils ne firent aucun dommage, puis allerent en cinq villages, lesquels ils mirent en feu et flamme. En icelle isle ils trouverent plusieurs biens meubles de plusieurs et diverses manieres, lesquels ils prirent, et firent emporter et mettre en leurs navires. De là s'en retournerent les François, et s'en vinrent en l'isle de Wis, de laquelle isle le comte de La Marche fut dechassé. Sur le rivage vinrent environ quatre cens Anglois, tous armés et habillés, lesquels se mocquoient des François, et estoient, ce sembloit, en volonté de defendre que les François ne descendissent. Mais quand ils les virent approcher ils s'enfuirent, et y en demeura vingt-deux sur la place. Lesdits François marcherent avant en ladite isle, et trouverent un très-gros et bon village bien garny de plusieurs biens, dont ils prirent à leur volonté ce que bon leur sembla, puis mirent le feu partout, et s'en retournerent bien garnis en leurs nefs. De ladite isle ils s'en allerent au port de Hantonne. Les Anglois se doutans de leur venue, avoient mis grands pauls ou pieus dedans la mer, pour empescher que les François ne prissent terre, et si avoient mis canons et

Digitized by Google

autres habillemens. Quand on apperceut la maniere desdits Anglois, les François vaillamment allerent à eux, les uns à batteaux et les autres à petites coques. Et se cuiderent les Anglois defendre; mais rien n'y vallut, et furent vaincus, et y en eut de morts et de pris, et gagnerent les François leurs habillemens de canons, et autres engins de guerre, puis allerent au village, et prirent ce que bon leur sembla. Et bouterent le feu et bruslerent le village; après quoy ils s'en retournerent en leurs nefs, puis s'en vinrent à toute leur gagne à Harefleur.

Le comte de La Marche, comme dessus a esté touché, avoit esté ordonné d'aller en Galles, et ne fut pas sa faute, car luy, ny ses gens ne pouvoient avoir aucun payement, dont il eut grande desplaisance. Le mareschal de Rieux, et le seigneur de Hugueville, considérans que grand deshonneur seroit au roy, si on n'alloit aider aux Gallois, veu que le roy l'avoit promis, ils delibererent et conclurent d'y aller, et de faict y allerent. En allant ils eurent diverses rencontres sur mer, et aussi quand ils furent arrivés au pays de Galles, desquelles ils sortirent à leur honneur. Ils furent receus grandement et honorablement par les seigneurs et gens dudit pays; et requirent lesdits seigneurs françois, que le plustost qu'on peust on les mist en besongne. De faict ils mirent le siege devant une ville fermée, estant esdites marches de Galles, tenue par les gens de Henry, qui estoit située assez près de la mer. Ils n'y eurent pas esté longuement, qu'ils apperceurent sur mer assez près navires, où il avoit par apparence gens de guerre. Quand les Gallois les virent approcher des rivages de la mer, il leur sembla qu'on venoit lever le siege, et bien soudainement se leverent et partirent. Et quand les François les virent, aussi se partirent-ils dudit siege, et se retirerent où il leur fut ordonné. Esdites marches y avoit une autre ville bien forte, tenue par les gens dudit Henry de Lancastre, laquelle nuisoit fort au pays de Galles, elle fut assiegée par les François et Gallois. Et se defendirent fort les Anglois, et faisoient des saillies, mesmement du costé des François, et de belles armes. Et s'esmerveilloient fort ceux de dedans la place, et les Gallois aussi, de la vaillance des François, lesquels s'y porterent fort vaillamment. Finalement les Anglois rendirent la place par certaine composition; icelle estant rendue, prirent ce qu'ils peurent prendre, et y bouterent les Gallois le feu, et mirent en feu et en flamme toute la ville, et raserent les murs. Et ce faict, pource qu'il estoit hyver, les François furent logés en divers lieux, et passerent l'hyver sans ce qu'on les embesongnast en aucune maniere. Et pource environ l'entrée de caresme se mirent sur mer, et s'en retournerent en leur pays de France.

Comme dessus a esté touché, il y avoit division entre les seigneurs, lesquels avoient gens d'armes sur les champs, qui faisoient maux innombrables. Les ducs de Berry et de Bourgongne estans à Paris, et la reyne et le duc d'Orleans dehors, on sceut bien apparemment et certainement qu'il y avoit en vaisseaux bien equippés et habillés, en la ville de Paris, gens armés qui voguoient sur la riviere. Et se doutoit-on que ce ne fust pour trouver moyen et maniere de prendre le roy en l'hostel de Sainct-Paul, et de le mener où estoient la reyne et le duc d'Orleans; ce qui fut la cause que le duc de Berry fit mettre gros pieus et grosses chaisnes de fer à travers la riviere.

En ce temps, le duc de Bourgongne fit assembler le peuple de Paris, et fit une maniere de proposition, en monstrant le mauvais gouvernement du royaume, et que si ceux de Paris lui vouloient aider, qu'il y mettroit bien remede; et fit plusieurs requestes en ceste matiere, lesquelles en effect ils luy accorderent, excepté une, car il requeroit que ceux de la ville s'armassent sur les champs avec luy quand il iroit. A quoy ils respondirent qu'ils garderoient bien leur ville, mais qu'ils s'armassent ny qu'ils saillissent avec luy, ils ne le feroient point. Et pource que on voyoit evidemment que tous ces brouillis ne venoient que pour avoir le gouvernement, il fut ordonné et conclu le septiesme jour de novembre que monseigneur le dauphin auroit le gouvernement. Mais aucuns disoient que la provision n'estoit pas suffisante, pource qu'en effect le duc de Bourgongne l'auroit, car sa fille estoit mariée avec monseigneur le dauphin, lequel estoit tout au gouvernement dudit duc, et sans luy ne faisoit rien.

En ceste saison un notable docteur en theologie, nommé maistre Jean Jarson, chancelier de l'eglise de Nostre-Dame de Paris, et curé de Sainct-Jean-en-Greve, fit une notable proposition, et prit son theme : « *Vivat rex, vivat rex, vivat rex.* » Laquelle proposition est assez

Digitized by Google

commune, et escrite en plusieurs lieux. Et si on eust voulu garder le contenu en icelle, en bonne police et gouvernement du royaume, les choses eussent bien esté. Mais on avoit beau prescher, car les seigneurs, et ceux qui estoient entour eux n'en tenoient compte, et ne pensoient qu'à leurs profits particuliers.

C'estoit grande pitié de la maladie du roy, laquelle lui tenoit longuement, et quand il mangeoit c'estoit bien gloutement et louvissement. Et ne le pouvoit-on faire despouiller, et estoit tout plein de poux, vermine et ordure, et avoit un petit lopin de fer, lequel il mit secrettement au plus près de sa chair. De laquelle chose on ne sçavoit rien, et luy avoit tout pourry la pauvre chair, et n'y avoit personne qui ozast approcher de luy pour y remedier: toutesfois il avoit un physicien qui dit, qu'il estoit necessité d'y remedier ou qu'il estoit en danger, et que de la guarison de la maladie il n'y avoit remede, comme il luy sembloit. Et advisa qu'on ordonnast quelque dix ou douze compagnons desguisés, qui fussent noircis, et aucunement garnis dessous, pour doute qu'il ne les blessast. Et ainsi fut fait, et entrerent les compagnons, qui estoient bien terribles à voir, en sa chambre: quand il les veid, il fut bien esbahi, et vinrent de faict à luy; et avoit-on fait faire tous les habillemens nouveaux, chemise, gippon, robbe, chausses, bottes qu'on portoit. Ils le prirent, luy cependant disoit plusieurs paroles, puis le despouillerent, et luy vestirent lesdites choses qu'ils avoient apportées. C'estoit grande pitié de le voir, car son corps estoit tout mangé de poux et d'ordure. Et si trouverent ladite piece de fer: toutes les fois qu'on le vouloit nettoyer, falloit que ce fust par ladite maniere. Et estoit une chose dont aucunes gens s'esmerveilloient: car on le venoit voir aucunes fois, et luy regardoit fort les gens, et ne disoit mot quelconque. Mais quand messire Jean Juvevnal des Ursins y venoit, lequel avoit eu le gouvernement de la ville de Paris long-temps, et estoit son advocat fiscal, il luy disoit: « Juvenal, regardez » bien que nous ne perdions rien de nostre » temps. »

Le roy revint à santé et bonne mémoire, et pensoit des besongnes du royaume le mieux qu'il pouvoit, et octroya à l'université qu'elle ne payeroit rien du dixiesme mis sus par Benedict.

En Bourdelois, le comte d'Armagnac faisoit de grandes conquestes, et alla devant Bourdeaux accompagné de seize cens hommes d'armes, et quatre mille hommes de traict, et leur présenta bataille, mais oncques hommes ne sortit.

Il y eut aucunes trefves entre les François et les Anglois, lesquelles ne durerent gueres: pendant icelles, les Anglois envoyerent en France requerir, qu'on leur laissast prendre des bleds en France, car en leur pays ils en avoient necessité. Mais par ordonnance du conseil fut ordonné qu'ils n'en auroient point, et defendu qu'on ne leur en vendist aucunement.

Souvent on envoyoit messages pour l'union de l'Eglise en divers royaumes, et devers les contendans. Et y faisoit faire le roy toutes diligences, qu'il estoit possible de faire.

En ceste année messire Regnault de Trie admiral de France, se desista de son office au profit de messire Clignet de Brebant. Et disoit-on qu'il lui en avoit baillé quinze cens escus.

Après l'accord fait des seigneurs, l'armée du roy se divisa en trois parties. L'une fut envoyée à Bourdeaux, auquel lieu on avoit esperance que les Anglois combatroient les François. Les autres furent envoyés en Picardie, contre les Anglois de Calais, et pour resister à la descente que aucunes fois ils faisoient. La tierce fut envoyée en Lorraine contre le duc qui avoit fait plusieurs excedz au prejudice du roy et de ses subjets.

1406.

L'an mille quatre cens et six, un nommé Mahiet de Ruilly, sergent à cheval au Chastellet de Paris, disoit et avoit dit plusieurs et diverses fois de très-deshonnestes paroles touchant la foy: pour laquelle cause le vingt-cinquiesme jour de may, il fut presché au parvis Nostre-Dame, et persista ce nonobstant en plusieurs erreurs, parquoy le seiziesme jour de decembre il fut ars et bruslé au marché aux pourceaux.

Le seiziesme jour de juin, entre six et sept heures au matin, fut eclipse de soleil bien merveilleuse, qui dura près de demie heure. Et ne voyoit-on quelque chose que ce fust non plus que s'il eust esté nuict, et defaut de lune. C'estoit grande pitié de voir le peuple se retirer dans

Digitized by Google

les eglises, et cuidoit-on que le monde deust faillir. Toutesfois la chose passa, et furent assemblés les astronomiens, qui dirent que la chose estoit bien estrange, et signe d'un grand mal à venir.

Et tantost après y eut vents terribles et horribles, qui arrachoient arbres portans fruicts, et autres gros arbres ès forests. Et si y eut gresle au Lendit et à Sainct-Denys, merveilleuse et grosse : l'une, comme un homme a le poing, et comme un pain d'un denier; l'autre, comme les deux poings; et aucune comme œufs d'oye. Et y eut foison de bestail mort aux champs, et oiseaux aux bois, et plusieurs, cheminées et maisons abatues. Et fit ladite gresle des dommages beaucoup.

Le vingt-neufiesme jour de juin, Jean quatriesme fils du roy, espousa Jacqueline de Baviere fille et heritiere de Guillaume comte de Hainaut; et Isabeau la fille du roy, laquelle avoit esté mariée au roy Richard II d'Angleterre, fut conjointe par mariage avec Charles fils du duc d'Orleans. Et pleuroit fort ladite Isabeau, laquelle estoit assez de bon aage, comme de douze à treize ans, et Charles audit temps n'avoit que onze ans. Et furent faites les nopces à Senlis grandes et notables. Ce fait, la comtesse de Hainaut emmena avec elle en Hainaut le fils du roy.

Un cardinal fut envoyé d'Avignon devers le roy et les seigneurs du sang, de la part de Benedict, lequel fit une proposition belle et notable, de par ledit Benedict, en le louant merveilleusement, et en blasmant l'eslection d'Innocent, qui estoit à Rome, et tout son faict. Et y estoient presens le recteur de l'université, et aucuns députés; lesquels requirent d'estre ouys. Laquelle chose par plusieurs et diverses fois leur fut refusée. Et finalement par importunité ils eurent audience. Et le dix-septiesme jour de may, proposa maistre Jean Petit, lequel estoit bien notable docteur en theologie, en condamnant les faicts de Benedict et en declarant plusieurs choses, en respondant aux choses et raisons que avoit dit ledit cardinal, et que substraction luy devoit estre faite, et ainsi le requeroit. Ceux de l'université de Thoulouze avoient fait certaine epistre, contenant aucuns poincts, qu'il ne faut ja reciter, laquelle fut condamnée le dix-septiesme jour de juillet, par arrest du parlement. Et contre la mesme epistre proposa maistre Pierre Plout, en monstrant l'iniquité et mauvaisetié des choses contenues en icelle en faveur de Benedict. Et fut monstrée aux advocats et procureur du roy, laquelle veue, ils conclurent de se joindre avec l'université. Et sur ce parla bien et hautement, comme il en estoit bien aisié, messire Jean Juvenal des Ursins, en prenant grandes conclusions, tant contre ceux de l'université de Thoulouze, que contre ceux qui l'avoient apportée, ils s'en partirent bien hastivement et s'en allerent d'où ils estoient venus. Le samedy septiesme jour d'aoust, fut faite substraction à Pierre de La Lune, entant qu'il touchoit les finances, et defendu qu'on n'en portast aucunement hors du royaume : et ordonnance à ceux qui avoient la garde des passages, tant par ponts, que par bacs et bateaux, qu'on visitast ceux qui passeroient, pour sçavoir s'ils porteroient aucunes finances : à l'occasion de ce le roy en eut plusieurs grands profits. Et à faire sceller ladite lettre, y eut de grandes difficultés, car ceux qui tenoient la partie de Benedict, y donnoient de grands empeschemens : finalement messire Charles de Savoisi fit telle et si grande diligence, que les lettres furent scellées et publiées, et lors il fut fort en la grace de l'université de Paris. Et au regard de faire substraction, il fut dit que tout surséeroit jusques à la Toussaincts. Et touchant le faict de l'Eglise et Pierre de La Lune, furent mandés tous les prelats du royaume de France et du Dauphiné, tant archevesques, qu'evesques, abbés et chapitres, pour estre à Paris à la Sainct-Martin d'hyver ensuivant.

Pource que à Paris y avoit tousjours aucuns grommelis et plaintes entre les ducs d'Orleans et de Bourgongne, il fut ordonné que comme du temps de Philippes le Hardy duc de Bourgongne, son fils iroit à Calais, et le duc d'Orleans en Bourdelois. Ils partirent donc, en intention d'accomplir ce qui leur avoit esté ordonné. Le duc de Bourgongne s'en alla en Flandres, et ès marches de par delà il fut faire ses preparatoires. A Bruges en Flandres, en ce temps y eut une grande division, mais le duc appaisa tout, et trouva la chose bien difficile que d'assieger Calais. Et veu le temps pluvieux, et que c'estoit sur l'hyver, il fut advisé qu'il ne seroit pas possible qu'il en peust sortir à son honneur. Si garnit les places françoises d'environ Calais, et y mit gens de guerre, qui souvent couroient devant Calais, et aussi faisoient les An-

Digitized by Google

glois sur les François. Et au regard du duc d'Orleans, il fut en Bourdelois, et mit le siege à Bourg, et à Blaye, il avoit belle et grande compagnée. Mais le temps si mal se disposa, que par son ost à peine pouvoit-on aller, et estoient ses gens en la boue jusques aux genouils, et si commençoient aucunement à mourir. Et pource luy et sa compagnée furent contraints de s'en retourner à Paris, lequel retour luy cousta cher, comme après sera dit.

A la Sainct-Martin d'hyver furent assemblés, comme dit est, et mandés les prelats de par le roy, lesquels y vinrent bien diligemment. Et estoit grande chose du peuple qui estoit alors à Paris, tant à cause desdits prelats, comme des chapitres, et autres gens d'eglise.

En ce temps, les comtes d'Alençon et de Clermont, et le connestable mirent le siege devant une place nommée Brantonne, qui estoit forte place; il y avoit dedans de vaillans Anglois et Gascons. Et pour lors en Guyenne y avoit des capitaines anglois renommés, puissans et vaillans en armes. L'un nommé Pierre Le Biernois, l'autre Archambaut de Raussac, lesquels delibererent de venir faire lever le siege; pour ce ils assemblerent foison ds gens, et se mirent ensemble, en intention de frapper sur lesdits seigneurs, lesquels furent de ce advertis, et delibererent de les combatre: et pour ce faire ils leverent leur siege, et vinrent au devant desdits Anglois: ils se mirent tant d'un costé que d'autre en belle ordonnance, et se rencontrerent les uns les autres; à l'abord il y eut mainte lance rompue. Après que la chose eut aucunement duré, et qu'ils eurent fort combatu tant d'un costé que d'autre, tellement qu'on ne sçavoit lesquels avoient le meilleur, Pierre Le Biernois commença sa retraite, et à se mettre en fuite, parquoy obtinrent les François leur intention, et furent les Anglois desconfits. Et disoit-on, que si ledit Biernois ne se fust retiré, et qu'il eust tousjours tenu pied, et aussi ses gens, que la besongne eust esté bien perilleuse pour la partie des François. Là y fut pris ledit Archambaut de Raussac, et huict vingts autres prisonniers, outre neuf vingts de morts. Quand ceux de Brantonne virent la desconfiture de leurs gens, ils se rendirent et mirent en l'obeïssance du roy. Ledit de Raussac rendit sa propre place de Raussac avec trois autres, et si fut mis à finance et rançon à vingt mille escus. Après ce lesdits deux comtes d'Alençon et de Clermont s'en retournerent à Paris: mais le connestable demeura au pays. Puis s'assemblerent les François après ladite desconfiture des Anglois, en plusieurs et diverses parties, et gagnerent plusieurs places, mesmement en la compagnée dudit connestable, les unes par force, et les autres par composition.

Et combien que grandes finances fussent exigées, tant de tailles que gabelles, quatriesmes, et impositions, toutesfois elles estoient mal distribuées, et les appliquoient les seigneurs et ceux qui en avoient le gouvernement, à leurs plaisirs et profits, tellement qu'à grande difficulté le roy et la reyne en avoient-ils, ou pouvoient avoir, pour leur despense ordinaire, et aussi leurs enfans pour leurs necessités.

En ce temps messire Charles de Savoisi assembla des gens de guerre en assez competent nombre, et fit equipper vaisseaux d'armes. Et à Boulongne et environ ces marches se mit sur mer, en intention de trouver les Anglois, pour les endommager s'il eust peu. Et de faict, il les trouva à la bouche de la Tamise, c'est à sçavoir environ le lieu où ladite riviere entre en la mer, en cinq nefs bien equippées, pourveues et emparées, et entre les autres, y en avoit une bien grande: si s'assemblerent vaillamment tant d'un costé que d'autre; la meslée dura assez long espace de temps. Finalement les François eurent victoire, et furent les Anglois desconfits, dont y eut cinq cens de morts et trois cens prisonniers amenés avec leurs nefs. Et disoit-on communément, que luy et ceux de sa compagnée s'y estoient vaillamment portés.

Or faut retourner à la matiere de l'Eglise, pour laquelle les prelats et autres estoient assemblés à Paris, où il y avoit de bien notables clercs, qui n'estoient pas tous d'une opinion, car les uns soutenoient Benedict, et les autres disoient qu'on le devoit desappointer, et que c'estoit par luy que en l'Eglise n'avoit union, et que la substracion estoit necessaire. Finalement fut appointé par le roy en son grand conseil, qu'on esliroit douze clercs theologiens, et canonistes. Dont les uns soustiendroient le faict du pape, et que à luy faire soubstraction toucher en rien ne se pouvoit ou devoit faire, et les autres soustiendroient le contraire. Et que ce fait, le roy auroit avec eux-mesmes et ceux de son sang conseil de ce qu'il auroit à faire. Lequel appointement tout à pleuts. Or furent

Digitized by Google

choisis les douze, esleus et nommés. Premierement il y eut deux propositions faites de par l'université de Paris. Dont la premiere fit un notable docteur de l'ordre de Sainct-François, nommé maistre Pierre aux Bœufs, natif de Paris, et prit son theme : « *Adestis omnes, filii Israel, decernite quid facere debeatis (Judic. cap.*XX. » A. 7). Lequel il deduisit bien grandement et notablement. Après en une autre journée proposa maistre Jean Petit, un docteur en theologie seculier, bien notable clerc, et prit son theme : « *Recedite à tabernaculis impiorum hominum, et nolite tangere ea quæ ad eos pertinent, ne involvamini in peccatis eorum.* » Et tendoient lesdits deux proposans, à ce que Pierre de La Lune devoit ceder, et que s'il ne cedoit on luy devoit faire substraction. Et que le roy en son Eglise de France pouvoit pourvoir par ses prelats à la collation des benefices, qui cheoient en collation, et aux eslections de ceux qui cheoient en eslection.

Le samedi du premier dimanche de l'advent, audit an mille quatre cens et six, proposa messire Simon de Cramault patriarche d'Alexandrie et evesque de Poictiers, et prit son theme du premier chapitre du prophete Ozée, onziesme section : « *Congregati sunt filii Israel et Juda, ut ponant sibi caput unum.* » Lequel il deduisit bien et grandement, en soustenant l'opinion de l'université dessus déclarée, par les proposans dessus dits. Après qu'il eut finit, le chancelier demanda à ceux qui devoient tenir le party du pape s'ils estoient prests, lesquels demanderent delay : il leur fut dit expressément qu'ils vinssent le lundi ensuivant, ce qu'ils firent.

Et proposa maistre Guillaume Fillastre, un bien notable legiste et canoniste, lequel estoit doyen de l'eglise de Rheims, et prit son theme : « *Manete in dilectione mea. Jo.* XV *cap.* B. 9.) » Et le deduisit, tendant à monstrer qu'on ne devoit point toucher à contraindre Benedict à faire cession, ne luy faire substraction. Et parla aucunement trop, comme on disoit, en diminuant l'auctorité et puissance du roy, et de l'Eglise de France. Et que le roy estoit sujet au pape, et ne pouvoit faire ny conclure ce que l'université et les proposans devant dits demandoient et requeroient. Mais il ne respondit point aux raisons et mouvemens des proposans dessus dits. Et pource fut dit, que à un autre jour ceux qui tenoient le party du roy y respondroient.

Le samedy ensuivant, quatriesme jour de decembre, proposa un bien notable prelat archevesque de Tours, surnommé dû Breuil, lequel prit son theme : « *Principes populorum congregati sunt cum Deo Abraham, quoniam Dii fortes terræ vehementer elevati sunt. In illo psalmo* 46. *Omnes gentes.* » Et respondit bien et grandement aux raisons de ceux qui maintenoient que le pape Benedict ne devoit ceder, ou qu'on ne luy devoit faire substraction.

Après le onziesme jour de decembre en soustenant le faict du pape, proposa un très-excellent docteur en theologie, nommé maistre Pierre d'Ailly evesque de Cambray, et depuis cardinal, lequel prit son theme : « *Pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras.* (*Ad Philippens.* 4. *cap.* B. 7.) » Ce qu'il deduisit, comme il estoit bien aisé, et monstroit que pour ceste matiere on devoit faire un concile general. Et que proceder par les matieres ouvertes, il sembloit que ce seroit chose non raisonnable, ny possible à faire.

Or pource que le roy et aucuns de son sang, estoient très-mal contens dudit doyen de Rheims, à cause d'aucunes choses par luy alleguées, ladite proposition finie il se voulut en toute humilité excuser, et prit son theme : « *Locutus sum in lingua mea, notum fac mihi Domine finem meum.* » Et qui eust creu aucuns du sang, et autres jeunes, on luy eust fait une très-mauvaise compagnée. Mais il parla si humblement et doucement qu'on pourroit faire, en priant et requerant qu'on luy voulust pardonner pour ceste fois. Et pour lors ne luy fut fait aucune response, combien que hors du conseil on luy monstra bien qu'il avoit mal parlé, et qu'il ne luy advint plus. Et fut receu en grace comme devant.

Ceux qui tenoient le party de l'université de Paris, proposerent après par la bouche d'un notable prelat bon clerc, docteur en decret, abbé du mont Sainct-Michel, qui prit son theme en la presence du roy : « *Da nobis auxilium de tribulatione, quia vana salus hominis.* (*Psalm* 107. 13. *et cap. canon* XV. *distinct.*) » Tendant à la fin que tendoit l'université de Paris, et allegua plusieurs notables auctorités. Et ensuivant leur matiere, proposa un très-solemnel docteur en theologie, nommé maistre Pierre Plout, qui prit son theme : « *Convertantur retrorsum omnes, qui oderent Sion. In*

Digitized by Google

Psalm. Sæpe expugnaverunt me, etc.» Et monstra bien la puissance du roy en telles matieres, et respondit bien grandement à plusieurs raisons alleguées par les parties adverses. La proposition finie, se leva ledit Philastre doyen de Rheims, et repliqua à ce qui avoit esté dit contre luy et ses adherans, et prit son theme : « *Obmutui et silui a bonis, quia dolor meus renovatus est;*» et soustenant son faict et ceux de sa partie. Et pource qu'on avoit fort chargé le pape Benedict de plusieurs abus qu'on disoit par luy avoir esté faits, ledit doyen y respondit. Et lors le patriarche Cramault aussi voulut repliquer : mais pource que ledit doyen en sa premiere proposition avoit pris en son theme : « *Manete in dilectione mea*,» il prit ce qui s'ensuit au chapitre : « *Si præcepta mea servaveritis, manebitis in dilectione mea.* » Ce qu'il deduisit à son bon plaisir. L'archevesque de Tours voulut aussi repliquer, et fut ouy en la presence du roy, et prit son theme : « *Deus judicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis.* (*Psalm.* 71.)» Et monstra fort qu'on ne devoit point faire de substraction à Benedict. Mais maistre Jean Petit, qui avoit proposé une autre fois, voulut encores proposer, et prit son theme, en adjoustant au theme de monsieur de Cambray : « *In Domino Jesu Christo.* » Et fut finale proposition. Laquelle finie, fut dit par le chancelier de France : « Lundy parleront les » advocats et procureur du roy, par la bouche » de maistre Jean Juvenal des Ursins, premier » advocat du roy. »

Lequel à la journée prit son theme : «*Viriliter agite, et confortetur cor vestrum, omnes qui speratis in Domino.* (*Psalm.* 26.)» Lequel il deduisit bien grandement et notablement : principalement il monstra deux choses. L'une la puissance du roy de France, qui est le bras dextre de l'Eglise, et qu'il luy est juste et doit assembler les personnes ecclesiastiques de son royaume, touchant le faict de l'Eglise, pour avoir conseil, et en iceluy presider comme chef quand il en est requis, et sans aucune requeste de personne, si bon luy sembloit, comme au cas qui s'offroit, où il avoit esté requis par l'université, et aucuns prelats et personnes ecclesiastiques. Et que sans supplication de personne, quand il verroit estre expedient il le pourroit faire, et en iceluy conclurre, et faire executer ce qui seroit conclu et advisé en iceluy conseil. Dans la deuxiesme chose il monstra plusieurs notables raisons, par lesquelles on devoit adherer à la requeste de l'université de Paris et de ceux qui avoient parlé selon son intention en la matiere, en repugnant et reprimant aucunes choses qui avoient esté alleguées au contraire. Et par ce furent les matieres bien debatues d'un costé et d'autre, et ne restoit plus qu'à dire leurs opinions. C'estoit moult belle, solemnelle et notable chose de ouyr les raisons des opinans. Aussi en toute chrestienté, on eust bien failli à trouver plus notables clercs : finalement fut ouvert et advisé qu'il estoit necessité d'avoir un concile general pour reformer l'Eglise, tant au chef qu'aux membres. Et pour abreger fut faite substraction à Pierre de La Lune, dit Benedict, et l'Eglise de France reduite à ses anciennes libertés et franchises. Et que les ordinaires donneroient les benefices estans en leurs collations, et aux electifs on pourvoyeroit par eslections et confirmations, selon le droict ancien escrit : et furent faites nominations, tant pour les officiers du roy, que pour l'université et personnes ecclésiastiques.

Le seiziesme jour de janvier y eut une notable procession faite à Paris, en laquelle y avoit bien soixante-quatre tant archevesques, qu'evesques et d'abbés foison. Et disoit-on que à Paris y avoit lors de deux cens à douze vingts archevesques, evesques et abbés. Et de docteurs et licentiés sans nombre, lesquels furent en ladite procession : et y furent les ducs, comtes et barons. Si peut-on penser que c'estoit belle chose à voir.

En ce caresme, l'Annonciation Nostre-Dame fut le vendredy sainct. Et dit-on que quand elle echet le jour dudit vendredy, qu'il y a pardon general de peine et de coulpe, au Puy. Il y fut tant de monde et de peuple que merveilles. Et y eut bien deux cens personnes mortes et esteintes.

Grands murmures, plaintes, et haynes couvertes couroient tousjours à Paris, dont grand mal s'en ensuivit.

Audit an mille quatre cens et six, il vint à la cognoissance du comte de Hainaut que le roy estoit en bonne santé : c'est pourquoi il s'en vint à Paris devers le roy, lequel le receut grandement et honorablement. Il remercia bien humblement et regratia le roy de l'alliance qu'il luy avoit pleu faire de sa fille, en s'offrant au service du roy, et des siens. Le roy, pour plus entretenir l'amour dudit comte et le faire

Digitized by Google

estre en son service, luy donna quatre mille livres de rente sur la recepte de Vermandois : et outre, pour estre de son conseil, par maniere de pension luy ordonna six mille livres, que ceux de Tournay devoient par chacun an au roy, laquelle chose venue à la cognoissance des habitans de Tournay, ils delibererent qu'ils ne le souffriroient point. Et disoient que dès long-temps ladite somme se devoit employer en l'aumosne du roy. Et pour ceste cause envoyerent devers le roy, et firent tant qu'ils obtinrent ce qu'ils demandoient.

Il y eut un mariage fait de la fille du duc de Bourgongne et du comte de Ponthievre, fils de la fille de messire Olivier de Clisson, jadis connestable de France.

Quand le duc de Lorraine sceut que le roy estoit mal content de luy et qu'il envoyoit gens d'armes au pays pour luy faire guerre, et resister aux entreprises qu'il faisoit contre le roy, et les droits de sa couronne, il envoya devers le roy une bien notable ambassade, en priant au roy qu'il fust en sa grace : et de tout ce qu'il pouvoit avoir fait, il se mit au jugement du roy et de sa cour. Et pource les gens d'armes qui estoient envoyés s'en retournerent.

L'autre armée, comme dit est, fut envoyée en Picardie, où il y eut plusieurs courses entre les Anglois et les François, sans faire comme nul dommage les uns aux autres, quoy que ce soit les Anglois y eurent peu de dommage. Et pource qu'il y avoit esdites marches une place nommée Belingaut, laquelle leur portoit grand dommage par fois, lesdits Anglois y mirent le feu et la razerent. Puis mirent le siege devant Guines, où estoient les François, et y firent de durs assauts, mais ceux de dedans vaillamment se defendoient. Et y avoit souvent, tant d'un costé que d'autre de beaux faicts d'armes : finalement lesdits Anglois honteusement se leverent. Et esdites marches estoient le seigneur de Sainct-Georges de Bourgongne, messire Philippes de Cervolles son neveu, et autres chevaliers et escuyers, lesquels couroient souvent sur ceux qui tenoient le siege. Les Anglois delibererent un jour de faire course devant la place où estoient les François, et mirent une embusche, et devant envoyerent vingt de leurs gens bien armés et montés, courir devant les François. Messire Philippes de Cervolles, qui estoit vaillant chevallier, saillit hors, et autres de sa compagnée ; et en escarmouchant chasserent tellement les Anglois, qu'ils passerent outre leur embusche, de laquelle les Anglois saillirent, et fut pris ledit de Cervolles, et le menerent à Calais. La chose est venue à la cognoissance dudit seigneur de Sainct-Georges, cuidant trouver les moyens de rencontrer les Anglois, et rescourre ledit Philippes, il saillit hors bien et vaillamment, mais rien ne fit, car lesdits Anglois s'estoient ja retirés avec leur prise dedans leur ville et place de Calais. Et s'en retournerent ceux qui y estoient envoyés sans autre chose faire.

En Guyenne tousjours se faisoient exploits de guerre, et au partir de Briancour, les François assiegerent une place bien forte, nommée Flouc : quand ils eurent esté devant par aucun temps, ils firent tant que par force ils eurent ladite place. De là ils s'en allerent devant Limeuil et y livrerent plusieurs assauts. Finalement par composition les Anglois rendirent la place, et y trouverent les François foison de vivres, et autres choses à eux nécessaires, qui leur fut un grand reconfort et consolation, et là grandement se rafraischirent. Depuis ils allerent devant Mussiden bien forte place : quand ils y eurent esté par aucun temps, et fait plusieurs et divers assauts, un chevalier François qui avoit espousé la fille du seigneur dudit Mussiden, fit tant que ladite place fut mise en la main du roy et en son obeïssance.

Ceux d'Angleterre, qui estoient desplaisans de la mort du roy Richard, s'assemblerent vers les marches de Galles, et envoyerent vers le roy une ambassade, en demandant aide et confort de gens, pour venger la mort dudit roy Richard. Et firent une proposition bien notable, en condamnant la très-inique et detestable mort dudit Richard : et en monstrant que de tout temps, le royaume estoit venu par succession, et non mie par eslection, et devoient succeder les plus prochains, et que à Henry de Lancastre, supposé qu'il n'eust commis le meurtre en la personne de son souverain seigneur, toutesfois le royaume ne devoit competer ny appartenir, mais en devoit estre roy, comme plus prochain, le comte de La Marche d'Angleterre. Et furent ouys bien au long, puis eurent response, que le roy estoit prest et appareillé de leur aider, mais qu'ils fussent fermes en leur opinion. Et leur fit donner le roy bien largement de ses biens, et s'en retournerent en Angleterre.

Digitized by Google

En ce temps c'estoit grande pitié de voir le gouvernement du royaume : les ducs prenoient tout, et le distribuoient à leurs serviteurs, ainsi que bon leur sembloit. Et le roy et monseigneur le dauphin n'avoient dequoy ils peussent soustenir leur moyen estat. Et s'en allerent les ducs, comme dessus a esté touché. Le duc d'Orleans fut à Sainct-Denys, où il requit de voir le chef de monseigneur Sainct Denys à nud, lequel luy fut monstré : les religieux disoient qu'ils l'avoient tout entier, mais ceux de Nostre-Dame de Paris soustenoient qu'ils en avoient une grande partie. Et sur ce y eut grand debat et procès. Le duc de Bourgongne s'en retourna de devers Calais sans rien faire, dont en la presence du roy il s'excusa grandement, disant qu'il s'en estoit retourné, d'autant qu'aucun payement ne se faisoit à ses gens. Et disoit que le roy de Sicile, en Anjou et au Maine, avoit pris l'argent de toutes les tailles et aydes, lequel luy estoit ordonné pour payer ses gens, et que rien n'en avoit peu avoir, et que le duc d'Orleans avoit le demeurant. Et au regard du duc d'Orleans, qui alla en Guyenne, veu que l'hyver approchoit, il luy fut conseillé qu'il laissast passer l'hyver, lequel estoit très-pluvieux, et qu'en la nouvelle saison il fit sa guerre. Ce que luy conseillerent les vaillans et anciens chevaliers et escuyers estans avec luy : mais les jeunes gens non bien stilés en armes, luy conseillerent le contraire, et creut leur opinion, dont ne s'en ensuivit pas bonne issue. De faict il assiegea Blaye, qui estoit une forte place, bien garnie de vivres, d'artillerie et de gens de guerre. Et en avoient plus largement que ceux de dehors qui tenoient le siege, lesquels ne pouvoient avoir vivres sinon de La Rochelle, par la mer. Une fois entre les autres, leur venoit grande quantité de vivres et artillerie dudit lieu, et envoya au devant pour les conduire jusques à l'ost, trois cens combatans : ceux de Bourdeaux qui estoient sur la mer, lesquels faisoient tous les jours diligence de grever les François, les rencontrerent ; ils combatirent d'un costé et d'autre bien vaillamment, par l'espace de deux heures, et y en eut de part et d'autre plusieurs navrés et blessés, mais enfin les François furent desconfits, et y en eut plusieurs de morts, tant de noyés que autrement, et de pris environ six vingts, et les autres s'en retournerent en l'ost. Et s'en retourna le duc d'Orleans, et leva son siege, dont on ne luy donna point d'honneur. En sa compagnée y avoit un vaillant chevalier, nommé messire Robert de Charlus, lequel estoit moult desplaisant de ce qu'on s'en alloit sans rien faire : il exhorta plusieurs gentils compagnons de faire quelque chose avant qu'ils s'en retournassent, et delibera d'aller assieger une place, qu'on tenoit forte et comme imprenable, nommée Lourde. Et de faict, luy et sa compagnée y allerent, et jurerent que jamais n'en partiroient jusques à ce qu'ils eussent la place, sinon que par force ils fussent combatus. Ils y tinrent le siege un an entier, et eurent beaucoup de mal-aises, tant pour occasion de neiges, lesquelles audit an furent fort grandes et excessives, comme par le defaut de vivres, car à grande peine en avoient-ils. Finalement ceux de dedans voyans qu'ils n'avoient aucun secours, et que vivres leur failloient, ils rendirent la place au roy. Laquelle entreprise, et de ce qu'ils en estoient venus à leur intention, sembla à ceux qui s'y cognoissoient estre un bien grand honneur des François.

Comme dessus a esté touché, substraction fut faite à Pierre de La Lune le dix-huictiesme jour de fevrier, non mie du consentement de tous, car l'archevesque de Rheims et plusieurs autres estoient d'opinion et soustenoient qu'elle ne se dévoit point faire. Cependant vinrent nouvelles que l'antipape Innocent estoit mort à Rome. Avant que les anticardinaux procedassent à faire quelque eslection, ils firent certains grands sermens, tendans à avoir union en l'Eglise ; iceux faits, ils procederent à leur eslection, et en esleurent un qu'ils tenoient pour pape, nommé Gregoire douziesme. Après sa coronation, luy et ses anticardinaux esleurent la voye de cession, et delibererent que c'estoit la voye la meilleure et la plus seure qu'il se peust trouver ; et comme la plus necessaire l'approuverent. Et envoya Gregoire à Benedict sur ce une bulle bien faite, et pareillement à tous les roys et princes chrestiens, de la datte de la douziesme calende de novembre[1]. Benedict receut l'ambassadeur de Gregoire bien grandement et honorablement, et luy fit une très-bonne chere. Et les deuxiesmes calendes de fevrier[2] il luy fit une très-gratieuse response, en monstrant tout signe d'avoir volonté d'entendre à union de l'Eglise. Le roy, et tous ceux

[1] C'est-à-dire le 21 octobre. (*Godefroy.*)
[2] Le 31 janvier. (*Idem.*)

Digitized by Google

de son sang, et conseil furent bien joyeux quand ils apperceurent que Gregoire avoit ceste volonté, et furent d'opinion qu'il estoit necessaire de poursuivre la matiere jusques à la conclusion. Donc furent ordonnées plusieurs ambassades, pour envoyer tant devers Gregoire que Benedict, avec belles et notables instructions. On faisoit toutes les diligences qu'on pouvoit faire en ceste matiere. Derechef on escrivit lettres à Benedict et aux princes chrestiens, du huictiesme jour de mars, en monstrant tous signes d'avoir grande affection à l'union de l'Eglise. Ce nonobstant, plusieurs, tant prelats que de l'université, poursuivoient tant qu'ils pouvoient, que la substraction faite à Benedict fust publiée, et y procedoient aucuns bien rigoureusement et aigrement. Mais ce nonobstant, pource qu'aucuns disoient qu'il avoit escrit si gratieusement à Gregoire son adversaire, en monstrant grands signes de volonté d'entendre à l'union de l'Eglise, il fut conclud que rien ne se feroit jusques à ce qu'on eust la response des ambassadeurs, qui estoient allés devers luy de la part du roy.

1407.

L'an mille quatre cens et sept mourut Olivier de Clisson, le vingt-quatriesme jour d'avril, qui avoit esté connestable de France, moult vaillant chevalier : et l'appelloit-on le Boucher, pource qu'ès besongnes, où il estoit contre les Anglois, il en prenoit peu à rançon, et de son corps faisoit merveilles en armes. Et trouve-on qu'il fut né le jour de Sainct-Georges, et fait chevalier aussi le jour de Sainct-Georges, et encores qu'il mourut la veille ou le jour de Sainct-Georges. C'est celuy que batit à Paris messire Pierre de Craon; duquel de Craon, en reparation d'iceluy meffait, la representation est en une croix devant le gibet de Paris.

En ce temps, il cheut tant de chenilles, limaçons, et autres vermines, que toutes les feuilles et herbes des grains furent comme toutes du tout mangées et gastées.

Le seiziesme jour d'octobre, Tignonville, prevost de Paris, fit prendre deux compagnons de très-orde et deshonneste vie, lesquels avoient commis plusieurs delicts, crimes et malefices; et les fit pendre, combien qu'ils se dissent clercs, et aussi estoient-ils. Et fut faite grande poursuite par l'université, et aussi par l'evesque de Paris, contre ledit Tignonville.

En ce mesme temps plusieurs choses se faisoient par les seigneurs, comme prises de bleds et de vins sur les rivieres, et autres vivres, et se faisoient plusieurs mangeries par les officiers particuliers, et pource par le roy et son conseil, fut ordonné que telles manieres ne se fissent plus, et fut crié publiquement à son de trompe, que plus ne se fit.

Tousjours y avoit quelque grommelis entre les ducs d'Orleans et de Bourgongne, et souvent falloit faire alliances nouvelles, tellement que le dimanche vingtiesme jour de novembre, monseigneur de Berry et autres seigneurs assemblerent lesdits seigneurs d'Orleans et de Bourgongne, ils ouyrent tous la messe ensemble, et receurent le corps de Nostre-Seigneur. Et prealablement jurerent bon amour et fraternité par ensemble : mais la chose ne dura gueres, car le mercredy ensuivant, au soir, un nommé Raoulet d'Octonville s'embuscha en un hostel, en la rue de Barbette. Et s'estoit allé esbatre ledit duc d'Orleans audit hostel de Barbette, auquel on disoit que la reyne estoit. Et en s'en retournant pour aller à son hostel, ledit Raoulet, accompagné de dix ou douze compagnons, saillit et bailla audit duc d'Orleans plusieurs coups, luy fendit la teste, luy couppa le poing, et le tua, et mourut. Et y eut un de ses serviteurs, Allemand, qui se jeta sur son maistre, pour le cuider garentir, qui fut tué avec luy. Pour lors on ne sçavoit qui l'avoit tué, et disoit-on que ce avoit esté le seigneur de Canny, pource qu'on disoit qu'il luy avoit osté sa femme. Ny jamais on n'eust pensé que ce eust fait faire le duc de Bourgongne, veu les sermens qu'ils avoient faits, et alliances, et autres amitiés promises, et reception du corps de Jesus-Christ. Et si fut à l'enterrement vestu de noir, faisant deuil bien grand, comme il sembloit. Et disent aucuns que le sang du corps se escreva[1]. Il fut enterré aux Celestins, en une belle chappelle qu'il avoit fait faire. Le samedy matin, le duc de Bourgongne alla parler au roy de Sicile, et au duc de Berry, qui estoient ensemble à Nesle, et lequel leur confessa le cas, disant qu'il l'avoit fait faire. Lors le duc de Berry luy dit qu'il feroit bien de s'en aller et partir; aussi s'en alla-t-il monter à cheval, et partit de Paris.

[1] Rejaillit ou rebondit hors de sa place. (*Godefroy.*)

Digitized by Google

Le vingt-huictiesme jour de décembre, il y eut une maniere de lict de justice tenu, où on fit plusieurs ordonnances. Et entre les autres, pource qu'on voyoit le roy souvent malade, il fut ordonné, que si le roy alloit de vie à trespassement, que son fils aisné, quelque aage qu'il eust, seroit couronné et sacré roy. Et que le roy estant essonié[1] de maladie, le dauphin son fils aisné regenteroit, et comme regent gouverneroit.

En ce temps y eut merveilleuses gelées, et fut toute la riviere de Seine prise, tellement que de la Cité on alloit en Greve, et de Sainct-Bernard aussi, et passoient chariots et charettes par dessus, comme ils eussent peu faire en pleine terre. Et en janvier la glace se despeça et rompit, et s'en alloient les grands glaçons, qui firent maux infinis, et mesmement rompirent-ils aucuns des ponts de Paris. Or, il y eut une chose merveilleuse, c'est qu'on veid venir un grand glaçon, sur lequel y avoit un enfant, et disent aucuns qu'il estoit en un vaisseau, il y eut gens qui se mirent en grande diligence de le sauver, et de faict le sauverent.

La duchesse d'Orleans vint à Paris, pour se plaindre au roy de la mort de son mary : mais pour lors elle ne fit gueres. Après ces choses le duc de Bourgongne vint à Amiens. Et devers luy allerent le roy de Sicile et le duc de Berry, le comte de Tancarville, et Montagu. Ce qu'ils firent ensemble, on ne le sceut, sinon eux-mesmes : excepté que le duc de Bourgongne dit, que ce qu'il avoit fait faire de la mort du duc d'Orleans, il avoit bien fait, et s'en excuseroit bien; puis s'en vint ledit duc jusques à Sainct-Denys, et là fut par aucuns temps, devers luy allerent lesdits de Sicile, et de Berry, et le duc de Bretagne, et plusieurs autres seigneurs. En fin, en un mardy du mois de fevrier, il delibera de venir à Paris, et de faict y vint, accompagné de bien environ mille hommes d'armes. Avec luy avoit les ducs de Limbourg et de Lorraine, il vint devers la reyne accompagné desdits ducs: et fit monseigneur de Berry un disner en son hostel de Nesle, où estoient monseigneur le dauphin, et lesdits seigneurs. Et comme tout publiquement crioient à Paris, *Vive le duc de Bourgongne!* Et y avoit divers monopoles, et langages. Le jeudy huictiesme jour de mars, il fit faire une proposition par un docteur devant nommé maistre Jean Petit, lequel s'efforça de justifier le cas advenu en la personne du duc d'Orleans frere du roy, par ledit duc de Bourgongne, ou par son ordonnance, alleguant plusieurs cas de diverses especes, qu'on disoit avoir esté commis par ledit duc d'Orleans, pour lesquels il soustenoit qu'on le devoit tenir et reputer tyran. Et concluoit qu'il estoit licite à un chacun de le tuer, ou faire tuer, veu que autrement, comme il disoit, ne se pouvoit faire. Laquelle chose sembloit bien estrange à aucunes gens notables, et clercs : mais il n'y eut si hardy qui en eust ozé parler au contraire. Le vendredy, ledit duc de Bourgongne vint devers le roy, en le priant que ladite mort il le voulust tenir pour excusé, et qu'il ne cuidoit aucunement avoir mal fait, mais entant qu'il en auroit aucune rancune contre luy, qu'il luy voulust pardonner. Lors le roy benignement et doucement luy pardonna, et faisoit ce qu'on vouloit : aussi estoit-il aucunement empesché de maladie.

Ceste nuict, le roy alla coucher avec la reyne, et disoit-on qu'à cause de ce qu'il avoit esté plus malade, qu'il n'avoit esté dix ans auparavant : et usoit-on de divers langages, et merveilleux.

La reyne se doutant que aucune commotion ou grand inconvenient n'advint à Paris, s'en alla à Melun, et emmena monseigneur le dauphin, sa femme et tous ses enfans avec elle. Pareillement audit lieu s'en allerent et partirent de Paris le roy de Sicile, les ducs de Berry et de Bretagne, le connestable et Montagu, et plusieurs autres, dont le duc de Bourgongne fut tres-mal content. Et estoit ladite ville de Melun bien garnie de gens de guerre. Ledit de Bourgongne envoya vers ladite reyne, et fit tant par belles paroles qu'elle fut appaisée.

Messire Clignet de Brebant admiral de France, qui estoit à feu monseigneur d'Orleans, fut desappointé, et messire Guillaume de Chastillon seigneur de Dampierre, fait admiral en sa place.

En ce temps, y eut une fille de laboureur, qui fut née sans bras et jambes, et en autres membres tres-bien formée.

En ce temps, grandes diligences se faisoient de l'union de l'Eglise, par tous les roys et princes chrestiens, desirans fort d'avoir un seul pape, et unique. Gregoire l'antipape envoya à

[1] Essoyné, exonié ou exoyné, c'est-à-dire débilité, abattu de maladie. (*Godefroy.*)

Digitized by Google

Benedict de bien notables et bons clercs, lesquels eurent audience, et proposerent ce que bon leur sembla, en soustenant leur maistre. Et d'autre costé, de la partie de Benedict et de son obeïssance on leur respondit bien. Et y eut diverses paroles d'un costé et d'autre aucunement arrogantes et aspres. Et finalement il fut convenu que pour estre assemblés, le lieu de Gennes en Lombardie estoit propice et convenable. Et de ce par notaires presens fut ordonné d'en faire instrumens publics, et par gens notables, esleus tant d'un costé que d'autre, il fut ordonné que instrumens se feroient bien amples, de la maniere de convenir, et de la garde de la ville, et des personnes et biens de ceux qui y viendroient et comparoistroient. Et de ce, specialement furent faites de moult grandes diligences. Benedict avoit esté content de la voye de cession, et par plusieurs et diverses fois, tant par le roy que ceux de l'université, fut sommé et requis qu'il en baillast ses bulles: mais oncques il ne le voulut faire, dont on fut bien mal content. Le roy envoya une notable ambassade à Rome devers l'antipape Gregoire, en luy priant qu'il luy pleust de perseverer en sa poursuite de l'union de l'Eglise, et firent les ambassadeurs leur proposition. Mais il sembloit bien aux manieres que tenoit Gregoire, et à ses paroles, qu'il ne queroit que subterfuges, et delais frivoles. Et quand on apperceut ses manieres de faire, on le somma qu'il tint ce qu'il avoit promis, c'est à sçavoir la voye de cession. Et nulle response n'y fit, dont les ambassadeurs de Benedict, qui estoient presens, se plaignoient fort, en disant qu'il tardoit trop à faire sa response. Et à la fin fit une response bien maigre, laquelle ne fut point acceptée. Et aussi n'estoit-ce qu'une maniere d'evasion mal colorée. Et pource derechef fut sommé qu'il declarast sa volonté, et qu'il voulust entendre et tant faire, que en saincte Eglise y eust bonne et parfaite union. Mais autre chose les ambassadeurs n'en eurent. Et pource s'en retournerent devers le roy, et ceux qui les avoient envoyés, et firent leur relation de ce qu'ils avoient trouvé à Rome.

Les prises des bleds, avoines, vins, et autres vivres, lesquelles se faisoient pour le roy et les seigneurs se continuoient, et quand les marchands et pauvres gens venoient demander leur argent, on ne leur en bailloit point, que d'adventure la moitié ou le tiers. Dequoy les plaintes vinrent au roy, dont il fut bien mal content, et fit defendre et crier à son de trompe que plus cela ne se fist. Toutesfois on disoit que la reyne, et le duc de Bourgongne avoient fait audit cry limiter temps, seulement de quatre ans.

L'université tousjours poursuivoit le faict des clercs qui avoient esté pendus, dont le roy ordonna qu'ils fussent despendus simplement: mais l'université n'en fut pas contente.

Paroles s'esmeurent fort en la ville touchant la proposition de maistre Jean Petit, des conditions du feu duc d'Orleans, et plusieurs notables gens en estoient très-mal contens.

1408

L'an mille quatre cens et huict, après la substraction faite à Benedict, et les ordonnances royaux mises sus, par lesquelles l'Eglise de France fut reduite à ses anciennes libertés, et franchises, ce fut chose nécessaire de pourvoir à la forme et maniere de conferer les benefices, tellement que les supposts de l'université fussent bien pourveus : et y eut ordonnances faites, belles et notables, dont tous furent contens.

Il y eut en parlement des procès, touchant les comtés de Roussy et de Brenne, entre le roy de Sicile et les vrays heritiers de ceux de Roussy : il y avoit long-temps que la cause estoit introduite, et avoit eu le roi de Sicile, ou ses predecesseurs, la recreance : mais audit an ceux qui estoient heritiers obtinrent le principal.

Audit an, le cinquiesme jour de may, messire Guillaume de Tignonville, qui estoit clerc, et bien notable chevalier, fut desappointé de l'estat de prevost de Paris. Et disoit-on que c'estoit pource qu'il avoit fait pendre lesdits clercs, dont dessus est faite mention, dont aucuns l'excusoient, car il n'avoit rien fait, que par le conseil des gens du roy de Chastelet, et s'en excusoit bien grandement et notablement. Mais la vraye cause estoit, pource qu'il frequentoit souvent en l'hostel de feu monseigneur le duc d'Orleans, et si ne vouloit pas faire beaucoup de choses estranges, qu'on vouloit qu'il fist, en delaissant et omettant l'ordre de justice: et y fut mis messire Pierre des Essars, qui estoit de l'hostel du duc de Bourgongne, lequel en eut un bon salaire, comme cy-après sera

Digitized by Google

dit en temps et lieu : et au regard dudit Tignonville, il fut ordonné estre president de la chambre des comptes lai.

Le lundy quatorziesme jour de juin, fut apportée une bulle de Benedict, par laquelle il excommunioit et mettoit tout le royaume en interdit. Et pource que aucuns disoient, que la conclusion prise l'an mille quatre cens et six, n'avoit pas esté deuement executée, et qu'il y eut diverses opinions, et que aucuns encores tenoient Benedict pour pape, et qu'il avoit dit qu'il ne tiendroit chose qui fust deliberée, ny ne cederoit point, il fut deliberé que desdites sentences on appelleroit en diverses manieres et formes, qui lors furent advisées, et si luy fit-on substraction plus ample qu'auparavant.

Pour appaiser l'université de Paris, et aussi l'evesque, sur ce que les clercs, dont dessus est faite mention, avoient esté pendus, il fut ordonné qu'ils seroient despendus et mis en terre saincte. Parquoy le seiziesme jour de may ils furent despendus, et mis en coffres de bois par le bourreau : puis à processions grandes et solemnelles ils furent apportés au parvis de Nostre-Dame. De là ils furent portés à Sainct-Mathurin, où ils furent enterrés : et pour ceste cause on sonna toutes les cloches des colleges et paroisses de Paris.

Le vingt et uniesme jour du mois de may, le roy fut amené au Palais, où fut exhibée la bulle dessus dite : et fit une notable proposition un bien notable docteur en theologie, nommé Courtecuisse, qui monstra les iniquités et incivilités de ladite bulle, et nullité ; parquoy publiquement fut deschirée, et fut dit et declaré devoir estre arse, et ainsi fut fait. Et sceut-on que à Paris y avoit deux hommes estans à Pierre de La Lune, se disant le pape Benedict, l'un nommé Cousseloux, et l'autre Gonsalve, qui avoient apporté ladite bulle : lesquels furent pris et emprisonnés, escharfaudés, mictrés, et preschés publiquement. Et leur fit le sermon un notable docteur en theologie, ministre des Mathurins.

Au Liege y avoit bien grand debat, entre l'evesque du Liege et ceux du pays, lesquels s'estoient mis sus, et allerent assieger la ville de Traict, et se tinrent devant par aucun temps. Mais le comte de Hainaut à grande puissance entra au pays, et très-piteusement tout destruisit, en faisant tous maux que ennemis ont accoustumé de faire. Et disoit-on publiquement que c'estoit, pource qu'ils vouloient que leur evesque fust prestre. Lequel evesque requit aide au duc de Bourgongne, luy priant qu'il luy voulust aider et secourir comme son parent, ce qu'il delibera de faire : et pour ceste cause il partit de Paris, et s'en alla en Artois, et en Flandres, et manda gens de toutes parts.

Après le partement du duc de Bourgongne, la reyne vint à Paris le penultiesme jour d'aoust, bien accompagnée de deux à trois mille combatans, et monseigneur le dauphin avec elle, et s'en vint loger au Louvre : et disoit-on qu'elle avoit mandé la duchesse d'Orleans, qu'elle vint à Paris, demander justice de la mort de son mary.

Le cinquiesme jour de septembre, cheut à Paris grosse gresle, qui fit maux innumerables, tant aux champs qu'en la ville, car elle estoit grosse comme œufs d'oye.

Les officiers et conseillers du roy estoient en grand soucy, comme on pourroit pourvoir au gouvernement du royaume. Le roy estoit malade, monseigneur le dauphin jeune, les seigneurs en division et hayne les uns contre les autres. Et fut advisé que c'estoit le moins mal que la reyne presidast en conseil, et eust le gouvernement, que de laisser les choses en l'estat qu'elles estoient. Et fut ordonné que ce se monstreroit par messire Jean Juvenal des Ursins advocat du roy, dont dessus a esté faite mention, et par le procureur general du roy. Laquelle chose il fit bien grandement et notablement en la presence de ceux du sang, et des prelats, et de foison de peuple. Et après la proposition faite, il fut conclu que la reyne, le roy estant malade, presideroit au conseil, et auroit le gouvernement du royaume.

Le vingt-huictiesme jour d'aoust, la duchesse d'Orleans vint à Paris, et la fille du roy femme du jeune duc d'Orleans avec elle. Laquelle duchesse estoit moult fort esplorée, et non sans cause : elle s'en vint loger en Behaingne, et les enfans demeurerent à Blois. Et le cinquiesme jour de septembre, ladite duchesse bien humblement vint devers monseigneur le dauphin, et les ducs de Berry, de Bretagne, et de Bourbon, et fit sa complainte bien piteusement. Il luy fut dit qu'elle fust la bien-venue, et que un autre jour on luy feroit response, et s'en retourna en son hostel de Behaingne. Et le neufiesme jour vint le duc d'Orleans à Paris, en bien humble estat, vestu de noir, et tout droict

Digitized by Google

s'en alla à Sainct-Paul vers le roy, luy faire la reverence, et demander vengeance de la mort de son pere: il luy fut respondu qu'on luy feroit toute raison. De là il s'en alla en l'hostel de Boheme vers sa mere et sa femme. Le mardy ensuivant, l'abbé de Serisi fit une proposition en la presence de monseigneur le dauphin, et des seigneurs dessus dits, et prit son theme: *Justitia et judicium, præparatio sedis tuæ.* Lequel il deduisit bien grandement et notablement, en detestant la mort de monseigneur le duc d'Orleans, et monstrant la grande enormité du cas. En respondant aux excusations et mouvemens du duc de Bourgongne, en monstrant qu'il n'avoit cause ou apparence de l'avoir fait, et que des choses qu'il alleguoit, si n'estoit-ce pas à luy à faire de le faire tuer: et fit tant et si grandement sadite proposition, que tous ceux qui estoient presens, disoient pleinement que oncques si grande faute ne fut faite au royaume de France, si justice n'en estoit faite, et que le duc de Bourgongne clairement avoit confisqué corps et biens. Et après que ledit abbé eut proposé, et esté ouy longuement, maistre Guillaume Cousinot, un notable advocat en parlement, commença à parler, et en effect prit conclusions les plus hautes et grandes, qui se pouvoient faire en la matiere: alors après ladite proposition sur ce faite, on les fit retraire, et eut monseigneur de Guyenne advis avec ceux de son sang et autres presens, du conseil du roy, de ce qu'il avoit à respondre. La deliberation estant faite, on fit appeler la dame d'Orleans, et les enfans. Et leur fit response monseigneur le dauphin, que la mort du duc d'Orleans son oncle luy desplaisoit, et à tous les presens, tant de son sang que autres, et qu'ils auroient justice. Et après ce, tous ceux des fleurs de lys là presens promirent d'aider à en faire justice, et se declarerent parties formelles contre le duc de Bourgongne. Et pource qu'on appercevoit bien que ledit dauphin favorisoit aucunement le duc de Bourgongne, et son party, il fut deliberé qu'on mettroit gens d'armes dedans Paris. Et ainsi fut fait.

Le duc de Bourgongne pendant ces choses estoit ès marches du Liege, et en sa compagnée le comte de Hainaut, l'evesque du Liege, et bien dix à douze mille combatans: les Liegeois s'estoient aussi mis sus, ayans grande volonté de combatre; ils saillirent hors de la ville du Liege, en intention de resister aux autres, qu'ils tenoient pour leurs ennemis, et approcherent tellement, qu'ils se virent les uns les autres: les Liegeois estoient de trente quatre à trente six mille testes armées: au regard des gens de Bourgongne c'estoient gens de guerre; et y avoit des archers du Boulonnois, et autres de Picardie. Les seigneurs et capitaines du pays de Bourgongne estoient le prince d'Orenge, les seigneurs de Sainct-Georges de Vergy, d'Espagny, et autres. De Picardie les seigneurs de Crouy, de Rasse, et de Hely. De Flandres, les seigneurs de Guistelles, de Fouckemberg, de Duinckerke, et de Robois. De Champagne, les seigneurs de Chasteauvilain, et de Dampierre. De France, messire Guichard Dauphin, le seigneur de Gaucourt, et autres. Et si y estoit le comte de Marre, d'Escosse. Et quand ils virent les Liegeois, ils ne s'effrayerent de rien, et leur sembloit bien que ce n'estoient pas gens, quelque multitude qu'ils fussent, qui arrestassent gueres, et qui ne fussent point aisés à desconfire, et ainsi en advint, car après que les batailles s'assemblerent, les Liegeois n'arresterent comme point, et furent desconfits. Et y en eut bien de vingt à vingt quatre mille de morts, et fut ladite bataille le vingt-troisiesme jour de septembre audit an. Et de la partie du duc de Bourgongue y eut seulement de septante à quatre-vingts personnes mortes. Et disoit-on communément que la pluspart desdits Liegeois mourut sans coup ferir, et pour la multitude cheurent l'un sur l'autre à grand tas, et s'estouffoient, et les esbahit bien le traict des Picards, qui estoit merveilleux.

Quand les nouvelles vinrent à Paris de ladite victoire, aucuns n'en furent pas joyeux. Et commença-l'on à faire venir gens d'armes, et garder fort les portes de Paris, et les ponts et passages des rivieres d'Oise, Ainne, et autres, afin que le duc de Bourgongne, et ses gens, n'eussent aucun passage pour venir en France. A Paris les choses estoient bien douteuses, et usoit-on de merveilleuses paroles et langages, qui estoient fort à la faveur du duc de Bourgongne. Et y eut aucuns, qui pour les plus enflammer, firent semer qu'on leur vouloit oster leurs chaisnes, et harnois, et semerent cedules très-seditieuses contre le prevost des marchands, qui estoit bien notable homme. La reyne delibera d'oster et faire partir le roy, et voulut emprunter argent: mais elle ne trouva oncques personne qui luy voulust rien prester. Tous-

Digitized by Google

jours estoit en son imagination de s'en aller, et d'emmener le roy et les enfans. Et manda ceux de la ville en grande quantité, et leur dit qu'elle estoit desplaisante, de ce qu'on luy avoit rapporté, qu'elle vouloit faire oster les chaisnes et harnois, et que oncques n'y avoit pensé. Et que s'ils n'en avoient à Paris assez, qu'elle en fineroit largement, et qu'ils demeurassent bons et loyaux, et vrays subjets du roy, et en bon amour et dilection. Après le chancelier de France prit la parole, et dit qu'on ne se devoit pas esmerveiller si on avoit mandé des gens d'armes, veu les divisions qui commençoient, et les murmures qu'on faisoit, et qu'ils feroient bien qu'ils s'en voulussent deporter. Le troisiesme jour de novembre le roy partit de l'hostel Sainct-Paul, en la compagnée du duc de Bourbon, et de Montagu. Et se mit en un batteau aux Celestins, et passa jusques à Sainct-Victor, et y avoit bien mille et cinq cens hommes d'armes pour l'accompagner. C'estoit grande pitié des pilleries et roberies qui se faisoient sur les champs, et ne passoit personne qui ne fust destroussé, pillé, et desrobé. Et falloit quand les prelats, gens d'esglise, ou autres personnes d'estat vouloient aller dehors, qu'ils fussent accompagnés de gens d'armes. Le cinquiesme jour, par la porte Sainct-Antoine partirent la reyne, monseigneur le dauphin, sa femme, les roys de Sicile et de Navarre, le duc de Berry, et autres seigneurs, et s'en allerent tous jusques à Gyen. Et à Gyen se mirent sur la riviere de Loire, et s'en allerent à Tours.

Le quatriesme jour de decembre au dit an, mourut de courroux et de deuil la duchesse d'Orleans, fille du duc de Milan, et de la fille du roy Jean. C'estoit grande pitié d'ouyr avant sa mort ses regrets et complaintes. Et piteusement regrettoit ses enfans, et un bastard nommé Jean [1], lequel elle voyoit volontiers, en disant « qu'il lui avoit esté emblé, et qu'il n'y avoit à » peine des enfans, qui fust si bien taillé de » venger la mort de son pere, qu'il estoit. »

De l'allée du roy, de la reyne, et des seigneurs, ceux de Paris furent moult troublés et esbahis. Quand le duc de Bourgongne sceut ledit partement, il n'en fut pas bien content, et delibera de venir à Paris. Le vingt-huictiesme jour de decembre il y entra avec le comte de Hollande, et grande quantité de gens d'armes, et n'alla personne au devant de luy. Et fut par aucun temps à Paris, et ses gens estoient sur les rivieres de Seine, Marne, Yonne, et une partie sur la riviere de Loire. Et le premier jour de fevrier se partit le duc de Paris, et envoya le comte de Hainaut à Tours devers le roy, la reyne, et les seigneurs qui y estoient, et parla à eux. Et fut prise une journée à Chartres, pour trouver la paix et accord entre les seigneurs, et pacification des differens, sous ombre desquels plusieurs grands maux se faisoient. Le roy à Tours fut très-fort malade, jusques au vingt-neufiesme jour de novembre, auquel il recouvra santé. Et traita-on avec le comte de Hainaut, qu'il fist tant que le duc de Bourgongne confessast qu'il eust mal fait, et qu'il demandast pardon au roy. Et pour ceste matiere fut envoyé avec ledit comte de Hainaut Montagu grand maistre d'hostel. Ils parlerent au duc de Bourgongne, et y eut plusieurs paroles d'un costé et d'autre : finalement respondit le duc de Bourgongne, qu'il n'en feroit rien, et qu'il cuidoit avoir très-bien fait. C'estoit pitié des pilleries qui regnoient. Ceux de Paris allerent à Tours prier au roy qu'il retournast à Paris. Et le vingt-cinquiesme jour de fevrier, le duc de Bourgongne en son simple estat entra à Paris, et avoit-on bonne esperance que tout s'appaiseroit.

Le vingt-huictiesme jour dudit mois de fevrier, environ midy, survint une merveilleuse tempeste de vents et tonnerres, avec une grosse pluye, qui fit beaucoup de maux, et entre les autres foudroya une très-belle abbaye de sainct Bernard, nommée Royaumont, que Sainct-Louis fonda : et si le temps estoit merveilleux, encores faisoient plus grands dommages les gens de guerre estans sur les champs.

Assez tost après le duc de Bourgongne, entrerent à Paris le comte de Hollande, et le comte de Namur. Et pource que le duc de Bourgongne craignoit et se doutoit d'aller à Chartres, pour doute de sa personne, il fut advisé que le comte de Hollande iroit à Chartres, accompagné de gens de guerre, afin que inconvenient n'advint ny d'un costé ny d'autre. Le deuxiesme jour de mars y entra ledit comte de Hollande accompagné de cinq cens hommes d'armes non armés, et de deux cens très-bien armés et ordonnés. Dès auparavant y estoient le roy, la reyne, et les seigneurs dessus dits.

[1] Ferdinand, bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville.

Digitized by Google

Enfin le neufiesme jour de mars y entra le duc de Bourgongne, qui s'en vint droit devers le roy et la reyne; là y estoit presens le jeune duc d'Orleans : et fut ouverte la matiere du traité, tel qu'il se pouvoit pour lors faire. Il y avoit foison de gens de Paris, c'est à sçavoir l'un des presidens de la cour, certain nombre des seigneurs, les advocats et procureur du roy, le prevost des marchands, et les eschevins, et plusieurs bourgeois, et autres personnes d'estat. Et fut la paix faite, et y eut certains accords, traités, et promesses faites, et sermens, et se entrebaiserent Orleans et Bourgongne. Et devoit avoir le comte de Vertus la fille du duc de Bourgongne en mariage : et pria le duc de Bourgongne au roy, que s'il avoit aucune rancune contre luy pour ledit cas, qu'il la voulust oster de son cœur, et pareillement au duc d'Orleans. Et le fit le roy, et aussi fit Orleans par le commandement du roy : et y eut grandes joyes faites par tous. Ce faict, le duc de Bourgongne sans boire ny manger en la ville, monta à cheval, et s'en partit. Et avoit un très-bon fol en sa compagnée, qu'on disoit estre folsage, lequel tantost alla acheter une paix d'eglise, et la fit fourrer, et disoit que c'estoit une paix fourrée. Et ainsi advint depuis.

En ceste année fut tenu à Pise concile general. Et y avoit huict vingt archevesques, evesques, et abbés, six vingt maistres en theologie, et bien trois cens docteurs qu'en loix, qu'en droict canon, sans les ambassadeurs des roys, princes, universités, colleges, et autres sans nombre.

En ce temps, Aimé de Broy envoya defier le duc de Bourbon, disant qu'il devoit faire certain hommage au duc de Bourgongne, et luy fit guerre. Mais ledit duc se mit sur les champs, et contraignit ledit Aimé à lui venir crier mercy. Et pource qu'il avoit pris aucunes places sur ledit duc de Bourbon, il les rendit. Et aussi ledit duc avoit bien grande puissance.

Audit concile general furent privés du papat Gregoire et Benedict. Et fut esleu un cardinal cordelier, et nommé Alexandre.

Le dimanche dix-septiesme jour de mars, le roy entra à Paris, et fut receu à moult grande joye. Il y avoit trois cardinaux, c'est à sçavoir celuy de Bar, de Bordeaux, et d'Espagne, et les roys de Sicile et de Navarre, et les ducs dessus dits, excepté Orleans, et Bourbon. Le jeudy ensuivant la reyne y entra, accompagnée comme dessus, c'est à sçavoir desdits roys, et ducs, sans les cardinaux. Et estoient toutes les dames de la reyne vestues de blanc. Lors se faisoient grandes cheres à Paris aux hostels du roy, de la reyne, et de tous les seigneurs, et ès maisons des bourgeois de Paris en divers lieux.

1409.

L'an mille quatre cens et neuf, les Genevois estoient sous le gouvernement du roy, où le mareschal Boucicaut estoit commis pour le roy, et par long-temps y fut, durant lequel il fit le mieux qu'il peut. Et fut en Sarrasinisme faire guerre aux Sarrasins. Mais soudainement les Genevois le mirent dehors. Et disoit-on que c'estoit pource que les François, et autres gens de diverses nations, qui estoient en sa compagnée, faisoient plusieurs choses qui ne leur plaisoient pas.

Il y avoit un Anglois nommé Haymon, qui fit appeller de gage de bataille messire Guillaume Bastaille. Et maintenoit que à la besongne des sept François contre sept Anglois, dont dessus est faite mention, il s'estoit rendu à son frere, rescous ou non. Et que combien que les François en la fin obtinssent, que toutesfois ledit Bastaille devoit estre et demeurer prisonnier : lequel Bastaille disoit le contraire. Et sur ce y eut gage adjugé. Et vinrent en champ bien armés, et habillés. Et avoit-on conseillé audit Bastaille, qu'il n'assaillist aucunement ledit Anglois : mais seulement se defendist. Et l'Anglois qui avoit grande volonté de le grever, souvent s'efforçoit de frapper Bastaille, lequel tousjours destournoit de son pouvoir les coups de l'Anglois. Et tellement par bonne maniere se defendit, que l'Anglois n'obtint pas à son intention, sans ce que l'un ny l'autre fussent blessés.

En ce temps aussi y avoit un Anglois nommé Cornouaille, qu'on tenoit grand seigneur en Angleterre, et vaillant chevalier. Il vint en France, à sauf-conduit, pour faire armes pour l'amour de sa dame, voires à outrance. Aussi y avoit-il en la cour du roy, un vaillant chevalier, qu'on disoit seneschal de Hainaut, lequel fit sçavoir audit Cornouaille qu'il estoit prest de luy accomplir le faict d'armes, ainsi qu'il le requeroit. Le dix-huictiesme jour dudit mois de juin, ne comparurent en la presence du roy, bien montés, et armés, prests de s'assembler l'un

Digitized by Google

contre l'autre : mais le roy les fit tous deux prendre, et separer, en leur defendant qu'ils ne fissent plus. Et fut lors fait une loi ou ordonnance : « Que jamais nuls ne fussent re-» ceus au royaume de France, à faire gages de » bataille, ou faict d'armes, sinon qu'il y eust » gage jugé par le roy, ou la cour du parle-» ment ».

En ce mois, fut le mariage consommé de monseigneur le dauphin et de la fille du duc de Bourgongne. Et celuy du comte de Charolois fils dudit duc, et de la fille du roy.

Et combien que dessus a esté faite mention de la privation de Benedict et de Gregoire, faite l'année passée, et de l'eslection d'Alexandre, toutesfois aucuns disent que ce fut ceste année presente, et en ce mois. Et en fit-on grande solemnité à Paris, tant de feux, que de chanter *Te Deum laudamus*, et sonner les cloches.

Au mois de juillet, le seiziesme jour, mourut l'evesque de Paris, nommé d'Orgemont, dont le pere avoit esté chancelier de France. Et fut celuy qu'on dit avoir esté mort en sa cave, consommé de gravelle, et de poux, par punition divine, à cause qu'il avoit fait mourir messire Jean des Mares sans cause. Et maistre Pierre du Pré, bourreau de Paris, mit en un certain lieu les os dudit des Mares, où ils furent bien vingt-quatre ans. Et après par ses enfans et amis furent ostés, et mis Saincte-Catherine du Val des Escoliers en sa sepulture.

Au mois de may, feu messire Guy de Roye archevesque de Rheims, lequel avoit eu trois archeveschés, c'est à sçavoir Tours, Sens et Rheims, se mit en chemin pour aller au concile general. Et vint en une ville près de Gennes, et se logea en une hostellerie. Il avoit un valet mareschal, lequel prit debat avec aucuns de la ville, et y eut une maniere de commotion. Et quand l'archevesque ouyt ladite commotion, il voulut descendre les degrés de sa chambre, pour aller tout appaiser. Et en descendant il y eut un de la ville, qui tiroit d'une arbalestre, et d'adventure le vireton ou traict d'arbalestre entra par une petite veue, qui estoit au long des degrés par où il descendoit, et assena sur ledit archevesque, dont il mourut, et alla de vie à trespassement, qui fut grand dommage. Et fit la justice de la ville très-grande punition de celuy qui avoit tiré le vireton.

Le treiziesme jour de septembre, dame Isabeau de France, femme du duc d'Orleans, alla de vie à trespassement, et mourut en enfantant, qui fut grand dommage et pitié.

A Paris, et ailleurs en ce royaume, on prenoit par auctorité de justice tous les Genevois qu'on trouvoit, pour la rebellion qui avoit esté faite à Gennes, et en prenoit-on argent le plus qu'on pouvoit.

Le septiesme jour d'octobre, fut pris monseigneur messire Jean de Montagu grand maistre d'hostel du roy, qui avoit presques de seize à dix-sept ans comme tout gouverné le royaume de France, et avoit marié ses filles bien grandement et hautement en grands lignages, et fait plusieurs acquests. Et fut fils d'un clerc des comptes, et sa femme fille d'un advocat de parlement. Et avec luy fut pris maistre Martin Gouge evesque de Chartres, et un nommé maistre Pierre de Lesclat. Les causes n'estoient que pour oster ledit Montagu du gouvernement qu'il avoit. Et ne furent lesdits Gouge et Lesclat gueres prisonniers, et payerent certaine somme de deniers. Mais au regard dudit Montagu, le dix-septiesme jour dudit mois d'octobre, il fut condamné par messire Pierre des Essars, à estre decapité aux halles de Paris. Combien qu'il fust clerc marié *cum unica virgine*, et avoit esté pris en habit non difforme à clerc. Mais en le menant à la justice, on luy vestit une robbe mypartie de blanc et de rouge, qui estoit comme on disoit sa devise. Et estoit moult plaint de tout le peuple. Et doutoit fort ledit des Essars qu'il ne fust rescous, et pource en allant il disoit : « Qu'il estoit traistre et coupable de la » maladie du roy, et qu'il desroboit l'argent » des tailles et aydes. » Et tenoit ledit Montagu en ses mains une petite croix de bois qu'il baisoit, et en très-grande patience et devotion souffrit la mort. Et disoit-on communement que ce estoit plus par volonté que raison.

Les choses estoient bien merveilleuses lors à Paris, en grands murmures et divisions, tant des princes que du peuple. Et y eut une reformation mise sus, et commissaires ordonnés, par lesquels on exigea grande finance de tous les officiers du temps passé, comme de ceux ausquels le roy avoit fait dons. Et prenoit-on argent des subjets sans les ouyr en cognoissance de cause. Et presidoit monseigneur de Guyenne, par lequel fut ordonné que monseigneur de Bourgongne auroit le gouvernement. Le roy de

Digitized by Google

Navarre et le duc de Berry et autres du sang, nobles, et des plus notables de Paris estoient bien mal contens des manieres qu'on tenoit. Et parla le duc de Berry bien aigrement au duc de Bourgongne, lequel en tint peu de compte. Et combien que le roy de Navarre eust grandes alliances avec le duc de Bourgongne par sermens et promesses : toutesfois il s'allia au duc de Berry : et assez tost après s'en allerent et partirent de Paris.

Aucuns disent que ceste année, de nouveau furent créés les eschevins à Paris, avec le prevost des marchands. Quelque année que ce fust, tous ceux qui avoient eu amour ou alliance avec le seigneur de Montagu eurent à souffrir. Il avoit deux freres, l'un archevesque de Sens, l'autre evesque de Paris, qui receurent les femmes parentes, et aucuns de leurs serviteurs leur faisoient beaucoup de bien.

Le duc Philippes de Bourgongne, et depuis le duc Jean aussi, avoient fait faire plusieurs grands engins de bois pour bastiller Calais. Et estoit belle chose de voir le marrain qui y estoit. Aucuns meus de mauvaise volonté en une nuict y bouterent le feu, et fut tout ars et bruslé. Et ne peut-on oncques sçavoir qui ce avoit fait.

Audit an mille quatre cens et neuf, fut en l'Isle de France vers Senlis un merveilleux tonnerre, qui cheut en une bien notable abbaye, nommée Royaumont. Et y ardit bien la moitié de l'eglise, et le clocher, où estoient les cloches, lesquelles de la force du feu furent toutes fondues, et le plomb dont ladite eglise estoit couverte.

Aimé de Broy estoit un capitaine de gens, de compagnées de diverses nations, faisans maux infinis. Et avoit tousjours esté au duc de Bourgongne ; mais il se disoit au duc de Savoye. Et de rechef commença à faire guerre au duc de Bourbon, qui estoit vaillant en armes. Et disoit Aimé, que c'estoit pour son seigneur le duc de Savoye : pource que le duc de Bourbon ne luy vouloit faire hommage d'aucunes terres que il tenoit de luy. Parquoy le duc de Bourbon assembla assez hastivement gens de guerre, et se mit en chemin, près du lieu où estoit ledit Aimé, lequel quand il veid la puissance du duc, il se mit en fuite. Mais il ne se sceut tant haster, que ses gens ne fussent morts ou pris, et la plus grande partie noyés. Et si prit le duc une place, qu'on disoit estre audit Aimé. Le duc de Bourgongne y vint, et fit la paix dudit Aimé envers le duc, et luy envoya en fers, pour en faire à son plaisir. Et en faveur dudit duc de Bourgongne il luy pardonna. Et promit ledit Aimé d'estre serviteur de monseigneur de Bourbon.

Le quinziesme jour de juillet, le duc de Brabant espousa la fille du marquis de Moravie.

Le duc d'Orleans impetra un mandement, pour adjourner en la cour de parlement le comte de Nevers, sur certaines demandes qu'il avoit intention de faire. Et fut par un sergent adjourné en sa personne, lequel sergent en s'en retournant fut pris, et ses lettres deschirées, et fut pendu à un arbre, qui fut un horrible et detestable cas. Quand le comte de Nevers le sceut il en fut bien desplaisant, et s'en vint devers le roy et sa cour de parlement, et s'en purgea tant par serment, que aussi par tesmoins. Mais toutesfois le pauvre sergent demeura mort. Et ne peut-on oncques sçavoir qui ce avoit fait.

Le pape Alexandre après sa nouvelle creation, envoya le cardinal de Bar devers le roy, lequel fut très-honorablement receu. Aussi estoit-il prochain parent du roy.

1410.

L'an mille quatre cens et dix, le roy de Sicile estant vers Naples, accompagné de plusieurs François, Bretons et Angevins, pour resister à l'entreprise du roy Lancelot, s'allia d'un vaillant capitaine de gens d'armes, estant au pays de Romanie, nommé Paul des Ursins. Lequel lignage des Ursins est bien grand et puissant ès marches de Naples et de Romanie. Et estoit ledit Lancelot à Rome, et se rencontrerent comme en batailles les uns contre les autres. Et fut ledit roy Lancelot desconfit, parquoy il se retira. Et disoit-on qu'il y avoit eu de beaux et vaillans faicts d'armes, et que ledit Paul fut cause de la victoire qu'eut le roy Louys. Et si ce n'eust-il esté, ceux du pays de France eussent fait une grande occision des gens de Lancelot. Mais il l'empescha, disant que ce n'estoit pas la maniere du pays. Et recouvrerent les François Rome et le chasteau de Sainct-Ange.

En l'année dessus dite mourut le pape Alexandre V et fut esleu un nommé Balthasar de Cosse, qui estoit cardinal et homme de faict, et avoit esté legat à Boulongne, et avoit tenu les

Digitized by Google

Boulonnois en grande subjection, lequel fut appellé Jean vingt et troisiesme.

Il vint un jour à Paris un fol, qui sembloit avoir sens et entendement, à qui l'eust voulu ouyr parler. Et disoit qu'il guariroit le roy, et fit en Greve assembler beaucoup de peuple, et fit semblant et maniere de prescher. Et toute sa conclusion sur ce qu'on envoyast devers le pape, et qu'il feroit merveilles : et cognut-on bien que c'estoit un vrai fol, et s'en alla.

Le mariage du fils du roy de Sicile et de la fille du duc de Bourgongne fut fait, et grandes alliances et sermens entre eux.

Les ducs de Berry et de Bourbon partirent de Paris, comme dessus est dit, et allerent à Gyen, où estoient les ducs d'Orleans et de Bretagne, et les comtes d'Alençon, de Clermont et d'Armagnac : et là fit une maniere de proposition le duc de Berry, en declarant plusieurs choses contre le duc de Bourgongne. Et s'allierent tous ensemble, et firent sermens et promesses de se aider et conforter l'un l'autre contre ledit duc de Bourgongne. Et escrivirent au roy, et aussi aux bonnes villes, et prelats du royaume lettres, esquelles estoient incorporées celles qu'ils escrivoient au roy, et les envoyerent aux prelats et bonnes villes, desquelles la teneur s'ensuit :

« Les ducs de Berry, d'Orleans et de Bour-
» bon, les comtes d'Alençon et d'Armagnac, à
» reverend pere en Dieu l'evesque, doyen et
» chapitre de la ville de Beauvais, salut et di-
» lection. Nous rescrivons à notre très-redouté
» et souverain seigneur, monseigneur le roy,
» en la maniere qui s'ensuit :

» Vous très-haut et excellent prince, nostre
» très-redouté et souverain seigneur le roy, ex-
» posons et signifions en très-grande clameur
» complainte, les choses cy-après declarées :
» Nous les ducs de Berry, d'Orleans et de Bour-
» bon, et les comtes d'Alençon et d'Armagnac,
» vos très-humbles oncles, parens et subjets,
» pour nous, pour tous nos adherans, et vos
» bienveuillans, comme les droicts de vostre
» couronne, seigneurie et majesté royale, soient
» si notablement instituës, vous en iceux, et
» iceux fondés en vous, en justice, puissance,
» et vraye obeyssance de vos subjets, tellement
» que en tous les royaumes et seigneuries du
» monde, l'estat et l'auctorité de vous et de
» vostre dite seigneurie en resplendit. Soyez
» aussi enoinct et consacré si dignement, que
» du sainct siege de Rome, et de toutes nations
» et royaumes chrestiens, vous êtes tenu et ap-
» pellé roi très-chrestien, et singulierement re-
» nommé en administration de vraye justice,
» et à icelle puissamment exercer, et executer
» sans acception de personne, tant au pauvre
» comme au riche, et comme empereur en
» vostre royaume, sans cognoissance d'aucun
» souverain, fors seulement de la divine ma-
» jesté, dont ce vous est seulement et singulie-
» rement octroyé. Soit aussi le noble corps de
» ceux de vostre sang ferme et joint par obeys-
» sance en vraye unité à l'auctorité de vostre
» seigneurie et majesté, pour icelle servir, gar-
» der, soustenir, et defendre comme membres,
» et subjets de vous, et à proprement parler
» comme membres et parties de vostre propre
» corps, les premiers et principaux pour vous
» obeyr, eux et chacun d'eux plus que nuls au-
» tres, tant pource qu'ils y sont plus tenus et
» obligés, comme pour bon exemple à tous vos
» autres subjets de reverence, et de vraye obeys-
» sance. Pour garder aussi et faire garder l'es-
» tat et auctorité de vostre dite seigneurie, par
» telle maniere que vous ayez sur eux et sur
» tous vos subjets pleine puissance et seigneu-
» rie, en telle liberté, auctorité, faculté et
» exercice, comme roi et empereur peut et doit
» avoir sur ses subjets. Et tellement que par
» vostre puissance, et le sceptre de vostre ma-
» jesté royale, vous premiez et guerdonniez les
» bons, punissiez les mauvais et corrigiez les
» malfaicteurs, rendiez à un chacun et le main-
» teniez en ce qui est sien, teniez et adminis-
» triez justice indifferemment et communement
» à un chacun. Par telle maniere, que par icelle
» vous teniez vostre royaume paisible, à la
» louange premierement de Dieu nostre crea-
» teur, après à l'honneur de vous, au bien de
» vos subjets, et bon exemple de tous autres,
» en ensuivant les nobles et sainctes voyes de
» vos predecesseurs roys de France, qui en ceste
» maniere ont tousjours gouverné ce noble
» royaume, et parce tenu en paix, honneur et
» tranquillité. Et tellement que toutes nations
» chrestiennes, voisines et loingtaines, voire
» souventesfois les mescreans ont recouru par
» devers vous, et vostre noble conseil en leurs
» grands debats et affaires, comme à la vraye
» fontaine de justice et de toute loyauté. Et il
» soit ainsi, nostre très-redouté et souverain
» seigneur, que de present vous, vostre hon-

Digitized by Google

» neur, justice, et l'estat de vostre seigneurie, » soient foulés et blessés, et ne vous laisse-on » seigneurier vostre royaume, ny gouverner la » chose publique d'iceluy en telle franchise et » liberté, comme raison voudroit, comme c'est » chose bien evidente à toutes gens d'entende- » ment. Pource, nostre très-redouté et souve- » rain seigneur, nous cy-dessus nommés, som- » mes alliés et assemblés, pour aller par devers » vous, pour vous humblement remonstrer et » informer au vray de l'estat de vostre per- » sonne, et de monseigneur de Guyenne vostre » aisné fils, et comme vous estes detenus et de- » menés, du gouvernement aussi de vostre sei- » gneurie, de vostre justice, de vostre royau- » me et de toute la chose publique d'iceluy. A » ce que nous ouys à plain en ceste matiere, et » aussi ceux, si aucuns y en a, qui veuillent » dire aucune chose au contraire, par l'advis, » conseil et deliberation de ceux de vostre sang » et lignage, des preud'hommes de vostre con- » seil et autres, qu'il vous plaira pour ceste » cause mander, et appeller en tel, et si grand » nombre comme vous verrez estre à faire, » vous pourvoyez reaument et de faict, ainsi » qu'il vous plaira, à la seureté, franchise et » liberté de vostre personne, et de monseigneur » de Guyenne vostre aisné fils, de vostre estat, » de vostre seigneurie, et de vostre justice, et » bon gouvernement de vostre peuple, et de » vostre royaume, et de toute la chose publi- » que d'iceluy. Et que la seigneurie de ce » royaume, l'auctorité, l'exercice, et la puis- » sance d'iceluy, reside et demeure en vous » franchement et liberallement, comme raison » est, et non à autre quelconque. A ces fins et » conclusions obtenir, executer, et mettre sus » reaument et de faict. Nous cy-dessus nommés, » voulons employer et exposer en vostre service » nos personnes, nos chevances, nos amis et » nos subjets, et tout ce que Dieu nous a donné » et presté en ce monde : à resister aussi et de- » bouter ceux qui voudroient venir, ou faire » aucunes choses alencontre, si aucuns y en » avoit. Et au plaisir de Dieu, nostre très-re- » douté et souverain seigneur, ne pensant ja- » mais departir d'ensemble, jusques à ce que » nous ouys, vous ayez pourveu et remedié aux » inconveniens dessus declarés, et que nous » voyons et cognoissions vous estre à plain res- » tably, et remis en honneur, et hautesse de » vostre royale majesté, et en l'auctorité, li- » berté, franchise, et pleine puissance de vous, » et de vostre justice et seigneurie. A ce faire, » nostre très-redouté et souverain seigneur, » nous sommes contraints, tenus et obligés, » tant par ce que dit est, comme pour crainte, » honneur et reverence de Dieu nostre createur » premierement, duquel procede vostre sei- » gneurie; mesmement pour satisfaire à justice, » et à vous après, qui estes nostre royal, seul, » et souverain seigneur en terre, à qui par ce, » et aussi par prochaineté de lignage, sommes » tant tenus et obligés, que plus ne pouvons » estre. En vérité, nostre très-redouté et sou- » verain seigneur, la chose du monde en quoy » nous doutons plus d'avoir offensé Dieu nostre » createur, et vous après, et aussi blessé nostre » propre honneur, ce sont les inconveniens des- » sus touchés, que nous avons longuement ainsi » laissé passer par dissimulation. Et afin que » ces choses soient notoires à un chacun, et » demenées en la forme et maniere que faire se » doit, nous les signifions en effect semblable- » ment que à vous, aux prelats, seigneurs, » universités, cités, et bonnes villes de vostre » royaume et à tous vos bien-veuillans. Si vous » supplions, nostre très-redouté et souverain » seigneur, tant humblement comme plus pou- » vons, qu'il vous plaise considerer aussi, et » advertir nostre intention, et propos, et les fins » ausquelles nous tendons, qui sont seulement » comme dit est, à la reparation de vostre es- » tat et honneur. Et qu'il vous plaise de vous y » employer de vostre pouvoir, et tellement que » par vous soit pourveu reaument et de faict, à » la conservation, franchise et liberté de vous, » et de vostre seigneurie, au bon gouverne- » ment de vostre peuple et de vostre justice, » et de vostre royaume, et de toute la chose » publique d'iceluy : à la louange de Dieu pre- » mierement, après à l'honneur de vous, au » bien aussi de tous vos subjets, et bon exem- » ple de tous autres. Et à ceste fin, doivent ten- » dre avec nous tous les preud'hommes de vos- » tre royaume, tous vos vrays et loyaux sub- » jets, et tous ceux qui bien vous veulent. Donné » à Gyen, soubs nos seaux, le second jour de » septembre, l'an mille quatre cens et dix. »

Le duc de Bourgongne fit plusieurs grandes exactions d'argent à Paris, et ailleurs, et mesmement sur ceux qu'on s'imaginoit favoriser, ou qui estoient ausdits seigneurs absentés, estans à Gyen. Et n'y avoit personne receue à

Digitized by Google

quelque excusation. Et se disposoient les choses à bien grands debats, divisions, et seditions de guerres : et craignoit fort le duc de Bourgongne à avoir à faire. Et fit tant que le roy envoya devers lesdits seigneurs defendre la voye de faict. Et aussi la defendit-il au duc de Bourgongne.

Environ le premier jour de juillet, il advint choses merveilleuses, car les cicognes s'assemblerent d'une part, et les herons d'une autre, et se combatirent cruellement ; et pareillement les pies contre les corneilles. Et y eut desdits oiseaux de morts bien deux chariots pleins. Et aussi les moineaux, ou passereaux, et autres oiseaux ès maisons, se combatoient et tuoient les uns les autres. Laquelle chose estoit en grande admiration, et espouvente à plusieurs gens d'entendement.

L'oncle du roy d'Espagne[1], qui avoit le gouvernement du royaume, pource que le jeune roy d'Espagne estoit mineur d'aage, assembla plusieurs vaillantes gens du royaume d'Espagne, tant de nobles, que d'autres, pour aller contre le roy de Grenade Sarrasin qui, d'autre part avoit assemblé Sarrasins sans nombre. Et se trouverent vers les marches de Grenade, et s'assemblerent les batailles les uns contre les autres, qui combatirent bien asprement, et cruellement, tant que finalement les chrestiens eurent victoire, et furent les Sarrasins desconfits, dont y eut bien trente mille de morts.

Le comte de Clermont estoit capitaine de Creil pour le roy : mais on luy osta la capitainerie, qui fut baillée au seigneur de Mouy, lequel estoit chambellan de monseigneur le dauphin.

Les seigneurs dont dessus est faite mention, estans à Gyen, partirent dudit lieu, et s'en allerent chacun en son pays. Et sceut-on bien que c'estoit pour assembler gens de guerre : pource de par le roy fut envoyée une ambassade devers monseigneur de Berry, qui estoit à Poictiers : c'estoit pour luy requerir, que nulle guerre ne fust faite, ni assemblée de gens d'armes. Mais ceux qui y allerent s'en revinrent sans rien faire. Le duc de Bourgongne, voyant et sachant que l'armée se faisoit contre luy, se pourveut et manda gens de guerre, et en mit dedans la ville de Paris assez competemment. Et fit muer aucuns des portiers, faire guet, et garder les portes, et envoya gens à tous les passages pour les garder, et empescher que gens de guerre desdits seigneurs ne passassent, ny autres, sans sçavoir qu'ils estoient, et d'où ils venoient, et regarder et visiter ce qu'ils portoient. Le duc de Berry vint à Tours, d'où il envoya une ambassade devers le roy, et le roy après vers luy : pour abreger, il y eut plusieurs ambassades d'un costé et d'autre, qui s'en retournerent sans rien faire. Plusieurs lettres aussi se escrivoient d'un costé et d'autre lesquelles ne porterent aucun effect. Et pource que le duc de Bourgongne estoit à Paris, et avoit en ses mains le roy et monseigneur le dauphin, toutes les lettres qui s'escrivoient à monseigneur de Berry et autres seigneurs, se faisoient au nom du roy, ou dudit monseigneur le dauphin.

Le duc de Bourgongne manda gens d'armes de toutes parts, et entre les autres le duc de Brabant son frere, qui y vint accompagné de trois cens hommes d'armes. Et de plaint bout se vint fourrer dedans Sainct-Denys, où il pilla toutes les bonnes gens de la ville ; ce qui luy fut un bien grand deshonneur, veu que c'estoit la premiere armée qu'il avoit oncques faite. Et si redonda bien au deshonneur au duc de Bourgongne, qui l'avoit mandé, ne oncques n'en tint conte, et n'en fit faire aucune reparation. Les ducs de Berry, d'Orleans et de Bourbon, et les comtes d'Alençon, de Richemont et d'Armagnac, vinrent accompagnés de trois à quatre mille chevaliers et escuyers devant Paris, et de toutes parts couroient, et n'estoit que pilleries, roberies et destruction de peuple, qui estoit chose très-pitoyable. Et combien que largement, et trop y eust gens de guerre d'un costé et d'autre : toutesfois ils ne se rencontroient pas trop volontiers. Si y avoit-il des Gascons avec le comte d'Armagnac, qui eussent volontiers rompu lances, lesquels vinrent près des portes : mais personne ne saillit. Aussi avoit-il esté defendu de par le roy que personne ne saillist dehors, et estoit toute la guerre seulement contre les pauvres gens du plat pays. Et y furent depuis le mois d'aoust jusques en novembre. Plusieurs se travailloient de trouver paix et accord : finalement le comte de Savoye par plusieurs et diverses fois y alla, et vint tellement qu'il y eut un accord et traité fait : que tous ceux qui estoient du sang de France se

[1] Jean-le-Juste. Son neveu était Jean II, fils de Henri III.

Digitized by Google

partiroient de Paris et ne seroient plus emprès le roy, ne en la ville de Paris, excepté messire Pierre de Navarre, comte de Mortaing, et que les autres s'en iroient en leurs terres et seigneuries. Et furent ordonnés certains chevaliers, qui seroient autour du roy et au conseil, et que messire Pierre des Essars qui estoit prevost de Paris, seroit desappointé; et au lieu de luy fut ordonné messire Bureau de Sainct-Cler. Et au surplus, que le traité fait à Chartres se tiendroit. Et fut ce juré et promis par tous les seigneurs.

Le duc de Bourgongne s'en alla en ses pays, et avoit grand regret d'estre party de Paris, et tousjours se doutoit que les autres seigneurs par quelque cautele n'y entrassent : de faict il escrivit à ceux de Paris, qu'il avoit sceu que par certains moyens ils y devoient entrer, et que à Paris y avoit plusieurs qui en estoient consentans, et les devoient mettre dedans. Mais ceux de Paris luy rescrivirent, en s'excusans bien grandement et notablement, et qu'il ne fist doute qu'ils se garderoient bien, tellement que aucun inconvenient n'en adviendroit.

1411.

L'an mille quatre cens et onze, le roy Lancelot, après que luy et ses gens furent mis hors de Rome, assembla le plus de gens qu'il peut contre le roy de Sicile. Et d'autre part aussi, se assemblerent gens de guerre pour luy resister, entant que ce que faisoit ledit Lancelot, desplaisoit fort au pape. Et pour ce il bailla au roy de Sicile, le confanon de l'Eglise[1], en la compagnée duquel, pour le pape estoit Paul des Ursins, vaillant homme d'armes, et puissant de gens et d'amis au pays (car c'est le plus grand lignage qui y soit) et avoit l'avant-garde avec aucuns François, que le roy de Sicile avoit mené. Or se mit le roy Lancelot sur les champs, et les autres pareillement, tant qu'ils se virent les uns les autres : bien vaillamment frappa l'avant-garde dessus dite sur les gens du roy Lancelot, lesquels furent desconfits, et estoient grande compagnée de gens.

En ce temps, fut fait le mariage du roy de Cypre et de la fille du comte de Vendosme, qui estoit de ceux de Bourbon.

[1] *Confanon* ou *gonfanon* est une façon d'estendart ou enseigne quarrée, portée au bout d'une lance, en forme de bannière. (*Godefroy.*)

Nonobstant la paix faite à Wicestre, tousjours y avoit gens d'armes sur les champs, qui faisoient maux infinis. Et entre les autres, y avoit deux capitaines principaux, lesquels avoient plusieurs larrons et meurtriers en leur compagnée, en assez grand nombre. L'un estoit nommé Polifer et l'autre Rodrigo. Il vint nouvelles au conseil du roy, qu'ils faisoient des maux largement, et qu'ils estoient logés en un village nommé Claye, qui est comme sur le chemin de Paris et de Meaux. Et fut ordonné qu'on les iroit prendre, pour en faire justice. Pour ce faire, partirent soudainement le mareschal Boucicaut, le comte de Sainct-Paul et le prevost de Paris, nommé messire Bureau de Sainct-Cler, qui s'en allerent droit audit village de Claye, et se cuiderent ceux qui y estoient logés, mettre en defense, mais rien ne leur valut. Et s'enfuirent plusieurs, et y en eut plusieurs de pris, mesmement lesdits Polifer et Rodrigo, lesquels furent pendus au gibet de Paris assez tost après : et aucuns battus publiquement par les carrefours de Paris, et les autres jettés en la riviere de Seine.

Gens d'armes s'assembloient d'un costé et d'autre, et se tenoient sur le pays, lesquels destruisoient tout. Et se escrivoient diverses manieres de lettres. Et mesmement escrivit le duc d'Orleans aux bonnes villes du royaume, en detestant fort la mort et le meurtre fait à la personne de son pere, frere du roy. Car peu de temps auparavant avoient confederations et amitiés ensemble, sermentées et jurées sur le precieux corps de Jesus-Christ, entre les mains du prestre, et portoient l'ordre l'un de l'autre, ou avoient promis de les porter. Et que son pere le duc d'Orleans estant malade à Beauté, ledit duc de Bourgongne l'alla voir et visiter, et que depuis qu'il fut guary ils disnerent ensemble, et usoit ledit duc de Bourgongne de plusieurs belles et douces paroles, en demonstrant tous signes d'amour et d'amitié, tant qu'on pourroit faire. Et que ce nonobstant, la conspiration de la mort dudit son pere estoit ja faite, et tous les jours il se soultivoit et mettoit en peine de trouver maniere, comme il pourroit mettre à execution sa mauvaise volonté. Et que combien que depuis y eut un certain traité fait à Chartres, que toutesfois ledit duc de Bourgongne ne l'avoit voulu tenir ny accomplir : et que c'estoit deshonneur au roy et ceux de son sang, et aux bonnes villes, si justice n'es-

Digitized by Google

toit faite dudit cas, qu'il disoit estre horrible. Et estoient lesdites lettres longues, et assez prolixes et faites en bel et doux langage. Desquelles lettres escrites au roy, la teneur s'ensuit.

« A vous, mon très-redouté et souverain seigneur le roy, Nous Charles duc d'Orleans, » Philippes comte de Vertus et Jean comte » d'Angoulesme freres, vos très-humbles fils » et neveux, en très-humble recommandation, » subjetion et toute obeïssance, avons deliberé » vous exposer et signifier conjointement, et » chacun pour le tout, ce qui s'ensuit : Jaçoit, » nostre très-redouté et souverain seigneur, » que le cas de la très-douloureuse, piteuse et » inhumaine mort de nostre très-redouté seigneur et pere, en son vivant vostre seul frere » germain, soit fiché en vostre memoire, et » sommes certains qu'il n'en est aucunement » party, ains est enraciné en vostre cœur et au » plus profond des secrets de vostre records : » neanmoins, nostre très-redouté et souverain » seigneur, l'office de pitié, les droits de sang, » les droits de nature et toutes les loix divines, » canoniques et civiles, nous admonestent, voire » contraignent iceluy vous recorder et ramentevoir, mesmement aux fins cy-après eslevées » et declarées.

» Il est vray, nostre très-redouté et souverain seigneur, que un nommé Jean, qui se » dit duc de Bourgongne, par une très-grande » hayne couverte, qu'il avoit longuement gardée en son cœur, et par une fausse et mauvaise envie, ambition et convoitise de dominer et seigneurier, et avoir auctorité et gouvernement en vostre royaume, comme il a » bien clairement demonstré, et demonstre » notoirement chacun jour, en l'an mille quatre cens et sept, le vingt-troisiesme jour de » novembre, fit tuer et meurtrir traistreusement vostredit frere, nostre très-redouté seigneur et pere, en vostre bonne ville de Paris, » de nuict, par aguet loingtain, de faict appensé, et propos deliberé, par faux, mauvais et traistres meurtriers, affectés et alloués » pour ce faire, sans luy avoir monstré paravant aucun signe de malveillance, comme » c'est chose toute notoire à vous et à tout le » monde, averée et confessée publiquement » par ledit traistre meurtrier, qui est le plus » faux et le plus desloyal traistre, cruel et inhumain meurtre, qu'on puisse dire ne penser. Et pensons qu'il ne se trouve point escrit, » que oncques mais, à quelque occasion que ce » peust estre, tel, ne si mauvais ait esté fait, ne » pourpensé par quelque personne, ne alencontre de quelque personne que ce ait esté.

» Premierement, pour l'horreur et cruauté » abominable dudit meurtre en soy, tant parce » qu'ils estoient si prochains et si conjoints ensemble par sang et lignage, comme cousins » germains, enfans des deux freres. Ainsi il ne » commit pas seulement crime de meurtre et » homicide, mais commit avec ce le plus horrible des crimes, c'est à sçavoir le crime de » parricide, auquel les droicts ne sçavent imposer peines assez grandes, pour la très-horrible cruauté et abominable detestation d'iceluy. Comme aussi qu'ils estoient confederés et alliés ensemble, par deux ou trois » paires d'alliances, scellées les aucunes de » leurs sceaux et signées de leurs propres » mains, par lesquelles ils avoient juré et promis l'un à l'autre, sur les saincts Evangiles » de Dieu, et sur le sainct canon, pour ce corporellement touchans, presens aucuns prelats et plusieurs autres gens de grand estat, » tant du conseil de l'un, comme de l'autre, » qu'ils ne pourchasseroient mal, dommage » aucun, ne villennie l'un à l'autre, couvertement, directement, ne indirectement, ne » souffriroient à leur pouvoir estre pourchassé » en aucune maniere. Et firent en outre, au » regard de ce, plusieurs grandes et solemnelles promesses, en tel cas accoustumées, » car en signe et demonstrance de toute affection et perfection d'amour, d'une vraye unité, et comme s'ils eussent et peussent avoir » un mesme cœur et courage, firent, jurerent » et promirent solemnellement vraye fraternité » et compagnée d'armes ensemble, par especiales convenances sur ce faites. Laquelle » chose doit de soy emporter telle et si grande » loyauté et amour mutuel, comme sçavent » tous les nobles hommes. Et encores pour » plus grande confirmation desdites fraternité » et compagnée d'armes, ils prirent et porterent l'ordre et le collier l'un de l'autre, » comme c'est chose toute notoire.

» Secondement, par les manieres tenues par » ledit traistre meurtrier, au regard de l'execution, et commission dudit meurtre. Car luy » feignant avoir avec vostredit frere tout amour » et loyauté, par ce que dit est, conversoit souvent avec luy, et par especial en une maladie

Digitized by Google

» qu'il eut, un peu avant que ledit meurtre » fust commis en sa personne, iceluy l'alla voir » et visiter, tant à Beauté sur Marne, comme » à Paris, et luy monstroit tous signes d'a- » mour, que freres, cousins, et amis devoient » et pouvoient porter, et monstrer l'un à l'autre, » jaçoit qu'il eust desja traité, et ordonné sa » mort, et que les meurtriers fussent ja par » luy mandés en la maison louée, pour eux re- » celer, et embuscher. Qui prouve et monstre » trop clairement, que c'estoit une bien cruelle » et mortelle trahison. Et qui plus est, le jour » de devant l'accomplissement dudit meurtre, » vostre dit frere et luy, après le conseil par » vous tenu à Sainct-Paul, en vostre presence, » et des seigneurs de vostre sang, et d'autres » plusieurs, qui là estoient, prirent et mange- » rent espices, et beurent ensemble, et le se- » monnit vostre dit frere à disner avec luy le » dimanche ensuivant, qui le luy accorda, » jaçoit qu'il luy gardast telle fausse et cor- » rompue pensée, de le faire ainsi meurtrir » honteusement et vilainement, qui est chose » trop abominable et horrible à ouyr seulement » raconter. Le lendemain nonobstant toutes les » promesses, et choses dessus dites, luy comme » obstiné en son desloyal propos, et en mettant » à execution sa cruelle et corrompue volonté, » le fit meurtrir le plus cruellement et le plus » inhumainement qu'on veid oncques homme, » de quelque estat qu'il fust, par ses meurtriers » allouës et affectés comme dit est, et qui ja » par longtemps l'avoient espié et aguetté. Car » ils luy coupperent une main toute jus, la- » quelle demeura dans la boue jusques au len- » demain. Après ils luy coupperent l'autre bras » par dessus le coude, tant qu'il ne tenoit qu'à » la peau, et outre luy fendirent et accravante- » rent toute la teste en divers lieux et tant que » la teste en cheut presque toute en la boue, » et le remuerent, roullerent, et traisperent » jusques à ce qu'ils virent qu'il estoit tout » roide mort. Qui est, et seroit une très- » grande douleur, pitié, et horreur à ouyr re- » citer du plus bas homme, et du plus petit estat » du monde. Ny oncques mais le sang de » vostre noble maison de France ne fut si » cruellement et honteusement respandu, ne » dont vous et ceux de vostre sang, et tous vos » subjets et bienveuillans, deviez avoir tel » deuil, courroux, et desplaisance, et mesme- » ment la chose demeurant sans punition et re- » paration quelconque, comme elle a fait jus- » ques icy. Qui est la plus grande vergongne, » et la plus honteuse chose qui oncques advint, » ny pourroit advenir à si noble maison. Et se- » roit encores plus, si la chose demeuroit lon- » guement en tel estat.

» Tiercement, par les fausses, feintes et dam- » nables manieres tenues par ledit traistre meur- » trier, après l'accomplissement dudit très-hor- » rible et detestable meurtre. Car il vint au » corps, avec les grands seigneurs de vostre » sang, se vestit de noir, fut à son enterrement, » feignant pleurer, et faire dueil, et avoir des- » plaisance de sa mort, cuidant par ce couvrir, » celer et embler son mauvais peché, et tint » au regard de ce plusieurs autres feintes et » damnables manieres, à vous et à ce royaume » toutes notoires, qui trop longues seroient à » reciter. Et en cette feintise persevera, jus- » ques à ce qu'il cognut et apperceut que son » meffait venoit en clarté, et lumiere, et estoit » ja connu et descouvert, par la diligence qu'on » avoit fait. Et lors il confessa ouvertement » au roy de Sicile et à monseigneur de Berry » vostre oncle, avoir commis, et fait perpetrer » et commettre ledit meurtre. Et dit que le » diable l'avoit tenté et surpris, lequel luy avoit » fait faire, sans autre cause ou raison quel- » conque y assigner. Et aussi estoit-ce la ve- » rité. Et non content d'avoir une fois tué et » meurtry si damnablement son cousin ger- » main, vostre seul frere, comme dit est: mais » en perseverant en l'obstination de son très- » desloyal, faux et mauvais courage, s'est ef- » forcé de le tuer et meurtrir encores une fois, » c'est à sçavoir de vouloir esteindre, damner « et effacer entierement sa memoire et renom- » mée par faux mensonges, et controuvées ac- » cusations, comme Dieu grace, il vous est bien » apparu notoirement, et à tout le monde.

» Pour occasion duquel faux et traistre meur- » tre, nostre très-redouté et souverain seigneur, » nostre très-redoutée dame et mere, à qui Dieu » pardoint, si très-désolée et desconfortée, » comme dame et creature quelconque pouvoit » estre, pour la perte de son seigneur et mary, » et mesmement pour ce qu'on le luy avoit osté » par si fausse maniere, au plustost qu'elle peut, » après le cas advenu se retrahit par devers » vous et je Jean en sa compagnée, comme à » son roy, et à son singulier secours et refuge, » en vous suppliant le plus humblement qu'elle

Digitized by Google

» sceut, et peut, qu'il vous pleust de vostre » benigne grace la regarder, et nous aussi ses » enfans, en compassion et pitié. Et dudit » meurtre, si damnablement perpetré et com- » mis, averé, et confessé publiquement par » ledit traistre meurtrier, luy fissiez, et adminis- » trassiez raison et justice, telle et si grande, » et si promptement, comme il appartenoit, » et appartient bien au cas, consideré l'énormité » d'iceluy, et comme vous estiez, et estes tenu » et obligé de faire. Comme parce que c'est le » vray, droict et propre don de chacun roy, » que de administrer justice, et il en est vray » debiteur à ses subjets. Et laquelle, sans re- » queste quelconque de partie, de son office, il » doit indifferemment à un chacun administrer, » tant au pauvre comme au riche. Et plus tost, » et plus promptement se doit exciter et es- » veiller alencontre d'un riche et puissant, que » alencontre d'un pauvre, car lors en est-il be- » soin. Et aussi adoncques à proprement parler, » justice exerce sa vraye operation, et doit lors » vrayement estre appellée vertu. Et à ce et » par ce, principalement et directement furent » roys establis, et ordonnés, et forte seigneurie » et puissance mises en leurs mains, pour icel- » les puissamment et vertueusement exercer; » et mesmement quand les cas s'y offrent, et » le requierent, ainsi que fait le cas present, » comme parce que la chose en vostre chef et » en vostre nom, vous touche si grandement, » comme chacun sçait, car sondit seigneur et » mary, et nostre très-redouté seigneur et pere, » ainsi mauvaisement meurtry, estoit vostre » seul frere germain. Laquelle justice vous luy » accordastes faire. Pour laquelle obtenir, elle » eut ses gens continuellement pàr devers vous, » pour icelle vous ramentevoir, et solliciter très- » diligemment. Laquelle administration de jus- » tice elle attendit jusques au jour assigné, et » encores très-longuement après. Et pource que » rien ne pouvoit obtenir, pour quelconques » diligences qu'elle en fist faire, nonobstant les » empeschemens et destourbiers qui y furent » mis par ledit traistre, ses serviteurs, et offi- » ciers estans entour de vous, comme cy-après » sera dit, jaçoit, nostre très-redouté et sou- » verain seigneur, que nous sçavons certaine- » ment que vous avez eu tousjours depuis, et » encores avez très-grande et bonne affection, » et volonté à icelle nous administrer. Nostre » devant dite très-redoutée dame et mere re- » tourna par devers vous en propre personne, » et je Charles en sa compagnée, en poursui- » vant sa requeste, en vous requerant très-ins- » tamment, que vous luy fissiez administrer » justice. Et par devant nostre très-redouté » seigneur, monseigneur de Guyenne vostre » aisné fils, et vostre lieutenant quant à ce, » tant de raison, comme par certaine commis- » sion, et puissance sur ce par vous donnée à » madame la reine, à luy, et à chacun d'eux » pour le tout, fit faire certaine proposition, » contenant bien au long la maniere dudit » meurtre, et les causes pour lesquelles il fut » commis, et perpetré, et aussi les responses, » et justifications à certaines fausses, mauvaises » et desloyales accusations mises en avant par » ledit traistre meurtrier, en certaine proposi- » tion par luy faite par devant nostre dit très- » redouté seigneur, monseigneur de Guyenne, » pour vouloir tortionnairement et à force pal- » lier et couvrir son mauvais meurtre. Et après » la proposition faiste par notre dite très-redou- » tée dame et mere, elle fit faire et prendre ses » conclusions alencontre dudit traistre meur- » trier, telles comme elle les peut prendre et » eslire selon la coustume, stile et usage de » vostre royaume, et requit que vostre procu- » reur fust adjoint avec elle, pour faire les con- » clusions convenables, appartenans au cas, » pour l'interest de la justice. Après lesquelles » choses ainsi faites, nostre dit très-redouté » seigneur, monseigneur de Guyenne, par le » conseil des seigneurs de vostre sang, et au- » tres de vostre conseil, estans devers luy en » vostre chastel du Louvre, respondit à nostre » dite dame, que luy comme vostre lieutenant, » et representant vostre personne en ceste par- » tie, et les seigneurs de vostre sang, et ceux » de vostre conseil, estoient très-bien contens, » et avoient très-agreables les reponses, et » justifications proposées par nostre dite dame » et mere, pour vostre frere, à qui Dieu par- » doing, nostre très-redouté seigneur et pere, » et qu'elle l'avoit très-bien excusé, et des- » chargé. Et que au surplus on luy feroit si » très-bonne response, et provision de justice » sur les choses par elle requises, qu'elle en » devoit estre contente. Et jaçoit que nostre dite » dame et mere poursuivist et fist poursuivre » très-diligemment, et très-instamment ladite » response, et eust derechef fait faire une sup- » plication, faisant mention de ce que dit est,

Digitized by Google

» concluant et tendant aux fins dessus dites, à » ce qu'elle peust obtenir quelque provision de » justice, laquelle vous fut presentée et baillée » en vostre main. Et fit en ceste matiere plu- » sieurs autres notables et grandes diligences, » à vous, et aux seigneurs de vostre sang, et à » ceux de vostre conseil notoires, et bien ma- » nifestes, qui seroient trop longues à reciter. » Néantmoins elle ne peut oncques aucune » chose obtenir, non mie seulement adjonction » de vostre dit procureur, qui est une piteuse » chose à recorder. Car ledit traistre meurtrier » voyant et cognoissant vostre inclination, et » la grande et bonne volonté que vous aviez à » faire et administrer bonne justice. Sçachant » aussi qu'il ne pouvoit justifier son meffait en » maniere quelconque, pour icelle destourber, » et du tout empescher, outre et par dessus les » defenses par vous à luy faites, si solemnelle- » ment et notablement par vos lettres patentes, » et par vos messagers solemnels, à ceste fin » envoyés par devers luy, vint en vostre bonne » ville de Paris à puissance de gens d'armes, » et de plusieurs estrangers et bannis, qui fi- » rent en vostre royaume plusieurs grands et » irreparables dommages, comme c'est chose » toute notoire. Et vous convint pour ce avant » qu'il y arrivast partir de Paris comme aussi » nostre très-redoutée dame, madame la reyne, » et nostre très-redouté seigneur, monseigneur » de Guyenne, et les autres seigneurs de vostre » sang, et les gens de vostre conseil. Et il de- » meura en vostre dite ville de Paris à tout sa » puissance, où il tint plusieurs mauvaises et » estranges manieres, au regard de vous, de » vostre seigneurie, et de vostre peuple.

» Et tant qu'il convint pour eschever et esvi- » ter lesdits grands inconveniens, et oppressions, » qui estoient faites à vostre dit peuple par luy » et ses gens d'armes, vous, notre très-redou- » tée dame madame la reyne, nostre dit très- » redouté seigneur, monseigneur de Guyenne, » et autres de vostre sang, vinssiez tout à son » bon plaisir en vostre ville de Chartres, pour » lui faire illec octroyer, passer, et accorder » tout ce qu'il vouloit, et avoit advisé estre fait, » pour soy cuider delivrer et descharger à tous- » jours mais dudit faux et traistre meurtre; et » generalement de tout, par sa force, violence, » et tyrannique puissance, par laquelle il a no- » toirement tenu, et encores tient vostre justice » dessous son pied. Et n'a souffert aucunement » que vous, ny vos officiers, ayez eu, ny ayez » encores de present aucune cognoissance sur » son peché, ny sur son meffait. N'y ne s'est dai- » gné en maniere quelconque humilier envers » vous, que il a tant courroucé et offensé par ce » que dit est, ny aussi envers vostre justice, ny » soy mettre en quelconques termes de raison; » ains a esté à vous, et à ceux de vostre sang en » tout et par tout desobeyssant, et qui pis est, » les a en toutes manieres efforcé et violé. Par- » quoy, par ce qui sera dit cy-après, selon tous » droicts et raisons escrites, est chose claire que » tout ce qui fut fait à icelle journée est, et doit » estre dit nul et de nulle valeur. Joint qu'au- » dit lieu de Chartres, ledit traistre meurtrier » vint en vostre presence à une certaine journée » à l'église cathedrale d'iceluy lieu. Et par l'un » de ses conseillers vous fit dire, et exposer, » comme pour le bien de vous, et de vostre » royaume, il avoit fait mourir vostre frere. Et » pource vous prioit, que si aucune indignation » aviez pour ce conceue alencontre de luy, qu'il » vous pleust l'oster de vostre cœur. Et s'efforce, » et veut maintenir qu'il luy fut dit de par vous, » qu'en la mort de vostre frere n'aviez pris au- » cune deplaisance, et luy pardonniez tout. Or » pour Dieu, nostre très-redouté et souverain » Seigneur, plaise vous considerer, et bien pen- » ser à la forme et maniere de ceste requeste, » et de ceste supplication, et les manieres que » ledit traistre meurtrier a en ce tenu au regard » de vous son roy, son souverain seigneur. Car » luy qui vous avoit tant courroucé et offensé, » qu'on ne pourroit assez dire, et qui selon les » droicts et raison escrite, n'est capable, ne pre- » nable de pardon, ny grace quelconque. Et en- » cores qui plus est, n'est digne ny ne luy est » loisible de venir en vostre presence, ny d'y » avoir aucun accès, ny autre pour luy. Et si au- » cunement de vostre benigne grace permis luy » estoit, il devoit venir en toute humilité, et » très-grande et singullere recognoissance, et » repentance de son meffait, a par ce que dit » est, formellement fait tout le contraire. Car » en perseverant en l'orgueil, et obstination de » son faux courage, il vous a ozé dire notoire- » ment devant tout le monde, et en lieu si no- » table, qu'il avoit fait mourir vostre frere pour » le bien de vous, et de vostre royaume. Et veut » maintenir qu'il luy fut dit de par vous, que » vous n'y aviez aucune desplaisance. Qui est si » grande horreur, et si très-grande douleur à

Digitized by Google

» tout bon cœur, à ouyr seulement recorder, que » plus grande ne pourroit estre, et encores sera » plus grande à ceux qui viendront après vous, » s'ils lisent, et trouvent en escriture notable, » qu'il soit party de la bouche du roy de France, » (qui est le plus grand roy des chrestiens) que » en la mort de son frere germain, si honteuse, » cruelle, traistreuse, et inhumaine, il n'ait » point pris de desplaisance. Lesquelles choses, » nostre très-redouté et souverain seigneur, sont » faites, et redondent clairement en si très- » grande lesion, et vitupere de vostre honneur, » de vostre couronne, et de vostre majesté » royale, qui y sont tellement blessés et foulés, » que à peine est-ce chose reparable. L'ordre » aussi et l'estat de toute justice y sont si gran- » dement contemnés, et pervertis, que oncques » tant ne furent, ny plus ne pourroient estre: » et mesmement du sujet au regard de son sou- » verain seigneur, contre le bien et la paix com- » mune de ce royaume, qui jusques ores a tous- » jours esté si grand sur tous les royaumes du » monde. Avec ce, que ladite requeste fut cau- » sée de faux et notoires mensonges. Car ayant » fait faussement et traistreusement mourir » vostre seul frere germain, par mauvaise hayne » couverte, et pourpensée de longue-main, et » avoir le gouvernement en vostre royaume, » par ambition de seigneurier, et dominer, et » comme dit est, en la presence de plusieurs, ses » serviteurs. Il dit que oncques mais en ce royau- » me si mauvais, ny si traistre meurtre, n'avoit » esté commis, ny perpetré: et toutesfois il di- » soit en sa requeste, qu'il l'avoit fait pour le » bien de vous, et de vostre royaume. Parquoy » est chose trop claire, selon tous droits et rai- » sons escrites, que comme dessus est dit, tout » ce qui fut là fait à ladite journée de Chartres » est nul, et de nulle valeur. Et qui plus est, » digne de plus grande peine, et punition, il ne » vous daigna oncques tant reverer, priser, ny » honorer, que de si grand et detestable mes- » fait, dont il estoit, et est si notoirement chargé, » il vous requit remission, grace, ny pardon » quelconque. Et toutesfois il veut maintenir que » sans confesser son meffait, et sans en deman- » der grace, vous le luy avez pardonné, qui est » selon tous droicts et raison escrite une chose » delusoire, et illusoire; et à proprement parler » une vraye derision et mocquerie de justice: » c'est à sçavoir, pardonner à un pescheur sans » cognoissance de son peché, sans contrition, » sans repentance, sans en daigner faire re- » queste, ne supplication quelconque. Et qui pis » est, perseverant notoirement, et mesmement » en la presence de son seigneur, en l'obstina- » tion de son péché. En outre, tout ce qui fut » fait à ladite journée contient erreur manifeste, » et le destruisement et deshonneur clair et evi- » dent de vous et de vostre royaume, et de toute » la chose publique, aussi y appert-il contra- » diction. Car il se dit avoir bien fait, et par con- » sequent ouvertement il requiert avoir merite » et remuneration. Et toutesfois il veut mainte- » nir, que vous luy avez octroyé grace et par- » don, qui ne chet point en bien fait: mais en » peché et en demerite. Encores plus, car il n'y » fut advisé, ordonné, ne parlé, chose quelcon- » que pour le salut de l'ame du trespassé, et pour » faire satisfaction à la partie blessée, laquelle » vous ne pouvez ne devez remettre en maniere » quelconque. Si appert trop clairement, par ce » que dit est, que ce qui fut fait audit lieu de » Chartres, fut fait contre tous les principes de » droict, contre tout l'ordre et principe de rai- » son et justice, et en violant iceux en tout et » par tout. Defaut aussi en ses principes es- » sentiaux. Parquoy, et par autres choses qui » seroient trop longues à escrire, appert notoi- » rement, comme dit est, que ce qui fut fait » audit lieu de Chartres ne vaut rien, ny n'est » pas chose digne de récitation.

» Et si aucuns vouloient dire qu'il eust aucu- » nement tenu et valu, si est-il chose trop » claire, par ce que cy après sera dit, que ledit » traistre meurtrier est venu directement alen- » contre d'iceluy, et l'a forcé et violé en plu- » sieurs et diverses manieres. Car jaçoit que » audit lieu de Chartres, vous, nostre très-re- » douté et souverain seigneur, lui eussiez com- » mandé, qu'il ne nous meffit dès lors en avant, » et pourchassast aucune chose qui fust à nos- » tre prejudice, dommage, ou deshonneur, et » qu'ainsi l'eust promis et juré; néantmoins il » a fait le contraire. Car pour cuider condam- » ner la bonne memoire de nostre très-redouté » seigneur et pere, et pour nous cuider des- » truire, et desheriter à tousjoursmais, il fit » prendre vostre bon et loyal serviteur, vostre » grand maistre d'hostel, à qui Dieu pardoint, » et le fit emprisonner, et inhumainement ge- » henner, questionner, et tourmenter, telle- » ment que ses membres par force de gehenne » furent tous desrompus. Et par force et vio-

Digitized by Google

» lence de martyre, qu'il luy fit souffrir, s'ef-
» força de lui faire confesser alencontre de
» vostre frere, nostre très-redouté seigneur et
» pere, à qui Dieu pardoint, aucunes des char-
» ges, qu'il luy avoit aucunesfois faussement
» imposé, et mauvaisement mis sus, pour vou-
» loir couvrir son mauvais meurtre. Et pource
» essaya et voulut derechef esteindre, effacer,
» et damner la memoire de vostredit frere, et
» tendre à vostre destruction. Et ledit grand
» maistre fit mener au lieu de sa mort, lequel
» devant ses yeux afferma publiquement, et dit
» sur la damnation de son ame, que oncques
» jour de sa vie il n'avoit sceu, ny apperceu,
» que ledit feu nostre très-redouté seigneur et
» pere eust pensé, machiné, ny traité chose qui
» fust contre le bien de vostre personne. Et pa-
» reillement aussi n'avoit-il : mais l'avoit bien
» et loyaument servi toute sa vie. Et si aucune
» chose il avoit dit, ou confessé au contraire,
» ce avoit esté par la force de la très-inhumaine
» gehenne et tourmens qu'on lui avoit faits,
» dont il avoit eu les membres tous cassés et
» desrompus, comme dit est. Et ainsi le pre-
» noit sur le peril de son ame, et sur la mort
» qu'il attendoit à recevoir presentement. Et en
» icelle affermation persevera jusqu'à la mort,
» presens plusieurs chevaliers, et autres nota-
» bles personnes. Et par ce appert trop clai-
» rement, qu'il est venu du faict, et directe-
» ment alencontre de ce qu'il jura et promit
» audit lieu de Chartres. En après il a recepté,
» recellé et nourry, et encores fait chacun jour
» les meurtriers, qui à son commandement
» tuerent vostredit frere. Et toutesfois ils furent
» exceptés et mis hors, de ce qui fut fait audit
» lieu de Chartres. Plus il a en toutes manieres,
» comme c'est chose toute notoire, vexe, tra-
» vaillé, et persecuté les officiers et serviteurs
» de vostredit frere, et les nostres, et les a fait
» desappointer de leurs estats, et de leurs offices,
» qu'ils avoient entour vous, et en vostre
» royaume, sans occasion ny cause quelconque,
» mais seulement en hayne et contempt des
» serviteurs de vostredit frere et de nous. Et les
» aucuns a voulu destruire de corps, et de
» chevance, et s'est essayé de les vouloir faire
» mourir. Et toutesfois avoit-il juré et promis.
» Et en plusieurs autres, et diverses manieres,
» qui seroient trop longues à raconter, est venu
» alencontre, comme c'est chose toute notoire.
» Après toutes lesquelles choses ledit traistre
» meurtrier, voyant et cognoissant pleinement
» l'horreur et la cruauté de son meffait, et qu'il
» ne le pouvoit couvrir ni pallier en maniere
» quelconque, afin que vous ny vos officiers
» n'eussiez aucune cognoissance de son meffait.
» Et pour mettre aussi à execution la vraye
» cause, pour laquelle il fit mourir vostredit
» frere, c'est à sçavoir pour seigneurier, et do-
» miner, il a de faict usurpé, et encores usurpe
» l'auctorité et le gouvernement de vous, et de
» vostre seigneurie, et de vostre royaume, des-
» quels il a usé pleinement comme de sa pro-
» pre chose. Et qui pis est, et doit estre chose
» plus que lamentable à tous vos subjets, et
» bienveuillans, il a detenu et detient encores
» en telle et si grande subjetion vostre per-
» sonne, et celle aussi de nostre très-redouté
» seigneur, monseigneur de Guyenne vostre
» aisné fils, qu'il n'est personne de quelque es-
» tat qu'il soit de ce royaume, ny autre, qui
» puisse avoir accès à vous, pour quelque cause
» que ce soit, sinon par le congé et licence de
» ceux qu'il a à ce commis et ordonnés entour
» vous à ceste fin. Et a debouté d'entour
» vous les anciens bien vaillans hommes, qui
» vous ont longuement et loyaument servy, et a
» remply leurs lieux et places de ses propres fa-
» miliers et serviteurs, et autres tels qu'il luy
» a pleu, la plus grande partie gens estrangers,
» et à vous inconnus. Et semblablement à nos-
» tre très-redouté seigneur monseigneur de
» Guyenne, a aussi desappointé ses officiers, et
» par special en tous les notables estats et offi-
» ces de vostre royaume. Et les biens et subs-
» tance de vous et de votre royaume a departy
» où il luy a pleu, et appliqué à son singulier
» profit, sans l'employer aucunement au bien
» de vous, ny à aucun relevement de vos sub-
» jets. Les autres, sous aucunes feintes cou-
» leurs de justice, a vexé, travaillé, et rançonné,
» et à proprement parler, desnué de leurs che-
» vances, lesquelles il a appliqué et converty
» presentement à ses propres usages et utilités,
» comme c'est chose toute notoire à Paris, et
» ailleurs. Bref, il a ouvert et introduit en ce
» royaume les voyes de faire et commettre tous
» crimes et malefices indifferemment, sans en
» prendre ny attendre punition, ne correction
» quelconque. Et tant, que sous ombre de la
» faute et negligence, d'avoir fait justice dudit
» très-enorme, et detestable meurtre, plusieurs
» autres crimes et malefices ont esté commis

Digitized by Google

» en plusieurs et diverses parties de vostre » royaume, depuis ledit cas advenu. Disans les- » dits malfaiteurs que aussi bien passeroient- » ils sans estre punis, comme faisoit celuy qui » avoit meurtry le frere du roy. Qui est ou- » verture d'une très-grande playe, et la plus » cruelle qu'on puisse mettre en une seigneurie.

» Et pource, nostre très-redouté et souve- » rain seigneur, monseigneur de Berry vostre » oncle, le duc de Bourbon, le comte d'Alen- » çon, le comte de Richemont, et le comte » d'Armagnac, et je Charles en leur compa- » gnée, en voulans envers vous acquitter nos » foy et loyauté, en quoy nous sommes tenus et » astraints, Nous comme vos très-humbles pa- » rens et subjets, nous mesmes ensemble l'an- » née passée, en propos et intention de venir » par devers vous remonstrer les choses dessus » dites, le très-damnable gouvernement de vos- » tre royaume, et la prochaine, et evidente de- » sertion et destruction totale d'iceluy, si les » choses demeurent longuement en cet estat. » A ce que nous ouys, ceux aussi, si aucuns y » en eut, qui voulussent dire aucune chose au » contraire, nostre très-redouté et souverain » seigneur, par l'advis, deliberation et conseil » de ceux de vostre sang, et des gens de vostre » conseil, des prelats, seigneurs, et barons, et » des prud'hommes de vostre royaume, tels, » et en tel nombre, comme il vous eust pleu es- » tre à faire, eussiez remedié aux inconveniens » advenus, et qui autrement necessairement » estoient, et sont en adventure de advenir » bien prochainement en la liberté, franchise, » et seureté de vostre personne, et de nostre » très-redouté seigneur monseigneur de Guyen- » ne vostre aisné fils. Et en après fut mis or- » dre au bien et bon gouvernement de vostre » royaume, de vostre justice, et de toute la » chose publique d'iceluy, et au profit de vous, » et de tous vos autres subjets, comme ces » choses estoient plus à plein contenues en nos » lettres patentes, que nous vous envoyasmes. » Alors vinsmes auprès de Paris, où vous es- » tiez. Et combien que pour la seureté de nos » personnes, nous fussions accompagnés de » nos parens, amis et vassaux, tous vos sub- » jets, et vinssions tous pour vostre service, » et seulement pour le bien de vous, et de vos- » tre royaume, comme dit est : neantmoins » nous offrismes venir par devers vous, en » compagnée moderée. Toutesfois nous n'y » peusmes oncques avoir un seul accès, ny » une seule audience, à cause des empesche- » mens, et destourbiers qui y furent mis par » ledit traistre meurtrier, qui estoit toujours » au plus près de vous, en empeschant si tres- » grand bien, comme nous avions intention et » propos de le faire, en perseverant tousjours » en l'obstination de son courage, et en ambi- » tion de convoitise, qu'il a toujours eu de sei- » gneurier et dominer, et d'avoir l'auctorité et » gouvernement de vous, et de vostre royaume. » Et nous convint par certain appointement » fait et pris par vous et par vostre conseil, re- » tourner en nos pays, et faire departir nos » gens, pour eschever la destruction de vostre » peuple. Lequel appointement de nostre costé » nous accomplismes reellement et de faict, » en tant qu'il nous touchoit. Mais il vint tan- » tost alencontre, et le viola incontinent. Car » entre autres choses, il fut appointé que ceux » qui demeureroient entour vous en vostre con- » seil, seroient gens non suspects, non favora- » bles, et non ayans pension de l'une ou de » l'autre des parties. Et il y a laissé ses servi- » teurs, et ses officiers créés par luy, et sont » les plus principaux entour vous, et nostre » dit très-redouté seigneur, monseigneur de » Guyenne. Et les autres pour la plus grande » partie tous assermentés à luy. Par le moyen » desquels il a tousjours l'auctorité et le gou- » vernement de vous, et de vostre royaume, » mieux et plus seurement que s'il y estoit en » personne. Et ainsi n'est aucunement pourveu » ausdits inconveniens, mais tousjours crois- » sent chacun jour, et encores croistront plus, » si Dieu, et vous ny mettez bref remede. Et » davantage, jaçoit que Pierre des Essars, » lors prevost de vostre ville de Paris, et gou- » verneur de vos finances, par ledit appointe- » ment, deust estre desappointé de tous offi- » ces royaux, et de tous les estats qu'il avoit » entour vous. Neantmoins il luy fit avoir se- » crettement vos lettres patentes, scellées de » vostre grand seel, pour retourner à l'office » de ladite prevosté, sous ombre desquelles, » ledit Pierre est depuis retourné à Paris, et » s'est efforcé de retourner et rentrer audit of- » fice de prevosté. Et de faict est venu au Chas- » tellet de Paris, seoir en siege, et prendre la » possession dudit office. Et le tout par l'ordon- » nance, sceu et volonté dudit traistre meur- » trier. Et n'est pas demeuré par luy, que la

Digitized by Google

» chose n'ait sorty son effect. Parquoy appert » ledit appointement estre violé de son costé. » Et qui pis est, en faisant mesmes ledit appointement, il pourchassoit secrettement le » contraire d'iceluy, et en soy le rompoit, et » forfaisoit. Car en consentant le desappointement dudit Pierre des Essars, il pourchassoit » secrettement, qu'il fust appointé derechef, » comme dit est. Parquoy est chose trop manifeste, que oncques jour de sa vie n'eut propos, » volonté, ne intention de le tenir en aucune » maniere. En outre, jaçoit que par ledit traité » il eust esté apppointé, que tous ceux qui auroient esté desappointés de leurs estats et offices, sous ombre d'avoir esté en la compagnée de moy Charles, et des autres seigneurs » dessus nommés au lieu de Vicestre, seroient » restitués et restablis en leurs offices. Et que » l'ordonnance de vous et de vostre grand conseil, entre les autres messire Jean de Garencieres, eust esté remis et restitué en l'office » de la capitainerie de vostre ville de Caen. » Neantmoins en directement venant alencontre ledit traistre meurtrier, l'a fait depuis oster et desappointer dudit office, et l'a impetré pour soy mesmes, en contempt, mespris » et haine dudit de Garencieres. Et de faict » tient et occupe ledit office. Parquoy il appert trop clairement qu'il a violé et rompu ledit traicté en plusieurs et diverses manieres.

» Et combien, nostre très-redouté et souverain seigneur, que par nostre très-redoutée » dame et mere, à qui Dieu pardoint, aient esté » faites les diligences dessus dites, à ce que » justice luy fust administrée dudit mauvais et » damnable meurtre, et qu'il y ait ja près de » quatre ans que le cas est advenu, sans toutesfois que elle ne nous ayons peu obtenir » une seule provision de justice. En ensuivant » les voyes par elles prises, je Charles, vous ay » naguieres supplié très-humblement qu'il vous » pleust me donner et octroyer vos lettres en » terme de justice alencontre des consentans » et complices dudit meurtre. C'est à sçavoir » vos lettres adressantes à tous vos justiciers, » que ceux qui par information deue se trouveroient chargés et coupables des choses dessusdites, ils prissent et emprisonnassent, et » en fissent telle raison et justice comme au cas » appartiendroit, et cela n'estoit que pour exciter et esveiller justice. Car de son office » sans ma requeste ne d'autre quelconque elle » le doit et est tenue de faire. Et ne croy mie » qu'il y ait en vostre royaume homme de quelque estat ou condition qu'il soit, tant soit » pauvre ou de bas estat, à qui on les refusast » en vostre chancellerie en cas pareil, et à » moindre trop, tant sçay-je bien qu'on ne les » devoit pas refuser. Et toutesfois pour quelconque diligence que j'en ay sceu faire, je » n'ay peu obtenir lesdites lettres de justice. Et » cela tient pource qu'il y en a aucuns en vostre conseil qui se sentent chargés des choses » dessus dites, et pource n'ont pas conseillé » l'enterinement de ma supplication et requeste. Pourquoy, mon très-redouté et souverain seigneur, je vous ay naguieres supplié très-humblement, comme plus pouvois, » qu'il vous plust, pour le bien de vous et de » vostre royaume, debouter et mettre hors » d'entour vous certaines personnes, que je » vous ay nommé et declaré par mes lettres, » qui notoirement empeschent le bien de justice, et le bon gouvernement de vous, et la » paix commune de vostre royaume, et empescheront tant qu'ils seront entour vous. Et ce » faict, j'estois prest pour l'amour et reverence » de Dieu premierement, et de vous après, et » aussi pour le bien de vostre royaume, sur les » choses à moy naguieres dites de par vous, » par vos ambassadeurs qu'il vous a pleu à moy » envoyer, vous donner et faire telle response, » descouvrir aussi tellement et si clairement nos » intentions et propos, que Dieu, vous et tout » le monde en devriez estre contens. De quoy, » comme en la requeste precedente, je n'ay peu » par semblable cause aucune chose obtenir.

» Si vous supplions, nostre très-redouté et » souverain seigneur, tant humblement, comme » plus pouvons, que attendu et consideré ce » que dit est, c'est à sçavoir l'enormité dudit » meurtre, lequel on ne pourroit assez detester, ne blasmer la notorieté d'iceluy, la confession de partie, qui l'a confessé notoirement » et publiquement, tant en jugement, par devant nostre très-redouté et souverain seigneur, » monseigneur de Guyenne, vostre aisné fils, » et plusieurs de vostre sang, ceux aussi de vostre conseil, et très-grande multitude de vostre peuple, sur ce assemblé à sa requeste, en » vostre hostel de Sainct-Paul, et nostre très-redouté seigneur, monseigneur de Guyenne, » seant en jugement (comme representant vostre personne, qui estes son roy, son juge,

Digitized by Google

» et son souverain seigneur, et le nostre :) que » hors jugement, par devant tels, et si nota- » bles tesmoins, comme le roy de Sicile, et » monseigneur de Berry vostre oncle, par de- » vant lesquels il confessa purement, simple- » ment, et absolument, sans cause ou raison » quelconque y assigner, fors seulement qu'il » l'avoit fait par la tentation de l'ennemy. Et » depuis aussi l'a confessé en plusieurs autres » lieux, tant par devant vous, comme par de- » vant plusieurs autres personnes notables. » Laquelle confession ainsi faite, selon toute » raison escrite, et selon tous droicts et usa- » ges notoirement observés, vaut et doit valoir » à son prejudice, ne jamais il ne doit estre » receu à dire le contraire de sa confession, » ny à la colorer ou justifier autrement, qu'il » fit premierement, par laquelle confession, » il se condamna luy-mesme de sa propre » bouche, et jetta sur luy sa sentence. Et est » chose trop claire, que après sadite confes- » sion, il ne convient faire alencontre de luy » autre solemnité de procès, ny ne git la chose » en aucune examination, ou cognoissance de » cause. Et aussi selon raison, ne reste fort » seulement prompte punition, et execution » de justice, ne ny afflert et convient aucun » delay. Et toutesfois par ce que dit est, nos- » tre tres-redoutée dame et mere, à qui Dieu » pardoint, et nous aussi en l'ensuivant, avons » fait en ceste maniere toutes diligences possi- » bles à très-grandes instances, et souffert et » attendu très-longuement, et par très-longs » delays. Car il y a ja trois ans et demy passés, » que ceste poursuite commence, sans ce que, » comme dit est, nous y puissions oncques ob- » tenir une seule provision de justice, ne ap- » percevoir en maniere quelconque, que jus- » tice s'en veuille aucunement entremettre. » Qui est et sera une très-douloureuse et piteuse » chose à ouyr seulement raconter. Attendu » aussi et consideré les grands maux, dom- » mages et inconveniens par ce advenus en vos- « tre royaume, et qui necessairement y advien- » dront encores plus grands, si ce cas n'est re- » paré. Car comme vous pouvez voir et co- » gnoistre clairement, depuis ledit meurtre » advenu, ce royaume est tousjours cheu en in- » conveniens de plus en plus, et de petit en » plus grand. Et aussi est-ce le droict propre » du defaut de justice, d'engendrer, nourrir, et » multiplier tous inconveniens. Pource vous » plaise, de vostre grace, en faisant le devoir » de vostre office, et en obeïssant à Dieu nostre » Createur, duquel le faict de justice despend, » et procede, et la tenez de luy nuement. Et » aussi eu esgard et consideration en pitié, » au bon maintiennement de vostre seigneurie » et de vostre royaume, vous exciter et esveil- » ler, et promptement, plus grands delays ar- » riere mis, vous employer à ladite execution » de justice. Et de ce en si très-grande humi- » lité, comme nous pouvons, vous supplions, » et requerons, et sommons très-instamment, » et comme nostre très-redouté et souverain » seigneur, selon les droicts, desquels les li- » vres sont tous pleins, il nous soit loisible et » permis pourchasser par toutes voyes, tant de » faict, comme autrement, la reparation dudit » meurtre, et de l'honneur de nostre dit très- » redouté seigneur et pere, à qui Dieu par- » doint, ainsi blessés de faict. Mais qui plus » est, sommes à ce tenus et obligés, et nous » est commandé par les droicts, à très-grandes » et grosses peines. C'est à sçavoir, en peine » d'encourir tache d'infamie, de non estre cen- » sés et reputés ses enfans, ne luy appartenir » en aucune maniere, estres reputés indignes » de sa succession, de son nom, de ses armes, » et de sa seigneurie. Laquelle nous ne devons, » ne voulons encourir, plustost voudrions souf- » frir la mort, et ainsi devroit faire tout noble » cœur, de quelque estat qu'il soit. Nous vous » supplions doncques tant et si humblement, » comme plus pouvons quant à ce, et ainsi » pour resister et debouter sa mauvaise inten- » tion qu'il a alencontre de nous, tendant en » toutes voyes à nostre destruction, il vous » plaise de vostre benigne grace, nous à qui » Dieu a fait tant de grace, qu'il nous a fait » naistre en ce monde vos parens, et si pro- » chains de vostre lignage, comme vos neveux » enfans de vostre seul frere germain, aider, » secourir, et conforter de vostre puissance, et » à proprement parler vous plaise aider, se- » courir et conforter vostre dit frere, duquel » en ceste partie nous demenons et entendons » à demener la cause. Helas ! nostre très-re- » douté et souverain seigneur, il n'est si pau- » vre gentilhomme, ny homme de si bas estat » en ce royaume, ny autre quelconque, à qui » on eust si traistreusement et cruellement » meurtry et tué son pere ou son frere, que » luy, ses parens, et amis ne se fissent partie,

Digitized by Google

» et ne poursuivissent jusques a la mort alen-
» contre dudit meurtrier. Et mesmement ledit
» malfaiteur perseverant de plus en plus en
» l'obstination de son cruel et faux courage,
» comme fait notoirement le devant dit traistre
» meurtrier, qui naguieres vous a ozé escrire,
» et en plusieurs autres lieux notables, qu'il
» a fait mourir vostre frere, à qui Dieu par-
» doint, nostre tres-redouté Seigneur et pere,
» bien et deuement. Desmentant pour occasion
» de ce moy Charles en plusieurs lieux, à
» quoy pour le present il me desporte de res-
» pondre plus avant. Car comme dessus est dit,
» il vous appert bien clairement qu'il est men-
» teur, mauvais, faux, traistre et desloyal
» meurtrier. Et moy, ia Dieu grace, ay tous-
» jours esté, suis, et seray net, sans reproche,
» et vray disant. Nostre tres-redouté et sou-
» verain Seigneur, nous prions au benoist fils
» de Dieu qu'il vous doint tres-bonne vie et
» longue. En tesmoin de ce, nous Charles avons
» fait mettre nostre scel à ces presentes. Donné
» à Gergeau sur Loire le quatorzieme jour de
» juillet, l'an de grace mille quatre cens et
» onze. Ainsi signé, P. du Puys. »

Suivant le contenu desquelles lettres, quand elle vinrent à la cognoissance dudit duc de Bourgogne, par le conseil d'aucuns siens conseillers, il fit maçonner et fabriquer lettres responsives aux lettres dessus dites dudit duc d'Orleans bien longues, en s'excusant, et respondant au contenu des lettres dessus dites. Laquelle response sembloit à plusieurs gens mal comburée et digerée, et en effect se fondoit sur la proposition de maistre Jean Petit.

Le jour de la Conversion Sainct Paul, aprés le soleil couché, soordirent tres-horribles vents, et tempeste, avec une grosse gresle, qui fit grand dommage à Paris, et abbatit cheminées, et aucunes parties des maisons, et au plat pays furent descouvertes les maisons couvertes de chaume, et les arbres fruitiers et autres foudroyez et abbatus.

La reyne alla à Melun, et là vint le duc de Berry, et maistre Charles Cudée prevost des marchans de Paris, qui estoit bien notable homme, y fut envoyé, et autres plusieurs notables gens, pour sçavoir si en ces differens on pourroit trouver aucun moyen d'accord, ou paix. Et y furent divers voyes ouvertes, mais n'y fut rien ouvert qui tint, ne qui vint à bon port, et se disposerent les parties à une grande et griefve guerre. Et aprés ces choses, envoya le duc d'Orleans defier le duc de Bourgongne par lettres, au contenu desquelles il respondit en effect ce qui s'ensuit :

« Jean, duc de Bourgongne, etc. A toy Char-
» les, qui te dis duc d'Orleans, à toy Philippes,
» qui te dis comte de Vertus, et à toy Jean, qui
» te dis comte d'Angoulesme, qui naguieres
» nous avez envoyé lettres de defiances, fai-
» sons sçavoir, et voulons que chacun sçache,
» que pour abbatre les très-horribles trahisons,
» par trés-grandes mauvaisetés et aguets, ap-
» pensées, conspirées, machinées, et faites fol-
» lement alencontre de monseigneur le roy,
» nostre très-redouté et souverain seigneur,
» et le vostre, et contre sa très-noble genera-
» tion, par feu Louys vostre pere, en plusieurs
» et diverses manieres, et pour garder ledit
» vostre pere, faux et desloyal traistre, de
» parvenir à la finale execution detestable, à
» laquelle il a contendu contre nostre dit très-
» redouté et souverain seigneur, et le sien, et
» aussi contre sa generation, si faussement et
» notoirement, que nul preud'homme ne le de-
» voit plus laisser vivre, et mesmement nous
» qui sommes cousin germain de nostre dit sei-
» gneur, doyen des pairs et deux fois pair, et
» plus astrains à luy, et à sadite generation,
» que autres quelconque de leurs parens et su-
» jets, ne devions si faux, desloyal et cruel
» traistre laisser sur terre plus longuement,
» que ce ne fust à nostre grande charge. Avons
» pour acquitter loyaument, et faire nostre de-
» voir envers nostre dit très-redouté et souve-
» rain seigneur et à sadite generation, fait
» mourir ainsi qu'il devoit, ledit faux et des-
» loyal traistre. Et en ce avons fait plaisir à
» Dieu, service loyal à nostre très-redouté et
» souverain seigneur, et executé raison. Et
» pource que toy et tes dits freres, ensuivez
» la trace fausse et desloyale et felonne de vos-
» tre dit pere, cuidans venir aux damnables et
» desloyaux fins à quoy il tendoit, avons très-
» grandes liesses au cœur desdites defiances.
» Mais du surplus contenu en icelles toy et
» tes freres avez menty, et mentez faussement,
» et mauvaisement, et desloyaument, comme
» faux et desloyaux traistres que vous êtes.
» Dont à l'aide de Nostre-Seigneur, qui sçait et
» cognoist la très-entiere et parfaite loyauté,
» amour, et vraye intention que tousjours avons
» eu, et aurons tant que vivrons, à mondit sei-

Digitized by Google

» gneur le roy, et à sadite generation, et au » bien de son peuple, et de tout son royaume, » vous ferons venir à la fin et punition telle, « que tels faux et desloyaux traistres, mauvais, » rebelles, desobeyssans, et felons comme toy » et tes dits freres estes, doivent venir par rai- » son. En tesmoin de ce, nous avons fait scel- » ler ces presentes de nostre seel. Donné en » nostre ville de Douay, le treiziesme jour » d'aoust, l'an mille quatre cens et onze. »

Si escrivit lettres à la reyne, dont la teneur s'ensuit :

« Ma très-redoutée dame, je me recommande » à vous tant et si humblement comme je puis. » Et vous plaise sçavoir que j'ay receu vos let- » tres escrites à Melun, le dernier jour de » juillet dernier passé, et par icelles sceu vostre » bon estat : dont j'ay esté très-parfaitement » liez et joyeux, et seray toutes en quantes fois » qu'il vous plaira m'en escrire. Priant Nostre- » Seigneur qu'il vous donne telle et si bonne » prosperité, comme vous voudriez, et je le » desire pour moy-mesme. Et pource, ma » très-redoutée dame, que par icelles vos lettres » vous plaist de mon estat sçavoir, dont je vous » remercie très-humblement, plaise vous sça- » voir que à l'escriture de ces presentes jestois » en très-bonne santé de ma personne, la mercy » à Dieu, qui le semblable par son bon plaisir, » vous veuille en tout temps octroyer.

» Ma très-redoutée dame, en vos dites lettres » estoit contenu, que depuis que mon très-cher » seigneur et oncle monseigneur de Berry, et » mon très-cher et très-amé frere le duc de » Bretagne sont arrivés devers vous en la ville » de Melun, vous avez continuellement be- » songné sur le faict qu'il a pleu à monseigneur » le roy vous ordonner, touchant l'appaise- » ment des divisions qui sont en ce royaume. » Et aviez esperance en Dieu, que briefvement » aucun bon appointement y seroit trouvé. Et » pource que proceder en un mesme faict, par » traitté et voye amiable, et par voye de faict » et de rigueur seroit chose contraire, vous » avez envoyé par devers moy, et aussi devers » mes parties adverses, afin que durant ledit » traité aucune voye de faict ne soit ouverte. » Car ce seroit pour faire un très-grand des- » plaisir à mondit seigneur. Et aussi seroit peu » d'honneur à vous, ma très-redoutée dame, » à mondit seigneur et oncle, et à mondit beau » frere de Bretagne, que les choses estans en » vos mains, où vous besongnez continuelle- » ment, aucune voye de faict fust attentée d'un » costé ou d'autre. Et croyez fermement, que » le duc d'Orleans sera si bien conseillé, qu'il » ne fera chose qui doive desplaire à mondit » seigneur, et qui soit contre vostre honneur, » attendu ce que dit est, et plusieurs autres » causes, que je puis assez considerer. Et que » je ne veuille doresnavant faire, ne souffrir » estre fait par mes gens aucune voye de faict, » ainçois m'en abstenir ledit traitté. Ou autre- » ment je ne garderois pas bien l'honneur de » vous, et de mondit seigneur mon oncle, et » de mon beau frere de Bretagne. Sur quoy, » ma très-redoutée dame, plaise vous sçavoir » que tousjours de mon pouvoir j'ay servy, » obey, et gardé l'honneur de mondit sei- » gneur, de vous, et de vostre generation. Et » pour le bon service que j'ay fait, et pour re- » sister à la très-desloyale, mauvaise et dam- » nable intention du faux traistre le duc d'Or- » leans, qui mort est, pere de Charles qui » se dit duc d'Orleans, qui de toute sa puis- » sance contend à la destruction totale de mon- » dit seigneur, de vous, et de vostre notable » generation, comme il est notoire à plusieurs, » et vous le sçavez bien, ma très-redoutée » dame, l'affaire que j'ay presentement me » vient. Et pource qu'il vous avoit pleu me » rescrire par vos autres lettres, de ladite ma- » tiere, et que je voulusse envoyer par delà de » mes gens pour faire si bonne response, que » mondit seigneur et vous en dussiez estre con- » tens : j'ay attendu mes freres, pour moy con- » seiller avec eux en ceste besongne, qui trop » grandement me touche, comme vous voyez. » Mais en attendant, combien que je n'aye » sceu aucune chose parquoy on me puisse no- » ter, que j'aye requis voye de faict, contre la » paix et bien public de ce royaume, pour » laisser la voye de traitté, ainsi que mandé » m'avez naguieres par vos autres lettres; et » que tousjours depuis la paix de Chartres, » et traitté de Vicestre, j'ay obey aux bons » appointemens et commandemens de mondit » seigneur, comme raison est, sans venir alen- » contre en aucune maniere. Laquelle chose » m'a esté très-dure à souffrir, attendu les très- » desloyales manieres et desobeyssances de » mesdits adversaires. Neantmoins au très- » grand content et mespris de la majesté et » seigneurie de mondit seigneur, Charles et ses

Digitized by Google

» deux freres m'ont envoyé par deux heraults » lettres patentes de deffiances. Desquelles entant qu'il touche les deffiances j'en suis très-» content. Mais des faux mensonges, et des-» loyales paroles contenues esdites lettres, » vostre reverence sauve, ils ont menty, et » mentent faussement, mauvaisement, et des-» loyalement, comme faux, mauvais, et des-» loyaux traistres, et tels les ont monstré, » monstrent, et monstreront leurs œuvres, et » leurs faits. Et quelque chose qu'ils ayent dit, » ou dient, il n'y en a eu fors que rebellion, » desobeyssance, deslovauté, trahison, et ma-» chination mauvaise contre leur souverain » seigneur, en ensuivant la trace fausse et des-» loyale de leur dit pere. Et pour venir aux » damnables et desloyales fins à quoy ils ten-» doient, à laquelle chose, ma très-redoutée » dame, j'ay tousjours resisté et contredit, et » feray tout le temps que je vivray, et tant que » au plaisir de Dieu, ils ne viendront pas à » leurs damnables et traistres intentions : mais » briefvement en seront punis, comme raison » doit. Et, ma très-redoutée dame, vous pou-» vez bien voir, et appercevoir clairement, » que les paroles, qui vous ont esté dites par » les dessus nommés, ont esté pour vous abuser, » sans quelque volonté d'obeyr à mondit sei-» gneur, ny de venir à quelque paix et traitté. » Et par tout m'est pure necessité de garder » mon honneur. Et pource, ma très-redoutée » dame, je vous supplie très-humblement, que » en toutes mes besongnes et affaires, et mes-» mement en ce cas present, toutes choses » considérées, et en especial les alliances qu'il » a pleu à mondit seigneur, et à vous, de vos-» tre grace estre en vous et moy, par les ma-» riages de mon très-redouté, seigneur, et fils, » monseigneur le duc de Guyenne, avec ma » fille aisnée, et de ma très-chere dame et fille, » madame Michelle, avec mon fils seul, le » comte de Charolois, qui comme dit est, ont » esté faits pour le bien et conservation de » mondit seigneur, de vous, et de vostre noble » generation, et aussi les sermens faits à la » paix de Chartres, laquelle par moy ne fut » oncques enfrainte. Il vous plaise m'avoir pour » très-singulierement recommandé, comme » vostre très-humble et loyal subjet, et parent, » en moy aydant, et confortant alencontre de » mesdits adversaires. En me mandant tous-» jours, et commandant vos bons plaisirs et » commandemens, pour les accomplir très-» volontiers, et de grand cœur, comme tenu » y suis. Ma très-redoutée dame, je prie, etc. » Escrit en nostre ville de Douay, le treiziesme » jour d'aoust. »

Le comte de Sainct-Paul, en faveur du duc de Bourgongne, sousleva et mit sus les bouchers de Paris, c'est à sçavoir les Gois, les Sainctyons, et les Tibers, et estoient assez grande compagnée. Les Gois estoient trois freres, fils de Thomas Le Gois, qui estoit boucher, bel homme, et en son estat bon marchand, demeurans luy et ses enfans, et vendans chair en la boucherie de Saincte-Genevieſve, bourgeois et natifs de Paris. Ceux de Sainctyon, et les Tibers estoient de la grande boucherie, qui est jouxte le Chastellet, et avec eux se mirent gens de plusieurs mestiers de Paris, chirurgiens, comme maistre Jean de Troyes, qui avoit moult bel langage, et ses enfans, et autres de son mestier, pelletiers, et cousturiers, et un escorcheur de bestes nommé Caboche, qui estoit de la boucherie d'emprés l'Hostel-Dieu, devant Nostre-Dame, et toutes gens pauvres, et meschans desirans piller et desrober estoient avec eux. Et pource que le comte d'Armagnac estoit avec le duc d'Orleans, on mit nom à ceux qui tenoient son party, Armagnacs. Terribles et horribles meurtres, roberies, et pilleries se fesoient à Paris contre ceux qu'on tenoit estre du party du duc d'Orleans. Et suffisoit pour tuer un notable bourgeois, et le piller et desrober, de dire et crier par quelque personne en haine : « Voilà un Armagnac ! » Et prirent l'enseigne du duc de Bourgongne, ou devise, qui estoit le Sautoir, qu'ils appelloient la croix Sainct-André, et une fleur de lys au milieu. Et y avoit en escrit « Vive le Roy. » Et tous la prenoient, voire les femmes, et petits enfans. Ils tuerent plusieurs personnes, et les jetterent en la riviere, et faisoient publier qu'ils s'en estoient fuys, mais oncques puis ne furent veus. On faisoit faire mandemens au nom du roy, par lesquels il abandonnoit tous ceux qui tenoient le party du duc d'Orleans, ou de ceux qui estoient avec luy, ou les aidoient et favorisoient. Et defendoit-on à tous capitaines de ponts, ports, et passages, qu'on ne les laissast passer. Mais que tout fust ouvert au duc de Bourgongne, et à ceux qui tenoient son party, et qu'on l'accompagnast et servist. Et faisoient entendre au peuple, et de

Digitized by Google

faict escrivoient aux bonnes villes, « qu'ils » vouloient faire un nouveau roy, et priver ses » enfans de la couronne. » Et trouverent une bulle du pape Urbain, en vertu de laquelle ils faisoient excommunier ceux qu'ils appelloient Armagnacs, tous les dimanches aux prosnes, et disoient ainsi : « On vous denonce de l'aucto- » rité apostolique excommuniés Jean de Berry, » Charles d'Orleans, Charles de Bourbon, Jean » d'Alençon, Bernard, d'Armagnac, et Charles » d'Albret, avec leurs alliés, et complices, ai- » dans et favorisans. » Et avec ce qu'on faisoit escrire au roy lettres contenans ce que dit est, pareillement escrivoient ceux de l'université de Paris, dont estoient principaux un carme, nommé maistre Eustache de Pavilly, et le ministre des Mathurins. Et aussi escrivoient ceux de la ville de Paris semblables lettres en effect et substance.

Cependant le duc d'Orleans faisoit grandes diligences d'assembler gens. Aussi faisoient les autres seigneurs. Les ducs de Bourbon et d'Alençon passerent la riviere de Seine, et le comte de Vertus passa en Brie à bien grande compagnée. Et y avoit ja des Gascons à Han en Vermandois, c'est à sçavoir Bernard d'Albret, un bien vaillant homme d'armes, qui avoit de bien vaillantes gens en sa compagnée. Il sceut nouvelles que le duc de Bourgongne y venoit mettre le siege. Et disoit-on qu'il avoit bien en sa compagnée deux mille chevaliers, huit cens escuyers, et bien quarante mille hommes de pied presques tous Flamens. Ledit Bernard d'Albret se fortifioit de jour en jour, le mieux qu'il pouvoit. Et combien que la ville ne fust fermée en aucuns lieux, toutesfois il se tint dedans, et y vint mettre le siege le duc de Bourgongne, accompagné comme dessus, et la cuidoient prendre d'assaut tout plainement. Mais ceux qui estoient dedans vaillamment se defendoient. Les engins et bombardes furent assises, et tirerent bien chaudement. Et veid et considera ledit d'Albret et ses compagnons, que la ville contre une telle puissance n'estoit pas tenable, et que bonnement ils ne pourroient resister. Et pource se soutiverent et resolurent de trouver moyen d'aucun traité, ou autrement, et pource cuiderent parlementer. Mais en rien on ne les voulut recevoir, car il sembloit au duc de Bourgongne, et aux capitaines, mais qu'elle eust esté battue, qu'on l'auroit d'assaut. Et pource ledit d'Albret, considerant l'imagination de ses adversaires, advisa les moyens, comme luy et sa compagnée se pourroient sauver et saillir. Et fit à un poinct d'un jour ouvrir une des portes, et devaler le pont-levis, et ouvrir les barrieres, faisant semblant de lever et faire une escarmouche. Lors tout à coup luy et tous ses gens, qui estoient bien montés, frapperent vaillamment et hardiment sur l'un des logis. Et cuidoient les gens dudit duc au commencement, que ce ne fust qu'une escarmouche. Mais d'Albret et ses gens tellement se porterent, qu'ils en tuerent et blesserent beaucoup, et passerent outre, et s'en allerent presque sans nulle perte de leurs gens, et ainsi abandonnerent la ville. Et y entrerent plainement, et à leur aise et volonté les gens dudit duc, sans qu'ils trouvassent aucune resistance, et la pillerent : c'estoit grande pitié du peuple qui estoit dedans, car on y fit tous les maux qui se pouvoient faire. Et puis mirent le feu partout, et ainsi destruisirent ladite ville, qui estoit paravant assez bonne. Depuis ledit duc de Bourgongne alla devant Roye et Chauny, qui se rendirent assez aisément. Et tousjours le duc d'Orleans approchoit et alla jusques à Mondidier, en intention de combatre le duc de Bourgongne. Et avoit l'avant-garde le comte d'Armagnac, et l'arriere-garde le comte d'Alençon, et la grosse bataille le duc d'Orleans, et les autres seigneurs. Et sembloit qu'ils eussent esté bien joyeux de trouver le duc de Bourgongne et sa compagnée, et à ceste intention y alloient. Mais il se retira. Et disoit-on, que la cause estoit que les Flamens le laisserent, et s'en retournerent, disans qu'ils n'estoient tenus de servir que certain temps, et à l'environ de leur pays. Et lors le duc de Bourgongne manda les Anglois pour luy venir aider. Et estoit commune renommée, que dès lors eurent alliances le roy d'Angleterre, et le duc de Bourgongne. Et se donnoit-on grandes merveilles comme il s'en estoit retourné, et retraict. Car il avoit en sa compagnée trois mille chevaliers, et escuyers, et quatre mille arbalestriers, chacun garny de deux arbalestres, et deux gros valets, dont l'un tenoit un grand pennart, et l'autre tendoit l'arbalestre, tellement que tousjours y en avoit une tendue; quatre mille pionniers, quatre mille archers, dont une partie estoient Escossois; six cens hommes d'armes, et mille archers du pays d'Artois, douze cens hommes d'armes du pays

Digitized by Google

de Flandres, et douze cens gros valets, deux mille ribaudequins, et bien quatre mille que canons, que coulevrines. Or combien qu'il se fust retiré, il escrivoit tousjours bien diligemment au roy, à la reyne, à monseigneur de Guyenne, à la ville de Paris, et autres, en appellant ceux d'Orleans et leurs complices « faux traistres et desloyaux, et qu'ils vouloient « desappointer le roy de ses couronne et royau- » me, et ses enfans aussi, » en leur donnant esperance qu'en bref il viendroit, et à plusieurs de Paris particulierement escrivoit, tant de ses conseillers que autres, lesquels par leur pouvoir avoient le peuple à eux. Et outre, faisoient mention lesdites lettres d'aucunes couleurs et mouvemens, pour lesquelles luy et sa compagnée s'estoient retirés. Quand le duc d'Orleans et les autres princes de sa compagnée virent que le duc de Bourgongne s'estoit retiré, ils delibererent de venir devant Paris, esperans qu'ils y entreroient. Mais ils eussent mieux fait s'ils eussent poursuivy ledit duc de Bourgongne jusques au pays. Et y en eut de leurs gens qui s'eschapperent jusques vers Crespy en Valois. Il y avoit lors un baillif à Senlis, nommé Troullart de Malereux, tenant le party de Bourgongne, qui avoit des gens de guerre: il sceut que vers ladite ville y en avoit de logés, et vint frapper sur eux soudainement, les rua jus, et y en eut bien de morts quatre-vingts : et cinquante de pris. Quand ceux de Paris sceurent les nouvelles dessus dites, ils furent encore plus enflammés que devant pour le duc de Bourgongne. Et fut messire Pierre des Essars remis en son office de prevost de Paris, lequel fit de grandes diligences de mettre garnisons à Sainct-Cloud, Charenton, Corbeil, Creil, et Beaumont : auquel lieu de Beaumont on mit en garnison le vidame d'Amiens, lequel quand il sceut la venue de ceux d'Orleans, qu'on nommoit Armagnacs, bien honteusement s'enfuit dedans Sainct-Denys, où estoit le prince d'Orenge avec douze cens combatans.

La reyne, laquelle avoit esté bien longuement à Melun, entra à Paris l'onziesme jour du mois de septembre. Et aussi-tost qu'elle y fut, on lui osta une grande partie de ses gens, officiers et serviteurs, et pareillement fit-on au roy. Et n'y avoit serviteur ny officier qui sceust en quel estat il estoit : ny ce qu'il devoit faire.

Quand les gens d'Orleans, dits Armagnacs, vinrent à Saint-Denys, ils y cuiderent aisément entrer, et firent divers assauts, et resistoient fort lesdits princes d'Orenge et ses gens, et y en eut de blessés beaucoup d'un costé et d'autre, et très-peu, et comme nuls de morts : et finalement prirent composition, qu'ils s'en iroient eux, leurs chevaux et harnois, et promirent que jusques à Noël ils ne s'armeroient. et entrerent les seigneurs dedans avec une partie de leurs gens, et les autres estoient logés autour, comme à Montmartre, à Aubervillers, et autres villages : ce fut l'onziesme jour d'octobre trois jours après, le seigneur de Gaucourt par la riviere eschella le pont de S. Cloud, où estoit le seigneur de Cohan, qui se disoit oncle dudit messire Pierre des Essars, lequel avoit en abomination les pommes. Et pource le mirent en un grenier où il y en avoit foison, pour le mettre à finance : lequel s'y mist plustost qu'il n'eust fait, s'il eust esté en une bien dure prison ; et vomit tant qu'il y fut, et estoit en tel poinct, qu'il sembloit que l'ame luy deust partir du corps. Le matin, après la place prise, y avoit un vaillant chevalier, nommé messire Pierre de Baufremont, chevalier de Rhodes, lequel venoit audit pont à tout environ vingt combatans en sa compagnée bien esleus, pour soy mettre dedans la place dudit pont, à aider de la garder, et estoit de Bourgongne, et vint devant la place, appellant le guet. Les gens de Gaucourt le virent et apperceurent, et prirent de ceux qui avoient esté pris leurs hucques à la croix de Sainct-André, devalerent le pont, et ouvrirent les barrieres. Et ledit de Beaufremont cuidant que ce fust de ses gens, et de son party, entra dedans, et là fut pris, et ceux de sa compagnée, et paya sept mille escus.

Plusieurs escarmouches se faisoient comme tous les jours, et estoient les Gascons logés au plus près des portes de Paris. Et pource que le comte de Sainct-Paul avoit des archers bien tirans, du pays de Picardie, et aussi de Paris, et d'ailleurs y avoit arbalestriers et archers, les Gascons avoient sur leurs chevaux coultepointes pour doute du traict. Et tousjours ceux qui issoient de Paris estoient reboutés à leur dommage. Entre les autres y avoit un homme d'armes, nommé Saillant, qui estoit escuyer d'escurie du duc d'Orleans, qui ne failloit point seul au matin, et après disner de monter sur un roussin blanc, armé, et sa lance au poing,

Digitized by Google

à venir verdoyer entour de Paris. Et faisoit sçavoir, s'il y avoit personne qui voulust rompre une lance, et souvent y en alloit aucune, ne oncques ne fut rué à terre. Aucunesfois en jettoit jus, et abattoit, et seulement emmenoit le cheval de celuy qu'il abattoit, sans rien attenter à la personne de celuy qu'il abattoit.

Le comte de Sainct-Paul, qui avoit alors tout le gouvernement de Paris, et messire Pierre des Essars, adviserent que ceux de la partie d'Orleans, n'estoient gueres qui escarmouchassent, et que luy-mesme sailliroit à si grosse compagnée, qu'il les rebouteroit jusques à Sainct-Denys, et si frapperoit sur aucuns logis estans aux villages. Et avoient ceux qu'on appeloit Armagnacs des amis à Paris, et selon leur pouvoir faisoient sçavoir ce qui leur pouvoit nuire aucunement. Et dit-on que de ladite entreprise ils furent advertis. Et si estoit le seigneur de Gaules, vaillant chevalier, qui avoit grandes charges à Montmartre, où il y avoit guet, et pouvoit aucunement voir quand assemblée se faisoit dedans la ville. Et advint que ainsi que le comte de Sainct-Paul avoit advisé, il l'executa, et saillit à bien grosse compagnée de gens de guerre de la ville de Paris, et une grande multitude de peuple armé tellement quellement. Ceux qu'on appeloit Armagnacs, se mirent en deux parties, embuschés derriere la montagne de Montmartre, en fosses basses vers le gibet. Et vinrent ceux qui avoient accoustumé d'escarmoucher, qu'on disoit Gascons, quand ils virent les autres issir, et allerent au devant, faisans voltigemens en reculant, ou eux retournans, tant que ceux de Paris les poursuivoient. Et assez tost après les embusches dessus dites saillirent par deux costés, et vinrent frapper sur le comte de Sainct Paul et ses gens, qui estoient plus six fois que les embuschés. Quand ledit comte les apperçeut venir, il estoit sailly par la porte Sainct-Denys : mais il s'enfuit et s'en retourna par la porte Sainct-Honoré, et ses gens. Le peuple ne se peut pas si tost retraire, et y en eut de tués deux ou trois cens, tant de gens de traict que de ceux de Paris. Qui fut chose piteuse, laquelle enaigrit et irrita fort ceux de Paris. Entre ceux qui estoient sortis d'icelle ville, il y avoit un homme de pratique, qui sortit hors de la porte, armé d'un haubergeon, de jaques, ganteiets, harnois de jambes, et un bacinet à camail, avec une hache en son poing, lequel estoit monté sur une mule avec les gens de pied : quand la mule ouyt le bruit du harnois, elle ne peut, ou voulut reculer du costé de Paris, mais prit son chemin au long du pavé, vers Sainct-Denys. Il y eut deux hommes d'armes qui le suivoient pour le prendre, mais combien qu'ils fussent bien montés, toutesfois ils ne le peurent oncques atteindre, et entrerent luy et sa mule dedans Sainct-Denys : où il fût mis à finance à trois cens escus, lesquels il paya avant que partir, puis s'en retourna à Paris : auquel lieu ceux qui avoient esté audits seigneurs n'avoient pas bon temps.

Aucunes gens de Paris, bons et notables bourgeois, eussent bien voulu trouver moyen, qu'on y eust trouvé aucun bon expedient. Et en fut advertie la reyne, et aucuns estans près du roy, et de monseigneur de Guyenne. Et leur sembloit que monseigneur le duc de Berry seroit bon moyen, et qu'on le manderoit. Ce qui vint à la cognoissance d'aucuns extresmes et furieux, du party de monseigneur de Bourgongne, qui luy firent sçavoir. Lequel escrivit à ceux de Paris, qu'ils ne l'y laissassent point entrer, combien que la Reyne avoit fait une cedule, contenant certaines choses que le duc de Berry eust faites et promises. Et se doutoit fort le duc de Bourgongne que la reyne ne le fist entrer : pource il envoya certains advertissemens à Paris, faisans mention que si son oncle le duc de Berry venoit à Paris, qu'on ne souffrist en aucune maniere que l'archevesque de Bourges, ne autres qu'il nommoit, vinssent en sa compagnée, et que sondit oncle, ny autres, ne dissent aucune chose, qui fust contre le traité fait à Vicestre, et l'ordonnance que le roy avoit faite, luy estant en santé. Et mesmement concernant la seureté de la bonne ville de Paris, et des personnes estans en icelle. Et ces choses se faisoient au nom du duc de Bourgongne, et non de la ville de Paris. Et semble que la reyne n'estoit pas lors à Paris, mais à Corbeil. Car ils requeroient que la reyne, et mesdames de Guyenne et de Charolois vinssent à Paris, avec leurs gens seulement, sans amener le duc de Berry, ny de ses gens. Qu'elle ne laissast à Corbeil ou à Melun que les gens que le roy avoit ordonnés à la garde des places. Que le roy et monseigneur de Guyenne s'allassent loger au Louvre : que à Paris fust crié et publié par tous les carrefours et lieux accoustumés. Que tous ceux qui

Digitized by Google

estoient familiers, serviteurs, ou partiaux des ducs de Berry, d'Orleans, de Bourgongne, Alençon, Armagnac et Albret, vuidassent sur peine de confiscation de corps et de biens. Que Pierre de Sery, qu'on disoit vouloir mettre de nuict le duc de Berry à Paris, et ses alliés fussent punis selon leurs demerites. Que toutes les fenestres de l'hostel de Nesle fussent murées, et le pont abatu. Et qu'on desappointast le prevost des marchands, et qu'on en mist un autre; avec plusieurs autres requestes, dont la plus grande partie furent accomplies. Et n'y vint point le duc de Berry. Et pour lors c'estoit grande pitié d'estre à Paris, et de voir ce qu'on faisoit et disoit.

Or est vray que la venue desdits seigneurs devant Paris despleut fort au roy, et à monseigneur de Guyenne, et non sans cause. Car en effet, ils monstroient semblant de vouloir assieger Paris. Et pource ledit seigneur manda le duc de Bourgongne, dont il avoit espousé la fille, qu'il vint à luy à Paris. Lequel fut bien joyeux de ces nouvelles, et assembla gens d'armes le plus qu'il peut. Et en sa compagnée avoit le comte d'Arondel, Anglois, lequel avoit amené de trois à quatre mille combatans anglois. Et disoit-on bien assez publiquement que le duc de Bourgongne avoit fait aucunes alliances avec le roy d'Angleterre. Et se faisoient à Paris maux infinis secrettement et publiquement. Les Gois leverent une grande compagnée de peuple, qui issirent par la porte de Sainct-Jacques, et allerent à Vicestre, une moult belle maison, richement et notablement edifiée, et peinte, qui estoit au duc de Berry. Et y bouterent le feu, et fut arse, si bien qu'il ne demeura que les parois. Et avant ladite demolition, le peuple ostoit les beaux huis, et les beaux chassis de verres, et les emportoit.

Au commencement du mois d'octobre, audit an, le roy voyant la maniere de proceder desdits seigneurs de son sang, ordonna mandemens patens, par lesquels estoient narrés, et declarés plusieurs innumerables maux, qui avoient esté faits, et se faisoient de jour en jour, par assembler gens de guerre, qui destruisoient le pauvre peuple, et pilloient, et desroboient. Et en la conclusion le roy les abandonnoit, s'ils ne s'en departoient, et les tenoit et reputoit ses ennemis. Et qu'on donnast passage au duc de Bourgongne par toutes les villes, chasteaux, ponts et passages, pour venir devers luy, et qu'on l'accompagnast et luy donnast aide et confort, et que le roy estoit acertené qu'ils avoient intention « de faire un autre roy en France. » Et pource que le duc de Bourgongne doutoit que aucuns ne fussent mal contens de ce qu'il avoit fait venir le comte d'Arondel, qui estoit un prince d'Angleterre, il escrivit aux bonnes villes qu'il estoit venu au royaume, pour aider à trouver bonne paix, et aussi pour servir le roy, et luy aider à debouter lesdits seigneurs, en louant et colorant son intention.

En ce mesme temps le roy escrivit lettres à sa fille l'université de Paris, et estoient en forme de mandement patent. Esquelles estoit narré que les seigneurs dessus dits le vouloient debouter, et destituer de son estat, et auctorité, et le destruire de sa dignité, et « faire un nouveau roy de France, » et qu'ils avoient pris la ville de Sainct-Denys, le pont de Sainct-Cloud, deffié le duc de Bourgongne, bouté feux, pillé, desrobé, forcé femmes, et fait maux sans nombre. Et leur prioit et requeroit, que ces choses ils fissent prescher, et publier, et qu'ils luy voulussent donner aide et confort. Lesquelles choses l'université de Paris, en voulant obeyr à leur pere, et seigneur souverain, firent executer de leur pouvoir. Et en outre leur fit monstrer certaines bulles du bon pape Urbain [1], par lesquelles il excommunioit tous ceux qui faisoient telles assemblées, et leurs adherans et complices, et qu'on ne les peust absoudre, sinon en l'article de la mort. Et les privoit des fiefs, terres et seigneuries qu'ils tenoient. Et mettoit interdit en leurs terres, et seigneuries. Et absolvoit les vassaux des sermens, foy, et hommages qu'ils avoient à eux. Et sous ombre desdites bulles, escrivirent ceux de l'université partout, les choses dessus dites, afin que partout on sceust les œuvres desdits seigneurs, qu'on tenoit pour traistres au roy, et en outre pour excommuniés. Et outre firent et envoyerent par escrit les choses qui sont defendues, au temps de interdict general, et aussi permises. Et pource que lesdites lettres ou bulles s'adressoient aux archevesques de Rheims et de Sens, et aux evesques de Paris et de Chartres, lesquels on tenoit pour Armagnacs, lesdites bulles ne fu-

[1] Urbain V.

Digitized by Google

rent aucunement executées. Mais après l'entrée du duc de Bourgongne à Paris, dont cy-après sera faite mention, il fut trouvé qu'elles s'adressoient à l'evesque de Beauvais, auquel le roy escrivit qu'il procedast à l'execution d'icelles. Laquelle chose il fit, et luy envoya-on un mandement patent. Mais depuis, pource que plusieurs des seigneurs obeyssoient au roy, le roy manda qu'il suspendist lesdites sentences jusques à certain temps, et ainsi le fit.

Le trentiesme jour d'octobre, vint le duc de Bourgongne à Paris, accompagné dudit comte d'Arondel, lequel arriva bien tard, et avoit bien grande compagnée de gens de guerre, et de traict. Quant est des gentilshommes, ils furent logés par fourriers ès maisons des bourgeois de Paris, et specialement ès hostels de ceux qu'on soupçonnoit avoir eu accointance, amour, et fraternité à ceux qu'on disoit Armagnacs, ou aucuns d'eux. Mais il y eut plus de six mille chevaux, et de gens à pied, qui toute la nuict ne cesserent de trotter par la ville pour trouver logis, car personne ne les vouloit loger, specialement les Anglois. Toutesfois le lendemain tous furent logés. On cuidoit, et avoit-on esperance, que à la venue du duc de Bourgongne, on deust adviser quelque expedient, ou traité de paix, et au moins que les grands excès qu'on faisoit à Paris, deussent cesser. Mais les choses de jour en jour enaigrissoient et s'enflammoient plus que devant. Et pource que le duc de Bourgongne se sentoit puissant, il ne vouloit ouyr parler de paix, ne ceux dessus nommés, c'est à sçavoir les bouchers et leurs alliés, et en rien ne cessoient de faire de très-inhumains excès. Et faisoit-on excommunier tous les dimanches lesdits seigneurs. Et mettoit-on aux images des saincts la devise de la croix Sainct-André. Plusieurs prestres en faisant leurs signacles à la messe, ou en baptisant les enfans, ne daignoient faire la croix droite en la forme que Dieu fut crucifié, mais en la forme comme sainct André fut crucifié. A peine osoit-on donner baptesme aux enfans de ceux qu'on disoit estre aucunement favorisans audits seigneurs. Et si un homme estoit riche, il ne falloit que dire: « Cestuy-là est Armagnac, » pour le tuer, piller, desrober et prendre ses biens. Et si il n'y avoit homme de justice, ny autre qui en eust ozé mot dire. Ny la reyne n'en eust ozé parler, ne d'accord faire, ou traité de pacification.

Le lendemain, ou deux jours après, que le duc de Bourgongne fut arrivé à Paris, aucuns François de ses gens, et aussi Anglois, allerent à la porte de Sainct-Denys pour escarmoucher, s'ils trouvoient à qui; ils ne furent guieres, qu'il vint des compagnons de l'autre partie, et tousjours en survenoit d'un costé et d'autre. Mais à ceux qui estoient issus de Paris, fut mestier de eux retraire dedans la ville, et furent chassés jusques aux portes, et depuis n'y eut aucunes sorties guieres faites.

C'estoit tousjours grande pitié des pilleries et roberies qui estoient sur les champs, car ceux qu'on appelloit Armagnacs, faisoient maux innumerables, et ne sçavoit-on qu'ils pensoient ou vouloient faire. Car d'entrer à Paris il n'y avoit aucune apparence, de parler de paix ou accord il n'en estoit nouvelles. Ils fortifioient les villages où ils estoient de barrieres par les rues, specialement le village de Sainct-Cloud, lequel ils fortifierent fort par les rues de charettes, chariots, et poultres. Et firent barrieres pour ouvrir, et clorre, issir et entrer quand bon leur sembloit. Alors fut advisé par le duc de Bourgongne, les Anglois, et gens de guerre, estans au conseil du roy, qu'il leur falloit courir sus. Et envoyerent espier par tous les logis secrettement, pour sçavoir comme les Armagnacs se gouvernoient. Et specialement y eut gens de guerre bien montés, qui allerent vers le village de Sainct-Cloud, et considererent comme il leur sembloit, que bien aisément on les auroit, veu qu'il y avoit des hauts lieux, et que le village estoit au bas, et parce ceux d'enhaut auroient l'advantage, pourveu qu'on eust de grosses arbalestres, canons, coulevrines, et habillemens de guerre. Il fut donc conclu que l'on iroit, et que l'on feroit les provisions necessaires, dont ceux qui estoient à Sainct-Cloud ne se donnoient de garde. Et eussent cuidé que plustost on fust allé aux villages d'emprès Paris, du costé de la porte Sainct-Denys. Si fut ordonné et commandé secrettement à tous les capitaines tant Anglois que François, qu'ils fussent tous prests, et leurs gens, quand on les manderoit. Et si fut ordonné que les bourgeois de Paris qui auroient puissance, feroient habiller gens à pied, pour aller en la compagnée des gens de guerre: et furent nommés et mis en escrit ceux qui seroient tenus de le faire. Cela fut executé tellement, qu'on trouva de seize cens à deux mille bons compagnons armés de bau-

Digitized by Google

bergeons, jacques, salades, ou bacinets, et gantelets, et les aucuns garnis de harnois de jambes, et de bonnes haches, ou autres bastons, sans les archers, et arbalestriers de la ville. Environ minuict, partit toute cette compagnée de la ville de Paris, le neufiesme jour de novembre. Et y estoient en personne le duc de Bourgongne, et le comte d'Arondel: qui vinrent au matin devant ledit village du pont de Sainct-Cloud. Et combien que ceux qui y estoient logés n'en fussent aucunement advertis, toutesfois furent-ils assez tost prests de se defendre, et alla chacun à sa garde. Si furent bien et roidement assaillis, et aussi par le moyen desdites barrieres se defendirent fort. Et eust esté bien difficile chose de les avoir par lesdits lieux. Mais les gens de pied de Paris, et autres, se mirent derriere les murs des maisons du costé des champs, et rompirent les murs, qui n'estoient que de plastre bien foibles, et en plusieurs et divers lieux firent de grandes entrées. Surquoy ceux qu'on disoit Armagnacs, quand ils se virent ainsi surpris, ils se cuiderent retraire sur le pont, mais ils ne le sceurent si tost et si diligemment faire, qu'il n'y en eust de sept à huit cens de morts, aucuns disent neuf cens, et une autre partie de pris. Et entre les autres furent prisonniers messire Guillaume Bataille, et un chevalier de Picardie, nommé messire Maussart du Bois, lequel fut mis au Chastellet de Paris. Au regard dudit Bataille, ceux qui le prirent ne l'amenerent pas dedans Paris, pource qu'ils sçavoient bien que s'il y estoit, qu'il seroit en grand danger de sa personne. Et le mirent à finance, et sur sa foy le laisserent aller, lequel paya bien et diligemment ce à quoy il avoit esté mis. Après ladite besongne faite, et lesdits de Sainct-Cloud desconfits, lesdits seigneurs estans à Sainct-Denys se partyrent, et abandonnerent Sainct-Cloud et Sainct-Denys, et s'en allerent eux et leurs gens à Montargis. Le seigneur de Hely entra à Sainct-Denys, et quand il y fut, il prit l'abbé de Sainct-Denys, et l'amena à Paris, disant qu'il estoit Armagnac. Et au pont de Sainct-Cloud fut mis de par ledit duc de Bourgongne, un capitaine autre que celuy qui y estoit paravant, lequel se nommoit Colin de Pise, lequel avoit esté pris par Gaucourt prisonnier, et paya finance, et puis s'en alla à Paris, où il fut pris par la justice, mis au Chastellet, et depuis mené aux halles, où il eut le col couppé. Pource qu'il avoit ainsi laissé prendre ledit pont de Sainct-Cloud audit seigneur de Gaucourt: combien que de son pouvoir, il avoit fait diligence de le garder, ainsi qu'il disoit.

Les Bretons et Gascons, qui estoient sur les champs, faisoient maux innumerables, dont c'estoit grande pitié.

Après ces choses, il fut deliberé par le roy et son conseil, que lesdits seigneurs seroient bannis et leurs biens declarés confisqués, et furent lesdits bannissemens et confiscations publiés. Et les nommoit-on Jean de Berry, Charles d'Orleans, Bourbon, Alençon en leurs privés noms. Et pour executer et prendre les terres, et mettre en la main du roy, furent ordonnés ceux qui s'ensuivent, c'est à sçavoir le seigneur de Hely, qui estoit mareschal de monseigneur le dauphin duc de Guyenne, le comte de Sainct-Paul, le seigneur de Coucy, et messire Philippes de Cervolles en Berry, messire Jean de Chaalon en Touraine, le seigneur de Sainct-Georges, et maistre Pierre de Marigny en Languedoc, et fut osté le gouvernement au duc de Berry. Le pays de Valois se rendit, Clermont en Beauvoisis aussi, et se mirent en l'obeyssance du roy, et de la partie de Bourgongne.

Le roy, et les ducs de Guyenne, et de Bourgongne, avec le comte d'Arondel, allerent mettre le siege à Estampes, qui estoit au duc de Berry. Et de par luy estoit dedans un vaillant chevalier d'Auvergne, nommé Louys de Bourdon. Et fut mis ledit siege tout autour du chastel, qui estoit très-difficile à avoir, sinon par le miner. Ce que on craignoit, car c'estoient tout sablons. Bourdon souvent sailloit, et faisoit de grands dommages à ceux du siege, et prit le seigneur de Roucy, et plusieurs autres: finalement l'une des tours, estant à un coin du chasteau, fut tellement minée, qu'elle cheut. Quand ceux de dedans virent que bonnement ne se pouvoient plus tenir, ils se rendirent au roy, sauves leurs vies, et eurent très-bonne compagnée et composition. Au regard de Bourdon, il ne se voulut rendre, et se retira dans la grosse tour, luy et un valet seulement, et là se tint par aucun temps. Et fut mandé qu'il vint parler au roy, et ausdits seigneurs à seureté. Lequel y vint, bien vestu d'une robbe de veloux cramoisy toute brodée à ours, et à la devise du duc de Berry, et aussi luy avoit-il donnée. Et parlementerent ensemble: il luy fut remonstré qu'il ne pouvoit tenir. Finale-

Digitized by Google

ment monseigneur le dauphin, et le duc de Bourgongne luy pardonnerent tout. Et rendit la place, sans ce qu'il fust prisonnier, ou payast finance, et quand le roy et les seigneurs retournerent à Paris, il s'en vint avec eux.

Or est vray que le comte de La Marche avoit l'avant-garde du roy, et avec luy le mareschal Boucicaut, et le seigneur de Hambuye, lesquels avoient bien deux mille hommes d'armes, et de gens de traict largement. Et si y avoit des gens de Paris, que conduisoit l'un des bouchers dessus dits, fils de Thomas Le Gois, le duc d'Orleans estoit à Orleans, et avoit en sa compagnée deux vaillans chevaliers. L'un nommé messire Arnaud Guillon de Barbazan, l'autre messire Raoul de Gaucourt, qui avoient chacun une gente compagnée de gens de guerre. Le comte de La Marche, et toute son avant-garde tenoit les champs en Beausse, tant qu'ils vinrent à Yenville, à Thoury, au Puiset, et au pays d'environ. Et se logea ledit comte au Puiset, et une grande partie de ses gens. Et à un poinct du jour, qu'on ne voyoit comme goutte, lesdits de Barbazan et de Gaucourt vinrent, et leurs gens, sur ledit logis du comte de La Marche, et en tuerent bien quatre cens, et prirent des prisonniers; spécialement fut pris ledit comte de La Marche, lequel ils baillerent à une partie de leurs gens; lesquels le menerent en la forest, en tenant le chemin d'Orleans. Et en ceste besongne fut tué ledit Gois, qui se cuidoit retraire avec les autres vers le mareschal de Boucicaut, et le seigneur de Hambuye, qui estoient logés près dudit Puiset, et aucun s'y retirerent. Incontinent, bien et diligemment se mirent sus lesdits de Boucicaut et Hambuye, et se rangerent en bataille à venir vers ledit Puiset, il faisoit encore si trouble, que à peine se cognoissoit-on l'un l'autre: il y eut des rencontres, et y fut Barbazan une fois pris, puis après rescous par ledit de Gaucourt, et y en eut de pris tant d'un costé que d'autre: finalement se retrahirent lesdits de Gaucourt et Barbazan en la forest d'Orleans, et s'il eust esté jour, ils eussent eu bien à faire, car la puissance desdits Boucicaut et Hambuye estoit bien grande, comme de huict cens chevaliers, et escuyers, et les autres n'estoient que deux à trois cens combatans. Le comte de La Marche fut amené à Orleans à grande joye, et ceux de la ville luy disoient en passant plusieurs villennies, et injures. Dont le duc d'Orleans fut desplaisant, et luy fit très-bonne chere à sa venue: puis après il fut mis en la grosse tour d'Orleans, et bien gardé.

En ce temps le comte de Sainct-Paul, et Le Borgne de La Heuse, mirent le siege devant le chastel de Sainct-Remy du Plain, au pays du Maine, pour la querelle du duc de Bourgongne. Et fut faite une armée par le comte d'Alençon, pour cuider lever le siege, dont estoit chef messire Jean de Dreux son mareschal, et autres capitaines qui vinrent ferir sur le siege, mais ils furent desconfits par le comte de Sainct-Paul, et sa compagnée. Et y en eut plusieurs pris et morts; entre les autres fut pris messire Jehannet de Garencieres, et Jean Roussemine. Et fut le chastel rendu, mais assez tost après repris par le comte de Richemont, qui y vint à grande armée. Et de là alla mettre le siege devant le chastel de l'eglise, lequel il prit, et secourut ledit seigneur fort le party d'Orleans.

Le roy delibera, luy et sa compagnée de s'en retourner, et manda aussi les autres qui estoient en Beausse, et laisserent garnison à Estampes et dans les autres places qu'ils avoient en leurs mains, comme Dourdan, lequel fut rendu au roy sans coup ferir, de la volonté de ceux qui estoient dedans. Et au regard de toutes les villes, places, et pays estans delà la rivière de Seine, en allant en Champagne, et esdites marches, elles se mirent en l'obeyssance du roy.

Le dixiesme jour de decembre, entrerent le roy et les seigneurs de Paris. Et fut fort plainte la mort du Gois, car il estoit vaillant et gracieux homme. Et fut apporté à Paris, et enterré à Saincte-Geneviefve. Et luy fit-on moult honorables obseques, autant que si c'eust esté un grand comte, ou seigneur. Et y fut present le duc de Bourgongne, avec foison du peuple: aucuns disoient que c'estoit bien fait, et que le duc de Bourgongne monstroit bien qu'on le devoit servir, puis qu'il monstroit amour à ceux qui tenoient son party. Les autres s'en mocquoient, veu qu'on n'avoit oncques veu en luy vaillance, ne qu'il fist oncques chose dont il le deust tant honorer; et que le feu qu'il avoit bouté à Vicestre, estoit un deshonneste faict. On luy fit une tombe dessus sa sepulture, où avoit un epitaphe qu'on peut voir.

Est à advertir, que toutes les choses se faisoient au nom du roy, et de monseigneur le dauphin. Mais ils laisserent la croix droite

Digitized by Google

blanche, qui est la vraye enseigne du roy, et prirent la croix de Sainct-André, et la devise du duc de Bourgongne, le sautouer, et ceux qu'on disoit Armagnacs portoient la bande, et pource sembloit que ce fussent querelles particulieres. Dequoy aucuns de Paris, et des chevaliers et escuyers, qui estoient mesmes très-bons Bourguignons, estoient très-mal contens.

Le comte d'Arondel fut fort festoyé à Paris, par le duc de Bourgongne, et aussi les Anglois. Et leur fit-on de beaux et grands presens, et si furent très-bien payés de leurs gages et soldes. Et puis eurent congé, et s'en allerent à Calais, vivans sur le pays, ainsi que bon leur sembloit. Et tous les frais, mises et despens qui furent faits, furent faits aux despens du roy, en manieres couvertes, sans qu'il en soeust rien : car tout malade qu'il estoit, qui lui eust parlé d'Anglois, il eust fait maniere de les combatre plus que de leur donner.

Le comte de Saint-Paul alla assieger Coucy, qui est une moult forte place, tant la ville que le chastel, où il y avoit foison de gens tant de guerre, que de communes. Car tout le peuple crioit « Vive Bourgongne !» La ville n'arresta gueres. Si mit le siege devant le chastel, et fut trouvé qu'il estoit minable, et pource on commanda à miner à l'endroit de l'une des tours. Ceux de dedans se defendoient fort, et en tuoient et blessoient beaucoup de dehors. Et audit siege furent assez longuement. Or advint que ladite tour fut minée, et cuidoit-on faire ouverture dedans pour y entrer, sans ce que ceux de dedans s'en apperceussent. Et aussi ne faisoient-ils, ne jamais n'eussent cuidé qu'on y eust peu miner. Or advint que les maistres de la mine, qui estoient Liegeois, tousjours faisoient fort besongner. Et à un jour plusieurs hommes de guerre allerent voir que c'estoit de la mine, et soudainement la tour cheut sur tous ceux qui y estoient, lesquels y moururent, et encores y sont-ils. Qui fut à la desplaisance du comte de Sainct-Paul, pour la perte de ses gens. Et après aucuns jours, ceux de dedans rendirent la place, et la grosse tour, sauves leurs vies, corps et biens, et si eurent huict mille escus.

Dedans le chastel de Moinmer en Champagne, estoit messire Clignet de Brebant, de par le duc d'Orleans. Les gens du roy et du duc de Bourgongne y allerent pour mettre le siege devant la place, mais ledit de Brebant, considerant qu'il n'auroit aucun secours, le rendit moyennant la somme de six mille escus qu'il en eut. Plusieurs autres places aussi se rendirent, tant en Valois, que ailleurs.

Le onziesme jour de janvier le roi de Sicile entra à Paris.

Le mareschal de Hely, qui estoit mareschal de monseigneur le dauphin, duc de Guyenne, s'en alla par le commandement du roy en Poictou. Et se joignit avec luy le seigneur de Partenay et de Saincte-Seine, et plusieurs autres seigneurs du pays, et se rendirent à eux plusieurs places.

Pareillement en Languedoc fut envoyé le seigneur de Sainct-Georges, et messire Regnier Po, contre le comte d'Armagnac, et Aimé de Viry-Savoisien, en Beaujolois, contre le duc de Bourbon. Et quelque guerre qu'il y eust, le pauvre peuple d'un costé et d'autre souffroit de grandes pilleries et roberies, et estoit grande pitié de voir le royaume en telle desolation. Et lisoit-on à Paris souvent, tant à la ville que à l'université, à Sainct-Bernard, et ailleurs, des epistres bien seditieuses, contre ceux qu'on nommoit Armagnacs.

Dessus a esté touché de messire Maussart du Bois chevalier, qui fut pris à Sainct-Cloud, et mis au Chastelet : on luy fit parler, s'il ne voudroit point faire le serment au duc de Bourgongne, et à la requeste de plusieurs amis qu'il avoit, le roy luy donnoit remission : lequel respondit qu'il n'avoit fait chose pour laquelle il deust avoir remission, ne avoit fait chose qui cuidast qui despleust au roy, ou qu'il luy deust desplaire : qu'il avoit servi le duc d'Orleans son maistre, et avoit esté serviteur de son pere, et qu'on les estoit venu assaillir à Sainct-Cloud, et il s'estoit aidé à defendre. Après laquelle response il fut très-bien gehenné, pour sçavoir la volonté des seigneurs, et très-constamment se portoit ès peines et travaux qu'on luy faisoit. Et très-envis ceux qui estoient commis à ce faire, faisoient ce qu'on leur ordonnoit : finalement il fut condamné à avoir la teste couppée aux halles. En la prison où il estoit il y avoit d'autres prisonniers : à l'heure qu'ils vouloient prendre leur refection à disner, le bourreau avoit la charette preste en bas : et y en eut un qui commença à appeller messire Maussart du Bois, si haut qu'il l'ouyt : lors il va dire à ceux qui estoient avec luy : « Mes freres et compagnons, on m'ap-

Digitized by Google

» pelle pour me faire mourir, dont je remercie » Dieu, et ne crains point la mort, une fois » me falloit-il mourir : ne ja à Dieu ne veuille » que j'esvite la mort, pour renoncer à la que- » relle que j'ay tenue. Adieu vous dis, mes » freres et compagnons, priez pour moy. » Puis il les baisa tous l'un après l'autre, fit le signe de la croix, descendit très-constamment et fermement d'un bon visage, monta en la charette, fut mené aux halles, et luy-mesme se despouilla. Quand il fut en chemise, il la rompit devant, et luy-mesme la renversoit pour faire plus beau col à frapper. Après qu'il eut les yeux bandés, le bourreau luy pria qu'il luy pardonnast sa mort. Lequel le fit de bon cœur, et le priast qu'il le baisast. Foison de peuple y avoit, qui quasi tous ploroient à chaudes larmes. Et accomplit le bourreau ce qui luy avoit esté commandé, lequel disoit que oncques il n'avoit fait chose si envis et malgré luy, et estoit très-deplaisant d'avoir osté la vie à un si bon et vaillant chevalier. Or advint une chose qu'on tenoit merveilleuse. C'est qu'au dedans de huict jours, ledit bourreau mourut, et quatre de ceux qui furent à le tirer et gehenner.

Le roy retourna en santé, et fut sain, en bon poinct, bon sens, et entendement. Et luy exposa-on bien au long les manieres qu'avoient tenu ses parens, dits Armagnacs, et comme ils estoient venus devant Paris, les pilleries, roberies, et destruction de peuple qu'ils avoient fait, et faisoient, et plusieurs autres choses les plus aigres, que faire se pouvoient. Lors le roy en son conseil declara qu'ils estoient ses ennemis, et comme à tels leur declara faire guerre, et avoir confisqué corps et biens. Et deposa le seigneur d'Albret de l'office de connestable, et fut connestable le comte de Sainct-Paul. Et si fut le seigneur Jean de Hangest, seigneur de Hugueville, qui estoit maistre des arbalestriers, deposé, et le seigneur de Rambures en Picardie mis en son lieu, et le seigneur de Hely fait mareschal de France au lieu du mareschal de Rieux.

Guerre se faisoit forte en beaucoup de lieux. Messire Guichard Dauphin, qui estoit vers le Gastincis, et en Sologne, mit Jargeau en l'obeïssance du roy, qui estoit une place sur la riviere de Loire, appartenant à l'evesque d'Orleans. Enguerrand de Bournonville, qui estoit un des principaux capitaines du duc de Bourgongne, lequel avoit grande compagnée de gens, estoit à Bonneval, et fit souvent des courses. Et advint une fois qu'il en fit une, bien accompagné de ses gens, et fut rencontré par ceux qu'on disoit Armagnacs, lesquels plusieurs en tuerent et prirent, et fut chassé jusques aux portes de Bonneval, et là se retrahit. Et le seigneur de Hely pris par composition Cisay en Poictou.

En ce temps furent ordonnés reformateurs, et commissaires, contre ceux qu'on tenoit favoriser les Armagnacs, et ne falloit guieres faire information, et suffisoient de dire : « Cestuy-là l'est. » Les riches estoient mis à finance par maniere de rançon : mais la finance payée on ne leur faisoit plus de desplaisir : ceux qui n'avoient dequoy on ne sçavoit qu'ils devenoient.

On mit sus un nommé Andry de Rousselet, comme un capitaine. Et luy bailla-on le gouvernement des archers et arbalestriers de Paris. Et esleva-on plusieurs gens du peuple, qui guieres ne valoient. A sçavoir prevost des marchands Pierre Gentien, et eschevins maistre Jean de Troyes, Jean de Lolive, Jean de Sainct-Yon, et Robert de Beloy, et Robert Lamet clerc [1].

Gens d'armes d'un costé et d'autre couroient. Et places se prenoient les uns sur les autres. Feu se boutoit en eglises, et y ardoit-on souvent hommes, femmes, et enfans. Et mesmement en l'eglise des Sillieres, où le feu fut bouté, furent bien arses quatre cens personnes, tant hommes que femmes, et petits enfans.

Au mois de mars, après que le roy eut veu et consideré et aussi son conseil, les manieres de ceux qu'on nommoit Armagnacs, il delibera de tenir les champs en personne, et d'aller assieger son oncle, qu'on appeloit Jean de Berry.

1412.

L'an mille quatre cens et douze, fut rencontré par aucun des gens du roy, et pris un augustin, nommé frere Jacques Le Grand, docteur en theologie, et bien notable clerc, qui avoit plusieurs lettres adressantes à divers seigneurs d'Angleterre, lesquelles il portoit audit pays de par ceux qu'on nommoit Armagnacs, en leur requerant aide : et ne pouvoient pas bien croire aucuns que les Anglois les aidassent, car le duc de Bourgongne pour avoir leur alliance, avoit prevenu, et de faict l'avoit eu, veu que le comte d'Arondel estoit venu à Paris,

[1] Greffier de la ville.

Digitized by Google

et à son aide à Estampes, comme dit est. Et delibera le roy d'executer ce qui avoit esté conclud, d'aller devant Bourges, où estoit son oncle Jean de Berry.

Le quatriesme jour de may, le roy s'en alla à Sainct-Denys, ainsi qu'il est accoustumé de faire. Et prit l'oriflambe, et la bailla à un vaillant chevalier nommé messire Hutin, seigneur d'Aumont, lequel receut le corps de Nostre-Seigneur Jesus-Christ, et fit les sermens qu'on doit faire. Avec le roy estoient les ducs de Guyenne, de Bourgongne, de Lorraine, et de Bar, et des gens de guerre largement.

Le dixiesme jour de may, à Sainct-Remy des Plains, se rencontrerent le comte de Sainct-Paul connestable, et Le Borgne de La Heuse d'une part, et le seigneur de Gaucourt, qu'on disoit Armagnac, d'autre. Et frapperent les uns sur les autres, sans y avoir aucun dommage ou profit d'un costé ne d'autre.

Le roy de Sicile estant vers Belesme, se rendit au roy.

Le comte d'Alençon, qui estoit en son pays, envoya demander à ceux qui estoient de par le roy, trefves de quarante jours, et les obtint, sans ce qu'on luy fit aucun desplaisir.

Le vingt-sixiesme jour dudit mois, passa l'avant-garde à la Charité sur Loire. Et en avoient la conduite messire Guichard Dauphin, grand maistre d'hostel du roy, le seigneur de Rambures, maistre des arbalestriers de France, le seneschal de Hainaut, le seigneur de Crouy, et le prevost de Paris. Et avoient six mille hommes d'armes, et douze cens hommes de traict, et gros valets, avec foison de gens de pied. Les vendredy et samedy passa le charroy. Et le dimanche vingt-neufiesme jour, le roy passa. Dun-le-Roy, Montfaucon, et plusieurs autres places et chasteaux, se mirent en l'obeïssance du roy.

Processions se faisoient à Paris moult devotes, et portoit-on plusieurs reliques, où estoient hommes et femmes nuds pieds, tenans chacun un cierge en leur main, et prians Dieu « qu'il » voulust donner paix entre le roy et les sei» gneurs, ou sinon donner victoire au roy. »

Le seigneur de Bloqueaux, Robert Le Roux, et messire Clignet de Brebant prirent la ville de Vernon, et firent plusieurs courses et dommages au pays, et ne demeura en la place que Bloqueaux, les autres s'en allerent. Les communes du pays voyans les maux que leur faisoient ceux qui estoient dedans, delibererent de les assieger. Et de faict, à l'aide d'aucuns officiers du roy, les assiegerent. Et trouva Bloqueaux moyen de s'eschapper, et se rendirent ceux de dedans, où fut pris Simon de Banyion et six autres, qui furent amenés à Laon, et là eurent les testes couppées.

Les villes et chasteau d'Issouldun, qui sont près de Bourges, se mirent en l'obeïssance du roy.

Le neufiesme jour de juin arriva le roy devant Bourges, et furent dressées ses tentes, de luy et ses seigneurs : après quoy survint une merveilleuse tempeste de grands vents et grosse gresle, qui abattit les tentes, et fit plusieurs grands maux au pays. Les seigneurs de Chasteau-Roux et de Lignieres, qui estoient les plus grands barons de Berry, se mirent du costé du roy. Et estoit logé le mareschal de Hely à Lignieres, lequel se mit sur les champs à bien grosse compagnée. Le duc de Bourbon le sceut, et se mit aussi sur les champs, et rencontra ledit Hely, et le rua jus, et fallut que Hely bien hastivement se retrahist à Lignieres. Et y eut de ses gens plusieurs morts, et pris.

Le roy envoya un heraut à son oncle le duc de Berry, luy signifier sa venue. Lequel respondit qu'il fust le très-bien venu, et autre response ne fit. On le somma de rendre la ville au roy, il respondit « qu'il estoit serviteur et pa» rent du roy, et tenoit la ville toute rendue à » luy et à monseigneur le dauphin. Mais il avoit » en sa compagnée gens, qu'il ne deust point » avoir, et qu'il garderoit sa cité pour le roy le » mieux qu'il pourroit. » Le siege fut mis, et sembloit qu'il n'y avoit aucuns gens de guerre dedans la ville. Et y eut trois siege mis en trois divers lieux. Ceux de dehors voyans qu'il sembloit qu'il n'y eust comme personne de guerre dedans la cité, se doutoient bien que cauteleusement on le faisoit. Si mirent un guet haut, lequel veid dedans la ville gens armés et habillés près d'une poterne, et en advertit les gens de l'ost, lesquels se tinrent sur leur garde. Ceux de dedans saillirent bien armés et habillés, aussi furent-ils grandement receus, et y eut très-dure besongne, et plusieurs pris d'un costé et d'autre ; finalement ceux de dedans se retrahirent. Pource que la ville n'estoit pas assiegée de toutes parts, et que ceux de dedans pouvoient saillir par aucuns lieux, et de leger chevaucher le pays, et prendre les marchands.

Digitized by Google

aucuns se mirent sur les champs, c'est à sçavoir le seigneur de Rambures, maistre des arbalestriers de France, et le mareschal de Hely, afin que vivres pussent venir, et specialement de Nivernois, et de la Charité sur Loire. Et aucunesfois y avoit des rencontres, qui ne portoient aucun dommage, ou peu, d'un costé et d'autre. Il y en avoit en l'ost du roy, qui furent pris, et disoit-on qu'ils furent trouvés chargés de vouloir bouter le feu ès logis du roy, et confesserent le cas, parquoy eurent les testes couppées. Aussi y en eut-il d'autres, qui faisoient sçavoir dedans la place tout ce qu'ils pouvoient sçavoir de l'ost du roy. Et se nommoient Gilles de Soisy, Enguerrand le Senne, et maistre Geoffroy de Buyllon secretaire du roy, lesquels furent pris, et confesserent le cas, parquoy eurent les testes couppées.

En ce temps la ville de Dreux fut prise d'assaut par le mareschal de Longny, qui estoit en Normandie.

Le roy qui estoit devant Bourges, fit lever le siege de devant l'une des portes, et le fit asseoir à une autre : la cause pourquoy il le fit, fut principalement pource que tous les vivres du pays, tant pour les gens, que pour les chevaux, estoient du tout consommés et gastés, et en l'ost ne venoient de ce costé aucuns vivres. Et supposé que lesdits de Hely et Rambures fissent grandement leur devoir de garder les marchands, quand ils venoient : toutesfois comme nuls ne trouvoient, pource qu'ils ne trouvoient qui juste prix en donnast. Car combien qu'on fist de grandes exactions de finances, les gens de guerre estoient très-mal payés, et ne recevoient aucun argent. Et le pays de devant les autres portes, estoit encore assez garny de vivres, et l'entretenoient ceux de dedans la ville, afin que vivres vinssent à la ville.

Or fut envoyé le prevost de Paris de par le roy à Paris, pour avoir argent, lequel en trouva à bien grande peine et difficulté. Et y eut des capitaines de ceux qu'on disoit Armagnacs, qui sceurent que argent venoit à l'ost du roy, lesquels se mirent sur les champs, pour le cuider destrousser. Et vint la chose à la cognoissance du duc de Bourgongne, lequel envoya au devant le seigneur de Hely bien accompagné, parce les autres n'ozerent mettre à execution leur volonté, et fut l'argent apporté seurement jusques à l'ost.

Processions se faisoient bien notables à Paris, tant generales que particulieres, par les eglises et nuds pieds alloit le peuple, portant cierges, par les paroisses. Et en fit une l'université de Paris jusques à Sainct-Denys. Et quand les premiers estoient à Sainct-Denys, le recteur estoit encores à Sainct-Mathurin.

Le comte de Sainct-Paul, comme dit est, soy disant connestable de France, vint mettre le siege devant Dreux : la chose venue à la cognoissance de Gaucourt, il assembla environ huict cens combatans, en intention de venir faire lever le siege. De faict il se mit en chemin. Et y eut un des gens de sa compagnée, pour cuider avoir profit, lequel hastivement s'en partit, vint vers ledit comte, et luy dit comme ledit de Gaucourt venoit pour frapper sur luy et faire lever le siege. Lors ledit comte prit quatre cens archers, et les mit en une belle embusche près d'un estang, où il estoit adverty que ledit de Gaucourt et sa compagnée devoient passer, et environ cent hommes d'armes. Et se trouverent les uns sur les autres. Au commencement y eut dure et aspre besongne. Mais assez tost se departirent les uns et les autres, et se retrahit ledit comte sans autre chose faire, et ledit de Gaucourt s'en retourna à Bourges. Ledit comte après son partement de devant Dreux, prit Sainct-Remy, un fort chasteau, Chasteauneuf et Belesme. Lesquelles places ceux qui estoient dedans, rendirent assez legerement ; et en les rendant leur fut promis par ledit comte qu'elles seroient au roy, perpetuellement annexées à sa couronne. Et assez tost après les bailla ès mains du roy de Sicile, et s'en partit du pays et s'en alla en Picardie, pource qu'il estoit venu certaines nouvelles que les Anglois y devoient descendre. Il laissa le mareschal de Longny, Le Borgne de La Heuse et messire Antoine de Craon, et les chargea expressement, qu'ils fissent diligence d'avoir la ville et le chastel de Dreux. Lesquels seigneurs estoient vaillans et bien accompagnés, et y mirent le siege, et envoyerent à ceux de Paris leur requerir qu'ils leur envoyassent des gens garnis d'artillerie. Ce qu'ils firent et y envoyerent deux bourgeois de Paris, l'un nommé Andry Rousseau et l'autre Jean de L'Olive, accompagnés de cinq cens combatans, et vinrent devant la place avec les autres. Et y avoit plusieurs gros engins, qu'on faisoit jeter jour et nuict. Et y eut un des gros engins lequel fit au mur un bien gros trou. Quand ceux

Digitized by Google

de Paris apperceurent le trou, ils descendirent ès fossés, et firent tant qu'ils vinrent à l'endroit. Et combien qu'il y eust gens pour defendre qu'on n'y entrast : toutesfois ils rebouterent leurs ennemis à force, et y en eut plusieurs morts et blessés de ceux de Paris. Et par une autre porte assaillirent les gens de guerre, tellement que la ville fut gagnée. Et se retrahirent ceux de dedans au chasteau. Or estoit ladite ville bien garnie de vivres et de meubles, de plus grande valeur qu'on ne cuideroit, et en prirent les assaillans chacun ce qu'il peut, dont ils furent moult enrichis. Après ils delibererent de mettre le siege devant le chastel Sainct-Remy, et y fut mis en intention de l'avoir en brief temps. De vaillantes gens estoient dedans, qui se defendoient, et souvent y avoit de belles armes faites, et plusieurs blessoient et tuoient de traict de ceux de dehors.

Ceux de Sancerre, où il y avoit forte ville et chastel, abandonnerent la ville et s'en allerent à Bourges. Et ceux qui estoient dedans le chastel, par certaine composition le rendirent au roy.

En ceste saison, Jacqueville et un nommé Terbours, qui estoient capitaines de gens d'armes, delibererent de mettre le siege à Yenville. Et de faict l'y mirent. Aucuns de ceux qu'on disoit Armagnacs s'assemblerent pour cuider faire lever le siege, et s'en retournerent à Thoury, là où assez hastivement ils furent assiegés par lesdits Jacqueville et Terbours, qui prirent et entrerent dans la place; et y bouta Jacqueville le feu, et y eut plusieurs bonnes gens, femmes et enfans ars et bruslés. Les autres saillirent de dessus les murs ès fossés, dont aucuns se tuoient, les autres s'affolloient. Plusieurs y en eut de pris dedans la place, et menés à Paris, lesquels furent pendus.

On jettoit dedans la ville de Bourges, par le moyen des engins, grosses pierres, qui faisoient du mal beaucoup aux habitans. Et comme dessus a esté touché, le duc d'Orleans et ceux de son party envoyerent en Angleterre, pour sçavoir s'ils auroient aide et secours d'Anglois contre leurs adversaires. Lesquels y vinrent et descendirent à la Hogue de Sainct-Wast en Constantin le duc de Clarence, Cornouaille et autres seigneurs d'Angleterre, accompagnés de deux mille hommes d'armes, et quatre mille de traict, et s'en venoient vers Bourges pour aider à faire lever le siege, à l'aide de ceux qu'on disoit Armagnacs. Le duc de Savoye, qui estoit au siege, se mesla fort de trouver paix, et plusieurs tant du siege, que dedans la ville y travailloient diligemment, et en avoient grand desir et volonté : car dedans ils estoient fort travaillés de faire guet et garde, et tous les jours on en blessoit. Et si n'avoit le duc de Berry plus rien dequoy il peust aider aux gens de guerre, qui estoient avec luy : car combien que auparavant il eust de beaux joyaux, toutesfois tout estoit dependu, et les vaisseaux mesmes des reliques vendus et allienés, et si avoient vivres bien escharcement, et aucunement on s'y commençoit à mourir. Ceux de l'ost estoient aussi presques en pareil estat, au regard d'argent et vivres, et si en blessoit-on plusieurs. Et qui pis estoit, il y couroit une maladie de flux de ventre fort merveilleuse, dont plusieurs mouroient. Et mesmement y moururent messire Pierre de Navarre et Gille frere du duc de Bretagne. Parquoy et d'un costé et d'autre, estoit necessité d'avoir paix ou traité. Or pour ouvrir la matiere fut envoyé par le roy sauf-conduit à l'archevesque de Bourges, qui estoit un bien notable prelat, pour venir de la partie du duc de Berry, duquel ledit archevesque estoit chancelier. Lequel y vint, et proposa bien grandement et notablement, en faisant salutations, recommandations et reverences très-humblement. Et fut faite certaine cedule de traité, contenant plusieurs articles. Entre les autres y avoit : « Que le duc de Berry et ses adherans, » mettroient leurs terres et places en la main » du roy, qui pourroit mettre en icelles telles » gens qu'il luy plairoit. Que de chacune par- » tie on renonceroit à toutes alliances, qu'on » pourroit avoir fait ou promis avec les An- » glois. Qu'on tiendroit la paix faite à Char- » tres, et accompliroit-on ce qu'il plairoit au » roy d'ordonner. Que les terres saisies se- » roient rendues à ceux ausquels elles estoient, » et que toutes haines et rancunes s'osteroient, » avec autres clauses. Laquelle cedule fut envoyée à Bourges, et ne pleut pas bien aux seigneurs de dedans. Tellement que le roy delibera de faire assaillir la ville, laquelle estoit fort battue en plusieurs lieux. Toutesfois depuis le duc de Berry s'advisa et delibera de tenir la cedule, et envoya vers le roy et monseigneur le dauphin, dire qu'il en estoit content. Et fut advisé qu'il estoit bon que seurement les ducs de Berry et

Digitized by Google

de Bourgongne parlassent ensemble ; et fut le lieu choisi, et les seuretés advisées. Et issit le duc de Berry, et le duc de Bourgongne vint au devant de luy. Quand ils s'entre-virent, et furent près, ils s'embrasserent et baiserent. Et dit Berry à Bourgongne : « Beau neveu, j'ai » mal fait, et vous encore pis. Faisons et met- » tons peine que le royaume demeure en paix » et tranquillité. » Et l'autre respondit : « Bel » oncle, il ne tiendra pas à moy. » Lors tous ceux qui virent la maniere, commencerent à larmoyer de pitié. De par monseigneur le dauphin, duc de Guyenne, furent faits les articles du traité de paix dessus dits, qui contenoient en effect le traité de Chartres. Lesquels articles furent approuvés comme dit est, par lesdits ducs de Berry, de Bourbon et Albret. Et ordonné jour que le roy et tous les seigneurs se trouveroient à Auxerre, et que là tout se confirmeroit. Dieu sçait la joye qu'on demenoit d'un costé et d'autre. Lors sortit le duc de Berry bien accompagné, et vint devers le roy, et luy offrit et bailla les clefs de la ville. A aller devers le roy, fut accompagné ledit monseigneur de Berry de monseigneur le dauphin et de monseigneur de Bourgongne. Très-joyeusement et benignement le roy le receut, et firent grande chere ensemble. En l'ost, et aussi en la ville on faisoit grande joye, et non sans cause. Et entroit en la ville qui vouloit. Et ainsi se departit le siege.

Le duc de Clarence et les Anglois faisoient maux innumerables, tant que ennemis pourroient faire, et disoient qu'ils ne partiroient ja du royaume, jusques à ce qu'ils fussent contentés et payés de leurs soldes. Or n'avoit le duc d'Orleans et le duc de Berry rien : auquel fallut à Bourges prendre les reliquaires de la saincte chappelle, et autres eglises, pour payer ses gens qui estoient dedans en garnison. Et pource le duc d'Orleans leur bailla en gage et en ostage le comte d'Engoulesme son frere, jusques à ce qu'on leur eust baillé certaine grosse somme d'argent, qui leur fut promise.

A Paris ils firent grande joye de ce qu'il y avoit traité de paix, lequel se devoit parfaire à Auxerre : et fut deliberé que de la cour de parlement iroit un president, et certaine quantité des seigneurs, et les advocats et procureur du roy, et le prevost des marchands, et aucuns eschevins, lesquels de faict y furent. Le vingtiesme jour du mois d'aoust y furent le roy et tous les seigneurs, excepté Orleans et Berry : la cause pourquoy lesdits deux seigneurs n'y voulurent aller, fut que messire Pierre des Essars, qui sçavoit du secret beaucoup du duc de Bourgongne et de ses alliés, les advertit qu'il avoit esté paroles, que s'ils y eussent esté, on avoit deliberé de les tuer tous deux. Mais quand monseigneur le dauphin fut en Melun il les manda, lesquels en personne jurerent et firent le serment comme les autres. Et prit lors ledit seigneur en son service messire Jacques de La Riviere, et un gentilhomme nommé le Petit-Mesnil. En effect fut la paix faite à Chartres, confirmée, approuvée et jurée par tous les seigneurs, et fut publiée la paix à Paris, dont par toute la ville on demenoit grande joye.

Les Anglois, après ce qu'ils eurent eu le comte d'Engoulesme, tirerent leur chemin vers Bordeaux, et prenoient petits enfants tant qu'ils pouvoient en trouver, et s'efforçoient de prendre places, et pour conclusion faisoient maux innumerables. Ils ardirent Beaulieu auprès de Loches, pillerent Busançois : finalement arriverent vers le pays de Bordelois, et s'en allerent par mer en Angleterre.

Le roy vint à Paris, où il fut receu à grande joye, après y entra monseigneur le dauphin, puis Philippes comte de Vertus, frere du duc d'Orleans : après eux estoient les ducs de Bourgongne et de Bourbon. La paix fut derechef publiée à Paris. Et faisoit-on de plus fort en plus fort grandes joyes, cheres, festes et esbatemens : et fut dit par monseigneur de Guyenne, que la mort de feu messire Jean de Montagu, grand maistre d'hostel du roy, luy avoit fort despleu. Et que ce fut un jugement trop soudain et mal fait, venant de haine et de volonté, plus que de raison. Et ordonna qu'on allast au gibet, et qu'il fust despendu et baillé aux amis, pour mettre en terre saincte, et ainsi fut faict.

Le roy alla à Sainct-Denys en grande devotion, et fut baillé l'oriflambe en l'abbaye, en la forme et maniere accoustumée.

Le roy Jacques, qui estoit venu d'Italie, fit prendre son frere le comte de Vendosme, et longuement le tint en prison. Et n'en sçavoit-on pas bien la cause. Aucuns disoient que c'estoit, pource qu'il avoit en son absence pris les fruicts de ses terres, lesquels avoit despendu sans en faire aucune restitution.

Digitized by Google

Le roy sçachant que concile se devoit tenir en l'eglise vers les marches de Rome, y envoya bien grande et notable ambassade.

Il vint nouvelles que les Anglois, qui estoient en Guyenne, faisoient forte guerre, prenoient places, et contraignoient le peuple à leur faire sermens. Et pource fut deliberé que monseigneur de Hely mareschal de Guyenne, iroit accompagné de gens de guerre, lequel fut jusques là. Mais il trouva qu'il n'avoit pas assez de gens pour y resister. Et pource il s'en retourna, et requit qu'on luy baillast gens suffisamment, et derechef il iroit. Laquelle chose ne se pouvoit pas faire sans grand argent, dont on n'avoit point: pource demeura la chose en ce poinct.

Le duc de Berry après vint, et entra à Paris en grand estat, et fut honorablement receu en ladite ville, et en fit-on grande joye. Après vint et entra le duc de Lorraine. Or est vray que ledit duc avoit fait de grandes et deshonorables choses en la ville de Neufchastel en Lorraine. Et combien que l'on veuille dire, que la duché de Lorraine ne soit tenue en foy et hommage du roy, comme estant de l'empire, toutesfois ladite terre de Neufchastel, et bien trois cens villes que villages à clocher, sont tenues en foy et hommage du roy. Et envoya-l'on faire certain exploict audit lieu de par le roy. Dont le duc de Lorraine fut mal content, et fit prendre des officiers royaux qui faisoient ledit exploict, et de ceux à la requeste desquels il se faisoit. Et encores fit-il pis. Car il y avoit des pennonceaux et escussons aux armes du roy en la ville, qu'on y avoit attachés en aucun lieu, en signe de sauvegarde, lesquels il fit prendre, et lier à la queue de son cheval, et les traisnoit. Laquelle chose venue à la cognoissance des gens du conseil du roy, il fut deliberé qu'on luy feroit son procès comme à crimineux de leze-majesté, et fut adjourné à comparoir en personne en la cour de parlement. Et tant fut procedé qu'il fut mis en quatre defauts crimineux. Et mirent devers la cour les advocats et procureur du roy leur profit de defaut, en requerant les conclusions estant en iceluy leur estre adjugées, ce qui fut fait. Car il fut dit « avoir encouru et commis » crime de leze-majesté, et avoir forfait corps, » et biens, » et fut banny du royaume de France. Il estoit venu à Paris à la seureté du duc de Bourgongne, lequel le devoit presenter au roy le lendemain à l'issue de la messe. Laquelle chose vint à la cognoissance de la cour de parlement, laquelle ordonna aux advocats et procureur du roy, qu'ils allassent à la cour requerir au roy qu'il fit justice dudit duc de Lorraine, ou qu'on le baillast à la cour de parlement pour en faire justice, et ce qu'il appartiendroit par raison. De ce le duc de Bourgongne et le duc de Lorraine n'estoient en rien advertis, que les gens du roy de parlement y deussent aller. Lesquels y vinrent, et y avoit des seigneurs de la cour avec les advocats et procureur, et arriverent comme le duc de Bourgongne presentoit au roy le duc de Lorraine. Quand le chancelier de France vit ceux de parlement, il demanda ce qu'ils vouloient. Et lors s'agenouilla, et parla Juvenal seigneur de Traignel, lequel comme dessus est dit, estoit advocat du roy, qui recita les cas dessus dits, en requerant aussi ce que dit est. Lors ledit duc de Bourgongne dit: « Ju» venal, ce n'est pas la maniere de faire. » Et il respondit qu'il falloit faire ce que la cour avoit ordonné, et requeroit que tous ceux qui estoient bons et loyaux vinssent, et fussent avec eux; et que ceux qui estoient au contraire, se tirassent avec ledit duc de Lorraine. Lors ledit duc de Bourgongne laissa aller ledit duc de Lorraine, qu'il tenoit par la manche. L'issue fut, que le duc de Lorraine pria au roy bien humblement, « qu'il luy voulust pardonner, » et qu'il le serviroit loyaument. » Lors le roy lui pardonna tout, et pardonna les bannissemens et confiscations, et eut le duc remission. Mais le duc de Bourgongne ne fut pas bien content dudit Juvenal, combien que ce qu'il fit, ce fut comme bon, vray et loyal, et luy en deust le duc de Bourgongne avoir sceu tresbon gré, de soy estre si loyaument acquitté.

Il fut deliberé par le roy et lesdits seigneurs, qu'il estoit expedient d'assembler les trois estats, qui le furent. De tous pays vinrent gens, et furent envoyés à Paris, tant des gens d'eglise, des nobles que des bonnes villes. A la journée proposa messire Jean de Neelle chancelier de monseigneur le dauphin, qui monstra en assez briefs termes « les maux qui estoient ad» venus par le moyen de la guerre, et des divi» sions, et le grand bien que c'estoit et pouvoit » advenir par l'union des seigneurs et par paix. » Et qu'il estoit necessité de se pourvoir contre » les Anglois, ennemis anciens du roy, et » royaume de France, laquelle chose ne se peut » faire sans argent. Et pource requeroit aux » trois estats aide qui estoit en effect une bonne

Digitized by Google

» grosse taille.» Après ce ainsi fait et dit, l'université de Paris, et le prevosts des marchands et eschevins pour la ville de Paris, demanderent audience. Ce qu'ils eurent, et proposa maistre Benoist Gentien [1], qui prit son theme: «*Imperavit ventis, et mari, et facta est tranquillitas magna.*» Et monstra «deux vents qui dominoient » fort au royaume de France, c'est à sçavoir » Sedition et Ambition.» Puis declara «la pau» vreté du peuple, et les grands aydes qui es» toient sus, comme quatriesmes, impositions, » et gabelle, et la grande et excessive mange» rie des finances qu'on y avoit fait.» Or de ce ledit Gentien n'avoit rien particularisé, ni nommé aucuns particuliers, lesquels avoient grands profits et excessifs. Derechef ils demanderent audience, laquelle leur fut octroyée à certain jour. Auquel proposa un notable docteur en theologie de l'ordre des carmes, nommé maistre Eustache de Pavilly, lequel recita en bref ce qu'avoit dit ledit Gentien. Et pour particulariser, exhiba un grand roole, qui fut baillé à lire à un jeune maistre ès arts, lequel le leut bien grandement et hautement. Et y estoient declarés les grands et excessifs gages que aucuns officiers prenoient, et n'y eut rien espargné, jusques à la personne du chancelier, et autres personnes, et des estats et pompes qui se faisoient, et le gouvernement tel qu'il estoit, et nommerent aucunes gens de finances, particulierement qui avoient eu plusieurs grandes finances, et en avoient amendé excessivement. Et requeroient qu'on les pris, et leurs biens aussi. Quand le proposant disoit les paroles dessus dites, ou semblables, le dit de Neelle chancelier de Guyenne vouloit parler, et les reprendre. Mais le chancelier de France luy dit, qu'il les laissast dire ce qu'ils voudroient. Mais ledit de Neelle très-arrogamment et hautement luy respondit à une fois par maniere bien orgueilleuse, qu'il parleroit, voulust ou non, avec plusieurs autres paroles dont les assistans furent très-mal contens, et se departirent sans aucune conclusion. Pour ceste cause monseigneur de Guyenne envoya querir ses seaux, et le desappointa d'estre chancelier de Guyenne. Un advocat de parlement, nommé maistre Jean de Vailly, sans quelque eslection, par le moyen de la reyne, à la requeste de son frere le duc de Baviere, fut fait chancelier de Guyenne. A la deliberation des trois estats, y eut diverses imaginations et opinions. Entre les autres, ceux de la province de Rheims bien notablement monstrerent, que les aydes ordinaires suffisoient bien à soustenir la guerre sans mettre tailles, veu la pauvreté du peuple et les pilleries, à cause des divisions, et plusieurs à leur imagination se adhererent. L'abbé du Mont-Sainct-Jean, qui estoit bien notable clerc, parla specialement contre les gens des finances, et ceux qui avoient eu dons excessifs du roy. En monstrant qu'on devoit reprendre de ceux qui avoient trop eu, et que ce fait, le roy auroit assez pour resister aux ennemis, et soustenir sa guerre, en employant ce qui avoit esté dit par lesdits Gentien et Pavilly.

En ce temps mourut Henry de Lancastre, lequel on disoit estre mesel [1], qui se disoit roy d'Angleterre, par la maniere dessus dite. Et laissa quatre fils, c'est à sçavoir Henry V du nom, roy après lui, le duc de Clarence, le duc de Bethfort, le duc de Glocestre.

Quelque paix qu'il y eust, tousjours regnoient les boucher dessus nommés, et plusieurs pauvres et mauvaises gens. Et pource que Juvenal seigneur de Traignel, avoit plusieurs seigneurs tant de la comté que de la duché de Bourgongne, ses parens, lesquels l'aimoient bien, et en lui avoient fiance. Ils vindrent vers luy en son hostel de Paris, et luy dirent deux choses, qui leur desplaisoient fort, touchant monseigneur le duc de Bourgongne. L'une qu'il estoit obstiné de maintenir, qu'il ne fit point mal, d'avoir fait tuer monseigneur d'Orleans, et que si ce n'estoit que les maux qui en sont advenus, si devoit considerer qu'il avoit mal fait. L'autre, de ce qu'il se laissoit gouverner par bouchers, trippiers, escorcheurs de bestes, et foison d'autres meschantes gens. Et requirent audit Juvenal, qu'il le voulust remonstrer audit duc de Bourgongne. Lequel respondit que volontiers il le feroit. Or fut ledit Juvenal plusieurs fois en l'hostel d'Artois, où il l'attendoit jusques à minuict. Et advint qu'une nuict le duc de Bourgongne le fit venir, et l'ouyt assez patiemment. Il luy remonstra, que au moins ne pouvoit-il que dire qu'il eust failly, et que la paix estoit faite, et qu'il la tiendroit. Et entant qu'il touchoit les bouchers, que ce n'estoit pas son honneur. Et si luy dit outre, qu'il luy fineroit de

[1] On lui attribue l'histoire de Charles VI traduite par Le Laboureur

[1] Ladre, lépreux.

Digitized by Google

cent notables bourgeois de Paris pour l'accompagner, et faire tout ce qui luy plairoit commander. Et si luy presteroient argent quand il en auroit affaire. Au premier il respondit qu'il ne cuidoit point avoir failly, et qu'il ne le confesseroit jamais. Au deuxiesme il dit, qu'il falloit qu'il se fist, et qu'il n'en seroit autre chose. Et estoit pitié de voir, et sçavoir ce que faisoient lesdites meschantes gens, lesquels on nommoit cabochiens, à cause d'un escorcheur de bestes nommé Caboche, qui estoit l'un des principaux capitaines desdites meschantes gens. Desquels, et de leur maniere de faire, toutes gens de bien estoient très-mal contens.

1413

L'an mille quatre cens et treize, ceux qui avoient le gouvernement des finances furent desappointés, et autres mis en leurs lieux. Et si voulut-on desappointer le chancelier : mais le roy fort le soustint, tellement que pour lors il demeura, combien que depuis il fut desmis.

Messire Pierre des Essars s'en alla et partit, aussi firent plusieurs autres. La charge qu'on donnoit audit des Essars, estoit qu'on devoit faire joustes au bois de Vincennes, esquelles devoit estre le roy et monseigneur de Guyenne dauphin, et qu'il les devoit prendre et emmener, et les mettre hors des mains de monseigneur de Bourgongne. On proceda contre ceux qui s'estoient absentés à bannissemens.

A la fin d'avril, et au commencement de may, se mirent sus plus fort que devant meschantes gens, trippiers, bouchers, et escorcheurs, pelletiers, cousturiers, et autres pauvres gens de bas estat, qui faisoient de très-inhumaines, detestables, et deshonnestes besongnes.

Et quand messire Pierre des Essars, son frere, et autres virent la maniere de faire, ils s'en allerent hors de Paris, car ce moult luy desplaisoit. Les autres disoient que c'estoit pource qu'il ne faisoit pas à son plaisir, comme il avoit accoustumé. Et là une fois où on parloit de recouvrer argent de ceux qui en avoient trop eu, il dit que le premier duquel, ou sur lequel on devoit recouvrer, c'estoit du duc de Bourgongne, car il avoit eu bien deux mille lyons. Et de ce le duc de Bourgongne fut mal content, et aussi les cabochiens. Et apperceut ledit des Essars qu'il seroit en danger. Et pour ce s'en alla, combien que depuis il dit, que oncques n'en avoit parlé, ne fait les autres choses qu'on lui mettoit sus.

Les cabochiens de Paris voulurent avoir un capitaine. Et prirent un chevalier de Beausse, nommé messire Helion de Jacqueville, qui estoit bien habile de son corps. Et Le Borgne de La Heuse fut fait prevost de Paris.

Des Essars cuida prendre le pont de Charenton. Depuis à la seureté du duc de Bourgongne, vint à la bastille de Sainct-Antoine. Quand la chose vint à la cognoissance de Jacqueville, luy et un nommé Robert de Mailly, vint bien à tout trois mille des gens dessus dits devant la bastille, disans comme que ce fust, qu'ils auroient messire Pierre des Essars. Lequel toutesfois estoit venu à la seureté de monseigneur de Guyenne, et de monseigneur de Bourgongne. Pource que lors on n'obtempera pas à leur requeste. Mais depuis ils vinrent bien vingt mille avec lesdits Jacqueville et Mailly, en l'hostel du duc de Bourgongne. Lors ledit duc voyant la grande commotion, leur dit, « qu'il le prendroit et l'auroit en sa main, et le » garderoit bien, si le fist venir à luy. » Lors ledit des Essars luy dit : « Monseigneur, je suis » venu à vostre seureté, s'il vous semble que ne » me puissiez garder de la fureur de ces gens, » laissez-moy en aller. » Et ledit duc luy dit : « Mon amy, ne te soucie, car je te jure, et as» seure par ma foy, que tu n'auras autre garde » que de mon propre corps, » et le prit par la main, luy fit la croix sur le dos de sa main, et l'emmena. Puis vinrent à l'hostel de monseigneur de Guyenne, et fit une proposition messire Jean de Troyes, en disant : « qu'il falloit » qu'on eust aucuns qui estoient entour dudit » seigneur, et qu'ils estoient informés qu'il y » avoit des gens de très-mauvaise volonté, » et firent une très-grande commotion et sedition. Et furent pris le duc de Bar, le chancelier Vailly, messire Jacques de La Riviere, messire Regnaud d'Angennes, Gilet de Vitry, et Michelet de Vitry son frere (lequel madame de Guyenne, fille du duc de Bourgongne, tenoit en ses bras) et autres jusques à quinze, qui furent menés en l'hostel d'Artois, où estoit le duc de Bourgongne. Il y avoit un nommé Uvatelet, qui estoit au duc de Berry, lequel ils tuerent, si firent-ils un menestrier nommé Courtebote, et un secretaire du roy, nommé maistre Raoul-Brisoul. Plusieurs meurtres secrette-

Digitized by Google

ment se faisoient. Depuis les dessus dits furent mis au Louvre en prison, et le duc de Bar aussi en la grosse tour, et messire Pierre des Essars fut mené au Chastellet. Et prirent les chapperons blancs, et en eurent le roy, monseigneur le dauphin, les ducs de Berry et de Bourgongne, et ceux du grand conseil, et n'en avoit pas qui vouloit. Ceux ausquels on les refusoit, c'estoit signe qu'on les tenoit pour Armagnacs, ou au moins ils estoient soupçonnés de l'estre. Ils alloient par Paris par tourbes, et delaissoient leurs mestiers. Et ainsi puis qu'ils ne gagnoient rien, il falloit qu'ils pillassent et desrobassent, et aussi le faisoient-ils de leur auctorité pure et privée.

Ces manieres mesmes desplaisoient à aucuns, qui avoient esté consentans de les mettre sus, comme au ministre des Mathurins, à maistre Eustache de Pavilly, carme, et autres de l'université, qui delibererent de s'assembler secrettement aux Carmes, en la chambre dudit de Pavilly, pour imaginer à quelle fin ces manieres de faire pouvoient venir. Et pource qu'ils sçavoient que ledit seigneur de Traignel estoit bien notable homme, et qui avoit eu le gouvernement de la ville de Paris longtemps, et avoit tousjours monstré de son pouvoir avoir amour au roy, et au royaume, et à la chose publique, ils luy prierent qu'il luy pleust d'y estre. Et s'assemblerent, et y eut plusieurs imaginations, et voyoient bien que les choses tendoient à destruction finale de la seigneurie. Ils s'enquirent quelles personnes devotes et menans vie comtemplative y avoit à Paris, et trouverent des religieux, et autres, et aussi des femmes. Et alla Pavilly parler à eux, en leur priant qu'ils voulussent prier Dieu, qu'il leur voulust reveler à quelle fin et conclusion ces divisions pouvoient venir. Il y en eut entre les autre trois, qui rapporterent trois diverses choses. L'une fut, qu'il s'embloit à la creature qu'elle voyoit au ciel trois soleils. La seconde, qu'elle voyoit au ciel trois divers temps, dont l'un estoit vers le midy, ès marches d'Orleans et de Berry, clair et luisant; les deux autres près l'un de l'autre vers Paris, qui par fois encouroient des nues noires et ombreuses. L'autre eut une vision qu'elle voyoit le roy d'Angleterre en grand orgueil et estat, au plus haut des tours de Nostre-Dame de Paris, lequel excommunioit le roy de France, qui estoit accompagné de gens vestus de noir, et estoit assis sur une pierre emmy le parvis Nostre-Dame. Quand les dessus-dits furent assemblés par deux fois bien et longuement, et parlerent des choses anciennes, ils conclurent que toutes les choses qu'on faisoit, et le gouvernement tel qu'il estoit, pouvoit signifier mutation de seigneurie au royaume. Et par ce moyen, le roy d'Angleterre, qui pretendoit à avoir droict au royaume de France, y pourroit parvenir, et que les choses estoient bien dangereuses et perilleuses. Et y eut l'un d'eux qui dit, qu'il avoit veu plusieurs histoires, et que toutes les fois que les papes et les roys de France avoient esté unis ensemble en bonne amour, que le royaume de France avoit esté en bonne prosperité : et se doutoit que les excommuniemens et maledictions que fit le pape Boniface huitiesme sur Philippes-le-Bel, jusques à la cinquiesme generation, et depuis renouvellées, comme l'on dit, par Benedict, ne fussent cause des maux et inconveniens qu'on voyoit. Car Philippes-le-Bel delaissa trois beaux fils, lesquels moururent sans hoirs masles. Philippes de Valois eut bien à faire. Et si eut le roy Jean, qui fut pris en la bataille de Poictiers. Et eut un fils nommé Charles cinquiesme, dit le Sage, qui eut de grandes guerres, et eut deux enfans, Charles qui regne de present malade, comme il estoit notoire, et Louys qui mourut piteusement. Que de present, qui mettroit le tout en bon estat et gouvernement ès enfans du roy, tout devoit cesser. Laquelle chose fut fort pesée et considerée par ceux de l'assemblée. Et ledit seigneur de Traignel dit, que le remede seroit de trouver une bonne paix ferme entre les seigneurs, et que chacun y devroit travailler. Et que si aucuns des seigneurs avoient alliances ou promesses aux Anglois, qu'on les mist au neant, et qu'on y renonçast. Ce que aucuns des presens imaginerent qu'il le dist pour le duc de Bourgongne, qui avoit esté à Calais, et avoit fait aucunes promesses et confederations. Mais il le disoit privement et secrettement, pource qu'il sçavoit que ceux qu'on disoit Armagnacs, avoient fait venir le duc de Clarence, ce qui ne se pouvoit faire sans quelques promesses. Pareillement le duc de Bourgongne, avoit esté à Calais, et amena le comte d'Arondel, ce qui ne fut mie sans aucunes pactions, ou convenances. Et il se doutoit que telles choses, jointes les divisions, ne donnassent courage aux ennemis d'entrepren-

Digitized by Google

dre sur le royaume. Or se departit ainsi l'assemblée. Toutesfois ledit ministre des Mathurins, et autres presens confesserent, que le droit remede estoit d'entendre à bonne paix. Ce que ledit ministre desiroit en faveur de messire Pierre des Essars, dont il estoit serviteur. Lequel estoit au Chastellet, et en danger de sa personne. Mais ledit de Pavilly, qui tendoit fort au profit de sa bourse, et s'interessoit avec les Gois, Sainct-Yons et leurs alliés, fit une proposition, en voulant monstrer que la prise des personnes, dont dessus est faite mention, estoit bien duement faite, et qu'il falloit ordonner commissaires pour faire leurs procès, et qu'ils eussent puissance d'en prendre des autres, de faire du criminel civil, et d'emprunter argent de ceux que bon leur sembleroit. Et ainsi fut fait et ordonné, et y eut commissaires destinés, ausquels on bailla la puissance dessusdite, et à chacun d'eux, à leur greffier et sergens, un chapperon blanc.

Quand le comte de Vertus frere du duc d'Orleans, veid ces manieres de faire, et qu'on avoit pris le duc de Bar, et autres, et que de jour en jour on en prenoit, il fut conseillé de s'en partir, et s'en alla à Orleans vers son frere. Or fut fait capitaine de Paris Jacqueville, Denisot de Chaumont du pont de Saint-Cloud, et Caboche du pont de Charenton.

On prenoit gens ausquels on imposoit avoir fait quelque chose, dont il n'estoit rien, et falloit qu'ils composassent, fust droit, fust tort, à argent, qu'il falloit qu'ils baillassent.

Le comte de Charolois fils du duc de Bourgongne, et Madame sa femme fille du roy, aussi s'en allerent, et leurs gens, à tout leurs chapperons blancs. Et disoit-on que c'estoit à la requeste de ceux de Gand, et que de ce avoient requis le duc de Bourgongne. Mais aucuns imaginoient, que ce n'estoit qu'une fiction, et qu'ils s'en alloient, pource que les choses estoient trop merveilleuses, et le pere et le fils n'estoient pas conseillés de se trouver ensemble en un mesme lieu.

Derechef, le carme de Pavilly fit une proposition à Sainct-Paul devant la reine, monseigneur le dauphin et autres seigneurs. Et prit sa matiere sur une fiction d'un jardin, où il y avoit de belles fleurs, et herbettes, et aussi il y croissoit des ortics, et plusieurs herbes inutiles, qui empeschoient les bonnes herbes de fructifier, et pource les falloit sarcler, oster, et nettoyer. Et que au jardin du roy et de la reyne y avoit de très-mauvaise herbes, et perilleuses, c'est à sçavoir quelques serviteurs et servantes, qu'il falloit sarcler et oster, afin que le demeurant en valust mieux.

Lors estoit monseigneur le dauphin à une fenestre tout droit, qui avoit son chapperon blanc sur sa teste, la patte du costé dextre, et la cornette du costé senestre, et menoit ladite cornette en venant dessous le costé dextre, en forme de bande. Laquelle chose apperceurent aucuns des bouchers, et autres de leur ligue, dont y eut aucuns qui dirent alors : « Regardez ce bon enfant dauphin, qui met sa cornette en forme » que les Armagnacs le font; il nous courroucera » une fois. »

Les mauvaises herbes furent ostées des jardins du roy et de la reyne, c'est à sçavoir le duc de Baviere frere de la reine, qui fut mis en une tour devant le Louvre ; et plusieurs autres officiers, les uns mis en Chastellet, et les autres en la Conciergerie du Palais, dont y en avoit de clercs, qui furent rendus à l'evesque. Et si prit-on environ quatorze ou quinze dames, que damoiselles de l'hostel de la reyne, lesquelles furent menées en la Conciergerie du Palais, comme en prison.

Et afin que parmy le royaume on cuidast, que ce qu'on faisoit estoit pour le bien du royaume, ceux du conseil des dessus dits firent ebercher et querir ès chambre des comptes, et du tresor, et au Chastellet, toutes les ordonnances royaux anciennes, et sur icelles en formerent de longues et prolixes, où il y avoit de bonnes et notables choses prises sur les anciennes : puis firent venir monseigneur le dauphin duc de Guyenne, en la cour de parlement, tenant comme un lict de justice : et les fit lire et publier à haute voix. Et les leut le greffier du Chastellet, nommé maistre Pierre de Fresnes, qui avait un moult bel langage, et haut. Et furent lesdites ordonnances decretées estre gardées, et sans enfraindre.

Or est vray, comme dessus a esté touché, que messire Helion de Jacqueville estoit capitaine de Paris, et desdits bouchers, et en effet disoit-on qu'il gouvernoit tout. Et un jour alla avec autres voir messire Jacques de La Riviere, et Petit-Mesnil, non mie pour bien qu'il leur voulust, et entrerent en aucunes paroles. Tousjours ledit de La Riviere respondoit le plus gratieusement qu'il pouvoit, et voyoit bien que

Digitized by Google

bon mestier luy en estoit, et qu'il estoit en grand danger de sa personne. Or en parlant ledit de Jacqueville luy dit, qu'il estoit faux, traistre, et desloyal. Et lors ledit de La Riviere, qui se sentoit si grandement injurié, et que la chose touchoit si grandement son honneur, respondit audit de Jacqueville, qu'il avoit faussement et mauvaisement menty, et que s'il plaisoit au roy il le combatroit. Lors ledit Jacqueville, qui avoit une hachette en son poing, la haussa, et frappa tellement ledit de La Riviere sur la teste, qu'il le tua, aucuns disent que ce fut d'un pot d'estain. Qui fut un bien merveilleux cas, de tuer un homme ès mains de justice; mais rien plus n'en fut. Le lendemain on traisna ledit de La Riviere tout mort en une charette, aux halles, et sur l'eschafaut on luy couppa la teste: si fut aussi mené en sa compagnée ledit Petit-Mesnil, à qui pareillement on couppa la teste, sans ce qu'on en dit la aucune cause, ou raison, sinon volonté de Jacqueville.

Et pource qu'il sembloit à ceux qui faisoient les exploicts dessus dits, que le bon-homme messire Arnaud de Corbie, qui avoit esté longtemps premier president du parlement, et depuis bien vingt ans chancelier de France, ne leur estoit pas bien propice, il fut desappointé, et en son lieu mis un nommé maistre Eustache de Laitre.

Or combien qu'on eust ordonné commissaires contre ceux qu'on maintenoit estre Armagnacs, toutesfois en ordonnerent-ils encores d'autres, de ceux qu'on nommoit cabochiens, pour avoir et exiger argent en maniere d'emprunt, de tous ceux qui avoient renommée d'avoir argent, et les faisoient venir devers eux, tant du parlement, que des marchands, et bourgeois de Paris, et leur demandoient à emprunter. Et s'ils ne prestoient promptement, on les envoyoit en diverses prisons, et mettoit-on sergens en leurs maisons, jusques à ce qu'ils eussent payé ce qu'on leur demandoit. Entre les autres, ils demanderent audit maistre Jean Juvenal deux mille escus. Et pource qu'il les refusa aucunement, on commanda qu'on le menast en prison au Petit-Chastellet, dont il appella en parlement. Ce nonobstant il fut envoyé audit Petit-Chastellet; et avant qu'il partist, fallut qu'il baillast partie de ce qu'on luy demandoit, et le demeurant promit de payer à un terme, dont il ne fut pas bien content, et non sans cause, car il le monstra bien après.

Il y avoit un notable docteur en theologie, et de grande reputation, nommé maistre Jean Jarson, lequel estoit chancelier de Nostre-Dame de Paris, et curé de Sainct-Jean en Greve, qui avoit accoustumé de s'acquitter loyaument. Et pource que en compagnée où il estoit, il deut dire, que les manieres qu'on tenoit n'estoient pas bien honnestes, ne selon Dieu, et le disoit d'un bon amour et affection, on le voulut prendre, mais il se mit ès hautes voustes de Nostre-Dame de Paris, et fut son hostel tout pillé et desrobé.

Le seigneur de Hely, qui estoit mareschal de Guyenne, et vaillant chevalier, demanda gens et argent, et qu'il iroit en Guyenne, laquelle chose luy fut octroyée. Et luy bailla-on une bien grosse somme d'argent, et luy sembloit qu'il feroit merveilles. Il s'en alla en Poictou, et assembla gens de toutes parts, et de là tira vers les marches de Sainctonge, où il avait intention d'assieger et prendre Soubise. Mais la chose alla bien autrement, car le capitaine de Soubise bien accompagné frappa sur son logis, et prit ledit seigneur de Hely. Duquel par ce moyen l'entreprise et l'armée furent rompues.

Les Anglois estoient joyeux de la division, qu'ils voyoient estre entre les seigneurs de France. Et fut le roy d'Angleterre conseillé de faire une armée, et de l'envoyer vers la coste de Normandie, sçavoir s'il pourroient avoir quelque entrée, et place. De faict, il envoya une armée vers Dieppe, qui y cuida descendre. Mais les nobles, et le peuple du pays, s'assemblerent sur le rivage de la mer, et combatirent les Anglois, tellement qu'ils les desconfirent. Et fut le capitaine des Anglois tué, et pource se retrahirent en Angleterre. Quand le roy d'Angleterre sceut l'adventure, il en fut bien desplaisant, et ordonna une plus grande armée à faire: de faict il le fit, et prirent terre. Le Borgne de La Heuse y alla, et prit des gens ce qu'il peut. Et cuida defendre la descente desdits Anglois; mais il fut bien lourdement rebouté, et y eut plusieurs chevaux morts de traicts, et aussi de ses gens pris, et fut contraint de s'en retourner. Les Anglois cuiderent trouver maniere d'avoir Dieppe: mais ils faillirent. Et vinrent vers le Tresport, entrerent dedans, et en l'abbaye, et y bouterent le feu, et ardirent tout, mesme une partie des religieux. Plusieurs gens tuerent, et navrerent, et si en pri-

Digitized by Google

rent, et s'en retournerent en Angleterre à tout leur proye.

La chose venue à la cognoissance des seigneurs d'Orleans, Bourbon, Alençon, et autres, et la maniere qu'on tenoit à Paris à la descente desdits Anglois, ils envoyerent vers le roy, en s'offrans à son service : en requerans que les traités de paix qui avoient esté faits, accordés, promis et jurés, fussent entretenus, gardés, et observés. Et que au regard d'eux, ils ne se trouveroient point qu'ils eussent fait chose au contraire. Et que en la ville de Paris plusieurs choses horribles et detestables se faisoient, contre les traités de paix.

Mais les bouchers et leurs alliés en tenoient bien peu de conte. Et firent faire le procès dudit messire Pierre des Essars. Et luy imposoit-on plusieurs cas et choses, qu'on disoit qu'il avoit commis et perpetré, dont des aucunes dessus est faite mention. Et fut condamné à estre traisné sur une claye du Palais jusques au Chastellet, puis à avoir la teste couppée aux halles. Laquelle sentence, qui estoit bien piteuse, et à la requeste de ceux qu'il avoit premierement mis sus, et eslevés, fut executée. Et le mit-on au Palais sur une claye attachée au bout de la charette, et fut traisné les mains liées jusques au Chastellet : en le menant il sousrioit, et disoit-on qu'il ne cuidoit point mourir, et qu'il pensoit que le peuple dont il avoit esté fort accointé, et familier, et qui encores l'aimoit, le deust rescourre. Et s'il y en eust eu un qui eust commencé, on l'eust rescous, car en le menant ils murmuroient très-fort de ce qu'on luy faisoit. Outre qu'il avoit esperance que le duc de Bourgongne luy tint la promesse qu'il luy avoit faite en la bastille Sainct-Antoine, qu'il n'auroit mal non plus que luy. Mais il fut mis devant le Chastellet dessus la charette, et mené aux halles, et là eut la teste couppée, son corps fut mené au gibet, et mis au propre lieu où fut mis Montagu. Et disoient aucuns que « c'estoit un jugement de Dieu de » ce qu'il mourut, comme il avoit fait mourir » ledit Montagu. »

Audit mois advint que Jacqueville, et ses soudoyers, qui estoient orgueilleux et hautains, vinrent un jour de nuict entre onze et douze heures au soir en l'hostel de monseigneur de Guyenne, où il s'esbatoit, et avoit-on dansé. Et vint jusques en la chambre dudit seigneur, et le commença à hautement tancer, et le reprendre des cheres qu'il faisoit, et des danses et despenses, et dit plusieurs paroles trop fieres, et orgueilleuses contre un tel seigneur, et « qu'on ne luy souffriroit pas faire ses vo- » lontés, et s'il ne se advisoit, qu'on y mettroit » remede. » A ces paroles estoit present le seigneur de La Trimouille, qui ne se peut faire, qu'il ne respondist audit Jacqueville, que « ce » n'estoit pas bien fait de parler ainsi dudit sei- » gneur, ne à luy à faire, et que l'heure estoit » bien impertinente, et les paroles trop fieres, » et hautaines, veu le petit lieu dont il estoit. » Sur ce se meurent paroles, tellement que de La Trimouille desmentit Jacqueville, et aussi Jacqueville La Trimouille. Monseigneur de Guyenne voyant la maniere dudit Jacqueville, tira une petite dague qu'il avoit, et en bailla trois coups audit Jacqueville par la poitrine, sans ce qu'il luy fist aucun mal, car il avoit bon haubergeon dessous sa robe. Le lendemain ledit Jacqueville et ses cabochiens s'esmeurent en intention d'aller tuer ledit seigneur de La Trimouille : de faict, ils eussent accomply leur mauvaise volonté, si ce n'eust esté le duc de Bourgongne, qui les appaisa tellement, qu'ils laisserent leur fureur, et se refroidirent ; mais du courroux qu'en eut monseigneur de Guyenne, il fut trois jours qu'il jettoit et crachoit le sang par la bouche, et en fut très-bien malade.

Le roy fut gary, et revint en bonne santé. Laquelle chose venue à la cognoissance des seigneur d'Orleans, et autres dessus nommés, ils envoyerent devers le roy une ambassade, en luy requerant, qu'il voulust faire entretenir la paix, ainsi qu'elle avoit esté jurée et promise. Le roy envoya vers eux l'evesque de Tournay, l'hermite de la Faye, maistre Pierre de Marigny, et un secretaire, lesquels seigneurs estoient à Verneuil, et parlerent longuement ensemble. Et s'en retourna ladite ambassade arriere vers le roy à Paris, où ils rapporterent pleinement, comme lesdits seigneurs vouloient paix, et ne demandoient autre chose, et que hors la ville en quelque lieu seur ils peussent parler ensemble. Et si rapporterent lesdits ambassadeurs, que lesdits seigneurs se plaignoient fort, de ce qu'on ne leur rendoit leurs places prises durant la guerre, ainsi qu'il leur avoit esté promis. Et aussi des mutations qu'on avoit fait des officiers des maisons du roy, de la reyne, de monseigneur de Guyenne, et des capitaines ès places du roy, et des prisonniers,

Digitized by Google

tant des seigneurs, et officiers, que des femmes, et des manieres qu'on tenoit ès choses qu'on faisoit.

Quand ceux qu'on nommoit cabochiens sceurent que les matieres se disposoient à la paix, ils furent moult troublés, cognoissant ce qu'ils avoient fait par leur puissance, qui gisoit en cruauté et inhumanité, cesseroit; partant de tout leur pouvoir ils trouverent bourdes, et choses non veritables, ny apparentes, pour cuider empescher la paix: toutesfois ils delivrerent de prison les dames et aucuns des prisonniers.

Or estoit le duc de Berry, à tout son chapperon blanc, logé au cloistre de Nostre-Dame, en l'hostel d'un docteur en médecine, nommé maistre Simon Allegret, qui estoit son physicien. Et presque tous les jours il vouloit que ledit feu maistre Jean Juvenal des Ursins, seigneur de Traignel, allast devers luy. Ils conferoient ensemble du temps qui couroit, et des choses qu'on fesoit, et disoit. Ledit seigneur dit audit Juvenal: « Serons-nous tousjours en » ce poinct, que ces meschantes gens ayent » auctorité et domination? » Auquel le seigneur de Traignel respondit: « Ayez esperance en » Dieu, car en brief temps vous les verrez des» truits, et venus en grande confusion. » Or tous les jours il ne pensoit, ne imaginoit que la maniere comme il pourroit faire, et delibera d'y remedier: il estoit bien noble homme, de haut courage, sage et prudent, qui avoit gouverné la ville de Paris douze ou treize ans, en bonne paix, amour et concorde. Et estoit en grand soucy, comme il pourroit sçavoir, si aucuns de la ville seroient avec luy, et de son imagination: car il ne s'ozoit descouvrir à personne, combien que plusieurs de Paris des plus grands et moyens, estoient de sa volonté. Luy donc estant en ceste pensée et grande perplexité, par trois nuicts, comme au poinct du jour il luy sembloit qu'il songeoit, ou qu'on luy disoit: « *Surgite cùm sederetis, qui manducatis panem doloris.* » Et un matin madame sa femme, qui estoit une bonne et devote dame, luy dit: « Mon amy et mary, j'ay ouy au matin que » vous disiez, ou qu'on vous disoit ces mots » contenus en mes heures, où il y a: *Surgite* » *cùm sederetis, qui manducatis panem doloris.* » Qu'est-ce à dire? » Et le bon seigneur luy respondit: « Ma mie, nous avons onze enfans, » et est bien mestier que nous priions Dieu » qu'il nous doint bonne paix, et ayons espe» rance en luy, et il nous aidera. » Or en la cité y avoit deux quarteniers drappiers, l'un nommé Estienne d'Ancenne, l'autre Gervaisot de Merilles, qui souvent conversoient avec leurs quarteniers et dixeniers, et sentoient bien par leurs paroles, qu'ils estoient bien mal contens des cabochiens.

Un soir ils vindrent devers monseigneur de Berry, et se trouverent d'adventure ensemble, ledit Juvenal avec ledit duc de Berry: là ils conclurent, qu'ils vivroient et mourroient ensemble, et exposeroient corps et biens à rompre les entreprises desdits bouchers, et de leurs alliés, et rompre leur faict. Le plus expedient estoit, de trouver moyen de souslever le peuple contre eux: et en ceste pensée et volonté estoient plusieurs gens de bien de Paris, de divers quartiers: et grommeloit fort le peuple, pource qu'ils voyoient que lesdits bouchers, et leurs alliés, par leur langage ne vouloient point de paix: car ils firent faire lettres au roy très-seditieuses contre les seigneurs, c'est à sçavoir Sicile, Orleans, Bourbon, Alençon, et autres, et les faisoient publier par Paris, disans « que lesdits seigneurs vouloient des» truire la ville, et faire tuer des plus grands, » et prendre leurs femmes, et les faire espou» ser à leurs valets et serviteurs, et plus leurs » autres langages non veritables. » Mais nonobstant leurs langages et paroles, le roy et son conseil delibererent d'entendre à paix, et envoya le roy bien notable ambassade au pont de l'Arche, où estoient lesdits seigneurs, lesquels respondirent qu'ils ne demandoient que paix. Et vint à Paris de par lesdits seigneurs, un bien notable homme et vaillant clerc, nommé maistre Guillaume Signet. Lequel devant le roy, en la presence de monseigneur le dauphin, Berry, Bourgongne, et plusieurs dits cabochiens, fit une moult notable proposition: monstrant en effet « le grand inconvenient au roy, » et royaume, par les divisions qui avoient cou» ru, et couroient: que les Anglois sous om» bre desdites divisions pourroient descendre, » et faire grand dommage au royaume, et qu'il » n'y avoit remede que d'avoir paix. » Pour abreger, il fut deliberé et conclu par le roy qu'il vouloit paix. Et pour ceste cause allerent à Pontoise lesdits duc de Berry et de Bourgongne, où il y eut articles faits, beaux et bons, lesquels pleurent à toutes les parties. Et s'en

Digitized by Google

retournerent lesdits ducs de Berry, et de Bourgongne, à Paris.

Le premier jour d'aoust, qui fut un mardy, les articles de la paix furent leus devant le roy, monseigneur de Guyenne, et plusieurs seigneurs presens. Et ainsi qu'on vouloit deliberer, maistre Jean de Troyes, les Sainct-Yons, et les Gois, et Caboche, vindrent par une maniere assez impetueuse, en requerant « qu'ils » vissent les articles, et qu'ils assembleroient » sur iceux ceux de la ville, car la chose leur » touchoit grandement. » Ausquels fut respondu « que le roy vouloit paix et qu'ils en- » tendroient lire les articles, s'ils vouloient, » mais qu'ils n'en auroient aucune copie. » Le lendemain, qui fut mercredy matin, ils s'assemblerent en l'Hostel-de-Ville, jusques à bien mille personnes. Plusieurs y en avoit de divers quartiers, qui y estoient à bonne intention allés, pour contredire ausdits cabochiens. Dans ladite assemblée proposa un advocat en parlement, nommé maistre Jean Rapiot, bien notable homme, qui avoit belle parole, et haute. En sa proposition, il n'entendoit pas de rompre le bien de la paix et dit « que le prevost » des marchands et les eschevins la vouloient. » Mais les cabochiens dirent « qu'il estoit bon » que prealablement, voire necessaire, qu'on » monstrast aux seigneurs d'Orleans, Bourbon, » et Alençon, et à leurs alliés, les mauvaisetiés » et trahisons qu'ils avoient fait ou voulu faire. » Afin qu'ils cogneussent quelle grace on leur » faisoit d'avoir paix à eux, et aussi qu'on leur » montrast, et leut les articles audit lieu. » Et les tenoit maistre Jean de Troyes en une feuille de papier en sa main : lors il fut par un de la ville dit « que la matiere estoit grande et haute, » et que le meilleur seroit que elle se deliberast » par les quartiers, et que le lendemain, qui » estoit jeudy, les quarteniers, qui estoient pre- » sens, assemblassent les quartiers, et que là » pourroit-on lire ce que tenoit ledit de Troyes, » au lieu où les assemblées des quartiers se fai- » soient. » Et après, tous ceux qui estoient presens, excepté ceux de la ligue dudit de Troyes, commencerent à crier : « Par les quartiers! » Lors un de ceux de Sainct-Yon, qui estoit armé, et au bout du grand banc, va dire « qu'il le falloit » faire promptement, et que la chose estoit » hastive. » Et lors derechef la plus grande partie des presens commença derechef à crier : « Par les quartiers! » L'un des Gois qui estoit armé dit hautement, que « quiconque le voulust voir, » il se feroit promptement audit lieu. » Lors un charpentier du cimetiere Saint-Jean nommé Guillaume Cirace, qui estoit quartenier, se leva et dit « que la plus grande partie estoit » d'opinion que il se fist par les quartiers, et » que ainsi le falloit-il faire. » Mais lesdits Sainct-Yons, et les Gois bien arrogamment luy contredirent, en disant « que malgré son visage » il se feroit en la place. » Lequel Cirace d'un bon courage et visage va dire « que il se fe- » roit par les quartiers, et que s'ils le vou- » loient empescher, il y avoit à Paris autant de » frappeurs de coignées, que de assommeurs » de bœufs, ou vaches. » Et lors les autres se teurent, et demeura la conclusion, qu'il se feroit par les quartiers, et s'en alla chacun en son hostel

Le jeudy matin maistre Jean de Troyes, qui estoit concierge du Palais, et y demeuroit, fit grande diligence d'assembler les quarteniers de la cité au cloistre Saint-Eloy, pour les induire à sa volonté ; et estoient assemblés avant qu'on appellast advocats en parlement, où estoit ledit seigneur de Traignel, advocat du roy. Auquel lesdits quarteniers Guillaume d'Ancenne, et Gervaisot de Merilles, firent à sçavoir l'assemblée soudainement faite. Et s'en vint à Sainct-Eloy, et n'y sceut si tost venir, que ledit maistre Jean de Troyes n'eust commencé son sermon. Quand il veid ledit seigneur de Traignel, il luy dit : « Qu'il fust le très-bien venu, et qu'il » estoit bien joyeux de sa venue. » Et tenoit ladite cedule, dont dessus est fait mention, en sa main, contenant merveilleuses choses contre lesdits seigneurs, non veritables, laquelle fut leue. Et demanda audit seigneur de Traignel, « qu'il lui en sembloit, et s'il n'estoit pas bon » qu'on la monstrast au roy, et à ceux de son » conseil, avant qu'on accordast aucunement » les articles de la paix. » Lequel de Traignel respondit : « Qu'il luy sembloit, que puis qu'il » plaisoit au roy, que toutes les choses qui » avoient été dites ou faites à ce temps passé » fussent oubliées ou abolies tant d'un costé que » d'autre, sans que jamais en fust faite mention, » que rien ne se devoit plus ramentevoir. Et que » les choses contenues en ladite cedule estoient » toutes seditieuses, et taillées d'empêcher le » traité de paix, laquelle le peuple devoit de- » sirer. » Et sans plus demander à autres opinion aucune, tous à une voix dirent que « ledit

Digitized by Google

» seigneur disoit bien, et qu'il falloit avoir paix,» èn criant tous d'une voix : « La paix ! la paix ! » Et qu'on devait déchirer ladite cedule, que » tenoit ledit de Troyes. » De faict elle luy fut ostée des mains, et mise en plus de cent pieces. Tantost par la ville fut divulgué ce qui avoit esté fait au quartier de la Cité, et tout le peuple des autres quartiers fut de semblable opinion, excepté les deux quartiers de devers les halles, et l'hostel d'Artois où estoit logé le duc de Bourgongne. Tantost après dîner, ledit Juvenal accompagné des principaux de la cité, tant d'eglise, que autres, jusques au nombre de trente personnes, se mit en chemin pour aller à Sainct-Paul devers le roy. En y allant, plusieurs autres notables personnes de divers quartiers le suivirent, et trouverent le roy audit hostel, et en sa compagnée le duc de Bourgongne, et autres ses alliés. Et en bref luy exposa ledit Juvenal leur venue, « en monstrant les maux » qui estoient advenus par les divisions, et que » la paix estoit necessaire : et luy supplioient » ses bons bourgeois de Paris, qu'il voulust tel» ment entendre et faire que bonne paix et » ferme fust faite. Et pour parvenir à ce, qu'il en » voulust charger monseigneur de Guyenne son » fils. » Le roy respondit en brief, que « leur re» queste estoit raisonnable, et que c'estoit bien » raison, que ainsi fust fait. » Lors le duc de Bourgongne dit audit seigneur de Traignel : « Juvenal, Juvenal, entendez-vous bien, ce » n'est pas la maniere de ainsi venir. » Et il luy respondit, que « autrement on ne pouvoit venir » à conclusion de paix, veues les manieres que » tenoient lesdits bouchers, et que autres fois » il en avoit esté adverty, mais il n'y avoit » voulu entendre. » Après ces choses, ils s'en allerent vers monseigneur le dauphin duc de Guyenne, et se mit ledit seigneur à une fenestre accoudé; sur ses espaules estoit un des Sainctyons. Là luy furent dites les paroles, qu'on avoit devant dites au roy. Lequel seigneur dit, « qu'il vouloit paix, et y entendroit » de son pouvoir, et le monstreroit par effet. » Si luy fut requis, pour éviter toutes doubtes, « qu'il mist la Bastille de Sainct-Antoine en sa » main, et qu'il fit tant qu'il en eust les clefs. » Pour laquelle chose il envoya vers le duc de Bourgongne, qui en avoit la garde, ou autres de par luy. Lequel envoya querir ceux de ladite Bastille, et fit délivrer la place audit seigneur, lequel la bailla en garde à messire Regnaud d'Angennes, lequel depuis trois ou quatre jours avoit esté delivré de prison. Au surplus, il fut requis et supplié audit seigneur, « qu'il lui plust le lendemain matin, qui estoit » vendredy, se mettre sus et chevaucher par la » ville de Paris, » lequel promit de ainsi le faire. Et s'en retournerent ledit seigneur de Traignel, et ceux de sa compagnée. Et s'en retournant ils trouverent le recteur, accompagné d'aucuns de l'université, qui alloit devers le roy, et monseigneur de Guyenne, pour pareille cause. Lesquels y allerent, et eurent pareille response que dessus.

Le peuple de Paris estoit ja tout esmeu à la paix : et estoient principalement aucuns, qui se mettoient sus, c'est à sçavoir Pierre Oger vers Sainct-Germain de l'Auxerrois, Estienne de Bonpuis vers Saincte-Oportune, Guillaume Cirace au cimetière de Sainct-Jean, et en la porte Baudeloier ; et tous ceux de la cité en la compagnée dudit seigneur de Traignel, pour sçavoir ce qu'on auroit à faire. Le vendredy matin il alla ouyr messe à la Madeleine, qui est jouxte son hostel [1]. Et envoya querir le duc de Berry, et y alla, lequel duc luy demanda : « Qu'est-cecy Juvenal, que voulez faire, di» tes-moi ce que je ferai? » Par lequel fut respondu : « Monseigneur, passez la riviere, et » faites mener vos chevaux autour, et allez à » l'hostel de monseigneur de Guyenne, et luy » dites qu'il monte à cheval, et s'en vienne au » long de la rue Sainct-Antoine vers le Louvre, » et il delivrera messeigneurs les ducs de Bavière, et de Bar. Et ne vous souciez : car au» jourd'huy j'ay espérance en Dieu, que tout » se portera bien, et que serez paisible capi» taine de Paris : j'iray avec les autres, et nous » rendrons tous à monseigneur le dauphin, et » à vous. » Lors ledit duc de Berry fit ce que dit est. Et ledit Juvenal s'en vint avec tous ceux de la cité à Sainct-Germain de l'Auxerrois, où estoit Pierre Oger, afin que ensemble ils fussent plus forts. Car les prevost des marchands et eschevins, les archers, et arbalestriers de la ville, et tous les cabochiens, estoient assemblés en Greve, de mille à douze cens bien ordonnés, se doutans qu'on ne leur courust sus, prests de se defendre. Le duc de Bourgongne faisoit grande diligence de rompre l'embusche dudit seigneur, laquelle estoit ja mise sus, et chevau-

[1] L'hôtel des Ursins.

Digitized by Google

choit par la ville au long de la rue Sainct-Antoine. Quand il fut à la porte Baudès, ledit Juvenal luy sixiesme seulement, prit le chemin à venir par devant Sainct-Jean en Greve, où il trouva belle et grande compagnée des autres, et passa par le milieu d'eux. En passant, Laurens Callot, neveu de maistre Jean de Troyes, prit maistre Jean fils dudit Juvenal, par la bride de son cheval, et luy demanda « qu'ils feroient. Et il luy respondit : « Suivez-nous, » avec monseigneur le dauphin, et vous ne » pourrez faillir. » Et ainsi le firent, et prirent leur chemin par devers le pont de Notre-Dame, en allant par Chastellet, au long de la riviere. Et estoit ja monseigneur le dauphin devant le Louvre. Et avec luy estoient les ducs de Berry, et de Bourgongne. Et delivra les ducs de Baviere, et de Bar, qui se mirent en sa compagnée. Quand lesdits de Troyes et les cabochiens, furent en une vallée sur la riviere, près de Sainct-Germain de l'Auxerrois, un nommé Gervaisot Dyonnis, tapissier, qui avoit en sa compagnée aucuns compagnons, veid et apperçeut ledit maistre Jean de Troyes, qui luy avoit fait desplaisir; il tira son épée, en disant : « Ribault traistre, à ce coup je t'auray. » Et tout soudainement on ne sceut ce que tous devinrent, car ils s'enfuirent. Et envoya-l'on demander audit Juvenal, « si on iroit fermer les » portes, afin qu'ils ne s'en allassent. » Et il respondit « qu'on laissast tout ouvert, et s'en » allast qui voudroit, et qui voudroit demeu» rer demeurast, et que on ne vouloit que paix » et bon amour ensemble. » Mais ils s'en allerent, et prirent de leurs biens ce qu'ils voulurent, et les emporterent. Et prirent lesdits seigneurs leur chemin en Greve, où il y en avoit qui avoient grand desir de frapper sur le duc de Bourgongne, dont il se doutoit fort. Parquoy il envoya demander audit seigneur de Traignel, s'il avoit garde. Et il respondit que « non, et » qu'ils ne s'en doutast, et qu'ils mourroient » tous avant que on luy fist desplaisir de sa per» sonne. » Quand ils furent devant l'Hostel-de-Ville ils descendirent, et monterent en haut en une chambre lesdits seigneurs, les prevost des marchands, et eschevins, et ledit seigneur de Traignel. Monseigneur le dauphin dit audit seigneur de Traignel : « Juvenal, dites ce que » nous avons à faire, comme je vous ay dit. » Lors il commença à dire comme « la ville avoit » esté mal gouvernée, » en recitant les maux qu'on y faisoit. Et dit au prevost des marchands, nommé Andriet de Pernon, « qu'il estoit bon » preud'homme, et que ledit seigneur vouloit » qu'il demeurast et aussi deux eschevins, et » que lesdits de Troyes et du Belloy ne le se» roient plus, » et au lieu d'eux on mit Guillaumé Cirace et Gervaisot de Merilles; que monseigneur de Berry seroit capitaine de Paris. Que monseigneur de Guyenne prendroit la Bastille de Sainct-Antoine en sa main, et y mettroit monseigneur de Baviere son oncle pour son lieutenant, et le duc de Bar seroit capitaine du Louvre. Lesquels deux seigneurs on venoit de delivrer de prison, et estoit commune renommée que le lendemain, qui estoit samedy, on leur devoit coupper les testes. Et au gouvernement de la prevosté de Paris messire Tanneguy du Chastel, et messire Bertrand de Montauban, deux vaillans chevaliers. Depuis ledit messire Tanneguy eut seul la prevosté. Après ces choses ainsi faites, lesdits seigneurs et le peuple se departirent, et allerent prendre leur refection. Or est une chose merveilleuse, que oncques après ladite mutation, ne en icelle faisant, il n'y eut aucune personne frappée, prise, ny pillée, ny oncques personne n'entra en maison. Toute l'après disnée on chevauchoit librement par la ville, et estoit le peuple tout resjouy.

Le lendemain, qui fut samedy, le duc de Berry comme capitaine, chevaucha par la ville, et le voyoit-on très-volontiers. Et disoient les gens, que « c'estoit bien autre chevaucherie que » celle de Jacqueville et des cabochiens. »

Le duc de Bourgongne n'estoit pas bien content, ny aucuns de ses gens : et le dimanche il disna de bonne heure, et s'en vint devers le roy à son disner, qui estoit comme en transes de sa maladie : ce jour il faisoit moult beau temps, et dit au roy, « que s'il luy plaisoit aller es» batre jusques vers le bois de Vincennes, qu'il » y faisoit beau » et en fut le roy content : mais l'esbatement qu'il entendoit, c'estoit qu'il le vouloit emmener : or en vinrent les nouvelles audit seigneur de Traignel, lequel envoya tantost par la ville, faire monter gens à cheval, et se trouverent promptement de quatre à cinq cens chevaux hors de la porte Sainct-Antoine. Et y estoit le duc de Baviere, auquel ledit seigneur de Traignel dit, « qu'il allast devers le » pont de Charenton, » et luy bailla maistre Arnaud de Marle, accompagné d'environ deux cens chevaux, lesquels allerent : et ledit de

Digitized by Google

Traignel alla tout droit vers le bois, là où il trouva le roy et le duc de Bourgongne. Et dit ledit Traignel au roy : « Sire, venez-vous-en » en vostre bonne ville de Paris, le temps est » bien chaud pour vous tenir sur les champs. » Dont le roy fut très-content, et se mit à retourner. Lors ledit duc de Bourgongne dit audit seigneur de Traignel : « Que ce n'estoit pas la » maniere de faire telles choses, et qu'il menoit » le roy voler. » Auquel il respondit : « Qu'il » le menoit trop loin voler, et qu'il voyoit bien » que tous ses gens estoient housés : et si avoit » ses trompettes qui avoient leurs instrumens » ès fourreaux, » et s'en retourna le roy à Paris. Et le trouva-l'on que veritablement il menoit le roy à Meaux, et plus outre. Le lendemain le duc de Bourgongne, voyant qu'il ne pouvoit venir à son intention, s'en alla bien soudainement de ladite ville. Dont les seigneurs, et ceux de la ville furent bien desplaisans : car ils avoient bonne esperance que la paix se parferoit : que les seigneurs d'Orleans et autres viendroient à Paris, et que tous ensemble feroient tellement que jamais guerre n'y seroit : aucuns disoient, que le duc de Baviere, frere de la reine, avoit laschement fait (puis qu'il avoit esté acertené, ainsi qu'il disoit, que le samedy on luy devoit coupper la teste) qu'il n'avoit tué le duc de Bourgongne soudainement, et s'en estre allé ensuite en Allemagne, et il n'en eut rien plus esté.

Le samedy fut fait une grande assemblée à Sainct-Bernard de l'université de Paris. Là envoyerent monseigneur de Guyenne, et les seigneurs remercier l'université de ce qui avoit esté fait, et de ce qu'ils s'y estoient grandement et notablement conduits, en monstrant la grande affection que ils avoient eu au bien de la paix. Et firent ceux de ladite université une bien notable procession à Sainct-Martin-des-Champs, et y eut du peuple beaucoup. Et fit un notable sermon maistre Jean Jarson, qui estoit un bien notable docteur en theologie, lequel prit son theme, *in pace in idipsum*, lequel il deduisit bien grandement et notablement, tellement que tous en furent très-contens.

Il y eut mutation d'officiers faite par le roy en son grand conseil. Et fut esleu chancelier de France[1] maistre Henry de Marle premier president du parlement, et ledit seigneur de Traignel, chancelier de monseigneur le dauphin, et maistre Robert Mauger, premier president, messire Tanneguy du Chastel seul prevost de Paris, et maistre Jean de Vailly president en parlement. Pour abreger, tous les officiers qui avoient esté ordonnés à la requeste de ceux qu'on nommoit cabochiens, furent mués et ostés.

Il y avoit un nommé Jean de Troyes, qui estoit seigneur de l'huis de fer à Paris, qui avoit esté bien extreme ès maux qui s'estoient faits au temps passé, lequel fut pris, et mis en Chastellet, il confessa plusieurs très-mauvais cas que faisoient les bouchers, et ceux de la ligue, comme meurtres secrets, pilleries et robberies, dont d'aucuns il avoit esté consentant. Et eut le col coupé ès halles.

Et fut trouvé un roolle, où estoient plusieurs notables gens tant de Paris, que de la cour du roy, et de la reyne, et des seigneurs. Et estoient signés en teste les uns T, les autres B, et les autres R. Desquels aucuns devoient estre tués. Et les eut on esté prendre de nuit en leurs maisons, faisant semblant de les mener en prison : mais on les eust jettés en la rivière, et fait mourir secrettement : ceux-là estoient signés en teste T. Les autres on les devoit bannir, et prendre leurs biens, et estoient signés B. Les autres qui devoient demeurer à Paris, mais on les devoit rançonner à grosses sommes d'argent, estoient signés en tête R. Et s'ils eussent plus regné, ils eussent mis leur mauvaise volonté à execution.

A Paris fut faite une livrée de huques ou casaques de deux violets de diverses couleurs, et y avoit en escrit, le droict chemin, avec une grande croix blanche.

Le roy et monseigneur de Guyenne manderent les ducs d'Orleans, et de Bourbon, le comte d'Alençon, et autres seigneurs, qu'ils vinssent à Paris, lesquels y vindrent, et furent receus à grande joye. Ils estoient en bien humbles habits, et jusques alors le duc d'Orleans avoit tousjours esté vestu de noir. Mais monseigneur de Guyenne voulut qu'il le laissast, et firent faire robbes pareilles, et par aucun temps furent tousjours vestus tout un.

Assez tost après, le roy assembla ceux de son sang, et de son conseil en grand nombre, en la salle verte du Palais. Et par grande et meure deliberation, cassa, et annulla les ordonnances dont dessus a esté fait mention, combien qu'il y eust de bonnes choses : mais pource qu'elles furent faites à l'instigation, et pour-

Digitized by Google

chas des bouchers, et de leurs adherens, qu'on nommoit cabochiens, et que à les publier en parlement, estoient les principaux d'entre eux presens et armés, et pour plusieurs autres raisons, fussent cassées : aussi que les anciennes suffisoient bien, et n'en falloit aucunes autres.

Et si desappointa-on plusieurs officiers, qui avoient esté institués au temps passé, dont aucuns des plus notables gens de Paris n'estoient pas bien contens. Car il n'en pouvoit venir que haines particulieres, et tout mal, ce leur sembloit. Mais les aucuns aussi disoient que ceux qu'on desappointoit, en avoient desappointé d'autres.

En ce temps vint de par le roy d'Angleterre, le duc d'Yorck à Paris, qui grandement et honorablement fut receu et festoyé. Et venoit semblablement comme on disoit, pour voir madame Catherine fille du roy, en intention de traitter le mariage du roy d'Angleterre et d'elle, et d'entendre à paix. Sur la matiere y eut aucunes paroles ouvertes entre monseigneur de Berry, et aucuns du conseil du roy. Et furent accordées trefves dès la Chandeleur en un an. Mais se doutoient aucuns, qu'il ne fust venu pour sçavoir l'estat et gouvernement sur le fait des divisions qui couroient.

Et pource que durant le gouvernement, qui estoit avant à Paris, le roy avoit donné et octroyé plusieurs mandemens, au deshonneur du duc d'Orleans, et de ceux qui l'avoient servy, le roy revocqua tous lesdits mandemens, et le contenu en iceux, et les cassa, annulla, et abolit du tout.

Le duc de Bourgongne envoya à Paris une bien notable ambassade, pour s'excuser de son soudain partement de la ville de Paris. Et fut en effect son excusation, de ce que ceux qui s'en estoient partis, et qui l'avoient servy, estoient separés deçà et delà. Et il les vouloit bien recueillir, et confirmer l'amour qu'ils avoient eu pour luy, et aussi l'amour que avoient eu aucuns de Paris envers luy : en monstrant qu'il ne les avoit pas oubliés.

Après ces choses il fut deliberé que ceux qui avaient fait en ladite ville de Paris les maux et delits dessus declarés, que on appelloit cabochiens, seroient bannis du royaume de France. Et ainsi fut fait, et leurs biens declarés confisqués. Et y eut commissaires ordonnés sur ces matieres, qu'on nommoit reformateurs.

Ceux qui avoient servy les seigneurs, et qui leur avoient porté aide et faveur furent mis ès notables offices, et remunerés, et la querelle, ou le faict de Bourgongne mis au bas. Combien que tousjours y en avoient-il qui secrettement grommeloient et murmuroient, mais quand on les sçavoit, punis estoient.

Le duc de Bourgongne avoit tousjours avec luy gens de guerre, et en assembloit, en intention de trouver moyen de retourner à Paris, et de faire guerre. Pource le quatorziesme jour de novembre furent faits mandemens envoyés aux bonnes villes, et à ceux qui avoient la garde des ponts, ports et passages, portans qu'on ne luy donnast aucuns passages, ny à ses gens. De plus la ville de Paris escrivit aux autres bonnes villes les maux qui avoient esté faicts à Paris, durant que le duc de Bourgongne y estoit, et qu'ils avoient eu juste cause de aider à remedier ausdits maux. Pour les mouvoir et induire de non en aucune maniere luy aider, ny à ses gens, ny à iceux favoriser.

En ce temps le duc de Bourbon, qui estoit un vaillant prince, estoit contre les Anglois, vers Sainct-Jean-d'Angely, lesquels faisoient forte guerre, et specialement d'une place, qu'on nommoit Soubise, où il y avoit foison de vaillans Anglois, tant Gascons que autres. Or delibera ledit duc de Bourbon d'assieger ladite place : en venant devant, les Anglois saillirent dehors par maniere d'escarmouche, et très-vaillamment se porterent. Aussi furent vaillamment reboutés en leur place, et y en eut de morts, et de pris. Après peu de temps, par l'ordonnance dudit duc, les François assaillirent la place, qui fut prise d'assaut, et y eut plusieurs Anglois morts et pris.

Environ le quatorziesme jour de janvier, le duc de Bourgongne fit faire lettres adressantes aux bonnes villes, comme monseigneur le dauphin estoit detenu prisonnier au Louvre, lequel luy requeroit sur tout l'amour qu'il avoit à luy, qu'il vinst à Paris, et qu'il le vinst delivrer : et qu'on luy menoit la plus mauvaise vie, et n'avoit aucun passe-temps que de jouer des orgues, avec autres plusieurs choses; lesquelles venues à la cognoissance du roy, et de monseigneur le dauphin, ils en furent très-mal contens : et sembloit bien que ledit duc de Bourgongne ne vouloit tendre qu'à sedition, et commotion de peuple. Et pource qu'on en sçavoit aucuns, qui estoient extresmes en son party, on leur dit qu'ils s'en allassent, et par-

Digitized by Google

tissent de Paris, sans leur faire autre desplaisir. Et escrivirent le roy, et monseigneur le dauphin autres lettres au contraire aux bonnes villes, en monstrant que le duc de Bourgongne ne le faisoit que pour faire commotions, comme dit est, et que ce n'estoit pas leur intention qu'il vinst devant Paris ny en la ville. Et estoit de date du dernier jour de janvier. Ce nonobstant, le huictiesme jour de fevrier il vint devant Paris, du costé de la porte Sainct-Honoré, cuidant que le peuple se deust esmouvoir, à luy aider à entrer dedans : mais oncques n'en firent semblant, mais firent diligence de luy resister en toutes manieres, et s'en alla honteusement sans rien faire. Il envoya à Sainct-Denis requerir qu'on le laissast entrer en la ville, et il n'y feroit ny ses gens aucun desplaisir : les religieux et habitans en furent contens : mais qu'il promist ce qu'il disoit. Et de faict, jura et promit que luy et ses gens payeroient leur escot, et n'y feroient chose qui leur deust desplaire. Mais le contraire advint, car les vivres de la ville et des religieux furent pris et consommés par ses gens et serviteurs, sans ce que oncques en payassent un denier, qui estoit contre son serment. Lors quand le roy veid sa maniere de faire, et la volonté qu'il avoit, il le declara, decreta, et ordonna estre reputé pour son ennemy mortel. Et de ce ordonna ses lettres patentes estre faites du douziesme jour de fevrier. Et en outre manda gens de guerre, pour venir vers luy. Or plusieurs gens de divers estats, qui avoient eu amour audit duc de Bourgongne, furent bien mal contens de la maniere qu'il tenoit : car s'il eust aussi bien tendu à bonne paix, on eust esté bien content d'y entendre, ny on ne demandoit autre chose.

En ce temps, l'evesque de Paris assembla plusieurs notables clercs, tant theologiens, que legistes et canonistes, et fit visiter la proposition que fit maistre Jean Petit, pour justifier la mort du feu duc d'Orleans, en laquelle ledit Petit voulust monstrer, que le duc de Bourgongne avoit justement fait de le faire tuer, et mourir, et que en ce faisant il n'avoit de rien mespris. La chose veue et usitée, et diligemment examinée, le vingt-quatriesme jour de fevrier, ladite proposition fut condamnée, et dit et prononcé par ledit evesque, qu'elle n'estoit pas recevable ny apparente.

Alliance avoit esté faite entre le roy de Sicile et le duc de Bourgongne, et devoit prendre en mariage sa fille. De faict, elle fut baillée et delivrée audit roy de Sicile, qui l'emmena : mais quand il sceut, et veid les choses que les bouchers faisoient au temps passé à Paris, et comme ledit duc s'en estoit party de Paris, et les manieres qu'il tenoit, et que le roy le tenoit son ennemy, il luy renvoya sa fille, bien grandement accompagnée.

Et pource que iceluy duc de Bourgongne assembloit gens, furent ordonnées lettres adressantes à tous capitaines, baillifs, lieutenans, et gouverneurs de villes, que sur bien estroites peines, ils ne donnassent aucun passage au duc de Bourgongne, ny à ses gens, voulans venir par deçà en armes, ny autres du sang, sans mandemens exprès de datte subsequente, et qu'ils ne souffrissent en leurs villes ou places faire armées, ou assemblées sans leur congé, et sceu, sur peine de confiscation de corps et de biens. Et voici les mots.

« Charles, etc. Au capitaine de tel lieu, ou » à son lieutenant, et aux bourgeois, manans » et habitans d'icelle ville, salut. Comme der- » nierement que nous fusmes à Auxerre, Nous, » par le plaisir de Nostre-Seigneur, et par la » grande et meure deliberation de bon conseil » sur ce eu, ayons ordonné bonne paix entre » les seigneurs de nostre sang, et lignage, et » autres nos subjets, et icelle depuis confirmée » en nostre bonne ville de Paris. Laquelle paix » ils ont promis et jurés de tenir, sans aller, » faire, ne souffrir aller encontre en aucune » maniere. Et outre, pour la conservation, et » le bon entretenement d'icelle paix, et aussi » pour le bien de nous, et de nos royaume, » seigneuries, et subjets, et pour obvier aux » très-grands maux, inconveniens, et dom- » mages qui pourroient advenir, si ladite paix » n'estoit bien entretenue, ayons tant par nos » autres lettres patentes, comme autrement, » defendu ausdits de nostre sang, et autres » quelconques, de quelque estat qu'ils soient, » tous mandemens et assemblées de gens d'ar- » mes : et au prejudice de ladite paix, et de la » seureté publique, nous ayons entendu, que » nostre très-cher et très-amé cousin le duc de » Bourgongne, qui a juré de tenir ladite paix, » fait presentement sans nostre congé, licence, » et auctorité, et par-dessus les defenses des- » sus dites, certain grand mandement de gens » d'armes, et de traict, en intention et propos

Digitized by Google

» de venir par deçà à puissance, qui est venir » contre ladite paix, et dont elle pourroit estre » enfrainte, au très-grand prejudice et dom- » mage de nous, et de nosdits royaume, sei- » gneuries, et subjets. Nous, ce considéré, et » voulant pourvoir à ce que dit est, et aussi » pour certaines autres justes et raisonnables » causes, et considerations, à ce nous mou- » vans, vous mandons, et defendons très-es- » troitement, et à chacun de vous, sur les ser- » mens, foy, et loyauté, en quoi vous nous » estes tenus, et sur peine d'estre reputés re- » belles, et desobeyssans envers nous, et de » perdre corps et biens. Que aux cas que nos- » tredit cousin de Bourgongne, ou autres de » par luy, ou autres quelconques, soit de nostre » lignage, ou autres, voudroient venir par » deçà en armée, et puissance : et pource, en- » trer, passer, et repasser en et parmy ladite » ville, en quelque maniere que ce soit (s'il ne » vous appert par nos lettres patentes, scellées » de nostre grand seel, et passées en nostre grand » conseil par la deliberation d'iceluy, Nous » presens, et de datte subsequente ces presentes, » qu'ils soient mandés pour venir devers nous), » vous ne le souffriez aucunement. En faisant » pource soigneusement, et diligemment gar- » der ladite ville, et y faire guet et garde de » jour et de nuict. Et en contraignant, ou fai- » sant contraindre tous ceux qui pource seront » à contraindre, de quelque estat ou condition » qu'ils soient, nos officiers, ou autres, par » toutes voyes deues et raisonnables, et comme » il est accoustumé de faire en tel cas : telle- » ment que ladite ville soit seure, et puisse » estre defendue desdits gens d'armes, et de » tous autres quelconques, qui voudroient au- » cune chose faire contre, ne au prejudice de » ladite paix, et que aucuns inconveniens ne » s'en puissent, ou doivent ensuivir à nous, à » nosdits royaume, seigneuries, et subjets. Et » aussi que vous, capitaine-bourgeois, manans » et habitans dessus dits, ne fassiez, ne souf- » friez faire en quelque maniere que ce soit, en » ladite ville aucunes assemblées, soit de gens » d'armes, ou autres, en quelque maniere que » ce soit, sans congé, ou licence de vous capi- » taine. Et s'il advenoit que aucuns fissent au- » trement que dit est, que vous capitaine en » fassiez alencontre des delinquans telle puni- »tion et justice que au cas appartiendra, et » que ce soit exemple à tous autres : et gardiez » bien chacun de vous endroit soy, sur les pei- » nes dessus dites, que en ce n'ait défaut. Et » de la reception de ces presentes nous certifiez » suffisamment, ou nostre amé et feal chance- » lier, par le porteur d'icelles, sans aucun » delay. Donné à Paris le quatorziesme jour de » novembre, l'an de grâce mille quatre cens » et treize, et de nostre regne le trente-qua- » triesme. » Par le roy en son conseil, où es- toient presens le roy de Sicile, messeigneurs les ducs de Guyenne, de Berry, et de Baviere, les comtes d'Eu, et de Vendosme, et autres.

FERRON.

Pareillement la ville de Paris en escrivit une à toutes les bonnes villes, lesquelles contredi- soient par certains poincts bien evidens et ve- ritables, aux lettres du duc de Bourgongne, lesquelles il faisoit mention comme « monsei- » gneur de Guyenne, luy avoit mandé expres- » sement, qu'il vint devers luy à Paris, pour » le tirer hors du Louvre, où il disoit ledit » seigneur estre prisonnier. » En les exhortant, qu'ils ne le creussent pas, et qu'il ne le faisoit que afin de rompre le bien de paix. Et ce en la maniere qui s'ensuit.

A nos très-chers et bons amis, les mayeur, eschevins, bourgeois, manans et habitans d'i- celle ville.

« Très-chers, et bons amis, pource que de- » puis aucun temps en ça, plusieurs ont semé » paroles, et nouvelles autrement que à poinct, » de l'estat du roy, et de la reyne nos souve- » rains seigneur et dame, de monseigneur de » Guyenne leur aisné fils, et de nos seigneurs » de leur sang. Et que nous sçavons que moult » desirez sçavoir au vray, l'estat des besongnes » et choses dessus dites. Nous, qui de tous nos » cœurs desirons la vérité, estre notoire et ma- » nifeste, afin que nul ne donne foy à faux rap- » ports, qui pourroient estre faits, pour mettre » division entre ceux du sang du roy nostredit » seigneur, sommes meus de vous icelle verité » signifier à nostre pouvoir. Et vous signifier » et communiquer amiablement, comme à ceux » que reputons sans doute estre vrays et loyaux » envers le roy nostredit seigneur, et sa cou- » ronne, et qui de son bien et honneur avez » consolation et plaisir. Si veuillez sçavoir, » très-chers et bons amis, que jaçoit comme » vous sçavez, que le roy nostredit seigneur » par le plaisir de Dieu, et par l'advis et con- » seil de nosdits seigneurs de son sang et li-

Digitized by Google

» gnage, de ceux de son grand conseil, de l'u-
» niversité de Paris, et autres preud'hommes
» de ce royaume, eust ordonné à Auxerre,
» bonne paix entre les seigneurs de son sang et
» lignage. Laquelle lesdits seigneurs de son
» sang, de son grand conseil, et plusieurs au-
» tres, et nous, avons juré en sa presence te-
» nir et garder fermement à tousjours, sans au-
» cun mal engin. Neantmoins aucuns seditieux,
» et perturbateurs de paix, obstinez en leurs
» malices, et qui ne se peuvent abstenir de ma-
» chiner, comment ils pourront icelle du tout
» violer à leur pouvoir, ont fait et traité secret-
» tement certaines conspirations contre le bien
» d'icelle paix, et contre le bien public de ce
» royaume : en s'efforçant de faire esmouvoir
» grand tumulte de peuple de la ville de Paris,
» et de mettre divisions et discords entre nos-
» dits seigneurs du sang du roy (qui la mercy
» Dieu sont, et seront en bon amour et union
» ensemble), et de faire plusieurs austres nou-
» velletés moult perilleuses, et dommageables
» à ce royaume : dont sans doute se fussent en-
» suivis très-grands maux, et inconveniens ir-
» réparables contre le roy nostredit seigneur,
» sa seigneurie, et toute la chose publique. Et
» mesmement estoit vraysemblablement à dou-
» ter la subversion totale et entiere destruction
» de cedit royaume, si icelles machinations
» eussent esté mises en effect. Mais Dieu qui
» cognoist les secrets des hommes, n'a pas voulu
» souffrir la perdition et desolation de ce très-
» chrestien royaume. Ains y a pourvu de sa
» grace, tant que la sienne mercy, et par le
» moyen de la grande diligence, et bon œuvre
» de nostre très-redoutée dame la reyne, et de
» nos autres seigneurs du sang de France, et
» leurs conseillers, les perverses et damnables
» entreprises desdits seditieux ont esté descou-
» vertes. Et pour ces causes, le roy mondit
» seigneur, par l'advis et deliberation de la
» reyne, et de nosdits seigneurs de son sang,
» et de ceux de son grand conseil, pour le bien
» et seureté de sadite seigneurie, et de tous ses
» bons subjets, et obvier aux maux et inconvé-
» niens dessus dits, et autres qui par ce peussent
» estre advenus, a fait prendre et saisir par
» ses gens, et officiers ordonnés à l'exercice
» de sa justice ordinaire à Paris, plusieurs d'i-
» ceux seditieux et perturbateurs de paix. Et
» après ce qu'ils ont esté interrogés, aucuns
» ont esté courtoisement envoyés à leurs hostels,
» les autres plus coupables detenus prisonniers,
» pour plus avant sçavoir la verité des choses,
» et la fin à quoy ils tendoient, et leur ont fait
» leur procès, en intention de leur faire justice
» et raison selon les cas. Et en verité, très-
» chers et bons amis, il est moult à merveilles,
» que personne quelconque, quelle qu'elle soit,
» oze ou presume d'entreprendre à faire chose
» aucune contre ladite paix, qui est tant bonne
» et profitable à la chose publique de ce royau-
» me, et par le moyen de laquelle chacun a
» vescu, et vit en grande tranquillité et justice.
» Vous certifions pour vray, que passé à long-
» temps, que l'on ne veid en ceste bonne ville
» de Paris justice ainsi liberalement regner.
» Les gens y vivent paisiblement, et en grande
» concorde et union, sans noise, division, ou
» rumeur, comme ils ont fait depuis le mois
» d'aoust dernier passé, et font encores à pre-
» sent, et au plaisir de Dieu feront encores do-
» resnavant, qui sont choses de grande recom-
» mandation et louange. Attendu mesmement
» la disposition du temps passé, et que en ceste
» ville y a gens de diverses nations en grand
» nombre que nos seigneurs du sang du roy y
» sont, et que de jour en jour y affluent autres
» gens de divers estats et conditions. Et si n'est
» pas advenu, que durant ledit temps y ait
» personne aucune, qui ait fait ne dit chose,
» dont soit issu riote, ou debat, ne dont soit
» venu plainte aucune à justice, ne autrement,
» ainçois y va et vient chacun seurement, les
» portes sont ouvertes, on y marchande, et
» fait-on tous autres faicts publics liberalement
» et seurement, tout ainsi que si les pestilences
» et tribulations, qui depuis six ou sept ans en
» ça ont couru, n'y eussent oncques esté. Com-
» bien que l'ennemy adversaire de paix, qui
» ne cesse de semer discordes entre les crea-
» tures, et de machiner comment il pourra
» mettre dissension entre eux, ait mis ès cœurs
» desdits seditieux, de conspirer contre ladite
» paix, et d'entreprendre damnablement con-
» tre icelle, et le bien public de tout le royau-
» me. Ce qu'ils n'ont pas, la mercy Dieu, peu
» accomplir, comme dit est.

» Vous signifions en outre que le roy, la
» reyne, mondit seigneur de Guyenne, tous
» nosdits seigneurs de leur sang, ensemble tous
» ceux du conseil du roy, l'université, et nous,
» sont tous vrayement fermes, et d'un commun
» accord ont proposé, et conclu entretenir, et

Digitized by Google

» faire entretenir et garder inviolablement la-
» dite paix, et de resister et pourvoir par toutes
» manieres, que aucune chose ne soit faite au
» contraire. Tous lesquels unanimes, et d'une
» grande et bonne volonté, se sont offerts et
» presentés au roy, à la reyne, et à mondit
» seigneur de Guyenne, pour s'employer à sous-
» tenir ce que dit est, et à les servir loyaument,
» comme bons et loyaux parens, vassaux et sub-
» jets doivent faire envers leur droiturier et sou-
» verain seigneur. Lesquelles offres et presen-
» tations, le roy, la reyne, et mondit seigneur
» de Guyenne ont gratieusement et à grande
» joye et plaisir receu, dont cette bonne ville
» est moult resjouye. Outre plus, très-chers et
» bons amys, pource que aucuns pourroient
» avoir dit, semé et publié contre verité, que
» les prises dont dessus est faite mention, au-
» roient esté faites à l'instigation et pourchas
» d'aucuns seigneurs, en les confortant au pre-
» judice de l'autre partie. Pour occasion des-
» quelles prises, ils desplaisoient audit mon-
» seigneur de Guyenne, l'avoient detenu, et
» detenoient iceluy monseigneur de Guyenne à
» destroit outre sa volonté: voulans iceux rap-
» porteurs innuer, et donner à entendre ces
» choses estre faites, en venant contre ladite paix.
» Nous vous affirmons que de ce il n'est rien.
» Mais il a esté dès le temps dessus déclaré, et
» encores est ledit monseigneur de Guyenne
» aussi libre que oncques fut, sans que par
» deçà ait eu ne encores ait de present per-
» sonne qui ait voulu, ne veuille faire ou pro-
» curer chose à luy desplaisante. Et qu'il soit
» vray et à chacun notoire, le jour d'hier feste
» de monseigneur sainct Vincent, mondit
» seigneur de Guyenne pour consolation et res-
» jouyssance de sa nativité advenue à sembla-
» ble jour, et ainsi que ont accoustumé faire
» nos seigneurs de France, tint cour plainiere,
» et feste très-notable au Louvre à Paris. A la-
» quelle feste nos seigneurs du sang royal,
» nos autres seigneurs du conseil du roy, les
» notables personnes de ladite université, nous
» prevost et eschevins, et les bourgeois de
» ceste ville de Paris en grand nombre, et par
» mandement dudit monseigneur de Guyenne,
» fusmes receus très-notablement, et fusmes en
» très-grande joye et consolation, pour la très-
» grande et ample chere que voyions faire à ice-
» luy monseigneur de Guyenne. Et ainsi à rap-
» porter ou donner par aucuns à entendre le
» contraire, apperroit de leurs mensonges evi-
» dens. Quant au regard desdites prises, nous
» vous affirmons comme dessus, icelles avoir esté
» faites par l'ordonnance, advis, et deliberation
» que dit est, et non pas par faveur, ou haine
» quelconque, mais pour le bien et entretene-
» ment d'icelle paix tant seulement. Si vous sig-
» nifions ces choses, afin que vous sçachiez la
» pure verité d'icelles; et que si autrement
» vous estoient aucuns rapports sur ce faits,
» vous n'y adjoustiez aucune foy. En vous
» priant et requerant, très-chers et bons amis,
» très à certes, et de cœur que semblablement
» de vostre part veuilliez avoir vos cœurs et
» affections droitement au roy, à sa seigneurie,
» et à la conservation de ladite paix, ainsi que
» tousjours avez eu, et resister de tous vos pou-
» voirs à tous ceux qui voudroient aucunement
» enfraindre icelle paix. Et au surplus, nous
» mandiez de vos nouvelles, comme nous fe-
» rons à vous semblablement, si aucunes en
» surviennent par deçà. Très-chers et bons
» amis, Notre-Seigneur vous ait en sa saincte
» garde. Escrit à Paris le vingt-quatriesme jour
» de janvier mille quatre cens et treize. Les tous
» vostres, les prevost des marchands, esche-
» vins, bourgeois, manans, et habitans de la
» ville de Paris. ».

En approuvant icelles lettres le roy fit faire un mandement qui fesoit mention, comme ce n'estoit que tout mensonge, et que luy, la reyne, monseigneur de Guyenne, le roy de Sicile, mes-seigneurs les ducs de Berry, d'Orléans, et de Baviere, les comtes de Vertus, d'Eu, de Richemont, et de Vendosme, et plusieurs austres estoient en leur pure liberté et franchise. Parquoy il leur defendoit derechef, qu'ils ne laissassent passer ne repasser aucuns gens d'armes en faveur dudit seigneur de Bourgongne.

Charles, etc. Au capitaine de telle ville, ou a son lieutenant, et aux bourgeois, manans, et habitans d'icelle ville, salut. « Il est venu à » nostre cognoissance que nostre cousin le duc » de Bourgogne a nagueres escrit, et fait sça-» voir à vos bourgeois et habitans » certaines choses, « qu'il dit estre » infractives de la paix par nous faite à Auxerre, entre ceux de nostre sang et lignage, et depuis confirmé, et par eux en nos mains jurée en nostre bonne ville de Paris : et que jaçoit ce que ladite paix il ait bien et entierement gardée, sans faire, ne souffrir estre faite aucune chose alencontre de son costé

Digitized by Google

Neantmoins on luy a bien fait le contraire, ce qu'il a patiemment enduré. Combien que dur luy ait esté à souffrir, et encores pour l'observation d'icelle paix, l'eust voulu endurer: jusques à ce que nostre très-amé et très-cher fils le duc de Guyenne luy ait fait sçavoir, « si comme il dit, » que l'on l'avoit enfermé, et tenoit à pont levé comme prisonnier en nostre chastel du Louvre : et que par plusieurs fois, comme par lettres et par messages, luy a requis nostredit fils aide et secours, pour estre delivré du danger où il estoit. Pour lesquelles causes nostredit cousin s'est deliberé de venir incontinent vers nostre bonne ville de Paris, à tout le plus de gens qu'il peut finer, pour jetter hors nostre très-chere et très-amée compagne la reyne, et nostredit fils du danger, « où il nous dit estre, » et nous mettre en nostre liberté et franchise, en vous requerant en ce très-instamment aide, le plus hastivement que vous pourrez.

« Desquelles choses, si tost qu'elles sont venues à nostre cognoissance, nous avons eu » très-grand desplaisir, et en avons esté, et » sommes très-mal contens, et non sans cause, » pource qu'elles sont seditieuses et non veritables. Car depuis que nostredit cousin s'est » dernierement party de nostredite ville de » Paris, nous, nostredite compagne et nostre- » dit fils avons esté et sommes de present en » nostre pleine et franche liberté, et en aussi » grand amour et union avec ceux de nostre » sang et lignage, et nos autres subjets, comme » nous fusmes oncques. Comme il peut à un » chacun clairement apparoir, qui veut en » voir, et sçavoir la verité, et aussi le vous af- » fermons par ces presentes. Et fait nostre- » dit cousin, quelque chose qu'il donne à en- » tendre, ladite armée à nostre tres-grande » desplaisance, et à la très-grande charge et » dommage de nostre peuple, pour les man- » demens et assemblées de gens d'armes, qu'il » convient que nous fassions pour obvier à » luy. Et contre les deffenses sur ce faites, » tant par nos ambassadeurs solennels, par les- » quels avons fait dès pieça defendre tous » mandemens et assemblées de gens d'armes, » comme par nos lettres patentes, que par plu- » sieurs fois, et de nouveau, luy avons sur ce » principalement envoyé. Et par lesquels nos » ambassadeurs aussi, et par nos lettres des- » susdites l'avons instamment sommé et requis, » que nos chasteaux de Caen et de Crotoy, que » outre nostre gré, plaisir et volonté il detient, » ou par les siens il fait detenir, il nous ren- » dist et restituast. Et aussi que plusieurs mal- » faicteurs, et crimineux de leze-majesté, les- » quels contre nostre honneur il detient, et » soustient en sa compagnée, et en ses pays, » terres et seigneuries, et dont les aucuns sont » par leurs demerites bannis de nostre royaume, » il nous envoyast pour en faire punition telle, » que par raison il appartiendroit. Dont du » tout a esté defaillant, delayant et en de- » meure. Parquoy il est vraysemblable à croire, » par ce que dit est, que par mauvais conseil, » et enhortement par luy, et non par autre, » quoy qu'il fasse dire et publier, soit faite » chose qui soit à la perturbation et rupture de » ladite paix. Et pource que nostre intention a » tousjours esté, et est, d'entretenir, et faire » entretenir ladite paix : et que par l'advis et » deliberation de nostredit fils, et de plusieurs » autres de nostre sang et lignage, de nostre » grand conseil, de nostre cour de parlement, » de nostre fille l'université, et des prevost des » marchands, eschevins, et autres notables » bourgeois de nostredite ville de Paris, avons » conclu à contrester et resister de toute nostre » puissance à nostredit cousin de Bourgongne, » et tous autres quelconcques, qui sous cou- » leurs feintes, exquises, ou autrement vou- » droient faire, ou entreprendre chose, dont » ladite paix pourroit en aucune maniere estre » enfrainte, ou troublée. Et que par nos autres » lettres vous ayons naguieres defendu, que en » nostredite ville vous ne souffriez, ou ne lais- » siez rancunes entre gens d'armes, soit qu'ils » soient de nostre sang et lignage, ou autres » quelconques, sans nostre exprès comman- » dement, et par nos lettres patentes passées » en nostre grand conseil, et de date subse- » quente nosdites lettres de deffense.

» Nous vous mandons derechef, et expres- » sement defendons sur l'obeyssance que nous » devez, et sur peine d'estre reputés rebelles et » desobeyssans, et de forfaire corps et biens » envers nous, que en nostredite ville ne souf- » friez ny laissiez entrer, demeurer, sejourner, » passer ny repasser nostredit cousin de Bour- » gongne, ou autres de par luy, ou à luy favo- » risans, quels qu'ils soient, qui en armes vou- » droient venir par deçà, comme dit est, et ne » leur donniez conseil, confort, ny aide, en

Digitized by Google

» quelque maniere que ce soit. Et avec ce, que » à telles lettres, ny escritures ainsi seditieuse- » ment faites et controuvées, vous n'adjoustiez » doresnavant foy, ne creance aucune, ne fai- » siez d'icelles publications. Mesmement que » par telles choses exquises, affectées et con- » trouvées, nostre peuple a esté au temps passé » mauvaisement seduit, comme ce est à un cha- » cun notoire. Ainçois toutes telles lettres et » escritures, si aucunes vous en sont desor- » mais envoyées, nous envoyerez si tost que » receues les aurez. Et ne faites aucune res- » ponse, soit par escrit ou autrement, sans » avoir sur ce premierement nostre congé et » licence. Sçachans que si de ces choses, vous, » ou aucun de vous, faites le contraire, nous » vous en ferons si griefvement punir, et en » brief, que ce sera exemple à tous autres. Et » ces presentes faisiez publier tantost, et sans » delay, à hautes voix, par tous les lieux ac- » coustumés à faire cris en ladite ville, à ce » qu'aucun n'en puisse pretendre aucune cause » d'ignorance. En nous certifiant par le por- » teur d'icelles, de leur reception et publica- » tion, avec vostre volonté et intention sur ce. » Donné à Paris le dernier jour de janvier, l'an » de grace mille quatre cens et treize, et de » nostre regne le trente-quatriesme. » Par le roy, à la relation de son grand conseil, tenu du commandement de la reyne et de monseigneur le duc de Guyenne, auquel le roy de Sicile, messeigneurs les ducs de Berry et d'Orleans, Louys duc de Baviere, les comtes de Vertus, d'Eu, de Richemont et de Vendosme, plusieurs du grand conseil et de parlement, le recteur et plusieurs de l'université, les prevosts de Paris et des marchands, les eschevins et plusieurs des bourgeois de Paris, estoient. Naucion.

1414.

L'an mille quatre cens et quatorze, il y avoit eu trefves faites avec les Anglois, le duc d'Yorck estant à Paris, dès la Chandeleur jusques à un an, lesquelles ne durerent guieres, car sur la mer tousjours pilleries et roberies se faisoient, tant d'un costé que d'autre, et specialement de la partie des Anglois.

Es mois de fevrier et de mars se leva un vent merveilleux, puant, et tout plein de froidures. Pour occasion duquel plusieurs gens, tant d'eglise, nobles, que du peuple, furent tellement enreumés et entoussés que merveilles. Et en furent aucuns malades au lict, tellement que par aucun temps les jurisdictions de parlement, et du Chastellet cesserent, et n'y alloit personne. Peu en moururent. Toutesfois le seigneur d'Aumont bien vaillant chevalier, et qui avoit eu la charge de porter l'oriflambe, alla de vie à trespassement.

Plusieurs villes et places se tinrent de la partie du duc de Bourgongne, et luy obeïssoient.

L'archevesque de Pise, de la partie du pape Jean vint à Paris, pour le faict des graces expectatives, et promotions à prelatures. Car les ordonnances royaux, par lesquelles toute la disposition estoit aux ordinaires, regnoient et duroient. Et luy estant à Paris, on luy envoya le chappeau, et fut fait cardinal. Lesdites ordonnances royaux furent en effect annullées, car le roy, la reyne et monseigneur le dauphin, eurent nominations pour leurs gens et serviteurs : et pareillement l'université et grandes prerogatives. Et le roy et les seigneurs, au regard des prelatures, estoient papes. Car le pape faisoit ce qu'ils vouloient, et ne tenoit pas à argent, et se bailloient les eglises au plus offrant et dernier encherisseur. Et y avoit Lombards à Paris, qui faisoient delivrer argent à Rome à grand profit. Or ce qui meut le roy et son conseil, à non user desdites ordonnances, ce fut, pource qu'on disoit communement que les ordinaires usoient très-mal de la collation des benefices, et les donnoient à leurs parens et serviteurs, sans en faire provision aux gens notables, clercs gradués, ou nobles. Et que si desdites ordonnances on eust bien usé, elles estoient bonnes et sainctes. Et specialement que par le moyen d'icelles, l'or et l'argent de ce royaume demeuroit, et il se vuidoit par l'abolition d'icelles merveilleusement, car il n'y avoit si petit laboureur, qui ne voulust faire son fils homme d'eglise, et bailler argent pour avoir une grace expectative.

La ville de Compiegne, qui est bien assise, forte et belle place de guerre, tenoit le party du duc de Bourgongne, et y avoit de vaillantes gens dedans, qui faisoient des courses et maux beaucoup sur le peuple. Et delibererent le roy, et monseigneur de Guyenne d'y mettre le siege. Dedans estoient messire Hue de Lannoy, Martelet du Mesnil, Guillaume Soret, le seigneur de Sainct-Leger et messire Hector de Saveuses,

Digitized by Google

accompagnés de cinq cens hommes d'armes, et de gens de traict, qui faisoient maux innumerables.

Le roy et monseigneur le dauphin, après qu'ils eurent esté à l'eglise de Nostre-Dame de Paris faire leurs offrandes et devotions, partirent de Paris. Et estoit monseigneur le dauphin joly, et avoit un moult bel estendart, tout battu à or, où avoit un K, un cigne et une L. La cause estoit, pource qu'il y avoit une damoiselle moult belle en l'ostel de la reyne, fille de messire Guillaume Cassinel, laquelle vulgairement on nommoit la Cassinelle. Si elle estoit belle, elle estoit aussi très-bonne, et en avoit la renommée. De laquelle, comme on disoit, ledit seigneur faisoit le passionné, et pource portoit-il ledit mot. En leur compagnée estoient les ducs d'Orleans, de Bar et de Baviere, et les comtes de Vertus, d'Eu, d'Alençon et de Richemont, le connestable et le comte d'Armagnac, en volonté et imagination de reduire, et mettre en la bonne obeïssance et subjection du roy, le duc de Bourgongne et ses adherans, lesquels en plusieurs et diverses manieres avoient delinqué contre le roy et sa majesté royale. Et s'en allerent à Sainct-Denys, ainsi qu'il est accoustumé. Et pource que le seigneur d'Aumont, qui avoit accoustumé de porter l'oriflambe, estoit mort n'y avoit gueres, le roy avoit assemblé son conseil, pour sçavoir à qui on la bailleroit, car on avoit de tout temps accoustumé la bailler à un chevalier loyal, preud'homme et vaillant. Par eslection fut esleu messire Guillaume Martel, seigneur de Bacqueville, auquel fut baillée l'oriflambe, lequel se confessa, ordonna, et fit les sermens accoustumés. Il s'excusa fort toutefois pour son vieil aage; et pource luy fut baillé en aide et confort son fils aisné, et un beau gent chevalier nommé messire Jean de Betas, seigneur de Sainct-Cler, qui furent ordonnés comme coadjuteurs dudit seigneur.

Le roy et monseigneur de Guyenne laisserent à Paris le roy de Sicile, et monseigneur de Berry, qui eurent le gouvernement.

Le roy envoya sommer ceux de Compiegne, qu'ils se missent en son obeïssance; et firent faire response les gens de guerre, « qu'ils ne se » rendroient point, ny ne feroient obeïssance. » Aucuns de la ville n'en estoient pas bien contens: mais ils furent rappaisés par les capitaines, et exhortés de tenir contre le roy, en disant plusieurs paroles deceptives, et frauduleuses. Le roy derechef à seureté envoya deux de ses conseillers, c'est à sçavoir un des maistres des requêtes de son hostel, nommé maistre Guillaume Chanteprime, et maistre Oudart Gencien, son conseiller en sa cour de parlement. Et les receurent à Compiegne seulement à la barriere, et leur dirent la creance qu'ils avoient au roy. Et la response de ceux de Compiegne fut bien briefve, c'est à sçavoir, qu'ils « ne feroient quelque obeïssance. » Si y fut le siege mis. Toutefois le roi passa outre et vint au pont à Soisy. Et la nuit qu'il y arriva fut le feu bouté au village et pont. Et ne peut-on oncques sçavoir qui ce fit. Aucuns disoient que c'estoit feu d'adventure, les autres, qu'il avoit esté mis d'aguet appensé.

Le roy envoya à Noyon les sommer « qu'ils » luy fissent obeïssance, » et y envoya ses fourriers pour prendre logis. Mais ils les refuserent pleinement, et y en eut qui dirent diverses paroles, et furent un jour en cette volonté. Toutefois le roy delibera venir devant, et de faict y vint, et luy furent les portes ouvertes, et y entra dedans la ville à son plaisir. Et fit faire information de ceux qui estoient cause de la premiere desobeïssance, et furent pris. Et le roy lequel avoit tousjours esté, et estoit de soy misericors, fut conseillé de convertir la peine criminelle en civile, et payerent amendes pecuniaires assez legeres, cognoissans qu'on leur faisoit grande courtoisie.

Le roy après envoya à Soissons, les sommer aussi « qu'ils luy fissent obeïssance, et le re- » ceussent. » Et Enguerrand de Bournonville, qui estoit dedans la ville, pource que le herault, en les sommant, les requit « qu'ils se » monstrassent bons et loyaux envers leur sou- » verain seigneur, » respondit, « que luy et » ceux de sa compagnée estoient plus loyaux » au roy, et ceux de la ville, que ceux qui es- » toient avec le roy; et que en la compagnée » où le roy estoit, ne feroient aucune obeïs- » sance. »

Au regard de ceux qui estoient dedans Compiegne, ils faisoient de beaux faicts d'armes, et souvent sailloient. Aussi les recevoit-on le mieux qu'on pouvoit, et y en avoit souvent d'un costé et d'autre de morts, pris ou de blessés. Et entre les autres saillies qu'ils firent, le vingt et uniesme jour d'avril, ils saillirent et brulerent les faux-bourgs, qui fut grand dom-

Digitized by Google

mage. Et passerent outre, jusques au lieu où on avoit assis les canons, et au plus gros canon, nommé Bourgeoise, mirent au trou par où on boutoit le feu un clou, tellement que devant ladite ville, oncques ne peut jetter. Et si firent tant qu'ils en traisnerent trois vulgaires, et les mirent dedans la ville, et tuerent aucuns des canoniers. Ceux qui estoient au siege s'assemblerent, et se mirent entre la ville et eux, pour empescher qu'ils ne peussent entrer dedans. Les gens du roy avoient fait un pont de bois, pour passer par dessus la riviere ceux du siege les uns aux autres. Et selon ce qu'on sceut, ceux qui estoient issus avoient intention de repasser par dessus ledit pont, et cuiderent faire grand dommage aux gens du comte d'Armagnac, et du seigneur d'Albret, lesquels estoient delà le pont, et ne les trouverent point esbahis, car ils les receurent vaillamment, et tellement qu'ils les rebouterent jusques dedans leur ville. Et y en eut grand foison de morts, et plusieurs pris. Après ceste escarmouche on escrivit au roy, « qu'il lui pleust venir devant la » ville, et qu'il sembloit qu'on l'auroit d'as- » saut. » Pource le roy y vint, et passa par » dessus ledit pont de bois. A sa venue, y eut plusieurs escarmouches. On jettoit canons contre la ville, ceux dedans aussi en jettoient, et de gros traicts d'arbalestres. Et fit-on semblant diverses fois de les assaillir: mais vaillamment ils se defendoient, et blessoient souvent de ceux de l'ost. On ouvrit aucuns traités de paix, et y fut-on bien trois ou quatre jours à parlementer.

Le comte d'Armagnac n'estoit point d'opinion de paix, ou traité avec eux, veues les inobediences qu'ils avoient faites, et leurs manieres et mauvaises volontés. Et si luy sembloit et monstroit cuidemment, que en peu d'heures, on les auroit d'assaut. Mais son opinion ne fut pas tenue, et y eut traité fait: c'est à sçavoir, « que les gens de guerre s'en iroient sau- » ves leurs vies, harnois et chevaux. Et crie- » roient mercy au roy, en luy suppliant et re- » querant qu'il leur voulust pardonner. » Ce que le roi fit benignement, et promirent « qu'ils » ne s'armeroient plus contre luy. » Et en tant que touchoit ceux de la ville, où il y en avoit de par trop extresmes, le roy leur pardonna, en faisant du criminel civil, et payerent aucune moyenne finance: puis y entra le roy, et luy fut ladite ville rendue, et obeïssance faite, et fut durant le siege ladite ville fort endommagée.

Le comte d'Armagnac, le duc de Bar, le seigneur d'Albret connestable de France, et leurs gens allerent devant Soissons, et les envoyerent sommer, « qu'ils rendissent la ville au » roy et à monseigneur le dauphin. » Enguerrand de Bournonville, qui estoit dedans, respondit « qu'il estoit au roy, et pour luy te- » noit la cité. Et que si luy, et monseigneur de » Guyenne, son fils, y vouloient entrer à leur » estat, que on leur ouvriroit les portes, et y en- » treroient. » Après ladite response escarmouches se leverent, et saillirent ceux de la ville, pour aussi escarmoucher bien souvent. Et tresvaillamment se portoient, et y eut de beaux faicts d'armes faits d'un costé et d'autre. Les bombardes furent assises, et canons, et tiroit-on fort dedans la ville, qui fut battue en plusieurs endroits, et mesmement en un lieu où il y avoit une grosse tour, avec un ange peint. Là estoit assise une bombarde nommée Bourgeoise, qui estoit grosse, et combien que devant Compiegne elle avoit esté endommagée, toutesfois on y avoit mis tel remede, qu'on en ouvroit et travailloit très-bien. Et si y avoit d'autres gros canons. Il sembloit aux chefs de guerre, que ladite cité estoit prenable d'assaut. Entre autres vaillans capitaines et chefs de guerre, y avoit un nommé le Bastard de Bourbon, qui alloit par dehors autour des fossés de la ville, pour voir par quel lieu on la pourroit plus aisément assaillir. Il estoit comme désarmé, quoy qu'il en soit, luy defailloit et manquoit-il plusieurs pieces de son harnois. Un arbalestrier de dedans la ville l'apperceut, et luy tira de son arbalestre un vireton, dont il le frappa en la gorge, duquel coup il cheut tout navré. Si fut hastivement apporté à son logis. Les chirurgiens le virent, et trouverent qu'il n'y avoit remede. Parquoy il fut confessé et ordonné, et receut tous ses sacremens, et alla de vie à trespassement; il fut fort plaint de toutes gens, car il estoit jeune homme, doux, et humble en maintien, parole, et gouvernement, et ses ennemis mesmes le plaignoient. Ceux de dedans voyans qu'ils avoient fort à faire, et que les gens de dehors estoient puissans, mirent hors un compagnon, qui se faisoit fort de passer. Et escrivoit Enguerrand une cedule au duc de Bourgongne « qu'il leur envoyast secours, ou » sinon, ils ne se pourroient plus tenir, et fau-

Digitized by Google

» droit qu'ils rendissent la ville, et que leurs » personnes fussent en danger. » Or fut ledit compagnon pris, sur lequel furent trouvées lesdites lettres. Ledit Enguerrand mesmes cuida sortir hors, feignant qu'il iroit querir secours. Mais un surnommé Craon, et messire Jean de Menon l'empescherent, en disans « qu'en tel » hanap qu'ils beuroient, qu'il y beuroit aussi. » Et quelque promesse qu'il fist de retourner, ils ne l'en croyoient point, et demeura voulust ou non. Car il y avoit durs sieges en diverses parties. Or delibererent ceux de dedans d'entendre à traitté, et trouver expedient, combien que c'estoit bien tard. Car la ville estoit fort battue. Du costé où estoit monseigneur de Guyenne, ceux de dedans firent signe de parlementer; et de faict commencerent à parlementer. Et avoient les gens de bien du conseil du roy grand desir et affection de trouver traitté. Mais les gens de guerre, specialement de l'avant-garde, requeroient tous moyens d'entrer dedans par assaut, et firent toutes apparences d'assaillir, voire tous ceux de l'ost. Mesme en plein midy, ceux de l'avant-garde passerent par un endroit de la riviere d'Aisne, qu'on ne cuidoit pas estre passable. Et vinrent à une poterne, qui estoit sur la riviere, laquelle ils gagnerent, et par là entrerent dedans la ville. Ceux qui y estoient en garnison les cuiderent rebouter, et y eut de grandes armes faites, il estoit environ midy. Cependant ceux de l'ost, qui virent et ouyrent le bruit, assaillirent très-fort du costé où estoit le canon nommé Bourgeoise, où les murs estoient fort battus, et entrerent dedans. Et ne sçavoient ceux de la ville auquel endroit entendre. Finalement les gens du roy y entrerent. Qui fut une piteuse entrée, car ils firent maux infinis. Plusieurs en tuerent, pillerent, desroberent, et les eglises mesmes, forcerent femmes et filles, comme l'on disoit, et y eut de bien piteux cas commis et perpetrés en la chaleur de l'entrée, et le lendemain. Et disoit-on qu'on n'y eust sceu mettre remede. Si en faisoient les chefs de guerre et capitaines le mieux qu'ils pouvoient. Le lendemain, la fureur aucunement refroidie, furent faits cris de par le roy, et y eut de gratieuses compositions faites, tant de biens que de maisons. Grande occision y eut de ceux qui se mirent en defense, et si y eut plusieurs personnes pris. Entre les autres ledit Enguerrand de Bournonville, lequel avant qu'il fust pris, vaillamment se defendoit, et fut navré et blessé, mesmement au travers du visage. Il se vouloit mettre à finance, mais il eust la teste couppée. Pareillement un chevalier nommé messire Jean de Menon, et autres aussi. On en mena plusieurs à Paris, qui furent pendus au gibet. Et si y en eut de pris et mussés par les gens de guerre, qui furent mis à finance et rançon. Or combien que ceux de la ville eussent forfait et confisqué corps et biens, toutesfois il y fut donné honorable provision. Et jaçoit que iceux de la ville se doutans de ce qui leur advint, eussent fait plusieurs musses, toustesfois aucunes furent trouvées, où ils perdirent moult. Et si y eut aucuns des plus riches, qui furent mis à grosses finances, lesquelles ils payerent à bien grande peine.

Le roy vint à Laon, là où vint à luy le comte de Nevers frere du duc de Bourgongne, qui luy cria mercy, en lui requerant qu'il luy voulust pardonner de ce qu'il avoit esté devant Paris avec son frere: et luy fit plusieurs grandes promesses, tant de le servir, que autrement. De plus, il mit toutes ses terres en sa main et subjetion, ce qui fit que le roy et monseigneur de Guyenne, bien et doucement luy pardonnerent.

Le duc de Bourgongne faisoit diligence de toutes parts d'assembler gens. Et tellement, que de Bourguignons, Picards, et Savoisiens, ils se trouverent bien quatre mille combatans, desirans trouver les gens du roy pour les combatre, aussi estoient-ils belle et grande compagnée, et gens bien habillés et montés. La chose vint à la cognoissance du roy. Et fut ordonné à l'avant-garde le duc de Bourbon, et le comte d'Armagnac, à tout deux mille combattans. Et en l'arriere-garde des Bourguignons estoit le seigneur de Hannette, à tout huict cens combatans, qui se maintenoient bien et grandement, comme gens de guerre. Lesdits deux seigneurs envoyerent leurs coureurs devant assez largement, lesquels virent et apperceurent les gens du duc de Bourgongne emmy les champs, en belle ordonnance (lesquels coureurs lesdits deux seigneurs avec toutes leurs bannieres desployées suivoient), et estoient lesdits coureurs en grande perplexité, s'ils frapperoient dedans, ou non. Car il sembloit à aucuns, qu'on devoit attendre lesdits seigneurs, et si n'estoient pas tant des deux parts comme les autres. Toutefois ils se doutoient de deux choses:

Digitized by Google

l'une, que lesdits adversaires se pourroient bien retraire, sans coup frapper, quand ils verroient la compagnée desdits deux seigneurs. L'autre, que s'ils ne frappoient dedans leurs ennemis, cela seroit imputé à lascheté de courage, ce qui leur seroit un grand reproche. Peu de gens estoient, mais vaillans, bien montés et armés. Enfin par effect ils delibererent de leur courir sus, et ainsi le firent; ils furent aussi bien receus: et y eut une bien dure besongne, bien combatue d'un costé et d'autre. Aucuns des gens du duc de Bourgongne virent venir et approcher lesdits duc de Bourbon et comte d'Armagnac avec leurs bannieres desployées, et leurs gens qui venoient diligemment pour aider à leurs gens. Mais avant qu'ils approchassent de leurs ennemis ils se mirent en fuite. On les suivit diligemment, tellement que en la place y en eut soixante et dix morts, et bien cinq cens pris, entre les autres Le Veau de Bar. De plus il y en eut grande foison, lesquels cuidans passer les rivieres, se noyerent. Et firent les gens du roy longue chasse, tellement que les adversaires furent contraints de se jetter esdites rivieres. Aucuns se retirerent au Liege, et en Hainaut, lesquels pourtant ne se sauverent pas tous, car où les Liegeois et Hannuiers les trouvoient, il les tuoient. Le Veau de Bar fut en grand danger qu'on ne lui coupast la teste: mais il eut des amis, et paya grande finance à celuy qui l'avoit pris.

Le roy s'en vint à la chapelle en Tierache, et à Saint-Quentin: là vinrent vers luy la comtesse de Hainaut, et le duc de Brabant, prians et requerans, « qu'il ne voulust pas proceder si » rigoureusement contre leur frere. » Le roy fit response, « que quand son cousin le duc de » Bourgongne voudroit venir vers luy, il luy » bailleroit seureté telle qu'il en devroit estre » content: et s'il vouloit justice, il l'auroit. Si » miséricorde, il estoit prest de luy faire si » grande, et si abondamment, qu'elle devroit » suffire. » A tout ladite response ils s'en retournerent. Et disoit-on communement que ledit duc de Bourgongne avoit envoyé devers le roy d'Angleterre, et les Anglois, pour avoir secours, ausquels il offrit grandes alliances, et faisoit plusieurs promesses: de faict, furent aucunes choses accordées et fermées. Mais les Anglois ne voulurent pas bien entendre à luy bailler gens: car le roy d'Angleterre faisoit ses preparatifs pour descendre en Normandie, ainsi qu'il fit. Et si estoient les princes mesmes en Angleterre divisés pour la querelle de Bourgongne, et d'Orleans. Car les ducs de Clarence et de Glocestre, freres du roy, et avec eux le duc d'Yorck, favorisoient la partie du duc d'Orleans. Et ledit roy, avec le duc de Bethfort aussi son frere, celle du duc de Bourgongne.

Le roy se mit en chemin vers Perone, et luy fit-on obeïssance. Les seigneurs de son avant-garde allerent devant Bapaumes, où y eut de grandes escarmouches, et plusieurs chevaux tués. Il y avoit dedans de vaillantes gens, specialement y avoit fort traict. Mais quand ils virent qu'ils seroient assiegés, ils se rendirent. Il y en avoit en la place qui estoient de Paris mesme, aucuns qui avoient esté dedans Compiegne, aux uns desquels on couppa les testes: quant aux autres on les pendit.

Quand le duc de Bourgongne veid qu'on le chassoit de près, et qu'on s'approchoit de sa cité d'Arras, il y envoya garnison, et y mit bien quinze cens combatans, dont estoit chef principal messire Pierre de Luxembourg. Lequel, et tous les gens de guerre, et aussi ceux de la ville delibererent de tenir, et resister à l'entreprise de ceux qui les vouloient assieger. Et d'assiette, bruslerent tous les faux-bourgs, et ardirent les eglises, hostels-Dieu, maladeries, et aumosneries: dont il y avoit de moult belles eglises: qui fut grand pitié.

Le huictiesme jour d'aoust, le roy d'Angleterre envoya bien notable ambassade à Paris, offrant paix et alliance, c'est à sçavoir l'evesque de Duresme, et l'evesque de Norwic, deux notables prelats, le comte de Salbery, le seigneur de Gray, messire Jean Phelctin, et autres. Et estoient bien cinq cens chevaux, bien pompeusement habillés, et ordonnés, qui vindrent à Paris. Mais pource que le roy et monseigneur le dauphin n'y estoient pas, ils s'addresserent à monseigneur le duc de Berry, lequel les receut grandement et honorablement, comme il le sçavoit bien faire, et les festoya plusieurs fois. Ils voulurent estre ouys, ce que leur octroya le duc de Berry, et furent ouys. Ledit evesque de Norwic, qui estoit un bien notable clerc, proposa, lequel en effect et en substance disoit: « Faites-nous justice, nous offrons paix » et alliance. » Pour alliance ils demandoient madame Catherine de France, la duché de Guyenne, et la comté de Ponthieu, sans foy, hommage, ne ressort: et autres demandes. La

Digitized by Google

proposition fut moult notable, et monstra bien l'evesque, qu'il estoit clerc. Au commencement il loua fort le roy, et les seigneurs de France, de la bonne volonté qu'ils avoient à la paix, et que leur roy d'Angleterre en estoit très-joyeux. Et pour venir à sa matiere, prit son theme de Josué, 20. cap. *Venimus vobiscum facere pacem magnam.* Et monstra bien grandement, et notablement les biens qui viennent de paix, et les maux qui viennent par faute de paix, et que justice, sans paix ne peut estre, ne aussi paix sans justice. Et monstra deux moyens par lesquels paix se conclud ferme et stable, c'est à sçavoir l'œuvre de justice, et l'alliance d'amitié. L'œuvre de justice est reformatif de toutes injures, et y met la douceur, et suavité de paix. L'alliance d'amitié, est cause d'amour ferme, establissant la paix. Ces deux choses il deduisit bien grandement, excellemment et longuement. Et par l'œuvre de justice, demandoit taisiblement les choses dessus dites. Et par alliance, dont se pouvoit ensuivre amour ferme, demandoit madame Catherine. Laquelle proposition fut faite en latin, et la bailla par escrit.

Le duc de Berry leur fit response « que le roy, » ny monseigneur le dauphin n'estoient en la » ville, ny au pays, et que sans eux on ne leur » pourroit faire aucune response. » Tant comme ils furent à Paris, ils s'alloient esbatre, où ils vouloient, et estoient bien contens de la chere qu'on leur faisoit, et s'en retournerent à Calais, sans autre chose faire pour lors.

Au siege d'Arras y avoit un canonier, lequel se mit dedans la ville, et dit tout l'estat de l'ost, et le gouvernement, en les exhortant qu'ils se tinssent bien, et se defendissent. Et aussi faisoient-ils : et souvent sailloient, et avoient belles retraites, et lieux propices à eux retraire. Mais toutes les fois qu'ils sailloient dehors esdits lieux, il y avoit bonnes arbalestres, archers, et canons à main pour les recevoir, et en toutes les sorties qu'ils firent, ils furent reboutés à leur grand dommage.

Le duc de Bourgongne faisoit grandes diligences d'assembler gens, pour faire lever les sieges, ou au moins un d'eux, et en avoit bien largement. Or pour voir l'estat de l'ost, et le bien sçavoir, il envoya quatre cens combatans, explorateurs, qui avoient deliberé de mettre en un lieu leur embusche, et envoyer aucuns coureurs devant, pour voir si aucuns compagnons sortiroient, en les cuidant tirer et escarmouchant, jusques à l'embusche qu'on devoit mettre. Mais la chose vint bien autrement : car les gens du roy estoient ailleurs assez grosse compagnée en embusche, qui virent venir les gens du duc de Bourgongne, qui ne s'en donnoient aucunement de garde, et frapperent dessus vaillamment. Il y eut assez dure besongne, et assez tost les Bourguignons se retrahirent, dont il y en eut de morts, navrés, et pris : entre les autres, y fut pris messire David de Brimeu, un vaillant chevalier de Picardie, lequel s'estoit porté vaillamment. Et avoient volonté lesdits Bourguignons d'entrer dedans la ville, pour donner aide et confort à leurs gens. Ainsi le duc de Bourgongne fut fraudé de son intention. Et veid bien qu'il n'estoit mie taillé, qu'il pût bailler secours à ceux de dedans, qui estoient grand peuple. Car tout le pays s'estoit retrait dedans, et les vivres appetissoient fort, et commençoit le peuple à murmurer.

Or, ce considerant la duchesse de Hainaut et ledit duc de Brabant, ils retournerent devers le roy en grande humilité, gemissemens et pleurs, mesmement la duchesse, et supplierent au roy qu'il voulust tout pardonner au duc de Bourgongne, leur frere, et il feroit obeïssance de sa cité, et la mettroit en ses mains, et qu'on voulust trouver moyen de paix finale. A ceste requeste, le roy fort entendit, et, de son mouvement, dit en plein conseil, que « leur re- » queste estoit raisonnable, et qu'il vouloit » qu'on y advisast. » Là y eut plusieurs opinions et imaginations, car plusieurs y avoit qui eussent volontiers empesché paix et traité, mesmement les Bretons et Gascons, ausquels il sembloit que ladite ville estoit prenable d'assaut, mesmement la cité : de plus il y en avoit qui eussent bien voulu la destruction totale du duc de Bourgongne, qui n'estoit pas toutesfois chose aisée à faire. Mesme il y eut un grand seigneur, qui en un matin vint devers le roy luy estant en son lict, lequel ne dormoit pas, et parloit en s'esbatant avec un de ses valets de chambre, en soy farsant et divertissant. Et ledit seigneur vint prendre par dessous la couverture le roy tout doucement par le pied, en disant : « Monseigneur, vous ne dormez pas? » — Non, beau cousin, luy dit le roy, vous, » soyez le bien venu ; voulez-vous rien, y a-il » aucune chose de nouveau? — Nenny, mon- » seigneur, luy respondit-il, sinon que vos gens,

Digitized by Google

» qui sont en ce siege, disent que tel jour qu'il » vous plaira, verrez assaillir la ville, où sont » vos ennemis, et ont esperance d'y entrer. » Lors le roy dit : « que son cousin le duc de » Bourgongne vouloit venir à raison, et mettre » la ville en sa main, sans assaut, et qu'il fal- » loit avoir paix. » A quoy ledit seigneur res- pondit : « Comment, monseigneur, voulez- » vous avoir paix avec ce mauvais, faux, » traistre et desloyal, qui si faussement et » mauvaisement a fait tuer vostre frere ? » Lors le roy, aucunement desplaisant, luy dit : « Du » consentement de beau fils d'Orleans, tout luy » a esté pardonné. — Helas ! sire, repliqua » ledit seigneur, vous ne le verrez jamais vos- » tre frere. » Et sembloit que ledit seigneur voulust encores dire aucune chose. Mais le roy luy respondit assez chaudement : « Beau cou- » sin, allez-vous-en : je le verray au jour du » jugement. » Le matin mesmes, monseigneur le duc de Guyenne et dauphin envoya que- rir ledit seigneur de Traignel, son chancelier, et luy dit : « qu'il vouloit qu'il y eust paix et » traitté avec son beau pere, le duc de Bour- » gongne; que la duchesse de Hainaut et le duc de » Brabant offroient très-bon traitté et expe- » dient, et qu'il fist le mieux qu'il pourroit. » Et fut le matin le conseil assemblé, où estoient le roy, monseigneur le dauphin, et tous les seigneurs de leur sang, gens de conseil et ca- pitaines, et y eut diverses bandes, opinions et imaginations. Mais ledit seigneur de Traignel monstra evidemment que « la paix et l'accord » estoient necessaires, et que tous d'un bon » amour devoient entendre à resister aux an- » ciens ennemis du royaume, les Anglois, les- » quels on sçavoit faire armée pour descendre » en France, mesmement que finance il falloit » pour payer les gens de guerre, et que tout à » l'environ tout estoit si bien pillé, qu'il n'y » avoit plus de fourrage pour les chevaux, ny » vivres pour les personnes. »

Enfin, à qui qu'il en despleut, il fut conclud qu'on entendroit à paix et accord. A ce sujet furent mandés ladite duchesse de Hainaut avec ledit duc de Brabant, ausquels fut respondu de par le roy, « qu'on estoit content d'y enten- » dre. » Et fut une cedule de traitté faite, de laquelle on envoya hastivement copie au duc de Bourgongne, lequel en fut content, et fut la paix conclue, et ouverture faite de la ville au roy, non mie qu'on y entrast à puissance : mais, « de par le roy, » on mit les bannieres du roy sur la porte, et desappointa-on les officiers, et crioit-on par la ville « Vive le roy ! » Or entra dedans avec les mareschaux ledit seigneur de Traignel, qui fit faire les sermens tant aux gens de guerre de la ville, que autres, « d'estre » bons et loyaux au roy. » De plus il desappointa ledit de Luxembourg d'estre capitaine, et les offi- ciers que le duc de Bourgongne y avoit mis, et y en commit « de par le roy. » Et ainsi se finit le siege de devant la ville d'Arras. Et s'en vin- drent le roy et les seigneurs à Paris, où entra le roy le premier jour d'octobre, dont ceux de la ville furent bien joyeux.

Les gens du roy qui avoient esté devant Ar- ras estoient sur les champs, pareillement s'y mirent aussi ceux du duc de Bourgongne, qui estoient dedans la place, et autres qu'il avoit autour de luy, lesquels pilloient, desroboient et faisoient maux innumerables en divers lieux et pays. Plusieurs gens s'assemblerent, se di- sans au duc de Bourgongne, qui faisoient guerre à messire Louys de Chaalon, comte de Tonnerre, et avoient assiegé la ville de Ton- nerre. Laquelle chose vint à la cognoissance du seigneur de Gaucourt, qui prit en sa com- pagnée aucuns chevaliers et escuyers de la com- pagnée du roy, et frappa sur eux tellement, qu'il leva le siege : il y en eut plusieurs de morts et la plus grande part de pris. Autres gens y avoit aussi sur les champs qui pilloient, ce qu'on rapporta audit seigneur de Gaucourt, lequel y alla et frappa sur eux. Si se mirent en fuite, mais ils ne sceurent si bien fuyr, que ledit seigneur de Gaucourt ne les ruast jus, et en prit plusieurs, lesquels il fit pendre.

En ce temps se tint le concile de Constance qui fut moult notable, où estoient assemblés tous les plus celebres clercs de la chrestienté en toutes sciences. Et puis qu'il est fait mention dudit concile de Constance, il est à sçavoir que de la condemnation qu'avoit fait Montagu, evesque de Paris, de la proposition de maistre Jean Petit, il fut appellé de la part du duc de Bourgongne. La cause fut commise par le con- cile à deux cardinaux, et fut la matiere discu- tée et ouverte. Et « pour monstrer que juste- » ment elle avoit esté cassée, » estoient maistre Pierre d'Ailly, maistre Jean Jarson et maistre Jordain Morin, lesquels il faisoit bel ouyr : aussi estoient-ils grands et notables clercs. De l'autre part estoit l'evesque d'Arras, qui leur

Digitized by Google

respondit par escrit, et lisoit les responses en une cedule, à chacune fois qu'il falloit respondre et repliquer. Après plusieurs propositions, les cardinaux dirent par leur sentence, « qu'il » avoit esté bien appellé par les gens du duc » de Bourgongne; » car premierement ils disoient, « que l'evesque de Paris n'estoit pas » competent : » et sur ce alleguerent plusieurs raisons; secondement, « que la partie princi- » palle, c'est à sçavoir le duc de Bourgongne, » n'avoit point esté appellé ; tiercement, qu'en » la maniere qu'on avoit tenu, et par les » raisons qu'on avoit allegué, c'estoit faire un » nouvel article de foy. » Et y eut derechef grandes disputations et allegations. Enfin, après plusieurs debats de la part dudit Jarson et de ses adherans, il fut appellé desdits cardinaux. Et par ce moyen, demeura la matiere indiscusse et indecise.

Or, est-il ainsi que ledit seigneur de Traignel, qui estoit chancelier de Guyenne, considerant les grands inconveniens, qui pouvoient advenir, si la paix ferme et stable ne se faisoit, et que les articles autresfois faits, confirmés et approuvés ne se tinssent, pourchassoit tant qu'il pouvoit l'accomplissement d'icelle. Et luy firent sçavoir ladite duchesse de Hainaut et ledit duc de Brabant, qu'ils viendroient à Sainct-Denys pour la matiere.

Tailles grandes et excessives se faisoient, et levoit-on argent excessivement sur le peuple, lequel n'estoit point employé au bien de la chose publique, mais en bourses particulières de serviteurs, specialement de monseigneur de Guyenne et de monseigneur de Berry. Tellement que ledit monseigneur de Guyenne donnoit à ses gens, aux uns dix mille escus, et aux autres six ou sept mille. En un matin on apporta bien des mandemens à seeller de par monseigneur de Guyenne, montans jusques à la somme de soixante à quatre-vingt mille escus : lesquels ledit seigneur de Traignel ne voulut seeller, et respondit « qu'il parleroit à » son maistre, monseigneur de Guyenne. » Et aussi fit-il, en luy remonstrant la necessité qu'on pourroit avoir à faire d'argent. Lequel en fut très-content, et luy defendit « qu'il ne » seellast aucun mandement, s'il passoit mille » escus : » dont ceux qui estoient autour de luy furent mal contens. Et à ce les induisoit un nommé maistre Martin Gouge, evesque de Chartres, pource qu'il se doutoit que son maistre le duc de Berry aussi se restraignist des dons excessifs qu'il faisoit. Et firent tant de rapports, qu'enfin ledit duc de Berry trailta de faire desappointer ledit seigneur de Traignel : et à un matin envoya à son neveu monseigneur de Guyenne par ledit evesque de Chartres deux belles grosses perles, avec lequel evesque y avoit un chevalier, et à chacun d'eux donna mille escus. Et pour seeller le mandement envoya vers ledit seigneur de Traignel querir ses seaux, lesquels il bailla volontiers : et furent baillés audit evesque de Chartres, qui estoit bien habile sur le fait des finances. Et ainsi ledit seigneur de Traignel, pour avoir loyaument servy son maistre, fut desappointé. Et disoit-on que ledit seigneur de Guyenne depuis prit conditions estranges.

Le premier jour de janvier, le comte d'Alençon, qui estoit un moult beau seigneur et vaillant en armes, fut fait duc : et disoit-on que c'estoit par envie du duc de Bourbon qui alloit devant luy. Et toutesfois il estoit plus près de la couronne, et comme le plus près, quand il fut duc, il alla devant.

La duchesse de Hollande et le duc de Brabant vindrent à Sainct-Denys pour le faict du traitté, qui avoit esté pourparlé devant Arras : et y envoya le roy. Et fut de toutes les deux parties le traitté approuvé et confirmé, dont avoient aucuns esperance qu'il y auroit bonne paix, mais elle ne dura gueres.

Quand le retour du roy fut venu à la cognoissance des Anglois, ils retournerent à Paris : pour avoir response des offres qu'ils avoient fait, d'avoir madame Catherine pour leur roy, et demandoient Guyenne, et Ponthieu, et en effect que le traitté de Bretigny se tint. Et l'evesque mesmes, lequel autrefois avoit proposé si bien et si notablement, derechef fit la proposition : en disant, que le roy son maistre, et souverain seigneur, avoit esté moult resjouy, quand il avoit sceu la bonne volonté que avoient le roy de France, et ses parens, à avoir bonne paix. A laquelle chose son roy de tout son pouvoir tendoit, et avoit desir et affection : mais qu'on luy fist justice, et que la liberté de sa couronne, à laquelle il avoit le serment, ne fust blessée. Et que entre paix et justice y avoit si grande connexité, que sans justice, paix ne pouvoit estre, ne justice sans paix. Et prit son theme, des paroles que dit ce noble roy Exechias (*Isaïe* 39. *cap. D.* 8.): « *Fiat tantum pax,*

Digitized by Google

et veritas in diebus nostris. » Lequel theme il divisa en plusieurs parties, toutes lesquelles estoient induites à avoir la paix. Et allegua plusieurs et diverses auctorités, servans à la matiere, et mesmement des revelations de saincte Brigide, où estoit contenu, que par les prieres et oraisons de monseigneur sainct Denys, patron des François, les princes des ferocissimes gens de France, et Angleterre, par lien de mariage devoient avoir paix ferme et stable ensemble. Et declara les biens qui pouvoient venir par la paix des deux royaumes. Et fort s'arrestoit sur lesdites revelations de saincte Brigide. Et à la fin toujours venoient que paix ne se pouvoit faire, sinon qu'elle fust dirigée et conduite par verité, et par justice. Sur ce il y eut plusieurs conseils tenus, et leur faisoit-on des offres : mais de nulles n'estoient contens. Pource finalement leur fut respondu, que le roy envoyeroit de ses gens en Angleterre, devers son cousin le roy Henry, avec pleniere puissance, et qu'il seroit bien joyeux, si traitté se pouvoit trouver. Et fut faite grande chere et reception ausdits Anglois, qui furent grandement festoyés, et receurent de beaux presens, puis s'en allerent en leur pays.

Iceux Anglois estans à Paris avec eux y avoit des Portugalois, qui avoient grande volonté de faire armes, pour l'amour de leurs dames, combien que taisiblement la querelle principalle y estoit des Anglois, et François, ils estoient alliés ensemble avec les Anglois : et y eut un gage entre un de Portugal, et un gentilhomme de Bretagne, nommé Guillaume de La Haye. Or fut jour pris, auquel les parties comparurent en la presence du roy, et des seigneurs, tant de France, que d'Angleterre, en champ, et estoit le Portugalois accompagné des Anglois. Il fut conseillé audit Guillaume de La Haye qu'il ne se fist que defendre. Et estoient les armes du Portugalois toutes rouges. Or vindrent les parties bien habillées, et armées au champ avec trompettes, et menestriers, et avoient chacun leur chaire. Après que le heraut eut crié : « Faites devoir! » ils se leverent, et vindrent l'un contre l'autre, chacun garny de lance, hache, espée, et dague. Quand ils furent assez près, ils jetterent leurs lances desquels ils ne se attoucherent onques, puis prirent les haches, et vint le Portugalois bien baudement et joyeusement, cuidant frapper son adversaire. Mais tousjours il luy rabatoit ses coups, sans faire autre chose. Dont plusieurs s'esbahissoient : mais il luy avoit esté, comme dit est, conseillé, qu'il ne se fist que defendre. Très-souvent le Portugalois levoit sa visiere en faisant signe à l'autre, qu'il levast la sienne, aussi le faisoit-il. Quand ils eurent par aucun temps fait en la maniere dessus dite, le Portugalois leva sa visiere, et Guillaume de La Haye, sans lever la sienne, luy voulut bailler de la pointe de sa hache au visage : lors le Portugalois, commença aucunement à demarcher, mais quand on veid la maniere, on cria : « Ho! ho! ho! » et les vint-on diligemment prendre. On disoit que le Portugalois avoit bien courte haleine, et si de La Haye eust voulu et peu l'approcher, il l'eust jetté à terre à la luicte : car c'estoit un des mieux luictans qu'on peust trouver. Puis à tous deux on fit honneur et bonne chere.

Il y eut trois autres Portugalois, qui requirent faire armes contre trois François, qui estoient un chevalier, et deux escuyers. Et avoit nom le chevalier, messire François de Grignaud, l'un des escuyers, Archambaud de la Roque, et l'autre, Maurignon, qui tous trois estoient Gascons. Lesquels firent sçavoir ausdits Portugalois, qu'ils estoient prests, s'ils leur vouloient rien demander, ou requerir, de leur defendre. Adonc les Portugalois les remercierent, et y eut lieu, jour et heure pris, où et quand la besongne se devoit faire. Cependant chacun fit ses provisions le mieux qu'il peut. La journée venue, les seigneurs à ce commis vindrent aux eschafauts à ce ordonnés, où fut mis force gens pour garder le champ. Les Anglois estoient à conseiller, et à accompagner les Portugalois. Et y eut aucune difficulté, lesquels entreroient les premiers au champ : mais il fut dit que les Portugalois y entreroient les premiers, et que ce estoit raisonnable, pource que en effect ils estoient demandeurs. Et ainsi le firent en bien grande pompe, accompagnés des seigneurs d'Angleterre, et de leur pays. Puis comme en un instant entrerent les François aussi bien et honorablement accompagnés. D'un costé et d'autre trompettes sonnoient fort : et vindrent tous au champ, monstrans semblant, et attalentés [1] chacun de faire son devoir. Après les cris faits en tels cas accoustumés, les parties se leverent, garnies de leurs

[1] En volonté.

Digitized by Google

armures et bastons en tel cas appartenans. Selon ce qu'on peut appercevoir, les Portugalois choisirent chacun son François : et alla le chevalier, qui estoit vaillant homme, et s'avança et presenta à messire François : et selon ce qu'on disoit, le plus vaillant de tous et le plus renommé de guerre s'addressa à la Roque, et l'autre à Maurignon. Quand ce vint aux haches, celuy qui combatoit La Roque le enferra au dessus du haut de la piece, et quand il sentit que le fer de la hache avoit pris dedans le harnois il commença fort à bouter, pour cuider entamer le harnois. Or s'en appercevoit bien La Roque, lequel se tenoit ferme, en intention de faire ce qu'il fit : car quand il apperceut que le Portugalois se baissoit devant, pour plus fort bouter, tout à coup de legereté de corps, dont il estoit moult habile, il recula tellement que le Portugalois cheut, et la teste emporta le corps. La Roque lui bailla deux coups de sa hache sur la teste, dont il l'estonna tout, et tira son espée pour luy bouter au fondement : les autres disent qu'il luy leva la visiere, et le voulut frapper par le visage. Enfin quelque chose qu'il en fust, le Portugalois se rendit, et fut desconfit, et pris par les gardes. Après ce, La Roque regarda que ses compagnons avoient bien à faire, et s'en vint à tout sa hache, et bailla tel coup à celuy qui avoit à faire à Maurignon, qu'il le fit chanceller, et Maurignon d'un autre coup le fit cheoir à terre, et se rendit. Puis les deux, c'est à sçavoir la Roque et Maurignon, allerent aider à Grignaux, qui estoit fort travaillé et blessé, et mesmement en la main senestre, qui estoit percée tout outre, et ne s'en pouvoit aider. Mais quand le chevalier veid les deux autres venir sur luy, il veid bien qu'il ne pouvoit resister, et dit tout haut : « Je me rends à vous trois. » Et fut dit que tous avoient très-vaillamment fait : les François s'en allerent par Paris, les trompettes sonnans, et estoit le peuple joyeux de ce qu'ils avoient eu l'honneur.

La paix faite devant Arras fut confirmée à Paris à l'honneur du roy. Il y eut abolition generale à tous, et de tous cas, excepté à cinq cens qu'on devoit bailler par escrit : et fut criée et publiée à grande joye parmy la ville de Paris, et envoyée par toutes les bonnes villes de ce royaume. Tous les seigneurs s'en allerent, excepté monseigneur de Berry, lequel demeura en la compagnée du roy, de la reyne, et de monseigneur le dauphin.

En ce temps le pape Jean XXIII fut pris par l'empereur et par le concile, en effect fut desappointé du papat.

C'estoit grande pitié des exactions qu'on faisoit lors, à cause des benefices, tant prelatures, graces expectatives, que autres.

Le comte d'Armagnac, en s'en retournant à son pays passa par Murat, qui est une belle place, et la prit, et bouta hors les vrais heritiers, ausquels la place et la terre avoient esté adjugés par arrest.

1415.

L'an mille quatre cens et quinze, le gouvernement alloit tousjours aucunement mal, au regard des exactions d'argent sur le peuple, non distribué au profit de la chose publique.

Le roy d'Angleterre ne fut pas seulement content d'avoir envoyé ambassade devers le roy, mais par deux fois luy escrivit bien gratieusement, « qu'il luy vouloit faire justice. » Et de ce le sommoit en paroles douces et humbles, et il s'offroit à faire bonne et ferme paix, concorde et alliance, en ensuivant les offres faites par ses ambassadeurs. Quand le roy et son conseil virent la douce maniere d'escrire, ils conclurent qu'on envoyeroit vers luy une notable ambassade. On sçavoit bien les preparatifs qu'il faisoit pour descendre en France. Et y furent envoyés l'archevesque de Bourges, surnommé Bourretier, bien notable homme et bon clerc, ayant beau langage, l'evesque de Lisieux, le comte de Vendosme, le baron d'Ivry, et autres. Ils arriverent en Angleterre le dix-septieme jour de juin, là où ils furent grandement et honorablement receus. Le lendemain qu'ils furent arrivés, ils furent menés devant le roy d'Angleterre, qui estoit bien grandement et honorablement accompagné de princes, prelats, et gens de conseil. Ils presenterent les lettres du roy au roy d'Angleterre, lequel les receut, et en les ouvrant les baisa et leut. Lequel dit qu'elles contenoient creance, et qu'ils dissent ce qu'ils voudroient. Lors l'archevesque de Bourges commença à parler, et prit son theme : « *Tibi pax, et domui tuæ pax* (1. Reg. 25. A. 6); lequel il deduisit bien grandement et honorablement, en exposant « la » bonne volonté du roy d'avoir paix et alliance, » et que de tout son pouvoir il estoit prest d'y » entendre, et de s'y employer, mesme laisser

Digitized by Google

» aller du sien à ce sujet. » Et fit tant et tellement que le roy d'Angleterre et les assistans en furent très-contens. Mais le fort fut à traitter particulierement sur la matiere des demandes et requestes que faisoient les Anglois, et offres que faisoient les gens du roy assez largement en Guyenne. Desquelles les Anglois n'estoient pas contens, et disoient et maintenoient « qu'ils » avoient droict ès duchés de Normandie, et de » Guyenne, et ès comtés d'Anjou, de Poictou, » du Maine, de Touraine, et de Ponthieu, » voire avoient droict à la couronne de » France. » Pour abreger, ils ne furent aucunement contens des offres des François : et appellerent et invoquerent Dieu, et tous les saincts de Paradis, et le ciel et la terre, qu'ils se mettoient en leur devoir. Et dit le roy d'Angleterre, qu'il estoit vray roy de France, et qu'il conquesteroit le royaume. Lors l'archevesque de Bourges luy dit : « Sire, s'il ne vous desplaisoit, je vous respondrois. » Lors luy fut dit par le roy d'Angleterre, « qu'il respondist » hardiment, et dist ce qu'il voudroit, et que » ja mal ne luy en viendroit. » Parquoy sembla audit archevesque qu'il pouvoit parler seurement : si luy dit tout pleinement, « Sire, le » roy de France nostre souverain seigneur est » vray roy de France, ny ès choses esquelles » dites avoir droict, n'avez aucune seigneurie, » non mie encore au royaume d'Angleterre : » mais compete aux vrais heritiers du feu roy » Richard, ny avec vous, nostre souverain sei» gneur ne pourroit seurement traitter. » Desquelles paroles le roy Henry fut tant mal content que merveilles, et dit plusieurs hautes paroles bien orgueilleuses, et leur dit « qu'ils » s'en allassent, et qu'il les suivroit de près : » et les fit conduire seurement. Il y eut aucuns des François qui s'enquirent secrettement s'il y avoit aucunes alliances entre le roy d'Angleterre et le duc de Bourgongne, et trouverent que ouy, bien grandes et secrettes.

Or s'en retournerent les ambassadeurs de France, et firent leur relation, disans comme l'armée des Anglois avoit esté faite et preste, et estoit bien grande et puissante : et que sans faute ils descendroient, et qu'il estoit necessité d'y remedier. Sur quoy escrivit le roy d'Angleterre au roy de France lettres en latin, dont l'exposition s'ensuit traduite en François.

A très-haut prince, Charles nostre cousin, et adversaire de France, Henry par la grace de Dieu roy d'Angleterre, et de France, desire esprit de plus sain conseil, et à chacun rendre ce qui est sien.

Très-haut prince nostre cousin, et adversaire : « Les resplendissans royaumes d'Angle» terre et de France, jadis venus et descendus » d'un mesme ventre, et à present divisés, » avoient accoustumé le temps passé, eux, et » leur renommée eslever en souveraine hau» tesse, par leurs nobles triomphes et victoires. » Et à eux fut une seule vertu, pour orner et » embellir la maison de Dieu, à laquelle ap» partient saincteté et mettre paix ès termes et » fins de l'Eglise : et par un mesme escu ac» cordé entre iceux royaumes, subjuguer les » publics ennemis, par bien-heureux contract » ou marché. Mais las, cette germaine foy, l'a» mour fraternel a perverty, si comme Loth » persecuta Abraham, et par envahissement in» humain la gloire de l'amour fraternel est » commise à sepulture : et l'ancienne condition » de l'humain lignage, c'est à sçavoir dissen» sion, mere de ire et de riotes, est ressuscitée » des morts. Mais nous appellons en tesmoin de » notre conscience le souverain juge, lequel » ne fleschit point pour prieres, ne pour tresor, » que nous avons fait procurer les moyens de » paix par le plus net et pur amour de paix » que nous avons peu. Bien que nous eussions » par l'esprit de mauvais conseil laissé aller le » juste titre de nostre heritage, au prejudice » de nostre posterité perpetuelle, toutefois tel » aveuglement de pusillanimité ne nous tient, » que nous ne voulions de tout nostre pouvoir » jusques à la mort combatre pour la justice. » Mais pource que tout homme qui va pour » combatre quelconque cité, il luy doit pre» mierement offrir la paix, comme l'auctorité » de la loy au Deuteronome l'ordonne. Si par » longtemps et divers siecles, violence, rom» peresse de justice, a soustrait les armes de » nostre couronne, et les droicts et heritages » d'icelle, pour le rencorporement et ramene» ment au premier estat desquels, charité a fait » pour nostre partie jusques icy ce qu'elle a » peu. Nous pouvons par le defaut de justice à » nous deue, courir au refuge de main armée. » Neantmoins afin que le tesmoin de nostre » conscience soit nostre gloire maintenant, par » peremptoire requisition au passage de nostre » chemin, auquel ledit defaut de justice nous » attrait, vous exhortons par les entrailles de

Digitized by Google

» Jesus-Christ, et seulement à ce que la per-
» fection de l'Evangile exhorte, qui dit : « Amy,
» rends ce que tu dois. » Laquelle chose nous
» desirons à nous estre faite par le vouloir de
» Dieu. Et afin qu'il soit pardonné à l'effusion
» du sang humain, qui selon Dieu est créé,
» vous prions et requerons que restitution deue
» nous soit faite de l'heritage et des droicts à
» nous inhumainement soustraits, ou au moins
» de ceux que nos ambassadeurs et messagers
» avons plusieurs fois demandés et requis, et
» desquels la souveraine reverence de Dieu le
» tout puissant, et le bien de paix seulement
» nous en fait estre contens. Et nous de nostre
» part, entant qu'il touche la cause de mariage,
» serons contens de defalquer et rabattre la
» somme de cinquante mille escus à nous der-
» nierement offerte, comme cultiveurs de paix
» que nous sommes, et non mie remplis d'a-
» varice. Et eslisons pour le meilleur les droicts
» paternels, desquels la venerable ancienneté
» de nos progeniteurs et parens nous ont laissé
» seigneurs, avec votre très-noble fille Cathe-
» rine, nostre très-chere cousine, que multi-
» plier les detestables tresors, avec avarice,
» idole de iniquité, plutost que desheriter la
» perpetuelle couronne de nostre royaume, au
» scrupule de nostre conscience, que Dieu ne
» vueille. Donné sous nostre privé seel, en
» nostre chasteau de Hantonne, sur la rive de
» la mer, le vingt-huictiesme jour de juillet. »

Response du roy de France aux lettres du roy d'Angleterre.

A très-haut prince, Henry, nostre cousin, et adversaire d'Angleterre, Charles, par la grace de Dieu roy de France, desire volonté de nul opprimer, ne entreprendre contre raison.

« Le bien de paix aimé de Dieu et de nature,
» laquelle nous, à l'exemple de Nostre-Sauveur
» Jesus-Christ, qui à ses disciples la laissa, et
» donnant en testament, avons tousjours re-
» quise et désirée par toutes les manieres qu'a-
» vons peu : et icelle pour l'honneur de Dieu
» voulu moult grandement achetter, pour les
» biens qui s'en ensuivent, et pour eviter effu-
» sion de sang humain, et innumerables incon-
» veniens qui adviennent par guerres. Comme
» ces choses tenons et croyons à vous, vostre
» conseil, et autres, estre claires et mani-
» festes, vous nous donnez occasion de grande-
» ment esmerveiller, et non sans cause, comme
» après si grandes ouvertures, et autres choses
» pourparlées entre nos gens, et les vostres, à
» ferme intention de venir à paix, vous estes
» descendu par hostilité à main armée en
» nostre royaume, en rompant l'esperance de
» paix, à la très-grande coulpe de vostre partie.
» Et pource que oncques nous ne fusmes refu-
» sans, ne serons si Dieu plaist, de rendre jus-
» tice à chacun, qui nous en a requis : et qu'il
» est licite à chacun prince, mesmement en sa
» juste querelle, de se defendre, et rechasser
« force par force. Attendu que aucun de vos
» predecesseurs n'eut oncques droict, et vous
» encore moins, de faire les demandes conte-
» nues en certaines vos lettres, et responses à
» nous presentées par Chestre, vostre heraut,
» ne de nous troubler. C'est nostre intention
» avec l'aide de nostre Seigneur, en qui nous
» avons singuliere fiance, par especial en nos-
» tre claire justice et defense, et aussi à l'aide
» de nos bons parens, amis, alliés, et subjets,
» vous resister, par maniere que ce sera à
» l'honneur et gloire de nous, et de nostre
» royaume ; et confusion, dommage et des-
» honneur de vous, et de vostre partie. Quant
» aux mariages, dont nous escrivez sur la fin
» de vos lettres, il ne semble point que ce que
» faites requeste ou demande, par especial
» d'affinité ou mariage, par la voye que vous
» tenez, soit maniere convenable, honorable,
» ne accoustumée en tel cas : et pource ne vous
» en escrivons autre chose quant à present.
» Mais vous envoyons ces lettres pour respon-
» ses à celles que escrites nous avez par ledit
» Chestre. Donné à Paris, le vingt-quatriesme
» jour d'aoust, l'an mille quatre cens et
» quinze. »

Tantost après vindrent nouvelles qu'ils estoient descendus vers Harfleur : et y estoit le roy d'Angleterre en personne, accompagné de ses freres, et d'autres princes d'Angleterre, de six mille hommes d'armes, de trente à quarante mille archers, et d'autre peuple sans nombre, avec grosse artillerie, bombardes et canons, et gens se cognoissans en armes. C'estoit moult grande chose des appareils qu'il avoit, et du grand courage aussi. Dedans la ville de Harfleur estoient messire Lyonnet de Braquemont, les seigneurs d'Estouteville, et de Bacqueville, et le chastelain de Beauvais. Depuis y entrerent les seigneurs de Gaucourt, et Mignet de Coutes, tous seigneurs de hauts et vaillans courages : ce qu'ils montrerent bien,

Digitized by Google

car ils firent plusieurs saillies, où ils porterent aux Anglois très-grands dommages. Il y eut de grands faits d'armes specialement ès mines qu'avoient fait les Anglois.

En ce mesme temps et mois, il fut appointé et ordonné par le conseil du roy, que messire Charles d'Albret, connestable de France, auroit en ceste guerre toute semblable puissance comme le roy pour ordonner et disposer à sa pleine volonté, mander et contremander ce que bon luy sembleroit, abbatre forteresses et chasteaux, si mestier estoit. Et fut appointé que tous les seigneurs du sang seroient mandés, mesme qu'on leur manderoit à chacun d'eux qu'il envoyast cinq cens lances des meilleurs qu'ils eussent. Au sujet de quoy fut envoyé messire Jean Pioche, chevalier, devers le duc de Bourgongne, et devers le comte de Nevers, le premier jour de septembre; un autre devers le duc d'Orleans. Et messire Boucicaut fut fait capitaine de Normandie, lequel s'en alla à Rouen avec le connestable, dont le duc d'Alençon fut moult dolent. Et Clignet de Brabant fut fait gouverneur de Picardie.

Les Anglois à leur venue coururent par le pays de Caux, et prirent grand nombre de bestails : car le peuple cuidoit qu'ils deussent descendre ailleurs en la basse Normandie. Ils prirent aussi plusieurs prisonniers, et les ammenerent à leur roy, lequel les prescha, en disant, « qu'il sçavoit bien comme ils avoient » esté longtemps en oppression et travail : qu'il » estoit venu en sa terre, en son pays, et en » son royaume pour les mettre en franchise et » liberté, telle que le roy sainct Louys avoit » tenu son peuple. » Et leur commanda « qu'ils labourassent. » Neantmoins après les Anglois les traitterent à rançon, et leur faisoient moult de maux.

Environ le premier jour de septembre, ceux de Harfleur, qui estoient en grand travail et peine de veiller nuict et jour, et des assauts que leur donnoient les Anglois, qui leur avoient ja abbattu deux portes de la ville, et un pan de mur, envoyerent devers le roy un homme, qu'ils descendirent de nuict par dessus les murs, pour avoir secours. Et trouva ledit message monseigneur de Guyenne à Sainct-Denys, le mardy troisiesme jour de septembre : lequel estoit party le premier jour de Paris pour aller à Rouen. Et fit-on advancer les gens d'armes pour aller au secours.

La paix fut faite entre le comte de Foix, et le comte d'Armagnac. Et furent tous deux mandés, pour venir contre les Anglois.

En ce temps estoient à Paris les ambassadeurs du duc de Bourgongne, qui pourchassoient pleine abolition des bannis, et reparation de l'honneur du duc de Bourgongne, sur les lettres contre luy données par le roy l'an mille quatre cens quatorze, le vingt-septiesme jour de decembre, qui furent envoyées à Constance au concile de l'Eglise, et en plusieurs parties du monde : par lesquelles lettres, « le » roy declaroit le duc de Bourgongne estre son » ennemy, pour la mort de son frere, et la propo- » sition de maistre Jean Petit, avoir esté juste- » ment condamnée à Paris par l'evesque dudit » lieu, et l'inquisiteur de la foy. » Lors arriva à Paris maistre Jean de Montleon, aumosnier du duc de Bourgongne, qui apporta à la nation de Picardie lettres de creance de son maistre : lequel exposa sa creance, et expliqua premierement « la bonne affection que sondit maistre » avoit à tenir la paix entre luy et les seigneurs » de France, laquelle il avoit desiré tousjours, » et vouloit tenir de toute sa force, conserver, » et defendre, en exhortant icelle nation à te- » nir et maintenir icelle paix, et obvier à tous » ceux qui la voudroient perturber. » Secondement il dit, que sondit seigneur avoit sceu que aucuns menteurs s'estoient efforcés de publier, « qu'il avoit fait alliances avec les An- » glois, et qu'il les avoit fait venir en France. » De ce il l'excusa, en monstrant « la bonne » volonté qu'il avoit tousjours eu pour le roy, » son fils et le royaume, mesme qu'il estoit tout » prest de venir au mandement du roy avec » toute sa compagnée, pour combatre iceux » Anglois. » Tiercement, il exposa que aucuns ses malveillans avoient composé libelles diffamatoires contenant des defiances, que l'empereur auroit naguieres envoyé à sondit maistre, en s'excusant « qu'il n'avoit pu passer par la » Bourgongne, en allant devers le roy d'Arra- » gon, et Pierre de La Lune, mais qu'en son » retour il avoit intention de retourner par la » Bourgongne pour le voir et visiter. » Quartement, il exposa qu'aucuns de la secte de Jarson avoient divulgué, « que la proposition de » maistre Jean Petit avoit esté condamnée, et » arse au concile de Constance. » Et que ce avoit esté pour occasion d'une proposition forgée et composée par maistre Jean de Jarson,

Digitized by Google

qui avoit esté là condamnée. Et monstra ledit aumosnier, que ce n'avoit pas esté la proposition de maistre Jean Petit, mais la proposition dudit Jarson. Et qu'icelle condamnation tournoit au grand diffame et deshonneur du royaume de France, pource qu'on ne trouvoit pas qu'elle eust esté confirmée par aucun, parquoy on publioit communement à Constance, « que l'he- » resie de France estoit condamnée. » Parquoy ledit aumosnier requeroit, « que ledit Jarson » chancelier fust desadvoué, et revoqué de son » ambassade : et qu'icelle nation allast devers » monseigneur de Guyenne, pour luy remons- » trer l'injure faite au royaume de France par » ladite publication, et de plus le requerir, » qu'il voulust pourvoir et rescrire audit con- » cile, à ce que le royaume de France ne fust » aucunement en ce vituperé, lequel par la » grace de Dieu ne fut oncques. » Et ainsi l'octroya et le fit monseigneur de Guyenne.

Sequens Cedula missa fuit Constantiam per magistrum Joannem de Jarsonno, parisium, contra ducem Burgundiæ, et ejus fautores, mense Augusto, Anno M. CCCC. XV.

Præstans scienter impedimentum, commissivè, vel omissivè, consilio, vel auxilio, ne dux Burgundiæ recognoscat publicè, et absolutè, quod peccavit in fide, et bonis moribus, justificando, aut justificari faciendo notoriè, et scandalosè interfectionem Ludovici quondam ducis Aurelianensis, et circumstantiam necis illius, omnis talis est inimicus dicti ducis Burgundiæ, et salutis suæ, et peccat adeo taliter, quod si in hoc sit pertinax, condemnandus est ut fautor hæreticæ pravitatis. Redditurus est insuper rationem de omnibus damnis, tam spiritualibus, quàm temporalibus, inde provenientibus, vel futuris. Recogitet idcirco quilibet sive doctor, sive prælatus, aut alius, quemadmodum dissimulavit in hac materia, vel dissimulabit, favore, vel timore, vel negligentia, prout quilibet scit, aut scire debet, qualiter obligatur ad correctionem fraternam, vel doctrinalem, aut judicialem, præcipuè summus Pontifex cum sacro cardinalium collegio, aut etiam generali concilio. Attento, quod evidentia patrati sceleris, clamore non indiget accusantis. Denique talis, qualis prædictus, est consendus impeditor pacis, et boni tractatus in hac parte, quoniam circa hunc errorem versatur principalis ratio debati seu belli in Franciæ regno.

Le roy d'Angleterre faisoit de grandes diligences à son siege d'Harfleur, et monstroit bien qu'il estoit de haut courage, et il y eut plusieurs assauts faits, lesquels ne profiterent guieres aux Anglois, car ceux de dedans se defendoient fort, et avoient bonne volonté de tenir. Mais leurs vivres appetissoient fort, et qui pis estoit, de la peine qu'ils avoient eux, et leurs gens, la plus grande part estoient malades, et s'y mit une mortalité. De sorte qu'ils firent un traitté, que au cas que dedans le dix-huictiesme jour de septembre ils n'auroient secours, qu'ils rendroient la place, sauves leurs vies : mais ils n'eurent aucun secours. Or de la maniere de la prise de la place, et de la reddition d'icelle, et de ceux qui estoient dedans, on en disoit et parloit en diverses manieres, car aucuns en rapporterent ce qui vient d'estre dit : c'est à sçavoir, qu'ils se rendirent sauves leurs vies; et entendoient la plus grande partie, qu'ils s'en iroient sauves leurs vies, un baston en leur main, où ils voudroient. Ce qui ne fut pas fait, ains ils furent pris, et mis à finances, et mesmes aucuns menés en Angleterre. Et que combien qu'il fust ouvert « que s'ils n'avoient secours dedans ledit jour, qu'ils se rendroient, et s'en iroient sauves leurs vies, » qu'il n'y eut oncques promesses faites ny d'un costé, ny d'autre, ni ostages baillés, et que ce n'estoient que paroles narratives, et non dispositives, ne effectuelles. Et que le roy, et monseigneur de Guyenne, estans partis de Paris, et venus à Rouen, de ce furent advertis ceux de dedans, lesquels cuidans avoir secours firent des saillies, et y eut des armes faites de costé et d'autre. Et ainsi cette forme de traitté cessa. Les autres disent, que le roy d'Angleterre voyant la ville fort abbatue delibera de l'assaillir : de faict il y fit livrer un gros et merveilleux assaut, du costé où estoient les seigneurs de Gaucourt, et de Touteville, qui dura plus de trois heures. Lesquels vaillamment avec leurs gens se defendirent, et y eut des Anglois plusieurs morts, et aucuns bien blessés. Et durant ledit assaut, une autre partie d'Anglois estoit devers une autre porte, laquelle par aucunes mauvaises gens fut ouverte, et entrerent dedans. Et par ainsi lesdits vaillans François qui estoient dedans, furent pris par leurs ennemis. Il y en avoit plusieurs des François bien malades, lesquels le roy d'Angleterre voulut et ordonna qu'on les laissast aller sur leur foy, et les au-

Digitized by Google

cuns simplement, mais ils moururent la plus grande partie quand ils furent dehors. Aucuns qui sçavoient la façon de la reddition de la ville, et de ce qui fut fait, disent qu'environ le quinziesme jour dudit mois de septembre, le seigneur de Bacqueville, et autres en sa compagnée furent envoyés par ceux de Harfleur, qui encores estoient assiegés, par devers le roy à Mante, afin d'avoir secours, et par devers monseigneur de Guyenne, qui estoit à Vernon, mais ils ne firent et gagnerent rien : car les gens d'armes de France n'estoient pas assez forts pour lever le siege. Et pource convint à ceux de Harfleur faire traitté avec les Anglois, que s'ils n'avoient secours dedans le dimanche vingt-deuxiesme jour de septembre dessusdit, heure de midy, ils rendroient la ville, et leurs corps, à la volonté du roy d'Angleterre. Et pource qu'ils ne pouvoient avoir aucun secours, ils rendirent la ville iceluy dimanche. Mais vray fut, que la semaine de devant un chevalier, nommé Gaucourt, et aucuns autres avec luy furent deux ou trois fois parlementer avec les Anglois. Et tant ils parlementerent, que la derniere fois, à leur retour, ils dirent au seigeur de Touteville, et autres qui estoient dedans, qu'ils avoient accordé de bailler ostages de rendre la ville à certain jour, s'ils n'avoient secours dedans ce jour. Disant ledit Gaucourt, que luy, ne les siens jamais ne s'armeroient pour tenir la ville. Pourquoy ledit seigneur de Touteville, et les autres, voyans qu'ils ne pouvoient pas resister, souffrirent ce qu'ils voulurent faire. Toutesfois combien qu'on eust assez publié en France, que la ville estoit toute froissée, et cassée d'engins, et que les murs de la ville estoient rasés, et pareillement les maisons, et qu'ils avoient faute de vivres, et que tous ceux qui estoient dedans estoient si fort travaillés, battus et blessés de canons, et de traits, que plus n'en pouvoient, tellement qu'ils ne se pouvoient plus tenir : de tout ce n'estoit rien, car il y avoit aussi bon marché de tous biens, comme devant le siege, et se fussent longuement tenus, qui eust bien voulu. Mais ainsi fut faite la besongne, que à certain jour l'evesque de Norwic entra dedans la ville de Harfleur, vestu en pontificat : en sa compagnée il avoit trente-deux chappelains vestus de surplis, d'aumuces, et de chappes, et estoient lesdites chappes toutes de soye, et d'une mesme couleur : et y avoit trente-deux escuyers, tous vestus d'une livrée : devant chacun chappelain y avoit un d'iceux escuyers, portant une torche allumée. Or prit iceluy evesque le serment des ostages, que ceux de la ville devoient bailler, pour rendre la ville audit jour : et disoient les Anglois aux bonnes gens de Harfleur : « N'ayez » peur, ne vous doutez, on ne vous fera mal, » nostre seigneur le roy d'Angleterre ne veut » pas gaster son pays : on ne vous fera pas » comme on fit à Soissons, nous sommes bons » chrestiens. » Lesdits sermens pris, ils s'en partirent. Et pource qu'ils n'eurent point de secours, le dimanche dessus dit, à l'heure prise, ceux qui devoient livrer la ville ne voulurent pas ouvrir aucunes portes de la ville, pour y mettre les ennemis : mais les firent monter par dessus les murs avec eschelles, afin que le commun qui en rien ne sçavoit qu'elle deust estre livrée à celle heure, ne s'esmeust. Quand ils eurent mis dedans environ cinq cens, ils ouvrirent une porte, et y entrerent aucuns capitaines avec ledit evesque, qui se logerent là, et ordonnerent l'estat et les logis de tous les seigneurs, et disoient aux bonnes gens de la ville, « qu'ils ne s'effrayassent de rien, » comme dessus est dit, « et qu'ils estoient bons » chrestiens. »

Le lundy l'un des freres du roy y entra en grande pompe, et fit mener tous les hommes, qui ne luy voulurent faire serment de feauté, en Angleterre. Il alla de hostel en hostel, monté sur un petit cheval, commandant que tout luy fust revelé et baillé par declaration ce qu'on trouveroit, sur peine de la hart. Aussi il ne demanda rien à tout homme qui ne fut point trouvé armé : et donna congé à tous les hommes d'eglise, et à toutes les femmes, de eux en aller vestus de leurs meilleures robes, et ce qu'ils pourroient emporter, sans fardeler [1]. Et fut defendu que les gens d'eglise ne fussent point recherchés, ny les femmes au sein et en la teste. Il en partit plus de mille et cinq cens femmes. Quand ils furent hors de la ville vers Sainct-Aubin, ou près de là, on leur porta du pain, du vin, et des fourmages, et beut qui voulut boire. Et les convoyerent les Anglois jusques à Lislebonne. A Lislebonne estoit le mareschal Boucicaut, qui les fit loger, et leur donner à boire et à manger, et le lendemain il les fit mener à Rouen par eau. On disoit lors

[1] Sans en faire des paquets. (*Godefroy.*)

Digitized by Google

que la ville avoit esté vendue et trahie, et aussi tout le pays. Et disoit-on que la semaine de devant l'accord fut le connestable de France avec plusieurs autres, entre lesquels estoit le bastard de Bourbon, qui s'estoit mis sur les champs à grande compagnée, pour aller sur les Anglois. Et quand ils furent près de Harfleur, ils rencontrerent grande compagnée d'Anglois, entre lesquels estoit le connestable d'Angleterre: et eurent les François grande joye de celle rencontre, et leur voulurent courir sus : mais le connestable de France fit sonner la retraite, et s'en retourna honteusement, dont plusieurs furent mal contens. La semaine et dès le mardy de devant qu'elle fut rendue, il fut ordonné que le jeudy d'icelle semaine on feroit par toutes les eglises de la ville de Paris chanter messes du Sainct-Esprit et de Nostre-Dame, à ce que Dieu voulust aider à nos gens, et sauver icelle ville; et se disoit que nos gens à l'aide de ceux de Rouen devoient aucun de ces trois jours, ou le jeudy, ou le vendredy, ou le samedy, faire aucune bonne besongne pour secourir Harfleur. Et pource fut ordonné que iceluy vendredy et samedy, voire le dimanche ensuivant, on feroit processions. Ce qui fut fait bien solemnellement à chappes et reliques, le plus honorablement qu'on peut. Or iceluy dimanche elle fut reduite en la maniere que dit est. Quand le roy, qui estoit à Mante, en ouit la nouvelle, laquelle il sceut le plus tard qu'on peut (car à Paris l'un disoit : Il est rendu, et l'autre disoit non, par plus de huict jours entiers), il en fut moult dolent. Et descendit à Vernon, le lundy septiesme jour d'octobre, et le samedy ensuivant il fut à Rouen avec monseigneur de Guyenne.

Cette semaine il advint, qu'un nommé Colin, seigneur [1] du Boisseau, à la porte du Temple, lequel estoit dehors, pource qu'il estoit des bannis, escrivit à sa femme à Paris, qu'elle vint à luy, le vingtiesme jour d'octobre, en certaine ville nommée ès lettres, et qu'elle luy fist finance de vingt escus, et que en ce jour le duc de Bourgongne seroit en ces parties là, pour venir devers le roy en très-grande compagnée. La femme qui estoit parente d'Alexandre Le Boursier bourgeois de Paris, luy porta icelles lettres, en luy priant qu'il luy voulust prester ladite somme, et retenir les lettres, lesquelles il monstra, comme on dit, à plusieurs personnes. Et pour cette cause, comme on disoit, furent changés en icelle semaine les prevost des marchands et eschevins, et faits nouveaux prevost des marchands et eschevins, et les portes de Paris murées, qui moult de fois l'avoient esté. Et disoit-on communement, que c'estoit contre le duc de Bourgongne, afin qu'il n'entrast à Paris.

En icelle semaine, le roy d'Angleterre laissa grosse garnison à Harfleur, et s'en alla en l'abbaye de Fescamp, en laquelle y avoit gens d'armes en garnison, qui avoient brusléla ville: les habitans s'en estoient allés pour la plus grande partie, le reste s'estoit retiré en l'abbaye, pour sauver leurs biens qu'ils y avoient refugiés. Et estoient logés leurs chevaux jusques sur le grand autel de l'eglise, et par toutes les chappelles, sans estre porté honneur ny reverence à ladite eglise par iceux gens d'armes: lesquels, comme on disoit, avoient rompu les coffres des bonnes gens, et emporté les biens resserrés dedans, et tiré les femmes hors de l'eglise, et là les avoient violé et pris à force. Ledit roy passa outre et s'en vint à Dieppe.

En icelle semaine, le duc de Bourgongne envoya lettres au roy, dont la teneur s'ensuit :

« Mon très-redouté seigneur, pour la conservation de vostre seigneurie et couronne de France, dont vous êtes seigneur souverain (que Dieu par sa saincte pitié veuille mettre et maintenir en si vertueuse prosperité, comme elle fut oncques), entre les austres estats et biens qui y sont, l'estat des nobles y est, qui tous sont tenus et obligés tant par serment, que autrement, de vous loyaument servir, sans espargner leurs corps, ne chevances. Auquel estat sont ducs, comtes, barons, et autres de grande vertu, qui tous chacun endroit soy, sont tenus de garder leur fidelité envers vous, et vostredite seigneurie, comme à leur souverain seigneur. Et de tant plus que l'un dudit estat est plus prochain de lignage, et tenant de vous plusieurs notables seigneuries, de tant est-il plus astraint et tenu de plus loyaument servir, et avoir l'œil à la conservation et augmentation de vostre estat. Et croy que bon jugement dicteroit, que à vous faire ledit service, nul ne devroit en cas de necessité et de eminent peril attendre d'estre mandé. Mais devroit chacun des dessusdits

[1] Maistre de l'enseigne du Boisseau. (*Note de Godefroy.*)

Digitized by Google

» s'en advancer le plus diligemment qu'il pourroit, pour obvier aux perils qui y peuvent » advenir par longue demeure en temps de » guerre, posé ores, qu'il y eust defenses au » contraire. Ainsi le firent certains estrangers » d'une cité, comme il est trouvé ès histoires antiques. Car jaçoit qu'on leur eust defendu sur » peine de la mort, qu'ils ne montassent sur » les murs de la cité, neantmoins quand ils virent que la cité se perdoit, s'ils ne mettoient » la main à la besongne, ils monterent sur les » murs, en venant contre la defense à eux faite, » et sauverent la cité, dont ils furent moult » grandement loués. Et en la saincte Escriture » aussi, au livre second des Roys, chap. 15, il » est recité en la louange d'un, qui s'appelloit » Ethaï, que le roy David, quand Absalon son » fils s'esleva contre luy, commanda audit Ethaï, » qu'il s'en allast de sa compagnée, et remenast » avec luy ses freres, pource qu'il estoit estranger, et luy dit : « Aujourd'hui tu es venu, et » demain tu seras contraint de te departir de » nous. » Et lors ledit Ethaï jura à Dieu, « que » en quelque lieu que seroit le roy David, il » seroit son serviteur. » Dont ledit Ethaï, en » venant contre la defense dudit roy David, » n'est aucunement blasmé en ladite saincte Escriture, mais prisé et honnoré, et reputé » homme de bonne foy. Puis que ledit Ethaï, » qui estoit estranger, est prisé et loué d'estre » venu contre la defense dudit roy : par plus » forte raison celuy qui est parent et sujet du » roy, en allant en vostre service, contre vostre » defense, ne devroit estre repris ny blasmé, » mais prisé et honnoré. Et quiconque en tel » cas veut passer le temps par dissimulation et » sans rendre service, je ne fais point de doute » qu'il n'en acquiere blasme et deshonneur, et » qu'il ne fasse contre bonne loy. Chacun voit » bien, que selon l'enseignement de nature, qui » procede suivant l'ordonnance divine, si le » chef d'aucun corps humain est assailly, pour » estre blessé et grevé de son adversaire, aussi » tost les membres dudit corps se dressent et » mettent au devant, pour la defense et garde » de leur chef : et tant plus sont-ils prochains » de leur chef, plus s'exposent-ils prestement. » Aussi ne fais-je point de doute que si vous » laissez d'appeller lesdits ducs et comtes, ou » autres vos prochains, que ce ne redonde à » leur charge, telle qu'il semble qu'il ne se » doit fier en eux.

» Or est-il ainsi (mon très-redouté seigneur) » qu'il est venu à ma cognoissance, que par » vos lettres patentes données le vingt-troisiesme jour d'aoust dernierement, vous avez » signifié à vos baillifs et seneschaux, que votre » adversaire d'Angleterre est descendu en vostre royaume, à toute puissance de gens d'armes, et de traict, et de tous autres habillemens de guerre, et a mis le siege de toutes » parts devant et alencontre de vostre ville de » Harfleur, qui est chef du pays de Normandie, » et en laquelle y a port de mer. Et que pour » resister à l'entreprise de vostredit adversaire, » preserver, garder et defendre vostredit royaume et sujets, vous avez envoyé à vostredit » pays de Normandie, ou ailleurs, quelque part » que sera vostredit adversaire, mon très-» redouté seigneur et fils, monseigneur de » Guyenne vostre aisné fils, dauphin de Vienne, comme vostre lieutenant et capitaine general, à toute sa puissance. En mandant à » vosdits baillifs et seneschaux, ou à leurs lieutenans, qu'ils fissent de par vous commandement, tant par cris et publications en tous » les lieux accoustumés à faire cris, en leurs » bailliages, seneschaussées, et ressort d'iceux, » comme autrement, à tous les nobles, et gens » qui ont puissance de eux armer, demeurans » ès metes et bornes de leurs jurisdictions et » ressorts, qu'ils aillent, toutes excuses cessans, en leurs personnes, le mieux accompagnés de gens d'armes tant qu'ils pourront, » montés et armés suffisamment, par devers » mon très-redouté seigneur et fils, vostre aisné » fils monseigneur de Guyenne, à Rouen, ou » ailleurs, quelque part qu'il sera, le plus hastivement qu'ils pourront.

» Et toutesfois (mon très-cher seigneur) combien que je sois vostre très-humble et très-» prochain parent, vassal, subjet, chevalier, » baron, comte, duc, et deux fois pair de » France, et non pas seulement pair de France, » mais doyen des pairs, qui est la premiere » prerogative, noblesse et dignité, qui à cause » de seigneurie soit en ce royaume après la » couronne. Et en outre, m'ayez tant fait d'honneur, que je suis pere en loy de mariage de » mondit très-redouté seigneur et fils mondit » seigneur le duc de Guyenne, vostre aisné fils, » et heritier universel, à cause qu'il a espousé » mon aisnée fille; et aussi de madame Michelle vostre fille, à cause du mariage celc-

Digitized by Google

» bré entre elle, et mon fils unique et heri-
» tier universel, lesquelles choses me rendent
» autant et plus obligé à vous, et à vostre
» royaume, que subjet que vous ayez. Neant-
» moins vous ne m'avez rien mandé en cette
» partie : excepté depuis un peu, que m'avez
» mandé par messire Jean Pioche, chevalier, et
» maistre d'hostel de mondit seigneur et fils, que
» je vous envoye cinq cens hommes d'armes,
» et trois cens de traict : et que vous ne vou-
» lez pas que j'y aille en personne, et aussi
» beau cousin d'Orleans : pource que la paix
» par vous faite entre nous est encore bien
» nouvelle : et par ainsi on me tresmue mon
» premier estat en pairie, dont s'ensuit dimi-
» nution de mon auctorité : et me veut-on sous
» couleur bien legere priver du service que je
» dois, et suis obligé de faire, sur peine de
» mon honneur, qui me lie, et que je veux
» garder plus que chose terrienne : et en outre
» il semble que l'on ne doit avoir fiance en
» moy. Laquelle chose m'est, et doit estre
» griefve et desplaisante, tant pour les obliga-
» tions dessusdites, que aussi par le temps passé
» je me suis employé le plus loyaument que j'ay
» peu, en vostre service, accompagné de no-
» bles, chevaliers, et escuyers, qui ont connu
» et cognoissent ma bonne intention, et ne
» vous voudrois faire aucune faute : aussi grâ-
» ces à Dieu, vous pouvez estre bien et loyau-
» ment servy sous ma compagnée. Ce nonobs-
» tant (mon très-redouté seigneur) je plains
» les dommages que l'on vous porte, et à vos-
» tre royaume : je plains la petite resistance
» qui y est mise : je plains le grand inconve-
» nient qui est taillé de s'en ensuivre, si bon
» remede n'y est mis. Et aussi je considere l'es-
» tat en quoy je suis sous vostre souveraineté,
» qui est moult grand et honorable, comme
» dit est. Je considere en outre, que je veux
» et dois aussi bien garder paix nouvelle,
» comme si elle estoit ancienne de cent ans et
» plus; et que de tant plus qu'elle est fraische
» et nouvelle, de tant plus doit avoir chacun
» bonne memoire de la bien garder, et seroit
» plus grande faute de l'enfraindre. Et ne doit-
» on point s'imaginer que mondit beau cou-
» sin d'Orleans, ny moy, ny autre quelconque,
» voulussions faire si grande faute envers Dieu,
» envers vostre majesté, et envers vostre royau-
» me, à la confusion et desolation de nous mes-
» mes, qui par vostre felicité sommes en voye
» de toute prosperité, et par vostre adversité
» sommes du tout abbaissés et descheus. Et
» doit avoir ce regard toute bonne imagina-
» tion, que en tel temps qui est si perilleux,
» envers vous, et envers vostre royaume, sup-
» posé que aucune paix ne fust entre vos sub-
» jets, on devroit pour loyaument faire son
» devoir envers vous, et eviter le peché de fe-
» lonnie, faire abstinence de guerre, et venir
» d'un commun accord à la soustenance et de-
» fense de vous, et de vostredit royaume.
» Quant est de moy, je tiens que ainsi le fe-
» rions nous, si nous estions en tels termes, ce
» que nous sommes, Dieu mercy et vostre
» bonne ordonnance. Et en outre ne faut point
» douter, veu la grande entreprise faite contre
» vous, que ladite provision ne soit trop pe-
» tite que vous me demandez. Et tout ce con-
» sideré, chacun peut assez sçavoir que je ne
» dois pas laisser perdre ce royaume; mais dois
» employer ma loyauté, sans avoir regard à ce
» qu'aucuns vous pourroient dire au contraire.
» Et pource (mon très-redouté seigneur) je
» vous escris presentement, vous suppliant
» très-humblement que à ce que dit est vous
» plaise adviser, et considerer au bien et hon-
» neur de vous et de vostre royaume, et aussi
» de moy, qui n'ay pas intention de laisser per-
» dre vostre seigneurie, là où je pourray loyau-
» ment employer mon service. Et sur ce (mon
» très-redouté seigneur) vous plaise à moy
» envoyer response par le porteur de ceste, et
» par vos bonnes et gratieuses lettres, car par
» vertu des obligations dessusdites, je suis con-
» traint et obligé au salut de vous, et de vos-
» tre royaume, dont le mien estat dépend. Et
» je tiens que les autres nobles de vostre royau-
» me feront ce qui leur appartient. Quant est
» de moy, au plaisir de Dieu, je ne laisseray
» point tousjours à faire mon devoir, en gar-
» dant la profession, et possession de mon
» doyenné des pairs, à la fin desirée et glo-
» rieuse que vous demandez à l'encontre de
» vostre adversaire : tesmoin le Tout-Puissant,
» lequel (mon très-redouté seigneur) je prie
» que il vous ait en sa saincte garde, et vous
» doint bonne vie et longue, en toute unité et
» bonne paix. Escript à Argilly, le vingt-qua-
» triesme jour de septembre, mille quatre
» cens et quinze. »

Digitized by Google

Ensuit la copie des lettres royaux en double queue, que le sire de Moreuil, chevalier et maistre Jean de Vailly, president en parlement, ambassadeurs du roy, et de monseigneur de Guyenne, ont apporté à monseigneur le duc de Bourgongne, pour la reparation de son honneur.

Charles par la grace de Dieu roy de France, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. « Comme pour plusieurs considerations, » nous nous fussions traicts et avancés à grande » assemblée de gens d'armes devant la ville » d'Arras, et illec par devant nous fussent ve- » nus de par nostre très-cher et très-amé cou- » sin, le duc de Bourgongne, en grande re- » verence et humilité, nos très-chers et très- » amés cousins et cousines, le duc de Brabant, » la comtesse de Hainaut, et nos bien-aimés » les deputés de par les trois estats du pays » de Flandres, ayans procuration et puissance » de nostre-dit cousin de Bourgongne, les- » quels nous exposerent les excuses, et aussi » les grandes et entieres affection et volonté qu'il » avoit envers nous, et nous firent telle obeïs- » sance, que en fusmes contens : et dès lors » eussions nostre-dit cousin receu en nostre » bonne amour et bonne grace. Et avec ce, » ayons ordonné estre paix entre tous nos sub- » jets. Laquelle paix iceluy nostre cousin de » Bourgongne a solemnellement sur la vraye » croix, et saincts Evangiles de Dieu, juré, et » de ce baillé ses lettres patentes seellées de » son grand seel. Sçavoir faisons, que iceluy » nostre-dit cousin de Bourgongne, nous vou- » lons et reputons, et voulons estre tenu, et » reputé partout pour nostre bon et loyal pa- » rent, vassal, subjet, et bien-vueillant. No- » nobstant quelconques nos lettres, que ayons » fait publier au contraire, lesquelles nous ne » voulons estre d'aucun effect contre la teneur » de ces presentes, ny prejudicier à icelles. Et » defendons à tous nos subjets quelconques par » ces presentes, sur peine d'encourir nostre » indignation, que pour occasion de nosdites » lettres, par paroles, predications, sermons, » ne autrement, ils ne disent, ny ne fassent » aucune chose à la charge ou deshonneur de » nostredit cousin de Bourgongne, en quelque » maniere que ce soit. Si donnons en mande- » ment à nos amés et feaux conseillers, les gens » tenans et qui tiendront nostre parlement à » Paris, au prevost de Paris, et à tous nos se- » neschaux, baillifs, prevosts, et autres nos jus- » ticiers, et officiers quelconques, et leurs lieu- » tenans, et à chacun d'eux, si comme à luy » appartiendra, que contre ce que dit est, ils » ne fassent ou souffrent aucune chose estre » faite : en punissant chacun endroit soy les » transgresseurs, de telle punition selon le me- » fait, que ce soit exemple à tous autres de eux » en garder. Et en outre fassent publier ces » presentes partout où il appartiendra. Au » *vidimus* desquelles, fait sous seel royal et » autentique, nous voulons foy estre adjoustée » comme à ce present original. En tesmoin de » ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces » presentes. Donné à Paris le dernier jour » d'aoust, l'an de grace mille quatre cens et » quinze, et de nostre regne le trente-cin- » quiesme. » Ainsi signé par le roy, à la rela- tion du grand conseil, tenu par monseigneur de Guyenne. MAUREGARD.

Lettres sur l'abolition, apportées à monseigneur de Bourgongne par lesdits ambassadeurs.

Charles, etc. A tous ceux, etc., salut. « Comme nous ayons pitié et compassion des » grandes oppressions, pertes et dommages, » que nostre peuple a eu et soustenu au temps » passé, à l'occasion des guerres et armées » faites en nostre royaume, voulans nos sub- » jets garder, relever et preserver d'icelles op- » pressions. Et pour autres causes et conside- » rations à ce nous mouvans, ayons fait, voulu, » ordonné et commandé paix ferme et stable » en nostre royaume et entre nos subjets. Et » avec ce, ayons fait et ordonné certaine abo- » lition de ce qui a esté fait depuis la paix de » Pontoise, de laquelle furent exceptées cinq » cens personnes, lesquelles devoient estre » nommées dedans la feste de Sainct-Jean- » Baptiste, dernierement passée. Exceptés » aussi ceux qui par nostre justice avoient esté » bannis depuis le temps dessusdit. Eussions » en outre voulu, que ceux qui avoient esté » éloignés de nostre ville de Paris et des autres » villes de nostre royaume, ou qui de leurs vo- » lontés s'estoient absentés de leurs demeu- » rances par suspection, demeurassent esloi- » gnés et absentés hors de nostre ville de Paris, » et des autres villes et lieux, dont ils avoient » esté esloignés, jusques à deux ans. Sçavoi

Digitized by Google

» faisons que pour consideration de ce que dit » est, et autres causes et considerations à ce » nous mouvans, voulans estendre nostre libe- » ralité, au faict de ladite abolition, avons vou- » lu, ordonné et octroyé, voulons, ordonnons » et octroyons de nostre pleine auctorité et puis- » sance royalle par ces presentes, que les cinq » cens personnes esloignées et bannies, soyent » compris en ladite abolition, et que d'icelle ils » jouyssent et usent, comme s'ils n'eussent au- » cunement esté exceptés de ladite abolition. » Exceptés toutesfois Helyon de Jacqueville et » Robinet de Mailly, chevaliers, maistre Jean » de Troyes, maistre Henry de Troyes, Jean » Parent, Simon Caboche, Denisot de Chau- » mont, maistre Laurens Calot, Thomas Le » Goix, Jean Le Goix, Guillaume Le Goix, Colin » de La Vallée, Jean Bouyn, maistre Guillaume » Barault et sa femme, Jean Paumier, maistre » Felix du Bois, maistre Jean Rapiout, maistre » Toussaint Barat, Guillaume Goute, Jean du » Boisauron, Jean Errault, Jean Bourdon, dit » Rousselet, battelier, Guillaume Baillet, David » du Conseil, Antoine de Forest, maistre Nicole » du Quesnoy, Jacques de Sarcy, Jean Maille, » orfevre, Jean de Rouen, fils de la trippiere » du puis Nostre-Dame de Paris, Jean Maillart, » Jean Tillart, procureur en chastelet, Jean de » Sainct-Yno, boucher, Jean Le Fort, Thomas Le » Sueur, prevost de Sainct-Denys, Jacques Le » Sueur, François Lorfevre, Chaussetier, Ma- » hiet Boileaue, prisonnier, Jean de Poligny, » dit Chastelain, Colin Le Mauvais, Jean Paste, » Jean Le Coq, Jean Le Clerc, dit petit prevost, » Thomas Quillet, et maistre Jacques Cadot, » lesquels pour consideration de plusieurs ex- » cès, par eux commis, et perpetrés au des- » plaisir de nous, de nostre très-chere et très- » amée compagne la reyne, et de nostre très- » cher et très-amé fils le duc de Guyenne, dau- » phin de Viennois, nous ne voulons estre » compris en icelle abolition. En tesmoin de » ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces » presentes. Donné à Paris, le dernier jour » d'aoust, l'an de grace mille quatre cens et » quinze. » MAUREGARD.

Responses faites par le duc de Bourgongne, aux requestes des dessusdits ambassadeurs, au mois de septembre, l'an mille quatre cens et quinze.

Premier article d'icelles requestes contenant au premier poinct, que monseigneur de Bourgongne se deporte des protestation qu'il fit, en faisant le serment de la paix, le penultiesme jour de juillet dernier passé. Respond mondit seigneur de Bourgongne : « Que pour complaire » et obeyr au roy, et à monseigneur de Guyen- » ne, et pour la grande affection qu'il a d'en- » tretenir la paix, pour le bien du roy et du » royaume, il se deporte desdites protestations. » Combien que son intention est de requerir et » de supplier au roy, et à mondit seigneur de » Guyenne, que les reservés et exceptés en l'a- » bolition dernierement faite par le roy (de la- » quelle il luy a envoyé ses lettres patentes par » ses ambassadeurs dessusdits) soyent compris » en icelle, ou au moins jouyssent d'icelle. »

Item. Au second poinct contenu audit article desdites requestes, contenant que des lettres dudit serment fait par mondit seigneur de Bourgongne, soit ostée la modification contenue en la fin d'icelles lettres, qui se commence, « pourveu que semblable serment fassent, etc., » et que lesdites lettres soient pures et absolues. Respond mondit seigneur de Bourgongne : « Qu'il veut, et consent lesdites lettres estre » pures et absolues, au regard de ceux qui » tiendront la paix. Et quant aux autres, si » aucuns y en avoit, qui ne tinssent ladite paix, » mondit seigneur de Bourgongne, ne veut ne » entend point, que sondit serment le lie, au » regard d'iceux. »

Item. Au tiers point contenu audit article, contenant que semblable serment fassent les officiers et principaux conseillers de mondit seigneur de Bourgongne, estans devers luy. Respond mondit seigneur de Bourgongne, qu'il luy plaist bien.

Item. A l'article desdites lettres contenant, que c'est l'intention du roy, et de mondit seigneur de Guyenne, que le roy de Sicile soit compris en ladite paix, etc. Et que pour quelque chose faite au temps passé, mondit seigneur de Bourgongne, ne luy fasse aucun destourbier ou empeschement, etc. Et luy offrant par le roy, que s'il deult aucune chose dudit roy de Sicile, que le roy et monseigneur de Guyenne luy en feront faire raison. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il a bien » cause de soy douloir dudit roy de Sicile, » pource que sans cause raisonnable il luy ren- » voya sa fille, etc. Et à la grande charge de » l'honneur de mondit seigneur de Bourgongne,

Digitized by Google

» et de tout son lignage. Et que aussi le roy » de Sicile retient grande somme de deniers, » que mondit seigneur de Bourgongne luy avoit » payé pour sadite fille, avec joyaux, vaisselle, » et autres choses. Et aussi se deult pour deux » autres causes à declarer quand temps sera. » Neantmoins mondit seigneur de Bourgongne » se deporte de faire aucune poursuite par voye » de faict contre ledit roy de Sicile, pourveu » que le roy, et monseigneur de Guyenne luy » feront raison des choses dessusdites sommai- » rement, et de plein, sans figure de jugement, » dedans six mois, après qu'ils en seront re- » quis par mondit seigneur de Bourgongne. » Autrement que mondit seigneur dès lors en » avant se puisse pourvoir de remede, selon ce » que bon luy semblera. »

Item. A l'autre article desdites requestes, contenant que le roy et mondit seigneur de Guyenne defendent à mondit seigneur de Bourgongne, qu'il ne fasse aucun grief ou dommage au duc de Bar pour cause de delivrance des ambassadeurs du roy venans du sainct concile, et pour la demolition du chastel de Saucy. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « que » son intention n'est, et ne fut oncques, d'en- » dommager le duc de Bar, ny ne sera au » temps à venir, pour occasion des choses des- » susdites. »

Item. A l'autre article desdites requestes, contenant que mondit seigneur de Bourgongne fasse mettre au delivre et hors de ses mains toutes les terres, rentes et revenus du comte de Marle, du comte de Tonnerre et de ses frères, du seigneur de Roussay, du seigneur de Gaucourt, et autres, etc. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il le fera volontiers, c'est » à sçavoir les rentes, terres et revenus qui ont » esté par luy empeschés, pour cause de divi- » sions et discords advenus en ce royaume, » depuis la paix de Pontoise. Et de ce baillera » ses lettres patentes à ceux à qui il appartien- » dra. Toutefois l'intention de mondit seigneur » de Bourgongne est, que le roy et les autres » seigneurs le fassent pareillement à ceux qui » ont sous eux leurs terres empeschées, selon » la forme et teneur de l'ordonnance du roy sur » ce faite. »

Item. A l'article d'icelles requestes, contenant que mondit seigneur de Bourgongne esloigne et mette hors de sa compagnée, et de ses terres et pays ceux qui par la reservation derniere sont deuement bannis. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il les esloignera » de luy et de ses pays, estans en ce royaume. »

Item. A l'autre article desdites requestes, faisant mention des canons. etc. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il escrira vo- » lontiers par ses lettres au gouverneur d'Ar- » ras, qu'il baille et delivre aux gens du roy » tout ce qu'il trouvera desdits canons, et au- » tres habillemens de guerre, estant en ladite » ville d'Arras, et ailleurs, à son pouvoir. »

Item. A l'article contenant que monseigneur de Bourgongne fasse delivrer les prisonniers. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il le fera, pour obeyr au roy, et à monsei- » gneur de Guyenne : jaçoit qu'il luy soit bien » grief de delivrer maistre Henry de Betisy, » pour les causes qui ont esté dites et propo- » sées à mondit seigneur de Guyenne, et aussi » est l'intention de monseigneur de Bourgongne » que le vicomte de Murat, et autres, qui ont » esté pris, soyent mis à pleine delivrance. »

Item. A la premiere partie de l'article contenant que monseigneur de Bourgongne envoye cinq cens hommes d'armes, et trois cens hommes de traict. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il en fera bonne et briefve » diligence, et non pas seulement dudit nom- » bre, mais de plus grand, attendu la necessité » qui est. »

Item. A la seconde partie dudit article, contenant que par le plaisir et licence dudit monseigneur de Bourgongne, monseigneur le comte de Chafolois et son fils voise en l'armée que le roy fait maintenant. Respond ledit duc de Bourgongne, « qu'il mandera audit monsei- » gneur de Charolois, qu'il se mette sus à puis- » sance, pour y aller le plus grandement ac- » compagné qu'il pourra. »

Item. A la tierce partie dudit article, contenant que pour avoir du navire à l'Escluse, mondit seigneur de Bourgongne veuille donner aide et confort. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il fera assembler le plus gran- » dement qu'il pourra de navire, pour estre » prest au service du roy, et de ce escrira à » sondit fils monseigneur de Charolois. »

Item. A l'article desdites requestes, contenant que mondit seigneur de Bourgongne fasse vuider les gens d'armes estrangers, qui son sur le pays. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « qu'il le fera. »

Digitized by Google

Item. A l'article contenant que monseigneur de Bourgongne consente que les aydes dernierement mises sur ce royaume, pour resister à l'encontre des Anglois, ayant cours, et soyent levés en ses terres et pays, ès lieux et terres où on les a accoustumé lever. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « que son pays » d'Artois, est pays de frontiere : et comme il » a entendu, desja les Anglois sont descendus » à Calais pour dommager ses pays de par » delà. Parquoy consideré que mondit seigneur » de Bourgongne a intention d'avoir gens d'ar- » mes par delà en grand nombre, pour defen- » dre ses pays, et defendre l'entrée ausdits An- » glois : et pource aussi que sondit pays est » moult foulé, tant pour les gens d'armes qui » y furent l'année passée, comme pour repa- » rations et gardes qu'il convient faire ès bon- » nes villes dudit pays. Supplie mondit sei- » gneur de Bourgongne au roy, et à monsei- » gneur de Guyenne, qu'ils s'en veuillent de- » porter, et les laisser à mondit seigneur de » Bourgongne. »

Item. A l'article contenant que mondit seigneur de Bourgongne veuille mander par ses lettres patentes en ses terres, et seigneuries de Flandres et d'Artois, qu'il laisse cueiller et lever par les commis du roy un subside équivalent à un dixiesme, que le clergé de France et du Dauphiné a octroyé au roy. Respond mondit seigneur de Bourgongne, « que ce » n'appartient point à luy, considéré que c'est » faict d'eglise. Toutesfois mondit seigneur de » Bourgongne n'y boutera point d'empesche- » ment. »

Item. Au dernier article, contenant que mondit seigneur de Bourgongne remedie sur ce que Jacqueville a deffié de feu et de sang les villes de Sens, de la Neufville-le-Roy, de Brayne-l'Archevesque, et de Sainct-Julien du Sault, etc. Respond mondit monseigneur de Bourgongne, « que de ce que Jacqueville en a » fait sans son sceu, il luy en a bien despleu. » Parquoy il fera que ledit Jacqueville escrira » ausdites villes lettres, par lesquelles il se » desportera desdites defiances. »

Ce sont les requestes et supplications, que monseigneur de Bourgongne fait humblement au roy et à son très-redouté seigneur monseigneur de Guyenne, baillées par mondit seigneur de Bourgongne au seigneur de Moreuil, et à maistre Jean de Vailly, president au parlement.

Premierement. Qu'il plaise au roy et à mondit seigneur de Guyenne, octroyer lettres à mondit seigneur de Bourgongne, par lesquelles quarante-cinq personnes, exceptées en l'abolition generale dernierement faite et envoyée par le roy à mondit seigneur de Bourgongne, soient compris en ladite abolition, nonobstant ladite exception. Et s'il ne plaisoit au roy octroyer si ample abolition, qu'il luy plaise d'estre content d'en excepter jusques à sept, qui furent nommés devant Arras, lesquels luy ont esté nommés par les ambassadeurs dudit seigneur de Bourgongne, qui dernierement ont esté devers luy et mondit seigneur de Guyenne.

Item. Que le roy et mondit seigneur de Guyenne fassent abolir et mettre au neant tous procès qui sont meus tant en la cour de parlement, que autres, tant d'eglise comme seculiers, contre les traités de la paix d'Auxerre, de Pontoise, et de ce present dernier traité, specialement du sire de Sainct-Brix, de la vefve messire Guy d'Aigreville, de Robinet le vicomte, prisonnier de l'archevesque de Sens, de messire Jean Macelier, dit Catat, chapelain de l'eglise de Laon, prisonnier ès prisons de l'evesque de Paris et d'autres. Et que de ce, le roy baille lettres convenables.

Item. Que le roy et mondit seigneur de Guyenne, mettent à pleine delivrance tous prisonniers qui sont pris, ou empeschés, avec leurs biens, pour occasion des discords et debats advenus depuis lesdits traités de paix d'Auxerre et de Pontoise. Attendu que abolition generale a esté faite sur ce par le roy, de laquelle ils doivent jouyr.

Copie des lettres patentes que monseigneur de Bourgongne a baillé aux ambassadeurs, du departement qu'il fait des protestations, dont dessus est faite mention.

Jean duc de Bourgongne, comte d'Artois, de Flandres et de Bourgongne, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. « Comme

Digitized by Google

» en faisant le serment que nous fismes le pre-
» mier jour de juillet dernier passé, sur le faict
» de la paix ordonnée par monseigneur le roy
» en son royaume, nous eussions protesté, »
que nous faisions le serment, soubs esperance
et confiance, que mondit seigneur le roy et
son très-redouté seigneur et fils, monseigneur
le duc de Guyenne, ayant le gouvernement
de ce royaume, nous passassent et accom-
plissent certaines requestes que paravant leur
avons faites par nos ambassadeurs, à eux sur
ce envoyés : tant pour avoir lettres royaux pa-
tentes sur la reparation de nostre honneur, au
regard d'autres lettres royaux, qui paravant
avoient esté publiées alencontre de nous, et
sur lettres d'abolition generale que deman-
dions, comme d'autres nos requestes, et que
autrement ne voulions estre liés de nostredit
serment. Surquoy mondit seigneur le roy, et
aussi mondit seigneur de Guyenne, ont envoyé
par devers nous messire Thibault de Soissons
chevalier, seigneur de Moreuil, et maistre
Jean de Vailly president en parlement, leurs
ambassadeurs, qui nous ont requis que des-
dites protestations nous nous voulussions de-
porter. « Sçavoir faisons que pour obeyr à
» monseigneur le roy et à mondit seigneur de
» Guyenne, et aussi pource que nous avons
» receu lesdites lettres royaux, sur la repara-
» tion de nostre honneur, et autres lettres d'a-
» bolition generale, contenans aucune reser-
» vation, nous nous sommes deportés et de-
» portons par ces presentes du tout en tout
» d'icelles protestations, et icelles mettons au
» neant. Et neantmoins est nostre intention,
» de poursuivre par humble requeste, par
» devers monseigneur le roy, et mondit sei-
» gneur de Guyenne, l'accomplissement de
» l'enterinement de nosdites requestes, à eux
» faites de par nosdits ambassadeurs, en ce
» qui reste à enteriner et accomplir d'icelles
» requestes. En tesmoin de ce, nous avons fait
» mettre nostre scel à ces presentes. Donné en
» nostre chastel d'Argilly, le vingt-quatriesme
» jour du mois de septembre, l'an de grace
» mille quatre cens et quinze. » Ainsi signé,
par monseigneur le duc, en son grand conseil.

BORDES.

Responses faites par le duc de Bourgongne, au mois de septembre l'an mille quatre cens et quinze, à messire Jean Pioche, à luy envoyé de par le roy avant les ambassadeurs dessusdits.

Premierement. A ce que le roy et monsei-
gneur de Guyenne ont fait sçavoir par ledit
Pioche audit seigneur de Bourgongne leur bon
estat, la descendue des Anglois au royaume,
envoyé les copies des lettres du roy d'Angle-
terre, et de la response qui luy a esté faite, et
aussi des nouvelles de par delà, mondit sei-
gneur de Bourgongne les en remercie tant
humblement comme il peut.

Item. Quant à ce que ledit Pioche a dit de
par le roy, et mondit seigneur de Guyenne,
qu'il se tienne en ses pays : mondit seigneur
de Bourgongne en escrira bien à plain son
intention au roy, et à mondit seigneur de
Guyenne.

Item. A ce que ledit Pioche a dit, que mon-
seigneur de Bourgongne envoye par delà cinq
cens hommes d'armes, et trois cens hommes
de traict. Respond mondit seigneur de Bour-
gongne, « qu'il en fera bonne et briefve dili-
» gence, et non pas seulement dudit nombre,
» mais de plus grand. »

Item. A ce que ledit Pioche a dit, que mon-
dit seigneur de Bourgongne escrive à monsei
gneur de Charolois, que toutes choses neces-
saires au faict de la guerre du roy, contre ses
adversaires d'Angleterre, tant de navire à
l'Escluse, comme ailleurs ès marches de Flan-
dres, comme en poudres, canons, artillerie et
autres habillemens de guerre, fasse delivrer.
Respond mondit seigneur de Bourgongne,
« qu'il en escrira audit monseigneur de Cha-
» rolois son fils, et luy mandera que il assem-
» ble et appreste le plus largement de navire
» et artillerie qu'il pourra, pour estre prest
» au service du roy. »

Item. A ce que ledit Pioche a dit, que la
deffiance de Jacqueville contre ceux de Sens,
et autres, luy desplaist. Respond mondit sei-
gneur de Bourgongne, « que ce que ledit Jac-
» queville en a fait, a esté fait sans son sceu,
» et luy en a despleu, quand il est venu à sa
» cognoissance, et fera que ledit Jacqueville
» escrira lettres ausdites villes, par lesquelles
» il se deportera desdites deffiances.

Digitized by Google

Copie des lettres que les nobles de la duché de Bourgongne escrivirent au roy.

Nostre très-cher et souverain seigneur, après très-humble recommandation, plaise vous sçavoir qu'il est venu à nostre cognoissance, que par vos lettres patentes données à Paris le vingt-huictiesme jour d'aoust dernier passé, vous avez signifié à vos baillifs et seneschaux, la descendue du roy d'Angleterre en vostre royaume. En mandant à vos baillifs et seneschaux, et à leurs lieutenans, qu'ils fissent de par vous commandemens, tant par cris et publications, en tous les lieux accoustumés à faire cris en leurs bailliages et seneschaussées, ressorts d'iceux, comme autrement, à tous les gens et nobles, qui ont puissance de eux armer, demeurans ès metes de leurs jurisdictions et ressorts, qu'ils voisent, toutes excusations cessans, en leurs personnes, le mieux accompagnés de gens d'armes qu'ils pourront, montés et armés suffisamment, par devers nostre très-redouté seigneur monseigneur de Guyenne, à Rouen, ou ailleurs, quelque part qu'il sera, le plustost et hastivement qu'ils pourront. « Et » aussi avons entendu que de ceste matiere » qui tant touche l'estat de vous et de vostre » royaume, vous n'avez rien mandé à nostre » très-redouté et naturel seigneur, monsei- » gneur de Bourgongne. Excepté que depuis » un peu luy avez mandé par un chevalier, » que il vous envoye cinq cens hommes d'armes et trois cens hommes de traict, et luy mandez, qu'il se tienne en ses pays, pource que la paix par vous faite et ordonnée, est encores bien nouvelle. Sur quoy, nostre très-redouté et souverain seigneur, «plaise vous sçavoir que du » grief que vosdits adversaires vous font, et » ont entrepris de faire, il nous desplaist » comme à ceux qui sommes vos très-hum- » bles et loyaux, feaux et subjets. Mais nous » nous donnons grande merveille, de ce qu'on » a tant délayé de le signifier à nostre très-re- » douté et naturel seigneur, attendu que par » plusieurs fois, et en vos grandes affaires, il » nous a tousjours mené à vostre service, et » l'avons tousjours veu autant et plus soigneux » de vos besongnes, que des siennes propres. » Et aussi l'avons sceu et cogneu, sçavons et » cognoissons avoir esté et estre très-loyal en- » vers vous et vostre seigneurie. Et d'autre » part, il est assez notoire comme il est tenu à » vous par lignage, hommage et affinité, et » comme il peut finer de très-noble compa- » gnée, comme de nobles, chevaliers et es- » cuyers, et d'autres gens de traict et de » guerre, tant de vostre royaume, comme » d'ailleurs. Dont vous pouvez estre grande- » ment et loyaument servy, et sans lesquels » vostredit affaire pourroit tourner à grand » danger, dommage et desolation, ce que Dieu » ne veuille. Et pource, nostre très-redouté et » souverain seigneur, que nous considerons le » haut appareil qui est commencé alencontre » de vous, par puissante compagnée. Et que » nous avons en memoire que pour le temps » de ses predecesseurs ducs, et aussi de nous, » leur coustume et la nostre a esté tousjours » de vous loyaument servir, soubs et en la » compagnée de nostredit seigneur de Bour- » gongne, et de ses predecesseurs ducs, il » nous seroit bien dur d'autrement faire, et » de changer nostredite coustume, mesme- » ment que nous sommes tous assurés de la » loyauté de nostredit naturel seigneur, et » aussi tenons-nous, que aussi estes vous. Si » vous supplions, nostre très-redouté et sou- » verain seigneur, que il vous plaise adviser » et considerer au bien et honneur de vous, » et de vostre royaume, et aussi à l'honneur » de nostredit naturel seigneur et de nous. Car » il nous semble, et à plusieurs autres, que à » venir à fin de ceste matiere, il est bien be- » soin que tous vos bons amis et subjets met- » tent la main à la besongne, ainsi comme il » et nous en sa compagnée avons intention de » faire. Nostre très-redouté et souverain sei- » gneur, nous prions au benoist Sainct-Esprit, » qu'il vous ait en sa sainte garde, et vous » doint bonne vie et longue. Escrit à Argilly, » le vingt-quatriesme jour de septembre mille » quatre cens et quinze, soubs les seaux de » six de nous.

» Vos très-humbles serviteurs et obeïssans » sujets, les nobles de la duché de Bour- » gongne. »

Ceux aussi de la comté de Bourgongne, escrivirent sur ce pareillement au roy, et tout en la forme et maniere, sans varier en rien du sens ainsi qu'il s'ensuit.

Très-haut et puissant prince, et nostre très-redouté seigneur, « Nous avons entendu que » vostre adversaire d'Angleterre est descendu » en vostre royaume, et que pour resister à son

Digitized by Google

» entreprise, vous faites très-grands mande-
» mens de vos subjets, sans avoir signifiée la-
» dite matiere, qui tant touche vostre honneur,
» à nostre très-redouté et souverain seigneur,
» le duc et comte de Bourgongne. Excepté que
» depuis un peu luy avez mandé » qu'il vous envoye cinq cens hommes d'armes et trois cens hommes de traict, et luy mandez, qu'il se tienne en ses pays : pource que la paix par vous faite et ordonnée, est encores bien nouvelle. Surquoy très-haut et très-puissant prince, et nostre très-redouté seigneur, « plaise vous
» sçavoir, que du grief que vosdits adversaires
» vous font, et ont intention de faire, il nous
» desplaist, comme à ceux qui sont vos très-
» humbles amis, et bien-veuillans. Mais nous
» nous donnons grande merveille, de ce qu'on
» a tant delayé de le faire sçavoir à nostre très-
» redouté et souverain seigneur : attendu que
» par plusieurs fois, et en vos grands affaires,
» il nous a menés en vostre service, et l'avons
» toujours trouvé autant ou plus soigneux de
» vos besongnes, que des siennes propres. Et
» aussi l'avons sceu et cogneu, sçavons et co-
» gnoissons avoir esté, et estre très-loyal envers
» vous et vostre seigneurie. Et d'autre part, il
» est assez notoire, comme il est tenu à vous
» par lignage, hommage et affinité, et comme
» il peut finer de très-grande compagnée de
» nobles, chevaliers, et escuyers, et autres gens
» de traict et de guerre, tant de vostre royaume,
» que d'ailleurs, dont vous pouvez estre très-
» grandement et loyaument servy. Et pource,
» très-haut et puissant prince, et nostre très-
» redouté seigneur, que nous considerons le
» haut appareil, qui est commencé alencontre
» de vous par puissante compagnée, et aussi la
» grande loyauté de nostre souverain seigneur,
» Nous, qui par contemplation de luy, aimons
» mieux vostre party, que celuy de vostre ad-
» versaire d'Angleterre, vous supplions qu'il
» vous plaise adviser et considerer au bien et
» honneur de vous, et de vostre royaume, et
» aussi à l'honneur de nostredit souverain sei-
» gneur. Car il nous semble, selon ce que nous
» avons ouy parler de ceste matiere, qu'il est
» bien besoin que tous vos bons amis et subjets
» mettent la main à ladite besongne. Ainsi
» comme il a intention de faire, et nous aussi
» en sa compagnée, que vous pouvez mettre
» et tenir au nombre de vos bons amis et voi-
» sins. Très-haut et puissant prince, nostre
» très-redouté seigneur, nous prions au benoist
» fils de Dieu, qu'il vous ait en sa saincte garde,
» et vous doint bonne vie et longue. Escrit à
» Argilly, le vingt-quatriesme jour de septem-
» bre, l'an mille quatre cens et quinze, soubs
» les seaux de six de nous.

» Vos très-humbles et bien-veuillans, les
» nobles de la comté de Bourgongne. »

Durant le siege de Harfleur il y avoit à Montivillier, et en autres places près dudit lieu de Harfleur, plusieurs garnisons de François, qui porterent grand dommage aux Anglois, dont il y eut foison de morts et de pris.

Le roy d'Angleterre, après qu'il eut pris ladite ville de Harfleur, et qu'il fut dedans, il delibera de s'en retourner en Angleterre, et prendre son chemin vers Calais. Et laissa le comte d'Orset en la place, accompagné de foison de gens de guerre, sans y laisser aucun bagage, lequel il ordonna estre mis ès vaisseaux et envoyé en Angleterre, et ainsi fut fait. Et ledit roy d'Angleterre se partit, accompagné de quelque quatre mille hommes d'armes, et bien de seize à dix-huict mille archers, à pied et autres combatans, et prit son chemin vers Gournay et vers Amiens, en faisant maux innumerables, de bouter feux, tuer gens, prendre enfans et les emmener. Or quand les François sceurent leur partement, d'autre part ils assemblerent tant gens de guerre, que d'autres. Et mesmement on assembla grande quantité de communes, tant de Paris que d'ailleurs, armés et embastonnés de haches, et maillets de plomb, qui avoient grande volonté de eux employer. Mais les gens de guerre les vilipendoient et mesprisoient, comme on fit aux batailles de Courteray, de la prise du roy Jean à Poictiers, et de Turquie, esquelles par ce, comme on disoit, les François et chrestiens furent desconfits. On ordonna le mareschal Boucicaut, messire Clignet de Brebant et un bastard de Bourbon, pour les chevaucher. Ce qu'ils faisoient diligemment, et porterent grand dommage ausdits Anglois, et en tuoient plusieurs, et ne se ozoient eschapper. Et en passant par aucuns bois et forests, les gens de pied françois en firent mourir plusieurs, et ceux qu'on prenoit n'estoient pas mis à rançon, ou finance. De Calais, partirent environ trois cens compagnons anglois, qui venoient au devant de leurs gens, lesquels furent rencontrés par aucuns vaillantes gens de Picardie. Et là y en eut

Digitized by Google

plusieurs morts et pris, et les autres qui demeurerent furent contraints de eux retraire audit lieu de Calais.

Quand les Anglois virent qu'ils estoient si fort pressés, ils se tenoient jour et nuict serrés emmy les champs, et firent plusieurs grandes offres, à ce qu'on les laissast passer. Et mesmement offroient comme on dit, à delaisser ladite place de Harfleur, et la mettre ès mains du roy, et rendre les prisonniers sans finance, ou à faire paix finale, et bailler ostages à tenir tout ce qu'ils promettoient. Les seigneurs et capitaines furent assemblés, pour sçavoir ce qu'on feroit. Et desja avoit-on envoyé diligemment querir le duc d'Orleans, le duc de Brabant, le comte de Nevers et autres. Il y eut diverses opinions et imaginations : les uns disoient qu'on les laissast passer sans combatre, et que à faire bataille estoit chose bien dangereuse : car combien qu'on voulust dire que la compagnée des seigneurs fut grande et puissante, et gens bien armés et habillés, et gentilshommes qui ne daigneroient faire faute. Et que les Anglois estoient fort foulés, leurs harnois mal à poinct, et les jaques des archers usées et deschirées. Toutesfois, veu qu'ils estoient hors de leur pays et en danger, ils se venderoient bien avant qu'ils fussent desconfits, ou au moins qu'ils ne fissent leur devoir. Et supposé que Dieu en donnast la victoire aux François, si ne seroit-ce pas sans grand dommage. Et si estoit la chose bien douteuse, et sont souvent les evenemens des batailles en grand danger et peril. Et si une fois les archers anglois joignoient aux hommes d'armes françois, qui estoient fort pesamment armés, et que iceux hommes d'armes fussent mis hors d'haleine, la desconfiture pourroit cheoir sur eux : et qu'il ne falloit qu'aller assieger Harfleur, et que de leger on l'auroit. Et que si on deliberoit de combatre, qu'on employast les communes, et qu'on s'en aidast. Et disoit-on que le connestable d'Albret, le mareschal Boucicaut, et plusieurs autres anciens chevaliers et escuyers, qui avoient veu et frequenté les armes, estoient de ceste opinion. Les ducs de Bourbon, d'Alençon et autres, furent de contraire opinion, disant que veu les offres que faisoient les Anglois, qu'ils estoient ja à demy desconfits, et qu'ils n'arresteroient point, et qu'ils avoient assez de puissance sans les communes, et ne les falloit ja appeller. En disant que ceux qui estoient de contraire opinion avoient peur. A quoy fut bien respondu par les autres, lesquels monstrerent par experience qu'ils n'estoient pas peureux. Finalement fut conclud qu'on les combatroit. Et fut ordonné qu'il y auroit gens à cheval, qui frapperoient sur les archers anglois, pour leur rompre leur traict, c'est à sçavoir messire Gaulvet, seigneur de la Ferté-Hubert en Soulongne, messire Clignet de Brebant et messire Louys du Bois-Bourdon, tous renommés d'estre vaillans, et lesquels de tout temps avoient frequenté les armes. Nobles arrivoient de toutes parts. Or quand le roy d'Angleterre veid qu'il falloit combatre, et qu'il luy sembloit qu'il estoit mis en son devoir, il parla bien et grandement à ses princes, chevaliers et escuyers, et gens de traict, et les animoit à se bien defendre, en leur donnant grand courage. Et delibera d'attendre les François, s'ils le vouloient assaillir. Il fut tant chevauché par les François, que d'un costé et d'autre ils s'entre-virent. Et vindrent en un champ bien mol, car il avoit bien longuement pleu, et mirent pied à terre. Les François estoient pesamment armés et estoient en la terre molle jusques au gros des jambes, ce qui leur estoit moult grand travail : car à grande peine pouvoient-ils ravoir leurs jambes et se tirer de la terre. Et commencerent à marcher jusques à ce que le traict cheoit bien dru d'un costé et d'autre. Et lors lesdits seigneurs de cheval bien hardiment et vaillamment voulurent venir sur les archers, lesquels commencerent à se adresser contre ceux de cheval, et leurs chevaux, bien chaudement. Quand lesdits chevaux se sentirent ferus des fleches, il ne fut oncques en la puissance des hommes d'armes de passer outre. Mais retournerent les chevaux, et sembloit que ceux qui estoient dessus s'enfouissent, et aussi fut l'opinion et imagination d'aucuns, et leur en donnoit-on grande charge. Les François n'eurent guieres de dommage du traict des Anglois, car ils estoient fort armés. Aussi les François à l'approcher, ne nuisirent comme point aux Anglois. Mais quand se vint au joindre, les François estoient comme ja hors de haleine, par le moyen dudit mauvais chemin qui y estoit. Et y eut de grandes vaillances d'armes, mesmement disoit-on que le duc d'Alençon fit merveilles de son corps. Finalement les archers d'Angleterre legerement armés frappoient et abbattoient les François à

Digitized by Google

tas, et sembloit que ce fussent enclumes sur quoy ils frappassent. Il y en eut qui se retrahirent ou enfuirent. Et cheurent les nobles françois les uns sur les autres, plusieurs y furent estouffés, et les autres morts, ou pris. Après la desconfiture, il vint un bruit, que le duc de Bretagne grandement accompagné venoit, dont les François se rallierent, qui fut un bien grand mal, car la plupart des Anglois tuerent leurs prisonniers. Et y furent morts les ducs d'Alençon, de Bar et son frere, le duc de Brabant, les comtes de Nevers et de Marle, le seigneur d'Albret connestable de France, l'archevesque de Sens, et de chevaliers et escuyers, jusques au nombre de bien quatre mille. Il y eut de prisonniers bien quatorze mille, entre lesquels estoient les ducs d'Orleans et de Bourbon, les comtes de Vendosme et de Richemont, et le mareschal Boucicaut. Et sur tous ceux qui se porterent bien vaillamment, et fort combatirent, et Anglois et François donnerent l'honneur au duc d'Alenlençon, et estoit fort plaint d'un costé et d'autre; car il s'y estoit si vaillamment porté, qu'on ne pourroit guieres mieux. Des Anglois y en eut aussi de morts : mais non mie à comparer. Entre les autres y mourut le duc d'Yorck. Plusieurs des prisonniers françois s'en revindrent, les uns sur leur foy, les autres pleigés par ceux qu'on menoit en Angleterre. Et si y avoit un gentilhomme baillif de Boulongne, qui y fit grand bien. Car aucuns des Anglois le cognoissoient d'estre preud'homme, dont à sa caution en delivrerent grande foison. Les serviteurs des morts après la bataille, allerent voir les morts, pour cuider trouver leurs maistres. Aucuns furent recognus, mais bien peu. Plusieurs eglises et cimetieres y avoit à l'environ, où on enterra une partie desdits morts, et les autres ès fossés parmy les champs. Et estoit grande pitié de voir les gens faisans deuil de ladite desconfiture sur les François, et monstroit-on au doigt ceux qui s'en estoient retournés et fuis de la bataille. En plusieurs lieux de ce royaume y avoit dames et damoiselles vefves, et pauvres orphelins. Et s'esbahissoient plusieurs, que le duc de Bourgongne, qui estoit assez près des marches où la bataille avoit esté faite, n'y avoit esté, ou envoyé. Et disoit-on communement, qu'il ne faisoit semblant d'en avoir courroux. Et se semoient plusieurs et diverses paroles, et en disoit chacun ce qu'il pensoit, sans ce que de vray on en sceust rien. A Paris mesmes y en eut, qui en parlerent à leur plaisir, en monstrant signe de joye. En disant : « Que les Armagnacs estoient descon- » fits, et que le duc de Bourgongne à ceste fois » viendroit au dessus de ses besongnes. » Dont les aucuns furent punis par justice. Les gens de bien disoient, « que c'estoit une punition » divine, et que Dieu vouloit abbatre l'orgueil » de plusieurs. »

Sur ceste matiere aucuns autres ont escrit, en la maniere qui s'ensuit.

Après que le roy d'Angleterre fut party de Harfleur, il prit son chemin par devers Fescamp, s'en alla droit à Arques, et ne trouva aucun empeschement. De là il s'en alla sur la riviere de Somme, et trouva empeschement de ponts brisés en aucuns lieux. Finalement il passa sans aucun destourbier, ny sans aucune defense, et alla droit vers Sainct-Paul en Artois. Nos gens, et tous nos seigneurs de France estoient sur les champs. Et avoient laissé à Rouen le roy et monseigneur de Guyenne, le duc de Berry, le roy de Sicile, et peu de gens avec eux. Or avoit esté faite l'ordonnance à Rouen, pour livrer la bataille aux Anglois, en la manière qui s'ensuit. Premierement, en l'avantgarde estoient ordonnés le duc de Bourbon, le mareschal Boucicaut, et messire Guichard Dauphin. En la bataille le duc d'Orleans chef, le duc d'Alençon, le connestable, et le duc de Bretagne. Toutesfois il s'excusa, disant, « qu'il » n'y mettroit ja le pied si le duc de Bourgon- » gne, son cousin, n'y estoit. » Ce que les autres seigneurs ne vouloient pas, mais le faisoient contremander par le roy, et defendre qu'il ne vint, tant comme ils pouvoient. Et avoit dit ledit duc de Bretagne, « qu'il estoit » bien besoin que le duc de Bourgongne y fust. » Car quand tous les subjets du roy, et ses » bien-veuillans et alliés y seroient, on auroit » assez à faire à desconfire ses ennemis, qui » estoient moult forts. » Et est vray, que le roy d'Angleterre descendit en France, accompagné de quatre mille hommes d'armes, de quatre mille gros valets armés de cappelines berruyeres, haubergeons, grosses jaques, et grandes haches, et de trente mille archers, qui avoient chacun haches, espées, et dagues. En l'arriere-garde des François, estoient le duc de Bar, le comte de Nevers, le comte de Charolois, et messire Ferry frere du duc de Lor-

Digitized by Google

raine. Et ès aisles, le comte de Richemont, et messire Tanneguy prevost de Paris. Et ceux de cheval, pour rompre la bataille des Anglois, estoient monseigneur l'admiral, et le seneschal de Hainaut. Et de toute icelle ordonnance rien ne se fit, car le duc de Bretagne demeura à Amiens, et les autres seigneurs allerent outre vers ledict Sainct-Paul, et par delà.

Le dimanche vingtiesme jour d'octobre, ils firent sçavoir aux Anglois qu'ils leurs livreroient bataille le samedy ensuivant. Dont le roy d'Angleterre fut moult joyeux, et donna au heraut qui luy apporta la nouvelle, deux cens escus et une robbe. Nos gens et les Anglois estoient près les uns des autres.

Le jeudy ensuivant, vingt-quatriesme jour d'octobre, nos gens delibererent de combatre le lendemain à la requeste des Anglois, lesquels avoient eu faute de vivre par trois jours, et requeroient qu'on leur livrast bataille, ou vivres, ou passage. Et ne firent les François de toutes leurs gens que deux batailles. En la premiere bataille voulurent estre tous les seigneurs, afin que chacun eust autant d'honneur l'un que l'autre, car autrement ils ne se pouvoient accorder. Et estoient par nombre en icelle premiere bataille cinq mille chevaliers et escuyers, lesquels ne firent oncques coup. Et en la seconde trois mille, sans les gros valets, et les archers et arbalestriers. Quand les Anglois le sceurent, ils eleurent une belle place et herbue entre deux bois. Et au devant d'eux un peu loin, y avoit un austre bois, auquel ils mirent grande embusche de leurs archers. Et à l'un des bois, qui leur estoit à costé, mirent grande embusche de leurs gens d'armes à cheval.

Quand se vint le lendemain au matin, qui fut le vingt-cinquiesme jour d'octobre mille quatre cens et quinze, feste des benoists corps saincts Crespin et Crespinien, adorés à Soissons. Nos gens s'approcherent des Anglois, et en leur chemin trouverent terres labourables molles, pour la pluye qu'il avoit fait icelle semaine, pourquoy ils ne pouvoient pas bien aller avant. Et quand ils cuiderent trouver quatre cens hommes de cheval, qu'ils avoient ordonnés le jour de devant, pour rompre la bataille des Anglois, ils n'en trouverent pas quarante. Mais quand ce vint à l'approcher, oncques les archers et arbalestriers de nos gens, n'y tirerent flesche ne vire : ce fut après huict heures du matin. Et avoient nos gens le soleil en l'œil, lesquels pour mieux endurer et passer le traict des Anglois, se baisserent, et enclinerent vers terre les testes. Quand les Anglois les virent en tel estat, ils s'approcherent d'eux, tellement que nos gens ne le sceurent oncques, jusques à tant qu'ils frapperent sur eux de bonnes haches. Et les archers, qui estoient derriere en embusche, les assaillirent de traict par derriere. De plus, les gens à cheval, que les Anglois avoient mis au bois dessus dit, saillirent dehors en flote, et vinrent par derriere sur la seconde bataille de nos gens, qui estoient près des premiers, de deux lances. Et firent iceux Anglois à cheval un si grand et merveilleux cry qu'ils espouventerent tous nos gens, tellement que nos gens d'icelle seconde bataille s'enfuirent. Et tous ceux qui estoient en la premiere bataille, seigneurs, et autres, furent desconfits, et tous morts ou pris. Et eut victoire en icelle journée le roy d'Angleterre. Laquelle besongne fut la plus honteuse qui oncques advint au royaume de France.

De là s'en alla le roy d'Angleterre à Calais, et emmena tous les prisonniers, entre lesquels estoient des seigneurs, le duc d'Orleans[1], le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le comte de Vendosme, le comte de Richemont et le mareschal Boucicaut. Et leur donna à disner le dimanche ensuivant, et à chacun d'eux une robbe de drap de damas. Et leur dit « qu'ils » ne s'emerveillassent pas, s'il avoit eu la victoire contre eux, de laquelle il ne s'attribuoit » aucune gloire. Car c'estoit œuvre de Dieu, » qui leur estoit adversaire pour leurs pechés : » et que c'estoit grande merveille, que pieça » ne leur estoit mescheu : car il n'estoit mal, » ne peché, à quoy ils ne se fussent abandonnés. Ils ne tenoient foy ne loyauté à creature » du monde en mariages, ne autrement. Ils » commettoient sacrileges en desrobant et violant eglises : ils prenoient à force toutes manieres de gens, femmes de religion, et autres. » Ils desroboient tout le peuple, et le destruisoient sans raison. Et pource il ne leur » pouvoit bien venir. » Et rapporta, comme on disoit, ces choses un nommé Tromagon, valet de chambre du roy, lequel avoit esté prisonnier, et estoit venu querir sa rançon, qui se montoit à deux cens francs, et l'avoit pleigé

[1] Charles d'Orléans, petit-fils de Charles V, père de Louis XII et oncle de François Ier.

Digitized by Google

le duc d'Orleans, comme on disoit. Le prevost de Paris ne fut pas à la journée, pource qu'il y vint trop tard. Le connestable, le duc de Bar, et le comte de Nevers y moururent, comme encore l'archevesque de Sens, qui fut peu plaint, pource que ce n'estoit pas son office. Du comte d'Alençon ne sçavoit-on nouvelles : mais il fut depuis trouvé mort. Le comte de Charolois estoit demeuré à Aire, par le conseil du seigneur de Hely, lequel mourut en la place, et ne le voulurent faire prisonnier les Anglois, pource que dernierement il avoit rompu sa prison en Angleterre. On dit en outre, que quand le duc de Brabant, frere du duc de Bourgongne, oyt parler des preparatifs que le roy faisoit, il envoya devers luy un sien notable officier, et baillif, lequel de par iceluy duc de Brabant, offrit au roy, present le conseil, « de le venir servir à tout quatorze » cens chevaliers et escuyers, et six cens hom- » mes de traict, sans ses amis et alliés. » Auquel fut dit, « qu'on luy avoit pieça escrit, qu'il » amenast certain nombre de gens, » et ledit baillif respondit, « que sondit seigneur n'en » avoit eu aucunes nouvelles. » Adonc luy fut dit, « que si le connestable et le duc de Bour- » bon le mandoient, qu'il vint. » Et ledit baillif respondit, « qu'il se doutoit qu'il ne vint pas, » si le roy mesme ne le mandoit. » A quoy fut respondu, « qu'on luy manderoit assez à temps. » Et à tant s'en retourna ledit baillif. Si advint qu'on fit sçavoir la journée audit duc de Brabant bien tard, parquoy il n'eust peu avoir ses gens : mais luy-mesmes de grand courage y vint luy douziesme, et se trouva à la bataille. Si se fourra dedans, et là demeura mort avec son frere le comte de Nevers.

Deslors que le roy d'Angleterre fut acertené de la bataille devoir estre le samedy dessusdit, ès jour precedens iceluy samedy, il manda tous ses capitaines, et ses gens par parties. Et leur monstra, comme on dit, « que de toute » ancienneté ses predecesseurs avoient main- » tenu avoir droict au royaume de France : et » que à bon et juste titre il y estoit venu pour » faire son pouvoir de le conquerre, et n'y es- » toit pas venu comme ennemy mortel ; car il » n'avoit pas consenti de bouter feux, ne ra- » vir, violer, ne efforcer filles et femmes, » comme on avoit fait à Soissons : mais tout » doucement vouloit conquerir ce qui estoit » sien, non pas le destruire du tout. Parquoy » leur disoit, qu'il avoit vraye esperance en » Dieu de gaigner la bataille, pource encore » que ses adversaires estoient tous pleins de » pechés, et ne craignoient point leur Crea- » teur : » et leur commanda, « que si aucuns » avoient rancune les uns contre les autres, » qu'ils se missent en paix et concorde, et » que tous se confessassent et reconciliassent » aux prestres, qui estoient en sa compagnée, » ou autrement bien ne leur pourroit venir. » En les enhortant « d'estre bonnes gens à la » journée et de faire bien leur devoir. » Et afin que chacun fust bon homme, il leur accorda « que tous les prisonniers, que chacun d'eux » pourroit prendre, seroient à eux franche- » ment, et auroit chacun d'eux de ses prison- » niers tout le profit, sans qu'il en eust aucune » chose, s'ils n'estoient ducs ou comtes prison- » niers. » Et avec ce il leur accorda, « que » tous ceux de sa compagnée qui n'estoient » nobles, il les annobliroit et leur en donne- » roit lettres, et vouloit que dès lors ils jouys- » sent de telles franchises, comme les nobles » d'Angleterre. » Et afin qu'on les cognust, « il leur donna congé de porter un collier, » semé de lettres S, de son ordre. » Et devant l'heure qu'ils entrerent en bataille, il les fit mettre à genoux les mains levées au ciel par grant espace. Et leur donna la benediction l'un des evesques de sa compagnée.

Après celle journée et desconfiture, pource qu'on se doutoit que le duc de Bourgongne, qui estoit à Dijon, quand il sçauroit la mort de ses freres, ne voulust venir devers le roy, accompagné de gens d'armes, dont il avoit grand nombre, on disoit communement qu'on avoit advisé, afin qu'il ne vint point, qu'on lui feroit à sçavoir, « que le roy luy donneroit par » chacun an de pension quatre-vingts mille es- » cus. Son fils le comte de Charolois, seroit gou- » verneur de Picardie. Et il envoyeroit quatre » de ses meilleurs et plus privés chevaliers » devers le roy, qu'il seroit continuellement » au conseil du roy afin qu'on ne fist aucune » chose contre l'honneur de luy duc de Bour- » gongne. » Et fut ordonné que monseigneur de Guyenne luy escriroit lettres de sa main, « qu'il n'eust aucune desplaisance, s'il ne ve- » noit devers le roy, jusques à Noel, et que à » Noel il viendroit. » Mais on disoit, que ce n'estoit que pour luy rompre son coup de ses gens d'armes, et pour le travailler et luy faire

Digitized by Google

faire despenses. Et pource on fit publier de par le roy par toutes les bonnes villes, et premierement à Paris, en defendant « que aucun du » sang royal ne vinst, ne entrast dedans Paris.» Et disoit-on que ce faisoient faire ceux qui gouvernoient la ville de Paris, se doutans que si le duc de Bourgongne y venoit, qu'il n'y fist desplaisir. Et estoit chose publique parmy Paris, que lesdits gouverneurs de la ville de Paris avoient fait faire quatre mille haches bien tranchans, dont ils noircirent les fers, afin qu'on ne les apperceust si tost. Et les devoit-on distribuer par plusieurs dizaines parmy Paris, à gens ordonnés à ce, lesquels, si le duc de Bourgongne approchoit de Paris, devoient tuer tous ceux qu'ils sçauroient estre joyeux de sa venuë. Mais comme on dit, aucuns en adviserent le prevost de Paris, qui mit empeschement en la besongne. Et encores afin que ledit duc de Bourgogne ne vinst si tost à Paris, il fut ordonné, comme on disoit, que le duc de Guyenne, le duc de Berry, et le duc de Bretagne iroient à Meaux, le onziesme jour de decembre ensuivant, et là parleroient au duc de Bourgongne, et le roy viendroit à Paris. Et comme dessus est dit, le treiziesme jour de novembre furent publiées les lettres d'abolition, comme le roy remettoit tous cas perpetrés, en faveur du duc de Bourgongne. « Et que si aucuns à cause de ce es» toient detenus prisonniers, ou en procès, » tant en cour d'eglise qu'en cour laye, il vou» loit qu'on les delivrast à pur et à plain, no» nobstant les dessus nommés : » Lesquelles sembloient à plusieurs estre bien captieuses, pource que les exceptés n'y estoient point nommés. Et que soubs ombre de ce, à tous ceux qui retourneroient, on pourroit dire qu'ils seroient des exceptés. Et encore nonobstant, le jeudy vingt et uniesme jour de novembre, on cria et publia de par le roy par ses lettres patentes « qu'on ne laissast passer » par nul passage aucuns seigneurs, ne au» cuns gens d'armes du sang royal, ne autres : » et qu'on rompist les ponts, et effondrast les » bacs et grands bateaux audevant de ceux » qui voudroient venir devers Paris, et autre » part où le roy seroit. » Et tout ce faisoit, comme on disoit, pour empescher la venue du duc de Bourgongne devers le roy.

Quand les nobles et autres estats d'Angleterre, sceurent la victoire que le roy d'Angleterre avoit eue, ils envoyerent devers lui une bien noble compagnée à Calais, et firent devant luy un bien notable propos. En remerciant et louant Dieu d'icelle victoire, et en l'exhortant qu'il voulust continuer son entreprise, sans desister aucunement : et luy offroient de par tout son royaume toute leur chevance, et leurs corps, à y aider.

Le samedi vingt-neufviesme jour dudit novembre, il entra en mer pour aller en Angleterre, et emmena avec luy tous ses plus gros prisonniers, et des autres il en mit aucuns à rançon, et leur dit qu'ils luy apportassent leur rançon au champ du Lendi, le jour de la Sainct-Jean d'esté; et s'il n'y estoit, ils estoient quittes de leur rançon.

En icelle semaine, le roy estant à Rouen, et avec luy le roy de Sicile, le duc de Berry, et le duc de Bretagne, la garnison de Harfleur vint courir jusques à deux lieues de Rouen, et emmenerent plus de cinq cens prisonniers : mais non pas loin, car ils furent tous rescous, et grand nombre d'Anglois tués.

Or est-il vray, qu'il estoit commune renommée, que pour lors à la journée de la bataille, à l'heure que les Anglois se combatoient avec nos gens, aucuns qui s'en adviserent allerent piller les sommiers du roy d'Angleterre, et furent menés aucuns d'eux à Hesdin, et là furent trouvés plusieurs joyaux, et autres choses de grande valeur.

L'an mille quatre cens et quinze, le seiziesme jour de novembre, furent publiés en parlement lettres touchant le faict de l'abolition, de laquelle mention est faite ci-dessus.

Charles par la grace de Dieu roy de France à nos amés et feaux conseillers, les gens qui tiendront nostre prochain parlement, salut, et dilection. « Comme par certaines nos lettres » contenans l'ordonnance de paix, nous ayons » fait, donné et octroyé abolition à tous, de » quelque estat, auctorité, ou condition qu'ils » soient, de tout ce qui a esté fait à nostre des» plaisir, et contre nostre volonté, pour avoir » aidé, servy, et favorisé nostre très-cher et » aimé cousin le duc de Bourgongne, depuis » le traité de la paix faite à Pontoise. Et depuis » par nos autres lettres, et pour les causes et » considerations contenues en icelles, Nous, » de nostre plus ample grace, plaine puis» sance, et auctorité royale, ayons ordonné, » voulu, et octroyé ladite abolition estre gene-

Digitized by Google

» rale. Et que en icelle soient compris tous de » quelque estat qu'ils soient, excepté quarante- » cinq personnes nommées en icelles lettres, » qui estoient, et sont de ceux qui par notre » justice ont esté bannis pour la cause dessus- » dite. Et neantmoins ayons entendu que plu- » sieurs juges tant seculiers comme d'eglise, » detiennent prisonniers, et en procès, pour la » cause dessus dite, et les dependances, plu- » sieurs qui sont compris en ladite abolition, » qui ne sont pas du nombre desdits quarante- » cinq reservés. Nous qui voulons lesdites or- » donnances et abolitions avoir, et sortir leur » plain effect, vous mandons, et expressement » enjoignons, que tous ceux qui sont, ou se- » ront detenus prisonniers, ou en procès, pour » la cause dessus dite, et les dependances, par » devant aucuns juges seculiers, ou d'eglise, » dont il vous apperra, vous faites delivrer et » mettre hors de prison et de procès, entant » qu'il touche nous et justice. En imposant sur » ce silence à nostre procureur, et à tous au- » tres procureurs d'office. Et contraignez à ce » faire tous ceux qui pour ce seront à contrain- » dre, par toutes voyes deues et raisonnables. » Si pour autre cause que pour celle dessus » dite, aucuns d'eux n'estoient emprisonnés, » ou tenus en procès, sans toutesfois aucune- » ment toucher à ce qui touche nostre foy, ne » aux procès qui en dependent. Ausquels pro- » cès nous ne voulons aucunement toucher, ne » iceux empescher. En faisant icelles ordon- » nances, et abolition tenir et garder selon leur » forme et teneur. Mandons et commandons à » tous nos justiciers, officiers, et subjets, que » à vous en ce faisant, obeïssent et entendent » diligemment. Donné à Rouen le septiesme » jour de novembre, l'an de grace mille quatre » cens et quinze, et de nostre regne le trente- » sixiesme. » Ainsi signé, par la relation du grand conseil, duquel, vous, l'archevesque de Bourges, le chancelier de Guyenne, les eves- ques de Lisieux, et d'Evreux, les maistres des requestes, et autres du conseil estoient.

GONTIER.

Copie de la lettre royale, qui defend que nul seigneur du sang royal n'entre à Paris, et commande que on rompe les ponts.

Charles, etc., au prevost de Paris, ou à son lieutenant, et au prevost des marchands, esche- vins, bourgeois et habitans de nostredite ville, salut. « Comme par le commandement que » nous avons dernierement fait, pour resister à » nostre adversaire d'Angleterre, qui estoit » descendu de nostre royaume à grand ost. Et » soubs couleur de nostredit mandement, plu- » sieurs gens d'armes et de traict se soient mis » sus, lesquels ont sejourné et sejournent en » grandes routes et compagnées en plusieurs » parties de nostre royaume, au grand grief, » charge et dommage de nostre peuple. Nous, » pour relever nostredit peuple d'icelles char- » ges et dommages, considerans que nostredit » adversaire est retrait à Calais, et que nous » avons convenablement pourveu aux frontie- » res d'iceluy nostre royaume : pourquoy il ne » nous est pas besoin de present avoir autres » gens que ceux qui sont ordonnés et establis » esdites frontieres, par l'advis et deliberation » de nostre très-cher et très-amé fils le duc de » Guyenne, dauphin de Viennois, et de nostre » grand conseil, vous mandons et expressement » defendons, et à chacun de vous, sur toute » l'obeïssance que vous nous devez, et sur tant » que pouvez meffaire envers nous, que par » ladite ville de Paris vous ne souffriez, ne » laissiez passer, ne entrer aucun de nostre » sang, ne autres, accompagnés de gens d'ar- » mes, quels qu'ils soient, ne à quelque occa- » sion qu'ils se dient venir, si par nos lettres » patentes, seellées de nostre grand seel, sub- » sequens en date de ces presentes, il ne vous » appert, que nous les mandions venir par de- » vers nous. Ausquels de nostre sang, et au- » tres, nous mandons et defendons sur les pei- » nes dessus dites, que autrement que dit est, » ils ne s'efforcent d'y entrer : et avec ce faites » rompre tous les ponts esquels il n'y a garde » suffisante, et retraire en lieux seurs tous les » bacs, batteaux et autres vaisseaux estans sur » les rivieres de voste prevosté : en telle ma- » niere, que, par le moyen d'iceux ponts et » vaisseaux, aucuns desdits gens d'armes ne » puissent par lesdites rivieres passer, ne re- » passer contre nostre ordonnance dessus dite. » Sçachans que si vous faites le contraire, nous » vous ferons punir comme transgresseurs de » nostre ordonnance et commandement, et si » griefvement que ce sera exemple à tous » autres. Donné à Rouen, le quinziesme jour » de novembre, l'an de grace mille quatre » cens et quinze, et de nostre regne le trente-

Digitized by Google

» sixiesme. » Ainsi signé, par le roy, à la rela-» tion de monseigneur le duc de Guyenne, MAILLIERE. Publiées en Chastelet, le jeudi vingt et uniesme jour de novembre, l'an mille quatre cens et quinze.

Quand le duc de Bourgongne fut acertené de la desconfiture de la bataille dessus dite, et de la mort du duc de Brabant, et du comte de Nevers, ses freres, luy, moult dolent et courroucé, envoya tantost devers le roy d'Angleterre, à Calais, son heraut; lequel porta au roy d'Angleterre le gantelet du duc de Bourgongne de par luy. Quand le heraut fut devant le roy d'Angleterre à Calais, il lui dit, de par le duc de Bourgongne, « qu'il avoit tué ou fait tuer » son frere le duc de Brabant, le plus noble » escuyer du royaume de France, lequel ne » tenoit rien du royaume de France, ne avoit » en iceluy royaume, sinon une petite maison » à Paris, dont il ne faisoit pas grand compte. » Et pource il le deffioit de feu et de sang, et » luy envoyoit son gantelet, et luy promettoit » que, en quelque part qu'il le pourroit trou-» ver, il l'iroit querir à l'ayde de ses Flamends, » Brabançons et Liegeois : et quant estoit du » comte de Nevers, il estoit armé pour le roy, » et estoit homme du roy, s'il s'estoit entremis » de le combatre, et il y estoit mort, il ne luy » en sçavoit point de mauvais gré. » Le roy d'Angleterre respondit : « Je ne recevray point » le gantelet de si noble et puissant prince » comme est le duc de Bourgongne, car je ne » suis que peu de chose envers luy; et si j'ay » eu victoire contre les nobles du royaume de » France, ce n'a pas esté de ma prouesse, ne » de ma force, ne de mon sens, mais a esté de » la grace de Dieu. Et quant est de la mort du » duc de Brabant, il m'en desplaist. Mais je te » promets, ny moy, ny mes gens ne l'ont point » fait mourir, ny le comte de Nevers aussi : et » pource je te prie que tu luy rapportes son » gantelet, et je luy rescriray, comme s'il luy » plaist estre à Boulongne au quinziesme jour » de janvier, je luy monstreray par les confes-» sions des prisonniers que j'ay, et que aucuns » de mes amis ont, que ceux de France les ont » tués et meurtrys. » Parquoy le heraut par conseil reprit le gantelet, et le rapporta au duc de Bourgongne.

Le jeudy vingt et uniesme jour de novembre, le duc de Bourgongne entra en la ville de Troyes. Et avoit en sa compagnée moult grand gent et grand charroy. Et disoit-on qu'il seroit à Meaux le onziesme jour de decembre, et que à ce jour y seroient monseigneur de Guyenne et monseigneur le duc de Berry, pour traiter la paix du roy Louys de Sicile et du duc de Bourgongne. Et toutesfois autres disoient, qu'il n'iroit plus avant, ne à Paris n'entreroit point, pource que plusieurs doutoient qu'il ne prist vengeance d'aucuns desplaisirs que ceux de la ville luy avoient fait.

Le vendredy vingt-neufiesme jour de decembre, le roy retourna de Rouen, et arriva à Paris à petite compagnée, et entra par la porte de Sainct-Honoré. Et estoient plusieurs bien mal contens de ce qu'on avoit autresfois fait plus grand honneur aux ennemis du royaume, c'est-à-dire aux Anglois, quand ils estoient venus à Paris, qu'on n'avoit fait au roy; lequel, comme on disoit, avoit vestu la robbe, qu'on luy avoit veu porter continuellement plus de deux ans, et le chapperon aussi, et avoit ses cheveux jusques aux espaules; car pour les Anglois, qui dernierement estoient entrés à Paris, on avoit fait nettoyer les rues, cesser parlement et les autres cours, et aller tout homme au devant. Et de tout ce, ne fut rien fait à la venue du roy, combien que autres disoient bien que pour la perte de ses gens il n'y falloit pas faire si grande solemnité. Le duc de Berry, ce jour au vespre arriva à Paris par eaue, et monseigneur de Guyenne le samedy ensuivant, jour de Sainct-André. Ledit roy Louys arriva aussi ce jour, et vint par eaue, car il estoit malade.

Depuis le retour du roy, pource que le duc de Bourgongne qui vint jusques à Provins, et fit passer en aucuns lieux à ses gens la riviere de Marne, tendoit fort à venir à Paris, et avoit moult grosse gent, grand train et grand charroy. On disoit tout communement parmy Paris, que ceux qui gouvernoient pour lors la ville, comme les prevost des marchands et eschevins, avoient intention de faire mourir tous ceux de Paris qui pourroient favoriser le duc de Bourgongne, s'il vouloit entrer dedans la ville. Et pour ce faire on disoit, « qu'ils » avoient fait faire quatre mille haches, les fers » vernissés, afin qu'on ne les cognust de nuict, » et quatre mille jaques noires, et les avoient » departys en plusieurs lieux de la ville, et » avoient mis gros gens d'armes dedans la » ville, pour eux aider, comme on disoit, à

Digitized by Google

» exploiter leur mauvaise volonté. » Et tant, que, par plusieurs nuicts de la derniere semaine du mois de novembre, toute la ville estoit en doute et en aguet, et ne dormoit pas chacun toute la nuict. Et le plus fort fut le mercredy au soir, quatriesme jour de decembre, qu'on tenoit certainement que celle nuict ils deussent faire leur entreprise. Et tant, que les religieux de Sainct-Martin-des-Champs, comme il fut dit, les bernardins et plusieurs autres colleges de Paris firent feu toute la nuict en leurs maisons. Mais, Dieu mercy, il n'y eut nul mal. Et aussi ce n'estoient que toutes bourdes controuvées qu'on semoit, pour cuider faire une grande commotion, et tuer ceux qui lors estoient entour du roy.

Le mercredy après disner, tout le conseil fut assemblé en l'hostel de Bourbon, où monseigneur de Guyenne estoit logé. Mais pource que mondit seigneur de Guyenne disna trop tard, on ne fit rien.

Le jeudy ensuivant on y retourna. Et là proposa le premier president, nommé maistre Robert Mauger, sur le faict du gouvernement de ce royaume. Et monstra que le roy n'avoit que trois amis, puissans à le secourir contre la fureur de ses ennemis. C'est à sçavoir le duc de Touraine son fils, qui estoit en Hainaut, le duc de Bourgongne et le duc de Bretagne. Et furent publiés aucunes ordonnances qu'on avoit fait en parlement sur le gouvernement de ce royaume. Et furent ordonnés tous les officiers de la cour du roy à avoir gages, et de la cour de la reyne aussi, et de monseigneur de Guyenne. Et que nuls ne mangeroient plus à la cour, sinon le jour qu'ils seroient ordonnés à servir.

Ce jeudy après disner arriverent à Paris les messagers du duc de Bourgongne, c'est à sçavoir messire Regnier Pot, Choussac et autres. Ils entrerent dedans Paris à grande difficulté, car il convint en avoir congé du prevost, et furent audit conseil : lequel finy, ils firent la reverence à monseigneur de Guyenne. Et exposerent entre autres choses, « qu'il pleust au roy » donner ses lettres patentes à ceux de Meaux » pour laisser entrer le duc de Bourgongne de- » dans la ville. » Monseigneur de Guyenne respondit, « qu'ils n'auroient point de congé, et » qu'il n'y entreroit point, car il ne luy plaisoit » pas : et qu'il convenoit qu'il renvoyast ses » gens d'armes : et qu'il n'entreroit point à Pa- » ris, sinon qu'il y vint comme subjet et obeis- » sant, et en l'estat de son hostel tant seule- » ment. » Lors ledit messire Regnier dit, « que » le duc de Bourgongne sçavoit bien qu'il y en » avoit plusieurs entour le roy, qui se dou- » toient de luy, qu'il ne leur fist perdre leurs » offices, et requist d'eux vengeance s'il venoit. » Mais pour les appaiser et assurer, il offroit de » bailler bonnes lettres, qu'il ne tendroit à au- » cunes de ces fins : et si ces lettres ne suffi- » soient, il offroit de bailler, et bailleroit son » fils le comte de Charolois en ostage. » Mais tout cela fut refusé. Et dit monseigneur de Guyenne, comme on disoit, « que au duc de » Bourgongne n'appartenoit pas de bailler la » seureté, mais à luy qui estoit seigneur par » dessus luy appartenoit de bailler la seureté. » Et ainsi se departirent.

Le vendredy ensuivant, jour de Sainct-Nicolas d'hyver, furent envoyés de par le roy l'evesque de Chartres nouvel, maistre Simon de Nanterre president en parlement, maistre Jean de Vailly, maistre Guillaume Le Clerc et autres, vers le duc de Bourgongne, pour luy faire « defense de non venir plus avant, et comman- » dement qu'il renvoyast ses gens d'armes, » et y allerent.

Le vendredy après disner, le duc de Guyenne alla voir la reine sa mère, qui estoit malade à Sainct-Paul, et retourna au giste à l'hostel de Bourbon, et le lendemain il accoucha malade.

Le mardy dixiesme jour de decembre, à cinq heures du matin, se partit le roy Louys de Sicile de Paris, et s'en alla en son pays d'Anjou.

Ce mardy au soir, fut pris en son hostel à la porte de Paris, Robin Copil patissier, et fut dit « qu'il estoit banny. » Aucuns disent qu'il estoit nouvellement venu de l'ost du duc de Bourgongne, et qu'il avoit escrit à ses amis, qu'on dist au duc de Bourgongne « qu'il s'advançast » de venir, et qu'ils estoient plus de quatre » mille dedans Paris, qui luy ouvriroient une » porte. » Pourquoy ledit patissier fut decapité ès halles le mercredy ensuivant, et le corps porté de nuict au gibet.

La nuict dudit mercredy, on prit de par le roy grand nombre de gens à Paris, et disoit-on qu'on les prenoit seulement pour les garder, qu'ils ne fissent aucune commotion en la ville, contre ceux qui ne vouloient pas que le duc de Bourgongne y entrast.

Cette semaine, comme le dimanche de devant ledit mardy, les messagers du roy, qui es-

Digitized by Google

toient allés vers le duc de Bourgongne, le trouvèrent à Coulommiers en Brie. Et en l'exposition de leur legation, luy firent « defense de par » le roy, et à tous ses capitaines, qu'il ne vint » plus avant. » De laquelle parole ouye, il fut tant courroucé et indigné, que ce fut grande merveille. Et respondit : « Je obeïray en tant » que je sçauray et verray que ce sera le bien, » l'honneur et le profit du roy, de monseigneur » de Guyenne et du royaume. » Et autre response ne fit, et plus ne voulut parler ausdits messagers, qui ainsi s'en retournerent. Et vint loger le duc de Bourgongne à Lagny sur Marne, et son avant-garde chevaucha jusques au Bourget. Lesdits messagers du roy, firent defense à tous les chevaliers et capitaines dudit duc de Bourgongne, qu'ils ne vinssent plus avant, « sur peine d'estre reputés pour traistres. » Adonc le duc respondit, « Qu'il ne falloit point » user de tel langage, et qu'ils estoient bons » et loyaux, et avoient en tout temps servy, et » serviroient, et estoient venus pour le bien » du roy, et pour le servir bien et loyaument » avec luy, et en sa compagnée. » Et puis dit, « Qu'il envoyeroit devers le roy ses messagers, » pour faire response aux defenses qu'ils fai» soient. » Parquoy les messagers du roy incontinent se partirent de la cour dudit duc, en laquelle ils trouverent peu de belle chere, et s'en retournerent à Paris ledit mardy dixiesme jour de decembre.

Le mercredy au soir ensuivant, on prit parmy Paris grand nombre de nobles hommes, par especial, ceux qu'on sçavoit qui pouvoient favoriser, ou avoient au temps passé aucunement favorisé le duc de Bourgongne. Pour laquelle prise, quand elle vint à la cognoissance des messagers du duc de Bourgongne, qui estoient ordonnés pour venir à Paris devers le roy, ils n'y oserent pas bonnement venir. Et ceux du conseil du roy, qui sçavoient que lesdits messagers devoient venir, voyans qu'ils ne venoient point, envoyerent par devers le duc de Bourgongne un nommé Jean de Piecy, pour sçavoir à quoy il tenoit, que ses messagers ne venoient à Paris. Et pource iceux messagers, c'est à sçavoir le prince d'Orenge, le sire de Chalon, le sire de Sainct-Georges, messire Jean de Luxembourg, le sire de Vergy, messire Regnier Pot, monseigneur d'Autry, monseigneur de Thoulongeon, maistre Eustache de Laistre, Jacques Lambon et maistre Jean Choussac, tous conseillers, et Jean de Rosay secretaire dudit duc, partirent le dimanche quinziesme jour dudit mois, bien matin de Lagny, pour venir à Paris, et envoyerent devant leurs gens, pour apreiller à disner en l'hostel d'Artois, où le duc de Bourgongne leur avoit commandé qu'ils se logeassent. Quand ils furent à la porte de Sainct-Antoine, on ne les voulut laisser entrer : pource qu'ils dirent qu'ils s'en alloient loger en Artois, et que leurs maistres avoient bien quatre cens chevaux. Pourquoy iceux gens retournerent à Sainct-Antoine des Champs, et attendirent là leurs maistres, lesquels vinrent sur le disner, et n'entrerent point en la ville, sinon messire Regnier Pot et Choussac, lesquels vinrent parler au duc de Berry, et ne peurent parler à monseigneur de Guyenne, qui estoit malade. Lequel messire Regnier retourna à Sainct-Antoine, mais les autres s'en estoient retournés par devers le duc de Bourgongne, pource qu'on les avoit trop fait muser. Si s'en alla ledit messire Regnier après, et les fit retourner le mardy ensuivant, dix-septiesme jour dudit mois, lesquels furent tous logés en la rue de La Harpe, et exposerent leur legation le mercredy ensuivant après disner, devant monseigneur de Berry et le conseil. Et devoient avoir le mercredy ensuivant response.

Ce mercredy au soir trespassa le duc de Guyenne. Et le jeudy matin, fut fait par toutes les eglises de Paris solemnelle sonnerie pour le salut de son ame, que Dieu par sa grace veuille mettre en sa gloire, et tous les trespassés aussi. Puis fut porté enterrer bien honorablement à Nostre-Dame de Paris le dimanche ensuivant.

On disoit communement que les ambassadeurs du duc de Bourgongne n'eurent aucune response : mais leur dit-on, « Qu'on envoye» roit devers le duc faire la response. » Et pource le vendredy matin ensuivant, ils cuiderent partir et furent jusques à la porte de Sainct-Antoine, et aucuns d'eux dehors. Mais le prevost de Paris vint hastivement après eux, qui leur dit, « qu'ils retournassent tous, et que au » plaisir de Dieu on avoit advisé un bon ap» pointement. » Et pource, ceux qui estoient ja dehors retournerent avec ceux qui estoient dedans, et s'en vinrent ensemble loger à la rue de La Harpe, où ils avoient esté logés, et dont ils estoient partis au matin : quand ils furent tous dedans la ville en la grande rue Sainct-Antoine, le prevost de Paris mit la main sur

Digitized by Google

eux de par le roy : et quand ils furent logés, on leur dit, « qu'ils estoient arrestés, pource que » les gens du duc de Bourgongne avoient rompu » la paix, et qu'ils avoient pris d'assaut Brie-» Comte-Robert, qui estoit au duc d'Orleans, » et qu'on avoit tué des gens de la ville. » Toutesfois on y envoya, et trouva-on que c'estoit bourde. Et pource le dimanche ensuivant au matin, iceux ambassadeurs s'en allerent devers leur seigneur.

Ledit dimanche après disner, fut apporté le duc de Guyenne en l'eglise de Nostre-Dame de Paris, et le soir, et le lundy matin, fut fait son service solemnel.

Le vendredy d'après Noel, jour Sainct-Jean, retourna à Paris messire Regnier Pot et autres, de par le duc de Bourgongne. Et requirent au conseil du roy, « Que madame de Guyenne leur » fust delivrée et baillée, pour delivrer et en-» voyer à son pere. » Secondement, « que » son douaire luy fust assigné. » Tiercement, « qu'elle eust la moitié des meubles de son » mary. » Au premier poinct leur fut respondu, « qu'il plaisoit bien au roy qu'elle allast devers » son père. » Quant au second, « on ne luy en » pouvoit rien faire de present, pource que le » roy n'estoit pas en point. » Quant au tiers, « le roy avoit bien affaire des meubles. »

Le dimanche ensuivant, entra le comte d'Armagnac à Paris, à petite compagnée de ses gens, mais à grande compagnée de la ville. Et alla à Sainct-Paul faire la reverence au roy et à la reyne, puis vint soupper à Neelle, chez monseigneur de Berry, son sire. Le lundy ensuivant, le roy luy ceignit l'espée. Et cette semaine, plusieurs de la compagnée du duc de Bourgongne, qui avoient amis dedans Paris, enfans à l'eschole, et autres biens prochains, les firent aller hors de Paris, se doutans de division et commotion de peuple ; et aussi que le duc de Bourgongne n'assiegeast Paris.

Le vendredy devant la Tiphaine[1], furent envoyés derechef les ambassadeurs dessus dits devers le duc de Bourgongne, pour luy faire commendement « qu'il s'en retournast et ren-» voyast ses gens, sur peine d'estre reputé pour » traistre, et abandonné. » Quand ils furent à Lagny, on les logea ensemble, et y furent plusieurs jours sans parler au duc, et ne pouvoient parler à personne, ne leurs gens aussi, car on les en gardoit.

[1] L'Épiphanie.

Le jour de la Tiphaine au soir, fut rendue à Lagny audit duc de Bourgongne, madame de Guyenne sa fille.

Le vendredy ensuivant, il renvoya à Paris l'evesque de Chartres, et maistre Jean de Vailly, qui estoient des ambassadeurs du roy, et retint maistre Simon de Nanterre, maistre Guillaume Le Clerc, et messire Olivier de Mauny. Après, il envoya à Paris maistre Eustache de Laitre, et messire Jean dit Le Borgne de Thoulongeon, chevalier, lesquels furent logés à la Sereine en la rue de La Harpe, et furent gardés afin que personne ne parlast à eux sans leurs gardes. Et leur fut dit, « que de là ne » partiroient, ne ouys ne seroient, ne response » n'auroient jusques à ce que les dessusdits » que le duc avoient retenus, fussent retournés » à Paris. »

Les prisonniers de la ville furent tous eslargis, et leur fut commandé qu'ils se tinssent en leurs maisons, sans en partir.

Le lundy treiziesme jour de janvier, la reyne vint à la messe à Nostre-Dame de Paris. Et ce jour, tous lesdits prisonniers eslargis furent remprisonnés. Et de notables hommes, jusques au nombre de dix-huict, comme on disoit, furent mis hors de service du roy et de son hostel.

Le connestable, et le conseil envoyerent cette semaine grosse garnison à Senlis, et à Sainct-Denys, à Chasteau-Thierry, à Meaux, à Melun, à Corbeil, à Sainct-Cloud, et en tous les lieux environ et près du duc de Bourgogne, pour faire serrer et tenir ses gens ensemble, et leur defendre les vivres, et le fourrage.

Le samedy ensuivant, audit mois de janvier, fut publié parmy Paris l'abandonnement de tous gens d'armes, qui seroient trouvés sur les champs, qui ne seroient au gages du roy. Et disoit-on que c'étoit « contre le duc de Bour-» gongne et ses gens. »

Le mardy ensuivant, quatorziesme jour dudit mois, le roy vint loger au Palais. Et ce jour arriva à Paris le duc de Bretagne, et descendit au Palais, où le roy estoit, pour luy faire la reverence. Et fut après logé en l'hostel de Bourbon, et depuis en celuy d'Alençon.

Le vendredy dix-septiesme jour de janvier, retournerent de Lagny les ambassadeurs du roy dessus nommé, qu'on disoit que le duc de Bourgongne avoit retenu.

Et le samedy ensuivant, s'en allerent de

Digitized by Google

Paris maistre Eustache de Laitre, et Le Borgne de Toulongeon, ambassadeur dudit duc, qu'on avoit retenu à Paris, jusques à ce que ceux du roy fussent retournés.

Cette semaine les gens du connestable allerent vers Compiegne, et destrousserent là messire Martelet du Mesnil chevalier, qui estoit audit duc, et toutes ses gens en grand nombre. Et furent tous morts ou pris, fors Hector de Saveuse qui se sauva. Et disoit-on, que les gens dudit duc de Bourgongne avoient pris par force Tournant en Brie. Pour lesquelles deux besongnes, les choses n'en estoient pas en bons termes, ne aisées à appaiser. Toutesfois le duc de Bretagne s'efforçoit, avec le cardinal de Bar, de trouver aucun bon accord.

Le lundy vingtiesme jour de janvier, s'en allerent à Lagny les ambassadeurs et le maistre d'hostel dudit duc de Bretagne. Quoy faire, on ne sçavoit. Et estoit iceluy duc de Bretagne indigné de deux choses: l'une, « qu'on luy avoit » tenu le passage au pont de Sainct-Cloud, et » ne peut entrer à Paris sans lettres du roy. La » seconde, de ce que le vendredy dessus dit, » on empescha le passage par deux fois à la » porte de Sainct-Antoine à ses gens, par les- » quels il envoyoit au duc de Bourgongne deux » barils pleins de lamproyes, et convint que » par deux fois il eust congé, avant qu'ils peus- » sent passer. »

Le samedy ensuivant le recteur et les députés de l'université firent la reverence audit duc de Bretagne. Et luy parlerent de recouvrer Harfleur, et soustenir leurs privileges. Quand ils eurent tout dit, il les reprit de ce qu'ils ne parloient aucunement de la paix de ce royaume, et de l'union des seigneurs. Dont ils eurent grande honte. Car il leur dit, « que c'estoit à » faire à eux de procurer ladite union des sei- » gneurs, et de trouver les moyens de parvenir » à la paix. » Et leur pria que ainsi le voulus- sent faire.

Cette semaine arriverent à Paris ceux qu'on avoit envoyés à Hainaut de par le roy, Gaucourt, Philippes de Corbie, et autres. Et disoit-on, qu'ils n'avoient pas eu bonne response. Et disoit-on, que quand ils arriverent par delà, ce jour y arriverent les ambassadeurs du duc de Bourgongne, le sire de Sainct-Georges, et autres. Et furent presens à la response qu'on fit à Gaucourt. Mais Gaucourt ne fut pas present à la response qu'on fit au sire de Sainct-Georges, dont les autres estoient mal-contens.

Le mercredy vingt-neufiesme jour de janvier, ceux de l'université, qui austresfois avoient esté devers le duc de Bretagne, comme dessus est dit, firent leur relation. Laquelle ouye, veu la bonne affection qu'iceluy duc avoit à la paix, il fut mis en deliberation, « s'il seroit bon » de l'aller remercier de la bonne affection qu'il » avoit à la paix, et de le prier et requerir, » qu'il y voulust tousjours tenir la main, et non » partir jusques à ce qu'il y eust aucun bon ap- » pointement. » Et de ce furent d'accord la nation de Picardie, la faculté de Decret, et plusieurs docteurs en theologie, et grand nombre d'autres de diverses nations et facultés. Mais le recteur ne voulut oncques conclure sur ce, et se departirent de leur congregation sans rien faire. Neantmoins ceux qui estoient esleus pour aller devers le duc de Bretagne, retournerent après disner devers le recteur, pour l'induire à ce faire. Mais ils ne peurent. Et pource appellerent deux bedeaux de l'université avec eux. Et vinrent à l'hostel d'Alençon devers ledit duc de Bretagne, et estoient bien quatre-vingts. Et firent proposer par le ministre des Mathurins, qui proposa notablement concluant à cette fin, « qu'il ne s'en allast point, jusques à ce qu'il y » eust aucun appointement mis en ce pourquoy » il estoit venu, et qu'en ce il feroit grand bien » et grand honneur à l'université. » Et un qui fut là, qui se disoit procureur de la nation de France, du college de Navarre, dit hautement, « que ce que le ministre avoit proposé, » n'estoit pas de par l'université, et qu'on n'a- » voit cure de la paix qu'ils demandoient, car » c'estoit la paix cabochienne. » Ce voyant le duc de Bretagne fut moult esbahy, et leur dit: « Vous n'estes pas d'accord, vous estes divisés, » c'est mal fait: mais neantmoins je ne laisse- » ray pas la chose ainsi. Ou je parleray à vous » une autre fois plus à plain de ceste matiere, » ou je vous envoyeray mes messagers pour » ceste cause. » Et ainsi prit congé d'eux. Et pource que le recteur et ses adherens, qui n'avoient pas esté d'accord de venir devers ledit duc de Bretagne, eurent desplaisance de ce que les autres y estoient venus, ils brasserent tant, tandis qu'ils estoient devers le duc, que quand ils furent devant le Chastellet à leur retour de l'hostel d'Alençon pour venir en la Cité, ils trouverent Raimonet de La Guerre, et bien quarante lances devant le Chastellet, et le pervost

Digitized by Google

de Paris. Lequel Raimonnet, par le commandement dudit prevost de Paris, prit ledit ministre, et un docteur en decret, nommé maistre Lievin, qui estoit de Flandres, bien solemnel clerc, et les fit mettre en Chastellet. Duquel prevost ledit ministre appella, et protesta de relever son appel en temps et lieu. Toutesfois ils n'y furent guieres, et le fit-on à sçavoir audit duc de Bretagne, lequel manda tantost au prevost, que incontinent ils fussent mis hors, et ainsi fut fait.

Le lundy ensuivant ledit duc s'en alla hors de Paris, pour aller en son pays, comme on disoit.

Et le mardy de devant, le duc de Bourgongne partit de Lagny, et s'en alla à Nantouillet. Et avoit perdu à Crecy en Brie bien quatre cens de ses hommes, que les autres avoient trouvé à descouvert, tous despourveus de gardes, lesquels ne furent guieres plaints.

Cette semaine les gens du duc de Lorraine, et les Savoysiens donnerent assaut à Dampmartin, dont ils gagnerent la basse cour, et n'y demeurerent guieres; car ceux de dedans le chastel bouterent après le feu en ladite basse cour.

Les ambassadeurs de monseigneur de Touraine requirent, que tous gens d'armes d'un costé et d'autre vuidassent. Et pour ceste cause le duc de Bourgongne s'en alla en Artois, et ceux qui estoient venus au mandement du roy s'en allerent en leur pays, et disoit-on qu'on les envoyoit en Guyenne.

Cette semaine monseigneur de Berry demanda au prevost de Paris, « ce qu'il avoit fait » des prisonniers de Paris. » Le prevost de Paris respondit, « qu'il les avoit delivré, pource » que par information il ne les avoit aucunement trouvé chargés, parquoy on les deust » tenir. » Et le duc de Berry, non content de leur delivrance, respondit, « qu'il seroit une » fois prevost de Paris à son tour. » Laquelle parole fit grande peur à beaucoup de gens.

Aucuns de Constance, se doutans que la sentence de l'evesque de Paris, pieça donnée au deshonneur du duc de Bourgongne, pour laquelle iceluy duc de Bourgongne appella en cour de Rome, du temps du pape Jean, lequel avoit commis la cause d'appellation à trois cardinaux, à ce qu'elle ne fust cassée et dite nulle, avoient escrit à aucuns de l'université, « qu'ils » fissent tant que l'université s'adjoignist avec » l'evesque de Paris, et l'inquisiteur de la foy. » Mais ils ne peurent rien faire pour aucuns présens qui les pouvoient empescher. Et ceux de Paris, comme le college de Navarre, et les adherens de maistre Jean Jarson, et à l'evesque de Paris, firent tant que le mercredy douziesme de ce mois, on fit commandement de par le roy, à plus de quarante notables hommes de l'université, « que ce jour ils vuidassent la ville, » sur peine de perdre corps et biens. » Et la semaine de devant estoit apportée à Paris la copie de la sentence donnée à Constance par iceux trois cardinaux, en cassant ladite sentence de l'evesque de Paris.

Le roy d'Angleterre faisoit en icelle saison plus grand mandement, que oncques-mais n'avoit fait. Et mandoit à ceux qu'il requeroit en son aide, « qu'ils vinssent seurement, et » qu'ils seroient bien salariés, et leur donneroit » vingt-cinq escus pour mois: et les faisoit » certains qu'ils verroient la plus haute, la » greigneur, et la plus profitable conqueste qui » oncques fut faite en ce monde. »

Ceste semaine dudit mercredy douziesme jour de fevrier, le connestable fut fait general gouverneur des finances de ce royaume, et general capitaine de toutes les forteresses de ce royaume, pour mettre capitaines et garnisons partout à son plaisir. Et mit en plusieurs lieux ses serviteurs capitaines ès forteresses, et ès frontieres. Et fit seneschal de Carcassonne un chevalier de son hostel.

En ce temps, par l'ordonnance du conseil furent mis en escrit tous les mesnagers de Paris de tous estats, clercs, lais, et religieux, et autres, et les personnes de chacun hostel.

Et après le mercredy dix-neufviesme jour de fevrier, le roy envoya à l'université lettres contenans, « qu'ils ne s'esmerveillassent pas si on » avoit mis hors de Paris plusieurs notables » personnes de l'université, et si on en mettoit » encores aucuns autres dehors: car c'estoit » pour le bien de la paix, et de leurs personnes, » et ainsi que feroit-on de plusieurs lais de la » ville de Paris. » Et autres lettres contenans, « que le roy de sa volonté avoit tenu le temps » passé le clergé en souffrance, de non payer » aucunes subsides, ou tailles, mais de present, » pour ses grandes affaires soustenir, il convenoit, et vouloit que chacun payast, sans rien » espargner, et ne vouloit qu'aucun plaintif en » allast devers luy pour ceste cause. » Et leur

Digitized by Google

fut defendu, « qu'il ne fissent plus nulles as-» semblées ne congregations, » et au recteur present, « qu'il ne fist aucune assemblée ou » congregation, sur peine d'encourir l'indigna-» tion du roy. »

Le premier jour de mars, l'empereur d'Allemagne vint et entra à Paris. Et furent au devant de luy le duc de Berry, prelats, nobles, et ceux de la ville en grand nombre. Et vint descendre au Palais où le roy estoit, lequel vint au devant de luy jusques au haut des degrés du beau roy Philippes. Et là s'entraccollerent, et firent grande chere l'un à l'autre. Il avoit en sa compagnée un prince qu'on appelloit le grand comte de Hongrie, le comte Bertold des Ursins, un bien sage et prudent seigneur, et autres princes et barons. Et sembloit qu'il avoit grand desir de trouver accord ou expedient entre les roys de France et d'Angleterre. Il fut grandement et honorablement receu, et souvent festoyé par le roy, et les seigneurs : et ses gens encores plus souvent. Et mesmement ledit Jean Juvenal des Ursins seigneur de Traignel, festoya ledit grand comte de Hongrie, le comte Bertold, et tous les autres, excepté l'empereur. Et fit venir les dames et damoiselles, des menestriers, jeux, farses, chantres, et autres esbatemens : et combien qu'il eust accoustumé de festoyer tous estrangers, toutesfois specialement il les voulut grandement festoyer, en faveur dudit comte Bertold des Ursins, pource qu'ils estoient d'un nom, et armes. Et du festoyement et reception furent bien contens le roy, l'empereur et les seigneurs.

Ledit empereur voulut sçavoir ce que c'estoit de la cour de parlement : et un jour de plaidoirie il vint à la cour, laquelle estoit bien fournie de seigneurs, et estoient tous les sieges d'enhaut pleins, et pareillement les advocats bien vestus, et en beaux manteaux et chapperons fourrés. Et s'assit l'empereur au dessus du premier president, où le roy se asseerroit, s'il y venoit, dont plusieurs n'estoient pas bien contens et disoient, qu'il eust bien suffy, qu'il se fust assis du costé des prelats, et au dessus d'eux. Il voulut voir plaider une cause qui estoit commencée touchant la seneschaussée de Beaucaire, ou de Carcassonne, en laquelle un chevalier pretendoit avoir droict, et un nommé maistre Guillaume Signet, qui estoit un bien notable clerc, et noble homme. Et entre les autres choses qu'on alleguoit contre ledit Signet, pour monstrer qu'il ne pouvoit avoir ledit office, estoit qu'on lui imposoit, « qu'il » n'estoit point chevalier, et que ledit office » estoit accoustumé d'estre baillé à cheva-» liers, » laquelle chose ledit empereur entendoit. Et lors il appela ledit maistre Guillaume Signet, lequel devant luy s'agenouilla. Et tira l'empereur une bien belle espée qu'il demanda, et le fit chevalier, et luy fit chausser ses esperons dorés. Et lors dit, « La raison que vous » alleguez cesse, car il est chevalier. » Et de cet exploit gens de bien furent esbahis, comme on luy avoit souffert, veu que autresfois les empereurs ont voulu maintenir droict de souveraineté au royaume de France contre raison. Car « le roy est empereur en ce royaume, et » ne le tient que de Dieu et de l'espée seule-» ment et non d'autre. »

L'empereur eut en volonté de voir des dames et damoiselles de Paris, et des bourgeoises et de les festoyer. Et de faict, les fit semondre de venir disner au Louvre, où il estoit logé. Et y en vint jusques à environ six vingts. Et avoit fait faire bien grand appareil selon la maniere et coustume de son pays, qui estoit de brouets et potages forts d'espices. Et les fit seoir à table, et à chacune on bailla un de ces cousteaux d'Allemagne qui valoient un petit blanc, et le plus fort vin qu'on peut trouver. Et y en eut peu qui mangeassent pour la force des espices; de viandes furent-elles servies grandement, et largement menestriers y avoit. Et après disner dansoient, et celles qui savoient chanter chantoient aucunes chansons, et après prirent congé. Et au partir donna à chacune un anneau ou verge d'or, qui n'estoit pas de grand prix, mais de peu de valeur.

Après ces choses il parla au roy, et à son conseil, en disant qu'il s'employeroit volontiers à trouver accord ou expedient, au faict de la guerre commencée. Et que pour ceste cause, il avoit deliberé d'aller le plustost qu'il pourroit en Angleterre, pour ceste matiere. Et assez tost après prit congé du roy, et des seigneurs. Et fut deffrayé du tout, et si luy donna-on des dons, et aux principaux de ses gens. Et ouvrit ledit comte Bertold son opinion et imagination, et dit, « qu'on fit trefves de quatre ou » cinq ans, et cependant les enfans et amis de » ceux qui estoient morts croistroient, et pour-» roit-on faire provision de finances, et habil-

Digitized by Google

» lemens de guerre, ou trouver paix, et traité » final.»

Ainsi s'en alla ledit empereur en Angleterre, et ouvrit aux Anglois aucunes manieres d'entendre à paix : et pour ce faire, les Anglois estoient prets d'y entendre, et de faire aucunes trefves. Si le fit sçavoir au roy et à son conseil, mais on n'y voulut entendre. Et sembloit à aucuns que à l'aide des ducs de Bourgongne et de Bretagne, et d'autres princes du royaume de France, que Harfleur se pourroit recouvrer aisément. Le comte d'Orset estoit demeuré à Harfleur avec grosse compagnée d'Anglois, tant d'hommes d'armes, que de gens de traict, et autres hommes de guerre. Et à tout quatorze cens combatans hommes d'armes, et bien deux mille archers, saillit de Harfleur, et tenoit les champs, et luy sembloit bien que les François audit pays, n'estoient pas puissans de le combatre. Laquelle chose vint à la cognoissance du comte d'Armagnac, lequel comme il luy sembloit pouvoir bien finer environ dix-huict cens combatans, tant hommes d'armes que gens de traict. Et delibera de combatre ledit comte d'Orset, qui estoit près d'un lieu nommé Walmont. Et assembla ses gens, ausquels il parla moult grandement et honorablement, en leur donnant courage, et monstrant que combien que les Anglois fussent plus deux fois, que la multitude n'y fait rien, et n'y a que la bonne volonté de combatre : que la querelle du roy, et d'eux aussi estoit juste et saincte, et devoient avoir esperance en Dieu, qui leur aideroit. Surquoy luy et ses gens delibererent de combatre et d'approcher de leurs ennemis, et ainsi le firent. Quand ledit comte d'Orset veid qu'ils l'approchoient, il fit mettre ses gens à pied en intention de combattre; et ainsi comme ils descendoient le mareschal de Longny d'un costé frappa sur eux, et d'autre costé le comte d'Armagnac. Tellement que les Anglois se mirent en fuite, et ès bois se retirerent, tous serrés, et en bonne ordonnance, et y en eut de morts et de pris. Lors il fut advisé que lesdits Anglois ne pouvoient pas legerement passer, sinon par certain pas : si fut ordonné que le mareschal de Longny et ses gens garderoient ledit pas. Et le connestable d'Armagnac trouveroit moyen pour entrer vers eux par ailleurs: laquelle chose ledit de Longny ne fit pas ; mais passa outre après les Anglois, cuidant les chasser et trouver hors d'ordonnance : mais la chose estoit bien autrement, car ils s'estoient mis en belle ordonnance, et serrés, parquoy ils receurent ledit de Longny tellement, qu'il y eut bien grand dommage de ses gens. Et si ce n'eust esté le connestable qui y survint, la besongne dudit mareschal de Longny eust esté très-mal appointée. Les Anglois prirent leur chemin au long par la riviere de Seine, et s'en retournerent à Harfleur ; de leurs gens y eut plusieurs morts et pris. Ledit connestable faisoit bonne justice. Et pource que plusieurs de la compagnée dudit mareschal s'en estoient fuis de la besongne moult laschement et deshonnestement, il en fit plusieurs pendre, dont aucuns estoient de bonne maison.

A Paris se faisoient emprunts et tailles, tellement que plusieurs de la ville en estoient très-mal contens et desplaisans, et en murmuroit-on fort.

1416.

L'an mille quatre cens et seize, comme dessus a esté tousché, plusieurs estoient mal contens à Paris de la grande exaction des finances, et y en avoient plusieurs qui desiroient fort la venue du duc de Bourgongne.

Le jour de Pasques, le roy estoit au Palais, où il avoit en sa compagnée le roy de Sicile, le duc de Berry, et plusieurs autres. Quand ce vint au soir, ils s'en allerent souper. Or en l'hostel du duc de Berry y avoit un gentilhomme surnommé de Montigny, qui estoit en la grace du duc de Berry, lequel avoit quelque accointance en l'hostel du seigneur de Traignel, où y avoit chevaliers et escuyers de la cour du roy qui souppoient, et venoient à cheval le long de la rue aux Febves, et en passant au coin où avoit un hostel, auquel pendoit pour enseigne la Croix d'Or, et y demeuroit un bourgeois nommé Colin du Pont, qui estoit assez riche homme, il veid par une fenestre trois compagnons tous armés, desquels estoit ledit Colin du Pont, et un surnommé Courtellier changeur. Et s'en vint ledit de Montigny en l'hostel dudit seigneur de Traignel, et luy dit ce qu'il avait veu. Alors il dit à ceux qui estoient de l'hostel du roy, « Allez-vous-en bientost » vers le roy, et vous armez ; » et fit armer ses gens, et avec ce se habilla : il y eut tantost en la cité grand bruit, lequel les dessus dits ouyrent, et apperceurent que aucunement leur faict estoit decouvert. Si s'enfuirent, mais aucuns

Digitized by Google

d'iceux furent pris, et tantost examinés, et trouva-on qu'ils vouloient faire une commotion. Et en estoient les principaux maistre Nicole d'Orgemont, nommé le boiteux d'Orgemont, chanoine de Paris, et maistre en la chambre des comptes, Robert de Belloy, drappier, et autres, lesquels le lendemain furent pris, et confessa ledit de Belloy, « qu'ils avoient » intention de tuer le roy de Sicile, le duc de » Berry, et ceux qu'on soupçonnoit estre ou » avoir esté du party du duc d'Orleans. » Or fut son procès fait, et luy mené aux halles, où il eut la teste couppée. Mais à la requeste dudit seigneur de Traignel, le roy ne voulut point qu'on prist ses biens meubles, ne immeubles, et les donna à la femme et aux enfans. Et au regard dudit d'Orgemont, pource qu'il estoit chanoine de Paris, et diacre, il fut rendu au chapitre de Paris, lesquels firent son procès. Et par sentence il fut privé de tous ses benefices, et condamné d'estre mené en un tombereau par la ville de Paris en aucuns carrefours, mitré, et mis à l'eschelle, et condamné en chartre et prison perpetuelle au pain et à l'eaue. Et pource qu'on doutoit qu'il n'eust plusieurs amis à Paris, et aussi avoit-il, on le mena en l'evesché d'Orleans à Mehun-sur-Loire, en une mauvaise et dure prison, où il mourut. C'estoit l'un des hommes du royaume de France d'eglise sans prelature, le mieux beneficié, et bien garny de beaux meubles. On trouva en un tas d'avoine en son hostel seize mille vieils escus, et estimoit-on ses biens meubles bien de soixante à quatre-vingt mille escus. Le roy eut tout, car pour le cas privilegié, les gens du roy le condemnerent en cent mille francs : et combien que les meubles suivissent le corps en tout cas, et fut de crime de leze-majesté, et les deust avoir eu la jurisdiction ecclesiastique : toutesfois tout fut pris par les officiers du roy, sans ce que oncques le chapitre en eust aucune chose. Et au regard des autres qui furent trouvés coupables, les uns furent punis corporellement et leurs biens confisqués. Et aux autres on leur disoit « qu'ils s'en allassent, » sans prendre aucune chose de leurs biens. Et au regard de ceux qui s'estoient absentés de leur auctorité, leurs biens furent confisqués, et les personnes declarées bannies. Et pource qu'on veoit cuidemment que la plus grande partie du peuple estoit enclin et affecté au duc de Bourgongne, on fit oster les chaisnes des rues de la ville de Paris, et armures et les harnois au peuple, et leur fit-on commandement qu'ils portassent leurs harnois et bastons au Louvre. On fit aussi abbatre les boucheries de Paris, et en fit-on de nouvelles en divers lieux. Et pource que les bouchers avoient une communauté, qui estoit cause de eux assembler, elle fut condamnée et abolie. Or toutes les rudesses et autres choses dessus dites, animoient plus le peuple à aimer le duc de Bourgongne, et desiroient sa venue. Mais on n'en ozoit monstrer semblant.

Le roy trouva par conseil, que la maniere par laquelle il pourroit plus grever les Anglois, estoit sur mer, pourveu qu'il eust puissance pour ce faire. Pour cette cause il envoya ambassade en Espagne, et aussi à Gennes, pour avoir gens et vaisseaux. De Gennes vindrent mille arbalestriers à pied, et estoient neuf capitaines, dont les Grimaldes estoient les principaux : et avoit messire Baptiste de Grimalde deux cens arbalestriers soubs luy, lequel en son estendart portoit « *Respice finem.* » Les autres huict capitaines en avoient chacun cent. Et n'avoit chacun capitaine que trois ou quatre chevaux, et leurs gens à pied, armés de bonnes brigandines, salades, et arbalestres, bien garnies de viretons. Ils entrerent à Paris deux à deux en belle ordonnance, et les faisoit beau voir. Et fit-on tellement que grands navires venoient tant d'Espagne que de Gennes, et y avoit de grands vaisseaux nommés caraques. On les equippa, et garnit-on de gens le mieux qu'on peut. Et voguerent par la mer par aucun temps, et faisoient grand dommage aux Anglois : et prirent à diverses fois plusieurs vaisseaux, dont comme nuls n'estoient pris à rançon, mais les jettoit-on dedans la mer.

En ce temps l'Empereur estoit encores en Angleterre, lequel s'employoit, et faisoit le mieux qu'il pouvoit, pour trouver paix entre les roys; plusieurs fois il envoya en France pour la matiere. Il y eut plusieurs articles faits à diverses fois, et en diverses manieres et formes : finalement accord ou paix ne se peut trouver. Et conseilloit fort l'empereur au roy de France, qu'on fit trefves de trois ou quatre ans. Et sembloit comme dit est, que les Anglois en eussent esté contens. Mais le roy de ce ne fut pas conseillé, veu que de toutes parts venoient secours : et si avoit-on esperance que le duc de Bourgongne s'adviseroit, et viendroit pour faire guerre aux Anglois.

Digitized by Google

Après que les navires dessusdits eurent esté par aucun temps sur mer, ils se retirerent vers Dieppe, et en autres divers lieux. Les Anglois voyans et considerans qu'ils avoient grand dommage sur la mer, delibererent d'y resister, et firent finances de bons et grands vaisseaux, en intention de distraire et occuper les vaisseaux des François, et de leurs alliés. Et de faict, se mirent sur mer. Or estoient les François descendus de leurs vaisseaux à terre, et s'en vinrent en leurs marches. Les nouvelles vinrent que les Anglois estoient sur mer, et que les ducs de Bedford et de Glocestre freres du roy d'Angleterre, y estoient en personnes. Si fallut necessairement y pourvoir. Et envoya-on devers le duc de Bourgongne, pour avoir gens à y aider : mais il n'en voulut rien faire : et estoit voix et commune renommée : « qu'il estoit al- » lié aux Anglois. » Le roy avoit neuf grands vaisseaux esquels se mirent le vicomte de Narbonne, les seigneurs de Montenay, et de Beaumanoir, le bastard de Bourbon, et autres, accompagnés de bien peu de gens, veu la grandeur des vaisseaux. Et y avoit une partie des gens, qui estoient des arbalestriers venus de Gennes. En cet estat ils cinglerent par mer, et trouverent les Anglois en bel estat et ordonnance, et s'assemblerent et combatirent fort, et faisoient les Genevois merveilles d'armes. Que si les navires des François eussent esté bien garnis de gens, comme ils n'en estoient pas à moitié de ce qu'il falloit, les Anglois n'eussent point arresté d'estre deffaits : mais en effect les François furent desconfits, et eurent deux de leurs vaisseaux qui perirent en la mer, et deux de pris. Or si les Anglois eurent l'honneur, toutesfois y eurent-ils grande perte de gens. Les autres vaisseaux des François, et ceux qui estoient dedans, se retirerent à Brest en Bretagne.

Cette année, le quinziesme de juin, mourut le duc de Berry oncle du roy, qui fut grand dommage pour le royaume : car il avoit esté en son temps vaillant prince, et honorable. Et se delectoit fort en pierres precieuses. Festoyoit très-volontiers les estrangers, et leur donnoit du sien largement.

Après la mort du feu monseigneur de Guyenne, fils aisné du roy, et dauphin, estoit le second fils Jean, qui avoit espousé la fille du comte de Hainaut. Lequel fut tenu et reputé dauphin, et ainsi le nommoit-on. Et estoit en Hainaut quand il sceut la mort de son frere Louys. Si delibera de s'en venir à Paris, et aussi le roy l'avoit mandé. Et s'en vint à Compiegne, et en ladite ville luy prit une maladie, dont il alla de vie à trespassement, qui fut bien grand dommage, car le comte de Hainaut estoit bien sage seigneur, lequel avoit intention que par son bon moyen paix se trouveroit avec le duc de Bourgongne.

Après la mort de Jean, fut dauphin Charles, qui avoit epousé la fille du roy de Sicile. Lequel monseigneur le dauphin, combien qu'il fust jeune d'aage, toutesfois il avait bien bon sens et entendement. Et avoit son chancelier, un bien prudent et sage clerc, nommé maistre Robert Le Masson.

Les gens du duc de Bourgongne autour de Paris faisoient maux innombrables. Ils prirent Beaumont, qui appartenoit au duc d'Orleans. En la terre duquel seigneur ils faisoient guerre mortelle, combien qu'il fust prisonnier des Anglois, qui estoit bien piteuse chose. Aucuns se voulurent entremettre d'y mettre paix : mais rien ne fut parfait. Car tousjours ledit duc vouloit venir à Paris devers le roy, et monseigneur le dauphin; et que plusieurs notables gens vuidassent, et que les bouchers, et autres, qui avoient fait les maux dessusdits, retournassent. Ce que jamais on n'eust accordé.

Au mois d'aoust, le roy d'Angleterre descendit à Toucques, vers Honfleur en Normandie, avec bien trente mille combatans. De laquelle place estoit capitaine messire Jean d'Angennes, qui y avoit commis un, qui s'appelloit Bonenfant, lequel rendit la place sans coup ferir bien laschement, et s'en vint : aussi eut-il la teste couppée à bonne cause, et raison, et un sien compagnon aussi.

1417.

L'an mille quatre cens dix-sept, il y avoit grandes guerres et terribles divisions par le duc de Bourgongne, cuidant toujours venir à sa fin, d'avoir le gouvernement du royaume. Et ne luy portoient les Anglois aucun dommage. Car aussi disoit-on publiquement, qu'il avoit alliance, avec eux, à quoy avoit bien grande apparence. Et avoit gens sur les champs, qui faisoient tous les maux qu'on pourroit faire, comme pilleries, roberies, meurtres et tiranies merveilleuses, violoient femmes et pre-

Digitized by Google

noient à force, entroient par force et autrement dedans les eglises, les pilloient et deroboient, et en aucunes mettoient le feu, et en icelles faisoient ords et detestables pechés.

Aucune renommée estoit, que en l'hostel de la reyne se faisoient plusieurs choses deshonnestes. Et y frequentoient le seigneur de La Trimouille, Giac, Bourrodon, et autres. Et quelque guerre qu'il y eust, tempestes et tribulations, les dames et damoiselles, menoient grands et excessifs estats, et cornes merveilleuses, hautes et larges. Et avoient de chascun costé, en lieu de bourlées, deux grandes oreilles si larges, que quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre, il falloit qu'elles se tournassent de costé, et baissassent, ou elles n'eussent peu passer. La chose desplaisoit fort à gens de bien. Et en furent aucuns mis hors, et Bourrodon pris, et pour aucunes choses qu'il confessa, il fut jetté en la riviere, et noyé. Et fut deliberé par plusieurs causes, que la reyne s'en iroit à Blois, pour estre loin de la guerre, et y fut envoyée.

On exigeoit argent, où on le pouvoit trouver à Paris, jusques à la prise des reliques de Sainct-Denys. Et mesmement fut desgarnie la chasse de sainct Louys, qui estoit toute couverte d'or, et en fit-on des moutons vallans un escu la piece, jusques à trente mille. Et selon ce qu'on disoit, cela ne porta aucun profit, ou bien petit.

Le duc de Bourgongne fit faire lettres à plusieurs bonnes villes, où il disoit, et mettoit ce que bon lui sembloit, pour icelles subvertir, et mettre hors de l'obeyssance du roy, bien seditieuses. Et en envoya à Rouen, lesquelles furent receues par ceux de la ville, et leues. Et soudainement se mirent en l'obeyssance du duc de Bourgongne. Le baillif, qui estoit seigneur de bien, y cuida remedier : mais ils le tuerent mauvaisement. Or toujours le chastel se tint en l'obeyssance du roy. La chose venue à la cognoissance de monseigneur le dauphin, il y alla incontinent, et entra dans le chastel. La ville se reduisit, et furent pris les principaux, lesquels eurent les têtes trenchées. Et s'en retourna ledit monseigneur le dauphin à Paris. Les villes de Rheims, Chaalons, Troyes, et Auxerre, à grande joye se mirent en l'obeyssance du duc de Bourgongne, et prirent la croix de Sainct-André, en disant, « Vive Bourgongne! » Après la reddition d'icelles, partout on prenoit les gens du roy, qui au temps estoient officiers, et leur couppoit-on les testes, et pilloit, et roboit-on leurs biens. Et pour faire tuer un homme, il suffisoit de dire : « Cestuy là est Armagnac. » Aussi pareillement quand on pouvoit sçavoir où trouver quelques uns qu'on scavoit tenir le party du duc de Bourgongne, ils estoient punis, et leurs biens pris : c'estoit grande pitié à gens d'entendement, de voir les choses en l'estat qu'elles estoient. On se doutoit fort que à Paris il y en eust, qui avoient grand desir que le duc de Bourgongne y entrast. Et combien qu'il y eust assez matiere d'en prendre aucuns, et leur faire desplaisir de leurs personnes, et prendre de leurs biens : toutesfois on ne le voulut pas faire. Et à ceux qu'on sçavoit evidemment estre trop extremes, on leur disoit gratieusement, « qu'ils s'en al- » lassent, » et au regard des biens, « qu'ils en » fissent à leur plaisir. » Il y en eut plusieurs tant de parlement, que de l'université, et plusieurs notables bourgeois, et marchands, lesquels à grand regret s'en allerent. On ordonna certains capitaines à Paris, tant de guerre, que autres, qui avoient les gardes et gouvernement des portes. Les villes de Beauvais aussi, et de Senlis, se mirent en l'obeyssance du duc de Bourgongne.

Le comte d'Armagnac, connestable de France, estant à Paris, le seigneur de Lisle-Adam envoya vers luy, en luy escrivant que s'il luy vouloit bailler charge de gens d'armes, jusques à cent chevaliers, et escuyers, qu'il les fineroit pour employer au service du roy. Lequel connestable luy manda qu'il avoit assez de gens. Plusieurs nobles aussi s'offroyent, lesquels il refusa, dont grand mal en vint, car ils se mirent en l'obeyssance du duc de Bourgongne.

Beaumont, qui avoit esté pris par les Bourguignons, fut recouvert par les gens du roy, et y eut de ceux de dedans plusieurs mors et pris. Le seigneur de Viepont avoit charge de gens d'armes de par le duc de Bourgongne, et avoit le gouvernement de Champagne. Il estoit sur les champs avec certaine quantité de ses gens, et rencontra des compagnons qui portoient la croix droite, lesquels il prit, et les voulut amener à Beaumont, cuidant qu'il fust encores en l'obeyssance du duc de Bourgongne. Or il fut rencontré par ceux qui estoient dedans, et les François qu'il avoit pris furent re-

Digitized by Google

cous. Ledit seigneur de Viepont y fut pris, puis mené à Paris où il eut la teste couppée.

En l'Isle de France, ès forests de Hallate, de Senlis et de Montmorency, brigands se mirent sus, qui faisoient maux innombrables. Tous ceux qu'ils prenoient ils les tuoient, et specialement ceux qui portoient la croix droite : mais aussi bien courroient-ils presques sur tous autres.

Aucuns disent que en ce temps arriva la bataille sur mer des François et Anglois, où estoit le bastard de Bourbon, dont dessus est faite mention, où les François par defaut de leurs vaisseaux mal équippés de gens furent desconfits. Et selon ce que disoient mesmes les Anglois, ce fut merveilles de la bataille et resistance des François, et des armes qu'ils firent. Le roy y eut bien grand dommage.

Le roy d'Angleterre accompagné de bien cinquante mille combatans, comme on disoit, vint mettre le siege devant Honnefleur en Normandie. Il ordonna ses gens et son artillerie, et y fut bien trois semaines. Ceux de dedans la place se defendirent fort. Et y eut de vaillantes armes faites, de traict il y avoit assez, qui apporta specialement grand dommage aux Anglois. Le roy d'Angleterre, voyant que pour lors il ne les pourroit aisément avoir, il s'en partit, et s'en vint devant Caën, où estoit le seigneur de Montenay, qui devoit avoir en sa compagnée quatre cens combatans ; et pour tel nombre fut-il payé et contenté, lequel n'en avoit pas deux cens. Après que le roy d'Angleterre y eut esté par aucun temps, il entra dedans. Du chastel de Toucques et de Caën s'en alla ledit roy, et vint passer par devant Falaise, qui estoit bien garnie de gens de guerre, et alla devant Argenten, de laquelle estoit capitaine un nommé Larconneur, lequel assez aisément la rendit. D'Argenten il vint devant la ville et chastel d'Alençon, dont estoit capitaine Le Galois d'Ache, chevalier, et n'y fut ledit roy d'Angleterre que un jour et une nuict, qu'il ne la rendist. D'Alençon envoya iceluy roy d'Angleterre devant Fresnoy, et plusieurs autres places, lesquelles se rendirent. Or avant qu'il partist dudit lieu d'Alençon le duc de Bretagne vint devers luy : et disoit-on que ce duc s'agenouilla, et qu'il fut assez longue piece à genoux devant luy, avant qu'il luy dist : « Levez-vous. » Il y eut plusieurs parlemens entre eux : finalement on disoit que ledit duc traita pour son pays de Bretagne et avoit fait certains sermens bien grands, contre la loyauté qu'il devoit au roy son souverain seigneur. Le roy d'Angleterre avoit en sa compagnée les ducs de Clarence et de Glocestre ses freres, et les comtes de La Marche, d'Orset, Warwic, Arondel, Salbery, Suffolc, Quent, et plusieurs autres barons. Or quand il veid qu'il ne trouvoit aucune resistance, il envoya mettre le siege devant plusieurs places fortes, comme le comte d'Orset devant Cherbourg, messire Henry Philizen grand chambellan devant Danfront, le comte de Warwic, et le seigneur de Tallebot devant Bayeux, Constances, Carenten, et autres places. Et ne trouva resistance, sinon à Cherbourg, où il y eut plusieurs beaux faicts d'armes, et seulement s'y tinrent trois mois. Ils ne trouvoient personne qui resistast, sinon aucuns de ceux du pays qui s'estoient retirés dedans les bois, dont estoit capitaine un qui se nommoit Mixtoudin, et tous ceux qui faisoient guerre se nommoient à luy. Ce fut la premiere resistance qu'ils trouverent en Normandie.

En ce tempe, ès dioceses de Chaalons et de Troyes se leva un foudre ou tonnerre, et merveilleuse tempeste de gresle. Et bien par quatorze heures durant, furent tous les bleds, vignes, et autres fruicts destruits, foudroyés, et battus mieux, et plus que de fleaux, et si tua plusieurs personnes. Et en aucunes des personnes qui furent tuées, il fut trouvé que leurs os estoient tous comminués et desrompus, sans ce que la peau et la chair fussent aucunement entamées.

La foudre cheut à Nostre-Dame de Essonne, se assit vers le crucifix, en rompit les bras, les jetta à terre, et laissa le demeurant aussi noir que charbon : et toutes les images qui avoient aucune representation de la passion de Nostre-Sauveur Jesus-Christ, fit tous noirs comme le crucifix. Puis s'en alla laissant et demeurant une puanteur si merveilleuse, que par aucun temps il n'y avoit personne qui peust demeurer en l'eglise.

Le duc de Bourgongne voyant que le pont de Beaumont luy seroit bien seant, vint devant la place et l'assiegea. Et par le moyen du seigneur de Lisle-Adam luy fut rendue, et vendue. De là il s'en alla à Beauvais, et mit de toutes parts garnisons autour de Paris, lesquels faisoient tous les maux qu'ils pouvoient et sçavoient.

Digitized by Google

Le roy delibera d'envoyer une ambassade vers le roy d'Angleterre : et y fut l'archevesque de Rheims qui lors estoit, et plusieurs notables gens de divers estats. Le roy d'Angleterre les receut bien gratieusement, et y eut plusieurs matieres ouvertes d'avoir paix. Mais il voyoit les divisions qui estoient, et luy sembloit bien qu'il auroit tout. Donc n'y firent rien lesdits ambassadeurs, parquoy ils s'en revinrent à Paris. Ils sceurent par aucuns Normans qui estoient ja avec le roy d'Angleterre, les alliances et promesses qui estoient entre luy et le duc de Bourgongne : esquelles toutesfois il ne se fioit pas trop, et luy sembloit que son alliance n'estoit pas seure, veu les manieres qu'il tenoit contre le roy son souverain seigneur.

La ville de Pontoise se mit, rendit et obeït au duc de Bourgongne, de laquelle estoit capitaine un gentilhomme nommé Maurigon, qui ne s'en doutoit point, ny n'en voyoit aucune appercevance : et soudainement prirent la croix de Sainct-André, et bouterent hors les gens du roy, et vinrent les gens du duc de Bourgongne pour entrer dedans : mais, avant qu'on les laissast entrer, ils jurerent et promirent que aucuns desplaisirs ne dommages ne seroient faits aux habitans, mais les conserveroient et garderoient en leurs personnes, corps, et biens meubles, et immeubles. Après les promesses ainsi faites, ils entrerent dedans, où manquans de parole ils pillerent et deroberent une partie des bourgeois de la ville, et mesmement des plus riches : car en ce temps quiconque estoit riche, il estoit reputé Armagnac, et pillé, derobé, ou tué.

Le duc de Bourgongne avoit intention d'aller devant Sainct-Denys. On le sceut, et pource on envoya dedans deux vaillans chevaliers, l'un nommé messire Guillaume Bataille, et l'autre messire Hector de Pere, bien accompagnés de gens de guerre. Quand le duc le sceut, il se deporta d'y aller, et s'en alla vers Sainct-Germain-en-Laye. Et le pont de Poissy, Meulant, Mante et Vernon se rendirent et mirent en son obeïssance. Et partout les nobles, et specialement les riches, estoient pillés, derobés, ou rançonnés, et aucuns mis dehors.

Le duc de Bourgongne vint devant le pont de Sainct-Cloud, car il sembloit à ses capitaines qu'ils l'auroient facilement, et envoya incontinent sommer celuy qui en avoit la garde, nommé Adenet Trochelle, qu'il luy rendist la place. « Lequel respondit, « que le roy luy en » avoit baillé la capitainerie, et luy avoit fait » faire le serment qu'il ne la rendroit qu'à luy, » ou à monseigneur le dauphin, et que autre» ment il ne la bailleroit. » Alors on fit approcher les canons et bombardes, et jetterent lesdits engins, et fit-on plusieurs essays par plusieurs fois pour l'avoir, mais rien n'y profitoit. Les capitaines de dedans avoient bonne volonté de se defendre, car ils estoient garnis de bon traict, et portoient grand dommage aux gens du duc de Bourgongne, et plusieurs en tuoient et navroient. Finalement si vaillamment se porterent, que les Bourguignons à leur grande honte et confusion s'en allerent : dont aucuns s'en allerent mettre le feu en une maison, qui estoit audit seigneur de Traignel, assise en un village nommé Rueil, qui estoit l'un des plaisans lieux et delectables, qu'on peust trouver : et y avoit de moult belles fontaines, dont ils rompirent et despecerent les pierres moult belles : et si y avoit une chappelle moult plaisante, qui fut toute arse.

Au partir de Sainct-Cloud, le duc de Bourgongne s'en vint devant Paris à Montrouge, Vaugirard, Meudon, Vanvres, et en tout ce pays du costé des portes Sainct-Jacques, de Sainct-Michel et de Bourdelles, en faisant maux innombrables : et monstroit evidemment qu'il taschoit d'assieger Paris, où il cuidoit entrer par force, ou par quelque trahison. Mais ceux mesmes qui avoient affection pour luy estoient très-mal contens : car ils voyoient les Anglois faire conquestes en la duché de Normandie, auquel il se deust estre employé à y resister, et en ce faire son devoir : et il faisoit guerre en effect au roy, et destruisoit le pays dont le roy se pouvoit aider : parquoy on imaginoit bien et faisoit conclurre, qu'il estoit allié des Anglois : car en effect il leur aidoit tant comme il pouvoit, ou au moins empeschoit que les gens du roy ne s'employassent à defendre le royaume contre les anciens ennemis. On mit gens, tant de guerre que autres, à la garde des portes, specialement à celles de Sainct-Jacques et de Bourdelles, car les autres estoient fermées. A celle de Sainct-Jacques estoient commis messire Robert de Loire, Pelisson, Bourgeois et messire Baptiste de Grimalde avec les Genevois, et tous les jours deux dixaines de Paris. Et de jour et de nuict y avoit gens de

Digitized by Google

guerre et des arbalestriers qui gisoient dedans le boulevart, et defendit-on qu'on ne laissast sortir personne. Et à la porte Bourdelles y avoit des Gascons soubs un chevalier nommé messire Dandonnet, et des gens de Paris. Ceux de dehors faisoient escrire à aucuns de Paris plusieurs lettres, pour cuider faire aucunes commotions et seditions. Mais ceux qui les recevoient les apportoient au conseil du roy. Entre les autres, un chevalier nommé messire Jean de Neufchastel, seigneur de Montagu, envoya lettres par un poursuivant[1] audit seigneur de Traignel : car ils estoient parens, et au temps passé bons amis, lesquelles estoient bien seditieuses, et furent monstrées au conseil du roy, et n'en tint-on compte. Or vint ledit seigneur de Traignel à la barriere parler audit poursuivant, et luy demanda, « s'il diroit » au duc de Bourgongne ce qu'il luy diroit ; » lequel respondit que ouy. Et lors ledit seigneur de Traignel luy dit : « Dites à monseigneur » de Bourgongne que ce n'est pas honneur à » luy, que ses gens ardent et bruslent les mai- » sons, et que c'est petite vengeance, et qu'on » a bouté le feu en ma maison de Rueil, et que » si luy ou ses gens luy vouloient rien deman- » der, on se trouveroit à la barriere. » Lequel poursuivant, après ce qu'il eut dit au duc de Bourgongne, il fit crier « qu'on ne boutast au- » cuns feux. » Peu d'escarmouches y avoit, car on avoit defendu que personne ne saillist. Toutesfois les arbalestriers de Gennes sailloient aucunes fois à pied tous armés, avec leurs arbalestres et carquois garnis de viretons[2], lesquels s'embuschèrent ès vignes et maisons, et tuoient des chevaux et des gens du duc de Bourgongne, et amenoient leurs bagues à Paris. Une fois advint que les gens du duc de Bourgongne delibererent de les prendre, ou tuer, et mirent une bien grosse embusche derriere les Chartreux, et y en eut une partie qui vinrent vers Nostre-Dame-des-Champs, pour les cuider enclorre ; lors se leva une escarmouche, ce qui fit que messire Guichart de Loire monta à cheval, et avec luy environ trente à quarante lances, lesquels vinrent vers le chemin de Montrouge. Alors commencerent gens d'armes des villages à saillir, et l'embusche des Chartreux se mit entre eux et la ville. Ledit de Loire et ses gens, voyans qu'ils estoient comme enclos, frapperent par le milieu, et passerent outre, et s'en vinrent mettre à Nostre-Dame-des-Champs, par la porte qui va aux Chartreux : il y perdit un homme d'armes, et fut suivy jusques à ladite porte, où il y avoit des Genevois, et y en eut de vingt à vingt-quatre de morts, et des Bourguignons aussi en demeura-il. Cela fit qu'il y eut à Paris une grande alarme : et vint le comte d'Armagnac et une grande partie de ses gens tous armés jusques à la porte ; les François s'estoient ja tous retirés en la ville, et fut très-mal content de ce qu'on estoit issu, veu les defenses qui avoient esté faites, qu'on ne laissast sortir personne, et dit qu'il feroit coupper les testes à ceux par lesquels cela avoit esté fait : mais il fut appaisé.

Les gens dudit duc de Bourgongne mirent le siege à Oursay, un chastel qui estoit de nouveau fait vers Marcoussis, dont estoit chef un Savoysien, nommé messire Watelier-Vast, qui avoit grande charge de gens. Cela vint à la cognoissance dudit messire Dandonnet, qui estoit à la porte Bourdelles : lequel assembla des gens, et en un soir partit de Paris, si bien qu'au poinct du jour il vint frapper sur ceux qui tenoient ledit siege, lesquels ne s'en donnoient de garde, et ainsi fit lever ledit siege : et plusieurs en tua, mesme en amena aucuns prisonniers à Paris, ausquels il fit bonne compagnée, les renvoyant en payant legere finance.

Ceux de Provins avoient un capitaine bien homme de bien, nommé Pierre de Chailly, qui avoit esté à madame de Guyenne, fille du duc de Bourgongne, lequel les gouvernoit le plus doucement qu'il pouvoit. Et au pays estoit un capitaine nommé Cablot de Duilly, Lorrain, qui avoit grande compagnée et gens de toute nation en sa compagnée : lequel ceux de la ville en un matin mirent dedans, et luy ouvrirent la porte : mais premierement ils luy firent jurer et promettre, qu'il ne pilleroit ou ne desroberoit personne en la ville, et se gouverneroit bien et doucement, sans faire desplaisir à personne ; moyennant laquelle promesse luy et ses gens entrerent en ladite ville : et n'y peut ledit de Chailly remedier, mais luy-mesme fut

[1] Un poursuivant estoit celui qui par l'expérience de sept années se rendoit capable de parvenir aux charges et degrés de héraut, puis de roy d'armes. (*Godefroy.*)

[2] *Vire* ou *vireton* est une espèce de traict d'arbalestre, lequel tiré vole comme en tournant. (*Godefroy.*)

Digitized by Google

pris, et l'envoya-on dehors luy, ses serviteurs et chevaux. Quand ledit Cablot y eut esté par aucun temps, il en pilla et desroba ainsi, et de tels que bon luy sembla, specialement de ceux qui avoient argent, ou renommée d'estre riches. Et commença à courre le pays, piller, desrober et mettre feux, selon ce qu'on a accoustumé de faire en Lorraine. Pour abreger, luy et ses gens faisoient maux innombrables.

En la Brie, brigans se mirent sus, specialement parmy les bois, et s'y estoient assemblés bien de cinq à six cens vers le chasteau de Montagu. Le baillif de Meaux se mit sus pour y remedier, et en fit pendre que tuer en la place bien quatre cens. Et ainsi le pays fort se depeuploit, les uns s'en alloient en pays lointains, où il n'y avoit point de guerre, et les autres on les tuoit, ou mouroient de faim.

Un capitaine de gens d'armes estant au comte d'Armagnac prit Beaumont sur les gens du duc de Bourgongne. Lequel duc delibera de mettre le siege à Corbeil, et luy sembloit qu'il l'auroit aisément. Mais depuis qu'il l'eut assiegé, secrettement le seigneur de Barbasan, et Bertrand de La Tour entrerent dedans la ville du costé de delà : et y fut ledit duc et son ost devant : mais il apperceut bien qu'il perdoit ses peines, et s'en partit, et delaissa son siege : car il y perdoit de ses gens, tant par les saillies que faisoient ceux de dedans, comme aussi des canons, et traict, dont ils estoient bien garnis.

Le duc s'en vint après vers Montlehery, et se rendirent ceux de dedans par certaine composition, sans coup ferir.

Les villes de Troyes, et de Chartres se mirent en l'obeyssance du duc de Bourgongne. Et y eut des officiers du roy et des gens riches reputés Armagnacs, pillés et desrobés, et aucuns executés. Les autres s'absentoient, et abandonnoient tout, dont plusieurs estoient moult gens de bien.

Comme dessus a esté dit, on envoya la reyne hors de Paris, pour estre plus seurement, et hors de la guerre, vers Blois et Tours, dont elle estoit très-mal contente : car on luy osta aussi le gouvernement des finances, et luy diminua-on son estat, tant de gens, que d'argent. Quand le duc de Bourgongne sceut qu'elle estoit ainsi indignée, il envoya secrettement vers elle luy parler de bouche. Et par l'issue qu'on veid depuis, il y eut conclusion prise entre la reyne et le duc, qu'elle s'en iroit en pelerinage à Marmoustier, et que là il viendroit aussi. Or le deuxiesme jour de novembre, sans ce qu'on s'en donnast de garde, et sans grande quantité de ses gens soudainement il s'en vint à Marmoustier, et là trouva la reyne, et s'entre-firent très-bonne chere : et quelques dissensions qu'il y eust eu au temps passé, touchant les desplaisirs que le duc luy avoit faits, tout fut pardonné, et fut la paix faite. Il y eut des gens de la reyne pris, et mis à finance comme ennemis. Et mesmement maistre Guillaume Toucheau son chancelier, et maistre Jean Picart son secretaire. Et se rendit la ville de Tours au duc de Bourgongne, et y en eut de pris et pillés, et les autres mis dehors : brief y fut fait comme aux autres villes : de là il s'en alla à Joigny, et emmena la reyne avec luy.

Le duc de Bourgongne avoit laissé gens dedans Montlehery. Messire Tanneguy du Chastel prevost de Paris alla devant, et recouvra la place, et la mit en l'obeyssance du roy. Et fut par composition, que ceux de dedans s'en allerent sauves leurs vies.

Or pource que plusieurs saincts peres avoient au temps passé donné et octroyé aux roys de France bulles, par lesquelles ils vouloient et declaroient « excommuniés tous ceux qui feroient assemblées de gens d'armes sans le » congé et licence du roy ; » et mesmement telles, et en la forme et maniere que faisoit le duc de Bourgongne. Il fut advisé par notables clercs, et conclud, « que ledit duc de Bourgongne, et tous ses adherens, favorisans, et » complices, estoient excommuniés, et tels on » les devoit denoncer et publier ; » et ainsi fut fait.

Comme dit est, le duc de Bourgongne et ses adherens taschoient tousjours à trouver maniere qu'il entrast dedans Paris. Il y eut une bande d'un homme d'eglise, et aucuns meschans mesnagers de Paris, qui entreprirent certain jour pour le faire entrer par la porte Bourdelles. Et firent leur conspiration en une maison estant près des murs ès marche de ladite porte : mesmes disent aucuns que un serrurier de leur ligue avoit contrefait des clefs, et si avoient limes, soies sourdes, et grosses turquoises et instrumens pour legerement ouvrir ladite porte. Et prirent jour et heure, pour ce faire : ce qu'ils firent sçavoir au duc de Bourgongne, et l'un d'eux mesmes estoit allé vers luy, et promit

Digitized by Google

d'amener ou envoyer gens au jour et heure: et que luy-mesme s'approcheroit, ce qu'il n'oublia pas. Et envoya au jour et heure, et s'approcha. Entre les autres capitaines de guerre, il y envoya messire Hector de Saveuse vaillant chevalier. Or est vray qu'il y avoit en la rue Sainct-Jacques un pelletier, qui en estoit consentant, lequel advisa et considera le grand inconvenient qui s'en pouvoit ensuivre, parquoy il s'en vint le soir, dont l'entreprise en la nuict se devoit faire, vers ledit messsire Tanneguy du Chastel prevost de Paris, en luy priant qu'il luy voulust faire pardonner ce qu'il avoit mespris, et il luy diroit une grande mauvaisetié d'une conspiration faite contre la ville. Lequel prevost luy promit ce qu'il requeroit, et encores qu'il seroit remuneré: lors il luy va declarer ce que dit est: et que ceux qui le devoient faire, s'il vouloit, environ les dix heures au soir, il les trouveroit en ladite maison tous assemblés, laquelle estoit à maistre Jacques Braullart, qui estoit conseiller du roy en parlement. Le prevost ne dormit pas, et alla à ladite maison, et là les trouva, et furent tous pris et menés en Chastellet. Et au surplus on mit guet sur la porte, et y eut des arbalestriers de Paris, qui avoient de bien fortes arbalestres. Les gens du duc de Bourgongne vinrent, et des premiers vint messire Hector de Saveuse et ses gens, lesquels furent bien servis de traict, et y fut navré ledit messire Hector: si s'en retournerent. Et de ceux qui furent pris et mis en Chastellet, il y en eut plusieurs qui eurent les testes couppées: et à celuy qui avoit revelé la chose, fut tenu ce qu'on luy avoit promis, et luy donna-on largement argent: mesme par Paris, pource qu'il avoit sauvé la ville, on l'appelloit le Sauveur.

Le duc de Bourgongne ès villes qui s'estoient mises en son obeyssance il fit cheoir les aydes, et ne payoit-on aucuns subsides, et crioit-on fort: « Vive Bourgongne! » Et vivoient ses gens sur les champs des biens de ceux des bonnes villes, qu'on appelloit Armagnacs, qui estoient communement les plus riches, et mieux meublés. Ceux de la ville et cité de Rouen se reduisirent derechef en l'obeyssance du duc de Bourgongne, et pillerent et desroberent tous les officiers du roy sur le faict des aydes, et aussi les fermiers: mesmes il y en eut de pris des plus riches de la ville, lesquels furent mis à finance, et payerent argent, et demeurerent: aucuns autres furent jettés en la riviere, ou tués: c'estoit grande et excessive pitié des villes où tels cas advenoient.

Le roy d'Angleterre en Normandie ne trouvoit aucune resistance, et en peu de temps conquesta presque toute la duché d'Alençon, et eut Lisieux et Evreux. Il mit le siege devant Falaise, dont estoit capitaine messire Olivier de Mauny, lequel estoit au chastel: en la ville estoit le mareschal de La Fayette, lequel ne tint guieres la place, et fut rendue au roy d'Angleterre: mais le chastel ne fut pas si tost rendu, car messire Olivier estoit un vaillant chevalier, et luy et ses gens fort se defendoient. Et y proceda le roy d'Angleterre par jetter bombardes, et canons, et faire mines. Or veu qu'il ne pouvoit plus guieres tenir, et qu'il sçavoit bien qu'il n'auroit aucun secours, il rendit la place par certaine composition: mesmement s'obligea ledit de Mauny de remettre la place en l'estat qu'elle estoit au temps que le roy d'Angleterre y mit le siege. Et de ce, fallut qu'il baillast bonne seureté. Ainsi le roy d'Angleterre eut toute la basse Normandie en sa main, excepté le Mont-Sainct-Michel.

Le duc de Bretagne s'en revint vers le roy d'Angleterre. Et disoit-on qu'il s'estoit aucunement allié avec luy: quoy qu'il en fust, il luy avoit promis de ne luy nuire point à la conqueste qu'il faisoit. Plusieurs places se rendoient à ce roy qui faisoit plusieurs sieges: aussi n'y avoit-il personne qui resistast, sinon un qui se nommoit le bastard Mixoudin, lequel faisoit plusieurs courses sur les Anglois, et leur portoit de grands dommages. Il mit le siege au Pont-de-l'Arche, et le prit. Et cependant France par ses gens mesmes se destruisoit. Le roy d'Angleterre vint devant Dreux, où estoit un capitaine nommé messire Raimonnet de La Guerre, qui avoit assez bonne compagnée de gens de guerre, et faisoit plusieurs saillies, et fort se defendoit: c'estoit merveilles des belles et vaillantes armes qu'il faisoit: et s'en esbahissoient le roy d'Angleterre, et tous les princes et gens de guerre de son ost.

En ce temps, Martin fut esleu pape à Rome [1].

Barbasan et messire Tanneguy du Chastel, estoient vers Estampes, lesquels mirent en l'obeyssance du roy plusieurs places, lesquelles

[1] Martin V.

Digitized by Google

s'estoient rendues en l'obeyssance du duc de Bourgongne. Et vinrent devant Chevreuse, où estoient de vaillantes gens de la part du duc de Bourgongne, lesquels fort se defendoient. Lesdits Barbasan et Tannegny envoyerent à Paris querir des gens et de l'artillerie : aucuns y furent envoyés ainsi qu'ils le requeroient. Finalement après que la ville eut esté battue, elle fut assaillie et prise d'assaut. Il y eut des assaillans qui se porterent vaillamment, et aussi ceux de dedans se defendoient merveilleusement, et y eut des assaillans blessés : au regard de ceux de dedans, peu y en eut de mis à finance, et s'en rentournerent les gens du roy à Paris.

A Senlis estoit un capitaine nommé le bastard de Thien, que on nommoit et reputoit vaillant homme, et aussi estoit-il. Luy et ses gens faisoient beaucoup de maux autour de Paris, en plusieurs manieres : et pource il fut deliberé et conclud au conseil du roy, que nonobstant l'occupation, et la grande peine et travail qu'on avoit de resister d'un costé aux Anglois, et d'autre part aux entreprises du duc de Bourgongne, et aux maux que ses gens faisoient, qu'on mettroit le siege devant Senlis. Or partirent pour cette cause de Paris le comte d'Armagnac connestable de France, le seigneur de Barbasan, et le prevost de Paris. Le roy alla à Creil, où pendant le siege il se tenoit. Le bastard de Thien faisoit des saillies et sorties, souvent à la perte de ses gens, et aucunes fois aussi faisoit du dommage aux assiegeans. Ceux de la ville ne demandoient que traité, et de se mettre en l'obeïssance du roy. Mais les gens de guerre estans avec ledit bastard estoient maistres. Toutesfois maniere de traité fut ouverte, et y entendit le roy, et ceux qui estoient avec luy, car on avoit trop affaire en plusieurs lieux. Pour conclusion il y eut accord fait, « que les gens de guerre sauves leurs » vies et bien s'en iroient, et abolition seroit » donnée à eux, et à ceux de la ville. » Or pour entretenir et accomplir ledit traité, ceux de la ville baillerent ostages gens notables, c'est à sçavoir l'abbé de Sainct-Vincent, l'advocat du roy, et six autres : et sous ombre de ladite promesse qu'avoient faite ceux de la ville, le siege se leva, et s'en revint le roy à Paris. Quand le bastard de Thien veid que le siege se levoit, et qu'on cuidoit que au jour il deust rendre la ville, il dit plainement : « qu'il ne la » rendroit point : et que si on couppoit les tes- » tes aux ostages, qu'il avoit aussi des prison- » niers ausquels ils les feroit coupper. » Et ainsi advint, car les gens du roy, veu qu'on leur avoit failly et manqué sur les promesses que on leur avoit faites, firent coupper les testes aux ostages, excepté à l'abbé de Sainct-Vincent et à l'advocat du roy. Et pareillement le bastard de Thien fit bien mourir vingt prisonniers qu'il avoit : les autres aussi avoient plusieurs prisonniers, que semblablement ils firent mourir : et parce c'estoit destructions des François les uns contre les autres, qui au lieu de ce eussent deu trouver maniere de resister conjointement aux anciens ennemis les Anglois. C'estoit grande pitié, car le pere contre le fils, et le frere contre le frere estoient bandés, faisans guerre les uns contre les autres en cette maudite querelle, qu'on disoit de Bourgongne et Armagnacs. Les religieux laissoient leurs habits de religion, et prenoient harnois et chevaux, et s'exerçoient aux armes, mesmes aucuns se faisoient capitaines, et prenoient gens soubs eux, non seulement pour se garder et defendre leurs personnes, et terres, mais faisoient et exerçoient courses et faicts de guerre, pilloient et deroboient comme les autres. Et faisoit-on de toutes parts maux innombrables.

Le roy d'Angleterre tousjours conquestoit et prenoit places, tant en la duché de Normandie, que en la comté du Maine, et ne trouvoit aucune resistance, sinon d'aucuns gentils-hommes de bonne volonté. Entre les autres y avoit un gentil escuyer nommé Ambroise de Lore, qui estoit dans le chastel de Courseries, et mettoit peine de trouver et attraper les Anglois : or en une journée il rencontra un capitaine anglois, nommé Guillaume de Bours, et ses gens. Il se rencontrerent et battirent très-bien les uns les autres, et demeura la victoire aux François.

Entre les autres villes qui se rendirent au duc de Bourgongne, la cité de Rouen en fut une : monseigneur le dauphin Charles y alla, car le chasteau tenoit pour luy, où il y avoit de vaillantes gens, il y eut plusieurs grandes escarmouches entre ceux de la ville et du chastel : enfin après trois ou quatre jours, ils cognurent leur faute, et y entra ledit seigneur par traité, comme dit est, et y laissa pour garder la ville le comte d'Aumalle, Pierre de Rochefort, et plusieurs autres nobles seigneurs, qui

Digitized by Google

garderent la ville par sept ou huict mois : mais nonobstant ce, les habitans avoient tousjours le courage et le cœur enclin au party de Bourgongne, ce qu'à la fin ils monstrerent par effect, et fallut que lesdits seigneurs en partissent. Ils se disoient neantmoins tousjours au roy, mais c'estoit soubs le duc de Bourgongne.

Audit an mille quatre cens et dix-sept, les Anglois en la comté du Maine prirent plusieurs places comme Beaumont-le-Vicomte, Balan, Tonnerre, Loue, Roussay, Nouans, Dan, et plusieurs autres : il n'y avoit aucune resistance, sinon d'autres pauvres compagnons, qui se tenoient ès bois. Et en prenoient les Anglois, et les amenoient ès forteresses, et les autres jettoient en la riviere. Puis mit le roy d'Angleterre le siege devant le Pont-de-l'Arche, qui luy fut rendu ville et chastel. Outre ce il prit plusieurs places au dessous et au dessus de Rouen.

Environ ce temps le bastard d'Alençon avec plusieurs autres, jusques au nombre de cinq à six cens chevaux, se mit sur les champs : il trouva un Anglois nommé Haimon Hacquelet, accompagné de quatre-vingts Anglois ou environ, lequel quand il veid les François il descendit avec ses gens à pied le long d'une haye. Les François frapperent sur les Anglois, mais aux Anglois demeura le champ et la victoire, et y eut des François tués et pris.

Les François du pays du Mayne assemblerent gens, pour cuider faire lever le siege que le comte de Warwic tenoit devant Donfront, de laquelle entreprise estoit chef ledit bastard d'Alençon ; mais ils ne furent pas conseillés de frapper et donner sur eux : au lieu ce cela ils vinrent devant Fresnay, qui leur fut rendu, après devant Beaumont-le-Vicomte, mais ils s'en allerent sans rien faire : ce jour mesme Ambroise de Lore et Pierre de Fontenay y mirent le siege ; ils y furent huict jours, et leur fut rendue, et si recouvrerent bien douze ou quinze forteresses.

1418.

L'an mille quatre cens et dix-huict, nostre Sainct Pere le pape avoit bien ouy parler des grandes tribulations qui estoient au royaume, tant par les divisions que les seigneurs avoient les uns contre les autres, comme aussi par les Anglois. Et pour trouver par toute maniere de paix, il envoya le cardinal des Ursins, et celuy de Sainct-Marc en France. Lesquels y vinrent, et furent receus grandement et honorablement en divers lieux. Or fut ouverte matiere de paix, et articles faits et accordés d'un costé et d'autre, le jour du Sainct-Sacrement, qui furent publiés à Paris le samedy vingt-septiesme jour de may.

Or est à croire, que Dieu vouloit encores chastier ce royaume : car le dimanche vingt-huictiesme jour dudit mois, les Bourguignons entrerent à Paris : et pour sçavoir la maniere, il est vray, comme dessus à esté touché, que le duc de Bourgongne avoit de grands fauteurs à Paris. La cause en vint de ce qu'on faisoit plusieurs et diverses exactions indeues par manieres d'emprunts, et en autres manieres sur les bourgeois, et specialement sur ceux qu'on sçavoit avoir dequoy, sans nul espargner : cela faisoit qu'il y avoit des envies les uns sur les autres : parquoy taschoient fort les amis de ceux qui estoient chassés dehors, de mettre leurs amis dedans la ville, et recherchoient pour cette cause le moyen de mettre le duc de Bourgongne dedans. De plus il y avoit des gens de guerre, qui avec leurs valets et serviteurs, faisoient des desplaisirs à aucuns bourgeois de Paris, et à leurs serviteurs : specialement un nommé Perrinet Le Clerc, fils de Pierre Le Clerc l'aisné, demeurant sur le Petit-Pont, qui estoit un bon marchand de fer, et de choses touchant le fer, riche homme, bien preud'homme, et bien renommé, lequel estoit quartenier, et avoit la garde de la porte de Sainct-Germain-des-Prés : le plus souvent il envoyoit sondit fils asseoir le guet, lequel une fois en s'en retournant fut vilenné, et injurié, voire battu et frappé par aucuns serviteurs de ceux qui estoient principaux du conseil du roy : de ce fut plainte faite au prevost de Paris, et à son lieutenant, afin que justice s'en fist. Mais on n'en tint compte, dont ledit Perrinet fut mal content, en disant « que une fois il s'en vengeroit. » Et comme dit est, à Paris estoient plusieurs qui secrettement tenoient le party du duc de Bourgongne, mesmement des parens, amis et alliés du seigneur de Lisle-Adam. Or il y en eut qui sceurent que ledit Perrinet Le Clerc estoit mal content ; partant vint-on parler à luy pour sçavoir et trouver maniere, comment on pourroit mettre le seigneur de Lisle-Adam et ses gens dedans : lequel dit, « qu'il prendroit bien à desceu,

Digitized by Google

» et subtilement sans qu'il y parust les clefs de » la porte de Sainct-Germain, que son pere » avoit en sa garde. » Et fit tant qu'il induisit tous ceux de la dixaine avec luy : aussitost on envoya vers le seigneur de Lisle-Adam, qui avoit près de luy en aucunes places deux capitaines bourguignons : c'est à sçavoir le seigneur de Chastelus, et Le Veau de Bar : enfin y eut jour pris au dimanche vingt-huictiesme jour de may, dont le samedy de devant, la paix avoit esté publiée : et vinrent à ladite porte de Sainct-Germain : et firent aussi ledit Perrinet Le Clerc et ses alliés grande diligence de venir à la porte, laquelle ils ouvrirent. Et entrerent lesdits capitaines dedans, criant : « La paix, la » paix, Bourgongne ! » Le peuple n'ozoit saillir hors de leurs maisons, jusques à ce qu'ils vinrent ès rues de Sainct-Denys et de Sainct-Honoré, tirans vers l'hostel du comte d'Armagnac. Là de toutes parts sailloit le peuple, prenans la croix de Sainct-André, et crians : « Vive » Bourgongne ! » Et assaillirent l'hostel dudit comte, lequel en habit dissimulé pour lors s'eschappa, et mussa en l'hostel d'un maçon, qui depuis l'accusa : si fut pris et mené au Palais. Aussi fut-on en l'hostel du chancelier de France, lequel on prit, et pareillement fut mené au Palais. Messire Tanneguy du Chastel ouyt le bruit, et s'en vint hastivement en l'hostel de monseigneur le dauphin, lequel dormoit en son lict : et ainsi que Dieu le voulut, le prit entre ses bras, l'enveloppa de sa robbe à relever, et le porta à la bastille de Saint-Antoine. Là le fit habiller, et le mena jusques à Melun. Le Veau de Bar envoya en l'hostel du seigneur de Traignel, luy faire dire qu'il se sauvast : et que nonobstant qu'il luy eust fait grand plaisir en la Chappelle de Tierache, en estant cause de luy sauver la vie, qu'il ne le sçauroit cette fois sauver. Donc il s'en alla par la riviere en nasselle jusques à Sainct-Victor, et de là à pied jusques à Corbeil, où le prevost de la ville luy aida de chevaux : il ne fut pas un quart de lieue outre Corbeil, que le commun ne s'emeust : et le lendemain on couppa la teste audit prevost. De declarer les meurtres, pilleries, roberies, et tirannies qui se faisoient à Paris, ce seroit chose trop longue et piteuse à reciter. On prenoit gens : les uns estoient mis en prisons privées en maisons, en intention de les garder pour avoir argent, les autres estoient menés au grand et petit Chastellet, au Louvre, au Temple, à Sainct-Martin-des-Champs, à Sainct-Magloire, et en autres lieux : les autres mesmes cuidans estre asseurés de mort, s'alloient mettre ès prisons ordinaires. Et s'en allerent en grand tumulte au college de Navarre, et là pillerent et deroberent ce qu'ils trouverent, excepté la librairie, et en plusieurs autres lieux et maisons, tant de conseillers du roy en parlement, que gens d'eglise, et marchands. Puis s'en allerent jusques en la ville de Sainct-Denys, et la pillerent, et deroberent, et y firent maux innombrables.

Les nouvelles de ladite entrée furent envoyées hastivement au duc de Bourgongne, qui estoit vers Troyes avec la reyne, qui en firent moult grande joye. Et ceux de la ville mesme en firent aucunes solemnités.

Le mercredy ensuivant ladite entrée, le seigneur de Barbasan et messire Taneguy du Chastel vinrent à tout bien quatre cens hommes d'armes à la bastille de Sainct-Antoine, et entrerent par icelle au long de la rue Sainct-Antoine, et cuidoient bien leurs gens que tout fust leur, et qu'ils eussent recouvert la ville : mesmes ils vinrent jusques à la porte Baudeloier, autrement la porte nommée Baudés : aucuns desja entroient ès maisons pour piller et derober, que s'ils eussent esté tout droit au Chastellet, sans entendre à pillerie, et delivrer les prisonniers, qui leur leussent aidé, on disoit que les Bourguignons s'en fussent fuis et issus. Et prenoient aucuns desja la croix droite. Mais quand le peuple apperceut qu'on entendoit à piller, ils se mirent et allierent avec les Bourguignons, et rebouterent les autres jusques à la Bastille. Il y en eut de morts d'un costé et d'autre, specialement y fut tué un vaillant homme breton, nommé Alain, qui avoit espousé la dame de Lacy, lequel fit merveilles d'armes avant qu'il peust estre abattu ; si s'en retournerent tous à Melun vers monseigneur le dauphin.

La reyne et le duc de Bourgongne envoyerent à Paris un advocat du parlement, nommé maistre Philippes de Morvillers, et un chevalier nommé messire Jean de Neuchastel seigneur de Montagu, dont plusieurs à Paris estoient bien joyeux. Car on avoit esperance, qu'ils estoient venus pour mettre justice sus, et que meurtres, pilleries et roberies cesseroient : mais la chose fut bien autrement, car le douziesme de juin aucuns firent une com-

Digitized by Google

motion à Paris : et estoit un des capitaines, un nommé Lambert. Et si estoient retournés à Paris des bouchers, et autres du temps passé : et estoit cedit Lambert un potier d'estain, demeurant en la cité. Ils allerent aux prisons du Palais, et entrerent dedans : et en icelles prirent le comte d'Armagnac connestable de France, messire Henry de Marle chancelier de France, et un nommé Maurignon, qui estoit audit comte. Ils les tirerent hors de la Conciergerie du Palais emmy la cour, et là les tuerent bien inhumainement, et trop horriblement, et les despouillerent tout nuds, excepté des chemises : mesme il y en eut qui ne furent pas content de les voir morts et tués : mais leur ostoient cruellement des courroyes du dos, comme s'ils les eussent voulu escorcher. De là ils s'en vinrent au grand Chastellet, au bout du pont des changeurs, où y avoit grande foison de prisonniers : les uns monterent en haut aux prisonniers, les autres demeurerent en bas, tendans leurs bastons, javelines, espieux et espées, avec autres bastons pointus, les pointes contremont : or ceux d'en haut faisoient saillir lesdits prisonniers par les fenestres, sur iceux bastons trenchans et pointus, et les detrenchoient encores depuis qu'ils estoient morts ; de là ils s'en allerent au petit Chastellet, où estoient l'evesque de Constances, l'evesque de Senlis, et plusieurs autres notables gens, tant d'eglise que autres, lesquels pareillement furent tous tués et detrenchés : ledit evesque de Constances avoit foison d'or sur luy, lequel il offroit, cuidant pour ce eschapper : mais rien n'y vallut, et perdit sa vie et son or. Semblablement firent-ils à Sainct-Martin-des-Champs, à Sainct-Magloire et au Louvre. Bref, il y en eut bien de seize cens à deux mille ainsi inhumainement meurtris et tuées : par la ville mesmes en tuoit-on beaucoup. Mais ce fut grande pitié des pauvres Genevois, qui n'estoient que soudoyers, qu'on chassoit hors des maisons où ils estoient emmy les rues, et là les tuoit-on. Quand ils eurent fait lesdits meurtres, on prit des charettes et des tombereaux, et mettoient les corps morts dedans et les menoient ou faisoient mener aux champs. Mesme on en attachoit aucuns par les pieds à une corde, et les trainoit-on par la ville jusques hors des portes, et là on les laissoit : de cette sorte et en ceste maniere y fut traisné un notable docteur en theologie, evesque de Senlis. Et quiconque avoit un bon benefice et office, il estoit tenu Armagnac, et mis à mort incontinent : et le faisoient faire mesme ceux qui vouloient avoir les benefices, ou offices. Or ne tuoit-on pas seulement les hommes, mais les femmes et enfans : mesme il y eut une femme grosse qui fut tuée, et voyoit-on bien bouger, ou remuer son enfant en son ventre, sur quoy aucuns inhumains disoient : « Re- » gardez ce petit chien qui se remue. » Que si aucune femme grosse se delivroit de son enfant, à peine trouvoit-on femme qui l'ozast accompagner, ne aider, ainsi qu'il est accoustumé en tel cas de ce faire : et quand la pauvre petite créature estoit née, et hors du ventre de la mere, il la falloit secrettement porter aux fonds, ou baptiser par une femme en l'hostel, ce qui est appellé ondoyer. Mesmes il y avoit des prestres, ou curés si passionnés et affectés à maudite inclination, que aucuns les refusoient de baptiser : et advenoit aussi aucunesfois que par faute de secours et aide, la femme seule se delivroit, et baptisoit mesme son enfant et que tous deux après mouroient. Or les morts qu'ils tenoient Armagnacs, ils reputoient indignes de sepulture. Des cy-dessus tués, ainsi que dit est, la pluspart fut jettée aux champs, où là ils furent mangés des chiens et oiseaux, mesmes aucuns leur faisoient avec leurs cousteaux, de leurs peaux, une bande pour monstrer qu'ils estoient Armagnacs. Il y en eut plusieurs qui estoient prisonniers pour debtes, ou pour excès par eux faits, qui estoient bien joyeux de cette entrée, afin qu'ils fussent delivrés par ce moyen. Aussi y en eut-il qui par haine d'aucuns furent mis en prison comme Armagnacs, qui estoient toutesfois aidans et favorisans le party du duc de Bourgongne, lesquels furent tous tués. Il n'y avoit consideration à personne quelconque. Plusieurs y eut des prisonniers desdits de Lisle-Adam, Chastelus et Veau de Bar, des plus grands et riches, lesquels furent sauvés en payant grosses finances : il n'y eut celuy desdits trois capitaines, qui de pilleries, roberies et rançons n'amendast de cent mille escus, et mieux : mesmement le seigneur de Lisle-Adam fit merveilles d'y profiter, et faire profiter ses gens, dont plusieurs s'armerent et se monterent des profits qu'ils avoient eus en la ville de Paris, et contre-faisoient les gentils-hommes, et portoient leurs femmes estat de damoiselles, et

Digitized by Google

estoient les hommes et les femmes vestus de belles robbes : ainsi faisoit-on beaucoup de choses illusoires et derisoires, tant envers Dieu que le monde.

La vigile de Sainct-Jean les chaisnes furent remises par les rues, ainsi qu'elles souloient estre.

Ledit cardinal des Ursins en executant de tout son pouvoir ce que le pape luy avoit enchargé, alla en ambassade vers les Anglois, pour sçavoir s'ils vouloient entendre au faict de la paix : lesquels il trouva bien hautains et orgueilleux, et se glorifioient en leurs conquestes, joyeux des divisions si grandes qui estoient en ce royaume. Or respondit et luy dit le roy d'Angleterre, « que le benoist Dieu l'a» voit inspiré, et donné volonté de venir en ce » royaume, pour chastier les subjets et pour en » avoir la seigneurie comme vray roy : et que » toutes les causes pour lesquelles un royaume » se devoit transferer en autre main, ou per» sonne, y regnoient et s'y faisoient. Et que » c'estoit le plaisir du benoist Dieu que en sa » personne la translation se fist, et d'avoir pos» session du royaume, et qu'il y avoit droict. » Par ainsi ce cardinal s'en retourna sans rien faire : et s'en alla vers nostre Sainct Pere le pape qui l'avoit envoyé, bien desplaisant de ce qu'il n'avoit peu rien faire.

La reyne et le duc de Bourgongne delibererent de venir à Paris. Par devers elle et le duc de Bourgongne avoit esté le cardinal de Castres, pour cuider ouvrir matiere de traité avec monseigneur le dauphin : lequel cardinal après fut vers mondit seigneur le dauphin, pour ladite cause et matiere : et luy dit « que » la reyne avoit intention d'aller à Paris, et » qu'elle luy mandoit et requeroit qu'il la vint » accompagner jusques en ladite ville, et que » par ce moyen la paix seroit faite. » Lequel seigneur respondit, « qu'il luy vouloit obeïr, » et la servir en toutes manieres, ainsi que » bon fils doit faire à sa mere : mais d'entrer » en une cité ou maux si merveilleux et tiran» niques avoient esté faits, ce seroit trop à sa » grande desplaisance, et non sans cause. » Autre response n'y eut de faite.

Le quatorziesme jour de juillet la reyne et le duc de Bourgongne entrerent à Paris, à bien grande pompe, et si grande que à peine pourroit-on plus, tant en littieres, que chariots, hacquenées et autres choses. Ils furent receus à grande joie : et sonnoient menestriers et trompettes. De ceux de la ville grande foison estoient vestus de robbes perses ou bleues : et crioient les uns Noel et les autres Vive Bourgongne.

En ce temps les seigneurs de Gamaches et de Bloqueaux ayans sceu, que le duc de Bourgongne avoit eu paroles et collocution avec le roy d'Angleterre, se doutant que de ce ne vint beaucoup d'inconvenient, ils delibererent d'avoir la ville de Compiegne, dont avoit la garde messire Hector de Saveuse : et trouverent les moyens d'y entrer, et d'en mettre hors ledit de Saveuse : ce qu'ils firent et mirent en execution : et après furent advertis que combien qu'il y eust eu aucunes paroles entre le roy d'Angleterre et le duc de Bourgongne, ce n'estoit pas qu'il voulust faire prejudice à la couronne de France : mais une maniere d'abstinence de guerre entre eux ; afin que ledit duc plus aisément peust subjuguer ceux du royaume de France, qu'il tenoit ses ennemis, et les nommoit tels : et toutesfois tinrent-ils ladite ville.

Le seigneur de Graville estoit lors dans le Pont-de-l'Arche, souvent assailly et comme assiegé des Anglois, et leur portoit le plus de dommage qu'il pouvoit, mais il voyoit bien que veu leur puissance, il n'y pouvoit longuement durer, qu'il ne fallust que la place se perdist, s'il n'avoit aide et secours : pour laquelle cause, diverses fois il envoya à Paris devers le roy, et le duc de Bourgongne, en le requerant qu'ils luy voulussent envoyer aide et secours : mais rien n'en fut fait, ne semblant de faire : et pource fut contraint d'abandonner la place, et de se sauver le mieux qu'il peut : par ainsi y entrerent les Anglois.

Monseigneur le dauphin mit grosses garnisons à Meaux, et à Melun, lesquels faisoient plusieurs courses, et des maux largement sur le pays.

Le vingt et uniesme jour d'aoust, le roy, la reyne et le duc de Bourgongne estant à Paris, il y eut une grande commotion de peuple : et disoit-on que Capeluche le bourreau en estoit le capitaine, et tuerent plus de deux cens personnes, qu'ils nommoient Armagnacs, dont il y en avoit plusieurs gens de bien. Et par haines particulieres tuerent plusieurs des gens du duc de Bourgongne, qui mesme demeuroient en son hostel soubs le gouvernement desdits de Lisle-Adam, Chastelus, et Veau de Bar. Et plusieurs

Digitized by Google

fois venoit ledit Capeluche parler au duc de Bourgongne, accompagné de meschantes gens, aussi hardiment que si c'eust esté un seigneur : et de ceux qui donnoient auctorité, confort et aide, estoient les Gois, Sainct-Yons, et Caboche: et de ceux de l'université des faux sermoneurs et prescheurs. Entre les autres ils prirent une damoiselle de bien, et qui avoit bonne renommée, mais pource que aucuns disoient qu'elle estoit Armagnacque, il luy coupperent la teste, et la laisserent emmy la rue : puis s'en allerent à l'hostel du roy et de la reyne, et prirent deux chevaliers, maistres d'hostel du roy, dont l'un estoit nommé messire Hector de Chartres, seigneur de Lyons en Beauvoisis, pere de messire Regnault de Chartres archevesque de Rheims, et messire Louys de Mançonnet, vieils et anciens chevaliers, et preud'hommes, qu'ils menerent emmy les rues, et là les tuerent très-inhumainement. Quand ladite commotion fut cessée et appaisée, on donna à entendre à ceux qui avoient fait ladite commotion, que les Armagnacs venoient par la porte de Sainct-Jacques, lesquels tous unanimement y furent : et cependant fut pris ledit Capeluche bourreau, qui beuvoit en la rappée ès halles, et incontinent on luy couppa la teste : et disoit-on qu'on luy avoit fait coupper, pource qu'il avoit touché au duc de Bourgongne, lequel luy avoit baillé sa main, non cuidant qu'il fust bourreau, parquoy comme dit est il luy fit coupper la teste. Et fut couppée la teste à un bon marchand de Paris, nommé Guillaume d'Auxerre drappier, demeurant en la Cité, plus à un notable advocat en parlement, nommé maistre Pierre La Gode, et à un maistre des requestes de l'hostel du roy, qu'on nommoit maistre Philippes de Corbie, pource qu'on disoit qu'ils estoient Armagnacs. Plusieurs grandes inhumanités et comme innombrables furent en ce temps faites en ladite ville et cité, dont advint une bien grande punition de Dieu, et bien apparente. Car depuis le mois de juin jusques en octobre, y eut si grande mortalité que merveilles : et non mie seulement à Paris ; mais ès villages d'environ, et à Senlis, tant qu'à peine le nombre en est croyable. Specialement moururent presque tous ces brigands, et autres gens de commune, et aucuns comme soudainement, sans contrition, confession, et repentance : et sceut-on par aucunes dames de l'Hostel-Dieu de Paris, où il en trepassa moult grand nombre, qu'il y en eut bien sept à huict cens de morts, lesquels on exhortoit « de se confesser, et repentir » des maux qu'ils avoient faits. » Mais ils respondoyent que « ja n'en requeroyent mercy à » Dieu, car ils sçavoyent bien que Dieu ne leur » pardonneroit point. » Et quand on leur monstroit ou preschoit la misericorde de Dieu, ils n'en tenoient compte: et moururent comme gens tous desesperés, qui estoit grande pitié. Il y eut un notable homme de Senlis, qui fut present ausdits meurtres, et puis s'en retourna à Senlis ; mais un jour quand il eut pensé à ce qu'il avoit fait, ou esté consentant de faire, soudainement il partit de son hostel, criant par les rues: « Je suis damné ! » puis se jetta en un puits la teste devant, et ainsi se tua. Es villages vers les forests de Bondis, et vers Montmorency, on en trouvoit plusieurs tous morts : il faut croire que leurs ames estoient en grand danger. C'estoit moult grande pitié à Paris de voir tant de mesnages destruits de plusieurs gens de bien, nobles, bourgeois, et marchands. Les femmes et enfans mis hors de leurs maisons comme tous nuds, qui souloyent avoir grandes chevances : et ne sçavoyent comme partir de Paris. Les unes s'en alloyent en guise de vendengeresses, les autres comme femmes de villages. Et se soutivoit et taschoit-on par toutes manieres de trouver maniere de saillir hors de la ville.

Monseigneur le dauphin alla en Touraine, et passa par auprès une place nommée Azay : ceux qui estoyent dedans estoyent Bourguignons, ou tenans le party du duc de Bourgongne, qui commencerent à crier : « C'est le de- » meurant des petits patés de Paris, » et disoient paroles injurieuses à mondit seigneur le dauphin, et à ceux de sa compagnée, lequel dit, « qu'il falloit qu'il eust la place. » Les gens de guerre et leurs capitaines descendirent et adviserent comment on la pourroit avoir. On sceut que dedans n'estoient que brigans, avec un gentil-homme qui en estoit capitaine : donc moult soudainement fut ladite place assaillie bien chaudement, courageusement, et très-vaillamment. Aussi ceux de dedans sçachans et connoissans que s'ils estoient pris, ils seroient mis à mort, fort se defendoient de pierres et de traict. Mais nonobstant leurs defenses la place fut prise d'assaut, et le capitaine, et tous ceux qui estoient avec luy pris : on couppa la teste audit capitaine, et si y en eut deux à trois cens de pendus.

Digitized by Google

Aucun temps après mondit seigneur le dauphin vint mettre le siege à Tours, où estoit un gentil-homme nommé Charles Labbé, lequel tout son temps avoit servy le duc de Bourgongne. Après que par aucun temps ladite place eut esté bien battue, et les approches faites, il se rendit du party de monseigneur le dauphin, fit le serment et rendit la ville. Par ce moyen il eut une bien belle et bonne chastellenie en la comté de Poictou, nommée Monstreau-Bouvin, et servit depuis loyaument.

L'evesque de Clermont, nommé maistre Martin Gouge, lequel estoit party de Paris en habit dissimulé, en s'en venant vers les marches de la riviere de Loire, fut rencontré par aucuns des gens du seigneur de La Trimouille, qui le cognurent, le prirent et le menerent à Suilly, où avoit intention ledit seigneur de La Trimouille de ne le point delivrer qu'il ne payast une grande finance : car durant les brouillis il avoit eu le gouvernement, et du temps de monseigneur de Berry, avoit esté en effect tout ordonneur et distributeur de ses finances, et esté son exécuteur, où il avoit moult profité. Or estoit en la compagnée de monseigneur le dauphin un vaillant chevalier nommé messire Jean de Torsay, seigneur de La Motte-Saincte-Eraye auprés Saint-Maixent, maistre des arbalestriers de France, qui avoit grande charge de gens de guerre, lequel estoit singulier amy dudit evesque de Clermont, et s'entre-aimoient comme freres. Et si estoient au plus près de mondit seigneur le dauphin messire Tanneguy du Chastel et le president de Provence, ausquels ledit evesque avoit fait beaucoup de plaisirs, qui supplierent audit seigneur, qu'il voulust aller devant Sully à force d'armes, pour r'avoir ledit evesque de Clermont : surquoy delibera ledit seigneur d'y aller, non seulement pour la cause dessus dite, mais pour sçavoir si ledit seigneur de La Trimouille tiendroit son party seurement, ou non : partant il vint jusques à Gergeau, en intention d'assieger Sully, s'il ne trouvoit obeyssance. Et avoit belle et grande compagnée de gens de guerre. Quand ledit seigneur de La Trimouille veid qu'on l'approchoit, il envoya vers mondit seigneur le dauphin, et delivra ledit evesque de Clermont; et luy fit pleine obeyssance et promit de le servir loyaument, et ainsi fit-il.

Le duc de Bretagne vint à Paris parler à la reyne et au duc de Bourgongne, pour traiter de la paix. Et y eut articles faits et comme accordés.

Le dix-septiesme jour de septembre se fit grande joye à Paris, pource qu'on tenoit communement qu'il y avoit paix. La plus grande crainte qui y fust, « c'estoit qu'on ne s'ozoit fier les uns aux autres. » Et tousjours quelques paroles qu'il y eust, guerre inhumaine et mortelle se faisoit tant d'un côté que d'autre; il y avoit Gascons et Bretons, specialement à Meaux, où estoit messire Tanneguy du Chastel, et à Melun, où estoit le seigneur de Barbasan, qui souvent couroient, et nuls prisonniers ne prenoient à finance, mais tuoient et pendoient tous ceux qu'ils prenoient; pareillement ainsi faisoit-on d'eux.

Le duc de Bretagne, cependant qu'il besongnoit pour la paix, fut cause de beaucoup de bien, car il y eut trefves de trois semaines, durant lesquelles plusieurs prisonniers, et autres qui estoient mussés et cachés à Paris, se sauverent et sortirent. Aussi plusieurs biens meubles, soubs ombre desdites trefves furent sauvés, et menés jusques sur la riviere de Loire. Ledit duc tira hors de Paris madame la dauphine, et avec elle plusieurs dames et damoiselles et autres personnes. Par diverses fois l'evesque de Sainct-Brieu, qui depuis fut evesque de Nantes, chancelier dudit duc, venoit à Paris; et à chacun voyage qu'il retournoit, tousjours sauvoit ou emmenoit des gens, specialement femmes et petits enfans. Et fit moult grand plaisir à plusieurs personnes.

Quand le roy d'Angleterre eut conquesté plusieurs villes, cités, et chasteaux en la duché de Normandie, au dessus et au dessous de la cité de Rouen, il y mit le siege qu'il y tint longuement. Dedans estoient les gens du duc de Bourgongne; ceux de la ville envoyerent vers monseigneur le Dauphin pour avoir aide et secours, mais il apparaissoit bien que ce n'estoit que fiction, car ceux de dedans faisoient guerre mortelle à ceux dudit seigneur. Le Dauphin toutesfois l'eust volontiers fait; mais il avoit assez à faire à soy garder des Anglois d'un costé, et de l'autre des gens du duc de Bourgongne. Toutesfois il vint à sa cognoissance, que le roy d'Angleterre auroit plus volontiers traité avec luy qu'avec ledit duc de Bourgongne, et y eut en suite ambassadeurs envoyés d'un costé et d'autre. Monseigneur le dauphin y envoya une

Digitized by Google

bien notable ambassade, et y eut aucunes formes d'accord ouvertes et traitées; mais sur toutes choses, le roy d'Angleterre vouloit que ledit seigneur promist de luy aider à conquester la comté de Flandres, et puis la tenir sans hommage, ressort, ne souveraineté. Ausquelles demandes, combien que ledit seigneur fust jeune d'aage, il respondit : « Que jamais ne se » voudroit allier ny faire paix avec les anciens » ennemis du royaume de France, pour desp truire son vassal; et qu'il avoit tousjours esp perance que le duc de Bourgongne se ravip seroit. » Ainsi il n'y eut rien fait.

La guerre en Poictou aussi estoit très-forte, car le seigneur de Parthenay avoit de belles places et fortes; et le seigneur de Montberon tenoit le party du duc de Bourgongne. Or le seigneur de Montberon prit les villes et chastel de Montberon.

Le siege fut longuement devant Rouen, ne jamais ne l'eussent eu sinon par famine, car il y avoit de vaillantes gens tenans le party du duc de Bourgongne; mais la famine fut si merveilleuse et si grande, qu'ils furent contraints de se mettre en l'obeyssance du roy d'Angleterre, car d'un costé et d'autre ils n'eurent aucun secours.

Le dix-neufiesme jour de janvier le roy d'Angleterre entra à Rouen : et disent aucuns qu'ils payerent deux cens mille escus. Les autres disent qu'il y entra à sa volonté, et qu'ils furent pillés et desrobés bien piteusement : il fit oster les chaisnes des rues, et les harnois aux gens de la ville. Seulement entant que touchoit les gens d'eglise, il voulut que ceux qui voudroient demeurer en la ville, eussent leurs benefices comme ils avoient auparavant : et les autres non, lesquels il donnoit à qui bon luy sembloit : il eut de plus Mante et Vernon, qui se rendirent en son obeyssance : peu de nobles s'y mirent : un nommé messire Guy Le Bouteiller luy fit le serment.

Il y avoit une jeune dame fille du seigneur de La Riviere, vefve de feu messire Guy seigneur de La Rocheguyon, lequel mourut en la bataille d'Agincourt : elle avoit deux beaux fils et une fille dudit seigneur : laquelle estoit dedans le chastel de La Rocheguyon bien garnie de biens meubles, autant que dame de ce royaume : et si avoit tant à cause d'elle que de ses enfans, plusieurs belles terres et seigneuries : devers laquelle le roy d'Angleterre envoya luy faire sçavoir, que si elle vouloit faire le serment pour elle et ses enfans, qui estoient jeunes, qu'il estoit content que ses meubles, terres, et seigneuries luy demeurassent, et à sesdits enfans : sinon il auroit la place, et tous ses biens. Laquelle meue d'un noble courage, aima mieux perdre tout, et s'en aller desnuée de tous biens, et ses enfans que de se mettre, ni ses enfans ès mains des anciens ennemis de ce royaume, et delaisser son souverain seigneur : ainsi elle en partit et ses enfans desnuée de tous biens.

Les gens de monseigneur le dauphin reprirent Beaumont sur Oise sur les gens du duc de Bourgongne : on y envoya le bastard de Thien accompagné de gens de guerre, lequel fut rechassé, et y eut la pluspart de ses gens morts et pris.

Les gens aussi dudit seigneur prirent Soissons. C'estoit grande pitié de la fortune qu'avoit eu la pauvre cité de Soissons.

Vers le pays du Mayne y avoit forte et aspre guerre : un jour le bastard d'Alençon partit de Fresney-le-Vicomte, accompagné de cinq à six cens chevaux, cuidant trouver les Anglois, et aussi les trouva-il : car sur les champs estoit un capitaine anglois, nommé Haymond Hacquet, qui avoit environ quatre-vingt chevaux : ils se rencontrerent si bien, que le bastard d'Alençon fut desconfit, puis se retira, et y eut de ses gens morts et pris : la cause de ceste desroute advint parce qu'ils chevaucherent en desaroy, et sans ordre, car les uns s'enfuirent de plain bout et d'abord, et ceux qui demeurerent n'avoient guieres veu du faict de guerre.

Le seigneur de Fontaines, et messire Ambroise de Lore se joignirent ensemble, et assemblerent ce qu'ils peurent de gens. Et reprirent Beaumont-le-Vicomte, et plusieurs autres places, qui avoient esté occupées par les Anglois : lesdits messeigneurs de Fontaines, et Lore portoient et faisoient de grands dommages aux Anglois : or un jour advint que le comte de La Marche d'Angleterre, accompagné de six à sept mille Anglois, estoit ès marches de Fresnay-le-Vicomte, dont estoit capitaine ledit de Lore : et au pays du Maine fit maux innombrables de mettre feux, et prendre gens et bestail : ne par les François ne luy fut porté aucun dommage, sinon que en s'en retournant en Normandie, une partie de ses gens se logea en un village nommé Hayes : sur lequel logis

Digitized by Google

frappa ledit de Lore, accompagné de ses gens : là y eut deux à trois cens Anglois morts, et plusieurs pris.

En ce temps vinrent deux chevaliers d'Escosse, pour servir monseigneur le dauphin ; l'un nommé messire Thomas Quelsatry, et l'autre messire Guillaume de Glas : et trois à quatre cens combatans se mirent dedans Fresnay-le-Vicomte, dont estoit capitaine ledit de Lore, qui firent grande resistance aux Anglois, et leur porterent dommage largement.

Les Anglois mirent le siege devant Sainct-Martin-le-Gaillard : la chose vint à la cognoissance du seigneur de Gamaches, lequel assembla des gens le plus qu'il peut, et fit lever ce siege aux Anglois, qui y furent desconfits, et y en eut plusieurs morts et pris.

A Sées en Normandie, il y eut des Anglois logés ; or le sceut ledit messire Ambroise de Lore, auquel on avoit rapporté qu'ils n'estoient que quatre-vingt : mais le soir de devant, il en estoit bien survenu huict-vingt : à un point du jour il vint frapper sur eux, descendit à pied, et les assaillit, lesquels vaillamment et longuement se defendirent : enfin lesdits Anglois furent desconfits, et plusieurs morts et pris. Entre les autres, un capitaine nommé Thomas de Gournay : puis s'en retourna de Lore à toute sa puissance à Fresnay. Assez tost après partit ledit seigneur de Lore, cuidant trouver les Anglois d'Alençon, lesquels il trouva près d'un village nommé Mieuxe : aussitost ils se retirerent en un village nommé les Noues, fermé d'eaues, et de faussés, où les assaillit ledit de Lore, et furent les Anglois desconfits, dont environ soixante resterent morts sur la place, et grand nombre de prisonniers.

En ce temps, se combattirent à outrance le bastard d'Orenge, François, et Richard Hautely, Anglois : lesquels firent un gage de bataille devant ledit de Lore, que le vaincu devoit payer seulement un diamant : or le François fut desconfit. Ce jour mesme, firent armes à cheval Huet de Sainct-Barthelemy, François, et Ivon, Anglois : lequel Anglois fut frappé d'une lance parmy le visage, tant qu'elle passoit outre de deux pieds. Ce fait, les Anglois s'en retournerent à Alençon.

Environ trois semaines après le baillif d'Evreux, nommé messire Gilbert de Hillefale, vint au pays du Maine : ledit seigneur de Lore le fit sçavoir au seigneur de Beauveau, gouverneur d'Anjou et du Maine : lequel assembla gens, et fut ordonné ledit de Lore à frapper le premier par maniere d'avant-garde. Or estoient les Anglois à Vienne-la-Juhes : et ainsi le fit, ils combatirent longuement sans ce que Beauveau ny ses gens vinssent : les Anglois estoient quatre contre un François : pour conclusion ledit de Lore y fut pris : et plusieurs de ses gens morts et pris : les autres vinrent depuis, mais ce fut trop tard : et fallut que ledit de Lore rendist la place de Fresnay, qu'il avoit regagné sur les Anglois, et tenu an et demy. Et quelques trefves que fit le roy d'Angleterre, tousjours il exceptoit Fresnay, pource qu'il avoit esté pris sur luy.

Les Anglois vers les marches de France mirent le siege à Montpillouet : le seigneur d'Auffemont le sceut, et assembla des gens, et frappa sur les assiegeans : pour conclusion il y eut plusieurs Anglois morts et pris, et fut le siege levé.

Audit an, les Anglois et ledit messire Ambroise de Lore se cherchoient les uns aux autres, desirans se rencontrer : or advint que sur la riviere de Sarte ils se rencontrerent : de part et d'autre ils se mirent partie à pied, et partie à cheval : ils combatirent fort ; enfin les Anglois y furent desconfits, dont y eut plusieurs morts et pris. Là fut fait chevalier ledit messire Ambroise, lequel grandement et vaillamment s'y porta.

Dedans le Mans estoit le mareschal de Rieux et le seigneur de Mailly, avec plusieurs nobles du pays d'Anjou, et du Maine : le seigneur de Cornouaille Anglois, accompagné de plusieurs Anglois, mit une embusche près de la cité du Mans, et fit courir aucuns de ses gens jusques près des barrieres : le mareschal saillit hors de la ville bien indiscretement, et outrepassa l'embusche : aussi-tost lesdits Anglois saillirent, et le prirent : cela donna exemple aux autres François, lesquels n'estoient pas encores bien experts en la guerre, de non saillir temerairement sur l'entreprise de ses ennemis.

Comme dessus a esté touché, l'entrée de Paris faite par les gens du duc de Bourgongne, fut bien piteuse et cruelle, car plusieurs y demeurerent morts et tués : toutesfois y en eut-il beaucoup de sauvés de notables gens, tant du parlement, du Chastelet, de l'université, que des bourgeois qui trouverent moyen de sortir de Paris, et abandonnerent tout. Du depuis

Digitized by Google

leurs femmes et enfans, par diverses subtilités trouverent maniere d'aller après. Quelle pitié entre autres estoit-ce dudit messire Jean Juvenal des Ursins, seigneur de Traignel, qui possedoit bien deux mille livres de rente et de revenu, avoit belles places et maisons en France, Brie, et Champagne, et son hostel garny de meubles, qui pouvoient valoir de quinze à seize mille escus en toutes choses : ayant une dame de bien et d'honneur à femme, et onze enfans, sept fils et quatre filles, et trois gendres : d'avoir tout perdu, et sadite femme avec ses enfans mis nuds pieds revestus de pauvres robbes, comme plusieurs autres : et toutesfois tous vesquirent bien et honorablement. Or pour le faict de la justice souveraine du royaume, on ordonna un parlement à Poictiers, composé de presidens et conseillers ; c'est à sçavoir de ceux qui estoient sortis de Paris, des plus anciens et notables de la cour de parlement, et du Chastelet. Il fut ordonné pour commencement, et pour l'ouverture de ce parlement, que les causes des grands jours de Berry, d'Auvergne, et de Poictou, fussent les premieres expediées : et gardoit-on la forme, et maniere, et stille qu'on gardoit en la cour de parlement à Paris, pour lors qu'elle y estoit : il y avoit foison de causes desdits grands jours : et si evoqua-on les causes qui estoient à Paris, celles qui estoient des pays obeyssans à mondit seigneur le dauphin, et celles d'appel, lesquelles de nouveau on relevoit à la chancellerie en parlement, dont il y avoit très-grande quantité. Bref on y faisoit bonne et briefve expedition : là se retirerent plusieurs qui estoient partis de Paris : et tous par la grace de Dieu vivoient bien, et honorablement

1419

L'an mille quatre cens et dix-neuf, monseigneur le dauphin s'appela et nomma regent du royaume de France. Les guerres et divisions estoient moult merveilleuses, et cognoissoient evidemment les parties qu'il falloit que tout se destruisist, et que le royaume fust en la main des ennemis, ou qu'il y eust paix : et à ce faire, les parties se disposerent par aucuns temps.

Le seigneur de Parthenay, qui avoit tousjours tenu et tenoit le party du duc de Bourgongne, se reduisit en l'obeyssance de monseigneur le regent : il y eut traité fait après que le siege eut esté devant Parthenay, qui estoit très-forte place, et reputée comme imprenable : car il y avoit trois paires de fossés, et deux paires de murs en la ville : et si y avoit un fort chasteau, garny de seigle pour dix ans, de sorte que par famine on ne l'eust point eu : de plus, il y avoit dedans de vaillantes gens, dessoubs deux vaillans chevaliers, l'un nommé Guichard de Pelvoisin, et l'autre messire Gilles. Au siege estoit pour chef le comte de Vertus frere du duc d'Orleans, qui estoit prisonnier en Angleterre, comme lieutenant du roy, accompagné du seigneur de Torsay maistre des arbalestriers, et autres capitaines et gens de guerre : or pource que entre ceux de dedans y avoit plusieurs gentils-hommes du pays de Poictou, qui avoient leurs maisons hors de la ville audit pays, il fut ordonné qu'on declareroit leurs terres confisquées, et qu'on abbatroit les granges et maisons, dont il y en avoit de moult belles : et fut ainsi procedé à l'execution, tellement qu'il y en eut plusieurs abbatues. Cela en partie fut ce qui les meut à trouver traité et moyen de se reduire en la grace de monseigneur le regent : messire Gilles dessus dit tous les jours sailloit dehors bien armé et monté, pour sçavoir si personne ne vouloit rompre lances : et souvent en trouvoit : mais il ne fut oncques abbatu, au contraire il en abbatit aucuns. Et jamais ne prit sinon le cheval, et un marc d'argent de celuy qu'il abbatoit. Il y avoit un capitaine de brigands nommé Levesque, qui se tenoit ès bois, lequel avec ses gens portoit de grands dommages à ceux de l'ost, specialement en empeschant la venue des vivres, mais souvent il perdoit de ses gens et compagnons, lesquels, quand on les prenoit, on pendoit aux arbres.

Après la reduction dudit seigneur de Parthenay, toute la comté de Poictou, de Berry, et d'Aunis furent en l'obeyssance de monseigneur le regent, lequel de tout son pouvoir ne demandoit que trouver moyens de paix : avec lequel estoient le duc d'Anjou, et le comte de Vertus, lesquels de tout leur pouvoir travailloient à trouver paix, et grande peine y mettoient. Le mesme d'autre costé faisoient la reyne et le duc de Bourgongne, cognoissans tous les grands dommages, et pertes irreparables qui estoient advenues, et estoient à advenir de plus en plus, à la destruction et desolation totale

Digitized by Google

de tout ce royaume. Or pour parvenir à paix, il fut advisé qu'il estoit expedient de faire bonnes et seures trefves, durant lesquelles on peust converser les uns avec les autres seurement et amiablement : mais il y avoit des difficultés du temps. A ce subjet furent envoyés ambassadeurs de par le roy devers monseigneur le regent à Melun, et depuis à Orleans. Les deputés de monseigneur le regent demandoient trefves de trois ans : et que cependant tous unis et alliés ensemble, ils pourroient faire et porter grand dommage aux Anglois, et les chasser du tout du royaume de France : ce que ceux du roy ne vouloient accorder, et demandoient brief terme : leur raison estoit, qu'il leur sembloit que par là plustost on pourroit entendre à paix finale : veu que au temps passé plusieurs autres fois on avoit assemblé, et esté d'accord. Le plus fort et difficile estoit comment on trouveroit bonne seureté, que ce qui seroit accordé seroit gardé et bien entretenu, veu les manieres de proceder du duc de Bourgongne, de la part duquel avoient tousjours esté rompus les accords qui se faisoient. Toutesfois après plusieurs difficultés faites d'un costé et d'autre, le quatorziesme jour de may trefves furent faites et accordées de trois mois seulement : plus n'en voulut faire le duc de Bourgongne, car le roy et luy avoient trefves avec le roy d'Angleterre jusques au quatorziesme jour de may inclus, qui estoit le jour que le roy de France et le roy d'Angleterre devoient convenir ensemble pour s'accorder, entre Mante et Pontoise, c'est à scavoir à Meulant. Il estoit dit que, « si audit jour le regent » n'y envoyoit, et qu'il ne tint l'accord que son » pere feroit, on pouvoit traiter avec les An- » glois, par le moyen du mariage de madame » Catherine, les deux ensemble pourroient sub- » juguer et destruire monseigneur le regent : » mais si le roy, ledit seigneur son fils, et le » duc de Bourgongne estoient d'accord, et de- » venoient tous ensemble bien unis, alors et » en ce cas on ne traiteroit point avec les An- » glois. » Donc lesdites trefves furent faites, scellées, passées et accordées, et publiées en plusieurs lieux, et conservateurs d'icelles baillés et ordonnés. Elles estoient très-bien compilées et dictées, combien que guieres elles ne durerent.

Or il fut deliberé et conclud par le roy, accompagné du duc de Bourgongne, qu'il estoit expedient d'essayer d'avoir accord avec les Anglois, en leur laissant plusieurs terres et seigneuries du royaume, et alliance par mariage : d'autre part aussi cependant on essayeroit d'avoir paix avec monseigneur le regent. Il n'est aucun doute que si le duc de Bourgongne eust voulu se retirer d'avoir tout le gouvernement, et se disposer et les siens à resister aux ennemis anciens, et laisser le fils avec le pere et la mere, à faire aussi le mieux qu'ils pourroient, la paix estoit bien aisée à faire. Mais il vouloit tout faire, et avoir entierement le gouvernement du royaume, et des finances : mesmes il sembloit par ses manieres de faire, comme aucuns disoient, qu'il se voulust faire roy. Et de faict, ils envoyerent une ambassade vers le roy d'Angleterre à Rouen, sçavoir messire René Pot, Raillart de Chauffour, et autres, pour avoir abstinence de guerre, ou trefve, avec les Anglois. Et estoit le moyen et mediateur pour le roy et le duc de Bourgongne, le duc de Bretagne ; et pour la partie des Anglois, le comte de Salbery. Là ils trouverent le roy d'Angleterre fier et orgueilleux comme un lyon, de sorte qu'ils s'en revinrent sans rien faire. Depuis encores on y envoya une autre ambassade, le roy estant à Provins ; c'est à sçavoir messire Regnier Pot, messire Jean Le Cler, Guy Le Gelimer, et autres à Mante et à Vernon, esquelles marches le roy d'Angleterre estoit, lesquels selon leurs instructions exhiberent « lettres pa- » tentes, par lesquelles ils avoient puissance » d'exposer l'intention et volonté du roy, et » puissance d'accorder et pacifier pour paix » finale entre les roys, et de faire des offres » au roy d'Angleterre. » De faict ils offrirent « le traité qui fut fait à Bretigny au temps du » roy Jean, prisonnier pour lors en Angle- » terre, avec les terres, seigneuries, et places » qu'il avoit conquesté en la duché de Nor- » mandie : et qu'il eust madame Catherine de » France en mariage, à certaines conditions » qu'on declareroit en temps et en lieu ; et que » pour la convention mutuelle qui se devoit » faire, le terme de la trefve seroit prolongé. » Ceux qui estoient ordonnés de la part des Anglois à communiquer avec les dessusdits ambassadeurs, monstrerent semblant d'y vouloir entendre. Et firent aucunes protestations, que avant qu'ils entendissent à aucuns traité, « on » leur baillast et delivrast la duché de Guyenne, » et la terre de Ponthieu, avec les appartenan-

Digitized by Google

» ces et dependances. Et qu'après cela fait, ils » traiteroient volontiers sur les residus du » droict de la couronne de France. Et feroient » tant de leur part qu'ils y auroient honneur, et » qu'il ne tiendroit pas à eux qu'il n'y eust » bonne paix et accord. Et si toutefois protes- » toient, que par quelque chose qu'ils dissent, » ou fissent, leur intention n'estoit pas de se » prejudicier au droict et titre qu'ils preten- » doient à la couronne de France. » Pareille- » ment lesdits ambassadeurs du roy protesterent, « que par choses qu'ils dissent ou offris- » sent ils n'entendoient en rien prejudicier au » droict de la couronne, et appartenances d'i- » celle, ny à delaisser les choses offertes, sinon » la paix et concorde finale faite entre les deux » roys, et fermée. » Or pource que par le pou- voir des ambassadeurs du roy, ils n'avoient puissance et faculté que d'offrir; il fut advisé que le roy d'Angleterre envoyeroit vers le roy de France son cousin et adversaire, ses solem- nels ambassadeurs. Il envoya donc les comtes de Warwic, de Kent, et autres pour la matiere. Mais on ne peut convenir de la prolongation du terme, que les conventions se devoient faire. Les ambassadeurs vinrent à Prouvins, où ils firent ouverture, que pour esperance d'a- voir paix ferme entre les deux roys, ils de- mandoient à la reyne, et au duc de Bourgon- gne, en mariage pour le roy d'Angleterre ma- dame Catherine, dont la reyne les remercia. Puis ils traiterent du lieu de la convention, de la forme, et du temps. Bref il fut dit que ce seroit à Meulant, le vingt-troisiesme jour de may, où seroient les deux roys. En suite ils confirmerent les trefves ou abstinences de guerre qui estoient entre eux jusques audit jour. Excepté contre les gens de monseigneur le regent, qu'ils nommoient Armagnacs : ledit seigneur regent desirant cependant se reser- ver la liberté de servir le roy son pere.

Le vendredy lendemain de l'Ascension, mes- sire Tanneguy du Chastel, le seigneur de Mon- tenay, et celuy de Treves en Anjou, nommé maistre Robert Le Masson chancelier de mon- dit seigneur le regent, envoyerent vers le roy et le duc de Bourgongne certains heraults, qui leur porterent les lettres des trefves dessus dites, dont plusieurs avoient copies, pour les aller faire publier ès villes et places qui luy obeyssoient. Mais ils trouverent que la reyne et le duc de Bourgongne estoient partis pour venir traiter avec les Anglois, et ne faisoient aucun semblant d'entendre à aucun traité avec monseigneur le regent, pour laquelle cause les dessus nommés estoient à Melun.

Or vint le samedy le roy au giste au bois de Vincennes. Le dimanche avec toute sa compa- gnée il s'en vint à Pontoise. Le lundy vinrent audit lieu de Pontoise de par le roy d'Angle- terre, l'archevesque de Cantorbie, esleu de Excester, et le comte de Warwich, avec autres, pour traiter et adviser du lieu de la conven- tion, et de la maniere et du temps, et heure : pour conclusion il fut ordonné, qu'il y auroit » une tente au milieu d'un champ, où ils con- viendroient ensemble. » Et offrirent les An- glois, « que là où la tente seroit placée de la » part du roy d'Angleterre, et ainsi telle qu'elle » seroit, il la donneroit à la reyne, ou que la » reyne en fist mettre une, qu'elle donneroit » au roy d'Angleterre. » Finalement il fut con- clud que ce seroit la reyne qui la feroit. Outre ce il fut requis par les ambassadeurs anglois, « qu'ils fissent sermens de tenir et accomplir » les seuretés et promesses, lesquelles avoient » esté ordonnées estres faites. » Et ainsi le fi- rent. Pareillement le roy envoya le comte de Sainct-Paul, messire Regnier Pot, et plusieurs autres, lesquels firent semblables promesses qu'avoient fait ceux du roy d'Angleterre à Pontoise : et fut ordonné pour garder le champ de chacun costé, « qu'il y auroit mille et cinq » cens hommes armés : et que entre les lices » seroient de chacun costé soixante nobles, et » seize conseillers. » Et ainsi fut fait et accom- ply.

Le mardy en suivant, qui fut le trentiesme jour de may, le roy devint malade, c'est pour- quoy il demeura à Pontoise. La reyne et ma- dame Catherine en une lictiere bien richement ordonnée, avec dames et damoiselles, et le duc de Bourgongne en leur compagnée, arriverent aux tentes auprès de Meulant, environ deux heures après midy : il y avoit largement trom- pettes, et menestriers jouans de leurs instru- mens. Près d'une heure auparavant estoit arrivé en ses tentes le roy d'Angleterre : car combien qu'il ne deust avoir qu'une tente au milieu du champ, où la convention se devoit faire, tou- tesfois de chacun costé il y avoit tentes pour se retirer. Un peu après que la reyne fut retirée en sa tente, vinrent le comte de Warwic, et au- tres nobles d'Angleterre, visiter de par le roy

Digitized by Google

d'Angleterre la reyne. Là il fut ordonné « que » la reyne et le roy d'Angleterre sortiroient de » leurs tentes en mesme temps l'un comme l'au- » tre, et marcheroient lentement jusques au » milieu du champ, où il y avoit un pal fiché, » distant de leurs tentes et barrieres du champ, » autant et esgalement l'un comme l'autre, et » que de chacune partie entreroient seulement » soixante personnes nobles et seize conseillers, » et qu'on les appelleroit singulierement par » leurs noms. » De la part de la reyne furent eslus trente chevaliers, et trente escuyers, et seize conseillers ; c'est à scavoir des conseillers, le chancelier, maistre Pierre de Morvillier premier president, maistre Jean Rapiot tiers president, maistre Henry de Savoisy archevesque de Sens, maistre Jean de Mailly doyen de Sainct-Germain-l'Auxerrois, Jean Le Clerc, Guyot-Geviller, Philippes de Rully, Hue de Dicy, Guillaume Cotin, Nicolas Sautereau, Jacques Braulart, Guillaume Le Breton, et autres, jusques à seize, et secretaires, maistre Jean Ramel, Guillaume Barraut, et Rosay.

Environ les trois heures après midy la reyne sortit hors des tentes, laquelle avoit devant elle les conseillers deux à deux. Quand elle et le roy d'Angleterre arriverent au pal dessus dit, l'un comme l'autre, le roy d'Angleterre prit la reyne par la main, et la baisa, et après madame Catherine : pareillement les deux freres du roy les baiserent, et en les baisant lesdits freres baisserent les genouils jusques près de terre : ce fait, le roy d'Angleterre prit la reyne par la main, et ensemble par pareils pas vinrent en la tente, où ils se debvoient assembler : là se assirent la reyne, et le roy, chacun en son siege, lesquels estoient ordonnés et parés, pareillement l'un comme l'autre de drap d'or, ayans ciel dessus, distans près de deux toises l'un de l'autre : tellement que aisement ils se pouvoient ouyr l'un l'autre, quand ils parloient : alors s'agenouilla le comte de Warwic, et commença à parler à la reyne en François, en exposant en bref la cause de leur assemblée : sans ce que rien fut conclud, sinon « la prolon- » gation des trefves jusques à huict jours, et » que chacune des parties se retireroit ès villes, » dont elles estoyent parties : que le roy et sa » compagnée se tiendroit à Pontoise, et le roy » d'Angleterre à Mante : et si l'une des parties » ne vouloit entendre à traitté, elle le feroit » sçavoir à l'autre dedans lesdits huicts jours, » et que encores les trefves dureroient huict » jours après. » De plus il fut appointé « que le » jeudy d'après, les parties comparoistroient en » la forme et maniere qu'ils estoient, aux mes- » mes lieux, et places. » Ils furent audit lieu depuis trois heures jusques à sept heures après midy. La chose conclue, le roy d'Angleterre prit la reyne par la main, et s'entrebaiserent derechef l'un l'autre comme cy-devant, puis s'en allerent en leurs tentes. Or estoit le lieu ordonné en la maniere qui s'ensuit. C'est à sçavoir, auprès de la porte de Meulan du costé de Pontoise, y avoit un pré, du costé de la riviere de Seine d'une part, et de l'autre part, y avoit un estang, au milieu estoit comme un chemin public. Ce pré fut divisé en trois parties : en la premiere vers la ville, estoient les tentes du roy, de la reyne, et du duc de Bourgongne, en grande abondance : d'autre costé aval la riviere, estoyent les tentes du roy d'Angleterre : en la tierce partie et moyenne, entre les tentes des roys de France, et d'Angleterre, y avoit un champ moyen clos, et fortifié de fossés, et palys, tellement fait qu'on n'y pouvoit entrer, que par trois lieux : et à chacune entrée y avoit bonnes barrieres, lesquelles se gardoient chacune par cinquante hommes bien armés et habillés : et la partie du roy et de la reyne, qui estoit droict regardant vers les Anglois, estoit environnée de pieux joints comme une ville fermée. Tellement que nul n'en pouvoit approcher de lance ne de traict : et alloient les pieux jusques à la riviere de Seine. De plus au travers de la riviere en cet endroit et aspect estoient pieux, tellement que les bateaux n'eussent peu monter contremont : et ne pouvoit l'une partie, ny l'autre, approcher ensemble que par le milieu du champ. Aussi le lieu des Anglois estoit fossoyé, et pallissé : mais non si fortement. Or au milieu du champ, en la partie ayant regard aux barrieres, qui estoyent aux tentes tant du roy de France, que d'Angleterre, par lesquelles entroient au champ la reyne, et sa compagnée, et le roy d'Angleterre, et les siens, estoit le pal ou pieu haut seulement d'un pied, où la reyne, et le roy d'Angleterre se rencontrerent, lequel pieu estoit distant de six toises de chacune tente : et estoit dressé le pavillon commun, où ils devoient parler, que la reyne avoit donné au roy d'Angleterre : auquel pavillon, ou tente, estoyent attachés deux autres pavillons, à cha-

Digitized by Google

cun bout un, esquels separement la reyne, et le roy d'Angleterre se retiroient quand bon leur sembloit. Cris furent faits publiquement par les mareschaux de chacune partie, « sur » peine de perdre la teste, qu'il ne fust dit ou » proféré aucunes paroles injurieuses les uns » aux autres, ny que sous ombre de promesse » de foy, ou debte, ou pour autre cause quel- » conque, on n'arrestast, ou emprisonnast per- » sonne : qu'on ne jouast à jetter la pierre, ou » luictast, bref qu'on ne fist chose dont la com- » pagnée se peut troubler : de plus qu'on n'en- » trast en aucune maniere au champ, sinon » ceux qui seroient ordonnés, ou y seroient » appellés. » Contre laquelle defense il y eut un Anglois, qui cuidant faire l'habile, passa par dessus la barriere, et entra au champ : mais le mareschal du roy d'Angleterre le fit prendre, et ordonna qu'il fust pendu et estranglé, et ainsi fut-il fait sur-le-champ.

Par plusieurs journées se rassemblerent les parties : il y eut aucunes difficultés sur les offres autresfois faites par les ambassadeurs du roy : lesquels disoient, « qu'ils ne les avoient » pas fait si amples que les Anglois disoient. » Il fut requis que le roy d'Angleterre declarast ce qu'il demandoit et requeroit : lequel de sa propre bouche le dit, et requit, et depuis le bailla par escrit. C'est à sçavoir, « qu'on luy » baillast et delivrast ce qui fut accordé par le » traitté de Bretigny auprès de Chartres, lequel » traitté fut promis et juré : et avec ce toute la » duché de Normandie, tant ce qu'il avoit con- » questé, que tout le demeurant de ladite du- » ché, et ce en effet sans hommage, ressort et » souveraineté, et à les tenir comme voisin seu- » lement : et il prendroit à femme madame » Catherine. » Sur quoy il fut reparty de la part de la reyne : « qu'on luy rendroit res- » ponse. » Sur laquelle response qu'on luy devoit faire, il y eut plusieurs difficultés : car il y avoit plusieurs villes et seigneuries contenues au traitté de Bretigny, qu'ils n'eussent pas aisement peu bailler : parce que monseigneur le regent dauphin les tenoit, et d'autres seigneurs. Et pource qu'en ladite cedule baillée par le roy d'Angleterre, y avoit plusieurs obscurités, et ambiguités, la reyne, et le duc de Bourgongne envoyerent ambassadeurs vers le roy d'Angleterre, pour avoir plus amplement son intention et declaration par escrit des ambiguités.

Cependant il fut advisé par aucuns que encores valloit-il mieux avoir traitté avec monseigneur le dauphin regent, que accomplir et octroyer ce que le roy d'Angleterre demandoit et requeroit, ce qu'ils firent sçavoir aux gens dudit seigneur : pour ceste cause, vinrent à Pontoise messire Tanneguy du Chastel, le seigneur de Barbasan, et autres, pour traitter de la forme et maniere de paix : lesquels y avoyent grande volonté, et disoient et affermoient que aussi avoit monseigneur le regent dauphin leur maistre, et tous ceux de son conseil. Or, nonobstant leur venue, il fut ordonné que la matiere seroit debatue, à sçavoir, « lequel valoit » mieux, ou traicter à avoir paix avec les An- » glois, et leur accorder ce qu'ils demandoient » et requeroient, ou non. » Pour ce faire furent ordonnés deux notables clercs, l'un nommé maistre Nicolas Raulin, et l'autre maistre Jean Rapiot. Et tint Raulin, « qu'il valoit mieux » traicter avec les Anglois, et que le roy don- » nast largement de son domaine. » Et soustint, « que le roy pouvait allener de son domaine, » et donner partie de son royaume pour si grand » bien, comme pour paix. » Ce fait, il monstra bien grandement et notablement, « que accor- » der et avoir paix avec le roy d'Angleterre » estoit chose necessaire, veu la puissance des » Anglois, la non puissance pour resister du » roy, et du duc de Bourgongne, et la division » entre le roy et son fils, laquelle n'estoit pas » taillée de finir : et qu'autrement le royaume » estoit taillé de changer de seigneur. Que aussi » bien le dauphin tendoit à s'accorder avec les » Anglois : et que si le roy y avoit accord, le » dauphin plus volontiers feroit accord avec » son pere : et que la cité de Paris, et autres » du royaume, voyans qu'ils n'auroient aucune » esperance de secours, feroient comme Rouen. » Et que supposé qu'on fust uny avec monsei- » gneur le dauphin, et qu'il y eust bonne paix, » ce seroit toutesfois traiter le roy d'Angle- » terre chose necessaire ; veu qu'autresfois les » Anglois avoient tenu les mesmes places qu'ils » demandoient, et estoient lors le royaume et les » subjets riches, et en bonne paix et tranquil- » lité, » avec plusieurs autres raisons. Maistre Jean Rapiot au contraire voulut monstrer, « que selon le contenu de la cedule on ne » devoit ou pouvoit traiter avec les Anglois : » car c'estoit alienation apparente, ce que le » roy ne pouvoit ou devoit faire, et qu'il avoit

Digitized by Google

» juré à son sacre de non rien aliener : outre » qu'il n'estoit pas en disposition, veu sa ma- » ladie, de rien aliener, non mie d'avoir ad- » ministration d'aucune chose, par plus forte » raison, ny de faire alienation. » Ne aussi avec le roy d'Angleterre de l'autre part : « car » non seulement il n'a aucun droict au royaume » de France, mais mesme en celuy d'Angle- » terre, ny en chose qu'il se die avoir, veu le » meurtre fait par son pere en la personne du » roy Richard II. Et si quelque autre ayant » droict au royaume d'Angleterre l'avoit et pos- » sedoit quelque jour, on diroit que tout ce qui » auroit esté fait seroit de nulle valeur et effect. » Et si on pouvoit traiter valablement, si fau- » droit-il avoir le consentement de ceux qui y » auroient interest, comme des vassaux, et des » detenteurs et possesseurs d'une partie des » terres qu'on voudroit bailler : de plus, qu'il y » a plusieurs terres, que les predecesseurs du » roy ont promis de non aliener, et mettre » hors de la couronne : et que le traité de Bre- » tigny fust trouvé nul, et qu'il ne se pouvoit » soustenir, » avec plusieurs autres raisons. Nonobstant lesquelles il fut conclud et deliberé, qu'on devoit entendre à traiter : il y eut à ce subjet plusieurs allées et venues des uns vers les autres, et plusieurs ambassades envoyées : et voulut parler le roy d'Angleterre à part au duc de Bourgongne : lequel y alla, et furent longuement ensemble, puis s'en retourna : et leur fit sçavoir le roy d'Angleterre, « qu'il es- » toit très-mal content, et qu'on monstroit evi- » demment qu'on ne le vouloit tenir qu'en pa- » rolles, et qu'il sçavoit qu'on vouloit traiter » avec le dauphin, et qu'il avoit bien sceu que » les ambassadeurs avoient esté, ou estoient à » Pontoise; bref, qu'on luy fist finale response. » Pour conclusion il fut advisé, « qu'on luy ac- » corderoit ce qu'il demandoit : mais aussi luy » feroit-on plusieurs demandes, et requestes, » tant au regard des choses contenues au traité » de Bretigny, que autres. » Or de toutes ces choses il n'y eut rien de parfait et accomply, et pource on s'en passe en bref. Et après il fut de- liberé par le conseil du roy, de la reine, et du duc de Bourgongne, « qu'on entendroit à » paix avec monseigneur le dauphin regent. » Pour laquelle fin il y eut articles faits par les conseils des deux parties, et fut jurée et promise, dont il y eut grande joye faite à Paris, et te- noit-on la paix toute faite : mais elle ne dura guieres : car des séditieux s'esmeurent derechef à Paris, où l'on faisoit pilleries et roberies comme cy-devant : mesme y tenoit-on pour Armagnacs tous ceux presques qu'on disoit avoir fait grande feste et joye de ladite paix.

En ce temps les villes d'Avranches et Pon- torson furent prises par les gens de monseigneur le regent sur les Anglois, dont leur roy fut fort desplaisant : et si estoit venu à sa cognoissance que aucunes gens de guerre du duc de Bour- gongne estoient dedans les ville et chastel de Gisors, dont le roy d'Angleterre fut mal con- tent, disant « que ce n'estoit pas signe qu'ils vou- » lussent avoir paix. » Pour ce subjet il fit as- sieger ledit chasteau de Gisors, et la ville : les assiegés s'y defendoient vaillamment : mais iceux enfin voyans et considerans que du duc de Bourgongne ils n'auroient aucuns secours, ny d'autres aussi, ils delibererent d'entendre à composition : et moyennant certaine somme d'argent, qu'ils eurent du roy d'Angleterre, ils rendirent la place, et s'en allerent.

Le vingt-huictiesme jour de juillet, que les jours estoient grands, par faute de bon guet, et bonne garde, les Anglois eschellerent Pontoise, et entrerent dedans en assez grande quantité. En la ville y avoit garnison soubs le seigneur de Lisle-Adam, lequel estoit dedans la ville : quand il ouyt le bruit, il assembla de ses gens : et y alla, et cuida chasser les Anglois dehors : à quoy il mit peine et diligence, et de sa per- sonne fit de belles armes : mais à la fin il ne peut resister, et pource trouva moyen de se sau- ver, et s'en alla à Lisle-Adam. Ceux de la ville aussi, et les gens de guerre se portèrent vail- lamment, et se sauva chacun le mieux qu'il peut : c'est chose à peine croyable de la ri- chesse que les Anglois trouverent dedans la ville, qu'on disoit monter à deux millions, qui sont vingt fois cent mille escus : et disent quel- ques-uns, que les Anglois y entrerent par le moyen d'aucuns de ceux de dedans.

Le duc de Clarence envoya prier, « qu'il eust » sauf-conduit pour aller visiter les corps saincts » de sainct Denys. » Ce qu'on luy refusa, dont il fut très-mal content : il usa de grandes me- naces, par lesquelles on pouvoit sçavoir, « que » sa volonté et intention estoit de trouver moyen » d'avoir la ville de Sainct-Denys. » Pour cette cause on y envoya un vaillant chevalier, nom- mé messire Ponce de Chastillon, qui estoit gascon, accompagné de gens de guerre. Toutes-

Digitized by Google

fois pource qu'il estoit près de Bordeaux, on s'en douta et deffia aucunement, et y en eut qui eurent soupçon sur luy, qu'il n'y fust pas bien seant : parquoy on l'en fit venir, et y envoya-on en la place le seigneur de Chastelus, qu'on disoit mareschal de France, et avec luy plusieurs gens, qui pillerent et deroberent tout le pays, et ceux de la ville mesmes; et si firent-ils les pauvres religieux, et en leurs chambres mettoient leurs filletes, et en faisoient comme bordeaux publics.

Les gens de monseigneur le regent dauphin et du duc de Bourgongne pilloient et deroboient tout le pays, et faisoient guerre les uns aux autres, sans nuire aucunement aux Anglois, ny leur faire guerre ou dommage aucun. Toutesfois un nommé messire Jean Bigot le vingtiesme jour d'aoust, estant sur les champs environ et proche la ville de Mortaing, et pareillement les Anglois, ils se rencontrerent et combatirent les uns contre les autres bien asprement : enfin par la vaillance dudit Bigot, combien qu'il n'eust guieres de gens, les Anglois furent desconfits, dont il y eut plus de quatre cens de morts, et plusieurs pris : et si eurent les François les biens et chevaux desdits Anglois : il fut grande renommée de ladite desconfiture ainsi vaillamment faite.

On traitoit tousjours la paix en effect d'entre monseigneur le regent dauphin et le duc de Bourgongne : car s'il n'y eust eu que le pere et le fils, elle eust esté tantost faite, comme il estoit tout notoire : or, comme dit est, les articles furent faits, jurés et promis, et ne falloit que convention à estre ensemble pour parfaire la chose, et avoir bon amour et union par ensemble. Pour ce faire fut esleu le lieu de Monstreau où faut Yonne, comme la place plus convenable pour les parties : et fut ordonné que le duc de Bourgongne aurait le chasteau, qui est beau, grand, et bien fort, pour sa retraite, et y mettre ses gens ; et que monseigneur le dauphin auroit pour sa demeure la ville : outre cela, que sur le pont d'entre le chasteau et la ville se feroient barrieres, et au milieu une maniere d'un parc bien fermant, où y auroit une entrée du costé du chasteau, et aussi une autre du costé de la ville; à chacune desquelles entrées y auroit un huis, qui se fermeroit et garderoit par leurs gens : et ainsi fut conclud qu'il se feroit : de plus, il y eut jour assigné que les parties y devoient estre. Il y eut là dessus beaucoup de divers langages, et paroles merveilleuses d'un costé et d'autre : et disoit-on au duc de Bourgongne, « qu'il ne s'y devoit » fier, s'il n'estoit mieux asseuré : car combien » que d'un costé et d'autre chacun deust avoir » douze personnes telles qu'ils esliroient : tou- » tesfois il devoit considerer que le dauphin » n'en pouvoit avoir nuls, sinon de ceux qui » avoient esté grandement endommagés par » luy, et ceux de Paris, et ses gens et serviteurs, » lesquels pourroient avoir volonté de se venger » de la mort de leurs amis, meurtris bien in- » humainement, mesmement ceux qui avoient » esté serviteurs du feu duc d'Orleans. » Il y en avoit un juif en sa compagnée, nommé maistre Mousque, lequel fort luy conseilloit, « qu'il n'y allast point, et que s'il y alloit, » jamais n'en retourneroit. » Aussi faisoient plusieurs autres qui luy conseilloient la mesme chose. Il y en avoit d'autres aussi qui luy conseilloient qu'il y allast : et il respondit pleinement « qu'il iroit, et qu'il devoit adventurer et » hazarder sa personne pour si grand bien » comme pour paix, et que comme que ce fust » qu'il vouloit paix : et que son intention es- » toit, la paix faite, de prendre les gens de » monseigneur le dauphin, lequel avoit de » vaillans et sages capitaines, et gens de guerre, » et qu'il combatroit le roy d'Angleterre. » En disant « que Hennotin de Flandres combatroit » Henry de Lanclastre. » De l'autre part aussi plusieurs faisoient grande difficulté de conseiller à monseigneur le dauphin « qu'il y allast, » craignans par là que sa personne et tout le » royaume, ne fust mis à l'adventure : car par » toutes les manieres que le duc de Bourgongne » tenoit, c'estoit en effect son intention de vou- » loir usurper ou occuper le royaume; outre » que en ses promesses foy aucune ne devoit » estre adjoustee, n'y devoit-on avoir fiance : » qu'on sçavoit les alliances qu'il avoit avec le » roy d'Angleterre dès l'an mille quatre cens » et seize : et encores ny avoit guieres, avoient » parlé eux deux tous seuls ensemble devers » Mante : et quelque armée qu'il eust faite, il » n'avoit fait aucun desplaisir au roy d'Angle- » terre, ny à ses gens, mais leur avoit donné » plusieurs faveurs ; et en effect leur avoit » baillé, ou laissé prendre Pontoise : et que au » duc d'Orleans mort, peu de temps avant qu'il » le fist tuer en la manière dessus dite, il fit le » serment sur le corps de Nostre-Seigneur sacré,

Digitized by Google

» d'estre son vray et loyal parent, et promit » d'estre son frere d'armes, portoit son ordre, » et luy faisoit bonne chere, et disnerent en- » semble, et ce nonobstant le fit tuer en la » maniere dessus dite : et depuis ladite mort il » y avoit eu plusieurs traités de paix jurés et » promis, mais oncques n'en avoit tenu aucun. » Et mesmement le dernier de l'an mille quatre » cens et dix-huict, qui estoit fait, conclud et » promis : et soubs ombre de ce, et qu'on » avoit esperance que bonne paix fust faite, ses » gens entrerent à Paris, où furent faits les » meurtres des connestable et chancelier de » France, et autres dessus declarés. » Toutes- fois monseigneur le dauphin delibera et con- clud nonobstant les choses dessus dites d'y aller.

Or fut journée prise au vingt-sixiesme jour d'aoust d'estre à Monstereau : et ordonna mon- seigneur le dauphin, que le chastel dudit lieu fust baillé et delivré au duc de Bourgongne, et à ses gens : et fut ledit seigneur et regent precisement audit jour à Monstereau, mais le duc de Bourgongne non, lequel avoit fait par- tir le roy, la reyne, et madame Catherine, et aller à Troyes où ils estoient : après il vint au- dit chastel de Monstereau le dixiesme jour de septembre, d'où il fit sçavoir sa venue à mon- seigneur le dauphin : après quoy chacun d'eux s'en vint accompagné de dix seigneurs, au lieu où la convention se devoit faire : mondit sei- gneur le dauphin avoit avec luy messire Tan- neguy du Chastel, les seigneurs de Barbasan et de Couvillon, le vicomte de Narbonne, Ba- taille, et autres jusques audit nombre. Pareil- lement ledit duc de Bourgongne avoit le sei- gneur de Saint-Georges, Thoulongeon, le sei- gneur de Montagu, de Nouailles frere du cap- tal de Buch, qu'on tenoit Anglois, Gascon, et autres jusques audit nombre. Ils furent d'un costé et d'autre visités, et n'avoient pas plus l'un que l'autre de harnois, ou armures, c'est à sçavoir seulement haubergeons et espées : quand ils furent entrés, ils mirent garde aux deux huis, chacun de ses gens. Monseigneur le dauphin à celuy qu'il entra du costé de la ville, et le duc de Bourgongne à celuy qui estoit du costé du chastel : puis quand tous furent entrés, on en dit et raconte diversement de plusieurs manieres de paroles et de langages : car ceux qui estoient affectés et attachés au party du duc de Bourgongne, disent que quand le duc de Bourgongne veid monseigneur le dauphin, il s'agenouilla, et luy fit la reverence et hon- neur qui lui appartenoit, en disant : « Monsei- » gneur, je suis venu à vostre mandement, » vous sçavez la desolation de ce royaume, et » de vostre domaine à venir ; entendez à la re- » paration d'iceluy : quant à moi je suis prest » et appareillé d'y exposer le corps et les biens » de moy, et de mes vassaux, subjets, et » alliés, » et que lors monseigneur le dauphin osta son chapeau, le remercia, et luy dit qu'il se levast : et qu'en se levant il fit un signe à ceux qui estoient avec luy : et lors que messire Tanneguy du Chastel vint près de luy et le poussa par les espaules, luy disant : « *Passez outre*, » en frappant d'une hache sur sa teste, et que de cette sorte il le tua. Si y en eut un autre nommé le seigneur de Nouailles, qui fut aussi frappé à mort, tellement que au bout de trois jours il alla de vie à trespassement. Mais d'au- tres disent bien autrement, c'est à sçavoir que monseigneur le dauphin, quand ils furent arri- vés au parc, parla le premier, et dit au duc de Bourgongne : « Beau cousin, vous sçavez que » au traité de la paix naguieres faite à Melun » entre nous, nous fusmes d'accord que dedans » un mois nous nous assemblerions en quel- » que lieu, pour traiter des besongnes de ce » royaume : et pour trouver maniere de resister » aux Anglois, anciens ennemis de ce royaume : » ce que vous jurastes et promistes faire : et fut » esleu ce lieu, où nous sommes venus au jour » diligemment, et vous y avons attendu quinze » jours entiers : pendant lequel temps nos gens » et les vostres font au peuple du mal beau- » coup, et nos ennemis tousjours conquestent » pays : si vous prie, que nous advisions ce » qu'on pourra faire. Je tiens la paix de par » nous desja toute faite, ainsi que l'avons » ja juré et promis : c'est pourquoy trouvons » moyen de résister aux Anglois. » Alors le duc respondit, « qu'on ne pourroit rien adviser ou » faire sinon en la presence du roy son pere, » et qu'il falloit qu'il y vint. » Surquoy ledit seigneur très-doucement lui dit, « qu'il iroit » par devers monseigneur son pere, quand bon » luy sembleroit, et non mie à la volonté du duc » de Bourgongne : et qu'on sçavoit bien que ce » qu'ils feroient eux deux que le roy en seroit » content. » Il y eut aucunes autres paroles en suite : puis s'approcha ledit de Nouailles d'ice- luy duc, qui rougissoit, et lequel dit : « Mon-

Digitized by Google

» seigneur, quiconque le veuille voir, vous » viendrez à present à vostre pere, » en luy cuidant mettre la main gauche sur luy, et de l'autre tira son espée comme à moitié: mais lors ledit messire Tanneguy prit monseigneur le dauphin entre ses bras, et le mit hors de l'huis de l'entrée du parc. Puis y en eut qui frapperent sur le duc de Bourgongne, et sur ledit seigneur de Nouailles, qui allerent tous deux de vie à trespassement: ceux du chastel qui estoient au plus près de l'huis du parc, oncques ne s'en esmeurent, cuidans « que ce » fust monseigneur le dauphin qu'on eust tué. » Là estoit Charles de Bourbon avec le duc de Bourgongne, qui fut bien joyeux de s'en venir avec monseigneur le dauphin: mais que ledit seigneur dauphin en sceut rien, ne qu'il y eust entreprise de faire ce meurtre, on dit que ja ne sera sceu, ny trouvé que messire Tanneguy du Chastel y mit oncques la main, lequel ne tascha que à sauver son maistre: de laquelle mort soudaine mondit seigneur le dauphin fut au contraire tres-desplaisant, ainsi que plusieurs autres gens tenans son party. Ceux toutesfois qui estaient extremes, et passionnés pour le party d'Orleans, disoient « que c'estoit » punition divine, » et plusieurs autres choses qui guieres ne valloient, et qu'il ne faut ja reciter: les autres donnoient blasme à ceux qui estoient avec le duc de Bourgongne: car il n'y eut oncques celuy qui se mit en peine de defendre son maistre, sinon ledit seigneur de Nouailles, qui y fut tellement blessé qu'il en mourut. Ils estoient dix de son costé, et ceux qui demeurerent des gens de monseigneur le dauphin n'estoient que quatre: car les autres se retirerent, et allerent après leur maistre, et messire Tanneguy, qui l'emportoit. Or il fut nouvelles, et courut un bruit en la ville et au chastel mesmes que c'estoit monseigneur le dauphin qui estoit mort: pour cette cause il monta à cheval, et se monstra à ses gens: et furent pris par aucuns compagnons les seigneurs de Sainct-Georges, Thoulongeon, et autres: ceux qui estoient au chastel s'en allerent: toutesfois un nommé Philippes Jossequin, qui estoit au duc de Bourgongne des plus prochains, s'en vint avec monseigneur le dauphin, par lequel on sceut plusieurs choses de la volonté qu'avoit le duc de Bourgongne.

Après le trespassement dudit duc de Bourgongne arrivé en la maniere dessusdite, plusieurs qui estoient là venus de Paris s'en retournerent: et monseigneur le dauphin prit son chemin vers le Berry: auparavant il escrivit à la ville de Paris « les causes et manieres comme » le duc de Bourgongne avoit esté tué, que no- » nobstant cela, on ne devoit pas laisser d'en- » tendre à paix, et qu'il estoit prest de faire » tout ce qu'il conviendrait là dessus. » Mais ils n'en tinrent compte, et furent en plus grande rigueur et opiniastreté que jamais, mesmes ils continuerent de faire en la ville les maux qu'ils avoient accoustumé de faire par le passé. Or combien que, entant que touche la mort dudit duc de Bourgongne, plusieurs ayent escrit en diverses manieres, lesquels n'en sçavoient que par ouyr dire, et les presens mesmes n'en eussent bien sceu deposer, car la chose fut trop soudainement faite: toutesfois il n'y eut oncques personne qui chargeast monseigneur le dauphin qu'il en fust consentant, n'y que avant l'entrée au parc y eut aucune deliberation à ce dessein, ny que aucuns de ceux qui entrerent avec luy eussent volonté de faire ce qui fut fait: et pource qu'on chargea fort messire Tanneguy du Chastel, d'avoir fait le coup, il s'en fit excuser devers le duc de Bourgongne, Philippes, en affermant comme preud'homme chevalier doit faire, « que oncques ne le fit, ne fut » consentant de faire: et que s'il y avoit deux » gentilshommes qui le voulussent maintenir, » il estoit prest de s'en defendre, et de les com- » batre l'un après l'autre. » Sur quoy il n'y eut personne qui respondit. Il est à noter que ceux qui entrerent au parc tant d'un costé que d'autre avoient pareils harnois, c'est à sçavoir espées et haubergeons: et tous ceux du costé du duc de Bourgongne estoient vaillans chevaliers, et escuyers: aussi bien estoient ceux du costé de monseigneur le dauphin: excepté son chancelier, maistre Robert Le Maçon, et le president de Provence, qui n'avoient piece de harnois: et ledit messire Tanneguy, et autres excepté quatre, ne tendirent et penserent que à sauver monseigneur le dauphin. Et ceux de monseigneur de Bourgongne estoient dix, qui deussent avoir revanché leur maistre, ou vengé sa mort sur lesdits quatre: lesquels quatre estoient Bataille, messire Robert de Loire, le vicomte de Narbonne, et Frottier, dont les trois premiers confessoient bien « qu'ils avoient mis » la main sur feu monseigneur de Bourgon- » gne. » Et quand on leur demanda pourquoy

Digitized by Google

ils avoient fait le coup, ils respondirent « qu'en » leur conscience ils virent que le duc de Bour- » gongne approchoit de monseigneur le dau- » phin, et aussi le seigneur de Nouailles, en » tirant à moitié son espée, que lors Loire et » Narbonne frapperent, et que Bataille dit: «Tu » couppas le poing à mon maistre, et je te » coupperay le tien. » Au regard du seigneur de Nouailles, frere du captal de Buch, Frottier le frappa et navra. Les aucuns disent que les trois dessus nommés avoient esté à feu mon- seigneur d'Orleans, et qu'ils avoient ensemble precogité et deliberé de le tuer s'ils y voyoient leur advantage, pource qu'il avoit fait mourir leur maistre. Quoy qu'il en soit, il est constant que du cas advenu, ainsi que dit est, monsei- gneur le dauphin en fut très-desplaisant, et ceux qui estoient en sa compagnée gens de bien, cognoissans qu'il n'en pouvoit venir que tout mal. Il fut demandé à Frottier pourquoy il s'adressa plustost au seigneur de Nouailles, que à un des autres: il respondit « qu'il luy vit » tirer l'espée, en disant Sainct-George! » qui estoit le cry des Anglois: ledit de Nouailles es- toit frere du captal de Buch, Anglois, ainsi que dit est, combien qu'il eust deux freres Fran- çois, c'est à sçavoir, le comte de Foix, et le comte de Comminge. Celuy qui a redigé par escrit ce que dit est au vray le mieux qu'il a peu, parla à un des plus notables hommes du conseil, qu'eut monseigneur de Bourgongne, Jean, en luy demandant, « comment son mais- » tre alla à ladite assemblée, qu'il ne fut mieux » accompagné, et n'eut bien pourveu à éviter » tout inconvenient. » Il respondit en parlant pleinement, « que plusieurs de son conseil le » induisoient assez, à ce qu'il n'y allast point, » mesmement qu'il y avoit un juif qu'il luy dit » (comme il vient d'estre recité) que quoy que » ce fust, qu'il n'y allast point, et luy affermoit » que s'il y alloit, qu'il y mourroit. En outre » qu'il avoit avec luy un nommé Philippes Jos- » sequin, lequel il croyoit fort, qui le induisoit » d'y aller: et qu'une dame nommée la dame de » Giac, avec ledit Jossequin pareillement luy » donna principalement mouvement de ce faire: » et quand le duc eut ouy d'un costé et d'autre » tout ce qu'on luy voulut dire, il conclud qu'il » iroit: et ce d'un bien grand courage, et desir » d'avoir paix: parquoy il ne craignoit point » d'exposer sa personne pour un si grand bien: » et qu'il disoit que quand monseigneur le dau- » phin et luy seroient d'accord, que Hennotin » de Flandres ozeroit bien combatre Henry de » Lenclastre: et auroit en sa compagnée ces » deux vaillans capitaines, le seigneur de Bar- » basan, et messire Tanneguy du Chastel, et » les autres tenans le party dudit monseigneur » le dauphin: et que si on le tuoit en allant à la- » dite assemblée, qu'il se tiendroit pour mar- » tyr: et de faict y alla, et y fut tué en la ma- » niere dessusdite. » Aucuns autres disoient « que veu aussi le meurtre qu'il fit en la per- » sonne du duc d'Orleans, et les meurtres » faits à Paris, que c'estoit un jugement de » Dieu. »

Quand le nouveau duc de Bourgongne, nom- mé Philippes, sceut la mort de son pere, il fut moult dolent et desplaisant, et non sans cause: et assembla son conseil pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. De plus il envoya vers le roy d'Angleterre, pour traiter de paix, voire plus ample que son pere ne luy avoit offert: et en ceste esperance, furent faites trefves entre le duc de Bourgongne, au nom du roy dont il abusoit, et le roy d'Angleterre; et se tinrent leurs gens « comme tous d'un mesme party » Anglois et Bourguignons, pour faire guerre » mortelle à monseigneur le dauphin, et à » ceux qui tenoient son party, » pour et afin de se venger de ladite mort. Et estoient où firent lesdites trefves jusques à Pasques ensui- vant: et en faisant lesdites trefves, leur fut baillé par les gens dudit duc de Bourgongne le pont de Beaumont.

Les places de Dampmartin et de Tremblay furent delaissées par les François, et y entre- rent les Anglois et Bourguignons.

Aprés le duc de Bourgongne eut Crespy en Valois.

Et faisoient ainsi le pis qu'ils pouvoient ès terres du duc d'Orleans, qui estoit prisonnier en Angleterre, et ne pouvoit bonnement pour- voir à les defendre et garder.

Nonobstant les trefves prises avec les An- glois, les vivres estoient si chers à Paris que le sextier de fourment valoit onze francs d'or, et y estoient les habitans en très-grande neces- sité.

En ce temps messire Robinet de Bracque- mont, admiral d'Espagne, se mit sur la mer, lequel avoit d'assez grands navires garnis de vaillantes gens de guerre sur la mer, entre au- tres y estoit le bastard d'Alençon. Ils rencon-

Digitized by Google

trerent les Anglois et combatirent les uns contre les autres assez asprement et longuement : finalement les François et Espagnols eurent la victoire, et y moururent bien sept cens Anglois, outre plusieurs de pris, avec aucuns de leurs vaisseaux qui furent amenés vers La Rochelle; specialement y fit grande occision d'Anglois le bastard d'Alençon : auquel pour ceste cause le roy d'Angleterre manda, « qu'il estoit bien » esbahy pourquoy il prenoit plaisir à ainsi » tuer ses gens, quand il les prenoit. » Et il luy fit response, « que c'estoit pour venger la » mort de son frere : lequel avoit esté par eux » occis. »

Les trefves, comme dit est, estoient entre les deux roys, sans y comprendre monseigneur le regent, ny ses gens, lesquels faisoient le mieux qu'ils pouvoient, de porter dommage aux Anglois et Bourguignons. Or en une certaine journée, le comte de Willy fut envoyé à Paris, pour sçavoir quel traitté on vouloit faire, lequel estoit en grande compagnée de gens, et pompe d'habillemens tant de gens que de chevaux. D'adventure il y avoit des gens de monseigneur le dauphin sur les champs qui le rencontrerent, et prirent luy, ses gens, et ses chevaux, et biens. La chose vint à la cognoissance du roy d'Angleterre, qui en fut fort desplaisant, et très-impatiemment le porta.

Le dixiesme jour de fevrier le duc de Bretagne s'en alloit, comme on disoit, par aucunes places de sa duché : et estoit commune renommée qu'il s'en alloit disner à Chantoceaux, et y voir la comtesse de Pointievre. Or en allant, le rencontrerent le comte de Pointievre et son frere le seigneur d'Avaugour, lesquels le prirent, et le menerent à Coudray-Salbart en Poictou. La commune renommée estoit que la cause de cette prise estoit, « pource qu'ils le » reputoient tenant le party du roy d'Angle- » terre : car il luy avoit fait hommage et ser- » ment : » Mais neantmoins depuis il avoit envoyé vers monseigneur le dauphin regent, lequel fut aucunement content de luy. Les Bretons aussitost se mirent sus, et « comme » bons, vrays, et loyaux subjets, » abatirent les places qu'on disoit appartenir audit comte de Pointievre : mesme ils prirent et emprisonnerent le jeune frere dudit comte, lequel ils mirent en bien dure prison, combien qu'il n'en sçavoit rien, et en estoit pur et innocent : et combien qu'on veuille dire que la place de Chantoceaux estoit en Poicteu, et non point en Bretagne, les Bretons toutesfois y mirent le siege, et la prirent et abbatirent.

Le seigneur de Legle, qui estoit second fils de Pointievre, estoit lors en Limosin, où il y avoient plusieurs belles terres et seigneuries : auquel ladite prise d'iceluy duc despleut fort, et trouva maniere par certains moyens, que le duc fust delivré, et retourna en son pays. Neantmoins retint-on en Bretagne leur dit frere, tellement qu'il en devint comme aveugle. Au reste des choses promises par le duc de Bretagne au seigneur de Legle, rien, ou peu en tint-il, disant ce duc « que au temps des pro- » messes il estoit prisonnier, et que toutes les » promesses, qu'il avoit faites, devoient estre » reputées nulles. » Et disoient ensuite là dessus aucuns, « qu'il estoit bien employé, veu qu'on l'avoit delivré si legerement. »

En ce temps fut pris par ceux de la garnison de Dreux, le chastel de Croisi, où estoit prisonnier messire Ambroise de Lore, lequel y avoit esté detenu bien onze mois. Il s'en alla en après au pays du Maine, où il fut fait capitaine de Saincte-Susanne, qui estoit la place la plus prochaine des frontieres des Anglois.

Le feu duc de Bourgongne avoit de par le roy envoyé au pays de Languedoc le prince d'Orenge : mais quand monseigneur le dauphin fut party de Monstereau où faut Yonne, et venu ès-marches de Berry, il envoya prier le comte de Foix, qu'il prist le gouvernement dudit pays de Languedoc, et qu'il luy en commettoit la garde. Ce que ledit comte fit volontiers, et se mit sus, et en chassa hors ledit prince d'Orenge. Or ce comte gouverna tellement ledit pays, que monseigneur le dauphin n'en avoit rien, ou peu de profit; pource ledit seigneur delibera d'y aller en personne, et de faict y fut, et prit le gouvernement pour luy-mesme, en l'ostant audit comte de Foix. Il trouva neantmoins resistance en deux places, l'une à Nismes, et l'autre au Pont-Sainct-Esprit. Il mit le siege devant Nismes, qui se defendit fort au commencement : mais eux cognoissans enfin qu'ils n'estoient pas assez puissans ni suffisans d'y resister, ils voulurent traiter; et à ce subjet essayerent et tenterent plusieurs moyens, finalement ils se rendirent à la volonté de monseigneur le dauphin : mais pour la grande rebellion qu'il y trouva, une grande partie des murs fut abbatue : et com-

Digitized by Google

bien que durant le siege y en eut de morts et de pris, toutesfois on en prit encores des plus rebelles, qui furent executés et mis à mort. Le semblable fut fait au Pont-Sainct-Esprit : et par ainsi tout le pays fut reduit en l'obeïssance de monseigneur le dauphin.

1420.

L'an mille quatre cens et vingt, le duc Philippes de Bourgongne par mauvais conseil, comme dessus a esté dit, delibera d'avoir paix avec le roy d'Angleterre, ancien ennemy de la couronne de France et du royaume, bien merveilleuse et honteuse, et mesme de nulle valeur, utilité et profit pour luy. Et disoient aucuns, que celuy qui a escrit sur ces matieres, et dont on a extraict les choses dessusdites, et cy-après desclarées, estoit Armagnac, lequel y a mis à son pouvoir la vraye verité. Presques tout son temps il avoit esté serviteur du feu duc de Bourgongne : mais quand il eut veu que son fils vouloit mettre le royaume et la couronne ès mains des dessusdits, il delaissa le service commensal de sondit fils, et se retira en son pays dont il estoit natif, sçavoir au diocese de Chaalons, où là il a continué d'escrire le moins mal qu'il a peu, selon ce qu'on luy a rapporté. En effect, lesdits roy d'Angleterre et duc de Bourgongne firent paix ferme ensemble ; par laquelle ledit duc luy bailla la ville de Paris, et bien seize cités, car quasi tout estoit en l'obeïssance d'iceluy duc de Bourgongne. Lors il souvint a celuy qui escrivoit, de ce qu'il a cy-dessus escrit des visions veues par bonnes creatures, recitées en la chambre de maistre Eustache de Pavilly, des trois soleils : car en effet il y eut trois roys en France, c'est à sçavoir France, Angleterre et monseigneur le dauphin : et si portoit et excitoit bien le roy d'Angleterre le roy de France, » de vouloir oster à » son seul fils le royaume : » de sorte que par là tout le pays de par deça la riviere de Loire estoit tout noir et obscur : car ils se mirent tous en l'obeïssance des Anglois. Mais celuy de delà demeura pur et net en l'obeïssance de monseigneur le dauphin. Or il est bien à considerer que ledit seigneur ne fut oncques en volonté, que d'avoir paix, et estoit tout son desir que de l'avoir, aussi l'avoit-il juré dès le septiesme jour de juillet de l'année passée, et confirmé le dernier jour ; mesme elle fut publiée à Paris : et après ledit cas advenu d'icelle mort, il escrivit à Paris au vray la maniere et occasion de ce meurtre, en leur faisant sçavoir qu'il estoit content de tenir le traité et accord : ce qu'ils ne voulurent faire. Au contraire ledit duc Philippes de Bourgongne et le roy d'Angleterre firent paix, comme dit est : puis ledit roy d'Angleterre envoya à Troyes les comtes de Kent et de Warwic, le seigneur de Roberfort, et maistre Jean Dole, pour traiter le mariage de luy avec madame Catherine fille du roy. Finalement l'accord fut fait, et le mariage accordé au vingt-troisiesme jour de mars, l'an mille quatre cens dix-neuf. Le vingtiesme jour de may entra et arriva ledit roy d'Angleterre à Troyes, armé et grandement accompagné. Là fut fait et parfait le traité, « que, après la mort » du roy, il devoit avoir le royaume de France : » et que doresnavant il s'appelleroit regent et » heritier de France. » Il y eut en outre plusieurs promesses faites, qu'il ne faut ja reciter pour l'iniquité et mauvaisetié d'icelles : et toutes gens d'entendement doivent le tout reputer de nulle valeur ou effect.

Le deuxiesme jour de juin, ledit roy d'Angleterre espousa ladite madame Catherine, et voulut que la solemnité se fist entierement selon la coustume de France. Ils allerent en la parroisse, c'est à sçavoir à Sainct-Jean de Troyes, où là les espousa maistre Henry de Savoisy, soy disant archevesque de Sens. Et au lieu de treize deniers il mit sur le livre treize nobles. Et à l'offrande, avec le cierge, ils offrirent chacun trois nobles ; de plus il donna à ladite eglise de Sainct-Jean deux cens nobles ; et furent les soupes au vin faites à la maniere accoustumée, et le lict benit.

En suite on fit crier publiquement que tous fussent prests, armés et habillés le lendemain, qui fut le troisiesme jour de juin. Auquel jour partirent de Troyes les roys de France, d'Angleterre et d'Escosse, et le duc de Bourgongne, avec plusieurs autres ducs et comtes. Ils vinrent à Hervy-le-Chastel et à Sainct-Florentin, lesquelles villes assez aisément se mirent en leur obeïssance, c'est à sçavoir des Anglois, puis devant Sens ; mais avant qu'ils y arrivassent, ceux de la ville envoyerent vers le roy de France et le roy d'Angleterre, leur dire qu'ils estoient prets de se mettre en leur obeïssance, combien que les gens de guerre qui y estoient eussent volontiers par aucun temps tenu. Toutesfois il

Digitized by Google

fut accordé, « qu'ils s'en iroient sauves leurs » vies et biens, » et ainsi fut fait. Ainsi ils se mirent en l'obeïssance l'onziesme jour de juin; et y entrerent les roys. Lors ledit roy d'Angleterre appella ledit maistre Henry de Savoisy, et luy dit: « Vous m'avez espousé et baillé une » femme, et je vous rends la vostre, c'est à sça- » voir l'archeveschè de Sens. » Après il vint à Monstereau, où estoit le seigneur de Guithery, qui fit semblant de la tenir, et y eut quelques armes faites. Mais quand il veid qu'on vouloit assortir les engins, n'ayant aucune esperance d'avoir secours, il rendit et bailla la place, puis s'en alla avec ses gens de guerre sauves leurs vies et biens.

De là s'en allerent lesdits roys mettre le siege devant Melun, où estoit dedans le seigneur de Barbasan, avec plusieurs chevaliers et escuyers, qui avoient grande volonté de bien tenir. Or y fut le siege clos et fermé. Du costé du Gastinois estoit le roy d'Angleterre et ses freres, avec les Anglois en grande compagnée; et du costé de la Brie le roy de France et le duc de Bourgongne. Les gens de dedans se disoient bons et loyaux François, et au roy de France, et se preparerent le mieux qu'ils peurent pour se defendre, et mestier leur en estoit. Or avec ledit seigneur de Barbasan estoient de vaillantes gens, tant du pays que d'autres: c'est à sçavoir messire Nicole de Giresme, un vaillant chevalier de Rhodes, messire Denys de Chailly, Arnault-Guillon de Bourgongne, Louys Juvenal des Ursins, fils du seigneur de Traignel dont dessus est faite mention, Gilles d'Escheviller baillif de Chartres, et plusieurs autres vaillantes gens. Ce siege estoit bien à priser, là où il y avoit trois roys, et tant de princes, ducs, comtes, barons et nobles. Les Anglois et Bourguignons fortifioient leurs sieges de palis, pieux et fossés par dehors. Ceux de dedans firent plusieurs saillies à leur advantage, et porterent de grands dommages à leurs ennemis, aussi estoient-ils assez grosse et puissante compagnée, combien que de plain bout, et d'abord ils n'en monstrerent pas le semblant, et estoit advis à ceux de dehors, qu'il n'y avoit comme personne: quand le roy d'Angleterre vit comme ceux de dedans se maintenoient, lequel roy on tenoit sage et vaillant en armes, il apperceut bien qu'il falloit dire que « c'estoient vail- » lantes gens, et que aisément on ne les auroit » pas. » Si furent d'un costé et d'autre les bombardes, canons, et vulgaires assis et ordonnés qui commencerent fort à jetter contre les murs et dedans la ville: les compagnons aussi de dedans d'autre costé tiroient pareillement de grand courage coups de canon et d'arbalestres, et plusieurs en tuoient. Entre les autres y avoit un compagnon, qu'on disoit estre religieux de l'ordre Sainct-Augustin, très-bon arbalestrier, auquel on fit bailler une très-bonne et bien forte arbalestre: et quand les Anglois ou Bourguignons venoient près des fossés, et il les pouvoit appercevoir, il ne failloit point à les tuer: et dit-on que luy seulement tua bien soixante hommes d'armes, sans les autres. Monseigneur le dauphin regent faisoit cependant grande diligence d'assembler gens pour faire lever le siege des Anglois, et envoya-on en toutes les parties de son obeïssance divers commissaires pour faire assembler gens, tant du plat pays, que autres. De faict, ils se mirent sus bien de quinze à seize mille hommes armés, après quoy il y eut capitaines ordonnés pour les conduire: ils avoient très-grand desir et volonté de se trouver en besongne contre leurs ennemis, et vinrent jusques vers les marches de Yeure, et Chasteau-Regnard, d'où on trouva maniere d'envoyer espies en l'ost des Anglois, pour considerer le siege, et adviser comme on y pourroit entrer et sur eux frapper: mais ils rapporterent qu'ils estoient tellement fortifiés, que impossible chose seroit d'y rien faire, qui peust profiter: et pource s'en retournerent sans rien faire. Il y avoit grosses garnisons à Meaux, et autres lieux en Brie et Champagne, qui faisoient forte guerre aux Anglois et Bourguignons, tant à ceux qui estoient audit siege, que autre part: pareille chose faisoient ceux qui estoient dedans Yeure et Chasteau-Regnard, et leur portoient de grands dommages, mesmes ne s'osoient bonnement tant soit peu escarter les Anglois et les Bourguignons. D'un costé et d'autre ils faisoient fort battre ladite ville de Melun de gros engins, tellement que en plusieurs lieux les murs furent si battus, qu'ils estoient rasés quasi jusques au haut des fossés; cela fit que plusieurs fois on mit en deliberation si on les assailliroit, mais le roy d'Angleterre jamais ne le conseilloit, veu les vaillances qu'il avoit recognu à ceux de dedans, qui presque tous les jours sailloient et faisoient sorties, et comme gens de bien se maintenoient et très-vaillans estoient.

Digitized by Google

Or audit siege survint un grand seigneur d'Allemagne, nommé le duc Rouge de Baviere, qui amena quantité de gens, bien ordonnés et habillés, lequel se mit du costé du duc de Bourgongne, et advisa la ville, après quoy, quand il eut bien consideré comme elle estoit batue, il s'emerveilloit fort de ce qu'on ne l'assailloit pas, et en parla au duc de Bourgongne, lequel luy respondit, « que autresfois il en avoit fait » mention : mais que le roy d'Angleterre n'en » estoit pas d'opinion. » Et le duc Rouge respondit, « qu'il luy en parleroit, » de faict il luy en parla : le roy d'Angleterre l'ouyt bien patiemment et doucement, et apperceut son affection et volonté, et luy demonstra la chose estre bien perilleuse, et non sans doute : mais puis qu'il y avoit son imagination, il dit « qu'ils » preparassent leurs habillemens, et fissent di- » ligence d'avoir eschelles à assaillir, et bour- » rées et fagots, pour remplir partie des fossés : » et quand du costé dont il estoit on feroit faire » l'assaut, de son costé il feroit son devoir. » Dont ledit duc Rouge fut bien joyeux, lequel avoit intention d'y faire merveilles, et avoir l'honneur de l'assaut : ainsi lesdits deux ducs Rouge et de Bourgongne firent diligence d'avoir habillemens propres et necessaires pour assaillir. Or de toute cette entreprise ledit seigneur de Barbasan ne se donnoit de garde : bien est vray que ceux qui avoient la garde du costé de la ville, où estoit le siege du roy de France dessusdit, un jour apperceurent qu'on faisoit amas d'echelles, et autres choses, ce qu'ils vinrent dire audit seigneur de Barbasan, lequel apperceut et veid leur maniere de faire, et recognut par les circonstances, que c'estoit pour assaillir la ville de ce costé là seulement, car il n'y avoit apparence du costé de l'ost du roy d'Angleterre, qu'ils fussent aucunement disposés à faire assaut. Pource il ordonna quarante ou cinquante arbalestriers avec fortes arbalestres, et des meilleurs de la ville, d'estre sur les murs du costé des Bourguignons, et des gens de guerre, tels que bon luy sembla, dont il avoit ordonné avec les gens de la ville une partie, à jetter grosses pierres, eaues, et graisses bouillantes : et l'autre partie des mieux armés, et plus vaillans à sortir par une fausse poterne, qui entroit de la ville devers les fossés : de plus il defendit qu'on ne tirast ou entrast dedans les fossés jusques à ce qu'on ouyt sonner les trompettes estans dedans la ville. Enfin il advint un jour que du costé desdits ducs de Bourgongne et Rouge, on commença à crier, « A l'assaut ! » et trompettes à merveille de sonner, puis ils vindrent tout baudement[1] et alegrement sur le bord des fossés, jetterent leurs eschelles dedans, et diligemment y descendirent plusieurs : lors, quand il sembla audit seigneur de Barbasan, que assez y en avoit, il ordonna aux trompettes de la ville qu'ils sonnassent bien fort; ce qu'ils firent, et desja y en avoit qui montoient jusques aux murs : mais ceux de dedans vaillamment se defendoient, et jettoient grosses pierres, et plusieurs de leurs ennemis cheoient dedans les fossés : les autres descendoient tousjours esdits fossés, qui estoient moult soigneusement servis de grosses arbalestres de traict : puis soudainement les François saillirent par ladite poterne bien armés et habillés, pour combattre ceux qui estoient au fond des fossés : alors quand les Bourguignons et Allemands virent la façon de faire de ceux de dedans, ils cognurent bien leur folle entreprise, et firent sonner la retraite, sur quoy ils commencerent à se retirer et à monter contre le mont desdits fossés ; mais en remontant, les arbalestriers de la ville les servoient de viretons par le dos, qui entrerent jusques aux pennons[2], tellement qu'ils se retirerent à leur grande honte, ce qui ne se fit sans qu'il en demeurast dedans les fossés plusieurs morts et navrés ; ils requirent ensuite qu'on souffrist qu'ils les tirassent dehors, ce qu'on leur octroya volontiers, et aussi le firent-ils. Quand la chose vint à la cognoissance du roy d'Angleterre et de ceux de son siege, il ne leur en desplut guieres, et disoient aucuns d'iceux, « que ce avoit esté une folle entreprise, et s'il » en estoit mescheu, qu'il estoit bien em- » ployé. » Le roy d'Angleterre de son costé dit, « que supposé que leur intention ne fust pas » accomplie, toutesfois si avoit ce esté vail- » lamment fait et entrepris : et que en faict de » guerre, fautes valoient exploits. »

Cependant ils estoient de plus en plus en grande necessité de vivres, car pour leurs chevaux ils n'avoient rien pour leur donner, sinon qu'ils hachoient du feurre bien menu, qu'ils donnoient à leurs chevaux : et par un long-temps ils en furent reduits à ne manger que

[1] Hardiment.

[2] Mot dérivé du latin *penna*; les ailes qui servent à diriger les flèches.

Digitized by Google

chair de cheval, nonobstant quoy tousjours vaillamment se defendoient, et tenoient bon, ny à aucun traité ne vouloient entendre pour lors : quand donc les Anglois et Bourguignons virent et cognurent que par assaut on ne les auroit pas, ils firent miner en divers lieux, dequoy se doutoient bien ceux de dedans : pour laquelle cause ils firent diligence d'escouter ès caves, s'ils oirroyent rien, et s'ils n'entendroient point que on frappast sur pierres, ou quelque bruit, ou son. En ses entrefaites devers la garde où estoit Louys Juvenal des Ursins avec autres, il fut ouy en une cave quelque apparence que près de là on besongnoit : pour laquelle cause Louys dessusdit se arma très-bien, et prit une hache en son poing, en intention d'aller au lieu, où il luy sembloit que l'ouverture de la mine estoit preste à estre percée, pour y resister, afin que les ennemis n'y entrassent point, et en y allant, il rencontra le seigneur de Barbasan, lequel luy demanda : « Louys, où vas-tu ? » Qui luy respondit : « Pour la cause dessusdite. » Et lors ledit seigneur luy dit : « Frere, tu ne sçais pas » bien encores ce que c'est que des mines, et d'y » combatre, baille-moy ta hache, » et luy fit là-dessus coupper le manche assez court, car les mines se tournent souvent en biaisant, et sont estroites, voilà pourquoy de courts bastons y sont plus necessaires : luy-mesme il y vint avec autres chevaliers, et escuyers, lesquels apperceurent que les mines de leurs ennemis estoient prestes, pource on fit hastivement faire manieres de barrieres, et autres habillemens et instrumens pour resister à l'entrée : et pource que ledit seigneur veid la volonté dudit Louys, il voulut qu'il fut le premier à faire armes en ladite mine : ceux de dedans mesmes envoyerent querir manouvriers pour contreminer, lesquels avoient torches et lanternes, aussi avoient les autres. Quand ceux de dedans eurent contreminé environ deux toises, il leur sembla qu'ils estoient près des autres : si furent faites barrieres bonnes et fortes, et les attacherent : pareillement les autres apperceurent qu'on contreminoit, et tant qu'ils se trouverent et rencontrerent l'un l'autre, lors les compagnons manouvriers se retirerent d'un costé et d'autre. Il y en avoit parmy les ennemis, qui avoient grand desir d'entrer les premiers, et se rencontrerent, il y eut aucuns coups frappés, mais non guieres : puis on se retira d'un costé et d'autre : ceux de dedans mirent la chose en telle disposition, qu'on ne leur pouvoit nuire : et pource qu'on disoit, « qu'en mines se faisoit de vaillantes » armes, » on fit sçavoir « que s'il y avoit per» sonne qui voulust faire armes, qu'il y vint. » Dont ledit Louys requit audit seigneur de Barbasan, « qu'il luy donnast congé d'en faire : » ce qui luy fut octroyé, mais qu'il trouvast partie, laquelle il trouva assez aisément, c'estoit d'un bien gentilhomme anglois d'Angleterre : heure fut assignée, à laquelle ils comparurent, il y avoit torches et lumiere, et combatirent l'un contre l'autre une grosse demie heure, il n'y eut celuy des deux qui ne perdit de son sang ; puis par ceux qui avoient les gardes ils furent separés, et se retirerent. Depuis ce temps il n'y avoit guieres d'heures au jour, qu'il n'y eust en la mine des faicts d'armes : entre les autres Remond de Lore, qui estoit un vaillant escuyer, entreprint armes de deux contre deux, et prit pour deuxiesme ledit Louys : ils combatirent contre deux Anglois bien et vaillamment, et en eurent l'honneur : là ne se pouvoit-on prendre l'un l'autre : car il y avoit un gros chevron au travers de la mine de hauteur jusques à la poictrine : et il estoit defendu que nul ne passast par dessus, ne par dessous.

Le roy d'Angleterre, et le duc de Bourgongne firent plusieurs chevaliers et de grands seigneurs, lesquels vaillamment s'estoient portés au faict des armes, qui avoient esté faites en ladite mine : et sonnoient à ce sujet trompettes, et menestriers en leurs sieges, et faisoient une grande joye. Le seigneur de Barbasan dit aussi qu'il en vouloit faire : et envoya querir ledit Louys, et Gilles d'Escheviller, et les fit chevaliers, et fit aussi sonner ce qu'il y avoit de trompettes, qui n'estoient pas à comparer en nombre à celles de l'ost des ennemis : et pource fit sonner les cloches de la ville, dont les ennemis furent tous esbahis, et cuidoient qu'ils eussent esperance d'avoir aucun secours, mais après ils sceurent que c'estoit pour la cause dessusdite. Or qui voudroit mettre au long les vaillances tant d'un costé que d'autre, la chose seroit trop longue : le roy d'Angleterre mesmes approuvoit fort, et louoit la vaillance de ceux de dedans, lesquels s'ils eussent eu vivres, jamais on ne les eust eu, ny ne se fussent rendus.

Digitized by Google

Le prince d'Orenge vint au siege du duc de Bourgongne, pour s'employer à son service, contre ceux qu'ils nommoient Armagnacs: quand le roy d'Angleterre le sceut, il luy envoya dire, « qu'il fist le serment de garder le » traitté de Troyes dessus declaré. » Lequel respondit, « qu'il estoit prest de servir le duc » de Bourgongne, mais qu'il fist le serment de » mettre le royaume ès mains de l'ennemy an- » cien et capital du royaume de France, jamais » ne le feroit. » Et pource assez soudainement il en partit et s'en alla en son pays, se doutant aucunement que le roy d'Angleterre ne luy fist quelque desplaisir.

Ceux de dedans Melun estoient reduits à grandes detresses et extremités de vivres, et cuidoient tousjours avoir secours, ou qu'il survint ès osts qui estoient devant eux aucune chose, ou division par laquelle ils se deussent lever. Ils avoient esté bien un mois sans pain, et ne mangeoient seulement que chair de cheval, qui est une chose peu ou point nourrissante : et falloit que ceux qui en mangeoient allassent deux ou trois heures après à la selle, et comme en rien cette nourriture ne pouvoit arrester au corps d'une personne. Ces choses sçavoient bien leurs ennemis, car aucunes pauvres personnes qui n'avoient plus que manger s'en allerent, specialement par la riviere: et si les assiegeans prenoient aucunes fois ès escarmouches des prisonniers, outre que ceux de dedans volontiers eussent trouvé moyen de saillir, et en sortir s'ils eussent peu : mais le siege estoit si fort et tellement fortifié contre la ville, qu'il estoit impossible qu'ils se peussent sauver, si non par quelque traité, lequel fut ouvert, et parlementerent enfin. Or combien qu'il y eust diverses manieres ouvertes, toutesfois ceux de dedans furent contraints de faire tel traité que leurs ennemis vouloient. Il fut donc ordonné et traité, « qu'ils s'en iroient » sauves leurs vies, et sans estre mis à aucune » rançon ou finance. » Dudit traité furent exceptés ceux qui avoient esté consentans de la mort du feu duc de Bourgongne Jean : et pour ostages furent baillés le seigneur de Barbasan mesme, et douze desquels qu'ils voudroient. Il y avoit aucuns seigneurs de Bourgongne et de France, qui eussent volontiers sauvés messire Louys Juvenal des Ursins : mais expressement les Anglois le demanderent en ostage. La ville fut ainsi rendue et livrée, laquelle fut trouvée bien desgarnie de vivres, car il n'y avoit pas une somme de feurre en lict, ne autrement, d'autant que tout avoit esté donné aux chevaux : plusieurs se sauverent, à aucuns on faisoit voye, les autres avoient amis et accointances du costé des Bourguignons, et les autres par donner àrgent. Or combien qu'ils s'attendoient « de s'en aller simplement un baston en » leur poing, » toutesfois les Anglois et leurs alliés autrement le interpreterent : c'est à sçavoir « qu'ils s'en iroient sauves leurs vies, non » mie où ils voudroient, mais aux prisons du » roy à Paris. » Et pource plusieurs chercherent et trouverent moyen de se sauver: laquelle interpretation fut horde et deshonneste pour un si vaillant roy, qu'on disoit estre le roy d'Angleterre : et la pourroit-on comparer à la volonté d'un vray tyran, comme il pourra apparoir par ce qui sera dit cy-après, et fort desplaisoit à aucuns Anglois mesmes. Entre les autres, de ceux qui estoient dedans ladite ville de Melun, y avoit trois vaillans escuyers, lesquels avoient servy monseigneur d'Orleans en ses guerres, et ausquels aucuns du party du duc de Bourgongne avoient grande volonté de faire desplaisir, c'est à sçavoir Raymond de Lore, le bastard de Ducy et le bastard de Seine : et leur vouloient imposer qu'ils s'estoient trouvés à la mort du duc de Bourgongne, qui estoit chose fausse : cela fit qu'ils supplierent un qui estoit assez prochain et bien-aimé du roy d'Angleterre, qu'il les voulust sauver, lequel cuidant bien faire, et qu'ils s'en deussent aller librement quand bon leur sembleroit, les mis hors, et s'en allerent. Cela vint à la cognoissance du duc de Bourgongne, qui s'en plaignit au roy d'Angleterre, lequel promptement sans autre procès luy fit coupper la teste, qui fut pitié, mais il estoit Anglois: les ostages et aussi les autres qu'on peut apprehender, furent menés en bateaux à Paris, les uns mis en la bastille de Sainct-Antoine, et les autres au Palais, Chastelet, le Temple, et en diverses prisons. Ce fut là la maniere abusive comme ils s'en allerent « sauves leurs vies, et » sans les mettre à aucune finance. » Mais la maniere de sauver leurs vies, fut d'en mettre plusieurs en basses fosses, specialement au Chastelet, et là les laisser mourir de faim : et quand ils demandoient à manger et crioient à la faim, on leur bailloit du foin, et les appelloit-on chiens, qui estoit grand deshonneur au

Digitized by Google

roy d'Angleterre. Plusieurs y en eut, specialement au Palais, qui s'eschapperent, et passerent la riviere à nage : et combien que d'eux on n'exigeoit apparemment aucune finance : toutesfois le roy d'Angleterre les donnoit à prisonniers de son party qui les mettoient à finance, pour se racquitter et racheter : par exemple au seigneur de Chastillon, qui estoit prisonnier de guerre d'un vaillant escuyer, nommé Poton de Saincte-Traille, il donna, bailla et delivra le seigneur de Preaux, messire Nicolle Gemme, Arnault-Guillon de Barbasan, et messire Louys Juvenal, lesquels payerent bien grosses finances : et toutesfois ledit seigneur de Chastillon estoit ja delivré, et hors des mains dudit Poton : de plusieurs autres ainsi fut fait.

Les roys, ce fait, s'en vinrent à Paris le premier dimanche de l'Advent, en grandes pompes : et crioit-on Noël fort et haut à Paris, en demonstrant grand signe de joye : le lendemain les reynes y entrerent.

Grandes plaintes vinrent à Paris de ceux de Meaux au roy d'Angleterre, en luy disant » qu'ils faisoient guerre mortelle, et boutoient » feux : » Lequel respondit « qu'il y pourvoye- » roit, y mettroit siege, et les auroit : et quant » aux feux qu'on disoit qu'ils boutoient au plat » pays, il respondit que ce n'estoit que usance » de guerre, et que guerre sans feu ne valoit » rien, non plus que andouilles sans mous- » tarde. »

Le sixiesme jour de decembre furent mandés les trois estats à Paris, et furent assemblés à Sainct-Paul en la basse salle : là où proposa maistre Jean Le Clerc, qui prit pour son theme ces paroles : « *Audita est vox lamentationis et* » *planctus Syon.* » Ensuite il enarra et deduisit « les diverses guerres qui avoient esté, la » mort du duc de Bourgongne, et la paix faite » à Troyes, avec les places conquestées en » suite : » en requerant « aide pour conduire » le faict de la guerre. » Il remonstra aussi « que » la monnoye estoit foible, et alterée, ce qui » estoit au grand dommage de la chose publi- » que : ausquelles choses falloit prompte pro- » vision, et qu'ils y voulussent adviser. » Après quoy, ceux qui estoient envoyés comme par les trois estats, se retirerent à part : puis par la bouche de l'un d'eux fut dit : « Qu'ils es- » toient prests et appareillés de faire tout ce » qu'il plairoit au roy et à son conseil d'or- » donner. » En consequence de quoy il fut ordonné, « qu'on feroit une maniere d'em- » prunt de marcs d'argent, qu'on mettroit à la » monnoye : et ceux qui les mettroient au- » roient la monnoye au prix que l'on diroit, et » de ce qui valoit huict francs le marc d'argent, » et qui seroit mis en la monnoye, ils en au- » roient sept francs, et non plus, » qui estoit une bien grosse taille. Ladite conclusion fut executée, et fit-on l'impost des marcs d'argent, non mie seulement sur les bourgeois et marchands, mais sur les gens d'eglise. Ceux de l'université firent une proposition devant le roy d'Angleterre pour en estre exempts : mais ils furent bien rebutés par ledit roy d'Angleterre, qui parla trop bien et hautement à eux : ils cuiderent repliquer, mais à la fin ils se turen et deporterent ; car autrement on en eust logé en prison. Alors aussi falloit-il dissimuler par toutes personnes, et accorder ce qu'on demandoit, ou autrement assez legerement on les eust tenu pour Armagnacs.

Le vingt-troisiesme jour dudit mois de decembre, devant le susdit roy d'Angleterre Henry, soi disant par usurpation regent du royaume de France, fit faire le duc de Bourgongne une proposition par maistre Nicolas Raulin advocat en la cour du parlement, son conseiller : en disant et alleguant la mort du feu duc de Bourgongne son pere, et declaroit la maniere comme elle avoit esté faite, ainsi que bon luy sembloit : et prenoit conclusions contre monseigneur le regent dauphin, seul et unique fils du roy, telles que bon luy sembla : et aussi contre les François qui l'avoient servy, et servoient et portoient la croix droite blanche. Puis après parlerent maistre Pierre de Marigny soi disant advocat du roy, et maistre Jean Hacquenin procureur du roy, lesquels prirent de grandes conclusions : et le jour mesme donnerent leur sentence telle quelle, inique, et desraisonnable, et nulle de toute nullité.

Le roy d'Angleterre après ces choses delibera de mettre le siege devant la cité de Meaux, et le marché d'icelle : en laquelle estoient de vaillantes gens pour monseigneur le dauphin regent le royaume, comme messire Louys Gas baillif d'icelle ville, Guichard de Chissay capitaine, Perron de Luppe, le bastard de Waurru, et messire Philippes de Gamaches abbé de Sainct-Pharon de Maux, et depuis abbé de

Digitized by Google

Sainct-Denys en France : et de faict, ledit roy d'Angleterre envoya former et clore le siege devant les places de la cité et d'iceluy marché : aussitost saillirent les compagnons de guerre de la ville, et vaillamment rechasserent les Anglois, dont y eut aucuns de morts et plusieurs de pris : mais la grande puissance des ennemis qui y survint les fit retirer. Or ceux de dedans se comporterent si vaillamment qu'ils tinrent ladite cité et ledit marché sept mois durant : pendant la longueur duquel siege il y eut foison d'Anglois et Bourguignons de morts, et qui y perirent tant par les coups de traict et saillies frequentes des assiegés, que par les maladies qui survinrent en leur camp. Entre les autres, un jour que ceux de dedans tiroient leurs gros et vulgaires canons, il advint que messire Jean de Cornouaille vaillant chevalier anglois, fut frappé et blessé d'un coup de canon : or assez près de luy il avoit son seul fils et unique enfant, qui estoit un bel escuyer, et vaillant selon l'aage, sur lequel une fortune advint, sçavoir que un coup de canon tiré de la ville, luy osta et enleva la teste jusques aux espaules tout net : si ledit de Cornouaille en fut desplaisant ce ne fut pas merveilles, lequel considerant leur querelle estre damnée et desraisonnable, tout comme haut il disoit : « Que en » Angleterre fut seulement conclue la conqueste » de Normandie, que contre Dieu et raison on » vouloit priver monseigneur le dauphin du » royaume, qui luy devoit appartenir. » En suite de quoy se doutant, s'il persistoit dans cette malheureuse guerre, d'estre en danger et peril de corps et d'ame, et de mort soudaine, il jura et promit, « que jamais contre les chres- » tiens il ne porteroit les armes. » De faict il partit, s'en retourna en Angleterre, d'où oncques depuis il ne sortit.

Monseigneur le dauphin regent voyant ses gens assiegés par toutes manieres, recherchoit tous moyens de leur donner secours : de laquelle chose un vaillant chevalier, noble, et de grande maison, nommé le seigneur d'Auffemont, fut adverty, lequel considerant que dedans ladite cité et le marché n'y avoit point gens suffisans à resister à la grande puissance des Anglois et Bourguignons, delibera, s'il pouvoit, d'y entrer et se jetter dedans : à ce subjet il assembla ce qu'il peut de gens, et se mit en chemin ; et si bien vinrent luy et ses gens qu'enfin ils se trouverent proche du siege, à l'endroit d'une des portes : lors vaillamment et hardiment ils frapperent sur les Anglois, lesquels tantost s'assemblerent pour leur resister : or s'estoient les Anglois tellement fortifiés entre eux et la porte, qu'il n'estoit pas possible d'y entrer, ne à ceux de dedans de sortir : cela fit que ledit seigneur d'Auffemont se trouva avec ses gens, environné de toutes parts des ennemis : comme gens de grand courage ils se defendoient vaillamment, et plusieurs Anglois tuerent et navrerent ; finalement ledit d'Auffemont fut pris, et aucuns de ses gens, dont y eut aussi quelques-uns qui se sauverent.

Quand les François virent qu'ils n'avoient point de secours, et que ledit seigneur d'Auffemont avoit failly d'y entrer, ils se retirerent dedans le marché de Meaux : et disoit-on que ce fut Perron de Luppe qui prit cette resolution, sans le sceu du bastard de Waurru, tellement que ledit bastard et son lieutenant se trouvant abandonnés furent pris dedans la place : iceluy bastard cuidant venger la mort du feu comte d'Armagnac son maistre, souvent couroit par les champs, et tous ceux qu'il trouvoit vers les marches de Paris, fussent laboureurs ou autres, très-inhumainement les traitoit, et en un grand arbre vers la ville les pendoit, ou faisoit pendre, dont plusieurs François estoient très-mal contens, et non sans cause : or quand le roy d'Angleterre sceut qu'il estoit pris, et aussi son lieutenant, il les fit pendre audit arbre mesme ; toutesfois aucuns disent qu'il fit coupper la teste au bastard, et la mettre au plus haut de l'arbre sur une perche : ainsi combien qu'il fust vaillant homme d'armes, et que aucuns disoient, que « ce n'es- » toit pas bien honorablement fait à un si vail- » lant roy, comme le roy d'Angleterre, d'avoir » fait mourir un si vaillant homme d'armes, et » gentil-homme, pour cause d'avoir si loyau- » ment servy son souverain seigneur. » On disoit aussi que « ledit bastard sans cause et sans » raison, avoit fait mourir et pendre plusieurs » gens, tant pauvres laboureurs que autres, » partant que c'estoit une punition divine s'il » estoit puni de pareille mort comme il faisoit » mourir les autres. »

Après que les Anglois furent entrés en la ville, ils se bouterent ès moulins joignans ladite ville près du marché : mais en s'efforçant de les gagner, comme ils firent enfin ; ceux du marché, d'un coup de pierre (aucuns disoient

Digitized by Google

que c'estoient d'un coup de vulgaire) tuerent le comte de Overcestre, lequel fut moult plaint de tous ses gens, et de tous les Anglois.

En ce mesme temps les Anglois et François se rencontrerent un jour en un champ, ils estoient assez grande gent d'un costé et d'autre, et y fut fort et longuement combatu entre eux, tant deçà que delà : finalement les Anglois furent desconfits, et resterent tous morts ou pris, excepté un qui s'enfuit, pour eviter la mort, laquelle chose fut signifiée au roy d'Angleterre, qui en fut moult desplaisant, et fit prendre celuy qui s'en estoit fuy, le fit planter en terre, et très-inhumainement tiranniser et mourir.

Après que les François de dedans ledit marché assez longuement eurent tenu, cognoissans et voyans enfin qu'ils n'auroient aucun secours, et que vivres leur failloient, ils furent contraints de se rendre et mettre à la mercy et miséricorde du roy d'Angleterre, la vie sauve d'aucuns : par ainsi les ennemis entrerent dedans : les gens de guerre de la garnison y furent tous pris, dont aucuns furent mis à mort, et les autres envoyés en diverses prisons, tant en Angleterre que à Paris, où plusieurs piteusement finirent leurs jours : les autres furent mis à excessives finances : et entant qu'il touchoit messire Louys Gas chevalier baillif de Meaux, et maistre Jean de Rennes advocat en la cour laye, bien notable homme, ils furent par eaue amenés à Paris, et aux halles eurent les testes couppées publiquement.

C'estoit grande pitié des prisonniers, qui estoient en diverses prisons à Paris : car on les laissoit mourir de faim ès prisons où ils estoient : et l'un mort, les autres arrachoient avec les dents la chair de leurs compagnons morts. Ils vouloient semblablement faire mourir messire Philippes de Gamaches, pour lors abbé, comme dit est, de Sainct-Pharon de Meaux, et depuis de Sainct-Denys, noble homme, et qui vaillamment, et de son corps, s'estoit porté à la défense d'icelle ville, lequel avoit son frere à Compiegne, capitaine pour monseigneur le regent, auquel on fit sçavoir qu'on jetteroit son frere en la riviere, s'il ne rendoit la place de Compiegne, et qu'on le feroit mourir, lequel seigneur de Gamaches nommé messire Guillaume, voyant et considerant que si on venoit devant luy, il faudroit, voulust ou non, après qu'il auroit tenu quelque temps, qu'il rendist la place, qui estoit mal garnie de vivres et de gens, pour eviter la mort de son frere, il rendit la place, et la mit ès mains des ennemis, puis s'en alla, tous ses biens saufs, exceptés les habillemens et instrumens de guerre, servant à la forteresse : par ce moyen ledit messire Philippes abbé fut heureusement delivré : en la compagnée duquel y avoit trois religieux de l'abbaye de Sainct-Denys, lesquels avoient aydé de tout leur pouvoir à defendre eux ladite ville ; ainsi qu'ils devoient et pouvoient faire selon leur raison : or ils furent pris, et l'evesque de Beauvais, nommé maistre Pierre Cauchon, fils d'un laboureur de vignes auprès de Rheims, faisoit diligence de les faire mourir, et les mettre cependant en bien fortes et dures prisons, et estroitement garder et tenir, non considerant qu'ils n'avoient en rien failly : car « la defense leur estoit permise de droit » naturel, civil et canonique. » Mais cest evesque disoit « qu'ils estoient criminels de leze- » majesté, et qu'on les devoit degrader. » Ce qu'il faisoit, afin de monstrer qu'il estoit bon et zelé Anglois ; or quand la chose vint à la cognoissance de l'abbé de Sainct-Denys, il fit diligence de les avoir, et les requit, et reclama à ce sujet ; enfin après plusieur delais, ils luy furent baillés et delivrés pour en faire ce que bon luy sembleroit, les ayant il les fit mener à Sainct-Denys.

Le roy d'Angleterre, après ses conquestes faites, pour pourvoir aux necessités du royaume d'Angleterre, delibera de repasser la mer, et d'y retourner : de faict il y retourna. Auparavant il ordonna et mit provisions en France, tant pour la guerre, que autrement : et en Normandie vers l'Anjou et le Maine, laissa le duc de Clarence son frère.

Monseigneur le dauphin regent avoit envoyé derechef en Ecosse requerir aide et secours contre les Anglois, lesquels delibererent d'y venir : et arriverent en France vers La Rochelle les comtes de Bouquan, et Victon, avec plusieurs de la nation d'Escosse, faisans environ de quatre à cinq mille combatans, pour s'employer au service dudit monseigneur le dauphin.

1421.

L'an mille quatre cens vingt et un, après aucun temps, le duc de Clarence, frere du roy d'Angleterre, accompagné des comtes de Houtinton, de Sombresset, et de Kent, du seigneur

Digitized by Google

de Ros, et de plusieurs grands seigneurs, et barons du royaume d'Angleterre, et d'archers, jusques au nombre de six à sept mille combatans, partit de Normandie, en intention d'aller vers Angers, et au pays d'Anjou; de faict ils y allerent, tant qu'ils arriverent vers une place nommée Baugé en vallée, en Anjou, et passerent quelques rivieres. Or la chose estant venue à la cognoissance des seigneurs de France, et d'Escosse, c'est à sçavoir des comtes de Bouquan, et de Victon, d'Escosse, du bastard d'Alençon, des seigneurs de La Fayette, mareschal de France, Fontaines, Belloy, et de Croix, avec plusieurs autres François, et Ecossois, jusques au nombre de cinq à six mille combatans, ils se vindrent loger assez près de Baugé en plusieurs villages, car tous ensemble n'eussent-ils peu loger: surquoy les Anglois envoyerent vers les Escossois sçavoir « s'ils ne » voudroient point prendre journée à avoir » bataille entre eux? » Ausquels les François, et Escossois respondirent, « qu'ils en estoient » contens. » Par ainsi d'un costé et d'autre ils en furent egalement bien joyeux, et esleurent place pour combatre, et fut jour assigné pour ce sujet.

Le samedy sainct vigile de Pasques, ledit mareschal de La Fayette, et aucuns capitaines d'Escosse delibererent d'aller voir la place où ils pourroient combatre, mais en mesme temps et ainsi qu'ils y advisoient, il y eut de leurs gens qui vindrent dire, qu'ils avoient veu des Anglois, qui s'estoient assemblés pour venir combatre: lesquels, comme on sceut depuis, cuiderent surprendre les François et Escossois, qui estoient descouverts, et frapper sur leurs logis: or chevaucherent tant lesdits Anglois, qu'ils furent apperceus: aussi-tost on fit diligence d'envoyer par les logis assembler gens, lesquels vindrent de toutes parts. En ces entrefaites les Anglois arriverent à un passage, auquel ils cuidoient aisément passer, où estoient logés six à sept vingt archers escossois, qui commencerent fort à tirer, et longuement tindrent et empescherent le passage, tellement qu'ils n'y peurent passer. Tousjours François s'assembloient de plus en plus, tellement que aisément ils se pouvoient assembler pour combatre: sur quoy l'on dit que quand le duc de Clarence apperceut que les François n'estoient guieres, et non encores bien serrés, il ordonna que luy, et les nobles d'Angleterre, qui faisoient environ mille à douze cens cottes d'armes, frapperoient les premiers, lesquels mirent leurs archers aux aisles par maniere d'arriere-garde. Quand les François et Escossois virent l'ordonnance et maniere de leurs ennemis, ils ne firent que comme une bataille à pied, fors aucuns qui se mirent à cheval: puis s'assemblerent les uns contre les autres vaillamment et hardiement: et se fourrerent les archers d'Escosse dedans, et parmy les Anglois: il y eut là de belles armes faites, et en peu d'heures, d'un costé et d'autre plusieurs bannieres et estendars furent abbattus, puis redressés, mesmement des François et Escossois: mais enfin les Anglois furent assez soudainement desconfits, et y moururent ledit duc de Clarence, et le comte de Kent; quant au seigneur de Ros, et messire Edmond de Beaufort, ils furent pris avec grande quantité d'autres: des François il en mourut environ vingt-cinq à trente seulement, et entre autres deux chevaliers du Maine, l'un nommé messire Jean Evrouin, l'autre messire Floques de Cottereau, et un escuyer nommé Garin de Fontaines: en suite de cet advantageux exploit, les François et Escossois avec leur proye retournerent en leurs logis: le mesme firent les Anglois, qui estoient encores plus de quatre mille combatans, lesquels dès le point du jour se mirent en chemin, mais non mie par la droicte voye, redoutans les François, et craignans d'estre poursuivis par eux, puis s'en allerent vers le Mans, et passerent le Loir près de la Fleche: et pour passer la riviere de Sarte, ils prirent les croix blanches, se feignans François, et assemblerent les bonnes gens du pays, qui les prenoient pour les gens du dauphin, et leur firent faire un pont par où ils passerent, mais quand ils furent passés, ils rompirent ledit pont, tuerent traistreusement les pauvres gens, et les mirent cruellement à mort: les François qui les suivoient, apperceurent bienqu'ils ne les osoient attendre, et pource s'en retournerent.

Le lundy lendemain de Pasques au matin, messire Louys Boyau, un chevalier de Soulongne, fut par devers monseigneur le dauphin regent, lequel chevalier s'estoit trouvé à la besongne, et estoit envoyé par les seigneurs de France, et d'Escosse, lequel luy dit les bonnes nouvelles de la susdite desconfiture. Quand ledit seigneur regent eut ouy ce chevalier, il s'en vint du chasteau de Poictiers jusques à Nostre Dame en grande joye et diligence, et ce tout à

Digitized by Google

pied, pour remercier et regracier Dieu d'un tel et si heureux advantage : mesme il y eut une belle et notable messe chantée, et un sermon fait par un docteur en theologie, nommé maistre Pierre de Versailles : cela fait, il s'en retourna au chasteau pour prendre sa refection, remerciant Dieu, et estant fort joyeux de la signalée victoire qu'il luy avoit donnée.

Fortes guerres et merveilleuses regnoient partout, et en divers pays y avoit capitaines qui tenoient le parti de monseigneur le dauphin regent : entre les autres, en Champagne et Picardie, y avoit un vaillant homme d'armes, hardy, sage, prudent, et subtil en faict de guerre, nommé Estienne de Vignoles, dit La Hire, lequel faisoit plusieurs grandes diligences de grever les Anglois et Bourguignons, et souvent chevauchoit et battoit la campagne à ce dessein. Or un jour, luy estant sur les champs il fit rencontre du comte de Vaudemont, qui estoit accompagné de plusieurs gens de guerre, sur lesquels soudain il frappa ; ils se mirent aussi-tost en grande defense, mais à la fin La Hire eut la victoire, et y fut pris ledit comte avec plusieurs autres, et si il y en eut une grande partie de tués. Qui voudroit escrire les vaillances, entreprises, et executions dudit La Hire, ce seroit longue chose.

Audit pays aussi de Champagne, il y avoit un autre vaillant homme d'armes, escuyer, et notable du pays de Bretagne, nommé Pregent de Coitivy, qui estoit comme lieutenant de monseigneur le dauphin regent, et avec luy estoit un autre vaillant homme dudit pays mesme, nommé Bourgeois, lesquels grevoient fort les Anglois et Bourguignons, puis se retiroient en une place nommée Montaguillon. Le comte de Salbery vaillant prince d'Angleterre delibera de les assieger : de faict il y mit le siege, et assortit canons, vuglaires, et autres habillemens et instrumens de guerre, pour avoir ladite place : ceux de dedans non esbahys ny effrayés de tout cela, ayans bonne volonté et resolution de se defendre, souvent sailloient sur leurs ennemis, et fort les grevoient, tant de traict que autrement, dont ils tuoient plusieurs : bref, ils tinrent tellement et si bien, que le comte delibera de les avoir en minant les tours, et les faisant cheoir : ceux de dedans s'en douterent, et contremineront ; il y eut esdites mines de beaux faicts d'armes faits : à la fin il y eut grande foison de ceux de dedans morts, et malades, et si vivres leur failloient : partant ils furent contraints de rendre la place. Il y eut composition faite, par laquelle ils se rendirent sauves leur vies mais pour prisonniers demeurerent. Et prisoit fort ledit comte la vaillance de ceux de dedans.

Monseigneur le dauphin regent se mit sur les champs, lequel avoit en sa compagnée le duc d'Alençon, les comtes de Bouccan, et de Victon, et plusieurs vaillantes gens : ils vinrent jusques ès marches vers le Perche, où y avoit en plusieurs garnisons Bourguignons, faisans guerre, entre les autres en une place nommée Mont-Miral, laquelle fut assiegée, et y assortit-on des engins, par lesquels elle fut fort battue, et une partie des murs abattus : finalement ceux de dedans voyans que selon leur garnison qui n'estoit pas suffisante, ils n'eussent peu resister plus long-temps, et que la puissance dudit regent estoit trop forte pour eux, ils rendirent la place à mondit seigneur le regent, et si lui firent serment « de le bien et » loyaument servir. » Des deux capitaines qui estoient dedans, l'un avoit nom Fourquet Pesas, et l'autre Jannequin, lesquels se tinrent de son party. De là se partit ledit regent avec son armée, et s'en vint vers Chartres, jusques à Gaillardon, que les gens du duc de Bourgongne tenoient, et occupoient, et guerre y faisoient. Or en passant pays plusieurs places se rendoient à son obeïssance : puis il envoya jusques à Gaillardon, les sommer qu'ils fissent obeïssance, lesquels estans mal conseillés ne le voulurent faire. Pource le siege y fut mis, et les engins assortis, et fut environnée de toutes parts; après quoy ils jetterent des coups de bombardes et canons tellement que pour la plus grande partie, les murs furent abattus : cela fait, huict jours après que le siege y eut esté mis, la ville fut assaillie bien asprement ; ceux de dedans fort se defendoient : finalement les François et Escossois y entrerent qut y firent une piteuse occision, et boucherie; car il y avoit un capitaine breton de monseigneur le regent, nommé Charles de Montfort, qui avoit grande compagnée de gens de guerre soubs luy, lequel fut tué devant la place, et pource comme par vengeance ils tuerent tous ceux qui estoient dedans la ville, tant armés que non armés. Au dedans il y avoit un compagnon nommé Le Rousselet, qui estoit baillif et capitaine de la place, lequel se cuidant sauver et resister à la puissance qui y estoit, se jetta en une tour, qu'il tenoit pour forte,

Digitized by Google

laquelle par force fut prise, et ledit Rousselet aussi, auquel fut la teste tranchée; quoy fait, mondit seigneur le regent se retira vers les marches d'Anjou et de Touraine.

Quand le roy Henry d'Angleterre eut besongné en son pays, il s'en revint en France, où luy fut rapporté comment monseigneur le regent avoit esté vers Chartres et jusques à Gaillardon: pour ceste cause il s'en vint audit lieu de Chartres avec bien grande compagnée, qu'on estimoit se monter à quinze mille combatans: de là il partit, et s'en vint près de Chastaudun, où il y avoit bonne garnison de gens prests et preparés de se defendre, et monstrans signe de vaillamment resister. Pource le roy d'Angleterre passa outre, et s'en vint loger aux fauxbourgs d'Orleans, où les habitans de la ville nullement esbahis, luy firent la guerre la plus aspre qu'ils peurent: pource luy voyant que peu il profiteroit, il partit de là, et prit son chemin vers Beaugency. Or il se mit en son ost une merveilleuse pestilence de flux de ventre, et trouvoit-on de ses soldats morts parmy les chemins en divers lieux; tellement qu'on dit qu'il en mourut bien de ladite maladie trois à quatre mille; outre quoy dans les bois d'Orleans, par gens des villages, qui s'y estoient cachés et retirés, il y en eut foison de tués. Quand monseigneur le regent sceut ces nouvelles, il assembla ses gens qui estoient en diverses garnisons, d'un vaillant courage il s'en vint à Vendosme, distant de douze à quinze lieues de ses ennemis, qui n'estoient pas grande distance: de là se faisoient plusieurs et diverses courses, tant d'un costé que d'antre, et aucunes fois se rencontroient. Toutesfois les deux armées n'approcherent point l'une de l'autre, ne il n'y eut aucun faict d'armes digne de memoire: puis partit le roy d'Angleterre sans autre chose faire, et prit son chemin vers Dreux, où il y avoit ville et chasteau, dont estoit capitaine un vaillant chevalier, nommé messire Maurignon, lequel n'y estoit pas, ains estoit absent comme aussi son lieutenant: par ainsi les compagnons voyans que autour d'eux il n'y avoit aucune place françoise, et se doutans de n'avoir aucun secours, sans coup ferir ils entendirent laschement à composition, et s'en allerent avec leurs bagages, harnois, et chevaux: cela fait le roy d'Angleterre s'en retourna à Paris, et se logea au bois de Vincennes, qui est un moult bel chastel, à une lieue de Paris.

Environ la Nativité de Nostre-Dame, l'an mille quatre cens vingt et un, le roy d'Angleterre delibera d'envoyer madame Catherine sa femme, fille du roy, en Angleterre, laquelle estoit grosse, et fut menée à Sainct-Denys, bien grandement ornée et parée: de là elle partit pour prendre son chemin vers la mer, et passa parmy plusieurs villes tant de France que de Normandie, où elle fut grandement et honorablement receue, et luy fit-on plusieurs dons et presens grands et notables. Or pour l'accompagner estoient les ducs de Bethfort, de Excestre, et autres grands seigneurs, dames et damoiselles, entre les autres la dame de Baviere, sœur du duc d'Alençon, qui avoit esté mariée à feu messire Pierre de Navarre, et depuis au duc de Baviere, frere de la reyne Isabeau. Quand elle fut au rivage de la mer elle trouva trois grands vaisseaux, dont deux estoient garnis de gens de guerre grandement et notablement armés: l'autre estoit grand à deux mats, et par dedans estoit tout tendu de drap d'or, et paré bien grandement, auquel vaisseau elle entra avec une partie des princes et seigneurs, et aussi des dames et damoiselles qui la conduisirent, et l'autre partie s'en retourna en France. Assez aisément elle arriva en Angleterre, car il y avoit bon vent. Au port où elle aborda ja estoient arrivés plusieurs grands seigneurs, princes, barons, chevaliers, et escuyers qui l'attendoient pour la recevoir, et aussi dames et damoiselles, avec tous les instrumens de musique qu'on eust peu souhaiter: en passant par les villages et pays d'Angleterre tout le peuple y affluoit, et faisoit-on jeux et esbatemens. A Londres quand elle y entra ils firent grande joye, et y fut honorablement receue en la forme et maniere qu'on avoit accoustumé de faire aux autres reynes d'Angleterre. Environ le mois de novembre ladite reyne accoucha d'un fils, lequel fut tenu sur les fonds par le cardinal d'Angleterre, dit de Excestre, nommé Henry et porta son nom, et fut baptisé avec bien grande solemnité.

1422.

L'an mille quatre cens vingt et deux, au commencement du mois d'aoust, le comte d'Aumale, vaillant homme, et le vicomte de Narbonne firent une armée au pays du Maine, d'où ils entrerent en Normandie: ils estoient en-

Digitized by Google

viron deux mille combatans, et chevaucherent par ledit pays, en cuidant loger à Bernay: or avoient l'avant-garde messire Jean de La Haye baron de Coulonges, et messire Ambroise seigneur de Lore, renommés d'estre de vaillans courages et hardis entre les autres, lesquels trouverent que à Bernay estoient environ quatre à cinq cens Anglois, lesquels se mirent aux champs: et les apperceurent lesdits de Coulonges et de Lore, et les suivirent le plus diligemment qu'ils peurent; en mesme temps ils envoyerent en haste par devers lesdits seigneurs d'Aumalle et de Narbonne, afin qu'ils se advançassent, et passassent hastivement outre ladite ville de Bernay, pour combatre lesdits Anglois, lesquels ainsi le firent. Cependant lesdits de Coulonges, de Lore, et leurs gens suivoient tousjours les Anglois à la piste et de près, en escarmouchant, jusques à ce que lesdits d'Aumalle et Narbonne passerent et approcherent tant qu'ils virent lesdits Anglois en plain champ: alors le vicomte de Narbonne fit chevalier ledit comte d'Aumalle. Et tousjours les Anglois chevauchoient et se tenoient serrés, cuidans se retirer sans rien perdre; finalement lesdits d'Aumalle et Narbonne très-diligemment les chassoient, de sorte qu'avant qu'ils fussent arrivés, lesdits de Coulonges et de Lore frapperent sur iceux Anglois à cheval, les mirent en desaroy, et furent là tous desconfits, y en ayant eu partie de morts, et les autres pris: après cette victoire lesdits seigneurs françois s'en allerent avec leurs gens loger audit lieu de Bernay, où ils trouverent plusieurs biens meubles appartenans ausdits Anglois, qu'ils firent emporter, puis le lendemain ils se mirent en chemin pour s'en retourner audit pays du Maine.

Audit an, le lundy dernier jour d'aoust, Henry roy d'Angleterre alla de vie à trespassement au bois de Vincennes près de Paris: il mourut d'une maladie qu'on nomme de Sainct-Fiacre, c'estoit un flux de ventre merveilleux avec hemorrhoïdes. Il se disoit communement « qu'il avoit esté à l'eglise et chappelle de ce » glorieux sainct, monseigneur saint Fiacre, » et que son intention estoit de transporter le- » dit corps du lieu où il estoit en un autre lieu, » et estoit voix et commune renommée, « que » c'estoit en son pays d'Angleterre: » or en tels cas « souvent, quant à Dieu, la volonté est re- » putée pour le faict. » A cette cause disoit-on « que Dieu l'avoit osté de ce monde afin » qu'il ne mist sa mauvaise volonté en execu- » tion. » Ledit roy en son temps, au moins depuis qu'il estoit descendu en France en 1415, avoit esté de haut et grand courage, vaillant en armes, prudent, sages, et grand justicier, qui sans acception des personnes, faisoit aussi bonne justice au petit que au grand, selon l'exigence du cas: il estoit craint et reveré de tous ses parens, subjets, et voisins: ny oncques prince ne fut plus suffisant pour conquester et acquerir, et aussi garder ce qu'il avoit conquis, comme il estoit; ce qu'il a bien monstré ès conquestes que durant sa vie il a fait au royaume de France, combien que la haute entreprise qu'il a faite, a esté seulement à l'occasion des divisions qui estoient entre les seigneurs de France, toutes notoires. Comme on disoit, il avoit grande volonté de faire de plus grandes choses s'il eust vescu, mais Dieu en disposa bien autrement. Il n'avoit qu'environ quarante ans quand il alla de vie à trespassement: son corps fut mis par pieces, et bouilly en une poesle, tellement que la chair se separa des os; l'eau qui en restoit fut jettée en un cimetiere, et les os avec la chair furent mis en un coffre de plomb avec plusieurs especes d'espices, de drogues odoriferantes, et choses sentans bon. Après cela ledit coffre fut mis en un chariot couvert de drap noir, puis mené à Sainct-Denys: au devant du chariot, et aussi derriere il y avoit deux lampes ardentes, qui durerent jusques à Sainct-Denys, et deux cens cinquante torches ardentes continuellement: et faisoient le deuil le duc de Bethfort son frere, et autres princes d'Angleterre, vestus de robbes et manteaux de noir: au devant vinrent l'abbé de Sainct-Denys, et les religieux, en habits bien solemnels, jusques au lieu où on avoit accoustumé de tenir le Lendict, et allerent en cet estat jusques à l'eglise de Sainct-Denys, où on avoit construit une charpente de bois en quarré, laquelle estoit tout environnée de draps noirs; là demeura le corps toute la nuict, durant laquelle les religieux dirent plusieurs commendaces et offices des morts. Le lendemain l'evesque de Paris, du consentement exprès de l'abbé (car autrement ne l'eussent-ils pas souffert, veu leur exemption), y vint celebrer la principale messe de *Requiem*. Les executeurs du testament du defunt donnerent à l'eglise une chappelle vermeille semée de roses d'or, garnie

Digitized by Google

de deux pieces de drap d'or moult riches, pour parer l'autel au dessus et au dessous, avec une croix d'argent pesant quatre-vingts marcs d'argent: et outre ce, à la charité des religieux cent escus. Or ceux qui conduisoient le corps y prirent leur refection au disner: après quoy le corps fut remis sur ledit chariot, puis conduit jusques à la mer, et de là transporté en Angleterre, en une abbaye nommée Westmonstier. Partout où il passoit tant en France, Normandie, que en Angleterre, grands honneurs funebres selon le cas luy furent faits: Dieu en ait l'ame, et de tous les autres trespassés aussi. Quand ce duc de Bethfort eut conduit ledit corps en Angleterre, il retourna en France, et se porta et fit appeller « regent du royaume de » France, pour son neveu Henry, qui n'avoit que un an, » et entreprit le gouvernement de tous les pays obeïssans au roy d'Angleterre.

Audit an mille quatre cens vingt et deux, le vingtiesme jour d'octobre, alla de vie à trespassement très-noble, et très-chrestien prince Charles, roy de France, sixiesme de ce nom, qui regna de quarante-deux à quarante-trois ans: durant lequel temps il fut moult troublé de maladie au cerveau, et avoit mestier de bien grande garde: il trespassa en l'hostel de Sainct-Paul à Paris, où il estoit né. En son temps il fut piteux, doux et benin à son peuple, servant et aimant Dieu, et grand aumosnier: or combien que on dist, que « au temps passé on lais» soit les rois trois jours morts en leur lict, le » visage descouvert, » toutesfois on ne le laissa que un jour entier, et le voyoit-on qui vouloit: il avoit le visage aucunement coloré, les yeux clos, et sembloit qu'il dormist. Ledit jour après midy les chanoines et gens d'eglise, du Palais vinrent à Sainct-Paul, et en la presence du corps dirent vigiles des morts, et le lendemain une messe, le plus solemnellement qu'ils peurent. Après il fut mis en un coffre de plomb, garny de plusieurs choses odoriferantes, et y fut jusques au neuviesme jour de novembre: pendant lequel temps les colleges des eglises de Paris, tant seculiers que reguliers, et ceux de l'université, disoient sans cesse messes tant hautes que basses, et autres prieres pour le salut de son ame. Le neufiesme jour il fut porté de son hostel de Sainct-Paul jusques à Nostre-Dame de Paris. En la compagnée estoient tous les gens d'eglise de Paris, tant mendians que autres, le college de Navarre et les autres colleges de l'université de Paris, avec peuple infiny faisans dueil, lamentations et pleurs, et non sans cause. Ce jour il ne fut rien ouvert, ny merceries, ny autres marchandises, non plus qu'en un jour de grande feste. C'estoit grande pitié d'ouyr les douloureuses complaintes du peuple. Ceux de l'escurie le porterent: par dessus le corps y avoit un poile ou dais noir, en forme de ciel quarré à pentes ès quatre costés, que portoient à chacun des quatre coins sur un baston les eschevins de la ville de Paris. Autour, devant et derriere y avoit deux cens torches, pesans de cinq à six livres chacune: le duc de Bethfort vestu d'un manteau noir, avec un chapperon à courte cornette l'accompagnoit. Helas! son fils et ses parens ne pouvoient estre à l'accompagner, dequoy ils estoient legitimement excusés: « Et » vous, duc de Bourgongne, qui en sa vie l'avez » mis ès mains de ses ennemis, vous avez sceu sa » maladie telle qu'il n'en pouvoit eschapper, et » sceustes bien sa mort, mesme delaya-on le » convoy funebre en intention que y fussiez; » et encores eust-on plus attendu si l'eussiez » mandé: et toutesfois vous n'y vinstes aucunement: par ainsi en sa vie et en sa mort » vous l'abandonnastes: » ce que plusieurs gens entre leurs dents disoient, mesme aucuns assez hautement, tellement que on le pouvoit entendre. Par les colleges de Paris, et en ladite esglise de Nostre-Dame furent dites vigiles solemnelles, et y vinrent et furent en procession, comme aussi le lendemain à la messe. Il y avoit bien en luminaire douze mille livres de cire, tant en torches qu'en cierges. Autour de la chappelle y avoit du drap noir aux armes du roy, et aussi tout au tour de l'eglise. De plus, sur la porte de l'eglise estoient deux grandes bannieres aux armes du roy. Après la messe dite et le service fait, on prit le corps et le porta-on jusques à Sainct-Ladre: jusques auquel lieu le porterent ceux de l'escurie, puis audit lieu d'autres prirent le corps et le porterent jusques à la croix près du Lendict, nommée la Croix aux Fiens. Or à le convoyer estoit ledit duc de Bethfort, comme dessus vestu, et à cheval: plus, ceux que on disoit de la cour de parlement, de la chambre des comptes, les eschevins de Paris, et la plus grande partie des gens d'eglise d'icelle ville, avec foison de peuple. Jusques là, de l'abbaye Sainct-Denys vint l'abbé et les religieux, vestus de très-beaux et

Digitized by Google

riches vestemens, la pluspart semés de fleurs de lys, qui avoient et portoient un poile en maniere de ciel, soustenu sur six lances, pour mettre sur le corps. A ladite croix y eut aucunes difficultés touchant l'exemption de ceux de Sainct-Denys, mais à la fin ils furent d'accord, et allerent jusques à l'Hostel-Dieu : lors huict religieux prirent le corps et le porterent jusques dedans le chœur de l'eglise en chantant « *Libera me, Domine*, etc. » C'estoit chose merveilleuse du luminaire, qui estoit depuis la porte Sainct-Denys jusques à l'eglise : et y eut nouveau luminaire, qui montoit jusques à quatre mille livres de cire, et paremens faits comme à l'eglise de Paris aux armes du roy, et bannieres mises : en suite furent dites vigiles bien et solemnellement ; le lendemain matin fut dite et celebrée la messe, que chanta de la permission de l'abbé, l'evesque de Paris, à laquelle messe l'evesque de Chartres fit office de diacre, et l'abbé dudit lieu office de soubsdiacre. Il n'y eut personne qui allast à l'offrande sinon le duc de Bethfort, qui faisoit le dueil. La messe estant chantée et achevée, ceux de l'escurie prirent le corps, lequel ils porterent au lieu où il devoit estre ensepulturé, sçavoir en la chappelle du feu roy Charles cinquiesme son pere. Tousjours le peuple se lamentoit et plaignoit de la petite compagnée qu'il y avoit, comme dessus est dit. Il fut ensepulturé par l'evesque de Paris. Quoy fait, les François-Anglois commencerent à crier « Vive le roy Henry » de France et d'Angleterre ! » et crioient Noel, comme si Dieu fust descendu du ciel. Toutesfois plus y en avoit faisans dueil et lamentations que autres. Maistre Philippes de Ruilly et Michel de Lailler, executeurs du testament du roy mort, donnerent à l'eglise de Sainct-Denys chasuble, tunique, dalmatique, et deux draps de soye de couleur perse ou bleue, semés de fleurs de lys d'or, et pour la charité des religieux cent francs, outre grande somme de deniers distribués aux pauvres à tous venans : or combien qu'il y eust grand debat touchant le poile qui estoit sur le corps, disant plusieurs « qu'il leur appartenoit, » toutesfois le grand maistre d'hostel du roy le prit, et le bailla audits religieux, comme à eux appartenant.

Quand le roy Charles septiesme de ce nom, son vray fils et heritier, le sceut, il en fut moult courroucé et desplaisant, et non sans cause, si qu'à peine le pouvoit-on appaiser : c'estoit pitié des regrets qu'il faisoit, comme pareillement ceux de son sang. Il fit faire services, prieres et oraisons pour son pere le plus solemnellement qu'il peut : et deslors, comme il lui appartenoit bien, se nomma et porta roy de France : aussi l'estoit-il sans nul doute.

FIN DE L'HISTOIRE DE CHARLES VI.

Digitized by Google

Digitized by Google

CRONIQUE

DELS COMTES DE FOIX ET SENHORS DE BEARN,

FEYT L'AN DE L'INCARNACION DE N.-S. 1445,

PER MANDAMENT DE MADAME LEONOR [1], ENFANTE DE NAVARRE ET COMTESSA DE FOIX,

PER MIGUEL DEL VERMS,

NOTARI DE FOIX ET PROCURAIRE DE TRÈS AUT ET INCLIT PRINCIP ET REDOPTABLE SENHOR MOSSEN GASTON [2], PER LA GRACIA DE DIU, COMTE DE FOIX, DE BEARN ET DE BIGORRE, VISCOMTE DE MARSA, DE GAVARDA, DE LAUTREC, DE VILLEMUR ET SENHOR D'ANDORRA.

PROLOGI.

Per entrament et honnorable commensament del present libre [3], ad eternal memoria dels comtes antigs de Foix, et per saber qui foc lo primer comte de Foix, et successivament tots los autres entro [4] lo jorn present [5], mestre *Miguel del Verms* n'a volgut far memoria, et tot primerament qui fot lo primer comte de Foix; car, segond que recitte mossen Honnorat [6], bon prior de sent Loer [7] en Proensa, en una epistolla sua tramesa al egregi et excellent princip de bona memoria mossen Gaston, nuncupat Febus [1], comte de Foix, en la qual epistolla fe mencion expressi, com lo dit mossen Honnorat, am diligencia, abia sercat et trobat las croniques antigues, et en trops libres, especiallement en un libre que s'appella *Flos de croniques* et en lattin *Flos cronicarum*, et en un autre libre que om appella *la Catalogie dels papes* et en lattin *Pontificum romanorum catalogus*, et en las historias proensales, per las quals abia trobat qui fot lo primer comte de Foix, lo segond, lo ters, le quart, lo sinque, lo six, lo sept, lo hoeyt, lo neuf, lo detz, l'onze qui fot lo payre del dit comte Febus, segond la relation deu dit mossen Honnorat.

BERNAD.

Primer comte de Foix.

Lo primer comte de Foix era nomnat mossen BERNAD DE FOIX, lo qual fot très bon cavalhier et ric; et se appelava senhor de Foix, car no era comte per lasbets [2]. Mas, à la siena etat de quarante ans, fot feyt comte de Foix, et fot nomnat lo primer comte de Foix.

Del qual, lo dit mossen Honnorat, per eternal memoria et denominacion deldit primer comte de Foix, fec lo seguien metre en quatre linhes [3].

[1] Éléonore fille de Jean II, roi de Navarre et d'Aragon et de Blanche (fille de Charles III, roi de Navarre), épousa Gaston IV, comte de Foix, qui en 1455 fut déclaré par son beau-père son héritier au royaume de Navarre; mais le gendre mourut en 1471 avant son beau-père. Éléonore hérita de ce royaume en 1479 et mourut un an après, laissant la couronne de Navarre à son petit-fils François Phébus, comte de Foix.

[2] Gaston IV devenu comte de Foix en 1436.

[3] Ce livre est un *Inventaire et Répertoire du trésor des chartes de Pau*. Le volume original est encore conservé aux archives départementales. (Voyez ma Notice.)

[4] Jusqu'à.

[5] Le 7 décembre 1445, jour où ce livre fut commencé, selon la déclaration de Miguel del Verms.

[6] Je n'ai rien trouvé sur cet Honorat dans les archives de Pau. Il ne faut le confondre ni avec saint Honorat 13e évêque d'Arles, qui fonda en 410 le monastère de Lérins, ni avec un autre saint Honorat, évêque de Marseille, aussi au 5e siècle, auteur d'une vie de saint Hilaire.

[7] Peut-être s'agit-il de l'abbaye de Lerins.

[1] Gaston Fébus mentionné ici est celui que Froissart alla visiter en novembre 1388 et qui a écrit un traité des déduits de la chasse. (Voyez l'amusante relation du voyage de Froissart dans ses chroniques, l. 3.)

[2] Pour lors.

[3] J'ai adopté l'usage généralement suivi de couper en

Digitized by Google

Lo qual mossen Bernad fot feyt comte de Foix l'an mil sexante et dus [1], regnant lo rey Henricq de France [2], com porà se leer en las escripturas que son en la caixe de Carcassona et de Besiers [3], on es la carta com mossen Rogier [4], comte de Carcassona, leixet lo castel de Foix et tota la terra Fexengué [5] et la végarié de Savartès [6], et mes, lo comtat de Conserans et de Lamesanes, et lo boix de Bolbone, et tot ço qui es enter l'Ers et l'Arieya, et diversas gleysas [7] et lur donodores, com en la ditta carta es contengut aixi, fot leixat al dit comte Bernad, lo primer comte de Foix :

Sent Bernad fot qui comensat.
La orden blanqua de Cisteus,
Et si bien puix aixi sera
Per qu'es en Foix comte novel.
Quar bien sé que lo temps vindrà
Que lo comte sera mot bel
Et de ennemics trop aurà,
Quar ben saubrà gardar sos seus.

ROGIER,

Segon comte de Foix [8].

Lo segon comte fot mossen ROGIER que conquistat Carcassona; et si era el mot bela persona, ric et redotable senhor, et mot noble et sanctific; quar, segon se lieg en las croniques recitadas per lo dit mossen Honnorat, lo dit mossen Rogier feć treslatar lo cors sent de sent Antoni, et devotament el meteys [9], honorable et ecclesiastique procession precedant, portet los osses del dit cors sent en son mantel al monastier dels monges negres de Lezat. Lo qual segon comte de Foix aixi dejos parla desi meteys en quatre metres :

Per so me fau Rogier nomnar,
Quar lo nom sieg la persona,
Et... a gros os rosegar
Quar he conquistat Carcassona.
Encara crezi que mon corsier
Poeyra, de Rosa à Barsalona,
Correr per tot, sens nul dangier,
Si Dius longa vida me dona.

ROGIER DE TIBAUT,

Ters comte de Foix [8].

Lo ters comte de Foix se nommava ROGIER DE TIBAUT, que fot senhor de las marchas de la Bassa Proansa; et fot tresque valent et ardit en feyt d'armas, et en sa vida conquistet tropas causas; et el meteys parla dejos, en quatre metres, com s'en sieg :

Hom me apela Rogier de Tibaut
Senhor de la Bassa Proansa.
Encara montaré plus haut
Per ardiment et per valensa.
Qui gausará cuilhir mon saut,
Jo juri Diu et ma crezensa!
Que à mon ale no aurá defaut,
Per gran que sie, sa duransa.

ROGIER LO GROS,

Quart comte de Foix.

Lo quart comte fot nomnat mossen ROGIER LO GROS, qui fot mot savi et excellent senhor et ric, et grandement paisible, que no volia guerra am nullas gens. Lo qual de si meteys parla assi dejos en quatre metres :

Rogier lo Gros son breument.
Dels comtes de Foix son lo quart;
Et si ben m' ha la pensa granda,
No me trobi flac ni coart.
Guerra no veuih am nullas gens;
Mas ben sapien, per sent Lenart!
Que qui m'en farà tant ni quant
Que no s'en penedirà tart.

ROGIER AU-BE-PE,

Sinque comte de Foix.

Lo sinque comte de Foix fot nomnat ROGIER AU-BE-PE, qui fot bon et ardit cavalhier; et de-

deux vers ces longs vers de seize syllabes employés dans les ballades espagnoles et dans les chants des troubadours catalans et provençaux.

[1] Selon l'*Art de vérifier les dates*, Roger-Bernard second fils de Roger Ier, comte de Carcassonne, hérita de lui en 1012 d'une partie du comté de Carcassonne, du comté de Conserans et de la majeure partie de la seigneurie de Foix; mais ce fut seulement pour son fils Roger que la seigneurie de Foix fut érigée en comté en 1050.

[2] Henry Ier régna de 1031 à 1060.

[3] Cette caisse était dans les anciennes archives du château de Pau.

[4] Roger Ier, fils d'Ainaud. Il fut comte de Carcassonne de 959 à 1010, et Bernard fut son second fils.

[5] Fesensaguet.

[6] Saverdun.

[7] Église.

[8] De 1038 à 1064, selon l'*Art de vérifier les dates*.

[9] Lui-même.

[8] L'*Art de vérifier les dates* intercale ici Pierre, frère de Roger ci-dessous.

Digitized by Google

siret fort fer lo sant passatge d'outre-mar, visitar la terra sancta de Jherusalem, on lo filh de Diu pres mort et passion per rescuar lo numanal linatge, et aixi ben fer guerra contra los Sarrazis, enimics de la fe christiana. El parla de si meteys, lo dit sinque comte de Foix, assi de jos en quatre metres :

Hom me apela Rogier au-be-pè
Et son dels comtes lo sinque;
Et plats me contra cels armar
Qui an la ley de sarrazine.
Trop desiri lo sanc venyar
Dé Jhesus, lo filh de l'altisme;
Quar ben auré lo bon loguier
En la gloria de l'aut regisme.

ROGIER LO GRAN,

Sieys comte de Foix.

Lo sieys comte de Foix fot appelat ROGIER LO GRAN, per so quar era grande persona et de notable mesura et seignoria statura, ben compensat per tots sos membres, am belh et amoros regart mesclat ab regors. Et era lo plus gran home de tot lo pays en aquel temps, fort et hardit, et per tots sos vesins et de tots estranis dobtat qui lo lexaven vivre en patz. Et no n'i avia dengun qui no volgues estre son amic. Et tot lo temps de sa vida tenguet lo pays pacifific. Et era mot amoros, larc et franc à totas gens, assi com en parla luy meteys en quatre metres :

Ben saben tots mos ennemigs
Que nomnat son Rogier lo Gran;
Et si veulh esser bon amig
Largo et franc à tota gent.
Mas enveyos seran à nos,
Quar jo lous hé de tal talent.
Et jo lo juri per sent Denis
No conexeran lo semblant.

ROGIER BERNAT LO PROS[1],

Sete comte de Foix.

Lo sete comte de Foix fot nomnat ROGIER BERNAT LO PROS, per so que fot valent et pros en armas, larc en donar. Et aguet grans et divers ennemics, los quals li firen malas et continuadas guerras. Mas per la gracia de Diu ei se defendet à tots per forsas d'armas; et estet tot jorn ardit et en son estat honorable et tresque noble, que sos ennemics no lo pogueren jamès aver ni sobreprendre, per quant que fossen orgulhosos et de gran superbia. Et era home lige et vassalh del comte Ramon de Tholosa et de son hommatge. Per lo qual comte de Tholosa sostenir et amparar et deffendre, fet granda et viva guerra contra lo rey de Fransa et contra lo comte de Montfort, fazen guerra, per lo dit rey contra lo dit comte de Foix qui suffrit grans guerras, angoysas et trivalhs importables. Mas empero lo dit comte de Foix en tot se mostret virtuos, fizel et pros à son senhor lo comte de Tholosa; et per luy fec armas valentas et nobles batalhes contra tots, que no se poyrien explicar. Et per so fot appelat Rogier Bernat lo pros et sens dengun reproche.

En son temps fec parlar de si meteys, et talement que lo rey de Fransa per lasbets, nomnat sent Loys, lo volguet tirar à si meteys; et fec tractar que fos son home. Et jamès lo dit mossen Rogier Bernat no volguet desemparar la fe que tenia del comte de Tholosa, entro per tant que partit, de voler et consentiment del dit comte de Tholosa. Lo qual, de Fransa enfora, trametet embayssada honorable et noble al comte de Foix com el ly relaxava ia fe et sagrament que tenia de luy, et li plasia que se fes home novel del sus nomnat rey de Fransa et à luy prestasse lo sagrament de fizeltat per lo comtat de Foix. La qual embayssada et tractament feren et meterem à bos termes, maestre Pey de Calame et maestre Mathieu de Marlhac segretaris deu rey et amics del dit comte de Foix; los quals ajusteren avesques, abbats, et d'autres mots honorables et nobles homes à sent Johan de Verges, entre Foix et Varilhas, on, fagut honorable et notable parlament en la causa susdita, et precedents notables et degudas protestacions del jurament que tenia del dit comte de Tholosa, attendut lo consentiment et voler sien, que ab sa letra li abia trametut, prestet consentiment de fer lo jurament et hommatge al dit rey de Fransa; et lo prestet, com se pot monstrar per letra del dit sent Loys, sagelada del gran sagel vert am cordos de seda ottryada, las quals letras son en las archieus et armari per que se fos lo present libri de Inventari. Et d'aqui en fora, en corta maniera, lo dit mossen Rogier Bernat demoret pacific per la gracia de Dieu.

Et après se lieg, que l'an mil dos cens et XXXII,

[1] De 1223 à 1241.

Digitized by Google

on lo mes de may, lo dit mossen Rogier Bernat mettet lo seti al castel de Mirapeys, que encara no era ciutat, per so que ja fos que lo dit senhor de Mirapeys fos son home per lo castel de Mirapey, com se pot mostrar per cartas de homenaiges estants en los dits archius et armari, et li fazia resistanssa et contradictio. Mas li venguet en lo seti una grande bossa, et aqui malenteget hun temps; mas ges per so lo seti no se levat, entro que à la final morit aqui. Et per memoria eternal que fot home trop valent et sens degun reproch, li fot metut, com ja es dit dessus, nom Rogier Bernat lo Pros, ayssi com el meteys ne parla assi de jos en quatre metres :

Bien cresi que jamès no fos
Que Foix no agues enveyos.
Et pusque ainxi me apelan tots
Comte Rogier Bernat lo Pros,
Garden se, de noeyt et de jorn,
De mi encontrar los orgulhos,
Quar, si Diu es de mon conduct,
Jo meteré los orgulhos en jos.

ROGIER DE FOIX,

Hoeyt comte de Foix.

Lo hoeyt comte fot apelat ROGIER DE FOIX, lo qual aixi ben prestet lo hommatge à sent Loys rey de Fransa per lo comtat de Foix, com esta ferm ab carta en los dits archius et armari inclusa. Lo qual mossen Rogier de Foix que fot filh deldit mossen Rogier Bernat, volen complir so que son pay tots temps avia desiret far, lo sent passatge, et no avia pogut complir, quar la mort lo prenguet que tropas causas impedix et no laixa metre à sos termes, pareilhament lo dit mossen Rogier desiret fer aquo metix; et fec son poder de fer hun grand passatge en otre-mar per emendar sa vida et salvar la anima. Mas per so que fot impedit et aguet à soffrir pro pena et tribalh per soccorre à ses amics et en aquels de son linhatge, per que lo rey de Fransa li fec gran guerra, mas per la gracia de Diu fot feyta bona patz per lo tractament deu rey d'Arago. Et lo dit mossen Rogier volguet trop gardar ses dreyts et estre senhor de sa terra. Et per so ne parla assi de jos en quatre metres, en persona del dit mossen Rogier :

A mi me plas gardar meus dreyts
Et estre senhor de ma terra
Et he desirat tropas vets
Que entre Cristias aguet fi guerra,
Tots anessen sus Sarrazis
Ab honor de Diu et de sa mayre,
Per conquistar lous dreyts de Diu
Et la gloria de Diu lo payre.

ROGIER,

Noval comte de Foix.

Lo noval comte fot mossen ROGIER. En l'an mil dus cens et quarenta et hoeyt, acquisit la terra de Donezà, et de Saverdà, et de Confelant, et de Capéir. Son metre fot assy[1].

ROGIER BERNAT,

Detzal comte de Foix.

Lo detzal comte de Foix fot un autre ROGIER BERNAT, lo qual fot gendre del pros Gaston senhor de Bearn, segon se lieg. Et fot senhor de gran noblessa, tractable en tot ben et honor; empero si era rigoros en si et senhorio, et que volia fer per sos amics, et à lor soccorrer et ajudar; et era ab gran affection de conquerir pays et terra; et conquerit Pamias[2] et Bearn.

L'an mil CCLXXXVI, sincq ydus May, en lo loc de Morlas, mossen Gaston et ma dona Costansa donaron lo dit pays de Bearn à mossen Rogier Bernat et à ma dona Margarida sa molher, lor filha; et lo matrimoni era feyt l'an mil CCLII.

Et plus volia conquerir, mas la mort lo arrapet; et morit à Tarasco en Savartes, la vegilia de la purificacio de Nostra Dona, l'an mil tres cents et hun[3]; et fot portat et sosterrat honorablement à la abadia dels monges blancs de sent Bernat de Bolbona del orde blanc de Cisteus.

A la qual mort aguet gran perda lo rey d'Arago, quar Papa Marti quart l'avia depausat de son realme et l'avia donat à Carlos, segon nat du rey Philip de Fransa; et per so que lo dit mossen Roger Bernat segon era gran amic deu rey d'Arago, et com era senhor tractable, el y aguet grant perda, quar li aguera pacificada la guerra que li fazia lo rey de Fransa, si

[1] Les huit vers annoncés par Miguel del Verms ne se trouvent ni dans l'original de Pau ni dans la copie de la bibliothèque royale de Paris.

[2] Pamiers.

[3] Rogier Bernard mourut le 3 mars 1301, ancien style, et 1302 nouveau style.

Digitized by Google

agues viscut. Mas empero lo senhor de Bearn, de qui era gendre lo dit mossen Rogier Bernat, suplit so que no avia podut fer; quar mossen Gaston senhor de Bearn, per son bon tractament, fec la patz, mieysan la gracia de Diu, del dit rey d'Arago ab lo rey de Fransa. Et lo dit senhor de Bearn avia nom Gaston. Et fec son heretier son filh Gaston, nebot del dit senhor de Bearn, filh de sa filha et del dit mossen Rogier Bernat.

Et per eternal memoria del dit mossen Rogier Bernat segon, son assi dejos scrits quatre metres :

Hom me apela Rogier Bernat,
Et si son bien en vertat,
Et jo no son pas tant musard
Que Pamias, la riqua ciutat,
No ague conquisa, et Bearn,
Per creixer lo mieu comtat.
Encara no quiti l'autra part
D'aquest pays sens falsetat.

GASTON

Onze comte de Foix.

Lo onze[1] comte de Foix fot LO PRIMIER nomnat GASTON, quar aixi hat ordenet lo dit mossen Rogier Bernat son pay, per la voluntat del dit mossen Gaston senhor de Bearn son sogre[2], que lo dit filh agues nom Gaston com son avyol; quar lo dit senhor de Bearn, après sa fi, volia ajustar lo terra de Bearn ab lo comtat de Foix; et ordenet que los comtes que nasqueran en Bearn aguessen lo seu nom Gaston, aixi que lot dit primier Gaston.

Mossen Gaston, comte de Foix et senhor de Bearn, fot senhor mot savi et de gran empresa; mas aguet trops inimics et enveios; et totas malas fortunas per sa savieza, segon sa joventut, passet. Et morit à Pontorson en Normandia; et fot sepulturat als Jacobis de Paris, so es al convent dels frayres predicadors, l'an mil tres cents et quinze. Et era en la etat de XXXIV ans. Et demoren après luy tres filhs, que lo maior no abia sino que sept ans, lo qual avia nom Gaston. Del qual onze comte sus expressat, per bona memoria sua, assi dejos son scrits quatre metres :

Hom me apela primer Gaston
Que jamès fos en mon linhatge;
Et si he de Foix cambiat
Lo nom, per Bearn gardar son usatge.
Don per avant se garde lo Leon
Sus en la Vaca pendre gatge,
Quar ja non farà son prou,
Si Diu me garda de dampnatge.

GASTON II.

Dotze comte de Foix.

Lo dotze comte de Foix LO SEGON GASTON, filh del precedent, fot trop bon senhor, et amable à totas gens, et devot à Nostre-Senhor Diu, et contemplatiu. Et si era aixi medix bon amic deu rey de Fransa, et de tots autres senhors de glezia et temporals. Et per so que desirava far lo sent passatge et anar far la guerra contra los Sarrazis, dizia atals paraulas premeditadas en si medix :

Lo monde veg fort tribolat,
Que no lo prezi tres carlis!
Mas pregui la sancta Trinitat
Que m' doni l'anima saubar;
Quar jo sospir sens lung sojorn
Quant veg las enfizeus[1] si avansar
Et Sarazis tenir dessa la mar,
Et son si pres nostres vesis.

Asso volia dezir lo tres noble senhor, quar los enfideus tenian la terra de Aldesira[2] et la ciutat de Granada. Per so fec tres nobla empresa en son cor, de anar contra lor, et soccorrer al seti que tenian en Granada los reys d'Espanha, de Navarra et de Aragon. Et ajustet tots sos aliats, barons, cavalhers, gentius homes de son pays et d'autres; et sa nobla et notabla armada ajustada per anar, volguet far son parlament ab madona Alienor de Comenge sa molher et ab sos pobles et ab son filh Gaston, nomnat Febus, que era ancora petit. Aixi que primier parlet ab ma dona sa molher com s'en sieg :

Dona, à Diu vos coman,
Que jo m'en vau,
A vos comman mon filh Gaston
Et tot l'ostau,
Et si vos prego que à Gaston
Mustrets bonas virtuts
Et lo reguardets à l'environ
Et li donets nourituts.

[1] Cet alinéa a été ajouté en marge par une autre main et de la même époque, peut-être même de la main de l'auteur, car ce volume paraît être l'original.
[2] Beau-père.

[1] Les infidèles.
[2] Algesiras.

Digitized by Google

Respone màdona à monsenhor.

Monsenhor, greu m'es la despartida
Si ans y podey far.
Diu vos don longua vita
Et vos laixi tornar.
De Gaston faré bona garda
El' daré nouritut;
Mostrar li faré doctrina
Et tot bona virtut.

Asso responet per ma dona, parla monsenhor ab son filh Gaston et dits.

Aviza te, mon filh, arrer et avant,
Et sias ben avizat,
Ne aias flac cor ni simple gant;
Ab tos amics te atira;
Quar aspra guerra te spera
Dels enveyos fels et irats.
Et si ab tos amics no t'aconselhas
Fort seras corrossats.

Respon Gaston.

Vostre fils son sens falha
Et son lo ters Gaston.
Lo cor me nada en batalha
Et en als renon.
Jo avré forte persona
Et bon cors per portar armes,
En Bearn, Carcassona,
Et en Fransa contr' als Angles;
Et son de tres noble linatge
De Foix lo antiq hostal.
No y avrà villa ni paratge
En Espanha ni Portugal,
En Armanhac ni en Roergue,
Ni als montes de Cantal,
En Gasconha ni en Comenge
Jo no travessi à cavalh,
Quar son nascut en tal planneta
Et fortunada constellacion,
Que per totas partidas del mon
De mi serà feyta mencion.
De mi, pay, no aiats doptansa
Ni aviats lo cor racos,
En Diu he ferma speransa
Que m' farà estar joyos.
De nostr's ennemics avré vengansa
Et los faré estar iros.
Asprament ab cops de lansa,
Los meteré de cap en jos.
Non n'i avrà de si aut coratge
Jo no los fassi sospirar,
Ni malavilla, ni vassalatge
Que no los fassa aterrar.
Et si volen aver del nostre,
Jo los aixi ben defendré
Fortament ab punta de lansa,
De aut cor li respondré.
Et ara [1] son en enfantia;
Mes tantost vindrà lo temps
Que poyré far valentia
Ab nostres amics tots ensemps.
Per so, vos pregui, lo mieu payre,
De mi no ayats esbayment,
Ni vos, ma tres cara mayre,
No ayats jamas marriment.

Apres pariet ab sos pobles aqui ajustats de son manament et dix en aquesta maneyra.

A Diu! à Diu! que jo m'en vau
En Granada contre lo poble menscrezen.
La causa de que plus lo cor me raque
Gaston es, lo quoau vos coman.
Vray Diu! donats li leyau gent,
Quar d'ennemics avrà marçat gran.
Don jo se que jaque et plata
Li faran ben besonh et soen.

Ara responet los pobles à lor senhor.

Nostre bon senhor,
De nos no ayats doptansa.
Guisa vos Diu, Nostre-Senhor,
Et nostra dona de Sarransa;
Quar serem fizel gent
A vostre bel filh Gaston
De bon cor et de fervent,
Quar es de bela faixon.

Tot asso dit, lo dit mossen Gaston, lo comte pros de Foix, ab tota sa nobla companhia s'en anet en Aldezira soccorrer al dit seti.

Et en aquel mieg que lo dit comte de Foix fot anat en Aldezira, com son filh Febus lacievament se portasse et jovenilment en la ardor de sa joventut, ma dona Alienor sa mayre lo reproçava et era corrossada de sa maniera, et li disia com s'en sieg:

Bel filh, per que as ton coratge
Et voluntat en jovenessa?
Regarda à cels de ton linatge
Com son estats de gran proessa.
Tu as ennemics en planessa
Plus que no son lops en boscatges
Et sian à prima o à la messa
Tots temps pensan sus tos dampnatges.

Respon Febus à ma dona Alienor sa mayre.

Ma dona, no vos donats tristessa,
Quar jo he lo polit plomatge.
Jo fac so que plats à jouenessa,
Quar atal es son usatge.
Febus suffrit trop grand oltratge
Quant el era en sa enfantessa.
Puix fot tant pros et tant save
Que metet sos ennemics à ottransa.

Lo dit mossen Gaston lo Pros, comte de

[1] Maintenant.

Digitized by Google

Foix, estan en lo dit seti, fazen armas contra los enfezels, prenguet mal de que morit. Et la companhia de cristianisats que tenian lo seti, quant fot trespassat de vida humanal, diziat atals paraulas :

Benazeit sia Diu Nostre-Senhor,
Quar Foix pren hoey gean honor,
Quar per la gent cristiana
Per qui Diu pres cara humana
Aquest hom tant hondrat
D'aquesta vida es trespassat.

En après, lo cos deu dit pros comte de Foix mossen Gaston, per la siena nobles gents que avia menada, fot portat al monastier de Bolbona ; et aqui fot honorablament sebolit.

GASTON FEBUS,

Treze comte de Foix.

En après lo dit GASTON FEBUS son filh fot comte de Foix. Et ja sia que en sa joventut, cum dit es desus, fos lassive et movible, de pauc en pauc, per los amonastaments de ma dona Alienor sa mayre et de sos amics, el se amende et comenset aver vertut et noblesa. Et ajustet tota sa gentileza, et fec notabla armada ab la qual anet en terra de Prussia et fec grans armas. Et en aquel temps, cum ma dona la duquessa de Normandia et Dalphina de Viana, que apres fot regina de Fransa, era assetiada per los Jacomars et gens vilanios, la qual regina trametet sos embayssadors et messagiers al comte Febus, estant en Prussia. Et per scriut li trametet com s'en sieg :

Lassa! sire, que farem nos
Tots en morts et hontis?
Comte de Foix, jo pregui vos,
Puis que Diu vos ha assi tramis
En terra de Prussia, per esser pros,
Don v'en retornats, mon dos amics,
Et fets vos que lo vostre secors
Nos gart de nostres ennemics.

Cum lo comte Febus responet à la regina, en la forma que s'en sieg.

Par ma foy! ce ne son que vilains!
No vos dobtés pas, ma dama,
Quar je vos juri, per mon ama!
Que non seran tots vius deman,
Et si je meti ma lanza en man,
Jo prometi à la res que plus ame[1]
Que seran de mort tant prochens
Com es del blanc carbo la flame.

[1] A la chose que j'aime le plus.

Aquesta resposta feyta, lo dit comte Febus feyts per luy assalts, armas et estorns en la dita terra de Prussia, de la qual, à la requesta de la dita regina s'en penset de retornar prestament per anar soccorre à luy contra los dits Jacomars. Et cum fot pres à la dita regina, fet saber sa dita venguda ; et li ensenhet la ensenha que fesse contra sos ennemics, so es assaber : *Febus avant!*

Et cum lo dit comte Febus, am tota sa nobla companhia fot aribat una neyt pres del dit seti, on se metet en embosca, venent la hora matutinal, so es assaber davant l'alba de lo jorn, en la qual voluntier vol hom dormir, los dits Jacomars estans en terra endormits, asso vezen la dita regina ad auta votz cridau, del som d'una tore en fora, la ensenha à luy ensenhada, com dit es, per lo dit comte Febus, so es assaber : *Febus avant! Febus avant!* La qual ensenha los dits Jacomars non entendian, ni per aquo no manqueian de lor dormir, ans estavan volcats en terra com los porcs al fangos, si que lo dit comte Febus fot ben pres del dit seti, et la dita regina cridau com dessus : *Febus avant!* Et no remens dizia alsdits Jacomars so dejos :

Fugets, vilans Jaques, fugets
Quar lo comte de Foix Febus
Vos vien dessus ;
Qui assi vos ets ajustats
Contra mi, à la mort ets venus.
Et si tantost non fugets
Los tots serets confus ;
Et la mort vos es prochaine
Et del tot serets desceus.

Et per aquo lo comte Febus, am tota sa noblesa et notabla armada que menava ab si, al lonc et al travers del dit seti donet contra los dits Jacomars, que tots los metet à l'espaza com à vilans, que petit ne demoren.

Et levat lo seti, la dita regina fot fora de perilh et estorta de la ma dels vilans, et fec gran festa al dit comte Febus et à totas sas gens, regrassian à luy la bona voluntat et tres noble secors que li avia feyt. Et agut parlament per alguns jorns et festeyat se am la dita regina, lo dit comte Febus am totas sas gens repartiet et s'en tornet en sos pays et comtat de Foix.

Gesta de la guerra de Anglaterra et de Fransa.

La mayre del rey d'Anglaterra fot sor del bon rey de Fransa, lo qual morit sens heretiés ; et

Digitized by Google

sobrevisquet la dita regina d'Anglaterra, sor del dit rey de Fransa, et Phelip de Valoys, filh del comte de Valoys, frayre del dit bon rey de Fransa. Lo qual Phelip, filh del dit bon comte, fot feyt rey de Fransa et succesit lo reyalme, tractant lo comte d'Artoys et contrastant lo rey d'Anglaterra filh de la dita regina; lo qual disia que à luy se apertenia lo reyalme de Fransa per sa mayre; et per so commenset la guerra.

Et l'an mil CCC et quaranta, lo rey de Anglaterra passet en Flandra, et metet lo seti à Tornay ab quinze milia homes combatans; et lo rey de Fransa no se auset combatre. Et d'aqui enfora lo rey d'Anglaterra s'en tornet sens conquerir lo loc.

Item. L'an mil CCC et quaranta sieys, lo dit rey de Anglatarra autra vets passet en Normandia ab sas gens d'armas, intrant per lo port de li Foga[1]; et combatet se am lo rey de Fransa davant lo loc de Carsi[2]. Empero lo rey de Fransa fot esconfit et vencut; mas escapet et fugit; et perdet de sa gent tanta que no ha compte. Et lo rey d'Anglaterra se partit d'aqui, et anet metre lo seti à Calès, on estet hun an cumplet avans que pogues aver lo loc. Et à l'endarier aguet lo loc per fam, et s'en tornet en Anglaterra.

L'an mil CCC sinquanta et sinq, lo princep de Gala, filh del dit rey de Anglaterra, ab lo comte Darbi, passet en Gasconhia per far guerra ab lo rey de Fransa. Et passet davant Tholosa; et d'aqui enfora à Carcassona, et à Bezès; et fazia correr et sautar et pilhar et afogar lo pays; et d'aqui enfora en Fransa. Et se combatet am mossenhor Johan, rey de Fransa, filh del dit rey Phelip; et fot esconfit mossenhor Johan, et pres per lo dit princep de Gala. Et fot menat à Londres d'Anglaterra on morit, feyta patz et accord entre los reys assi que lo Dugat[3] demoret al rey d'Anglaterra. El princep pres la possession et, la tent sinq o sieys ans. Et demouret rey de Fransa Karles, filh del dit rey Johan.

La guerra et destrossament del rey de Malhorca.

En après, penden lo terme de la vida del dit mossen Gaston, comte de Foix, nomnat Febus, he volgut metre, hieu *Miguel del Verms*, en lo presen libre, en gesta, so que fet en son temps.

Primerament l'an mil CCC quaranta et sinq, lo rey de Malhorca fot desheretat per lo rey d'Aragon, et per consentement de sos pobles, per las oppressions et greuges que lor fazia contra lors costumes; et fot esconfit et mort en batalha en Malhorqua; et son filh pres et naffrat, lo qual fot menat à Barselona; et aqui estet hun temps en prison forta, mala et estreyta. Et en après trenquet la priso et s'en fugit; et passet à Merenx, on fot seguit am gran siegui de Barsalona. Et l'agueren atent, mas que hun home de Merenx, apelat Bo-Filh, per so que sabia que lo comte de Foix Febus l'amava, l'amaguet[1] dins lo castel de Merenx, on fot seguat per la gent del dit siegui; mas no lo trobaron, aixi l'avia amagat et escondut lo dit Bo-Filh. Et après lo averen seguit entro[2] à Ax, et quant viren que no lo trobavan, s'en retorneren arrier. Et quant agueren passats Merenx, lo dit Bo-Filh, après petits jorns, secretement lo alarguet et li det via enta à Ax. Et aqui secretament se recreet per algus jorns; et après s'en anet enta à Avinho, et pres la regina de Napols per molher.

En après, l'an mil CCC setanta et quatre, lo dit enfant de Malhorqua qui era escapat, lo qual se tenia per rey de Malhorqua, fec guerra al rey d'Aragon et entret en Rosilho am sinq cents lances; et metet lo seti à Villa-Franqua de Conflent, et l'acombatet, et d'aqui enfora devant Barsalona, on hestet hun mes complit que à res no li auset yssir defora. Et d'aqui enfora s'en anet en Urgel on estet hun temps; et per la fam que y era, s'en passet en Castelha per aver secors. Et la marquesa sa sor era ab luy. Et aqui lo dit rey de Malhorqua morit. Et la marquesa sa sor s'en tornet per Navarra et per Bearn, et s'en anet en Avinho. Et aqui ela fet donacio al duc d'Anyo[3] del realme de Malhorqua et d'autres sos dreyts.

De la guerra de Foix et d'Armanhac

Après totas aquestas causas, com lo dit comte Febus, à causa de la dita guerra de Anglaterra

[1] La Hogue en Cotentin. Voyez mon édition de Froissart, tome Ier, p. 218.
[2] Crécy.
[3] Le duché d'Aquitaine.

[1] Le cacha.
[2] Jusque.
[3] D'Anjou.

Digitized by Google

et de Fransa agues passat pro perilhs et dampnatges, non obstant tot asso, lo comte d'Armanhac fec manipolis secrets et alianses am lo comte de Comenge apelat Martin, cosin del dit comte Febus, am lo senhor de Lebret[1] et am d'autres contra lo dit comte de Foix, per fer à luy guerra, la qual comencet.

L'an mil CCC sexanta et dos, lo comte d'Armanhac amasset grans gens, trops mes que lo comte de Foix, et se pensava aver maior fortuna et victoria que lo dit comte de Foix. Et parlava per si meteys ab la dita fortuna, cum s'en sieg :

Dona, hieu ay per mon saber
Del pays lo governament,
Et ay ab mi tot mon poder
De cavalhiers et d'autres gens.
Jo ay Comenge ab son deber,
Et ay la Lebré[2] ben corrent.
Dona, per so ve à destruzir
Foix et tota sa gent.
Quar no te demande res plus,
Ni aur ni argent,
Mas que hieu pusca
Cumplir mon talent[3].

Fortuna respon à Armanhac.

Tu pensas conquerir Fortuna
Per barat et per tricharia,
Et te pensas que jo sia nuda
Et del tot endormida !.
Si pensas que jo sia nuda,
De justicia no son nua.
Ve te assi la jornada venguda
Que ta tricharia es fenida.

Lo comte Febus estant en son logis, am tota sa gent, la neyt davant la batalha, com fot endormit, vit en sompni hun home blanc que li fazia mot bela cara et rizent. Lo qual, se dits, era sent Voluzia de Foix[4]. (Et per memoria del dit sompni et visio, per devocio del sent, ordonet que cascun an, en la neyt de la sua festivitat, fos illuminat lo seu cors sent à la gleysa de Foix de una torcha de cera de tres libres ; et aixi s'es observat et se observa cascun an com lo dit comte Febus lo ordonnet.) Et li era avist que Armanhac li venia de tras ; et lo home blanc li virava las esquinas et no volia entendre à luy ; mas parlava am Febus, et li dizia com s'en sieg :

Filh, levats sus, quar temps es
Que vos prengats lo gran honor,
Que hom no es al mon vivent,
Am paucas gents prengues maior.
Tost armats vos, no dobtets res !
Anats avant encontra lor,
Quar d'Armanhac et de sas gens
Vos faré hoey senhor.

Et feyt lo dit sompni, lo dit comte Febus se despertet et menet gran rigor en si meteys, cridan fort, amonestan tota sa gent apertament fossen armats et à cavalhs. Et disset à sos valadors et autras gents : que Armanhac li avia rompuda la patz jurada et li volia presentar batalha, confortan totas sas gens que no dobtassen de res, quar avia bona esperansa en Diu et en son bon dreyt. Et feyt lo dit parlament, et arrengada la batalha de sa partida davant Launac, esperan lo comte d'Armanhac am sas gens, tota hora ab grant ardimen et allegranssa confortava sas gens et dizia :

Jo he per me mon bon dreyt ;
Aixi fermement jo lo crey ;
Quar jo he gardada per entier
La patz jurada per ma fé.
Ardidament sia sobre mi,
Quar jo veulh estre lo primé ;
Já no metré lo pé arré,
Per duc, per comte, né per rey.

Lo comte d'Armanhac vent am tota sa gent en batalha arrengada, et se assemblet am la batalha del comte de Foix aixi et en tal manera que de cascuna partida se feriren. Et ja fos que lo comte de Foix agues petita gent à esgart del comte d'Armanhac que era en gran nombre, mas la del comte de Foix eran bona gent, habils en armas et à luy fizels, et feriren asprement contra la batalha del comte d'Armanhac. Et myausan[1] la adjutori de Diu, et de l'home blanc que lo comte de Foix se vezia davant, per lo bon dreyt que avia et la bona querella, lo dit comte de Foix conquistet la batalha et vincet son ennemic lo comte d'Armanhac et tots sos aliats. Et lo dit comte d'Armanhac vencut s'en penset fugir et amagar[2] per los boscatges ; mas Diu permetent, hun cavalhier de Alamanha,

[1] Albret.
[2] Jeu de mots sur *Lebret*, nom de la famille d'Albret, et *la lebré*, le lièvre.
[3] Ma volonté.
[4] Saint Volusien, le grand patron du Béarn et de Foix.

[1] Moyennant.
[2] Cacher.

Digitized by Google

apelat mossen Anse[1], lo qual avant de la batalha anava visitar la bazelica del baron sent Jacmes en Compostela, la gent del comte d'Armanhac destrossen al dit cavalhier; et com s'en anes al comte d'Armanhac, que li fes restituir et tornar la destrossa, com el fos romieu[2] et no fos de guerra, no lo volguet ausir ni à luy fer restituir la destrossa; mas lo dit cavalhier, qui avia ausida la noblesa et notable franquesa del dit comte de Foix, Febus, no agut autre recors sino que à Diu et al baron sent Jacmes de la siena querelha, et del remontament per complir son viatge al dit comte de Foix, al qual personalment se presentet simplament, en paubre estat, per so que era estat destrossat cum dit es. Et monstrada per lo dit cavalhier sa querelha et destrossament al dit comte Febus, per luy fot recebut et festeyat noblament et honorable. Et li fec donar aur et argent, et le remontet de cavalgaduras per complir son viatge. Per lo qual remontament el le complit. Et com s'en retornava, com la fama fos divulgada per tot lo pays, et lo loc on la batalha se devia fer, lo jorn et la hora de la batalha, quant fot conquisa et fenida, et lo comte d'Armanhac fugia en hun bosc, am cors de cavalh, empero lo dit cavalhier d'Alamanha que las gens del dit comte d'Armanhac avien destrossat, li fot à l'encontra, et arrapet lo dit comte d'Armanhac que no l'en laxit anar, jassia que el lo pregava al dit mossen Anse, Alamanh, que lo lexasse. Et li dizia en la seguent maniera :

Compans, jo te pregui que tu
Me ottreyes que te requeri esta vets,
Que tu no me empache la via.
Laxa me fugir en aquest bosc;
Quar si tu vos de ma moneda,
Jo te daré aur et argent tantost.
Et te promets, on que jo sia,
Que jo te seré car amic cortés.

Et asso dit per lo dit comte d'Armanhac al dit Anse, el li responet en la forma que s'en sieg :

Trop fesats onta à vostre linatge
De fugir tant vilanament;
So es natura de porc salvatge
Et non pas de honorabla gent.
Los raynarts estan als boscatges,
Et los larros que van panan.
Ara sia Dius à mon dampnatge
Si vos anats plus avant.

[1] Hans.
[2] Pèlerin.

Aquestas paraulas ditas per lo dit mossen Anse, son ben notadoras, com lo dit comte d'Armanhac qui, ab tant gent era aqui ajustat, am grand valadors de sa part, no aguet denguna vertut, ans s'en fugia am gran cors, am lac oa jos lo ventre, com fac lo rainart. Et menet lo davant le comte de Foix, qui de luy avia aguda la victoria, tot confus et espaordit ab paucas de vertuts et flac coratge. Lo qual comte d'Armanhac parlet am lo comte de Foix Febus, com s'en sieg :

Febus, jo té tort, bé lo sey;
Et si no m'en podé escondir,
Quar, trop gran temps ha, no finé
De perpetrar à tu ontir.
Don las! caytieu! gran paor he
Que breument me fasses morir,
Ho en prizo, quar he merit,
Com hun meschant lonc temps languir.

Responet lo comte Febus.

Puix que Diu aixi per sa merci
A mi donat si gran honor,
Vos no morirets pas en est jorn,
Ja sia que trop l'avets servit[1].
Mas penas vos faré soffrir,
Quar vos metré en atal tor
Que rey, duc ni emperador
No vos veyran ni jorn ni nyt.

Conquisa la batalha per lo dit comte Febus, et à luy dada la fé par los valadors del dit comte d'Armanhac, aquels et lor mestre, com prisoners esconfits, foguen menats al comtat de Foix, et tots los castels en foren garnits. Et lo comte d'Armanhac fot menat et metut dins lo castel de Foix; eta près, lo comte de Comenge; et on lo dit comte d'Armanhac estet gran temps, entro que aguet pagada la finansa, et lo castel de Maseras fot açabat.

Et per memoria valadora del dit comte d'Armanhac et dels autres sos valadors presoners esconfits, fot feyt lo seguent metre :

L'an mil ccc sexenta et dos,
Lo comte de Foix valent et pros,
Ajustat am sa baronia,
En dezembre, lo sinque dia,
Preny en batalha campal
Armanhac son ennemic mortal
Et de Comenge son cosin,
Lo comte apelat Martin.
Et après lo comte de Mont-Lazur
Que y era per son mal azur,

[1] Desservi, mérité.

Digitized by Google

Et pres lo vescomte de Fesensaguet,
Et de Labrit[1] tot lo tropet;
Et pres lo senhor de la Barta.
Et liges mes[2] avant à la carta:
Que lo comte de Foix Gaston
Pres lo senhor de Fleumarcon,
De Barbasa mossen Manaud
Et mossen Pey de Montaud,
De Tarrida mossen Bertrant,
Et l'autre son frayre plus gran,
Et mossenhor Lorc et Lorcat
E mossen Vezia de Jumat,
De Santeralha mossen Poti,
Et mossen Giraut de Pauli.

Memoria de las companhias.

L'an mil CCC sexanta et sieys las grans companhias fes la gran rotaria; et capitanis de gens d'armes vengueren en Gasconha per lors meteses[3]; et sens totas rasons fazian guerra à totas gens, anan per lo pays, pilhan et rauban; et prenian et conquistavan trops de locs; et destrossavan.

Memoria de la guerra de Castella.

En l'an mil CCC sexanta et sieys desus dit, comenset guerra en Castella entro lo rey En[4] Pedro que era rey de Castella ab Henric son frayre bort[5], comte de Tarasquamera[6] que li fazia guerra. Et lo princep de Gala de Bordeu en fora passet en Castella à secors del rey En Pedro, et hat aqui batalha. Et lo princep de Gala vencet al dit comte de Tarastamera, lo qual s'en fugit en Bearn al comte Febus, et d'aqui en fora al rey de Fransa, am qui estet tot l'estieu. Et après, l'an meteys, enta Martro[7], lo dit comte Tarastamera tornet en Castella et passet per Andorra et per Palhas, et fec guerra al rey. Et gran partida dels gentils foren ab lo dit comte de Tarastamera; et fazian partida per el, et lo receberen per senhor, per la gran offensa, opressios et novelletats que lo rey lor fazia. Et mes lo seti à Toleto; et lo rey, vezen que los gentils li fazian partida, amasset gran gent de cristians et de Moros ab los quals venia levar lo seti. Et lo comte de Tarastamera li venguet à l'encontre, et va esconfir al rey et à tota la gent. Et lo rey s'en fugit en hun castel trop fort, et aqui fot assetiat per lo dit comte; et après fot pres lo dit rey; et lo dit comte li fec estremar lo cap. Et en après lo dit comte fot coronat et recebut per rey. Et regit com rey, sens tot contrast.

Memoria de las causas seguens.

L'an mil CCC setanta et set, las gens del dugat de Guiana, specialement lo comte d'Armanhac et lo senhor de Labrit et tots aquels que eran de lors sequellas se appelleren deu rey d'Anglaterra et del princep de Gala al rey de Fransa, de algus greuges et imposicios novelas que lors fazian. La qual appellacion recebet lo rey de Fransa, et citet lo rey d'Anglaterra à responre à la appellacion. Lo qual no comparit, quar dizia et affermava: que la hauta senhoria et bassa et tot lo haut ressort et lo appel era sieu, segon la patz et l'accord. Et la gent del Dugat appellans dizian: que l'apel era lor; et no pax del rey no el podian ordenar ni alienar; quar d'aquels que s'apelan es l'apel et non d'autre. Et meteren se en salva-garda en la ma deu rey de Fransa. Et per esso comenset la guerra entre lo rey et las grans companhias. Et se partiren los uns ab lo rey de Fransa, et los autres ab lo rey d'Anglaterra. Et comensaren à fer gran guerra. Et lasbets[1], lo comte d'Armanhac et lo senhor de Labrit, et d'autres senhors, villas et locs, qui davant se eran feyt Engleys, se viren[2] et se feren Frances, et leyxen lo rey d'Anglaterra à qui aven feyt hommatge.

L'an mil CCC setanta et dos, après Martro[3], lo Leonat[4] duc de Lancastre, filh deu rey d'Anglaterra, ab grans gens d'armas passet la mar, et s'en intret en Fransa, et corret tot lo pays. Et vent davant Paris, et passet en Alvernhe; et se tornet à Bordeu, quar no trobet home que li presentes batalha. Ni fec denguns autras besonhas, ni pret dengus locs, ni metet seti en denguna part, quar los locs et villas eran enfortefits, establits et deffensables et ben provezits, que agueren feyt grans resistansas; avants perdet la maior partida de sas gens per fatiga et per malautia, et s'entornet en Anglaterra.

[1] Albret.
[2] On lit de plus que.
[3] D'eux-mêmes.
[4] *En* dans les langues catalane et limousine répond au *don* des Castillans.
[5] Bâtard.
[6] Transtamare. — [7] La Toussaint.

[1] Alors. — [2] Tournèrent.
[3] La Toussaint.
[4] Lionnel.

Digitized by Google

Item. Après, lo duc d'Anyo et lo duc de Lancastre demoreren en patz, entro l'an mil CCC setanta et hoeyt; en lo qual an lo duc d'Anyo metet seti à Basat on eran los Engleys, et ab finansa s'en yssiren. Et en après, la maior partida del Ducat se renderen Frances.

La guerra de Foix, d'Armanhac et de Comenge.

L'an mil CCC setanta e sinq morit lo comte de Comenge, mossen Pey Rogier, marit de ma dona Johana comtessa, demorant una filheta petita que se dizia heritiera. Et mossen Gaston, comte de Foix, dit Febus, filh de ma dona Alienor de Comenge, com la plus propda, dizia et affermava: que filha no devia heretar, et que à luy se appartenia lo comtat de Comenge, com à home, segon la ordenansa et testaments des comtes de Comenge passats. Et la comtessa dizia lo contrari: que am ella et sa filha s'apertenia de dreyt y de costuma. Et per asso comenset la guerra. Et lo comte d'Armanhac et lo senhor de Labrit, ennemics de l'ostal de Foix et de Bearn, s'en traverserán et estaren valadors de la comtessa de Comenge.

En l'an mil CCC setanta e sinq dessus dit, en la sepmana de Sent-Valenti, lo dit comte Febus partit de Morlas am tota sa host, on era lo senescale maior de Gasconha, Engles, et lo senescale de las Lanes [1], Engles, et mossen Pey Arnaut de Bearn, capitani de Lorda per los Engles, et los Bearnes et algus Bigordas. Et eran entre tots ben sept cens homes d'armas et ben mil homes à pé, per venir en Comenge et per demandar lo comtat de Comenge, et tractar matrimoni de Gaston, filh de mossenhor lo comte de Foix nomnat Febus et de la dita filha del comte de Comenge. Et lasbets fec aportar ab si la ossa del cors de ma dona Alienor sa mayre, que era sebelida per lasbets en la gleysa dels frayres predicadors de Ortes, lo qual aportet ab tota ladita companhia de gens d'armas, et de gens à pé entro al monastier de la Habundancia-Diu, autrement apelat de las Salencas, on se era laxada en sa vida. Et fot sepoltorada honorablement en lo dit monastier de las Salencas, lo qual el meteys avia feyt et ordonet à perpetual memoria de luy, et feyt dotar à son dit filh de rendas.

Et lendema que ma dona fot sebolida, lo dit mossenhor lo comte Febus partit d'aqui et anet à Murel per aber parlament am la comtessa de Comenge per lo matrimoni jà dit; et parleren ensems sus le pont de Murel, la barrera en mieg. Et se espartiren sens acord, quar lo comte d'Armanhac se traverset en mieg et volguet la filheta am de son filh. Et d'aqui en fora lo dit comte de Foix [2] s'en anet entro Maseras am totas sas gens, et après s'en anet à Montesquieu de Volvestre; et d'aqui en fora fec guerra en Comenge; et pres Sent-Julian per forsa, et se renderen à luy.

Item. L'an dessus, hun jorn d'abril, mossen Manaud de Barbasa, capitani de Comenges et dels Armenhagues, que era valador de la dite comtessa de Comenge, prenguet Montesquieu de Volvestre, hun matin cus l'alba, per escalament. Et la gent de là que pogueren s'en fugeren; et las donas foren relaxadas. Mas els tengueren lo loc et lo pilheren, et y meteguen establiment. Et romanguet [3] capitani Bernadet de Labret. Et Peyrot de Galhart prenguet Gozens [3] aixi meteys per escalament; et las gens s'en fugeren. Lo quel loc de Gozens es près de Montesquieu.

Item. En lo mes de juli, lo dit mossen Manaud, plen d'enveja [4] et de iniquitat, ab los Comenges de l'establida de Montesquieu, d'aqui à cent et sexanta lances, per la serra dessus Pamias [5], descendet bas et passet al pont de Calop. Et los siens corredors passaren ad Almans [6], et d'aqui enfora correren entro à Bolbona. Et lo dit mossen Manaud, quant fot à Montaut, los Foixens et los de Lorda, et los comunas de Pamias, on era mossen Pey Arnaut, lo agueren aconseguit et dat darrier à Montaut, et aqui feren feyts d'armas. Et mossen Manaud fot pres per los Foixens et naffret malament, am XXV homes d'armas am luy. Et aquy fot menat à Montaut lo jorn meteys, et puis à Pamias lo dimenge après, en lo castel; et après menat al castel de Foix. Et son filh, mossen Manaud, et lo senhor de Menaduc, et Raton de Vandorra, et un Tibaud, Armanhagues, ensems am lo dit mossen Manaud, demoreren en lo dit castel de Foix per hun gran tempo.

Item. En lo dit an, lo dit loc de Montes-

[1] Landes.

[1] Le comte Gaston Phebus

[2] Resta.

[3] Saint-Gaudens.

[4] Envie.

[5] La montagne au-dessus de Pamiers.

[6] Saint-Amand.

Digitized by Google

quieu fot mes à finanса, de tres milia franx; et layxeren lo loc.

Item. En l'an meteys, et lo mes d'aost, lo senescale de Gasconha am los Bearneses metet lo seti à Barsalona d'Armanhac. Et estet aqui entro al dissapte d'avant Sent-Miguel de setembre. Et après Sent-Miguel de setembre, los Armanhagues prenguen Caseras de Marsà à maieya neyt; en lo qual loc eran totas las cavalgaduras et los joyeus del senescale de Guiane et de tota sa companhia dels Ingleys, et tenian lo seti al dit loc de Barsalona d'Armanhac. Lo qual senescale de Guiane se levet del seti et se mettet d'avant Caseras de Marsà am tota sa gent; et los Armanhagues se renderen al dit comte Febus que era vengut al dit seti.

Item. En l'an mil CCC setanta et hoeyt, lo XXV jorn de may, que era di-vendre[1], los borts de Comenge et mossen Menaduc ab algus Armanhagues prengueren la comtessa de Comenge et sa filha en lo loc de Murel, et lo castel et la villa, et doneren la dita filha à Johan d'Armanhac, filh del comte d'Armanhac.

La patz del matrimoni de Foix et d'Armanhac.

L'an mil CCC setanta et hoeyt, lo di-mars[2] à onze d'abril, entre Ayre et Barsalona, fot feyta la patz entre mossenhor lo comte de Foix et lo comte d'Armanhac; et fot jurat lo matrimoni de Gaston et de la filha d'Armanhac, son nom madona Beatritz, vulgarment appelada La Gaya Armanhaguesa. Et lo di-mars après, à XVIIJ d'abril, lo dit Gaston et La Gaya Armanhaguesa auzerem messa en Armanhac et feren las nuptias en lo loc de Manset. Et no avia am Gaston que IIJ cavalhiers et setze escudiers.

Com lo comte Febus fot governador de las tres senascalsias, et de sa querela am lo duc de Berry.

L'an dessus, estan lo comte Febus, lo rey de Fransa Karles morit. Et fot governador lo dit comte de Foix Febus de las tres senescalsias, so es, de Tholosa, de Carcassona, et de Belcayre. Et per lo dit governament bailhar, vent al dit mossenhor lo comte de Foix en Bearn hun cardenal.

Item. L'an après, l'an mil CCC setanta e nou, lo dit mossenhor lo comte Febus pres en garda lo comtat de Bigorra.

L'an mil CCC et hoeytanta, lo jorn de l'Apa-

[1] Vendredi. — [2] Mardi.

ricion, lo comte Febus venguet de Bearn enfora al comtat de Foix am mil homes d'armas; et pres per amparansa[1] Tholosa et las senescalsias de Carcassona et del Belcayre à las requestas de las comunas, et s'en anet à Tholosa et fit son hostal à Sent-Subra; et aqui lo receberen per capitani. Et renhet governador per tot aquel an. Mas per so que orgulh, enveya et conveytisa son frayres, et razitz de tots mals, l'an aprop mil CCC hoeytanta e hun, lo duc de Berri, oncle de lo rey, ad instigacio et importuna et inveyosa prossequicio dels comtes d'Armanhac, de Comenge, de Labrit, et de tota lor sequela, se ingerit loc-tinent de rey; et venguet à Albi, après la Nativitat de Sent-Johan-Babtista, per contrastar al dit comte de Foix Febus, et per fer contradictio à son governament. Et aqui meteys, en lo mes de juli, l'avesque de Langres en Fransa et mossen lo Galoys Ysalguiet de Tholosa foren tractadors entre lors et acordadors; et feren ab lo duc de Berri que lo dit comte de Foix Febus anes à parlament al dit duc à Carcassona; et prengueren hun delay de venir en assemblament et parlament ensems. Et pendent lo delay, la gent del duc de Berri, la sepmana d'avant la Magdelena, correren Lauraguès, et rouberen, et pilheren, et s'en tornaren am lo pilhatge entro Rabastens d'Albigès; et aqui foren aconseguits, lo dimenge vigila de la Magdelena, per la gent del dit comte Febus, et del capdal de Bug, et del senhor de Duras, et per les Foixens et Bearnes, et per lo comte d'Alzona, et per lo comte de Cardona, et per Rogier de Palhar, et per Tristan de Castelbon et Alvari de Rabastens. A hora de soleilh levant, se ajusteren et feren grandas caramussas; et se feren grans morts. Empero foren vencuts las gens del duc de Berri. Et là moriren de la siena part, VIJ homes d'armas et IJ millies pilhars; et foren pres sept penons del dit duc de Berri, losquals, ab d'autres personiers, foren menats à Maseras al dit comte de Foix Febus, entro al nombre de dets capitanis. Et lo bastart de l'Andorra fot personyat en la dita scaramussa.

Et lo dissapte, à tres d'aost, foren amenats al castel de Foix dos capitanis; lo hun avia nom mossenhor Tristan et l'autre Michili. Et foren metuts al fons de la torre en fers, en cadenas, et en manotas; et al castel de Varilhas lo bastart de Savoyas, et lo bort[2] de Caseras; et al

[1] Il prit pour protection, secours. — [2] Bâtard

Digitized by Google

castel de Pamias lo Negre de Valencia am los maiors de sa sequela; et à Maseras hun capitani appelat Benazit, am tota sa sequela.

Gran proces y aguet entre lo dit comte Febus et lo dit duc de Berri et tractament entre lors, que seria lonc per scriver. Empero lo duc de Berri non s'en tornet sens pensament ni sens respostas.

Per lo proces d'amont dit apper: que la professia d'amont dita per lo comte pros, mossen Gaston, quant volguet anar en Aldesira, avisant son filh Gaston nomnat Febus, fos avisat que trop inimics aguera [1], venguet en effeyt. Mas, per la gracia de Diu, lo dit comte Febus à tots fit resistencia; et se deffendit baronilment per la gracia de Diu, et de tots aguet victoria. Et encara demoret en debat entre lor, entro après que aguet acord entre els. Et fot feyt à Nostra-Dona de Marselha, cum s'en sieg.

La patz et l'acord del comte Febus am lo duc de Berri.

L'an mil CCC et hoeytante et hun [2], lo quart jorn d'aost, mossenhor lo comte de Foix Febus, partit de Maseras per anar à parlament am lo duc de Berry; et abia ab si 2,000 homens d'armas. Et s'aloget sus la plassa davant Limos; et lo duc de Berry s'aloget à Cuissa, que es de l'archevesque de Narbona Et lo di-jovis [3] après s'ajostaren à la glesia de Nostra-Dona de Marselhia; et aqui se firen gran festa; et firen patz, et ausirent messa, et partiren lo cors de Diu ab dus [4]; et sus l'acord del regimen prenyaren quinze jours que fossen à la Pomarede. Empero no se tenguet la jornada.

Et après, lo di-lus [5], en IX de setembre, lo duc de Berry vent à mossenhor lo comte de Foix Febus à Maseras; et lo dit mossenhor lo comte li yssit entro à Canenes. Et aqui se firen gran festa sus l'encontre; et s'en venyerent ansems à Maseras. Et lo duc de Berry s'aloget al castel de Maseras; et lo dit comte de Foix se aloget à La Grange. Et lo dit comte fec grant festa et grant honor al duc; et se partiren amics et en bon acord.

[1] Il a été cette prophétie en parlant du père de Gaston Phébus au moment de son départ pour Algésiras.
[2] 1381.
[3] Jeudi.
Ils communièrent de la même hostie.
Lundi.

Memoria de las communas de Mont-Pellier.

L'an mil CCC setante et nou [1], le di-mars [2] d'avant Martro [3], la communa de Mont-Pellier aussiguet [4] et metet à mort lo senescale de Belcayre, et le cancellier de lo duc d'Anyo, et maistre Arnault de Lar, garde del sagel de so meistre, et trops d'autres officiers del rey de Fransa, entro al nombre de cent officiers, per las oppressions que fazian per lo rey de Franza. Et après, l'an mil CCC hoeytante [5] lo duc d'Anyo am grans gens d'armas venguet al loc de Mont-Pellier; et tractat lo cardenal d'Albano et lo conseilh del pape per acord. Et quant fot al loc, el pres la maior partida de las gens de Mont-Pellier et tot quant avian, contra l'acord. De que Tholosa et las autras ciutats se esmoveron fort contra luy, dobtan que axi fosse dels lors, per que tenian embarrats los locs et las ciutats, et no les leixavan intrar. Et sa molher la duquessa partit de Tholosa ab sos enfans soptament, et s'en anat en ciutat de Carcassona. Et las comunas trameteran al rey de Fransa, per fer querella del duc d'Anyo, per las imposicions et las destruccions que fazia en la terra. Per que el et sa molher, ab lors enfans, partiren de la terra et s'en tornaren en Fransa. Et lo rey, à la requesta de las communas, trametet de part de ça mossen Bertrand de Claquin, conestable de Fransa, per capitani: et aqui morit per malautia.

L'an mil CCC hoeytanta et hun [6] morit lo rey Carles de Fransa que era de bona vida et honesta, et l'an meteys la comuna de Paris occiguet [7] trops officiers del rey per las imposicions.

Et l'an meteys, la dernera sepmana de mai, la comuna de Tholosa metet lo seti à Buzet, lo qual loc los Armanhagues avien pres, per consentiment del capitani que era de Tholosa, et d'algus autres. Lo qual loc, de la dita comuna dens petits jorns fot pris d'assaut; et morit lo capitani et los que sy consentirent.

Après, d'aqui en fora averen ancora Barrien, près de Mont-Alban, on se era mes mossen lo

[1] 1279.
[2] Mardi.
[3] Toussaint.
[4] Tua, du latin *occidere*.
[5] 1380.
[6] 1381.
[7] Tua.

Digitized by Google

Menadue, ab grans gens d'armas de Armanhagues et de Comenjas. Et dins paucs dias, lo dit loc fot pres per la ost[1] de Tholosa, et aquels que eran dins s'en fugiren. Et fot deroquat lo castel. En après la dita comuna anet metre seti à Bozel, on eran Armanhagues et Comenjas, que corian la terra et d'aqui en fora fora fazian grans mals.

De la gran afection del comte Febus per lo rey de Fransa.

Es notadora causa que lo comte de Foix Febus, aguet trops et diverses ennemics enveyosos, et se aguet ad ajudar et defender se ab unas gens et ab autras; quar trop, ab la ma deu rey[2], li fazian guerra. Empero tost temps estet fizel al rey de Fransa, sens denguns reproch. Et per senhal et demonstransa de las causas dessus ditas, lo dit comte Febus se figurava esser lebrier blanc del rey de Fransa, com le lebrier sia can amoros et gentil. Et per so, en tropas de parts del ostel de Maseras, et en autres locs, fec pinher la flor de lis vestida de la corona real, ab hun lebrier blanc de cascuna part de la corona real, en significansa de humelita et de obediencia à la corona de Fransa. Et los lebriers blancs denotan vertadiera amor sens corrupcio. Et per so se figurava lebrier del rey de Fransa. Encara mes, la dita figura fes metre al portal de Foix, per lo qual hom geys à Nostra-Dona de Mont-Gauri. Per la qual causa se mostrava vertadier sosmes[3] deu rey de Fransa; et lo metre al principal loc del comtat de Foix on pren son titol, so es saber à Foix.

L'an mil CCC et nonanta[4] lo rey Karles, payre del rey que hoey es, venguet de Tholosa; et lo comte de Foix Febus lo fec venir à Maseras, et lo aloget al castel, et aqui li fec gran festa.

L'an 1391, lo primer jorn d'aost, trespasset de la vida present lodit comte de Foix Febus, sens dengun heret de son cors que fos legal; quar Gaston son filh jà era mort. Et successit al comtat de Foix et à las autras terras, mossen Mathieu, vicomte de Castelbo, filh de l'autre vescomte son payre et de madona Girauda de Noalhas, cum plus propde de sanc et de linhatge.

[1] Armée. — [2] Par la main du roi.
[3] Sujet soumis. — [4] 1390.
[5] Père du roi actuel, c'est-à-dire de Charles VII, sous quel fut écrite. cette chronique.

MATHIEU DE CASTELBO,

Quatorze comte de Foix.

Lo dit comte MATHIEU DE CASTELBO fot ricebut per comte de Foix. Et prenguet per molher la filha del rey d'Aragon. Et foguen novis[1] à Barsalona. Et à prop[2] lo rey d'Aragon morit, et lo comte de Foix fec guerra encontra los Cathalas, que demandava lo royalme d'Aragon per sa molher. Et fec ajustament de gens d'armas et de gens à pié. Et passet, après la festa de Martro[3], à l'intrant de l'ibern, en Cathalonha; et fec paucas de besonhas. Et à prop, lo dit comte Mathieu morit, l'an 1399, lo primer jorn d'aost, sens que heret no abia de soa persona.

MA DONA YSABEL DE NOALHAS ET MOSSEN ARCHAMBAUD

Quinze comtessa et comte de Foix.

Ma dona YSABEL DE NOALHAS, captalessa de Bug, après la mort de lo dit comte Mathieu son frayre, successit à l'eritatge en lo comtat de Foix, en Bearn, et en totas las autras terras et senhorias. La qual madona Ysabel, molher del dit mossen ARCHAMBAUD, avia trop nobla et bella novidura de filhs mascles.

Lo primogenit se nomenava Johan.
Lo segon — Gaston,
Lo ters — Archambaud,
Lo quart — Fray Per, de l'orden de sent Frances.
Lo sinque — Mathieu.

Lo primer fot comte de Foix après la vida de son pay et may.

Lo segon fot et es captal de Bug.

Lo ters fot senhor de Noalhas.

Lo quart primerament fot abesque de Oloron et après de Lescar, et après cardenal, intitulat de Sent-Stene[4] en Celimont, et après intitulat abesque de Albano et vicari de nostre senhor lo papa, et loc-tinent en lo palays d'Avinho. Et la vida et mort de cascun aixi dejos se monstrara.

Lo quint fot, et es, comte de Comenge, per la Providencia, nobla favor et engin et honorable tractament del dit primogenit sus-nom-

[1] Mariés.
[2] A peu de temps de là.
[3] Toussaint.
[4] Étienne.

Digitized by Google

nat, qui après fot comte de Foix, cum de jos sera feyta mencion.

Et fot aixi que lo dit mossen Archambaud et la tres nobla dona ma dona Ysabel de Noalhas sa molher, après la mort de mossen Mathieu comte de Foix, frayre de la dita ma dona Ysabel, venguen al comtat de Foix prendre la pocession; et principalment venguen à Nostra-Dona de Mont-Gauri, et d'aqui en fora à la villa de Foix, on receberon los homatges tant de gentilx quant de villatges de la terra hauta, et en partida de la terra bassa. Et après anaren à Pamias, et d'aqui en fora à Maseras, on estaren petits de jorns. Et puix après s'en retornaren en Bearn.

Et no tenguet guayres que mossen Loys de Sanserra, cavalhier et connestable de Fransa, venguet en Lengadoc, et de Gimont en fora tractet guerra contre los dits mossen Archambaud et ma dona Ysabel, comte et comtessa de Foix, à la instigacion et prosseguicion de algus inimics et mal volens de l'ostal de Foix. Et Maseras, Savardun, Sent-Ybars, Lezat, Somarat, las Bordas, Damasà et autres locs de la terra bassa se rebellaren contra lo dit comte et comtessa, et obesiren al dit conestable per lo rey de Fransa. Et la guerra duret de aost en fora entro à la festa de Penthecosta, que fot pres acord et treves per los dits comte et comtessa am lo dit connestable, entro fot acordat que anassen per devers lo rey de Fransa, sus lo hommatge à luy fazer per lors del comtat de Foix et autras terras tengudas en fieu del dit rey de Fransa. Et entre tant demoraren per hostage ab lo dit connestable dos dels filhs dels dessus nomnats comte et comtessa, so es assaber Johan et Gaston, qui demoren al lo dit connestable, tant à Tholosa quant en autras parts del Lengadoc, entro pertant que lo dit comte et comtessa averen prestats lo hommatge del comtat de Foix al rey. Lo qual prestau solepnialement, aixi com desos en lo present libre[1] es feyta mencio, et se monstra per lo hommatge. Et aquel prestat, lo rey volguet et mandet: que tots los locs preses et occupats, tant per son mandement quant per sos predecessors, fossen retornats et restituits als dits comte et comtessa.

Asso feyt, los dits comte et comtessa, ab bona gracia et benivolensa del rey Karles de Fransa, se partiren de luy ab bon congel, et s'en retornaren al comtat de Foix, et foren ressayzits dels locs preses et occupats per lo dit conestable, pacifficament et quieta. Empero lo dit Johannot, primogenit dels dits comte et comtessa, demoret al servisi del rey, on estet hun temps. Et lo dit Johannot, estan al servisi deu rey, concebet en son coratge la sua ensenha que fazia en la flor de sa joventut; so es saber: « J'ay bela dama. » Et Gaston s'en retornet ab lor; lo qual fot après, per ordenansa dels dits comte et comtessa payre et mayre, capdau de Bug. Et lo dit Johannot fot vescomte de Castelbo, et per aquel se nomnava et se nomnet tant quant visquet lo dit mossen Archambaud son payre. Lo qual Johannot fec matrimoni ab la filha deu rey de Navarra.

De la expedicion de Sardanha.

En après lo dit vescomte de Castelbo ajustet honorabla armada per anar en Sardanha, que es una ylha de mar, á la companhia deu rey de Cecilia, filh deu rey d'Aragon. En la qual armada foren los senhores de Mauleon et de Coarasa et d'autras noblas gens, à la companhia del dit vescomte de Castelbo.

Mossen Archambaud senhor de Noalhas, frayre del dit vescomte de Castelbo, fec sa armada meteyssa[4], et passet per Foix ab totas sas gens; et d'aqui en fora anet à Barsalona, on era lo rey de Cecilia.

Et quant tota la gent fot ajustada, lo rey de Cecilia ab lor intreren en mar et aneren dreyt al port de Qualha[2] per intrar en la dita ylhe de Sardanha contra lo duc d'Alboreya[3] qui era per los Sars[4] qui se eran rebellats contre lo rey d'Aragon lor senhor. Et fot exequtada la armada contra lor. Et lo rey de Cecilia obtenguet la jornada de la batalha, en la qual lo dit vescomte de Castelbo, Noalhas, Mauleon, Coarase feriren asprament, et baronialment se porteren. Et fot dit que, à causa de lor la batalha, fot conquisa per la part deu rey de Cecilia. Et en ladita batalha de Sardanha, on avia honorabla companhia, l'ostal de Foix et les personatges dels dits viscomte et senhor de Noalhas am los valadors obtengueren grans honors et renommamens.

Et conquisa la dita batalha en la dita ylha

[1] Dans le manuscrit, dans la partie de l'inventaire qui contient la liste des hommages.

[1] Fit aussi son armée. — [2] Cagliari.

[3] Le juge d'Arborée. (Voyez à la fin de ce volume l'ambassade qui fut envoyée à ce chef sarde par le duc d'Anjou en 1378.) — [4] Les Sardes.

Digitized by Google

de Sardanha, essens s'en tornet en son pays, obtengut per lo dit vescomte de Castelbo per lo rey de Cecilia, en deductio de sos gatges, lo castel et vila de Castilho de Sarsanh en Urgel. Et en la dita ilha de Sardanha fot lo primer honor que lo dit vescomte de Castelbo am lo dit senhor de Noalhas prengueren, per fer armas en batalha.

Item. A prop asso lo senhor de Noalhas anet al servizi del duc de Borgonha, lo qual morit per luy et ab luy ensems[1].

De las armas feytas per lo vicomte de Castelbo.

Item. Lo dit mossen lo vescomte de Castelbo fec armas en lissa campal, à tota otransa, ab mossen Mendossa, cavalhier de Castelha, qui en la qual lissa passet perilh de mort. Lo dit mossen lo vescomte conquistet la lissa per lo dragon per lo qual se fazia. Empero mossen Ramon Arnaut de Coarasa, senhor de Coarasa, renommat cavalhier, y demorat et morit, fazen valentas armas de que fet gran tala[2].

Encara voli assi pausar las noblezas et valentias del dit vescomte de Castelbo, filh primogenit del dit mossen Archambaut et de ma dona Ysabel, comte et comtessa de Foix, feytas per honor et en favor deu rey de Fransa.

Primerament: anet ab gran armada al seti de Bore en Bordales. Lo qual seti tenia lo duc d'Orliams, frayre del rey de Fransa, on estet hun temps; mas per forsa de pluges et de mal temps lo dit duc d'Orlians aguet à levar lo seti et s'en tornet en Fransa. Empero lo dit mossenhor lo vescomte de Castelbo, per nom dessus dit de sos pay et may, fec son degut et prestet obediensa al rey de Fransa contra los Ingleys.

Item. Lo dit vescomte de Castelbo sus-nommat, en nom et vegada dels dits mossen Archambaud et de ma dona Ysabel, comte et comtessa de Foix, ab sas notablas armadas anet al seti et secors d'aquel à Lorda, lo qual Lorda tenian los Ingleys; et lo dit seti tenia mossen Robert de Chalus senescale de Carcassona per lo rey de Fransa. Et per las favors et vertadera diligencia dels dits comte et comtessa et del dit vescomte de Castelbo lor filh, los que tenian lo castel de Lorda per los Ingleys se renderen, et lo castel demoret à lo ma deu rey de Fransa. En la qual causa lo dit vescomte mostret sa bona fiselitat al dit rey frances.

Com morit lo comte Archambaud.

L'an mil qoatro cens et dets[1] morit lo dit mossen Archambaud comte de Foix et Bearn; et aprés fot portat lo sieu cors et baselica sepulturar al honorable monastier de Bolbona de la dita orden blanca de Cisteus, en lo qual lors predecessors senhores comtes de Foix son sepulturats, demorans et vivans aprés lo dit mossen Archambaud: los dits mossen Johan vescomte de Castelbo son filh primogenit, et ma dona Ysabel comtessa, molher del dit mossen Archambaud et mayre del dit mossen Johan[2]; non mens los dits fray Per, cardenal, mossen Gaston, captal de Bug, mossen Mathieu, frayres del dit mossen Johan.

Lo dit comte mossen Archambaud avia mot honorable et haut personatge, ab largas spallas, et senhoria statura, granda et rigorosa parola, dit mot savi senhor et ben regent ses pobles. Et fot de Foix lo quinze comte. Per só ne pausi assi, per eternal memoria, en lo present libre alguns verses.

Jo son lo bon comte Archambaud,
Gran personatge ay! et ben haut.
Et vos juri per ma fé
Que son des comtes lo quintzé
De Foix comtat ben renommat
Et de Bearn bon vescontat,
Ab Ysabel de nobla natura
Ma bona molher, ab bera[3] statura
De qui ay agut mot bera maynada,
De tots filhs de tres nobla linhada;
Lo primer es mon car filh mossen Johan
Mot avisat, ben andit, cum Rolan.
Et vos juri, per sent Denis!
Que non y ha hun d'assi à Paris
Ab milhor cor al rey frances
De luy servir contra als Angles.
Et mon segon filh mossen Gastoi
Captal de Bug per bona rayson;
Et mon ters filh mossen Archambaut
Senhor de Noalhas et del loc de Saut.
Fray Per es mon filh lo quart;
Bon coratge ha et en bona part,
De Foix es nommat cardenal
De la santa gleysa cathedral.
Mon quinte filh es mossen Mathiu
Comte de Comenge; ben garda lo siu.

[1] Le seigneur de Navailles avait accompagné le duc de Bourgogne à l'entrevue du pont de Montereau en 1419 et y fut tué à côté de lui d'un coup de hache en voulant le défendre. (Voyez Monstrelet, à l'année 1419, chapitre 219.) — [2] Discours.

[1] 1410.
[2] Jean fut comte de Foix de 1426 à 1437.
[3] Belle.

Digitized by Google

Foix et Bearn, Diu sia en ta garda
Et garde de mal gent et de pilharda.
Et vos, mon filh mossen Johan,
A vos que pregui per sent Johan
Ab lo bon rey de Fransa
Vuilhats aver bona leansa.
De bon cor et ab bon desir
Mantenyats la flor-de-lir.

JOHAN,

Sedze comte de Foix.

L'an mil CCCC[1]... lo duc de Borgonha fot loctinent deu rey, lo qual trametet hun capitani, que s'apelava lo cavalher de Sent-George, en lo pays de Lengadoc, que tenguet son loc. Et per so que Bernat d'Armanhac comte d'Armanhac se era ingerit governador en Lengadoc contra la volunta deu rey, lo dit cavalhier de Sent-George ajustet gran nombre de gens d'armas à Tholosa, specialement mossen JOHAN comte de Foix, qui al servizi deu rey de Fransa et à sa hobidiensa venguet devers lodit cavalhier de Sent-George, et s'en anet à Tholosa enfora à Toget, pensan que lo dit comte d'Armanhac fot dedins; lo qual loc de Toget agueren.

En après, com lo senhor de Lespare et lo senhor de La Barda, angleys, valadors del dit comte d'Armanhac, fossen al loc de Malvesi[2], lo dit loc fot pres per lo dit mossen Johan comte de Foix; et los dits senhors de Lespare et de La Barda foren menats al castel de Foix, on estaren gran temps personniers. Et levat lo seti et passada la guerra del comte d'Armanhac, lo meteys comte d'Armanhac prenguet la comtessa de Comenge et la menet personiera à Laytorra[3] on la tenguet per lo terme de sept ans, o environ. Et aquo feyt, lo dit comte d'Armanhac s'en anet en Fransa devers lo rey et se ingerit governador.

Item. Lo dit mossen Johan comte de Foix, qui era savi princeps, fec tractament et acord am lo senhor de Fontenilhas, lo qual, de voler et consentiment del dit comte Johan d'Armanhac, traguet de prison la dita comtessa de Comenge. Et lo dit senhor de Fontenilhas et mossen Sans Garsio d'Aura la meneren à Foix; et aqui la laxeren en lo poder del dit comte de Foix; lo qual venguet parlar am elha. Et maneguet et tractet am elha meteyssa lo matrimoni am mossen Mathieu son frayre, lo qual fot acabat et solempnisat en la gleysa cathedral de Sent-Antonini de Pamias, on foren fermats et jurats los pactes et convenensas del dit matrimoni. Et lo dit mossen Mathieu, de voler et consentiment de la dita comtessa de Comenge et dels gentils et commons de Comenge aqui presents en la maior partida dels locs plus notables, fot nomnat lo dit mossen Mathieu, comte de Comenge, et prenguet lo nom et titol d'aquel. Et solempnisat lo dit matrimoni en la dita gleysa de Sent-Antonini, on era lo dit mossen Johan comte de Foix am gran nobleza, menet lo dit mossen Mathieu son frayre comte de Comenge et la dita comtessa sa molher à Pamas dinar; et la neyt dormiren ensems à Pamas; et après petits jorns s'en anen à Murel on estaren per algus temps en bon acord. Et aprop, lo dit comte de Comenge, mossen Mathieu, fec prendre et aprisonar la dita comtessa sa molher, et la fec menar al castel de Sent-Marsent, on estet presa, entro que après fot relaxada en la maniera que dejos sera feyta mencion.

Guerras de Foix et d'Armanhac en quals Aarmanhac fot esconfit.

En après, com lo dit mossen Johan comte de Foix se fot dispausat per anar à Sent-Jacmes de Compostela, romieu[4], lo comte d'Armanhac, qui era en Fransa am cautela secreta et amagada[5], va tirar assi tota la roteria que era en Fransa. Et entre los autres y avia hun capitani qui s'apelava Ramonet de La Guerra. Lo qual comte d'Armanhac am lo dit Ramonet de La Guerra, am gran nombre d'autras gens d'armas s'en aneren en Bearn; et mossen Amalric de Savarat se vestit lo comtat de Foix, et lo vescomte de Narbona Amalric ab luy, et d'autras capitanis. Et pregueren los locs de Cante, Lissac, et Sent-Quise, de venguda, que res no se lava de lor. Et lo dit mossen Amalric se aloiget al dit loc de Cante, et sas gens d'armas als autres locs dessusdits; et lo dit vescomte de Narbona al loc de Sent-Martin de Doydas. Et d'aqui enfora corrien sà et là per lo dit comtat de Foix d'aqui à Maseras, de Savarda à Pamias, et per tots los autres locs. Et hun capitani apelat Johan Rolet, de la companhia deu dit mossen Amalric, entre los autres fazia guerra et grandes corrudas à Maseras. Mas à l'endarier lo dit Johan fot, per las gens de Mascras, pres en escarmussa. Et

[1] Lacune. — [2] Mauvesin.
[3] Lectoure. — [4] Famille.

[4] Pèlerin. — [5] Cachée.

Digitized by Google

paucs jorns foren que no corressem d'una part o en autra en lo dit comtat de Foix enta Pamias. Empero no passaren de Pamias en sus.

Et jà per so lo dit comte de Foix, quant las novellas li foren vengudas, que lo dit comte d'Armanhac li fazia guerra en Bearn et al dit comtat de Foix, no estet de complir son viatge à Sent-Jacmes. Et al retorn tots sos amics et aliats lo seguiren; et en petitas horas aguet ajustat grans gens et gran armada per resister à son enimic malvat, lo dit comte d'Armanhac, et à sas ribaudas gens et paucs valents, que alguns locs ben petits avian pres à la intrada de Bearn. Et lo dit comte de Foix, am tota sa gent per luy ajustada, tant à pé quant à cavalh, ben garnida, armada et atalhada, se assemblet en batalha arengada et ben ordennada, à hun loc que s'apela Moncau en Bearn; et lo dit comte d'Armanhac aixi ben, am tota sa gent. Empero vit la gent del dit comte de Foix trop coytada et ardent de dar sus luy. Et sa gent, vesen que eran be armats et be à cavalh, et del pays del dit comte de Foix la maior partida, et lo dit comte d'Armanhac no avia guayre de bonas gens ab se, sino roteralhas, payroliers et gens meschantas mals armadas et mals à cavalhs, dobtet de cometre la batalha. Et fec tractador et pacificador lo senhor de Duras; quar lo dit Ramonet de La Guerra, qui era en la companhia del dit comte d'Armanhac, li disset que, si intrasse en la batalha, foret esconfit per las gens del dit comte de Foix; quar el l'avia be resgardada, que era fornida de bonas gens. Et à la final, lo dit comte d'Armanhac, per paors fec acord ab lo dit comte de Foix, am maniera que fot finat la dot de La Gaya Armanhaguesa, et lo dit comte d'Armanhac relaxet la vigueria de Malvesi al dit comte de Foix, la qual tenia lo dit comte d'Armanhac per lo dit dot. Et am aquo, lo dit comte d'Armanhac am tota la dita gent s'en tornet de là on eran venguts, am paucas de besonhas que avian feytas, segon sa empresa, quar lo dit comte de Foix obtenguet honor et victoria, resistant al dit comte d'Armanhac, et lo dit comte d'Armanhac s'en tornet en Fransa. Et las gens de Paris lo aussiguen [1] vilanement et lo leixen mort en la carrera [2] on estat mort, al fangos, per alguns jorns, que res no l'enlevava, entro apres que quelque hun l'enlevet et lo fec sepulturar. Et après fot comte d'Armanhac Johan son filh, et Bernard, son frayre, fot comte de Pardiac et de Fezensac, et après comte de La Marcha [1].

Item. Apres la mort del comte d'Armanhac lo dit mossen Johan comte de Foix fit prendre lo vescomte de Carmanh et lo fec menar al castel de Foix.

Matrimoni de mossen Johan et mort de ma dona Ysabel, sa mayre.

Item. L'an MCCCC et XXII fot feyt matrimoni de ma dona Johanna de Labrit, filha de mossen Karles de Labrit, am lo dit mossen Johan, apres la mort de seu payre nomnat comte de Foix. Del qual matrimoni exit et nasquet tres nobla et nomnada linhada; so es assaber : mossen Gaston, primogenit, et Peyrot, filhs del dit mossen Johan et de ma dona Johanna; dels quals successivament dejos feré mencio, com se appertendrà..Lo qual mossen Gaston nasquet à xxvj de fevrier l'an dessusdit MCCCC et XXII [2].

L'an MCCCC.....[3].....defalhit de la vida present la dita ma dona Ysabel, comtessa et vescomtessa dessus dita, mayre del dit mossen Johan et dels autres dessus nomnats vivans apres elha. Et lo dit mossen Johan demoret comte et vescomte, et aguet los titols, denominacions et honors de sos dits payre et mayre, lo qual fec passar et sepulhusar lo cors de la dita ma dona sa mayre al dit monastier de Bolbona.

La qual ma dona Ysabel comtessa de Foix fot tres nobla dona, valenta, et vesquet ab manera tres honesta et religiosa, portan tot jorn gran honor, reverencia et hobediensa al dit mossen Archambaut son marit. De la qual exit tres nobla linhada; so es: lo dit mossen Johan, mossen lo cardenal de Foix, qui al presen es vicari de nostre senhor lo papa en lo palays d'Avinho, mossen Gaston captau de Bug, mossen Archambaud senhor de Noalhas, mossen Mathieu comte de Comenge. Et de la dita ma dona Ysabel, hieu dit *Miguel del Verms*, per eternal memoria de luy, he feyt le seiguent metre [4].

[1] Tuèrent.

[2] Dans la rue. Cet événement eu lieu le 12 juin 1448, lorsque le parti bourguignon rentra dans Paris et que le dauphin fut mis en sûreté et quitta Paris.

[1] Ce Bernard fut l'aïeul de Jacques d'Armagnac duc de Nemours, décapité à Paris le 14 août 1477.

[2] 1423, nouveau style

[3] Lacune.

[4] Ces vers, qui devaient être insérés ici, ne s'y trou-

Digitized by Google

Viatge del comte Johan de Foix contra los Borgonhos, en favor deu rey de Fransa.

En apres l'an MCCCC....., com los Borgonhos fossen en lo pays de Lengadoc, los quals eran en favor del rey d'Angleterra, et lo pays de Lengadoc lor prestava favor et hobediencia, lo dit mossen Johan comte de Foix, com fizel sosmes[1] deu rey de Fransa, se intrapauset per lo dit rey de Fransa et expauset sa persona et de tots sos valadors en armas per lo dit rey de Fransa, et fec guerra viva contra los dits Borgonhos, als quals, com dit es, lo dit pays de Lengadoc portava gran favor et hobediensa, et al dit comte de Foix per lo dit rey de Fransa granda rebellion et resistansa. Empero finalement lo dit comte de Foix aguet la victoria de lor, et los getet[2] del pays de Lengadoc. Per la qual causa lo dit comte de Foix fot feyt loc-tinent per lo rey de Fransa, et per luy li fot baylat lo regiment del pays de Lengadoc; lo qual tenguet pacificament te quiete. Atant quant visquet no s'i levet imposicios. Et durant lo dit regiment fec grandas causas, et gardet lo pays de rotiers. Et anęt dos vegadas ab notabla armada visitar lo rey de Fransa; la primera vetś à Bourges en Berri. En lo qual viatge al dit comte de Foix venguet malautia et fot en perilh de mort; mas per la grasia de Diu reconvalet. Lo qual viatge fec l'an MCCCC et XXIX, en lo mes de novembre.

Item. En lo dit viatge, com al dit mossen Johan comte de Foix fot vengut à noticia et referit : que hun capitani apelat Johan Valeta, tresque aut et malvat capitani de gens d'armas et de rotiers en gran nombre, lo qual trop affligia las gens de Givalda et de Velay als quals fazia inhumanas et importables oppressios, et forsament de donas honorables et de puizellas, et autras causas que no se poyrien dire ni recitar, et avia proposat de destrossar lo dit mossen Johan comte de Foix, et esser li à l'encontre en lo dit viadge, lo dit mossen Johan comte de Foix, asso auzit[3], am cors coytat et perparat, cavalguet en una neyt xvij o xviij legas, et sus lo soleilh levant fot al logis on era lo dit Valeta am sas gens, so es en hun loc claus, lo qual loc soptament et rigorosa per lo dit comte de Foix fot agut de assaut et per forsa. Et lo dit Johan Valeta, et trops de sas gens, fot pres. Lo qual confesset aver perpetrat trops mals en los dits pays de Velay et de Gevalda; et se era dispausat et metut en propaus deliberat de venir ab tot son exerciti de gens en la comtat de Foix, per aqual del tot destruir, quant lo dit comte de Foix fot devers lo rey. La qual causa ausida, lo dit comte de Foix de feyt fec penyar lo dit Johan Valeta per sa barba, et destrosset de sas gens; et d'aqui en fora complit son viatge. Et agut parlament am lo rey de Fransa, tantost s'en tornet per dessà al comtat de Foix.

Item. Lo comte de Foix, mossen Johan, impetret deu roy de Fransa, mostrats à luy los fondamens et documens de sos dreyts, lo comtat de Bigorra et vescomtat de Lautrec, la maytat de Calmont, lo Toir, et Marcafaba; et aco retornet à l'ostal de Foix et de Bearn, com d'avant eran estats per bo et juste titol, los quals se tenen per heretier mossen Gaston.

Item. L'an MCCCC et XXVIII lo dit mossen Johan comte de Foix, loc-tenent deu rey de Fransa et governador de Lengadoc, anet parlar am lo rey à Viana, et feren algus tractamens secrets entre lor; et apres s'en retornet.

Com le comte Johan anet à amparar seu frayre lo cardenal de Foix en Venissia contra lo archevesque d'Aux.

Item. L'an MCCCC et XXVIII lo archevesque d'Aux[1] d'Armanhac tenia lo palais d'Avinho per lo cardenal de Sent-Stevan[2] contra la volunta de mossenhor lo papa; et lo cardenal de Foix, frayre del dit mossen Johan comte de Foix, loc-tinent et vicari ordenat et constituit per lo dit mossenhor lo papa en lo palais et ciutat d'Avinho, per sa dignitat et en favor et premi dels trivalhs que avia feyts à fer la unio de sancte mayre gleysa et à ostar la error que avia layxada papa Benazeyt et els siens cardenals que eran à Paniscola, en hun fort castel in mar de la senhoria d'Aragon; la qual error lo dit cardenal de Foix de tot en tot ostet et pacifiquet et tornet en vertadera unio de santa mayre gleysa; et retrobet los joeuxs et libraria que eran en lo dit castel de Paniscola; et ja sia que lo dit archevesque d'Aux, ab honorables le-

vent pas, et la page est restée en blanc. Ils manquent aussi dans la copie de Doat, faite d'après un autre manuscrit.

[1] Soumis, sujet.

[2] Expulsa, chassa.

[3] Ayant appris cela.

[1] Auch.

[2] Saint-Étienne.

Digitized by Google

gacios et embassadas, fot estat requirit que leixes lo palais d'Avinho al dit mossenhor lo cardenal, et lo dit archevesque d'Aux tostemps recusan, estan en sa mala pertincia et rebellion, per so, lo inclit princep et egregi senhor mossen Johan, comte de Foix, frayre del dit cardenal, ajustet grande armada de gens d'armas et de gens à pè en gran nombre, am los quals s'en anet en Venissia[1]. Et va passar al pont Sent-Esperit am totas sas gens. Et se metet d'avant las plassas plus fortas, villas et castels del comtat de Venissia sosmesas al dit nostre senhor lo papa, et li prestaren obediensa. En las quals villas et castels leixet establiments et garnisos de gens d'armas, en tal maneira que tot lo dit comtat de Venissia metet en obediensa del dit cardenal de Foix son frayre. Et lo xv jorn del mes de may, l'an dessus, establit lo dit comtat de Venissia com dit es; et anet et metet lo seti d'avant la ciutat d'Avinho am grans engens, ab los quals abatia et derocava los hostals de la dita ciutat d'Avinho. Et duret lo dit seti et lo combatement entro al viij^e^ jorn del mes de juli; lo qual jorn lo dit archevesque d'Aux fot expellit del palais, et lo dit mossen lo cardenal fot recebut honorablament et metut dedins lo dit palais d'Avinho. Et de la hora en sa l'a tengut et té encora, jà sia que alguns filhs de iniquitat et plens d'enveyas, en favor del duc de Savoya, qui se dizia esser papa per election del conseil de Bayla[2], lo volguessen expellir et fora gitar. Et avian feyta empreza, et ocultament se avian metuts en algus hostals prop del dit palais, per aquel prendre quant lo dit cardenal yssis de fora. Mas Diu, que sap et conoys aquels que tiren à bona part et han bos coratges enta luy et los qui l'an mals et volen exequtar malas obras, permetet que lors fals tractamens fos decelats, aixi com fot, per permission divinal. Et la maior partida d'aquels que avian feyts los malvats tractamens et dampnats manipolits et occultats contra lo dit cardenal, per lo viguier d'Avinho foren morts et penduts.

Com lo rey d'Aragon Alphonso fot relaxat de sa prison per los pregayres deu comte Johan.

Item. L'an mil CCCC et trenta et sinq, Alphonso, rey d'Aragon, am grande armada se metet en mar, et s'en anet en lo royalme de Napols, et metet lo seti en una ciutat nomnada Gayeta. Et tenia lo seti com sauve la armada dels Genoes en mar. Et lo dit rey d'Aragon am lo rey de Navarra et am lo mestre de Sent-Jago sos frayres, intren lors naus ab grans gens d'armas, et dressats lors navilis intren per mar, per dar sus las Genoes inimics del rey d'Aragon. Mas Diu permetent, las naus deu rey d'Aragon foren plantadas sus la mar, que no se pogueren mover de hun loc ne anar avant, per so que l'ayre estava en calma, que non fazia dengus vents, o si en fazia fot contrari à luy et per los dits Genoes, los quals donaren sus las naus et navilis deu rey d'Aragon et desconfiren; et lo prengueren et lo meteren en las mas del duc de Mila. Mas breument fot relaxat, per lo tractament et pregayres del dit mossen Johan comte de Foix et d'autres. Et d'aqui en fora s'en retornet en lo dit royalme de Napols, lo qual ha conquerit, et lo té.

Com morit ma dona Johanna comtesse de Foix.

Item. L'an mil CCCC et trenta e sinq trespasset de vida present la tres santa et egregia dona ma dona Johanna de Lebret, sobrevivent à luy lo dit mossen Johan comte de Foix son marit, et dos filhs, de lors dos engendrats et procreats, tres nobles et ben personats per la gracia de Diu, et de honorables statures, so es assaber : Gaston et Peyrot.

Matrimoni de mossen Johan comte de Foix ab ma dona Johanna d'Aragon, et com morit breument.

Item. L'an mil CCCC et trenta sieys, lo dit mossen Johan fec matrimoni ab ma dona Johanna d'Aragon, filha del comte de Urgel, qui apres fot rey d'Aragon, mas fot destruz et pres per En Ferrandon, enfant de Castilha, qui apres se ingerit rey d'Aragon. Et en lo mes de abril fec la solempnisacion del matrimoni à Maseras. Et jà sia que fos malaut, dormit ab la dita ma dona Johanna d'Aragon sa molher; et mal fot la jornada, quar, dins petits jorns, trespasset de la vida present. Et fot sepulturat honorablament en lo monastier de Bolbona, sobrevivens à luy los dits dos enfans sos filhs, Gaston et Peyrot, los quals, aqui meteys cum fot sepulturat, foren menats en Bearn. Et lo dit Gaston demoret comte de Foix.

Lo dit mossen Johan comte de Foix fot lo

[1] Venaissain.
[2] Le concile de Bâle.

Digitized by Google

sedse comte, et avia haut personatge et senhorio, lo visatge et paraula rigorosa, ardit, et senhor de granda empresa. Et tant quant vesquet fot senhor de sos inimics, et negun no li ausava maure [1] brega. Et si tenguet el pacific lo pays de Lengadoc tant quant vesquet, tenen la governacion, que no fot si ardit rotier ni capitani de rotiers que intres en lo pays de sa governacion; de que fot gran perda de sa mort. Et lo pays de Lengadoc hi pres gran dampnatge et gran tala en sa mort, quar tantost apres la mort del dit mossen Johan comte de Foix, los rotiers intren al pays de Lengadoc et lo pilhen et rauben, et las imposicias et caras [2] importables se meteren al pays. Per so, per eternal memoria de luy fot feyt lo seguent dictat [3].

GASTON IV,

Diex et septe comte de Foix.

L'an mil CCCC e trenta hoeyt, en lo mes de may, Rodigon de Villa-Endrando, capitani dels rotiers, estan à hun loc qui s'apel Fumel en Bordales, venguen en Lengadoc los rotiers de Fransa, on eran lo bastart de Borbon et lo bastart de Bearn, en gran nombre, am grans gens d'armas. Et en apres, cum las gens del bastart de Bearn, filh del dit mossen Johan, fossent alotjats à una boria prop de Vaziege, los bergants de Tholosa en grand nombre venguen contra lor; et los feren estar dos jorns en batalha arrengada, que no se desmalhen; ans se deffenderen valantament contra aquels los dits bergans de Tholosa, ayssi que apres los leixeren estar, et s'en retorneren enta Tholosa, per so que sauberen et aguen sentiment que mossen Arnaud d'Espanha, senescale del comtat de Foix, venia am gran gent al socor de la gent de mossen Bernad de Bearn. Et per paor, los laixeran estar, que no los gauseran [4] demorar. Et apres asso, los dits rotiers del bastart de Bearn prengueren Senta-Ganella on se alotgen hun temps. Et apres s'en partiren d'aqui. Et se ajusteren tots los rotiers et passaren à Murel per anar en Bordalès. Empero no y feren gayre besonhas, ans s'en retornaren et passaren per Marsan et per la frontiera de Bearn et d'Armanhac, et prengueren algus locs en la frontiera de Begorra on se allogen, et aixi meteys enta Mont-Reyal de Riviera [1]; et hun capitani dels rotiers era alotjat en hun loc qui s'apela la Pomareda d'aqui à sinq cents rossis. Aixi que, lo bastart de Noalhas qui fot filh de mossen Archambaud senhor de Noalhas, senescale de Bearn, et lo senhor d'Aspeg, feyta empreza entre lors, los affogueren la maior partida. Et d'aqui en fora lo dit Rodigon de Villa-Endrando, et Poto de Sentaralha, ab lors gens de rotaralha [2] s'en intreren en Comenge; et lo dit Poto de Sentaralha s'en anet devers Sent-Matan et lo prenguet, et s'aloget aqui, de voler et consentiment de las gens de Comenge. Et Rodigon establit Sent-Julia et los autres locs d'aqui entorn. Et per lavets [3] mossenhor de Comenge era en Bearn. Et la maior partida dels locs de Comenge tenian, sino que Murel, Sent-Lezir et la montanha de Castilho. Et am acord, lo dit Radigon leixet lo pays de Comenge que tenia, am certa finansa de moneda, la qual fornit lo comtat de Foix.

Com mossen Gaston anet à vesir lo dalfin à Tholosa.

L'an mil CCCC et XXXIX en lo mes dejuni, ni lo dolfin de Viane, filh deu rey Karles de Fransa, venguet à la ciutat de Tholosa, et trametet al dit GASTON comte de Foix que vengues parlar am el, que el lo volia trop vesir. Et tantost lo dit mossenhor de Foix venguet de part dessi. Et passet una neyt al Mas-d'Azils et à Savaral, en lo meteys mes de juni. Et s'en anet d'aqui en fora à Maseras, et de Maseras en fora à Tholosa, parlar am lo dolfin, lo qual lo festeget be; et s'en anet entro Lavaur am el, on estat per alguns jorns. Et agut conget de mossenhor lo dolfin, s'en retornet en Bearn.

Guerra feyta per lo comte de Foix en Comenge.

Item. L'an mil CCCC et XL, en la prima vera, lo dit Gaston comte de Foix ab bella companhia de gens d'armes del comtat de Foix et de Bearn et de Bigorra s'en intret en Comenge, on eran mossen Gaston captau de Bug et d'autres nobles cavalliers, amics et aliats de l'ostal de Foix,

[1] Exciter, pour *mover*.
[2] Charges.
[3] Les vers qui devraient se trouver ici manquent également dans le manuscrit de Pau et dans la copie de Doat.
[4] Osèrent.

[1] Mont-Rejeau, sur la Garonne.
[2] Avec leurs routiers.
[3] Pour lors, pour cette fois, qu'on trouve écrit indifféremment *la-vets*, *labets*, et *lasvets* et *lasbets*.

Digitized by Google

d'aqui à sinq mil combatans, per le socors de mossen Mathieu comte de Comenge, oncle del dit comte de Foix aqui ajustat. Et prenguen la Ylha en Doze, on lo dit comte de Foix baronialment fec las primeras armas, et aguet lo loc, et en oltre hun autre loc aqui prop. Et le comte d'Armanhac vezen asso que lo dit comte de Foix se boutava avant à conquistar et recuberar los locs de Comenge per luy occupats, entreprenguet et premeditet en son malvat coratge de la falsas cautelas et cobardaries que sos predecessors als temps passats han usat et acostumat. Metet tractados, que la guerra cesses et los debats et querelhas de cascuna part; et metessen acerts homs aixi que foren elegits per cascuna partida, mossenhor lo cardenal de Foix et lo comte de la Marche. Empero aquo no fec lo dit comte d'Armanhac à bon zel, mas per que lo dit comte de Foix, ajustat ab sa nobleza et gens d'armas, se desmalhen et yssissen del pays de Comenge. Et aixi fot feyt, et lo dit comte d'Armanhac no se curet de metre en effeyt lo dit acord.

Item. L'an mil CCCC et XL, en lo mes de juni lo rey Karles de Fransa, mossen Loys dolfin de Viane son filh, am gran nombre de gens d'armas, vengueren à Tholosa on foren mandats los comtes de Foix et d'Armanhac que fossen aqui à Tholosa. Et axi fot; et agueren parlament ab lors, secrets et estreyts. Et d'aqui en fora lo rey s'en tiret à Tartas; lo qual loc conquerit de las mas dels Ingleys; et d'aqui en fora anet metre lo seti à Sent-Sever de Gasconha, be à sinq milia combatans, et l'aguet d'assaut. Empero estant lo rey davant Saint-Sever, lo comte de Foix fec venir grans provesios de Bearn per lo honor et amor de rey, et fec grans armas per si meteys, et prenguet la villa de Lorda et d'autres locs. Et conquistat lo loc de Sent-Sever, lo rey anet metre lo seti à la ciutat d'Ax, la qual conquistet per acord sus l'assaut que d'avant ot lodit comte de Foix que fiza grans et notablas armas; per las quals lo rey, de sas mas, lo fec et lo levet cavalhier. Et conquerida la ciutat, lo rey se partit d'aqui et s'en anet metre lo seti à la Reula[1], et lexet per capitani de la dita ciutat d'Ax N.....[2] armanhagues. Et estant lo rey à la Reula, los de la dita ciutat d'Ax se rebellaren al dit capitani, quar lo conegueren am paucs de vertuts, et se retorneren Engleys com d'avant.

Et aixi ben se rebellet la villa de Sent-Sever au rey Frances. Empero mossen Gaston, comte de Foix, y metet lo seti per la part de rey de Fransa, et la recubret arrier à la ma dos Frances; et lo rey lo li ha donat.

Lo qual loc de la Rieula conquistet lo rey, et la ciutat de Basats et d'autres locs; et apres s'en venguet à Mont-Alba, et lo dolfin s'en tornet en Fransa. Et apres de Mont-Alba en fora lo rey s'en venguet à Tholosa, on estat per olgus jorns. Et sus lo departement, lo dit mossen Gaston, comte de Foix, lo vent vesir à Tholosa, et aguet parlament ab luy. Et apres partit de Tholosa, et s'en menet la comtessa de Comenge en Fransa; à la qual causa lo comte d'Armanhac non prenguet plazer, ans aco li fec tres gran desplazer.

A prop lo dit messer lo dolfin, com lo rey fot en Fransa, tornet en Lengadoc; deffassat[1], desguisal et dissimulat, qui à re que lo vis ne lo connoyssire, intret à Tholosa; et d'aqui en fora à Murel, et de Murel en fora à la Ilha en Jorda[2] on intrat ab totas sas gens; et dentrossat et prenguet lo comte d'Armanhac; et après l'en fec mener entre à Theolosa, passan per lo moiey loc de la ciutat, et d'aqui en fora lo fec mener ab son filh Karles et ab sas filhas à Lavaur; et d'aqui en fora à la ciutat de Carcassona.

Item. L'an mil CCCC e quorante quatre, en lo mes de desembre, lodit mossen Gaston comte de Foix partit de Varilhas per passar à Nostra-Dona de Mont-Sarrat[3]; et passet lo pont de Puigmaurent, on avia grans neus. Et complet son viatge à Nostra-Dona de Mont-Sarrat, per bona devocio que avia à la Vergin Maria, d'aqui enfora s'en anet à Barsalona, et de Barsalona à Perpinhà, et de Perpinhà à Narbona, et de Narbona s'en anet en Fransa per devers lo rey.

Per las causas d'avant dittas appar et se monstra, cum lo dit mossen Gaston, comte de Foix, lo qual era enfant al defalhiment de mossen Johan son payre, et trop joven, ha apresas bonas virtuts et noblezas, et es bon catholic, segon sa joventut, et obedient à sos amics; et ha volgut semblar à la tres noble et

[1] La Réole.
[2] Lacune.

[1] Défacé, défiguré.
[2] Lisle en Jourdain.
[3] Notre-Dame de Mont-Serrat en Catalogne.

Digitized by Google

inclita nobleza de sos predecessors, comtes de Foix ; et, en sa joventut, ha commensat à fer noblas armas et valentas, tant per si meteys al socors de seu oncle mossen Mathieu comte de Comenge, quant à las besonhas de gran feyt de son senhor lo rey de Fransa, on ha mostrat son noble coratge et ubert am gran affection, et sa inclita et egregia voluntat amorosa, et non ficta en denguna maniera.

Del qual mossen Gaston me plats assi, per eternal memoria, escrivre son tres haut inclit et noble personatge.

Lo dit mossen Gaston, per la gracia de Diu, ha lo cos mot haut, et per tots somme bres be partit de honorable forma, senhoria, statura ben mesurat, et lo visatge bel, gracios, amoros, plazen à totas gens. Placia à Diu nostro senhor et à la siena gloriosa mayre, et à tota la cort celestial de paradis, que lo conserve longament am bona prosperitat de salut de bens et de honors, et li dona victoria contra tots sos enemigs et enveyos, et lot engue en bona amor ab seu senhor lo rey de Fransa et ab mosenhor lo dalfin, et de tots los autres senhores ecclesiatics et temporals. *Amen.*

Lo dit mossen Gaston dessus nomnat es lo diez et sept comte de Foix, lo qual ha feyt matrimoni am la tres auta, inclita et egregia ma dona Leonor, infanta de Navarra, filha legal et natural deu rey de Navarra[1]; de la qual ha agut et ha dos enfans al present. Lo primer es femela, et lo segon mascle. L'enfant ha nom Gaston, et la infanta Maria. Placia à Diu que los garde et lors don bonas prosperitats. *Amen.*

Per eternal memoria, me plats assi de jus alguns verses metrificats pausar per lo dit mossen Gaston diez et sept comte de Foix[2].

[1] Elle devint reine de Navarre en 1479, à la mort de Jean II de Navarre son père. Gaston IV comte de Foix, son mari, était mort en 1471. Elle mourut l'année même de son accession au trône de Navarre, qui passa à François-Phébus, fils de Gaston mentionné ici, lequel était mort en 1470, avant le comte de Foix son frère et le roi de Navarre son grand-père, et par conséquent avant l'accession de sa mère à la couronne de Navarre.

[2] Ces vers n'ont jamais été mis. Le reste de la page et les treize pages suivantes sont blanches.

APPENDICE A LA CHRONIQUE DES COMTES DE FOIX.

A la suite de cette chronique, Miguel del Verms commence ainsi son inventaire :

Assi dejos, en lo present libre me plats metre las terras et senhorias del dit mossenhor lo comte, et aquelas designar, terminar et confrontar al melhor que he sabut, ab las rendas et emolumens, en cascuna senhoria ; et apres cascuna senhoria, per ordre pausar los documens, aixi comme de jos clarement se po vezer. Et primer he volgut metre la terre de Doneza; et apres lo comtat de Foix et las autras terras d'aquest pays.

Il commence par nommer toutes les terres dont il décrit les limites.

Il énumère tous les droits de Gaston.

Il déclare avoir déposé les titres seigneuriaux dans un sac qu'il indique, et il annonce qu'il va donner l'extrait des titres.

A la page 52, on voit que les archives étaient déposées dans la tour ronde et qu'il y en avait d'autres dans la tour carrée.

Puis vient l'inventaire du comté de Foix avec toutes ses seigneuries en détail. Miguel del Verms commence ce chapitre en indiquant que l'hommage des comtes de Foix fut transporté des comtes de Thoulouse au roi de France sous saint Louis et en donnant une délimitation exacte du comté telle qu'elle fut faite à cette époque par les officiers royaux.

Puis celles de Béarn, Noalhas, Bigorre et Audoin (282).

Puis Mauvesin et Lannemezan (286).

Pièces relatives à Jeanne d'Artois, comtesse de Foix (289) : l'auteur mentionne qu'elle doit avoir été dissolue et prodigue, et cite un décret du parlement en 1348 qui prononce en faveur de son fils Gaston contre elle.

Bulles du pape et autres documens (291).

Hommages des divers seigneurs (296).

Lettres royales (322).

Digitized by Google

Vicomté de Castelbon et Vallée d'Andorre (330).
Cardona (356).
Urgel (357).
Castilho de Fanjaulx (359).
Pièces relatives à la guerre d'Aragon (362).
Testamens et mariages (369).
Mirepois (374).
Grailly (378).
Savartes (380).
Carcassonne, Béziers (400).
Documens sur Alienor de Foix (408).
Le Carlat (424).

Guerres de Gascogne faites d'abord par Roger Bernard en l'an 1298 et 1299, et après lui par Gaston comte de Foix, en l'an 1336 et 1337, du commandement du roi de France et aux gages du roi, pour cent hommes d'armes et cinq cents hommes de pied, pour garder les terres de Béarn sur la frontiere des Anglois, et d'autre part avec retenue de cinq cents hommes d'armes et quinze cents sergens, outre ceux dessus mentionnés aux gages du roi, comme se peut voir par les mandemens du roi et par les paiemens à eux faits, comme ci en est fait mention.

Suit l'énumération des livres contenant les mandemens d'une part et les comptes de l'autre.

Par son mandement de 1336, le roi s'engage à payer par jour : 6 sols 1/2 parisis par homme d'armes. 12 deniers parisis par homme de pied.

Au verso suivant, on lit :

En apres, l'an 1337, lo di-lus[1] d'avant la festa de sent Nicolau, que fot lo primer jorn de decembre, al mandament deu dit mossen Gaston de Foix, vengueren cent homens d'armas à cavalh et sincq cens homens à pé, ordenats per lo rey de Fransa à gardar la terra de Bearn et estar sus las frontieras als gadges del rey per lo termi de dos mezes. Et lo dit mossenhor lo comte mandet et cometet à lo senhor de Lescun que prenguet la mostra[2] de las gens d'armas; et la prenguet aqui meteys.

Il donne ensuite le nom des cent hommes d'armes à cheval, dans l'ordre où ils sont passés en revue et divisés en neuf compagnies avec l'évaluation de leurs chevaux.

Première compagnie.

1. Ramon Arnaut de Béarn, avec son cheval estimé		280 liv.
2. Picart de Sans,	—	35
3. Manaud de Sans,	—	30
4. Sansot de Exsus,	—	35
5. Manaud de Las,	—	50
6. Gatsien Arnaut de l'Abatut,	—	40
7. Guilhem de Sancon,	—	25
8. Pey Ramon de Salas,	—	30
9. Bertrand de Vesca,	—	35
10. Martin de La Carroa,	—	60
11. Bernat de Venca,	—	40
12. Ramon de Lonosans,	—	25
13. Berdelet de Exus,	—	50
14. Peyrot de Sancon,	—	40
15. Pey de Vio,	—	30
16. Fortigo de Gabane,	—	40
17. Sancho de Sueta,	—	30
18. Ochoan de Facxe,	—	35
19. Pey Arnaut de Facxe,	—	30
20. Guilhem Arnaut de La Carroa,	—	40
21. Francon de La Carroa,	—	40
22. Arnaut Bertrand de La Carroa,	—	25
23. Bertrand de Sancon,	—	25

Deuxième compagnie.

24. Lo Lebat de Biern,	—	150
25. Lo senhor d'Enga,	—	80
26. Guilhem Arnaut de Remendi,	—	80
27. Pey Arnaut de Salas,	—	25
28. Manaud de Salas,	—	25
29. Guilhem Arnaut de Las,	—	80
30. Augier de Casalits,	—	30
31. Manaud de La Vaca,	—	30
32. Bernat de Exus,	—	30
33. Talhifer de Lana-pla,	—	80
34. Manaud de La Venessa,	—	60
35. Guilhem Arnaut de l'Abadia,	—	25
36. Arnaut Guilhem de Tilh,	—	40
37. Guilhem Arnaut de Combus,	—	25
38. Arnauton de Luxo,	—	25
39. Arnaut Sans de Facxe,	—	25
40. Peyre Arnaut de Fague Berne	—	30
41. Arnaudon de Pey,	—	30
42. Bertrand de Salesa,	—	50

Troisième compagnie.

43. Pey de Bearn,	—	60
44. Bernat de Senta-Vit,	—	50
45. Arnaut de l'Artiga,	—	40
46. Laurent de Mercadier,	—	40
47. Gailhard de Farbans,	—	60
48. Andrin de Fasen,	—	30
49. Peyroton de Las Bordas,	—	25
50. Bascon de Auzan,	—	35
51. Berdollet de Sinas,	—	25

Quatrième compagnie.

52. Fornier de Gerserers,	—	160
53. Pey Arnaut de Fages,	—	40
54. Ramon de Lugordan,	—	35
55. Sanchon de La Vaca,	—	25
56. Guilhem du Faur,	—	60

Cinquième compagnie.

57. Lo Bort de Gerselers,	—	60

[1] Lundi. — [2] Revue.

Digitized by Google

58. Pey de Gerselers, — 140
59. Manaudon de Speloncas [1], — 25
60. Gatsien Arnaut de Fages, — 30
61. Sans Garsia de Cossa, — 40
62. Pedrolon de Bedat, — 30
63. Garciolon de Vila, — 25
64. Robert de Vila-Nova, — 40
65. Manaud de la Porta, — 25
66. Bernardot de Freyser, — 25
67. Peyrucat de Condert, — 25

Sixième compagnie.

68. Guilhem Ramon de Lascur, — 150
69. Bernad de Peyras, — 30
70. Pey Arnaud d'Andoin, — 30
71. Bernad Arnaut de Arria, — 25
72. Bernad Arnauton, — 40
73. Rogier deu Pi, — 25
74. Renaut de Visa, — 30
75. Bertholon deu Prat, — 35

Septième compagnie.

76. Lo senhor de Miramont, — 90
77. Arnaudot de Bideyria — 30
78. Mondot deu Faur, — 35
79. Guilhot d'Estesse, — 25
80. Guilhart de Tursan, — 25
81. Berdollet de Goyo, — 25
82. Arnauton de Pimol, — 30
83. Manauton Bigordan [2], — 30
84. Joan Augier, — 30
85. Fortanier de Miramont, — 30

Huitième compagnie.

86. Bergonhat de Minhen, — 90
87. Montguilhot de Luc, — 40
88. Ramon Arnaut de Gossi, — 25
89. Peyrucat deu Vay, — 25
90. Sansot de Vila, — 25
91. Joannot de Sans, — 30
92. Manaut de Vic, 40
93. Ramon Roa, — 30

Neuvième compagnie.

94. Lo senhor de Vallenson, — 100
95. Pey de Vallenson, — 50
96. Monicot de Lan, — 25
97. Joannot de Unos, — 25
98. Bernadot deu Sales, — 30
99. Bernat Brogel, — 25
100. Amanieu de Linars, — 30

Berduc de Velveser fit passer en revue quatre chevaux, dessous désignés, du dit Gaston, comte de Foix:

Cheval roux, avec les jambes noires et une étoile sur le front, estimé 550 liv.
Cheval clair pommelé, 300
— obscur, avec une marque à la cuisse gauche, 400
— maurel (moreau), 800

Le même jour le seigneur de Lascur fit la revue des cinq cents sergens de pied, y compris deux cent quatre arbalétriers.

Au verso de la page 429 et recto de la page 430, il énumère

7 chevaliers et barons, du nombre desquels est le comte de Foix;
26 barons non chevaliers;
6 chevaliers non barons.

Toute cette partie de l'ouvrage, qui contient des détails sur les seigneurs réunis sous l'étendard du comte de Foix et sur les divers lieux qui se soumirent à lui comme lieutenant du roi de France, est excellente à consulter pour les guerres faites de 1336 à 1337 dans le midi de la France avec l'Angleterre.

Enfin, 402 recto, il énumère quelques livres qui n'avoient pu entrer dans les divisions ci-dessus faites, tels que :

Hun libre de adventuras et de composicios de l'any 1368 et 1369.

Hun casern on es escrint: «Inventari de las perlhas et joyels de ma dona Alienor. »

Dos libres antigs dels repertoris del cartulari present, cassats et annullats per lo present libre.

[1] Les d'Espalungues actuels de Béarn.

[2] Du pays de Bigorre, désignation devenue un nom propre.

FIN DE L'INVENTAIRE DE MIGUEL DEL VERMS.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE FLANDRES,

ÉCRITE AU XIVe SIÈCLE

EN PATOIS ROUCHY (LANGUE DE VALENCIENNES).

Ce manuscrit se compose de plusieurs parties toutes historiques. La première partie est une chronologie universelle dont la date la plus rapprochée de nous est de 1315 ; —la deuxième partie est une chronique locale de Valenciennes; —la troisième partie commence par une histoire universelle, et à mesure que le récit des faits se rapproche des treizième et quatorzième siècles, le chroniqueur détaille de plus en plus la série des faits relatifs à la France et à la Flandre et finit par ne plus s'occuper au quatorzième siècle que de ces deux pays.

Je donne ici ces deux premières parties en entier et les fragmens les plus intéressans de la troisième partie.

Ire PARTIE.

CHRONOLOGIE UNIVERSELLE.

S'ensieut ung rensaingnement pour savoir les ages du monde, avec aulcuns abrégiés croniques, comme de l'advenue des patriarches, des saints-peres de Rome, des empereurs, des rois de France, des contes de Flandres et de Haynau, avec plusieurs termes des structures, destructions et redificacions de plusieurs eglises, villes, etc.

De la créacion du monde jusques à l'incarnacion de Nostre-Salveur Jhesu-Crist il y eult 5,099 ans.

Troies-la-Grande fu destruite 1280 ans avant que Jesu-Crist fut nés.

1468 ans avoit duré le monde avant que Rome fut édifiiée ne estorée.

752 ans fut Rome avant que Jhesu-Crist fust nés.

330 ans fut la destruction de Troye avant que Rome fust fondée.

350 fut Troye destruite avant qu'Alexandre regnast.

Cesar Auguste avoit 40 ans quant le fils de Dieu fut nés.

1,262 ans fut le premier age avant le grant deluge.

1,032 ans y eult du deluge jusques à Abraham.

1,563 ans y eult d'Abraham jusques au regne David.

512 ans y eult d'espasse de David jusques au temps que les Juifs furent menés en captivité en Babylone.

518 ans y eult entre la transmigracion des Juifs jusques à l'advenement de Nostre-Saulveur Jhesu-Crist [1].

Le nombre des hommes et des femmes eagiés qui estoient soubs le pooir Octavien, autrement dit Cesar Auguste, au temps que Nostre-Seigneur vint en terre, fut 370 fois cent mille [2].

Le roy David fit nombrer de cent darens qu'il avoit desoubs soy; s'en y trouva-on 12 fois cent mille; et mist-on à faire la queste 9 mois 20 jours.

Le roy Salomon eult pour ses despens chascun jour 30 sacqs de fleur de lys molue et deliement bulletée, et 60 sommes de farine d'aultre maniere; et à sa cuisine en chascun jour 10 bœufs encraissiés et 20 aultres qui venoient d'aultre pasture et 100 moutons, sans les venoisons et volilles, avoec pluseurs aultres presens qu'on ly faisoit.

Item. Il avoit 40 mille chevaulx en estables qui carioient son harnas et 12 mille chevaulx à selles.

Item. Il avoit 12 prinches; et chascun ly prouvéoit ses despens quatre mois à son coust.

Item. 12 mille hommes qui le gardoient.

Item. Il avoit bien 700 femmes qu'on appelloit roynes et 400 servans.

Item. Salomon avoit, quant il morut, 94 ans, et fut couronnés 4,055 ans, après le commencement du monde.

[1] Son second calcul ne donne que 4,887 ans de la création du monde à l'incarnation de Jésus-Christ, tandis que le premier lui avait donné 5,099, ce qui fait une différence de 212 ans.

[2] 37 millions.

Digitized by Google

Thebes fut destruite ains que Rome fut fondée 560 ans, et est à present appelée Estines [1], et s'est en la Morée; et fut destruite 230 ans avant que Troye le fusist.

De saint Pierre qui fut le premier pape de Rome, jusques à saint Silvestre, qui fut apostole l'an 319, eult 24 papes.

De saint Silvestre jusques à Agapitte, qui regna l'an 539, eult 18 saints peres de Rome.

Et d'Agapitte jusques au tamps pape Leon qui fut mis au saint siege apostolique l'an 843 y eult 40 apostoles.

Et du pape Leon jusques au pape Jehan y eut 61 papes de Rome.

Julius Cesar se fit couronner premier empereur de Rome 66 ans devant la venue de Nostre-Seigneur.

Et de Julius Cesar jusques au grant Constantin, qui fut crestien, regnant en l'an 333, y eult 36 empereurs.

De celuy Constantin jusques au bon Justinien, qui fut l'an de l'incarnacion 539, y eult regnant 16 empereurs.

Item. De ce Justinien jusques à Charlemaine roy de France, qui fut empereur l'an de l'incarnacion 843, y eult 18 empereurs franchois.

Item. Du darain empereur franchois jusques à l'empereur Berengier qui fut Lombart, lequel regna l'an 961, y eult, jusques au darain empereur de Lombardie, 16 empereurs, tres-tous Lombars.

Chy commenchent les ans dès le commenchement du monde jusques à nos tamps.

Et premierement, de Adam jusques à Abraham il y eut 4,074 ans,

Et d'Abraham jusques à la nativité de Jhesus-Crist, il y eut 2,015 ans [2].

Item. La Vierge Marie avoit 14 ans quant elle enfanta Nostre-Seigneur Jhesus-Crist.

Item. A la nativité de Jhesus-Crist Rome, avoit duré 752 ans, et Julius César fut ochis 43 ans devant l'incarnacion du fils de Dieu.

1. Chy fut nés Jhesus-Crist, circoncis, offert au temple, et purté en Egipte; c'est assavoir nés le 8e kalende de janvier, par jour de dimence.
3. Chy furent ochis les ignocens.
4. Chy fut nés saint Jehan l'evangeliste.
6. Herode s'ochist le 43e an de l'empire Auguste Cesar et le 37e de son couronnement.
7. Chy repaira Nostre-Seigneur d'Egipte.
9. Chy fut boutés Archilaus hors du regne de Jherusalem par sa folye.
12. Chy entra Nostre-Seigneur au temple et disputa contre les docteurs, et moult s'esmerveilloient de son sens, car à tous rendoit raisons; et les rendit confus en disputacions.
15. Chy morut Octavian Cesar, second empereur de Rome qu'on appeloit August Claudius. Thiberius fut apres lui empereur.
25. Chy fut Ponce Pilatte institués provost sur les Juifs en Jherusalem.
28. Chy prescha saint Jehan le baptesme de penitance.
30 Herode fist decoler saint Jehan-Baptiste et Jhesus-Crist fut baptisiet.
33. Nostre-Seigneur fut crucifiés, resucita et monta ès cieulx, et le Saint-Esprit descendi sur les apostles; et saint Estiesne fut lapidés, et saint Pol convertis.
36. En Antioche fut fait Pière patriarche et mis en chayère.
37. Saint Mathieu fit son evangille en Judée.
38. Chy morut Tiberius, tiers empereur de Rome; après fut quis Herodes de Terarcha, et morut en exil où il fut envoyés, en Espagne, avoec sa femme, pour crisme, et Herode Agrippa fut fait roy de Judée par l'edit de Gaius.
41 Chy morut Gaius. Après fut empereur Claudius Nero.
43. Sainct Marc vint en Alixandrie où il prescha l'evangille.
45. Saint Pierre premier pape de Rome fut assis en chaiere.
49. Herode Agrippa ochist saint Jacques, frere de saint Jehan l'Evangéliste.
51. Nostre Dame transy et fut portée en cieulx.
52. Noiron osta les juifs de Rome.
53. Claudius morut, 5e empereur. Après lui regna Neron le fils.
55. Chy fut saint Pol envoyet à Rome en exil.

[1] Il confond *Thèbes* avec *Athènes*.

[2] Troisième calcul différent des deux premiers, puisqu'il donne 6,089 et que les précédens donnaient les chiffres 5,099 et 4,487.

Digitized by Google

57 Chy fut Neron fait empereur.

63 Chy fut martirisiet sainct Jacques Alpheus, apostle de Dieu.

65. Saint Pierre et saint Pol furent martirisiés. Après fut Linus pape, qui estably que femmes entrassent en l'eglise à chief couvert.

66. Neron morut ; puis fut Galba ; puis Otho ; puis Sabinus ; puis Vitellius ; puis Vespasien ala en Jherusalem contre Sarasins faire la vengeance de Jhesu-Christ.

69. Saint Marc rechupt martire.

75. Chy furent juifs destruits en Jherusalem, de Vespasien.

77. Chy morut pape Linus.

80. Vespasien morut, 10e empereur. Après lui regna son fils Titus.

82. Titus morut, 11e empereur. Apres luy Domicien fut empereur.

84. Chy ala saint Jean l'Evangeliste en l'isle de Patmos.

85. Cletus fut pape, qui fit en Rome 25 prestres, lesquels Domicien fit martiriser. Linus et Cletus furent papes l'un après l'autre.

88. Domicien morut. Nerva fut empereur 13e

90 Cletus pape morut, qui fut martirisiet de Trajan l'empereur.

93. Clement fut pape, qui envoya saint Denis en France, Pol à Nerbonne, Julyen au pays de Lyon, Fortin et Gracien à Tours.

95. Saint Denis et ses compaignons furent martirisiés.

99. Saint Jehan repaira en Ephèse, et là fist son evangille.

100. Nerva empereur morut. Ulpius Trajanus fut empereur 14e.

102. Chy trespassa saint Jehan l'Evangeliste.

104. Chy fut saint Clement martirisiet.

105. Anacletus fut pape, qui couronnes ordonna pour les clercqs.

111. Saint Ignace, evesque d'Antioche, fut à Rome devorés.

115. Chy fut Anacletus pape martirisiet de Trajan l'empereur.

120. Adrien Constantin, 15e empereur, qui Jherusalem refit faire et clore de murs, fit moult de mal aux juifs, et comanda que jamais n'y entrassent.

124. Alixandre fut pape qui ramentut en la messe la Passion Jhesu-Crist recorder, et fit l'eawe benitte, puis fu martirisiet.

134. Chy fut Sixtus pape, qui comanda que nuls n'atouchast les choses de sainte eglise, fors clers sacrés, et mist les *Sanctus* en la messe.

138. Elius Adrianus prist Jherusalem et le destruit ; puis fut refaite où elle siet ore, et l'appella Elye.

141. Adrien Constantin empereur morut. Et fut imperateur après luy Anthonius, 16e, lequel fut moult preudhomme. Yceluy absolut toutes les debtes en son tamps, et fit ardoir les tables, pourquoy il fut appellé du peuple romain : pere du pays.

145. Thelephorus fut pape, qui establit les messes en Noël chanter par nuit et *Gloria in excelsis*.

Item. Ordonna faire le quaresme devant Pasques, et que les clers ordonnés s'astenissent de char mengier, l'espase de 7 sepmaines devant Pasques.

155. Iginus fut pape qui establit le clergiet par degrés et les dignités.

159. Puis fut pape[1]. . . . qui estably que Pasques fussent par dimence toujours.

Anthonius Titus morut.

162. Lucius Aurelius fut empereur 17e.

167. Policarpus osta de Rome Popelicanus.

169. Anicetus fut fait apostole.

178. Lucius Aurelius morut.

Anthonius fut empereur 18e.

180. Lohier fut pape, qui estably que nonnains n'atouchassent à l'autel ne ne portassent encensoir par moustier.

182. Anthonius morut. Quondan[2] son fils fut empereur 19e.

189. Severus le fils fut empereur, auquel tamps Origenus regna.

192. Euleterius fut pape, et Lucius, roy d'Engleterre, rechupt de luy la loy crestienne. Et furent Englois crestyens jusques au tamps que regna Dioclecien l'empereur.

193. Quondan, aultrement dit Comodus, morut. Helius fut empereur 20e.

[1] Lacune. Ce fut Pie Ier qui succéda à Hygin, de 642 à 657.

[2] Commode.

Digitized by Google

194. Helius[1] mort, Selinus fut après luy empereur 21e.

195. Après Helius regna Severus[2] qui fut empereur 22e.

196. En ce tamps fut fait le concille de Cesaire, auquel fut estably que Pasques seroient celebrées en jour de dimence, au regard de la 14e lune de march, comme nous le faisons à present.

203. Victorius fut pape. Cestuy estably qu'au besoing on pooit baptisier les enffans en toutes eawes[3], sans mistion quelconque, mais simple et pure, et à la necessité hors de l'église.

211. Serverus morut, et après luy Opilius Macronius fut empereur 23e.

215. Thepherinus fut apostole. Celuy estably que les prestres fussent ordonnés devant tous et que les messes soient chantées en estant[4].

219. Marcus Aurelius fut empereur 24e.

223. Calixtus fut pape. Cestuy estably et ordonna le june des Quatre-Tamps, affin que Dieu donast et envoyast au peuple pour sa sustentacion plenté de bleds, d'uilles et aultres nourissans licqueurs.

226. Alixandre fut empereur 25e. En son tamps fut Origene que moult honoura.

229. Urbains fut apostoles, lequel en son tamps estably à chanter pour les trespassés et de faire aumosne à ceulx qui mestier en auroient et qui pour Dieu le requerroient.

234. Maximus fut empereur 26e, le quel en son tamps fist maint mal et horrible percecution sur les crestiens.

236. Anthenorus fut pape, lequel estably que l'evesque ne laissast son evesquiet pour aultre, sans la liscence et auctorité du siége apostolique.

238. Gordyen fut empereur 27e. Cestuy vaincqui et desconfi les rebellans de Perse.

239. Fabyen fut pape. Cestuy estably et ordonna les sept oracles qui furent les sept freres martirs.

244. Philippus fut empereur 28e. Cestuy fit son fils son compaignon avoecques soy, et fut le premier crestien des empereurs.

247. Chy eult mil ans que Rome fut faitte. En ce tamps estoit pape de Rome Cornelius, le quel osta les corps des apostoles de catecombe, une rue ainsy nommée, et mist saint Pol en la voye d'Ostie où à present il est encore.

253. Philippe morut. Et fut Decius après luy empereur 29e.

254. Lucius fut pape. Cestuy estably que l'evesque ne fust sans deux prestres et deux diacres.

255. Decius morut et Gambis[1] fut après luy empereur 30e.

256. Pape Estienne, premier de ce nom, estably aux prestres et ornemens estre sacrés et benis.

257. Gambis vel Galus morut, et après luy fut Aurelianus fait empereur 31e.

258. Aurelianus morut et Colobius[2] fut après empereur 32e.

259. Decius fut empereur par forche. Cestuy en son tamps fit maints maulx.

260. Sixtus fut pape. En son tamps, saint Laurent, ses diacres et sainte Agathe furent martirisiés.

264. Colobius morut, et après luy fut Gallyen empereur 33e.

265. Dyonisius fut pape. Cestuy estably et ordonna les perroisses.

268. Felix, pape, ordonna et commanda à faire les services en l'honneur des sains et des saintes confès et martirs.

269. Colobius vel Aurelius empereur fit martirisier sainte Coulombe.

272. Gallyen morut, et Claudius fut empereur 34e.

273. Dacien fut ochis et puis beni, et Ponciens fut empereur.

275. Euticyus, pape, estably benir les bleds et les march, les pommes et roisins: cestuy ensevely Odomatioques.

276. Aniculus fut empereur 35e.

277. *Item*. Aurelianus, empereur 36e.

278. Chy trespassa saint Nicolas le glorieux et begnin confès, et fut sepulturé en

[1] Helvius Pertinax.
[2] Didius Severus Julianus.
[3] Eaux.
[4] Debout.

[1] Vibius Trebonianus Gallus.
[2] Le chroniqueur choisit des noms à sa fantaisie parmi les nombreux tyrans qui se partagèrent l'empire sous Valérien, Gallien, Claude et Aurélien.

Digitized by Google

la cité de Mire dont il fut evesque, et là jot il 745 ans jusques au tamps que ceulx du Bar le desroberent.

279. Tacitus, après la mort de Aurelianus, fut empereur 37e.

280. *Item.* Après Tacitus, fut institué Equicius Probus empereur 38e.

281. Gatus, pape, ordonna et estably evesque estre sur tous prestres et clers.

285. Carus de Nerbonne et Carinus son fils furent empereurs 39e.

287. Dioclécien et Maximien furent empereurs 40e. Saint Maurisse, saint Sebastien, saint Vincent, sainte Foy et plusieurs aultres furent martirisiés sous leur empire.

291. *Item.* Marcellus, pape, fut martirisiet soubs Dioclecien.

294. *Item.* Saint Albain, saint Ausiballe, et aultre grant quantité furent martirisiés en Engleterre de l'empereur Maximien.

297. *Item.* Dyoclecien fit ardoir tous les livres qu'il peult trouver faisant mencion de la loy crestienne.

300. Chy cessa la papalité un an et 6 mois.

302. *Item.* Marcellus, pape, estably que lais ne peussent accuser evesques.

303. *Item.* Après Dyoclecien et Maximien, Constantin fut et regna empereur 42e.

310. Eusebius fut pape. Cestuy estably l'enffant baptisiet estre enoinct du saint cresme, et *corpus Domini* estre sacré sur luy. En son temps fut trouvée la sainte croix de Nostre-Seigneur.

317. *Item.* Melchiades, pape, estably que par dimence ne par joedi ne doibt nuls juner, car les Sarrasins junent adonc.

321. *Item.* La sainte croix trouvée, pape Silvestre, qui baptisa le grant Constantin, estably le cresme estre enoint par evesques.

325. *Item.* Constantin empereur morut premier empereur de Constantinoble, qui puis Julius Cesar avoient esté 35 empereurs à Rome jusques à la mort dudit Constantin, et 24 papes après Jhesu-Crist, quand Silvestre morut.

331. Chy fut fait le premier concille de Nicé, qui fut premier fait de trois cens evesques.

333. En Alixandrie fut Arrus l'heresiacque qui causa maint mal.

335. En ce tamps trespassa le glorieux et parfait hermite monseigneur saint Anthoine.

340. Constance, fils de Constantin, fut empereur de Rome et de Constantinoble second.

342. Chy furent saint Andrieu et saint Luc appostoles de Dieu en Constantinoble à grant honneur.

344. Chy fut le bon Marchs, fait pape de Rome.

348. *Item.* Jullius Appo, pape de Rome, estably que nul clercq ne fesist ne ne fist faire terrienne labeur. Yceluy entra en mer pour trouver le corps saint Clement.

351. En ce tamps fut saint Hilaire evesque de Poitiers, et fait Maximien evesque de Treves.

353. Julyen l'empereur qui moisne et crestien avoit esté, devint appostat et payen, et commanda que juifs fussent manans et habitans en Jherusalem, et par toutes terres fesissent leur signagoge; mais une nuit, quant ils eurent tout apparilliet, vint ung tourbillon qui tout despiecha, et jetta loing tout quan-ques ils orent appareilliet; et se trouverent tous croisiés; par quoy moult de eux furent crestiens. En ce tamps furent ars et brulés les os de saint Jehan-Baptiste.

360. Constans, empereur de Constantinoble, morut, et Julyen le renoyet fut empereur troisiesme.

361. Après que Julyen fut tué en bataille par punicion divine, d'ung chevalier nommé Mercure, et que Jehan et Polus furent martirisiés, et Thiberius, pape, Joviens empereur fut crestien et fit baptisier toutte sa gent.

365. Valencianus, après la mort de Joviens, 4e empereur de Constantinoble, fut mis au siege imperial.

366. Chy fut Felix pape de Rome.

367. Damacianus, pape estably les heures à dire

369. Valencianus vel Valentinien envoya à Sincambre pour avoir le treu[1] des

[1] Tribut.

Digitized by Google

Franchois; et Machenion, Symon et Genebant respondirent que riens ne luy donront. Et se combattirent au terroy de Coulongne où Romains furent desconfis. Sy demoura duc des Franchois Machenion; et après luy gouverna Faramon, et sussequentement [1] Clodius son fils.

377. Valentinien morut, cinquiesme empereur de Rome et de Constantinoble.
380. Chy fut saint Anastaise evesque.
381. Valens commanda moines chevauchier.
383. Saint Martin fut archevesque de Tours.
387. Sincius fut pape de Rome.
388. Après la mort de Valens ou Valerien, Theodosius fut empereur de Constantinoble et tint l'empire sixtement.
389. *Item.* Valentinien deuxiesme de ce nom fut empereur de Constantinoble septiesme.
390. Arcades fut empereur de Constantinoble huitiesme.
391. Saint Jherosme fut en ce tamps resident en Bethleem, auquel lieu il edifia plusieurs saints et devots monasteres au nom de la Vierge Marie mere à Jhesu.
392. En ce tamps nasquit ung enfant en Jherusalem, dès le nombril en bas proprement naturel, et par dessous le nombril estoient deux testes et deux cœurs; et quant l'une des bouches mangeoit ou buvoit, l'autre junoit; et quant l'ung des cœurs dormoit, ou l'une des testes, l'autre veilloit. Ensamble jouoient, chantoient et parloient. Aulcune fois l'un batoit l'autre et faisoit plourer; puis l'ung morut ainchois que l'autre, l'espasse de quatre jours.
403. Anastaise, pape, establit soy tenir en estant [2] à l'Evangile.
404. Ignocent, pape, estably et ordonna de porter la Paix à la messe.
405. En ce tamps commencha à regner le bon docteur saint Augustin.
412. En ce tamps trespassa saint Martin, et fut ensevely à Tours, en son eglise.
413. Honorius fut empereur de Constantinoble.
414. En ce tamps fut saint Estienne et plusieurs aultres corps saints trouvés et canonisiés.
418. Faramondus fut couronné premier roy de France, alors appellée Gaule, en la cité de Lutesse, qui à present est nommée Paris.
419. Torinius, pape, estably le cierge de Pasques, estre beni de diacène.
421. *Item.* Pape Boniface commanda que serfs ne fussent point clercs.
422. Theodosius fut empereur de Constantinoble, et le roy Ydegez en fut banis, et ung sien complice nommé Jherosme.
425. En ce tamps le saint pere de Rome envoya Paladin preschier en Escoce, et saint Patris fut envoyé en Yrlande; et estably le pape nommé Celestin à dire les heures du jour, et benir le chiron [1] benit de Pasques.
427. Theodosius, fils d'Arcade, tint l'empire tout seul.
429. Clodius, fils Faramon, second roy de France, regna en celuy tamps.
430. Valentinus fut empereur sacré à Ravene.
432. Le concille fut à Ephese, du nombre de deux cents evesques.
433. Saint Augustin morut et vesquit 76 ans.
434. Sixtus, pape, deuxiesme de ce nom, fit faire à Rome l'eglise Nostre-Dame Sainte-Marie-la-Franche.
437. Clodius morut et Mereoveus regna après luy et fut tiers roi de Gaule.
443. Leon, pape, establit que nule femme ne fust nommée fors pucelle.
448. En Engleterre vint foy crestienne.
450 Saint Germain et saint Leu allerent pres chier en Angleterre et convertirent le peuple à la loy de Jhesus.
451. Après la mort de Mereonus, Cilderic fut couronné et regna quatriesme roy de Gaule.
452. Theodosius morut et Maximien fut après luy empereur de Constantinoble. Chy fut nés le roy Artus.
453. Chy morut saint Mamers, evesque de Vyane, lequel essaya les processions des Rovuisons [2].

[1] Ensuite.
[2] Debout

[1] Cierge.
[2] Rogations.

Digitized by Google

457. Après Maximien, Marchianus fut empereur de Constantinoble.
458. En ce tamps morut saint Germain.
459. Chy morut Cilderic, roy de Gaule.
460. Après Marchianus, Leon [1] fut empereur de Constantinoble onziesme.
461. Hylarius, pape, deffendi que Methargines ne fust point prestre.
466. Simplicius fut fait pape de Rome.
468. Après la mort de Cilderic, Clovis regna en Gaule et print à femme sainte Clotilde, fille du roy de Bourgongne. Et fut ledit Clovis premier crestien roy de France.
471. Après Leon, fut mis en majesté imperialle ung appellé Zezon [2], et fut empereur 12e.
473. *Item.* Après le dessus nommé fut Senon empereur 13e.
474. En ce tamps regnerent et flourirent en sainte vie le bon saint Remy, saint Vast et saint Médart avecque Geldar, martyr.
475. Baseliks [3] fut empereur de Constantinoble 14e.
476. Saint Barnabé l'apostle fut trouvé, et l'evangile que saint Mathieu escript de sa main.
484. Felix, deuxiesme de ce nom fut pape de Rome.
486. Clovis roy de France fut baptisé de saint Remy.
489. *Item.* Anastasius fut empereur de Rome.
490. Gelasius, pape, fit les hinnes, et commanda à faire les ordres seulement en Quatre-Tamps.
492. Anabstase fut empereur de Constantinoble 15e.
492. Anastasius, que ses clers laisserent, fut foudroyé.
499. Sinacus [4] pape, morut Clovis, qui quatre fils eut : Clodomir, Clotaire, Cildebert et Theodoric, lesquels partirent et diviserent la terre de France en quatre parties.
510. Formida [5] fut pape ; cestuy ordonna les palmes et ramées aux Pasques fleuries.
512. Clotaire, fils Clodemir, fut couronné roy de France.
518. Justinien fut empereur de Constantinoble 16e.
516. Johannes fut eslut pape ; lequel fut du roy Theodoric prins, et le mit en prison où il morut.
520. *Item.* Ung autre Justinien fut empereur de Constantinoble et y regna le 17e.
522. Benedictus fut pape.
523. Justinien [1] fut empereur 18e.
594. Chy fut saint Benoit ordonné moisne et abbé.
525. Felix, troisiesme de ce nom, pape de Rome.
526. Boniface, pape, deuxiesme de ce nom.
527. Johannes, troisiesme de ce nom, pape.
530. *Item.* Encore ung Justinien, 19e empereur de Constantinoble.
532 Clotaire roy de France morut, lequel olt quatre fils : Sigibert, Gontranes, Cilperic et le quart Cildebert.
539. Justinien reforma sainte esglise de l'erreur des heretiques et fit moult d'aultres biens, car il fut moult sage. Et adonc estoit saint Agapithe qui fut le 19e pape, puis saint Silvestre.
541. Constantin et Justinien furent des empereurs les 20e.
542. Chy morut le roy Artus.
546. Chy trespassa saint Benoit.
548. Sigibert, fils du roy Clotaire fut ochis.
549. Chy fut Silverius apostole.
550. Après fut Vigilius pape.
551. Gontranes, frère de Chilperic, laissa son regne à Cildebert, le fils Sigibert son frère.
552. Chy morut Gontranes.
558. Justins fut empereur 21e au regne de Constantinoble.
563. Childebert morut, qui deux fils ot : Theodebert et Theodoric.
567. Gelagius, pape, fit faire l'eglise de Saint-Philippe et Saint-Jacques.
570. Au temps de Johannes, pape, 4e de ce nom, les heretiques furent reduits à la foy crestienne.

[1] Léon fut empereur d'Orient en 457.
[2] Zénon, empereur en 474 · c'est le même que *Senon* qui suit.
[3] Basilisque.
[4] Symmaque.
[5] Hormisdas.

[1] Justinien succéda à Justin en 527.

Digitized by Google

576. Tiberius fut empereur de Constantinoble après Justins et fut le 22e.

577. *Item*. Tiberius Constancius et Morisse furent empereurs 23e.

582. Au tamps de Benedictus, pape, Lombars entrerent en Cecille.

584. Clotaire, fils Cilperic, fut roy.

585. Au tamps de Gelagius, pape, une tempeste de ploeve[1] fut à Rome, qui toute la noya; et y ot sy grant corupcion de serpens que le pape en morut avoec grant cantité du peuple.

590. En ce tamps, saint Ouen de Rouen nasquy de mère.

596. Chy fut saint Gregoire pape, qui fit et ordonna le service que sainte Eglise tient, àvoec moult d'aultres bonnes œuvres, comme par sa vie appert.

598. Clotaire roy de Franche preint vengance de Brunecilde qu'il fit destruire.

599. Morisse morut, et après luy fut fait Pocas[2] empereur de Constantinoble.

604. Fucaus[3] empereur.

606. Eracle empereur print Cosdroë roy de Perse et le fit morir, et fit Jherusalem destruire, qui fut la septiesme fois.

610. Ceulx de Saxonne vindrent en Engleterre et rechurent de saint Augustin la loy crestienne.

611. Chy morut saint Gregoire, et après luy fut Sabianus pape de Rome.

613. Au tamps que Boniface fut pape, ceulx de Rome prospererent. Et fit cestuy Boniface Rome chief de l'Eglise et du temporel par l'universel monde.

614. Clotaire morut et Dagobert son fils regna après luy roy de Franche.

615. Eracle fut empereur 24e.

616. Boniface pape refit à Rome Sainte-Marie-la-Ronde.

618. Cosdroë roy de Perse destruit Jherusalem, et Eracle empereur de Rome le restably après qu'il olt vaincqu Cosdroë.

619. En ce tamps mist Machomet, le faulx prophete, l'erreur et les faulses loys des Sarazins au royaume de Tarse et aux pays circonvoisins, et après alla en Perse où pareillement les subvertit à son erreur.

620. Chy furent les juifs crestiens au royaulme d'Espaigne.

624. Doudenès[1], pape, estably la messe matinalle.

626. *Item*. Pape Boniface estably que quy est en l'eglise, qu'il soit en paix sans qu'on le puist constraindre ou bouter hors de la franchise de l'eglise, sy non pour les cas reservés.

627. En ce tamps morut Eracle, et Constans fut empereur après luy.

628. Dagobert roy de France morut, et après luy succeda au royalme Clovis son fils premier et saint Ernoult son fils second. Les deux freres garderent bien le regne, mais saint Ernoul devint hermite et depuis fut fait evesque de Mès.

636. Chy fut saint Oein ordonné archevesque de Rouen.

640. Honorius pape morut. Après fut Confecius[2] son fils empereur de Constantinoble 25e.

643. Chy fut Heroclanas, empereur de Constantinoble 26e.

645. Constans, fils de Constantin empereur 27e.

646. Clovis morut et Leocantes fut roy de France 12e.

648. Theodarant fut pape de Rome.

650. Leocantes morut; Theodoric regna après en France, 13e.

651. Chy fut Martin pape.

652. Theodoric fut cachiet hors de son regne de France.

654. En ce tamps fut ochis saint Legier, et saint Wandrille trespassa.

655. Ilderic, frere de Theodoric, fut roy de France 14e.

658. Chy morut saint Wandrille.

659. En ce tamps fut Eugene pape.

660. *Item*. Eracle l'empereur print Jherusalem, 8e fois.

662. Chy fut Vitalus pape.

670. Constantin morut, et après luy fut Justinien empereur de Constantinoble 28e.

[1] Pluie.
[2] Phocas.
[3] Le même Phocas.

[1] *Deus-dedit*, Dieudonné.
[2] Il m'est impossible de retrouver à quel nom répond ce mot. Heroclanas qui suit est là pour Heracleanas.

Digitized by Google

674. En ce tamps fut saint Benoit aportés en France.
676. Chy fut Dieus-donnés apostle.
677. Environ ce tamps trespassa saint Oein, archevesque de Rouen.
679. Environ ce tamps nasquit Charles Martels qui puis fut roy de France.
680. Ilderic morut et Clericius son fils fut roy de France 15e.
681. Dionisius fut pappe.
682. Agato fut pappe.
683. Cildebert roy de France 16e.
684. Johens pape.
685. *Item*. Encore Justinien fut empereur de Constantinoble 29e.
686. Cano pappe.
687. Sergius pappe ; cestuy mist en la messe *Agnus Dei* par trois fois.
693. Chy fut saint Lambert, evesque de Liege, martirisiet.
694. En ce tamps fut Thiberius fait empereur.
695. Après Sergius fut ordonné Johannes au siege de la papalité.
696. Pepin roy de France alla contre Haultain le duc d'Allemaigne.
697. Leonce fut empereur de Constantinoble 30e.
698. Constancius fut pappe.
699. Cildebert morut ; après fut Dagobert roy de France 27e.
700. Charles Martel, dont dessus est faite mencion, fut marechal sous son pere adoptif, en Saint-Denis près Paris.
701. Absimarus fut empereur de Constantinoble 31e.
702. Pepin pere de Charles Martel morut ; et fut fait Charles Martel prinche des Franchois, lequel donna aux chevaliers en sauldes[1] les desniers de saint eglise, pour quoy on troeve qu'il fut dampné.
710. Philippicus fut empereur de Constantinoble après Absimarus 32e.
713. Chy fut Liedric premier conte de Flandres.
714. Gregorius pape fut crestiennet en Allelemaigne par Boniface evesque de Mayence.
716. Dagobert morut et Theodoric son fils fut après lui roy de France 28e.

[1] Comme solde.

719. Andracus fut second conte de Flandres.
721. Anastase fut empereur de Constantinoble après Philippicus, 33e.
722. Theodore empereur de Constantinoble 34e.
718. Leon empereur de Constantinoble 35e.
719. Philippe Barnaire et Onestaise furent empereurs.
720. Le docteur Bede, pere des Englois, regna ce tamps en Angleterre.
722. *Item*. Gregorius, pape, mist les croix en la messe.
734. Chy morut Charles Martel prinche des Franchois, et fut enfouist à Saint-Denis en France ; lequel Charles Martel fut veu de Saint Eutere en enfer, en corps et en ame tourmenté, pour ce qu'il avoit donné les dismes de l'esglise en son vivant aux layes gens, et après luy regnerent ses deux fils Pepin et Charles.
738. *Item*. Jherusalem fut prinse des Sarrasins la 9e fois.
740. En ce tamps Tacaire fut pape et Constantin empereur.
743. Environ ce tamps, Charles et Pepin allerent contre le duc Hubalt.
747. Pepin fut roy de France 30e et Cilderic moisne.
750. Après Tacaire fut Estienne pape.
752. Pepin morut ; et ses deux fils Charles et Charles-le-Maisne eurent la terre.
758. Chy fut Adrien pape, lequel fit Charles premier empereur et roy de France venir pour deffier le roy de Lombardye qui le grevoit.
761. Leon fut empereur de Constantinoble 36e.
763. Après Leon empereur, Constantin et Helaine eulrent le regne 37e.
764. Environ ce tamps fut à Londres en Angleterre trouvé ung cercueil et une tombe tout entier, qui par si long-tamps y avoit esté que le terme estoit incréable ; lequel avoit dessus luy escript : « Jhesu Crist naistera de Marie vierge. »
770. Leon fils de Constantin fut empereur de Constantinoble 38e.
771. Nicephorus fut empereur 39e.
773. Charlemaine fut empereur de Rome et roy de France 31e.

Digitized by Google

775. Après Nicephorus, empereur, Constance et Hirene sa mere eulrent le regne, et furent nés à Londres, en Angleterre.
783. *Item.* Pour ce que le pape avoit couronné Charlemaine en empereur, il fut absorbés et demis de son siege.
787. Micheus fut empereur 39e.
790. Charlemaine fut empereur et roy de France, et fut appelé Auguste. Il reprint Jherusalem sur les payens [1]; et la tinrent les crestiens 441 ans. En son tamps fut departy l'empire de Rome d'avec celuy de Constantinoble, lequel avoit duré, puis le grand Constantin Ier, empereur de Constantinoble, 468 ans.
798. Après que Michiel fut mort, Leon fut empereur de Constantinoble 40e.
801. Chy leva Charlemaine le corps saint Sauve, evesque d'Aquitaine, meurdry près de Valenchiennes.
803. *Item.* Michiel, fils de Michiel, fut empereur 41e.
806. *Item.* Estienne fut pape.
812. *Item.* Theofilus, empereur de Constantinoble 42e.
814. Après la mort de Charlemaine, Loys, son fils, fut empereur et roy de France 32e.
818. Eugenius, pape, envoya le corps de saint Ypolite et moult d'aultres saintuaires à Saint-Denys, en Franche.
819. *Item.* Les Franchois encacherent Loys, et esleurent Lohier à roy.
825. En ce temps Loys reprint son regne.
827. Après Theofilus, Leon fut empereur de Constantinoble 43e.
828. Sergius, pape, couronna Loys en empereur.
833. Sergius morut, et Leon fut estably pape.
829. Loys mort, Charles-le-Calve fut après luy couronné en France 33e.
842. Lohier, fils de Loys, fut empereur de Rome.
843. Alixandre fut empereur 44e, et Constantin son fils 45e.
849. En ce tamps vint Hastens en Normandye, qui estoit sire des Danois.
855. Lohier, fils de Loys, morut, et Charles son fils fut empereur de Rome et roy de France 34e.

[1] L'auteur copie les romans du temps.

858. Environ ce tamps regna Bauduin, troisiesme comte de Flandres.
860. Chy fut Benoit estably pape.
861. Après Benoit fut Paul pape.
868. *Item.* Benoit fut pape.
870. En ce tamps Saint-Edme, roy d'Angleterre, fut martirisiet.
871. Estienne fut pape.
873. Nicolas, pape.
876. Rous-le-Danois vint en Normandye et la conquist.
878. Romain fut empereur de Constantinoble après Alixandre et son fils Constantin 46e
879. Loys-le-Barbes [1] fut roy de France 35e.
881. Après la mort du pape Nicolas cessa le siege de la papalité en grant division de l'eglise, 7 ans.
885. Adryen pape couronna Charles, le fils Loys, en empereur; et après Charles fut Loys, roy de France; et après Loys regna Ernoul.
889. En ce tamps Rous assiegea la cité de Chartres.
891. Oedes, comte d'Anjou, fut roy de France.
892. Ernoul morut, empereur de Rome.
893. Après Ernoul regna Loys.
894. En ce tamps regnoit pape Jehan
895. Environ ces ans comencha à regner Charles-le-Simple 36e.
896. Nicostrus [2] fut empereur de Constantinoble, 47e.
897. Durant le tamps que Rous avoit assiegiet la cité de Chartres, l'evesque, nommé Ebbas, yssit encontre luy, portant en une main la croix, et en l'aultre la chemise de Nostre-Dame; dont, par permicion divine, les ennemis de la cité furent aveuglés et leur prince Rous desconfit.
901. *Item.* Au tamps du pape Martin, fally l'empire de Rome aux Franchois, et revint en la main des Lombars dont le premier fut Loys le josne, fils du roy de Puille.
906. Charles-le-Simple estant roy de France 36e, regnoit à Rome pape Adryen.

[1] Balbe, bâgue.

[2] Je ne puis trouver à cette époque aucun empereur dont le nom se rapproche de celui-ci.

Digitized by Google

908. *Item.* Constantin Monemakes fut empereur à Constantinoble 48e.
909. Loys, fils Ernoul, fut empereur de Rome 17e.
910. *Item.* Au temps du pape Boniface, Conrad fut empereur de Rome 18e.
911. *Item.* Au tamps d'Estienne, pape, Rous fut baptisiet de Francis, l'archevesque.
912. En ce tamps fut Clugny comenchiet, et en fut Ernoul, premier abbé.
917. *Item.* Pape Romain fit la paix entre Charles-le-Simple, roy de France, et Rous le converty nouvellement.
918. Au tamps que Conrad estoit empereur de Rome, Benoit y regnoit pape.
920. En ce tamps fut Raoul, fils du duc de Bourgongne, roy de France 27e.
922. Dyogenès, empercur de Constantinoble.
923. Chy morut Rous; et son fils Guillame, duc d'Aquitaine, fut celuy qui fonda le monastere de Clugny.
926. Sergius estant pape, Conrad morut.
929. Loys, fils de Charles-le-Simple, fut roy de France 28e.
930. Henry, duc de Saxonne, fut empereur de Rome 19e, et fut le premier des Allemans.
933. Au tamps du roy Loys 28e, fut rapporté saint Denis en France.
934. Chy fit la pape Anastase la paix entre le roy de France et le roy Henry d'Engleterre.
936. En ce tamps morut Ernoul, abbé de Clugny.
937. Chy furent Lando et Jehan papes
938. En ce tamps morut Henry, empereur d'Allemaigne 19e, et après luy fut ochis son fils, empereur de Rome 20e et second des Allemans.
942. Chy fut Leon, pape de Rome.
944. En ce tamps fut Guillame, duc de Normandye, ochis du comte de Flandres.
948. *Item.* Lohier, fils Loys, fut roy de France 29e.
945. Après la mort Lohier fut Amars, abbé de Clugny.
950. Au tamps du pape Estienne, entra l'empereur Othon à grant armée en Ytalye.
955. Chy fallit l'empire aux Lombars et vint du tout aux Allemans, dont Othon fut le premier qui vainquit le roy Berengier.
958. En ce tamps regnoit pape Martin.
959. Othon fut empereur de Rome 21e.
961. *Item.* Les Turcqs prindrent Jherusalem, qui crestienne avoit esté puis Charlemaine; et fut la 11e fois qu'elle fut prinse.
964. Au tamps Agapitus, pape, Loys, fils Lohier, fut roy de France le 30e.
967. *Item.* Pour ung cop furent trois papes à Rome, c'est assavoir Jehan, Leon et Benoit.
968. En ce tamps Othon second, empereur d'Allemaigne, print, avec Godefroy de Bouillon, Jherusalem, 12e fois.
971. En ung tamps morurent pape Jehan et Lohier prins en bataille.
974. Charles, fils de Loys fut roy de Frances 31e, auquel fallit la geste de Charles ès roys de France, et recommenche à Hue Cappet, qui fut roy des François 32e.
987. Chy fut Denis, pape.
989. *Item.* Boniface, pape.
990. Robert fut roy de France 33e; lequel olt trois fils; Hues, Henry et Robert.
991. Ernoul, conte de Flandres, morut, et Bauduin-le-Barbes[1] son fils fut 6e.
998 Richart, duc de Normendye, morut, et après luy succeda en la seignourie Richart son fils.
1000. Chy ot trois Jehans en la papalité pour ung an.
1001. Après la mort de Othes, fut Henry son fils empereur de Rome 23e.
1009. Chy furent Gregoire, Jehan, Silvestre, Jehan et Jehan apostles.
1014. Après la mort de Henry, fut Conrard son fils empereur d'Allemaigne et de Rome 24e.
1019. Chy fut ung Sergius pape.
1020. Bauduin, 6e conte de Flandres, fonda l'eglise de Saint-Pierre en Lille.
1026. Après la mort du duc Richart de Normendye, Robert son fils fut seigneur du pays après son pere qui alla en Jherusalem.
1030. Chy fut decollés saint Thomas de Cantorbye.

[1] Bègue.

Digitized by Google

1031. Robert, roy de France, morut, et après luy Henry son fils fut roy 24e.
1033. Robert, duc de Normendye, morut, et Guillame son fils bastard fut après luy duc de Normendye et roy d'Engleterre.
1038. Après que Conrard morut, Henry son fils fut empereur de Rome 25e.
1046. Nicefores fut empereur de Constantinoble 47e.
1050. Chy fut Silvestre pape.
1053. Clement fut pape, et Leon après luy tint le saint siege.
1055. Chy fut la ville de Lille fondée.
1057. Chy comencha la Charité.
1062. Henry morut, et après luy fut son fils Henry empereur de Rome 26e.
1063. Henry morut, et Phelippe son fils fut après luy roy de France 25e.
1064. Victor, Estiene, Benoit, Alixandre, pappes de Rome.
1068. Bauduin morut, et Bauduin-le-Bon, son fils, fut après luy conte de Flandres 8e.
1071. Bauduin-le-Bon morut, Ernoul, son fils, fut conte de Flandres.
1073. Robert-le-Frison, ochist Ernoul son nepveu et se fit conte de Flandres 10e.
1075. Gregoire aspotle morut.
1076. Saint Eubar trespassa, et après luy fut Eraus [1], roy d'Engleterre.
1079. L'Abye d'Anchin fut estorée par le seigneur de Courcelles.
1081. Chy morut Mahault, roy d'Engleterre.
1084. En ce tamps morut pape Victor.
1085. Le roy Eraus d'Engleterre mort, Guillame en fut roy.
1086. En ce tamps regna Ricaus, contesse de Flandres et de Haynau.
1087. Environ ces ans, fut le corps saint Nicolas apporté au Bar.
1088. Chy morut Corbius qui avoit esté moisne et abbé de Clugny.
1090. Après Nicefores fut Alexis empereur de Constantinoble 48e.
1091. Chy reprint le roy Richart d'Engleterre, Tripple et Acre sur Salhadin.
1092. Chy fut nés saint Bernard, premier abbé de Clervaux.

[1] Harold.

1096. La mute de Jherusalem de Pieron l'hermite où Nicquée fut prinse de Godefroy de Buillon, et fut Jherusalem prinse des chrestiens. Chy morut le roy Richart d'Engleterre.
1099. La mort de Godefroy de Buillon fut machinée et executée de Eracle, patriarche de Jherusalem, et du conte Tangred.
1130. Chy morut Robert, duc de Normendye, et Raymont, conte de Thoulouse, tantost après qu'ils furent revenus de avoec Godefroy de Buillon, prendre la cité de Jherusalem.
1107. Henry, roy d'Engleterre, print son frere Robert, duc de Normendye, en bataille.
1109. Après la mort du roy Phelippe, Loys, son fils, fut roy de France 26e.
1110. Jehan, fils Alexis, fut empereur de Constantinoble 49e.
1112. Chy morut Tangred qui fut à prendre Jherusalem.
1114. En ce tamps se rendy saint Bernard en Citeaux.
1115. Guillaume, conte de Nevers, fut prins.
1116. Bauduin, prisonnier.
1118. Après la mort du conte Robert, fut Charles 11e conte de Flandres.
1120. En ce tamps les fils du roy Henry se noyerent à ung port de mer.
1121. La ville de Tripple en Surye fut prinse des crestiens à noer [1] la cité de Sur.
1122. Chy fut Honoré estably pape.
1127. Charles, conte de Flandres, en ce tamps fut murdry.
1128. Guillaume le Normant fut conte de Flandres 12e.
1129. Après la mort du conte Guillaume, Thiery d'Ausay [2] fut conte de Flandres 13e.
1130. Chy fut Ignocent apostle.
1131. Lotaire fut empereur de Rome 26e.
1132. En ce tamps fut l'eglise de Clugny dediée.
1135. Henry morut et Estienne fut roy d'Engleterre.
1136. Manuelaus fut empereur de Constantinoble 50e.

[1] En naviguant vers.
[2] Alsace.

Digitized by Google

1137. Après la mort du roy Loys, Loys son fils fut roy de France 26e.
1139. Chy fut l'abye de Los fondée.
1141. Conrard fut empereur de Rome 27e.
Le roy Estienne fut prins, puis fut rendu, et fut paix faite entre luy et Manuelaus, l'empereur de Constantinoble.
1144. Celestin, Lucius et Eugenius, apostles.
1146. Chy fut la seconde mute de la cité de Jherusalem.
1148. En ce tamps morut Guillaume, conte de Nevers.
1152. Frederic fut empereur de Rome 27e.
1153. Anastasius fut apostles et le conte Tiebault morut.
1154. Le roy Estienne morut; son fils Henry fut roy.
1155. Adryen, apostles.
1158. Henry, roy de France, donna ses filles au roy d'Engleterre.
1160. Pape Adryen morut, Alixandre fut appellés.
1165. Chy fut nés Phelippe le roy de France.
1169. Après la mort Thiery d'Ausay, Phelippe, son fils, fut conte de Flandres 14e.
1171. Chy fut saint Thomas de Cantorbie en Engleterre martirisiet en son eglise[1].
1172. Alexis, fils Manuel, empereur de Constantinoble 51e.
1174. En ce temps alla Phelippe, conte de Flandres oultre la mer.
1177. Chy commencha Salhadin à regner en Turquie.
1178. Ysabeau, fille du conte de Haynau, fut reyne de France.
1180. Phelippe[2] fut roy de France 28e.
1182. Andronics, empereur de Constantinoble 52e.
1184. En ce tamps furent les eretiques brulés à Lille.
1185. Chy fina la mairye à Lille.
1186. Jherusalem fut prinse du roy Salhadin qui la gaigna sur les crestiens; et fut la 13e fois qu'elle fut prinse.
1187. Le roy de France et celuy d'Engleterre se croiserent pour aller sur les Sarrazins. Le roy Henry morut, Richard fut roy; et allerent le roy Richard et le frere du roy de France oultre la mer.
1188. Les abres de Gisors furent coppés.
Là comencha la guerre des deux rois.
1189. Kyrsat[1] fut empereur de Constantinoble 53e.
1194. Henry fut empereur d'Allemaigne.
1195. Margueritte morut; Bauduin son fils fut conte de Flandres 15e.
1197. Le roy Phelippe de France print Aire et Saint-Omer.
1201. Bauduin, conte de Flandres, alla en Constantinoble, où fut empereur 54e.
1204. Normendie fut rendue au roy Philippe de France.
Fut l'empereur Bauduin desconfis.
1207. Othes fut empereur de Rome. Cestuy destruit les Albigeois.
1209. Le comte Ferrant de Portingal print à femme Jehanne, contesse de Flandres, et le roy rendit au dit Ferrant, mari de la contesse, conte de Flandres, Aire et Saint-Omer.
1212. Othes conquist le royalme de Puille, et fut l'empereur Federic escommuniet.
1215. Adonc y eult, de Julius Cesar qui fut empereur de Rome jusques à cestuy Federic, 1260 ans.
1216. Ferrant, conte de Flandres, fut cachiet hors de ses pays, et en la fin morut en France.
1217. En ce tamps fut la ville de Lille près toutte brullée.
1218. Chy fut Jehan, conte de Brianne, sire et roy de Jherusalem.
1220. De par le roy Saint-Loys de France Damyette fut prinse des crestiens.
1222. Gaultier de Marigny fut evesque de Tournay.
1223. Chy fut Federic couronné.
Chy fut le beffroy de Valenchiennes parfait.
1224. Phelippe, roy de France, morut; et Loys, son fils, fut après luy roy de France 29e.
1225. En ce tamps furent les jacobins estorés à Lille.

[1] Il a déjà donné ce fait à l'an 1030.
[2] Philippe-Auguste.

[1] C'est-à-dire *Kyr-Isaac*, le seigneur Isaac. (Voyez la Chronique de Morée dans cette collection.)

Digitized by Google

1226. Loys morut, et son fils saint Loys fut roy des François 30e.

1227. En ce tamps vint Bertrand de Ray en Flandres, soy disant conte Bauduin, conte de Haynau, empereur de Constantinoble, et fut pendut et trainné à Lille.

1228. Chy morut saint Franchois.
Chy se remaria la contesse Jehanne de Flandres.

1229. Le conte Guion et la fille du conte Ferrant furent nés.

1230. Albigeois fut conquis.

1231. Gaultier de Marigny, aultrement dit Marin, evesque de Tournay, envoia legats en Albigeois.

1232. En ce tamps furent faites les fontaines à Lille.

1233. Environ ce tamps morut Ferrant, conte de Flandres.

1234. Chy furent faittes les halles à Lille.

1235. En ce tamps le roy saint Loys de France se maria.

1236. Frere Robert vint en France pour faire ardoir les bougres.

1237. En ce tamps furent les bougres ars à Lille.

1238. Jehanne, contesse de Flandres, print Thomas, frere du conte de Savoie.

1241. Courbans de Gonnes, fils du conte de Bonnaques[1], fut apostles.

1242. En ce tamps vinrent les Tartres en Hongrye.

1244. Jehanne contesse morut, et Margueritte fut contesse de Flandres 17e.
Le duc d'Ango[2] assiega Valenchiennes.
Chy fut abatue la grant maladerie.

1245. L'empereur Federic fut couronnés à Lyon-sur-le-Rosne.

1247. Guillame, conte de Holande, fit et tint siege devant Ais.

1249. Chy alla le roy Saint-Loys oultre mer et print Damyette.

1250. En ce tamps morut l'empereur Federic.

1252. Chy fut faite fin de la mute des pastoureaux.

1253. Guillame, conte de Flandres, morut en Trazegnies.

1254. Blanche, royne[1] de France, morut.

1255. Flamens furent desconfis en Holande.

1257. Chy revint le roy saint Loys d'oultre mer, à grant perte de sa baronie.

1258. En ce tamps fut fait Edouart prince des chevaliers.

1259. Guillame, conte de Holande, fut ochis des Frisons.

1260. Richart, empereur d'Allemaigne, fut couronnés à Ais.

1263. Symon, conte de Monfort, print le roy Henry d'Engleterre et Edouart son fils.

1266. Charles-sans-Terre, frere du roy de France, conquist Sicille et tua Manfroy.

1270. Le roy saint Loys alla en Tynès[2] pour la seconde croisye et morut au port de Cartage.

1271. Son fils Phelippe fut roy de France après luy 31e, couronné de l'evesque de Soissons à Rains.

1272. Henry, roy d'Engleterre, morut, et Edouard son fils fut roy.

1274. En ce tamps Raoul, conte de Mons, fut empereur d'Allemaigne.

1276. Chy furent au grant concille de Lyon abatus les bigames.

1277. Jehan, pape.

1278. Nicolas, pape.

1279. Margueritte, contesse de Flandres et de Haynau, morut le 12e de fevrier, et Jehan, son fils, douze jours après l'Ascension.

1283. Martin fut pape.

1284. Charles, roy de Cecille, morut.

1286. Phelippe, roy de France, alla en Aragon, puis morut au revenir; et Phelippe-le-Bel, son fils, regna après luy.

1289. Edouart, roy d'Engleterre, revint d'oultre mer.

1290. De par le soudan Salhadin, Acre fut destruite des Sarrasins.

1291. La table-ronde fut à Lille, qui dura trois jours justans.

1294. Le roy Phelippe de France mit le conte Guion et sa fille en prison à Paris.

1298. Le roy Phelippe tint siege devant Lille;

[1] Geoffroy de Castiglione devint pape en 1241 sous le nom de Célestin IV.
Anjou.

[1] On voit que cette chronologie a été copiée sur un autre. Le copiste maladroit a écrit ici *lonne* au lieu de *royne*, prenant l'*r* pour un *l* et l'*y* pour un *n*.

[2] Tunis.

Digitized by Google

et luy rendy-on Courtray, Bruges et la Basse-Flandres

1301. Le commun de Bruges releva Lo.

1302 Robert conte d'Artois morut devant Courtray.

1304. Le roy fut à Boulerin, mais il s'en party sans riens faire, et la bataille fut de ceux de Lille et de Courtray. En ce tamps fut Tournay assis des Flamens.

1305. Le roy de France appela contre le pape Boniface de villain criesme à Paris ès Gardins-le-Roy.

1306. La bataille fut à Mons en Puele, et Lille fut assise du roy la seconde fois, et les Flamens y revinrent; par quoy on fist paix, par grant argent que les Flamens y eulrent.

1307. En ces jours fut le chier tamps, qu'on vendoit la rasiere de bled 50 sous parisis à Lille et en pluseurs aultres lieux.

1314. Le roy Phelippe de France fit prendre tous les Templiers, et en prison les fit mener, puis en la fin les fist morir, parce qu'on leur mist sus qu'ils estoient pires que vauldois ou hereticques. Et fut le grand maistre des Templiers, nommé maistre Jacques de Molay, gentil de sang et de lignée, natif de Bourgongne, ars à Paris, avec plusieurs de ses confreres.

En ce tamps le comte Robert de Flandres assiegea Lille, et dedans estoit Loys d'Evreus frere du roy de France.

Chy morut Phelippe roy de France, et après luy regna son fils de Navarre.

En ce tamps, le second jour de fevrier, qui fut jour de la Candeler, prinrent les prestres le quaresme.

1315. Environ ce tamps vint le roy Loys sur les Flamens à grant puissance, et fut jusques à Duremont; mais il falut qu'il s'en partist, pour le tamps qu'estoit sy orrible, par une nuit Sainte-Croix. Et retorna en France sans rien faire, et fit ung acort aux Flamens. Et fut messire Engerant de Marigny, chambellent de France, pendus à Paris, par une nuit de l'Ascension, en celuy an.

1316. Le roy Loys morut en may, et fut le regne sans roy jusques à la Toussains.

En ce tamps nasqui le roi Jehan son fils et regna 4 jours; et eschéy le royalme à Philippe son oncle conte de Poitiers.

En l'an 998 fut Agapitus pape du tamps Huc Capet, et fut ordonné qu'on dist lendemain de la Toussains l'office des ames.

En l'an qui courut sur mille [1] olt à Rome eslu trois papes, de quoi chascun olt nom Jehan

En l'an 1001, fut pape Octavien et fut le sept vingt dishuitiesme [2] pape.

En l'an 1002 morut l'empereur Otho par venin; et Henry duc de Baviere tint l'empire 22 ans après celuy Othon, et fut empereur de Rome 56e.

En l'an 1007 vint l'empereur Henry sur Flandres, pour ce que le conte Bauduin 6e conte Flandres tenoit Valenchiennes contre la volonté de l'empereur. Sy print l'empereur Gand, mais le conte Bauduin vint à luy à merchy; et luy rendy Valenchiennes et l'en resaisy. S'en devint le comte subjet et en fit hommage à l'empereur, et luy promit à aidier contre ses ennemis à tousjours mès.

En l'an 1051 conquist Bauduin conte de Flandres la terre de Haynau qui estoit de l'empire, et s'en alla conquérant tout le pays jusques à Huy près de Dinant laquelle ville il ardy.

En l'an 1054 amena l'empereur Henry grant ost contre le comte de Flandres; et print l'Escluse, et puis vint à Tournay. Sy l'assiega et print par force, des plus haults barons de Flandres qui la cité voloient contre luy deffendre.

En l'an 1071 olt guerre Robert, le frere au conte Bauduin de Flandres, contre Ernoul et Philippe enfans audit comte Bauduin, pour la terre de Flandres que Robert leur oncle voloit avoir; et furent ses deux nefveus ochis. Si y tint Robert la conté.

En l'an 1170 fist le roy Henry d'Engleterre copper le chief à saint Thomas en l'eglise de Cantorbie, contre la paix que le roy Loys en avoit faite; mais puis fit Dieu maintes miracle appertes par ce benoit martir qui ot esté archevesque de Cantorbie.

En l'an 1233 fut parfait le beffroi de Valenchiennes.

En l'an 1263 commencha la feste de Valenchiennes à la Saint-Mathieu.

[1] C'est-à-dire 999.

[2] Cent trente-huitième.

Digitized by Google

En l'an 1278 se fist la halle de Valenchiennes.

En l'an 1273 fit messire Bauduin d'Avesnes la feste ès prés Nostre-Dame de Valenchiennes, à l'issue d'aout.

En l'an 1277 fut l'eglise de Saint-Pierre de Valenchiennes abatue pour agrandir le marchiet, et en l'an 1280 en feut une nouvelle re-ediyée et benye, comme à present on voit.

En l'an 1281 furent si grandes les eaues en Valenchiennes que les pons rompirent, et convint les nesges mesner aux champs, par ban de la ville.

En l'an de l'incarnacion 807 le roy Charlemaine, empereur de Rome et roy de France, leva le corps saint Saulve qui fut murdry à Brueil dalez Valenchiennes; et y avoit jut trois ans entiers. Et fut evesque d'Aquitaine.

En l'an 1254 furent Flamens desconfits en Hollande.

En l'an 1269 trespassa Margueritte la contesse.

En l'an 1290, le lundy devant le jour Saint-Jehan Decolasse, assallirent, ceulx de Valenchiennes le Chastel-le-Conte, et les bourgois firent faire une chandelle de la longueur et du tour de la ville, qui eult 6100 aunes de long; et si y eut 501 livres de chire.

En celle mesme année fut ars le moustier des Barres d'un lignaige[1] en Valenchiennes, pour ce que ung homme y estoit fuis à saulveté, après qu'il eut ochis ung homme de la ville leur cousin germain.

En l'an 1192 morut Galuens à l'abie de Preseau, en la guerre que les bourgois de Valenchiennes eulrent au conte leur seigneur, qui leur feid assault à la porte Cardon.

En l'an 1310 assiega le conte Guillaume de Haynau et de Hollande, Thuin contre l'evesque de Liege.

Des contes de Flandres.

La contesse Ricaut et Bauduin son fils, firent allience à l'evesque Theodolin de Liege, et rechuprent de luy Haynau en homage. Sy assemblerent grant ost, par l'aide dudit evesque, et eulrent pluseurs batailles à Robert-le-Frison; et dura la guerre longuement, au domage de l'ung et de l'autre. Et entre les aultres y en eult une vers Broqueroie, où Robert-le-Frison mist à mort grant nombre de gens. Et encore a le lieu nom Morte-Haye. Et puis fist ledit Robert grande forteresse à Wauvrechin, sur l'Escaut. Mais la contesse Ricaut et Bauduin son fils la firent abbattre, et y eult ochis pluseurs de ceux que Robert y avoit mis en garnison. En la fin fut paix faite entre eulx, en telle maniere: que le conte Bauduin de Haynau deûbt prendre à femme une niepce du conte Robert-le-Frison. Et de ce à tenir, mist le conte Bauduin en gaige la ville de Douay, qui toute est de Haynau et d'Ostrevan. Mais quand le conte Bauduin vit la damoiselle, qui luy sembla sy laide, dist qu'il ne la prendroit jà. Pour ce retint le conte Robert la ville de Douay, ne oncques puis n'en fut le conte de Haynau saisis.

S'ensieut la cause pourquoy l'abaye d'Anchin fut fondée.

En ce tamps avoit ung chevalier en Artois, qui avoit nom Sohier de Loo, et estoit sire de Courcelles dalès Douay. Cesluy Sohier avoit grant guerre contre ung aultre chevalier en Ostrevant, appellé monseigneur Gaultier de Montigny. Ung jour yssy messire Sohier de sa maison pour une besongne. Ses gens chevauchoient devant luy et il venoit pensif derriere. Une bruyne leva. Si se fourvoya et perdy ses gens. Il entra en ung bois et chevaucha jusqu'à la nuit, tant qu'il vint en ung lieu qu'on nomme le Warde-Saint-Remy. Il vit une lumiere de feu. Sy alla celle part, tant qu'il vint à la porte d'une maison. Il requist le portier qu'il le laissast entrer dedans. Cestuy ouvry la porte et alla nonchier à son seigneur, que layeus avoit ung chevalier descendu tout seul. Le seigneur envoya deux de ses varlets à luy, l'ung pour rechepvoir son cheval, et l'autre pour l'amener en la salle. Et estoit messire Gaultier de Montigny, en qui messire Sohier estoit descendeu en son hostel.

Quand messire Gaultier vit messire Sohier, il sallit sus et dist: que bien fust-il venus. Après l'avisa tant qu'il le congnut, et messire Sohier luy. Sy furent moult esbahis; et messire Gaultier luy dist: « Sire, vous estes embatus en » mon ostel, et je vous en salue. Sachiez que » vous n'avez anuit[1] garde de moy ne d'aultruy; » et demain vous feray conduire hors de ma » terre; et demain vous gardez de moy. » Puis le prist par la main et s'assirent tous deux à

[1] Une famille.

[1] Ce soir, cette nuit.

Digitized by Google

table. Messire Sohier luy conta comment il s'estoit fourvoyé; et quand ils eurent mangiet et rendut grasces à Dieu, ils allerent couchier, et puis au matin se leverent. Messire Gaultier demanda à monseigneur Sohier comment il avoit anuit dormy; et il respondy : qu'il avoit esté mult traveilliés de songes, car il avoit songiet qu'il estoit en une isle près de là, et ung blanc cherf luy trayoit les boyaulx hors du corps, et le trainoit tout autour l'isle.

— « Certes, dist messire Gaultier, tout ainsy » m'est-il advenu ! »

Donc s'accorderent qu'ils yroient vers celle isle pour veoir que ce pooit estre. Et tantost qu'ils y vindrent, ils trouverent ung blanc cherf qui alloit tout autour de l'isle, et Sohier dist à Monseigneur Gaultier : « Sire, nous avons » eu guerre ensemble longuement, de quoy plu» seurs de nos amis sont mors et destruis; il » semble que Nostre-Seigneur nous admoneste » que nous en faisons la penitance en celle isle. » Et si vous y volez demeurer, je vous y tenray » compaignie. » Et messire Gaultier s'y consent y de bon corage et volentier.

Après ces parolles dittes, les deux chevaliers revinrent ensemble et manderent de leurs amis. Sy firent paix ensemble. Aucuns de leurs amis demourerent illuecq avec eulx. Si estorerent une religion [1] et firent ung abbé (par l'assent de Gerard, evesque de Cambrai), qui fut prins en l'abye de Hanon, et eult nom Allard. Messire Sohier donna à l'esglise Loo et Courcelles, et messire Gaultier de Montigny y donna la ville de Pesquencourt. Et puis s'y rendirent pluseurs chevaliers et gentilshommes, qui y donnerent grans terres et grans revenues. Ils nommerent l'abaye d'Anchin. Et ainsy par tel miracle commencha l'abaye d'Anchin en l'an de l'incarnacion de Nostre-Seigneur 1078, le derrain jour du mois de novembre.

Cy reprend à parler des contes de Flandres.

Après ces choses, print Bauduin conte de Haynau, fils de la contesse Ricaut, Ydain, la sceur du conte Lambert de Louvain à femme. Che Bauduin et Ricaut sa mere edifflerent l'abaye de Saint-Denis en Brocroie, et y donnerent la ville mesme et pluseurs aultres tenures. Le conte Bauduin eult trois filles et deux fils. L'aisné de ses fils olt nom Bauduin et le maisné Ernoul. Mais la contesse Ricaut ne vesquit gaires puis, ains morut en l'an de l'incarnacion de Nostre-Seigneur 1086.

Or revenons à la matere de Robert-le-Frison.

Quant Robert-le-Frison olt conquise la terre de Flandres, sy comme vous avez dessus oy, et il le olt grant pieche gouverné, sy morut; et fut ensevely à Cassel; et luy demoura deux fils et trois filles. L'aisné de ses fils eult nom Robert. Celuy tint la conté de Flandres après luy. Et print à femme Élimence, la fille du duc Guillaume de Bourgongne, et en eult trois fils. L'aultre des fils Robert-le-Frison olt nom Philippe. Iceluy eult ung fils qui eult nom Guillame.

Et des filles du dit Robert-le-Frison olt l'une à mariage le roy Conut de Damnemarche. Si en olt ung fils qui eult nom Charles. La seconde fille print à mariage le conte de Bruxelles. Et quant il fut trespassé, elle reprint le conte Thiery d'Ausay [1] qui en olt ung fils qui olt nom Thiery. Et la tierche fille se rendy en l'abaye de Messines.

Des contes de Haynau.

Pour ce que nous avons dit dont les contes de Flandres vindrent, nous vous dirons ossy dont ceulx de Haynau vindrent.

On troeve en aulcunes croniques : que saint Wambert, qui gist à Consore dalez Beaumont en Haynau, fut duc de Loheraine. Et duroit sa seigneurie en Cambresis, en Haynau, en Brabant, en Hasebaing, en Ardenne, et jusques au Rin. Sa femme olt à nom Bertille, bonne dame et sainte. Ils orent deux filles, desquelles celle qui fut aisnée olt nom Wauldrut et la maisnée Andegonne. Celle Wauldrut eult à mary ung noble homme qu'on nomma Waldegar. Et tindrent ensamble la conté de Castiau-Mont, qu'on nomme maintenant Mons en Haynau. Che Waldegar, conte de Castiau-Mont se fist appeller Vincent. Et menerent moult sainte vie entre luy et la contesse Wauldrut sa femme. Ils estorerent [2] une abaye de nonnains à Mons, qu'on appelloit adont Castiau-Mont, et y establirent clercs, qu'on a puis nommées Canones, pour procurer les foraines besongnes des nonnains. Vincent, mary de la contesse Wauldrut, pourcacha tant à sa femme

[1] Ils fondèrent un ordre religieux.

[1] Alsace.

[2] Fondèrent.

Digitized by Google

qu'elle le laissa entrer en religion. Et se rendit en l'abaye d'Omont dalez Maubeuge, qui estoit adont sy religieuse qu'il y avoit trois cens moisnes, des quels les cent faisoient le service Nostre-Seigneur en tout tamps, tandis que les aultres cent estoient en labouraige, et les aultres cent en prendant leur soustenance. Et ainsy revenoient les ungs après les aultres à l'office divin; par quoy ils avoient tousjours cent hommes à l'eglise rediffier. Et y mist-on canonnes.

Che conte Vincent vesquit sy saintement en celle abaye d'Omont que, après son trespas, il fut saint canonisiés par l'eglise de Rome; et fut mis le corps en fiertre[1] en l'eglise de Songnie, la quelle il avoit fondée; et la contesse Wauldrut se rendy en l'abbaye de Castiau-Mont qu'elle avoit fondée, et laissa ses terres à une sienne cousine qui eult nom Alye, qui puis fut mariée à ung prinche qui eult nom Edulfus.

Andegonne, la maisnée sœur à la contesse Wauldrut, ediffia l'eglise de Maubeuge, et y mist nonnains qu'on appelle maintenant canoinesses, et se rendy layens.

La contesse Alye donna à l'eglise de Mons: Quernes, Jamin, et Braguet la Coilhotte. En ce tamps avoient les nonnains de Mons abbesse que les damoiselles eslisoient; et puis le presentoient à l'empereur d'Allemaigne pour confermer leur eslection. De quoy il advint, grant tamps après che, que ung conte de Haynau fut sy bien accointiés de l'empereur d'Allemaigne, que chil ottroya au conte de Haynau que dès lors en avant rechupst les presentacions des abbesses à Mons. Et quant le cas s'offrit ad ce qu'il fut deffally d'abbesse à Mons, les damoiselles eslurent abbesse et le presenterent au conte qui adonc estoit; et le conte dit: que jamais il ne recepveroit abbesse, ainchois seroit il mesme abbé de l'eglise et le deffendroit bien. Et les damoiselles en furent contristées et rebelles, et en plaiderent; mais riens ne leur valut, car il les convint demourer en la subjection de la dite saisine. Et ainsi par ceste achoison deffalirent abbesses en l'eglise de Sainte-Wauldrut de Mons; par quoy, à fait qu'aucunes des nonnains trespassoient puis ce terme, le conte de Haynau donnoit la prouvende à quy qu'il luy plaisoit. Et par celle occasion furent elles appelées Canoinesses.

Auparavant avoit eult en Haynau pluseurs contes, jusques à ung conte qu'on appella le conte Hermant. Che conte Hermant print à femme la contesse Ricaut. Sy eulrent ung fils et une fille. Au tamps de ce conte Hermant et Ricaut sa femme, le conte de Valenchiennes morut sans hoir de sa char, et le conte Hermant et sa femme Ricaut l'acquirent à leurs successeurs pour eulx et pour leurs hoirs en hiretaige. Ainsi tindrent ils ces contés ensamble; c'est assavoir la conté de Haynau et la conté de Valenchiennes; et depuis ont elles esté tenues ensamble des contes de Haynau.

Après ces choses, trespassa le conte Hermant, et la contesse Ricaut reprint à mary Bauduin conte de Flandres, qui fut frere Robert-le-Frison de qui nous avons dit dessus. Celle contesse Ricaut ama tant ce conte Bauduin son mary, que ses deux enfans qu'elle avoit eu du comte Hermant, elle fit le fils clerc; et le conte Bauduin son mary, pourcacha tant qu'il fut evesque de Châlons. Et mirent la fille en une abaye de nonnains.

Che conte Bauduin et Ricaut sa femme eulrent deux fils; des quels deux l'aisné eult nom Ernoul et le maisné eult à nom Bauduin. Ernoul l'aisné fut assenés à la conté de Flandres, qui luy eschéy après le trespas du conte Bauduin son pere. Mais Robert-le-Frison son oncle y fut du tout contraire; par quoy le dit Ernoul fut ochis en bataille pour la conté de Flandres qui luy estoit assenée, en luy deffendant contre Robert-le-Frison son oncle, qui la conté de Flandres avoit saisie, sy comme vous avez oy.

Bauduin, le maisné fils du comte Bauduin et de la contesse Ricaut, engenra de Ydain sa femme, fille du conte de Louvain, deux fils et trois filles. L'aisné des fils eult nom Bauduin comme son pere et son grant pere, et l'autre fils eult nom Ernoul.

De celuy Ernoul et de ses trois sœurs issy grande lignie; car celuy Ernoul engenra Witasse le viès[1] de Ruelt qui ediffia le Ruelt et Morlenwers. Witasse le viès, sire de Ruelt, print à femme la fille Bertrand Roison, seigneur de Gavre et de madame d'Armisson de Chièvre. Ils eurent deux fils et trois filles. Le fils aisné eult nom Nicolles et print à femme madame d'Armisson de Chievre, et l'aultre fils eult à nom Hues. Celuy tint Florines et fut

[1] Châsse.

[1] Le vieux.

Digitized by Google

moult preux. Et des trois filles, l'une fut mariée à Regnault de Roison, l'aultre à Gurard de Hallewin, la tierche à Henry de Hierges de Hasebain.

Nicolle, sire de Rumigny, prit à femme Mahault, la fille monseigneur Jacques d'Avesnes. Sy en eult trois fils, Nicolon, Huon et Jacquemon; et les six filles monseigneur Huon de Rumigny furent mariées. Messire Gossuins eult de la seconde fille monseigneur Huon de Rumigny (celle avoit nom Biatris), ung fils qui eult nom Gossuins et six filles qui furent mariées : la premiere à monseigneur Sohier d'Enghien. Et puis Gossuins morut sans hoir. Sy eschéy la terre à monseigneur Regnault de Inche de par sa femme; et aprés eult la dame le tierch mary, qui eult nom messire Bauduin le Caron.

La seconde fille monseigneur Gossuins de Mons fut mariée à monseigneur Gaultier.

La tierche fille fut mariée à monseigneur de Condé.

La quarte fille à monseigneur Estienne de Denain.

La cinquesme à monseigneur Baudry de Roson.

Et la sixiesme à monsieur Huon d'Antoing, seigneur d'Espinoy.

2e PARTIE.

CHRONIQUE DE VALENCIENNES.

Sensieult de Valenchiennes.

En l'an 1277 commencha-on à engrandir le marchiet de Valenchiennes au mois de mars, et abatit-on le moustier Saint-Piere pour traire arriere.

En l'an 1223, fut parfait le beffroy de Valenchiennes.

En l'an 1260, le quatriesme jour de may, assit-on la premiere piere de la porte Tournisiene, Jaques Amelin adont provost.

En l'an 1280, fut le moustier Saint-Pierre benit, le jour Saint-Nicaise.

En l'an 1358, environ le Saint-Martin d'yver fut faitte le cloque des ouvriers; et poise III mille et VIII cens livres; et adont fut assise au beffroit; et le bancque cloque poise IX mille.

En l'an 1360, quatre jours au moys de may, fut assise la premiere pierre de la porte Tournisiene, adont provost de Valenchiennes sire Jaques Amelin, lequel l'assist avec ses pers, qui furent : Jehan de Le Cauchye, Jehan Bernier, Jaques Le Villain, Jehan du Fain, Jehan Grebert Le Chamgeur, Guillaume Steiwart, Jehan Creste, Jehan Le Chamgeur, Jehan de Pons, Amoury de Sourleuwez, Colart du Gardin, et Guillaume de La Motte.

En l'an 1375, vint si grande eawe par la riviere d'Ointiel, que les deux murs entre la porte Cambresienne et les barles [1] furent abbatus de la foison d'eawe qui vint soudainement la nuyt Saint-Betremieu l'an dessus dit; et vint par la dite porte si grand plenté et habundance d'eawe et sy radde qu'elle brisa le flayel de la porte, et vint l'eawe jusques à l'attre de Nostre-Dame de le Cauchye.

En l'an 1406, le 23e jour du moys de novembre, fut tué Loys de Valois, duc d'Orlyens fils et frere du roy de France, en la cité de Paris, des gens monseigneur le duc de Bourgongne et conte de Flandres.

En l'an 1241, l'eawe fut si grande en Valenchiennes, que le pont d'Ansain quéy [2] jus et abbaty les molins le conte; et sy quéy la maison Barbaquenne et sy quéyrent le pont Jumeau, le pont Gouchet, le pont Saint-Jaque et le pont des molins le conte, et fut l'eglise Saint-Jaque toutte plaine d'eawe. Et vint celle eawe le 20e jour de jenvier; et fut cel an sy grandes neisges que ban fut fait de les mener hors de la ville.

En l'an 1307 il commencha le jour Saint-Nycaise à geller sy fort et sy asprement que la gellée dura bien sept sepmaines sy fort qu'on ne pooit rien faire; et fut le grand Escault engellé bien VII sepmaines entre Condé et Valenchiennes, sy qu'on alloit de Condé à Valenchiennes et de Valenchiennes à Condé sur les glaches de l'Escault, et de Walez à l'Espès. Et furent toutes les rivieres de la ville, hors et ens, sy fort engellées qu'on ne pooit avoir riens d'eawe avant la ville ens ès maisons pour faire les besongnes. Et furent en ce tempore sy très grans nesges en la dite ville et dehors qu'on ne savoit que faire; et fist-on en pluseurs rues de la ville pluseurs personnaiges et pluseurs figures de neige.

En l'an 1307, le 29e jour de fevrier, il re-

[1] Sans doute *bailles*, portes.

[2] *Chéy*, tomba.

Digitized by Google

commencha de geller des dites gellées sy fort et sy très asprement sur une nuyt ou deux, qu'il fut sy grandes eawes par toute la ville de Valenchiennes que le grand Escault venoit en la tanerye et sur le noef pont, par telle maniere que les maisons d'autour flottoient à tous lez; et venoit l'eawe en la rue Saint-Jaque, et derriere les murs de Banais et tout en l'attre et en l'eglise Saint-Jaque; et fut l'eawe en la grande rue Nostre-Dame si très haulte que la rue flotoit en eawe; et furent les maisons de la rue toutes plaines d'eawe, et pareillement à peu près toutes les aultres rues, par les rivieres d'avant la ville qui sy très merveilleusement estoient desbordées et desrivées qu'on ne sçavoit que faire.

En l'an 1340 fut la cité de Tournay assiegie du roy Edouart d'Engleterre, du conte de Lenclastre et de pluseurs grans seigneurs d'Engleterre, et du duc de Braban, du conte de Haynau, du conte de Guerles, du conte de Jullers, monseigneur Robert d'Artois, monsciegneur de Francquemont et des seigneurs d'Engleterre, et de grand plenté d'aultres bonnes gens d'armes, et de Jaques d'Artevelle de Gand et de deux cens mil hommes du commun de la conté de Flandres; et furent devant par l'espasse de deus moys et plus. Adont vint madame Jehanne, mere du conte Guillame de Haynau, laquelle estoit nonne à Fontenelle auprès de Valenchiennes et sy estoit suer du roy Philippe de France; et se tray vers le roy son frere, qui séoit adont entre la ville de Lille et le pont à Tressin; et fist tant par aller et venir, en parlementant aux seigneurs, que treves furent prinses pour l'espasse d'ung an enthier.

En l'an 1330, le 16e jour du moys de jullet, par ung dimence, fut une feste faitte au marchiet de Valenchiennes; et premier de Jehan Bernier le pere, provost de monseigneur le conte de Haynau à che jour; et donna ung paon à la plus belle compaignie.

Sy y vinrent moult noblement ceulx de le Lormerye à cheval et beaulx paremens, et demiselles avoec eulx qui les menoyent chascun à ung fil d'or, et ung grant chasteau devant eulx, allant par engien moult richement; et par dessus y avoit quatre angels de quatre josnes enfans, et par de seure le dieu d'amours.

Et ceulx de le Cauchye y vinrent aussy moult noblement à pied, à [1] ung chastel devant eulx dont il yssoit ung hermitte et sept fées, à ung engien deseure le chastel qui gettoit oyseaux tous vifs, et à robes toutes d'une couleur.

Et ceulx de la rue de le Saulch y vinrent vingt deux hommes, vestus en guise de chevaliers, les escus et les armes à leurs cols, des plus preux de la maisnie [1] du roy Alixandre, et ung cuer en leur poitrine, feru parmy d'ung dart, et autant de demoiselles en robes de bougran, le menu vair par les espaules. Et ceulx là eurent le paon.

Et furent les caroles sy grandes que le beffroy en fut enclos et le marchiet à tous lez, des ruissoz jusques au masiau. Et fut la carolle toute wide, fors de ceulx qui le gardoient. Et eult le pris de la feste, Jaqueme bourgois de Saint-Quentin.

En l'an 1330 le jour de Nostre-Dame allerent pluseurs bourgois de Valenchiennes à une table ronde qui fut faitte à Paris; et premierement Jehan Bernier, fils de Jehan Bernier adont provost de très noble et très puissant le bon conte Guillame de Haynau, (que Dieu absolve!) à Valenchiennes. Sy y alla ledit Jehan Bernier devant nommé, baneret; et mena avoec luy Jehan Bernier son fils et Pierre de Barale.

Item y alla Jaques Gonces, baneret; et emmena avec luy Jehan de Caroubbe et Lotart son frere; lesquels deux bourgois devant dits yssirent de Valenchiennes à cloquettes et campanes moult riches pendans aux parures et harnats de leurs chevaulx, et ensamble parés des armes de Haynau, et à trente six compaignons de leur amisté, tous vestus de sable en garde corps de draps entaillés tous d'une maniere. Et eult le prix de celle feste ung appellé Symon de Saint-Omer, bourgois de la ville de Compiegne.

En l'an 1339, à l'espinette, à Lille, alla Jehan Bernier le moyen, à la journée du grant quaresme, juster, et y mena adont quatre damoiselles: premièrement la femme du seigneur Jehan Bien-Semé, la damoiselle femme Symon du Gardin, mademoiselle la femme monseigneur Amoury de Le Vingne, et madamoiselle sa femme. Et fut adont ledit Jehan Bernier menés ens ès liches dudit marchiet des quatre damoiselles dessus dites par deux fils d'or, et les deux aultres portoient chascune une lanche. Et fut adont roy de l'espinette celle année Pierre de Courtray, lequel porta de sable, à trois aigles d'or et à deux testes, le bec et les

[1] Avec.

[2] Suite.

Digitized by Google

pieds rouges. Et à l'espynette après ensievant fut roy Jehan Quernes.

En l'an 1331 le lundy et le mardy aprés le jour du sacrement, le quart jour et le quint ensievant du moys de juyng, fut une grande feste de joustes en la ville de Tournay, sur le marchiet, que les bourgois de Tournay firent faire, et nommément et especiallement sire Jaques de Corbry, qui le commencha et mist grant paine et grant mise du sien à l'estoffer. Et ledit sire Jaques, roy de la table ronde, fut appellé le Roy Galehos, qui jadis conquist trente roys; et fut double baneret armoyé à deux mamaus desoubs sa banniere. Dont il y eult à ces deux journées des bourgois et compaignons de dehors, de quatorze bonnes villes; et furent fenestrés.

En l'an 1349 furent les penanchiers en grant nombre. Desquels, pour une journée, se trouverent en la ville de Valenchiennes de bonnes gens de la ville de Dourdrex le nombre de trois cens, et de la ville de Gand semblablement trois cens, et de la ville de Bruges deux cens, et cinquante chevaliers, et de Condé quatrevins clercqs; et de la ville de Nyvielle sept vingt que bourgois que chevaliers. Et se batoient yceulx penanchiers sy fort d'unes escorgies[1] à bouttons de cuir, et en yceulx bouttons y avoit pointillons de fer dont ils s'anvoyerent sy fort, que le sang leur couloit parmy les rains; et avoient entour eulx corroies de cuirs, blanquaiges royés et ridés; et les aucuns les avoient tous gaunes[2]; et portoient blancs capprons à croix vermeilles.

En l'an 1346 fut la bataille à Cressy en Ponthieu, du roy de France, du roy de Behaingne, du duc d'Orlyens, du conte d'Alenchon frere du roy de France, le conte de Flandres, le conte de Blois, à l'encontre du roy, solicité du duc de Lenclastre et de pluseurs seigneurs du royalme d'Engleterre. Et furent ochis en celle bataille, des seigneurs qui furent avoec le roy de France, tous ceulx qui sont chy dessus nommés, exeté[3] le roy de France qui se retray, et monseigneur Jehan de Haynau avoec luy, et aucuns gens d'armes.

En l'an 1348, le XXV[e] jour du mois de septembre, se combaty le conte Guillame de Haynau, monseigneur Henry d'Antoing, monseigneur de Lingne, le sire de Florenville, le sire de Hornes luy trente sixiesme en tournicquets; et le sire de la Hamaide, luy vingt cinquiesme pareillement en tourniquets, et pluseurs de bonnes gens d'armes de Haynau, de Holande et de Zelande. Et y demoura de Valenchiennes Jehan de Baissy, en Frise contre les Frisons. Et sy fut ochis le conte dessus dit, et tous les seigneurs dessus nommés et pluseurs bonnes gens d'armes avoec eulx.

En l'an 1355, environ le Pasque et l'Assencion, fut le roy de France en la cité de Tournay; et avoit avoec luy le duc de Bourbon, le conte de Flandres, monseigneur Jehan de Haynau, monseigneur Jaques de Bourbon adont connestable de France, monseigneur Gallerant de Ligny, monseigneur Charles d'Artois, monseigneur Jehan d'Artois son frere, le duc d'Athennes, le conte de Tanquarville, monseigneur Loys de Namur. Et fist faire le roy une feste de joustes, en laquelle il y eult bien courrant deux cens chevaliers. Et manda le roy madame de Haynau sa cousine germaine et la contesse de Flandres, qui fut fille du duc de Braban. Et y avoit avoec les deux dames pluseurs dames et damoiselles en leur compaignie. Et donna le roy ung moult beau et grant souper; et eulrent les dames et les damoiselles qui en la compagnie des deux dames devant dittes estoient, chascune une couppe d'argent; et les deux princesses eulrent chascune une couppe et ung pot et deux bouteilles de deux lots chascune, et estoient esmaillyes des armes royalles; et les femmes des banerets eulrent avoec leur couppe ung pot temproir. Et servirent à cheval et presenterent les joyaulx: le connestable de Franche, le conte de Tanquarville, monseigneur Jehan de Chastillon, monseigneur de Saint-Venant et monseigneur le mareschal de Denam[4].

En l'an 1326, environ à l'issue d'aoust, fut une feste en la cité d'Aras, sur le marchiet dudit lieu. Sy y eult dedens trois chrestiens, trois sarasins et trois juifs. Le premier crestyen representoit le roy Charlemaine: Sohier Tonnelare, bourgois de Bruges, qui porta pour la journée parrures de France et d'Allemaigne; et ses droites armes sont d'argent à ung chief de sable herminé d'or.

Roy Artus: Cordelier Poulet, bourgois de Compiegne, qui porta pour la journée d'or à

[1] Verges.
[2] Jaunes.
[3] Excepté.
[4] D'Audeneham.

Digitized by Google

trois camps de gueulle; et ses droites armes sont d'or à ung cordelier tenant unes patenostres.

Roy Godeffroy de Buillon : France balle, bourgois d'Ippre, qui porta pour la journée l'escut party d'argent à une croix d'or, et semé la moitié de l'escu de besans d'or et l'autre moitié de gueulles à une fasse d'argent; et ses droites armes sont d'or à six blancquettes d'azur.

Après, le sarasin Hector : Jaques de Troyes, bourgois de Saint-Quentin, qui porta pour la journée d'or à ung gueulle de sable à deux testes; et ses droites armes sont brullées d'argent et de gueulles à ung lyon de sable rampant.

Roy Ghonne : Jehan Bernier, bourgois de Valenchiennes, qui porta pour la journée d'argent et de gueulles, lozengiet à ung dragon de sable; et ses droites armes sont de gueulles à trois roinces d'argent.

Roy David : Jehan Vretet, bourgois de Lille, qui porta pour la journée de gueulle à une teste de luppart d'or; et ses droites armes sont lozengies d'or et de sable à chief de gueulle.

Roy Judas Macabeus : Andrieu de Monchy, bourgois d'Aras, qui porta pour la journée de gueulle à une fasse d'or et en l'escu six merles d'or; et ses droites armes sont de gueulle à trois lyonceaux d'argent et rampant.

Du très riche, très excellent et très somptueux bancquet que fist Jehan Bernier, bourgois baneret de Valenchiennes, pour l'onneur principalement de son seigneur et maistre le conte Guillame de Haynau, en la ville de Valenchiennes.

Chy apres porez sçavoir le nombre et les noms des princes pour lesquels le bon conte Guillame de Haynau requist à Jehan Bernier, fils de sire Jehan Bernier d'Avesnes, adont son provost en Valenchiennes, qu'il fesist appareillier ung soupper ou bancquet en sa maison, pour donner ung repas et festoyer les princes et seigneurs qui estoient venus à Valenchiennes parlementer à luy, pour ce qu'il gisoit au lit mallade de gouttes, et ossy qu'il eusist en cestuy bancquet des bourgois de la ville de Valenchiennes, pour recepvoir et festyer les princes et seigneurs ses cousins et amis chy après denommés.

Et fut ce souper ou bancquet fait au pont Saint-Pol en Valenchienne, dedans la maison ou ostel dudit seigneur Jehan Bernier, l'an de grace mil trois cens et trente quatre environ le Candeler.

Comment les princes et les damoiselles séyrent à table, et les vins et sortes de mets de quoy ils furent servis.

Et premierement séyt à table monseigneur Henry de Flandres, conte de Loos, et damoiselle Marie du Nouvion, femme de Jehan Bernier, provost dessusdit.

Item. Monseigneur Jehan de Luxembourg, adont roy de Behaigne, et damoiselle Catherine de Le Croix, femme Pierre Le Poivre.

Item. Philippe de Evreus, adont roy de Navarre, et damoiselle Ysabel de Baissy, femme du seigneur Symon du Gardin.

Item. L'evesque du Liege, qui fut de ceux de La Marche, et madamoiselle Ysabelle de Baralles, femme Amoury de Le Vingne.

Item. Monseigneur Loys, adont conte de Flandres, et madamoiselle Margueritte de Pronville, femme de Jehan de Caroubbe.

Item. Monseigneur le conte de Gherles et damoiselle Margueritte A-Le-Taque, femme de Jaques Gouchet

De la seconte table et de ceulx qui y furent assis.

A ceste seconde table fut assis premierement monseigneur Guillame, conte de Jullers, et d'emprès luy madamoiselle Ysabel de Braffe, femme de Jehan Bernier le moyen.

Item. Monseigneur Jehan de Haynau, seigneur de Beaumont et conte de Soisson, et auprès de luy madamoiselle Margueritte de Hecques, femme de Jehan de Baissy.

Item. Monseigneur le conte de Namur, et ensievant luy madame Marie Berniere, dame de Le Celle, femme de Jaques du Sard.

Item. Monseigneur le conte de Nasso, et madamoiselle Marie de Baissy, femme de Jehan Party.

Item. Monseigneur le conte de Grant-Pré, et madamoiselle Margueritte Creste, femme de Jaques Le Cochon.

De la tierche table et de l'ordonnance d'ycelle.

A la tierche table furent assis : premier monseigneur Guillame de Haynau, adont damoisel[1]

[1] Damoiseau, heritier du fief.

Digitized by Google

de Haynau, et madamoiselle Ysabel de Saint-Saulve, femme de Jehan Le Villain.

Item. Monseigneur de Vornes et madamoiselle Ysabel de Le Sauch, femme de Gaultier de Hecques.

Item. Monseigneur d'Enghien et madamoiselle Bilehault du Gardin, femme de Jehan Bernier adont le maisné [1].

Item. Monseigneur de Boussut et madamoiselle Margueritte de Condé, femme Nicaise de Le Sauch.

Item. Monseigneur Henry d'Antoing et madamoiselle Ysabel Le Villain, femme Robert Party.

Item. Monseigneur de Ghistelles et madamoiselle Ysabel de Hecques, femme Thiery de Somain.

Item. Monseigneur d'Augimont et madamoiselle Agnès de Landas, femme de Jehan du Gardin.

De la quatriesme table et de ceulx qui y furent assis.

A la quatriesme table furent assis premierement monseigneur d'Ercle et madamoiselle du Gardin, femme Pierre de Baralles.

Item. Monseigneur de Brabenchon et madamoiselle Marie de Le Cauchie, femme de Jaques Le Villain.

Item. Monseigneur de Prath et madamoiselle Philippe du Gardin, femme de Jehan Le Cochon.

Item. Monseigneur Ivon de Fagnoelles, et après luy madamoiselle Margueritte Brochonne du chasteau Saint-Jehan.

Item. Monseigneur de Le Hamaide et madamoiselle Margueritte, fille de Jehan Polle.

Item. Monseigneur de Havrech et madamoiselle Isabel, fille de Jacques Le Chamgeur.

Item. Monseigneur de Hornes et madamoiselle Ysabel Brocquette, femme Jehan de Werchin, maistre keux du conte Guillame de Haynau.

De la cinquiesme table où il n'y eut fors que hommes.

A la cinquiesme table fut premierement assis :

Monseigneur Jacques d'Angimont.
Monseigneur de Gommegnies.
Monseigneur Olyfart de Ghistelles.
Monseigneur Henry de Lyquerque.
Monseigneur de Brederodes.
Monseigneur de Mastaing.
Monseigneur de Potes.
Et Monseigneur Jehan de Liseroelles.

De la sixiesme table où pareillement n'y avoit que hommes.

A ceste sixiesme et dareniere table furent assis :

Amoury de Le Vingne.
Jehan de Carroubbe.
Allart du Gardin.
Jehan de Le Sauch.
Jaques Gouchet.
Jehan Polle.
Jehan Party.
Jehan de Baissy.
Jaques Le Chamgeur.
Et Pierre le Poivre.

Chy après sont denommés et escripts les mets et les entremets et les sortes des vins dont on servy les princes et les seigneurs et les damoiselles qui sont dessus nommés.

Le premier mets d'assise fut de grues et de venoison de cerfs ; et les entremets furent de lamproyes semées de cloux de girouffle, et sausse appertenant à celuy entremets. Et avoit envoyé les lamproyes, ung qui s'appelloit Nicolas Muchet, bourgois de Paris, poissonnier du roi Philippe de France, audit Jehan Bernier dont nous faisons mencion.

Le second mès d'assise fut de rost de paons, de cocqs Lymoges, de perdris, de hairons, de butors et de connins ; et saulses appertenans à tels mets : et les entremets furent de lus et de brochets fondis.

Le tierch mès d'assise fut d'ung blanc mengier et d'ung vermeil, tout en une escuielle, le blanc semé de chucre et de grains de pommes de grenade, et le vermeil de chucre et d'amandes frittes en miel, et l'entremets fut de gellée de plusieurs poissons.

Le quatriesme mets d'assise fut de locques frittes au vert aillet ; et l'entremets fut de pastés de siros et de pastés d'anguilles.

Le cinquiesme mets d'assise fut de pricques en galentine ; et l'entremets fut de friture de pippets farssis de crespes, et sur cel entremets paons eslevés et hayrons et cocqs Lymoges.

Le sisiesme mets d'assise fut de creviches ; et l'entremets fut de hurres de senglers enthieres, et fritures qu'on decoppa par trenches

[1] Plus jeune.

Digitized by Google

pour mettre devant les seigneurs, et sausses appertenans à tels mets.

Et après, figues et nepples de Saint-Lievin. Et tantost après on servy de claré et du rondmestier. Et furent les seigneurs servis de six sortes et manieres de vins, que sire Jehan Bernier devant nommé avoit en sa maison, de pourvéance, c'est assavoir :

Vin de Saint-Jangon,
Vin d'Aussoire,
Vin de Beaune,
Et vin de Rin.

Et le sixiesme et plus especial, fut vin de branne, de quoy on servy avoec le premier Tumets ; et en avoit ledit sire Jehan Bernier adont le fust d'une pippe de Rin toutte plaine dudit Tubranne, qu'il avoit gardé par pluseurs années. Lequel sire Jehan Bernier servit les seigneurs, et assist les escuielles devant les princes, c'est assavoir Jehan Bernier, fils de Jehan Bernier qui avoit espousé madamoiselle de Braffe, de laquelle il estoit fils.

Chy après sont denommés les princes et les evesques desquels sire Jehan Bernier euk pensions et qui de leurs conseils estoit.

Et premierement, ledit Jehan Bernier estoit pensionnés et avoit gaiges du roy Philippe de France ; et estoit ung des maistres des enquestes à Paris du parlement, et varlet enthier au roy ; c'est assavoir que, là où ledit Jehan Bernier estoit, c'estoit celuy seul qui portoit et asséoit l'escuielle devant le roy, comme il appertenoit ; et pourtant l'appeloit-on varlet enthier, ainssy qu'on fait les aultres qui en tel maniere servent les roys de France, quand lesdits varlets enthiers sont où les corps des roys sont. Et avoit chascun an deux cens livres parisis, et delivrance à la court du roy pour luy et pour sa maisnye [1].

Item, du roy Edouart d'Engleterre avoit-il chascun an annuellement vingt livres à l'estrelin, qui valent cent livres tournois monnoye de Haynau.

Item, du roy Jehan de Behaigne, qui de son conseil estoit, il avoit chascun an deux paires de draps de troys pieches, et ung millier de fasseaux et deux milliers de rames.

Item, du conte Loys de Flandres, duquel conseil il estoit, avoit chascun an de pension quarante livres, et draps de troys pieches.

Item, du bon conte Guillame de Haynau, duquel estoit de son privé conseil, et avoec ce, grand bailly de Haynau, et puis fut receppveur dudit Haynau, et après fut grant temps provost de par monseigneur ledit conte en sa ville de Valenchiennes, il avoit draps chascun an de trois pieches.

Item, du conte Loys de Blois, pour estre de son conseil, il avoit chascun an deux paires de draps de trois pieches.

Item, de l'evesque de Cambray, quiconques le fust pour le temps dudit Jehan Bernier, pour la vacquacion de son conseil, il avoit cinquante livres chascun an et ses draps de trois pieches.

Item, de l'evesque d'Utrec, qui fut de ceulx de Distre, il avoit, pour estre de son conseil, quarante livres par an, et les draps de trois pieches.

Item, de monseigneur Jehan de Haynau, conte de Soisson, il avoit trois pieches de draps.

Item, de monseigneur Henry de Flandres, conte de Loos, trois pieches de draps.

Item, de monseigneur Gallerant de Lingny trois pieches de draps.

Item, de monseigneur Robert d'Artois, il avoit pareillement trois pieches de draps

De monseigneur d'Enghien, trois pieches de draps.

De monseigneur Milles de Noyers trois pieches de draps.

De monseigneur de Vornes trois pieches de draps.

Qui font en somme trente cent quatre livres, et trente-six pieches de draps, avoec ung millier de fasseaulx et deux milliers de rames, sans le baillyaige, provosté de Valenchiennes, et recepture de Haynau, avoec pluseurs autres benefices et prouffis que chascun an il obtenoit.

De la venue du roy Philippe de Navare en Valenchiennes, tandis que les seigneurs devant dits y estoient.

Tantost après que les princes et seigneurs furent levés du souper ou banquet, Philippe, roy de Navarre, descendy à l'ostel au Chine [2], sur le marchiet de Valenchiennes. Et quant Jehan Bernier l'aisné le sceult, il le dist à monseigneur Olifart de Ghistelles et à mon-

[1] Suite.

[2] A l'enseigne du Cygne.

Digitized by Google

seigneur Jehan de Florenville ; et allerent vers le roy devant dit, et luy pryerent qu'il luy pleust à venir festoyer avoec les seigneurs. Laquelle chose il fist volentiers. Et le festoya Jehan Bernier ainssy comme il appartenoit à faire à son seigneur. Lequel roy de Navarre fist puissedy[1] moult d'honneur audit Jehan Bernier, pour ce que sy honnourablement l'avoit rechut et festoyet. Et tous les seigneurs devant ditz servy Jehan Bernier le josne, au command de son père Jehan Bernier, qui fist ce souper pour l'onneur et la révérence du bon conte Guillame de Haynau, son naturel et droiturier seigneur, dont Dieu ayst l'ame !

Comment, après la mort du bon conte Guillame, Jehan Bernier fut autant vitupéré et décachiés du conte Guillame le fils comme il avoit été honnoré et familïer du conte Guillame le père.

Vray est que, une espasse de temps après ces choses dessus dittes, que, par envie, Jehan Bernier et à peu près tous ses amis se trouverent en l'indignacion et hayne du conte Guillame, fils du bon conte Guillame de Haynau, et sans occasion ne raison nulle sy non par envie et hayne qu'on avoit sur luy et sur son estat, et especiallement ceulx du conseil du conte de Haynau, lesquels à tort et mauvaisement informerent le dit conte que Jehan Bernier avoit revelé au roy Philippe de France une conspiracion qui avoit esté faite du bon conte Guillame contre le roy ; dont le conte Guillame le fils conchut, par hastive credence, grant inimité contre ledit Jehan Bernier, et fut décachiet de son hostel et de son conseil, et ses biens confisquiez. Et quant le roy Philippe de France, qui estoit oncle à monseigneur de Haynau, le sceult, il manda audit Jehan Bernier qu'il widast hors du pays de Haynau, et qu'il s'en venist en France, car il estoit bien amés et honnourés des princes et des seigneurs, desquels il estoit de leur conseil et à leurs draps, pour les bons services et honneurs que toute sa vie leur avoit fait, et ossy pour la grant loyaulté qu'ils avoient toujours veu et trouvé en luy. Et quant il fut en France, le roy Philippe, et nommeement à Paris, le manda, et fist venir present Jehan, roy de Behaygne, Philippe, roy de Navarre, monseigneur le conte d'Alenchon, frere du roy de France, Loys, conte de Flandres, monseigneur l'evesque de Beauvais, per de France, qui fut frere à Enguerrant de Marigny, monseigneur Milles de Noyers et monseigneur de Haugiers et dist le roy de France presens les princes et seigneurs devant dits : « Jehan Bernier » vous avez esté de long-temps aux contes et » aux contesses du pays de Haynau ; sy volons » sçavoir à vous et volons et commandons que » vous nous dittes, se vous sçavez choses nulles » quelles qu'elles soient, qui ayent esté du temps » passé ne qui soient au temps présent, qui » nous ayent ou puissent porter prejudice à » nostre royalme de France, et vous comman- » dons de rechief que vous le nous dittes et de- » clarer hardyment sans nulluy espargnier, et » nous vous en porterons et garderons contre » tous. »

Et adont Jehan Bernier respondit et dist : « Très-chier et très-redoubté sire, plaise vous » sçavoir qu'il est vray que j'ay esté au conte » Jehan de Haynau et à la contesse Philippe » et au bon conte Guillame (dont Dieu ayt » l'ame) et à madame la contesse Jehanne vostre » suer, et ung peu de temps ossy au conte Guil- » lame vostre nepveu ; mais comment que mon- » seigneur de Haynau à present vostre nepveu » me faice moult de blasme et de domaiges par » ceulx qui le ont informé par hayne et envie » qu'ils ont sur moy, sans cause et sans raison » comme Dieu le scet, sy ne porroi-ge dire ne » vorroye, de mes seigneurs et dames (à qui » Dieu face pardon), chose nulle qui fust ou » soit à leur deshonneur ou contraire, tant les » ay amès et ameray tant que je vive ne jà pour » perte ou deshonneur que vostre nepveu me » faice ou pourcaiche, je ne diray de ceulx pas- » sés ne de lui à present que le y ay veu, per- » chu, et trouvé c'est assavoir : foy, loyaulté, » tout honneur et vérité. Dieu doinst à mon- » seigneur le conte de Haynau vostre nepveu » congnoissance et bon conseil en trestout ce » qu'il a affaire. Pourquoy très-chier sire, je » vous prye qu'il vous plaise de moy tenir pour » excusé ; car, sur ce pas que vous avez tou- » chiet, je n'en porroye, vorroye, ne saroye » que bien dire. » Et adont dist le roy Philippe de France : « Sire de Noyers, et vous, » sire de Haugiers, menez Jehan Bernier en » une chambre ; par adventure vous dira-il tel » chose qu'il ne voelt pas dire devant nous. » Sy s'en allèrent les deux seigneurs et Jehan Bernier ensamble ; mais les deux seigneurs ne purent onques attraire de Jehan Bernier, fors que

[1] Depuis ce jour.

Digitized by Google

samblables choses et parolles qu'il avoit dittes devant tous les princes et seigneurs dessus nommés.

Sy revint Jehan Bernier par devant eulx. Et demanda le roy au deux seigneurs quel chose Jehan Bernier leur avoit dist; lesquels respondirent: « Très cher sire, vrayement Jehan Ber» nier ne nous a dist, pour chose que nous luy » ayons mis avant ne, dist aultre chose fors ce » qu'il a dit par devant vous. » Et adont dist le roy, presens tous les princes et seigneurs devant nommés: « Jehan Bernier, sachiez vraye» ment que nous vous savons meilleur gré, et » tenons plus de vous, de ce que vous mainte» nez et avez dist, que se vous eussiez dist aul» tre chose qui fust au préjudice de ceulx à » qui vous avez esté. Sy vous retenons à varlet » enthier à nous; et vollons que vous soyez ung » des maistres des enquestes en parlement en » nostre cité de Paris, et que vous ayez chas» cun an de pension deux cens livres parisis.»

Et quant le conte Guillame sceult que Jehan Bernier avoit esté vers son oncle le roy de France, il y envoya monseigneur Guillame de Gommegnies, à qui Jehan Bernier estoit compers, et Sanse d'Asne, pour sçavoir et enquerre quel chose Jehan Bernier avoit dist, et de quoy il avoit informé le roy son oncle et son conseil. Sy rapportèrent les deux dessus nommés à monseigneur de Haynau tout che que Jehan Bernier avoit dist. Et toutes fois ne sçavoit pas ledit Jehan Bernier que ces deux fussent envoyés de monseigneur le conte de Haynau pour celle chose. Sy en sceult monseigneur de Haynau moult bon gré audit Jehan Bernier; et luy pesa moult de ce que ainssy l'avoit grevé, par hastive informacion et par envie et hayne qu'on avoit sur luy et sur son estat.

..... à Jehan Bernier son tayon[1], à Jehan son père dire ces nouvelles lesquels se retraiyrent tous deux vers monseigneur le conte de Flandres et se conseillèrent à luy; et le conte leur dist qu'en nulle manière ne pour riens qu'on leur desist ne se partissent de la conté de Flandres ou aultrement ils feroient simplesse; car luy mesmes avoit bien tant veu et assyet[2] des périls de hastiveté, et qu'il véoit bien que ce traittiet qu'on procuroit et attisoit sur eulx, que c'estoit par grant hastiveté et fausse envie, et qu'ils demourassent tous deux avec luy et avec ses gens, et qu'il les garderoit bien, sy comme ceulx en qui il avoit trouvé tout bien et loyaulté, et qui estoient à luy et avoient esté de piéchà.

Et sievyrent Dam Robert de Moy, adont provost de Haspre, et son lieutenant de par monseigneur le conte de Haynau avec Cabot, Jehan Bernier en Flandres. Et luy disrent qu'il avoit fait trayson à monseigneur de Haynau, en raccusant son conseil et la conspiracion qu'il avoit faite contre son oncle le roy Philippe de France.

Puis fist mander monseigneur de Haynau le provost et eschevins de Valenchiennes cy dessoubs nommés, c'est assavoir: Pierre Le Paivre lequel fut estably provost au lieu du seigneur de Jehan Le Sauch, le vendredy prochain devant le Saint-Nicolas en may, l'an de grace mil trois cens et trente-cinq et comme eschevins, Mahieu Grebert ens ou lieu dudit Mahieu fut estably comme eschevin, Guillame de Saint-Saulve, Nycaise de Le Sauch, Jehan le Machon, Robert le Cochon. Et ens ou lieu dudit Robert fut estably comme eschevin, Gaultier Creste, Jehan de Baissy, Robert Party, Bauduin Razoir, Guillame Seuwart, et ens ou lieu dudit Guillame fut estably comme eschevin, Jehan Liefois, Jaques Amelin, Jaques le Villain, Rasse de Gand, Pierre d'Arras. Et ens ou lieu dudit Pierre fut estably comme eschevin Pierre de Pantegnies. Et tous les cinq eschevins restablys au lieu des aultres devant nommés ne furent pour aultre chose mis ens ou lieu des aultres, que pour avoir plus legiere deliberacion et hastifs jugemens sur les bourgois devant dits sur quoi on ne scavoit nuls empeschemens pour eulx faire griefs de leurs corps ne dommaige du leur, fors que par envie et par faulx informemens qu'avoient fais les parens à ceulx dessus nommés, et ceulx qui par leurs meffais avoient du temps passé esté appaisiés ou jugiés à domaiges par loy, des devant dits bourgois, est par ceulx qui convoitoient à dominer sur les honneurs et estas des bourgois dessus nommés, pour eulx boutter s'ils peussent ens ès offices estas et proyminences de ceulx qu'ils accusoient à grant tort et par fausse envie qui à ce les menoit. Et pour mieulx coulourer leur fait et parvenir à leur entente, ils enditerent[1] et en-

[1] Il y a ici une lacune d'un feuillet dans le manuscrit.

[2] Essayé, éprouvé.

[1] Informèrent.

Digitized by Google

flammerent monseigneur le conte de Haynau en ceste manière; c'est assavoir : qu'ils disoient et maintenoient que les bourgois devant dits avoient sa ville de Valenchiennes moult endebtée et desrobée. Mais il fut trouvé par les papiers de la Massardye, et par les comptes d'ycelle, que la ville avoit fait du temps passé au bon conte Guillame des dons, et pareillement jà piechà au conte Jehan, et de rechief au conte Guillame et à ses trois filles quant elles en allerent à mariage, dont la ville fist adont courtoisie à chascune dix mille livres. Et quant le conte Guillame darrain [1] fut fait chevalier, il eut adont deux cens flourins, et à son mariage cinq cens flourins. Et eussent adont les bourgois dessus dits fait certain compte : que du temps du conte Jehan, de la contesse Philippe et du bon conte Guillame, de leurs fils et de leurs enfans bien montant quatre vingt dix mil livres, dont la ville estoit endebtée à plusieurs bonnes villes, comme la ville de Tournay, de la ville d'Arras, de la ville de Bruxelles et de la ville de Douay.

Et furent mis les bourgois dessus dits ès portes, c'est assavoir : à la porte Montoise, Jehan de Caroubbe et Jehan de le Sauch; en la porte de Wye, Jaques Gouchet et Jehan Party; en la porte Cambresienne, sire Allard du Gardin et Jaques Le Chamgeur; en la porte Cardon, Jehan Polle le père et Jehan Bernier le josne qui y fut xv jours. Et fut ledit Jehan Bernier, puis mené par les eschevins devant dits au Chastel-le-conte, auquel il fut trois jours; et puis fut mené par les gens monseigneur de Haynau au chastel à Ath où il fut quinze jours; et luy fist monseigneur de Harchies adont chastelain d'Ath, et madame sa femme moult de honneur et de courtoisie tant qu'il fut audit chastel.

Et furent les devant dits bourgois jugiés des eschevins de Valenchiennes qui adont furent renouvelés et restabliz, et de ceulx qui mis y avoient esté pour l'année :

Premier, Jehan de Caroubbe fut bannis de la ville, et à dix mille livres à la ville; et osté luy et ses hoirs du conseil et des offices de la ville.

Item. Le seigneur Jehan de Le Sauch fut banis de la ville, et à sept mil livres à la ville; et osté luy et tous ses hoirs du conseil et des offices de la ville; lequel après peult la ville et fut remis en la consciliacion d'ycelle.

Item. Sire Allart du Gardin fut ajugiés à deux mille livres, la moitié à la ville et l'aultre de prest, et privé du conseil et des offices de la ville; lequel puis y fut remis.

Item. Jaques Le Chamgeur fut taxé à cinq cens livres à la ville, et osté du conseil et des offices d'ycelle.

Item. Jaques Gouchet fut banny de la ville et adjugié à trois mille livres à la ville.

Item. Jehan Bernier fut banny et adjugié à perdre tout le sien qui estoit en la ville et en la banliewe d'ycelle; Et ce de dehors fut aplicquiet et confisquiet au conte de Haynau, ce qu'on en peult trouver, comme forfait par cas de lèze-majesté; mais madamoiselle sa femme reult sa maison, et la terre de Vy qui est près d'Escaupont, pour ce que c'estoit son doaire.

Item. Jehan Polle fut condanné à mille livres de prest à la ville.

Et Jehan Party à mille livres de prest samblablement.

Et est assavoir que Jehan Bernier le josne fut condanpné, et osté luy et ses hoirs des offices et du conseil de la ville, et ses parens jusques au tierch getton [1] qui puis y fut remis; Et eust esté le dit Jehan Bernier jugié à grant dommaige de ses biens et de son corps, et tout par envie et traytreuse hayne, si n'eut esté madame Jehenne, jadis contesse de Haynau et nonne de Fontenelle, sa marine.

Et de rechief fut ledit Jehan Bernier le josne adjournés que dedens sept jours et sept nuits il venist amender le laid dit qu'il avoit dit au provost et aux jurés, et de tenir prison en la halle de Valenchiennes, ou se ce non, on le tenroit pour toujours adjourné.

Lequel Jehan vint en la halle à l'eure de matines, la nuytye dont les sept jours et sept nuits eschéoient lendemain à solleil levant; et demouroit adont ledit Jehan Bernier en la ville de Tournay: Et luy ametoit [2] on sus: qu'il avoit dist grant injure et villonie au provost et aux jurés en plaine halle. Lequel, quant il fut en la halle par devant le provost et jurés et tous ceulx de la loy, leur dist ainssy : « Seigneurs, je » vous prie que, tant que je seray par devant » vous, vous me voeilliez donner congiet et » liscence de parler sans engien. Et ils ottroye- » rent. Et adont, le dit Jehan Bernier : Sei-

[1] Le dernier.

[1] Registre, génération.

[2] ccusoit.

Digitized by Google

» gneurs, aucunes gens dyent qu'on ne vid » onques lever à aultruy le sien, ainssy comme » on a fait à mon tayon et à mon père, au moins » qu'on ne desist plustost raison pour quoy » qu'on ne l'a dit jusques à ore. Mais je tiens » tant de bien, de sens et de vertu en monsei- » gneur le conte Guillame de Haynau, mon » prince et seigneur naturel, et en son conseil, » et samblablement au conseil de la ville de Va- » lenchiennes, que, se Dieu plaist, ils feront » toute bonne raison. »

Pour lesquelles parolles qu'on voloit tenir injurieuses, et comme ayant dit et proclamé en plaine halle que les seigneurs leur avoient fait injustice desraisonnable encontre l'ordonnance et estatu du pays de Haynau et de la ville de Valenchiennes, ledit Jehan Bernier le josne eust esté jugié et condampné pour ces obprobrieuses et indécentes parolles, à mille livres d'amende si on eusist peult[1], mais nennil, car il estoit clerq, et ossy que sa marine, madame Jehenne de Fontenelle, en ce le aida et porta en son bon droit et gardant son honneur. Lequel Jehan Bernier eut depuis lettres closes et sayelées du signe et sayel de madame la contesse de Haynau, et unes du conte de Hollandes, pour estre remis au conseil et ès offices de Valenchiennes, ainssy comme par devant et autrefois avoit esté; laquelle chose fut moult grevable et desplaisante à tous les envieulx et hayneulx des devant dits Berniers.

Et pour obvier que ainssy ne advenist, et que ces lettres et mandemens fussent de nulles valleur, de rechief fut imposé et mist on sus, par monseigneur de Haynau et son conseil de ceux qui adont en estoient, au seigneur.....[2] à damoiselle Marie du Nouvion, femme à Jehan Bernier l'aisné, et à damoiselle Baillehault ou Billehault du Gardin, femme Jehan Bernier le josne, que de deux ymaiges de boys elles avoyent fait du temps passé sortiléges et sorcheries sur monseigneur le bon conte Guillame de Haynau et sur madame la contesse sa femme. Laquelle chose ne fut onques faitte ne pensée; mais bien est vray que ces deux ymaiges de boys furent envoyées aux dessusdits Berniers d'ung bourgois d'Ippre qui les fit apporter du pays d'Allemaigne, lequel estoit appellé Jehan du Coulombier; et fist cest envoy pour ce que c'estoit ainssy comme figure et exemple pour le monde, car les ymaiges estoient par devant moult jollyement et gentement aornées de painture, et par derriere elles estoient toutes creuses, wydes, et trawées[1], et dedens les traux estoient bestes et vers de boys, coulourés et paints comme la chose le requeroit, en denottant et demonstrant que, combien qu'on soit jollyet et plaisant au monde, tantost comme les gens sont trespassés, ils deviennent cendres, vers, pourriture et de vermine et très infecte ordure. Et jà pourtant ne demoura mye qu'on ne fesist mener, au commandement du conte de Haynau, la femme de Jehan Bernier l'aisné en la porte d'Anzain, comme prisonniere, et y fut ladite damoiselle depuis l'eure de pryme jusques à l'eure de mydy. Et samblablement volut on mener damoiselle Baillehault en la tour Saint-Nycolas, du commandement du conte de Haynau, son compère de deux enfans; mais il s'avisa. Se ny fut point menée; car ce qu'on leur faisoit et ametoit sus estoit sans cause et sans raison nulle.

Et est assavoir que ledit Jehan Bernier l'aisné fut envyé, hay et tray de ceulx mesmes qui chascun jour mengoient son pain et buvoient son vin et séoient à sa table et qui plus luy monstroient de beau samblant.

Et Jehan Bernier son fils fut tray pareillement de ceulx qui mengoient et buvoient chascun jour avoeq luy et qui plus de compaignie lui tenoient.

Et derechef est assavoir que ledit Jehan Bernier l'aisné avoit esté au service et aux gaiges du conte Jehan de Haynau, à la contesse Philippe et au bon conte Guillame leur fils : et samblablement à la contesse Jehenne de Bloys, et les avoit de son sens et povoir bien et loyaulment, servis, en bailliaige, en recepture et en provost de Valenchiennes et d'ailleurs, comme encoires peut apparoir par les lettres du bon conte Guillame, scellées de son grant scel et signées de sa propre main. Et ne pooit on pas dire de vérité, que les dites lettres de quittance qu'il avoit, que elles eussent esté ne fussent sayelées du temps que ledit Jehan Bernier portoit et avoit le sayel du conte de Haynau; et furent faittes, presens le seigneur de Gommegnies et monseigneur Gerard de Postelles.

Item. De inconvénient de rechief, et mal sur

[1] Si on eut pu.

[2] Le nom a été effacé à dessein.

[1] Trouée.

Digitized by Google

mal, et hayne sur hayne, il advint que Lotart, qui fut clercq dudit Jehan Bernier l'aisné, fut, de par le provost et les eschevins, mis en la gayolle[1] de la halle de Valenchiennes, et de là fut mené au Chastel-le-conte; et puis derechief il fut mené au chastel d'Escandoevre, auquel fut prisonnier sept sepmaines. Dont ledit Jehan Bernier, ne personne nulle de par luy, ne peurent oncques sçavoir ne avoir congnoissance, par l'espasse des sept sepmaines devant dittes, où ledit Lotart estoit, ne en quel lieu on l'avoit mené. Lequel Lotart, du commandement du comte de Haynau, fut par la nuyt des trois roys, l'an de grace MCCCXXXVII, à l'heure de minuit, conduit et mené du chastelain dudit Escandoevre et des sergans monseigneur le conte de Hainaus en ung pré dalès ledit chastel, où on avoit fait une fosse; et dist on audit Lotart: qu'il avoit tant esté au service et en clériture[2] du dit Jehan Bernier l'aisné, qu'il sçavoit bien les cas et convenances de luy, et qu'il sçavoit bien que ledit Jehan Bernier avoit fait et pourcachiet, traittiet et machiné envers monseigneur le conte de Hainau mainte trayson et conspiracion, et qu'il convenoit que par luy les sceusist bien. Se luy disrent qu'il en desist ce qu'il en sçavoit, car il falloit, et estoit jugiet, qu'il morut tantost et en l'eure, sans nul retour.

Et ledit Lotar respondy et dist: « Que sur Dieu et la foy qu'il luy debvoit, et sur la mort qu'il attendoit, qu'il n'avoit onques sceu ne veu en Jehan Bernier son maistre fors que tout bien qu'on pooit veoir et sçavoir en prudent homme; et que tousjours avoit loyablement servi les seigneurs à qui il estoit et avoit esté, et ainchois[3] sur le plus que sur le mains; et que trop avoit crut de chevances aux seigneurs, pour desserte de son service; pour lesquelles il luy sambloit qu'il en avoit acquis des grands haynes, pour la bourse de son seigneur emplir.»

Mais jà pour ceste response et honneste excusacion ne demoura pas ainsy ledit Lotart. Car, pour luy faire dire sur son maistre chose par quoy monseigneur de Haynau et ceulx de son conseil, qui faussement l'avoient informé par envie qu'ils avoient sur l'onnourable estat de Jehan Bernier, ledit Lotard fut enfouy et couvert de terre tant qu'il fut pasmé et sur le point de morir, puis fut thiré hors; et quant il fut revenu à luy, le chastelain et les sergans luy dirent ainsy: « Lotard, se vous vollez dire et » cognoistre che que nous vous avons demandé, » nous vous respiterons la vie, et vous lairons » aller, » Et adont leur dit Lotard: « Messeigneurs pour l'amour de Jhesus et ou nom de » sa doloreuse, piteuse et angoisseuse passion, » et pour l'onneur de crestienté, et par pité de » ma povre ame, ayez compassion d'ycelle et » me faites avoir confession avant que vous me » fachiez morir ne recepvoir tourment; car, sur » Dieu et sur l'ame de moy, ets ur la mort que » j'attens, quand il luy plaira, je ne sçaroe que » dire sur mon maistre, fors que tout bien, » toute loyaulté, toute honnesté et toute fidélité, amisté et vérité au service de ses seigneurs et maistres, et vrayment vous faites » grants pechiet. Mais puisque ainsi est que cy » me fault mort recepvoir, pour Dieu faittes » moy tost morir. »

Adont print-on ledit Lotart et le volrent rebouter en la fosse; mais aucuns se perchurent et virent bien qu'ils faisoient trop mal. Sy le prinrent; et fut remis arrière en prison audit chastel d'Escandoevre; et depuis fut ramené et mis en prison au Quesnoy, ens ès Marquotières; et de là fut puis mené de par monseigneur le conte de Haynau, en la prison de l'evesque à Cambray, dont il fut delivré, sy comme celuy qui n'estoit coupable de nul mesfait, mais avoit esté toujours féal et loyal au seigneur mesmes et à son maistre. Et fut depuis remis en son office comme il avoit par avant esté.

Et dont appert il bien qu'on puet veoyr et sçavoir par pluseurs veritables voyes, que les bonnes gens devant nommés ont esté adomagiés et blasmés sans veritable occasion, et que tout ce qu'on leur a dist et fait n'a esté seulement que par envye et hayne, et mesmes d'aucuns de leurs proismes[1], et aultres de la ville et de dehors, et ossy pour avoir les estats, honneurs et offices, en la maniere que les dessus nommés les avoient, s'ils y eussent peu avenir.

Et vrayment on ne a pu ne ne peut-on encoires veoir depuis ces choses chy en escript devisées, au lieu des devant nommez, nuls restorer en estat, de sens, ne d'honneur, ne quy à eulx se deusissent ou puissent comparer, pour

[1] Geôle, prison.
[2] Comme secrétaire.
[3] Plutôt.

[1] Parens, du latin *proximi*.

Digitized by Google

l'estat et honneur du seigneur et de la ville de Valenchiennes garder.

Et pour tant ne demoura mye que monseigneur de Haynau et ceulx de son conseil ne fussent par plusieurs fois assamblés pour avoir advis et conseil, pour mieulx ledit Jehan Bernier l'aisné estre de tous pays cachié[1] et scandalisié, à celle fin qu'il ne se osast veoyr ne trouver devant les seigneurs à qui il estoit; c'est assavoir : au roy Philippe de France, au roy Edouart d'Angleterre, au roy Jehan de Behaingne, au comte de Flandres, à l'évesque Guillame d'Anson de Cambray, à l'évesque Jehan de Distre d'Utrecq, au conte Loys de Bloys, à Jehan de Haynau, à monseigneur Henry de Flandres, à Gallerant conte de Lingny, à Robert d'Artois, à monseigneur d'Enghien, à monseigneur de Noyers et à monseigneur Guillame conte de Haynau pour lors, lequel avoit envoyet madame sa mere jadis contesse de Haynau, nommée Jehenne, nonne de Fontenelle, en France vers le roy Philippe son frere, et oncle dudit conte; et avoit demandé à maistre Pierre de Verbrye, secretaire du roy de France, lequel avoit esté du temps passé à monseigneur Charles de Vallois leur pere : s'il savoit point dont le roy pooit scavoir, ne dont telles coses luy venoient à cognoissance, ne depar quy. Et le dit maistre Pierre respondit et dist : « Dame! je ne scay » par qui le roy nostre sire puet sçavoir le » marchiet tel que le sire de Daubaide avoit fait » à monseigneur le conte de Haynau vostre » seigneur et mary, ne la loyaulté du roy d'En» gleterre et de monseigneur devant dit, se ce » n'a esté par l'advertissement de Jehan Ber» nier vostre varlet. » Et madame rechut les parlers moult tost; car elle n'avoit mie de piechà eult en grace le dit Jehan Bernier, par les accusemens, envies et haynes dont on avoit informé ladite dame. Et quant elle fut revenue en Haynault, il luy pleust à dire à monseigneur le conte son fils, que Jehan Bernier estoit celuy qui avoit fait assavoir au roy de France son frere les parolles qu'elle avoit oy dire à maistre Pierre de Verbrye. Et pareillement le dit madame à monseigneur Jaques de Maubeuge, lequel n'amoit pas Jehan Berrier. et sur ce que monseigneur de Haynau fut aissy informé, il dist à son conseil, qu'on pooit bien faire de Jehan Bernier ce qu'on volloit, car il avoit raccusé le conseil de monseigneur son pere touchant le marchiet que le sire de Daubaide avoit feict à monseigneur son père de la terre de Criève-coer et d'Arleus, et de l'alyance du roy d'Engleterre et de monseigneur le conte de Haynau son pere. Et adont dirent les conseillers, sur la parolle de monseigneur le conte de Haynau : que Jehan Bernier avoit fait trayson et conspiracion sur son seigneur, et qu'il avoit forfait le sien au seigneur, et qu'on le pooit bien sievyr en Flandres pour le faire arester; et sy fist on.

Mais quant le conte de Flandres le sceult, il respondy, pour tout le pays et en la ville de Gand, aux messages de son cousin monseigneur de Haynau, et leur dist que : « Jà soit ce que » mon cousin de Haynau aist esté informé con» tre son servant et le mien, qu'il aist esté ou » soit capable de ce qu'on luy amet, de ce » responderoy-je bien pour luy, que non, car » je l'ay tempté et assayet de piechà, et en » pluseurs manieres. Par quoy il ne fait pas à » croire que ledit Jehan Bernier aist fait ne vo» lut faire, ne dire ou racompter chose par » quoy on luy doye faire tel blasme, domaige » et deshonneur qu'on luy pourchasse. »

Sy eult ledit Jehan Bernier en son conseil, de faire soliciter le conte de Haynau et le pryer, par le roy Jehan de Behaigne et par le conte de Flandres, affin qu'il peust avoir les articles de ce qu'on luy demandoit, et sur quoy on l'encouppoit[1], à celle fin que sur ce il eust advis et qu'il peust baillier ses excusacions raisonnables, comme en toutes cours appertient et que est le droit ordinaire.

Sy dura bien celle poursieulte, puis ce troublement devant dit, par l'espasse d'an et demy, que ledit Jehan ne pooit sçavoir que c'estoit qu'on luy demandoit, ne pourquoy on avoit saisy ses biens; et en la fin il eult les articles pas escript. Sy se retray ledit Jehan Bernier par devers plusieurs saiges clerques en droits et en lois, et par especial maistre Phelippe de Maldenghien, penancier[2] de monseigneur l'evesque de Tournay, et par devers monseigneur Franchois de Monflacon, escolastre de Nostre-Dame de Cambray et cannone d'Arras, lequel estoit du conseil monseigneur le conte

[1] Chassé.

[1] Inculpait.
[2] Pénitencier.

Digitized by Google

de Haynau, et par devers maistre Jehan Le Cat, cannone de Nostre-Dame de Cambray, et vers maistre Pierre du Quesne, adont doyen de Nostre-Dame de Tournay, lequel, par bonne deliberation, luy et les aultres respondirent : « Que ens ès articles, ils ne véoient ne ne sçavoient nulle cause de raison d'accusacion raisonnable sur ledit Jehan Bernier, et que par touttes courts faisant droit et raison, ils prouveroient que les articles qu'on avoit mis et fais sur ledit Jehan Bernier, n'estoient de nul effect par droits à son contraire[1] fors que accusemens de franche volenté. »

Or advint que Jehan de Bowes, dont Jehan Bernier estoit oncle, porta unes lettres à monseigneur Jehan de Beaumont, oncle de monseigneur le conte de Haynau, de par le roy Jehan de Behaygne. Et monseigneur de Beaumont dist et respondist audit Jehan de Bouwes : « Pour quoy me fait Jehan Bernier pryer ne que veus-tu que je te dye ? Se Jehan Bernier avoit deux testes si les a-il desseny à copper, pour tant que ce soit vray qu'il aye raccusé le conseil de monseigneur de Haynau au roy de France, ainssy que personne d'estat et de credence nous en a informé, lequel nous debvons bien croire. » Et sur ce, Jehan de Bouwes se departy et revint vers son oncle, et luy dist che qu'il avoit trouvé. Et Jehan l'aisné en fust moult lie et fort joyeulx, et ossy furent tous ses amys, car coulpe n'y avoit, sy comme il apparut par les lettres sellées du grant signe du roy Philippe de France, de l'escusacion dudit Jehan Bernier son varlet enthier, que Jehan de Bouwes rapporta du roy devant dit, qui furent faittes et données au boys de Vinchene, le vij^e^ jour de novembre, l'an de grace MCCC.

Et est vérité que monseigneur le conte Guillame de Haynau, fils du bon conte Guillame, après avoir veu la certificacion des lettres devant dittes, par lesquelles il fut apaisié de de l'innimistié qu'il avoit eu audit Jehan Bernier, dist, depuis ces choses rechitées et devisées qui dessus sont dittes, à monseigneur Jaques de Dour, adont abbé de Saint-Jehan en Valenciennes : qu'il avoit rendu mauvais loyer à Jehan Bernier des bons services qu'il luy avoit fais, et pareillement à monsiegneur son pere, car il savoit et congnoissoit bien que le bon conte, son pere, avoit par maintes fois eult grant besoing que ledit Jehan Bernier luy crusist et aydast de sa chevance à ses grans besoings nécessaires, tant en dons comme en prests que la ville de Valenchiennes luy avoit faits, et en pluseurs aultres grandes besongnes, et ossy tant de la paix de la conté de Flandres et de la conté de Haynau, où ledit Jehan Bernier mist grant paine et grant traveil au traittier la paix des deux pays, dont la guerre avoit grant tempz duré ; et avoit, pour l'occoison de ladite guerre de Flandres et de Haynau eult du temps passé grant plenté de gens destruits et domaigiés ; et que se Dieu luy pooit aidier, par la foy qu'il debvoit à monseigneur Saint-Jorge, il luy pesoit moult en coer de ce que avoit fait et pourcachiet audit Jehan Bernier ; mais il amenderoit la besongne de luy et des auttres bourgois, dont il avoit cru trop hastifs informemens.

Et les parolles chy rechitées dist-il ossy au roy Jehan de Behaigne, et au roy Philippe de Navarre et à monseigneur Loys, conte de Flandres, en la cité de Paris, en la chambre de son oncle le roy Philippe de France à qui ledit Jehan Bernier estoit varlet enthier.

Et dist encoires monseigneur le conte de Haynau à monseigneur Loys de Flandres, puis qu'il eult parlé aux troys princes devant dits que se ne fust par aucuns de son conseil : qui ledit Jehan Bernier hayoient et avoient piéchà hay, qu'il en ensist fait plus tost la fin, se n'eust esté par ceulx qui grevé luy avoient et qui luy estoient ennemis dès le temps de monseigneur son pere, qui de son conseil estoient et qui avoient l'enorté, et encoires faisoient souvent, à celle fin qu'il ne fesist point ledit Jehan Bernier revenir en son estat ne en son honneur. Et avoient ceulx du conseil monseigneur de Haynau grant honte et grant doubte pour leur honneur de ce qu'ils avoient ainssy leur seigneur faussement informé et mauvaisement conscilliet, et que les seigneurs à qui Jehan Bernier estoit percevoient bien qu'on avoit monseigneur de Haynau fourconseilliet[1] et qu'ils véoient de plus en plus le dit Jehan Bernier reestablir en son honneur et revenir à son deseures pour ce qu'on perchevoit que le conseil dont monseigneur de Haynau avoit uzé

[1] Et que ce n'était au contraire.

[1] Mal conseillé, comme on dit encore *fourvoyé*, mis en mauvaise voie.

Digitized by Google

n'estoit pas bon et que ce avoit esté par peu d'avis et hastiveté.

Et après ce vint monseigneur le conte de Haynau en l'église de monseigneur Saint-Saulve d'emprès Valenchiennes, et en la chambre dudit Jehan Bernier. Et furent avec ledit conte : monseigneur Gerard de Gommegnies, monseigneur de Mastaing, monseigneur Gerard de Florenville, monseigneur Jehan de Bouillemont, monseigneur Jehan de Lizerelles, maistre Henry de Joudongne, Huc d'Annoit, Gilles le Ramoneur, adont provost le conte. Et dist monseigneur le conte de Haynau par devant les huit devant nommés, et present le sous prieur de l'eglise Saint-Saulve et pluseurs des seigneurs et religieux de layens, qui là estoient venus pour eulx recommander à luy, et aucuns ossy de par Jehan Bernier, de ses enfans et d'aultres; et mist sa main en la main de Jehan Bernier l'aisné; et dist que : par la foy de son cuer, devant tous ceulx dessus dits, que s'il eulst eu à faire ce qu'il avoit fait de luy et des aultres bourgois de Valenciennes, et on luy donnast mille livres de viés gros [1], qu'il ne feroit pas ce qu'il avoit fait; et qu'il luy pesoit moult, et de cuer, de ce que sy legierement avoit creu à leur contraire.

Et dist de rechief : « Jehan Bernier mon » amy! soyez à votre paix, et je vous ay en » couvent que je vous feray autant d'honneur » que je vous ay fait de blasme. »

Et dit : qu'il sçavoit bien qu'il avoit été dechupz de luy et des aultres, par folement croire, et que dedens la Saint-Jehan, l'an de grace mil trois cents et quarante et ung dont ces parolles chy avoient esté dittes, et le Toussain prochain venant qu'il resideroit aussy comme devant en Valenchiennes demourant.

Et envoya monseigneur le conte de Haynau devant dit à Jehan Bernier à Saint-Saulve, ung bœuf de Savoye, ung pourceau de Mayence, ung muy de bled et une queue de vin de Saint-Jangon; et luy rendist tout le sien, hormis la maison de Main, et la terre qu'il avoit à Thyant que le sire de Fossens luy avoit du temps passé donnée, laquelle monseigneur de Haynau avoit vendue, et rechut pour luy la somme de mil viés flourins à l'escut; et en avoit encoires bien eult monseigneur le conte en aultre maniere XV mil viés flourins à l'escut; lesquels flourins denommés monseigneur le conte eult tout à son prouffit, au domaige dudit Jehan Bernier et de ses hoirs.

Et ledit Jehan Bernier eut si grant léesse quant il vit venir son prince là où il estoit, et recognoistre sy humblement qu'il avoit mesfait, que depuis les parolles devant dittes il ne fist onques puis fors soy user. Et rendist ame le samedy du Repus Dimenche [2], l'an de grace mil trois cents XLI.

Dont les parolles de monseigneur le conte de Haynaut ne ses promesses ne peurent estre achevées.

Et ainsy appert il : que monseigneur le conte Guillame de Haynau et les pluseurs nobles de son conseil furent sur les dits Berniers, tant le grant pere, le pere, que le fils, faussement et traytreusement informés, et par mauvais et desloyaulx envieulx qui adont avoient le port du seigneur et de son conseil ossy; dont le seigneur leur en sceult puissedy [3] très mauvais gré, et s'en trouva déchut, comme il appert par pluseurs voyes.

Chy aprés est le coppye des lettres que le roy Philippe de France donna à Jehan Bernier son varlet enthier, pour luy excuser envers madame sa suer et le conte Guillame son nepveu et à son conseil, pour ce qu'ils luy mettoyent sus qu'il avoit fait conspiracion contre son seigneur et revelé le secret de son conseil; et sur ce estoient ledit conte et son conseil fermes, en tous leurs consistoires et deliberations, ad ce que de faire audit Jehan Bernier toutes oppprobriacions, villipendacions, scandalisacions, domaiges et destrucions, tant en son corps comme en ses biens, ainssy qu'il appert, au contraire de verité à l'informacion dessus ditte, par la coppye des lettres chy escriptes après et devisées, et signées, et sayellées de la main et du grant signet du roy Philippe de France [3].

[1] Vieux gros, vieux sou.

[2] Le Dimanche Repus est le dimanche de la Passion. *Repus* vient ici de *repositus* (caché), parce que la veille de ce dimanche on cache les images des saints.

[3] Depuis ce jour.

[3] Le manuscrit s'arrête ici pour passer à une autre partie, et la copie des lettres mentionnées aura été déchirée en même temps que le feuillet mentionné ci-dessus.

Digitized by Google

3e PARTIE.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Le chroniqueur remonte jusqu'à l'origine des choses. Son premier chapitre est intitulé :

Hystoire 1re. — De la formation Adam et Eve, ensemble le nombre des eages (feuillet 47 recto).

Il continue ainsi une revue fort succincte et fort romanesque de l'histoire ancienne, sacrée, profane et fabuleuse. Ces narrations n'offrent aucune sorte d'intérêt historique, et elles sont trop abrégées pour permettre au chroniqueur de se montrer habile narrateur. Je me contenterai d'indiquer la suite des chapitres jusqu'au moment où le chroniqueur peut puiser dans de meilleures informations.

H. 2. — De la tour de Babilonne, ditte aultrement la tour Babel (47, verso).

H. 3. — De Thèbes, et comment elle fut destruicte (48, r.).

H. 4. — Comment Troyes fut fondée (50, r.).

H. 5. —Comment Jason et Ercules trouverent le viaure[1] d'or (50, r.)

H. 6. — Comment Paris ravi Helaine, femme du roy Menelares (51, v.).

H. 7. — Comment Eneas se partit de Troyes et ariva en Ytallie (58, v.).

H. 8. — De Brutus, de qui Bretaigne fut nommé, et de ceulx qui de lui yssirent (59, r.).

H. 9. — Comment Romulus estora[2] Rome (60, v.).

H. 10. — Comment Elenus, fils du roy Priant de Troyes, sa mère, la femme Hector, ses enffans, Authenor et pluseurs aultres se partirent de Troyes, et le nom des villes, cités et chasteaux qu'ils fonderent (62, r.).

H. 11. — Des roys de Macedonne de qui fut successeur le grant Alexandre (62, v.)

Matière d'Aristote[3].

Comment Alexandre, après la mort du roy Philippe, succéda au royalme de Macedonne (66, r.).

Comment le roy Daire morut (68, r.).

Le testament que fit Alexandre (71, v.).

H. 12. — De la Kativité de Jhesu Crist et de saint Jehan Baptiste (72, v.).

H. 13. — De Vaspasien et Titus son fils qui destruisirent les Juifs en vengeant la mort Jhesu Crist (72, v.).

H. 14. — Comment Brutus habita et nomma de son nom Bretaigne et en fut premier roy (74, v.)

H. 15. — Comment Belinus et Brenius destruisirent Rome (75, v.).

H. 16.— Comment Gingembracuch, fils du roy Belinus de Bretaigne fit peupler l'ile d'Ybernie, et comment Camulus restora Rome (78, v.).

H. 17. — De pluseurs roys de Bretaigne succédans au royalme l'ung après l'autre (79, r.).

H. 18. — Comment Guiderius, roy de Bretaigne, se combaty à Claudius, empereur de Rome (79, v.)

H. 19. — De Constantin le grant, empereur, et comment il octroya le siége de Rome au pappe (80, v.).

H. 20. — Comment Canus fut roy de la petite Bretaigne (82, v.).

H. 21. — Des Hons, des Wands et Misegotois[1] (83, r.).

H. 22. — De Vertiguer, de Merlin et de Uterpandragon (83, v.)

H. 23. — Du roy Artus de Bretaingne et de ses preux et victorieus fais et haultes entreprises (85, v.).

H. 24. — Le mariage du roy Artus (87, v.).

H. 25. — Comment le roy Artus advironna et assiégea la cité de Lutesse en Gaulle, au présent nommée Paris (88, r.).

H. 26. — La bataille du roy Artus corps à corps contre Fillo tribun romain (88, v.).

H. 27. — Comment le roy Artus print la cité de Paris (89, r.).

H. 28. — Les exemples de lettres que Lucius, l'empereur de Rome, envoia au roy Artus (89, v.).

H. 29. — La response que fit le roy Artus aux messagers sur le contenu des lettres de l'empereur Lucius qu'ils lui avoient apportées (90, v.).

H. 30. — La bataille que fit le roy Artus contre ung géant au Mont-Saint-Michiel (91, r.).

H. 31. — Des batailles que le roy Artus de Bretaigne eult contre l'empereur de Rome appellé Lucius (91, r.).

H. 32. — La bataille du roy Artus contre Mordech son nepveu, et sa mort (92, r.).

Après avoir ainsi raconté en détail les prouesses du roi Artus et suivi l'histoire d'Angleterre jusqu'à l'alliance d'un de ses rois avec une fille de Charles-le-Chauve, le chroniqueur ajoute :

Dont puis que nous avons commenchiet de Charles-le-Calve, roy de France, nous vous dirons qui il fut et dont ses sucesseurs vindrent.

H. 30. — Comment le règne des Franchois commencha (fol. 93 r.).

Vous avez bien oy dessus comment Troye fut destruicte par les Gregeois et comment Eneas s'en party pour aller en Ytallie; et sy avez bien oy comment, sy comme Eneas, Anthenor s'en party, et comment avoec luy s'en allerent douze mille hommes, et comment ils nagerent tant parmy la mer qu'ils arrivèrent au fleuve de Canes par les Pallus de Méote, et

[1] La Toison d'or. Il appelle le mouton qui portait cette toison *le mouton ou viaure d'or.*

[2] Fonda.

[3] Ce sont les préceptes d'Aristote à son jeune élève Alexandre.

[1] Wisigoths.

Digitized by Google

après vinrent en Panonie, qui maintenant est appellée Hongrie, et là édifierent-ils une cité, laquelle ils nommerent Sincambre; et là demourerent long temps [1].

Après, il advint qu'au temps de l'empereur Valentinien, les gens du pays d'Allemaigne, qui premier furent appellés Alains, et sont encore, selon aucuns, pour le plus brief, yceux Alains se rebellerent contre l'empire de Rome; et quant l'empereur sceult ceste rebellion, il envoia contre eulx pour les dompter et les ramener sous le tribu et sugession de l'empire. Mais il ne les peult vaincre à celle fois, car ils entrèrent en grans pallus et en grans marets, par quoy les Romains ne les peulrent sievir. Et adont manda l'empereur aux Sincambrois, qui estoient voisins aux Alains, que s'ils les pooient submettre et ramener à l'empire, il les quitteroit x ans du tribu qu'ils debvoient à Rome. Adont s'esmeurent ceux de Sincambre, qui bien savoient les passages parmi la terre d'Allemaigne : sy eurent plusieurs batailles ensamble; mais en la fin les Alains furent vaincus, par quoy il leur convint vuidier le pays. Et ainsi par ceste chose furent les Sincambriens quitte x ans du tribu de l'empire; et pour ceste victoire et grans services qu'ils avoient fait aux Romains, l'empereur les appella Francqs.

Et quant les x ans furent passés, les Romains renvoierent aux Sincambrois querre tribut. Et adont les Sincambrois qui se tenoient fort orgueilleux de ce qu'ils avoient subjuguiet les Allains, et qu'il leur sambloit qu'ils avoient gramment fait pour les Romains, et que la franchise qu'ils avoient estoit achetée de leur sang, ils conclurent ensemble et dirent qu'ils ne voloient jamais plus payer; et pour monstrer qu'ils estoient gens pour eulx deffendre contre l'empire encontre tous ceulx qui leur vorroient courir sus ou aprehender hansages, en despit de l'empereur et de tous les Romains, ils tuèrent les messages qui pour emporter le tribu estoient vers eulx envoyés. Et quant les Romains sceurent comment ils avoient ouvré, ils les menacherent de guerre. Et tost après, les Romains y renvoyerent plusieurs légions de chevalliers et de gens d'armes; et en ochirent une partie, et le remanant s'enfuit. Et allerent manoir en Germanie vers le Rin, en une cité qu'on appelle Égripine; la quelle est maintenant appellée Coulongne. Sy se tindrent droit là et au pays d'entour.

Et quant ils eurent droit là long temps esté et qu'ils furent moult fort multipliés, ils vorrent avoir roy souverain sur eulx, car par avant ils avoient esté gouvernés par deux chevalliers, dont l'un estoit du linage du roy Priant de Troye et eut à nom Marcomerus, et l'autre estoit du linage Anthenor et Polidamas, et eult à nom Sygimon. Et quant ces deux furent mors, ils esleurent le fils Marcomerus, qui eult à nom Faramon; et en firent leur roy

II. 34. — De Faramon, premier roy de France.

Faramon fut le premier roy des Francs et fut couronné l'an de l'Incarnacion quatre cens et xviij. Celuy Faramon, tantost après son couronnement, assambla grant ost. Si passa

[1] Voici ce qu'il dit à ce sujet dans son récit des événemens qui suivirent la prise de Troie.

Comment Elenus, fils du roy Priant de Troye, sa mère, la femme Hector, ses enfans, Anthenor et plusieurs autres se partirent de Troye, et les noms des villes, chasteaux et cités qu'ils fonderent. (10e histoire. folio 62.)

Vous avez bien oy dessus comment Eneas se party de Troye après la destruction de la cité, et comment il arriva en Ytallie; or vous diray d'aucuns des autres qui partirent ossi de Troye.

Elenus, fils du roy Priant et de la reyne Ecuba sa mere, Cassandra sa sœur, et Andromaca la femme Hector, et ses enffans, et maints aultres en leur compaignie se partirent de Troye dolans et courouchiés, et arriverent en une partie de Machedonne. Et grant plenté d'aultres menues gens qui furent partis de Troye arriverent au port où pour le present Venise siet. Et quant ils furent arrivés, ils eurent en conseil qu'ils feroient une motte en la mer, où ils se herbergeroient, car ils ne se voloient herbergier en terre où nul peust clamer ne avoir seigneurie sur eulx, pource qu'ils avoient tousjours esté Francqs. Lors apporterent tant de terre en leurs nefs qu'ils en firent une motte. Et quant les fils Hector furent percrus, ils encacherent Anthenor hors d'avoec eulx, car bien avoient oy dire que luy et Eneas, Anchises et Polydamas avoient tray Troye. Ils eurent grant bataille ensamble, mais en la parfin s'en alla tout confus et anéanti. Et alla tant qu'il vint, par aventure qui le mena, où celle menue gent faisoit leur cité sur celle motte. Et quant ils congnurent Anthenor, grant joye luy firent, et le prierent tant qu'il demoura avoec eulx. Sy en firent leur roy et leur seigneur, et appellerent la cité Anthenorem.

Elenus et Hector firent deux cités, dont l'une ot à nom Septe, et l'autre fut puis appellée Saint-Jean-de-Salogres.

Or vous lairons à parler de ceux qui partirent de Troye; si vous dirons des roys de Macédonne et de leur généalogie.

Digitized by Google

Meuze et conquist grant terre environ; et quant il eult régné xxj ans, il morut.

Et adont couronnerent les Frans Clodio son fils en l'an de grace iiijc et xxjx. Cestui Clodio faisoit ses cheveux treschier, pour quoy il fut appellés Clodio aux longs crings, et aucuns l'appelloient Clodio-le-Chevelu. Celuy Clodio mena les Frans à l'encontre des Corins qui repairoient en ung chastel qu'on appelloit Dispergo. Et après ce passa le Rin et ochit moult de Romains, et conquist terre au pays. Puis après il passa la forest de Carbonieres, qui est appellée maintenant Mour-mault. Sy print Tournay et Cambray, et conquist en peu de tamps jusqu'à la rivière de Somme, et encacha[1] tous les Romains quy y estoient de par l'empereur. Et quant le roy Clodio eult regné xx ans, il morut.

Adont les Frans firent un sien cousin, qui avoit nom Merowé, roy de France, lequel régna l'espasse de x ans.

Et après que Merovus fut mort, Childeric, son fils, fut roy des Frans. Cestuy Childeric fut si mal entechié que les Frans le banirent et vorrent ochire, mais il s'en fuy vers le roy Bisim de Carinthe.

Puis après ce, les Frans esleurent et firent leur roy d'un appellé Gillon, le quel estoit romain; mais ce Gillon oppressa les François par l'enortement et conseil de Vionadus ou Guidomer, qui moult avoit esté privé de Childeric. Par quoy les Franchois se comenchèrent à plaindre; et Vionadus leur dit: « Seigneurs, c'est à bon droit, car vous aviez roy » des vostres, et vous le avez cachiet, et avez » prins ung estrange. Comment! cuidiez-vous » qu'il vous doibve plus amer que les vostres? » Nennin! » Et tant leur dit et remonstra Vionadus que les Franchois s'acorderent qu'on remandast Childeric, lequel revint volentiers. Sy desconfit le roy Gillon et recouvra son règne par l'ayde des Franchois. La femme du roy Bisim qu'il avoit euc de folle amour et fort amée, en ce temps qu'il estoit fuis de France et demouroit en sa terre, vint après luy en France. Sy l'espousa Childeric et en eult ung fils qui eult en nom Clovis. Cestuy Childeric régna xxiiij ans.

H. 86. — Du roy Clovis, premier crestien des roys de France.

Après la mort du roy Childeric, Clovis, son fils, fut couronné roy des Franchois en l'an de grace quatre cens quatre-vingt-trois. Cestuy Clovis fut moult sage et fort vigoreux. Il vainquist Siagre, le fils Gillon le romain, et celuy Syagre s'en fuy à Alery, roys des Gotois; lequel roy Alery le renvoia pui au roy Clovis, le quel luy fist la teste trenchier.

Et après ces choses, print le roy Clovis une dame à femme nommée Clotilde, fille du roy de Bourgongne, appellé Gondebaus, qui avoit esté ochit de son frère pour avoir le royalme. Ceste dame fut bonne dame et créoit bien en Nostre-Seigneur Jhésu-Crist. A chief de temps, elle eult ung fils du roy Clovis. Sy le fit baptisier; et l'enfant morut en aubes; de quoy le roy fut moult courchiés, et dit que ce fut pour ce qu'il avoit rechut baptesme. Mais la royne luy dit: « Sire, je rens graces à Dieu quant il » luy a pleut daingnier prendre et rechepvoir » le premier fruit de mon ventre. » Et en eult la royne ung aultre fils. Sy le fit baptisier et eult nom Clodemer.

La royne preschoit et amonestoit moult souvent au roy Clovis, son mary, qu'il vosist réchevoir le saint baptesme et tenir la loy crestyenne; mais il n'y voloit entendre. Sy avint au darain, que le roy Clovis alla conquerre atout grant ost contre les Allemans; mais les Allemans luy ochirent grant quantité de ses gens. Et adont luy dit ung de ses chevaliers qui avoit nom Aurelyen: « Sire, croy au Dieu que » la royne te presche et tu aras victoire. » Adont leva le roy Clovis ses mains et ses yeulx vers le chiel et dit: « Sire Dieu, de quy la » royne me presche, quy estes fils de Dieu, sy » comme elle me dit, et qui aidiez tous ceulx » qui ont fiance en vous, je requier vostre aide, » et promès que je croiray en vous, et seray en » vostre nom baptisiés. » Et quant il eult ce dit, il enorta ses gens de bien faire, puis courut sur ses ennemis si vigoreusement qu'ils coururent en fuitte. Et en celle cache fut leur roy ochis. Sy firent puis les Allemans paix au roy, et luy rendirent tribu.

Le roy Clovis avant sa conversion avoit régné quinze ans. Et quant il fut revenus en France, il conta à la royne Clotilde sa femme toutes ses adventures; la quelle en fut moult joieuse; sy envoya querre saint Remy, qui adont estoit arcevesque de Raims; le quel baptisa le roy à grant solempnité en l'église de Raims, où il le mena.

[1] Chassa.

Digitized by Google

II. 36. — Comment saint Remy baptisa le roy Clovis, et comment à son baptesme la sainte ampolle pleine de divin cresme fut apportée à son baptisement.

Ainsy comme saint Remy baptisoit le roy Clovis moult reverentement, le clerq qui le cresme apportoit ne peult advenir aux fons, pour la presse qui moult y estoit grande. Dont pria saint Remy à Nostre-Seigneur qu'il luy aidast. Et tantost vint ung blanc coulon avant le moustier qui portoit une ampolle ou fiolle de vairre en son bec. Sy s'approcha de l'archevesque qui print l'ampolle, et trouva ens une onction, souef flairant sy merveilleusement que tous ceulx qui là estoient s'en esmerveillerent. Dont fut baptisié le roy et enoinct de celle sainte et divine onction; et est celle sainte ampolle encore à Rains en l'abbaye de Saint-Remy.

Après ce saint baptisement, le roy Clovis alla atout son ost sur Alery, roi des Gotois, qui se tenoit à Poitiers; et eurent bataille ensemble au Champ-Voglant, sur ung fleuve qu'on appèlle Clyn, à dix lieues de Poitiers. Si fut le roy Alery ochis, et son fils s'enfuy avec le remanant de leurs gens. Le roy Clovis print toutte Auvergne que les Gotois avoient tenue. Sy print Toulouse, Engoulesme, Saintes et Bordeaux. Et puis après ces prinses et conquestes, comme vous avez oy, le roy s'en retourna par Tours. Et là luy vinrent les messagers de l'empereur Anastase, qui luy apporterent ung daumaticle, et luy mirent une couronne d'or au chief. Et après ce, Clovis s'en retourna en France, et estably le chief de son règne en la cité de Paris.

II. 37. — Comment le roy Clovis eult guerre au seigneur de Cambray qui avoit nom Rancaire.

Ung peu après que le roy Clovis fut revenu en Paris, ung discord s'esmeut entre luy et Rancaire, le seigneur de Cambray. Sy eurent plusieurs batailles ensamble, au grant domage de l'une partye et de l'autre. Et en la fin fut Rancaire tray par ses propres hommes; et l'envoièrent, luy et son frère Richier, au roy Clovis, qui de sa propre main les tua tous deux, Et depuis fit il ochire Remery son aultre frère, et tous ceulx qu'il peult trouver de leur lignage.

Et quant le roy Clovis eult regné en grande auctorité et majorité l'espasse de trente ans, il morut. Et fut ensevely en l'eglise Saint-Pière, à Paris, qu'on nomme maintenant Sainte-Geneviève.

Et de luy demourerent quatre fils : Clotaire, Clodemer, Childebert et Thierry. Si partirent le règne en quatre parts. Clotaire eult le règne de Soissons, Clodemer eult celuy d'Orliens, Childebert eult le règne de Paris, et Thierry eult celuy de Rains. Et ce fut fait en l'an de l'Incarnacion cinq cens et treize ans.

En ce tamps morut saint Legier, évesque de Tournay, saint Amant et saint Bertin.

Clotaire et ses frères eurent maints discords ensamble; et cachèrent Clotaire hors de Paris. Mais au darain vint Clotaire au dessus d'eux et regna en Franche. Et quant il eut regné cinquante et un ans, il morut d'une fièvre, et lui print en la forest de Couchy, au cachier[1]. Sy fut ensevely à Saint-Marc à Soissons. Et la royne Clotilde, leur mère, fut ensevelie à Saint-Pierre, à Paris, dalès, son mary, le roy Clovis.

Clotaire eult quatre fils qui tinrent le règne après luy en tele maniere : Karobert ou Theodobert ou Aubert tint Paris; Gontrans tint Orliens; Chilperic tint Soissons; et Sigibert tint Rains.

Tantost après la mort du roy Clotaire, les Hons yssirent de leur pays et entrerent en la terre de Sigibert, mais Sigibert les desconfit et en ochit moult grant plenté. Et endementiers que se faisoit ceste guerre, Chilperic entra à grant ost en Champaigne, la terre de son frère, en esperance de la conquester. Et quant Sigibert, son frere, le sceult, il se hasta de retourner; et vint à Soissons où il trouva Theodebert, le fils du roy Chilperic son frere. Sy le print et l'envoia en prison à Pontonville où il le tint ung an. Et se combaty Sigibert à Chilperic, son frere, et le vaincquit. Puis firent paix ensamble, et s'en allerent à Paris Sigibert et Chilpéric avoec Damiette sa femme, qui estoit enchainte, laquelle en celle voie se delivra d'une fille.

La dame avoit une chambriere subtile et malicieuse qui avoit nom Frigonde. Et quant la royne fut ajutte, elle pourcacha tant par sa malice, que la royne mesmes leva l'enffant, et en fut commere au roy son mary. Et quant le roy Chilperic fut revenu, et il sceult la chose, il en fut sy courchiés qu'il fit la royne et sa fille rendre en une abbaye, puis envoia l'evesque

[1] A la chasse.

Digitized by Google

en exil pour sa negligence. Et après ce il espousa Frégonde, qui ceste cautelle avoit trouvée entre le roy, à qui elle tendoit, et la royne sa maistresse qui par luy estoit expulcée.

d. 38. — Le regne du roy Chilperic.

Après ces choses, le roy Chilperic envoia Theodebert son fils, que Sigibert avoit delivré de prison, oultre le fleuve de Loire, et fit grant gast à Tours, à Poitiers, à Limoges et par tout le pays de Sigibert; il n'espargna eglises, abbayes, prestres ou clercqs, que tout ne mesist à destruction. Mais en la fin, Sigibert assambla grant ost, et se combaty à Theodebert, et l'ochit et desconfit ses gens. Et quant le roy Chilperic sceult ceste mes-çance, il s'en fuy atout sa femme et ses enffans vers Tournay.

H. 39. — Comment ceulx de Tournay rechurent le roy Chilperic pour la guerre de Sigibert son frere, et comment la royne fit Sigibert ochire.

Cheux de la cité de Tournay rechurent le roy Chilperic volentiers en la cité, par l'enortement de l'évesque de Tournay. Et Sigibert son frere saisy entandis Paris et toute la terre. Et puis se meult pour sievir le roy Chilperic vers Tournay; et vint jusques à Vitry en Pertois. Et quant Frégonde sceult que Sigibert venoit pour assiegier Tournay, elle parla à deux hardis sergans qui estoient privés de luy, et leur promist tant qu'ils eurent en couvent d'ochire le roy Sigibert. Et adont se partirent les deux sergans hors de Tournay, et vindrent où Sigibert estoit; puis firent semblant de parler à luy de conseil. Se le menerent à une part, et puis le férirent de leurs cousteaux parmy le corps, et l'ochirent droit là. Mais les gens Sigibert saillirent avant et ochyrent les deux sergans.

La nouvelleté de la mort Sigibert fut tost sceu dedens Tournay. Et quant Chilperic le sceult, il alla tantost celle part. Et fit Sigibert, son frere, ensevelir moult honourablement à Lambre, et le fit porter à Soisson et enterrer à Saint-Marc, dalès Clotaire son pere. Sy tint Chilperic seul le regne.

Chilperic eult ung fils qui eult nom Merovée. Celui fit-il moisne en l'abbaye du Mans, pource qu'il avoit fait mariage à Brunehault, femme du roy Sigibert, son oncle. Celle Brunehault faisoit tenir le roy Chilperic prisonnier en Rouen. Mais le roy Chilperic avoit encore, sans son fils Mérovée, plusieurs aultres enffans.

H. 40. — Comment le roy Chilperic donna la seigneurie de Tournay à l'evesque du lieu.

Quant le roy Chilperic se party de Tournay sy comme vous avez oy cy dessus, il donna à l'evesque la seigneurie de la cité, la quelle les citoiens tiennent à present; et se luy donna la monnoye, les changes, les molins et la riviere de l'Escault, l'omage du chastelain et de l'advoet, avecques moult d'aultres droitures. Sy en fit l'evesque homage au roy; et en doibt le roy servir à dix chevaliers quant il va en ost.

En ce point fit le roy Chilperic, pluseurs griefves assises par toute sa terre; de quoy il fut moult hays. Il eult puis ung fils qui fut appellé Clotaire.

H. 41. — Comment la royne Fregonde fit murdier le roy Chilperic son mary pour sa ribaudise.

Une espasse après, devoit le roy Chilperic aller cachier. Et ainchois qu'il montast à cheval pour y aller, il entra en sa chambre. Sy trouva la royne Frigonde lavant son chief. Sy la féry petitement d'un batonciel qu'il tenoit dessus son dos. Fregonde aimoit de folle amour ung chevallier qui avoit nom Landry. Si cuida que ce fust-il, pour ce qu'elle cuidoit que le roy s'en fust allé. Sy dit : « Qu'esse, Landry? » estes-vous jà chy? » Et puis tourna son chief ariere, et vid que c'estoit le roy. Sy en fut toute esbahye. Mais le roy n'en fit nul semblant, ains s'en alla cachier au bois. La royne manda legierement Landry. Se lui conta en plourant ceste aventure. Et chil luy dit qu'il n'y sçavoit mettre conseil. Adont luy dit Frigonde : « Le roy » revendra tard à la nuit de cachier, et vous » envoierez aucun privéement qui l'ochira; et » on cuidera que Childebert d'Austrie[1] l'ait fait » ochire, pour ce qu'ils ont grant content en» semble. » A ce conseil s'accorda Landry. Sy se pourvéy d'un varlet pour ce faire; et quant le roy revint le soir de cachier, le varlet fut aparilliet, qui le fery d'ung coustel parmy le corps et l'ochit. Puis commencha le varlet à cryer : « Tray! tray! Childebert a fait ochire le » roy. » Et ceulx qui furent avec la court sal-

[1] Austrasie.

Digitized by Google

lirent avant, mais riens ne trouverent. La royne en fit grand doeul par semblant, et crioit et tordoit les mains comme femme desespérée qu'elle sembloit. Et ainsy se maintint par son couvert malice, pour mieulx abuser les gens de sa court, et conséquamment tous les aultres.

Le roy Chilperic fut ensevely, et puis après mis en sepulcre en l'eglise de Saint-Vincent, à Paris, qu'on appelle maintenant Saint-Germain-des-Prés. Il avoit regné 24 ans. Les François couronnerent Clotaire, son fils, qui n'avoit que trois mois.

H. 42. — Comment le roy Childebert volut vengier la mort du roy Chilperic son oncle, et fit faire grant mandement pour soy trouver à Soisson.

Après ces choses, le roy Childebert Austrien entendy que le roy Chilperic, son oncle, avoit esté meurdry par la malice de Frigonde sa femme, sy fit grant semonse et vint à Soisson. Et quant les nouvelles en furent venues jusques à Soisson, Frigonde et Landry assemblerent ce qu'ils peurent avoir de gens et vindrent à Braine. Mais elle sceult par ses espyes que Childebert avoit plus de gens qu'elle n'avoit. Sy fit une nuit armer toutes ses gens pour aller contre ses ennemis; et fit ceulx qui devant alloient porter grant plenté de lanternes et grandes chandoilles dedens allumées. Et sy portoient raincheaux de bois, et avoient clocques pendans à leurs cols de leurs chevaulx.

H. 43. — Comment la royne Frigonde ordonna sa bataille par nuit, dont par ce malice desconfit le roy Childebert.

Quant le jour approcha et que les eschauguettes de l'ost du roy Childebert oyrent les clocquettes sonner et virent les arbres par les lumieres des lanternes, ils s'esmerveilloient que ce pooit estre. Sy disoient les ungs aux aultres : « Je ne cuidois més que celle part eu» sist nuls bois. » Et les aultres respondoient : « Tu ne sais que tu dis jà, n'os tu point les » cloquettes des bestes qui y paissent? » Et ainsy qu'ils[1] se démentoient de ces choses le jour apparut; et les gens Frigonde qui moult avoient jà approchié l'ost, jetterent jus les rainceaux et les lanternes qu'ils portoient. Sy férirent en l'ost du roy Childebert et en ochirent grant plenté[1], et le remanant s'en fuy, car ils les trouvèrent despourveus et endormis, ainsy comme ceulx qui garde ne s'en donnoient. Ung peu après ces choses morut Frigonde; et fut ensevelye en l'eglise Saint-Vincent, à Paris. Sy regna Clotaire, fils du roy Chilperic et de la dite Frigonde tout seul roy. Et s'estendy son regne du Rin jusques au Rosne, et du Rosne jusques à la riviere de Loire, et de Loire jusques à la mer de Bretaigne.

H. 44. — La mort de la royne Brunehault, aultrement ditte Brunicilde selon aucunes croniques, et avoec ce de plusieurs roys de France.

Après ces avenues cy-dessus recitées, le roy Clotaire s'en alla en Bourgongne et manda la reyne Brunicilde ou Brunehault, qui avoit esté femme du roy Sigibert son oncle. Et pour ce qu'elle avoit fait trop de maulx, sy comme de faire ochire l'un frère l'aultre, d'emprisonner et faire mourir plusieurs personnes de la réalle lingnie, et ossy pour ce qu'elle prist Merovée à mary, dont son mary avoit esté oncle, il la fit mettre en ung benel[2] et fouetter par tout son ost, et puis lui fit les membre detraire à force chevaulx, puis fit le corps ardoir et venter la poudre au vent.

Adont avoit Clotaire regné 21 ans. Il eult ung fils qui fut appelé Dagobert. Celuy fut envoié de son pere, le roy Clotaire, contre les Sesves. Le quel en besongna par tel maniere qu'il n'en laissa au pays homme ne femme qu'il fust plus long que une espée qu'on portoit. Adont une maladie print au roy Clotaire, dont il morut après qu'il eust regné 45 ans. Et fut ensepulturé en l'eglise Saint-Vincent, à Paris. Et après luy regna son fils Dagobert.

Et celuy Dagobert eult deux fils, l'un nommé Sigibert et l'autre Clovis.

Et Dagobert regna 32 ans, puis morut. Et fut mis en sepulture en l'eglise de Saint-Denis, à deux lieues de Paris, la quel eglise il avoit noblement et très-richement atournée et aournée, et mis en l'abbaye grant plenté de moisnes. Cestuy fut appelé et nommé Dagobert-le-grant. Il eult une sœur, fille de Clotaire son pere, qui eult à nom Blicant, et celle fut donnée

[1] Ici se trouve dans le manuscrit une transposition et un renvoi qui prouvent que ce n'est pas un original, mais une copie d'un autre manuscrit. D'autres preuves assez nombreuses tirées des manuscrits mêmes peuvent être données à l'appui de cette opinion.

[1] Fin de la transposition.
[2] Tombereau.

Digitized by Google

en mariage à Aubert, senateur d'Austrie ou Austrasie, qui est Espaigne.

Après la mort du roy Dagobert-le-Grant regnerent ses deux fils : Clovis, en France, en Neutrye et en Bourgongne, et Sigibert regna sur les Astrasiens. Mais celuy Sigibert ne regna que cinq ans. Sy mourut ; et demoura de luy ung petit fils qui eult nom Dagobert, comme son grant pere. Celuy Dagobert fut mis en abbaye et fut moisne. Le roy Clovis, fils du grant Dagobert, fit descouvrir, ou comme aucuns dient, luy mesme descouvry le corps saint Denis, et en osta l'un des bras ; de quoy on dit qu'il en perdy son sens et en morut quant il eult régné 17 ans. Il eut trois fils : Lotaire, Childeric, et Thiery. Lotaire l'aisné des trois enfans regna après son pere Clovis, mais il ne regna que quatre ans. Sy morut. Et adont eult grant discord au royalme ; car les uns voloient faire roy Childeric, et les aultres se tenoient à Thiery le maisné frere.

H. 45. — De la seigneurie du souverain du Pallais de France, et comment ung clerq appellé Danyel fut roy.

En ce tamps que ce discord estoit entre les Franchois pour l'eslixion de leur roy, regnoit et estoit souverain du pallais du roy ung appellé Ebron. Et estoit moult grant chose de ceste office adont ; car celuy qui estoit souverain du pallais faisoit adont toutes les besongnes ; et quan-qu'il commandoit estoit fait par tout le royalme.

La royne Badens ou Baptent qui avoit esté femme du roy Clovis, estora en ce temps le monastere de Corbie et celuy de Celle.

Après toutes comocions et rumeurs des Franchois, Thiery le maisné des deux freres fut couronné roy de France par la force d'Ebron le souverain du pallais. Lequel Ebron fut si mauvais que au darain le prinrent les Franchois et le firent moisne en l'abbaye de Lucques en Bourgongne [1] ; et puis ils y misrent ossy Thiéry leur roy parce qu'il avoit usé du conseil Ebron. Sy firent Chilperic l'autre frere roy. Mais il estoit moult hastieu et trop peu attempré en ses besongnes. Sy fit une foys ung chevallier, qui avoit nom Bodillum, loyer à une estache et batre moult griefment, sans nulle cause ne sans loy. Dont celuy Bodillum fut moult courchiés, et tant que son corage ne s'en pooit ne sçavoit appaisier, s'il n'en avoit vengance. Si gaitta, puis celle injure à luy faitte, tant et sy subtillement le roy Childeric qu'il l'ochist en une forest où il alloit cachier.

Et quant Thiery seult la mort de son frere, il yseit de l'abye et fut fait roy seconde fois, où il regna 20 ans et puis morut.

De celuy roy Thiery demoura deux fils : Clovis et Childebert, Clovis tint le regne de France après son pere ; mais il ne regna que deux ans, sy morut.

Après Clovis regna Childebert son frere, lequel morut quant il eult regné 17 ans, et fut ensevelis à l'abaye Saint-Estienne à Couchy. Celuy roy Childebert fut moult plaint de ses hommes, car il les avoit bien maintenus.

Après Childebert regna son fils Dagobert cinq ans seulement, et puis morut.

Celuy Dagobert avoit un fils lequel avoit en nom Thiery. Mais pour ce qu'il fut trop petit et trop josne d'eage pour alors estre roy, les François firent roy d'ung clercq qui avoit nom Danyel, et luy misrent en nom Chilperic. Quant les Franchois eurent ce fait, ils allerent contre Charles Martel qui voloit tenir la monarchie de France à force, pource que Pepin-le-Vieux l'avoit tenue ; et les Franchois y avoient mis ung appellé Rainfroy. Mais Charles Martel eult deux fois victoire contre Chilperic le roy de France et contre Rainfroy que les Franchois avoient fait garde et souverain du pallais. Et quant ils virent, ce qu'ils n'avoient point de pooir contre Charles Martel, ils pourcacherent tant qu'ils eurent le duc d'Aquitaine en leur ayde. Mais Charles Martel les desconfit tous. Et adont firent ils la paix ensamble. Sy fut fait Charles Martel souverain du pallais et mareschal de France ; et eult pluseurs batailles contre les Sesnes [1] et contre les Allemancs, dont il vint au dessure et les submist à luy. Et quant il eult tenu douze ans celle seignourie, le roy Chilperic morut. Sy fut Thiery, le fils du darain Dagobert, fait roy de France.

H. 46. — De Charles Martel et des guerres qu'il eult contre Gerard de Roussillon, à Gaifier et à Hunan, duc d'Aquitaine

Tantost après ces advenues que vous avez oy cy dessus, Charles Martel eult guerre à Gerard de Roussillon. Et y eult grand destruction d'une partie et d'aultre. Mais à la fin

[1] Luxeuil en Franche-Comté.

[1] Saxons.

Digitized by Google

Charles print Roussillon et plusieurs aultres chasteaux du dit Gérard, et mist ses garnisons dedens. Et après, le roy Charles Martel eult guerre au duc Gaifier et à Hunan, les fils OEudon duc d'Aquitaine, lesquels il desconfit. Et après qu'il eult eu celles victoires, il conquist Frise, Provence et la cité d'Avignon; et passa oultre le Rosne; et print Narbonne où estoit un roy sarasin atout grans gens, lesquels il mist tous à l'espée. Et pour les cousts, despenses et frets qu'il avoit fais en touttes ces guerres, il tolly et rosta les dismes des esglises de France. Et tost après luy print une maladie si grande et si griefve qu'il en morut après qu'il eult regné et tenue celle seignourie de maire du pallais l'espace de 26 ans et 6 mois. Et fut ensevely à Saint-Denis en France. Mais pour ce qu'il avoit prins les dismes des eglises et données en saudées à ses gens d'armes, on dit qu'il fut dampné; et fut veue en vision son ame au feu d'enfer.

De Charles Martel demoura deux fils: Charlemant et Pepin, avoec ung bastard qui eult en nom Griffon. Charlemant devint moisne l'an de l'incarnacion Nostre-Seigneur 746 ans, au tamps du pappe Zacharie.

En che tamps fut fait Pepin, fils de Charles Martel; souverain du pallais et general prince de toutte France. Sy donna à Griffon son frere la conté de Mans.

H. 47.—Comment Pepin, souverain maire du pallais et mareschal de France, fut fait roy, et de quel linage il estoit.

Ung peu après les choses cy-dessus recitées, pappe Etienne, successeur de pappe Zacharie vint au roy Pepin pour requerre ayde contre Aioustoul[1] roy des Lombars, qui trop de griefs faisoit à tous ceulx de l'eglise. Le pappe Estienne et le clergiet s'en vindrent vestus de haires, et eurent cendres dessus leurs chiefs, et s'estendirent devant Pepin à terre; et ne s'en vorrent lever jusques à ce que Pepin et les seigneurs franchois eurent en convent à aidier, et ottroié leur requeste. Et adont le pappe et le clergiet de cel ottroy furent moult lies. Et jetta le pappe Estienne excommeniement sur tous ceulx qui feroient roy en France aultre que du linage Pepin.

Cestuy Pepin estoit de la lingnie des rois de France; car Aubert le senateur d'Austrie eult à femme la fille du roy Clotaire, suer du grant Dagobert, de quy nous avons cy-dessus fait mencion; et de Aubert et sa femme yssit leur fils Hernant; et de Hernant yssy Ernoul qui fut evesque de Mès. Celuy Ernoul avoit esté mariés devant qu'il fust evesque; et fut pere d'ung qui fut appelé Ansey. Et celuy Ansey engenra Pepin le Viel. Et Pepin le Viel engenra Charles Martel qui fut pere de celuy Pepin.

Le roy Pepin assambla grant ost et entra en Lombardie. Sy fit tant qu'il assiegea le roy Aioustoul en la cité de Pavie. Et quant il eult plenté de ses gens ochis, il mena le roy Aioustoul à tel meschief qu'il rendit au pappe tous les domages qu'il avoit fais à l'esglise, et avoec ce paya tous les despens que le roy Pepin avoit fais à l'occasion de ceste guerre; et sy paya anuellement 5,000 livres chascun an, et en donna bons ostages.

Et l'an après tint Pepin grant parlement à Compiengne. Et on luy donna à entendre que les Sesnes s'estoient rebellés. Sy mena grant ost en Saxonne, et y fit grande ochision et moult cruel degastement et destruction de pays. Et en la fin firent-ils paix. Et livrerent les Sesnes bons ostages. Puis en alla Pepin en Aquitaine, et saisy toute la terre; et y mist grans garnisons, puis s'en retourna en France. Et entandis ceulx d'Aquitaine ochirent le duc Gaifier pource qu'il les avoit mis en tant de périls de guerre encontre Pepin.

Tantost après ches choses, print à Pepin une maladie dont il morut, la quinziesme année de son regne. Et sy avoit par avant tenu huit ans le princey de la souveraineté et mairye du pallais puis la mort de son pere, et fut ensevely à Saint-Denis.

Du roy Pepin demourerent deux fils: l'un fut Charles le Grant qu'on dit le Magne, qu'on appella puis Charlemaine; et l'aultre eult en nom Charlemant. Mais Charlemant ne vesquit que trois ans; et par ainsy vint toutte la terre à Charles le Grant.

H. 48. — Du grant roy Charlemaine.

Charlemain, l'aisné fils du roy Pepin, fut couronné roy de France l'an de grace 774. Celuy Charles eult plusieurs batailles contre les Sesnes qui en son tamps se rebellerent, et contre Didier roy de Lombardie qui moult avoit guerroyet, pilliet et exilliet l'esglise de

[1] Ascolphe.

Digitized by Google

Rome au tamps du pappe Adrien. Mais il les submist à sa volonté ; et fit le roy Didier ordonner moisne à Saint-Denis en Franche, auquel lieu il morut.

Et après ce s'en alla Charlemaine, atout grand ost en Espaigne.

Sy print Poulenne et pluseurs aultres cités, et en abbaty les murs. Et puis submist-il la plus grant partye des Witefalois à son commandement. Et eult deux fils. L'un avoit nom Pepin et l'autre Loys. Sy fit Pepin roy d'Ytalye et Loys roy d'Aquitaine.

H. 49. — De la guerre du roy Charlemaine contre Guidequin de Saxonne

Après ces choses que nous avons dit dessus, les Sesnes se rebellerent par l'incitement de Guidequin [1] de Saxonne, non mye une fois, mais par trois fois. Et eurent pluseurs batailles contre Charlemaine et contre ses gens. Mais après pluseurs batailles et après ce qu'ils se furent rebellés trois fois, Charlemaine eult victoire contre eulx. Et furent baptisiés Guidequin de Saxonne et Lyon, chiefs des Sesnes.

Après ces choses envoia le roy Charlemaine contre les Bretons ung moult grant ost que mena son seneschal ; et en submist grant partye à son commandement.

En ce tamps la royne Childegar[2], femme du roy Charlemaine, morut, au quinziesme an de son regne ; et aussi fit la royne Berte sa mere. Le roy Charlemaine, après la mort de Childegar sa femme, espousa une damoiselle à Ourmaise [3], qui avoit noms Fastrée [4]. Et après che, Charlemaine s'en alla à Rome en pelerinage, puis revint à Reneboure [1]. Sy ordonna Baviere et mist en bon estat ; puis de là s'en revint à Coullongne, et fit faire pont sur le Rin. Et après ce s'en retourna en France.

Il fut moult grant aumosnier, et volentiers secouroit les pauvres crestyens, non mye sans plus en sa terre, mais ossy oultre mer, comme en Egypte, en Affricque, en Surye, et ès parties de Jherusalem, il faisoit grans dons aux roix et aux princes, à celle fin qu'ils traitassent plus doucement et debonnairement les crestyens qui dessoubs eulx estoient.

Et après moult de choses, il fit faire une chappelle à Ais [2] en Allemagne ; laquelle fut de grant noblesse ; et l'aorna moult richement ; et y mit grant plenté de saintuaires [3]. Et là fut le lieu entre tous les autres où il repaira moult volentiers.

Le 28e an de son regne, morut pappe Adrien. Sy fut fait après luy pappe Leon. Mais les Romains lui firent tant d'ennuis qu'il envoya querre secours au roy Charlemaine. Et Charles y alla à moult grant ost. Sy vint pappe Leon une journée contre luy, et luy fit present de touttes les banieres de Rome. Et quant Charlemaine fut entrés en la cité, les senateurs et le commun s'assemblerent, pource qu'ils n'estoient point secourus de l'empire de Constantinoble. Sy eslurent Charlemaine à empereur de Rome. Et le couronna pappe Leon, le 36e an de son regne. Et ainsy fut divisés l'empire de Rome de celuy de Constantinoble, 448 ans après ce que le grant Constantin translata le siege de

[1] Witikind.
[2] Hildegarde.
[3] Worms.
[4] Fastrad. On voit encore son tombeau dans la cathédrale de Mayence. Voici l'inscription qu'il porte et que j'ai relevée sur la pierre posée le long de la muraille :

794.

Fastradana pia Caroli conjunx vocitata,
Christo dilecta, jacet hoc sub marmore tecta,
Anno septingentesimo nonagesimo quarto,
Quem numerum metro claudire musa negat.
Rex pie, quem gessit Virgo, licet hic cinerescit,
Spiritus hæres sit patriæ, quæ tristia nescit.

« Sous ce marbre repose la pieuse Fastradane, épouse de Charles, bien-aimée du Christ. La muse ne permet pas de rendre en un vers le nombre sept cent quatre-vingt quatorze, année de sa mort. Quoique son corps soit ici reduit en poussière, veuillez, ô roi clément qu'une vierge porta dans son sein, donner à son âme pour héritage la patrie céleste de laquelle toute tristesse est bannie. »

Lorsque, dans l'année 1577, ce monument fut transféré dans la cathédrale, on y ajouta, en mémoire de ce fait, les quatre vers suivans en caractères du temps :

Quæ Fastradanæ coram monumenta tueris,
Haud isto primum fixa fuere loco.
Aede sub Albano sacrâ, cæsisque propinqui.
Martiribus claro vertice collis erant.

« Le monument de Fastradane que vous voyez ne fut pas d'abord érigé en ce lieu ; il était, non loin d'ici, dans le temple de Saint-Alban, sur une colline illustrée par le sang des martyrs. »

[1] Regensburg en allemand est le vrai nom de Ratisbonne.
[2] Appelée de là Aix-la-Chapelle.
[3] Reliques des saints.

Digitized by Google

l'empire de Rome en Constantinoble. Et quant Charlemaine eult achevés les besongnes de l'esglise pour quy il estoit là venus, il s'en retourna en France.

II. 50.— La bataille de Charlemaine contre Yaumon, fils du roy Agoulant.

Quant le roy Charlemaine eult une espasse sejournet en France, nouvelles luy vindrent que Agoulant, ung puissant roy sarasin des parties d'Auffricque, avoit envoiet Yaumon son fils en Espaigne, à sy grant quantité de Sarasins que nul ne l'osoit attendre. Adont Charlemaine manda son ost, et le plus hastivement qu'il peult s'en alla contre luy. Sy le trouva en Aspremont; et là eurent moult grief bataille ensamble; mais en la fin fut Yaumon ochis, et la plus grant partye de ses gens; et le remanant s'en fuy.

II. 51. — La guerre de Charlemaine contre Gerard de Viane.

Ung peu après esmeult grant guerre entre Charlemaine et Gerard de Viane. Mais en la fin fut la paix faite par Rolant, le nepveu de Charlemaine, et de Olivier, le nepveu Gerard de Viane. Sy promist Olivier sa suer à Rolant en mariage; la quelle estoit la plus belle dame qu'on sceust nulle part en son tamps.

II. 52. — La guerre du roy Charlemaine contre le roy Agoulant d'Auffricque.

Quant le fort roy Agoulant sceut que Charlemaine avoit ochis Yaumon son fils, il en fut moult courchiet. Sy assembla très grande multitude de Sarasins. Sy entra en Espaigne et ochit tout che qu'il pooit trouver de crestiens. Et fit moult grant exil et horrible destrucion aval le pays, sy avant qu'il pooit aller. Et quant Charles le sceult, il en fut moult yrés. Sy assambla hastivement son ost et alla celle part. Et quant ils furent sy près que les deux osts peurent veoir l'ung l'autre, ils s'entrecoururent sus, et eurent moult grandes et perilleuses batailles par pluseurs fois ensamble. Mais en la fin Agoulant y fut ochis, et moult grant nombre de ses gens avecques luy.

II. 53. — La bataille de Charles contre Fernagus.

Après celles desconfitures d'Agoulant et ses gens, nouvelles vindrent à Charlemaine qu'il y avoit ung Sarasin à Anadre, qui estoit sy fort et sy grant que nul ne se pooit contre luy tenir. Sy alla le roy celle part et mist le siege devant la ville. Le Sarasin, qui avoit nom Fernagus, yssit hors et demanda jouste aux Franchois. Sy allerent pluseurs l'ung après l'autre, mais ils n'y peurent avoir durée; ains les emportoit en son chastel. Et en la fin alla Rolant, le nepveu Charles, celle part. Sy se combaty par telle maniere à Fernagus qu'il le matta, et en la fin l'ochit; par quoy après print le roy Charles la cité et tout le pays d'entour. Et celle conqueste faite, le roy s'en retourna en France.

II. 54. — Comment le roy Charlemaine, par l'admonestement de saint Jacque, alla en Espaingne et fit rapparillier son eglise et pluseurs aultres.

Charlemaine empereur de Rome et roy de France n'eult gaires sejournet en France ny estet en repos, quant il fut ammonesté, par vision de monseigneur saint Jacques de Compostelle, qu'il delivrast son pays de la main des Sarasins. Et quant Charles eult esté par pluseurs fois admonesté, il ne veult plus targier; ains assambla grant ost et alla en Espaingne. Et quant il y fut, il eult pluseurs rencontres et pluseurs batailles contre les Sarasins, le terme qu'il y fut. Et entre les Sarasins, deux en y avoit qui se tenoient en la cité de Cesar, une cité ainsy nommée du nom de Cesar Auguste, mais puis fut elle et est encore appellée Saragosse. L'ung de ces Sarasins avoit à nom Marcilles, et l'autre Baligans. Ceulx estoient venus de la terre d'Auffricque pour deffendre la terre; mais ils ne s'oserent combattre contre l'empereur Charlemaine. Sy luy firent entendre par malice: qu'ils avoient grant volenté de eulx crestienner, et qu'ils se baptiseroient quant l'empereur s'en seroit retourné de Galice où il voloit aller. Charles, qui cuida qu'ils desissent voir, passa oultre en Galice et delivra tout le pays. Et après feit il rapparillier et mettre en bon et honnourable estat l'esglise Saint-Jacque et pluseurs autres que les Sarasins avoient pilliet, viollet et abatues. Et quant il eult tous les Sarasins cachiet hors du regne, il se mit au retour vers France.

II. 55.— Comment Guennelon fut envoiés au roy Marcilles.

Quant le roy Charlemaine eult approchiet la

Ravage.

Digitized by Google

terre de Saragosse, il envoia Guennelon au roy Marcilles et au roy Baligans, et leur manda qu'ils venissent pour recepvoir baptesme. Ce Guennelon estoit ung vaillant et très fort hardy chevallier, et avoit à femme la suer du roy Charlemaine qui fut mere de Rolant. Et quand il vint en Saragosse et qu'il eult conté son message, Marcilles et Baligans qui n'avoient talent[1] d'estre crestyens, parlerent, blasonnerent et promirent tant à Guennelon qu'ils le corrompirent et firent ployer. Et leur eult en couvent qu'il appaiseroit le roy de sa venue, et qu'il ly feroit passer les pors[2] pour retourner en France. Et avoec ce dit au roy Marcilles et à Baligans, que s'ils voloient frapper sus l'ariere garde du roy Charles, il trouveroit bien et emeteroitt el conseil sur ce, qu'ils n'aroient point de secours ne d'ayde de ceulx de l'ost.

Ceste chose fit Guennelon pour ce qu'il avoit grant hayne sur Rolant, car le roy Charles luy avoit donné sa suer quant le conte Mille d'Angiers fut mort, le pere Rolant, contre la volenté Rolant. Et pour ce monta grant hayne entre Guennelon et Rolant. Et Guennelon sçavoit bien que Rolant debvoit faire l'ariere garde.

Comment Guennelon retourna à Charlemaine.

Quant Guennelon fut retourné vers le roy, il luy dit qu'il passast les pors et passages seurement et que le roy Marcilles et Baligans apparilloient leur oire[3] pour le sievir, et qu'ils le rataindroient ains qu'il fust venus en France. Charlemaine, qui cuida bien qu'il luy desist verité, apparilla son oire et passa les pors.

Rolant et les douze pers de France firent l'ariere garde atout plenté de gens. Et ainsi qu'ils eurent une pieche chevauchiet, Marcilles et Baligans qui estoient pourvus, dès l'eure que Guennelon s'estoit party d'eux, et avoient raloiet et rassemblet tous les Sarasins qui estoient eschappés des batailles qu'ils avoient eu contre Charlemaine, quant ils virent leur point, ils envoierent une partye de leurs gens pour envayr l'ariere garde. Et quant Rolant et les siens virent venir sy grant quantité de Sarasins sur eulx, bien penserent qu'ils estoient trays; car pluseurs sçavoient bien la hayne qui estoit entre Rolant et Guennelon.

Adont ordonna Rolant ses batailles selon ce qu'il avoit de gens. Olivier luy dit qu'il sonnast son cor, car le roy n'estoit pas sy loing que bien ne le peusist oyr, et que s'il sçavoit le meschief et le besoing, il secourroit tost nous et nostre gens[1]. Et Rolant luy respondit: qu'il ne sonneroit ne ne corneroit devant ce qu'il en aroit mestier; car honte luy sembleroit s'il requeroit ayde devant qu'il aroit assayet la force de ses ennemis.

H. 56. — De la bataille de Rainchevaux et de la mort des pers de France.

Quant les Sarasins furent si approchiés qu'il n'y eult fors de couchier et mettre lanches en arest, Rolant et les siens ferirent des esperons. A l'assembler y eult grant noise et moult grant bruit des cors et des buisines[2]. Moult le firent bien Rolant et Gondrebeux le roy de Frise, Olivier et Turpin l'arcevesque. Et moult y eult à celle premiere empainte de Sarasins mors et navrés; et au darrain tournerent les Sarasins le dos; mais ainchois y eult moult de crestyens mors et navrés. Et quant Marcilles vit la premiere eschelle desconfitte, il se ferit en la bataille atout le remanant de ses gens, dont en y eult sy grant plenté que à paine les crestyens les pooient soustenir. Et adont recommencha la bataille grande et perilleuse et moult horrible; mais moult fut grant le meschief aux crestyens, car ils avoient perdu moult grant partye de leur milleurs compaignons; et les aultres estoient durement lassés et piteusement playés.

De rechief le comte Olivier requist à Rolant pluseurs fois qu'il sonnast son cor; mais il ne voloit. Et en la fin, après ce qu'il eult ochit moult grande multitude de Sarasins, il leur meschey durement, car ils perdirent Olivier, qui moult estoit bon et vaillant chevallier, Ynon et Yvoire, Hauston, Berengier, Engillier, Ernault de Belande, Aubery le Bourguignon, Constantin, Salomon de Bretaingne, Hoel de Nantes, le roy Arestain, le prevost de Rouen, Joffrey l'Angevin, et tant des aultres que moult fut le remanant petit. Bauduin, le frere Rolant, s'en fuy au bois à peu de compaignée, comme chil qui moult estoit josne. Rolant demoura en l'estour[3] comme vaillant chevallier; et faisoit grande ochision de Sarasins. Il ochit Marcilles et moult d'aultres. Et en la fin, quant il vid qu'il

[1] Volonté.
[2] Passages des Pyrénées.
[3] Erre, route, grand chemin, du latin *errare*.

[1] On voit que le chroniqueur traduit ici ou abrége soit un chant national, soit quelque chronique latine, et qu'en supprimant le discours direct de l'un des interlocuteurs, il oublie de rectifier la phrase.
[2] Trompettes. — [3] Combat.

Digitized by Google

eult tout perdu de ses compaignons, il sonna son cor.

Charles, qui encore n'avoit passet les pors, l'oyt; sy dit: « J'oy le cor Rolant; sachiez qu'il a besoing; retournons à cop. » Guennelon se tray avant et dit: que Rolant ne pooit avoir nul besoing, car il sçavoit bien que Marcilles et Baligans ne luy greveroient mye, ains s'apparilloient pour recepvoir baptesme. Tant dit le faulx Guennelon, que le roy passa les pors et se logea en ung lieu qu'on appelle le Val Charlon.

Rolant quy demourés estoit en bataille à peu de compaignons, faisoit les rens de ses ennemis fremir, sy que nul ne duroit contre ses cops. Les payens qui ce virent, se retrairent ariere, car bien sceurent que peu y avoit de crestyens demourés qu'ils ne fussent ochis. Et eulx mesmes estoient très fort lassés, et avoient perdu la plus grant partye de leurs gens.

Rolant les encacha[1] tant, qu'en la fin ne demoura avoec luy crestien qu'il ne fut ochis; et luy mesmes estoit moult durement lassés et blechiés, et son cheval navrés en pluseurs lieux. Et quant il vit qu'il ne poroit plus sievir ses ennemis, il s'aresta dessoubs ung arbre, et prit son cor, et le sonna sy roidement qu'il en rompy aucunes de ses veines. Bauduin son frere qui estoit au bois oyt le cor, sy vint là courant. Et quant il fut là venu, Rolant luy dit qu'il querust de l'eaue, car il moroit de soif. Et adont s'en alla Bauduin, mais il ne peult trouver ne rieu[2] ne fontaine; et revint en ce point vers Rolant. Thierry son escuyer, qui avoit oyt la voix du cornet, sy trouva Rolant en tel point que à paine pooit-il parler; et Bauduin estoit venu, qui n'avoit point trouvé d'eaue; sy demourerent là, tant que l'ame party du corps Rolant.

Ils prinrent Durendal son espée, et son cor, et puis s'en allerent au plus tost qu'ils peurent vers l'ost Charlemaine. Bien avoient oy dire à pluseurs Sarasins, ainsi comme par reproche, que Guennelon le messagier les avoit trays. Et quant ils furent venus à Charlemaine, ils luy conterent les dolereuses nouvelles, et comment Guennelon les avoit trays. Adont n'eult au roy que courrouchier. Sy fit tantost prendre Guennelon et bien garder; et puis fit tout l'ost armer et monter. Sy retourna le roy à Rainchevaulx où la bataille avoit esté. Et quant il vid Rolant son nepveu et les aultres preud'hommes qui gisoient mors droit là sur la terre, il en eult sy grant doeul qu'il chéy pamés jus de son cheval.

Là y eult grant doel demené, car chascun plaindoit son amy. Et quant le roy eult une pieche demené grant doel, il ne veult plus atargier, ains chevaucha vers les Sarasins qui retrais s'estoient sur une riviere pour eulx raffreschir et les navrés atourner, car là cuidoient estre bien asseurés. Mais quant ils virent le roy venir à tout son ost, ils furent moult esbahis et coururent aux armes legierement.

Vigoureusement, cauldement, hardiment et moult asprement les Franchois se ferirent en eulx par moult grant ire, et les comencherent à ochire à destre et à senestre. Les Sarasins se defendirent au mieulx qu'ils peurent; mais, en la fin, sancherent[1] les Franchois partie de leurs mautalens; car, de six mille Sarasins qui demourés estoient de la bataille, n'eschappa nul qu'il ne fut mort. Et mesmes le roy Baligans fut ochis.

Adont prinrent les Franchois les despoulles des Sarasins, les armes et les chevaulx, et puis revinrent en Raincevaux. Et quant ils y furent, alors recommencha le doel, sy grant que à paine le poroit nul croire; et y jurent celle nuit. Lendemain en fit le roy porter les corps pour avoir sepultures. Rolant fut enterrés à Blaves et Ollivier avoec luy; Hoel à Nantes; le roy Gayfier à Bordeaux; Engillier le duc d'Aquitaine, Gautier de Treves, et grant plenté des aultres furent mis ens ou chimentiere d'Arles.

Après ces choses, fit le roy amener Guennelon devant luy pour le jugier; mais Guennelon se veult escondire et du tout excuser. Et dist qu'il se combatroit contre le plus hardy chevallier de sa court. Et adont sallit avant Gondrebœuf, le fils Gondrebœuf de Frise; et dit qu'il avoit fait la trayson et qu'il luy prouveroit par champ de bataille. Guennelon estoit de grant linage. Sy pria qu'on le laissast escondire et avoir bataille. Et alors le roy Charles, par le conseil de ses seigneurs, et par especial à la requeste et priere de ceulx qui parens estoient à Guennelon, luy ottroya et accorda la bataille. Adont s'en allerent armer, et tantost revinrent tout prests; et quant ils furent près du champ,

[1] Chassa.
[2] Ruisseau.

[1] Accomplir, épuiser.

Digitized by Google

Guennelon commencha à son cheval ferir des esperons et poursallir, virer et reginber, saulter et gigueter ainsi armé, pour assaier s'il estoit fort et bien monté. Et quant il fut ung peu eslongiet, il fery des esperons et s'en cuida fuir; mais il fut ratains et ramené devant le roy. A celle heure vint Pignabrant qui estoit niés[1] de Guennelon; et dit au roy : que son oncle n'avoit onques fait trayson, et que s'il y avoit homme de sa court qui volsist dire du contraire, il le deffenderoit. Et adont vint avant Thiery qui fut escuier de Rolant, et dit qu'il prouveroit la trayson, de son corps: La bataille fut accordée et jurée d'une part et d'aultre. Et adont fit le roy Thiery chevallier. Et quant ils furent arivés ils vindrent au champ. Sy fut la bataille pesante et dure. Sy dura moult longuement; mais en la fin fut Pignabrant vaincu. Sy le fit le roy pendre, et à tous ses ostages la teste tranchier. Et après ce, fut Guennelon amené. Sy congnut toute la trayson, quant il vid qu'il ne poroit eschapper. Sa confession oye, le roy le fit loyer à quatre chevaulx par les mains et par les pieds, et le fit detraire comme mauvais et faulx traytre. Et ainsi morut Guennelon.

Après ces choses se party le roy du pays et retourna vers France; et quant il vint à Viane, le bon archevesque Turpin dit au roy qu'il voloit là demourer, car il estoit vieux et brisié des travaulx qu'il avoit souffert; et lui pria que s'il moroit devant luy qu'il lui fesist sçavoir sa mort, et autre tel feroit-il à luy.

H. 57. — Comment Charlemaine delivra la cité de Jherusalem, et comment l'empereur de Constantinoble luy donna à son retour pluseurs relicques et saintuaires qu'il mist a Nostre-Dame à Ais.

Après ces choses se party Charlemaine de la cité de Viane et s'en revint en Franche; mais il n'y eult gaires sejourné quant nouvelles luy vindrent du patriarche de Jherusalen, qui lui mandoit que la sainte cité estoit prinse des Sarasins; dont il fut moult courchiés. Sy assembla quant qu'il peult avoir de gens et passa mer[2]; et à touttes dilligences et par continuacion de batailles et de rencontres, ils firent tant, luy et ses gens, qu'ils délivrerent la cité de Jherusalem et desconfirent les Sarasins. Et puis se mist au retour pour revenir vers France. Sy vint par Constantinoble, là où l'empereur le rechupt à grant honneur et luy offry moult de grans dons; mais Charlemaine les refusa et dit que, si l'empereur luy voloit aucune chose donner, se luy donnast relicques et saintuaires. Et adont luy donna l'empereur des espines de la sainte couronne Nostre-Seigneur, et ung des cloux de quoy il fut en la croix crucifié, et une pieche de la vraye croix, et son saint suaire, et la chemise Nostre-Dame, et ung de ses coevre-chief, et le brach saint Symeon[1], et moult d'aultres relicques. Et quant Charlemaine fut revenu, il mist ces saintuaires et reliques à la chappelle Nostre-Dame à Ais. Et y eult grans pardons confirmés, donnés et octroyés par la bouche du pappe à tous les pellerins qui là venroient.

H. 58. — Le trespas du roy Charlemaine

Ung peu après ces choses cy dessus récitées, une moult griefve maladie print au roy Charlemaine, de quoy il morut, 46 ans après le commenchement de son regne et au 10e an de son empire. Sy fut ensevely en la chappelle Nostre-Dame à Ais qu'il avoit fondée.

Du roy de France et empereur de Rome Loys le Debonnaire, fils du roy Charlemaine.

Après le roy Charlemaine, regna Loys son fils; et fut couronné l'an de grace 814. Cestuy Loys print à femme Blanchefleurs, la fille Aimery de Narbonne, suer de Guillame aucourt-nés, pour avoer de eulx ayde, car Aymery fut moult puissans; et le roy Loys avoit aucuns contraires au royalme. Loys regna 26 ans, puis trespassa.

Charles son fils fut après luy roy de France; et puis morut Loys son frere roy d'Allemaigne, sans hoir; sy tint Charles les deux regnes. Il avoit devant ensus le front peu de cheveux; sy fut pour ceste cause appellés Charles le Calve.

H. 59. — De Bauduin Coste-Ferrée, conte de Flandres.

En ce temps estoit Bauduin coste-ferrée[2]

[1] Neveu.

[2] Tous ces voyages de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople sont purement romanesques.

[1] La plupart de ces reliques envoyées à Charlemagne sont encore déposées dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle.

[2] Baudoin Ier, dit Bras-de-Fer, comte de Flandres, de 862 à 879.

Digitized by Google

conte de Flandres. Celuy fut moult preux, hardis et entreprenans. Et s'espandoit la renommée de luy sy grandement en toutes terres, que la royne Judit, fille du roy Charles-le-Calve, qui avoit esté femme du roy d'Engleterre nommé Edulphe,[1] laquelle manoit[2] à Senlis et avoit prins deniers de son doaire, l'en ama sy qu'elle s'en alla de Senlis en Flandres avoec Bauduin ; de quoy le roy Charles-le-Calve son pere fut sy courchiet, qu'il assembla grant ost pour aller sur le conte Bauduin. Mais par la priere du pappe Nicolle[3] et par le conseil Loys son fils qui moult amoit le conte, fut la paix faitte, et furent raccordés ensamble. Et espousa le conte Bauduin ladite Judit.

H. 60. — Comment la conté de Flandres commencha, et qui en fut premier conte.

Pour ce que nous avons parlé du conte Bauduin de Flandres, nous vous dirons qui ses ancestres furent et dont ils vindrent.

Au temps du grant roy Charlemaine, le 25e an de son regne, l'an de grace 714, entreprint Liedric, sire de Harllebecque, qui fut chevalier hardit et entreprenant, à gouverner la terre de Flandres, laquelle estoit basse et plaine de pallus. Et quant il eult la terre conquise, qui en ce temps estoit moult sauvage, il s'en fit appeler conte.

Cestuy Liedric eult un fils qui avoit nom Odoates, qui tint la terre après son pere. Odoates fils du conte Liedric, premier conte de Flandres, engendra Bauduin coste-ferrée qui espousa Judit fille du roy Charles-le-Calve. Et celuy Odoates, second conte de Flandres après la mort de son père, il print à femme Eufrede fille du roy Ogier d'Engleterre, de qui il engendra le grant Ernoul, et Bauduin qui fut après son pere troisiesme conte de Flandres.

Or revenons à la matiere des rois de France.

H. 61. — Du roy Charles-le Calve, et comment il departy parmy France les relicques qu'il print à Ais.

Le roy Charles-le-Calve fut moult prud'homs. Il print à Ais aucunes relicques et saintauires que le roy Charlemaine y avoit mises, et les fist rapporter en France. Sy donna à Saint-Denys ung des cloux de Nostre-Seigneur ; et à Saint-Cornille à Compiegne donna-il de son suaire ; et à Chartres de la chemise Nostre-Dame, une manche et ung sien souler, et à Soisson le brach de saint Symeon.

Et après ces saintuaires ainsy departys, le roy Charles-le-Calve s'en alla à Rome en pelerinage. Et au retour ung sien fisissien qui estoit juif l'empoisonna ; de quoy il morut à Mont-Cassin. Ledit Charles regna 38 ans et fut apportés à Saint-Denis, et là mis en terre.

Charles-le-Calve eult ung fils qu eult en nom Loys, et une fille qui fut appellée Anisse. Loys son fils fut surnommés Baulois[1], parce que sa parolle bloisoit. Celuy Loys regna après son père et fut couronné l'an de grace 888.

H. 62. — De Elye et de Aioul.

Anisse, la fille du roy Charles-le-Calve, fut donnée en mariage à Elye, comte du Mans, lequel fut encachiet de France par trayteurs. Et de celuy Elye et de Anisse sa femme yssit Aioul leur fils, de quy on a par mainte fois chanté ; et dient encore pluseurs pour le présent, quant ils voient quelque personnage de povre et de mechante et petite venue, ainsi comme par mocquerie : « Velà un bel Aioucquet ! »

H. 63. — Comment Oedes, conte d'Anjou et d'Aquitaine, fut fait roy de France.

Loys-le-Baulois ne regna que deux ans. Sy morut à Soisson et fut rapportés à Saint-Denis ; et là fut mis en sepulture d'emprès son père Charles-le-Calve dont dessus. Et de celuy demoura un fils qui eult à nom Charles-le-Simple ; mais il estoit si josne qu'il n'avoit point pooir de tenir la terre. Et en ce tamps les Danois vinrent en France où ils firent moult de domages, especiallement à cause que le roy estoit de mineur age et de trop petit entendement pour obvier et faire resistence contre les ennemis du royalme. Sy firent les Franchois, pour la paour d'eulx et de leur terre, Oedon, conte d'Anjou et d'Aquitaine, roy de France, en celle maniere : c'est assavoir qu'il tenroit le royalme toutte sa vie, et puis reviendroit aux drois hoirs de France. Et se luy chargerent l'enfant à garder. Celuy Oedon desconfit les Danois et les cacha loin du pays.

[1] Aethelwulf, père d'Alfred-le-Grand.

[2] Demeurait.

[3] Nicolas. Charles-le-Chauve craignait que Baudoin, mécontent, ne se réunit aux dévastateurs normands.

[1] Louis-le-Bègue.

Digitized by Google

H. 64. — De Bauduin Coste-Ferrée, aultrement dit Bauduin le Cauf[1], conte de Flandres.

Bauduin-le-Cauf, conte de Flandres, guerroia contre Oedes, et en après contre Charles-le-Simple, pour l'occoison du chastel Saint-Vaast à Aras, de quoy Wanemer-le-Clerc, seneschal de Flandres, ochit ung qui fut appellés Faucon, archevesque de Raims, pource qu'il avoit grevé le conte Bauduin envers le roy. Et après ce morut Bauduin-le-Cauf[2], conte de Flandres, l'an de grace 919.

Celuy Bauduin-le-Cauf ou Coste-Ferré[3], eult ung fils qui fut appellé Ernoul[4], lequel, après le trespas de son père, tint la conté de Flandres, et print à femme une apellée Ade[5], la fille du conte Hebert de Vermandois, de laquelle il engendra Bauduin et Lienart.

H. 65. — La mort du roy Oedes et le regne du roy Charles-le-Simple.

Or, revenons à la matiere des Franchois. Le roy Oedes, de qui vous avez oyt, tint le royalme 13 ans, puis morut et fut sepulturé à Saint-Denis. Adont fut Charles-le-Simple couronné, et les Franchois firent Robert, fils Oedon, seneschal de France. Les Danois et les Payens luy firent mainte guerre; et une fois eult le roy Charles bataille à eulx devant Soisson, où il y eult moult de Franchois ochis. Et ainsy que le roy Charles s'en retournoit, le conte Hebert de Vermendois le print et le mist en prison à Peronne. Et quant les Franchois virent ce, ils firent couronner à roy Raoul le fils du duc de Bourgongne; de quoy Charles-le-Simple eult sy grant doeul qu'il en morut. Che roy Charles-le-Simple eult ung fils qu'il avoit eu de sa femme, qui avoit nom Ognie et estoit fille du roy d'Engleterre. Et quant la dame sceult la mort du roy son mary, elle print son fils et s'enfuy en Angleterre au royalme son pere.

Le roy Raoul de Bourgongne gouverna le royalme de France trois ans et puis morut. Les barons de France, par le conseil de Guillaume, duc de Normandie, remanderent Loys, le fils Charles-le-Simple, qui estoit en Angleterre, sy comme nous avons dit dessus.

H. 66. — De Taillefer, pere à Raoul de Cambresis.

Quand Loys, fils de Charles-le-Simple, fut revenus en France, les Franchois le couronnerent à Laon. Celuy Loys avoit deux suers que son pere avoit mariées devant ce qu'il morut. L'aisnée avoit nom Helina; et celle eult espousé le duc Garin qui tenoit Pontieu, Vimeu et les aleus Saint Walery. Celle Helina fut mere à Ysembar, qui mena le roy Gormont dechà la mer pour France guerroyer. L'aultre des suers Loys eult nom Alis, qui fut donnée en mariage à Taillefer de Cambresis; lequel eult de luy Raoul, qui puis eult guerre contre Bernechon de Saint-Quentin. Le roy Loys eult à femme Gerberghe, fille du roy Oton de Saxonne, qui puis fut empereur de Rome.

H. 67. — Du conte Ernoul de Flandres, et comment Bausès le Court, ung sien chevallier, tua le duc Guillame de Normandie.

Le roy Loys usa moult du conseil du conte Ernoul de Flandres. Le comte Ernoul avoit grand content contre le duc Guillame de Normandie; et en la fin fut prins jour de parlement entre le duc Guillame et le conte Ernoul; et fut assigné lieu à Piquegny en Picquardie. Le roy Loys et moult d'autres seigneurs y furent, qui moult traiterent de la paix; mais elle ne peult venir à effect; ains monterent les paroles moult grosses; et tant que, au departir, ung des chevaliers du comte Ernoul de Flandres, lequel eult nom Bausès, tira son espée et en fery le duc Guillame parmy la teste[1]. Sy l'abattit mort devant tous, et puis s'en retourna en Flandres avoec le conte Ernoul.

Moult fut le roy Loys blasmé de ce qu'il en avoit ainsy laissiet aller le conte sans prendre vengance de la mort du duc qui en sa presence avoit esté ochis; mais le conte Ernoul fut assez tost racordés au roy Loys, par l'enhortement de la reyne Gerberge.

H. 68. — De Ysembar, nepveu du roy Loys, et de Gormont, roy des Sarasins.

En ce tamps se discorda Ysembar du roy Loys son oncle; par quoy il convint Ysembar

[1] Le Chauve. C'est le fils de Baudoin, qui est connu sous le nom de Baudoin-le-Chauve.

[2] Baudoin-le-Chauve, fils de Baudoin Bras-de-Fer, fut comte de Flandres de 879 à 918.

[3] Confusion entre le père et le fils.

[4] Arnoul Ier, dit le Vieux.

[5] Alix ou Athèle, qu'il épousa en 934.

[1] En 943.

Digitized by Google

yssir de la terre de France. Et s'en alla au roy Gormont qui estoit payen ; et quant il fut là venu, le roy Gormont luy fist Dieu renoyer et faire negacion de la foy crectienne, et puis luy donna sa fille en mariage. Et après ce amena Ysembar-le-Renoyet le roy Gormont son sirourge[1], à moult grant ost contre le roy Loys et arriverent en Pontieu[2]; et là eurent moult grant bataille et perilleuse au roy Loys et ses gens ; mais en la fin y morut Ysembar et le roy Gormont ; et les siens desconfits ; et ochis la plus grant partie d'eux ; et le remanant s'en fuy. Et le roy Loys mesmes y fut fort foulés et y perdy moult de ses gens ; et fut si griefment navrés qu'il ne vesquist gaires après, ains mourut de ses navrures. Sy fut enterrés à Raims, après qu'il eult regné 27 ans.

De luy demourerent deux fils, Lohier et Charles. Lohier l'aisné fut couronnés roy et tint le regne 31 ans, puis morut, et fut sepulturé à Saint Remy de Rains.

H. 69. — De ceulx qui yssirent de Charles, frere du roy Lohier de France.

Charles, frere du roy Lohier de France, eult deux filles. L'une fut appelée Ermangar et l'autre Gerberge. Ermangar engendra Aubert[3], le conte de Namur, et celuy Aubert engendra ung fils qui comme luy fut nommé Aubert, qui après luy fut conte de Namur. Et puis le premier Aubert[1] eult encore ung fils appelés Henry, qui fut conte de Durbens, et le second Aubert[2] engendra Godfroy.

Et Henry frere du second Aubert conte de Durbens et de la Roche, eult une fille qui eult à nom Mahault; laquelle eult à mary Nicolas d'Avesnes ; et eult de celuy Nicolas, Jacques d'Avesnes et Mahault qui fut femme au chastelain de Saint-Omer.

Et Godfroy, l'aisné fils du second Aubert[3] engenra Henry et Aelis[4]. Celle Aelis fut donnée en mariage au conte Bauduin de Haynau; sy eult de luy ung fils qui comme luy fut nommé Bauduin, qui après son pere tint la conté de Haynau.

Le second Bauduin[5] de Haynau eult à femme Marguerite, fille Thiery conte de Flandres et suer Philippe[6] conte de Flandres ; lequel conte Philippe eult puis guerre contre Bauduin de Haynault dessus nommé, et ars en Henault sur li, si comme nous vous dirons chi en avant. Le conte Bauduin de Haynau eult de Marguerite, fille du comte Thiery de Flandres trois fils[7] et trois filles. L'aisné des fils eult nom Bauduin et fut empereur de Constantinoble ; et l'aultre second fils eult nom Philippe ; le tierch fut appelé Henry. Et des trois filles l'une fut mariée au roy Philippe de France qui fut pere du bon roy saint Loys ; la seconde fille fut donnée au seigneur de Beaujeu ; et la tierche fut donnée au conte Pierre d'Aussoire.

De l'autre fille du roy Charles frere du roy

[1] Sirourge signifie beau-frère et non beau-père ; le chroniqueur se trompe.

[2] Schilter nous a conservé dans son savant ouvrage, les Bénédictins ont rapporté d'après lui (t. IX du *Recueil des Historiens de France*) et plusieurs autres recueils ont cité depuis, un chant teutonique de l'époque sur cet événement important. Dans le *Chronicon cantalense*, terminé en 1088, la vingt-huitième année du règne de Philippe, Hariulphe rapporte ce qui suit sur cette invasion de 881 :

« *His ergo regnantibus* (*Hludo-wico et Karlomano*), *contigit, Dei judicio, innumerabilem barbarorum multitudinem limites Franciæ pervadere, agente id rege eorum Guaramundo, qui multis, ut fertur, regnis suo dirissimo imperio subactis, etiam Franciæ voluit dominari, persuadente id fieri quodam* ESIMBARDO, *francigenâ nobili, qui regis Hludo-wici animo offenderat, quique genitalis soli proditor, gentium barbariem nostras fines visere hortabatur. Sed quia, quomodo sit factum, non solum historiis, sed etiam patriensium memoriâ quotidie recolitur et* CANTATUR. *Nos pauca memorantes, cætera omittamus, etc.* »

Le nom du traître Isambardus, mentionné par Hariulphe, ne se trouve pas dans le chant teutonique, mais la Chronique publiée ici le reproduit.

Le chroniqueur fait ici une confusion de noms : ce fut Albert Ier qui épousa Ermengarde ; son petit-fils Albert II épousa Ragelinde, fille de Gothelon Ier, duc de la haute et basse Lorraine. Ermengarde, sa grand'mère, vécut assez pour avoir la tutelle de son fils Albert III, puisqu'elle ne mourut qu'en 1044, sept ans après l'accession d'Albert III au comté.

[1] Albert II eut en effet ces deux enfans.

[2] Albert III eut enfin Godefroy pour fils.

[3] D'Albert III.

[4] Godefroy fut marié deux fois : la première à Sybille, fille du comte de Porcien, de laquelle il eut deux filles ; la seconde fois à Ermerinde, fille du comte de Luxembourg, de laquelle il eut Henri son successeur et trois filles, dont la dernière, appelée Aelis, Adelis, Adélaïde et aussi Hermessinde et Ermengarde, fut mariée à Baudoin IV, dit le Bâtisseur, comte de Hainaut.

[5] Baudoin V, dit le Courageux.

[6] Philippe d'Alsace.

[7] L'*Art de vérifier les dates* lui donne quatre fils : Baudoin, Philippe, Henry et Eustache.

Digitized by Google

Lohier, nommé Gerberge, yssit Henry, Lambert et Mahault.

Celle Mahault fut mariée au conte Witasse de Boulongne, et eult de luy deux fils qui furent nommés l'un Witasse et l'autre Lambert.

Ce Witasse fils de Witasse et de la contesse Mahault fut pere Godefroy de Bouillon qui puis fut roy de Jherusalem. Et si eult encore deux autres fils, freres de Godfroy, qui furent nommés l'un Bauduin et l'autre Witasse comme son pere et son grand pere.

Et Witasse eut de Marie, fille du roy d'Escoche, Mahault; laquelle engenra de son mary, Estienne conte de Blois, une fille qui eult à nom Marie.

Celle Marie devint nonne, mais puis luy eschéy la terre de Boulenois; par quoy Mathieu, frere du conte Philippe de Flandres, la print à femme et tint la conté de Boulogne.

Celluy Mathieu eult deux filles de sa femme, et puis la remist en son abye.

Or revenons à la matiere des roys de France. Le roy Lohier dont nous avons dessus parlet eult deux fils. Le premier fut appelé Loys, et le second eult en nom Charles. Loys l'aisné fut courronnés après la mort de son pere.

H. 70 — Comment Ernoul, conte de Flandres, guerroya contre les enfans Renier au Long-Col, conte de Mons.

En ce tamps assambla le conte Ernoul de Flandres [1] grant ost. Si entra en Haynault et saisit la conté de Mons contre Renier et Lambert, quy furent fils Renier au Long-Col conte de Mons. Et abbaty le comte Ernoul le chastel de Boussut; et guerroya tant les enfans qu'il les en convint fuir en France pour querre ayde; car Lambert avoit à femme Gerberge, fille de Charles, frere du roy Lohier, qui estoit ante au roy Loys de France qui adont regnoit, et qui puis fut femme au conte Henry de Bruxelles de qui nous avons dessus dit. Et Renier avoit à femme la fille Huon Capet. Et pour ce les deux freres eurent si grande ayde de France qu'ils rentrerent en Haynau et reconquirent toute leur terre.

[1] Arnould II, dit le Jeune, comte de Flandres, de 955 à 989.

H. 71. — La mort du conte Ernoul de Flandres et de Bauduin Barbet son fils.

Ung peu après ces advenues, morut le comte Ernoul de Flandres l'an de l'incarnacion 990. Sy tint après luy la contet de Flandres Bauduin Barbet [1] son fils. Et assez tost après il print à femme Ogive, la fille Guillebert de Luxembourc [2] de qui il eut ung fils qui eut en nom Bauduin. Ce conte Bauduin le Barbet pourcacha puis tant au roy Robert de France, de qui nous dirons cy après, qu'il lui donna sa fille en mariage pour Bauduin son fils qui fut surnommé de Lille [3].

Ce Bauduin de Lille qui eult la fille du roy Robert de France, tint la conté de Flandres après la mort de son père, Bauduin le Barbet.

Le roy Loys de France, fils du roy Lohier, regna 9 ans et puis morut. Et fut ensevelis à Saint-Cornille à Compiengne. Celuy Loys n'eult nul hoir de sa char.

H. 72. —Comment Charles, fils du roy Lohier et frere du roy Loys, veult entreprendre le royalme.

Charles, frere du roy Loys, veult entreprendre le regne après luy, mais Hue Capet et le duc de Bourgongne luy firent moult de contraires pource qu'il avoit espousés la fille au conte Hubert de Troyes qu'ils n'amoient point. Si ne vorrent soffrir qu'il fust couronnés, ains commencherent la guerre à luy. Ung jour alla Charles en la cité de Laon. Sy l'assiega droit là Hue Capet; mais Charles yssit de la ville une matinée privéement et se ferit en l'ost Hue Capet. Sy le desconfit, et ardist toutes ses tentes. Mais peu après ce, Hue Capet fit tant que la cité luy fut rendue par trayson. Et y print Charles et sa femme, et les mist en prison à Orliens. Et après ce, fit tant Hue Capet envers les barons de France qu'il fut couronnés à Noyon roy de France; et puis print les hommages et les féaultés du regne.

Celuy Hue Capet eult ung fils qui eult nom Robert, qui moult fut sage [4] et bien lettré. Celuy fit il couronner à roy dedans l'année qu'il eult rechupt la couronne du royalme.

Et pour ce que nous avons parlé de celuy

[1] Baudoin IV, dit le Barbu, de 989 à 1036.

[2] Elle était la sœur de Ghiselbert de Luxembourg et non sa fille.

[3] Baudoin V, de 1036 et 1067.

[4] Savant.

Digitized by Google

Hue Capet, nous vous dirons qui il fut et dont il vint.

Bien avez oy dessus comment Robert, le fils du conte Oedon d'Anjou et d'Aquitaine, tint le regne de France, ainsi comme nous vous avons deseure dit, et fut fait seneschal de France. Celuy Robert eut ung fils qui fut appellés Hue le Grant; et celuy Hue le Grant fut fait seneschal de France après la mort de son pere. Ce Hue le Grant eult trois fils. Le premier fut appellés Hue Capet, le second Othes, le tierch Henry. Et quant Hue le Grant fut mort, Hue Capet fut fait seneschal de France; et cestuy fut celuy de qui nous avons maintenant parlé.

H. 73. — Du pappe Gerbert qui fit homage au déable pour parvenir à haulte prélature.

Au temps que ledit Hue Capet regnoit en France, morut l'arcevesque de Raims; et le roy Hue pourcacha tant vers le pappe et les seigneurs de France que Gerbert, ung clercq de s'amisté, fut fait arcevesque de Raims. Et Gerbert de qui nous parlons avoit esté sy insensés, sy avers et sy desesperés que, pour la convoitise de grant prelacion, il avoit fait hommage au déable, lequel luy eult en convent qu'il le feroit très riche et qu'il ne moroit jà, devant ce qu'il eusist chanté messe en Jherusalem. De ceste promesse fut Gerbert moult joyeulx, car bien cuida vivre à sa volenté, comme celuy qui n'avoit nul pourpos de jamès aller oultre mer. Tantost après, luy donna Othes le second, empereur d'Allemaingne, l'arceveschiet de Ravenne. Et quant le déable le eult sy hault monté, sy veult il encore avoir plus grant seigneurie. Dont, peu après fut il fait cardinal. Et tost après morut le pappe. Et quant le pappe fut sepulturés, les cardinaulx eslurent Gerbert en celle seigneurie et grande super-magesté de la prelacion apostolicque, qui est le superior honneur ès majorités terrestres.

Pappe Gerbert estant ainsy en celle excedant dominacion et sublime auctorité reveranciable, alla ung jour pour chanter en une chappelle dehors Rome, qu'on appelle Jherusalem. Et quant il fut revestus, on commencha le service de Nostre-Seigneur. Mais ne demoura gaires que, après ce, très grande plenté d'horribles oyseaux s'assemblerent sur la chapelle, et demenerent sy grant noise que ceux qui là estoient en furent moult espoentés. Et adont le pappe demanda à l'ennemy que c'estoit; et il luy dit que c'estoient ses compaignons qui le venoient querre, pour ce qu'il chantoit messe en Jherusalem. Adont fut pappe Gerbert moult esbahy, car il ne cuidoit avoir garde, fors en celuy Jherusalem qui est oultre mer. Et quant il vid que l'anemy l'avoit dechut, il ne veult point perdre son ame; ains vint au ventail, devant tout le peuple, et congnut, descouvry et confessa droit là toute son œuvre. Et puis commanda à ung sien sergant, en remission de ses pechiés qu'il luy coppast les pieds de quoy il avoit passé vers l'ennemy, et qu'il luy crevast les yeux de quoy il avoit regardé, et qu'il luy coppast les mains de quoy il avoit fait homage, et la langue de quoy il avoit parlé, et les oreilles de quoy il avoit escouté, et les levres de quoy il le avoit baisiet, et puis jetast tout aux ennemis, car l'ame voloit il rendre à Nostre-Seigneur. Et quant le pappe fut bien confessés et repentans, le sergant fit ce qu'il luy avoit commandé, et puis jeta les pieces aux oyseaux qui les emporterent, criant et hurlant et faisant sy grant noise qu'on ne pooit oyr goutte. Et ce fut la fin du pappe Gerbert.

H. 74. — De Robert Witart ung chevalier de Normandie qui par prodigalité devint chief de pillards, autrement dit routiers.

Au tamps du roy Hue Capet avoit ossy ung chevallier de la marche de Normandie qui Robert Witard[1] avoit nom, et estoit fort et hardy chevallier; mais trop estoit gasteur et grant despendeur de ce qu'il avoit. Et tant qu'en la fin fut sy povre qu'il n'avoit plus que despendre. Sy luy convint le pays vidier. Et s'en alla en Pouille où il devint routtier; et eult sy grande compaignie de mauvais garnemens et pillars qu'ils gaingnerent moult grant avoir. Et en la fin trouva-il ceulx du pays faulx et mauvais. Sy s'apensa, quant il les vid de tele condicion, qu'il poroit bien conquerre le pays; et lors commencha à conquerre tant qu'il pooit. Et de qu'ils pilloient et roboient, dont il estoit le chief, il en donna et departy sy largement et à tant de gens, que au darain il conquesta et asubgit tout le pays. Puis après che se maria moult haultement.

Il avoit ung nepveu, fils de sa suer, qui avoit nom Robert Crepin, qui, quant il oyt dire que Robert son oncle avoit conquesté le royalme

[1] Robert Guiscard.

Digitized by Google

de Puille, ne volut plus arester ; sy alla à luy. Et quant il fut là, Robert le fit chevallier et luy donna grant terre. Et demoura celuy Robert sire de Puille.

H. 75. — De Hue Cappet, qui fut roy de Erance [1].

Charles, qui roy devoit estre demoura puis tant en prison où Hue Capet l'avoit et faisoit tenir qu'il y eult deux fils ; les quels furent nommés, l'un Lohier et l'autre Charles ; mais ils morurent assez tost après tous trois ; et sa femme renoncha au royalme.

Hue Cappet regna 9 ans, puis morut, et fut ensevely à Sainct-Denis.

Robert son fils, qui couronnés avoit esté du vivant de son pere, regna après luy, Il eult trois fils, Robert, Huon et Henry. Il donna à Robert la terre de Bourgongne qui luy estoit eschue de la mort Henry le duc de Bourgongne, son oncle. Il fit Huon couronner ; mais il morut dedans l'an. Sy fit le roy Robert couronner à roy son maisné fils Henry ; puis morut, après qu'il eult regné 33 ans.

Henry son fils rechut le regne après luy et print à femme la fille du roy de Roussie [2].

H. 76. — La guerre du conte Bauduin de Flandres contre Conrard, empereur d'Allemaingne.

En l'an de grace 1025 regnoit l'empereur Conrard en Allemaigne. Il eut ung fils qui eult nom Henry. Celuy fit il couronner à roy d'Allemaigne. Gerard, l'evesque de Cambray, estoit de grant renom et fort alimenté au pallais de l'empereur Conrard. Et le conte Bauduin de Flandres et Godefroy duc de Lorraine eurent grant guerre contre cel empereur Conrard. Pappe Leon, qui adont regnoit, se mesla moult de la paix faire, mais elle ne peult sortir à bon effect ; ains passa le conte de Flandres parmy Haynau et alla jusques à Huy. Sy ardist le chastel et puis retourna en son pays. Après ce retour le comte Bauduin ferma le chastel d'Audenarde ; et du chastel du Taham, qui près de ly estoit, fit il une abbaye et y mist moisnes. Et puis après ces choses faites, saisy Brebant jusque à la riviere de Tenre. Adont clamoit on Lorraine, du commenchement où la riviere d'Escaut sourt jusques là où elle pert son nom.

[1] De 1031 à 1060.
[2] Anne, fille de Iaroslaw, duc de Russie.

Et quant l'empereur Conrard entendit ces choses, il assambla grant ost pour venir en Flandres. Il passa devant Aras où le conte Bauduin estoit ; mais le conte avoit fait les passages sy bien garnir que l'empereur n'y peult rien faire. Sy s'en retourna vers Allemaigne. Et le conte qui ses gens avoit assamblés le sievy jusque au Rin. Et en son retour il ardy le pallais de Nymaie [1]. De ce fut l'empereur moult courchiet ; mais il avoit tant à faire en son pays qu'il luy convint dissimuler sept ans sans en prendre vengance. Mais puis entra-il en Flandres par l'Escluse. Sy se venga bien de ses ennemis ; et en ochit grant plenté, et print pluseurs riches hommes de la cité de Tournay. En la fin fut paix faitte entre eulx, en tele maniere que l'empereur rendy tous les prisonniers au conte, et luy ottroya le Brebant dalez Audenarde, et luy conferma Watres ; et le conte l'en fit homage [2].

De l'estorement de l'abbaye du Bruck Hellewin.

En ce temps print habit de religion ung chevalier qui avoit nom Hellewin ; et depuis qu'il eult quarante ans d'eage, apprist il en lettres. Celuy Hellewin fonda une abbaye qu'il nomma le Bruck Hellewin.

H. 77. — Comment le duc Robert de Normendie engendra, de la fille ung peletier, Guillaume le Bastart qui fut puis duc de Normendie.

Le duc Robert de Normendie estoit ung jour allé cachier. Sy plut sy fort qu'il fut mouilliés jusques à la char. Son chambrelens manda ung escohier [3] pour ung sien plichon [4] rapparillier qui moulliés estoit. Quant le duc fut venus à Quen [5], l'escohier vint et amena avoec luy une sienne fille, qui fut moult belle, pour luy aidier. Et tantost que le duc la vid, il la convoita ; et demanda à son chambrelens s'elle estoit fille à l'escohier ; le quel luy dit que oy. Le duc fit tant qu'il jut la nuit avecques ly, et la tint tant qu'il en eult ung fils qui eult nom Guillame-le-Bastart. L'escohier avoit en nom Sohier, et estoit nés de Flourines vers Henault. Le duc

[1] Nimègue
[2] En 1056.
[3] Celui qui travaille les cuirs ou qui les vend.
[4] Ou peliçon, du latin *pelliceus*, manteau fourré, formé quelquefois d'une peau de mouton avec sa laine.
[5] Caen.

Digitized by Google

fit l'escohier riche homme, et pourcacha puis tant que les barons de Normendie firent féaulté et jurerent à son fils de le tenir à seigneur après la mort de son pere.

Le duc Robert morut au repairier du voyage d'oultre-mer, et Guillame son fils retint la duché après luy, par les convenances des barons; mais moult eult de contraires. Et entre les aultres, Joffroy conte d'Anjou print sur luy Danfort et Alenchon. Mais le duc Guillame assembla son ost et mist le siege devant Alenchon. Mais ceulx de dedans le laidengoient et mocquoient des murs, et le nommoient bastard. Et pour luy faire plus grant doel et plus de despit, ils batoient des piaux d'aigneaux sur la muraille en sa presence. Le duc en fut sy courchiés et sy yrés qu'il fit lendemain assallir sy vigoreusement qu'il print la ville à force, et fit à tous copper pieds et mains. Et puis fit tant par sa prouesse qu'il delivra sa terre de ses ennemis.

H. 78. — Comment le duc Guillame, dit le Bastard, duc de Normendie, demanda à femme la fille du conte Bauduin de Flandres, et comment elle le refusa; et puis la print, après qu'il la eult bien batue en l'ostel de son pere.

Après ces choses, envoya le duc Guillame au conte de Flandres requerre sa fille en mariage; et le conte en parla à sa fille; mais elle respondy qu'elle n'aroit jà bastard pour mary. Et quant le conte Bauduin eult oye la volenté et response de sa fille, il s'escusa aux ambassadeurs et messagiers du duc Guillame le mieulx qu'il peult et le plus courtoisement, du mariage. Mais ung petit après, le duc Guillame sceult comment la damoiselle avoit respondu. Sy print de ses gens et s'en alla privéement à Lille, où le conte de Flandres, sa femme et sa fille estoient pour le present. Et entra en la salle, et passa oultre, ainsy comme pour besongnier d'aulcune affaire; et entra en la chambre de la contesse, et trouva droit là la damoiselle fille du conte Bauduin. Il la print par les tresches et la traina parmy la chambre, et la defoula de ses pieds et la baty bien. Puis yssit de la chambre et sallit sur son cheval qu'on luy tenoit devant la salle et fery des esperons; sy s'en alla sa voye.

De ceste chose fut le conte Bauduin moult courchiet. Et guerroia le duc, et luy porta moult grant domage. Mais en la fin, par le conseil des bons et sages preud'hommes, furent accordés ensamble et furent bons amis l'un à l'autre. Et quant ces choses eurent une piece ainsy demouré, le duc Guillame envoia de rechief au conte Bauduin pour reparler du mariage. Le conte en parla à sa fille[1]. Et elle luy respondy que bien luy plaisoit. Sy en furent faites les noepces à moult grant joye. Et après ces choses dessus dittes, le conte Bauduin demanda à sa fille tout en riant, pourquoy elle avoit si legierement ottroyé le mariage qu'elle avoit autrefois reffusé si cruelement. Et elle respondy, qu'elle ne cognoissoit point adont le duc à sy bon comme elle faisoit ore: « Car, » dit-elle, s'il ne fust de grand cuer et de haulte » entreprise, il ne fust jà sy hardit qu'il m'osast » venir batre en la chambre de mon pere. »

H. 79.— La mort du roy Henry de France, et comment le conte Bauduin de Flandres, dit de Lille, fut fait baux du royalme, qui est à dire regent.

Le roy Henry de France, dont nous avons dessus parlé, regna 30 ans et puis morut[2]; et fut mis en sepulture à Saint-Denis.

De celuy roy Henry demoura deux fils. L'aisné fut appelés Philippe qui regna après son pere, et l'autre fut appelés Hue qui fut sournommé le Maisné[3]. Mais pour ce que le roy Philippe estoit encore trop josne pour maintenir le royalme, fust estably le conte Bauduin de Flandres, qu'on dist de Lille (lequel avoit à femme la suer du roy Henry, pere du roy Philippe), baux, qui est à dire regent, garde du roy Philippe et du royalme. Ce Bauduin fonda Saint-Piere de Lille, et l'eglise saint-Piere à Aire, et l'eglise Nostre-Dame à Herlebeck; et y mist canones en toutes les trois eglises, et leur donna grans rentes et grans tenures.

Celuy Bauduin se maintint bien et droiturierement au siecle, et morut l'an de grace 1067. Il fut ensevelis en l'eglise Saint-Piere à Lille; et de luy demourerent deux fils et une fille qu'il eult de la contesse Alis sa femme, suer du roy Henry de France.

La fille du conte Bauduin fonda l'abaye de Messines qui fut entre Lille et la ville de Ypre, ung peu sur costé; et là mist-elle noires nonnains.

L'aisné des fils eult nom Bauduin; lequel

[1] Mathilde, fille de Baudoin V de Lille, et d'Adèle, fille de Robert roi de France.
[2] En 1060.
[3] Le cadet.

Digitized by Google

Bauduin tint la conté de Flandres après son pere. Et l'aultre fils eult nom Robert. A celuy maisné avoit le pere donné du sien moult grandement; et luy, avoit juré, oyant les barons de Flandres, qu'il ne demanderoit jamès riens à la conté, fors que par la volenté de son frere. Et pour ceste cause s'en alla cestuy Robert en Frise au conte Flourent, qui le rechupt moult honnourablement. Ung peu après morut le conte Flourent; et Robert print à femme la contesse de Frise. Elle avoit une fille du conte Flourent; que le roy Philippe de France eult puis à femme. Et pour ce que ce Robert demoura grant tamps en Frise, fut-il sournommé Robert le Frison. Le conte Bauduin, son aisné frere, eult à femme Ricault, contesse de Haynau. Sy en eult deux fils : Ernoul et Bauduin.

Le conte Bauduin de Flandres, frere de Robert-le-Frison, enffant de Bauduin de Lille, fut sy redoubté que nul n'osoit porter armures en sa terre; et ne clooit nul des manans dessoubs le sien, wis[1] pour paour des larons. Le conte Bauduin morut à Audenarde par mallaдie l'an de grace 1070 ans. Il avoit Ernoul son aisné fils, assené à la conté de Flandres, et Bauduin le maisné à la conté de Haynau; et avoit fait faire serment aux hommes de Flandres et de Haynau, qu'ils tenroient celle assignacion après sa mort.

H. 80. — De Robert-le-Frison, frere au comte Bauduin de Flandres.

Quant Robert-le-Frison sceult la mort du conte Bauduin son frere, il alla en Flandres et attrayt pluseurs barons de la terre à son acord, car il avoit esperance et volenté de retenir la conté à son nepveu Ernoul, pour ce qu'il estoit moult josne. Et tost après alla Ernoul, l'aisné fils du conte, au roy Philippe de France son cousin qui le fit chevallier, et puis revint en Flandres pour maintenir la conté. Mais Robert-le-Frison son oncle luy fut du tout à l'encontre, et saisy la ville de Gand et print Cassel.

H. 81. — Comment Robert-le-Frison saisy la conté de Flandres contre la contesse Ricaut de Mons et ses enffans.

Quant le conte Ernoul et Ricaut la contesse de Haynau sa mere virent ce, ils envoyerent au roy Philippe de France luy requerre qu'il venist en Flandres atout grant compegnie de gens. Et quant le roy eust appresté son ost, il se mist sur les champs, tenant chemin vers Cassel. Et quant ils approcherent du mont de Cassel, Robert-le-Frison, qui bien s'estoit pourveu de gens, leur vint à l'encontre. Sy commencha la bataille pesante et dure, et dura longuement. Sy y en eult moult d'ochis d'une part et d'aultre. Les gens Robert-le-Frison prinrent la contesse Ricaut en bataille, et les Haynuyers prinrent Robert-le-Frison. Sy furent delivrés l'ung pour l'autre. Mais Robert-le-Frison rassambla puis grans gens et r'eult bataille contre le conte Ernoul de Flandres et ses gens, et contre le roy Philippe de France qui estoit en son ayde. Sy fut le conte Ernoul ochis et ses gens tournés à desconfiture. Le roy en fut moult yrés. Sy se tira sur la mer, et la contesse Ricaut et Bauduin son maisné fils se retrairent en Haynault; et Robert-le-Frison, qui le champ avoit gaingniet, alla parmy Flandres prenant et saisissant les villes et les chasteaux; et n'aresta jusques à ce qu'il eult toute la terre en sa saisine.

H. 82. — Comment le roy Philippe de France assiega Saint-Omer, et comment il fut levés du siege par malice.

Quant le roy Philippe de France fut venus à Monstroeul, après celle desconfiture qui fut à Cassel, il envoia en France et fit assambler grant ost. Sy alla devant Saint-Omer et l'assiega. Il ardit les fourbours. Mais ainsy qu'il estoit en ce siege, Fouques, l'evesque de Paris, qui estoit frere du conte de Boullongne, qui Witasse avoit à nom, manda à Robert-le-Frison que, s'il luy voloit donner la forest d'Esprelecque, il feroit le roy lever du siege et raller en France. Robert luy ottroia volontiers. Et adont manda l'evesque privéement au roy Philippe, qu'il estoit trays s'il ne s'en alloit. Le roy cuida que ce fust voir. Sy se party du siege et s'en ralla en France. Et par ceste maniere eult l'evesque Foucques de Paris la forest d'Esprelecques; et après sa mort la laissa au conte de Boullongne son frere.

H. 83. — Comment la conté de Haynau vint à l'omage de l'evesque du Liege

La contesse Ricaut et Bauduin son fils, entre tant que ces choses cy-dessus dites se faisoient, firent alliance à Theodolum, evesque du Liege, et retindrent de luy Haynault en homage. Sy assamblerent grant ost par l'ayde dudit eves-

[1] Huis, porte.

Digitized by Google

que, et eurent pluseurs batailles audit Robert-le-Frison. Et dura la guerre longuement, au domage de l'une partie et de l'autre. Et entre les autres batailles en y eult une vers Broqueroie où Robert-le-Frison mist à mort grant nombre de gens. Et encore a le lieu pour celle occasion, nom Mortaie ou Morte-Haye, selon aucuns. Et puis fit Robert grant fortresse à Wauvrechin sur l'Escault; mais la contesse Ricaut et Bauduin son fils la firent abatre. Et y eult ochis grant plenté de ceulx que Robert y avoit mis en garnison.

H. 84. — Comment la ville de Douay vint à l'omage de Flandres, et comment l'abbaye d'Anchin fut estorée.

En la fin du discord de Robert-le-Frison, de la contesse Ricaut et de son fils Bauduin, fut la paix faite entre eulx, en tele maniere, que le conte Bauduin de Haynault deubt prendre à femme une niepce du conte Robert-le-Frison. Et de ce à tenir mist le conte Bauduin la ville de Douay en gaige, qui estoit adont de Haynault et de l'Ostrevant. Mais quant le conte Bauduin vid la damoiselle, elle lui sambla sy laide qu'il dit qu'il ne l'aroit jà. Et pour ceste cause retint le conte Robert-le-Frison la ville de Douay, ne oncques puis n'en furent les contes de Haynault saisis.

En ce tamps avoit ung chevalier en Artois qui avoit nom Sohier de Loo[1], et estoit seigneur de Courcelles dalez Douay. Celuy Sohier avoit grant guerre à monseigneur Gaultier de Montigny en Ostrevant. Ung jour yssy monseigneur Sohier de sa maison pour une besongne. Ses gens chevauchoient devant, et il chevauchoit derriere moult pensant. Une bruine leva. Sy se fourvoia. Et entra en ung bois. Et chevaucha jusques à la nuit, tant qu'il vint en ung lieu qu'on appelle maintenant le Warde-Saint-Remy; et il vid lumiere de feu. Sy alla celle part, tant qu'il vint à la porte d'une maison. Il requist le portier qu'il le laissast ens. Le portier luy ouvry la porte et alla noncher à son seigneur que laiens avoit ung chevalier descendu tout seul. Le sire l'envoia querre à deux varlets, l'ung pour prendre son cheval, et l'autre pour l'amener en la salle. Et ne se doubtoit ne ne sçavoit mye monseigneur Sohier que ce fust la maison monseigneur Gaultier de Montigny en qui il estoit descendu. Et quant monseigneur Gaultier vid monseigneur Sohier, il salit sus et dit que bien fust-il venus. Après l'avisa tant qu'il le congnut, et monseigneur Sohier luy. Sy furent moult esbahis. Mais monseigneur Gaultier luy dit: « Sire, vous estes » embatus en mon ostel, et je vous ay salué. » Sachiez que vous n'arez anuit garde de moy » ne d'aultruy; et demain vous feray conduire » hors de ma terre. Et puis demain vous gardez » de moy. » Puis le print par la main, et s'assirent eulx deux à la table. Monseigneur Sohier luy conta comment il s'estoit fourvoiet. Et quant ils eurent mengiet, ils allerent coucher. Au matin se leverent. Monseigneur Gaultier demanda à monseigneur Sohier comment il avoit la nuit dormy, et il respondy qu'il avoit esté moult travillet de songe; car il avoit songié qu'il estoit en une ysle près de là, et ung blanc cerf luy tiroit les boyaux hors et les trainoit tout entour l'isle. « Certes, dit monsei- » gneur Gaultier, tout ainsy m'est-il advenu. » Dont s'acorderent qu'ils yroient vers cel yslet. Et tantost qu'ils y vinrent, ils trouvèrent ung blanc cerf qui alloit tout entour cel yslet. Lors dit monseigneur Sohier à monseigneur Gaultier: « Sire, nous avons eu guerre longuement » ensamble, de quoy pluseurs de nos amis ont » esté ochis. Il me semble que Nostre-Seigneur » nous amoneste que nous en faisons penitence » en cel yslet. Et si vous y volez demorer, je vous » y tenray compaignie. » Monseigneur Gaultier s'y consenty volentiers. Puis revinrent les deux chevaliers ensamble et manderent leurs amis. Sy firent paix. Aucuns de leurs amis demourerent avec eulx. Sy estorerent[1] une religion; et firent ung abbé, par l'assens Gerard, evesque de Cambray, qui fut pris en l'abbaye de Hanon, et eult nom Allard.

Monseigneur Sohier donna à l'église Loo et Courcelles, et monseigneur Gaultier de Montigny y donna la ville de Pesquencourt. Et puis s'y rendirent pluseurs chevaliers et gentils hommes qui y donnerent grans terres. Ils nommerent l'abbaye Anchin.

Ainsy et par tel maniere et miracle commencha l'abie d'Anchin, l'an de grace 1073, le darain jour de novembre.

[1] Il a déjà raconté cette aventure mot pour mot dans la première partie de ses Chroniques (pages 616 et 617) ainsi que les faits contenus dans les deux alinéas précédens et les deux suivans.

[1] Fondèrent un ordre religieux.

Digitized by Google

H. 85. — Comment la contesse Ricaut et son fils Bauduin estorèrent l'abie de Saint-Denis en Broqueroie.

Après ces choses cy dessus recitées, print Bauduin conte de Haynau, fils de la contesse Ricaut, Ydain[1], la suer du conte Lambert de Louvain, à femme. Ce Bauduin et Ricaut sa mere estorerent l'abbaye Saint-Denis en Broqueroie, à une lieue de Mons en Haynau, et y donnerent la ville mesmes et pluseurs aultres tenures. Le conte Bauduin eult deux fils et trois filles. L'aisné de ses fils eult nom Bauduin, et l'autre Ernoul; mais la contesse Ricaut ne vesqui gaires puissedi; ains morut l'an de grace 1081.

Or revenons à la matiere Robert-le-Frison, conte de Flandres et de Frise.

H. 86. — De la mort Robert-le-Frison.

Quand Robert-le-Frison eult conquise la terre de Flandres et de Frise, sy comme dessous avez oyt et qu'il les eult un espasse gouvernées, il morut et fut ensevelis à Cassel. De luy demourerent deux fils et trois filles. L'aisné de ses fils eult nom Robert. Celuy tint la conté de Flandres après luy. Il print à femme Clemence, la fille du duc Guillame de Bourgongne; sy en eult trois fils. Et l'aultre second fils de Robert-le-Frison eult nom Philippe. Celuy eult ung fils qui eult nom Guillame. Et des filles dudit Robert-le-Frison eult le roy Conus[2] de Danemarche une. Sy en eult ung fils qui eult nom Charles. L'autre fille eult le conte de Bruxelles; et quant il fut mort, elle print le conte Thiery d'Aussay[3]. Si en eult ung fils qui eult nom Thiery comme son pere. Et la tierche fille se rendit à Messines, qui estoit fille de Robert-le-Frison, de qui nous avons conté sa generacion et ceulx qui de luy descendirent.

H. 87. — Commeat et d'où les contes de Haynau vindrent premierement.

Pour ce que nous vous avons dit dessus dont les contes de Flandres vindrent, nous vous dirons ossy dont ceulx de Haynau vindrent et descendirent.

On troeuve en aucunes croniques: que saint Gaultier, selon aucuns, que nous apellons saint Wambert, qui gist à Consore dalez Beaumont en Haynau, fut duc de Loraine. Et duroit sa seigneurie en Cambresis, en Haynau, en Brebant, en Hazebain et en Ardennes jusques au Rin. Sa femme eult nom Bertille, bonne dame et sainte. Ils eurent deux filles; l'aisnée eult nom Vaudrut et l'autre Audegone. Vaudrut espousa ung grant seigneur qui eult nom Waldegar, qui puis fut apellés Vincent. Celle Waudrut fut contesse de Casteau-Mont, qu'on appelle maintenant Mons en Haynau, et y estora une abaye de nonnains, et y mist canonnes pour procurer les besongnes de l'eglise. Et Audegonne, la maisnée suer de la contesse Waudrut, edifiia l'eglise de Maubeuge et se rendy layens.

Vincent et la contesse Waudrut menerent moult sainte vie. Vincent estably une abaye à Songnies, et y mist moisnes; mais les Hons destruisirent puis l'abaye. En grant tamps après elle fut redifiée et y mist on canonnes. Le conte Vincent fit puis tant à sa femme qu'elle luy donna congiet d'entrer en religion. Sy se rendy en l'abie d'Omont dalez Maubeuge; et mena là sy sainte vie qu'après sa mort il fut saint et canoniset de par Rome, et est en fiertre[4] à Songnies. Et la contesse Waudrut se rendy à l'abie de Casteau-Mont qu'elle avoit fondée. Sy laissa sa terre à une sienne cousine, qui eult nom Aye. Celle print à mary Edulphe, qui après sa mort fut ensevelie en l'abye à Lobbes. La contesse Aye donna à l'église de Mons: Quoernes, Mim, et Braine-la-Wihotte. Et adont avoit abbesse, en l'eglise de Mons qu'on nomme Sainte-Waudrut, que les damoiselles eslisoient, et puis la presentoient à l'empereur d'Allemaigne pour confermer leur election. Mais grant tamps après eult ung conte en Haynau, qui fut sy bien d'un empereur que cel empereur luy ottroya la presentacion de l'abesse. De quoy il avint que, quant l'abesse qui adont estoit fut morte, le conte ne veult nulle recepvoir; et dit qu'il n'y aroit jamès abesse, ains en seroit abbé luy mesmes, et les deffenderoit bien. Elles ne le vorrent souffrir; ains en plaiderent grant pieche, mais rien ne leur valu; ains demourerent en la subgession du conte et à sa volenté. Les aultres contes qui après celuy vindrent, demourerent ainsy comme elles, en l'eglise. Et ainsy et par tele maniere et occoison defalirent abbesses en l'eglise de Mons, et les contes donnerent les prouvendes

[1] Ida ou Aline, fille de Henry comte de Louvain: il l'épousa en 1084.

[2] Saint Canut, 4e de ce nom, roi de Danemark.

[3] Alsace.

[4] Châsse où l'on met les reliques.

Digitized by Google

à fait que aucunes des damoiselles moroient. Et les tindrent pour canoinesses, pour la raison des prebendes qu'ils donnoient.

Il y eut puis pluseurs contes, jusques à ung conte qui eult nom Hermant. Celuy eult espousée la contesse Ricaut. Sy eult de ly ung fils et une fille. En son tamps morut le conte de Valenchiennes sans hoir de sa char. Si acquist ce conte Hermant, et Ricaut sa femme, la conté en heritage à eulx et à leurs hoirs. Et quant le conte Hermant fut mort, la contesse Ricaut reprint à mary Bauduin, fils du conte de Flandres dont nous avons dessus parlé, qui fut frere Robert-le-Frison.

Celle contesse Ricaut ama tant le conte Bauduin son mary, que les deux enfans qu'elle avoit eu du comte Hermant, elle fit le fils clercq; et fut puis, par le pourcas du conte Bauduin, evesque de Chalon; et sa fille fit-elle nonnain. Parquoy les deux fils qu'elle eult du conte Bauduin demourerent hoirs de la terre de Flandres de par leur pere, et de Haynau de par leur mere.

L'un des fils eult nom Ernoul, et fut l'aisné; mais il fut ochis en une bataille, pour la conté de Flandres qui luy estoit assignée, en luy defendant contre Robert-le-Frison son oncle, qui la conté de Flandres avoit saisye, sy comme vous avez dessus oy.

Bauduin, le maisné fils du conte Bauduin et de la contesse Ricaut, engenra de Ydain, sa femme, fille du conte Lambert de Louvain, deux fils et trois filles. L'aisné fils eult nom Bauduin, et l'autre Ernoul.

De celuy Ernoul et de ses trois suers yssit grant lingnie; car cel Ernoul engenra Witasse le viel du Roet, qui edifia le Roet et Morlenwez.

Ce Witasse eult deux fils: Nicolas qui fut clercq, et Witasse qu'on appelle le Barbe, qui tint la terre de Roet après Witasse son pere, et y eult trois filles dont Gaultier sire de Lens eult une, Nicolas de Boulers l'autre, et la tierce nonne.

Witasse-le-Barbet, sire de Roet, print à femme Bertrar, fille monseigneur Roison de Gavre et de madame Mison de Chievre. Sy en eult ung fils qui eult nom Witasse Canines et une fille qui eult nom Betris.

Et des trois suers du dit Ernoul fut l'une mariée à monseigneur Thomas de Marle; celle eut nom Yde; l'autre fut mariée au conte de Monfort, et la tierche fut mariée à monseigneur Hue seigneur de Rumigny et eult nom Alis.

Ce monseigneur Hue et Alis eurent ung fils et six filles. Le fils eult nom Nicolas et tint après son pere la terre de Rumigny et de Flourines. Il print à femme madame du Misson de Chievres après la mort monseigneur de Gavre. Si en eult deux fils et trois filles. L'aisné fils eult nom Nicolas, et il tint la terre de Rumigny après son pere, et l'aultre eult nom Hue; celuy tint Flourines et fut moult pieux durement. Et des trois filles l'une fut mariée à Ergnault de Rainsoi, l'autre à Gerard de Halut, et l'autre à Henry de Hierges, advoé de Hasbain.

Nicolas sire de Rumigny prit à femme Mahault, fille monseigneur Jacques d'Avesnes; sy en eult trois fils, Nicolas, Hue et Jacques. Et les six filles monseigneur Hue de Rumigny furent mariées, la premiere au seigneur de Caos, la seconde à monseigneur Gossuins de Mons, la tierche au seigneur de Ciery en Rocelois, la quarte au seigneur de Duckery, la cinquiesme au seigneur de Baillehain, et la sixiesme au seigneur de Barbenchon.

Après quelques autres détails généalogiques sur les Gossuins de Mons, dans la famille desquels étoit entrée la seconde fille de Rumigny, le chroniqueur reprend la narration des faits relatifs à Robert comte de Flandres, fils de Robert-le-Frison, et à ses descendans, et il arrive aux croisades.

H. 88. — De Godefroy de Bouillon, fils du conte Witasse de Boullongne (123, r.).

De Foucques d'Anjou, roy de Jherusalem (124, v.).

Du roy Bauduin de Jherusalem, fils de Foucques d'Anjou (28, r.).

De Salladin, nepveu du provost de Damas (126, v.).

Comment Bauduin le Meseau, roy de Jherusalem, conquesta grant proye en la terre de Damas, et comment Salladin, roy de Babilonne, fut couronné roy de Damas (129, r.).

Comment Bauduin de Rames, après qu'il eult esté pris en une rescousse que fist Salladin sur le roy Bauduin le Meseau, fut mis à ranchon de deux mille besans d'or, qu'il paya après qu'on lui eult deux dens tirées hors de la bouche (129, v.).

Comment, après ce que Salladin eult conquis le royalme de Perse, fist à tous les templiers du wez[1] Jacob copper les testes (129, v.).

Comment Renault, prince de Crack, print sur marchans de Damas jusques à la valeur de deux mille besans d'or (130, r.).

[1] Gué, passage.

Digitized by Google

Comment Aymery de Lusignan, connestable de France, fist tant au roy Bauduin-le-Meseau qu'il donna à son frere Simon de Lusignan sa suer à mariage, et fut après luy roy de Jherusalem (130, v.).

Comment le roy Salhadin assiega le chasteau du Crack, et comment, par le secours du roy Bauduin-le-Mereau, troves furent entre les deux roys (130, v.).

Comment de rechief le Crack fut de Salhadin assiegie, pour ce que le prince Renault avoit pris les marchans d'Égipte (v.).

La mort du roy Bauduin-le-Meseau de Jherusalem (131, r.).

Comment le conte de Triple et Bauduin de Rames ne volrent faire hommage au roy Simon de Lusignan et s'en allerent hors du royalme, qui puis fut grant domage pour la terre (131, v.).

Comment le roy Simon de Jherusalem alla pour secourir Tabarie, où il fut prins, avoec luy moult de ses princes, et la sainte vraye croix perdue (133, r.).

Comment le roy Salhadin print la cité de Jherusalem (133, v.).

H. 89. — De une guerre qui fut du conte Philippe de Flandres contre le conte Bauduin de Haynau (134, r.).

H. 90. — Comment le roy Philippe de France, le roy Richart d'Engleterre et pluseurs aultres se croiserent contre le soudan Salhadin (134, r.).

H. 91. — Comment Triple fut secourue, que Salhadin avoit assiegie (134, v.).

H. 92. — Comment le soudan Salhadin rendy la cité d'Acre aux crestiens (135, r.).

Comment le conte Bauduin de Haynau fut conte de Flandres, conte de Namur et conte de Vermandois (135, v.).

H. 93. — La guerre du roy Richart d'Engleterre contre le roy Philippe de France (136, r.).

H. 94. — Comment le comte Bauduin de Flandres et de Haynau assiega Saint-Omer (136, v.).

H. 95. — Du voyage d'outre-mer, et comment Constantinoble fut prise.

En ce tempore [1] prescha de la croix d'oultremer un preud'homme qu'on appela monseigneur Foucques de Nully [2]. Sy se croisa le conte Bauduin de Flandres et de Haynau. Et de ses pays se croiserent: Henry d'Anjou son frere, Guillame-lè-Roux, l'advoet de Bethune, Yvonnet, son frère, Jehan le chastellain de Bruges, Mathieu de Walaincourt, Jacques d'Avesnes, Bauduin de Beauvoir, Odes de Hain, Gaultier de Boussut, Marie, la femme du conte Bauduin, et pluseurs autres.

Item; Thiebaut conte de Champaigne. Et de sa terre: Garnier, evesque de Troyes, Gaultier, conte de Brayne, Joffroy de Genville, Robert de Ville, Gaultier de Vengnonrieu, Gaultier de Montbeliart, Witasse [1] d'Esconflans, Gui du Plaissiet, Henry d'Argillieres, Ogier de Saint-Gynon, Vilain de Noely [2], Manessier [3] de Lille, Milles de Brabant, Guy de My-pas, Clerambault son frere, Jehan Fuinons, Regnault le conte de Dampierre, Jehan Castenois, et maints autres.

Item; le conte Loys de Chartres et de Blois. Et de sa terre: Gervaise du Chastel, Hervins son fils, Jehan de Vreson, Olivier de Rocefort, Henry de Monstreul, Payen d'Orliens, Pierre de Brachoel, Hue son frere, Guillaume de Saint, Jehan de Friaise, Gaultier de Gaudonville, Hue d'Errimeroy, Joffroy son frere, Hue de Beauvoir, Robert de Froiville, Payen son frere, Ourry de Lille, Robert du Quartier, et maints autres.

Item; Jehan Simons de Montfort, Milles l'evesque de Soissons, Arnault de Mont-Mirail et de Villefrance, Gaultier de Montmorency, Guy chastelain de Coucy, Robert de Rousoy, Gaultier de Saint-Denis, Joffroi de Ville-Harduin, Guillame d'Ausnoy, Engerant de Boves, son frere, et maints autres.

Item; Hue, conte de Saint Pol, et avec lui Piere d'Aunnoy, Witasse Canteleu, et pluseurs autres; Nicole de Mailly et Anseau de Quen [4].

Item; Joffroy le conte du Perche, Rotrou de Montfort et pluseurs autres.

Ches barons tindrent pluseurs parlemens de leur voye; et en la fin s'accorderent d'envoyer messages pour faire leur passage atourner, pour faire convenances et alliances où ils poroient mieulx. Les messages tournerent vers Venize et parlerent au duc, qui moult estoit preud'hons. Et firent telles convenances ensemble: que le duc debvoit livrer vaisseaux une anée pour passer huit mille et cinq cens chevaucheurs et vingt mille sergans de pied, parmy certain prix. Et eult en convent [5] de livrer les galies de Venisiens armés, sans le coust des pelerins, par tel convent que, de tous

[1] Temps.
[2] Neuilly.

[1] Eustache.
[2] Neuilly.
[3] Manassès.
[4] Caen.
[5] Convention.

Digitized by Google

les conquets que les pelerins et les Venissiens feroient par mer ne par terre, tant que la compaignie dureroit, les pelerins en auroient la moitié et les Venissiens l'autre. Et ceste chose ottroyerent les messages des pelerins, et en furent faictes bonnes chartres. Et debvoient estre les pelerins en Venize à la feste Saint-Jehan-Baptiste, l'an mille deux cens et deux.

Les pelerins s'appareillerent pour leur voiage; et entre les autres, le conte Bauduin de Flandres et de Haynaut bailla à Philippe, conte de Namur, son frere, bail et garde de sa terre et de sa femme; car elle estoit enchainte; si ne peult faire son pelerinage; et ce conte avoit de luy [1] une josne fille qui n'avoit que deux ans. Elle avoit nom Jehenne.

Le conte alla tant par ses journées, que lui et ses gens vinrent à Venize. Si se logerent en une ysle qu'on clayme [2] Saint-Nicolas-au-Port; et à fait [3] que les autres pelerins venoient, ils se logeoient en celle ysle. Et quand les pelerins furent tous assemblés, le duc de Venize, qui moult vouloit exauchier [4] l'eglise et l'onneur des bons crestiens, fit assambler tous ceulx qu'il peult avoir, tant chevaliers que sergans, et voyans tous, s'en alla à l'eglise Saint-Marc, et print la croix, et l'attacha à son chappel et bonnet, affin que plus de gens le peussent vir [5], et puis requit aux pelerins qu'ils luy voulsissent ayder à conquerre Gadres [6].

Les pelerins luy octroyerent, et firent appareiller leurs nefs; et en ce point qu'ils appareilloient leurs nefs, vint une grande compaignie de pelerins de l'Allemaingne, dont ils furent moult joyeulx. Entre lesquels y estoient l'evesque de Havestat [7], Breton conte de Cassennenbog [8], Garnier de Boland, Thierry d'Alost, Rogier de Zustre, Alixandre de Villers et maints autres.

Quand les nefs furent chargées, les pelerins et les Venissiens singlerent tant qu'ils vindrent devant Gadres, la vigille de Saint-Martin, l'an mille deux cens et trois.

La ville estoit forte et bien fermée; et nonpourtant [1] prinrent-ils le port par force; et rompirent grosses et fortes chaines qui y estoient, et se logerent entre la ville et le port, et puis firent dreschier [2] engiens, et jetterent pierres, et assaillirent cinq jours continuellement à la ville. Ceulx de dedens eurent grant paour; sy rendirent la ville au duc.

Le duc fit assambler les pelerins et leur dit qu'il estoit yver, et qu'il n'estoit mye tamps d'aller oultre jusques à Pasques, et la cité de Gadre estoit bien garnie. Se loa [3] le duc qu'ils demourassent là l'yver, et prensissent [4] la moitié de la ville et les Venissiens l'autre; et ils s'accorderent à ce conseil. Mais dedens le tierch [5] jour meult ung hustin entre eux, c'est assavoir entre les Venissiens et les Franchois. Sy y fut occis ung bon chevalier qu'on appeloit Gilles de Landas, mais au darain [6] furent appaisiés à grant paine.

Le marquis de Mont-Ferrant vint dedens le quinziesme jour avoec les pelerins à Gadres, et sy y vint le fils de l'empereur Kyr-Sac [7] de Constantinoble, et requit aux pelerins qu'ils luy volsissent aider à recouvrer son heritage. Les pelerins et les Venissiens luy octroierent, par tel sy que, s'ils en venoient à chief, tout l'empire de Constantinoble seroit à l'obéissance de Rome, et payeroit le passage des pelerins, et donroit deux mille mars d'argent, et que luy-mesme yroit avoec les pelerins en Babilonne [8], ou il y envoieroit dix mille hommes d'armes à ses despens pour ung an; et ainsi fut la chose convenanchiée d'une part et d'aultre.

Le fils de l'empereur eult nom Alexès; il se party des barons pour pourquerre sa besongne; il revint à eulx au plus tost qu'il peult; et prinrent port ensemble en Duars [9], et la ville leur fut rendue; et firent fiance à Alexès, puis allerent à Torfol [10] en Comenie; sy se logerent en la ville qui moult estoit plantureuse, et y demourerent bien trois sepmaines; et puis se par-

[1] Elle.
[2] Appelle.
[3] A mesure
[4] Agrandir.
[5] Voir.
[6] Zara
[7] Halberstadt.
[8] Katzelnenbogen.

[1] Néanmoins.
[2] Dresser.
[3] Conseilla.
[4] Prissent.
[5] Troisième.
[6] Enfin.
[7] Kyr-Isaac, ou seigneur Isaac. Voyez pour tous les détails de cette expédition le volume qui renferme la chronique de Morée et Geoffroy de Ville-Hardoin.
[8] Il veut dire *Jérusalem*.
[9] Durazzo.
[10] Corfou

Digitized by Google

tirent du port la vigille de Pentecouste, l'an mille deux cens et quatre. Et la contesse de Flandres et de Haynau, qui estoit demourée enchainte, se delivra d'une fille qui eult à nom Marguerite; et après qu'elle en fut relevée, elle fit appareiller son oire [1], et s'en alla après son mary, et vint à Acre en ce tempore [2], et puis fit sçavoir sa venue au conte Bauduin son mary, qui estoit en Constantinoble.

Quant les messages vindrent au conte Bauduin, ils lui dirent que la contesse sa femme estoit venue après lui pour faire le saint voyage, comme elle avoit en volenté, et qu'elle estoit en Acre; et en fut le conte Bauduin bien joyeulx. Et quant les messages revindrent à Acre vers la contesse, ils la trouverent trespassée, dont ils firent grant doel [3].

Cestuy Alexès, fils de l'empereur Kyr-Sac, estoit encachiet [4] de sa terre par ung sien oncle qui eult nom Alexès, lequel oncle print l'empereur Kyr-Sac de Constantinoble en une abbaye où il estoit allé jouer, dalez une cité qu'on nomme Philippe, où saint Pol fist ses espitres. Et luy creva les yeulx; et toutesfois estoit-il son frere; et puis se fit couronner à empereur, et mist l'empereur Kir-Sac son frere en prison; pour laquelle chose Alexès le josne n'osoit entrer en la terre.

Tant singlerent les Venissiens et les pelerins avoec le fils de l'empereur, qu'ils vindrent devant Constantinoble; et quand ils furent arrivés, ils mistrent par conseil, Alexès, le fils de l'empereur, en une galye, et allerent devant les murs de Constantinoble, et le monstrerent à ceulx de la cité qui estoient aux murs. Et crioient ceulx qui avoec luy estoient: « Sei» gneurs, vecy vostre droiturier seigneur! » mais nuls ne respondirent.

A lendemain, ordonnerent nos gens leurs batailles, pour prendre le port contre ceulx qui le gardoient, dont il y avoit grant plenté [5]. Sy eurent six batailles; et fut entre eux ordonné que le conte Bauduin aroit la premiere bataille, Henry son frere la seconde, le conte Hue de Saint-Pol la tierche, le conte Loys de Blois la quarte, Mathieu de Montmorency la quinte, et y eult avec lui Oedon [6] de Can-Lite, Joffroy de Ville-Harduin, Milles de Braibant, Michiel de Saint-Minehault, Jehan Fromon, Guy de Capes, Clarembault son nepveu et Robert de Roussy; la sixte bataille fut le marquis de Montferrant; et les Venissiens estoient en l'eawe [1] pour assaillir par là.

Et quant nos gens eurent prins terre, Alexès qui se faisoit empereur estoit logié aux champs; sy fit grant semblant de luy deffendre, car moult avoit de gens plus que les nostres n'estoient. Mais quant il vit nos gens approchier, lui et ses gens fuirent en la cité de Constantinoble; et nos gens y entrerent et s'y logerent.

Sy assaillirent puis par maintes fois la cité, et eurent assez de rencontres et de sallyes où ils perdirent et gaingnerent. Mais au darain, Alexès qui se faisoit empereur s'en fuy, et ceulx de la cité mistrent l'empereur Kir-Sac hors de prison, et le vestirent de robe imperial, et firent savoir en l'ost, à Alexès fils de l'empereur, ceste chose. Et quant nos gens le sceurent, ils entrerent tantost en la cité; et sans faille les Venisiens prinrent à force, par leurs nefs qu'ils joindirent aux murs, pluseurs tours de la cité. Et dist-on que le confanon Saint-Marc fut en une tour veus anchois [2] qu'on peust sçavoir que nuls de nos gens entrassent en la cité. Et quant nos gens furent en la cité venus, l'empereur Kyr-Sac les rechut à grant joye. Et peu après s'assentirent que Alexès, fils de l'empereur, fut couronnés; et quand il fut couronnés, il print de nos gens et s'en alla reconquerre son pays. Sy en vint sy bien à chief, que quant il s'en retourna à Constantinoble, il coeilla [3] sy grant orgueul qu'il ne volt tenir les convenances qu'il avoit faites à nos gens. Sy les commencha à tretter sy dur que au darain nos gens luy manderent: qu'il accomplisist les convenances qu'il leur avoit en convent, ou ils en querroient leur raison, et si se garst [4] d'eux; mais il n'en veult rien faire. Sy n'eult puis nulle amour à eulx, et commencha la guerre; de quoy ils eurent maints puingnichs [5] ensemble; mais toujours perdoient les Grecqs de Constantinoble plus que les pelerins.

Et entre ces choses eult ung Grecq, qui avoit nom Morçuffle, qui moult estoit privé de l'em-

[1] Chemin, route.
[2] Temps.
[3] Deuil.
[4] Chassé.
[5] Quantité.
[6] Champelitte, frère du Champ-Litte de Morée.

[1] Eau.
[2] Avant.
[3] Conçut.
[4] Gardât.
[5] Combats.

Digitized by Google

pereur Alexès ; il et autres siens compaignons eurent conseil de le trayr. Sy le prinrent en son palais de Constantinoble et le mistrent en prison ; puis menerent Morçuffle à l'esglise Sainte-Sophie et là le couronnerent à empereur. Et quand l'empereur Kyr-Sac le sceult, il en eult grand doel et sy grant paour, qu'une maladie l'en print, sy grande qu'il en morut. Et ne demoura gaires après, que Morçuffle estrangla le josne empereur Alexès en la prison où il l'avoit mis, et fit dire qu'il estoit mort par maladie.

Il fist le corps enterrer honorablement, comme à empereur appartient ; mais le murdre ne peult estre celés, ains fut bientost sceu des Grecqs et des Latins. Et adonc s'assamblerent les pelerins et les Venissiens. Et les prelats de l'ost qui avoient le pooir du saint-pere de Rome distrent aux barons et aux pelerins : que, s'ils avoient vraye intencion de conquerre la terre de Constantinoble pour mettre en la subjection de l'eglise et la foy de Rome, ils leur octroyoieroient le pardon d'oultre-mer tout entier; car celuy qui avoit son seigneur murdry n'avoit en la terre nul droit, et ceux qui le soutenoient et aidoient estoient escommeniés et hors de la compaignie de l'eglise Nostre-Seigneur.

De ceste chose eurent les pelerins moult grant joye ; et distrent qu'ils entreprendroient volentiers la guerre. Et quand le quaresme fut entrés, les barons et les pelerins appareillerent leurs engiens et les drescherent, et ceulx de la cité se hourderent, et ratournerent leurs tours et leurs murs. Et les barons parlerent ensemble. Et fu devisés entre eux : que, s'ils pooient la cité prendre à force, tres-tout le gaing et le butin seroit apporté avant, et departy en l'ost par commun conseil ; et après, prenderoit-on six hommes des pelerins et six des Venissiens qui jureroient sur saints, qu'ils esliroient à leur escient le plus proufitable de l'ost et qui milleur seroit pour gouverner la terre, et celuy seroit empereur de Constantinoble. Et adonc seroient prins douze hommes de l'ost et douze des Venissiens qui departiroient les fiefs et les rentes, et diviseroient quel service chascun debveroit à l'empereur.

Ceste chose fut jurée de tous ; et sy escomenierent les prelats tous ceulx qui contre ceste devise seroient. Et quant vint le merquedy après la mye-quaresme, les Venissiens et les pelerins entrerent ès nefs, et s'appareillerent d'assaillir au costé devers l'eawe [1], et avoit bien le front de l'assaut demy lieue franchoise.

Assez y eult trait et lanchiet, et des morts et des navrés d'une part et d'aultre ; et ainsi dura cel assaut tout ung jour, et au vespre se retrayrent arriere. L'empereur Morçuffle avoit ses vermeilles tentes fait tendre en une place vers l'assault, par devers la ville. Si estoit là herbergié à tout son pooir. Et le lundi après, recommencha l'assault moult fier, moult grant et moult fort perilleux, et dura longuement. En la fin leva ung grand vent qui bouta les nefs plus près des murs. Adonc drescherent les eschelles chascun en droit soy, et commencherent à monter aux murs ; et les premiers qui entrerent dedens che furent ung Venissien et ung chevalier du conte de Flandres qui avoit nom Andrieu de Durboise ; si prindrent une tour ; et ceulx qui la gardoient se desconfirent et laisserent les murs.

Adonc commencherent les pelerins à monter par les eschelles vigoreusement aux murs. Si gaingnerent quatre tours. Et les Venissiens qui estoient ès nefs sallirent hors et despiecherent les portes qui estoient endroit eulx. Et adonc firent les pelerins tirer hors les chevaulx des nefs, et monterent les chevaliers et chevaucheurs ; et entrerent en la ville, et s'adrescherent vers l'empereur Morçuffle qui avoit ses batailles ordonnées devant ses tentes, et faisoit grant semblant d'attendre les pelerins ; mais quant il les vid approchier, il tourna le dos, et les siens ossy, et s'enfuit au pallais de Bouckelyon.

Les barons allerent jusques aux tentes ; si eurent conseil qu'ils n'eslongeroient [2] point les murs. Sy se logea le conte Bauduin de Flandres et de Haynault ès tentes de l'empereur Morçuffle, et Henry, son frere, devant le pallais de Blackerne, et le marquis de Montferrant et les Venissiens devant la ville. Le conte Bauduin de Blois n'y estoit pas, car il avoit grande espasse languy d'une quartaine [3].

Et quant l'empereur Morçuffle fut à Bouckelion, il ralia ses gens et dit qu'il yroit assaillir les pelerins ; mais il entra en une aultre rue, et s'en alla à la porte qu'on nomme Porte Oiré [4], et par là s'en fuy ; et après luy fuirent ceulx qui fuir peurent.

[1] Eau.
[2] Ne s'éloigneraient pas des murs.
[3] Fièvre quarte. — [4] Porte dorée.

Digitized by Google

Les barons qui de ce ne sçavoient riens se reposerent celle nuit, fors tant qu'ils se firent eschaugaitier[1]; et au matin s'appareillerent les pelerins, atrait chascun à sa bataille, comme ceux qui cuidoient avoir assez à faire. Ils chevaucherent parmy les rues, mais ils ne trouverent qui contre eulx fust; ains leur dist-on que l'empereur Morçuffle et ses aidans s'en estoient fuys. Si prindrent nos gens très-grans richesses. Chascun print ostel à sa volenté, car assez en y avoit.

Sy se reposerent jusques à la Pasque, en grant joye, loant Nostre-Seigneur par quele ayde ils avoient sy grant besongne achevée; car ils n'avoient point plus de vingt mille hommes à armes, et sy avoient pris une des plus fortes villes du monde et des mieulx fermées, contre plus de quatre cens mille hommes armés.

Après la Pasque, fu commandé que chascun apportast avant le gaing qu'il avoit fait; mais bien puet estre que tous ne le firent mye. Mais toutes fois en eurent les pelerins en leur part bien la valleur de six cens mille bons ducats d'or; et les Venissiens en eurent plus de quatre cens mille marcs d'argent; et dix mille chevaucheurs d'entour les pays, tant Allemans, Hongrois, Rodiens, Chipriens, Sesilliens, Pouillois, Calabrois et pluseurs Nèapolitains, en eurent autant que les aultres, pour ce que aidiet et sievy les avoient. Et quand le gaing fut departy, les barons s'assemblerent et nommerent les douze qui debvoient eslire l'empereur; et ces douze, après moult de parolles et consultations, nommerent de commun accord le conte Bauduin de Haynau et de Flandres empereur. Sy en fit-on grant joye parmy l'ost, car moult s'estoit bien maintenut en celle guerre.

H. 96. — Comment le conte Bauduin de Haynau et de Flandres fut fait empereur de Constantinoble.

Le marquis de Montferrant et les aultres barons l'emporterent au moustier; et trois sepmaines après Pasques, l'an de grace mille deux cents et cinq, le porterent à l'eglise Sainte-Souffye, que la pluspart de ceux de dechà aplent Sainte-Sophie; et là fut, à moult grande solempnité, de ceulx de l'eglise et des barons couronné comme empereur; et luy firent homage ceulx à qui on avoit aucune terre assignée en l'empire.

Et quant l'empereur Bauduin eult une espasse sejourné à Constantinoble après son couronnement, il s'appresta et chevaucha à grant compaignie de gens parmy la terre de l'empire; et print toutes les bonnes villes, les chasteaux et toutes les forteresses; ne ne trouva qui contre lui allast, fors qu'ung seul homme qu'on appeloit Johannis, qui estoit roi de Blakie. Celuy Johannis le tint sy court que moult lui livra d'ententes. Et eult en l'ost de l'empereur Bauduin pluseurs fois grant famine; et sy n'osoient en fourage aller, pour les gens qui s'estoient rebellés quant ils virent qu'ils eurent Johannis à chievetaine[1]; car ils le amoient mieulx que les Franchois; et s'estoient presque toutes les villes et les chasteaux de l'empire de Constantinoble tournés par devers lui.

H. 97. — La bataille de l'empereur Bauduin contre les Blacks, les Comains et les Grecs, et comment il fut perdu, et pluseurs barons ochis.

Ung jour eurent nos gens nouvelles que Johannis les approchoit moult, et qu'il avoit tous ceulx de la terre de Blakye qui armes pooient porter, et bien dix mille Comains, et grant plenté de Gregeois. Nos gens eurent conseil qu'ils n'ysteroient[2] point contre luy à bataille, car il avoit plus de vingt hommes contre ung des nostres; ains l'attendroient devant leurs tentes. Et fut ainsi convenenchiet et promis de tous.

A lendemain, vint leur contre-partye hardyer autour de l'ost de nos gens; sy se leva le cry en l'ost. Et quant le conte de Blois le vid approchier sy près de l'ost, il en eult grant desdaing, et dit qu'il ne souffriroit plus la honte que ces chiens leur faisoient. Sy s'arma et yssy de l'ost, et commencha les Comains à cachier[3]; et les sievy près de deux lieues, et manda à l'empereur Bauduin qu'il le sievist.

L'empereur alla après lui; et les Comains avoient plenté[4] de gens embuchiet; et quant ils eurent fait leur gait et passé, ils tournerent contre le conte. Sy commença la bataille grande et perilleuse.

L'empereur Bauduin qui venoit, trouva en

[1] Faire le guet.

[1] Chef.
[2] Sortiroient.
[3] Chasser.
[4] Quantité.

Digitized by Google

son venir le conte Loys de Blois abatu jus de son cheval et navrés en deux lieux; et Jehan de la Friaise estoit descendus et faisoit le conte monter sur son cheval.

L'empereur se ferit au tas de ses ennemis, et commencha la presse à desrompre; mais tant y avoit des ennemis que ses gens lui prioient pour Dieu qu'il se retraisist, mais il ne veult; ains s'abandonna contre ses ennemis. Et bien tesmoingnerent ceulx qui eschapperent de la bataille, qu'ils ne cuidoient point que oncques chevalier fesit tant de fais d'armes, ne si grant deffense ne fist à son corps, comme ils lui virent faire; mais tant y eult des ennemis, que, par la souffrance de Nostre-Seigneur, fut prins, et sy navrés que merveilles estoit comment il vivoit.

Le conte Loys et Estienne de le Perche y furent ochis; l'evesque de Bethelem perdus; Regnault de Montmirail, Mathieu de Walaincourt, Robert de Roussy, Johan de Friaise, Gaultier de Viellis, Ferry de Erre, Jehan son frere, Bauduin de Noefville, Witase d'Anjou, Jehan son frere; et moult d'autres, qui virent que leur deffense ne leur valoit riens, s'enfuirent vers les tentes.

Et quand Joffroy de Ville-Harduin et Manessiet de Lille, qui estoient aux tentes, sceurent ceste chose, ils yssirent à tout ce qu'ils peurent avoir de gens; si encontrerent les fuyans et les arresterent.

Les Comains, les Blaks et les Gregois qui sievirent les fuyans, trayrent, chevaucherent et hardyerent à leur bataille; et ainsi furent jusques aux vespres que chascune partye se retrayst. Et adont s'en retournerent nos gens vers Constantinoble; et firent Henry d'Anjou, frere du conte Bauduin, bail ou gouverneur de l'empire; et eult ledit Henry pluseurs batailles et pluseurs encontres contre les Comains, les Blacks et les Gregois.

Et vint ung jour ledit Henry et ses gens devant ung chastel qu'on appeloit Castenemat pour secourre Renier de Torssy[1] qui gardoit le chastel; et luy faisoient les Grecqs grans assaulx. Et quant ils furent là venus, ledit Renier en eult grant joye; et leur dit, entre les aultres choses: que l'empereur Bauduin estoit mort, et qu'il le sçavoit de certain par ceulx qui l'avoient veu mort; et estoit mors des playes qu'il eult à la bataille où il fut prins. Et quant les barons seurent ce, ils retornerent en Constantinoble, et eslirent à empereur Henry, frere audit empereur Bauduin; et le couronnerent comme empereur l'an de grace mille deux cents et six, le dimence après la my-aoust.

Et puis quant li empereur Henry fut couronnés, il se maintint bien et grossement contre ses ennemis et conquist grant partie de la terre de Salenicke[1]; il desconfit les Lombards[2] qui voloient la terre tenir contre lui. Et quant il les eust vaincus, Johannis lui fit requerre paix; et elle fut faicte, par tel si que Johannis lui donna une sienne fille. Et li empereur Henry donna trois siennes niepces, filles de sa suer, femme du comte d'Aussoire, en mariage, l'une à Johannis, l'autre à Coldalastre, et la tierche à Andrieu, roi de Hongrie.

Et par ces mariages acquist-il grant paix au pays, mais il ne vesquit gaires puis ces choses, ains morut sans hoir de sa char; dont che fut domages, car moult avoit esté preud'home, vigoreux et de grant cuer. Et après cest, fut empereur Pierre, conte d'Aussoire, que les barons manderent; et morut ce conte d'Aussoire sitost qu'il fut venu en Constantinoble, ne oncques ne fist rien de l'empire.

Et après la mort de l'empereur Pierre d'Aussoire, manderent les barons par leur conseil, Philippe, conte de Namur; mais il n'y veult point aller; si y envoya un sien frere qui Robert avoit nom.

Ce Robert fut fait empereur, mais il se maintint mauvaisement; et mist les besongnes de l'empire en non challoir, pour une dame qu'il amoit, qui eult esté fille à ung chevallier d'Artois, qu'on appelloit Bauduin de Noefville; si la tint avoec lui comme sa femme, et sa mere estoit avec lui.

Les Franchois quant ils virent ce, furent tous esbahis; ils eurent conseil, et entrerent en la chambre de l'empereur; et prinrent les deux femmes, et ruerent la mere en ung batel et la noyerent, et à sa fille copperent le nez et les balevres[3].

L'empereur Robert en fut si courouchiés qu'il yssy du pays, et s'en alla à Rome plaindre au pappe.

Et le pappe le conforta moult pour la grant

[1] Renier de Trit ou d'Utrecht.

[1] Salonique

[2] C'est-à-dire Boniface roi de Salonique avec les troupes qu'il avait amenées de Lombardie.

[3] Lèvres inférieures.

Digitized by Google

besongne qu'il avoit en la terre, et lui donna du sien, par sy qu'il r'allast en Constantinoble. Il se mist en retour, et morut en la voye par maladie.

Or lairons à parler de la terre de Constantinoble se dirons d'aultre.

H. 98. — La condampnacion des herezes de Toulouse et la croix des Albigois.

En l'an de grace 1213 furent le conte de Toulouse, le conte de Foès et le conte de Cominghe, et ceulx de leurs terres ratteins et reprins d'herezie; et fut faitte une croisie sur eulx. Et sermonnoit-on par les pays pour prendre la croix d'Albigois, ou d'Aubegois selon aucuns; mais en ce tamps remanda le pappe par ung legat qu'on prechast de la croix d'oultre-mer et qu'on laissast à preschier contre les Albigois et les heritles[1] devant dis. Et le pappe fit ce contremander, pour ce que le roy d'Aragon luy avoit donnet à entendre que on faisoit trop grant tort au conte de Toulouse et assez d'aultres mensonges.

H. 99. — Comment le conte de Montfort se combaty à eulx et au roy d'Aragon.

Sy tost qu'on eust laissiet le preschier la croisie des Albigois et qu'on n'aloit plus avant en la terre, adonc Symon conte de Monfort qui estoit en Carcassonne qu'il avoit prinse, avoec plusieurs aultres villes et chasteaux, sur les herezes au command de l'eglise de Rome, fut à grand meschief en la terre, car il avoit peu de gens, et riens de plus ne leur venoit. Et quant le roy d'Aragonne vid ce, il assambla quan qu'il peult avoir de gens, et se tourna avoec le conte de Toulouse et les heritles, et leur aida à reprendre aucunes de leurs villes et chasteaux. Mais les prelasts et le conte Symon de Montfort firent ceste chose sçavoir au pappe. Sy en fut le pappe sy courchiet qu'il rapela quan qu'il avoit otroié à la requeste du roy d'Aragon, et envoia lettres d'amonester le roy, sur paine d'escomeniement, qu'il laissast la compaignie des herezes. On envoia le mandement au roy par deux abbés, et il respondy qu'il obéyroit volentiers; mais riens n'en fist; eins assambla son ost, et ala avoec le conte de Toulouse et le conte de Foès et le conte de Commingue en Gascongne, et print pluseurs chasteaux qui estoient au conte Symon de Montfort, et puis alla assieger Muriant. Le conte Symon estoit à Fangiaut[1], et avoec luy estoient le conte de Corbuel et ung peu de pellerins, et sept evesques et trois abbés, et Guillame d'Aire son ferre, et aucuns aultres chevaliers; mais peu avoient de gens.

Lendemain au matin, les evesques et les abbés, tous revestus des armes Nostre-Seigneur, escomenierent le conte de Toulouse, le conte de Foès, le conte de Commingue et tous leurs aidans, et noméement le roy d'Aragon qui estoit leur chief. Et après la messe s'armerent tous, et monterent sur leurs chevaulx, et yssirent de la ville.

Et quant ils furent hors de la ville, ils firent trois batailles, en l'onneur de la Trinité; et manderent au roy d'Aragonne pour Dieu qu'il eusist pité de la crestienneté et qu'il se partesist du siege; mais il n'en veult riens faire. Et quant ils virent ce, ung preudhomme fit ung brief sermon. Sy dit entre les aultres choses: que se l'un de nos gens avoit autant de foy comme ung grain de semaille est grant, les ennemis n'aroient pooir contre eulx. Et adont s'escria le conte Symon et dit: « Certes donc » sont-ils desconfis, car j'en ay plus que Morel[2] » mon cheval n'est grant. » Et ce recordons pour la grant bonté du preud'homme. Et aprés ceste briefve colacion et exortacion, les absolurent les evesques, et leur donnerent pleniere remission de tous cas commis et passés, et plain pardon de paine et de coulpe, par l'auctorité du saint pere qui ce pooir leur en avoit donné.

Entre les chevaliers qui avoec le conte Symon estoient, en y avoit deux moult renommés de grant chevalerie; l'un estoit messire Alain de Renty, et mon sieur Florent de Ville. Ces deux et aucuns aultres s'accorderent de mettre leur entente à ochire le roy d'Aragonne; car s'il estoit mort, comme vray leur sembloit, les aultres en seroient plus legierement desconfis. Le conte Symon et ceulx qui avoec luy estoient n'estoient point plus de huit cens chevaucheurs, et en l'ost du roy d'Aragon en avoit bien cent mille. Le roy d'Aragon changa ses armes et fit les siennes vestir à ung sien chevalier. Le conte Symon de Monfort ordonna ce tant de gens qu'il avoit en trois batailles. La premiere fut bailliée et delivrée au conte de Corbuel qui moult bon chevalier estoit; la seconde à mes-

[1] Hérétiques.

[1] Fanjeaux.

[2] Cheval noir.

Digitized by Google

sire Alain de Renty, et avoec luy Flourent de Ville ; et il retint la tierche.

Sy widerent, avoec la benediction des evesques et des abbés, sur leurs ennemis. Et quant ce vint à l'approchier, le conte de Corbuel, qui menoit l'avant garde, conduit sa bataille bien ordonnéement et fort serrée jusques en l'ost ; et assallirent moult vigoureusement, selon la cantité de gens qu'ils estoient, et fort asprement les ennemis. Sy commancha la bataille pesante et dure. La seconde bataille vint après, en la quelle messire Alain de Renty, et mon sieur Flourent de Ville estoient. Ils virent celuy qui avoit vestu les armes du roy d'Aragonne ; se luy coururent sus tout ensamble, et chil se deffendist au mieux qu'il peult. Mais messire Alain, qui bien perchut que le roy estoit meilleur chevalier de trop, s'escria et dist : « Ces- » tuy cy est trop mol, envers le roy ; ce n'est il » pas. » Et quant le roy d'Aragon, qui assez près du chevalier estoit, oyt celle parolle, il ferit des esperons et ne se veult plus celler ; ains hucha[1] à haulte voix et dist : « Voirement n'est il » mye che. Me vechy. » Et haucha[2] une mache turquoise, comme celuy qui estoit fort chevalier et vaillant et de grant cuer, et en ferit un chevalier des nos[3], et le fist verser à terre jus du cheval, et puis se lancha en la presse et fit merveilles d'armes.

Et quant mon sieur Flourent et messire Alain virent ce, ils le recongnurent et luy coururent sus tout à une fois, et leurs compaignons si l'avironnerent et se penerent de le grever, tellement que là l'ochirent. Et quant les Aragonnois virent leur seigneur mort, il n'y eult plus d'arest, ains se misrent à la fuite. Le conte Symon et les siens les encacherent vigoreusement, et sy en ochirent plusieurs milliers. Mais ils ne les veulrent pas cachier moult loing, ains s'en retournerent vers Muriant, et y trouverent ceulx de Toulouse qui avoient assally Muriant. Sy en ochirent grant partye, et le remanant s'en fuy. Après trouva le conte Symon le roy d'Aragonne où il gisoit mort. Quant il le vid, il le plaindit moult, pour ce qu'il avoit esté son seigneur.

En celle bataille eult bien mors des ennemis de sainte eglise vingt mille. Les prelats et le conte Symon de Monfort, qui bien sceurent que ce avoit esté œvre de Dieu, se deschausserent en my les champs où les batailles furent, et allerent à nuds pieds jusques à l'eglise, et rendirent graces à Nostre-Seigneur, par laquelle ayde ils avoient eu celle victoire. Et donna le conte Symon son cheval et ses armes aux povres, pour l'amour de Nostre-Seigneur.

Et ceste bataille fut en l'an 1214, le 27e calende d'aoust.

Or lairons à parler du conte Symon de Montfort et des pelerins, sy dirons du royalme de France.

[1] Appela.
[2] Souleva.
[3] Nœuds.

H. 100. — Le mariage Ferrant de Portingal à la contesse Jehenne, fille du conte Banduin de Flandres (146, r.).

H. 101. — Comment monseigneur Loys, fils du roy Philippe de France, fit clore les portes de Peronne, quant le conte Ferrant de Flandres et sa femme Jehenne y furent entrés pour aller en Flandres, et ne les en laissa vuidier jusques à tant qu'il eust pris Aire et Saint-Omer (146, v.).

H. 102. — L'assemblée des gens de la bataille qui fut au pont à Bouvines (147, r.).

H. 103. — La bataille de Bouvines (148, r.).

H. 104. — De l'empereur Federic (148, v.).

H. 105. — D'une guerre de France et d'Engleterre (149, r.).

H. 106. — Commen' monseigneur Loys, fils du roy Philippe de France, entra en Engleterre par l'accord des Englesques, et comment les Englesques retournerent contre luy (149, v.).

H. 107. — La mort du conte Symon de Monfort (150, v.).

H. 108. — La mort du roy Philippe de France et le regne Loys son fils (151, r.).

H. 109. — Comment Bertrand de Ray se fit conte de Flandres (152, r.).

H. 110. — Comment le roy Loys de France manda celuy Bertrand de Ray, pour sçavoir se c'estoit son oncle, et comment il s'en fuy de Peronne (152, r.).

H. 111. — Du regne du bon roy Loys de France, fils du roy Loys (153, v.).

H. 112. — La condampnacion de l'empereur Federic (153, r.).

H. 113. — Comment frere Robert fit ardoir les bougres (154, r.).

H. 114. — La mort de la contesse Jehenne et la succession de la contesse Marguerite (154, v.).

H. 115. — Comment monseigneur Guillame de Dompierre, conte de Flandres, fut ochis en ung tournoy à Trazegnies (155, r.).

H. 116. — Du royalme de Secille (155, v.).

H. 117. — De Johan d'Avesnes, fils de monseigneur Bouchart d'Avesnes et de Marguerite, puis contesse de Flandres (156, r.).

H. 118. — Comment Charles, conte d'Anjou, assiega la ville de Valenchiennes (156, v.).

H. 119. — La mort de la contesse Marguerite de Flandres et de Haynault (157, r.).

Digitized by Google

H. 120. — La guerre du conte de Haynau contre la ville de Vallenchiennes (157, v.).

H. 121. — La venue du roy Edouart d'Engleterre en France pour lui esbanoyer (158, r.).

H. 122. — Une guerre en mer de marchans de Flandres contre aultres marchans (158, r.).

H. 123. — Ung commenchement de guerre qui se causa entre le roy Philippe-le-Bel de France et le roy Edouart d'Engleterre (158, r.).

H. 124. — Comment le roy Charles d'Anjou, frere du roy Philippe de France, alla en Gascongne (158, v.).

H. 125. — Comment le roy Philippe de France manda au conte Guion de Flandres qu'il lui envoiast sa filloelle Philippe sa fille (159, r.).

H. 126. — Comment derechief le roy de France manda le conte de Flandres (160, r.).

H. 127. — Comment le roy Philippe-le-Bel de France manda le conte Charles d'Anjou son frère (160, v.).

H. 128. — Le grant siege de la ville de Lille en Flandres (161, r.). L'assemblée des Franchois devant Lille et environ (161, r.).

H. 129. — Le département de monseigneur Robert de Bethune hors de la ville de Lille (162, v.).

H. 130. — L'entrée de Philippe-le-Bel roy de France dedens la ville de Lille (162, v.).

H. 131. — L'edifiement du chastel de Lille, et comment les Gallois furent tués et noyés en la ville de Gand (163, v.).

H. 132. — Comment on alla au pape Boniface à Rome, pour le different et querelles de la guerre du roy de France, du roy d'Engleterre et du conte de Flandres (164, r.).

H. 133. — Ung envoiement au pape Boniface de par le roy de France (164, v.).

H. 134. — Comment le roy Philippe de France, dit le Bel, manda le conte Guy de Flandres, et le detint quant il fut vers luy venu (165, r.).

H. 135. — Comment, après que le roy de France eult fait mettre le conte de Flandres en prison à Compiegne, il fist mettre ossy prisonniers ses deux fils, Robert et Guillame, pour ce qu'ils requeroient le droit de leur pere et de eulx-mesmes. ossy (165, v.).

H. 136. — Comment le pappe Boniface fut batu et vilonné de Guillame Longeret et boutet en une tour, où il morut par le command du roy de France, dit Philippe-le-Bel, et comment le pape le maudit et toute sa generacion jusques à la VII^e^ lignée et ne le volut absorre (166, r.).

H. 137. Comment le roy de France dit Philippe-le-Bel entra et print saisine de la conté de Flandres, comme seigneur de la terre (166, v.).

H. 138. — L'assemblée que fist le conte Robert d'Artois à Arras, par le command du roy Philippe-le-Bel (168, r.).

H. 139. — L'assemblée que firent les Flamens à Courtray contre le roy Philippe-le-Bel de France (169, v.).

H. 140. — La bataille de Courtray, de Flamens contre François (168, v.).

Comment le roy de France dit Philippe-le-Bel fit renforchier les gardes ès prisons où estoient Guy le conte de Flandres et ses trois enfans, pour le despit qu'il eult que les Flamens si orrible, grande et dommageuse desconfiture de ses gens firent devant Courtray (169, v.).

H. 141. — La bataille au val de Casse, des Flamens contre François (170, r.).

H. 142. — La bataille du pont à Arques, de ceulx de Flandres contre ceulx de France (170, r.).

H. 143. — La grande, superflue et innombrable assemblée de gens que fist à Aras et là environ le roy de France, dit Philippe-le-Bel, pour courrir sus et destruire les Flamens (170, v.).

H. 144. — Une assemblée que firent ceulx de Flandres au Mont en Puele pour combatre contre le roy de France dit le Bel et ses gens qui estoient sans nombre (171, r.).

H. 145. — La bataille du Mont en Puele, des Franchois contre les Flamens, où ils furent desconfis, au grant et inrecouvrable domage de l'une partie et de l'aultre (171, v.).

H. 161. — Comment, après le trespas du conte Johan de Haynault, de Holande et de Zelande, Guillame son aisné fils suceda au regne de son pere et fut pareillement conte de Haynault, Holande et Zelande (172, v.).

H. 162. Comment la paix fut faite devant la ville de Lille, entre le roy Philippe-le-Bel de France qui l'avoit assiegie et ceulx de Flandres qui le avoient contre assiegiet (173, v.).

H. 163. — Le mariage du josne roy Edouart d'Engleterre et de Ysabel la fille de Philippe-le-Bel roy de France (174, r.).

H. 164. — Le mandement que fist Philippe le roy de France au conte Robert de Flandres (174, v.).

H. 165. — Comment le conte Guillame de Haynau assiegea la ville de Thuin contre monseigneur Thiebault, evesque de Liege (175, r.).

H. 166. — Comment le conte Henry de Luxembourg mist siege devant Ais, où il fut couronné roy d'Alemaingne, puis empereur de Rome, et comment il fut empoisonné de l'ostie dont on l'acommenia (175, v.).

H. 167. — La mort du roy Philippe-le-Bel de France, et comment les templiers furent brulés par son commandement.

En l'an mil trois cens et douze furent les templiers ars et brulés, pour aucuns cas de crimes de quoy on les amettoit[1]; mais Dieu scet se ce fut à cause, car on presupposa, et dist-on maintes fois puissedy[2], couvertement et taisiblement, qu'on ne les avoit amis de cas criminels et contre la foy, que par l'avarice insaciable du roy Philippe, lequel convoita et volut avoir les grans revenus et les grandes possessions qu'en pluseurs lieux avoient, et que soubs leur ordre tenoient. Et pour tant, saulve leurs deffences et excusacions et quelque tort qu'on leur fesist, il commanda, qu'à un propre jour et en une meisme heure, partout fussent pris et mis en

[1] Accusait.
[2] Depuis ce jour.

Digitized by Google

diverses prisons, chascun à par ly. Et ainsi couvertement et subtillement fut fait, et en la fin tous consommés par feu, et leurs biens aprehendés par confiscacion à la demaine du roy; et fut fait ung edit, par toute la terre du royalme et où sa seignourie s'estendoit: que nuls, sur paine de confiscacion de corps et de biens, ne parlassent, groullassent ne murmurassent de la justice que le roy avoit fait faire en l'essecucion des templiers, lesquels on denoncha et proclama partout coulpables contre la foy et contre leze majesté royalle, affin que le peuple s'atenist d'en parler.

En l'an 1314 trespassa de ce siecle Philippe-le-Bel, roy de France; et morut à Fontainebliaut dalez Paris; et fut aportés en Paris, et fut sepulturés à Saint-Denis moult richement.

Ce roy feit moult de maux à ceulx de Flandres, sy comme vous avez oy. Et après sa mort regna Loys de Navarre, son aisné fils.

H. 168. — Le regne Loys de Navare, fils aisné du roy Philippe le Bel de France, et comment il suceda après son pere à la terre de France et en fut roy (176, v.).

H. 169. — La mort du roy Loys de France, et comment son frere Philippe fut couronné roy après luy (176, v.).

H. 170. — Comment Charles, le maisné des trois freres, c'est assavoir Philippe et Loys, roys de France, dont nous avons cy dessus près fait mencion, suceda au royalme de France et en fut roy (177, r.).

H. 171. — Comment les ladres et meseaulx furent brulés, pour cas de crimes qu'on leur ameitoit sus (177, v.).

H. 172. — La mort du conte Robert de Flandres et le mariage Loys de Nevers son nepveu (178, r.).

H. 173. — Le mariage Loys de Baviere, roy d'Allemaigne, et de Margueritte, la fille au conte Guillame de Haynault (178, r.).

H. 175. — Comment le roy d'Engleterre encacha sa femme, son fils et son frere hors du royalme.

En l'an 1326 avint qu'il y avoit en Engleterre ung chevalier qui estoit du conseil du roy d'Engleterre et maistre de son hostel; et s'appelloit le dit chevalier Hue le Despensier. Et en la fin le roy le crut tant que, par son conseil, le roy encacha hors d'Engleterre Ysabeau sa femme, et son fils, et le frere du roy. Et en convint la royne aller en France, plaindre au roy Charles son frere, et à ses amis, du roy Edouart son mary: qu'il luy avoit fait telle honte, et sy ne savoit à quelle raison ni pour quelle cause, fors par le conseil d'ung sien chevalier, Hue le Despensier. Mais la royne ne trouva personne en France, ne cousin ne aultre, qui luy voulsist aidier encontre le roy son mary. Sy en fut la royne moult courchye et moult esbahye. Et se party atant du roy son frere et des princes d'avoecques luy; et eult en son conseil qu'elle s'en iroit en Haynault, et que là trouveroit-elle Jehan de Haynault, seigneur de Beaumont, frere du conte Guillame de Haynault, le quel fut preux et vigoreux volentiers et bien amé de tous les bacelers, et que à luy recouvreroit-elle de aide s'elle l'en requeroit. Et adont partit-elle de la cité de Paris, et s'en vint en Haynault au plus tost qu'elle peult.

H. 176. — Comme la royne Isabeau d'Engleterre vint querre secours en Haynault pource qu'on l'en avoit fallit en France.

Quant la royne d'Engleterre fut partie hors de Paris, elle chemina tant oultre, luy et ses gens, qu'elle vint à Valenchiennes. Sy enquist et demanda où le conte de Haynault estoit, et on luy enseingna. Et quant elle vint vers le conte Guillame de Haynault, de Holande et de Zelande, elle fut rechue moult honnorablement et à grant joye, et le josne roy ossy, et pareillement son oncle. Et sejourna au pays de Haynault une espasse de tamps. Et puis s'acointa sy bien de monseigneur Jehan de Haynault et de ses chevaliers, et tant leur conta et enditta de sa besongne, en depriant et requerant de leur ayde, que monseigneur Jehan luy eult en convent de aidier de tout son sens et son pooir.

Et adont fist monseigneur Jehan semondre et requerir pluseurs des chevaliers de Haynault et d'ailleurs, tant qu'il en eult bien dix banerets, sans les bacelers. Et quant ils furent bien assamblés, ils se trouvèrent 700 healmes de bonnes gens. Dont se mist monseigneur Jehan et sa routte à la voye; et emmena la royne Ysabel et le josne roy d'Engleterre son fils, et son oncle; et monterent en mer au lez devers Holande; et se commanderent à Dieu et à monsseigneur saint Jorge, qu'il les menast ariver à bon port. Et nagerent tant qu'ils ariverent en Engleterre, à grant peril, en ung lieu desert; car le roy d'Engleterre le pere et grans gens d'armes estoient au pas où la royne et ses gens voloient et cuidoient descendre, atout grant plenté d'archiers, et luy avoit-on nonchiet que tels gens debvoient là ariver; mais il ne pleut mye à Dieu. Et dès dont ouvra Dieu pour Edouart le josne roy d'Engleterre.

Digitized by Google

Et quant ainsy furent arrivés, luy et ses gens, il y avoit avoec la royne des gens qui bien sçavoient la raison d'Engleterre. Les quels firent tant qu'ils menerent le josne roy et la royne en plain pays d'Engleterre, au mieulx qu'ils peurent, et tout l'ost; et eurent moult de disettes avant qu'ils y fussent. Toutes voies, quant ils furent entrés au plain pays, ils trouverent que le josne roy et la royne avoient des bonnes villes d'acord, et qui bien les amoient.

Adont fist tant monseigneur Jehan de Haynault et ses gens, avoec l'ayde de Dieu et de ceulx du pays, que le roy d'Engleterre le pere, qui mal à point avoit ouvré envers la royne sa femme, et son fils, et son frere le comte de Kam[1], que fut prins pa force et mis en prison dont puis n'yssy; et Hue-le-Despensier fut trainé et pendut, et coppés en quatre quartiers, et les quartiers pendus aux quatre portes des quatre villes d'Engleterre, et la teste fut mise en ung cercle de fer et pendue sur le pont à Londres.

Assez tost après morut le roy d'Engleterre le pere, en prison, ainsy que Dieu scet bien. Et adonc fist monseigneur Jehan de Haynault, roy Edouart le josne, chevalier, et luy donna la collée en nom de Dieu et de monseigneur saint Jorge, en l'eglise à Way-Moustier[2]. Et puis après vint l'evesque de Durames[3], et monseigneur Jehan de Haynault; et luy misrent la couronne au chief, et le couronnerent comme roy d'Engleterre à grant joye et à grande solempnité. Et moult y donna-on de beaux dons et riches. Et ainsy demoura la royne Ysabeau, qui estoit belle dame et puissante, en son honneur et en son douaire. Et après ces choses, print monseigneur Jehan de Haynault et ses gens au roy et à la royne sa mere congiet, et à tous les barons d'Engleterre. Et se partirent et monterent en mer; et fisrent tant qu'ils vindrent en Haynault, où ils furent rechups en grant joye, en l'an 1326.

II. 177.— Comment le roy Edouart d'Engleterre manda monseigneur Jehan de Haynault en secours contre le roy David d'Escoche.

Or avint, ung an après celle revenue de quoy nous avons parlé cy dessus, que le roy Edouart d'Engleterre qui cuidoit estre en paix en son pays, se trouva assalis en son royalme: car le roy David d'Escoche vint en Engleterre à tout son ost, ardant, gastant et destruisant tout le pays d'Engleterre, pource que le roy estoit josne. Et quant le roy Edouart le sceult, il assambla son ost à Wervic[4], et manda monseigneur Jehan de Haynault en secours par moult grande amisté, et qu'il amenast des bons gens d'armes, et il les delivreroit de tous frais bien et courtoisement.

Et quant monseigneur Jehan de Haynault eult oy les messages, il manda tantost des chevaliers et des gens d'armes. Et premier il eult avec luy : le marquis de Jullers, monseigneur Hue de Saint-Pol, monseigneur d'Enghien, monseigneur Henry d'Antoing, monseigneur du Roetz, monseigneur Gerard de Havrech, monseigneur de Faignuelles, monseigneur Symon le Bastard, le sire de Tupigny, monseigneur Hector Villain de Flandres, tous à banieres, sans les aultres bacelers. Et furent nombrés à 780 healmes, et à 1500 chevaulx, à la delivrance[5] de roy.

Et quant ils furent tous assamblés, ils se partirent de Haynault et monterent à Wissant, environ l'Ascencion l'an 1327; et ariverent à Douvres; et chevaucherent tout le chemin jusques à Saint-Thomas de Cantorbie[6], et de là jusques à Londres. Et là sejourna deux jours; et puis chevaucha tant qu'il vint à Wervic[7] à tout son ost, où les osts du roy d'Engleterre se reposoient. Et conduisoient l'ost monseigneur Jehan de Haynault, et monseigneur Gilles de Beauchamp, ung preudom chevallier d'Engleterre.

Sy vint le roy d'Engleterre et maints haults barons encontre monseigneur Jehan de Haynault et ses gens, et leur fist-on grant feste et grant honneur. Et là sejournerent les osts du roy d'Engleterre, en attendant ses gens, environ six sepmaines. Et estoient ceulx de Haynault logiés en ung fourbour, entre la porte de la ville et la porte des champs; et y avoit une abbaye de blans moisnes, où monseigneur Jehan estoit logiés.

[1] Kent.
[2] Westminster.
[3] Durham.
[4] Évrevic, aujourd'hui York.
[5] Aux frais.
[6] Canterbury.
[7] York.

Digitized by Google

H. 178. Comment les gens l'evesque de Nicole coururent sus aux Haynuyers.

Quant ce vint après le jour de la Trinité, en tandis que les chevaliers se dormoient, et s'esbanioient leurs gens l'un à l'autre, et qu'il faisoit bel et chault, ung chevalier vint de la terre de Nicole[1] atout grant plenté de saudoyers; et coururent sus aux gens de Haynault de fait avisé; et fermerent les portes des champs pour enclore les Haynuyers, que nul n'en yssit. Et les Haynuyers se deffendirent vigoreusement, et cryerent: « Haynault! » Adont se commencherent les chevalliers à esveillier, et monseigneur Jehan saillit sur son cheval qu'on luy avoit appresté; et monseigneur Percheval de La Lain devant luy atout sa baniere; et fist soner la trompette. Adont yssirent les chevaliers et les gens d'armes tous hors, et ceulx qui estoient logiés dedans ces fourbourgs atout banieres et pignons[2], que ce fut moult belle chose à veoir et à regarder. Et les Englois de Nicole traioient drut comme nesge. Sy navrerent et tuerent moult de beaulx chevaulx; mais les gens d'armes ne pooient-ils adomagier. Et Haynuyers se deffendoient. Sy en tuoient, navroient, abatoient et decoppoient. Et quant ils perchurent qu'ils estoient enclos, monseigneur Jehan de Vertaing, ung chevalier de Haynault, print ung maillet d'ung cavalier qui demouroit dehors la porte, et bucqua, mailla et frappa tant qu'il abaty et rua la porte par terre. Là avoit plenté de saudoyers à pied de la terre de Nicole. Et là fut la bataille. Et ferirent les Haynuyers entre eulx. Sy les decopperent et tuerent. Et sy bien se prouverent les Haynuyers qu'en petit d'heures, il y eult tué des Englois de Nicole 372; et le remanant s'en fuy.

Adont retournerent les Haynuyers tout bellement chevauchant sur frain, les banieres devant eulx, devant la porte de la ville. Et le roy envoia encontre eulx deux chevaliers qui leur ouvrirent la porte et leur dirent qu'ils retournassent et que la ville ne leur voloit fors que tout bien, et que le roy leur feroit amender à leur volenté. Adont retourna monseigneur Jehan de Haynault et ses gens en leurs ostels tout bellement; et lendemain on fist enqueste sur les Haynuyers, pour savoir lesquels avoient eu tort. Sy ala-on par tous leurs ostels, pour agrever les Haynuyers, se les Englecqs peussent; mais on trouva qu'ils avoient droit, et que à malvaise cause les Englois de Nicolle et de la ville leur avoient courut sus. Adont fisrent les Haynuyers le guet en leurs ostels toutes les nuis; et fist monseigneur Jehan de Haynault, la nuitie de la bataille, tous les mors enfouir qu'on peult trouver; par quoy on ne les veyst plus jamais.

[1] Lincoln.
[2] Pennons.

H. 179. — Comment monseigneur Jehan de Haynault fut prisonnier aux Escochois, et comment, après sa ranchon payee, le mariage fut fait de Edouart roy d'Engleterre et de Philippe, la fille au conte Guillame de Haynault.

Après ces choses cy dessous recitées, le roy Edouart d'Engleterre et monseigneur Jehan de Haynault et leurs gens s'approcherent des Escochois. Et y eult entre eulx pluseurs hurtis, clicquetis et abattis; et tant que monseigneur Jehan de Haynault y fut prins et prisonnier des Escochois, qui le misrent à ranchon qu'il paya. Et en la fin se partirent les Escochois et en ralerent hors d'Engleterre, où ils avoient gasté et brulé pluseurs places et bonnes forteresses, et rentrerent en Escoche. Et ce fait le mariage fut fait du roy d'Engleterre et de Philippe, la fille au conte Guillame de Haynault, Holande et Zelande; laquele on luy amena moult noblement, en l'an 1327, environ la Toussaint.

H. 180. — La mort du roy Charles de France, fils du roy Philippe-le-Bel.

En ce tamps avint que le roy Charles de France, qui fut fils au beau roy Philippe de France, ala de vie à mort. Et fut l'an de grace 1327. Il avoit regné dix ans, et n'eult nul hoir de nulles de ses femmes, vivans à celuy jour qu'il trespassa. Sy demoura le royalme de France soubs regent une grande espasse de tamps, que les royaulx ne sçavoient de quy faire roy, qu'il fust le plus prochain de la couronne. En la fin s'avisa le conseil de France; et furent d'accord, par le conseil du conte Guillame de Haynault, de Holande et de Zelande, et par monseigneur Robert d'Artois et aultres du conseil, qu'ils feroient roy de France Philippe de Valois, qui estoit fils à monseigneur Charles qui avoit esté frere au beau roy Philippe de France. Et laissoient quoy le roy Edouart d'Engleterre qui estoit fils de la fille

Digitized by Google

au beau roy Philippe de France, l'aisnée de tous ses enffans ; et furent les trois fils du dit Philippe-le-Bel l'un après l'autre roys; et morurent roys sans hoir. Dont le royalme estoit escheu au dit roy Edouart, après la mort de son grant pere et de ses trois oncles, freres à sa mere. Et sur le conseil de France, couronnerent ledit Philippe de Valois à roy de France. Et fut sacrés à Raims en l'an de grace 1328, environ la Pentecouste.

Et tantost après ce couronnement, le conte Loys de Flandres se plaindist au roy Philippe de France de ses villes de Flandres et de ses gens, qu'ils ne voloient obéyr à luy, mais luy avoient tué de ses chevaliers, et luy mesmes prins et emprisonné, et pluseurs aultres choses ; dont il en requeroit au roy de France vengance et ayde. Et le roy de France luy eult en convent que temprement il s'en vengeroit. Et releva le conte de Flandres sa terre de Flandres et d'ailleurs du roy de France, et en devint son homme, sy comme droit estoit. Et peu après le roy de France fit faire ses semonses par tout ses pays et assambla grant ost de gens d'armes, et le conte de Flandres ossy, pour aller sur Flamens.

H. 181. — Une bataille qui fut du roy Edouart d'Engleterre et du roy David d'Escoche.

En l'an 1328, en tandis que le roy Edouart d'Engleterre estoit à repos avec la royne Philippe sa femme, comme gens qui estoient ainsy que nouvellement maryés et mis ensamble, advint que le roy David d'Escoce et ses gens de rechief entrerent ens ou pays d'Engleterre, moult efforçant, ardant, gastant, et exillant quant qu'ils trouverent et où ils pouvoient entrer, etc.

Froissart a raconté dans ses Chroniques tous les événemens de cette époque d'une manière beaucoup plus détaillée et plus animée que le chroniqueur anonyme, qui paraît avoir puisé aux mêmes sources, peut-être, la relation de Jehan-le-Bel. La chronique que j'analyse ici mérite surtout l'attention parce qu'elle confirme dans cette partie la véracité de Froissart, qu'on s'est plu trop souvent à contester. Déjà j'ai rapporté (Préface de la dernière édition de Froissart) les témoignages contemporains de l'annaliste latin de Flandres et de Gilles Le Muisit, dont le récit est tout à fait conforme à celui de Froissart dans le récit de la paix de Calais et de ses suites ; je terminerai cette analyse en rapportant le chapitre de la présente chronique dans lequel se trouve traité le même sujet et ceux qui contiennent la nomination d'Édouard au vicariat de l'empire, récit tout à fait conforme à la première rédaction de Froissart telle que je l'ai publiée. (*Voyez* le chap. 137 de cette rédaction, t. 3, p. 460 des Chroniques de J. Froissart.)

Voici le chapitre sur la nomination d'Édouard au vicariat de l'empire.

H. 196. — Comment l'empereur fist, en siege magestal, atournés d'aornemens imperiaux.

Le samedy devant la Nativité Notre-Dame, en septembre, l'an de grace mil trois cens et trente huit, assamblerent les barons d'Engleterre [1] les esliseurs qui estoient à ce commis, et prinrent Loys de Baviere l'empereur, et l'assirent et poserent au siege magestal [2] sur ung trosne de douze pieds de hault ; et estoit vestu d'un drap de soye changant, et par deseure d'ung damaticle ; et en ses bras avoit ungs fanons d'une espenne [3] de large, et une estolle devant, croisie en la maniere d'un prestre, toute estoffée et semée de ses armes ; et avoit ses pieds cauchiés de pareil drap que le corps estoit ; et avoit son chief atourné d'une mitre ronde ; et sur celle mitre il y avoit une couronne d'or moult riche, la quele estoit à flourons d'or tenans à la couronne ; et devant le front de la couronne il y avoit une croix d'or tenant à la couronne, qui passoit de haulteur les flourons de la couronne ; et en ses mains il avoit deux blans gans de soye, et en ses dois aneaulx moult riches ; et tenoit en sa destre main une pomme d'or et une croix, et en l'autre main tenoit le sceptre. Sy séoit dalez l'empereur au destre, le marquis d'Euriant et de Misse, auquel l'empereur donna à tenir la pomme et la croix d'or ; et assez près de luy séoit le roy d'Engleterre, non mye sy hault que l'empereur estoit, vestu d'un drap d'escarlate rouge, à ung chastel de broudure en la poitrine ; et au senestre lez séoit le marquis de Jullers, à qui il donna à tenir le sceptre ; et environ deux degrés desoubs l'empereur séoient les electeurs de l'empire ; et deseure l'empe-

[1] Il veut dire d'Allemagne, ainsi qu'il l'a indiqué dans le chapitre précédent.

[2] Il a indiqué dans le chapitre précédent que c'était à Coblentz, qu'il nomme *Convilence;* et cette désignation est conforme à la première rédaction de Froissart.

[3] Pan.

Digitized by Google

reur estoit le sire de Kuck, ou lieu du duc de Brabant, en son estant[1], deux pieds plus hault que l'empereur ou environ; et là tenoit-il une espée toute nue en sa main. Et là estant l'empereur sis en son trosne et haultain siege magestal, dist, oans tous, ces parolles de sa propre bouche : « Qu'il faisoit son vicaire et son » lieutenant du roy d'Engleterre. »

H. 197. — Comment Jacques d'Artevelle s'acointa du roy Edouard d'Engleterre, en faveur de ceulx de Flandres.

Après ce triomphe et renouvellement de l'empereur assis en siege superior et magestal, et que les haulx et honnourables convines[2] eurent esté fais et tenus des princes et barons de l'empire, où maintes haultes et bonnes ordonnances furent jurées et confermées, à l'onneur et exauchement du siege imperial, adont prinrent congiet les princes l'un de l'autre jusques à ung jour qui mis y fut. Sy s'en revint le roy d'Engleterre en Anvers, et avoec luy le sire de Kuck; et trouverent Jacques d'Artevelle qui estoit venus pour parler au roy d'Engleterre pour le pays de Flandres. Sy parla tant le dit Jacques au roy et par sy raisonnables parolles: que ceulx de Flandres ne voloient au roy que tout bien, et qu'il volsist souffrir que les passages fussent ouvers, par quoy marchandise courust, et Jacques feroit tant que Flamans le serviroient à son besoing et obeiroient à son commandement en ses guerres; et adont y eult pluseurs parolles dites et respondues, et longuement furent ensamble à parlement. En la fin fut l'accord : que Flamens se debvoient tenir tout quois en leur lieu, et garder le pays que nul n'y entrast, tant que le roy d'Engleterre et son conseil yroient en Flandres parler aux bonnes villes; et là en dedans le dit Jacques parleroit à eux. Et sur ce point le dit Jacques print congié jusques à une aultre fois et le roy demoura à Anvers une espasse, etc.

On voit que le récit de notre chroniqueur est, comme celui de la première rédaction de Froissart, tout à fait favorable aux Flamands. Le chapitre 256 est surtout curieux à cet égard.

[1] Debout.
[2] Arrangemens.

H. 256. — Comment Pietre, le bastard de Flandres, eult la teste coppée à Gand, pour la trayson qu'il y cuida faire ou nom du roy de France qui lui avoit donne grant somme de deniers pour faire esmouvoir et meutiner le commun de Gant l'un contre l'autre.

Après ce partement du conte de Flandres[1], comme dessus est dit, avint, le samedy après la Sainte-Croix, en may, l'an de grace 1347, que Pietre, le bastard de Flandres, à la priere et requeste du roy de France et du conte de Flandres, fist ung esmeutin en Flandres pour faire le commun entretuer, et nommeement ceulx de Gand. Et en avoit rechut grand quantité de flourins pour donner à ceulx qui luy pooient mieulx aider à faire celle trayson. Et devoient faire ce, quant les tisserans et les foulons fussent tous assemblés en la place où ils avoient acoustumés à estre la matinée, en pluseurs lieux tous appareillés, et cryer ung nom merveilleux, et dreschier pluseurs banieres et estandars des armes du roy de France, et sy debvoient tuer celles menues gens. Et entandis, les François debvoient tous estre apparillés pour entrer en la ville, tant qu'ils eussent la ville prinse et mise au dessoubs et en subjection. Et tant fist Pietre le bastard qu'il en eult pluseurs de son accord. Puis vint au bailly de Gand, qui avoit fait serment au conte de Flandres et à la ville, et se descouvrit à luy de son malice, et luy donna ung grant nombre de flourins. Et le bailly respondit : qu'il en feroit son pooir, sauf l'onneur de son seigneur. Adont se party le bastard et dist qu'il se hastast. Et quant ce vint le lendemain, le bailly ala en la halle, et assembla le conseil, et se pensa qu'il valoit mieulx que ung seul homme morust que vingt mille. Sy compta au provost et aux seigneurs toute la besongne, ainsy que le bastard luy avoit contet et dite; et que sur ce les seigneurs regardassent qu'il en estoit bon à faire : « Car, dist-il, j'en ay re- » chupt une grande masse de flourins pour y » favourisier. » Et adont manderent les seigneurs Pietre le bastard. Et luy demanderent se c'estoit voir, ce que le bailly leur avoit dit; et il dist tantost que oyl; et qu'il avoit et aymoit plus cher à morir vingt fois pour l'onneur du conte de Flandres, que ce que le roy d'Engleterre fusist jamais seigneur de Flandres. Et son intencion, detraction et trayson de luy confessée et

[1] Lorsque Louis de Male se sauva de Flandres et se réfugia en France.

Digitized by Google

oye, on le juga à morir de pluseurs tourmens et de diverses mors ; mais le marquis de Jullers y survint, qui pria tant et requist aulx seigneurs de la ville de Gand, qu'on modera, mitiga, et se passa-on qu'il n'eult que la teste coppée, pour l'onneur de gentillesse. Sy luy coppa-on. Et fut puis la ville et le pays de Flandres sur sa garde.

Cette chronique, qui a puisé à la même source que le rédacteur des grandes chroniques de Flandres, doit être consultée par ceux qui voudront connaître d'une manière plus nette l'histoire de cette époque, et toute la partie du XIV^e^ siècle ne peut manquer de trouver sa place dans les grands recueils de France ou de Belgique.

Voici le chapitre relatif à la prise de Calais.

II. 266. — Comment ceulx de la ville de Calais, après ce que le roy de France s'en rala sans les secourir, se rendirent eulx et la ville à la volonté du roy d'Engleterre.

Vray est qu'il avint en ce jour que ce deslogement fut fait du roy de France et de ses gens, sy comme nous venons de faire mencion, et que le roy d'Angleterre estoit devant la ville de Callais, où il avoit à celluy jour sejourné et tenu siege ung an, trois sepmaines mains, ouquel siege et ou quel terme ses gens et les Franchois avoient fait et eu maint assaux et maintes batailles dont on avoit mains hommes tués et navrés par terre et par mer, et maints hommes prins et renchonnés d'une partye et d'aultre, et maintes villes pillyées, brullées et destruites, en Gascongne, en Flandres, en Bretaingne, en Escoce, en Engleterre, en France, en Normandie, en Lymosin, en Poitou, en Angiers et en aultres pluseurs pays, dont che a esté grant domage et pité, sy avint que, quant ceux de Callais virent, perchurent et vrayment sceurent que le roy de France et son ost estoient deslogiés, et qu'ils se raloient sans faire à eulx quelque secours, qui bien en cuidoient avoir ayde, s'ils furent esbahis et desconfortés ce ne fut point merveilles. Et n'atendirent plus qu'ils n'eussent conseil les ungs aux aultres, qu'ils se renderoient à la volenté du roy d'Engleterre, car ils ne se pooient plus tenir s'ils ne mengoient l'un l'aultre. Et sur ce et sur la deliberacion de leur conseil, monseigneur Jehan de Viane, qui estoit capitaine de tous ceulx de la ville de Callais, vint aux cresteaulx des murs de la ville, le vendredy au matin après la Magdalaine, dont le roy de France estoit deslogiés le joeudy; et cria et pria à ceulx de l'ost du roy d'Engleterre qu'ils le fesissent parler à monseigneur Gaultier de Mausny. Et ils le firent; et y vint monseigneur Gaultier et parla à luy. Lequel monseigneur Jehan de Viane luy dist son entente, de voloir rendre la ville à la volenté du roy d'Engleterre. Sy alla monseigneur Gaultier recorder ce au roy d'Engleterre; et le roy respondy, parmy le bon conseil qu'ils eurent : qu'il les recheveroit volentiers à merchy, mais qu'ils venissent à amende ainsi qu'il appertenoit. Et les rechut ainsy que vous orez cy après. Et le samedy au matin on mist les banieres du roy d'Engleterre dedens le chastel et la ville de Callais, aux tours et aux cresteaulx.

Et le dimence après le jour Saint-Pierre, entrant aoust, cinq jours au mois d'aoust, l'an mil trois cens et XLVII, entra monseigneur Gaultier de Mausny dedens la ville de Callais entre luy et monseigneur de Beauchamp; et amenerent monseigneur Jehan de Viane, chastelain du chastel et le capitaine de la ville, luy sixiesme de gentils-hommes, par devant le roy d'Engleterre et son conseil, tout parmy l'ost, en pur les chiefs, et en pur les corps, leurs espées toutes nues tenans par les pointes, et les clefs de la ville et du chastel portans devant eulx en une lanche.

Et quant ils vindrent devant le roy Edouart d'Engleterre et tous ceulx qui veoir les peurent, ils se misrent à genous, en priant et requerant humblement merchy, en rendant la ville et le chastel, leurs corps et leurs avoirs, pour faire à la singuliere volenté du roy d'Engleterre; et puis les fist le roy lever et passer oultre. Et tantost après revint huit aultres hommes de Callais, quatre bourgeois et quatre mariniers, en pur les corps et les chiefs nuds, et tous deschaux, chascun ung cevestre en leurs cols, pour faire la volenté du roy. Et quant ils vinrent près du roy, ils prinrent les chevestres en leurs mains et agenouillerent devant le roy, les chevestres ens leurs cols, pour faire la volenté du roy, de corps et d'avoir. Adont les fist le roy lever, et les rechut en la maniere que vous orez. Les chevaliers et les gentils-hommes il envoia en Engleterre, où ils furent grande espasse en prison, et puis furent-ils recrus par renchon. Et les huit furent rechargiet à monseigneur Gaultier de Mausny et à monseigneur

Digitized by Google

Jehan de Beauchamp ; et le chasteau et toute la ville à la volenté du roy d'Engleterre. Et les remenerent en la ville.

Et eut le roy en pourpos qu'il meteroit tous ceulx de Callais à mort. Mais la royne d'Engleterre, comme bonne dame piteuse et sage, en eult moult grant pité, car elle les vid sy maigres, sy palles, sy foibles, sy descoulourés et sy fort empirés du grand meschief qu'ils avoient enduret et souffert, qu'ils ne pooient plus.

Sy prya et supplia tant au roy d'Engleterre son seigneur et son mary, qu'ils les respita de mort. Et pour ce, le roy les feit tous widier sans riens emporter, fors ce qu'ils avoient sur corps. Et donna à chascun des hommes et leurs femmes douze estrelins. Et mist nouvelles gens demourer en la ville de Callais. Dont le roy et la royne firent aumosne de les respiter de mort, combien qu'ils se fussent tenus contre luy, en gardant l'honneur du roy de France, de par qui ils y estoient ; car ils avoient souffert moult de meschiefs et enduré moult grandes famines en peu boire et en peu mangier, car ils avoient eu si grande disettes d'excessives et urgentes famines qu'il n'avoit demouré en la ville cheval à mengier, ne chien, ne chat, ne sorris, ne rats, ne feuilles d'arbres, ne escorche d'arbres, ne herbe, jusques aux cuirs salés qu'ils rostissoient et cuisoient ; et mengoient pain de canebuise destrempé de lye de vin, que ce sambloit terre. Lequel grant meschief qu'ils souffrirent pour le roy de France, ils employerent mal, quant il fut sy près de eulx atout tant de gens sans eulx conforter. Et ainsy demoura le roy Edouart d'Engleterre seigneur de Callais, et fut l'avoir sien et à son command. Sy en donna et departy là où il luy pleut, et fist deffaire le pilotis du havre, et refist le port ainsy comme devant avoit esté, et fist deffaire toutes les loges et les maisons d'entour Calais et reporter dedens la ville. Et y fist faire monnoier et forgier monnoye blanche et noire. Et feit Calais et le chastel et toutes les fortifficassions remettre à point, bien renforchier, et tout rapparillier.

Depuis le feuillet 208 jusqu'au feuillet coté 251, c'est-à-dire depuis la 267e histoire jusqu'à la 331e et dernière histoire, la chronique raconte les événemens qui se passèrent en France jusqu'à l'envoi des grandes compagnies en Espagne contre Pierre-le-Cruel.

Cette chronique devait sans doute s'étendre plus loin, à en juger par les derniers mots : *lesquels exploiterent assez bien, si comme vous orrez avant;* mais la suite n'a jamais été insérée dans le manuscrit que je décris et qui se termine avec le départ des compagnies pour l'Espagne.

AUTRES MANUSCRITS DES CHRONIQUES DE FLANDRES.

Il existe à la bibliothèque du roi plusieurs autres manuscrits des chroniques de Flandres. L'académie de Bruxelles a décidé qu'une édition des chroniques latines serait publiée dans sa collection. Voici nos plus curieux manuscrits des chroniques de Flandres en langue française.

N° 1307. — *Chroniques de Flandres*, 1 vol. in-folio à deux colonnes, écriture du XVe siècle sur vélin.

On lit sur le premier feuillet :

Cy commence la table des rubrices du present volume nommé les Chroniques de Flandres, le quel prent son commencement au temps que l'empereur Charlemaine vint en Flandres et qu'il en fist forestier Lyedrich de Harlebecque ; et traite de toutes les advenues qui se sont faittes ou dit pays, jusques à tant que la ville de Callais fut rendue au roy Edouard d'Engleterre.

Après la table des 190 chapitres, suit, sur le verso du dixième feuillet, le titre du premier chapitre :

Comment l'empereur Charlemaine vint en Flandres, et comment il constitua forestier de cette terre Lyedrich de Harlebecque.

Le feuillet 11, qui contenait sans doute une belle miniature, a été déchiré, et le récit commence d'une manière mutilée au feuillet 12.

« ..... fance, le fit le dit roy conte de Flandres. Lequel amenda moult la terre et la tint contre les Danois pour le roy Charlemaine. Et après trespassa et fut enterré emprès son père à Harlebecque. »

Le feuillet 192 est le dernier du volume. Voici le dernier chapitre :

Comment la ville de Callais fut rendue au roy d'Engleterre et des dons qu'il fist à ses chevaliers.

Retourner nous convient à ceulx de Callais qui véirent la departie du roy de France. Sy en furent en grant destreche, car ils n'eurent plus esperance de nul secours. Si eurent con-

Digitized by Google

seil d'envoier devers le roy d'Engleterre. A ce messaige faire fut esleu messire Jehan de Vianne et deux chevaliers et deux bourgois.

Quant ils vindrent devant le roy d'Engleterre, ils se mirent à genoulx, et moult humblement luy prierent que pitié voulsist avoir des povres chetifs qui en ceste ville estoient, comme ceulx qui du tout se mettoient en sa franchise.

Quant le roy entendit leur parolle, d'un crueulx regard les regarda et puis leur dist : « O vous de Callais! comment osastez-vous » prendre le cuer de vous tenir tant contre » moy! ne saviez-vous pas que j'estois assez » puissans pour vous, et que serment avois fait » de vous conquerre. Vous vous avez tenu » contre moy à tort, et pour ce je n'aray nulle » pitié de vous. »

Alors se mirent la royne, les dames et chevaliers, à genoulx devant le roy, en luy suppliant qu'il eust mercy d'eulx. Lesquels tant le prierent que le roy fut meu en pitié ; et par leurs prieres leur pardonna leurs vies, et du surplus se meissent en sa volonté.

Quant la chose fut ainsi accordée, en la ville revindrent les messaiges. Si contere t l'affaire aux chevaliers et aux bourgois, lesquels tous communamment s'y aceorderent. Adont furent prins quatre chevaliers et quatre bourgois, et chascun chevalier une espée en sa main, et chascun bourgois une corde en son brach. Quant venus furent devant le roy, à genoulx se mirent et puis luy dirent : que pour eulx et pour tous ceulx de la ville se venoient rendre à luy, comme ceulx de qui il povoit faire sa france voulenté.

Alors les receut le roy en sa grace. Puis fiston crier partout l'ost, que tous menassent vivres en la ville. Mais ceulx de la ville ne firent pas celle painne aux Anglois ; ains r'acouroient si dru et si esrayamment que bien sembloit que jamais ne deussent estre rassaisiés. Le roy envoia ses ministres en la ville. Les chevaliers fist prendre qui en la ville estoient ; et à Londres les envoia atant que leur ranchon avoient paiet. Les bourgois et les bourgoises feit despartir de la ville sans emporter avec eulx ne meuble, ne chastel, puis feit despartir les bons hosteulx. Si les donna aux barons d'Engleterre, qui en ceste guerre l'avoient servi.

Cy finent les chroniques de Flandres qui traitent depuis le tamps de l'empereur Charlemaine jusques à ce que le roy Edouard de Windsor eut conquis la ville de Callais.

8380. — Volume in-folio à deux colonnes, vélin, écriture du XV^e^ siècle.

Après la table des 301 chapitres suit un feuillet blanc, puis commence la pagination avec la chronique.

Sur le premier feuillet on voit une très-belle miniature ; ce volume est rempli de miniatures. Il a appartenu à la maison de France.

Le titre en encre rouge est ainsi conçu :

Cy commence le premier chapitre des croniques du premier conte de Flandres, et traittent jusques à l'obsèque du conte Loys dit de Malle.

Et premièrement :

Comment Charlemaine, empereur et roy de France, donna à Liedric de Harlebeque la terre dite Flandres.

C'est l'ancienne chroniqu^e^, dont le style est retouché et arrangé d'une manière plus diffuse.

Au 302^e^ feuillet se termine le dernier chapitre intitulé :

Comment messire Jehan Stom et ses soudoiers retournerent en Engleterre, et comment Piettre de Bois ne voult plus demourer en Flandres, et la mort de François Acreman.

Le dernier feuillet se termine ainsi :

..... Et François Acreman qui demoura à Gand, riche et bien aisié, mais fort hay de plusieurs, en l'an ensuivant, après la paix de Gand, ainsi qu'il aloit lui deuxiesme à la ducasse[1] de Saint-Pierre, il fut rencontré d'un escuier du lignage d'Escornets, dont fort estoit hay ; si le tuerent. Si advint que ung sien serviteur, qui l'avoit tousjours fort porté en ses males œuvres faisant, entour demi an après la mort dudit Acreman, fut pris par souspection d'aucuns villains fais. Et lui mis à torture, congneut que, au commandement François Acreman, il avoit semé les paroles à Gand, lorsque l'on traittoit la paix à Lille, pour seduire le peuple à rebellion. Si en fut decapité et esquertelé, et mis sa teste sur une lance.

Cy finent les Chroniques de Flandres.

[1] Fête, espèce de kermesse.

FIN DES CHRONIQUES DE FLANDRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

RELATION DE L'AMBASSADE

DE LOUIS Ier, DUC D'ANJOU,

A HUGUES IV, JUGE D'ARBORÉE, EN L'ANNÉE 1378,

PAR GUILLAUME GAIAN ET MIGON DE ROCHEFORT, SEIGNEUR DE LA POMARÈDE.

Mercredi 4 août 1378

L'an de la nativité du Seigneur mil trois cent soixante dix-huit, le mercredi quatre août, première année du pontificat du très-saint-père en Jésus-Christ Notre-Seigneur, Urbain sixième du nom, par la Providence divine, et sous le règne de sérénissime prince Charles par la grâce de Dieu roi des François; savoir faisons que noble et puissant seigneur Migon de Rochefort, seigneur de La Pomarède, chambellan, et vénérable homme Guillaume Gaian, licencié ès lois, conseiller de l'illustrissime prince et seigneur Louis duc d'Anjou et de Touraine, tous deux ambassadeurs chargés de s'acquitter en Sardaigne de la mission dont il sera parlé plus bas, et envoyés par ledit seigneur duc devers le seigneur Hugues, juge d'Arborée [1], offrirent leur respect au révérendissime père en Jésus-Christ cardinal de Mende, résidant au palais papal de la ville d'Avignon, et lui présentèrent les lettres closes dudit seigneur duc; lesquelles ayant été reçues avec respect par ledit seigneur cardinal, comme l'heure étoit avancée et qu'il falloit satisfaire les ambassadeurs sur le contenu des lettres susdites, il les invita à dîner avec lui le lendemain jeudi, disant qu'il leur donneroit alors sa réponse, ainsi qu'ils l'ont apporté à moi notaire soussigné.

Jeudi 5 août.

Ce jour du jeudi cinq dudit mois d'août, ayant dîné avec ledit seigneur cardinal, et s'étant consultés mûrement avec lui, ainsi qu'il leur étoit ordonné, sur ce qu'ils avoient à faire dans le voyage qu'ils alloient entreprendre pour se rendre en Sardaigne près du seigneur Hugues, juge d'Arborée, par exprès commandement dudit seigneur duc, ils partirent de ladite ville d'Avignon pour faire leur voyage susdit, et aussi pour aller premièrement à Marseille, suivant l'avis dudit seigneur cardinal, afin d'y recueillir des éclaircissemens près de Jean Casse, bourgeois de cette ville, en relation particulière avec ledit seigneur duc, qui lui écrivoit aussi par lettres closes, et qui avoit eu précédemment avec lui une conférence dans la ville de Narbonne, ainsi que près des autres voyageurs venant de Rome; ils devoient s'enquérir lequel étoit le plus sûr d'aller par mer ou par terre, à cause des dangers des routes dont il sera fait mention plus tard et qui causoient de grandes craintes audit seigneur cardinal. Ils allèrent coucher à Orgon, à cinq lieues de là.

Vendredi 6 août.

Le vendredi six août, ils vinrent dîner à Cellore, à trois lieues de là, et allèrent coucher au lieu dit Las Cabanas de Berra, à trois lieues.

Samedi 7 août.

Le samedi sept dudit mois d'août, ils vinrent dîner dans la ville de Marseille, à cinq lieues, et présentèrent audit Jean Casse les lettres closes dudit seigneur duc. Attendu les dangers de terre et de mer, il fut d'avis d'envoyer à Toulon Étienne de Brindes, en l'obligeant par serment à garder le secret, afin d'y prendre des informations de deux de leurs galères qui étoient en mer avec une galiote à donner la chasse aux pirates et aux Éthiopiens ou Sarrasins.

[1] Hugues IV avait succédé en 1376 à son père Mariano dans le judicat d'Arborée.

Digitized by Google

Dimanche 8 août.

Le dimanche huit dudit mois d'août, ledit Étienne de Brindes arriva audit lieu de Toulon.

Lundi 9 août.

Le lundi neuf dudit mois, ledit Etienne revint à une heure fort avancée et rapporta qu'il y avoit de grands dangers de la part des pirates et des brigands de terre, ce qui fut pleinement confirmé par les voyageurs venant de Rome. Suivant son rapport, lesdites galères devoient être dans le port de Marseille le jeudi suivant.

Jeudi 12 août.

Ce jour du jeudi, qui fut le douzième dudit mois d'août, les galères arrivèrent, et attendu les périls susdits, et d'autant que lesdits Marseillois ne sont en guerre avec personne, se conformant à l'avis dudit seigneur cardinal et dudit Jean, les ambassadeurs nolisèrent, au prix de mille deux cents francs par mois, l'une desdites galères que l'on disoit plus sûre et plus rapide que les autres, ce que l'expérience avoit appris; et pendant les jours suivants, afin de la rendre plus rapide, ils la firent du mieux qu'ils purent armer, espalmer et goudronner entièrement jusqu'au moment de leur départ; pour lequel radoub ledit Jean paya trente-sept francs outre le nolis susdit. Cependant, afin que nul ne pût avoir connoissance de leur voyage, ils firent armer secrètement ladite galère par ledit Jean Casse, qui répandoit publiquement dans ladite ville de Marseille le bruit qu'il alloit à Pise sur la galère susdite.

Dimanche 22 août.

Le dimanche vingt-deux dudit mois d'août, ils montèrent sur leur galère et y couchèrent en dehors du port de Marseille.

Lundi 23 aout.

Le lundi vingt-trois dudit mois d'août, ils partirent avant le jour et allèrent dîner au lieu appelé la Ciotat [1], et il y a trente milles; et ensuite ils couchèrent en mer à bord de ladite galère, près des rochers appelés les Deux-Frères, et il y a vingt-cinq milles.

[1] Ad locum vocatum Civitatem.

Mardi 24 août.

Le mardi vingt-quatre dudit mois d'août, ils allèrent dîner à la fontaine de Sainte-Marguerite, six milles; et de là, après avoir fait prendre aux matelots une provision d'eau de ladite fontaine, ils naviguèrent continuellement en mer pendant tout le reste du jour et de la nuit, ainsi que le mercredi suivant, vingt-cinq d'août; et sur le soir ils arrivèrent près de la montagne de Sacra [1] en Corse, et couchèrent dans la galère; et ce sont encore cent soixante-dix milles.

Jeudi 26 août.

Le jeudi vingt-six dudit mois d'août, ils demeurèrent en mer toute la journée et vinrent coucher au port de Yasso, dans l'île appelée Sanguinaya, près de ladite Corse, quarante milles; et là ils couchèrent dans la galère.

Vendredi 27 août.

Le vendredi vingt-sept dudit mois, ils naviguèrent continuellement en mer tout le jour et toute la nuit, et le samedi suivant vingt-huit dudit mois, traversant jusqu'au moment du dîner le golfe qui mène en Sardaigne devant Alghero [2], possession du roi d'Aragon, ils se trouvèrent pour dîner au port de Bosa, qui appartient audit seigneur juge en Sardaigne [3], et ce sont encore cent trente milles. Ayant dîné là et fait rafraîchir les matelots, le soir arriva; et comme une certaine galère armée, partie dudit lieu d'Alghero, survint en ce lieu près de notre dite galère et se tint à couvert à l'abri d'un certain promontoire, ainsi que plusieurs matelots et vigies de notre dite galère l'avoient vue, et que déjà ils avoient été pré-

[1] Montem de Sacrà in Corticâ.

[2] La ville d'Alghero, Alguerium dans le texte, est située dans la partie occidentale de la Sardaigne en face du cap Caccia, à 15 milles de Sassari et autant de Bosa. Elle fut bâtie au commencement du douzième siècle par les Doria, qui la possédèrent jusqu'à l'année 1353 où, après un long siége, elle se rendit aux Aragonais. Don Pèdre IV y transporta une colonie de Catalans qu'il fit venir de Barcelone et desquels descendent les habitans actuels d'Alghero. (Voyez Mimaut, *De la Sardaigne ancienne et moderne*, t. 2, p. 500.)

[3] Bosa était au commencement du douzième siècle un fief des marquis Malaspina, qui en bâtirent la cathédrale en 1112. Elle fut conquise ensuite par les juges d'Arborée, et ne tomba entre les mains des Aragonais qu'à l'extinction de la dynastie d'Arborée.

Digitized by Google

venus d'avance par les gens chargés de cet office dans ladite ville de Bosa, au moyen de lettres du podestat et des anciens [1] de ladite ville, qu'une autre galère armée par un certain pirate catalan étoit également sur notre route, ayant tenu conseil entre eux sur ce sujet, afin de pourvoir à leur sûreté et à l'exécution de leur mission, ils prirent terre en ce lieu et vinrent à ladite ville de Bosa. Lorsqu'ils y arrivèrent il étoit déjà tard ; et comme le podestat et les anciens ne leur permirent pas d'entrer dans ladite ville à une telle heure, affirmant que cela leur étoit expressément défendu sous peine de vie par le seigneur juge susdit, il leur fallut passer la nuit entière hors de ladite ville dans une certaine église de Saint-Antoine.

Dimanche 29 août.

Le dimanche vingt-neuf du même mois d'août, lorsqu'il fit jour, ils entrèrent dans ladite ville de Bosa, et, sans plus tarder, ils écrivirent leur arrivée audit seigneur juge et lui expédièrent leur lettre par un courrier; puis ayant entendu la messe dans une église de la même ville, et ayant bu un coup dans l'hôtel dudit seigneur juge, où ils avoient été logés par le corps de ville et le podestat, et ayant été pourvus de montures fournies par les mêmes, ils partirent de ladite ville avec un certain homme placé près d'eux par ledit corps de ville, lequel les conduisit près de la ville d'Orestano [2], et ils vinrent coucher au lieu dit Bonarca, quinze milles ; et le même jour ladite galère arriva au port d'Orestano après avoir fait soixante milles.

Lundi 30 août.

Le lundi trente dudit mois d'août, ils arrivèrent sur les neuf heures à la ville métropolitaine [3] d'Orestano, où se trouvoit ledit seigneur juge. Personne ne sortit à leur rencontre ; et lorsqu'ils furent devant la porte d'entrée de la ville, elle leur fut fermée par les gardiens, qui assurèrent qu'ils ne pouvoient pas leur permettre d'entrer jusqu'à ce qu'ils en eussent reçu l'ordre dudit seigneur juge ou du podestat ; et ils passèrent là une heure entière, ou à peu près, avant qu'on leur permît d'entrer ; et ensuite, ladite porte étant ouverte, ils vinrent loger à l'hôtellerie de François Pizani, où ils demeurèrent jusqu'à l'heure de vêpres. A cette heure vint près d'eux un nommé don Pal, maître d'hôtel dudit seigneur juge, avec quatre massiers et certains autres hommes armés d'épées, au nombre de vingt ou environ ; lequel leur dit que ledit seigneur juge leur ordonnoit de se rendre près de lui. Ainsi escortés, lesdits seigneurs Migon et Guillaume, ambassadeurs susdits, avec moi notaire soussigné et d'autres ci-dessous dénommés, faisant partie de leur suite, entrèrent dans le palais [4] dudit seigneur juge, et quand ils furent parvenus à l'antichambre dudit seigneur juge, lesdits seigneurs Migon et Guillaume entrèrent seuls dans la chambre susdite ; et lorsqu'ils y eurent pénétré, ils trouvèrent ledit seigneur juge couché sur une espèce de petit lit, portant aux jambes des bottes ou bottines de cuir blanc, à la manière de Sardaigne, sans qu'il se trouvât dans la chambre aucun ameublement que le petit lit, et ayant avec lui un certain évêque d'Alès qu'on disoit son chancelier.

Ils le saluèrent de la part dudit seigneur duc, ainsi qu'ils me l'ont affirmé, et ils lui présentèrent leurs respects. Après quoi il fit incontinent sortir ledit évêque de la chambre, et lorsqu'il fut dehors, les susdits présentèrent au seigneur juge la lettre de créance dudit seigneur duc. L'ayant prise, ouverte et lue, il leur dit qu'ils eussent à lui justifier de leurs pouvoirs. Après qu'ils l'eurent fait, en montrant qu'ils se trouvoient contenus dans ladite lettre de créance ci-dessous rapportée, il leur répondit qu'il étoit fort mécontent dudit seigneur duc, parce qu'il n'avoit ni rempli ni observé les promesses et les serments qu'il avoit faits par ses autres ambassadeurs, et que c'étoit mal agir, parce qu'il ne convenoit pas à un fils de roi de manquer à ses promesses et à ses serments ; et que ledit seigneur duc avoit contrevenu à son serment et avoit commis un parjure, et lui avoit occasionné un grand dom-

[1] Potestatis et ancianorum.

[2] Dans le texte, Arestanni, de l'ancien nom latin *Aureum stagnum*. Cette ville fut fondée vers l'an 1070 avec les débris de l'antique cité de Tharros. Elle était la capitale du judicat d'Arborée et la résidence des juges.

[3] L'église métropolitaine et le palais archiépiscopal y existent encore.

[4] Palatium.

Digitized by Google

mage, en ce que, sous prétexte desdites alliances, il avoit levé hors de ladite île de Sardaigne des arbalétriers et autres troupes qui lui étoient nécessaires pour sa guerre, ce qui lui avoit bien coûté vingt-cinq mille florins; et que lui, seigneur juge, auroit déjà fait une guerre forte et vive au roi d'Aragon, n'eût été l'espoir et la confiance que lui inspiroit ledit seigneur duc, eu égard auxdites alliances.

Et de plus, il dit auxdits ambassadeurs que sa fille était d'âge à être mariée [1] et qu'il vouloit la marier de son vivant pour y trouver la consolation de sa vieillesse et avoir un fils, et ne pas attendre les vents à venir [2]; et que déjà le roi d'Aragon lui avoit envoyé pour traiter de la paix des députés qu'il n'avoit pas voulu accueillir et qu'il avoit même refusé de voir en aucune manière.

Enfin lesdits ambassadeurs ayant offert les motifs d'excuse dudit seigneur duc, selon qu'il leur étoit ordonné et dans la forme à eux prescrite, il leur dit qu'ils eussent à lui donner ladite lettre de créance sommairement et par écrit, et à lui exhiber et remettre les actes de leurs procurations et pouvoirs, après quoi il leur répondroit en peu de mots et les congédieroit.

Ce qu'ils firent incontinent et sur le lieu même en lui remettant la feuille en blanc, scellée du sceau dudit seigneur duc, signée de sa propre main, sur laquelle ils avaient fait écrire en latin ladite lettre de créance par moi notaire soussigné, suivant la teneur d'un autre rôle écrit en langue françoise et à eux remis par ledit seigneur duc, pour se conformer à l'ordre dudit seigneur juge, aussi bien que les procurations dont la teneur est rapportée plus bas dans leur ordre.

Après ces diverses opérations, comme il étoit tard, ils se retirèrent, après avoir pris congé dudit seigneur juge, et furent, par ledit don Pal, par les massiers et par d'autres à lui adjoints, conduits au palais archiépiscopal de ladite ville, lequel palais avoit été disposé par ordre dudit seigneur juge, qui y avoit fait honorablement préparer à souper pour eux; et ils y soupèrent et couchèrent.

[1] On verra par les lettres du duc d'Anjou qu'il la demandait en mariage pour son fils.

[2] Benedetta, fille de Hugues IV, fut massacrée avec son père dans une conspiration qui éclata quelque temps après; elle n'avait alors que vingt ans.

Mardi 31 août.

Le lendemain mardi dernier jour dudit mois d'août, après que lesdits seigneurs Migon et Guillaume, ambassadeurs susdits, eurent entendu la messe en l'église de Sainte-Marie de ladite ville d'Orestano, laquelle église étoit contiguë audit palais archiépiscopal, près d'eux arrivèrent deux massiers et deux sergents portant des épées, tous de la maison dudit seigneur juge, lesquels leur dirent ces paroles ou d'autres équivalentes dans leur langue sarde: « Le seigneur juge vous ordonne de vous ren- » dre près de lui. » Ce qu'ayant entendu, et accompagnés desdits officiers, de moi notaire, et des autres individus ci-dessous nommés faisant partie de la suite desdits seigneurs Migon et Guillaume, ils se rendirent audit palais; et lorsqu'ils furent dans la cour principale dudit seigneur juge, ils trouvèrent dans cette cour un evêque de l'ordre des frères mineurs avec quelques autres frères mineurs et plusieurs autres religieux et prêtres, ainsi que des sergents armés d'épées, tous de la maison dudit seigneur juge, et plusieurs autres hommes de ladite ville qui s'y trouvoient en grand nombre et en multitude: et comme lesdits seigneurs Migon et Guillaume voulaient entrer par la porte de la petite cour, qui faisoit suite à celle-là et qui étoit contiguë à la chambre dudit seigneur juge, ainsi qu'ils l'avoient fait le soir précédent, la porte susdite de cette seconde cour leur fut fermée au visage par certains sergents là placés qui leur dirent qu'ils eussent à attendre en ce lieu. Ayant donc attendu dans cette grande cour pendant un certain temps et environ une demi-heure, ledit évêque d'Alès sortit de ladite seconde cour, portant à la main certaine cédule de papier et accompagné d'un certain notaire dudit seigneur juge portant aussi à la main l'acte des alliances susdites stipulées avec ledit seigneur juge par lesdits ambassadeurs, le rôle de créance et les actes des procurations susdites; et on vit sortir aussi ledit don Pal, le podestat, plusieurs massiers, des sergents et autres officiers dudit seigneur juge.

Ils s'avancèrent dans ladite grande cour où lesdits seigneurs Migon et Guillaume attendoient avec les autres personnes de leur suite. Et lorsque ledit évêque fut là, il dit à haute voix, en s'adressant aux gens qui étoient présents,

Digitized by Google

ces paroles ou d'autres équivalentes, dans sa langue sarde : « Bonnes gens, le seigneur juge » vous a tous fait convoquer et réunir pour » que vous sachiez et entendiez les fausses pro- » messes et les faux serments faits par le duc » d'Anjou au seigneur juge en vertu des al- » liances faites publiquement, comme vous le » savez, dans l'église de la bienheureuse Marie » de cette ville, par ses premiers ambassadeurs. » Et afin que les ambassadeurs ici présents (en » leur montrant lesdits seigneurs Migon et » Guillaume), envoyés par ledit seigneur duc » d'Anjou, et que vous tous ici présents, et » tous autres absents sachent, connaissent et » voient la tromperie, les fausses promesses et » les faux serments faits par ledit duc audit sei- » gneur juge, le seigneur juge veut que l'acte » des alliances susdites, faites dans ladite » église de la bienheureuse Marie, et les actes » des procurations données par ledit duc d'An- » jou auxdits siens ambassadeurs actuels soient » lus mot à mot en votre présence ; et ils ver- » ront et vous-mêmes vous pourrez voir les » susdites fausses promesses, et comment les » serments et pactes faits par ledit duc audit » seigneur juge n'ont pas été observés, et » comment la peine indiquée dans ledit acte » d'alliance a été encourue par ledit duc » d'Anjou. »

Ledit évêque d'Alès, chancelier susdit, ayant ainsi parlé à tous ceux qui étoient là présents et rassemblés par ordre dudit juge, ainsi que ledit évêque l'affirmoit, ledit évêque d'Alès fit lire mot à mot en langue vulgaire sarde et expliquer publiquement et à haute voix par le notaire dudit seigneur juge, premièrement l'acte des alliances et conventions, secondement l'acte de procurations sur les alliances proposées de nouveau, et troisièmement enfin l'acte de procuration sur le mariage à contracter, comme on l'a dit plus haut, fait et transmis par lesdits seigneurs Migon et Guillaume, ambassadeurs précités, audit seigneur juge. Et tandis qu'on lisoit ainsi ces choses, il disoit à tous les assistants : « Oyez et pesez mûre- » ment le contenu de ces actes pour pou- » voir rendre audit duc la honte qui lui est » due. »

Et après que tout eut été ainsi lu et expliqué en langue vulgaire, mot à mot et par ordre, par ledit notaire, ledit évêque dit aux hommes susdits ainsi assemblés que ledit juge répondoit à tout ce que dessus, ainsi qu'il étoit consigné dans ladite cédule de papier que ce même évêque tenoit à la main et dont il fit de suite lecture pleine, entière, publique et à haute voix, aux assistans susdits en le traduisant en langue vulgaire sarde. Et lorsqu'il en eut terminé la lecture, il dit aux ambassadeurs qu'ils eussent à remonter sur leur galère et à s'éloigner dès le jour même des terres dudit seigneur juge, leur donnant ainsi ignominieusement leur congé.

Les choses en étant à ce point, lesdits seigneurs Migon et Guillaume, ambassadeurs susdits, demandèrent et requirent dudit évêque d'Alès qu'il leur donnât ou leur fît transmettre copie de ladite réponse, et en outre, et en leur qualité d'ambassadeurs, qu'il les fît parler audit juge afin qu'ils pussent se retirer de ladite ville avec sa bienveillance et son congé, et retourner audit seigneur duc, présentant de nouveau en ce moment audit évêque l'acte de confirmation et de ratification des alliances susdites, dont il est fait mention au rôle de créance et en l'acte de procuration; mais il refusa de le recevoir; et ledit évêque leur répondit : « Attendez ici un instant. » Puis il rentra dans la seconde cour susdite, contiguë à la chambre dudit juge, accompagné dudit notaire et de certains autres officiers de la maison dudit juge, à lui adjoints, portant avec eux lesdits originaux du rôle et des procurations pour les présenter, à ce qu'il sembloit, au juge précité.

Bientôt après, ledit don Pal revint de ladite seconde cour, qui restoit toujours fermée, et dit auxdits ambassadeurs qu'ils ne pouvoient parler audit juge, mais qu'ils allassent dîner et qu'ils eussent à faire ensuite ce que ledit juge leur feroit savoir.

Cette réponse entendue desdits ambassadeurs, lesdits ambassadeurs, avec moi notaire et les témoins soussignés, à savoir: Guillaume del Monar del Rapistagno, Raymond Le Fort de Jérosens, Guillaume de Rochefort, damoiseaux et écuyers ordinaires dudit seigneur Migon, Jacob Carreiatori, Pierre Castauli et Henry de Beau-neuf, écuyers et varlets dudit seigneur Guillaume, Geoffroy de Valbelle, damoiseau, tous habitants de Marseille et présents aux transactions précedentes, se retirèrent audit palais archiépiscopal seuls et sans aucune escorte; et là, inquiets et con-

Digitized by Google

tristés de ladite réponse, ils firent un modeste repas.

Et après ce fort mauvais dîner, comme il étoit presque neuf heures et que ledit juge ne leur envoyoit aucun message, ils dépêchèrent vers ledit don Pal Geoffroy de Valbelle afin de s'informer de lui s'ils pouvoient eux-mêmes aller parler audit juge; lequel Geoffroy, étant allé et revenu, rapporta auxdits seigneurs Migon et Guillaume qu'il n'avoit pu en aucune façon parler audit don Pal.

A cette nouvelle, ils envoyèrent de nouveau ledit Geoffroy avec le susdit Guillame del Monar vers ledit don Pal afin qu'il pût obtenir dudit juge qu'ils pussent conférer avec lui et recevoir de lui leur congé, comme il convient à des ambassadeurs de faire, ou afin qu'il leur envoyât sa réponse sur les choses sus-mentionnées. Lesquels envoyés nommés plus haut revinrent et rapportèrent auxdits ambassadeurs qu'ils avoient parlé audit don Pal et lui avoient exposé ce qui précède, lequel leur avoit répondu que lesdits ambassadeurs ne parleroient plus audit juge, parce que le juge ne le vouloit pas; qu'ils n'auroient aucune réponse de lui, et qu'ils eussent à s'éloigner incontinent des terres dudit juge, ainsi qu'ils en avoient déjà reçu l'ordre dudit évêque d'Alès, son chancelier.

Lesdits ambassadeurs, ayant entendu cette réponse et attendu la rigueur et la malveillance dudit juge et de son chancelier déjà nommé, et d'après les conseils de tous les témoins qui avoient signé l'acte d'alliance de la part dudit juge, et attendu aussi que le notaire qui avoit reçu l'acte avoit été livré par son ordre à une mort très-cruelle, ainsi qu'on le disoit avec raison et fondement, lesdits ambassadeurs, ayant loué des chevaux, sortirent le même jour des terres dudit juge et rentrèrent dans leur galère. Et quoique ledit juge eût permis auxdits ambassadeurs, pour eux-mêmes, pour le patron et le reste de l'équipage, d'emporter librement de ladite ville d'Orestano des vivres et autres objets nécessaires, néanmoins, après ladite réponse, il ne permit à aucun d'eux d'en faire sortir, et bien plus, il retint les vivres qu'ils avoient achetés et payés, sans leur rendre pour cela leur argent, aussi bien que d'autres provisions que lesdits ambassadeurs avoient fait tirer de la galère et apporter jusqu'à ladite ville d'Orestano pour leurs besoins. Et ce qui est bien plus blâmable, comme ils faisoient emporter leurs valises, leurs malles et autres meubles sur un char ou chariot attelé de deux bœufs pour les transporter de ladite ville à ladite galère, les gardiens de la porte ouvrirent lesdites malles par l'ordre, à ce qu'ils assuroient, dudit juge et visitèrent ce qu'elles contenoient, afin de découvrir, s'ils le pouvoient, et révéler audit juge les secrets des ambassadeurs. Mais ceux-ci, s'étant d'avance doutés de cette visite, avoient prudemment pris leurs mesures, de telle manière que les gardiens ne trouvèrent dans les malles rien qui pût favoriser leurs vues.

Le soir de ce même jour après le coucher du soleil, vers l'heure du crépuscule du soir, ledit François Pisani vint trouver les ambassadeurs sus-nommés sur le bord de la mer, par ordre dudit juge, et leur apporta une copie ouverte de ladite réponse par écrit avec certaines lettres closes dudit juge adressées audit seigneur duc, desquelles lettres la suscription ainsi que la teneur de ladite réponse sont plus bas rapportées dans leur ordre.

Comme lesdits seigneurs ambassadeurs étoient à bord de la galère, à un demi-mille en mer, et que pour cette raison ledit François Pisani ne pouvoit se rendre en leur présence, il remit ces lettres closes et la copie de ladite réponse à moi notaire soussigné, qui me trouvois encore sur le rivage avec plusieurs autres, en présence des sus-nommés Guillaume del Monar, Raymond Le Fort, Guillaume de Rochefort, Pierre Castauli et de plusieurs autres, me disant que ledit juge envoyoit les écrits susdits auxdits seigneurs Migon et Guillaume, ambassadeurs déjà cités. Et me rendant de suite et incontinent près d'eux à bord de ladite galère, moi notaire soussigné, je leur remis ces lettres et cette copie, en présence de plusieurs témoins, en leur rapportant les mêmes paroles qui venoient de m'être dites.

Mercredi 1er septembre.

Le mercredi premier jour dudit mois de septembre, après minuit, ils quittèrent ledit port d'Orestano, faisant route pour revenir à Marseille; et après une traversée de soixante milles, ils arrivèrent à une heure avancée au port de Bosa et couchèrent dans la galère.

Digitized by Google

Jeudi 2 septembre.

Le jeudi deuxième dudit mois de septembre, ils arrivèrent à l'heure du dîner au port Conté dans le golfe d'Alghero, lequel est distant dudit lieu d'Alghero de dix milles, ce qui fit trente mille de plus; et là les matelots firent provision d'eau douce, parce qu'ils n'en avoient point emporté des terres dudit juge, tellement que tout l'équipage avoit été forcé de ne boire que du vin pur. Et en ce lieu, ledit patron s'informa de nouveau et secrètement, près lesdits bateliers et pêcheurs de corail de Marseille, qui venoient pêcher ledit corail dans ledit golfe dudit lieu d'Alghero, des galères des Catalans qui se trouvaient, à ce qu'on disoit, dans la mer de Sardaigne, et leur demanda si quelques galères étoient arrivés de nouveau; lesquels lui répondirent qu'ils n'y en avoit d'autres que deux galères armées, dont l'une étoit dans le susdit port d'Alghero, et l'autre, appartenant à un certain pirate catalan nommé En[1] Poge, étoit attendue de jour en jour, venant de Castro de Calha; de plus un grand vaisseau armé, monté par Jacques Lefebvre, alors en course; et que le seigneur Guilabert de Crozilles, chevalier, amiral dudit roi d'Aragon, étoit également attendu avec deux galères aussi armées; et qu'il seroit déjà arrivé, ainsi que le gouverneur dudit lieu d'Alghero en avoit été informé, mais qu'une maladie l'en avoit empêché.

Après dîner, tandis que lesdits matelots s'approvisionnoient ainsi d'eau douce, certaines gens partis d'un rocher vinrent à ladite galère avec une barque, élevant sur ladite barque un petit pennonceau peint aux armes de Marseille, de la part du gouverneur dudit lieu d'Alghero, ainsi qu'ils l'affirmèrent après être montés a bord de notre dite galère; parmi eux se trouvoit un individu qui étoit consul dans ledit lieu d'Alghero pour les Marseillois et les Provençaux, et ils dirent à Jacques Guillaume, patron de ladite galère, qu'ils venoient vers lui de la part dudit gouverneur, en offrant audit patron et à tous ceux qui se trouvoient sur ladite galère des rafraîchissements en pain, vin et toutes les autres choses à eux nécessaires s'il vouloit amener sa galère audit lieu d'Alghero, lui disant en outre que ledit gouverneur s'émerveilloit fort de ce qu'il n'en avoit pas agi ainsi, d'autant plus surtout que les Catalans et les Provençaux ou Marseillois et spécialement ceux d'Alghero[1] étoient amis. Lequel patron, tout en les remerciant, leur dit en réponse que lui et tous ceux qui l'accompagnoient étoient bien pourvus de toutes sortes de vivres, par la grâce de Dieu, et qu'ils n'avoient nullement besoin de la bienveillance dudit gouverneur; et sur ce il fit apporter de fort bon vin avec des épices, et il le leur offrit honorablement dans des coupes d'argent pour qu'ils en bussent. Et tandis que les envoyés d'Alghero buvoient ainsi, ils demandèrent audit patron d'où il venoit; lequel leur répondit qu'il venoit de donner la chasse aux Sarrasins qui avoient causés dans la mer de Marseille et de Provence de grands dommages à quelques Provençaux et à plusieurs autres, et qu'on avoit dépêché à leur poursuite deux galères et une galiote. Et après avoir longtemps discouru sur ce sujet, un des susdits envoyés dudit gouverneur, s'adressant audit patron, lui dit que pour certain il venoit de Sardaigne et qu'il avoit conduit à la ville d'Orestano, près du juge d'Arborée, deux ambassadeurs dudit seigneur duc, dont l'un étoit chevalier et se nommoit le seigneur Migon de La Pomarède, et l'autre docteur, et se nommoit messire Guillaume de Bertrand; que ledit gouverneur en était bien informé, « car il avoit, » disoient-ils, reçu avis de la terre ferme que » lesdits ambassadeurs étoient à bord de ladite » galère; et cette nouvelle avoit jeté ledit gou» verneur dans un grand trouble.» Il ajouta que ledit patron avoit mal agi en amenant sa galère dans ledit port, qui se trouvoit dans une mer soumise au roi d'Aragon, et que s'il y demeuroit longtemps, il pourroit lui en arriver malheur. Et alors ledit patron, qui étoit un homme de courage, répondit fièrement ces mots ou d'autres équivalents:

« Puisque ledit gouverneur prétend que j'ai » fait ce que vous venez de dire, dites-lui que » cela est vrai et que j'ai dans ma galère les » deux ambassadeurs. Qu'il fasse donc du pis » qu'il pourra, car mon dessein est de souper

[1] C'est le terme catalan qui répond à *don*.

[2] Le texte dit un grand *lin* : « *unum magnum linum.* » *Lin* est un vieux mot français.

[1] Alghero et toute cette partie de la Sardaigne appartenait alors aux Aragonais.

Digitized by Google

» dans le port et d'y coucher, et de l'attendre » avec mon équipage jusqu'à minuit, heure à » laquelle les marins se mettent en route. » Et en effet il n'y manqua pas. Et en outre ledit patron dit à celui qui lui avoit parlé comme ci-dessus, de la part dudit gouverneur, que non-seulement la susdite galère mais encore toutes les autres galères de Marseille étoient aux ordres et à la disposition dudit seigneur duc toutes les fois qu'il en auroit besoin contre qui que ce pût être, sauf toutefois l'honneur de la reine sa dame et maîtresse [1]; et sur cela lesdits envoyés partirent.

Vendredi 3 septembre.

Le vendredi troisième jour dudit mois de septembre, ils partirent de ce lieu après minuit, dînèrent en mer et allèrent coucher à bord de leur galère au port situé à l'extrémité de la Sardaigne et appelé l'Asinara [2], et ce sont soixante milles. Cette île est située entre les îles de Sardaigne et de Corse; elle a trente milles de circuit; personne ne l'habite, excepté deux ermites. Il n'y a point de forteresse, et elle est sous la dépendance du gouverneur d'Alghero.

Samedi 4 septembre.

Le samedi quatre dudit mois, ils dînèrent dans la galère et vinrent coucher au port de Yasso dans l'île appelée Sanguinaia, près du cap qui regarde la Corse, et ce sont quatre-vingts milles; et ils couchèrent dans la galère.

Dimanche 5 septembre.

Le dimanche cinq dudit mois, ils allèrent au port nommé Giralax, dans l'île de Corse, à l'heure du dîner. Les matelots y prirent de l'eau, et en ce lieu ils couchèrent dans la galère, parce qu'ils ne purent s'avancer plus loin à cause de l'agitation de la mer et du temps contraire; et ce sont quarante milles.

Lundi 6 septembre.

Le lundi six dudit mois de septembre, comme ils ne pouvoient pas se diriger en droite ligne par la haute mer vers ladite ville de Marseille, à cause de l'agitation de la mer, ils vinrent à l'heure du dîner au château de Calins, dans ledit port de l'île de Corse, lequel est gouverné par les Génois; et là, toujours à cause du gros temps et du vent contraire, ils séjournèrent jusqu'au samedi suivant · et ce sont trente milles.

Samedi 11 septembre.

Ce jour de samedi qui fut le onzième dudit mois de septembre, ils partirent dudit port de Calins après une heure du matin et gagnèrent la haute mer; et pendant tout le jour, toute la nuit suivante et le dimanche douze dudit mois de septembre jusqu'à neuf heures ou environ, ils furent continuellement en danger de faire naufrage à cause du vent contraire et de la très-grande agitation de la mer, qui ne cessèrent de les tourmenter durant la nuit et le jour susdits. Il n'y avoit personne sur la galère qui crût pouvoir éviter la mort en aucune manière, car ladite galère était fendue et entr'ouverte, et l'eau de mer entroit dans ladite galère par tant d'endroits que vingt-quatre hommes suffisoient à peine pour puiser ou extraire l'eau de ladite galère continuellement, tant de nuit que de jour, quoique deux charpentiers et quelques autres de ladite galère fussent occupés sans interruption à boucher et calfater de tout leur pouvoir les fentes et ouvertures susdites. Ils vinrent et se transportèrent, à cause des accidents susdits et du vent contraire, au lieu dit de Mella près du château de Servo, situé sur le rivage de Gênes, et ce sont deux cent cinquante milles. Ils y passèrent tout le reste du jour, retenus par ledit vent contraire et par l'agitation de la mer et aussi pour réparer la galère susdite, qu'ils ne purent cependant réparer à défaut de barque que ceux dudit château refusèrent de leur prêter, quoiqu'ils en fussent priés et suppliés très-instamment par trois matelots que le patron y avoit envoyés à la nage. Ils couchèrent dans la galère; et en ce lieu la plage étoit telle que ladite galère ne pouvoit pas aborder la terre sans un très-grand danger.

Lundi 13 septembre.

Le lundi treize dudit mois de septembre, vers l'heure de minuit, ils partirent de cet ancrage, et au point du jour, deux galères très-bien

[1] Les Provençaux étaient alors sujets de la reine Jeanne II de Naples.

[2] L'île de l'Asinara est en effet au nord du cap Falcone.

Digitized by Google

armées s'avancèrent à leur rencontre à force de rames et les poursuivirent de tout leur pouvoir et de tous leurs efforts, tellement que pendant un demi-mille ou environ elles s'approchèrent beaucoup de ladite galère ; mais la grande légèreté de ladite galère, sa rapidité, l'expérience de l'équipage et le secours du Seigneur les tirèrent de leurs mains, en sorte que dans un court espace de temps ladite galère devança les autres de dix milles et au delà ; et lesdites galères, se voyant ainsi devancées, rebroussèrent chemin et leur permirent de s'en aller paisiblement. Ensuite ils vinrent au port Olieu ou de Villefranche, près de la ville de Nice en Provence, à l'heure du dîner. Ils y passèrent tout le reste du jour, et firent réparer ladite galère du mieux qu'il leur fut possible, et ce sont cinquante milles ; et ils couchèrent dans la galère.

Mardi 14 septembre.

Le mardi quatorze dudit mois de septembre, au point du jour, ils partirent dudit port, dînèrent dans la galère, et vinrent coucher, toujours dans la galère, au port de Saint-Tropez dans le golfe dit de Fréjus ; et ce sont soixante-dix milles.

Mercredi 15 septembre.

Le mercredi quinze dudit mois, vers minuit, ils quittèrent ledit port, dînèrent dans la galère et vinrent coucher à l'île de la Ciotat, et ce sont quatre-vingt-dix milles ; et ils couchèrent dans la galère.

Jeudi 16 septembre.

Le jeudi seize dudit mois de septembre, de grand matin, ils quittèrent ce lieu et vinrent à ladite ville de Marseille vers l'heure de prime. Et avant de passer la chaîne du port de ladite ville, conformément à la promesse que tous avoient faite pendant la nuit où ils avoient couru les dangers susdits, ils quittèrent la galère et se rendirent à l'église de Saint-Urbain, qu'ils avoient invoqué dans ladite nuit d'un esprit pur et d'un cœur sincère ; la plupart marchoient un cierge en main, pieds nus, en chemises et en caleçons [1], quelques-uns avec leurs caleçons seulement ; et lorsqu'ils eurent accompli ledit pèlerinage, passant ladite chaîne, ils entrèrent dans le port de Marseille déjà nommé avec ladite galère. Ils y séjournèrent le reste du jour afin de régler et terminer leurs comptes avec ledit Jean Casse pour le nolis et le radoub qui lui étoient dus ; lequel Jean Casse étoit venu dans une barque, au delà de ladite chaîne, au devant desdits ambassadeurs et étoit monté à bord de la galère, où ils les avoit accueillis, eux et les autres, joyeusement et avec des compliments, se félicitant beaucoup de leur arrivée ; et lorsqu'il eut dépassé ladite chaîne, avant que personne de l'équipage fût descendu à terre, il fit proclamer dans le port et à haute voix, afin que nul ne pût se plaindre de lui ni desdits ambassadeurs, que tous ceux de ladite galère engagés par lui auxquels il étoit dû quelque chose pour le reste dudit voyage vinssent aussitôt après dîner chez lui, parce qu'il déclaroit être prêt à satisfaire chacun d'eux entièrement et sans délai, ce qu'il fit en effet, pour l'honneur et par respect dudit seigneur duc, suivant ce que les ambassadeurs apprirent ensuite de plusieurs personnes.

Vendredi 17 septembre.

Le vendredi dix-sept dudit mois de septembre, ayant loué des chevaux, ils partirent de ladite ville de Marseille et vinrent au lieu appelé Las Cabanas de Berra, et ils y dînèrent avec ledit Jean Casse, qui les accompagnoit jusqu'à la ville d'Avignon pour terminer le compte du nolis en présence du seigneur cardinal de Mende, et ce sont cinq lieues. Ils vinrent ensuite coucher à Cellon, trois lieues.

Samedi 18 septembre.

Le samedi dix-huit dudit mois, ils arrivèrent à l'heure du dîner en ladite ville d'Avignon, huit lieues ; et le soir du même jour, ils présentèrent leurs respects audit seigneur cardinal de Mende, parce qu'ils n'avoient pu être admis plus tôt en sa présence, attendu qu'il avoit été longtemps en affaires avec d'autres seigneurs cardinaux. Après avoir rempli ce devoir et partagé avec lui une collation, ils furent invités par lui à dîner pour le lendemain, ainsi que ledit Jean Casse ; et il les accueillit honorablement avec joie et bienveillance, par honneur et par amitié pour ledit seigneur duc.

[1] Le texte dit : « *Cum famularibus.* » Les famulaires étaient des espèces de caleçons portés par les moines.

Digitized by Google

Dimanche 19 septembre.

Ce dimanche dix-neuf du même mois de septembre, ils dînèrent avec le même seigneur cardinal, et après dîner, après avoir conversé longtemps avec ledit seigneur cardinal, ils réglèrent avec ledit Jean Casse, en présence dudit seigneur cardinal, le prix du nolis et du radoub susdits, et demeurèrent assurés, en présence dudit seigneur cardinal, qu'il étoit dû audit Jean, pour le nolis et radoub susdits, mille soixante-quinze francs, savoir : pour le nolis de vingt-six jours, en comptant quarante francs par jour, mille quarante francs, et pour le radoub trente-cinq francs. Et quoique lesdits ambassadeurs eussent promis audit Jean, dans ladite ville de Marseille, tandis qu'ils louoient de lui ladite galère, comme il a été dit, qu'à leur retour ils ne quitteroient par ladite ville contre la volonté dudit Jean, que même ils resteroient en otages tous deux ou l'un d'entre eux dans ladite ville, ou partout ailleurs où il plairoit audit Jean tant et aussi longtemps qu'il ne seroit pas entièrement payé desdits nolis et radoub ; néanmoins, dis-je, le même Jean, plein de confiance en la clémence accoutumée dudit seigneur duc, et pour l'honneur et le respect qu'il avoit pour lesdits seigneurs duc et cardinal, permit et concéda aux ambassadeurs de partir librement et en paix, et de se rendre auprès dudit seigneur duc.

Lundi 20 septembre.

Le lundi vingt dudit mois de septembre, lesdits seigneurs Migon et Guillaume séjournèrent dans ladite ville d'Avignon, où le premier cherchoit à se procurer des chevaux et où l'autre attendoit ceux qu'il avoit envoyé chercher à Lunel par un domestique.

Mardi 21 septembre.

Le mardi vingt-un dudit mois de septembre, ledit seigneur Migon resta dans ladite ville d'Avignon pour acheter des chevaux, et ledit seigneur Guillaume, avec ses chevaux, partit de ladite ville, dirigeant sa route vers Montpellier, et il vint dîner à Bérossa, cinq lieues ; puis coucher à Lunel, six lieues.

Samedi 2 octobre.

Après cela, l'année que dessus et le samedi deux octobre, lesdits seigneurs Migon et Guillaume, ambassadeurs susdits, se rejoignirent à Toulouse afin de se rendre près dudit seigneur duc à Bordeaux et lui faire le rapport des choses qu'ils avoient faites dans leur voyage et dont il est mention au présent procès-verbal ; et comme les chemins n'étoient pas sûrs, que même ils étoient fort dangereux et qu'on leur conseilloit de ne pas se rendre à Bordeaux, mais plutôt d'attendre ledit seigneur duc, qui devoit bientôt venir dans ladite ville de Toulouse, à ce qu'on disoit, ils attendirent en effet dans ce lieu ledit seigneur duc jusqu'au mercredi suivant six dudit mois d'octobre.

Mercredi 6 octobre.

Ce mercredi six dudit mois d'octobre, à l'heure de vêpres ou environ, ledit seigneur duc fit son entrée dans ladite ville de Toulouse ; et ils sortirent à cheval pour aller à sa rencontre. Ils lui offrirent leurs respects ; et par ordre dudit seigneur duc, ils lui firent à l'instant même un rapport sommaire des choses qu'ils avoient faites dans le voyage susdit, ainsi que ledit seigneur Guillaume le rapporta ensuite le même jour, dans ladite ville, à moi notaire soussigné. Et de plus, afin de présenter audit seigneur duc une relation plus circonstanciée de tout ce qui s'étoit passé, et aussi afin de lui remettre les écrits relatifs aux faits susdits, ils séjournèrent dans ladite ville de Toulouse, attendant de jour en jour les ordres dudit seigneur duc à ce sujet, jusqu'au lundi suivant onzième jour du susdit mois d'octobre.

Lundi 11 octobre.

Ce jour de lundi onze dudit mois d'octobre, après l'heure de vêpres, les seigneurs Migon et Guillaume, ambassadeurs précités, présentèrent et transmirent réellement audit seigneur duc les lettres closes dudit juge, adressées audit seigneur duc, en présence de discrète et vénérable personne maître Jean Tribon, secrétaire du même seigneur duc, et de moi Raymond Mauranni, clerc du diocèse de Nîmes, notaire public par l'autorité apostolique ; et ils lui firent la relation pleine et entière de tout ce qui est écrit dessus, dans le palais royal de de Toulouse, dans la partie qu'habite ladite dame duchesse et dans l'appartement nouvellement construit par ledit seigneur duc.

Digitized by Google

Cette opération terminée, ledit seigneur duc, ayant d'abord ouvert, vu et lu lesdites lettres closes, ordonna à moi notaire susdit, pour que la mémoire en demeurât à jamais, de les insérer mot à mot dans le présent livre ou procès-verbal, et la teneur desdites lettres suit plus bas. Et néanmoins, après cette opération, incontinent et sans autre delai, les mêmes ambassadeurs firent audit seigneur duc la remise réelle d'un blanc seing en parchemin, scellé du sceau secret dudit seigneur duc, lequel y étoit appendu, ainsi que de lettres closes adressées par ledit seigneur duc au seigneur cardinal d'Albani, au duc de Gênes, à Louis Contarini, à Charles Doria, tous Génois, et confiées pour certaines causes auxdits seigneurs ses ambassadeurs avant l'ambassade susdite.

Mercredi 13 octobre.

Et ensuite, la même année que dessus et le mercredi treize dudit mois d'octobre, ledit seigneur Guillaume Gaian, par ordre dudit seigneur duc, remit réellement audit maître Jean Tribon, secrétaire, en présence de Pierre Castauli, habitant de Toulouse, et de moi notaire soussigné, la lettre close, la réponse faite par ledit juge, le rôle écrit en langue française et l'acte de ratification, desquels il est fait mention plus haut dans le présent procès-verbal, ensemble avec le présent procès-verbal lui-même.

Quant aux originaux du rôle écrit en latin et à la procuration, il ne put en aucune manière les remettre et restituer audit seigneur duc, parce que ledit juge, ou son chancelier, avoit retenu par devers lui ces pièces dont la teneur est insérée ci-dessous, comme il est déjà dit dans le présent procès-verbal. Lesdits seigneurs Migon et Guillaume, lorsqu'ils étoient dans ladite ville d'Orestano, déterminés par certaines causes qui concernoient l'honneur et l'avantage dudit seigneur duc, avoient déchiré et détruit un autre acte de ratification et un autre rôle contenant le fait du mariage, afin qu'on ne pût pas les trouver sur eux, attendu la cruauté et la méchanceté du susdit juge.

La teneur desdits rôles, procurations, suscription de lettre et copie de réponse, desquels il a été fait mention plus haut, est comme il suit et suivant l'ordre ci-après.

LETTRE DE CRÉANCE.

Mémoires des choses que ont à dire et à faire messire Migon de La Pomarède, chambellan, et messire Guillaume Gayan, conseiller de monseigneur le duc d'Anjou, sur la messagerie à eux enchargée devers le seigneur juge d'Arborée.

Premièrement le salueront bien et affectueusement de par monseigneur le duc d'Anjou et madame la duchesse; si comme il est accoustumé.

Item, lui diront comment mondit seigneur desire oyr et savoir tous les jours bonnes nouvelles de son bon estat et santé, et de madame sa fille, et par espécial après que l'alliance et amistié fut faicte entre ledit monseigneur le duc et ledit seigneur juge encontre le roy d'Aragon, et que souvent en veuille certifier ledit monseigneur le duc pour son grant plaisir et joye.

Item, lui diront le bon estat et santé de monseigneur le duc, de madame la duchesse, de monseigneur Loys leur fils, la prospérité de leurs besognes, par espécial sur la conqueste de Guyenne, et les autres nouvelles de par deçà.

Item, lui diront comment, après ce que messire Guillaume Mauvinet et messire Pierre Gilbert, messagers envoyez de par mondit seigneur le duc audit seigneur juge furent retournez devers monseigneur et lui eurent faite relation des choses qu'ils avoient accordées sur lesdites alliances et amistiez, mondit seigneur, pour amour et honnor dudit seigneur juge, combien qu'il y eust articles bien chargants, monseigneur le ratifia et approuva et dedans le terme que lesdits messages avoient accordé, si comme plus à plein ils lui peuvent monstrer, et le remercient de la bonne chière et begnin traictement, grâces et dons qu'il leur fit, dont monseigneur le mercie tant comme il puet.

Item, lui diront comment lesdits messire Guillaume et messire Pierre Gilbert dirent et rapportèrent à monseigneur que ledit seigneur juge leur avoit dit qu'il envoyeroit devers mondit seigneur de ses gens pour cause desdictes alliances et amistiez, et aussi autres marchands génévois l'avoient à mondit seigneurs affirmé, dont il est emerveillez de ce qu'il ne les a veus, ne ne scet la cause pourquoy ils sont demeurez.

Item, lui diront que monseigneur a différé si longuement à renvoyer devers lui ses mes-

Digitized by Google

sages pour les raisons qui s'ensuivent. Premièrement pour ce que toujours il attendoit les messagers dudit seigneur juge, si comme en l'article devant est contenu. Secondement pour ce que l'en tractoit à Bruges de la paix des roys de France et d'Angleterre, dont monseigneur vouloit bien savoir la fin pour l'avancement des besoingnes communes dudit seigneur duc et dudit seigneur juge, et n'a guère que les tracteurs se sont partis sans faire aucun exploit. Tiercement pour ce que le roy de Castille avoit prié monseigneur de faire accort par sa main de mondit seigneur et du roi d'Arragon sur les demandes que monseigneur leur fait. Et combien que monseigneur n'eust oncques entente, ne ait, de faire paix ne accort avec lui, sans le bon plaisir et assentiment dudit seigneur juge, si comme faire ne le doit par vertu des alliances et amistiez faites entre eux, toutefois il y a voulu entendre pour savoir l'intention dudit roy d'Aragon, et que ledit roy de Castille et l'enfant son fils ainsné fussent plus pleinement enfourmez de son bon droit, si comme ils sont à présent par les messages que monseigneur y avoit envoyez, et tellement qu'ils le reputent tout cler. Et plus que jamais lesdits roys de Castille et enfant se sont esforciez de corps et de bien sans y rien espargner à mondit seigneur audit fait, et ainsi a fait le roy de Portugal qui semblablement en a estés enformez, et depuis dix mois en ça s'est alliez avec mondit seigneur. Et pour en certifier ledit seigneur juge de tout ce qui a esté fait, monseigneur a différé de envoyer plus tost devers lui lesdits messages.

Item, a esté cause pourquoi monseigneur n'a envoyé plus tost devers ledit seigneur juge, car après que lesdits messagers premiers furent retournez, Dieux par sa grâce a donné à monseigneur un très-biau fils de madame la duchesse, lequel nasquit le septiesme jour d'octobre l'an 1377 et a nom Loys. Et pour ce que monseigneur imagina, après la nativité dudit monseigneur Loys, pour plus affermer et croistre les amistiez et alliances devers lui et ledit seigneur juge, par voie de mariage à faire entre ledit monseigneur Loys et la fille dudit seigneur juge; et au commencement l'en ne puet connoistre de la vie des enfants jusques à tant qu'ils soient aucunement enforciez; et a présent, par la grâce de Dieu, ledit monseigneur Loys ait passé l'yver et grant partie de l'esté et soit très-noblement et bien proportionnez de corps et de ses membres et fizonomies en toutes choses, et selon le conseil et avis des fisiziens et regart de toutes gens, taillé et ordonné, par la grâce de Dieu, à vivre, ledit monseigneur le duc ne vuelt plus attendre que de ces choses ne certifie ledit seigneur juge; et pour ce qu'il dit à ses premiers messagers en aucunes paroles, quant l'un lui parloit de mariage pour lui et pour sa fille, si monseigneur n'avoit point d'enfants, et ou après, parlant d'autres choses, et de l'amistiez et alliance qu'il faisoit avec monseigneur, leur dit que qui li voudroit estre vray, bon et féal ami, auroit lui, sa fille et ce qu'il avoit; et monseigneur à tous ceulx à qui il est ami et alliez, le veuille estre parfaitement et loyalement et par espécial à lui, a en propos et volenté de faire mariage de monseigneur Loys sondit fils avec la fille dudit seigneur juge, parmi bonnes, justes et raisonnables pactions et convenances, auxquel traicté à faire et accomplir et entériner parfaitement, a ordonez ces dits présens messagers et leur a donné pouvoir de faire toutes les choses qu'il pourrait faire se il estoit présent.

Item, que se ledit mariage plaît audit seigneur juge, mondit seigneur en aura plaisir plus que d'autres à qui ils se peust adjouster ne confédérer; car combien que le roy d'Aragon lui ait fait parler et tractier qu'il voulsist faire mariage de monseigneur Loys son fils avec la fille du duc de Gironne, et lui en ait fait faire grands offres tant en prouffis de terres comme d'argent, et la vouloit faire jurer royne après la mort du duc de Gironne, s'il n'avoit enfant masle, de quoy l'en a pas espérance, et en ce ledit cas monseigneur Loys roy d'Aragon, néans-moins monseigneur ne y a voulu entendre, ne fera aucun accort avec lui, si comme il ne doit par vertu desdites alliances, ne aussi à plusieurs autres mariages dont l'en lui a parlé, comme de la fille de Portugal, de la fille du roy de Hongrie, de la fille du duc Aubert duc de Bavayre, et de plusieurs autres, pour quelques paroles ne quelques prouffi que l'en lui ait offert, jusques à ce qu'il sceust la volenté et entention dudit seigneur juge s'il voudroit entendre audit mariage; et sur ce lui dient de par monseigneur que pleinement et libéralement vueille aler avant en ceste besongne s'il y vuelt entendre et en bonne foi, car ainsi le entend monseigneur et non autrement.

Digitized by Google

Item, dient audit seigneur juge comment monseigneur n'a peu commencer sa guerre encontre le roi d'Aragon, car le roi son frère le avoit moult prié qu'il ne la voulsist commencer jusques à ce que sa guerre et celle du roi d'Angleterre fust à fin, ou par traité de paix ou de trèves, ou fust plus avant procédé encore à la conquête, et l'a convenu entendre audit traité de la paix; et pour icellui en a été en France après ce que ses premiers messagers furent retournés, et aussi pour la très-noble et grand conquête qu'il fit l'année passée en Guyenne, la plus belle que jamais y fut faite en une saison, tant en déconfiture de gens d'armes et prinses de grands prisonniers, comme de prinses de bonnes villes et grosses forteresses et châteaux, parquoy il a été très-grandement occupé, et aussi par le traité dont dessus est faite mention que le roi de Castille vouloit faire entre lui et le roi d'Aragon; mais l'entention de monseigneur est de commencer sa guerre sans plus délayer l'année que l'on comptera quatre-vingts; et entre deux pense être pourvu de ce que besoing lui fera; et que la guerre de France aura eu aucun appointement; et aussi le fait du roi de Navarre aura prins aucune conclusion; lequel roi plusieurs conspirations et mauvaistiez avoit fait, traité et procuré contre le roi et son royaume, pourquoi lui ont été prinses toutes les terres qu'il avoit en France par le roi après la révélation desdits mauvaistiez et traysons qui miraculeusement a esté faite au roi et à monseigneur, et celles de Languedoc ont été prinses par monseigneur, la grâce de Nostre-Seigneur du tout! Toutefois se audit seigneur juge sembloit expédient que monseigneur la deust commencer l'année qui vient que l'on dira soixante-dix-neuf, par son conseil et advis et bon aide monseigneur la vouldroit faire; et sur ce sachant lesdits messages pleinement son intention et volonté, et l'aide que faire vouldra à monseigneur, outre ce qui est contenu des alliances, de quoy monseigneur a bien fiance pource qu'il en dit à ses premiers messages de bouche, et l'en prient bien et affectueusement et en facent tout leur povoir.

Item, comment monseigneur a entendu que ledit seigneur juge est en tractié de faire paix avec ledit roi d'Aragon et li dient, prient et requièrent, par vertu des alliances faites entre monseigneur et luy qu'il ne veuille faire paix ne acord avec ledit roy d'Aragon sans exprès consentement dudit monseigneur, car aussi ne la voulut faire ni veult monseigneur, combien que par plusieurs en ait esté prié et requis, comme par le pape Grégoire que Dieux absoille, le cardinal de Therouenne, le roi de Castille et le comte d'Armaignac et autres.

Item, lui bailleront la confirmation desdites alliances et se feront de nouvel, se besoing est, par la manière que monseigneur leur a enchargié de bouche.

PROCURATION.

Pour la confirmation des alliances déjà faites et pour leur renovation.

Au nom du Seigneur, *amen*. Par le présent acte public, à tous présent et à venir savoir fesons que l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 1378, le treizième jour du mois de juillet, l'an premier du pontifical de très-saint-père en Jésus-Christ Notre-Seigneur, Urbain sixième du nom, pape par la providence de Dieu : étant présents devant nous tabellions publics et témoins soussignés, le sérénissime prince et seigneur, monseigneur Louis fils du feu roy de France, duc d'Anjou et de Touraine, et comte du Maine, et témoignant sa pleine et entière confiance dans amés et féaux monseigneur Migon de Rochefort, chevalier seigneur de Pomarède, chambellan, et maître Guillaume Gayan, licencié ès lois, conseillers dudit seigneur duc.

A nommé et établi lesdits Migon de Rochefort et Guillaume Gayan, tous deux présents, tous deux l'un pour l'autre et chacun pour soi en particulier, se soumettant lesdits seigneurs gratuitement à cette charge et de telle sorte que la condition du premier ou du dernier occupant n'en devienne pire ou meilleure, mais que ce qui aura été commencé par l'un puisse avoir l'autre pour médiateur et être achevé par lui, hors cependant toutes révocations de la part dudit duc qui les nomme, établit, constitue ses veritables fondés de pouvoirs, procureurs, ambassadeurs, négociateurs et deputés spéciaux, avec pleins et libres pouvoirs, et commission spéciale, spécialement et expressément pour porter, présenter et remettre en mains à l'illustre prince et seigneur, monseigneur Hugues juge d'Arborée, comte de Gociano, vicomte de Basso, un acte public, reçu, pris et signé par discret personnage maître

Digitized by Google

Humbert de Mirande, notaire impérial, l'an de la nativité de Notre-Seigneur 1377, le vingtième jour du mois d'avril, contenant la ratification et confirmation dudit seigneur pour les traités d'amitié et d'alliance dernièrement fait contre le roi d'Aragon, et son royaume, sa patrie, ses sujets, ses confédérés, et tous ses serviteurs, entre ledit monseigneur Hugues d'une part, et vénérables hommes messeigneurs Guillaume de Mauvinet, chevalier, chambellan, et Pierre Gilles, professeur en droit civil et en droit canon, fondés de pouvoirs et spécialement députés par ledit duc pour faire lesdites alliances et confédérations avec monseigneur Hugues juge d'Arborée, nommé d'une part, avec un acte public, souscrit et signé par discrets personnages maître Raphaël Bochon et feu Gabriel de La Porte, notaire public impérial, et feu Jean fils de Marie de Serre d'Orestano, notaire par l'autorité impériale et par celle du roy d'Aragon, l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 1377, la quinzième indiction, le dix-septième jour du mois de février selon l'usage de la province d'Arborée;

Et aussi pour approuver, confirmer et ratifier, au nom dudit duc et en sa place, toutes les clauses, et chacunes d'elles en particulier, contenues et exprimées dans ledit traité d'alliance et de confédération, pour ajouter, ôter ou faire diminution aux titres contenus et déclarés dans ledit traité d'alliance; plus, pour expliquer et interpréter tous lesdits titres ou quelqu'un et chacun d'eux en cas de doute dudit seigneur juge d'Arborée ou de son délégué ou ses délégués ayant pour ce dû et spécial pouvoir, selon qu'il semblera bon auxdits délégués ou à l'un d'eux, pour l'avantage, l'honneur et le bien de qui que ce soit desdits seigneurs, et pour le dam du roy d'Aragon, de ses terres et de ses serviteurs quels qu'ils soient.

Auxquels ambassadeurs et délégués spéciaux et à chacun en particulier, ledit monseigneur duc a donné et accordé, par teneur et suite du présent acte, généraux, pleins et libres pouvoirs et commissions spéciales d'offrir, présenter et remettre aux mains de monseigneur Hugues, juge d'Arborée, l'acte de la ratification susdit, et aussi d'établir, d'approuver, de ratifier et de confirmer, au nom et en place dudit seigneur duc, toutes ces clauses et chacune des clauses contenues et exprimées dans l'acte de ladite alliance; de plus, d'augmenter, retrancher, diminuer, expliquer, interpréter le titre ou les titres nommé ou nommés dans l'acte d'alliance sus-désigné de la manière qui paraîtra utile et opportune aux mêmes délégués et à chacun d'eux en particulier, et de faire de nouveau des conventions et pactes contraires, et de s'engager de la part dudit duc, au sujet desdites alliances, confédération et amitié, et pour les mêmes clauses, au seigneur Hugues juge d'Arborée, et de recevoir les mêmes engagements de la part dudit seigneur juge ou de ses délégués sus-mentionnés, et même d'obliger ledit seigneur duc, tant dans sa personne que dans ses biens, et réciproquement de stipuler et recevoir dudit seigneur juge ou de ses délégués ayant pouvoir, comme il a été dit, toutes conventions faites et promesses semblables, au nom et en place dudit seigneur constituant, et pour lui-même; et aussi de faire lesdits pactes convenus et promesses dans le jour desdites alliances, amitié et confédération déjà contractées par procureurs, ambassadeurs ou délégués spéciaux sus-mentionnés; et a promis et juré ledit duc, de tenir, conserver et exécuter tout ce qui a été fait, approuvé, ratifié, ajouté, diminué, supprimé, expliqué et interprété par eux ou l'un d'eux, et de n'y contrevenir en rien.

Donnant et accordant auxdits délégués et ambassadeurs et à chacun d'eux en particulier pleins, généraux, spéciaux et libres pouvoirs de confirmer et promettre par le serment réciproque inscrit ci-dessous lesdites ratifications, confirmations, additions, suppressions, explications et diminutions, et les pactes et conventions à contracter et à arrêter par les susdits au sujet des alliances et des confédérations susmentionnées, et d'y engager l'honneur dudit seigneur duc, même avec addition et adjonction de la peine mentionnée et exprimée dans les traités d'alliance déjà cités, et qui devait, à décharges réciproques, être publié ces clauses et conditions n'étoient point observées de point en point ou n'étoient point suivies d'une entière exécution de la part dudit constituant; de plus d'engager et d'hypothéquer pour l'observation de tout ce qui a été dit ci-dessus le seigneur duc et tous ses biens et chacun de ses meubles ou immeubles présents et futurs, et de soumettre sa personne et ses biens susdits à la censure et aux interdictions du saint-siége et de la chambre apostolique, de l'audi-

Digitized by Google

teur de cette chambre ou de son vice-auditeur, ou, à la place de l'auditeur, de tous autres tribunaux ecclésiastiques ou temporels, tant dans le royaume de France que partout autre part.

De recevoir dudit seigneur juge ou de ses délégués déjà mentionnés le même serment, et aussi toutes promesses, obligations et soumissions, et de les recevoir dans la même forme, ou autrement selon qu'il paroîtra, à ces ambassadeurs et délégués, ou à l'un d'eux plus utile et plus convenable, ou que l'avantage dudit seigneur le demandera. Et aussi de traiter et de contracter, de faire et de promettre, de gérer et d'ordonner toutes les autres clauses et chacune d'elles en particulier qui, dans lesdits points ci-mentionnés ou à propos d'eux, paraîtront utiles, nécessaires ou même opportuns aux ambassadeurs ou à l'un deux, quand même elles seroient telles qu'elles demanderoient une autorisation spéciale plus étendue que ce qui a été dit ci-dessus, et de faire tout ce que ledit seigneur duc feroit ou pourroit faire s'il étoit présent.

Au reste, ledit monseigneur duc, par pacte exprès, et moyennant serment prêté par lui corporellement sur les saints Évangiles de Dieu, nous a promis à nous tabellions susdits stipulants et recevants solennellement ladite promesse au nom de ceux à qui il a importé, importera ou pourra importer dans la suite, sous obligation et hypothèque de tous ses biens susmentionnés et de chacun en particulier, qu'il aura toujours pour ratifié et agréable tout ce qui aura été ratifié ajouté, supprimé, diminué, expliqué, interprété, traité, accordé, juré, promis, obligé, renoncé, stipulé ou fait de quelque manière que ce soit par les procureurs, ambassadeurs et négociateurs, et envoyés spéciaux ci-dessus nommés, ou par un d'eux, dans les choses susdites ou à propos d'elles, et il dispense lesdits ambassadeurs et négociateurs, et envoyés spéciaux, et chacun d'eux en particulier, de toute charge de responsabilité sous l'obligation et hypothèque déjà dites.

Fait à Toulouse dans le nouvel hôtel de la cour royale où demeure ledit monseigneur duc, l'an, le mois, l'indiction et le pontificat sus-mentionnés, étant présents, magnifique seigneur Henry de Bretagne, frère de l'illustrissime dame duchesse d'Anjou, épouse de notre dit seigneur le duc d'Anjou; noble et puissant homme Guidon Lasteyrie, chevalier, conseiller et sénéchal de Rhodez, et vénérable et discret personnage maître Jacques de La Chaine, secrétaire dudit seigneur duc et chancelier de l'église d'Amiens, témoins spécialement apelés et invités.

Et moi Baudouin de Sinsyac de Bouconville, notaire apostolique du diocèse de Loudun, présent à ce qui est écrit ci-dessus, avec les témoins susdits et le notaire soussigné à tous ces actes que j'ai vu passer et dont j'ai entendu lecture, j'ai fait le présent acte public, écrit de ma propre main; et en témoignage de tout ce qui est mentionné ci-dessus, je l'ai scellé de mon sceau ordinaire avec la souscription et le sceau du notaire soussigné.

Et moi Jean Poitevin, clerc d'Anjou, et par l'autorité impériale notaire public, pendant que le seigneur duc faisoit et ordonnoit les actes ainsi qu'il est écrit ci-dessus, j'ai été présent avec les témoins et le notaire qui ont signé ci-dessus, et ayant vu et entendu tout ce qui est ici mentionné et étant présent, et j'ai reçu avec ledit notaire, publié et grossoyé le présent acte public, par l'ordre dudit seigneur duc, et j'y ai apposé mon sceau ordinaire, conjointement avec le sceau dudit notaire nommé ci-dessus et dudit seigneur duc, en qualité de témoin appelé et invité à ces présentes.

Et nous Louis duc d'Anjou et de Touraine, comte du Maine, nommé ci-dessus, pour plus grande certitude des présentes et pour qu'il soit ajouté foi plus solide et plus ferme à tout ce que dessus, nous avons ordonné que le présent acte public reçu de notre ordre par les susdits notaires seroit confirmé par l'apposition de notre sceau secret, en l'absence du grand, et scellé du sceau de notre susdit secrétaire l'an et le jour susdits.

PROCURATION

Pour le contrat de mariage.

Au nom du Seigneur, *amen*. Qu'il soit connu à tous présents et futurs par le présent acte public, que en l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur mil trois cent soixante-dix, le treizième jour du mois de juillet, première indiction, l'an premier du pontificat du très-saint-père en Jésus-Christ Notre-Seigneur, Urbain, sixième du nom, pape par la Providence divine, étant présents devant nous les tabellions publics et les témoins soussignés, le très-illus-

Digitized by Google

tre prince et seigneur Louis, fils du feu roi de France et frère de notre seigneur le roi régnant, duc d'Anjou et de Touraine et comte du Maine, et la sérénissime dame Marie de Bretagne son épouse, duchesse d'Anjou et de Touraine et comtesse du Maine; ladite dame duchesse, de la volonté, autorité, licence et consentement exprès dudit seigneur duc ici présent, donnant et accordant licence et autorité à ma dite dame duchesse et comtesse son épouse, pour tout ce que dessous, en général et en particulier: ce dont ledit seigneur duc ici présent a attesté la vérité.

Tous deux, d'une même volonté, conjointement et séparément, après avoir attesté leur pleine et entière confiance dans la grande prudence, vigilance, fidélité et expérience reconnue de leurs amés et féaux monseigneur Migon de Rochefort, chevalier, seigneur de La Pomarède, chambellan, et de maître Guillaume Gayan licencié ès lois, conseiller dudit seigneur duc, ont fait, établi et ordonné les mêmes monseigneur Migon et maître Guillaume, présents, et chacun d'eux en particulier, se soumettant volontairement lesdits seigneurs à cette charge, de sorte que la condition du premier ou dernier occupant n'en devienne ni meilleure ni pire, mais que ce qui aura été commencé par l'un d'eux puisse être continué et achevé par l'autre, hors cependant la révocation de leurs procurations précédemment établies conjointement ou séparément, pour tous deux ou pour l'un seulement;

Leurs véritables, réels et non équivoques procureurs, ambassadeurs, négociateurs et envoyés spéciaux avec pleins et libres pouvoirs et mandat spécial, de spécialement et expressément rechercher, traiter, faire, conclure et assurer, à la place et au nom desdits seigneurs et dame, le mariage futur entre le seigneur Louis fils légitime, unique et connu desdits seigneurs et dame, et Benedicta, fille d'illustre prince et seigneur Hugues juge d'Arborée, comte de Gociano et vicomte de Basso; et de traiter, ordonner, disposer et accorder avec ledit seigneur Hugues comte et juge d'Arborée, la dot convenable et compétente de sa fille susdite, de ses dépendances et appartenances, et de stipuler et convenir avec le même de la délivrance de ladite dot, de sa restitution et autres choses précitées.

Auxquels leurs procureurs, ambassadeurs et envoyés spéciaux pour l'objet susdit, et à chacun d'eux en particulier, lesdits seigneurs duc et dame duchesse, et chacun d'eux en particulier, ont donné et accordé, par teneur du présent acte public, généraux, pleins et libres pouvoirs et commission spéciale de proposer, de traiter, de faire et assurer avec le seigneur Hugues juge d'Arborée, précité, le futur mariage; de plus d'ordonner, d'accorder et de disposer totalement de la dot déjà mentionnée et de ses circonstances et de stipuler et convenir avec ledit Hugues de sa remise et restitution, et aussi de faire et contracter tous pactes et conventions et promesses de la part desdits seigneur duc et dame au sujet des susdits mariage, dot et dépenses, et pour et sur les objets susdits, envers le seigneur Hugues; et même d'y obliger le seigneur duc et la dame duchesse, tant en leur personne qu'en leurs biens.

Et réciproquement, de stipuler pour recevoir en même temps du seigneur juge, au nom et place et comme procureurs desdits seigneur et dame, et pour eux et pour le seigneur leur fils susdit, tous pactes, conventions et promesses.

Et ont promis et juré sur leur foi et avec le serment réciproque écrit ci-dessous, de tenir, conserver et remplir lesdits pactes, conventions et promesses, dans et pour lesdits mariage, dot, dépendances et circonstances à conclure, à faire accorder et assurer par lesdits ambassadeurs, procureurs ou envoyés susdits ou l'un d'eux, et pour le mariage même, et la dot, les circonstances et les dépendances, de la même manière qu'il aura été fait et conclu par les ambassadeurs et de n'y contrevenir ni mettre opposition en rien.

Donnent et concèdent aux mêmes ambassadeurs et envoyés, et à chacun d'eux en particulier, pleins, généraux, spéciaux et libres pouvoirs de traiter, de conclure et appointer ledit mariage futur, d'assurer et promettre par serment, au nom desdits seigneur et dame et dudit seigneur Louis leur fils, et d'obliger leurs âmes, même avec toute addition et adjonction de quelque peine que ce soit et qui sera mutuellement consentie, si les clauses qui auront été traitées, appointées, promises et assurées n'étoient point observées à la lettre ou n'étoient point suivies de pleine et entière exécution du côté desdits seigneur et dame et de leur fils susdit.

De plus, lesdits seigneur duc et dame du-

Digitized by Google

chesse, et chacun d'eux en particulier, ont donné et permis auxdits leurs ambassadeurs, procureurs et envoyés spéciaux, plein, spécial et entier pouvoir de donner et accorder, audit seigneur Louis leur fils, ou aux notaires publics stipulants et recevants pour lui, en faveur et dans l'attente du mariage futur, et dans le cas prévu ci-devant, telle quantité de leurs terres, châteaux, maisons et de leurs autres biens que lesdits ambassadeurs voudront, et même de lui assigner tout nom et titre honorable pour le présent et après la mort dudit duc, son nom et son titre principal; lesquels nom et titre le seigneur duc a promis de donner audit seigneur Louis son fils en présence de nous notaires stipulants pour lui comme ci-dessus et dans le cas prévu, et dans le même cas de le faire principal héritier de son bien, dans le même cas prévu ci-dessus.

De plus d'obliger et hypothéquer, pour l'observation et l'exécution ferme et irrévocable de toutes les choses susdites et de chacune d'elles, lesdits seigneur duc et duchesse, et chacun d'eux en particulier, tous leurs biens en général et en particulier, meubles et immeubles, présents et futurs, et ceux de chacun d'eux séparément, avec renonciation de nouvelles constitutions.

Et aussi, avec toutes autres renonciations ou clauses opportunes, de soumettre les personnes et les biens susdits aux censures et interdictions du saint-siége et de la chambre apostolique, de l'auditeur de cette chambre ou du vice-auditeur, et de toutes autres chambres ecclésiastiques ou temporelles, tant dans le royaume de France qu'autre part que ce soit.

De plus de recevoir dudit seigneur juge le même serment, et aussi toutes obligations et soumissions, dans la même forme ou autrement selon qu'il paraîtra plus utile ou mieux valoir auxdits leurs ambassadeurs, procureurs et envoyés spéciaux, ou à l'un d'eux.

Et aussi de traiter, stipuler, faire, promettre, gérer et diriger toutes autres choses en général et en particulier qui paroîtront dans les points susdits, et leurs dépendances, aux susdits ambassadeurs ou à l'un d'eux, utiles, nécessaires, ou même opportunes dans le cas même où elles seroient de telle nature qu'elles exigeroient un mandat spécial au delà de ce qui a été dit ci-dessus; et généralement de faire tout ce que les mêmes seigneur et dame feroient ou pourroient faire s'ils étoient présents.

Au reste lesdits seigneur et dame, et chacun d'eux en particulier, par un pacte exprès et par un serment prêté corporellement par eux sur les quatre saints évangiles de Dieu, nous ont promis à nous tabellions, stipulants solennellement et recevants par ceux à qui il appartient, appartiendra ou pourra appartenir dans la suite, sous hypothèque et obligation de tous leurs biens et de chacun desdits biens, communément et séparément, qu'ils auroient pour ratifié, pour agréable et pour conclu, tout ce qui, dans les points susdits et à leur sujet, dans leurs dépendances et circonstances aura été proposé, traité, accordé, confirmé, juré, donné, concédé, convenu, promis, obligé, renoncé, stipulé par les susdits leurs procureurs, ambassadeurs, négociateurs et envoyés spéciaux, ou par l'un d'eux en particulier, ou toute autre chose de quelque manière que ce soit qu'ils auront faite et négociée : de plus dispensent lesdits ambassadeurs de toute charge et responsabilité sous l'obligation et hypothèque précitées.

Fait à Toulouse, dans le nouvel hôtel royal où habitoient lesdits seigneur duc et duchesse, l'an, le jour, le mois, l'indiction et le pontificat sus-mentionnés; étant présents *ad hoc* magnifique homme Henri de Bretagne, frère de ladite dame duchesse, noble et puissant homme Guidon de Lasteyrie et discrète personne maître Jacques de La Chaine, secrétaire dudit seigneur duc, chancelier de l'église d'Amiens, témoins appelés et nommés spécialement à tout ce qui est écrit ci-dessus.

Et moi Jean Poitevin, clerc né à Angers, notaire public par l'autorité impériale, ayant été présent au nombre des ambassadeurs, à la remise du pouvoir, promesse et protestation du serment, révélation, obligation et autres choses sus-mentionnées, tandis qu'elles étoient faites par le seigneur duc et duchesse, j'ai reçu, publié ensuite, et mis au net le présent acte public, écrit et fait de ma propre main, et y ai apposé mon sceau ordinaire avec le sceau et la signature du notaire soussigné, et l'appendition des sceaux desdits seigneurs duc et duchesse : comme étant requis et appelé en témoignage de tout ce que dessus.

Digitized by Google

Et moi Jean Baudouin de Sinsyac, de Bouconville, notaire du diocèse de Loudun par l'autorité apostolique, pendant que ce qui est dit ci-dessus se faisait, j'ai été présent avec les témoins et le notaire ci-dessus nommés, et j'ai entendu et ouï comme il est dit; en foi de quoi j'ai apposé au présent acte public mon sceau ordinaire, comme appelé en confirmation et en témoignage de tout ce que dessus.

Et nous Louis duc d'Anjou et de Touraine et comte du Maine, et Marie de Bretagne duchesse déjà nommée, pour plus grande certitude de toutes les choses écrites ci-dessus et de chacune d'elles en particulier, et pour qu'il y soit ajouté foi plus solide et plus ferme, avons ordonné que le présent acte public reçu de notre ordre par les notaires sus-nommés, seroit confirmé par l'appendition de notre sceau et scellé des sceaux de nos secrétaires soussignés l'an et le jour susdits.

Pour monseigneur le duc,
TRIBON.
Pour madame la duchesse,
PAYEN.

REPONSE

DU SEIGNEUR JUGE D'ARBORÉE.

Traduction de la réponse faite par haut et magnifique seigneur Hugues, juge d'Arborée, par la grâce de Dieu, comte de Gociano et vicomte de Basso, aux ambassadeurs du seigneur duc d'Anjou, rendue mot à mot par la chancellerie du seigneur juge, où ladite réponse est enregistrée pour la mémoire de la postérité.

Le seigneur juge répond d'abord que l'acte des pactes et des conventions que les premiers ambassadeurs du seigneur duc d'Anjou ont fait, juré et confirmé devant le peuple dans l'église de Sainte-Marie dans la cité d'Orestano avec ledit seigneur juge, doit être montré aux seconds ambassadeurs afin qu'ils connoissent et voient le manque de foi du duc leur seigneur avec les peines stipulées dans ledit acte et les dommages et intérêts qui reviennent au seigneur juge et à ses sujets pour prix de la violation des pactes et des fausses promesses qu'ils lui avoient faites en contrevenant à la foi première et à leur propre serment; lesquels dommages et intérêts et peines ledit seigneur entend recouvrer et revendiquer, et il exige qu'il lui soit fait satisfaction en temps et en lieu opportun et telle qu'elle lui conviendra.

Quant à la confirmation que demande ledit seigneur duc, attendu les vaines et frivoles excuses qu'il apporte et qui ne sont ni vraies ni vraisemblables, comme tout le monde le sait, le seigneur juge répond : que lesdites excuses ne servent et ne sont utiles ni à lui ni à ses sujets; car non-seulement le seigneur duc n'a point observé ce qu'il avoit promis et juré et n'y a eu nul égard, mais en comptant avec confiance sur l'exécution de ses vaines promesses qui n'eurent jamais d'effet, lui seigneur juge a différé de commencer la guerre qu'il auroit vigoureusement poussée; ce que n'ayant pas fait à cause de cette longue attente, il a fait sans fruit et en pure perte beaucoup de dépenses, dans la pensée que le seigneur duc auroit égard à ses promesses et à son serment, ainsi qu'il l'avoit promis dans l'acte public.

Quant au mariage, ledit seigneur juge répond : que la proposition en est ridicule, et qu'en conséquence il n'entend point y donner suite; car sa fille a déjà atteint l'âge nubile, et le fils du seigneur duc n'a encore qu'un an. Le mariage susdit n'auroit point d'effet, l'intention du seigneur juge étant, Dieu merci! avec l'aide du Seigneur, de marier sa fille durant sa vie, et de jouir encore des consolations qu'elle lui donnera dans ce nouvel état et de ne pas attendre le souffle des vents futurs. D'après toutes ces considérations, ledit seigneur juge répond : qu'il a la guerre d'effet et non de paroles avec les Catalans ses ennemis publics; que déjà depuis quatorze ans et plus, il a soutenu ladite guerre sans le secours de qui que ce soit au monde, si ce n'est celui de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie et de la nation sarde et de son propre argent, et que le ciel lui continuant la même faveur, il espère amener ladite guerre à la fin qu'il désire; et qu'il n'entend plus faire d'alliance ni de traité avec qui que ce soit au monde, car il se sent assez fort pour faire la guerre au roi d'Aragon. Y en eût-il deux autres semblables, il les attendrait vaillamment en champ clos sans réclamer l'aide de qui que ce soit, comme il a été dit plus haut.

Quant à la paix que le seigneur duc dit avoir été sollicitée de lui, ledit seigneur juge répond : que jusque là le seigneur duc n'a fait de guerre que par de vaines et frivoles paroles qui lui sont revenues et lui reviennent

Digitized by Google

à peu d'honneur; qu'au reste, le seigneur juge s'inquiète peu que ledit seigneur duc ait la paix ou la guerre avec le roi d'Aragon, ainsi qu'il s'en est peu inquiété jusqu'ici; car il croit être assez puissant pour résister en champ clos, non-seulement au roi d'Aragon, mais encore à deux comme lui, et pour les vaincre encore avec honneur, comme il a déjà fait. Que chacun fasse donc son affaire, parce que le seigneur juge entend faire la sienne sans aide ou alliance quelconque, bien entendu que ledit seigneur duc paiera au seigneur juge les pertes et dommages qu'il a soutenus, par suite des fausses promesses et des faux serments qu'on lui a faits en n'observant pas ce qui avoit été promis. Desquelles pertes le seigneur juge entend demander et revendiquer le dédommagement en temps et lieu opportun, ainsi qu'il a été dit plus haut, et de plus poursuivre la peine portée audit acte d'alliance, peine encourue par le seigneur duc, et cela en sus des frais de la guerre que ledit seigneur juge devoit faire et qu'il n'a point faite à cause des faux serments et promesses dont on l'a leurré et qui n'ont point été observés.

En outre, comme celui qui a menti une fois est présumé toujours mentir, le seigneur juge ne veut plus avoir rien à faire avec ledit duc. En conséquence, ledit seigneur duc fera bien de satisfaire et contenter ledit juge au sujet des dommages et intérêts encourus par lui à l'occasion précitée et de la peine portée audit acte d'alliance, dans les quatre mois prochains venants, sinon le seigneur juge entend soumettre ses griefs contre lui à tous les princes du monde, et faire usage de tout ce que dessus, pour qu'ils connoissent la fausseté des serments et promesses qui lui ont été faits et dont l'observation a été nulle, et afin que le seigneur juge demeure excusé devant Dieu et devant les hommes quand se fera l'exécution de ce qui est dit ci-dessus.

Et voilà la réponse du seigneur juge.

SUSCRIPTION.

De la lettre du seigneur juge à illustre prince et seigneur Louis fils du feu roi de France, duc d'Anjou et de Touraine et comte du Maine, le juge d'Arborée.

CONTENU DE LADITE LETTRE.

Nous avons reçu en notre présence les ambassadeurs dernièrement envoyés par vous, et nous étant fait rendre et clairement expliquer les propositions faites par vous, et vos vaines et frivoles excuses, et tout ce qu'ils ont voulu nous dire de votre part, nous leur avons répondu comme vous verrez clairement dans un écrit que nous leur avons donné et que nous avons fait enregistrer dans notre chancellerie pour servir de preuve au besoin.

Donné en notre ville d'Orestano le dernier jour du mois d'auguste, l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur mil trois cent soixante-dix-neuf, sous notre sceau secret.

FIN DE L'AMBASSADE DU DUC D'ANJOU.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

DÉDICACE à S. Em. l'évêque d'Astorga et à don P. de Bofarull. v
NOTICE LITTÉRAIRE sur la Chronique de Dugueſclin. IX
—— sur les romances de l'Appendice. XI
—— sur d'Oronville. *ib.*
—— sur Chriſtine de Piſan. XII
—— sur Juvenal des Urſins. XV
—— sur la Chronique béarnaiſe de Miguel del Verms. XVI
—— sur la Chronique de Flandres. XLII
—— sur l'Ambaſſade du duc d'Anjou au juge d'Arborée. *ib.*

CHRONIQUE DE SIRE BERTRAND DU GUESCLIN.

Prologue. 1
1314 CHAP. I. Cy commence le romant Bertrand du Gueſclin, jadis connestable de France, et né de la nation de Bretaigne, et nombré au nombre des preux. *ib.*
1341 CHAP. II. Comment le conte de Monfort contendit la duchié de Bretaigne et le trésor du duc saisit. 4
CHAP. III. Comme le duc de Bretaigne qui ores regnes fut engendré son père en la royne d'Eſcoſſe qui deux maris avoit. *ib.*
CHAP. IV. Comme messire Bertrand se print à armer premierement. 5
1346 CHAP. V. Comme messire Bertrand print le chaſtel de Forgeray. 6
CHAP. VI. Comme Charles de Blois fut prins en traïson. *ib.*
CHAP. VII. La bataille de Poictiers. 7
1356 CHAP. VIII. Du siege de Rennes. 8
CHAP. IX. Du bourgois qui alla parler au duc de Lancastre devant Rennes. 9
CHAP. X. Du bon duc de Lancastre. 10
CHAP. XI. Comme messire Bertrand entra en la cité de Rennes. 11
CHAP. XII. Comme le bon duc de Lancastre yssit de Rennes, et luy getta-l'on ses pennons après ses talons, dont il fut moult courroucé. 12
CHAP. XIII. Comment le duc Charles envoya à Dinan messire Bertrand et le Boiteux de Penehoet *ib.*
CHAP. XIV. Comment le duc de Lancastre assiegea Dinan. *ib.*
CHAP. XV. Comment unes trefves pendant, fut prins messire Olivier du Gueſclin, chevalier de nom. 12
1356 CHAP. XVI. Comment le roy Edouard vint devant Rains. 13
1360 CHAP. XVII. De la pestilence des Anglois. 14
CHAP. XVIII. Du siege de Becherel. *ib.*
CHAP. XIX. Comment le conte de Montfort mit le siege devant Becherel. *ib.*
CHAP. XX. Comment messire Bertrand yssi de prison. *ib.*
CHAP. XXI. Comment messire Bertrand arriva à Guingant où receu fut à grant joye, et comment il ala bouter le siege à ung chaſtel nommé Pestien. 15
CHAP. XXII. Comment le chaſtel de Pestien fut rendu à messire Bertrand. *ib.*
CHAP. XXIII. Comment messire Bertrand assiega le chaſtel de Turgof. *ib.*
CHAP. XXIV. Comment le chaſtellain de Turgof manda à David qu'il fist savoir au conte de Montfort que Bertrand l'avoit assiegé et comment il se rendit. 16
CHAP. XXV. Comment Charles, duc de Normandie, alla mettre le siege devant Meleun-sur-Saine, où la royne Blanche estoit. 17
CHAP. XXVI. Comment le roy de Navarre fut à Evreux. *ib.*
CHAP. XXVII. Du siege de Roleboise et de la prinse de Mante. *ib.*
1364 CHAP. XXVIII. De la prinse de Meullent. 18
CHAP. XXIX. Comment messire Bertrand tint frontiere en Normandie contre Anglois et Navarrois. *ib.*
CHAP. XXX. Comment, après le trespassement du roy Jehan qui tant valut, Charles, son ainsné fils, fut coronné à Rains, et comment le roy de Navarre assembla le captal de Buc et plusieurs aultres capitaynes qui, pour le royaulme guerroyer, partirent d'Evreux, et, en venant droit à Paris, par le mont de Cocherel trouverent Bertrand, qui illec bataille leur livra et les desconfit, le roy estant en son sacre. 19
1364 CHAP. XXXI. Comme l'Arcepreſtre se party, dont blasmé fut. *ib.*
CHAP. XXXII. Comme messire Bertrand fist semblant de s'en fuir. 20
CHAP. XXXIII. Comme les batailles assemblerent. *ib.*
CHAP. XXXIV. Comme le roy Charles retourna du sacre de Rains. 21
CHAP. XXXV. Comme l'embusche de Valloingnes fut desconfite. *ib.*
CHAP. XXXVI. Comme messire Bertrand vint devant Valloingnes. 22
CHAP. XXXVII. Comme Bertrand vint devant Le Pont d'Onne. *ib.*
CHAP. XXXVIII. Comme messire Bertrand alla à Auroy au duc de Bretaigne. 23
CHAP. XXXIX. La bataille d'Auroy. 24
CHAP. XL. Comme les batailles assemblerent. 25
CHAP. XLI. Comment le duc Charles perdit la bataille et y fut prisonnier. *ib.*
1365 CHAP. XLII. Comment le duc Charles fut trouvé et mené au conte de Monfort. 26
CHAP. XLIII. Comment le conte de Montfort fit mettre à mort

Digitized by Google

le duc Charles. 26
1365 CHAP. XLIV. Comment le roi Charles fut courroucé de la mort du duc. 27
CHAP. XLV. Comment le conte de Montfort envoya messagiers devers le roy de France et comment parlerent au roy. ib.
CHAP. XLVI. Comment le roy rendi responce aux messages. 28
CHAP. XLVII. Comment le roy Charles envoya ses ambassadeurs devers le duc de Bretaigne. ib.
CHAP. XLVIII. Du traictié premier de la duchié de Bretaigne. ib.
CHAP. XLIX. Comment le conte de Monfort fut receu en l'obéissance. 29
CHAP. L. Comme les accords furent envoyés à la duchesse. ib.
CHAP. LI. Comment le duc d'Anjou voult Bretaingne guerroier. ib.
CHAP. LII. De la delivrance des prisonniers d'Auroy. ib
CHAP. LIII. De la paix du roy de France et du roy de Navarre. 30
CHAP. LIV. Comment le prince de Galles tenoit Guienne. ib.
CHAP. LV. Des Grans Compaignies qui France grevoient. ib.
CHAP. LVI. Comment Bertrand se appareilla pour aller contre Sarrazins. 31
CHAP. LVII. Comme le roy Alfonse fiança la Riche-Donne, dont yssi le roy Henry d'Espaigne. ib.
CHAP. LVIII. Comme Pietre manda au roy d'Arragon qu'il lui venist faire hommage de sa terre. 32
CHAP. LIX. Comment Pietre envoya ses deffiances au roy d'Arragon. ib.
CHAP. LX. Comment Pietre alla en Arragon. ib.
CHAP. LXI. Comment Pietre envoya estrangler la royne sa femme. ib.
CHAP. LXII. Comment la royne fit ses oroisons à Dieu avant sa mort en sa chappelle. 33
CHAP. LXIII. Comment la royne d'Espaigne fut esteinte, qui seur fut de la royne de France. ib.
CHAP. LXIV. Comment Pietre se repenti et des-manda la mort de sa femme. ib.
CHAP. LXV. Comment la royne fut plourée du peuple d'Espaigne, et des miracles que elle fist. 34
CHAP. LXVI. Comment le roy Pietre sceut la mort de sa femme, et comment il en fist merveilleux deuil. ib.
CHAP. LXVII. Comment messire Bertrand assembloit grans gens pour conquerir Belle-Marine et Grenade, et roy en vouloit estre. ib.
1366 CHAP. LXVIII. Comment messire Bertrand traicta avecques les Grans Compaignies près de Challons. 34
CHAP. LXIX. Comme le duc d'Anjou conseilla à messire Bertrand guerroier le roy Pietre. 36
CHAP. LXX. Comment le roy d'Arragon receut Bertrand à Perpignan et sa compaignie, et comment messire Bertrand passa par Arragon. ib.
CHAP. LXXI. Comment Bertrand entra dedans Espaigne droit à Marguillon. 37
CHAP. LXXII. Comment ceux de Burgues apporterent les clefs à messire Bertrand du Guesclin. 39
CHAP. LXXIII. Comment le roy Henry fut coronné roy d'Espaigne. ib.
CHAP. LXXIV. Comment Cardonne fut rendue au roy Henry et à Bertrand. 41
CHAP. LXXV. Comment Pietre envoya ses messagers à Henry. ib.
1367 CHAP. LXXVI. Comment la cité de Sevile la grant fut rendue au roy Henry et à messire Bertrand. 43
CHAP. LXXVII. Comment messire Bertrand se voulut partir du roy Henry. ib.
CHAP. LXXVIII. Comment Pietre vint querir secours au roy de Navarre. ib.
CHAP. LXXIX. Comment le roy Pietre vint querir secours au prince de Galles. 44
CHAP. LXXX. Comment le prince de Galles requit à ses barons aide pour secourir le roy Pietre. ib.
CHAP. LXXXI. Comment le prince desfia le roy Henry. 45
CHAP. LXXXII. Comment le roy de Navarre desfia le roy Henry et print Le Groing. 46
CHAP. LXXXIII. De la desloyauté que fit le roy de Navarre à messire Olivier, et comment son frere fut occis dedans Le Groing. ib.
CHAP. LXXXIV. Comment le prince de Galles et le roy Pietre passerent par Roncevaulx dedans Navarre. 47
CHAP. LXXXV. Comment le roy Henry et messire Bertrand envoyerent querir secours en Arragon. ib.
CHAP. LXXXVI. Comment messire Bertrand desconfit messire Guillaume Felleton atout cinq cens Anglois, environ Nadres. ib.
1368 CHAP. LXXXVII. La bataille de Nadres, en Espaigne. 48
CHAP. LXXXVIII. Comment le roy Henry fit sa femme retraire à Chastel-Blanc, et passa secretement parmy Navarre et vint à Thoulouse. 50
CHAP. LXXXIX. Comment le roy Henry fut congneu à Thoulouse. ib.
1368 CHAP. XC. Comment le Bourg de Comminges poursuivit le roy Henry. 51
CHAP. XCI. Comment la duchesse d'Anjou honnoura le roy Henry qui à Carcassonne arriva. ib.
CHAP. XCII. Comment le Bourg fut apperceu par ung chevalier du roy Henry. ib.
1369 CHAP. XCIII. Comment le chevallier sceut qu'en Carcassonne le Bourg avoit mis environ cent hommes de cheval. 52
CHAP. XCIV. Comment la duchesse fit prendre le Bourg de Comminges. ib.
CHAP. XCV. Comment le roy Henry alla au duc d'Anjou à Villeneufve. ib.
CHAP. XCVI. Comment le duc d'Anjou honnoura et conforta le roy Henry. 53
CHAP. XCVII. Comment le roy Henry entra en Guyenne et guerroya le prince pour le duc d'Anjou, et comment le prince et Pietre se refreschirent dedans Nadres après la bataille. ib.
CHAP. XCVIII. Comment ceulx de Burgues vindrent à Nadres au prince. ib.
CHAP. XCIX. Comment le prince sceut que dedans sa terre estoit entré le roy Henry qui le guerréoit et villes et chasteaux prenoit. 54
CHAP. C. Comment Pietre traicta avec le prince qu'il s'en allast loin de son pays. ib.
CHAP. CI. Comment le duc d'Anjou manda le roy Henry qui en Guyenne estoit, le quel vint à lui. ib.
1370 CHAP. CII. Comment, après le departement du prince, le roy Pietre alla à Toulette. 55
CHAP. CIII. Comment, après le retour d'Espaigne, le prince se tint à Bourdeaulx, et de la rançon messire Bertrand ne vouloit tenir paroles, et comment le sire d'Alebret et Clisson et les autres seigneurs de l'estat du prince firent messire Bertrand mettre à rançon ib.
CHAP. CIV. Comment le peuple de la cité de Bourdeaulx oyt dire que messire Bertrand s'estoit taxé lui mesme pour sa rançon à soixante mille doubles d'or, et comment pour le voir ils vindrent en l'ostel du prince. 57
CHAP. CV. Comment le prince eslargit messire Bertrand pour la finance faire. ib.
CHAP. CVI. Comment messire Bertrand acquitta la rançon des gentilshommes. 58
CHAP. CVII. Comment le duc d'Anjou tenoit siege devant Tarascon. ib.
CHAP. CVIII. Du confort que fit le duc d'Anjou à messire Bertrand du Guesclin et

Digitized by Google

comment Bertrand vint au roy Charles. 59
1370 CHAP. CIX. Comment messire Bertrand print congié du roy et s'en alla en Bretaigne. *ib.*
CHAP. CX. Comment messire Bertrand retourna en Espaigne après sa délivrance, et comment le roy Henry et l'ost en furent joieux. 60
CHAP. CXI. Comment Pietre alla en Grenade querir secours. *ib.*
CHAP. CXII. Comment Sarrazins vindrent à Toulette. *ib.*
CHAP. CXIII. Comment le roy Pietre et les Sarrazins furent desconfis par le roy Henry et messire Bertrand au pont de Toulette. 61
CHAP. CXIV. Comment Pietre le roy desconfit Carlouet. *ib.*
CHAP. CXV. La bataille de Mont-Jourdain en Espaigne sur le chemin de Seville. 62
CHAP. CXVI. Comment Henry et messire Bertrand retournerent à Toulette. *ib.*
CHAP. CXVII. Comment Pietre espousa la fille du roy de Belle-Marine et comment Pietre et Altaire arriverent avec tous les osts à Sevile. *ib.*
CHAP. CXVIII. Comment le roy Henry et messire Bertrand se partirent du siege de Toulette pour aller contre Sarrazins, qui furent desconfis. 63
CHAP. CXIX. La bataille de Montueil. *ib.*
CHAP. CXX. Comment le roy Pietre fut assiegé et prins devant Montueil. 64
CHAP. CXXI. Comment Pietre fut mené en la tente messire Alain de la Houssoye et y vint Henry. 65
CHAP. CXXII. Comment le roy Pietre eut la teste tranchée devant Montueil. 66
CHAP. CXXIII. Comment le roy alla à Sevile la grant où il fut bien receu, et comment à Henry et à Bertrand furent apportées les clefs de toutes les villes et chasteaux. *ib.*
CHAP. CXXIV. Comment Anglois briserent la paix aux François. *ib.*
CHAP. CXXV. Comment, après que Toulette fut prinse, illec print congié messire Bertrand du roy Henry. 67
CHAP. CXXVI. Comment le roy Charles envoya querir messire Bertrand par ses messages. *ib.*
CHAP. CXXVII. Comment messire Bertrand partit de Sorye pour passer en France, et passa par Foix. 68
CHAP. CXXVIII. Comment messire Bertrand vint par devers le duc d'Anjou qui moult l'onnoura, et s'en alla en Perregourt. *ib.*
CHAP. CXXIX. Comment Robert Canole vint presenter la bataille devant Paris et à Vicestre se logea. 69
CHAP. CXXX. Comment Canole se parti de devant Paris. 69.
1370 CHAP. CXXXI. Comment messire Bertrand partit de Perregourt pour venir devers le roy à Paris, et comment il fut esleu à connestable. 70
CHAP. CXXXII. Comment messire Bertrand vint à Caen où il fut moult bien receu des barons de Normandie, et là fit sa monstre. 71
CHAP. CXXXIII. La bataille de Pont-Valain. 72
CHAP. CXXXIV. Comment messire Bertrand, après la prinse de Vas, vint à Saumur, et là manda Cressouelle qui y vint, et comment il accorda à rendre l'abbaye de Sainct-Mor. 73
CHAP. CXXXV. De la desconfiture des Anglois et de la prinse de Bressure. *ib.*
CHAP. CXXXVI. La desconfiture des Anglois à Saint-Mahieu-de-fine-poterne. 74.
CHAP. CXXXVII. Comment le conte de Pennebroch fut prins à La Rochelle par Espaignols. *ib.*
CHAP. CXXXVIII. Comment le roi Charles ordonna à demeurer devant La Rochelle et comment messire Bertrand ala y mettre le siege et les vignes voult copper. 75
CHAP. CXXIXX. Comment Chandos yssit de Poictiers pour Carlouet poursuir. *ib.*
CHAP. CXL. Comment Chandos et Carlouet combattirent au pont de Lussac, et comment Chandos y fut navré à mort et Carlouet prisonnier 76
CHAP. CXLI. Comment Carlouet fut délivré et despuis print Chastellerault. 77
CHAP. CXLII. Comment messire Bertrand alla assieger la ville d'Usson en Auvergne. 78
CHAP. CXLIII. Comment Saincte-Severe fut assigée que tenoient Anglois, et comment messire Bertrand vint à Saumur. *ib.*
CHAP. CXLIV. Comment messire Bertrand laissa son chemin de Saincte-Severe pour aller à Moncontour, au secours du sire de Clisson. 79
CHAP. CXLV. Comment messire Bertrand reprint son chemin droit à Saincte-Severe, et comment l'assault commença par ung escuier nommé Geuffroy Payan. *ib.*
1372 CHAP. CXLVI. Comment Bertrand print Saincte-Severe. 81
CHAP. CXLVII. Comment les Anglois furent mis à rançon et comment les François qui estoient de leur bande dans Saincte-Severe moururent. *ib.*
CHAP. CXLVIII. Comment tout l'ost partit de Saincte-Severe alla à la Sousterraine. 82
CHAP. CXLIX. Comment le captal faisoit son armée en Guyenne pour le siege lever. *ib.*
1372 CHAP. CL. Comment messire Bertrand conseilla aux princes d'aller assieger Poictiers. 83
CHAP. CLI. Comment Bertrand alla devant Chauvigny et lui fut rendue. *ib.*
CHAP. CLII. Comment Poictiers se rendit au duc de Berry. 84.
CHAP. CLIII. Comment messire Bertrand se partit de Poictiers et alla à Sainct-Messand. 85
CHAP. CLIV. Comment les seigneurs manderent aux bourgeois de La Rochelle qu'ils venissent parler à eux. 86
CHAP. CLV. Comment La Rochelle fut rendue aux François. *ib.*
CHAP. CLVI. Comment les princes allerent mettre siege à Benon. 87
CHAP. CLVII. Comment l'ost s'en alla devant Surgieres et comment ils se rendirent. 88
CHAP. CLVIII. Comment messire Bertrand alla mettre le siege devant Monstereul-Bonnin et comment ils se rendirent. *ib.*
CHAP. CLIX. Comment messire Bertrand ala mettre le siege devant Chiset, et comment Clisson tenoit le siege devant La Roche-sur-Yon et messire Alain de Beaumont tenoit aultre part. *ib.*
CHAP. CLX. Comment messire Jehan d'Evreux fit son assemblée d'Anglois devant Niort. 89
1373 CHAP. CLXI. Comment messire Bertrand ordonna ses batailles à Chiset contre les Anglois. 91
CHAP. CLXII. Comment messire Bertrand entra dedens la ville de Niort, et cuidoient ceux de la ville que ce fussent les Anglois. *ib.*
CHAP. CLXIII. Comment le roy Charles envoya messire Bertrand avec le duc d'Anjou en Perregourt, 92
CHAP. CLXIV. Comment messire Perducas d'Albert fut prins des François. *ib.*
1380 CHAP. CLXV. Comment messire Bertrand se partit à grant armée et entra en la duchié de Guyenne et mit le siege à Randon. 93
CHAP. CLXVI Comment messire Bertrand accoucha au lit de mort, et comment il mourut, et avant il manda le mareschal et la chevalerie en sa tente, et comment il receut tous ses sacremens comme bon chrestien. *ib.*
CHAP. CLXVII. Comment le capitaine de Chasteau-Neuf de Randon rendit le chastel à messire Bertrand puis qu'il fut mort. 94
CHAP. CLXVIII. Comment le ca-

Digitized by Google

pitaine et les Anglois de Chastel-Neuf de Randon sortirent tous du chastel et allerent porter les clefs sur le serquel de messire Bertrand. 95
1380 Chap. clxix. Comme le roy Charles de France manda le corps de messire Bertrand estre amené à Sainct-Denis en France. 95

APPENDICE.

I. Romances espagnoles relatives à Pierre-le-Cruel. 96
II. Romance en langue béarnaise sur l'expédition de Du Guesclin. 100

HISTOIRE DE LA VIE DE LOUIS, DUC TROISIÈME DE BOURBON,

PAR JEAN CABARET, D'ORRONVILLE.

Prologue. 103
1356 Chap. i. Comme le duc Loys de Bourbon alla en hostage en Angleterre pour le roy Jean. *ib.*
Chap. ii. Comment le duc Loys de Bourbon repaira d'Angleterre en son duché de Bourbonnois, et qu'il dist à ses chevalliers. 104
1363 Chap. iii. Comment le duc de Bourbon donna à plusieurs chevalliers son Ordre de l'Escu d'Or, le jour de l'an : et comme Chauveau, où le duc estoit logé, lui presenta le livre *Peloux* qu'il avoit faict contre les nobles, et qu'il en feist, 105
Chap. iv. Comment le duc de Bourbon exposa la signifiance de l'Escu d'Or aux chevaliers, et messire Philippe de Serpens parla pour tous, et le duc répliqua aux parolles. 106
Chap. v. Comme le duc de Bourbon manda ses gens pour prendre certaines places en son pays que les Anglois tenoient. Comment pour l'honneur de Dieu il faisoit la feste des Roys. 107
Chap. vi. Comment La Roche-sur-Allier fut prise par le duc et ses capitaines, Beauvoir où estoit enfer et Mont-Escot, et l'ordonnance qu'il feist. 108
1365 Chap. vii. Comment le duc de Bourbon alla à Paris vers le roy Charles, et la duchesse sa femme. 109
Chap. viii. Comme messire Loys de Sanxerre dist au duc de Bourbon qu'il parlast au roy d'aller devant Saincte-Severe. *ib.*
Chap. ix. Comment le connestable Claiquin et messire Loys de Sanxerre eurent un peu de noise pour la prise du mareschal d'Angleterre. 110
1365 Chap. x. Comment Anglois furent desconfits devant Bressuire en Poictou, par messire Loys de Sanxerre, et comme le connestable prist la bastie de Sainct-Maur-sur-Loyre. 110
Chap. xi. Comment le roy de France feist de belles ordonnances sur le faict de ses guerres et de ses pays, et comment le duc de Bourbonnois et le connestable s'entr'aymoient. 111
1372 Chap. xii. Comme par le duc de Bourbon, le connestable, messire Bertrand et messire Loys de Sanxerre, fut prinse et gagnée Saincte-Severe en Lymosin. 112
Chap. xiii. Comme plusieurs places furent prises en Poictou par le duc de Bourbon et autres. 113
Chap. xiv. Comme la duchesse de Bretagne fut prise, et le duc de Bourbon la délivra. Et comment aucuns barons bretons s'allierent au roy, et comme le connestable desconfist les Anglois devant Chissech. 114
Chap. xv. Comme messire Loys de Sanxerre fut faict mareschal de France et comme le duc de Bourbon et le connestable allerent en Bretagne guerroyer par le commandement du roy, et quelles places ils prindrent. 115
Chap. xvi. Comme le duc de Bourbon, le connestable et le mareschal prirent les isles de Jarsée et de Grenesie devant Bretagne, et comme ils assiegerent Bresth, et quels mois mandoit messire Robert Canolle au connestable. 116
Chap. xvii. Comment le duc de Bourbon partit de Bresth, et mena avec luy aucuns barons bretons à Paris, lesqueulx il retint en son hostel, et feirent serment au roy. 117
1372 Chap. xviii. Comme le duc de Bourbon envoya de ses gens à Plancy, et qu'ils feirent contre les Anglois à la Barriere Amoureuse. 118
1373 Chap. xix. Comme le duc de Lanclastre presenta la bataille devant Troye. 119
Chap. xx. Comme le seigneur de Clisson destroussa partie des Anglois ès faulxbourgs de Sens : et comme Anglois chevaucherent par Bourbonnois. *ib.*
Chap. xxi. Comme le duc de Bourbon, ses gens et les Angevins, print Brives-la-Gaillarde et autres places. 120
Chap. xxii. Comme le duc de Bourbon ayda au duc d'Anjou de sa guerre en Guyenne, et les places qu'ils prindrent, et les dons que feit le duc d'Anjou au duc de Bourbon. 121
Chap. xxiii. Comme le duc de Bourbon alla en Savoye visiter sa sœur la comtesse, et comme aucun des siens allerent en Prusse. 122
Chap. xxiv. Comme le roi Charles ordonna le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon, aller guerroyer en Normandie contre le roy de Navarre. 123
Chap. xxv. Comme l'admiral de Vienne print Pont-eau-de-mer par l'ayde aux gens de Bourbon, la Rye en Angleterre, et le prieur de Leaux. 124
Chap. xxvi. Comme le duc de Bourgogne fut eslen pour passer en Angleterre, et pourquoi l'armée ne se tint. 125
Chap. xxvii. Comme le duc de Bourbon sceut nouvelles de la prise de Belle-Perche par les Anglois, où la duchesse sa mere fut prise. 126

Digitized by Google

1372 Chap. xxviii. Comme le duc de Bourbon assiegea Belle-Perche, et comme le comte de Bouquingan le contre-assiegea. 127
Chap. xxix. Comme le duc recouvra Belle-Perche, et comme le comte de Boucquingan se partit et puis retourna, et comme le grand David fut mort. 128
Chap. xxx. Comme le roy bailla la charge au duc de Bourbon de la conqueste du Poictou: comme le seigneur de Clisson fut secouru, et comme Montcontour fut pris. 130
Chap. xxxi. Comme Poictiers se rendit au duc de Bourbon au nom du roy, et autres places, et La Rochelle, et comme à Benon furent tous tués par le connestable: aussi comme la duchesse mere au duc fut delivrée, et comme le captal de Buch fut prins. 131
1375 Chap. xxxii. Comment le duc de Bourbon ot la charge de par le roy et le duc de Berry, d'aller guerroyer en Auvergne les places qu'il ot, et comment il feit rendre les calices au eglises que ceux des Trois-Croix avoient pillées. 132
Chap. xxxiii. Comment le duc de Bourbon araisonna les seigneurs d'Auvergne, d'assieger la Roche-Sennadoire qu'il assiegea. 133
Chap. xxxiv. Comme, present le duc de Bourbon en son ost, se combatit le bastard de Glarins, pour la querelle du sieur de Mont-Ravel, contre un Gascon anglois. *ib.*
Chap. xxxv. Comme le duc de Bourbon print honorablement la Roche-Sennadoire et autres places, qu'il rendit au duc de Berry. 134
Chap. xxxvi. Comme le duc de Bourbon se meit en ordonnance pour aller en Espagne la premiere fois, pour cuyder voyager en Grenade. 136
1376 Chap. xxxvii. Comme le duc de Bourbon alla en Avignon visiter le pape, et faisant son chemin, le roy d'Aragon le festoya; comme le roy Henry d'Espagne lui feit grand chere, et puis s'en retourna pour s'en aller en Grenade. 137
Chap. xxxviii. Comme les ducs d'Anjou et de Bourbon ne peurent retenir le connestable Claiquin au service du roy. 138
1379 Chap. xxxix. Comme le connestable messire Bertrand se partit de Bretaigne, sur l'esperance de s'en aller en Espagne, et passa par Bourbonnois, où le duc le festoya, et alla devant Chastel-Neuf de Randon où il mourut et ot le chastel. 139
1380 Chap. xl. Comment les princes et ducs, en France, du sang royal, menerent le jeune roy Charles couronner à Rheims, et de ceux qui furent mandés à Nantes à le garder des Anglois. 140
Chap. xli. Comme messire Pierre de Bueil d'Anjou alla à Nantes se joindre avec les gens du duc de Bourbon. 141
Chap. xlii. Comme les gens estans à Nantes pour le roy de France se contindrent contre les Anglois. 142
Chap. xliii. Comment le comte de Bouquigan se leva de devant Nantes; et comment les quinze Anglois ne feirent leur armes aux quinze François. 143
1381 Chap. xliv. Comment cinq nobles hommes françois feirent armes à Vennes, contre cinq nobles hommes anglois, et ce qu'il en fut. 144
Chap. xlv. Comment les armes accomplies, messire Guillaume Farintonne, Anglois, et messire Jean de Chastel-Morant, feirent armes; qu'il en fut; comme le chevalier fut en prison, et comme Chastel-Morant dist de belles parolles. 145
Chap. xlvi. Comme le duc de Bourbon entreprit la charge de par le roy et le duc de Berry, pour la seconde fois aller guerroyer en Poictou, et comme il ot Taillebourg. 146
Chap. xlvii. Comme le duc de Bourbon ot Bourg-Charante, le Faon où fut pendu le cordellier, et Moléon où il feit le mal temps. 148
Chap. xlviii. Comme le duc de Bourbon assiegea Vertueil, et comme la mine y fust ordonnée à faire. 149
Chap. xlix. Comme le duc de Bourbon se contentoit mal de laisser le siege de Vertueil, et pour cela soy envoya excuser au roy. 150
Chap. l. Comme le duc de Bourbon et combattit en mine à Vertueil, et comme il ot le chastel. 151
Chap. li. Comment les gens du duc de Bourbon, en son absence, et les Poictevins conquesterent Corbies-les-Granges, et Mont-Vallant. 153
1382 Chap. lii. Comme, par le sens et advis du duc de Bourbon, Anglois se leverent de devant l'Escluse, 154
Chap. liii. Comment le duc de Bourbon retint en son service au gouvernement de ses pays le seigneur de Nourrys. 155
Chap. liv. Comment le sire de Nourrys se exploicta au service du duc de Bourbon, et qu'il feit. *ib.*
1682 Chap. lv. Comme le roy de France entreprist le voyage d'aller en Flandres. 156
Chap. lvi. Comme, par le bon advis du duc de Bourbon et du sire de Coucy, le roy de France eut la bataille contre Flamans à Rosebeque. 158
1383 Chap. lvii. Comment le roy à son retour de Flandres entra à Paris, où premier entra le duc de Bourbon. 160
Chap. lviii. Comment le passage d'Angleterre fut rompu, et comment le duc de Bretaigne traicta les Anglois partir de Bourbourg. 162
Chap. lix. Comment, par le conseil du duc de Bourbon, deux chevaliers furent envoyés devant en Espagne, pour ayer au roy Henry de sa guerre. 163
Chap. lx. Comme le duc de Bourbon alla en Espagne la seconde fois. 164
Chap. lxi. Comment le duc de Lanclastre se leva du siege de Burgues en Espagne, et que le duc de Bourbon le suivist en Portugal, où il ne voulut consentir aux traictés du roy d'Espagne avec les Anglois. 165
Chap. lxii. Comme le comte Phebus de Foix festoya le duc de Bourbon en sa ville d'Ortais, lequel s'en retournoit d'Espagne. 166
Chap. lxiii. Comme le duc de Bourbon alla guerroyer en Bordelois, par l'advis du comte Phebus, et qu'il feist. 167
Chap. lxiv. Comme le roy de France alla en Allemagne guerroyer le duc de Juilliers, et que le duc de Bourbon ot le chastel de Dul par le moyen d'un sien valet d'eschançonnerie. 168
Chap. lxv. Comme le roy de France alla guerroyer le duc de Guerles, et comme cellui duc et celluy de Juilliers s'accorderent au roy. 169
Chap. lxvi. Comme le roy et le duc de Bourbon baillerent gens au connestable de Clisson pour ayder au comte de Ponthievre, contre le duc de Bretagne. 170.
Chap. lxvii. Comme le connestable Clisson besongna en celle guerre, et comme Sainct-Brio se rendit à luy. *ib.*
Chap. lxviii. Comme le roy alla visiter Languedoc son pays, et avec luy son frere, ensemble le duc de Berry, et le duc de Bourbon. 172
Chap. lxix. Comme l'ambassade de Gennes vint au roy luy requérant qu'il lui pleust bailler puissance de gens pour passer en Affrique. 173
Chap. lxx. Comme le duc de Bourbon emprist le voyage d'Affrique, et quels seigneurs

Digitized by Google

s'offrirent aller avec luy, dont il fut content, et les retint tous. 173
1383 CHAP. LXXI. Comme le duc de Bourbon envoya deux chevaliers au roy, qu'il luy accordast ce que les Genevois requeroyent; ce qu'il respondit, et comme le duc vint à Marseille. 175
CHAP. LXXII. Comme le duc de Bourbon partit de Marseille et alla à Gennes, et comme en belle ordonnance descendit devant Affrique, et l'assiegea, et comme Sarrazins feurent reboutés. 176
1390 CHAP. LXXIII. Comme le duc de Bourbon parla au conseil devant Affrique, et comme le siege fut enclos, et l'ordonnance de le garder. 178
CHAP. LXXIV. Comme le roy de Thunes, Sarrazin, accompagné d'autres deux roys, vint devant Affrique, l'escarmouche qui y fut faicte, et comment le duc de Bourbon y escarmoucha, et les seigneurs jours après autres. 177
CHAP. LXXV. Comme l'assault fut donné par le seigneur de Bourbon et sa compagnie à la ville d'Affrique, et comme Sarrazins se maintindrent contre chrestiens. 178
CHAP. LXXVI. Comme le duc de Bourbon alla pour faire retraire Boucicaut le jeune, et comme le duc courut les tentes des Sarrazins. 179
CHAP. LXXVII. Comment le duc de Bourbon et autres partirent du siege d'Affrique, et leur belle maniere de partir. 181
CHAP. LXXVIII. Comme le duc de Bourbon a son retour d'Affrique print en Sardaigne aucunes places baillans vivres aux Sarrazins, et comme par fortune arriva en Sicile, où le seigneur de Clermont le festoya; comme il appaisa les sires de Plombin et de l'Erbe contre Genevois, et puis alla à Marseille. 182
1390 CHAP. LXXIX. Comme le duc de Bourbon, après son retour d'Affrique, feit son mandement pour ayder la comtesse de Savoye sa sœur, de son douaire qu'on lui retenoit à tort. 183
CHAP. LXXX. Comme le duc de Bourbon alla à Paris devers le roy. 185
1391 CHAP. LXXXI. Comme le roy de France alloit en Bretagne faire guerre au duc, et comme pour une maladie qui lui vint, luy convint retourner. 187
1392 CHAP. LXXXII. Comment l'autheur parle un peu de fortune, et ce qui luy en semble. 189
CHAP. LXXXIII. Comment le duc d'Orléans fut occis à Paris, et comme le duc de Bourbon en avoit amere douleur. *ib.*
CHAP. LXXXIV. Comment l'aucteur commende fort la patience du duc de Loys, et la belle vie qu'il menoit. 190
CHAP. LXXXV. Comme le duc de Bourbon print congé du roy et s'en vint en son pays, où il ordonna de ses besongnes, et comme le sire de Nourrys par son bon conseil pourvoya aux affaires du duc. 191
1407 CHAP. LXXXVI. Comme le duc de Bourbon envoya de ses gens en l'evesché de Mets en Lorraine, en l'ayde de son parent le cardinal de Luxembourg, qui ores est sainct. 192
CHAP. LXXXVII. Comme le duc de Bourbon envoya de ses gens à son nepveu le comte de Savoye, et le terrible assault qui fut à Syon en Vallais. 194
1407 CHAP. LXXXVIII. Comme le duc de Bourbon avoit intention de faire plusieurs voyages honorables. 195
1408 CHAP. LXXXIX. Comme le duc de Bourbon avoit eu propos d'user sa vie aux Celestins à Vichi, avec quatre chevaliers, et comme à Souvigni lui vindrent nouvelles que Anne de Viry guerroyoit son pays de Bresse, et le bon remede que le duc y meit. 197
CHAP. XC. Comment le duc de Bourbon vint à Ville-Franches, où le roy de France lui envoya gens d'armes pour lui ayder de sa guerre contre les Savoyens. Comment Ambreu fut pris, et comme le comte de Savoye rendit Amé de Viry au duc. 198
CHAP. XCI. Comme le duc envoya de ses gens au mareschal Boucicault, dont Chastel-Morant estoit chef, et qu'ils feirent avant qu'ils feussent à Gennes. 199
CHAP. XCII. Comme le mareschal Boucicault et les gens au duc de Bourbon desconfirent le marquis de Vercel et les brigans devant Milan. 200
1409 CHAP. XCIII. Comme le duc de Bourbon feit son mandement pour ayder ses nepveux d'Orleans. 203
CHAP. XCIV. Comment le bon duc Loys de Bourbon trespassa de ceste vie. 204
CHAP. CXV. Comment le duc Loys est digne de recommander. 205

LE LIVRE DES FAIS DU SAGE ROY CHARLES,

PAR CHRISTINE DE PISAN.

1re PARTIE.

Prologue. 210
CHAP. I. Cy dit quel fut la cause et par quel commandement ce livre fut feit *ib.*
CHAP. II. Ci dit la cause pourquoi ce present volume sera traictiée en distintion de tros parties. 211
CHAP. III. Cy dit quel chose est noblece de courage. *ib.*
CHAP. IV. Cy dit dont vint, et de quelz gens, et en quel temps la premiere naiscence et racine des roys de France et des François. 212
CHAP. V. Cy dit la nativité du roy Charles. *ib.*
CHAP. VI. Cy dit de la jeunece du roy Charles, et comment c'est grant péril quant administracion de bonne doctrine n'est donnée aux enfens des princes. 213
CHAP. VII. Cy dit le couronnement du roy Charles, et comment, tost après, prist à suivre la rigle de vertu. 214
CHAP. VIII. Cy parle de jeunece et de ses condicions. *ib.*
CHAP. IX. Cy dit encore de ce mesmes. 215
CHAP. X. Cy dit encore de la jeunece. 216
CHAP. XI. Cy dit du temps de discrecion et d'aage parfaict. 217
CHAP. XII. Cy dit encore de l'aage de meureté. 218
CHAP. XIII. Cy dit preuves, par raison et exemples, de la noblece du corage du sage roy Charles. 219
CHP. XIV. Comme le roy Charles estably l'estat, de son vivant, en belle ordonnance. 220
CHAP. XV. Cy dit exemples de princes virtueux et de vie bien ordonnée, ramenant, à propoz du roy Charles, comment en toutes choses estoit bien riglé. *ib.*
CHAP. XVI. Cy dit la phisionomie et corpulance du roy Charles. 222
CHP. XVII. Cy dit comment le roy Charles se contenoit en ses chasteaulx, et l'ordre de son chevauvier. *ib.*

Digitized by Google

CHAP XVIII. Cy dit l'ordonnance que le roy Charles tenoit en la distribucion des revenus de son royaulme. 223
CHAP. XIX. Cy dit la rigle que le roy Charles tenoit en l'estat de la royne. *ib.*
CHAP. XX. Cy dit l'ordre que le roy Charles mist en la nourriture et discipline de ses enfans. 224
CHAP. XXI. Cy commence à parler des vertus du roy Charles, et primierement de sa prudence et sagece. 225
CHAP. XXII. Cy dit de la vertu de justice au roy Charles. *ib.*
CHAP. XXIII. Cy dit la benignité et clemence du roy Charles. 226
CHAP. XXIV. Cy dit encore de ce mesmes, et d'autres ystoires approvées. 227
CHAP. XXV. Cy dit comment humilité est convenable, et fait à loer en hault prince. 228
CHAP. XXVI. Cy dit du vitupere aux orgueilleux, et mains exemples. *ib.*
CHAP. XXVII. Cy dit de la liberalité et sage largece du roy Charles. 230
CHAP. XXVIII. Cy dit de la vertu de chasteté en la personne du roy Charles. 231
CHAP. XXIX. Cy dit de sobrieté louée en la personne du roy Charles. *ib.*
CHAP. XXX. Cy dit de la vertu de verité en la personne du roy Charles. 232
CHAP. XXXI. Cy dit de la vertu de charité en la personne du roy Charles. 233
CHAP. XXXII. Cy dit de la devocion du roy Charles. 234
CHAP. XXXIII. Encore de la devocion du roy Charles, et autres exemples. 235
CHAP. XXXIV. Cy dit comment en donner dons doit avoir mesure, et comment folle largece si est vice. 236
CHAP. XXXV. Cy est la conclusion de la primiere partie. 237

2e PARTIE.

Prologue. *ib.*
CHAP. I. Cy dit comment seigneuries temporelles furent au monde primierement establies, et comment ordre de chevalerie fu trouvé. 238
CHAP. II. Cy dit quatre graces necessaires à chevalerie, que ot le roy Charles. 240
CHAP. III. Cy dit quel similitude peut estre baillée à chevalerie. *ib.*
CHAP. IV. Cy dit preuves comment le roy Charles pot estre dit vray chevaleureux. 241
CHAP. V. Cy dit comment le roy Charles avisa, par bon sens, d'en faire aler les grans compaignies de France. 242
CHAP. VI. Cy comment, pour le sens et bel gouvernement du roy Charles, aucuns barons se vindrent rendre à luy. *ib.*
CHAP. VII. Cy dit comment le roy Charles envoya deffier le roy d'Angleterre. 243
CHAP. VIII. Comment le roy Charles se pourvey sus le fait de la guerre, et des conquestes que tantost il fist. *ib.*
CHAP. IX. Comment le roy, par son sens, moult conquestoit en ses guerres, nonobstant n'y alast; et la cause pourquoy n'y aloit. 244
CHAP. X. Cy continue à parler des freres du roy Charles, et primierement du duc d'Anjou. *ib.*
CHAP. XI. Cy dit du duc de Berry. 246
CHAP. XII. Cy dit du duc de Bourgongne. *ib.*
CHAP. XIII. Cy dit du duc de Bourbon. 248
CHAP. XIV. Cy dit des filz du roy Charles, et primierement du roy qui à present regne. 250
CHAP. XV. Cy dit du duc d'Orliens. 252
CHAP. XVI. Cy dit d'aucuns du sang royal et de tous en general, et des nobles de France. 254
CHAP. XVII. Cy respont Christine à aulcuns regardus que on lui pourroit faire. 255
CHAP. XVIII.. Cy dit comment le roy Charles fist messire Bertram Du Clequin connestable. 256
CHAP. XIX. Comment les chevalereux firent grant feste de ce que messire Bertram fu fait connestable. 257
CHAP. XX. Cy dit que il est expédient reciter ce que les aucteurs traictent en leurs livres de chevalerie. *ib.*
CHAP. XXI. La cause pourquoy les François sont bonnes gens d'armes. 258
CHAP. XXII. Cy dit des loanges dudit connestable. *ib.*
CHAP. XXIII. Comment messire Bertram ala après les Anglois, qu'il desconfit. 259
CHAP. XXIV. Cy dit d'aucunes fortreces que messire Bertram assigia et prit. *ib.*
CHAP. XXV. Comment le roy Edoart envoya son fils, le duc de Lancastre, en France, atout grant ost; qui gaires n'y fist. 260
CHAP. XXVI. Cy dit comment le duc de Lancastre s'en retourna en son pays à pou d'esploit. 261
CHAP. XXVII. Des chasteaulx et villes qui furent pris en pluseurs pars du royaume par les Françoiz. 262
CHAP. XXVIII. Comment le roy Charles, nonobstant sa bonne fortune en ses guerres et sa grant poissance, se consenty à traictié de paix aux Angloiz. 263
CHAP. XXIX. De la force et poissance que le roy Charles avoit en pluseurs grans armées sus ses ennemis. *ib.*
CHAP. XXX. Des principaux barons que le roy Charles tenoit continuelement, à grant ost, sur les champs, en pluseurs pars. 264
CHAP. XXXI. Comment, pour le grand renom de la sagece et bonne fortune du roy Charles, encore pluseurs barons se vindrent rendre à luy. 265
CHAP. XXXII. Cy dit des gens d'armes que le roy envoya en Bretaigne, et le bon esploit que ilz y firent. 266
CHAP. XXXIII. Cy dit comment le roy Charles ot auques toute recouvrée la duchié de Guienne. 267
CHAP. XXXIV. Comment auques toute la duchié de Bretaigne demoura au roy Charles. 268
CHAP. XXXV. Les chasteaulx et villes que le duc de Bourgongne prit en une saison de peu de temps. 269
CHAP. XXXVI. Comment le roy Charles estoit sage, et ès conquestes faire, et en gardant les choses conquises. 270
CHAP. XXXVII. Cy dit le navire que le roy Charles tenoit sur mer. 271
CHAP. XXXVIII. Le derrenier de ceste partie, qui conclut, par ce que dit est, le roy Charles estre vray chevalereux. 272

3e PARTIE.

Prologue. 273
CHAP. I. Cy dist que c'est que sagece, et quelz choses y sont comprises. 274
CHAP. II. Cy preuve comment le roy Charles fu vray philozophe, et que est philozophie. *ib.*
CHAP. III. Cy dit comment le roy Charles estoit astrologien, et que est astrologie. 275
CHAP. IV. Comment le roy avoit grant entendement, et que est entendement. 276
CHAP. V. Cy dit de prudence et art en la personne du roy Charles, et que c'est. *ib.*
CHAP. VI. Cy dit encore de la prudence du roy Charles sus la pourveance du bien commun. 278
CHAP. VII. Cy dit comment le roy Charles tenoit ses subgiez en amour; et preuves que ainssi doye estre fait. *ib.*
CHAP. VIII. Comment le roy Charles desservoit par ses merites qu'il fust craint et amé. 279
CHAP. IX. Cy dit les bonnes condicions qui en prince doivent estre, lesquelles le roy Charles avoit. *id.*
CHAP. X. Cy dit comment le roy Charles estoit droit artiste et apris ès sciences; et des beauls maçonnages qu'il fist faire. 280
CHAP. XI. Cy dit comment le roy Charles amoit livres; et des belles translacions qu'il fist faire. 281
CHAP. XII. Cy dit comment le roy Charles amoit l'université des clercs, et comment elle vint à Paris. 282
CHAP. XIII. Cy commencent les chapitres d'aucuns moz substancieux que le roy Charles dist, et d'autres addicions. 283
CHAP. XIV. Comment le roy Charles respondy agmoderéement à ceux qui le hastoyent. 284
CHAP. XV. Cy dit comment le roy Charles approuva diligence. *ib.*
CHAP. XVI. Cy dit ce que le roy Charles dist au propoz de ceulx qu'on fait mourir à tort. 285
CHAP. XVII. Cy dit ce que le roy Charles respondy a aucuns barons de Bretaigne. 286
CHAP. XVIII. Cy dit comment le roy Charles approuva plus le sage homme povre que le riche nice. *ib.*
CHAP. XIX. Cy dit ce que le roy Charles dist ne celluy qui s'estoit occis, par soy trop fier en son art. *ib.*
CHAP. XX. Cy dit comment le roy

Digitized by Google

Charles approuva la patience qu'il vid avoir à un de ses gens. 287
Chap. xxi. Cy dit la sage response que le roy Charles rescript à un clerc mathematicien. ib.
Chap. xxii. Cy dit comment le roy Charles envoya querre une bonne dame de très esleue vie. 288
Chap. xxiii. Cy dit de quoy vint ce que on dist : « Garrécz-vous des charrettes. » 289
Chap. xxiv. Cy dit comment le roy taussa son officier changeur à cinq cens francs. ib.
Chap. xxv. Cy dist que le roy dist de dissimulacion. 290
Chap. xxvi. Cy dit comment le roy approuva la vertu de peu de lengage. 291
Chap. xxvii. Le sage avis que le roy ot contre la cautele d'un de ses officiers. ib.
Chap. xxviii. Cy dit la response que le roy Charles feist à la parolle qu'apporterent les heraulx venans d'Angleterre. 292
Chap. xxix. Cy dit ce que le roy Charles dist de la felicité de seigneurie. ib.
Chap. xxx. Cy dit comment, pour le grant sens et vertu du roy Charles, les princes de tous pays desiroyent son affinité, alliance et amour. 293
Chap. xxxi. Cy dit comment le roy Charles avoit propres gens instruits en honneurs et noblece pour recepvoir tous estrangiers. ib.
Chap. xxxii. Comment l'empereur de Romme escripst au roy Charles qu'il le vouloit venir veoir. 294
Chap. xxxiii. Cy dit comment le roy Charles envoya ses frères au devant de l'empereur. 295
Chap. xxxiv. Cy dit comment l'empereur se partit de Saint-Denis pour venir à Paris, et les beaulx chevaulx que le roy lui envoya. 296
Chap. xxxv. Cy dit comment le roy Charles ala au devant de l'empereur. ib.
Chap. xxxvi. Cy dit la belle ordonnance et grant magnificence qui fu à l'entrée de Paris, à la venue de l'empereur. 297
Chap. xxxvii. Cy dit comment le roy Charles receupt au palais l'empereur. 298
Chap. xxxviii. Cy dit les presens que la ville de Paris fist à l'empereur. 299
Chap. xxxix. Cy dit la solemnité qui fu, le jour de la Tiphaine, au palaiz, que l'empereur disna avec le roy. 300
Chap. xl. Cy dit les assietes des tables, et les barons que y estoient. ib.
Chap. xli. Cy dit comment le roy mena l'empereur au Louvre. 301
Chap. xlii. Cy dit comment le roy Charles parla au conseil, present l'empereur, du tort que le roy d'Angleterre avoit vers lui. 302
Chap. xliii. Cy dit la grand offre que l'empereur fist au roy Charles. 303
Chap. xliv. Cy dit comment l'empereur ala faire son pellerinage à Saint-Mor. 304
Chap. xlv. Cy dit les beaulx dons que le roy Charles envoya à l'empereur et son filz. ib.
Chap. lxvi. Cy dit la departie de l'empereur. 305
Chap. xlvii. Cy dit les juridicions que l'empereur donna au daulphin. ib.
Chap. xlviii. Cy dit la recapitulation de ce que dit est. 306
Chap. xlix. Cy dit la mort de la royne. ib.
Chap. l. Cy dit la mort pape Gregoire. 307
Chap. li. Cy dit comment fu escript au roy Charles qu'il se gardast de ceulx qui le cuidoyent empoisonner. ib.
Chap. lii. Cy dit comment les nouvelles vindrent que les cardinaulx, à Romme, avoyent esleu à pape Barthelemy. 308
Chap. liii. Cy dit comment le roy Charles receupt lectres des cardinaulx que Barthelemy n'estoit mie justement esleu, et qu'il n'estoit pas pape. 308
Chap. liv. Cy dit comment le roy receut lectres desdis cardinaulx, qu'ils avoyent laissié ledit Barthelemy. 309
Chap. lv. Cy dit comment les cardinaux eslcurent pape Clement. 310
Chap. lvi. Cy dit comment le roy Charles signifia à pluseurs princes que lui, bien informé de la verite, s'estoit desclairié pour pape Clement. ib.
Chap. lvii. Cy dit comment Barthelemy fist vingt-neuf cardinaulx. 311
Chap. lviii. Cy dit la mort de l'empereur Charles. ib.
Chap. lix. Cy dit comment le cardinal de Limoges vint à Paris, de par le pape Clement. ib.
Chap. lx. Cy dit recapitulacion du scisme en saincte Esglise. 312
Chap. lxi. Cy dit comment le roy Charles avoit intencion de faire tant que conseil general fust assemblé sur le fait de l'Esglise. ib.
Chap. lxii. Cy retourne à parler encore de l'entendement des sciences. 313
Chap. lxiii. Cy dit encore de ce meme. ib.
Chap. lxiv. Cy dit des sens du corps. 314
Chap. lxv. Cy dit encore de prudence. 315
Chap. lxvi. Cy dit encore des sciences, et de ceulx qui les trouverent. 316
Chap. lxvii. Cy dit de poésie. 317
Chap. lxviii. Cy dit quel bien vient des choses dessus dictes. 318
Chap. lxix. Cy commence à parler de l'approchement de la fin du roy Charles, et de la mort de messire Bertram. 319
Chap. lxx. Cy dit le trespassement et belle fin du roy Charles. ib.
Chap. lxxi. La fin et conclusion de ce livre. 321

HISTOIRE DE CHARLES VI,

PAR JEAN JUVENAL DES URSINS.

Année 1380.	Page 323	Année 1395.	Page 388	Année 1410.	Page 445
1381.	328	1396.	393	1411.	449
1382.	332	1397.	401	1412.	470
1383.	344	1398.	403	1413.	477
1384.	347	1399.	406	1414.	493
1325.	348	1400.	409	1415.	502
1386.	354	1401.	410.	1416.	531
1387.	358	1402.	411	1417.	533
1388.	361	1403.	415	1418.	541
1389.	365	1404.	418	1419.	549
1390.	370	1405.	422	1420.	560
1391.	373	1406.	430	1421.	567
1392.	376	1407.	437	1422.	570
1393.	380	1408.	439		
1394.	385	1409.	443		

Digitized by Google

CHRONIQUE DES COMTES DE FOIX,

(En langue béarnaise),

PAR MIGUEL DEL VERMS.

Prologi. 575
1er comte de Foix, Bernad. ib.
2e — Rogier. 576
3e — Rogier de Tibaut. ib.
4e — Rogier-lo-Gros. ib.
5e — Rogier-au-be-pe. ib.
6e — Rogier-lo-Gran. 577
7e comte de Foix, Rogier-Bernat-lo-Pros. ib.
8e — Rogier de Foix. 598
9e — Rogier. ib.
10e — Rogier Bernat. ib.
11e — Gaston. 579
12e — Gaston II. ib.
13e — Gaston Febus. 581
14e comte de Foix, Mathieu de Castelbo. 589
15e — Ysabel de Noalhas et Archambaud. ib.
16e — Johan. 592
17e — Gaston IV. 596
Appendice à la chronique des comtes de Foix. 598

CHRONIQUES DE FLANDRES.

Ire PARTIE.

CHRONIQUE UNIVERSELLE.

S'ensieut ung rensaingnement pour savoir les ages du monde, avec aulcuns abrégiés croniques, comme de l'advenue des patriarches, des saints-peres de Rome, des empereurs, des rois de France, des contes de Flandres et de Haynau, avec plusieurs termes de structures, destructions et redificacions de plusieurs eglises, villes, etc. 601
Chy commenchent les ans dès le commenchement du monde jusques à nos tamps. 602
Des contes de Flandres. 616
S'ensieut la cause pourquoy l'abaye d'Anchin fut fondée. ib.
Cy reprend à parler des contes de Flandres. 617
Des contes de Haynau. ib.

2e PARTIE.

CHRONIQUE DE VALENCIENNES.

Sensieult de Valenchiennes. 619
Du très-riche, très-excellent et très-somptueux banquet que fist Jehan Bernier, bourgois baneret de Valenciennes, pour l'onneur principalement de son seigneur et maistre le conte Guillame de Haynau, en la ville de Valenchiennes. 622
Comment les princes et damoiselles séyrent à table, et les vins et sortes de mets de quoy ils furent servis. ib.
De la seconde table et de ceulx qui y furent assis. ib.
De la tierche table et de l'ordonnance d'ycelle. ib.
De la quatriesme table et de ceulx qui y furent assis. 623
De la cinquiesme table où il n'y eut fors que hommes. ib.
De la sixiesme table où pareillement n'y avoit que hommes. ib.
Chy aprés sont denommés et escripts les mets et les entremets et les sortes des vins dont on servy les princes et les seigneurs et les damoiselles qui sont dessus nommés. ib.
Chy aprés sont denommés les princes et les evesques des quels sire Jehan Bernier eult pensions et qui de leurs conseils estoit. 624
De la venue du roy Philippe de Navare en Valenchiennes, tandis que les seigneurs devant dits y estoient. ib.
Comment aprés la mort du bon conte Guillame, Jehan Bernier fut autant vitupéré et descachiez du conte Guillame le fils comme il avoit été honnoré et famillier du conte Guillame père. 625

3e PARTIE.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Titre des 32 premières histoires. 633
Histoire 33. Comment le règne des Franchois commenchent. (f. 93) ib.
H. 34. De Faramon, premier roy de France. 634
H. 35. Du roy Clovis, premier crestien des roys de France. 635
H. 36. Comment saint Remy baptisa le roy Clovis, et comment à son baptesme la sainte ampolle pleine de divin cresme fut apportée à son baptisement. 636
H. 37. Comment le roy Clovis eult guerre au seigneur de Cambray qui avoit nom Rancaire. ib.
H. 38. Le règne du roy Chilperic. 637
H. 39. Comment ceulx de Tournay rechurent le roy Chilperic pour la guerre de Sigibert son frere, et comment la royne fit Sigibert ochire. ib.
H. 40. Comment le roy Chilperic donna la seigneurie de Tournay à l'évesque du lieu. ib.
H. 41. Comment la royne Frégonde fit murdier le roy Chilperic son mary pour sa ribaudise. ib.
H. 42. Comment le roy Childebert volut vengier la mort du roy Chilperic son oncle, et fit faire grant mandement pour soy trouver à Soisson. 638
H. 43. Comment la royne Frégonde ordonna sa bataille par nuit, dont par ce malice desconfit le roy Childebert. ib.
H. 44. La mort de la royne Brunehault, aultrement ditte Brunicilde selon aucunes croniques, et avoec ce de pluseurs roys de France. 638
H. 45. De la seigneurie du souverain du pallais de France, et comment ung clerq appellé Danyel fut roy. 639
H. 46. De Charles Martel et des guerres qu'il eult contre Gerard de Roussillon, à Gaifier et à Hunan, duc d'Aquitaine. ib.
H. 47. Comment Pepin, souverain maire du pallais et mareschal de France, fut fait roy, et de quel linage il estoit. 640
H. 48. Du grant roy Charlemaine ib.
H. 49. De la guerre du roy Charlemaine contre Guidequin de Saxonne. 641
H. 50. La bataille de Charlemaine contre Yaumon, fils du roy Agoulant. 642
H. 51. La guerre de Charlemaine contre Gerard de Viane. ib.
H. 52. La guerre du roy Charlemaine contre le roy Agoulant d'Auffricque. ib.
H. 53. La bataille de Charles contre Fernagus. ib.
H. 54. Comment le roy Charlemaine, par l'admmonestement de saint Jacque, alla en Espaingne et fit rapparillier son eglise et pluseurs aultres. ib.
H. 55. Comment Guennelon fut envoiés au roy Marcilles. ib.
Comment Guennelon retourna à Charlemaine. 643
H. 56. De la bataille de Rainchevaux et de la mort des pers de France. ib.
H. 57. Comment Charlemaine delivra la cité de Jherusalem, et comment l'empereur de Constantinoble luy donna à son retour pluseurs relicques et saintuaires qu'il mist à Nostre-Dame à Ais. 645
H. 58. Le trespas du roy Charlemaine. ib.
Du roy de France et empereur de Rome Loys et Lothaire, fils du roy Charlemaine. ib.
H. 59. De Bauduin Coste-Ferrée, conte de Flandres. ib.
H. 60. Comment la conté de Flan-

Digitized by Google

drès commencha, et qui en fut premier conte. 646
H. 61. Du roy Charles-le-Calve, et comment il departy parmi France les relicques qu'il print à Ais. *ib.*
H. 62. De Elye et de Aioul. *ib.*
H. 63. Comment Oedes, conte d'Anjou et d'Aquitaine, fut fait roy de France. *ib.*
H. 64. De Bauduin Coste-Ferrée, aultrement dit Bauduin le Cauf, conte de Flandres. 647
H. 65. La mort du roy Oedes et le regne du roi Charles-le-Simple. *ib.*
H. 66. De Taillefer, pere à Raoul de Cambresis. *ib.*
H. 67. Du conte Ernoul de Flandres, et comment Banzès Le Court, ung sien chevallier, tua le duc Guillame de Normandie. *ib.*
H. 68. De Ysembar, nepveu du roy Loys, et de Gormon, roy des Sarrazins. *ib.*
H. 69. De ceux qui yssirent de Charles, frere du roy Lohier de France. 648
H. 70. Comment Ernoul, conte de Flandres, guerroya contre les enfans Renier-au-long-Col, conte de Mons. 649
H. 71. La mort du conte Ernoul de Flandres et de Bauduin Barbet son fils. *ib.*
H. 72. Comment Charles, fils du roy Lohier et frere du roy Loys, veult entreprendre le royalme. *ib.*
H. 73. Du pappe Gerbert qui fit homage au déable pour parvenir à haute prélature. 650
H. 74. De Robert Witart ung chevalier de Normandie, qui par prodigalité devint chief de pillards, autrement dit routiers. *ib.*
H. 75. De Hue Cappet, qui fut roy de France. 651
H. 76. La guerre du conte Bauduin de Flandres contre Conrard, empereur d'Allemaingne. *ib.*
De l'estorement de l'abbaye du Bruck Hellewin. *ib.*
H. 77. Comment le duc Robert de Normandie engendra, de la fille ung peletier, Guillame le Bastart qui fut puis duc de Normandie. *ib.*
H. 78. Comment le duc Guillame, dit le Bastard, duc de Normendie, demanda à femme la fille du conte Bauduin de Flandres, et comment elle le refusa; et puis la print, après qu'il la eult bien batue en l'ostel de son pere. 652.
H. 79. La mort du roy Henry de France, et comment le conte Bauduin de Flandres, dit de Lille, fut fait baux du royalme, qui est à dire regent. *ib.*
H. 80. De Robert-le-Frison, frere au conte Bauduin de Flandres. 653
H. 81. Comment Robert-le-Frison saisy le conté de Flandres contre la contesse Ricaut de Mons et ses enffans. *ib.*
H. 82. Comment le roy Philippe de France assiegea Saint-Omer, et comment il fut levés du siege par malice. *ib.*
H. 83. Comment la conté de Haynau vint à l'omage de l'evesque du Liege. 653
H. 84. Comment la ville de Douay vint à l'omage de Flandres, et comment l'abbaye d'Anchin fut estorée. 654
H. 85. Comment la contesse Ricaut et son fils Bauduin estorerent l'abie de Saint-Denis en Broqueroie. 655
H. 86. De la mort Robert-le-Frison. *ib.*
H. 87. Comment et d'où les contes de Haynau vindrent premierement. *ib.*
H. 88. De Godefroy de Bouillon, fils du conte Witasse de Boullongne (123, r.). 656
Titres des histoires 89 à 94. 657
Histoire 95. Du voyage d'outre-mer, et comment Constantinoble fut prise. *ib.*
H. 96. Comment le conte Bauduin de Haynau et de Flandres fut fait empereur de Constantinoble. 661
H. 97 La bataille de l'empereur Bauduin contre les Blacks, les Comains et les Grecs, et comment il fut perdu, et plusieurs barons ochis. *ib.*
H. 98. La condampnacion des herezes de Toulouse et la croix des Albigois. 663
H. 99. Comment le conte de Montfort se combaty à eulx et au roy d'Aragon. 663
Titres des histoires 100 à 166. 664
Histoire 167. La mort du roy Philippe-le-Bel de France, et comment les templiers furent brulés par son commandement. 665
Titres des histoires 168 à 174. 666
Histoire 175. Comment le roy d'Engleterre encacha sa femme, son fils et son frere hors du royalme. *ib.*
H. 176. Comment la royne Isabeau d'Engleterre vint querre secours en Haynault pource qu'on l'en avoit fallit en France. *ib.*
H. 177. Comment le roy Edouart d'Engleterre manda monseigneur Jehan de Haynault en secours contre le roy David d'Escoche. 667
H. 178. Comment les gens l'evesque de Nicole coururent sus aux Haynuyers. 668
H. 179. Comment monseigneur Jehan de Haynault fut prisonnier aux Escochois, et comment, après sa rauchon payée, le mariage fut fait de Edouart roi d'Engleterre et de Philippe, la fille au conte Guillame de Haynault. *ib.*
H. 180. La mort du roy Charles de France, fils du roy Philippe-le-Bel. *ib.*
H. 181. Une bataille qui fut du roy d'Engleterre et du roy David d'Escoche. 669
H. 196. Comment l'empereur fist, en siege magestal, atournés d'aornemens imperiaux. *ib.*
H. 197. Comment Jacques d'Artevelle s'acointa du roy Edouard d'Engleterre, en faveur de ceulx de Flandres. 670
H. 256. Comment Pietre, le bastard de Flandres, eult la teste coppée à Gand, pour la trayson qu'il y cuida faire ou nom du roy de France qui luy avoit donné grant somme de deniers pour *faire esmouvoir* et meutiner le *commun* de Gand l'un contre l'autre. *ib.*
H 266. Comment ceulx de la ville de Calais, après ce que le roy de France s'en rala sans les secourir, se rendirent eulx et la ville à la volonté du roy d'Engleterre. 671
Autres manuscrits des chroniques de Flandres. 672

AMBASSADE DU DUC D'ANJOU AU JUGE D'ARBORÉE

EN 1378.

Relation de cette ambassade par Guillaume Gaian et Migon de Rochefort, seigneur de La Pomarède. 675

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Date Due

Demco 293-5			

Digitized by Google

DC3
.C54
V.1

Digitized by Google

Digitized by Google